

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



000000000000000000000000



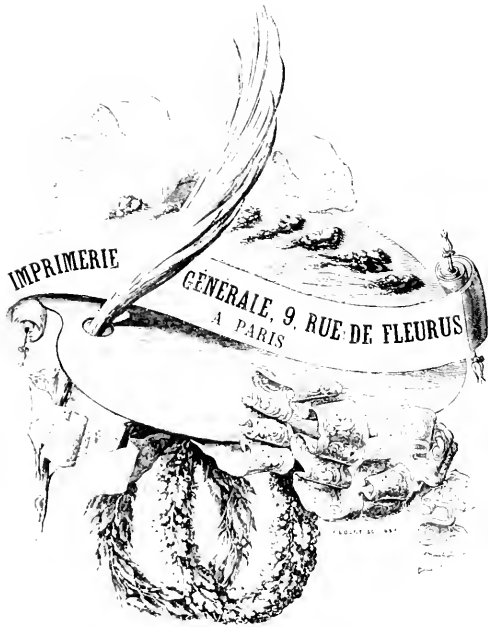
HISTOIRE
DES PAPES

ROIS, REINES, EMPEREURS

A TRAVERS LES SIÈCLES

PAR

MAURICE LACHATRE



HISTOIRE DES PAPES

MYSTÈRES D'INIQUITÉS DE LA COUR DE ROME

CRIMES, MEURTRES, EMPOISONNEMENTS, PARRICIDES, ADULTÈRES, INFANES, DÉBAUCHES ET TURBULENCES
DES PONTIFICES ROMAINS DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'À NOS JOURS

CRIMES DES ROIS, DES REINES ET DES EMPEREURS

PAR

MAURICE LACHATRE

111



PARIS

DOCKS DE LA LIBRAIRIE

38, BOULEVARD DE SÉBASTOPOLE, 38





HISTOIRE POLITIQUE DU XVII^e SIÈCLE.

Mathias, empereur d'Allemagne. — Il impose pour roi aux protestants de la Bohême Ferdinand son cousin. — Ferdinand II. — vient à l'empire. — Commencements de la guerre de Trente ans. — L'empereur fait assassiner Wallenstein, son généralissime. — Ferdinand III, empereur d'Allemagne. — Paix de Westphalie. — Léopold I^{er} est déclaré chef suprême de l'Empire germanique. — Ses guerres avec la Hongrie et la Turquie. — Histoire de Tekeli et du grand vizir Kara-Mustapha. — Liberté de l'empereur. — Jean Sobieski, roi de Pologne, sauve l'empire. — Léopold fait empoisonner son ministre Saurin. — Ingratitude de Léopold envers Sobieski. — Tribunal sanguinaire d'Espères. — Le prince Eugène, général de l'empire, réclame la succession d'Espagne. — Mort de Léopold I^{er}. — Marie de Médicis, régente de France. — Ses débâcles avec Léonore Galigai, femme de l'Ital ou Concino Concini. — Puisseance de Léonore Galigai et de son mari, qui devient maréchal d'Ancre. — Troubles excités par l'ambition des princes et l'insolence des favoris de la régente. — Majorité du roi. — Marie de Médicis fait insulter le Parlement par le duc d'Épernon. — Caractère de Louis XIII. — Orgueil du duc de Luynes. — Mariage du roi avec Anne d'Autriche. — Louis XIII fait assassiner le maréchal d'Ancre. — Procès, condamnation et exécution de l'Onore Galigai. — Le duc de Luynes est nommé premier ministre. — L'évêque de Luçon, depuis le cardinal de Richelieu, est exilé de la cour. — Marie de Médicis emprisonnée au Louvre, puis exilée à Blois. — Elle se sauve et organise la guerre civile. — Réconciliation de Louis XIII et de sa mère. — Le duc de Luynes fait déclarer la guerre aux huguenots. — Louis XIII fait empoisonner son favori. — Élévation du cardinal de Richelieu. — Politique du cardinal. — Intrigues du duc de Buckingham et d'Anne d'Autriche. — Amours incestueux de la reine et de Gaston, duc d'Orléans. — Conspiration contre Louis XIII et Richelieu. — Exécution de Chalais. — Richelieu fait empoisonner la femme de Gaston d'Orléans. — Richelieu premier ministre. — Journée des dupes. — Arrestation de la reine mère et fuite de Gaston d'Orléans. — Marie de Médicis se sauve de France. — Anne d'Autriche est gardée dans son palais par ordre du cardinal. — Mlle de Hautefort, amie de Louis XIII. — Proscription du cardinal. — Manifeste de Gaston d'Orléans contre le ministre. — Mariage secret de Gaston. — Guerre civile. — Supplice de Montmorency. — Insigne lâcheté du duc d'Orléans. — Cruauté du cardinal et de Louis XIII. — Incestes du cardinal et de sa nièce Combalot. — Amours bizarres de Louis XIII et de la belle la Fayette. — Guerres avec l'Espagne. — Intrigues entre la reine et le cardinal. — La reine devient enceinte. — Naissance de Louis XIV. — Conspiration de Cinq-Mars et de Gaston d'Orléans. — Condamnation et supplice de Cinq-Mars et de son ami de Thou. — Mort du cardinal de Richelieu. — Mort de Louis XIII. — Régence d'Anne d'Autriche. — Intrigues de la reine et du duc de Beaufort. — Le cardinal Mazarin devient le favori de la régente. — Prodigalités et débâches d'Anne d'Autriche. — Cabale des importants. — Continuation de la guerre contre la maison d'Autriche. — Victoires de Condé. — Le cardinal Mazarin est nommé premier ministre. — Occupations de la régente. — Affreuse misère du peuple. — Édits burlesques. — Remontrances du Parlement à la reine. — Commencements de la Fronde. — Le coadjuteur de Paris, Armand de Gondy de Retz, soulève le peuple. — Journées des barricades. — Par les atrocités de la reine. — Fuite de la cour. — Le duc de Beaufort, roi des Halles. — La reine, le roi et le ministre rentrent dans la capitale. — Incestes de la duchesse de Longueville avec ses deux frères, les princes de Condé et de Conti. — Le prince de Condé se déclare contre la cour. — Guerre civile. — Siège de Paris. — Mort de Louis XIV. — Fin de la Fronde. — Mazarin compare de l'esprit du roi en lui donnant ses nièces pour concubines. — Anne d'Autriche dispute au ministre le privilège de tourmenter des courtisans à son fils. — Insolence de Louis XIV envers les membres du Parlement. — Paix des Pyrénées. — Mariage du roi avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse. — Fêtes de la cour. — Mort de Mazarin. — Vols et dilapidations de ce ministre. — Colbert gagne la confiance de Louis XIV. — Réformes politiques opérées par Colbert. — Amours de Louis XIV. — Incestes du roi avec Henriette d'Angleterre, sa belle-sœur. — Louis XIV et Mlle de la Vallière. — Fouquet, surintendant des finances, dispute au grand roi la possession de cette charmante personne. — Le roi fait enfermer ce ministre dans la forteresse de Pignerol pour le reste de ses jours. — La reine Marie-Thérèse est maltraitée par le roi. — Mort d'Anne d'Autriche. — Intrigues du roi avec Mme de Montespan. — Louis XIV établit ses maîtresses à la cour. — Mlle de la Vallière se retire dans un couvent. — Louis XIV prend pour maîtresses les deux sœurs de Mme de Montespan. — Horribles débâches de la cour. — Sa Majesté achète Mlle de Fontanges un million. — La Montespan fait empoisonner Mlle de Fontanges. — Passades du grand roi avec la princesse de Soubise et la duchesse de Roquelaure. — Les bâtarde de Louis XIV. — Élévation de Mme de Maintenon. — Forberies, débâches et hypocrisie de cette femme. — Elle parvient à supplanter la Montespan. — La reine Marie-Thérèse, écroulée d'une petite vérole. — Mort de la reine. — Mariage secret de la Maintenon et de Louis XIV. — Guerre contre la République hollandaise. — Origine de la haine du roi contre Guillaume d'Orange. — Turcotte ravage le Palatinat. — Paix de Nimegue. — La manie de Louis XIV pour les bâtons coûte plus de dix millions à la France. — Versailles, Trianon, Clagny et Marly. — Les ambassadeurs du roi de Siam. — Guerres de la succession. — Le petit-fils de Louis XIV monte sur le trône d'Espagne. — Traités d'Utrecht et de Rastatt. — Révocation de l'édit de Nantes. — Massacres des protestants. — Les amis dans les Cévennes. — Alrocités des maréchaux Moutreuil et Villars. — Louis XIV se fait recevoir jésuite. — Mort du roi.

Le premier prince qui ouvre la série des tyrans du dix-septième siècle est l'usurpateur Mathias. Après avoir forcé Rodolphe II à lui abandonner le sceptre de Hongrie, il lui arracha du front la couronne de Bohême, prit violemment sa place sur ce trône; et, suivant les bruits qui coururent alors, il avança la mort de son frère.

Malgré l'infamie de sa conduite, Mathias ne craignit pas de se mettre sur les rangs pour être choisi comme empereur; il s'assura les votes des archiducs Albert et Maximilien, ses frères, et par l'influence de ces princes il obtint les suffrages des électeurs catholiques qui ne s'étaient point déclarés en sa faveur. Toutefois, avant de le nommer, les électeurs protestants et catholiques lui imposèrent une capitulation sévère pour limiter l'étendue de sa nouvelle puissance, et pour garantir la dignité impériale des attentes des princes d'Autriche, qui voulaient la rendre héréditaire dans leur maison. Mathias accepta toutes les conditions, jura tout ce qu'on voulut, se réservant à part lui de manquer à ses serments dès qu'il serait sur le trône et en état d'opprimer la diète. Mais il n'en fut point ainsi qu'il l'avait espéré; à la première tentative qu'il fit contrairement à ses promesses, les Etats de Hongrie, de Bohême et d'Autriche refusèrent de lui accorder les subsides qu'il avait demandés; et pour lui enlever même le prétexte de tenir une armée sur pied, ils le contraignirent à signer une trêve de vingt ans avec les Turcs.

L'empereur était d'un âge avancé lorsqu'il avait épousé sa cousine Anne, fille de Ferdinand, comte de Tyrol, et il n'y avait guère d'espoir qu'il en eût des enfants: ses deux frères n'avaient également point de fils; et Mathias était d'autant plus affligé de ces circonstances, qu'il se trouvait dans la nécessité ou de transporter l'empire d'Autriche dans la branche styrienne, dont Ferdinand, duc de Styrie, était le chef, et qu'il exerçait par d'anciens motifs de jalousie, ou de voir la dignité impériale passer dans une famille de princes luthériens, qu'il détestait encore davantage. Après bien des tergiversations, il se détermina à celui des deux partis qui satisfaisait ses intérêts dynastiques, et il fit couronner solennellement dans la ville de Prague, Ferdinand son cousin, en qualité de roi de Hongrie et de roi de Bohême, sans même prendre la peine de consulter les électeurs.

Le nouveau prince, qui était un fervent catholique, ne fut pas plutôt assis sur le trône, qu'il se mit à persécuter violemment ses sujets protestants. Le peuple de la Bohême entra en pleine révolte, et dans la première explosion de fureur, il fit une terrible justice des ministres du souverain, et jeta par les fenêtres du palais Martinez, Slavata et Fabricius, trois des membres du conseil de régence.

Mathias voulut d'abord punir les Bohémiens, et rassembla une armée pour prêter main-forte à Ferdinand; mais sur les représentations énergiques de Klesel, son ministre, il consentit préalablement à essayer la voie des négociations. Ses agents échouèrent devant l'opiniâtreté des habitants, et furent obligés de revenir auprès de l'empereur, pour lui annoncer que la haine du peuple contre l'archiduc Ferdinand était si violente, qu'il leur paraissait impossible de réinstaller le prince dans ce royaume sans employer

des moyens de rigueur. Klesel prit encore la parole en faveur des habitants de la Bohême, et remontra à l'empereur, qu'il valait mieux se rendre aux desirs du peuple que de faire couler des fleuves de sang. Un tel conseil ne pouvait nullement convenir à Ferdinand, dont il froissait les intérêts; le lendemain, le courageux ministre fut arrêté dans le palais même de son souverain et conduit sous escorte dans une place forte du Tyrol. Après ce coup d'autorité, l'archiduc se rendit auprès du vieux Mathias, que la goutte retenait dans son lit, et lui affirma audacieusement qu'il venait de sauver la maison d'Autriche de sa ruine, en punissant Klesel. L'empereur n'osa pas proférer une seule plainte; il baissa la tête, se rappela sans doute sa propre conduite envers son frère, et dévora cet affront.

Ferdinand prit immédiatement le commandement des troupes autrichiennes, et se dirigea vers la Bohême pour réprimer la rébellion. Cette première campagne ne fut pas heureuse; ses troupes furent vaincues dans trois rencontres, et le prince se trouva obligé de venir supplier Mathias de convoquer les états de l'archiduché, afin d'en obtenir des secours d'hommes et d'argent. Le vieux empereur fit ce qu'on lui demandait; il n'en fut pas de même des députés: les Autrichiens refusèrent les subsides, en déclarant qu'ils ne voulaient pas supporter les charges d'une guerre entreprise sans leur consentement; les membres des Etats catholiques de l'empire, qui redoutaient les horreurs de la guerre civile, firent la même réponse et s'unirent aux protestants pour demander à l'empereur qu'il suspendit les hostilités, et qu'il ouvrit des négociations avec les insurgés. Un congrès qui devait procéder aux déterminations à prendre dans l'intérêt de la paix, fut assemblé à Eggra, malgré l'opposition de Ferdinand; mais au moment où les partis se montraient disposés à un arrangement, Mathias fut atteint d'un fièvre qui l'emporta le 29 mars 1619. Il mourut en donnant, dit-on, les marques du plus profond repentir de sa conduite envers son frère Rodolphe, et en déplorant amèrement les malheurs que son ambition dynastique et sa politique égoïste avaient préparés à l'Europe.

Il avait prévu ce qui devait arriver, que la couronne impériale allait échoir à Ferdinand, prince perfide, ambitieux, fanatique et cruel. En effet, les funérailles de Mathias étaient à peine achevées, que Ferdinand avait déjà gagné à sa cause les électeurs, et qu'il se faisait élire empereur d'Allemagne. Son couronnement eut lieu le 29 août 1619, malgré les ennemis nombreux de la maison d'Autriche, parmi lesquels on distinguait Frédéric V, électeur palatin de la branche de Simmern, et gendre de Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, par son mariage avec la princesse Elisabeth. Ce prince était d'autant plus redoutable pour le nouvel empereur, qu'indépendamment de ce qu'il était le chef des réformés, il venait d'être choisi pour roi par les Etats de Bohême.

Frédéric hésitait néanmoins à accepter la couronne, dans la prévision des désastres qu'il allait attirer sur ses peuples; mais sa femme, qui était séduite par l'éclat d'un diadème et qui ne voulait pas que le rang de son époux fût moindre que celui de son père, le contraignit à signer l'acte d'élection qui lui conférait

la souveraineté de la Bohême, et à venir s'installer dans la ville de Prague.

Dès que Ferdinand eut connaissance de l'entrée de Frédéric dans la capitale de la Bohême, il forma un traité d'alliance avec l'Espagne, et négocia avec la Saxe et les différents Etats de la ligue allemande, pendant que Maximilien de Bavière, son fils aîné, envahissait le pays ennemi à la tête d'une armée formidable et chassait Frédéric de son nouveau royaume. Tels furent les commencemens de cette terrible guerre de Trente ans, qui ensanglanta l'empire germanique et qui transporta en Allemagne le théâtre des intrigues de la politique européenne. Cette guerre offre cette singularité qu'elle ne fut pas le résultat d'une pensée ou d'un plan déterminé, qu'elle se trouva sans cesse ranimée par des élémens nouveaux de discordes, et quelquefois par des considérations politiques diamétralement opposées à celles qu'avaient respectivement défendues les parties belligérentes.

La ligue allemande prit part à cette longue lutte; la vieille animosité qui subsistait entre la Hollande et l'Espagne se ranima et détermina ces deux puissances rivales à prendre les armes; les Etats du Nord et surtout la Suède ne voulurent point rester spectateurs inactifs et combattirent contre les Autrichiens; la France elle-même fit intervenir ses armes dans cette longue et sanglante querelle.

S'il est difficile de préciser toutes les causes de la guerre de Trente ans, au moins peut-on dire, sans crainte de se tromper, que la cause première fut le fanatisme de Ferdinand et sa cruauté naturelle, qui le poussèrent à prendre des mesures impolitiques contre les Bohémiens, pour les convertir au papisme.

L'empereur ne se regarda pas comme suffisamment vengé de Frédéric V, quoiqu'il l'eût forcé de faire de la Bohême, il voulut le poursuivre jusque dans ses Etats et lui enlever son titre d'électeur; en conséquence, il mit le prince au ban de l'empire, et investit le duc de Bavière du Palatinat. Les électeurs protestants s'émurent de cet abus de l'autorité impériale; et quoique la guerre parût entièrement terminée, les ressentiments se propagèrent avec rapidité en Hongrie et dans toute l'Allemagne, et firent naître des troubles qui prirent le caractère révolutionnaire qui, depuis cette époque, devint particulier à la guerre de trente ans.

Pour comprimer l'explosion des haines dont il était l'objet, Ferdinand résolut, à l'instigation des jésuites, de faire un traité d'alliance offensive avec le roi d'Espagne Philippe III, et de s'entendre avec la cour de Madrid pour exterminer simultanément les protestants de la Hollande et de l'Allemagne, et pour rétablir leur autorité despotique sur ces contrées. Par suite de ce pacte, les troupes espagnoles qui gardaient les provinces belges catholiques envahirent le Palatinat par le nord, pendant que l'armée des impériaux, commandée par le général Tilly, attaquait le midi.

Christian IV, roi de Danemarck, accourut au secours des protestants, refoula les Espagnols et les impériaux, et sans aucun doute il eût fait triompher la cause de ses coreligionnaires, si par malheur il n'eût rencontré sur son chemin le terrible Wallenstein, espèce de capitaine aventurier qui était doué de

grands talens militaires, et que l'empereur avait nommé généralissime de ses armées. Le roi de Danemarck fut battu dans la fameuse bataille de Lutter; le comte Mansfeld fut également repoussé jusque en Hongrie, et les Autrichiens purent sillonner toute l'Allemagne et s'établir en conquérans dans les villes protestantes.

Wallenstein, maître absolu des côtes de la Baltique, et commandant une armée de cent mille hommes qui lui était toute dévouée, songea à son tour à tirer parti de sa position: d'abord il s'arrogea le titre de général de la Baltique; ensuite il se fit investir du Mecklenbourg. Dès lors cet ambitieux n'aspira qu'à mettre sur sa tête les couronnes de Danemarck et de Suède; et, une fois reconnu souverain de ces deux pays, il eût été réellement difficile de prévoir jusqu'où la fortune l'aurait poussé. Mais l'ombrageux Ferdinand, ayant conçu quelques soupçons, entreprit tout malencontreusement pour son général de faire cesser ses rêves. Il lui envoya brusquement l'ordre de lever le siège de Stralsund, qu'il tenait bloqué, et de traiter avec les habitans. Le fier Wallenstein ne tint aucun compte des lettres de son souverain, et n'en pressa la place qu'avec plus de vigueur; néanmoins il ne put s'en emparer par suite de l'arrivée de Gustave-Adolphe, qui amena trente mille hommes de vieilles troupes au secours de son allié le roi de Danemarck. L'empereur expédia de nouveaux ordres à son généralissime et l'obligea à entamer des négociations avec Christian IV, le roi de Danemarck.

Cette fois, Wallenstein ne put se dispenser d'obéir: il fut contraint de signer la paix avec le Danemarck et de se retirer du nord de l'Allemagne. Il était temps pour les infortunés habitans d'être délivrés de ce monstre et de ses hordes d'Autrichiens, car la misère était si affreuse, qu'on trouvait par milliers dans les campagnes des malheureux qui broutaient l'herbe comme des animaux, et dans les villes, ce qui est horrible à dire! des hommes qui déterraient des cadavres pour assouvir leur faim, des enfans qui tuaient leurs parents pour les dévorer, et des mères qui étouffaient leurs enfans pour se nourrir de leur chair.

A son retour à Vienne, Wallenstein fit à l'empereur le récit de toutes ces atrocités, ce qui réjouit singulièrement Ferdinand, et effaça de son esprit les impressions défavorables qu'il avait eues sur le comte: il le maintint dans ses fonctions de généralissime, l'investit de toute sa confiance et le chargea de faire exécuter l'édit de restitution, qui consistait à rendre aux Eglises réformées, ainsi qu'aux princes calvinistes, les terres dont ils étaient en possession, et qui avaient antérieurement appartenu aux catholiques. Le général, qui comprenait la nécessité d'endormir la vigilance de Ferdinand, fit serment sur l'Evangile d'employer tous ses efforts pour faire triompher le catholicisme et pour accroître la prospérité de la maison d'Autriche. Et en effet, il travailla tant et si bien, qu'il amena contre lui l'Allemagne entière, et força les électeurs à convoquer un congrès à Ratisbonne pour demander sa déchéance à l'empereur.

Wallenstein se rendit en personne au milieu de l'Assemblée, pour répondre aux accusations de ses



Mort de Gustave-Adolphe, roi de Suède

ennemis, et accompagné d'un cortège si magnifique, qu'il éclipsait même celui de son souverain. Néanmoins, aucun des princes électeurs ne se laissa intimider par l'arrogance du favori, et la demande du renvoi du généralissime fut renouvelée en termes si énergiques, que Ferdinand ne put se dispenser de céder aux vœux de l'Assemblée. Le comte de Wallenstein, qui avait fait de l'Allemagne un immense ossuaire, fut destitué de son grade de général de la Baltique, et envoyé en exil dans ses terres pour y réfléchir sur l'instabilité des choses humaines et sur l'ingratitude des princes.

Il ne devait pas tarder à être vengé; le roi de Suède, Gustave-Adolphe, appuyé ouvertement par la France, et soutenu en secret par la cour de Rome, vint à fondre sur l'Allemagne, renversant tout sur son passage, dispersant les armées catholiques comme un vent impétueux eût fait des collines de sable, et promenant ses étendards victorieux sur toutes les contrées où naguère les catholiques avaient élevé des trophées. Alors Ferdinand n'ayant personne à opposer à son redoutable adversaire, rappela Wallenstein à sa cour, s'humilia devant lui, reconnut publiquement qu'il avait payé de loyaux services par une coupable ingratitude; puis, afin de réparer ses fautes, il augmenta ses traitements, ses pensions,

ajouta de nouvelles seigneuries à ses domaines, et le combla d'honneurs et de distinctions. Le général de la Baltique se montra satisfait de l'humiliation de son souverain, consentit à prendre le commandement de l'armée, et marcha contre les Suédois. Gustave-Adolphe et Wallenstein se rencontrèrent dans les plaines de Lutzen, et livrèrent une bataille terrible dans laquelle le roi de Suède succomba victime de la trahison. Le champion du luthéranisme y fut tué.

Néanmoins le mort de ce grand prince n'abattit pas les protestants; ce fut inutilement que l'empereur entama des négociations pour rompre la ligue des réformés; tous restèrent unis pour résister à l'ennemi commun; les généraux du grand Gustave, Banier, Torstensson, Weymar, Wrangel, Horn, soutinrent l'ascendant du parti par leurs armes, et le chancelier de Suède, Oxenstiern, se fit reconnaître comme chef de la ligue des réformés.

Ferdinand expédia aussitôt à Wallenstein l'ordre d'entrer en Suède et de pousser vigoureusement la guerre; mais celui-ci, qui depuis longtemps songeait à trahir l'empereur, et voulait à tout prix être roi, crut le moment venu de mettre son projet à exécution; au lieu de marcher contre les réformés, il ouvrit des négociations avec eux, sollicita leur appui pour l'usurpation de la couronne de Bohême qu'il méditait;



Les troupes battues se retirant l'armée autrichienne s'opposant à leur fuite

et en échange de leur intervention, il promit de rappeler les exilés, de rendre aux ministres protestants les biens confisqués, de rétablir la liberté des cultes, de réintégrer le comte palatin dans ses Etats, et de forcer Ferdinand à proposer la paix en allant l'attaquer jusque dans sa capitale de Vienne. En outre, il négocia avec la cour de France, par l'entremise de l'ambassadeur Feuquières, qui était chargé de lui compter jus qu'à cinq cent mille écus, et de lui promettre un million par an, sous la condition qu'il servirait la politique de Richelieu, alors premier ministre de Louis XIII.

Les choses étaient dans la situation la plus favorable pour Wallenstein, et il semblait qu'il n'eût plus qu'à étendre la main pour saisir la couronne de Bohême, lorsque sa précipitation gâta tout. Il commit la faute de s'ouvrir de ses projets au général Piccolomini, un des espions de Ferdinand, de lui développer ses plans et de lui livrer tous les secrets de sa correspondance avec les ennemis de l'empire. Ensuite il réunit les officiers de son armée dans un banquet, et après que l'ivresse eut exalté toutes les têtes, il fit un discours approprié à la circonstance, parla de l'ingratitude du souverain pour lui comme pour ses compagnons d'armes, s'étendit sur la nécessité de savoir se faire rendre justice lorsque la fortune en fournissait l'occasion, et termina sa harangue en leur annonçant que les astrologues lui ayant prédit qu'il serait roi de Bohême, il venait leur demander leur loyal concours pour accomplir sa destinée, et en échange leur offrir richesses, honneurs et dignités. Tous répondirent par des acclamations et s'empressèrent d'apposer leurs signatures au bas d'un acte qu'on fit circuler parmi les convives et qui était un engagement de rester fidèle au généralissime, de le suivre partout et de combattre avec lui, même contre l'empereur.

Mais déjà Ferdinand avait été instruit par son espion de ce qui se tramait à l'armée, et trois jours après, une proclamation répandue dans les différents corps annonçait la déchéance de Wallenstein, son remplacement par le général Gallas, promettait amnistie entière à ceux qui avaient été égarés, à l'exception du principal coupable et de ses deux confidentes, Illo et Terzki, son beau-frère.

Le généralissime leva aussitôt l'étendard de la révolte, fit à son tour une proclamation, et annonça aux troupes qu'il se retirait à Egra avec les commissaires suédois, saxons et brandebourgeois, et que les hommes de bonne volonté eussent à le suivre. Deux cents fantassins et cinq cents cavaliers seulement répondirent à son appel et l'accompagnèrent à Egra. Ainsi ce chef, naguère si puissant, cet homme qui, la veille encore, semblait tenir dans ses mains les destinées du monde, se trouva en un moment sans armée, sans généraux, sans amis, obligé de mendier la protection des étrangers, et réduit à s'enfermer dans un château fort. Néanmoins, quoique fugitif, Wallenstein était encore redoutable pour l'empereur; et Sa Majesté, qui ne voulait pas avoir un jour à combattre un tel adversaire, prit ses mesures pour en finir avec lui. Plusieurs espions pénétrèrent secrètement dans la petite ville d'Egra, achetèrent à prix d'or les officiers qui commandaient la garnison, et les décidèrent à tuer le terrible Wallenstein.

Un jour donc, les capitaines Lesley, Battler, Gordon et Deveroux, les deux premiers Irlandais et les deux autres Ecossais, invitèrent à un souper ceux de leurs camarades qui étaient sincèrement attachés à Wallenstein, les enivrèrent et les firent égorguer par les dragons irlandais de Battler; ensuite le capitaine Deveroux se dirigea vers l'appartement du général, accompagné de six haliebardiens, et entra dans sa chambre à coucher au moment où Wallenstein se levait de son lit pour s'informer de la cause du bruit qu'il entendait. Deveroux lui cria en l'apercevant : « Es-tu ce scélérat qui veut livrer à l'ennemi l'armée de notre magnanime empereur et arracher la couronne à Sa Majesté?... Meurs ! » Et en même temps il lui traversa la poitrine d'un coup de pertuisane. Wallenstein tomba sur ses genoux, étendit les bras comme pour demander du secours, mais sans pouvoir proférer une seule parole, et rendit le dernier soupir; il avait alors cinquante-deux ans. Son fils et ceux de ses partisans qui avaient échappé au premier massacre furent arrêtés et exécutés sur l'heure. Cette sanglante expédition terminée, les quatre assassins Battler, Deveroux, Lesley et Gordon vinrent à la cour de Ferdinand recevoir la récompense qui leur avait été promise; ensuite l'empereur, par un remords de conscience assez bizarre, fit dire trois mille messes pour le repos de l'âme de Wallenstein et de ses complices. Poignard et goupillon, emblèmes catholiques !

Immédiatement après, le fils de l'empereur, le jeune Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, prit le commandement des armées autrichiennes, ce qui changea le caractère de la guerre. Dans la même année, la victoire de Nordlingen releva les affaires de l'Autriche, força la Saxe à conclure la paix, et mit les Suédois dans l'impossibilité de continuer la lutte avec leurs propres forces. Ce fut alors qu'intervint la France, qui depuis longtemps nourrissait l'espoir d'agrandir son territoire aux dépens de l'Espagne et de l'Autriche, et la guerre se anima sur différents points avec une énergie extraordinaire.

L'empereur, soit dépit de voir ses projets de domination gravement compromis, soit par suite des débâches de sa vie, fut pris d'une maladie de langueur que les médecins déclarèrent mortelle. Il se hâta de faire reconnaître roi des Romains son fils Ferdinand-Ernest, pour lui assurer les moyens de lui succéder dans la dignité d'empereur. Enfin, peu de jours après, le 23 février 1637, l'Allemagne fut délivrée de ce despote fanatique, qui avait couvert de ruines et de désastres toutes les provinces de l'Autriche, de la Saxe, de la Bavière, de la Bohême et de la Hongrie pendant dix-huit années entières.

Ferdinand III fut proclamé chef de l'empire par les électeurs; mais comme l'intérêt des souverains étrangers exigeait l'abaissement de la maison d'Autriche, le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui commandait les armées protestantes, se rendit à Paris, et signa avec Richelieu un traité par lequel il s'engageait, moyennant une certaine somme donnée à titre de subsides de guerre, à envahir la Franche-Comté, qui appartenait au duc Charles de Lorraine, à paraître au delà du Rhin et à ramener le théâtre des hostilités au cœur de l'empire. Ainsi la guerre continua avec diverses alternatives de succès entre les impériaux et

les luthériens; enfin le duc de Saxe-Weimar vint à bout de fixer la victoire sous ses drapeaux; il tailla en pièces les troupes du général Gallas, celles du duc Charles et du maréchal Goetze, s'empara d'un grand nombre de villes et de places réputées impenables, entre autres de Brisach.

Ferdinand, n'ayant plus de généraux à lui opposer, se rappela de quelle manière son père se délivrait de ses ennemis; des agents furent envoyés à Huningen; un des domestiques du prince fut séduit, et l'infortuné Bernard mourut empoisonné, le 18 juillet 1639, dans la trente sixième année de son âge. Quoique délivré de l'un de ses plus redoutables adversaires, l'empereur n'en était pas moins dans une situation désespérée; attaqué simultanément par l'armée de Saxe-Weimar, dont la cour de France dirigeait les mouvements, et par les troupes suédoises, qui entamaient ses provinces du Nord, trop faible pour résister seul à tant d'ennemis, Ferdinand convoqua l'assemblée des électeurs dans la ville de Ratisbonne, afin d'en obtenir un secours de quatre-vingt-dix mille hommes et des subsides.

Bannier, le général suédois, ne lui laissa pas même le temps de réunir la diète; profitant de ce que le Danube était fortement gelé, il quitta ses quartiers d'hiver à la tête d'un corps d'élite et se dirigea à marches forcées sur Ratisbonne en suivant le fleuve, qui formait une belle et magnifique route. Sans un dégel qui survint et ralentit sa marche, il n'y a point de doute qu'il ne fût parvenu à exécuter son audacieux projet et à surprendre l'empereur; mais les glaces qui vinrent à se rompre l'obligèrent à suivre des chemins impraticables. Ferdinand eut le temps d'être instruit de son arrivée et de mettre Ratisbonne en état de défense; Bannier se contenta de foudroyer la ville avec son artillerie et retourna dans ses quartiers d'hiver. Quoique Sa Majesté eût échappé au danger, elle comprit que ce général suédois était aussi à craindre que l'infortuné duc de Saxe-Weimar, et elle prit ses mesures pour ne pas le laisser à la tête des protestants; quatre mois après cette affaire, Bannier, l'ancien élève de Gustave-Adolphe, mourut empoisonné.

Ce triste événement produisit une sorte de découragement parmi les Suédois, et l'empereur en profita pour entamer des négociations avec le cardinal de Richelieu afin de mettre un terme à la guerre. Le ministre français étant mort dans l'intervalle, Ferdinand se crut délivré de son plus terrible ennemi; et au lieu de presser la conclusion du traité, il donna ordre à ses mandataires de traîner les choses en longueur, pour qu'il pût faire une dernière tentative contre les protestants. Mal lui en prit d'agir ainsi, car le cardinal Mazarin, le successeur de Richelieu, se montra trop fidèle à suivre ses plans politiques pour laisser prendre les devants à un ennemi. Pendant que les plénipotentiaires autrichiens cherchaient à endormir sa vigilance, il fomentait des troubles en Hongrie, faisait passer des secours à Torstenson, général des Suédois, et envoyait le prince de Condé sur les bords du Rhin avec une armée nombreuse; de sorte qu'au moment de la reprise des hostilités, les Français se trouvèrent prêts à entrer en campagne. Condé dévint l'armée autrichienne-espagnole à Rocroy, passa

le Rhin, remporta en quatre jours trois victoires éclatantes sur les impériaux, et s'empara de tout le pays depuis Landau jusqu'à Mayence. Le général Torstenson battit également les troupes de Ferdinand III dans la Franconie, se rendit maître de la Bohême, et poussa si vigoureusement sa marche, que l'empereur se vit contraint de s'enfermer dans Vienne et de se préparer à défendre la capitale de ses Etats héréditaires. Fort heureusement pour lui, une petite ville appelée Brinn arrêta Torstenson et l'armée suédoise dans leur marche; et les Français ayant été défaits à Mariendal, leurs alliés les Suédois n'osèrent pas pousser plus avant ni venir attaquer Vienne.

Malgré ce retour de fortune, les principaux alliés de Ferdinand, les électeurs de Saxe et de Bavière, fatigués de voir s'engloutir dans des guerres interminables leurs trésors et le sang de leurs sujets, songèrent sérieusement à la paix, entamèrent avec les ennemis de l'empire des négociations particulières et conclurent des traités avantageux. Les autres électeurs catholiques suivirent cet exemple, et laissèrent Ferdinand guerroyer seul contre la Suède et contre la France. Sa Majesté soutint la lutte encore quelque temps avec le secours de l'Espagne; mais Prigue étant tombée au pouvoir des Suédois, et les Français s'étant rendus maîtres de la Bavière, l'empereur Ferdinand fut enfin forcé de signer, le 14 octobre 1648, le fameux traité connu sous le nom de paix de Westphalie.

Ce traité réglait les relations à établir entre chacun des Etats de l'empire pour les affaires de la politique ou pour celles de la religion; il établissait les rapports des autres nations avec l'Allemagne, et enfin les indemnités dues aux puissances étrangères et aux Etats qui avaient pris une part active dans la guerre de Trente ans; clause qui obligeait Ferdinand à séculariser la plus grande partie des biens ecclésiastiques dépendant des évêchés, couvents ou congrégations qui étaient situés dans les provinces protestantes.

La France obtint la cession de l'Alsace, la confirmation de son droit de possession sur les villes de Metz, Toul, Verdun et de Pignerol en Piémont, ainsi que le privilège de tenir garnison à Philipsbourg.

La Suède obtint la Poméranie occidentale, l'île de Rugen, une portion de la basse Poméranie, Wismar, Brème, Verden, et en outre une somme de cinq millions d'écus pour les frais de la guerre. Ferdinand lui reconnut également le droit de présence aux diètes de l'empire.

L'électeur de Brandebourg eut pour sa part les villes de Magdebourg, d'Halberstadt, de Camin et de Miden, qui furent sécularisées. L'Etat du Mecklembourg obtint Schwerin et Ratibourg. Le prince de Hesse-Cassel reçut Hirschfeld et six cent mille écus, et l'électeur de Saxe conserva ce qui lui avait été cédé par le traité de Prague.

Quant aux affaires de religion, la paix d'Angsbourg fut confirmée, et l'on accorda l'égalité de tous les droits aux protestants. C'est ainsi que se termina la guerre de Trente ans, soulevée par le fanatique Ferdinand II et continuée par son imbécile successeur. La réforme sortait triomphante de ces terribles guerres.

La paix de Westphalie amena de graves conséquences dans la politique de l'Europe; la vaste

confédération allemande reçut une organisation plus régulière et mieux déterminée; la puissance impériale fut resserrée dans de justes limites, et les princes devinrent les véritables chefs de leur gouvernement. Sans doute le traité de Westphalie ne changea pas le système général de l'Europe, mais il établit quelques principes importants, il fit reconnaître que le maintien de la constitution du corps germanique était du plus haut intérêt pour le monde; et, ce qui n'était pas moins important, il fit entrer les puissances du Nord dans les affaires de l'Europe occidentale, dont jusqu'alors elles avaient été exclues; enfin il assura l'indépendance des Provinces-Unies.

Dès que la paix fut conclue, Ferdinand III ne s'occupa plus que du soin d'affermir le trône impérial dans sa maison; il fit élire roi des Romains son fils aîné; et ce prince étant mort quelques années après, il songea à faire passer la couronne au jeune Léopold, son second fils. La mort vint le surprendre, en 1657, avant qu'il eût réalisé ce projet. Comme Léopold n'avait alors que dix-huit ans, les Etats déléguèrent la régence de l'empire à l'archiduc Léopold, frère de Ferdinand III, et lui offrirent même la couronne impériale, qu'il eut la grandeur d'âme de refuser. Son neveu n'imita pas ce noble exemple; il se fit proclamer chef suprême de l'empire romain germanique l'année suivante, et vint se faire couronner à Francfort le 1^{er} août 1658. Toutefois les électeurs avaient eu soin de se mettre en garde contre les empiétements de la maison d'Autriche, et avaient exigé du jeune prince une capitulation qui lui interdisait la faculté de secourir l'Espagne dans ses guerres d'Italie; ils voulurent même lui interdire toute espèce d'intervention dans les affaires de Suède; mais le rusé Léopold sut habilement éliminer cette dernière proposition, et faire effacer l'article portant que si l'empereur violait ses engagements, il serait considéré comme ayant aboli l'autorité souveraine.

Tandis que l'influence de la maison d'Autriche en Allemagne se trouvait considérablement diminuée, elle prenait, au contraire, dans la Bohême et dans la Hongrie une extension démesurée. Le premier de ces royaumes avait été dépourvu de tous ses privilèges et était devenu province héréditaire. La Hongrie avait été également coulée sous un joug de fer, sans que Léopold eût encore osé lui enlever sa nationalité, par la crainte de mécontenter les princes de Transylvanie. Dans cette occurrence, les jésuites, qui présidaient depuis longues années à toutes les déterminations arrêtées dans le cabinet de Vienne, se chargèrent d'entretenir en Hongrie les querelles des partis religieux, et de susciter des troubles, pour faciliter l'exécution des projets de Sa Majesté.

Mais il arriva ce que personne n'avait prévu; les Turcs, instruits des dissensions qui existaient dans ce malheureux pays, conçurent l'espoir de s'en emparer; le grand vizir Achmet Kionperli, qui sous Mahomet IV gouvernait l'empire ottoman, passa la Drave et le Danube avec une armée de cent mille hommes, menaça Vienne et vint jusque sous les murs d'Olmutz. La présence de l'ennemi rendit inutiles les efforts de Léopold pour rassembler une armée; bientôt il fut obligé de mendier des secours aux étrangers, et de convoquer la diète afin d'en obtenir

des hommes et des subsides. Les électeurs lui accordèrent les contingents et les contributions qu'il demandait; la France lui envoya également un corps de six mille hommes de vieilles troupes sous la conduite du comte de Coligny et du marquis de Feuillade, qui se réunirent à l'armée que les états avaient rassemblée sous les ordres de Raimond, comte de Montécenli. Le capitaine italien se porta rapidement sur le théâtre de la guerre, et quoique ses forces fussent de beaucoup inférieures à celles du vizir, il obtint plusieurs avantages, déjura par l'habileté de ses manœuvres tous les projets d'Achmet Kionperli, et après quelques alternatives de succès et de revers, il livra la célèbre bataille de Saint-Gothard, où le choc des troupes allemandes et l'impétuosité des Français rompirent les rangs des janissaires et mirent les Turcs en pleine déroute.

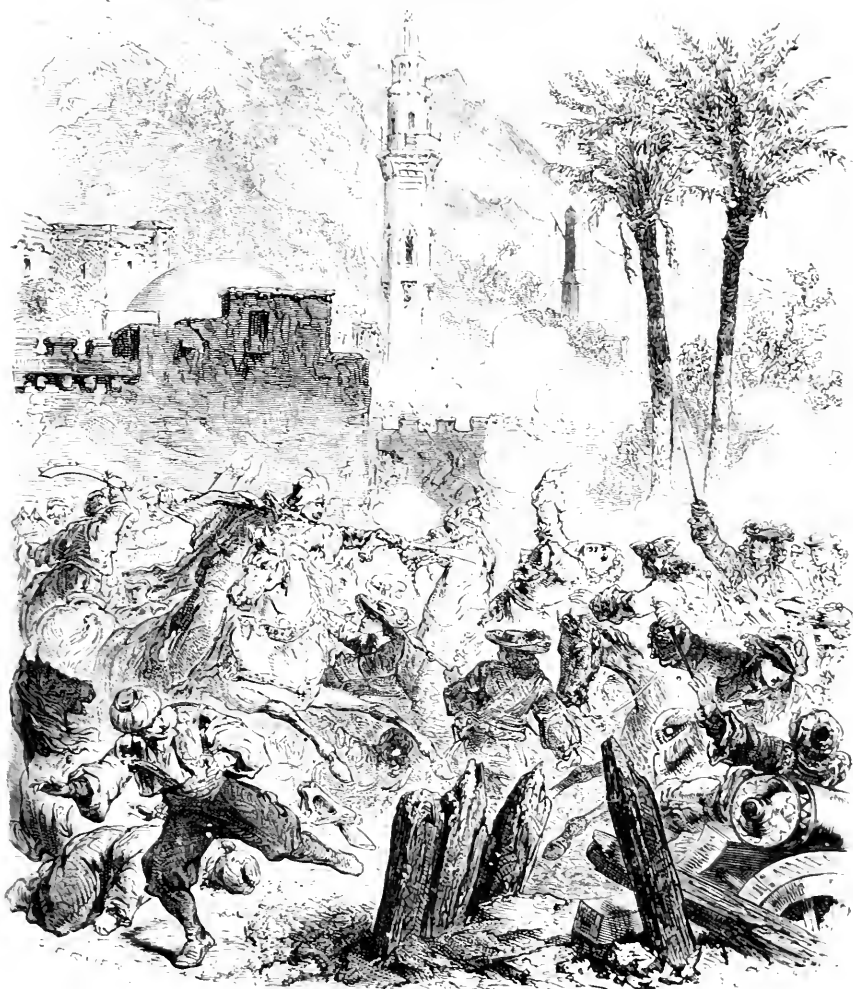
Après cette victoire éclatante, on devait supposer que Léopold allait chasser pour jamais de la Hongrie les infidèles; mais ce prince, qui était d'une incapacité absolue, ne sut tirer aucun parti des avantages qu'il avait obtenus; il laissa au vizir le temps de rassembler les débris de son armée, de réparer ses pertes et de reprendre la campagne. Bientôt même il se trouva trop heureux de souscrire aux propositions du grand vizir, et de conclure avec la Porte une trêve de vingt ans, connue sous le nom de paix de Vasvar, non du lieu où elle fut signée.

Il était difficile qu'il en fût autrement avec un empereur qui se laissait diriger par les jésuites, qui ne s'occupait que de discussions de métaphysique et de théologie, qui employait ses journées à composer des fables et des épigrammes latines, qui était sans cesse agenouillé sur les dalles de sa chapelle, et qui ne quittait ses pratiques de dévotion minutieuse que pour monter à son laboratoire et se livrer à l'étude de l'alchimie et de l'astrologie judiciaire.

Sous un tel prince et dans de pareilles circonstances, l'empire d'Allemagne ne pouvait que marcher à sa décadence. Aussi Louis XIV voulut-il profiter de l'excessive faiblesse de Léopold dans l'intérêt de son ambition, et pousser la guerre dans les provinces du Danemark, qu'il désirait incorporer à son royaume. Léopold sortit de son apathie, arma contre la France, et après plusieurs combats, il contraignit le roi-soliel à conclure la paix de Nimègne. Cette guerre entre la France et l'empire n'eut aucun résultat important, si ce n'est d'avoir décidé les Etats à former des lignes offensives et défensives, et à organiser des armées permanentes.

En Hongrie, les troubles continuaient toujours, par suite des persécutions excitées par les jésuites contre les protestants; le palatin Wesseleny s'était d'abord mis à la tête des insurgés, mais il avait été vaincu par les armées impériales, et les proscriptions, au lieu de diminuer, s'étaient accrues considérablement. Après Wesseleny, les comtes Zrini, Nadasty, Fanzipani, Trassemback, Michel Tekli et beaucoup d'autres magnats avaient pris les armes pour la défense de leurs concitoyens, et comme lui avaient été accablés par le nombre de leurs ennemis et forcés de se soumettre.

Léopold, maître enfin de réaliser ses projets ambitieux, déclara la couronne de Hongrie héréditaire



Les Turcs battus sous les murs de Vienne par Jean Sobieski, roi de Pologne

dans sa maison; et sous prétexte de pacifier le pays, il établit un gouvernement militaire despotique et un tribunal d'Inquisition, qui fonctionnèrent admirablement l'un et l'autre et envoyèrent au bûcher tous ceux qui étaient suspects d'être hostiles à l'empereur ou aux jésuites, soit protestants, soit catholiques. Il en résulta que les Hongrois de l'une et de l'autre communion, mettant de côté leurs anciennes inimitiés, se réunirent pour écraser l'ennemi commun ap-

pellèrent à leur secours Abafli ou Apafi, vayvode de Tran sylvanie, les pachas voisins, la France, réunirent leurs troupes et se préparèrent à recommencer une lutte terrible avec l'empire.

Aux premiers bruits de guerre, Emerik Tekeli, le fils de l'un des comtes qui avaient pris part aux dernières insurrections, quitta ses domaines, parcourut tout le pays avec un étendard sur lequel était écrite en lettres d'or cette devise latine : « Pro aris et focis »

cis! » pour les autels et pour les foyers », et recruta une armée de plus de trente mille hommes. Pendant trois années entières le brave Emeric tint la campagne contre les armées impériales, les battit six fois, pénétra dans la Moravie et menaça l'Autriche.

Léopold ne pouvant vaincre le général hongrois, voulut le faire assassiner, et lui expédia des agents qui devaient lui demander une audience particulière et le poignarder quand il serait seul avec eux.

Une indiscretion de l'un des émissaires fit découvrir le complot et en empêcha la réussite; néanmoins Emeric Tekeli fut tellement exaspéré par la connaissance de cette odieuse tentative, qu'il résolut de ne plus apporter de ménagements dans ses luttes avec l'empereur, et d'user de représailles envers les sujets de Léopold I^r. En conséquence, il envahit les provinces autrichiennes, en fit massacrer tous les habitants sans distinction d'âge ni de sexe; et, ce qui est horrible à dire, il fit dresser des chiens pour chasser à l'homme, et renouvela l'exemple donné par les jésuites espagnols dans les Amériques! Enfin, après avoir mis à feu et à sang plus de trente lieues de pays, il opéra sa jonction avec les troupes d'Abaffi et celles du grand vizir Kara Mustapha, qui étaient en marche pour venir mettre le siège devant Vienne.

A l'approche des ennemis, Léopold s'enfuit lâchement de la capitale avec sa cour, sans s'inquiéter de ce qu'il adviendrait de son peuple. Heureusement le duc Charles IV de Lorraine parvint à jeter quelques troupes dans la place, et l'intrépide Rudiger, le gouverneur de Vienne, secondé par la vaillante jeunesse des écoles, put mettre la ville en état de défense. Le grand vizir parut avec son armée de deux cent cinquante mille hommes, traça immédiatement ses lignes de circonvallation et forma un blocus régulier.

Bientôt les habitants furent réduits à la plus affreuse détresse; la famine, les maladies, le feu et le fer des ennemis firent d'amples moissons d'hommes dans les rangs de la garnison et du peuple; tous les ouvrages extérieurs étaient déjà au pouvoir des Turcs; le duc de Lorraine, quoique ayant surpris et battu Tekeli sous les murs de Presbourg, tentait d'inutiles efforts pour sauver Vienne, et l'on s'attendait chaque jour à voir la capitale emportée d'assaut, lorsque l'empereur, réduit au désespoir, écrivit à Jean Sobieski, roi de Pologne. La lettre de Léopold contenait ces paroles : « Vous seul pouvez me conserver la couronne impériale, mon frère; venez donc vous mettre à la tête de mes troupes, et quelque inférieures en nombre qu'elles soient à celles des ennemis, j'ai la conviction qu'elles seront invincibles avec vous. »

Sobieski se rendit aux instances de l'empereur, et accourut à Tulln, qui était le rendez-vous général, avec trois mille hommes, sans emporter de bagages, pour franchir plus rapidement les distances; il ne trouva d'autres troupes à son arrivée que celles de Charles IV, duc de Lorraine; il attendit alors vingt mille Polonais, qui étaient en marche pour le rejoindre, ainsi que les renforts des électeurs de Saxe et de Bavière, et il se trouva à la tête de soixante mille hommes, avec lesquels il se dirigea sur Vienne et vint camper en vue de la ville. Ce secours inspiré ranima le courage des assiégés et contraria singulièrement les chefs musulmans, qui se croyaient à la veille

de prendre la place; ce désappointement se changea même bientôt en véritable consternation, lorsqu'ils aperçurent l'armée combinée des Polonais et des impériaux descendre lentement dans la plaine et présenter la bataille. A la précision des manœuvres, Kara Mustapha reconnut Sobieski, et eut l'imprudence de s'écrier : « Malheur! malheur! le roi de Pologne est là! » Ces paroles circulèrent rapidement dans les rangs des infidèles et répandirent un tel effroi, que tous n'opposèrent qu'une molle résistance aux charges impétueuses de leurs adversaires, se replièrent peu à peu, et finirent par lâcher pied après trois heures de combat, laissant au pouvoir de l'ennemi les tentes, les bagages, les munitions de guerre et de bouche, cent quatre-vingts pièces de canon, les insignes de la dignité de grand vizir, et un étendard qu'on supposa être celui de Mahomet.

Le lendemain, le roi de Pologne entra à Vienne par une des brèches que le canon des Turcs avait faites aux murailles, et fut reçu comme un dieu par cette population qui, deux jours auparavant, n'avait en perspective que la mort ou l'esclavage. Sobieski ne resta qu'une seule journée dans la ville, retourna à son camp, puis écrivit à Léopold qu'il pouvait revenir à Vienne. Le lâche monarque accourut en toute hâte, et fit son entrée dans la capitale, à pied, un flambeau à la main, suivi d'une cohorte de jésuites et au milieu d'un peuple indigné de sa couardise.

Sentant vivement la différence qui existait entre les transports d'enthousiasme qui avaient accueilli le roi de Pologne lors de son entrée dans la capitale de l'Autriche et les manifestations railleuses qui avaient eu lieu lors de son retour, il exhala sa colère contre son ministre, le comte de Sinzendorf, aux funestes avis duquel il attribuait ses malheurs : suivant plusieurs auteurs, il le fit empoisonner sur-le-champ; suivant quelques autres, le ministre serait mort de désespoir; ce qu'il y a de positif, c'est que dans la soirée Sinzendorf n'existait plus. L'irritation de Léopold était si violente, qu'au lieu de voler au camp polonais pour remercier celui qui lui avait conservé la couronne, il convoqua son conseil pour qu'on décidât si un roi par élection et non de droit divin pouvait être admis en sa présence sans que la dignité impériale en eût à souffrir la plus légère atteinte. Puis, la question ayant été résolue affirmativement, il demanda de quelle manière il devait recevoir Jean Sobieski. « A bras ouverts! » répondit le duc de Lorraine, présent à cette scène et indigné de cette orgueilleuse ingratitude.

Léopold ne goûta pas un si noble conseil; animé d'une fausse jalousie qui lui représentait une dette de reconnaissance comme une honte, il s'occupa de régler avec soin la cérémonie de son entrevue avec le roi de Pologne. La rencontre des deux princes eut lieu dans une plaine située entre le camp et la ville; l'empereur s'y rendit vêtu simplement et monté sur un cheval de médiocre apparence; Sobieski portait son costume de bataille et montait un superbe coursier richement caparaçonné. Au signal convenu ils s'avancèrent au-devant l'un de l'autre, se saluèrent au même instant et s'em brassèrent froidement. Léopold ne murmura pas même le mot de reconnaissance; Sobieski, irrité de tant d'indifférence, remonta aus-

sitôt à cheval, et, au moment de partir, lui dit sur un ton d'ironie : Adieu, mon frère; je suis bien aise de vous avoir rendu un petit service.

Comme l'armée ottomane avait évacué la Hongrie, l'empereur reprit l'exécution de son projet d'asservissement de ce royaume, et donna l'ordre à ses troupes de marcher contre les magnats insurgés dans les provinces. Sobieski intervint alors, et s'efforça de négocier un accommodement entre Léopold et les mécontents; l'empereur, que la médiation du roi de Pologne embarrassait beaucoup, feignit de croire que ce prince ne défendait les rebelles que dans l'espérance de procurer à son propre fils la couronne de Hongrie; le généreux Sobieski rompit immédiatement toutes les négociations et se retira dans ses États; c'était ce qu'attendait le fourbe Léopold.

Après le départ du roi de Pologne, il jeta en Hongrie toutes les troupes dont il pouvait disposer, et en moins de deux mois, grâce à ses soldats, il se trouva maître de tout le pays. Son premier soin fut d'instituer un tribunal permanent présidé par un Italien nommé Caraffa, homme sanguinaire, qui pendant une année entière occupa trente bourreaux et leurs valets pour abattre les têtes des malheureux Hongrois. Les jésuites conseillèrent au prince de profiter de la terreur qu'inspiraient ces abominables exécutions pour abolir le culte protestant et introduire la loi de légitime succession à la couronne de Hongrie. Celui-ci n'osa pas exécuter les deux choses à la fois; il remit à un temps meilleur le rétablissement du papisme, et commença par faire décréter dans les États le droit de succession au trône pour la ligne masculine de la maison d'Autriche, tant de la branche espagnole que de la branche d'Allemagne; puis il procéda au couronnement de l'archiduc Joseph, son fils, qui n'avait pas dix ans.

Quelques années après, les Turcs reparurent dans la Transylvanie, menacèrent l'empire, et s'établirent même dans la Hongrie, sous la conduite du sultan Mustapha II. C'est alors que le prince Eugène de Savoie, chassé de France par les mépris de Louis XIV, parut pour la première fois à la tête des armées impériales. Le nouveau général rencontra les Turcs à Zentha, sur la Theiss, dans un camp retranché en tête de pont, et déjà il se préparait à livrer bataille, lorsqu'il reçut un ordre de l'empereur qui lui défendait d'engager aucune affaire avec l'ennemi. Sans tenir compte des instructions du souverain, Eugène qui voyait la victoire assurée par ses dispositions, donna l'ordre de l'attaque, foudroya les ennemis avec son artillerie, les fit ensuite charger par sa cavalerie, les culbuta dans le fleuve, et leur tua plus de trente mille hommes; le reste de l'armée mit bas les armes, se rendit prisonnier, et abandonna aux Autrichiens un immense matériel d'artillerie et d'équipages. Jamais victoire plus complète et plus décisive n'avait été obtenue par les armées impériales. C'était trop de gloire pour un homme; Léopold en conçut une telle jalousie, qu'au lieu de récompenser magnifiquement le vainqueur lorsqu'il revint à Vienne pour déposer à ses pieds les trophées remportés sur les ennemis, il lui fit demander son épée, et donna l'ordre de la traduire devant un conseil de guerre comme coupable de haute trahison, et pour avoir désobéi aux ordres de l'empereur.

Cette nouvelle marque d'ingratitude, qui rappelait l'odieuse conduite du souverain envers Sobieski, exaspéra la population de Vienne; les citoyens se rassemblèrent en tumulte sous les murs du palais et firent entendre des menaces de mort contre l'empereur. Il fut alors obligé de remettre le général en liberté et de lui rendre le commandement de l'armée de Hongrie. La paix se rétablit enfin avec la Porte par le traité de Carlowitz, qui enlevait à la puissance ottomane une partie de ses États d'Europe et le rendait beaucoup moins redoutable qu'auparavant pour les royaumes catholiques.

Léopold, se trouvant maître de la Transylvanie, de l'Esclavonie, de toute la partie de la Hongrie qui est au nord de la Maros et à l'occident de la Theiss, tourna ses regards vers l'Espagne, et s'occupa de faire agréer au vieux roi Charles II, qui n'avait pas d'enfants, un de ses propres fils pour lui succéder. Les choses étaient fort avancées, et le comte de Harracl, ambassadeur de l'empire, avait même obtenu du roi la promesse de choisir le dernier fils de Léopold pour son successeur, lorsque Louis XIV vint se jeter à la traverse et sut mener les intrigues si habilement, qu'il extorqua un testament en faveur de Philippe, duc d'Anjou, son petit-fils.

Charles II mourut, et une guerre terrible éclata entre la France et l'Autriche pour la succession d'Espagne. Léopold rassembla une armée de quatre-vingt mille hommes et en confia le commandement au prince Eugène, dont les talents assurèrent à l'empire une prépondérance momentanée; ensuite il se liguait avec les puissances ennemies de la France, fit proclamer solennellement à Vienne son fils l'archiduc Charles roi d'Espagne, et l'envoya en Angleterre, d'où une flotte le transporta en Espagne. A partir de ce moment, la situation de l'empereur commença à devenir inquiétante; ses troupes d'Italie cédèrent le terrain aux Français; la ville de Passau se rendit à l'ennemi; une armée gallo-bavaroise se dirigeait vers les États héréditaires et se préparait à faire une jonction avec les Hongrois, qui venaient de se révolter de nouveau et de reconnaître pour chef le jeune Ragocky. Déjà même celui-ci s'était assuré des passages sur le Danube, sur la Morave et sur le Waag, pour secourir les opérations des Français, qui voulaient pousser une pointe sur Vienne, lorsque le prince Eugène accourut avec ses troupes sur les points menacés, vint sauver encore une fois la capitale, refoula l'armée gallo-bavaroise et lui fit essuyer des pertes considérables dans la fatale journée de Hochstedt. Léopold crut que la fortune était revenue sous ses drapeaux; il résolut de ne point laisser échapper l'occasion de reprendre tous ses avantages; il leva des impôts extraordinaires, recruta de nouvelles troupes, organisa deux armées formidables, et se prépara à envahir simultanément la Hongrie et l'Espagne pour frapper un grand coup. Mais la mort ne lui permit pas d'exécuter ses projets; il succomba à une maladie de langueur le 6 mai 1705, après avoir bouleversé l'Europe pendant un demi-siècle.

Ce prince, à l'exemple de Louis XIV, s'était fait donner par ses flatteurs le surnom de Grand, titre glorieux que la postérité ne lui a point confirmé. Cependant nous devons convenir que Léopold avait pro-

tégé les sciences et les arts, avait fondé les universités d'Inspruck et de Breslau, ainsi que plusieurs collèges et sociétés littéraires. Il aimait surtout les musiciens, les recevait à sa table, conversait familièrement avec eux. « Son goût pour la musique était une véritable passion, dit Duclos, car le jour où il mourut, après avoir prié Dieu une dernière fois avec son confesseur, il fit venir les meilleurs artistes de sa cour, et expira au milieu d'un concert. »

Marie de Médicis, l'épouse adultère de Henri IV, la femme criminelle qui avait mérité d'être soupçonnée de l'assassinat de son mari, la reine qui ouvrit la série des souverains qui gouvernèrent la France pendant le dix-septième siècle, avait protégé aussi les hommes de talent de son époque; ce qui prouve que l'amour des arts ne rend nullement les princes meilleurs, et que ce serait s'abuser étrangement que d'attribuer à de nobles sentiments les encouragements ou les distinctions qu'ils accordent aux sciences. Les souverains n'aiment les savants qu'en raison de la gloire qu'ils reflètent sur leur règne; ils n'aiment les artistes qu'en raison des jouissances qu'ils leur procurent. Ainsi donc, que les peuples cessent d'honorer dans leurs rois ce prétendu amour des arts qui n'est que le résultat d'un monstrueux égoïsme.

Marie de Médicis, fille du grand-duc de Toscane et de Jeanne, archiduchesse d'Autriche, n'était pas très-belle, si l'on en juge par les portraits que nous en a laissés le peintre Rubens; au moral, c'était, suivant les historiens, une terrible princesse, implacable, fourbe, altière, vindicative, et si corrompue, qu'elle entretenait des favoris et des mignonnes pour satisfaire ses appétits luxurieux. Parmi les femmes qui, avant son mariage, avaient le privilège de prendre part à ses débauches, se trouvait en première ligne Léonore Dori, dite Galigai, la fille de sa nourrice, une jeune Italienne au tempérament de feu, qui avait su prendre un tel ascendant sur sa maîtresse, qu'elle réglait à son gré ses desirs, ses affections et ses haines. Léonore ayant épousé un certain Concino Concini, fils d'un notaire de Florence, fit admettre son mari dans l'intimité de Marie de Médicis; et le couple entra si avant dans ses bonnes grâces, qu'elle ne voulut plus se séparer ni de l'un ni de l'autre, même lorsqu'elle vint en France pour épouser Henri IV. Le jour de son arrivée à la cour, elle annonça au roi qu'elle voulait de l'or et des dignités pour la Galigai et pour Concini; et comme le prince lui représentait qu'il en avait à peine assez pour ses propres dépenses, elle simula des scènes de jalousie et s'emporta jusqu'à lever le bras sur son mari.

Quelques concessions de Henri IV parurent enfin avoir adouci le caractère irascible de Marie de Médicis, et les deux époux vécurent en apparence en assez bonne intelligence. La reine souffrit que son mari entretenait des maîtresses à la cour et qu'elles lui fussent même présentées; de son côté, Henri IV permit que sa femme continuât ses relations avec le beau Concino Concini et le comblât de faveurs. De cet arrangement matrimonial, il résulta que la France eut à pourvoir de dotations, de charges et de bénéfices les enfants naturels du roi, et à fournir des apanages aux bâtards dont la reine augmentait chaque année la famille royale, car le bon sire était cocu.

Malgré les charmes de cette existence indépendante, Marie de Médicis se fatigua de n'occuper que la seconde place dans le royaume; elle se rappela les beaux jours de Catherine de Médicis, et voulut à son exemple exercer l'autorité suprême. Pour cela, il lui fallait simplement être régente, être veuve... Henri IV devait partir pour la guerre des Pays-Bas; elle se fit souple, caressante, et obtint du roi qu'elle fût couronnée solennellement et sacrée en qualité de reine de France. Cette cérémonie eut lieu la veille du jour fixé pour le départ du roi, et se fit avec une pompe extraordinaire.

Voici la description que nous en a laissée un des auteurs du temps: « Sa Majesté fut sacrée et couronnée le jeudi 13 mai 1610, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis. On avait élevé dans le sanctuaire un immense échafaud surmonté d'un dais de velours semé de fleurs de lis d'or en broderie; les gradins étaient également couverts de velours cramoisi à franges et à broderies d'or. A droite et à gauche on avait construit deux autres échafauds magnifiquement ornés qui étaient destinés aux princes, aux chevaliers des ordres du roi, aux gentilshommes de la chambre, aux grands seigneurs, aux capitaines, aux ambassadeurs, aux dames et damoiselles de la reine. Dans l'enceinte du maître-autel se trouvaient des sièges couverts de drap d'or pour messieurs les cardinaux de Gondi, de Sourdis, du Perron, pour les archevêques et les évêques; près de l'autel, sur une table magnifiquement préparée, étaient déposés les grandes et les petites couronnes, le sceptre, la main de justice et l'anneau royal; de l'autre côté on voyait une chaire magnifique pour le cardinal de Joyeuse, qui devait officier; enfin le parterre entier de l'église était couvert de velours cramoisi surchargé de broderies d'or.

« Au matin, les princes, les seigneurs et les cardinaux se rendirent au logis de la reine pour la conduire à l'église, et la trouvèrent dans ses appartements, habillée en corset surcot d'hermine, et autres vêtements royaux. Son manteau était de velours semé de fleurs de lis d'or, fourré d'hermine et ayant la queue longue de sept aunes; son ornement de tête tout garni de pierres, comme aussi son surcot qui était enrichi de gros diamants, rubis et émeraudes d'un prix inestimable.

« Le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant: les Suisses, vêtus de velours tanné, blanc, bleu et incarnat; les deux compagnies de cent gentilshommes, les uns vêtus de satin tanné avec passéments d'or, les autres ayant le pourpoint de satin blanc, et les chausses de satin tanné; les gentilshommes de la chambre, chambellans et autres, les chevaliers du Saint-Esprit, ayant tous leur grand ordre suspendu au cou; les clairons habillés de velours bleu; les hérauts revêtus de leurs cottes d'armes, les huissiers de la chambre portant leurs masses. Puis suivaient les princes, tous vêtus de diverses couleurs de toiles d'or, la cape de même couleur, le capuchon couvert de pierres, avec la toque dont les cordons n'étaient que perles et diamants. Venait ensuite la reine, soutenue par messieurs les ducs d'Orléans et d'Anjou; la queue de son manteau portée par mesdames les princesses de Condé et de Conti, la douai-



Sacre et couronnement de Marie de Medici en qualité de regente, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis.

rière de Montpensier et la duchesse de Mercœur; les queues des manteaux de ces quatre princesses étaient aussi portées par quatre comtes vêtus de toile d'argent, avec la cape et la toque semée de pierres. Après eux s'avancèrent Madame et la reine Marguerite, avec leurs manteaux de fleurs de lis d'or et de broderies, dont les queues étaient soutenues par des barons; enfin venaient les autres princesses et duchesses, dont les queues étaient pareillement portées par des seigneurs de qualité. Toutes ces

nobles dames ayant sur leur tête leurs couronnes de duchesses enrichies de perles et de diamants.

Madame Marie de Medici pénétra dans le sanctuaire avec ce brillant cortège; puis elle fit sa prière et baisa un reliquaire qui lui fut présentée par le cardinal de Joyeuse, qui était revêtu des ornements pontificaux; après quoi elle monta sur le trône, pendant que les joueurs d'instruments faisaient retentir d'airs sacrés la voûte de l'église. Sa Majesté fut ramenée devant l'autel par les premiers

dignitaires ecclésiastiques; ensuite le cardinal de Joyeuse ayant pris la sainte ampoule des mains de deux évêques, versa l'onction sacrée sur la patène et en oignit la reine sur le chef et sur la poitrine, en disant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, que cette onction d'huile te profite en honneur éternel ! » Puis il prit l'anneau et le mit au doigt de la reine. — Un autre évêque lui ayant présenté le sceptre et la main de justice, il les remit également à la reine, il lui plaça la grande couronne sur le front sans l'attacher, mais la faisant soutenir par le Dauphin et par Madame; enfin il remplaça cette couronne par une autre moins pesante, toute couverte de diamans, de rubis et de perles, et la fixant sur la tête de Sa Majesté, il prononça ces paroles : « Prends ce diadème de gloire et de liesse, afin que tu reñaises splendeur et sois couronnée d'une félicité perdurable. »

« Le sacre et le couronnement étant terminés, la reine entendit la messe, communia, fit des largesses au peuple, et fut ramené dans ses appartemens en pareil ordre qu'elle avait été conduite à l'église. Un festin magnifique termina les cérémonies. Après quoi Henri IV et Marie de Médicis rentrèrent dans Paris par la porte Saint-Martin, suivis d'un immense cortège, de seigneurs, de dames de la cour, et allèrent coucher au Louvre. »

On remarqua que le soir même de son sacre la reine eut des entretiens secrets avec Eléonore Galigai, avec Concino Concini, avec le duc d'Épernon, l'ancien mignon de Henri III, et avec plusieurs jésuites, ennemis secrets et implacables du roi; on n'a jamais su quels complots avaient été machinés dans ces conciliabules; seulement dès le lendemain il circula d'étranges bruits à la cour.

Plusieurs avis secrets furent adressés à Henri IV pour qu'il eût à se tenir en garde contre des assassins; le duc de Vendôme, le fils de la belle Gabrielle d'Estres, vint même lui dire qu'un nommé Labrosse, qui faisait profession d'astrologie, l'avait supplié d'avertir le roi qu'on tenterait de l'assassiner le jour même, s'il sortait de son palais. Henri IV méprisa tous ces avertissements; néanmoins il ne laissa pas que d'en éprouver une certaine inquiétude; il congédia le duc de Vendôme, son bâtard, demeura seul dans sa chambre, se promena à grands pas, se jeta ensuite sur son lit pour prendre un peu de repos, et vers les quatre heures il se releva et appela quelqu'un pour demander des nouvelles de la reine. Un exempt des gardes de Marie de Médicis se présenta aussitôt, et après avoir répondu aux questions du roi, il ajouta : « Sire, Votre Majesté est morose et pensive; il serait bon qu'elle prit l'air, cela la réjouirait. » — « Eh bien, faites apprêter mon carrosse, » répliqua le roi. — Le duc d'Épernon s'offrit immédiatement pour accompagner le prince, et l'engagea à dîner sa promenade du côté de la porte Saint-Antoine, pour examiner les préparatifs des fêtes que la ville devait donner à la reine lorsqu'elle reviendrait d'accompagner le roi pour célébrer sa rentrée dans Paris. Henri IV accepta, et moins d'un quart d'heure après, dans son propre carrosse arrêté par un embarras de voitures vers le milieu de la rue de la Ferronnerie, il recevait deux coups de couteau de la main de Ravaillac dans la région du cœur.

Le duc d'Épernon souleva le roi, et voyant qu'il était mort, il fit rebrousser chemin vers le Louvre, et accourut annoncer la nouvelle de l'assassinat à Marie, « qui ne se montra ni surprise ni alligée de l'événement. » Ensuite, lui et le duc de Guise firent monter à cheval le plus de noblesse qu'ils purent pour forcer le lieutenant civil et le prévôt des marchands à fermer les portes de la capitale et à leur livrer les clés. Enfin, par ordre de la reine, les chefs de troupes s'occupèrent de disperser les attroupe-ments, et de faire publier dans tous les quartiers que le roi n'était que légèrement blessé. En même temps le duc d'Épernon investit le Parlement à la tête des compagnies des gardes, entra dans la grand'chambre tout armé, et mettant la main sur la garde de son épée, il dit aux conseillers assemblés : « Messieurs, si avant que je sois sorti de cette enceinte vous n'avez pas déclaré madame la reine régente du royaume, je vous jure, par mon honneur de gentilhomme, que j'arracherai cette épée du fourreau pour en frapper ceux qui se montreront les ennemis de la couronne. Ne demandez pas à délibérer; il faut que vous passiez immédiatement de la proposition à la conclusion. »

Comme les membres du Parlement gardaient un profond silence, il donna un signal, et des soldats se présentèrent aux portes de la salle, prêts à faire main basse sur les récalcitrants. Il n'y avait pas à délibérer en effet; les conseillers cédèrent, et rendirent un arrêt portant : « que la reine Marie de Médicis, mère du roi Louis XIII, était régente du royaume, et en cette qualité investie de l'administration des affaires pendant le bas âge dudit seigneur son fils, avec toute puissance et autorité. »

Le président Blanc-Ménil et dix conseillers furent chargés, séance tenante, de porter cet arrêt au Louvre. Après avoir présenté à la reine leurs compliments de condoléance et le décret de régence, ils reconnurent Louis XIII comme leur légitime et naturel seigneur, et se retirèrent. Le soir même, la régente donna des gardes aux ambassadeurs et aux princes étrangers, et fit partir en poste de nouveaux gouverneurs de provinces, choisis dans ses créatures, pour faire reconnaître son autorité. Tout cela fut exécuté en moins de six heures; ce qui fit dire que tout avait été prévu et calculé à l'avance. Dès le lendemain, Marie de Médicis fit confirmer son titre de régente dans un lit de justice que tint son fils, âgé à peine de dix ans.

Ainsi quelques courtisans faciles et corrompus aidèrent une reine éhontée à déposséder la nation d'un de ses droits les plus sacrés, celui de déférer la régence, droit dont avait été investie jusqu'à cette époque l'assemblée des états-généraux. C'était une grande conquête faite sur le peuple; c'était un immense service rendu à la cause du despotisme; Marie de Médicis le comprit, et récompensa magnifiquement ceux qui l'avaient soutenu dans cette dangereuse circonstance. Le duc d'Épernon entre autres fut maintenu dans ses anciennes dignités, gratifié de gouvernemens, de pensions et de bénéfices si importants, que pour donner une idée de sa fortune, un historien du temps rapporte qu'il n'avait jamais au Louvre qu'avec une escorte de sept ou huit cents gentilshom-

mes. En outre, comme le duc n'avait pu échapper au soupçon de complicité dans l'assassinat du roi, elle le couvrit de sa protection puissante, fit jeter dans les cachots de la Bastille deux personnes, une demoiselle de Coman et un capitaine nommé Lagarde, qui prétendaient avoir vu le duc d'Épernon déguisé en moine et cau-sant avec Ravaillac, et qui fournissaient des indications si précises que le Parlement avait dû commencer une instruction à ce sujet. Marie de Médicis intervint, arrêta la procédure et fit interroger les deux prisonniers par des juges vendus à sa cause. Mlle de Coman persista dans ses déclarations; mais le capitaine Lagarde consentit à rétracter ses siennes. Deux jours après, l'infortunée demoiselle de Coman était trouvée morte dans son cachot, et le capitaine obtenait, au contraire, son élargissement de la Bastille, et recevait, pour prix de sa docilité et de ses rétractations, une pension de six cents livres et le brevet d'une place à Paris.

Lorsque la régente vit son autorité bien affermie, elle ne craignit plus de mécontenter les ministres du feu roi; elle les chassa de la cour sans plus s'en inquiéter, et donna leurs places à ses favoris. Parmi ceux qui furent comblés outre mesure des faveurs de la reine, se trouvèrent naturellement Léonore Galigai, cette Italienne qu'on appelait à la cour la mignonnette de la reine, et son mari le beau Concino Concini, qu'on désignait ouvertement comme le père des enfants de Madame Marie de Médicis.

L'orgueil et l'insolence de ce couple s'en accrût à tel point, que la Galigai en vint à interdire sa porte aux princes et aux princesses à certaines heures du jour. Saint-Simon raconte que le roi lui-même n'était pas à l'abri de ses caprices ni de ses boutades, et qu'un matin, comme il s'amusaît à de petits jeux auprès de son lit, elle lui commanda durement de sortir de sa chambre et de la laisser dormir. Concino Concini prit les allures d'un grand seigneur, acheta le marquisat d'Ancre, se fit nommer successivement premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Normandie, ministre, quoiqu'il n'eût aucune connaissance des lois du royaume, et enfin maréchal de France, quoiqu'il n'eût jamais tiré l'épée.

Le favori bouleversa toute l'administration du royaume sous prétexte de réformes, il s'empara du maniement des finances, partagea avec la reine quarante millions qui étaient en réserve dans les caisses de Sully, et doubla les impôts pour subvenir aux dépenses de la cour. Cependant il n'osa pas licencier toutes les troupes qui avaient été levées par Henri IV; et pour donner une satisfaction à l'esprit national, il envoya le maréchal de la Clâtre avec un corps d'armée en Allemagne pour aider le prince Maurice de Nassau à reconquérir sur l'archiduc Léopold la ville de Jallers, que revendiquaient le marquis de Brandebourg et le duc de Neubourg, alliés de la France.

Le prince de Condé, qui n'avait plus à redouter pour sa femme les poursuites d'un roi dissolu, entra en France et vint immédiatement à la cour. Il fut d'autant mieux accueilli par Marie de Médicis, qu'elle craignait qu'il ne fit valoir des prétentions à la régence et qu'il ne suscitât des embarras à son gouvernement; elle entra en pourparlers avec lui, et en échange de sa soumission elle lui assura une pension

de deux cent mille livres et la propriété du magnifique hôtel de Gondé.

La régente affecta de changer tout le système politique suivi par Henri IV dans ses relations avec les puissances étrangères, elle rechercha l'alliance de l'Espagne, rappela les troupes qui guerroyaient dans les Pays-Bas, et abandonna l'alliance des princes protestants. Pour la politique intérieure elle suivit les mêmes errements, et sembla prendre plaisir à prodiguer les honneurs, les emplois et les richesses à ceux qui s'étaient montrés les plus hostiles à son mari, et se déclara l'ennemie implacable des réformés. Avec une telle conduite, la reine eut bientôt soulevé l'animadversion générale au dedans comme au dehors. Les seigneurs de la cour formèrent une cabale puissante, à la tête de laquelle se trouvaient César, duc de Vendôme, et Alexandre, grand prieur de France, deux bâtards du roi défunt; Henri H. prince de Condé, et Henri de Mayenne, le fils de l'ancien chef de la ligue; les ducs de Longueville, de Nevers, de Rohan, de la Trémouille et le maréchal de Bouillon. Cette cabale avait pour but d'enlever la régence à Marie de Médicis et le titre de premier ministre à l'Italien Concino Concini.

Les protestants, de leur côté, se réunirent en armes, se cantonnèrent dans les provinces du Midi et entrèrent en pleine révolte. Le maréchal d'Ancre, qui était assuré de la faveur de Marie de Médicis, ne parut guère s'émouvoir de cette levée de boucliers; il affecta même plus d'audace et plus d'insolence qu'auparavant; et sous prétexte de venger l'autorité royale, il arma sept mille hommes payés de ses deniers, et les envoya contre les rebelles. Ce dernier acte acheva d'exaspérer les esprits; chacun se recria contre les scandaleux abus qui existaient dans l'administration du royaume, et qui avaient fait du mari d'une femme de chambre venu en France sans aucun lien, un homme assez riche pour lever une armée à ses frais. Des clameurs s'élevèrent de toutes parts contre l'Italien, et une multitude de supplices furent adressés à la reine pour réclamer l'expulsion de ce misérable ruffian.

Marie de Médicis, qui était plus entichée que jamais de la favorite et de son amant, repoussa toutes les réclamations et maintint le maréchal d'Ancre au pouvoir. Celui-ci ne garda plus alors de mesures dans sa conduite à l'égard de ses ennemis comme envers le roi lui-même; il ne se contenta pas de lui enlever toute autorité; il voulut s'assurer de sa personne, lui défendit de sortir de Paris, et ne lui permit aucune distraction, sauf quelques promenades aux Tuileries qu'il voulut autoriser; enfin il le traita avec une telle sévérité, qu'il donna lieu d'accréditer le bruit déjà trop répandu qu'il était le père du roi de France.

Pendant que Concini agissait ainsi, les seigneurs confédérés inondaient la France de leurs manifestes contre la régente et contre son ministre, et entraînaient d'importantes défections dans le parti de la cour. Marie de Médicis s'effraya alors de la tournure que prenaient les choses; et pour prévenir de plus grands malheurs pour son cher Concini, elle résolut de gagner à sa cause les principaux membres de la cabale en leur abandonnant une partie des domaines de la couronne et en leur offrant le partage des res-

jouilles du peuple. Des princes ne pouvaient refuser de semblables propositions, des confiances furent ouvertes pour fixer le prix auquel chacun d'eux mettait sa soumission, et un traité fut conclu à Sainte-Menehould, le 15 mai 1614.

Mais pour payer ces consciences de gentilshommes il fallait de l'argent, et le trésor était à sec. La régente se hâta donc d'assembler les états-généraux pour en obtenir des subsides; et préalablement elle eut soin de faire déclarer le roi majeur par le Parlement, afin qu'il ne prit fantaisie à aucun des princes du sang de réclamer la régence. Néanmoins les choses ne se passèrent pas à son entière satisfaction; plusieurs membres des trois ordres portèrent la parole contre la reine et contre son premier ministre; le tiers état surtout se fit remarquer par l'énergie de ses représentations et par les propositions hardies qu'il osa soulever contre les abus de l'autorité royale. Le résultat fut que les états refusèrent de voter de nouveaux impôts avant que la reine eût justifié de l'emploi des richesses immenses qu'elle avait englouties dans les quatre années de son administration.

Marie de Médicis voyant qu'elle n'avait rien à attendre d'une telle assemblée, la congédia immédiatement, et s'occupa des moyens de se procurer de l'argent d'une autre manière. Elle créa des offices de trésoriers des pensions et les vendit pour dix-huit cent mille francs. Le Parlement ayant osé adresser des remontrances à la reine sur le scandale d'une semblable mesure, le duc d'Épernon eut ordre de corriger les vieux conseillers; mais comme il ne pouvait avouer la mission secrète qu'il avait reçue ni faire une provocation sans avoir des motifs plausibles, il attendit une occasion pour agir; cette occasion ne se fit pas attendre.

Un soldat du régiment des gardes ayant été enfermé dans une prison civile du faubourg Saint-Germain, pour avoir tué en duel un de ses camarades, le duc prétendit qu'en sa qualité de colonel général de l'infanterie, il était seul juge de cette affaire, que le Parlement lui avait manqué d'égards en empiétant sur ses attributions; et sans autre explication il prit quelques soldats de la compagnie qui était de service au Louvre, fit briser les portes de la prison et enleva le garde. Le bailli de Saint-Germain adressa immédiatement sa plainte à la cour, qui commit sur-le-champ plusieurs conseillers pour en informer.

Le duc d'Épernon joua l'exaspération, exhalâ sa colère contre le Parlement par d'affreuses menaces; puis, réclamant l'aide des gentilshommes qui étaient présents, il se mit à leur tête et se dirigea vers le palais pour attendre la sortie des conseillers. À la levée de la séance, ceux-ci traversèrent le vestibule, suivant leur habitude, pour se rendre dans une autre chambre et déposer leurs robes. Tout à coup ils sont assaillis par une troupe de furieux, qui les frappent du revers de leurs épées, les terrassent, les foulent aux pieds, déchirent leurs vêtements avec leurs épées, en blessent même plusieurs, en leur criant que c'était pour leur apprendre à se mêler des affaires de la reine et de ses ministres. Ce trait d'audace étant demeuré impuni, l'insolence des favoris de Marie de Médicis ne fit que s'accroître, et tout plia devant l'autorité du ministre.

Enfin Louis XIII se fatigua d'obéir, et résolut de se soustraire au joug du maréchal d'Ancre et à la tutelle de sa mère; toutefois, comme il n'entraît pas dans son caractère de prendre une détermination énergique parce qu'il manquait de courage pour l'exécuter, il agit sourdement, prépara ses batteries dans l'ombre et ne mit personne dans sa confiance, si ce n'est un de ses compagnons de jeu de jeu, le jeune Albert de Luynes, en qui il avait une grande confiance, et dont il fit plus tard son principal ministre.

Ce favori, qui joua un rôle très-important sous le règne de Louis XIII, était d'une famille extrêmement intime; car le cardinal de Richelieu dit, dans ses Mémoires, que le père d'Albert de Luynes était simplement un bâtarde maître Guillaume Ségar, chanoine de l'église cathédrale de Marseille; qu'il avait tiré son nom d'une petite maison que cet ecclésiastique possédait sur les bords d'une rivière nommée Luynes, entre Aix et Marseille, et qu'il avait pris le surnom d'Albert de sa mère, qui servait de chaudière au chanoine; que ce bâtarde s'étant fait soldat, était parvenu à se faire recevoir archer de la garde, et qu'il s'était acquis une réputation de bretteur pour avoir tué en duel, dans le bois de Vincennes, plusieurs de ses camarades; qu'ensuite il avait obtenu, en récompense de sales services, le gouvernement du Pont-Saint-Esprit, et qu'il s'était marié à une demoiselle de Saint-Paulat, femme adroite et violente; que ce couple ayant amassé un peu d'argent par extortion, avait fait l'acquisition d'une petite maison appelée Montmirail, d'une chétive métairie nommée Barante, et d'une ile que le Rhône avait presque toute rongée, et qu'on nommait Cadnet. Le cardinal ajoute que « tous leurs biens et leurs acquêts pouvaient valoir douze cents livres de rentes, et qu'aussi ne purent-ils suffire aux dépenses de la famille lorsque le gouvernement du Pont-Saint-Esprit vint à être enlevé au capitaine Luynes. » Ils tombèrent dans une telle misère, que le boucher qui apportait les provisions de la maison refusa de continuer ses fournitures; et comme la femme de l'ancien archer insistait pour qu'il montrât plus de complaisance, il lui répliqua insolemment « qu'il n'avait qu'une sorte de marchandise à son service, dont se conservant la propriété, il lui donnerait l'usage, si bon lui semblait, sans rien demander. » Cette grossière injure valut à celui qui l'avait faite quatre coups de poignard, puis la famille se retira dans la ville de Tarascon. Le capitaine Luynes avait alors trois fils : l'aîné, qu'on appelait Luynes, le second Cadnet, et le troisième Barante. La mère, qui était d'une beauté fort remarquable, ne tarda pas à trouver un protecteur, et fit entrer ses trois enfants chez le comte de Lude en qualité de pages; plus tard, celui-ci les présenta à Henri IV et obtint leur admission à sa cour. À leur début, les trois frères n'avaient qu'un manteau qu'ils portaient à tour de rôle quand ils étaient de service, et vivaient avec une pension de quatre cents écus que la munificence du roi avait accordée à l'aîné en qualité de page de sa chambre.

Dans les devoirs de sa charge, Albert de Luynes eut maintes occasions de plaire au dauphin, soit en partageant ses jeux, soit en lui élevant des pies grièches. Le jeune prince le nomma d'abord grand lau-



Concino Concini, maréchal d'Ancre, et Léonore Galigai, sa femme.

connier de France, puis l'éleva à la dignité de premier gentilhomme de la chambre; et enfin, quand sa majorité eut été déclarée, il le combla d'honneurs et de pensions, ainsi que ses frères Cadnet et Barante.

Le crédit du favori de Louis XIII parut si bien établi, que la reine mère et le maréchal d'Ancre en concurrent de l'ombrage, et résolurent de le séparer du jeune monarque en lui confiant le gouvernement d'Amboise. Ils chargèrent Sauveterre, premier valet de la garde-robe, de signifier à Luynes qu'il eût à se rendre immédiatement à son poste, s'il voulait prévenir une disgrâce dont lui et ses frères étaient menacés. Sauveterre répondit à Marie de Médicis, en présence de Concini: « Mais, madame, vous avez donc un autre favori tout prêt pour le roi, dont vous seriez plus sûre que de Luynes; car vous n'ignorez pas que votre fils est si faible d'esprit, qu'il faut quelqu'un pour l'amuser comme un enfant; et s'il venait à choisir un homme plus entreprenant et plus élevé en dignité, vous pourriez vous repentir d'avoir éloigné celui-ci. »

Ces paroles retardèrent l'exécution du projet qu'avaient formé la reine et le premier ministre d'éloigner Luynes de la cour. Le favori resta donc en possession du monarque et continua à l'amuser en jouant à la paume ou au ballon, en dressant des oiseaux ou bien en l'occupant à des pratiques d'une piété puérile, pour lesquelles Louis avait un penchant déclaré. Peu à peu le favori prit un tel ascendant sur son esprit, que Louis XIII le choisit pour son confident intime dans tous les complots qu'il formait contre la reine et contre le premier ministre. Le projet du mariage du roi avec Anne d'Autriche, fille de Philippe III d'Espagne, n'apporta aucun changement dans la faveur de Luynes; au contraire, Sa Majesté le désigna pour aller à Bayonne recevoir la future

reine des mains des ambassadeurs espagnols, et pour la conduire à Bordeaux, où il l'épousa le 22 novembre 1615, au grand ébalissement du bon peuple, qui croyait à cette époque que le père des malheurs pour une nation était que la race des rois vint à s'éteindre. Hélas! mieux vaudrait pour les peuples qu'ils disparaussent tous de la terre!

Cette alliance augmenta encore les divisions qui existaient à la cour; car Anne d'Autriche ayant montré quelque velléité de prétentions au gouvernement du royaume, Marie de Médicis se mit en devoir d'inspirer à son fils de l'éloignement pour sa femme; ce qui ne lui fut pas difficile, vu le caractère sombre, morose, inquiet, déliant de Louis XIII, et surtout en raison de ses habitudes vicieuses d'onanisme et de ses goûts honteux. Le roi s'éloigna de sa jeune épouse et parut la mépriser entièrement; celle-ci ne tarda pas à l'accuser d'impuissance et à se d'odomager avec des amants des froisseurs de son mari.

La reine mère croyant alors n'avoir plus rien à redouter de sa belle-fille, ne se fit aucun scrupule de braver l'opinion publique et de combler Léonore Galigai et le maréchal d'Ancre de tant de faveurs, de dignités et de pensions, qu'il semblait que la reine eût pris à tâche d'enlever au peuple jusqu'à ses dernières ressources pour gorger d'or et d'argent cette famille italienne.

Louis XIII, quoique décidé à enlever le pouvoir à sa mère, hésitait à frapper le grand coup, parce qu'il prévoyait qu'il serait obligé de faire tuer le maréchal d'Ancre pour se séparer de la reine, et qu'il lui répugnait encore de tremper ses mains dans le sang d'un homme qui passait pour être son véritable père. Mais un incident, en apparence fort insignifiant, fit taire ses scrupules, et amena la sangame

catastrophe qui devait terminer la vie du favori choyé et caressé de Marie de Médicis.

Un jour, Concini jouant au billard avec le roi, et se trouvant gêné par son chapeau qu'il tenait sous le bras, le mit sur sa tête en disant : « Sire, votre majesté m'excufera de me couvrir en sa présence. » Louis cessa la partie et se retira dans ses appartements en donnant les marques de la plus violente colère.

Le maréchal d'Ancre ne s'abusa pas sur les conséquences qui pouvaient résulter pour lui de cette manifestation du prince; il se rendit en toute hâte auprès de la reine et l'instruisit de ce qui venait de se passer. Marie de Médicis fit appeler aussitôt Léonore Galigai, et disputa avec sa favorite sur les moyens de conjurer l'orage et de mettre le ministre à l'abri du ressentiment de Louis XIII. On ne sait à quel parti s'arrêta la reine; seulement dès le lendemain, jour de la Toussaint, après avoir dîné avec sa mère, le roi se sentit pris de tranchées et de coliques qui durèrent trois jours, et qui ne céderent qu'àux antidotes que lui fit administrer le médecin d'Albert de Laynes, son favori.

Depuis longtemps Louis XIII avait conçu des soupçons sur l'illégitimité de sa naissance et sur la participation directe qu'avait prise sa mère à l'assassinat de Henri IV. Cette étrange maladie jeta une lueur horrible dans son esprit; il supposa que l'épouse adultère qui avait ordonné le meurtre de son mari pouvait bien empoisonner son fils; il demeura convaincu que sa mère avait formé le projet de se débarrasser de lui pour conserver le pouvoir pendant la minorité de son frère Gaston, qui atteignait à peine sa neuvième année, et qui était placé sous la direction d'une créature du maréchal d'Ancre, le duc de Savary de Brèves. Dès ce moment, il vint une haine implacable à sa mère et ne s'occupa plus que des moyens de lui enlever le gouvernement du royaume et de se débarrasser du ministre. L'exécution de ses deux projets n'était pas sans difficultés, car le roi et ses amis étaient constamment surveillés par les espions du maréchal, et si le coup venait à manquer, ceux qui auraient trempé dans le complot étaient assurés d'être décapités.

Cependant Laynes ne recula pas devant le danger, et comme il devait recueillir une partie de l'héritage de Concini, il se chargea de la besogne. Le favori s'adjoignit un de ses frères et un capitaine des gardes nommé l'hôpital-Vitry, et tous les trois décidèrent qu'ils attaqueraient le ministre dans la cour du Louvre, au moment où il sortirait de chez la reine mère. Une première tentative échoua par un malentendu; mais le 23 avril 1617, les mesures furent mieux prises: Louis XIII, sous prétexte d'aller à la chasse, avait fait monter à cheval son régiment des gardes, le seul dont il pût disposer pour soutenir l'entreprise; Vitry se rendit au Louvre avec quelques gentilshommes qui portaient des pistolets sous leurs manteaux, et ils se poindèrent sur le pont-levis pour attendre le maréchal d'Ancre; celui-ci arriva, suivant son habitude, avec un nombreux cortège. Les conjurés laissèrent passer tout le monde; puis, lorsque Concini fut dans la cour, Vitry s'approcha de lui, porta la main sur son bras droit pour l'arrêter, et tirant de son pourpoint un pistolet, il le lui déchar-

gea dans la poitrine; en même temps un autre gentilhomme nommé Perray lui déchargea un second pistolet, à bout portant, dans le côté gauche. L'infortuné maréchal tomba raide mort du coup. Les conjurés firent retentir l'air des cris de « vive le roi! » ordonnèrent qu'on fermât immédiatement les portes du Louvre et que la garde se rangeât en bataille. Louis XIII parut alors à l'une des fenêtres et dit à haute voix : « Grand merci à vous, mes amis, à cette heure je suis roi! » Ainsi fut accompli un meurtre que beaucoup de gens qualifièrent de paricide, étant accompli par celui qu'on regardait comme le fils du maréchal.

Le corps de l'amant de la reine Marie de Médicis, du véritable père de Louis XIII, fut enveloppé dans un manteau, et vers minuit on alla l'enterrer dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois; mais le lendemain le peuple se porta à l'église, et malgré la résistance du clergé, le cadavre fut exhumé, traîné jusqu'au Pont-Neuf, et cloué à une potence que le ministre avait fait élever pour y pendre ceux qui parlaient contre lui; ensuite on le déchira à coups de dague et d'épée, et les lambeaux sanglants furent jetés à la voirie.

Le Parlement de Paris procéda également contre sa mémoire; les conseillers chargés de l'enquête constatèrent que le maréchal d'Ancre, au moment de sa mort, avait dans les poches de son pourpoint une somme de près de deux millions en billets de l'épargne, et dans sa maison plus de deux millions vingt mille livres en argent monnayé; ils reconnurent qu'outre les revenus de sa charge, qui montaient à un million de livres, il avait plus de vingt millions placés en France, à Rome et à Florence; ils constatèrent qu'il avait mis en réserve une somme considérable pour l'acquisition du comté de Montbéliard, où il voulait se retirer; toutes choses qui prouvaient d'une manière irrécusable quelles spoliations avaient été exercées par le favori de la reine mère.

Louis XIII ne s'en tint pas à la punition du coupable; il poursuivit de sa haine la famille du maréchal d'Ancre, fit enlever de sa maison, au milieu de la nuit, presque en chemise, Léonore Galigai, sa femme, et la fit enfermer à la Bastille. Le Parlement reçut l'ordre de prononcer la peine de mort contre la maréchale; toutefois, comme elle n'était en réalité coupable que d'infâmes complaisances et de débauches faites en compagnie de Marie de Médicis, il devenait fort difficile de motiver une sentence sur de semblables accusations. Le roi vint en aide à ses conseillers, et fit accuser Léonore Galigai de judaïsme et de sortilège. Un écuyer de sa maison, nommé Laplace, vendit sa conscience pour un peu d'or, et vint attester que depuis l'arrivée à la cour d'un certain médecin juif nommé Montallo, la maréchale avait cessé d'aller à la messe; que plusieurs fois il l'avait surprise faisant des boules de cire qu'elle avait l'habitude de porter à sa bouche. Son carrossier porta également un faux témoignage, et prétendit qu'il l'avait vue sacrifier un coq dans une église à minuit; or, le procureur général prouva que l'oblation d'un coq était tout à la fois une pratique juive et païenne, et conclut à ce qu'elle fut brûlée vive comme sorcière, conformément aux règlements ecclésiastiques alors en vigueur.

Le Parlement montra moins de sévérité ; il la condamna simplement à être décapitée. Léonore (italizé) écouta sa sentence avec un calme extraordinaire, marcha au supplice sans terreur, sans faiblesse, et mourut avec un courage digne d'une plus belle vie.

Quant à la reine mère, elle se trouvait retenue prisonnière dans ses appartements et hors d'état de pouvoir porter le moindre secours à sa favorite ; d'ailleurs la perte de son autorité l'occupait bien plus que le sort de la maréchale ; tout son désir était d'approcher du roi pour en obtenir un moment d'entretien ; mais Louis XIII, qui redoutait sa présence et ses reproches, refusait constamment de la voir, lui faisant dire qu'il était trop occupé pour la recevoir, et que Dieu l'ayant fait naître roi, il voulait « gouverner lui-même son royaume. »

Il était très-vivement excité à n'accorder aucune audience à Marie de Médicis, par Luynes, son favori, qu'il avait créé ministre et qui se trouvait investi, depuis l'assassinat du maréchal d'Ancre, de tous les biens et de toutes les charges de la victime ; or, celui-ci craignant qu'une réconciliation entre Louis XIII et sa mère ne bouleversât tous ses plans, obtint du roi qu'elle fût exilée à Blois.

« Après quoi, dit Fontenay-Mareuil, la coutume des favoris étant de ne vouloir auprès de leurs maîtres personne qui leur porte ombre, de Luynes renvoya le Père Cotton, confesseur du roi, et qui l'était aussi de la reine mère, et donna la place de ce jésuite à un autre hypocrite de la même société, appelé le Père Arnoux, qui s'était acquis une grande réputation parmi les prédicateurs. De Brèves, gouverneur de Monsieur ; d'Henrie, premier valet de chambre du roi ; sa nourrice, première camériste de la reine, et tous ceux qu'il supposait avoir conservé quelque attachement à Marie de Médicis furent également éloignés de la cour, et il ne souffrit plus que personnel, sans son autorisation, s'approchât du roi Louis XIII ou lui parlât en particulier. »

En quelques mois, la fortune de Luynes dépassa celle de l'ancien favori. Le nouveau ministre épousa la fille du duc de Montbazou, une des plus riches héritières du royaume, fit ériger sa terre de Maille, située à trois lieues de Tours, en duché-pairie sous le nom de Luynes ; et gouverna pour Louis le Juste avec tant d'insolence et de despotisme, que le duc de Bouillon disait publiquement « qu'on n'avait pas changé de taverne, mais seulement de bouillon ; » voulant expliquer qu'on n'avait pas gagné à la mort de l'ancien ministre, et que le duc de Luynes ne valait pas mieux que le maréchal d'Ancre.

Un personnage encore fort obscur, Richelieu, évêque de Luçon, un des amants secrets de la reine mère, qui avait passé de la charge de secrétaire d'Etat de la guerre et des affaires étrangères à celle des finances, s'aperçut bientôt qu'il devenait suspect au nouveau favori ; et pour sortir du mauvais pas où il se trouvait, il offrit au duc de Luynes de se retirer du conseil, où il n'avait siégé que cinq mois, lui fit la confidence de ses relations intimes avec la reine mère, et s'engagea à servir le roi en usant de son influence pour modérer les emportements de Marie de Médicis et prévenir quelque écart.

Luynes accepta les propositions du prélat et lui

donna l'autorisation de rester à Blois auprès de la reine ; mais il ne fut pas longtemps à reconnaître qu'il avait été la dupe de Richelieu, car il reçut de ses espions plusieurs avis qui le convainquirent des mauvaises intentions du rusé prélat à son égard, il lui intima l'ordre de quitter Blois immédiatement et l'exila dans son diocèse, d'où celui-ci passa dans les Etats du pape, à Avignon. Toutefois Richelieu ne resta pas inactif ; de sa retraite il continua une correspondance à ce la reine mère, et la déterminà à s'échapper de Blois et à se jeter dans les provinces du Midi pour exciter une guerre civile.

Marie de Médicis suivit les conseils du prélat : une nuit, elle descendit par une échelle de cordes d'une des fenêtres de son appartement, qui était à plus de cent vingt pieds du sol ; elle traversa les fossés accompagnée d'une seule de ses femmes, du comte de Brennes, son premier écuyer, de deux exempts de ses gardes ; puis elle gagna un carrosse qui était au delà du pont, et qui la conduisit à Montrichard, où le cardinal la Valette l'attendait avec quarante gentilshommes qui l'escortèrent jusqu'à Loches. Dans le trajet, sa petite troupe se trouva renforcée de deux cents chevaux que lui amena le duc d'Epemon ; enfin elle quitta la ville de Loches et vint établir sa résidence dans le château d'Angoulême, qui se trouva dès lors le rendez-vous obligé de tous les mécontents du royaume.

Cette fuite de la reine mère causa un grand trouble à la cour. Luynes, effrayé des conséquences qui pouvaient résulter pour lui du triomphe de Marie de Médicis, persuada au roi que l'intérêt de sa couronne exigeait qu'il réprimât la rébellion dans son principe et avant que les insurgés eussent réuni toutes leurs forces ; qu'en conséquence il était d'avis qu'il vint assiéger la reine dans son château d'Angoulême. Ce conseil fut très-goûté du monarque, mais non de la nation ; et le duc de Luynes avait tellement rendu odieux le gouvernement de Louis XIII, que ceux mêmes qui avaient applaudi à l'emprisonnement de Marie de Médicis au Louvre, à son exil à Blois, se prirent à la regretter. De toutes parts on cria au scandale, et l'on approuva hautement le duc d'Epemon de l'appui qu'il avait prêté à Marie de Médicis pour la faire évader de sa prison.

Le favori, ne voulant point affronter l'opinion publique, se décida à ne point employer les moyens violents pour réduire la reine. Il résolut même d'entier en négociations avec elle ; et pour cet objet, il jeta les yeux sur Richelieu, qui était toujours à Avignon, et lui fit proposer sa réintégration dans son secrétariat, avec le chapeau de cardinal en échange de son intervention dans les querelles qui venaient d'éclater. L'évêque de Luçon accepta cette mission, vint trouver Marie de Médicis, la détermina à un accommodement avec son fils, et en traita les conditions de concert avec le duc d'Epemon.

La paix fut rétablie dans le royaume par les négociations appelées le traité d'Angoulême, mais ce fut pour peu de temps, Luynes ayant refusé de remplir ses engagements envers Richelieu, et à cet égard les engagements pris par sa royale maîtresse, et la guerre recommença plus vive qu'auparavant, surtout elle avait changé de théâtre, et se disputait le Nord au lieu du Midi.



Assassinat du maréchal d'Ancre dans la cour du Louvre



Convoi du duc de Joyeuse

Tous les ennemis du gouvernement se réunirent à Marie de Médicis, qui se trouva bientôt à la tête d'une armée redoutable. Louis XIII rassembla à la hâte les troupes qui étaient cantonnées dans les environs de Paris et marcha sur Rouen, dont les rebelles avaient pris possession. L'armée royale, qui était trois fois plus nombreuse que celle de Marie de Médicis, n'eut pas de peine à reprendre la ville et même le château. On en vint alors à un second ac-

cord; la reine consentit à déposer les armes. Louis XIII publia un décret par lequel il déclara que sa mère n'ayant point voulu troubler la tranquillité du royaume, et tous deux se rendirent à Bressay pour signer la paix. Cette nouvelle réconciliation fut célébrée par des fêtes magnifiques, que le pays et le peuple paya suivant l'habitude; puis il fut que la mère et le fils songèrent à récompenser les services que leur avient rendus leurs partisans. Les

deux Majestés pussent dans les coffres de l'Etat, imposition de nouvelles taxes sur les malheureux, et payèrent leurs dettes de reconnaissance avec l'or de la nation.

L'année suivante de Luynes se garda bien de laisser échaouer l'occasion de monter plus haut encore qu'il n'était, et se fit ardeur de demander que la charge de cométable, vacante depuis la mort du maréchal de Montmorency, fût établie en sa faveur; et le roi eut la bonté d'accoler cette distinction à un homme qui n'avait au mérite militaire. Et pour surcroît d'aide, quand Luynes prit possession de sa nouvelle charge, il voulut qu'on suivit le même cérémonial qui avait été observé à l'installation des plus illustres cométales; et lui, dit Mayenne, qui ne savait pas seulement ce que pesait un glaive, remua le main de Louis XIII, en présence des princes du sang et des grands du royaume, une épée dont la garde et le fourreau étaient garnis de diamants d'un prix incalculable.

Parvenu au faite des grandeurs, le favori n'avait plus rien à désirer pour lui-même, se mit à protéger ses parents; il fit un de ses frères maréchal de France, et l'autre duc; il appela auprès de lui tous les membres de sa famille; et le étaient si nombreux, que le roi ne pouvait s'empêcher de dire qu'il n'avait jamais vu à un seul personnage tant de parents; qu'ils arrivaient à la cour par batailles et sans qu'il y en eût un seul habitué de sa cour; qu'il n'en était pas de même toutefois quand ils y étaient installés, et que rien n'égalait le luxe des Luynes. — Le nouveau cométable déployait en effet un faste tellement scandaleux qu'il semblait vouloir insulter à la Majesté royale, et qu'on afficha à la porte de l'hôtel qu'il habitait avec ses deux frères, un écriteau avec ces mots : « Hôtel des trois rois. »

Les courtisans redirent la chose à Louis XIII pour exciter sa défiance contre son favori; et comme le monarque était naturellement enclin à la jalousie contre ceux mêmes qu'il avait élevés, il prit de l'ombrage de la puissance dont il avait investi le duc de Luynes, et s'habituait peu à peu à lui témoigner moins de déférence que par le passé. Le cométable s'aperçut facilement que la faveur du maître s'éloignait de lui, et qu'il ne lui restait plus qu'un seul moyen pour se maintenir au pouvoir, celui de susciter des embarras au roi et de se rendre nécessaire. En conséquence, il résolut de troubler le royaume par des guerres de religion; il renouvela les persécutions contre les protestants de France, les poussa à la révolte, et détermina Louis XIII à prendre lui-même le commandement de son armée pour faire rentrer les huguenots dans le devoir.

Cette année, qui avait le roi pour chef, et qui comptait dans son état-major six maréchaux de France ainsi que son nombre de grands seigneurs et d'illustres capitaines, ne parvint cependant qu'à prendre d'assaut quelques places de peu d'importance, et échoua complètement au siège de Montauban, que défendait le marquis de la Force. Après trois mois de tranchée ouverte, Sa Majesté lut obligée de rompre honteusement le blocus de cette ville. Les courtisans rejetèrent la faute de cet insuccès sur Luynes et l'accusèrent de présomption, Bassompierre

osa même dire au roi, que si le cométable avait voulu suivre ses avis judicieux, l'armée n'aurait pas subi la honte d'un échec; que la France était bien à plaindre d'être gouvernée par un ministre qui ne savait se modérer en rien, qui voulait absorber toutes les richesses de la nation, qui avait réuni dans sa personne les attributions de cométable et de garde des sceaux; et il ajouta méchamment, que si Sa Majesté n'y prenait garde, son ministre deviendrait si puissant, qu'il ne lui serait plus possible de l'abaisser dans le cas où le salut de l'Etat l'exigerait.

Louis XIII, dont l'amour-propre était piqué, reparut qu'il saurait bien faire rendre gorge au cométable; et apercevant au même instant le duc de Luynes qui rentrait au palais, accompagné d'une brillante escorte, il continua comme se parlant à lui-même : « Ah! il veut faire le roi! mais il devrait se rappeler la mort du maréchal d'Ancre. » Ces paroles étaient de sinistre présage. Peu de jours après le cométable expirait empoisonné au camp de Longueville.

« Et cet homme, si grand et si puissant, dit Fontenay-Mareuil dans ses Mémoires, se trouva abandonné de tous les siens pendant son agonie; à peine y eut-il un de ses gens qui voulut demeurer auprès de lui. Quand il fut mort, on emporta son corps pour l'enterrer dans son duché de Luynes; et dans le trajet, on lui donna pour l'escorter, au lieu de prêtres, des valets, qui jouaient au piquet à chaque relais pendant qu'on faisait reposer les chevaux. Ses équipages furent pillés, et il ne resta pas même un drap pour couvrir son cercueil; il fallut que l'abbé Russelay et un nommé Contades se chargeassent des frais de ses funérailles, quoique ses frères le maréchal de Chamlay et le duc de Luxembourg fussent alors à l'armée. »

Aussitôt que Marie de Médicis eut connaissance de la mort du cométable, elle envoya Marillac auprès du roi pour solliciter une entrevue et pour le féliciter d'être affranchi de la tyrannie du favori. Louis XIII fit répondre à sa mère qu'il y avait longtemps qu'il lui tardait d'être délivré de Luynes; qu'à l'avenir il n'aurait ni favori ni cométable, et que son principal soin serait de lui faire connaître qu'il l'avait toujours tendrement aimée.

On jugea par cette réponse que la reine mère allait reprendre l'empire qu'elle avait exercé si longtemps sur son fils; et aussitôt ceux qui redoutaient de se voir exposés au ressentiment de cette femme vindicative s'exprimèrent auprès du monarque pour le détourner de sa résolution de voir sa mère. Le prince de Condé, celui qui, pendant les troubles de la régence, avait été le chef des mécontents, et qui, pour ce sujet, avait été privé de ses biens par Marie de Médicis et enfermé à la Bastille, adressa d'énergiques représentations à Louis XIII pour le dissuader de se rendre à Paris, où sa mère l'attendait. Tout fut inutile, le roi persista dans sa détermination; il quitta la Guyenne avec une escorte nombreuse, entra dans la capitale, se réconcilia avec Marie de Médicis, et lui donna place au conseil.

La reine mère se servit de son influence pour faire nommer cardinal l'évêque de Luçon, son amant, et voulut même obtenir pour lui l'entrée du conseil. Pour

cette dernière affaire eut besoin de toute sa persévérance, car Louis XIII détestait Richelieu; et à ces premières ouvertures de Marie de Médicis, il avait dit : « Cessez, madame, d'insister pour votre protégé, c'est un homme fourbe, débauché, ingrat, incorrigeable, cruel et d'une ambition démesurée. Néanmoins sa persistance écartera les obstacles, et le nouveau cardinal prit place dans le conseil.

Une des causes de cette répugnance extrême de Louis XIII pour Richelieu venait d'un sentiment de jalousie assez singulier : le roi, soit faiblesse de constitution, soit abus des plaisirs contre nature, ou la conséquence de cette habitude honteuse appelée onanisme, dont il avait usé outre mesure, se trouva dans un état d'impuissance absolue; cependant il se montrait en toutes circonstances fort chatouilleux à l'endroit de l'honneur de sa femme, et poursuivait de sa haine ceux qui montraient quelque empressement auprès d'elle. Or Richelieu, non content d'avoir la reine mère pour maîtresse, avait eu recours à se faire agréer de la femme de son souverain, et Louis XIII avait d'autant moins tardé à s'opposer aux poursuites du cardinal, que la jeune reine, ne partageant pas la passion qu'elle avait inspirée, ne se faisait point faute de se moquer du galant prélat et de tourner son amour en dérision.

On s'attendait à la cour que le cardinal de Richelieu, vu les désavantages de sa position, prendrait modestement place au conseil sans chercher à gouverner; on reconnut bientôt à quel homme on avait affaire; il se posa comme un maître, et tout lui céda. Le roi le nomma son ministre, soumit sa volonté à la sienne, et pendant dix-huit années le somnolent Louis XIII parut avoir abdiqué entre ses mains l'exercice de l'autorité souveraine.

Richelieu comprit dès l'abord la mission qu'il avait à remplir; avide de pouvoir, il sentit que pour s'y maintenir il fallait exalter la royauté, et que pour grandir la monarchie en France il devait abaisser les puissances étrangères. Ses plans arrêtés le nouveau ministre se mit à l'œuvre; il commença par écarter ceux qui pouvaient apporter quelque obstacle à l'exécution des vastes projets qu'il avait médités; il bota le surintendant la Vieuville, qui lui inspirait quelque crainte, à se démettre de sa charge; et pour prix de ce sacrifice, il l'enferma au château d'Amboise oubliant toutes les obligations qu'il avait à cet homme à l'État. Ensuite il pensa rigoureusement l'abdiquer de la Valteline; puis, la paix conclue de ce côté, il décida Louis XIII à donner sa sœur Marie-Élisabeth en mariage à Charles I^{er} d'Angleterre, dans l'espoir secret que cette princesse agirait par son matrilinisme de troubles dans le Grande-Bretagne, pour que le pays ait à s'occuper de ses propres affaires et ne pût songer à lui susciter des embarras.

Ce fut à cette occasion que le beau duc de Buckingham vint en France en qualité d'ambassadeur et extraordinaire, pour rendre à son maître la fille, le tardé de Henri IV, la princesse Marie-Élisabeth. Bien fait de sa personne et méritique dans son habit, le seigneur anglais attira tous les regards et devint tellement à la mode, que toutes les grandes dames se disputèrent sa conquête, Anne d'Autriche elle-même ne put se défendre d'un irrésistible entraîne-

ment, et reçut dans la couche royale le beau duc de Buckingham, au grand déplaisir de Richelieu, qui se courrouça tout ouïe une passion secrète pour la reine. Néanmoins il n'osa pas découvrir à Louis XIII les mystérieux amours de sa femme, et ne put empêcher que celle-ci, sous prétexte d'accompagner la nouvelle reine d'Angleterre, ne suivit son mari à Amiens et ne passât plusieurs semaines dans l'intimité qui lui valut un terme à la stérilité d'Anne d'Autriche.

Marie de Médicis, qui était alors régnante en France, avait favorisé les désordres de sa belle-fille, en simulant une grave maladie et en faisant retarder le départ de l'ambassadeur. Quoique le roi ignorât les intrigues de sa femme, néanmoins il prit de l'ombrage de son séjour prolongé à Amiens, et lui fit même l'ordre de revenir à Paris. Il fallut obéir, et le beau duc fut contraint de s'arracher des bras de l'infante Espagnole et de reprendre le chemin de son pays avec la princesse Marie-Élisabeth, qui chuchota dit-on, à lui faire oublier sa belle-sœur. Elle n'y réussit pas; car Buckingham n'eut pas plutôt accompli sa mission et conduit la fille de Henri IV à Charles I^{er}, qu'il revint en France et repartit même au Louvre, où il continua ses intrigues amoureuses avec Anne d'Autriche.

Le cardinal de Richelieu eut connaissance de la présence du duc à Paris, et dans son dépit il songea simplement à faire assassiner son heureux rival. Celui-ci, averti à temps, parvint à se soustraire au poignard des sicaires du prélat, et gagna un port de mer, où il s'embarqua pour l'Angleterre. Néanmoins les dangers qui l'environnaient, les obstacles qui se dressaient entre lui et la reine de France, ne firent qu'accroître son amour au lieu de l'anéantir; et résolu à braver tout pour parvenir jusqu'à sa royale maîtresse, il songea à se revêtir d'un caractère officiel qui lui permit de séjourner à Paris, et se fit nommer ambassadeur ordinaire auprès de Louis XIII, ce qui lui faisait ses préparatifs de départ, lorsqu'il reçut un lettre du monarque français qui l'ayant issu de son territoire du royaume lui était interdite. Buckingham comprit que le coup partait du cardinal-ministre, dans sa colère il jura de se venger de Richelieu, et se lia avec les protestants pour faire une invasion sur le territoire de la France.

Quant à la reine Anne d'Autriche, elle avait été également mis au monde au duc de Buckingham, l'ordre habituel des choses, en dît être procède de Louis XIII et reconnut son sursis, et dans le fait, mais comme le roi était impuissant, elle ne put que se tenir toujours éloignée de sa femme, et ne se pas s'exposer aux turcois de sa jalouse, ce qui lui soustrait à ces regards le fruit de ses amours, le duc de Buckingham, le comte d'Hastingiens, par conséquent que cet enfant est conduit par les vents de la Bretagne, sous le nom de l'Éclair, et par le duc de Bré. Après son accouchement, elle se précipita dans les vains désordres, s'abandonnant à des passions déréglées du jeune Gaston d'Orléans, et se trouva bientôt à la tête d'une conspiration qui devait servir à faire descendre du trône l'ambassadeur, et à le remplacer Gascon.

Tantus les complots, indépendamment des intrigues, se trouvait Marie de Rohan, la veuve

Luyne, qui s'était remariée au duc de Chevreuse, femme aussi célèbre par ses débauches que par sa beauté. Son intimité avec Anne d'Autriche, la haine qu'elle portait au cardinal-ministre, dont elle avait été la maîtresse et dont il s'était fatigué, la portèrent à employer toute l'adresse de ses séductions pour gagner à son parti Henri de Talleyrand, comte de Chalais, maître de la garde-robe de Louis XIII et favori de ce prince. Elle y réussit, et bientôt elle prit sur son nouvel amant un ascendant tel, qu'il n'osa rien lui refuser, et qu'il entra dans tous les complots formés contre le cardinal-ministre, pour le faire renvoyer de la cour, et pour rendre l'exécution de leurs projets plus facile en éloignant du roi un homme dont ils redoutaient la vigilance et la pénétration. Le maréchal d'Ornano, gouverneur de Gaston, fut également initié à la conjuration, puis beaucoup d'autres seigneurs; « enfin elle devint si grande, affirme Richelieu lui-même dans ses Mémoires, que non-seulement les deux reines, les princes du sang, les grands officiers de la maison du roi, les princesses, les dames de la cour et les huguenots, mais encore les Hollandais, les Danois, le duc de Savoie, l'Angleterre et l'Espagne en étaient. »

Le cardinal-ministre ne tarda pas à deviner où voulaient en venir ses ennemis, et pour leur enlever tout espoir de réussite, il engagea le roi à marier Gaston d'Orléans avec Mademoiselle de Montpensier, et pressa l'accomplissement de cette union avec l'activité qu'il apportait dans tous les projets qui importaient à sa politique.

Comme ce mariage renversait toutes les prévisions des conjurés, et comme ils connaissaient trop bien le cardinal pour savoir qu'il leur serait impossible de faire plier cette volonté de fer, ils résolurent d'en finir avec lui et de l'assassiner dans sa propre maison de Fleury. Henri de Talleyrand s'engagea même à lui porter le premier coup, et fit fabriquer un poignard pour le frapper.

Tout était prêt pour cette grande affaire, et il semblait impossible que le cardinal de Richelieu parvint à parer le coup, lorsque la veille du jour fixé pour l'exécution, le comte de Chalais eut l'imprudence de faire part au commandeur de Valençay de ce qu'il se passait, afin de s'assurer son concours dans l'accomplissement du meurtre. Celui-ci vint révéler immédiatement au ministre le complot qu'il se tramait contre sa personne : Richelieu, sans perdre de temps, courut également instruire le roi du danger où il se trouvait, et on obtint l'autorisation de prendre telles mesures qu'il jugerait nécessaires pour arrêter la conspiration.

Par les ordres du cardinal le gouverneur de Gaston d'Orléans, le maréchal d'Ornano, fut immédiatement arrêté et empoisonné dans sa prison; le duc de Vendôme fut également arrêté; et un grand nombre de seigneurs, comptomés dans cette affaire, furent conduits à Vincennes ou à la Bastille. Le jeune Gaston fut en outre contraint de se marier sur l'heure avec Mademoiselle de Montpensier; toutefois, le ministre, qui ne perdait pas de vue qu'un jour le prince pourrait être appelé à régner, adoucit singulièrement sa punition en lui faisant donner en apanage les duchés d'Orléans et de Chartres, le comté de Blois, la

seigneurie de Montargis et une pension d'un million de livres, pendant que sa femme lui apportait en dot la souveraineté de Dombes, la principauté de la Roche-sur-Yon, les duchés de Montpensier, de Châtellerault et de Saint-Fargeau, plusieurs terres ayant titres de marquisats, comtés, vicomtés et baronnies. La maison du frère du roi fut établie presque sur le pied de celle du monarque; il eut des gardes françaises et des gardes suisses, qui marchaient devant lui toujours battant, ainsi que cela avait lieu pour Louis XIII lorsqu'il habitait Paris.

Le comte de Chalais ne fut pas à beaucoup près aussi bien traité que Monsieur; et quoique dans ses interrogatoires il eût prouvé qu'il n'avait agi qu'à l'instigation d'Anne d'Autriche, de la reine mère et de Gaston, il ne put avoir la vie sauve, et il fut condamné à la peine de mort. Sa mère obtint seulement qu'on élarguerait au coupable les horreurs de la question extraordinaire, et qu'on atténuerait les dispositions infamantes du jugement en le décapitant derrière les murs de la prison de Nantes.

Le jour de l'exécution, quelques-uns de ses amis firent cacher le bourreau pour retarder son supplice, dans l'espoir que ce délai permettrait de tenter un dernier effort sur le monarque pour sauver l'infortuné; mais le cardinal, qui ne voulait pas que sa vengeance lui échappât, fit sortir des cachots un malfaiteur qui, pour se racheter de sa condamnation, consentit à remplir l'office d'exécuteur; et comme il n'avait pas l'habitude de se servir d'une épée, on l'arma d'une doire, sorte d'instrument de tonnelier qui sert à unir le bois, et avec laquelle il frappa trente-quatre fois l'infortuné Chalais, avant de lui séparer la tête du corps!

L'implacable ministre ne se contenta pas d'avoir fait punir les principaux coupables, il voulut encore se prémunir contre le retour de semblables dangers; et, dans ce but, il chercha à se faire un appui du roi en lui inspirant des craintes exagérées sur sa propre sûreté, et en l'habituant à le regarder comme sa sauvegarde contre les périls domestiques. Il obtint qu'une suite, composée de deux compagnies de cavalerie et de deux cents mousquetaires à pied, fût attachée à sa personne, et que cette troupe servît dans le palais par quartiers, comme dans la maison du roi. Ensuite il sollicita et obtint la grande maîtrise et la surintendance générale de la navigation de France; puis il détermina le roi à supprimer la charge d'amiral ainsi que celle de connétable, et à lui confier l'administration absolue du royaume. Tout plia alors devant lui. Le prince de Condé, qui était compromis dans la conjuration de Chalais, fut forcé de faire sa soumission au cardinal; la duchesse de Chevreuse, qui s'était d'abord réfugiée en Lorraine, fut condamnée à l'exil et pourchassée si vigoureusement par les agents de Richelieu, qu'un jour elle fut obligée de passer la Somme à la nage afin d'échapper aux pour-suites; elle gagna enfin Calais et passa en Angleterre.

Gaston fut environné d'espions, qui rendirent compte jour par jour de toutes les actions de ce prince. Anne d'Autriche et la reine mère devinrent également l'objet d'une surveillance tellement active, qu'il leur fut impossible de rien entreprendre pour secouer le joug de fer du cardinal-ministre. Mais au



Le duc de Buckingham, amant d'Anne d'Autriche

moment où il se croyait le plus assuré contre tous les événements, il lui survint un embarras qu'il n'avait point prévu. La femme de Gaston devint enceinte; et comme l'état d'impuissance du roi était universellement reconnu, tous les regards se portèrent sur le jeune prince en qui semblait devoir se perpétuer la race royale.

Richelieu, comprenant que la naissance d'un fils de Gaston était le signal de sa chute, ne pouvait dissimuler les sentiments de colère qu'excitait en lui la vue de Madame, qui « chaque jour venait au Louvre, dit le duc d'Orléans dans ses Mémoires, faire parade de son ventre, et annoncer hautement qu'elle allait avoir un fils qui tiendrait la place du dauphin. »

Louis XIII partagea la jalousie dont son ministre

était dévoré, et se prit à exécuter son frère à tel point que la haine l'emportant sur le soin de son propre honneur, il osa exprimer le souhait que la reine lui donnât un bâton qui vint détruire les espérances du duc d'Orléans. Il ne fut pas nécessaire toutefois de recourir pour le moment à cet expédient, la femme de Gaston accoucha d'une fille et mourut trois jours après. C'était une solution heureuse pour Richelieu.

On accusa le cardinal et le roi d'avoir fait empoisonner la princesse afin de n'avoir pas à redouter les conséquences d'une nouvelle grossesse; et ce qui vint corroborer cette opinion, c'est que Sa Majesté défendit à son frère de contracter un nouveau mariage. Du reste, par forme de compensation, on l'autorisa à entretenir autant de maîtresses et de mignons qu'il

pourrait lui convenir de le faire. Gaston se soumit très-doucement aux conditions qui lui étaient imposées, se livra à tous les débordements; et pour se venger de n'avoir aucune autorité dans l'État, il se fit dans son palais un royaume imaginaire, où les courtisans étaient tenus à ne dire que des sottises ou à faire des propos licencieux. Ce singulier empire était gouverné par un conseil appelé « le conseil de la vanité », où l'on metait en délibération des sujets de luxe, des propositions d'orgies et des initiations de nouveaux adeptes, grands seigneurs ou nobles dames. Le comte Moret en était le grand prieur, l'abbé de la Rivière le grand monacal, et le poète Patris un des grands vicaires.

Richelieu et Louis XIII approuvèrent ces désordres, qui empêchaient Gaston d'Orléans de s'occuper des affaires du gouvernement; et pour le tenir de plus en plus sous leur dépendance, ils développèrent chez lui la fatale passion du jeu, et lui donnèrent autant d'or qu'il en voulait pour combler les pertes énormes qu'il faisait chaque jour.

Dépendant la reine mère n'avait pas renoncé à l'espoir de reconquérir le pouvoir, et cherchait à négocier un nouveau mariage pour Gaston, afin de diminuer l'influence du cardinal-ministre. Mais toutes ses démarches à ce sujet furent traversées par le rusé cardinal, qui, non content de faire avorter ses projets, chercha encore à entretenir la nation dans l'idée que le roi pouvait avoir des enfants, et commanda par le voyage de nouvelles sémelles dans tout le royaume. On raconte qu'à cette occasion le duc d'Orléans, qui depuis longtemps avait cessé toutes relations intimes avec Anne d'Autriche, l'ayant rencontrée à sa sortie d'une église où l'on avait célébré un service pour sa fécondité, lui dit fort gaiement :

« Madame, vous venez de solliciter votre juge contre moi; je consens à être damné si vous gagnez le procès, pourvu que monsieur le cardinal ni aucun autre de la ville ou de la cour ne prenne la place du roi. »

Marie de Médicis ne prit pas la chose aussi légèrement que son fils; elle comprit que Richelieu avait dû consentir Louis XIII à accepter pour héritier le premier bâtard que lui donnerait sa femme, afin de conserver l'exercice de l'autorité; et sa haine pour le cardinal en devint d'autant plus violente, que celui-ci s'était fait donner par le roi des lettres patentes le premier ministre, titre que personne avant lui n'avait porté en France. Richelieu ne fit nulle attention aux relats de ressentiment de son ancienne maîtresse, et ne craignit pas de quitter la cour après la prise de la Foixelle, et de se rendre à l'armée d'Italie en qualité de lieutenant du roi, avec des pouvoirs si étendus, qu'en l'absence des courtisans, Louis XIII n'avait obtenu de la royauté, que la surprenante, l'inépuisable envie de voir les comédies, vertu dont prétendaient jouir les rois de France depuis saint Louis.

Si l'on en croit les historiens du temps, le cardinal marchait à la tête des troupes, vêtu en général d'armée, avec la cuirasse et l'épée; mais la peste qui régnait dans les pays qui avoisinaient les Alpes, l'empêcha de pousser vigoureusement la guerre, et bientôt il se vit même contraint d'écrire au roi qu'il vint le rejoindre pour ranimer le courage des troupes. Louis XIII obéit au ministre, crea son frère lieutenant

général du royaume en son absence, et accourut à l'armée d'Italie. Il n'y fit pas un long séjour; la crainte de succomber au fléau le détermina à quitter le camp et à rentrer en France. Soit l'influence du climat, soit la conséquence de ses frayeurs, Louis XIII, à peine arrivé à Lyon, tomba gravement malade et ne put continuer sa route; les deux reines, averties aussitôt de la position du roi, se rendirent auprès de lui pour le soigner. Marie de Médicis et Anne d'Autriche profitèrent de l'ascendant qu'elles exerçaient sur le moribond pour lui arracher la promesse d'éloigner son ministre. Louis XIII, qui se voyait à la merci de ces deux femmes, n'osa rien leur refuser; il parut avoir oublié ses anciennes haines, et promit sur l'hostie de leur donner satisfaction dès que la guerre d'Italie serait terminée.

Les deux reines n'agissaient pas seules contre le cardinal; les courtisans délibéraient ouvertement sur le parti qu'on aurait à prendre à l'égard de Richelieu, dans le cas où le roi viendrait à mourir. Le maréchal de Marillac proposait de l'assassiner; le duc de Guise voulait qu'on l'exilât; Bassompierre demandait pour lui une prison perpétuelle. De son côté, le cardinal, qui était venu à Lyon dès qu'il avait été instruit de la gravité du mal, ne paraissait plus avoir grande confiance dans l'avenir, et avait déjà fait disposer des relais pour gagner Avignon au premier moment.

Cette précaution devint inutile, Louis XIII se rétablit et fut bientôt en état de se rendre à Paris. Néanmoins Richelieu n'était point sans éprouver de sérieuses inquiétudes sur les déterminations ultérieures du roi, et sur la nature de ses sentiments à son égard; il chercha pendant le voyage à regagner les bonnes grâces de la reine mère, et mit tout en jeu pour la rattacher à sa cause. Marie de Médicis demeura inflexible; et dès que la cour fut rentrée à Paris, elle soumit le roi de tenir le serment qu'il lui avait fait dans sa dernière maladie, de renvoyer le ministre.

Louis XIII, ainsi que font ordinairement les hommes faibles et pusillanimes, n'osa pas prendre une résolution énergique; il ne voulut ni mécontenter sa mère ni chasser le cardinal; il essaya de justifier Richelieu des accusations que portaient les deux reines contre lui; il implora en sa faveur le pardon de Marie de Médicis, et se mit à deux genoux devant elle pour qu'elle n'exigât pas son renvoi.

Indignée de tant de lâcheté, la reine mère se retira dans ses appartements, et sur l'heure même fit justice du cardinal en ce qui dépendait d'elle. La surintendance de sa maison fut enlevée à Richelieu; la cour prise de Combalet, une de ses dames d'honneur, qui était la nièce chérie du ministre et qui passait pour sa maîtresse, fut chassée du palais; les capitaines des gardes, et tous les domestiques placés par le surintendant reçurent également leur congé. Le cardinal, au lieu de s'emporter en menaces et injures, eut recours aux supplications et vint se jeter aux pieds de la princesse. Comme le roi entra en ce moment chez sa mère, celle-ci l'apostropha rudement, et ajouta en s'adressant à son fils : « Voyez ce prêtre cafard et hypocrite, admirez avec quelle bassesse il s'humilie pour se faire pardonner son impudeur; allez, croyez-moi, chassez de votre présence ce misérable

qui sent un grand attachement à votre personne et qui n'aime en vous que votre couronne; puis d'un signe elle indiqua la porte au premier ministre.

Quand Marie de Médicis fut seule avec Louis XIII, elle essaya un dernier effort pour fixer l'irrésolution de son fils: Richelieu ne lui en donna pas le temps: remis de son trouble, il sentit le danger où il s'exposait en abandonnant le roi aux suggestions de sa mère, se repentit d'avoir cédé la place et voulut revenir sur ses pas; mais les huissiers, qui déjà avaient reçus des ordres de la reine mère, refusèrent de le laisser pénétrer auprès de Louis XIII: alors il fit un détour et arriva au cabinet de Sa Majesté par une petite chapelle dont on avait oublié de fermer la porte. A sa vue, Marie de Médicis entra dans un état d'exaspération extraordinaire, elle l'accabla d'injures et d'outrages, et toute haïssée de larmes, elle demanda à son fils s'il serait assez dénuaturé pour préférer « un valet à sa mère. » Louis XIII, que cette scène fatiguait beaucoup, garda le silence, sortit sans jeter les yeux ni sur Richelieu ni sur la reine, et partit immédiatement pour Versailles. Le cardinal se crut perdu, et revint à son hôtel pour faire ses préparatifs de départ.

La disgrâce du premier ministre paraissait certaine; le triomphe de la reine mère semblait assuré; déjà tous les courtisans se pressaient en foule dans les salons du palais du Luxembourg, qui était la demeure de Marie de Médicis, lorsqu'un ami de Richelieu, le duc de Saint-Simon, inspira au roi l'idée de revoir encore une fois le cardinal avant de le renvoyer. Celui-ci, averti de ce désir du monarque, vint à Versailles, cause avec le roi, fait de nouvelles protestations de son dévouement à sa personne, et même ses affaires avec tant d'adresse, qu'il reprend tout son ascendant et devient plus en faveur que jamais. Ainsi la reine mère se trouva perdre la partie pour avoir négligé de pousser un verrou et de suivre son fils à Versailles.

Ce jour fut nommé la journée des dupes, à cause du grand nombre des courtisans qui s'étaient laissés entraîner dans le parti de la reine, et qui eurent fort à regretter de s'être prononcés contre le cardinal: la garde des sceaux Marillac fut envoyé en exil pour le reste de sa vie; son frère, le maréchal de France, fut privé de son commandement de l'armée d'Italie et banni du royaume; enfin tous les amis de la reine mère et ceux qui avaient trempé dans le complot furent sévèrement punis. Marie de Médicis elle-même fut plus que jamais entourée d'espions qui étaient chargés de rendre compte de ses moindres démarches; et Richelieu, pour ne pas oublier le plus petit renseignement, mettait par écrit, jour par jour, les avis, les mots, les bruits qu'il recueillait par lui-même ou par ses agents. Ces notes, qui sont pour la plupart de sa main et qu'il ne destinait pas à voir le jour, ont fort heureusement échappé à la destruction, et sont passées à la postérité sous le nom de « Journal fait pendant le grand orage de la cour. » Ce journal peut être regardé comme un chef-d'œuvre de ruses et d'adresse parmi les archives de la police, si riches en infamies de toute nature.

Cependant, à la sollicitation du roi, Marie de Médicis et le cardinal gardèrent les apparences d'une

réconciliation trompeuse: la princesse reprit séance au conseil, et fit même publiquement l'éloge du ministre; mais dans le cœur, l'Italienne méditait sa vengeance. Par ses conseils, Gaston, qui avait déjà osé se soumettre aux volontés du roi et reconnaître combien le cardinal était utile au service du prince et à l'honneur de l'État, changea subitement d'allies et le conduisit au matin il se rendit chez Richelieu, accompagné de douze de ses gentilshommes, et annonça au ministre qu'il lui retirait la parole qu'il lui avait donnée de ne rien tenter contre sa personne, qu'il voyait en lui l'ennemi de la reine mère, qu'en conséquence il ne se ferait pas faute de le punir; et qu'il malgré le caractère de prêtre dont il était revêtu, lui ferait sentir qu'il était mal venu de s'en prendre à de si grands personnages que lui et sa mère.

Les gestes et les regards qui accompagnèrent les menaces de Gaston, l'air insolent des gentilshommes qui composaient sa suite, remplirent de terreur l'âme de Richelieu; et aussitôt que le prince fut sorti, il accourut auprès de Louis XIII pour lui rendre compte de ce qui s'était passé. Le roi appela immédiatement son frère au Louvre, le réprimanda vertement de l'audacieuse visite qu'il avait faite à son ministre, et lui signifia que dans la lutte qu'il lui avait annoncée il servirait de second au cardinal et qu'il le protégerait contre tous ses ennemis.

Gaston, qui était d'une remarquable lâcheté, redoutant quelque tentative d'empoisonnement ou d'assassinat sur sa personne de la part du roi ou de ce cardinal, quitta la cour le jour même et se réfugia dans la ville d'Orléans, qu'il fit soulever en sa faveur. Ensuite il manda ses compagnies d'ordonnance, convoqua la noblesse de son gouvernement, fit des achats d'armes et de munitions de guerre, et ordonna des levées de troupes dans le Maine, en Normandie et dans le Limousin, afin de former une armée qui le mit en état de s'emparer des passages de la Loire et de fomenter une guerre civile dans les provinces du centre et du midi.

A la cour, Marie de Médicis ne craignit pas de dire ouvertement qu'il était malheureux que Gaston, le jour de sa visite au cardinal, ne l'eût pas frappé de son poignard, que tout eût été fini, et que la bonne harmonie aurait immédiatement été rétablie entre les deux frères et les deux reines. D'après les paroles de la mère du roi, Richelieu comprit que la haine de ses ennemis était implacable et qu'il ne devait attendre d'eux ni grâce ni merci. De son côté, il résolut de ne plus garder de réserve envers eux, et, profitant de son ascendant sur Louis XIII, il détermina le monarque à faire emprisonner sa mère.

Le projet présentant quelque difficulté à Paris, le roi tendit un piège à Marie de Médicis, fit un voyage avec elle au château de Compiègne et en repartit pendant la nuit, laissant la reine mère sous la garde du maréchal d'Estrées et d'un officier nommé la Ville-aux-Clercs. En même temps, dit Richelieu, on fit commandement à la princesse de Conti et aux duchesses d'Ognano, d'Elbeuf et à la comtesse de Lesdiguières, de se retirer chacune dans leurs terres. Vautier, médecin de Marie de Médicis, le plus dangereux instrument de la faction, fut envoyé à la Bastille, où vint le rejoindre le lendemain le mar

de Bassompierre, que la princesse de Conti avait attiré à ce parti, et l'abbé de Poix, qui faisait métier d'être dans toutes les intrigues de la cour. Après quoi, Sa Majesté écrivit aux parlements et aux gouverneurs des provinces, pour leur donner connaissance des justes raisons qui l'avaient obligée d'en user de la sorte, de punir les coupables, et leur commander de se tenir au repos. »

L'explication de toute la conduite de Louis XIII dans cette affaire, est que ce prince sentant son incapacité pour gouverner le royaume, jugeait moins dangereux pour sa vie d'être sous la dépendance d'un ministre que sous celle de sa mère ou de son frère. Sa Majesté ne s'arrêta pas à l'emprisonnement de Marie de Médicis, elle envoya des troupes contre Gaston et l'obligea de se retirer successivement d'Orléans, de Dijon, et de se sauver avec les ducs de Bellegarde et d'Elbeuf jusqu'en Lorraine. Le duc de cette province, qui avait personnellement à se plaindre du cardinal relativement aux limites et enclaves de ses Etats dans les trois évêchés, écouta favorablement la proposition d'une ligue contre le ministre et celle d'un mariage à conclure entre Gaston et sa sœur; puis il s'occupa de lever des troupes.

Le roi envoya immédiatement de nouvelles garnisons à Dijon, à Auxonne, à Bellegarde et à Saint-Jean de Losne, et publia un édit qui déclarait atteints et convaincus du crime de lèse-majesté les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde, de Rohan, le comte de Moret, le président Coigneux Puy-Laurens, le Père Chanteloup, le nouvel intendant de sa nièce, et tous ceux qui avaient été liés d'amitié avec son frère ou qui étaient sortis avec lui du royaume. En conséquence de cet arrêt, leurs biens furent réunis au domaine, leurs biens confisqués, leurs titres éteints et des poursuites exercées contre leurs personnes. Dans l'intervalle, Marie de Médicis s'était échappée de Compiègne et avait pris le parti de quitter la France pour se retirer à Bruxelles. Son évasion avait été suggérée ou facilitée par le cardinal lui-même, qui, par cet expédient, se trouvait débarrassé de sa plus redoutable ennemie; et ce qui contribue à justifier cette opinion, c'est qu'en apprenant sa fuite il ne fit paraître aucun mécontentement, et dit simplement « que la sortie de la reine et celle de Monsieur étaient pour le royaume comme une purgation salutaire, deux pestes éloignées. »

Dès ce moment Richelieu devint l'arbitre de la cour; personne, sans son aveu, ne conserva d'accès auprès de Louis XIII; Anne d'Autriche fut confinée dans ses appartements; le cardinal intercepta les lettres que lui écrivait sa dame d'atour, la comtesse de Fargis, et, sans égard pour la reine, il se servit de cette correspondance intime pour faire juger la comtesse par une chambre de justice. Quand le premier ministre n'eut plus à s'occuper de ses ennemis, il songea à former un entourage au taciturne Louis XIII pour lui faire oublier entièrement les personnes qu'il avait éloignées de lui. Son Eminence lui donna entre autres une belle jeune fille, Mlle de Hautefort, non pas en qualité de maîtresse, car le pauvre sire, usé par les habitudes précoces de masturbation, ne pouvait aimer des femmes que l'espèce, mais comme amie et pour lui tenir compagnie.

Quelques historiens ont prétendu que malgré son bigotisme apparent et son impuissance absolue, Louis XIII se plaisait à user de grandes privautés avec elle, et cherchait à se faire illusion sur les ardeurs insensées d'une imagination corrompue. D'autres écrivains contestent cette allégation, prétendant que les amours de Louis XIII avec son amie étaient purement spirituels, d'âme à âme, qu'il ne se permettait rien qui fût contraire aux strictes lois de la bienséance; et pour mieux faire ressortir la chasteté du roi, ils citent une anecdote extrêmement hasardée, qui est d'autant plus mal choisie, qu'en admettant qu'elle fût concluante pour détruire l'accusation d'homme vicieux portée contre le monarque, elle n'en servirait pas moins à établir que la reine faisait bon marché de l'honneur de son mari et ne s'inquiétait guère de lui donner des bâtards.

Ils racontent que Mlle de Hautefort, étant devenue tout à la fois la mignonne et la confidente d'Anne d'Autriche se chargeait des lettres de la reine pour ses amants et réciproquement, de ceux-ci pour la princesse; qu'un jour Louis XIII entra dans l'appartement de sa femme au moment où elle achevait de lire un billet dont elle avait de bonnes raisons de lui faire un mystère, et qu'elle le remit précipitamment à la favorite. Sa Majesté, intriguée par le mouvement de la reine, réclama le billet à Mlle de Hautefort, et sur son refus de le lui donner, essaya de le lui enlever; tous deux se débattirent assez longtemps sur le ton du badinage; enfin Mlle de Hautefort, fatiguée de la lutte, mit le billet dans son sein, et le jeu en resta là, Louis XIII n'ayant pas osé prendre cette lettre dans l'endroit où l'espiègle demoiselle l'avait placée.

Pendant que le roi s'occupait d'intrigues d'alcôve, le cardinal poursuivait les partisans de Marie de Médicis et de Gaston avec un acharnement cruel, établissait un tribunal extraordinaire pour instruire le procès du maréchal de Marillac, l'un de ceux qu'il redoutait le plus; et malgré les remontrances du Parlement, transformait sa propre maison de Rueil en prison d'Etat, et faisait juger son ennemi dans une des salles du palais par une commission de vingt-quatre membres, tous désignés par lui. Cependant les accusations qui pesaient sur Marillac étaient tellement invraisemblables et dénuées de toute espèce de preuves, que la condamnation ne fut prononcée qu'à la majorité d'une voix.

Richelieu était si peu assuré du résultat de ce procès, qu'il ne put s'empêcher de témoigner sa joie en apprenant la condamnation à mort, et qu'il s'écria : « Vraiment nous devons reconnaître que Dieu donne aux juges des lumières qu'il refuse aux autres hommes, car j'avoue que, tout en désirant me débarrasser de ce satané maréchal, je n'avais pas vu comme eux les preuves de ses méfaits ! » L'infortuné Marillac n'eut que trois jours pour se préparer à mourir, et le 10 mai 1632 il eut la tête tranchée. La seule grâce que le roi accorda à sa famille fut de permettre qu'on élevât l'échafaud sur le dernier perron de l'hôtel de ville, pour lui éviter la honte d'être conduit au supplice dans une charrette.

Pour déterminer la condamnation de cet infortuné, le cardinal avait fait valoir des accusations de péculat,



Le cardinal de Richelieu, audacieux, hypocrite, implacable et fier.

allégations d'autant plus ridicules qu'elles étaient formulées contre un homme dont la fortune ne s'élevait pas à cent mille écus, et par un ministre qui habitait une somptueuse demeure où le roi et la reine avaient leurs appartements comme à Fontainebleau ou au Louvre; par un ministre qui avait transformé le village de Richelieu en une cité, favorisée de privilèges de toutes sortes, d'un collège royal, et d'une académie destinée à l'éducation de la noblesse; enfin par un ministre qui possédait des richesses si considérables, qu'il pouvait dépenser annuellement pour sa propre maison jusqu'à dix et douze millions, somme exorbitante, surtout pour l'époque.

Richelieu était arrivé à l'apogée de sa fortune: il réunissait en sa personne les dignités de cardinal, de duc et pair, de grand maître de la navigation, de gouverneur de Bretagne, de premier ministre, indépendamment des titres d'un grand nombre de terres, de domaines, d'abbayes ou de bénéfices qu'il s'était attribués; néanmoins son orgueil de prêtre ne se trouvait pas encore satisfait; il semblait impatient de n'être qu'un ministre, et parfois on l'entendait accuser le sort de ne pas l'avoir fait asséoir sur un trône. Aucun roi n'eût été, en effet, plus digne que lui de porter une couronne: perfide, cruel, implacable, il possédait toutes les qualités qui font les grands princes; et certes son pied n'eût pas chancelé en marchant dans le sang.

Malgré les proscriptions du cardinal, Marie de Médicis n'en travaillait pas moins à le renverser du pouvoir; et de son côté, Gaston rassemblait des troupes à Nancy, où il s'était retiré pour tenter une invasion en France et forcer le roi à renvoyer son ministre. Avant d'entrer en campagne, le duc d'Orléans eut soin de se faire précéder par un manifeste fort remarquable qui était adressé au roi et au Parlement. Le prince accusait Richelieu d'afreux déportements, de crimes exécrables; il l'appelait prêtre scélérat et impie, puis il formulait ainsi ses principales accusations: «Sire, ce tyran formidable force votre parole, dispose de votre seing, de votre sceau et de vos armes malgré vous; il dépense en un jour six fois plus dans sa maison que vous ne faites dans la vôtre; et pendant qu'il dévore deux cents millions arrachés aux peuples, voyez ce qui se passe dans le royaume. Un tiers à peine de vos sujets mange du pain ordinaire; un autre tiers ne vit que de pain noir mêlé d'orge et d'avoine, et le dernier tiers ne se nourrit que de glands, d'herbes et de racines, comme les bêtes. J'ai vu ces misères et j'en ai été effrayé: mais ce qu'il y a de plus terrible pour votre couronne, c'est que la noblesse se trouvera bientôt réduite aux mêmes extrémités; guesnerie et noblesse ne feront qu'un.

Ne vous apercevez-vous pas qu'il dépouille les familles nobles de leurs biens et de leurs privilèges, sous prétexte d'augmenter votre pouvoir; tandis qu'au contraire il travaille à agrandir sa propre puissance? Ne voyez-vous pas qu'un nombre considérable de vos places se trouvent sous sa domination? Ne possède-t-il pas le comté de Brouage, les îles d'Oléron, de Ré, les villes de la Rochelle, de Saumur, d'Angers, de Brest, d'Amboise, du Havre, de Pont-de-l'Arche, de Pontoise et tant d'autres encore? N'est-il pas le maître de la Provence, de la citadelle de Verdun?

N'a-t-il pas une armée de mer, d'immenses trésors et des gardes attachés à sa personne? Ne tient-il pas toutes les clés de la France dans ses mains? N'a-t-il pas transformé les prisons en sépultures pour y ensevelir vos véritables serviteurs et tous vos sujets? Votre mère, votre épouse et moi-même, n'avons-nous pas été déclarés coupables de crimes de lèse-majesté, parce que nous refusions d'obéir aux ordres de ce misérable tonsuré, votre ministre?... »

Ce manifeste causa une grande sensation en France; le Parlement nomma une commission pour qu'il fût informé sur les accusations portées contre le cardinal de Richelieu; en même temps, Gaston, aidé du duc de Lorraine, dont il devait épouser la sœur, leva une armée de douze mille fantassins et de cinq mille hommes de cavalerie, et grâce aux sommes considérables que l'infante, gouvernante des Pays-Bas, lui avait envoyées, il se trouva en état d'acheter la défection des gouverneurs de Calais et de Verdun. Toutes ces accusations et tous ces préparatifs n'effrayèrent point Richelieu; il fit imposer silence au Parlement par le roi. Sur un simple soupçon que les gouverneurs de Verdun et de Calais étaient en correspondance avec le prince, il fit décapiter le premier et emprisonner le second; ensuite il envoya demander au duc de Lorraine des explications sur sa conduite. Celui-ci voyant l'orage prêt à fondre sur ses provinces, et ayant eu le temps de juger que Gaston n'avait ni l'audace ni les talents nécessaires pour exécuter une grande entreprise, désavoua le projet de mariage de sa sœur, et affirma que l'armement fait dans ses provinces était destiné à venir au secours de l'empereur contre le roi de Suède. Alors le cardinal somma le duc de faire incontinent passer le Rhin à ses troupes, s'il ne voulait voir la France arriver à Nancy avec toutes ses forces pour assister à la noce. Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, qui fut plus tard connue sous le nom de la grande Mademoiselle, prétend dans ses Mémoires que Richelieu ne poursuivait le duc d'Orléans avec cet acharnement que pour le contraindre à épouser sa nièce, Madeleine de Vignerod, veuve de Combalet; «et quoique bien jeune, ajoute cette princesse, je ne pouvais m'empêcher de pleurer dès qu'on me parlait de cette mésalliance, et pour me venger, dans ma colère, je chantais tous les couplets que je savais sur les amours incestueux du cardinal et de sa nièce.»

Anne d'Autriche se montrait également opposée au mariage de Gaston et de Marguerite de Lorraine, mais par un motif différent. Voyant la santé du roi s'altérer de plus en plus, elle espérait que la mort de son mari lui permettrait d'épouser Gaston et de conserver par cette alliance scandaleuse le titre de reine; aussi se rangea-t-elle du parti de Richelieu, pour l'emploi des mesures qu'il jugerait convenables de prendre dans cette circonstance. Néanmoins tous deux furent déçus dans leurs espérances: l'armée de Lorraine, ainsi que l'avait exigé le cardinal, entra en Allemagne; mais Gaston, au lieu de la suivre, vint à la cour de Bruxelles, où il forma un traité secret avec l'Espagne; puis, quand il fut assuré de la protection de l'infante, il revint à Nancy, où son mariage avec Marguerite fut définitivement arrêté, par l'influence de Puy-Laurens, un de ses courtisans,

qui projetait de son côté d'épouser la princesse de Phalsbourg, sœur aînée du duc de Lorraine, voulant se trouver par une telle union le beau-frère de son maître. La cérémonie eut lieu très-secrètement et à l'insu du roi; et pendant qu'on célébrait le mariage à Nancy, le duc de Lorraine venait à Metz, où se trouvait Louis XIII, pour l'assurer que tous les bruits publiés à ce sujet étaient sans fondement.

Immédiatement après le mariage, les deux époux se séparèrent, et Gaston retourna à Bruxelles, où il fut reçu à la cour de l'infante avec les plus grands honneurs. Il se prépara aussitôt à la guerre : ses pierreries et celles de la reine mère furent engagées à Amsterdam, et avec le produit il leva des troupes espagnoles avec lesquelles il entra en France par le Bassigny. Cette démonstration suffit pour ranimer les vieilles haines qui existaient contre le ministre; les murs se couvrirent de placards injurieux pour le cardinal, et où il était appelé « perturbateur du repos public, ennemi du roi et de la maison royale, dissipateur des deniers de l'Etat, tyran de la noblesse et despote des peuples de France! »

De toutes parts accoururent des mécontents qui renforcèrent l'armée du duc d'Orléans. Celui-ci prit alors le titre de lieutenant du roi, et annonça qu'il venait réprimer les abus et les violences de Richelieu; ce qui n'empêchait pas les Allemands, les Croates et les Napolitains qui composaient son armée, de piller les cultivateurs et de rançonner les villes comme en pays ennemi. Ensuite il se mit en relations avec le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc; il lui proposa la charge de connétable, et offrit même de la rendre héréditaire dans sa famille, s'il consentait à se déclarer en sa faveur. Le duc, séduit par ces magnifiques promesses, vint se ranger sous les drapeaux du prince, et lui fit ouvrir les portes des villes de Lodève, de Pézenas et de Béziers.

Mais ces premiers avantages ne devaient pas être de longue durée; le maréchal de Schomberg s'avancait à marches forcées avec les troupes royales, et allait bientôt anéantir toutes les espérances du parti de Gaston. Les deux armées se rencontrèrent sous les murs de Castelnaudary; celle du duc d'Orléans était portée sur une éminence, ayant la ville à la gauche, et n'en était séparée que par une distance d'un quart de lieue; celle du maréchal s'était établie sur un terrain fort avantageux, ayant sur les côtés plusieurs fossés, et des chemins creux en rendaient les abords difficiles. Montmorency commandait l'aile droite de l'armée de Gaston; l'aile gauche était sous les ordres d'Antoine de Bourbon, comte de Moret, bâtard de Henri IV et de Jacqueline de Breuil; le duc d'Orléans se tenait au centre.

Trop de précipitation perdit tout : le comte de Moret, qui faisait ses premières armes, impatient de se mesurer avec les soldats royaux, n'attendit même pas le signal de l'attaque. Apercevant une compagnie de cavalerie ennemie sur la droite, il piqua des deux à la tête de quelques gentilshommes pour la culbuter. Le capitaine l'attendit de pied ferme, lui lâcha un coup de pistolet dans le ventre presque à bout portant, et l'étendit sur la place; deux heures après il était mort. Le duc de Montmorency, trompé

par les mouvements de l'aile gauche, supposa qu'il était en retard, poussa son cheval en avant avec l'élite de sa cavalerie, franchit plusieurs fossés et vint donner tête baissée sur les royalistes; malheureusement sa troupe n'avait pu le suivre, empêchée par les sinuosités du terrain, de sorte qu'en arrivant sur le front de l'armée ennemie, il était presque seul; son écuyer eut son cheval tué sous lui et le bras cassé; le comte de Rieux, qui le suivait, reçut une mousquetade qui le renversa mort par terre; quant au duc, il avait déjà reçu une douzaine de blessures lorsque son cheval s'abattit; il parvint cependant à se dégager et à s'adosser contre le talus d'un fossé, d'où il continua à se défendre, criant de toutes ses forces : « A moi, Montmorency! » pour indiquer aux siens qu'ils vissent à son secours; enfin, épuisé par la perte de son sang, il laissa tomber ses armes; un sergent des gardes du roi s'empara de lui et le remit à un officier nommé Saint-Preuil, qui le reçut son prisonnier.

Les troupes tentèrent vainement de le dégager; le comte de la Feuillade, le chevalier de la Frette, le baron de Congis, MM. de Lordoys, de Ville-neuve et de la Forêt, ainsi qu'un grand nombre d'autres seigneurs, firent des prodiges de valeur pour sauver le duc de Montmorency, et la plupart d'entre eux trouvèrent la mort sur le champ de bataille.

Cette défaite ruina entièrement le parti de Gaston, qui ne se soutenait dans cette province que par le crédit du duc. Les troupes qu'il avait levées en Languedoc se débandèrent à l'heure même; et si le maréchal de Schomberg se fût mis à la poursuite du prince avec deux cents chevaux, nul doute qu'il ne l'eût fait prisonnier et qu'il n'eût terminé la guerre d'un seul coup; mais il n'entraîna pas dans son intérêt de mettre fin aux troubles; d'ailleurs il était trop satisfait d'avoir en son pouvoir le duc de Montmorency; il lui tardait d'être investi de ses dépouilles, ainsi que le lui avait promis Richelieu, et il ne voulait confier à personne la garde de son prisonnier; rapacité de l'homme de guerre!

Au lieu de profiter de sa victoire et de chercher à s'emparer de la personne de Gaston, il prit donc tranquillement le chemin du château de Lectoure, dont Roquelaure était gouverneur, traînant après lui l'infortuné duc, et il écrivit au cardinal que son ennemi était en lieu sûr.

Dès que Son Eminence eut reçu la nouvelle de la prise de Montmorency, elle se rendit immédiatement à Toulouse avec le roi, et donna ordre qu'on y transportât le prisonnier pour l'instruction de son procès. Louis XIII, qui en toutes circonstances s'était montré le complice docile des cruautés de son ministre, ne lui fit pas défaut pour cette importante affaire; il déclara au parlement de Toulouse que la volonté était que son garde des sceaux, c'est-à-dire Richelieu, présidât aux délibérations en vertu d'un pouvoir extraordinaire; ce qui signifiait simplement que la mort de l'infortuné duc avait été résolue. Les juges obéirent et prononcèrent une condamnation; les parents de Henri de Montmorency vinrent alors se jeter aux pieds du monarque et implorèrent sa clémence; leurs démarches furent inutiles; l'implacable Louis XIII répondit d'un ton sec à leurs lamenta-

tions : « Point de pitié, point de merci pour un traître; un roi ne doit jamais pardonner! »

Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, espérant que le ministre serait moins inflexible que le souverain, courut chez le cardinal, se mit à deux genoux devant lui et demanda la grâce de son frère. Richelieu voulut la relever; et comme elle s'obstinait à rester dans cette position jusqu'à ce qu'il lui eût promis la vie du duc de Montmorency, il se mit à genoux devant elle, et dit qu'il ne quitterait pas cette posture avant qu'elle-même se fût relevée. Ce fut tout ce qu'elle en obtint : le lendemain son frère fut envoyé au supplice. Le duc marcha à l'échafaud avec larmes, mit sa tête sur le billot, et s'adressant au bourreau d'une voix haute : « Frappe hardiment, » lui dit-il; la hache s'abattit, et justice était faite. Ainsi périt, à l'âge de trente-huit ans, Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France, le dernier de la branche cadette de cette maison.

Plusieurs historiens ont avancé, pour justifier la froide cruauté que Louis XIII manifesta lors du procès de Henri de Montmorency, qu'après le combat de Castelnaudary on avait trouvé sur lui un bracelet avec le portrait d'Anne d'Autriche, et que le roi avait été mis à même d'acquiescer la preuve que peu d'années auparavant la reine avait entretenu des relations adultères avec le maréchal; excuse pitoyable, car au moment où, suivant eux, le monarque se serait montré si jaloux de l'honneur de sa femme, il envoyait des ambassadeurs à son frère Gaston, dont il n'avait pas ignoré la liaison incestueuse avec la reine, et lui promettait l'oubli du passé, s'il consentait à renoncer pour jamais à conspirer contre l'Etat et à entretenir des intelligences avec la reine mère, qui habitait toujours Bruxelles. L'infâme duc d'Orléans accepta les offres du roi, et eut la lâcheté de signer la déclaration suivante : « Nous engageons notre parole et notre foi de prince d'abandonner à la justice du roi tous ceux qui ont embrassé notre défense; nous promettons d'aimer ceux qui servent Sa Majesté, et particulièrement notre cousin le cardinal de Richelieu, que nous avons toujours estimé. »

Gaston revint ensuite à la cour, fut rétabli dans tous ses biens, et obtint plusieurs avantages considérables. Il n'en fut pas de même de ceux qui avaient embrassé son parti : le seigneur Cabestan fut exécuté à Lyon; le vicomte de l'Etrange, au Pont-Saint-Espirit; le seigneur Deshayes, à Béziers; et beaucoup d'autres gentilshommes qui avaient pris les armes pour défendre Gaston furent, les uns condamnés au supplice de la roue, les autres à celui de l'écartèlement, et ceux qui étaient protégés, à être décapités ou pendus. Enfin les cruautés du ministre avaient frappé les esprits d'une terreur si grande, que le maréchal d'Estée, qui commandait les armées du roi à Trèves, ayant appris qu'un de ses lieutenants avait reçu un paquet de la cour, il supposa qu'il prenait fantaisie à Richelieu de le faire décapiter, et aussitôt il abandonna ses troupes et s'enfuit en Allemagne. Louis XIII lui écrivit pour le rassurer, et engagea sa parole de roi qu'on ne songeait point à l'impûcter; mais ce qui le décida à revenir prendre le commandement de son armée, fut une lettre que lui adressa le cardinal, dans laquelle son

Eminence lui disait qu'elle lui savait bon gré d'avoir eu si bonne opinion de son caractère, et qu'à partir de ce moment elle le tenait pour un fidèle sujet.

Malgré les déclarations qu'il avait signées à Béziers, et par lesquelles il avait juré de ne plus troubler la paix du royaume, Gaston, assuré de l'impunité, leva une quatrième fois l'étendard de la révolte, dans l'espérance d'obtenir de nouveaux apanages, et se retira à Bruxelles, où il reçut du gouvernement espagnol un traitement de trente mille florins par mois, tant pour l'entretien de sa maison que pour fonder de nouvelles guerres en France.

Le duc fit d'abord notifier à la cour de Louis XIII son union avec Marguerite de Lorraine, chose qui exaspéra Sa Majesté et plus encore le cardinal de Richelieu. Immédiatement le ministre assembla le Parlement, et fit déclarer le mariage du frère du roi non valablement contracté, « et Charles de Lorraine, duc vassal lige, coupable du rapt de la personne de Gaston, criminel de lèse-majesté, de félonie et de rébellion, comme ayant, par complot, trahison et conspiration, entrepris et fait contracter cette prétendue union. En conséquence, lui, la princesse de Phalsbourg sa sœur et la jeune Marguerite, furent déclarés bannis à perpétuité du royaume, et tous leurs biens féodaux, venus de la couronne de France, retournés, réunis et incorporés à icelle; et tous et chacun de leurs autres biens étant en France, tant meubles qu'immeubles, acquis et confisqués incessamment au profit du roi. »

Cet arrêt, où il est facile d'apercevoir la rage et le dépit qu'inspirait au cardinal la ruine de ses espérances d'établissement pour sa nièce, portait en outre : « Qu'afin de conserver à la postérité la mémoire d'un tel attentat, rapt, félonie et rébellion, il serait édifié une pyramide dans la principale place de la ville de Bar-le-Duc, pour supporter une lame de cuivre ou de marbre, qui contiendrait l'arrêt du Parlement et les justes causes d'icelui. Qu'en plus, le roi était très-humblement supplié d'employer sa puissance et sa souveraine autorité pour tirer vengeance de Charles de Lorraine par la voie des armes, et pour s'emparer de ses autres Etats non situés en France, ainsi qu'il le jugerait à propos pour le bien de son royaume. »

Louis XIII, esclave docile de son ministre, parut aussitôt à la tête de nombreuses troupes et vint assiéger Nancy. Le duc de Lorraine, se jugeant perdu, abdiqua immédiatement en faveur de son frère, qui, pour calmer le ministre, offrit de résigner ses fonctions sacerdotales pour épouser la nièce chérie de Richelieu, Mme de Combalet. Le cardinal-ministre, qui aspirait à une plus haute alliance pour sa nièce, rejeta la proposition comme injurieuse, et poussa vigoureusement le siège de Nancy, afin de s'emparer de la personne de Marguerite de Lorraine et de la contraindre à reconnaître elle-même la nullité de son mariage. La ville se rendit; mais l'espoir du cardinal fut déçu en ce qui concernait la princesse; le jour même de la capitulation, elle s'enfuit de la place, déguisée en homme, et rejoignit son mari à Bruxelles. Elle fut admirablement accueillie par la cour de l'infante d'Espagne, qui lui assigna une pension de quinze mille livres par mois pour son entretien.



Mlle de la Fayette et Mlle de Hautefort, maîtresses en titre, mais sans fonctions, du roi Louis XIII, vu l'impuissance du roi.

Gaston se détermina alors à faire déclarer solennellement légitime et sacrée son union avec Marguerite devant l'archevêque de Malines, qui l'approuva selon toutes les formes de l'Église; ensuite il chargea le contrôleur général de ses finances d'aller poursuivre la ratification de son mariage à Rome. Ce seigneur fut arrêté aux frontières par les agents du cardinal, enfermé à la Bastille, et ne put remplir sa mission. Des théologiens et des jurisconsultes, au service du ministre ou du prince, se mêlèrent à ces discussions, et lancèrent une multitude d'écrits pour ou contre la validité de cette union.

Pendant que l'on guerroyait avec la plume sur cette ridicule question, des discordes plus sérieuses éclataient à Bruxelles entre Marie de Médicis et Gaston. Des maîtres, la querelle était passée aux valets, et la vieille capitale des Pays-Bas catholiques était devenue le théâtre de scènes scandaleuses entre les gens de la reine mère et ceux du duc d'Orléans. Ainsi un jour, le Père Chanteloup, surintendant des affaires de la reine, ayant rencontré Puy-Laurens, confident intime de Gaston, le souffleta en pleine rue; un autre jour, le terrible jésuite frappa de sa dague un gentilhomme de la suite du prince et tua un de ses domestiques qui voulait le défendre; une autre fois, Puy-Laurens, montant le grand escalier du palais, fut attaqué à l'improviste, reçut un coup de tromblon chargé de vingt balles, qui renversèrent plusieurs hommes de sa suite et dont l'une le blessa au visage. Le prince, en apprenant cette tentative d'assassinat, se contenta de sourire, et dit : « Bah! ne nous inquiétons pas mal à propos, ce n'est qu'une chanteloupade. »

Cependant cette agression faite contre l'un de ses

serviteurs et dans son propre palais lui inspira des craintes sérieuses pour sa vie, et le décida à quitter secrètement la Flandre et à rentrer en France, ainsi que l'en faisait solliciter le cardinal-ministre. Il exécuta ce projet, et laissa Marguerite sa femme à Bruxelles. Boutillier, surintendant des finances, vint à sa rencontre jusqu'à Soissons; et un seigneur de la cour, nommé d'Autun, fut chargé de le ramener au Louvre, où il reparut avec plus d'éclat que jamais. Peu de jours après, Puy-Laurens, son favori, fut créé duc et pair; et Richelieu lui donna en mariage Mlle Duplessis de Cività, une de ses cousines, avec une dot considérable.

Il en advint fort mal pour le surintendant de Gaston d'oublier ses engagements avec la princesse de Phalsbourg, car sa faveur ne dura qu'un instant, et sur le refus qu'il fit au ministre d'engager son maître à rompre son mariage avec la princesse de Lorraine, il fut enfermé à la Bastille, où il mourut subitement. Richelieu fut encore accusé d'un empoisonnement; et l'on dit hautement à la cour qu'il ne l'avait fait entrer dans sa famille par son union avec Mlle Duplessis de Cività que pour le perdre plus facilement. Gaston, mécontent des rigueurs dont on avait usé envers son confident intime, et redoutant pour lui-même un sort semblable quitta le Louvre et se retira à Blois.

Quant à la reine mère, elle adressa de Bruxelles des demandes répétées au ministre pour obtenir la permission de rentrer en France; comme celui-ci n'avait plus rien à redouter d'elle, il ne lui fit aucune réponse. Mais Marie de Médicis, exaspérée de ce silence insultant, essaya de renouer avec Monsieur pour créer des embarras au cardinal. Déjà elle avait décidé l'enfante d'Es-

pagne, qui gouvernait les Pays-Bas, à fournir des troupes à Gaston et à lui donner asile à Bruxelles, lorsque Richelieu, prenant les devants, envoya un héraut d'armes dans cette ville, et avec les chamades accoutumées publia une déclaration de guerre à l'Espagne.

Pendant que son Eminence levait des troupes et faisait ses préparatifs de guerre, le roi s'enfermait au fond de ses palais, et cherchait à oublier le despotisme de son ministre, l'ambition de son frère, la haine de sa mère et les désordres de sa femme, auprès d'une jeune fille d'honneur, nommée Louise Mortier de la Fayette, qui avait remplacé dans son cœur Mlle de Hautefort, devenue la mignonne d'Anne d'Autriche. Le monarque ressentait un attachement si vif pour le nouvel objet de ses impuissantes ardeurs, qu'il avait voulu l'établir en qualité de favorite en pied à la cour. Aucune de ses plus secrètes pensées n'était cachée pour Mlle de la Fayette, et Sa Majesté osait même lui exprimer ses sujets de mécontentement contre le cardinal. Celui-ci, voyant l'ascendant que prenait la jeune fille d'honneur sur le roi bigot, essaya de l'attacher à sa cause, et voulut l'interroger sur les confidences que lui faisait Sa Majesté. Louise de la Fayette eut plus de courage que tous les seigneurs de la cour, et refusa d'obtempérer aux désirs de Richelieu et de rien révéler des confidences qui lui étaient faites.

Le ministre se détermina à éloigner du roi cette jeune fille; il chercha d'abord à élever des scrupules de conscience dans l'esprit du monarque sur ses relations intimes avec Mlle de la Fayette; et comme le prince s'excusait en faisant valoir qu'il ne pouvait accomplir l'acte d'adultère et qu'il se contentait de cupidonner avec sa belle maîtresse, le cardinal lui fit entendre que Dieu condamnait les attachements lascifs et les privautés voluptueuses aussi sévèrement que l'acte même de la génération; ensuite il se servit du confesseur de la favorite pour faire naître des remords dans l'esprit de cette belle personne et pour la décider à quitter la cour. Quelques auteurs prétendent qu'indépendamment des influences religieuses, le rusé prélat employa, pour se rendre maître de la volonté de la naïve jeune fille, un moyen qui ne pouvait manquer de réussir. Il s'entendit avec une dame de la cour, parente de Mlle de la Fayette, nommée Mme de Sénécé. Un soir, celle-ci la retint dans son appartement et l'engagea à passer la nuit avec elle, ainsi que cela se pratiquait; mais quand elle fut endormie, le cardinal vint remplacer Mme de Sénécé, et le lendemain Mlle de la Fayette était la maîtresse de Richelieu.

Quels que soient les ressorts qu'ait fait jouer le premier ministre pour contraindre la favorite à se séparer de Louis XIII, toujours est-il que Louise de la Fayette annonça un jour à son royal amant qu'elle voulait prendre le voile et se retirer dans le couvent des filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Le roi versa des larmes; cependant il n'osa pas s'opposer à la vocation irrésistible qui la poussait à se consacrer à Dieu; il autorisa son entrée dans le monastère qu'elle avait désigné, et se réserva le droit de venir souvent l'entretenir au parloir.

Les intrigues de Sa Majesté n'empêchèrent pas le cardinal de pousser la guerre contre l'Espagne; mais

le succès ne répondit point à son attente: les frontières de la Picardie, mal défendues, ouvrirent un large passage aux troupes ennemies, dont les rapides progrès portèrent l'épouvante jusque dans la capitale. Un cri unanime d'indignation s'éleva contre Richelieu; on accusa le ministre d'être le seul auteur des calamités qui allaient fondre sur le royaume. Celui-ci fit tête à l'orage; et, pour se défendre, il prit le parti de rejeter les causes des désastres sur la lâcheté des commandants; il déclara les gouverneurs de Corbie et de la Capelle criminels de lèse-majesté au premier chef, les fit juger par contumace, et obtint qu'ils fussent condamnés à la peine capitale. Toutefois le cardinal ne put imposer silence aux mécontents, et il fut obligé, pour donner satisfaction à l'opinion publique, de remettre le commandement des armées entre les mains de Gaston et du comte de Soissons, grand maître de France. Les ennemis du premier ministre, enhardis par ce succès, se réunirent immédiatement et formèrent une conspiration dans le but d'en finir avec Richelieu et de l'assassiner en plein conseil dans la ville d'Amiens. Deux officiers, attachés au duc d'Orléans, nommés Montrésor et Saint-Ibal, s'étaient chargés de porter les premiers coups. Le jour même de l'exécution avait été fixé; tout était prêt, et il semblait que rien ne pût sauver le cardinal, lorsqu'au moment de donner le signal, Gaston vint encore à manquer d'énergie; le prince, qui n'avait qu'un mot à prononcer pour se voir délivré de son ennemi, n'eut pas le courage de sa position; il vint lâchement dénoncer le complot au cardinal et se retira ensuite à Blois, d'où il menaça de troubler le royaume par la guerre civile, si on n'augmentait ses apanages.

Richelieu envoya immédiatement des ordres aux gouverneurs des provinces pour fermer à Monsieur tous les passages, afin de prévenir sa sortie du royaume; puis il ouvrit des négociations avec lui, et offrit d'augmenter ses revenus et de faire reconnaître la validité de son mariage avec la princesse de Lorraine, s'il voulait déposer les armes. Gaston adhéra à ses propositions, congédia les troupes qu'il avait réunies, et se réconcilia avec le cardinal.

Le comte de Soissons, grâce à son incapacité et à son titre de prince du sang, ne fut point tourmenté pour sa participation au complot; le ministre l'exila seulement à Sedan; Montrésor et Saint-Ibal n'en eussent pas été quittes à si bon compte, si, fort heureusement pour eux, ils n'eussent évité la vengeance de Richelieu par une prompte fuite. Son Eminence ne pouvant faire tomber sa colère sur les vrais coupables, s'en prit à un pauvre jésuite, le Père Caussin, qui s'était avisé de représenter au roi que les guerres perpétuelles entreprises par son ministre ruinaient ses provinces, que Dieu ne pouvait approuver l'exil de la reine mère et les supplices des grands de l'Etat, non plus que ses alliances avec des princes hérétiques. Une lettre de cachet débarrassa Richelieu de ce raisonneur, et envoya le bon Père à Rennes, où ses supérieurs furent invités à employer son zèle dans les missions du Canada; néanmoins ils obtinrent, comme grâce singulière, la faculté de le reléguer à Quimper-Corentin.

Un autre jésuite, appelé Monod, directeur de Ma-

dame royale Christine de France, femme de Victor-Aimé, duc de Savoie, et qui s'était associée aux projets du Père Causin, alla finir ses jours au fond de la forteresse de Miolans.

Mlle de la Fayette, que le roi visitait toujours fort régulièrement au parloir du couvent de la rue Saint-Antoine, se vit soumise à un espionnage continu, par les religieuses mêmes de sa communauté, sur le simple soupçon qu'elle cherchait à indisposer le roi contre son ministre. La correspondance qu'elle entretenait avec le roi fut interceptée, et l'on glissa habilement dans ses lettres des expressions offensantes pour le prince, qui réussirent sinon à le séparer, du moins à refroidir leur intimité.

Richelieu n'employait pas seulement ce système de politique machiavélique dans ses rapports avec Louis XIII. il l'appliquait encore à toutes ses relations avec les souverains de l'Europe pour les faire ployer sous sa volonté. Il faisait arrêter et dévaliser les courriers pour surprendre les secrets des cabinets : il poussait à la fois Wallenstein à la révolte, et conseillait à Ferdinand II des mesures qui étaient de nature à accroître l'irritation du général contre son souverain ; il faisait soulever les Catalans contre l'Espagne, et les excitait à proclamer la République dans le moment même où il traitait avec Philippe IV ; il fournissait secrètement des secours à la maison de Bragançe pour remonter sur le trône de Portugal, tout en paraissant opposé à ses prétentions. En Angleterre, il excitait tout à la fois les Écossais contre les Anglais, et ceux-ci contre les puritains.

A la reprise des hostilités, la reine mère avait été forcée de quitter Bruxelles. faute d'argent, le roi d'Espagne ayant refusé de lui continuer sa pension, et elle s'était réfugiée à Londres, auprès de Charles I^{er}, son gendre. Mais telle était la crainte qu'inspirait Richelieu, que l'ambassadeur de France refusa, sur l'ordre de son ministre, de voir la mère de son souverain. En France, l'autorité du ministre était si grande, qu'ayant eu avis que la reine Anne d'Autriche entretenait une correspondance avec le cardinal-infant, son frère, et qu'elle lui écrivait sous le couvert de Mme de Chevreuse, il obtint du roi la permission de faire une perquisition au monastère du Val de Grâce, où elle avait un appartement, pour saisir ses papiers.

Le cardinal fit cette visite accompagné du chancelier Séguier et de l'archevêque de Paris ; rien ne fut respecté par ces trois personnages, ni l'oratoire de la reine, ni ses meubles secrets, ni ses cassettes ; toutes les cellules du couvent furent examinées, les religieuses soumises à une visite scandaleuse et forcées de se mettre entièrement nues devant eux pour montrer qu'elles ne cachaient aucun papier. Anne d'Autriche elle-même ne fut pas exempte de cette brutale perquisition ; seulement le chancelier ne voulut pas qu'elle se dépoüllât de ses vêtements, et se contenta de faire son examen jusqu'à la ceinture. On ne trouva aucune trace de complots ni de projets de conspirations avec l'Espagne ; et Richelieu dut se contenter de plusieurs liasses de lettres d'amour qui révélaient d'horribles mystères. Anne d'Autriche se regarda comme perdue, et voyant qu'elle n'avait d'autre moyen de sortir de ce mauvais pas qu'en mettant

le cardinal dans ses intérêts, elle se décida à surmonter la répugnance qu'il lui avait toujours inspirée, le fit mander auprès d'elle, et lui donna à entendre qu'elle ne mettrait aucunes bornes à sa reconnaissance pour celui qui la ferait rentrer en grâce auprès de son mari.

Dès ce moment, le meilleur accord parut exister entre le ministre et la reine ; la vieille passion que Richelieu avait ressentie pour sa souveraine sembla renaître, et quelques jours après, le roi appelait Anne d'Autriche « sa très-chère épouse. » — De quelle manière celle-ci témoigna-t-elle sa reconnaissance au cardinal, c'est ce que l'on ignore ; on dit seulement qu'à un mois de là, Mlle de la Fayette, à l'instigation de Richelieu, écrivit au roi, qui était à Gros-Bois, de venir lui rendre une visite ; qu'elle se montra plus caressante qu'elle n'avait jamais été ; qu'elle resta enfermée avec Louis XIII pendant quatre heures entières sans témoins, et qu'elle ne lui permit de la quitter que fort avant dans la soirée. Comme on était dans les derniers jours de décembre, le roi ne voulut pas retourner à Gros-Bois et se décida à passer la nuit au Louvre où se trouvait Anne d'Autriche ; mais un hasard singulier voulut qu'il ne se trouvât dans son appartement ordinaire ni siège, ni table, ni lit ; la reine lui ayant proposé de partager son souper et son lit, il accepta.

Cette partie avait été arrangée, sans doute, fort à propos, car Louis XIII quitta Paris le lendemain, et huit jours après, Anne d'Autriche annonça publiquement qu'elle avait reconnu à divers symptômes qu'elle était enceinte. Le cardinal s'empressa d'ordonner des prières publiques pour remercier Dieu de ce qu'il permettait que la reine donnât un dauphin à la France après vingt-deux ans de stérilité. Louis XIII n'osa pas faire éclater son ressentiment ; la crainte de perdre sa couronne et de voir son frère accourir à la tête des mécontents du royaume pour revendiquer ses droits à sa succession l'empêcha de nier sa paternité ; toutefois il refusa de vivre depuis avec sa femme, et il rompit toutes relations avec Mlle de la Fayette. La reine, assurée de l'impunité par suite de la liaison qui s'était établie entre elle et le ministre, ne s'inquiéta plus de son mari ; elle ne prit pas même la peine de cacher ses intrigues amoureuses avec les seigneurs de la cour ; et lorsque, deux années après, elle devint enceinte du jeune duc de Beaufort l'un de ses amants, qui plus tard fut surnommé le Bâtard d'Hal, elle ne couvrit point le scandale de cette nouvelle grossesse comme elle avait fait la première fois ; quoiqu'il fût à la connaissance de toute la cour que depuis trois ans elle n'avait eu aucunes relations intimes avec son mari, elle eut l'audace de faire nommer le bâtard dont elle accoucha, Philippe de France, et de lui donner le titre de duc d'Anjou, qu'il échangea dans la suite contre celui de duc d'Orléans. Ce prince fut le chef de cette race bâtarde des d'Orléans qui ont été si funestes à la France.

Malgré les ennemis de toutes sortes dont il fut accablé par suite de l'ascendant qu'avait pris sur lui Richelieu, le roi ne voulut pas le renvoyer, et choisit seulement un favori pour contre-balancer son influence, et reporta toute son affection, sur le

Cinq-Mars, second fils d'Antoine Coiffier d'Effiat, maréchal de France, jeune homme dont le cardinal avait commencé la fortune en le faisant nommer, à l'âge de dix-neuf ans, grand écuyer du roi. Celui-ci, obligé de se plier aux caprices du monarque, supportait avec peine le joug qui lui était imposé, et disait en parlant de Louis XIII : « Que je suis malheureux de vivre avec ce Ganymède émérite qui m'obsède jour et nuit de sa tendresse ! » Néanmoins l'ambition lui faisait dissimuler ses véritables sentiments devant le roi : il mettait au contraire tous ses soins à lui plaire, et cherchait à capter sa confiance pour nuire à Richelieu et le supplanter dans l'esprit du souverain. Plusieurs fois il osa même parler d'en finir avec le cardinal-ministre par un coup de poignard, chose à laquelle Sa Majesté n'était pas éloignée de consentir, au dire de Mme de Motteville, qui s'explique formellement à ce sujet dans ses Mémoires : « Le grand écuyer, dit-elle, accusait son bienfaiteur d'être jaloux de la grande amitié qu'avait Sa Majesté pour lui, et se plaignit souvent de ce qu'il voulait le faire passer aux yeux du roi comme un sujet ingrat, manquant d'intelligence et de cœur; il ne pouvait surtout lui pardonner de s'être opposé à sa nomination de duc et pair, et à son admission au conseil. Il ouvrit son âme et ses oreilles aux chagrins que son maître avait contre le ministre, augmenta la jalousie du monarque à l'égard de la reine par de perfides confidences, et l'amena à donner son adhésion à un projet d'assassinat. Il devint l'âme de deux conjurations : l'une, dont Louis XIII était tacitement le chef, se composait de tous les ennemis de Richelieu et était dirigée contre ce ministre; l'autre, ayant pour drapeau le nom de Gaston, comptait dans ses affidés le roi d'Espagne, et était dirigée contre Sa Majesté. Tous les conspirateurs de l'une et de l'autre affaire prirent tant d'audace, qu'ils se mirent à faire ouvertement de beaux projets à l'avantage de leur grandeur et de leur fortune; mais trop de jactance les perdit. »

Richelieu était alors malade à Narbonne, et déplorait la fatalité qui l'enchaînait sur un lit de douleurs dans un moment où il était si important pour lui qu'il accourût auprès du roi. Tous les courtisans, attentifs à la lutte qui s'engageait, se rangeaient, suivant leurs affections ou leurs intérêts, du parti du cardinal ou de celui du favori, et se distinguaient par les noms de cardinalistes et de royalistes. La faction qui prenait ce dernier titre comptait dans son sein les maisons puissantes que Richelieu avait abaissées, les partisans de Gaston et de la reine mère, les parents et les amis des seigneurs qu'il avait fait monter sur l'échafaud ou qu'il avait fait renfermer à la Bastille, et ils étaient nombreux; en outre, la majeure partie des populations des provinces du royaume, qui succombaient sous le faix des impôts.

La perte du cardinal paraissait certaine; lui-même, malgré toute son assurance, ne voyait pas sans inquiétude l'approche de l'orage qui allait fondre sur lui; cette fois il ne devait plus compter sur les délations, ses ennemis l'attaquaient au grand jour. Cependant il échappa encore à ce péril imminent, et son salut lui vint d'un endroit d'où il ne devait pas espérer de secours. Anne d'Autriche, cette reine

qu'il avait poursuivie de sa haine pendant vingt-deux ans, et qui, en toutes circonstances, s'était montrée sa plus cruelle ennemie, lui fit parvenir secrètement une copie du traité qui avait été signé à Madrid, par Fontrailles, au nom de Gaston, et par le duc d'Orléans pour le roi d'Espagne. Cette démarche de la reine suffirait seule pour révéler quel lien l'attachait à Richelieu, si déjà tant d'autres preuves ne se réunissaient pour démontrer l'illégitimité du dauphin, qu'elle avait mis au monde huit mois après la visite du roi au Louvre, et qui fut l'orgueilleux Louis XIV. La reine avait voulu sauver le père du royal bâtard.

Le cardinal, après avoir pris connaissance du traité, le fit porter au roi, qui était malade au camp devant Perpignan. Il était dit dans ce traité, entre autres choses, que Monsieur recevait de Sa Majesté catholique une somme de quatre cent mille écus pour faire des levées de troupes en France, plus une somme de cent vingt mille écus de pension pour ses dépenses personnelles, et que le comte de Soissons, les ducs de Bouillon, de Guise et plusieurs seigneurs acquerraient également d'énormes avantages en échange des services qu'ils promettaient de rendre à l'Espagne.

La communication de cette pièce importante changea immédiatement les dispositions du roi à l'égard de Richelieu. La crainte d'être à la merci de ses ennemis le détermina à se rendre à Tarascon, où vint le rejoindre son ministre pour se concerter avec lui. Le cardinal triompha cette fois encore de ses adversaires; par ses ordres, le duc de Bouillon, l'un des chefs les plus importants des factieux, fut arrêté au milieu même de l'armée qu'il commandait; Cinq-Mars, le favori du roi, fut emprisonné, ainsi que son ami de Thou; plusieurs gentilshommes obscurs furent poignardés ou empoisonnés, et tout cela au milieu de la cour, en plein jour, sans que personne osât élever la moindre plainte. Gaston d'Orléans s'humilia devant le ministre, pleura, demanda grâce, abandonna ses complices, et eut la lâcheté de faire l'office de délateur. Il se montra couard et félon, comme il avait toujours été.

Parmi les conjurés qui s'étaient montrés les plus hostiles à Richelieu, se trouvait le jeune Jean-François-Paul de Gondy, abbé de Retz, qui devait bientôt jouer un rôle fort remarquable dans l'Etat, sous le titre de coadjuteur. « C'était, dit Tallemant des Réaux, son contemporain, un petit homme noir, qui ne voyait que de fort près, mal fait, laid, et maladroît de ses mains à toutes choses. Il ne savait même pas se boutonner; et une fois, à la chasse, il fallut que M. de Mercœur lui remit son éperon, car il n'en pouvait venir à bout. Sa famille avait voulu en faire un chevalier de Malte; mais la soutane lui venant mieux que l'épée, sinon pour son honneur, au moins pour son corps, elle s'était décidée à le faire entrer dans les ordres. Il était si rêveur, qu'à table, si on lui mettait par malice une tête de perdrix dans son assiette, qui lui portait à sa bouche et morlait dans la plume, qui lui sortait de tous côtés. Cependant il n'avait pas la mine d'un niais; il était même fort enclin à l'amour, à la galanterie, et voulait faire du bruit. »

La haine que le jeune abbé de Retz avait pour le ministre prenait sa source dans une intrigue d'amour,



Exécution de Cinq-Mars et de Thou, sur la place des Terreaux, à Lyon

dans laquelle son Eminence, le cardinal, avait eu l'avantage. Gondy lui-même en fait l'aveu dans ses Mémoires de la manière suivante : « J'étais alors en grande retraite; j'étudiais tout le jour, et je n'avais presque plus d'habitudes avec les femmes de la cour, excepté avec Mme la princesse de Guémené. Le diable lui était apparu, il y avait quinze jours, évoqué par les conjurations de Robert Arnauld d'Andilly, qui, je crois, était encore plus amoureux que moi de la

belle. J'évoquai de mon côté, en faveur de ma princesse, un démon qui lui apparut sous une forme plus bénigne et plus agréable, et qui la détermina au bout de sept semaines à quitter sa retraite de Port-Royal, où, de temps en temps, elle faisait néanmoins des escapades. Il s'en fallut de bien peu que mes enchantements ne fussent maître une tempête à bouleverser l'Europe entière. Le cardinal de Richelieu, qui aimait à railler et ne pouvait sup-

porter la plaisanterie, en fit une en plein cercle sur mon compte et sur celui de Mme de Guéméné, dont il n'avait reçu que des rebuffades. Cette princesse, à laquelle on rapporta le propos, fut outrée contre le ministre, et moi encore plus qu'elle.

« A cette première cause de haine vint s'en joindre une autre. La belle Mme de la Meilleraye, de qui, toute sottise qu'elle était, je me sentais amoureux, plut à son Eminence. Elle n'aimait point le cardinal, qui était encore plus vieux par ses incommodités que par son âge, et qui était tout à fait pédant en amour.

Dans les premiers temps, elle me tenait au courant des avances ridicules qu'il lui avait faites et des propositions honorifiques qu'il avait adressées au maréchal son mari, ce qui nous mettait fort en gaieté; mais peu à peu elle devint moins communicative. Bientôt je m'aperçus d'un changement dans l'accueil de la dame, et je compris que sa petite cervelle ne résisterait pas au clinquant de la faveur. En effet, un beau jour j'appris que le mari avait ordonné à la belle d'aller trouver le ministre à Ruil, où il faisait son séjour ordinaire, et qu'en femme soumise elle avait obéi. Je me trouvais éconduit. Comme j'en étais avec elle aux premiers feux du plaisir, et que j'avais trouvé une satisfaction extrême à triompher du cardinal sur un aussi beau champ de bataille, ma jalousie fut excessive, violente même, et j'en traitai avec ardeur dans la conjuration formée contre le ministre. L'exécution de notre projet paraissait assurée, lorsque la fortune capricieuse tira encore une fois le cardinal de ce mauvais pas. Monsieur s'en retourna à Blois, et me promit de ne pas me dénoncer. »

Gaston tint parole au jeune abbé de Retz, qui évita la vengeance de l'impitoyable Richelieu; mais le prince ne fut pas aussi discret à l'égard de Cinq-Mars et du courageux de Thou, son ami; ses dénonciations les perdirent. Voilà la lettre insolente qu'avait écrite Richelieu au frère du roi pour obtenir de lui des révélations. « Vous savez, Monsieur, que Dieu veut que les hommes aient recours à une entière et ingénue confession de leurs fautes pour être absous en ce monde; veuillez donc faire des dénonciations complètes. Votre Altesse a déjà bien commencé, c'est à elle d'achever et de consentir à se laisser interroger par le chancelier. »

Le prince se soumit aux exigences du ministre; et ses réponses servirent de preuves contre le grand écuyer, qui avait été amené à Lyon par une escorte de six cents cavaliers, et enfermé au château de Pierre-en-Gise pour y attendre l'issue de son procès.

Sur l'avis que le prince avait consenti à fournir des renseignements sur la conspiration, le cardinal, qui se trouvait alors à Montpellier, se mit en route pour Lyon, et remonta le Rhône jusqu'à Valence, dans un bateau remorquant une autre barque, où se trouvait enchaîné comme un criminel Jacques-Auguste de Thou, le fils du célèbre historien, dont le ministre redoutait l'énergie, les menées, et qu'il voulait perdre absolument.

A Valence, le cardinal se sentit tellement affaibli, que, pour continuer la route, on fut obligé de lui faire avec des planches, sur le bateau, une chambre portative assez grande pour contenir un lit, une chaise et une table. Il arriva presque mourant à

Lyon, où l'attendait le chancelier Séguier et Laubardemont, chargés par son Eminence de diriger la procédure contre Cinq-Mars et contre de Thou. Quoique les juges fussent entièrement dévoués aux volontés de Richelieu, néanmoins ils étaient embarrassés de trouver un prétexte pour condamner de Thou, qui réellement n'avait point trempé dans la conspiration. Alors Laubardemont, qui ne reculait devant aucune infamie, imagina d'insinuer à Cinq-Mars que le seul moyen d'obtenir sa grâce du cardinal était de charger son ami. Le grand écuyer donna dans le piège, et accusa fausement de Thou d'avoir pris part au complot formé contre le roi. Tous deux furent condamnés à mort.

On rapporte que le ministre, qui cependant était habitué à rencontrer des juges fort dociles, exprima sa surprise en apprenant la sentence portée contre le savant de Thou, et qu'il s'écria: « Quoi! de Thou condamné à mort? Je ne voulais qu'un emprisonnement; qu'importe, après tout, c'est un de plus; que la justice ait son cours pour l'un et pour l'autre. »

Les choses furent conduites avec tant de précipitation, que les interrogatoires, le récolement des deux accusés, les conclusions du rapporteur, l'arrêt et son exécution, tout fut terminé dans l'intervalle de huit heures. A cinq heures du soir on vint avertir les prisonniers qu'ils étaient attendus par le bourreau; tous deux se placèrent au fond de la voiture, ayant chacun un confesseur à la portière. Cinq-Mars demanda pardon à son ami de l'avoir compromis par ses réponses, pleura amèrement sa faute, et continua à parler avec lui jusqu'à la place des Terreaux, lieu fixé pour leur supplice. Le grand écuyer fut décapité le premier. Après son exécution, de Thou descendit de la voiture, dont la portière était restée fermée, et monta sur l'échafaud d'un pas ferme, tenant son manteau plié sur le bras droit; il salua le peuple, et s'étant mis à genoux devant le billot teint du sang de son malheureux ami, il le baisa; mais ne pouvant en soutenir la vue, il demanda qu'on lui bandât les yeux; le bourreau lui donna un mouchoir, qu'il arrangea lui-même; puis il posa sa tête sur le billot et reçut le coup fatal. De Thou était âgé d'environ trente-cinq ans, et Cinq-Mars, le favori de Sa Majesté, n'en avait que vingt-deux.

Au moment où l'on vint apprendre au ministre que justice était faite et que les deux condamnés avaient cessé de vivre, un courrier lui apportait la nouvelle de la prise de Perpignan; aussi s'empressait-il d'écrire à Louis XIII: « Sire, vos ennemis sont morts et vos armes sont dans Perpignan! » En lisant la lettre du cardinal, Sa Majesté n'éprouva aucune émotion, et s'enquit très-froidement des détails qui avaient précédé et suivi la condamnation de son favori. Deux mois auparavant, le roi avait montré la même insensibilité en apprenant la mort de sa mère. Le cœur des rois est pétri de boue et de fumier!

Marie de Médicis, cette reine impudique, qui, après avoir scandalisé la France par ses crimes et par ses débauches, avait été contrainte de se réfugier à Bruxelles, puis à Londres, avait de nouveau été chassée de ce pays, forcée d'errer dans les cours étrangères et réduite à mendier aux souverains des secours qui lui étaient refusés; de sorte qu'après

avoir été amenée, faute d'argent, à retrancher tout luxe extérieur, à renvoyer ses domestiques, à se restreindre au strict nécessaire, elle était venue se réfugier à Cologne, où son fils la laissa mourir de misère. Le fils était digne de la mère. On montre encore dans cette ville le grabat où Marie de Médicis termina ses jours, à l'âge de soixante-neuf ans.

Sa mort n'avait pas produit la moindre sensation sur les courtisans non plus que sur le monarque; Richelieu seul, par une bizarrerie fort singulière, avait ordonné un service solennel en l'honneur de son ancienne maîtresse.

Après avoir vu tomber la tête de Cinq-Mars et de l'intrepide de Thou, le cardinal revint de Lyon à Paris, dans sa chambre ambulante portée par dix-huit de ses gardes. Louis XIII, qui était de retour depuis quelque temps dans sa capitale, ne prit pas même la peine d'aller à la rencontre de son ministre; il se contenta de lui rendre une visite quand il fut installé dans son palais. Du reste, inquiet lui-même de sa propre santé, il paraissait fort peu soucieux de l'état de maladie de Richelieu; et, nous devons en convenir, le moment était arrivé où, fatigués l'un de l'autre, ils avaient épuisé dans une longue contrainte la patience dont ils étaient doués, et ils paraissaient tous deux à la veille d'une rupture éclatante. Heureusement pour les peuples, ils n'eurent pas à supporter les conséquences terribles et inévitables d'une nouvelle querelle entre le roi et son ministre; celui-ci sentant la mort approcher, fit mander la reine auprès de lui et l'entretint seule pendant trois longues heures. A la suite de cette conversation, il fit publier un édit par lequel Gaston d'Orléans était déclaré inhabile à exercer la régence, dans le cas de mort de Louis XIII avant la majorité du dauphin; en outre, Son Eminence faisait retirer au prince son gouvernement, sa compagnie de gens d'armes et de chevaliers, pour lui enlever toute influence. Cette conduite du cardinal fit dire aux seigneurs de la cour qu'il agissait avec la prévoyance d'un père et la tendresse d'un amant. Trois jours après, Richelieu expira. En apprenant la mort du ministre, le roi se contenta de dire: «Voilà un grand politique de moins.» Quant au peuple de Paris, il fit des feux de joie!

Parmi les historiens qui ont écrit sur Richelieu, beaucoup, ne s'arrêtant qu'à la superficie des choses et ne jugeant ce ministre que sur le bruit dont il remplissait l'Europe, l'ont considéré comme un grand homme d'Etat et ont exalté jusqu'à ses moindres actions. Pour nous, qui avons cherché à analyser les actes de son gouvernement sans nous laisser éblouir par le prestige d'une réputation usurpée, nous déclarons nous ranger de l'avis des écrivains qui dénie à Richelieu ses titres à l'admiration de la postérité. L'histoire sévère et inexorable doit flétrir la mémoire d'un homme qui, pour se maintenir à la place de ministre, c'est-à-dire de premier valet d'un roi, n'a pas craint de bouleverser l'Europe entière, de couvrir de guerres et d'embrassements l'Italie, l'Allemagne, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre, la Hollande et la France; de faire tomber sous la hache du bourreau des milliers de têtes; de faire emprisonner, torturer et brûler un nombre prodigieux de protestants et de catholiques.

Dans sa conduite privée comme dans sa vie politique, Richelieu mérite d'être blâmé, d'abord pour avoir payé de la plus noire ingratitude celle à qui il devait son élévation. Marie de Médicis; pour avoir persécuté sans relâche la jeune reine Anne d'Autriche, jusqu'au moment où elle eut consenti à se livrer à lui; ensuite pour avoir traîné la robe de cardinal dans de honteuses turpitudes, en s'affichant l'amant en titre d'une prostituée, Marion de Lorme, en mettant les trésors et les dignités du royaume à la merci de ses maîtresses; pour avoir épuisé la France d'hommes et d'argent, à ce point que les deux tiers de la population étaient obligés de disputer aux bêtes de somme l'herbe des champs; pour avoir arrêté l'essor de l'industrie et du commerce; enfin pour avoir volé tant de richesses que pendant toute la durée de son ministère il put dépenser annuellement douze millions pour sa table, ses équipages, ses palais, ses terres, ses seigneuries; et qu'au moment de sa mort, il était encore si riche, qu'un roi se fût estimé heureux d'être son légataire. Nous concluons en disant que Richelieu, pendant le cours de son existence, s'est montré tour à tour bas, rampant, hypocrite, au-lacieux, lâche, implacable et féroce, suivant que l'exigeait l'intérêt de sa conservation, et qu'il réunit en sa personne tous les vices que désirent rencontrer les rois dans ceux qui les servent.

Après la mort du cardinal, les peuples supposèrent que Louis XIII allait rendre la liberté à toutes les personnes que le premier ministre avait fait enfermer, que les impôts allaient être diminués; il n'en fut rien; on ne s'aperçut nullement que Richelieu eût cessé de vivre. Quelques seigneurs, qui languissaient à la Bastille depuis plusieurs années, obtinrent seuls leur élargissement; de ce nombre se trouvèrent Vitry, Cramail et Bassompierre, qui avaient été fortement compromis dans les différents complots organisés contre le premier ministre. Le roi continua à se montrer ce qu'il avait toujours été, ami lâche, allié perfide, mauvais frère, mari impuissant et jaloux, ne pardonnant qu'à regret à la reine de lui avoir donné deux bâtards, et n'osant point faire paraître son mécontentement, afin de ne pas fournir à Gaston des armes contre lui-même; despote ombrageux, tourmenté du désir de gouverner ses Etats et de son incapacité à s'occuper de la moindre affaire. De toute nécessité il lui fallait un ministre pour diriger l'administration du royaume; Sa Majesté fit entrer dans son conseil le cardinal Mazarin, Italien de naissance, et plus qu'à demi Espagnol par le long séjour qu'il avait fait à Madrid.

Comme la santé du roi s'affaiblissait tous les jours, et faisait prévoir sa mort prochaine, la cour, dans l'attente d'une régence, se divisa en deux partis, celui d'Anne d'Autriche et celui de Gaston d'Orléans, réconcilié, du moins en apparence, avec son frère. Mazarin se prononça pour la reine, et détermina le roi à donner la préférence à sa femme sur Gaston, quoiqu'il eût pour elle autant de haine que pour son frère. Louis XIII, cédaux obsessions du ministre, rendit un décret qui investissait Anne d'Autriche de la régence et lui ouvrait l'entrée du conseil; puis il convoqua le Parlement et fit enregistrer cet acte de sa suprême volonté.

Aussitôt que ces dispositions eurent été irrévocablement consacrées, le roi moribond vit tous les courtisans s'éloigner de son lit pour suivre la reine ; et jusqu'au moment de sa mort il ne reçut de visites que celles des seigneurs qui venaient d'heure en heure s'informer de l'état de sa santé, au nom de sa femme et de Gaston. Cet isolement absolu excitait en lui des transports de rage et le portait à accabler d'injures les envoyés d'Anne d'Autriche. Parfois il lui arrivait de dire : « Ah ! ces gens viennent voir si je mourrai bientôt ! Par Dieu ! je jure que si j'en puis revenir, je leur vendrai bien cher le désir qu'ils ont de ma fin ! » Mais Dieu ne permit pas qu'il exécutât ses menaces, et six mois après la mort de Richelieu, le 14 mai 1643, la France s'en trouva débarrassée.

Ainsi se termina le règne de Louis XIII, surnommé le Juste, à cause, disait son grand veneur, de son adresse à tirer de l'arquebuse. Il était âgé de quarante-deux ans et en avait régné trente-trois.

Le jour même de la mort du roi, l'ainé des bâtards de Madame Anne d'Autriche, qui avait à peine cinq ans, fut déclaré roi de France sous le nom de Louis XIV ; et le second, qu'on appela Philippe de France et duc d'Anjou, reçut le titre de Monsieur. Le lendemain, la régente, accompagnée de ses deux enfants, de Gaston, du prince de Condé et de tous les courtisans, quitta le château de Saint-Germain et revint au Louvre, abandonnant le corps du feu roi à la merci de quelques valets. D'ailleurs elle ne montra pas plus de respect pour ses dernières volontés que pour ses dépouilles mortelles ; à peine installée au Louvre, elle convoqua en assemblée générale le Parlement et les pairs du royaume, elle fit annuler les clauses restrictives portées dans le testament de son mari, et fit déclarer à Louis XIV, dans un lit de justice que tint l'enfant royal, embryon de cinq ans, qu'il accordait à sa mère « sa tutelle sans contrôle et la régence absolue de ses Etats. » Le chancelier Séguier, ce serf de la tyrannie, reçut à genoux les ordres du marmot couronné, dont les très-express commandements furent enregistrés avec force génuflexions et protestations de la plus servile obéissance.

Par un arrêté du Parlement, le cardinal Mazarin fut en même temps déclaré surintendant de l'éducation du roi : un autre édit retira à Gaston la dignité de lieutenant général du roi, ce qui mécontenta si fort le prince, qu'il forma le projet d'enlever Louis XIV et qu'il ne parut plus en public qu'avec une suite nombreuse de ses gardes.

Anne d'Autriche ne crut pouvoir mieux faire, pour mettre ses enfants à l'abri d'une tentative d'enlèvement, que de confier leur garde au duc de Beaufort, qui, à titre d'ancien amant et de père, devait nécessairement veiller avec plus de soins qu'aucun autre à la conservation des princes. En conséquence, à la suite d'une grande revue qu'elle avait passée devant son palais du Louvre, elle lui remit les enfants de France entre les mains, et en présence de toute la cour elle ordonna aux troupes de lui obéir comme à elle-même. Ce favori, qui avait seize ans de moins que la régente, était fils de César de Vendôme, bâtard de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, ou plutôt de cette courtisane et du beau duc de Longueville. « C'était une espèce de matamore, dit le cardinal de Retz, qui n'a-

vait pour tout mérite qu'une adresse extrême dans les armes et dans les exercices du corps ; ayant le langage et les allures d'un héros de taverne. Du reste, bien fait de sa personne, avec des formes herculéennes, et si avantageusement traité par la nature, que Madame Anne d'Autriche ne pouvait mieux rencontrer. L'étonal était digne de la cavale. »

Bientôt il prit un ascendant extraordinaire sur sa maîtresse, et se mit en tête de gouverner le royaume, ce dont il était moins capable que son valet de chambre ; car sa haute fortune avait achevé de lui troubler la raison. Il était devenu fier, arrogant, présomptueux ; et dans les affaires il apportait une telle raideur qu'il indisposait toutes les personnes qui avaient à traiter avec lui, et jetait une grande perturbation dans le gouvernement. La régente se fatigua d'avoir à réparer constamment les fautes du duc de Beaufort, et résolut d'élever au pouvoir le cardinal de Mazarin, dont elle avait également fait son amant, et dont elle avait pu apprécier la supériorité, sinon dans les luttes amoureuses, du moins dans la conduite des affaires. Le duc, furieux de se voir éconduit, jura de se venger, et se tourna du côté des mécontents. La reine, de son côté, pour contre-balancer son influence, se rapprocha du prince de Condé, du duc d'Orléans et de tous les seigneurs envers lesquels elle avait montré beaucoup de froideur, et les rattacha à sa cause en leur prodiguant les trésors de l'Etat, en les comblant d'honneurs, de charges, de dignités, et en leur partageant les dépouilles du peuple. « Les profusions d'Anne d'Autriche pour ses anciens ennemis, dit la Feuillade, firent taire toutes les haines, et à la cour on n'entendait plus prononcer que ces cinq petits mots : — La régente est si bonne ! — Mais au dehors, c'était bien différent... »

Anne d'Autriche n'avait pas oublié non plus ses anciennes créatures dans la distribution des faveurs, et s'était montrée très-généreuse envers Mme de Sènéce, son entremetteuse, Mlle de Hautefort, sa mignonne, et Mme de Chevreuse, dignes de rivaliser avec les courtisanes de l'antique Lesbos.

Pendant que la reine cherchait à grossir le nombre de ses partisans, le duc de Beaufort nouait une nouvelle intrigue avec la duchesse de Montbazou, pour éveiller la jalousie d'Anne d'Autriche ; mais il échoua dans son projet, car la régente ne fit nulle attention à lui et parut sérieusement éprise du cardinal Mazarin, quoiqu'il fût de beaucoup plus âgé que son ancien favori. Le duc, piqué de son délaissement, voulut prendre alors les airs d'un amant irrité et jaloux ; il cabala avec les comtes de Fiesque, de Fontarilles, Montrésor, Béthune et quatre ou cinq mélangés qui avaient la mine de penser-creux et le sens beaucoup au-dessous du médiocre, et qui avaient pris le nom de parti des importants. Il brava ouvertement le cardinal-ministre, Gaston d'Orléans, Monsieur le Prince, et osa même outrager la régente devant toute la cour, soit en affectant de ne pas l'entendre quand elle lui adressait la parole, soit en lui répondant par des sarcasmes sur la légitimité de ses enfants, quand elle l'interrogeait sur les jeunes princes confiés à sa garde.

Enfin, le duc de Beaufort s'étant oublié un jour jusqu'à menacer la reine de faire assassiner son nou-

vel amant, celle-ci ne garda plus de mesures, le fit arrêter sur l'heure et conduire au château de Vincennes ; en même temps elle exila dans leurs terres le duc et la duchesse de Vendôme, ainsi que le duc de Mercœur leur fils, et quelques autres chefs de la

cabale des importants. Cette note de sévérité fit beaucoup d'éclat et ne laissa pas que de jeter une certaine perturbation dans les esprits ; puis, comme tout s'oublie facilement à la cour, les intrigues galantes, les fêtes, les bals et les chasses reprirent leur train ac-



coutumé, et personne ne songea davantage ni aux importants ni au duc de Beaufort. Marie de Chevreuse seule essaya de monter une nouvelle cabale et de se servir de son ancien ascendant sur la régente pour la décider à rompre avec le cardinal. Tous ses

efforts n'aboutirent qu'à affermir le crédit de Mazarin, et à faire voir au grand jour le crédit immense dont il jouissait auprès d'Anne d'Autriche, puis que cette reine, pour conserver et débiter son ministère, ne craignit pas de lui donner une auvent et

vorité qu'elle avait tendrement aimée, un autre amant, le père de l'un de ses enfants, et même un prince du sang, le duc de Vendôme, qu'elle avait tant d'intérêt à ménager.

Devenu maître absolu de la France par la volonté de sa souveraine, le cardinal Mazarin prit en main les rênes de l'Etat, et suivit le déplorable système politique adopté par Richelieu, qui consistait à écraser la nation d'impôts, à élever le pouvoir royal au-dessus des lois, et à lancer le pays dans des guerres interminables, pour occuper les esprits et travailler plus sûrement à son asservissement.

La lutte avec l'Autriche, un moment interrompue par la mort de Louis XIII, recommença plus violente qu'auparavant; des armées furent envoyées en Allemagne et gagnèrent plusieurs batailles importantes, entre autres celle de Roeroy, où commandait le duc d'Enghien, fils du prince de Condé. L'habile cardinal, qui comprenait parfaitement qu'il avait à se faire pardonner sa naissance italienne et son titre de premier ministre, se conduisit avec une adresse extrême avec les seigneurs de la cour; au lieu de chercher à s'en faire craindre, il voulut les mettre dans l'obligation de célébrer ses louanges; et, prenant le contre-pied de la conduite de Richelieu, il les combla d'honneurs et de dignités. Il agit de même envers le Parlement; au lieu d'opprimer les conseillers, il leur accorda des faveurs, parut attacher un grand prix à leurs conseils, et promit de ne prendre aucune décision sans les consulter. Tout le monde fut dupe de cette politique; les courtisans, les membres du Parlement, les bourgeois ne tarirent pas d'éloges sur le compte de Mazarin, et le pauvre peuple, toujours abusé par ceux qui le gouvernent, versa le produit de ses sueurs et de son travail dans le fisc royal, persuadé qu'un si bon ministre ne pouvait employer l'or des citoyens qu'à la prospérité de la France.

Or, il est bon de savoir ce qu'était Mazarin avant son arrivée dans le royaume, par quelles intrigues il était parvenu au poste qu'il occupait, et à quoi se réduisaient ses grandes qualités, que les courtisans se plaisaient à exalter. « Sa naissance était des plus infimes, dit le cardinal de Retz, et son enfance honteuse. Au sortir du collège, il apprit à piper au jeu et fit métier de tricher, ce qui lui attira des coups de bâton d'un orlévre nommé Moreto. Avec le produit de ses vols il acheta une charge de capitaine d'infanterie, et servit en Valteline sous les ordres du général Bagui, qui le chassa au bout de trois mois de son corps d'armée pour des escroqueries. Il se rendit à Rome, entra dans les ordres, sut plaire au cardinal Antonio Barberini, dont il devint le gany-mède, et obtint par sa protection la nonciature extraordinaire de France. A Paris, il se lia intimement avec Chavigny, l'un des favoris du feu roi, qui avait les mêmes goûts que lui, et par son entreprise il fut mis en bonnes relations avec Richelieu, qui en fit un cardinal par les considérations — qui autrefois avaient déterminé l'empereur Auguste à laisser le trône à Tibère. — Enfin, à la mort de son protecteur, il eut le bonheur d'être choisi pour amant par la reine, et il fut érigé en premier ministre. Dès lors, il se moqua de la religion, à laquelle il ne croyait nullement; il promit tout, parce qu'il ne voulait rien tenir; il in-

roduisit un système de filouterie dans le ministère, n'osant pas voler hardiment comme son prédécesseur, mais n'en dérochant pas moins les richesses de l'Etat. Et si l'on blâme Richelieu d'avoir fondé la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être jamais pesé sur une nation, on doit dire également que Mazarin ne fut ni moins infâme ni moins exécration, en établissant en principe que les sujets ne pouvaient rien posséder sans la volonté de leur souverain, et que tous les peuples devaient obéir aux rois comme aux arbitres suprêmes de leurs destinées. Les peuples réduits à l'état de bêtes de somme... »

Jusqu'au traité de Munster, c'est-à-dire pendant les quatre premières années de la régence, les guerres contre la maison d'Autriche furent poussées avec vigueur par le maréchal de Turenne et par le duc d'Enghien, qui devint prince de Condé à la mort de son père. A l'intérieur, la France continua à être dilapidée par les favoris de Madame Anne d'Autriche, et la misère du peuple s'accrut en raison de l'extension démesurée que prenait le pouvoir royal. Quant à la cour, elle s'inquiétait fort peu de ce qui se passait à l'extérieur comme à l'intérieur, et toute la tourbe des valets dorés qu'on appelle grands seigneurs réglait sa conduite sur celle de la souveraine. Nous trouvons utile de faire connaître de quelle manière la régente employait son temps, afin que, d'après cet exposé, les peuples puissent apprécier les services de leurs maîtres, et pour qu'ils soient bien convaincus que l'existence de ces parasites couronnés, loin de contribuer au bonheur des nations, ne fait qu'entraver la marche de l'humanité.

Une dame d'honneur de la reine, Mme de Motteville, nous a laissé dans ses Mémoires le récit détaillé des occupations d'Anne d'Autriche lors des premiers temps de sa régence.

« Sa Majesté, nous dit-elle, recevait à onze heures, à son premier lever, les seigneurs et les dames de la cour qui composaient sa société intime; elle se levait ensuite, passait une robe de chambre, et déjeunait de grand appétit. Son déjeuner était toujours copieux; on lui servait un potage, des côtelettes, des saucisses, du gibier, des pâtés, quelques légumes et du dessert; elle mangeait de tout abondamment, ce qui ne l'empêchait pas de diner également bien. Après son déjeuner, elle quittait sa robe de chambre, prenait sa chemise des mains du jeune roi, mettait un corps de jupe et un peignoir, puis se rendait à sa chapelle, où elle entendait la messe fort dévotement; ensuite elle revenait à sa toilette, qui durait ordinairement deux heures, et à laquelle assistaient les personnes qui lui étaient familières, telles que le commandeur de Jars, Beringhen, Chandénier, Guitant, capitaine des gardes, Comminges, le maréchal de Grammont, Créqui et Mortemart. Venait alors l'heure de son diner. Elle ne dinait que fort rarement en public, servie par ses officiers; presque toujours elle se faisait servir en petit comité par ses femmes, parce qu'elle était plus à son aise pour manger, et parce qu'elle pouvait immédiatement aller faire sa sieste dans son oratoire. A son réveil, comme elle n'avait pas renoncé aux plaisirs qui lui avaient tant plu autrefois, elle s'occupait de se distraire; toutefois ses divertissements étaient médiocres, car elle

n'aimait rien avec ardeur : elle détestait la lecture, ne goûtait pas le charme d'une conversation instructive, puisqu'elle était d'une ignorance profonde et ne savait aucune chose ; elle n'aimait pas non plus les bals, ayant perdu le goût de la danse avec la jeunesse ; elle allait seulement à la comédie, et regardait le spectacle à demi cachée par l'une de nous, qu'elle faisait asséoir auprès d'elle dans sa loge, afin d'éviter qu'on ne tint des propos sur ce qu'elle allait au théâtre avant la fin de son deuil. Le spectacle terminé elle rentrait au palais, recevait les princes, puis s'enfermait avec le cardinal Mazarin, qui souvent restait plusieurs heures avec elle, non point pour causer des affaires de l'Etat, mais pour livrer de doux combats à dame Vénus. Lorsque le cardinal l'avait quittée, on servait le souper, où régnait une licence extrême ; après quoi, cette bonne reine, qui avait si utilement travaillé au bonheur de son peuple, se mettait au lit, parfois seule, parfois en société d'une de nous ou de quelque galant ; et n'ose révéler les mystères de ces nuits de débauches. »

Pour le jeune Louis XIV, il est facile de présumer ce que devait être son éducation sous la tutelle d'une semblable femme et avec de tels exemples sous les yeux. Le cardinal Mazarin, qui avait la surintendance de ses études, lui fit apprendre la danse, l'équitation, les armes, l'art de jouer au mail ou à la paume, toutes choses dans lesquelles Sa Majesté réussit à merveille ; mais pour des études sérieuses, le ministre n'en voulut pas entendre parler, et le royal enfant, d'accord en cela avec son précepteur, jugea qu'il lui suffisait d'apprendre à lire et à signer son nom pour savoir gouverner.

Enfin, la régente et le ministre pillèrent et volèrent tant et si bien que le royaume se trouva épuisé et le trésor à sec. Anne d'Autriche, qui ne voulait rien retrancher à son luxe et à ses dépenses, résolut de tenir un lit de justice pour faire la demande de nouveaux impôts et présenter au Parlement plusieurs édits bursaux. Elle déploya en cette occasion une magnificence extrême, afin de frapper des esprits par le spectacle de sa grandeur et pour disposer les robins à la soumission ; elle exigea même que le jour de la séance royale, quatre présidents vissent la recevoir à la Sainte-Chapelle et l'accompagnaient jusqu'à la salle des séances.

Louis XIV, qui avait à peine neuf ans, fut placé sur son trône par son grand oncle ; et ce petit roi en jaquette dit tout haut : « Messieurs, je suis venu ici pour vous ordonner d'établir de nouveaux impôts. Mon chancelier vous expliquera ma volonté. » Celui-ci se leva, et, dans un discours ampoulé, fit l'apologie de la régente, du premier ministre, et s'étendit longuement sur la nécessité d'augmenter les impôts. Après la harangue du chancelier Séguier, qui plusieurs fois avait été interrompu par les murmures de l'assemblée, Omer Talon, avocat général, prit la parole, fit un tableau effrayant de vérité des misères de la nation, accusa le cardinal Mazarin de concussion, réclama énergiquement sa mise en jugement, supplia la reine d'apporter des réformes dans sa cour, de faire cesser les guerres, d'enlever à ses favoris les charges qu'elle avait en la faiblesse de leur confier, si elle ne voulait pousser les peuples

à la révolte, exciter de formidables insurrections, et mettre en danger la couronne de son fils.

Au lieu de se rendre à la sagesse de ces conseils, Anne d'Autriche répondit sèchement qu'elle ne pouvait rien pour le soulagement du pauvre peuple ; que l'orateur était bien hardi d'avoir osé faire entendre un blâme sur la conduite de sa souveraine ; qu'elle consentait à ne pas punir une telle audace, en raison des sentiments qui l'avaient inspirée, mais qu'elle ne voulait pas entendre d'autres remontrances, et que Messieurs du Parlement eussent à s'occuper immédiatement d'enregistrer les édits bursaux pour mériter sa clémence et lui faire oublier leur rébellion. Elle rentra ensuite au palais pour dîner, et se coucha afin de se remettre de la grande fatigue qu'elle avait éprouvée. Le cardinal vint la trouver, s'enferma avec elle, causa fort longuement de tout ce qui venait de se passer, et la détermina à ne tenir aucun compte des remontrances du Parlement, et à poursuivre plus que jamais la guerre contre l'Autriche, attendu qu'elle éloignait de la cour les princes et les seigneurs turbulents dont l'ambition pouvait lui inspirer des inquiétudes et troubler le royaume.

Puis, son Eminence, pour donner une nouvelle direction aux esprits, commanda des fêtes et des réjouissances magnifiques en l'honneur du mariage de la princesse Marie, fille du duc de Nevers, avec le vieux Ladislas Sigismond, roi de Pologne. Des sommes considérables furent dépensées en festins, en réceptions d'ambassadeurs et en bals pour la nouvelle reine de Pologne, dont personne ne se souciait. Lorsque Mazarin supposa que l'effervescence produite dans le peuple par l'opposition du Parlement à l'enregistrement des édits bursaux était calmée, il établit un tarif d'octroi qui portait sur toutes les denrées qui entraient dans la capitale, et le fit mettre à exécution par la cour des aides, sans même prendre la peine de le soumettre à l'approbation des conseillers du Parlement. Ceux-ci réclamèrent immédiatement contre la violation de leurs privilèges, et déclarèrent nuls et non avenue tous les édits qui n'auraient pas reçu leur sanction.

Cet acte de vigueur excita parmi le peuple une sorte d'enthousiasme patriotique, et fit éclater des manifestations qui inquiétèrent vivement la reine et le ministre. Pour conjurer le danger, l'habile Mazarin imagina de jeter la désunion parmi ses ennemis en inspirant de la défiance aux citoyens contre le Parlement, et de faire publier un arrêt qui avait été extorqué aux conseillers deux ans auparavant pour l'établissement de la chambre du domaine, chose qui était très-préjudiciable aux intérêts du peuple. Le rusé Italien avait parfaitement prévu ce qui devait résulter de cette tactique. L'exaspération des masses fut portée à son comble ; des agitateurs, payés par la cour, se répandirent dans les rues de la capitale, appelèrent les Parisiens aux armes, et, mêlés à la population, ils coururent assiéger le palais où les membres du Parlement tenaient leurs séances. Le premier ministre, charmé d'avoir amené cette collision, envoya des régiments de gardes françaises et de Suisses sous prétexte de protéger le Parlement, mais en réalité pour le rendre encore plus odieux au peuple, et fit mitrailler les bourgeois. Néanmoins, quand il s'aperçut que les citoyens entourent les

portes des églises pour donner le tocsin, et que dans toutes les rues ils élevaient des barricades, Mazarin craignit que l'émeute ne dégénérât en révolution; il s'empressa de faire rentrer les troupes dans leurs quartiers, et fit afficher immédiatement une proclamation dans laquelle il annonçait une amnistie pleine et entière pour tous les coupables.

Dès le lendemain, la régente et son fils vinrent au Parlement pour demander l'enregistrement de l'édit du tarif, dans la croyance où était le ministre que les conseillers n'oseraient point faire d'opposition après les scènes terribles qui avaient eu lieu les jours précédents. Mais pour cette fois les espérances du cardinal se trouvèrent déçues. L'assemblée persista dans sa courageuse résistance; et le même avocat général, Omer Talon, qui avait déjà fait un si noble discours à la régente dans le dernier lit de justice tenu par le roi, adressa au jeune prince les remontrances suivantes :

« Depuis dix ans, sire, les provinces sont ruinées, les paysans ne couchent plus que sur la paille, leurs meubles sont vendus pour le payement des impositions et pour entretenir le luxe de votre cour; vingt millions d'hommes laborieux sont obligés de vivre de son et d'avoine; les deux tiers de vos sujets sont tellement malheureux qu'ils ne possèdent plus rien absolument que leurs âmes. Les habitants des villes ne sont pas mieux traités que les habitants des campagnes; les impôts, les droits, les gabelles, les quartiers d'hiver, les étapes et les emprunts, leur ont enlevé jusqu'à leur dernière obole; néanmoins votre ministre veut encore accroître le nombre des charges. Commandez donc au Mazarin de cesser ses extorsions; défendez-lui donc de pressurer le peuple et de donner pour prétexte à ses dilapidations que la splendeur de votre trône et la gloire de vos armes l'exigent. Et qu'importe aux malheureux l'honneur de batailles gagnées et la magnificence qui vous environne! La gloire et l'ostentation d'un roi ne peuvent nourrir ses sujets qui manquent de pain; et l'on ne saurait compter les myrtes, les palmes et les lauriers parmi les fruits de la terre!... »

Anne d'Autriche et son fils se retirèrent sans répondre; quelques jours après, la régente fit signifier au Parlement la défense de continuer à prendre des délibérations sur les édits, jusqu'à ce qu'il eût déclaré en forme s'il prétendait imposer des limites à l'autorité royale. La même défense fut adressée à la cour des aides et à la cour des comptes, qui s'étaient rangées du parti du Parlement. Ces deux compagnies rendent un arrêt d'union pour la réformation de l'Etat, auquel le grand conseil et le Parlement s'empressèrent d'adhérer, ainsi que tous les corps judiciaires et administratifs des provinces du royaume. La lutte était engagée entre la bourgeoisie et la royauté.

La cour se trouva embarrassée au dernier point de cet arrêt d'union, et surtout des sympathies populaires qu'il excita. Les exigences des princes vinrent encore compliquer la difficulté; le jeune Condé, enivré par les succès que ses soldats avaient remportés sur les armées autrichiennes, élevait des prétentions exagérées, réclamant une part dans la direction des affaires du gouvernement, et affichait

ouvertement son mépris pour le ministre et son intention de le faire expulser de France. D'un autre côté, l'abbé de la Rivière, favori de Gaston d'Orléans, mécontent de n'avoir pu obtenir le chapeau de cardinal, se déclina contre Mazarin, et se faisait appuyer dans ses attaques par son maître. Enfin, la duchesse de Longueville, sœur de Condé, furieuse de ce que le premier ministre avait refusé de retirer le gouvernement du Havre à la duchesse d'Aiguillon, la nièce incestueuse de Richelieu, pour le donner au beau prince de Marillac, son amant, s'était déclarée aussitôt l'ennemie mortelle de la régente et du cardinal. Querelles de catins et de ruffians!

Ainsi, Madame Anne d'Autriche et Mazarin se trouvaient à dos, tout à la fois, la noblesse, la magistrature, la bourgeoisie et le peuple. Cependant, tel était leur aveuglement, qu'ils ne changeaient rien à la marche de leur politique, et qu'ils continuaient comme par le passé à suivre leur système de corruption. Une des créatures du cardinal, un Italien nommé Particelli d'Emery, un misérable qui dans sa jeunesse avait été condamné au gibet, et que le ministre avait élevé à la charge de surintendant des finances, osa créer de nouvelles charges pour remédier à l'épuisement du trésor, et vendre publiquement à l'encan des emplois de conseillers du roi, de crieurs de vins, de contrôleurs de fagots, et, ce qui était un moindre mal, des titres de barons, de marquis, de comtes, de ducs et de princes.

Cet accroissement impolitique des charges de l'Etat donna une nouvelle énergie à la lutte engagée entre la cour, le Parlement et le peuple. Anne d'Autriche menaça d'employer des moyens de rigueur pour maintenir les dispositions prises par le surintendant des finances; de son côté, le Parlement soutint opiniâtrément ses premières démarches, et força la régente à reconnaître l'arrêt d'union par lequel les cours souveraines s'étaient arrogé le droit d'examiner les édits et de contrôler le gouvernement. Ce succès enhardit les conseillers; ils voulurent profiter de leurs avantages et revendiquer les anciens droits et les privilèges dont ils avaient été privés sous le dernier règne. Sa Majesté et son ministre résolurent alors, pour en finir, de faire emprisonner les membres du Parlement qui montraient le plus d'audace. La prison et le gibet, suprêmes raisons des monarchies!

L'exécution de cette mesure n'était pas sans dangers; car le peuple de Paris regardait les conseillers comme autant de défenseurs zélés et désintéressés de sa cause, et avait voué une espèce de culte à plusieurs d'entre eux, surtout à un magistrat nommé Broussel, homme probe et énergique qui avait vieilli dans la poussière du palais. La régente, fort mal inspirée, voulut commencer par ce vénérable conseiller; pour faciliter son enlèvement, elle résolut de faire opérer l'arrestation à la suite d'un Te Deum qu'on devait chanter à Notre-Dame, pour remercier Dieu de la victoire de Lens, remportée par l'armée française sur les Autrichiens. A cet effet, on garnit toutes les rues de soldats, depuis le Palais-Royal jusqu'à la cathédrale; et dès que la cérémonie fut achevée et le roi rentré dans son palais, on forma de tous ces soldats trois bataillons qui se portèrent sur le Pont-Neuf et vers la place Dauphine, pendant que Com-



Arrestation des membres du Parlement

minges, capitaine des gardes de la reine, enlevait dans un carrosse fermé le conseiller Broussel et le conduisait à Saint-Germain. En même temps un autre capitaine arrêtait le président aux enquêtes, Blancménil, le jetait dans un autre carrosse, et l'emmenait à la forteresse de Vincennes.

Aussitôt que les bourgeois eurent connaissance de ces arrestations, ils s'émurent, fermèrent leurs ateliers, jetèrent sur la place publique des milliers

d'ouvriers qui se formèrent en laques et pillèrent les rues en criant : Broussel! Broussel! L'émeute, toujours grossissante, vint jusque sous les fenêtres des appartements de la reine. On entendit des clameurs menaçantes, des pierres et des pierres avaient été lancées contre les fenêtres. La lutte sanglante paraissait imminente. Louis, duc de Retz, conjointement de la reine, prit

Paris, qui avait su gagner l'amour des citoyens, accourut au milieu des insurgés. leur adressa d'énergiques exhortations, les engagea à la modération, et promit d'intercéder auprès de la régente pour leur faire accorder la satisfaction qu'ils demandaient. En effet, il écarta la foule, gagna le perron du Palais-Royal, et se fit introduire chez Anne d'Autriche.

Il supplia Sa Majesté de rendre la liberté aux deux conseillers que ses gardes avaient arrêtés, et lui représenta que c'était le seul moyen de calmer les esprits et d'empêcher une révolution. « Pendant que je parlais à la reine, dit le coadjuteur dans ses Mémoires, le cardinal-ministre, qui était à ses côtés, se prit à sourire malignement, comme pour me donner à entendre qu'il supposait que je n'étais pas étranger aux troubles. Quand j'eus fini ma harangue, Madame Anne d'Autriche se mit dans une colère étrange, et proféra de son lausset aigre et élevé ces propres mots : « Jamais l'injustice et la misère n'ont fait soulever les nations contre leurs souverains; au contraire, plus les peuples sont misérables, abrutis et affamés, plus ils sont soumis à leurs maîtres. Ce sont les ambitieux qui portent les bourgeois à la révolte; mais l'autorité du roi y donnera bon ordre. »

Et devant moi elle commanda au maréchal de la Meilleraye de se mettre à la tête des gardes et des officiers de sa maison pour aller châtier les rebelles qui vociféraient devant son palais. Comme je voulais faire quelques représentations et l'engager à user de ménagements, la reine devint pourpre de fureur et s'écria : « Je vous entendis, monsieur le coadjuteur, vous voudriez que je rendisse la liberté à Broussel; mais je l'étranglerais plutôt avec ces deux mains, ainsi que ceux qui me parlent pour lui et pour le peuple. » En disant cela, elle portait ses poings fermés presque à la hauteur de mon visage. »

Le coadjuteur n'ayant pu rien obtenir, quitta le palais et rentra à son hôtel; le maréchal de la Meilleraye, suivant les ordres de la régente, fit tirer sur les citoyens et tua un grand nombre de gens inoffensifs. Alors de toutes parts on courut aux armes; les soldats, à leur tour, essayèrent un feu terrible et furent contraints de se replier vers le Palais-Royal, après avoir perdu près de deux cents hommes.

Le lendemain et les jours suivants ce fut pis encore, dit le cardinal de Retz; le mouvement populaire, semblable à un incendie spontané et terrible, du Pont-Neuf s'étendit en une nuit sur tous les quartiers de la ville. Tout le monde, sans exception, prit les armes; des enfants de cinq et de six ans marchaient dans les rues des poignards à la main; des femmes se mêlaient aux hommes et chargeaient les fusils. Plus de douze cents barricades bordées de drapeaux interceptaient les communications et arrêtaient les charges de cavalerie. Comme je traversais une place pour me rendre auprès d'un seigneur de mes amis, je vis un petit garçon de dix ans qui traînait plutôt qu'il ne portait une lance, qui était assurément du temps de Charles VII. J'en vis un autre un peu plus âgé qui portait un hausse-col de vermeil sur lequel se trouvait gravé le portrait de l'assassin de Henri III, avec cette inscription : « Saint Jacques-Clément. »

Malgré le tumulte qui régnait dans Paris, le Par-

lement tint séance, et décida qu'il irait en corps demander à la régente la liberté de Broussel et du président Blancménéil. Immédiatement tous les conseillers, au nombre de cent soixante, se dirigèrent vers le Palais-Royal, aux acclamations d'une foule immense qui s'empressait d'ouvrir les barricades sur leur passage. Admis en présence d'Anne d'Autriche, le premier président expliqua les motifs de la démarche de ses collègues avec toute la fermeté et la liberté que lui commandaient les circonstances; il lui représenta qu'il était temps pour la royauté de cesser de mentir au peuple, et lui remontra avec force le péril où se trouvait engagée la couronne en entreprenant une lutte contre les citoyens.

La régente, transportée de fureur, ne voulut pas même écouter jusqu'à la fin le discours du président, et l'interrompit en s'écriant : « Assez, assez, misérable robin; je sais que la populace se grouille dans la rue, mais je la ferai hacher par mes gens. Quant à vous, messieurs du Parlement, cessez vos représentations audacieuses, ou tremblez pour vous, pour vos femmes et pour vos enfants! » En prononçant ces derniers mots, elle rentra dans sa petite chambre grise avec le cardinal Mazarin, et en ferma la porte avec violence, laissant les spectateurs glacés de crainte.

Les membres du Parlement se retirèrent sans avoir fait entendre un murmure, et reprirent la route par laquelle ils étaient venus; mais arrivés à la Croix du Trahoir, un garçon rôtisseur, dont malheureusement l'histoire ne nous a pas conservé le nom, s'avança à leur rencontre avec deux cents hommes, leur barra le passage, et mettant la hallebarde dans le ventre du premier président : « Tourne, traite, lui cria-t-il, si tu ne veux être massacré toi-même; va au Palais-Royal, et ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en otages. »

Force fut au Parlement de rebrousser chemin et de se rendre au palais, toujours suivi du terrible garçon rôtisseur et de ses deux cents hommes, qui brandissaient leurs hallebardes et vociféraient des blasphèmes contre la régente et le ministre. Le président, introduit de nouveau auprès de la reine, lui rendit compte de ce qui venait de se passer, et la supplia de se laisser fléchir, en termes si éloquentes, que tous les assistants fondaient en larmes. Anne d'Autriche seule restait inflexible; les princes, les princesses, les principaux seigneurs de la cour, Mazarin lui-même, tous s'étaient jetés à ses genoux pour obtenir la liberté du conseiller Broussel et du président Blancménéil; et cette reine insolente faisait encore mine de résister; enfin elle laissa tomber ces paroles : « Eh bien! messieurs du Parlement, pour aujourd'hui voyez ce qu'il est à propos de faire! » Ceux-ci, sur l'heure même, votèrent par acclamations un décret de remerciements à la régente, en reconnaissance de la liberté qu'elle accordait aux deux prisonniers, et annoncèrent au peuple que Broussel et Blancménéil allaient être réinstallés dans leurs places. Ceux-ci revinrent en effet siéger au Parlement, ou plutôt y furent portés en triomphe par les citoyens. L'on rompit les barricades, l'on ouvrit les boutiques, et en moins de deux heures Paris parut plus tranquille qu'ajamais.

A la suite de ces événements, un conseiller du Parlement, nommé Barillon, fit le quatrain suivant contre le cardinal :

Un vent de fronde
S'est levé ce matin,
Je crois qu'il grondé
Contre le Mazarin.

Le mot de fronde lit fureur et servit à désigner l'opposition contre la cour et les troubles qu'agitèrent le royaume pendant la régence d'Anne d'Autriche.

La concession accordée aux Parisiens procura un instant de calme, dont la reine et Mazarin se hâtèrent de profiter pour emmener à Saint-Germain le jeune roi, qui était dans sa onzième année; puis, quand ils se virent à l'abri de tout danger, ils annoncèrent hautement leur intention de se venger de leurs ennemis. Les chefs de la Fronde s'émeurent de ces menaces; et pour mettre le ministère dans l'impuissance de les exécuter, ils se déterminèrent à donner force de loi à l'arrêt porté à l'occasion du maréchal d'Ancre, en 1617, par lequel il était dit qu'aucun étranger ne pourrait s'immiscer dans le gouvernement de l'État. Ils conclurent également, à l'instigation du coadjuteur de Retz, qu'on présenterait requête à la régente pour obtenir son retour et celui du jeune roi dans sa capitale.

Cet avis adopté, le Parlement se mit en devoir d'en soutenir l'exécution; et sans nul doute une lutte terrible se serait engagée entre les deux partis de la cour et de la Fronde, si le prince de Condé, dont les intérêts politiques étaient opposés à ceux de Mazarin, ne fût intervenu dans la querelle, et n'eût proposé une conférence entre les princes et les membres du Parlement. Le but de Condé, dans cette affaire, était de ménager les deux partis et de se réserver la faculté de se déclarer pour l'un ou pour l'autre, suivant qu'il jugerait utile à son ambition d'embrasser la défense de la cour ou celle du Parlement, quand il aurait rassemblé des troupes et qu'il se serait mis en état de dicter ses conditions les armes à la main, soit à la Fronde, soit au parti de la cour. Cupidité et ambition.

Le résultat des conférences fut un accommodement plus à l'avantage du Parlement qu'à celui de Mazarin. La régente ramena le jeune roi à Paris, mais avec l'intention bien arrêtée d'en sortir aussitôt qu'elle aurait tiré une vengeance des ennemis du premier ministre. Le coadjuteur de Retz, qui connaissait le caractère implacable d'Anne d'Autriche, travailla à se rendre populaire pour avoir un puissant appui dans les Parisiens si la cour faisait quelque tentative contre lui. Ainsi, il profita de la faute énorme que commit le cardinal d'autoriser des emprunts sur les tailles à dix pour cent d'intérêts, pour lancer une bulle qui condamnait les prêts usuraires, et pour faire déclarer par une assemblée de théologiens que Mazarin était le plus fort usurier du royaume, et comme tel, méritait d'être excommunié. Il agit également sur les membres du Parlement, et les décida à renouveler les anciennes discussions sur les griefs reprochés au cardinal, et à lui faire sommation de retirer son édit sur l'emprunt. En outre, il fit habilement circuler dans Paris une foule de libelles d'une

extrême violence sur la légitimité plus que suspecte du roi et de son frère, sur les goûts monstrueux de la régente, sur ses amours avec les dames de la cour, et sur ses relations avec le premier ministre.

Anne d'Autriche, exaspérée de voir les actes de son gouvernement et les secrets de son alcôve dévoilés par ses ennemis, résolut de mettre à la raison, tout à la fois, le Parlement, le clergé et le peuple. Elle s'arrêta au parti que lui suggéra Mazarin et le Tellier, celui d'allumer Paris par un blocus rigoureux. Pour mettre ce projet à exécution, elle dut songer à quitter la capitale; et dans la nuit du 5 janvier 1649, elle s'enfuit du Palais-Royal avec la cour et revint à Saint-Germain. Dès le lendemain elle commença les hostilités en adressant au Parlement une lettre de cachet qui exilait ce corps à Montargis.

L'assemblée reçut le message de la régente, et déclara, séance tenante, qu'on ne romprait point le sceau de cette lettre avant que la cour fût rentrée à Paris, qu'elle était prête à soutenir la lutte si on voulait l'attaquer, et rendit un décret portant que « Mazarin, comme ennemi de l'État et perturbateur du repos public, serait tenu, dans le délai de huit jours, de sortir du royaume; passé lequel temps, les sujets du roi devaient lui courre sus. » De son côté, le ministre fit déclarer par la régente le Parlement coupable de lèse-majesté, et commanda aux troupes d'investir Paris.

De toutes parts on vit alors accourir les seigneurs brouillons et ambitieux, qui espéraient, à la faveur des troubles, travailler pour leurs intérêts personnels ou pour l'agrandissement de leurs familles. Le duc de Bouillon, frère aimé de Turenne, celui qui avait figuré si malheureusement dans les conspirations formées sous le dernier règne, s'empressa de se jeter dans la capitale avec sa femme, l'une des plus habiles intrigantes du royaume; le duc de Beaufort, l'ancien favori de la reine, s'étant échappé de Vincennes, où il était détenu depuis six années, accourut à Paris, se jeta dans le parti du mouvement, et affecta un langage et des manières si ignobles, que les Parisiens le surnommèrent par dérision « le roi des halles; » le duc d'Elbeuf, le maréchal de la Mothe, les ducs de Vendôme et de Nemours, s'enfermèrent également dans la ville assiégée; le prince de Marcillac vint les rejoindre avec sa maîtresse, la belle duchesse de Longueville, qui avait à se venger de la régente, du cardinal et de son frère même, le prince de Condé, qui s'était prononcé contre le parti des frondeurs.

Les motifs de la haine de la duchesse pour son frère provenaient de ce que le prince avait cessé ses relations incestueuses avec elle, et l'avait quittée pour Mme du Vigan, la femme la plus lascive et la plus éhontée de la cour. Mme de Longueville, par dépit autant que par politique, était alors devenue la maîtresse de son jeune frère, le prince de Conti, et l'avait entraîné dans le parti de la Fronde, ainsi que le prince de Marcillac, son amant en titre. Turenne céda également aux instances de ses amis, qui étaient presque tous frondeurs, et vint grossir le nombre des ennemis de Mazarin. Parmi les adversaires de la cour, celui qu'on regardait sans contredit, comme le plus actif et le plus dangereux, c'était Gondy de Retz, le coadjuteur de l'archevêque de

Paris, qui depuis quelque temps déjà avait cherché à détacher le prince de Condé du parti de la régente, et avait eu même avec lui plusieurs conférences secrètes pour traiter des conditions de sa défection; mais la crainte d'éprouver le sort des Guises, les chefs de la ligue du temps de Henri III, l'emporta sur l'ambition du vainqueur de Rocroi et le détermina à rompre toutes ses relations avec les frondeurs.

Dans sa dernière entrevue avec Gondy de Retz, le prince expliqua au coadjuteur les motifs de sa détermination, et fit des aveux fort singuliers. « Je conviens que le Mazarin ne sait ce qu'il fait, dit-il au prélat; je ne mets point en doute qu'il ne perde l'État si on le laisse agir; d'un autre côté, le Parlement va trop vite en besogne. S'il se ménageait, comme nous l'avions concerté, nous ferions nos affaires ensemble; mais il va toujours de l'avant; et si je me joignais à lui, nous aurions bientôt culbuté la royauté; ce qui ne serait pas dans mes intérêts, car je m'appelle Louis de Bourbon, et un Bourbon ne peut vouloir ni le bonheur du peuple, ni le triomphe des libertés nationales. Ces diables de bonnets carrés sont tellement enragés, qu'au lieu de me mettre des leurs pour faire la guerre au ministre, je vais me trouver obligé de les étrangler de mes mains pour le compte de la régente et du Mazarin; ce que je ferai, parce que je suis bien décidé à ne pas leur permettre de couvrir leurs têtes du bonnet sicilien, ce qui, à mon avis, nous perdrait tous. Croyez-moi, lorsque le peuple aura goûté de la liberté, il est à craindre qu'il ne veuille plus obéir à aucune aristocratie, et qu'il ne chasse les prêtres et messieurs du Parlement comme les princes et les rois. »

Le coadjuteur comprit, d'après le raisonnement de Condé, qu'il ne devait pas compter sur lui pour soutenir la Fronde. Il songea immédiatement à donner un nouvel aliment à la guerre civile en faisant révolter les autres parlements du royaume ainsi que plusieurs villes considérables. Mais à peine les hostilités étaient-elles commencées, que les Parisiens s'aperçurent que tous les nobles chefs de la Fronde, à l'exception du coadjuteur, cherchaient à tirer le meilleur parti de la situation des affaires dans leurs intérêts personnels, et qu'ils faisaient bon marché de la cause du peuple. Ils cessèrent alors de les soutenir. Il s'opéra aussitôt une réaction dans les esprits, et ceux des frondeurs qui étaient les plus ardents quelques jours auparavant, demandèrent à entrer en accommodation avec la cour.

Une paix fut conclue entre le Parlement et la régente, sans toutefois qu'elle satisfît aucun des partis. Le Parlement conserva la liberté de s'assembler, ce que la cour avait voulu empêcher au moins pour le reste de l'année; la reine garda à la tête des affaires le Mazarin, dont le Parlement et le peuple avaient demandé l'éloignement. Anne d'Autriche publia une amnistie générale, dans laquelle furent désignés tous les hommes importants de la Fronde, excepté Gondy de Retz, que le cardinal-ministre affecta de confondre dans la foule des rebelles ordinaires; ensuite la régente ramena son fils à Paris, et fit son entrée dans la capitale, ayant dans son carrosse le Mazarin et le prince de Condé.

De cette manière la tranquillité se trouva rétablie

après deux mois des plus grands troubles; mais le calme n'était qu'apparent, et le cardinal ne se dissimulait pas toutes les difficultés de sa position. En effet, l'orgueilleux Condé ne tarda pas à réclamer le prix des services qu'il avait rendus à la cour; et sur le refus d'Anne d'Autriche de satisfaire à ses exigences, un jour de conseil il s'emporta contre elle et menaça de se jeter dans le parti de la Fronde. Mazarin, qui avait prévu ce qui venait d'arriver et qui était sur ses gardes, fit un signe; des soldats entrèrent dans le conseil, arrêtèrent le prince de Condé, son frère le prince de Conti, son beau-frère le duc de Longueville, et les conduisirent à Vincennes.

Le cardinal-ministre, avant d'exécuter ce coup d'autorité, avait eu soin de prendre certaines précautions, entre autres celle d'acheter les chefs de la Fronde, afin d'empêcher que cette arrestation ne relevât les espérances de ses ennemis et ne les déterminât à recommencer aussitôt les hostilités. Néanmoins les choses ne se passèrent pas aussi tranquillement qu'il l'eût désiré. Paris ne s'émut pas, il est vrai, de la captivité d'un prince qui, tout récemment, l'avait assiégé; mais dans les provinces ses partisans se soulevèrent.

La duchesse de Longueville, qui avait renoué ses relations incestueuses avec le prince de Condé, activa la révolte, et parcourut la France pour rattacher au parti de son frère tous les seigneurs qui étaient épris de sa fatale beauté. Elle leur prodigua à tous ses faveurs, gagna également Turenne, les associa à ses projets de vengeance, et, grâce à cette prostituée, la Fronde reprit toute son activité; la guerre civile toute son énergie. Ce fut inutilement que la régente et le Mazarin entamèrent des négociations avec Turenne. Celui-ci, qui était sous le charme de la belle duchesse de Longueville, qui, en outre, avait de grandes prétentions pour sa famille, et n'aspirait rien moins qu'à la possession en toute souveraineté d'une partie de la France, se déclara hautement l'ennemi de la cour, se rendit à Stenai, lieu de réunion des chefs de la nouvelle ligue, vendit son argenterie, signa un traité d'alliance avec le roi d'Espagne, reçut des subsides, leva des troupes, organisa une nombreuse cavalerie, et se trouva bientôt à la tête d'une armée.

Il ouvrit la campagne par la prise du Catelet, de la Capelle et de Réthel; il s'avança ensuite vers la Marne, pillant les bourgs, incendiant les villages, dévastant les campagnes et massacrant les cultivateurs sur son passage. Son intention était de pénétrer jusqu'à Paris ou du moins jusqu'à Vincennes, pour délivrer les princes; mais les généraux espagnols qui l'accompagnaient, et qui avaient ordre de l'aider seulement à ruiner le royaume, à prolonger la guerre civile et non à faire triompher la Fronde, l'obligèrent à se diriger sur d'autres points, où il continua d'exercer d'affreux brigandages. Enfin la cour envoya contre lui une armée de vingt mille hommes, commandée par le duc de Praslin, et le força à battre en retraite jusqu'à Réthel. Il voulut tenir bon dans cette place et attendre des renforts que lui avaient promis les frondeurs; mais personne ne se mettant en mesure de lui envoyer des secours, il comprit qu'il avait commis une faute grave en donnant créance aux paroles des jeunes seigneurs qui composaient son nou-



Le coadjuteur Gondy de Retz

veau parti; il se réconcilia avec la cour et abandonna la cause des princes.

Cette défection amena un changement notable dans les affaires; cependant elle ne découragea pas l'intrépide Gondy de Retz. A défaut de Turenne, il prit Gaston d'Orléans pour le drapeau de son parti et continua la lutte. A son instigation, le duc d'Orléans se déclara ouvertement en faveur des princes; il interpella le ministre en plein conseil pour lui réclamer l'élargissement des prisonniers, et pour lui annoncer qu'il ne remettrait plus les pieds au Palais-Royal tant que la régente n'aurait pas fait justice de l'intrigant étranger qui, au nom du roi, tyrannisait la France, pillait et volait ses sujets.

Le Parlement adressa également une requête à la reine pour le même objet; les conseillers réclamèrent la liberté des princes en termes si énergiques, qu'il devenait impossible de refuser la demande sans châ-

tier les audacieux. Mazarin penchait pour les moyens extrêmes, et voulait qu'Anne d'Autriche fit arrêter Gaston, le coadjuteur et tous les chefs de la Fronde, d'autre part il redoutait que le peuple ne se mêlât de la querelle, ce qui le jetait dans une grande perplexité. Il quitta subitement Paris et se rendit à Saint-Germain, où il demeura plusieurs jours dans une agitation extrême, sans savoir à quelle détermination il devait s'arrêter. Enfin, sentant qu'il n'était pas en mesure de soutenir une lutte sérieuse, il résolut de mettre en liberté les princes de Condé et de Conti, et partit pour le Havre, où ils avaient été transférés, espérant se réconcilier avec eux et se faire un mérite d'avoir ouvert leur prison.

Il fut d'abord assez bien accueilli par Condé et par son frère; mais à peine sortis de la forteresse, les deux princes ne lui témoignèrent aucun égard, et lui annoncèrent froidement qu'ils se rendaient à Paris.

Son Eminence reconnut qu'elle avait tout à craindre de la vengeance de Condé, et au lieu de rentrer dans la capitale, elle sortit du royaume et se retira à Brühl, auprès de l'électeur de Cologne, son ami, pour lever des troupes et intriguer sourdement contre la Fronde.

Dès que Mazarin fut hors de France, le Parlement rendit un arrêt qui le bannissait à perpétuité, lui et sa famille, et qui ordonnait en même temps qu'il fut procédé contre le cardinal et qu'on recherchât tous les actes de son ministère.

Cette proscription n'empêchait pas que Mazarin, de sa retraite, ne gouvernât l'Etat, ou plutôt Anne d'Autriche, aussi absolument que s'il eût été à Paris; car, la régente, à sa sollicitation, força Condé à quitter Paris, en menaçant de le faire assassiner; enleva les sceaux à Châteauneuf pour les donner au président Molé, une des créatures de son amant; fit entrer au Conseil le Tellier, Lionne et Servien, tous dévoués au cardinal; sema la division parmi les frondeurs, et chercha même à endormir la vigilance du coadjuteur en lui faisant donner le chapeau, et en favorisant ses relations amoureuses avec une de ses filles d'honneur, Mlle de Chevreuse, dont il était vivement épris. Quand tout fut prêt, Anne d'Autriche annonça résolument le rappel du cardinal; et immédiatement celui-ci se mit en route à la tête d'une petite armée, qui était sous le commandement des maréchaux d'Aumont et d'Hocquincourt, et reentra en France, sous prétexte d'empêcher la jonction du prince de Condé avec les Espagnols.

Le Parlement fulmina aussitôt un arrêt d'une violence extrême contre Mazarin, mit sa tête à prix, promit cent cinquante mille livres à son meurtrier, et fit même afficher qu'on payerait vingt mille livres pour son nez, trente mille pour ses oreilles, et quatre-vingt mille à celui qui le rendrait eunuque, seul moyen, ajoutait le décret, de lui enlever les faveurs de la reine. Le cardinal, qui était assuré de l'appui de la cour, ne se laissa pas intimider par les édit du Parlement, et vint rejoindre Anne d'Autriche à Poitiers, où elle s'était transportée avec quelques troupes pour s'opposer à la marche du prince de Condé.

Celui-ci, qui était tout à sa vengeance, avait levé des troupes et se dirigeait sur Paris; il disait, pour s'excuser de faire la guerre civile : « Je suis entré en prison le plus innocent des hommes, et j'en suis sorti le plus coupable. » L'armée royale, qui était de beaucoup supérieure à celle du prince, l'atteignit près de Gien, mais ne put lui barrer le passage et fut mise en pleine déroute. Dans cette extrémité, Mazarin jugea qu'il n'avait d'autre moyen pour rétablir les affaires de la cour que de confier le commandement des troupes à Turenne, le seul général qu'on pût alors opposer à Condé.

L'armée de la régente se trouvait réduite à quatre mille hommes lorsque Turenne en prit le commandement. Condé, qui avait encore avec lui près de quinze mille soldats, fut battu à son tour; et quoique son ennemi ne pût réussir à l'arrêter dans sa marche sur la capitale, néanmoins il se trouva serré de si près, qu'il fut obligé de combattre dans le faubourg Saint-Antoine pendant une journée entière, et que, sans aucun doute, il eût été contraint de se rendre prisonnier, si les bourgeois de Paris ne lui eussent

ouvert les portes de la ville, et si Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, n'eût fait tirer le canon de la Bastille contre les troupes du roi.

L'entrée du prince dans la capitale, la réunion de ses soldats à ceux de Gaston, donnèrent une nouvelle vigueur à la Fronde et menacèrent de prolonger indéfiniment la guerre civile. Le Parlement déclara le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, le prince de Condé généralissime de toutes les armées, et les investit de la suprême autorité pour tout le temps que Mazarin resterait en France et tiendrait le roi prisonnier au milieu de ses troupes.

Comme Louis XIV venait d'atteindre sa quatorzième année, la régente s'empressa de faire déclarer la majorité du roi; et dès le lendemain celui-ci ouvrit son règne par un acte d'autorité qui avait le double caractère de la lâcheté et du despotisme; il jura au ministre une obéissance absolue, cassa l'arrêt du Parlement, et transféra cette assemblée à Pontoise, où se trouvait la cour.

Mazarin, assuré de revenir à la tête des affaires quand la chose lui conviendrait, n'hésita pas à quitter momentanément le roi, pour enlever aux princes tout prétexte de rébellion, et il annonça ouvertement qu'il abandonnait le territoire de la France, pour contribuer, autant qu'il était en son pouvoir de le faire, à rendre la paix à l'Etat. Sa Majesté envoya immédiatement à Paris une déclaration qui informait les habitants de la capitale de la résolution prise par son ministre, et dans laquelle les louanges emphatiques sur l'abnégation du cardinal attestaient que lui-même n'était pas étranger à sa rédaction.

Un certain nombre de frondeurs fut dupe de cette comédie et se rangea franchement du parti du roi; quelques-uns surtout parmi les nobles en prirent occasion pour se vendre à la cour et faire payer leur défection; le Parlement n'ayant plus de motifs de faire de l'opposition depuis la retraite de Mazarin, obéit aux ordres de Louis XIV et vint à Pontoise. Le prévôt, les échevins et les principaux bourgeois de Paris, fatigués de la guerre civile, écoutèrent favorablement les ouvertures de la cour et proposèrent au Conseil de rendre la ville au roi. Condé, furieux de voir les rangs de ses partisans s'éclaircir avant qu'il eût pu traiter pour son propre compte, essaya de retenir par la terreur le pouvoir qui lui échappait, et commanda à ses soldats de brûler l'hôtel de ville et d'assassiner les échevins, qu'il croyait hostiles à sa cause; ce qui fut en partie exécuté. Mais ces atrocités produisirent l'effet contraire de ce qu'il avait désiré, et lui aliénèrent le peuple, qui ne l'avait jamais aimé. Alors il trembla pour lui-même; et redoutant également la vengeance des parents des citoyens qu'il avait fait égorger, et la haine de l'impitoyable Anne d'Autriche, il s'enfuit brusquement de la capitale et passa dans l'armée espagnole.

Après son départ, les Parisiens mirent bas les armes et ouvrirent leurs portes aux troupes royales, sans avoir songé à faire des stipulations en faveur des libertés publiques. Ils ne furent pas longtemps à se repentir de cet excès de confiance. Louis XIV, à peine installé dans son palais, frappa la ville d'une contribution forcée pour les frais de la guerre, puis il exila Gaston à Blois, commanda à Mlle de Mont-

pensier, sa fille, d'aller habiter ses terres, et fit mettre au donjon de Vincennes l'archevêque de Paris, le cardinal de Retz. Lorsqu'il eut rétabli le calme dans la capitale, le roi s'occupa des provinces, et envoya immédiatement Turenne avec un corps d'armée pour repousser les Espagnols, qui, déjà maîtres de Gravelines et de Dunkerque, venaient de s'emparer, avec l'aide du prince de Condé, des villes de Réthel et de Sainte-Menehould. Comme il était facile de s'en apercevoir, toutes ces mesures étaient conseillées par le Mazarin, qui de loin faisait prévaloir son opinion et dirigeait le monarque enfant.

Dès que le cardinal jugea que les moyens de rigueur avaient produit un salutaire effet, il se prépara à repaître à la cour de France; il parcourut les frontières, visita l'armée qui se battait contre Condé, et entra dans Paris le 13 février 1653. Louis XIV alla à sa rencontre accompagné de sa mère, des princes, des princesses, des seigneurs de la cour, des membres du Parlement et des notables de la ville; des fêtes magnifiques furent célébrées en son honneur; Sa Majesté lui donna le Louvre pour sa demeure, et une compagnie de ses gardes pour son service particulier. L'amant d'Anne d'Autriche se trouvait plus puissant que jamais.

En reconnaissance de l'accueil qui lui avait été fait, Mazarin publia une amnistie générale pour les frondeurs, et se réserva seulement de se venger de ses ennemis en ruinant sourdement la France à son profit. Pour en venir à ses fins en toute sécurité, il mit à la tête des provinces des espèces de préfets appelés intendants, qui étaient chargés de la justice, des finances et de la police; puis il éloigna doucement des affaires Anne d'Autriche, afin de n'avoir à partager avec personne le fruit de ses spoliations. La reine, qui n'ignorait pas que Mazarin avait la connaissance de tous ses secrets, n'osa pas même entreprendre une lutte avec lui; elle se rappela le sort de Marie de Médicis morte dans la misère à Cologne, et courba docilement la tête.

Pour le roi, Son Eminence s'était assuré sa soumission la plus absolue par deux moyens: d'abord par la crainte, en lui révélant l'existence mystérieuse de l'enfant d'Anne d'Autriche et du duc de Buckingham soustrait à tous les yeux, mais qu'il était facile de faire repaître; ensuite par l'attrait de la débauche, en se faisant son pourvoyeur et en lui prostituant ses propres nièces, qu'il avait déjà déflorées.

Anne d'Autriche, voyant les passions du jeune roi se développer, voulut, à l'exemple du cardinal Mazarin, prendre de l'influence sur son fils en favorisant ses penchants à la volupté, et chargea la Beauvais, sa première femme de chambre, de lui proposer en son nom de l'introduire de nuit dans l'appartement des filles d'honneur. Mais la dame de Beauvais trouvant le roi disposé à sacrifier sur son autel, ne remplît qu'à demi les intentions d'Anne d'Autriche, le reçut dans sa propre chambre et devint sa maîtresse. Cette liaison ne dura que peu de temps; Sa Majesté se fatigua de la dame, en fit une baronne, lui donna plusieurs terres, et revint plus amoureux que jamais aux nièces du cardinal.

Olympe Mancini, seconde fille de Michel-Laurent Mancini, beau-frère de Mazarin, avait eu le privilège

de recevoir la première dans ses bras ce roitelet de quatorze ans; les autres sœurs avaient été successivement honorées des caresses du monarque; mais celle qui avait fait le plus d'impression sur son cœur était Marie Mancini, la troisième sœur, Italienne ardente et passionnée, dont Louis XIV disait, que seule, parmi toutes les femmes de la cour, elle méritait de porter la couronne. Suivant l'usage, tous les courtisans encensèrent l'idole du maître, et recherchèrent en mariage ses concubines; le duc de Mercœur, entre autres, épousa Laure-Victoire, l'aînée des nièces du cardinal; le prince de Conti demanda et obtint pareillement la main d'une autre nièce, fille aînée de Hiérome Martinuzzi, un second beau-frère de Mazarin qu'il avait fait venir de Rome avec ses deux filles.

Sa Majesté paraissait décidée à accomplir son mariage avec Marie Mancini, et semblait à la veille de le réaliser, lorsque Anne d'Autriche se prononça ouvertement contre une semblable mésalliance, et menaça le cardinal de se mettre à la tête de la nation avec son autre fils, et de lui faire une guerre terrible si Louis XIV contractait une telle union.

Mazarin jugea prudent de temporiser; et sans avoir toutefois abandonné son projet de faire de sa nièce une reine de France, il emmena le jeune monarque aux armées, sous prétexte de le distraire de sa passion pour Marie Mancini.

On aperçut à peine de la promenade militaire du roi, l'attention de l'Europe se trouvant fixée sur Turenne et sur Condé, qui combattaient l'un contre l'autre dans les plaines de la Picardie. Singulière destinée de ces deux hommes: Turenne, l'ancien allié des Espagnols, guerroyant contre son pays, avait été vaincu par Condé; et celui-ci, devenu à son tour transfuge, se faisait battre par Turenne.

Pendant l'éloignement du ministre, le Parlement avait essayé de sortir de l'abaissement où il était tombé, et avait refusé d'enregistrer de nouveaux édits bursaux dont l'opportunité ne lui semblait pas suffisamment justifiée. Louis XIV, qui venait de rentrer à Paris, exaspéré par l'opposition que faisait le Parlement à son ministre, se regarda comme personnellement outragé, et sans calculer sa démarche, s'abandonnant à la fougue d'un caractère impétueux et altier, il courut au palais de justice à la tête d'une compagnie de ses gardes, entra dans la salle des délibérations, botté, éperonné, en équipage de chasse, un fouet à la main, et commanda impérieusement aux conseillers d'enregistrer ses édits! Par malheur, il ne se trouva pas dans le Parlement un seul homme assez hardi pour répondre à ce despote insolent, pour lui jeter à la face l'infamie de sa mère, l'illégitimité de sa naissance, pour appeler le peuple aux armes et pour chasser du sanctuaire de la justice ce tyran imberbe qui n'avait pas encore dix-sept ans! Les conseillers eurent peur et enregistrèrent les édits.

L'argent que firent entrer dans le trésor les nouveaux impôts fut dépensé en fêtes et en carrousels donnés en l'honneur de la favorite, « que le roi continuait d'aimer, dit Mme de Motteville, quelques fois plus, quelquefois moins, car les filles d'honneur de la reine mère commençaient à lui disputer la conquête du monarque. » Anne d'Autriche craignit néanmoins que dans un de ces moments où la passion

de son fils pour la nièce du cardinal prenait le dessus, le Mazarin ne profita de son ascendant pour lui faire épouser Marie Mancini, et elle exigea que cette fille fût éloignée de la cour. Le ministre vit bien qu'il devait renoncer pour toujours aux rêves qu'il avait formés, et fit partir sa nièce. Le jeune roi se consola de l'absence de sa maîtresse en se jetant dans de nouvelles intrigues.

Peu de temps après fut conclue la paix des Pyrénées, entre la France et l'Espagne, paix extrêmement désavantageuse pour la nation, en ce qu'elle remettait l'Espagne en possession des villes qu'elle avait perdues en Flandre. Il est vrai que, par compensation, Louis XIV y gagnait une femme et obtenait la main de l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Le cardinal Mazarin, qui était le négociateur du traité, s'applaudissait d'autant plus de ce résultat, qu'il s'imaginait avoir transporté à la couronne de France des droits éventuels sur celle d'Espagne. Ces droits existaient déjà par le mariage d'Anne d'Autriche et de Louis XIII; et une nouvelle alliance, loin de leur donner plus de force, les atténuait au contraire, Philippe IV ayant exigé de sa fille et du roi de France, lors de la célébration de leur mariage, une renonciation formelle au trône des descendants de Charles-Quint.

On félicita néanmoins le cardinal de sa prétendue habileté; tous les courtisans exaltèrent ses grands talents en diplomatie et le proclamèrent le premier politique de l'Europe. C'était chose reçue à la cour que Mazarin ne pouvait faire rien de médiocre ou de mal, et la servilité était devenue telle, que personne n'osait réclamer contre le scandale de ses dilapidations. Ainsi, à la face de toute la France, le premier ministre pourvoyait de maris et de dots ses cinq dernières nièces qui n'étaient pas mariées, et sur les fonds de l'Etat donnait à Olympe Mancini dix millions, afin qu'elle pût épouser Eugène Maurice de Savoie, comte de Soissons, colonel général des Suisses, gouverneur de Champagne et de Brie; à la seconde fille de Martinozzi, il donuait une somme de quinze millions, pour la faire agréer au duc de Modène, Alphonse d'Este, qui se montrait plus exigeant et ne voulait point se mésallier à un moindre prix; Son Eminence se montrait aussi généreuse envers Marie Mancini, et pour la consoler de la perte de ses espérances d'union avec le roi, il la mariait à un seigneur romain, le comte Colonna. Il faisait également épouser à Marie-Anne Mancini le jeune duc de Bouillon, et lui donnait plusieurs millions pour que son mari pût s'établir convenablement et acheter la charge de grand chambellan de France, que la maison de Guise, déchue de son élévation, était forcée de vendre. Enfin, il donnait à Hortense Mancini, la plus chérie de ses nièces, une dot de vingt-huit millions, outre plusieurs gouvernements, domaines, châteaux et terres considérables, pour qu'elle pût s'allier au fils unique du maréchal de la Meilleraye, auquel il imposait l'obligation de prendre le nom, les armes et le titre de duc de Mazarin.

« Que doit-on penser, dit le duc de Saint-Simon, en voyant un homme d'une naissance si persévérément basse, pauvre et obscure, doter si richement sept nièces, et dépenser près de cent trente

millions pour leurs établissements, sans compter les meubles, les maisons, les bijoux, les pierreries, les statues, les tableaux, les charges, les gouvernements et les châteaux qu'il donna par la suite à ses neveux, entre autres à M. de Nevers, dont le duché est une province? Il faut s'écrier que c'est un grand malheur pour les peuples d'être gouvernés par un premier ministre, et on pourrait même ajouter que c'en est un pire d'être soumis à un roi! »

En effet, Louis XIV renchérissait encore sur son ministre en folles dépenses, en prodigalités de toute nature; il engloutissait les richesses de la nation dans des fêtes qui surpassaient en magnificence celles des règnes d'Isabeau de Bavière, de François I^{er}, de Henri III et de tous les despotes qui avaient pesé sur la France. Et il faut l'avouer, excès de bassesse et de dégradation] autour de ce roitelet de dix-sept ans vint se ranger une tourbe de poètes, d'orateurs, d'historiens et d'artistes qui se disputèrent le triste honneur d'encenser le maître, de chanter ses louanges, et qui en firent le tyran le plus insupportable, en lui donnant de son mérite et de sa grandeur des idées exagérées.

Il est vrai qu'un instant tout sembla concourir à élever Louis XIV au-dessus des potentats de l'époque : l'empereur d'Allemagne avait été abaissé par le traité de Westphalie; le roi d'Espagne venait de se reconnaître en quelque sorte son vassal par la paix des Pyrénées; le pape était déchu de son omnipotence; le roi d'Angleterre était monté sur un échafaud, la Grande-Bretagne n'avait plus de roi, et le protecteur Cromwell venait de mourir. A l'intérieur, Louis XIV était également tout-puissant : Condé venait de s'humilier et d'implorer à genoux sa clémence; Gaston d'Orléans, ce prince dont la lâcheté et l'esprit turbulent avaient causé la mort de tant d'infortunés, s'éteignait à Blois dans une sorte d'exil volontaire; le cardinal de Retz était parvenu, à la vérité, à s'enfuir de sa prison, mais il était contraint d'errer en Hollande et dans les Pays-Bas, et forcé de se cacher sous des déguisements pour échapper au poignard des émissaires de Mazarin.

Telle était la situation des affaires lors du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Espagne. Cette union donna lieu à des conférences qui se tinrent dans l'île des Faisans, sur la frontière des Pyrénées, et où furent débattus les articles du contrat par Son Eminence, au nom de la France, et par don Louis Haro, au nom de l'Espagne. Le mariage fut célébré à Saint-Jean de Luz, avec une pompe et une magnificence dont il serait difficile de se faire une idée; on prétend que le cerai de Louis XIV valait plus de cent cinquante mille livres, et que les broderies de ses habits avaient coûté plusieurs millions. Que de richesses sacrifiées à la vanité d'un lâche despote!

Après les fêtes, Sa Majesté reprit le chemin de Paris avec son cortège de princes, de seigneurs, de favoris, de nobles dames, d'officiers, de gardes, enfin avec toute cette engeance maudite qui compose les cours des rois et qui n'est occupée qu'à piller la nation et à dévorer la substance du peuple. Mazarin déploya également en cette circonstance un luxe qui insultait à la misère des provinces; il entra dans Paris escorté par sa compagnie des gardes, suivi par une seconde compagnie



Le ministre Colbert

de mousquetaires, et accompagné de sa maison, qui était si nombreuse, qu'elle mit une heure entière pour défiler sous l'arc de triomphe élevé à la porte Saint-Antoine pour la cérémonie.

Mme de Maintenon dit dans ses Mémoires, que le cortège du cardinal était plus splendide, plus nombreux et plus riche que celui de Leurs Majestés, et que la maison de Monsieur était pitoyable auprès de la sienne. Le Parlement envoya une députation pour le complimenter, et cet exemple fut suivi par les autres cours souveraines, qui s'étaient naguère montrées si hostiles contre lui. Du reste, c'était le dernier triomphe dont il devait jouir; à partir de ce moment, sa santé, déjà si affaiblie par l'abus des plaisirs, se détériora encore davantage et le contraignit à ne plus sortir de son appartement; enfin, le mal s'aggravant de jour en jour, il se fit transporter à Vincennes, où était la cour. Lorsqu'il vit sa dernière heure approcher, il éprouva quelques remords de sa

vie passée et demanda un confesseur. On lui amena un bon théatin qui dit nettement qu'il ne lui donnerait pas l'absolution s'il ne restituait le bien qu'il avait mal acquis : — Hélas! répliqua le cardinal, je n'ai rien que des bienfaits du roi! — Il faut bien distinguer, reprit le théatin, entre ce que vous a donné le roi et ce que vous vous êtes donné vous-même! — Ah! s'il en est ainsi, dit Mazarin, il faut tout restituer.

Colbert, surintendant de la maison du cardinal, entra en ce moment; le ministre lui expliqua le différend qui venait de s'élever entre lui et son confesseur, et le pria de donner son opinion. Colbert imagina de conseiller à Son Eminence un tour de jésuite, de faire une donation testamentaire de tous ses biens en faveur du roi, et ajouta que Sa Majesté ne manquera pas de la refuser. L'expédient convint d'autant plus au cardinal, qu'il lui ouvrit les portes du ciel, sans l'obliger à se dessaisir de ses richesses; il fit la donation en bonne et due forme, et l'envoya au roi, qui l'accepta.

Sa Majesté passa deux jours entiers sans faire remettre la donation, ce qui tourmenta fort le cardinal. Enfin Colbert vint lui rapporter l'ordonnance du roi qui le remettait en possession de ses biens. Il dicta immédiatement son fameux testament, dans lequel il défendit de dresser un inventaire public de ses richesses. On éleva sa fortune en terres, domaines, seigneuries, meubles, vaisselle et argent monnayé à une somme de plus de cent soixante millions, indépendamment des revenus de son évêché de Metz et de huit abbayes qu'il possédait; ce qui constituait une fortune d'autant plus exorbitante, que le cardinal avait déjà donné cent trente millions à ses nièces en les mariant. Fouquet, le Tellier, l'évêque de Fréjus et Colbert furent institués ses exécuteurs testamentaires, le duc de Mazarin son légataire universel; le lendemain 9 mars 1661, il termina sa carrière.

Mazarin, pendant tout le cours de son ministère, s'était montré d'un caractère moins cruel que Richelieu, et avait fait verser moins de sang que son prédécesseur; mais en revanche, par sa politique astucieuse et machiavélique, il avait contribué plus que lui à consolider le despotisme en France. C'est à tort que deux de nos plus illustres écrivains, le président Hénault et Voltaire, ont cherché à nous représenter Mazarin comme doué d'un plus grand génie que Richelieu; nous devons reconnaître que tous deux étaient à un degré égal tourmentés de la soif de l'or et de la passion de commander; et que s'ils employèrent pour arriver à leur but des moyens différents, c'est que tous deux suivaient leur impulsion: l'un était cruel et sanguinaire par instinct, l'autre astucieux et corrupteur par nature. Tous deux opprimèrent la France et la spolièrent, l'un en dressant des échafauds, l'autre en corrompant les mœurs. Ni l'un ni l'autre ne songea à fonder un seul établissement glorieux ou utile; au contraire, ils laissèrent languir le commerce et la marine, et ne parurent pas même soupçonner que l'industrie pût réparer le désordre qui régnait dans les finances par suite de leurs dépredations et des prodigalités de la cour.

On doit également adresser à Mazarin le reproche d'avoir contribué à épaissir autour de Louis XIV les ténèbres de l'ignorance, de lui avoir fait prendre en dégoût toutes les connaissances sérieuses, et cela dans un but d'égoïsme monstrueux, pour prolonger l'enfance du monarque et le retenir plus longtemps sous sa dépendance; on doit encore le blâmer d'avoir introduit à la cour les jeux de hasard, et d'avoir inspiré ce goût fatal à la régente, au roi, à tous les seigneurs. Cette passion du jeu, que le cardinal autorisait par son exemple, passa de la cour à la ville, de la capitale dans les provinces, et jeta une grande perturbation dans les fortunes.

Dès que Mazarin eut rendu le dernier soupir, Colbert, son intendant, qui avait la plus grande partie de ses secrets, vint informer le roi de l'événement, et lui offrit en même temps de mettre à sa disposition une somme de quinze millions que le cardinal avait en réserve dans ses caves. Sa Majesté accepta la proposition, frustra les héritiers du ministre de cet argent, et le fit verser dans les coffres de l'Etat.

Cette soustraction, qui ne peut être qualifiée de vol, car elle n'était qu'une sorte de restitution faite au

trésor, devint la cause de la grande fortune de Colbert, et décida le roi à l'attacher à sa personne. C'est donc à tort que plusieurs des panégyristes de Mazarin ont prétendu que le cardinal avait deviné le génie de Colbert, et qu'il avait dit à Louis XIV qu'il devait mettre en lui toute sa confiance. Il est prouvé, au contraire, que le ministre avait conseillé au monarque d'abandonner la direction des affaires aux trois hommes d'Etat qui occupaient les premières charges après la sienne. L'un était Fouquet, surintendant des finances, homme frivole et léger, qui se renfermait dans son cabinet, sous prétexte de travailler, pendant que les plus grands seigneurs faisaient antichambre, et qui descendait par un escalier dérobé dans un petit jardin, où il donnait ses audiences secrètes aux belles dames de la cour, même à des princesses. Le second se nommait Hugues de Lionne, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, grand joueur, dissipateur, paresseux, donnant peu d'heures au travail, et croyant réparer le temps perdu par une extrême vivacité qui ne faisait qu'embrouiller davantage les choses. Le troisième était le Tellier, secrétaire d'Etat au département de la guerre, génie médiocre et borné, peu propre à remplir le poste qu'il occupait. Ces trois hommes, fiers de leurs mérites personnels, avaient chacun le secret espoir de succéder à Mazarin dans la charge de premier ministre; aussi, quand ils entrèrent au conseil du roi, peu de jours après la mort du cardinal, lui demandèrent-ils avec assez de légèreté à qui ils devaient s'adresser désormais pour les affaires du gouvernement. Louis XIV garda quelques moments le silence, et répondit en les fixant: « A moi! » Le despote entra en scène.

Colbert avait suggéré au roi cette détermination, en lui dévoilant les vols nombreux du surintendant des finances, en lui faisant comprendre la nécessité de ne plus se mettre à la discrétion d'un premier ministre, et en lui présentant ses nouvelles occupations comme une distraction agréable et non comme un travail pénible. Il est utile de faire connaître l'homme extraordinaire qui devint, presque immédiatement après Mazarin, ministre secrétaire d'Etat et contrôleur général des finances.

Colbert était simplement le fils d'un marchand de draps de Reims et non d'origine noble, quoique Ménage, dans sa Généalogie des Colbert, l'ait fait descendre des rois d'Ecosse, et quoiqu'un bill du Parlement britannique, confirmé par des lettres patentes de Jacques II d'Angleterre, ait classé quatre comtes au nombre des aïeux des Colbert d'Ecosse et de France. Dans sa jeunesse, il avait manifesté un goût très-prononcé pour les arts et pour les sciences; il avait employé une grande partie de son patrimoine à parcourir les provinces, pour étudier le commerce et pour s'occuper des moyens de le rendre florissant. Jusqu'à lui l'économie politique était une science presque ignorée, Richelieu ne s'étant occupé que des besoins présents, et Mazarin n'ayant songé qu'à thésauriser des millions pour enrichir sa famille. Colbert, au lieu de suivre leurs errements et de se proposer de satisfaire aux nécessités du jour, se présenta avec un système de gouvernement arrêté, complet, et conséquent dans toutes ses parties.

Dès son entrée aux affaires, il résolut de suppri-

mer les taxes intérieures qui gênaient le commerce des provinces et l'entraient par une foule de formalités vexatoires et de mesures fiscales; il voulut également relever l'agriculture, qui était dans un état déplorable, et se prêta à toutes les réformes qu'il jugea utiles à la prospérité de ces deux sources de la richesse publique. Entre autres mesures propres à guérir les plaies profondes qui existaient dans le corps social, Colbert fit publier l'édit suivant au nom du roi : « Notre intention est de faire connaître à tous nos gouverneurs et intendants en quelle considération nous avons à présent ce qui concerne le commerce, et pourquoi nous voulons qu'ils emploient leur autorité à faire rendre justice aux marchands, afin qu'ils ne soient point distraits de leur négoce par les entraves de la chicane. Nous avons résolu en outre d'employer chaque année un million de livres pour le rétablissement des manufactures et l'augmentation de la navigation. Nous avons également reconnu que le moyen le plus puissant et le plus essentiel pour le rétablissement du commerce est la diminution des droits à prélever sur les marchandises; en conséquence, nous avons ordonné de réduire tous les droits perçus jusqu'à ce jour de province à province, en un seul droit d'entrée ou de sortie aux frontières de nos Etats, et même de les diminuer considérablement, afin d'encourager la navigation, de rétablir les anciennes manufactures, de bannir le désœuvrement, et de détourner par des occupations honnêtes l'inclination d'un grand nombre de nos sujets à une vie rampante, sous le titre de divers offices sans fonctions, et qui infestent et ruinent la plupart de nos provinces. » Cette dernière considération n'était pas sans importance alors; car l'examen des charges vendues fit découvrir qu'il existait plus de cinquante mille familles employées à des fonctions auxquelles six mille auraient amplement suffi.

Le ministre défendit en outre aux agents du fisc, contrairement aux usages établis, de saisir pour le paiement des tailles, soit les lits, les habits, les chevaux et les bœufs servant au labour, soit les outils des artisans et des manœuvres, disant avec raison qu'il fallait leur laisser les moyens de travailler si l'on voulait qu'ils acquittassent les charges de la couronne. Il fit réformer le cadastre pour que les biens ne fussent plus imposés arbitrairement, mais en proportion de la valeur réelle du terrain; il abolit les servitudes établies sur les grands chemins et sur les rivières, servitudes d'autant plus odieuses, qu'elles étaient exercées par des armées de receveurs de péages qui arrêtaient les marchandises, grevaient le transport d'une foule de frais abusifs, sans parler des retards et des avanies de tout genre auxquelles elles donnaient lieu. Ensuite il tourna toute sa sollicitude vers la marine.

La Hollande possédait quinze mille vaisseaux sur vingt mille environ qui faisaient le commerce par mer du monde entier, et la France n'en avait que cinq cents au plus; il accorda immédiatement des primes pour la navigation dans la Baltique et pour la pêche dans les mers éloignées; il supprima les droits d'ancêtre établis dans plusieurs ports du royaume; déclara le commerce de mer compatible avec la noblesse; créa des entrepôts avec la faculté du transit pour

toutes les marchandises étrangères, et détermina plusieurs riches maisons du Levant à venir en France former de grands établissements industriels et des comptoirs de commerce.

Quelques écrivains ont reproché à Colbert d'avoir le premier posé les bases de l'ancien tarif des douanes qui nous régit, et d'avoir nu considérablement à l'extension du commerce par un système prohibitif. Cette assertion est complètement fautive et inexacte; car ce grand homme n'avait jamais eu l'intention de sacrifier la nation à quelques privilégiés, ni de créer au profit de certaines industries des monopoles éternels, en inondant la France entière à quelques fileteurs de laine et de coton, et à quelques métallurgistes; cette fatale pensée ne pouvait éclore que dans le cerveau d'un roi, et ce fut Louis XIV lui-même qui plus tard fit organiser l'abominable système des douanes qui pèse encore sur nous. Le but de Colbert était de protéger l'industrie, qui avait été presque anéantie par les ministères déplorables des deux prêtres qui l'avaient précédé. Du reste, il a résumé lui-même en quelques mots ses magnifiques projets : Réduire les droits à la sortie sur les denrées et sur les manufactures du royaume; diminuer aux entrées les droits sur les matières premières, repousser par l'élevation des droits les produits des manufactures étrangères; et plus tard, suppression de toute espèce de droits. »

Tel était le véritable esprit dans lequel était rédigé son premier tarif de douanes. Il faut avouer néanmoins que, dans le cours de son administration, Colbert ne fut pas exempt de faiblesses et commit quelques fautes graves; ainsi il abusa de l'instrument protecteur qu'il avait créé, en exagérant les moyens exclusifs dirigés contre les produits des manufactures étrangères, et défendit l'exportation des grains, deux mesures qui furent extrêmement funestes au pays.

A cela près, on doit reconnaître que Colbert rendit d'immenses services à sa patrie, et on doit lui rapporter toute la gloire des grandes choses qui s'accomplirent pendant qu'il était au pouvoir, et que des écrivains stipendiés ont voulu attribuer à Louis XIV. Avant son ministère, la France semblait douter de ses forces et paraissait ignorer les avantages de sa situation; dès qu'il eut en main le timon des affaires, tout prit une nouvelle vie; des routes larges et commodes furent ouvertes entre les villes; les anciennes voies furent réparées; des canaux furent creusés, entre autres le canal du Midi, qui joignait les deux mers. Sous sa protection puissante, une chambre générale d'assurances se forma en faveur des villes maritimes. Il établit une Chambre de commerce, afin que les plus habiles négociants pussent discuter sur les causes de la prospérité nationale, et donner d'utiles renseignements au gouvernement. Il fonda la compagnie des deux Indes, qui fut regardée, après la fameuse confédération des villes anseatiques, comme la plus grande entreprise industrielle de l'époque. Il envoya une colonie à Cayenne, prit possession du Canada, jeta les fondements de Québec, et dirigea une troisième colonie sur l'île de Madagascar.

Grâce à Colbert, la Méditerranée se trouva débarrassée des corsaires algériens; les ports de Toulon, de Rochefort, de Brest, du Havre, de Dunkerque furent mis en état de recevoir les vaisseaux; des écoles

de navigation furent ouvertes, et bientôt la France fut en état de mettre à la mer cent vaisseaux de ligne d'une construction supérieure à celle des navires hollandais et anglais. Plus de soixante mille matelots vinrent renforcer la marine et firent triompher le pavillon français sous les Duquesne, les Tourville, les Forbin et les Jean Bart, sortis des rangs du peuple.

En même temps et comme par enchantement on voyait surgir de tous côtés des ateliers, des manufactures et des fabriques; à Paris, c'était la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine, et celle des Gobelins pour les tapis; à Saint-Maur, c'étaient des fabriques d'étoffes d'or et d'argent; à Elbeuf, à Louviers et à Abbeville, d'immenses ateliers s'établissaient pour la fabrication des draps; à Lyon, il s'en élevait pour la confection des soieries; à Tours, pour le tissage des bas; et dans beaucoup d'autres encore pour différentes branches d'industrie, presque toutes en concurrence avec l'étranger. Le ministre encourageait les grands établissements par des prêts considérables sans intérêts, par des exemptions d'impôts et par des distinctions particulières.

Il accorda également sa protection aux savants et aux artistes; il fonda l'académie des inscriptions et belles-lettres, dont les premières séances eurent lieu dans sa propre maison; il institua l'académie des sciences, qui réunit dans son sein les plus célèbres géomètres, mécaniciens, anatomistes et chimistes, et qui même, à son origine, prit rang parmi les assemblées savantes de l'Europe.

Il dota Paris d'un observatoire, et devint ainsi la première cause des découvertes qu'il firent les illustres astronomes Picard, Richer, Lahire, l'Italien Cassini et l'Allemand Huygens, deux savants étrangers qu'il avait attirés en France par ses bienfaits. Il protégea d'une manière toute particulière l'académie française, dont il était membre; il mit ses collègues à l'abri du besoin en leur faisant allouer une pension modique attachée au titre d'académicien; il introduisit l'usage des jetons de présence pour encourager l'assiduité aux séances; il installa l'académie au Louvre, et commença la bibliothèque de ce corps illustre, qui jusqu'alors en avait été privé.

Il fonda encore une académie de peinture et de sculpture, et réunit dans le vieux Louvre les artistes célèbres qui en faisaient partie. Il établit également l'académie de France à Rome pour former les jeunes artistes à l'école des grands maîtres. Il enrichit le cabinet de tableaux de peintres illustres achetés à grands frais, et en fit le musée le plus célèbre de l'Europe. Enfin, grâce à ses soins intelligents, la bibliothèque du roi se remplit d'un nombre considérable d'ouvrages rares et précieux, principalement en manuscrits, qui sont désignés encore aujourd'hui sous le nom de fonds de Colbert.

En sa qualité de surintendant des bâtiments du roi, il s'occupa de réparer les maisons royales et de les orner de meubles magnifiques. Il fit supprimer une rue qui séparait le palais des Tuileries du jardin, et sur les dessins de le Nôtre il fit planter le nouveau jardin qui existe actuellement. C'est lui encore qui joint le projet d'achever le Louvre, et qui accepta le plan de Perrault pour la superbe colonnade qui porte le nom de cet artiste.

La capitale lui dut également une partie de ses plus admirables monuments, l'arc de triomphe de la rue Saint-Martin, celui de la rue Saint-Denis, l'hôtel des Invalides, une partie des quais et des boulevards intérieurs, ainsi que les grandes routes qui aboutissent à Paris. Ce fut lui qui eut l'heureuse idée de mettre au nombre des dépenses publiques l'entretien du pavé et l'éclairage des rues, charges qui, avant son ministère, étaient fort mal remplies par des entreprises particulières; il établit des corps de garde dans les divers quartiers pour veiller au repos de la capitale, et empêcher les habitants d'être attaqués la nuit par des malfaiteurs.

Malgré tant et de si admirables services rendus à sa patrie, Colbert, pendant vingt-deux ans qu'il conserva l'administration du royaume, se vit en butte à la haine jalouse des prêtres et des courtisans, parce qu'il avait opéré une réduction sur les rentes, et parce qu'il professait ouvertement un profond mépris pour les oisifs et pour les hommes à offices, qu'il appelait des parasites, des sangsues, et qu'il accusait avec raison de s'engraisser des sueurs et du travail de la communauté dans une honteuse paresse. Il donna une preuve de la juste indignation que lui inspiraient les spoliateurs de la fortune publique, dans les poursuites rigoureuses qu'il exerça contre les traitants; ce qui était un acte de justice, car ces misérables avaient jeté une telle perturbation dans les finances, qu'après la mort du cardinal Mazarin, il se trouva que le trésor était à sec et endetté de deux années des revenus envers les fermiers des deniers publics. Traitants et prêtres, deux lèpres sociales!

Avant lui, la perception des impôts était confiée à des hommes ignorants et cupides qu'on ne pouvait convaincre de prévarication, parce qu'il n'y avait point de plan fixe pour établir les recettes et les dépenses, et qu'on était obligé de s'en rapporter aux bordereaux qu'ils présentaient. Les domaines étaient aliénés, les exemptions, les privilèges multipliés à l'infini, les recettes sans règles, les dépenses sans mesures; partout existait la fraude et le plus grand désordre. Colbert établit une réforme complète, supprima un nombre considérable d'emplois, et eut bientôt fait rentrer de l'argent dans le fisc tout en diminuant les charges de la nation.

Un seul reproche a été adressé par quelques historiens à ce grand ministre, celui d'avoir desservi le surintendant Fouquet auprès de Louis XIV, et d'avoir été la cause de sa disgrâce; mais outre que Fouquet était très-positivement concussionnaire, et qu'à ce titre il méritait un châtiement, il n'est nullement prouvé que Colbert ait été pour rien dans la punition qui lui fut infligée; et des mémoires du temps établissent d'une manière incontestable que la jalousie du roi fut le seul et véritable motif de la perte du surintendant.

Louis XIV, fatigué de sa femme, lassé de ses amours faciles avec la duchesse de Soissons et avec Henriette d'Angleterre, son incestueuse belle-sœur, s'était violemment épris d'une des filles d'honneur de celle-ci, la jeune Louise-Françoise de la Baume de Blanc de la Vallière, « belle et tendre personne, dont l'amabilité et les grâces étaient relevées par l'éclat de sa blancheur, par l'incarnat de son teint, par le bleu de ses yeux remplis de douceur, et par la

l'éclat de ses cheveux blonds argentés qui encadraient son visage. » Fouquet eut le malheur de porter ses regards sur cette belle et de lui offrir deux cent mille livres pour prix de sa virginité; il eut le tort plus grand de lui dire, dans un moment de dépit, que Milles de Pons et de la Motte-Houdancourt s'étaient montrés moins difficiles et lui avaient cédé à de meilleures conditions avant d'être au roi. La chose fut rapportée à Sa Majesté et lui inspira une haine d'autant plus violente contre le surintendant, que sa vanité se trouvait en jeu; néanmoins le monarque dissimula et attendit l'occasion de se venger.

Les courtisans, qui pressentaient l'orage à l'air et au visage du maître, ne se gênèrent plus pour parler des dilapidations qui étaient reprochées à Fouquet; ils en vinrent même à l'accuser d'avoir dépensé vingt millions en constructions et en embellissements pour un palais qu'il faisait élever dans sa terre de Vaux, et qui devait surpasser en magnificence les résidences royales de Saint-Germain et de Fontainebleau. Quelques-uns allèrent encore plus loin, et affirmèrent au roi qu'il faisait fortifier Belle-Isle, une de ses propriétés, qu'il songeait à s'emparer de la Bretagne et à s'en faire reconnaître souverain.

Au milieu de ces circonstances, Fouquet commit l'imprudence de donner une fête qui dépassait tout ce qui s'était vu jusqu'alors, et dont le but secret était d'éblouir Mlle de la Vallière. Le roi devina les intentions du surintendant, et sa perte fut résolue. Dès le lendemain il rassembla son conseil secret et agita la question de mise en jugement de son rival comme criminel de lèse-majesté. Quelques-uns de ses affidés lui firent observer que pour mieux assurer sa vengeance, il devait attendre que Fouquet se fût défat de sa charge de procureur général, qui le rendait justiciable des chambres assemblées.

Le monarque, qui avait hâte d'en finir avec son ministre, lui dépêcha un de ses courtisans, qui l'engagea à vendre sa charge, sous prétexte que Sa Majesté désirait la donner à l'un de ses protégés, et en lui faisant entendre que pour l'indemniser, le roi, indépendamment du prix, lui donnerait le cordon de ses ordres. Fouquet se laissa prendre au piège. Quelques jours après, Louis XIV partait pour Nantes, afin de s'assurer de Belle-Isle, accompagné du surintendant, qui était sans défiance. Le lendemain de son arrivée, en sortant du conseil, celui-ci fut arrêté par d'Artagnan, capitaine des mousquetaires, et conduit au château d'Angers, d'où il fut transféré à Amboise, à Vincennes, à Moret et enfin à la Bastille. On instruisit contre le ministre un procès scandaleux, à la suite duquel il



Mlle de la Vallière et Mme de Montespan, maîtresses du roi Louis XIV

fut condamné, pour crime de conspiration, à la confiscation de ses biens et au bannissement. Le roi commua l'arrêt en prison perpétuelle, et Fouquet alla mourir dans la citadelle de Pignerol.

Louis XIV, débarrassé de son rival, continua sa vie de débauché, prodiguant l'or dans les fêtes, et engloutissant des sommes énormes dans des carroussels qu'il donnait en l'honneur de ses maîtresses. On cite entre autres un magnifique tournoi qui fut donné devant le château des Tuileries, dans une vaste enceinte appelée depuis place du Carroussel, et qui coûta plus de trois millions. Il faut le dire à la louange de Mlle de la Vallière, elle assistait à toutes ces représentations fastueuses sans en jouir; elle les condamnait même, et employait tout son ascendant sur le monarque pour le rendre moins prodigue de l'or de ses sujets. « Cette femme, qui était restée vertueuse au milieu de ses égarements, dit Mme de Sévigné, rougissait d'être favorite, d'être duchesse, d'être mère; néanmoins elle donna au roi quatre bâtards dont deux seulement eurent. Mademoiselle de Blois et le comte de Vermandois. »

Sa Majesté se fatigua de l'amour de la douce la Vallière, et reprit ses relations avec la comtesse de Soissons, avec la duchesse d'Orléans et avec d'autres femmes de la cour, qu'il délaissa ensuite pour courir à de nouvelles conquêtes. Quant à la reine, elle dut se résigner et souffrir; car le roi, qui était accoutumé à commander en despote, lui avait signifié qu'il ne voulait pas éprouver la plus légère contrainte. « Cet homme, dur, implacable, n'avait aucune pitié pour les souffrances des autres, dit Mme de Motteville; il forçait la reine comme ses maîtresses à l'accompagner dans ses voyages, même pendant leurs grossesses; ce qui mit plusieurs fois les jours des unes et des autres en danger, et les fit accoucher d'enfants morts. Le roi poussait l'égoïsme si loin, qu'il n'eût retardé ni une fête, ni un divertissement, ni une chasse, pour une heure, pour une minute, lors même que la vie de sa mère y eût été intéressée. » Monarque lâche, égoïste, d'un orgueil tellement excessif que, plus tard, il se fit représenter sous les emblèmes du soleil conduisant son char, avec cette devise outréculdante : « *Nec pluribus impar.* »

Anne d'Autriche voyait avec délices se développer l'affreux caractère de son fils, et s'applaudissait d'avoir donné à la France un roi bâtard qui semblait la faire revivre, et qui annonçait devoir perpétuer les malheurs de la nation. Enfin, le terme marqué pour cette femme criminelle arriva; un cancer horrible, fruit de maladies honteuses, lui dévora le sein et la fit assister vivante à la dissolution de tout son être. Elle mourut, et Louis XIV ne versa pas une larme. Il ordonna froidement les apprêts des funérailles; et sous prétexte d'échapper aux ennuis d'une cérémonie aussi triste, il se tint renfermé dans ses appartements avec Françoise-Athénais de Rochechouart de Mortemart, femme de Henri-Louis de Pardailhan de Gondrin, marquis de Montespan, qui était la nouvelle favorite en titre.

À la plus surprenante beauté, Mme de Montespan unissait l'esprit le plus vif, le plus fin, le

mieux cultivé; elle avait obtenu par le crédit de Monsieur, dont elle était la maîtresse, une place de dame du palais de la reine, ce qui ne l'empêchait pas de venir souvent chez Madame Henriette d'Orléans, pour avoir occasion de se lier intimement avec Mlle de la Vallière et d'y voir fréquemment Louis XIV. Sa Majesté prenait un grand plaisir à sa conversation piquante, naturelle, enjouée, et aimait à entendre la belle marquise, mordante sans méchanceté, agréablement conteuse, contrefaire le jargon prétentieux ou ridicule des courtisans qui prétendaient le plus à la critique. Peu à peu, ce qui n'avait été qu'un badinage devint chose sérieuse; le monarque, éperdument amoureux de Mme de Montespan, en fit sa maîtresse, et la douce la Vallière fut sacrifiée à cette femme ambitieuse. Elle eut son appartement près de celui du roi; et les courtisans n'eurent pas de peine à expliquer pour quels motifs l'un et l'autre se dérobaient le soir, presque au même instant, au cercle de la reine.

Le marquis de Montespan voulut contraindre sa femme à quitter la cour et fit du bruit; Louis XIV intervint dans la querelle, envoya le mari à la Bastille, l'exila ensuite dans ses terres, et garda la marquise. Dès lors, il ne prit pas même la peine de couvrir le scandale de ce double adultère; il installa sa nouvelle maîtresse au Louvre; et, à l'exemple de Henri IV, il entretint trois ménages dans son palais, celui de la reine Marie-Thérèse, celui de Mlle de la Vallière et celui de Mme de Montespan. Aussi la famille du prétendu grand roi prit-elle un notable accroissement; la Montespan eut neuf enfants qui furent, comme ceux de la Vallière, pourvus d'appanages, dotés de millions, de châteaux, de titres, de dignités, et légitimés par un honteux arrêt du Parlement, afin que dans le cas où les enfants de Marie-Thérèse viendraient à mourir, ils pussent succéder à la couronne de France. La Montespan ne se borna pas, comme la douce la Vallière, à régner sur le cœur du roi, elle voulut avoir la haute main dans les affaires de l'État, et exigea que les ministres lui permissent de puiser, selon son bon plaisir, dans le trésor public.

Pendant plusieurs années, Louis XIV parut entièrement subjugué par cette noble courtisane, et saut quelques infidélités passagères, dont celle-ci se dédommageait amplement, il sembla qu'il fût devenu impossible de détacher le monarque de la favorite. La pauvre la Vallière était réduite à servir en quelque sorte de dame d'honneur à sa rivale, qui abusait impitoyablement de ses avantages, et ne lui épargnait ni affronts ni dégoûts pour la chasser de Versailles. L'indigne monarque, pour plaire à la Montespan, lançait également et à tout propos des sarcasmes contre son ancienne maîtresse, qui cependant n'était coupable que de l'aimer toujours; il lui parlait durement, même en présence des courtisans, et poussait l'ironie jusqu'à l'insulte. Enfin, un jour elle osa se plaindre et supplier le roi d'avoir pitié de sa douleur; Louis XIV, au lieu de lui donner des consolations, éclata en reproches, lui signifia qu'il était fatigué de voir un visage constamment triste, des yeux en larmes, et qu'il voulait être débarrassé d'elle. La Vallière n'avait alors que trente ans et était dans tout

l'état de sa beauté; mais il lui manquait une chose pour plaire au monarque, c'était la connaissance de secrets de débauches dont savait faire usage la Montespan pour réveiller les ardeurs de son royal amant. L'infortunée quitta immédiatement la cour et se retira aux Carmélites.

Louis XIV la vit s'éloigner avec un oeil sec, et ne fit rien pour adoucir l'amertume de cette cruelle séparation. La Montespan témoigna ouvertement la joie que lui faisait éprouver la disgrâce de sa rivale. Néanmoins elle ne régna pas seule sur le cœur du roi; sa propre sœur, l'abbesse de Fontevault, chargée de son voile et de ses vœux, sortit de son cloître et vint partager avec elle l'emploi de favorite; son autre sœur, Mme de Thiang, fut également admise dans l'intimité de Louis XIV; et ce qui plut fort au monarque dépravé, il trouva les trois sœurs disposées à partager sa couche et à se prêter à tous les caprices de son imagination déréglée.

Cependant Sa Majesté se fatigua des deux sœurs de la Montespan, et faillit l'abandonner elle-même pour la jeune Marie-Angélique Scarrille de Roustille, une fille noble, d'une beauté extraordinaire, qui lui avait été vendue un million comptant, et dont elle avait fait sur-le-champ une duchesse en lui donnant la seigneurie de Fontanges. La passion du roi pour cette nouvelle maîtresse l'entraîna à des extravagances telles, qu'indépendamment des cent mille écus qu'il lui fournissait chaque mois pour son entretien, il lui payait encore les dettes énormes qu'elle faisait pour éclipser la Montespan. Son influence dans les affaires était devenue si grande, qu'on ne s'adressait plus aux ministres, mais à elle, pour obtenir des emplois, des grâces et des faveurs; enfin, elle poussait l'impudence jusqu'à affecter de ne pas voir la reine quand elle passait devant elle, pour ne point la saluer, et qu'elle osait prendre le pas sur les princesses. Ce rêve de grandeurs fut pour Mlle de Fontanges de bien courte durée; une fausse couche lui fit perdre une partie de sa beauté, et l'amour du roi ne survécut point à ses charmes. Elle quitta la cour, quoique malade encore, et se retira à l'abbaye de Port-Royal, où elle languit quelque temps, et mourut à vingt ans. Cet événement laissa planer un soupçon affreux sur Mme de Montespan; et on dit même assez publiquement que la favorite avait fait prendre un breuvage empoisonné à sa rivale, et avait causé son avortement et sa mort. Disputes et vengeances de royales catins!

La marquise revint en grande faveur auprès de Louis XIV; ce qui n'empêcha pas le monarque d'arrêter son attention sur d'autres objets; mais ces liaisons n'étaient que de simples passades.

Une seule donna quelque inquiétude à la Montespan, par la merveilleuse habileté du mari de sa rivale, le duc de Soubise, débauché émérite, qui, connaissant les goûts dépravés du roi, enseignait à sa femme les secrets qui devaient captiver son amant, et tirait parti de son infamie en se faisant donner par Sa Majesté le palais des Guises, plusieurs domaines immenses, trois millions d'écus et le titre de prince. Mme de Roquelaure succéda à la rousse princesse de Soubise, et obtint quelques millions que son camard et bouffon de mari dévora au jeu et dans des orgies, car à sa mort il ne laissa en héritage à

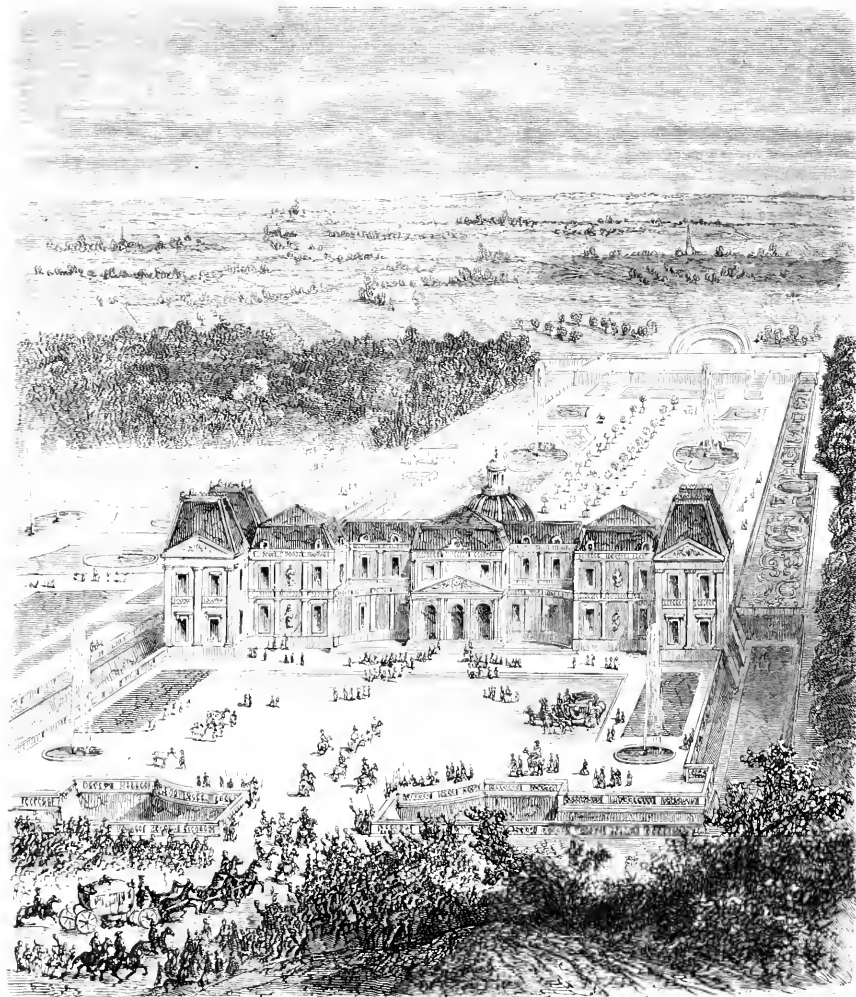
ses bâtards qu'un nom flétri et pas une obole. La belle de Ludre, demoiselle de Lorraine, remplaça Mme de Roquelaure, et fut un instant toute-puissante à Versailles. A son tour la favorite la fit renvoyer de la cour, et ne lui laissa emporter que les diamants qu'elle tenait de la générosité du monarque. Ces trois maîtresses et d'autres encore avaient passé comme des éclairs; la marquise de Montespan seule était restée et paraissait plus adorée que jamais; ses enfants étaient élevés publiquement, et les courtisans leur rendaient les mêmes honneurs qu'aux fils de France; ils avaient leurs maisons, leurs gouverneurs et leurs gouvernantes.

Au nombre de ces dernières, au service de la Montespan, se trouvait une femme qui devait bientôt exercer un empire absolu sur Louis XIV, et venger la malheureuse la Vallière des affronts, des sarcasmes et des insultes que la favorite lui avait fait éprouver. Cette femme était Françoise d'Aubigné, veuve de Sarron et gouvernante du petit duc du Maine. L'histoire de celle qui devait supplanter la belle, la séduisante Montespan, est trop singulière pour que nous ne la rapportions pas ici. Françoise d'Aubigné, plus âgée que le roi de trois ans, était née en 1535, dans les cachots de la conciergerie de Niort, où sa mère se trouvait renfermée avec Constant d'Aubigné son père, détenu pour crime d'hérésie. Le prisonnier ayant été transféré au château Trompette, la mère et la fille obtinrent encore de rester avec lui et d'habiter la forteresse. C'étaient des victimes des persécutions religieuses.

Pour obtenir sa grâce, d'Aubigné consentit enfin à faire baptiser ses enfants, et promit de renoncer au calvinisme; mais dès qu'il fut hors de prison, au lieu d'abjurer sa religion, il s'expatria et s'enfuit avec sa famille à la Martinique, où il mourut. Sa veuve revint en France et confia la jeune Françoise, qui atteignait sa dixième année, à Mme de Villette sa sœur, qui lui fit embrasser le calvinisme. Elle fut ensuite enlevée à sa tante et mise au couvent des Ursulines de Niort, par une amie de sa mère, nommée Mme de Neuffant, une languaise catholique, qui lui fit abjurer le calvinisme.

A la mort de sa mère et de sa tante, la jeune d'Aubigné se trouvant sans aucune ressource, sa protectrice la garda quelque temps chez elle; ensuite, pour s'en débarrasser, elle la conduisit au poète Scarron, qui était difforme, cul-de-jatte et contrefait. Celui-ci, frappé de sa beauté, lui dit: « Votre minois m'intéresse, mon enfant, je veux faire quelque chose pour vous. Voyons, désirez-vous entrer au couvent? je payerai votre dot. Préférez-vous entrer en ménage? je serai votre mari. » Françoise d'Aubigné n'hésita pas un instant, elle tendit la main au cul-de-jatte Scarron. Le soir même elle était sa maîtresse, le lendemain elle devenait sa femme; leur union se trouvait consacrée par un ton-suré.

Scarron n'avait pour toute fortune qu'une modique pension, sa gaieté et ses vices; mais il recevait tous les débauchés de la cour et de la ville; et la jeune fille, en consentant à l'épouser, avait bien songé qu'elle saurait mettre ses relations à profit. Déjà elle n'était plus novice; et depuis sa sortie du couvent, plus d'un magnet l'avait initiée aux belles manières qui distinguaient les précieuses d'alors, entre autres le beau chevalier de Méré, qui plus tard se vanta de



Le château de Vauv, splendide résidence du surintendant des finances Fouquet

lui « avoir appris le monde. » Aussi fit-elle les délices des débauchés qui hantaient sa maison. Après quelques années de mariage la santé du poète s'altéra ; Scarron, se sentant à ses derniers moments, réunit ses amis autour de son lit et leur fit à tous de burlesques adieux, sans oublier sa femme, à laquelle il dit en plaisantant : « Je vous laisse sans biens, ma mie, ce qui ne vous fera pas trouver facilement un nouveau mari ; mais que vous restiez veuve ou que vous preniez un second époux, souvenez-vous que la vertu est une triste chose en ce monde, et le mieux que vous puissiez faire est de

n'en user guère ! Pauvreté et vertu vont de pair ! »

Mme Scarron, à la mort du pauvre cul-de-jatte, avait vingt-cinq ans et se trouvait dans tout l'éclat de sa beauté. Le surintendant Fouquet, qui depuis longtemps était amoureux d'elle et désirait se faire agréer, lui envoya dès le lendemain un écriin d'un très-grand prix ; la belle veuve, qui de son côté était éprise d'un jeune seigneur nommé Villarceaux, et voulait le conserver, refusa le présent du ministre, et signifia à tous ses anciens amants qu'elle rompait avec son passé. Elle affecta un genre de vie irréprochable, se retira au couvent des Hospitalières de la



Mme de Maintenon, la veuve du cul-de-jatte Scarron

place Royale, et se contenta de voir secrètement Villarceaux chez la célèbre Ninon, qui leur prêtait sa chambre jaune pour leurs ébats amoureux. Les besoins d'argent la forcèrent enfin à congédier son amant, et à renouer avec le maréchal d'Albret, un de ses adorateurs, qui lui fit continuer par la reine la pension du poète Scarron, et qui la présenta à sa femme comme dame de compagnie.

Ce fut chez la maréchale qu'elle connut les dames de Coulanges, de la Fayette, de Sévigné, de Thianoges, de Montespan, Mlle de Pau, la marquise de Sablé, et qu'à force d'adresse et de bassesses, dit Saint-Simon, elle sut être soufferte par elles. Ses différentes positions de fortune l'avaient

rendue flatteuse, insinuante, complaisante, suscita le besoin de l'intrigue et les galanteries qu'elle avait eues l'avaient rendue merveilleusement propre à conduire celles des autres; la pauvreté et la détresse où elle avait si longtemps vécu lui avaient avoué le cœur et les sentiments, et faisaient que sans nul effort elle se prêtait, pour quelques présents, à l'équable métier d'entremetteuse, de maquerelle.

Elle quitta sans scrupule sa place de dame de compagnie pour celle de gouvernante des bâtards de Mme de Montespan, on lui donna une maison à Vaugirard, des domestiques, des chevaux, et de dix mille écus de pension pendant tout le temps que le roi jugea à propos de cacher ses amours avec la mar-

quise. Lors qu'il eut levé le masque, la gouvernante fut appelée à la cour avec les enfants adultérins. Elle s'insinua de plus en plus dans l'esprit de la Montespan, qui, à différentes reprises, lui fit donner des gratifications par Louis XIV. « Et ce qui était assez bizarre, dit le duc de Saint-Simon, c'est que Sa Majesté ne pouvait souffrir la veuve Scarron, et se faisait en quelque sorte forcer la main pour la moindre grâce. Ainsi, la terre de Maintenon, située dans les environs de Versailles, étant tombée en vente, la gouvernante supplia Mme de Montespan de demander au roi de quoi l'acheter. Celle-ci s'acquitta de la commission un matin que Louis XIV était à sa toilette. Le roi fit d'abord la sourde oreille, puis il refusa; enfin, impatienté de la persistance de sa maîtresse, il s'emporta contre elle-même, lui déclara qu'il croyait avoir trop fait pour cette mendicante, et qu'il ne concevait pas l'opiniâtreté de Mme de Montespan à garder une femme qui lui était insupportable; cependant qu'il demandait cette fois encore, puis qu'elle paraissait y tenir, mais à la condition qu'on ne lui reparlerait jamais d'une semblable créature qu'elle détestait à l'extrême. »

Cette singulière répulsion de Louis XIV pour la veuve Scarron devait bientôt disparaître et faire place à un entraînement sympathique des plus extraordinaires. Voici quelle fut la cause de ce changement dans les sentiments du roi : le jeune duc du Maine, l'ainé des bâtards de la favorite, était extrêmement boiteux; et pour faire disparaître en partie cette infirmité, les médecins avaient ordonné les eaux. La veuve Scarron, qui commençait à se faire appeler Mme de Maintenon, avait accompagné son élève, et rendait compte jour par jour à la Montespan de l'état de santé de l'enfant royal. Ces lettres, écrites avec élégance, étaient montrées à Sa Majesté, qui les goûta, prit meilleure opinion de la gouvernante, et sentit diminuer son éloignement pour elle; ce qui la toucha surtout, furent les recommandations qu'elle adressait à la marquise pour l'engager à modérer ses impatiences et ses emportements, qui rendaient si malheureux tous ceux qui l'approchaient, particulièrement le roi.

Au retour de Mme de Maintenon, Louis XIV la vit, lui fit la confidence des chagrins que lui donnaient le caractère et les infidélités de la favorite. Admise ainsi dans l'intimité du roi, l'habile gouvernante sut tirer un admirable parti de sa position, et se conduisit de manière à se rendre indispensable. Elle savait prendre tous les masques.

La Montespan s'aperçut qu'elle allait avoir une rivale plus redoutable qu'aucune de celles qu'elle avait rencontrées sur son chemin, et songea à l'éloigner de la cour. Il était trop tard; la gouvernante supporta les affronts, les outrages mêmes, et resta; seulement, elle fit à son tour ses plaintes à Louis XIV de tout ce qu'elle avait à souffrir d'une femme qui l'épargnait si peu lui-même; et à force de se plaindre l'un à l'autre de la Montespan, une tendre intimité s'établit entre le roi-soleil et la veuve du cul-de-jatte Scarron, qui prit tout à fait la place de la favorite et depuis sut bien la conserver. Sa Majesté la retira de la maison de la Montespan, la nomma seconde dame d'atours de la dauphine, et lui donna

une existence indépendante. Jusque-là, cependant, Mme de Maintenon n'était pour Louis XIV qu'une amie plutôt qu'une maîtresse; une amie complaisante, il est vrai, qui applaudissait à ses débauches, favorisait ses intrigues avec Mme de Ludre, Mlle de Fontanges, Mme la duchesse d'Orléans, et n'employait pour le ramener à elle que le ressort d'une dévotion mêlée de galanterie.

Elle avait également su s'insinuer dans les bonnes grâces de la reine, qui publiait quelle n'avait jamais été si bien traitée par son mari que depuis l'apparition à la cour de cette amie du roi. En effet, aucune femme du royaume n'était plus à plaindre que Marie-Thérèse: mariée à un despote dont l'égoïsme allait jusqu'à la cruauté, elle était réduite à ne pas oser faire entendre une plainte, de peur d'attirer sur elle la colère et la vengeance d'un maître inexorable; sans cesse entourée d'espions, elle ne pouvait faire aucune démarche ni même écrire une lettre, que la démarche ne fût dénoncée et la lettre portée au roi. Aucun homme n'était admis dans sa familiarité, et elle se trouvait forcée de renfermer en elle les ardeurs insensées de son imagination, et de dompter la fougue d'un sang espagnol, tandis qu'autour d'elle les dames et les seigneurs de la cour tourbillonnaient dans une atmosphère de volupté.

Pendant toute sa vie on ne lui connut qu'une intrigue, qui pour beaucoup est encore demeurée un mystère. Un seul domestique mâle avait le privilège d'entrer chez la reine avant son petit lever; c'était un jeune nègre, d'une taille fort exigüe et du reste très-bien prise qui lui avait été donné par le roi. Les conséquences de cette familiarité furent que Marie-Thérèse mit au monde une mauresse qui fut aussitôt emportée par Bontemps, premier valet de chambre et gouverneur de Versailles. L'enfant fut déposé dans un petit couvent de Moret; on donna une riche dot à la communauté pour son entretien, et on publia que la reine avait fait une fausse couche. Le nègre disparut de la cour sans que jamais on ait su ce qu'il était devenu. La reine avait pris ses ébats, et le roi était cocu. Par la suite, Marie-Thérèse obtint la permission de voir son enfant, et elle remplit ce devoir jusqu'au moment de sa mort, qui arriva en 1683.

Louis XIV, devenu veuf, offrit à la veuve Scarron de l'établir favorite en pied à la cour; la rusée matrone, qui aspirait à une plus haute fortune, repoussa la proposition, se retrancha derrière sa dévotion, prêcha le monarque, et sut si bien ménager sa conscience et exciter sa passion, qu'elle l'amena à un mariage secret. Au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la reine, le Père la Chaise, confesseur du roi, célébra la messe à minuit dans une chambre sous les combles dans le château de Versailles, et maria Louis XIV et la Maintenon, en présence de Harlay, archevêque de Paris, de Louvois, ministre de la guerre, et de Montchevreuil!

Mme de Maintenon eut alors un appartement à Versailles, au haut du grand escalier, en face de celui du roi et de plain-pied. Elle reçut chez elle les ministres, les grands dignitaires, les généraux et les membres de la famille royale. Les honneurs, les emplois, les grâces, les charges, les bénéfices, tout, sans exception, dépendit de sa volonté, de son caprice; et

pendant trente-deux années elle gouverna le monarque et tint la France asservie à ses volontés. Cette femme, dont l'esprit avait été rétréci par la misère et le cœur avili par l'ajjection, qui réunissait en elle tous les vices des dévotes, qui était hypocrite, vaniteuse, implacable, exerça un empire absolu sur Louis XIV. « cet ignare, cet âne, comme l'appelle Saint-Simon, qui savait à peine signer son nom, qui ne connaissait pas un mot des choses les plus vulgaires, en histoire, en géographie, en économie politique, en mathématiques ni en aucune science; qui souvent, dans les réceptions d'ambassadeurs, disait les absurdités les plus grossières et faisait hausser les épaules; un butor, un brèche-dents qui puait de la bouche! »

Malgré son incapacité notoire et l'asservissement où le retenait la veuve du cul-de-jatte, Louis XIV avait la prétention de gouverner seul le royaume: et en toute occasion il se montrait soupçonneux, défiant, jaloux à l'excès de ses privilèges; il détestait les hommes instruits qui avaient de la noblesse dans les sentiments, de l'intégrité dans le cœur; et la crainte de donner trop d'influence à ses ministres faisait qu'il les choisissait dans les rangs de la bourgeoisie, et non, comme ses prédécesseurs, parmi les princes de l'Eglise ou les grands seigneurs de sa cour. Cette considération seule l'avait déterminé, à la mort de Mazarin, à confier le gouvernement des affaires du royaume à Colbert, à le Tellier et au fils de ce ministre, Louvois, qui eut en partage le département de la guerre. Le roi s'était imaginé qu'en employant des hommes inconnus il pourrât plus sûrement revendiquer le mérite de ce qu'ils feraient de bien; et c'est ce qui arriva pour les grandes choses qu'accomplit Colbert, le surintendant des finances: mais il advint également que son ignorance le rendit le jouet de Louvois, un des hommes qui ont été le plus fatal à la France, et qu'il subit les conséquences des guerres effroyables qui bouleversèrent l'Europe pendant un demi-siècle. Le ministre de la guerre, qui voulait supplanter Colbert dans l'esprit du monarque et qui n'avait pas renoncé à l'espoir de devenir premier ministre, excita la passion de Louis XIV pour les conquêtes, et profita de la mort de Philippe IV pour le décider à faire valoir ses prétendus droits à la succession de son beau-père, et à les revendiquer les armes à la main, au mépris des traités signés et malgré la renonciation formelle qu'il en avait faite lors de son mariage avec Marie-Thérèse. Turenne eut ordre de prendre le commandement des troupes rassemblées dans le Nord et d'entrer en Flandre. Le général obéit, et poussa si rapidement ses conquêtes, qu'en moins de deux mois il s'était emparé de Charleroi, d'Armentières, de Saint-Vinox, de Furnes, de Tournai, de Douai, du fort Scarpe, d'Oudenarde, de Lille et d'Alost, qui furent toutes mises à feu et à saç.

Le roi s'attribua toute la gloire de la campagne, parce qu'il était venu rejoindre l'armée, qu'il s'en était déclaré le généralissime, parce qu'il suivait les fourgons avec sa cour et ses maîtresses, et qu'il faisait des entrées triomphales dans les places que ses soldats avaient emportées d'assaut. Mais un jour, Turenne ayant eu le malheur de dire en présence du monarque: « Nous avons pris Lille en une semaine. Sa Majesté suspendit les opérations de l'armée, lui

enleva le commandement des troupes, et en investit le prince de Condé.

Celui-ci ouvrit la campagne suivante sous les ordres du souverain, qui marchait comme à son ordinaire à la suite des bagages de l'armée: il envahit la Franche-Comté et la conquit en trente jours. Sa Majesté s'empressa de rentrer dans Paris pour recevoir les adulations de l'Académie française, et pour s'entendre déclarer plus grand qu'Alexandre et que César. Les bouanges enflammèrent son ardeur belliqueuse, les succès le mirent en verve de batailles, et il se disposait réellement à franchir les Pyrénées, lorsque l'Angleterre, la Hollande et la Suède lui firent signifier qu'elles s'opposaient à cette nouvelle agression. L'attitude menaçante des trois puissances amena le traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Espagne. La Franche-Comté fut restituée, mais les villes prises dans les Pays-Bas furent annexées au royaume.

La paix était à peine signée, que déjà Louvois cherchait à ranimer la guerre pour donner de l'occupation au roi. D'abord il engagea Sa Majesté à dépouiller le duc de Lorraine de ses Etats sous un prétexte frivole: il prit possession des villes de ce prince, égorgea les peuples qui voulaient lui rester fidèles, dévasta les campagnes, et le contraignit à s'enfuir à Cologne. Ensuite il entama des négociations avec l'Angleterre et avec la Suède pour les détacher de leur alliance avec la Hollande. La duchesse d'Orléans, Henriette, sœur de Charles II, fut envoyée secrètement à Londres avec une jeune Bretonne de ses filles d'honneur, Mlle de Kéroual, pour cette importante affaire. La négociation eut un plein succès, non à cause de l'habileté de l'ambassadrice, mais grâce à la beauté de Mlle de Kéroual. La jeune pucelle avait été livrée au royal bouc.

Cette jeune personne, qui avait attiré l'attention du roi de la Grande-Bretagne, mit pour condition à sa défaite la signature du traité avec Louis XIV. Le marché fut conclu: elle se prostitua à Charles II, et devint célèbre dans la suite sous le nom de duchesse de Portsmouth. Henriette retourna immédiatement en France, et apporta la nouvelle de l'heureux succès de son ambassade. Son arrivée fut un véritable triomphe: un instant même on put supposer qu'elle avait de nouveau captivé le monarque, car Sa Majesté l'accablait de présents et paraissait singulièrement rechercher sa société. Le scandale des amours du roi et de sa belle-sœur fut même poussé si loin, que le duc d'Orléans résolut d'en finir avec son doublement; et le 29 juin 1670, Henriette-Amie d'Angleterre mourut empoisonnée.

Louis XIV ne s'occupa nullement de reconstituer l'auteur du crime: il donna tous ses soins aux négociations entamées avec la Suède; et quand il eut rompu les traités qui unissaient ce royaume à la Hollande, il déclara la guerre à cette République florissante, jamais attaquée plus lâche, jamais prescrite plus dénuée de prétextes n'avait été déclarée par un roi. Les Hollandais s'empressèrent d'envoyer à la France des ambassadeurs pour offrir toute espèce de satisfaction des prétendus torts qu'ils avaient allégués contre eux. Rien ne fut écouté: Sa Majesté avait résolu la destruction de la République, et sans plus tarder elle renforça la flotte anglaise de trente

vaisseaux de guerre, et réunit une armée de cent vingt mille hommes sous les ordres de Condé, de Turenne, de Vauban et de Luxembourg, pour attaquer la Hollande simultanément par terre et par mer.

Louis et son allié le roi de la Grande-Bretagne comptaient tellement que les Hollandais ne pourraient résister à leurs forces réunies, qu'ils s'étaient partagé à l'avance leurs dépouilles; et dans son stupide orgueil, le monarque français avait mené à sa suite un historiographe qui devait transmettre à la postérité le détail des sacs des villes, des combats et des tueries exécutés sous ses yeux. Néanmoins, pour mieux assurer son triomphe, le vieux despote résolut de faire agir la politique, la trahison, et de semer la division parmi les Hollandais; n'ayant pu réussir à entraîner les chefs de la République dans son parti, il se jeta sur les commandants militaires, gens d'ordinaire faciles à corrompre, et avec de l'or il acheta leur défection. Après quoi les troupes passèrent le Rhin, entrèrent dans la Hollande, et en quelques semaines conquièrent les provinces d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Gueldre.

Quant au bâtard d'Anne d'Autriche, il suivait l'armée avec son confesseur, son grand aumônier, ses courtisans. Le matin, il entendait la messe, communiait; dans la journée, il se délectait par la vue des ca lavres, par le spectacle des incendies, et le soir il s'endormait dans les bras de ses maîtresses.

La Hollande, épuisée, réduite aux abois, mourante, demanda encore la paix. Louis XIV répondit aux ambassadeurs de la République, qu'il exigeait préalablement que la constitution des Etats fût changée, que la monarchie fût rétablie, ainsi que la religion catholique, et qu'une députation extraordinaire vint lui présenter une médaille d'or sur laquelle on aurait gravé ces mots: « Louis le Grand, restaurateur des libertés hollandaises. » Ces propositions parurent si révolutionnaires, si intolérables aux pléni-potentiaires, qu'ils les repoussèrent, déclarant qu'ils préféreraient périr jusqu'au dernier, les armes à la main, sur les ruines de leur patrie, plutôt que d'accepter des conditions aussi infamantes. La guerre continua avec plus de fureur qu'auparavant; et enfin, grâce aux menées machiavéliques des agents de Louis XIV, la cause du despotisme triompha, et la Hollande fut contrainte de rétablir le stathoudérat, qui avait été aboli à la mort de Guillaume.

Toutefois, Sa Majesté ne remporta qu'un demi-succès: car Guillaume III, le nouveau stathouder, quoique établi dans sa dignité par son influence, se tourna contre le monarque français, refusa d'épouser une de ses bâtardes, et entama des négociations avec l'Autriche et l'Espagne pour arrêter la marche des armées françaises, pendant que de leur côté les magistrats d'Amsterdam faisaient ouvrir les caves de la banque, et levaient de nouvelles troupes avec les millions de ce riche établissement.

Les Hollandais se trouvèrent bientôt en état de pouvoir reprendre la campagne et de se mesurer avec Turenne, Condé, Luxembourg et les autres généraux de Louis XIV; à leur tour ils firent reculer leurs ennemis, les accablèrent dans la partie basse de leurs provinces; ensuite, poussés par une sublime inspiration, ils coururent aux dignes, les rompirent, et

ensevelirent plus de soixante lieues de terrain sous les eaux. Le roi-soleil s'enfuit lâchement, abandonnant toutes ses conquêtes, à l'exception de Maëstricht et de Grave, et reprit le chemin de sa capitale. En même temps l'amiral Ruyter attaqua les flottes combinées de Charles II et de Louis XIV, et les mettait en pleine déroute. Ces défaites eurent pour résultat de détacher l'Angleterre de l'alliance de la France, et de soulever contre le vieux despote l'Espagne, l'Autriche, l'Allemagne et le Danemarck. Ainsi l'Europe, coalisée contre la France, semblait prête à faire irruption sur ses provinces, parce qu'il avait plu à un Louvois, à un misérable courtisan, de flatter les passions sanguinaires et vaniteuses du maître, et de lui conseiller la plus absurde, la plus extravagante, la plus inique des invasions.

Turenne fut immédiatement placé à la tête d'une armée et envoyé en Allemagne, afin d'effrayer les ennemis par la rapidité de l'agression. Cette tactique réussit admirablement; les troupes françaises passèrent le Rhin, firent une marche forcée de quarante lieues en quatre jours, surprisrent les ennemis dans une plaine près de Sintzheim, ville du Palatinat, les culbutèrent et demeurèrent maîtresses du pays.

Néanmoins tout cela ne s'était pas fait sans livrer des combats meurtriers et sans que des deux côtés il restât bon nombre d'hommes sur les champs de bataille. Turenne écrivit alors à la cour de France qu'on eût à lui envoyer de nouvelles troupes pour garder sa conquête, autrement qu'il se verrait forcé, afin d'éviter toute rébellion, « de manger le pays entre Heidelberg et Manheim. » Louvois répondit immédiatement au général: « Sa Majesté a besoin de son argent pour ses propres dépenses; elle ne veut point faire de nouvelles levées de soldats, et préfère que le pays soit dévoré. » Turenne se conforma aux ordres du maître; il commanda aux troupes qui étaient répandues dans le Palatinat, de piller, de violer, de massacrer, d'incendier; et ses instructions furent si bien suivies, qu'en moins de dix jours, cent mille habitants, hommes ou femmes, vieillards et enfants, jeunes filles et adolescents, avaient été violés, déflorés, noyés, brûlés vifs ou égorgés; et que partout, les villes, les bourgs, les forêts, les récoltes avaient disparu sous le fer ou sous le feu.

L'électeur palatin, qui s'était renfermé dans son palais de Manheim, fut tellement exaspéré par la conduite de Turenne, qu'il lui envoya un cartel et l'appela en combat singulier. Ce chef d'égorgeurs refusa le duel, trouvant qu'il était plus glorieux de faire massacrer une population inoffensive par ses hordes de soldats, que de présenter sa poitrine à l'épée d'un homme de cœur. Turenne revint à la cour, où il fut reçu avec de grandes manifestations de joie, et proclamé le libérateur du royaume; mais son triomphe fut de courte durée; à son retour à l'armée d'Allemagne, un boulet de canon vint le frapper en pleine poitrine.

Pendant que Turenne dévastait le Palatinat, Condé et Vauban envahissaient la Flandre et la Franche-Comté, et soutenaient contre la maison d'Autriche une lutte acharnée, où la France, depuis six ans, avait perdu plus d'un million d'hommes. Enfin la guerre cessa par l'épuisement des parties belligérantes.



Mariage secret du roi Louis XIV et de la vieille Maintenon

La diminution de la population, soit par le fait des guerres, soit à cause du développement prodigieux des communautés religieuses, était devenue si grande, qu'on fut obligé de prendre des mesures pour encourager la propagation; on exempta de toute contribution les chefs de familles roturiers, pères de dix enfants, et les jeunes gens qui se mariaient avant l'âge de vingt ans; on accorda des pensions de mille francs aux gentilshommes qui avaient dix enfants, et on les éleva à deux mille pour ceux qui en avaient douze. Ces primes d'encouragement, accordées à la fécondité des femmes des gentilshommes, produisirent de tels abus qu'on fut obligé de les supprimer. Heureusement la paix de Nimègue, en établissant la bonne harmonie entre la France et les autres puissances, rendit un peu de repos aux citoyens, et permit à la nation de réparer les pertes de sa population.

À défaut de guerres, Louvois, qui était en quelque sorte le génie malfaisant du royaume, et qui avait besoin de donner de l'occupation au despote pour se maintenir au pouvoir, le poussa dans des entreprises désastreuses qui devaient porter un coup terrible à la fortune publique, et être plus funestes à la France que ses guerres avec l'Europe.

À son instigation, Louis XIV se jeta dans les bâtisses et éleva les constructions monstrueuses de Versailles, de Trianon, de Marly, de Clagny, ainsi que les aqueducs de Maintenon.

On estime que dans ces travaux inutiles et extravagants le roi-soleil dépensa des sommes tellement énormes, qu'on doit les compter non par millions,

mais par milliards. Toutefois, pour éviter le reproche d'exagération, nous citerons le passage des Mémoires du duc de Saint-Simon où il est question des palais de Louis XIV. — L'orgueil, le caprice, le mauvais goût du maître, dit le duc, lui firent abandonner Saint-Germain, lieu admirable qui réunissait les plus merveilleux points de vue, qui possédait une magnifique forêt, unique par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation, par l'avantage et la facilité des eaux de source sur cette élévation, par les agréments de ses jardins et de sa terrasse, par les charmes de la proximité de la Seine; il l'abandonna pour Versailles, le plus triste, le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage. Mais Louis XIV se plaisait à tyranniser jusqu'à la nature; et rien ne lui coûtait, pourvu qu'il pût dompter et asservir. Il y éleva tous les corps de bâtiments, les uns après les autres, sans dessin général; le beau et le vilain, le vaste et le mesquin se trouvèrent réunis sans art ni règle. Du côté de la cour, l'étranglez souffoque, et ces immenses ailes s'enfuyaient sans tenir à rien; du côté des jardins, on jouit de l'ensemble, mais on croit voir un palais qui a été brûlé, où les toits manquent encore. La chapelle écrase les bâtiments, parce que Mansard l'avait construite dans la supposition que le roi les ferait élever d'un étage. De toutes parts, le château offre l'aspect d'un immense catafalque. La main-d'œuvre est exquise en tous genres; l'ordonnance y est nulle. On ne tarirait point dans la critique des défauts monstrueux d'un palais si

immense et si immensément cher, avec ses accompagnements qui le sont encore davantage, l'orangerie, les potagers, les chenils, les grandes et petites écuries, les communs, qui sont prodigieux. Enfin, Sa Majesté a fait bâtir une ville entière dans un endroit où il n'y avait qu'un misérable cabaret, un moulin à vent, et ce petit château de cartes que Louis XIII y avait fait pour ne plus coucher sur la paille; encore ce Versailles, ce prétendu chef-d'œuvre si ruineux, n'a-t-il pu être achevé!

« Parmi tant de salons placés à la suite les uns des autres, il n'y en a aucun qui puisse servir de salle de banquet, ni de salle de bal, ni de salle de spectacle. Tout cela manque et beaucoup d'autres choses.

« Quant aux parcs et aux avenues, tout est en plants et rien n'y peut venir; du gibier, il faut y en jeter sans cesse; les murailles, dans leur immense contour, enferment comme une petite province, arrosée par de nombreuses rigoles de quatre à cinq lieues de cours qui ne peuvent fertiliser le sol aride; les jardins sont d'une magnificence qui étonne, mais dont le plus léger usage fait bientôt apercevoir le mauvais goût; on n'y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre que par une vaste zone torride, et ils se terminent avec la colline, qui est fort courte; la récolte y brûle les pieds, et sans cette récolte on enfoncerait là dans le sable, ici dans la plus noire fange; l'abondance des eaux forcées et rauassées de toutes parts les rend vertes, épaisses et bourbeuses; elles répandent une humidité malsaine et une odeur infecte; leur jeu, sans doute, est incomparable, mais c'est tout; et il en résulte qu'on admire et qu'on fuit. Boube et puanteur.

« Trianon, dans ce même parc et à la porte de Versailles, était d'abord une maison de porcelaine, où le roi faisait des collations; on l'agrandit ensuite pour y pouvoir coucher, et enfin on en a fait un palais de marbre, de jaspe et de porphyre, avec des jardins délicieux.

« Clagny, bâti pour Mme de Montespan, au bout de Versailles, est un château superbe avec ses bassins, ses jardins, son parc et ses aqueducs dignes des Romains. L'Asie ni l'antiquité n'offre rien de si vaste, de si multiplié, de si travaillé, de si rempli de chefs-d'œuvre les plus rares de tous les siècles, en marbre exquis, en bronzes, en peintures, en sculptures, enfin rien de si superbement beau. Mais l'eau manquait; et quoi qu'on pût faire, ces bassins merveilleux avec leurs mille jets turisaisaient malgré les mers de réservoirs qui avaient coûté tant de millions à établir pour conduire l'eau sur le sable mouvant et sur la fange.

Cette difficulté de conduire les eaux à Clagny fut la cause de la ruine de l'infanterie française. Louvois, pour plaire à la favorite, imagina de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, et de la faire venir tout entière à Versailles. Sa Majesté approuva les plans du ministre, et l'autorisa à employer l'armée pour ces travaux. Qui pourra dire la quantité de millions et de soldats que cette tentative ridicule coûta à la France pendant plusieurs années? Le nombre des victimes était si grand, qu'il fut défendu, sous les peines les plus sévères, dans les camps qu'on avait établis sur les bords du fleuve, de parler

des malades. Chaque jour un service nombreux de voitures enlevait les morts et ramenait de nouvelles recrues. Il était rare qu'un soldat, quelle que fût sa vigueur, supportât plus de deux mois le rude travail auquel il était employé et les exhalaisons pestilentielles des terres fangeuses qu'il était condamné à remuer. Beaucoup d'officiers succombèrent à la malignité des fièvres; ceux qui résistèrent ne purent jamais recouvrer une parfaite santé: non-seulement les officiers des grades inférieurs, mais encore les colonels et même les généraux n'avaient pas la liberté de s'absenter un quart d'heure des travaux.

Enfin la mortalité devint si effrayante que le roi fut contraint de renoncer à son projet, et de permettre à la rivière de l'Eure de suivre le cours que la nature lui avait donné. Louis XIV se figura alors qu'il était fatigué du grandiose et du bruit; il lui prit fantaisie de rechercher la solitude, et il se mit en quête d'un endroit non éloigné de Paris, où il pût satisfaire son nouveau goût. Il trouva derrière le village de Lucienne un cloaque, repaire de serpents et de crapauds, où l'on venait de tous les environs pour y abattre les chevaux morveux et pour y déposer les charognes. C'était un vallon étroit, profond, à bords escarpés, inaccessible par ses marécages et par ses fanges. Ce fut là que Sa Majesté résolut de bâtir un simple ermitage pour y coucher trois ou quatre fois l'année, avec une douzaine des courtisans en charges qui étaient le plus indispensables à son service.

D'abord on s'occupa de dessécher cet affreux cloaque, ce qui coûta plusieurs millions; ensuite on bâtit une maison, on y ajouta deux ailes; puis on remplaça la maison et ses dépendances par un château qu'on agrandit successivement; les collines furent taillées pour faire place aux bâtiments, la montagne de l'extrémité fut emportée pour donner au moins une échappée de vue fort imparfaite.

Au lieu d'un ermitage, Sa Majesté eut un palais magnifique avec des jardins délicieux, possédant des aqueducs et la fameuse machine de Marly, qui distribuait l'eau dans toute l'étendue d'un parc immense clos de murailles, orné de statues et de bassins, planté d'arbres séculaires apportés de Compiègne et disposés de manière à former des bosquets, des allées sombres. Il arrivait souvent que ces vastes espaces couverts d'arbres, par un caprice du maître, étaient subitement changés en d'immenses pièces d'eau, où l'on se promenait en gondoles, puis de nouveau transformés en forêts épaisses à n'y pas voir le jour, ou bien encore en bassins renouvelés cent fois, en cascades à figures bizarres, changées elles-mêmes en étangs remplis de carpes dorées, ornés de statues de bronze, qui, à peine posées, étaient enlevées et remplacées par d'autres, et cela une infinité de fois; aussi estime-t-on que Marly coûta plusieurs Versailles. Voilà où s'engloutissaient tous les trésors de la nation sous le règne de ce Louis XIV, auquel ses valets et de lâches écrivains ont donné le sobriquet de Grand!

De telles extravagances n'ont rien qui doive surprendre; pour un roi, la fortune, la liberté, la vie même des autres hommes est trop peu de chose pour qu'il s'en occupe; et Louis XIV moins qu'un autre était disposé à faire le sacrifice de ses passions, de ses plaisirs, de ses caprices, au bonheur de ses

sujets. Du reste, il était parfaitement encouragé à poursuivre cette détestable voie par les courtisans qui l'entouraient et qui s'engraissaient aux dépens du peuple. Louvois surtout, le Pellétier, contrôleur des finances, qui avait succédé à Colbert, la Maintenon, le Père la Chaise, le poussaient à dilapider la fortune publique, et l'entraînaient dans des guerres désastreuses, soit pour l'occuper, soit pour se rendre eux-mêmes nécessaires et se maintenir au pouvoir.

Sous prétexte que le traité de Nimègue ne recevait pas son entière exécution de la part de l'Espagne, le ministre Louvois excita Louis XIV contre Charles II, et fit déclarer la guerre à ce prince. Aussitôt les armées françaises entrèrent en campagne; le maréchal d'Humières envahit la Flandre occidentale et fit le siège de Courtrai, pendant que le maréchal de Créqui s'avancait du côté oriental et bombardait Luxembourg sous les yeux du vieux roi, qui était accouru avec la cour pour contempler le spectacle de l'embrasement d'une grande ville. En même temps, Sa Majesté ayant été informée que la République de Gènes entretenait des intelligences avec l'Espagne, envoya sommer le sénat de cesser toutes relations avec ses ennemis; et sur le refus des membres de ce corps d'obtempérer à ses ordres, l'amiral Duquesne fut chargé de bombarder la ville. Ce redoutable marin, qui avait vaincu Ruyter et relevé l'honneur du pavillon français dans l'Océan et dans la Méditerranée, n'osa pas refuser cette triste mission, et vint ternir sa gloire devant Gènes. Cette cité magnifique fut contrainte de s'humilier devant Louis XIV et de lui envoyer son doge pour implorer sa clémence. Duquesne ne tarda pas à déplorer l'acte de lâche condescendance dont il s'était rendu coupable; la guerre terminée, Sa Majesté crut ne plus avoir besoin de l'amiral, et le renvoya de la cour avec ce singulier compliment: « Je voudrais bien, amiral, que vos opinions religieuses ne m'empêchassent point de récompenser les longs services que vous m'avez rendus; mais vous êtes protestant, et je suis trop bon catholique pour rien faire pour vous; la guerre est finie, vous avez soixante-treize ans, vous ne pouvez plus m'être utile; je vous retire votre commandement et vous mets en retraite. »

Le marin, atterré par une ingratitude aussi odieuse, ne trouva pas une parole à répondre au despote; il se retira, quitta immédiatement la cour, et vint dans son pays, où il mourut. Quelques années après, son fils était réduit comme hérétique à lui du royaume, et emportait dans son exil les restes de son père, pour les soustraire à la rage des prêtres catholiques. Il lui fit élever un monument à Aubonne, ville de l'État de Berne, et grava cette épitaphe sur la pierre sépulcrale: « La République de Hollande a érigé un mausolée au célèbre Ruyter, et Duquesne, son vainqueur, n'a pu obtenir un coin de terre dans sa patrie. » Royale infamie!

Malgré l'opposition du stathouder de Hollande, l'Espagne et l'Empire ouvrirent des négociations avec la France, et offrirent de remplir les engagements stipulés par le traité de Nimègue, de la manière dont l'indiquerait le vieux despote; ces concessions enlevèrent tout prétexte à la guerre et obligèrent Louis XIV à conclure la paix de Ratisbonne.

Sa Majesté n'ayant plus à suivre les fourgons de ses armées, et n'ayant plus de villes à faire incendier, revint à Paris reprendre son train de vie habituel et ses bâtimens. Louis XIV reçut à ce moment la ridicule ambassade qu'un usurpateur du trône de Siam envoyait en France.

Mme de Maintenon et Louvois, qui connaissaient les goûts d'ostentation du maître, déployèrent pour la réception des ambassadeurs siamois une pompe extraordinaire. Cette comédie flatta au plus haut point l'orgueil du monarque, fit éclater dans son cerveau les projets les plus chimériques, et le déterminait à équiper une flotte pour secourir le roi de Siam, et pour travailler en même temps à convertir les peuples indiens au christianisme.

L'expédition eut lieu, mais ne produisit pas les résultats qu'on en attendait, ce qui aggrava le caractère de Louis XIV à tel point, que pour ses ministres mêmes, il était devenu insupportable. On dit qu'il leur faisait des querelles sur les sujets les plus insignifiants, et qu'un jour, pendant qu'on bâtitait Trianon, étant venu pour examiner les travaux avec Louvois, qui, indépendamment de ses fonctions de ministre, était en possession de la charge de surintendant des bâtimens depuis la mort de Colbert, il remarqua une fenêtre dont l'ouverture était moins grande que les autres, en fit l'observation à Louvois et le réprimanda vertement de sa négligence. Celui-ci ne fut pas maître d'un mouvement d'impatience, prétendit que la fenêtre était conforme aux autres, et disputa pour maintenir son opinion.

L'architecte le Nôtre fut appelé: sur l'ordre du monarque il alla mesurer l'ouverture de la fatale croisée, et trouva, en la comparant aux autres, qu'elle était en effet plus petite. Sa Majesté éclata alors en reproches contre le surintendant, lui dit des choses extrêmement dures devant toute sa cour, et lui ordonna de se retirer. Louvois baissa la tête, ne répliqua pas un mot, et revint chez lui la rage dans le cœur. Il trouva dans son salon quelques-uns de ses intimes, Saint-Pouange, Villaret, le chevalier de Nogent et quelques autres, auxquels il raconta ce qui venait de se passer, ajoutant qu'il était perdu s'il ne donnait de l'occupation à un despote qui s'emportait si étrangement pour des misères. « Je n'ai de ressources, leur dit-il, qu'en une guerre adreuse qui le détourne de ses bâtimens et qui me rende nécessaire; et lui l'aura, dût-il y perdre sa couronne! » Voilà comment une discussion sur une malheureuse fenêtre devint la cause d'une suite de guerres qui couvrirent l'Europe de désastres et poussèrent le royaume dans un abîme.

Le ministre fit avorter sous main le prince d'Orange que la France était hors d'état de soutenir une attaque sérieuse; et celui-ci, qui nourrissait une haine violente contre Louis XIV, s'empressa de reprendre les hostilités de concert avec l'empereur d'Allemagne, qu'il avait entraîné dans son parti. La guerre recommença plus ardente, plus animée que jamais, des deux côtés on commit des crimes, on ruina des villes, on sacagea des provinces, on égorga des populations entières; mais de tous ces attentats, le prétendu grand roi dut en revendiquer la meilleure part. Pour obéir à ses ordres, le marquis de Boufflers pénétra

dans les Etats de l'Empire, et vint occuper toutes les places du Haut-Rhin depuis Bâle jusqu'à Mayence; il s'empara de Kaiserslautern, de Kreutznach et d'Oppenheim, pendant que le lieutenant général Huxelles, avec un autre corps d'armée, prenait possession de Neustadt, d'Heidelberg et de Mayence.

Sa Majesté avait réservé au dauphin, le duc de Bourgogne, la meilleure besogne, celle où il y avait moins de danger à courir et plus d'atrocités à commettre, l'attaque du Palatinat. Le prince, accompagné du maréchal de Duras et de Vauban, vint faire le siège de Philipsbourg et la força à capituler; ensuite il prit Manheim, bombarba Goblentz, se rendit maître de Trèves, de Spire, de Worms et de la presque totalité des villes du Bas-Rhin. Cela fait, il songea à mettre à exécution les terribles ordres de son père à l'égard du Palatinat; il commença par le sac de Manheim et d'Heidelberg, qui s'étaient rendues à discrétion; de là ses hordes de soldats se répandirent dans toutes les directions la torche à la main, brûlèrent plus de cent villes, bourgs, villages ou châteaux, se livrèrent au pillage, égorgèrent, violèrent les jeunes filles et les enfants; puis, quand ils furent rassasiés de luxure, quand ils furent fatigués de massacres, ils chassèrent devant eux toute la population, hommes et femmes, vieillards et enfants, comme ils eussent fait de troupeaux de montés.

Rien ne put toucher le cœur du dauphin, ni le spectacle de ces vastes campagnes ruinées et saccagées, ni la vue des villes réduites en cendres, ni les gémissements des malheureux qui fuyaient tremblants, éperdus, devant les farouches soldats; ni les pleurs des mères, ni les cris des petits enfants, ni les supplications des blessés, rien ne put émouvoir le digne fils de Louis XIV; il accomplit impitoyablement les volontés du vieux despote, et le Palatinat ne fut bientôt plus qu'un vaste désert, où régna le silence de la mort. Exécration sur les auteurs de ces massacres!

Ces atrocités soulevèrent enfin l'indignation des peuples; l'Autriche, les Provinces Unies, l'Angleterre, l'Espagne et la Savoie formèrent une ligue formidable pour arrêter l'infâme despote dans ses œuvres monstrueuses de destruction. Mais Louvois avait déjà en le temps de rassembler cinq armées et un grand nombre de vaisseaux. Il donna le commandement de la flotte à Tourville et au maréchal d'Estrees, qui vinrent attaquer l'armée navale anglo-hollandaise, remportèrent une victoire complète, et capturèrent ou coulèrent bas dix-sept navires ennemis. Il confia le commandement des armées de terre à des généraux qui avaient servi sous les ordres de Turenne et de Condé; le sage Catinat fut envoyé en Italie contre Victor-Amédée, duc de Savoie, qu'il battit en deux rencontres à Staffarde et à Marsaille; Noailles fut chargé de défendre les frontières des Pyrénées et d'empêcher les Espagnols d'entrer en France; Luxembourg eut pour mission d'envahir les Pays-Bas, et de repousser le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, qui se préparait à faire une invasion du côté du Nord; Boufflers et Villars reçurent le commandement en chef de deux autres corps d'armée et défendirent les frontières du côté de l'Alsace.

La campagne s'ouvrit glorieusement pour la France

par les journées de Fleurus, de Lens et de Nerwinde; ensuite les désastres arrivèrent; la flotte qui était sous les ordres de Tourville se fit battre par l'escadre anglo-hollandaise, dans la fatale journée de la Hogue, qui coûta à la nation quatorze de ses meilleurs vaisseaux ou frégates, qui furent brûlés par les ennemis.

La guerre continua pendant sept années consécutives, avec des alternatives de succès et de revers, qui exigeaient sans cesse de nouveaux efforts. Enfin la France se trouva réduite à la misère la plus effroyable; les troupes, ne recevant plus ni vivres ni vêtements, furent obligées de piller les provinces où elles étaient en cantonnement; pour surcroît de malheurs, les récoltes vinrent à manquer, et la famine, l'horrible famine, fit disparaître des populations entières.

Cependant le vieux roi, toujours mû par une stupide vanité, voulait encore prolonger ses luttes sacrilèges avec les peuples voisins; mais le royaume, épuisé d'hommes, ne pouvait plus remplacer les vides qui se faisaient dans les rangs des soldats; le trésor, endetté de sommes énormes, ne pouvait subvenir à l'entretien des armées existantes, à plus forte raison au recrutement de troupes étrangères; il fut donc obligé d'humilier son orgueil, de demander la paix et de rendre les villes qu'il avait conquises; il ne resta à la France, de tant de victoires achetées au prix du sang de ses enfants, que le souvenir des maux affreux qu'elle avait supportés; il est vrai que, par compensation, l'exécration Louvois avait conservé sa place dans les conseils de Louis XIV.

Dieu permit enfin que le ministre reçut la juste punition de ses forfaits. Le 16 juillet 1691, il s'était rendu au conseil du roi, chez Mme de Maintenon, où, suivant son habitude, il avait bu deux verres d'eau minérale, remède qui lui était recommandé par les médecins pour sa santé, et qu'il prenait sans interrompre ses travaux. Vers la fin de la séance, il se plaignit de violentes douleurs d'entrailles et supplia Sa Majesté de lui permettre de se retirer. Il sortit aussitôt, se soutenant à peine, gagna l'hôtel de la surintendance, qui était à une très-petite distance du château, et une demi-heure après il expira dans d'affreuses convulsions, sans avoir eu le temps de dire un dernier adieu à aucun des membres de sa famille. Louvois était mort empoisonné!!!

Cette fin tragique ne produisit pas la plus légère impression à la cour: à voir le calme et l'indifférence du roi-soleil et des courtisans, on eût dit qu'elle avait été prévue! « Faut-il raisonner sur cette étrange aventure? dit Mme de Sévigné. Non, en vérité, il n'est permis d'y réfléchir que dans le mystère de son cabinet, et ses soupçons on ne doit les communiquer à personne. » Barbezieux, fils de Louvois, au lieu de chercher à tirer vengeance du lâche empoisonnement dont son père avait été victime, courut demander au vieux roi la place de ministre de la guerre, qui lui fut accordée incontinent.

Quelle cour que celle où se passaient de telles turpitudes! quel souverain que le maître de cette valetaille dorée! quel siècle que celui où de semblables infamies s'accomplissaient sans exciter la réprobation générale! Cependant, des écrivains, des poètes ont



L'infâme Louvois, ministre de la guerre

osé nommer ce siècle le grand siècle! sans doute à cause de la grandeur des maux de la nation, des vices des courtisans et des crimes du monarque! En effet, dans cette somptueuse cour de Versailles il n'existait ni une femme vertueuse ni un homme de bien; et de tous les membres de cette noblesse qui encombraient les antichambres de Louis XIV, il n'en était pas un qui ne se livrât aux plus crapuleuses débauches et aux débordements les plus honteux, les hommes volaient au jeu ou triponnaient les marchands; les femmes nobles se prostituaient ou vendaient leurs filles; tous, à l'exemple du roi et de ses favorites, se mêlaient de poisons, et avaient mis à la mode les poudres de la Voisin.

Le fils de Louvois, devenu ministre, prit sans pudeur la direction des affaires de l'administration de la guerre, et conclut avec les puissances le traité de

Ryswick, qui, momentanément, mit un terme à la guerre; ensuite il s'occupa de fêtes, de soupers, d'orgies, et fit de tels abus de voluptés, qu'il fut pris d'un priapisme continu qui le conduisit au tombeau à l'âge de trente-trois ans. Louis XIV lui donna pour successeur Chamillart, qui était déjà contrôleur général des finances, charge dont Sa Majesté l'avait investi pour le récompenser de la satisfaction que lui faisait éprouver son adresse au billard. Du reste, c'était un homme d'une incapacité notoire, et le plus mauvais choix que pût faire le roi dans un moment où la guerre était à la veille d'éclater au sujet de la succession du trône d'Espagne.

Pendant la négociation du traité de Ryswick, les puissances ne s'étaient point fait scrupule de se partager par anticipation les Etats de Charles II, le dernier des descendants légitimes de Charles Quint, qui

que ce roi fût vivant et même encore jeune; mais sa santé chancelante faisant présager qu'il ne laisserait aucun héritier, chacune des parties contractantes avait fait ses réserves pour les provinces d'Europe ou d'Amérique qui étaient à sa convenance, et n'avait laissé pour la France que Naples et la Sicile. L'empereur d'Allemagne seul avait refusé d'adhérer à ces conventions, dans l'espoir que l'archiduc son fils serait appelé à recueillir la succession tout entière de Charles II. Quant à Louis XIV, il avait signé le traité, et avait même paru satisfait de la part qui lui était accordée et qu'il réservait à l'un de ses petits fils.

Au 1^{er} novembre de l'année 1700, Charles II mourut et l'on ouvrit son testament. Grand fut l'étonnement de l'Europe lorsqu'on apprit que ce prince, dont les ancêtres s'étaient montrés si hostiles à la France, et qui naguère encore avait soutenu deux guerres terribles contre Louis XIV, léguaît la totalité de ses Etats au duc d'Anjou, second fils du dauphin. Jamais on n'a su à quelles abominables intrigues la cour de France avait eu recours, pour arracher au moribond un testament qui était en quelque sorte un démenti donné à tous les actes de sa vie. Les ducs de Bourgogne, de Chevreuse, de Beauvilliers, ainsi que le maréchal de Catinat, engagèrent Louis XIV à renoncer à la succession d'Espagne, pour s'en tenir loyalement au traité de partage qui avait été conclu avec les différentes puissances, afin d'éviter une nouvelle guerre. La cupidité du grand roi l'emporta; et malgré les hommes sages du royaume, seul contre tous il décida que la France appuierait les droits de son petit-fils, et il accepta le testament de Charles II.

Le duc d'Anjou partit immédiatement pour Madrid, et se fit proclamer roi des Espagnes, sous le nom de Philippe V, sans toutefois abandonner ses droits au trône de France, qui lui furent garantis par des lettres patentes de Louis XIV, pour lui et pour ses descendants mâles, dans le cas où la branche des Bourbons viendrait à s'éteindre. Guillaume III, que ses intérêts de dynastie rapprochaient momentanément du vieux despote, reconnut le nouveau monarque au nom de l'Angleterre et de la Hollande. Les ducs de Bavière et de Savoie imitèrent cet exemple; mais les autres puissances, et l'Autriche à leur tête, refusèrent d'adhérer à cet arrangement de famille, et organisèrent contre la France une ligue formidable. De toutes parts les armées s'ébranlèrent; l'Europe fut en feu, et des milliers d'hommes expirèrent sur les champs de bataille pour la querelle des tyrans qui voulaient s'arroger le droit de donner des lois à l'Espagne. La vie des hommes est l'enjeu des rois.

Parmi les ennemis de Louis XIV, le plus redoutable, et sans contredit celui à qui la France fut redevable d'une grande partie des ses désastres, était François de Savoie, nommé aussi le prince Eugène, le fils d'Olympe Stancini, comtesse de Soissons, la première des maîtresses en titre au roi. Voici d'où venait la haine profonde que le prince Eugène portait à Louis XIV. A sa naissance, ses parents avaient eu l'intention de le faire entrer dans la carrière ecclésiastique; quand il lui arriva à l'âge d'homme, il déclara qu'il n'avait aucune vocation pour la prêtrise, et demanda à être militaire. Il annonça le continuait à porter le manteau, ce qui l'avait fait appeler le pe-

tit abbé. Piqué de ce nom, qu'il regardait comme une injure, il se présenta un jour devant Louis XIV et le supplia de lui donner un régiment. Le vieux roi plaisanta le jeune homme sur ses goûts belliqueux, lui dit que le rabat lui convenait mieux que l'épée, fit allusion aux bruits qui circulaient à Versailles et qui désignaient le cardinal Mazarin comme son véritable père, enfin le renvoya avec des paroles acerbes et même outrageantes. Eugène se retira l'âme ulcérée, et jura de se venger du despote. Hélas! sa vengeance devait retomber sur sa patrie! Le fils de la comtesse de Soissons se rendit à la cour de l'empereur d'Allemagne, allié de sa famille, où par ses talents il s'éleva peu à peu aux plus hautes dignités militaires.

Aussi habile négociateur que grand capitaine, François de Savoie sut faire regretter à Louis XIV ses procédés à son égard, lorsque la guerre de succession éclata. Déjà même Sa Majesté lui avait fait secrètement offrir le bâton de maréchal de France, le gouvernement de Champagne et une pension de dix mille pistoles pour entrer à son service. Mais à son tour il avait repoussé les propositions du roi, et avait répondu ironiquement « que le bâtard de Mazarin était devenu trop grand seigneur pour qu'il pût consentir à se mettre aux gages du bâtard de Richelieu! »

Dès l'ouverture des hostilités, le prince Eugène accourut en Italie pour s'opposer à la marche de l'armée française, qui se préparait à faire la conquête du pays, sous les ordres du prudent Catinat. Il passa l'Adige, livra bataille à son habile rival, remporta une première victoire, le força à se retrancher derrière l'Oglio, et parvint à reprendre toutes les villes dont il s'était emparé. Ces revers valurent à Catinat une disgrâce et son rappel d'Italie. Le présomptueux Villeroi le remplaça dans son poste et prit le commandement de ses troupes. Pour son premier fait d'armes, le nouveau maréchal vit attaquer les impériaux dans une position inexpugnable. Eugène tailla en pièces son armée, le poursuivit l'épée dans les reins, le força d'abandonner le Mantouan et de se réfugier dans Crémone, où il se crut en sûreté. Mais pendant la nuit Eugène pénétra dans la place avec un petit nombre de soldats; et sans la défense vigoureuse de quelques troupes d'élite, la ville fût inmanquablement tombée en son pouvoir; forcé de se replier, le prince opéra sa retraite en bon ordre, emmenant avec lui Villeroi, qu'il avait fait prisonnier.

La campagne de Flandre n'était pas plus heureuse pour les armes de Louis XIV que celle d'Italie; ses généraux avaient été battus par les armées combinées de l'Angleterre et de la Hollande. Pour surcroît de malheur, Guillaume III était mort à la suite d'une chute de cheval, et avait laissé le trône à la reine Anne sa femme, ennemie implacable du roi de France; et les Provinces-Unies, se trouvant libres par la mort du stathouder, avaient de nouveau proclamé l'existence de la République, et confié la direction des affaires au célèbre Heinsius, qui prit le titre de grand pensionnaire, et qui portait à l'exécration Louis XIV une haine plus violente encore que celle de la reine Anne.

Uni d'intérêts et de principes avec l'Angleterre et l'Empire, Heinsius n'eut pas de peine à faire entrer la Hollande dans la ligue, et forma avec le prince Eugène et Marlborough, le ministre de la Grande-Bretagne, un triumvirat redoutable, dont l'histoire jusque-là n'avait fourni aucun exemple. La guerre fut poussée de tous les côtés avec une vigueur extraordinaire, principalement en Italie, dans les Pays-Bas et en Allemagne.

Le duc de Vendôme avait rétabli quelque peu les affaires dans la péninsule, en forçant Victor-Amédée, duc de Savoie, à lever le blocus de Mantoue, et en s'emparant des villes de Lutzara et de Guastalla.

En Flandre, le maréchal de Boufflers avait remporté quelques avantages et fait essayer des pertes importantes aux ennemis sous le canon de Nimègue, sans pouvoir néanmoins les empêcher de prendre les villes de Ruremonde, de Vanloo et la citadelle de Liège.

En Allemagne, Catinat, qui de nouveau avait été investi d'un commandement en chef, soutenait sa vieille réputation et défendait pied à pied le terrain contre les impériaux. Villars, un des généraux qui était sous ses ordres, le seconda vigoureusement, et contribua pour sa part à la défaite de l'armée impériale dans la journée de Fredelingshen, où il gagna le bâton de maréchal.

Mais bientôt à ces succès militaires succédèrent de sanglants revers; le fameux Marlborough parut à son tour sur l'arène; après avoir forcé un détachement de l'armée de l'électeur de Bavière, allié de la France, il s'empara de Donavert, passa le Danube, coupa l'armée française qui était échelonnée le long du fleuve, et opéra sa jonction avec le prince Eugène, qui avait quitté l'armée d'Italie pour combattre le maréchal Tallart. Une bataille terrible eut lieu à Hochstedt, et la victoire des alliés fut complète; les Français laissèrent au pouvoir des ennemis vingt-cinq mille morts, toute l'artillerie, les étendards, douze mille prisonniers, et dans ce nombre douze cents officiers et le général en chef. Ce désastre ne fut que le prélude d'autres désastres plus grands encore. Hélas! de la monarchie découlent toutes les calamités!

L'Espagne, qui jusque-là avait été tranquille spectatrice des combats que se livraient des insensés pour lui donner un maître, devint à son tour le théâtre de la guerre; l'archiduc, débarqué par la flotte anglaise sur les côtes de Portugal, se fit proclamer légitime roi des Espagnes, sous le nom de Charles III, marcha contre Philippe V et le força à s'enfuir honteusement de Madrid.

En Flandre, le maréchal de Villeroy, qui avait obtenu sa liberté et qui se trouvait encore à la tête d'une armée, se faisait battre à Ramillies par le terrible Marlborough. Les Français perdirent encore vingt mille hommes, et furent obligés d'évacuer les villes d'Anvers, de Malines, de Louvain, de Lièges, de Bruxelles, de Bruges, de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, de Menin, de Dendermonde, de Cotte, et beaucoup d'autres places ou de forteresses. Ce fut inutilement que le maréchal de Villars essaya, par des prodiges de valeur, de se maintenir en Flandre; il fut contraint de battre en retraite devant les armées de Marlborough et du prince Eugène. Celui-ci

laissa le général anglais poursuivre le cours de ses succès, et repartit pour l'Italie, où les Français possédaient encore quelques places; il livra une furieuse bataille au duc de Vendôme sous les murs de Turin, le battit et força son armée à repasser les monts. Les revers succédaient partout aux revers.

Au milieu de ces désastres, le vieux despote conçut le projet aussi ridicule qu'insensé d'opérer une descente en Angleterre, sous prétexte de rétablir le fils de Jacques II sur le trône de la Grande-Bretagne, et afin d'obliger Marlborough à abandonner le théâtre de la guerre; mais cette entreprise ne put être mise à exécution par suite d'une nouvelle défaite essayée à Oudenarde.

Enfin, après avoir bouleversé l'Europe par huit années de guerres effroyables, après avoir anéanti le commerce et l'industrie, diminué d'un cinquième la population du royaume, rendu les champs incultes faute de bras pour les cultiver, après avoir entièrement épuisé la France et mis le comble au désespoir et à la misère publique, le prétendu grand roi se vit réduit à implorer la paix de ces mêmes Hollandais, de ces républicains qu'il avait autrefois traités avec tant de hauteur! A leur tour ceux-ci usèrent de représailles, et quand le président Rouilli vint au nom de Louis XIV à Anvers pour discuter les conditions de la paix, ils parlèrent en vainqueurs et imposèrent au vieux despote des conditions aussi humiliantes que celles qu'il avait exigées d'eux.

Hélas! c'était encore le pauvre peuple qui allait payer pour les fautes du roi; et comme si ce n'eût pas été assez de tant de désastres, au fleau de la guerre vint se joindre celui de la famine. L'hiver de 1709 détruisit tous les arbres, toutes les plantes, jusqu'au germe des moissons, et causa une disette affreuse qui se fit sentir dans les campagnes et dans les villes. Des familles entières, hommes, femmes et enfants, hâves, décharnés, presque sans vêtements, erraient dans les champs, cherchaient des racines sous la neige, et brisaient la glace avec leurs mains ensanglantées pour déterrer quelques plantes épargnées par la gelée.

La faim, cette terrible ennemie des rois et des castes privilégiées, poussa les Parisiens à la révolte; des rassemblements se formèrent, vinrent proférer des menaces de mort jusque sous les fenêtres des Tuileries, où habitait le dauphin; dans tous les carrefours, des placards furent affichés contre le roi et contre la vieille Maintenon; dans les provinces les mêmes scènes se renouvelèrent; partout le peuple, exaspéré par la misère, sembla n'attendre qu'un signal pour entrer en révolution et faire justice de l'odieux monarque qui avait causé tous les maux de la patrie. Le vieux sire eut peur; il feignit de prendre en considération la détresse publique; il envoya avec ostentation sa vaisselle d'or à la Monnaie, et fit proclamer qu'il consentait à humilier son orgueil jusqu'à manger dans des plats de vermeil! Amère dérision!! Peuples, jusques à quand souffrirez-vous des rois et des maîtres? De tels enseignements ne sont-ils pas suffisants pour vous éclairer sur les monstrueux abus des monarchies et des aristocraties? Ne comprendrez-vous donc jamais que l'humanité ne pourra entrer dans une voie de bonheur et de prospérité que le jour où de l'Étant

à l'Occident, du Nord au Midi, vous aurez balayé de la surface de la terre tous les despotes ainsi que leurs complices et leurs hordes d'esclaves ?

Le prince Eugène, Marlborough et Heinsius poursuivaient leurs succès, réglaient entre eux le partage de la France, et s'apprétaient à envahir les provinces par trois côtés à la fois. Quant au vieux roi, il continuait à donner des fêtes à Versailles, et jamais peut-être les bals et les festins n'avaient été d'un luxe plus ruineux et plus insolent.

Comme l'ennemi avançait toujours, Louis XIV commença à désespérer de sa fortune; et tremblant, éperdu; ne pouvant compter ni sur ses sujets qui l'exécraient, ni sur ses armées qui étaient démoralisées et presque anéanties, il eut la lâcheté de demander grâce à ses ennemis, au prince Eugène, à ce petit abbé qu'il avait raillé et chassé de sa cour, à Marlborough l'Anglais; il leur offrit de reconnaître l'archiduc Charles comme roi d'Espagne, d'abandonner Philippe V, de combler le port de Dunkerque, de renoncer à la souveraineté d'Alsace, de raser toutes ses places fortes depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg; de céder à la Hollande Lille, Tournai, Ypres, Furnes, Memin, Condé, Maubeuge; enfin, excès de dégradation! il osa promettre de pressurer la France pour donner des millions aux étrangers et de les aider à détrôner son petit-fils. Ces humiliations furent inutiles; les alliés repoussèrent toutes ses offres; ils répondirent qu'ils voulaient arracher de son front la couronne qu'il avait si longtemps et si honteusement portée; qu'ils voulaient que le nom de la France fût effacé de la liste des nations, et que cette puissance dégradée descendit du rang qu'elle avait si glorieusement occupé.

Il semblait que le royaume était arrivé à son heure dernière et que rien ne pouvait empêcher l'accomplissement des sinistres projets des ennemis, tant le mal était profond et le remède impossible à trouver. Cependant, qui jamais a pénétré les secrets de la Providence? La détresse était arrivée à un degré incroyable; et ce fut précisément cet excès de misère qui devint la cause du salut de la France.

Des milliers d'ouvriers et de paysans, préférant mourir sous les balles des étrangers plutôt que dans les tortures de la faim, s'enrôlèrent sous les drapeaux de Villars et de Boufflers, et combattirent avec une telle furie dans la journée de Malplaquet, contre l'armée du prince Eugène et de Marlborough, qui leur était supérieure en nombre de plus du double, qu'ils tuèrent aux ennemis vingt mille de leurs meilleures troupes. Néanmoins les Français furent vaincus; ils laissèrent huit mille morts sur le champ de bataille, et se retirèrent devant les alliés. Mais cette résistance désespérée avait fait comprendre aux étrangers l'impossibilité de conquérir une nation où des conscrits, exténués par la famine et presque sans vêtements, faisaient acheter une victoire par des pertes aussi sanglantes.

En Espagne, le duc de Vendôme, avec les débris d'une armée fugitive et les recrues qu'il avait faites dans les provinces méridionales, parvenait à rétablir les affaires de Philippe et à le réinstaller sur son trône. D'un autre côté, par des négociations actives et d'habiles intrigues, Sa Majesté travaillait à divi-

ser les alliés et surtout à ruiner la position du prince Eugène, qui se montrait le plus intraitable pour entrer en arrangement. Villars lui fut opposé, avec ordre de gagner du temps et de feindre une inaction complète. Comme il fallait de l'argent pour tenir la campagne, le vieux roi décida que, outre les impôts ordinaires et extraordinaires, dont le nombre était prodigieux, on établirait sur tous les citoyens une nouvelle taxe du dixième des revenus; cependant, avant de lancer le décret, il eut une velléité de remords, et demanda dévotement au Père jésuite Tellier, son confesseur, si son salut ne courait pas quelque risque par une semblable mesure prise dans un moment où ses sujets étaient déjà si malheureux. Le vénérable jésuite dit à son auguste pénitent qu'il en référait aux plus doctes casuistes de sa société; et quelques jours après, il annonça que les bons Pères avaient décidé: « qu'il n'y avait pas matière au plus léger péché véniel; que les rois étaient les vrais propriétaires de la terre, les seuls maîtres des biens et même de la vie de leurs sujets; qu'ils pouvaient au besoin les écraser d'impôts et exiger tout ou partie de leurs richesses; que les peuples devaient obéir, se soumettre, et verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour les souverains. Qu'ainsi, en prenant le dixième des revenus, les Français devaient le bénir de ce qu'il voulait bien leur laisser les neuf autres dixièmes de ce qu'ils possédaient... » « Je suis soulagé d'un grand poids, répondit Louis XIV; grâce à vous, je comprends ce qu'était Dieu qui m'inspirait, lorsqu'il m'arriva de dire: « L'Etat, c'est moi! »

En conséquence de la décision des jésuites, l'impôt du dixième fut établi; de nouvelles troupes furent levées, et Villars put marcher contre le prince Eugène, occupé alors au siège de Landrecies. Le maréchal profita d'une seule faute que commit son ennemi dans la distribution de ses corps d'armée; il coupa ses lignes, l'attaqua dans les plaines de Denain, et remporta une victoire éclatante. Landrecies fut délivrée, Douai, le Quésnoy furent pris en peu de temps, et dès lors la Hollande cessa d'être un obstacle à la paix.

D'autres événements non moins heureux pour la France venaient concourir à mettre un terme aux hostilités; l'empereur était mort, laissant le trône à l'archiduc Charles, son fils, ce qui rendait les puissances qui faisaient partie de la coalition moins pressées à placer sur sa tête les couronnes d'Autriche et d'Espagne; Anne d'Angleterre, fatiguée de subir le joug de Marlborough, s'était déterminée à renvoyer son ministre, qui était le chef des whigs, pour donner l'administration des affaires aux torys.

Des négociations furent ouvertes entre la France et la Grande-Bretagne, et un traité fut signé avec cette double condition qu'Anne serait reconnue légitime souveraine d'Angleterre par Louis XIV, et Philippe V, roi d'Espagne par la veuve de Guillaume III. La conclusion de ce traité rompit immédiatement la confédération et détermina les différentes puissances à entrer en pourparlers avec la France. Ce fut dans la ville d'Utrecht qu'eurent lieu les conférences; on décida dans ce congrès que le vieux roi reconnaîtrait officiellement la succession de la maison protestante de Hanovre au trône d'Angleterre, et chasserait le



La ville de Briouze empiète d'Assaut

pretendant de son royaume; qu'il renouvellerait la clause de la renonciation absolue à la couronne d'Espagne pour lui et ses descendants; qu'il s'engagerait à démolir le port de Dunkerque, qu'il abandonnerait Terre-Neuve à l'Angleterre, et ne se réserverait que le cap Breton et la participation à la pêche de la morue; qu'il céderait également à cette puissance l'Acadie, la baie d'Hudson et les pays circonvoisins, ainsi que la portion du territoire que la France occupait à Saint-Christophe. On convint en outre que Sa Ma-

jesté restreindrait le commerce maritime des Isles espagnoles, et renoncerait aux nombreux privilèges qu'elle avait obtenus. Louis XIV donna son approbation à toutes ces conventions désastreuses, et reconnut en quelque sorte la France vassale de la Grande-Bretagne.

La République hollandaise ne fut en dépôt la portion des Pays Bas qui appartenait à l'Espagne, à la condition de la remettre à l'Autriche lorsqu'elle se serait assurée une barrière du côté de la France. Le

duc de Savoie obtint également une délimitation très-favorable pour ses Etats, se fit adjuger l'île de Sicile et le titre de roi; il se réserva de plus le droit de faire valoir ses prétentions sur la couronne d'Espagne, en cas d'extinction d'héritiers mâles de la maison d'Anjou. Le Portugal augmenta ses possessions de l'Amérique méridionale, du territoire situé entre le Maragnan et l'Oyapoc.

Le roi de Prusse, Frédéric I^{er}, fut reconnu souverain légitime du comté de Neuchâtel; il céda à la maison de Bourbon ses droits éventuels à la principauté d'Orange, et reçut en échange le duché de Gueldres, qui lui fut abandonné par l'Espagne. Philippe V confirma tous les engagements pris par Louis XIV, et conclut avec l'Angleterre un traité particulier par lequel il abandonnait à cette puissance Gibraltar et l'île Minorque, lui reconnaissant en outre pour trente ans le privilège d'imposer annuellement quatre mille huit cents nègres en Amérique, l'autorisant à expédier à Porto-Bello, en toutes franchises, chaque année, un navire de cinq cents tonneaux, s'engageant à ne donner à aucune autre nation des privilèges pour le commerce des Indes, et s'interdisant d'aliéner aucune de ses possessions coloniales. Les intérêts et l'honneur de l'Espagne étaient sacrifiés!

Par suite de ces différents traités, l'empereur d'Autriche se trouva réduit à ses propres forces pour soutenir la guerre qui continuait sur le Rhin; enfin, le maréchal de Villars, s'étant emparé de Spire, de Worms, de Kaiserslautern et de Landau, passa le fleuve et emporta Fribourg d'assaut. Cette dernière victoire décida Charles VI à écouter les propositions de paix. Immédiatement des conférences s'ouvrirent à Rastadt, entre le général français et le prince Eugène, et se terminèrent par la conclusion du traité qui a pris le nom de cette ville. L'Autriche consentit à n'entrer en possession des Pays-Bas qu'après avoir déterminé les frontières de la Hollande; elle souscrivit à la réintégration des électeurs de Bavière et de Cologne dans la confédération germanique, reconnut l'indépendance de l'électeur de Hanovre, et en échange reçut la souveraineté de Naples, de la Sardaigne, de Milan et de quelques autres villes importantes d'Italie.

Telle fut la fin de ces terribles guerres de la succession d'Espagne, qui n'avaient pas duré moins de treize ans. Toutes les puissances y avaient acquis une augmentation de territoire et des traités avantageux pour leur commerce, à l'exception de l'Espagne, qui se vit dépossédée de ses plus belles provinces, et de la France qui se trouva réduite à abandonner les conquêtes qui lui avaient coûté tant de millions et de soldats, et même à combler ses ports. Mais qu'importait à Louis XIV que la nation eût perdu dans ces entreprises désastreuses ses villes, ses provinces, ses armées et ses trésors, que le fer et la famine eussent anéanti le tiers de la population; son petit-fils n'était-il pas roi des Espagnes? Tout était pour le mieux! L'égoïsme et l'orgueil y trouvaient leur compte.

Pouvait-il penser autrement, le monstre qui avait ordonné la révocation de l'édit de Nantes; qui, à l'imitation des plus cruels tyrans de sa race, avait offert en holocauste aux jésuites tous les protestants de la France; qui avait organisé d'affreuses cohortes

de dragons, de prêtres, de moines, d'évêques et de noirs disciples d'Ignace de Loyola, et qui les avait déchainés dans toutes les provinces et dans toutes les villes qui renfermaient des calvinistes?

Qui pourra jamais dire les atrocités qui furent commises par les séides du fanatique despote? Qui pourra compter le nombre de villes saccagées, de villages incendiés, de fermes ravagées, d'habitants mutilés, torturés, noyés ou brûlés? Qui pourra retracer les exploits execrables des soldats et des prêtres, faisant assaut de barbarie, se disputant le prix de la plus horrible luxure? Qui donc, mon Dieu! osera transmettre à la postérité les détails des viols exercés sur les jeunes filles, des profanations consommées sur des adolescents, sur des cadavres même? Qui osera dire toutes les abominations de ces luttes impies et sacrilèges, qui furent appelées « les Dragonnades des Cévennes? »

De toutes parts les malheureux protestants étaient traqués comme des bêtes fauves; réunis pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, vieillards, dans des champs, gardés par les soldats impitoyables de ce roi infâme. Les jésuites allaient au milieu d'eux, les exhortaient à se convertir, et leur donnaient à choisir entre la messe et la mort; puis ils les séparaient en deux groupes: d'un côté ceux qui consentaient à abjurer leur prétendue hérésie, de l'autre ceux qui persévéraient dans leurs croyances religieuses. Alors les dragons se précipitaient sur les infortunés qui étaient condamnés à mort, les hauchaient à coups de sabre, les foulaient aux pieds de leurs chevaux, et ne s'arrêtaient qu'après les avoir massacrés jusqu'au dernier; ensuite ils mettaient pied à terre, et recommençaient une nouvelle lutte avec ceux qui avaient obtenu grâce de la vie; les femmes, les jeunes filles, les jeunes garçons, de tout petits enfants même étaient pollués par d'horribles stupres, aux applaudissements frénétiques des prêtres et des moines, les témoins et les acteurs de ces scènes monstrueuses! Gens d'église, hommes de guerre, deux fléaux pour les peuples!

En vain les protestants voulurent-ils s'expatrier pour échapper à leurs terribles adversaires, il leur fut impossible de sortir du royaume, toutes les frontières étaient gardées. Dans ses premiers édits, le prétendu grand roi les avait déclarés bannis à perpétuité du royaume; dans les décrets suivants, il leur avait défendu de sortir de France, sous peine des galères pour les pasteurs. Sa Majesté avait décidé que du moment où elle voulait extirper l'hérésie, il valait mieux tuer que bannir; et elle avait organisé régulièrement les massacres dans les provinces, faisant pendre, brûler, rouer ou décapiter, sans distinction d'âge ni de sexe, tous les protestants qui refusaient de se convertir. C'est ainsi que l'infâme monarque, d'après les assurances des jésuites, espérait gagner le ciel et racheter les adultères et les incestes qui avaient souillé sa vie. Pendant que les malheureux réformés expiraient sous le fer, sur la roue ou dans les flammes, il savourait les adulations et les flatteries des courtisans qui l'appelaient le plus juste, le plus clément, le plus miséricordieux des rois!

Pour échapper aux dragons de Louis XIV, les protestants se jetèrent dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes, et cherchèrent dans le

creux des rochers un abri contre leurs implacables ennemis. Vain espoir ; ce roi inexorable les fit poursuivre jusque dans ces retraites par le maréchal Montrevel, un de ses favoris, un matamore qui s'était vautré dans la plus noire fange de la cour, et dont l'avidité était si grande, que pour de l'or il eût égorgé son propre père. Ce misérable commit de telles atrocités, exerça des actes d'une barbarie si effroyable, qu'il mit le comble à l'exaspération qui régna dans les provinces méridionales. A leur tour, les calvinistes se formèrent en bandes, et sous le nom de Camisards usèrent de représailles, poursuivirent les catholiques, pendirent les prêtres, les moines, les dragons, tous les suppôts ou les instigateurs de la persécution. Bientôt le succès augmenta leur audace, et ils ne craignirent pas de se mesurer avec les armées de Louis XIV. D'abord peu nombreux, ils ne purent faire la guerre qu'en partisans ; ensuite leurs bandes s'étant recrutées, ils livrèrent de véritables combats, et forcèrent leurs ennemis à battre en retraite. Le peuple apprenait à vaincre la royauté.

Sa Majesté, fatiguée de voir la guerre se prolonger indéfiniment, s'en prit au maréchal de Montrevel, lui retira son gouvernement et le donna à Villars. Celui-ci vint dans le midi, et se déshonora en faisant le métier de prévôt, d'archer et de bourreau ; il poursuivit à outrance les Camisards, les attira dans des pièges, se servit tout à la fois des moyens de rigueur et de la trahison pour les affaiblir, les diviser, les anéantir ; il poussa l'infamie jusqu'à faire donner des rendez-vous d'amour aux chefs des réformés par des femmes nobles, afin de pouvoir les saisir sans défense ; il fit plus encore, il publia un édit d'amnistie, promit à tous ceux qui se soumettraient la vie sauve, l'autorisation de vendre leurs biens et de se retirer en pays étranger ; il indiqua même une vaste plaine où devaient se réunir les Camisards disposés à accepter ses propositions ; puis, au milieu de la nuit, il fit avancer ses troupes, cerna la plaine où campaient les protestants, la plupart sans armes, confiants dans la parole d'un maréchal de France, et au matin il les fit tous massacrer !

La guerre continuant toujours, Louis XIV rappela Villars et le remplaça par le maréchal de Berwick, le bâtard du fanatique Jacques II. Grâce aux sanglantes expéditions qu'il fit dans les Cévennes, de concert avec Bavière, gouverneur du Languedoc, il finit par mettre les protestants à la raison. Il faut dire aussi que la lutte cessa faute de combattants ; les trois maréchaux qui s'étaient succédé dans le commandement des troupes royales avaient exécuté les ordres du maître avec une telle rigueur, que les provinces méridionales étaient presque entièrement dépeuplées. Triomphe des rois, extermination des peuples !

Enfin le vieux despote venait d'atteindre sa soixante-treizième année, lorsque Dieu commença à le frapper dans son orgueil, et lui enleva les uns après les autres, dans l'espace de quatre ans, ses enfants et ses petits-enfants : Louis, dauphin, dit Monseigneur ; le duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin ; Marie-Adélaïde de Savoie, épouse du duc de Bourgogne ; Louis, dauphin, duc de Bretagne, leur fils aîné ; le duc de Berry, troisième fils de Monseigneur ; de sorte que de toute cette nombreuse famille il ne resta qu'un

seul rejeton faible, maladif, languissant, qui paraissait ne devoir pas tarder à suivre ses parents dans le tombeau. Ces morts si promptes, si extraordinaires, qui rapprochaient du trône une branche nouvelle, en frappant trois générations de rois, donnèrent lieu à des accusations terribles contre le duc d'Orléans, le digne neveu du vieux roi, que l'on savait dévoré d'ambition et sur lequel planaient déjà d'odieux soupçons. Mais il semblait que la vieillesse eût glacé le cœur du monarque. La fin tragique de ses enfants l'émut à peine. « Ce Sardana-palé », ce Nabuchodonosor, dit Saint-Simon, était tombé dans un engourdissement dont la Maintenon et le Père Tellier étaient seuls capables de le tirer. » Ces deux suppôts du jésuitisme profitèrent de leur ascendant sur le despote pour lui arracher un décret qui appelait ses bâtards à la couronne de France, sous le nom de princes légitimés, et qui les investissait des privilèges des princes du sang, au mépris des lois et usages du royaume.

Chose étrange ! Louis XIV, parvenu à une extrême vieillesse après une vie aussi criminelle, voyait approcher le terme fatal avec la sérénité d'âme et la tranquillité d'esprit d'un pieux cénobite dont la carrière se serait écoulée dans la pratique des bonnes œuvres. Louis XI, dans ses derniers moments, avait été en proie à un désespoir affreux ; Charles IX avait exhalé son dernier soupir dans un accès de rage ; lui, au contraire, quoique plus abominable que ces deux monstres couronnés, s'éteignait dans une sorte de béatitude. Les médecins expliquèrent ce phénomène en disant que le sang était tellement appauvri chez le roi qu'il en avait perdu toute sensibilité : les courtisans donnèrent une autre cause à cette quiétude apparente du moribond ; ils prétendirent qu'elle était le résultat de son agrégation à la société de Jésus et de la conviction où il était de monter droit au ciel après sa mort, en qualité de jésuite.

Le duc de Saint-Simon affirme que Louis XIV s'était fait agréger dans la compagnie depuis plusieurs années, à l'instigation du Père Tellier, qui lui avait vanté les grands privilèges accordés par les papes aux membres de cette institution, et qui lui avait persuadé que les disciples de Loyola, par une disposition particulière de la Providence, étaient tous admis dans le paradis, malgré les crimes dont ils avaient pu se rendre coupables, pourvu seulement qu'ils eussent été fidèles aux observances de la société.

Ce qu'il y a de positif, c'est que les courtisans de ceus dans son intimité l'entendirent souvent parler des promesses que lui avait faites son confesseur pour assurer son salut éternel, en échange de vœux sacrés ; ce qui fut à la connaissance de tous, c'est qu'on l'a vu assister à la cérémonie usitée dans la compagnie des jésuites pour les membres de l'ordre ; & qui est irrécusable, c'est qu'après qu'il eut rendu le dernier soupir, on trouva sur sa poitrine un scapulaire d'une forme particulière qui était le signe distinctif auquel se reconnaissaient les disciples d'Ignace de Loyola !

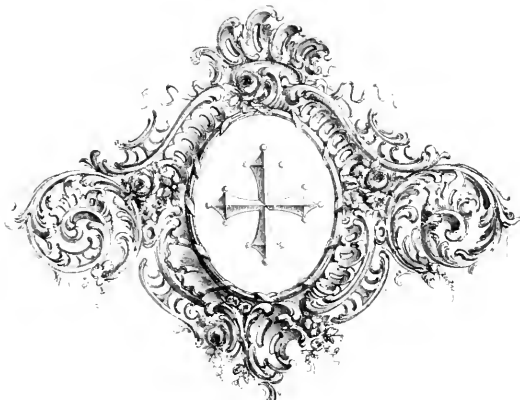
Enfin, Dieu rappela dans l'éternité le despote qui avait pesé sur la France pendant soixante-douze ans, qui avait fait asséoir sur le trône l'orgueil, la luxure, le matérialisme ; qui avait traîné à sa suite les débauchés



Massacres des protestants dans les Cévennes

tions, les massacres, les incendies; qui avait foulé aux pieds les lois les plus sacrées de l'humanité; qui avait bouleversé l'Europe entière par ses agressions injustes et extravagantes; qui dans ses guerres avait englouti plusieurs millions d'hommes, soit de ses propres sujets, soit des peuples vaincus; qui avait dépensé

en palais, en fêtes, en dons aux courtisanes, en gratifications de toute nature accordées à la flatterie, à la prostitution ou à l'infamie, plus de soixante milliards; qui avait réduit le royaume à une misère effroyable et placé la nation dans la nécessité de faire banqueroute! Son règne n'avait été qu'une longue série de crimes!



DIX-HUITIÈME SIÈCLE



Etat de l'Église au dix-huitième siècle. — Élection de Clément XI. — Histoire du pape avant son exaltation. — Sa Sainteté reconnaît le fils de Jacques II pour roi d'Angleterre. — Clément entretient les divisions soulevées à l'occasion de la succession d'Espagne. — Il veut s'emparer des royaumes de Naples et de Sicile. — Mort de l'abbé de Rance, réformateur des trappistes. — Querelles entre les jansénistes et les molinistes sur le cas de conscience. — Inondation et tremblement de terre à Rome. — Le pape extorque de l'argent à la France. — Croisade contre les quakers. — Le culte chinois est condamné à Rome. — Mort de Bossuet, évêque de Meaux. — Mariage secret de Bossuet et de Mme de Mauvillon. — Bulle *Vincam Domini*. — Jubilé universel. — Le pape, après s'être déclaré pour la France dans la guerre de la succession, se tourne du côté de l'Empire. — Fourberie de Clément XI. — Destruction de Port-Royal des Champs. — Assassinat du cardinal de Tournon par les jésuites. — Bulle *Unigenitus*. — Cabales du Père Tellier pour faire recevoir la bulle dans le royaume. — Protestation du cardinal de Noailles et des évêques français contre la constitution *Unigenitus*. — Fenelon adhère à la bulle. — Mort de l'archevêque de Cambrai. — Singulière découverte sur les croyances anti-luthériennes de Fenelon. — Le jésuite Tellier est chassé de la cour par le duc d'Orléans, régent de France. — Divisions entre le saint-siège et la Savoie au sujet de la monarchie de Sicile. — L'abbé Alberoni et le duc de Vendôme. — Alberoni devient ministre de Philippe V, roi d'Espagne. — querelles entre Clément XI et Alberoni. — Le ministre espagnol extorque au pape le chapeau de cardinal. — L'abbé Dubois, le confident et le ministre du régent de France, essaye de faire recevoir la bulle *Unigenitus*, pour obtenir le pourpre romain. — Lettre de Sa Sainteté au duc d'Orléans. — Bulle *Pastoralis officii*. — Le tribunal de l'Inquisition à Rome condamne l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris. — Nouvelles disputes entre Clément XI et le cardinal Alberoni. — Le pape fait exiler le ministre des terres espagnoles. — Sa Sainteté fait des tentatives pour réunir l'Église russe à l'Église romaine. — Le czar Pierre le Grand nomme son bouffon pape et le marie publiquement, avec des cérémonies burlesques. — Mort de Clément XI.

Nous entrons dans le dix-huitième siècle, c'est-à-dire dans une époque où nous verrons l'influence sacerdotale s'annihiler et la raison des peuples se développer d'une façon prodigieuse. Jusqu'à ce moment, l'homme errait au milieu d'épaisses ténèbres, la vérité ne lui apparaissait que comme une lumière douteuse dans une atmosphère morbide ; au dix-huitième siècle, la philosophie éclaire toutes les intelligences, et l'humanité reconquiert ses droits.

Comment le vaisseau de saint Pierre, habité à naviguer dans une eau noire et fangeuse, put-il se

soutenir dans l'océan de lumière qui couvrait le monde ? Comment la papauté parvint-elle à résister aux attaques formidables des adversaires qui s'étaient conjurés pour l'écarter, des terribles encyclopédistes, de ces pères de la philosophie moderne ? L'explication en est simple : les papes, se voyant débordés par les progrès du siècle, se rapprochèrent des rois, firent cause commune avec eux, cherchèrent plus que jamais à étayer l'autorité spirituelle de la puissance matérielle, et marchèrent à une croisade sacrilège contre les nations, appuyés par les despotes, soule-

nus par des cohortes de jésuites, de prêtres, de moines, de nobles, et par toute cette engeance infernale qui dévore la substance des peuples et consomme tous les fruits de la terre dans une honteuse oisiveté.

Dans le conclave qui, suivant l'usage, fut tenu à Rome après les obsèques d'Innocent XII, pour procéder à l'élection d'un nouveau pontife, les cardinaux choisirent comme le plus capable de diriger la nef de saint Pierre, dans les temps orageux où se trouvait l'Église, le cardinal Jean-François Albani, âgé seulement de cinquante ans, l'un des plus jeunes membres du sacré collège, et le proclamèrent pape sous le nom de Clément XI.

Le nouveau chef de l'Église était issu d'une famille noble de l'Etat d'Urbino; il avait précédemment occupé les charges de référendaire, de consultant du consistoire, de gouverneur de Riéti, de Civita-Vecchia, de Sabine, et enfin il avait été élevé au cardinalat par son prédécesseur.

A peine assis sur le trône pontifical, il s'occupa de procéder aux cérémonies qui ont lieu d'ordinaire à la clôture de chaque jubilé, ce qu'on nomme « fermer la porte sainte; » ensuite il prit en main les rênes du gouvernement, et se posa comme l'arbitre des destinées de l'Europe.

Sa Sainteté adressa un bref à Jacques II, ce roi détrôné de la Grande-Bretagne, qui était venu cacher sa honte en France, pour le consoler dans son exil et pour lui annoncer au nom de Dieu qu'il retournerait triomphant à Londres avec une escorte de jésuites; prédiction qui fort heureusement pour l'Angleterre ne se réalisa pas. A quelques mois de là, l'infâme Jacques II, le fratricide, l'incestueux, rendait son âme au démon dans le château de Saint-Germain en Laye, et faisait au prince de Galles, son fils, dont la légitimité était plus que suspecte, cette singulière exhortation : « Rappelez-vous, mon fils, si jamais vous remontez sur le trône, que nous devons tout au pape et aux jésuites; n'épargnez rien pour rétablir la religion catholique dans vos Etats; brûlez, saccagez, égorguez, et souvenez-vous qu'il vaut mieux gagner le ciel que mériter les bénédictions des peuples. » Le jeune prince promit de suivre fidèlement ces instructions; aussitôt après la mort de son père, il prit le nom de Jacques III, et s'intitula roi de la Grande-Bretagne, titre dont le saluèrent deux ou trois valets attachés à sa personne et le nonce apostolique.

La sollicitude de Clément XI pour les Stuarts n'avait rapport qu'aux intérêts de son siège; car le pontife ne croyait nullement que jamais ils pussent être réinstallés sur le trône de la Grande-Bretagne, et il ne paraissait si ardent à soutenir leurs intérêts que pour exciter des désordres dans les trois royaumes, et pour appeler l'attention des puissances de ce côté, pendant qu'il se préparait à faire main basse sur la Sicile ou sur le Milanais, ou même sur le royaume de Naples, qui excitaient sa convoitise.

Ces raisons de haute politique le déterminèrent à se prononcer secrètement en faveur de la France, qui venait d'accepter la succession d'Espagne pour Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, tout en restant ostensiblement spectateur impassible des longues et sanglantes guerres que se faisaient les maisons d'Autriche et de Bourbon. L'intention de Sa Sainteté

était d'observer autant qu'il dépendrait d'elle une neutralité absolue, et de ne reconnaître pour légitime roi d'Espagne ni Philippe V ni l'archiduc Charles, jusqu'à ce que le sort des armes eût fait pencher la balance de l'un ou de l'autre côté. Mais les circonstances forcèrent Clément XI, presque à l'origine des hostilités, à sortir de la ligne prudente qu'il s'était tracée. Effrayé de la rapidité de la marche des armées françaises, qui déjà avaient envahi le Milanais, il crut que la victoire resterait fidèle aux généraux de Louis XIV: il s'empressa de déclarer qu'il reconnaissait comme obligatoires les dernières volontés du feu roi d'Espagne, et signifia aux puissances belligérantes qu'il emploierait toute la force de son autorité pour en protéger l'exécution en ce qui concernait les Etats situés dans la péninsule hispanique.

Ensuite il mit ses places frontières en état de défense, et leva une armée pour protéger le territoire de l'Etat ecclésiastique, dans le cas où par un revers de fortune il aurait à redouter la vengeance de l'Autriche. Il envoya un bref à l'empereur pour l'engager à ne pas choisir l'Italie comme théâtre de la guerre, ou tout au moins pour qu'il voulût épargner le patrimoine de saint Pierre. Mais toutes ces exhortations n'aboutirent à rien; le prince Eugène entra dans le Milanais, rétablit les affaires de l'archiduc, fit trembler le pape jusque dans Rome, et l'obligea à revenir sur ses précédentes déclarations.

Si le souverain pontife paraissait indécis dans les questions politiques qui s'agitaient autour de lui, par compensation il se prononçait hardiment dans les querelles théologiques qui s'étaient élevées de nouveau entre les molinistes et les jansénistes, à l'occasion d'une lettre publiée par l'abbé de Rancé, réformateur de l'abbaye de la Trappe, un fanatique débauché, qui de désespoir d'avoir perdu la belle duchesse de Montbazou, sa maîtresse, avait renoncé au monde, et s'était retiré dans une solitude pour y pratiquer les austérités des premiers anachorètes de la Thébaïde. Avant sa retraite, Rancé avait entretenu des relations suivies avec les jansénistes, et à leur exemple il avait condamné l'omnipotence pontificale, l'institution des jésuites et la tyrannie des rois; il s'était même déclaré partisan des doctrines républicaines, comme étant la véritable application du dogme de la fraternité prêché par le Christ. Dès que le capuce eut recouvert son front, il se prosterna devant l'infailibilité papale; et à la mort d'Arnauld, l'illustré chef des jansénistes, il osa écrire à l'abbé Nicaise : « Enfin voilà le grand Arnauld mort; après avoir poussé sa carrière aussi loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se terminât. Quoi qu'on dise, voilà bien des questions finies; son érudition et son autorité étaient d'un grand poids pour le parti. Heureux celui qui n'en a point d'autre que celui de Jésus!... »

Cette réflexion, qui semblait être un blâme jeté sur les jansénistes, motiva une réponse énergique de la part du Père Quesnel, qui était considéré par son parti comme le successeur d'Arnauld, et qui continuait l'œuvre de propagation, quoique forcé de se soustraire à tous les regards et de se tenir caché dans les environs de Bruxelles. Rancé répliqua qu'il n'avait pas voulu condamner ses anciens amis, que ses intentions avaient été fort mal interprétées. Les jansénistes ne

se tinrent pas pour satisfaits et demandèrent une rétractation formelle. Le réformateur de la Trappe répondit assez aigrement, écrivit plusieurs lettres dogmatiques, et la dispute devint de jour en jour plus animée jusqu'au moment de sa mort.

Dès que Rancé eut fermé les yeux, les molinistes publièrent une lettre apocryphe, attribuée au trappiste, extrêmement violente contre les sectateurs de l'évêque d'Ypres, et renouvelèrent leurs attaques contre les cinq propositions de Jansénius. Le Père Quesnel, au lieu de riposter, se servit d'une ruse de prêtre pour surprendre ses adversaires et les vaincre; il imagina le cas de conscience. Il supposa qu'un confesseur de province, indécis quant à la manière de se conduire envers un ecclésiastique dont il suspectait l'orthodoxie, l'avait interrogé sur plusieurs points de dogme; et dans son libelle, l'habile théologien engageait les docteurs à lui donner leur opinion sur les différentes réponses qu'avait faites le prêtre au confesseur. Voici quelles étaient les principales questions controversées.

« Je condamne les cinq propositions dites de Jansénius, dans tous les sens où l'Eglise les a condamnées; mais sur la question de fait, je pense qu'il me suffit d'avoir une soumission silencieuse et respectueuse; et qu'aussi longtemps qu'on ne m'aura pas convaincu juridiquement d'avoir soutenu quelqu'une de ces propositions, on ne saurait tenir mes croyances pour suspectes. Néanmoins, pour rassurer les consciences alarmées, j'ajouterai cette profession de foi: « Je crois qu'étant obligé d'aimer Dieu, comme la fin vers laquelle nous tendons, toutes les actions qui ne lui sont pas rapportées, et qui ne sont motivées par « quelque mouvement de charité ou d'amour, sont « autant de péchés. J'affirme que c'est un grand péché « d'assister à l'office divin sans aucun sentiment de « pénitence et avec la volonté de persévérer dans les « débordements d'une vie condamnable; je ne crois « pas que la dévotion envers les saints et la Vierge « consiste principalement dans les vaines formules et « dans les pratiques ridicules que nous enseignent « certains rituels; enfin je déclare qu'en lisant les Lettres de Saint-Cyran, les Heures de Dumont, les Conférences de Luçon, la Morale de Grenoble, j'agis « conformément aux prescriptions de l'Eglise, qui recommande la lecture des livres religieux dûment approuvés. »

Quarante docteurs se réunirent pour répondre à cette consultation. Ils déclarèrent que les sentiments de l'ecclésiastique n'étaient point condamnables, et qu'on pouvait lui donner l'absolution sans exiger aucune rétractation. Cette décision fut imprimée à Paris, et tirée à un nombre prodigieux d'exemplaires. Les molinistes s'ameutèrent contre les quarante docteurs qui avaient approuvé le cas de conscience; et le fougueux Bossuet les poursuivit avec une violence extrême. L'évêque de Chartres imita son exemple, ainsi que l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles. Ce prélat déclara que le cas de conscience était contraire aux constitutions pontificales, tendait à perpétuer les troubles dans l'Eglise, à favoriser les épiscopales, les restrictions mentales, les parjures; et il somma les docteurs, sous peine d'exclusion de la Sorbonne et même d'exil, de revenir sur leur première décision.

Tous obéirent, à la réserve seulement du docteur Petit-Pied, qui fut contraint de sortir du royaume.

Quesnel adressa aussitôt une lettre vigoureuse au cardinal de Noailles; il flétrit en termes énergiques la violence dont il avait usé envers les docteurs pour les contraindre à une soumission forcée, qu'il qualifie de mensonge public et scandaleux, de faux témoignage arraché par la terreur, de honteuse prévarication, de lâcheté indigne. Il fit suivre cette nouvelle épître d'un petit ouvrage sous forme de dialogue entre deux évêques. Entre autres sanglantes critiques, l'un des personnages mis en scène disait à l'autre:

« Ne nous flattons point, mon cher seigneur; en matière de raisonnement, la mitre, la tiare et la crose n'y font rien; une raison croisée et mitrée est toujours une question humaine; nous sommes d'autant plus sujets à nous tromper, que les fonctions épiscopales nous engagent dans un si grand nombre d'occupations puériles, que nous n'avons pas le temps de les étudier et de les approfondir. C'est donc vouloir dégrader l'humanité que d'imposer aux fidèles, comme articles de foi, les décisions d'un homme sujet à l'erreur comme tous les autres. »

Cette attaque était trop ouvertement dirigée contre l'infaillibilité pontificale, pour que Clément XI ne s'empressât pas de fulminer ses anathèmes contre l'auteur du cas de conscience. Sa Sainteté excommunia le Père Quesnel, envoya au roi de France et à l'archevêque de Paris deux brefs terribles contre les jansénistes. « Ce sont des esprits sortis des ténèbres pour troubler la paix des royaumes et de l'Eglise, dit le saint-père dans ses épîtres; ce sont des démons audacieux, qui veulent renverser la papauté et la royauté; ce sont des hérétiques républicains, des agitateurs du peuple, qu'il faut réduire au silence; des rebelles enfin, qu'il faut réprimer, dompter, terrasser même par le tranchant du glaive, avant qu'ils aient miné les bases de l'autel et du trône! »

Louis XIV, qui avait alors l'Europe entière sur les bras, jugea prudent de ne pas exécuter dans toute leur rigueur les ordres de Sa Sainteté; il se contenta de bannir quelques jansénistes récalcitrants et d'imposer silence aux deux partis. D'ailleurs Sa Majesté n'était plus aussi favorablement disposée pour le saint-père, à cause du refus qu'il avait fait de donner l'investiture de Naples à Philippe V; et son mécontentement s'était encore accru depuis une affaire d'arbitrage qui avait été portée au tribunal de Clément XI, au sujet d'une contestation entre la duchesse d'Orléans et l'électeur palatin.

Ce prince, chef de la branche palatine de Neubourg et frère de l'impératrice, avait succédé au frère de Madame, mort sans enfants. La duchesse s'était présentée comme héritière du mobilier qui était considérable, et des fiefs féminins qui relevaient de l'électorat, ce qui avait entraîné des discussions fort graves. Les deux partis en appelèrent, l'un à l'empereur, l'autre au roi de France, et en obtinrent des jugements dictés par des intérêts de dynastie qui ne satisfirent personne. En dernier ressort, les deux familles en avaient référé au pape. C'était au moment où les victoires du prince Eugène faisaient pencher la balance en faveur de l'Empire, Sa Sainteté se rangea, suivant son habitude, du parti du vainqueur, con-

firma la sentence rendue par Léopold I^{er}, déclara les prétentions de Madame mal fondées, et condamna seulement l'électeur palatin à lui payer une somme de trois cent mille écus romains. La cour de France prétendit que le pape avait outre-passé ses pouvoirs, et chargea l'abbé de Thésac, au nom de Madame, de protester contre ce jugement d'une manière solennelle.

Sa Sainteté ne s'inquiéta pas de la colère de Louis XIV, assurée qu'elle était de la protection de l'empereur, alors victorieux; mais comme s'il eût été dans la destinée de Clément XI de n'échapper à un danger que pour tomber dans un autre, à peine ses appréhensions de guerre étaient-elles calmées, que deux événements terribles venaient plonger Rome dans la consternation. A la suite de pluies abondantes, le Tibre déborda, ensevelit toute la campagne sous les eaux et détruisit les récoltes; puis un tremblement de terre, qui dura près de quinze minutes, renversa des rues entières et ensevelit un grand nombre d'habitants sous les décombres de leurs maisons. Ainsi d'une part l'inondation du Tibre, de l'autre le tremblement de terre, contribuaient à rendre la position du pape extrêmement critique. Dans l'intérieur de la ville sainte comme au dehors, les exhalaisons qui s'échappaient du limon qu'avait laissé le fleuve en se retirant, avaient corrompu l'atmosphère et engendré des fièvres pestilentiennes qui chaque jour enlevaient des milliers de victimes. La misère était devenue si universelle, si profonde, que les deux tiers des habitants étaient réduits à se nourrir d'herbes; et ceux qui voulaient obtenir un peu de pain ou de viande pour soutenir leur misérable existence, étaient obligés de prostituer leurs filles et leurs femmes aux ecclésiastiques, qui seuls étaient assez riches pour acheter ces précieuses denrées. C'était à la fois un curieux et affligeant spectacle que celui des demeures des prêtres transformées en autant de sérails, où se pressaient les plus jeunes et les plus belles filles de Rome. Il n'y avait pas jusqu'au moindre petit clerc qui, sous prétexte de charité, n'eût recueilli plusieurs de ces infortunées.

Sa Sainteté s'alarma des conséquences qui pouvaient résulter d'une telle licence, et rendit une bulle qui enjoignait aux prêtres, aux prélats et aux cardinaux de tenir une conduite plus conforme au caractère du sacerdoce, sous peine d'encourir sa disgrâce; elle leur ordonna en même temps de rendre à leurs familles les jeunes filles et les femmes qu'ils entretenaient dans leurs palais; en outre, elle défendit expressément à tout ecclésiastique, sous la menace de l'interdiction, de s'enivrer, de jouer et de faire aucune orgie, pour tout le temps que Rome serait dans le deuil et subirait de si grandes calamités.

D'autres mesures furent encore arrêtées pour remédier aux désastres qui venaient de frapper la ville sainte. Le conseil du souverain pontife eut la sagesse de décréter que les citoyens dont les maisons avaient été renversées seraient exemptés d'impôts pendant plusieurs années; que les jeunes filles pauvres seraient nourries aux frais de la ville et placées sous la surveillance de matrones, afin d'empêcher qu'elles se prostituassent pour vivre; qu'enfin toutes les fêtes et les réjouissances publiques seraient suspendues jusqu'au rétablissement de la prospérité.

Quelque admirables que fussent ces ordonnances, elles n'apportaient qu'un bien faible soulagement aux maux de toute espèce qui accablait la population de Rome; ce qu'il eût fallu à des gens affamés, c'étaient des chargements de blé; mais le trésor de Saint-Pierre était à sec et hors d'état de faire des dépenses extraordinaires.

Les cardinaux avaient si bien trafiqué de leurs votes pour l'élection de Clément XI, que toutes les richesses enfouies dans les caves du Vatican, à la mort d'Innocent XII, ainsi que les sommes énormes provenant du jubilé, avaient passé dans leurs mains. Le saint-père songea tout naturellement à la France pour réparer le désastre qu'avait mis dans les finances son élection simoniaque; mais, en habile politique, il s'occupa préalablement de rétablir entre la cour de Versailles et son siège les rapports de bonne amitié, qui depuis quelque temps avaient reçu d'assez rudes atteintes. L'occasion, du reste, le servit à merveille.

L'archiduc Charles venait de se faire proclamer à Vienne souverain des Espagnes, sous le nom de Charles III, et avait transmis cette nouvelle aux ambassadeurs de l'Empire à Rome, en leur enjoignant de célébrer ce grand événement par une fête solennelle dans l'Eglise nationale des Allemands, afin de forcer la main au pape et de l'engager ouvertement dans leurs intérêts. Sa Sainteté ne se laissa pas prendre au piège; elle fit mander au Vatican les représentants de Louis XIV et de Philippe V, leur déclara qu'elle n'approuvait point la démonstration des plénipotentiaires de l'archiduc; que si le droit des gens s'opposait à ce qu'elle défendit la célébration d'une fête religieuse, tout au moins elle prendrait des mesures pour démontrer à toute l'Europe qu'elle ne reconnaissait point le fils de l'empereur pour légitime roi des Espagnes. En effet, le cardinal Carpegna vint signifier aux ambassadeurs autrichiens que le pape interdirait l'Eglise allemande si l'on y exposait son portrait avec celui de l'archiduc revêtu des ornements de la royauté espagnole.

Cette conduite valut à Clément XI sa réconciliation avec le roi Louis XIV et une grosse somme d'argent à titre d'aumône. Le Père la Chaise, ainsi que tous les jésuites français, se hâtèrent de mettre à profit les circonstances, et proposèrent à Sa Sainteté de lui faire allouer de nouveaux subsides, si en échange elle consentait à se prononcer contre les jansénistes, et à employer son influence sur le roi d'Espagne pour en obtenir l'extradition du Père Quesnel, qui de sa retraite ne cessait de leur faire une rude guerre. Clément XI accepta le marché, et détermina Philippe V à donner l'ordre au marquis de Bedmar, qui commandait pour Sa Majesté catholique dans les Pays-Bas, d'appréhender au corps Quesnel et ses disciples dans tous les lieux où il les rencontrerait.

Les espions des jésuites avaient déjà découvert la retraite de leur redoutable adversaire, et dès que le gouverneur espagnol eut reçu les instructions de son souverain, il devint extrêmement facile d'exécuter l'arrestation du Père oratorien. Une troupe d'agents de police, conduite par des jésuites, se rendit dans une campagne, appelée le Refuge de Forêt, qu'habitait le vénérable janséniste, et l'emmena prisonnier à l'archevêché de Bruxelles. Heureusement un gentil-



Les Camisards dans les Cévennes

homme français parvint à le faire évader et lui fournit les moyens de passer en Hollande. Néanmoins, on ne laissa pas que d'instruire son procès sur les papiers qu'on avait saisis dans sa retraite, et de le condamner par contumace à l'excommunication et à la reclusion dans un monastère jus-qu'à la pleine satisfaction du saint-siège ou plutôt des jésuites, avec défense de rien faire imprimer, sous peine de prison perpétuelle, avec accompagnement de tortures.

Les disciples d'Ignace de Loyola eurent aussitôt des chants de victoire, et proclamèrent partout qu'ils étaient en faveur auprès du pape. Ce succès les enhardit au point qu'ils osèrent demander à Clément XI de rendre un jugement dans l'affaire du culte chinois, qui était pendante à la cour de Rome depuis un grand nombre d'années. Voici en quoi elle consistait : En 1645, sous le pontificat d'Innocent X, d'après un rapport du Père Morales, dominicain, la congrégation de la Propagande avait défendu provisoirement le culte que les jésuites tenaient au philosophe Confucius dans les cérémonies catholico-chinoises, ce que les bons Pères laissaient pour capter la confiance de l'empereur, des mandarins et des peuples du Céleste Empire. Alexandre VII, au contraire, en 1656, sur les remontrances du Père Martini, de la société de Jésus, avait fait autoriser par la con-

grégation de l'Inquisition l'exercice de ces mêmes cérémonies, et avait déclaré qu'elles étaient nécessaires au maintien du catholicisme dans la Chine. Malgré cette décision, les divers ordres religieux qui se disputaient la gloire d'être leur domination dans ces provinces, continuèrent à se faire une guerre violente qui menaçait la tranquillité de l'empire chinois, et leur attira de la part du souverain une longue persécution.

Jusqu'en 1684, les querelles ne perdirent ni de leur vivacité ni de leur animosité, puisque le Père Grégoire Lopez, un dominicain qui avait passé dans le camp des jésuites et s'était fait nommer par leur influence évêque de Basile, vicaire apostolique, puis métropolitain titulaire de la capitale de la Chine, écrivait au poutife, dans cette même année : « Très-saint père, j'ai appris que mes anciens frères les dominicains, entraînés par un faux zèle, vous ont écrit que ma défection était un deshonnour pour l'ordre, et ont cherché à me noier dans votre esprit. Je m'empresse donc de vous donner les explications de ma conduite. Si je me suis rangé du parti des jésuites, c'est que j'ai reconnu que leurs méthodes de propagande catholique étaient préférables à celles des autres ordres; et je puis d'autant mieux en juger que je suis Chinois de naissance, par conséquent plus

à même qu'un autre de décider sur ce qui convient au caractère des hommes du pays, plus savant dans la langue et plus habile dans la lecture des livres chinois qu'aucun des Européens. »

Les lettres de Lopez avaient provoqué de nouveaux décrets d'Alexandre VII, qui confirmaient les anciennes bulles relativement au rite chinois, et autorisaient le culte rendu à Confucius, ainsi que les cérémonies célébrées en l'honneur des morts, quoique ce culte constituât une véritable adoration, et quoique les cérémonies mortuaires fussent être positivement regardées comme sacrilèges et idolâtres, suivant l'esprit de la religion chrétienne. Ces pratiques consistaient, pour les habitants du Cielste Empire, à se prosterner le front jusqu'à terre devant le nom sacré du philosophe, écrit en gros caractères dans un cartouche exposé sur une table, avec des cassolettes et des bougies allumées. Les mandarins lui rendaient cette adoration quand ils prenaient possession de leurs gouvernements, et les bacheliers lorsqu'ils recevaient leurs degrés; les gouverneurs des villes et les gens de lettres la renouvelaient deux fois par mois. Pour ce qui était des cérémonies célébrées en l'honneur des morts, elles étaient au nombre de trois et se pratiquaient à différentes époques. Celle qui avait lieu avant l'inhumation consistait à placer le portrait du défunt sur une table devant le cercueil, et au-dessus d'un cartouche qui portait le nom du mort. Des deux côtés on rangeait avec symétrie des fleurs, des parfums et des bougies allumées; après quoi, les parents et les amis venaient prendre part au deuil, saluaient le cercueil, se prosternaient, frappaient la terre avec leur front, et déposaient auprès du cartouche les parfums, les fleurs, les fruits et les bougies qu'ils avaient apportés.

La seconde cérémonie commémorative avait lieu deux fois par an : ces jours-là, chaque famille dressait une table sur laquelle se trouvait placé le portrait de l'ancêtre le plus illustre. A droite et à gauche, sur des tablettes, étaient tracés les noms des autres morts de la famille, avec la qualité, l'emploi, l'âge et le jour du décès de chacun d'eux. Tous les parents s'assemblaient dans cette salle, et venaient déposer sur la table des carafes de vin, des plats de viandes, des parfums et des bougies, sans manquer de faire les genuflexions et les saluts d'usage.

La troisième cérémonie ne se pratiquait qu'une fois chaque année, au commencement du mois de mai. Les chefs de famille se transportaient avec leurs femmes et leurs enfants dans les cimetières où se trouvaient enterrés leurs parents; ils arrachaient les ronces et les plantes qui environnaient les tombes, réitéraient les marques de douleur et de respect qu'ils leur avaient données au moment de leur mort, et plaçaient sur les pierres tumulaires des viandes et du vin, dont ils faisaient ensuite un repas solennel. Tel était le culte national que les disciples d'Ignace de Loyola voulaient maintenir pour mieux assurer leur domination sur ces peuples.

Un membre de la congrégation de la Propagande, nommé Migrot, scandalisé de la conduite des jésuites, entreprit de mettre un terme à d'aussi criants abus; il fit un mémoire terrible qu'il envoya secrètement à la commission du saint-office, en la sup-

pliant d'ordonner une enquête et de faire vérifier l'exactitude de ses accusations. L'affaire fut conduite avec tant de mystère, que la compagnie de Jésus ne fut instruite de ce qui se tramait contre elle que deux années après, par un écrit intitulé : « Questions sur les cérémonies chinoises, » que le pape Innocent XII leur communiqua. Ce livre avait soulevé dans toute l'Europe une réprobation générale contre ces bons Pères, qu'on n'accusait rien moins que d'être auteurs d'idolâtrie et corrupteurs du culte catholique. Une lettre du ministre Jurieu, chef des missions étrangères, leur porta un coup plus terrible encore et devint le signal d'une lutte à laquelle prirent part une foule de pamphlétaires de toutes les croyances. Néanmoins les enfants d'Ignace de Loyola firent tête à l'orage et obtinrent même un sursis pour le jugement que la congrégation de la Propagande était chargée de rendre; enfin, en dépit de leurs brigues, la cour de Rome sanctionna, par un décret du 20 novembre 1704, la sentence que la congrégation avait déjà rendue contre le culte chinois, et chargea le cardinal de Tournon de passer dans le Cielste Empire pour abolir l'idolâtrie et arrêter les désordres des missionnaires.

Pendant que la société des jésuites éprouvait cet échec, pour surcroît de malheur elle perdait l'un de ses plus fougueux adeptes. A son tour disparaissait de la terre le fameux Bossuet, ce prélat orgueilleux, si terrible pour les faibles, si basement servile pour les forts. Cet évêque superbe, qui dans tout le cours de sa vie s'était montré l'apologiste de la monarchie absolue et du catholicisme outré, le champion de l'autorité sous ses formes les plus tyranniques, l'apôtre du vieil édifice que tous les esprits s'occupaient à démolir, l'ennemi de la liberté, que son génie essentiellement despotique ne pouvait comprendre, et que la France se préparait à saluer avec enthousiasme.

Il mourait en se drapant dans son linceul, en s'enorgueillissant des triomphes qu'il avait remportés, en énumérant avec une joie féroce le nombre des victimes qu'il avait écrasées : Arnauld, toute la cohorte de Port-Royal, Fénelon, Jeanne Guyon, le Père Lacombe et tant d'autres encore! Et cependant ce prêtre insolent, si dur, si implacable pour les autres, non-seulement avait failli plusieurs fois dans sa vie; mais encore, ce qui semblera incroyable, il avait poussé l'irrévérence pour la religion catholique jusqu'à violer les lois sacrées de l'Église. Bossuet, jésuite, évêque de Meaux, fanatique outré, s'était marié!... Ce fait est attesté d'une manière formelle par Jean-Denis, secrétaire du cardinal de Bissy, qui a laissé des mémoires fort intéressants sur la cour et sur le clergé de France.

Voltaire déclare également que plusieurs membres de la famille Secousse, qui était alliée à celle de Mlle Desvieux, la femme de Bossuet, lui ont raconté les détails de cette affaire. Nous ajouterons, pour corroborer ces preuves, que les archives de la ville de Meaux constatent que l'évêque avait acquis pour une demoiselle Desvieux la terre de Mauléon, dont elle prit le nom; qu'il était de notoriété publique que son Eminence faisait pour elle de grands et fréquents sacrifices d'argent; qu'elle la voyait souvent

familièrement et longuement, chez elle, à toutes les heures du jour et de la nuit; que le prélat s'était fort endetté pour cette femme; qu'à sa mort, les héritiers ayant refusé d'acquitter ses dettes, les créanciers avaient formé un recours contre les domaines de la prétendue dame de Mauléon, et avaient constaté juridiquement qu'elle était la femme légitime du prélat; que celle-ci, pour garder son bien, avait menacé les parents de Bossuet de rendre public son contrat de mariage, et que la famille, pour ne pas déshonorer la mémoire de l'évêque de Meaux, s'était décidée à payer. Mais quoique le procès eût été immédiatement suspendu, il n'en demeura pas moins prouvé pour ceux qui avaient assisté aux débats de cette singulière affaire, que la dame de Mauléon était bien et dûment la femme légitime de Bossuet, évêque de Meaux! Quelle découverte étrange! Un prélat marié, sacrilège!

Sur le moment on s'inquiéta peu de cette querelle de famille et de sacristie, les esprits étant fortement occupés des guerres de la succession et des persécutions dirigées par le vieux roi contre les malheureux calvinistes des Cévennes, du Vivarais et du Gévaudan. Dans ces dernières provinces, il n'était sorte de vexations dont ne se rendissent coupables les agents de police et les officiers du despote; ils en vinrent jusqu'à chasser de leurs chaumières les pauvres gens qui ne pouvaient payer la capitation, et quelques-uns osèrent faire vendre en place publique jusqu'à la paille qui leur servait de lit. Exaspérés par tant d'indignes traitements, les calvinistes résolurent de tirer vengeance de leurs oppresseurs. Dans plusieurs villages des Cévennes, ils se réunirent en bandes nombreuses, entourèrent de nuit les maisons des receveurs, s'emparèrent des officiers du fisc et les pendirent à des arbres avec leurs rôles attachés au cou. Pour ne pas être reconnus, les exécuteurs de cette justice terrible avaient mis des chemises par-dessus leurs vêtements, ce qui leur fit donner le nom de Camisards. La révolte se propagea bientôt dans toute l'étendue de la chaîne des Cévennes; et Louis XIV n'eut d'autre ressource pour écraser l'hérésie, que de procéder à un massacre général des calvinistes. Peut-être même le roi-soleil n'eût-il pas réussi à dompter ces courageuses populations, s'il n'eût été secondé par les jésuites dans cette œuvre d'extermination.

Aussi, lorsque ceux-ci, les mains dégouttantes du sang des Camisards, se présentèrent devant le roi pour réclamer son intervention dans leurs querelles contre les jansénistes, Sa Majesté s'empressa-t-elle d'envoyer en cour de Rome un ambassadeur pour solliciter de Clément XI une nouvelle bulle d'excommunication contre les disciples du grand Arnauld. Le pontife se conforma aux désirs de Louis XIV, et fulmina la terrible bulle « *Vineam Domini*, » dans laquelle Sa Sainteté attaqua directement le silence respectueux, sous prétexte que ce subterfuge du cas de conscience empêchait de condamner intérieurement comme hérétique le livre de Jansénius, ne détroisait nullement l'erreur, et ne satisfaisait en rien à l'obéissance due aux constitutions apostoliques. Ainsi, les jansénistes ne pouvaient ni parler ni garder le silence sans être déclarés coupables d'hérésie, et il ne leur restait d'autre alternative que celle de se soumettre aux jésuites, leurs adversaires implacables.

Louis XIV fit présenter la bulle du pape au Parlement pour l'enregistrement; et afin d'éviter toute opposition de la part des jeunes conseillers, il joignit une déclaration où il annonçait sa volonté de tarir la source d'une doctrine empoisonnée, et de dissiper les restes misérables d'une erreur qui se reproduisait sous mille formes, se glissait dans l'ombre et se fortifiait même par le silence. La bulle fut enregistrée, puis envoyée à tous les évêques du royaume. Le sabre et le goupillon!

Préalablement elle avait été soumise à l'examen d'une assemblée du clergé, présidée par le cardinal de Noailles; et les prélats, tout en l'acceptant, avaient déclaré que les constitutions des papes n'étaient pas toujours infaillibles, même dans la décision des faits de dogmatique. Clément XI réclama vivement contre l'irrévérence de telles paroles, et obtint de Louis XIV que l'archevêque de Paris serait tenu de rétracter ce qui avait été avancé dans la réunion des évêques français, et reconnaît que le chef de l'Église possédait le privilège d'infaillibilité absolue en matière de foi. Un contre tous, tel est le dogme papiste.

Sa Sainteté s'occupa ensuite de remonter ses finances, et ne trouva rien de mieux, pour faire affluer l'or des simples dans ses coffres, que de publier un jubilé extraordinaire. Mais comme il y avait six ans à peine que le jubilé séculaire avait eu lieu, il prit pour thème la nécessité dans laquelle se trouvait l'Église d'implorer la Divinité pour la cessation des guerres. Cette tactique réussit à merveille à Clément XI; de toutes parts accoururent des bandes de pèlerins imbéciles, qui lui donnèrent leur argent en échange de bénédictions, d'indulgences, d'exemptions, et d'autres marchandises de même sorte.

Malgré les prières des dévots, la guerre continuait plus furieuse que jamais, et les troupes du prince Eugène, sans respect pour les privilèges de l'Église, envahissaient le duché de Ferrare, et s'emparaient des places fortes qui étaient le plus à leur convenance pour rançonner les peuples des provinces voisines. Le pontife, voyant l'indifférence des puissances célestes pour le secourir, essaya des moyens terrestres pour résister aux armées de l'empereur; il jeta trois mille hommes dans la ville de Ferrare pour la mettre en état de soutenir un siège, et en donna le commandement au cardinal Casani; ensuite il leva un corps de douze mille fantassins pour la défense du patrimoine de l'Église, nomma généralissime de son armée le comte Marsigli, et forma une ligne défensive avec tous les petits princes qui avaient les mêmes intérêts que lui à repousser les armes de la maison d'Autriche. Ces dépenses ayant fait une large brèche à son épargne, il se vit contraint de demander au sacré collège l'autorisation de puiser dans le trésor de Sixte-Quint, qui était déposé dans les caves du château Saint-Auge, et auquel une loi défendait de toucher, à moins que l'existence du saint-siège ne fût en danger. L'autorisation fut donnée et l'argent levé.

Ces mesures, quoique sagement combinées, n'eurent aucun résultat favorable; le prince Eugène promena ses armes victorieuses dans toutes les provinces de l'Italie; Naples même tomba sous la domination de l'archiduc par la trahison du cardinal Grimani, qui en était le vice-roi. « un scélérat de premier



Le prince Eugène de Savoie

ordre, dit Saint-Simon, qui ne prenait pas même la peine de cacher ses turpitudes; un prêtre violent et furieux qui était l'ennemi déclaré de Clément XI. » Déjà les Etats du grand-duc de Toscane, des ducs de Parme et de Plaisance, la République de Gènes et un grand nombre de villes avaient été contraints de recevoir des garnisons allemandes et de payer d'énormes contributions de guerre.

Dans cette extrémité, le pape se détermina à ouvrir des négociations avec le marquis de Prié, plénipotentiaire de l'empereur. Celui-ci mit pour condition première au retrait des troupes des Etats de l'Eglise, que Clément ferait une promotion de cardinaux sur la désignation de l'archiduc, et qu'il donnerait à ce prince le titre de roi d'Espagne. Sa Sainteté fit quelque difficulté d'adhérer à cette demande, attendu qu'elle comprenait qu'une semblable mani-

festation lui mettrait à dos le roi de France et compromettrait son autorité temporelle; mais, sur l'annonce que le prince de Darmstadt quittait Naples pour venir à Rome avec son armée, et que la flotte anglo-hollandaise apparaissait dans les eaux de Livourne, le pape déclarait qu'il était prêt à faire ce que l'empereur réclamait. Le marquis de Prié, devenu plus exigeant depuis qu'il s'était aperçu de l'effroi du saint-père, se rendit au palais pontifical, et annonça aux cardinaux réunis en consistoire que les Etats ecclésiastiques allaient être mis à feu et à sang, si Sa Sainteté ne souscrivait immédiatement aux conditions suivantes, qui étaient : 1^o qu'elle désarmerait ses places fortes, renverrait toutes ses troupes, et ne retiendrait à son service ni Français ni Espagnols; 2^o qu'elle reconnaîtrait l'archiduc comme légitime souverain d'Espagne, sous le



Le Père Tellier, jésuite, confesseur de Louis XIV, promoteur de la révocation de l'édit de Nantes

nom de Charles III, et qu'elle lui donnerait l'investiture du royaume de Naples; 3° qu'elle accorderait à quinze mille impériaux des quartiers d'hiver dans les diverses places de l'Eglise; 4° qu'elle payerait, pour frais et indemnités de guerre, cent mille écus romains de contribution.

Clément demanda quelques jours de répit, afin de pouvoir implorer la miséricorde de Dieu et le supplier d'attendrir le cœur de l'empereur Joseph pour en obtenir des conditions plus favorables. Il fit faire à cette occasion des processions dans les rues de Rome, et parcourut la ville sainte suivi de tout son clergé; mais le marquis de Prié ne se laissa point toucher par les larmes du saint-père, et ne rabattit rien de ses prétentions. Sa Sainteté, voyant qu'il n'y avait ni paix ni trêve à espérer de son ennemi, résolut enfin de demander merci, céda aux exigences du plénipotentiaire autrichien, et reconnut solennellement l'archiduc pour roi légitime des Espagnes, en présence des ambassadeurs des cours de France et de Madrid. Ceux-ci protestèrent, séance tenante, contre une telle violation de la sainteté des serments; ils déclarèrent nulle cette nouvelle reconnaissance, attendu que ni Clément XI ni les cardinaux ne pouvaient revenir sur une bulle précédente rendue de leur plein gré, dans laquelle ils nommaient Philippe V seul et légitime roi de la Péninsule hispanique; puis ils sortirent du Vatican et quittèrent Rome.

Le jour même un traité fut signé entre l'Eglise et l'Empire; les hostilités cessèrent aussitôt dans les pays ecclésiastiques, le blocus de Ferrare fut levé, et les troupes ennemies qui étaient dans le voisinage de

Rome retournèrent immédiatement rejoindre l'armée de Naples. Le pape était débarrassé d'un ennemi.

A peine les impériaux avaient-ils quitté les terres de l'Eglise, que Clément XI, au mépris des engagements qu'il avait contractés avec l'empereur, procéda publiquement à la bénédiction des langes d'un enfant dont était accouchée la femme de Philippe V, et les envoyait à Madrid par un nonce extraordinaire qui avait ordre d'assister au serment que les députés des Espagnes devaient prêter au jeune prince des Asturies en le reconnaissant comme héritier présomptif de la couronne; puis il convoqua les cardinaux en congrégation pour examiner s'il avait été en droit de reconnaître l'archiduc comme héritier du roi Charles II. Ainsi qu'il s'y était attendu, les membres du sacré collège qui penchaient pour la maison d'Autriche se déclarèrent pour l'affirmative; les Italiens, qui étaient en plus grand nombre, protestèrent que cette reconnaissance était nulle d'elle-même, ayant été arrachée par la force des armes. Le souverain pontife prit le prétexte de cette divergence d'opinions, pour ne point se prononcer entre les deux partis et se maintenir dans son système de neutralité, tout en ayant reconnu deux rois d'Espagne.

Des lors, Clément XI ne parut pas s'inquiéter autrement de cette question politique, et donna tous ses soins aux nouvelles poursuites que les jésuites avaient entamées contre les jansénistes, à l'occasion d'une traduction du Nouveau Testament que le Père Quesnel avait publiée, avec des commentaires sur chaque verset, ou de des réflexions morales. Ce livre n'était qu'une nouvelle édition d'un ouvrage qui

l'évêque Vialat avait approuvé en 1671, que les docteurs Hudeux et du Pin avaient accepté en 1687, que le cardinal de Noailles, en 1693, avait revêtu de son approbation, et dont il avait dit entre autres choses : « qu'on y trouvait tout ce que les Pères avaient écrit de plus beau et de plus touchant sur l'Évangile, et que les vérités les plus sublimes de la religion y étaient traitées avec cette force et cette douceur de l'Esprit-Saint qui les font goûter aux cœurs les plus durs. » Néanmoins, à sa réapparition il fut déferé par les jésuites à la censure de Rome; et la congrégation chargée de l'examiner déclara qu'il était hérétique dans toutes ses parties, qu'il n'était pas susceptible de correction, et qu'on devait en défendre absolument la lecture. Conformément à cette décision, Clément XI proscrivit ce Nouveau Testament avec les réflexions morales, par un bref qui en empêchait l'impression et la lecture; et en outre enjoignit aux fidèles qui en possédaient des exemplaires, de les rapporter aux inquisiteurs de la foi, pour être brûlés sur-le-champ.

Cette dernière clause, contraire aux usages de la France, où les exécutions temporelles sont réservées à la puissance séculière, empêcha que le bref ne fût reçu dans ce royaume. Malgré cela, les jésuites crièrent victoire, et le Père Tellier, qui venait d'être nommé confesseur du roi, annonça solennellement qu'il allait écraser le jansénisme, qu'il appelait l'hydre aux mille têtes. Il commença par s'attaquer à Port-Royal des Champs, qu'il regardait comme le foyer du mal, et qui cependant n'était plus qu'un pauvre monastère habité par quelques vieilles religieuses. Déjà le Père la Chaise avait fait rendre par Louis XIV un édit qui défendait aux religieuses d'admettre aucune fille à faire profession, et cela pour que la communauté s'éteignît insensiblement; mais le Père Tellier ne crut pas le remède suffisant, il voulut en finir d'un seul coup, afin que si quelques-unes de ces pauvres filles survivaient au vieux roi, il ne leur prit pas fantaisie de demander à son successeur l'autorisation de recevoir des novices.

Il ne lui manquait qu'un prétexte pour en venir à ses fins, il l'eut bientôt trouvé: le vénérable jésuite fit revivre la bulle « *Vineam Domini*, » qui avait proscrit le silence respectueux; et sous prétexte que les religieuses de Port Royal des Champs étaient coupables de se taire, il leur fit enjoindre au nom du roi, par le cardinal de Noailles, de signer la bulle sans restriction. Les saintes filles refusèrent d'adhérer à ce qu'on leur demandait, et en appelèrent au pape. Sa Sainteté décida qu'il n'était point nécessaire de contraindre les femmes à souscrire sa bulle sans restriction, qu'il suffisait qu'elles l'approuvasent sous bénéfice de la paix de Clément IX. Ce résultat n'était pas celui qu'avait voulu atteindre le Père Tellier, et la réponse du pontife lui paraissait un nouet gordien plus facile à couper qu'à dénouer; il résolut alors de changer ses batteries pour arriver à la suppression du monastère. Le confesseur de Louis XIV profita de ce que les religieuses de Port-Royal étaient divisées en deux maisons: celle de Paris, qui s'était placée sous la direction de la compagnie de Jésus, et celle des Champs, pour représenter à son royal pénitent que la seconde de ces commu-

nautés avait été maintenue par tolérance; qu'il était convenable aux intérêts de la religion de réunir toutes les religieuses de cette abbaye, afin de remettre les choses sur l'ancien pied, et qu'il lui proposait de conserver le couvent de Paris, qui était très-important, de préférence à celui des Champs, qui tombait en ruine, avait à peine de quoi subsister, et qui renfermait quelques vieilles obstinées et de sottes religieuses auxquelles il était impossible de faire entendre raison sur les questions de dogmatique.

Sa Majesté n'ayant rien à refuser au bon Père, fit rendre un arrêt du conseil en vertu duquel Port-Royal des Champs fut investi la nuit par des détachements des gardes françaises et suisses, sous les ordres du lieutenant de police d'Argenson; les portes de l'abbaye furent brisées par des escouades du guet; les religieuses furent arrachées en chemise de leurs cellules, et traînées au chapitre pour entendre la lecture de la lettre de cachet qui supprimait la communauté et les condamnait à la reclusion dans d'autres monastères. En conséquence de cet ordre, les pauvres nonnes furent immédiatement portées dans des carrosses et conduites séparément dans différents couvents situés les uns à vingt, les autres à trente et jusqu'à cinquante lieues de Paris. Pour comble d'ignominie, chaque voiture eut pour escorte des archers à cheval, comme il était dans l'usage de le pratiquer lors des enlèvements de femmes pudiques des bordels. Quand la maison fut vidée, d'Argenson la fit fouiller par ses huîtres de police depuis les combles jusqu'aux caves, se saisit de tous les papiers et vint les apporter au jésuite Tellier, en lui rendant compte de son expédition. Le bon Père, encouragé par le succès qu'il avait remporté, voulait rendre sa victoire complète en anéantissant jusqu'aux bâtiments de cette illustre communauté. Il sollicita et obtint de son royal pénitent un ordre qui enjoignit aux familles dont les ancêtres étaient enterrés à Port-Royal des Champs, d'avoir à les faire exhumer et porter ailleurs, dans un délai d'un mois; ensuite, et tousjours par ordonnance royale, il fit raser l'église et l'abbaye, comme on avait l'habitude de le faire pour la maison des régicides, sans laisser pierre sur pierre; on laboura même la place; seulement on n'y sema pas de sel, grâce à l'archevêque de Paris, qui intervint pour empêcher cette dernière profanation.

A cela près, le Père Tellier atteignit le but qu'il s'était proposé, et la société de Jésus put ajouter ce triomphe à celui qu'elle venait d'obtenir en Chine sur le cardinal de Tournon. Ce vénérable prélat avait été envoyé dès l'année 1704, avec le titre de patriarche d'Antioche et de vicaire apostolique, pour vérifier l'exactitude des accusations portées contre les jésuites et pour interdire les cérémonies idolâtres que ces religieux avaient autorisées contrairement aux lois de l'Église. A son arrivée dans le Céleste Empire, le patriarche s'était assuré de la fidélité des rapports qui avaient été adressés au souverain pontife, et, conformément à ses instructions, s'était empressé de réunir à Canton les chefs des différentes missions, auxquels il avait enjoint, au nom du saint siège, de faire enlever de leurs églises les signes et les emblèmes qui avaient rapport au culte de Confucius, du ciel et des ancêtres. Il voulait épurer les églises et réformer les abus.

Les jésuites n'osèrent pas lui résister en face; mais ils agirent dans l'ombre, se servirent de leur influence sur l'empereur Khang-hi pour l'indisposer contre le légat, et représentèrent le patriarche comme un fanatique dangereux qui n'était venu en Chine que pour pervertir la religion et soumettre les peuples de l'Asie au pontife romain. Le monarque, qui était jaloux à l'excès de son autorité absolue, vit un ennemi dans le patriarche; lorsque celui-ci vint à Péking, pour être admis en sa présence, il lui fit un mauvais accueil, et dès le lendemain lui intima l'ordre de sortir immédiatement de sa capitale. Le prélat obéit, quitta la cour du Céleste Empire, se rendit à Nanking, et publia le fameux mandement par lequel il interdisait aux chrétiens de la Chine les pratiques idolâtriques autorisées par les jésuites, et enjoignait aux missionnaires de se conformer à ses instructions, sous peine des censures ecclésiastiques.

Ce mandement poussa à l'extrême la colère des enfants d'Ignace de Loyola; sans perdre de temps, ils sollicitèrent et obtinrent de l'empereur l'ordre d'arrêter le patriarche et de le conduire à Macao, où il fut plongé dans un cachot, les fers aux pieds et aux mains, et soumis à des traitements affreux. En même temps la société écrivit en cour de Rome contre le vicaire apostolique et demanda son rappel. Mais Clément XI, malgré son attachement pour cette compagnie, n'osa pas affronter le jugement des hommes; et au lieu d'approuver la conduite des jésuites, il déclara que le patriarche avait bien mérité du saint-siège, et lui envoya dans sa prison, à Macao, les insignes de la dignité de cardinal. L'infortuné ne jouit pas longtemps de son nouveau titre; car, peu de jours après, ses ennemis le firent empoisonner.

Toutes ces victoires exaltaient les jésuites et les poussaient à se montrer plus entreprenants que jamais; en France surtout, appuyés qu'ils étaient par la vieille Maintenon et par Louis XIV, leur audace apparaissait au grand jour, et ils ne craignaient pas de s'attaquer aux personnages les plus éminents par leurs fonctions ou par leur savoir. Ainsi ils firent une sorte de levée de boucliers contre le cardinal de Noailles, pour le punir d'avoir approuvé les Réflexions morales du Père Quesnel et d'avoir condamné les violences exercées contre les religieuses de Port-Royal des Champs; ils essayèrent de l'écraser avec les évêques de son parti et les docteurs, qui jusque-là étaient restés indifférents, neutres ou étrangers à toutes les querelles religieuses. On suppose que ce fut à ce moment que Tellier enrégimenta le vieux despote dans les jésuites, à l'ardeur que le monarque apporta dans la nouvelle guerre théologique. Grâce à sa puissante intervention, les Réflexions morales de Quesnel furent de nouveau mises en cause; et le pape fut sollicité si vivement de les condamner par une bulle spéciale, qu'il ne put se dispenser d'obéir, et se détermina à lancer la célèbre bulle *Unigenitus*, » qui déclarait cent et une propositions de ce livre remarquable entachées d'hérésie.

A ce sujet, il n'est pas inutile de rapporter que l'ambassadeur de France, Amelot, ayant demandé à Clément XI pour quelles raisons il avait élevé à cent et une le nombre des propositions erronées que renfermait l'ouvrage du célèbre oratorien, sans en spé-

cifier aucune, Sa Sainteté répondit naïvement: « Que voulez-vous que j'écrive? Je ne trouve rien à reprendre dans ce livre; mais le Père Tellier ayant dit au roi qu'il contenait plus de cent propositions censurables, d'Aubenton et le cardinal Fabroni, qui sont tous deux jésuites, m'ont tenu le pied sur la gorge pour que je dépassasse ce nombre; je n'en ai mis qu'un de plus. Cent et une pour le Diable et le reste pour Dieu. »

Cette bulle condamnait les propositions de Quesnel comme fausses, captieuses, malsonnantes, péniennes, téméraires, outrageantes non seulement pour l'Église, mais encore pour la puissance séculière; comme séditieuses, impies, blasphématoires, favorables aux hérésies et aux schismes; comme hérétiques; comme renouvelant les erreurs de Luther et de Calvin, et principalement celles qui étaient contenues dans les livres de Jansénius. En outre, la constitution déclarait à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, que celui ou celle d'entre eux qui enseignerait, soutiendrait, mettrait au jour ces propositions, soit conjointement, soit séparément, ou qui en traiterait même par manière de discussion, en public ou en particulier, si ce n'était pour les combattre, encourrait par ce seul fait, sans qu'il fût besoin de décisions ultérieures, les censures ecclésiastiques et les peines séculières portées contre les hérétiques, confiscation des biens, emprisonnement et le bûcher!

Sa Sainteté, en vertu de son omnipotence apostolique, déclarait l'ouvrage de Quesnel présent sous quelque titre et en quelque langue qu'il eût été ou qu'il dût être jamais imprimé, comme étant propre à capter, à séduire les âmes innocentes par des paroles remplies de douceur et par la fausse apparence de l'instruction la plus pieuse; elle anathématisait également tous les livres, libelles, manuscrits ou imprimés qui seraient publiés pour la défense de cet ouvrage dangereux, et défendait à tous les catholiques de les lire, de les copier, de les retenir dans leur mémoire, d'en faire usage, s'ils ne voulaient être déclarés coupables et passibles des peines spirituelles et temporelles portées contre les hérétiques. « Telle était cette abominable constitution *Unigenitus*, dit saint-Simon, si fatale à l'État, si avantageuse aux jésuites, aux ultramontains, aux prêtres ignorants, aux moines fipons, à tous les scélérats des ordres réguliers ou séculiers, et dont les conséquences devaient engendrer les désordres, les perfidies, la violence et les persécutions sous lesquelles le royaume a gémi pendant plus de trente années; telle était cette constitution dont l'apparition a produit des effets si étendus et si affreux que la morale, les usages, les lois mêmes en ont été bouleversés, et qui a fait remplacer les tribunaux ordinaires par des commissions militaires qui n'ont point cessé d'inonder la France de lettres de cachet, et qui ont complètement anéanti la justice. »

D'Aubenton et Fabroni, les véritables auteurs de la bulle, les âmes damnées de la société de Jésus, avaient poussé l'audace jusqu'à condamner des textes formels de saint Paul, que tous les siècles et toutes les hérésies avaient respectés comme les oracles de l'Esprit-Saint; ils n'avaient pas davantage mené les doctrines de saint Augustin et des Pères, que cependant avaient été approuvées par les conciles généraux.

D'après le savant Bruys, un des historiens qui ont écrit sur le pontificat de Clément XI, les deux jésuites, pour faire passer cette œuvre d'infamie, auraient agi comme des larrons, tenant des imprimeurs renfermés afin de ne pas ébruiter leur projet, et faisant tirer clandestinement le nombre d'exemplaires qu'ils jugeaient utile; l'auteur ajoute qu'ensuite ils étaient venus communiquer leur travail à Clément XI, en lui enjoignant d'apposer sa signature au bas de la bulle; que Sa Sainteté ayant voulu se récrier sur ce qu'ils avaient condamné des textes de saint Paul et de saint Augustin, et ayant émis le doute que le sacré collège consentît à approuver de semblables impiétés. Fabroni avait répliqué qu'il ne souffrirait point que son ouvrage fût soumis à des réviseurs; qu'au vicaire de Dieu seul, en sa qualité de pontife infailible, appartenait le droit de condamner; qu'ainsi c'était à lui, Clément XI, qu'il s'adressait, et non aux cardinaux; enfin Bruys affirme que celui-ci, objectant qu'il avait solennellement promis aux membres du sacré collège de ne promulguer aucune bulle sans les avoir consultés. Fabroni s'était rapproché du saint-père, la figure livide, les mains crispées, et lui avait parlé à voix basse, et qu'ainsiôt Clément XI, tremblant, éperdu, avait pris une plume et signé la constitution. Le pape avait cédé devant une menace de mort. Ce qui est constaté par tous les écrivains, c'est qu'un matin, après une conférence avec le pape, le cardinal Fabroni vint afficher la bulle Unigenitus au champ de Flore et la fit placarder aux portes de Saint-Pierre, ainsi qu'à toutes principales églises de la ville.

Lorsque la nouvelle de cet acte de condescendance pour les jésuites se fut répandue dans Rome, un cri universel de réprobation s'éleva contre Clément XI; les cardinaux, les évêques, les chefs d'ordres protestèrent contre les termes de la bulle, et adressèrent au souverain pontife d'énergiques remontrances, où ils lui disaient, qu'il était le premier des successeurs de l'apôtre qui eût osé porter la main sur les textes sacrés des livres saints, et flétrir par la censure les plus sublimes propositions de saint Paul. Sa Sainteté répondit à ces représentations par des faux-fuyants; et quand le sacré collège fut venu en corps pour le sommer d'avoir à retirer cette bulle de scandale, Clément XI versa des larmes, mais refusa constamment de revenir sur sa décision.

Fabroni et le Père d'Aubenton ne s'étaient pas contentés de promulguer la constitution Unigenitus à Rome; dans l'envie du succès qu'ils avaient obtenu, ils s'étaient empressés d'expédier à tous les membres de leur société un grand nombre d'exemplaires, et plus particulièrement au Père Tellier, ainsi qu'au nonce apostolique accrédité auprès de Louis XIV, afin qu'ils avisassent à faire publier la bulle en France. Le roi-soleil, en sa qualité de jésuite, applaudit à la victoire qu'avaient remportée les membres de sa compagnie et immédiatement il signifia au clergé régulier et séculier de recevoir avec une aveugle soumission la nouvelle constitution. Mais en France comme à Rome la bulle Unigenitus souleva l'indignation générale; le cardinal de Rohan déclara qu'elle était hérétique, le cardinal de Noailles protesta contre sa teneur et accusa le pape de porter atteinte aux libertés de l'Église gallicane;

Bissy, évêque de Meaux, quoique l'ami intime de la Maintenon, se prononça contre son adoption; les cours de justice, les chapitres, les ministres, la cour, la capitale et les provinces se récrièrent également contre cette œuvre machiavélique. Le Père Tellier tint ferme; il gourmanda Bissy, et connaissant l'ambition de ce prélat, il l'avertit qu'il n'obtiendrait le chapeau de cardinal que pour prix de sa soumission au roi; il tança fortement Rohan, et lui représenta qu'il courrait un grand péril à ne pas tenir les promesses qui lui avaient valu la charge de grand aumônier; pour le cardinal de Noailles, il le laissa manifester son opposition, afin qu'il se perdit lui-même dans l'esprit du monarque.

Ensuite il songea à faire approuver la bulle par le clergé, ce qui était une entreprise d'autant plus difficile, que la majorité des évêques lui était contraire. Voici de quelle manière s'y prit le nouvel Escobar pour escamoter l'adhésion qui lui était nécessaire. Il manda des provinces les évêques qui étaient à sa dévotion, pour assister à la réunion ecclésiastique convoquée dans la capitale, et sous divers prétextes il fit consigner dans leurs diocèses les prélats qu'il redoutait; puis il « fourra dans l'assemblée, » selon son expression, les évêques *in partibus* de sa coterie et ceux de récente formation qui n'avaient pas encore obtenu leurs bulles d'installation. Sur l'observation qu'on lui fit que ces ecclésiastiques n'avaient pas le droit de voter, il répondit : « Eh! qu'importe que cela soit régulier ou non, pourvu que le concile paraisse accepter la constitution Unigenitus! Avec ce chausse-pied nous verrons qui osera résister au pape, au roi et à moi. Malheur aux opposants! »

Quarante prélats environ s'assemblèrent à l'hôtel Soubise, sous la présidence du cardinal de Noailles, pour délibérer sur l'acceptation de la constitution. L'assemblée ouvrit les séances par l'examen des propositions sur la grâce; ce qui eut lieu seulement pour la forme, car aucun des commissaires n'osait s'expliquer sur ce sujet dangereux, dans la crainte d'être déferé au terrible Père Tellier. Le cardinal de Rohan et l'évêque Bissy, qui avaient fait leur soumission, étaient chargés de défendre la bulle, et d'en soutenir les articles dans les termes employés pour la rédaction de cette œuvre abominable. Ainsi l'évêque de Blois ayant fait remarquer qu'un grand nombre de propositions censurées n'étaient pas textuellement extraites du livre de Quesnel, Bissy s'écria : « Silence à tous les défenseurs de l'infâme oratorien! Nous sommes assemblés pour le condamner et non pour le justifier. Quoi qu'il ait écrit, il est coupable, car la vérité elle-même devient mensonge en passant par la bouche d'un sectateur de Jansénius. »

Cependant les délibérations tiraient en longueur, car le cardinal de Noailles avec les prélats qui partageaient ses appréhensions n'osaient pas se prononcer trop ouvertement contre l'acceptation, et d'autre part voulaient paralyser l'effet de leur acceptation par des considérants placés en tête de leur arrêt. Mais le Père Tellier avait démelé leur projet, et pour en empêcher l'exécution, il leur fit déclarer par le roi, qu'il fallait l'acceptation pure et simple, et rien de plus. Enfin, après trois mois d'intrigues, l'assemblée décréta qu'elle avait reconnu avec une



Caricature du temps sur la bulle Unigenitus

Tiare, mitres et crosses, bénéfices, honneurs, décorations, or et argent, tombent comme une manne céleste, et d'un côté grèlent sur les partisans de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, jésuites de robe longue ou courte, moines, prêtres, évêques et cardinaux, princes, ducs et nobles, gens d'épée et bourgeois, hommes d'église, gens de sac et de corde.

sainte joie que la constitution Unigenitus renfermait la véritable doctrine de l'Eglise, et qu'elle l'acceptait avec la soumission et le respect que le clergé devait à son chef, le pontife romain; qu'elle serait en conséquence traduite en français, et rendue obligatoire pour tous les diocèses du royaume.

Les évêques soumis au Père Tellier s'empressèrent d'adresser des mandements à leurs troupeaux pour vanter l'excellence de la constitution Unigenitus; et parmi eux se distingua l'archevêque de Cambrai, l'obséquieux Fénelon, qui cherchait à obtenir son rappel à la cour et la fin de l'exil auquel il avait été condamné depuis l'affaire du quétisme. Son mandement commençait ainsi: « O Eglise romaine, ô cité sainte, ô chère et commune patrie de tous les vrais chrétiens! Il n'est en Jésus-Christ ni Grec, ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil; tous les hommes ne forment qu'un seul peuple dans votre sein; tous sont concitoyens de Rome, tous sont catholiques romains. O Eglise, d'où Pierre confirmera ses frères à jamais! ô si jamais je vous oublie, que ma main droite s'oublie elle-même, que ma langue se sèche en mon palais, si vous n'êtes pas jusqu'à

mon dernier soupir l'objet de mes cantiques!... » Fénelon en fut pour ses frais d'éloquence. Telier s'opposa constamment à ce que le roi se relâchât de sa rigueur, et maintint l'ordre d'exil qui lui interdisait de sortir de son diocèse.

Malgré l'approbation de quelques évêques vendus aux jésuites, l'apparition de la bulle Unigenitus excita de violentes agitations sur différents points du royaume. Tous les ordres civils et religieux, sans distinction d'état ou de caractère, protestèrent contre la constitution; le cardinal d'Estrees l'appela une œuvre de l'esprit des ténèbres; le cardinal de Polignac, qui n'avait pas encore connaissance à cette époque de l'affiliation de son Sardanapale à la compagnie de Jésus, osa la nommer dans un mandement une œuvre abominable, qu'un jésuite seul avait pu concevoir... Il fut puni de cette outrecuidance par l'exil et par la défense de paraître à la cour.

Quelques conseillers du Parlement voulurent également résister aux envahissements du jésuitisme; mais le donjon de Vincennes et la Bastille en firent bonne et prompt justice. La France se trouva divisée en deux partis, celui des opposants et celui des

acceptants. Néanmoins, dans la faction des acceptants, composée des créatures du Père Tellier, il existait des dissidences telles, qu'il était facile de comprendre que sans les voies d'intimidation employées par le royal disciple d'Ignace de Loyola pour faire accepter la bulle l'Ingenitus, elle eût été infailliblement rejetée par la presque unanimité des ecclésiastiques français.

Au milieu de ces discussions oiseuses entre les opposants et les acceptants, mourut le célèbre Fénelon, archevêque de Cambrai, ce prélat courtisan que les prêtres s'obstinent à nous montrer comme le modèle de toutes les vertus. Nous croyons utile de faire connaître en quels termes s'exprime le chancelier d'Aguesseau sur le compte de Fénelon. « C'est un compère, dit-il dans ses Mémoires, simple et délié, ouvert et dissimulé, modeste et ambitieux, sensible et indifférent; capable de tout désirer et de tout mépriser; toujours agité, toujours tranquille; ne se mêlant de rien, entrant dans tout, sulpicien, missionnaire, jésuite même et courtisan tout à la fois; propre à jouer les rôles les plus éclatants, propre à vivre dans l'obscurité; suffisant à tout et se suffisant encore plus à lui-même; génie versatile qui sait prendre tous les caractères sans jamais perdre le sien, et dont le fond est une imagination féconde et gracieuse.... »

D'Aguesseau oublia dans son portrait quelques coups de pinceau qui auraient achevé de peindre cet évêque tel qu'il était, lâche, hypocrite et persécuteur: tel qu'il s'est montré lui-même dans un mémoire dénonciateur qu'il adressait à Clément XI, avec la recommandation « de le lire secrètement. » Il écrivait à Sa Sainteté: « Des expériences sans nombre ont prouvé jusqu'à l'évidence, très-saint père, qu'il ne reste plus aucun espoir de réduire la faction jansénienne par des moyens de modération et de douceur. Pendant que l'indulgence paternelle suspend l'emploi des remèdes violents, la contagion se propage sans obstacle et impunément. La Belgique est infestée de jansénistes, ainsi que la Hollande; l'électeur de Cologne favorise l'hérésie; la cour de Vienne est plus que suspecte de ne pas lui être contraire. Cette detestable doctrine s'est insinuée partout, en Espagne, à Naples, à Rome même; mais c'est en France que le mal a pénétré le plus avant et qu'il règne sans obstacle; la plupart des évêques et des ordres religieux, dominicains, carmes, augustins, génovéfains, bénédictins, prémontrés, oratoriens, capucins, Lazaristes, sont jansénistes, ainsi que les collèges, les écoles, les précepteurs des jeunes princes, les princes, les princesses, les parlements, la magistrature et un grand nombre de prélats. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, est entaché de cette erreur, ainsi que tous ceux qui l'entourent. Il faut donc se dépêcher de porter remède à un mal si terrible; le moment est propice, il faut imposer des formulaires, exiger des serments, dépouiller les récalcitrants de leurs charges et de leurs bénéfices, les excommunier, et leur appliquer toutes les peines canoniques et temporelles pour les contraindre à faire abjuration.... »

Cette odieuse délation ne renferme pas moins de douze pages; e le dénonciateur, tout en récla-

mant le secret, a grand soin de désigner ses ennemis par leurs noms; et si parfois il affecte de ne pas les nommer, il donne des indications tellement minutieuses, qu'il est impossible de ne pas les reconnaître. Trahison, duplicité, fourberie sacerdotale!

Tandis que le pieux Fénelon faisait dans l'ombre cette guerre acharnée aux jansénistes, il écrivait à l'ambassadeur de France à Rome, qu'il ne ressentait ni haine ni amour pour aucun des deux partis théologiques qui déchiraient le royaume; ce qui ne l'empêchait pas d'adresser quelques jours après au duc de Chevreuse un mémoire dans lequel il l'avertissait, toujours sous le sceau du secret, « qu'il voudrait être débarrassé des théologiens de Louvain qui occupaient des dignités ecclésiastiques dans son diocèse; qu'il n'osait pas les renvoyer de sa seule autorité, parce qu'ils étaient chéris des fideles, et qu'en les persécutant il courrait le risque de se faire lapider; mais qu'il demandait en grâce que le roi ordonnât l'expulsion de tous les prêtres de Louvain, sans exception même des non-jansénistes, pour couper court à la possibilité d'en employer de suspects. En outre, il suppliait Sa Majesté de vouloir bien forcer les professeurs de l'université de Douai à donner leur démission pour conférer leurs emplois aux jésuites. »

Des relations fort étranges s'étaient établies entre l'archevêque de Cambrai et celui qui devait être son successeur, le trop fameux abbé Dubois, ainsi qu'il paraît par une volumineuse correspondance, dans laquelle Fénelon s'étend fort longuement sur les convenances de caractère, sur une estime profondément sentie, sur des services mutuels de haute importance qui l'unissaient à Dubois. On suppose même qu'il prêta les mains au mariage clandestin de l'abbé, d'après les termes d'une lettre qu'il écrivait à Mme Rougault, femme de l'intendant de Poitiers, son ancienne consœur en guyonisme: « Je vous recommande vivement, madame, l'affaire grave et difficile que Dubois a dans votre province, et pour laquelle votre mari peut fort efficacement servir cet abbé, mon meilleur ami depuis un grand nombre d'années, un homme qui m'a donné des marques d'attachement solides et touchantes, et dont les intérêts me sont tellement chers, que je regarderai les faveurs que vous lui aurez accordées comme faites à moi-même. »

Ce qui paraîtra plus extraordinaire encore que la liaison intime de l'archevêque de Cambrai et de l'abbé Dubois, c'est son affiliation aux templiers; tous les historiens s'accordent à dire que Fénelon s'était fait recevoir chevalier du Temple en 1699, époque à laquelle il était déjà en possession de son siège, et que le jour de son agrégation à l'ordre il avait prononcé le serment d'usage, qui renferme dans sa formule une adhésion pleine et entière à la doctrine du panthéisme, qui est celle-ci: « Dieu est tout ce qui existe; chaque partie de ce qui existe est une partie de Dieu, mais qui n'est pas Dieu. Immuable dans son essence, Dieu est muable dans ses parties, qui, après avoir existé sous les lois de certaines combinaisons plus ou moins compliquées, revivent sous des lois de combinaisons nouvelles. Tout est increé... » Ainsi donc, Fénelon, ce serviteur dévoué du saint

siège, ce défenseur intrépide de l'autorité pontificale, ce fougueux apôtre du jésuitisme, ce catholique effréné, n'était pas même chrétien !

Quelques écrivains ecclésiastiques ont prétendu que l'archevêque de Cambrai, tout en se faisant affilier aux templiers, avait pu ne pas adopter leurs croyances, mais le prélat prend soin lui-même de faire tomber tous les doutes à ce sujet, et professe ouvertement la doctrine panthéistique dans son Traité de l'existence et des attributs de la Divinité. « Dieu, dit-il, est véritablement en lui-même tout ce qu'il y a de réel et de positif dans les esprits, tout ce qu'il y a de réel et de positif dans les corps, tout ce qu'il y a de réel et de positif dans les essences de toutes les autres créatures possibles dont je n'ai point d'idée distincte. Il est tellement tout être, qu'il a tout l'être de chacune de ses créatures; mais en retranchant les bornes qui le restreignent. Ôtez toute borne, ôtez toute différence qui resserre l'être, vous demeurerez dans l'universalité de l'être, dans la perfection infinie de l'être par lui-même. Il s'ensuit de là que l'être infini ne pouvant être resserré dans aucune espèce, Dieu n'est pas plus esprit que corps, ni corps qu'esprit; à parler proprement, il n'est ni l'un ni l'autre; car, qui dit ces deux sortes de substances, dit une différence précise de l'être, et par conséquent une borne qui ne peut jamais convenir à l'être universel... » Enfin sur les dernières années de sa vie, son incrédulité en matière religieuse était devenue telle, qu'il ne craignait pas d'écrire les vers suivants en tête d'un de ses ouvrages :

Jeune j'étais trop sage
Et voulais tout savoir.
Je n'ai plus en partage
Que badinage.
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir!

Il mourut à l'âge de soixante-quatre ans, le 7 janvier 1715, au moment où Louis XIV, pour assurer le triomphe de la société des jésuites, se préparait à forcer le Parlement à enregistrer des édit qui assimilèrent le refus d'acceptation de la bulle Unigenitus à celui d'hérésie, et rendait les complices passibles du bâcher. Le vieux monarque s'appretait même à rétablir les chambres ardentes qui, sous ses prédécesseurs, avaient envoyé à la mort tant de victimes; et il eût certainement exécuté ce dessein criminel, si la mort n'était venue en délivrer la France.

Sous le successeur de Louis XIV, les affaires ecclésiastiques prirent une face toute différente; le duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité du jeune Louis XV, professait un matérialisme cynique, et loin de montrer pour les jésuites les égards auxquels le vieux roi les avait habitués, il cherchait en toute occasion à les humilier. Aussi, dès qu'il eut en mains l'exercice de l'autorité souveraine, s'empressa-t-il d'exiler les Pères les plus influents de la société, les plus remuants, les plus brouillons, entre autres les Pères Tellier et Doucin, qui machinaient constamment pour faire recevoir la bulle Unigenitus.

Comme les persécutions contre les jansénistes avaient entièrement cessé, l'ambassadeur Amelot, qui était chargé de solliciter en secret à Rome tous les

brefs utiles aux jésuites, se trouvant sans mission officielle, quitta l'Italie et revint en France avec des lettres de Sa Sainteté pour l'archevêque de Paris, qu'elle savait être en faveur, et où le pontife annonçait qu'il était prêt, sinon à révoquer, du moins à modifier la constitution qui avait troublé le royaume. Cette singulière déclaration du saint-père surprit si étrangement le cardinal de Noailles, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner son étonnement à l'ambassadeur : « Quoi! repartit Amelot, vous connaissez notre pape et vous trouvez sa conduite extraordinaire? Ne savez-vous pas que Clément XI m'a avoué lui-même qu'on ne devait pas s'arrêter à ce qu'il aurait promis, même par écrit, attendu qu'il était souvent obligé de dire une chose et d'en faire une autre, et que la vérité ne sortait jamais de ses lèvres! »

Le prélat ne lut pas longtemps à vérifier l'exactitude des allégations de l'ambassadeur; car au moment même où Sa Sainteté lui faisait donner des assurances de son attachement à sa personne, elle adressait au régent, en réponse aux lettres officielles qu'elle en avait reçues, un bref où elle s'exprimait sur le cardinal de Noailles en termes tellement durs que le prince s'en plaignit au nonce. Pour toute réponse, le légat lui montra les instructions secrètes qui lui venaient de recevoir par le même courrier, et dans lesquelles le pape protestait de son affection, de son estime pour ce même cardinal, lui ordonnait de rechercher son amitié et de le faire entre dans les intérêts et dans les projets de la cour de Rome par tous les moyens possibles, promesses, honneurs et argent.

Or, le saint-père ne songeait rien moins qu'à établir en principe son infailibilité en matière de doctrine religieuse et sur les questions de politique, afin de pouvoir contester au duc Victor-Amédée la monarchie de Sicile, qui lui était échue en partage par les traités d'Utrecht et de Rastadt, conclus les années précédentes entre les princes qui avaient pris part à la guerre pour la succession d'Espagne.

Depuis la paix, Clément XI n'avait cessé de lancer des monitoires, des excommunications et des interdits contre Amédée. Mais le nouveau roi de Sicile, sans se laisser intimider par ces manifestations hostiles, avait défendu à ses sujets de publier aucun écrit de la cour de Rome, qu'il n'eût été préalablement examiné par l'autorité compétente et qu'il n'eût reçu l'approbation nécessaire à sa promulgation; en outre, il avait déclaré abusif l'interdit pontifical, et avait rejeté la bulle fulminée par le pape pour annuler l'ancienne constitution d'Urbain II, qui depuis la fin du onzième siècle reconnaissait les rois et les rois de Sicile légats nés du saint-siège, et les autorisait à régler eux-mêmes toutes les affaires ecclésiastiques, spirituelles et temporelles, avec l'aide d'un tribunal spécial nommé tribunal de la monarchie. Le procureur royal ne manqua pas de protester contre cet arrêt, et de faire appel du pontife mal informé à son successeur mieux informé.

L'affaire en était là, lorsque le duc de Savoie, fatigué de ses luttes avec la cour de Rome, songea à troquer avec l'Autriche son île de Sicile contre d'autres possessions plus à sa convenance.

Le roi d'Espagne, que ces dispositions contrariaient infiniment, intervint dans la question.

son ministre Alberoni, qui jouait alors le premier rôle dans la monarchie espagnole. Cet homme extraordinaire, qui avait tant de points de ressemblance avec le cardinal de Richelieu, était simplement le fils d'un jardinier de Fiorenzuola, village du Parmesan. Son premier emploi avait été celui de clerc-sonneur à la cathédrale de Plaisance; sa jolie figure et sa gaieté l'ayant fait remarquer du comte de Roncioveri, évêque de Saint-Donnin, il était passé au service du prélat, qui en avait fait son Ganymède, et lui avait ensuite donné le titre de chanoine et de chapelain. Les mêmes complaisances lui avaient valu plus tard les faveurs du duc de Parme; et comme le prince trouvait de l'esprit à son mignon, il ne dédaignait pas quelquefois de l'entretenir des affaires importantes de son duché; ce qui fut la cause de la fortune d'Alberoni.

Un jour, le prince ayant à traiter avec le duc de Vendôme, qui commandait les armées d'Italie, et ne sachant à qui confier la mission, offrit au jeune abbé de s'en charger; celui-ci accepta la proposition, se rendit au camp des Français, comme mandataire du duc de Parme, et demanda à être admis à l'audience du général. Le duc de Vendôme le reçut étant sur sa chaise percée, habitude dont il ne dérogeait ni pour les ambassadeurs, ni pour les généraux, ni même pour les gens d'église. Au lieu de s'en formaliser, Alberoni remercia le général de la noble familiarité dont il usait envers lui, expliqua le sujet de sa négociation, entremit sa son récit de bouffonneries cyniques qui réjouirent le duc, et se mit tout à fait à son aise. Le beau mignon et le duc de Vendôme s'étaient compris. Quand ce dernier eut fait retirer sa chaise percée, sous prétexte de prendre ses vêtements, il se tourna dans une position fort indécente. « A cette vue, dit Saint-Simon, le jeune Alberoni quitta sa place, et vint s'agenouiller derrière M. de Vendôme, en s'écriant : *Ó culo de angelo!*... » La cause du duc de Parme était gagnée; le prince fut seulement obligé de céder son mignon, qui passa au service du général français, dont il devint le cuisinier, le secrétaire et le favori. Dès lors, il ne quitta plus son protecteur, et l'accompagna en Espagne lorsqu'il vint prendre le commandement de l'armée envoyée par le roi-soleil au secours de Philippe V. A la mort du duc de Vendôme, empoisonné à Vignarez, dans le royaume de Valence, Alberoni retourna à Paris, d'où le duc de Parme le fit bientôt partir avec une mission secrète pour la cour de Madrid.

La princesse des Ursins, favorite de Philippe V, gouvernait alors le royaume, et faisait sentir si durement son autorité, que tous les grands et même le monarque en étaient fatigués; aussi ne fut-il guère difficile à Alberoni de négocier le mariage de Philippe avec Elisabeth de Farnèse, héritière du duché de Parme. La princesse vint à Madrid, épousa le roi, fit exiler la favorite; et pour récompenser l'habile machinateur de son mariage, elle se prostitua au mignon de son père, et l'éleva au rang de premier ministre. Alberoni, investi de la confiance du souverain et en possession du poste le plus éminent du royaume, ne fut pas encore satisfait; il voulut gouverner seul. Il se servit de l'ascendant qu'il exerçait sur la nouvelle reine, lui insinua adroitement

qu'elle devait aspirer à remplacer la princesse des Ursins et à s'emparer d'une manière absolue de l'autorité royale; qu'il lui suffisait, pour atteindre ce but, d'élever son mari par les voluptés, de rester constamment avec lui, d'empêcher même ses valets de l'approcher, excepté pour les services indispensables, qu'elle devait surtout l'accoutumer à travailler avec aucun ministre hors de sa présence.

Elisabeth exécuta les instructions de son amant avec la plus scrupuleuse exactitude, et s'empara totalement de l'esprit du stupide Philippe V; mais comme la jeune reine n'était nullement capable de gouverner un royaume, il arriva que ce fut Alberoni qui eut en main l'exercice de l'autorité suprême. Ce n'était pas tout encore que d'être parvenu au faite du pouvoir, il fallait s'y maintenir; le ministre s'occupa de consolider sa position, et procéda ainsi qu'avait fait le cardinal de Richelieu, en éloignant de la cour les grands de l'Etat, et particulièrement les ecclésiastiques, dont il connaissait mieux que personne l'esprit perfide. D'abord il fit exiler l'évêque Tabarada, gouverneur du conseil de Castille, et prépara ses batteries pour renverser le grand inquisiteur, le cardinal del Giudice, et le Père d'Aubenton, l'un des rédacteurs de la fameuse constitution Unigenitus, qui était alors confesseur de Philippe V; toutefois ses efforts pour perdre ce jésuite n'aboutirent qu'à exciter contre lui la haine de l'ordre entier et à lui faire refuser le chapeau de cardinal, qu'il sollicitait en cour de Rome.

Le prudent Alberoni changea alors de tactique: comme il tenait essentiellement à être agrégé au sacré collège, tant pour releasser son titre de premier ministre que pour s'en faire une garantie d'inviolabilité en cas de disgrâce, il se réconcilia avec d'Aubenton, prit l'engagement de le maintenir dans son poste de confesseur du roi, de lui abandonner la direction entière des affaires avec le saint-siège, et de n'accorder aucun bénéfice en Espagne sans son approbation. De son côté, le jésuite promit de servir le ministre, d'aplanir les obstacles qui s'opposaient à son élévation au cardinalat, et de mettre le souverain pontife dans ses intérêts. Il s'engagea en outre à lui ramener le cardinal Aldovrandi, qui avait une grande influence dans le sacré collège, sous la condition qu'il le ferait demander pour nonce en Espagne.

Plusieurs circonstances favorables vinrent encore en aide au ministre et concoururent à assurer sa promotion. Les Turcs, après avoir conquis la Morée et remporté quelques victoires sur les Vénitiens, menaçaient l'Italie d'une invasion, ce qui jetait le pape dans un effroi extrême. D'autre part, l'empereur d'Allemagne, qui conservait toujours ses prétentions sur la péninsule hispanique, annonçait également l'intention de s'établir en Italie, pour reprendre avec plus d'avantage les hostilités contre la maison de Bourbon. Ainsi Clément se trouvait dans une position d'autant plus embarrassante qu'il était exposé aux attaques des musulmans ou aux mauvais desseins des impériaux, sans oser réclamer le secours d'aucune puissance, Charles VI lui ayant signifié qu'il ne voulait pas qu'un seul bataillon français ou espagnol passât les Alpes, autrement qu'il s'emparerait au même instant des États de l'Église. Il lui restait



La flotte espagnole devant Cagliari en Sardaigne.

la ressource de solliciter des vaisseaux et des galères pour combattre les Turcs sur mer, pendant que les Vénitiens réunis aux Allemands essaieraient de les repousser sur terre; il s'adressa à l'Espagne, dont la marine était florissante, et supplia Philippe V d'armer une flotte pour sa défense. Alberoni parut accueillir favorablement la demande du saint-père, et fit de grands préparatifs pour réunir une escadre imposante; en même temps il renouvela ses instances en cour de Rome pour le chapeau de cardinal. Comme il ne se bătait pas de faire prendre la mer à la flotte, Clément XI voulut chercher d'autres auxiliaires, et

former contre les indiens une flotte puissante dont l'empereur d'Allemagne et le czar devaient être les chefs. Il ordonna aussitôt à son nonce Bonivoglio, qui résidait à Paris, de travailler secrètement à la réalisation de ce projet, et à lui adresser même un bref pour Pierre le Grand, qui se trouvait alors dans la capitale de la France.

Sa Sainteté, en venant à l'autocrate du Nord, avait un double but, celui de l'intéresser au succès d'une ligue qu'il jugeait nécessaire au salut de Rome, et celui de l'amener à permettre le libre exercice de la religion catholique dans toute l'Éter-

due de ses Etats. Pour mieux faire recevoir ses demandes, Clément XI avait eu le soin d'énoncer dans sa lettre tous les titres emphatiques que prenait le czar, quoique les pontifes ses prédécesseurs eussent toujours refusé de donner le titre de majesté aux ducs de Moscovie. Cependant Pierre le Grand parut ne pas attacher beaucoup d'importance à cette marque de déférence du saint-père, car il se contenta de répondre qu'il s'occuperait de la question religieuse à son retour à Saint-Petersbourg; que pour l'affaire de la ligue, il ne pouvait y songer avant la fin de ses guerres avec la Suède.

De semblables promesses ne faisaient nullement le compte du souverain pontife, qui voulait obtenir un secours prompt et immédiat; alors il se tourna du côté de l'Espagne, qui armait une flotte formidable, et reprit ses négociations avec Alberoni. Celui-ci demanda de nouveau le chapeau de cardinal, et annonça que l'escadre ne mettrait pas à la voile avant que le pape eût consenti à son admission dans le sacré collège. Le saint-père, pressé par les circonstances, sollicité par le cardinal Aldovrandi, par le Père d'Aubenton et par d'autres jésuites qu'il redoutait de mécontenter, n'opposa plus qu'une molle résistance; mais les événements faillirent tout à coup renverser les projets du ministre; l'empereur ayant eu connaissance que le grand inquisiteur d'Espagne était venu à Milan pour se livrer à des machinations politiques, l'avait fait arrêter et le gardait prisonnier. Alberoni prit le prétexte de cette prétendue violation du droit des gens pour déclarer la guerre à l'Empire, et fit immédiatement sortir des ports de la Méditerranée l'escadre espagnole. Clément XI se douta alors que le ministre l'avait pris pour dupe, comprit que la flotte était depuis longtemps destinée à attaquer Naples ou la Sicile, et jura sur l'hostie consacrée que jamais il ne nommerait Alberoni cardinal. Serment de prêtre! — Quelques jours après, le nonce Aldovrandi avait si bien démontré au pape que l'expédition avait mis à la voile pour châtier les pirates barbaresques, et non pour attaquer la Sardaigne, ni pour faire de tentative sur Naples ou sur la Sicile, qu'il revint sur sa précédente décision et conféra le titre de cardinal à Alberoni en plein consistoire, le 12 juillet 1717. Presque au même instant, les Espagnols, commandés par le marquis de Lede, abordoient en Sardaigne, s'emparaient de Cagliari, et après y avoir laissé une garnison, remontaient dans leurs vaisseaux et se dirigeaient sur la Sicile. Sa Sainteté, deux fois jouée par Alberoni, cria à la trahison et s'emporta en menaces impuissantes contre le ministre espagnol. Plus tard cependant celui-ci devait éprouver les effets de la haine du souverain pontife.

Les approches d'une guerre qui menaçait d'embraser de nouveau l'Europe entière n'empêchèrent pas les jésuites de continuer leurs intrigues pour l'acceptation de la constitution Unigenitus. En France, ils dominaient, grâce à l'abbé Dubois, qui travaillait à mériter le chapeau de cardinal, et qui usait de son influence sur le régent pour obtenir l'acceptation pure et simple de la bulle. Enfin, l'infâme abbé, secondé par le nonce Bentivoglio, extorqua au duc d'Orléans un consentement qui rendit la constitution obligatoire pour tous les fidèles, et donna

aux exécrables disciples d'Ignace de Loyola gain de cause sur les prélats qui voulaient défendre les libertés de l'Eglise gallicane. La Sorbonne, qui tout récemment venait de confirmer par un décret que l'acceptation arrachée par le feu roi n'était pas obligatoire, reçut l'ordre d'interrompre ses séances, et vit cette décision ratifiée par une bulle du pape, qui déclarait les docteurs déchus de toute dignité jusqu'à résipiscence, les privait de tous les privilèges qui leur avaient été délégués par ses prédécesseurs, et leur défendait d'admettre aucun clerc au grade de docteur en théologie.

Clément renouela ensuite ses attaques contre le cardinal de Noailles, chef du conseil de conscience, et tint une congrégation générale des cardinaux pour juger le prélat. Il prononça le discours suivant: « Mes frères, nous avons à nous occuper d'un grand coupable, de l'archevêque de Paris, autrefois le fils de notre joie, aujourd'hui le fils de notre douleur. Encore si cet enfant de notre prédilection avait l'ignorance pour excuse, nous serions disposé à lui pardonner; mais non, le serviteur a connu la volonté du maître et il refuse de l'accomplir; nous l'avons vu insoumis dans une lettre criminelle qu'il a signée de sa main. Ainsi il s'est condamné lui-même, et nous serions coupable si notre amour nous faisait différer de le punir. Nous sommes donc déterminé à lui ôter le chapeau de cardinal, car il faut repousser de la synagogue et du sanhédrin celui qui s'est élevé contre le successeur de l'Apôtre! » A la suite du consistoire il publia plusieurs brefs extrêmement violents contre les évêques opposants, dans lesquels il déclarait « que chercher à interpréter la bulle Unigenitus c'était porter ses desirs au fruit de l'arbre défendu, et que la curiosité devait céder à la foi... »

Tant d'audace alarma le régent lui-même, et le décida à faire intervenir les parlements du royaume dans la querelle pour empêcher que les rescrits romains fussent admis en France sans être accompagnés de lettres patentes. En outre, il encouragea les facultés de théologie de Reims, de Nantes et de Caen à suivre l'exemple de celle de Paris, à casser les décrets d'acceptation, et à interjeter appel au futur concile de la constitution, non pour l'interpréter, mais pour la condamner comme mauvaise et contraire à la vérité, comme renversant la foi, détruisant la morale, ruinant la discipline ecclésiastique, violant les droits sacrés de l'épiscopat et anéantissant l'autorité des souverains.

Cette levée de boucliers plongea Clément XI dans un abîme de perplexité! D'une part il voyait à la hardiesse des opposants que tous les ordres du royaume les soutenaient, que les parlements et les facultés n'attendaient que l'occasion de se déclarer contre la bulle, que tout le clergé inférieur et les peuples applaudissaient à l'opposition; d'autre part il comprenait que les évêques de son parti et le régent lui-même approuvaient l'acte d'appel dès qu'ils s'apercevaient qu'il était universellement réclamé par les provinces.

Pour conjurer l'orage et sauver l'infailibilité pontificale, Clément voulut temporiser; il envoya le jésuite Lafiteau comme délégué auprès du cardinal de la Trémoille, chargé par le régent de régler avec la cour de Rome toutes les questions relatives à la bulle Unigenitus, et lui fit proposer de solliciter du duc d'Orléans

une déclaration par laquelle il serait enjoint aux évêques français de ne plus parler ni écrire contre la constitution, offrant à cette condition de ne prendre aucune nouvelle détermination contre les dissidents. En même temps il écrivit la lettre suivante à l'archevêque de Paris pour essayer de le gagner à sa cause ou tout au moins pour affaiblir son ressentiment.

« A notre très-cher fils Louis-Antoine, du titre de Sainte-Marie sur la Minerve, prêtre de la sainte Eglise romaine, cardinal de Noailles, Clément XI.

« Mon cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Les épines aiguës qui depuis si longtemps nous percent le cœur, au sujet de la résistance d'un petit nombre d'évêques français à notre constitution Unigenitus, se font sentir plus vivement lorsque nous médions les paroles de notre divin Maître, qui recommande l'union fraternelle à ses disciples. Jésus-Christ ne voulait pas que sa robe sans couture, qui dans son sens allégorique figure l'Eglise, fût partagée par ceux qui le crucifèrent; il ne permit pas non plus, quelque désir qu'il eût de souffrir pour nous, qu'on lui rompit les os sur la croix, pour nous enseigner que toute division, quelque légère qu'elle fût, que souffriraient les os mystiques de son corps symbolique, qui est le clergé, serait plus douloureuse pour lui que la flagellation et que le supplice de la croix; d'où nous devons inférer combien il doit condamner cette funeste dissidence qui trouble la France au mépris de l'autorité catholique et au danger de la perte de la religion chrétienne. Dieu sait combien de fois nous lui avons offert le sacrifice de notre vie pour apaiser une si terrible tempête, et combien de fois nous avons porté nos prières au pied de son trône, pour demander que vous, notre très-cher fils, vous soyez enfin éclairé de sa divine lumière et que vous reconnaissiez qu'il est temps de guérir les maux que les méchants font en votre nom et d'empêcher ceux dont ils menacent encore l'Eglise.

« Nous vous conjurons, avec toute l'instance possible, par les saints mystères institués en ce jour dont nous célébrons la mémoire, de vouloir écouter notre voix ou plutôt le Verbe du Christ même, qui vous parle par notre bouche, et vous exhorte paternellement à vous délier de votre raison dans une affaire de si grande importance, à faire un sacrifice généreux de vos propres sentiments, à préférer la tranquillité de l'Eglise aux considérations mondaines, à donner l'exemple de la soumission à notre constitution, pour couvrir de honte les méchants et les hérétiques qui se réjouissent de nos discordes. Plaise à la divine clémence de donner une force triomphante à nos paroles, qu'elle dispose Votre Seigneurie à les répandre, et qu'elle verse sur la grande Eglise du florissant royaume de France les trésors de bénédictions que nous lui souhaitons dans notre mansuétude apostolique. — Donné à Rome, dans notre palais de Saint-Pierre, le jeudi saint de l'an 1717, et l'année dix-septième de notre pontificat. »

Cette lettre fut remise à l'archevêque de Paris par le nonce, et communiquée immédiatement par le prélat au conseil de régence. Elle fut généralement approuvée. Le duc d'Orléans, qui espérait qu'elle annonçait la fin des querelles théologiques, engagea le cardinal à ne point apporter d'obstacle à la paix.

et à proposer au saint-père un arrangement qui amenât les deux partis à une réconciliation par des concessions mutuelles, promettant de faire agir dans le même sens auprès de la cour de Rome. L'archevêque écrivit aussitôt à Clément une lettre profondément respectueuse, dans laquelle, sans donner une adhésion explicite ni implicite à la constitution Unigenitus, il énumérait longuement tous les maux que cette œuvre avait produits, et le suppliait de chercher un remède qui les fit cesser. Son écriture fut présentée à Sa Sainteté par le cardinal de la Trémouille.

Lorsque Clément XI en eut pris connaissance, il la froissa avec colère dans ses mains, proféra un blasphème, et se tournant vers le plénipotentiaire du régent, il lui dit avec une rage concentrée, « qu'il n'était pas nécessaire d'envoyer un si gros volume pour lui annoncer qu'on rejetait sa bulle. » Le cardinal répliqua que l'acceptation de monseigneur de Noailles, qu'on supposait le chef des appelants, n'aurait point une opposition qui comptait dans ses rangs presque tous les Français; que les temps étaient bien changés depuis la mort de Louis XIV; qu'il était imprudent au saint-père de montrer autant d'obstination pour le maintien d'une bulle qu'il savait bien être remplie de propositions vicieuses et erronées; qu'il était à craindre que le régent ne se lassât d'envoyer à la Bastille les opposants, de persécuter le clergé, les théologiens et les magistrats pour complaire aux jésuites; qu'il était temps enfin de fixer un terme à des querelles ridicules qui mettaient le trône en danger. Le pape se récria contre l'audace du cardinal, déclara qu'il ne rabattrait rien de ses prétentions, qu'il était inflexible, et qu'il voulait que sa bulle fût reçue comme article de foi.

Son Eminence s'empressa de transmettre le résultat de ses négociations au régent, qui, voyant l'impossibilité d'obtenir la plus légère concession de l'opiniâtre pontife, publia une déclaration qui imposait silence sur la constitution à tous les partis, et la fit signifier à la cour de Rome. Clément XI cria d'abord au scandale, s'emporta contre le duc d'Orléans, menaça la France de ses foudres, et appela sur la nation toutes les malédictions du ciel; puis, sur les observations du cardinal de la Trémouille, il se radoucit singulièrement, et comprenant qu'il était à craindre que le régent n'eût la fantaisie d'exiger par la force ce qui était refusé à ses agents diplomatiques, il annonça qu'il consentait à entrer en arrangements.

Lorsqu'on discuta les conditions du traité, le pape fit l'aveu qu'il n'avait cédé qu'aux instances de jésuites, et rendit la bulle Unigenitus qui sur les pressantes sollicitations du feu roi et moyennant quelques millions; Sa Sainteté demanda simplement qu'on doublât la somme pour la révocation. Les exigences du souverain pontife n'ayant point été admises, tout accord fut rompu et les choses rétablies sur l'ancien pied; Clément XI saisit même habilement le prétexte de la publication d'un acte d'appel fabriqué sous le nom du cardinal de Noailles par les jésuites, pour réunir une congrégation et faire conclure l'acte apocryphe en même temps que l'acte d'appel précédemment formulé par les évêques français. Dans sa nouvelle bulle - *Pastoralis officii*, - il ne se contenta pas de fulminer ses anathèmes contre les clercs et

les laïques qui résistent d'adhérer à la constitution Unigenitus, il en exigeait encore aux fidèles de n'avoir aucune communication avec les rebelles, qui déguisaient leur hérésie et leur schisme sous le nom d'opposants, et déclara séparés de la communion de l'Église catholique et romaine ceux qui contreviendraient à ses ordres.

A l'apparition de cette bulle, la nation s'émut, les universités s'assemblèrent et protestèrent énergiquement contre les prétentions du saint-siège; le Parlement ne resta pas en arrière des écoles, et publia un arrêt contre la bulle « *Pastoralis officii*. » Le cardinal de Noailles, avec l'adhésion du chapitre de Notre-Dame de Paris, lança un nouvel acte d'appel contre cette seconde bulle et contre la constitution Unigenitus, déclarant que Clément XI violait les droits les plus essentiels de l'épiscopat, détruisait les maximes fondamentales des libertés gallicanes, attaquait les lois de la discipline, et jetait des semences de troubles dans l'Église et dans l'État.

Quoique étourdis par cette explosion de haines, les jésuites n'étaient pas vaincus; l'imminence du péril commun les détermina à se rapprocher les uns des autres, et ils parurent plus redoutables que jamais. Ils attirèrent à leur parti l'infâme abbé Dubois, le pourvoyeur du régent, qui aspirait à jouer dans l'État les rôles de Richelieu et de Mazarin, et qui voulait à leur exemple obtenir le chapeau de cardinal. Ce vénérable personnage offrit au duc d'Orléans sa médiation dans cette affaire, et prit l'engagement de terminer les débats à son entière satisfaction. Le but de l'abbé était de se servir du jésuite Lafiteau, l'agent secret du saint-siège, pour amener un arrangement entre la cour de Rome et le régent, en se réservant pour récompense son entrée dans le sacré collège. Mais la suite prouva qu'il avait trop compté sur l'influence qu'exerçait le Père Lafiteau sur Clément; malgré les instances et les messages pressants du jésuite, Sa Sainteté refusa de se relâcher de sa rigueur, et fit même condamner par le tribunal de l'Inquisition de Rome une instruction pastorale du cardinal de Noailles, ce qui aigrit considérablement les opposants.

Clément XI n'apportait pas plus de ménagement dans ses relations avec l'Espagne qu'avec la France; le dépit qu'il éprouvait de se être vu extorquer le chapeau de cardinal par le ministre de Philippe V, l'emportait sur sa prudence habituelle et le poussa à traverser les projets politiques d'Alberoni. Celui-ci avait pour lui, dans sa guerre avec l'Empire, d'assurer au roi d'Espagne la souveraineté de Naples, de la Sicile, des ports de Toscane, et le consentement des autres puissances à ce que les États du grand-duc et le duché de Parme revinssent en héritage à l'un des fils de Philippe V, dans le cas où ces princes mourraient sans héritiers; il proposait par forme de compensation de diviser le Mantouan, d'en donner une partie au duc de Guastalla, et l'autre aux Vénitiens; il offrait d'accorder le Milanais et le Montferrat, dans toute leur intégrité, à l'empereur; de céder la Sardaigne au duc de Savoie pour la Sicile, en lui conservant le titre de roi; enfin de restituer Commachio à la cour de Rome.

Non content de refuser son adhésion à ces arrangements, le saint-père cherchait à soulever la France,

la Hollande et l'Angleterre contre l'Espagne, et faisait signifier à Philippe V, au nom de ces trois puissances, qu'elles allaient envahir ses États si la reine persistait à maintenir au pouvoir le cardinal Alberoni. Cette menace n'influa en rien sur le roi d'Espagne; le cardinal-ministre conserva l'autorité suprême et régla comme par le passé les destinées de l'Europe.

Alberoni eut même l'impudence de solliciter auprès de la cour de Rome, comme si rien d'extraordinaire ne se fût passé entre lui et Clément XI, des bulles d'investiture pour l'évêché de Malaga et l'archevêché de Séville, qu'il s'était fait donner par Sa Majesté Catholique. Sur le refus du souverain pontife d'acquiescer à sa demande, il en référa au conseil de Castille, entièrement composé de ses créatures, et en obtint une consultation qui enjoignit au pape d'expédier les bulles d'investiture à bref délai, s'il voulait éviter d'y être contraint par la voie des armes.

Clément ne fit aucune réponse et maintint son premier refus. Le ministre, rendu furieux par le silence de la cour de Rome, résolut de frapper un grand coup, afin de donner une leçon au pape, disait-il, et pour lui apprendre à ne pas oublier les égards qu'il devait à un cardinal; il envoya l'ordre au nonce apostolique de quitter Madrid. Avant d'obéir, le cardinal Aldovrandi demanda et obtint la permission d'en référer au saint-siège, pour faire une dernière tentative en faveur de la paix; le légat, qui était fort attaché à sa nonciature à cause des grands profits qu'il en retirait, envoya un message au pape et lui exposa dans sa correspondance tous les motifs qui devaient le porter à désirer la paix avec l'Espagne; il lui insinua même que s'il persistait dans son refus d'accorder les bulles demandées par le Consil de Castille, il était à craindre que les troupes espagnoles débarquées en Italie ne vinssent à pousser une pointe jusqu'à Rome. Aucune de ces considérations ne put faire changer Clément XI de résolution; il écrivit au cardinal Aldovrandi qu'il eût à ne pas quitter la capitale et qu'il se chargeât du reste; et le même courrier qui avait apporté les dépêches du légat, vint remettre à Alberoni, qui était alors à Balsaïn avec la cour, un bref de Sa Sainteté relatant l'ordre enjoint au cardinal Aldovrandi de rester en Espagne. Le ministre, voyant son autorité bravée en face, résolut d'agir avec vigueur; il partit immédiatement pour Madrid, se rendit au palais de la nonciature, le fit fermer, donna des gardes au légat pour l'empêcher de sortir, et envoya l'ordre au cardinal Aquaviva, ambassadeur de Sa Majesté Catholique auprès de Clément XI, de quitter les États de l'Église, et de déclarer à Sa Sainteté qu'une armée allait entrer en Italie pour attaquer Rome, si elle ne se hâtait de faire amende honorable.

Rien ne put ébranler le pontife; il répliqua au cardinal espagnol qu'il allait de son côté dégrader Alberoni de sa dignité de prince de l'Église, comme coupable de rébellion envers le saint-siège, et, sans plus s'en inquiéter, il laissa partir l'ambassadeur d'Espagne. La grande confiance du pape provenait de ce qu'il avait été secrètement informé par le Père d'Aubenton, rentré depuis peu dans son parti, que le crédit du ministre diminuait de jour en jour, et que la reine, lancée dans de nouvelles intrigues, ne



Le cardinal Alberoni, premier ministre d'Espagne, amant de la reine Elisabeth

faisait presque aucune attention à son ancien amant, et se trouvait en quelque sorte placée sous l'empire de Laura, sa nourrice, l'entre-metteuse de ses débauches. Sa Sainteté avait dressé ses plans en conséquence; grâce à une forte somme d'argent, elle avait mis la nourrice dans ses intérêts, et comptait sur la disgrâce du favori avant qu'il pût mettre ses menaces à exécution. C'est ce qui arriva; la reine Elisabeth, circonvenue par sa confidente, résolut de se défaire d'un amant devenu importun; et un matin, le premier ministre reçut l'ordre de quitter Madrid dans les vingt-quatre heures et le royaume dans quinze jours. Alberoni, chassé de l'Espagne, fut obligé d'errer sous un nom supposé dans plusieurs pays, pour échapper aux poignards des séides du saint-siège; puis, fatigué de cette vie nomade, il prit le parti de fixer sa résidence à Sestri di Levante, dans le territoire de Gènes, où il éprouva de nouvelles persécutions de la part de Clément XI et même de Philippe V.

Ce succès enhardit le pape et lui donna une telle confiance dans son habileté politique, qu'il supposa

que personne ne pouvait lui résister, il osa même faire une tentative auprès de l'empereur de Russie, pour amener la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise romaine. Mais le czar Pierre, qui ne se souciait nullement de courber la tête sous le joug d'un prêtre, chassa les légats qu'il lui avait adressés; et pour enlever aux pontifes toute velléité d'étendre leur influence dans la Russie, il imagina de donner au peuple de sa capitale le spectacle de l'incoronation d'un pape; il choisit un de ses bouffons, nommé Josef, pour remplir ce rôle, et il le fit promener dans les rues de Saint-Petersbourg avec une fille folle qui représentait une papesse, au milieu des cérémonies les plus burlesques.

Clément XI comprit qu'il avait trop présumé de son influence; il abandonna ses projets de conversion sur la Russie, et se rabattit sur la France, qu'il continua de troubler par de nouvelles exigences, jus qu'à son moment de sa mort, qui arriva le 19 mars 1721. Pasquin fit son éloge en deux lignes: — Rome, ce-jours-toi; tu es délivrée de ce bon pape qui promettait beaucoup, tenait peu, larmoyait toujours.



Funérailles de Clément XI. — Alberoni vient à Rome pour concourir aux élections. — Intrigues de Michel-Ange Conti. — Il signe la promesse de donner le chapeau à l'abbé Dubois. — Son exaltation. — Dubois, premier ministre du régent, achète le chapeau de cardinal. — Népotisme d'Innocent XIII. — Tergiversation du pape dans l'affaire des quesnellistes. — L'abbé Tencin et le saint-père. — Maladie du souverain pontife. — Innocent XIII vend à Louis XV la permission de déjeuner avant de communier. — Querelles entre le saint-siège et l'Empire. — Alberoni est abstrus de toutes les accusations portées contre lui sous le pontificat précédent. — Persécutions exercées en Chine par les jésuites, contre le légat Mezzabarba. — Innocent XIII annonce qu'il va s'occuper de réformer la compagnie de Jésus. — Le saint-père meurt empoisonné.

Dès que Clément XI eut fermé les yeux, le cardinal camerlingue s'acquitta des fonctions de son ministère ; il appela le pape défunt par trois fois, selon l'usage, et n'obtenant point de réponse, il s'approcha du corps avec le cardinal grand maître de la chambre, prit l'anneau du pêcheur, puis ordonna qu'on mit en branle toutes les cloches de la ville pour annoncer aux fidèles que le pape venait de terminer son règne. Le lendemain, les dépouilles mortelles de Clément XI furent transportées du palais Quirinal au Vatican, et de là dans la basilique de Saint-Pierre, où pendant neuf jours des offices solennels furent célébrés pour le repos de son âme.

Au milieu même des cérémonies funèbres, les cardinaux qui aspiraient à la papauté se mettaient en quête pour s'assurer des suffrages. Comme dans ce moment aucune voix n'était à dédaigner, plusieurs des compétiteurs se rappelèrent qu'Alberoni habitait le territoire de Gènes, et lui écrivirent pour qu'il vint participer au conclave, quoiqu'on instruisit alors juridiquement son procès pour le dépouiller de la pourpre. Celui-ci céda aux instances de ses collègues, se rendit à Rome, sans faste, sans éclat, dans son carrosse, et fut reçu dans le conclave avec les honneurs qu'on était dans l'habitude de rendre aux princes de l'Église.

Tous les cardinaux ayant pris séance, selon leur rang, dans la chapelle Sixtine, on lut à haute voix les bulles qui réglaient l'ordre des élections, puis chacun fit serment d'observer les constitutions qui déclaraient les biens du saint-siège inaliénables. Après cette cérémonie, le scrutin fut ouvert, et les brigues commencèrent entre les différents compétiteurs.

Pendant un mois la balance s'était maintenue entre les trois principales factions, celles des Français, des Italiens et des Espagnols; enfin elle pencha du côté du cardinal Michel-Ange Conti, qui avait mis dans son parti Alberoni, en lui promettant de faire cesser les poursuites dont il était l'objet, et qui de plus avait rattaché à sa cause le cardinal de Rohan, en prenant l'engagement par écrit de donner le chapeau à Dubois, premier ministre de France. Il y eut encore dix à onze jours de luttes et de tiraillements; mais l'argent de la France rendit dociles les plus récalcitrants, et le 8 mai 1721 le cardinal Michel-Ange Conti fut proclamé souverain pontife.

Après les cérémonies de l'exaltation, l'abbé Tencin, qui était la créature de Dubois et l'agent secret du régent à la cour de Rome, somma le nouveau pape de tenir la parole qu'il avait donnée au cardinal de Rohan et d'élever le favori de Philippe d'Orléans au rang de prince de l'Église

Sa Sainteté, qui craignait avec juste raison d'exciter un mécontentement général en nommant cardinal un homme aussi infâme que Dubois, voulut revenir sur sa promesse, et argua de la nécessité où il se trouvait de retarder la promotion. L'abbé Tencin, qui avait reçu des ordres pour hâter la conclusion de cette affaire, menaçait de rendre public l'engagement secret remis au cardinal de Rohan, et qui invalidait l'élection du pape comme simoniaque; d'autre part il offrit au saint-père huit millions en échange d'un simple acte de complaisance. Innocent XIII céda à d'aussi puissantes raisons, et signa la promotion de Dubois. C'était un scriapant de plus dans le sacré collège.

Les panégyristes du saint-père cherchent à excuser cette action coupable en la représentant comme une faiblesse, en faisant valoir qu'il distribua l'argent entre ses deux frères, le duc de Poli et monsignor Conti, religieux bénédictins, entre ses deux sœurs, l'une veuve du duc d'Aquasparta, l'autre qui était mariée au prince Ruspoli, et entre ses cinq neveux ou nièces. Simonie et népotisme!

Aux allures du pape on supposa qu'il se montrerait fidèle continuateur de la politique de ses prédécesseurs et qu'il soutiendrait la bulle Unigenitus; mais il advint au contraire qu'il se montra favorable aux appels, soit par suite d'engagements secrets avec le cardinal de Rohan, qui était hostile aux constitutionnaires, soit par haine contre les jésuites, qui devenaient de jour en jour plus redoutables. Sa Sainteté se mit en rapport avec le cardinal de Noailles, et lui adressa un bref pour l'engager à s'occuper des moyens de faire cesser les troubles que les disciples d'Ignace de Loyola, le vieux roi Louis XIV et Clément XI avaient soulevés et entretenus depuis tant d'années dans le royaume.

Malheureusement cette première démarche n'acquiesça son effet par la précipitation des opposants eux-mêmes. Sept évêques du parti, se voyant appuyés par le chef de l'Eglise, crurent que la victoire leur était assurée; ils n'apportèrent pas assez de mesure dans la manifestation de leur joie, et osèrent rédiger une lettre qui, attaquant violemment la bulle Unigenitus sur le fond et sur la forme, posait en principe qu'un pape n'avait pas le droit de promulguer une constitution sans le consentement des cardinaux, et blâmait verbalement le pontife défunt d'avoir procédé à la condamnation du Père Quesnel sans l'approbation de l'archevêque de Paris.

Cette lettre imprudente, qui avait été imprimée et distribuée, fit tant d'éclat, que le pape se vit contraint de la remettre à la congrégation du saint-office, s'il ne voulait lui-même être déclaré quésnelliste. Elle fut condamnée par un décret, comme renfermant plusieurs propositions injurieuses aux prélats catholiques de France, à la mémoire de Clément XI et au saint-siège apostolique.

L'abbé Tencin, l'agent secret du régent, continuait à habiter Rome et à donner le scandale des plus honteux déréglés, lorsqu'il lui prit la singulière fantaisie de se faire nommer cardinal. Comme il n'avait pas rendu au saint-père la promesse écrite de sa main pour la promotion de Dubois, lors du conclave, il vint impudemment faire au pape la proposition de troquer cette pièce contre un chapeau. A une telle

ouverture, Innocent XIII ne fut pas maître d'un mouvement d'indignation; il répondit à l'espion diplomatique qu'il ne pouvait accéder à sa demande; que déjà la nomination du favori du régent lui avait causé assez d'ennuis; que néanmoins il avait pu s'excuser de cette faute sur les sollicitations pressantes du gouvernement français et sur la recommandation de l'empereur; mais qu'il n'avait aucune raison à alléguer pour la promotion d'un abbé qui n'avait ni dignités, ni titres, ni fonctions avouées, qu'on ne connaissait à Rome que par les excès de son immoralité, et en France par ses incestes avec sa sœur, et par l'éclat d'un procès infamant.

Tencin se retira couvert de confusion, sans avoir toutefois renoncé à son projet; il revint à la charge quelques jours après, insista, menaçait, et poursuivit à tel point le saint-père de ses obsessions, que celui-ci, tourmenté de l'idée que d'un moment à l'autre l'Europe entière, instruite de son honteux marché avec le cardinal de Rohan, allait se retirer de son obédience, et d'autre part, reculant devant l'accomplissement d'un nouveau scandale, tomba dans une sorte de mélancolie noire qui porta un coup funeste à sa santé.

Ces graves sujets de contrariétés n'empêchèrent pas néanmoins Innocent XIII de s'occuper des intérêts temporels de l'Eglise. Le mouvement des armées impériales en Italie et le débarquement de quelques troupes espagnoles semblaient annoncer que les hostilités allaient être reprises entre ces deux puissances. Le pape ne se laissa point guider par les apparences; il comprit que ce déploiement de forces n'avait d'autre but que de l'obliger à se prononcer dans l'affaire de l'investiture du royaume de Naples. Pour prévenir tout désagrément il prit les devants, annonça qu'il voulait donner entière satisfaction à la cour de Vienne, et qu'il était prêt à recevoir la haquenée blanche et la bourse de cinq mille ducats d'or, qui composaient le tribut annuel que le royaume de Naples payait au saint-siège. Il eut également soin de presser la cérémonie de l'investiture, pour que l'empereur Charles VI pût mettre une flotte à la mer et s'occuper de la défense de l'île de Malte, menacée par les Turcs. Le pape voulut en outre intéresser les autres princes catholiques à cette espèce de croisade contre la Sublime-Porte, et adressa des brefs dans toutes les cours de l'Europe, pour mettre les nations à contribution de troupes, d'armes, de matériel de guerre, de canons, de vaisseaux et surtout d'argent.

La France était occupée alors des préparatifs du sacre de Louis XV; et le ministre Dubois avait fait demander en cour de Rome l'autorisation pour le jeune monarque de déjeuner avant de communier, afin qu'il pût mieux supporter les fatigues de cette longue cérémonie. Sa Sainteté profita de la circonstance, et vendit cette ridicule dispense plusieurs millions. L'attention qu'Innocent avait apportée à ne point confier exclusivement la conduite de la guerre contre les Turcs à Charles VI, montra qu'il était doué d'une rare sagacité et qu'il avait prévu ce qui devait arriver; car à peine l'empereur eut-il reçu l'investiture du royaume de Naples, qu'il voulut se mettre au lieu et place du souverain pontife, et qu'il



Le crapuleux Dubois, cardinal et ministre du régent

donna l'investiture de Parme et de Plaisance à l'infant don Carlos, sous prétexte que ces provinces étaient de simples fiefs de l'Empire. La cour de Rome revendiqua hautement les droits qu'elle s'attribuait sur ces États; mais aucun roi ne l'inquiéta de ses réclamations, et les menaces ainsi que la prudence du chef de l'Église furent insuffisantes pour empêcher cette usurpation de pouvoirs.

Alberoni vint encore occuper l'Europe de ses querelles avec la cour d'Espagne; fatigué de se voir l'objet des poursuites de son ancien maître, le lâche Philippe V, il demanda lui-même que le pape voulût bien faire instruire son procès; il comparut devant la congrégation des cardinaux, se défendit de toutes les imputations qui avaient été formulées contre lui, et obtint un bref d'absolution.

Cette bulle contenait en substance qu'Alberoni n'était coupable sur aucun des chefs d'accusation porté devant la congrégation par le monarque espagnol et par Clément XI; qu'en conséquence Sa Sainteté imposait un silence perpétuel à ceux qui en avaient pris connaissance, abolissait toutes les censures portées contre le cardinal, le lavait des taches faites à sa pompe, sans qu'il lui fût jamais nécessaire de se justifier davantage des accusations ni des procédures intentées contre lui, et voulait qu'il jouît à

l'avenir de toutes les prérogatives et privilèges de sa dignité de prince de l'Église.

Quelques jours après, un autre événement, dont le résultat devait être fatal au souverain pontife, vint distraire les esprits. Le légat Mezzabarba, envoyé en Chine pour abolir le culte de Confucius, était de retour à Rome et avait rendu compte à la congrégation de la propagande des persécutions auxquelles il avait été en butte de la part des disciples d'Ignace de Loyola; il racontait dans leurs plus grands détails les abominations dont ces religieux se rendaient coupables, et les idolâtries qu'ils autorisaient; il les accusait d'une manière formelle de la mort de l'infortuné cardinal de Tournon, et de tentatives de corruption et d'intimidation à son égard. Toutes ces choses parurent si graves à Innocent XIII, que, malgré la crainte où il était de mécontenter les jésuites, il annonça qu'il allait incontinent rendre des édits pour la réforme de la société, et préalablement il défendit aux jésuites de recevoir de nouveaux adeptes.

Les bons Pères se soumièrent en apparence, et travaillèrent dans l'ombre à se défaire du pontife; enfin, le 17 mars 1724 leur œuvre fut accomplie; Innocent XIII expira au milieu de convulsions atroces qui détachèrent les intestins et les firent tomber dans le scrotum. Les jésuites étaient vengés!





Élection de Benoît XIII. — Origine du saint-père. — Nicolas Coscia, l'un de ses domestiques, gouverne l'Église sous son pontificat. — Tentatives de réformes dans le clergé et sur les ordres religieux. — Le pape règne mais ne gouverne pas. — Sa santé se montre favorable aux appels. — Correspondance du pape et du cardinal de Noailles. — Les jésuites deviennent plus redoutables que jamais. — Intrigues de Fleury, évêque de Fréjus, instituteur de Louis XV, pour obtenir le chapeau de cardinal. — Le duc de Bourbon, ministre, et sa maîtresse la marquise de Frie, deviennent les instruments des jésuites. — Quereles sur les douze articles. — Concile de Latran. — Projet du pape pour réunir les quatre communions chrétiennes. — Le pape en tutelle. — Fleury, premier ministre en France. — Concile du Brigandage d'Embrun. — Condamnation d'un prelat octogénaire. — Les habitants du canton de Lucerne chassent les jésuites de leur territoire. — Voyage du saint-père à Bénévent. — Il fait une bulle en faveur des dominicains et condamne la constitution Unigenitus. — Intrigues des jésuites. — Paix entre les cours de Rome et de Turin. — Divisions entre le saint-siège et le roi de Portugal. — Consultation des cinquante évêques français. — Résipiscence et mort du cardinal de Noailles. — La bulle Unigenitus est définitivement acceptée en France. — Triomphe des jésuites. — L'égénle sur Grégoire VII. — Mort de Benoît XIII.

Lorsque les funérailles d'Innocent XIII furent terminées, les cardinaux entrèrent en conclave et se formèrent en plusieurs factions pour éléver un nouveau pontife sur le trône de l'Apôtre. Le cardinal Olivieri, un des meneurs, intrigua avec tant d'adresse en faveur de Pierre-François Orsini, candidat du parti italien, qu'il lui gagna la majorité des voix et le fit proclamer pape sous le nom de Benoît XIII. C'était un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, d'un caractère si détestable, qu'au rapport du Père Cloche, général de la congrégation, il ressemblait à un bâton d'acacia, aigu, dur et tortu; de plus, il passait pour le plus stupide des membres du sacré collège. Mais il avait le mérite, aux yeux des ambitieux qui songeaient à le supplanter, d'être âgé de plus de soixante-quinze ans, et d'avoir une santé débile.

Les historiens qui ont écrit sur ce pontife disent qu'il avait embrassé la vie monastique dès sa plus tendre jeunesse, et qu'il n'avait pas tardé à faire une brillante fortune dans la carrière ecclésiastique, par le crédit de son père le duc de Bracciano, de la maison des Ursins, qu'il avait successivement obtenu

les sièges de Manfredonia, de Césène, l'archevêché de Bénévent, et enfin le titre de cardinal. Ce qui distinguait le plus particulièrement Benoît XIII était une inaptitude absolue en tout ce qui concernait la gestion de ses affaires; aussi le jour de son exaltation annonça-t-il au sacré collège qu'il se déchargeait du gouvernement de l'Église sur un de ses anciens domestiques Nicolas Coscia, qu'il avait fait son major-dome, et qu'il éleva plus tard à la dignité de cardinal et d'archevêque de Bénévent.

Dès le commencement de son règne, le souverain pontife parut animé des plus louables intentions, et annonça qu'il voulait introduire de salutaires réformes dans le clergé, ainsi que dans les sociétés chrétiennes, et pour mettre ses projets à exécution, il institua une congrégation qui tint plusieurs conférences sous sa présidence. Malheureusement les cardinaux qui faisaient partie de l'assemblée et qui étaient intéressés au maintien des abus, écartèrent adroitement toutes les propositions qui leur étaient soumises, et employèrent les séances à discuter deux décrets fort insignifiants, l'un qui interdisait aux clercs le port

pernue, l'autre qui concernait les filles publiques et leur enjoignait d'exercer leur industrie hors des portes de la ville sainte. Coscia, que les réformes menaçaient dans ses plus chers intérêts, dans la vente des charges, des bénéfices, des annates, des indulgences, des absolutions, et qui redoutait de voir tarir la source de ses honteux profits, prit soin de dissuader le pape de rien changer à ce qui existait.

Sa Sainteté, depuis longtemps habituée à ne voir que par les yeux de son ministre, et à ne suivre que ses conseils, abandonna ses généreux desseins et se jeta dans les questions de théologie. On prétend que l'origine de la haute faveur dont jouissait Coscia auprès de son maître provenait d'une plaisante comédie que celui-ci avait jouée dans les premiers temps du règne de Benoît XIII. Le bon pape l'avait plusieurs fois entretenu des bruits qui lui revenaient aux oreilles sur sa conduite licencieuse, sur ses intrigues avec des courtisanes, et l'avait menacé de sa disgrâce s'il en acquérait la certitude. Un matin, le ministre fit avertir sous main le saint-père, qu'il était renfermé dans une chambre secrète du palais avec une de ses maîtresses; aussitôt Benoît se fit conduire à l'appartement qui était désigné, pour surprendre le coupable et le chasser; arrivé sur le seuil de la porte et n'entendant aucun bruit, il se pencha, regarda par le trou de la serrure, et aperçut son secrétaire à genoux devant un prie-Dieu, puis il le vit se lever, prendre une discipline et s'en frapper à grands coups. Le pape, dupe de cette jonglerie, ne voulut jamais depuis prêter l'oreille à aucune accusation contre le pieux Coscia. Celui-ci abusa grandement de la simplicité de Benoît: il ne mit aucun frein aux débordements de sa vie privée, au scandale de ses vols, de ses concussions, s'empara entièrement de l'esprit du pontife, et demeura maître absolu de diriger à son gré les affaires spirituelles et temporelles de l'Église.

Benoît XIII ne régna plus que de nom; son ancien valet devint le dépositaire de l'autorité temporelle et spirituelle, et s'il lui permit parfois de jouer son rôle de pape, ce ne fut que pour des questions de théologie, qu'il regardait comme trop absurdes et trop indignes de lui. Ainsi, il lui soumit la lettre qu'écrivait le cardinal de Noailles à Sa Sainteté, pour la féliciter sur son exaltation et pour lui marquer l'espoir qu'il plaçait en elle relativement à la cessation des querelles soulevées par la constitution Unigenitus, pour ramener la paix et la concorde en France.

Le pape accueillit favorablement le message de l'archevêque de Paris, et lui répondit en termes ambigus qui laissaient pressentir qu'il se rangerait au parti des appelants contre les jésuites, si le clergé de France consentait à faire quelque concession. Dans cette supposition, monseigneur de Noailles rédigea, avec le concours des évêques opposants, un mémoire qui renfermait douze propositions de dogmatique et de discipline ecclésiastique; il l'envoya aussitôt en cour de Rome pour qu'on le fit approuver par le sacré collège, promettant en échange de faire recevoir la bulle Unigenitus dans le royaume. Benoît établit une congrégation particulière chargée d'examiner ces douze propositions et de lui en faire un rapport. Après trois mois de conférences, la commission émit l'avis que les articles proposés à sa vérifi-

cation n'avaient aucun besoin d'approbation, attendu qu'ils étaient l'expression des doctrines évangéliques et qu'ils n'étaient contestés par personne; que le cardinal de Noailles devait accepter purement et simplement la bulle Unigenitus, révoquer son appel et désavouer généralement tout ce qu'il avait fait et écrit contre la constitution, et condamner expressément son instruction pastorale. Cette décision, qui ramenait les constitutionnaires et les appelants sur le même terrain sans donner la plus légère satisfaction à ces derniers, témoigna assez que les jésuites reprenaient leur empire à la cour de Rome. Du reste, il ne fut pas permis d'en douter lorsqu'on vit Benoît XIII, ou plutôt son infâme ministre, suspendre les enquêtes de la congrégation de la propagande dans l'affaire du rite chinois, et envoyer en exil le légat Mezzabarba, le même que son prédécesseur voulait nommer prince de l'Église, en récompense du courage qu'il avait montré dans sa dangereuse mission. La cause de ce changement provenait de ce que les jésuites avaient su mettre le cardinal Coscia dans leurs intérêts, en lui ouvrant leurs trésors et en lui permettant d'y puiser à pleines mains.

En France, surtout depuis la mort du régent, leur crédit s'était relevé, et ils se montraient plus puissants que jamais; le duc de Bourbon, alors premier ministre; sa maîtresse, la marquise de Prie, ainsi que monseigneur de Fleury, évêque de Fréjus et précepteur du roi, étaient tous à l'entière dévotion des disciples d'Ignace de Loyola, et travaillaient de leur mieux à faire triompher la société. Le stupide duc de Bourbon, qu'on appelait aussi Monsieur le Duc, poussa le fanatisme jusqu'à lancer contre les protestants un décret qui défendait l'exercice le plus secret de la religion réformée sous peine de mort, et qui déclarait infamante la mémoire de ceux qui expiraient sans recevoir les sacrements.

Les parlements eurent la lâcheté d'enregistrer cet édit tyrannique, dont les clauses renchérisaient en quelque sorte sur celles des odieuses ordonnances de Louis XIV; et les attaques contre les quésnellistes reprirent une nouvelle intensité. Les évêques opposants se défendirent vigoureusement, accusèrent le saint-siège de mauvaise foi, et en fournirent pour preuve le refus d'approuver les douze propositions que le pape lui-même avait indiquées dans sa correspondance avec l'archevêque de Paris, comme modification suffisante de la bulle Unigenitus; ils osèrent même publier les lettres secrètes du pape, avec des douze articles augmentés de commentaires, et s'occupèrent toutes les doctrines de la constitution. Un arrêt du conseil d'Etat contre l'ouvrage, portant qu'il serait supprimé, et que les exemplaires déjà distribués seraient rapportés et lacérés par la main du bourreau.

L'excès de rigueur dont on usait à l'égard des douze propositions était d'autant plus incompréhensible qu'une congrégation de cardinaux les avait déclarées saintes et orthodoxes; mais pour mieux faire apprécier la conduite des suppôts du jésuitisme, nous donnons le texte de ces remarquables articles.

1^{re} PROPOSITION. Depuis le péché d'Adam, aucun homme n'a pu acquérir la véritable justice ou le salut éternel, sans la foi au Rédempteur, plus ou moins

développée et distincte, selon la différence des temps et des personnes.

II. La loi de Moïse ne donnait point par sa propre vertu la grâce qui est essentiellement nécessaire pour accomplir les commandements de Dieu.

III. Personne ne résiste à la volonté absolue de Dieu.

IV. Dans l'état de la nature déchue, afin que le libre arbitre de l'homme soit censé pécher ou mériter, il n'est pas nécessaire qu'il ait une égale aptitude pour le bien ou pour le mal, ni qu'il se trouve dans sa volonté des forces égales pour ces deux penchans.

V. On peut soutenir sans erreur que les aveugles et les endurecis sont quelquefois destitués de toute grâce intérieure, en punition de leurs péchés précédents; mais on serait condamnable d'avancer que l'homme privé de toute grâce peut commettre les péchés les plus énormes et les impuretés les plus grandes sans être coupable devant Dieu.

VI. Le point capital et le plus essentiel de la religion chrétienne est le divin commandement de l'amour de Dieu; et ce commandement est distingué des autres.

VII. Le rapport de toutes nos actions à Dieu est de précepte et non pas seulement de conseil, et il ne suffit pas que nos actions y tendent interprétativement.

VIII. Celui qui commet des péchés mortels offense Dieu, quoiqu'il ignore les commandements de Dieu, ou qu'il ne pense pas actuellement à lui, ou quoiqu'il ne fasse pas une attention expresse à la malice du péché.

IX. Ceux-là ne suivent pas la voie sûre du salut, qui ne demandent point dans le sacrement de pénitence le même amour de Dieu que le second concile d'Orange et le concile de Trente exigent des adultes pour être justifiés dans le sacrement du baptême.

X. C'est une conduite conforme au précepte de l'Evangile et aux règles de l'Eglise, de différer le bienfait de l'absolution aux pénitents qui sont chargés de très-grands crimes ou de crimes publics; ou à ceux qui sont dans l'habitude ou même dans l'occasion prochaine de péchés mortels; à ceux qui refusent de se réconcilier sincèrement avec leurs ennemis, de restituer les biens qu'ils ont enlevés à leur prochain, soit l'honneur ou la réputation, et de réparer le scandale qu'ils ont causé volontairement par leurs débordemens ou par leurs calomnies.

Les bulles. Le pape tut et st sans doute utile par elle-même; cependant, qu'il n'est pas d'une nécessité absolue à tous les hommes sans exception, et il n'est pas permis à chaque personne de l'interpréter à sa fantaisie, en suivant pour règle son propre esprit, ni de le lire sans conserver le respect et l'obéissance due aux pasteurs, ou sans une sincère soumission à l'Eglise, qui seule est juge du vrai sens et de la véritable interprétation de l'Ecriture.

XII. Si quelque sentence d'excommunication défend clairement d'exercer les actes d'une véritable vertu ou détourne d'un vrai précepte, elle doit être regardée tout à la fois comme nulle et injuste; et cela conformément aux décrets les plus sacrés de l'Eglise.

Les persécutions recommencèrent contre les oppo-

sants pour les forcer à recevoir la communion sans modification: Fleury, qui aspirait au cardinalat, voulut faire preuve de zèle, et poursuivit les religieux de la Chartreuse de Paris, qui lui avaient été dénoncés comme quesnellistes par les supérieurs; vingt-six de ces solitaires furent obligés de briser les portes de leurs cellules, et de se sauver de leur couvent pour éviter les effets de la haine de leurs ennemis; ils se réfugièrent en Hollande, d'où ils protestèrent contre l'exécrable tyrannie du saint-siège.

Pour rendre à chacun la justice qui lui est due, nous dirons que ces actes de rigueur étaient prescrits par le cardinal Coscia, et non par Benoît XIII, qui s'était montré en tous temps disposé à soutenir les jansénistes plutôt qu'à les persécuter. Le pontife n'était donc coupable que d'avoir placé sa confiance dans un ministre qui en abusait pour faire le mal; encore pourrait-on donner pour excuse de sa négligence, qu'il était entièrement absorbé par l'approche du jubilé du premier quart de siècle.

Comme à l'ordinaire, les pèlerins affluèrent à Rome, vinrent grossir les trésors du Vatican, et remportèrent en échange de leur argent des indulgences, des absolutions, des bénédictions, des scapulaires, des chapelets, des reliquaires, des anneaux consacrés, et toutes les vœilles ou autres bibelots qui se débitent dans la boutique du pape.

L'année suivante, Benoît XIII ouvrit dans l'Eglise de Saint-Jean de Latran un concile où assistèrent trente-deux cardinaux et cinquante-deux prélats. Sa Sainteté avait convoqué cette assemblée pour régler quelques points fort importants de discipline ecclésiastique et de liturgie; mais les Pères qui étaient pour la plupart affiliés aux jésuites ou vendus à la société, au lieu de s'occuper des questions qui leur étaient soumises, employèrent les séances à pérorer sur la bulle Unigenitus, et décidèrent quelle serait maintenue dans toute son intégrité. Ce fut inutilement que le pape voulut interposer son autorité et réclamer les bénéfices de l'infaillibilité pontificale, les prélats passèrent outre, et lui firent apposer sa signature au bas de leurs décrets, en trompant sa bonne foi, en glissant cette pièce importante au milieu d'autres papiers que le secrétaire du synode était chargé de lui faire signer chaque jour.

Un dominicain qui assistait aux conférences écrivit à son supérieur une lettre fort énergique, où il se plaint ainsi sur ce qui s'était fait dans l'assemblée de Saint-Jean de Latran: « Vous saurez, mon vénérable Père, qu'il vient de se passer à Rome des actes qui méritent la juste réprobation des hérétiques. Un pape pieux et rempli de bonnes intentions assemble des prélats pour travailler à une réforme dans les mœurs du clergé et dans les doctrines d'une société corrompue; il a l'autorité en main; tous ceux qui forment le synode déclarent qu'il est la bouche de la vérité. Cependant qu'est-il arrivé? C'est que les molinistes ont triomphé de saint Augustin, de saint Thomas et de la grâce; c'est qu'on a réformé la longueur des perroques, et la coupe des habits, sans rien décider contre le luxe des prélats, non plus que sur les mœurs déréglées du clergé italien. Quelle conséquence les hérétiques doivent-ils tirer de là? C'est qu'il n'y a rien à espérer des conciles, et à pas-

tuce et la fraude tiennent ordinairement la place du Saint-Esprit, ou que l'Esprit-Saint est un oison. »

Benoît XIII ne se laissa pas décourager par le mauvais succès du synode de Latran, il n'abandonna point son idée de pacifier l'Eglise, et médita la convocation d'un concile universel pour arriver à la fusion de toutes les communions chrétiennes, en réunissant les quatre sectes principales du christianisme, les catholiques romains, les luthériens, les calvinistes et les chrétiens grecs. Il se proposait de mettre à exécution ce magnifique projet en agissant de concert avec ces quatre Eglises, et en indiquant des assemblées œcuméniques qui devaient être présidées par des prélats des diverses communions, dans les villes de Rome, de Lubeck, de Londres et dans la capitale de la Livouie.

Sa Sainteté avait fait un programme des séances, indiquant les mesures à prendre pour anéantir les schismes ; elle engageait les Pères à faire en commun une nouvelle traduction de la Bible avec des notes explicatives, ainsi qu'un catéchisme universel ; elle consentait à ce que la messe fût transformée en office de liturgie, à ce que les convents fussent changés en écoles, à ce que le mariage des prêtres fût permis à certaines conditions, à ce que le culte des images fût entièrement modifié, et la discipline ecclésiastique établie sur des bases uniformes pour tous les ministres de la religion.

Le souverain pontife justifiait cette entreprise en disant qu'au temple de Jérusalem, qui était le type de la Jérusalem céleste, il y avait plusieurs issues pour parvenir au saint des saints, ce qui à son avis était une preuve irréfragable qu'il y avait plusieurs voies pour arriver au ciel. Malheureusement il ne put réaliser cette œuvre sainte ; les jésuites crièrent au scandale, firent intervenir le cardinal Coscia, et le pauvre pape, qui atteignait alors sa soixante-dix-huitième année, se vit contraint de s'engager par serment et à genoux devant son ancien valet d'abandonner ses pieux desseins, et de promettre sur l'hostie de ne point abdiquer la tiare. En récompense de sa soumission, le ministre lui permit de se rendre à Bénévent, où depuis longtemps il voulait aller pour se reposer des tracas des affaires.

Le fatal ascendant des disciples d'Ignace de Loyola se faisait sentir en France aussi bien qu'en Italie. L'évêque de Fréjus, Mgr de Fleury venait de supplanter le duc de Bourbon dans la charge de premier ministre, et achetait le chapeau de cardinal à prix des plus lâches concessions ; il s'associa même à Tencin, devenu archevêque d'Embrun, dans les poursuites que cet infâme tonsuré exerça contre le pieux évêque de Senes, son suffragant, un des prélats appelants, qui était plus qu'octogénaire ; ce digne ecclésiastique était accusé d'avoir publié dans un mandement des propositions analogues à celles du fameux livre de Quesnel, et même aux ouvrages d'Arnauld, de Nicole et de Pascal.

Fleury ne rougit pas de persécuter un vénérable vieillard qui avait passé toute sa vie dans l'exercice des plus sublimes vertus, et de s'acharner à sa perte pour faire triompher l'archevêque d'Embrun, le digne émule du cardinal Dubois, dont les turpitudes étaient un sujet de scandale pour les fidèles. A

l'instigation des sulpiciens, ses conseils ordinaires dans les affaires civiles et religieuses, le ministre résolut de donner un grand retentissement à la condamnation de l'évêque de Senes. Comme les jansénistes ne cessaient de demander un synode, il imagina d'offrir un simulacre d'assemblée ecclésiastique, et convoqua en concile provincial, par une lettre de cachet, les plus ardents constitutionnaires, entre autres les évêques de Gap, de Bellay, de Vence, de Sisteron, de Glandève, d'Autun, de Viviers, d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Grasse et de Marseille.

L'assemblée tint ses séances dans le palais de l'archevêque d'Embrun et sous sa présidence ; aussi les appelants désignèrent-ils cette réunion sous le nom de « Brigandage d'Embrun. » Ces misérables suppôts de Satan ne voulurent pas même entendre la justification du vénérable prélat ; ils le déclarèrent coupable de scandale, de sédition, d'hérésie, l'interdire de ses fonctions épiscopales, et l'exilèrent dans les montagnes de l'Auvergne, où il mourut bientôt après, de chagrin, de misère, et quelques historiens disent même qu'il fut empoisonné. Cette éclatante victoire valut à l'archevêque d'Embrun le chapeau de cardinal, cet emblème de corruption et d'infamie. L'objet constant de son ambition.

Pendant que les membres du clergé, les docteurs de la Sorbonne, les conseillers du Parlement, subsaisaient honteusement le joug des disciples d'Ignace de Loyola, les magistrats d'un petit canton suisse, du canton de Lucerne avaient le courage de les expulser de leur territoire et de braver la redoutable congrégation.

Quant à Benoît XIII, il restait entièrement étranger à toutes ces querelles, et se contentait de faire des excursions dans la province de Bénévent. On raconte qu'un jour, dans une de ses promenades, il fut accosté par une femme qui passait dans le pays pour être prophétesse, et qui lui adressa cette singulière allocution :

« Saint-père, au nom de Dieu, je viens t'annoncer que Rome est ta véritable Eglise, ta ville, le lieu de ta résidence canonique, et non Bénévent. Retourne donc au Vatican, et rappelle-toi que tu ne dois obéir ni aux jésuites ni à l'infâme cardinal Coscia ; tu es pape, c'est à toi de commander ! »

Le souverain pontife écouta avec recueillement la prophétesse, lui promit de suivre religieusement ses avis, et lui donna sa bénédiction. Néanmoins il demeura encore plusieurs mois à Bénévent, et s'occupa de consacrer des églises et de faire des miracles, c'est-à-dire de se moquer des simples et des ignorants.

Quirini, archevêque de Corfou, prétend que le vieux pape accomplit trois fort jolis petits miracles, qu'il rendit la vue à une jeune fille de douze ans, qu'il délivra du démon une femme qui en était horriblement possédée, et qu'il guérit un enfant de cinq ans estropié et muet de naissance.

Benoît XIII se prépara ensuite à revenir à Rome, et annonça qu'il allait publier deux bulles, l'une sur la prédestination gratuite et sur la grâce efficace, l'autre sur la constitution Unigenitus. Comme il se déliait de sa faiblesse naturelle, il voulut terminer ces deux affaires avant de remettre le pied dans la



Le cardinal de Fleury, évêque de Fréjus.

ville sainte, et s'arrêta au monastère du Mont-Cassin, où monsignor Accoramboni et le Père Molo, procureur général des dominicains, rédigèrent les bulles. Le pape fut tellement satisfait du travail des théologiens, qu'il leur fit un riche présent au moment de son départ pour Sezza, et que pendant le voyage il se fit relire plusieurs fois les deux pièces par l'évêque Fini, qui l'accompagnait dans sa voiture. Le Saint-père venait de se livrer à un traître.

Ce prélat, qui était agrégé à la société des jésuites, fut étonné de cette découverte, mais ne fit rien paraître de son étonnement. Le soir même il expédia un courrier au Père Corradini, jésuite et frère d'un cardinal, pour l'instruire de ce qui se passait. La nouvelle fut aussitôt transmise au généralat. Les plus actifs des membres de l'ordre furent expédiés, les uns chez les cardinaux de leur faction, les autres chez les ministres des différentes puis-

sances, afin d'aumenter tout le sacré collège et les ambassadeurs contre le saint-père.

Les cardinaux Lercari, Polignac et Bentivoglio accoururent immédiatement auprès de Sa Sainteté pour empêcher la publication des deux bulles. Le pape tint ferme et ne fit aucune concession. Nicolas Coscia vint à son tour, chercha à le faire changer de résolution, pria, menaça, et malgré ses obsessions ne remporta qu'une demi-victoire. Benoît consentit à modifier la bulle sur la constitution Unigenitus, mais pour celle qui consacrait les théories dominicaines sur la grâce efficace, il ne voulut rien y changer, et la fit afficher au champ de Flote. Elle était ainsi conçue :

« Nous condamnons, repoussons et éloignons, en vertu de notre autorité, les calomnies témérairement avancées contre les doctrines de l'auguste docteur saint Thomas d'Aquin et de saint Augustin, et ces

pour rendre un témoignage encore plus éclatant à la morale de ces Pères, pour animer de plus en plus l'ordre des dominicains et tous ceux qui suivent leur doctrine à en faire une profession sincère, que de notre science certaine nous ordonnons aux turbulents et aux opiniâtres perturbateurs du repos de l'Eglise catholique, de cesser leurs attaques contre les œuvres orthodoxes de saint Thomas. Nous leur enjoignons de ne plus détourner le sens sublime de ces ouvrages par des interprétations éloignées de la vérité, en faisant violence ouverte tant à nos propres paroles qu'à celles de nos prédécesseurs. Nous leur défendons d'exprimer le plus léger blâme sur nos lettres apostoliques, sur l'ordre des dominicains, et nous condamnons les lettres, les libelles, les thèses et les livres qui ont porté ou qui pourraient porter atteinte aux sectateurs de l'école thomistique. »

Cette bulle était bien positivement une déclaration de guerre contre la société des jésuites. Néanmoins les enfants d'Ignace de Loyola gardèrent le silence, de peur de raviver l'ancienne querelle de leur compagnie avec les dominicains, dans un moment où ils avaient déjà les quesnellistes sur les bras. Ils craignaient également, en relevant le gant qui leur était jeté par les disciples de saint Dominique, de mécontenter le cardinal Coscia, qui paraissait fatigué de ces disputes incessantes, et qui d'ailleurs avait à s'occuper de démêlés fort graves qui venaient de s'élever entre le saint-siège et les cours de Turin et de Lisbonne, relativement à la confirmation de l'indult que réclamait Victor Amédée, c'est-à-dire au droit de nommer aux bénéfices vacants dans l'île de Sardaigne, qu'il avait troquée contre celle de Sicile; et en ce qui concernait le roi de Portugal, pour l'obtention d'un chapeau de cardinal en faveur du nonce Bichi, prélat infâme que Sa Majesté Jean V avait pris en singulière affection, et qu'elle voulait faire entrer de force dans le sacré collège.

Les révérends Pères avaient prévu que les débats des constitutionnaires et des appelants de France absorberaient toute l'attention de Nicolas Coscia et ne lui permettraient pas d'entrer dans de nouvelles intrigues. Les choses prenaient en effet un caractère de gravité extrême : à la suite du « Brigandage d'Embrun, douze évêques opposants avaient protesté contre le jugement, et avec eux cinquante avocats du barreau de Paris avaient formulé une consultation énergique tendant à infirmer la procédure du concile, comme s'écartant du texte même des lois ecclésiastiques et civiles.

Le cardinal de Fleury, exaspéré par cette manifestation, fit saisir l'ouvrage des avocats, le déféra à un conseil d'évêques stipendiés, et obtint une nouvelle condamnation. Les prélats décrétèrent que les docteurs en droit « s'étaient égarés sur tous les points, les blâmant d'avoir élevé au-dessus de l'autorité de l'Eglise, des conciles, des papes, des évêques et de la bulle Unigenitus, des maximes et des propositions téméraires, basses, tendantes au schisme, destructives de toute hiérarchie, suspectes d'hérésie et même hérétiques; ils ajoutèrent que ces légistes avaient attaqué le concile d'Embrun au préjudice de l'autorité royale et du respect qui était dû à un nombre considérable de prélats et au pontife lui-même. »

Par arrêt du conseil d'Etat, la consultation fut supprimée et les auteurs déferés à la vindicte des dévots. Les prélats qui voulurent encore élever la voix furent menacés de l'exil; les ordres monastiques qui osèrent adresser de simples observations furent immédiatement frappés d'interdiction; de pauvres religieuses, qui se permirent de plaindre les victimes, furent impitoyablement arrachées de leurs saintes retraites et dispersées dans d'autres communautés.

Cette recrudescence de persécution, qui annonçait devoir sévir sur tous les appelants sans exception, intimida enfin les membres du haut clergé. Le cardinal de Noailles lui-même, cet intrépide adversaire des jésuites, qui jusque-là s'était montré inébranlable, chancela dans ses sentiments, et offrit d'accepter la bulle Unigenitus, sous la condition que ses ennemis le laisseraient mourir en paix. Néanmoins il protesta contre la condamnation de Soanen, évêque de Senes, et en appela au roi ainsi qu'au futur concile général du « Brigandage d'Embrun. » Sa Majesté Louis XV condamna cette démarche, fit des menaces si terribles à ce vieillard, qui était pour ainsi dire sur le bord de la tombe, qu'il le força à rétracter ses opinions et à démentir son caractère en publiant un mandement par lequel il déclarait accepter la bulle de Clément XI sans aucune modification.

Ce fut un véritable triomphe pour les constitutionnaires que la soumission du cardinal de Noailles, et par conséquent elle porta un coup terrible aux appelants, car l'adhésion du métropolitain entraîna celle du chapitre de chanoines et des premiers vicaires de l'archevêché. Il est vrai que les manifestations de joie des jésuites dessillèrent les yeux du vénérable prélat, et lui firent comprendre qu'il avait commis un acte de faiblesse irréparable. Lui-même disait en pleurant à ceux qui l'entouraient, qu'il s'était, dans un moment d'une coupable lassitude, avili aux yeux des hommes et rendu indigne de contempler la face du Christ. La honte et le désespoir qu'il ressentait de son acceptation avancèrent sa fin et le conduisirent au tombeau en peu de mois.

Le nouvel archevêque de Paris, Mgr de Vintimille, homme violent et entièrement dévoué au saint-siège, entreprit de soumettre le clergé du second ordre, et il y réussit à son entière satisfaction, en employant tour à tour la menace, la violence et la corruption.

Il obtint une nouvelle ordonnance royale qui enjoignit à la Faculté de théologie de Paris de rendre un décret portant qu'elle reconnaissait avoir librement, respectueusement et sans restriction aucune, accepté la constitution.

Cette grande affaire terminée, les jésuites recommencèrent à intriguer auprès du cardinal Coscia pour faire canoniser le fameux moine Hildebrand, l'empoisonneur de papes, le triomphateur des rois, celui qui, sous le nom de Grégoire VII, avait exalté la puissance religieuse et foulé aux pieds les sceptres et les diadèmes des rois. Déjà ce pontife avait été béatifié par Paul V; mais ce n'était pas assez aux yeux des bons Pères; ils voulaient qu'un si grand homme fût élevé au grade de saint et eût droit à un culte de culte; c'était donner un riche évêché à un évêque in partibus; car le bienheureux, selon la doctrine romaine, est dans le ciel un personnage inerte,



L'infâme cardinal Coscia, premier ministre du pape

ne jouissant d'aucune invocation, d'aucun culte, tandis que le saint possède l'une et l'autre prérogative.

Le décret de canonisation fut obtenu sans peine de Benoît XIII, qui était presque tombé en enfance, mais il ne fut pas aussi facile de le faire recevoir en France; le Parlement refusa d'enregistrer la légende de Grégoire VII; il fit plus, il en condamna la teneur comme attentatoire aux droits de la couronne. Les parlements de Metz, de Rennes et de Bordeaux suivirent cet exemple, ainsi que plusieurs évêques, entre autres, Caylus d'Auxerre et Drosménil de Verdun. Le nouveau saint fut tenu en arrêt au paradis.

Les jésuites, dont le but secret était de forcer les rois à courber la tête devant les papes, et de dominer ceux-ci pour commander au monde entier, tenaient essentiellement à faire accepter la légende de Grégoire VII; et pour vaincre les répugnances des magistrats, ils essayèrent de la présenter dans une bulle où se trouvait dé-

crétée la canonisation de Vincent de Paule, le fougueux persécuteur des solitaires de Port-Royal. Ce fut encore peine perdue: les conseillers du Parlement déclarèrent qu'ils professaient une profonde vénération pour l'institution des sœurs de la charité, mais qu'ils regardaient le fondateur comme suffisamment récompensé par son titre de bienheureux, et qu'il n'était pas nécessaire de lui donner un grade de plus dans la hiérarchie céleste.

Un événement, qui du reste était prévu depuis longtemps, suspendit les discussions sur cette ridicule affaire: Benoît XIII venait de mourir à Rome dans sa quatre-vingt-unième année, le 21 février 1730.

Ce dominicain s'était montré, pendant tout le cours de son pontificat, simple, ignorant, superstitieux, mais austère de mœurs et pur d'intentions; et la seule chose qu'on puisse lui reprocher, c'est d'avoir laissé prendre un trop grand ascendant à l'infâme cardinal Coscia et aux exécrables jésuites.





Élection d'un pape aveugle — Clément XII essaye d'arrêter les progrès de la civilisation. — Querelle du Parlement de Paris et du cardinal de Fleury. — Appel des prêtres d'Orléans. — Protestation des avocats. — Voyage du Parlement à Versailles. — Polémique de la gazette intitulée *Nouvelles ecclésiastiques*. — Le ministre Fleury fait enlever l'abbé Pucelle, plusieurs conseillers du Parlement, les avocats et même des docteurs de la Sorbonne. — Exil du Parlement. — Histoire du diacre Paris. — Convulsionnaires au cimetière de Saint-Médard. — Étrange spectacle offert par les femmes convulsionnaires. — Condamnation du cardinal Coscia. — Progrès de la philosophie en France. — Bulle de Clément XII contre les francs-maçons. — Histoire de la maçonnerie. — Le pape revendique les duchés de Parme et de Plaisance. — Etat du christianisme en Asie. — Canonisation de Vincent de Paule. — Nouvelle opposition du Parlement à la bulle du pape. — Église de Hollande. — Maladie du saint-père. — Il réintègre l'infâme Coscia dans la dignité de cardinal. — Les neveux de Clément pillent le trésor de l'Église. — Mort du pape.

Cinquante-trois cardinaux entrèrent en conclave après les funérailles de Benoît XIII pour lui donner un successeur, et cabalèrent pendant quatre mois entiers sans pouvoir s'entendre sur le choix d'un pape; enfin des bataillons de punaises vinrent fondre sur les éminences et mirent un terme aux intrigues. Les membres du sacré collège, empressés de sortir de leurs cellules, qu'avaient envahies ces insectes dégoûtants, portèrent leurs suffrages sur le cardinal Laurent Corsini, vieillard octogénaire, eucrochyme et goutteux, et le proclamèrent souverain pontife sous le nom de Clément XII.

Un incident singulier faillit faire annuler l'élection; le pape était atteint, sans qu'on le sût, d'une cécité presque complète, ce qui était une cause d'exclusion suivant les canons. Lorsqu'on lui présenta l'acte de sa nomination à signer, il apposa son nom tout au travers de l'écrit; heureusement son conclaviste s'en aperçut avant de rendre la pièce, et laissa à dessein tomber toute l'encre de l'écritoire sur la signature, ce qui obligea les cardinaux de recommencer en la minute de l'acte, et les empêcha de soupçonner l'infirmité du nouvel élu. Il eut soin, pour le second acte, de se faire guider la main par son conclaviste, sous

prétexte que sa paralysie le gênait pour écrire. Neuf jours après, Sa Sainteté fut couronnée à Saint-Pierre, et quitta aussitôt le Vatican pour s'établir avec toute sa cour au palais Quirinal.

Clément XII était issu d'une ancienne famille des Corsini, de Florence; dans sa jeunesse, il était venu à Rome et s'était jeté dans la carrière ecclésiastique. Il avait successivement obtenu le titre de préfet de la signature des grâces, la dignité d'archevêque de Nicomédie, de trésorier général de la chambre apostolique, et en dernier lieu le chapeau de cardinal.

Dès qu'il fut assis sur le trône de l'Apôtre, Laurent Corsini fit comme ses prédécesseurs, se déclara l'ennemi des idées démocratiques qui s'infiltraient dans toutes les classes de la société, annonça ses prétentions à l'omnipotence, et se posa en pontife du moyen âge. Il commença par applaudir au zèle furibond du cardinal de Fleury, et encouragea ce ministre à user de son influence pour réprimer les velléités libérales du Parlement. Le prélat avait obtenu du roi Louis XV une déclaration portant que la constitution Unigenitus serait désormais considérée comme une des lois fondamentales de l'Église de France, et avait fait enregistrer la bulle dans un lit



Le crapuleux Louis XV, roi de France.

de justice. Comme il était d'usage que le Parlement fit ses protestations le lendemain des enregistrements, le cardinal-ministre, qui voulait éviter toute manifestation d'opposition, ne jugea rien de mieux à faire que de défendre aux conseillers de se réunir. Cette injonction, qui leur était signifiée au nom de Sa Majesté, les étourdit d'abord; mais ensuite ils reprirent de l'assurance, et annoncèrent qu'ils passeraient outre et qu'ils tiendraient leurs séances malgré la dé-

fense d'un prêtre insolent. Les conseillers étaient fortement excités à cette résistance par un nommé Pucelle, membre de leur compagnie, favori de l'archevêque Catinat, l'un des plus opiniâtres adversaires des jésuites, d'autant plus redoutable qu'il exerçait sur les esprits une influence extraordinaire. De ce généreux citoyen, le précurseur des apôtres de la liberté qui devait illustrer la fin du siècle, par son ouvertement l'émancipation des peuples, par son

ces attaques énergiques sous lesquelles devaient tomber la papauté et la royauté. Son éloquence ardente, incisive, passionnée entraîna tous les magistrats, et le lendemain même du lit de justice, ils décrétèrent les quatre propositions suivantes :

« La puissance temporelle, établie directement par Dieu, est indépendante de toute autre, et nul pouvoir ne peut donner la moindre atteinte à son autorité.

« Il n'appartient pas aux ministres de l'Église de taxer les termes que Dieu a placés entre les deux puissances; les canons de l'Église ne deviennent lois de l'Etat qu'autant qu'ils sont revêtus de l'autorité du souverain.

A la puissance temporelle seule appartient la juridiction extérieure qui a le droit de contraindre les sujets du roi.

Les ministres de l'Église sont comptables au roi et au Parlement, sous son autorité, de tout ce qui peut blesser les lois de l'Etat; les ordonnances, édits, règlements, arrêts du Parlement, sous l'autorité du chef du gouvernement, doivent être exécutés selon leur forme et teneur. »

Cet arrêt fut immédiatement cassé par un décret du conseil d'Etat; et comme les vacances approchaient, les hostilités restèrent suspendues. Mais à la rentrée, elles recommencèrent avec plus de vivacité qu'auparavant. Trois prêtres du diocèse d'Orléans ayant été interdits par leur évêque pour avoir protesté contre la bulle Unigenitus, en référèrent au Parlement comme d'abus de puissance; et les conseillers, malgré la déclaration de Louis XV, malgré les arrêts de son conseil, admirant l'appel des ecclésiastiques et ordonnèrent leur réinstallation dans les cures d'où ils avaient été expulsés. Le prélat fit informer contre eux à l'officialité, et ils furent décrétés d'ajournement personnel. Aussitôt nouvel appel des prêtres, et autre arrêt du Parlement qui ordonnait l'apport de la procédure à son greffe. L'évêque, à son tour, présenta requête au roi, et demanda que l'arrêt du Parlement fût cassé, comme attentatoire aux lois de l'Église. Mais tout le barreau, soulevé par l'abbé Pucelle, s'engagea dans la dispute; les avocats de Paris entrèrent dans la lice, et quarante des plus renommés signèrent une consultation où les puissances temporelles et spirituelles étaient attaquées ouvertement. Ils déclarent que les parlements représentant la nation, il n'était permis à aucun homme de s'élever contre leurs arrêts, pas même au monarque, qui, en qualité de chef du gouvernement, devait donner l'exemple de la soumission aux lois. C'était la première fois que des idées républicaines étaient aussi clairement formulées en France; le roi en fut atterré; les courtisans, les membres du clergé et de la noblesse, le cardinal-ministre, crièrent à l'anarchie, et demandèrent la punition des coupables. Par ordre de Sa Majesté, le conseil statua sur la consultation, déclara qu'elle renfermait des propositions anarchiques, injurieuses à l'autorité royale, et appela sur ses auteurs toute la colère du roi.

L'archevêque de Paris, Mgr de Vintimille, éleva la voix à son tour et lança un mandement contre la protestation des avocats; ceux-ci appelèrent immédiatement de cette condamnation au Parlement, qui se saisit de l'affaire. Le ministre intervint, et fit por-

ter aux chambres assemblées une lettre close qui leur interdisait au nom du roi de prendre aucune délibération sur des matières ecclésiastiques, sous peine de bannissement. Les magistrats, qui soupçonnaient ce que devait renfermer le message royal, refusèrent de rompre le cachet, et il fallut qu'un nouvel envoyé vint leur intimer le commandement formel de prendre connaissance du contenu de la lettre, sous peine d'encourir la colère du roi. Les menaces exprimées en termes offensants par le comte de Maurepas, mandataire de Louis XV auprès du Parlement, irritèrent à tel point les conseillers, que tous, d'un commun accord, décidèrent qu'ils se rendraient sur l'heure auprès du roi, pour l'instruire de la manière brutale avec laquelle ses agents procédaient à l'exécution de ses ordres. Préalablement ils ouvrirent la lettre, et virent avec indignation que l'insolent monarque avait renchéri sur la grossièreté de son favori; néanmoins la première délibération fut maintenue, et le départ pour Marly s'effectua aussitôt. Quand les conseillers arrivèrent à cette résidence, comme ils ne s'étaient fait précéder par aucun exprès, ils trouvèrent la cour dans le plus grand désordre, et furent obligés de traverser les galeries au milieu d'une haie de seigneurs débraillés et de courtisanes titrées qui ne leur épargnaient ni les brocards ni les railleries. Ce fut inutilement que le premier président négocia pour obtenir audience du monarque; Sa Majesté refusa de le recevoir. Cette scène scandaleuse ne fut terminée qu'à l'arrivée de Fleury, qui était accouru de Paris à la première nouvelle de ce qui se passait. Le cardinal-ministre se présenta devant les magistrats persillés, conspués et humiliés, et leur signifia qu'ils eussent à vider les lieux, s'ils ne voulaient être jetés dehors par les laquais.

Les conseillers se retirèrent la rage dans le cœur, et bien déterminés à tirer vengeance des outrages dont on les abreuvait. Dès le lendemain, sur l'appel des avocats du barreau de Paris, ils condamnèrent le mandement de l'archevêque de Vintimille, et le supprimèrent comme renfermant des propositions ultramontaines destructrices des droits de la nation. En outre, ils encouragèrent secrètement la propagation d'une foule de libelles, de chansons dirigées contre le cardinal de Fleury, contre Mgr de Vintimille, contre les jésuites et même contre le roi.

Parmi toutes ces publications, il en était une qui se faisait remarquer par la violence de ses attaques et par la puissance de ses raisonnements; c'était une feuille hebdomadaire qui paraissait déjà depuis quelques années sous le titre de « Nouvelles ecclésiastiques. » Un prêtre, nommé Fontaine de la Roche, qui en était le fondateur et le principal rédacteur, flagellait impitoyablement les jésuites, les évêques et le pape; il ne les désignait dans ses articles que par les noms de larrons et de voleurs; il les accusait de ne songer qu'à exploiter la sottise des hommes, pour faire affluer dans leurs coffres les richesses des nations, et appuyait ses accusations par des preuves historiques et irrécusables.

La cour n'était guère plus ménagée que le clergé dans les *Nouvelles ecclésiastiques*; Fontaine de la Roche arrachait sans pitié le voile qui cachait l'idole, et montrait dans toute sa hideuse nudité le crapuleux Louis XV. Mgr de Vintimille, voyant le succès tou-

jours croissant de cette gazette, essaya de la faire saisir; mais les limiers de la police échouèrent dans leurs recherches, et ne purent découvrir ni les presses où elle s'imprimait, ni le libraire qui la publiait; alors il fulmina une excommunication contre ses auteurs inconnus, et défendit aux prêtres de son diocèse de la lire, sous peine d'interdit. Plusieurs d'entre eux refusèrent de se soumettre; et comme le prélat menaçait de les traduire devant l'official, ils dénoncèrent le mandement au Parlement. Cette fois encore, le cardinal de Fleury s'interposa dans la lutte, et fit défendre aux conseillers de prendre aucune délibération sur cette affaire. Ils députèrent au monarque une commission pour lui adresser des remontrances; les envoyés furent mal accueillis et leurs représentations rejetées. Alors le Parlement annonça qu'il allait interrompre ses travaux judiciaires; et immédiatement la cour des enquêtes suspendit ses audiences.

Le roi, qui craignait que cette détermination ne produisît des troubles graves, manda aussitôt les conseillers à Compiègne, où il se trouvait. Le Parlement obéit et se rendit en corps auprès du monarque; Sa Majesté attendait les magistrats dans la salle du trône, afin de les intimider par la solennité de la réception. Quand ils eurent été admis en sa présence, elle leur intima l'ordre de reprendre l'exercice de leurs fonctions, et leur renouvela la défense de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques. Le premier président voulut prendre la parole et adresser quelques observations; mais au premier mot. Louis XV l'interrompit et lui dit d'un ton impérieux : « Taisez-vous! car toute réplique sera punie comme crime d'Etat. » L'intéressé abbé Pucelle sortit alors des rangs des conseillers, et vint silencieusement déposer aux pieds du monarque une protestation écrite.

La tourbe d'esclaves titrés qu'environnait le maître éclata en murmures contre l'audacieux; le comte de Maurepas osa se jeter sur la protestation et la déchirer aux yeux des magistrats atterrés. Le Parlement se retira sans faire entendre une seule plainte; mais chacun des conseillers était bien décidé à persister dans son opposition et à faire repentir le despote de ses indignes procédés. Pour comble de maladresse, le cardinal de Fleury fit enlever l'abbé Pucelle par ses gardes et le fit conduire à son abbaye de Corbigny; et pour intimider les récalcitrants, il agit avec la même rigueur envers cinq des conseillers dont il redoutait le plus l'énergie.

Le Parlement demanda le rappel de ses membres; la cour affecta de ne point prendre en considération ses requêtes; alors le peuple se mêla de la querelle, et des rassemblements se formèrent sur tous les points de la capitale. Le vieux cardinal eut peur et se hâta d'ouvrir des négociations pour le rappel des magistrats, en concédant au Parlement le droit de remontrance sur les matières ecclésiastiques. Toutes les chambres rentrèrent à Paris, et le calme se rétablit pour quelque temps.

Nous devons dire également qu'une autre cause contribuait à ralentir les attaques contre les jésuites; c'était le discrédit dans lequel tombait le jansénisme parmi les gens éclairés, par suite du fanatisme des ignorants de la secte. Quelques prêtres avides, qui voulaient exploiter l'engouement des imbéciles, ré-

pandaient le bruit que plusieurs jansénistes, morts depuis peu d'années, faisaient des miracles, et à l'aide de cette supercherie soutiraient de l'argent aux dévots. Au nombre de ces saints personnages, objets de la vénération des fidèles, se trouvait le diacre Paris, auquel on fit une réputation colossale; c'était un simple prêtre, fils d'un conseiller au Parlement, et l'un des plus déterminés appelants. A sa mort, un grand concours de pauvres, qu'il avait institués ses héritiers, avait accompagné le convoi. Après l'inhumation, tous ces malheureux, cédant à un sentiment de reconnaissance, étaient venus baiser la terre qui recouvrait son cercueil. Les prêtres de Saint-Médard, dans le cimetière desquels avait été enterré le diacre Paris, frappés de cette manifestation de profonde vénération, résolurent d'en tirer parti, répandirent habilement le bruit qu'il s'accomplissait des miracles au tombeau du diacre, et lui érigèrent un magnifique mausolée en marbre. La ruse réussit, et bientôt l'on vit affluer de toutes parts au cimetière de Saint-Médard une multitude incroyable de fidèles.

Des esprits prévenus virent ce qu'ils s'étaient promis de voir: l'imbécillité des dévots seconda le grossier charlatanisme des prêtres, et il leur devint très-facile d'exploiter la crédulité en guérissant des plaies factices que des fripons étalaient aux yeux des fanatiques. En moins d'un mois le nombre des visiteurs augmenta au point qu'on dut percer douze entrées au cimetière de Saint-Médard, afin que la foule pût circuler librement; encore fallait-il que les visiteurs attendissent plusieurs heures avant d'arriver jusqu'au tombeau. Du reste, ce n'était pas acheter trop cher le plaisir d'assister au singulier spectacle qui s'y donnait de jour et de nuit.

Dans une enceinte réservée, où l'on n'était admis qu'à prix d'argent, des hommes, des femmes, péni- mène, presque nus, s'agitaient, dansaient, gambadaient au milieu de contorsions si étranges, de convulsions si vives, qu'il était impossible de concevoir comment les malheureux pouvaient résister à un si rude exercice. Quelquefois on voyait plus de cent personnes à la fois, hommes et femmes, se rouler, se tordre et s'agiter de la manière la plus indécente. Plusieurs personnes de distinction donnèrent dans ces extravagances, entre autres le chevalier Folard, célèbre par son Histoire de Polybe, et Louis-Basile de Montgeron, conseiller au Parlement, l'auteur de plusieurs ouvrages sur le diacre Paris et sur les convulsionnaires.

Les scènes devinrent si scandaleuses, que l'autorité fut obligée d'y mettre un terme et de fermer le cimetière de Saint-Médard. Le lendemain on trouva cette épigramme affichée sur la porte :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu!

Cette mesure n'arrêta pas cependant les représentations saintement pénitentes du diacre Paris; les prêtres continuèrent leur coupable industrie dans les assemblées particulières, et retrouvèrent des adeptes dans tous les rangs de la société. On compta jusqu'à huit cents thannaturges ou énérgumnes, qui donnaient des spectacles d'autant plus honteux que les profanes étaient exclus de ces réunions. Les filles

et les femmes jouant le plus grand rôle dans ces saturnales religieuses; elles excellaient surtout dans les tours de force, dans les jeux de souplesse; quelques-unes, à l'imitation des derviches de l'Orient, tournaient sur la pointe des pieds avec une rapidité extraordinaire, jusqu'à donner des vertiges à ceux qui les regardaient; d'autres se renversaient comme les acrobates, la tête en arrière, puis se livraient à des jeux péciliés, badinaient avec des hochets; d'autres se mêlaient de confesser, appelaient les assistants auprès d'elles, leur ordonnaient de les déshabiller, et quand elles étaient entièrement nues, les faisaient mettre à genoux devant elles, et en réclamant des secours... Quelquefois ces secours étaient d'une nature fort singulière... A la suite de leurs crises, les convulsionnaires s'étendaient à terre dans une nudité absolue, et commandaient aux frères servants de piétiner, de sauter sur leur ventre, sur le cou, sur la figure, de les fouler aux pieds comme on fait de la vendange; d'autres fois elles se faisaient tirer les quatre membres presque au point de les écarter; elles se faisaient donner l'estrapade, ou bien elles exigeaient qu'on leur tordit les seins avec des pinces, qu'on leur perçât la langue avec des épées, qu'on leur plongât des clous dans le siège de la pudeur. Il en était d'autres que les prêtres clouaient sur des croix, et auxquelles ils donnaient des coups de bûche sur la tête, sur la poitrine, sur le ventre, et certaines en recevaient jusqu'à six ou huit mille dans la journée. De jeunes filles se promenaient la tête en bas, marchaient sur les mains, et sans s'inquiéter de l'indécence de la posture, chantaient des cantiques; ensuite elles se redressaient, sautaient sur les épaules des prêtres, les attiraient sur des lits, les enlaçaient de leurs bras, les soulevaient de terre et les rejetaient à terre; enfin d'autres se faisaient bercer dans un drap, se couchaient tout de leur long et paraissaient saisies d'un tremblement nerveux, qui se terminait par des convulsions où elles levaient les jambes en affectant de prendre les postures les plus lascives.

A mesure que les jansénistes perdaient du terrain, les disciples d'Ignace de Loyola apparaissaient plus redoutables, plus impérieux, plus insolents que jamais, dans les provinces de France. Du reste, ce triomphe était pour la société de Jésus une faible compensation des échecs qu'elle éprouvait à Rome, où ses protecteurs, et particulièrement le cardinal Coscia, étaient l'objet de l'animadversion des citoyens et même du vieux pape.

Le palais de l'ancien valet de Benoît XIII avait été pillé par les Romains, et le cardinal-archevêque de Bénévent, pour mettre ses jours en sûreté, avait été contraint de sortir de la ville apostolique et de se retirer à Naples; ce qui n'avait pas empêché la congrégation instituée pour examiner les actes de son gouvernement de le déclarer interdit, de séquestrer ses biens, et de réclamer son extradition. Coscia fut ramené à Rome, pour y être jugé par une commission spéciale et après de minutieux interrogatoires, il fut condamné à l'excommunication, à la privation de sa voix au conclave, à la restitution des sommes qu'il avait volées au trésor, au paiement d'une amende de cent mille ducats, et à une détention de dix années

dans le château Saint-Ange. Son frère, l'évêque de Targa, qui avait été reconnu coupable de malversations, était déjà prisonnier dans la même forteresse. Le cardinal Fini, un de ceux qui étaient le plus avant dans les faveurs de Coscia, avait été poursuivi également pour crime de concussion; mais Victor-Amédée, roi de Sardaigne, auquel il avait rendu de grands services, ayant pris sa défense, le souverain pontife arrêta le procès, et il réinstalla même le cardinal Fini dans toutes ses charges, titres et dignités.

Pendant que les jésuites et le chef de l'Eglise étaient aux prises pour la domination du monde, et se disputaient le droit d'abrutir les nations dans un intérêt de spéculation et d'égoïsme, un cri de guerre parti du milieu de la France, et répété par mille voix, vint apprendre à Rome et à ses noires cohortes que Dieu veillait sur l'humanité. La redoutable phalange des philosophes, qui déjà faisait jaillir sur la France un éclat inaccoutumé, vint se ranger autour de Voltaire, et adoptant sa devise: « Ecrasons l'infâme, » attaqua l'Eglise et lui porta de si rudes coups, que depuis elle ne s'en est point relevée. Voltaire, le chef de cette légion d'esprits sublimes, resplendissait alors dans l'aurore de sa gloire, et battait en brèche l'autorité civile et religieuse des papes, des évêques, des prêtres, ces ennemis implacables de tous les progrès; Montesquieu combattait à ses côtés pour la cause de la liberté, et publiait ses fameuses Lettres persanes; J. J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, entraient dans la lice et venaient renforcer le bataillon sacré des encyclopédistes; Maupeou, Clairaut, Camus, le Montais, la Condamine, Bouguer, Godin, Jussieu, au mépris des traditions de la Genèse sur la configuration du globe, déterminaient géométriquement la figure de la terre, en mesurant un degré du méridien sous l'équateur et un autre sous les pôles.

Tous ces grands hommes imprimaient une impulsion irrésistible à leurs contemporains, et forçaient le tiers-état, la noblesse et même une grande partie du clergé français, à marcher à leur suite sur la voie du progrès, vers la conquête d'un nouvel ordre de choses. Le mouvement politique, pour être moins apparent que le mouvement religieux, n'en était pas moins réel; de toutes parts s'organisaient des associations secrètes pour travailler au renversement de la tyrannie des prêtres et des rois; dans tous les cours se ranimait l'amour sacré de la liberté, sentiment sublime dont les despotes avaient comprimé les élans depuis tant d'années. Rome s'émut de cette tendance révolutionnaire des esprits; et pour l'arrêter, Clément XII déclara la guerre aux sociétés secrètes, et fulmina une bulle terrible contre les francs-maçons, qui avaient établi des loges en Angleterre, en Ecosse, en France, dans les provinces hollandaises et belges, en Allemagne et en Italie.

Sa Sainteté défendit, sous peine de mort, à ses sujets de se faire affilier ou d'assister à une assemblée de francs-maçons, ou même d'engager quelqu'un à entrer dans la société prosécrite, ou seulement de prêter aide, secours, conseil ou retraite à l'un de ses membres; elle enjoignit en outre aux fidèles, sous des peines corporelles très-graves, de dénoncer ceux qu'ils suspecteraient d'en faire partie et de révéler tout ce qu'ils parviendraient à connaître



Les complicités

touchant cette association hérétique et séditieuse. Ces proscriptions, au lieu d'arrêter l'essor de la franc-maçonnerie, contribuèrent à lui donner un caractère extraordinaire, et l'Europe fut bientôt couverte d'un nombre prodigieux de loges.

Les initiés prétendent que l'institution de leur ordre remonte à l'antiquité la plus reculée; et ils disent « qu'aussitôt qu'il y eut des êtres souffrants, il y eut des maçons pour les soulager; qu'aussitôt qu'il y eut des hommes injustes, des maçons se montrèrent pour réparer les injustices; qu'aussitôt qu'il exista des fourbes et des oppresseurs, des maçons se montrèrent pour les combattre! »

Des commentateurs ont placé le berceau de la maçonnerie dans le pays des anciens Hébreux, sous le règne du troisième roi des Israélites, du fameux Salomon, et ont supposé qu'après la construction du fameux temple de Jérusalem, le roi juif avait rassemblé en société tous les ouvriers qui avaient concouru à l'édification du monument. D'autres historiens placent les commencements de la société au temps des Pharaëns, à l'époque où parut Moïse; quelques-uns les font descendre des templiers; d'autres encore déclarent qu'ils doivent leur naissance aux Vaudois, aux Wiceliffites et aux Hussites, trois sectes protestantes qui ont été si violemment persécutées par les catholiques.

Parmi ces différentes opinions, celle qu'émet l'habile antiquaire Prestors paraît la plus vraisemblable. Suivant sa version, un général romain, nommé Carrausius, chargé de faire la conquête de la Grande-Bretagne, vers l'an 287 de notre ère, se serait fait reconnaître empereur des Îles Britanniques par ses légions, aurait formé un Etat indépendant, aurait protégé les arts, surtout l'architecture, et aurait institué des réunions solennelles d'architectes et d'ouvriers, qui s'appellèrent frères-maçons, et qui dès lors ne cessèrent de former une société organisée pour la construction des principaux monuments de l'Angleterre.

Il prétend qu'ils construisirent en 600 la cathédrale de Cantorbéry, celle de Rochester en 602, la fameuse église de Saint-Paul en 604, la basilique de Saint-Pierre de Westminster en 605, et que vers la fin du neuvième siècle ils furent employés par Alfred le Grand à reconstruire les châteaux qui avaient été incendiés pendant la guerre avec les Danois. Jusqu'en 924, la société des architectes et des ouvriers maçons continua ses utiles travaux; ce n'était encore qu'une association de travailleurs. Cette même année, le roi Athelstan leur donna un protecteur spécial dans son frère le prince Edwin. Deux ans après, il permit que son frère se décorât du titre de grand maître des frères-maçons. Le chef-lieu de la confrérie établie dans la ville d'York, devint le centre directeur des autres associations du même genre organisées dans les diverses provinces de l'Angleterre, et reçut la désignation de Grande Loge.

De la Grande-Bretagne la société passa en Ecosse dès l'année 1700; mais ce ne fut que deux siècles plus tard, en 1717, que la maçonnerie prit un caractère de société mystérieuse. Elle le dut surtout à son grand maître Christophe Wren, auquel succédèrent Antoine Sayer et Georges Payne. Ce dernier fit des

réglemens, assujettit les assemblées à des règles fixes, et rétablit le cérémonial, qui s'était beaucoup altéré. Quoiqu'il ne reste aucune trace du passage de la corporation des architectes et des ouvriers à l'institution des maçons libres ou francs-maçons, il est probable que la chose eut lieu en Angleterre à la suite des luttes entre le parti de la démocratie et celui de l'absolutisme sous les Stuarts.

Des Îles Britanniques la maçonnerie passa en France, et une loge anglo-française fut installée à Paris au commencement de l'année 1725. Un quart de siècle ne s'était pas écoulé que l'institution franchissait les Alpes, les Pyrénées, passait le Rhin et s'implantait dans toute l'Europe.

Sa Sainteté, obligée de renoncer à l'espoir d'anéantir la maçonnerie, reporta toute son attention sur ses propres affaires, et songea à grossir ses trésors pour mieux être à même de corrompre, sinon de combattre ses ennemis. Clément XII, toujours à l'instigation de ses neveux, vendit à Philippe V d'Espagne, pour son Louis son fils, qui avait à peine huit ans, les brefs qui élevaient un enfant en jaquette à la dignité d'archevêque de Tolède et de Séville, et qui lui conféraient le titre de cardinal.

Néanmoins cette nomination sacrilège et cet acte de lâche condescendance pour le roi d'Espagne n'eurent pas les conséquences que la cour de Rome en attendait. Sa Majesté catholique se crut libérée envers le saint-père par les millions qu'elle avait donnés à sa famille, et ne se fit aucun scrupule de mettre à exécution, malgré sa défense, le projet d'invasion qu'elle méditait depuis longtemps pour mettre sur la tête de son second fils les couronnes de Naples et de Sicile.

Une guerre venait d'éclater entre les diverses puissances de l'Europe pour la succession au trône de Pologne, devenu vacant par la mort de Frédéric-Auguste. Le beau-père de Louis XV, le vieux Stanislas Leszinski, réclamait le trône d'où il avait été chassé, comme un bien lui appartenant, et se faisait soutenir dans ses prétentions par la France, qui tout naturellement entraîna dans son parti la Savoie et l'Espagne. L'électeur de Saxe, qui s'était fait proclamer roi de Pologne par les états, cherchait de son côté à se maintenir, et se faisait appuyer par la Russie et par l'Autriche. Quant à la Hollande et à l'Angleterre, ces deux puissances restaient tranquilles spectatrices de la lutte.

Après deux années de guerre, Charles VI fut contraint de signer le traité de Vienne, et de céder à l'enfant dor Carlos, second fils de Philippe V, le royaume de Naples, la Sicile, l'île d'Elbe et les États degli Presidi en échange des duchés de Parme et de Plaisance, que la cour de Rome réclamait comme dépendances du saint-siège. Clément XII eut beau protester contre les traités de Vienne, les puissances passèrent outre, prirent possession des territoires contestés et firent les échanges.

Sa Sainteté ne pouvant appuyer ses prétentions par une armée, se soumit à la force, et pour se consoler de cet échec, se rabattit sur les affaires ecclésiastiques. Elle envoya plusieurs nonces dans les provinces de l'Italie pour surveiller la conduite des prêtres, et donna mission à un ab-légat de passer en





Syrie, et de convoquer un concile provincial pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans les couvents.

Clément XII ne se borna pas à étendre sa sollicitude sur les peuples ignorants, il essaya de réchauffer le zèle des nations européennes par des promotions dans la milice céleste. Il éleva au grade de saint le bienheureux jésuite Jean-François Régis, la béate Catherine Flisco, la belle Julienne Falconieri, le capucin Joseph de Leonissa, ainsi que le fanatique Vincent de Paule, dont la canonisation avait déjà été repoussée par les Français sous le dernier pontificat. Du reste, l'empressement de la cour de Rome à cataloguer le fondateur de l'ordre des missions parmi les saints, devint plus tard la cause d'un très-grand désappointement, par le singulier accident dont parle Grimm dans sa correspondance avec Diderot. Voici le fait : En 1659, Vincent de Paule avait confié en mourant un paquet cacheté à l'un de ses amis, le chef de la famille d'Argenson, avec injonction de ne l'ouvrir que cent ans après sa mort. Lorsque le terme fut expiré, M. de Paulny, arrière-petit-fils de d'Argenson, brisa les cachets du dépôt en présence de Louis XV, et trouva une lettre de Vincent de Paule, par laquelle ce saint déclarait qu'il avait toujours vécu et qu'il était mort dans les opinions du socinianisme ; que, dans la conviction que cette doctrine serait universellement répandue avant un siècle, il voulait que sa profession de foi restât ignorée jusqu'à l'époque où il supposait que le mensonge aurait fait place à la vérité.

Ainsi, il demeura prouvé que Vincent de Paule, le fougueux ennemi des jansénistes, le coryphée du parti moliniste, persécutait ses adversaires pour le seul plaisir d'assouvir sa vengeance, sans conviction religieuse, sans même avoir l'excuse du fanatisme, puisqu'il ne croyait ni à la divinité de la religion catholique, ni à l'infaillibilité des papes, ni même à l'existence de Jésus-Christ !

Et cependant la bulle qui lui conférait les honneurs de l'apothéose lui était accordée pour son zèle orthodoxe !!! « C'est parce que Vincent de Paule n'a jamais cessé d'exhorter le roi, la reine et les ministres à persécuter ceux de leurs sujets qui étaient opposés à la communion romaine, que nous lui accordons son brevet de saint, disait Clément XII dans sa bulle ; c'est pour le récompenser d'avoir fait massacrer ceux qui s'obstinaient dans l'erreur janséniste, que nous le rangeons dans les cohortes de la milice céleste.... Car s'il est vrai que l'Eglise se refuse à verser le sang, il faut dire néanmoins qu'elle tire un grand secours de la puissance séculière, et qu'elle ne saurait trop encourager les ministres des autels à réclamer l'appui des rois pour forcer les hérétiques à recourir aux remèdes spirituels par la crainte des supplices.... »

Le Parlement, qui n'approuvait pas les doctrines sanguinaires de la cour de Rome, supprima la bulle de canonisation de Vincent de Paule, comme tendant à détruire les maximes de l'Eglise gallicane, et comme enchevêtrant sur le système des partisans de l'omnipotence papale. Le cardinal de Fleury, qui peut-être avait le secret espoir de mériter la distinction accordée à Vincent de Paule, prit le parti du saint contre le Parlement, et le réinstalla au ciel de par un

édit de Louis XV. Les magistrats persistèrent dans leur précédente décision, et pour la troisième fois expulsèrent Vincent du paradis. La querelle s'échauffa ; les jésuites s'en mêlèrent, écrivirent des volumes pour la défense du saint, et en prirent occasion pour attaquer les jansénistes et même l'Université. Les docteurs de la Sorbonne ripostèrent vigoureusement et soulevèrent les anciennes discussions relatives à la bulle Unigenitus. Comme toujours, le cardinal de Fleury intervint, donna gain de cause aux disciples d'Ignace de Loyola, et fit exiler les membres de l'Université par ordonnance du roi.

Au milieu de toutes ces disputes, l'ultramontanisme se discréditait de plus en plus aux yeux des nations. En Hollande, une Eglise qui s'est maintenue jusqu'à nos jours venait de donner le spectacle unique, à cette époque, d'une communauté entièrement catholique dans ses dogmes, dans son rite et dans sa discipline, quoique séparée du saint-siège.

Godde, le vicaire apostolique de ce pays, avait été en butte aux poursuites des papes, à cause de ses opinions jansénistes, et plusieurs fois il avait été obligé de recourir aux états généraux pour se maintenir dans son poste, et pour faire casser les bulles de la cour de Rome qui le destinaient de ses fonctions. Après sa mort, sept chanoines d'Utrecht, également partisans de Jansénius, avaient persévéré dans leur révolte contre le saint-siège, et de leur propre autorité avaient proclamé archevêque Steenhoven, auquel succéda Barchman Wuytiers, fougueux janséniste qui donnait l'exemple de toutes les vertus évangéliques, accueillait avec une charité admirable tous les proscrits français exilés pour cause de religion, et les secourait de sa propre bourse, quand le parti appelant ne pouvait leur faire passer des secours d'argent.

A chaque élection d'un nouveau prélat au siège d'Utrecht, le titulaire ne manquait jamais d'adresser des lettres synodales au pontife régnant pour lui rendre compte de son élection. Barchman Wuytiers étant mort, son successeur, le prélat Meindartz, se conforma aux usages existants, et envoya ses lettres à Clément XII. Sa Sainteté y répondit par une bulle d'anathèmes, ce qui n'empêcha pas Meindartz de continuer comme par le passé les fonctions sacerdotales et de rétablir l'évêché de Harlem, éteint depuis cent cinquante ans.

Clément XII ressentit un chagrin si violent de se voir bravé par un simple archevêque, qu'il en tomba gravement malade. Ses vœux furent que sa fin approchât ; ils se hâtèrent de mettre les instants à profit, volèrent tous les trésors entassés dans le palais Quirinal, et pour s'assurer l'impunité, ils forcèrent le pontife moribond à signer une bulle de réhabilitation en faveur de Goscia, en frappant de nullité la condamnation qui avait été prononcée contre lui, pour être toute envié à son successeur de sévir contre eux. L'infâme Nicolas Goscia sortit du château Saint-Ange, fut réintégré dans sa dignité de cardinal et d'archevêque, et dans la presque totalité de ses biens.

Quelques jours après avoir accompli cette grande iniquité, le vieux pape, podagre et aveugle, expira le 6 février 1740.



Élection du cardinal Lambertini. — Ornaments du règne de Benoît XIV. — Ambition du pontife. — Sa condescendance pour les jésuites. — Voltaire et Benoît XIV. — Le pape favorise secrètement les jésuites. — Lutte entre les enfants d'Ignace de Loyola et les philosophes. — La phalange philosophique. — Publication de l'*Encyclopédie*. — Bulle du pape contre les franc-maçons. — Décrets sur les biens du clergé français. — Louis XV et la Pompadour sont menacés des foudres ecclésiastiques. — Les jésuites veulent rebâtir l'Inquisition en France. — Origine des billets de confession. — Le Parlement fait saisir le temporel de l'archevêque de Paris. — Les conseillers sont exilés à Pontoise. — Protestation de tous les parlements de France contre les persécutions infligées par les jésuites. — L'édit du silence. — Les prêtres français refusent la sépulture aux morts. — Exil de l'archevêque de Paris. — Benoît XIV exhorte Louis XV à protéger les jésuites et à persécuter les philosophes. — Sa Majesté est contrainte à révoquer la loi du silence. — Querelle entre la cour et le Parlement. — Tentative d'assassinat sur Louis XV. — Condamnation et supplice de Damiers. — Mort de Benoît XIV.

Par suite des nominations au cardinalat faites sous les derniers pontificats, sur cinquante-quatre membres du sacré collège qui entrèrent en conclave après la mort de Clément XII, on comptait seulement quatre cardinaux espagnols, trois français et un allemand; la faction italienne était en grande majorité. Les éminences se divisèrent en deux coteries; celle des cardinaux créés par Clément XI, par Innocent XIII et par Benoît XIII, qui s'intitulait l'ancien collège, et la coterie des membres de nouvelle formation, qu'on appelait le nouveau collège. Ces deux partis présentèrent successivement comme candidats Bullo, Rezzonico et Firrao; un d'eux obtint même jusqu'à trente-trois suffrages. Il ne fallait plus qu'une voix pour placer un pontife sur la chaire de l'Apôtre, lorsque Prosper Lambertini fit manquer l'élection par une plaisanterie, en répondant à un de ses collègues, qui réclamait son vote et lui-faisait valoir qu'il dépendait de sa volonté de faire un pape, « qu'il n'était pas un pigeon, et ne voulait pas usurper les fonctions du Saint-Esprit! » Le rusé Lambertini avait d'autant plus de raison pour ne pas donner sa voix au candidat, que lui-même, sous un air de l'indifférence,

briguait la papauté. L'élection manquée, les intrigues se ranimèrent et prolongèrent le conclave jusqu'au mois d'août; encore fallut-il l'intervention des punaises, comme au dernier conclave, bien plus que celle du divin pigeon, pour mettre les éminences d'accord.

Prosper Lambertini jugeant que ses collègues étaient suffisamment fatigués des débats, leur adressa une allocution des plus plaisantes, et termina ainsi : « Pour en finir, si vous voulez un saint pontife, prenez Gotti; si vous désirez un habile politique, prenez Aldovrandi; si vous préférez un bon homme, prenez-moi! » On rit de la sortie, on passa au scrutin, et trente-quatre cardinaux, qui croyaient simplement continuer une bouffonnerie, lui donnèrent leur voix. Au dépouillement des votes, ils virent à leur grand étonnement qu'ils avaient fait un pape; mais il n'était plus temps de revenir sur un fait accompli; et le 17 août 1740, Prosper Lambertini fut proclamé souverain pontife sous le nom de Benoît XIV.

Le nouveau vicaire de Jésus-Christ était dans sa soixante-cinquième année. Il sortait d'une illustre famille de Bologne. On dit que dès sa jeunesse il avait porté ses regards ambitieux sur le trône apos-



Voltaire, le grand philosophe, l'ennemi implacable des prêtres

tolique, et que pendant toute sa vie il ne s'était pas écarté un seul instant de la route qu'il s'était tracée pour y parvenir. Doué d'un esprit actif et délié, d'une pénétration extraordinaire et d'un génie observateur, il avait compris que pour arriver à la haute fortune qu'il ambitionnait, il devait mettre un frein à ses passions turbulentes, se plonger dans les profondeurs de la jurisprudence canonique et dans les espaces imaginaires des subtilités théologiques. Ses premiers travaux lui valurent l'amitié du célèbre avocat Justiniani, qui le prit en qualité de clerc; plus tard, Lambertini obtint lui-même le titre d'avocat consistorial, puis de promoteur de la foi. Il triompha des dégoûts qu'inspirent aux esprits supérieurs les études théologiques, et composa seize volumes in-folio sur des matières ecclésiastiques. Tout ce que cet épouvantable enlèvement dut coûter de douloureux travail à la saine raison de Lambertini prouve combien était ardente chez lui la soif des grandeurs. Un ton affectueux, des manières prévenantes, une gaieté communicative et une apparence

de franchise à laquelle personne ne pouvait résister, lui firent bientôt de nombreux partisans. Il se lia avec tous les hommes passionnés comme lui pour les sciences, pour les recherches historiques et pour les arts. Il professait la plus haute estime pour le Père Montlacon, savant bénédictin qu'il connut à Rome, et qui disait de lui : « qu'il avait deux âmes, l'une pour les sciences ecclésiastiques, l'autre pour les connaissances mondaines. » En effet, les études théologiques que faisait le jeune avocat consistorial ne l'empêchaient pas de cultiver les bons auteurs italiens et d'orner sa mémoire de leurs plus brillants passages. « On me gronde, disait-il, de ce qu'il m'arrive d'avoir de légers entretiens avec le Tasse, le Dante et l'Arioste; mais ne sait-on pas que leur lecture est le breuvage délicieux qui m'aide à digérer la grossière substance des stupides docteurs de l'Eglise? Ne sait-on pas que ces poètes me fournissent de brillantes couleurs à l'aide desquelles je fais passer les absurdités de la religion? »

La gaieté du jeune Lambertini et son prodigieux

savoir le fient distinguer à la cour de Clément XI. Sa Sainteté le nomma chanoine de Saint-Pierre, ensuite évêque, puis consultant du saint-office, associé de la congrégation des rites et canoniste de la pénitencerie. Innocent XIII l'éleva à la dignité d'archevêque de Thérolosie in partibus; Benoît XIII le nomma prélat titulaire d'Ancone, et le fit entrer dans le sacré collège; enfin Clément XII, en 1732, le promut à l'archevêché de Bologne, sa ville natale, où il se fit de nombreux partisans. On doit lui rendre cette justice qu'il gouverna paternellement son diocèse, qu'il protégeait les faibles, et qu'en toutes choses il était d'une tolérance admirable.

Devenu chef de l'Église, Lambertini ne changea rien à ses manières affectueuses; il conserva sa vertu enjouée, son esprit piquant, et ne se départit pas de ses habitudes de tolérance en matières religieuses. Cependant il était pape, et comme tel il se trouva obligé de dominer les nations. Des soumités du Vatican, son génie plana sur tous les royaumes de la chrétienté, afin de reconnaître ce qu'il était utile de maintenir ou ce qu'il convenait d'abandonner pour les intérêts de Rome. Il remarqua le grand changement qui s'était accompli, non-seulement en Italie et dans l'Europe méridionale, mais encore dans la situation générale des affaires politiques du Nord; il reconnut que parmi les puissances qui réglaient les destinées du monde chrétien, la Russie, la Prusse et l'Angleterre s'étaient élevées au premier rang et possédaient une supériorité marquée sur les royaumes catholiques; il observa que le bon sens pratique, le génie industriel et maritime de l'Angleterre avaient vaincu la nonchalance monacale des Espagnes et la politique jésuitique de la France; que l'organisation énergique de la Prusse avait triomphé de la monarchie ultramontaine de l'Autriche, et que le glaive de la Russie menaçait d'anéantir l'aristocratie fanatique de la Pologne.

Benoît XIV se convainquit que cette prépondérance, quoique toute matérielle, exerçait une réaction sur les affaires religieuses; que la Russie ne manquerait pas d'établir des archevêques grecs dans les provinces unies de la Pologne; que la Prusse ne se ferait pas faute de prêcher la révolte parmi les luthériens allemands; que l'Angleterre, étendant sa domination sur les mers, arrêterait les progrès des missions catholiques. Il comprit quelles fautes énormes ses prédécesseurs avaient commises dans leurs tentatives de réactions religieuses; il reconnut que les persécutions exercées par les exécrables jésuites n'avaient réussi qu'à comprimer pour quelques instants le mouvement intellectuel des masses; il constata qu'en France les massacres commandés par Louis XIV et les ridicules qu'on leur suscita par le cardinal de Fleury, ministre de Louis XV, avaient amoindré tant de haines, qu'il était à craindre que leur explosion ne renversât et le trône et l'autel; il calcula les résultats que devait produire une littérature en hostilité avec les pouvoirs despotiques, attirant à elle tous les esprits et les enchaînant par les liens indissolubles de la vérité. Quoique les diverses tendances des grands hommes de cette époque s'accordassent fort peu entre elles, Benoît XIV observa que toutes convergeraient au même centre d'activité, au

même but, la destruction de la royauté et de la papauté. En effet, malgré la différence de leurs idées et de leurs sentiments, les partisans de la réforme religieuse qui combattaient l'omnipotence de Rome, et les chefs du parti philosophique qui se plaçaient en opposition formelle avec la monarchie, combinaient leur double mouvement et imprimaient une force extraordinaire à cette tendance une et multiple.

Sa Sainteté, en étudiant ces divers symptômes, reconnut que l'humanité accomplissait un grand travail, que les peuples, fatigués de courber la tête, se préparaient à revendiquer leurs droits méconnus, et que le moment n'était pas éloigné où les prêtres et les rois auraient à compter avec les nations.

Dans cette prévision, Benoît XIV résolut, pour sauver la nef de saint Pierre, de suivre une route toute différente de celle de ses prédécesseurs, et de travailler à rendre la religion vénérable, en réformant les abus qui existaient dans le clergé. D'abord il songea à soumettre les jésuites à la discipline ecclésiastique et à restreindre leurs privilèges. Il fit reprendre l'affaire du culte chinois, et rendit la bulle « *Ex quo singulari*, » dans laquelle il rappela toutes les phases de ce long procès depuis les premières décisions de la congrégation de la propagande. Il annula les concessions arrachées au légat Mezzabarba, et prescrivit une formule de serment à prêter par les missionnaires, afin qu'il ne prit plus fantaisie aux bons Pères de s'affranchir de l'obéissance qu'ils devaient au saint-siège. Il agit avec la même rigueur à l'égard des ecclésiastiques, et entreprit de soumettre tous les prêtres de la chrétienté à son autorité, depuis le simple diacre jusqu'à l'orgueilleux évêque.

Il faut dire que ce despotisme était en opposition avec la doctrine des apôtres, particulièrement avec celle de saint Paul, qui reconnaît aux prélats le droit de juridiction absolue dans leurs diocèses. Néanmoins Benoît XIV passa outre: contradictoirement à cette doctrine, il leur défendit de se livrer aux actes de leur ministère sans lui en avoir référé; et pour soutenir ces empiètements, il composa un ouvrage intitulé « *Synode diocésain*, » où il exalta la papauté et abaissait l'épiscopat. Cette conduite envers des prélats inoffensifs démontre que si les circonstances eussent été différentes, et avait favorisé Benoît XIV, il eût traité les peuples et les rois comme il traitait les évêques. Mais il n'osait pas exposer la barque pontificale à périr au sein de la tourmente révolutionnaire qui lui paraissait imminente, et il ne voulait pas qu'elle fût dématée par les souverains qui paraissent désireux de la traîner à leur remorque.

Loin de faire du despotisme à l'égard des peuples, il affecta d'être opposé à la bulle Unigenitus. Pour gagner la faveur des potentats, il parut se mettre en dehors du cercle diplomatique continental, et flatta les prétentions de tous les souverains; il eut même soin d'observer une modeste neutralité dans la guerre de la succession d'Autriche, qui venait d'éclater à la mort de Charles VI, et à laquelle les diverses puissances de l'Europe prenaient une part plus ou moins active. Un pontife moins éclairé se fût mêlé de cette sanglante querelle, et les foudres du Vatican eussent tonné sur la tête du candidat repoussé par le saint-

siège. Benoît XIV, en politique habile, se contenta d'assister au spectacle de cette lutte, sans prendre parti ni pour le duc Charles-Albert de Bavière, que les électeurs avaient proclamé empereur sous le nom de Charles VII, ni pour la jeune Marie-Thérèse, fille du monarque défunt, qui avait été instituée par son père l'héritière de ses Etats. Le pape fit comme Moïse sur le mont Horeb, il tint ses bras élevés vers le ciel, pendant que les armées s'exterminaient dans les provinces autrichiennes. Il livra passage indistinctement aux troupes de Marie-Thérèse, aux Espagnols, aux Napolitains, et leur permit même de s'établir sur le territoire des Etats ecclésiastiques. Il est vrai qu'après la guerre, Sa Sainteté n'oublia pas de se faire allouer de fortes indemnités par les parties belligérentes pour le séjour qu'elles avaient fait sur ses domaines.

La paix rétablie, il chercha à capter la bienveillance de Marie-Thérèse; et pour établir la bonne harmonie entre la cour de Rome et celle de Vienne, il supprima le patriarcat d'Aquilée, suppression réclamée par l'impératrice-reine, malgré la vive opposition des Vénitiens, et l'autorisa, suivant le désir qu'elle en manifestait, à tolérer le culte protestant dans ses Etats. « C'est un grand bien, écrivait-il à ce sujet, de chercher à ramener les luthériens à la religion catholique, non point en employant le glaive, ainsi que le pratiquaient quelques-uns de nos prédécesseurs, mais par la persuasion et par la douceur. »

Dans sa sollicitude pour les mesures conciliatrices, Benoît recherchait l'amitié des princes italiens, et l'acheta même par des concessions importantes, contre l'opinion des membres du sacré collège. C'est ainsi qu'il consentit à la ratification du concordat conclu sous le pontificat de Benoît XIII avec Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, que Clément XII avait annulé comme contraire aux immunités ecclésiastiques, et qui concédait au gouvernement de ce prince le droit de ne point être gêné dans ses opérations fiscales par une puissance ecclésiastique étrangère, de soumettre les prêtres à la juridiction séculière, de nommer à tous les évêchés vacants, et de défendre la publication des décrets de la cour de Rome, sans une autorisation préalable du souverain. Sa Sainteté accorda également à don Carlos, le nouveau roi des Deux-Siciles, plusieurs privilèges qu'il demandait, entre autres l'abrogation de l'observance d'un grand nombre de fêtes qui gênaient le commerce; plus tard cette abrogation fut étendue à tous les Etats catholiques. Par reconnaissance, don Carlos, le fils de Philippe V d'Espagne, le chef de cette race des Bourbons de Naples, qui a régné pendant plus d'un siècle, pour le malheur des peuples, vint en personne rendre hommage des Etats à Benoît XIV, et baiser ses sandales.

Le pape montra encore une déférence toute particulière pour Frédéric II, roi de Prusse, ce souverain bel esprit qui publiait l'Anti-Machiavel dans le moment même où il mettait en pratique les maximes épiscopales de ce livre; il l'autorisa à pourvoir aux évêchés de la Silésie, pays catholique qu'il venait de conquérir sur l'Autriche. Comme Sa Majesté prussienne ne se souciait pas d'avoir dans ses Etats des prêtres trop habiles, elle présenta pour successeur au cardinal Zinzendorf, dans le siège de Breslau, un sujet presque

idiot; Benoît ferma les yeux sur la chose et ratifia la nomination du prélat imbécile. Cet acte de condescendance rapporta au chef de l'Eglise une grosse somme d'argent et de riches présents qui lui furent offerts par la margrave de Bareith, sœur du roi, qui fit tout exprès le voyage de Rome pour apporter l'argent.

Cette tactique de tolérance et de conciliation réussit à merveille au souverain pontife et lui valut l'amitié de tous les princes de l'Europe; l'impératrice de Russie, Elisabeth, le nommait le Sage; le roi de Portugal lui écrivait sur le pied de la plus intime amitié; le sultan Mahmoud le faisait complimentier par les ambassadeurs. Et c'était chose curieuse que d'entendre un pape dire à un cardinal: « Ce bon Turc m'a fait dire les choses du monde les plus aimables par le marquis de Maïo. » Mais de tous les hommages que sa politique sut lui attirer, ceux qui le flattèrent davantage furent sans contredit ceux de Voltaire.

Le grand écrivain avait eu sa tragédie du *Fanatismo* refusée par la censure; il lui parut plaisant de réclamer l'appui du pape pour sa pièce, et de la dédier au successeur des Boniface VII, des Jean XXIII et des Pie V; Lambertini trouva piquant et utile de soutenir la papauté chancelante avec le bras qui lui avait porté de si terribles coups, et accepta la dédicace. Le philosophe se mit alors en commerce de courtoisie avec le chef de l'Eglise, pour faire enragier la faction dévote qui le persécutait; le saint-père répondit aux lettres du philosophe, afin de se faire un allié de l'écrivain qui passait pour la lumière du siècle. Ils s'entre-cajolèrent ainsi de leur mieux; Voltaire assaisonna ses éloges de tout le sel de son esprit; Benoît mit dans les siens toute l'onctueuse adresse d'un vicaire de Dieu. Mais dans ce genre d'escrime le prêtre devait l'emporter sur le poète. Au don du manuscrit de la tragédie de Mahomet, Sa Sainteté répondit par l'envoi d'une admirable médaille frappée à son effigie. Aronnet de Voltaire, l'écrivain philosophe, l'antagoniste de l'Eglise romaine, se laissa séduire par la vanité, et entonna l'éloge des vertus et des talents du politique Lambertini, dans ses odes qui furent répétées d'un pôle à l'autre. Par réciprocité, le pontife prit la tragédie du *Fanatismo* sous sa protection, fit lever l'interdit de la censure et obtint qu'elle fût jouée à Paris. Toute l'Europe applaudit à la philosophie d'un pape qui paraissait établir une distinction entre la religion et le fanatisme.

Benoît XIV méritait-il réellement le respect et la vénération dont l'entouraient ses contemporains? Nul n'oserait l'affirmer. L'histoire ne doit pas s'arrêter à la surface des choses; avant de rendre un jugement, il faut que son regard investigateur pénétre dans les plus profonds replis de l'âme de celui sur lequel elle est appelée à prononcer. Or, on ne saurait disconvenir que, sous le masque de tolérance dont se couvrait Lambertini, le prêtre ne perçât toujours. En effet, on voyait à la cour de Rome les mandataires des souverains protestants se presser avec enthousiasme autour d'un pontife qui maintenait en vigueur les décrets et les anathèmes lancés par ses prédécesseurs contre les communions dissidentes. Les Anglais surtout affluaient en Italie, pour admirer avec quelle exquise urbanité le pape les excommuniât, et avec quelle grâce charmante il les damnât; et ces insu-

laïques, captés par son adresse, ne tarissaient pas d'éloges sur son amour pour les beaux-arts et sur l'aménité de ses manières.

Il n'est point extraordinaire que ce concert de louanges ait influé sur le jugement des auteurs contemporains qui ont écrit sur Benoît XIV. Presque tous affirmant, et fort sérieusement, que le pape voulait concilier ce qui est inconciliable, mettre en harmonie le catholicisme et la philosophie, l'amour de la science et les doctrines qui béatifient l'ignorance, la philanthropie et la cruelle Inquisition; mais une preuve évidente que le souverain pontife ne laissait subir la loi de la nécessité, et qu'il n'était nullement de bonne foi dans sa conduite, c'est la tentative qu'il fit au congrès d'Aix-la-Chapelle, pour maintenir les prétentions du saint-siège sur les duchés de Parme et de Plaisance, ainsi que sur l'île de Corse.

Comme les intérêts politiques des puissances ne pouvaient s'accorder des réclamations de la cour de Rome, les ambassadeurs furent éconduits, et Sa Sainteté fut contrainte de dissimuler la douleur que lui causait cet échec.

Benoît XIV était d'ailleurs puissamment engagé à la soumission par des événements qui ne tendaient rien moins qu'à renverser le christianisme; tous les esprits fermentaient en Europe et principalement en France, où les luttes du Parlement et du clergé continuaient plus violentes que jamais.

Le saint-père, dans cette occurrence, jugea qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de se rapprocher de la société des jésuites, et de s'en servir comme d'un boulevard pour arrêter les empiétements des souverains, sans toutefois s'avouer le protecteur d'un ordre qui était en exécution dans tous les pays, et dont il avait lui-même blâmé les écarts. Les disciples de Loyola se tenant pour satisfaits de ce patronage caché, rentrèrent dans la lice, et apportèrent une telle animosité dans leurs attaques contre le Parlement, qu'on dut craindre un instant que la France ne se partageât en deux factions et ne donnât l'affligeant spectacle d'une nouvelle guerre religieuse. Heureusement le danger que courait la patrie fit ouvrir les yeux aux hommes avancés de l'époque qui désavouaient les emportements dont la religion était le prétexte; ils se déterminèrent à former une association pour arrêter l'effervescence de l'ultramontanisme, et pour écraser l'hydre du fanatisme, qui cherchait à relever ses mille têtes. Cette société était d'autant plus redoutable pour le clergé, que la diversité qui régnait entre les talents de ses différents membres la rendait plus propre à atteindre le but qu'elle s'était proposé. Jamais une plus noble, une plus sainte entreprise n'avait été conçue par des hommes; c'était une glorieuse croisade des plus grands génies de l'Europe, dirigée contre l'Église, contre la royauté, contre les nobles, contre les riches, contre les moines, contre tous les misérables suppôts du despotisme.

Buffon, J. J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, Dacles, Condillac, Helvétius et d'autres encore, s'élançaient dans l'école philosophique, au cri de guerre de Voltaire: «Ecrasons l'infâme!» Avec eux, tous les hommes doués de quelque énergie répétaient: «Guerre à l'Église, guerre au trône, guerre aux prêtres, guerre aux rois! et se rangèrent sous les bannières des philosophes.

Diderot, qui déjà avait conçu le projet gigantesque de l'Encyclopédie, communiqua ses pensées aux jeunes écrivains qui suivaient son impulsion, les anima du feu sacré qui brûlait sa grande âme, et les déterminait à concourir avec lui à l'édification d'un monument où toutes les nations devaient venir chercher la vérité. D'Alembert, dont le nom brillait également du plus vif éclat dans la carrière des sciences, s'associa à l'œuvre de Diderot, et le seconda pour la direction des immenses travaux du Dictionnaire encyclopédique. Buffon, le célèbre naturaliste, ne resta pas en arrière du mouvement, et donna à la France son premier volume de l'histoire naturelle, qui renfermait une géogonie nouvelle, où l'autorité de la Genèse était entièrement méconnue. Les jésuites tonnèrent contre cette œuvre et la firent condamner au moyen des créatures qu'ils avaient dans le Parlement et dans la Sorbonne. Le grand naturaliste garda le silence, et pour éviter le sort de Galilée, il parut se soumettre à la censure dont il était l'objet.

Dans le même temps, Diderot achevait sa fameuse « Lettre sur les aveugles, à l'usage de ceux qui ne voient pas; » et pour cette publication était renfermé dans le donjon de Vincennes. L'illustre Montesquieu, qui venait également de terminer son grand ouvrage de « l'Esprit des Loix, » se trouvait en butte aux persécutions des gens du roi et de l'Église. Cependant tous les efforts du parti prêtre étaient impuissants pour arrêter les progrès des lumières. Non-seulement les philosophes cherchaient à initier la nation à leurs idées de réformes sociales par leurs écrits, mais ils s'appliquaient encore à faire passer leurs opinions dans les masses par la puissance de la parole. Tous se faisaient gloire et honneur de visiter et de recevoir les artistes, les commerçants, les ouvriers. Ils péroraient dans les réunions avec une extrême urbanité; attaquaient la religion avec une ironie fine, légère et accablante, que Voltaire avait mise à la mode; trondaient les actes du gouvernement et les vices des institutions monarchiques avec une sagacité qui prévenait toute réplique; indiquaient les remèdes à employer pour soulager les maux de l'humanité, et les mesures à prendre afin d'adoucir le sort des classes laborieuses. L'incrédulité religieuse surtout se propageait avec une merveilleuse rapidité, grâce à une foule d'écrits fort remarquables, et aux persécutions dirigées contre leurs auteurs. Le célèbre médecin Julien Olfroy de la Mettrie avait été banni de France pour son ouvrage intitulé « Histoire naturelle de l'âme, » où il renversait toutes les bases du catholicisme; puis chassé de la Hollande, où il s'était réfugié, pour sa publication de « L'homme machine; » ce qui ne l'empêchait pas de continuer ses travaux sur le matérialisme, non plus que le marquis d'Argens, réfugié comme lui à Berlin pour ses « Lettres juives. »

Une des choses qui avaient plus particulièrement contribué à déconsidérer la religion, était le testament d'un prêtre de la Champagne, nommé Jean Meslier, curé d'Estepigny, dont les encyclopédistes répandaient les copies par milliers dans la capitale et dans les provinces. Cet ecclésiastique, à son lit de mort, avait fait une sorte d'amende honorable, demandant pardon à Dieu et aux hommes d'avoir aidé



Jean-Jacques Rousseau, le philosophe genevois, le grand démolisseur de l'autel et du trône

à la propagation d'une religion d'imposture, et formulant contre le catholicisme, contre les prêtres, les évêques et les papes, les accusations les plus violentes.

Un autre prêtre, entraîné par l'exemple, l'abbé de Prades, fit plus encore que le curé Meslier; il combattit les noires cohortes de l'Eglise au milieu même de leur empire; il soutint publiquement à la Sorbonne une thèse dans laquelle, à la faveur des subtilités de l'école, il déclara que la révélation était inadmissible comme base de la religion, désavouant l'inégalité des conditions au nom de la raison, et flétrissant énergiquement les maximes gouvernementales sur lesquelles reposait l'organisation sociale. La cour, le clergé et le Parlement furent étonnés d'une attaque aussi vive et aussi directe. Les magistrats se réunirent aux prêtres pour frapper l'abbé de Prades, et le décrétèrent de prise de corps. Heureusement il parvint à gagner la frontière et put se réfugier à Berlin, qui était devenu le rendez-vous des écrivains français victimes de l'intolérance religieuse ou du despotisme monarchique. Prêtres et rois, les fléaux de l'humanité!

Diderot et d'Alembert, sans paraître le moins du monde effrayés de ces rigueurs, poursuivaient activement la mission qu'ils s'étaient imposée, et publièrent les deux premiers volumes du Dictionnaire encyclopédique. Cette apparition fut saluée par les applaudissements de la France, et aussi par les clameurs furibondes des jésuites. Le clergé se forma des doctrines matérialistes enseignées dans l'article « Ame, » et déclara l'ouvrage à la censure; le gouvernement, de son côté, s'offensa de l'article « Administration, » qui semblait lui dicter des préceptes, et autorisa les poursuites contre l'Encyclopédie.

L'ouvrage fut d'abord supprimé par arrêt du Conseil; et un moment l'on crut que Diderot allait retourner au donjon de Vincennes, mais il n'en fut rien. Un caprice de la marquise de Pompadour, favorite de Louis XV, changea les destinées du Dictionnaire encyclopédique; la suppression de l'ouvrage fut considérée comme un acte de lâcheté; Diderot et d'Alembert devinrent en grand honneur à la cour, et eurent l'autorisation de poursuivre leurs travaux. Ce fut

inutilement que le nonce apostolique intervint au nom de Benoît XIV pour maintenir l'arrêt du conseil. La favorite l'emporta sur le pape; Sa Majesté signifia au légat apostolique qu'elle n'entendait aucune poursuite contre les philosophes, et qu'elle les couvrirait au besoin de sa protection, ainsi que les francs-maçons.

Pour la seconde fois la maçonnerie venait d'être frappée de bulles terribles et d'excommunications majeures par Benoît XIV, qui s'était cependant fait affilier à la loge des frères maçons de Rome pour connaître les secrets de l'ordre. Mais, en dépit des foudres pontificales, l'association était parvenue en France à un très-haut degré de prospérité. Elle avait pour grand maître un prince du sang, le duc de Bourbon, comte de Clermont, et comptait dans son sein un certain nombre de seigneurs de la cour, qui formaient un atelier sous le titre de Loge de la chambre du roi. Des chapitres, des conseils, des tribunaux maçonniques s'organisèrent ensuite à Paris et dans toutes les provinces de la France, et secondèrent le mouvement intellectuel imprimé à la nation par les philosophes.

Parmi les principes que les réformateurs cherchaient à établir, il en était un dont l'adoption devenait de jour en jour plus impérieuse, vu le mauvais état des finances : c'était l'égalité répartition des impôts sur tous les citoyens. Louis XV, qui espérait, en étendant cette utile mesure sur les membres du clergé, faire entrer dans ses coffres des sommes énormes, parut céder à l'opinion publique, et chargea le contrôleur général Machault de prendre ses dispositions pour faire concourir tous les ordres privilégiés au paiement des taxes. Les prêtres crièrent au scandale, au sacrilège, et refusèrent de restituer la plus légère parcelle des richesses qu'ils avaient extorquées à la crédulité des peuples. Pour les mettre à la raison, un arrêt du conseil défendit tout nouvel établissement de chapitres, de collèges ou de convents, sans une permission expresse du roi, et interdit aux gens de main morte le droit d'acquérir, de posséder ou de recevoir ni fonds, ni maisons, ni rentes, sans autorisation des gouverneurs des provinces. Les évêques s'assemblèrent dans le but d'arrêter l'effet d'une loi qui menaçait de les ramener aux vertus de la primitive Eglise, protestèrent contre le décret royal, et adressèrent des remontrances à Sa Majesté.

Le roi répondit aux prélats par l'envoi d'un édit qui trappait les biens de l'Eglise d'un impôt de plusieurs millions, et qui enjoignait aux bénéficiaires de donner, dans le plus bref délai, un état de leurs revenus. Devant l'imminence du péril, tous les prêtres se rallièrent à la société de Jésus; ils menacèrent de soulever le fanatisme des populations ignorantes contre Louis XV et la favorite, et parvinrent à intimider la cour. Avarice et cupidité sacerdotale!

Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, l'un des principaux membres de la compagnie des jésuites, ecclésiastique altier, opiniâtre, implacable, résolut d'attacher son nom à une persécution religieuse, et, de concert avec les révérends disciples d'Ignace de Loyola, il forma le projet d'établir en France des tribunaux d'Inquisition, sur le plan de ceux qui existaient en Espagne. Les bons Pères étaient trop habiles pour procéder brutalement, en exigeant des conversions subites par la terreur des supplices, ainsi

qu'on le pratiquait dans la péninsule hispanique sous le successeur de l'odieux Philippe V. Ils imaginèrent de faire l'essai d'un nouveau code sur les prétendus hérétiques jansénistes, et soumettre leur plan d'attaque à Benoît XIV, qui y donna son entière approbation. Les évêques, les chefs d'ordres, ainsi que la plupart des curés, feignirent de croire que le jansénisme était à la veille de reparaitre plus terrible que jamais, et réclamèrent à l'autorité séculière les moyens de le terrasser. Sur le refus du gouvernement d'entrer dans les voies de rigueur, Christophe de Beaumont voulut se faire justice, il destitua la supérieure de l'hôpital général de Paris, sous prétexte d'opposition à la constitution Unigenitus, et la remplaça par une religieuse dévouée aux jésuites, qui passait pour être la maîtresse de l'archevêque. Le Parlement accusa le prélat d'usurpation de pouvoirs sur les attributions du conseil administratif de la ville de Paris, et voulut réintégrer la supérieure dans sa dignité. Les jésuites accusèrent à leur tour les magistrats de soutenir l'hérésie, et les signalèrent à la vindicte des dévots; le roi intervint dans la querelle, mais avec mollesse; il ne sut prendre aucun parti, et laissa les choses s'envenimer davantage. Christophe de Beaumont, satisfait du résultat de sa première épreuve, se détermina à frapper un second coup qui devait atteindre tous les incrédules à la fois; il ordonna aux curés de la capitale de refuser les sacrements et même la sépulture en terre sainte à ceux qui ne produiraient pas un billet de confession d'un prêtre orthodoxe.

Le curé de Saint-Etienne du Mont, ancien renégat janséniste, nommé frère Bouettin, se montra l'un des plus fougueux séides de l'archevêque de Paris. Une des premières victimes de ce fanatique fut le célèbre professeur Coffin, recteur de l'Université, qui avait illustré son passage dans cette haute dignité par l'établissement de l'instruction gratuite. Ce vieillard octogénaire, ancien ami et disciple du bon janséniste Rollin, ayant demandé à son lit de mort les secours de l'Eglise, pour céder aux obsessions de ses parents, on introduisit auprès de lui le curé de Saint-Etienne du Mont. Celui-ci, au lieu de remplir les devoirs de son ministère, déclara au moribond qu'il ne lui donnerait pas les sacrements avant qu'il eût rétracté ses prétendues erreurs; Coffin, indigné de l'infamie du prêtre, le fit chasser de sa maison, et défendit d'appeler aucun autre ecclésiastique. Quand il fut mort, frère Bouettin refusa de l'enterrer. Un neveu du recteur, qui était conseiller au Châtelet, obtint, avec l'appui du Parlement, que le corps de son oncle fût reçu dans l'église malgré la défense du curé. Il paya cher ce triomphe; huit jours après, il fut pris d'une maladie terrible à laquelle les jésuites n'étaient point étrangers. Le curé de Saint-Etienne du Mont, charmé d'avoir sa vengeance sous la main, vint chez son ennemi sans y être appelé, et lui signifia qu'il ne l'enterrerait pas en terre sainte. Cette scène odieuse hâta la fin du malade. Dès le lendemain, le Parlement, instruit de cet acte de cruauté, informa contre le frère Bouettin et le décréta de prise de corps. Le curé protesta contre la violence dont on usait envers lui, prétendit que l'inviolabilité de l'autel était attaquée dans sa personne, et alléqua pour se disculper les ordres de ses supérieurs. L'archevêque de Paris intervint;

les magistrats n'en persistèrent pas moins à condamner le curé de Saint-Étienne; mais comme la marquise de Pompadour était alors sous une impression de crainte du clergé, le conseil d'Etat cassa l'arrêt, et sembla légitimer les persécutions ordonnées par Christophe de Beaumont.

Dans l'enivrement du succès de leur politique, les jésuites se déterminèrent à poursuivre avec une nouvelle vigueur la lutte commencée. Le duc Louis d'Orléans, le fils du régent, se mourait dans le monastère janséniste de Sainte-Genève, où il s'était fait transporter; frère Bouettin, qui avait été membre de cette communauté, mit une sorte d'orgueil à venir disputer l'âme d'un prince du sang à ses anciens confrères; il se fit introduire auprès du malade et lui parla comme il avait fait au recteur de l'Université; le dévot Louis endura ses sermons avec patience, se fit administrer par son aumônier, et expira en défendant qu'on poursuivît le curé de Saint-Étienne du Mont.

Ce nouvel acte d'audace étant demeuré impuni, Bouettin continua à excommunier les moribonds, au grand scandale des fidèles; enfin, la sacrilège violence qu'il exerça envers l'ancien aumônier de la galante abbesse de Chelles força le Parlement à intervenir. Toutes les chambres s'assemblèrent pour juger le curé : un premier arrêt le décréta de prise de corps; un second déclara que la bulle Unigenitus n'était point un article de foi, et fit défense aux ecclésiastiques de poursuivre les fidèles pour ce fait, sous peine d'être eux-mêmes incarcérés comme perturbateurs du repos public. Ce dernier arrêt fut imprimé et distribué à un nombre incroyable d'exemplaires; tous les Parisiens, jansénistes, philosophes, chrétiens paisibles, nobles, bourgeois, artisans, tous l'achetaient en disant : « Voilà mon billet de confession ! A bas le pape et la calotte ! »

Mme de Pompadour, qu'un caprice avait ramenée au parti des philosophes, et qui était retournée au parti des jésuites par l'effet d'un autre caprice, fit casser la décision du Parlement par le conseil d'Etat, ce qui causa un désordre effroyable. Les prédicateurs tonnèrent du haut de la prétendue chaire de vérité contre les magistrats, et ceux-ci firent arrêter les prédicateurs; les incrédules publièrent des libelles sanglants contre les jésuites, qui pour se venger attaquèrent leurs ennemis jusque dans les églises.

Les ecclésiastiques de la province ne restèrent pas en retard sur ceux de la capitale; sur tous les points du royaume l'autel fut profané par des refus de sacrements exprimés avec une brutalité et des emportements qui sont en tous pays dans les habitudes des ministres du catholicisme. Partout on laissa les mourants sans confession, les morts sans sépulture; nulle retraite ne fut à l'abri des fureurs des prêtres; les maisons particulières, les monastères, les hôpitaux mêmes, furent envahis par ces misérables tonsurés, et devinrent le théâtre de leurs luttes odieuses. Les jésuites triomphants commençaient à railler, à chançonner et à jouer leurs adversaires; le Père Bougeant faisait représenter sa comédie de *la Femme docteur en théologie*; le Père Danton en publiait une sous le titre de : *la Banqueroute du Marchand de miracles*. De leur côté, les philosophes ripostaient avec vi-

gueur, et le peuple répétait après eux des couplets où l'hostie consacrée était appelée pain à chanter, où les momeries de la religion étaient tournées en ridicule. Tout cela formait un mélange singulier d'incrédulité, de fanatisme, de fureur et de gaieté. Les deux partis luttaient à coups de Parlement et de clergé.

Enfin les magistrats, fatigués de lancer d'inutiles arrêts contre les prêtres, se décidèrent à sévir contre leur opiniâtre instigateur, l'archevêque de Paris. Sur le refus que fit le curé de Saint-Médard d'administrer une religieuse du couvent de Sainte-Agathe, nommée sœur Perpétue, le Parlement manda à sa barre le prêtre fanatique; celui-ci envoya son vicaire pour le représenter et pour déclarer aux conseillers qu'il avait agi en vertu des commandements et ordres exprès de Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. Une députation fut immédiatement chargée de se rendre au palais archiepiscopal pour enjoindre au prélat de faire administrer la malade; Son Éminence eut l'audace de répondre qu'elle n'avait à rendre compte qu'au pape du pouvoir qui lui était confié; néanmoins qu'elle se ferait un devoir d'expliquer au roi les motifs de sa conduite, mais qu'elle ne s'abaisserait pas jusqu'à répondre aux robins qui s'intitulaient représentants du peuple. Les magistrats se retirèrent exaspérés, et revinrent au milieu de leurs collègues, qui attendaient toujours en séance le résultat de leur mission; le Parlement mit l'archevêque en cause, convoqua les pairs pour le juger, et ordonna la saisie de son revenu. La marquise de Pompadour fit casser l'arrêt par le conseil d'Etat, défendit la convocation des pairs, et envoya l'ordonnance qui prescrivait ces ordres au Parlement. La catin du roi s'était déclarée pour les jésuites.

Les chambres assemblées refusèrent de prendre connaissance du message de la favorite, prétextant qu'il n'était même pas revêtu du sceau royal, et insistèrent pour que les pairs fussent convoqués. Louis XV défendit à ceux-ci de s'unir au Parlement, fit menacer les conseillers de les réduire par des lettres de cachet, et ordonna au comte d'Argenson de faire enlever de son couvent la religieuse, cause innocente de ce conflit, ce qu'exécuta le ministre. Il est si rare qu'un ministre de roi refuse d'accomplir une infamie!

Le peuple cria au sacrilège; les orateurs du Parlement flétrirent en termes énergiques l'inhumanité du pouvoir, qui faisait arracher une mourante de son monastère pour la plonger dans un cachot. L'abbé Chauvelin, l'un des membres les plus distingués de cette compagnie, osa discuter sur l'illégalité des lettres de cachet, et par son éloquence entraîna tous les conseillers jeunes et vieux à rédiger, séance tenante, une protestation véhémentement contre les actes arbitraires de la cour. Louis XV refusa de recevoir les commissaires chargés de lui porter les remontrances du Parlement, et les fit congédier assez cavalièrement. Ces magistrats lui firent répondre que toutes les chambres resteraient assemblées jusqu'à ce que leur voix fût parvenue au pied du trône. Sa Majesté expédia aussitôt des lettres de cachet contre les conseillers des enquêtes et des requêtes. L'abbé Chauvelin fut envoyé au Mont-Saint-Michel, Bèze de-Lis à Pierre-en-Gise, le président de Beligny au château de Ham, et le président de Méry aux îles de Saintes-Marguerite; les autres furent simplement dissimés



La marquise de Pompadour, maîtresse du roi Louis XV

dans les villes qui leur servaient de lieu d'exil. La grand'chambre avait seule été épargnée, parce que le cour en avait besoin pour enregistrer les édits bur-
saux. Le roi voulut même étendre ses attributions; mais les membres qui la composaient, et qui pour la plupart étaient des vieillards, ne voulurent pas deshono-
rer leurs cheveux blancs, et refusèrent d'enregistrer l'édit qui les faisait hériter des dépouilles de leurs collègues. Pour les punir, Louis XV les exila à
Pontoise. Là, ces nobles magistrats continuèrent à

siéger comme à Paris, et procédèrent contre l'arche-
vêque de Paris et contre les curés fanatiques.

Sa Majesté déclara la chambre dissoute, et pour la remplacer elle institua un nouveau tribunal composé de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes, sans oser toutefois l'investir de l'attribution importante d'enregistrer les édits. Le souverain s'adressa au Châtelet pour faire approuver ses ordonnances; cette juridiction inférieure ne voulut point s'arroger les attributions d'une cour supérieure, et refusa l'en-



Les philosophes d'Alembert et Diderot

registrement de l'édit. Les membres de la nouvelle chambre royale furent alors obligés d'ouvrir leurs séances et de venir siéger dans la salle des Augustins, sans avoir été reconnus par aucun corps. Non-seulement leurs audiences furent désertes, mais encore ils furent personnellement exposés aux insultes et aux mépris des avocats, qui s'obstinèrent à ne leur point reconnaître la qualité de juges.

Les parlements de province imitèrent l'exemple de celui de la capitale; les magistrats de Rouen luttèrent courageusement pendant six mois contre les ordres de Louis XV; ceux d'Aix firent des réglemens contre les ecclésiastiques et ne tinrent aucun compte des défenses du prince; enfin le parlement de Toulouse se signala par des arrêts énergiques.

De leur côté, les jésuites persévérèrent dans la voie qu'ils avaient ouverte; ils ne se bornèrent plus à demander des billets de confession aux fidèles qui voulaient communier ou se marier, ils signalèrent comme hérétiques tous ceux qui refusaient de paraître au tribunal de la pénitence, et soulevèrent de si vils mécontentemens, occasionnèrent de tels scandales, que Louis XV et la Pompadour, tremblants qu'un curé ne vint leur demander à eux-mêmes un billet de confession, se décidèrent à rappeler les magistrats exilés pour contre-balancer les empiétements du clergé. La naissance d'un second fils du dauphin, le duc de Berri, qui fut depuis Louis XVI, fournit le prétexte d'un rapprochement entre la cour et la magistrature; et le contrôleur général Machault fut chargé de négocier les conditions du retour des conseillers avec le président Maupeou. Des deux côtés on se fit des concessions, une trêve fut conclue entre la royauté

et la magistrature. Néanmoins, comme Louis XV et la favorite redoutaient les clameurs des prêtres, ils essayèrent de jeter la division entre les jésuites et les membres du clergé; et, par l'entremise du cardinal de la Rochefoucauld, ils obtinrent que les évêques n'insisteraient plus sur les billets de confession, à condition que la cour renoncerait à son projet d'établir des impôts sur les biens de l'Eglise. Après ce replâtrage, le Parlement rentra dans Paris, aux acclamations d'un peuple immense accouru à sa rencontre pour célébrer son retour. Dès le lendemain, il reprit ses séances, et signala sa réinstallation par l'enregistrement d'un édit qui prescrivait un silence absolu sur les matières de religion. L'archevêque de Paris en fut atterré ainsi que les jésuites; et la société ne se trouvant plus appuyée par la cour, s'empressa d'envoyer des députés à Benoît XIV pour réclamer officiellement son intervention dans la querelle contre les magistrats français. Le souverain pontife était trop habile politique pour laisser soupçonner sa participation à ce qui se passait en France; il affecta de recevoir les mandataires de la société de Jésus en audience publique, devant les ambassadeurs des cours étrangères, et répondit à leur harangue par un discours extrêmement adroit; il leur dit que les évènements dont ils l'entretenaient lui paraissaient inexplicables, que les prêtres et les magistrats lui semblaient aussi coupables les uns que les autres, qu'il s'étonnait qu'un roi ne sût pas être le maître de ses sujets, et qu'il admirait la solidité d'un gouvernement qui résistait à de pareilles secousses. Toutefois, sous le calme apparent du saint-père, il était facile de deviner le dépit que lui causait le triomphe

des doctrines philosophiques, et l'échec éprouvé par l'Église de France dans la lutte contre le Parlement.

Venise donnait également de graves sujets de douleur au pape par ses tentatives de rébellion envers le saint-siège. L'Angleterre, qui d'abord avait affecté une vénération extrême pour Benoît XIV, commençait à lui montrer moins d'égards, et persécutait les catholiques écossais. Dans toutes les provinces de ce royaume, les prédicants tombaient en chaire contre les prêtres ultramontains, contre les jésuites, et par suite contre le pape, qui était fortement soupçonné d'avoir aidé le prétendant Charles-Édouard, fils du chevalier de Saint-Georges et petit-fils de Jacques II, dans son aventureuse expédition sur les côtes de la Grande-Bretagne.

Benoît XIV, qui avait soin dans les affaires difficiles de ne jamais donner d'instructions écrites à ses agents, afin de pouvoir les désavouer en cas d'insuccès, se garda bien d'interposer son autorité pour sauver les malheureux prêtres qui avaient été arrêtés comme partisans des Stuarts, et les abandonna lâchement à la justice de Georges II. Cet acte de perfidie désarma Sa Majesté britannique, et valut au saint-père sa bienveillance toute particulière. Benoît se hâta d'en profiter pour les intérêts de son siège, et réclama l'autorisation de soumettre à une organisation spéciale le clergé régulier et séculier qui composait les Églises orthodoxes de la Grande-Bretagne. Il rendit plusieurs brefs pour assujettir les moines et les jésuites à l'autorité des évêques, et fit publier ses bulles dans les quatre districts catholiques de l'Angleterre; ce qui ne s'était point vu depuis Charles I^{er}.

Malgré cet éclatant succès remporté par l'habile pontife sur l'Église anglicane, le catholicisme ne put être consolidé dans le royaume britannique, par suite de l'opposition que firent les jésuites à ses décrets. Les disciples d'Ignace de Loyola ne pouvaient pardonner au saint-père d'avoir abandonné leurs frères d'Écosse et d'avoir payé leur dévouement par la plus noire ingratitude, et ils s'efforçaient de le contre-carrer dans tous ses desseins. Ce n'était pas en Angleterre seulement que se manifestait l'animadversion de la société pour le pape; en France même, les disciples d'Ignace de Loyola bravaient ouvertement les admonitions de Sa Sainteté, et continuaient à refuser les sacrements aux jansénistes, aux philosophes et aux incrédules. L'archevêque de Paris, le bougreux Christophe de Beaumont, faisait cause commune avec ces bons Pères, et publiait des mandements pour enjoindre aux prêtres de son diocèse de ne point administrer les fidèles s'ils n'étaient munis d'un billet de confession. Le Parlement informa contre les prévaricateurs, chargea les huissiers et les recors d'appréhender les prêtres pour leur faire porter le viatique aux mourants; de sorte que la communion était presque toujours précédée d'une sommation et terminée par un procès-verbal. Enfin le roi prit de l'humeur de la conduite de l'archevêque, et lui ordonna d'administrer les sacrements; le prélat fit répondre que son devoir était d'obéir à Dieu, et non aux rois ni à leurs favorites. Cette insolence lui valut un ordre d'exil. Toutefois, du fond de sa retraite, il continua de susciter des troubles dans la capitale, de concert avec l'évêque de Mirepoix, un

enragé jésuite qui disposait de la feuille des bénéfices. Mais ce prélat étant mort, il devint très-facile de mettre le clergé à la raison, en confiant la feuille des bénéfices au cardinal de la Rochefoucauld, et en faisant distribuer les abbayes et les prébendes aux ecclésiastiques qui se montraient dévoués à la cour.

En vain les jésuites cherchèrent à jeter du ridicule sur ceux qui acceptaient des bénéfices, en les appelant feuillants, leur parti perdit de jour en jour de son importance. Néanmoins, ils parvinrent à force d'intrigues à décider plusieurs évêques à se réunir en concile national pour adresser au monarque un mémoire sur le danger que courait la royauté en prenant parti pour les philosophes contre les disciples d'Ignace de Loyola. Voici quelle était la teneur de cette pièce remarquable : « Un devoir impérieux nous ramène au pied du trône, sire, afin de vous prévenir que cette épaisse fumée dont il est parlé dans les livres saints, qui s'élève du puits de l'abîme et obscurcit l'air et le soleil, semble s'être répandue sur la surface du royaume. Sachez que la royauté ne peut subsister avec la liberté que s'arrogent les Français de parler et d'écrire; sachez que l'intérêt des rois est de maintenir l'obscurantisme, d'empêcher les esprits hardis de raisonner sur l'origine des cultes, et des gouvernements; n'oubliez pas que le trône et l'autel sont unis intimement, que les rois ne peuvent raisonnablement asseoir leur domination sans le concours des prêtres, et que ce serait une grande imprudence de se ranger contre eux du parti des peuples. Craignez que les hommes, éclairés par les philosophes, ne s'accoutument à regarder les puissances qui les gouvernent comme des usurpations; car, de ce jour, la monarchie sera perdue. Des hauteurs superbes s'élèvent de toutes parts contre Dieu; les philosophes renversent d'abord les autels du Christ, pour abattre ensuite le trône de César. Prévenez ces épouvantables malheurs; emprisonnez les écrivains dangereux, bâillonnez les imprimeurs qui prêtent le secours de leurs presses à la propagation de ces doctrines pernicieuses qui s'infiltrent dans tous les pores de la société, et qui finiront par vicier, par corrompre la nation. Exterminez, sire, les infâmes apôtres de la liberté, forcez-les au silence par les plus affreuses tortures et par les plus terribles supplices; et que leur souffle de basilic ne vibre plus que sous les voûtes sinistres et impénétrables des cachots de la Bastille! »

L'assemblée du clergé terminait son adresse par des représentations sur l'édit qui ordonnait le silence en matière religieuse, sur les arrêts que le Parlement avait rendus contre la bulle Unigenitus, et sur le bannissement de plusieurs jésuites. Sa Majesté n'ayant fait que des réponses évasives, les prélats se déterminèrent à écrire solennellement au pape pour qu'il donnât enfin son opinion. Benoît XIV, mis en demeure de s'expliquer entre les deux factions, fut obligé de se départir de sa prudence habituelle; il se prononça contre les philosophes, et publia le bref « Ex omnibus, » par lequel il déclarait la constitution Unigenitus article de foi. « Aucun chrétien, disait-il, ne peut se soustraire à la soumission qui est due à cette bulle, ni lui être opposé, sans mettre en péril son salut éternel. L'archevêque de Paris et tous les prélats qui ont imité son exemple

ont donc agi saintement en refusant le viatique aux refractaires, par la règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et notoire à la sainte Eucharistie...» Le pape préconisait les mesures d'intolérance.

Le bref du saint-père arriva en France dans le moment où les peuples, réduits à une misère effroyable, étaient dans l'impossibilité absolue de subvenir aux exigences du fisc, où le Parlement se montrait plus récalcitrant que jamais pour l'adoption de nouveaux impôts, et où cependant Louis XV avait un pressant besoin d'argent pour ses maîtresses et pour ses courtisans. Sa Majesté n'avait qu'une ressource, c'était de s'adresser au clergé; elle fit un pacte, et en échange de subsides, elle révoqua l'édit du silence en faveur des prêtres, et déclara dans un lit de justice que les évêques français pourraient à l'avenir professer ouvertement tout ce qu'ils jugeraient convenable aux intérêts de la religion.

La Sorbonne, qui se montrait à cette époque aussi favorable à la bulle Unigenitus qu'elle lui avait autrefois été opposée, applaudit au décret royal; mais il n'en fut pas de même du Parlement. Sur le refus que firent les conseillers de l'enregistrer, Louis XV changea entièrement l'organisation de la magistrature, lui enleva toute influence politique, supprima la troisième et la quatrième chambre des enquêtes, et ne conserva que la grand'chambre. Dix conseillers, dont les noms inscrits dans les archives sont demeurés entachés d'infamie, ainsi que les présidents à mortier, consentirent seuls à obéir au monarque; tous les autres envoyèrent leur démission, et le cours de la justice fut encore une fois suspendu.

Tout faisait prévoir une lutte terrible entre les philosophes et les disciples d'Ignace de Loyola, lorsqu'un incident auquel à cette époque on attachait une énorme importance, un attentat contre la personne du roi, vint distraire l'attention des esprits. Le 5 janvier, à six heures du soir, Louis XV se disposait à monter en voiture pour se rendre de Versailles à Trianon; les gardes étaient rangés sous le vestibule, sans aucun ordre, quand tout à coup un jeune homme, se faisant jour à travers les soldats, va droit au roi, le frappe à la poitrine, et rentre immédiatement dans la foule. Sa Majesté se sentant blessée, porte la main à l'endroit où elle avait été frappée, et s'écrie: « Je suis assassiné! » Puis apercevant un homme couvert d'un large chapeau, elle le désigne de la main et ordonne qu'on l'arrête. C'était en effet l'assassin, qui, étranger aux habitudes de la cour, avait malencontreusement conservé son chapeau sur la tête.

Le roi fut porté dans son lit, quoique sa blessure fut extrêmement légère, ayant été faite avec un canif. La reine, effrayée, accourut auprès du monarque; la marquise de Pompadour se vit pour un instant délaissée des courtisans; le ministre garde des sceaux, qu'elle avait le plus protégé, Machault lui-même, vint lui signifier l'ordre de quitter Versailles. d'Argenson, qui lui devait sa position, sa fortune, tout ce qu'il était enfin, la traita également avec le dernier mépris. Tel est l'usage des cours!

L'assassin du roi se nommait Robert-François

Damiens: il était né à Toullois, dans le diocèse d'Arras; son père était un portier de la prévôté d'Arc, près de Saint-Omer. On l'appliqua, suivant l'usage, à la question ordinaire et extraordinaire, pour le contraindre à faire des aveux sur les causes qui l'avaient déterminé à commettre son crime, et sur les noms de ses complices; mais ce fut inutilement, il ne voulut désigner personne, et se contenta de dire « qu'il avait frappé le monarque pour lui donner un avertissement et le ramener à Dieu. » Les enquêtes firent connaître qu'il avait servi plusieurs années chez les jésuites, et qu'en diverses occasions il avait donné des preuves de son dévouement sans bornes à la société; aussi la cour fut-elle unanime pour rejeter le crime de Damiens sur les disciples d'Ignace de Loyola. On prétendit que leur but était d'ouvrir le chemin du trône au dauphin, le protecteur de la compagnie, et de rejeter tout l'odieux de l'assassinat sur les philosophes, sur les jansénistes et sur les membres du Parlement. En effet, Damiens, dans ses réticences, laissait planer des soupçons sur les personnalités les plus influentes du Parlement; néanmoins ses allégations parurent tellement absurdes, que le roi refusa d'y ajouter foi et n'hésita pas à confier aux conseillers le soin d'instruire le procès.

Damiens comparut devant le tribunal; il montra beaucoup de fermeté, de résolution et presque de la gaieté. On le condamna au même supplice que Ravallac, c'est-à-dire à l'écartèlement, avec aggravation de tortures au moyen de tenailles ardentes et de feu de soufre. Il entendit la lecture de ce terrible arrêt, à genoux, sans laisser paraître la moindre trace d'émotion, et dit seulement en se levant: « La journée sera rude! » Le jour du supplice il fut conduit devant l'église de Notre-Dame pour faire amende honorable, et mené ensuite en place de Grève, où s'exécuta le jugement.

Le résultat de cette affaire fut que le roi chercha à se rapprocher du Parlement, révoqua les édits qui changeaient l'organisation de ce corps, permit à tous les magistrats qui avaient donné leur démission de rentrer dans leurs places, prit des mesures pour vaincre l'obstination de l'archevêque de Paris et des curés molinistes sur le refus des sacrements, et annonça ouvertement qu'il abandonnait les jésuites. Ainsi, de toutes parts, l'horizon se couvrait de sombres nuages, et annonçait la tempête qui allait fondre sur la compagnie de Jésus. Les bons Pères tournèrent leurs regards vers Rome et demandèrent des secours. Benoît XIV, qui ne se souciait nullement de compromettre son autorité en ayant ses accointances avec eux, ferma l'oreille à leurs plaintes, et rendit même une bulle hostile qui autorisait Carvalho, marquis de Pombal, premier ministre de Joseph, roi de Portugal, à réformer, suivant son bon plaisir, les abus que les jésuites avaient introduits dans leurs collèges et dans leurs comptours de ce royaume. Cet acte fut le dernier du règne de Benoît XIV. Le saint-père mourut le 10 mai 1758, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après un pontificat de dix-huit années.



Election de Clément XIII. — Catastrophe du nouveau pontife. — Les enfants d'Ignace de Loyola forment une conspiration et tentent de faire assassiner Joseph I^{er}, roi de Portugal. — Ce prince les chasse de ses Etats. — Banqueroute frauduleuse de la société de Jésus. — Les bons Pères refusent d'acquiescer les dettes du Père Lavalette. — Ils sont traduits devant le Parlement. — Examen des constitutions de leur compagnie. — Abolition de la société de Jésus en France. — Protestation de Clément XIII. — Nouvel exil de l'archevêque de Paris. — Bulle « Apostolicum ». — Louis XV menace de s'emparer du comté Venaissin pour se venger du pape. — Le clergé prêche une croisade contre les philosophes. — Les jésuites sont chassés des Espagnes et du territoire de la France, de Naples, de la Sicile, de Malte, de Plaisance et de Parme. — Clément XIII fulmine des anathèmes contre les souverains qui suppriment les enfants d'Ignace dans leurs Etats. — Le pape veut faire valoir les prétentions de son siège sur les duchés de Parme et de Plaisance. — Querelle entre Rome et Venise. — Tous les peuples demandent au souverain pontife l'abolition de l'ordre des jésuites. — Clément XIII meurt empoisonné par les enfants d'Ignace de Loyola.

On comptait quarante-quatre cardinaux dans le conclave qui suivit la mort de Benoît XIV. Son Eminence monsignor Archinto, qui avait exercé une grande influence sous le dernier pontificat, réunit au premier scrutin vingt-trois suffrages; son parti se divisa ensuite et vint renforcer la faction de Cavalchini, qui se trouva réunir vingt-sept suffrages. Mais la faction française repoussa la nomination de ce prélat, parce qu'il était affilié aux jésuites et parce qu'il avait contribué à la canonisation de Bellarmin, le longueux écrivain qui dans ses ouvrages préconisait le régime. On mit alors sur les rangs le cardinal Passionei, puis Spinelli, et enfin le Vénitien Charles Rozzonico, qui réunit la majorité.

Dès que ce cardinal vit que son election était faite, il poussa des cris lamentables, versa des larmes, leva les yeux et les bras au ciel, se déclara indigné d'un si grand honneur, et refusa de revêtir les ornements pontificaux. Il joua si parfaitement la comédie, que les membres du conclave s'empressèrent auprès de lui pour le déterminer à recevoir leur adoration. Comme ils ne pouvaient arrêter ses lamentations, un d'eux s'écria : « Eh bien! messeigneurs, laissons ce

braillard; il n'y a rien de fait puisqu'il n'a pas accepté la tiare; nommons un autre pape! » Ce qu'entendant, Rezzonico répliqua : « Non, de par Dieu, vous ne le ferez point, car j'accepte! » Puis faisant mine d'essuyer ses larmes, il appela son conclave, procéda lestement à sa toilette, et se fit introniser sous le nom de Clément XIII.

Charles Rezzonico, né à Venise en 1693, était d'une famille originaire de Côme dans le Milanais. Il avait été d'abord protonotaire apostolique participant, gouverneur des villes de Rieti et de Fano, ensuite auditeur de la rote pour la nation vénitienne, enfin cardinal. A peine assis sur le trône de saint Pierre, le nouveau pontife, qui était secrètement lié à la société de Jésus, annonça qu'il prenait la défense des révérends Pères contre les philosophes français, et qu'il était déterminé à ne faire aucune concession aux idées du siècle. Les disciples d'Ignace de Loyola conçurent alors l'espérance de triompher de leurs ennemis, et sollicitèrent de la cour de Rome la révocation du bref de Benoît XIV, relativement aux affaires du Portugal.

Le cardinal Saldanha, nommé commissaire apos-

tolique pour l'exécution de la bulle, avait déjà commencé ses perquisitions dans les établissements des bons Pères, s'était assuré qu'ils s'occupaient de négoce, et avait fait saisir au nom du roi leurs magasins, leurs marchandises, leurs lettres de change et leurs livres de commerce. Mais tout cela ne découragea pas les jésuites; ils songèrent à attirer l'attention du roi et du marquis de Pombal sur d'autres affaires; ils déclamèrent contre une société commerciale qui était investie du privilège exclusif de trafiquer des vins de Porto, et fomentèrent des troubles dans plusieurs provinces, sous prétexte de réclamer la suppression du monopole.

Cette tactique n'ayant réussi qu'à faire fermer leur collège, ils changèrent de batteries, et se préparèrent dans l'ombre à frapper un coup terrible, qui devait leur rendre toute leur influence dans le Portugal. Parmi les membres de la compagnie, il en était un, nommé Gabriel Malagrida, fanatique ignorant, qui, pour avoir accès dans les palais des seigneurs et des princes, prétendait être en communication directe avec Jésus-Christ, et se donnait pour l'objet de la prédilection particulière de la Vierge. Cet imposteur comptait au nombre de ses pénitentes la marquise de Tavora, femme haitaine, ambitieuse, qui ne souffrait qu'avec rage la disgrâce qui avait frappé son mari, l'ancien vice roi des Indes.

Le Père Malagrida entrevit le parti qu'il pouvait tirer de l'exaspération de cette femme; il flatta sa haine, mit en jeu la religion, la vanité, l'encouragea dans ses pensées de vengeance, et la rassura sur les conséquences d'un crime qui fermentait dans sa tête. Avec l'aide de Jean Mathos et d'Alexandre Souza, ses deux confrères, il lui prouva qu'un chrétien ne pouvait rien faire de plus agréable à la Divinité que de tuer un roi, et qu'il n'existait pas de péchés ou de forfaits qui ne pussent être rachetés par un récidive. La marquise de Tavora se laissa convaincre, adhéra au projet de conspiration et chercha des complices; elle fit entrer dans le complot Joseph Mascarenhas, duc d'Aveiro, ex-ministre de Jean V, tombé en disgrâce depuis l'avènement de Joseph au trône de Portugal; elle s'en ouvrit également à son mari, qui était directeur général de toute la cavalerie du royaume, et conseiller de guerre; à Louis Bernard et à Joseph-Marie de Tavora, ses fils; à don Jérôme d'Ataïde, son gendre, officier des gardes du palais, et à sa fille, qui était la maîtresse du monarque.

Différentes réunions des conjurés eurent lieu à Saint-Antoine et à Saint-Roch, deux maisons appartenant aux jésuites, afin de s'entendre sur les moyens de mettre leur criminel projet à exécution; et quand toutes les dispositions furent été prises, une nuit que Joseph se rendait seul de sa maison royale de Quinta do Mego à la résidence de Quinta da Cima, pour un rendez-vous d'amour, Mascarenhas, duc d'Aveiro, accompagné de deux bandoliers, sortit d'une embuscade et tira sur le postillon qui menait le roi. L'arme ayant fait long feu, le postillon fonda les chevaux et partit au galop; les deux bandoliers se précipitèrent à la poursuite de la voiture; mais leurs montures ne pouvant la gagner de vitesse, ils déchargèrent leurs carabines sur le carrosse et rentrèrent dans le bois, pour laisser aux autres conjurés,

qui étaient apostés plus loin sur la route, le soin d'achever leur besogne. Les choses ne se passèrent pas ainsi qu'ils l'avaient espéré: Joseph, blessé de deux balles et perdant beaucoup de sang, donna ordre à son postillon de rebrousser chemin et de le ramener à Junqueiro, ce qui le sauva d'une mort certaine.

Le lendemain, grâce à l'activité du marquis de Pombal, tous les coupables furent bientôt sous la main de la justice. La famille des Tavora périt tout entière sur l'échafaud, à l'exception de la jeune comtesse Ataïde, qui fut seulement enfermée dans un couvent. Tout se passa pour le mieux, tant que le ministre eut à faire juger les seigneurs qui avaient trempé dans la conspiration: il n'en fut pas de même lorsqu'il voulut procéder contre les jésuites.

Les juges séculiers refusèrent de faire comparaitre devant eux les Pères Malagrida, Alexandre Souza et Jean Mathos, dont la complicité avait été prouvée lors du procès des premiers accusés, et déclarèrent qu'ils n'avaient point de caractère pour informer d'un crime commis par des prêtres. Le ministre voulut composer un tribunal extraordinaire pour les juger; mais les évêques protestèrent, et les accusés en appelèrent au pape. Joseph I^{er} rendit alors un décret de bannissement contre les jésuites, traîtres, rebelles, ennemis et agresseurs de sa personne, de ses États, de la paix publique, du bien général des peuples; il les déclara comme tels dénaturalisés, proscrits: il confisqua leurs biens, les fit tous arrêter, et les embarqua sur des navires qui avaient ordre de les conduire sur une plage d'Italie. Les trois coupables seuls furent gardés à Lisbonne, dans les cachots du palais, en attendant que le pontife eût fait connaître sa décision.

Non-seulement Clément XIII ne voulut pas autoriser les poursuites contre les enfants d'Ignace de Loyola, mais encore il menaça Joseph et son ministre de toute sa colère, s'ils ne révoquaient immédiatement l'arrêt qui venait d'être rendu contre la société. Cet excès d'audace décida le roi à rompre ouvertement avec la cour de Rome, et à rappeler son ambassadeur; et comme il n'osait pas violer les privilèges du clergé régulier, en faisant juger Malagrida comme récidive, malgré la défense du pape, il imagina de le livrer aux dominicains, les ennemis naturels des jésuites, qui le firent brûler vif comme hérétique, visionnaire et faux prophète. Les dominicains venaient avec les jésuites une querelle de boutique! Ses deux acolytes furent simplement condamnés à une prison perpétuelle.

Dans toute l'Europe, et particulièrement en France, les jansénistes, les philosophes et les magistrats applaudirent à cet acte d'énergie de Joseph I^{er}, et cherchèrent à exciter tous les gouvernements à imiter l'exemple du roi de Portugal, et à chasser de leurs États les noires cohortes des jésuites. Ceux-ci, au lieu de répondre aux attaques de leurs ennemis, et de prendre des mesures pour éloigner le danger, laissèrent agir, soit qu'ils fussent frappés d'une sorte d'aveuglement, soit qu'ils fussent fatigués de leurs luttes incessantes contre les parlements. Bientôt ils vinrent eux-mêmes en aide à leurs adversaires et leur fournirent l'occasion de les perdre dans l'opinion publique et de les anéantir.

Un jésuite français, nommé le Père Lavalette, avait été envoyé par ses supérieurs à la Martinique en qua-

lité de curé d'un petit village, et était devenu supérieur ou recteur de leur maison de la Martinique. Par son habileté financière, il avait accru considérablement les biens de la communauté, et s'était rendu maître de tout le commerce des îles. Une riche maison de banque de Marseille, celle des frères Lioncy et Gouffre, était chargée par le Père Sacy, procureur général des îles Sous-le-Vent, et par le Père Forestier, provincial de France, de fournir des fonds au Père Lavalette, et d'acquitter toutes ses lettres de change sous la garantie tacite de la société. Cette prospérité devait avoir un terme; plusieurs navires expédiés par le révérend Père aux frères Lioncy et Gouffre, pour les couvrir d'une somme de deux millions de lettres de change qu'ils avaient acceptées, furent très-malheureusement capturés par les Anglais. Cet incident mit la maison de banque dans l'obligation de s'adresser aux Pères Sacy et Forestier, ainsi qu'au général des jésuites, pour le remboursement des traites. Les jésuites leur firent répondre que les statuts de l'ordre autorisaient les supérieurs à désavouer leurs membres inférieurs quand il devait résulter quelque dommage pour la société de la reconnaissance de leurs engagements. L'un des frères Gouffre se rendit immédiatement à Paris, pour intéresser les dignitaires de la compagnie en faveur de sa maison. A toutes ses prières, à tous ses raisonnements, à toutes ses sollicitations, les bons Pères n'avaient que cette seule réponse : « Les statuts de l'ordre sont inflexibles, nous ne pouvons rien faire pour vous! » Ce fut inutilement qu'il chercha à les émouvoir en leur disant que sa maison allait être forcée de déposer son bilan, que lui et ses associés ne survivaient pas à leur ruine, et qu'ils seraient la cause de leur suicide. Les révérends lui répondirent fort tranquillement « qu'ils célébreraient des messes pour le repos de leurs âmes. »

Le négociant marseillais quitta Paris, retourna auprès de ses associés et leur annonça le triste résultat de sa mission. Ces malheureux banquiers n'ayant aucun moyen de faire face à leurs échéances, se déclarèrent en faillite et firent l'abandon de tout ce qu'ils possédaient. Les syndics des créanciers se préparèrent aussitôt à poursuivre le Père Lavalette. Celui-ci ouvrit à son tour une faillite de quatre millions, pour frustrer les droits légitimes des créanciers des frères Gouffre et Lioncy aux possessions des jésuites dans les îles. On cria au scandale, et les syndics, sans perdre de temps, mirent en cause la société de Jésus tout entière. Par un arrêt du conseil, le roi renvoya cette affaire devant le Parlement de Paris, qui eut la joie de voir ses ennemis amenés devant sa barre, sous l'accusation de banqueroute frauduleuse.

Les disciples de Loyola acceptèrent néanmoins cette juridiction, comptant se retrancher derrière leurs constitutions, et dénier leur participation et par suite leur solidarité dans les opérations du Père Lavalette: ils commirent la faute plus grande encore de livrer les actes mystérieux de leur société, pour faire prévaloir leurs raisons. Comme l'examen de ces constitutions demandait un long travail, le Parlement de Paris rendit un arrêt contre la compagnie, la déclarant une et indivisible, sous l'autorité de son général, et la condamnant à payer les sommes portées aux lettres de change tirées par leur Père Lavalette sur la maison

Lioncy frères et Gouffre de Marseille, avec intérêts, frais, dépens et accessoires à régler ultérieurement.

Cet arrêt fit comprendre aux jésuites le tort qu'ils avaient eu de laisser les choses aller aussi loin; ils se mirent immédiatement en devoir d'exécuter l'arrêt dans toute sa teneur, pour étouffer l'affaire et prévenir un plus grand mal. Il était trop tard, l'examen des fameux statuts de la compagnie avait jeté l'épouvante et la consternation dans les différentes classes de la société, et de toutes parts on réclamait leur expulsion.

Le duc de Choiseul et la marquise de Pompadour, charmés de trouver un moyen de détourner l'attention du peuple de leurs personnes, et de faire une utile diversion aux affreux désastres qu'ils avaient attirés sur la France, encouragèrent les manifestations hostiles aux disciples d'Ignace de Loyola, et s'unirent même à leurs ennemis. La congrégation s'agita pour conjurer l'orage, et obtint par l'influence du nonce apostolique qu'un conseil de quarante évêques fût chargé de procéder à l'examen de leurs statuts. Ainsi qu'on s'y attendait, les prélats crossés et mitrés déclarèrent que les constitutions de la société de Jésus n'étaient en rien répréhensibles, et décidèrent qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre.

Le Parlement, excité sous main par le ministre Choiseul, refusa d'enregistrer l'édit, et appuya son opposition de motifs si puissants, que Louis XV fut encore obligé de se rendre à l'avis des magistrats et de leur abandonner la décision de cette affaire importante. Le Parlement de Paris se ressaisit de la procédure, et après quelques mois d'enquêtes et de plaidoires, il rendit un arrêt qui signalait les doctrines et les pratiques des jésuites « comme perverses, destructives de tout principe de religion et même de probité; comme injurieuses à la morale chrétienne, pernicieuses à la société civile, séditionnaires, attentatoires aux droits des nations, à la nature de la puissance royale, à la sûreté de la personne des souverains, comme propres à exciter les plus grands troubles dans les États, à former et à entretenir la plus profonde corruption dans le cœur des hommes; en conséquence, ordonnait que l'institut des jésuites cesserait irrévocablement d'exister dans toute l'étendue du royaume, faisait défense aux sujets du roi de proposer, solliciter et demander en aucun temps et en aucune occasion le rappel de la société; ni de fréquenter les collèges, les pensions, les séminaires, les retraites et les congrégations de ces infâmes religieux; enjoignait aux disciples d'Ignace de Loyola d'avoir à vider toutes les écoles, maisons professes, noviciats, résidences, missions et autres établissements, sous quelque domination qu'elles fussent, et de se retirer dans tel endroit du royaume qu'il leur plairait pour y résider sous l'autorité ordinaire, avec injonction de ne point vivre en commun, de ne plus reconnaître l'autorité du général, et de ne point porter l'habit religieux. »

Dans son arrêt, le Parlement passait en revue tous les décrets publiés en France, tant en faveur de la société que contre elle, les premiers pour démontrer que les jésuites avaient toujours outre-passé les limites des concessions qu'on leur avait faites; les seconds pour justifier qu'ils avaient constamment donné lieu à de justes plaintes et à de graves récriminations. L'acte de condamnation relatait les principaux ou-

vrages des bons Pères, cités comme extrêmement dangereux à cause des doctrines qu'ils y professaient sur la simonie, le blasphème, la magie, les maléfices, l'astrologie, l'irrégion, l'idolâtrie, l'impureté, le faux témoignage, l'adultère, l'inceste, la sodomie, le vol, le suicide, le meurtre, le parricide, le régicide. Enfin l'arrêt se terminait par une liste de rois, de princes, d'évêques et de papes égarés ou empoisonnés par les disciples d'Ignace de Loyola.

Sa Sainteté, pour contre-balancer la décision prise par le Parlement, réunit en consistoire secret les cardinaux dévoués à l'institut, et après leur avoir fait une allocution violente contre les princes, les ministres, les magistrats, les jansénistes et les philosophes de France, elle leur donna connaissance d'une protestation entièrement libellée de sa main, et conçue en ces termes :

« Nous, Clément XIII, vicairé du Christ, successeur de l'Apôtre, dans l'infaillibilité de notre lumière, nous condamnons, réprouvons et maudissons toute ce que les magistrats français ont tenté contre la religion, l'Eglise universelle, le saint-siège apostolique et les constitutions pontificales, en proscrivant les compagnons de Jésus. En outre, nous déclarons, décrétons et ordonnons, par la force de ce statut consistorial et solennel, que tous les mandats, arrêtés, décrets, édits, ordonnances, censures, sentences, jugements et déclarations émanés du pouvoir laïque au royaume de France, relativement à l'extinction et à la dissolution de ladite société de Jésus, ont été, sont et seront toujours, de plein droit, nuls, inefficaces, invalides et privés entièrement de tout effet légitime. Nous affirmons que personne ne sera tenu de les observer, quoique s'y étant obligé par serment.

« Ainsi, de notre propre mouvement et science certaine, de la plénitude de notre puissance, nous improuvons, annulons, abolissons, cassons et anéantissons tous ces actes impies et barbares, et nous protestons devant le Christ de leur nullité manifeste, nous réservant de donner des preuves plus amples de ces cassation, anéantissement, abolition et abrogation aussitôt que nous croirons pouvoir le faire sans danger pour l'Eglise!... »

Clément XIII fit part de cette protestation au clergé français dans un bref confidentiel, où il enjoignait aux prélats de faire une rude guerre aux philosophes, aux libres-penseurs et au Parlement, tout en ménageant la cour et le roi, qui ne pouvaient tarder, affirmait-il, à reconnaître que les disciples d'Ignace de Loyola étaient les meilleurs auxiliaires du despotisme.

Sa Majesté Louis XV l'avait déjà compris et depuis longtemps, car le cardinal de Fleury n'avait cessé de lui répéter dans sa jeunesse : « Sire, les jésuites sont des infâmes, et néanmoins vous pouvez en faire d'utiles instruments pour mieux pressurer les peuples et asseoir votre domination. » Aussi le roi avait-il toléré plutôt qu'approuvé, par condescendance pour la favorite, l'acte du Parlement qui anéantissait la société de Jésus.

Louis XV avait même eu quelques velléités de remords de cette expulsion des loyalistes, car il avait fait proposer au souverain pontife de réinstaller la congrégation dans ses Etats, sous la seule condition que les membres apporteraient quelques modifications à

leurs doctrines en ce qui concernait le régicide. Mais le fougueux Clément XIII avait repoussé brutalement ces avances, en disant que les jésuites resteraient ce qu'ils avaient toujours été ou qu'ils n'existeraient plus; et force avait été à Louis XV de donner sa sanction à l'arrêt du Parlement, et de décliner par un édit daté de Versailles, qu'il lui plaisait que la société n'eût plus ni siège, ni établissements dans son royaume ni dans les terres et seigneuries de son obéissance.

L'archevêque de Paris, Gustave de Beaumont, voulut faire de l'opposition et censurer les actes du gouvernement dans ses instructions pastorales. Tout ce qu'il y gagna, fut un second arrêt du Parlement, qui condamnait ses mandements au feu, et un ordre du roi qui l'envoyait en exil et le reléguait à l'abbaye de la Trappe.

L'expulsion des quatre mille jésuites qui infestaient la capitale et le bannissement de l'archevêque de Paris portèrent l'irritation de Clément XIII à son comble. Sa Sainteté ne sachant plus quelle digne opposer à ce qu'elle appelait la fermentation générale des gouvernements, lança la bulle *Apostolicum pascendi munus*, « remplie de louanges pour les noires cohortes des jésuites, toute d'injures et d'outrages pour leurs ennemis. Le Parlement de Paris supprima cette bulle sur les conclusions véhémentes de l'avocat Joly de Fleury, et défendit de l'imprimer en France. Le parlement d'Aix agit avec plus de fermeté encore; il fit lacérer la constitution par la main du bourreau, et la fit brûler publiquement: en outre, il invita Louis XV à se saisir du comtat Venaisin pour se venger de la cour de Rome et du pape.

Sa Majesté, stimulée par la marquise de Pompadour, paraissait assez disposée à user d'une grande rigueur, et semblait n'attendre qu'une occasion pour faire main basse sur la ville d'Avignon, lorsque la mort presque subite de la favorite vint le détourner de ce projet et délivrer la congrégation des jésuites de sa plus redoutable ennemie. Le clergé reprit courage, intrigua auprès du monarque, et obtint l'autorisation de former une assemblée synodale pour décider quelles mesures il était utile de prendre afin de faire cesser les disputes entre le pouvoir civil et religieux.

En conséquence de cette autorisation, trente-deux archevêques ou évêques, trente-six députés du second ordre dans la hiérarchie ecclésiastique, se réunirent en concile dans la capitale, et fulminèrent des anathèmes contre les principaux ouvrages des philosophes, entre autres contre l'Encyclopédie, contre l'Analyse de Bayle, le livre de l'Esprit d'Helvétius, l'Émile, le Contrat social, les Lettres de la montagne de Jean-Jacques Rousseau, l'Essai sur les mœurs, le Dictionnaire philosophique, la Philosophie de l'Histoire et le Despotisme oriental de Voltaire.

Ensuite ils déclarèrent que l'Eglise avait seule le droit d'enseigner et d'instruire les enfants; qu'elle seule pouvait porter des jugements en matière de doctrine, et fixer le degré de soumission qui leur était dû; qu'elle seule, en vertu de l'assistance de Jésus-Christ, pouvait régler les articles de dogmes; qu'elle seule avait le droit de prononcer sur l'excellence des ordres religieux, de les déclarer supprimés ou de les maintenir; qu'aux prêtres catholiques seuls appartenait l'administration des sacrements; que l'autorité civile en aucune manière ne pouvait aller à l'encontre des



Le duc de Choiseul, premier ministre du roi Louis XV

Bons canoniques ni forcer les ministres de la religion à administrer les sacrements aux pécheurs qu'ils déclaraient indignes de les recevoir. Enfin, les prélats décrétèrent que la bulle Unigenitus était obligatoire pour tous les fidèles du royaume de France.

Le Parlement cassa les actes de l'assemblée ecclésiastique, comme attentatoires à l'autorité du gouvernement, et défendit aux citoyens d'y avoir égard. Aussitôt les dignitaires du clergé qui faisaient partie du concile se rendirent à Versailles, se jetèrent aux pieds de Louis XV, et en obtinrent un édit qui annulait l'arrêt du Parlement.

Cette première victoire enhardit les ecclésiastiques; de toutes parts, ils relevèrent orgueilleusement la tête, firent publiquement le panégyrique de l'archevêque de Paris, et annoncèrent le rappel prochain des jésuites. Le maréchal de Richelieu et le duc d'Aiguillon son neveu, ennemis secrets du premier ministre, duc de Choiseul, intriguèrent pour les bons Pères, et publièrent que le règne des confesseurs allait succéder à celui des maîtresses. Sa Majesté elle-même s'était prise de sainte ferveur pour les exercices religieux, et avait fait fermer le lupanar royal, nommé Parc-aux-Cerfs. Fort heureusement ce nouveau caprice du monarque dura peu, une demoiselle de Romans attira son attention et l'empêcha de revenir à

répiscence. Le Parlement profita de la circonstance pour arrêter les empiètements des jésuites. Il publia un arrêt qui rendait obligatoire pour les prêtres comme pour les laïques la loi du silence sur les matières religieuses; il poursuivit les prêtres qui s'obstinaient à refuser les sacrements; il enjoignit aux évêques qui tenaient des conciliabules dans Paris, d'avoir à rentrer dans leurs diocèses sous peine de saisie de leur temporel, et prit des mesures énergiques contre les disciples d'Ignace de Loyola.

A partir de cette époque, l'histoire de la congrégation de Jésus n'eut plus qu'à enregistrer une longue suite de désastres; déjà expulsés de la Chine et du Portugal, les bons Pères se virent dans un seul jour arrêtés dans toute l'étendue des Espagnes, par ordre de Charles III, puis conduits par des sbires dans différents ports de mer, embarqués sur des navires de guerre, et jetés sur les côtes de l'Italie.

La France ne tarda pas à imiter l'exemple de l'Espagne, et repoussa au delà des monts les cohortes de jésuites qui infestaient les provinces. Le roi des Deux-Siciles les chassa également de ses États; don Ferdinand, duc de Parme et de Plaisance, infant d'Espagne, suivit l'impulsion politique de sa famille, et les extirpa de ses domaines. Le sol de l'Italie se trouva tout noir de cette bave immonde que les na-



tions avaient rejetée de leur sein et qu'elles avaient renvoyée à Rome, la source de toute corruption.

Le pape s'effraya bientôt du nombre prodigieux de jésuites qui s'abattaient sur le patrimoine de saint Pierre, comme sur une proie qui leur appartenait; et pour mettre ses provinces à l'abri d'une dévastation certaine, il les refoula sur les territoires voisins.

Cependant Sa Sainteté lança une bulle d'excommunication contre les rois qui persécutaient les membres de la congrégation, et menaça de sa vengeance les princes qui maintiendraient l'arrêt de proscription dont étaient frappés les disciples d'Ignace de Loyola. Clément XIII voulut même joindre l'exécution à la menace; il s'en prit au duc de Parme, qui était le moins redoutable de ses adversaires, somma l'infant Ferdinand de restituer au saint-siège les duchés de Parme et de Plaisance, et envoya des troupes pour appuyer sa réclamation.

Les rois de France, d'Espagne, de Naples et de Portugal, qui étaient unis par le pacte de famille, se prononcèrent hautement contre la cour de Rome, et se préparèrent à punir l'outrage qui leur était fait dans la personne d'un prince de leur maison. Louis XV, sur l'avis du duc de Choiseul, fit entrer des troupes dans Avignon, et s'empara du comtat Venaissin. Le jeune Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, envahit la province de Bénévent, qu'il fit occuper par des troupes napolitaines; d'autre part, les cours de Parme, de Madrid, de Lisbonne et les parlements de France firent lacérer la bulle de Clément XIII.

Sa Sainteté chercha alors un appui dans l'Autriche,

et fit demander des secours à Marie-Thérèse; mais l'impératrice, mécontente des jésuites, qui, dans une occasion récente, avaient livré ses secrets à la cour de Rome, ne daigna pas même répondre à Clément XIII, et fit supprimer dans son duché de Milan la fameuse bulle - *In verna Domini*, - que l'archevêque lisait encore publiquement une fois dans l'année. Le pape, repoussé de tous les côtés, sans alliés, sans secours, humilia son orgueil, annula ses bulles, déclara qu'il était prêt à faire des concessions, et implora la clémence des souverains.

Mais l'élan était donné, et sa soumission tardive ne pouvait plus empêcher les progrès des réformes. Les puissances catholiques continuèrent à s'occuper de tracer définitivement la ligne de démarcation entre le temporel et le spirituel, et mirent pour conditions à la paix que le saint-siège supprimerait dans toute l'étendue de la catholicité l'institut des jésuites.

Clément XIII, trop faible pour résister à la volonté des princes de la maison de Bourbon, se détermina enfin à sacrifier les scèdes de la papauté, et annonça qu'il prononcerait l'abolition de la compagnie des enfants d'Ignace de Loyola dans un consistoire public, comme ennemis du genre humain.

Cette déclaration imprudente devint la cause de sa mort: les bons Pères se tinrent sur leurs gardes; et dans la nuit qui précéda le jour marqué pour cette justice solennelle, le souverain pontife fut saisi de douleurs étranges et expira dans des convulsions, le 2 février 1769, sur les quatre heures du matin! Les jésuites avaient fait empoisonner Clément XIII.



Election du vertueux Ganganelli. — Détails sur sa vie avant son élévation au trône pontifical. — Ses projets de réforme dans l'Église. — Les infâmes jésuites le menacent du sort de son prédécesseur, s'il ose toucher à leur ordre. — Sa Sainteté fait la paix avec toutes les puissances. — Représentations du clergé français à Louis XV sur les progrès de la philosophie. — Les encyclopédistes poursuivent leur victoire et font triompher la raison humaine. — Clément XIV supprime la société de Jésus dans tout l'univers chrétien. — Arrestation du général des jésuites, Lorenzo Ricci, et des principaux chefs de cet ordre. — Affreuse vengeance exercée par les disciples d'Ignace de Loyola sur l'infortuné pontife. — Ganganelli meurt empoisonné!

Quarante-sept cardinaux ouvrirent le conclave pour donner un successeur à Clément XIII. Dès les premiers jours, les électeurs se divisèrent en deux factions également puissantes : les uns, ceux qui étaient alliés aux jésuites, voulaient nommer un pontife capable de marcher sur les traces de Grégoire VII et de Pie V; les autres, qui étaient vendus aux cours de France et d'Espagne, intriguaient pour mettre la tiare sur la tête d'un pape assez conciliant pour rétablir la concorde entre l'autel et le trône. Les brigues durèrent trois mois entiers; enfin le franciscain Jean-Vincent-Antoine Ganganelli réunit les suffrages de la majorité, et fut proclamé chef suprême de l'Église sous le nom de Clément XIV.

Le nouveau pape atteignait à peine sa soixante-quatrième année. Il était né dans le petit bourg de Saint-Archangelo, près de Rimini, où son père exerçait la profession de médecin. Dès sa plus tendre enfance, Ganganelli avait annoncé un penchant tout particulier pour la méditation, ce qui avait décidé sa famille à le faire entrer dans un couvent de l'ordre de Saint-François, où il se distingua par ses vertus. Il en sortit pour être élevé au grade de consultant du saint-office par Benoît XIV; sous le règne suivant, il obtint le chapeau de cardinal.

Ganganelli conserva sous la tiare les mêmes mœurs que sous le capuce de franciscain; il s'appliqua à

rester humble, tolérant, charitable, et mit tous ses soins à suivre les habitudes frugales et studieuses qui avaient fait le charme de son existence. Depuis les Titus, les Trajan et les Marc-Aurèle, jamais un souverain doué d'un plus noble caractère, d'une âme plus belle, d'un esprit plus judicieux, n'avait commandé dans Rome. Son premier acte d'autorité fut d'éloigner de sa cour les ministres qui avaient eu la confiance de son prédécesseur; ensuite il annonça qu'il voulait rendre la paix à l'Église et restaurer le christianisme.

La consternation fut grande parmi les cardinaux, les évêques, les prêtres et la plèbe monacale, qui s'engraissait dans l'oisiveté du travail et des sueurs des malheureux. Tous se levèrent en masse contre Clément XIV, et tentèrent de le faire renoncer à ses généreux projets par des menaces terribles. Un jésuite osa afficher en plein jour, à la principale entrée du Vatican, un placard portant ces mots : « Priez pour le pape qui est près de mourir! » Un autre fanatique glissa sur sa table un billet qui contenait ces quatre lettres : « P. S. S. V., » que le saint-père expliqua ainsi : « Presto sarà sede vacante, » le siège sera bientôt vacant.

Inébranlable dans sa résolution, Clément ne tint aucun compte des plaintes, des malédictions ou des menaces des moines et des ecclésiastiques; il marcha

d'un pas ferme dans la voie qu'il s'était tracée. Les finances étaient dans un désordre extrême par suite des déprédations de ses prédécesseurs; il changea les administrateurs du fisc, diminua le nombre des charges qui grevaient le trésor, et soulagea le peuple. L'industrie et les arts languissaient, le commerce et l'agriculture étaient dans un état déplorable; il établit des manufactures, fit réparer les édifices publics, s'occupa du dessèchement des marais pontins, fonda le riche musée qui porte son nom, fournit aux frais des nouciatiers, des missions, au payement des troupes, des artistes, et servit avec régularité les pensions qui étaient à la charge du saint-siège. Toutes choses réglées à l'intérieur, il songea à l'extérieur. L'horizon politique était gros de nuages; l'irritation des têtes couronnées avait été portée au plus haut degré par le bref de Clément XIII contre le duc de Parme, et par une nouvelle tentative d'assassinat des jésuites sur la personne du roi de Portugal. Ce monarque annonçait même l'intention de nommer un patriarche indépendant du pape, pour en finir d'un seul coup avec la cour de Rome. Clément XIV commença par renouer des relations avec les rois de France et d'Espagne; il leur fit habilement insinuer que la papauté était la base sur laquelle reposait l'autorité absolue des princes catholiques; qu'il était de leur intérêt de la défendre, sauf à restreindre les privilèges que leurs ancêtres avaient accordés à tort ou à raison aux successeurs de l'Apôtre, et qui étaient regardés comme incompatibles avec leur dignité. Ensuite, afin de joindre l'exemple au précepte, il abrogea la fameuse bulle « In cœna Domini, » infirma tous les décrets du concile de Trente et des papes relatifs à cette constitution, se désista en théorie et en pratique de toute prétention sur le temporel des princes, et donna des gages de sa sincérité. Cette conduite lui ramena tous les esprits, la France lui rendit le comtat Venaissin, et le roi de Naples restitua Bénévent et Pontecorvo.

Toutefois les princes de la maison de Bragance et de Bourbon ne se départirent point de leur rigueur au sujet des jésuites, et réclamèrent avec instances la suppression de l'ordre. Clément XIV, en homme prudent, répondit qu'avant d'accomplir un acte aussi solennel que l'abrogation d'un institut qui comptait ses membres par milliers, et qui avait des ramifications dans toutes les parties du monde, il devait préalablement s'informer des causes qui pouvaient justifier sa décision aux yeux de la postérité. De ce moment, le pape s'enveloppa d'un mystère impénétrable, étudia avec une scrupuleuse attention les règlements, les actes et l'histoire de la société; il nomma des visiteurs apostoliques pour examiner l'administration des biens de leurs collèges, et des procureurs experts pour établir les comptes de leurs richesses qui étaient immenses.

Clément XIV n'était pas tellement absorbé par cette affaire qu'il ne pût en même temps faire son métier de pape, et lancer des bulles d'excommunication contre Diderot, d'Alembert, Voltaire, Helvétius, Jean-Jacques Rousseau, Marmontel et le baron d'Holbach, en raison des doctrines anticatholiques qu'ils enseignaient dans leurs ouvrages. Le clergé français se rangea tout naturellement du parti du pape contre

les philosophes; les parlements se tournèrent lâchement contre ceux qui les avaient aidés à triompher des jésuites, et autorisèrent les évêques du royaume à se réunir à Paris pour juger les ouvrages censurés par la cour de Rome. Voici en quels termes cette assemblée de prélats ignorants, de tonsurés idiots, formula ses récriminations : « Très-redoutable sire, l'impie ne se borne pas à attaquer l'Église, elle en veut à la fois au sanctuaire et à l'empire, et annonce qu'elle ne sera satisfaite qu'après avoir anéanti toute puissance divine et humaine. Si Votre Majesté révoquait en doute cette triste vérité, nous nous empresserions de vous en fournir les preuves en mettant sous vos yeux un ouvrage nouvellement publié sous le nom spécieux de Système de la nature. L'auteur de cette production, la plus criminelle peut-être que l'esprit humain ait jamais enfantée, ne croit pas avoir assez fait de mal aux hommes en leur enseignant qu'il n'y a point de religion révélée, que l'enfer est une chimère hideuse, absurde, qui doit son origine à la fourberie des prêtres; il ose encore porter ses regards sur les sociétés et sur les chefs qui les gouvernent; il annonce qu'il n'aperçoit dans les différents Etats qu'un vil assemblage d'hommes lâches ou corrompus, prosternés devant des évêques qui les volent ou devant des princes qui les pressurent. Il dit que les chefs des nations sont tous d'infâmes usurpateurs qui sacrifient les peuples à d'excécrables passions, et qui ne s'arrogent le titre fastueux de représentants de Dieu, que pour exercer plus impunément sur l'humanité un odieux despotisme; il dit que l'accord du sacerdoce avec la puissance souveraine est un pacte sacrilège passé entre la ruse et la force. Il ose nier que l'autorité des rois soit de droit divin; il prétend que les peuples peuvent leur demander compte de la gestion de leurs affaires, et même, excès d'audace! leur enlever la couronne et la vie, s'ils reconnaissent qu'ils ont abusé de l'autorité suprême! Prenez garde, sire; de tels principes sont de nature à plaire aux imaginations, à se propager avec une rapidité extrême, et la conséquence inévitable serait l'émancipation du genre humain et la ruine du trône et de l'autel!

« Cependant, qui le croirait, sire? ce livre dangereux, impie, se vend dans votre capitale, aux portes mêmes de votre palais; bientôt il pénétrera jusqu'aux extrémités de votre empire, et y répandra dans les cours des germes de liberté, notre ennemie redoutable à tous. Et les lois se taisent! et l'autorité tranquille ne songe pas à arracher des mains de vos sujets cet assemblage monstrueux de blasphèmes! Ne souffrez pas plus longtemps un tel scandale, ô prince bien-aimé! arrêtez les progrès de la raison humaine; enchaînez cet esprit d'indépendance qui a tant de fois ébranlé les trônes; comprimez ces élans de l'imagination en délire qui rêvent l'égalité parmi les hommes; supprimez tous ces livres intâmes, ou tremblez pour l'avenir des rois de votre race!

Aux représentations de l'évêque de Paris se joindre les réquisitoires de la magistrature. L'avocat général Séguier fut chargé de poursuivre les philosophes devant le Parlement, et s'exprima ainsi : « Une secte impie et audacieuse a décoré sa fausse sagesse du nom de philosophie; ses partisans se sont érigés en précepteurs du genre humain, et cherchent à

renverser l'autel et le trône. Leur cri de ralliement est : Liberté de la presse ; » et pour faire triompher leur devise, ils se sont placés à la tête des incrédules et ont déployé l'étendard de la révolte. Si donc nous voulons garantir nos privilèges des atteintes de ces doctrines dangereuses qui tendent à bouleverser la société sous prétexte de réformer les abus, il faut que nous sévissions contre les ouvrages, que nous les anéantissions, que nous effaçions jusqu'au souvenir de leur existence!... »

Conformément aux conclusions furibondes de l'avocat général, le Parlement condamna au feu, par arrêt du 18 août 1770, les ouvrages qui lui étaient dénoncés par l'assemblée du clergé : le Système de la nature, l'Enfer détruit, la Contagion sacrée, l'Examen des prophéties qui servent de fondement à la religion, le Christianisme dévoilé, Dieu et les Hommes, le Discours sur les miracles de Jésus-Christ, le Recueil philosophique, l'Examen critique des Apologistes de la religion chrétienne, et l'Examen impartial des principales religions du monde. Ces ouvrages étaient attribués à Damienville, à Diderot, à Voltaire et au célèbre baron d'Holbach, dont la maison, suivant l'expression de Grimm, fut longtemps un des plus doux hospices des initiés de l'Encyclopédie : elle était désignée sous le nom de « synagogue » par les prêtres, qui appliquaient aussi celui de « paroisse » à la maison de Mme Necker, où se réunissaient assidûment l'abbé Chauvelin, digne successeur de l'abbé Pucelle, le comte d'Argental, Mairand, Mirabeau, Foncemagne, Bachaumont, Voisenon et beaucoup d'autres disciples de Voltaire.

Grâce à la conduite imprudente du Parlement, les jésuites semblaient encore une fois à la veille de reprendre leur ancienne prépondérance, les magistrats ayant stupidement aidé le clergé dans sa lutte contre les philosophes. Le clergé, que ses intérêts rapprochaient de la société de Jésus, fit cause commune à son tour avec les disciples d'Ignace de Loyola, et intriqua si habilement, qu'enfin le roi Louis XV cassa le Parlement.

Le roi, cédant aux sollicitations de la nouvelle favorite, la comtesse du Barry, qui elle-même était l'instrument du chancelier Maupeou, l'âme damnée des jésuites, annonça qu'il voulait réorganiser la compagnie, et fit part de ses intentions à la cour de Rome. Le souverain pontife se hâta d'écrire au monarque qu'il le suppliait de laisser les choses dans l'état où elles se trouvaient, jusqu'après le jugement qu'il devait rendre sur la Société.

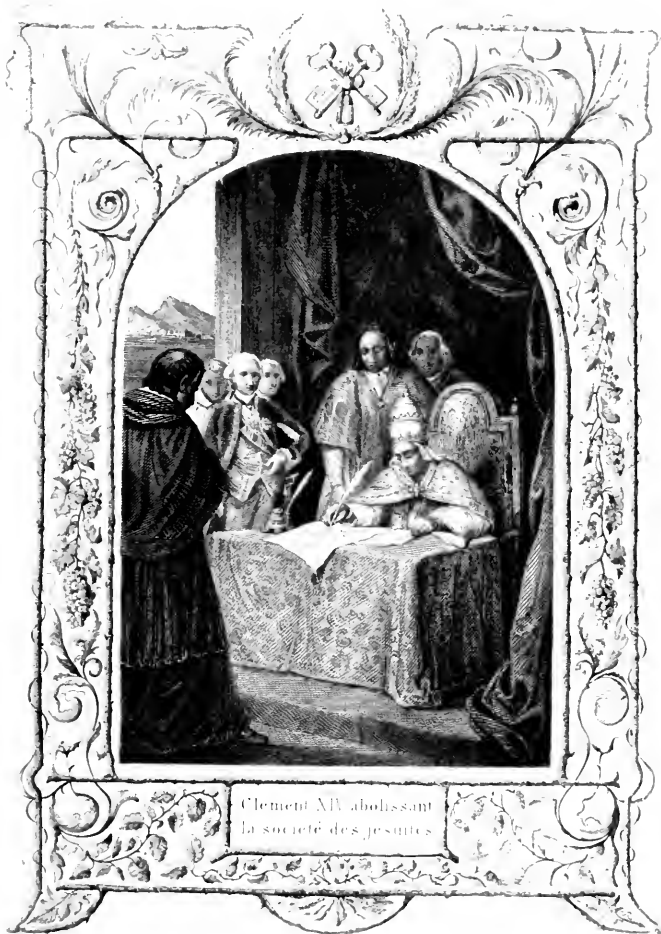
Clément XIV continuait son enquête minutieuse sans avoir égard ni aux menaces ni aux obstacles de toute nature qu'il rencontrait sur sa route. Néanmoins il avait jugé prudent de s'entourer de certaines précautions pour éviter le terrible sort de son prédécesseur. Ainsi, il avait remplacé le cuisinier ordinaire du palais Quirinal par un bon religieux nommé François, son ami, qui, par dévouement, avait consenti à lui servir de domestique et à préparer les mets destinés à la table du saint-père.

Rien ne put intimider le vertueux Ganganelli ; et quand il se trouva suffisamment édifié sur les crimes de la congrégation, après quatre années d'enquêtes sévères, il lança la célèbre bulle « Dominus ac Re-

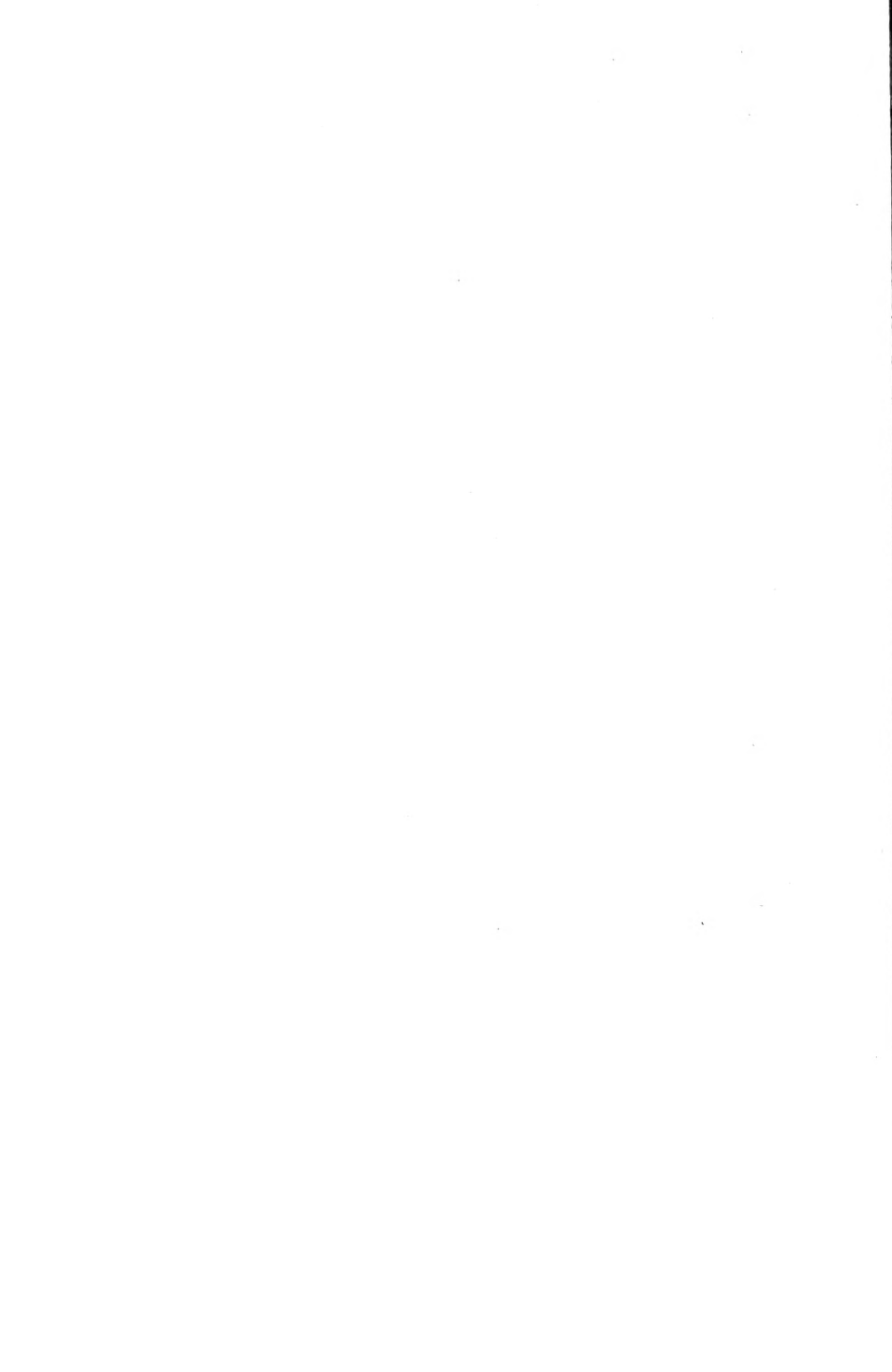
demptor. » L'arrêt qui abolissait la société de Jésus était ainsi formulé : « Inspiré par le Saint-Esprit, poussé par le devoir de ramener la concorde dans le sein de l'Église, convaincu que la congrégation des jésuites ne peut plus rendre les services pour lesquels Paul III, notre prédécesseur, l'a instituée, déterminé en outre par d'autres motifs que la morale nous commande de renfermer dans notre âme, nous abolissons, en vertu de notre autorité souveraine en matières religieuses, et nous détruisons à jamais la société de Jésus, ses fonctions, ses maisons et ses instituts. » En souscrivant cette bulle, Clément XIV dit en soupirant : « Je signe mon arrêt de mort, mais j'obéis à ma conscience! »

Cette sentence fut immédiatement notifiée à la maison professe et aux autres collèges par des députés de la commission d'enquêtes. Pour prévenir toute rébellion, Sa Sainteté fit arrêter le général de l'ordre, Lorenzo Ricci, ses assistants, le secrétaire général, les Pères Faure, Forestier et Gautier, qui furent conduits au château Saint-Ange. Depuis lors, Clément XIV redoubla de précautions pour se garantir des effets de la vengeance de ses ennemis, et renouvela ses recommandations au bon franciscain de veiller à la cuisine. « Fra Francesco, lui disait-il, badate à la pignata. — Frère François, veillez à la marmite. » La prudence active du bon moine ne déconcerta pas les jésuites, elle ne fit que les rendre plus ingénieux. Voici la ruse infernale qu'ils employèrent pour en venir à leurs fins. Une dame de la Sabine, toute dévouée aux loyalistes, avait dans son jardin un arbre qui produisait les plus belles figes de Rome ; les révérends Pères, sachant que le pape aimait beaucoup ce fruit, décidèrent la dame à se déguiser en paysanne, et à venir présenter ses figes à frère François. La dévote renouvela son manège plusieurs fois, parvint à gagner la confiance du franciscain, et un jour elle lui glissa dans un panier une fige plus grosse que les autres et dans laquelle on avait injecté un poison subtil, appelé aquetta. Jusqu'à cette époque le saint-père avait joni d'une santé parfaite ; il était bien constitué, quoique d'une taille ordinaire ; sa voix était sonore et forte ; il marchait avec l'agilité d'un jeune homme, et tout chez lui faisait présager une longue vieillesse.

À partir de ce jour la santé de Clément XIV déclina d'une manière extraordinaire ; on remarqua avec effroi que sa voix s'affaiblissait sensiblement. À ces premiers symptômes de maladie se joignait une inflammation dans la gorge tellement violente qu'elle le forçait de tenir continuellement la bouche ouverte ; puis des vomissements succédèrent à l'inflammation, avec accompagnement de douleurs dans les entrailles ; enfin, le mal augmentant d'intensité, le saint-père comprit qu'il était empoisonné. Il voulut faire usage d'antidotes, mais il était trop tard, le mal était sans remède, et il dut assister à la décomposition de tout son être. Pendant trois mois que dura sa terrible agonie, son courage ne se démentit pas un seul instant ; un jour seulement, après une crise plus violente que toutes les autres, il s'écria : « Hélas ! je savais bien qu'ils m'empoisonneraient, mais je ne m'attendais pas à mourir d'une façon si lente et si cruelle ! » Clément XIV était devenu pour ainsi dire



Clement XIV abolissant
la société des jésuites





l'ombre de lui-même; ses chairs s'étaient fondues sous l'action corrosive de l'aquetta; ses os mêmes avaient été attaqués et s'étaient ramollis en entourant les membres et leur donnant une forme hideuse; enfin Dieu eut pitié de cette pauvre victime des exécrables jésuites, et rappela Ganganelli dans son sein le 22 septembre 1774, à sept heures et demie du matin.

Une pièce authentique, la dépêche de l'ambassadeur d'Espagne, relate dans ses plus petits détails l'autopsie du cadavre, qui fut faite le lendemain de la mort de Clément XIV, et vient ajouter aux preuves irrécusables de l'empoisonnement du pontife et de la culpabilité des enfants d'Ignace de Loyola. Nous rapportons le texte du procès-verbal d'autopsie, sans y rien changer ni ajouter : « ... Avant de procéder à l'embaumement et à l'ouverture du cadavre de Sa Sainteté Clément XIV, nous avons observé que le visage était livide, les lèvres et les ongles noirs, la région dorsale d'une couleur tannée, l'abdomen enflé, tout le corps exténué, et d'une teinte de cendre qui tirait sur le noir, mais qui laissait néanmoins apercevoir sur les bras, sur les flancs, sur les cuisses et sur les jambes des taches livides au-dessous de la peau. Puis, le cadavre étant ouvert, nous avons reconnu que les lobes des poumons étaient adhérents à la plèvre et gangrenés; nous avons ouvert le péricarde et nous avons retiré le cœur, qui était considérablement diminué de volume; sous le diaphragme, l'estomac et le duodénum étaient remplis d'air et entièrement gangrenés. Dans le crâne, nous avons trouvé la dure-mère tuméfiée et dans un état singulier de

flaccidité. Après avoir embaumé les intestins et les viscères, nous les avons déposés dans un vase, afin de les conserver; mais ce vase s'est rompu presque aussitôt... Le lendemain, nous nous sommes de nouveau rendus dans la chambre où se trouvait le pape défont pour procéder à l'inhumation; nous avons été suffoqués en entrant par une horrible puanteur qu'exhalait le corps, ce qui nous a déterminés à procéder à un second embaumement; nous avons remarqué que le visage était enflé et d'une couleur brune, les mains noires et chargées sur leurs parties extérieures de petites vessies élevées d'une largeur de deux doigts et remplies de sérosités lixivielles. En outre, une grande quantité d'humeur séreuse, mêlée de sang corrompu, dégouttait du cadavre par le côté penché du lit, et coulait en abondance sur les dalles.

Lorsque nous avons voulu enlever les habits pontificaux, une grande partie de l'épiderme et du derme y est demeurée adhérente; les ongles mêmes se sont détachés par l'effet des plus légères secousses ou du moindre frottement, et tous les cheveux sont restés sur le coussin qui soutenait la tête. Sur le cadavre nous avons remarqué une ébullition, un bouillonnement de fluide qui se montrait aux yeux sous la forme de bulles qui étaient et infectaient l'atmosphère, ce qui nous a forcés, malgré quatre tentatives d'embaumement, d'enfermer le corps dans la bière avec tous les ornements pontificaux, et de ne point permettre qu'on les exposât à la vénération des fidèles!... » Ainsi furent réalisées les menaces des jésuites, et accomplies leurs sinistres prédictions!!!





Election sur un pape de Pie VI. — Caractère exécration du nouveau chef de l'Église. — Ses mœurs infâmes. — Il maintient les décrets de Clément XIV relatifs aux jésuites, pour s'emparer des richesses de la congrégation. — Par compensation, il les autorise à fonder des établissements en Prusse, en Russie et à Liège. — Louis XVI, élève des jésuites, renouvelle contre eux les édits de son prédécesseur. — La noblesse, le clergé et les parlements se liguent contre les philosophes. — Bref du saint-père contre les juifs. — Dessèchement des marais Pontins. — Népotisme de Pie VI. — Ses incestes. — Il renouvelle les crimes des Borgia, et marie son bâtard à sa fille. — Affreux débauches dans la famille pontificale. — Prodigalités du saint-père envers ses mignons et ses bâtards. — Querelles entre les deux cours de Rome et de Vienne. — Joseph II opère d'utiles réformes dans le clergé de ses États. — Sa Sainteté se rend à la cour de l'empereur d'Allemagne pour le convertir. — Comédie pontificale. — Pie VI échoue dans ses tentatives et revient à Rome. — Saturnales au Vatican. — Spoliations exercées par le pontife. — Procès scandaleux entre le pape et la marquise Lepri. — Congrès d'Ems et séparation de l'Église d'Allemagne d'avec le saint-siège. — Toutes les puissances se déclarent ennemies de la cour romaine. — Réformes ecclésiastiques dans le duché de Toscane. — Scipion Ricci et les dominicains de Pistoia. — Pie VI anathématise le prélat Scipion Ricci. — Abolition de l'Inquisition à Naples. — Mouvement révolutionnaire en France. — Procès du cardinal de Rohan. — Ministère de l'archevêque Loménie de Brienne. — Louis XVI ouvre les états généraux. — Constitution civile du clergé. — Evêques constitutionnels. — Le pape fulmine des brefs contre l'Assemblée constituante. — Révolution dans le comtat Venaissin. — Pie VI fait massacrer les habitants d'Avignon. — Il persécute les Français à Rome. — Condamnation de Cagliostro. — Louis XVI refuse de sanctionner les lois sur les ecclésiastiques. — Les rois de l'Europe et le pape forment une fédération contre les Français. — Les nobles et les prêtres émigrent en Italie et en Angleterre. — Proclamation de la République en France. — Le gouvernement français intime au pape l'injonction d'élargir les citoyens qu'il retient prisonniers. — Pie VI fait massacrer le citoyen Basseville. — Jugement et condamnation de Louis XVI. — Le pape fait arrêter tous les Français qui se trouvent dans ses États. — Émeute à Rome. — Pie VI arme contre la France. — Bonaparte en Italie. — Armistice entre le saint-siège et la République. — Perfidies du pape. — Miracles des madones. — Massacre des Français en Italie. — Truif de Tolentino. — Le pape fait égorger les Romains. — Meurtre du général Duphot. — Révolution à Rome. — Pie VI est envoyé en exil à Florence. — De cette ville, Sa Sainteté organise des massacres à Rome et à Naples. — Le pape est transféré à Valence en Dauphiné. — Mort de Pie VI.

Lorsque les funérailles de l'infortuné Ganganelli furent terminées, les cardinaux entrèrent en conclave pour lui donner un successeur. Comme aux dernières élections, deux grands partis furent immédiatement en présence, celui des couronnes et celui des zelanti ou des prélats vendus aux jésuites. A la tête de cette dernière faction se trouvaient les cardinaux Jean-Baptiste Rezzonico, Castelli et Buffalini; l'autre coterie était dirigée par les ministres des cours de France et d'Espagne, le cardinal Bernis, et Monino, comte de Florida-Blanca. Les zelanti proposèrent d'abord pour candidat à la papauté l'impérial Marc-Antoine Colonna, qui fut vivement repoussé par Ber-

nis; l'ambassadeur français présenta à son tour Négroni, en faisant valoir qu'il n'appartenait à aucune faction, qu'il sortait d'une humble condition et qu'il offrirait toutes les garanties de sagesse et de probité que l'on devait rechercher dans un pontife. Mais les zelanti se récrièrent contre ce choix : « Nous ne voulons plus de gueux, dirent-ils au cardinal Bernis, et cette fois nous saurons empêcher l'élection d'un mendiant ! » Ils voulaient désigner par ces épithètes outrageantes le vertueux Clément XIV.

La faction des couronnes proposa successivement Palavicini, qui fut repoussé à cause de sa tolérance, et Visconti, qui fut écarté à cause de sa rigidité. Les

partisans des jésuites présentèrent ensuite Castelli, qui fut éliminé comme trop immoral, et Boschi, qui fut rejeté comme trop fanatique. La sainte assemblée consuma cinq mois à ourdir ou à déjouer les trames que chacun des compétiteurs mettait en œuvre pour escamoter la tiare; parfois les cardinaux opposants ne s'en tenaient pas aux épigrammes, aux reproches ni aux outrages pour vaincre leurs adversaires; ils en venaient jusqu'à faire usage de la force brutale et à donner le scandale d'ignobles combats à coups de poing. Les choses allèrent même si loin, qu'un censeur composa plus tard sur cette réunion une pièce satirique intitulée le Conclave, où tous les cardinaux qui en faisaient partie étaient mis en scène de la manière la plus vraie et la plus grotesque.

Sans nul doute, à la tournure que prenaient les élections, la vacance du saint-siège se fût prolongée indéfiniment, si le ministre d'Espagne, Florida-Blanca, n'avait eu l'heureuse idée de gagner à son parti les maîtres des cardinaux opposés à la faction des couronnes, et de faire parler le Saint-Esprit par la bouche des plus belles courtisanes de Rome. L'or de l'Espagne et de la France fut prodigué à ces réines du conclave, qui en échange promirent d'appuyer par des avis secrets auprès de leurs amants la promotion du candidat qui leur serait désigné.

Bernis, instruit de ce qui se passait au dehors, proposa pour pape Jean-Angé Braschi, un des zélanx, qu'il croyait avoir gagné à la France; les autres cardinaux, qui étaient secrètement influencés par les dames romaines, se montrèrent favorables à sa promotion, et le proclamèrent chef suprême de l'Eglise, le 14 février 1775, sous le nom de Pie VI.

Le cardinal Bernis annonça immédiatement cette promotion à la cour de France par la note suivante: « Braschi vient d'être élevé sur la chaire de saint Pierre; on croit qu'il l'occupera dignement; mais je n'ose répondre des événements qui peuvent résulter de certaines circonstances impossibles à prévoir, ni des variations qu'opère sur le caractère, l'esprit et les habitudes de la plupart des hommes, une trop grande élévation. Dieu seul voit le fond des cœurs, et nous ne pouvons juger que sur les apparences. Le règne du nouveau pontife fera connaître si, avant son éléction, j'avais vu son visage ou son masque. »

Néanmoins, on pouvait déjà prévoir quel pape serait Pie VI, par l'explication qu'il donna sur le nom qu'il avait choisi en acceptant la tiare. « Pie V est le dernier pontife canonisé par l'Eglise, avait-il dit; je veux marcher sur ses traces! » Hélas! l'exécrable Braschi ne devait que trop ressembler au sanguinaire dominicain, l'organisateur de la Saint-Barthélemy; insatiable de domination comme lui, froidement cruel, implacable, orgueilleux, il ne lui manquait que le génie politique du féroce Pie V pour compléter la ressemblance.

Pendant le cours de sa carrière pontificale, Braschi se montra tout à la fois entreprenant et irrésolu, ambitieux et pusillanime, intéressé et prodigue, soupçonneux et imprévoyant, laud de cour et foule de l'esprit; avec un tel caractère, il devait être le jouet des courtisans qui l'entouraient, et c'est ce qui arriva. Le saint-père abandonna toutes les affaires du gouvernement à ses favoris, et se contenta de tréner

dans le Vatican, d'étaler les heureuses proportions de sa stature imposante, avec une telle affectation dramatique, que les étrangers qui assistaient aux cérémonies religieuses dans lesquelles Sa Sainteté officiait, se demandaient s'ils voyaient un pontife ou un acteur pontife.

Pie VI atteignait sa cinquante-huitième année lorsqu'il parvint au trône de saint Pierre; il était issu d'une famille noble et peu riche du territoire de Gênes. Le cardinal Ruffo, l'amant de la mère du jeune Braschi, avait été son premier protecteur et lui avait frayé le chemin des hautes dignités ecclésiastiques, le faisant nommer secrétaire particulier de Benoît XIV. Sous le règne suivant, il avait échangé cette place pour celle d'auditeur, et ensuite pour celle de trésorier de la chambre apostolique, qui était l'une des plus importantes charges du gouvernement romain.

Sous Clément XIV, des accusations graves de concussions lui firent retirer son emploi; mais comme le vertueux Ganganelli était ennemi du scandale, il lui évita la honte d'une destitution publique et lui accorda le chapeau. Braschi vécut dans une sorte de disgrâce jusqu'à la mort de son prédécesseur, faisant cause commune avec les jésuites, les cachant dans son palais, conspirant même avec eux, ce qui a fait supposer qu'il n'était pas étranger au crime qui avait terminé l'existence de Clément XIV.

Ses mœurs n'étaient pas plus irréprochables que son administration; car Gorani, l'auteur de « Mémoires se rets sur l'Italie, » ouvrage extrêmement curieux et d'une haute importance historique, l'accuse formellement d'adultère, de sodomie et d'inceste; et avec lui tous les écrivains contemporains, à l'exception des auteurs stupéfiés par le parti prêtre, s'accordent à dire que le saint-père menait une existence de sybarite, ne remplissant aucune des fonctions pontificales, se bornant à célébrer la messe dans son oratoire ou à trôner pendant une heure en audience solennelle, et passant le reste du temps à s'enivrer avec des maîtresses et des mignons, qu'il choisissait dans sa propre famille!

A son avènement à la chaire de saint Pierre, le nouveau pontife essaya de faire oublier ses extorsions passées et n'épargna rien pour capter l'affection des Romains; il fit distribuer de l'argent aux pauvres, promit de diminuer les impôts, et annonça qu'il allait opérer de grandes réformes dans le clergé. En effet, il destitua bon nombre de prélats et d'ecclésiastiques convaincus de malversation et de concussion dans les emplois qu'ils occupaient, mais ce fut pour donner leurs fonctions à ses parents et à ses créatures; il diminua les pensions accordées aux grands dignitaires de l'Eglise, mais ce fut pour augmenter d'autant son trésor particulier.

Le peuple de Rome, ordinairement si facile à tromper, ne fut pas dupe cette fois des jongleries du pape, et conserva pour Pie VI la haine qu'il avait portée au cardinal Braschi. Sa Sainteté, à défaut du peuple, voulut se faire un appui des membres du sacré collège, en flattant tour à tour les deux partis des zélanx et des couronnes; ce qui rendit sa position extrêmement difficile pendant toute la durée de son pontificat, et le força souvent à prendre les mesures les plus contradictoires, soit qu'il fût sous l'inspu-

tion des cours de Madrid ou de Versailles, soit qu'il fut sous le coup d'une menace de mort de la part des membres de la société de Jésus.

D'abord, le souverain pontife avait paru pencher du côté des zelanti, et se montrait disposé à réparer les désastres de la congrégation de Saint-Ignace; ensuite il s'était ravisé et avait déclaré qu'il maintiendrait les dispositions prises à leur égard par Clément XIV, jusqu'à la conclusion du procès qui leur était intenté. Le prétexte de ce changement était la crainte d'attirer sur Rome la colère des rois de France et d'Espagne; mais le motif réel était le désir de conserver les immenses richesses qui avaient été confisquées sur la compagnie de Jésus, au profit du saint-siège.

Par compensation, il permit aux bons Pères de répandre des pamphlets contre la mémoire de Clément XIV, et lui-même se mit en opposition avec le roi d'Espagne au sujet de la canonisation d'un ancien évêque du Mexique nommé Jean Palafox, l'un des plus ardents ennemis des jésuites. Florida-Blanca, l'ambassadeur de Sa Majesté catholique, avait pour mission d'insister auprès de la cour de Rome pour faire mettre son protégé dans le catalogue des saints, mais le pape se montrait hostile à cette promotion, et semblait prendre plaisir à rabaisser les mérites du prélat espagnol. Il en résulta une sorte de lutte d'amour-propre, et la querelle s'échauffa au point que Charles III fut obligé de menacer Pie VI de sa colère pour obtenir l'entrée du ciel à l'évêque Palafox.

Cette petite satisfaction donnée aux loyalistes leur fit prendre patience, et les engagea même à se rattacher à la cause du saint-père pour l'aider à combattre les idées de réformes qui envahissaient tous les gouvernements, et particulièrement l'Allemagne, où régnait Joseph II, l'un des plus terribles adversaires de la supériorité du saint-siège.

Toujours par réciprocity de bons procédés, Pie VI fit rendre de grands honneurs à Lorenzo Ricci, général de l'ordre, mort dans les cachots du palais Saint-Ange; et, par une nouvelle contradiction, tout en maintenant l'abrogation de la société, il autorisa les jésuites à se répandre en Prusse, en Russie, à former des écoles, des collèges, des maisons professes, et il nomma même au canoniat de la collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Liège, un membre de la congrégation, l'Anglais Aphton, qui avait la direction du fameux collège de cette ville. Seulement, pour ne pas faire paraître trop ouvertement son mépris pour les représentations des rois de France et d'Espagne, il défendit aux disciples d'Ignace de Loyola de porter l'habit de leur règle.

Cette espèce de restauration occulte de l'ordre excita le mécontentement des princes des maisons de Bourbon, et devint le sujet de réclamations qui furent adressées au pontife par le cardinal Bernis et par Florida-Blanca, au nom de Louis XVI, le nouveau roi de France, et au nom de Charles III. Sa Sainteté se contenta de nier sa participation à tout ce qui s'était fait, et envoya aux deux souverains, comme preuve de sa bonne foi, un bref où elle déclarait nuls, abusifs et illégitimes tous les envahissements de la congrégation dans l'empire russe et dans la monarchie prussienne. Les deux monarques, occupés de plus graves intérêts, se contentèrent de cette protestation,

laissèrent les jésuites proclamer leur prochain rétablissement, et se firent des trophées des rescripts que le pape leur avait accordés et de l'autorisation qu'il leur avait donnée de rester dans le statu quo partout où la bulle de Clément XIV n'avait pas été publiée.

Les disciples d'Ignace de Loyola profitèrent de cette espèce de tolérance pour chercher à reprendre racine en France; ils rallièrent le clergé à leur parti, et suscitèrent de nouvelles persécutions aux philosophes. Ils firent condamner, par une assemblée ecclésiastique tout à leur dévotion, une foule d'ouvrages remarquables dirigés contre le fanatisme, entre autres, l'Antiquité dévoilée par ses usages, le Sermon des Cinquante, l'Examen critique des anciens et des nouveaux apologistes de la religion, la Lettre de Thrásibule à Leucippe, le Système social, les Questions sur l'Encyclopédie, de l'Homme, l'Histoire critique de la vie de Jésus-Christ, le Bon Sens, l'Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes, la Profession de foi des théistes, le Dialogue d'Évhémère, la Canonisation de saint Cucufin, les Instructions à frère Pediculoso, les Questions de Zapata, le Cri des nations....

La noblesse, qui n'était pas plus ménagée que l'Eglise dans les livres des philosophes, se joignit au clergé et fit jouer tous les ressorts du machiavélisme et de la corruption pour faire appuyer la condamnation de ces œuvres par les nouveaux parlements que Louis XVI avait rappelés de l'exil.

La lutte recommença alors plus animée, plus violente que jamais, entre les philosophes d'une part et la prêtraille de l'autre, secondée par la valetaille de cour. Tous les moyens furent jugés bons par les grands seigneurs éhontés et par les ecclésiastiques, leurs dignes acolytes, pour triompher des défenseurs des droits de l'humanité; ils cherchèrent d'abord à exciter des troubles dans le royaume en accaparant les grains et en affamant le peuple; ensuite, ils s'appliquèrent à pervertir l'âme de la jeune reine, l'environnèrent de séductions de tout genre, la poussèrent dans un abîme de corruptions, et en firent l'instrument de leurs haines. Le faible Louis XVI, dominé par Marie-Antoinette, obéit aux impulsions du clergé et de la noblesse, et ne songea rien moins qu'à arrêter le char de la civilisation. Pour un instant on put croire que leurs vœux sacrilèges étaient réalisés; deux ministres intègres, Turgot et Malesherbes, partisans de la tolérance, avaient été forcés de se retirer des affaires; des lettres de cachet avaient été lancées contre plusieurs hommes de lettres; tout faisait présager une réaction religieuse. Le nonce apostolique était même si assuré du triomphe des ecclésiastiques et du retour aux bonnes traditions de l'ultramontanisme, qu'il écrivait au saint-père que la France était encore digne du nom de fille aînée de l'Eglise que les premiers papes lui avaient donné, et qu'avant peu les philosophes seraient tous écrasés, brûlés ou embastillés.

Naturellement cette nouvelle fut accueillie à Rome par des transports d'allégresse; elle réjouit d'autant plus le pontife que ce mode de procéder aux conversions entraînait parfaitement dans ses vues, et que lui-même se préparait à remettre en vigueur pour la police de ses Etats, les anciens décrets portés par ses prédécesseurs contre les hérétiques, particulièrement



La colonne Trajane, à Rome

contre les Juifs, et qui étaient tombés en désuétude, à cause de la cruauté et de l'absurdité de leurs dispositions. Pie VI, au lieu de les adoucir, les rendit plus rigoureux; il assigna aux Israélites un quartier infect, appelé le Ghetto, leur défendit, sous peine de mort, de passer la nuit hors de leur prison, leur enjoignit, sous peine des galères, de ne pas s'approcher du couvent des Annonciades, et de ne pas se laisser voir près des églises, des monastères ou des hôpitaux de Rome; il leur interdit de faire aucun commerce avec les chrétiens, et même de prendre à leur service des domestiques catholiques, s'ils ne voulaient encourir des punitions corporelles très-graves.... Et pour qu'on ne nous accuse pas d'exagération, nous ajouterons que la plupart de ces mesures odieuses étaient encore en

pleine vigueur à Rome, à Naples, à Turin, à Milan, à Modène et dans toutes les villes de l'Italie soumises au despotisme des princes borbons et autrichiens. Au moment où éclata la révolution en Italie, en 1860! Chaque cité avait son Ghetto; aucun Juif n'avait le droit de posséder au dehors le plus petit coin de terre, seulement, pour ceux qui essayaient de quitter le Ghetto, la peine de mort se trouvait remplacée par celle des galères, par une amende ou par l'emprisonnement!

Pie VI exigeait en outre que les Juifs ne fissent usage que de vêtements jaunes, et ne pussent célébrer aucune cérémonie lors des funérailles de leurs coreligionnaires.

Tant de rigueurs contraignirent une foule de ces malheureux à fuir les Etats de l'Eglise; c'était ce que

désirait le pape, attendu que les biens des émigrés appartenant de droit au saint-siège. Quant à ceux qui continuèrent à habiter Rome, Pie VI, indépendamment des mauvais traitements qu'il leur fit essuyer, les soumit à des impôts excessifs.

Tout l'argent que le pontife tira des Juifs vint s'engloutir, avec celui des chrétiens, dans de folles dépenses qu'il supposait devoir donner une grande illustration à son règne. Entre autres extravagances, il agrandit démesurément le musée des antiques, commencé par son prédécesseur; il entreprit des fouilles considérables dans les environs d'Oticolò, qui ne produisirent d'autre découverte que celle de fûts de colonne, de quelques trépieds et de débris de mosaïques; il fit ajouter à l'église de Saint-Pierre une sacristie, où il entassa sans ordre et sans goût une foule de chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture qui lui coûtèrent des sommes énormes; il fit abattre et reconstruire sur des proportions gigantesques la misérable abbaye de Subiaco, dont il avait été supérieur pendant qu'il occupait la charge de trésorier à la chambre apostolique. Les seuls travaux qu'il fit exécuter dans un but d'utilité réelle furent les séparations des routes qui aboutissaient à Rome; encore procéda-t-il à cette œuvre par des moyens vexatoires qui accrurent la misère publique; il eut l'infamie, après avoir fait contribuer les communes à ces dépenses par des taxes extraordinaires, de faire exécuter les travaux par des laboureurs et à titre de corvées.

En revanche Sa Sainteté prodiguait les millions pour l'embellissement du palais Quirinal, et pour le dessèchement des marais Pontins, entreprise fort glorieuse sans doute, si elle n'eût été faite dans un intérêt de cupidité et pour augmenter les richesses du bâtard de Pie VI. Ces marais Pontins submergeaient depuis un grand nombre de siècles une immense étendue de terrains, et répandaient dans tous les environs des émanations pestilentielles, qui, heureusement pour les habitants de Rome, se trouvaient arrêtées par les forêts de Gisterna et de Sermonetta.

Les marais Pontins commençaient au pont d'Asutra, où Cléonore avait été décapité, et où l'infortuné Comadin tomba treize siècles après aux mains de son cruel vainqueur, le duc d'Anjou, frère de saint Louis; ils s'étendaient le long de la côte jusqu'à Terracine, aux confins du royaume de Naples, et en quelques endroits ils s'avancèrent fort loin dans les terres. Des traditions historiques nous représentent cette plaine comme l'une des plus fertiles de l'Italie. Les auteurs de l'antiquité comptent même jusqu'à vingt-trois villes ou bourgs de la belliqueuse nation des Volques habitant l'emplacement qui occupent plus tard les eaux.

Trois cents ans avant l'ère vulgaire, par suite des ravages de la guerre, les cités volques avaient entièrement disparu, et leurs campagnes s'étaient transformées en marais, lorsque le censeur Appius Claudius, dit l'Aveugle, essaya de restaurer cette contrée, et fit élever la voie qui a conservé son nom. Un siècle et demi après, le consul Cornelius Cethegus reprit les travaux qui avaient été interrompus; à son tour il fut obligé de suspendre le dessèchement. Jules César trouva ce pays livré à de nouvelles dévastations, et songea à entreprendre de grands travaux pour lui rendre son ancienne fertilité. Auguste, héritier de ses

projets, fit creuser un immense canal destiné à recevoir les eaux stagnantes et à leur procurer de l'écoulement. Trajan s'occupa également des marais Pontins; mais leurs successeurs perdirent cet objet de vue; puis, lorsque les empereurs eurent disparu pour faire place aux papes, les travaux de dessèchement furent complètement abandonnés; et cette contrée, autrefois si florissante, demeura ensevelie sous les eaux.

Quelques pontifes moins indolents que la plupart des successeurs de l'Apôtre, Boniface XIII, Martin V, Léon X, Sixte-Quint, tentèrent quelques réparations, presque aussitôt abandonnées que commencées. Enfin Pie VI, à son avènement au trône de saint Pierre, jeta les yeux sur les marais Pontins, et se mit résolument à l'œuvre pour reconquérir sur les eaux l'ancien pays des Volques et pour en former l'apanage de son bâtard. Il établit d'abord une banque, sous le nom de Mont des marais, pour recevoir les fonds consacrés à cette entreprise, et qui s'élevèrent en peu de mois, par des souscriptions volontaires, à la somme de cent cinquante mille écus romains; ensuite il fit dresser des plans par Bolognini et par l'habile ingénieur Sani, afin de pouvoir sonder les endroits qui offriraient le plus de facilités pour les travaux. On commença par réparer un ancien aqueduc qui fournissait de l'eau à la ville de Terracine; puis on dégagea la fameuse voie Appienne, cachée sous des couches de vase depuis tant de siècles, toute construite en pierres de lave, et sillonnée encore des profondes ornières qu'y avaient creusées les voitures romaines et peut-être les chars de triomphe des anciens consuls de la République. Des milliers de bras furent employés à creuser un large canal qui devait aboutir au lac Fogliano, et mirent à sec plusieurs lieues de terrain qui furent immédiatement rendues à la culture.

Ce premier succès encouragea le saint-père à persévérer dans son entreprise et le décida même à faire élever au milieu des marais une ville importante, qu'un grand canal devait traverser dans sa partie basse en se dirigeant vers la mer. Des travaux avaient déjà été commencés et des sommes énormes dépensées, lorsqu'un ingénieur eut la pensée de mesurer les niveaux et découvrit que le sol était beaucoup plus bas que la mer. Pie VI dut en conséquence renoncer à son projet; il se rejeta alors du côté des versants des montagnes, et engloutit dans de nouveaux essais tout l'argent du trésor apostolique, celui des taxes volontaires, des impôts forcés, et celui qu'il tira des trésors de Notre-Dame-de-Lorette. Ce qu'il y eut de plus odieux dans le cours de cette opération, c'est que le pape, pour remplacer les vides que faisait la mortalité parmi les ouvriers, fit enlever de force des travailleurs dans les pays voisins, et décima les populations. Enfin il devint en telle haine, que les Romains ne le désignaient plus que par le nom de « Scatore, » faisant allusion à sa manie de dessécher les marais et aux manœuvres ingénieuses qu'il savait employer pour mettre leur bourse à sec.

Chacun se demandait quel grand intérêt engageait le pape à poursuivre cette lutte insensée contre la nature, lorsqu'il pouvait, avec un quart seulement des dépenses et sans danger pour la vie des ouvriers, faire défricher les terres incultes des Etats de l'Église, qui étaient cinq fois plus considérables. La cause de cette

préférence était bien simple : les terres en friche appartenaient aux cités ou aux particuliers, et le saint-père n'aurait pu en disposer selon son bon plaisir. Les marais Pontins, au contraire, n'ayant point de maîtres, Sa Sainteté en avait la libre disposition, et pouvait en former un apanage à quel qu'un des siens.

Dans les beaux siècles du népotisme, les papes enrichissaient leurs parents avec les tributs pieux qui affluaient de toutes les parties de l'Europe dans l'épargne de Saint-Pierre; mais depuis que la superstition était en voie de décroissance chez les nations, ils se trouvaient obligés de s'en prendre au peuple romain et d'augmenter les impôts pour satisfaire l'avidité de leurs parents.

Pie VI suivit tout naturellement cette voie pour les deux bâtards que lui avait donnés sa sœur. Il acheta pour le plus jeune, qui se nommait Romuald, les biens du duc de Lante, lui conféra le titre de comte, lui donna des équipages magnifiques et un appartement dans l'intérieur du palais; puis, afin d'enlever tout prétexte à la malignité publique, qui donnait au beau neveu les noms de gamynède et de mignon, Sa Sainteté le fit partir pour la cour de France, avec le titre de nonce apostolique.

En l'absence du jeune Romuald, le souverain pontife se conduisit comme il eût fait pour la maîtresse la plus chérie; il s'occupa de lui faire décorer un magnifique palais par les premiers artistes peintres et sculpteurs; il l'orna de splendides ameublements, de riches tentures et d'objets extrêmement précieux comme antiquités ou œuvres d'art. Il se donna même tant de mouvement pour rendre ce palais digne de l'objet de ses honteux amours, qu'il en tomba gravement malade et courut risque de la vie.

Le nonce, averti de l'état où se trouvait son oncle, revint immédiatement à Rome, sous prétexte de lui donner des consolations, et en réalité pour ne pas laisser à d'autres le soin de piller le trésor apostolique. La convalescence de Pie VI fit avorter les espérances du beau neveu en ce qui concernait le pillage de la caisse de l'Eglise, mais ne fit que rendre sa fortune plus brillante. D'abord il fut créé protonotaire apostolique, titre qui lui donnait le droit de porter la robe violette et de se faire appeler monsieur; ensuite il fut mis en possession de la place de majordome du souverain pontife et de plusieurs bénéfices très-importants.

Sa Sainteté ne s'en tint pas à ces actes de complaisance pour sa famille. Quand elle eut assuré la fortune de son bâtard chéri, elle songea à l'établissement du frère aîné; elle lui donna également le titre de comte, des équipages, des chevaux, des palais; elle lui permit de puiser dans le trésor apostolique pour faire des spéculations de la plus révoltante cupidité, pour accaparer les grains, les huiles et toutes les denrées de première nécessité, dont il faisait hausser les prix et qu'il revendait ensuite avec des bénéfices scandaleux.

Le comte Louis devint à son tour le mignon du saint-père, et partagea ses infâmes caresses avec sa propre mère, son frère et une jeune fille, dona Constanza, d'une ravissante beauté, le fruit de l'adultère de Pie VI, quand il n'était que cardinal, et de la comtesse Falconieri. Une nouvelle famille des Atrides!

Abomination et sacrilège!!! Sa Sainteté rendit encore sur les débordements de l'exécrable Rodolphe Borgia, et donna au monde l'exemple d'un pape incestueux avec sa sœur, incestueux avec sa fille, en faisant solennellement sa fille à son gendre, son fils à son bru, et son mignon à sa maîtresse!!!

En mémoire de cet événement, le pape combla son neveu de nouvelles faveurs. Indépendamment du nouveau titre de duc de Braschi, qu'il lui avait conféré peu de temps auparavant, il lui donna une cassette précieuse, qui contenait dix mille doublons d'or, des rosaires, des diamants d'un prix inestimable, une collection de médailles enrichies de pierres et les titres de propriété de terres, de domaines, de palais, et de quelques-uns des grands domaines que les jésuites possédaient à Tivoli; il lui donna également la magnifique argenterie qu'on avait confisquée à ces religieux. Le nouveau couple reçut en outre des cardinaux, des princes romains, de la noblesse, des prélats, des évêques, des fermiers de la chambre apostolique et de ses officiers de toutes les classes, des présents considérables et en si grande abondance qu'on en remplit plusieurs salles du Vatican.

Il semblait à la joie vaniteuse que manifestait le souverain pontife à la vue de ces présents, qu'il se fût porté une sorte de déli de mettre toute la chrétienté à contribution pour ses bâtards. Il ne se contenta pas des offrandes des Romains, il voulut encore exploiter les rois catholiques dans l'intérêt du duc et de la duchesse de Braschi. Il profita de la circonstance de l'accouchement de la princesse des Asturies et de la reine de France, et fit envoyer, au nom de sa nièce chérie, des langes bénis destinés à l'embryon qui devait un jour régner sur les Espagnes, et au fils de Louis XVI. Ses espérances ne furent pas trompées; les cours de Madrid et de Versailles firent des folies pour reconnaître la galanterie d'un tel procédé, et firent pleuvoir sur les bâtards bien-aimés du saint-père les grâces, les pensions, l'or, les pierres et les décorations de toute espèce.

Tous les souverains cependant ne partagèrent pas l'engouement de Louis XVI et du prince des Asturies. L'empereur Joseph II se montra au contraire scandalisé des débordements de la famille pontificale; et dans son indignation il annonça qu'il était résolu à rompre toute relation avec la cour de Rome et à renverser l'ultramontanisme dans ses Etats. Mais il faut dire que les sentiments qui poussaient ce monarque dans la voie des progrès n'étaient pas entièrement désintéressés, et que son but le plus réel était de substituer son autorité absolue à l'autorité inflexible de la papauté. Il commença par permettre à ses sujets d'Allemagne et d'Italie de parler et d'écrire sur toutes sortes de matières religieuses; il detendit la publication des bulles, brefs, décrets ou autres actes émanés de la cour de Rome dans toute l'étendue de ses Etats; il soumit les ordres monastiques à la juridiction des ordinaires, et leur interdit toute correspondance avec les supérieurs étrangers; il suspendit la réception des novices dans les couvents; il sécularisa un grand nombre de religieux et de moniales, déclara les collèges des missions et les séminaires soustraits à la dépendance immédiate du saint-siège, disposa des évêchés, des bénéfices, des abbayes, son

mit les évêques à un serment de fidélité, restreignit les franchises des lieux saints, et regla la discipline extérieure des Eglises. Ensuite il s'occupa de sévir contre les récalcitrants : il priva de ses revenus le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, l'ennemi déclaré de toutes les réformes; il chassa d'eux leurs sièges, de leurs cures ou de leurs collèges, les évêques, les prêtres et les jésuites qui avaient persécuté l'abbé Ploner, directeur du séminaire de Brixen en Moravie, sous prétexte de jansénisme; il fit supprimer et arracher des missels la constitution Unigenitus et la bulle

In cœna Domini; enfin il abolit les odieux tribunaux de l'Inquisition, et défendit à ses sujets de recourir à Rome pour les dispenses.

Ces réformes excitèrent au plus haut degré la colère de Sa Sainteté et la décidèrent à adresser des représentations à Joseph II par l'entremise de monsignor Garampi, son nonce apostolique à Vienne. Mais l'empereur s'en montra fort peu touché, et chargea le prince de Kamnitz, son ministre, de signifier à la cour de Rome qu'il n'entendait nullement être réprimandé sur ce qu'il lui conviendrait de faire dans ses provinces, en tant qu'il ne toucherait pas aux dogmes du catholicisme, et que les notes furibondes du pape n'amèneraient d'autre résultat que celui d'une rupture avec le saint-siège et la nomination d'un patriarche en Autriche.

Cette menace fut un coup de foudre pour Pie VI; elle abaissa son orgueil et provoqua une détermination qui surpfit toute l'Europe. Sa Sainteté s'imagina qu'il ne lui restait d'autre moyen de ramener Joseph II que d'aller le trouver en personne; et sans plus tarder elle lui adressa un bref pour le prévenir de cette résolution.

Le souverain pontife, sous prétexte de représenter dignement le siège apostolique, voulut que son voyage ressemblât à une marche triomphale, et déploya sur toute la route une ostentation fastueuse. Il sortit de Rome par la porte del Popolo, et se fit accompagner par les principaux seigneurs de sa cour jusqu'à la ville d'Otricoli, où il se sépara de ses chers neveux. Ceux-ci retournèrent le soir même à la ville sainte pour assister à l'illumination de la basilique de Saint-Pierre et au feu d'artifice qui devait être tiré au château Saint-Ange en leur honneur.

Pie VI, qui désirait ardemment paraître à la cour de l'empereur dans tout l'éclat de sa majesté, avait en soin d'emporter le tiarage, les crosses de cérémonie, ainsi que ses plus magnifiques ornements. Il avait fait également provision de barrettes pour gagner les évêques, et de médailles d'or pour séduire les ecclésiastiques. Ces médailles étaient frappées d'un côté à l'effigie des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de l'autre à la sienne propre; ce qui faisait dire aux prélats que ce n'était pas les sots personnages qu'elles représentaient qui les rendaient précieuses, mais bien le métal dont elles étaient faites. Partout sur son passage Sa Sainteté se complut à recevoir de puérils honneurs, à distribuer des reliques, des chapelets, des scapulaires, à faire baisser ses gaudales et à distribuer des indulgences.

Le voyage de Pie VI fut une longue comédie commencée de scènes burlesques : à Tolentino, il vint adorer les ossements de saint Nicolas; à Notre-Dame-de-Lorette, il demanda pardon à la Vierge de lui avoir

fait des emprunts forcés pour les murais Pontins; à Gênes, sa ville natale, il se donna en spectacle dans un grand dîner avec tous ses parents et s'enivra jusqu'à en perdre la raison; à Imola, il traita également les ambassadeurs du roi de Sardaigne et du duc de Parme et renouvela le même scandale. Enfin, il entra dans les Etats de Venise, monta sur le Bucentaure, qui l'attendait à sa sortie de Ferrare, et descendit jusqu'à l'île de Chiozza, où il fut complimenté par les prélats vénitiens, par le doge et par le sénat, que représentaient les deux procureurs de Saint-Marc. Néanmoins il ne voulut pas visiter la reine de l'Adriatique, et laissant Venise à sa droite, il atteignit les canaux des lagunes, et débarqua à Malaghera. De cette ville, il se rendit à Trévise, traversa la Piave sur un pont bâti exprès pour lui, s'arrêta un instant à Udine, la dernière ville de la République, et entra sur les terres de l'Autriche.

A Goritz, il trouva le nonce Garampi, le comte Cobentzel, vice-chancelier de l'empereur, un escadron de la garde noble, et plusieurs seigneurs qui l'attendaient pour le conduire jusqu'à Vienne. A Lyzbach, en Carniole, l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de Joseph II, vint à sa rencontre, et, à la grande édification des fidèles, lui baisa les pieds. A Gratz, il marcha pendant une heure entière entre deux haies de spectateurs qui, malgré les gardes, rompaient l'ordre de la marche pour toucher ses vêtements sacrés. A Neunkirchen, il trouva l'empereur et son frère l'archiduc Maximilien qui l'attendaient au milieu d'une brillante escorte de seigneurs et de dames. Le pontife descendit de voiture dès qu'il eut aperçu les deux princes, et fit quelques pas en avant pour rejoindre Joseph II, qui de son côté avait mis pied à terre. L'empereur et le saint-père s'em brassèrent trois fois, et se donnèrent réciproquement des témoignages d'intérêt; on remarqua même que des larmes d'attendrissement roulaient dans les yeux des deux éminents personnages; il est vrai que Pie VI savait pleurer à volonté, et Joseph II à propos. Ils remontèrent ensuite en voiture et firent leur entrée dans Vienne au son des cloches et au bruit du canon, escortés par un peuple innombrable qui remplissait les rues, s'échelonnait depuis les premiers étages jusque sur les toits, et faisait retentir l'air d'acclamations fanatiques. Pie VI, ivre de joie, exalté par la vanité, ne cessait de se lever dans le carrosse, d'étendre les bras, et d'envoyer à la foule stupide les flots de sa bénédiction et une pluie d'indulgences.

Il serait réellement difficile de se faire une idée de la sensation que produisit cette comédie pontificale, si des historiens qui en ont été les témoins n'avaient pris soin de nous en conserver la relation. Un luthérien s'exprime ainsi dans une lettre à un de ses amis : « Vous ne pouvez vous imaginer quel effet produit la présence du pape dans notre cité, surtout quand il se donne en spectacle au peuple. J'ai vu plus de cinquante mille hommes réunis saluer le chef de la catholicité par des cris frénétiques, lorsqu'il s'avance la tiare au front, revêtu de ses ornements sacrés pour eux, magnifiques pour nous, entouré de cardinaux, d'évêques et de tout le haut clergé. L'habile comédien se courbe vers la terre, élève ensuite ses bras vers le ciel dans une



L'église de Saint-Pierre de Rome.

at inde théâtrale, et semble profondément persuadé qu'il y porte les vœux de toute la nation. Représentez-vous cette cérémonie remplie par un vieillard d'une taille majestueuse, de la figure la plus noble et la plus belle, représentez-vous cette foule immense qui se précipite à genoux avec un religieux enthousiasme au moment où le pontife lui donne sa bénédiction. Jugez combien ces scènes religieuses doivent agir avec force sur les esprits faibles qui sont disposés à se laisser séduire par les actes extérieurs. »

Elles agirent en effet sur les Viennois, au point que pendant un mois le cours du Danube était constamment obstrué par la foule des barques qui remontaient ou descendaient le fleuve, et qui apportaient dans la capitale de l'empire des milliers de curieux. Les fidèles se pressaient par vingt et par trente mille, dans les rues qui aboutissaient au palais impérial où résidait le pape; et cinq fois par jour Sa Sainteté était obligée de paraître à son balcon pour accorder à cette multitude impatiente le facile bienfait de sa bénédiction et de ses indulgences.

Le culte fanatique que les Autrichiens rendaient à Pie VI ne s'adressait pas seulement à sa personne, mais encore à ses vêtements et jus qu'à ses sandales. Tout le monde connaît la vénération idiote des catholiques pour la mule du pape; c'était le cas ou jamais de lui faire jouer son rôle; la pantoufle sacrée fut soigneusement placée sur un coussin dans la chambre d'audience, et un nombre incroyable de dévotes et d'imbéciles de toutes les classes vinrent la baiser, à la honte de l'espace humain! On fit plus encore: on la promena comme une relique dans les maisons seigneuriales de Vienne, et les princes se firent un peux devoir d'adorer la chaussure d'un prêtre solennite et incestueux, la pantoufle d'un rufian italien!

Joseph II finit par prendre quelque souci de l'enthousiasme de ses peuples pour Pie VI, et il songea à le congédier: toutefois il crut de bonne politique de lui faire quelques concessions plus apparentes que réelles; il permit à ses sujets de s'adresser à Rome pour obtenir les dispenses du premier et du second degré; il consentit à ce que rien ne fût changé dans le

nomination aux sièges vacants de la Lombardie : il teléra l'enseignement historique des questions qui avaient rapport à la bulle *Unigenitus*, et défendit seulement qu'on disputât sur les dogmes qu'elle imposait ou sur ceux qu'elle condamnait.

Avant de se séparer, l'empereur et le pontife se donnèrent des marques mutuelles d'affection. Joseph fit présent au chef de l'Église d'un pectoral enrichi de diamants, évalué à plus de deux cent mille florins : il lui fit porter en outre, par le vice-chancelier de l'empire, un diplôme qui élevait son bâtard Louis Braschi-Onesti à la dignité de prince du saint-empire, et l'exemptait des taxes payées en pareil cas, et qui étaient évaluées à quatre-vingt-dix mille florins ; il n'oublia pas les cardinaux et les évêques qui composaient la suite du pontife, il les anoblit tous et leur fit de riches cadeaux. Le jour du départ, il accompagna le saint-père jusqu'à l'église de Mariabrunn, à une lieue de Vienne, et l'embrassa avec les apparences de la plus franche cordialité. Mais ce fut tout, car à peine le pape eut-il quitté les terres de l'Autriche, que l'empereur reprit ses projets de réformes, annula les précédents décrets relativement aux sièges de la Lombardie, nomma lui-même un prélat à l'archevêché de Milan, supprima les ordres mendiants qui infestaient ses États, s'empara de leurs revenus, restreignit les privilèges des nonces apostoliques, sanctionna plusieurs édits de tolérance, et prit sous sa protection immédiate les écrivains hostiles à la cour de Rome. De sorte qu'à son retour au Vatican, le pape eut le déboire d'apprendre que sa présence n'avait nullement converti l'empereur, et que son voyage n'avait produit d'autre résultat que celui d'accroître de dix millions la dette du trésor apostolique.

Joseph II, entré plus que jamais dans la voie des réformes religieuses, voulut renverser d'un seul coup les obstacles qui s'opposaient à ses desseins, et accourut en Italie dans le but de tenter un dernier effort pour amener le saint-siège à des concessions extrêmes, ou de déclarer ouvertement sa rupture avec la cour papale. Il fut reçu à Rome comme Pie VI l'avait été à Vienne ; mais au lieu de rompre en visière ainsi qu'il avait l'intention de le faire, il se laissa circonvenir par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, et par le chevalier Azara, ministre d'Espagne, et il consentit à conclure avec le saint-siège une espèce de concordat.

Pie VI ne s'inquiéta pas davantage des réformes de l'Allemagne, et se jeta dans tous les débordements de la plus crapuleuse débauche. Chaque nuit le Vatican devint le théâtre de saturnales dégoûtantes, qui réunissaient le père, la fille et les deux frères, et qui rappelaient les orgies des Borgia. Chaque jour Rome put apprendre par les indiscretions des officiers du palais quels avaient été pour la nuit les favoris du pape, et s'il les avait choisis parmi ses bâtards, parmi ses pages ou ses galopins de cuisine.

Sa Sainteté ne remplissait plus aucune des fonctions pontificales ; elle passait des matinées entières à sa toilette, se lardait les joues et les lèvres, se parfumait les mains et la poitrine ; s'étuvait avec des essences précieuses, comme la plus coquette des courtisanes, et se parait de dentelles. Gorani prétend que le pape entraînait dans des fureurs si grandes lorsque ses camériers

ne l'habillaient pas à sa fantaisie, qu'il les frappait à coups de poing, et qu'un jour il faillit assommer un tailleur qui lui avait apporté un vêtement mal fait. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pie VI était d'une arrogance et d'une brusquerie extrême, et qu'il conserva ce caractère violent jusqu'à son dernier jour. Enfin ses turpitudes le rendirent un tel objet de haine et de mépris pour les Romains, que dans les cérémonies religieuses où il apparaissait, les fidèles ne lui renvoyaient plus que des huées en échange de ses bénédictions.

Il n'est pas inutile de faire connaître un incident assez curieux qui a trait à une succession extorquée par le saint-père et qui causa un grand scandale dans toute l'Italie. Un certain Amanzio Lepri, Milanais d'origine et fils d'un ancien officier des douanes, était possesseur d'une fortune considérable qu'il dépensait en œuvres pies. Le pape ayant eu connaissance que ce béat personnage était extrêmement faible d'esprit, résolut de faire agir la religion pour s'emparer de ses grands biens ; il lui dépêcha un ancien jésuite qui sut lui inspirer des doutes sur la légitimité de ses richesses, le détermina à embrasser l'état ecclésiastique et à faire une donation de son immense patrimoine en faveur du bâtard et de la fille chérie de Sa Sainteté.

Pie VI feignit de ne point vouloir que le duc de Braschi acceptât le don ; puis il se laissa vaincre par les instances d'Amanzio Lepri, et mit seulement pour condition qu'il se réserverait une pension de cinq cents écus par mois. La belle-sœur de ce fanatique, la marquise Victoire Lepri, réclama contre des dispositions qui frustraient sa jeune fille Marianne, la nièce et la pupille d'Amanzio, de son héritage, et attaqua la donation devant le tribunal de l'auditeur de la chambre. Celui-ci, qui était tout à la dévotion du pape, la débouta de sa demande, et reçut pour prix de sa lâche condescendance le chapeau de cardinal. Victoire Lepri ne se rebuta pas, et en rappela devant le tribunal de la rote. C'était la seule juridiction qui eût conservé à Rome quelque indépendance, et par suite des droits à l'estime publique ; elle devait cette indépendance à son organisation même, étant composée de douze juges ou auditeurs, dont trois seulement étaient Romains, et dont les autres se trouvaient répartis de la manière suivante, un de Bologne, un de Ferrare, un de Venise, un de Milan, un Allemand, deux Espagnols et deux Français ; cinq de ces docteurs étaient à la solde du pape, les autres étaient payés par les États auxquels ils appartenaient. La forme de leurs jugements était simple et laissait peu de prise à la chicane ; tout concourait à les rendre respectables.

Pie VI, redoutant une condamnation, offrit à la marquise de lui compter deux cent mille écus, à la condition qu'elle se désisterait de ses poursuites, et lui proposa même d'unir la jeune Marianne à son neveu Romuald Onesti.

La famille Lepri refusa de transiger, et persista dans sa résolution de faire vider le procès par le tribunal de la rote. Les juges rendirent un arrêt favorable à la pupille dépossédée, et cassèrent l'acte de donation. Le saint-père ne se tint pas pour battu, il extorqua un testament en bonne forme de l'imbécile Amanzio, en faveur de son neveu le duc de

Braschi; puis, quand il eut cette pièce importante, il le fit tout simplement empoisonner, pour qu'il ne lui prit pas la fantaisie de changer ses dispositions. Le lendemain, Pie VI convoqua le tribunal de la rote et présenta le testament, afin que son bâtard fût mis en possession des biens du défunt; mais quel fut son étonnement et sa rage, lorsqu'au moment où les juges allaient prononcer sur la validité des droits du duc de Braschi, il vit la jeune Marianne elle-même, conduite par sa mère, s'avancer dans l'enceinte du tribunal et dérouler un autre testament postérieur à celui du pape, et dans lequel Amanzio déclarait qu'il instituait sa seule héritière, qu'il annulait la donation entre-vifs faite au neveu du pontife, ainsi qu'un testament qui lui avait été arraché par la violence, et qu'il laissait à sa famille le soin de venger sa mort.

Cet incident changea toutes choses; le tribunal de la rote prononça un second jugement favorable à Marianne Lepri, et débouta le duc de Braschi de sa demande. L'obstiné pontife n'abandonna pas encore la partie, il refusa d'obtempérer aux ordres des magistrats, décida de sa seule autorité que la cause serait de nouveau examinée; et dans l'intervalle sut mettre en jeu si à propos les menaces et les promesses, que les auditeurs lui apportèrent sur un plat d'or l'arrêt définitif qui confirmait la donation du malheureux Amanzio à l'infâme duc de Braschi, et qui condamnait ses légitimes héritiers aux frais du procès. Cette odieuse spoliation souleva l'indignation générale des Romains et même des peuples étrangers; les cours de Naples, d'Espagne, de France, d'Allemagne, la République de Venise, les États de Modène et le duché de Toscane flétrirent la conduite du pape dans leurs gazettes.

Joseph II en prit occasion de ne plus rien ménager avec le saint-siège; il abolit entièrement les nonciatures comme contraires à la juridiction des évêques ordinaires; il rendit un décret concernant les nonces, et les fit descendre à la classe de simples envoyés diplomatiques; puis il assembla le fameux congrès d'Embs. Les prélats qui composaient cette réunion formulèrent vingt-trois articles fort importants qui étaient en opposition formelle avec les principes ultramontains de la cour de Rome, et qui entre autres choses proclamaient l'indépendance des religieux à l'égard de tout supérieur résidant à l'étranger, l'autorité absolue des évêques dans leurs diocèses pour toutes exemptions ou dispenses, la nécessité de l'acceptation des bulles romaines par l'autorité compétente pour les rendre obligatoires dans l'empire; l'abolition du serment de vasselage prescrit aux prélats par Grégoire VII, la reconnaissance exclusive comme véritable droit public de l'Église allemande des décrets du concile de Bâle, et l'abolition du concordat conclu avec Rome à Aschaffenburg. Enfin, pour porter un dernier coup à la suprématie du saint-père, Joseph fit demander à Pie VI par le congrès la convocation du concile œcuménique, que les papes promettaient depuis deux siècles; il fit appuyer cette réclamation sur la nécessité où se trouvait l'Église d'abolir une foule d'usages superstitieux qui compromettaient la religion, et en même temps de reviser les constitutions mensongères qui servaient de prétexte aux empiètements de la cour de Rome.

Des troubles qui éclatèrent alors dans les Pays-Bas vinrent distraire l'empereur et l'obligèrent à renvoyer à un autre temps l'exécution de ses projets; toutefois son exemple avait produit de bons résultats; le goût des réformes avait gagné les États d'Italie; les Républiques de Venise, de Gènes, le royaume de Naples et le duché de Modène, travaillaient sérieusement à abaisser le saint-siège. le grand-duc de Toscane, Léopold, frère de Joseph II, se distinguait surtout dans cette croisade contre la papauté, comme l'empereur, il avait convoqué un concile à Pistoia sous la présidence de l'évêque de cette ville, le fameux Scipion Ricci, neveu du général des jésuites, mort dans les cachots du château Saint-Ange, prélat d'une piété sincère, mais qui avait le malheur, aux yeux du pontife, de ne point partager les sentiments des disciples d'Ignace de Loyola. Sa Sainteté s'empressa de condamner les décisions prises dans cette assemblée, et fit défense au duc de Toscane d'y avoir égard. Léopold, bien loin de se laisser intimider par les censures apostoliques, réunit immédiatement les évêques de ses États à Florence, pour faire adopter quatre nouveaux articles concernant les réformations des brévaires et des missels, la traduction du rituel en langue vulgaire, la présence des curés sur les chanoines, et la déclaration que l'institution épiscopale était de droit divin. Mais Pie VI avait si bien intrigué et si bien fait agir les ressorts de la corruption, que la majorité des prélats se déclara contre le projet du grand-duc et fit avorter les réformes.

La coterie du pape ne s'en tint pas à ce premier succès, elle voulut rendre sa victoire complète en accablant à la fois le prince et Scipion Ricci; elle envoya des agitateurs dans la ville de Pistoia, souleva les fanatiques de l'endroit en accusant l'évêque de vouloir détruire la religion, et donnant pour preuves que cinq ans auparavant il avait fait enlever de la basilique de Prato une relique miraculeuse. L'intrepide Ricci fit tête à l'orage, et n'en poursuivit pas moins l'exécution de ses généreux projets de réforme; il porta plus particulièrement son attention sur les maisons religieuses, dont les désordres étaient un objet de scandale inouï, et constata que dans les convents des dominicains les déportements étaient arrivés au dernier degré.

Des déclarations de nonnes firent connaître que dans les convents de Sainte-Lucie et de Sainte-Catherine de Pistoia, les dominicains recevaient leurs confesseurs dans le chapitre et se livraient avec eux, sur les marches mêmes de l'autel, aux excès du libertinage le plus effréné; d'autres religieuses firent l'aveu que souvent des dépôts d'amour, des jalousies, ou l'inconscience des moines, amenaient entre elles des collisions sérieuses; qu'elles se disputaient l'amour du provincial ou du prieur, qu'elles se privaient pour leurs confesseurs de leur argent et de leurs effets, que plusieurs dominicains avaient cinq ou six maîtresses qui leur formaient une espèce de sérail, qu'à chaque promotion d'un provincial dans les monastères d'hommes, le nouvel élu se rendait dans leurs convents pour choisir une favorite; que celui-ci faisait alors ranger sur deux files toutes les nonnes en tièrement nues, qu'il les examinait de l'œil et de la main, et terminait son inspection en plaçant sur sa

peau sur la tête de la novice qui lui semblait la plus belle, et dont il faisait sa maîtresse sur l'heure même. Scipion Ricci reconnut encore que ces désordres n'étaient point les seuls auxquels s'abandonnaient les dominicains; il acquit la certitude qu'elles se livraient entre elles aux plus horribles saturnales, et qu'elles faisaient profession du quétisme le plus libertin. L'évêque de Pistoia mit fin à ces turpitudes en plaçant ces maisons de prostitution sous une surveillance inflexible, et en excluant les dominicains des emplois de confesseurs.

Ce fut encore inutilement que le saint-père intervint et fulmina des bulles contre le réformateur; le grand-duc Léopold maintint tous les règlements de Scipion Ricci, et supprima définitivement l'Inquisition dans toute l'étendue de ses Etats.

Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, avait également aboli les terribles tribunaux du saint-office, et se préparait à entrer dans la voie des réformes monastiques. Déjà il avait ordonné la suppression de soixante-dix-huit couvents en Sicile; il alla plus loin, il ordonna aux autres monastères de ne faire à l'avenir aucune acquisition nouvelle, et il les plaça tous sous la domination des évêques; ensuite il défendit aux ecclésiastiques d'obéir aux règlements de la chancellerie romaine, revendiqua auprès du souverain pontife le droit de conférer les bénéfices vacants, et refusa de continuer à payer le honteux tribut que ses prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à Rome, et qu'on appelait l'hommage de la haquenée. Pie VI protesta contre les tentatives de rébellion du souverain, le menaça de ses anathèmes, et lui fit dire par le nonce qu'il ne souffrirait pas qu'un roitelet le traitât comme un curé de campagne. Sa Majesté sicilienne, pour toute réplique, chassa le légat de ses Etats, et fit des préparatifs pour châtier l'insolent pontife et pour reprendre les duchés de Castro et de Ronciglione enclavés dans les Etats de l'Eglise, dont les rois de Naples avaient constamment revendiqué la possession.

De graves événements qui se passaient en France suspendirent les effets de la colère de Ferdinand, et le forcèrent à porter toute son attention sur l'important spectacle d'une nation aux prises avec la royauté.

Louis XVI, cédant aux funestes conseils de ses courtisans, avait commis la faute énorme de rappeler tous les ecclésiastiques bannis pour cause de fanatisme, de se ranger du parti des jésuites, de se déclarer l'ennemi des philosophes et de persécuter à outrance les hommes qui étaient la gloire de la patrie. De ce moment les querelles un moment assoupies avaient repris toute leur énergie, et la monarchie se trouvait de nouveau en butte aux attaques de ses formidables adversaires. Ce n'était plus une faction que l'absolutisme avait à combattre, c'était une nation entière qui se levait menaçante pour réclamer ses droits méconnus, et qui se préparait à demander un compte terrible à la royauté des désastres qu'elle avait attirés sur elle depuis quatorze siècles.

Voltaire venait de mourir à Paris, entouré des hommages de tous les esprits éclairés du siècle; et cependant le clergé fanatique, à l'instigation des jésuites, avait refusé une tombe aux débris mortelles d'un des plus grands génies qui eût apparu dans le monde; Rousseau, le rival de gloire de Voltaire, l'a-

vait suivi de près dans l'éternité; et les prêtres, renouvelant le même sacrilège, avaient refusé un coin de terre à l'immortel auteur du Contrat social.

La mort de ces deux grands hommes, les pères de la philosophie moderne, remplit de joie les nobles et les ecclésiastiques; tous supposèrent que le parti privé de ses chefs serait facilement écrasé, et ils se mirent à l'œuvre. Les évêques s'adressèrent au Parlement pour obtenir qu'un ancien décret portant la peine de mort contre les auteurs, les imprimeurs et les distributeurs des livres hostiles à la religion reçût sa rigoureuse exécution. « Il faut punir avec le glaive du bourreau, disaient les fougueux prélats, les crimes de la presse. Les philosophes qui écrivent contre l'Eglise sont plus coupables que les régicides, car ils s'attaquent à Dieu et non à un homme. Nous réclamons donc pour eux le même supplice; nous voulons aussi qu'on leur brûle la main droite!!... » Louis XVI, honte sur lui! s'associa à cette odieuse persécution contre les écrivains. Il fit menacer la République de Genève de sa colère si elle continuait à imprimer des ouvrages irréligieux. A Paris et dans les provinces il sévit contre les libraires et les imprimeurs, à défaut des auteurs, qui évitaient le châtiement par la fuite.

Mais rien ne put arrêter l'essor des doctrines philosophiques; la phalange, au lieu de diminuer, devint de jour en jour plus nombreuse et plus entreprenante. Beaumarchais, Diderot, d'Alembert, Condorcet, Bailly, Thomas, Vicq-d'Azir, Marmontel, Chamfort et une multitude d'autres écrivains, continuèrent l'œuvre commencée par Voltaire pour la régénération des peuples et pour l'émancipation intellectuelle du genre humain. Ils consacrèrent tout leur temps, toute leur fortune à écrire et à répandre des ouvrages où ils proclamaient des maximes d'indépendance; ils firent prendre en exécration l'ultramontanisme et l'absolutisme; ils habituèrent les Français à regarder l'insurrection comme le plus saint des devoirs, et soulevèrent la nation contre les deux ordres du clergé et de la noblesse.

De toutes parts il se forma des associations secrètes, dans le but de travailler au triomphe de la liberté et à la ruine du despotisme; dans chaque province des presses clandestines imprimèrent des milliers d'ouvrages sur la religion, sur l'Etat, sur la législation, sur les finances, et répandirent des torrents de lumières dans toutes les classes. Partout se manifesta un dégoût profond pour les temps passés, une ardeur incroyable de réformes. Cette fièvre de régénération gagna même les corps privilégiés; des magistrats, des membres de l'Université, des seigneurs de la cour, des ministres, se montrèrent partisans des idées nouvelles. Ce fut une affaire de mode dans la haute société de flétrir les institutions d'une religion décrépite et d'une royauté vermulée.

Pie VI conçut de vives alarmes sur l'agitation qui se manifestait en France; il prévoyait que le moment n'était pas éloigné où la fille aînée de l'Eglise s'affranchirait de la tutelle de sa mère. Cependant la cour ne cessait d'entretenir les meilleures relations avec Sa Sainteté; et l'imbécile Louis XVI faisait offrir des sommes considérables à la chancellerie romaine pour la canonisation de la bienheureuse fille de Louis XI, Jeanne la Bossue, que Louis XII avait si scandaleu-



Louis XVI

sement répudiée pour l'aînée Anne de Bretagne, sa seconde femme. Mais avant que cette ridicule affaire eût été décidée, la bonne harmonie vint à se rompre par suite du fameux procès du collier, dans lequel l'honneur de la reine de France et d'un prince de l'Église était gravement compromis. L'arrestation du principal coupable, le cardinal de Rohan, avait causé une grande sensation dans le sacré collège. Le pape avait immédiatement adressé des représentations à

l'ambassadeur de France, et lui avait signifié qu'il invoquerait l'observation des règles ecclésiastiques en faveur de l'accusé si on poussait les choses plus avant.

Louis XVI ne voulut rien entendre, et déclara qu'il ferait procéder au jugement du prince de Rohan, malgré le pape, malgré les cardinaux, malgré toutes les cours étrangères, afin de venger l'honneur de la reine. Mgr de Rohan résolut alors d'attaquer le pape, et demanda lui-même à soumettre au Parlement

evanent de sa cause. Le rusé prélat avait prévu que Marie-Antoinette reculerait devant le scandale des débats publics, achèterait son silence et le ferait renvoyer absous. Mais le sacré collège, qui ne pouvait connaître les motifs qui lui avaient fait prendre cette détermination, ne goûta pas la démarche, et protesta contre l'abandon volontaire qu'il faisait de ses droits, en déclarant que la cour de Rome seule pouvait juger un prince de l'Église.

Toute l'Europe s'occupa de ce procès. Le roi d'Espagne envoya des notes en France pour engager Louis XVI à assoupir l'affaire; l'empereur d'Allemagne réclama dans le même but le cardinal de Rohan, comme prince du saint-empire romain; l'électeur de Mayence prétendit également avoir des droits à connaître de cette accusation, parce que l'accusé était évêque de Strasbourg et son suffragant; enfin la diète de Ratisbonne revendiqua la cause comme ressortissant à un Etat de l'Empire.

Dans cette occurrence, Pie VI reconnaissant l'impossibilité de rien changer aux dispositions de Louis XVI, qui paraissait, quoique un peu tard, prendre au sérieux son honneur de mari, voulut au moins sauver la dignité du corps des cardinaux, et éviter qu'un prince de l'Église fût déclaré par un tribunal séculier, calomnieux, escroc, voleur et faussaire; il prononça la suspension par intérim du cardinal de Rohan, grand aumônier de France, et lui accorda un délai de six mois pour venir se justifier devant ses pairs des accusations portées contre lui.

Le Parlement de Paris prétendit que le bref de Sa Sainteté portait atteinte aux libertés de l'Église gallicane, refusa d'y avoir égard, et continua ses enquêtes. Heureusement pour le grand aumônier, Marie-Antoinette intervint secrètement dans l'affaire, gagna les plus influents des conseillers et le fit mettre hors de cause. Son Eminence fut immédiatement réinstallée dans ses titres et dignités; ce qui fit dire aux Parisiens, par allusion au prétendu bon mot attribué à François I^{er}, que, dans toute cette affaire, le cardinal n'avait rien perdu, fors l'honneur!

La concorde fut rétablie entre les deux cours, les relations furent reprises sur le même pied qu'avant cette grave question, et Louis XVI s'appuya comme par le passé sur Pie VI pour faire rétrograder la civilisation et ramener la France aux siècles d'esclavage. Déjà il n'était plus au pouvoir d'un roi d'accomplir cette œuvre sacrilège; hommes et choses, lois et constitutions, tout se trouvait emporté par une force irrésistible dans le tourbillon révolutionnaire; et comme si les événements ne marchaient pas assez vite au gré même de ceux qu'ils devaient abattre, les nobles et les prêtres affectaient plus d'arrogance, plus d'orgueil que jamais. La reine se jetait avec une sorte de délire dans les plaisirs et les débauches, sans être arrêtée par la crainte du scandale, sans être retenue par le soin de sa propre conservation, sacrifiant aux jeunes seigneurs ou aux jeunes femmes de la cour, objets de ses criminelles ardeurs, les millions de la France, dans le moment où les finances étaient dans un désordre effroyable.

C'est alors que Louis XVI eut l'idée de convoquer les notables pour obtenir de nouveaux impôts et combler les déficits du trésor. Dès l'ouverture de l'assem-

blée, on put voir quels progrès avaient faits les idées de réforme dans tous les esprits, grâce aux philosophes; les notables, quoique appartenant aux classes privilégiées, refusèrent les subsides qui leur étaient demandés, réclamèrent contre les dissipations de la cour, et demandèrent la suppression des annates, droit qui faisait sortir des millions du royaume au bénéfice de la chambre apostolique.

Dans ces circonstances, le nonce de Pie VI s'était hâté d'intervenir pour défendre les intérêts de la cour de Rome, et avait engagé Louis XVI à remettre les rênes du gouvernement aux mains d'un prêtre énergique qui pût, à l'exemple de Richelieu, sauver le trône et l'autel d'une ruine imminente. Le faible monarque obéit, nomma principal ministre Charles Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, et lui donna la direction des finances. Immédiatement le prélat dressa des édits d'impôts et les porta au Parlement pour les faire enregistrer. Les conseillers refusèrent d'obtempérer à ses ordres, et déclarèrent qu'une assemblée des états généraux était seule compétente pour l'établissement des charges publiques. Cet mot « d'états généraux » retentit aussitôt dans toute la France; le clergé, la noblesse, les parlements, la bourgeoisie, tous sans par des espérances ou par des intérêts divers, proclamèrent le principe « qu'une nation représentée par ses députés possédait le droit imprescriptible de réformer les abus et de consentir l'impôt. » Les droits du peuple commençaient à s'affirmer.

Sa Majesté voulut résister à l'opinion, et tint plusieurs lits de justice où les nouveaux édits furent enregistrés; les parlements protestèrent contre ces illégalités, et déclarèrent nul l'enregistrement. Vainement le principal ministre eut recours aux voies d'intimidation, et fit emprisonner les magistrats les plus récalcitrants. Ces actes de rigueur ne firent qu'exaspérer davantage les esprits, et forcèrent le roi à chasser Loménie de Brienne du ministère, à lui donner pour successeur le Genevois Necke, et à rendre un arrêt fixant l'ouverture des états généraux au 1^{er} mai 1789. Une effervescence incroyable se manifesta alors sur tous les points de la France; partout des clubs et des réunions politiques s'organisèrent pour les élections des mandataires de la nation.

Enfin, le 4 mai 1789, les députés des trois ordres, le tiers état, la noblesse et le clergé, se rendirent à Versailles, où devaient se tenir leurs assemblées; Louis XVI, suivi des princes et des grands officiers de la couronne, alla les rejoindre à l'Église du Saint-Esprit pour entendre une messe solennelle, à la suite de laquelle Mgr de la Fare, évêque de Nancy, prononça un sermon où il mêla des protestations d'amour pour la religion, de fidélité pour le roi, et des réflexions sublimes sur les avantages de la liberté. Le lendemain, Sa Majesté fit l'ouverture des états généraux par un discours cauteux où elle prodiguait les assurances de son respect pour les lois et de son amour pour le peuple. Les députés du tiers état ne furent nullement dupes de ce langage hypocrite; réunis pour opérer des réformes utiles à la nation, ils se mirent à l'œuvre, sans se laisser ni abattre ni décourager par les entraves de toute espèce qu'on leur suscitait; ils commencèrent par attaquer les privilèges ecclésiastiques, déclarèrent les biens du clergé biens

nationaux, abolirent les dîmes, vendirent les propriétés des églises et les convertirent en rentes viagères; puis ils supprimèrent les annates. Enfin, le 17 mai, les députés, dont les pouvoirs avaient été reconnus, ayant pris le titre d'Assemblée nationale, décrétèrent la fameuse constitution civile du clergé, qui renversait tous les degrés de la hiérarchie spirituelle, et enjoignait aux évêques et aux curés de prêter serment de fidélité à la nation.

La grande majorité du clergé français refusa de se soumettre aux décisions de l'assemblée; sur cent trente évêques, quatre seulement se prononcèrent pour l'adoption. Cependant bientôt eut lieu dans l'église de l'Oratoire la première consécration d'évêques constitutionnels: Talleyrand Périgord, évêque d'Autun, assisté des prélats Gobel, Lydda et Miroudot, conféra la dignité épiscopale constitutionnelle aux curés Expilly et Maroles, nouvellement promus aux sièges de Quimper et de Laon. Cette nouvelle fit une profonde sensation à la cour de Rome: Pie VI s'était contenté jusqu'alors d'adresser des protestations aux philosophes législateurs qui s'entremordaient, disait-il, à la Constituante. Il jugea que ses remontrances avaient été faites avec trop de mollesse, et se décida, pour intimider les députés, à fulminer des bulles terribles contre les ecclésiastiques qui avaient prêté le serment de fidélité à la constitution, et leur ordonna de se rétracter dans un délai de quarante jours, sous peine d'être excommuniés comme intrus, illégitimes, schismatiques, hérétiques et sacrilèges.

Les bulles de Sa Sainteté ne servirent qu'à faire décréter par le corps législatif que toutes relations seraient rompues avec la cour de Rome, que le nonce serait expulsé de France, l'ambassadeur rappelé à Paris, et que les prêtres qui refuseraient le serment seraient poursuivis comme réfractaires.

Pie VI se trouva attaqué tout à la fois dans son pouvoir spirituel et dans son temporel. Le cri de liberté poussé par l'Assemblée nationale avait retenti à Avignon: les comtadins s'étaient ralliés aux idées d'indépendance proclamées par les Français; ils avaient formé une garde nationale, ils avaient formulé une constitution religieuse sur les mêmes bases que celle du gouvernement français, et s'étaient révoltés contre le vice-légat, qui commandait la province au nom du pape. Puis, sur le refus de Sa Sainteté de donner son adhésion à tous ces actes, ils avaient classé de leur territoire le vice-légat, l'archevêque et tous les ecclésiastiques attachés à la cause de Rome; enfin, ils s'étaient déclarés indépendants du pape, et s'étaient offerts à la France. Pie VI, furieux de voir se détacher de son temporel une de ses plus belles provinces, voulut tenter un effort pour la retener sous sa domination; il organisa des bandes d'assassins qui, sous le nom de pontifeaux, se livrèrent à d'affreux brigandages dans le comtat Venaissin, et égorgèrent un grand nombre de républicains d'Avignon et du territoire, au nom du saint-père, et pour la plus grande gloire de la religion. Fort heureusement la cause de la liberté triompha; l'indignation publique fit justice des égorgements, et le comtat fut réuni à la France par un acte solennel.

Cet événement fut célébré à Paris par des réjouissances, à la suite desquelles le peuple de la capitale

imagina de faire brûler l'effigie du pape dans le jardin du Palais-Royal: comédie burlesque qui devint, pour Pie VI, le prétexte de vengeances, de cruelles représailles. Sa Sainteté s'en prit aux Français qui habitaient ses Etats et qui étaient regardés comme partisans des idées nouvelles; elle les fit presque tous massacrer ou empoisonner, et agit de même à l'égard des Italiens et des étrangers soupçonnés de partager les doctrines de la Constituante; à l'égard de ceux qui passaient pour indifférents, elle se contenta de les faire enfermer dans les cachots du palais Saint-Auge et de les soumettre aux plus durs traitements.

Parmi ces derniers se trouva le fameux Gagliostro, l'un des hommes les plus extraordinaires du dix-huitième siècle, qui s'était retiré à Rome après le procès du collier de la reine, dans lequel il avait été grandement compromis. Depuis cette affaire, il s'était même marié à la belle Lorenza Feliciani, qui, sous le nom de Séraphine, l'avait accompagné dans tous ses voyages et avait partagé sa fortune bonne ou mauvaise. Comme il la traitait avec beaucoup de dureté depuis qu'elle était liée à son sort par des chaînes indissolubles, la dame ne trouva d'autre moyen d'échapper à sa tyrannie qu'en révélant à son confesseur, pour qu'il en fit part aux autres membres du saint-office, les pratiques divinatoires au moyen desquelles Gagliostro dupait les sots.

Le bon Père, fort épris de sa pénitente, ne se fit pas scrupule de perdre le mari pour s'assurer la possession de la belle Lorenza, et dénonça Gagliostro au tribunal de l'Inquisition. En conséquence de cette délation, celui-ci fut arrêté et plongé dans un cachot; puis on commença son procès. L'enquête fut longue et minutieuse, en égard à l'importance du personnage, tous ses papiers et ses moindres lettres furent lus, commentés et traduits avec un soin extrême; mais on ne découvrit rien qui eût trait à la sorcellerie; on préjugea seulement, à certains passages écrits de sa main, qu'il était franc-maçon et partisan des idées françaises. Il n'en fallut pas davantage pour le faire juger digne des plus cruels supplices. Un instant Sa Sainteté songea à le faire brûler vif, en prétextant le crime de sorcellerie; ensuite, réfléchissant qu'une telle exécution souleverait l'indignation générale, elle le condamna seulement à une détention perpétuelle. Un autre infortuné, nommé Octave Capelli, pour le même crime, c'est-à-dire pour avoir exprimé des opinions favorables aux républicains français, fut condamné à languir dans un cachot pendant toute sa vie, un moine, appelé Rugusan, subit une peine encore plus cruelle sur de semblables accusations.

Mais que pouvait la colère furibonde d'un pape devant le mouvement révolutionnaire? Le cri de liberté poussé à Paris franchit les Alpes, retentit jus qu'à Rome, et fut répété par les Italiens. Alors le saint-père conçut la pensée de fomenter la guerre civile en France, et de se servir des légions de prêtres et de moines qui s'étaient dévoués à sa cause pour renouveler les terribles guerres de religion. Plus de soixante dix mille ecclésiastiques avaient refusé de prêter le serment constitutionnel; la Constituante avait en néanmoins la faiblesse de les autoriser à célébrer l'office divin dans les églises des prêtres assermentés. Ces misérables séides du fanatisme à briser, osa d'écouter

cour de Rome, abusèrent indignement de cette tolérance pour conspirer contre le nouvel ordre de choses; ils insinèrent aux évêques que tous les sacrements administrés par les curés et les évêques constitutionnels étaient essentiellement nuls; ils rebaptisèrent les enfants, remarièrent les adultes, et osèrent encore en pleine chaire que hors de leur communion il n'y avait que concubinage, illégitimité et damnation. Une agitation dangeuse, suite de ces insinuations, se manifesta dans tous les départements de la France, et réagit contre l'œuvre révolutionnaire. Heureusement l'Assemblée législative, qui avait succédé à la Constituante, prit des mesures pour arrêter les progrès du mal, elle supprima les traitements et les pensions que l'État payait encore aux réfractaires, décréta la liberté des cultes, l'émancipation de tous les ordres monastiques, le mariage des prêtres; et sur la proposition de l'archevêque Tourné, elle prohiba tous les costumes religieux.

Louis XVI voulut couvrir le clergé de son autorité défaillante, et usa du droit que lui concédait la constitution de repousser une loi, selon les caprices de sa volonté, par un simple veto. Les ecclésiastiques en reprirent une morgue et une insolence qui leur devinrent fatales: ils osèrent annoncer publiquement qu'une vaste fédération s'organisait par les soins du pape et que bientôt toutes les puissances catholiques, réunies par Sa Sainteté, foudraient à la fois sur la France pour étouffer l'hydre philosophique dans une mer de sang.

L'audace du clergé, l'imminence du danger, força enfin l'Assemblée législative à sévir contre les prêtres rebelles. Il fut enjoint à tous les ecclésiastiques, sans exception, de prêter le serment civique ou de sortir du royaume. Ceux qui refusèrent d'obéir à un décret et qui persistèrent à demeurer en France furent jetés dans les prisons nationales; toutefois le plus grand nombre vint rejoindre les princes et les princesses qui avaient fui à l'étranger, et qui intriguaient auprès des rois pour les exciter contre la nation.

Parmi les émigrés se trouvait le célèbre abbé Maury, l'un des plus habiles champions du despotisme, qui s'était réfugié auprès du pape et en avait obtenu des distinctions flatteuses, et le titre de nonce pour représenter le saint-siège à la diète de Francfort, afin de pousser l'Allemagne dans une guerre d'invasion.

Enfin, grâce aux efforts de ces suppôts de la tyrannie, une coalition formidable s'organisa contre la France; la guerre civile éclata dans la Vendée, et les frontières furent menacées par les armées des rois de Prusse, de Suède, d'Autriche et de Sardaigne; à l'intérieur, de sourdes machinations vinrent augmenter les désordres et menacèrent le pays d'une ruine certaine. Dou-t-on s'étonner alors que le peuple, dans un mouvement de désespoir, voyant tous les désastres fondre sur la patrie, redoutant de retomber sous le joug du despotisme, se soit porté aux prisons qui renfermaient les ennemis de la liberté, pour tirer vengeance des coupables auteurs de ses maux? Sans nul doute, de tels emportements sont à déplorer; mais nous dirons qu'ils étaient en quelque sorte justifiés par les prêtres eux-mêmes, qui, sous les verrous, conspiraient contre la nation, et ne cessaient d'alimenter la colère du peuple en exprimant l'espérance sacrilège de se voir délivrés par les armées alliées. Et

pour que le despotisme ne fasse pas trop grand bruit des massacres des prisons, nous rappellerons les croisades contre les Albigeois, exécutés sous Philippe II, les atrocités des Armagnacs et des Bourguignons sous le roi Charles VI, les sanglantes exécutions de la Saint-Barthélemy sous Charles IX, les dragonnades des Cévennes sous Louis XIV, et nous demanderons qui, de la royauté ou de la démocratie, est en reste avec l'autre?

Mais les événements changèrent de face: une nouvelle assemblée nationale, la Convention, succéda à la Législative; la République fut proclamée en France, et Louis XVI expia les crimes de sa race en montant sur l'échafaud. Après le roi, la reine Marie-Antoinette subit le même sort.

Pie VI fulmine aussitôt une bulle d'excommunication contre la nation française, la désigne sous les noms de la nation impie, sacrilège, abominable, et appelle sur elle les foudres du ciel et de la terre. Pour toute réponse, la Convention envoie à Sa Sainteté la lettre suivante: « Le conseil exécutif de la République, au prince-évêque de Rome. Pontife, vous aurez à effectuer immédiatement l'élargissement de plusieurs citoyens français détenus dans vos cachots. Si ces réclamations demeuraient sans effet, vous apprendriez que la République est trop fière pour dissimuler un outrage et trop puissante pour le laisser impuni. »

Le pape, en recevant le message de la Convention, put à peine contenir sa rage; cependant les cardinaux qui l'accompagnaient lui ayant fait comprendre le danger où il s'exposait en mécontentant un peuple républicain, on vit le prétendu vicaire de Dieu, le successeur de saint Pierre, le pontife infallible qui trône sur le monde chrétien, s'humilier devant un simple député, un citoyen sorti des rangs les plus infimes, et promettre d'obéir aux volontés de la République. Lâcheté, hypocrisie et perfidie!

Ensuite, sur la nouvelle que les Français avaient essayé quelques revers, il reprit de l'audace, réunit des troupes, et annonça qu'il allait endosser le casque et la cuirasse pour combattre les républicains. A l'exemple du chef, les prêtres et les moines, remplis d'un saint enthousiasme, parcoururent la ville, les campagnes, recrutèrent sur leur passage des fanatiques, les enrôlèrent sous les bannières pontificales, et les organisèrent en bandes d'assassins; puis, quand ils supposèrent qu'ils étaient en forces suffisantes pour lutter contre la République, ils dépourrièrent toute pudeur, et au mépris du droit des nations, ils massacrèrent un secrétaire d'ambassade, nommé Basseville, au moment où il traversait la rue pour se rendre à l'Académie, accompagné de sa femme et de ses enfants; ensuite ces cannibales se ruèrent dans la ville, en criant: « Vive Pie VII! vive la Saint-Barthélemy! meurent tous les Français! »

Le palais de l'Académie fut envahi, les élèves pensionnaires poursuivis, et forcés de fuir devant le glaive des prêtres, pendant que d'autres bandes de massacreurs enfonçaient les portes des maisons habitées par les Français, et y renouvelaient les mêmes scènes de violence.

En France, les choses prenaient de jour en jour un aspect plus lugubre: au dedans, désordre et anarchie; les paysans de la Bretagne et de la Vendée,



Marie-Antoinette

soulevés par les prédications des fanatiques, organisaient la chouannerie et transformaient leurs riches campagnes en affreux champs de bataille ; au dehors, les despotes et leurs hordes d'esclaves rugissaient, prêts à s'élancer sur la République. Telle était la position critique qu'avaient faite à la patrie les nobles et les prêtres, ces ennemis implacables de la démocratie.

Pie VI, l'organisateur de cette sacrilège croisade, entreprise par les rois contre la liberté, ne resta pas au-dessous de la tâche odieuse qu'il s'était imposée ; il se rallia à l'hérétique Angleterre, aux cours schismatiques du Nord, lui, le chef suprême de l'Eglise catholique, et forma avec ces puissances et les rois de l'Italie et de l'Espagne une coalition formidable.

Il est vrai que pour les tyrans il n'existe ni religion ni patrie : leur religion c'est l'amour immodéré du pouvoir, c'est l'exercice de cette autorité suprême dont les a investis l'ignorance ou la faiblesse de leurs concitoyens ; leur patrie, c'est le trône où ils siègent dans la plénitude de leur insolence. Pour ces demi-dieux, les hommes ne sont que des esclaves bons seulement à fouiller les entrailles de la terre pour en arracher les richesses qu'elle renferme, et c'est à peine s'ils les trouvent dignes de leur élever des palais, et de fournir à leurs passions et à leur luxure leurs plus robustes enfants et leurs plus belles filles.

Grande et sublime dans ses efforts, la République mettait quatorze armées sur pied, luttait contre tous

ses ennemis, faisait trembler les despotes sur leurs trônes, et annonçait qu'elle allait punir enfin le vieux pape de tous ses crimes et de toutes ses perfidies. A la nouvelle que les Français se préparaient à envahir l'Italie, Pie VI voulut faire un appel au fanatisme, et répandit dans les provinces cette proclamation furibonde :

« Italiens, dès que le glas de la cloche annoncera l'entrée des républicains dans les terres de l'Église, courez tous aux armes, incendiez les récoltes, empoisonnez les rivières et les sources; tuez par tous les moyens, par le fer, par le feu ou par le poison, un ennemi effréné, qui moissonne avec la hache du bourreau les têtes des rois et des prêtres; anéantissez ces barbares républicains qui ont fait serment de renverser le trône et l'autel. Obéissez tous, c'est votre Dieu, c'est votre pape qui l'ordonne !

« Nous promettons des indulgences plénières et des récompenses temporelles aux fidèles qui auront le plus écorzé de ces farouches Français; nous accordons une amnistie entière aux voleurs, aux assassins et aux parricides qui rachèteront leurs crimes en combattant pour la religion; nous donnons à l'avance notre absolution aux femmes courageuses qui, à l'exemple de Judith, s'abandonneront aux Philistins et leur trancheront la tête.

« Que tous les hommes qui ont reçu le baptême accourent donc sous l'étendard immaculé de l'Église romaine; que l'Italie entière se lève avec ses milliers de glaives à la voix du vicaire du Christ, et que tous, hommes et femmes, plongent leurs mains dans le sang des Français, et savourent avec délices ce glorieux holocauste!

« Nous ne dispensons de cette croisade que les ecclésiastiques; parce que le devoir des pasteurs est d'élever le bras sur la montagne, tandis que les fidèles combattent dans la plaine. »

Pendant les jours des ténèbres du moyen âge, pendant les fureurs de la Ligue, jamais le fanatisme n'avait parlé un langage plus féroce. Heureusement les temps étaient changés, et la proclamation du saint-père n'eut presque aucune influence sur les peuples de l'État ecclésiastique. D'ailleurs, que pouvaient des hommes démoralisés par la misère, abrutis par les exactions, et plongés dans la plus crasse ignorance? D'autre part, le trésor apostolique était à sec, le crédit perdu, la ressource des emprunts épuisée, tout avait été dévoré par le pontife ou par ses bâtards, jusqu'à l'argenterie des églises. Les Italiens ne firent aucun mouvement, et attendirent l'armée des Français, non comme des ennemis, mais comme des libérateurs. Bien plus, le pape ayant voulu doubler les taxes, ils se révoltèrent contre les agents du fisc, en tuèrent quelques-uns à Rome, et songèrent même à incendier le palais du duc de Braschi, dont les richesses et le luxe insolent contrastaient d'une manière si odieuse avec la détresse générale. Mais quelques sbires suffirent pour arrêter ces manifestations hostiles et pour faire trembler les fils dégénérés de l'antique Rome. On raconte que le malheureux peuple était tellement démoralisé, qu'un jour d'émeute, Braschi sortit de son palais, une cravache à la main, suivi de quelques laquais porteurs de corbeilles pleines de pièces de monnaie, et cria à voix haute : « Allons,

jetez de l'or à cette canaille, pour qu'elle aille hurler plus loin ! » Puis, se faisant jour à coups de cravache, il passa au milieu de la foule sans qu'un seul homme songeât à punir son outrecuidance. Seulement, comme le saint-père perdait quelques-uns de ses gardes dans ces collisions, il imagina de les déclarer inviolables, et fit publier que toute insulte faite à un sbire serait réputée crime de haute trahison.

Dans l'intervalle, la France avait vu passer la Convention et s'accomplir la réaction thermidorienne. Un parti, composé de tous les hommes infâmes qui s'étaient enrichis en trahissant la cause populaire, triomphait de la Montagne et faisait passer l'exercice du pouvoir dans les mains d'un conseil de cinq membres appelé Directoire. Avec ces hommes reparurent les prêtres, et à leur suite des bandes d'assassins organisées sous le nom de compagnies de Jésus, qui firent une guerre terrible à la République.

Ces nouveaux soldats de la croix, recrutés parmi les nobles et parmi les moines défrôqués, se répandirent dans plusieurs départements, surtout dans ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, et exercèrent les plus atroces barbaries, au nom du pape et au nom du roi Louis XVIII, que Sa Sainteté Pie VI avait reconnu en cette qualité, depuis la nouvelle de la mort du fils de Louis XVI au Temple.

Bientôt même leur audace s'accroissant en raison de la faiblesse du Directoire, ils osèrent proclamer le catholicisme culte national. Cinq évêques assermentés et affiliés secrètement aux jésuites, secondèrent leurs projets en publiant une lettre encyclique à laquelle adhérèrent trente-trois autres prélats, c'est-à-dire la presque totalité de la nouvelle Église gallicane. Les prêtres réfractaires crurent que le jour de la victoire était arrivé, et encouragèrent les compagnies de Jésus dans leur œuvre de dévastation. La cour de Rome applaudit à ce zèle sanguinaire, et le pape, dans l'empressement de sa joie, commanda des actions de grâces solennelles pour le succès de la cause du despotisme.

Enfin le Directoire s'émut du progrès des compagnies de Jésus et prit des mesures de vigueur pour les arrêter. Il exigea de tous les ecclésiastiques, sans exception, le serment civique, et bannit de France ceux qui refusèrent de le prêter. Malheureusement pour la nation, il en resta un trop grand nombre encore; et plus tard on s'aperçut, sans pouvoir remédier au mal, que ce même clergé avait préparé la ruine des libertés nationales. Hélas ! les leçons de l'expérience, trop souvent, sont perdues pour les peuples.

De toutes parts, les armées républicaines étaient victorieuses, le pays compris en deçà du Rhin était complètement subjugué; il ne restait que l'Italie à conquérir pour renverser la coalition. Cette mission fut confiée au général Bonaparte, qui n'avait alors que vingt-sept ans. De brillants succès signalèrent l'arrivée de ce jeune chef, qui devait un jour remplir le monde de sa gloire militaire, et aussi l'épouvanter par la grandeur de ses crimes. Les Autrichiens et les Piémontais furent mis en pleine déroute par les soldats républicains, à peine armés et sans chaussures, et bientôt le pape trembla pour sa souveraineté temporelle.

Pie VI essaya encore de lever des troupes; et pour parer à la pénurie du trésor, il émit des cédules, es-

pièce de papier-monnaie, dont il rendit le cours forcé, en contraignant les marchands de Rome à le recevoir en échange de numéraire. Mais la rapidité de la marche des Français le surprit dans ses préparatifs et l'empêcha de mettre à exécution ses projets belliqueux. Alors le rusé pontife feignit de vouloir entrer en arrangement avec le général Bonaparte, et lui envoya l'ambassadeur espagnol, le chevalier Azara, pour lui demander un armistice, et lui offrir d'accepter la paix moyennant la cession des légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, le paiement d'une contribution de quinze millions, et la remise des chefs-d'œuvre des arts de la Grèce ancienne et de l'Italie moderne, qui ornaient les galeries du Vatican.

L'armistice accordé, Pie VI, qui n'avait songé qu'à gagner du temps et nullement à remplir les conditions stipulées en son nom, s'empressa de mettre le temps à profit pour activer les armements. Par ses ordres, des légions de prêtres se répandirent dans toutes les villes du patrimoine de saint Pierre, et amentèrent les populations fanatiques contre les Français par des prédications furibondes. De son côté, pour accroître l'enthousiasme des dévots, il ouvrit les trésors des libéralités célestes, et promit dans une bulle quarante mille ans d'indulgences à tous ceux qui l'aideraient à repousser les républicains. Voici quelle était la teneur de ce bref :

« A tous nos bien-aimés et enfants catholiques, frères en Jésus-Christ.

« Nous vous ordonnons, pour le bien de la chrétienté, de prendre les armes; et afin que personne n'hésite à accomplir nos volontés, nous vous faisons savoir qu'en vertu de notre souveraine autorité, nous accordons quarante mille ans d'indulgences à ceux qui se rangeront sous notre bannière, et la béatitude céleste à ceux qui auront tué un seul de nos ennemis!... » Indépendamment de ces machinations, Sa Sainteté avait eu soin d'envoyer des émissaires à l'empereur d'Autriche pour en obtenir des secours.

Bonaparte, instruit de ce qui se passait, fit alors signifier à la cour de Rome qu'il allait immédiatement commencer les hostilités, si le pape ne cessait ses menées et ne se mettait en mesure de remplir les engagements pris envers la République. Pie VI parut résigné à obéir; il réunit dans une immense galerie les tableaux destinés à la rançon de Rome; il tira du château Saint-Ange tout l'argent qui restait du fameux trésor de Sixte-Quint; il contraignit les églises, les couvents, les maisons pieuses et les congrégations, à lui remettre les ornements, les vases précieux qui n'étaient pas d'une nécessité absolue pour célébrer l'office divin; il ordonna tous ses sujets à lui livrer leur argenterie, et fit même des perquisitions dans les maisons pour rechercher les pierres, les parures d'or et jusqu'aux anneaux des femmes. Quand il eut accumulé dans le trésor apostolique les dernières richesses de ses peuples, il fit prévenir le général français qu'il était en mesure de satisfaire la République.

Les commissaires du Directoire se rendirent aussitôt à Rome pour recevoir les gages de la capitulation, et pour signifier à Pie VI que la France voulait qu'il rétractât, désavouât et annulât toutes les bulles, décisions, sentences, censures, condamnations, in-

structions pastorales, tous les brefs, décrets, édits, mandements, généralement tous les écrits émanés du saint-siège depuis le commencement de la Révolution; qu'en outre il abolît l'Inquisition dans toute la catholicité, et qu'il supprimât la pratique barbare de la castration exercée sur les enfants destinés à chanter dans les églises.

Ces conditions, qui n'ajoutaient aucune disposition à la partie matérielle du traité et qui étaient tantes dans un but d'humanité, parurent exciter au plus haut point la colère du pape. Sa Sainteté protesta qu'elles ne tendaient rien moins qu'à lui faire rompre son infailibilité, à lui faire avouer à la face de l'Europe qu'il n'était qu'un imposteur et que la religion ne se composait que de pratiques absurdes ou odieuses. Il demanda à consulter le sacré collège sur les mesures qu'il convenait de prendre dans la circonstance. C'était un nouveau moyen de gagner du temps et de reculer l'exécution du traité jusqu'à ce que l'arrivée des troupes autrichiennes lui permit de rompre ouvertement avec la République.

En effet, dès qu'on connut à Rome que l'Autriche avait repris l'offensive, les prêtres recommencèrent leurs prédications; le pape redoubla d'activité pour se procurer des ressources pécuniaires; il altera les monnaies, obligea les cultivateurs à vendre leurs grains à bas prix et contre des cédules au département de l'annone, pour l'approvisionnement des troupes; il organisa une garde civique, éleva des corps de garde crénelés dans tous les quartiers de Rome, et transforma la ville sainte en arsenal de guerre. De tous côtés on ne vit plus que soldats et chariots chargés de fusils, de canons, de tentes et de matériel de toute espèce. L'enthousiasme se communiqua même aux Romains; les contributions affluèrent à la chambre apostolique; l'or, l'argent, les bijoux, les denrées, les bestiaux, tout ce qu'ils possédaient fut mis à la disposition du saint-père. Plusieurs riches citoyens levèrent des corps de troupes à leurs frais; le connétable Colonna équipa un régiment complet d'infanterie; le banquier Torlonia arma une compagnie de cavalerie; c'était une sorte de délire qui s'était emparé de toutes les têtes.

Il faut dire aussi que pour produire ce résultat, Pie VI avait employé les grands moyens. Tous les couvents des Etats ecclésiastiques avaient reçu ordre de faire jouer les madones. Dans les villages, les statues de la Vierge agitaient les bras, ouvraient les yeux, levaient les jambes; dans les villes, les crucifix suivaient du sang et de l'huile; à Ancone, saint Cyriaque poussa de longs éclats de rire; à Rome, les crânes de saint Pierre et de saint Paul psalmodiaient des hymnes; et ce qu'il y eut de plus extraordinaire, de plus miraculeux, en présence du pape, deux cardinaux et de plus de quatre-vingt mille personnes, un jour de fête solennelle, une madone marcha, agita sa tête par trois fois, roula ses yeux dans les orbites et poussa de grands gémissements. Ces jongleries exécutées par le moyen d'automates, frappèrent l'esprit grossier des Romains et portèrent au comble l'exaspération des fanatiques.

Enfin Pie VI eut la satisfaction de voir son exorbitante politique produire les résultats qu'il en attendait; un jour d'émeute, des bandes de moines, de

sbires et de malheureux égarés, vinrent entourer le palais des commissaires de la République, et vociférèrent des menaces de mort qu'ils eussent sans nul doute exécutées sans l'intervention du chevalier Azara, l'ambassadeur d'Espagne. Repoussés des abords du palais de l'ambassade, ils se répandirent en rugissant dans les rues de Rome, assassinant tous les Français qu'ils rencontraient ; aux cris de « Vive Marie ! vive Pie VI ! » Ils se dirigèrent ensuite vers l'intérieur des terres pour accomplir leur sacrilège mission de bourreaux.

Heureusement, de nouvelles victoires remportées par Bonaparte sur les Autrichiens forcèrent le pape à mettre un terme à ces scènes de carnage. Pie VI, redoutant d'attirer l'armée française à Rome, se hâta d'écrire au général pour protester de ses bonnes intentions à l'égard de la République. En même temps il faisait adresser un message à l'empereur d'Allemagne pour en obtenir un secours de dix mille soldats, et l'avertissait qu'il avait pris d'excellentes mesures pour organiser la guerre civile en France ; il prévenait également qu'il auvait les commissaires républicains pour attendre l'arrivée des Autrichiens, et qu'assistait la jonction de ses troupes aux siennes. Il remplacerait la tiare des papes par le casque des césars, déploierait le fameux labarum de Constantin, et marcherait à la tête des soldats pour combattre Lorgneux Corse et ses brigands.

Cette lettre tomba malencontreusement entre les mains de Bonaparte ; aussitôt l'armistice fut rompu, l'armée française entra sur le territoire de l'Eglise, et en quinze jours fit la conquête de la moitié des États du pape. On espérait que l'infame Pie VI allait enfin recevoir la juste punition de ses fourberies et de ses crimes. Il n'en fut pas ainsi : soit que Bonaparte voulût profiter de cette occasion pour essayer de résister au Directoire, qui lui avait ordonné de s'emparer de Rome, soit qu'il jugeât utile à de profonds et secrets desseins l'existence de l'autorité religieuse, il s'arrêta dans sa marche, et proposa une négociation qui fut acceptée avec empressement. Sa Sainteté envoya auprès du général républicain, en qualité de plénipotentiaires, son neveu le duc de Braschi, le marquis Camille Massini, le cardinal Mattei et monsignor Galoppi, munis de pleins pouvoirs pour traiter de la paix. Il fut arrêté entre eux et le général en chef de l'armée d'Italie, que le saint-siège payerait trente et un millions à la République, ferait une pension à la famille du malheureux Basseville, assassiné à Rome ; abandonnerait pour toujours à la France Avignon, Bologne, Ferrare et Ravenne, et recevrait une garnison française à Ancône. Cet arrangement signé, Bonaparte se dirigea aussitôt vers le Tyrol, laissant quinze mille hommes sous le commandement du général Victor, afin de garder le pays conquis et de veiller à l'exécution des traités.

Pie VI était encore parvenu à conjurer le danger ; mais ces secousses, ces inquiétudes incessantes, et par-dessus tout ses débauches avec la belle duchesse de Braschi, sa fille, avaient porté un coup funeste à sa santé, et peu de jours après la conclusion de la trêve de Tolentino, il tomba si gravement malade, qu'on dut songer à lui donner un successeur.

Ses deux bâtards, Romuald et le duc de Braschi,

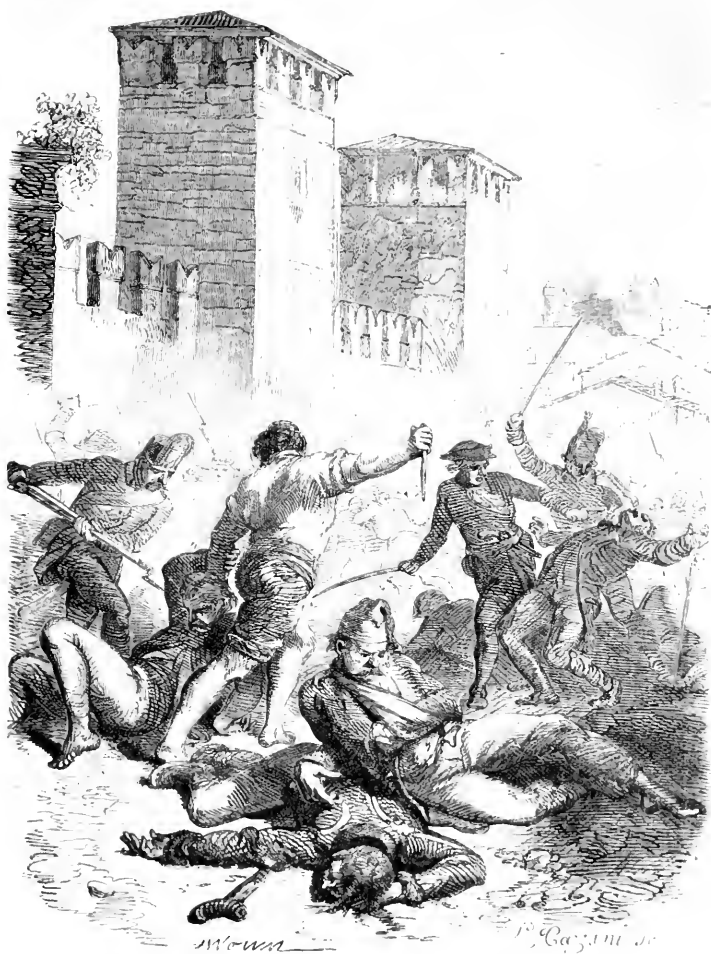
se hâtèrent de faire main basse sur les trésors rassemblés au Vatican et destinés à payer la rançon de Rome. Or, comme les citoyens avaient épuisé toutes leurs ressources pour former les millions demandés par Bonaparte, et qu'ils commençaient à partager les idées des Français sur les prêtres et sur les rois, ils s'élevèrent contre cette nouvelle spoliation, se portèrent sur le palais du duc de Braschi, et forcèrent l'infame bâtard à quitter la ville pour éviter la vengeance populaire. Par malheur, le pape vint à se rétablir, et les choses furent remises sur l'ancien pied ; seulement, Sa Sainteté n'osa pas augmenter les ayes pour satisfaire aux exigences du traité de Tolentino, et s'adressa au clergé pour remplacer les sommes volées par ses neveux.

Les prêtres, menacés dans leurs propriétés, se tournèrent immédiatement contre le pape, crièrent à la tyrannie, appelèrent le peuple à la révolte, accusèrent Pie VI de toutes les calamités qui allaient fondre sur Rome, et osèrent dans leurs sermons désigner le saint pontife sous les noms de vieillard stupide, d'incesteux, de sodomite et de voleur. Ils firent même jouer le rôle de prophétesse à une pauvre fille nommée Labrousse, qui annonçait publiquement que l'empire des papes touchait à sa fin ; que le ciel était fatigué du règne de ces imposteurs, et que Pie VI allait être précipité du trône de l'Apôtre.

Ce fut au milieu de ces circonstances qu'arriva dans la ville sainte Joseph Bonaparte, frère du général en chef de l'armée d'Italie, pour réclamer l'exécution des traités de Tolentino, et pour demander l'élargissement de tous les Italiens incarcérés pour leurs opinions politiques.

Dès que cette démarche fut connue à Rome, la ville changea d'aspect comme par enchantement ; le plus noble enthousiasme succéda à la stupeur. En un instant les rues, les places publiques, les carrefours se remplirent d'une foule de citoyens qui firent retentir les airs d'acclamations patriotiques et de menaces de mort contre Pie VI ; puis cette immense multitude, comme poussée par une même inspiration, courut au quartier Transtévérin, et arbora le drapeau tricolore aux cris mille fois répétés de « Vive la liberté, vive la France ! »

Ces manifestations, ces cris, ces menaces exaspèrent le vieux pape ; il veut avoir raison de ces Romains habitués depuis tant de siècles à « coubler lâchement la tête sous le joug ; il veut tenter par un acte de cruauté de retenir le pouvoir qui lui échappe, et donne l'ordre à ses sbires de charger la population. Les soldats de l'exécrable Pie VI fondent sur les citoyens, massacrent les femmes, les enfants, les vieillards, abattent les fuyards sous leurs balles, jonchent les rues de cadavres, poursuivent les infortunés qui s'étaient réfugiés dans le palais de l'ambassade française, et transforment cet asile inviolable en un champ de carnage. Joseph Bonaparte, le général Duphot et les officiers de l'ambassade s'élançant aussitôt pour arrêter ces massacres. A leur aspect, la rage des sbires semble redoubler, et le chef qui dirigeait cette boucherie crie à haute voix : « Tue, tue, ce sont des Français ! » Au même instant, le général Duphot tombe frappé à mort d'un coup de feu ; le commissaire et les officiers n'échappent au même sort qu'en



Assassinat du général Duphot, à Rome, par les séides du pape.

se retranchant dans l'escalier du palais. Enfin les ambassadeurs des puissances étrangères, avertis par un exprès, accoururent avec leurs suites, et vinrent à temps pour dégager les représentants de la République, et empêcher de nouveaux assassinats.

Le chevalier d'Azara, au nom du corps diplomatique, se rendit immédiatement au Vatican, pour adresser d'énergiques remontrances au pape sur l'atrocité de sa conduite; mais l'infâme Pie VI simula une extrême surprise, jura sur le Christ qu'il n'avait

donné aucun ordre; il osa même dire qu'il ignorait absolument tout ce qui s'était passé dans la ville, attendu que depuis plusieurs heures il était renfermé dans son oratoire, occupé à prier Dieu pour la République. Joseph Bonaparte, indigné d'un tel excès d'impudence et d'hypocrisie, fit signifier qu'il allait quitter Rome, s'il n'obtenait sur-le-champ justice du meurtre du général Duphot. Quatorze heures s'écoulèrent sans qu'aucun officier ecclésiastique se présentât au nom de Sa Sainteté pour annoncer l'arrêt.

sentaient à informer contre les coupables. Alors l'ambassadeur exécuta sa menace, réunit tout le personnel de l'ambassade et partit pour Florence.

Ce n'était pas à Rome seulement que le pontife avait organisé des massacres contre les Français et leurs partisans; presque au même jour, des scènes semblables avaient eu lieu dans les principales villes des Etats de l'Eglise ou de Venise : à Vérone surtout, les prêtres avaient été d'une cruauté froidement féroce; non-seulement plusieurs milliers d'hommes inoffensifs avaient été égorgés par leurs ordres, mais encore, honte à jamais sur ces infâmes! ils avaient conduit les bandes de massacreurs dans les hôpitaux, et en avaient fait arracher quatre cents Français malades ou blessés qui tous furent impitoyablement poignardés ou précipités dans l'Adige.

Enfin les peuples de l'Italie ouvrirent les yeux sur les crimes de Pie VI, et commencèrent à prendre parti pour la République; à Milan, l'indignation qu'excitait la conduite du chef de l'Eglise fit explosion dans les cercles, dans les assemblées; partout se firent entendre des cris de « Mort au pontife assassin! vengeance aux Français nos libérateurs! » Un patriote italien prononça même un discours public dans lequel il exprimait le vœu « que bientôt le Tibre pût rouler ses eaux majestueuses au milieu d'un peuple libre, et que le sang d'un pape purifiât la terre de dix-huit siècles de crimes, de honte et de servitude! »

Le général Berthier, chargé de venger la République des attentats de Pie VI, marcha sur Rome à la tête des troupes, et franchit les Etats de l'Eglise avec autant de sécurité qu'il eût traversé des départements français; partout il fut accueilli avec des transports de joie. Vainement les cardinaux, les prêtres, toutes les noires cohortes de moines et de jésuites, essayèrent de ranimer le fanatisme des populations, nulle part leur voix ne trouva d'échos; vainement les saints et les madones agiterent les bras et les jambes, roulerent les yeux et psalmodièrent des cantiques, personne ne s'éleva contre l'armée républicaine. Bien plus, Berthier n'était pas encore arrivé sous les murs de Rome, que déjà les citoyens avaient proclamé leur indépendance et planté l'arbre de la liberté devant le Capitole et sur toutes les places publiques.

Dès que les colonnes françaises apparurent, une députation alla à leur rencontre annoncer au général que Rome libre ouvrait ses portes aux régénérateurs des peuples. Berthier fit immédiatement son entrée dans la ville, au milieu d'une multitude innombrable de citoyens, au son des fanfares, et accompagné de son état major, de cent cavaliers des différents régiments à cheval, et des compagnies de grenadiers de son armée. Lorsqu'il fut arrivé au pied du Capitole, il fit une halte, et prononça devant un immense auditoire le discours suivant : « Mânes des Caton, des Pompée, des Cicéron, des Brutus, recevez l'hommage des Français libres, dans ce Capitole, où tant de fois vous avez défendu les droits du peuple et illustré la République romaine! Les enfants des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent dans ce lieu auguste pour y rétablir les autels de la liberté dressés par le premier Brutus! Et vous, Romains, qui venez de reconquérir vos légitimes droits, rappelez-vous vos glorieux ancêtres, jetez les yeux sur les monuments

sacrés qui vous environnent, et reprenez votre antique grandeur et les vertus de vos pères!! »

Des acclamations frénétiques répondirent à l'allocution du général républicain. Après cette cérémonie imposante, Berthier regagna son camp. Pie VI, toujours renfermé dans le Vatican, voulut essayer de désarmer son redoutable ennemi; il lui envoya les personnages les plus éminents de sa cour pour traiter de la paix et obtenir une capitulation favorable. Mais la fermeté de Berthier dissipa bientôt les illusions du pape : le général refusa de recevoir la députation; il fit dire aux envoyés qu'il ne reconnaissait plus la souveraineté du pontife, et qu'il n'admettrait auprès de lui que les délégués de la République romaine.

Déjà les citoyens avaient constitué un gouvernement sur les anciennes constitutions de Rome, avaient nommé sept consuls, décrété la déchéance de Pie VI et la mise en accusation des cardinaux spoliateurs et concussionnaires. Assurés de l'appui de la France, d'après la réponse du général républicain aux ouvertures du pape, les nouveaux chefs du gouvernement romain procédèrent à des actes de haute justice : ils apposèrent les scellés sur les musées, les galeries, sur tous les objets précieux qui décoraient les églises, pour les soustraire à la rapacité du pontife; ils mirent en vente au profit de l'Etat les statues et les vases qui ornaient l'admirable villa du cardinal Albani, et le palais du cardinal Busca, à Sainte-Agathe-dei-Monti, deux prélats qui avaient trempé dans tous les vols exécutés par les bâtards du pape; ils expulsèrent de Rome les cardinaux Antici, Caprara, Pignatelli, Archinto et Gerdy; ils jetèrent en prison le secrétaire d'Etat Doria, le politique Antonelli, l'astucieux della Somaglia et leurs dignes acolytes Borgia, Carandini, Roverella, Carandini, Vincenti et Mattei, afin de les faire juger par les tribunaux. Le fameux abbé Maury, qui avait été fait cardinal par Pie VI pour prix des services rendus au despotisme, eut le bonheur de se sauver de Rome et d'échapper à la vindicte publique. Quant au pape et à ses deux bâtards, le peuple, toujours grand, toujours miséricordieux, leur fit grâce de la vie, et se contenta de leur enlever les riches domaines, les palais et les trésors volés à la nation ou acquis avec les deniers publics.

La duchesse de Braschi, cette courtisane doublement incestueuse avec son frère et avec son père, la femme de l'un et la maîtresse de l'autre, fut traitée avec encore plus d'indulgence; les consuls lui laissèrent une partie des bijoux et des pierreries que le pape lui avait données, et l'exilèrent à Tivoli, où elle se consola dans les bras d'un autre amant de la ruine de sa famille.

Toutes ces catastrophes avaient jeté le pape dans un abattement qui tenait presque de l'idiotisme. Enfin le gouverneur de Rome, le général Cervoni, vint lui porter le dernier coup en lui signifiant officiellement que le peuple avait reconquis ses droits, et qu'il n'était plus rien dans le gouvernement. « Et ma dignité, s'écria le pape avec anxiété, que devient-elle? — On vous la conserve, répondit le général, et on vous accorde même un traitement de deux mille écus romains pour soutenir votre rang. — Et ma personne, qu'en veut-on faire? — Elle est en sûreté, répartit Cervoni; on vous assure même cent vingt hommes

pour votre garde. — Je suis donc encore pape! » exclama le saint-père avec un sourire étrange. Puis, le gouverneur de Rome s'étant retiré, la vieille andace du pontife sembla se ranimer. Il appela auprès de lui son camérier et ses autres confidents, et dressa avec eux les plans de nouvelles vèpres siciliennes dans lesquelles devaient être englobés tous les Français et tous les partisans du nouveau gouvernement. Heureusement on eut l'éveil de ce qui se passait, et l'on put prendre des dispositions pour arrêter l'exécution de ces projets criminels.

L'enlèvement de Pie VI fut l'une de ces mesures. En vain le vieux pape, qui voyait ainsi tous ses plans déconcertés, voulut-il protester contre la violence qui lui était faite et qui l'arrachait à son peuple et à ses devoirs; il fut emballé dans une voiture avec son médecin, son maître de chambre et son cuisinier, et dirigé sur la Toscane. D'abord il fut déposé dans le couvent de Saint-Augustin de Sienna, où il demeura trois mois. Il y vivait paisible et presque oublié du monde, lorsqu'un événement extraordinaire, un tremblement de terre, vint ébranler l'asile qu'on lui avait donné, et détruisit une partie des murailles de l'édifice. Quoiqu'il n'eût couru aucun danger, puisqu'au moment de la catastrophe il se promenait dans un des jardins de la ville, il en éprouva une telle frayeur qu'il ne voulut pas rentrer au couvent. On se hâta de mettre à sa disposition une maison de campagne qui s'appelait l'Enfer; ce qui donna lieu aux sarcasmes des indévots, et fit dire que le pape était enfin à sa place. Quelque temps après, on le transféra à la Grande-Chartreuse de Florence, où il resta dix mois entiers.

Mais, dans son exil, le vieux pape n'avait pas renoncé à l'espoir de se venger des Français; du fond de la Toscane, il organisa des soulèvements, et bientôt Rome devint le théâtre d'affreux massacres. Des bandes de fanatiques conduits par des prêtres et par des moines, le Christ d'une main, la torche de l'autre, parcoururent les rues, les places publiques; partout les Français tombèrent assassinés avec des poignards bénis, aux cris de « Vive Marie, vive Pie VI! ». Les patriotes italiens furent précipités dans le Tibre; une compagnie entière de garde au Vatican fut surprise et égorgée jusqu'au dernier homme. Il eût été difficile de prévoir où se seraient arrêtés ces massacreurs, si le général Vial n'eût marché contre eux à la tête de ses troupes et n'eût fait saisir les plus mutins.

Ceux qui échappèrent au général républicain se sauvèrent dans les campagnes, exaltèrent le fanatisme des habitants d'Albano, de la Riccia, de Giennano et de Velletri, et revinrent sur Rome avec une troupe de six mille hommes. Ils osèrent même présenter le combat aux Français. L'engagement eut lieu aux Fratochi, mais il ne fut pas de longue durée; à la première charge ils lâchèrent pied et cédèrent le champ de bataille.

Sa Sainteté ne se contentait pas de créer des embarras à la République dans le cœur même de Rome; elle travaillait encore à lui susciter des ennemis dans les autres parties de l'Italie. De concert avec l'Angleterre, elle intrigua, par ses agents, auprès de l'imbécille Ferdinand IV, roi de Naples, et de son impudique femme Marie-Caroline, et les déterminait à déclarer la guerre à la nation française.

Pour un instant, le roi des Deux-Siciles fut victorieux; Rome, dégarinée de troupes, tomba au pouvoir des Napolitains; les Français, pressés de tous les côtés par une armée innombrable, furent obligés de battre en retraite. Mais ils prirent bientôt leur revanche sous le commandement du général Charnionnet; les ennemis furent à leur tour refoulés jusqu'à Naples et contraints de se rendre. Ferdinand IV fut renversé du trône et la République parthéno-péenne proclamée.

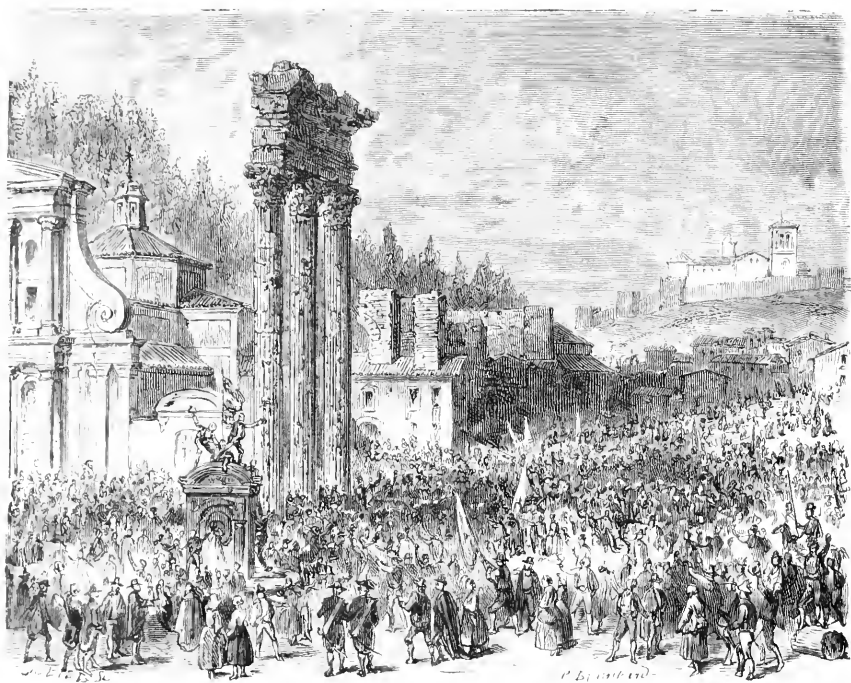
Son Eminence le cardinal Ruffo, ministre du roi et l'infatigable agent de l'ultramontanisme, se jeta adors dans les Calabres, insurrectionna les populations ignorantes de ces pays, arbora la croix blanche comme le signal de la croisade contre les républicains, distribua des indulgences et des bénédictions, re cruta une armée de forenés, et marcha sur Naples à la tête de ses bandes.

Les Français, attaqués par terre et par mer, furent encore une fois obligés de battre en retraite, et les patriotes napolitains contraints de capituler avec l'armée royale. Ils ne firent cependant leur soumission qu'après avoir obtenu de Ferdinand qu'ils sortaient du royaume leurs biens garantis et la vie sauve. Dès que le cardinal Ruffo eut pénétré dans l'intérieur de la capitale, honte à jamais sur lui! honte sur Ferdinand IV et sur l'infâme Marie-Caroline! honte sur l'Angleterre et sur l'amiral Nelson! au mépris d'un traité revêtu du sceau royal, garanti par le représentant de la Grande-Bretagne, cet exécrable prêtre fit arrêter tous les citoyens suspects de républicanisme, et les fit juger par un tribunal spécial appelé *junte*. On *compta* jusqu'à trois cents exécutions par jour; et comme s cette commission de bourreaux n'eût pas encore été suffisante pour exterminer les infortunés Napolitains qui avaient adhéré à la République parthéno-péenne, Ruffo excita ses barbares Calabrais au pillage, à l'incendie, au viol et au meurtre, et fit de l'opulente cité de Naples un vaste champ de carnage.

Pie VI apprit avec des transports de joie indicibles le succès de ses machinations; et ne pouvant garder dans son cœur les sentiments qui en débordaient, il adressa un bref à tous les évêques chrétiens pour annoncer le triomphe remporté sur les ennemis de l'Église, et pour faire savoir aux peuples que les temps étaient proches où la papauté sortirait radiense des cachots où elle avait été enclouée en sa personne. Sa Sainteté engageait les prêtres de tous les pays à se rapprocher des rois, à les aider de leurs conseils, de leurs prières et au besoin de leurs bras, pour faire rentrer les peuples sous leur domination et pour en finir plus promptement avec l'hydre révolutionnaire.

Le saint-père paraissait tellement assuré d'un rapide changement dans sa fortune, qu'il rappela auprès de lui son neveu le duc de Braschi. Le beau mignon, qui n'ignorait pas que son oncle était muni de sommes considérables et d'une grande quantité de pierres, accourut à Florence, profita de l'état de souffrance du pontife, qui l'empêchait de se lever, lui vola son trésor; puis, sur la nouvelle que le Directoire, fatigué des menées incessantes du pape, s'était décidé à le transférer en France, le duc de Braschi s'enfuit de la Toscane, comme un larron, avec l'or et les pierres du pape.

Pie VI quitta Florence sous la conduite des com-



Proclamation de la République romaine

missaires de la République et fut dirigé sur Turin; de là il franchit les Alpes et arriva à Valence en Dauphiné, qui avait été désigné pour le lieu de son exil.

Par ordre du Directoire on l'installa dans l'appartement du gouverneur de la citadelle; on eut pour lui tous les égards que ne cesse jamais d'avoir un peuple libre pour les ennemis qu'il a vaincus; on lui permit même de se former une cour de tous ses serviteurs et de tous les prêtres qui l'avaient accompagné. Mais rien ne put consoler le vieux pape dans son exil; la dernière ingratitude de son bâtard chéri lui avait porté un coup terrible. D'ailleurs les ressorts de la

vie s'étaient singulièrement usés chez lui par l'âge, par les débauches et par les excès de table; une paralysie, qui s'était d'abord jetée sur les jambes, s'étendit sur les entrailles, et délivra la terre, le 29 août 1799, du dernier pontife du dix-huitième siècle.

Hélas! Dieu n'avait pas décidé dans ses immuables décrets la ruine de l'exécrable institution de la papauté; après Pie VI d'autres pontifes devaient encore s'asseoir sur la chaire déshonorée de l'Apôtre; des cantiques sacrilèges devaient encore faire retentir les voûtes du Vatican, et célébrer les triomphes passagers du despotisme sur la liberté.





HISTOIRE POLITIQUE DU XVIIIÈME SIÈCLE

Joseph I^{er}, empereur d'Allemagne. — Parcimonie de son gouvernement et luxe de sa cour. — L'archiduc son frère lui succède sous le nom de Charles VI. — Ambition et duplicité de ce prince. — Il est vaincu par les ottomans. — Mort de Charles VI. — Guerres pour sa succession. — Charles-Albert, électeur de Bavière, est élevé à l'empire sous le nom de Charles VII. — Marie-Thérèse, fille de Charles VI, lui dispute la couronne impériale. — Mort de Charles VII. — Marie-Thérèse fait proclamer son mari empereur sous le nom de François I^{er}. — Joseph II, son fils, lui succède, sous la direction de Marie-Thérèse. — Echecs de Joseph dans ses entreprises militaires. — Mort philosophique de ce prince. — Son frère, le grand-duc de Toscane, lui succède sur le trône des États héréditaires. — Habileté de ce prince. — Il se fait proclamer empereur et prend le nom de Léopold II. — Il travaille à entraver la Révolution française. — Mort de Léopold II. — Philippe d'Orléans s'empare de la régence en France. — Son esprit, ses talents, ses mœurs et sa cour. — Origine de Dubois, précepteur et premier ministre du régent. — Affreux principes qu'il inculque à son élève. — Réflexions sur les graves accusations d'empoisonnements formulées par les historiens contre le duc d'Orléans, relativement à la fin tragique des enfants et petits-enfants de Louis XIV. — Débauches du régent avec Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, sa fille aînée, duchesse de Berry. — Caractère de cette messaline. — Mœurs de sa cour. — Incestes abominables du régent avec ses filles. — Les orgies du Luxembourg et du Palais-Royal. — Amours de la duchesse de Berry avec le chevalier de Rioms. — Cette princesse meurt des suites d'une orgie nocturne faite à Meudon, en compagnie de son père. — Traité secret entre le duc d'Orléans et Georges I^{er}, pour assurer à sa famille la succession au trône de France. — Dubois fait un pacte avec l'Angleterre et reçoit en échange une pension d'un million de livres. — État des finances. — Transformation des valeurs publiques en billets d'État, au moyen d'un vice qui ruine une foule de citoyens. — Le fessais Law et son système. — Le régent autorise la création d'une banque d'escompte. — Prodigalités et extorsions de Philippe d'Orléans. — Installation de la banque de Law sous le nom de banque royale. — Chute du système de Law. — Banqueroute organisée par le duc d'Orléans. — Profonde misère du peuple. — Conspiration de Cellamare. — Guerre avec l'Espagne. — Le régent ruine le commerce de la France pour complaire à la Grande-Bretagne. — Dubois, archevêque, cardinal et premier ministre. — Majorité de Louis XV. — Dubois meurt d'une maladie honteuse. — Le duc d'Orléans premier ministre. — Il meurt à la suite d'excès libidineux, dans les bras de la duchesse de Phalaris. — Ministère du duc de Bourbon. — La marquise I. Frise, sa maîtresse, gouverne la France. — Mariage de Louis XV avec la princesse Marie-Leczynska. — Le cardinal de Fleury premier ministre. — Il favorise les débauches de Louis XV avec les quatre sœurs de Mailly de Nesle. — La duchesse de Châteauroux, Cotillon I^{er}. — Mort du cardinal de Fleury. — Guerres désastreuses pour la succession d'Autriche. — Mme de Pompadour maîtresse en titre, Cotillon II. — Origine et description de l'infâme Parc-aux-Cerfs. — Débauches et saturnales à la cour de Louis XV. — Le roi devient en exécration aux peuples. — Bains de sang et disparition d'enfants. — Souffrances à Paris. — Tentative d'assassinat de Pierre Damien sur la personne du roi. — Horrible supplice et courage du condamné. — Guerre de sept ans. — Le duc de Choiseul est nommé ministre. — Mort de la marquise de Pompadour. — Mort du Dauphin et de la Dauphine. — Bruits d'empoisonnements. — Mort de la reine. — La comtesse Dubarry favorisée en titre, Cotillon III. — Exil du duc de Choiseul. — Le pacte de famine. — Louis XV chet des monarches. — Détail curieux sur les maîtresses du roi, sur les mystères du Parc-aux-Cerfs, et sur les milliards en boutis dans ce lieu de débauches. — Nouvelle banqueroute de l'État sous l'abbé Ferry, contrôleur général des finances. — Louis XV meurt des suites d'un mal posé dans les bras d'une jeune fille de treize ans. — Louis XVI lui succède. — Caractère du nouveau monarque. — Marie-Antoinette gouverne la France. — Injustices de la reine avec ses deux beaux-frères, le comte de Provence et le comte d'Artois. — Les ministres Lamoignon et Maupeou. — Progrès de l'esprit national en France. — Ministère de Necker. — Guerre d'Amérique. — Calomnie parvenue au ministère. — Goûts singuliers de la reine. — Ses amours avec la belle princesse de Lamballe. — Affaire scandaleuse du collier. — État des finances. — Assemblée des notables. — Le Parlement demande la convocation des états généraux. — Louis XVI exilé. — Le Parlement. — Tableau de l'Europe à cette époque. — Intrigues de Philippe, duc d'Orléans. — Exil de ce prince. — N. Ker est rappelé au ministère. — Reentrée du Parlement. — Inauguration et émeutes dans la capitale. — Seconde assemblée des notables. — Troubles excités par Philippe d'Orléans. — Ouverture des états généraux. — Hypocrisie de Louis XVI. — Serment du Jeu de paume. — Prise de la Bastille. — Saturnales à la cour de Versailles. — L'Assemblée nationale supprime tous les titres de noblesse, les ordres militaires, les livrées et les armoiries. — Le livre rouge. — Mort de Mirabeau. — Assemblée législative. — Louis XVI et Marie-Antoinette appellent les étrangers en France. — Mitrailles dans Paris. — Fuite et arrestation du roi. — Déchéance de Louis XVI. — Il est conduit prisonnier au Temple avec sa famille. — La Convention nationale proclame la République. — Procès, condamnation et exécution de Louis XVI. — La Gironde et la Montagne. — Révelations des intrigues du duc d'Orléans, surnommé Philippe-Égalité, pour s'emparer du trône. — Le général Dumouriez, son confident, trahit la France et passe à l'ennemi. — Le jeune duc de chartres, fils d'Égalité, l'accompagne. — Ils sont déclarés la tris à la patrie. — Procès et condamnation de Marie-Antoinette. — Troubles en France excités par les agents de Pitt et Colburn. — Procès de Philippe-Égalité. — Robespierre. — Mort du fils de Louis XVI dans la prison du Temple. — Détails sur ce jeune enfant, appelé Louis XVII. — Le comte de Provence, réfugié à Rome, prend le nom de Louis XVIII et le titre de roi de France et de Navarre. — Le Directoire. — Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie. — Conspiration de Babeuf. — Révolution du 18 fructidor. — Bonaparte en Égypte. — Ambition de ce général. — Retour de Bonaparte en France. — Journée du 18 brumaire. — Abolition du Directoire.

Cette période de l'histoire est sans contredit l'une des plus fertiles en événements extraordinaires. Jamais les rois et les empereurs n'avaient été plus puissants, plus redoutés qu'au commencement du dix-huitième siècle; jamais ils n'avaient trôné avec plus d'insolence; jamais ils n'avaient poussé plus loin le scandale des débauches et des incestes, des vols et des dilapidations; et il semblait réellement, à voir l'outrecuidance des potentats, que les peuples étaient condamnés pour toujours à ramper à leurs pieds. Mais ce même siècle devait être témoin du réveil d'une grande nation et du triomphe de la liberté. La France, la glorieuse patrie de toutes les idées généreuses, devait donner au monde le spectacle sublime d'un peuple reconquérait ses droits et écrasant le despotisme sous sa main puissante!

Dans l'empire d'Allemagne, Joseph I^{er}, le fils de l'ambitieux Léopold et d'Éléonore-Madeleine, de la maison palatine de Neubourg, occupa le premier rang dans l'histoire des souverains de cette période séculaire. Ce prince était né en 1676, et avait été proclamé empereur en 1705, à la mort de son père. Son règne offre en certains points de grandes ressemblances avec celui de Louis XIV. Comme le monarque français, il s'était composé une cour fastueuse, où il englobait les trésors de la nation; comme lui, il prodiguait les pensions, les domaines et les titres à ses maîtresses; comme lui, il pressurait les peuples pour fournir à son insatiable avidité et pour payer la valetaille de cour qui encombrait ses palais; comme lui, il organisait des massacres dans ses Etats, et forçait au silence par la crainte des supplices les infortunés qu'il avait spoliés; comme lui, lâche et pusillanime devant les puissants, il obéissait servilement à Charles XII, roi de Suède, ainsi qu'avait fait Louis XIV envers Cromwell. Il mourut usé par les débauches le 17 avril 1711.

Son frère puîné, l'archiduc Charles, qui disputait au duc d'Anjou la couronne d'Espagne, lui succéda dans son gouvernement héréditaire d'Autriche, et fut également proclamé son successeur à la dignité impériale par les électeurs des différents Etats germaniques.

Cet événement, qui paraissait devoir assurer à l'archiduc la double couronne de Charles-Quint, tourna contre lui. Les rois de l'Europe, qui jusque-là avaient soutenu ses prétentions, redoutant de donner trop de prépondérance à la maison d'Autriche, se retirèrent de son alliance et firent des traités de paix avec Philippe V, qu'ils reconnurent en qualité de souverain des Espagnes. Par suite de l'abandon de ses alliés, Charles VI fut contraint de signer le fameux traité de Radstadt, qui mettait fin à ces terribles guerres de succession qui avaient ensanglanté les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la France, et dans lesquelles avaient péri plusieurs centaines de milliers d'hommes.

La paix était à peine rétablie que la passion des conquêtes jeta Charles VI dans de nouvelles guerres contre la Turquie. Le sang des peuples coula encore par torrents dans les plaines de Peterwardéin et de Belgrade, toujours pour augmenter le nombre des esclaves de l'empereur et pour ajouter à ses Etats les provinces de Belgrade, de Temeswar, de la Valachie usqu'à Muta et une portion de la Servie. Ensuite

il recommença les hostilités avec l'Espagne; et afin d'écraser plus facilement cette puissance, il signa à Londres le traité d'une quadruple alliance avec la France, l'Angleterre et la Hollande, et s'engagea à partager avec elles les dépouilles de Philippe V; puis, par un nouveau calcul machiavélique, il rompit avec ses alliés et fit un pacte secret avec l'Espagne elle-même. Les trois puissances, furieuses d'avoir été indignement trompées par Charles VI, formèrent à leur tour une contre-alliance, et menacèrent l'Autriche du poids de leurs armes.

L'empereur se liguait immédiatement avec la Prusse et la Russie, et l'Europe entière se trouva divisée en deux camps. Les peuples allaient encore s'exterminer pour soutenir les querelles de leurs tyrans, lorsque, fort heureusement, la discorde se glissa dans les deux partis: aucune des puissances n'osant entamer la guerre sans le concours de ses alliés, il en résulte un accommodement entre les potentats. Charles VI obtint pour première condition que la pragmatique sanction, qu'il avait publiée afin d'assurer la succession de ses Etats héréditaires à sa fille Marie-Thérèse, serait garantie par tous les souverains. La Saxe électorale, la Bavière électorale et le Palatinat seuls firent des réserves.

Peu de jours après que ces conventions eurent été signées, l'ambitieux Charles VI songea de nouveau à troubler la paix de l'Europe pour soutenir les prétentions de l'électeur de Saxe au trône de Pologne contre Stanislas Leczinski, l'ancien roi, intronisé par Charles XII, dépossédé depuis par Auguste II, et qui était appuyé par son gendre le roi de France. D'abord les armées autrichiennes remportèrent de grands avantages sous les ordres du prince Eugène, qui atteignait alors sa soixante-douzième année; mais ensuite, ce prince étant mort, elles furent successivement chassées de Naples, de la Sicile et de toutes les possessions de l'empire en Italie. Charles VI ne put sauver que les duchés de Parme et de Plaisance, encore lui furent-ils contestés par le saint-siège.

Dans sa rage de ne pouvoir se venger des désastres qu'il éprouvait, ni sur la France ni sur l'Espagne, le despote s'en prit à la Turquie; et sans déclaration de guerre préalable, au mépris des traités de Passarowitz, il fit attaquer la Serbie par une armée formidable commandée par le maréchal Seckendorf, et s'empara de Nissa; mais il ne tarda pas à être puni de sa perfidie. Les Ottomans, qui avaient été surpris à l'improviste et forcés de se replier derrière les montagnes du Balkan, reparurent bientôt avec une armée imposante; à leur tour, ils tombèrent sur les Impériaux, les refoulèrent dans l'intérieur des terres, reprirent Nissa, toute la Serbie, ainsi que les anciennes conquêtes du prince Eugène, et obligèrent Charles VI et la czarine Anne Ivanovna, l'alliée de l'Autriche, après trois campagnes désastreuses, à signer la paix de Belgrade, qui enlevait à l'empire la Valachie, la Serbie, ainsi que les villes de Belgrade et de Zabach. Charles VI ne survécut pas longtemps à la honte de ses défaites; il mourut le 20 octobre 1740.

À peine ce prince avait-il fermé les yeux, que la guerre éclata de nouveau en Europe à l'occasion de la pragmatique sanction. Marie-Thérèse avait pris

possession des Etats héréditaires de l'Autriche, et avait fait proclamer co-régent Etienne-François, son mari, fils de Léopold-Joseph-Charles, duc de Lorraine, et d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans. D'autre part, l'électeur de Bavière, Charles-Albert, s'était refusé à reconnaître cette princesse comme héritière de son père, revendiquant la souveraineté des Etats autrichiens en vertu d'un testament de Ferdinand I^{er} ; il avait même formé une ligue formidable dans laquelle étaient entrés la Saxe, Naples, l'Espagne, la Prusse, la France, et s'était fait proclamer empereur, sous le nom de Charles VII, le 24 janvier 1742. Extermination des peuples, conséquence de l'ambition des rois !

Marie-Thérèse se trouvait dans le plus grand danger ; la Bohême était déjà conquise, son terrible adversaire gagnait chaque jour du terrain, et il était à craindre qu'elle ne pût opposer une longue résistance. Alors elle fit un appel au peuple, la dernière ressource des rois malheureux : elle parcourut les provinces de la Hongrie, avec son jeune fils dans ses bras ; elle harangua les citoyens, fit serment d'élever son enfant dans l'amour de la nation, de ne s'occuper que du bonheur de ses sujets ; enfin elle fit toutes les promesses que sont dans l'habitude de faire les rois menacés dans la possession de leur trône, ou ceux qui veulent obtenir une couronne, promesses qu'ils faussent impudemment dès qu'ils sont parvenus à leur but et qu'ils foulent aux pieds sans crainte ni remords. Marie-Thérèse était à cette époque dans tout l'éclat de sa beauté ; sa noble figure, ses larmes, son eloquence, son courage, agirent puissamment sur une nation crédule et généreuse. Les Hongrois oublièrent qu'elle leur présentait dans son fils le descendant des infâmes tyrans qui avaient tant de fois inondé de sang leur patrie, et se levèrent en masse pour la défendre. L'Angleterre lui vint également en aide. Cette puissance avait compris qu'il était de son intérêt de ne point rester inactive dans une lutte où le roi de Prusse, Frédéric II, avait déjà gagné plusieurs provinces et où la France menaçait de s'approprier les plus fertiles contrées de l'Autriche. Lord Carteret, qui avait remplacé le perfide Walpole au ministère, s'occupa immédiatement des moyens de soutenir la cause de Marie-Thérèse, négocia avec habileté auprès des princes engagés dans la ligue, fit jouer tous les ressorts machiavéliques de la diplomatie, acheta à prix d'or les ministres, et détacha la Prusse de son alliance avec Charles VII. De ce moment, la fortune abandonna les drapeaux du nouvel empereur. L'armée autrichienne, renforcée des troupes anglaises, reprit la Bohême, pénétra dans la Bavière, força Munich, la capitale, à capituler, et contraignit peu à peu l'armée confédérée des Français et des Bavaurois à évacuer toutes les villes de la haute Autriche. A son tour, l'ambitieux Charles VII se trouva dépouillé de ses Etats héréditaires, obligé de se réfugier à Francfort et d'implorer la paix de Marie-Thérèse.

Mais la fille des Habsbourg était victorieuse, par conséquent inexorable. Elle repoussa les propositions de Charles-Albert, déclara qu'elle ne se contentait plus des Etats héréditaires que lui avait reconnus la pragmatique sanction, qu'elle voulait encore placer le diadème impérial au front de son mari, et qu'elle ne

recevait son ennemi à merci qu'après sa renonciation au titre d'empereur d'Allemagne.

Une telle prétention fit ouvrir les yeux à Frédéric II sur les projets ultérieurs de Marie-Thérèse et le ramena au parti de Charles VII. Celui-ci, appuyé par la Prusse, reprit immédiatement l'offensive et recommença la guerre. Au moment où les succès de ses troupes faisaient présager un changement heureux dans sa position, il fut tout à coup attaqué d'un mal étrange qui l'emporta dans les premiers jours du mois de janvier 1745. Marie-Thérèse, quoique forttement soupçonnée d'avoir fait empoisonner son ennemi, intrigua tant et si bien auprès des électeurs, qu'elle parvint à faire proclamer empereur le grand-duc de Toscane, son mari, sous le nom de François I^{er}.

Ce monarque, disent les historiens, était né pour gouverner, non un empire, mais une maison de banque ; il aimait l'argent au-dessus de tout, s'associait à toutes les opérations financières de son royaume et se livrait même à l'usure. Il prit à ferme, en compagnie du comte de Bolza et du banquier Schimmelmann, les douanes de Saxe ; et, au commencement de la guerre de sept ans, il soumissionna l'entreprise des fournitures de farine et de fourrage de l'armée prussienne. Par tous ces trafics il accumula dans sa cassette particulière des trésors considérables qui passèrent entre les mains de sa femme à sa mort, qui eut lieu en 1765. Il laissa cinq princes et onze princesses.

L'aîné de ses enfants lui succéda comme empereur d'Allemagne, sous le nom de Joseph II ; titre seulement honorifique, car Marie-Thérèse ne lui permit pas de prendre la moindre part au gouvernement de l'Autriche.

Ce prince affectait de suivre les traces de Frédéric II, et prétendait avoir de grandes vues de réformes, mais son génie méticuleux le ramenait sans cesse aux petites choses ou à des demi-mesures. C'est ainsi qu'à Milan, ayant visité en personne les convents de filles, et ayant reconnu que ces maisons étaient des lieux de scandale et de prostitution, il ne trouva rien de mieux à faire que d'envoyer de la toile aux nonnes avec l'ordre de faire des chemises pour ses soldats, afin de les forcer par le travail à ne point songer à la débauche ; tandis qu'en les supprimant il eût coupé court au mal et eût rendu à la société une foule de jeunes et belles femmes.

Aussi longtemps que Marie-Thérèse vécut, elle maintint Joseph II sous le joug de sa volonté de fer. Cette princesse étant morte le 29 novembre 1780, l'empereur se vit enfin le maître absolu de ses Etats héréditaires. C'est alors qu'il commença cette série de demi-réformes religieuses qui le firent judicieusement appeler par Frédéric son Frère le Sacristain. Il avait surtout à cœur de changer l'enseignement théologique dans les Pays Bas. L'érection seule d'un séminaire général à Louvain l'occupait pendant quatre années. Plus cette mesure était repoussée par l'opinion générale, plus il s'opiniâtrait à la maintenir. Elle lui aliéna l'esprit des peuples de ces provinces, qui se séparèrent de son gouvernement et proclamèrent leur indépendance. Il s'aliéna également les Hongrois et les Galiciens en voulant les contraindre à l'adoption de la langue allemande, mesure tyrannique dont il fut toutefois obligé de se départir.

Joseph, dévoré d'ambition et tourmenté du désir



Stanislas Leszcynski, roi de Pologne

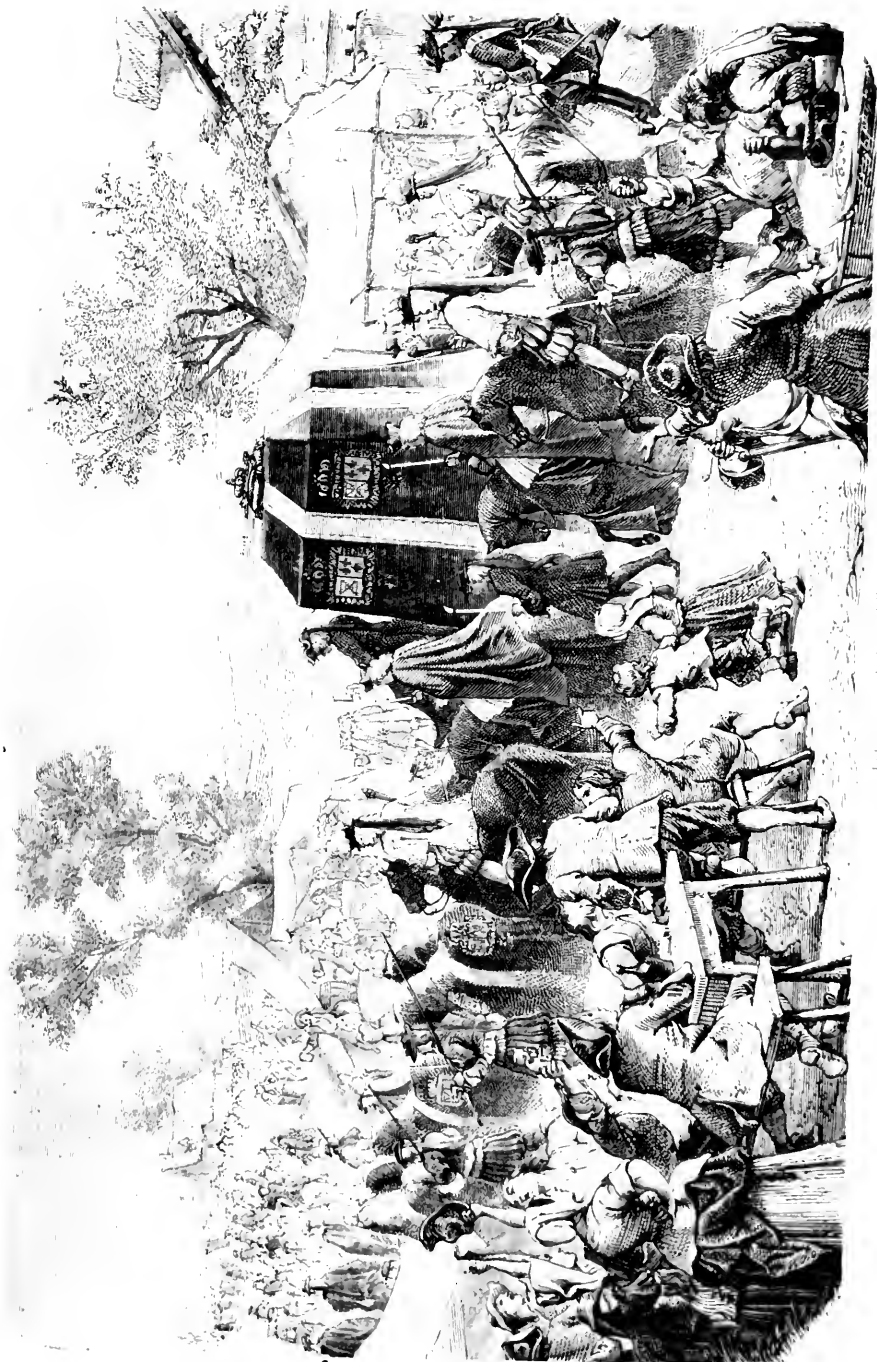
d'augmenter ses Etats, s'associa avec empressement aux projets qu'avait formés la Russie de dénembrer l'empire ottoman et de chasser les Turcs d'Europe. Il commit même la faute de commencer les hostilités par une tentative sur l'importante place de Belgrade, tentative qui échoua, et eut pour résultat de donner l'éveil aux musulmans sur les intentions de leurs ennemis, de faire accélérer des armemens considérables et des levées extraordinaires de troupes en Turquie.

Le grand vizir Youssouf-Pacha marcha contre les impériaux à la tête d'une armée formidable, passa les frontières, pénétra jusque dans le cœur des provinces autrichiennes, battit tous les généraux qui furent envoyés à sa rencontre, et mit l'empire à deux doigts de sa perte. Pour comble de malheur, aux désastres de l'invasion étrangère vint se joindre l'insurrection du Brabant, et enfin la révolution française, qui menaçait tous les trônes de l'Europe.

Joseph II essaya alors de se rattacher au clergé pour soutenir son empire chancelant; il s'adressa au pape et réclama son assistance pour faire rentrer sous sa domination les peuples qui s'étaient allian-

chis, mais ce fut encore inutilement; les Pays-Bas restèrent libres, malgré les brefs impérieux de Pie VI. Toutes ces déceptions réunies à des chagrins de famille, et surtout la mort d'Elisabeth de Wurtemberg, sa sœur, pour laquelle il avait conçu une violente passion, achevèrent de le plonger dans une noire mélancolie qui le conduisit au tombeau le 20 février 1790. Mort de monarque, allègement pour les peuples!

Les derniers instants de cet empereur furent solennels; lorsqu'il sentit que la vie allait le quitter, il demanda à être revêtu de son grand uniforme et de ses ordres; puis, ayant donné l'ordre qu'on fit entrer les princes, les généraux et les grands officiers de l'Etat, il leur fit cet adieu: « Je ne regrette point le trône, car je reconnais la vanité des choses de ce monde. Un seul souvenir pèse sur mon cœur: c'est d'avoir acquis la preuve qu'après toutes les peines que je me suis données, j'ai fait peu d'heureux et beaucoup d'infortunés; que Dieu me pardonne... Je veux qu'on mette sur ma tombe cette épitaphe: Ci-git Joseph II, qui fut malheureux dans toutes ses entreprises. » Les rois sont des fleurs pour les peuples. ..



L'Entrée de Lyon. M.

Comme l'empereur n'avait point laissé d'enfants, son frère Léopold, grand-duc de Toscane, lui succéda dans les États héréditaires d'Autriche. À l'exemple de Joseph II, il s'était d'abord jeté dans les doctrines philosophiques, ensuite il les avait repoussées pour se rapprocher de Rome. À son avènement au trône, la monarchie autrichienne était ébranlée jusqu'en ses fondements : les provinces belges s'étaient érigées en Républiques ; la Bohême avait dressé une liste représentative de nombreux griefs dont elle réclamait la suppression, en menaçant de se déclarer indépendante ; la Hongrie arguait de ce que Joseph II avait violé leurs anciennes chartes et privilèges pour refuser de reconnaître son successeur ; d'autre part la Turquie continuait toujours à guerroyer, appuyée par la Grande-Bretagne et par la Prusse, qui ne songeait rien moins qu'à renverser la nouvelle maison d'Autriche.

Léopold avait donc à calmer les mécontentements de ses provinces, à recouvrer les Pays-Bas, à conclure une paix avec la Turquie, à se réconcilier avec la Prusse, à prévenir les attaques de la France, et à se faire élire empereur, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement. Il procéda à l'exécution de toutes ces choses avec une rare habileté ; il commença par faire ces concessions à ses sujets, et rétablit en Hongrie et en Bohême, du moins en partie, la forme du gouvernement qui subsistait du temps de Marie-Thérèse ; ensuite il détacha Frédéric-Guillaume de l'alliance anglaise, et remit les relations de l'Autriche avec la Prusse sur le pied de l'ancien traité de Passarowitz. Puis il confia le commandement de son armée du Danube au prince de Cobourg, qui força les Turcs à conclure un traité de paix à Sistove, par lequel l'Autriche acquérait le vieux Orsova et le territoire situé sur l'Uмна. Enfin il cabala auprès des électeurs pour se faire nommer empereur, et réussit au gré de son ambition, en promettant dans sa capitulation de réclamer pour les droits des princes allemands qui avaient des possessions en France, droits fortement compromis par suite des décrets de l'Assemblée nationale. Il tint en effet cette dernière promesse et adressa des représentations au gouvernement français relativement aux intérêts des Allemands possédés. L'Assemblée nationale, devant qui fut portée la réclamation, décida qu'il y avait lieu à accorder des indemnités.

L'empereur, excité sous main par sa sœur, la reine de France, Marie-Antoinette, refusa d'adhérer à aucune proposition d'arrangement, demanda le rapport de toutes les lois qui avaient été rendues contrairement aux traités de Westphalie, et en cas de refus, menaça d'envahir les frontières. Immédiatement après cette réponse, la diète ordonna des préparatifs de guerre considérables ; mais ces armements ne furent pas réalisés ; les princes de l'empire, reloutant les chances aventureuses d'une guerre, préférèrent accepter les indemnités offertes, et faire des traités de paix avec l'Assemblée législative, qui avait succédé à la Constituante. Léopold n'en poursuivit pas moins l'exécution de ses projets ; il arrêta, avec le comte d'Artois, un plan d'invasion dans lequel devaient entrer l'Angleterre, cette éternelle ennemie de la France, la Russie, la Prusse, la Saxe et les Provinces-Unies ; il fit publier dans tous les journaux de l'Europe une

déclaration en faveur de Louis XVI, portant qu'il voulait rétablir l'autorité absolue du roi de France. L'Assemblée législative rendit aussitôt un décret par lequel Louis XVI fut te puis de signifier à l'empereur d'avoir à renoncer à tout traité, à toute convention, à toutes menaces contre la sûreté et la souveraineté de la nation française, en lui notifiant que le refus d'une satisfaction immédiate serait considéré comme une déclaration de guerre. Le prince de Kaunitz, ministre d'Autriche, fit au nom de son maître une réponse évasive afin de gagner du temps. Il ne réussit pas à tromper l'Assemblée législative. Les représentants de la nation se déclarèrent non satisfaits par cette espèce de justification, et décrétèrent la guerre contre l'empire.

Tandis que cet orage était près d'éclater, une dysenterie enlevait Léopold II dans la quarante-cinquième année de son âge, le 1^{er} mars 1792. Ce prince laissait seize enfants, dont neuf garçons et sept filles, qu'il avait eus de Marie-Louise, fille du roi d'Espagne Charles III. Son fils aîné, François II, lui succéda sous le titre d'empereur d'Allemagne, qu'il échangea ensuite contre celui de François I^{er}, empereur d'Autriche. Son règne appartient à l'histoire du dix-neuvième siècle.

En France, dès le commencement du dix-huitième siècle, avant la mort de Louis XIV, l'horizon politique s'assombrissait singulièrement ; jamais le despotisme n'avait été mieux consolidé, et cependant, sous cette apparence d'obéissance passive, il était facile aux esprits clairvoyants de deviner que les masses étaient travaillées par un besoin ardent de liberté. Fénelon lui-même disait en parlant de la monarchie : « C'est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc. Les peuples ne tarderont pas à ouvrir les yeux sur les abus inséparables de la royauté ; ils reconnaîtront que maîtres et valets, tous n'ont qu'un désir, qu'un but, prendre et toujours prendre, sans s'inquiéter le moins du monde de la nation ; ils verront que les ministres, les intendants, les gouverneurs et toute cette engange de courtisans affamés sont plus à craindre encore que les armées ennemies ; que tous s'appliquent à voler, à piller, à extorquer. Ils reconnaîtront que l'existence des gens qui s'intitulent officiers du roi est une véritable vie de bohèmes, c'est-à-dire de fripons, et non de gens honorables. Grâce à eux la France tombe dans l'abjection, dans l'opprobre, et devient l'objet de la déjection de toutes les puissances ; le grand roi le veut ainsi ; que sa volonté soit faite !... »

Les volontés de l'infâme Louis XIV furent en effet exécutées jusqu'au moment où il plut à Dieu d'en délivrer la terre ; mais lorsque le despote fut mort, les choses changèrent de face. Louis XIV avait prétendu commander jusqu'au delà du tombeau, et par son testament avait délégué les principales fonctions de la régence, pendant la minorité de son petit-fils, au duc du Maine, un des bâtards de la Montespan qu'il avait légitimés. Ses dernières dispositions furent cassées, et un autre que celui qu'il voulait élever au pouvoir prit les rênes du gouvernement.

Cet autre était le fils du duc d'Orléans, frère du roi, et de Charlotte-Elisabeth de Bavière, un prince

que la voix publique désignait sous les noms de Philippe le faussaire, Philippe l'ivrogne, le débauché, l'incestueux, Philippe l'empoisonneur.

Louis XIV, par suite de son caractère défiant et soupçonneux, avait constamment tenu son neveu éloigné des armées, pour empêcher qu'il ne prit de l'influence sur les troupes. Il en était résulté que celui-ci s'était jeté dans tous les genres de dissipations et de désordres pour occuper son temps. Plus tard le roi-soleil lui avait fait épouser une de ses filles légitimées, Mademoiselle de Blois. Ce mariage n'avait influé en rien sur sa conduite; et sa cour avait continué, comme par le passé, à être le rendez-vous de tous les débauchés du royaume. Les d'Effiat, les La-fare, les Broglie, les Canillac, les Nocé, les Brancas, toute la lie de la noblesse entourait le prince et lui formait une suite digne de lui. La maison de sa femme n'était guère mieux composée; toutes ses dames d'honneur étaient d'anciennes maîtresses délaissées par son mari ou des prostituées qui recevaient ses caresses. Toutes catins ou entremetteuses.

Parmi ceux qui approchaient du duc d'Orléans, il en existait un qui avait contribué plus que tous les autres à la perversion, et dont l'histoire se trouve intimement liée à la sienne: c'était Dubois, son ancien précepteur, dont il devait faire un archevêque, un cardinal, un premier ministre. Ce misérable était fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde dans le Limousin. Sur l'expectative d'une bourse dans un collège, son père l'avait envoyé à Paris à l'âge de douze ans. La bourse n'ayant point été accordée, le jeune Dubois s'était trouvé trop heureux d'obtenir la faculté de faire ses études au collège de Saint-Michel, en remplissant auprès du principal les fonctions de domestique. Plus tard il était passé au service d'un curé de Saint-Eustache, qui l'avait donné au gouverneur du prince d'Orléans, qui n'était encore que duc de Chartres, au vénérable Saint-Laurent, l'un des hommes les plus érudits de l'époque.

Le gouverneur s'intéressa à Dubois, lui fit quitter la livrée pour le petit collet afin de cacher sa condition, et l'attacha au jeune duc pour l'aider à écrire ses thèses et à chercher les mots dans le dictionnaire. Peu à peu Dubois s'insinua dans la confiance du duc de Chartres, et finit par le capter au point qu'à la mort de Saint-Laurent, il le décida à demander au duc d'Orléans son père, qu'il remplit les fonctions de précepteur auprès de sa personne: ce qui lui fut accordé. L'ancien valet, devenu gouverneur, se fit appeler l'abbé Dubois.

C'était, dit Saint-Simon, un petit homme, maigre, effilé, à perruque blonde, à mine de femme, une véritable sentine de corruption. Tous les vices se disputaient en lui à qui en demeurerait le maître et se le partageaient. L'avarice, la débauche, l'ambition étaient ses dieux; la perfidie, la flatterie, le valetage, ses moyens; l'impicité, sa religion. Il regardait la probité, l'honneur et la vertu comme des chimères. Il excellait en basses intrigues, il en vivait, il ne pouvait s'en passer. Toujours il marchait vers un but, et ne s'arrêtait qu'après l'avoir atteint, ou lorsqu'il lui était démontré qu'il avait devant lui des obstacles insurmontables; encore cherchait-il à les détourner en ouvrant de nouvelles tranchées dans les ténèbres.

Il passait sa vie dans les sapes. Le mensonge le plus hardi lui était devenu naturel; il affumait la plus insigne fausseté avec un air simple, droit, sincère et candide. Une fumée de fausseté s'exhalait de tous ses pores et s'élevait jusque dans sa gorge, qui attistait à entendre. Méchant par nature et avec réflexion, traître et ingrat par raisonnement; maître expert aux compositions des plus grandes noceurs, effronté, honte, impudent à faire peur lorsqu'il était surpris dans quelque infamie; désirant tout, enviant tout, et voulant les dépouilles de ses amis comme de ses ennemis; débauché cynique, ignorant en toute affaire; emporté, blasphémateur jusqu'à l'athéisme; exalté jusqu'à la démence; méprisant tout le genre humain, sacrifiant tout à soi, à son crédit, à sa puissance, à son avarice; à ses frayeurs, à ses vengeances... Tel était le précepteur du jeune Philippe d'Orléans.

Dubois trouva du reste un élève digne de lui et capable de profiter de ses leçons. Pour former ses mœurs, il mit sous ses yeux l'histoire des adultères, des débauches et des incestes de tous les princes de sa race; pour éclairer son esprit, il lui déroula la longue suite de crimes, d'assassinats, d'empoisonnements, dont s'étaient rendus coupables les rois et les empereurs afin de consolider leur domination sur les peuples; il lui apprit à fouler aux pieds toutes les croyances, tous les sentiments honorables; à ne regarder les hommes que comme des instruments passifs de sa volonté; à n'avoir aucune pitié d'eux; à rapporter tout à lui, à ses plaisirs ou à son ambition. enfin il fit du jeune Philippe d'Orléans ce que dans les cours on nomme un prince accompli, c'est-à-dire un monstre d'égoïsme et de sécularité.

Dès que l'élève eut atteint l'âge d'homme, il ne tarda pas à mettre en pratique les affreux préceptes du maître. Trois générations le séparaient du trône, l'objet de son ambition; la distance se trouva bientôt rapprochée. Le dauphin fut emporté par un mal étrange qui échappa à la sagacité des médecins; le duc de Bourgogne son fils, nommé le second dauphin, ainsi que la femme de ce prince, le suivirent dans la même année; puis, trois semaines après, le duc de Bretagne, l'aîné de leurs enfants, mourut également. Le duc d'Anjou, second fils du duc de Bourgogne, faisait encore obstacle; il ne tarda pas à ressentir les effets du mal terrible qui avait moissonné toute sa famille; mais la gouvernante du jeune enfant, la duchesse de Ventadour, soupçonnant la cause de tant de morts subites, empêcha la consommation de ce nouveau crime, en éloignant tous les médecins de la personne du prince et en lui administrant un antidote que la comtesse de Verne, sa parente, avait apporté de Turin, et qui l'avait sauvé d'une tentative d'empoisonnement. Les convulsions qu'éprouvait l'héritier de la couronne cessèrent peu à peu, et bientôt, grâce au précieux antidote, il fut hors de danger.

Toutefois les soupçons de Mme de Ventadour, qui étaient partagés par Fagon, médecin du roi, et par Boudin, médecin des enfants de France, n'avaient pas tardé à se répandre au dehors et à soulever la masse de la nation contre le mystérieux empoisonneur. Celui que la clameur publique désignait comme l'auteur de ces ténébreux faits était Philippe, duc d'Orléans, devenu second prince du sang et le plus

proche héritier du trône, en cas de mort du dernier rejeton de la ligne directe, et du duc de Berry, son gendre. Coupable ou innocent, Philippe d'Orléans eut peur; il se concerta longtemps avec Dubois pour conjurer l'orage prêt à fondre sur sa tête, et se décida, d'après les conseils de son confident, à payer d'audace et à venir se jeter aux pieds du roi, pour le supplier de le mettre en jugement, lui et le chimiste Homberg, son professeur en poisons, ou de lui permettre de confondre ses ennemis, qui voulaient le perdre par d'épouvantables calomnies. Le monarque reçut les protestations de son parent avec une froide sévérité, et répondit: « que la punition d'un coupable ne rendrait pas la vie aux morts, et que le jugement d'un prince de son sang serait un trop grand déshonneur pour sa maison; qu'ainsi il refusait de faire arrêter aucun des gens attachés à sa personne, et qu'il acceptait sa justification... »

A partir de ce moment, on remarqua que Louis XIV évita toujours de parler de ses enfants, comme s'il eût craint d'avoir à rechercher les auteurs de leur mort dans sa propre famille, et qu'il montra en toute occasion une extrême répulsion pour le duc d'Orléans.

Les seigneurs de la cour, à l'exemple du maître, s'éloignèrent du prince et ne reparurent plus au Palais-Royal. Philippe d'Orléans, assuré de l'impunité, ne s'inquiéta pas davantage de cette affaire, et reprit son train de vie habituel. Il croyait tout oublié, lorsqu'un événement fort désagréable pour lui vint réveiller l'attention publique. Un homme déguisé en cordelier avait été arrêté à Poitiers, sur la demande du prince de Gladais, envoyé par la princesse des Ursins à la poursuite de cet individu, soupçonné d'avoir voulu empoisonner le roi d'Espagne. Ce scélérat s'était immédiatement recommandé du duc d'Orléans, et avait obtenu son élargissement du lieutenant de police d'Arzenson, qui cherchait à se ménager un appui pour l'avenir.

Cette seconde affaire redoubla la haine qu'inspirait Philippe d'Orléans; le peuple de Paris vint jusque sous ses fenêtres faire entendre les cris de « Mort au traître, mort à l'assassin, mort à l'empoisonneur! » Pour arrêter ces démonstrations, le prince essaya de se disculper des charges qui pesaient contre lui dans des libelles qu'il répandit à profusion; et comme il ne pouvait nier que le poison n'eût joué un grand rôle dans la mort des dauphins, il insinua que la cour de Venne avait commis les crimes qu'on rejetait sur lui. Mais les faits allégués pour justifier cette version étaient si dénués de toute vraisemblance, qu'il fut obligé d'y renoncer; alors il accusa les princes légitimés et surtout le duc du Maine. Ceux-ci se disculpèrent facilement des insinuations perfides de leur ennemi, ne gardèrent plus aucun ménagement envers lui, et l'agressèrent formellement dans leurs écrits d'être le seul auteur de la mort des trois dauphins, appuyant leurs dires sur l'ambition immodérée du prince, et sur sa coupable faiblesse pour sa fille aînée Marie-Louise-Esabeth, duchesse de Berry, cette mesquine chontée qu'il se vantait lui-même d'avoir initiée à d'horribles dépravations depuis l'âge de neuf ans.

Philippe d'Orléans désespérant alors de faire prendre le change à l'opinion, cessa de publier des libelles, et ne s'occupait plus que de ses plaisirs. Il mit de côté

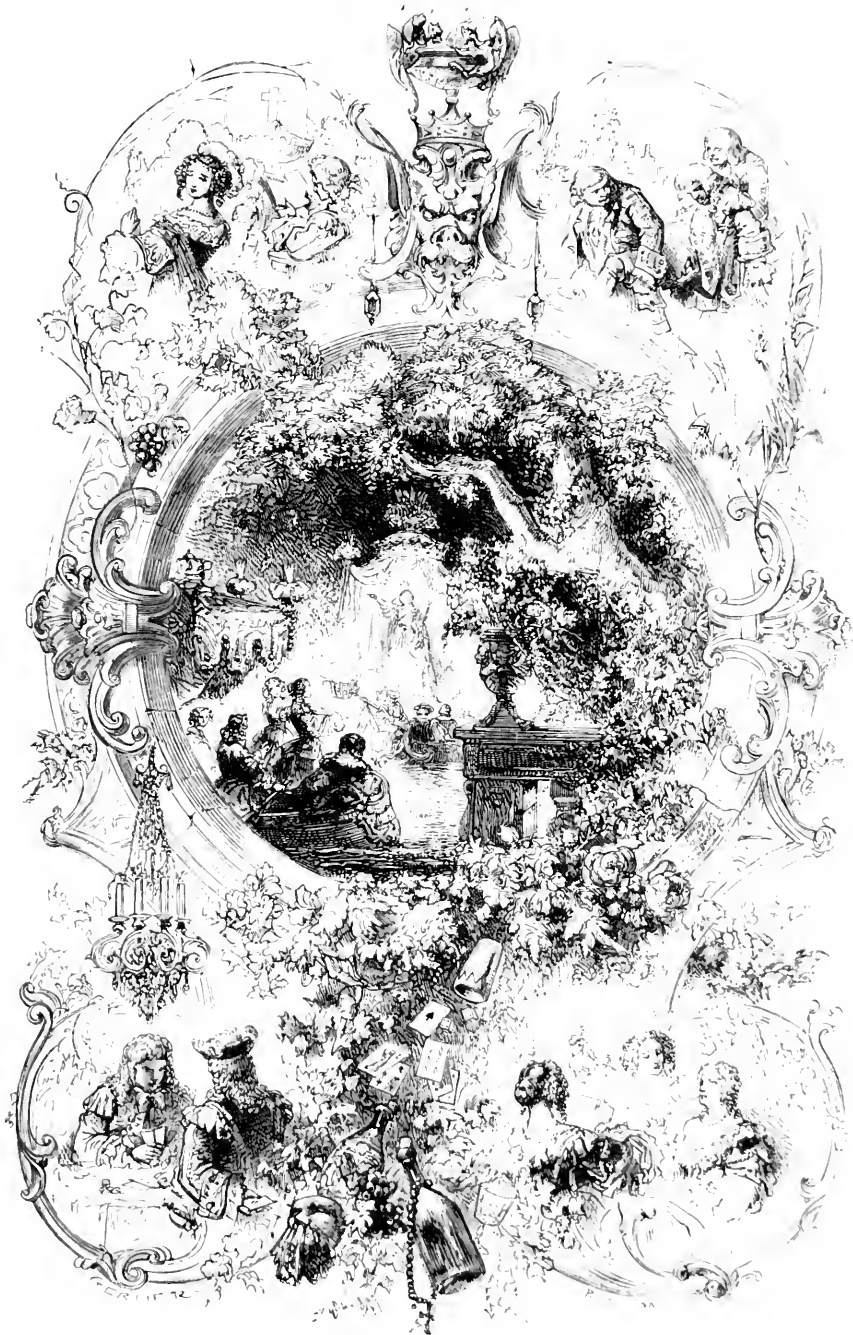
toute pudeur, se jeta dans les plus honteux débordements, jusqu'à paraître dans les orgies du Luxembourg et du Palais-Royal avec sa fille, ne prenant nul souci de cacher ses incestes, et se faisant appeler par les courtisans le patiaiche Loth. Le scandale fut même poussé si loin, que le duc de Berry, l'imbécile mari de sa fille, en prit de l'ombrage et menaça sa femme de demander au roi l'autorisation de la faire enfermer dans un monastère. L'infortuné payait cette menace imprudente; huit jours après il expirait empoisonné, et le duc d'Orléans prenait à son lieu et place le rang et le titre de premier prince du sang.

Ce qu'il y eut de singulier à la mort du duc de Berry, ce fut de voir Louis XIV se rapprocher de son neveu, comme si la terreur eût comprimé le ressentiment dans l'âme timorée du roi, et comme s'il eût craint de mécontenter un homme qui savait aussi bien que Philippe se défaire de ses ennemis. Toutefois sa haine n'en était pas moins réelle et violente, ainsi qu'il parut après sa mort, quand on ouvrit son testament. Le vieux despote, prétendant imposer ses volontés jusqu'au delà du tombeau, avait renversé toutes les lois de la monarchie en faveur de ses bâtards légitimés, et avait éloigné le d'Orléans de la régence, ne laissant au chef de cette famille que la simple présidence du conseil. Mais le rusé Philippe ne s'était jamais fait illusion sur les sentiments de Louis XIV à son égard; et dans la prévision de ce qui devait arriver, il avait pris ses mesures.

Dès que le monarque eut fermé les yeux, il convoqua le Parlement pour ouvrir le testament du feu roi; il eut soin de s'y présenter avec un grand nombre d'officiers déguisés et armés sous leurs vêtements; de plus il fit entourer le Palais de Justice par les gardes françaises et suisses, qui lui étaient dévoués, afin d'appuyer au besoin par la force l'exécution du plan qu'il avait machiné. Après avoir écouté la lecture du testament, il prit la parole, prononça un discours extrêmement habile et préparé à l'avance pour la circonstance; il se plaignit en termes mesurés des dispositions du feu roi, remontra à l'assemblée qu'elle avait le droit de casser le testament de Louis XIV, ainsi qu'elle avait fait de celui de Louis XIII; qu'elle pouvait nommer un régent du royaume, et intervenir dans les actes du futur gouvernement.

Parmi les magistrats, bon nombre s'étaient déjà vendus à Dubois, quelques-uns se trouvaient intimidés par la présence des satellites de Philippe; tous étaient flattés de faire acte d'autorité suprême dans une circonstance aussi solennelle. Le Parlement applaudit au discours du prince, et rendit immédiatement un arrêt qui annulait les dispositions de Louis XIV. Le duc d'Orléans fut proclamé régent de France, avec l'autorisation de composer son conseil ainsi qu'il le jugerait convenable; on lui défera le commandement en chef des troupes de la maison du roi, des autres forces militaires, et on lui accorda l'administration des finances de l'Etat.

Le duc du Maine eut seulement la surintendance de l'éducation du jeune Louis XV, qui atteignait alors cinq ans et demi. Par réciprocité de bons procédés, Philippe accorda au Parlement le droit de remontrances et d'enregistrement des édits, prérogatives qui avaient été singulièrement restreintes sous



le règne précédent. Le lendemain de cette comédie, Louis XV, en jaquette, tint un lit de justice, dans lequel les dispositions prises par le Parlement furent confirmées, et l'incesteux duc d'Orléans déclaré maître absolu du royaume. Aussitôt les courtisans, ceux-là qui s'étaient montrés les plus hostiles au prince, rampèrent à ses pieds; et les mêmes seigneurs qui l'avaient poursuivi trois ans auparavant comme assassin et empoisonneur, le reconduisirent en triomphe dans son palais.

Tout, en un instant, changea de face à la cour; l'on parut avoir pris pour règle d'agir au rebours de ce qu'on avait dit ou pensé jusque-là. Les vices affreux du régent, l'horrible licence des mœurs de sa fille, furent regardés non plus avec dégoût, mais avec complaisance. Aucun des seigneurs de l'ancienne cour ne voulut ou n'osa assister au convoi de Louis XIV; ils restèrent auprès du nouveau maître, et abandonnèrent aux laquais le soin des funérailles.

Pendant que le corps du vieux despote était transporté à Saint-Denis, le jeune Louis XV était transféré à Vincennes, pour y être élevé sous la garde de la duchesse de Ventadour, du maréchal de Villeroy, son gouverneur, et de l'évêque de Fréjus, Hercule de Fleury, son précepteur. Mme de Maintenon, entièrement abandonnée de la valetaille de cour, qu'elle avait vue à ses pieds quelques jours auparavant, se réfugiait à Saint-Cyr; et les princes légitimés, naguère si puissants, se renfermaient dans leurs palais vides de courtisans. Tous, nobles, magistrats ou financiers, en censurèrent le dispensateur des grâces.

Philippe d'Orléans supprima d'abord les secrétaires d'Etat, et les remplaça par des conseils chargés des mêmes attributions et composés de soixante-dix membres. En divisant ainsi l'autorité et en multipliant les titres honorifiques, le régent avait trouvé un moyen assuré de conserver l'exercice absolu de l'autorité suprême; il l'avait si bien compris, qu'il n'avait pas craint d'y faire entrer quelques-uns des hommes les plus vénérys du peuple, afin de donner de la consistance à ses conseils; toutefois ses créatures et les infâmes débauchés du Palais-Royal, qu'il nommait les roués, y étaient en grande majorité. Enfin il installa l'abbé Dubois à la tête des affaires du royaume.

Cela fait, le régent s'occupa de ses débauches, afficha un cynisme sans exemple, et se plongea dans les plus crapuleuses orgies. Saint-Simon lui-même, l'ami et le confident du duc d'Orléans, exprime dans ses Mémoires le dégoût que lui inspiraient les saturnales du palais du Luxembourg, dans lesquelles « M. le régent et Mme la duchesse de Berry, dit-il, s'enivraient au point que ceux qui assistaient à ces crapules ne savaient que devenir, attendu que l'effet du vin était tel par haut et par bas qu'on était en peine pour leur vie. Il ajoute que souvent on était obligé de les porter l'un et l'autre ivres morts dans leurs appartements. »

Des auteurs contemporains racontent également dans leurs plus grands détails des scènes d'une autre nature qui avaient lieu dans les petites loges de l'Opéra, et dans lesquelles la fille et le père se donnaient des débris pour la luxure comme ils s'en étaient donné pour l'ivrognerie. Tous les mémoires de l'époque

sont remplis des saturnales du régent ou de sa fille; toutes les pages sont salies par le récit des intrigues de la duchesse de Berry avec les seigneurs de sa cour et les laquais de sa maison, ainsi que par des relations d'incestes du duc d'Orléans avec ses trois filles aînées, et de monstruosité qui font dresser les cheveux sur la tête.

Dans cette affreuse époque de la régence tout inspire un tel dégoût, qu'on serait tenté de la passer sous silence; mais notre devoir d'historien nous impose la tâche pénible de dévoiler ces mystères d'iniquité, et nous saurons l'accomplir jusqu'au bout. Mme la duchesse de Berry avait conçu une passion effrénée pour un cadet de Gascogne, nommé Rioms, neveu de Lauzun, un gros garçon sans figure ni esprit, court, joufflu, à face pâle et couverte de pustules, qui, selon l'expression de Saint-Simon, le faisait ressembler à un abcès. Elle souffrait qu'il vécût dans son palais avec une autre maîtresse, la dame de Mouchy, dont elle avait fait sa mignonnie, et avait poussé l'oubli de son rang jusqu'à l'épouser secrètement. La princesse recevait de lui, sans se plaindre, les plus grossiers traitements, « car, selon la maxime du duc de Lauzun, son oncle, Rioms employait parfois le bâton, disant que les Bourbons, hommes et femmes, étaient en tous points semblables aux bêtes de somme, et voulait être mené le bâton haut, sans quoi on ne pouvait conserver sur eux aucun empire. »

De ces honteux désordres du régent et de ses filles il devait nécessairement résulter que la corruption infecterait toutes les classes de la société; les grands seigneurs, les riches financiers, les prélats et les conseillers se disputèrent la palme de l'immoralité et transformèrent leurs hôtels en lupanars, où chaque soir se renouvelaient d'affreuses saturnales, qu'on nommait les petits soupers de la régence. On en était venu à un tel point de dépravation, que les intrigues entre personnes libres étaient considérées comme ridicules; l'adultère, dégradé de la pompe qu'il avait eue sous Louis XIV, était tombé dans le domaine de la bourgeoisie; la noblesse, à l'exemple du régent, ne trouvait de plaisir que dans le viol ou dans l'inceste. Les grandes dames, dédaignées par leurs maris ou fatiguées des gens de qualité, prenaient leur revanche avec les forts des halles, les portefaix des carrefours, et des laquais, qu'elles changeaient et renouvelaient quand elles les avaient énévés.

Les unes, comme la duchesse de Richelieu, faisaient leurs débauches à domicile, on les nommait valétudinaires; les autres, comme Mlle de Charolais, exploitaient les jardins publics, le parc de Versailles, les boulevards, le Palais-Royal, les Tuileries, les quais de Paris, on les désignait sous le nom de citadines. Les princes du sang ne sortaient de l'inceste que pour tomber dans la plus ignoble crapule; plusieurs d'entre eux renouvelaient les mariages monstrueux des Néron et des Héliogabale, et affectaient de vivre maritalement avec leurs ganymèdes. Les courtisans jonaient au brélan leur bonheur, leur fortune, leurs sœurs, leurs femmes et leurs filles. Le joli comte d'Evreux, quand il ne pouvait trafiquer de sa femme, se vendait lui-même. Le marquis de la Rochefoucauld, l'un des amants de la duchesse de Berry, joua un jour sa femme à sa rivale, la perdit, et la lui

amena. Comme la princesse voulait la livrer au régent, Mme de la Rochefoucauld refusa de ratifier cet infâme pacte, se débattit contre le satyre, le blessa dans la lutte, échappa à ses étreintes, et se sauva à demi nue du palais, pour rester fidèle, non au mari qui l'avait vendue, mais à M. de Clermont, dont elle était la maîtresse.

Philippe d'Orléans et sa fille surpassaient dans leurs débordements tout ce qu'on peut imaginer; et pour ne pas être taxé d'exagération, nous citerons le récit que fait Saint-Simon des petits soupers du Luxembourg, en ayant même soin d'atténuer les scènes et de supprimer des détails qu'on ne pourrait lire sans que la rougeur montât au front.

« Chaque soir, dit-il, le régent venait souper au Luxembourg, en compagnie de sa fille; il amenait avec lui ses maîtresses, quelques danseuses d'Opéra et ses tous; c'était le duc de Broglie, Nocé, les plus vigoureux des officiers des gardes françaises, le duc de Brancas, Biron, Canillac, les femmes les plus perdues de la cour et les hommes décriés par leurs débauches. La chère y était exposée: souvent le duc d'Orléans, Mme de Berry et leurs invités apprêtaient les mets eux-mêmes dans des ustensiles d'argent et de vermeil. Dans ces séances culinaires, la licence la plus effrénée dans les actes et dans les paroles était commandée par l'amphitryon; on maculait les plats par d'affreuses souillures. Les nobles dames racontaient les turpitudes passées et présentes de la cour et de la ville, sans ménagements, avec le cynisme d'expression des lupanars. Pendant le banquet les têtes s'échauffaient; on disait des ordures à pleine gorge et des impiétés à qui mieux mieux; on buvait d'autant. Lorsque les convives étaient ivres, les vêtements tombaient, et tous, hommes et femmes, se déshabillaient, et les assistants se confondaient dans de monstrueux embrassements.... »

Les partisans de la maison des d'Orléans ont imaginé, pour atténuer l'odieuse de ces scandaleuses orgies, de faire ressortir qu'au milieu même de l'ivresse, ni sa fille, ni ses routés, ni ses maîtresses ne pouvaient arracher au régent aucun des secrets de l'État; singulière justification, qui ne fait qu'ajouter à la haine et au dégoût que doit inspirer le chef suprême d'un royaume qui se vautrait dans la fange, vivait publiquement avec vingt messalines, et entretenait un sérail où ses trois filles aînées occupaient les premières places. Parmi toutes ses maîtresses, la plus chérie était sans contredit Mme la duchesse de Berry; aussi en abusait-elle grandement, jusqu'à vouloir être traitée en reine, paraître au spectacle sous un dais, et recevoir les ambassadeurs assise sur une estrade. Cette princesse était si orgueilleuse de sa naissance et des faveurs du régent, qu'elle insultait sa mère et l'humiliait à tout propos; le duc d'Orléans lui-même n'était pas à l'abri de ses incartades, et avait souvent à souffrir de son caractère irascible. Il eut surtout de graves démêlés avec elle pour l'empêcher de rendre public son mariage secret avec Rioms; néanmoins il finit par lui faire comprendre la nécessité de ne point dévoiler cette mésalliance; et comme elle était enceinte, il la détermina à faire usage de drogues pour hâter le terme de sa délivrance. Mal lui en prit, car les liqueurs et les spécifiques lui causèrent une grave

inflammation, et mirent ses jours en grand danger. Cependant elle en réchappa, grâce à la vigueur de sa constitution, et accoucha d'un enfant mort.

A peine rétablie, elle quitta Paris et se rendit à Meudon pour y passer le temps de sa convalescence; mais la force de l'habitude était telle chez cette princesse, qu'elle ne put résister à la tentation de donner dans le parc une fête nocturne à son père. Ce souper dans un plein air, au mois de mars, lui devint fatal; le lendemain elle se mit au lit avec une fièvre brûlante; chaque jour le mal prit un caractère de plus en plus alarmant, et enfin l'emporta.

Les médecins, à l'ouverture du corps, trouvèrent que la pauvre princesse était encore enceinte.

Malgré le terrible exemple de la mort de sa fille chérie, le régent ne changea rien à ses habitudes de débauches; car depuis ce moment il ne parut jamais au conseil que dans un état complet d'ivresse.

Quant aux affaires du royaume, elles allaient à l'aventure, sous la direction de l'infâme abbé Dubois, l'espion gagé de l'Angleterre. Ce misérable, en échange d'une pension annuelle de quarante mille livres sterling, vendait le royaume à Georges II, et livrait tous les secrets d'État à lord Stairs, l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique, traïson sur laquelle Philippe d'Orléans fermait les yeux, parce que lui-même avait fait un pacte secret avec le monarque anglais, et en avait reçu la promesse formelle, pour le cas où le dernier rejeton de la branche aînée des Bourbons de France viendrait à mourir, de l'aider à se maintenir sur le trône envers et contre tous.

Le bien du royaume eût exigé un gouvernement sage au dedans pour en réparer les vastes ruines, ferme au dehors pour conserver la paix, si péniblement achetée par les traités d'Utrecht et de Riswick. L'intérêt du gouvernement eût demandé que le régent se tint dans une réserve prudente à l'égard de la maison d'Autriche et de l'Angleterre, et qu'il formât une étroite alliance avec l'Espagne. Mais cette politique ne faisait pas le compte de Dubois ni celui de l'ambitieux Philippe d'Orléans; le premier voulait pousser aussi loin que possible sa prodigieuse fortune, et l'égaliser à celle des Richelieu et des Mazarin; le second portait ses vues encore plus haut et songeait à s'asseoir sur le trône. La nation devait donc être sacrifiée. Pour un peu d'or, ce Dubois, cet homme de néant, ainsi que l'appelle Saint-Simon, ce cerveau brûlé, étroit et fougueux, ce fripon perdu d'honneur, gangrené de vices, ce misérable qui n'avait rien de sacré au monde, après avoir vendu son pays, abandonna le commerce maritime à l'Angleterre, et signa un traité honteux qui rendit cette puissance la souveraine des mers.

De cette époque, les peuples du monde entier virent s'opérer un changement profond dans leur économie politique, par suite de l'extension extraordinaire que la Grande-Bretagne donna au commerce extérieur, en concentrant ses capitaux sur la navigation et sur les manufactures, en excluant les navires étrangers de ses ports, en fortifiant les tendances au système prohibitif, en transformant toutes les habitudes bienveillantes de réciprocité en des mesures répressives, en maintenant un état presque continu de guerre entre les nations, en établissant un commerce

de contrebande et en exerçant une sorte de piraterie qui devint pour elle la source de bénéfices considérables, et pour les autres pays la cause des plus affreux désastres.

La France surtout subit la prépondérance de son éternelle ennemie : grâce à ses gouvernants, elle sembla n'être qu'une annexe de l'Angleterre; tout s'imprégna de ce fatal esprit d'intrigue qui est particulier à l'aristocratie anglaise; toutes les affaires, toutes les négociations furent décidées sous une influence antinationale, et les Français furent transformés en vaisseaux de la Grande-Bretagne. Dubois ne se contenta pas de pousser le pays dans cette détestable voie pour tout ce qui concernait les relations extérieures, il voulut encore s'emparer de la direction des conseils chargés de l'administration intérieure; mais il déboua dans cette dernière tentative. Il s'en consola en disant : « Après tout, je ne perds pas grand'chose, puisqu'il n'y a rien à prendre. » En effet, les provinces étaient tellement ruinées, que Vauban lui-même, le grand et habile tacticien, ne pouvait s'empêcher de déplorer les maux de la guerre, et s'écriait : « Hélas! Louis XIV n'a laissé aux Français que les yeux pour pleurer! » Grâce aux fastueuses prodigalités de ce monarque débauché et fantasque, grâce aux velléités guerrières de ce despote couard, que des écrivains monarchistes s'obstinent encore, par le fait de l'habitude, à nommer le grand roi, la dette publique s'était élevée au chiffre énorme de quatre milliards, et ne laissait d'autre moyen de salut à la France qu'une hideuse banqueroute.

Et cependant quelque funeste que dût être pour le pays une semblable mesure, il y eut quelque chose de plus déplorable que la mesure elle-même. ce fut la manière dont Philippe d'Orléans procéda. Son Altesse le régent n'était pas homme à laisser échapper l'occasion de spéculer sur la misère publique; il prépara de longue main la banqueroute par différentes opérations qui toutes devaient lui faire réaliser des bénéfices considérables. Il publia un édit pour la refonte des monnaies, portant la valeur du louis d'or de 14 à 20 livres, et celle des écus blancs de 3 à 5 livres; mais cette refonte, qui devait produire au trésor un bon de trois cents millions, n'en rapporta que soixante-douze, les deux cent vingt-huit millions qui formaient cette énorme différence ayant été partagés entre le duc d'Orléans et ses confidentes.

A cette opération désastreuse, il en fit immédiatement succéder une autre, celle du visa, qui consistait à contrôler toutes les valeurs, à l'exception des rentes sur l'hôtel de ville, afin d'en constater la légalité et de les convertir en billets d'Etat. Le motif avoué était de rechercher les valeurs qui avaient été le produit de la fraude, de l'esroquerie ou de l'usure; le but caché était d'arriver à supprimer une partie des anciennes dettes et de gagner du temps pour solder les intérêts échus des autres créances. Effectivement, d'un seul coup, Philippe d'Orléans auantit pour trois cent trente-sept millions de billets exigibles. Puis il créa une chambre ardente chargée de rechercher les causes des fortunes scandaleuses des traitants; mesure bonne en elle-même et qui cependant n'eut aucun résultat avantageux, à cause de la manière dont le régent et les juges opérèrent.

Le tribunal débota par des actes d'une violence inouïe; il fit arrêter un grand nombre de traitants, les condamna à des amendes exorbitantes, et en fit pendre ou décapiter plusieurs. Cette rigueur ne fut pas de longue durée; les roués et les maîtresses du régent, gagnés à prix d'or par les familles des financiers, intercédèrent pour les accusés et firent réduire les amendes; les membres de la chambre ardente eux-mêmes trafiquèrent de la réduction des taxes; et jusqu'aux plus grandes dames et aux plus riches seigneurs, tous s'avilirent en vendant leur protection à beaux deniers comptants.

Dangerville, dans sa Vie secrète de Louis XV, raconte qu'un traitant, taxé à trois millions cinq cent mille livres, répondit à un prince du sang qui était venu lui offrir de l'en faire décharger pour un million de livres : « Monseigneur, vous venez trop tard, car ce matin même j'ai fait marcher avec votre femme pour cinq cent mille. » Aussi, de cette opération qui devait faire recouvrer à l'Etat cent soixante millions, en retira-t-on quinze à peine.

Philippe d'Orléans ayant épuisé toutes les ressources du royaume et tous les moyens de pallier le déficit du trésor, s'imagina alors de faire servir à l'exécution de ses machiavéliques projets le système de finances qui avait été présenté primitivement à Louis XIV par Jean Law. Cet Écossais, calomnié par ses contemporains, qui ont rejeté sur lui et sur son système la cause des désastres de cette époque, tandis qu'ils devaient à meilleur droit en accuser le duc d'Orléans, mérita cependant d'être placé au nombre des plus grands génies du siècle et des bienfaiteurs de l'humanité, attendu que le premier il conçut et exécuta la pensée du crédit public. Sa seule erreur fut de considérer le numéraire comme la cause principale de la prospérité des nations, et le travail comme un produit de l'argent; c'est-à-dire qu'il prit la cause pour l'effet, et qu'il se fit une fausse idée de ce que les économistes appellent valeur, en attribuant au crédit des résultats dont le crédit lui-même n'était que la conséquence. Il supposa qu'en assurant à un pays la possession d'une grande abondance de numéraire, il le ferait arriver au plus haut degré d'élevation et de puissance. Or, l'établissement des banques de circulation permettant de suppléer aux espèces par le crédit, il crut assurer à jamais la fortune publique par la création d'un papier-monnaie. Du reste, ses intentions étaient aussi pures que désintéressées; il avait compris que les marchands d'argent étaient funestes à l'industrie par le despotisme qu'ils exerçaient sur les travailleurs, et il voulait substituer à la commandite individuelle la commandite de l'Etat, en assurant au gouvernement la direction du crédit public, et en mettant entre ses mains l'administration d'une banque générale chargée de percevoir tous les revenus de l'Etat, et d'exploiter les monopoles dont il était investi. Mais ces magnifiques théories de finances n'entraient point dans les vues de Philippe d'Orléans; peu lui importait le bien du royaume; ce qu'il désirait avant tout, c'était un palliatif aux maux présents et un moyen nouveau d'extorquer de l'argent pour séduire et corrompre. Il n'autorisa donc Law qu'à établir une banque privée semblable, à beaucoup d'égards, à ce qu'est de nos jours la banque de

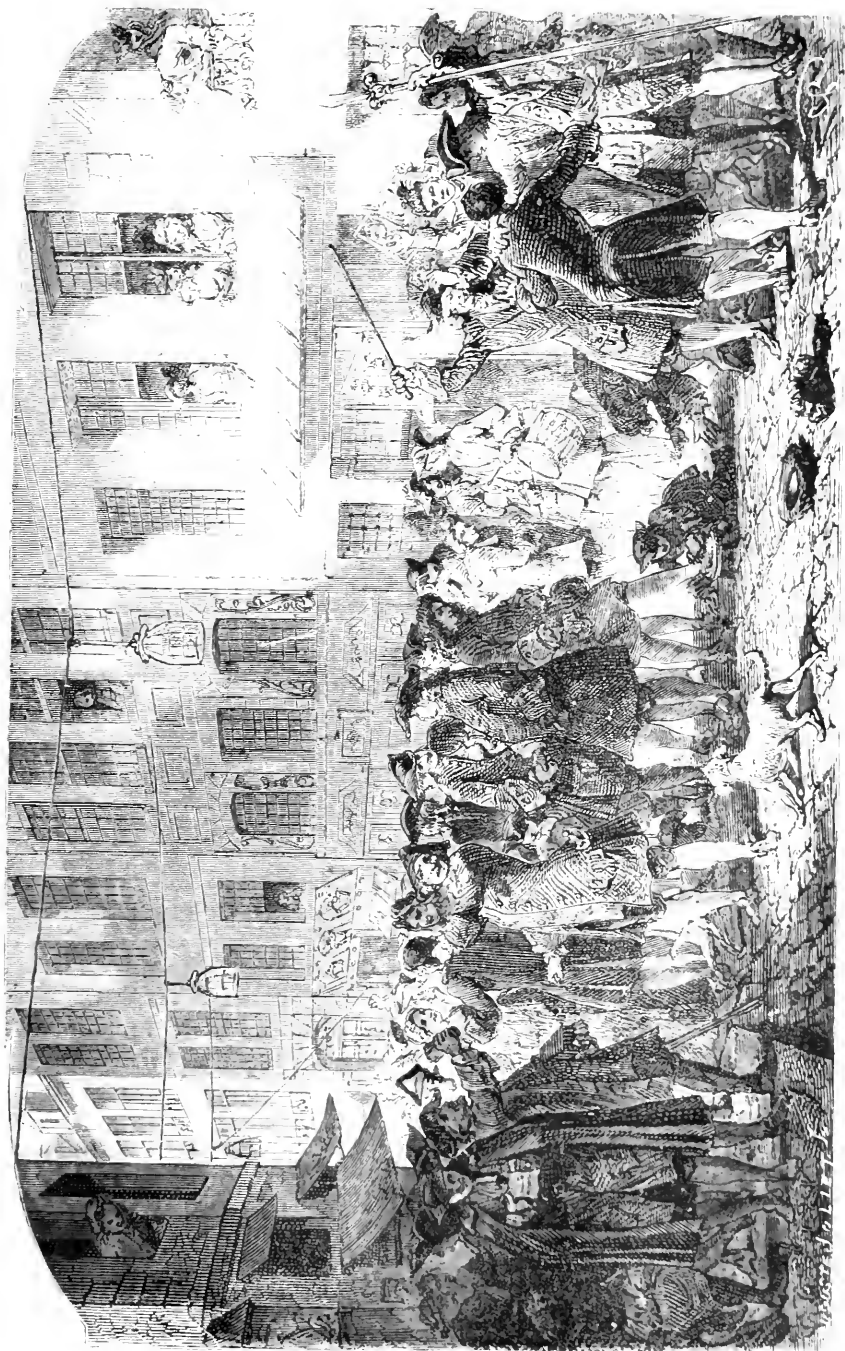


Fig. 10. — A busy street in London, showing the general appearance of the people and the buildings.

France, avec le droit d'escompter les lettres de change, de se charger des comptes des négociants, d'émettre des billets payables au porteur, en espèces du poids et du titre de la monnaie du jour.

A peine cette banque avait-elle commencé ses opérations, que le crédit reparaisait de toutes parts; et qu'au rapport de Dufot, un des historiens contemporains qui ont écrit sur cette matière, l'abondance se répandait dans les villes et dans les campagnes, réveillait l'industrie, rendait à tous les biens-fonds leur valeur réelle, mettait le gouvernement en état de libérer les Français de cinquante millions d'impositions, et d'éteindre pour une somme de trente-cinq millions de droits, faisait baisser l'intérêt des rentes, faisait disparaître l'usure, portait les terres au denier quatre-vingts et cent, permettait aux cultivateurs de défricher les campagnes, aux propriétaires d'exploiter leurs usines, leurs fabriques ou manufactures, leurs mines ou carrières, et de rappeler auprès d'eux les ouvriers qui ils avaient été forcés de renvoyer.

Ces prodiges, enfantés par le génie de Law, étonnèrent le régent et le subjuguèrent; charmé d'avoir à sa disposition un véritable Pactole où il pouvait et voulait puiser à pleines mains, il résolut de consolider et d'agrandir l'établissement de la banque, en lui donnant la sanction du gouvernement, et en enjoignant aux fermiers-généraux et aux receveurs d'impôts d'accepter comme espèces les billets de la banque toutes les fois qu'il leur en serait présenté. Ces valeurs acquièrent dès lors une importance incroyable; l'argent cessa de voyager, se concentra dans les caisses des provinces ou dans celles de la banque, et servit à faire face aux remboursements, qui furent d'autant moins demandés, que le papier-monnaie était plus commode et d'un transport moins coûteux. Le succès fut si complet et si décisif, que la banque put mettre en circulation des billets qui dépassaient la valeur de son capital. Ainsi se trouvaient réalisées les plus brillantes utopies du crédit public et privé; ainsi se trouvait atteint presque instantanément un résultat qui semblait devoir exiger le travail de plusieurs siècles.

Malheureusement la chute devait être aussi rapide que le succès; non point que Law eût trop présumé de la puissance de ses moyens; mais il n'avait pas compté que sa banque devait subvenir aux besoins insatiables du régent; qu'elle devait servir à payer ses maîtresses, ses mignons, ses ronés, et l'aider dans des projets ténébreux dont la couronne de France était le but. Une gêne extrême se fit bientôt sentir dans ses caisses; il espéra satisfaire aux exigences de Philippe d'Orléans en donnant plus d'extension à ses opérations, et reprit son projet de création d'une banque nationale, chargée de percevoir les revenus publics et d'exploiter les privilèges qu'il plairait au gouvernement de lui concéder. Il conçut également la pensée de réunir en une association commune tous les capitalistes de la France, et de leur faire mettre en commandite tous les éléments de la richesse publique, depuis la propriété foncière jusqu'aux éventualités du commerce colonial.

La manie de coloniser, qui était alors à la mode, lui fournit l'occasion de fonder, sur les bords du Mississippi, une société de commerce qui prit le nom de Compagnie des Indes occidentales, et qui fut créée

un capital de cent millions, composé de deux cent mille actions de cinq cents livres chacune, sous forme de billets payables au porteur, transmissibles par voie d'endossement.

Pour favoriser la réalisation de ces valeurs nouvelles, Law imagina, dans l'édit de concession que lui accorda le régent, de faire autoriser les actionnaires à verser le montant de leur souscription un quart en espèces et les trois autres quarts en certificats de rentes, connus sous le nom de billets d'Etat, qui étaient fort décriés.

Le régent seconda le financier en rendant un nouvel édit qui déclarait son comptoir banque royale, et lui concédait le droit de percevoir les impôts et d'opérer les paiements au nom de l'Etat. Ces différentes mesures relevèrent pour un instant le système; mais de nouveaux embarras se firent bientôt sentir. Law n'avait pas seulement à gorger d'or l'insatiable Philippe d'Orléans, il était encore obligé d'ouvrir ses coffres à l'exécrationnable abbé Dubois, aux filles du régent, à leurs amants; il était obligé de défrayer de leurs dépenses les bateleurs italiens attachés à la cour, et les troupes d'acteurs et d'actrices chargés de figurer dans les saturnales du Palais-Royal ou du Luxembourg; c'était lui encore qui devait fournir de l'or aux princes, aux princesses et aux seigneurs pour leurs débauches; c'était lui qui devait acquitter à vue les bons souscrits par le duc d'Orléans aux femmes qui composaient son sérail, aux pourvoyeuses chargées de ses plaisirs, aux malheureuses jeunes filles qui l'avaient déshonorés, aux prostituées qui avaient su inventer quelque monstruosité de luxure pour réveiller ses sens blasés, aux ganyuèmes qui souffraient ses infâmes caresses, aux bravi qui l'aidaient à se défaire de ses ennemis, aux agents de police qui lui vendaient les secrets honteux des grands seigneurs et des nobles dames. Que pouvait faire Law en face de telles exigences? Renoncer à les satisfaire, fuir, abandonner la France; c'était jouer sa vie! Il ne lui restait qu'une seule ressource, celle de multiplier les capitaux par l'agiotage. Il s'en ouvrit au duc d'Orléans, sans lui cacher toute la grandeur du péril.

Le régent, qui déjà avait calculé qu'il lui serait facile de rejeter la cause de tous les désastres sur le financier écossais, l'excita à tenter ce dernier moyen de salut, et lui promit de le seconder en tout. Dès ce moment il s'établit un système de concessions réciproques entre Law et le duc d'Orléans; le premier fournissant toujours des monceaux d'or à la rapacité du second, à ses ronés et à ses maîtresses, celui-ci concédant toujours de nouveaux privilèges et des monopoles qui aidaient à masquer la position.

Law organisa l'agiotage avec une adresse merveilleuse; il commença par faire hausser les actions de sa compagnie des Indes par le crédit de la banque royale, puis les valeurs de celle-ci par le prestige des bénéfices extraordinaires qu'annonçait devoir réaliser la compagnie; enfin il sut pousser si habilement les unes et les autres, que de cinq cents livres qui était le taux primitif d'émission, elles atteignirent le chiffre de cinq mille livres. Les Parisiens étaient pris d'une sorte de vertige pour les actions; tous, nobles, prêtres, bourgeois et laquais, se jetaient dans la spéculation, et se faisaient financiers, agioteurs et usuriers. On ne

voit plus qu'un seul moyen de faire fortune, celui d'échanger son or contre du papier. Les métaux précieux étaient tombés en un tel discrédit qu'on les avait pour ainsi dire prosaïques du commerce. Philippe d'Orléans, pour angustier l'engouement général, adjugea à la compagnie des Indes occidentales l'affinage des métaux, le monopole du commerce du Canada, celui du Sénégal pour la traite des nègres, le privilège de la navigation et du négoce dans toutes les mers de l'Orient, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Chine, la fabrication des monnaies dans tout le royaume, enfin le bail des fermes et les recettes générales, avec l'autorisation d'émettre un nouveau capital capable de subvenir aux nouvelles charges et dépenses qui allaient peser sur elle.

Les valeurs baissaient, baissaient toujours. Law, satisfait d'avoir égalé le montant des actions de sa compagnie à la totalité du numéraire existant dans le royaume, ne voulait point passer outre; mais Philippe d'Orléans, qui était le mauvais génie de la France, s'opposa à ce temps d'arrêt. Il représenta au financier que ce serait folie à eux de ne point profiter de l'entrevue qu'il semblaient être les Français de leur monnaie de papier, et lui commanda de la faire circuler par torrents. Poussé par ce démon corrupteur, le banquier se précipita dans l'abîme, et crut d'un seul coup quinze cents millions d'actions nouvelles. Toutes s'enlevèrent avec une rapidité surprenante. Des provinces les plus éloignées on accourut à Paris pour verser l'or et l'argent dans les caisses de l'écoissais et recevoir en échange ses actions, avec les quelles on s'empresait de spéculer. Nobles, roturiers, magistrats, ecclésiastiques, philosophes, ducs, lapins, ministres, hommes, tous encombraient les avenues de la rue Quincampoix, où se tenait une sorte de bourse; tous s'y mêlaient, s'y confondaient sans distinction de rang ni de naissance; les hommes les plus puissants de la cour s'y faisaient plus particulièrement remarquer, et ne rougissaient point de se faire appeler seigneurs mississippiens. L'un d'eux, le duc de Bourbon-Condé, y gagna par des friponneries des sommes incroyables qu'il employa à des achats de terres, et qui devinrent l'origine de la scandaleuse fortune de la famille des Condé. Le prince de Conti, son cousin, ainsi que les ducs de la Force, d'Antin et d'autres favoris du régent, ne restèrent pas en arrière du duc de Bourbon, et profitèrent largement de la folie des spéculateurs. Le ministre Dubois réalisa des gains énormes en échangeant ses actions contre le numéraire qui entrait au trésor royal, et qu'il fit passer en Angleterre, dans la prévision d'un désastre imminent.

Quant à Philippe d'Orléans, il se montrait dans ce désordre tel qu'il était dans les saturnales nocturnes de son palais, le plus ardent à rechauffer le délire. Il donnait à ses maîtresses des millions par nuit; il distribuait à ses courtisans des sommes de cinq cent mille livres de rentes en actions; il accordait à ses valets des étrennes de cinquante, de quatre-vingts et même de cent mille livres. Il voulut également acheter de la popularité au même prix: il donna un million à l'Hôtel-Dieu, un million à l'Hôpital général, un million aux Enfants-Trouvés, il consacra plusieurs millions à l'acquiescement des dettes des nobles de sa cour.

Law créait toujours de nouvelles actions pour fournir aux prodigalités du régent et en inonda la France. au point que le chiffre du capital émis, enl' par l'agiotage, s'élevait alors à dix milliards. Le système était à son apogée, et cependant Philippe d'Orléans n'était point satisfait. Lui-même se mit à fabriquer secrètement des actions pour plus de onze cents millions, les répandit dans la circulation comme un consommable, en acheta des terres, des domaines, des châteaux, des seigneuries, et prépara la fortune d'assez de la famille des Orléans.

A partir de ce moment le système commença à perdre de son immense valeur. Les sergents mississippiens et les roués qui étaient dans la confiance de ces émissions frauduleuses, contrainrent surtout par leur empressement à convertir en espèces, en terres, en meubles, en marchandises ou en denrées le montant de leurs actions; à en déprécier la valeur. Le prince de Conti eut l'impudence de faire ramener en plein jour de la banque plusieurs voitures chargées d'argent. Le duc de Bourbon, moins heureux que son parent, n'ayant pu réaliser en numéraire son papier-monnaie, s'entendit avec le duc de la Force pour acheter tous les suifs, graisses et savons existants sur place; d'autres accaparièrent les épices, les sucres, les cafés, les foins, tout ce qu'ils purent trouver. En un instant le prix des marchandises et des propriétés s'éleva à un taux inconnu avant cette époque; et l'affluence devint de jour en jour plus considérable à la banque pour obtenir des remboursements en espèces.

Philippe d'Orléans essaya de contenir le torrent en publiant différents édits. Il enjoignit aux dames de la bourgeoisie de ne plus porter ni pierrieres ni diamants; il osa ordonner la confiscation des vieilles monnaies, et poussa l'infamie jusqu'à défendre que personne dans le royaume ne conservât en sa possession plus de cinq cents livres en espèces, sous peine d'une amende de dix mille livres et de la confiscation des sommes saisies. Puis, sous prétexte d'assurer l'exécution de ces mesures infâmes, il encouragea les délations, fit faire des visites domiciliaires par les agents du fisc, et s'empara de toutes les matières d'or ou d'argent qui pouvaient encore exister dans les familles. Cette dernière opération fit affluer dans les caisses du gouvernement la presque totalité du numéraire en circulation. Alors Philippe d'Orléans, n'ayant plus rien à voler, déclara effrontément la banque-oute, et publia un édit qui renouveau, progressivement la masse du papier émis.

On ne saurait peindre la consternation dont la capitale fut frappée à l'apparition de ce décret impie. Les Parisiens firent des émeutes, le Parlement protesta contre l'acte de déloyauté du régent, les sergents mississippiens eux-mêmes se réunirent aux magistrats pour contraindre Philippe à recevoir sur sa décision. Cette opposition énergique empêcha le duc d'Orléans d'accomplir le dernier vol qu'il méditait; il fut obligé de rapporter l'édit de réduction, et de mettre à la disposition de la banque royale les fonds qui étaient entrés dans les caisses de l'Etat par les amendes ou par les confiscations. Mais les remboursements que Law put effectuer avec ces fonds moyens, son papier tomba de plus en plus de valeur.

dit, enfin, quand il eut épuisé toutes ses ressources, vendu une partie de ses terres, ses hôtels et jusqu'à ses diamants pour faire face aux demandes des porteurs d'actions, il se décida à quitter la France avec sa femme et sa fille. Cet homme extraordinaire mourut à Venise dix années après, dans un état voisin de la misère.

Telle fut la triste fin du financier écossais, qu'un de nos savants économistes modernes considère comme l'un des plus grands génies du siècle. « Si Law n'eût pas été gêné dans ses opérations par l'infâme duc d'Orléans, dit l'auteur dont nous rapportons l'opinion, nul doute qu'il n'eût élevé la France au premier rang des puissances financières. Lui seul, ajoute-t-il, depuis l'existence des banques, a pu impunément mettre dix fois autant de billets en circulation que sa banque renfermait d'espèces. Personne ne peut lui contester la gloire d'avoir créé dans notre patrie les premières valeurs industrielles. Cette seule création était une pensée grandiose; avec elle les plus petits capitaux trouvaient un placement, et les travailleurs, condamnés jusqu'alors aux éventualités du salaire, étaient enfin admis aux privilèges de la propriété. Les actions de la banque et de la compagnie des Indes offraient aux hommes économes les avantages d'une caisse d'épargne, avec les chances de profit d'une grande association commerciale.

« Grâce à Law, le crédit public fut substitué au crédit privé; l'intérêt de l'argent tomba au taux le plus bas, et fit disparaître la cause la plus efficace et la plus odieuse de l'inégalité des conditions. Le premier il conçut la pensée gigantesque de transformer la fortune territoriale de la France en valeurs qui pussent circuler sous forme de papier-monnaie; et quoique son but ait été manqué, on doit convenir que cette tentative ne fut pas stérile, et qu'elle donna lieu à des tentatives innombrables, qui s'effectuèrent sous l'influence du système et commencèrent le morcellement de la propriété. L'esprit d'entreprise s'empara de toutes les classes de la société; et la puissance de l'association, inconnue jusqu'à cette époque, se révéla par des combinaisons neuves et hardies, dont nos opérations actuelles ne sont que des imitations. Enfin la propriété foncière sortit pour la première fois de l'état de torpeur où l'avait si longtemps maintenue le système féodal, et s'éleva au rang de puissance productive. »

Law était à peine sorti de France, que le régent faisait vendre publiquement ses meubles et ses terres, sous prétexte de donner satisfaction à l'opinion publique. Pour mieux faire croire qu'il n'avait trempé en rien dans ce qui tenait au système, le rusé prince nomma un contrôleur général des finances, remit en régie les fermes du royaume, rétablit les offices des receveurs généraux, des payeurs et des contrôleurs de rentes, ordonna une enquête sur les déprédations qui avaient eu lieu, et se montra très-rigoureux envers les agioteurs subalternes. Il chargea même un conseil spécial de vérifier la masse des actions en circulation, d'anéantir celles qui seraient reconnues falsifiées, et d'apposer un visa sur les autres. Comme les membres de ce conseil exerçaient cette vérification sans contrôle, il leur devint facile de supprimer une grande masse de billets bons ou mauvais et d'atteindre la réduction qui leur avait été indiquée. Huit

cents commis furent employés à ce travail et anéantirent pour plus de dix milliards de papier-monnaie. On ne conserva que deux milliards environ de créances pour lesquelles on délivra des certificats de liquidation, que le régent s'engagea à faire acquitter en numéraire; puis, quelques jours après, il revint sur sa parole, annonça que le gouvernement était dans l'impossibilité d'acquitter ses dettes, et échangea les deux milliards d'obligations contre vingt-cinq millions de rentes sur l'hôtel de ville, qui, plus tard, sous le ministère du cardinal de Fleury, devaient éprouver une nouvelle réduction. Ainsi fut accomplie par Philippe d'Orléans cette grande iniquité qui consommait la ruine d'un nombre considérable de citoyens.

Toutes les provinces furent plongées dans la consternation; le commerce, qui pour un instant avait pris un essor extraordinaire, se trouva comme paralysé; l'agriculture languit; un découragement profond s'empara des esprits; la misère, une misère hideuse, remplaça la prospérité naissante. Pour comble de désastres, la peste éclata dans la ville de Marseille et enleva les deux tiers de la population; un incendie effroyable, allumé, dit-on, par les ordres du régent, qui avait à se venger de l'opposition du parlement de Rennes à son gouvernement, dévora la capitale de la Bretagne. Et cependant tel était l'abrutissement du peuple sous le régime despotique, que tant de millions d'infortunés entièrement ruinés, mourants de faim ou de froid sur leurs domaines incultes, sans moyens de subvenir à leur subsistance, se contentaient de pousser des plaintes inutiles, au lieu d'écraser le détestable auteur de leurs maux; arrosaient la terre de leurs larmes, au lieu de combiner leurs efforts pour renverser cette exécration institution, la monarchie, source des calamités de la nation.

Quant à Philippe d'Orléans, il continuait à passer les jours et les nuits en orgies, variant ses plaisirs, s'enivrant avec ses routés, faisant la débauche avec de jeunes garçons ou de jeunes filles de douze ans élevés à leurs familles par ses pourvoyeurs, ou bien outrageant la nature avec ses propres filles, et renouvelant les saturnales des Borgia.

Dubois, de son côté, aussi ardent au plaisir que le régent, aussi avide d'argent et de pouvoir, se plongait dans les plus crapuleuses saturnales, sans toutefois perdre de vue le but qu'il s'était fixé, l'exercice de l'autorité suprême sous le nom de son élève. Pour réussir plus sûrement dans ses projets, il avait compris la nécessité de s'appuyer sur la puissance la plus redoutable de cette époque, et s'était vendu à l'Angleterre, corps et âme, au point que rien ne se faisait en France que du consentement des ministres de la Grande-Bretagne. On raconte que lui-même se faisait gloire et honneur de ce vasselage, et qu'un jour le marquis de Senneterre, nommé ambassadeur à Londres, étant venu lui demander ses instructions, il répondit qu'il n'en avait point d'autres à lui donner, que de l'engager à suivre de point en point tous les ordres des ministres du roi Georges. Toujours pour complaire à l'Angleterre, qui ne voulait perdre aucune occasion d'affaiblir la France en suscitant des troubles dans le royaume, Dubois avait engagé le régent à dégrader les bâtards légitimes de Louis XIV de leur rang de princes du sang.



La guerre en Espagne

Ceux-ci, qui déjà étaient hostiles au duc d'Orléans, se jetèrent plus que jamais dans le parti de l'opposition, et intrigèrent sourdement avec le ministre d'Espagne pour accélérer la chute de leur ennemi. La duchesse du Maine se mit à la tête du complot avec le prince Cellamare, ambassadeur de Philippe V à la cour de France. Il fut convenu entre les dillettantes conjurés qu'une armée espagnole franchirait les Pyrénées pour envahir le Languedoc, dont le duc du Maine était gouverneur en même temps qu'une flotte

viendrait craser sur les côtes de Bretagne, pour secourir les soulèvements des populations et propager la rébellion dans les provinces du Midi et de l'Ouest. En échange de son intervention, Philippe V demandait que la régence lui fût dévolue nominativement, et que tous les actes de renonciation à la couronne de France, signés par lui, fussent annulés. Il consentait, à cette condition, à l'usurper au duc du Maine l'exercice de l'autorité, comme régent en son lieu et place, promettait de réinstaller les princes légitime-

dans toutes leurs prérogatives, et s'engageait à faire donner toute satisfaction à la cour de Rome relativement à la constitution Unigenitus. L'ambitieux duc-chesse travailla à rattacher à sa cause quelques-uns des chefs dont les noms avaient quelque influence sur les masses. Elle fit des ouvertures à Villars et aux autres maréchaux de France; et ne les trouvant pas disposés à courir les chances aventureuses d'un complot, elle se rejeta sur les jeunes seigneurs qui formaient la cour du régent. Son esprit et sa beauté la firent complètement réussir auprès de ces derniers. Le comte de Laval, le cardinal de Polignac et le duc de Richelieu se flattèrent d'obtenir seuls ses faveurs, et entrèrent dans la conspiration par fatuité plutôt que par conviction. D'autres meneurs furent gagnés au parti avec l'or de l'Espagne, et bientôt les choses furent avancées à ce point, qu'Alberoni, ministre de Philippe V, avait déjà écrit à Cellamare : « Mettez le feu aux mines. » Mais dans une missive particulière, Sa Majesté catholique avait défendu à son ambassadeur de rien entreprendre avant de lui avoir soumis les plans arrêtés, les manifestes rédigés à Paris, et de lui avoir expédié la liste des personnages qui étaient entrés dans le complot.

Cellamare, regardant comme très-dangereux l'envoi de tels papiers par un courrier ordinaire, imagina, pour éloigner tout soupçon, de profaner la départ pour Madrid du jeune abbé Porto-Carrero, neveu d'un cardinal espagnol, homme de plaisir et de galanterie, qui ne s'occupait nullement de politique, et de renfermer la précieuse dépêche dans une chaise de poste à double fond. Par malheur, le soir même du départ, un des secrétaires de l'ambassade espagnole avait un rendez-vous avec une dame de la cour, dans le lupanar de la Filion, la pourvoyeuse ordinaire du régent. Comme il s'était fait attendre, il s'excusa auprès de sa belle en rejetant la cause du retard sur des expéditions de lettres fort importantes qui étaient parties avec l'abbé Porto-Carrero. La Filion, qui était présente, ne laissa rien échapper de l'entrelien; et pendant que les deux amants prenaient leurs ébats, elle courut chez Dubois et l'instruisit de tout ce qu'elle avait appris.

Le ministre fit immédiatement monter à cheval un courrier extraordinaire chargé de rattraper le voyageur, et le munit des ordres nécessaires pour requérir main-forte et saisir tous les papiers que renfermerait la chaise de poste. Ses instructions furent parfaitement suivies: la voiture fut arrêtée à Poitiers, fouillée dans ses compartiments, et la précieuse dépêche enlevée. Cette expédition terminée, le courrier reprit la route de Paris. A son arrivée il courut chez le ministre, et lui remit le paquet saisi dans le double fond de la chaise de poste de l'abbé Porto-Carrero.

Son Altesse le duc d'Orléans se trouvait précisément à l'Opéra. L'abbé Dubois se garda bien de le faire prévenir; il ouvrit les dépêches, les examina, mit de côté les papiers qui lui convinrent, afin d'être maître absolu de l'affaire, et pour-voir, suivant l'intérêt de sa politique, à sacrifier ou sauver les personnages compromis. Au sortir de l'Opéra, il se rendit auprès du régent et lui fit part de l'importante capture qu'il avait fait; mais comme l'heure du souper-avait sonné, le duc d'Orléans ne voulut rien entendre, reconduisit le mi-

nistre, et renvoya au lendemain à s'occuper des affaires sérieuses. Le plaisir était la suprême affaire du régent.

Dubois eut toute la nuit pour faire ses dispositions; le lendemain il prit les ordres du régent, se rendit au palais de l'ambassade espagnole avec le secrétaire d'État de la guerre Leblanc, et opéra la saisie de tous les papiers du prince de Cellamare. Celui-ci fut également arrêté, et conduit, sous l'escorte de deux capitaines de cavalerie, à Blois, où il resta jusqu'au retour du duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Madrid; ensuite on le laissa librement continuer sa route. Le duc du Maine fut déposé au château de Doullens; sa femme fut enfermée au château de Dijon, et confiée à la garde du duc de Bourbon, son neveu, prince bien digne d'un rôle de géôlier. D'autres conjurés furent envoyés à la Bastille, et parmi ceux-ci le jeune duc de Richelieu, l'amant de Mlle de Charolais, sœur du duc de Bourbon et de Mlle de Valois, la fille du régent.

Dans leurs déclarations, les prisonniers furent unanimes pour ne point charger la duchesse du Maine; mais cette princesse ne montra pas à l'égard de ses complices le même dévouement. Elle eut l'infamie de proposer au duc d'Orléans de lui dénoncer ceux qui avaient trempé dans l'affaire, s'il consentait à lui permettre de revenir dans son magnifique palais de Sceaux. Philippe accepta le marché. Cette misérable femme fit des révélations à son beau-frère, lui désigna les seigneurs qui avaient eu la folie de se fier à sa loyauté, appela particulièrement son attention sur le mouvement de la Bretagne, et livra le nom de tous les notables de cette province qui avaient pris des engagements avec elle ou avec le gouvernement espagnol.

Le régent, qui songeait toujours à se créer un grand parti dans l'État et qui n'avait point renoncé à l'espoir de mettre sur sa tête la couronne de France, profita de ces dénonciations pour faire des actes de clémence. Il accorda amnistie pleine et entière aux grands seigneurs, et se contenta de faire tomber quatre têtes de gens inconnus et des moins coupables. Il rendit même toute sa faveur au duc de Richelieu, quoiqu'il fût très-gravement compromis par les dépêches saisies dans la voiture de l'abbé Porto-Carrero. Il est vrai que pour sauver ce grand coupable, il avait fallu que Mlle de Valois se sacrifiât, consentit à un mariage avec le duc de Modène pour couvrir le scandale d'une grossesse fort avancée, et scellât ce pacte dans une nuit d'orgie avec son père.

Alberoni, furieux de voir sa mine éventée et la conspiration découverte, exhala sa colère dans des manifestes virulents qu'il fit répandre en France, dans lesquels il retraçait en termes énergiques les infamies du régent, les spoliations de son gouvernement, les abominations de sa vie, et où il signalait les dangers que courait la vie du roi sous la garde d'un prince universellement reconnu comme empoisonneur. Le duc d'Orléans riposta aux attaques du ministre espagnol par une déclaration de guerre. C'était pour lui un moyen commode et expéditif de faire cesser une polémique qu'il ne pouvait soutenir sans de graves inconvénients. Il réunit une armée considérable sur les frontières de l'Espagne, en confia le commandement au maréchal de Berwick et au prince de Conti, et fit envahir les États de Phi-

Philippe V. En moins de quatre mois, les villes fortes des provinces du Nord furent toutes conquises, les ports de mer occupés, les arsenaux détruits, et Sa Majesté catholique n'eut plus d'autre ressource pour sauver la malheureuse Espagne des désastres d'une invasion étrangère, que d'accepter la loi du vainqueur, et de signer un traité de paix avec son plus mortel ennemi, le duc d'Orléans.

Tout réussissait au gré des désirs du régent. L'Espagne était vaincue et hors d'état de s'opposer à ses desseins; l'Angleterre se trouvait liée à sa fortune par un traité secret et par des concessions avantageuses à son commerce. Jamais les circonstances n'avaient été aussi favorables pour Philippe, et il semblait réellement qu'il eût pris soin d'amener les choses au point où elles étaient, afin qu'en cas de mort de Louis XV il n'eût qu'à étendre la main pour s'en parer de la couronne.

Sur ces entrefaites, le jeune roi fut attaqué d'un mal subit, qui mit ses jours en grand péril. Immédiatement la nouvelle s'en répandit dans Paris et parcourut le royaume; partout circula le mot « empoisonnement, » et de tous les points de la France s'éleva un concert terrible d'accusations contre Philippe. Le régent était-il vraiment coupable d'un nouveau crime? Nul ne peut l'affirmer. Ce qu'il y a de positif, c'est que l'opinion accréditée à la cour était que la maladie de Louis XV provenait du poison. La duchesse de la Ferté, qui soignait le malade, disait même en se lamentant et sans en être empêchée par la présence du duc d'Orléans: « Hélas, tous les soins sont inutiles, le pauvre enfant meurt empoisonné! » Les médecins ordinaires du roi avaient également déclaré la science insuffisante pour un mal qu'ils ne pouvaient expliquer. Un seul docteur, nommé Helvétius, osa répondre de la vie de l'enfant, le soigna, lui administra un breuvage qu'on suppose être un antidote, et en quelques jours le mit hors de danger.

Pendant le cours de la maladie de Louis XV, le duc d'Orléans avait montré un visage calme, refusant au fond de son âme les terreurs que devait lui causer l'explosion de haines qu'avait fait naître cet incident. Quand le jeune roi fut guéri, il affecta d'en ressentir une joie extrême, et déclara qu'il se trouvait heureux de voir renaître à la vie un rejeton si précieux pour la France. La vérité est que le régent n'était nullement contrarié de cet agouement, attendu l'état d'exaspération où se trouvaient les esprits. Il comprit qu'il avait mal préparé ses batteries, et s'occupa de ramener l'opinion publique en changeant de tactique. Au lieu de se rattacher à l'Angleterre, comme par le passé, il parut rechercher l'alliance de l'Espagne, et chargea Dubois de proposer à Philippe V un double mariage entre le roi de France et une infante d'Espagne, et entre le prince des Asturies et Mlle Louise de Montpensier d'Orléans.

Il y avait pour la première de ces unions un obstacle qui la réduisait à n'être pour longtemps qu'un projet; l'infante n'avait que trois ans. Aussi publia-t-on dans tous les cercles de la capitale, que le régent ne prenait de telles mesures que pour empêcher le roi de lui opposer des héritiers directs avant le terme de douze à quinze ans, et pour réserver la couronne à sa famille en cas de mort du souverain.

Néanmoins les négociations avec la cour de Madrid furent couronnées d'un entier succès. Philippe V ne mit à cette double alliance d'autre condition que le renvoi du modeste abbé Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, confesseur du jeune Louis XV, et l'admission auprès du roi d'un directeur jésuite.

Le Père Linières fut mis en possession de cet emploi, dont il s'acquitta à l'entière satisfaction de Dubois, c'est-à-dire qu'il travailla à corrompre la jeune imagination de son pénitent et à le tenir éloigné de toute occupation sérieuse. Le bon Père était parfaitement secondé dans ce plan d'éducation par deux hommes attachés à la personne de l'enfant royal, le maréchal de Villeroy, son gouverneur, et M^r Hercule de Fleury, évêque de Fréjus, son précepteur, qui spéculaient l'un et l'autre sur l'incapacité du monarque dans l'intérêt de leur ambition, et pour se ménager un jour l'exercice de l'autorité suprême. Il arriva que Louis XV, à l'exemple de son aïeul Louis XIV, croupit dans la plus crasse ignorance, et qu'à dix ans il savait à peine lire. En revanche, il dansait à ravir et figurait déjà sur le théâtre des Tuileries, dans les ballets. Sa Majesté n'en assistait pas moins au conseil de régence, où elle se divertissait beaucoup de la laideur, des incartades et des manières cyniques de l'abbé Dubois.

Cet ambitieux, qui voyait le duc d'Orléans perdre du terrain et la majorité de Louis XV approcher, faisait joner toutes les mines pour se maintenir au pouvoir. Quoiqu'il fût marié, il n'hésita pas à se mettre sur les rangs pour l'archevêché de Cambrai, à la mort du cardinal de la Trémoille, le successeur de Fénelon, et il vint demander ce siège au régent.

« Monseigneur, lui dit-il, j'ai rêvé cette nuit que j'étais archevêque de Cambrai. — L'abbé, tu as fait un rêve impossible à réaliser. » Lui répondit le régent. Dubois, sans se déconcerter, reprit: « Pourquoi ne me feriez-vous pas archevêque comme un autre? » Et il se mit à lui citer tous les papes, évêques, archevêques ou cardinaux reconnus universellement comme sodomites, incestueux ou filions. Le régent, ennuyé de la longueur de ses citations, l'interrompit, et pour s'en débarrasser, lui dit: « Mais tu es un sacré! et quel est l'autre sacré qui voudra te sacrer? — N'est-ce que cela, monseigneur? j'aurai bientôt levé vos scrupules. Votre premier aumônier, Tressan, l'évêque de Nantes, est là, dans votre antichambre, je vais vous l'amener, et il sera charmé de la préférence. » Il présenta en même temps une lettre au prince, par laquelle le roi d'Angleterre conjurait Philippe d'accorder l'archevêché de Cambrai à Dubois, son pensionnaire. Le duc d'Orléans céda, et le ministre disposa tout pour la cérémonie. Ainsi qu'il l'avait annoncé, l'évêque de Nantes et même l'évêque de Clermont, le célèbre Massillon, ne craignirent point d'apposer leur nom au bas de l'acte qui garantissait la pureté des mœurs de Dubois, sa science ecclésiastique, et qui le déclarait digne de gouverner le siège de Cambrai.

On rapporte que le jour fixé pour la cérémonie des ordres, qui devait précéder celle du sacre, il se passa une scène fort plaisante; qu'à ce moment où Massillon allait lui donner la prêtrise, il lui demanda à recevoir le diaconat, le sous-diaconat, les quatre mi-

nours, enfin la toume, et que l'évêque de Clermont, impatienté, s'écria : « Ne faudra-t-il pas également vous donner le baptême? » Peu de jours après, il fut sacré avec un faste inouï, dans l'église du Val-de-Grâce, en présence du régent et de tous les grands dignitaires du royaume. Il montra une telle arrogance pendant cette cérémonie, que Philippe lui-même s'étonnait de voir son favori parvenu à une si grande fortune. Cependant Dubois aspirait à s'élever plus haut; son ambition n'était pas satisfaite, il songeait à jouer dans l'Etat le rôle des Richelieu et des Mazarin, et voulait comme eux porter la pourpre. Il fit intriguer en cour de Rome par le cardinal de Rohan et par l'abbé Tencin, et obtint le chapeau.

Dubois, le fils de l'apothicaire de Bivres-la-Gaillarde, devenu ministre, devenu prince de l'Eglise, désirait plus encore, il ne voulait pas même avoir d'égaux dans l'Etat; il essaya de se débarrasser de l'évêque de Fleury et lui fit proposer l'archevêché de Reims, qui donnait au titulaire le rang de premier pair de France. Mais le rusé précepteur avait deviné que le cardinal voulait, en lui donnant un poste aussi important, l'obliger à quitter son royal élève pour le supplanter dans sa confiance: il se retrancha derrière une feinte humilité et refusa l'archevêché. Dubois fut plus heureux dans ses intrigues contre le maréchal de Villeroy, qu'il voyait avec regret prendre une très-grande influence sur le jeune monarque. Comme il savait ce seigneur orgueilleux et emporté, il affecta de rechercher son amitié, le fit prier de lui rendre une visite et de lui fournir l'occasion de réparer les torts qu'il pouvait avoir eus à son égard.

Le gouverneur, tout glorieux de l'importance que le ministre semblait attacher à une réconciliation, vint en plein jour trouver Dubois dans son cabinet, causa de ses anciens griefs, et posa les conditions d'un rapprochement en homme sûr de les voir acceptées; le cardinal fit à son tour quelques observations; le maréchal passa des plaintes aux invectives; Dubois invoqua sa qualité de ministre et voulut lui imposer silence, ce qui acheva d'exaspérer Villeroy. Le résultat de cette conférence fut que le gouverneur menaçait le ministre de le perdre avant peu, et lui dit en le quittant : « Il ne vous reste qu'un moyen de vous sauver; aujourd'hui encore vous êtes tout-puissant, faites-moi arrêter si vous l'osez, car demain il sera trop tard. » Le cardinal-ministre, qui avait prévu l'effet de cette scène et qui avait eu soin de laisser tous les torts au gouverneur, accourut auprès du régent, lui raconta ce qui s'était passé et lui annonça qu'il allait quitter la cour s'il n'obtenait justice du maréchal de Villeroy.

La retraite du cardinal eût été d'autant plus sensible à Philippe d'Orléans, que ce prince, habitué à se reposer sur lui de tout le fardeau des affaires, avait perdu toute aptitude au travail et se trouvait absolument étranger à l'administration du royaume. En conséquence, il se décida à frapper un grand coup, et à faire arrêter le maréchal de Villeroy; mais comme il ne pouvait sévir contre le gouverneur du roi sans un grave prétexte, et que d'autre part il n'était point convenable qu'il se déclarât le champion du cardinal Dubois, il imagina de tendre un piège au maréchal. Sachant combien ce vieillard vaniteux poussait loin

l'extravagance de son zèle pour la personne du jeune roi, il affecta un jour de vouloir entretenir Louis XV en particulier, et le pria de passer dans un cabinet voisin. Ainsi qu'il l'avait prévu, Villeroy s'y opposa, prétendit que son titre de gouverneur l'obligeait à ne pas perdre de vue un seul instant le prince. Philippe prit alors son ton d'autorité, et dit au maréchal : « Vous vous oubliez, monsieur, vous ne sentez pas la force de vos termes; il n'y a que la présence du roi qui m'empêche de vous traiter comme vous le méritez, » et il s'éloigna aussitôt. Plusieurs courtisans représentèrent au gouverneur qu'il était allé trop loin en offensant ainsi le chef de l'Etat, et qu'il devait s'attendre à une disgrâce, s'il ne la prévenait par une démarche conciliatrice. Le vicux maréchal se laissa intimider par ces observations, et résolut de suivre le parti qu'on lui indiquait; il se rendit immédiatement à l'appartement du duc d'Orléans: c'était là qu'on l'attendait; il se livra à ses ennemis.

Des mesures pour son arrestation avaient été concertées chez le cardinal Dubois entre le maréchal de Berwick, dont le nom se trouve mêlé à toutes les initiatives de cette époque, le comte de Belle-Isle et le secrétaire d'Etat le Blanc. Villeroy traversa en toute sécurité les pièces qui précédaient le cabinet du prince; la foule s'ouvrit et lui fit passage avec respect; il demanda d'un ton haut et ferme où était Mgr le duc d'Orléans; on lui répondit qu'il travaillait. « Qu'on m'annonce, » ajouta-t-il. Il s'avance alors vers la porte, ne doutant point de la voir s'ouvrir devant lui; mais le marquis de la Fare, capitaine des gardes du régent, lui barre le passage et lui demande son épée; le Blanc lui remet un ordre d'exil.

Dans le même instant, le comte d'Artagnan, commandant des mousquetaires gris, le serre du côté opposé à la Fare; le maréchal crie et se débat; on le jette dans une chaise à porteurs, on l'y enferme, et on le passe par une des fenêtres qui s'ouvre en porte sur le jardin. La chaise, entourée de gardes, descend l'escalier de l'orangerie, au bas duquel se trouvait un carrosse à six chevaux et une escorte de mousquetaires. Le maréchal fut porté dans la voiture; d'Artagnan se plaça à ses côtés, un officier se mit sur le devant avec Dulibois, gentilhomme ordinaire; le carrosse partit, et en moins de trois heures arriva à neuf lieues de Versailles, au château de Villeroy, dans lequel il fut gardé à vue. Il eut beau crier à la violence, s'emporter contre Dubois et contre le régent, annoncer que l'Europe allait demander compte de son enlèvement, et Paris se révolter, on le laissa dire et on le garda prisonnier. Personne ne remua, pas un ambassadeur ne s'inquiéta de lui; seulement l'évêque de Fréjus, Hercule de Fleury, donna la comédie d'une fuite, et protesta contre l'arrestation du gouverneur en abandonnant la cour et en se retirant chez le président de Lamoignon. Le lendemain, le jeune roi ne voyant point paraître son précepteur, crut sa vie en danger, et donna de telles marques de désespoir, que Philippe fut contraint pour l'apaiser de dépêcher un exprès et de faire ramener Mgr de Fréjus. Celui-ci, charmé d'avoir été l'objet de regrets aussi vifs de la part de son royal élève, ne se fit point prier pour reparaître à la cour, où il prévoyait que l'avenir lui paraîtrait la première place. Il consentit même et de fort



Le régent Philippe d'Orléans

bonne grâce à faire goûter au roi le duc de Charost, une des créatures du régent, qui avait été nommé gouverneur en remplacement du maréchal.

Cet exil de Villeroy arrangea tout le monde. Dubois n'ayant plus à craindre les clameurs et l'opposition du vieux maréchal, s'occupa de vaincre certaines répugnances du régent à son élévation au poste de premier ministre, et en vint à son honneur, au grand scandale de la France.

Le Parlement, qui était vendu au cardinal, enregistra complaisamment les lettres patentes de cette nomination; les grands seigneurs applaudirent; les journaux de la cour encensèrent Dubois, et l'Académie française, suivant ses habitudes de courtoisie, l'installa parmi les illustres. Il ne manquait plus au ministre-cardinal, pour égaler en tous points ses devanciers, Richelieu et Mazarin, que de grossir sa fortune et de lui faire atteindre les proportions gigantesques de celle de ces deux ministres. Indépendamment des sommes énormes qu'il avait fait passer en Angleterre, et dont on n'a jamais pu savoir le chiffre exact, il s'adjugea les revenus des abbayes de No-

gent-sous-Coney, de Saint-Just, d'Airvaux, de Bourgueil, de Berg-Saint-Vinox, de Saint-Bertin, de Cercamp, et de beaucoup d'autres, qui lui formèrent un revenu de plusieurs millions. En même temps il s'occupa de faire disparaître les preuves d'un mariage qu'il avait contracté dans sa jeunesse avec une fille dont il était tombé éperdument amoureux, et qu'il avait ensuite abandonnée. La célébration du mariage avait été faite dans une paroisse de village, au fond du Limousin. Aussi longtemps que Dubois avait occupé un rang inférieur, il avait payé largement le silence de sa femme, mais les exigences de celle-ci ayant grandi en raison de l'élévation de son mari, il s'était déterminé à ceder court à cette sorte d'exploitation en faisant disparaître toutes les preuves écrites de son mariage; d'ailleurs il y était poussé plus fortement encore par la crainte que cette union ne vint à se briser. Il s'ouvrit de son projet à Breteuil, l'intendant du Limousin, qu'il avait fait venir à Paris, et se concerta avec lui sur les moyens de le mettre mystérieusement à exécution.

Leur plan arrêté, l'intendant reprit la route de sa

province, s'arrangeant de manière qu'à une heure assez avancée de la nuit il pût arriver dans le village où avait eu lieu le mariage de Dubois; il descendit au presbytère. Le bon curé, qui était encore celui qui avait procédé à la cérémonie, fut tout à la fois surpris et émerveillé de recevoir la visite d'un si grand personnage que M. l'intendant. Breteuil prétexta le besoin de prendre un léger repos avant de continuer sa route, et le pria de lui accorder l'hospitalité pour la nuit. Le pauvre prêtre répondit que tout dans la maison était à sa disposition, et sur l'heure il fit préparer un copieux souper. L'intendant se mit à table et fit à son hôte l'honneur de l'engager à manger avec lui. La chère était excellente, le vin encore meilleur. Breteuil mangeait comme un voyageur affamé et se versait à boire à pleines rasades; le curé voulut lui tenir tête, et vida tant de brocs qu'il ne put bientôt plus se soutenir et roula sous la table. C'était le moment qu'attendait le rusé compère; comme il avait eu soin de renvoyer la servante, il put à son aise enlever au prêtre ivrogne la clé d'une armoire où étaient enfermés les registres de son église; il prit celui qui portait la date du mariage de Dubois, en détacha un feuillet, reforma l'armoire et remplaça la clé dans la poche de la soutane de son hôte. Au matin il se remit en voyage, laissant le curé endormi; et au lieu d'aller à Limoges, il s'en fut à Brives-la-Gaillarde, chez le notaire successeur de celui qui avait fait le contrat du ministre. De force et d'autorité il s'en fit remettre la minute; ensuite il manda auprès de lui la femme du cardinal, lui annonça que toutes les preuves légales de son mariage étaient anéanties, et lui signifia qu'en cas d'indiscrétion de sa part ou de celle de ses parents, elle serait immédiatement enlevée et plongée dans les plus profonds cachots.

Cette expédition terminée, Breteuil revint à Paris et remit à Dubois les deux importantes pièces dont il s'était si habilement emparé. Le ministre, pour reconnaître ce service, lui donna la charge de secrétaire d'Etat de la guerre.

Tout avait réussi à cet infâme cardinal. La majorité de Louis XV, qui était le moment le plus difficile pour lui, avait été l'occasion d'un nouveau triomphe; le jeune roi l'avait maintenu dans son poste. Mais au milieu de toutes ses grandeurs, un mal terrible le minait et lui faisait cruellement expier ses débauches; ce mal, qu'il avait puisé dans les bras des belles dames de la cour, avait fait de tels progrès, qu'il ne pouvait plus ni marcher ni supporter le mouvement de la voiture. Néanmoins la vanité fut plus forte que le mal, il voulut assister à cheval à une revue que passait Louis XV, pour jouir des honneurs de premier ministre, qui étaient à peu près les mêmes que ceux qu'on rendait à la personne du souverain. Il paya cher cette satisfaction orgueilleuse; le mouvement du cheval fit rompre un abcès, et on fut obligé de le transporter mourant à son appartement. Les médecins appelés auprès de lui déclarèrent qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour empêcher la gangrène de gagner la vessie, et qu'on devait de suite opérer une castration complète. Dubois s'emporta contre eux, blasphéma comme à son ordinaire, et finit par se soumettre.

Avant de procéder à l'opération, les chirurgiens lui

proposèrent de recevoir les sacrements. A cette ouverture, il entra dans un paroxysme de fureur. Cependant le mal et la fatigue ayant amené un moment de calme, on lui demanda s'il permettrait qu'on lui apportât le viatique. « Allez à tous les diables, s'écria-t-il en jurant et en sacrant, c'est bientôt dit, le viatique; ne savez-vous pas qu'il y a des cérémonies particulières pour les cardinaux? Qu'on aille à Paris les demander à Bassy, et laissez-moi en paix! » On lui obéit. Toutefois les chirurgiens voyant le danger du moindre retard, le pressèrent de consentir à l'opération et sur l'heure.

Le cardinal Dubois céda enfin à leurs instances, à celles de Mgr le duc d'Orléans, et s'abandonna aux mains de la Peyronie, qui amputa la partie malade. On reconnut à la nature de la plaie que c'en était fait du premier ministre. Effectivement, il baissa de plus en plus, perdit connaissance, et mourut le lendemain sans avoir reçu les sacrements. Ainsi finit ce phénomène de vices et de fortune!

Philippe d'Orléans, qui s'était pour un instant effacé pendant la courte durée de ce ministère, reparut aussitôt sur la scène pour recueillir l'héritage de son précepteur et le remplacer dans sa charge. Son Altesse n'avait nullement perdu l'espoir de régner un jour sur la France, et la manière dont elle conduisait les affaires montrait qu'elle n'avait rien changé à ses projets.

Quelques mois avant la déclaration de la majorité de Louis XV, le régent avait nommé Dubois premier ministre, et l'avait fait maintenir dans ce poste important par le jeune roi, pour éviter que le peuple ne l'accusât de vouloir perpétuer son autorité sous deux dominations différentes, et n'en prit ombrage. Il avait aussi calculé qu'il était plus favorable pour lui de ne pas brusquer les choses, et d'attendre la mort de Dubois avant de remplir les fonctions ministérielles; il avait en également la précaution de s'assurer auprès de Chirac, le médecin ordinaire du cardinal, du nombre de mois que pouvaient encore laisser à son précepteur les maladies honteuses dont il était dévoré.

L'infâme duc d'Orléans avait prévu, en donnant à la France un ministre comme Dubois, que son successeur, quel qu'il fut, ne pouvait qu'être bien accueilli par le peuple; et il se trouva que Philippe avait admirablement combiné ses plans. Mais Dieu avait décidé que lui aussi succomberait au moment où il croirait toucher au but si ardemment désiré, si péniblement atteint. Des symptômes sinistres annonçaient les ravages qu'avaient faits dans tout son être les débauches et les orgies; son teint était enflammé, ses yeux chargés de sang. Le médecin Chirac dut le prévenir que s'il ne mettait un terme à ses débordements, il courait risque de mourir d'une attaque d'apoplexie. A force d'importunité, il le fit même consentir à suivre un régime qui devait précéder une saignée. Le duc d'Orléans, avant de se soumettre à cette réforme momentanée, voulut donner un grand dîner à ses rousés; puis, le repas terminé, il se renferma avec la belle duchesse de Phalaris. Il était depuis un quart d'heure à peine avec sa maîtresse, lorsque tout à coup il fut pris d'un étourdissement et tomba à la renverse; la duchesse poussa des cris d'effroi et appela au secours. Par malheur les domestiques étaient presque tous absents; il s'é-

coula plus d'une heure avant qu'on pût avoir des médecins; et quand ils arrivèrent, ils n'eurent qu'un cadavre à examiner. Philippe d'Orléans, le faussaire, l'incesteux, l'empoisonneur, était allé rendre compte au tribunal suprême des crimes de sa vie.

Cette nouvelle se répandit en un instant dans la capitale et excita des transports d'allégresse parmi les Parisiens. Le jeune duc de Chartres lui-même, le fils du duc d'Orléans, prince dévot et imbécile, témoigna ouvertement sa joie d'un événement qui le débarrassait d'un tuteur incommode et qui lui permettait de se livrer à ses goûts de bigotisme.

Le champ se trouvant libre par la retraite du premier prince du sang, Louis-Henri de Bourbon Condé, désigné ordinairement par le nom de Monseigneur le Duc, se mit sur les rangs pour recueillir l'héritage du régent, c'est-à-dire pour lui succéder dans la charge de premier ministre; il se rendit chez le roi, où se trouvait déjà réuni tout ce que la cour renfermait de plus distingué et de plus ambitieux: l'évêque de Fréjus, avec lequel il s'était préalablement concerté, dit à haute voix en s'adressant à Louis XV, « que Sa Majesté ne pouvait mieux remplacer Philippe d'Orléans qu'en priant Monseigneur le Duc de vouloir bien se charger du poids de toutes les affaires. » Le roi fit un signe d'assentiment; le prince prêta aussitôt le serment, puis se retira. Tous ceux qui étaient dans le cabinet le suivirent, ainsi que la foule qui se trouvait dans les pièces voisines, et lui formèrent un cortège qui le ramena à son appartement.

Fleury avait dit vrai, nul n'était plus capable que Monseigneur le Duc de continuer dignement l'œuvre de dilapidation et d'abaissement continu de la France, entreprise par le régent. Henri de Bourbon atteignait alors sa trente-deuxième année; il était grand, maigre, borgne, d'une figure repoussante, d'une humeur brusque, d'un caractère frivole. Marié à une très-belle femme dont les autres connaissaient tout le prix, il prenait ailleurs ses plaisirs et entretenait, comme maîtresse en titre, une certaine marquise de Prie qui avait pris sur lui un empire extraordinaire, en l'enervant par d'abominables voluptés. Cette femme, dit Saint-Simon dans ses Mémoires, avait l'air et la taille d'une deesse, un esprit brillant, extrêmement orné, cultivé par les meilleures lectures, avec le jugement de voiler son mérite; mais elle était également un prodige de vices: ambitieuse, avare, implacable dans ses haines, dévorée d'un insatiable besoin de domination. Tout annonçait qu'avec elle commencerait un règne de sang, de honte et de confusion.

L'ambassadeur anglais, qui connaissait son amour pour l'argent, lui fit offrir la pension de quarante mille livres sterling que recevait le cardinal Dubois, en échange de sa protection; ce qui fut accepté. Ensuite, et pour premier essai de son autorité sur Monseigneur le Duc, elle sollicita et obtint un édit contre les protestants qui étaient rentrés dans le royaume pendant la régence, mesure réclamée depuis plusieurs années par les ministres de Sa Majesté britannique avec d'autant plus d'insistance qu'elle tendait à ruiner l'industrie française.

La marquise prit de jour en jour plus d'ascendant sur son amant, et finit par s'emparer de l'administration absolue des affaires. Tout dépendit d'elle, grâce,

honneurs et bénéfices, elle livra les emplois importants de l'Etat aux courtisans les plus lâches, les plus méprisables, les plus corrompus, ou à ceux qui ne lui achetaient le plus cher. Elle dissipait les finances, accabla la nation d'édits burlesques, eut sa cour, ses flatteurs, dispensa les dignités, les honneurs, nomma cinquante-huit chevaliers du Saint-Esprit, ou commandeurs ecclésiastiques, fit sept maréchaux de France, et disposa si absolument du royaume qu'en 1725, année où les pluies perdirent les récoltes, comme on portait processionnellement la châsse de sainte Geneviève pour demander à Dieu quelques jours de soleil, elle dit en riant à ceux qui l'accompagnaient: « Le peuple est fou; ne sait-il pas que c'est moi qui fais la pluie et le beau temps? »

Elle exerçait en effet une grande influence sur les premiers seigneurs de la cour, dont la plupart étaient ses amants; le vieil évêque de Fréjus seul restait rebelle à ses séductions, et lui montra une sorte de répulsion qu'il avait fait partager à son royal élève. Le duc de Bourbon crut même s'apercevoir que le roi lui témoignait par contre-coup moins d'affection; ce qui lui inspira de sérieuses inquiétudes et le déterminait à le oublier de soins et de prévenances pour regagner son amitié. En conséquence, il invita toute la cour à des fêtes à Chantilly, et délaya pendant un mois, de la manière la plus splendide, la maison du souverain. Plusieurs nobles dames voulurent profiter de l'absence de Fleury, demeuré à Versailles, pour essayer le pouvoir de leurs charmes sur le cœur du jeune monarque; elles n'y réussirent pas; Louis XV étant occupé de chasse, ne fit aucune attention à leurs agaceries. Du reste, un événement fort triste, la mort du jeune duc de Melun, évêque par un chef, fit abrégier le voyage de Chantilly.

Le roi était à peine de retour à Versailles, qu'il tomba malade et fut pris d'une fièvre violente qui donna quelque crainte pour sa vie. Monseigneur le Duc avait parfaitement compris que sa puissance tenait à la dynastie de la branche aînée des Bourbons, et que du jour où la couronne passerait au roi d'Espagne ou dans la maison d'Orléans, il ne devait plus compter sur son maintien à la tête des affaires du royaume. Il résolut alors de marier Louis XV avec une femme en état de lui donner des enfants, et de renvoyer l'infante d'Espagne, qui n'avait pas encore huit ans. Un courrier fut aussitôt expédié à Madrid pour en porter la nouvelle à Philippe V.

D'étranges choses s'étaient passées dans ce pays depuis la mort du duc d'Orléans; le vieux roi Philippe avait abdicé en faveur de son fils Louis le Grand à Mile de Montgénéry, princesse dissolue, qu'on avait été obligé de reléguer dans le château du Buen-Retiro pour cacher ses débauchements avec les dames de la cour. Pour son malheur, le prince des Asturies, devenu roi, avait rappelé auprès de lui sa femme; cinq jours après, il expira; son imprudente confiance et était emportée par une maladie subite. Cette mort prématurée eut pour résultat que Philippe V. reprit les rênes du gouvernement, et il se trouva de nouveau roi des Espagnes après six mois d'interrègne. Sa Majesté catholique, bien que de France, qui lui était faite par la rupture du mariage projeté entre Louis XV et l'infante, renvoya à son

teur en France la fille de Philippe l'empoisonneur, et sa sœur Mlle de Beaujolais, fiancée à don Carlos.

Rien ne s'opposait plus à la réalisation des espérances du premier ministre, celui-ci songea à faire consentir le jeune monarque à prendre une femme. Ce fut le maréchal de Villars, lâche complaisant du duc de Bourbon, qui se chargea de la première ouverture. En plein conseil il apostropha Louis XV avec son cynisme habituel, en lui disant : « Vous devez, sire, d'autant plus songer à vous marier, que Dieu donne à vos peuples la consolation de vous voir si fort à quatorze ans et demi, qu'il ne tient qu'à vous de nous donner bientôt un dauphin. »

L'évêque de Fréjus, qui s'était réservé de préparer son élève au rôle d'étalon, prit à son tour la parole, et insista sur la nécessité de terminer les inquiétudes de la nation par un mariage. Le jeune roi répondit qu'il était prêt à faire tout ce que le conseil jugerait utile au salut de la couronne.

Il ne s'agit plus que de lui trouver une femme. Monseigneur le Duc résolut, pour se conserver le pouvoir, de faire monter sur le trône de France sa sœur, Mlle de Vermandois. Aucune des princesses qui pouvaient aspirer à la main du roi ne l'emportait sur elle en beauté, en grâces et en esprit ; mais son caractère altier lui fit perdre le trône. Elle n'ignora point que les décisions de Mme de Prie étaient toutes-puissantes sur le premier ministre, et qu'elle allait lui devoir sa haute élévation ; néanmoins elle ne put prendre sur elle de cacher le mépris que lui inspirait la maîtresse de son frère. La marquise s'étant présentée incognito à son couvent pour la sonder sur ses dispositions à son égard, Mlle de Vermandois eut l'imprudence de lui déclarer que si elle régnait sur la France, elle mettrait au nombre de ses devoirs d'exiler de la cour la favorite de son frère. La marquise, retenant à peine sa fureur, prit brusquement congé de la jeune pensionnaire, et dit en s'éloignant : « Va, tu ne seras jamais reine. » Elle se mit aussitôt en devoir de réaliser cette prédiction, et s'occupa de chercher une princesse si humble qu'elle dût lui être à jamais attachée par la reconnaissance. Elle contraignit le duc de Bourbon à renoncer aux prétentions qu'il avait pour sa sœur, et même aux offres plus brillantes encore que lui faisait Catherine I^{re}, veuve de Pierre le Grand.

Au premier bruit du renvoi de l'enfant d'Espagne, le prince Kourakin, ambassadeur de Russie en France, de concert avec Campredon, ministre français à Saint-Petersbourg, avait proposé pour le roi l'alliance de la jeune Elisabeth, seconde fille de la czarine, offrant en échange au premier ministre de l'élever au trône de Pologne après la mort d'Auguste, qui gouvernait ce royaume sous le protectorat de la Russie. La marquise de Prie, ne pouvant espérer qu'une fille de l'impérieux czar Pierre I^{er} consentit à rester sous sa tutelle, lui préféra Marie Leczinska, dont le père, Stanislas Leczinski, roi déchu du trône de Pologne, venait de se fixer à Weissenbourg, au fond de la basse Alsace, dans une vieille commanderie, dont la moitié des murailles tombait en ruine. Le simple caprice d'une courtisane suffit pour changer en un moment le sort de cette famille.

Un matin, Stanislas reçut la lettre de Monseigneur le

Duc qui lui apprenait le bonheur inespéré qui lui arrivait. Il passa à l'instant dans la chambre de sa femme et de sa fille, et dit en entrant : « Mettons-nous à genoux et remercions Dieu — Mon père ! s'écria Marie, vous êtes rappelé au trône de Pologne ! — Non, ma fille ; mais le ciel nous est bien plus favorable, vous êtes reine de France ! » Il serait difficile de peindre les transports de la mère et le saisissement de la fille, qui, la veille de cette nouvelle, se serait trouvée heureuse d'épouser un de ceux qu'elle allait avoir pour officiers de sa cour. Cette princesse atteignait sa vingt-troisième année lorsque son mariage avec un roi qui n'avait pas quinze ans fut célébré à Fontainebleau.

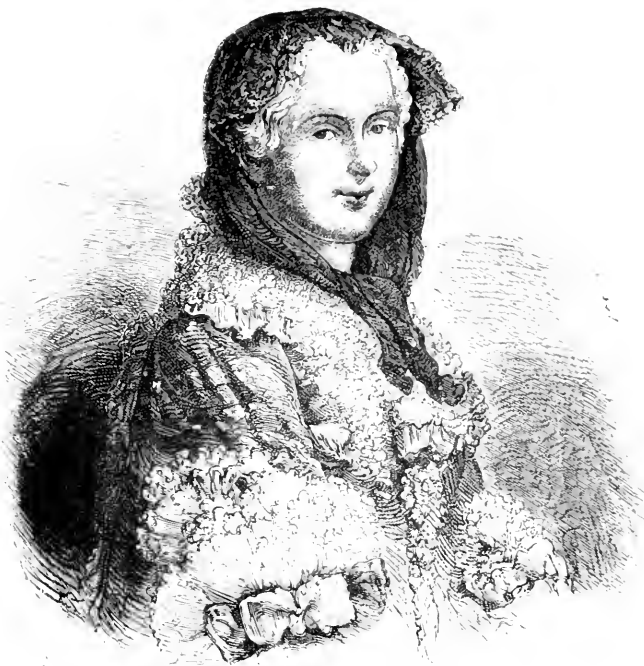
Si l'on en croit Dangerville, auteur de la Vie privée de Louis XV, elle avait eu déjà une intrigue amoureuse avec le comte d'Estrées, qui devint par la suite maréchal de France. C'est tout ce que l'histoire lui reproche ; en admettant qu'intrigue d'amour soit fautive.

Marie Leczinska avait d'excellentes qualités qui la placent au nombre des reines dont la mémoire mérite d'être bénie par la postérité ; ce qui fait d'autant plus ressortir l'odieux de la conduite de son mari à son égard. Elle montra toujours une extrême déférence pour le duc de Bourbon ; sa reconnaissance lui voila tous les vices de la courtisane qui l'avait fait monter sur le trône, et l'engagea même à l'admettre au nombre de ses dames d'honneur.

La cour continuait à étaler le faste le plus insolent au milieu de la misère générale, et le premier ministre augmentait chaque jour les impôts pour subvenir aux dépenses des fêtes de Chantilly et de Versailles. Outre le droit de joyeux avènement, qui avait coûté quarante-quatre millions au peuple, il venait de rendre un édit qui imposait tous les Français, sans en excepter même les privilégiés, au cinquantième de leurs revenus. Le prétexte de cette nouvelle charge était l'éventualité d'une guerre avec l'Espagne. Philippe V ne respirait en effet que vengeance ; et son ressentiment était si profond, qu'oubliant les longs démêlés qu'il avait eus avec l'Autriche, il cherchait à se rapprocher de cette puissance, et mettait tout en usage pour susciter des ennemis à la France, pendant que lui-même concentrait des corps de troupes dans les provinces voisines des Pyrénées.

Pour déjouer les machinations de ce vieillard atrabilaire, la marquise de Prie fit nommer le duc de Richelieu ambassadeur à Vienne. Ce courtisan fut assez heureux au début de sa carrière diplomatique pour neutraliser tous les projets d'alliance entre Philippe V et l'empereur Charles VI.

Cependant ces discussions de famille passaient inaperçues en France, par suite de l'agitation extrême où se trouvaient les esprits. Une disette affreuse s'était manifestée dans toutes les provinces. Le peuple accusait hautement les quatre frères Paris, les conseils de la marquise de Prie, d'avoir accaparé les grains, pour satisfaire par d'infâmes spéculations leur cupidité et celle du duc de Bourbon, le principal objet de l'animadversion générale. Les premières classes de l'Etat, la noblesse et le clergé, s'étaient associés au peuple ; le Parlement avait refusé d'enregistrer les nouveaux édits bursaux et avait adressé d'énergiques remontrances ; enfin l'évêque de Fréjus, qui se voyait près de toucher au but où avait toujours



Marie Leszczyńska, reine de France

tendu son ambition, se hasardait à parler au roi contre le duc de Bourbon; il osait même engager Louis XV à montrer de la froideur à la reine, parce qu'elle soutenait le premier ministre et la marquise de Prié.

Cette conduite détermina Marie Leszczyńska à entrer dans une intrigue fort innocente, que Monseigneur le Duc lui représenta comme devant lui faire recouvrer toute son influence sur son mari en éloignant par degrés Fleury de toutes les affaires. Le précepteur avait l'habitude de se rendre dans le cabinet du roi dès que le ministre y était entré et d'assister à leurs conférences. Il fut convenu entre la reine et le duc de Bourbon qu'elle engagerait Louis XV à venir travailler dans son appartement. Celui-ci accueillit la proposition avec la joie d'un enfant à qui l'on offre une diversion à une tâche ennuyeuse. Pendant qu'il était occupé avec le ministre à l'heure habituelle dans la chambre de la reine, l'évêque de Fréjus vint à son cabinet, où il apprit de l'huissier de service que son élève s'était retiré dans les appartements de Marie Leszczyńska et qu'il avait défendu de laisser personne arriver jusqu'à lui.

Fleury comprit qu'il était joué et qu'on avait l'intention de le séparer du roi. Il ne perdit pas de temps, et recommença l'épreuve d'une fuite simulée. Il es-
 vit immédiatement à Louis XV une lettre dans laquelle

il disait entre autres choses, que « fatigué de lutter contre des princes qui voulaient l'écarter de son maître pour s'approcher du trône, objet de leur secrète ambition, il allait enfin consacrer à Dieu des jours qu'il aurait voulu employer entièrement au service de son roi. » Il avait eu grand soin en même temps d'indiquer qu'il se retirait à Issy, près Paris, dans la communauté des sulpiciens.

Son départ ne causa d'abord aucune inquiétude au premier ministre. Le jeune monarque parut charmé d'être débarrassé d'un censeur incommode; mais ensuite l'affaire prit une autre tournure. Le duc de Mortemart, qui était alors premier gentilhomme et tout dévoué à Fleury, remit à Sa Majesté une seconde lettre de l'évêque. Dans cette missive, le prélat avait habilement exprimé ses appréhensions pour une vie aussi précieuse à la France, et l'engageait à redoubler de précautions afin de déjouer les complots de ses ennemis. Ces prédictions vagues et mystérieuses d'un danger qui menaçait sa personne portèrent une sorte d'effroi dans l'âme de Louis XV; il pleura à sanglots, sans toutefois indiquer qu'il désuait le retour de son précepteur.

Le duc de Mortemart, qui connaissait le contenu

de la lettre, voyant l'impression qu'elle produisit sur ce cœur lâche et pusillanime, renchérit sur les termes de Fleury. Il fit valoir les services passés du précepteur, il représenta au roi que la conservation de sa couronne et même de sa vie dépendait de la vigilance de tous ceux qui l'entouraient, et lui dit tant de choses à ce sujet, que Louis XV se décida à faire acte d'énergie, et à demander au ministre le rappel du prélat.

Fleury revint à Versailles avec une apparence de modestie hypocrite, sous laquelle on voyait percer l'orgueil du prélat. Il ne voulut pas cependant accabler son ennemi dans le premier moment du triomphe, et préféra attendre encore quelques mois pour mieux assurer sa vengeance; il feignit même, pour éloigner les soupçons du duc, de rechercher son amitié et les bonnes grâces de la marquise de Prie. A son exemple, le roi dissimula, parut tout occupé du soin de plaire à la reine, de faire des parties de chasse à Chantilly, à Rambouillet, et abandonna la direction absolue du gouvernement et des négociations politiques au premier ministre.

Celui-ci supposa qu'il avait réussi à intimider le prélat, et se regarda comme assuré à jamais dans son poste; il ne conserva plus de mesure dans le luxe de ses fêtes, dans le scandale de ses orgies et dans l'impudence de ses spoliations. L'accaparement des grains fut poursuivi par les banquiers Paris avec un redoublement d'activité, et bientôt le pain se vendit jusqu'à dix sous la livre. Des troubles s'ensuivirent dans plusieurs provinces; des émeutes eurent lieu à Paris, à Rouen, à Caen, et troublèrent un instant les saturnales de Chantilly; mais le ministre eut bientôt retablé le calme et mis à la raison les populations affamées, en les faisant mitrailler par les soldats.

Cet odieux triomphe, qui semblait devoir consolider le pouvoir de Monseigneur le Duc, fut cependant la cause de sa perte. L'évêque de Fréjus en prit occasion de protester, de déclarer que de telles exactions finiraient par faire perdre le roi en exécution au peuple et compromettraient gravement son autorité. Louis XV, qui depuis plusieurs mois cherchait un prétexte pour disgracier le prince, fut charmé de celui que son précepteur lui présentait. Néanmoins il ne voulut rien témoigner de ses secrets sentiments jusqu'au jour fixé pour l'exécution du plan concerté entre lui et Fleury. Un matin, Sa Majesté fit appeler le premier ministre auprès d'elle, l'instruisit de son intention de partir de suite pour Rambouillet avec la cour, parla des plaisirs qu'elle comptait goûter dans son voyage, et lui recommanda d'arriver avec Mine la reine pour le souper.

Le duc de Bourbon, charmé de toutes les choses gracieuses que lui avait dites le roi, se retira pour commander les apprêts de son départ. A peine était-il retourné à son appartement, qu'on lui annonça le duc de Charost, capitaine des gardes. Cet officier lui présenta une lettre du monarque, conçue en ces termes : « Je vous ordonne de vous retirer à Chantilly et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. » Un lieutenant et une escorte de cavaliers, qui l'attendaient au bas des escaliers, le conduisirent aussitôt à sa destination. En même temps, Marie Leczinska recevait de son époux une lettre non moins impérieuse et d'une sécheresse également offensante : « Je vous prie, ma-

dame, et, s'il le faut, je vous ordonne de faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira de ma part. Signé Louis. » La marquise de Prie n'était point oubliée, et se trouvait reléguée par une lettre de cachet à sa terre de Courbœpin. Quant aux frères Paris, de tous côtés étaient exilés et le plus jeune mis à la Bastille. Ainsi tomba le pouvoir du duc de Bourbon.

Mgr de Fleury, nommé par ordonnance du roi ministre d'Etat, prit en mains l'autorité souveraine et entra immédiatement en fonctions. La fortune étonnante de ce prélat et le rôle important qu'il joua dans l'Etat exigent que nous entrons à son sujet dans quelques détails. L'évêque de Fréjus était tout simplement le fils d'un receveur des tailles de Lodève. Dès sa jeunesse, ses parents l'avaient destiné à l'état ecclésiastique et l'avaient fait entrer chez les jésuites. Ses études terminées, ils avaient obtenu, toujours par la protection des bons Pères, qu'il fût admis chez le cardinal italien Bonzy, dont les goûts dépravés étaient connus de tout Paris.

Le jeune Fleury était doué d'une fort jolie figure, soit à cause de sa gentillesse, soit à cause de sa docilité, le prélat s'attacha d'une manière toute particulière à son protégé. Il le poussa à la cour et lui fit avoir la charge d'aumônier de Marie-Thérèse, et après la mort de la reine celle d'aumônier de Louis XIV. Le cardinal Bonzy étant mort, son avancement se trouva subitement arrêté, le roi ne l'aimant pas et ne voulant pas lui donner un évêché, quoique l'abbé fit souvent parler de son mérite et de son désintéressement par une foule d'illustres protecteurs chez lesquels il valetait, dit Saint-Simon, et suppléait aux sonnettes avant qu'on en eût l'invention. Enfin, Mgr de Noailles, ajoute le même historien, à la sueur de son front et de toute la force de son bras, arracha au monarque l'évêché de Fréjus pour l'ancien aumônier; encore Louis XIV ne se rendit-il que de guerre lasse et en disant : « Pour vous cesser vos importunités, Monsieur de Paris, j'accorde à l'abbé Fleury ce chose perdu au bout de mon royaume; mais je proteste que je le fais à regret, et je vous prie que vous vous repentiez d'avoir élevé cet hypocrite. » Cette prédiction devait se réaliser lorsque l'évêque parviendrait au ministère. En attendant, il ne changea rien à sa manière d'être, et continua à voir l'archevêque de Paris comme par le passé, et à visiter assidûment les grands seigneurs. Saint-Simon donne l'explication de cette sorte d'humilité en prétendant que l'habitude de la bassesse était devenue pour Fleury une seconde nature. En effet, avant comme après son élévation au rang d'évêque, il continua à ramper devant les personnages en crédit, à se glisser dans les ruelles, à se pousser dans les salons pour y trouver des protecteurs ou des protectrices. Voulant éviter d'exciter la jalousie, il affecta de montrer une indifférence extrême pour les grands seigneurs, de blâmer la soif de l'or, des biens, des bénéfices, et il se condamna à vivre avec une grande parcimonie. La longue durée de cette contrainte la lui avait rendue tellement naturelle, que, maître par la suite de se procurer toutes les jouissances de la vie, il se montra l'homme du monde qui se souciait le plus du pouvoir et le moins des richesses qu'il procure, se bornant, dit l'un de ses panégyristes, au modeste revenu de deux cent cinquante

mille livres, dont il donnait le cinquième aux pauvres. Deux cent mille livres étaient affectées à ses dépenses!

Un de ses défauts qui causa le plus de mal à la France lorsqu'il devint ministre, fut son excessive vanité. Ce vieillard caduc, qui comptait alors soixante-treize ans accomplis, s'imaginait que toute l'Europe avait les regards fixés sur lui, et prenait les hommages, les avances, les compliments des ambassadeurs et des souverains étrangers pour l'expression réelle de l'estime qu'ils avaient conçue de sa personne. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne qui avait succédé à Stairs, Horace Walpole, sut faire tourner au profit de l'Angleterre cette fatale faiblesse. Lui et le fameux Robert Walpole, son frère, ministre de la Grande-Bretagne, envenimèrent à l'envi l'un de l'autre le crédule vieillard; et tout en paraissant ne suivre que ses conseils, l'amènèrent insensiblement à continuer l'œuvre de l'asservissement de la France. Ils économisèrent ainsi les quarante mille livres sterling que l'Angleterre avait payés annuellement au cardinal Dubois, et après lui à la marquise de Prié, et n'en atteignirent pas moins le but qu'ils s'étaient proposé, savoir : empêcher que la France ne relevât sa marine; se conserver l'empire de la mer et du commerce; diviser par une politique machiavélique les deux branches royales de la maison de Bourbon, afin d'anéantir le commerce de l'Espagne et de s'établir à la place de cette puissance dans les Indes; enfin se rendre redoutable à la maison d'Autriche, en montrant que la Grande-Bretagne pouvait disposer à son gré des armes de la France.

On ne doit donc pas être surpris que sous le ministère de Fleury, l'Espagne, l'Autriche, la Prusse, la Pologne et la Russie, qui voyaient les tentatives de la cour de Versailles, se soient montrées hostiles à la France. Il n'y eut que Rome qui maintint des relations amicales avec l'évêque de Fréjus, et cela parce que les Anglais n'avaient aucun intérêt à l'en détourner et ne faisaient aucun cas du saint-siège.

Fleury, devenu premier ministre de fait, sollicita de Sa Sainteté Benoît XIII le chapeau de cardinal, qui lui fut envoyé incontinent; il se trouva alors le principal personnage du royaume. Avant lui, jamais un ministre, pas même Richelieu ou Mazarin, n'avait gouverné d'une manière aussi entière, aussi absolue; jamais aucun souverain, pas même Louis XIV, n'avait embrassé si pleinement, si despotiquement, toutes les différentes parties de l'administration de l'Etat et de la cour. Pendant dix-sept années, il tint constamment les grands sous sa domination, sans que personne, ni princes ni seigneurs, osassent proférer la moindre plainte. Il laissa reparaitre le duc du Maine à Versailles, mais en exigeant que sa femme pût l'engagement de renoncer pour toujours à ses projets ambitieux; il permit au maréchal de Villeroi de quitter le lieu de son exil, mais il lui ménagea un mauvais accueil de la part du roi, pour lui enlever toute velléité d'élevation. Il se montra plus sévère encore pour le duc de Bourbon; il s'opposa constamment à ce qu'il pût se rapprocher de la marquise de Prié, et confina celle-ci dans un château qui lui appartenait, et où elle mourut au bout de quinze mois. Il dépouilla Louis d'Orléans de sa charge de colonel général de l'infanterie française; il supprima les pen-

sions de Mlle de Montpensier et de Mlle de Beaujolais, les deux plus jeunes filles du royaume. Il n'épargna même pas la reine; sous prétexte d'économie, il la retreignit jusque dans ses aumônes; et lorsque Marie Leczinska, entraînée par sa bienfaisance, eut antérieurement sur le paiement de sa modeste pension, il osa lui en faire des reproches. Mais le peuple, toujours judicieux dans ses affections, comme dans ses haines, tenait compte à la reine du bien qu'elle faisait et de celui qu'on l'empêchait de faire; pour sa pension il exerçait le cardinal de Fleury.

La conduite du ministre justifiait pleinement les sentiments d'animadversion dont il était l'objet. D'abord, à son début dans l'administration des finances, il avait fait une suppression considérable sur les rentes perpétuelles et viagères qui avaient été créées après le désastre du système de Law; ensuite il avait ordonné une nouvelle frappe des monnaies et diminué la valeur intrinsèque des pièces d'or et d'argent; puis il avait négocié plusieurs emprunts qui s'élevaient à plus d'un milliard, en cherchant à tenter la cupidité des capitalistes par des primes, des loteries et des tentines; enfin il avait élevé le prix des fermes et des recettes à plus du double de leur valeur; ce qui avait mis les percepteurs et les officiers du fisc dans la nécessité de se livrer à des exactions, pour rentrer dans les sommes déboursées pour l'achat de leurs charges. Le ministre adopta une mesure plus odieuse encore qu'aucune de celles que nous venons de citer, et qui porta un coup mortel au commerce. A l'instigation des ministres de l'Angleterre, il déclara qu'il était inutile et onéreux de construire ou de réparer les navires de guerre, puis que Georges II mettait les siens à la disposition de Louis XV; et il laissa dépérir la marine.

Pendant les dix-sept années du gouvernement du cardinal de Fleury, la même politique étroite, la même parcimonie présida à toutes les opérations et fit avorter les projets les mieux combinés. Le beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, lui dut entre autres, par le refus d'un secours de quelques mille hommes, la perte de son trône de Pologne, sur lequel il était remonté à la mort d'Auguste II. Rien de grand, rien d'utile ne signala le passage de l'évêque de Fréjus aux affaires; il parut constamment occupé d'un seul soin, celui d'éloigner Louis XV de l'administration du royaume. Il le livra à des menus qui étaient chargés de le distraire et de l'accompagner aux chasses de Rambouillet, le rendez-vous des femmes débauchées et des libertins de la cour, dans cette magnifique résidence, le roi travaillant au bonheur de la France, le jour en faisant la guerre aux bêtes fauves, le soir en s'enivrant et en jouant sur un coup de dé les revenus d'une province. Ce fut à la suite de ces fêtes que les espions du cardinal découvrirent que Sa Majesté annonçait un goût décidé pour les plaisirs crapuleux.

Son Eminence, avertie de ce qui se passait à Rambouillet, prit aussitôt ses mesures pour empêcher son élève de choisir une favorite qui pût tant pouvoir lui disputer le pouvoir, et en homme prévoyant lui forma un sérail composé de femmes toutes à sa dévotion. Il existait à la cour cinq sous le règne de la famille de Nesle, entre les filles Le nait, et sous le

parti tous ses dons; l'aînée, qui était mariée au comte de Mailly, se faisait remarquer par l'élégance de sa taille, la seconde, qui depuis épousa le marquis de Vintimille, était douée d'un esprit supérieur; la troisième, mariée plus tard au duc de Lauraguais, exerçait sur tous ceux qui l'approchaient un charme irrésistible, par ses manières langoureuses et son amabilité; les deux dernières sœurs, la marquise de Flavacour et la marquise de la Tournelle, étaient deux merveilles de beauté.

Le cardinal dépêcha d'abord au roi Mme de Mailly, préférablement à ses autres sœurs, parce qu'elle était exempte d'artifices et consentait à s'en tenir aux seuls honneurs du mouchoir, à n'être l'objet d'aucune prodigalité, à ne demander ni terres ni domaines, et surtout à envelopper ses amours de mystère. Mais Louis XV se fatigua bientôt d'un adultère sans éclat. A la suite d'un festin où il s'était enivré, il proclama la comtesse de Mailly maîtresse en titre, et annonça qu'il voulait, comme son aïeul, avoir une la Vallière et une Montespan.

Dès le lendemain, quand la nouvelle fut connue, toutes les dames de la cour se pressèrent sur le passage du roi, et cherchèrent à attirer ses regards. Fleury, redoutant que son élève ne se jetât dans les bras des nobles intrigantes qui encombraient les antichambres de Versailles, se fit une seconde fois son pourvoyeur, et lui donna la sœur puînée de Mme de Mailly, qui partagea avec celle-ci les faveurs du monarque. Mais la rusée jeune fille, qui déjà avait été initiée à la débauche par son confesseur, ne se contenta pas des honneurs attachés au titre de favorite, elle voulut en avoir les profits, demanda des châteaux, des pensions, se fit donner un mari, qui fut M. de Vintimille, neveu de l'archevêque de Paris, et s'immisça dans le gouvernement de l'Etat. Son Eminence en prit de l'ombrage et se hâta, pour faire diversion au crédit croissant de cette ambitieuse, de donner une nouvelle maîtresse au roi; il choisit la troisième sœur des deux favorites. Ces trois femmes servirent parfaitement les vues du ministre, par le fait seul de la balance qu'elles maintenaient entre elles; d'autre part elles contribuaient à éloigner de plus en plus Louis XV des affaires, et à le rendre absolument incapable d'aucune occupation sérieuse.

Sa Majesté parut pour quelque temps satisfaite de cette triple liaison, qui joignait à l'adultère le charme de l'inceste; puis elle se lassa de ces amours faciles, jeta les yeux sur Mme de Flavacour, la quatrième sœur des demoiselles de Nesle, et lui accorda les honneurs de quelques passades. Ensuite le roi revint plus ardent, plus amoureux que jamais à la marquise de Vintimille. Mme de la Tournelle, la plus jeune et la plus belle des cinq sœurs, qui n'avait pas encore été présentée à la cour, voulut également essayer le pouvoir de ses charmes sur le monarque, et chercha l'occasion de paraître à Versailles. Mais la marquise de Vintimille, qui pour lors était la sultane favorite et qui craignait d'être supplantée, eut soin d'empêcher sa sœur de se produire. Ce fut vainement que le duc de Richelieu et son neveu le jeune d'Agénois, l'un et l'autre amants de Mme de la Tournelle, s'employèrent pour lui faire obtenir une audience du roi; la vigilance de la marquise fit échouer toutes leurs

tentatives. Enfin un événement terrible, la mort de Mme de Vintimille, écarta les obstacles. La belle marquise, peu de jours après être accouchée d'un bâtard, se sentit prise de violentes douleurs d'entrailles; les médecins furent appelés immédiatement auprès de la malade pour lui donner leurs soins; déjà il était trop tard, tous les remèdes furent inutiles, et l'infortunée expira au milieu d'affreuses convulsions.

Par une cause inexplicable, le confesseur qu'elle avait chargé de porter ses dernières paroles à sa sœur la comtesse de Mailly tomba mort en entrant chez cette dame. Des bruits d'empoisonnement circulèrent à la cour et jetèrent l'effroi dans l'âme timorée du roi. Le duc de Richelieu, le cardinal de Tencin, Paris Duverney, le duc d'Agénois, les princes, les princesses, et surtout le cardinal-ministre, cherchèrent à l'envi les uns des autres à distraire Sa Majesté de sa grande douleur. Les fêtes, les bals et les concerts se succédèrent sans interruption à Versailles; et toutes les belles dames de la cour furent mises successivement sous les yeux de Louis XV. Mme de la Tournelle ne manqua pas de se trouver à ces réunions et de se faire présenter au roi; celui-ci fut frappé de l'éclat de sa beauté, que faisaient mieux ressortir encore des vêtements de deuil; il s'approcha d'elle et lui montra un respect et un empressement qu'il n'avait jamais eus pour aucune autre femme. L'habile comédienne dissimula la joie que lui faisait éprouver une semblable distinction, et pour mieux enflammer l'ardent monarque, elle affecta de recevoir ses hommages avec une extrême indifférence.

Dès ce moment, Louis XV sembla avoir perdu tout souvenir de la marquise de Vintimille, et n'avoir d'autre pensée que celle de vaincre la résistance de Mme de la Tournelle. Enfin la belle capitula, mais à certaines conditions auxquelles le souverain dut souscrire : elle exigea qu'il renvoyât publiquement de la cour ses trois sœurs, qu'il changât son titre de marquise en celui de duchesse de Châteauroux, en lui accordant les honneurs attachés à cette dignité, et qu'il lui établit une fortune capable de la mettre à l'abri de toutes les disgrâces. Le roi accepta le marché, le fit ratifier par Mgr de Fleury, et installa la nouvelle duchesse à Versailles.

La France vit alors s'ouvrir un nouveau règne, celui des favorites; le crédit du cardinal diminua singulièrement, et les Parisiens ne désignèrent plus la duchesse de Châteauroux que par le nom de Cotillon ¹⁷. Elle se mit à la tête de la faction dirigée par Richelieu et par les deux Belle-Isle; elle pressa le roi de prendre parti dans la guerre de la succession d'Autriche, ne parla que sièges, que batailles, et annonça qu'elle voulait détruire la monarchie autrichienne et briser sous ses pieds la couronne impériale. Aucun prétexte, même spécieux, ne pouvait autoriser une agression contre Marie-Thérèse, puisque la France avait formellement garanti et reconnu la pragmatique sanction, et attendu que Louis XV n'avait absolument rien à revendiquer des Etats héréditaires de la maison d'Autriche. Néanmoins Sa Majesté céda; le cardinal-ministre, qui atteignait sa quatre-vingt-huitième année et qui n'avait plus ni l'énergie ni l'activité nécessaires pour résister aux cabales, consentit également à la guerre pour ne point compromettre son



Bataille de Fontenoy

autorité. Il ne voulut pas cependant rompre ouvertement avec Marie-Thérèse, et commença les hostilités en intervenant comme allié de Charles-Albert, et en plaçant les troupes françaises sous les ordres de ce prince. L'Espagne, la Saxe et la Prusse unirent leurs forces à celles de la France, et mirent l'Autriche à deux doigts de sa perte. Mais Frédéric II s'étant séparé de la coalition, la fille de l'empereur Charles VI put réparer ses pertes; l'Angleterre lui ayant envoyé

des secours, elle put reprendre l'offensive, d'envahir la Bohême et vaincre l'électeur de Bavière, Charles-Albert, qui s'était fait proclamer empereur. La Saxe ne tarda pas à suivre l'exemple de la Prusse; la Hollande et la Sardaigne firent également des traités avec Marie-Thérèse, et les Français se trouvèrent entièrement isolés.

Le maréchal de Belle-Isle, qui s'était renfermé dans Prague, fut bloqué par une armée trois fois plus

nombreuse que la sienne et obligé de capituler. Fleury voulut réparer les désastres de cette campagne en obtenant un traité avantageux de la reine de Hongrie; mais l'habile princesse repoussa toutes ses propositions. Enfin la longue carrière du ministre touchait à son terme, ses forces s'abaissaient sensiblement, et malgré les assurances de ses flatteurs, qui lui promettaient cent ans d'existence, il s'éteignit à Issy, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, laissant le royaume sans marine, sans finances, et épuisé par les revers de deux campagnes.

Sa mort ne rendit pas cependant la paix à l'Europe; une armée anglo-allemande, commandée par le roi Georges II et par lord Stairs, continua à refouler les troupes françaises jusqu'au delà du Rhin. Alors seulement les parties belligérantes prirent un moment de repos. La France avait perdu dans ses luttes près de cent cinquante mille hommes et s'était obérée de dettes énormes; elle était redevable de ces résultats à la stupidité d'un vieillard, à l'extravagance d'une prostituée, ou, ce qui est plus exact, au vice de ces institutions, qui rendaient un seul homme l'arbitre des destinées d'un grand peuple.

La duchesse de Châteauroux, débarrassée du cardinal, prit ouvertement en mains les rênes de l'Etat; elle cassa plusieurs ministres, en nomma d'autres, disgracia des généraux, et donna le bâton de maréchal au comte de Saxe. Ce seigneur avait eu le talent de lui plaire en flattant ses penchants belliqueux, en lui présentant un plan de campagne pour conquérir l'Autriche et en engageant à se venger des insultes de Marie-Thérèse. Ainsi une querelle de prostituées, une épithète outrageante dont s'était servie la reine de Hongrie à l'égard de la favorite, et qui avait été rapportée à celle-ci, vint de nouveau mettre en question l'existence de deux nations.

D'après les conseils du nouveau maréchal, la duchesse de Châteauroux commanda d'immenses préparatifs, fit publier deux manifestes de déclaration de guerre, l'un contre l'Angleterre, l'autre contre l'Autriche; puis, afin de donner plus d'ardeur aux troupes, elle décida Louis XV à rejoindre l'armée de Flandre, et à se mettre à la suite des fourgons, à l'exemple de son aïeul Louis XIV. Le monarque, habitué à une vie de sybarite, ne put même pas supporter la fatigue de quelques journées de marche, et tomba si gravement malade qu'on fut obligé de le ramener à Metz. Un instant on craignit pour sa vie. Le duc de Châtillon, gouverneur du dauphin, instruit du danger, quitta Paris et accourut avec son élève auprès de Louis XV. Le fils du duc d'Orléans, Louis-Philippe-Joseph de Chartres, prince écécrable, qui promettait d'égalier un jour le régent, vint également à Metz, força l'entrée de la chambre du roi, et arracha au moribond un ordre d'exil pour la favorite.

Cet événement changea comme par enchantement les dispositions des courtisans à l'égard de la duchesse; et de tous ces nobles, qui deux jours auparavant tambaïent à ses pieds, il ne s'en trouva pas un seul qui consentit à rester auprès d'elle; le duc de Richelieu voulut bien cependant lui prêter une voiture pour la reconduire à Paris. Sa disgrâce ne fut pas de longue durée: une crise salutaire se manifesta dans la maladie du roi et le fit entrer en pleine

convalescence. Sa Majesté rappela immédiatement sa maîtresse auprès d'elle, et lui rendit toute l'autorité dont elle avait joui avant son exil. Mais la duchesse de Châteauroux ne la conserva pas longtemps; elle eut l'imprudence d'annoncer qu'elle se vengerait de ceux qui l'avaient si ignominieusement chassée de Metz; elle osa menacer un d'Orléans! Quelques mois après elle fut empoisonnée.

Louis XV pleura sa maîtresse huit jours, se consola ensuite dans les bras des beautés faciles de la cour, et la remplaça par Mme Lenormand d'Étioles, fille d'un boucher des Invalides, qui acquit par la suite une si triste célébrité sous le nom de la Pompadour. Depuis longtemps cette femme était poussée par sa mère, qui faisait publiquement trafic de ses charmes, et par son père, le boucher Poisson, personnage crapuleux, bas et grossier, à se produire à la cour et à se placer sur le passage du roi, dans l'espoir de se faire remarquer par lui. N'ayant pu arriver à ses fins, elle imagina de se rendre à un bal masqué que la ville donnait à Louis XV pour célébrer le mariage du dauphin avec l'infante d'Espagne et où Sa Majesté devait paraître. Mme d'Étioles vint à la fête sous le costume de Diane chasseresse, le sein nu ainsi qu'une partie des reins, et sut attirer les regards du monarque par des agaceries fines et spirituelles. Louis, aiguisé par la curiosité, s'approcha d'elle, lui adressa quelques paroles, et finit par la prier de lever son masque. Elle obéit, rougit extrêmement, et feignit de vouloir s'échapper. Le roi, que la vue de tant de grâces et de beauté avait enflammé, s'attacha à ses pas; la rusée laissa tomber son mouchoir en fuyant, Louis XV le ramassa, et comme il se trouvait un peu éloigné d'elle, il le lui jeta. Au geste du roi, de tous les coins de la salle s'éleva un seul cri: « Le mouchoir est jeté! » En effet, dans cette même nuit, la fille du boucher Poisson fut introduite dans le lit royal. A partir de ce moment, s'ouvrit pour la France un nouveau règne plus déplorable encore que celui de la duchesse de Châteauroux et qu'on nomma le règne de Cotillon II.

La favorite, pour premier acte d'autorité, exila son mari dans ses terres; et comme celui-ci faisait quelque bruit, elle s'en débarrassa. Plusieurs historiens prétendent qu'il mourut de chagrin; d'autres, et c'est le plus grand nombre, affirment qu'il fut empoisonné. Devenue veuve, Mme d'Étioles n'eut plus de ménagements à garder; elle se posa comme la dispensatrice de toutes les grâces, de tous les honneurs; elle commanda sous le nom de son royal amant, et exerça l'empire le plus absolu sur l'administration intérieure et extérieure du royaume. Ce fut elle qui, par un détestable caprice, afin d'être comparée à Agnès Sorel, la maîtresse de Charles VII, raviva les démêlés de la succession d'Autriche et poussa la France dans une guerre d'invasion éminemment injuste.

Louis XV n'osant point résister à la favorite, s'arracha aux délices de Versailles, se rendit au milieu de l'armée, qui était sous les ordres du maréchal de Saxe, et pénétra dans les Pays-Bas autrichiens, toujours à la suite des bagages. Après quelques alternatives de revers et de succès, les armées réunies des Anglais et des Hollandais se rencontrèrent sous les murs de Fontenoy avec les troupes françaises, et li-

virent une furieuse bataille dans laquelle tout l'honneur resta du côté de la France. Sa Majesté Louis XV et le dauphin assistaient à ce terrible spectacle, mais des hauteurs d'une colline et hors de la portée des canons. Lorsque les ennemis eurent été entièrement dispersés, ils descendirent de leur retraite et vinrent contempler ce champ de carnage où l'on marchait jusqu'à mi-jambe dans le sang, où l'on ne voyait que des cadavres en lambeaux, où l'on n'entendait que le râle des mourants et les cris d'angoisses des blessés. Amère dérision! ce Louis XV, ce roi infâme, la cause de la mort de tant et de si braves gens, feignit de s'apitoyer sur le sort des victimes, et dit en s'adressant au dauphin : « Méditez, mon fils, méditez sur ces champs couverts de morts, et apprenez à ne pas produire la vie de vos sujets dans des guerres injustes. »

Les ducs, les comtes, les barons, toute la valetaille de cour qui les entourait, s'exaltait sur la bonté du maître; et le peuple, toujours dupe des intrigants qui le gouvernent, applaudit au vainqueur de Fontenoy, jubiliant que des batailles gagnées ne sont pour lui que des malheurs déguisés sous le nom de victoires. En effet, malgré les succès du maréchal de Saxe à Raucoux, malgré la prise de Berg-op-Zoom et le triomphe de Laufeld, chaque jour la nation voyait diminuer ses ressources et tomber sous le canon ennemi sa plus vaillante jeunesse.

Victorieuse dans les Pays-Bas autrichiens, la France n'en voyait pas moins ses armées battues en Italie, les débris de sa marine anéantis, ses colonies dans les Indes perdues; ses conquêtes mêmes des Pays-Bas se trouvaient compromises par suite de l'intervention de la Russie, qui avait pris parti pour Marie-Thérèse, et avait envoyé un corps de troupes sur les bords du Rhin. Louis XV comprit enfin que les velléités guerrières de la fille du boucher Poisson pouvaient compromettre sa couronne, et il ouvrit des négociations qui amenèrent le traité d'Aix-la-Chapelle. Ainsi, après huit années de combats, la France ne recueillit, pour le sang qu'elle avait répandu à flots sur tous les continents et dans toutes les mers, qu'un traité ignominieux; car Louis XV, se reconnaissant en quelque sorte le vassal de l'Angleterre, eut la lâcheté de sacrifier aux exigences de cette puissance le prince Edouard, connu sous le nom de Chevalier de Saint-Georges, prétendant au trône de la Grande-Bretagne, et de le faire conduire contre sa volonté en Italie. Un tel acte de cowardise exercé envers un prince qui avait d'autant plus droit à la protection du roi, qu'il lui avait rendu d'utiles services en suscitant des troubles en Angleterre, souleva l'indignation générale contre Louis XV et contre sa maîtresse.

Des lettres de cachet firent justice de ceux qui osèrent blâmer le souverain, et des milliers d'infortunés furent plongés dans les donjons de Vincennes, dans les cachots de la Bastille et dans les affreuses cages de fer du mont Saint-Michel. La favorite se montra surtout d'une rigueur inouïe à l'égard des auteurs et les distributeurs de pamphlets, et ne fit grâce à aucun, pas même aux plus grands seigneurs de la cour. Le comte de Maurepas, ministre de la marine et le courtisan jusqu'alors le plus en faveur auprès du roi, fut exilé dans ses terres sur le simple soupçon d'avoir fait le quatrain suivant, que Sa Majesté trouva

sous sa serviette le jour où Mme Lenormand d'Études avait reçu le titre de marquise de Pompadour.

La marquise a bien des appas;
Ses traits sont vifs, ses grâces fran ches,
Et les fleurs naissent sous ses pas,
Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches.

Il est vrai que l'épigramme était sanglante et piquante; elle avait failli éloigner Louis XV de la favorite, on lui devoit un défilé secret dont il ne s'était pas encore aperçu. Elle sut écarter le danger et conserva tout son empire sur son royal amant, en le plongeant de plus en plus dans la débauche, en l'élevant dans de crapuleuses orgies, et en lui formant un sérail dont elle se réserva la direction, pour en écarter les rivales dangereuses. Avec l'or arraché à la sueur du pauvre, elle éleva près de Versailles, dans un enclos appelé le Parc-aux-Cerfs, un palais mystérieux, destiné à servir de harem au moderne Sarda-pala, lien infâme où la jeunesse, l'innocence et la vertu devoient être sacrifiées aux honteuses passions d'un satyre couronné. Le marquis de Marigny, le jeune frère de la Pompadour, déjà investi des fonctions de directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures du roi, fut chargé des embellissements de ce temple de la volupté, et reçut carte blanche pour les dépenses. Qu'importait au roi et à la favorite! c'était le peuple qui payait. Les architectes les plus célèbres présidèrent à la construction de ce harem; les sculpteurs les plus habiles, les peintres les plus fameux y entassèrent merveilles sur merveilles, et épuisèrent toutes les ressources de leur genre pour en augmenter la somptuosité. Le marbre, l'argent, l'or, le damas, le velours, les glaces, les statues, les tableaux, furent prodigués dans toutes les galeries; chaque colonne était un chef-d'œuvre de sculpture, les portes mêmes étaient travaillées en bas-relief. Les antichambres étaient pavées de mosaïques précieuses qui indiquaient dans leurs dessins bizarres et libidineux la destination du monument.

C'était surtout dans les appartements secrets que les ordonnateurs avaient fait des prodiges. L'imagination dépravée de la Pompadour s'y était épanchée en inventions monstrueuses; les voûtes étaient couvertes de peintures érotiques représentant des sarabandes de ménades, de bacchantes et de satyres, ou figurant les combats amoureux des dieux de la mythologie. Dans les salles de festins étaient placés sur de riches consoles des vases d'or au col allongé en forme de phallus; et aux angles se trouvaient des fontaines à sept cascades, qui lissaient retomber l'eau dans des bassins de cristal, où se jouaient des dorades aux étincelantes couleurs; les planchers de bois des salles étaient incrustés de nacre, de perles, d'ivoire ou d'ébène, et avaient été garnis d'ingénieux mécanismes qui permettaient aux convives de se passer de valets curieux ou indiscrets, en faisant disparaître ou monter les tables. Dans ces délicieux cénacles, des lits voluptueux, jonchés de fleurs odorantes, remplaçaient les sièges et favorisaient les attitudes lascives.

Les bondoirs surpassaient encore les salons par leur richesse et leur élégance; ils étaient disposés les uns à la suite des autres, tous de formes et de déco-

rations différentes; tous ruisselants de dorures, de pierreries, avec des colonnades de porphyre ou de jaspe; tous ornés de peintures obscènes, représentant des groupes voluptueux de nymphes, de faunes ou de satyres se tordant dans le paroxysme du délire, et reproduisant les fameuses compositions attribuées à Jules Romain sur les sonnets de l'Arétin. C'étaient des spectacles à faire bouillir les sens du plus austère des anachorètes, à transformer une vestale en la plus éhontée messaline. Les lustres figuraient des dieux et des déesses entrelacés, et soutenant d'énormes priapes d'or, d'où s'échappaient des flots de lumière qui inondaient des plus riches reflets les carnations des femmes. Les ottomanes étaient en velours noir et encadrées de riches draperies de satin tramé à fil d'or, qui ne laissaient pénétrer que des rayons lumineux savamment calculés pour favoriser l'abandon de la coquetterie. Des stylobates supportaient des statues en marbre de Paros, dont les groupes représentaient tous les égarements possibles de la passion. D'abord on n'apercevait aucune glace dans ces asiles où les grâces étaient sans voile et l'amour sans pudeur; mais dans certaines parties des boudoirs se trouvaient placés des ressorts qui, par une simple pression, faisaient relever les draperies et mettaient à découvert d'immenses panneaux de glaces, qui relétaient à l'infini les images nues du soudan et de ses favorites.

Les chambres à coucher offraient d'autres magnificences; c'étaient de véritables temples élevés au Sommeil et à l'Amour son frère. Les murailles étaient tapissées d'étoffes de soie bleue glacée d'argent, sur lesquelles on avait tendu des mousselines de l'Inde, parsemées d'étoiles et de rosaces formées de pierres précieuses. Les draperies des portes étaient garnies de points d'Angleterre du plus haut prix et relevées par des écharpes de gazes mi-partie or et argent qui soutenaient des amours. Aux angles se dressaient des statues en marbre blanc, tenant dans leurs bras des vases remplis de fleurs artificielles du travail le plus merveilleux; sur les lambris se voyaient des peintures représentant des allégories enivrantes, Phébé suivie des jeux et des ris, ou Vénus accompagnée de bacchantes désordonnées. L'alcôve était plus somptueuse encore que tout le reste: la Pompadour en avait fait une sorte de tabernacle dans le saint des saints. Une estrade, sculptée et surchargée d'ornements en malachite, en labrador, en jaspe, en agate et en lamachelle, soutenait deux énormes coquilles émaillées de mille couleurs, où gisaient des corbeilles en or et en argent, qui laissaient échapper en divers endroits des guirlandes de fleurs artificielles, figurant des roses, des lis, des anémones, des pavots, des oeillets et des tulipes; une légère galerie en vermeil retenait la couche parfumée où devaient reposer le sultan et ses odalisques. Aux deux côtés du lit, sur des stylobates de porphyre, les statues du Sommeil, du Silence, de Morphée et de la Nuit, tenaient d'une main des lampadaires d'or, et de l'autre relevaient les courtines. Les meubles qui ornaient ces chambres consistaient en chaises longues, en bergères, en cabriolets mouvants, en chaises volantes, toutes en satin bleu, paille, rose ou orange, glacé d'or et d'argent, en bois de rose ou d'ébène;

les secrétaires, les commodes et les chiffonniers étaient encombrés de porcelaines de la manufacture de Sèvres qui venait d'être fondée, de bronzes, de statuettes, d'instruments bizarres; tout enfin, dans l'ensemble comme dans les détails, respirait la volupté.

Des salles de bains desservaient ces retraites mystérieuses: c'étaient des espèces de rotondes éclairées par la voûte, soutenues par des colonnes de marbre noir qui se détachaient sur des lambris de porphyre; les baignoires étaient portées par des satyres; les robinets de cristal, taillés en forme de cariatides humaines, laissaient échapper par les phallus, du lait, de l'eau parfumée ou des vapeurs odorantes, et provoquaient de monstrueux désirs.

Ces pièces formaient des laboratoires où la virginité perdue venait retrouver ses illusions, où la vigueur énermée allait chercher une énergie nouvelle; c'étaient des arsenaux mystérieux où les forces débilitées par la débauche se retrempeaient, soit avec des élixirs aphrodisiaques, des pastilles ambrées, des grains du séral ou d'autres philtres merveilleux, soit au moyen des travestissements qui fournissaient à l'illusion du crapuleux Louis XV, et le mettaient tour à tour en présence d'une déesse, d'une religieuse ou d'une bergère. Les jardins de ce nouvel Élysée répondaient par la magnificence de ses bosquets et le choix de ses statues au luxe impudique des appartements.

Tel était ce célèbre Parc-aux-Cerfs, gouffre béant où devaient s'engloutir les richesses du royaume. Les mémoires du temps établissent l'origine de ce lieu infâme à l'année 1752. Des personnes attachées à la cour affirmèrent que dès cette époque la Pompadour y faisait élever des jeunes filles de neuf à dix ans pour les affreuses voluptés de Louis XV.

Quand le sultan était rassasié de leurs caresses, la favorite les renvoyait du Parc-aux-Cerfs, les dotait et les mariait à des cadets de famille ou à des marquis ruinés, rôle ignoble que la noblesse française dans tous les temps a tenu à l'honneur de remplir auprès des rois, et auquel les plus grandes familles doivent leurs titres et leur illustration.

Ces jeunes filles, rendues à la société, y rapportaient le goût de la débauche et de la dépravation qu'elles avaient puisé dans les bras d'un monarque lascif. Indépendamment du tort irréparable que l'horrible Parc-aux-Cerfs fit aux mœurs, ce qui eut de plus terribles conséquences, ce fut l'abîme qu'il creusa dans les finances de l'Etat par les dépenses de toute nature auxquelles il donna lieu. Jamais personne n'a pu préciser d'une manière exacte les frais énormes occasionnés par la chaîne des appareilleurs, des pourvoyeurs en chef ou en sous-ordre, s'agitant sans cesse dans la capitale ou dans les provinces pour découvrir et relancer jusqu'aux extrémités du royaume les femmes et les filles destinées à la lubricité du satyre qui régnait sur la France. Jamais il n'a été possible de compter les millions qu'il a fallu prodiguer pour enlever ces victimes à leurs parents, ou pour les acheter d'un père, d'une mère ou d'un mari corrompu, pour les établir à Versailles, pour les dégrasser, les styler, les parfumer, et leur enseigner tous les mystères de séduction que l'art peut ajouter à la beauté.

Si l'on veut établir par approximation le compte des sommes accordées aux filles renfermées dans le



Le Parc aux-Cerfs

harem de Louis XV, qui n'avaient pas eu le bonheur d'éveiller ses passions, et qui n'en devaient pas moins être dédommagées de leur servitude, de leur discrétion et surtout de ses mépris; si l'on y adjoint les récompenses accordées aux nymphes fortunées qui faisaient circuler le feu de l'amour dans les veines du sultan, et les traitements dus à celles qui portaient dans leurs flancs un fruit précieux de leur fécondité, si l'on a égard aux dépenses que devait nécessairement entraîner l'entretien d'un pareil séjour, on se

convaincra que chacune des femmes qui habitaient le Parc aux-Cerfs a coûté au moins un million à la France. Or, en supposant qu'il y en ait passé seulement quatre par semaine, c'est-à-dire quatre mille en vingt ans, l'on trouvera que ces dépenses s'élèvent au chiffre de quatre milliards! encore dans ce total ne doit-on pas comprendre les frais de constructions, ni les pensions, ni les terres, ni les domaines distribués aux bâtards (provenus de ces amours clandestins), ni les richesses dévorées par le Poinçonné.

dour, et qui durent dépasser cette somme de plus du double. La favorite en titre possédait à elle seule, outre les revenus de son marquisat, un brevet de deux cent mille livres de rente; la terre de la Celle, le château et la terre de Crécy, le château d'Aulnay, la terre de Saint-Remy, Brimborion et ses dépendances; le château de Bellevue et ses délicieux alentours; de plus, le trésor royal fut mis à son entière discrétion. Au moyen des acquits du comptant, sorte de billets payables sans indication de personnes, sur le simple visa du roi; elle en fit signer plus de vingt mille à Louis XV, dont plusieurs portaient des sommes de cent mille écus. Ce n'était pas tout, la marquise de Pompadour, indépendamment de ses attributions de pourvoyeuse des plaisirs de Sa Majesté, remplissait, pour le malheur de la France, les fonctions de ministre d'Etat, et, suivant ses caprices ou son intérêt, déclarait la guerre, traitait de la paix ou établissait de nouveaux impôts qu'elle partageait entre les fripons, les militaires et les histrions qui formaient sa cour.

Ce fut elle encore qui imagina, pour distraire son royal amant, de lui composer plusieurs troupes de comédiens où se trouvaient enrôlés des princes, des princesses, des lupanars, des magistrats, des courtisans, des abbés, des danseuses et des esclaves. Louis XV en était le directeur, choisissait les pièces de chaque jour, distribuait les rôles et assistait aux répétitions, soit à Versailles, soit à Bellevue, dont la favorite avait fait un séjour délicieux. On dut ainsi à cette femme dépravée le goût scénique, qui passa rapidement des princes, des grands et des bourgeois aux rangs les plus infimes de la société, pénétra jusque dans les monastères, empoisonna les mœurs de l'enfance par cette boule d'éclaves dont avaient besoin les théâtres, et porta la corruption au comble.

La marquise de Pompadour ne s'inquiétait nullement du désordre où se trouvaient les finances, ni des charges qui pesaient sur le peuple; ce qu'elle voulait surtout, c'était chercher des distractions au roi; et comme tous ces plaisirs commençaient à le fatiguer, elle essaya de lui inspirer le goût des bâtisses, le poussa à des dépenses folles pour des colifibets qui étaient aussitôt détruits qu'édifiés; puis le voyant retomber dans son indolence habituelle, elle s'attribua la charge de surintendante de l'Opéra, afin de pouvoir l'égarer par le récit des intrigues de ce sérial public. Dans le même but, elle se fit donner par le lieutenant général de la police Berryer, son âme damnée, la gazette scandaleuse de Paris, qui n'était autre que la relation des scènes de débauche qui s'étaient passées dans les ruelles des princesses, dans l'alcôve des grands seigneurs et dans les lupanars de la capitale. Cette correspondance, qui dévoilait toutes les turpitudes de la noblesse, de la robe et de l'Eglise, devint dès lors un des privilèges ou une des servitudes des lieutenants de police.

Les intendants des grandes maisons, les valets de chambre et les filles de confiance, dont les délations étaient richement payées, ne se faisaient pas faute de révéler à Berryer les saturnales de leurs maîtres et de leurs maîtresses; les femmes qui tenaient les maisons de débauches ne manquaient pas également de l'instruire, chaque matin, du nom des dames qui étaient venues chez elles, et de relater dans leurs rap-

ports les goûts étranges ou les monstrueuses lubricités des personnages de marque, des cardinaux, des évêques ou des princes et des princesses qui hantaient leurs lupanars. Ce fut par ce canal que Louis XV apprit les détails des déportements de Mme Louise-Henriette de Bourbon-Conti, duchesse d'Orléans, et sut que cette messaline, non contente de s'abandonner aux laquais de sa maison, aux palefreniers de ses écuries, allait dans les maisons de prostitution et se faisait amener les porte-faix les plus vigoureux et des ouvriers du port pour éteindre ses fureurs utérines. Il connut de la même manière les intrigues du duc d'Orléans avec la belle marquise de Montesson, et les mystères de la légitimité du duc de Chartres, qui plus tard devait, sous le nom de Philippe-Egalité, dévoiler à la France entière le vice de sa naissance et se glorifier d'être le bâtard d'un valet d'écurie.

Tous ces récits avaient un charme infini pour Sa Majesté et la prédisposaient admirablement pour les fêtes nocturnes qu'elle célébrait chaque soir, en l'honneur de Venus, dans ses petits appartements, en compagnie des filles de l'Opéra qu'on appelait les impures, des princesses, des duchesses et de quelques courtisans privilégiés. Dans ces fêtes, les valets étaient écartés; on procédait à des représentations mythologiques. Louis XV jouait au naturel le personnage d'Apollon, et folâtrait dans les bassins de marbre avec les neuf Muses figurées par les plus belles femmes de la troupe; après le dieu, les princesses avaient leur tour et défilait souvent tous les assistants. Ces saturnales se terminaient habituellement par un souper, où les convives se gorgeaient de vins et de liqueurs jusqu'à en perdre la raison, jusqu'à rouler pêle-mêle sur les tapis. Alors les domestiques entraient dans le sanctuaire, enlevaient le roi, les nobles dames, les filles de l'Opéra, les grands seigneurs, et les portaient dans les appartements qui leur étaient réservés.

De semblables excès, renouvelés presque chaque soir, devaient nécessairement influer sur la constitution de Louis XV; or, on remarqua avec étonnement que la santé de Sa Majesté n'en recevait pas la plus légère atteinte; qu'au contraire, chaque nouvelle orgie retrouvait le roi plus ardent, plus vigoureux qu'auparavant. Le champ était large pour les suppositions, et elles ne manquèrent pas.

Sur ces entrefaites, le lieutenant de police Berryer reçut l'ordre d'expulser les mendians de la capitale. Ses agents opérèrent immédiatement de nombreuses arrestations; mais soit par suite d'erreur, soit avec intention, ils s'emparèrent de plusieurs enfants de bourgeois, qu'ils ne voulurent rendre que contre une rançon, et dont quelques-uns ne furent jamais retrouvés. Cette classe excita un violent soulèvement dans Paris; les mères parcoururent les rues, faisant retentir les airs de leurs gémissements et de leurs imprécations; quelques-unes, aveuglées sans doute par la douleur, osèrent accuser Louis XV de faire enlever leurs filles pour se baigner dans leur sang et pour réparer ses forces débilitées, ainsi qu'avait fait Louis XI d'exécrable mémoire. Les ouvriers, déjà exaspérés par la misère, prirent la défense de ces femmes éplorées, s'attroupèrent en armes, poursuivirent les officiers de police chargés d'exécuter cette presse san-

grimage, en tuèrent quelques-uns et en maltraitèrent un grand nombre. Berryer, le principal agent de cette odieuse mesure, fut assiéé dans son hôtel, et forcé de s'évader par les jardins pour éviter d'être pris et pendu.

Pendant plusieurs jours les désordres continuèrent, et Paris présenta l'aspect d'un camp de guerre; enfin les gardes suisses, les gardes françaises, toutes les troupes de la maison du roi entrèrent dans la capitale, sabrèrent le peuple, firent tomber sous leurs balles quelques milliers de femmes, de vieillards ou d'enfants, et maintinrent l'autorité de M. le lieutenant général de police. Les plus mutins furent roués ou attachés au gibet, les enlèvements continuèrent, et personne n'osa bouger. Le Parlement seul intervint, et décréta qu'il serait instruit contre les auteurs des forfaits qui avaient exaspéré la population; puis, sur des avis secrets qui furent donnés aux conseillers, ils eurent peur et renrirent sur leur première décision. Berryer fut au contraire admis à se justifier du fait de l'enlèvement des enfants, et la question des bains de sang fut écartée. De sorte que cette affaire resta pour toujours enveloppée d'un voile impénétrable; mystère de police!

On n'ose croire que Louis XV se soit rendu coupable de telles atrocités; cependant il est démontré qu'il avait plusieurs pinceaux de la maison de Bourbon faisant pratiquer des saignées sur des adolescents pour laver des dartres corrosives, stigmates de honteuses débauches; tous les mémoires du temps s'accordent à signaler le comte de Charolais comme une espèce de bête féroce, et l'accusent positivement d'avoir tué bon nombre de ses vassaux pour s'exercer au tir; ils portent également contre la duchesse d'Orléans des accusations d'une nature aussi odieuse. Il n'est donc pas étonnant que le peuple ait songé à attribuer au roi des crimes qu'on reprochait ouvertement à quelques-uns des membres de sa famille; d'autant plus que jamais les orgies du Parc-aux-Cerfs n'avaient été plus fréquentes, ni le nombre des victimes destinées aux plaisirs du monarque plus considérable, ce qui contribuait à augmenter la haine que lui avait vouée la nation. Louis XV était parvenu à ce moment au dernier degré de la dépravation; et pour couronner dignement les monstruosités de sa vie, il venait, à l'exemple du régent, d'initier ses propres filles à d'intimes voluptés.

Un fanatique, nommé Damien, parut alors sur la scène, et frappa le roi au côté droit avec un canif. Ce malheureux avait voulu donner un avertissement à Louis XV, et le faire revenir à de meilleurs sentiments que ceux qu'il manifestait à l'égard des jésuites. L'assassin fut arrêté sur l'heure et conduit dans la salle des gardes du corps. Le roi fut transporté dans ses appartements; et telle était sa frayeur, que son âme pusillanime en avait perdu toute énergie et qu'il chassa de Versailles la marquise de Pompadour. Le Parlement reçut ordre d'instruire le procès du ricide et de nommer une commission en enquête.

On fit arrêter la femme, la fille de Damien, ainsi que son père, son frère et quelques-uns de ses parents, qui tous furent appliqués à la torture dans la ville d'Arras, où ils se trouvaient, par commandement du prince de Croy, et suivant les usages barbares de la justice de cette époque.

Le ricide fut réservé à de plus effroyables supplices: on l'enchaîna sur une espèce d'échafaud mobile, entouré d'une estrade matelassée pour qu'il ne pût attenter à sa vie, les bras, les cuisses et les jambes assujettis par des courroies qui se rattachaient à des anneaux scellés à terre. C'est sur ce lit que le premier président Maupeou, le second président Molé, le doyen et le conseiller Pasquier, procédaient à un premier interrogatoire, en ayant soin de faire tenailler le patient entre chacune de leurs questions. Les juges se montrèrent implacables, atroces.

Pendant deux mois et demi Damien supporta avec un courage et une constance inébranlables les supplices des pincées ardentes, du brûlement des pieds et de l'affreux brodequin, sans faire aucun aveu et sans nommer un seul de ses complices; enfin il comparut devant le Parlement pour s'entendre condamner à l'écartèlement. Deux jours après on le conduisit en place de Grève, où avait été dressé l'échafaud, pour subir la terrible sentence. Il parut examiner ses membres avec attention, comme pour s'assurer qu'il aurait la force de résister aux tourments; puis il promena lentement un triste regard sur la foule. Les bourreaux se mirent aussitôt à l'œuvre, le déshabillèrent, le renversèrent sur l'estrade, la figure tournée vers le ciel, lui fixèrent le corps, les cuisses, les bras et les pieds avec des lames de fer vissées; ensuite ils lui attachèrent avec une chaînette dans la main droite le couteau dont il s'était servi pour frapper le roi, et la lui brûlèrent avec un feu de soufre. La douleur lui arracha d'abord un cri terrible; puis il se tut, releva la tête, et considéra, sans pousser aucune plainte, son poignet que réduisait en charbon l'action corrosive du feu. Après quoi les tourmenteurs passèrent au tennellement; ils lui arrachèrent lambeau par lambeau la chair des cuisses, des bras et des mammelles, sans qu'il fit entendre un soupir; mais lorsqu'on vida dans ses plaies béantes le mélange de plomb fondu, d'huile bouillante, de résine, de cire et de soufre enflammé, il poussa des hurlements affreux, et on le passa à l'écartèlement; on l'attachait par les bras et par les cuisses à quatre chevrons vicieux, qui, pendant plus d'une heure, tirèrent de toutes leurs forces sans pouvoir détacher les membres du tronc. Comme la nuit approchait et qu'il fallait en finir, les commissaires ordonnèrent aux bourreaux d'insérer les muscles. Les deux cuisses et un bras avaient été arrachés, que Damien respirait encore; ce ne fut qu'au dénouement du second bras qu'il rendit le dernier soupir. Le corps et les membres furent jetés dans un bûcher préparé à quelques pas de l'échafaud. Ainsi mourut le ricide Damien, emportant dans la tombe le secret de ses complices.

Quant à Louis XV, il avait déjà repris son train de vie habituelle, sa blessure ayant été guérie au bout de trois jours. La marquise de Pompadour avait été rappelée à Versailles, et se trouvait plus puissante que jamais. Non contente de signaler son retour par des actes d'autorité, on faisant renvoyer les ministres qui lui avaient signifié l'ordre d'exil, elle voulut prendre les allures d'une reine, et se posa comme l'arbitre des destinées de l'Europe. La fille du bouder Passy traita avec l'impératrice Marie-Thérèse, et, pour le malheur de la France, cette courtisane lui contracta



Les biches du Parc-aux-Cerfs

avec l'Autriche une alliance qui devint la cause de maux incalculables et de la désastreuse guerre de Sept ans.

Depuis les traités d'Aix-la-Chapelle, de grandes modifications avaient eu lieu dans la politique des différents cabinets de l'Europe; les rois s'étaient ralliés les uns aux autres pour mieux asservir les peuples, et avaient formé deux camps pour établir une sorte d'équilibre entre eux. L'Autriche, l'Angleterre, la Russie et la Hollande composaient l'une de ces fédérations; dans l'autre se trouvaient réunies la France, la Suède, la Prusse et la cour de Naples. Le roi de Sardaigne, toujours incertain dans sa politique, passait d'un camp à l'autre, suivant que le commandaient les événements ou ses intérêts. Mais cet équilibre n'avait aucune condition de durée, par la raison que Marie-Thérèse n'attendait qu'un prétexte pour reprendre à la Prusse les provinces que lui avait enlevées Frédéric II, et que la Grande-Bretagne n'aspirait qu'au moment où elle pourrait porter le dernier coup à la marine française et s'emparer de toutes ses colonies. Déjà le cabinet de Saint-James refusait de se dessaisir des forts construits sur l'Ohio dans le

Canada, au mépris des traités signés entre les deux puissances, et contestait même la légitimité de l'occupation française des îles Tabago, Saint-Vincent, la Dominique et Sainte-Lucie dans l'archipel des Antilles.

Un tel état de choses devait nécessairement amener des collisions, et c'est ce qui arriva. Des vaisseaux français et anglais, qui croisaient sur les côtes de Coromandel, dans les mers du Sud, se prirent de querelle. Comme les derniers étaient les plus forts, ils capturèrent des bâtiments de commerce appartenant à la France; les navires de guerre français usèrent à leur tour de représailles. Les ministres de la Grande-Bretagne en prirent occasion de former une alliance défensive et offensive avec la Prusse, pour empêcher toute introduction de troupes étrangères en Allemagne en cas de guerre avec la France.

Ce fut au milieu de semblables circonstances que la marquise de Pompadour, enivrée des louanges perfides de Marie-Thérèse, accueillit les ouvertures du ministre Kaunitz, et fit signer au roi le fameux traité de Versailles, traité de dupe, dans lequel l'Autriche stipulait pour elle tous les avantages, ne laissant à



Le marquis de Montcalm, général en chef des troupes françaises au Canada.

Louis XV que la stérile gloire d'épuiser ses finances, de sacrifier ses meilleures troupes afin d'ajouter de nouveaux États à ceux que possédait déjà l'impératrice.

L'Angleterre lança aussitôt une proclamation de guerre contre la France. Le cabinet de Versailles répondit par de violents manifestes, et envoya une escadre sous les ordres du maréchal de Richelieu pour attaquer l'île de Minorque, qui appartenait à la Grande-Bretagne. Le roi de Prusse, de son côté, l'allié du cabinet de Saint-James, se jeta immédiatement sur la Saxe avec une armée formidable pour faire une utile diversion. Les hostilités se trouvèrent ainsi engagées sur terre et sur mer, et s'étendirent avec une incroyable rapidité dans les deux hémisphères.

Comme toujours, l'or des Anglais joua un grand rôle dans ces conflits. La fille du boucher Poisson, la cause de cette guerre, l'alliée secrète des ministres de la Grande-Bretagne, vendit, à beaux deniers comptant, la perte des batailles et la ruine de nos flottes. D'abord la valeur française fit des prodiges et parut avoir fixé la victoire sous nos étendards. L'amiral de la Galissonnière, après avoir débarqué le maréchal de Richelieu devant Mahon, avait attaqué la flotte du célèbre amiral Byng et l'avait vaincue; l'infortuné commodore paya cette défaite de sa tête quand il fut de retour à Londres. Le marquis de Montcalm, chargé de la défense du Canada, venait d'enlever aux Anglais les forts Ontario, Oswego et Saint-Georges, les boulevards de leurs possessions dans l'Amérique du Nord. Le maréchal d'Estrees venait également de racheter la honte de ses anciennes défaites par la victoire inespérée d'Hastembeck. Ensuite les revers

se succédèrent presque sans interruption; la courtoisane qui pesait sur la France entrava effrontément la marche des armées victorieuses, remplaça les généraux par des hommes vils et méprisables, sans aucune capacité, et par la valetaille dorée qui encombrait ses antichambres. Il en résulta que la France vit ses armées taillées en pièces, ses flottes détruites, ses possessions en Afrique, en Amérique et dans les Indes conquises, son commerce maritime entièrement anéanti.

Le mal devint si grand, que l'abbé de Bernis, ministre d'Etat, se décida, pour alléger les maux de la nation, de concert avec ses collègues, à proposer à Louis XV d'entrer en arrangements avec les puissances ennemies et de mettre un terme à la guerre. La favorite ne goûta nullement l'avis, et fit renvoyer le ministre. Le duc de Choiseul fut rappelé de son ambassade de Vienne et installé à la place de l'abbé de Bernis; la marine fut donnée à Berryer, la guerre au maréchal de Belle-Isle, et les finances à Bertin.

Dès lors l'administration du royaume se trouva abandonnée à une sorte de gaspillage organisé; les ministres du roi, espèce de loup-cerviers toujours affamés, se mirent à dévorer la substance du peuple et à traquiper de son sang; chaque revers, chaque défaite de nos armées étaient prévus, calculés, dans les petits appartements de Versailles, entre ces misérables et la Pompadour, et l'on supputait ce qu'ils devaient rapporter.

A l'exemple des ministres, les généraux d'armée, les chefs d'escadre se mettaient à la solde de l'Angleterre et vendaient la destruction de leurs troupes ou de leurs flottes. De tous côtés on n'entendait par-

les que de perfidies, de lâchetés et de trahisons; au dedans comme au dehors, la France était réduite au dernier degré d'abaissement et de misère. La cour seule était brillante, les fêtes succédaient aux fêtes; l'or ruisselait sur les tables de jeu; cet or était celui des Anglais et le prix du sang.

Par Louis XV, il continuait sa vie de crapuleuses débauches, ne s'inquiétant nullement du sort des peuples. Heureusement Dieu eut pitié de ce beau pays de France; le roi d'Espagne, Ferdinand VI, mourut sans enfants et laissa la couronne à son frère consanguin Charles III, qui déjà occupait le trône de Naples. Ce prince provoqua une confédération de toutes les branches de la maison de Bourbon, pour établir la prédominance de cette famille sur les autres souverains de l'Europe, et forma le fameux pacte de famille. L'un des résultats les plus importants de ce traité fut de donner à la France l'appui de l'Espagne, et de la mettre en état de repousser une invasion étrangère. A cela près, l'Angleterre avait atteint son but et réalisé ses sacrilèges espérances; notre marine était détruite et nos colonies compromises. Il est vrai que pour arriver à ce résultat le cabinet de Saint-James avait prodigué les millions et augmenté la dette publique; mais, après tout, qu'était-ce pour l'aristocratie anglaise que la perte de quelques milliards dont la charge retomberait sur la nation, en comparaison de l'écroulement d'une puissance rivale qui pouvait un jour lui disputer l'empire des mers! On ne doit donc pas être étonné que la Grande-Bretagne consentit à cesser la guerre continentale. Des négociations furent faites par le duc de Nivernois et par le duc de Bedford amenerent le honteux traité de Paris, qui plaça la France au rang des nations déshonrées.

Tant d'opprobre et d'ignominie ne fit pas rentrer Louis XV lui-même le méprisable Louis XV; au contraire, il se fit d'établir plus de pompe que jamais pour insulser à la misère publique; il ne mit aucun frein dans ses dépenses, doubla le nombre des gamins et des jeunes filles destinés à ses plaisirs, et jeta des millions par les fenêtres. Indifférent par égoïsme à ce qui concernait même les intérêts de son trône, il le voyait s'ébranler sans trembler, ne paraissant occupé qu'à chercher des distractions dans la lecture de relations grivoises ou d'anecdotes scandaleuses, fabriquées par le duc de Choiseul, sur les intrigues des souverains et des princesses des autres cours de l'Europe, ou bien encore à tourner des tabatières pour ses favoris, et des phallus pour ses élèves du Parc-aux-Cerfs; si par fois ses contusions, effrayés par les clameurs du peuple et tremblants pour leur avenir, lui manifestaient des inquiétudes sur la marche des événements, il se contentait de répondre: « Bah! tout cela durera plus que moi; peu m'importe quand je serai mort que la monarchie périsse et la France avec elle! »

Les vieilles traditions de respect pour la personne du roi étaient encore si profondément enracinées dans les esprits, que malgré les turpitudes de Louis XV le peuple ne se révolta pas contre lui, et rejetait toutes les fautes de son gouvernement sur la favorite. Cette animadversion générale dirigée contre la marquise de Pompadour sembla être le présage de sa chute; le monarque, par sentiment de lâcheté autant que par fatigue, s'éloigna de jour en jour davantage

d'une femme qui était devenue l'objet de l'exécration générale, et se rapprocha du duc de Choiseul, ambitieux hypocrite qui s'avavançait à pas comptés vers un but qui n'était rien moins que l'exercice de la puissance souveraine sous le titre de premier ministre. Ce seigneur avait débuté à l'armée sous le nom de comte de Stainville, et s'était élevé peu à peu jusqu'au grade de lieutenant général; il avait ensuite épousé la sœur de la duchesse de Gontaut, l'une des plus riches héritières du royaume; puis il était devenu l'amant de la marquise de Pompadour, et avait obtenu par elle, successivement, plusieurs ambassades, le titre de duc et pair, le ministère de la guerre, celui des affaires étrangères, de la marine, et la haute main sur les finances. Son crédit n'était cependant justifié ni par des connaissances fort étendues ni par un esprit supérieur. Le duc de Choiseul avait seulement eu le bonheur d'être distingué par la fille du boucher Poisson, et de plaire à Louis XV en le récréant par le récit de chroniques scandaleuses sur les souverains étrangers, sur sa propre sœur, la belle et incestueuse duchesse de Grammont, et surtout en se montrant, en toute occasion, l'ennemi déclaré de Mgr le dauphin, contre lequel Sa Majesté conservait une haine secrète depuis l'attentat de Damiens, en raison des soupçons qu'elle avait conçus sur la participation occulte de son fils dans le crime. Le duc de Choiseul, pour ces causes, était devenu le personnage le plus important de l'Etat; lui seul traitait avec le clergé, avec le Parlement et avec les écrivains dont la puissance devenait redoutable, et soit par lui-même, soit par son cousin le duc de Praslin, il embrassait les diverses branches de l'administration qui étaient confiées à d'autres ministres.

Ainsi l'astre de la marquise de Pompadour pâlisait singulièrement, et déjà l'on pouvait prévoir le moment où il s'éclipserait de l'horizon, lorsque la favorite tomba gravement malade à la suite de parties de débauches faites au château de Choisy. Dès les premiers jours, elle comprit que la science serait impuissante pour la sauver, et elle ne s'occupa plus que de mourir en reine. Elle se fit transporter au château de Versailles, présida le conseil, quoique mourante, et jusqu'à sa dernière heure donna audience aux ambassadeurs, aux princes, aux évêques et à tous les grands seigneurs de la cour. Enfin le 15 avril 1765 elle rendit le dernier soupir. Une heure après, par ordre de Louis XV, on jeta le cadavre encore chaud sur une civière, et deux laquais le portèrent à l'hôtel de la marquise. Sa Majesté se mit à une fenêtre pour voir le cortège traverser la cour; et comme le temps était à l'orage, elle dit à un de ses familiers :

« Cette pauvre femme aura un mauvais temps pour son dernier voyage. — Le roi ne versa pas une seule larme sur le sort de la marquise, et le soir même de l'événement il se rendit, suivant son habitude, à l'infamie Parc-aux-Cerfs.

Les bruits d'empoisonnement qui avaient circulé lors de la fin prématurée de Mme de Châteauneux se reproduisirent à la mort de Mme de Pompadour; les jésuites furent accusés d'avoir sacrifié à leur vengeance cette courtisane devenue leur ennemie; mais ils s'en disculpèrent et rejetèrent le crime sur le duc de Choiseul.

Ces accusations n'eurent aucune influence sur l'es-

prit du roi: Sa Majesté parut au contraire plus disposée que jamais à abandonner les rênes de l'Etat au ministre favori. Rien ne se fit plus dans le royaume que par les ordres du duc de Choiseul: le dauphin lui-même montra pour le duc une extrême déférence, et se condamna à une vie très-retirée pour convaincre son père qu'il n'avait aucune des vues ambitieuses qu'on lui prêtait.

Louis XV, toujours en garde contre ce prince, voulut tenter une épreuve et s'assurer si les sentiments d'abnégation qu'il affichait étaient réels; en conséquence il commanda au ministre de former un camp à Compiègne, et invita toute la cour à venir assister aux manœuvres. Le dauphin, qui aimait beaucoup les exercices militaires, ne put résister à la tentation: il accourut à Fontainebleau, prit la direction des troupes, et se livra avec ardeur aux soins que nécessitait le commandement de l'armée. Cette excessive activité lui devint fatale; à la suite des manœuvres il fut pris d'un mal étrange, qui en peu de jours le conduisit aux portes du tombeau. Quand il n'y eut plus d'espoir de le sauver, les médecins vinrent annoncer au roi que son fils n'avait pas deux jours à vivre. Louis XV ne parut ni affligé ni surpris de cette terrible déclaration; il ordonna froidement qu'on fit les préparatifs de départ, afin qu'il pût quitter Fontainebleau dès que son fils aurait fermé les yeux. Le malheureux dauphin, qui apercevait de sa fenêtre le mouvement qu'on se donnait pour charger à la hâte les voitures de bagages, ne put retenir ses plaintes, et s'écria douloureusement: « Hélas! la mort tarde trop à venir, car j'impatientie bien du monde. » A tort ou à raison on attribua encore cet événement à un crime, et on en accusa le roi et son ministre. La dauphine n'ayant pas tardé à suivre son mari, on parla ouvertement d'une tasse de chocolat empoisonné qui lui avait été présentée par des gens vendus au duc de Choiseul; enfin, la reine étant morte quinze jours après, on alla jusqu'à appeler le roi un nouveau Néron.

Ces inculpations fausses ou non frappèrent d'épouvante Louis XV. Le lâche et crapuleux monarque feignit un retour sur lui-même, parla de faire pénitence, ferma son harem, renvoya ses maîtresses, et s'en tint à ses filles et à la belle duchesse de Grammont, dont il partageait les faveurs avec le duc de Choiseul. Mais cette existence ne tarda pas à le fatiguer; les projets de réforme furent abandonnés, le Parc-aux-Cerfs fut rouvert, et les saturnales recommencèrent comme auparavant. De nobles dames, des bourgeois, de pauvres filles enlevées à leurs parents, vinrent successivement habiter le sérail de Louis XV; et après avoir été souillées des embrassements de ce sardanapale, laissèrent la place à d'autres victimes.

Cependant le maître s'ennuyait toujours; l'abus des plaisirs avait ému les ressorts de son organisation. Chaque jour il demandait à Lebel, son premier valet de chambre et son pourvoyeur, une femme qui sût réveiller en lui de nouvelles ardeurs et qui pût faire diversion aux amours faciles de son sérail. Enfin le hasard le servit à souhait. Un soir que Lebel parcourait les lupanars de Paris pour recruter quelque nouveau sujet destiné au Parc-aux-Cerfs, il rencontra un certain comte du Barry, qui exerçait la profession de rufiano, et lui conta l'embarras où il

était pour plaire au roi. Le comte lui promit de le tirer d'affaire et de lui procurer la plus chère satisfaction du royaume. Le lendemain il lui amena une jeune fille, véritable merveille de beauté; c'était Marie-Jeanne Gomar, de Vandernier, fille d'un commis aux barrières du village de Vaucouleurs.

Cette courtisane, qui devait remplacer la Pompadour et régner sur la France avec le titre de favorite, était venue à Paris dès l'âge de neuf ans et avait été placée chez une marchande de modes, qui tenait en même temps une maison de prostitution. De là elle était entrée dans le lupanar de la fameuse Goudan, où elle se trouvait encore quand le comte du Barry eut l'idée de la présenter à Lebel pour le satrape de Versailles. Il arriva ce que le protecteur de la Gomar avait prévu. Elle charma le roi à tel point, qu'en sortant de ses bras, Sa Majesté avoua aux courtisanes admis à ses orgies, que jamais aucune femme ne lui avait fait connaître d'aussi ineffables voluptés. L'un des seigneurs se hasarda de dire que la nouvelle pensionnaire du Parc-aux-Cerfs sortait d'un lieu de débauche, et qu'elle se trouvait inscrite sur les registres des filles d'amour. Sa Majesté répliqua que la chose lui importait peu, que la belle lui plaisait, et qu'elle figurerait à la cour au milieu des princesses.

En effet, par les ordres du roi, on se mit en quête d'un mari pour donner un nom à la favorite; ce qui fut bientôt trouvé. On la fit épouser à Guillaume du Barry, le frère du rufiano qui l'avait procurée à Lebel, et immédiatement après la belle fut installée à Versailles, sous le titre de comtesse du Barry. Aucun des seigneurs n'osa d'abord montrer quelque considération pour une effrontée courtisane que la plupart d'entre eux avaient possédée dans le lupanar de la Goudan; ensuite ils s'endurcissent, et pour plaire au maître, ils visitèrent assidûment la favorite.

Louis XV, de plus en plus sous le charme, combla d'honneurs et de richesses la nouvelle comtesse, lui fit étaler un luxe de reine, osa l'assimiler aux membres de sa famille, et contraignit ses filles à l'admettre dans leurs orgies. Sa Majesté voulut également que la favorite eût les honneurs de la présentation officielle à la cour, ce qui était un pas très-difficile à franchir, même pour le roi, en regard aux sottises qu'on avait à cette époque sur l'étiquette. Les nobles dames, qui étaient jalouses de la comtesse du Barry, criaient au scandale; les filles du roi, Mmes Adélaïde, Victoire et Sophie, qui ne pouvaient pardonner à une courtisane de leur avoir enlevé la douce tendresse de leur père, protestaient contre son élévation; la comtesse de Grammont, furiense de se voir déshonorée, déchaîna contre sa rivale son frère le duc de Choiseul et son cousin le duc de Praslin pour empêcher que le roi ne se fit présenter le du Barry; les ministres s'agitaient, les ambassadeurs adressaient des notes à leur gouvernement, les ecclésiastiques faisaient des représentations, et les magistrats des remontrances pour prévenir cette cérémonie ignominieuse.

Il semblait réellement, à voir tout le mal qu'on se donnait, que les constitutions du royaume, le salut de l'Etat et le maintien de l'équilibre européen dépendissent de cet événement. Le duc de Choiseul, oubliant qu'il devait sa fortune à la fille du bonnet et Poisson, déclarait qu'il était prêt à renoncer au pri-

nistère plutôt que de souffrir que le roi avilît sa couronne; les princes se rangeaient à son parti, et les parlements applaudissaient à sa résolution.

Sa Majesté, ébranlée des obstacles apportés à la présentation de la favorite, paraissait sur le point d'y renoncer, lorsque le maréchal de Richelieu intervint, plaïa la cause de la du Barry, et fit judicieusement observer à Louis XV qu'il était roi, par conséquent maître de faire toutes ses volontés, et qu'il n'avait à rendre compte de ses actions qu'à Dieu. La présentation de la favorite fut décidée. Une autre difficulté s'offrit; aucune dame ne voulut servir d'introduitrice: le maréchal de Richelieu y pourvut encore; il alla chercher dans les couloirs du palais de justice une Mme de Béarn, vieille plaideuse ruinée, à qui l'on donna deux cent mille livres pour cette importante affaire. La cérémonie eut lieu; Jeanne Gamart, la courtisane du lupanar de la Gourdan, fut présentée officiellement et prit place à la cour au milieu des princesses du sang et des duchesses.

A partir de ce jour, s'ouvrit pour la France le règne de Cotillon III; la comtesse du Barry fut toute-puissante dans l'État, et éleva au faite des grandeurs les ambitieux qui s'étaient attachés à sa fortune. On vit le maréchal de Richelieu, l'abbé Terray, contrôleur général des finances, et le chancelier Maupeou, ramper lâchement aux pieds d'une courtisane pour en obtenir des grâces et des faveurs. Néanmoins la prostituée royale ne se montra que médiocrement flattée de leurs adulations, soit qu'elle ressentit un tendre sentiment pour le duc de Choiseul, soit qu'elle eût été séduite par la grande réputation de son amabilité, ou soit qu'elle le redoutât; toujours est-il que la favorite lit des avances au ministre, qu'elle chercha à le convaincre qu'elle n'avait d'autre ambition que celle de remplacer la marquise de Pompadour, et qu'elle alla jusqu'à lui offrir d'être sa maîtresse.

Le duc, qui était dominé par sa sœur Mme la comtesse de Grammont, ent l'imprudence de repousser toutes les avances de la du Barry. Dès ce moment la guerre fut déclarée entre la favorite et le ministre. Celui-ci imagina, pour fortifier son parti, de donner une nouvelle reine à la France; mais Louis XV refusa d'entrer dans ses vues. Alors le duc songea à dresser d'autres batteries et à marier le dauphin. Mèr le duc de Berry, l'aîné des enfants du malheureux dauphin mort à Compiègne. Il avait calculé avec raison qu'une jeune princesse, qui lui serait redevable de la haute fortune à laquelle un jour elle devait arriver par son union avec l'héritier du trône de France, deviendrait son plus sûr appui contre ses ennemis. Il proposa en conséquence à Louis XV de marier son petit-fils à l'archiduchesse Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche, troisième fille de Marie Thérèse et de l'empereur François I^{er}, jeune personne admirablement belle. Quoique cette princesse comptât à peine quatorze ans, elle passait déjà pour une femme accomplie; sa taille était majestueuse, ses bras parfaitement arrondis, sa peau d'une blancheur éblouissante, ses regards pleins de feu; elle parlait quatre langues, le français, l'anglais, l'italien et le latin; elle était très-forte dans les arts, surtout en dessin et en musique. Mais on doit dire également qu'elle renfermait dans son sein les

germes de passions funestes, que déjà elle avait donné des preuves d'une profonde dépravation de mœurs, et que malgré la surveillance active de sa mère, elle était parvenue à établir un commerce incestueux avec son frère Joseph, et à former des relations coupables avec des officiers du palais, et avec plusieurs jeunes filles attachées à sa personne comme demoiselles d'honneur. On lui attribuait les goûts des femmes de Lesbos.

Louis XV donna son adhésion pleine et entière aux projets de son ministre, approuva les négociations qui furent entreprises pour cet objet; et quand toutes les conventions eurent été arrêtées, il fit le voyage de Compiègne pour recevoir la jeune fiancée, qui, dit-on, s'abandonna le soir même aux caresses impudiques du vieux satrape. Le mariage du dauphin et de Marie-Antoinette fut célébré à Versailles avec une pompe extraordinaire; malheureusement il fut signalé par des accidents de sinistre présage. Pendant la cérémonie nuptiale un violent orage éclata, et la foudre tomba à trois reprises dans les jardins du palais.

A Paris, des événements plus désastreux troublèrent les fêtes données par la ville, et transformèrent en jours de deuil ces jours consacrés à la joie. Pendant le feu d'artifice, plusieurs décorations de bois placées aux abords de la place Louis XV, où se tirait le feu, vinrent à s'embraser et jetèrent une sorte de panique dans la foule qui encombraït la place et les avenues. Des milliers de spectateurs se précipitèrent sur les quais; et comme ils avaient à redouter d'être écrasés sous les pieds des chevaux qui stationnaient à cet endroit ou d'être poussés dans le fleuve, ils se rejetèrent par un effort désespéré sur le côté opposé, et s'abîmèrent dans les fossés ou se brisèrent sur les pierres entassées dans la rue Royale, qui était alors en construction. Pour surcroît de malheurs, les coupeurs de bourse se mirent de la partie, et augmentèrent le désordre pour voler plus à leur aise. Enfin l'on compta dans cette terrible soirée plus de deux mille cadavres restés sur place, indépendamment de ceux qui furent enlevés par leurs amis ou par leurs parents, et des infortunés qui purent retourner chez eux, quoique blessés grièvement, et qui expirèrent des suites de leurs blessures.

Si la capitale était dans la désolation, par compensation la cour était dans l'ivresse: les princes, les princesses, les grands seigneurs de l'époque, toute la valetaille dorée, célébraït le mariage du dauphin et aïdait à dépenser les vingt millions que le contrôleur général avait mis à la disposition du roi pour les fêtes. Lorsque la nouvelle du désastre parvint à Versailles, c'est à peine si les danses furent suspendues; personne ne se montra affecté, ni Louis XV, ni même le duc de Choiseul, qui était au moins coupable de négligence pour ne pas avoir mieux pris ses mesures, soit en doublant la garde de sûreté, soit en faisant déblayer les abords de la place où devait avoir lieu le feu d'artifice. Le Parlement seul eut la velléité d'informer contre les magistrats dont l'insouciance ou l'incapacité avait causé un si grand malheur; mais quand il vit à quels personnages il devait faire remonter le blâme, il suspendit les enquêtes, et aucune voix ne s'éleva pour demander la punition des coupables. La justice s'arrêtait devant les amis du roi.

Néanmoins le mariage du dauphin n'avait pas eu



le résultat qu'en attendait le duc de Choiseul. Sa Majesté s'était promptement fatiguée de sa bru, et la du Barry devenait de jour en jour plus puissante. Le ministre voulut alors essayer des moyens qu'avait si heureusement employés Louvois sous Louis XIV, et se détermina à jeter la France dans une guerre désastreuse pour se maintenir à son poste. Ce n'était pas chose facile que d'y faire consentir le roi, vu la pénurie du trésor et l'impossibilité de créer de nouvelles ressources pour subvenir aux prodigalités de la cour. Toutefois il tenta hardiment ce parti; et pour mieux assurer le succès de ses démarches, il commença par attaquer ses ennemis les plus acharnés, et tout particulièrement l'amant de la du Barry, le beau d'Angois, devenu duc d'Aiguillon, neveu du maréchal

de Richelieu, qui se trouvait précisément sous le coup de graves accusations de concussion et d'abus de pouvoir dans son gouvernement de la Bretagne, et qui était poursuivi par-devant le Parlement de Paris. Mais la comtesse prit fait et cause pour son favori, et obtint de Louis XV la révocation des lettres patentes qui avaient autorisé les conseillers à connaître des crimes reprochés au duc d'Aiguillon. Ceux-ci passèrent outre, rendirent un arrêt qui déclarait le duc prévenu de faits qui entachaient son honneur, et le suspendirent de ses fonctions de pair et de ses dignités jusqu'au prononcé définitif du jugement. Le roi, furieux de voir ses volontés méprisées, accourut au palais de justice, escorté de six compagnies des gardes, força le greffe et lâcha de ses mains les pièces de la pro-

édure. Cette lâche expédition terminée, Sa Majesté retourna à Versailles, et quelques jours après annonça qu'elle tiendrait un lit de justice. Rien ne fut négligé pour rendre complète l'humiliation des magistrats convoqués pour cette cérémonie. Le duc d'Aiguillon y siégea parmi les pairs, malgré la condamnation dont il était frappé; le chancelier Maupeou admonesta l'assemblée en termes flétrissants; Louis XV traita les conseillers avec une insolence extrême, et leur enjoignit d'inscrire, séance tenante, sur les registres de la compagnie un édit qui les couvrirait de honte. Il fallut obéir, la salle où se tenait la séance étant environnée de soldats; mais le lendemain, quand ils furent rentrés à Paris, ils annullèrent leur précédente résolution comme arrachée par la terreur, et décrétèrent qu'ils suspendraient leur service jusqu'à ce que justice leur eût été rendue.

Sa Majesté, d'après ce principe en vigueur dans les monarchies absolues, qu'un roi est maître d'agir en toutes choses suivant son bon plaisir, trouva tout simple, pour assurer l'impunité d'un grand coupable, de détruire la seule barrière qui existait entre le peuple et le trône, et abolit le Parlement. Le duc de Choiseul voulut s'opposer à ce coup d'Etat, et argua de l'intérêt général de la nation; mais aux premières paroles Louis XV l'arrêta, lui présenta des pièces écrites de sa main qui témoignaient que lui-même ne songeait dans cette affaire qu'à éloigner ses ennemis de la cour, afin de pouvoir entraîner la France dans une guerre contre l'Angleterre et dans le seul but de rester ministre. Le duc se retira couvert de confusion, bien assuré de sa disgrâce; elle ne se fit pas attendre. Une heure après, le duc de la Vrillière vint lui apporter une lettre de cachet qui l'exilait dans ses terres, ainsi que son parent le duc de Praslin.

Louis-Philippe-Joseph de Chartres, le bâtard de cette duchesse d'Orléans qui passait pour la plus effrénée messaline de l'époque, et qui faisait alors son apprentissage d'opposition, accourut auprès du ministre exilé. Le tint longtemps embrassé, et répéta, en versant des larmes hypocrites, que c'en était fait de la monarchie. Beaucoup de seigneurs imitèrent cet exemple, et vinrent féliciter le duc de Choiseul sur sa disgrâce; mais ce fut tout. Le peuple ne parut même pas s'empêcher de cette révolution de palais; peu lui importa la chute des courtisans qui le gouvernaient, puisque la misère était au comble et qu'il n'avait aucun adoucissement à attendre de leurs successeurs. Labeur écrasant, misère éternelle; tel était son lot!

Louis XV, débarrassé de son ministre, procéda immédiatement à l'exécution de son plan favori, l'abolition du Parlement. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, par ordre de Sa Majesté, des mousquetaires envahirent les maisons des magistrats, les attachèrent à leur sommeil, et leur enjoignirent d'avoir à répondre, par oui ou par non, s'ils consentaient à reprendre leurs fonctions. Quarante d'entre eux, intimidés par la présence de soldats armés, déclarèrent qu'ils se soumettaient aux ordres du roi; mais au matin, en se rendant au palais, ils s'empêchèrent de se rétracter, et protestèrent contre la violence dont on avait usé envers eux. C'était ce que désirait le monarque; il rendit aussitôt un arrêt qui déclarait le Parlement aboli. La journée entière fut employée à si-

gner des lettres de cachet; le soir venu, des huissiers suivis de gardes se présentèrent de nouveau chez les magistrats, s'emparèrent de leurs personnes et les emmenèrent aux lieux qui avaient été désignés pour leur exil. Sa Majesté agit de la même manière pour les autres parlements, et avant la fin de l'année ils se trouvèrent entièrement supprimés dans toute l'étendue du royaume.

Comme il fallait cependant un ordre judiciaire, le chancelier Maupeou installa au nom du roi une commission du conseil à la place du Parlement; et quelques jours après, ce nouveau tribunal publia un édit qui établissait six nouvelles cours souveraines sous le nom de conseils supérieurs, dans les villes d'Arras, de Blois, de Châlons-sur-Marne, de Clermont, de Lyon et de Poitiers.

Ces divers changements ne se firent pas sans exciter une violente opposition de la part de tous les hommes voués à l'étude de la jurisprudence, qui voyaient les constitutions renversées par l'établissement de semblables cours. La chambre des comptes adressa des observations au chancelier; la cour des aides, dont le zèle était échauffé par le président Lamoignon de Malesherbes, réclama avec force contre les rigueurs exercées envers les parlements, et eut les honneurs de la persécution.

Louis XV, qui multipliait les lits de justice, en tint un nouveau où il publia trois édits qu'il venait de forger: l'un qui supprimait pour toujours le Parlement de Paris, le second qui abolissait à jamais la cour des aides, et le dernier qui transformait le grand conseil en corps judiciaire avec les attributions législatives. En terminant la séance, le roi fit cette insolente allocation aux nouveaux magistrats: « Je vous déclare inamovibles; je vous ordonne de commencer vos fonctions et vous défends toutes délibérations contraires à mes augustes volontés. Telles sont mes décisions, et je n'en changerai jamais. Les princes, qui voyaient la cour des pairs annihilée par cette nouvelle création, adressèrent des remontrances à Sa Majesté; le duc d'Orléans et Louis-Philippe de Chartres son fils osèrent attaquer dans leurs discours la favorite, les ministres et même le monarque. Des lettres de cachet en firent justice; les princes de Conti, de Condé, le duc de Bourbon, le comte de Clermont, furent également conduits en exil dans leurs terres; la vengeance du crapuleux Louis XV s'étendit jusqu'aux membres les plus infimes du barreau et de la magistrature. L'aristocratie se dressait contre la monarchie.

Mais la discorde qui existait entre le trône et ses plus fermes soutiens ne fut pas de longue durée. Les princes qui avaient montré le plus d'acharnement dans la lutte donnèrent les premiers le signal de la soumission; le duc d'Orléans ne tarda pas à négocier son rappel, et promit d'obéir servilement à la favorite, sous la seule condition qu'on l'autoriserait à rendre public le mariage qu'il avait contracté avec la belle Montesson depuis la mort de sa femme. Le duc de Chartres, le plus lâche des princes de sa race, disent les mémoires du temps, la honte de la maison de Bourbon, dans laquelle il était frauduleusement entré, le fils d'un valet d'écurie, escroc, ivrogne abrutí, débauché, crapuleux, sans foi, sans lois, sans pudeur, sollicita également sa grâce de la du Barry.

Les autres princes, à l'exception du duc de Conti, ne tardèrent pas à suivre son exemple, les ducs et pairs ajournèrent aussi leurs velléités de rébellion; les membres du Parlement de Paris descendirent à leur tour aux plus lâches prières, afin d'obtenir du chancelier la levée de leur exil et le remboursement de leurs charges. Le peuple payait encore le prix des charges, et toute opposition cessa contre la cour, du moins à Paris; car le mécontentement prenait dans la province le caractère de la sédition.

En Bretagne surtout se manifestait une grande agitation; Louis XV envoya des troupes pour ruiner le pays et dissoudre les états bretons dans le cas où ils continueraient à résister à ses ordres. De semblables précautions furent prises contre les états de Bourgogne et du Languedoc. Elles produisirent des résultats bien différents de ceux qu'on attendait : le peuple prit parti pour les magistrats; les soldats envoyés pour mettre les rebelles à la raison refusèrent de tirer contre leurs concitoyens. Les provinces furent alors inondées d'écrits satiriques qui dévoilaient toutes les turpitudes du gouvernement; des bulletins manuscrits, mis en circulation sous le nom de nouvelles à la main, montèrent au grand jour les hontes et les débordements de Louis XV, et dénoncèrent à l'exécration publique le monarque et ses ministres. Des placards républicains furent même affichés en plein jour dans la capitale; l'un d'eux avait été attaché au socle de la statue du roi qui décorait la grande place Louis XV, et contenait cette terrible allusion à la tentative de Damiens : « Arrêt de la cour des monnaies, qui ordonne qu'un louis mal frappé soit retrappé! »

Le roi ne s'inquiéta de ce redoublement de haine dont il était l'objet, que pour se mettre en garde contre le poignard d'un second régicide. Par ses ordres, plusieurs milliers de personnes suspectées d'être hostiles à la royauté furent incarcérées à la Bastille et dans les autres prisons, avec des lettres de cachet dont la teneur indiquait assez le sort qui leur était réservé : « M. le gouverneur de la Bastille recevra le prisonnier, le gardera huit jours et s'en défera! »

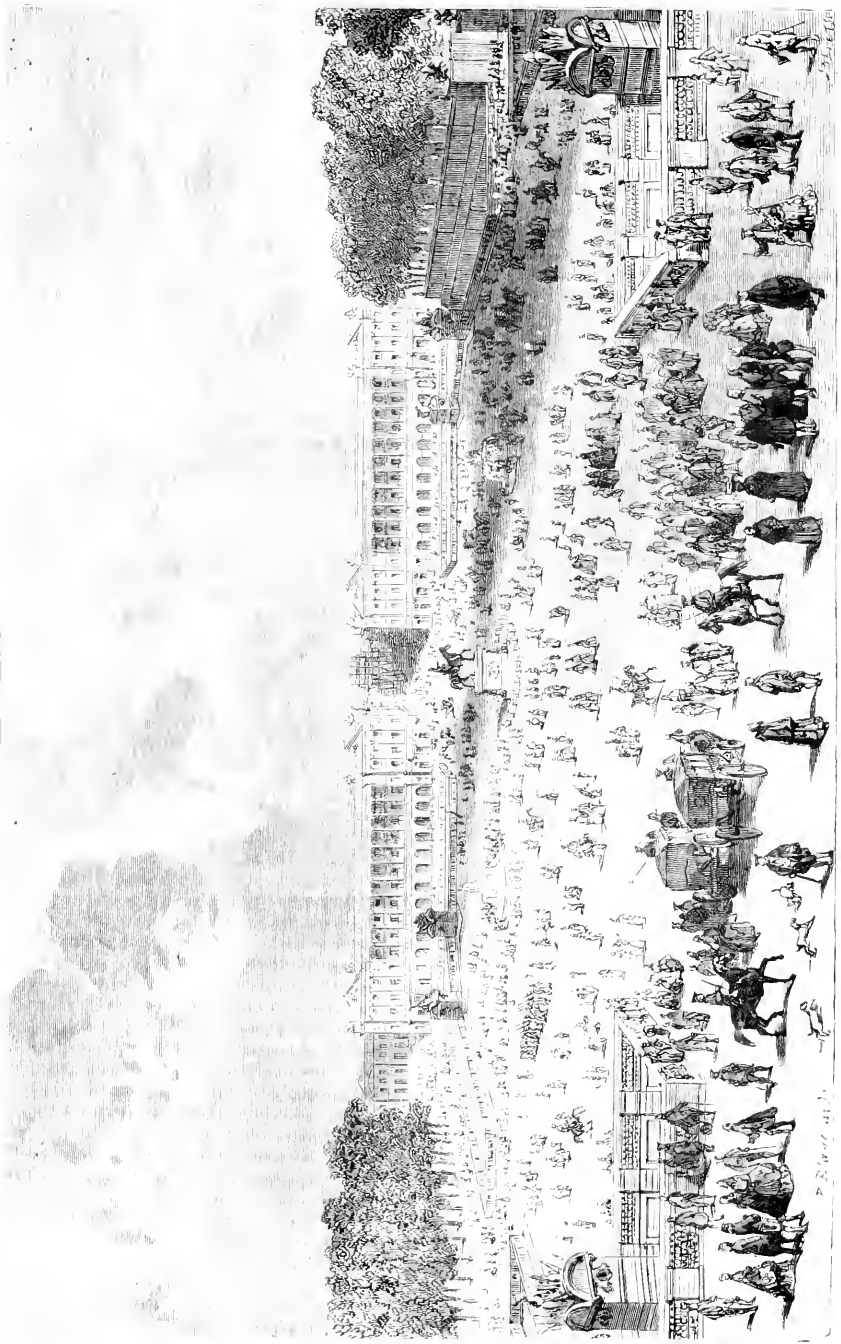
Ce fait, consigné dans les Archives de la police et dans l'histoire de la Bastille, suffit pour démontrer que Louis XV, surnommé par ses flatteurs le Bien-Aimé, le disputait presque en cruauté au despote Louis XIV, son aïeul; la seule différence qui existait entre eux, est que l'un massacrait au grand jour, et le second dans l'ombre.

Indépendamment de ces barbares exécutions, il est prouvé par les témoignages les plus authentiques, et par les assertions de l'abbé Montgaillard, l'un des historiens les plus consciencieux qui aient écrit sur l'époque de la révolution, que Louis XV, pendant le cours de son règne, lança plus de cent cinquante mille lettres de cachet. Ce n'est pas tout encore; le roi, non content d'avoir spolié ses sujets par les différents moyens qui avaient été imaginés par ses prédécesseurs, essaya, pour remplir ses trésors, d'une mesure atroce qui semblait lui avoir été suggérée par l'enfer; il se fit entreprendre de calamités publiques, chef des monopoles des farines; il spécula sur la misère, sur la faim, et devint l'âme de ce fameux pacte de famine qui devait couvrir le sol de la France de plus de cadavres que n'aurait pu faire une guerre meurtrière.

Depuis longtemps les finances étaient dans le plus grand désordre; les impôts, déjà si énormes vers le fin de la vie de Louis XIV, avaient quadruplé depuis l'avènement de Louis XV au trône; les intérêts de la dette, qui se trouvaient réduits à vingt-cinq millions à la majorité du roi, montaient au sextuple de cette somme, et représentaient un capital de plusieurs milliards, lorsque Sa Majesté eut la pensée d'élever à la charge de contrôleur général des finances l'abbé Terray, un de ces hommes dévoués à la tyrannie, qui proclament effrontément le principe de l'immuabilité des lois, et qui prétendent que l'existence des peuples ne doit être comprise pour rien quand il s'agit de satisfaire le moindre caprice des souverains. Ce misérable arriva au ministère avec l'idée bien arrêtée de créer de nouveaux impôts, d'emprunter à tous les taux, et de solder les dettes par des banqueroutes. Ce fut lui encore qui donna à Louis XV le funeste conseil de révoquer l'édit sur la liberté de l'exportation des grains, d'acaparer ensuite les blés amenés sur tous les marchés du royaume, et d'en faire hausser le prix à volonté, pour affamer ses sujets et les contraindre ainsi à livrer jusqu'à leur dernière obole. Projet infernal qui ne pouvait sortir que du cerveau d'un prêtre ou de celui d'un roi.

Sa Majesté procéda avec une rare habileté à la réalisation de ces mesures; elle commença par faire acheter par les agents du fisc les blés qui arrivaient de la campagne sur tous les marchés; ensuite elle fit construire d'immenses magasins à Corbeil et dans différents endroits, ainsi que des moulins, et accumula dans ses greniers des quantités prodigieuses de farine et de grains; tout cela sans prendre la peine de dissimuler, affectant même de faire parade de son adresse, et montrant à ses courtisans un agenda sur lequel se trouvaient notés de sa main, jour par jour, les variations des marchés. Le roi poussa l'impudence jusqu'à vouloir qu'on plaçât dans l'Almanach royal, au rang des officiers de finances, avec le titre de trésorier des grains et des farines, un sieur Miravalles, afin que les cultivateurs eussent à qui ils devaient s'adresser pour traiter de leurs récoltes.

Il résulta tout naturellement de cet acaparement une disette affreuse, quoique l'année eût été bonne et les récoltes abondantes. Les grains languirent, les monopoles de bas étage venaient braver les ordres de puissants bénéficiaires, le royaume eut une famine saignée; partout on entendit parler d'êtres fortunés qui expiraient d'inanition, les campagnes trouvèrent sillonnées, comme au temps d'Isaï, par les Bavière, par des familles inmondables de vieillards, de femmes, d'enfants, les plus extrêmes, couverts de haillons, qui se repandaient dans les bois pour écharper les glands, ou qui poussaient dans les champs comme des troupeaux de moutons. Mais Sa Majesté avait ses greniers et venait lui-même acheter de l'opinion avait merveilleusement réussi. Les richesses que Louis XV avait pu de cette manière se procurer à payer les dépenses toujours croissantes de Versailles et à satisfaire les goûts voluptueux du Berry. Cette favorite avait sa cour, et le roi avait sa table les princes, les ducs et pairs, les ministres, elle donnait des fêtes à la mollesse, à la robe et à la finance et même au clergé. Les plus riches se



Place Louis XV à l'époque du mariage du dauphin, depuis Louis XVI, et de Marie-Antoinette l'Autrichienne



Mme la comtesse du Barry au pavillon de Lucienne

étaient à ses pieds; Mgr le duc d'Orléans lui demandait lâchement sa protection, afin d'obtenir du roi la reconnaissance de son mariage avec Mme de Montesson, et elle répondait en lui frappant sur le ventre : « Épousez-la toujours, gros père; tâchez seulement que vos enfants ne soient pas tous bâtards, et je me charge du reste. »

Lorsqu'elle sortait de son lit, le nonce du pape et le grand aumônier lui mettaient l'un et l'autre ses pantoufles et lui servaient de caméristes. Sa faveur était à son apogée et lui avait inspiré une telle vanité qu'elle ne parlait rien moins que de se faire épouser par son royal amant; déjà même elle affectait les allures d'une reine. Puis, sous prétexte que sa maison ne pouvait contenir la foule des seigneurs qui venaient lui rendre visite, elle se fit bâtir un magnifique palais sous le nom modeste de pavillon de Lucienne.

Cette demeure devint la retraite de prédilection du roi; il y passait des journées entières, et ne s'en arrachait que pour son harem du Parc-aux-Cerfs. C'était là que Sa Majesté, dépouillant tout appareil de grandeur, se livrait à ses goûts culinaires; le bonnet de coton en tête, la serviette au côté, elle remplissait auprès de la favorite les plus humbles fonctions de la domesticité, préparait son déjeuner et se laissait gourmander comme un valet. On cite encore aujourd'hui cette phrase de la du Barry, dite dans un instant fort délicat, où le roi cupidonnait avec elle: « Prends donc garde, la France, ton café f... le camp! »

Louis XV finit cependant par se fatiguer de sa maîtresse, et jeta les yeux sur une jeune femme que le comte du Barry avait fait épouser à son fils et qu'il

destinait à remplacer sa belle-sœur. Celle-ci, à son tour, rivale à prix d'or avant que le roi eût eu le temps de s'y attacher; et pour prévenir le retour de semblables caprices, elle suivit l'exemple de la Pompadour et se fit la directrice du Parc-aux-Cerfs. Les mœurs de cet abominable séjour avaient fait de grands progrès depuis plusieurs années. Les matrones, chargées de surveiller les odalisques du sérail, étaient toutes des femmes titrés; les pourvoyeurs étaient ducs, comtes ou barons, tous portaient la croix de Saint-Louis.

La besogne était également devenue beaucoup plus facile, on n'était point obligé, comme par le passé, de battre les quatre coins du royaume pour trouver des sujets; les familles nobles se disputaient l'honneur de fournir la couche luxurieuse du vieux roi. Les ducs, des comtes, des marquis assignaient des antichambres au lieutenant de police pour obtenir la permission de leurs filles dans le Parc-aux-Cerfs; les solliciteurs étaient tellement nombreux, que Sarrasin, le successeur de Berryer, s'était vu forcé de leur fermer son cabinet, et d'établir que ces sortes de demandes lui seraient adressées, sous forme de supplique, pour être présentées à la comtesse du Barry.

Nous donnons une copie textuelle de l'une de ces pétitions trouvée dans les archives de la police, pour faire appécier à quel degré d'abjection s'était tombée la noblesse française sous le règne de Louis XV.

Monsieur le lieutenant de police, un gentleman, qui compte dix quartiers de noblesse, dont les aïeux, hommes et femmes, ont toujours professé un dévouement extrême à la personne sacrée de nos rois, a l'honneur de vous prier qu'il est persuadé

tille, véritable miracle de beauté et de fraîcheur. Serait-ce trop attendre, monseigneur, comme récompense de trente-quatre années de service militaire en qualité de colonel, que d'espérer pour ma chère enfant, âgée de quinze ans révolus, l'entrée de la bienheureuse maison où l'on forme les jeunes personnes qui sont réservées à l'ardent amour de notre glorieux monarque? Peut-être s'élèvera-t-il quelque objection sur l'âge avancé de ma fille; mais je proteste qu'elle possède son innocence baptismale, comme le démonstrent du reste, d'une manière irrécusable, les certificats ci-joints des docteurs chirurgiens et médecins, ainsi que d'autres attestations des sages-femmes. D'ailleurs, pour plus de certitude, vous lui ferez subir devant vous, monseigneur, un nouvel examen, pour vous assurer que notre roi bien-aimé trouvera en elle tous les trésors qui lui sont si bien dus. J'attendrai, monseigneur, avec une vive impatience votre réponse. Si elle est favorable, elle répandra les bénédictions de Dieu sur une noble famille, qui vous sera toujours aveuglément et passionnément dévouée. »

En marge de ces suppliques, la favorite se contentait, selon que les solliciteurs étaient ses partisans ou ses ennemis, de mettre « refusé » ou « à voir. »

Parmi les jeunes filles ou les femmes qui furent ainsi livrées au luxurieux monarque, les mémoires du temps n'ont conservé que les noms de celles qui avaient en quelque éclat. D'Angerville cite, par exemple, Mlle de Blaru, qui fut livrée aux pourvoyeurs de Louis XV par l'abbesse du couvent de Bon-Secours, où elle était élevée, ainsi qu'une dizaine d'autres pensionnaires de cette maison, de l'âge de onze et douze ans; il cite également la fille du maréchal de Richelieu, la célèbre comtesse d'Egmont, qui mourut de débauche à vingt-trois ans; Mlle de Grandi, connue sous le nom de la bouillante Italienne; miss Witist ou la Belle Anglaise; Mlle de Malignan, Mlle de Coulanges, Mlle de Bomango, et une foule d'autres nobles filles; il parle d'une jeune créole, Mine de Sainte-Hélène, vendue par son mari le jour même de ses noces; il cite encore Mme de la Rure, que le roi voulut posséder parce qu'elle était atteinte de nymphomanie; la petite de Lussan, qui n'eut que les honneurs de la passade, parce qu'elle avait les hanches maigres; la marquise d'Eslnac, dont la gorge était phéroménale; la baronne de Salis, qui fut enlevée de force, portée au Parc-aux-Cerfs, et violée par Louis XV; cette malheureuse femme s'étouffa de désespoir en dévorant ses cheveux; Mme de Martinville; la duchesse de Chaulnes; Mme de Beannoir, femme bel esprit, auteur de quelques pièces de théâtre, entre autres de *Géline*; Mme de Villemant; la duchesse de la Rochefoucauld; la comtesse de Sades, qui tomba dans l'érotomanie par suite des breuvages aphrodisiaques et des pastilles de chocolat aux cantharides que lui fit prendre Sa Majesté.

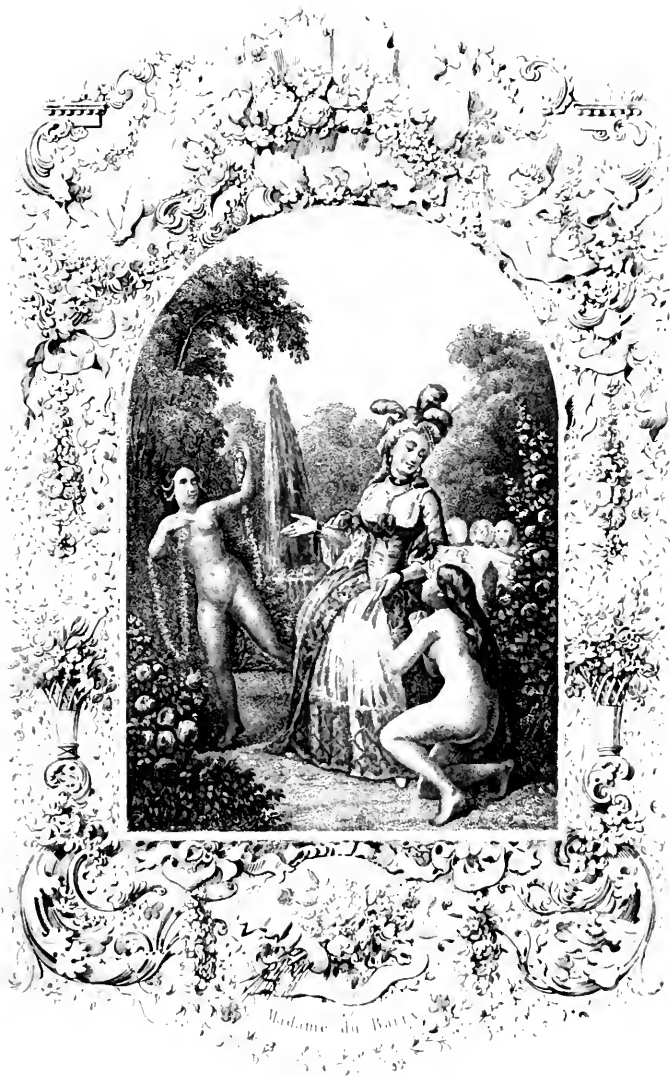
Beaucoup de femmes de théâtre furent également admises aux orgies du roi. Mlle Tiercelin entra à onze ans au Parc-aux-Cerfs et en sortit à quatorze, avec une pension de cinquante mille livres de rentes; Mlle Lescot, de la Comédie Italienne, était moins âgée encore, et n'avait que dix ans quand elle fut livrée au son lan de Versailles; Mlle Lefèvre, surnommée la messaline des Italiens, fut de même, dans un

âge fort tendre, souillée par les embrassements du monarque, ainsi que quantité d'autres actrices ou danseuses. Parmi les sujets qui furent pris dans les lupanars de la capitale pour ranimer le sens blasé de Sa Majesté, on place la demoiselle de Ville, la triblade la plus éhontée de Paris; la Dervieux, qui le disputait au ganymède le plus exercé; la Bouvier, surnommée la comtesse de Palun, comme pour ses goûts monstrueux. Toutes ces femmes, pour avoir reçu quelques instants dans leurs bras le crapuleux Louis XV, se trouvaient comblées de présents; plusieurs étaient rentées à millions; d'autres recevaient des terres, des châteaux, de l'or, des diamants, et toujours aux dépens du pauvre peuple.

Terray, l'intendant général des finances, fidèle à son système, déclarait une banqueroute chaque trimestre pour égaliser les recettes aux dépenses, doublait les impôts, en créait de nouveaux, forçait les tailles dans toutes les provinces, mettait un dixième sur les rentes perpétuelles, un quinzième sur les viagères; doublait, triplait, quadruplait le marc d'or; créait un centième denier sur les offres; faisait acheter une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avaient acquise; déclarait perpétuel l'impôt du sou pour livre qui avait été établi pendant les guerres; prorogait indéfiniment les charges du premier vingtième et du second vingtième. Jamais peut-être, en aucun temps, on n'avait enregistré autant d'édits bursaux; tous les jours on en portait de nouveaux au palais, et souvent plusieurs dans la même journée.

Cependant ils ne suffisaient pas à combler les abîmes creusés par les prodigalités du monarque; et rien ne pouvait arrêter Louis XV dans ses désordres, ni la misère du peuple, qui est la dernière chose dont les princes prennent souci, ni la pénurie du trésor, ni les infirmités de la vieillesse qui commencent à se faire sentir, ni même les avertissements que lui donnait la mort en frappant ses compagnons de débauche jusque sous ses yeux; rien ne pouvait émouvoir le vieux sardanapale ni le faire renoncer à ses orgies du Parc-aux-Cerfs. Ainsi, le marquis de Chauvelin, un de ses plus intimes confidentes, ayant été étouffé par le vin au milieu d'un souper, il donna froidement l'ordre qu'on enlevât le cadavre, et continua à s'enivrer. Enfin il trouva la juste punition des crimes de sa vie dans la débauche même; une jeune duchesse s'infecta du mal honteux qui avait fait périr François II, un de ses prédécesseurs.

A partir de ce moment, ses forces déclinaient sensiblement. Sa Majesté, au lieu de suivre les conseils de ses médecins et de se conformer aux règles prescrites pour ces sortes de maladies, voulut essayer, pour hâter sa guérison, d'un moyen exécrable dont un roi seul pouvait avoir la pensée. Louis XV se fit amener des jeunes filles pures et vierges.... Heureusement Dieu prit en pitié ces innocentes victimes, et permit que le remède avançât la catastrophe; une pauvre enfant de treize ans, d'une admirable beauté, qui avait été introduite dans le lit de ce monstre, lui communiqua les germes de la petite vérole qu'elle portait dans son sein sans le savoir, et vint gravement compliquer la position du malade. Dès les premiers jours, les docteurs jugèrent, d'après les symptômes, qu'il n'y avait aucun espoir de sauver le monarque,



Madame du Bassin

et parlèrent de le faire à l'administrer; mais Bordier, le médecin en chef de Sa Majesté et l'ami de la du Barry, s'opposa à l'introduction des ecclésiastiques, sous prétexte que leur vue pouvait hâter la fin du malade, et en réalité pour laisser à cette courtesane le temps de faire passer ses richesses en lieu sûr.

Le vieux roi, qui ignorait la gravité de son état, luxurieux jusqu'à son lit de mort, voulait que la favorite passât ses mains blanches et délicates sur ses ampoules purulentes, qu'elle livrât ses charmes nus à ses caresses, et s'abandonnât à toutes les impudicités que lui permettait sa faiblesse.

Quand la du Barry eut pris toutes ses dispositions, les médecins vinrent apprendre au sarlanapale que sa dernière heure allait sonner. L'arrêt fatal lui causa une terreur indicible, et, comme on l'avait prévu, il devint le signal du renvoi de la favorite; le crapuleux Louis XV tourna à la dévotion et se fit administrer par Mgr de la Roche-Aymond, son grand aumônier, l'un des prélats les plus débauchés du royaume. Trois jours après, le 10 mai 1774, il rendit son âme au démon, dans la soixante-quatrième année de son âge. Il avait régné cinquante-neuf ans.

Aussitôt qu'il eut fermé les yeux, la cour quitta Versailles et vint à Choisy, où se trouvait le jeune Dauphin, pour le saluer roi de France et de Navarre; personne ne resta auprès du cadavre de Louis XV, à l'exception des gens nécessaires; encore s'empressait-on de l'enlever du château, où il répandait une odeur infecte. On ne remplit même aucune des formalités d'usage, soit pour l'autopsie, soit pour l'embaumement, tant les gens de l'art redoutaient le contact de ces restes impurs; après quarante-huit heures, le corps fut renfermé dans un cercueil et emporté sur un carrosse de chasse à l'ossuaire royal de Saint-Denis.

Louis XVI n'avait que vingt ans lorsqu'il se trouva appelé par la mort de son aïeul à prendre les rênes du gouvernement. Cette fois encore on put voir combien était absurde le principe de légitimité et de transmission d'empire par voie d'hérédité. Au lieu d'un homme d'énergie qui eût été nécessaire à la tête de l'Etat pour arrêter les spoliations de tous genres dont les peuples étaient victimes, l'aveugle hasard avait donné à la France un prince d'une nullité absolue, qui, par le fait de son incapacité, allait se trouver le jouet des intrigants qui l'entouraient; aussi est-il juste de rejeter une grande partie des crimes de son règne sur les seigneurs de sa cour, sur les princes et les princesses du sang, et particulièrement sur Marie-Antoinette, qui abusa si fatalement de l'ascendant qu'elle avait pris sur son mari. Mais à l'égard de la reine, les mémoires de l'époque se montrent d'une telle vérité, que nous ne saurions trop nous mettre en déliance contre leurs assertions; les uns la comparent aux Marguerite de Bourgogne, aux Isabelle de Bavière, et disent qu'elle possédait tous les vices de la femme et pas une des vertus de son sexe; les autres prétendent que lorsqu'elle monta sur le trône, on put croire que le déplorable empire des courtesanes se perpétuait en elle; que dans ses débordements elle ne le cédait en rien à l'ancienne pensionnaire du lupanar de la Gourdan; qu'elle montrait la même effervescence de passions et les mêmes goûts monstrueux que la du Barry; que toutes deux avaient encore

d'autres points de ressemblance; que si la favorite avait su enchaîner Louis XV à son char, et conservé son empire sur lui, tout en le trompant et en faisant partager ses faveurs à des valets; la reine avait su également dominer son mari, le tromper et lui inspirer une confiance si absolue, que jamais il ne lui était venu à la pensée qu'on pût seulement exprimer un blâme sur elle; qu'enfin, ces deux femmes, si bien lûtes pour se comprendre, s'étaient un instant rapprochées aux petits soupers du vieux roi; mais qu'ensuite la jalousie, l'ambition, la vanité, les avaient divisées, et qu'à la mort de Louis XV elles étaient devenues complètement ennemies.

Un des premiers actes d'autorité de Marie-Antoinette fut de reléguer Mme du Barry, par une lettre de cachet, dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, près la ville de Meaux; mais tout en disgraciant la favorite, elle conserva au pouvoir ses créatures, tous gens tarés et corrompus qui jouissaient d'un discrédit général; c'étaient le chancelier Maupeou, le duc de la Vrillière, qui avait le gouvernement de la maison du roi; le duc d'Aiguillon, qui était à la tête des départements de la guerre et des affaires extérieures; de Boynes, ministre de la marine, et l'abbé Terray, qui était toujours contrôleur général des finances.

La cause du maintien de ces misérables à la tête des affaires était que la reine, avant de les changer, désirait prendre le temps de trouver d'autres ministres plus corrompus s'il était possible, et qui fussent entièrement à sa dévotion. Elle ne voulait pas, cependant, les choisir parmi les princes du sang, parce qu'elle redoutait leur ambition et qu'elle avait reconnu leur incapacité notoire. Du reste, son opinion sur les parents du roi était celle de tous les hommes sensés. Le comte de Provence, qui venait de prendre le titre de Monsieur, annonçait un caractère dur, égoïste, perfide, grossier; et quoiqu'il n'eût que dix-neuf ans, il affectait les airs d'un pédant, et se renfermait dans son cabinet des heures entières pour faire de méchants vers latins. De plus, il était dépourvu même de courage et ne convenait nullement à la tête des armées. Il passait en outre pour être affligé du défaut d'impuissance qu'on reprochait à Louis XVI, ce que la reine avait expérimenté et ce qui contribuait à le rendre ridicule. Tout son mérite, disent les mémoires du temps, consistait à dire des ordures aux dames, faute de pouvoir montrer sa vanité. — néanmoins il avait pris une leçon et une maîtresse, sans que réellement on sût pour quel usage. Quant au comte d'Artois, le second frère du roi, c'était tout l'opposé de ses deux aînés; à dix-sept ans il était déjà renommé parmi les plus débauchés de la cour, on l'entendait parler de ses extravagances faites en compagnie de ses deux coryphées, le duc de Chartres et le prince d'Heun, son équivalent des grandes et son pourvoyeur, qui joignait à ces deux fonctions celle de surintendant de la cassette et des dévotions de Sophie Arnould, la première cantatrice de l'Académie royale de musique, et la plus charnue courtesane de l'époque.

Le comte d'Artois était fanfaron, brillard, emporté; et quoique d'une assez jolie figure, il avait une singulière expression de tête qu'il justifiait du reste par ses discours. A l'exemple du comte de Provence,

il parlait aux dames pour leur tenir des propos de lupanar, et aux seigneurs pour leur dire des grossièretés, aux quelles il était flatté qu'on répondit sur le même ton. L'un de ses occupations favorites était de se rendre aux halles ou sur les ports, et de lutter d'injures et de propos obscènes avec les marchandes de marée et les lavandières. Enfin, il était amoureux de toutes les femmes, excepté de la sienne.

Les autres princes étaient aussi nuls et aussi insignifiants que les frères du roi; le duc d'Orléans s'occupait uniquement de jouer la comédie; le jeune duc de Chartres, à force de lâchetés et de turpitudes, était devenu en quelque sorte une honte pour sa famille; le prince de Conti était plongé dans la crapule; le comte de la Marche s'était fait l'écuyer cavalcadour des courtisanes; le prince de Condé n'avait pas même l'ombre d'une vertu; le duc de Penthièvre et le comte d'Eu étaient arrivés au dernier degré de l'abjection.

Marie-Antoinette ne pouvant donc choisir dans la famille de son mari des ministres capables de soutenir le trône, eut l'idée d'appeler auprès d'elle le comte de Maurepas, ce courtisan émérite exilé de la cour depuis vingt-trois ans, pour une chanson contre la marquise de Pompadour. Celui-ci accourut aussitôt à Versailles, protesta de son dévouement à la reine, et sut conclure si habilement sa barque, qu'il se fit investier de l'autorité de principal ministre, quoiqu'il leignit par hypocrisie de ne vouloir que le titre de secrétaire d'Etat.

Dès lors ce vicillard, que Montesquieu place au rang des trois plus mauvais citoyens qu'ait eus la France, entre Richelieu et Louvois, gouverna comme il avait vécu, pour s'amuser et se distraire. D'un caractère insouciant et bouffon, il s'occupait à glosier sur les turpitudes de la cour et sur les malheurs du royaume; il se fit à la fois le plaisantant de la reine, de Monsieur, de Madame, du comte d'Artois, des princes, des princesses, et imprima au règne de Louis XVI ce caractère d'irrésolution, de faiblesse, de corruption et de violence qui est particulier aux années qui précèdent la révolution. Il se posa d'abord en mentor, et pour se rendre l'opinion favorable, il fit faire remise au jeune monarque du droit de joyeux avènement, et lui fit prendre l'engagement de payer les dettes de son prédécesseur. Un peu plus tard, il le détermina à prononcer l'affranchissement des serfs des terres domaniales, à réformer la loi qui rendait les taillables solidaires du paiement de l'impôt, et à abolir la question préparatoire dans les jugements; ensuite il fit publier que, pour donner une entière satisfaction au peuple des iniquités et des dilapidations du dernier règne, les anciens ministres allaient être disgraciés. Cette dernière déclaration excita des démonstrations d'une joie générale; et comme le bruit s'était répandu que Maupeou, en remettant les sceaux de l'Etat, refusait de donner sa démission du titre de chancelier, des attroupements se formèrent et vinrent jusque sous ses fenêtres pour le contraindre à résigner ses fonctions.

L'abbé Terray eut également les honneurs d'un charivari, et fut, comme son collègue, brûlé en effigie sur la place publique. Les sceaux furent donnés au président Hué de Miroménil, qui avait gagné les bonnes grâces de Maupeas en jouant très-plaisam-

ment les rôles de Crispin dans un théâtre de société; le duc de la Vrillière, parent du principal ministre, fut maintenu à son département, ainsi que le secrétaire d'Etat Bertin; mais comme les finances étaient dans un état déplorable, Marie-Antoinette fit violence à ses propres sentiments, comprit la nécessité où elle se trouvait de les confier à un homme capable d'en réparer le désastre, et investit le célèbre économiste Turgot de la charge de contrôleur général des finances. C'était en effet le seul homme qui pût aider la monarchie à sortir de la position désespérée où elle se trouvait, par ses hautes connaissances en administration et par son génie supérieur.

Louis XVI, il faut le dire à sa louange, non-seulement approuva le choix de la reine, mais encore témoigna au nouveau ministre une affection toute particulière que celui-ci devait à l'ascendant d'un esprit droit et d'un noble cœur. Sa lettre au roi, le jour de sa nomination, est restée comme l'un de ses plus brillants titres de gloire: « Sire, écrivait-il à Louis XVI, Votre Majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses yeux l'engagement qu'elle a pris de me soutenir dans l'exécution des plans d'économie qui sont en tous temps, et aujourd'hui plus que jamais, d'une nécessité indispensable. J'aurais voulu pouvoir développer les réflexions que me suggère la position désastreuse où se trouvent les finances; mais je me borne en ce moment à vous dire: — Point de banqueroutes, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts! Point de banqueroutes, ni avouées ni masquées par des réductions forcées, parce qu'elles ruinent à jamais le crédit public. Point d'augmentation d'impôts; la raison en est dans la situation de vos peuples. Point d'emprunts, parce que tout emprunt diminue toujours le revenu libre, et nécessite au bout de quelque temps ou la banqueroute ou l'augmentation des impositions. Il ne faut, en temps de paix, se permettre d'emprunter que pour liquider les dettes anciennes ou pour rembourser d'autres emprunts faits à un denier plus onéreux.

« Voilà les points que Votre Majesté a bien voulu me permettre de lui rappeler. Elle n'oubliera pas qu'en recevant la place de contrôleur général, j'ai compris tous les devoirs qu'elle m'imposait; que j'ai senti qu'elle me confiait le bonheur de ses peuples, et, s'il m'est permis de le dire, le soin de faire aimer sa personne et son autorité. Mais en même temps j'ai apprécié tout le danger auquel je m'exposais; j'ai prévu que je serais seul à combattre les abus de tous genres, et ceux qui gagnent à ces abus; j'ai prévu que j'aurais à lutter contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute réforme, et qui sont un moyen si puissant dans les mains des gens intéressés à éterniser le désordre; j'ai prévu même que j'aurais à lutter contre la faiblesse de Votre Majesté pour les personnes qui lui sont le plus chères; je sais que je serai craint, haï de toute la cour et de tout ce qui sollicite des grâces; et qu'on me représentera comme un homme dur, comme un barbare, parce que j'aurai empêché Votre Majesté de donner en curée aux nobles la substance de son peuple. J'ai senti également, et c'est ce qui m'est le plus douloureux, que le peuple pourra être trompé sur mon compte par les courtisans, et que peut-être j'encourrai sa haine à cause des mesures que



L'Intègre Turgot, contrôleur général des finances

je serai forcé de prendre pour le défendre contre la cupidité des grands seigneurs et contre les vexations des agents du fisc. Peut-être aussi je serai calomnié auprès de Votre Majesté et avec assez de vraisemblance pour m'enlever sa confiance. Mais en me retirant, j'aurai la conscience d'avoir fait mon devoir, et je ne regretterai point une place où je ne pourrais me maintenir qu'en trahissant la cause sacrée de la nation. »

Le plan d'administration que Turgot voulait mettre à exécution était dirigé contre les classes privilégiées en faveur des classes laborieuses. Ce qu'il avait prévu arriva. Le Parlement, qui venait d'être rappelé d'exil par les conseils du comte de Maurepas, et qui voyait les immunités de la robe menacées par le contrôleur général, se déclara en opposition ouverte avec lui, et chercha à contrecarrer tous les projets du ministre. Cupidité et égoïsme de robins!

Les conseillers se trouvèrent appuyés dans leur lutte par Marie-Antoinette elle-même, qui n'avait pas tardé à se repentir d'avoir élevé un si honnête homme au poste des finances. Turgot, sans s'inquiéter ni des colères ni des menaces de ses ennemis, continua à marcher dans la voie des réformes. Il commença par mettre un terme au monopole des céréales que Louis XV avait organisé, et publia un édit qui établissait la liberté du commerce des grains et des farines dans toute l'étendue du royaume. Ce premier acte fut couronné d'un plein succès et ramena l'abondance dans les pro-

vinces. Mais il enlevait aux grands seigneurs les énormes bénéfices qu'ils réalisaient comme chefs des monopoles, et c'en était assez pour rendre le ministre odieux aux princes, au clergé, à la noblesse, au Parlement et à la reine.

Une ligue se forma contre l'homme qui travaillait si hardiment à la ruine des privilèges. L'édit sur les grains fut attaqué comme désastreux pour la monarchie; des seigneurs puissants organisèrent des bandes de vagabonds et excitèrent des désordres sur différents points du royaume. Ces hordes obéissaient à une tactique militaire, et opéraient leurs mouvements comme une armée qui aurait eu en vue d'attaquer la capitale; ainsi elles attaquaient les marchés qui alimentaient Paris, pillaient les voitures et les chevaux chargés de blé, jetaient les grains à la rivière, brûlaient les granges, détruisaient les moulins, et quand elles avaient fait leur coup disparaissaient comme par enchantement sans que les troupes pussent les atteindre. A Pontoise, à Saint-Germain, à Vernon, ces bandes parurent en nombre, conduits par des chefs masqués et habillés en femmes, et après avoir commis de grands dégâts, descendirent jusqu'à Versailles et pénétrèrent dans les avenues du château.

Marie-Antoinette, qui n'était point étrangère à cette hideuse comédie, feignit d'éprouver une grande frayeur de ces démonstrations, et voulut que le roi se montrât à son balcon pour calmer l'agitation et

lit la promesse de supprimer l'édit de la libre circulation des grains. Néanmoins l'arrêt ne fut pas révoqué. Turgot éclaira le roi sur les causes réelles de la sédition et dénonça les instigateurs de ces machinations, qui n'étaient rien moins que des princes de sa famille. Les misérables vagabonds furent dispersés par la force des armes; plusieurs d'entre eux furent même arrêtés; mais on les relâcha bientôt pour ne pas avoir à informer contre d'illustres coupables qu'ils avaient dénoncés. Telle fut l'issue de ces troubles, que les historiens décorent du nom de guerres de la farine.

Les impressions causées par ces événements furent promptement effacées par la grande nouvelle du sacre de Louis XVI, cérémonie qu'on avait différée jusqu'alors à cause de la détresse du trésor royal. Sa Majesté reçut l'onction et la couronne des mains du cardinal de la Roche-Aymond, archevêque de Reims, qui eut l'audace de lui faire prêter le serment d'exterminer les hérétiques, et de comprendre au nombre de ces derniers tous les disciples des philosophes. Ce misérable ecclésiastique avait le secret dessein de détacher le roi du ministre Turgot, que le clergé redoutait énormément à cause de ses idées de réformes; mais il échoua cette fois dans sa tentative, Louis XVI conserva toute sa confiance au contrôleur général, et à sa sollicitation il éleva Lamoignon de Malesherbes, son ami, au département de la maison du roi, en remplacement du duc de la Vrillière, qui fut disgracié; en outre, le comte de Muy étant mort, Sa Majesté donna le département de la guerre au comte de Saint-Germain, grand partisan des réformes, et qui vint renforcer la faction de Turgot et de Malesherbes.

Le contrôleur général se crut alors assez puissant pour aborder ouvertement l'exécution de son système. Il supprima la corvée pour les grandes routes et la remplaça par une contribution dont aucun propriétaire n'était exempt; il abolit la police vexatoire qu'on exerçait dans Paris sur les céréales; il renversa les jurandes et communautés de commerce pour proclamer l'affranchissement de l'industrie, et dressa une ordonnance pour exécuter le canal de Bourgogne, destiné à joindre la Saône à la Loire, par la rivière l'Yonne, en passant par Dijon, Montbard et Tonnerre.

Tous ces édits, qui étaient sérieusement dans les intérêts des masses, soulevèrent, comme les précédents, les clameurs de la noblesse, du clergé et de la magistrature; les princes, les princesses, et à leur tête Marie-Antoinette, effrayèrent le roi sur les conséquences des changements proposés par les ministres. Le faible Louis XVI, ballotté entre les deux partis, voulut d'abord essayer des moyens de conciliation; puis, ne pouvant réussir à rapprocher la cour et les ministres, il laissa le champ libre et abandonna la direction des affaires à la reine. Celle-ci envoya immédiatement demander à Turgot sa démission; le contrôleur général obéit, et se retira du ministère avec Malesherbes. Le Parlement, le clergé et la noblesse crièrent victoire, et firent une sorte d'ovation à Marie-Antoinette. L'Autrichienne triomphait.

Dès ce moment, Louis XVI se trouva entièrement effacé par sa femme, et ne fut plus désigné par les grands seigneurs que par le sobriquet de roi Vulcain, à cause de la manie qu'il avait d'être labile forgeron; la reine, au contraire, fut regardée comme la mai-

resse absolue du royaume, la dispensatrice de toutes les faveurs et dignités, et chacun chercha à mériter ses bontés grâces. Vu le caractère capricieux de cette femme, il était facile de prévoir les maux qu'elle allait appeler sur la nation. Au lieu de s'entourer d'hommes austères pour l'aider dans son gouvernement, elle rallia autour de sa personne les esprits les plus frivoles; elle consulta les gens graves sur ses parures, et les étourdis sur les affaires de l'Etat. Au lieu de composer son conseil de légistes, de financiers et de savants, elle le forma de femmes légères et corrompues, ses amis, ses favorites, ses complaisantes.

Les bals et les fêtes nocturnes se succédèrent presque sans interruption à Versailles; la cour étala plus de faste qu'elle n'en avait eu sous Louis XIV; la maison des frères du roi fut montée avec plus de somptuosité que celle du dauphin sous le prodigue Louis XV; Mesdames furent gorgées d'or, et eurent plus à se louer des libéralités du roi leur neveu que de celles de leur père.

Les d'Orléans ne manquèrent pas non plus d'accourir à la curée, ainsi que les princes de Condé, qu'ils possédaient des richesses colossales. Fort heureusement, il s'introduisit à Versailles des goûts ruineux à l'instar des seigneurs de la cour britannique, qui firent rentrer dans la circulation une partie des trésors volés à la nation. L'anglomanie fit fureur; partout les vieux pères tombèrent pour faire place à des jardins anglais d'une capricieuse irrégularité; les princes donnèrent des millions à des filles d'opéra qu'ils affectaient de ne pas aimer; ils se mirent à jouer et à perdre des sommes énormes. Toujours pour imiter nos voisins d'outre-mer, ils firent venir à grands frais des chevaux et des jockeys, et eurent des courses et des paris comme à Londres. Marie-Antoinette présidait à tout, au jeu et aux courses, et se jetait avec une sorte de vertige dans ces nouveautés extravagantes.

Sous les règnes précédents, les équipages, les meubles, les habillements, les ornements de tous genres avaient conservé une ampleur et une solidité qui les soutenaient contre de nouveaux caprices; la jeune reine affecta de dénigrer les traditions du passé, et sous prétexte de se délivrer de tout appareil magnifique, elle donna carrière à son goût pour les futiles inventions de la mode.

Les mœurs suivirent également la fatale impulsion que leur donna Marie-Antoinette, et bientôt les plus grandes dames de la cour ne rougirent pas, à son exemple, d'inspirer ou de ressentir de monstrueuses passions les unes pour les autres. Jusqu'à la mort de Louis XV, la jeune dauphine avait apporté quelque réserve dans ses liaisons, et s'en était tenue à cinq ou six favorites, que l'on disait être la petite Langoue, une de ses demoiselles d'honneur, les duchesses de Préguigny, de Saint-Maigrin, de Cossé, et la demoiselle Dorvat, une de ses femmes de chambre; mais quand elle fut reine, elle ne mit plus de frein à ses débordements, et commença ses fameuses promenades nocturnes et ses courses matinales dans le parc de Versailles, où, seule et cachée sous divers déguisements, elle allait à la recherche de beaux jeunes hommes et de séduisantes jeunes filles.

Un livre intitulé le Lever de l'aurore, écrit, affirmait-on, par un de ceux que le hasard avait con-

duits dans les bras de la reine, vint révéler les mystères de ces promenades et causa un grand scandale. Peu de temps après, Marie-Antoinette elle-même prit soin de justifier les accusations portées dans ce pamphlet. Lors des fêtes du sacre, pendant son séjour à Reims, elle donna à la cour un banquet magnifique, le soir, dans un lieu appelé l'île d'Amour; puis, à la fin du souper, lorsque les joueurs eurent échauffé les têtes, elle fit éteindre les lumières, et semblable à une bacchante en furie, elle se précipita dans les bosquets, entraînant à sa suite les princesses, les princes, les dames, les grands seigneurs, qui tous se confondirent dans une effroyable orgie.

On prétend que ce fut à partir de cette fameuse nuit que le jeune duc de Choigny parut honoré des faveurs toutes particulières de la reine, ce qui l'eût conduit inévitablement à une grande fortune, si Mgr le comte d'Artois n'était venu à la traverse, Marie-Antoinette n'apporta pas plus de mystère dans son intrigue incestueuse avec son beau-frère qu'elle n'en avait mis dans ses amours avec le beau Choigny; elle affecta de se montrer partout en public avec le prince, même au spectacle, où très-souvent, dit l'auteur des Essais historiques sur la vie de la Reine, dans les entr'actes, tous deux se retiraient dans l'arrière-loge, pendant que la grosse Montansier, la directrice du théâtre, gardait la porte et empêchait les importuns de les venir troubler dans leurs états amoureux. Après le spectacle, Mgr d'Artois et Marie-Antoinette remontaient dans un galant équipage et revenaient à Versailles fort avant dans la nuit.

On raconte que Louis XVI, instruit enfin de ce qui se passait par un amant rebuté, et voulant donner une leçon à sa femme, fit fermer toutes les grilles du palais, avec défense de les ouvrir pour personne: de sorte qu'une nuit la reine fut contrainte, pour gagner son appartement, de passer par une porte bâtarde qui servait aux domestiques, et de traverser les écuries. On ne sait comment elle s'y prit pour détruire les soupçons du monarque, mais elle y réussit complètement, car dès le lendemain l'ordre de fermer les grilles pendant la nuit fut révoqué.

Marie-Antoinette se lassa enfin de son beau-frère, et parut doublement éprise de la piquante marquise de Mailly et du comte de Dillon, jeune débauché qui n'avait pour tout mérite qu'une belle figure, une âme corrompue et un cœur aussi lâche qu'avili. Le nouveau favori obtint de sa royale maîtresse de grandes faveurs, et de l'imbécile Louis XVI des distinctions particulières. Sa Majesté poussa la complaisance jusqu'à lui servir de caissier pour le jeu de la reine, et semblait avoir pris cette liaison sous sa protection: une indiscretion vint mettre un terme à cette comédie. Marie-Antoinette, dans un bal où elle avait dansé exclusivement avec son favori, prétendit avoir de grandes palpitations, et pria Louis XVI de mettre sa main sur son cœur pour la soulager; puis, sous prétexte qu'elle le fatiguait, elle s'échappa au cher comte, qui eut la hardiesse de s'y prêter en présence de son maître. Les courtisans ne purent retenir une exclamation de bruyante hilarité. Le roi prit mal l'échappée, se retira dans ses appartements, et le lendemain fit envoyer à Dillon l'ordre de rejoindre son régiment. La reine pleura deux jours son amant, et le troisième

se consola dans les bras de la belle princesse de Guéméné. Singuliers mœurs que celles des cours!

Le merveilleux vicomte de Laval fixa également son attention; ce fut pour peu de temps, elle l'oublia bientôt pour renouer successivement avec le vigoureux duc de Choigny, avec le comte d'Artois, et avec l'empereur Joseph II, son frère, que sa passion pour elle avait déterminé à faire le voyage de France, et à venir à la cour de Versailles.

Sur ces entrefaites, Marie-Antoinette devint enceinte. Chacun raisonna à sa guise sur cet événement; la cour et la ville s'occupèrent de rechercher l'honnête auteur de la paternité; les uns désignèrent l'empereur Joseph; les autres prétendirent que le comte d'Artois s'était lui-même donné un maître; ceux qui étaient mieux instruits firent honneur de la grossesse au duc de Choigny, et allèrent jusqu'à préciser l'heure, le moment et le lieu où la chose s'était faite. Sa Majesté ne fit nulle attention aux capotages des courtisans, et malgré son état continua ses intrigues amoureuses avec les nobles dames et les jeunes seigneurs de sa cour. Mme de Marsan eut un instant les honneurs du monchoir, et remplaça la princesse de Guéméné dans ses bonnes grâces; mais sa santé délicate l'ayant obligée d'apporter quelques ménagements dans ses débauches, la reine la délaissa pour la jeune et belle princesse de Lamballe. Celle-ci captiva la reine au point qu'elle en obtint, comme témoignage de son amour, la charge de surintendante de sa maison, avec quatre cent mille livres de traitement annuel. Son règne dura jusqu'à la délivrance de Marie-Antoinette.

Sa Majesté, à son grand désespoir, au lieu d'un dauphin, accoucha d'une fille qu'on nomma Marie-Thérèse-Charlotte et qui devint plus tard duchesse d'Angoulême. Suivant l'usage, Louis XVI était venu s'installer dans l'appartement de sa femme avec quelques-uns des grands dignitaires de l'Etat dès que les douleurs de l'enfantement avaient commencé. Quand la reine fut délivrée, il prit l'enfant dans ses bras, et l'élevait au-dessus de sa tête, il dit au président d'Aligre: « Voyez, monsieur, et affirmez bien au peuple que cette fille est de moi. »

Après les couches de la reine, le fâcheux des amusements de Versailles se modifia tout à coup; il n'y eut plus de bals, peu de jeu, mais, par compensation, on multiplia les promenades nocturnes. On s'en semblait le soir au crépuscule sur la terrasse d'un château, au portier du Midi, et à la faveur des mystérieux déguisements, les dames de la cour se mêlaient, se confondaient dans l'obscurité, avec des courtisans, des bourgeois, des valets et des soldats. Marie-Antoinette et le comte d'Artois couraient la terrasse et les bosquets, se promenant, se retrouvant, puis revenant au château, où ils faisaient des contes sur ce qu'ils avaient vu. L'imbécile Louis XVI trouva it que tout était pour le mieux, et dans sa bonhomie, fit et venir chaque soir le musique des gardes françaises dans les jardins et les bougies de parade, pour donner des sérénades à sa femme.

Il est impossible, disent les mêmes auteurs, que nous citons textuellement, de rapporter les plus débauchés s'abandonnant la reine dans ces sérénades, soit avec son beau-frère, soit avec d'autres princes.



La princesse de Lamballe



La guerre de l'Épiphanie, en Val-de-pis.

ou avec des ducs, des marquis, des comtes, des abbés, des gardes du corps, des valets, ou même avec de nobles dames, des femmes de chambre et des grisettes, car

tout lui est bon pour assouvir ses terreurs. Mais s'il y a des débauchés n'empêchez pas M. de la Tomette d'avoir une lavette en titre, car

Louis XV, malgré son Parc-aux-Cerfs, avait conservé la Pompadour et la du Barry : seulement elle en changeait plus souvent. Ainsi elle fit succéder à la belle et languoureuse princesse de Lamballe, Mme de Polignac, appelée la comtesse Jules, dont les mœurs étaient adouçonnées et qui passait pour avoir tous les goûts possibles.

Cette femme châtée vivait publiquement avec un comte de Vandrenil et avec une dame de la cour, nommée de Laborde. Elle les céda l'un et l'autre à Marie-Antoinette ; en échange elle reçut le titre de duchesse, la charge de gouvernante des enfants de France, un traitement considérable, la haute main dans l'administration du royaume, et le droit de vendre à son profit des dignités, des bénéfices et jusqu'à des évêchés. Bien tôt rien ne se fit plus à la cour que par les ordres de madame la gouvernante, auprès de laquelle la reine jouait le rôle de l'amant le plus passionné, s'abandonnant à ce sentiment avec une longue monie, jusqu'à mettre de côté tout sentiment de pudeur, sans craindre même devant ses femmes de prendre et de recevoir de lascifs baisers.

La duchesse de Polignac régna despotiquement à Versailles et dirigea à son gré les divertissements de la cour. Jusqu'à cette époque les jardins avaient été ouverts au public ; le gouvernante voulut qu'on renvoyât les promeneurs aussitôt après le souper, afin de pouvoir sans contrainte se livrer à des jeux qu'elle avait imaginés pour amuser la reine. Voici en quoi ils consistaient. Le soir, la favorite, qui avait dans ses attributions le département des colifichets, c'est-à-dire l'administration des menus plaisirs, faisait illuminer un des bosquets, où se trouvait un trône de longueur, au pied duquel se rangeaient tous les courtisans. Un souverain était proclamé par la majorité ou désigné arbitrairement par la duchesse. Toute autorité était dévolue au roi des longères ; il jugeait ses sujets sur les plaintes burlesques qui lui étaient faites, et imposait des punitions originales, sans avoir égard au rang des personnages. Vandrenil, qui était souvent de la partie et très-souvent désigné pour occuper le trône à cause de sa verve satirique, avait la singulière manie de faire des mariages ; il nuisait de simples gentilshommes à des princesses du sang, des vicomtes à des duchesses ; il donnait au roi une nouvelle épouse, qui était chargée de le surveiller, et il s'appropriait presque toujours la reine. Lorsque les couplets étaient désignés, le monarque faisant approcher les couples et prononçant le mot sacramentel qui devait les enchaîner les uns aux autres pour la soirée ; ce mot était « Décaputivus. »

A peine le mot-lé était-elle prononcée, que tous s'envolèrent vers les bosquets mystérieux qui leur avaient été indiqués pour leurs domaines. Il était défendu, de par le roi des longères, de rentrer avant deux heures dans la salle du trône, et d'aller plus d'un couple ensamble ; il était également défendu de s'observer, de se rencontrer, de se mirer, de se chercher, de se parler. L'auteur des Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette affirme que Louis XVI trouvait fort plaisant de se voir ainsi détroné sur l'herbe par son bon ami Vandrenil.

Mme de Polignac ne se contentait pas de dominer dans l'intérieur du palais, elle voulait gouverner la

France entière et prenait les allures d'une reine : c'était chez elle que les ministres se réunissaient pour délibérer sur la paix, sur la guerre, sur les finances ou sur la législation. Ce fut elle qui songea, pour subvenir au vide du trésor royal, à appeler au département des finances un banquier nommé Necker, citoyen de Genève, qui professait comme Law la religion réformée. L'habitude des affaires et des calculs exacts avait conduit l'habile Gênois à un dédain prononcé pour les théories d'économie politique, et l'avait entraîné dans le parti des adversaires des doctrines de Turgot sur la liberté illimitée du commerce des grains, ce qui lui avait valu l'amitié des princes et des grands monopoleurs.

Comme on avait besoin d'un homme capable afin de trouver des ressources contre l'insuffisance des revenus, le comte Polignac pensa avoir fait preuve de haute politique en le choisissant comme ministre. Mais il arriva que Necker trompa bien des espérances : au lieu de donner en curée les finances de l'Etat aux courtisans qui l'avaient élevé au ministère, il se prit à suivre la marche de Turgot, qu'il avait blâmée précédemment, et déclara la guerre aux privilégiés ; il reforma le mode de perception des tailles, établit un système de comptabilité, facilita les moyens de circulation du numéraire en relevant le crédit public, et abolit dans les domaines royaux le droit de main-morte. Sans aucun doute la reine eût fait prompt justice du réformateur, si les circonstances l'eussent permis ; mais indépendamment de la pénurie où se trouvait le trésor, et qui nécessitait la présence d'un ministre habile au poste des finances, venaient se joindre les embarras d'une guerre contre la Grande-Bretagne, et par suite le besoin de conserver le seul financier qui fit en état par son crédit de masquer la position fâcheuse du gouvernement.

On était à l'époque où l'Amérique septentrionale venait de proclamer son indépendance et de s'affranchir du joug honteux de l'aristocratie anglaise. Cet événement occupa une place trop importante dans les annales du monde pour que nous n'entrions pas dans quelques détails sur l'origine des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord, et sur les causes de rupture de ces mêmes colonies avec la métropole qui aboutirent à la formation de la grande République.

Dès le commencement du dix-septième siècle, les Anglais avaient envoyé des colonies dans le nouveau monde, et d'après les principes de leur politique envahissante, ils s'étaient démesurément agrandis au détriment des autres nations qui avaient formé des établissements dans ces mêmes contrées, au point que cent cinquante ans après, ils possédaient dans l'Amérique septentrionale l'immensité de pays qui s'étendait depuis l'embouchure du Mississipi jusqu'au fleuve Saint-Laurent, et qui avançait dans l'intérieur jusqu'aux monts Alleghany. Depuis plusieurs années ils y avaient encore ajouté le Canada et les Florides, deux riches provinces appartenant à la France, et que Louis XV leur avait lâchement cédées. Tout enfin faisait présumer que le pouvoir de la Grande-Bretagne était à jamais consolidé dans ces contrées ; mais qui peut pénétrer les secrets desseins de la Providence ? Qui ne sait que souvent la Divinité fait servir à la liberté des peuples les armes qu'elle avait mi-

ses aux mains des tyrans? La ruine de l'Angleterre devait venir de sa propre grandeur. L'insolence des gouverneurs envoyés en Amérique, tous membres de cette aristocratie anglaise, la plus rapace, la plus infâme de toutes les aristocraties, éveilla une haine profonde contre la métropole, et inspira aux Américains le désir de s'affranchir du joug de la mère patrie.

Des hommes de cœur et d'énergie commencèrent à examiner de quel droit le Parlement de Londres prélevait des impôts sur leurs cités, puisqu'elles n'avaient aucune part à la représentation nationale; ensuite ils se réunirent en congrès à New-York et publièrent une déclaration des droits du peuple. Dès ce moment, l'opposition fut régulièrement constituée dans les colonies américaines, et compta dans ses rangs les citoyens les plus honorables, entre lesquels se distinguèrent Franklin et Washington, les régénérateurs de leur patrie.

Une foule d'écrivains de circonstance furent répandus à profusion et vinrent éclairer les esprits sur la sainteté de la cause de l'émancipation. Le foyer de l'agitation se concentra dans la ville de Boston, capitale de l'Etat de Massachusetts, d'où il s'étendit dans toutes les provinces. Les ministres anglais mirent alors en œuvre, pour arrêter le mouvement insurrectionnel, la perfidie et la corruption, les armes habituelles de la valetaille de cour; mais leurs manœuvres furent déjouées. Ils se rejetèrent en désespoir de cause sur la force brutale, et envoyèrent des soldats pour intimider le peuple. Ces odieuses mesures excitèrent l'indignation générale; tous les Américains coururent aux armes, proclamèrent leur indépendance, et se formèrent en République sous le nom des treize Etats-Unis.

Le roi de la Grande-Bretagne, Georges III, déclara aussitôt ses anciens sujets rebelles et se prépara à leur faire une guerre d'extermination; ceux-ci, de leur côté, se mirent en devoir de résister à ses coupables entreprises, et formèrent des traités d'alliance avec la France, l'Espagne et la Hollande, qui toutes trois étaient intéressées à seconder un mouvement qui portait une rude atteinte à la puissance maritime de l'Angleterre. Malgré cette quadruple alliance, la Grande-Bretagne triompha sur mer et battit la flotte combinée des alliés de la nouvelle République au fameux combat de la Guadeloupe. Toutefois la cause de l'indépendance ne fut point perdue, les revers des Américains sur mer se trouvèrent largement compensés par de brillantes victoires obtenues sur le continent par Washington, généralissime des troupes des Etats-Unis, aidé des corps de volontaires français qui étaient sous les ordres du jeune marquis de la Fayette. Enfin le siège d'York-Town decida du sort de l'Amérique, et l'affranchit pour toujours du joug de l'Angleterre. Lord Cornwallis, général en chef des armées de Sa Majesté britannique, signa une capitulation humiliante, et quitta cette terre gênée et avec les débris de ses hordes.

Georges III se trouvant forcé de renoncer à la guerre sur le continent, et relevant de son exemple de l'Amérique suivi par les autres colonies, se détermina à ouvrir des négociations avec les puissances belligérantes. En conséquence, les ambassadeurs de toutes les parties intéressées se réunirent à Versailles et posèrent les bases d'un traité de paix; il fut décidé entre

les plénipotentiaires que Sa Majesté britannique reconnaît l'indépendance des Etats-Unis, accéderait à la nouvelle République, comme délimitation des frontières, le vaste pays connu sous le nom de Western-Territory, et déclarant les pêcheries de Terre-Neuve et la navigation du Mississipi en jouissance commune.

Il fut convenu dans un autre article du traité, que l'Angleterre restituerait à la France toutes les possessions qu'elle lui avait enlevées, ainsi que les bâtimens capturés soit en Amérique, soit dans les Indes orientales, et qu'elle ferait cession absolue des Iles de Madagascar, de Saint-Pierre et de Tabago, dans la mer des Antilles; et sur la côte d'Afrique, du Sénégal, de la Gambie et du fort Saint-James, dont nos troupes s'étaient emparées; de plus, qu'elle admettrait les bâtimens français aux pêcheries de Terre-Neuve.

Les plénipotentiaires espagnols stipulèrent aussi des concessions avantageuses pour eux, entre autres la possession de Minorque, l'une des Iles Baléares, et celle des Florides en Amérique. Et outre, le Hollandais se fit reconnaître le droit de libre navigation dans toutes les mers des Indes, en échange de la ville de Negapatam et de son territoire situés sur les côtes de Coromandel, qu'ils se réservèrent même de reprendre plus tard contre un dépaiement.

On peut affirmer que depuis longtemps aucune guerre n'avait amené des résultats aussi importants et surtout aussi favorables à la France. Ce qui n'était pas moins admirable, c'est que toutes ces choses avaient été accomplies sans aggraver l'état des finances. Grâce à l'administration ferme et habile de Necker, le déficit au lieu de s'accroître, se trouvant considérablement diminué, sans qu'aucun service en eût souffert, et pour arriver à ce résultat, le ministre avait simplement exigé quelques rebourses à la cour. Il n'en fallait pas davantage pour lui susciter de grandes inimitiés. Aussi, dès qu'on put supposer qu'on n'avait plus besoin de lui, se vit-il le but des attaques les plus violentes de la part des courtisans. Marie-Antoinette elle-même, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir mis un frein à ses prodigalités, alla jus qu'à l'accuser de concussion, et exigea de Louis XVI qu'il fit rendre compte au manifeste de son administration. Necker, exaspéré par tant d'insultes, fit ce qu'on lui demandait et prépara sa démission; mais finalement il ne se contenta pas de la présenter au roi, il voulut encore que la nation entière fût informée sur l'état de sa gestion, et il donna une Déclaration de publicité à son compte rendu. Il prouva qu'en entrant au ministère il avait vu avec un dépit amer que trente-quatre millions sur les recettes, que pendant son exercice il avait fournis aux dépenses de la guerre d'Amérique, qu'il avait rembourser, et que, par un abus excessif entre les mains de la reine, on avait dissipé le sixième de patrimoine de son état, les sommes considérables; qu'il avait payé plusieurs millions de avances à Monsieur, au comte d'Artois, et à d'autres princes du sang; qu'il avait largement souffert par l'exigence de la cour, et qu'il avait acquitté les pensions et autres de Sa Majesté auant à ses laçons, et que, par suite, pendant toutes ces charges, il était parvenu à équilibrer les dépenses ordinaires.

Ce compte rendu valut à Necker les éloges de toute la presse, des économistes, des philosophes, et l'estime de la nation. Toutefois le ministre comprit qu'il ne pourrait longtemps se maintenir à son poste, vu le nombre et l'importance de ses ennemis; et pour sortir de la position précaire où il se trouvait, il mit le roi dans la nécessité de se prononcer entre lui et ses adversaires, en demandant, comme marque publique de sa confiance, l'entrée du conseil privé. Louis XVI, guidé par sa femme, refusa la satisfaction réclamée, et offrit dérisoirement les entrées de la chambre. Necker envoya immédiatement sa démission.

Marie-Antoinette, au comble de ses vœux, présenta aussitôt pour remplacer le ministre dans ses fonctions, un des membres du comité Polignac, Joly de Fleury, qui fut agréé de Sa Majesté. Le nouveau contrôleur général des finances était, en fait d'administration, d'une incapacité notoire; mais il avait aux yeux de la reine un immense mérite, celui d'une soumission aveugle à ses volontés et d'un dévouement absolu à la personne de la comtesse Jules, sa favorite. Celle-ci, loin de perdre de son empire, semblait chaque jour devenir de plus en plus nécessaire à Marie-Antoinette; il est vrai qu'elle n'avait pas compté exclusivement sur la puissance de ses charmes pour retenir la reine à son char, et qu'elle avait en le bon esprit d'imiter la conduite de la Pompadour à l'égard de Louis XV, de se faire le principal ministre de ses plaisirs et sa pourvoyeuse d'amants et de maîtresses. Elle lui donna successivement les plus belles dames et les plus galants cavaliers de la cour; Mme de Simiane, la petite Iners, la jeune Campan, le baron Bozenval, Bazin et l'abbé de Vermont; elle multiplia les courses nocturnes, les spectacles en loges privées, les petits voyages de Trianon, les jeux sur la fougère et les décampavos.

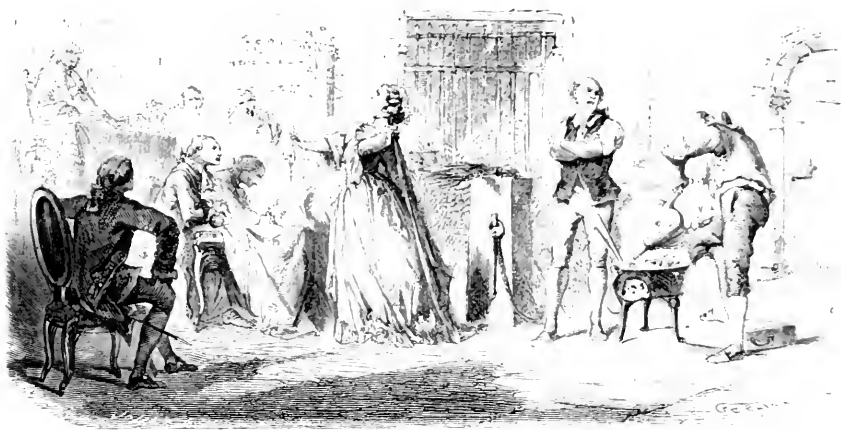
Malgré tous les soins que prenait Mme de Polignac de distraire la reine, celle-ci conservait au fond du cœur un chagrin qui se trahissait jusque dans les jours de folles débauches et dont elle ne s'était encore ouverte à personne; c'était l'idée que la durée de sa puissance ne reposait que sur la vie de son mari, attenda qu'elle n'avait point de dauphin, et la croyance où elle était de ne pouvoir en obtenir. Enfin, dans un moment d'abandon, elle confia le sujet de ses craintes à son amie; celle-ci la consola du mieux qu'elle put; et pour sécher ses larmes, se mit immédiatement en quête d'étalons ou de faiseurs, non pittoresque que l'on donnait à quelques vigoureux gardes du corps dont les grandes dames se servaient pour perpétuer leurs illustres maisons.

Les épreuves étaient d'autant plus difficiles pour Marie-Antoinette, que, par suite de ses débauches, elle se trouvait affectée d'un abaissement de l'utérus qui mettait obstacle à la conception; mais les expériences furent si multipliées et conduites avec tant d'habileté, qu'il en résulta une grossesse. Les choses allaient au mieux, sans un petit inconvénient; c'est que le roi, depuis quelque temps, montrait de la froideur à la reine et vivait entièrement séparé d'elle. Le comte de Maurepas, qui était dans la confidence de la grossesse, se chargea de négocier un accommodement, et obtint de Louis XVI qu'il passât deux heures avec sa femme. Huit mois après cet événement,

la France eut un dauphin, qui fut nommé Louis-François-Xavier. Une charge s'en ajouta pour le peuple.

Le vieux Maurepas ne put assister aux couches de la reine, étant retenu au lit par une grave maladie qui l'emporta le mois suivant. Louis XVI témoigna un grand chagrin de la perte du comte et lui fit faire des obsèques magnifiques. Toutefois il déclara qu'il n'aurait plus de principal ministre et qu'il gouvernerait par lui-même; ce qui signifiait que Marie-Antoinette voulait régner seule sous le nom de son mari. Sa Majesté donna immédiatement le titre de chef du conseil des finances au comte de Vergennes, et remplaça Joly de Fleury par le marquis d'Ormesson, qui eut en même temps la signature des traités. Au bout de quelques mois le roi enleva encore à ce dernier le contrôle général des finances, pour le donner à l'une des créatures du comte d'Artois, M. de Calonne, qui était le plus mauvais choix qu'on pût faire. Un instant le nouveau ministre imposa silence à la critique par ses déclarations fastueuses de réforme; mais sa conduite ne tarda pas à éclairer l'opinion publique. Da reste, lui-même sembla prendre à tâche de vouloir mériter la haine de la nation. Au lieu de s'occuper des intérêts du peuple, ainsi qu'il avait annoncé devoir le faire, il ne songea qu'à s'assurer la protection de la cour. Il gaspilla les trésors de l'Etat, les distribua aux grands seigneurs et aux courtisanes titrées qui entouraient la reine; et à l'exemple du surintendant Fouquet, l'un des ministres de Louis XIV, il s'en servit pour acheter toutes les beautés de la cour. Les mémoires du temps disent même que la reine céda aux séductions du présomptueux Calonne; qu'elle lui vendit une nuit pour le château de Saint-Cloud et une autre pour celui de Rambouillet. Ce qu'il y a de positif, c'est que Marie-Antoinette et le contrôleur général des finances vivaient dans le meilleur accord. Sa Majesté défendait en toutes occasions son protégé, et celui-ci, par réciprocité de bons procédés, ne refusait rien à sa souveraine, et ratifiait les pensions, gratifications ou inscriptions sur l'Etat qu'elle accordait à ses favoris ou à ses mignonnes.

Outre les sommes prodigieuses qu'il donnait à la reine, Calonne satisfaisait à toutes les exigences des princes, et soldait, indépendamment de leurs pensions, toutes les dettes qu'ils contractaient. Dans une seule année, on compte qu'il paya seulement pour le comte d'Artois dix-sept millions. La duchesse de Polignac avait également la haute main dans les finances, et ne se faisait pas faute de puiser abondamment dans les coffres du contrôleur général, soit pour elle, soit pour ses parents, pour ses oncles, ses tantes, ses arrière-tantes, ses neveux, ses cousins, ses arrière-neveux, qui, tous, venaient s'abattre à la cour et assiéger ses antichambres. Dans le nombre se trouvaient des marquis, des comtes, des coiffeurs, des mennisiers, des confiseurs et même des porte-balles; il n'y avait pas à Paris de chevaliers d'industrie, de comtesses de lousquet, d'escrocs ou de prostituées, qui ne prétendissent être attachés aux Polignac ou aux Grammont leurs alliés par quelque degré de parenté. Malgré leur grand nombre, tous étaient élevés, nourris, habillés aux frais du roi pendant leur séjour à Versailles et renvoyés avec des pensions ou des places lucratives; il n'y avait pas jusqu'à de simples



Affaire du collier de la reine

protégés de la duchesse qui ne fussent magnifiquement pourvus. Sa simple recommandation suffisait pour faire recevoir à la cour les personnages les plus abjects. Ce fut elle précisément qui présenta à la reine la trop célèbre Jeanne de Luz de Saint-Remy de Valois, plus connue sous le nom de comtesse de la Mothe, qui joua un rôle si important dans la fameuse affaire du collier.

Quelques auteurs ont prétendu à tort que cette femme s'était fait introduire auprès de Marie-Antoinette par Mme de Misery, la première femme de chambre de Sa Majesté, sous prétexte de réclamer sa protection dans un procès. D'autres historiens veulent que ce soit le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui ait été son introducteur. Toujours est-il que la comtesse de la Mothe fut reçue en audience particulière de la reine. Comme la dame était d'une beauté fort remarquable, Marie-Antoinette ne put se défendre d'un tendre sentiment; elle releva l'héritière des Valois, qui s'était agenouillée devant elle suivant l'usage, et lui donna un baiser de messaline. Ces deux femmes s'étaient comprises. La comtesse de la Mothe fut dès ce moment comptée au nombre des mignonnes de la reine et comblée de présents.

Mgr de Rohan, instruit de la nouvelle fortune de la dame de la Mothe, qui était de sa société intime, voulut mettre à profit cette liaison pour faire agréer ses hommages à Marie-Antoinette, qu'il poursuivait depuis longtemps de son ridicule amour. Jus qu'à cette époque Sa Majesté avait repoussé les vœux d'un évêque honoraire, qui atteignait sa cinquante-troisième année et qui était usé par les débauches. Mais son caprice et pour plaire à la nouvelle favorite, son par un de ces mystères du cœur humain que personne ne peut expliquer, s'ôt par un secret desir de vengeance et pour mettre à exécution un plan machiavélique qu'elle aurait conçu pour punir le grand

aumônier des indiscretions qu'il avait commises sur son sujet lors de son ambassade à Vienne. Sa Majesté parut écouter favorablement les déclarations amoureuses que lui faisait parvenir le prince par M. de la Mothe. Elle alla même plus loin, elle lui accorda plusieurs rendez-vous sans toutefois mettre le comble à ses vœux; puis, quand elle vit le prélat arrivé au point où elle le voulait, elle lui donna la comédie de sa confiance, et se fit passer pour le médiateur d'une négociation pour un magnifique collier de diamants d'une très-grande valeur, offerts par les orfèvres Bohmer et Bossange, qu'elle voulait acheter à l'insu du roi.

Mgr de Rohan protesta de son aveu qu'il n'aurait eu ni en vue sa souveraineté; dès son arrivée à Vienne, il avait chez les lapidaires et leur proposé de leur acheter un collier pour le compte de Sa Majesté. Mais ceux qui n'avaient pas une grande confiance dans le cardinal, répondirent qu'ils ne consentaient à se dessaisir d'une pièce aussi précieuse qu'avec le consentement de la reine, attendu qu'elle avait plusieurs fois refusé d'en faire l'acquisition. Ils avaient été admis à la lui proposer, et c'est de ce que le prélat fit parvenir la réponse des lapidaires à Versailles. Le même message fut porté au prince de Rohan un bel-ét, dans lequel Marie-Antoinette consentait autorisation au grand aumônier de traiter pour elle avec Bohmer et Bossange de l'achat du collier. Son ravissement et retourna chez les lapidaires et leur présenta la lettre de la reine. Ceux-ci prirent connaissance du contenu, examinèrent l'écriture, la confrontèrent avec d'autres lettres de Sa Majesté, et qui ils se firent bien assurés que le bel-ét était de son main, ils ne firent plus de difficulté de traiter avec le prince. Mgr de Rohan convint d'un prix d'achat de soixante cent mille livres, sous réserve des états pour sa part. Cette somme à des richesses sa cesses, et il fut

en échange le précieux écriu, qu'il envoya sur-le-champ à Versailles, par l'Esclaux, le messenger secret de Marie-Antoinette.

Au lieu de reconnaître cette preuve de dévouement, comme elle l'avait fait espérer à l'imbécile cardinal, la reine affecta plus que jamais de prendre des airs de hauteur et de mépris; Mgr de Rohan s'en offensa et parla des promesses qu'elle avait faites; Sa Majesté feignit de ne point comprendre les allusions du prince, et eut soin d'éviter toute explication. Enfin le terme des premiers payements arriva; on se présenta chez le grand aumônier pour toucher les écus échus: Son Eminence refusa de payer, sous prétexte que la reine ne lui avait fait tenir aucuns fonds; Bœhmer et Bossange se rendirent aussitôt à Versailles et demandèrent une audience à Marie-Antoinette. Celle-ci admit les deux marchands en sa présence, écouta leur réclamation, parut fort étonnée et indignée de tout ce qu'ils lui disaient, et finit par leur déclarer qu'elle était absolument étrangère à toute cette affaire.

Les joyalliers, se voyant victimes d'une ignoble escroquerie de la part de Sa Majesté ou du cardinal, s'adressèrent à Louis XVI, lui exposèrent les faits qui étaient à leur connaissance, et demandèrent justice des coupables. Le roi, cédant à un premier mouvement d'indignation, résolut de faire expliquer le prélat et Marie-Antoinette en sa présence, pour découvrir lequel des deux était l'auteur ou l'instigateur de ce vol insigne.

On était au 15 août, jour de l'Assomption; le grand aumônier, revêtu de ses ornements pontificaux, attendait dans la grande galerie de Versailles les ordres du roi pour la messe, lorsqu'un huissier vint le prier de passer dans le cabinet particulier de Sa Majesté. Mgr de Rohan obéit, traversa la foule des courtisans et pénétra dans la chambre particulière de Louis XVI, où il trouva la reine. Alors eut lieu le colloque suivant entre les trois personnages: « Vous avez acheté un collier à Bœhmer et Bossange? dit le roi en regardant sérieusement l'éminence. — Oui, sire, répondit humblement le cardinal. — Et qu'en avez-vous fait, monsieur? continua le roi. — Je l'ai fait remettre à la reine. — Qui vous avait chargé de cette négociation? — Sa Majesté elle-même. — Vous mentez! s'écria Marie-Antoinette; je ne vous ai pas adressé la parole depuis quatre ans. » Le cardinal, tout interdit par cette violente apostrophe, n'osa rien répliquer, et tira seulement de son portefeuille le billet de la reine, portant autorisation de traiter en son nom avec les joyalliers, et le présenta à Louis XVI. Marie-Antoinette ne perdit pas un seul instant sa présence d'esprit; et malgré cette preuve accablante, elle persista à dire qu'elle était étrangère à toute cette intrigue, et que le grand aumônier était un voleur, un faussaire et un calomniateur. Le faible monarque se rangea du parti de sa femme, fit arrêter le prélat et ordonna à son capitaine des gardes de le conduire à la Bastille, sans même lui permettre de quitter ses habits pontificaux; ce qui fut exécuté sur l'heure.

Le Parlement reçut ordre d'instruire cette affaire; et aussitôt commença ce fameux procès qui eut un si grand retentissement en Europe sous le nom de l'affaire du collier de la reine. On fut en cause avec

le cardinal de Rohan un célèbre aventurier, le comte de Cagliostro et sa femme, qui étaient soupçonnés de magie, et avec lesquels on prétendait qu'il entretenait des relations intimes. Mais dans les recherches que l'on fit dans tous leurs papiers ou dans leurs meubles, non plus que dans ceux du prince, on ne trouva rien qui pût faire supposer qu'ils eussent eu les pierres en leur possession, ou qu'ils eussent écrit ni reçu aucune lettre relativement à cette affaire. L'instruction fit seulement connaître que le comte de la Mothe, le mari de cette intrigante que la reine avait daigné admettre dans son intimité, se trouvait en Angleterre depuis plusieurs mois et avait déjà trafiqué d'un certain nombre de diamants. Cette découverte fit supposer que la dame de la Mothe pouvait bien être la vraie coupable avec son mari, et l'ordre fut donné de l'arrêter, ainsi qu'une fille d'amour du Palais-Royal nommée Oliva, qu'on disait avoir joué un rôle dans toute cette intrigue.

Le résultat de ce procès fut que le cardinal de Rohan et le comte de Cagliostro furent déchargés de toutes poursuites et déclarés innocents; mais comme il fallait un coupable pour ne pas laisser planer sur la reine le soupçon d'un vol aussi odieux, on s'en prit à la comtesse de la Mothe: les juges déclarèrent que c'était elle qui avait écrit le billet remis au grand aumônier, quoique les Bœhmer et Bossange, après confrontation, eussent reconnu qu'il était réellement de la main de la reine; ils décidèrent également au sujet des mystérieux rendez-vous donnés au prince de Rohan dans les bosquets du petit Trianon, que Son Eminence avait été la dupe d'une impudente jonglerie de la dame de la Mothe, qui avait osé faire jouer le personnage de sa souveraine par la fille Oliva, ils déclarèrent encore que le collier avait été remis à la comtesse, quoique le cardinal, dans un de ses interrogatoires, eût avoué lui-même qu'il l'avait donné à l'Esclaux, l'homme de confiance de Sa Majesté. Enfin, par arrêt du Parlement, la dame de la Mothe fut déclarée coupable, et comme telle condamnée à faire amende honorable, la corde au cou, à être marquée et fustigée publiquement, puis enfermée pour le reste de ses jours à la Salpêtrière. Cette sentence ne reçut que très-imparfaitement son exécution; on n'osa pas conduire la comtesse en place publique, de peur qu'elle ne fit des déclarations accablantes contre Marie-Antoinette. On lui fit subir son supplice dans la prison même, et encore usa-t-on de ruse pour la marquer: un matin, la femme du geôlier vint lui annoncer qu'un courrier arrivant de Londres la demandait, pour lui remettre des lettres de la plus haute importance. Elle se leva de son lit avec précipitation, mais avant qu'elle eût pu prendre ses vêtements, le bourreau entra, la saisit dans ses bras, lui enleva sa chemise; et quand elle fut entièrement nue, il appela ses deux aides, et lui appliqua un fer rouge sur le sein gauche; après quoi, tous trois la flagellèrent, puis la transportèrent à la Salpêtrière, où elle arriva expirante.

Dès que le comte de la Mothe eut connaissance des barbares traitements qu'on avait infligés à sa femme, il fit insérer dans tous les journaux de Londres une lettre menaçante où il déclarait qu'il allait publier un mémoire terrible avec les preuves irrécusables de l'escroquerie exécutée par la reine de France, si sa femme

n'était sur-le-champ remise en liberté. Sans doute la menace produisit son effet; car quelque temps après on apprit que Mme de la Motte s'était échappée de prison et s'était réfugiée en Angleterre auprès de son mari condamné par contumace. Le bruit courut même dans le public que la cour avait acheté leur silence et payé à beaux deniers comptant la remise de toutes les pièces et des documents qui pouvaient compromettre une auguste personne.

On prit toutes les mesures pour assoupir cette affaire; les registres du Parlement qui renfermaient les interrogatoires subis par les prévenus à la Bastille, furent lacérés par ordre supérieur, et aujourd'hui on ne trouve dans les archives de la police de traces du procès du collier, qu'un simple ordre du roi, contresigné par le baron de Breteuil, daté de Saint-Cloud, du 5 septembre 1786, lequel indique que le ministre avait fait redemander au nom de Sa Majesté toutes les pièces concernant cette procédure.

Il résulta de ce mémorable procès, que la reine, qui était l'objet de l'animadversion générale, devint plus que jamais en haine à la nation; une foule de pamphlets furent écrits contre elle, et dans plusieurs on alla jusqu'à l'accuser de conserver dans son érin deux cent six diamants du magnifique collier des Bœhmer et Bossange. L'un des auteurs de ces libelles anonymes formula même l'accusation de la complicité de Marie-Antoinette dans un crime atroce dont aurait été victime le comte de Vergy, ministre des affaires étrangères, qu'on prétendait avoir été empoisonné dans un dîner chez la duchesse de Polignac, pour le punir de s'être prononcé contre la reine dans cette affaire, et d'avoir conseillé à Louis XVI d'indemniser les joailliers du vol commis à leur préjudice. Mais aucune preuve certaine ne vint à l'appui d'une semblable assertion. On peut seulement blâmer Marie-Antoinette d'avoir montré une joie indécente d'un événement qui la débarrassait d'un homme d'Etat devenu incommode, et qui lui permettait de donner le département des affaires étrangères à l'une des créatures du comté Polignac.

De toutes les nations soumisees au pouvoir autocratique, la nation française se trouvait alors la plus dédaigneusement opprimée, la plus entièrement avilie et la plus au-lacienement spoliée; la reine, ou, pour mieux dire, la tombe de courtoisans qu'Entoument, proclamait insolennement que la fortune publique constituait le patrimoine royal, et que la magnificence des souverains était le signe le plus évident de la prospérité des empires; et, d'après ces principes, les ministres établissaient que plus les impôts rapportaient à la couronne, plus les peuples possédaient de richesses. Hélas! c'est l'opulence des rois qui fait la misère des peuples.

Le contrôleur général des finances commentait cependant à tenir un autre langage: le trésor était vide, et Calonne était à bout de ressources pour le remplir; à force d'user d'expédients, il en était venu à comprendre la nécessité d'entrer dans la voie des réformes, de poser des limites au luxe de la cour, et de contraindre les corps privilégiés à participer aux charges de l'Etat. Bientôt même il osa déclarer à Louis XVI que les finances étaient dans un désordre si déplorable, qu'une banqueroute était imminente

si l'n'avait recours à une assemblée des notables. Le roi goûta la proposition de son ministre et convoqua la réunion des notables à Versailles, malgré la violente opposition de sa femme, des princes, des princesses et des grands seigneurs, qui redoutaient plus que toute chose au monde la publicité donnée à leurs dilapidations, à leurs pilleries.

Sa Majesté ouvrit les séances le 22 février 1787. L'assemblée comptait dans son sein sept princes du sang, trente-neuf pairs de France, dont trois ecclésiastiques, onze prélats, qui représentaient le clergé, trente-trois présidents ou procureurs généraux des parlements, quatre présidents ou procureurs généraux des chambres des comptes et de la cour des aides de Paris, douze membres du conseil royal, douze députés des pays d'états, dont cinq ecclésiastiques, vingt-cinq chefs municipaux des principales villes, le lieutenant de police de la capitale; le maréchal de Ségur, ministre de la guerre; le comte de Luzerne, ministre de la marine; le comte de Breteuil, le comte de Montmorin, le garde des sceaux Hué de Miromesnil, et le contrôleur général.

Après le discours du roi, Calonne prit la parole et développa quelques-uns des projets dont il regardait l'adoption comme impérieusement réclamée par les circonstances, et qui pour la plupart étaient empruntés à Machault, à Turgot et à Neckar, tels que la création des assemblées provinciales, l'établissement de l'impôt territorial sur tous les biens-fonds, la diminution des tailles en faveur des classes pauvres, la liberté du commerce des grains dans l'intérieur, et l'abolition de la corvée en nature. Des murmures désapprobateurs accueillirent ces exhortations; l'assemblée, composée uniquement des ordres privilégiés, prit prétexte de l'immoralité du ministre pour repousser les améliorations qu'il indiquait, et qui portaient une grave atteinte à toutes les immunités. Il sied bien à Calonne, le plus méprisable des hommes, disaient les membres de la noblesse, de se poser en défenseur du peuple, lui qui vient de renfermer la capitale dans un mur d'ostroït, et d'élever des barrières pour accroître les bénéfices de la ferme générale; lui qui a créé les offices de payeurs de rentes, qui a rétabli la compagnie des Indes. — Il convient bien au contrôleur général, disaient les rois, de parler de réformes financières, lui qui a spolié la nation dans ses opérations de refonte des monnaies d'or; lui qui a encouragé toutes les fraudes à l'admiration, qui a toléré les dépenses excessives de la cour, les prodigalités de la reine, et qui a consenti des acquisitions ruineuses dans un moment où la nation était avilissée. Quelques uns allèrent jusqu'à affirmer qu'il était venu au cabinet de Saint-James, et qu'à l'exemple de l'infame Dubois, il se faisait payer une pension de Pitt, le ministre de Georges III. Calonne, abandonné de Monsieur et du comte d'Artois, qui semblaient avoir oublié les services qu'il leur avait rendus en payant leurs dettes, poursuivi avec acharnement par Marie-Antoinette, qui s'était déclarée son ennemie, ne tarda pas à recevoir sa démission du faible Louis XVI.

Mgr Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, fut désigné pour le remplacer avec le titre de chef du conseil des finances, ce qui amenait un



Léonard de Calonne

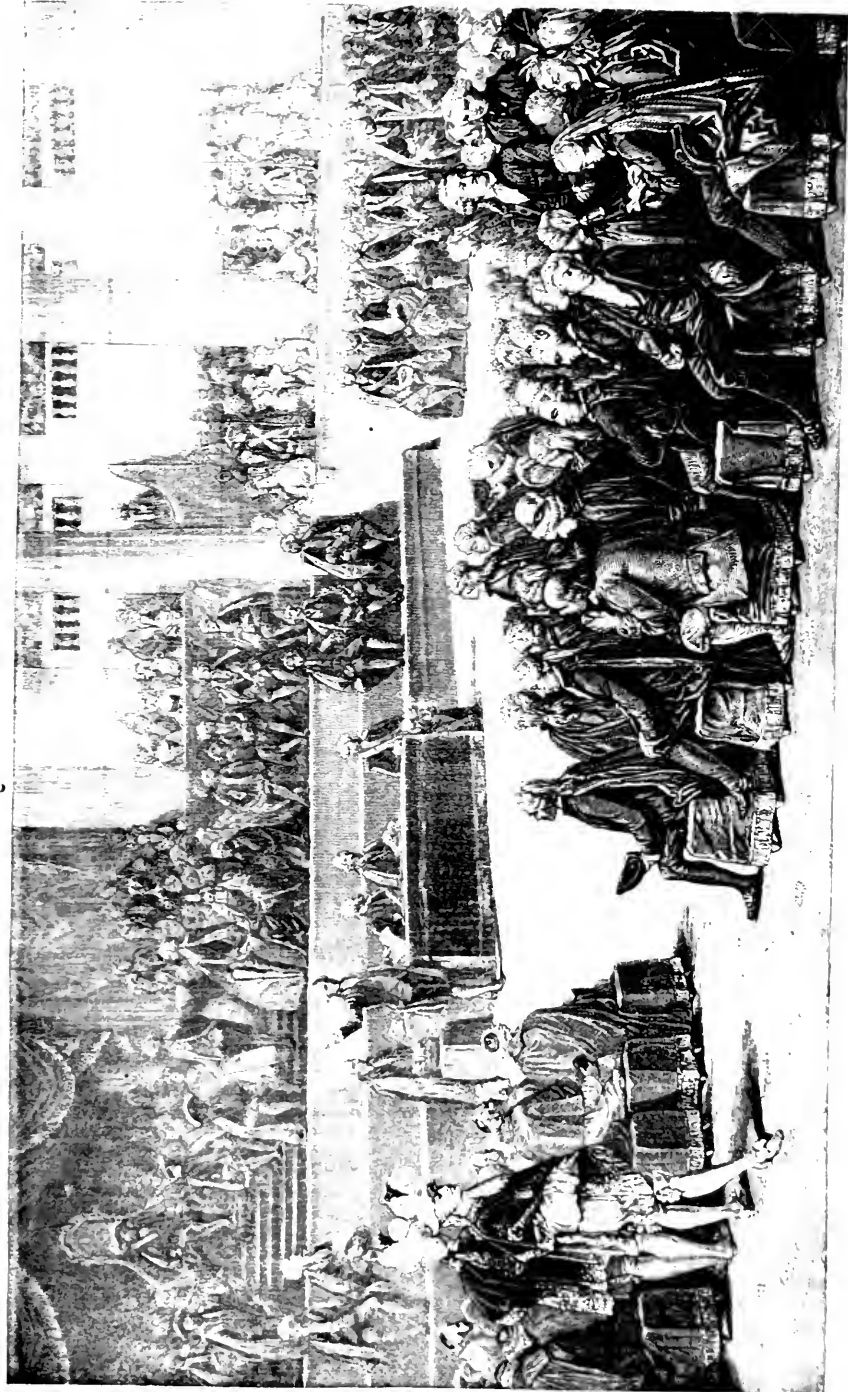
remaniement ministériel. Lamoignon fut institué garde des sceaux, et le comte de Brienne, frère du prélat, fut élevé au département de la guerre; les autres ministres furent conservés.

Après le renvoi de Calonne, le calme reparut dans l'assemblée des notables; on parla de faire cesser le désordre des finances, et de combler le déficit énorme que le contrôleur général avait signalé et qui s'élevait à environ deux cents millions par an, au lieu de cent vingt-cinq millions annoncés par lui. Dans les dépenses, la maison du roi, celles de la reine et de la famille royale figuraient pour trente-cinq millions neuf cent soixante-seize mille francs, indépendamment de vingt-huit millions de pensions accordées aux courtisans, et de deux articles indiqués sous le titre de dépenses diverses, imprévues et extraordinaires, qui s'élevaient au chiffre de dix-sept millions cinq cent quarante-six mille francs, non compris les frais d'appointements, de gages, de rentes et d'indemnités qui venaient en ore charger le trésor public. Les harnais de la reine absorbaient plus d'argent que tous les hôpitaux, maisons d'enfants trouvés, académies, bibliothèques et collèges réunis. L'assemblée décida que Sa Majesté serait invitée à faire des réductions sur sa maison, et sur les maisons des princes de sa famille, et ce fut tout; puis les notables se séparèrent.

Le nouveau garde des sceaux avait résumé toutes les discussions dans un discours de clôture où il disait : « que tout serait réparé sans secousse, sans bouleversement des fortunes et des positions, sans altération dans les principes du gouvernement, et que l'univers entier admirerait une nation qui offrait à son souverain de si prodigieuses ressources... » Ses prévisions furent déçues : le Parlement consentit bien

à enregistrer trois ordonnances assez populaires, les mêmes qui avaient causé le renvoi de Calonne, et auxquelles son successeur se voyait contraint de recourir, savoir : la déclaration de la liberté du commerce des grains, la création d'assemblées provinciales et l'abolition de la corvée en une prestation en argent; mais ils refusèrent obstinément l'enregistrement de l'impôt du timbre, que Loménie de Brienne vint lui-même présenter. Un impôt du même genre avait occasionné en partie le soulèvement des colonies anglaises; les orateurs du Parlement de Paris suivirent le bel exemple que leur avaient donné les publicistes américains, et tonnèrent contre les vices des monarchies absolues. Le peuple ne resta pas indifférent à la lutte engagée entre la magistrature et la cour; une multitude d'étudiants, de jeunes avocats, de clercs de procureurs, de bourgeois et d'artisans, vint chaque jour assister aux séances du Parlement; les salles immenses et les galeries furent constamment encombrées d'une foule enthousiaste qui offrait des couronnes aux jeunes orateurs, et poursuivait de ses huées les vieux conseillers qui avaient parlé dans le sens de la cour. Le duc d'Orléans, le même prince qui s'était souillé de tant d'infamies sous le nom de duc de Chartres, et qui était devenu un objet de dégoût pour les Parisiens, apparut alors sur la scène politique, et se jeta dans le parti des mécontents pour reconquérir de la popularité.

Enfin, l'opposition, qui chaque jour devenait de plus en plus imposante, ne se contentant plus de censurer les actes des ministres, s'attaqua à la royauté elle-même. Pour la première fois depuis son origine, le Parlement osa demander au chef de l'État qu'il justifiait la nécessité de l'établissement de nouveaux impôts. Louis XVI refusa les communications qui lui



THE LAST SUPPER OF CHRIST

étaient demandées. Alors, sur la proposition d'un de ses membres, le Parlement fit une déclaration portant qu'il était incompétent pour vérifier les édits bur-saux, qu'aux mandataires seuls de la nation appar-tenait le pouvoir d'accorder les subsides, et qu'en conséquence on devait demander une prompte con-vocation des états-généraux. Ce mot d'états-géné-raux retentit dans toute la France et produisit une sorte de commotion électrique : nobles, magistrats, ecclésiastiques, bourgeois, artisans, tous se rangèrent à l'avis du Parlement de Paris, et demandèrent à grands cris une représentation nationale.

Mais au lieu de se rendre aux vœux des Français, Louis XVI se laissa guider par le comité Polignac, et entra imprudemment dans une série de mesures de rigueur qui devaient amener la ruine de la monar-chie. D'abord il nomma Loménie de Brienne, déjà président du conseil des finances, son principal mi-nistre ; ensuite il manda le Parlement à Versailles, pour assister à un lit de justice. La cour avait l'espoir d'intimider les conseillers par le spectacle de la ma-jesté royale et par un déploiement inusité de troupes. Cette fois encore les sacrilèges espérances du comité Polignac furent déçues. Les magistrats, qui se sen-taient appuyés par la France entière, ne donnèrent aucune marque de frayeur ; ils eurent le discours du roi au milieu d'un silence solennel ; et quand Sa Majesté eut fini de parler, le premier président prit la parole, protesta avec calme contre l'illégalité des formes despotiques, et annonça que le Parlement re-fusait de donner son adhésion à aucune des mesures qui lui avaient été présentées. Louis XVI, sans tenir compte de cette protestation, passa outre, et fit en-registrer, séance tenante, les différents édits bur-saux repoussés par les magistrats.

Le lendemain, le Parlement se réunît à Paris et dé-clara nulle et illégale la transcription faite sur ses re-gistres. Sa Majesté, pour punir les conseillers de leur opposition, les exila à Troyes, et prit la détermination de faire présenter les édits par ses deux frères à la chambre des comptes et à la cour des aides, afin de se passer du concours du Parlement et pour rendre les impôts exécutoires. Cette démarche n'eut point le résul-tat que le roi en attendait, et ne servit au contraire qu'à empirer le mal, en mettant en relief le courage des magistrats et la lâcheté des princes de sa maison. Mgr le comte d'Artois, en entrant à Paris, avait été accueilli avec des huées et des sifflets, ce qui lui avait causé une grande terreur. Quand il fut arrivé aux abords du palais de justice et qu'il crut n'avoir plus rien à craindre de la colère du peuple, il donna ordre au che-valier de Crussol « de charger la canaille. » Les sol-dats obéirent, mirent le sabre à la main et poussèrent brutalement les citoyens devant eux ; plusieurs ou-vriers reçurent des coups de sabre, quelques femmes même furent blessées et foulées aux pieds des chevaux.

Le prince entra radieux et triomphant dans la cham-bre des comptes ; mais à sa sortie sa forlanterie dis-parut entièrement ; dans l'intervalle le peuple s'était armé de pierres et de bâtons, et paraissait disposé à lui faire un mauvais parti. Mgr le comte d'Artois, le digne rejeton de cette famille des Bourbons, où la lâcheté est proverbiale, éprouva un tel sentiment de frayeur à la vue de la multitude armée, qu'il put à

peine remonter à cheval, et que les soldats furent obli-gés de se grouper autour de lui pour le décider à quitter la place et à franchir l'espace qui le séparait du Pont-Neuf, où se trouvait le gros des troupes.

L'enregistrement des édits ne fut consenti ni par la chambre des comptes ni par la cour des aides ; l'une et l'autre assemblée protestèrent courageuse-ment contre les violences de la couronne, et proclamèrent l'urgence des états-généraux. Le Châtelet entra également dans la lutte, et députa à Versailles l'élite de ses membres pour demander au roi le rap-pel des magistrats exilés injustement. Les divers par-lements du royaume payèrent de leur côté un large tribut à l'esprit de corps. Toutefois cette opposition des compagnies judiciaires ne fut pas de longue du-rée ; les parlementaires, relégués dans la petite ville de Troyes, regrettèrent les plaisirs de la capitale, et parlèrent d'en venir à composition. Les vieux magis-trats entrèrent en arrangement avec la cour à l'insu des jeunes conseillers, et obtinrent leur rappel à Paris, sous les conditions tacites de ne point donner suite à leur arrêté concernant les malversations du con-trôleur des finances Calonne, ce que redoutait singu-lièrement la reine, et de consentir à la création d'em-prunts graduels et successifs pour quatre cent quarante millions. Mais cette transaction étant demeurée se-crète, le retour du Parlement fut considéré comme une victoire remportée sur la cour, et fut célébré par des réjouissances dans toutes les villes du royaume.

Ces manifestations étaient autant de symptômes qui annonçaient le moment où la monarchie décrépète allait enfin disparaître pour faire place à un nouvel ordre de choses. Rien ne pouvait plus retarder la marche des affaires ni comprimer l'esprit révolution-naire qui s'était emparé des masses. D'ailleurs le faible Louis XVI, gouverné par les misérables qui formaient la société intime de Marie-Antoinette, et qui composaient ce qu'on nommait le comité Polignac ou le comité autrichien, était tout à fait incapable de tenter le moindre effort pour sortir de la tutelle de la valetaille dorée qui dirigeait le char de l'Etat, et pour entrer franchement dans le mouvement.

D'autre part, son attention se trouvait absorbée par les affaires politiques extérieures, qui venaient encore ajouter au péril dont était menacée la royauté. Le calme profond dont les deux hémisphères avaient joui depuis le traité de Paris commençait à être vive-ment menacé par l'ambition de la Russie et par les intrigues de la cupide Angleterre. De nouvelles osc-illations entre les puissances européennes annon-çaient qu'il manquait une main assez vigoureuse pour maintenir l'équilibre.

Frédéric II venait de mourir, laissant pour héritier au trône de Prusse un de ses neveux, qui passait à juste titre pour l'un des princes les plus extravagants du monde entier. Marie-Thérèse était morte, et l'em-pereur d'Autriche Joseph II, son fils, commençait à tourner ses regards vers l'Orient, et annonçait l'in-tention de conquérir Constantinople. L'impératrice de Russie, Catherine II, quoique alliée à l'Autriche, convoitait également cette riche proie, et semblait n'at-tendre qu'une occasion pour s'élancer sur la Turquie.

Au milieu de tous ces conflits, l'Angleterre, fidèle à sa politique machiavélique, poursuivait le but cons-

tant de son ambition, but qui est resté le même depuis des siècles, et qui suffit à lui seul pour faire prendre en haine par toutes les nations, non le peuple anglais, mais l'exécration aristocratique qui le gouverne. Ce que voulaient les lords insolents et égoïstes qui siégeaient à la chambre haute, et ce que veulent encore aujourd'hui leurs descendants, c'est l'abaissement des autres pays, c'est la ruine des nations étrangères, c'est l'esclavage pour l'Irlande, c'est la misère, c'est la laine pour les malheureux ouvriers anglais, et tout cela afin de pouvoir démoraliser le pauvre, afin de pouvoir abrutir les hommes, et perpétuer dans leur caste le monopole des richesses du monde entier.

Pitt était alors le représentant de l'oligarchie anglaise, espèce d'hydre aux mille têtes que le peuple devra trancher un jour, s'il veut voir le terme de ses malheurs; cet homme d'Etat, que l'égoïsme aristocratique allait rendre un véritable fléau pour l'Europe, préluait aux crimes politiques qui souillèrent sa vie par de perfides manœuvres; il suscitait partout des émeutes, des soulèvements, des révolutions, ne s'embarrassant ni de prodiguer l'or, ni de répandre le sang; se posant tout à tour comme le protecteur du despotisme et l'instigateur de l'anarchie; se déclarant tout à la fois et suivant les circonstances le défenseur de la superstition et le propagateur ardent de la philosophie; manquant aux devoirs de l'hospitalité, à ceux de l'amitié; se faisant une loi de n'avoir ni honneur, ni probité, ni conscience; calculant froidement ce que pouvait lui rapporter la chute d'un roi ou l'esclavage d'un peuple; accordant les mêmes récompenses pour les actes du plus sublime dévouement et pour les plus lâches assassinats, suivant qu'ils avaient aidé à l'accomplissement de ses projets. De nos jours encore, cette tactique se nomme habileté diplomatique, et rois, princes ou ministres, tous cherchent à l'envi les uns des autres à se surpasser dans cette lutte de perfidies et de scélératesses.

Pitt travailla d'abord au renversement de la République hollandaise, afin de contraindre les Provinces-Unies à conclure avec l'Angleterre un traité de commerce qui annulerait les avantages qui avaient été concédés à la France; ensuite il s'efforça d'augmenter les troubles à Paris et dans les provinces, en flattant l'ambition du duc d'Orléans. Selon Montjoie, ce prince, qui déjà songeait à substituer sa dynastie à celle des Bourbons, donna tête baissée dans le piège qui lui était tendu, et devint l'un des agents les plus actifs de la politique anglaise, en croyant travailler pour ses propres intérêts. Il commença par organiser sa faction sur des bases régulières; il recruta des partisans dans tous les rangs de la société, et fit répandre des sommes prodigieuses dans la capitale pour augmenter sa popularité; ensuite il intrigua auprès des membres du Parlement, réchauffa le zèle des uns, acheta le dévouement des autres, et prépara une opposition violente contre la cour.

Pour surcroît de malheur, il semblait que les ministres prissent eux-mêmes plaisir à pousser le faible Louis XVI à sa perte. Au lieu de lui conseiller de sages réformes, ils lui firent publier une ordonnance sur la formation d'un conseil de guerre, afin de gagner les officiers de l'armée à la cause royale; ils lui firent décréter l'institution d'un bureau de consulta-

tion des finances et du commerce, pour se concilier les principales maisons industrielles et faciliter le succès des emprunts, dont la réalisation devenait de jour en jour plus urgente. En outre, Marie-Antoinette et les membres du comité Polignac ne cessèrent de l'exciter à la violence, et de lui représenter qu'un coup d'Etat pouvait seul sauver la monarchie. L'infortuné Louis XVI céda à ces fatales suggestions, et décida, pour éviter toute protestation contre l'enregistrement des édits, qu'il les présenterait en séance royale et qu'il les ferait immatriculer en sa présence.

En conséquence, Sa Majesté annonça qu'elle tiendrait une séance royale; et au jour indiqué elle se rendit au Parlement avec une escorte imposante, accompagnée des princes du sang et des pairs. Après le discours de la couronne, Meiz le garde des sceaux s'approcha du trône en faisant trois profondes inclinations, la première avant de quitter sa place, la seconde après avoir fait quelques pas, et la troisième lorsqu'il fut parvenu au premier degré du trône; ensuite il se mit à deux genoux, conformément au cérémonial encore usité à cette époque, et reçut, dans cette posture dégradante, les ordres du roi. Après quoi il se releva et prononça un discours dont nous donnons les points les plus saillants.

« Au roi seul appartient la puissance souveraine dans le royaume.

« Il n'est comptable qu'à Dieu seul de l'exercice du pouvoir suprême; et les peuples lui ont été légués par ses ancêtres uniquement pour lui obéir.

Il peut disposer à son gré de leurs biens et de leurs vies; leur imposer des lois, des charges et des impôts selon son bon plaisir.

« Le pouvoir législatif réside exclusivement dans la personne du monarque. En conséquence, vous aurez donc à enregistrer immédiatement les édits que Sa Majesté m'ordonne de vous présenter, et qui portent création de divers emprunts jusqu'à concurrence de quatre cent quarante millions.

Plusieurs conseillers, Duval d'Espréménil, Robert de Saint-Vincent, Salabrier de Gabre et Fréteau, prirent la parole et s'élevèrent avec force contre les édits proposés. Comme la séance menaçait de devenir orageuse, Lamoignon s'approcha du roi, lui dit quelques mots à voix basse; puis, faisant signe de la main, imposa silence aux orateurs et annonça que la séance royale était transformée en lit de justice. L'enregistrement fut aussitôt prononcé sans vote.

Le duc d'Orléans reclama contre cet abus d'autorité, et dit au monarque: « Sire, je supplie Votre Majesté de permettre que je dépose dans le sein de la cour la déclaration que je regarde cette transcription comme illégale. »

Louis XVI répéta que l'enregistrement était régulier puisqu'il l'avait ordonné, et se retira ému, intimidé, et persuadé qu'on insultait à son autorité.

Avant de se séparer, l'Assemblée arrêta ce qui suit: « La cour, considérant l'illégalité des actes qui viennent d'être accomplis en séance royale, déclare qu'elle n'entend prendre aucune part à l'immatriculation faite sur ses registres de l'édit portant établissement d'emprunts gradués et successifs. »

Le lendemain, Salabrier fut envoyé au mont Saint-Michel, Fréteau au château de Ham, et le duc d'Orléans

léans fut exilé à sa résidence de Villers-Cotterets. Le jour suivant, Louis XVI manda à Versailles une députation du Parlement, avec ordre de lui apporter la minute de la protestation. Il la déchira insolemment en présence des conseillers, et leur défendit d'en faire une seconde, sous peine de bannissement.

Quoique absent de la capitale, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans n'en continuait pas moins ses menées par les nombreux agents qu'il entretenait à Paris. Sa maison de plaisance de Villers-Cotterets était devenue le rendez-vous des hommes les plus corrompus de l'époque et un foyer de machinations infernales. On dit que souvent, dans ses transports de fureur, il s'oubliait jusqu'à prononcer devant ses domestiques de terribles serments de vengeance contre Louis XVI et contre Marie-Antoinette; et qu'une fois même, au milieu d'une orgie, il recouvrit un mannequin du manteau royal, le perça de plusieurs coups de poignard, et s'écria : « Enfin, je suis roi ! »

Les historiens expliquent cette haine implacable du duc d'Orléans pour Marie-Antoinette et son mari, les uns en la rejetant sur son ambition, les autres sur un dépit amoureux, et sur ce que la reine avait constamment refusé de répondre à sa passion; quelques autres encore l'attribuent aux mauvais procédés de la famille royale à son égard, aux humiliations qu'on lui avait fait subir, et à la rupture du mariage qui avait été projeté entre sa fille aînée, Mademoiselle Adélaïde, et le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois.

Le prince finit cependant par s'apaiser, du moins en apparence, et chercha à se rapprocher de la cour, en protestant de son attachement inviolable aux personnes du roi et de la reine. Ses lettres, empreintes d'un caractère mielleux et hypocrite, en imposèrent au crédule Louis XVI et même à sa femme. On permit au duc d'Orléans de revenir d'abord au Raincy, ensuite dans la capitale, et bientôt après à Versailles, où il fut reçu en audience particulière par le roi, Prétean et Sabatier, ainsi que plusieurs de leurs collègues, obtinrent également leur élargissement, et vinrent reprendre leur place au Parlement.

Les ministres essayèrent de négocier les emprunts, mais sans pouvoir parvenir à les réaliser, aucun capitaliste ne voulant confier ses fonds à une administration décriée; néanmoins Marie-Antoinette estima que Mgr Loménie de Brienne et Lamoignon avaient bien mérité d'elle, et obtint de son mari, pour l'un l'archevêché de Sens et une riche abbaye, et pour l'autre le don d'une somme considérable, afin qu'il pût marier sa fille. Ces deux hommes redoublèrent alors d'efforts pour reconnaître dignement les distinctions flatteuses dont ils étaient l'objet, et se mirent à l'entière disposition de la reine pour faire réussir les plans machiavéliques ébauchés dans le comité autrichien, et dont les Polignac étaient les auteurs. Tous les grands seigneurs, frappés d'une sorte d'aveuglement, s'abusaient au point de croire qu'il leur serait permis de choisir entre les destinées révolutionnaires que les dominaient, et de ne réaliser que les réformes dont ils n'auraient point personnellement à souffrir; ils se proposaient sérieusement d'abroger les parlements et de les remplacer par une institution de cours plénières. Mais avant d'agir, les ministres sentirent la nécessité de s'appuyer sur la force matérielle; ils

expédièrent des ordres pour que tous les militaires eussent à rejoindre immédiatement leurs drapeaux, et firent partir des officiers généraux, des intendants et des conseillers d'Etat pour les provinces, avec des paquets cachetés qu'ils devaient ouvrir à jour fixe, et qui renfermaient le sort que la cour réservait à la France. Une imprimerie, élevée par leurs soins à Versailles, travailla jour et nuit à l'impression des nouvelles lois qui devaient resserrer les liens de l'esclavage. De toutes parts des troupes s'ébranlaient et s'approchaient de la capitale pour surveiller les mouvements de l'opposition et prêter main-forte à l'autorité.

Duval d'Espréménil parvint heureusement à se procurer un exemplaire des circulaires ministérielles; il le porta au Palais, le lut en pleine assemblée, et, profitant de l'indignation générale qui s'était spontanément manifestée sur tous les bancs, il fit jurer aux magistrats « de se refuser à tout projet qui émanerait des presses de Versailles, et de périr plutôt que de souffrir leur exécution. » Les chambres se déclarèrent en permanence.

Brienne et Lamoignon, quoique intimidés par l'attitude du Parlement et par la découverte de leurs machinations, voulurent encore essayer des voies de rigueur pour intimider leurs ennemis, et lancèrent des lettres de cachet contre Duval d'Espréménil et contre un autre conseiller, Goislard de Montsabert, qui avait dénoncé les vexations commises dans la perception des vingtièmes. L'un et l'autre se réfugièrent au Palais, où le Parlement les mit sous la sauvegarde de la loi. A onze heures du soir, dans la nuit du 5 au 6 mai, des détachements de gardes françaises, précédés de leurs sapeurs la hache sur l'épaule, investirent la grand'chambre; à minuit, Vincent d'Agonst, le chef des troupes, força l'entrée, et lut aux conseillers l'ordre suivant : « J'ordonne au sieur d'Agonst de se rendre au Palais à la tête de six compagnies armées, d'en occuper toutes les avenues et d'arrêter, au sein de mon Parlement, les magistrats Duval d'Espréménil et Goislard, pour les remettre entre les mains des officiers de la prévôté de l'hôtel. Signé Louis. »

Tous les conseillers se levèrent à la fois, et s'écrièrent qu'ils étaient tous Duval d'Espréménil et Goislard. La nuit entière se passa en alte citations, en pourparlers inutiles; et le lendemain, à onze heures, sur une dernière sommation, les deux proscrits se livrèrent d'eux-mêmes au commandant des troupes.

Deux jours après, le 8 mai, lorsque le scandale de cette violation à main armée du sanctuaire des lois retentissait encore dans la capitale, Louis XVI tint à Versailles le fameux lit de justice qui devait tout consommer, et où se trouvèrent les princes du sang, les pairs, les ministres et le Parlement.

Indépendamment de plusieurs édits oppresseurs relatifs aux fonctions et à la compétence des tribunaux du royaume, Sa Majesté promulgua l'établissement de six tribunaux supérieurs intitulés grands bailliages, et d'une cour suprême sous le nom de cour plénière.

Ces mesures exaspérèrent les esprits et excitèrent un mécontentement général dans les provinces : le Parlement de Paris entama la lutte contre le roi; celui de Rennes suivit l'exemple, et opposa une telle résistance à l'exécution des ordonnances royales, que le

comte de Thiers, gouverneur de la province, fut obligé de recourir à la force; et comme la bourgeoisie menaçait de lui faire un mauvais parti, il se vit contraint de laisser aller les choses. Les membres du parlement de Grenoble se prononcèrent contre les ordonnances d'une manière plus énergique encore; et malgré un ordre d'exil lancé contre eux, ils refusèrent obstinément de quitter la salle des délibérations et ne cédèrent qu'à la force armée. A Bordeaux et à Toulouse la même opposition se manifesta dans l'ordre de la magistrature.

Partout on couvrit d'opprobre les noms de Brienne, de Lamoignon, et l'on voua à l'exécration publique le comte d'Artois, Marie-Antoinette et Louis XVI. Des libelles d'une extrême violence, répandus à profusion dans les provinces, vinrent mettre en lumière les iniquités de la famille royale, les galanteries de la reine, et les turpitudes des seigneurs de la cour de Versailles.

Quant à la cour, elle continuait ses fêtes; Marie-Antoinette ne mettait aucun frein à ses prodigalités; les sommes qu'elle arrachait aux ministres ne suffisant plus au paiement de ses dépenses, elle faisait souscrire à Louis XVI des bons de caisse à valoir sur les recettes futures. Un tel système n'était rien moins que capable d'apaiser les esprits et de réparer le désordre des finances. Cependant Brienne continuait à leurrer le roi de fallacieuses promesses, et lui annonçait comme imminente la fin de la crise. Pour arriver plus vite au résultat, l'incertain ministre imagina de publier deux nouveaux édits, l'un qui autorisait le gouvernement à payer en papier les deux cinquièmes de toutes les rentes, soit perpétuelles, soit viagères, au-dessus de douze cents livres; l'autre relatif à la caisse d'escompte, dont les valeurs étaient la principale ressource du trésor, et qu'il transforma en papier-monnaie d'un cours forcé. Ces deux opérations portèrent un coup mortel au crédit public. Des réclamations contre les nouveaux édits furent faites par la noblesse elle-même, et surtout par les prêtres, qui se montrèrent les plus ardents détracteurs de l'archevêque-ministre.

Loménie de Brienne ne put résister à cette explosion de haines, et fut contraint de donner sa démission. Il se retira à Rome, emportant avec lui pour plus de huit cent mille livres de bénéfices et de pensions. Ce prélat était rongé de dardes vives, de maladies vénériennes, et ne vivait que de laitage.

Marie-Antoinette, tout en subissant les lois de la nécessité et en consentant à l'éloignement de Mgr l'archevêque, chercha à adoucir sa disgrâce en lui faisant obtenir le chapeau de cardinal. Voici le billet qu'elle lui écrivait à cette occasion: « Je vois avec douleur le départ de Mgr l'archevêque de Sens. L'abbé de Vermont est chargé de lui dire combien sa retraite m'affecte. Trop prudent pour dévoiler bien des choses, Mgr l'archevêque se retirera sans doute avec cette discrétion qui accompagne l'homme qui n'est pas disgracié et qui tient encore tant à la faveur. En effet, Sa Majesté conserva M. de Brienne, frère du prélat, au département de la guerre, donna une place de dame d'honneur à sa nièce, et la coadjutorerie de Sens à son neveu.

Deux jours après, Lamoignon, le digne émule de l'archevêque, rendit les sceaux; et immédiatement les

parlements, qui vauaient depuis cinq ans, rentrèrent en fonctions. C'était une défaite pour la royauté.

Le renvoi des deux ministres qui avaient suivi si fidèlement le machiavélisme de la reine fit éclater la joie dans la capitale. Une foule innombrable promena dans les rues un mannequin représentant Loménie de Brienne revêtu d'une robe épiscopale, dont une partie était de satin et l'autre de papier, en dérision de ses édits bur-saux; on le fit assister à un simulacre de jugement. Le hasard ayant voulu que pendant cette cérémonie burlesque un prêtre vint à passer, la foule, pour compléter la scène, contraignit l'ecclésiastique de confesser le mannequin, lequel fut ensuite brûlé au milieu des applaudissements de la multitude. Le lendemain, le peuple voulut recommencer les mêmes scènes et juger Lamoignon; mais Dubois, commandant du guet, s'y opposa, prit le commandement des troupes, chargea les citoyens au sabre et à la baïonnette, et en fit un carnage affreux. Le peuple, qui d'abord avait cédé le terrain, exaspéré par la vue des morts et des blessés, revint sur ses pas, se jeta sur la troupe et la désarma. Des bandes nombreuses se disséminèrent alors dans les divers quartiers de la ville, incendièrent les corps de garde isolés, et vinrent à la nuit pour bivouaquer sur la place de Grève. Malheureusement la force armée avait prévenu les citoyens: de nombreux corps de troupes y avaient été enlaidés; quand ils eurent débouché, on les mitrilla et on les força à rebrousser chemin. Pendant la nuit, les cadavres furent jetés à la Seine; au matin le calme régnait à Paris. La victoire restait au roi. Deuil pour le peuple, triomphe pour la monarchie.

Ce ne fut pas pour longtemps: le surlendemain, de nouveaux rassemblements se formèrent sur la place Dauphine et se dirigèrent vers les hôtels des anciens ministres et vers la maison du commandant du guet pour y mettre le feu. Les troupes accoururent, chargèrent encore le peuple, et inondèrent de sang la rue Saint-Dominique et la rue Meslay.

Sur la dénonciation des assassins, commis par les soldats, le Parlement manda à sa barre le chef du guet. Dubois n'osant paraître lui-même, envoya son major pour justifier sa conduite et montrer qu'il n'avait agi que sur les ordres exprès du roi.

Mais ce n'était pas du sang seulement qu'il fallait à la cour; elle avait besoin d'or, elle en voulait à tout prix; et comme elle avait acquis la preuve qu'aucun des partisans de l'absolutisme n'était en état de trouver des ressources, elle se décida à rappeler Necker, le seul homme capable de relever le crédit public. Le banquier genevois consentit à reprendre le poste périlleux de contrôleur général, sous la condition que Louis XVI convoquerait l'assemblée des états-généraux. Il n'y avait pas à balancer, le roi accepta, et publia une déclaration qui en fixait l'ouverture au mois de janvier 1789.

Le crédit public parut remettre presque aussitôt; les capitalistes se montrèrent dévoués à l'administrateur dont ils préconisaient les principes, et qui leur donnait l'exemple de généreux sacrifices, en couvrant de ses propres fonds le vide effrayant du trésor. Le peuple, qui regardait Necker en quelque sorte comme le gardien de ses intérêts, attendit sans impatience la révocation des arrêtés du conseil qui avaient excité

son indignation. La cour elle-même, qui voyait l'abondance reparaitre et le trésor se remplir, excensa le ministre et lui prodigua les plus basses adulations. La monarchie pouvait encore être sauvée; mais les misérables conseillers de la reine, les Polignac et les membres du comité autrichien, qui dirigeaient si fatalement les affaires de la France depuis le commencement du règne, vinrent apporter de nouvelles entraves à l'exécution des sages projets de Necker, et se préparèrent à annihilier l'action des états-généraux par tous les moyens imaginables. D'abord on chercha à égarer l'opinion publique en excitant une polémique entre les différents corps du royaume et les sociétés savantes; ensuite on demanda aux uns et aux autres des mémoires sur le meilleur mode de composition d'une assemblée, dans l'espoir que la divergence d'opinions ferait naître des disputes. L'espoir de la reine et de ses confidants fut entièrement déçu; leurs manœuvres n'aboutirent qu'à faire éclore des ouvrages démocratiques, parmi lesquels se distinguèrent ceux de Mirabeau, de Turgot, de Thouret; le Catéchisme du tiers état, par Antonnelle; le Moniteur, journal périodique attribué à Condorcet, à Brissot et à Clavière.

Une foule de clubs politiques s'ouvrirent en même temps à Paris et dans les provinces, et partout on discuta sur les droits des peuples et sur la tenue de la grande assemblée nationale.

Marie-Antoinette, les princes et les courtisans voulaient que les états-généraux fussent distribués en trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers état; que les représentants de ces différentes catégories fussent élus en nombre égal par les bailliages; que les trois ordres votassent séparément et produisissent trois votes collectifs. Necker, qui reconnaissait combien un tel mode de délibération était favorable à l'action du despotisme et contraire à l'intérêt national, se prononça pour un système opposé, et demanda qu'on opinât par tête dans les états, et qu'on donnât une double représentation au tiers. La cour, n'osant pas se mettre en opposition ouverte avec le ministre, convoqua les notables pour résoudre la question et déterminer le mode à suivre sur la composition des états, sur leur forme et sur le mode des élections.

Comme la majorité des notables était à la dévotion de Marie-Antoinette, la décision ne pouvait manquer d'être favorable à la cour; malgré les avis des publicistes les plus distingués, malgré les adresses des villes et des communes du royaume, malgré un arrêt de la magistrature de Paris, les notables rejetèrent le système de Necker, et forcèrent le Parlement à enregistrer un édit qui réglait la grande question des états-généraux, et faisait rétrograder la civilisation de deux siècles, en remettant en vigueur les formes observées aux états de 1614, lors de la majorité de Louis XIII. La cour s'autorisa de cette délibération pour gêner les élections tant qu'il était en son pouvoir de le faire; elle fixa jusqu'au mode de réunion des électeurs des différents ordres dans chaque bailliage, ainsi que les règles à suivre pour la rédaction des cahiers qu'ils devaient confier à leurs représentants. Necker intervint dans la question et paralysa la mauvaise volonté de la coterie de Marie-Antoinette, en faisant décréter par le Parlement que le

nombre des députés, serait fixé à mille, et que le tiers état en aurait à lui seul autant que les deux ordres privilégiés.

La cour essaya alors de semer la discorde entre les diverses catégories de députés, et y réussit en partie, ainsi que le prouve une lettre de l'abbé Maury, l'un des plus fougueux royalistes, à l'abbé de Vermont, le confident de la reine. « Cela ne commence pas mal, écrivait-il: avant la réunion il y a déjà discussion entre les trois ordres. Il faut que tous les partisans de la déconvocation continuent à faire naître de nouvelles difficultés en aigrissant les esprits par de nouveaux sarcasmes. Quand le trouble sera bien établi, le roi aura beau jeu pour défaire ce qu'il a été contraint de faire à cause des exigences du trésor. « Entendez-vous, dira-t-il aux députés, ou allez-vous-en » Et comme on trouve toujours des moyens de corruption pour empêcher qu'on ne s'entende, il faudra bien qu'on se sépare. Notre reine a raison de craindre que le tiers ne limite la puissance royale; et nous ne saurions trop nous employer pour fomentier un désordre qui puisse faire désirer la permanence de l'ancien régime. Comme on ne pourra jamais dissoudre les états-généraux qu'en prouvant leur inutilité, faisons œuvre de discorde, ce sera le plus sûr moyen de prouver leur insuffisance pour remédier aux maux du pays. La victoire demeurera au clergé et à la noblesse. »

Suivant les avis de ce prêtre, les agents du comité de la reine suscitérent des troubles dans les provinces et organisèrent des bandes d'assassins. A Reunes, les nobles eurent l'audace de parcourir les rues, armés jusqu'aux dents, de frapper les citoyens, d'insulter les femmes, et de faire entendre des menaces de mort contre les députés du tiers état. Heureusement la vaillante jeunesse de Rennes prit la défense de ses représentants et punit l'outrecuidance des hobereaux de la province. Trois cents hommes vinrent assiéger le cloître des cordeliers, qui servait de rendez-vous aux nobles et où ils se trouvaient au nombre de plus de six cents. Après quelques heures d'assaut, ils les forcèrent à capituler. On cite à cette occasion un trait de lâcheté insigne d'un noble breton, appelé Kératry. Ce misérable, fait prisonnier au commencement de l'action, avait demandé à deux genoux qu'on lui fit grâce de la vie; après l'avoir obtenue, il s'était barricadé dans sa maison et avait tiré sur les citoyens à travers ses jalousies. A l'exemple de Rennes, le peuple des autres villes de la Bretagne prit les armes et se rendit tellement redoutable à la noblesse, que la cour dut renoncer à dominer dans cette province. Des essais de désordres furent tentés en Franche-Comté, mais sans succès; dans le Dauphiné et dans le Béarn, les nobles voulurent également former une confédération; une simple manifestation de la bourgeoisie suffit pour les mettre à la raison.

La cour, voyant que sa politique devenait impuissante pour produire le résultat qu'elle voulait obtenir, c'est-à-dire faire naître le désordre, afin d'avoir un motif pour assembler des troupes, eut recours à des manœuvres execrables que Louis XV avait le premier mises en usage, et donna une nouvelle activité à l'accaparement des blés. De cette manière, la faim vint en aide au gouvernement et provoqua des émeutes terribles, où le sang coula en abondance. A

Paris surtout, où le nombre des ouvriers était considérable, la misère parvint au comble et par suite le désordre; ce qui fournit à la cour un prétexte pour concentrer une armée dans les environs.

A toutes ces causes de dissensions vint s'enjoindre une autre : la bourgeoisie commença à s'agiter pour se mettre au lieu et place des ordres privilégiés, qu'elle voyait menacés d'une chute prochaine, et manifesta des tendances ambitieuses. Bientôt même le haut commerce ne prit plus la peine de dissimuler son intention de supplanter la noblesse et le clergé dans la direction des affaires de l'Etat.

Il était extrêmement facile à la cour d'exploiter ces éléments de troubles, elle n'y manqua pas. Dans le district du faubourg Saint-Antoine, habité par un grand nombre de petits artisans, il s'était élevé des discussions pour la rédaction des cahiers, et il s'en était suivi une scission entre les petits fabricants et les notables du quartier. Les agents de l'autorité, profitant de ces dispositions, organisèrent des attroupements, semèrent de l'argent, distribuèrent du vin, et quand les têtes furent suffisamment échauffées, ils pérorèrent contre les bourgeois, et signalèrent entre autres un nommé Réveillon, en lit le pillage, les incendia ainsi que deux maisons voisines. Quand tout eut été consumé, on y envoya des troupes, qui mitraillèrent les curieux et non les incendiaires.

Une clameur universelle s'éleva dans toute la France pour flétrir le pouvoir; on accusa la cour d'être de connivence avec les fauteurs de troubles; on alla jusqu'à désigner la reine comme l'organisateur des désordres. Les courtisans rejetèrent l'incrimination sur le duc d'Orléans, mais sans pouvoir l'appuyer sur aucune preuve. Le prince avait pour le moment autre chose à faire que d'exciter une émeute de carrefour; il avait à s'occuper des moyens de se former un parti parlementaire et de capter la faveur populaire dans un but secret qu'il ne laissait point encore deviner. A cet effet il prodiguait ses trésors, contractait des dettes, engageait ses biens, et malgré son avarice sordide, qui est le vice héréditaire des d'Orléans, il répandait de tous côtés de fastueuses libéralités. Rien ne lui coûtait pour arriver à ses fins; il entretenait des meneurs à sa solde dans tous les clubs de la capitale; il payait au poids de l'or des pamphlets contre la cour; il achetait à beaux deniers comptant les députés, et préparait ses batteries pour demeurer le maître du mouvement révolutionnaire.

Partout l'agitation était extrême; la France entière était dans l'attente de l'ouverture des états-généraux; une sorte de fièvre politique s'était emparée de toutes les têtes; jamais en aucun temps les conversations intimes, les correspondances particulières sur les manières de gouvernement et de législation, n'avaient eu une semblable activité; jamais la presse n'avait produit autant d'écrits. On prétend que plusieurs se débattaient en l'espace de quelques jours à trente et quarante mille exemplaires. On cite particulièrement la brochure de Sieyès, dont il fut vendu cinquante mille exemplaires; elle portait le titre suivant : « Le Qu'est-ce que le tiers état? Tout. 2^o Qu'a-t-il été jus-

qu'à présent dans l'ordre politique? Rien. 3^o Que demande-t-il à devenir? Quelque chose. »

L'auteur concluait ainsi : « Il n'y a pas deux cent mille privilégiés des deux ordres de la noblesse ou du clergé; il y a vingt-cinq millions d'hommes du tiers état. Jugez qui doit gouverner! »

Mirabeau, repoussé par la noblesse, en cassa également la cause du peuple, et prononça ces paroles mémorables : « Dans tous les pays dans tous les âges, les aristocrates ont impitoyablement poursuivi les défenseurs de la liberté; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix des victimes. Ainsi périt le dernier des Gracques par la main des patriciens; mais, atteint d'un coup mortel, il lança la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius; Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. »

Tels étaient les sentiments qui animaient tous les cœurs, qui exaltaient tous les esprits à l'approche de l'ouverture des états-généraux. Enfin ce jour, si impatientement attendu, arriva. Après différentes prorogations il avait été fixé pour le 4 mai 1789. Une procession des trois ordres eut lieu pour aller entendre la messe du Saint-Esprit, momerie religieuse qui ouvrait alors toutes les grandes solennités. Le haut clergé et la noblesse se faisaient remarquer par la richesse de leurs costumes et le nombre de leurs décorations; les membres du tiers état, au contraire, étaient revêtus d'un simple costume noir, qui contrastait avec la magnificence des manteaux de leurs superbes collègues.

La population de Paris, qui s'était transportée en masse à Versailles, encombrait les rues, garnissait les balcons, les fenêtres, et avait envahi jusqu'aux toits pour voir la cérémonie. Sur le passage des mandataires du peuple, toutes les bouches criaient : « Vive le tiers! » La noblesse lut, au contraire, accueillie par un sombre et lugubre silence. Le duc d'Orléans, qui était dans les rangs et qui, par affectation, avait refusé de se placer à côté des princes du sang, fut seul salué par des acclamations. Le passage du clergé fut aussi silencieux que celui de la noblesse. Lorsque Louis XVI parut, quelques cris de « Vive le roi » se firent entendre. Pour la reine, ce fut bien différent; en plusieurs endroits on l'accueillit avec des murmures; en d'autres, avec des malédictions et des injures.

Le lendemain eut lieu la séance d'ouverture. On avait préparé et indiqué, sous le nom de salle des Trois-Ordres, la salle des Menus, qui fut la plus vaste de celles qui existaient à Versailles en dehors du château. Elle offrait un emplacement suffisant pour contenir les douze cents députés et de nombreux spectateurs. Le roi prononça un discours préparé à l'avance, et dans lequel il n'était question ni des réformes à apporter dans l'administration de l'Etat ni des abus à supprimer. Il se bornait à demander aux députés les moyens de rétablir les finances et de raffermir le crédit public, c'est-à-dire de lui voter des subsides.

Dans la matinée suivante, le 6 mai, le tiers se rendit dans la salle des Menus, qui lui avait été réservée, pendant que le clergé et la noblesse se réunissaient



Mirabeau

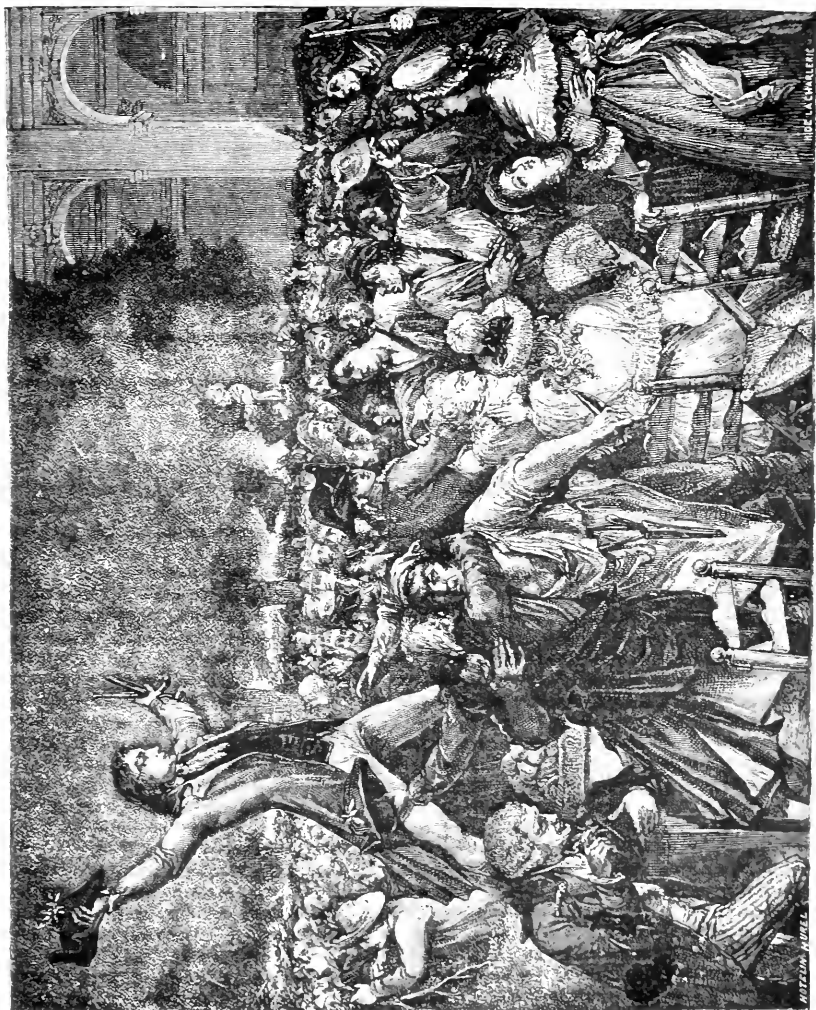
séparément dans des salles particulières. On commença par délibérer sur une proposition tendant à envoyer aux deux ordres privilégiés une députation pour les inviter à se réunir aux communes dans le lieu des assemblées générales. Mais la cour avait arrêté qu'il en serait autrement; en conséquence, le clergé décida, à une majorité de cent trente-trois voix contre cent quatorze, que ses pouvoirs seraient vérifiés et légitimés dans son ordre; la noblesse, de son côté, adopta des conclusions identiques à la pluralité des suffrages. Ainsi, dès le second jour, le comité de Marie-Antoinette réussissait à faire éclater une scission sur le point le plus important, celui de la formation de l'assemblée. La cour ne s'en tint pas à ce premier acte de machiavélisme; elle prépara dans l'ombre certaines mesures qu'elle regardait comme décisives, et prit ses dispositions pour les appuyer au besoin par la force. Deux régiments nouveaux, celui de

Royal-Gravate, de Bourgogne-Cavalerie, et un bataillon suisse, firent leur entrée à Paris; plusieurs autres reçurent également l'ordre de se mettre en marche pour se trouver à jour fixe à Versailles, dans le cas où il deviendrait nécessaire d'intimider les états-généraux. On osa même attaquer la presse. Un arrêt émané du conseil royal ordonna la saisie du premier numéro d'un journal rédigé par Mirabeau, et fit défense qu'aucun écrit périodique fût publié à l'avenir sans autorisation spéciale. Ce fut à l'occasion de cette mesure que la Commune de Paris fit pour la première fois acte d'intervention dans les affaires générales de la nation. Les notables de cette ville, qui s'occupaient encore des élections et de la rédaction de leurs cahiers, interrompirent leurs travaux pour rendre un arrêt contradictoire à l'édit qui portait atteinte à la liberté publique, et pour réclamer contre l'acte arbitraire du conseil. Cette démonstration énergique fit

comprendre à la cour qu'il pouvait devenir dangereux de se mettre en lutte trop ouverte avec les députés du tiers, et la détermina à suivre la tactique ténébreuse qu'elle avait adoptée dans le principe, à fomenteur des dissensions entre les trois ordres. Mûs des négociations habilement conduites firent échouer ses tenta-

ti es criminelles, le mois de cela le 22, elle se rendit à la noblesse, à nommer des commissaires pour aller aux mesures à prendre pour le roi.

Monsieur, comte de Provence, M. de Noailles, d'Artois, la reine, le comte de Paris, le duc de Brozé et tous les laquais de la cour, se rangèrent



hauts cris, et on relâché au faible Louis XVI l'ordonnance qui interdisait aux nobles de signer les mandataires du peuple. Toutefois cette ordonnance fut revocquée sur les représentations des hommes sages du conseil, qui firent valoir l'urgence de ne plus nourrir les débauches, ni semer les tracasseries, ni en-

lever les passions, et sur le conseil de la nation, sachant les troubles graves.

Puis gagnant du temps, le 20, elle se rendit au parlement, et le roi, demandant incessamment aux commissaires de signer le projet d'un empereur, fut parvenu à la signature de Necker. Cette nouvelle fut très agréable aux

députés des communes déclarèrent qu'ils ne donneraient leur assentiment à aucune mesure de finances avant que les débats entre les ordres fussent terminés, et protestèrent avec force contre les dispositions hostiles du pouvoir.

L'un des membres apprit à l'assemblée que la capitale était remplie de soldats, que les canons de la Bastille étaient braqués, que les artilleurs invalides demeuraient auprès de leurs pièces, prêts à y mettre le feu au premier signal; que la Bibliothèque du roi était encombrée de munitions de guerre, que tout annonçait que la royauté se disposait à s'armer du glaive pour frapper la liberté. Cette communication causa une sorte de frémissement dans l'assemblée, porta au comble l'exaspération contre la cour, et fit sentir aux députés du tiers la nécessité de mettre un terme à leurs discussions intérieures pour résister à l'ennemi commun. Car, il faut le dire, des dissidences s'étaient déjà fait remarquer parmi les représentants du peuple; quelques-uns, comme Mirabeau et Sieyès, intriguaient sourdement pour le duc d'Orléans; quelques autres, et parmi eux on distinguait Robespierre, Thouret, Barnave, Grégoire, séduits par des idées abstraites de bien public, s'agitaient pour faire triompher les généreux systèmes politiques, sans s'inquiéter des difficultés que devait offrir leur application immédiate et des animosités qu'ils soulevaient contre eux.

Habile à exploiter les mauvaises passions comme les plus admirables sentiments, le comité autrichien attisait le feu de la discorde entre les deux factions, et prenait en secret ses dispositions pour soutenir la lutte qui de jour en jour devenait plus imminente; il massait des forces autour de la capitale et de Versailles, et mettait de nombreux bataillons en mouvement pour former une armée; il donnait en même temps un nouveau degré d'activité aux accaparements de blé, pour affamer les populations; il organisait même des bandes de pillards pour dévaster les villes et les villages. Sur tous les points du royaume, dans les environs de Paris, dans la Brie, dans la Lorraine, en Normandie, en Bretagne, en Languedoc et en Provence, on lut infesté de ces brigands salariés.

Ce qu'il y avait de plus extraordinaire dans ces apparitions de bandes, c'est qu'on ne pouvait jamais les joindre; dès que les habitants d'une ville s'armaient pour les chasser, ils s'évanouissaient comme par enchantement et reparaissaient sur d'autres territoires. A Marseille seulement le peuple put mettre la main sur quelques-uns de ces bandits royalistes; mais lorsqu'on voulut les juger, la cour, qui redoutait des aveux, fit intervenir le parlement d'Aix, qui évoqua l'affaire à son tribunal. Le gouverneur de la province appuya les magistrats, traita les Marseillais de rebelles pour avoir veillé à leurs propriétés, et fit marcher des troupes contre la ville. Aussitôt la jeunesse courut aux armes, s'organisa en bataillons, tira des canons des vaisseaux de guerre qui étaient dans le port, les braqua aux principales entrées, et se prépara à une vigoureuse résistance.

L'exemple de Marseille fut promptement suivi par les villes de Reims, de Caen, d'Orléans, de Nancy, de Rouen, et par une multitude d'autres qui s'organisèrent militairement pour résister à la terreur royaliste. Partout le peuple se dressait contre la monarchie.

A Paris, malgré les décrets de Louis XVI contre la presse, les journaux, les pamphlets, les brochures se multipliaient à l'infini et se propageaient avec une merveilleuse rapidité dans les districts. L'exaltation politique était arrivée à un tel degré qu'on ne se contentait plus de s'entretenir des affaires publiques dans les assemblées, on courait en foule à une espèce de forum établi au centre du Palais-Royal, dans le jardin, sous une tente. C'était là qu'une nombreuse société de jeunes hommes, pour la plupart appartenant à la presse, venait délibérer publiquement sur les questions à l'ordre du jour; c'était dans cette réunion que se distribuaient les nouvelles, et qu'on discutait sur le mérite des députés; c'était là que se tenaient ces discours éloquentes qui remuaient les masses et portaient à la connaissance d'un immense auditoire les machinations du comité autrichien.

Entraînés par l'exemple, les députés du tiers se déterminèrent enfin à faire acte d'énergie; ils envoyèrent une adresse au roi pour lui annoncer qu'ils s'étaient constitués en assemblée des états-généraux; qu'en conséquence ils avaient fait appel aux mandataires de la noblesse et du clergé, pour qu'ils eussent à se réunir à eux, et qu'ils allaient immédiatement procéder à la vérification des pouvoirs sans distinction d'ordres; puis, cette opération terminée, qu'ils commenceraient l'œuvre de la restauration nationale.

Quelques membres du clergé répondirent à l'appel des communes et vinrent remettre leurs pouvoirs pour la vérification; ensuite on passa à la discussion pour le choix du nom qu'il convenait de donner à l'assemblée. Sur la proposition de l'abbé Sieyès, on adopta celui d'Assemblée nationale.

La cour, effrayée de la vigueur que montrait le tiers, et redoutant de se voir débordée par l'opposition, voulut tenter un coup d'Etat; elle se retira à Marly pour avoir le temps de mûrir son projet définitif, et décida la suspension des séances de l'Assemblée, sous prétexte de disposer la salle des Menus pour une séance royale. Le 20 juin au matin, Bailly, doyen ou président provisoire, reçut l'avis du grand maître des cérémonies que la salle était fermée; en même temps des hérauts d'armes annoncèrent cette nouvelle au coin des rues à son de trompe; néanmoins les députés, qui ignoraient ces mesures ou qui en étaient imparfaitement instruits, se présentèrent à la porte principale, et furent brutalement repoussés par les soldats. Vers les neuf heures, Bailly et les deux secrétaires vinrent également pour entrer dans la salle des états, et ne purent obtenir que les portes fussent ouvertes.

Le comte de Vertan, l'officier de garde, déclara qu'il était seulement autorisé à laisser entrer les dignitaires de la chambre pour prendre les papiers qu'ils jugeraient leur être nécessaires. Le président, les secrétaires et quelques représentants pénétrèrent dans la salle et virent que les bancs avaient déjà été enlevés, et que toutes les avenues étaient gardées par des soldats; alors ils se transportèrent rue du Vieux-Versailles, dans le local du jeu de paume, et déclarèrent la séance ouverte.

Bailly rendit compte des faits qui venaient de se passer, et proposa de mettre en délibération le parti qu'il convenait de prendre dans un moment aussi

orageux. Sur la motion du représentant Mounier, les députés décrétèrent ce qui suit : « L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, à opérer la régénération de l'ordre public et à maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale, arrête que les représentants prêteront et signeront le serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. » Et à l'instant tous, cédant à un noble enthousiasme, prêtèrent serment entre les mains du président, au milieu des acclamations des citoyens qui avaient pénétré dans la salle.

Cette démarche était plus que suffisante pour éclairer la cour, et lui faire comprendre que le moment était venu de cesser toute résistance aux vœux d'une nation entière, qui était fatiguée des abus de l'ancien régime. Mais les princes, les rois, les aristocrates ne cèdent jamais de leur plein gré la plus légère parcelle de leurs prétendus droits. La cour persista dans son projet de séance royale.

Au jour fixé pour la réunion des trois ordres par la proclamation du roi, toutes les rues se remplirent de la foule qui accourait de Versailles et de Paris. Dès le matin, de nombreuses patrouilles parcoururent les avenues et dispersèrent les groupes qui voulaient se former; de gros détachements de gardes françaises, de Suisses et de gardes de la prévôté entourèrent la salle; et indépendamment de ces troupes, qui formaient une masse de plus de cinq mille hommes, six régiments d'infanterie se tinrent dans les environs de la ville, les armes chargées et prêts à marcher.

Ce sévère appareil remplissait les esprits d'épouvante; tous les visages étaient mornes. Une avanie d'étiquette attendait encore les députés des communes à la porte même de la salle. Le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, refusa de les introduire avant que la noblesse et le clergé eussent été placés; et pour se mettre à l'abri d'une pluie battante, ils furent obligés de se réfugier sous un hangar qu'on appelait la Maison de bois; enfin, Bailly obtint que les portes fussent ouvertes en menaçant de se retirer avec tous les membres du tiers.

Quelques instants après, Louis XVI entra dans la salle, environné des princes du sang, des ducs et pairs, des capitaines de ses gardes, et suivi d'une compagnie de gardes du corps. Il cassa comme inconstitutionnels et illégaux tous les arrêtés et toutes les décisions du tiers état; il déclara que l'ancienne distinction des trois ordres devait être conservée en son entier comme essentiellement liée à la constitution; que les députés devaient former trois chambres et délibérer séparément, sauf les cas où Sa Majesté jugerait nécessaire de réunir le clergé, la noblesse et le tiers, pour décider des questions d'une utilité générale. Il annonça qu'il voulait maintenir dans toute son intégrité les droits seigneuriaux, les propriétés féodales, les dîmes et les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres. Il termina par une demande d'emprunts et d'impôts, ce qui était pour la cour le

point capital. Le discours du roi finissait par une injonction aux députés d'avoir à se séparer aussitôt et d'attendre au lendemain matin pour reprendre les séances dans les chambres affectées à chaque ordre.

Après le départ de Louis XVI, le clergé, à l'exception de quelques curés, et la noblesse, obéirent et se retirèrent par la porte qui avait été ouverte pour la cour; les autres députés restèrent à leur place, étonnés, incertains, et semblant s'interroger les uns les autres pour savoir ce qu'ils devaient faire. Mirabeau se lève alors et s'écrie : « Messieurs, quelle est cette insultante dictature? L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux! Qui vous fait ce commandement? Votre mandataire! Qui vous donne des lois impérieuses? Votre mandataire! Lui qui doit les recevoir de nous, messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable; de nous, enfin, de qui vingt-cinq millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée, une force militaire environne les états! Où sont les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes? Je demande qu'en vous couvrant de la dignité de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la constitution... »

En ce moment, l'orateur fut interrompu par le marquis de Brézé, le grand maître des cérémonies, qui, d'une voix basse et mal assurée, venait intimer aux députés, de la part du roi, l'ordre de se séparer. « Que voulez-vous à l'Assemblée, cria Mirabeau, vous qui n'avez ni place dans cette enceinte ni droit de parler? Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en souffrons que par la force des baïonnettes. »

La véhémence de cette apostrophe foudroya l'insolent valet et électrisa l'Assemblée. Les députés décrétèrent, séance tenante, le maintien de leurs précédents arrêtés et l'inviolabilité de leurs personnes, déclarant que tout particulier, toute corporation, cour ou commission, qui oserait, pendant ou après la session, poursuivre, rechercher, arrêter ou faire arrêter un député pour raison de ses avis, propositions, opinions émis aux états-généraux, de même que tous ceux qui prèteraient leur ministère pour l'exécution de semblables attentats, de quelque part qu'ils fussent ordonnés, seraient considérés comme infâmes et traités envers la nation, coupables de crime capital et poursuivis comme tels.

Dans l'intervalle, M. de Brézé s'était d'abord avec précipitation, et était venu porter la réponse de Mirabeau au comité autrichien, qui délibérait sous la présidence de Marie-Antoinette. Ce message inspira de violentes colères. Quelques courtisans proposèrent même d'en finir avec les représentants du peuple par un affreux attentat. Les plus sages firent observer qu'ils n'avaient pas assez de forces pour exécuter leur projet, et obtinrent qu'il fût ajourné. La reine persista toutefois à vouloir contraindre le tiers à interrompre la séance, et eut recours à des moyens misérables, que la gravité seule des événements peut les garantir du ridicule et les élever au sublime. On avait construit pour la séance royale une sorte d'enceinte

phithéâtre pour y placer le roi et son cortège. Marie-Antoinette ordonna qu'on le fit démolir sur-le-champ, dans le pueril espoir de troubler par le bruit des marteaux et des scies, par l'embarras des échelles, par l'enlèvement des tapisseries et des panneaux, une délibération qu'elle ne pouvait empêcher par la force. Des ouvriers furent introduits et commencèrent leur bruyante besogne. Mais le calme de l'Assemblée les frappa d'étonnement et d'admiration; tous, d'un commun accord, interrompirent leur travail et écoutèrent les orateurs dans un silence religieux.

Tel fut le résultat de cette séance extraordinaire sur laquelle avaient tant compté les conseillers de la reine et de Louis XVI. Les nouvelles circulèrent rapidement de Versailles à Paris et accrurent l'agitation qui régnait dans la capitale. On ne saurait peindre le frissonnement qu'éprouva la grande ville à ces seuls mots : « Louis XVI a tout cassé. » — « Il semble, dit une brochure du temps, que la lave d'un volcan bouillonne sous les pieds; qu'il ne faut qu'un signal pour faire éclater la guerre civile. Gloire éternelle aux représentants de la nation; ils ont bien mérité de la patrie, ils ont imprimé une tache indélébile au front du despote; ils ont bravé le glaive de la soldatesque; ils ont été les dignes élus du peuple... »

Ces mouvements de l'opinion publique agirent puissamment sur la cour et la portèrent à prendre des précautions extraordinaires contre une invasion des Parisiens. On mit des troupes, des canons et des avant-postes au pont de Sèvres, pour repousser les citoyens qui tenteraient de venir prêter main-forte à l'Assemblée nationale. Néanmoins la terreur commença à gagner l'âme pusillanime des princes, et les décida à donner au roi le conseil de revenir sur ses précédentes déclarations et d'inviter les députés du clergé et de la noblesse à se réunir aux représentants du tiers état. Les souteneurs de l'autel et du trône capitulaient. Hypocrisie et couardise.

Cette concession, que réclamait depuis si longtemps l'Assemblée nationale, se trouva ainsi arrachée par la force des événements quatre jours après avoir été formellement refusée par la cour. Du reste, on n'en sut aucun gré à Louis XVI. Les choses avaient marché, et la question qui occupait les esprits était celle du grand déploiement des troupes et de l'appareil militaire dont le gouvernement affectait de s'entourer. On se demandait dans quel but on agglomérait sur un même point des corps d'artillerie, cent pièces de canon, des masses de soldats étrangers, les régiments de Salis-Samade, Château-Vieux, Dieback, Royal-Suisse, Royal-Allemand, Romer, Bercheny, Esterzay et une multitude de hussards autrichiens et de pandours, qui étaient campés, les uns au Champ de Mars, les autres à Saint-Denis. On s'inquiétait de voir Versailles cernée par des troupes, et les avenues du château garnies de canons pointés sur la salle des États-généraux. Une circonstance fortuite vint heureusement mettre un terme aux incertitudes et éclairer la nation sur les complots du comité autrichien. Le maréchal de Broglie perdit le brouillon d'une lettre qu'il adressait au prince de Condé, et dans laquelle ce vieux roué dévoilait les coupables projets de la cour. Cette lettre, qui fut promptement imprimée et répandue dans la capitale, était ainsi conçue :

« Comme je l'avais prévu et dit une fois à Votre Altesse, la plupart des députés du tiers deviennent des loups affamés, qui n'ont en vue qu'une seule proie, la haute noblesse. Ils sont d'autant plus hardis que leur grand nombre les rassure, et que nous ne faisons rien de ce qu'il faudrait pour les épouvanter et les décourager. Avec cinquante mille soldats je me chargerais volontiers de dissiper tous ces beaux esprits et cette foule d'imbéciles qui applaudissent, écoutent et encouragent. Une salve de canons chargés à mitraille et une vigoureuse fusillade auraient bientôt raison de ces argumentateurs, et remis la puissance absolue qui s'éteint à la place de cet esprit républicain qui se forme. Aujourd'hui le mal est grand, mais il ne faut point se désespérer; que tous les membres de notre parti travaillent à diviser ces brailleurs et cherchent à avancer le moment où nous pourrions agir. Toutefois, je vous prévient que nous ne devons compter que sur les troupes étrangères... »

On était déjà informé à Versailles que les gardes françaises casernés à Paris avaient établi parmi eux une société secrète, dans laquelle ils s'engageaient à n'exécuter aucun des ordres qui leur seraient donnés s'ils étaient contraires aux intérêts de l'Assemblée nationale. Des arrestations avaient été opérées aussitôt dans ce régiment pour intimider les militaires, et onze jeunes soldats avaient été envoyés à l'Abbaye pour de là être transférés à Bicêtre. Mais la veille du jour fixé pour leur départ, ils trouvèrent le moyen de faire tenir une lettre aux jeunes gens qui se rassemblaient au Palais-Royal. Un d'eux ayant lu le message, monta sur une chaise, et s'adressant aux assistants :

« Messieurs, s'écria-t-il, les braves soldats qui ont épargné à Versailles le sang de nos concitoyens sont détenus à l'Abbaye; allons les délivrer! » Les cris « A l'Abbaye! à l'Abbaye! » retentirent de toutes parts, et aussitôt deux cents jeunes gens, tous de la classe de la bourgeoisie et pleins d'ardeur, se dirigèrent du côté du faubourg Saint-Germain.

Cette petite troupe se grossit en route, d'abord de quelques ouvriers qui se munirent de barres de fer, ensuite d'une multitude de curieux; elle était de plus de quatre mille hommes en arrivant à la prison. Le premier guichet fut bientôt enfoncé; puis avec le jeu des maillets, des pinces et des haches, on brisa les portes intérieures; à huit heures les prisonniers étaient libres. Comme ils sortaient, des compagnies de dragons et hussards arrivèrent à bride abattue et le sabre à la main. Les citoyens se jetèrent au devant des chevaux, saisirent les rênes et forcèrent les cavaliers à remettre leurs armes dans les fourreaux. Cette expédition ne coûta pas une goutte de sang.

Les gardes françaises n'étaient pas seuls à donner des exemples d'insubordination; une compagnie des gardes du corps avait refusé de marcher contre les citoyens, et avait été cassée pour ce fait; des régiments qu'on avait eu l'imprudence de faire passer à Paris, s'étaient débandés et avaient été fraterniser au Palais-Royal avec les libérateurs des gardes françaises. Parmi ceux qui étaient restés fidèles, beaucoup avaient déclaré qu'ils refuseraient de faire feu sur le peuple. La contagion des idées révolutionnaires envahissait jus qu'à l'armée; les soldats commençaient à se plain-



SCENE AT THE THEATRE

dre de l'usage aristocratique qui fermait au mérite et au courage la voie de l'avancement, pour réserver toutes les places aux nobles; ils faisaient entendre de violentes récriminations contre la rigueur du code militaire et l'infamie des punitions qui leur étaient infligées. Un garde française osa même écrire à son colonel : « Vous traitez de braves gens comme des esclaves; vous frappez des hommes qui sont vos frères, vos égaux, lors qu'ils refusent d'obéir aveuglément à vos ordres iniques; vous voulez qu'un militaire ne soit ni Français, ni citoyen, ni fils, ni père, ni époux; vous voulez que ce soit un chien de guerre prêt à dévorer, à votre signe, amis, parents, frères, femmes et enfants. Mieux éclairés sur nos droits, nous refusons de vous obéir. »

D'après ces dispositions, le comité secret de la reine jugea qu'il ne pouvait faire aucun fonds sur les troupes françaises; alors il réunit en corps d'armée les régiments étrangers et les mit sous les ordres du maréchal de Broglie, dont la servilité et les sentiments réactionnaires lui étaient parfaitement connus. Celui-ci se conduisit avec sa jactance ordinaire, dressa les plans des massacres qu'il voulait faire exécuter, et annonça avec fracas qu'avant huit jours, grâce à son énergie, la France serait rentrée dans l'obéissance.

Marie Antoinette applaudissait aux forfanteries du maréchal, et le baron de Breteuil, l'âme damnée de la reine, disait, portes ouvertes : « Au surplus, s'il faut brûler Paris, on brûlera Paris; on décimera ses habitants. Aux grands maux les grands remèdes! D'ailleurs c'est le salut de la royauté qui l'ordonne; et périssent des millions d'hommes plutôt que le trône des Bourbons. Le roi est tout, le peuple rien. »

Avant de frapper le grand coup et de procéder au renvoi des députés du tiers état, la cour voulut, par excès de pudence, enlever toute force aux Parisiens en les affamant. Par les ordres du comité autrichien, tous les blés qui existaient dans les halles furent évacués hors de la capitale, les arrivages furent arrêtés, et en peu de jours la disette se fit sentir. La misère devint si atroce, que les malheureux ouvriers en étaient réduits à assiéger les portes des boulangers et à attendre douze et quinze heures pour obtenir un peu de pain noirâtre, terreux, amer, qui donnait des inflammations à la gorge et causait des douleurs d'entrailles. « J'ai vu, dit le rédacteur d'un journal royaliste, dans les dépôts, des morceaux de farine d'une couleur jaune, d'une odeur infecte, et qui formait des masses tellement durcies, qu'il fallait les frapper avec des haches pour en détacher des portions. Moi-même, rebuté des difficultés que j'éprouvais à me procurer du pain, je renonçai absolument à cette nourriture. Ayant été obligé, au plus fort de la disette, de me rendre à Versailles et d'y faire un séjour, je voulus examiner le pain que l'on mangeait au château; nulle part je ne vis le pain de seigle, qui, suivant les ministres, était servi à la famille royale; j'aperçus, au contraire, que tout le monde, même les domestiques, y mangeaient un pain exquis, de la plus belle et de la meilleure qualité. On avait en abondance farine blanche et pain frais. »

Tout paraissant amené à point, la cour s'occupait de compléter ses préparatifs militaires à Paris et à Versailles; la forteresse de la Bastille fut pourvue d'approvisionnements de guerre de toute espèce et la

garnison renforcée; quinze pièces de canon furent disposées dans les créneaux des tours qui regardaient la rue Saint-Antoine, les boulevards et les faubourgs, et douze fusils de rempart furent montés sur leurs affûts; en outre on fit entrer dans le château quatre cents biscailleurs, quatorze coffres de boulets sabotés, quinze mille cartouches et cent vingt barils de poudre; on prévint même le cas où les assaillants s'approcheraient trop près des remparts pour être atteints par le canon, et l'on versa sur les tours des charretées de pavés, de ferments, de boulets et de vieilles poutres. Le marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, n'avait négligé qu'une chose, celle des approvisionnements de bouche, tant il était persuadé que la première-décharge d'artillerie ferait trembler la capitale et mettrait les rebelles à la raison. Quelques régiments étrangers devaient compléter la garnison de Versailles et arriver l'avant-veille du jour fixé par Louis XVI pour un nouveau lit de justice, où il était résolu à prononcer la dissolution des états-généraux. Toutes les mesures étaient prises pour frapper le grand coup.

Déjà le comte d'Artois ne prenait plus la peine de cacher les coupables projets de la cour, et disait à son entourage : « Dans quelques jours nous serons débarrassés de ces polissons de députés, et plus tôt encore nous aurons chassé ce coquin de Necker. »

Ce fut en effet par le ministre des finances que l'on commença; le 11 juillet, Necker reçut une lettre de cachet qui lui annonçait sa disgrâce et lui enjoignait de quitter mystérieusement Versailles et la France. Il obéit, monta aussitôt en voiture, et sans même faire prévenir Mme de Staël, sa fille, il gagna les frontières de Flandre. Les ministres de Saint-Priest, de Montmorin, de la Luzerne reçurent également l'ordre de quitter la cour et de remettre leurs portefeuilles aux hommes impopulaires qui avaient été désignés comme leurs successeurs par Marie-Antoinette. Le baron de Breteuil fut nommé président des finances; la tréasurière, contrôleur général; le maréchal de Broglie fut élevé au département de la guerre; M. de la Porte à l'intendance, et Foulon à la marine. Quoique cette réaction eût été opérée dans le plus grand secret, le renvoi de Necker et de ses collègues ne tarda pas à être connu. Avant même que la nouvelle en fût parvenue à Paris, l'on s'attendait à quelque chose d'extraordinaire, à cause du passage inusité de troupes de fantassins, de cavaliers et d'artilleurs qui se dirigeaient sur Versailles, en traversant les rues de la capitale, ainsi que par les énormes placards affichés au coin des rues, où l'on enjoignait aux habitants, de par le roi, de rester dans leurs demeures, de ne point se rassembler sur les places, et de n'avoir aucune inquiétude de la présence des corps d'armée.

Malgré la défense de Sa Majesté, le Palais-Royal se remplit d'une foule de citoyens avides de connaître les motifs de ce grand mouvement militaire, et d'argumenter sur les raisons secrètes qui faisaient agir la cour. Une voix, dominant toutes les autres, fit entendre ces mots : « Necker est exilé! » En un instant la nouvelle circula d'un bout à l'autre du jardin; on entourait celui qui l'avait apportée, on l'accablait de questions, et comme l'émotion l'empêchait de parler,

on supposa qu'il était agent provocateur; on l'accabla d'injures, et on se préparait à le jeter dans le bassin. lorsqu'un député du tiers fendit la foule et vint confirmer la vérité du renvoi du ministre. Au même instant, le canon du cadran solaire retentit et annonça l'heure de midi. On ne sut rendre le sombre sentiment de terreur dont ce bruit pénétra toutes les âmes; chacun resta comme cloué à sa place; enfin un jeune homme, Camille Desmoulins, surmontant cette impression, s'élança sur une table, arracha une feuille d'arbre, la plaça à son chapeau, brandit une épée d'une main, montra de l'autre un pistolet, et poussa le cri terrible : « Aux armes ! » Les assistants lui répondirent par le cri mille fois répété : « Aux armes ! » Tous, à son exemple, se parèrent de la coarde qu'il avait improvisée, et se formèrent en comité délibérant. Ils décidèrent que les jeux, les spectacles seraient fermés, et les danses défendues en signe de deuil. C'était le prélude de la révolution.

Des pelotons allèrent sur-le-champ transmettre cet ordre dans les théâtres et aux barrières; d'autres troupes, à la tête desquelles se mirent des créatures du duc d'Orléans, se dirigèrent vers un cabinet de figures de cire. On prit les bustes de Necker et du prince, on les couvrit de crêpes et on les porta en triomphe au milieu d'un concours prodigieux d'hommes armés de bâtons, d'épées, de pistolets et de haches. Le cortège défila par la rue Richelieu, le boulevard, par les rues Saint-Martin, Grenétat, Saint-Denis, la Ferronnerie, Saint-Honoré, et vint déboucher sur la place Vendôme. Là, il rencontra un escadron de dragons qui le contraignit à rebrousser chemin et à laisser au pouvoir de la troupe le buste de Necker, qui avait été brisé dans le tumulte, le cadavre d'un garde française sans armes qu'un officier avait transporté d'un coup de sabre, et plusieurs personnes gravement blessées.

Vers le soir, dans le jardin des Tuileries, de nouveaux attroupements se formèrent, en grande partie composés de femmes et d'enfants qui venaient des Champs-Élysées. Néanmoins le baron de Bezenval, commandant la force armée, qui faisait achever un mouvement de concentration de troupes sur la place Louis XV, eut l'air de repousser tout ce peuple, suivant l'exercice qu'il donna de son atroce conduite devant le Châtelet, et commanda au prince de Lambesc de charger à la tête de ses dragons. Ce jeune homme, l'un des amants de la reine, était cité pour ses mœurs féroces et dissolues; charmé d'avoir l'occasion de faire preuve de bravoure sur des gens désarmés, il s'avança fièrement à la tête du régiment de Royal-Allemand, que Marie-Antoinette appelait son invincible, il traversa au galop la foule qui remplissait les allées du jardin; et pour animer ses sbires, il s'abrita une malheureuse femme, un vieillard et de jeunes enfants.

De toutes parts on cria « au meurtre ! » Au lieu de fuir, le peuple forma une barricade, lança sur les soldats, au plutôt sur les assassins, des pierres, des chaises et tout ce qui tombait sous la main. Inquiet, tremblant sur le succès de sa criminelle agression, le prince de Lambesc s'empressa de former ses troupes en bataille et de se replier sur la place.

La population qui encombra les Tuileries s'é-

chappa aussitôt et courut dans tout Paris en appelant aux armes. On sonna le tocsin, on enfonça les boutiques d'armuriers, on força les portes de l'hôtel de ville; puis les citoyens, réunis aux gardes françaises qui s'étaient échappés de leurs casernes, marchèrent sur le détachement de Royal-Allemand qui stationnait devant l'hôtel de Montmorency, sur le boulevard. Celui-ci, après avoir essayé une décharge qui tua quelques hommes, se replia sur le gros des troupes réunies à la place Louis XV. Le peuple se prépara aussitôt à attaquer la place; mais le baron de Bezenval et le prince de Lambesc trouvèrent plus prudent de céder le terrain.

Dans le même temps, les barrières de Paris étaient attaquées par les ouvriers et incendiées; de sorte que la capitale était comme entourée d'un cercle de feu qui ressortait sur le crépuscule qui commençait à paraître. La nuit qui succéda à cette journée fut encore plus agitée; les rues furent constamment sillonnées par des patrouilles bourgeoises, par des détachements de soldats du gnet, de gardes françaises. De temps en temps on poussait des cris d'alarme et on tirait des coups de fusil qui se mêlaient au bruit du tocsin et glaçaient les cœurs d'épouvante. L'incendie des barrières continuait à éclairer l'horizon de leurs sinistres. Cependant, au milieu du désordre né, un pouvoir nouveau s'établissait. Les électeurs de la ville s'étaient constitués en corps municipal avaient fait ouvrir les magasins d'armes qui se trouvaient à la Commune, et avaient décrété l'organisation d'une milice parisienne sous le nom de garde nationale, composée de seize légions, sous les ordres d'un commandant général, d'un commandant en second, d'un major général, et ayant chacune un état-major choisi par le comité permanent. Tel fut le premier acte d'autorité publique des électeurs. Le lendemain, par un second arrêté, ils décidèrent qu'une députation irait à Versailles demander à l'Assemblée des représentants la confirmation de l'établissement de la troupe nationale, la responsabilité des ministres et l'éloignement des troupes étrangères.

Pendant que les députés-électeurs se mettaient en devoir de remplir leur mandat et se rendaient à Versailles, le peuple continuait à parcourir les rues de la capitale, demandant du pain et des armes. Des groupes se portèrent au garde-meubles de la couronne et enlevèrent un canon d'argent et quelques armures de prix; d'autres groupes envahirent la maison des hazardistes, qui étaient désignés comme accapareurs, forcèrent les portes des greniers et y trouvèrent des approvisionnements de farine, dont ils chargèrent cinquante-deux voitures, qui furent immédiatement conduites à la halle.

Sur toutes les places, dans les carrefours, dans les rues, la population montrait une agitation extraordinaire, de tous côtés on ouvrait des tranchées, on formait des barricades avec des tonneaux, on improvisait des corps de garde. Le tocsin retentissait toujours; des hommes passaient dans les quartiers, invitaient de la voix et à l'aide d'une sonnette les habitants à se rendre à leur district respectif; les églises et les couvents étaient devenus des lieux d'assemblées pour les districts. Les motionnaires du Palais-Royal ne désespéraient pas ni le jour ni la nuit; le jour on



Le peuple délivre les gardes françaises prisonniers à l'abbaye

Les cafés étaient constamment remplis d'une foule avidé de nouvelles. On y fit courir les bruits qui avaient transpiré sur les projets de la cour; savoir: que dans la nuit du 14 au 15 juillet on devait procéder à l'arrestation des membres les plus influents de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à celle d'un grand nombre des clercs de Paris, et de tous les citoyens qui avaient manqué par leur patriotisme; qu'ensuite on devait faire entourer la capitale par des lignes militaires, bloquer les barrières et mettre la ville sous le coup des batteries de Montmartre, de Passy, et sous le feu de la Bastille. Cette découverte, que ne justifiaient que trop les divers renseignements obtenus dans les journées précédentes sur la conspiration du comité Polignac, portèrent l'exaspération du peuple à son comble. On fit circuler une liste de proscription où l'on promettait des récompenses à ceux qui apporteraient les têtes du comte d'Artois, du prince de Condé, du maréchal de Broglie, du baron de Bezenval, de Benthier, du baron de Botenil, de Foulon, du prince de Lambese et de plusieurs autres amants ou sicaires de Marie-Antoinette. On s'occupa surtout au Palais-Royal des moyens de se procurer des armes. Les ouvriers en fer furent employés à forger des piques, et en trente-six heures en fabriquèrent cinquante mille. Le peuple armé, c'est le peuple libre.

Un nouveau renfort vint au peuple; la cour, ne pouvant compter sur la fidélité des troupes qui étaient à Paris, avait fait parvenir au colonel des gardes françaises l'ordre d'évacuer la capitale et de se rendre à Saint-Denis. Les soldats refusèrent d'obéir; les sous-officiers se joignirent à eux, et vinrent se mettre à la disposition de la Commune. La ville acquit ainsi un régiment de trois mille hommes, des artilleurs et des canons. C'était un puissant renfort pour l'insurrection. La monarchie perdait de jour en jour du terrain.

Dans le moment même où ces militaires traversaient les boulevards, un corps de la milice nationale découvrait, au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de cinq milliers de poudre. Les munitions furent aussitôt transportées à l'hôtel de ville et déposées dans une salle basse, à la garde de l'abbé Lefèvre, qui en fit la distribution. Cette affaire mit en évidence la trahison du prévôt Flesselles, qu'on soupçonnait déjà d'être de connivence avec la cour, et dont plus tard on acquit la preuve par la saisie de dépêches importantes.

On arrêta également un immense convoi de farines dirigé vers le Champ de Mars, où se trouvaient campés plusieurs régiments. La destination de ces approvisionnements fit supposer que des armes se trouvaient à l'hôtel des Invalides, et l'on décida que l'on irait



Enlèvement des armes aux royalistes par le peuple

CONTRE LE DESPOTISME, L'INCARCÉRATION EST LE PLUS SACRÉ DES DROITS ET LE PLUS SAINT DES DEVOIRS.

sommer le gouverneur de mettre ses magistrats à la disposition du peuple. Mais comme il se faisait tard, on remit l'expédition au lendemain. La nuit se passa sans événement extraordinaire; seulement les rues étaient sillonnées comme la veille par des cohortes armées qui se succédaient d'heure en heure.

A Versailles se passaient des scènes bien douloureuses. Dès que les riches conseillers de Louis XVI avaient eu connaissance des mouvements des Parisiens, ils avaient fait garnir de troupes et de canons les ponts de Sèvres et de Saint-Gloud, et avaient fait fermer les barrières pour intercepter toutes les communications,

À l'intérieur, dans le château même, s'ouvrait une fête brillante; les princes, les princesses, Marie-Antoinette et son cortège de mignonnes, de favorites, de nobles courtisanes, les épaules et la gorge nues, parées de fleurs, se promenaient au milieu des salles de banquet, distribuant l'or, les caresses et les exhortations aux hordes de soldats qui se gorgeaient de viandes et de liqueurs, et qui dans leurs chants impies osaient proclamer l'asservissement de la France.

C'était dans la nuit suivante que la cour avait résolu d'agir; le comité Polignac avait décidé qu'au moment de l'attaque de Paris, les régiments de Royal-Allemand, Royal-Etranger et les hussards environneraient la salle des états, enlèveraient les députés patriotes, et en cas de résistance les égorgeraient. Telle était l'immoralité des courtisans, qu'ils préféraient par des chants brutaux et par des danses à cet horrible attentat. Ainsi le soleil du 14 juillet éclairait à la fois de ses premiers rayons les saturnales de Versailles et les mas-acres de Paris.

Dès l'aube, un peuple immense couvrait les quais, les boulevards, les rues, les places, attendant le signal pour recommencer la lutte et exécuter le projet de la veille. Parmi les combattants, les uns portaient des costumes d'anciens guerriers, des casques, des rondaches; les autres brandissaient des armes de sauvages; un citadin agitait la lance de Boucicaud, un autre portait fièrement le sabre de du Guesclin; des ouvriers, des femmes, des enfants se trouvaient armés de fusils, de mousquets, de pistolets et de poignards des siècles passés, qu'ils avaient trouvés dans le garde-meubles: ce qui présentait un spectacle bizarre et imposant. Tout à coup le cri: « Aux Invulnérables! » sortit du Palais-Royal et alla retentir jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville. Alors toute cette masse se mit en mouvement. L'expédition ne laissait pas que d'être très-périlleuse; on savait que trois régiments étaient campés au Champ de Mars; que le gouverneur de l'hôtel avait des canons, des munitions, un fort détachement du régiment de Toul à sa disposition avec ses pièces, et que la veille même la troupe se tenait en armes derrière les fossés. Mais un peuple qui combat pour la liberté mesure-t-il le danger? La foule avançait toujours. Par un heureux hasard, il se trouva que la garnison, fatiguée de trois nuits de veille, s'était retirée dans ses quartiers; de sorte que les citoyens purent arriver jusqu'à la grille sans avoir eu un seul coup de feu à tirer. Le chef du détachement entra en pourparlers avec les sentinelles, fit appeler le gouverneur et le somma d'avoir à lui remettre son magasin d'armes. Comme celui-ci hésitait à répondre, des enfants escaladèrent les fossés, désarmèrent les sentinelles et ouvrirent les grilles; le peuple se précipita dans l'hôtel et enleva vingt-huit mille fusils et vingt pièces de canon.

Sur le côté opposé de Paris, une autre scène commençait; c'était l'attaque de la Bastille. Le marquis de Launay, commandant de cette forteresse, avait refusé brutalement à deux députations de livrer les armes; plus tard, une troisième députation s'étant présentée, il avait fait tirer sur elle. Enfin, M. Thuriot de la Rosière, député du district, étant parvenu à se faire admettre en sa présence, il avait répondu avec des insolences aux sommations qui lui étaient

faites de retirer le canon qui menaçait la ville; ce misérable osa faire plus encore, et joignit l'atrocité à l'impertinence; pendant les pourparlers, une troupe de jeunes gens sans armes était entrée dans la première cour, séparée de la forteresse par un fossé; lorsque Thuriot de la Rosière se présenta pour sortir, le pont-levis étant baissé, ces jeunes gens s'avancèrent, demandant des fusils; alors de Launay commanda de relever la herse et de faire feu sur ces infortunés. Les soldats exécutèrent son ordre.

Au bruit de la fusillade de l'intérieur, le peuple devina qu'on assassinait ses parlementaires; un immense cri s'éleva de toutes les poitrines à la fois: « Vengeance! » et l'attaque de la Bastille commença. Trois fois les assaillants se ruèrent sous le feu terrible que vomissaient les tours de la forteresse, et trois fois ils furent contraints de battre en retraite, laissant un grand nombre de morts et de blessés sur la place; enfin, après cinq heures de combat, ils parvinrent à établir en face du pont-levis une batterie composée d'un mortier, de deux pièces de quatre et du canon d'argent enlevé au garde-meubles.

La garnison pensa alors à se rendre et cessa de tirer. Un officier suisse appela à travers un créneau et tendit un billet. Une planche fut jetée en travers du fossé, un huissier nommé Maillard s'élança sur ce pont vacillant et dangereux, prit l'écrit et le porta au commandant Hullin; celui-ci lut à haute voix: « Nous avons vingt milliers de poudre, disaient les assiégés; nous ferons sauter tout le quartier si vous n'acceptez la capitulation, avec garantie de la vie sauve pour toute la garnison. — Foi d'officier, dit Hullin, nous l'acceptons. — Et nous, nous la refusons! crièrent mille voix parmi les assaillants; vengeance, vengeance pour nos frères traitreusement assassinés! » Malgré cette protestation, les ponts s'abaissèrent, et le peuple se précipita dans la Bastille. En un instant la foule remplit la double enceinte et les huit tours; les assiégés furent faits prisonniers; deux officiers et quelques invalides, qui traînaient encore sur les vainqueurs, furent tués sur la place; le major de Losme subit le même sort; l'infâme de Launay fut traîné à la Grève et décapité en vue de l'hôtel de ville; sa tête fut placée au bout d'une pique. On trouva dans sa poche un billet signé Flesselles, qui contenait ces mots: « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses; tenez bon jusqu'au soir, l'armée est en marche, et vous aurez du renfort. »

Cette lettre fut sur-le-champ portée à la Commune et lue au comité des électeurs assemblés en permanence. A cette lecture, le prévôt des marchands, interdit et tremblant, put à peine balbutier quelques mots pour sa défense: « Sortez, monsieur de Flesselles, cria l'un des membres du comité; vous êtes un traître; vous avez trahi la nation, la nation vous abandonne. » A l'instant même le prévôt des marchands fut saisi par un robuste ouvrier, et entraîné hors de la salle; on le conduisit à une lanterne pour le pendre, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet.

La nuit qui suivit cette mémorable journée fut extrêmement agitée; c'était celle indiquée pour l'exécution du complot de la cour; mais la prise de la Bastille avait singulièrement changé l'état des choses. Tous ces courtisans qui, la veille encore, appelaient la

grande insurrection nationale une émeute de brigands salariés, maintenant, consternés, blêmes, anéantis, osaient à peine envisager l'abîme ouvert sous leurs pas. Marie-Antoinette, cette femme si audacieuse dans le succès, commençait à comprendre dans quel péril l'avait jetée ses lâches complaisants, et se trouvait sans force pour conjurer le danger. De tous ces plats valets qu'elle avait élevés au pouvoir, de tous ces ducs, de tous ces princes qu'elle avait gorgés d'or, pas un seul n'avait assez de courage pour venir apprendre à Louis XVI que le peuple, debout, triomphant, allait se trouver face à face avec la royauté avilie, dégradée, sans crédit, sans argent, sans ressources. On lui dit seulement que le comité avait décidé l'ajournement de ses projets contre les états-généraux. Enfin, dans la soirée, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt se détermina à pénétrer dans l'appartement de Louis XVI, qui était déjà couché et profondément endormi; il le réveilla, lui rendit compte des événements de la capitale, et lui conseilla, pour calmer l'agitation des esprits, de paraître le lendemain à l'Assemblée nationale, de rappeler Necker et d'éloigner les soldats étrangers de Versailles.

Le 15, dès l'ouverture de la séance, plusieurs députés demandèrent que l'Assemblée nationale déclarât qu'elle allait immédiatement aviser aux moyens de rétablir le calme dans Paris, et s'occuper de rédiger une nouvelle adresse au roi pour lui demander le renvoi des troupes de la capitale et le libre arrivage des grains et des farines. Ce parti ayant été adopté à l'unanimité, vingt-quatre députés furent désignés pour se rendre sur-le-champ auprès de Sa Majesté. Mais au moment où ils allaient quitter la salle, le duc de Liancourt demanda la parole, et annonça qu'il était autorisé à dire que le roi, de son propre mouvement, s'était déterminé à venir au milieu des représentants. Quelques minutes après, Louis XVI parut en effet, sans gardes, accompagné de ses deux frères. Il s'avança dans la salle et, debout, en face de l'assemblée, il prononça d'une voix émue ce discours : « Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentants pour leur témoigner sa peine et les inviter à trouver le moyen d'apaiser les troubles. Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient point en sûreté. Serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est moi qui déclare ne faire qu'un avec mon peuple; c'est moi qui me fie à vous! Aidez-moi dans cette circonstance à assurer le salut de l'Etat; je l'attends de l'Assemblée nationale. Déjà j'ai ordonné aux troupes d'évacuer Paris et Versailles. Je remets au président la lettre de rappel du ministre Necker, et je vous invite à faire connaître mes dispositions à la capitale.

Quel changement de langage! La royauté s'avoue impuissante à faire le bien de la nation; et quelques jours avant, elle intinait du haut de son lit de justice des ordres hautains et menaçants. Dès ce moment Versailles fut dans l'ivresse, et le château dans la consternation et dans le deuil. Une terreur panique s'empara de toute la cour; le comte d'Artois et ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry; le prince de Condé, son fils le duc de Bourbon et son

petit-fils le duc d'Enghien; le prince de Conti, l'écabable famille des Polignac et plusieurs des grands seigneurs qui composaient le comité autrichien, quittèrent précipitamment la ville et gagnèrent la frontière, dans le double but de fuir la colère du peuple et de mendier au dehors, chez les rois ennemis, les moyens d'asservir de nouveau la France.

Louis XVI fut également sur le point de céder aux instances de sa femme et d'opérer une retraite sur les pays étrangers; mais l'amour de l'autorité, si puissant même sur les plus faibles caractères, lui fit abandonner ce projet; il se persuada qu'il serait toujours libre d'en venir à cette mesure extrême si l'honneur s'assombrissait, et qu'en attendant il ne devait pas légèrement risquer sa couronne.

L'Assemblée nationale, chargée de faire connaître les promesses du roi, avait envoyé une députation de quatre-vingt représentants à Paris. On remarquait parmi eux les ducs d'Aiguillon et de la Rochefoucauld-Liancourt; Matthieu de Montmorency, l'un des plus ardents révolutionnaires de l'époque; le fameux évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, le marquis de la Fayette et Bailly.

À leur entrée dans Paris, les commissaires furent environnés par une troupe de bourgeois et de soldats armés, qui leur servirent de cortège d'honneur et les conduisirent à l'hôtel de ville, où siégeait le comité permanent. Arrivés sur la place de Grève, leurs regards furent frappés par le spectacle magique d'une foule qui faisait retentir les airs d'applaudissements et de cris de joie. Dans la salle des séances, ils trouvèrent un public si nombreux, si transporté d'ivresse, qu'ils purent à peine obtenir un moment de silence. Enfin le marquis de la Fayette étant monté sur une tribune improvisée, prit la parole et annonça que le roi était venu au milieu de l'Assemblée nationale sans pompe, sans appareil; qu'il avait confirmé l'établissement de la milice nationale et promis de faire renaître l'abondance dans la capitale.

Toujours magnanime et crédule dans ses triomphes, le peuple pardonna, ajouta foi aux promesses du monarque, et répondit par des cris de vive le roi! vive la nation! vivent les députés! Au milieu de ces transports, le marquis de la Fayette fut proclamé commandant de la milice parisienne, le vicomte de Noailles major-général; Bailly fut également élu par acclamation maire de la capitale. La nomination de ces trois députés annonçait le triomphe complet du parti populaire. Dès ce moment, la royauté descendait au troisième degré des puissances de l'Etat, c'est-à-dire se trouvait réduite à avoir moins d'autorité que l'Assemblée nationale et que la Commune de Paris.

Louis XVI voulut tenter un nouvel effort pour ressaisir le sceptre qui lui échappait; il fit le 16, le 16, qu'il se rendrait dans sa bonne ville de Paris. En effet, le lendemain, il quitta Versailles, à huit heures du matin, accompagné d'une députation, et escorté par la milice bourgeoise, qui formait deux haies à droite et à gauche de la route. Aux portes de la capitale, il fut reçu par le corps municipal et par Bailly, et conduit en triomphe à l'hôtel de ville, où il prit la parole nationale aux acclamations de tous les assistants. Puis, cette cérémonie terminée, il retourna dans la même journée à Versailles.

On put croire un instant que l'apprentissage de Sa Majesté avait suffi pour faire cesser les désordres, mais le calme ne dura que peu de jours, et la capitale devint encore le théâtre de scènes terribles. S'il faut en croire les historiens du temps, les nouveaux soulèvements furent en grande partie le résultat des machinations de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, qui depuis plusieurs années songeait à renverser la branche aînée des Bourbons et à s'asseoir sur le trône de France. Ce digne rejeton d'un valet d'écurie et d'une éhontée messaline ne négligeait rien pour capter la faveur populaire; malgré son avarice sordide, il distribuait des monceaux d'or; il parcourait les rues à pied, vêtu comme le plus simple bourgeois, donnait des poignées de main, affectait de se faire nommer le prince citoyen, et prenait toutes les allures du patriote le plus exalté. Mais, dans l'ombre, il ourdisait une trame infernale, et méditait deux trahisons, l'une contre le roi, l'autre contre la nation. La dame de Genlis, une de ses anciennes maîtresses, qu'il avait investie de la charge de gouvernante de ses enfants, le secondait admirablement dans l'exécution de ses projets. Montjoie prétendait qu'elle présidait le comité d'insurrection qui se tenait dans les appartements du Palais-Royal, et qu'elle soulevait des orateurs chaque fois que le duc d'Orléans jouait utile à sa cause de porter le peuple à quelque extrémité.

Ces accusations ne sont pas les seules que l'histoire formule contre cette femme; il en est de plus graves; on lui attribue un rôle de corruptrice auprès de ses élèves, notamment à l'égard du jeune duc de Chartres. Le même auteur, contemporain des faits qu'il raconte, attaque plus vigoureusement le duc d'Orléans; il rapporte une foule de meurtres et d'assassinats mystérieux exécutés par ce prince, pour se débarrasser d'ennemis trop clairvoyants ou de confidentes indiscrets; il ajoute même qu'il était le fauteur des troubles qui ensanglantaient la France. Anquetil vient corroborer l'opinion de Montjoie dans le passage de son Histoire de France où il dit que Louis-Philippe a consacré la plus grande partie de ses biens, qui étaient immenses, et des subsides considérables qu'il recevait de l'Angleterre, pour entretenir des armées de brigands qui ravageaient le royaume. Walkenaër affirme de son côté qu'au commencement de la révolution, le ministre Pitt obtint du Parlement un subside de vingt-cinq millions de livres, dont il ne devait pas rendre compte, et qu'il prétend avoir été employés à soutenir la faction d'Orléans, parti étrange qui n'offrait aucune chance de liberté publique, qui ne promettait qu'un changement de dynastie au lieu d'un changement de gouvernement, et qui, en arrivant au pouvoir, laissait debout toutes les oppositions de l'hérédité reconnue, et assurait ainsi une longue suite de divisions, de discordes intérieures, sans autre but que le choix d'un maître infâme et l'asservissement de la France à l'Angleterre. L'abbé de Montgaillard, Laurentie et une foule d'autres écrivains s'accordent également à représenter Louis-Philippe comme l'agitateur de la France, comme l'instigateur le plus ardent des scènes tragiques du mouvement révolutionnaire.

Il paraît donc indubitable, d'après tous ces témoignages, que le prince s'efforçait de pousser la révolution dans tous les excès de l'anarchie, afin de re-

de la liberté odieuse à la nation. Il demeure prouvé que le duc d'Orléans se fit le continuateur de la politique machiavélique de la cour, devint le chef des monarches; que ses agents parcoururent la France, accaparèrent les grains, en firent des approvisionnements considérables, et à une époque déterminée les dirigèrent sur les ports de l'Océan, d'où ils furent embarqués pour les îles de Jersey et Guernesey, et déposés dans plusieurs immenses magasins.

On ne tarda pas à s'apercevoir du manège des accapareurs, à cause de la recrudescence de la disette; mais personne ne soupçonna le principal coupable; on rejeta sur la cour ces indignes manœuvres, et le peuple fit retomber toute sa colère sur les hommes notoirement désignés pour avoir spéculé sur la famine. Le ministre Foulon, et son gendre Berthier, intendant de Paris, furent les premiers qu'atteignit la justice populaire: l'un fut arrêté à Véry, près de Fontainebleau; l'autre à Compiègne, au moment où tous deux cherchaient à s'échapper de France. Foulon, ramené à Paris, comparut devant une commission extraordinaire réunie à l'hôtel de ville. Le général la Fayette essaya vainement de le sauver; au moment où il venait d'obtenir qu'on le conduirait à l'Abbaye, et qu'on retarderait la condamnation pour instruire l'affaire et découvrir ses complices, une bande, partie du Palais-Royal, fit irruption dans la salle, et l'un des hommes qui la composaient, se détachant du groupe, s'avança vers le bureau: « Vous moquez-vous de nous? s'écria-t-il en fixant la Fayette; qu'est-il besoin de jugement pour pendre un scélérat jugé depuis trente ans? » Puis, sur un signe énergique de cet homme, quatre de ses compagnons se jetèrent sur Foulon, le traînèrent sur la place, et l'attachèrent à la fatale lanterne suspendue au coin de la rue de la Vannerie.

Ce drame était à peine terminé, qu'un autre commençait. Berthier franchissait la barrière et entra dans Paris, escorté par une population innombrable qui s'était recrutée sur la route. On jetait dans sa voiture des morceaux de pain noir et dur, en lui criant: « Tiens, malheureux, le voilà ce pain que tu nous faisais manger! » On dressait devant lui des bannières chargées d'épithètes infamantes, ou sur lesquelles étaient tracées les phrases suivantes: « Il a volé la France. — Il a dévoré la substance du peuple. — Il a été l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a bu le sang de la veuve et de l'orphelin. — Il a trahi sa patrie. » A ces écritures menaçantes vint s'en joindre un plus menaçant encore, la tête de Foulon, son beau-père, promenée sur une pique par la terrible bande du Palais-Royal. Il arriva au milieu de ce cortège à l'hôtel de ville, où immédiatement on lui fit subir un interrogatoire; puis l'ordre fut donné de le conduire à l'Abbaye. Mais dès qu'il eut descendu les degrés du perron, les mêmes hommes qui avaient pendu Foulon l'arrachèrent à son escorte et le traînèrent vers la rue de la Vannerie. Comme il leur résistait en désespéré, ils le tuèrent d'un coup de sabre. Exécution sommaire et barbare.

Ces meurtres ne furent, au rapport de Montjoie et de Laurentie, que le prélude d'autres assassinats dirigés par une main mystérieuse, et qui venaient à point délivrer le duc d'Orléans de complices exigeants. Ils citent entre autres le meurtre d'un agent de change



Bailly, maire de Paris

puissamment riche, nommé Pinet, qui eut un grand retentissement. D'après leur version, ce malheureux avait eu l'imprudence de confier au prince, contre un simple récépissé, son portefeuille, qui contenait pour quarante millions de valeurs, afin de le mettre à l'abri pendant les émeutes. Lors que le danger fut passé, Pinet vint au Palais-Royal redemander le riche portefeuille. Le duc d'Orléans s'excusa de ne point le rendre sur ce qu'il l'avait mis en sûreté dans une de ses résidences. Il prit jour avec l'agent de change et convint qu'il lui enverrait une de ses voitures pour le chercher et le conduire au lieu où était son trésor.

An jour fixé. Pinet sortit de Paris vers les cinq heures du soir, muni de son récépissé, et monta dans une voiture qui l'attendait près du bois de Boulogne. Les chevaux l'entraînèrent vers la forêt du Vésinet; mais arrivé dans un lieu écarté, des hommes embusqués sautèrent aux brides, arrêterent la voiture, en firent descendre l'agent de change, et commandèrent au postillon de repartir au galop.

« Un instant après, dit Montjoie, un coup de pistolet retentit dans la forêt, et Pinet tomba baigné dans son sang, sa tête portant sur un tronçon d'arbre coupé à fleur de terre. On le crut mort, on le fouilla, et l'on s'empara de la reconnaissance, qui fut portée au duc d'Orléans. » Le lendemain, des cultivateurs se rendant au marché, trouvèrent l'infortuné respirant encore; ils le transportèrent à une lieue de là dans une chaumière, et coururent chercher un médecin, qui lui prodigua les secours de l'art. Mais tous les soins furent inutiles; le blessé ne recouvra ses esprits que pendant quelques minutes, et ne put prononcer que ces paroles : « Le scélérat!... Mon portefeuille! mon portefeuille! » Puis il expira.

Comme plusieurs personnes avaient eu connaissance du dépôt, on s'empressa de réclamer le portefeuille au duc d'Orléans. Celui-ci nia effrontément qu'il eût jamais rien reçu, et renvoya les créanciers de Pinet. L'affaire avait été admirablement conduite; il ne restait aucune trace du vol ni de l'assassinat; cependant quarante millions avaient été dérobés, et quinze cents familles, qui avaient confié leurs fonds à l'agent de change, se trouvaient ruinées d'un seul coup. Le voleur était assuré de l'impunité.

« Beaucoup de gens, dit le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, dans ses Mémoires, n'ont pu croire sur le compte du prince; mais on manqua de preuves pour l'attaquer juridiquement. Pendant deux années on tenta tous les moyens possibles de s'en procurer. Enfin, quelques-uns des principaux créanciers découvrirent un valet de chambre congédié, qui était au service du duc d'Orléans à l'époque de la mort de Pinet. Ils s'adressèrent à cet homme, et lui offrirent de grandes récompenses s'il voulait leur procurer les renseignements dont ils avaient besoin. Après bien des négociations, ils conclurent leur marché et en obtinrent des confidences. Mais pour qu'elles pussent leur être utiles, il fallait qu'il consentit à déposer en justice, et il y répuignait infiniment, certain, disait-il, que son ancien maître le ferait assassiner ou empoisonner. On espérait cependant l'y déterminer à force d'argent, lorsque cet homme disparut tout à coup, ne laissant aucune trace de sa fuite. Les créanciers présumèrent qu'il avait vendu son silence au duc, et qu'il était sorti du royaume. Je fus instruit de ces détails dans les premiers jours de mars 1792, par les créanciers eux-mêmes, qui me demandèrent si, en ma qualité de ministre, je ne pourrais pas leur

procurer les moyens de rechercher ce domestique en Angleterre et de l'y faire arrêter. Mais je quittai le ministère peu de jours après, ce qui m'empêcha de donner suite à cette affaire. »

Pendant que la plupart des membres du comité autrichien désertaient la France à la suite des princes, Necker faisait son entrée dans la capitale au milieu d'une foule enthousiaste, accourue sur son passage pour le proclamer le libérateur de la patrie. Il a écrit lui-même que ce jour avait été le plus beau de sa vie. Hélas ! ce beau jour ne devait pas avoir de lendemain. L'infâme duc d'Orléans, n'ayant pu amener le ministre à son parti, fit répandre d'odieuses calomnies contre le Gênévois, et intrigua si bien, qu'après son départ pour Versailles, l'enthousiasme tomba et fit place à la défiance.

Dans la soirée, on alla jusqu'à accuser Necker de s'être vendu à la cour, et d'avoir promis à la reine de faire rétrograder le char révolutionnaire. On lui imputa à crime d'avoir demandé la grâce du baron de Bezenval, arrêté pour crime de lèse-nation, et d'avoir fait décréter une amnistie pour les misérables qui avaient spolié le peuple. Comme les électeurs de Paris remettaient le jour même leurs pouvoirs municipaux à une assemblée de cent vingt membres, composée de deux députés envoyés pour chacun des soixante districts, le duc d'Orléans profita de la circonstance pour aiguiller les esprits des nouveaux représentants, et parvint à leur faire révoquer l'édit d'amnistie.

Ainsi, grâce aux menées du prince, une journée suffit pour enlever à Necker sa popularité et le mettre au même rang dans l'opinion que les ministres Montmorin, Saint-Priest, la Luzerne, qui avaient été rappelés avec lui. Du reste, la cour avait composé son nouveau ministère d'hommes qui étaient en exécution au parti de la démocratie; Champion de Cicé et le Franc de Pompignan, l'un archevêque de Bordeaux et l'autre de Vienne, venaient d'être investis, le premier de la charge de garde des sceaux, le second de la feuille des bénéfices; M. de la Tour du Pin-Paulin avait été élevé au département de la guerre, et le maréchal de Beauveau introduit au conseil.

Du reste, le caractère de ces personnages, dont le mauvais vouloir pour tout ce qui était réformes ou améliorations se faisait sentir en toute occasion, et justifiait complètement la haine du peuple.

Des bruits sinistres commencèrent de nouveau à circuler sur les projets de la cour contre la liberté, et firent ouvrir les yeux sur de sourdes machinations. On se porta à l'arsenal de Chantilly, où l'on trouva des armes, des munitions, de grands approvisionnements et vingt-sept pièces de canon. A l'Île-Adam, château du prince de Condé, on saisit également dix-sept bouches à feu, de la poudre et des boulets, ce qui corrobora les preuves de l'existence d'un complot.

La terreur qui agitait la capitale ne tarda pas à gagner les provinces et à faire insurger les populations. A Rennes, à Saint-Malo, à Grenoble, à Lyon, à Bordeaux, à Dijon, à Strasbourg, à Verdun, à Rouen, au Havre et dans toutes les villes importantes, les citoyens s'organisèrent en milices nationales, et s'approprièrent à opposer une vigoureuse résistance aux tentatives d'invasion étrangère et de réaction royaliste; en moins de quinze jours, trois millions d'hom-

mes se trouvèrent sous les armes. De sorte que cette fois encore les menées de la cour tournèrent contre ses partisans et n'aboutirent qu'à faire connaître au peuple la force dont il pouvait disposer pour secouer le joug des prêtres hypocrites et des nobles insolents qui le pressuraient depuis tant de siècles, qui le tenaient cadencassé à la glèbe, qui le surchargeaient de tailles, de corvées, de dîmes, d'impôts, de capitations, et qui, non contents de lui voler jusqu'à sa dernière obole, de lui arracher jusqu'à son dernier lambeau, lui prenaient encore ses filles et ses femmes pour les lui rendre flétries, déshonorées.

Le moment du réveil des populations agricoles était venu, et, il faut le dire, le réveil fut terrible : dans le Dauphiné, dans le Mâconnais, dans le Beaujolais, dans la Lorraine, dans le Berry, dans presque toutes les provinces enfin, il se forma une nouvelle Jacquerie dirigée contre les châteaux. Partout les demeures féodales furent incendiées; partout tombèrent, sous le marteau et sous la pioche des paysans, les vieux donjons où avaient été emprisonnés, torturés, suppliciés tant d'infortunés, victimes de la seigneurie et de l'Eglise, pendant des siècles d'oppression, de servitude; bien des excès sans doute accompagnèrent l'œuvre de destruction; mais si l'on met en parallèle la conduite du peuple et les crimes de la noblesse, on trouvera la justification des soulèvements; nous dirons même que la destruction de ces repaires de brigands était un acte de haute justice. Nulle part les citoyens ne furent les provocateurs; ils ne firent que châtier l'ontrecrudescence des seigneurs. Ainsi, dans un village de Normandie, on incendia l'habitation d'un noble qui, en vertu de prétendus droits féodaux, avait imaginé de confisquer l'unique fontaine de la commune et de la clore de murs, afin de rançonner les cultivateurs. A Quincy, près Vesoul, un certain comte de Memmay, d'un naturel féroce, avait voulu se donner un divertissement de son goût, et avait fait sauter une mine dans une fête de village, précisément à l'endroit où la population se trouvait agglomérée, afin qu'il y eût plus de victimes. Cette barbarie, ourdie par la noirceur la plus abominable, avait exaspéré le pays contre les châteaux, et amené une levée de bouchers. Ailleurs, les nobles se plaisaient à lâcher leurs limiers sur les pauvres qui venaient implorer leur charité. A Senozan et à Terrier, les suzerains faisaient mieux, ils les chassaient à coups de fusil chargés de gros plomb; dans le Mâconnais, un seigneur faisait tout simplement pendre aux créneaux de ses tours les malheureux surpris en délits de chasse ou de maraude.

Ces collisions sanglantes des provinces déterminèrent la fameuse séance du 4 août, dans laquelle l'Assemblée décréta l'abolition de tous les privilèges et promulgua les articles suivants : Abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, sous quelque dénomination qu'elle existe. — Faculté de rembourser les droits seigneuriaux. — Abolition des juridictions seigneuriales. — Suppression du droit exclusif de chasses, de colombiers, de garennes. — Taxe en argent, représentative de la dime; rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit. — Abolition de tous les privilèges et immunités pécuniaires. — Egalité des impôts pour tous les citoyens, à compter de

l'année 1789, suivant ce qui sera réglé par les assemblées provinciales. — Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires. — Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices. — Abandon du privilège particulier des villes et des provinces. — Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices. — Destruction des pensions obtenues sans titres. — Réformation des jurandes. — Une médaille sera frappée pour éterniser la mémoire de ce jour.

Jusque-là il n'avait été nullement question de la royauté; un des membres prit la parole et demanda que l'Assemblée voulût bien se souvenir du monarque sous le règne duquel s'accomplissait une aussi magnifique révolution, et proposa de proclamer Louis XVI le restaurateur de la liberté française. Cette motion fut immédiatement mise aux voix et adoptée aux acclamations des députés et de tous ceux qui assistaient à la séance. Hommage rendu au monarque.

Il semblait que la Révolution était enfin consommée, qu'il ne restait plus à l'Assemblée qu'à formuler un contrat social analogue aux constitutions de l'Angleterre et des États-Unis; mais le fatal entêtement de Louis XVI, ou plutôt des conseillers qui l'entouraient, vint renverser les espérances des hommes sages et remit toutes choses en question. Si Majesté refusa d'adhérer aux décisions de l'Assemblée nationale, et écrivit à l'évêque d'Arles : « Cet enthousiasme populaire qui s'est emparé de tous les ordres de l'Etat ne fait que glisser sur mon âme. Je ne donnerai point ma sanction à des décrets qui attaquent le trône et l'autel; je ne consentirai jamais à poser moi-même des limites à ma puissance, à dépoiler ma noblesse et mon clergé de leurs privilèges, car il n'y aurait plus en France ni monarchie ni monarque. Je veux être le maître, le roi. »

En conséquence, la cour s'occupa de nouveau d'entraver la marche du char révolutionnaire, et songea encore une fois à dissoudre l'Assemblée nationale. Marie-Antoinette entra elle-même en relations directes avec plusieurs des députés influents, et mit si habilement en jeu tous les genres de séduction, qu'elle gagna à sa cause ceux-là qui s'étaient montrés le plus hostiles à la royauté. Mirabeau, le général la Fayette et Bailly. Le commandant de la garde nationale et le maire de Paris opérèrent d'abord le désarmement des citoyens pauvres, ne laissant des fusils qu'aux bourgeois; refoulèrent à Montmartre plus de dix-sept mille ouvriers sans ouvrage, sous prétexte qu'ils n'étaient point originaires de Paris; doublèrent les postes et établirent des batteries aux barrières, les canons chargés à mitraille, afin de réprimer toute tentative d'insurrection. Malgré ces manœuvres du parti royaliste, les idées libérales faisaient chaque jour d'immenses progrès; et quoique le roi n'eût pas donné son adhésion aux décrets rendus par les députés dans la séance du 4 août, le peuple avait pris au sérieux la suppression des privilèges. Déjà l'Assemblée nationale s'était déclarée Assemblée constituante et avait commencé d'importantes réformes. Elle avait supprimé les ordres militaires, les livrées, les armoiries; elle avait décrété la liberté de la presse et des cultes; elle avait ouvert la discussion sur les

droits de l'homme, et avait même déjà abordé la fameuse question sur les attributions de la puissance royale. On s'apprêtait à discuter la monarchie.

Dès l'ouverture des débats, les partisans de la sanction absolue vinrent s'asseoir à la droite du président, et tous les antagonistes à gauche, pour indiquer leur divergence d'opinions. Cette question était en effet fondamentale pour la constitution. Si le veto était rejeté, il demeurait évident que le monarque n'était plus libre de refuser les décrets de la Constituante, par conséquent la monarchie n'existait plus que de nom, et la France, au lieu d'obéir à un roi, allait être gouvernée par un président de République, chargé de faire exécuter la volonté nationale; au contraire, s'il était adopté, le principe de la souveraineté du peuple se trouvait anéanti. Le club du Palais-Royal, habitué à donner le ton aux réunions politiques de la capitale, ne resta pas inactif dans ces circonstances, et décida qu'une députation imposante, prise dans ses membres, se rendrait auprès des représentants pour leur annoncer qu'il existait parmi eux une liste nombreuse salariée par Marie-Antoinette et décidée à faire passer l'infâme veto, que le peuple connaissait les traites, et que s'ils ne renonçaient à leur projet liberticide, quinze mille hommes viendraient leur demander compte de leur conduite.

Le marquis Saint-Hurugues, chargé de porter cette motion, réunit environ quinze cents jeunes gens, et vers les dix heures du soir se disposa à partir pour Versailles. Mais les agents secrets de la municipalité avaient déjà fait leur rapport sur cette manifestation à l'hôtel de ville, et la Fayette avait renforcé les postes, barré les rues par des grenadiers et du canon, et fermé les routes par de la cavalerie. Les motionnaires, qui étaient sans armes, furent repoussés à filement et obligés de rester à Paris. Néanmoins leurs réclamations parvinrent à la Constituante et lui imprimèrent une crainte salutaire. Les députés n'osèrent pas résoudre la question en faveur de la monarchie, et prirent un terme moyen, qui fut de décréter le veto suspensif.

Des bruits d'une nature plus grave vinrent encore augmenter l'agitation populaire: il s'agissait de la découverte d'une nouvelle conspiration royale. Un journaliste républicain, Loustalot, la signala dans un article virulent, où il disait: « La persistance des grands seigneurs émigrés et leurs voyages de cour en cour, ont pour objet de former une confédération entre plusieurs princes pour venir, à la tête des troupes étrangères, fondre sur la France et rétablir l'ancien ordre de choses. Ce projet plaira à tous les despotes, à tous les aristocrates de l'univers; et la confédération rencontrera d'autant moins d'obstacles, que les rois doivent sacrifier toutes leurs amoniosités à l'intérêt de tenir les peuples dans l'asservissement. L'empereur d'Autriche fait la paix avec le sultan pour s'entourer le parti de Marie-Antoinette, dont il est l'âme invisible. Le roi de Prusse fait avancer sur les frontières de France et de l'Empire une armée de cinquante mille hommes, qui seront suivis de six mille Hessois et de quelques autres troupes des Germes. Le roi de Sardaigne, qui ne peut guère rester des secours, le comte d'Artois, son gendre, se prépare à marcher contre nous, ainsi que les Bourbons d'Espagne. Pen-



Le général la Fayette

dant que cinquante mille Espagnols nous attaqueront au midi, les Prussiens entreront par le nord de la France; l'Alsace sera contenue par l'empereur d'Autriche à la tête de toutes ses forces; le Dauphiné et les provinces voisines seront occupées par vingt-cinq mille Italiens, et Paris sera tenu en respect par l'armée que le château organise.... »

On ne fut pas longtemps à reconnaître l'exactitude des informations du journaliste, par l'usage immédiat que Louis XVI fit du veto suspensif contre les décrets rendus dans la nuit du 4 août et par l'appel d'un corps de troupes réglées à Versailles. Eulin M de Saint-Priest, le ministre de Paris, ne prit plus la peine de cacher les ordres qu'il avait reçus relativement à des dispositions militaires contre la capitale, et combina ses mouvements avec ceux des troupes répandues à Senlis, à Compiègne et à Nogent.

La bourgeoisie, qui pendant quelques instants avait paru se rapprocher de la cour, conçut alors de nouvelles inquiétudes sur les libertés publiques, et parla de marcher sur Versailles, de tripler les gardes, et de mettre des canons en batterie; les districts se remuèrent, et le Palais-Royal se remplit de motionnaires et d'agitateurs. Ce mouvement était justifié par l'attitude de plus en plus hostile du pouvoir; indépendamment du régiment de Flandre, que le ministère avait appelé à Versailles pour renforcer la garnison, il avait multiplié les congés de semestre; et de tous les officiers royalistes il avait formé un corps de volontaires de plus de quinze cents hommes; en outre il avait doublé les cadres des gardes. Ensuite, sous prétexte de fêter les nouveaux venus, la reine

avait engagé les gardes du corps à donner un repas aux officiers des autres régiments, et avait même offert la salle de spectacle du château pour cette réunion. Le jour du gala, les officiers du régiment de Flandre, des dragons de Montmorency, des gardes suisses, des cent-suisse, de la prévôté, de la maréchaussée, l'état-major et quelques officiers choisis de la garde nationale de Versailles, invités par les gardes du corps, se rassemblèrent dans le grand salon d'Hercule, d'où ils furent conduits, au bruit des fanfares d'une musique militaire, dans la salle de l'opéra. Le premier service se passa convenablement; au second service, on porta les santés du roi, de la reine, du jeune dauphin et de la famille royale. La santé de la nation, proposée par un garde national inexpérimenté, fut rejetée expressément par les autres officiers. A l'entremets, on introduisit de nouveaux convives; les grenadiers de Flandre, les Suisses et les chasseurs des Trois-Évêchés, qui avaient déjà fait de fréquentes libations. Enfin, au dessert, la cour arriva pour honorer de sa présence cette fête, qui commençait à dégénérer en saturnale; les dames se répandirent dans les loges; Marie-Antoinette descendit dans la salle du banquet et fit le tour des tables en tenant le jeune dauphin dans ses bras. La soldatesque accueillit la reine avec des applaudissements frénétiques et de bruyantes acclamations; tous les officiers, l'épée nue à la main, firent le serment de vivre et de mourir pour le roi.

Après le départ de la cour, l'orgie continua, les vins circulèrent dans les coupes et portèrent au dernier degré l'exaltation de ces furieux; ils ne s'en tinrent pas aux blasphèmes contre la nation, ils osèrent fouler



Marche des femmes du peuple de Paris sur Versailles

aux pieds les couleurs nationales, et remplacer leurs cocardes tricolores par des cocardes blanches ou noires.

« Faut-il voir dans ces bacchanales une conspiration? s'écrie Montgaillard; oui, à la cour de France;

car c'est assez dans les habitudes de notre nation d'organiser des complots contre la liberté du peuple, au milieu des charivaris, des concerts d'instruments, de danses et des banquets; et ne se rappelle-t-on pas

que de semblables fêtes couvraient les préparatifs de la Saint-Barthélemy pour le malheur des huguenots? »

En effet, le lendemain de ces saturnales, l'aristocratie marchait tête levée au château: les nobles dames attachées à la reine distribuèrent ouvertement des cocardes aux soldats; les breuteurs et les maîtres d'armes des régiments couraient les rues et insultaient les citoyens qui portaient les couleurs de la nation.

Le parti royaliste était dans l'enivrement du succès qu'il obtenait à Versailles, et de la tournure que prenaient les affaires à Paris. Grâce aux machinations de Bailly et de la Fayette, le comité des subsistances continuait à affamer la capitale, le comité militaire à désarmer le peuple, et le comité de police à intimider les citoyens par des arrestations continuelles.

Humeusement les patriotes veillaient; et les districts, avertis à temps des projets liberticides de la cour, purent prendre des dispositions pour résister aux ennemis de la cause publique. Camille Desmoulins, dans son journal des Révolutions de France et de Brabant, nous trace un tableau de Paris à ce moment, qui donne une idée exacte de la situation des choses, et fait pressentir les journées mémorables des 5 et 6 octobre. La femme du roi, dit l'historien, avait été trop contente du repas fraternel du jeudi pour qu'il ne fût pas renouvelé. Le samedi, les officiers de la garnison rendirent leur dîner aux gardes du corps. Dans ce banquet, les mêmes scènes de scandale se renouvelèrent avec des circonstances aggravantes. Tout ce qu'il y avait de patriotes à Versailles en fut indigné; plusieurs partirent pour porter ces nouvelles à Paris. Le jour même, samedi soir, tout Paris s'émeut. Le lendemain, dimanche 4 octobre, on prend les armes, on se répand dans les rues à la chasse des cocardes d'une seule couleur. On tient conseil au Palais-Royal, au faubourg Saint-Antoine, à la tête des ponts, sur les quais; il s'établit des conférences à la porte des cafés, entre les bourgeois qui sont dans l'intérieur et les ouvriers attroupés au dehors. On annonce que la hardiesse des aristocrates s'accroît à vue d'œil, que Mme Villepature et d'autres femmes de Marie-Antoinette distribuent dans l'œil-de-bœuf d'énormes cocardes blanches. On se dit qu'il n'y a pas un moment à perdre, que le bateau qui apportait les farines de Corbeil, matin et soir, n'arrive plus que tous les deux jours. Voudrait-on nous attaquer dans un moment où on nous auraitenus à jeun pendant quarante-huit heures? On se répute que les parlements donnent encore signe de vie; que Toulouse brûle des brochures; que Rouen décrète des patriotes absous par l'Assemblée nationale; que Paris enregistre des édits. On se dit encore qu'il se tient des conciliabules dans les hôtels des aristocrates; qu'il existe des racoleurs, et qu'on s'enrôle ailleurs que dans les districts, et clandestinement. On prétend qu'on a vu dans la capitale, ainsi qu'à Versailles, un uniforme sinistre, uniforme vert à parements rouges; qu'on équipe un nouveau corps de troupes comme surnuméraire des gardes du corps; qu'il existe un projet de faire enclouer tous les canons dont se sont enparés les Parisiens. La fable aide au soulèvement général aussi bien que la vérité et la terreur. On conte que des mains invisibles marquent quantité de maisons des patriotes en rouge et en noir; que quinze

mille uniformes ont été commandés à un tailleur, quarante mille fusils à un arquelbusier; on se dit qu'un meunier a reçu un billet de caisse pour ne pas moulin, avec promesse de lui en faire passer un bon nombre, et pour de grosses sommes, s'il voulait demeurer les bras croisés dans son moulin.... »

D'après cet aperçu, il était facile de prévoir que la plus légère commotion suffirait, comme il arrive souvent dans les émeutes populaires, pour faire éclater une insurrection formidable. Or, elle eut lieu le jour suivant, et voici de quelle manière. Une jeune fille, partie des halles ou du quartier Saint-Eustache, pénétra dans un corps de garde, s'empara d'un tambour, et parcourut les rues en battant de la caisse, et en poussant les cris : « Du pain! du pain! » Plusieurs femmes s'attroupèrent autour d'elle, et lui formèrent un cortège qui, grossissant à chaque pas, se répandit comme un torrent dans la ville et vint déboucher à la Grève. Hélas! c'était le cortège de la misère!

Le major général Gouviou, qui avait sous ses ordres la milice payée, voulut employer la force pour dissiper le rassemblement, et fit avancer des troupes. Ces infortunées, exaspérées par la brutalité des soldats, et réduites au désespoir par l'excès du besoin, ne consultèrent que leur courage, se précipitèrent sur la garde à cheval, la poussèrent jusqu'à la rue du Mouton, et revinrent ensuite pour attaquer les portes de l'hôtel de ville; mais, dans l'intervalle, un bataillon d'infanterie avait pris position sur le perron pour leur en disputer l'entrée. Elles s'arrêtèrent un instant devant cette haie de baïonnettes; puis, s'animant les unes les autres, elles recommencèrent la lutte, et firent pleuvoir une grêle de pierres sur les militaires. Ceux-ci ne se sentant point assez forts pour résister à la multitude, se replièrent et leur ouvrirent le passage. Alors toutes les femmes se précipitèrent en foule dans les salles, demandant avec des imprecations du pain et des armes, et s'écriant que si les hommes n'avaient pas assez de courage pour se venger des aristocrates et des prêtres, leurs éternels et implacables ennemis, elles allaient leur donner l'exemple, et se rendre à Versailles pour demander du pain à l'Assemblée nationale, au roi, à ses ministres; et joignant l'action à la menace, elles se mirent immédiatement en devoir de forcer le magasin d'armes.

Les hommes répondirent enfin à ce courageux appel, pénétrèrent dans l'hôtel de ville, armés de leviers, de haches, de piques et de marteaux, brisèrent les portes, s'emparèrent de sept à huit cents fusils, de plusieurs faiscieux d'armes et de deux pièces de canon.

Quelle digne opposer à des légions de femmes exaltées par le besoin, par la colère et par le désir de la vengeance? Toutes voulaient saccager l'hôtel de ville, et partir pour Versailles, afin de se faire rendre compte de tout ce qui avait été décrété par les députés. Maillard, l'un des héros de la Bastille, résolut de se mettre à la tête du mouvement pour le diriger et écarter les dangers qui menaçaient la tranquillité publique. Il harangua les femmes et leur offrit de les conduire à Versailles. Elles applaudirent à son discours, l'acceptèrent pour leur capitaine, et se mirent aussitôt en marche vers les Champs-Élysées, où elles se réunirent au nombre de sept à huit mille. La plupart étaient chargées de robans de toutes couleurs, et ar-

mées de bâtons, de fourches, de lances, de fusils, de pistolets; d'autres dirigeaient l'artillerie et suivèrent le gros de la troupe, montées sur les canons ou sur les chevaux qu'elles y avaient attelés. Elles s'ébranlèrent enfin, précédées de huit ou dix tambours, accompagnées d'un détachement d'hommes armés, et suivies d'une compagnie de volontaires de la Bastille, qui formait l'arrière-garde.

Depuis plusieurs heures le tocsin et la générale avaient mis la capitale en mouvement; les bourgeois se rendaient à leurs districts, les gardes nationales à leurs places d'armes, les compagnies du centre marchaient en bataille à la place de Grève; tout faisait présager une explosion. Une grande partie des représentants de la Commune était retournée à l'hôtel de ville; les comités étaient en permanence. Le général la Fayette s'était rendu au comité de la police, d'où il expédiait pour l'Assemblée constituante et pour le roi des dépêches relatives à l'insurrection du matin, se montrant fort indécis sur la conduite qu'il devait tenir. Une députation des grenadiers vint mettre fin à ses hésitations; l'un d'eux prit la parole et lui dit: « Général, nous venons de la part des six compagnies de grenadiers vous déclarer que nous répugnons à vous croire traître à la patrie; mais nous sommes persuadés que le gouvernement nous trahit, et nous voulons que tout ceci finisse. Nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre des femmes et des enfants qui nous demandent du pain. Si Louis XVI est incapable de faire le bonheur de la nation, qu'il dépose la couronne! Jusque-là, nous devons remplir notre devoir; le peuple est malheureux; la source du mal est à Versailles; il faut aller chercher le roi.

Le marquis de la Fayette, vivement ému par cette singulière allocution, s'empressa de descendre sur la place, harangua les grenadiers et leur rappela le serment qui les liait à la nation, à la loi et au roi; mais il ne fut pas écouté, et sa voix se perdit au milieu des cris sans cesse renouvelés: « A Versailles! à Versailles! » Alors il chercha à temporiser, monta à cheval, et annonça qu'il était prêt à partir dès que la Commune en aurait délibéré. A chaque instant l'effervescence augmentait avec une rapidité effrayante; les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau lançaient des essais d'hommes armés de piques, de broches, de haches et de bâtons ferrés; des compagnies de districts arrivaient précipitamment de tous côtés avec du canon; des chameaux sinistres se mêlaient aux premiers cris et se prolongeaient avec un horrible retentissement. La délibération ne se terminant point, et la position de la Fayette devenant de plus en plus alarmante, il voulut monter à la Ville; une compagnie lui barra le passage. « Malheur! général, crièrent les grenadiers du centre, si vous désertez nos rangs, nous ne répondons plus de vous. Déjà on frémissait d'impatience et de courroux. Enfin une lettre fut apportée à la Fayette; c'était une décision de la municipalité qui enjoignait au commandant de partir avec l'armée, et nommait pour l'accompagner quatre commissaires. Le général pâlit, promena un regard douloureux sur les nombreux bataillons qui l'investissaient, et donna l'ordre de départ. Un cri de joie universelle répondit à ce commandement et fit retentir les airs.

Cette marche à travers la ville fut un véritable triomphe; les battements de mains, les braves, les applaudissements d'allégresse accompagnaient les vœux de la nation, un transport martial saisissait toutes les âmes; mais dès qu'on eut cessé de voir flotter les étendards et d'entendre le bruit des tambours, une sombre tristesse succéda dans la capitale aux éclats bruyants de la joie.

Pendant que la Fayette se mettait en route avec la garde nationale, Maillard entra à Versailles avec sa troupe. Sur les trois heures il déboucha par l'avenue de Paris, et se dirigea vers l'Assemblée nationale. Arrivé à la porte de la salle, il fit faire halte, commanda aux Parisiennes d'attendre son retour, et parut à la barre, suivi de quinze d'entre elles et d'un adjudant. Il fit un tableau déchirant de la misère du peuple, et obtint des députés qu'ils désigneraient sur l'heure une commission chargée de porter au roi les plaintes de la capitale. Dans l'interval, on l'attait la générale, la municipalité de la ville s'assemblait, les gardes du corps montaient à cheval et se formaient en escadrons sur la place d'armes, les ducs tournèrent la grille du château, et la droite appuyée à l'ancienne caserne des gardes françaises; en même temps arrivaient venus se déployer à leur droite, jus-qu'aux écuries du roi, les dragons et les soldats du régiment de Flandre; les gardes suisses s'étaient portés un peu au-dessous dans la première cour du château, tous avec leurs armes chargées et des cartouches dans les gibiers.

Le président Mounier et six représentants, qui avaient été choisis par l'Assemblée pour former la députation, sortirent de la salle et se dirigèrent vers le château, à pied, malgré une forte pluie. Une foule d'habitants de Versailles bordait de chaque côté l'avenue; la troupe de Maillard suivait en silence, rangée derrière les députés, et s'avancait avec le plus grand ordre, lorsqu'il prit aux gardes du corps la fantaisie de troubler la marche du cortège en simulant des charges et en affectant de faire enrouler leurs chevaux tout près des représentants pour faire tomber de la boue sur leurs vêtements. Les Parisiennes voulurent garantir la députation et l'envoyèrent, Le duc de Guiche, qui commandait les sbâtes du roi, se mit aussitôt à la tête des sbâtes, s'élança à sa tête, sabre nu et au galop, et culbuta plusieurs hommes sur le pavé. « On sent bien, dit Mounier dans son exposé justificatif, quel excès de rage furent éprouver ces infatigables, qui pensaient qu'avec nos épaules avaient le droit d'être respectés. Néanmoins elles se contentent, se réchauffent autour de la députation et l'accompagnèrent jusqu'aux gardes du château.

Guizot de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, s'avança au-devant des femmes qui allaient à l'Église de la rue; l'un demanda brutal ment ce qu'elles voulaient. « Du pain! du pain! » dirent-elles avec énergie. « Quel vous n'avez qu'un maître, répliqua le misérable courtisan, vous n'en manquez pas; à présent que vous en avez deux, sortez, voyez où vous en êtes! » Des cris d'indignation et des menaces terribles accueillirent ces mépris paroles et obligèrent le ministre d'éprouver à Paris pas à pas les fureurs de l'entrée de la capitale aux représentants, le peuple, et donna l'ordre aux gardes de l'ouvrir les grilles. Le président Mounier sortit et avec lui toute l'em-

mes qui l'avaient suivi, et en présenta cinq à Louis XVI pour qu'elles pussent faire entendre elles-mêmes les doléances de leurs compagnes. Le roi feignit de les écouter avec attention, déplora le malheur des circonstances, promit d'employer ses efforts à réparer les fautes de l'administration, et les congédia avec des paroles mielleuses et hypocrites.

Elles sortirent immédiatement du château et vinrent rapporter à la foule le résultat de leur conférence et l'invitation qu'elles avaient reçue de retourner dans la capitale, sous la promesse formelle que des convois de blé leur seraient très-promptement expédiés. Ces assurances vagues et incertaines furent loin de satisfaire de malheureuses femmes exténuées par la faim et harassées de fatigue. Elles crièrent à la trahison, et envoyèrent une seconde députation pour signifier au monarque qu'elles n'avaient aucune confiance en sa parole, et qu'elles voulaient un ordre signé de sa main pour faire venir immédiatement les farines que la cour tenait en réserve à Salis et à Lagny, et pour lever tous les obstacles qui s'opposaient à l'approvisionnement de Paris.

L'ordre fut délivré et remis aux obstinées Parisiennes, qui retournèrent auprès de leurs compagnes et le leur présentèrent. Un peloton de jeunes ouvrières, conduit par un soldat de la garde nationale, nommé Brunout, s'avança aussitôt pour les entourer et les escorter avec honneur. Au moment où cette petite troupe défilait devant le château, le duc de Guiche et ses gardes du corps s'élançèrent sabre en main comme ils l'avaient déjà fait, culbutèrent les femmes et les mirent en déroute. Brunout, se trouvant séparé de sa troupe, chercha son salut dans la fuite. Mais avant qu'il eût pu gagner le corps de garde de la milice, qui était tout proche, un lieutenant, nommé Savonnières, et deux autres officiers, étaient descendus de cheval, lui avaient barré le chemin et le poursuivaient pour l'égorger. Ce malheureux, se voyant assailli par trois ennemis à la fois, tira son sabre pour parer les coups qu'on lui portait, et se réfugia, toujours en se défendant, dans une baraque adossée à une muraille. Enfin, il était près de succomber, lorsqu'un coup de fusil, tiré par un soldat de la milice de Versailles, cassa le bras au lieutenant Savonnières et sauva Brunout.

Ce premier acte d'hostilité redoubla l'animosité des deux partis. Des gardes nationaux adressèrent de vifs reproches aux sbires de la cour; ceux-ci y répondirent par des coups de mousquet, qui tuèrent plusieurs femmes et en blessèrent d'autres mortellement. Le combat ne tarda pas à s'engager; on répondit au feu des gardes. Les volontaires de la Bastille accoururent avec trois canons, servis par des braves du faubourg Saint-Antoine, et les braquèrent sur les égorgeurs. Au moment de mettre le feu aux pièces, mille voix crièrent « d'arrêter, qu'il n'était pas temps encore. » Ainsi la générosité du peuple sauva les satellites du roi d'un massacre général. Quelques minutes après, on apprit que les dragons arrivaient pour se mêler à la lutte. Les Parisiennes se détachèrent aussitôt, pénétrèrent au milieu des rangs des soldats, les enlacrèrent dans leurs embrassements, leur racontèrent les actes de lâche cruauté des gardes du corps, et firent tomber les armes de leurs mains.

La cour, informée de ce qui se passait et désespérant de faire naître une collision générale entre le peuple et les troupes, se résigna à faire replier les dragons en dedans des grilles; puis elle songea à s'assurer les moyens d'exécuter un projet de fuite, et envoya des voitures à la porte de l'Orangerie pour voir si le passage était libre. Mais le détachement de la milice qui occupait ce poste refusa de les laisser sortir. Les piqueurs insistèrent et firent mine de vouloir forcer le passage. Alors le commandant Burup de Baleine envoya un renfort, fit refermer les portes, et contraignit les domestiques du roi à rentrer les équipages dans les écuries.

La nuit arrivait et les appréhensions redoublaient, car, indépendamment des six à huit mille femmes qui sillonnaient les rues de Versailles en demandant du pain, une troupe d'hommes armés, les mêmes qui avaient servi d'escorte aux Parisiennes, restaient postés devant l'Assemblée nationale, et annonçaient l'intention de forcer le château si on refusait de leur donner des vivres. Ces malheureux, la plupart couverts de vêtements déchirés, souillés de boue ou noircis par la poudre, harassés de fatigue et mourants de faim, quelques-uns entourés de leurs femmes et de leurs enfants, présentaient un spectacle effrayant et digne de pitié.

Tel était le trouble qui s'était emparé des esprits, que personne ne songeait à conjurer le danger; la municipalité elle-même ne savait prendre aucune décision. Enfin, M. Lecointre, lieutenant-colonel des volontaires de Versailles, prit le parti, en l'absence des généraux qui avaient lâchement abandonné leur poste, de faire acte d'autorité; il vint suivi d'un aide-major vers les Parisiens, fit arrêter ses officiers et son escorte aux gardes avancées, et s'approcha seul jusqu'à la bouche des canons.

« Vos frères de Versailles, dit-il à haute voix, étonnés de vous voir dans cet équipage, m'envoient demander quel sujet vous amène dans leur cité et ce que vous désirez. » Un cri général répondit : « Du pain et la cessation de la famine dans la capitale! — Nous subviendrons à vos plus pressants besoins, répliqua Lecointre; mais jurez-moi que vous ne quitterez pas votre poste. » La promesse lui en ayant été faite, il ajouta : « Combien êtes-vous? — Six cents! — Autant de livres de pain vous suffisent-elles? — Oui! » Aussitôt il courut à la municipalité pour obtenir cette livraison. Les conseillers objectèrent que la distribution serait difficile, refusèrent le pain, et consentirent seulement à faire le sacrifice de deux tonnes de riz. Ils signifièrent leur arrêté à la députation qui accompagnait le lieutenant-colonel, et chargèrent celui-ci de retourner auprès de la troupe d'ouvriers parisiens pour leur demander s'ils désiraient qu'on leur délivrât le riz cru ou cuit.

Lecointre se trouvant obligé de se rendre sur la place d'armes, envoya à sa place son aide de camp, qui s'acquitta avec beaucoup de difficulté de la mission délicate qu'il avait à remplir, et revint annoncer que les Parisiens acceptaient le riz cuit; mais, pendant cette courte absence, la municipalité s'était dissoute, et avait laissé un ordre conçu en ces termes : « L'assemblée municipale se retire, et laisse le sieur Lecointre maître de faire tout ce qu'il jugera convenable pour la tranquillité de Versailles. »



Le peuple pénètre dans les appartements et jusque dans la chambre de la reine

Du reste, nulle part il n'y avait vestige de riz ni d'aucune espèce de vivres. L'aide de camp quitta les députés qui l'avaient suivi, en les assurant qu'il allait rejoindre son commandant, et qu'il s'occuperait avec lui des moyens de procurer du pain à la troupe parisienne. Mais celle-ci, qui était fatiguée d'attendre, voyant qu'on ne tenait pas les promesses qui lui avaient été faites, se crut dégagée du serment qu'elle avait prêté de rester campée dans l'avenue de Paris, et se répandit dans la ville pour se mettre à la recherche de vivres. Dans l'intervalle arriva une dépêche de la Fayette qui annonçait que le calme était rétabli dans la capitale, et qu'il marchait sur Versailles avec une force imposante pour sauver la famille royale.

Cette nouvelle dissipa les alarmes du château; la cour se flatta d'apaiser le colère du peuple en ordonnant une retraite simulée des troupes. Le traître d'Estaing parut alors pour la première fois au corps de garde national, pour faire exécuter le même mouvement à la milice citoyenne. Plusieurs compagnies obéirent, d'autres, et parmi ces dernières la division

Lecoindre, voyant que les gardes du corps demeurèrent sur la place d'armes, refusèrent de partir avant qu'ils eussent défilé. Ceux-ci se mirent en marche, et prirent le chemin de leur hôtel en longeant l'esplanade, mais comme la plupart et dont gorges de li-piqueurs et fanatisés de royalisme, en se retirant us tirèrent leurs sabres et en firent un terrible usage sur des malheureux que l'obscurité ne permettait pas de distinguer, puis, au moment où leur dernier escadron passait devant les volontaires de Versailles, ces derniers déchargèrent leurs pistolets pres que à bout portant sur les miliciens. Un grenadier, nommé Monneret, eut son chapeau percé; un autre, nommé Lourdel, eut la poitrine labourée par une balle; un troisième, le jeune Bulaud, eut la joue effleurée. Les volontaires qui se trouvaient en ce moment sur l'esplanade répondirent à cette attaque par quelques coups de feu. Deux escadrons de gardes du corps s'enfuyèrent aussitôt sur leurs pas, firent une nouvelle charge de leurs mousquetons, et se reprirent sur le chemin, au lieu de gagner leur hôtel.

Le peuple était bouillant de colère; la milice, qui venait de courir les plus grands dangers, paraissait exaspérée, et demandait à grands cris des munitions pour se mesurer avec les satellites de la cour. Une députation vint immédiatement réclamer de la poudre à un certain de la Toulonnières, commandant d'artillerie, chargé du dépôt des munitions; et comme il refusait d'obtempérer aux ordres des miliciens, un sous-lieutenant, nommé Bury, lui mit le canon de son pistolet sur la poitrine. et le força de lui délivrer une demi-tonne de poudre et un demi-baril de balles.

On se hâta de charger les fusils et de braquer les canons, pour répondre aux gardes du corps, que l'on s'attendait à voir réparaître; mais ceux-ci, instruits de la distrib^ution des balles et de la poudre, jugèrent plus prudent de se former en bataille derrière les grilles, partie sur la terrasse, partie dans la cour des ministres.

Un seul garde était tombé au pouvoir du peuple, ainsi que son cheval, qui avait reçu un coup de feu; l'homme fut conduit à la caserne des ex-gardes françaises et renvoyé sain et sauf; quant au cheval, il fut abattu, rôti et mangé, tant la faim était pressante.

La nouvelle qui se répandit de l'arrivée d'une armée parisienne vint faire diversion à ces scènes; le peuple quitta même l'esplanade et se réfugia dans le corps de garde et à l'Assemblée nationale, pour se mettre à l'abri de la pluie, qui continuait à tomber par torrents. Les galeries de la chambre des représentants offrirent bientôt le coup d'œil étrange d'une foule de piques et de bâtons ferrés, et de spectateurs hâves, décharnés, qui, oubliant leurs propres souffrances, se hornaient à faire prier l'Assemblée par l'organe de Maillard, leur orateur, d'accélérer les travaux de la constitution, et de passer outre malgré le veto du roi, s'il persistait à refuser sa sanction.

Sur les onze heures, le président Mounier parut dans la salle et donna lecture de l'acceptation de Louis XVI; elle était ainsi conçue: « J'accepte purement et simplement les articles de la constitution, et la déclaration des droits de l'homme, que l'Assemblée nationale m'a présentée. Signé Louis. » Des applaudissements frénétiques répondirent à cette communication; toutefois les acclamations se trouvèrent mêlées de murmures d'un grand nombre de gens qui se plaignaient de n'avoir pris aucun aliment depuis vingt-quatre heures. Le président envoya chercher du pain dans toutes les boulangeries de Versailles, fit distribuer du vin, des cervelas, et la salle des états-généraux se trouva transformée en salle de banquet.

Informée de cette circonstance, la cour voulut en profiter pour renouveler sa tentative d'évasion; cinq voitures attelées de six et huit chevaux vigoureux, et escortées de cavaliers déguisés, se présentèrent à la grille du Dragon; la sentinelle étonnée appela le commandant du poste et fit sortir la garde, qui se plaça devant les piqueurs. Ceux-ci insistèrent pour passer, annonçant que la reine était dans son carrosse et qu'elle voulait aller au Petit-Trianon. L'officier tint bon, objecta que dans les moments de troubles où l'on se trouvait, Sa Majesté courrait des dangers en sortant du château, et fit ramener les voitures aux écuries. D'un autre côté, on saisit un fourgon chargé de malles; enfin, vers le milieu de la nuit, on arrêta un palefrenier du liche d'Estaing, condui-

sant cinq chevaux tout bridés et sellés, qu'il avoua tenir depuis le soir dans le parc par ordre de son maître. Si, à ces diverses circonstances, on ajoute que les chasseurs de Lorraine, qui tenaient garnison à Rambouillet, avaient été prévenus depuis plusieurs jours de se tenir prêts à marcher, et qu'ils passèrent cette nuit sous les armes, on demeurera convaincu que le comité de Marie-Antoinette avait bien positivement formé le projet de déterminer le roi à une fuite, et de l'entraîner dans une guerre civile, si vivement désirée par les sangsues de la cour, et regardée par la noblesse comme le dernier retranchement du despotisme et de l'aristocratie. A onze heures et demie du soir, le château n'avait pas encore perdu tout espoir de réussir dans ses coupables tentatives; les gardes du corps avaient ordre de se ranger en bataille avec les Suisses, et de se tenir prêts à entamer le combat avec la milice nationale, afin de dégager le point choisi pour la retraite. Mais le bruit des tambours et les feux qui servaient de signaux à l'armée parisienne vinrent leur apprendre qu'il n'était plus possible de mettre leurs projets à exécution. L'avant-garde commandée par le duc d'Aumont se déploya sur la place d'armes; elle fut suivie de près par le corps d'armée, qui était sous les ordres de la Fayette.

Le général se rendit à l'Assemblée nationale et ensuite auprès de Louis XVI, avec qui il eut un entretien particulier. A la suite de cette conférence, le roi parut tout à fait rassuré; il fit même prévenir le président Mounier d'avoir à se rendre au château, et le chargea de dire aux députés, « qu'il n'avait point eu l'intention de partir, que jamais il ne consentirait à s'éloigner de l'Assemblée nationale, qu'il avait toute confiance dans la milice bourgeoise, et qu'il allait la charger de la garde de sa personne. » En effet, il donna ordre à la Fayette de faire occuper par les Parisiens les postes extérieurs, et de réserver seulement les postes de l'intérieur du palais aux gardes du corps, aux Suisses et aux cent-suisse. Lorsque ces dispositions eurent été prises, les divers détachements de l'armée se retirèrent dans les églises et dans d'autres édifices publics pour y passer le reste de la nuit. Les députés se séparèrent également pour prendre quelque repos, vers quatre heures du matin, quand ils virent que le calme était rétabli. Cette tranquillité dura jusqu'au jour. Sur les six heures, le peuple commença à se répandre dans les rues; le hasard voulut qu'un groupe de citoyens aperçût à l'une des fenêtres de l'aile droite du château un garde du corps qui avait une cocarde blanche; on lui cria de prendre les couleurs nationales; le garde, au lieu d'obéir, répondit par des injures; les citoyens ripostèrent sur le même ton; alors ce misérable arma son fusil, et sans autre provocation il mit en joue un de ses interlocuteurs et le tua raide d'une balle dans la poitrine. La victime était un jeune homme de dix-huit ans, fils d'un sellier de Paris, soldat dans la garde nationale. Cet acte de froide barbarie exaspéra les assistants; tous, cédant à leur indignation, s'élancèrent sur la grille, en forcèrent l'entrée, pénétrèrent dans l'intérieur du château, s'emparèrent d'un garde qu'ils crurent reconnaître pour le coupable, le traînèrent dans la cour de marbre et lui tranchèrent la tête. Hélas! ils ne devaient pas s'arrêter à cet acte de

Justice sommaire ; plusieurs d'entre eux qui avaient été sabrés la veille voulurent tirer vengeance du sang répandu, et poursuivirent les gardes dans les galeries, sur les escaliers et jusque dans les appartements de la reine, où ils en tuèrent encore deux. Arrivés à la porte du cabinet du roi, ils trouvèrent un huissier qui leur ordonna de respecter la chambre de Sa Majesté et de sortir ; ils obéirent.

La Fayette accourait en ce moment, suivi de quelques compagnies de grenadiers de la milice parisienne ; il harangua les citoyens et parvint facilement à rétablir la tranquillité dans le château. Comme au dehors les clameurs continuaient à se faire entendre, les gardes du corps se montrèrent aux fenêtres avec d'énormes cocardes tricolores ; et le roi parut sur le balcon, seul d'abord, puis avec la reine et le dauphin. Alors le peuple cria : « Le roi à Paris ! Vive la nation ! Le roi à Paris ! — Vous me demandez à Paris ; j'irai ; mais avec ma femme et mes enfants. » De nouvelles acclamations accueillirent ces paroles, et pour la première fois on cria : « Vive la reine ! »

A une heure de l'après-midi, Louis XVI se mit en route, escorté par le régiment de Flandre, par les gardes du corps, les dragons, les cent-suisse et par la garde nationale. La marche fut lente comme celle de la foule qui formait le cortège et qu'une pluie battante ne put dissiper ; aucun spectacle n'affligea les yeux de la multitude des curieux, car la bande d'hommes qui portait sur des piques les têtes des gardes tués le matin, était arrivée sur le midi aux barrières de Paris, où elle avait été contrainte de se dissiper et de déposer ses horribles trophées. A six heures du soir, le gros du cortège entra dans la capitale et accompagna le roi à l'hôtel de ville. La marche était fermée par plusieurs files de voitures de grains. Louis XVI et Marie-Antoinette furent complimentés officiellement par les orateurs de la Commune, ensuite reconduits aux Tuileries avec la même escorte qui les avait accompagnés depuis Versailles.

Les événements des journées des 5 et 6 octobre apportèrent de notables changements dans la situation des partis ; celui de la résistance, c'est-à-dire toute la cour et la portion de l'Assemblée nationale qui se rattachait à la reine, fut frappé de terreur ; le parti de la démocratie regarda la bataille comme gagnée et entonna des chants de triomphe.

Camille Desmoulins écrivait dans son journal des Révolutions de France et de Brabant : « Victoire ! la halle regorge de sacs, la caisse nationale se remplit, les moulins tournent ; Paris a échappé à la banqueroute, à la famine, à la dépopulation qui le menaçait ; les patriotes ont vaincu, la calotte est par terre, l'aristocratie expire et les traitres sont en fuite. »

Cependant tous les symptômes d'agitation n'avaient point disparu ; on continuait à former des attroupements au coin des rues ; on accusait ouvertement les ministres d'avoir approuvé et secondé les machinations de la cour, et on parlait sérieusement de les mettre en accusation. Necker surtout était devenu l'objet d'une haine universelle ; sa popularité avait entièrement disparu ; il était désigné dans tous les journaux comme un traître, un félon gagné à l'aristocratie. Marat flagellait tous les ministres indistinctement, et s'écriait dans son langage énergique :

« Quoi ! c'est pour assurer la créance des financiers, pour soulever les pensionnaires du prince, des ambassadeurs inutiles, des gouverneurs, des commandants, des femmes galantes, des chevaliers d'industrie, des escrocs titrés, des académiciens ignorants et fainéants, des sophistes, des salimbanques, des histrions, des baladins, des ex-ministres inopets, des exempt de police, des espions, et cette brillante tourbe des créatures du maître, qui forment la chaîne des instruments de la tyrannie, que de pauvres artisans, de pauvres ouvriers, de pauvres manouvriers, qui ne gagneront jamais rien ni aux marchés ministériels ni aux révolutions, achèveront de donner leurs épouilles ! Quoi ! c'est pour payer les friponneries des nobles, le brigandage des traitants, pour conserver la fortune de leurs ennemis, de leurs députés, de leurs tyrans, que vingt-cinq millions d'hommes se réduiront à la mendicité !... Quoi ! c'est pour maintenir un aigrefin, un Necker au premier poste de l'Etat, que toute une nation se condamnera à la misère, à la famine, à l'esclavage ! Mais, homme petit et vain, vos lauriers sont flétris, ils ne reverdiront plus. Vous ignorez donc combien il est insensé de vouloir allier la faveur populaire à celle de la cour ? Ou brave quelquefois la puissance des rois, jamais le mépris d'une nation ! Arrière ! votre règne est fini... »

Quelques journalistes stipendiés par la reine cherchèrent à égarer l'opinion, en présentant les événements des 5 et 6 octobre sous les plus odieuses couleurs ; les uns rejetèrent la cause des désordres sur le gouvernement britannique, les autres en accusèrent la faction d'Orléans ; on alla jusqu'à dire que le prince avait eu le projet de faire périr la famille royale dans cette grande émeute, pour s'emparer de la couronne ; qu'il avait été lui-même à Versailles avec un de ses séides nommé Nicolas Coupe-Tête, qui était précisément l'un de ceux qui avaient tranché la tête des gardes du corps dans la matinée du 6, et qui les avaient proménés en triomphe au bout d'une pique. Ce qu'il y a de positif, c'est que Louis-Philippe se trouvait entouré d'une coterie d'hommes infâmes qui travaillaient à pousser le peuple à l'anarchie et qui poursuivaient secrètement les projets d'accaparement des blés. Quoi qu'il en soit de la vérité des accusations qui pesaient sur le duc d'Orléans, toujours est-il que Louis XVI y ajouta quelque créance, puisqu'elles le décidèrent à l'exiler à Londres.

Lorsque l'effervescence fut un peu calmée, la cour reprit ses projets de réaction royaliste, de fuite et d'invasion étrangère ; n'osant point encore sortir de Paris, elle voulut au moins tirer parti de sa position, et chercha à détourner les soupçons. Louis XVI écrivit au président de l'Assemblée nationale qu'il s'était décidé à établir sa résidence dans la capitale, et qu'il invitait les députés à y transférer le siège des séances, et à nommer des commissaires pour choisir un local convenable. Les représentants se rendirent aux désirs du monarque, et virent s'établir à l'archevêché de Paris le 19 octobre ; quelques jours après, ils occupèrent le manège des Tuileries.

Si la cour intriguait pour faire revivre l'ancien ordre de choses, il est juste de dire que le peuple ne négligeait rien pour assurer le triomphe de la liberté ; partout les gardes nationales se formaient en fédéra-

tion pour faire respecter les décisions de la Constituante, pour assurer la libre circulation des blés, favoriser leur transport, prendre en sauvegarde tout ce qui était relatif aux subsistances, ainsi que l'approvisionnement de la capitale et des autres villes de la France. La lutte était ouverte entre le despotisme et la démocratie; les nobles, les prêtres et les militaires tenaient des conciliabules et conspiraient; les citoyens, de leur côté, formaient un comité de recherches, et une contre-police pour surprendre les secrets de leurs ennemis. Ce fut ainsi qu'on découvrit les fils d'une conjuration dans laquelle se trouvait Monsieur, frère du roi, et qui avait pour but d'enlever Louis XVI et la famille royale, de les conduire à Péronne, de soustraire les sceaux de l'Etat, et de faire assassiner les chefs les plus influents de l'Assemblée. Douze mille Suisses, douze mille Allemands, et un nombre considérable d'engagés volontaires, devaient aider à l'exécution de ce coup de main. Le marquis de Favras était l'âme de l'intrigue; ce vil agent fut arrêté, jugé par une commission, condamné à faire amende honorable et à être pendu en place de Grève, ce qui fut exécuté. Le comte de Provence vint se justifier devant les représentants de la Commune de toute participation à ce complot, et jura sur son honneur qu'il n'avait en rien trempé dans cette affaire. Plus tard, on trouva la preuve irréusable de la culpabilité du prince, dans une lettre qui fut saisie dans les papiers d'un sieur Durand de Maillean; elle était adressée à Favras et datée du 1^{er} novembre 1790. Monsieur lui écrivait : « Je ne sais à quoi vous employez votre temps et l'argent que je vous envoie. Le mal empire; l'Assemblée nationale détache tous les jours quelque chose du pouvoir royal, que restera-t-il si vous différez? Je vous l'ai dit et écrit souvent, ce ne sera point avec des libelles, des trinites payées, quelques malheureux groupes sondoyés, que l'on parviendra à écarter les hommes d'action qui ont excité l'insurrection parmi le peuple. Il faut que dans l'émeute excitée par vous on corrige les mutins de manière à n'y plus revenir. Ce plan a en outre l'avantage d'intimider la nouvelle cour et de décider l'enlèvement du roi. Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra bien que mon frère se résigne. Tout ce qu'on veut est pour son bien. S'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien gouvernée. Renvoyez au bas de cette lettre un récépissé de deux cent mille livres. »

On prétendit à cette époque que la reine n'était point étrangère à cette intrigue; et ce qui contribua à maintenir cette croyance, fut qu'elle accorda une pension à la veuve de Favras, et qu'elle fit enlever du greffe du Châtelet les pièces principales du procès. Mais le mauvais succès de ces tentatives la convainquit qu'elle n'avait aucun compte à faire sur les courtisans qui l'entouraient, et la détermina à chercher des alliés dans les rangs de ceux qui s'étaient montrés ses ennemis. Elle s'adressa à Mirabeau, qui déjà avait vendu, en plusieurs circonstances, son concours aux ministres, et lui donna un rendez-vous mystérieux dans une cave des Tuileries, Marie-Antoinette posa les conditions de son marché avec le tribun, suivant ce qu'elle dit elle-même dans une lettre adressée au marquis de Bombelles : « J'ai donné au comte de Mirabeau une première somme de deux

cent mille écus; je me suis engagée à lui payer une pension de cinquante mille livres par mois et à l'élever au ministère; ensuite je lui ai livré mes mains à baiser, faveur qu'il a reçue avec des transports de joie tellement inexprimables, que ce gentilhomme, qui jusqu'alors m'avait paru un démon déchaîné par l'enfer, me sembla un ange descendu du ciel pour sauver la famille royale. »

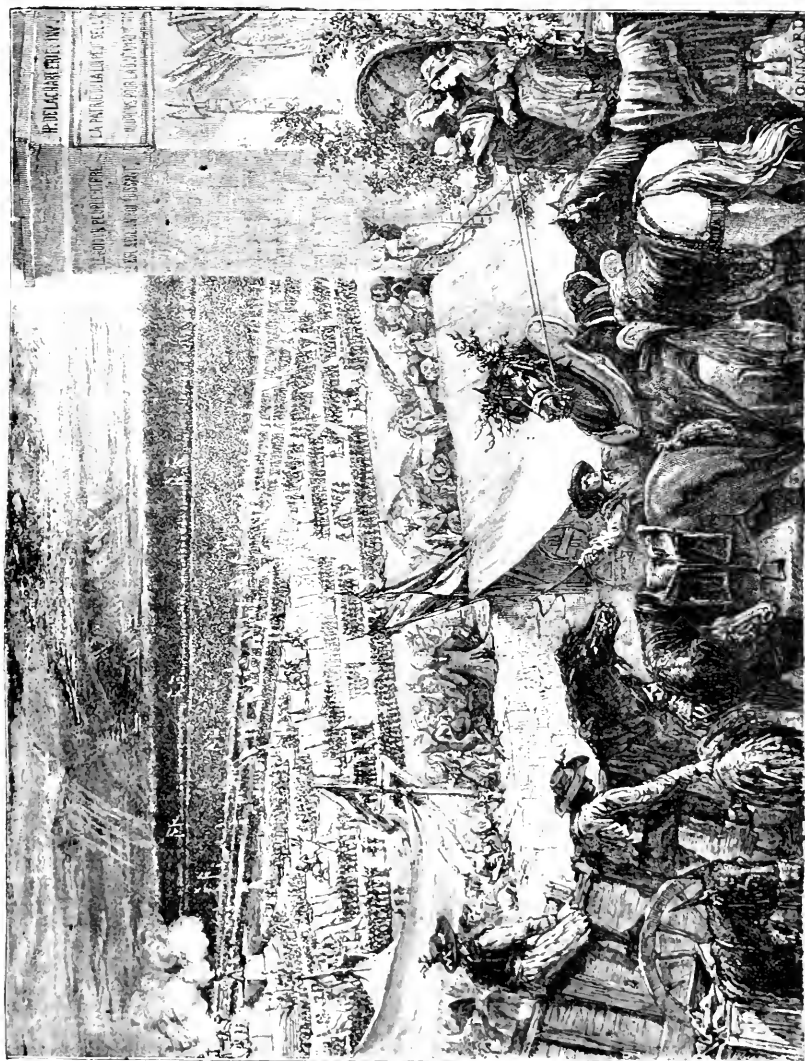
En échange des faveurs de la reine, Mirabeau travailla sourdement pour la cour; il fit décréter la loi martiale contre les attroupements des citoyens; il émit l'opinion que dans une assemblée législative le pouvoir exécutif devait avoir la plus grande influence, et employa tous ses efforts pour faire admettre les ministres du roi dans l'Assemblée nationale, avec voix consultative. Cette motion parut tellement extraordinaire qu'elle fit ouvrir les yeux aux députés sur les causes de sa défection, et acheva de le déconsidérer. L'Assemblée constituante passa outre malgré les continuelles déclamations de Mirabeau, et poursuivit le cours de ses travaux; elle décréta la vente des biens ecclésiastiques au profit de la nation; elle changea la division territoriale de la France, abolit les vœux monastiques, le droit d'aînesse, les lettres de cachet et les gabelles; elle s'occupa également d'élaborer un plan de finances, et nomma une commission pour chercher les moyens de mettre un terme aux embarras du trésor. Elle exigea même que les ministres donnassent aux membres du comité des pensions communication du livre rouge, où s'inscrivaient les sommes délivrées sous le bon plaisir du roi ou sous celui de la reine. Ce registre n'était pas le seul qui servit à la comptabilité des dépenses mystérieuses, des dons inconsidérés et des récompenses accordées à la prostitution, mais les autres livres avaient été lacérés; un entre autres sur lequel étaient inscrites les ordonnances du comptant, sortes de dépenses qu'on aurait eu le plus de honte à produire, et qui s'étaient élevées dans les années le moins chargées à la somme de quatre-vingt-deux millions, et dans certaines jusqu'à cent quarante-cinq millions!

Doit-on s'étonner de la détresse du trésor public sous le règne de Louis XVI? Faut-il être surpris qu'un cri général se soit élevé en France contre la cour, lorsqu'on voyait les richesses de la nation livrées aux courtisans corrompus, aux messalines éhontées qui formaient la société de la reine et qui continuaient les désordres, les bassesses et les turpitudes de l'administration du crapuleux Louis XV?

Sa Majesté, forcée de consentir à l'examen du livre rouge par les membres du comité des finances, fit sceller les feuillets qui donnaient le détail des sommes englouties par son aïeul dans l'infâme Parc-aux-Cerfs, et demanda que le secret fût respecté. Les députés se conformèrent aux désirs du monarque, et se contentèrent de faire le dépoilement des dépenses qui s'y trouvaient relatées depuis son avènement à la couronne. Ce travail fut ensuite imprimé et distribué à tous les membres de l'Assemblée nationale. Monsieur, comte de Provence, était porté pour une somme de 13 824 000 livres comme supplément à son revenu, pour trois années. Mgr le comte d'Artois figura pour 22 550 000 livres reçues pendant la même période, indépendamment d'un million de rentes vi-

gères payées à sa décharge, de ses pensions, de ses domaines, de ses apanages et de ses propriétés particulières, qui lui rapportaient d'énormes revenus. Le duc de Polignac, le mari de la favorite de la reine, était noté pour un don de 1 200 000 livres, en récompense de ses services; et un sergent, nommé Jean-

René Hamble, du régiment de Flanins, pour 44 livres 4 sous, pour le roi, en remerciement de ce que par sa valeur il avait contribué à la prise de Dunderstadt!! Outre l'ordonnance au porteur de 1 200 000 livres, le duc figurait pour une pension de 120 000 livres, et sa famille pour 70 000. De l'avis de l'état-major de la



Fête de la Fédération au Champ de Mars, à Paris

droit sur tout le poisson de mer qui se consommait à Bordeaux et dans toute la Guyenne, la donation des alluvions de la Garonne, qui permettait aux Polignac de dépouiller selon leur bon plaisir les propriétaires riverains du fleuve. Les Noailles, les Choiseul, les Guiche y étaient gratifiés de sommes considérables.

L'incrustieuse duchesse de Grammont était portée pour une pension de 150 000 livres, en récompense de prestés services poétiques, la princesse de Vaudemont pour une pension de 100 000 livres, « en considération des services de son frère le prince de Lambese, » l'un des amants de la reine; Mme de

Lamballe pour 100 000 livres de gratification annuelle en plus de son traitement, qui était de 400 000 livres; M. de Champezenet pour 25 000 livres par quartier. Des gratifications de 200 000, de 300 000 livres étaient accordées à un Sartine, ancien lieutenant de police, à un Saint-Priest, à un Civrac, à un Ségur et à d'autres encore. La du Barry y figurait pour une somme de 5 000 000 à titre d'indemnité et en échange de 1 200 000 livres de contrats à 4 pour 100; son mari pour une pension de 80 000 livres, et son beau-frère le comte Jean du Barry pour une autre pension de 150 000 livres; en outre, cette prostituée recevait 300 000 livres par quartier, ou 100 000 livres par mois, ou 3300 livres par jour pour son entretien. Autour d'elle se trouvaient groupés les Richelieu, les Fronsac, les Bertin, les Maupeou, les d'Aumont, les Bonnac, les Brézé, les d'Aligre. Le duc de Coigny, l'un des amants de Marie-Antoinette, était gratifié de 100 000 livres pour l'aider à soutenir son rang à la cour; de 100 000 livres pour la même considération; de 200 000 livres pour la charge d'écuier du roi; de 200 000 livres en indemnité pour la suppression de cette charge; de 300 000 livres à la recommandation de la reine, et de 100 000 livres en considération de ses services, en totalité de 1 000 000 de livres par an. Le beau Dillon, l'un de ses rivaux, était porté pour 160 000 livres, en considération de ses services secrets; le comte de Vaudreuil, pour de pareils services, avait reçu, en moins de huit ans, 2 855 000 livres, indépendamment de 300 000 livres de traitement annuel pour sa charge de grand fauconnier de France; le comte de Fersen, général danois, un autre des amants de Sa Majesté, figurait pour une pension de 150 000 livres; Campan, simple valet de chambre et secrétaire intime de la reine, figurait pour une pension de 45 000 livres; les onze maréchaux de France, dont deux Noailles, pour 1 100 000 qu'ils se partageaient annuellement; Beaumarchais y était porté pour une somme de 1 000 000, à la recommandation de la reine, « en récompense des intrigues galantes dont il s'était fait le courtier, et des services rendus en traitant à Londres pour la suppression de pamphlets et particulièrement pour les mémoires qui avaient trait à l'affaire du collier. »

Un seul chapitre indiquait une dépense de 58 millions 825 000 livres, sans autre désignation que celle-ci : Pour service connu seulement de Sa Majesté... On y voyait encore figurer l'opulent d'Aligre, premier président de Paris, renommé par son avarice sordide, pour des gratifications de 100 000 écus et pour une pension de 90 000 livres; un baron de Bezenval y était porté pour 200 000 livres de gratification et 60 000 livres de pension; un prince de Condé, pour des pots-de-vin de 600 000 livres et des dons de 300 000 livres. Les frères du roi, en outre des sommes dont nous avons déjà parlé, y figuraient, savoir : Le comte de Provence pour une rente annuelle de 3 700 000 livres, et une autre somme de 800 000 livres destinée au paiement de l'entretien de ses écuries; le comte d'Artois pour 4 500 000 livres.

Il semblait réellement que ces voleurs titrés se crussent revenus au temps où Mazarin disait : « La France est comme un bon âne, plus on le charge mieux il marche; » et où le surintendant Bullion écri-

vait à Louis XIII : « Sire, vos peuples sont trop heureux, ils n'en sont pas encore réduits à manger de l'herbe. » Malédiction sur toutes les monarchies !

L'Assemblée nationale poursuivit avec persévérance le cours de ses travaux, et rendit différents décrets d'une utilité incontestable sur l'uniformité des poids et des mesures, sur l'organisation de la municipalité, et particulièrement sur l'abolition de la noblesse. Elle défendit de prendre les titres de prince, duc, comte, marquis, vicomte, vicomte, baron, chevalier, messire, écuyer, et toute autre dénomination de rang ou de caste. Ainsi tous les nobles durent se résigner à reprendre leurs noms de famille et à faire l'abandon de leurs dénominations fastueuses; les Montmorency ne furent plus désignés que par le nom de Bouchard que portaient leurs ancêtres; les d'Uzès devinrent Battet; les Richelieu, Vignerot; les Béthune, Beton; les Villeroi, Neuville; les la Rochefoucault, Vert; les Luynes, Cadnet; les Saint-Priest, Guignard; les Coigny, Franquetot; les Simonville, Huguet; les Breteuil, Tonnelier; les Vaudreuil, Rigaud; les Caraman, Riquet; les la Fayette, Motté; les Mirabeau, Riquetti. Toutes les désignations féodales, tous les noms usurpés ou gagnés par de sales services, furent anéantis.

Malgré les progrès de la démocratie, la cour était loin de désespérer du salut de la royauté; elle comptait sur Mirabeau et sur la Fayette pour arrêter la marche de la révolution et faire peu à peu rétrograder les esprits. Vain espoir! chaque jour enlevait à l'un et à l'autre de ces grands meneurs quelque parcelle de leur popularité et les rendait impuissants à soutenir le trône vermoulu des Capets.

Une cérémonie imposante, la fête de la Fédération, qui avait été annoncée pour célébrer le jour anniversaire de la prise de la Bastille, vint encore resserrer les liens de la fraternité et accroître la haine pour le despotisme. Cette fête devait avoir lieu au Champ de Mars; mais comme l'état du terrain offrait de graves inconvénients pour la disposition des estrades, la Commune de Paris dut faire un appel aux travailleurs volontaires de toutes classes, de toutes professions et de tous les âges, pour aider à former des tertres autour de cette vaste enceinte. Plus de cent mille citoyens répondirent à l'appel des magistrats, et pendant deux semaines remuèrent, transportèrent, tassèrent les terres au son des instruments de musique et au bruit de cent orchestres qui animaient les scènes et égayaient le Travail. Dans ces fonctions de manœuvres, les Parisiens apportaient une telle effusion de fraternité, un enthousiasme si ardent pour la liberté, qu'on se sentait transporté d'admiration pour ce peuple bon, laborieux et frugal. Il y avait dans ces processions de districts conduits à la pelle et à la pioche par leurs municipalités provisoires, dans cette multitude d'hommes qui faisaient eux-mêmes et admirablement la police de l'atelier, une foi sociale capable d'enfanter des miracles sous la direction d'un pouvoir qui l'aurait partagée. Mais pour la royauté, la fête de la Fédération était comme une nouvelle insulte, en ce qu'elle rappelait le souvenir d'une de ses plus éclatantes défailles. Néanmoins Louis XVI dut y assister avec toute sa cour.

Dans ce jour solennel du 14 juillet 1790, le Champ de Mars présenta l'un des plus imposants spectacles

que jamais l'œil des hommes ait pu contempler. Au milieu d'une galerie disposée devant l'École militaire s'élevait un riche pavillon surmonté de drapeaux blancs, qui couvrait le trône sur lequel était assis le monarque; à sa droite, sur la même estrade, se trouvait le fauteuil occupé par le président de l'Assemblée constituante; dans le fond du pavillon, sur une tribune réservée, se tenaient la reine, le dauphin et les princesses. En avant de la galerie, sur un vaste amphithéâtre, étaient disposés des gradins occupés par les députés et les corps constitués invités à la cérémonie; enfin, sur l'esplanade se déployaient les lignes des confédérés, au nombre de onze mille hommes, pour les armées de mer et de terre, et de dix-huit mille pour les gardes nationales. Trois cent mille spectateurs formaient un épais rideau autour de cette vaste enceinte. Dans l'intérieur, on avait dressé l'autel de la patrie; deux cents prêtres, revêtus d'aubes blanches que serraient de larges ceintures tricolores, garnissaient les degrés de l'autel et assistaient l'un des plus illustres prélats patriotes de l'époque, l'évêque d'Autun, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, qui célébra l'office divin. Après la messe, les fédérés défilèrent devant l'autel, et prêtèrent le serment civique. Ensuite Louis XVI se leva, et du haut de son trône prononça la formule suivante : « Moi, roi des Français, je jure à la nation d'employer tout le pouvoir qu'elle m'a délégué à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois. »

Les mêmes fêtes de la Fédération furent répétées dans les provinces et excitèrent dans le peuple et dans l'armée un enthousiasme incroyable; les agents de l'autorité prirent enfin quelque inquiétude de ces manifestations, et s'occupèrent des moyens de les étouffer. Le ministre de la guerre, de la Tour du Pin, ne songea rien moins qu'à faire décimer les régiments suspects, en se servant des soldats suisses ou allemands, et provoqua en sous-main des rébellions dans plusieurs corps pour avoir occasion de sévir. A Nancy, il eut un succès complet; par ses ordres, le marquis de Bouillé, cousin de la Fayette et gouverneur de la province, vint investir, à la tête de troupes dévouées, trois régiments de la garnison suspectés de patriotisme. Ce suppôt de la tyrannie, non content de faire verser le sang de braves soldats dont tout le tort était de se rappeler qu'ils étaient des hommes et non point des machines, tourna sa fureur contre les habitants et en fit un massacre effroyable. Plus de trois mille citoyens furent égorgés par les farouches satellites du gouverneur, et parmi les victimes, huit cents femmes, dont plusieurs enceintes, et de toutes jeunes filles que ces monstres avaient préalablement violées.

Quand ces terribles exécutions furent terminées, le marquis de Bouillé rendit compte de sa campagne dans les termes suivants : « J'ai l'honneur de vous apprendre que j'ai heureusement rempli vos intentions en ce qui concernait les trois régiments travaillés par les démocrates; le Mestre-de-camp est en fuite, celui du Roi est caserné et repentant, celui de Château-Vieux est presque exterminé, plusieurs milliers de patriotes sont tués, le club des Amis de la Constitution incendié; enfin, je n'ai perdu que trois cents hommes, et le calme est parfaitement rétabli. »

Aussitôt que la nouvelle de ces massacres fut connue

à la cour, Louis XVI envoya à l'Assemblée nationale une lettre que nous rapportons textuellement : « J'ai chargé M. de la Tour du Pin de vous informer des événements qui ont rétabli l'ordre dans la ville de Nancy; nous le devons à la noble conduite et à la fermeté du marquis de Bouillé. J'espère que désormais on ne verra plus aucun régiment se montrer indocile à la discipline militaire. »

Les Parisiens furent loin de partager les sentiments du monarque au sujet des boucheries de Nancy; à la première rumeur des atrocités qui s'étaient commises dans cette malheureuse cité, une émeute de quarante mille hommes assiégea l'Assemblée nationale et vint demander le renvoi des ministres qui avaient autorisés les massacres; une autre bande de quatre à cinq mille individus se porta à l'hôtel de la guerre pour s'emparer de la personne du ministre; mais celui-ci s'était prudemment enfui à Saint-Cloud, et avait laissé une garde nombreuse et des canons pour défendre le ministère. Le lendemain, les mêmes hommes se rassemblèrent aux Tuileries et renouvellèrent les cris : « A bas les ministres! » Cette démonstration hostile à la population contre l'autorité, décida Necker à donner sa démission et à partir furtivement dans la nuit. Sa retraite entraîna celle des autres ministres, à l'exception de Montmorin, qui resta au département des affaires étrangères. Duport fut élevé à la guerre, Fleuriot à la marine, et Dupont Dutertre à la charge de garde des sceaux; l'Assemblée nationale s'empara de la direction des finances. Quand l'effervescence des citoyens fut calmée, la Constituante reprit ses délibérations relativement aux affaires de Nancy; et comme la majorité des représentants, dirigée par Mirabeau, était venue à la cour, elle décida qu'il serait adressé des remerciements au général Bouillé sur sa conduite. La Commune alla plus loin encore; à l'instigation de Bailly, elle fit une cérémonie funèbre au Champ de Mars, en l'honneur des séides de la tyrannie qui avaient été tués dans la mêlée. La Fayette prononça également l'éloge de l'excusable Bouillé, et voulut lui faire voter des remerciements par les gardes nationales qui étaient sous ses ordres. Vingt-huit bataillons sur soixante refusèrent d'adhérer à cet acte d'infamie; deux surtout se distinguèrent par des arrêtés très-énergiques; les trente-deux autres se couvrirent de honte en répondant aux vues du général. Cette disposition d'une partie de la bourgeoisie de Paris à suivre l'impulsion des chefs, inspira aux meneurs l'idée de donner au roi une maison militaire composée de six mille gardes nationaux du centre, la plupart gens tarés.

Ce projet excita de violentes oppositions dans la partie saine de la Constituante et dans le peuple; vainement la cour organisa une sorte de liges de spadasins qu'elle déclama sur les députés les plus hostiles à sa politique; l'opinion publique fit explosion et empêcha l'exécution de ses coupables manœuvres. Louis XVI se rejeta alors du côté des étrangers, et pressa les armements qu'il faisait solliciter depuis longtemps. Voici la lettre qu'il envoya au roi de Prusse Frédéric-Guillaume, que nous trouvons dans un ouvrage intitulé « Mémoires d'un homme d'Etat, » et qui n'a jamais été démentie : « Je viens de m'adresser à l'empereur d'Allemagne, à l'impératrice de Russie,

aux rois d'Espagne et de Suède; je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, pour donner le moyen de rétablir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres Etats. J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle, parce que les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus grande réserve..... »

Les puissances étrangères accueillirent favorablement la demande du roi; toutefois elles signifèrent au baron de Breteuil, qui était chargé des négociations au nom de Sa Majesté, qu'elles ne déclareraient la guerre à la France que sous la condition expresse que Louis XVI se mettrait à la tête des armées coalisées. Cette décision des souverains déterminait la cour à prendre définitivement des mesures pour assurer sa fuite hors du royaume; mais la chose n'était plus aussi facile, à cause de la surveillance active qu'exerçaient les districts sur le château. On chercha d'abord à occuper les esprits en faisant élever Mirabeau à la présidence de la chambre des représentants; ensuite on essaya d'intimider les patriotes en opérant de mystérieuses arrestations, et en les traduisant devant les bureaux de la ville sous les plus frivoles prétextes; enfin on organisa des bandes de nobles qui prirent le nom de chevaliers du poignard, et qui n'osant pas attaquer au grand jour les écrivains démocrates, les assassinèrent le soir au coin des rues.

Lorsqu'on jugea le moment favorable, on fit partir Mesdames, tantes du roi, pour l'Italie, avec un passeport délivré par la Constituante et contre-signé par le monarque; puis on organisa une émeute pour donner le change aux patriotes qui veillaient constamment sur les Tuileries et pour les attirer sur un autre point de Paris. Dans la journée qui avait été fixée pour la fuite de la famille royale, des agents de police firent circuler la nouvelle que l'on devait transporter au milieu de la nuit, dans le donjon de Vincennes, des poudres et des munitions. Des cohortes de mouchards se répandirent dans les rues du faubourg Saint-Antoine, propagèrent les bruits de prétendues conspirations royalistes, ameutèrent les ouvriers et les excitèrent à se porter sur Vincennes. Bientôt l'exaspération devint extrême, et toute la population se mit en route pour démolir l'affreux donjon, cette seconde bastille du despotisme. Pendant que l'émeute franchissait les barrières de la capitale, une autre comédie se passait dans l'intérieur des Tuileries; un certain marquis de Court, ancien lieutenant de roi à Salins, se faisait arrêter dans la chambre du dauphin, armé d'un stylet-baïonnette; et sous prétexte de mettre en sûreté la famille royale, on faisait évacuer le jardin et l'on garnissait les avenues de troupes dévouées à la cause. C'était le signal dont la cour était convenue avec les chevaliers du poignard, pour leur indiquer le moment où ils devaient s'introduire dans le château; car ces misérables, qui étaient au nombre de plus de sept cents, avaient leur rôle dans cette affaire; ils devaient simplement égorger les postes de l'intérieur du palais occupés par la milice bourgeoise. D'autre part, le général la Fayette ras-

sembla la garde nationale et se dirigea du côté de Vincennes, pour faire une utile diversion et rendre d'autant plus facile l'évasion du roi. La vigilance des citoyens fit échouer ce complot si bien ourdi, si laborieusement combiné; les sentinelles, étonnées de voir une multitude de gens bizarrement accoutrés pénétrer dans le palais, en conçurent des soupçons, et avertirent les chefs de postes de ce qui se passait. Ceux-ci donnèrent à leur tour l'alarme au dehors, demandèrent des renforts, et quand ils furent en nombre suffisant, ils cernèrent les issues du château, firent des perquisitions dans les appartements, arrêtèrent trente des plus mutins, et chassèrent la foule des conjurés à coups de crosse. Cette conspiration avortée n'eut d'autres résultats que de rendre la surveillance plus active autour des Tuileries, et de faire décréter l'armement des places frontières, et l'organisation d'une armée révolutionnaire.

Un autre coup bien plus terrible allait frapper la cour; Mirabeau se mourait. Cet homme extraordinaire, assemblage de vertus et de vices, de grandeur et de bassesse, s'éteignit dans sa quarante-deuxième année, au moment où son concours devenait de plus en plus nécessaire à la monarchie. Les royalistes ne manquèrent pas de répandre le bruit que Mirabeau avait été empoisonné par le club des Jacobins, et plusieurs journaux se firent les échos de cette calomnie. Mais une pièce irrécusable, le procès-verbal d'autopsie fait par le savant docteur Cabanis, en présence des médecins Petit et Vicq-d'Azyr, de plusieurs chirurgiens et représentants, dément complètement cette assertion. Il demeura prouvé par l'inspection des intestins et du cœur que depuis longtemps sa robuste constitution avait été minée par des excès de toute nature, par des travaux prodigieux, par l'usage constant de préparations aphrodisiaques; enfin qu'il avait été emporté par un dernier excès de débauche. Sa mort fut l'objet d'un deuil général. Le peuple oublia ses trahisons pour se souvenir des services qu'il avait rendus à la cause de la liberté; les haines semblèrent amorties sur sa cendre; toutes les opinions se réunirent pour célébrer ses funérailles. L'Assemblée nationale lui décerna à l'unanimité et par acclamations des honneurs extraordinaires. Il fut décrété que ses restes seraient déposés dans l'église Sainte-Geneviève, qui reçut dès lors la dénomination de Panthéon, et fut destinée à conserver les débris mortelles des citoyens illustres qui avaient bien mérité de la patrie.

La cour, privée de son intrépide défenseur, désespéra de dominer la position, et songea à réaliser ses projets de fuite, mais en prenant de telles précautions qu'un nouvel échec devint impossible. Voici la ruse machiavélique dont on se servit. Le roi, à un jour déterminé, envoya prévenir l'Assemblée nationale qu'il désirait se rendre à Saint-Cloud pour faire ses pâques, et sans plus de mystère il ordonna les apprêts de son départ et monta avec sa famille dans sa voiture. L'annonce de cette retraite à Saint-Cloud se répandit rapidement dans Paris; les gardes nationaux accoururent aux Tuileries, arrêtèrent le carrosse royal, et forcèrent Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfants à rentrer dans les appartements. C'était précisément ce qu'on désirait. L'empressement de la



Joseph II, empereur d'Autriche

milice à s'opposer au départ du monarque et pour effet de convaincre les patriotes qu'ils pouvaient compter sur elle pour réprimer toute tentative d'évasion, et les rendit moins vigilants. La Fayette eut même soin, afin d'augmenter leur confiance, de doubler les postes autour du château et aux barrières de Paris. Une semblable mesure, bien loin de nuire à ses projets, en assura l'exécution, attendu qu'elle écartait les soupçons, et lui permettait au besoin de remplacer les gardes nationaux par des agents de police déguisés. Enfin, toutes les dispositions ayant été prises, Louis XVI adressa des instructions confidentielles au marquis de Bouillé, l'ordonnateur des massacres de Nancy, pour l'informer qu'il partirait dans le milieu de la nuit du 19 au 20 juin, et qu'il eût à envoyer à sa rencontre des escortes pour assurer sa fuite jusqu'à Montmédy, place frontière de la Lorraine.

De quelque mystère qu'on cherchât à couvrir les préparatifs de départ de la famille royale, on ne put toutefois empêcher qu'il n'en transpirât quelque chose. Plusieurs patriotes firent part au président du comité des recherches, au maire de Paris et au commandant de la garde nationale, des indices qu'ils avaient d'un nouveau plan d'évasion; mais comme tous les trois étaient vendus à la cour et faisaient partie du complot, ils affectèrent de ne point ajouter foi aux dénonciations, et refusèrent de permettre aucune investigation. Marat, Fréron, Camille Desmoulins donnèrent vainement de la publicité aux révélations des patriotes; vainement ils annoncèrent dans leurs feuilles que la cour se préparait à consommer un attentat d'autant plus odieux, qu'il allait remettre tout en question au moment où l'Assemblée nationale touchait au terme de ses grands travaux, et allait clore ses séances par la promulgation de la nouvelle constitution.

Bailly et la Fayette continuèrent à repousser les avertissements, et accusèrent les journalistes de provoquer au désordre. Néanmoins la cour n'osa pas se mettre en route au jour fixé, et retarda son départ de vingt-quatre heures. Ce fut dans la nuit du 21 au 22, à une heure du matin, que Louis XVI opéra sa fuite avec la reine, le dauphin, sa jeune fille, Madame Élisabeth sa sœur, et Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, tous réunis dans une voiture de forme extraordinaire. Derrière suivait une seconde voiture où se trouvaient les femmes de service. Cet équipage, qui n'employait pas moins de onze chevaux, tant pour les voitures que pour les deux courriers, sortit de la capitale par une des barrières que l'on avait eu soin de confier à des affidés, et s'avança sur la route dans une douce sécurité. Au lieu de se soustraire aux regards curieux, déjà trop attirés par l'énorme berline, Louis XVI, voulant jouir de tous les agréments que présentait un voyage dans une belle saison, descendit de voiture, monta les collines à pied, et aux relais se montra souvent aux portières. A Étooges, il s'arrêta deux heures pour des réparations à son carrosse. Il traversa Châlons à quatre heures et demie et se laissa voir; les royalistes le reconnurent. A la poste suivante, au pont de Sommerville, il resta jusqu'à sept heures pour attendre la première escorte que devait lui envoyer le général Bouillé, et qui avait déjà rebroussé chemin, dans la supposition que l'affaire était manquée, et pour ne pas éveiller les

souçons des patriotes de la contrée, en prolongeant un séjour que rien ne motivait. Retard fâcheux.

A Sainte-Menehould, Louis XVI eut l'imprudence de demander la route au maître de poste Drouet, qui le reconnut immédiatement. Celui-ci n'osa pas donner l'alarme sur l'heure; il laissa partir les voitures et se dirigea par un chemin de traverse sur Varennes, dont elles avaient pris la route. A onze heures du soir, le cortège déboucha à Varennes; Drouet l'avait devancé et s'était entendu avec le maître de poste du lieu. L'éveil avait été donné, les officiers municipaux étaient sur pied, les gardes nationaux en armes, et le tocsin sonnait à toutes volées pour appeler les populations. Louis XVI fut arrêté, conduit dans la maison commune et constitué prisonnier avec toute sa famille. Le lendemain, on lit reprendre au cortège le chemin de Paris. En route, il fut rejoint par trois députés, Barnave, Latour-Maubourg et Pétion, qui avaient été envoyés à la rencontre du roi par l'Assemblée nationale à la nouvelle de l'arrestation.

« Notre marche a été lente, dit Barnave dans son rapport à la Constituante, à cause de l'affluence des citoyens qui se pressaient sur notre passage; mais je dois dire que la conduite des populations a été admirable; aucun cri menaçant ne s'est fait entendre, aucune parole outrageante n'a frappé nos oreilles... » Ce rapport a détruit les assertions mensongères des détracteurs du peuple, qui prétendent que Louis XVI fut abreuvé d'insultes, et mérite d'autant plus de créance qu'il émane d'un homme qui avait subi l'influence des charmes de Marie-Antoinette. En effet, dans le court trajet de Varennes à Paris, Barnave avait conçu une violente passion pour l'Autrichienne, et de républicain fougueux était devenu ardent défenseur de la royauté. Triste conversion.

Le cortège entra à Paris le 25, à sept heures du soir, accompagné par une foule immense qui gardait le plus profond silence; Louis XVI et la reine furent réinstallés dans leurs appartements des Tuileries, et mis en état d'arrestation provisoire sous la surveillance de la milice parisienne.

Au milieu de ces événements, la Constituante avait prononcé la suspension des fonctions exécutives et législatives du roi, jusqu'à délibération définitive sur l'inviolabilité de la personne du monarque, et avait publié le décret suivant : « Si Louis Capet rétracte son serment à la Constitution, s'il se met à la tête d'une armée et qu'il la conduise contre la nation; s'il ne s'oppose pas à toute entreprise de cette espèce commencée en son nom, il sera censé avoir abdiqué, redeviendra simple citoyen, et sera poursuivi selon les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication. L'effet du décret qui suspend l'exercice des fonctions du pouvoir exécutif entre les mains du roi subsistera jusqu'au moment où la constitution étant achevée, l'acte constitutionnel aura été présenté au roi. » C'était un châtiement trop doux pour la trahison.

Comme la constitution projetée était dans les intérêts de la bourgeoisie et lui donnait toute influence dans l'État, le décret rendu par les députés obtint son approbation; mais en revanche il fut vigoureusement combattu par la presse démocratique, par les clubs des Cordeliers et des Jacobins, et par la faction de Louis-Philippe d'Orléans.

Le peuple, qui redoutait avec raison de voir resserrer les chaînes de l'esclavage sous une monarchie constitutionnelle, s'éleva contre le décret, et se porta en masse au Champ de Mars pour signer une pétition déposée sur l'autel de la patrie, tendant à obtenir de l'Assemblée nationale que Louis XVI fût déclaré traître à la nation et déchu de la royauté. Bailly et la Fayette, effrayés de cette manifestation, se hâtèrent de l'arrêter en amenant une collision entre les citoyens et la force armée. Ils profitèrent du rapprochement qui venait de s'opérer entre la cour et la milice bourgeoise, se dirigèrent sur le Champ de Mars, à la tête de nombreux bataillons, dans lesquels ils avaient répandu des agents de police déguisés en militaires; puis, arrivés devant les attroupements, ils publièrent la loi martiale. Au lieu de se retirer, le peuple courut de hûes le commandant général et fit retentir les airs des cris : « A bas la Fayette! à bas les baïonnettes! » La Fayette ordonna alors aux troupes de faire feu!!!... Ensuite il commanda une charge à la baïonnette et déblaya l'esplanade et les glacis.

« Deux mille cadavres d'hommes, de femmes, de vieillards ou d'enfants furent relevés pendant la nuit. » dit Saint-Just dans un rapport qu'il fit plus tard à la Convention. Affreuse hécatombe offerte à la royauté!

La majorité de l'Assemblée nationale, qui était gagnée à la cour et qui depuis la mort de Mirabeau suivait l'impulsion de Barnave, approuva la conduite sanguinaire du commandant de la garde nationale, et rendit plusieurs décrets contre les journalistes et contre les clubs qui avaient pris la défense des victimes. Elle continua ensuite ses travaux, et le 13 septembre de cette même année 1791, elle présenta son projet de constitution à la sanction royale. Louis XVI n'hésita pas à donner son adhésion à l'acte constitutionnel, et le lendemain il vint en personne dans l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres, prêter serment à la constitution en ces termes :

« Je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En conséquence, je jure d'être fidèle à la nation et à la loi; d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution décrétée par les représentants du peuple et à faire exécuter les lois. »

Mais dans le moment même où le monarque s'engageait, sous la religion du serment, à maintenir au dedans et à défendre au dehors les droits de la nation, il intrigait auprès des souverains de l'Europe, réunis à Pillnitz, dans le but de former une coalition contre la France, et appelait de tous ses vœux l'invasion. Le comte de Provence et le comte d'Artois étaient chargés des négociations. Nous donnons le texte d'une de leurs lettres pour bien faire comprendre que Louis XVI, que les écrivains royalistes persistent à nous représenter comme étranger aux intrigues de ses frères, était, au contraire, fort bien instruit de leurs machinations. Cette missive, trouvée dans la cassette armée de fer, avec tant d'autres pièces importantes, était datée de Schönbrunn, près de Coblenz.

« Nous nous empressons d'apprendre à Votre Majesté, écrivait-ils, que les puissances dont elle a réclamé le secours sont déterminées à employer leurs forces pour comprimer les révolutionnaires de France; que l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse,

sage Léopold et le digne successeur du grand Frédéric viennent d'en contracter l'engagement, et que les autres cours sont dans les mêmes dispositions.

« Sire, les intentions des souverains qui vous prêteront l'appui irrésistible de leurs armes sont droites et pures; elles n'envahiront la France que pour la remettre sous le joug de l'antique monarchie. Leur but est de faire triompher la partie saine de la nation et d'abattre ou d'exterminer la partie déviante. Bientôt, nous osons l'affirmer, les Français, las de prodiguer leurs biens et leur sang, de voir leurs cités et leurs champs couverts de cadavres et de ruines, se consacreront à défendre une liberté toujours fatale aux peuples. Bientôt Paris, cette ville impie, acablée par des armées puissantes, verra tous ses démagogues expier dans les tortures et dans les plus affreux supplices... Nous serons impitoyables dans la répression... »

Louis XVI, toujours prompt à s'alarmer, et qui la cause de l'absolutisme comme survécu, puis que les rois prenaient sa défense, et s'endormit dans une douce sécurité. Marie-Antoinette partageait les espérances de son mari; mais au lieu de se tenir dans le repos, elle renoua de nouvelles intrigues, afin de donner plus de force au mouvement réactionnaire.

Enfin la Constituante termina ses sessions le 30 septembre, après vingt-huit mois d'existence, et après s'être rendu dans un si court intervalle de temps deux mille cinq cents décrets, lois ou arrêtés. Cette assemblée fermait ses travaux sous de tristes auspices : à Paris, la cherté croissante du pain excitait de sombres rumeurs; dans les provinces, la circulation des grains était de nouveau entravée; partout existait une inquiétude et un malaise qui semblaient les avant-coureurs de la guerre civile. La cour, loin de s'appliquer à calmer les esprits, chercha au contraire à accroître les désordres pour amener une rupture entre les partis qui commençaient à se former, et qui se divisaient en républicains purs, en girondins, en constitutionnels, en orléanistes, en monarchistes et en ultras.

Un des ministres de Louis XVI, Bertrand de Mollville, s'est chargé lui-même dans ses Mémoires de nous apprendre quels moyens on employait de son temps pour faire naître des collisions entre les citoyens et pour assurer le vote des projets qu'il importait à la couronne de faire passer. Comme cette tactique odieuse fut mise en œuvre sous la Constituante et sous la Législative, nous rapportons le passage des Mémoires du ministre pour servir à l'intelligence des faits. Ce sera un grave sujet de réflexions et peut-être de rapprochements avec les turpitudes de nos gouvernants sous les trois dernières monarchies.

Bertrand de Mollville-Séon-Efort complaisamment sur les doubles fonctions dont il avait été investi pendant son ministère de la marine. Le roi, dit-il, me confia le soin de diriger un établissement secret de surveillance et d'observation, monté originellement par Alexandre de Lameth et conduit depuis par Deslessart. Il consistait en une troupe d'agents sédentaires de police, qui devaient assister régulièrement aux séances des assemblées municipales, à celles des clubs, suivre les groupes du Palais-Royal, des Tuileries, déceler les cafés principaux et les cabarets des faubourgs. Parmi eux, les plus intelligents étaient chargés de réfuter les motions incendiaires ou d'en

faire d'autres suivant la politique à l'ordre du jour. Ces mêmes hommes étaient également employés pendant la nuit à afficher des placards royalistes ou constitutionnels, selon les circonstances.

« Il existait un autre établissement du même genre pour agir sur l'assemblée des représentants de la nation. Les chefs recevaient directement leurs instructions de la cour et étaient seuls dans le secret. Ils recevaient 50 livres par jour de traitement ou 18 000 livres par an; les sous-chefs, choisis par les premiers, n'avaient que 25 livres; les adjudants étaient nommés par les chefs ou les sous-chefs: ils ne se connaissaient pas entre eux, et avaient pour mission de recruter chaque jour vingt-cinq bandits et de les conduire à l'Assemblée; ils recevaient 10 livres pour eux et 50 sous pour chacun de leurs hommes. On formait ainsi des cohortes de trois à quatre cents mouchards qui envahissaient les tribunes de l'Assemblée nationale, et à commandement applaudissaient, huaient, criaient, pour appuyer les motions ou pour les combattre. Dans certains cas, lorsqu'il y avait par trop de résistance, ils devaient lever le bâton, comme pour frapper les députés qui étaient le plus rapprochés d'eux, en criant que l'Assemblée nationale était composée d'un tas de gueux qu'il fallait assommer. »

Hélas! de nos jours, sous les règnes de Charles X, de Louis-Philippe, de Napoléon III, de pareils scandales se sont renouvelés; des députés ont été insultés, menacés par des agents de police mêlés aux gardes nationaux et revêtus de l'uniforme de la milice bourgeoise. Ce qui démontre que les traditions de l'absolutisme se sont conservées pures et intactes sous les trois monarchies.

« Comme les moyens ordinaires, ajoute Bertrand de Molleville, étaient insuffisants pour arrêter les progrès des révolutionnaires, il fallait songer à créer de nouvelles brigades. J'établis dans une maison du Carrousel, en face des Tuileries, sous le nom de Club français ou national, une réunion qui devait servir de point de ralliement aux officiers et aux soldats stipendiés de la garde nationale, aux royalistes qui se trouvaient à Paris et aux embaucheurs d'ouvriers. Les membres de cette troupe étaient destinés à jouer différents rôles; les uns se mêlaient à la milice bourgeoise, sous prétexte d'aider au maintien de l'ordre, et en réalité pour amener des collisions; les autres servaient en quelque sorte de boucs émissaires, et au risque d'attraper des horions, ils devaient provoquer la garde parisienne dans les émeutes. Ces derniers étaient affublés de bonnets rouges et armés de piques fournies par le club. Mouchards et agents provocateurs.

« Le roi me félicita sur le plan de ces compagnies, et autorisa les dépenses qu'elles nécessitaient et qui se montaient à quatre ou cinq mille livres par jour, y compris les faux frais et les rafraîchissements, qu'il fallait fournir au club à très-bas prix pour y attirer un plus grand nombre de soldats. Les piques et les bonnets rouges coûtèrent environ cent mille livres, et cet établissement fut monté complètement en quatre jours. Presque à la même époque j'en formai un autre de même genre et également utile, quoique moins apparent. Il consistait dans une troupe de bandits intrépides et sûrs tirés des galères et commandés par un nommé Lieutaut, qui avait joué un des

principaux rôles dans une insurrection contre-révolutionnaire à Marseille. Le service de cet agent et de ses bandes était dirigé et payé par M. de Monceil. Ces hommes servaient à organiser des émeutes, à porter l'effervescence à son plus haut point d'exaltation, au besoin, à commettre des meurtres et des atrocités pour soulever l'indignation des bourgeois, et les amener à faire usage de leurs armes contre le peuple. D'autres agents étaient préposés à la distribution de pamphlets qui empruntaient les couleurs patriotiques pour faire prendre en haine le parti révolutionnaire, en exagérant ses principes et en effrayant les bourgeois sur le partage des biens. Les mêmes individus étaient chargés de placarder pendant la nuit sur les affiches patriotiques, de fausses affiches qui avaient les mêmes titres, le même format, la même couleur de papier et le même style que les véritables, afin d'attirer mieux les lecteurs dans les pièges que leur tendait la cour. Un grand nombre d'écrivains étaient attachés à la rédaction de ces journaux-affiches, ainsi qu'à celle de plusieurs feuilles périodiques. »

Telles étaient les mesures odieuses au moyen desquelles Louis XVI espérait arrêter l'élan révolutionnaire de la nation. Mais dans le court intervalle qui s'était écoulé entre la promulgation de la Constitution et la clôture de l'Assemblée nationale, les collèges électoraux s'étaient rassemblés et avaient nommé des députés pour continuer l'œuvre de la régénération sociale de la France. Le 1^{er} octobre, les nouveaux mandataires du peuple entrèrent immédiatement en séance et prirent le nom d'Assemblée législative. Ils étaient au nombre de sept cent quarante-cinq membres, dont près de quatre cents étaient de simples avocats. On remarquait au premier rang, Danton, Robespierre, Billaud-Varennes, Bazire, Carnot, Brissot, Gensonné, Vergniaud, Isnard, et quelques autres membres des clubs des Feuillants et des Jacobins, qui devaient bientôt changer les destinées de la France.

L'ouverture de la Législative eut lieu avec une solennité extraordinaire; l'acte de la Constitution fut porté à la séance, par une députation de vieillards, comme un objet sacré; tous les députés, le président Pastoret en tête, firent le serment de défendre cet évangile politique au prix de leur vie. Le 7 octobre, le roi vint renouveler le serment qu'il avait déjà prêté de gouverner selon les lois; et le 14 il adressa une proclamation aux nobles qui avaient émigré, pour les convaincre de sa parfaite adhésion à l'acte constitutionnel et les engager à s'y rallier. Mais en secret il prit ses mesures pour que les partisans de l'absolutisme continuassent à sortir du royaume, dans l'espoir que l'absence des riches laissant les pauvres sans travail et sans pain, amènerait un changement inévitable dans les affaires politiques.

Bientôt les émigrations devinrent si considérables, qu'elles constituèrent un danger pour la nation; l'Assemblée législative se détermina, pour y mettre un terme, à rendre le décret suivant: « Les Français rassemblés au delà des frontières sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie. Tout fonctionnaire absent du royaume sans cause légitime sera déchu de sa place; tout officier militaire qui abandonnera son drapeau sans congé ou démission acceptée sera réputé coupable de désertion et puni comme tel; tout Français



Le général Dumouriez, ministre de la Guerre.

qui, hors du royaume ou sur le territoire, embauchera des individus pour accroître les rassemblements de Worms et de Coblenz, sera puni de mort. . . »

Cette loi contrariant les secrètes sympathies de Louis XVI, Sa Majesté usa du privilège que lui donnait la constitution, et refusa sa sanction. Le mois suivant, le roi donna une nouvelle preuve de ses sentiments en opposant encore son veto au décret de l'Assemblée législative relatif aux prêtres non assermen-

tés. Heureusement la découverte d'une lettre adressée par un receveur général des finances, nommé Varnier, au receveur particulier du département de la Côte-d'Or, jeta un grand jour sur les machinations de l'ennemi et provoqua des mesures énergiques contre les émigrants. La missive fut lue en pleine Assemblée par le représentant Bazire, elle était ainsi conçue :

« Vous pouvez continuer à mettre la même adresse pour le passage de nos employés chez les émigrants.

je vous recommande seulement de n'en point faire partir de mariés ; ceux-là écriraient à leurs femmes et pourraient faire éventer la mèche. Votre dernier détachement de soixante-trois est arrivé à Coblenz, on en est fort content ; ce sont des hommes vigoureux et faits à la fatigue. Ne négligez rien pour faire passer ceux de Dijon et des directions voisines ; donnez pour prétexte de leur départ le besoin de renforts aux frontières pour la contrebande ; et comme il leur fut un appât, dites-leur qu'on fait de très-bonnes prises et que les fermiers généraux n'en retiennent rien. La rigueur de la saison et la misère les décideront à passer dans l'armée royaliste. On est très-satisfait de M. Vardy, il enrôle des bandes considérables, sans argent. On m'a affirmé que si les princes parvenaient à réunir un corps de vingt-cinq mille hommes, ils entreraient immédiatement en France, et conduiraient les gardes nationales des frontières tambour battant et l'épée dans les reins jusqu'à Paris. Quant à l'Assemblée législative, elle est déjà en grand discrédit, et nous avons tout lieu de croire qu'elle n'attendra pas l'armée royale pour se dissoudre...»

Les députés indignés votèrent, séance tenante, la formation d'une haute cour nationale pour la répression des crimes d'embauchage, et établirent un comité de surveillance. Quelques jours après, Monsieur comte de Surveille, le comte d'Artois, l'ex-ministre des finances Calonne, le vicomte de Mirabeau et plusieurs nobles émigrés furent décrétés d'accusation.

Cette fois Louis XVI n'osa pas entrer en lutte avec l'Assemblée législative, à cause de l'état d'exaspération des esprits : il feignit au contraire de céder à un mouvement d'indignation, se rendit le lendemain à la séance, proposa de déclarer la guerre aux princes qui donnaient asile aux émigrés, et de charger des préparatifs de la campagne le ministre Narbonne, conjointement avec le général la Fayette. Les conseillers de la couronne avaient eu soin, pour faire appuyer cette motion, de garnir toutes les tribunes d'escouades de mouchards ; aussi le discours du roi fut-il accueilli par des applaudissements frénétiques. Un grand nombre de députés tomba dans le piège et se rangea de l'avis du monarque. Le peuple, travaillé au dehors par des entrepreneurs d'émutes, par les mouchards et par les écrivains stipendiés, demanda également la guerre à grands cris.

Billaud-Varennes et Robespierre avaient seuls pénétré les intentions machiavéliques de la cour ; ils les dénoncèrent à la tribune, et cherchèrent à démasquer les traitres qui poussaient la France dans une guerre européenne au moment où l'on savait les places fortes dégarnies de canons et ouvertes à l'ennemi, au moment où le matériel et le personnel de l'armée réclamaient une nouvelle reconstitution, où les gardes nationales étaient sans équipements, où la marine était entièrement désorganisée, où la Vendée était en pleine insurrection et les provinces voisines travaillées par les contre-révolutionnaires.

Leur voix ne fut pas écoutée, la cour l'emporta, et le ministre Narbonne obtint l'autorisation de se rendre sur les frontières pour veiller aux approvisionnements et aux réparations des places fortes, ou plutôt pour les démanteler et enlever toutes leurs munitions, pendant que l'Assemblée législative se disposait à lan-

cer son manifeste de guerre. D'autre part, des agents secrets envoyés auprès de Léopold II, frère puîné de Marie-Antoinette, empereur d'Allemagne, se réunirent au comte d'Artois, qui était alors à Vienne, et le décidèrent à publier une déclaration en faveur de Louis XVI. La lutte était imminente, et la France allait se trouver envahie par les armées étrangères, lorsque heureusement la Providence prit sous sa protection le grand peuple et déjoua les complots des tyrans en frappant d'une mort soudaine Léopold II. Cet événement déconcerta le parti absolutiste, réveilla l'ardeur des patriotes, et amena des divisions dans les conseils intimes du roi. Par suite de ces querelles, Narbonne et Cahier de Gerville furent contraints de donner leur démission, et le ministre des affaires étrangères Delessart fut mis en accusation par les chefs du parti girondin, Brissot, Isnard, Vergniaud, Guadet et autres, qui se vengeaient ainsi de ce qu'il avait refusé d'acheter leurs votes 6000 livres par mois.

Louis XVI voyant son ministère désorganisé et sa personne constamment en butte aux dénonciations des girondins, imagina, pour émusser leur malveillance et pour éloigner leurs soupçons, de montrer une extrême déférence à leurs volontés, et de choisir ses conseillers dans leurs rangs. Il nomma aux affaires étrangères le général Dumouriez, homme déjà taré, l'une des créatures de Louis-Philippe d'Orléans, et acheta son concours moyennant une somme de six millions de livres ; il donna le portefeuille de l'intérieur à Roland de la Plâtrière, celui de la guerre à Pierre de Grave, la marine à Lacoste, la justice à Duranthon, et les finances à Etienne Clavière.

En mettant les meneurs du parti girondin à la tête des affaires, la cour fit preuve d'une grande habileté ; car elle les obligea de cette manière à devenir à leur insu les instruments de sa politique. La guerre fut déclarée au roi de Bohême et de Hongrie, fils de Léopold II, qui deux mois plus tard fut proclamé empereur d'Allemagne sous le nom de François II. La France mit aussitôt trois armées en campagne, et les envoya aux frontières ; l'armée d'Alsace reçut pour chef Luckner, un étranger qui dans la guerre de sept ans s'était battu contre la France ; l'armée de la Moselle fut placée sous le commandement de la Fayette, et celle de la Sambre sous les ordres de l'inepte Rochambeau. La direction générale des opérations militaires demeura confiée à Dumouriez et au comité secret de la reine, composé des plus implacables ennemis du peuple.

Dès que le champ fut libre pour la trahison, Marie-Antoinette et ses infâmes conseillers envoyèrent au duc de Brunswick, généralissime des armées ennemies, les plans de la campagne, et le mirent à même de faire avorter toutes nos entreprises ; de plus, ces misérables, pour accélérer la ruine de la France, combinèrent des embuscades avec les Autrichiens, et y firent conduire nos soldats par leurs propres officiers. Ainsi le général Théobald Dillon, parent du beau Dillon, l'amant de la reine, fit exterminer par les Autrichiens un corps de plusieurs milliers d'hommes dont il avait le commandement ; ce traître reçut la juste punition de son infamie : les soldats qui avaient échappé au massacre le pendirent à leur entrée à Lille. Une autre division de l'armée de Rochambeau faillit également devenir victime d'une semblable machina-

tion ; mais grâce à la valeur du chef, qui cette fois n'était pas dans le complot, elle put opérer sa retraite.

Les échecs multipliés de nos troupes éveillèrent en fin les soupçons ; de toutes parts on cria à la trahison, et la voix du peuple signala les coupables. L'Assemblée législative s'émut à son tour, se déclara en permanence ; et d'après les dénonciations qui furent faites dans son sein, elle enleva au roi sa garde soldée et la remplaça par la milice bourgeoise.

D'autre part, les ministres girondins, furieux d'avoir été pris pour dupes, firent cause commune avec l'opposition, et chargèrent leur collègue Servan, qui avait remplacé Pierre de Grave à la guerre, de solliciter de l'Assemblée législative, à l'occasion du prochain anniversaire de la prise de la Bastille, un décret qui autorisât le renouvellement du serment de fédération de toutes les gardes nationales du royaume, et la formation d'un camp de patriotes sous les murs de Paris. Louis XVI, dont l'audace avait grandi tout à coup depuis les dernières victoires des étrangers, refusa de sanctionner ce décret, retira le portefeuille aux auteurs de la proposition, et nomma de nouveaux ministres, tous vendus aux intérêts de la cour.

Toutes les sections de Paris protestèrent immédiatement contre l'usage que la couronne faisait du veto, et nommèrent des commissaires pour venir présenter à l'Assemblée législative et au roi une pétition concernant les mesures rejetées. Préalablement les sectionnaires s'adressèrent au conseil général de la Commune pour obtenir l'autorisation de planter un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, en mémoire de la séance du Jeu de paume. La municipalité en référa aussitôt au directoire du département : celui-ci rejeta la demande et déclara qu'il emploierait la force armée pour empêcher tout rassemblement, si l'on tentait de passer outre à sa défense. Vaines menaces ! En dépit du mauvais vouloir des suppôts de la tyrannie, le 20 juin, dès cinq heures du matin, les ouvriers des faubourgs, les gardes nationales, les femmes, les enfants, se réunirent sur les places publiques. L'alarme se répandit au château, les fougues royalistes parlèrent d'envoyer des troupes contre les rassemblements, et de faire écharper les sans-culottes avant qu'ils eussent le temps de s'armer. Mais la nouvelle de l'approche des volontaires de la Bastille fit bien vite disparaître ces velléités de courage. Les citoyens se formèrent en bataillons, et descendirent lentement des faubourgs, pour se réunir à la place des Feuillants, devant la principale entrée de l'Assemblée législative. Vers les deux heures, le cortège se trouvait composé d'un nombre prodigieux d'hommes, de femmes, d'enfants, quelques-uns armés, mais la plupart sans armes, vêtus de leurs habits de fête et parés de rubans.

Une députation fut alors envoyée par le peuple auprès de l'Assemblée pour lui porter un tribut d'hommages, et en même temps pour demander l'autorisation de présenter une pétition, et d'être admis à l'honneur de défilé devant elle.

Les deux choses ayant été accordées, la députation fut introduite à la barre, et fit entendre, par l'organe de son orateur Huguenin, une exposition claire et succincte de ses griefs contre la royauté, ainsi que des remèdes à apporter pour cicatriser les plaies de la

patrie. Ensuite les sections, conduites par Santerre et Saint-Huruge, entrèrent dans la salle, défilèrent aux acclamations des tribunes, sortirent par la porte du manège qui conduisait au passage des Feuillants, et se dirigèrent du côté des Tuileries. Des ordres de la cour firent aussitôt fermer les grilles et les autres entrées du jardin. Un bataillon de la garde nationale vint occuper les avenues avec trois canons chargés à mitraille et dirigés sur le peuple. Il y eut alors un moment d'hésitation ; mais l'affluence augmentant toujours, les personnes qui se trouvaient en tête de la colonne et qui étaient pressées au point d'étouffer, firent des efforts surnaturels, rompirent la grille, s'élançèrent sur la terrasse et envahirent le jardin. Aucun garde n'osa heureusement mettre le feu aux pièces.

Cette multitude inoffensive se reforma immédiatement en pelotons, défila en bon ordre sous les fenêtres, gagna la place du Carrousel et vint se présenter à la porte royale, les membres de la députation en tête. Un canonier, placé dans l'intérieur, leva la bascule qui retenait les deux battants et laissa le passage libre. En quelques instants le grand escalier du château fut inondé d'hommes, de femmes et d'enfants, qui se répandirent dans les appartements, demandant le roi à grands cris.

Louis XVI, tremblant, éperdu, ne sachant de quel côté fuir et voyant son palais envahi, se décida, sur les représentations de trois de ses ministres qui se trouvaient au château, à donner au peuple la satisfaction qu'il demandait et à permettre aux sections de défilé devant lui. Il se rendit dans la pièce appelée l'Œil-de-bœuf, se retrancha dans l'embrasure d'une fenêtre, monta sur une banquette, fit placer devant lui les ministres Beaulieu, Lojand et Terrier, cinq ou six autres courtisans et quatre grenadiers de la garde nationale, ensuite il donna l'ordre d'ouvrir. Vingt à trente hommes s'élançèrent aussitôt dans l'appartement. Le boucher Legendre, qui était l'un des premiers, lut d'une voix tonnante la pétition du peuple. Le monarque répondit en ballottant : « Je ferai ce que la constitution et les décrets m'ordonnent de faire. »

La foule s'écoula, non sans donner des marques de son mépris pour le monarque et des sentiments de haine que lui inspirait la vue de ce château où les rois avaient organisé tant de massacres. Du reste, aucune menace ne fut adressée directement à Louis XVI. Un citoyen le somma seulement de placer sur sa tête un bonnet rouge qu'il tendit à un officier de la municipalité et que celui-ci présenta au roi. Comme dans ce moment il eût été dangereux de repousser cet emblème, Sa Majesté obéit et se couvrit du bonnet phrygien.

Sur les six heures, Pétion, maire de Paris, accourut au château, accompagné de plusieurs officiers municipaux, harangua les citoyens, et parvint promptement à rétablir le calme. Par ses ordres, des gardes nationaux firent doucement rebéler le peuple d'un côté, et de l'autre accélèrent l'évacuation, de sorte qu'à huit heures les appartements étaient entièrement libres. Dans ce mouvement de retraite, quelques groupes envahirent la chambre du conseil, où se trouvaient la reine, Madame Elisabeth, le prince roy, et la jeune Marie-Thérèse-Charlotte sa fille. Pendant tout le temps que la foule défila devant la reine, celle-ci demeura debout, appuyée sur un jeune colo-

nel du régiment de Vintimille, nommé Poissonnier-Despérées, qui tenait le dauphin dans ses bras. Il ne se passa aucun incident digne de remarque. A dix heures, le château, les cours, les jardins furent évacués. On n'eut à déplorer aucun malheur. Grâce au zèle de la municipalité et à l'admirable conduite des canoniers, pas un seul citoyen ne fut tué ni même blessé au milieu de cette grande fermentation.

Dès le lendemain, les royalistes cherchèrent à exploiter les événements au profit d'une réaction, et dans leur aveuglement ils osèrent rêver le rétablissement d'une monarchie absolue appuyée sur la force brutale. Marie-Autoimette se jeta avec ardeur dans cette voie, et détermina Louis XVI à envoyer des instructions secrètes à la Fayette sur cet objet. Le général quitta immédiatement son armée, vint à Paris, comparut à la barre de l'Assemblée législative, chercha à intimider les représentants, et annonça que ses troupes étaient indignées des violences commises dans la journée du 20 juin, et qu'elles réclamaient par son organe la punition des auteurs des troubles.

Plusieurs députés prirent la parole, flétrirent en termes énergiques la conduite du général, et le contraignirent à se remettre en route pour rejoindre son armée. La Fayette, par cette démarche inconsidérée, acheva de perdre le peu de popularité qui lui restait. Le jour même de son départ on brisa son buste, qui avait été placé à la Commune, et on le brûla en effigie devant le Palais-Royal.

Louis XVI essaya encore de lutter et destitua Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur général de la ville, pour les punir de ce qu'ils avaient autorisé la fête de la Fédération; mais l'Assemblée législative intervint, annula l'acte royal, et décréta que, nonobstant le veto, la cérémonie aurait lieu au Champ de Mars. Le roi subit cette nouvelle humiliation.

La cause de cette opiniâtreté du monarque à persévérer dans sa résistance aux volontés du peuple, provenait de ce qu'il avait été instruit de l'invasion imminente de la France par les armées étrangères et de ce qu'il regardait le triomphe du despotisme comme assuré. Ses vœux sacrilèges furent déçus. En vain il amoncela les obstacles, il multiplia les trahisons; en vain il essaya d'augmenter la confusion, et provoqua la démission de ses ministres, pour laisser la France sans organisation au moment où des armées formidables menaçaient les frontières: le patriotisme des citoyens suffit à tout. Au premier appel de l'Assemblée législative, des milliers de volontaires vinrent se ranger sous les drapeaux.

On atteignit au milieu de ces événements le 14 juillet, troisième anniversaire de la prise de la Bastille. La fête du renouvellement du serment fédératif eut lieu avec une pompe extraordinaire: les six légions de Paris, les fédérés des départements, la gendarmerie à pied et à cheval, les régiments de cavalerie, les troupes de ligne, les membres de l'Assemblée législative et tous les corps constitués se réunirent au Champ de Mars et prêtèrent le serment décrété aux cris de « Vive la nation! vive la liberté! » Louis XVI vint également renouveler sur l'autel de la patrie le serment de rester fidèle à la constitution, dans l'espoir que les citoyens répondraient par des cris de « Vive le roi! » Mais pas une voix ne fit entendre ce cri d'esclave.

Neuf jours après, le 25 juillet, le duc de Brunswick, généralissime des armées combinées de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, lança de son quartier général de Coblenz son fameux manifeste de guerre, où se trouvaient entre autres choses ces étonnantes paroles:

« Les gardes nationaux et autres habitants de la France qui oseront se défendre contre nos soldats seront punis sur-le-champ suivant les rigueurs du droit de la guerre.... La ville de Paris sera tenue de se soumettre sans délai au roi très-chérien.... En outre, nous déclarons que si les Tuileries sont forcées, s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés le roi, la reine ou à quelque membre de la famille royale, nous en tirerons une vengeance à jamais mémorable, en bombardant la capitale et en livrant les révoltés aux plus terribles supplices.... Nous brûlerons la ville, nous passerons tout au fil de l'épée.... Si, au contraire, les Français se soumettent immédiatement à l'empereur et au roi de Prusse, les souverains promettent d'employer leurs bons offices auprès de Louis XVI pour obtenir le pardon des erreurs.

Ce manifeste fut connu dans la capitale le 28, ce qui surprit étrangement, vu la distance de Coblenz à Paris, et fit supposer que la cour avait eu connaissance des démarches des ennemis et se plaisait à propager les mauvaises nouvelles pour intimider les esprits. Mais l'effet fut tout autre que celui qu'on avait attendu; la trahison du roi exaspéra les citoyens; les quarante-huit sections de Paris s'établirent en permanence et s'occupèrent de rédiger une pétition à l'Assemblée législative pour demander la déchéance de Louis XVI.

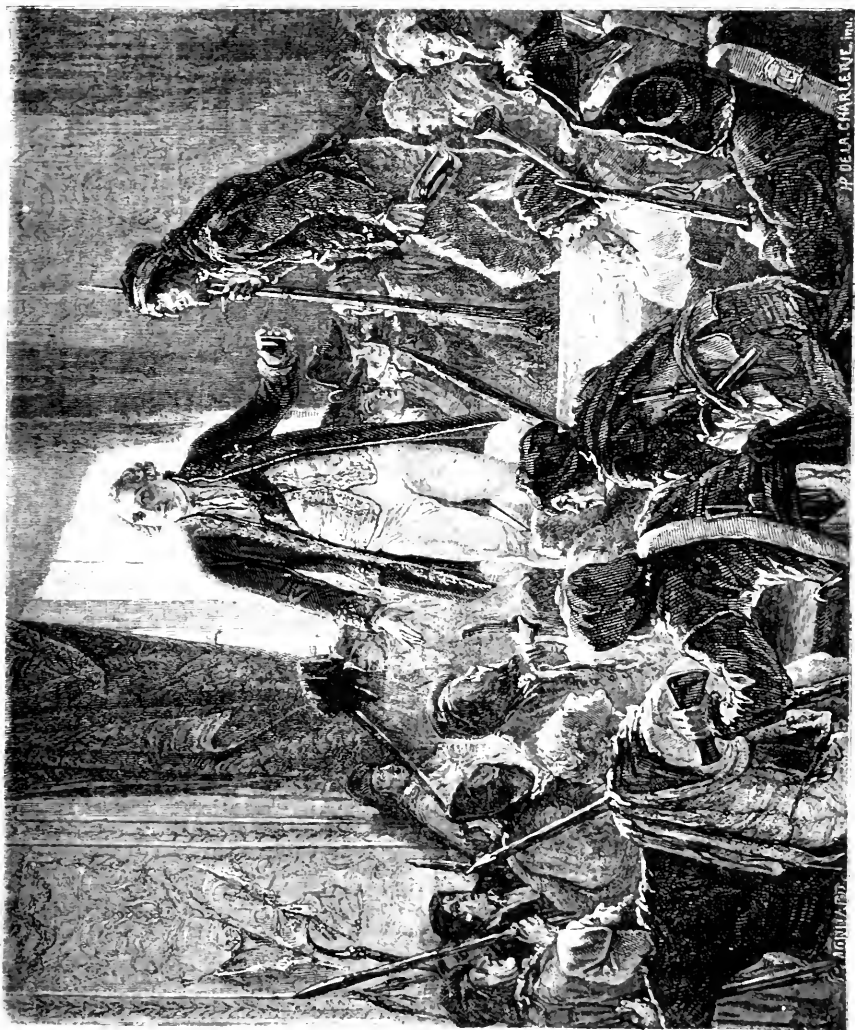
Une députation des volontaires marseillais les prévint dans l'accomplissement de ce devoir, et dans la séance du 2 août, réclama l'abolition de la royauté. Le lendemain, Pétion parut également à la barre de l'Assemblée, et au nom de la Commune formula un acte d'accusation contre le monarque.

La majorité de l'Assemblée législative et les meneurs du parti girondin vendus à la cour se montrèrent opposés à cette mesure, et cherchèrent à la faire avorter: afin de décourager les patriotes, ils rendirent même un verdict d'acquiescement dans l'affaire du général la Fayette, et refusèrent de le décréter d'accusation pour sa conduite à l'armée et ses intelligences avec les ennemis de la cause publique. Heureusement ils échouèrent dans leur criminel projet; le comité révolutionnaire, sans s'arrêter à aucune considération de danger personnel, dénonça la défection des représentants. Les sections déclarèrent les autorités constituées supprimées, nommèrent des commissaires pris dans leur sein, et décidèrent que tous se réuniraient à la Commune et aviseraient aux moyens prompts de sauver la patrie. Cette délibération était prise dans la nuit du 9 au 10 août.

Aux premières heures du jour le tocsin fut mis en branle; de toutes parts des rassemblements se formèrent; l'insurrection descendit des faubourgs et s'avança menaçante vers les Tuileries. Cependant le château restait calme et impassible, tant il comptait sur ses moyens de défense pour triompher de ce qu'il appelait une émeute de brigands. Bien plus, Louis XVI, Marie-Antoinette et la valetaille qui les entourait exprimèrent hautement le vœu d'une lutte impie

entre les soldats et le peuple, afin d'assurer d'un seul coup le triomphe de la royauté. Il est vrai que leurs mesures avaient été admirablement prises. Indépendamment de sept à huit mille agents de police disséminés dans les dix-neuf quartiers de Paris qui devaient à un signal donné tomber sur le derrière des colonnes,

le commandant général Morda avait fait occuper les postes des Tuileries par seize détachements de 200 à 300 nationaux, qui formaient un effectif de quatorze cents hommes; en outre, le régiment des gardes suisses avait été placé dans l'intérieur du château avec deux pièces d'artillerie. La gendarmerie à cheval était en



Le roi se couche du pont National

piéd en totalité; cent hommes gardaient le quai d'Orsay, au bas du pont Royal, six cents autres occupaient la colonnade du Louvre, cent soixante étaient renfermés dans le Palais-Royal; le reste se trouvait dispersé aux embranchements des rues qui aboutissaient au Carrousel.

La gendarmerie à pied avait consigné et prête à donner. Plusieurs bataillons devaient être postés à l'hôtel de ville. Le commandant avait l'ordre de laisser passer la colonne du faubourg Saint-Antoine par l'arcade Saint-Jean, et de la charger en queue pendant que d'autres troupes l'attaquaient de

front. Le bataillon de Henri IV, réuni au Pont-Neuf, devait opérer une manœuvre semblable. La gendarmerie du Louvre avait ordre de laisser avancer sur le quai la colonne du faubourg Saint-Marceau et de la couper lorsqu'elle se trouverait suffisamment engagée; alors, à l'aide d'un à droite et d'un à gauche, elle devait les pousser, partie sous le feu d'une batterie établie au Pont-Neuf, partie vers le quai du Louvre, dont les guichets avaient été laissés ouverts pour donner passage aux fuyards, afin qu'on pût les bloquer dans un espace resserré et les exterminer sans danger jusqu'au dernier. D'autres bataillons de volontaires royalistes devaient également appuyer ce mouvement, et balayer les rues Saint-Honoré, de Rohan et les Champs-Élysées.

Comme on le voit, la cour avait fait ses dispositions de bataille avec un soin tout particulier; et on ne saurait dire ce qu'il serait advenu de la liberté de la France, si les défenseurs de la royauté eussent eu le moindre courage. Mais au moment d'agir, les nobles qui étaient à la tête des différents corps eurent peur, et la monarchie fut perdue. La mort du commandant général Mandat contribua surtout à les démoraliser. Cet officier, qui était reconnu pour l'organisateur de tous les plans militaires de la cour, avait été mandé à la barre de la Commune, interrogé, jugé et décrété d'arrestation. Provisoirement on l'avait déposé dans une salle, d'où il était parvenu à s'échapper; mais il ne put arriver jusqu'aux Tuileries; le hasard le fit tomber dans un groupe d'insurgés; il fut reconnu et on en fit prompt justice.

Sur les six heures et demie le rassemblement du faubourg Saint-Antoine franchit sans obstacle l'arcade Saint-Jean; et quand il fut passé, le commandant des troupes stationnées à l'hôtel de ville n'osa pas exécuter les ordres sanguinaires qu'il avait reçus. Les sections du faubourg Saint-Marceau franchirent également le Pont-Neuf, ayant les Marseillais en tête, sans éprouver la moindre résistance. Le bataillon de Henri IV, qui devait les charger en queue, s'était débandé à leur approche; la gendarmerie, qui devait les prendre en flanc, avait déclaré qu'elle ne brûlerait pas une amorce contre les citoyens; et ses officiers avaient été contraints de la conduire au Palais-Royal, de peur qu'elle ne se joignît aux insurgés. Le peuple arriva sans combattre jusqu'à l'enceinte même des Tuileries, et bientôt vingt-cinq mille citoyens armés se trouvèrent rangés devant le château.

En voyant cette multitude de piques, de fusils et d'épées étinceler au soleil, Louis XVI se troubla; mais sur les remontrances de la reine il reprit une apparence de fermeté, descendit dans le jardin, passa en revue les troupes rangées dans les cours en ordre de bataille, et leur adressa une allocution helleïque; puis il remonta dans ses appartements, où sa comédienne ne tarla pas à reprendre le dessus; enfin il se décida à quitter le palais avec la reine, ses enfants, Madame Elisabeth, et à se rendre à l'Assemblée législative pour se mettre sous la sauvegarde de la loi, sans s'inquiéter autrement des personnes qu'il laissait derrière lui, et sans changer les ordres hostiles donnés à ses satellites. Égoïsme de roi.

D'un autre côté, les commissaires des sections s'étaient rendus à la Commune, et en avaient pris pos-

session en se déclarant autorité révolutionnaire. Il était alors neuf heures et demie. Presque au même instant les exécutions sanglantes commençaient aux Tuileries. La section des Feuillants faisait fusiller trois misérables qui étaient mêlés à une patrouille de mouchards; et qu'on avait reconnus sous leurs déguisements; c'était un abbé nommé Bougon, l'ex-garde du corps Vigier et le journaliste Suleau, tous trois vendus à la cour. Quelques moments après, l'action générale s'engagea. Les Marseillais, qui s'étaient avancés les premiers dans le château pour parlementer avec les Suisses, reçurent une décharge presque à bout portant et furent obligés de se replier en désordre. Les sections du faubourg Saint-Antoine répondirent au feu de leurs ennemis par une fusillade serrée et bien nourrie; mais l'avantage resta aux Suisses qui étaient à couvert. Le carrousel fut déblayé ainsi que le jardin; cinq pièces de canon furent enlevées aux insurgés; et pendant quelques minutes les royalistes se trouvèrent maîtres du champ de bataille. Ensuite la fortune tourna, les canonnières des faubourgs firent des merveilles; ils placèrent des pièces en batterie aux angles de la rue de l'Échelle et de la porte des Orties, tirèrent à boulets sur les bâtiments qui formaient les cours, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la grande grille, et parvinrent à les incendier. Une colonne pénétra en même temps dans le jardin par le pont Royal. Les Suisses, menacés de deux côtés à la fois, se replièrent alors sur le grand escalier et firent un feu terrible; mais rien ne put arrêter les Parisiens; les satellites du roi furent débusqués de leur position, poursuivis de chambre en chambre et exterminés par leurs redoutables adversaires. Une centaine de Suisses parvinrent cependant à gagner l'Assemblée législative au milieu d'une grêle de balles et échappèrent au massacre. Les chevaliers du poignard purent également se sauver par un défilé qui conduisait à l'extrémité de la galerie du Louvre, dont on avait oublié de s'emparer. A une heure le peuple se trouva entièrement maître du champ de bataille: mais, hélas! la victoire lui avait coûté trop cher; trois mille victimes avaient succombé! Ainsi, pour un roi, trois milles citoyens étaient morts; trois mille familles étaient plongées dans le deuil!...

Au milieu de ce grand orage, l'Assemblée législative avait été sublime; dès le premier coup de canon, elle avait rendu par acclamations le décret de déchéance du monarque, en sa présence même, puis elle avait continué ses délibérations avec calme et dignité. Quant à Louis XVI, il faisait une légère collation avec sa famille, dans la loge du logographe, placée à côté du président, pendant qu'on s'égorgeait au dehors, et ne laissait apercevoir aucune altération sur sa figure apathique.

Le peuple fut aussi grand après la victoire que pendant le combat; aucun des objets précieux qui se trouvaient dans le château ne fut égaré; l'or, les diamants, les riches habits, les sacs d'argent, furent religieusement portés à l'Assemblée législative. Il était beau de voir ces hommes, quand tout fut terminé, sortir de cette somptueuse demeure, les poches renversées, les vestes déboutonnées, et s'écriant: « Nous sommes tous d'honnêtes gens; nous avons pris les armes, non pour voler, mais pour conquérir

la liberté! » A genoux, bourgeoisie rapace et égoïste, à genoux, noblesse cupide et insolente, devant la probité de l'homme du peuple!

Vers deux heures et demi du matin, la famille déchue, qui n'avait point quitté l'Assemblée nationale, fut conduite dans l'appartement de l'architecte des Feuillants, où on lui permit de se faire servir, suivant l'ancienne étiquette, par des nobles. Au 13 août, on transféra Louis XVI, Marie-Antoinette, leurs enfants et Madame Elisabeth à la tour du Temple, où ils furent constitués prisonniers.

Ensuite on s'occupa de la vérification des papiers, des correspondances et des pièces saisies aux Tuileries dans la journée du 10 août. Bon nombre de traitres, qui de cette manière allaient se trouver démasqués, n'attendaient pas que le travail des commissaires fût achevé, et se sauvèrent à l'étranger. La Fayette, qui était très-gravement compromis, essaya de faire révolter son armée et de l'entraîner sur Paris; mais les soldats ayant répondu à ses harangues par les cris de vive la nation, vive la liberté, il se décida à gagner la frontière avec son état-major. Il fut remplacé dans son commandement par Dumouriez, créature du duc d'Orléans, qui à son tour devait trahir la France.

A ce moment la patrie courait les plus grands dangers; car, indépendamment des troubles intérieurs qui agitaient Paris et les provinces, les frontières se trouvaient menacées par les armées coalisées de l'Empire et de la Prusse; plusieurs villes étaient déjà tombées au pouvoir de l'ennemi, et les hordes des despotes prenaient la route de la capitale. Mais aux accents de la Marseillaise, cet hymne sublime de Rouget de Lisle, la France entière se leva comme un seul homme, les provinces envoyèrent des bataillons, et des armées s'organisèrent sous les murs de Paris.

Cependant les royalistes n'étaient pas encore découragés; ils osaient prédire la ruine de la patrie, le triomphe des ennemis; les misérables espéraient que les nouvelles recrues, mal armées, à peine vêtues, ne tiendraient pas devant des troupes aguerries et bien disciplinées. Dans leurs conciliabules, ils organisaient de détestables complots, et ne se proposaient rien moins que de se porter aux prisons, aussitôt après le départ des patriotes, de délivrer les prêtres et les aristocrates, de forcer ensuite le Temple, d'enlever la famille royale et de rétablir l'ancien ordre de choses. Heureusement des indiscrétions et la forfanterie de quelques-uns des conjurés donnèrent l'éveil aux Parisiens. On était au 2 septembre; des groupes nombreux, répandus sur tous les points de la ville, s'entretenaient de la conspiration, et blâmaient les magistrats de la lenteur qu'ils apportaient à rendre leurs jugements contre les ennemis de la cause publique. Le hasard voulut que ce jour il y eût des prisonniers à transférer de l'hôtel de ville à l'Abbaye; dans le trajet, un de ces forcenés se mit à vociférer des cris de « vive le roi! vive l'Autriche! vivent les étrangers nos libérateurs! » Un des fédérés qui escortaient les voitures essaya de lui imposer silence; le royaliste répondit en lui assenant un coup de canne sur la tête. La foule qui suivait, indignée de cet acte de brutalité, fit pleuvoir une grêle de pierres sur les prisonniers et commença à les frapper. Quand les voitures furent arrivées à l'Abbaye, elle se rua sur les vingt et un

royalistes qui s'y trouvaient renfermés. Trois seulement furent sauvés par le comité de la section des Quatre-Nations; l'un d'eux était l'abbé Sicard, le vertueux instituteur des sourds-muets.

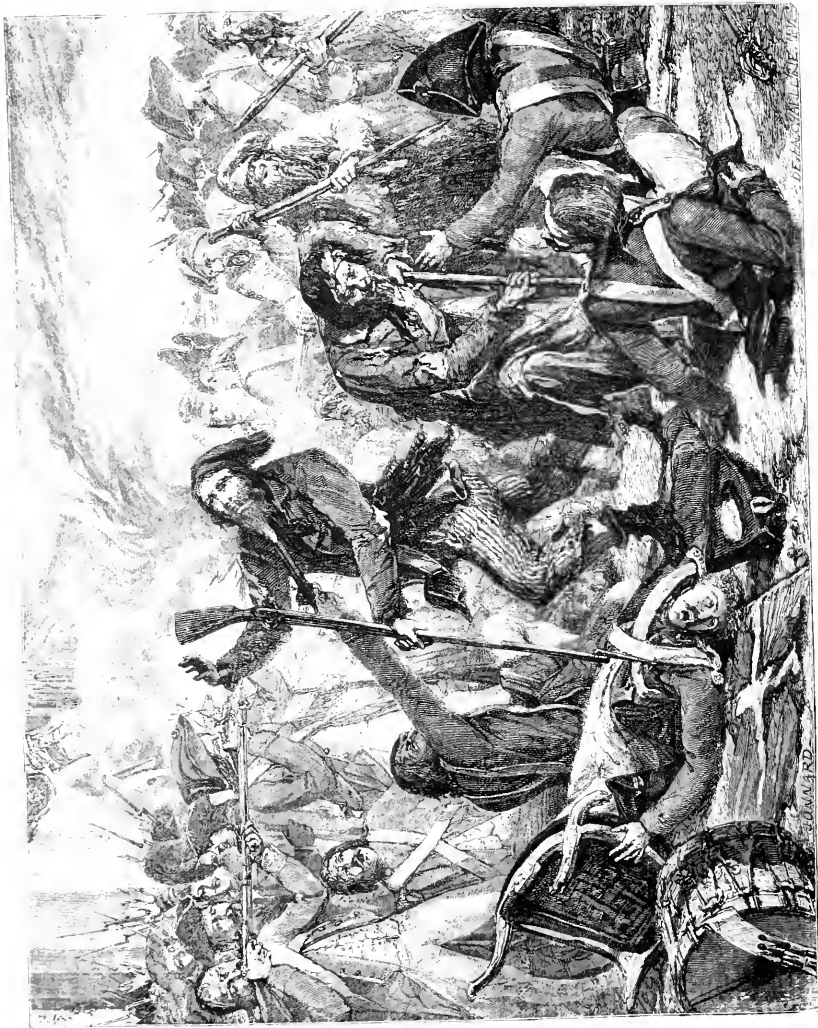
Tout Paris lut en rumeur et dans une fermentation extrême par cet événement; chacun exagéra le péril; on discuta, on s'échauffa, et les esprits se trouvèrent bientôt prêts à subir les impressions violentes que les circonstances commandaient. A deux heures après midi, la Commune fit la proclamation suivante: « Aux armes, citoyens, aux armes! l'ennemi est à nos portes!!! En présence des dangers pressants de la patrie et des trahisons dont nous sommes menacés, le conseil général arrête: que les barrières seront à l'instant fermées; que les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal; que le canon d'alarme sera tiré à l'instant, que la générale sera battue dans toutes les rues, que les membres du conseil général se rendront sur-le-champ dans leurs sections respectives, pour peindre avec énergie à leurs concitoyens le péril de la liberté, les conjurations des aristocrates, et pour leur déclarer que nous sommes décidés à nous ensevelir sous les ruines de la patrie, plutôt que de souffrir le retour de l'esclavage. »

En même temps que cette proclamation était affichée sur les murailles, le canon traitait les cloches des églises étaient lancées à toutes volées, les tambours battaient la générale. On peut juger de la confusion qui devait régner dans la capitale, et des sentiments qui agitaient tous ces hommes courant à leurs sections sous l'impression de terreur des armées étrangères et des conspirateurs royalistes. Aussi les terribles résolutions qui furent adoptées dans les sections se ressentirent-elles de cette disposition des esprits.

La section Poissonnière arrêta: « Que pour prévenir l'exécution des affreux complots des prêtres et des suspects enfermés dans les prisons de Paris, tous seraient jugés à l'instant et mis en liberté ou exécutés, selon qu'ils seraient déclarés innocents ou criminels. » La section du Luxembourg décida également qu'il fallait purger les prisons avant de marcher contre les Autrichiens; celles des Postes et des Thermes prirent une décision analogue. En conséquence, des bandes armées se portèrent à l'Abbaye, improvisèrent un jury sous la présidence de Müllard, et procédèrent au jugement des prévenus. Tous les prisonniers qui n'étaient ni Suisses ni gardes du roi furent appelés à tour de rôle, interrogés, et, selon qu'ils étaient déclarés innocents ou coupables, ils furent mis en liberté ou livrés aux exécuteurs qui attendaient dans la cour, armés de piques et de sabres. Aux Carmes, à Saint-Firmin, au cloître des Bernardins, à la Salpêtrière, à la Conciergerie, au Châtelet et à la Force, les mêmes scènes se renouvelèrent. Quant aux femmes renfermées à la Petite-Force, elles furent toutes mises en liberté, à l'exception de la princesse de Lamballe, qui fut transférée à la Grande-Force. On a prétendu que le duc d'Orléans n'était point resté étranger aux massacres qui épouvantèrent la capitale, ni à l'organisation des bandes qui envahirent les prisons. Plusieurs historiens, entre autres Maton de la Motte-Moutjoie et Laurentie, assurent même que Louis-Philippe fut l'instigateur de la mort de la princesse de Lamballe, et qu'il chargea trois de ses créatures,

l'italien Rotondo, Grison dit la Force, et un terrassier nommé Honor, d'exécuter ses terribles volontés. Ils donnent pour motifs de la haine que le prince portait à son infortunée belle-sœur, un violent dépit amoureux, la colère qu'il ressentait de se voir méprisé, et le désir de s'affranchir d'un domaine de cent

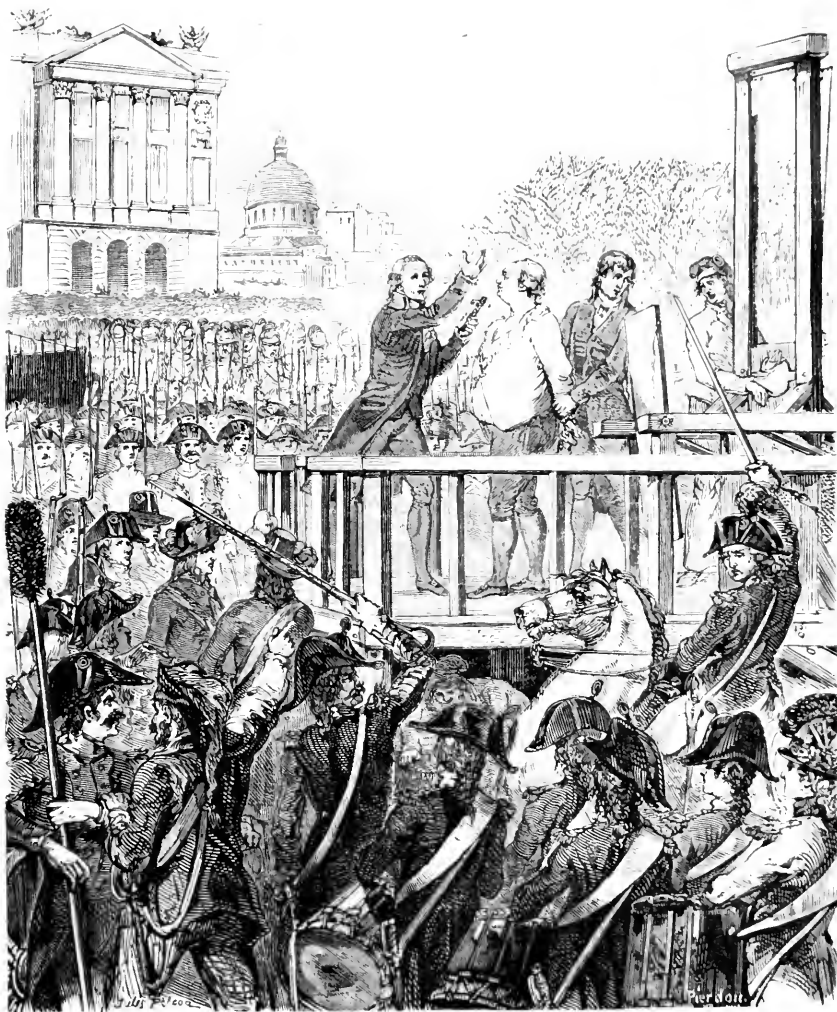
mille écus qu'il lui payait annuellement sur la fortune de sa femme. Leurs assertions nous paraissent d'autant plus dignes de créance, que déjà nous avons pu voir que ce monstre ne reculait point devant un assassinat pour se libérer d'une dette ou pour recueillir un héritage. Quoi qu'il en soit, la princesse



L'attaque des Tullentes par le peuple dans la journée du 10 août. Il n'est pas une réforme politique, civile ou religieuse, que nos pères n'aient été forcés de conquérir de siècle en siècle, au prix de leur sang, par l'insurrection

de Lamballe fut traînée devant le tribunal qui siégeait à la Grande-Force, jugée, condamnée et décapitée. Les mêmes émissaires qui avaient accompli cette grande iniquité placèrent la tête sur une pique et se dirigèrent vers le Palais-Royal, où se trouvait Louis-Philippe, dinant avec plusieurs Anglais et sa

maîtresse en titre, Mme de Buffon. Arrivés devant la place, ils s'arrêtèrent et élevèrent leur trophée jusqu'à l'une des fenêtres du salon; le duc d'Orléans parut à la croisée, contempla froidement cette sanglante image, s'inclina comme pour remercier les assassins, et retourna vers ses convives.



Exécution de Louis XVI
21 JANVIER 1793

Maton de la Varenne, écrivain royaliste, a donné une liste alphabétique, transcrite presque entièrement sur les registres d'érou, des prisonniers mis à mort aux Carmes, à Saint Firmin, à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie, au Châtelet, à Bicêtre, à la Salpêtrière et aux Bernardins; cette liste élève à mille quatre-vingt-neuf le nombre des victimes, encore y comprend-il deux cent quatorze voleurs ou assassins détenus au Châtelet. Massacres atroces!

À la suite de ces terribles événements, les électeurs

furent convoqués pour nommer de nouveaux représentants et former une Convention nationale. Louis-Philippe, qui songeait plus que jamais à faire tourner à son profit les crimes publics, essaya de dominer la position et de faire entrer ses partisans dans la nouvelle assemblée. Pour s'assurer des suffrages et augmenter sa popularité, il commença par changer son nom d'Orléans en celui d'Égalité; ensuite, comme quelques républicains repoussaient sa candidature, en prétextant sa parenté avec la famille royale, il vint

solemnellement déclarer au club des jacobins qu'il était le fils du « cher Lefranc et non un Bourbon. Du reste, on doit convenir que ses assertions n'étaient que trop justifiées par l'infamie de sa mère. Son fils aîné, le duc de Chartres, qui se trouvait à l'armée de Dumouriez, prit le nom de général Egalité; toute la famille d'Orléans le porta de même.

Le 21 septembre, l'Assemblée législative tint sa dernière séance, et céda la place à la Convention nationale, qui vint s'installer dans une des salles des Tuileries. Sept cent quarante-neuf députés étaient présents, et Pétion présidait. Sur la proposition de Golot-d'Herbois, l'Assemblée commença ses travaux en décrétant à l'unanimité que la royauté était abolie en France, et que la République était proclamée.

Deux mois après, le 20 novembre, eut lieu la découverte de la fameuse armoire de fer, par suite des révélations du serrurier Gamaïn, qui seul en possédait le secret. Cette armoire était pratiquée dans le mur, fermée par une porte de fer et placée derrière un panneau qui la dérobaît à tous les yeux. Elle renfermait plusieurs liasses de papiers, de lettres et de mémoires, qui témoignaient d'une manière irrécusable de la complicité de Louis XVI dans les machinations de la cour, de ses coupables efforts pour allumer la guerre civile, pour attirer les ennemis de la France, et de sa participation aux massacres des patriotes à Nancy, à Nîmes, à Avignon, à Montauban, à la Chapelle, à Courtray, à Carpentras, ainsi que dans les mitraillades de la Bastille, de Versailles, du Champ de la Fédération, et de la funeste journée du 10 août. Le roi avait tout ordonné ou approuvé.

En conséquence, Louis XVI fut décrété d'accusation capitale, et une commission fut nommée pour procéder à des investigations sur les délits qui lui étaient imputés. Néanmoins toutes les formes de la justice furent religieusement observées à son égard. On lui permit de se faire assister par un conseil composé d'hommes de son choix, et on procéda dans le cours du procès avec une minutieuse lenteur qui témoignait de la haute impartialité de ses juges. Après quarante-cinq jours de débats, la Convention se déclara suffisamment éclairée sur les cinquante-sept chefs d'accusation qui étaient posés, et passa au scrutin sur les questions suivantes. La première était : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat? » Il fut répondu oui, à la presque unanimité. Vergniaud, qui occupait alors le fauteuil de la présidence, proclama, au nom du peuple français, Louis Capet coupable; puis il posa la question suivante : « Le jugement des représentants de la nation sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » Elle fut résolue négativement, à la majorité de quatre cent vingt-trois contre deux cent quatre-vingt-un. Enfin, la question solennelle du châtiement fut posée en ces termes : « Quelle peine sera infligée à Louis XVI pour le punir de ses crimes? » Trois cent trente-quatre votants se prononcèrent pour la détention, les lers ou la mort différée; trois cent quatre-vingt-sept pour la mort immédiate, vingt-huit députés étaient absents; en conséquence, le président déclara que la peine votée contre Louis Capet était la mort.

Pendant ce terrible procès, on remarqua que Louis-

Philippe-Egalité était de ceux qui se montraient le plus acharnés contre Louis XVI; il ne se contenta pas de voter la mort, il ajouta l'infamie à la férocité; et ce misérable, qui, sinon par conscience, au moins par pudeur, eût dû se récuser dans un procès où se trouvait en cause son plus proche parent, osa du haut de la tribune prononcer ces paroles : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou qui attenteraient par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort! » Louis-Philippe espérait par cet excès d'atrocité gagner la faveur populaire et se frayer un chemin au trône; mais sa brutale ambition l'aveugla; ce cri de sang n'excita qu'un sentiment de dégoût; plusieurs députés se levèrent spontanément en détournant la tête, et faisant avec les mains un mouvement comme pour le repousser, ils s'écrièrent : « Oh! l'horreur! oh! le monstre! A bas les Orléans! »

Le décret de mort avait été rendu dans la nuit du 17 au 18 janvier; les journées du 18 et du 19 furent employées à des discussions relatives au sursis demandé par Louis XVI. Le dépouillement des votes constata que sur six cent quatre-vingt-dix députés présents, trois cent dix étaient pour le sursis, et trois cent quatre-vingts contre. En conséquence, la Convention décréta qu'il serait fait notification à Louis Capet de sa résolution dans la matinée du 20, et que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

Ce grand acte de justice s'accomplit le 21 janvier 1793, en présence d'un concours innombrable de peuple. Voici en quels termes les commissaires nommés par le Conseil exécutif dressèrent le procès-verbal des derniers instants de Louis XVI :

« A dix heures et quart précises du matin, le cortège, dirigé par Santerre, commandant général, est arrivé dans la rue et place de la Révolution, conduisant Louis dans une voiture à quatre roues et approchant de l'échafaud dressé dans ladite place, entre le piédestal de la statue du ci-devant Louis XV et l'avenue des Champs-Élysées. A dix heures vingt minutes, Louis, arrivé auprès de l'échafaud, est descendu de la voiture; à dix heures vingt-deux minutes, il est monté sur l'échafaud; l'exécution a été aussitôt consommée, et la tête montrée au peuple, aux cris de : Vive la République! vive la nation! »

Le cadavre fut transporté immédiatement par un détachement de gendarmerie au cimetière de la Madeleine, situé rue d'Anjou-Saint-Hororé, déposé dans une bière et descendu dans la fosse, qui fut recouverte à l'instant.

Ainsi se termina ce drame sanglant, dans lequel Dieu permit qu'un roi, le moins coupable des princes de sa race, vint apporter sa tête en holocauste pour expier les cruautés de Louis XI et de Charles IX, l'insolent despotisme de Louis XIV et les turpitudes de Louis XV. Louis XVI payait la dette de la monarchie.

Mais, hélas! si admirable que fût cette victoire sur la royauté, elle ne put affermir la souveraineté du peuple; une nouvelle caste, la bourgeoisie, chercha à se rendre maîtresse du terrain et entrava la marche de la Révolution. Bientôt la Convention, travaillée par des meneurs, et déjà scindée en deux factions, celle des girondins et celle des jacobins, devint le théâtre de scènes violentes, une foule d'hommes cor-

rompus et se les transformèrent l'Assemblée nationale en une sorte d'armée, et poussèrent la France dans les abîmes de l'anarchie. En outre, l'exécration Louis-Philippe, impatient de recueillir l'héritage du sang, chercha à accroître les désordres et fit jouer tous les ressorts de l'intrigue et de la corruption pour paralyser l'action des jacobins et pour s'assurer les moyens de placer la couronne sur sa tête. D'autre part, les rois coalisés s'apprétaient à envahir le territoire de la jeune République, et à attaquer toutes les frontières à la fois. La France allait avoir sur les bras les armées prussienne, autrichienne, allemande, anglaise, hollandaise, portugaise, sicilienne, napolitaine et sarde, n'ayant à opposer à ce débordement de hordes ennemies que six cent mille combattants, mal armés, à peine vêtus, et commandés par des généraux traités à la patrie. Parmi ces derniers figurait en première ligne Dumouriez, généralissime de l'armée du Nord, qui ourdissait avec le duc de Chartres, fils aîné d'Égalité, un complot contre les libertés de la nation. Lui-même a pris soin, dans un ouvrage qu'il publia plus tard, de se faire un titre de gloire de sa trahison, et d'expliquer les plans qu'il avait formés. « Je voulais, dit-il dans ses mémoires justificatifs, utiliser les troupes de la République pour m'emparer de la Hollande, qui était dépourvue de soldats. Une fois maître du pays, j'aurais donné une constitution aux Provinces-Unies et à la Belgique; j'aurais écarté les commissaires de la Convention; je me serais assuré des possessions hollandaises dans l'Inde; j'aurais renforcé les garnisons, j'aurais décidé les Anglais à la neutralité, les Autrichiens à une suspension d'armes; ensuite j'aurais marché sur Paris pour écraser les jacobins et mettre le duc de Chartres sur le trône de France. » Ce qu'il ne dit pas, et ce qui cependant fut dénoncé à la Convention par un de ses complices, c'est que pour rallier les royalistes à son parti, il avait décidé que le jeune prince épouserait la fille de Louis XVI. En exécution de ce plan, il commença par occuper Breda, Klurderd, Gertruydenberg; puis il assiégea Willemstadt, bloqua Berg-op-Zoom et Steenberg, et vint établir son quartier général à Roowaert. Jusque-là tout lui avait réussi; mais l'approche des armées coalisées de la Prusse, de l'Autriche et du Hanovre l'obligea à se porter sur la Meuse et à livrer la bataille de Neerwinden, qu'il perdit par son impéritie. Cette défaite le contraignit à renoncer à ses espérances de protectorat de la République Batave, et lui fit modifier ses plans. Il se décida à entrer en pourparlers avec le général ennemi, le prince de Saxe-Cobourg, pour aviser aux moyens d'anéantir le gouvernement républicain.

Il fut convenu entre eux que Dumouriez évacuerait la Belgique et repasserait les frontières, afin de laisser les Autrichiens maîtres du pays; et qu'en retour, le prince de Saxe-Cobourg appuierait de toutes ses forces le mouvement qu'il projetait sur Paris. L'armée française opéra en effet sa retraite et vint camper dans les environs de Saint-Amand, ville frontière de la Belgique.

Louis-Philippe Egalité reçut aussitôt avis des nouvelles dispositions prises par ses agents, et comme il ne soupçonnait pas que les conjurés eussent d'autre but que sa propre élévation, il s'éleva de les se-

conder en attendant qu'ils fussent dans Paris et dans les départements. Mais il ne put empêcher que ses bruits ne circulaient sans la trahison de Dumouriez, et que la Convention ne dût être avertie que le général serait trahit à sa barre pour donner des explications sur sa conduite, et qu'une commission serait envoyée à l'armée du Nord pour lui signifier l'ordre de l'Assemblée.

Les représentants Lanarque, Quinotte, Gomis, Bancal, Carnot aîné, et le ministre de la guerre Beauvillain, choisis pour remplir cette mission, se rendirent au camp de Saint-Amand et vinrent intimier au général, au nom de la Convention, l'ordre de remettre entre leurs mains le commandement et de rendre son épée. Dumouriez leva le masque, et arrêta les commissaires par une compagnie de mousquetaires, et les envoya sous escorte au quartier général des Autrichiens; après quoi il publia un manifeste virulent contre la République, et répandit des proclamations et des ordres du jour dans l'armée, pour exciter les soldats à la révolte. Mais ceux-ci restèrent fidèles à la nation, répondirent aux harangues par les cris: « A bas le traître! » et se mirent en mesure de l'arrêter. Dumouriez s'échappa alors de son quartier général et passa à l'ennemi avec les généraux Valence, Egalité, fils aîné du duc d'Orléans, les deux Thouvenot, le commissaire ordonnateur Soliva, plusieurs officiers nobles et les hussards de Berchigny, qui formaient la garde particulière du général en chef.

Cette fuite, cette conspiration avortée, dont on eut les preuves écrites dans une correspondance saisie sur l'un des agents de Dumouriez, nommé Lécuyer, et dans les papiers de Quentin, son secrétaire, firent ouvrir les yeux sur les machinations des d'Orléans, et déterminèrent la Convention à mettre les fugitifs hors la loi comme traîtres à la patrie, et à décréter que les Bourbons qui se trouvaient sur le territoire de la République seraient arrêtés et gardés en otages pour répondre de la vie des représentants du peuple livrés aux Autrichiens. Par un autre décret il fut décidé que les membres de la famille déchue, à l'exception des prisonniers du Temple, seraient dirigés sur Marseille. En conséquence, Louis-Philippe Egalité, son troisième fils Beaujolais, le prince de Conti, et la duchesse de Bourbon, sœur du duc d'Orléans, furent extraits de l'abbaye, où ils avaient été déposés, et conduits à leur destination: la duchesse d'Orléans, qui était malade, obtint seule l'autorisation de rester dans sa résidence de Vernon. Le jeune Montpensier, second fils d'Égalité, fut arrêté à l'armée de Biron et envoyé sous bonne escorte dans les prisons de Marseille. Mesures de rigueur et de salut public.

Malgré l'absence du chef, la faction orléaniste continua ses coupables manœuvres pour s'emparer du pouvoir, et excita au sein de la Convention, entre les girondins et les républicains qui s'élevaient à l'extrémité gauche, et qu'on appelait les montagnards, des disputes acharnées, dont on n'avait pas eu d'exemples dans les listes parlementaires. La chose eût été d'autant plus facile, qu'il existait entre les deux partis des opinions nettement tranchées: celui de la Montagne, qui comptait dans ses rangs les hommes véritablement réformateurs, poursuivant l'abolition entière de tous les privilèges, et cherchant à enlever la prépondérance du peuple sur les castes, et à cela

Gironde, qui se composait des représentants de la bourgeoisie, prétendant avoir assez fait en renversant la royauté absolue, et cherchait à enrayer le char révolutionnaire et à accaparer le pouvoir à son profit. Entre ces deux factions, dont l'une voulait marcher encore et l'autre s'arrêter, la lutte devait être terrible. La Montagne l'emporta d'abord sur la Gironde : elle fit décréter l'installation d'un tribunal criminel extraordinaire chargé de connaître de toutes les entreprises contre révolutionnaires, de tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté, ou toute autre autorité attentatoire à la souveraineté du peuple, que les accusés fussent fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. Elle fit adopter une loi pour l'établissement d'un comité de salut public composé de neuf membres, dont les attributions consistaient à surveiller et à diriger l'action du pouvoir exécutif; en outre, elle obtint que des commissaires pris dans la Convention seraient envoyés pour éclairer la conduite des généraux des armées du Nord et des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, des Alpes, des Pyrénées-Orientales, des Pyrénées-Occidentales, des côtes de la Rochelle, des côtes de la Manche, de l'Ouest, afin de prévenir de nouvelles trahisons de la part des généraux.

La Gironde n'ayant pu empêcher l'adoption de ces mesures, qui tendaient à consolider de plus en plus le pouvoir de la démocratie, chercha à discréditer ses adversaires dans l'opinion publique; elle répandit les plus noires calomnies sur les principaux montagnards, et accusa Robespierre, Saint-Just et Marat d'aspirer à la tyrannie; elle enleva même, quoique à une faible majorité, un décret d'arrestation contre ce dernier. Cette victoire insignifiante fut promptement suivie d'un nouveau revers; le tribunal révolutionnaire prononça un verdict d'acquiescement, et Marat fut ramené en triomphe à la Convention, au milieu de ses accusateurs consternés.

Néanmoins les girondins ne perdirent pas courage; ils renouvelèrent leurs déclamations contre les prétendus anarchistes, effrayèrent les représentants sur les tendances ultra-républicaines de la Commune de Paris, dont les membres étaient partisans de la Montagne, et arrachèrent à la pusillanimité un décret qui autorisait la création d'une commission extraordinaire de douze membres pour examiner les arrêtés pris par la Commune depuis un mois. Cette commission, qui était composée de girondins, commença par ordonner l'arrestation des magistrats reconnus pour leur dévouement à la République; ensuite elle marcha ouvertement à un coup d'Etat. Fort heureusement les Parisiens s'émurent du danger que courait la patrie, et par leur énergie déjouèrent la conspiration girondine. Les sections nommèrent, comme au 10 août, des députés pour remplacer l'ancienne Commune, conservèrent le maire Pache, zélé démocrate, investirent Henriot du commandement de la force armée, et décidèrent que les citoyens se rendraient en masse à la Convention pour lui présenter une pétition concluant à l'abolition de la commission des douze et à la mise en accusation des complices de Dumouriez et des partisans de la famille d'Orléans.

Pendant quatre jours entiers, trente ou quarante mille hommes demeurèrent en permanence devant les Tuileries, attendant que la Convention eût statué sur la pétition. Le résultat ne pouvait être douteux : en présence d'une semblable manifestation, l'Assemblée, supprima la commission des douze, décréta d'accusation dix de ses membres, ainsi que vingt-deux girondins et les ministres Clavières et Lebrun.

Cet acte de vigueur entraîna la désorganisation du parti de la Gironde; les journaux qu'il stipendiait cessèrent immédiatement de paraître; et les députés qui partageaient leurs principes se hâtèrent de quitter Paris et de se réfugier dans les départements. Quelques-uns, furieux de n'avoir pu triompher de la Montagne, essayèrent de se venger, en suscitant la guerre civile dans les provinces, en se réunissant aux chouans de la Vendée, en faisant révolter les grandes villes contre les autorités instituées par la capitale, en ouvrant les places fortes aux étrangers. D'autres, non contents d'appeler sur leur patrie tous les désastres de l'anarchie, cherchèrent à exciter le fanatisme contre les chefs de la Montagne. Ils y réussirent : une jeune fille de Caen, Marie-Anne-Charlotte Corday, exaltée par les discours furibonds des girondins réfugiés dans cette ville, et brûlant du désir insensé de faire passer son nom à la postérité, forma le projet de tuer Marat. Elle se rendit à Paris, acheta un couteau à gaine au Palais-Egalité, ci-devant Palais-Royal et porta une lettre chez le montagnard. N'ayant pu être admise auprès de Marat, qui alors était très-souffrant, elle se retira. Le soir, elle revint vers les sept heures et fut introduite; le représentant était dans un bain; elle lui donna un papier sur lequel étaient écrits des noms, l'entretint de prétendues conspirations, et profita du moment où il prenait des notes, elle le frappa avec son couteau si violemment, que la lame pénétra jusqu'au cœur.

Avant d'expirer, la victime put encore appeler au secours; on accourut à ses cris, et Charlotte Corday, fut arrêtée. Deux jours après, elle fut décapitée. Le corps de Marat fut exposé à la vénération du peuple, et ses obsèques célébrées avec une pompe extraordinaire. Un prolétaire de la section de la République prononça sur sa tombe un discours qui peint admirablement les sentiments qu'inspira ce triste événement : « Il est mort l'ami du peuple!... il est mort assassiné!... Ne prononçons point son éloge sur ses restes inanimés; son éloge se trouve dans sa conduite, dans ses écrits, dans sa plaie sanglante, dans sa mort.... Notre consternation, nos larmes, notre douleur, les honneurs que nous rendons à sa mémoire, voilà le plus éloquent, le plus sublime de tous les éloges. Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat; il fut notre ami, il fut l'ami du peuple, c'est pour nous qu'il a vécu, c'est pour nous qu'il est mort; couvrez de fleurs la tombe de Marat.... »

Nous ajouterons, pour compléter ce qui a trait à cet homme remarquable, qu'à la levée des scellés on ne trouva dans toute sa maison qu'un assignat de vingt-cinq sous. Sublime désintéressement du philosophe.

La mort de Marat n'ébranla en rien le civisme des montagnards; elle leur fit sentir au contraire plus vivement que par le passé la nécessité de sévir contre les ennemis de la cause publique, et de hâter leurs



travaux. Ils se mirent à l'œuvre avec courage, terminèrent la fameuse constitution de 93, et s'empressèrent de la soumettre à la sanction du peuple. A cette occasion, Paris donna une fête nationale. Dont le célèbre peintre David fut l'organisateur, et dans laquelle on brûla les attributs du despotisme et de l'aristocratie, un trône, un sceptre, une couronne, des blasons, des manteaux de cour, des armoiries, des bonnets d'évêque, des chasubles, et tous les oripeaux dont se drapent les prêtres et les nobles pour imposer au vulgaire. En contraste, l'acte constitutionnel de la République fut déposé dans une arche sacrée sur l'autel de la patrie, avec le recensement et les votes du peuple français, aux acclamations de cinq cent mille spectateurs, au bruit des salves d'artillerie; puis les quatre vingt-sept commissaires des départements s'approchèrent tour à tour de l'autel, défilèrent devant le président de la Convention, et remirent entre ses mains les lances dont ils étaient porteurs, et dont il forma un seul faisceau, comme symbole de l'unité et de l'indivisibilité de la République. Spectacle magique digne des temps de la vieille Rome.

Le lendemain de cette fête, la Convention se mit en devoir d'accomplir les grandes choses que réclamait le salut de la patrie. Le tribunal révolutionnaire fut réorganisé, des précautions extraordinaires furent prises contre les royalistes, contre les partisans de la Gironde, et généralement contre tous les aristocrates qui fomentaient des troubles dans les départements ou qui entretenaient des relations avec les ennemis du dehors. C'était une lutte à outrance qui s'engageait.

Ensuite on procéda au jugement de Marie-Antoinette. La reine fut convaincue, sur des pièces authentiques et revêtues de sa signature, d'avoir conspiré contre la France, d'avoir dilapidé les finances de l'Etat de concert avec les deux frères de Louis XVI; d'avoir fait servir les sœurs du pauvre à payer les agents de ses intrigues criminelles, ou les objets de ses honteux amours; d'avoir secondé les manœuvres des acapareurs pour affamer Paris; d'avoir organisé des conciliabules pour aviser, avec ses détestables favoris, aux moyens d'exterminer le peuple; d'avoir fait passer aux puissances ennemies les plans de campagne des armées françaises pour faciliter l'invasion du territoire; enfin d'avoir abusé du fatal ascendant qu'elle exerçait sur l'esprit de Louis XVI, pour lui faire adopter des mesures qui avaient pour but d'anéantir la liberté et de replacer la France sous le joug de l'absolutisme. En conséquence, elle fut condamnée à mort et exécutée sur la place de la Révolution le 25 vendémiaire an II de la République (16 octobre 1793).

Vingt-huit jours après, les députés girondins qui avaient été décrétés d'accusation portèrent leur tête coupable sur l'échafaud. Le duc d'Orléans vint à son tour répondre de ses conjurations contre la liberté, devant la justice du peuple. Acquitté à Marseille par des jurés vendus, il fut transféré à Paris, mis de nouveau en jugement, et condamné à mort. Admirable Providence! L'exécrable Louis-Philippe reçut enfin la juste punition des forfaits de sa vie!

Malgré la vigueur que déployait la Convention, les trahisons continuèrent à se propager dans les départements, par suite des intrigues du ministre anglais Pitt et des agents du prince de Saxe-Cobourg, le chef

de cette famille des Cobourg qui plus tard devait fournir tant d'étalons princiers aux monarchies de l'Europe. La ville de Lille était travaillée par des émissaires du cabinet de Saint-James; Douai, Valenciennes, Lorient, Bayonne étaient également envahies par des bandes de misérables qui ne songeaient rien moins qu'à les réduire en cendres; Lyon, égarée par les suggestions des émigrés, se déclarait en révolte ouverte; Marseille ouvrait son port aux vaisseaux anglais, et Toulon se livrait aux ennemis de la patrie. Le Comité de salut public se trouva alors obligé de sévir contre les généraux Custine et Houchard, convaincus de connivence avec les étrangers, et les fit décapiter; ensuite il travailla à épurer les rangs supérieurs de la hiérarchie militaire, et destitua bon nombre d'officiers nobles qui encombraient les états-majors. La hache se levait sur toutes les têtes.

Cette épuration terminée, la discipline militaire se rétablit dans les armées. Carnot, l'un des plus habiles tacticiens qu'ait jamais eus la France, dressa aussitôt des plans de campagne qu'il fit adopter par le Comité de salut public, et organisa en quelque sorte la victoire. Toulon fut attaquée par le général Dugommier et reprise aux Anglais. Dans ce siège mémorable, un jeune commandant d'artillerie se distingua d'une manière toute particulière et contribua puissamment au succès de nos armes; cet intrépide guerrier, alors fougueux jacobin, se nommait Napoléon Bonaparte! D'autre part, Lyon fut réduite, la Vendée pacifiée, les villes du Nord et du Midi purgées des agents qui cherchaient à fomentier des désordres; les lignes de Wissembourg et de Lauterbourg furent reconquises, et les bordes des despotes chassées par les armées républicaines.

Pour rompre entièrement avec le passé, la France avait aboli jusqu'aux anciennes indications des années, des mois et des jours, avait créé un autre calendrier, en prenant pour commencement de l'ère nouvelle le 22 septembre 1793, jour où la Convention avait décrété la déchéance de la royauté et proclamé la République.

Le peuple triomphait, les rois étaient vaincus et humiliés, la cause sacrée de la liberté resplendissait à l'horizon; hélas! son règne ne devait pas être de longue durée. L'infâme Pitt soudoya des traîtres, versa des millions entre les mains d'hommes abominables, et parvint à jeter la France dans un désordre effroyable. Plusieurs partis se formèrent au sein même de la Montagne et s'entre-déchirèrent. Les hébertistes, qui avaient à leur tête le rédacteur du journal le *Père Duchêne*, fameux par son cynisme, voulurent s'emparer du pouvoir, essayèrent de soulever la Commune contre le Comité de salut public, et firent mettre le club des Cordeliers en insurrection contre la Convention. Cette audacieuse tentative leur valut d'être décrétés d'arrestation, traduits devant le tribunal révolutionnaire, jugés comme conspirateurs et condamnés à mort. Les dantonistes cherchèrent à leur tour à dominer la faction des républicains purs pour accaparer à leur profit les places et les honneurs; mais leurs machinations ne tardèrent pas à être découvertes. A la suite d'un rapport remarquable de Saint-Just, membre du Comité de salut public, ils furent arrêtés et envoyés devant le tribunal inflexible de la

nation. Après avoir arrêté la faction des dantonistes, le Comité de salut public dut hardiment diriger le mouvement révolutionnaire dans un sens national; mais il commit la faute grave de s'occuper de questions religieuses, de proscrire le matérialisme et de faire célébrer des fêtes en l'honneur de l'Être suprême.

Robespierre, l'un des membres les plus influents du Comité, essaya d'arrêter l'effusion du sang, osa même se prononcer contre les exécutions qui avaient lieu sur divers points de la France, et dans un discours aux Jacobins, s'écria: « Il est temps de laisser en repos la hache de la justice publique; tout bon patriote doit prémunir ses concitoyens contre les pièges qui leur sont tendus, et chercher à éteindre la nouvelle torche de discorde qu'on voudrait allumer dans la Convention. Ce qu'on voit tous les jours, ce qu'on ne peut se cacher, c'est qu'une faction d'hommes corrompus veut avilir, veut anéantir la Convention par un système de terreur; c'est à cette tourbe d'intrigants qu'il faut déclarer la guerre... »

Ces paroles retentirent comme un tocsin d'alarme dans l'âme des hommes qui occupaient les plus importantes fonctions du gouvernement, et qui s'étaient fait du pouvoir le piédestal de fortunes scandaleuses. Devant le danger commun tous se réunirent et se préparèrent à lutter contre l'austère républicain. La faction ennemie se recruta dans les clubs, dans les comités et jusqu'à la Convention; bientôt elle se trouva assez forte pour organiser une majorité dans l'Assemblée nationale et faire décréter d'arrestation Robespierre et ses amis.

Le 9 thermidor (27 juillet 1794) avait été fixé par les conjurés pour exécuter ce coup d'Etat. Saint-Just, l'un des membres du Comité de salut public et entièrement dévoué à Robespierre, se présenta à la tribune pour faire un rapport sur la situation des partis qui déchiraient le sein de la République. Son discours fut vivement attaqué par Billaut-Varennes. Robespierre voulut répondre aux attaques dont il était l'objet, et s'élança à la tribune. Des cris: « A bas le tyran! à bas le dictateur! » couvrirent sa voix. Aussitôt Fréron, Billaut-Varennes et Tallien se levèrent, l'accusèrent d'aspirer au despotisme, de vouloir mutiler la Convention, et demandèrent son arrestation. Il essaya encore de se faire entendre au milieu du tumulte; Collot-d'Herbois, qui présidait l'Assemblée, refusa obstinément de lui accorder la parole, et ne cessa d'agiter la sonnette. Alors, par un effort désespéré, il lui cria: « ... Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole... » Le bruit continuant, il fut contraint de s'arrêter. Tallien, pour accroître l'exaspération, tira un poignard, et désignant du doigt Robespierre: « Voilà, s'écria-t-il, le poignard de Brutus, dont je suis armé pour frapper le dictateur! » Des applaudissements frénétiques, partis des bancs des conjurés, couvrirent cette apostrophe; les cris: « A bas le tyran! point de dictateur! » retentirent avec une nouvelle violence. Enfin, à huit heures du soir, Vadier lit porter le décret d'accusation et d'arrestation, qui fut rendu commun à Robespierre jeune, à Saint-Just, à Lelais et à Gouthon. On fit venir secrètement plusieurs voitures de place; on y enferma les prisonniers, et on les conduisit dans différentes maisons de détention. La Convention achevait de se suicider.

A peine étaient-ils incarcérés, que des commissaires du conseil général vinrent les mettre en liberté. Robespierre se défendit longtemps pour les accompagner, déclarant qu'il voulait, à l'exemple de Marat, comparaître devant le tribunal révolutionnaire; enfin il céda et se rendit à la Commune, où il trouva son frère et les autres députés proscrits avec lui. Le conseil général s'occupa à l'instant même de prendre des arrêtés énergiques contre la Convention. Robespierre hésita devant une collision à main armée; il discuta sur l'illegalité d'une lutte entre les autorités de la ville et l'Assemblée nationale. Son opposition à toute mesure violente entraîna des lenteurs dans l'exécution des arrêtés de la Commune, et sa cause fut perdue. La Convention agit au contraire avec une activité et une audace remarquable; elle lança un décret de proscription sur tous les fonctionnaires municipaux, et nomma une commission pour diriger la force armée et faire respecter ses volontés.

Le hasard servit à souhai ter les contre-révolutionnaires; il se trouva que Henriot, commandant de la garde nationale, était ivre ce jour-là et hors d'état de donner des ordres à ses officiers; de sorte que la milice bourgeoise n'ayant point d'instructions, se rangea du côté de ceux qui l'appellèrent les premiers, et marcha contre la Commune au lieu d'investir la Convention. Arrivés sur la place de Grève, les commissaires conventionnels publièrent le décret de mise hors la loi contre Robespierre et ses partisans. La foule qui garnissait la place, intimidée par ce déploiement de forces, s'écarta immédiatement. Alors l'un des commissaires, Léonard Bourdon, monta à l'hôtel de ville escorté d'un piquet de soldats, et pénétra dans la salle du conseil où siégeaient les membres du tribunal révolutionnaire. Un gendarme, nommé Merda, fonda sur Robespierre aimé et le renversa d'un coup de pistolet tiré à bout portant dans la mâchoire. Robespierre jeune voyant son frère gisant, assassiné, sauta par la fenêtre et se brisa les membres sur le pavé; Lelais se tira un coup de pistolet dans le cou; Gouthon et Saint-Just demeurèrent impassibles dans leurs fauteuils.

Là ne devait pas s'arrêter les infamies des conjurés; leur ennemi respirait encore, et ils voulaient rendre son agonie effroyable. Robespierre fut garrotté sur une planche, emporté aux Tuileries et déposé dans l'antichambre du Comité de salut public. Depuis une heure et demie du matin jus qu'à cinq, c'est-à-dire pendant trois heures et demie, on le laissa sans secours; on se contenta d'appuyer sa tête nautillée sur une boîte de sapin, et d'étancher le sang qui sortait de sa plaie béante avec des lambeaux de papier. Plusieurs conventionnels, honte à jamais sur eux! osèrent l'insulter, lui cracher en visage, le frappèrent, et excitèrent des commis de bureau à le piquer avec leurs canifs. A cinq heures seulement un chirurgien fut appelé pour le panser.

Dans la journée il fut transporté devant le tribunal révolutionnaire, dont les membres étaient sous une impression de terreur indicible; il fut condamné à mort ainsi que ses amis, sur le rapport de l'accusateur Fouquier-Tinville.

Parmi les ennemis de Robespierre qui suivaient la charrette, et qui l'accablaient d'injures et d'impres-



Marie-Antoinette conduite à l'échafaud
16 OCTOBRE 1793

tions, se fit remarquer Carrier, l'infâme ordonnateur des noyades de Nantes. Mais Robespierre et ceux qui partageaient sa destinée montrèrent une impassibilité parfaite. Lorsqu'il eut monté les degrés de l'échafaud, le bourreau lui arracha violemment l'appareil qui couvrait ses blessures, et le livra quelque temps, pâle, défiguré, aux regards du peuple, qui contempla pour la dernière fois celui qui avait mérité le nom d'incorruptible. Vingt et un de ses partisans furent décapités avec le tribun du peuple, le grand citoyen.

Après leur victoire sur Robespierre, les Fréron, les Tallien, les Fouché, les Collot-d'Herbois, les Billaud-Varennes, les Carrier et tous ceux qui formaient le parti thermidorien, s'emparèrent du pouvoir et songèrent à tirer parti de leur position au détriment de la chose publique. Ils abolirent la loi du maximum, qui fixait le prix que ne devaient point dépasser les denrées de première nécessité, et qui était une garantie contre la disette; ils renouvelèrent les scandales des derniers règnes au sujet des accapare-



Envahissement de la Convention par le peuple, dans la journée du 10 juin 1793.

LA TÊTE DE FÉRAUD PRÉSENTÉE A BOISSY-D'ANGLAS

ments de blé, et se firent entrepreneurs de famine. Paris se trouvait réduit à une telle détresse, que le pain et la viande furent vendus nominativement chez les boulangers et les bouchers, chaque citoyen n'ayant droit d'acheter que trois onces de pain et deux onces de viande par jour. Paris était en pleine famine.

Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps sans exciter des rumeurs; les républicains adressèrent des pétitions à la Convention pour réclamer contre les accapareurs; les thermidiens décrétèrent les pa-

triotés d'arrestation et les plongèrent dans les prisons. Des femmes de différentes sections se présentèrent à la barre de l'Assemblée et demandèrent du pain; on leur répondit en les menaçant de les faire expulser par la force armée. Les ouvriers des faubourgs se montrèrent à leur tour et vinrent entourer le Palais-National au nombre de plus de vingt mille. Cette fois les thermidiens en eurent peur, ils afluèrent les députations, écoutèrent leurs griefs, feignirent d'y compter, et, par de perfides promesses, obtinrent que

le rassemblement se disperserait. Mais, dès que le danger eut disparu, ils reprirent de l'audace, mirent en accusation les députés républicains qui soutenaient les réclamations des classes pauvres, décrétèrent Paris en état de siège, et placèrent la force armée sous le commandement de Pichegru, de Barras, l'auteur de la proposition, et de Merlin de Thionville.

Ces mesures extrêmes étaient gratuitement odieuses, car le peuple ne s'était nullement mis en insurrection; il était seulement venu exposer ses plaintes. Les choses demeurèrent dans la même position un mois entier; enfin les Parisiens comprirent qu'il valait mieux périr en combattant que mourir d'inanition, et ils se révoltèrent. En cela, ils obéirent à ce principe immuable qui est placé au fond de tous les cœurs, « que pour un peuple opprimé, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus saint des devoirs. » La disette était arrivée à un tel degré, que le girondin Mercier, dans ses Annales patriotiques du 30 floréal, disait : « Il serait difficile de trouver sur le globe un peuple aussi malheureux que celui de Paris. Nous avons reçu hier deux onces de pain par personne; cette ration a été diminuée aujourd'hui, ce qui a jeté de nouvelles alarmes dans l'esprit des prolétaires. Ou murmure plus haut qu'à l'ordinaire; toutes nos rues retentissent des plaintes et des gémissements des malheureux qui sont tirillés par la faim.... »

Dans la matinée du 1^{er} prairial an III (20 mai 1795), les sections publièrent l'arrêté suivant : « Le peuple, considérant que le gouvernement le fait mourir inhumainement de faim; que ses promesses sont trompeuses et mensongères; que chaque citoyen se trouve réduit à envier le sort de ceux que la famine entasse journellement dans les tombeaux; considérant que le gouvernement est usurpateur, injuste, tyrannique; qu'il fait incarcérer arbitrairement, transférer de cachot en cachot, de commune en commune, et massacrer dans les prisons ceux qui ont assez de courage et de vertu pour réclamer du pain et les droits communs; considérant qu'un gouvernement aussi atroce ne peut exister qu'autant qu'on a la faiblesse et la lâcheté de le craindre; arrête : Qu'aujourd'hui, sans plus tarder, les citoyens et les citoyennes de Paris se porteront en masse à la Convention nationale pour lui demander du pain, la constitution démocratique de 1793 qu'elle veut abolir, la mise en liberté des patriotes détenus pour avoir émis leur opinion avec courage et franchise; enfin, la convocation des assemblées primaires, pour nommer les représentants d'une nouvelle Assemblée législative. »

Aussitôt les ouvriers descendirent des faubourgs par milliers et se dirigèrent vers les Tuileries; arrivés devant la Convention, ils firent halte et envoyèrent des femmes pour occuper les tribunes publiques. Les thermidorien essayèrent encore d'apaiser l'exaspération par des paroles mielleuses et de fausses promesses, ainsi qu'ils avaient déjà fait; mais voyant l'inutilité de leurs exhortations, ils voulurent user des moyens d'intimidation, et ordonnèrent à un général de brigade d'escalader les tribunes avec sa troupe, renforcée par des mouchards armés de foudres de poste, et de chasser les femmes hors de la salle. Aux cris de détresse que poussèrent ces infortunées, les citoyens du dehors accoururent pour leur prêter

secours, et trouvant les portes fermées, ils les brisèrent à coups de hache. Une lutte s'engagea entre eux et les gendarmes qui gardaient les avenues; d'abord refoulés par les baïonnettes, ils revinrent de nouveau à la charge, firent plier la troupe et envahirent la Convention. Les représentants effrayés se rejetèrent dans les bancs supérieurs; le président Boissy d'Anglas se couvrit et déclara la séance suspendue. Le tumulte était au comble; les cris « du pain! du pain! la constitution de 93! » faisaient retentir les voûtes et se mêlaient au cliquetis des armes et aux gémissements des blessés.

Un député, Féraud, voulut s'élever à la tribune; un homme du peuple l'arrêta par ses vêtements et lui ordonna de rester à sa place; un officier se jeta entre eux et asséna au citoyen un violent coup dans la poitrine; celui-ci, exaspéré par cette brutale agression, tira un coup de pistolet, qui au lieu d'atteindre l'officier vint frapper Féraud.

Au dehors, le tocsin sonnait à toutes volées, les tambours battaient la générale dans les rues, le jardin des Tuileries se remplissait de gardes nationaux et d'artilleurs dévoués à la Convention. Plusieurs détachements, secondés par les grenadiers de la gendarmerie, essayèrent de pénétrer dans l'Assemblée, mais chacune de leurs tentatives fut rigoureusement repoussée. Enfin les représentants se décidèrent à se rendre aux vœux du peuple et à délibérer sur la pétition; Boissy-d'Anglas quitta le fauteuil et céda la présidence à Vernier. L'un des députés de la Montagne prit la parole, proposa l'élargissement des patriotes détenus, la convocation des sections de Paris et leur permanence; Garnier de Saintes demanda qu'il fût défendu de vendre deux espèces de pain, l'une pour les riches, l'autre pour les pauvres, et que l'on mit en réquisition les farines qui se trouvaient chez les pâtisseries; Goujon réclama le renouvellement des comités du gouvernement; Bourbotte appuya cette motion et demanda l'arrestation des journaux stipendiés qui empoisonnaient l'esprit public. Une voix cria du milieu de la foule : « Nous demandons l'abolition de la peine de mort. » Bourbotte déclara qu'il appuyait la proposition, pour donner une preuve que la Montagne n'était point composée de terroristes. Duquesnois demanda que le Comité de sûreté générale fût cassé et remplacé à l'instant par quatre membres de la Convention formant une commission extraordinaire. Ces mesures ayant été immédiatement adoptées, le peuple commença à évacuer les tribunes; il était près de minuit. Tout à coup un mouvement extraordinaire se fit sentir; trois colonnes de gardes nationaux débouchèrent à la fois dans l'Assemblée, les baïonnettes au bout des fusils, et les tambours battant la charge. En un instant la salle fut envahie et les citoyens expulsés. Les thermidiens, restés maîtres du champ de bataille, reprirent leurs places aux cris de : « Abas les jacobins! » et revinrent sur leurs précédentes délibérations. Ils déclarèrent nuls et non avenues les arrêtés qu'ils venaient de prendre solennellement en présence du peuple, et décrétèrent d'arrestation les députés qui s'étaient prononcés pour les insurgés; ensuite ils levèrent la séance et regagnèrent leurs demeures.

Cependant la lutte n'était pas terminée; dès le matin, des groupes de citoyens se portèrent à l'hôtel

de ville et nommèrent une assemblée gouvernante. Les comités, vendus aux thermidoriens, envoyèrent aussitôt des bataillons, qui dégagèrent la place et forcèrent la nouvelle Commune à se dissoudre; ils ne furent pas aussi heureux dans leurs tentatives sur les faubourgs. Les braves sections de Saint-Antoine, de Popincourt et de Montreuil les chargèrent avec impétuosité et les ramenèrent jusque sur la place du Carrousel. Les insurgés, au lieu de poursuivre leur victoire, suspendirent l'attaque pour entrer en pourparlers avec les thermidoriens; ils se laissèrent encore leurrer par de fausses promesses, et consentirent à retourner dans leurs quartiers, sur l'assurance formelle que la Convention allait immédiatement s'occuper de pourvoir à leur subsistance et, sous quelques jours, décréter la constitution de 1793.

Mais, dans la même nuit, des détachements de hussards, de chasseurs et de dragons entrèrent à Paris; vingt mille gardes nationaux, choisis dans les sections d'aristocrates, furent armés, organisés et rassemblés sans tambours; et à sept heures du matin, le 23 prairial, toutes ces hordes se mirent en mouvement pour tomber à l'improviste sur les faubourgs et en exterminer les habitants. A l'approche d'une armée contre laquelle toute résistance devenait inutile, la section de Popincourt remit ses canons, les autres l'imitèrent, et l'insurrection fut étouffée.

Les thermidoriens complétèrent leur victoire par un coup d'État. Sous prétexte de dispenser les citoyens indigents de monter la garde, ils renouvelèrent l'organisation des gardes nationales dans toute l'étendue du territoire de la République, et établirent en principe, « que la force, destinée à maintenir la sûreté des propriétés et des personnes, devait être exclusivement entre les mains de ceux qui avaient un intérêt général inséparable de leur intérêt individuel pour maintenir l'ordre. » Ensuite ils en vinrent aux grandes mesures: ils décrétèrent les sections en permanence pour activer le désarmement des prolétaires; ils entassèrent dix mille patriotes dans les prisons, dressèrent des listes de proscription, nommèrent des commissions militaires, et envoyèrent au supplice tout ce qui restait dans la Convention d'hommes purs et généreux, de républicains démocrates, sincèrement dévoués à leur patrie.

Ces cruautés devinrent le prélude d'atrocités plus grandes encore. Les thermidoriens ne se contentèrent pas d'ensanglanter la capitale, ils organisèrent des massacres dans les départements. A Lyon, à Tarascon, à Avignon, à Marseille, à Aix, à Toulon, les patriotes furent arrachés des cabots où leurs ennemis les avaient entassés et où ils furent égorgés. A Tarascon, entre autres, ils remplirent et vidèrent quatre fois les prisons. Puis, fatigués de tuer, ils régularisèrent les vols et les spoliations; ils firent décréter par la Convention la mise en vente des biens nationaux, leur adjudication à ceux qui en acquittaient le sixième en assignats et qui prendraient des engagements pour le surplus; enfin, quand ils se furent enrichis par ces odieuses manœuvres, ils songèrent à consolider leurs fortunes, en se ralliant aux royalistes et en préparant une restauration. Mais la chose présentait de graves difficultés, attendu qu'ils n'avaient plus de roi sous la main; le jeune dauphin

ayant été mystérieusement enlevé du Temple, au dire des uns, ou, suivant d'autres, ayant succombé le 24 prairial au III aux suites d'une maladie scrofuleuse dont il était attaqué depuis ses premières années, et que l'on attribuait à de honteuses habitudes d'onanisme. Ils se rejetèrent sur le comte de Provence qui, depuis la nouvelle de la mort de son neveu, avait pris le titre de roi de France et le nom de Louis XVIII, et entièrement en négociations avec lui. Cependant, ayant reconnu que le retour de ce prince était impossible à cause des répulsions qu'il excitait dans le sein même de la Convention, où siégeait un grand nombre de ceux qui avaient voté contre Louis XVI, ils durent se résigner à attendre tout des événements, et se contenter de miner sourdement l'édifice social. Ils provoquèrent d'abord la dissolution des sociétés patriotiques; ensuite ils firent adopter une nouvelle constitution, qui ne reconnaissait aucuns droits politiques aux prolétaires et réservait toute puissance aux riches, comme premier achèvement au despotisme de la bourgeoisie; en outre, pour s'assurer la prépondérance dans l'administration, ils décrétèrent que les deux tiers des membres de la Convention feraient partie des deux chambres législatives nouvellement instituées, qui devaient siéger l'une aux Tuileries, sous le nom de Conseil des anciens, l'autre dans la salle du manège, sous celui de Conseil des Cinq-Cents.

Des les premiers jours de réunion des assemblées primaires convoquées pour nommer le dernier tiers des députés, il se manifesta dans les quartiers opulents une vive fermentation. Les royalistes, qui se voyaient soutenus par les thermidoriens, se prononcèrent contre les républicains purs, et demandèrent leur expulsion de la Convention, ainsi que leur mise en jugement. Quand ils eurent obtenu l'une et l'autre chose, ils s'enhardirent au point de se tourner contre leurs alliés. Ceux-ci se rapprochèrent alors du peuple pour conjurer le danger qui les menaçait, et réorganisèrent une Société des Jacobins. De son côté, la faction monarchiste travailla à augmenter le nombre de ses partisans; elle sema l'or dans les sections, se recruta de tous les intrigants qui pullulèrent dans la capitale, des anciennes bandes de mouchards organisées par Bertrand de Molleville, des ex-gardes du corps et des chevaliers du poignard qui avaient figuré dans la journée du 10 août. Le Palais-Royal devint le foyer de l'insurrection. La section L. Pelletier, qui s'était de tout temps fait distinguer par son attachement à la famille des Bourbons, se déclara autorité révolutionnaire, fit prendre les armes aux bataillons de la garde nationale dont les opinions lui étaient connues, et se disposa à attaquer la Convention. Les représentants se hâtèrent, pour prévenir leurs adversaires, de faire un appel à l'armée, et commandèrent au général Menou de marcher sur les sections et de les dissoudre. Mais celui-ci, soit incapacité, soit trahison, engagea imprudemment ses troupes dans les rues qui avoisinaient le couvent des Filles-Saint-Thomas, et fut contraint, après une légère escarmouche, de se retirer et de signer une espèce de capitulation avec le comité royaliste. Ce premier succès déterminant les insurgés à brusquer l'attaque qu'ils méditaient, dans la même nuit, ils se formèrent en bataillons

autour du château des Tuileries, et tinrent la Convention en quelque sorte bloquée dans le lieu même de ses séances. La position était tellement critique, que plusieurs députés émettaient déjà la motion de dissoudre l'Assemblée, ou de la transférer sur les hauteurs de Montmartre; mais les républicains parurent, et la Convention triompha. Par ordre du Comité de salut public, des armes furent distribuées à ces hommes de dévouement qui n'avaient jamais fait défaut à la patrie, aux braves ouvriers des faubourgs. Barras fut nommé général en chef de l'armée de l'intérieur. On plaça sous son commandement les compagnies de volontaires qui avaient pris le nom de bataillons de patriotes de 89, plusieurs batteries d'artillerie, ainsi qu'un corps de sept mille hommes du camp de Paris, infanterie et cavalerie, et on lui enjoignit de prendre tous les moyens pour écraser les factieux.

Bonaparte, qui se trouvait alors dans la capitale, et qui déjà avait obtenu le grade de général de brigade, vint offrir ses services à Barras. Celui-ci eut le bon esprit de le nommer commandant en second, et de lui laisser la direction des mesures à prendre pour comprimer les royalistes. Le jeune général jugea du premier coup d'œil qu'il ne devait faire usage que d'artillerie avec des adversaires supérieurs en nombre et parfaitement armés; il disposa en conséquence plusieurs batteries au pont Tournant, à la tête du pont Louis XV, à celle du pont Royal, au Carrousel et à l'embranchement des rues qui aboutissaient aux Tuileries, en face de l'église Saint-Roch.

Au matin, la fusillade s'engagea; les artilleurs, suivant les instructions qu'ils avaient reçues, pointèrent leurs pièces sur les insurgés, foudroyèrent les rues Saint-Florentin, Saint-Nicaise, Saint-Honoré, de l'Échelle, de Rohan, et en moins de deux heures débayèrent les abords du Palais-National. On compte qu'il périt dans cette meurtrière journée du 13 vendémiaire environ douze cents personnes. Le lendemain, Bonaparte fut présenté à la Convention comme le sauveur de la patrie, et nommé par acclamations général en chef de l'armée de l'intérieur.

Quant aux républicains qui avaient si bravement pris la défense des représentants, ils furent encore une fois joués par les thermidoriens. Sous prétexte d'enlever aux conspirateurs les moyens de nuire à la tranquillité, on ordonna un désarmement général, et on enleva aux patriotes les fusils qu'on leur avait confiés. Ingratitude et trahison.

Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention tint sa dernière session, et se forma en corps électoral pour nommer une partie des députés qui devaient siéger aux nouvelles chambres, et que les assemblées primaires n'avaient point élus. Le nombre des membres était fixé à deux cent cinquante pour le Conseil des Anciens et à cinq cents pour l'autre conseil, ainsi que l'indiquait son nom; un tiers des membres devait être renouvelé chaque année à tour de rôle. Le peuple était joué, dupé par ses mandataires.

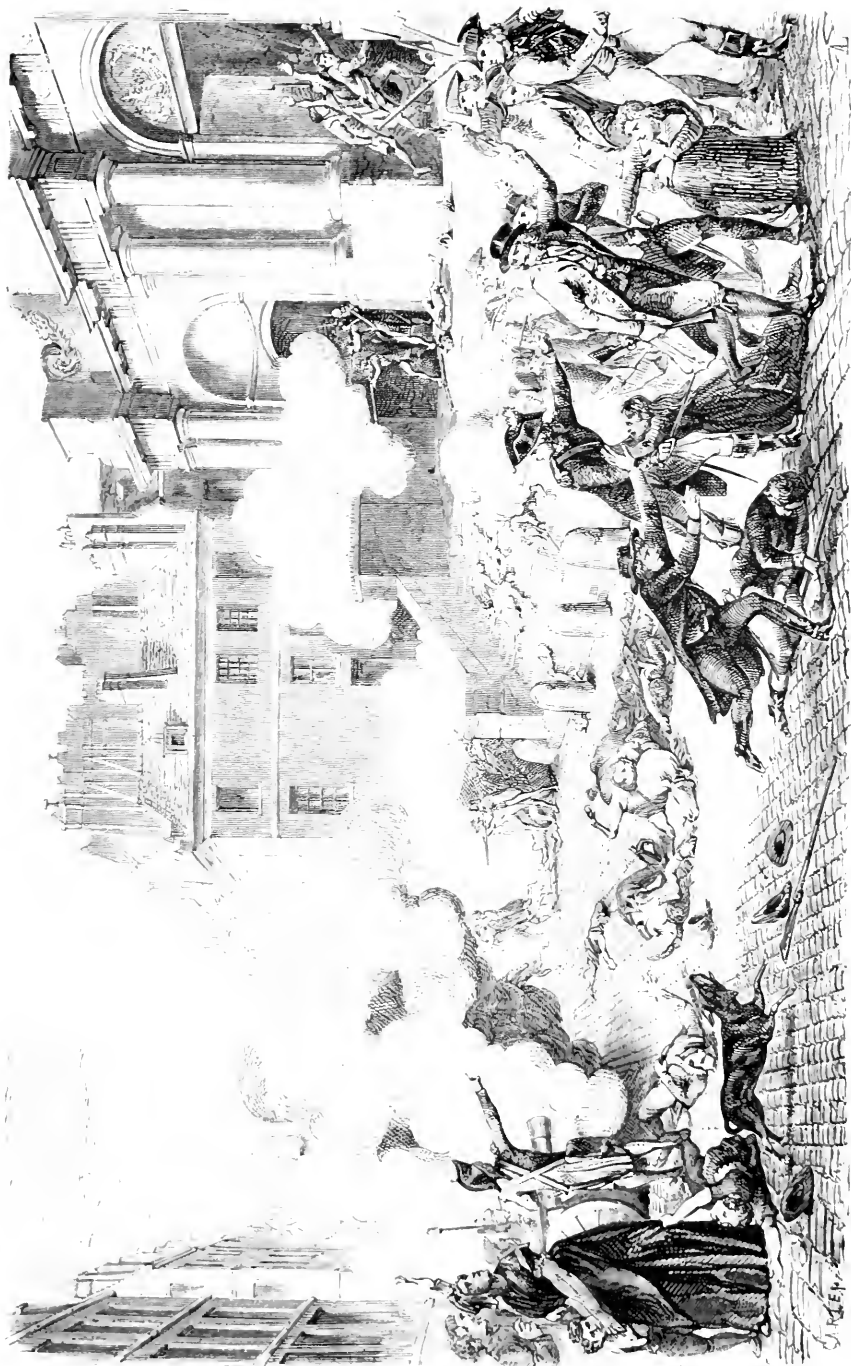
Dès que les conseils législatifs furent constitués, ils nommèrent les cinq membres qui devaient être chargés du pouvoir exécutif; Barras, Rewbell, la Réveillère-Lépaux, Letourneur et Carnot, choisis par leurs collègues, s'établirent au Luxembourg le 18 brumaire an IV (10 novembre 1795), et commencèrent ce

gouvernement déplorable qu'on nomme le Directoire, qui fit revivre tous les abus du régime monarchique.

Au moment où ils prenaient l'administration de la République, il ne restait presque plus en France d'hommes énergiques; les uns avaient péri dans les tourmentes civiles ou sur les premiers champs de bataille; les autres s'étaient réfugiés aux armées. La nation, affaiblie par les convulsions passées, semblait être tombée dans un sommeil léthargique; les citoyens laissaient les destinées de l'État à la merci des passions et des intérêts particuliers; les grandes masses, fatiguées d'agir dans les révolutions du pouvoir, paraissaient décidées à ne plus entrer dans les débats politiques. Ainsi les directeurs n'avaient réellement à redouter que l'opposition des royalistes et des privilégiés obscurs, que la Constituante avait frappés lors de la suppression des dîmes, des droits seigneuriaux, des jurandes, et de toutes les charges de robe et de finance qui alimentaient la portion la plus riche, la plus influente et la plus égoïste de la nation. Ils jugèrent donc inutile d'imiter les thermidoriens, de se faire de l'échafaud un moyen de gouvernement, et se contentèrent, pour dominer une telle classe d'hommes, d'employer la fourberie, la délation et les mesures ignobles de police. A cet effet, ils organisèrent des légions de limiers de tous rangs et de toutes professions; ils semèrent la discorde dans les partis, les excitèrent les uns contre les autres, forgèrent des conspirations imaginaires, et établirent enfin le système d'espionnage qui s'est continué sous les divers régimes monarchiques, système auquel nous avons dû notre démoralisation politique, l'oubli des vertus nationales et la honte de notre soumission au despotisme.

Néanmoins nous devons reconnaître que le Directoire fit des choses bonnes et utiles; il ordonna entre autres la fermeture de la Bourse, ce temple du vol légal, et poursuivit activement les agioteurs qui ruinaient le crédit public; il termina également les négociations avec l'Autriche pour l'échange de la jeune fille de Louis XVI contre les députés Quinette, Bancal, Lamarque, Camus et le ministre Beurnonville, livrés par le traître Dumouriez, ainsi que Drouet, Maret et Sémonville, qui avaient été arrêtés par les impériaux.

Le nouvel ordre de choses, malgré les précautions extraordinaires dont il s'entourait, vit plusieurs fois son existence menacée par les royalistes et par les républicains. Il dompta les premiers en faisant fermer les clubs qu'ils avaient établis sous le nom de Société de Noailles. Quant aux seconds, il fut contraint d'employer les moyens extrêmes pour les soumettre. Les démocrates purs échappés aux proscriptions des thermidoriens et des monarchistes s'étaient réunis en aggrégation et avaient formé le club des Panthéonistes, placé sous la présidence du journaliste Babœuf, créateur d'une nouvelle théorie politique. Leur but était de préparer un mouvement insurrectionnel, d'ancrer la Constitution de l'an III, non pour substituer un gouvernement à un autre, puisqu'ils avaient expérimenté que sous une monarchie comme sous une république les riches accaparaient le pouvoir et opprimaient les prolétaires, mais pour changer entièrement l'organisation sociale, et établir en principe que la propriété individuelle étant l'unique cause de l'esclavage des hommes, on devait fonder les sociétés



Journée du 13 vendémiaire an III

sur une communauté de biens, de travaux et de jouissances. Le Directoire, effrayé du progrès que le babouvisme faisait dans les masses, prit le parti d'ordonner la dissolution de la société. Bonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur, se trouva chargé de faire exécuter le décret, et vint lui-même procéder à la fermeture de la salle.

Cette persécution, loin d'alattre le courage des patriotes, servit au contraire à accroître leur audace, en leur démontrant l'urgence de donner une nouvelle impulsion à leurs doctrines pour en accélérer la réalisation. Ils instituèrent d'abord un Comité de salut public, composé des citoyens Antonelli, Buonapotti, Sylvain Maréchal et Babœuf; ensuite ils créèrent un conseil des douze, qui avait mission de propager leurs idées parmi les soldats, dans la milice nationale et surtout parmi les classes ouvrières; enfin, quand ils jugèrent le moment favorable, ils dressèrent un acte insurrectionnel, et se préparèrent à donner le signal de la nouvelle révolution. Malheureusement des traîtres s'étaient glissés dans leurs rangs. Le ministre de la police fut instruit de ce qui se passait; les chefs des conjurés furent arrêtés, transférés à Vendôme, jugés par la haute cour nationale qui siégeait dans cette ville, et condamnés à mort. Babœuf, pour éviter l'échafaud, se poignarda dans sa prison. Babœuf, le glorieux martyr du socialisme.

Si le Directoire parvenait fatalement à étouffer tout esprit national, à dominer les classes aisées de la société, à anéantir l'impulsion que la Montagne avait imprimée aux masses, il n'en était pas de même à l'égard de l'armée, qui avait conservé dans toute leur pureté les idées républicaines. Il faut dire aussi qu'une des causes déterminantes de cette situation exceptionnelle de l'armée était dans la direction tout à la fois rude et énergique de Carnot, qui avait été chargé par ses collègues des mouvements militaires et de la conduite des troupes. Ce fut lui qui conçut et mit à exécution cet admirable plan de guerre, qui consistait à envahir le territoire ennemi en Italie et en Allemagne, pour contraindre les rois coalisés à s'éloigner de nos frontières, et pour soulager les finances de la République, en entretenant les troupes sur les provinces conquises. Il choisit pour le second dans ses projets des généraux actifs, entreprenants, pleins d'ardeur, et qui avaient leur réputation à faire: Jourdan fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse; Moreau à celle de Rhin-et-Moselle, en remplacement de Pichegru, dont on soupçonnait déjà les liaisons avec les émigrés; le commandement en chef de l'armée d'Italie fut donné au général Bonaparte, qui atteignait alors sa vingt-septième année, et qui venait d'épouser Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais.

Le jeune général se hâta d'accourir à Nice, où se trouvait l'arrière-garde de son armée, qui attendait dans le dénuement le plus absolu des secours d'argent et des renforts. L'effectif de ses troupes était de quarante-deux mille soldats, et il avait devant lui l'armée autrichienne forte de quarante mille hommes, et celle des Austro-Sardes qui en comptait vingt-deux mille. Bonaparte commença par faire payer aux troupes la solde arriérée afin de rétablir la confiance; ensuite il s'élança en avant, culbuta les ennemis,

remporta les victoires de Montenotte, de Millesimo de Dego, de Mondovì, de Castiglione et d'autres encore; força le roi de Sardaigne à capituler, lui fit céder à la France la Savoie, Nice, Tende; contraignit le duc de Modène à poser les armes, le souverain pontife à faire sa soumission; s'empara des villes de Crémone, de Milan, de Mantoue; battit trois généraux en chef, Beaulieu, le feld-maréchal Wurmser et l'archiduc Charles; et amena l'empereur d'Autriche à demander la paix. Cette campagne d'Italie ne fut qu'une suite de victoires aussi brillantes que fécondes en résultats. Bonaparte exerça naturellement une grande influence dans les traités; comme il avait été l'âme de la guerre, il devint l'âme de la pacification et régla les destinées de l'Italie; il créa la République cisalpine, qui comprenait les villes de Milan, Modène, Ferrare, Bologne et de la Romagne; il changea le gouvernement oligarchique de Gènes, remplaça son ancienne dénomination de République de Gènes par celle de République ligurienne, et l'installa sur des bases démocratiques. Pour résumer les exploits du général et de son armée, nous transcrivons l'inscription placée sur un drapeau que les deux Conseils décernèrent aux troupes d'Italie. — Cent cinquante mille prisonniers. — Cent soixante-dix drapeaux enlevés aux ennemis. — Cinq cent cinquante pièces de siège. — Six cents pièces de campagne. — Cinq équipages de pont. — Neuf vaisseaux de 64 canons. — Douze frégates de 32. — Douze corvettes, dix-huit galères. — Armistice avec le roi de Sardaigne. — Convention avec Gènes. — Armistice avec le duc de Modène, le roi de Naples, le pape. — Préliminaires de Léoben. — Donnée la liberté aux peuples de Bologne, de Ferrare, Modène, Massa, Carrara, de la Romagne, de la Lombardie, aux peuples du département de Coreyre, de la mer Egée, d'Itaque. — Envoyé à Paris les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Guerchin, du Titien, de Paul Véronèse, du Corrège, d'Albane, des Carrache, de Raphaël, de Léonard de Vinci, etc., enlevés par le vainqueur aux musées de l'Italie.

Si la France était triomphante au dehors, grâce au courage des républicains qui composaient ses armées, par compensation elle était languissante au dedans et déchirée par des factions. Aux bandes de chouans domptés par le général Hoche avaient succédé les compagnies de Jésus et du Soleil, les compagnies de chauffeurs, toutes composées de paysans fanatiques et commandées par des prêtres, par des nobles ou par des jésuites. N'osant plus affronter les troupes républicaines, les royalistes s'étaient faits voleurs et assassins; ils n'attaquaient plus au grand jour, ils se glissaient la nuit dans les habitations occupées par les acquéreurs des biens d'émigrés, tuaient les domestiques, garrottaient les maîtres et leur brûlaient les pieds jusqu'à ce que la douleur les eût contraints de découvrir l'endroit où se trouvait leur argent. L'influence monarchiste avait fait de tels progrès, que dans les Conseils les députés démocrates ne pouvaient élever la voix contre les auteurs de ces atrocités sans exciter les clameurs forcées des partisans de la famille déchue. Bientôt les contre-révolutionnaires se trouvèrent assez puissants pour faire entrer au Directoire, en remplacement de Letourneur, un monarchiste, un partisan des infâmes Bourbons, nommé Barthélemy.

Le nouveau Directeur se rallia à Pichegru, qui était à Paris, réorganisa le club de Clichy, enrôla cinq ou six mille émigrés rentrés en France, et marcha tête levée à une réaction royaliste.

Un grand nombre de conventionnels de l'ancienne faction des girondins vinrent grossir les rangs des conjurés, ainsi que plusieurs journalistes stipendiés par l'Angleterre; Barras lui-même songea à entrer dans le complot, et fit proposer au comte de Provence son concours, moyennant le payement d'une somme de douze millions, l'assurance du pardon pour son vote régicide et la conservation de ses anciens titres féodaux. Mais soit que les garanties offertes par le prince ne lui eussent pas paru satisfaisantes, soit qu'il eût été effrayé des menaces du général Bonaparte, qui avait écrit d'Italie au Directoire, qu'à la première nouvelle d'une contre-révolution il marcherait sur Paris, Barras rompit les négociations commencées, et s'occupa des moyens de faire tourner à son profit la conspiration, en lui donnant des proportions gigantesques et en enveloppant dans la proscription son collègue Carnot, dont la sévère probité était un obstacle continu à ses déprédations. L'impur Barras s'entendit à cet effet avec Rewbell et la Réveillère-Lépaux, et prit immédiatement ses dispositions pour assurer le coup d'Etat qu'il méditait.

Le 18 fructidor de l'an V (4 septembre 1797), à trois heures du matin, le canon donna le signal; les troupes qui avaient été mises sous le commandement d'Angereau vinrent occuper le jardin des Tuileries, les ponts, les quais, et interceptèrent toute communication entre les deux rives de la Seine. Au point du jour les Conseils furent investis; la commission des inspecteurs du Conseil des Cinq-Cents et de celui des Anciens furent arrêtées, ainsi que Pichegru et le directeur Barthélemy; Carnot, que l'infâme Barras avait résolu d'envelopper dans l'affaire, parvint à s'échapper. Ensuite le triumvirat Rewbell, la Réveillère-Lépaux et Barras profita de la terreur qu'il inspirait aux députés, fit nommer une commission extraordinaire pour juger ceux qu'il avait fait arrêter. Cinquante-trois représentants de l'un et de l'autre Conseil, les deux directeurs Barthélemy et Carnot; plusieurs personnes, les uns coupables, les autres innocentes, et quelques journalistes, furent condamnés à la déportation. Barras, l'audacieux voleur, débauché, concussionnaire, parvint ainsi à éloigner les hommes dont les vertus le gênaient et qui, à l'exemple de Carnot, ne voulaient point transiger avec leur conscience.

Ce coup d'Etat terminé, le parti triomphant s'occupait d'affermir son autorité; pour se rallier les royalistes, il commença par faire mettre en liberté les duchesses d'Orléans, de Bourbon, et le prince de Conti; il les fit conduire hors du territoire, et leur alloua une pension de 100 000 livres pour la duchesse d'Orléans, et une de 50 000 pour la duchesse de Bourbon et le prince de Conti; puis le Directoire chercha à se rattacher les anciens girondins en faisant nommer deux membres de cette faction, Merlin de Douai et Neufchâteau, en remplacement des directeurs révoqués. Quant aux chefs de l'armée dont il redoutait l'ambition, il suivit à leur égard une politique toute différente: au lieu de témoigner de la reconnaissance aux généraux qui l'avaient aidé soit

de leur concours actif, soit de leur concours moral, il chercha à les arrêter dans leur carrière militaire.

En cela, Barras et ses collègues commirent une faute énorme; car il était souverainement impolitique d'affronter l'opinion de la France et de condamner à l'inaction des hommes qui s'étaient couverts de gloire et qui avaient rendu d'éminents services à la patrie. Moreau fut réformé, quoiqu'il eût dénoncé Pichegru et contribué à éclairer le gouvernement sur le plan de la conjuration; Bernadotte fut jeté malgré lui dans la carrière diplomatique, et un peu plus tard, Bonaparte, le vainqueur de l'Italie, fut envoyé en Egypte, dans le secret espoir que sa fortune échouerait sur ces plages lointaines. Mesures odieuses et maladroites.

Bonaparte, après la paix de Campo-Formio conclue avec François II, était revenu à Paris, apportant lui-même le traité en vertu duquel l'empereur d'Allemagne abandonnait à la République ses droits sur les Pays-Bas, et consentait à la cession de tout le littoral de la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'au confluent de la Nethe, ainsi qu'à l'occupation de la ville de Mayence. Le jeune général avait été accueilli avec un enthousiasme extraordinaire; les populations s'étaient portées à sa rencontre; il avait été applaudi dans les spectacles, loué à la tribune, recherché par les membres les plus influents des Conseils; on avait frappé des médailles en son honneur, on lui avait offert des banquets, on l'avait reçu à l'Institut en remplacement de Carnot. C'était plus qu'il n'en fallait pour offusquer cinq magistrats sans renommée, sans mérite, sans popularité; le Directoire lui enleva le commandement en chef de l'armée d'Italie, nomma Berthier pour le remplacer et le laissa sans emploi, sous prétexte de le réserver pour une expédition contre l'Angleterre. Mais comme les préparatifs d'une descente sur les côtes de la Grande-Bretagne traînaient en longueur, les directeurs se déterminèrent à éloigner de Paris un rival dangereux pour leur ambition, et organisèrent une expédition contre l'Egypte.

Trente-six mille hommes de troupes et une formidable artillerie furent placés sous le commandement de Bonaparte, ainsi que les généraux Kléber, Caffarelli, Reynier, Desaix, Lannes, Dumas, Murat, Davoust, Andréossy, Belliard, Menou, Zayonscheck, Dammartin et Berthier, qui avait été rappelé d'Italie.

L'escadre, qui était sous les ordres de l'amiral Brueys, appareilla le 24 prairial an VI (12 juin 1798). Bonaparte enleva d'abord l'île de Malte, qui capitula presque sans résistance; et dix-neuf jours après avoir quitté les côtes de France il débarqua en Egypte. Dès le lendemain, il s'empara de la ville d'Alexandrie; Rosette éprouva bientôt le même sort; enfin il gagna la célèbre bataille des Pyramides, et fit son entrée dans la ville du Caire, capitale de l'Egypte. Alors, se croyant arrivé au terme de ses travaux, il songea à retourner en France et à se rapprocher du théâtre où il prévoyait qu'il devait jouer le premier rôle; mais le désastre d'Aboukir, en le privant du secours de la flotte, le contraignit à retarder l'exécution de ses projets et à demeurer en Orient.

Cette funeste bataille navale ouvrit la série de revers qui accablèrent la République. Les Anglais, exaltés par la victoire qu'ils avaient remportée, reprirent de l'audace, et organisèrent une coalition plus formi-



Prise d'Alexandrie en Égypte par l'armée française républicaine

dable qu'aucune de celles qui s'étaient levées contre la France. La Grande-Bretagne, la Russie, la Turquie, le Portugal, le royaume de Naples, l'Autriche, mirent sur pied des armées considérables et les placèrent sous le commandement de l'archiduc Charles et de Suwarow, qui passaient pour les plus habiles parmi les généraux ennemis. La France avait, du côté du nord, pour résister à ces masses bien organisées et bien équipées, trois corps d'armée qui s'élevaient en totalité à soixante et quelques mille hommes, et

du côté du midi, cent seize mille soldats dispersés au milieu de populations fanatiques, toujours prêtes à s'insurger, et répandus dans les États romains, en Toscane et en Piémont. En outre, la plupart des troupes étaient dans un état pitoyable; l'artillerie se trouvait presque dépourvue de munitions, la cavalerie mal montée. Mais ce qu'il y avait de plus déplorable, c'était le désordre qui régnait dans le gouvernement, par suite de l'impétuosité et de l'imprévoyance du Directoire. Les institutions étaient bouleversées, les lois



Le général Bonaparte dans la journée du 19 brumaire, au Conseil des Cinq-Cents
 « A bas le traître ! Hors la loi le dictateur ! A bas le nouveau Cromwell ! »

perverties, les finances épuisées, les coffres de la trésorerie à sec, et l'arrière était incalculable; l'insurrection royaliste relevait la tête dans la Vendée; l'immoralité la plus grossière, affichée par les directeurs eux-mêmes, avait dépravé les mœurs; enfin la France était descendue au dernier degré de l'abjection politique et morale.

Au milieu de désastres sans nombre, de défaites, de trahisons, on atteignit l'époque du renouvellement du tiers des députés. Les élections se ressentirent du mécontentement général et firent entrer un grand nombre de républicains démocrates dans les deux conseils. Dès ce moment, il se manifesta une oppo-

sition violente contre le Directoire. Chaque jour la tribune retentit de dénonciations contre les agents concessionnaires; contre Rewbell, qui venait tout nouvellement d'être remplacé dans son poste de directeur par Siéyès; contre l'ex-ministre Talleyrand-Perigord, le même qui, étant évêque d'Autun, avait célébré la messe du 14 juillet 1790, lors de la fête de la Fédération, prêtre renégat, diplomate canteloux, ambitieux, égoïste, spoliateur; contre Rapinat, commissaire infidèle de la République en Suisse, et contre plusieurs autres fonctionnaires décriés pour le scandale de leurs vols. Enfin le Corps législatif enviait à demander hautement l'exclusion du Directoire

de Merlin et de la Révoillère-Lépaux. Tous deux prirent la déchéance qui allait les frapper en donnant leur démission; ils furent remplacés par Roger-Ducos et par le général Moulins.

Cet événement, connu dans les fastes de la République sous le nom de Journée du 30 prairial, donna une nouvelle impulsion aux esprits, et aida la France à réparer ses pertes et à reprendre l'offensive surtout les points. Pour un instant les républicains démocrates triomphèrent aux Cinq-Cents, ou plutôt il y eut dans ce Conseil une unanimité, commandée par l'indignation ou par la nécessité, pour l'adoption de mesures tendant à restreindre l'influence du Directoire, et à lui enlever la disposition des fonds de l'Etat. On s'occupa de préparer des lois pour assurer la liberté politique, soit dans les élections, soit dans les chambres; on se proposa de limiter le droit de guerre et de conquête, d'organiser la liberté politique, de déterminer les conditions de la mise en état de siège, de mettre un terme au despotisme du sabre sur lequel s'appuyaient les gouvernants, de rendre aux citoyens la faculté de se former en sociétés politiques, et de rappeler les patriotes dans les fonctions publiques.

Mais ces tendances d'une réaction républicaine entièrement radicale ne tardèrent pas à épouvanter les ambitieux, qui ne s'étaient rangés dans l'opposition que pour s'en faire un marchepied et s'élever au pouvoir. Plusieurs, et Lucien Bonaparte à leur tête, se prononcèrent contre les réactionnaires, déclarèrent ouvertement dans les Conseils qu'ils s'opposeraient de tout leur pouvoir à ceux qui voudraient dépasser la ligne constitutionnelle, retourner au régime de la Montagne, et demandèrent que tous les députés renouvlassent l'engagement de ne porter aucune atteinte à la constitution de l'an III. Cependant, au moment où Lucien s'engageait par serment à maintenir l'acte constitutionnel, il méditait un changement politique avec Sieyès. Déjà même les deux conjurés avaient écrit au général Bonaparte pour presser son retour en France, afin d'avoir sous la main un homme d'exécution.

Bonaparte se rendit à leurs désirs, remit le commandement de l'armée d'Égypte à Kléber, et s'embarqua à la fin d'août, emmenant avec lui Berthier, Murat, Lannes, Andréossy et quelques autres de ses lieutenants les plus dévoués à sa fortune. Le 6 octobre il débarquait à Fréjus, ayant échappé aux croisières anglaises. Immédiatement après il partit en poste pour Paris. Son brusque retour étonna bien des gens; plusieurs ne laissèrent pas que d'interpréter d'une manière très-défavorable pour le général, jusqu'à l'appeler désertion; mais la masse de la nation, travaillée par les conjurés et fatiguée du despotisme directorial, l'accueillit avec enthousiasme.

Lucien et Sieyès marchaient à leur but; Roger-Ducos s'était attaché au directeur son collègue comme un satellite à sa planète; un grand nombre de membres du Conseil des Anciens, quelques-uns des Cinq-Cents, l'infâme Fouché de Nantes, le fourbe Talleyrand, tous deux prêtres défrôqués, Réal, Regnault de Saint-Jean d'Angely, et une foule d'intriguants politiques, s'étaient ralliés à leur parti. De l'autre côté se trouvaient les directeurs Gohier et Moulins, la majorité du Conseil des Cinq-Cents et tous les républi-

caïns. Barras gardait une lâche neutralité. Dans les factions on cherchait à attirer Bonaparte. L'adroit général feignit d'hésiter dans le parti qu'il devait prendre; il assista aux réunions des conjurés et des républicains pour connaître leurs moyens d'attaque et de défense; il flatta les uns et les autres sans toutefois rien promettre; enfin il s'étudia à les tromper pour les faire concourir à sa propre élévation.

Quand les conjurés se crurent assez forts ils engagèrent la lutte, Sieyès demanda la démission de Bernadotte, ministre de la guerre, dont les principes démocratiques, l'énergie et les talents pouvaient compromettre le succès de l'entreprise. Celui-ci refusa d'obéir. Le directeur passa outre et donna le portefeuille à Dubois-Grancé. Aussitôt le Conseil des Cinq-Cents entra en fermentation, les directeurs Gohier et Moulins s'agitèrent, mais sans oser prendre aucune détermination. Barras affecta de ne point se montrer.

Les conjurés, enhardis par la faiblesse de leurs adversaires, brusquèrent alors le coup d'Etat qu'ils méditaient; ils se réunirent chez Lemercier, président du Conseil des Anciens, et arrêtèrent qu'ils feraient usage du droit que la Constitution laissait exclusivement aux Anciens de changer la résidence du Corps législatif, pour isoler les députés de la capitale. La commission des inspecteurs prépara les lettres de convocation dans la soirée. Le lendemain, 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), à cinq heures du matin, la commission se réunit, envoya les lettres au domicile des membres du Conseil, en ayant soin de ne pas en adresser à ceux que l'on soupçonnait de républicanisme.

Les représentants, surpris de cette convocation extraordinaire, se hâtèrent d'accourir aux Tuileries. Au fur et à mesure de leur arrivée, ceux qui étaient dans le secret venaient les instruire de la prétendue découverte d'une conspiration anarchiste, et de l'urgence de prévenir l'exécution du complot des Jacobins par un acte de vigueur. Quand ils furent réunis au nombre de cent cinquante membres, formant la majorité nécessaire pour délibérer, Lemercier ouvrit la séance. Le Conseil, abusé par les déclamations du président de la commission des inspecteurs, décréta que le Corps législatif serait transféré à Saint-Cloud et que les deux Chambres y siègeraient dans les deux ailes du palais, le lendemain 19 brumaire, à midi; il interdit aux députés toute continuation de fonctions et de délibérations avant ce temps; il chargea le général Bonaparte de l'exécution de ce décret, l'autorisa à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale, et mit sous ses ordres les troupes de ligne, la garde nationale sédentaire et la garde du Corps législatif. Aussitôt que Bonaparte se vit investi du commandement général des troupes, il appela auprès de sa personne les officiers supérieurs qu'il voulait employer, ainsi que ceux dont il croyait devoir paralyser l'action; ensuite il monta à cheval, se rendit au Conseil des Anciens, prêta le serment d'obéissance aux décrets de l'Assemblée; après quoi, il déclara les commandements, régla la marche des troupes, et rédigea ses proclamations avec son chef d'état-major Berthier, qui expédiait les ordres comme s'il eût été déjà ministre de la guerre. En quelques heures l'enceinte de la re-

présentation nationale fut envahie par les soldats; toutes les barrières furent fermées et gardées par des corps de troupes, les départs des courriers furent suspendus, et Paris se trouva comme en état de siège.

Cependant Gohier et Moulins, les deux directeurs républicains, étaient restés à leur poste, et paraissaient disposés à résister énergiquement aux conjurés; malheureusement, ils délibérèrent au lieu d'agir, et commirent la faute de faire appeler Barras pour former la majorité et donner un caractère légal à leurs délibérations. Celui-ci, qui s'était laissé circonvenir par Talleyrand et Bruix, venait de donner sa démission et s'était retiré à Gros-Bois.

Par cette défection, la journée du 18 se trouva décidée en faveur des conjurés. Néanmoins, des réunions de patriotes se prolongèrent jusque dans la nuit pour aviser aux moyens de sauver la liberté; mais aucun projet n'ayant présenté des garanties suffisantes de succès, les Pères de la patrie furent contraints de se séparer sans avoir rien déterminé.

Le 19 au matin, les députés républicains se rendirent à Saint-Cloud, où déjà stationnait une force imposante commandée par le général Serrurier; ils traversèrent lentement les lignes de soldats et se dirigèrent vers les salles qui avaient été disposées pour les séances. A une heure, Bonaparte arriva avec son état-major, visita les troupes, et eut plusieurs entrevues secrètes avec les conjurés qui faisaient partie de l'un et de l'autre Conseil, qui tous deux étaient en séance. A quatre heures, il se présenta aux Anciens pour expliquer sa conduite. Son discours, au lieu de rallier tous les suffrages, comme il s'y était attendu, excita de violents murmures. Un républicain se leva de son siège et le somma de s'expliquer sur les motifs de sa rébellion envers la Constitution. Cette apostrophe hardie, l'attitude sévère et digne des représentants, lui causèrent un trouble, une émotion qu'il ne put maîtriser; il balbutia, répondit par quelques phrases incohérentes, protesta de son dévouement à la chose publique, et sortit en disant: « Qui m'aime me suive! »

Au Conseil des Cinq-Cents l'orage grondait avec plus de violence encore. Delbrel faisait entendre à la tribune ces paroles énergiques :

« Représentants du peuple, de grands dangers menacent la République; et ceux qui veulent la détruire sont ceux mêmes qui, sous prétexte de la sauver, ont tiré le glaive contre vous. En vain ces hypocrites conspirateurs pensent vous intimider en déployant autour de cette enceinte l'appareil formidable de la force. Non, les défenseurs de la patrie ne consentiront jamais à tourner leurs armes contre ses représentants. Cependant, si d'infâmes conjurés parvenaient à égarer le courage des soldats, nous saurions mourir à notre poste en défendant les libertés publiques contre les tyrans, contre les dictateurs qui veulent l'opprimer. Nous voulons la Constitution ou la mort! Les baïonnettes ne nous effrayent pas; nous sommes libres ici. Je demande donc que tous les membres du Conseil renouvellent à l'instant le serment de maintenir la Constitution de l'an III. »

L'assemblée se leva en masse, en criant : « Point de dictature! A bas les dictateurs! Vive la Constitution! » Ensuite chaque représentant, nominativement

appelé, vint à la tribune jurer fidélité à la République. Le président lui-même, Lucien Bonaparte, quitta le fauteuil et prononça la formule solennelle. Un seul député, Bergoing, s'affranchit de l'engagement commun et donna sa démission. L'exaltation était parvenue au plus haut degré.

Ce fut en ce moment que parut Bonaparte, escorté par un peloton de grenadiers. Il s'avança seul et découvert, et fit signe de la main qu'il désirait parler à l'assemblée. Mais à la vue des soldats, l'indignation générale fit explosion, et des clameurs tumultueuses s'élevèrent de tous les points de la salle : « Quoi! des baïonnettes, des sabres, des hommes armés ici, dans le sanctuaire de la représentation nationale! Hors la loi le dictateur! A bas le traître! Mourons à notre poste! Vive la République et la Constitution! Hors la loi le dictateur! A bas le nouveau Cromwell! » Un député, le républicain Bigonnet, s'élança de son banc, et saisissant Bonaparte par le collet, cria d'une voix tonnante : « Que fais-tu, téméraire? Tu violes le sanctuaire des lois; retire-toi! » En un instant le général fut entouré, pressé, menacé par la foule des représentants, et contraint de rejoindre ses soldats.

Après son départ, Lucien essaya de prendre la défense de son frère; sa voix fut convertie par les imprécations de l'assemblée. Un député cria : « Aujourd'hui Bonaparte a terni sa gloire! » Un autre : « Bonaparte s'est conduit en roi! » Un autre : « Je le vote à l'opprobre des républicains! » Un autre : « Je demande qu'il soit traduit à la barre pour rendre compte de sa conduite! » Un autre : « Aux voix la mise hors la loi du général Bonaparte! » Cette dernière motion se trouvant appuyée par la presque unanimité des représentants, on somma le président de la mettre aux voix. Lucien voulut encore justifier la conduite de son frère; il fut interrompu dès les premières paroles par les cris redoublés : « Hors la loi! » Il crut la partie perdue, et tomba suffoqué par ses larmes. Au même instant, un peloton de grenadiers du Corps législatif entra l'arme au bras dans la salle, fendit la foule, pénétra jusqu'à Lucien, l'emleva hors de l'assemblée, et le ramena auprès de Bonaparte.

Celui-ci était pâle, morne, et encore tout ému de la scène où il avait joué un si triste rôle; à la vue de son frère il reprit courage, réunit en conseil les principaux conjurés, et d'après leur avis se détermina à emporter la journée par tous les moyens, par la ruse, par la violence, et même par d'atroces calomnies, en trompant les soldats, en signalant les républicains comme des brigands et des assassins soldés par l'Angleterre. Lucien, couvert de la toge et du manteau des mandataires du peuple, s'élança à cheval au milieu des troupes, et leur adressa cette harangue, qui fut imprimée sur-le-champ et répandue avec profusion :

« Citoyens soldats, moi, le président du Conseil des Cinq-Cents, je vous déclare que l'immense majorité des représentants est dans ce moment sous la terreur de quelques jacobins à stylets, qui assègent la tribune, présentent la mort à leurs collègues, et enlèvent par leurs menaces les délibérations les plus utiles.

« Je vous déclare que ces audacieux brigands se sont mis en révolte contre le Conseil des Anciens, et ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé

d'assurer l'exécution des décrets, comme si nous étions encore au temps de leur règne, où ces mots « hors la loi » faisaient tomber les têtes les plus chères à la patrie.

Je vous déclare que ces furieux se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté du Conseil. Au nom du peuple français, qui depuis tant d'années est le jouet de ces misérables enfants de la terreur, je confie aux guerriers le soin de sauver la majorité de leurs représentants, afin que, délivrée des stylets par les baïonnettes, elle puisse délibérer sur le sort de la République.

« Généraux, et vous, soldats, vous ne reconnaissez pour législateurs que les députés qui vont se rendre auprès de moi ! Quant à ceux qui resteraient dans l'Orangerie, que la force les expulse !... Ces brigands ne sont plus les représentants du peuple, ce sont les représentants du poignard ! »

Bonaparte, dans sa harangue, reproduisit les mêmes menaces, les mêmes ordres, les mêmes calomnies. Le général Serrurier parcourut à son tour les rangs des soldats, en répétant : « Camarades, le Conseil des Cinq-Cents a voulu assassiner notre général. » Les soldats, abusés par cet odieux mensonge, répondirent par les cris de « Vive Bonaparte ! » Quelques agents de police, déguisés en ouvriers, mêlèrent leurs acclamations à celles des troupes, et ajoutèrent : « A bas les Jacobins ! A bas les 93 ! »

A ces clameurs succédèrent le roulement des tambours, le bruit des armes, le pas de charge... L'ordre était donné de faire évacuer la salle des Cinq-Cents. Des grenadiers envahirent le temple des lois, l'arme au bras ; le général Leclerc était à leur tête. Les représentants se placèrent avec calme sur leurs sièges. Le commandant éleva la voix et les invita à se retirer. Ils conservèrent la même attitude. Un officier reprit : « Grenadiers, en avant ! Tambours, la charge ! » Les soldats obéirent, mais avec hésitation, avec lenteur, et pénétrèrent dans toute la longueur de la salle en présentant la baïonnette. Les députés, au lieu de fuir, demeurèrent à leur place, attendirent les grenadiers, découvrant leur poitrine et faisant retentir les voûtes des cris de « Vive la République ! Mourons pour la liberté ! » Enfin une partie des représentants fut poussée hors de la salle ; ceux qui voulaient mourir sur leurs bancs furent emportés par les soldats, sans autre violence, sans injure, tellement la conduite des législateurs les avait frappés d'admiration.

Il était cinq heures et demie quand la salle fut totalement évacuée et fermée. Après la défaite des républicains, les conjurés s'occupèrent de donner à leurs actes une apparence de légalité, et de faire approuver leur conduite par les débris de cette même assemblée qu'ils avaient violemment expulsée. Lucien parvint à réunir dans l'Orangerie de Saint-Cloud une trentaine de députés, forma un simulacre de représentation nationale, et fit rendre les décrets suivants :

« Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que le général Bonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres ont sauvé la République, déclare qu'ils ont bien mérité de la patrie.

« En outre, considérant la situation de la France, déclare l'urgence et prend les résolutions suivantes :

« Il n'y a plus de Directoire. Une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyès, Roger-Ducos, ex-directeurs, et Bonaparte, sera chargée de la plénitude du pouvoir. Les trois membres de cette commission porteront le nom de consuls de la République française.

« Ils seront chargés spécialement d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, et de rétablir la tranquillité intérieure.

« Le Corps législatif est ajourné, et pendant sa vacance, deux commissions tirées de son sein statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire, sur toutes les mesures de police, de législation et de finances. Elles seront en outre chargées de préparer les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution, dont l'expérience a fait sentir les graves inconvénients. »

Au Conseil des Anciens la loi fut également votée sans opposition, la plupart des membres présents étant vendus aux conjurés et les républicains ayant été tenus à l'écart ou éliminés.

Ainsi fut accompli ce monstrueux attentat des 18 et 19 brumaire ; ainsi s'exécuta le passage de la Constitution de l'an III au Consulat, par une violation flagrante des lois du pays !

L'histoire, inflexible dans ses jugements, austère dans ses principes, flétrit au nom de la morale publique les impostures et les calomnies dont firent usage contre les républicains ceux qui se proclamèrent les libérateurs de la patrie, quand le succès eut couronné leurs efforts, et livre à l'exécration de la postérité le corse Bonaparte.



DIX-NEUVIÈME SIÈCLE



Conclave à Venise. — Bonaparte, consul, fait élire pape, sous le nom de Pie VII, le moine Chiaramonti. — Origine du nouveau pontife. — Ses doctrines républicaines. — Il déclare le premier consul fils aîné de l'Église. — Il donne le même titre au comte de Provence. — Fourberie du saint-père. — Concordat de 1801. — Pie VII rétablit les Jésuites en Russie. — Réaction catholique en France. — Organisation des sièges épiscopaux. — Publication des articles organiques. — Le pape proteste contre cette addition au concordat. — Division entre les prélats français. — Changements politiques survenus en France. — Bonaparte est proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon I^{er}. — Pie VII reçoit l'ordre de venir à Paris pour le sacrer. — Lâche obsequiosité du saint-père envers Bonaparte. — Le pape veut canoniser un des parents de l'empereur. — Prétentions ridicules du souverain pontife. — Rupture entre l'autel et le trône. — Retour de Pie VII à Rome. — Il devient l'ennemi le plus acharné de Napoléon. — Lettres de l'empereur à Sa Sainteté. — Les Français occupent militairement la ville apostolique. — Pie VII est dépouillé de sa souveraineté temporelle. — Le pape excommunie l'empereur. — Sa Sainteté est conduite prisonnière à Savone. — Les cardinaux rouges et les cardinaux noirs. — Concile national. — Ton-toussus du saint-père. — Bref pontifical. — Pie VII est conduit en France. — Il signe un nouveau concordat à Fontainebleau. — Rétractation du pape. — Sa Sainteté rejette le concordat qu'elle avait accordé en vertu de son pouvoir infailible, et déclare qu'elle a agi sous l'inspiration de l'esprit des ténébres. — Napoléon renvoie le pontife en Italie. — Bulle du rétablissement solennel des Jésuites dans toute l'Europe. — Chute de l'empereur. — Retour des Bourbons en France. — Pie VII envoie complimenter Louis XVIII. — Accord provisoire pour l'Église gallicane. — Persecutions religieuses. — Mort du pontife.

Le dix-neuvième siècle s'ouvrait pour les peuples sous les plus favorables auspices; les rois, qui pendant un si grand nombre d'années avaient dominé les nations par la terreur, tremblaient à leur tour sur leurs trônes chancelants; les prêtres, qui depuis tant de siècles avaient régné despotiquement sur les consciences pour le malheur de l'humanité, étaient réduits à conspirer dans l'ombre; la papauté, cette fatale et monstrueuse institution, qui avait été la cause de tant de calamités, de tant de désastres, de tant de persécutions, se trouvait, lors de la mort de Pie VI, à la veille d'être complètement anéantie. Mais les hommes n'étaient point suffisamment rassasiés de superstitions, et le triomphe de la liberté fut encore différé

Bonaparte, consul, qui déjà songeait à couvrir son front du diadème de Charlemagne, et prévoyait le moment où il aurait besoin d'un nouveau Léon III pour le sacrer, rassembla les pierres éparées de la Babel pontificale que la République venait de raser, et la réédifia de nouveau. Vingt jours après son avènement au pouvoir, trente-cinq cardinaux se réunirent à Venise pour faire cesser la vacance du saint-siège et donner un chef à l'Église.

Chaque puissance, selon l'usage, intrigua pour faire nommer une de ses créatures, et chercha à s'assurer les voix; la France l'emporta, soit qu'elle fût plus habilement servie ou qu'elle payât plus généreusement les votes; après cent quatre jours de discussions et

de luttes, elle fit reporter la majorité sur le cardinal Barnabé-Louis Chiaramonti, qui fut proclamé pape le 14 mars 1800, sous le nom de Pie VII.

Le nouveau pontife n'était âgé que de cinquante-huit ans; il était de Césène, et fils du comte Scipion Chiaramonti et de la comtesse Ghini. Ses parents l'avaient fait entrer fort jeune dans l'ordre des bénédictins; plus tard, Pie VI, qui était allié à sa famille, l'avait successivement élevé à la dignité d'abbé, d'évêque de Tivoli, puis d'Imola, et enfin de cardinal. Dans ces différentes positions, il avait fait preuve d'une extrême flexibilité d'opinions; ainsi, après s'être montré partisan outré de l'absolutisme, il avait tout à coup tourné aux idées libérales, et à l'occasion de l'enlèvement de son diocèse dans la République cisalpine, il avait prononcé une superbe homélie où il prouvait, en s'appuyant sur les textes des Ecritures, que pour être bon chrétien il fallait être démocrate. L'habile cardinal avait prévu qu'en affectant des sentiments républicains il s'assurerait la protection de la France et préparerait son élévation au trône pontifical.

Devenu pape, Chiaramonti poursuivit la politique cauteleuse qui lui avait valu la tiare; il éproua toutes les formes adulatrices pour remercier le consul Bonaparte de l'appui qu'il lui avait prêté; il le proclama l' élu du ciel, le juste par excellence. Comme on doit le supposer, toutes ces lâches flatteries avaient un but intéressé; c'était d'obtenir l'intervention de la France pour contraindre l'empereur d'Allemagne à lui permettre de quitter Venise, et à renoncer à son projet d'établissement du siège papal à Vienne.

Le premier consul accueillit favorablement ces réclama tions, et notifia à François II qu'il eût à ne point mettre obstacle au départ de Pie VII. Sa Sainteté s'embarqua, gagna Pesaro, et s'achemina vers Rome. Les Français n'occupaient déjà plus la ville apostolique et avaient été remplacés par les Napolitains; le pape jugea alors qu'il était de bonne politique de se ménager des protecteurs dans tous les partis, et pour faire sa cour aux Bourbons de Naples, il se hâta d'ins-tituer officiellement de son exaltation le comte de Provence, en lui donnant le titre de roi de France et de fils aîné de l'Eglise. Puis, sur la nouvelle que le premier consul avait franchi les Alpes et envahissait l'Italie pour la seconde fois à la tête d'une armée formidable, il écrivit à Bonaparte, lui donna également le titre de prince très-chrétien, de fils aîné de l'Eglise, et ouvrit les premières négociations relatives au fameux concordat qui fut définitivement conclu l'année suivante, le 15 juillet 1801.

Par cette convention, Pie VII transférait au chef du gouvernement français les droits et prérogatives dont avaient joui les anciens rois de France; et il autorisait même les prêtres à prêter serment de fidélité à Bonaparte, sans s'inquiéter autrement du droit divin de la dynastie déchue. Le pape se réserva seulement l'institution canonique des évêques, afin de pouvoir paralyser en France l'action du culte, selon ses intérêts. Le premier consul eut la faiblesse d'accéder à cette clause, soit qu'il n'en prévît pas toutes les conséquences, soit qu'il voulût, à force de condescendance, s'assurer du dévouement de Pie VII pour ses desseins ultérieurs. Alliance des deux tyrannies.

Il est vrai que, par compensation, Sa Sainteté mit

le clergé français aux pieds du conquérant, et imposa aux prêtres l'obligation de révéler au gouvernement toutes les conjurations dont la connaissance viendrait jusqu'à eux, c'est-à-dire d'envelopper les royalistes dans un vaste réseau, et de faire servir la religion à une sorte d'espionnage sacré.

Le concordat était à peine signé, que Pie VII entra ouvertement dans une voie de réaction catholique, rétablissait en Russie la compagnie de Jésus, et faisait affluer les bons Pères en France, sous la dénomination d'adorateurs du sacré cœur et de sociétaires de la foi. Bientôt les couvents reparurent, les maisons professes se rouvrirent, et de tous ces rejaïres s'élançèrent des milliers de fanatiques, chargés d'abrutir les peuples et de les asservir.

Sa Sainteté avait été trop vite en besogne; la masse de la nation s'effraya des tentatives du clergé, et se prononça si énergiquement contre le retour aux superstitions catholiques, que le gouvernement consulaire fut obligé de différer jusqu'au 15 avril 1802 la publication du concordat conclu avec le saint-siège.

Bonaparte ayant eu le temps dans l'intervalle de disposer les esprits à la soumission, le pape put s'occuper de la réorganisation du haut clergé en France.

Sur cent trente-cinq sièges épiscopaux qui existaient avant la Révolution, cinquante-quatre étaient vacants par suite de la mort des titulaires ou de leur renonciation, et beaucoup d'autres par suite de l'absence volontaire des pasteurs, qui avaient refusé de prêter le serment civique et avaient émigré.

Dans les pays conquis de l'Allemagne, de la Flandre et de la Savoie, sur vingt-quatre diocèses, dix se trouvaient également libres par des motifs analogues. Le souverain pontife adressa une bulle aux évêques constitutionnels et aux prélats non assermentés, pour qu'ils donnassent leur démission et consentissent à une nouvelle élection, dans l'intérêt de l'Eglise. Les pasteurs assermentés obéirent et déposèrent leurs pouvoirs entre les mains des consuls; il n'en fut pas de même des évêques rebelles, qui avaient fui à l'étranger et qui se regardaient comme des martyrs; ils refusèrent d'adhérer aux mesures commandées par la cour de Rome, et qualifièrent la bulle pontificale de violente et d'irrégulière. Pie VII passa outre, déclara toutes les anciennes Eglises supprimées, et promulgua le décret qui autorisait la nouvelle division du territoire de la République en dix archevêchés et cinquante-neuf évêchés. Ensuite il envoya à Paris le cardinal Caprara, son légat à latere, avec les pouvoirs les plus étendus, pour régler concurremment avec le ministre des cultes Portalis tout ce qui avait rapport à la religion.

Son Eminence, dès le lendemain de son arrivée, eut une audience du premier consul; aussitôt après, elle se mit en devoir de délivrer les bulles d'institution canonique aux prélats désignés par Bonaparte. Les choses se passèrent très-convenablement: l'exercice du culte catholique fut rétabli solennellement en France; et le légat, en signe de satisfaction, publia un jubilé extraordinaire pour que les fidèles pussent racheter le pardon de leurs fautes. Un bien petit nombre consentit à encourager le trafic des indulgences, la majorité de la nation resta indifférente; quelques hommes énergiques et sincèrement dévoués



Le sacre de l'empereur

à leur pays osèrent même blâmer la conduite du premier consul; le général Lannes, entre autres, dit à cette occasion : « Bonaparte se trempe dans l'eau bénite, l'eau bénite le noiera. »

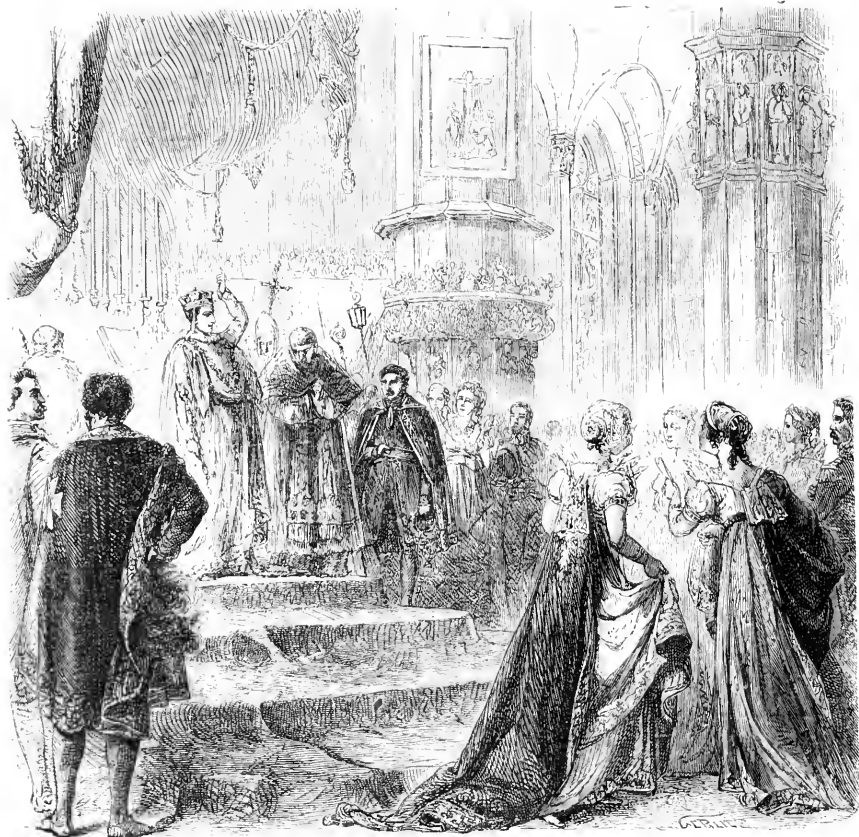
Il ne tarda pas en effet à reconnaître la faute capitale qu'il avait faite en se mettant sous la dépendance de la cour de Rome; le concordat était à peine promulgué, qu'il chercha à regagner pied à pied l'autorité dont il venait de se déposséder si mal à propos, en publiant des articles organiques qui n'étaient autres que les quatre propositions du clergé français et les maximes de l'Eglise gallicane contenues dans la pragmatique sanction. Ces articles rendaient indispensable l'autorisation du gouvernement pour la publication des bulles, brefs et rescrits de Rome, comme aussi pour l'exercice légitime du pouvoir des nonces, légats et autres envoyés du saint-siège; ils autorisaient les recours au conseil d'Etat en cas d'abus de pouvoir du pape, rendaient vaine toute exemption de la juridiction de l'ordinaire, et prescrivaient l'enseignement des quatre célèbres articles de 1682. Sa Sainteté s'irrita de voir le premier consul mettre des obstacles à ses projets de domination absolue, réclama contre les articles organiques comme hostiles à la religion et contraires aux doctrines de l'Eglise, et fomenta secrètement des divisions dans le clergé français. Trente-six évêques, à son instigation, formulèrent une protestation contre les mesures prises par le gouvernement relativement à la diminution de l'ancien nombre d'évêchés; ils s'élevèrent avec force contre l'asservissement du pouvoir spirituel à l'autorité civile, contre les articles organiques; ils flétrirent du nom d'apostats les prélats qui les acceptaient et les déclarèrent excommuniés; ils attaquèrent même les bulles apostoliques et firent un manifeste en faveur des droits de Louis XVIII au trône, droits, disaient-ils, qu'il ne tenait que de Dieu, et qui imposaient aux Français, en vertu de la loi religieuse, des devoirs dont rien ne pouvait les dégager. Ces réclamations appelées canoniques avaient pour but d'infirmer le serment de fidélité au gouvernement établi, de soulever un schisme dans l'Eglise, et de faire revivre les anciennes prétentions des papes sur la France; mais l'hypocrite Chiaramonti avait affaire à un homme plus habile que lui, et il devait succomber dans la lutte.

Bonaparte, qui depuis le 18 brumaire s'était fait nommer successivement premier consul, consul à vie, et enfin empereur, au lieu de lui adresser des récriminations sur la conduite des évêques, le fit simplement prévenir par le cardinal Fesch, son oncle, ambassadeur de France à Rome, qu'il désirait que Sa Sainteté se mit immédiatement en route pour Paris, et qu'elle vint le sacrer dans sa capitale. Le pape, n'osant point résister aux volontés du nouveau César, assembla le consistoire, fit part aux cardinaux de la résolution qu'il avait prise de passer les Alpes, nomma Gonzalvi pour le remplacer au gouvernement politique de Rome, et quitta la ville apostolique le 2 novembre. A Turin, il trouva plusieurs personnages envoyés par Napoléon pour augmenter son cortège et rendre sa marche plus imposante. Le 26, il arriva à Fontainebleau, où l'attendait l'empereur. Il y demeura quelques jours pour se reposer, et en repartit

le 28 avec Napoléon pour faire son entrée dans Paris. Les évêques récalcitrants imitèrent la conduite du pape et firent leur soumission.

Au jour marqué pour la cérémonie du sacre, Pie VII se rendit à l'église Notre-Dame, revêtu d'une chape étincelante de pierres, la tiare en tête, escorté d'un clergé nombreux, et précédé, selon l'usage romain, d'un officier qui portait la pantoufle sacrée sur un coussin, ce qui excita l'hilarité des Parisiens et nuisit beaucoup à la gravité du cortège; il avait à ses côtés deux cardinaux-diacres assistants, le cardinal Braschi, neveu de Pie VI, et le cardinal de Bagan; un peu en avant, était le cardinal-évêque Antonelli et le cardinal-diacre de l'Evangile Caselli. Sa Sainteté fut conduite à l'un des trônes qui avaient été élevés dans l'intérieur de la nef, pour attendre l'empereur. Dès que Sa Majesté fut entrée, la cérémonie commença. Napoléon se plaça à genoux avec l'impératrice pour recevoir l'onction sacrée; puis il se leva, et, sans attendre que Pie VII le couronnât, il lui enleva le diadème des mains, le posa sur sa tête, et couronna ensuite Joséphine.

Le lendemain de cette grande solennité, Chiaramonti, qui nourrissait le secret espoir de faire servir sa condescendance aux intérêts du saint-siège, réclama l'abolition des articles organiques. Napoléon ne se montra nullement disposé à sacrifier à sa reconnaissance les droits de sa couronne, et refusa d'obtempérer à ses désirs. Pie VII ne se rebuta pas, il revint à la charge, et, pour emporter l'affaire, mit en œuvre un moyen qu'il regardait comme infaillible. Il proposa à l'empereur de canoniser un pauvre hère nommé frère Bonaventure Bonaparte, mort dans un couvent depuis près de cent ans. Au grand étonnement de Sa Sainteté, Napoléon, loin de paraître touché de l'honneur insigne qu'elle désirait faire à sa famille, se récria sur le ridicule qui allait tomber sur lui, et déclara qu'il s'opposait de toutes ses forces à ce qu'on fit un saint du moine Bonaventure. Ce second refus indisposa gravement le pape contre son hôte; mais il n'osa rien témoigner de ses secrets sentiments; au contraire, il affecta de lui prodiguer plus que par le passé des témoignages d'amitié; et, sur la simple proposition de Portalis, ministre des cultes, il accorda le chapeau de cardinal à Cambacérès ainsi qu'à du Belloy; puis il érigea Ratisbonne en métropole de toute l'Allemagne. Il est vrai que le ministre lui avait promis en échange de faire droit à des réclamations qu'il avait formulées dans un mémoire, et qui étaient au nombre de onze principales: « l'abolition du divorce, incompatible avec le principe de l'indissolubilité du mariage enseigné par l'Eglise; l'inspection absolue des évêques sur les mœurs et sur la conduite des clercs placés sous leur dépendance; les moyens pour le clergé catholique d'exister avec décence et de se perpétuer dans l'intérêt de la caste sacerdotale; le renouvellement des anciennes lois sur la célébration des dimanches et des fêtes; l'exclusion de l'éducation publique de tous les prêtres non religieux mariés; la soumission du clergé français au jugement du saint-siège; la restauration des établissements et des congrégations religieuses que la révolution avait abolis; des allocations pour les Lazaristes, pour le séminaire des Mis-



Couronnement de Napoléon

sions étrangères et pour celui du Saint-Esprit; enfin, l'équivalent en numéraire de l'abbaye de Clairac, donnée au saint-siège par le renégat Henri IV, lors de sa dernière abjuration.

Plusieurs de ces choses furent immédiatement accordées à Sa Sainteté; d'autres furent renvoyées à des temps plus éloignés. Ces premières concessions engagèrent le pape à faire un nouveau mémoire sur les affaires politiques de l'Italie. Dans cette pièce singulière, Pie VII revendiquait la qualité d'administrateur du patrimoine de saint Pierre, réclamait la possession des domaines apostoliques annexés au territoire français ou à celui de la République italienne; et pour exciter la générosité du conquérant, il lui prodiguait toutes les formules de la plus lâche adulation. Napoléon resta insensible à cet excès de dégradation; il ne daigna pas même répondre à Chiamonti, et se contenta de lui faire

dire par son ministre, qu'il ne consentirait jamais pour augmenter les Etats d'un prêtre ambitieux, à démembrer son empire, encore moins à diminuer le territoire d'un peuple qui s'était donné à lui. Et sans plus s'inquiéter de Pie VII, il partit de Paris, franchit les Alpes, et alla se faire couronner roi d'Italie à Milan.

Bien que désappointé dans ses prétentions, Chiamonti ne voulut pas quitter la France sans laisser sur le sol des traces de son passage. A sa voix des cohortes de Jésuites sortirent de dessous terre, se formèrent en société sous le nom de Pères de la foi, et se répandirent dans toutes les provinces. Sa Sainteté reprit ensuite la route de ses Etats. Mais en s'éloignant de la capitale, Pie VII emportait une haine profonde, implacable, une haine de prêtre, contre l'empereur. Il en donna des preuves le jour même de son arrivée à Rome, en frappant d'anathème les maximes de



L'imperatrice Marie-Louise

l'Église gallicane, par la confirmation de la bulle « Ancorem fidei, » et en s'associant à la politique du cabinet de Saint James.

Napoléon répondit aux bulles pontificales par des décrets impériaux et en démembrant pièce à pièce les Etats romains. Sa Sainteté, exaspérée, sonna le fils aîné de l'Église de déclarer s'il avait l'intention de la dépouiller de toutes ses provinces. L'empereur lui fit dire par son ambassadeur, qu'il avait connaissance des menées de la cour pontificale, et qu'il ne respecterait les domaines de saint Pierre qu'à la condition que Pie VII écarterait les Anglais de ses ports et donnerait son adhésion au blocus continental. Le pape, qu'une semblable mesure contrariait infiniment au point de vue de ses ressources fiscales, et qui, cependant, n'osait pas entrer en lutte ouverte avec la France, objecta que la religion lui faisait un devoir de garder la neutralité, et de ne point fermer ses Etats aux étrangers ni à leurs produits.

Pour clore toute discussion, Napoléon mit des garnisons dans les ports d'Ancone et de Civita-Vecchia, et donna à son frère Joseph, avec le royaume de Naples, les principautés de Bénévent et de Pontecorvo qui y étaient enclavées; ensuite il fit prévenir le pontife qu'il voulait que lui-même procédât au couronnement du nouveau roi des Deux-Siciles. Chiaramonti refusa encore d'adhérer aux volontés de l'empereur, en prétextant de vains scrupules de conscience. Mais les véritables motifs de sa conduite étaient dans le refus qu'avait fait Joseph de recevoir la couronne de Naples en qualité de vassal du saint-siège, et dans l'espérance qu'avait le pape de voir son ennemi écrasé par les armées coalisées de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche. La fameuse bataille d'Austerlitz, gagnée par les Français, vint détruire ses illusions. Il chercha alors à regagner les bonnes grâces de Napoléon, et lui adressa de cauteleuses félicitations sur sa nouvelle victoire. L'empereur répondit au souverain pontife :

« Que s'il ne voulait point s'exposer à un rude châtiement, il devait marcher dans une ligne droite, éviter le dédale de la politique, et ne pas se lier avec les hérétiques, qui étaient incapables de le protéger. »

« Toute l'Italie, ajoutait Napoléon dans une autre lettre sur le même objet, sera soumise à ma loi; mais je ne toucherai en rien à l'indépendance du saint-siège. Je lui ferai même recouvrer les dépenses que lui occasionneront les mouvements de mon armée, à la condition que Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte dans le spirituel, et qu'elle cessera des menagements inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. Vous êtes le souverain de Rome; mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les vôtres. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, qu'aucun Anglais, Russe, Suédois, réside à Rome ou dans vos États, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. J'aurai toujours pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; en retour, vous vous souviendrez que je suis comptable envers Dieu du bonheur des peuples. Tenez-vous-le pour dit.

« Comment puis-je, sans gémir, voir la religion compromise par les lenteurs de la cour de Rome, par de misérables prétentions! Ils en répondront devant Dieu, ce x qui mettent tant de zèle à protéger des mariages protestants, et veulent m'obliger à unir les membres de ma famille avec des hérétiques; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent les expéditions des bulles de mes évêques, et qui livrent mes diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les prélats puissent entrer en exercice, et cela pourrait être arrangé en huit jours.

« Quant aux affaires d'Italie, j'ai tout fait pour les évêques; j'ai consolidé les intérêts de l'Église, je n'ai touché en rien au spirituel, ni à Milan, ni à Naples, ni dans aucune des villes où s'est étendu mon pouvoir. Je ne refuse pas d'accepter le concours d'hommes dévoués, animés d'un vrai zèle pour la religion, et de m'entendre avec eux; mais puisque Dieu m'a commis au maintien de la religion, j'agirai sans la cour de Rome, si elle reste dans une coupable inaction. Si Votre Sainteté suivait les conseils que je lui ai donnés à Paris, la religion de l'Allemagne serait organisée, et non dans le mauvais état où elle est. Dans ce pays et en Italie, tout serait fait de concert avec le saint-siège et convenablement. Mais je ne puis laisser languir un an ce qui doit se faire en quinze jours. Ce n'est pas en dormant que j'ai porté si haut l'état du clergé, la publicité du culte, et réorganisé la religion en France, de telle sorte qu'il n'est pas de pays où elle fasse tant de bien, où elle soit plus respectée, où elle jouisse de plus de considération. Ceux qui vous tiennent un autre langage vous trompent, et seront la cause de grands malheurs. »

Au lieu d'écouter la voix de la raison et de donner satisfaction à l'empereur sur les justes griefs qu'il lui signalait, le pontife entra dans un accès de rage à la réception de cette lettre; il assembla immédiatement le consistoire et annonça aux cardinaux qu'il allait engager une lutte terrible avec la France, et qu'il nela suspendrait qu'après avoir foulé aux pieds « le basilic. »

Napoléon, pour toute réponse, envoya des troupes qui occupèrent militairement la ville de Rome, puis il incorpora dans ses régiments les soldats du pape, s'empara de la direction des postes et des imprimeries, fit enlever les cardinaux étrangers, malgré les protestations du sacré collège, et les fit conduire hors des Etats de l'Église. Sa Sainteté, de plus en plus exaspérée, envoya un bref comminatoire à l'empereur pour le menacer des foudres pontificales, s'il ne s'empressait de rappeler ses troupes et d'implorer le pardon de sa conduite passée. Napoléon punit l'outrecuidance de Pie VII en annexant au royaume d'Italie les plus belles provinces de l'Église, la marche d'Ancone, les duchés d'Urbino, de Macerata et de Camerino. Le patrimoine de saint Pierre s'en allait en lambeaux.

Cet acte de vigueur imposa au pape; pendant quelques mois la cour de Rome n'osa faire aucune manifestation hostile à la France; mais bientôt, sur la nouvelle des embarras qu'éprouvait Napoléon dans la guerre d'Espagne, la vieille audace de Pie VII reparut, et les brigues se renouèrent plus vivaces qu'auparavant entre le cabinet de Saint-James, le cabinet de Vienne et celui du palais Quirinal. Par suite de ces intrigues, la guerre se ralluma en Allemagne.



The All excommunicant
Napoleon

Napoléon s'élança plus rapide que l'éclair pour châtier ses ennemis, remporta sur les troupes autrichiennes les victoires d'Abensberg, de Landshut, d'Eckmühl, et fit son entrée dans Vienne le 13 mai 1809. Le 17, il rendit son fameux décret qui déclarait les Etats du pape réunis à l'empire français.

Aussitôt que cette mesure fut connue à Rome, le saint-père entra dans un paroxysme de fureur inouïe; il vociféra les imprécations les plus horribles contre l'empereur, contre la France, contre les Italiens, contre les Anglais, contre toutes les nations chrétiennes amies ou ennemies qui l'avaient secondé dans ses guerres, ou qui n'avaient pas su le vaincre dans les combats. Quand il eut exhalé sa colère par des menaces impuissantes, il songea à réveiller le fanatisme des populations, et fulmina une bulle d'excommunication contre Napoléon. Son attente fut encore trompée, les Italiens restèrent indifférents; sa manifestation n'aboutit qu'à montrer à l'Europe dans quel discrédit étaient tombés les fondres du Vatican, si terribles dans les mains de Grégoire VII. Indépendamment de la honte que le pape recueillit de cette démarche, il eut la mortification de se voir arraché de son palais et conduit en exil dans la ville de Savone.

Peu de jours après, il apprit que Napoléon, vainqueur des Autrichiens à Wagram, venait de signer un traité avec François I^{er} à Schönbrunn, et avait imposé pour première condition à la paix, son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille aînée de l'empereur. Cette nouvelle enlevait à Pie VII ses dernières espérances; néanmoins il ne se rendit pas encore. Armé du concordat de 1801, qui lui concédait le droit de conférer l'épiscopat en France, il continua la guerre contre Napoléon. Celui-ci comprit alors l'énormité de la faute qu'il avait faite en reconnaissant d'une manière solennelle l'intervention du pape comme nécessaire à la nomination des évêques; mais il était trop tard, le vainqueur des rois fut contraint d'obéir en quelque sorte à un vieillard fanatique, et de laisser vacants plusieurs sièges épiscopaux pour lesquels Pie VII refusait de donner sa sanction.

Il en résulta de graves divisions entre les hauts dignitaires du clergé, et notamment parmi les cardinaux. Ainsi, lors de la célébration du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, treize membres du sacré collège, sur vingt-six qui étaient à Paris, ne se présentèrent point à la cérémonie, sous prétexte que le saint-père n'avait pas autorisé le divorce de l'empereur et de Joséphine, et en réalité pour faire leur cour à Pie VII, le seul dispensateur des grâces et des bénéfices. Hypocrisie et servilité.

Pour terminer cette lutte ridicule, Napoléon se décida à faire signifier au pontife la déclaration suivante par l'entremise d'un de ses préfets: « D'après les ordres de Sa Majesté impériale et royale, Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération, etc., nous sommes chargé de notifier au pape Pie VII, que défense lui est faite de communiquer avec aucune Eglise de France ni aucun sujet de l'empereur, sous peine de désobéissance de sa part et de la leur; l'avertissant qu'il cesse d'être l'organe de l'Eglise catholique, et que Sa Majesté s'occupe de le faire déposer. »

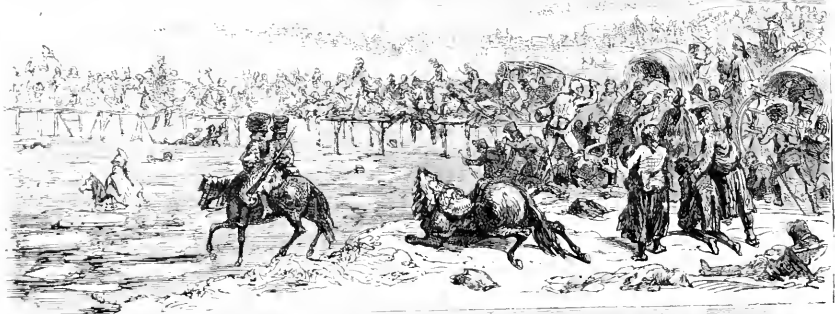
En effet, Napoléon songeait sérieusement à assem-

bler un concile national pour juger le pape, abolir le concordat de 1801, et établir d'une manière dogmatique les droits des métropolitains relativement à l'institution des évêques. Sa Sainteté, ramenée à la modération par l'imminence du péril, offrit alors de faire des concessions, consentit à entrer en négociations avec les envoyés français, et fit rédiger une note dans laquelle elle offrait de constituer canoniquement les évêques nommés par Napoléon: d'être le concordat français à la Toscane, à Parme et à Plaisance; de faire insérer dans un acte particulier une clause qui rendrait légitime l'institution des évêques par le métropolitain ou par le plus ancien prélat de la province. Le gonfillon s'abaissait devant le glaive.

Ces concessions n'ayant pas satisfait l'empereur, les évêques reçurent l'ordre de se former en concile le 17 juin 1811. Plusieurs réunions préparatoires eurent lieu avant la séance solennelle; et ce qui surprit étrangement Napoléon, une opposition violente s'y manifesta contre ses édits. Il ignorait qu'il est dans les habitudes du clergé, dans son esprit de domination, de tourner contre ses protecteurs l'autorité qu'ils ont en l'imprudence de lui donner. S'apercevant donc que la majorité des évêques était imbu des maximes ultramontaines, il fit cesser le concile dès la première session, et arrêta les évêques de Tours, de Gand et de Tournay, qui s'étaient déclarés ouvertement les agents de Pie VII. Ce procédé rendit plus docile une nouvelle réunion de prélats qui eut lieu au palais de l'archevêché de Paris, le 5 août suivant; les Pères y décidèrent la question relative à l'institution épiscopale suivant les désirs de l'empereur. On supposa que Sa Sainteté allait s'élever contre les principes de l'Eglise gallicane; il n'en fut rien. Pie VII déclara que l'opinion des prélats était conforme à la sienne; il joignit à son bref des instructions concernant la manière dont les évêques devaient se conduire en conférant l'institution du métropolitain, et donna de grands éloges aux Pères sur la sagesse dont ils avaient fait preuve dans une affaire aussi délicate. Il fit plus encore, il adressa une lettre particulière à Napoléon, le nomma son très-cher fils empereur et roi, lui prodigua les épithètes de plus louangeuses, les plus serviles, et termina en le suppliant de ne point s'opposer à une réconciliation. Toutefois il évita de se prononcer sur les causes qui motivaient sa disgrâce, et particulièrement sur l'extension que Napoléon voulait donner au concordat en l'appliquant aux provinces de l'empire français, à Rome elle-même, aux Etats annexés au royaume d'Italie, à la Hollande, à Hambourg et aux provinces rhénanes.

Le rusé pontife avait calculé qu'une démarche semblable ne compromettrait en rien sa position, et forcerait son ennemi à lui rendre la liberté; ses espérances furent déçues; l'empereur ne répondit même pas à ses lettres et renvoya les évêques dans leurs diocèses, sans prendre la peine de clore le concile. Celui qu'on nomme le Congrès de Gênes était à l'apogée de sa puissance.

Napoléon avait alors de plus graves sujets d'appréhensions qu'un pape à soumettre; il avait à s'occuper d'immenses préparatifs de guerre et de son gigantesque projet d'invasion de la Russie. Mus avant de commencer cette brillante et désastreuse campagne, il envoya l'ordre à la cour de Turin de trans-



Retraite de Moscou



Invasion de la France par les armées des Puissances coalisées

Fer le saint-père en France. Sa Sainteté ne fit aucune protestation, se mit en route avec une escorte, et arriva le 20 juin 1812 à Fontainebleau, qui avait été fixée pour sa résidence. On permit aux princes de l'Église qui habitaient Paris, et qu'on nommait les cardinaux rouges, de venir lui faire leur cour ; les cardinaux noirs, ainsi nommés parce qu'ils avaient été privés de la pourpre par l'empereur, pour avoir refusé d'assister à son mariage avec Marie-Louise, furent seuls écartés.

Après la malheureuse retraite de Moscou, Napoléon revint en France et s'occupa immédiatement de reprendre les négociations avec le pape ; il se rendit à Fontainebleau et posa les bases d'un nouveau concordat qui fut accepté par Sa Sainteté. Les principales dispositions étaient : « Que Pie VII exercerait les fonctions spirituelles en France et en Italie, comme ses prédécesseurs ; que les ambassadeurs et autres envoyés par le saint-siège seraient considérés comme membres du corps diplomatique ; que les domaines pontificaux non encore aliénés demeureraient la propriété du pape et seraient administrés par ses agents ; qu'il lui serait alloué pour les domaines aliénés un revenu de deux millions de francs ; que l'empereur aurait six mois pour nommer aux sièges vacants ; que les métropolitains prendraient les informations nécessaires pour constater le mérite du sujet élu ; que le pape l'instituerait dans les six mois qui suivraient la notification ; que dans le cas contraire le droit d'investiture serait acquis au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province ; que la propagande, la pénitencierie, les archives, seraient établies dans le lieu où séjournerait le pape ; que celui-ci renoncerait à la souveraineté de Rome et consentirait à transférer le saint-siège en France. » Les deux parties contractantes signèrent solennellement le traité le 25 janvier 1813. Des fêtes célébrèrent cet heureux événement, et Pie VII embrassa Napoléon, quoi qu'il ne fût pas encore relevé de son excommunication. Cet accord fut de courte durée ; les cardinaux-ministres ayant été rendus à la liberté et ayant obtenu la permission de se rapprocher du pape, les intrigues recommencèrent. Pava et Gonzalvi effrayèrent le pontife sur les conséquences du concordat qu'il avait signé, et le déterminèrent à prendre une résolution extrême, à protester contre ses propres actes, à révoquer ce qu'il avait accordé à donner au monde chrétien le scandale d'un pape démentant son infaillibilité !

Sa Sainteté écrivit donc à l'empereur, le 24 mars, c'est-à-dire deux mois après la signature du concordat, pour lui faire connaître sa nouvelle détermination : « C'est l'esprit des ténèbres, c'est Satan qui m'a souillé tous les articles de ce concordat !... Le plus amer repentir, les plus grands remords, déchirent mon âme, qui n'a plus ni paix ni trêve ; je me rétracte, comme Pascal II rétracta les promesses qu'il avait faites à Henri V, empereur d'Allemagne, et je proteste que je n'accepterai aucun traité aussi longtemps que je ne serai pas rétabli dans tous mes droits spirituels et temporels... »

Napoléon, irrité de la mauvaise foi insigne du pape, passa outre à cette déclaration, et rendit un décret pour maintenir le concordat. Cette mesure

aurait, sans nul doute, amené de grands désordres dans l'Église et produit un schisme, si les événements politiques n'avaient détourné l'attention générale des affaires ecclésiastiques.

Pour la cinquième fois les souverains étrangers, sondoyés par l'or de l'Angleterre, avaient formé une nouvelle coalition et se préparaient à envahir la France. Des hordes de Russes, d'Autrichiens, d'Anglais, de Prussiens, de Suédois, de Hollandais, de Danois, d'Espagnols, de Napolitains, de Portugais, s'étaient réunies pour écraser la grande nation, et formaient plusieurs armées dont le total s'élevait à plus de onze cent mille hommes. Napoléon, sentant la nécessité de ne point laisser dans le cœur de l'empire un foyer de discordes, et ne pouvant vaincre l'obstination du pape, autorisa son retour à Rome.

Sa Sainteté était à peine arrivée dans ses États que de grands changements avaient eu lieu en France. Napoléon avait succombé ; les Bourbons étaient rentrés à la suite des fougons des armées étrangères, et Louis XVIII trônait aux Tuileries ! Pie VII se hâta d'écrire au nouveau roi pour le complimenter sur son heureux avènement. Après quoi il s'évit contre les patriotes romains qui s'étaient prononcés pour les Français ; il condamna les uns au bannissement, les autres aux galères, plusieurs à la peine de mort. Les prêtres fanatiques songèrent à fêter à leur manière le retour du saint-père ; ils prêchèrent une croisade contre les républicains, distribuèrent des poignards bénits pour égorgier les hérétiques, et dans leur exaltation furibonde ils désignèrent les Israélites à la vindicte publique, et osèrent demander au pape l'autorisation de « manger du juif rôti ! » L'intervention des ambassadeurs des puissances fut nécessaire pour empêcher ces cannibales d'exécuter leur horrible projet. Les Israélites sauvèrent leur vie, mais non leurs fortunes. Sa Sainteté confisqua leurs biens, les surchargea d'impôts, et les relégua comme un troupeau d'animaux immondes dans un quartier de la ville séparé appelé Ghetto. Fanatisme et intolérance.

Pie VII s'occupa ensuite de l'acte que les sèdes du despotisme regardaient comme le plus important, la restauration de l'odieuse société de Jésus. Il publia à cet effet, le jour de l'octave de la fête de saint Ignace de Loyola, la bulle suivante : « Le monde catholique demande d'une voix unanime le rétablissement des Jésuites ; il reconnaît les fruits abondants que ces apôtres ont produits dans toutes les contrées... La dispersion même des pierres du sanctuaire dans ces dernières époques de calamités, l'anéantissement de la discipline des ordres religieux, la gloire de la religion catholique, exigent que nous nous rendions aux vœux de tous les peuples en réorganisant cette milice sacrée. Nous nous croirions coupable devant Dieu d'un grand délit, si dans les immenses dangers de la république chrétienne nous n'ajoutions des secours que nous accorde la spéciale providence du Christ, et si, placé dans la barque de saint Pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés, s'offrant d'eux-mêmes pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant la papauté du naufrage et de la mort... Déterminé par des motifs si puissants, nous avons décrété,

de science certaine, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, et à valoir à perpétuité, que toutes les concessions, privilèges, facultés et droits accordés aux Jésuites de l'Empire de Russie et du royaume des Deux-Siciles s'étendent désormais à ceux de nos Etats ecclésiastiques et également à tous ceux des autres royaumes... »

Cette bulle fut immédiatement expédiée en France avec les cierges de la Chancellerie que Sa Sainteté envoyait à la famille royale; mais dans l'intervalle il s'était passé de singuliers événements. Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, assignée par les alliés pour sa résidence; il était débarqué sur les côtes de France et avait reconquis son trône. Les Bourbons s'étaient enfuis honteusement de Paris et s'étaient dirigés vers la ville de Gand. Le souverain pontife éprouva un frayeur extrême en apprenant ce retour inespéré de la fortune de Napoléon; ne se croyant plus en sûreté à Rome, il s'empressa d'en sortir avec sa cour et gagna la cité de Gènes. Là, Sa Sainteté reçut une lettre de l'empereur, modèle de ruse diplomatique.

« Très-saint père, écrivait Napoléon, vous avez appris dans le cours du mois dernier mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit maintenant vous être connue; ils sont l'ouvrage d'une puissance irrésistible, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses droits et ses devoirs. La dynastie que les baionnettes étrangères avaient imposée au peuple français n'était plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments, ni à ses besoins, ni à ses mœurs; le peuple a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur, je suis accouru. Du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de la capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité! Le rétablissement du trône impérial était nécessaire au bonheur des Français; ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement de l'Europe.

« Assez de gloire à illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations, les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès; une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux; jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments paternels de votre béatitude, le calme est assuré pour longtemps, et la justice, assise aux confins des divers Etats, suffira seule pour en garder les frontières. »

Les rois alliés, trop habiles pour se laisser prendre au langage du rusé Corse, maintinrent la coalition contre Napoléon, qu'ils considéraient comme le fléau du monde, et la guerre recommença plus terrible que

jamais. L'Angleterre fit des efforts désespérés, souleva de ses deniers toutes les armées ennemies, ouvrit ses trésors à toutes les trahisons, et jeta encore un million d'hommes sur le territoire français. La bataille de Waterloo vint mettre fin à cette lutte; Napoléon, abattu, non par la fortune, mais par la trahison de ses généraux, abdiqua la couronne et se livra aux Anglais; imprudence qu'il paya de sa liberté, de sa vie!

Le cabinet de Saint-James décida que Napoléon s'était placé en dehors du droit commun par son manque de foi, en revenant sur sa première abdication, et qu'il avait mérité par ses forfaits, par ses attentats, d'être mis hors la loi; en conséquence, le despotisme fut retenu prisonnier sur le navire qu'il avait choisi pour refuge, et conduit sur un rocher, dans une île lointaine, à Sainte-Hélène, où il subit à son tour les rigueurs d'une captivité qu'il avait infligée à tant d'infortunés pendant son règne.

A la première nouvelle des revers qu'avait éprouvés le trône de l'empereur, Sa Sainteté était retournée triomphante dans Rome; dès qu'elle fut installée au palais Quirinal, elle nomma des ambassadeurs pour venir complimenter Louis XVIII sur son nouveau retour en France. Le cardinal légat, Hercule Gonzalvi, et le sculpteur Canova, furent chargés de cette mission; ils devaient en même temps présenter aux souverains alliés des brefs pour obtenir l'entière restitution des provinces dont le pape avait été dépouillé, ainsi que les tableaux, statues et objets d'art enlevés au musée de Rome; ils devaient en outre solliciter le rappel des Jésuites en France. Toutes ces choses furent accordées au souverain pontife. Bientôt les provinces se trouvèrent envahies par des essaims de noirs disciples d'Ignace de Loyola; à Bordeaux, à Sainte-Anne, à Forcalquier, à Montmorin, des collèges s'ouvrirent sous la direction des bons Pères; un peu plus tard, leur nombre s'accrut encore de tous ceux qui furent classés de la Russie par Alexandre, et qui vinrent s'abattre à Dôle, à Laval, à Vitry, à Avignon, et particulièrement à Paris.

Pie VII, satisfait de la soumission de Louis XVIII, supposa qu'il pouvait pousser plus loin ses empiétements, et lui fit présenter un concordat caqué sur celui de Léon X avec François I^{er}, c'est-à-dire qui faisait rétrograder la France de trois siècles. Le roi le signa, mais ne voulut pas le rendre obligatoire à son clergé, soit qu'il se souciait peu de se mettre sous les pieds d'un père spirituel qui l'avait traité si longtemps en fils cadet, soit qu'il redoutât le refus de sanction de la Chambre législative, où n'était pas éteint tout amour du bien public.

Sa Sainteté, de plus en plus encouragée par le succès de ses démarches à pousser en avant, intrigua activement un congrès de Vienne, se fit mettre en possession des trois provinces des marches d'Ancone, de Macerata et de Zerno, des duchés de Camerino, de Bénévent et de Ponte-Corvo, ainsi que des provinces de la Romagne, de Bologne et de Ferrare, connues sous le nom des trois légations, et réclama encore quelques villes de cette dernière légation, situées au delà du Pô, ainsi que la ville d'Avignon et le comtat Venaissin.

Déjà la fatale influence de la cour de Rome s'étendait sur les différents royaumes de l'Europe. Le



sénat de la Savoie avait ressuscité d'anciennes lois atroces et rétabli les peines afflictives et infamantes des siècles barbares contre les blasphémateurs; la Bavière avait signé un concordat avec le pape; l'empereur de Russie avait agi de même à l'égard du royaume de Pologne; le roi des Deux-Siciles, Ferdinand VII, s'était vu forcé d'accorder des compensations au saint-siège pour la suppression du honteux tribut de la haquenée; les princes protestants de l'Allemagne eux-mêmes se trouvaient vigoureusement pressés, sollicités, menacés, pour permettre l'entrée de leurs Etats aux Jésuites; de toutes parts, enfin, s'annonçait la restauration du papisme. Heureusement les princes catholiques et protestants des Etats de la Confédération germanique s'émurent des progrès de la cour de Rome. Pour éviter toute collision, ils arrêtèrent entre eux le principe de la liberté illimitée des cultes, et proposèrent au pontife un concordat établi sur ces bases. Pie VII refusa d'y adhérer, sous prétexte qu'un semblable traité compromettrait sa puissance temporelle et spirituelle; ils passèrent outre malgré ses censures. Le saint-père marcha alors tête levée dans la voie des réactions; il se rallia aux rois de la sainte-alliance, déclara une guerre

terrible aux idées libérales, fulmina des excommunications contre les démocrates de France, les illuminés d'Allemagne, les radicaux d'Angleterre, et les carbonari d'Italie; il poursuivit à outrance les écrivains indépendants, et poussa la lâcheté jusqu'à persécuter un vénérable vieillard, le vertueux Llorente, l'auteur de l'Histoire de l'Inquisition en Espagne, qui s'était réfugié à Paris. A l'instigation de monsieur Macchi, nonce apostolique, le ministre de la police fit intimor à ce vieillard octogénaire, déjà fort souffrant, l'ordre de quitter la France dans un délai de quelques jours, quoiqu'on fût au milieu de l'hiver. Llorente obéit, se mit en route, mais il ne put atteindre la frontière et mourut à Lyon.

Dieu frappa à son tour le persécuteur. Le 6 juillet, Pie VII fit une chute dans sa chambre et se cassa le col du fémur; tous les secours de la science furent impuissants pour sa guérison, et le 20 avril 1823 il expira dans la quatre-vingt-unième année de son âge, après avoir régné vingt-trois ans cinq mois six jours. On célébra ses funérailles avec la pompe accoutumée, et l'on déposa son cercueil, suivant l'usage, dans le sarcophage où le pontife mort attend le pontife vivant.





Factions de l'inclusive et de l'exclusive dans le conclave. — Annibal della Genga est proclamé pape sous le nom de Léon XII. — Son histoire avant son exaltation. — Il excite le roi d'Espagne à des mesures violentes contre les Cortès. — Lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse. — Résistance en France aux progrès de l'ultramontanisme. — Maladie du saint-père. — Léon XII proclame l'ouverture d'un jubilé universel. — Églises d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'Irlande. — Encyclique du pape. — Les Jésuites obtiennent le privilège exclusif de l'enseignement dans les États de l'Église. — Mort de Louis XVIII. — Avènement de Charles X au trône de France. — Ouverture de la porte sainte. — Spéculation du pontife sur les indulgences. — Fanatisme des missionnaires jésuites en France. — Richesses considérables extorquées par le pape pendant le jubilé de 1825. — Présents de Sa Sainteté à la famille royale. — Les Jésuites font poursuivre la presse libérale. — Dernier auto-da-fé célébré en Espagne. — Fourberies des prêtres en France; miracle de la croix de Migné. — Tentative des Jésuites pour s'emparer de l'enseignement en France. — Lutte entre les disciples d'Ignace de Loyola et l'Université. — Ordonnances contre la société de Jésus. — Catholiques d'Angleterre et d'Irlande. — Mort de Léon XII.

Nous croyons utile, à une époque où tout fait présager la ruine imminente de la papauté, de faire connaître les usages qui régissent le sacré collège, et de transmettre à la postérité les réglemens qui sont établis pour l'élection des chefs de l'Église, avant qu'ils soient tombés dans l'oubli. Les cardinaux sont divisés en trois classes; la première comprend six cardinaux appelés suburbicains, ce sont les prélats de Sabine, de Frascati, de Porto et Sainte-Rufine, de Veletri, de Palestrine et d'Albano; la deuxième compte cinquante cardinaux-prêtres, parmi lesquels se trouvent des évêques des différentes nations catholiques; la troisième est composée de quatorze cardinaux-diacres; mais ce nombre de soixante-dix princes de l'Église n'est jamais rempli; le plus ordinairement le sacré collège réunit cinquante-cinq à soixante membres. Le pape, pour être élu, doit obtenir les deux tiers des voix plus une. A l'ouverture du conclave, les cardinaux se partagent en deux sections qu'on nomme l'inclusive et l'exclusive; la première, composée principalement des Italiens, qui sont toujours en majorité, a pour but de réunir le

groupe d'électeurs nécessaire pour la nomination, afin de choisir le pape dans son sein; l'exclusive est formée par les prélats étrangers et par ceux qui n'ont pas encore pu vendre leur voix; par opposition, elle tend à organiser une minorité pour empêcher l'élection. En outre, la France, l'Espagne et l'Autriche exercent un droit d'exclusion, c'est-à-dire peuvent éliminer un candidat qui a réuni la majorité s'il ne leur est pas agréable; mais ce droit ayant été exercé une seule fois par chaque puissance, elles sont obligées d'accepter le choix qui est fait ensuite.

Seize jours après la mort de Pie VII, cinquante cardinaux entrèrent en conclave pour lui donner un successeur. Les brigues, qui avaient été fort animées avant la réunion du sacré collège, continuèrent encore pendant vingt-six jours. Enfin le cardinal Annibal della Genga l'emporta sur ses compétiteurs, et fut proclamé pape le 28 septembre 1823, sous le nom de Léon XII. L'élection avait porté sur un prélat âgé seulement de soixante-trois ans, ce qui semblait être une dérogation aux habitudes des cardinaux, qui élèvent ordinairement de préférence au saint-

siège des titulaires courbés par l'âge et penchés vers la tombe ; mais Annibal rachetait ce défaut par une santé languissante et des infirmités précoces, fruits des débauches de sa jeunesse, qui faisaient prévoir qu'il ne gèrerait pas longtemps le dépôt qui lui était confié. Son règne n'était qu'un arrêt pour d'autres ambitions.

Le nouveau pontife était né dans le diocèse de Fabriano ; son père se nommait Hilaire, comte della Genga, et sa mère, Louise Periberti. Dès sa jeunesse, ses parents lui avaient fait embrasser l'état ecclésiastique, où il n'avait pas tardé à s'élever aux plus hautes dignités par suite de ses intrigues avec des courtisanes romaines, et de ses liaisons avec les bâtards de l'incestueux Pie VI. Il avait obtenu de ce pape le titre d'archevêque de Tyr et la nunciature de Cologne. Sous Pie VII, il avait été accrédité comme nonce extraordinaire près la diète de Ratisbonne pour défendre les intérêts de la cour de Rome, et envoyé plus tard auprès de Napoléon, afin de mettre le puissant empereur des Français dans les intérêts du pape. Dans cette dernière mission, le prélat s'était fait distinguer par sa bassesse et sa lâcheté ; à tout propos, il accablait Napoléon des louanges les plus outrées ; il le nommait le héros impérial, le nouveau Charlemagne, le régénérateur du monde ; il le proclamait le plus fort entre les grands, le plus glorieux entre les puissants, le prédestiné de Dieu de toute éternité.... Ce qui ne l'empêcha pas, lorsque la fortune eut tourné, quand Napoléon eut été contraint de céder le trône aux Bourbons, de se présenter à la cour de Louis XVIII avec la qualité de nonce extraordinaire, et de le féliciter de ce que le Dieu des armées l'avait conduit comme par la main sur le trône de ses ancêtres, pour mettre un terme aux tribulations de l'Église catholique, cette sainte épouse du Christ, laquelle n'avait point cessé de se lamenter sur les maux causés par Napoléon l'usurpateur.

De retour en Italie, Annibal fut promu au cardinalat, et obtint en outre la charge de vicaire général de Sa Sainteté. Il était déjà archevêque de Sainte-Marie Majeure, préfet des congrégations de la résidence des évêques, de l'immunité ecclésiastique et du spirituel du collège et du séminaire romain, et il cumulait d'énormes bénéfices. Il avait acquis une très-grande influence sur l'esprit de Pie VII, et avait contribué puissamment à faire rendre les réglemens qui remettaient en vigueur à Rome et dans tous les États de l'Église les pratiques barbares abolies pendant le séjour des Français, l'estrapade, le chevalet et les odieuses tortures usitées par la sainte Inquisition.

Tels étaient les antécédents de ce prêtre lanatique. Devenu pape, Annibal della Genga voulut achever l'œuvre commencée par son prédécesseur, anéantir la liberté et faire rétrograder la civilisation jusqu'aux siècles de barbarie. Il adressa des félicitations au roi d'Espagne, Ferdinand VII, prince fourbe, lâche et parjure, relativement à sa réinstallation, et à Louis XVIII, sur les secours qu'il avait prêtés à ce monarque, en hommes et en argent, pour faire triompher le despotisme. Ensuite il essaya d'étendre son influence sur la France, et excita le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, qui se trouvait à Rome, à rédiger pour son troupeau une lettre pastorale qui devait servir de ballon d'essai, et mettre Sa Sainteté

à même de juger de l'état des esprits. Le prélat réclamait dans sa lettre des modifications législatives pour que les lois du royaume fussent en harmonie avec celles de l'Église, c'est-à-dire concourussent à l'asservissement et à l'abrutissement de la nation ; il demandait la réhabilitation des fêtes solennelles ou chômages catholiques ; le rétablissement d'un grand nombre d'ordres religieux de cette milice monacale qui pendant des siècles avait pesé sur la nation, dévoré la substance des peuples et corrompues mœurs ; il réclamait encore l'indépendance des ministres de la religion, c'est-à-dire qu'on rendit aux prêtres la dime sur les récoltes et les riches domaines qu'ils avaient extorqués aux âmes faibles et dont la République les avait dépouillés ; enfin il exprimait le vœu de voir la suppression des lois organiques.

Toute la France s'émut à l'apparition de cette lettre pastorale ; les écrivains de l'opposition la signalèrent comme attentatoire aux libertés constitutionnelles consacrées par la Charte, et firent entendre un langage si énergique, que Louis XVIII se vit contraint de rendre une ordonnance royale qui déclarait cette lettre abusive, et la supprimait comme contraire aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la couronne.

Sur ces entrefaites, Léon XII tomba malade, et si gravement, que les cardinaux eurent un instant l'espérance de le voir succomber ; mais il se rétablit, et après quelques mois de convalescence il put reprendre le cours de ses travaux apostoliques. Un de ses premiers soins fut de promulguer la bulle « Quod hoc inenute seculo, » qui annonçait pour l'année 1825 l'ouverture d'un jubilé universel, afin de ranimer le commerce des dispenses, des indulgences, des bénédictions et des absolutions, fort discrédité depuis la Révolution française. Il songea également à faire prédominer son influence dans les pays protestants, tantôt en s'alliant avec les peuples contre les souverains, tantôt en faisant cause commune avec ces derniers, suivant les intérêts de sa politique ; il réussit de cette manière à faire naître de graves collisions dans les cantons de Berne, de Genève, de Vaud, dans plusieurs États de l'Allemagne, dans le Hanovre et en Irlande. Ensuite il attaqua l'école philosophique et libérale, dont les progrès ne laissaient pas que d'être fort inquiétants pour le saint-siège, et la dénonça à la vindicte des nations dans une lettre encyclique. Sa Sainteté s'exprimait en ces termes :

« Il est une secte, mes frères, qui, s'arrogeant à tort le nom de philosophie, a ranimé de leurs cendres les phalanges dispersées des erreurs. Cette secte, couverte au dehors des apparences flatteuses de la piété et de la libéralité, professe le tolérantisme ou plutôt l'indifférence, et l'étend non-seulement aux affaires civiles, mais même à celles de la religion, en enseignant que Dieu a donné à tout homme une entière liberté ; de sorte que chacun peut, sans danger pour son salut, embrasser et adopter la secte ou l'opinion qui lui sourit, suivant son jugement privé.... Cette doctrine, quoique séduisante et sensée en apparence, est absurde au fond ; et je ne saurais trop vous prémunir contre l'impiété de ces hommes en délire.... La religion catholique doit s'imposer par la force....

« Que dirais-je encore ? L'iniquité des ennemis du

saint-siège s'est tellement accrue, que, outre le déluge de livres pernicieux dont ils inondent l'Europe, elle va jusqu'au point de faire tourner au détriment de la religion les saintes Ecritures. Une société, vulgairement appelée biblique, se répand audacieusement par toute la terre; et au mépris des traditions des saints Pères, contrairement au célèbre décret du concile de Trente, qui défend de vulgariser les saintes Ecritures, elle publie des traductions dans tous les idiomes des peuples de la terre. Plusieurs de nos prédécesseurs ont fait des lois pour détourner ce fleau; et nous aussi, pour nous acquitter de notre devoir apostolique, nous engageons les pasteurs à éloigner avec soin leurs troupeaux de ces pâturages mortels.... Que Dieu se lève! qu'il réprime, qu'il confonde, qu'il anéantisse cette licence effrénée de parler, d'écrire et de publier des écrits! Par le fer et par le feu!... »

Sa Sainteté voulut se créer des auxiliaires puissants dans la lutte qu'elle entreprenait, et songea naturellement aux Jésuites. Elle combla les bons Pères d'honneurs et de richesses pour les attacher davantage à sa cause; elle céda et assigna à perpétuité à la compagnie et à son général, Louis Fortis, le collège romain avec l'église de Saint-Ignace, plusieurs couvents, l'oratoire dit du Père Caravita, le musée, la bibliothèque, l'observatoire et tout ce qui en dépendait; elle les investit en outre du privilège exclusif d'enseignement, et publia une constitution relative aux moyens de diriger l'éducation dans les Etats ecclésiastiques. Les Jésuites se trouvèrent tout-puissants à Rome.

Une fois entré dans la voie des réformes, le fanatique Léon XII ne s'en tint pas à ces premiers réglemens; il fit des édits sur les choses les plus simples, sur les coutumes, sur les ameublements, sur les équipages, sur les spectacles, sur les bals: bientôt Rome prit un aspect morne et funèbre, comme au temps du farouche Pie V, de sanguinaire mémoire; les fastidieuses cérémonies du culte remplacèrent les plaisirs les plus innocents; des espions sacrés circulèrent nuit et jour dans la ville des Césars pour surprendre les délinquants, pour surveiller les familles. La censure pontificale s'étendit jusque sur la toilette des femmes; des peines sévères furent portées contre toutes les dames romaines qui s'habillaient avec élégance, et qui laissaient deviner sous la gaze leurs formes nobles et gracieuses. Le saint-père alla plus loin encore, il remonta à la source du délit de coquetterie, et défendit aux couturières, aux lingères et aux marchandes de modes, sous menace d'excommunication, de faire des robes décolletées.

Pendant que Léon XII, à Rome, remplissait son rôle de pape, Louis XVIII terminait son règne et laissait le trône de France au comte d'Artois, son frère, débâché émérite devenu cafard, dévot renforcé et affilié aux Jésuites; le nouveau souverain prit le nom de Charles X.

Trois mois après cet événement s'ouvrit le jubilé: Léon XII, suivant l'usage, se rendit la veille de Noël au portique de l'église de Saint-Pierre, en grande cérémonie, couvert d'un manteau d'argent, emblème de la riche moisson qu'il comptait faire; il frappa trois fois au chambranle de la porte, qui tomba en dedans, et laissa le passage libre aux dévots imbeciles qui désiraient apporter leurs offrandes.

Quoiqu'on ne fût plus aux beaux temps de l'Eglise, où la publication d'un jubilé faisait affluer à Rome tant de richesses que les caves du Vatican ne pouvaient les contenir, néanmoins le pape eut lieu d'être satisfait; les Jésuites surent admirablement exploiter la superstition des catholiques; ils organisèrent des missions, parcoururent les villes, les villages, les plus petits bourgs, plantèrent des croix, firent des prêches en plein vent, fanatisèrent les populations et extorquèrent partout l'argent des fidèles. Indépendamment de ces moyens extraordinaires, Léon XII avait eu l'idée, afin de grossir ses trésors, de remettre en vigueur les taxes de la chancellerie apostolique, comme au meilleur temps de l'obscurantisme, pour le rachat des crimes, ce qui lui avait encore réussi admirablement. On l'avait entendu dire, à l'occasion de cette mesure, aux cardinaux qui lui faisaient des observations sur le danger de donner de justes prétextes aux ennemis du papisme de déclamer contre les abus: « Bah! ne craignez rien, nous mettrons tous les écrits à la raison; je fais aujourd'hui de l'argent avec la religion, pour faire demain de la religion avec l'argent. »

En effet, il employa généreusement une somme assez considérable à l'acquisition d'une épée et d'une toque garnie de pierreries qu'il envoya au stupide duc d'Angoulême, fils aîné de Charles X; il y joignit pour la dauphine le manteau d'argent avec lequel il avait ouvert la porte sainte, ainsi que de magnifiques médailles, et pour Madame, veuve du duc de Berry, second fils du roi, deux camées en agate, représentant le Sauveur et saint Pierre, et deux reliquaires renfermant l'un du bois de la crèche où le Christ était né, l'autre un morceau de la pierre du tombeau du chef des apôtres: ces deux derniers objets trouvèrent bon nombre d'incrédules à la cour de France. Les mécréants et les indévots s'en moquèrent. Le prince et les princesses n'en furent pas moins flattés des présents de Sa Sainteté, et en échange, ils lui promirent de seconder Charles X de tout leur pouvoir dans la guerre qu'il avait déclarée à la presse. Cependant ils ne purent procéder que lentement, à cause de la répulsion universelle qu'excitait l'ultramontanisme, et surtout à cause des institutions du pays. La France se montrait réfractaire à l'idée catholique.

Mais en Espagne les choses marchèrent plus vite; les prêtres n'étant point gênés comme en France par des lois constitutionnelles, se jetèrent avec une sorte de fureur dans la voie des réactions catholiques; l'affreuse Inquisition, qui avait été rétablie depuis le retour du fanatique Ferdinand VII, entassa des milliers de victimes dans ses prisons. Les Jésuites firent plus encore: à Valence, ils célébrèrent un auto-da-fé et firent brûler un malheureux juif condamné comme hérétique et relaps, avec toute la pompe usitée dans les beaux siècles de Ferdinand le Catholique et de Philippe V, sous les terribles inquisiteurs Torquemada et don Diègue Sarmiento de Valladares. Cette atroce exécution eut lieu au commencement de l'année 1826. Léon XII, honte sur lui! gratifia des indulgences plénières d'un jubilé spécial ceux qui avaient coopéré ou simplement assisté au supplice de l'Israélite, et déclara dans sa bulle que la présence des catholiques à un auto-da-fé équivalait à cent stations dans cent églises diverses!!

Sa Sainteté ne pouvant agir de la même manière en Allemagne ni en France, et imposer aux incrédules par la terreur, fut obligée d'avoir recours à d'autres moyens : elle ordonna aux disciples d'Ignace de Loyola de faire des miracles. Un prince fanatique qui avait embrassé l'état ecclésiastique, nommé Hohenlohe, fut chargé d'opérer des guérisons dans les différents cercles de la Confédération germanique et s'en acquitta à merveille. En France, où il était à craindre qu'on ne fit des investigations trop rigoureuses sur les malades, les Jésuites agirent différemment ; ils choisirent pour théâtre de leurs fourberies un petit bourg appelé Migné, du diocèse de Poitiers, habité par de pauvres paysans ; et un soir, à la suite d'exercices religieux, le 17 décembre 1826, ils firent apparaître dans les airs une croix phénoménale. Personne ne se trouvant là pour démasquer l'imposture, tous les assistants furent convaincus de l'existence du prodige et crièrent au miracle. Le clergé fit grand bruit de cette affaire et en profita pour étendre son influence morale. Le pape, de son côté, ne manqua pas de témoigner le vif intérêt qu'il prenait au miracle, et envoya pour l'humble église de Migné une croix d'or contenant un morceau de la vraie croix. Il se trouva des sots pour adorer la relique du pape.

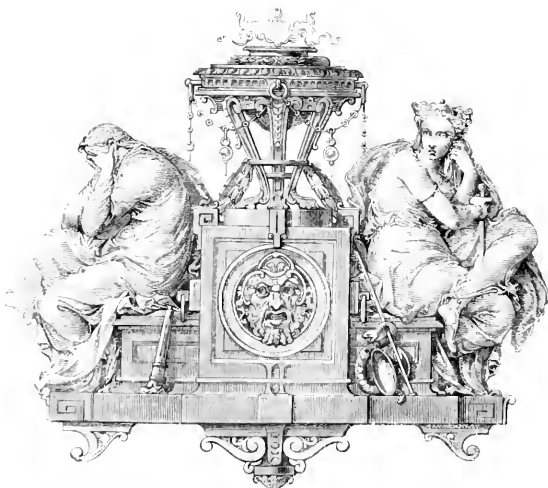
Dès ce moment les bons Pères se crurent tout permis : ils entrèrent en lutte ouverte avec l'Université et cherchèrent à s'emparer exclusivement de l'éducation de la jeunesse. L'Université se défendit, adressa d'énergiques remontrances aux députés, et fit enlever le ministère de l'instruction publique au comte de Fraysinoux, évêque d'Hermopolis, qui était secrètement affilié à la congrégation. Le nouveau ministre, grand maître de l'Université, s'occupa immédiatement de purger l'enseignement primaire de ces Jésuites nittiges connus sous le nom de frères de

l'école chrétienne ; ensuite il rédigea un rapport au roi pour mettre un terme aux envahissements des disciples d'Ignace de Loyola, et assurer dans toutes les écoles ecclésiastiques secondaires l'exécution des lois du royaume.

Charles X, forcé de faire une concession à l'opinion publique, autorisa la formation d'une commission afin de décider les mesures à prendre pour faire concorder l'enseignement clérical avec la législation politique et les maximes du droit public français. Cette commission accéda à une sorte de transaction, et accorda plusieurs points à l'Université pour obtenir en faveur des Jésuites qu'un certain nombre de collèges fussent affranchis de la surveillance du gouvernement. Heureusement la Chambre des députés refusa de ratifier cet arrangement, et décida que tous les collèges tenus par les bons Pères seraient soumis au régime universitaire, notamment ceux de Billom, d'Aix, de Bordeaux, de Dôle, de Forcalquier, de Montmorillon, de Saint-Anne d'Auray et de Saint-Acheul ; en outre, que nul ne pourrait être chargé à l'avenir, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une maison d'éducation dépendante de l'Université, ou même dans les écoles secondaires ecclésiastiques, qu'il n'eût préalablement déclaré par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse.

Léon XII s'empressa d'écrire aux disciples d'Ignace de Loyola pour les consoler de l'écliec qu'ils avaient éprouvé ; en même temps il adressa de vertes remontrances à Charles X sur sa faiblesse, et lui enjoignit de tenter un coup d'Etat pour la défense de l'autel.

Le saint-père n'eut pas le bonheur de voir ses vœux exaucés ; peu de temps après, il tomba gravement malade, et rendit le dernier soupir le 10 février 1829, vers la dixième heure du matin.





Élection de Pie VIII. — Histoire du cardinal Castiglioni avant son élévation au trône de l'Apôtre. — Lettre synodale de Sa Sainteté. — Révolte des habitants d'Inclit. — Emancipation des catholiques d'Irlande et d'Angleterre. — O'Connell, premier catholique admis dans la Chambre des communes. — Il demande l'abolition de l'Union et un parlement séparé pour sa patrie. — Pie VIII reconnaît l'usurpateur don Miguel comme légitime souverain du Portugal. — Blasphémateurs mis à la torture par l'Inquisition d'Espagne. — Pragmatic sanction des princes protestants d'Allemagne. — La camarilla à la cour de Charles X. — Révolution française. — Déchéance et fuite de Charles X. — Le duc d'Orléans se fait proclamer roi des Français sous le nom de Louis-Philippe 1^{er}. — Sa sainteté refuse de reconnaître le nouveau roi. — Intrigues et négociations à ce sujet. — Mort de Pie VIII.

Après quarante-neuf jours de vacance du saint-siège et trente-six jours de luttes et d'intrigues dans le conclave, les cardinaux réunirent leurs suffrages sur François-Xavier Castiglioni, qui fut proclamé pape sous le nom de Pie VIII.

Le nouveau chef de l'Église se trouvait dans sa soixante-huitième année; il était né à Gingoli, petite ville située près d'Osimo, dans les États de l'Église, le 20 novembre 1761. Ses parents, qui avaient remarqué en lui, dès ses plus jeunes années, un caractère souple, rampant, joint à beaucoup d'astuce, s'étaient empressés de l'éloigner d'eux et de l'envoyer à Rome pour en faire un prêtre. Cette aversion que Castiglioni inspirait à sa famille devint la cause de sa haute fortune. Entré dans la carrière ecclésiastique, il y fit un chemin rapide; dès l'année 1800, il fut nommé par Pie VII évêque de Monte-Alo, petite ville de la marche d'Ancone; en 1808, il obtint le chapeau et l'évêché de Césène; en 1821, il passa dans l'ordre des cardinaux-évêques et devint titulaire du siège suburbicain de Frascati; enfin il fut nommé grand pénitencier et préfet de la congrégation de l'Index.

Devenu souverain pontife, Castiglioni tint à honneur de montrer qu'il serait le continuateur de la

politique de ses prédécesseurs, et qu'il poursuivrait l'œuvre impie de l'asservissement des peuples. Voici l'épître circulaire qu'il adressa aux évêques de la chrétienté, pour leur faire part de ses détestables intentions, et les exciter à lui prêter assistance :

« Il est de votre devoir, vénérables frères, de tourner tous vos soins vers les sociétés secrètes d'hommes factieux, de farouches républicains, ennemis déclarés de Dieu et des rois, qui s'appliquent tout entiers à désoler l'Église, à perdre les États, à troubler l'univers, et qui, en brisant le frein de la foi véritable et de l'obéissance passive aux princes, ouvrent le chemin à tous les crimes. Pour nous, nous travaillerons de tout notre pouvoir à ce que l'Église et la chose publique ne souffrent point des attentats de ces sectes mystérieuses, qui, en vertu de serments ténébreux, s'efforcent de précipiter dans l'abîme la religion et les empires. Mais ce ne sont pas les seuls dangers auxquels sont exposés l'autel et le trône; les enfants du siècle sapent ces deux institutions divines par d'autres moyens, qui pour être moins violents, n'en sont que plus dangereux; nous voulons parler de ces innombrables erreurs que répand la presse, de ces doctrines mensongères et pernicieuses qui attaquent la

foi catholique, non plus en secret et dans l'ombre, mais hautement et avec audace. Nous le disons en pleurant : oui, des lions se sont jetés sur Israël en rugissant ; oui, ils se sont réunis contre Dieu, contre son Christ et contre ses ministres ; oui, les impies se sont criés : « Détruisez l'Église ! détruisez-la « jusqu'aux fondements ! » C'est là que tendent les manœuvres ténébreuses des sophistes de ce siècle, de ces philosophes qui prétendent que la religion catholique n'est qu'un tissu de mensonges absurdes, de superstitions ridicules, inventées par des prêtres corrompus, cupides et imposteurs, pour abrutir les nations. Il faut, vénérables frères, poursuivre ces dangereux sophistes ; il faut dénoncer leurs ouvrages aux tribunaux ; il faut livrer leur personne aux inquisiteurs et les rappeler par des tortures aux sentiments de la vraie foi de l'épouse du Christ !... »

Les exhortations de Sa Sainteté éveillèrent le zèle des prélats italiens et donnèrent un nouvel élément à la guerre contre les libéraux. Le cardinal Justiniani, évêque d'Imola, se distingua entre autres par un déploiement de rigueurs inouïes, au point que la population dut intervenir et s'insurger pour mettre un terme à ses atrocités.

D'autres événements produits par des causes bien différentes, mais qui étaient également favorables à l'extension du saint-siège, se passaient dans les États de la Grande-Bretagne ; les catholiques irlandais avaient contraint Georges IV à déclarer leur émancipation politique, à les rendre habiles à siéger et à voter dans les deux chambres, et à exercer toutes les fonctions civiles et militaires, sous la seule condition de prestation d'un serment dont voici la teneur : « Je déclare que je professe la religion catholique romaine ; je promets sincèrement que je serai fidèle à Georges IV, et que je le défendrai de tout mon pouvoir contre toutes conspirations et attentats quelconques qui pourraient être dirigés contre sa personne, sa couronne ou sa dignité, et je ferai tous mes efforts pour découvrir et faire connaître à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, toutes trahisons et conspirations qui pourraient être formées contre lui ou contre eux. Je promets sincèrement de maintenir et de défendre de tout mon pouvoir la succession à la couronne, laquelle succession, aux termes de la loi intitulée : « Acte qui limite la couronne, et qui assure mieux la liberté des sujets, » est et demeure limitée à la princesse Sophie, électrice de Hanovre, et à ses héritiers protestants. J'abjure toute obéissance et toute fidélité envers toute autre personne qui réclamerait ou qui prétendrait avoir des droits à la couronne de ce royaume. Je déclare en outre que la doctrine qui dit que les princes excommuniés ou dégradés par le pape ou toute autre autorité de l'Église de Rome, peuvent être déposés ou assassinés par leurs sujets, n'est point un article de ma foi ; que je l'abjure, que je la repousse et que j'y renonce ; et je ne crois pas que le pape de Rome ou tout autre prince, prélat, personne, État ou potentat étranger, ait ou doive avoir aucune juridiction, puissance, supériorité ou prééminence temporelle ou civile, directe ou indirecte, dans l'intérieur de ce royaume. Je jure que je défendrai de tout mon pouvoir l'établissement de la propriété tel qu'il existe d'après les lois de ce

royaume, et je désavoue et abjure solennellement toute intention de renverser l'établissement actuel de l'Église réformée. Je jure solennellement que jamais je n'emploierai aucun des privilèges auxquels j'ai ou je puis avoir des droits pour troubler ou affaiblir la religion protestante, ou le gouvernement protestant de ce royaume, et, en présence de Dieu, je proteste dans toute la sincérité de mon âme, que j'entends cette déclaration suivant le sens apparent et ordinaire, et que je jure d'être fidèle à toutes les parties de ce serment, sans évasions, équivoques ou réserves mentales quelconques. »

Le bill d'émancipation eut pour résultat immédiat de faire nommer membre du Parlement le célèbre Daniel O'Connell, l'un des plus ardents défenseurs de la nationalité irlandaise, qui plus tard devait devenir si fameux sous le nom de grand agitateur. Sept jours après son entrée à la Chambre des communes, O'Connell réclama, au nom de sa patrie opprimée, ce qu'il ne cessa de demander jusqu'au jour de sa mort, le rappel de l'Union et un parlement séparé, avec cette différence toutefois, qu'à son début dans la carrière politique sa voix éloquente excitait à peine les superbes dédains des Tories, tandis que plus tard le grand agitateur faisait trembler les membres de l'oligarchie anglaise jusqu'au fond de leurs palais.

Une usurpation venait également d'avoir lieu en Portugal. Don Miguel le sanguinaire, frère de don Pedro, empereur du Brésil, s'était emparé du trône de sa jeune nièce doña Maria, et avait établi dans le pays un système de terreur inouïe, jusqu'à bannir dans l'espace de quelques mois quarante mille citoyens, jusqu'à faire emprisonner vingt-huit mille Portugais, jusqu'à faire torturer, décapiter ou empoisonner onze cent vingt-cinq victimes ! Il faut dire que là encore la fatale influence des Anglais se faisait sentir cruellement, car le prince, en asseyant son trône sur un charnier, suivait les conseils que lui avait donnés à Londres Wellington, l'ami de tous les oppresseurs, le conseiller de toutes les trahisons, le promoteur de toutes les iniquités dont s'était rendu coupable le gouvernement britannique dans ses dernières luttes avec la France, enfin le digne successeur de Pitt, le plus abominable des membres de cette aristocratie anglaise si féconde en hommes égoïstes, corrompus et atroces.

Sa Sainteté, charmée des tendances absolutistes de don Miguel, s'empressa de le reconnaître comme souverain légitime du Portugal, et lui envoya une notice apostolique pour renouer des relations diplomatiques avec la cour de Lisbonne. La cour de Madrid donnait aussi de grands sujets de satisfaction au souverain pontife. Le farouche Ferdinand VII, plongé dans le bigotisme le plus outré, resserrait de jour en jour davantage les chaînes des peuples, rétablissait les lois les plus absurdes, les plus odieuses, donnait au clergé une prépondérance incroyable, ressuscitait les anciennes ordonnances contre les blasphémateurs, contre les sacrilèges, et remplissait les prisons de l'Inquisition et les bagnes d'infortunés suspectés de tolérantisme. Les prêtres espagnols avaient transformé leurs chaires en tribunes de clubs, et vociféraient des menaces de mort contre les libéraux : « Du sang ! du sang ! il faut les pendre tous sans forme ni procès. »

L'Allemagne seule causait de vives inquiétudes à



Les Jésuites à la cour de Charles X

Pie VIII. Les princes de la Confédération germanique venaient de publier un édit qui n'était autre qu'une pragmatique sanction en trente-neuf articles, renfermant ces principales dispositions : 1° Tous les actes de l'autorité spirituelle seront soumis au pouvoir temporel, tant les actes de l'autorité locale que ceux du souverain pontife, soit nouveaux, soit anciens. 2° Les communications avec Rome, dans l'ordre spirituel, seront réglées par le pouvoir civil. 3° Les conciles provinciaux ne pourront être tenus qu'avec l'autorisation du pouvoir civil et en présence de ses commissaires. 4° Les appels au pape, dans les causes ecclésiastiques, de quelque genre qu'elles soient, seront prohibées. 5° L'Etat déterminera les conditions du choix des évêques, interviendra dans le choix du doyen, déterminera leur autorité, et réglera leurs attributions ainsi que celles des chapitres. 6° Il déter-

minera également la durée des études théologiques, concourra aux examens que les candidats devront subir, ainsi qu'à ceux des ecclésiastiques qui désireront être promus à une cure ou à une autre prébende. 7° L'exercice de l'autorité ecclésiastique sera subordonné au pouvoir civil par la disposition relative aux appels comme d'abus d'autorité....

Le pontife déclara que ces articles étaient incompatibles avec l'existence des Eglises catholiques d'Allemagne, et il adressa un bref à l'archevêque de Fribourg, ainsi qu'aux prélats de Mayence, de Rottembourg, de Limbourg et de Fulde, pour les exhorter à résister aux grands-ducs de Hesse et de Bade, à l'électeur de Hesse-Cassel, au duc de Nassau et au roi de Wurtemberg, signataires de cet édit « de scandale forgé par les ennemis de l'Eglise catholique. » — « Rappelez-vous, leur disait-il, que la sainte

épouse du Christ est libre d'institution divine, et n'est soumise à aucune puissance terrestre. Poursuivez donc sans relâche ses ennemis de toute la force de vos paroles, et soulevez contre eux les flots irrésistibles de la colère des populations.... »

Ces exhortations paternelles n'eurent aucune influence contre l'édit des princes protestants : au contraire, elles rendirent plus violente l'opposition contre l'Église catholique. En France, l'esprit philosophique faisait également de rapides progrès, malgré les efforts des ultramontains, malgré la résistance du souverain, malgré les persécutions de la camarilla, espèce de conseil secret composé de Louis Lambruschini, nonce de Sa Sainteté; de Mgr de Quélen, archevêque de Paris; du prince de Polignac et des chefs des jésuites de Montrouge, qui dirigeaient les actions de Charles X. Ces misérables, voyant l'inutilité de leurs manœuvres impies pour arrêter l'élan de la nation, voulurent tenter un coup d'État; ils élaborèrent un plan d'attaque contre la liberté, et firent rendre à l'imbécile monarque les fameuses ordonnances du mois de juillet 1830, qui abolissaient la liberté de la presse, changeaient la loi d'élection, et déclaraient la chambre dissoute avant même qu'elle eût été réunie, dispositions qui violaient la charte du royaume.

Une révolution sublime s'accomplit; en trois jours, le peuple de Paris reconquit la liberté de la France, terrassa trois générations de rois. Hélas! ce triomphe devait être de courte durée; dix jours après, deux cent dix-neuf représentants de la bourgeoisie reconstruisirent une royauté, et nommèrent le duc d'Orléans roi des Français. Le nouveau monarque prit le nom de Louis-Philippe I^{er}.

Dès qu'il se vit installé sur le trône, le prince songea à se rallier le clergé, et fit appeler l'archevêque de Paris pour le déterminer à prendre l'initiative dans la prestation du serment de fidélité à la nouvelle dynastie. Le prélat répondit mal aux avances qui lui étaient faites, et déclara qu'il n'autoriserait officiellement, ni par son exemple ni par son silence, aucun prêtre à prononcer les prières publiques pour Louis-Philippe, avant que l'ordre lui en eût été donné par le souverain pontife; il consentit seulement à envoyer un exprès à Pie VIII pour connaître sa décision. Le négociateur de cette étrange affaire était porteur d'une lettre particulière et secrète de la reine des Français, et d'une missive de l'archevêque.

Sa Sainteté, après avoir pris connaissance du contenu des dépêches qui lui étaient adressées, fit plusieurs questions au diplomate, lui demanda, entre autres choses, si l'on pouvait espérer que le nouveau gouvernement ne dégénérerait pas en démocratie; et sur la réponse de celui-ci, que telles n'étaient pas les intentions de Louis-Philippe, le pape ajouta que cette assurance lui donnait quelque tranquillité, mais qu'il ne pouvait reconnaître le roi des barricades avant d'avoir pris l'avis des autres souverains de l'Europe. L'envoyé, peu satisfait de cette réponse, essaya d'enlever l'affaire par l'intimidation, et annonça au saint-père qu'en cas de refus, son gouvernement pourrait se résoudre à séparer l'Église gallicane de l'Église romaine, et à nommer patriarche le célèbre évêque Grégoire, entièrement opposé à l'ultramontanisme. Pie VIII répliqua sans s'émouvoir : « Il est évident qu'il y aura des schismes et des hérésies, et que les peuples se déchireront pour des querelles religieuses! »

Le diplomate français ne pouvant vaincre l'obstination du pape, se rejeta sur les cardinaux, ne négligea aucun des moyens pour les gagner à sa cour, et agit avec tant d'habileté, que le souverain pontife, circonvenu par tous les princes de l'Église, se décida à reconnaître le nouveau roi des Français.

Cet acte fut l'un des derniers événements qui signalèrent le règne de Pie VIII; depuis plusieurs mois Sa Sainteté éprouvait une raideur dans les articulations qui lui rendait tout mouvement pénible et douloureux; le 17 novembre, le jour précisément où éclata la révolution de Pologne, sa maladie prit un caractère de gravité qui fit prévoir sa fin prochaine. En effet, le 30 du même mois, le vieux pape s'éteignit, après un règne d'un an et huit mois.

Ses dépouilles mortelles furent exposées dans la chapelle Pauline du palais Quirinal; ses entrailles furent renfermées, suivant l'usage, dans une urne et portées à l'église de Saints-Vincent-et-Anastase. Après la cérémonie de l'exposition, le corps fut porté à la chapelle Sixtine du Vatican; de là, dans la basilique de Saint-Pierre, derrière la grille de la chapelle du Saint-Sacrement, pour que les fidèles pussent s'en approcher et lui baiser les pieds; et enfin dans le catafalque situé au-dessus du chœur, d'où il ne doit être enlevé que pour céder la place à son successeur. La carrière était ouverte aux ambitions cardinalesques.





Intrigues cardinales dans le conclave et hors du conclave. — Cérémonial usité pour les repas des conclavistes. — Élection de Mauro Capellari sous le nom de Grégoire XVI. — Son histoire avant son pontificat. — Il endosse le froc de moine dans l'ordre des Camaldules. — Ses rapports avec les Jésuites. — Il est promu au grade de général des Camaldules. — Il est élevé au cardinalat. — La belle Cajetania est installée au palais Quirinal. — Les intempérences du saint-père. — Insurrections dans les États de l'Église. — Manifestes des insurgés. — Grégoire XVI appelle les troupes autrichiennes à son secours et écrase les révolutionnaires. — Répression impitoyable. — Massacres en masses, fusillades, égorgements, incendies, sac et vols. — Conseils de guerre, tribunaux d'assassins. — Les Français à Ancône. — Le choléra à Rome. — Incurie du gouvernement pontifical. — Messes et processions, remèdes inefficaces. — Le saint-père ouvre les écluses des grâces extraordinaires. — L'épidémie augmente d'intensité. — Scènes horribles à Rome. — Disputes religieuses en Allemagne. — Le roi de Prusse et l'archevêque de Cologne. — Les réformes ecclésiastiques en Portugal. — Disputes religieuses en Russie. — Le czar Nicolas résiste aux prétentions du pape. — Troubles religieux en France suscités par la compagnie de Jésus. — Intervention de la Chambre des députés dans les querelles; discours de Thiers sur la question des Jésuites. — La société de Jésus en Italie. — Croisade à l'intérieur de l'Italie entreprise par les bons pères. — Fanatisme des populations des campagnes. — Exploitation des miracles. — Les prodiges de la mécanique sacrée; saints et madones. — Le père Roothaan, général des Jésuites. — Le journal de l'insurrection dans les États du pape et les duchés de Modène et de Parme. — Triomphe de la révolution à Bologne, Parme, Reggio, Modène, Ferrare, Forli, etc.... — Proclamations du gouvernement insurrectionnel. — Intervention de l'Autriche dans les affaires d'Italie. — Giuseppe Mazzini, le grand agitateur italien. — Les sociétés secrètes. — Charles-Albert, roi du Piémont, et Mazzini. — Guerre à mort déclarée aux rois. — Soulèvements dans le Piémont. — Executions et supplices. — La société « LA RÉGÉNÉRATRICE ». — Les paroles d'un croyant, par l'abbé de Lamennais. — Edits barbares rendus par les légats du pape dans les États de l'Église. — Insurrection dans les Calabres. — Héroïsme et martyre des frères Bandiera. — Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français, appuie la politique du saint-siège. — Grégoire XVI s'oppose à la création des chemins de fer dans ses États et défend la navigation à vapeur sur le Tibre. — Par contre, il encourage la castration et fait mutiler des enfants pour fournir des chanteurs à la chapelle Sixtine. — Effets de l'intempérance sur la constitution du pape. — Malade et mort du saint-père. — Cérémonie des funérailles du pape. — Oraison funèbre de Grégoire XVI.

Pendant que s'accomplissaient les solennités ordinaires pour les funérailles de Pie VIII, le sacré collège se réunissait et donnait ses audiences aux ambassadeurs des têtes couronnées, avant l'ouverture du conclave. C'est le moment où se nouent les intrigues, où s'agitent les ruses, où se déploient toutes les ruses pour faire valoir la nomination du nouveau pape que préconise chaque parti, sans guère se soucier de l'oiseau sacré, du Saint-Esprit qui est censé présider à l'élection des pontifes. Les femmes, celles qui ont des relations intimes avec les cardinaux, jouent un rôle prépondérant dans l'élection des

papes; et, cette fois, elles ne manquèrent pas de se donner un tel mouvement, chacune d'elles, pour faire triompher la candidature de celui dont elles étaient aimées, que le peuple les appelait *le donne prelati* — les femmes prelats; — tandis qu'il nommait leurs esclaves *mitres prelati donne* — les prelats femmes; — elles allaient de l'un à l'autre, portant des promesses, offrant des marchés, circonvenant les ambassadeurs, affirmant aux Autrichiens que leur candidat était tout dévoué à leurs intérêts, jurant aux Français que ses sympathies leur étaient acquises, promettant aux *zealanti* — les affidés des Jésuites, — les riches benéfices,

les prébendes et les hautes fonctions dans toutes les branches de l'administration pontificale. Le scandale était public; les cardinaux traitaient de leur vote sans mystère, et les Romains se disaient entre eux que la tiare se vendait comme la ciboule au marché, seulement qu'elle coûtait plus cher.

Tout le monde, en ce moment, cherchait à plaire et à tromper; les cardinaux étaient plus doux que des agneaux; ils donnaient leurs instructions à leurs émissaires et recevaient les confidences de leurs maîtresses. — Je ne veux vous revoir que pape, » disait telle dame à son cardinal. — « Si vous n'êtes papesse, répétait le prélat, au diable la tiare. »

Ce fut sous de tels auspices que s'ouvrit le conclave — appartement fermé à clé — suivant l'étymologie du mot latin *conclavium*, — indiquant que, pour les membres du sacré collège, toutes relations avec le dehors sont absolument rompues; mensonge s'il en fût, mystification catholique, car le conclave ne cesse pas un instant d'être en communication avec le dehors, au moyen de ruses, de fourberies dont les prêtres ont seuls le secret.

L'appareil de surveillance dont le conclave est entouré ne trompe plus les Romains; chaque ambassadeur et les personnes qui intriguent et cabalent en faveur d'un candidat savent que la clé d'or ouvre toutes les portes, et tous mettent le moyen en pratique.

Pour le vulgaire, les précautions les plus minutieuses sont prises pour déjouer les tentatives de corruption et les ruses des diplomates; les mets qui doivent être servis aux cardinaux sont visités avec soin, les volailles décapées, les poissons éventrés, les pâtés divisés, le gibier fouillé afin d'arrêter au passage les missives qui pourraient y être introduites.

Les bouteilles qui renferment les vins et les liqueurs sont en verre transparent; les vases doivent laisser apercevoir leur profondeur; les fruits, les confitures sont également soumis à une sévère inspection. Mais, précautions vaines, surveillance inutile, les communications s'établissaient du dehors au dedans, grâce à la clé d'or, ou par le moyen de combinaisons ingénieuses; le choix des mets, leur assaisonnement avait une signification particulière, les fruits et les desserts avaient leur langage; une truffe a parfois contenu la dépêche qui a décidé le vote d'un cardinal et fait pencher la balance d'un candidat. Une volaille truffée renfermait dans ses flancs le sort des empires; le pape devait en sortir tout armé comme Minerve, dans le paganisme, de la cuisse de Jupiter! Singulier enfantement! Gestation drolatique! Comédie burlesque!...

Et les peuples ignorants, stupides, idiots attendaient prosternés et tremblants que l'urne sacrée leur fit connaître le despote mitré qui devait s'intituler le roi des rois, le représentant de Dieu sur la terre, le souverain pasteur des âmes.

On ne sait en vérité qui l'emporte du grotesque ou de l'odieux dans la religion catholique, telle qu'elle est comprise et pratiquée à Rome; si l'on considère les actes politiques, les persécutions exercées contre les autres croyances, les guerres effroyables suscitées par la papauté, c'est la haine qu'elle inspire; si on examine ses cérémonies, si on assiste aux mascarades du culte, c'est le rire qu'elle provoque. Tout devient

motif et occasion de fastueuses mises en scène à Rome, sous prétexte d'augmenter le prestige du saint-siège; ainsi, les mets qui doivent être servis à chacun des cardinaux réunis dans le conclave, sont transportés avec une solennité que les prêtres croient majestueuse et qui, pour les hommes de sens, n'est que burlesque, au suprême degré.

Le dîner de chaque cardinal est amené de son palais en traversant les principales rues de Rome professionnellement dans l'ordre suivant: Deux estafiers ouvrent la marche, portant une massue en bois sur leur épaule, violette et verte pour les cardinaux de la création du dernier pape, rouge pour les autres cardinaux, les vétérans.

A leur suite, un valet de chambre avec une masse en argent;

Les gentilshommes du prélat, marchant deux à deux et tête nue;

Le maître d'hôtel portant la serviette;

Les échantons et les écuyers tranchants,

Deux estafiers portant suspendue à un levier une grande chaudière dans laquelle sont renfermés les plats et la vaisselle;

Enfin, derrière et fermant la marche, un certain nombre de valets, deux par deux, portant les vins, les liqueurs, le café, les desserts, la *frutta* dans les paniers et dans les corbeilles.

Il y a tels cardinaux qui comptent à leur service cent individus et plus; luxe clérical, exhibition insolente de domestiques payés avec l'argent qu'extorquent les prélats aux dévots imbéciles.

Les apôtres du jeune maître de Nazareth se servaient eux-mêmes et travaillaient de leurs mains pour vivre; les prêtres orgueilleux qui entourent aujourd'hui celui qui se nomme le vicaire du Christ, mènent une vie fastueuse, ne font œuvre de leurs mains et sont servis par une armée de laquais. Outrage à la simplicité du fondateur du christianisme; moquerie odieuse à l'égard du pauvre peuple mourant de faim qui assiste à cet étalage de victuailles!

Pendant soixante-quatre jours, depuis la mort de Pie VIII, les Romains attendaient le terme des intrigues sacerdotales, les évêques, les chefs d'ordres, les confréries religieuses, les clergés des quatre cents églises ou chapelles de la ville sainte, les moines de toutes couleurs, les pénitents de toute provenance multipliaient les processions ou fatiguaient le ciel de leurs prières, pour obtenir un pape. La veille du 2 février 1831 le bruit se répandit que les cardinaux étaient enfin tombés d'accord sur le choix du nouveau pontife et que le lendemain l'élection serait accomplie; et on put présumer quel était l'heureux prélat qui devait ceindre sa tête de la tiare, par l'indiscrétion d'une courtisane qui avait dit à ses intimes: « Aujourd'hui nous avons fait de la religion avec l'argent; demain nous lèrons de l'argent avec la religion. »

Voici ce qui s'était passé: Le cardinal Pacca était soutenu par l'Autriche. Mauro Capellari par la France; d'autres cardinaux avaient leurs partisans et leurs protecteurs; à la suite d'intrigues qui durèrent deux mois entiers, Capellari obtint à l'un des derniers scrutins, 26 voix sur 45 votants; son concurrent n'eut que 19 voix; les autres candidats s'étaient retirés de la lutte; les deux tiers des voix néces-

saïres pour l'élection n'étant pas acquis, les brigues recommencèrent; Capellari parvint enfin à ramener à son parti le cardinal Albani ainsi que six autres de ses amis qui avaient voté pour Pacea, en leur promettant une grosse somme d'argent et des bénéfices; Capellari eut alors 33 voix dans le sacré collège. Le Saint-Esprit secouru par une aïe, tirailié par l'autre, donna un coup de bec et termina l'élection.

Le nouveau pontife prit le nom de Grégoire XVI. Mauro Capellari était né à Bellune, dans la province vénitienne, le 18 septembre 1765. Sa famille, de condition modeste, son père était boulanger, avait dû s'imposer des sacrifices pour faire entrer le jeune Mauro dans un collège et pourvoir aux frais de son éducation. Parvenu à l'âge d'homme, il embrassa la vie monastique et se fit admettre dans l'ordre des Camaldules. Le froc de moine assure à ceux qui en sont revêtus, dans tous les pays catholiques, en Italie surtout, les moyens de vivre plantureusement, sans travail, aux dépens des dévots et des dévotes; leur permet, en outre, grâce aux mystères du confessionnal, de satisfaire leur luxure et de choisir leurs maîtresses parmi les plus jeunes et les plus jolies de leurs pénitentes, filles ou matrones.

Cet état privilégié de moine fainéant, avec ses perspectives de chère lie et de belles femmes, avait souri au jeune Mauro Capellari et avait décidé de sa vocation. Le nouveau camaldule goûta les douceurs du cloître pendant un certain nombre d'années; mais comme il est dans la nature de l'homme de se lasser même des plus excellentes choses, le moine, arrivé à l'âge de 34 ans, se trouva fatigué de sa vie obscure, et songea à gravir les échelons des dignités ecclésiastiques. L'ambition lui était venue.

La compagnie de Jésus était alors toute-puissante en Italie; il se jeta dans le parti des Jésuites et écrivit en 1799 un opuscule sans valeur, ayant pour titre: « Le triomphe du saint-siège et de l'Eglise, ou les novateurs modernes combattus par leurs propres armes. » La brochure appela sur son auteur l'attention des chefs de la milice de Loyola, et Mauro Capellari compta bientôt parmi eux des protecteurs qui l'aiderent à sortir de son obscurité. Il composa ensuite différents mémoires qui avaient en vue la défense des doctrines professées par la société de Jésus; il fut alors admis, comme membre titulaire, dans l'Académie de la religion catholique, qui se distinguait entre toutes les sociétés du même genre par ses tendances rétrogrades et ses attaques furibondes contre les idées de progrès.

On était en 1801; Rome se trouvait occupée par l'armée française républicaine; Pie VII, le pape régnant, avait été enlevé, et les noires cohortes de Jésuites se trouvaient dispersés: fâcheux contre-temps pour le moine Capellari; il fut obligé d'ajourner ses projets ambitieux et de se réfugier au monastère de Saint-Michel de Murano, près de Vienne, en Autriche, où il séjourna jusqu'en 1814. Après les désastres de l'Empire français et la chute de Napoléon, il quitta Vienne et se rendit à Padoue, dans un autre convent, et un peu plus tard il abandonna cette résidence pour venir à Rome et occuper le poste de général de l'ordre des Camaldules. Ensuite il fut promu aux fonctions de consultant de la Pro-

pagande, collège de prêtres et de dignitaires ecclésiastiques qui avait été fondé en 1622 par Grégoire XV, et dont la mission était de répandre, de propager les doctrines catholiques dans toutes les parties du monde, c'est-à-dire de corrompre et d'abrutir l'espèce humaine. A ces fonctions il joignit bientôt celle de consultant du Saint-Office, congrégation fondée en 1545 par Paul III, qui était chargée de rechercher les livres et écrits entachés d'hérésie, de les déferer aux tribunaux de l'Inquisition, et de les faire brûler par la main du bourreau, en attendant qu'il devint possible de livrer aux flammes, comme précédemment, les auteurs, les imprimeurs, les libraires et jusqu'aux simples lecteurs de ces livres! Enfin Mauro Capellari franchit encore un degré dans la hiérarchie ecclésiastique et fut promu au grade d'examineur des évêques. Dès lors le général des Camaldules était lancé sur le chemin de la fortune, le vent de la faveur enflait son capuce, il pouvait aspirer aux plus grandes dignités.

Les circonstances du reste étaient propices pour son ambition; la réaction cléricale triomphait à Rome; le pape avait repris le pouvoir et l'exerçait despotiquement; la France était tombée à Waterloo avec l'exécration de Napoléon; les Bourbons régnaient à Paris, à Naples, à Modène, à Madrid; les monarchies avaient formé la Sainte-Alliance; les peuples étaient terrassés, le génie de la Révolution se trouvait encore une fois enchaîné!

A Pie VII succéda Léon XII; Mauro Capellari servit la politique du saint-siège et mérita d'être promu au cardinalat; il reçut le chapeau le 13 mars 1826, au titre presbytéral de Saint-Calixte.

A la suite de sa promotion le nouveau cardinal fut envoyé à Bruxelles pour faire agréer aux Belges et aux Hollandais, réunis en une seule nation, sous le sceptre de la maison d'Orange, un concordat qui devait régler les droits et les rapports entre les catholiques et les protestants, entre Rome et le souverain. Cette mission acheva de mettre en évidence Mauro Capellari, et lors du conclave de 1828, après la mort de Léon XII, il fut porté candidat par une fraction du sacré-collège, avec l'appui de Chateaubriand, alors ambassadeur à Rome. Mais le parti autrichien l'emporta et le cardinal Castiglioni fut élu sous le nom de Pie VIII. Mauro Capellari dut encore attendre.

Le règne eut une courte durée, Pie VIII mourut le 30 novembre 1830.

Le nouveau conclave réservait un triomphe à l'ancien moine camaldule, et le 2 février 1831, Mauro Capellari était élu pape.

Le pontife installa immédiatement au palais du Quirinal dans un appartement qui était de plain-pied avec ses propres appartements, la Cajetanina, la maîtresse de Sa Sainteté, qu'il avait fait épouser à son barbier lorsqu'il n'était encore que cardinal, et dont il avait eu sept enfants. Le *Figaro* italien dressé en mari complaisant et payé pour fermer les yeux sur la conduite de sa femme, reçut pour récompense de son infamie la charge de camérier mayor du palais avec un traitement égal à celui des princes de l'Eglise. Puis le pape reprit son train de vie habituel, de longs repas, de festins interminables dans lesquels se délectait le sensuel Violland; on prétend même que le saint-

père s'enivrait parfois, et que ses domestiques durent le rapporter de la salle du banquet dans sa chambre à coucher à la suite de trop copieuses libations; son vin favori était celui d'Orviété, vin capiteux dont il corrigeait la force, prétendait-il, en y mêlant du vin de Champagne.

Tel était le nouveau chef qui venait de s'asseoir sur la chaire de saint Pierre, six mois après la révolution qui avait emporté en France le trône des Bourbons, la monarchie du droit divin, dans les journées des 27, 28 et 29 juillet de l'année 1830.

Le pouvoir romain porte en lui un germe funeste. L'égoïsme, remis à des vieillards vaniteux, débauchés, qui ne songent qu'à prendre au présent et ne s'inquiètent pas de l'avenir, le pouvoir pontifical devait avoir pour conséquences fatales l'appauvrissement du pays et sa décadence jusqu'à entier épuisement. Autrement Rome parvenait à atténuer les effets de cet état de choses grâce aux richesses qui affluaient dans son sein de toutes les parties du monde, par le trafic des indulgences et par les tributs que versaient les nations entre les mains des cohortes de moines. Mais depuis que le scandale de ventes sacrées a séparé une partie de l'Europe de la communion catholique, et que l'autre partie, plus éclairée que dans les siècles passés, refuse de payer des subsides aux exploiters sacrés, la puissance de Rome s'éroule et avec elle s'évanouit la monstrueuse opulence des papes.

Le règne de Grégoire XVI devait apporter son contingent de crimes et d'attentats pour justifier la haine qu'avaient vouée les Romains à la papauté, et amener tous les peuples de l'Italie contre les tyrans qui les opprimaient. Son pontificat a pesé sur l'Eglise du Christ de tout le poids des passions les plus funestes et les plus odieuses. La domination inique dont Grégoire XVI fut le représentant, l'instrument le plus actif, a compromis partout, chez tous les peuples et dans toutes les croyances, la pensée chrétienne, le dogme catholique. Ce n'est pas seulement sur Rome et sur les malheureuses contrées soumises à l'inflame pontife que s'est étendue cette action délétère, mais ce fut sur l'Europe entière.

Dès le début du règne éclate l'insurrection de la Romagne; le pontife appelle à son aide l'Autriche, son alliée, et étouffe la révolte dans le sang; et cependant la revendication était bien légitime, les exigences des rebelles bien modérées.

Voici le manifeste qu'avait adressé aux peuples et aux princes de l'Europe le gouvernement insurrectionnel de la Romagne :

« Nous supplions tous les souverains de l'Europe et tous les hommes qui siègent dans leurs conseils, de considérer que l'impérieuse nécessité nous a contraints de demander des réformes civiles les armes à la main, puisque nous n'avons aucun moyen légal de manifester nos vœux, ne possédant ni représentation publique quelconque, ni le plus simple droit de pétition. Nous sommes réduits à un tel état de servitude, que la demande, la plainte, sont tenues pour crime de lèse-majesté. Nos vœux sont purs; ils ont en vue la dignité du trône apostolique, aussi bien que les droits de la patrie et de l'humanité.

« Nous vénérons la hiérarchie ecclésiastique et tout le clergé; nous avons l'espoir qu'il connaîtra la noble

essence de civilisation que renferme le christianisme; aussi, pour que nos vœux ne soient pas interprétés d'une manière sinistre par l'Italie et par l'Europe, nous proclamons hautement notre respect pour la souveraineté du pontife comme chef de l'Eglise universelle, sans restrictions ni conditions; quant à l'obéissance qui lui est due comme souverain temporel, voici les principes que nous lui donnons pour bases et les demandes que nous formulons :

« Que le pape accorde une amnistie à tous les condamnés ou prévenus politiques depuis 1821 jusqu'à ce jour.

« Qu'il donne un Code civil et criminel, modelé sur ceux des autres peuples de l'Europe, consacrant la publicité des débats, l'institution du jury, l'abolition de la confiscation et de la peine de mort pour les crimes de lèse-majesté.

« Que le tribunal du saint-office n'exerce aucune juridiction sur les laïques, et que ceux-ci ne soient pas soumis à la juridiction des tribunaux ecclésiastiques.

« Que les conseils municipaux soient élus librement par les citoyens, et les choix approuvés par le souverain; que ces conseils élisent des conseils provinciaux, et que le conseil suprême d'Etat soit nommé par le souverain, sur les listes présentées par les conseils provinciaux.

« Que le conseil suprême d'Etat, résidant à Rome, ait la haute surveillance des finances et de la dette publique, qu'il ait voix délibérative sur les recettes et les dépenses de l'Etat, et voix consultative sur les autres objets généraux.

« Que tous les emplois et dignités civils et militaires soient donnés aux séculiers.

« Que l'instruction publique cesse d'être soumise aux évêques et au clergé, l'éducation religieuse leur étant exclusivement réservée.

« Que la censure de la presse soit restreinte au soin de prévenir les injures à la religion catholique, au souverain, à la vie privée des citoyens.

« Que les troupes étrangères soient licenciées.

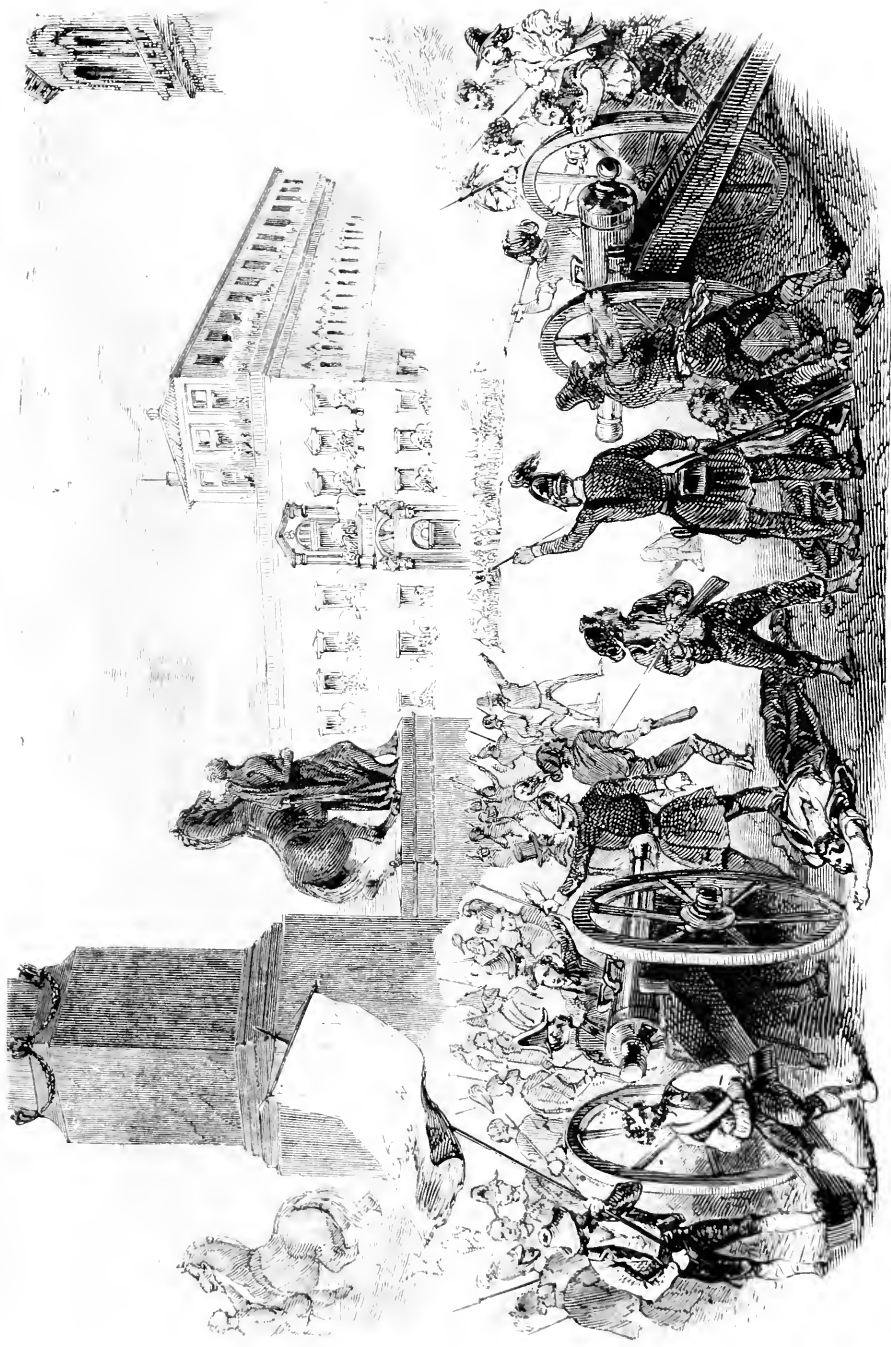
« Qu'il soit institué une garde urbaine qui sera chargée du maintien de l'ordre public et de l'observation des lois.

« Enfin que le gouvernement entre dans la voie de toutes les améliorations sociales que réclame l'esprit du siècle et qui sont pratiquées par les autres gouvernements de l'Europe. »

Le pape répondit à ces justes réclamations, comme ont l'habitude de répondre les rois, les souverains à leurs peuples, par le canon, — suprême raison des princes, — par les mitrailleurs, par les exécutions et l'occupation des provinces insurgées par des troupes mercenaires. L'insurrection vaincue, les conseils de guerre fonctionnèrent, tribunaux d'assassins, qui condamnaient sans justice après avoir fusillé sans jugement. La Romagne était vaincue, non soumise; car les habitants osèrent envoyer à Grégoire XVI un manifeste en forme de protestation contre les actes des commissions militaires, ainsi conçu :

« Le détestable gouvernement de vos ministres a épuisé la patience de tous.

« Si aujourd'hui l'Etat n'a pas été le théâtre de commotions politiques, remerciez en la prudence du



Innocent à Bologne. — Représentation du gouvernement pontifical

plus grand nombre, qui, comprenant les dangers d'une invasion étrangère, n'a pu se résoudre à seconder l'élan d'une jeunesse, d'ailleurs généreuse, qui a voulu chercher dans les armes un remède aux maux qui nous accablent; mais nous sommes décidés à nous jeter dans la mêlée, si les infâmes commissions militaires, composées d'hommes pires que les bêtes féroces, continuaient à fonctionner: la vie et la liberté des citoyens sont un jeu pour ces gens.

« Saint-père, ils sont passés ces jours d'une ignorance brutale qui donnait aux souverains un pouvoir illimité. Actuellement le peuple sait ce qu'il doit au prince et ce que le prince lui doit; et il n'est pas disposé à souffrir longtemps avec résignation les atteintes portées aux droits les plus sacrés. Empêchez que le ressentiment ne se change en désespoir; chassez de la cour pontificale ceux dont l'ambition et la cupidité enfantent les projets les plus dangereux et les plus coupables. N'ayez aucune confiance dans les paroles de vos agents; songez que c'est une œuvre sacrilège que d'irriter des citoyens contre des citoyens; chaque goutte de leur sang répandue témoignerait contre vous devant les hommes et devant Dieu.

« Nous ne voulons pas nous soustraire à votre souveraineté. L'appel aux princes de l'Europe vous indique les lois dont nous réclamons l'adoption. Nous demandons que la religion, la raison, la justice et l'humanité ne soient plus foulées aux pieds; nous demandons des institutions qui soient en rapport avec les lumières du siècle où nous vivons.

« Le chef de l'Eglise, le gardien des préceptes de mansuétude dictés par l'Evangile, voudra-t-il répondre à des réclamations si justes, par l'extermination des peuples confiés à son autorité temporelle? »

Les gouvernements étrangers s'émurent enfin de ces lamentations d'un peuple opprimé et adressèrent au pape un mémorandum pour le contraindre à introduire des réformes dans l'administration des Etats romains. Le saint-père répondit d'une manière évasive aux notes des puissances, promit des réformes, et, au mépris de ses engagements, il renforça les troupes suisses qui étaient à sa solde, augmenta le nombre des agents de police, des gendarmes, des mouchards, et les choses continuèrent comme avant le mémorandum des cours étrangères.

Toute théocratie est rebelle au progrès; toutes les promesses d'améliorations et de réformes consenties par un pape ne seront que déceptions et mensonges; et quand bien même les événements contraindraient un pontife à apporter certaines modifications dans le gouvernement politique; le lendemain, quand le péril sera passé, lorsque le peuple aura désarmé, tous les changements pourront être annulés par un *motu proprio* du pape qui aurait accepté les réformes ou par son successeur. Le pouvoir temporel des pontifes est condamné par l'expérience que Rome a faite de ce régime depuis des siècles, il est condamné par la justice, par la raison, n'offrant aux peuples aucune garantie d'ordre, de progrès, de civilisation; il doit donc disparaître pour faire place à un ordre de choses nouveau, plus en rapport avec les besoins des populations. La Romagne se soulève pour la seconde fois; Bologne, l'héroïque Bologne chasse la garnison pontificale, décrète la déchéance du pape comme

souverain temporel et établit un gouvernement provisoire; les autres villes dépendantes des Etats de l'Eglise suivent l'exemple de Bologne; Ancône, Pesaro, Urbino, Fano, Fossombrone, Osimo et Sinigaglia chassent de leurs murs tous les papalins, — nom sous lequel on désignait les soldats du pape, — proclament leur indépendance et instituent des gouvernements particuliers pour chaque ville, — commune et fédération. — L'Ombrie se révolte à son tour; les villes de Pérouse, de Spolète, de Foligno, de Terni et de Narni entrent dans le mouvement et expulsent les troupes de Grégoire XVI.

Rome était frémissante, mais contenue par une armée formidable de mercenaires étrangers et sous la gueule de canons braqués sur toutes les rues et sur les promenades. Rome ne put faire sa révolution et achever l'œuvre commencée par les cités italiennes.

Les provinces insurgées nommèrent leurs députés qui se réunirent à Bologne et proclamèrent le Statut constitutionnel provisoire des provinces italiennes.

Là devait se borner le triomphe de la révolution, pour cette fois; les hordes autrichiennes réunies aux bandes papalines se ruèrent sur les villes insurgées, écrasèrent les patriotes et rétablirent la domination du pape. Après les massacres en masse, commencèrent les égorgements en détail et les fusillades sans jugements; après les incendies, le sac, les viols; puis les bourreaux se reposèrent un instant, mais pour régulariser l'extermination. Les conseils de guerre entrèrent en fonction et continuèrent l'œuvre de sang, jusqu'à ce qu'enfin l'Europe indignée fit entendre une protestation contre les assassins par la voix des ambassadeurs des grandes puissances, commandant au pape de suspendre les exécutions. A toutes ces calamités qui décimaient les populations, vint se joindre un fléau terrible, le choléra, qui éclata sur plusieurs points des Etats de l'Eglise: à Francolino, dans la province de Ferrare, à Casenatico, dans la province de Gênes, à Avenale, Montefiore, Monte Fano et à Ancône. La même incurie qui présidait à toutes les branches de l'administration papale fut apportée par les fonctionnaires ecclésiastiques du saint-siège dans les mesures à prendre pour combattre l'épidémie. Le cardinal légat envoya des troupes pour former un cordon sanitaire autour d'Ancône où s'était déclaré le choléra, et produisit immédiatement la famine, les habitants des villages voisins n'osant plus y apporter de vivres; la disette et le choléra sévissaient cruellement dans la ville; l'administration cléricale ne s'occupait que d'enterrer les morts et d'isoler les malades; elle n'avait appelé aucun médecin du dehors et n'avait fait aucun approvisionnement de médicaments. Toute sa sollicitude se manifestait dans des placards où se disputait la niaiserie et la cruauté barbare des temps passés; on aurait pu se croire ramené à l'époque du moyen âge, en lisant les affiches apposées sur les murs de la ville. On y conseillait à un peuple qui manquait de pain et se trouvait sans ouvrage, de manger du rôti plutôt que du bouilli, et du poulet de préférence au poisson; et à la suite des conseils les plus ridicules, ce commandement était fait à tous les membres des familles où se trouvait un malade atteint de l'épidémie, « d'abandonner à l'instant le malheureux agonisant; » et si quelqu'un con-

trevenait à cet ordre barbare, l'autorité condamnait les délinquants à faire quarantaine près du cadavre après la mort! Commandement aux médecins de ne visiter les malades qu'avec un masque sur la figure; défense à eux de toucher les cholériques même pour tâter le pouls. Les mourants dévots ne pouvaient pas obtenir les secours de la religion; les prêtres qui assistaient les cholériques étant tenus, de par l'ordonnance stupide et féroce du légat, de demeurer attachés auprès des morts et, après l'enlèvement des cadavres, de subir une quarantaine et une séquestration de plusieurs jours. Par suite, il n'était plus possible de trouver des infirmiers pour le service des hôpitaux, et ce n'était qu'à prix d'or qu'on pouvait recruter des fossoyeurs pour enterrer les morts.

Alors le conseil de la ville fit un appel aux troupes françaises qui occupaient Ancône et obtint des auxiliaires pour tous les services. Les soldats narguant les ordonnances du légat se répandirent dans toutes les rues, montèrent dans les maisons où se trouvaient des cholériques et où leurs services étaient demandés, et parvinrent à ramener le calme dans les esprits; toutes les troupes du corps d'occupation abandonnèrent un jour de solde pour venir en aide aux habitants qui étaient sans ressources.

Pendant deux années le choléra ravagea les différentes villes de l'Italie; puis, le 27 juillet 1837, il s'abattit sur Rome. L'imbécile pontife ne trouva rien de mieux à faire pour conjurer le fléau que de surexciter la ferveur religieuse d'un peuple ignorant; il commanda des services solennels dans toutes les églises, des illuminations dans les chapelles, des messes, des neuvaines, des expositions du saint sacrement, des bénédictions, des processions avec tout l'appareil en usage pour les circonstances extraordinaires. Fanatisme et ignorance vont de pair. Au lieu de précautions hygiéniques, des scapulaires, des chapelets et de l'eau bénite. Aussi, dès l'apparition du choléra, la ville devint le théâtre de massacres suscités par la peur; le peuple s'imagina que des empoisonneurs avaient pénétré dans Rome; la première victime de ces fanatiques fut un jeune Anglais. Accosté sur la place de Montanara par un enfant qui lui demandait l'aumône, il lui donna quelques carlins et passa la main sur sa joue, en signe de bienveillance. Des passants remarquèrent l'action; le jeune Anglais était blond, il portait une barbe assez longue; son extérieur le signalait comme étranger, Anglais. hérétique. C'en était assez; le mot *avvenelatore*, empoisonneur, fut prononcé tout bas, puis répété à haute voix; la foule s'ameute; l'infortuné cherche à fuir et parvient à entrer dans une maison; ceux qui le poursuivaient enfoncent la porte, s'emparent de lui. Le renversent à terre, piétinent sur son corps, arrachent ses vêtements, le traînent par les cheveux jusque dans la rue, le frappent avec des pierres, le percent de sept coups de couteau et continuent à le torturer jusqu'au moment où ils le crurent mort. Les forcenés agitent alors la question de savoir ce qu'on fera du cadavre; les uns veulent l'écarteler, d'autres le pendre, d'autres le jeter dans le Tibre, d'autres encore veulent qu'on le brûle. C'est ce dernier parti qui est adopté; on apporte des boîtes de paille, du menu bois, on dresse une sorte de bûcher

et le corps y est jeté. La victime, qui n'avait pas encore rendu le dernier soupir, s'agite sur le bûcher. On approche une torche de la paille; mais au moment d'y mettre le feu, la gendarmerie arrive, et moitié par force, moitié par persuasion, en invoquant la madone et tous les saints du paradis, parvient à arrêter l'exécution, peut enlever l'infortuné Anglais et le transporter à l'hôpital le plus voisin du lieu où se passait l'événement, où il expira après une semaine d'effroyables souffrances.

En dépit des messes, des rogations et des processions, le ciel demeurait sourd aux prières de ces bons catholiques, et le fléau suivait sa marche avec une progression effrayante; toutes les classes de la population étaient frappées indistinctement. Puisque les cérémonies ordinaires du culte ne parvenaient pas à apaiser la colère de Dieu, le saint-père jugea qu'il fallait ouvrir les écluses des grâces extraordinaires, et il fit annoncer le 22 août, à son de trompe et au carillon des cloches, que toutes les reliques des églises allaient être exposées à la vénération des fidèles; ce qui eut lieu en effet avec la pompe usitée pour ces exhibitions de débris de momies et de vieux ossements de toute provenance. Mais l'épidémie, loin de se ralentir, parut redoubler depuis l'ouverture des saints charniers; la terreur était au comble dans la ville sainte. Le vieux pape demeurait renfermé au Quirinal et ne donnait aucune audience; les cardinaux s'étaient séquestrés dans leurs palais; les prélats, les hauts fonctionnaires restaient inabordable dans leurs demeures; le cours de la justice était interrompu; écoles, tribunaux, administrations publiques étaient fermés; les villes voisines de Rome, les bourgs, les villages avaient formé des cordons sanitaires autour d'eux, qui interceptaient toutes communications avec la capitale; ni courriers, ni malles-poste, ni diligences ne pouvaient arriver à Rome. Dans l'intérieur de la ville, chaque famille, chaque individu cherchait à s'isoler du reste de la population; c'était une défiance générale, la guerre en permanence, chacun contre tous; on croyait voir le choléra dans toutes les personnes qu'on rencontrait sur son chemin; et, pour éviter la contagion, on menaçait ceux qui s'arrêtaient ou qui vous regardaient; quelques citoyens ne sortaient qu'armés d'une épée ou d'une hallebarde et criaient aux passants de se tenir au large, en leur présentant la pointe de leur arme; d'autres recevaient ou donnaient au bout de pincettes les objets qui leur étaient demandés ou dont ils avaient besoin. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au mois de septembre; enfin l'épidémie perdit de sa violence; le pape osa se montrer en public et la population reprit courage. En octobre le fléau avait entièrement disparu et Rome avait repris sa physionomie habituelle.

Mais à peine sorti de cette crise, le saint-siège eut à subir un cruel affront de la part de la Prusse, à l'occasion des disputes qui s'élevaient entre le roi Frédéric-Guillaume et l'archevêque de Cologne pour la question de religion à faire adopter aux enfants qui naîtraient dans les mariages mixtes entre protestants et catholiques; le prélat prétendait que ces enfants devaient être déclarés catholiques; le prince voulait qu'ils fussent luthériens, selon les prescriptions de la loi civile du pays. Le gouvernement prussien essaya d'abord



LES CATHOLIQUES A ROME

Le pape ordonne des processions, rogations et benedictions pour arrêter la marche du choléra. — Le fleau augmente d'intensité. — La terreur est au comble dans la ville sainte



Conseil supérieur des Jésuites

des voies de la douceur et de la persuasion pour amener l'archevêque à une meilleure interprétation de la loi et des principes de la constitution du pays; mais quand il vit que les moyens de conciliation n'aboutissaient à rien, il changea de tactique et eut recours à la force pour vaincre l'entêtement du prélat. Le 20 novembre 1837, entre six et huit heures du soir, toute la garnison de Cologne fut mise sous les armes: les détachements d'infanterie s'ébranlèrent, les officiers parcoururent au galop les principales rues et massèrent l'artillerie dans le quartier archiépiscopal. Le président suprême des provinces rhénanes et le général en chef des troupes se rendirent alors auprès de l'archevêque et lui signifièrent qu'ils l'arrêtaient au nom du roi et qu'il était destitué. Une voiture attendait au bas du perron du palais; l'archevêque fut contraint d'y monter; on l'emmena hors de la ville, escorté par des détachements de cavalerie et suivi par une batterie d'artillerie; son chapelain fut placé dans une autre voiture et conduit de la même manière. Les deux prisonniers furent amenés à Minden, où ils occupèrent chacun une maison séparée, sans qu'il leur fût permis de communiquer entre eux. Puis, ordre du roi, du 15 novembre, prescrivant que l'archevêque aurait à quitter son diocèse et à choisir sa résidence hors de ses limites; que toutes relations avec lui étaient interdites, sans exception, à toutes les autorités, à tous les prêtres, sous peine d'amende ou d'emprisonnement.

Le saint-père, dans un consistoire secret, tenu le 10 décembre, prit le parti de l'archevêque, « dépouillé — disait-il — de sa juridiction pastorale, expulsé de son siège par la force et l'appareil des armes, et relégué dans un lieu d'exil. » Mais là se borna l'intervention de la cour de Rome dans la querelle; le roi de Prusse se montra fort irrité de ce que le pape avait exprimé un blâme sur sa conduite: il menaça de traduire l'ar-

chevêque de Cologne devant une cour de justice comme coupable de haute trahison, et d'abroger le concordat qui existait entre le saint-siège et la Prusse. Puis, l'évêque de Posen ayant suivi l'exemple de l'archevêque de Cologne, sur la question des mariages mixtes, il fut fait défense aux catholiques du diocèse, de par le roi, d'obéir aux prescriptions du prélat. Un arrêt de la cour suprême de Berlin condamna l'évêque à six mois de prison dans une forteresse à la privation de ses dignités et à l'interdiction de l'exercice de toute espèce de fonctions en Prusse. Le prélat fut transféré par suite de cette condamnation dans la citadelle de Colberg, en Poméranie. La victoire demeura au roi Frédéric-Guillaume, et le saint-siège resta sous le coup d'une défaite humiliante.

En Portugal, les affaires de l'Église ne prenaient pas une meilleure tournure qu'en Prusse: le nonce du pape, Son Eminence le cardinal Giustiniani, était chassé de Lisbonne et forcé de s'embarquer sur un navire sard, par ordre de don Pedro, régent du royaume, pour sa fille doña Maria, reine de Portugal. En outre, par décret du régent se trouva supprimé le tribunal du legs qui était en possession de la juridiction ecclésiastique du royaume.

Le vieux pape exhala ses rages et ses colères impuissantes dans une virulente allocution adressée aux cardinaux dans un consistoire secret.

Plaintes superflues, réclamations et déclamations inutiles: le régent don Pedro poursuivait les réformes qu'il avait entreprises dans le clergé, supprimé les convents, les ordres religieux et chassé les Jésuites.

De nouvelles avances étaient encore réservées à la cour de Rome, et ce fut la Russie qui les lui indiqua. Le cabinet de St-Petersbourg, dans ses rapports avec la Pologne, avait imposé pour condition de vaillant aux bulles pontificales, la sanction d'un rescrit émis

nant du souverain, et avait même interdit au clergé catholique toute communication directe avec le saint-siège. Le pape protesta et menaça même le czar de faire un appel au monde catholique, au nom de l'épiscopat et du pontificat, s'il n'était pas fait droit à ses réclamations et si les mesures adoptées à l'égard de la Pologne n'étaient pas rapportées. Sur les entrefaites, plusieurs évêques des Russies-Unies renoncèrent à la communion romaine et passèrent avec tout leur clergé et leur troupeau dans le camp des schismatiques. Grégoire XVI fulmina des bulles et des anathèmes contre les prélats renégats; mais le cabinet de St-Petersbourg intervint immédiatement dans la querelle, signifia au pape qu'il ne lui permettrait pas d'incriminer la conduite des évêques qui s'étaient rangés à la religion de l'Etat, qui faisaient partie de la communion grecque, et déclara que leur conversion était digne d'éloges. Pour ce qui avait trait aux affaires de Pologne, le czar fit dire par son ambassadeur que rien ne serait changé aux dispositions existantes.

La cour de Rome dut encore subir ce nouvel affront et plier devant la Russie comme elle avait été forcée de le faire devant la Prusse et devant le Portugal.

L'indigne pontife fit plus encore : revenant sur ses velléités d'opposition envers le czar Nicolas I^{er}, et désirant se faire un appui de la Russie contre ses propres sujets, il se tourna contre les Polonais et enjoignit à l'évêque de Podolie, Gutzkowski, de se démettre de ses fonctions épiscopales, pour le punir de sa résistance aux ordres de l'Empereur. Servilité inutile; la Russie refusa de prêter même son appui moral au saint-père dans ses démêlés avec les populations toujours frémissantes de l'Italie. Grégoire XVI se rejeta sur les Jésuites et les appela au secours de son trône chancelant. Les bons pères occupaient à Rome et ailleurs une position formidable et pouvaient en effet servir la cause de la papauté, sinon la sauver, du moins en retarder la chute. Ils répondirent à l'appel du souverain pontife et se jetèrent avec ardeur dans la croisade noire entreprise au profit du saint-siège.

Au moment où va se livrer la dernière bataille entre le vieux monde et l'esprit moderne, nous croyons utile de nous arrêter quelques instants sur la compagnie de Jésus, qui est la plus haute personnification de la vieille société, avec ses superstitions grossières, ses hypocrisies adroites, ses froides cruautés, son égoïsme, sa cupidité, son amour de domination.

Sous le règne de Grégoire XVI, les Jésuites étaient solidement établis à Rome, dans toute l'Italie et même dans les différents royaumes catholiques, en Autriche, en Belgique, en France et en Espagne. La compagnie avait fondé sa fortune sur la politique intérieure, sur la politique extérieure et sur l'enseignement. Les dignitaires de l'ordre étaient les agents les plus actifs de la politique intérieure de chaque contrée où ils étaient établis; d'autres membres dirigeaient la conscience des princes, et par suite l'administration intérieure des royaumes; ils disposaient par le prince ou par ses ministres de toutes les faveurs secrètes et dominaient la cour, le gouvernement et l'Eglise. Par l'instruction dont ils avaient su s'emparer, ils exerçaient une influence prépondérante sur les familles qui leur avaient confié leurs enfants; enfin, par la confession, ils régnaient sur les consciences des fem-

mes et des filles. Parmi leurs pénitentes jeunes ou vieilles, combien leur appartenait corps et âme!

A Rome, les églises des Jésuites étaient et sont encore décorées avec un luxe théâtral, dans le but d'attirer, de passionner les âmes faibles et aimantes; décorations, tentures, guirlandes de fleurs, bosquets de verdure, statues de marbre, tableaux voluptueux, illuminations savantes, musique enchanteresse, senteurs délicieuses; tout cela s'y trouve mêlé avec art, sans confusion, et de manière à produire l'effet attendu, charmer les yeux, séduire les cœurs, agir sur les sens et corrompre les imaginations. Un historien sévère appelle les chapelles des Jésuites les antichambres du lupanar. Toute femme qui se hasarde dans ces repaires voluptueux, si elle est belle ou jeune est perdue, elle appartient au jésuite qui dessert le sanctuaire; si elle est vieille ou laide, mais riche ou seulement dans une modeste aisance, sa fortune est déjà compromise, car le rusé confesseur saura soutirer à sa pénitente tout ou partie de sa fortune. Mystères du confessionnal. L'action des lois est impuissante, en tout pays, pour réprimer la luxure, pour arrêter la spoliation.

Dans la compagnie de Jésus chaque individu est l'objet de l'étude approfondie des chefs, et cela depuis le premier jour de son entrée dans la société; et, entre eux, les Jésuites sont soumis à une surveillance ingénieuse, à un espionnage incessant, qui ont pour but de faciliter le classement des affiliés suivant leurs facultés, leurs dispositions, les caractères, les qualités et les défauts. C'est grâce à cette organisation que la compagnie a pu se procurer et s'attacher des hommes remarquables pour toutes les branches de l'ordre politique, religieux, commercial ou civil, professeurs, écrivains, théologiens, confesseurs, orateurs sacrés, administrateurs, diplomates, missionnaires, hommes du monde, marchands et souverains; chacun ayant sa partie, son rôle à jouer, mais tous devant faire converger leurs efforts vers un but unique, la prospérité de l'ordre des Jésuites, *ad majorem dei gloriam!* Les bons pères se trouvent dans toutes les parties du monde, l'univers est leur domaine, les hommes ne sont que des instruments plus ou moins intelligents qu'ils ont mission d'assouplir et d'asservir; en Europe on les trouve près de tous les trônes, recevant les confessions royales, parlant à l'oreille des princes; ils pénètrent dans les cabinets des ministres, des ambassadeurs, des gouverneurs; ils sont mêlés à toutes les affaires diplomatiques. Dans le Nouveau-Monde, aux Indes, en Chine, au Japon, ils trafiquent, agiotent, accaparent, vendent ou achètent, multiplient leurs comptoirs; tour à tour persécuteurs et persécutés, ils se maintiennent partout où ils ont mis le pied. Pendant plus d'un demi-siècle ils ont régné au Paraguay, dans l'Amérique du Sud. On est étonné de voir les Jésuites, tant de fois chassés et bannis des Etats pour leurs exécrables enseignements, toujours reparaître aux lieux mêmes où ils étaient le plus odieux; on est surpris de voir ces abominables sectaires, après avoir été déclarés par un pape les ennemis du genre humain et avoir été supprimés, revenir à Rome plus puissants, plus vivaces, plus orgueilleux qu'avant le décret pontifical qui abolissait la société de Jésus. Cette tenacité qui semble les rendre indestructibles s'explique cependant et tout

naturellement par leur constitution; les Jésuites forment une aggrégation dans laquelle toutes les volontés sont confondues dans une seule; on a pu détacher quelques tronçons du corps, mais non détruire le principe vital du monstre. Lors de la Restauration, sous la monarchie du droit divin, en France, les Jésuites avaient agi par invasion; ils n'avaient pas eu besoin de se dissimuler sous le règne des Bourbons de la branche aînée; ils étaient déjà bien puissants à la cour de Louis XVIII; ils furent les maîtres du gouvernement sous l'imbécile et dévot Charles X. A la chute de ce monarque, en 1830, les bons pères furent obligés de se replier sur Rome; le sac de l'archevêché de Paris, l'envahissement de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, la démolition des croix des missions dans les départements leur firent comprendre qu'ils devaient se tenir à l'écart. Mais ce temps d'arrêt ne fut pas de longue durée; la France avait élevé un nouveau trône, avait acclamé Louis-Philippe; à la royauté de droit divin avait succédé une monarchie bourgeoise; les Bourbons étaient remplacés par les d'Orléans: une simple nuance dans la servitude pour le peuple. Dès le lendemain de la révolution, les Jésuites avaient un pied au Palais-Royal, résidence de la nouvelle monarchie; la reine Amélie avait pris son confesseur dans la compagnie; ils rentrèrent alors un à un et sans bruit. L'occupation d'Ancone par les troupes françaises et le ministère de Casimir Périer, bourgeois voltairien, ennemi de leur ordre, arrêtaient un instant leurs menées, sans toutefois leur faire perdre du terrain; après la bourrasque, ils reprirent peu à peu leurs positions perdues. L'instruction est pour les Jésuites la pierre angulaire de l'édifice, la base, le fondement de leur puissance; la réouverture de leurs collèges était donc ce qu'ils avaient surtout à cœur, et ils dirigèrent tous leurs efforts vers ce but; ils avaient contre eux l'Université, l'opinion publique et les lois du royaume; ils attaquèrent donc l'Université, cherchèrent à égarer l'opinion publique et se mirent résolument au-dessus des lois.

Les révérends pères s'adressèrent aux évêques, aux grands dignitaires de l'Eglise, et leur représentèrent l'Université comme l'institution la plus perverse, comme un foyer de pestilence, comme la plus implacable ennemie de la foi catholique; ils attaquèrent les écoles, les institutions, les collèges, les académies, la Sorbonne, l'Ecole normale, le Collège de France; enfin ils répandirent tant et de si horribles calomnies, qu'ils parvinrent à alarmer les consciences et à amenter contre l'Université un certain nombre de prélats, quelques hauts fonctionnaires de l'Etat, et beaucoup de familles de l'aristocratie. Le pape se mêla à la dispute pour encourager la noire milice. Le bas clergé français demeura seul indifférent pour une querelle dans laquelle ses intérêts n'étaient ni engagés ni compromis.

La polémique devint ardente; dans les deux camps les champions ne firent pas défaut; les journaux enregistrèrent les attaques et les défenses; enfin la question fut portée à la tribune française par des orateurs d'un grand renom, A. Thiers, Casimir Périer, Dupin aîné, Lamartine et quelques autres. Là se produisirent des révélations étranges; on apprit que la France était considérée par les Jésuites comme fai-

sant partie de leur patrimoine, et qu'ils l'avaient divisée en deux provinces, celle de Paris et celle de Lyon; on connut l'organisation de la compagnie.

Les établissements des bons pères étaient compris sous les rubriques suivantes :

Les maisons *professes*, qui ne possèdent ni biens-fonds ni fortune, et dans lesquelles vivent les pères jésuites, les profes de l'ordre;

Les *résidences*, qui sont des établissements d'une moindre importance et qui ont le droit de posséder des propriétés mobilières et immobilières;

Les *maisons* proprement dites, qui sont des établissements provisoires dans les contrées où la compagnie veut s'installer définitivement;

Les *missions*, qui sont formées par quelques affiliés chargés d'étudier les circonstances qui peuvent aider à une occupation définitive et qui doivent tenir le général au courant des progrès accomplis dans le but proposé et indiqué à l'avance.

Une mission arrive à constituer un *collège*, ou une pépinière de la compagnie, une maison de noviciat ou une résidence, par l'adjonction de nouveaux membres et le recrutement de sujets sur les lieux mêmes.

Les *séminaires* forment une catégorie particulière d'établissements dans lesquels la société donne ses enseignements théologiques.

Quant aux membres de la compagnie, on peut les diviser en trois grandes classes :

- 1° Les prêtres, parmi lesquels sont les profes;
- 2° Les écoliers et les novices;
- 3° Les frères occupés des services domestiques et des soins matériels dans les établissements.

Tels étaient les redoutables ennemis de la société moderne contre lesquels s'éleva le député Thiers, dans une séance célèbre dans les annales parlementaires. Le discours prononcé à cette occasion doit rester comme un monument historique destiné à servir d'enseignement aux peuples, pour les mettre en garde contre les tentatives de restauration de cet ordre exécrable et exécuté.

« Je crois devoir interpellier le Gouvernement, dit l'orateur, sur l'exécution des lois relatives aux Corporations religieuses non autorisées, sur l'existence en France d'une société déjà vaincue en 1763, écartée par tous les gouvernements qu'elle a voulu asservir, condamnée par l'Eglise elle-même et qui cherche à se mettre à la tête d'une agitation dangereuse.

« La congrégation des Jésuites a été l'objet d'une réprobation si puissante, si universelle, que la cour de Rome elle-même avait dû en prononcer la dissolution. Rétablie en 1814 par l'Eglise romaine, cette société s'était de nouveau introduite en France, sous la Restauration. Les Jésuites étaient d'abord entrés comme individus, puis comme communauté religieuse, et enfin ils avaient cherché à s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Sous la Restauration même, l'opinion s'était prononcée contre eux avec une grande force, avec une grande unanimité, et le Gouvernement avait dû leur retirer l'éducation par les ordonnances de 1828; mais ils étaient restés en France comme congrégation religieuse.

« En 1830, il en existait un petit nombre, quelques-uns réunis ou isolés comme individus, les autres vivant en communauté.

« Le Gouvernement avait connu cette existence, mais deux considérations l'avaient fait hésiter à exécuter immédiatement et rigoureusement les lois : Premièrement, la difficulté de constater juridiquement leur existence avouée; secondement, la crainte de troubler la paix entre l'Eglise et l'Etat. Mais depuis quelques années, l'extension de la congrégation a été considérable. Elle est assez nombreuse pour avoir été obligée de diviser la France en deux provinces, celle de Paris et celle de Lyon; elle compte vingt-sept *maisons* répandues dans les différents départements ou à Paris, un nombre considérable de *maisons professes*, et le chiffre de ses affiliés tend chaque jour à s'accroître. A cette existence latente qui pouvait être contestée devant la justice, et qui aurait ajouté à la difficulté de la poursuite la difficulté de la constatation, a succédé une existence avouée, juridiquement démontrée, de cette corporation défendue par les lois du pays.

« En présence de cette situation, ne pas agir ce n'était plus renoncer par tolérance à l'exécution immédiate et rigoureuse des lois, c'était les rapporter; c'était prononcer le rappel des Jésuites en France.

« Le moment est venu de se servir des lois, car une collision existe et il y aurait danger véritable à fermer les yeux. Une collision a eu lieu. Est-ce pour avoir exécuté avec trop de rigueur les lois sur le clergé? Non, car voici ce qui se passe. Un mouvement religieux commençait à s'accomplir. Quelques esprits s'en exagérant l'importance y avaient vu l'aurore d'une puissance nouvelle et avaient conçu la pensée d'obtenir pour le clergé l'éducation de la jeunesse. Que fit-on? On outragea une des grandes institutions de l'Etat, l'Université. Qui faisait cela? Des écrivains obscurs et sans mission? Non: des pasteurs, des évêques, c'est-à-dire des hommes à qui leur qualité, par cela même qu'elle est plus auguste, impose des règles plus sévères.

« Les ministres de la religion qui s'étaient rendus aussi coupables furent appelés devant le conseil d'Etat qui déclara l'abus. Ce tribunal fut-il respecté? Non: par des actes collectifs qu'interdisent les lois, par des déclarations signées par tous les évêques d'une province, l'abus fut renouvelé. Dans ces actes déplorables, l'oubli des lois était devenu manifeste, la collision était flagrante. Il fallait mettre ordre à un pareil état de choses, et il n'y avait de remède que dans l'application immédiate et sévère des lois. »

Après Thiers, un autre député, Dupin, qui était considéré comme le plus grand légiste de l'époque, prit la parole; il déclara que l'existence de la société des Jésuites constituait une illégalité flagrante et appelait une prompte et énergique répression. « Ces hommes infâmes, ajouta-t-il, existaient sous la Restauration, pour ainsi dire, d'une manière honteuse; aujourd'hui ils ne se cachent plus. A Paris même, sous les yeux de l'autorité, — comme l'a révélé un vœux récent, — ils possèdent un établissement considérable organisé suivant les règles de la société, avec son provincial, son économiste, son supérieur, tous les dignitaires et affiliés; maison qui administre les affaires de la congrégation pour la France et l'étranger. Voilà donc une association qui brave les lois: la violation est flagrante, il faut exécuter la loi. »

A ces accusations formulées du haut de la tribune française par des hommes considérables, notre grand historien Michelet vint ajouter les révélations recueillies aux sources les plus authentiques, et il signala à l'Europe les spéculations auxquelles se livraient les membres du clergé et de l'épiscopat. « Des prélats, dit-il dans son livre sur les Jésuites, spéculent sur les terrains et sur les constructions; des lazaristes sur les agences de recrutement militaire et autres entreprises; les successeurs de saint Vincent de Paul, les directeurs de nos sœurs de charité, ont été pour leur charité tellement bénis de Dieu, qu'ils ont maintenant un capital de vingt millions. Leur général actuel, le Père Etienne, alors procureur de l'ordre, était naguère agent des lazaristes dans une compagnie de distillerie.

« Malgré sa prospérité, la compagnie de Jésus ne cesse de regretter le pouvoir et l'opulence qu'elle a perdus. Sa puissance s'étendait sur tout l'univers, que les Jésuites avaient divisé en provinces; cette division dominait toutes les autres divisions de peuples et d'Etats. Il y avait des contrées qui leur étaient soumises; leurs vaisseaux naviguaient sur toutes les mers, et à côté de chaque établissement religieux, ils fondaient un comptoir de marchands. Le trafic a toujours été le pouvoir temporel des Jésuites.

« Parmi les généraux qui ont été placés à la tête de la compagnie, on ne trouve pas un seul français. Les Italiens y sont en majorité. Les papes sont romains. Les Jésuites qui forment la milice prétorienne du saint-siège n'ont rien omis de ce qui pouvait les unir étroitement à Rome. »

Tels étaient les champions que le pape Grégoire appela à son aide pour entamer la croisade noire dirigée contre les populations des Etats de l'Eglise. Il s'agissait de travailler sur une large échelle à l'abrutissement du peuple, pour étouffer les ferments de rébellion, et ces ouvriers de la vigne du Seigneur convenaient admirablement à cette besogne. Les bons pères jugèrent que, pour parvenir à leurs fins, ils devaient faire revivre les superstitions du moyen âge et ressusciter les madones et les saints à miracles; ils se mirent à fabriquer les engins sacrés et les expédièrent aux curés des bourgades avec les instructions sur les moyens de s'en servir; mais ils n'osèrent pas employer les mêmes mesures à l'égard des villes dont les habitants plus éclairés que les gens de la campagne étaient moins faciles à tromper. A ceux-là étaient réservés les garnisons autrichiennes, les conseils de guerre, les condamnations, les fusillades, les empoisonnements, les amendes et les confiscations. C'était l'affaire des légats, des cardinaux, des archevêques et des évêques promus au gouvernement des cités; à chacun sa part; les Jésuites avaient leur mission à remplir et ils se mirent à l'œuvre avec un ardeur, une sorte de rage qui témoignait de l'importance qu'ils attachaient au triomphe. Bientôt chaque village, chaque bourgade dans toutes les provinces des Etats pontificaux se trouva pourvu d'un automate à secret: ici une madone tournait les prunelles; là un christ laissait échapper des gouttes de sang de ses plaies; ailleurs un apôtre agitait la tête, un disciple levait les bras; plus loin un martyr tirait la langue; la plupart des habitants du paradis étaient figurés dans les postures



Les Missions organisées par les Jésuites en France

les plus étranges, les plus bizarres, souvent grotesques ou obscènes; les artistes avaient leurs moments d'égarément; aux statues de saints ou de saintes on joignit les figures des animaux sacrés de la Bible. Le serpent qui séduisit notre mère Ève, le corbeau de l'arche de Noë, la baleine qui avala et revomit Jonas, les lions de Daniel le prophète, l'âne de Balaam saint prophétisa, le dragon qui terrassa l'archange saint Michel, le coq qui chanta pendant que saint Pierre reniait le Christ, le chien de saint Roch et le cochon de saint Antoine, la vache même qui allaitait l'enfant Jésus, d'après l'Évangile. Tous ces animaux sacrés étaient reproduits par la peinture ou la sculpture, en bois, en plâtre, en pierre, en marbre; il y en avait pour tous les goûts, pour toutes les bourses, car les Jésuites ne donnaient pas mais vendaient leur marchandise. Propagande et spéculation, suivant leur coutume. Et les curés, leurs clients, faisaient aussi de leur côté une affaire d'or, en traitant avec les révérends, car l'exhibition des images sacrées était pour eux la source de gros profits. Les dévots imbeciles accouraient dans leurs églises et achetaient à beaux deniers comptant les prières des tonsurés et leur intercession auprès du saint à miracle. Tout allait au mieux. Abrutissement du peuple et ripaille sur toute la ligne pour les gens d'Eglise.

Le spectacle était curieux en effet, et ceux auxquels il était donné d'assister aux miracles auraient eu mauvaise grâce à se refuser de payer leur place. Dans cette sainte ménagerie chaque animal avait sa partie: le Saint-Esprit, sous la forme d'un pigeon, ouvrait et fermait les ailes, le coq de saint Pierre chantait, le serpent du paradis terrestre sifflait, la vache de la sainte crèche beuglait, l'âne faisait entendre ses braiments, les lions de Daniel rugissaient, le chien de Roch donnait la patte, l'agneau sans tache figurant Jésus-Christ bêlait; le tout était matière à attendrissement pour les fidèles et prêtait à rire aux mécréants, aux indévots. Prodiges et miracles abondaient dans ces contrées bénies placées sous la domination du pape; les gens des campagnes étaient enthousiasmés, ravis; les processions se multipliaient ainsi que les neuvaines aux sacrés sanctuaires et les pèlerinages aux grottes saintes; les quêtes étaient splendides, les cierges brûlaient par milliers autour des chapelles; les messes, et de celles qui sont payées le plus cher, affluaient aux sacristies; les dons en argent et les offrandes en nature remplissaient la bourse, les celliers ou les greniers des curés; l'âge d'or paraissait être revenu pour les saints hommes qui vivent de l'autel en exploitant l'imbecillité humaine, sous le beau ciel de l'Italie.

Mais une chose à laquelle les révérends pères jésuites n'avaient pas songé, la concurrence, vint troubler le trafic des entrepreneurs de miracles; la concurrence engendra la jalousie, excita les colères, et les collisions s'ensuivirent. Il arriva, dans certaines paroisses, que des fidèles se laissèrent entraîner à venir admirer le saint miraculeux ou la madone larmoyante d'une paroisse voisine; le pasteur mis en éveil par ces défections et redoutant de voir l'exemple de ces apostats suivi par d'autres dévots, cherchait à jeter d'un discrédit sur l'engin de son confrère et dénigrait le saint du curé voisin; celui-ci, tenu au

courant des attaques dont son patron était l'objet, cherchait à le venger en proférant les plus grossières injures contre le bienheureux ou la madone de son confrère; la guerre était déclarée entre les deux pasteurs, et, naturellement, les gens de chaque village prenaient fait et cause pour leur curé respectif. La mine était chargée, il ne fallait qu'une étincelle pour y mettre le feu et la faire éclater. Or les processions étaient les nuages qui recélaient l'orage, et leur rencontre produisait l'étincelle qui faisait sauter la mine. Lorsque le hasard amenait au même instant les processions de deux villages, en hostilité ouverte, sur la limite du territoire des paroisses, il arrivait parfois que les deux curés s'interpellaient au sujet de leur patron ou de la madone, chacun soutenant le sujet miraculeux en vénération dans sa paroisse; aucun ne voulait céder à son rival, la dispute s'échauffait, après les arguments arrivaient les mots mal sonnants, puis les grossièretés et les injures; les épithètes pleuvaient; le saint était traité de pleutre, de van-pièdes, de révolutionnaire, la madone était appelée drôlesse, coureuse d'aventures, catin, et même d'un nom qui s'écarte trop des bienséances. Alors les deux adversaires en venaient aux mains; les bedeaux, les chantres, les massiers, les enfants de chœur, les pénitents des confréries et les assistants de l'une et l'autre procession se précipitaient les uns sur les autres; la mêlée devenait générale; on se faisait arme de tout ce qu'on avait sous la main, crucifix, masses de bedeaux, encensoirs, goupillons, bannières et chandeliers; la bataille ne se terminait qu'après force horions, blessures et, quelquefois, mort d'hommes.

Les collisions devinrent si fréquentes et les scandales si grands, qu'il fallut renoncer à l'exhibition des saints à miracles; le pape dut intervenir et ordonner l'enlèvement de tous les engins miraculeux, qu'il fit mettre dans une galerie du Vatican où les vit un de nos grands romanciers, dans une visite qu'il fit au saint-père à Rome et dont il nous a fait la narration que nous reproduisons fidèlement :

« Le pape m'ayant accordé une audience que j'avais sollicitée, je fus présenté par notre ambassadeur à Grégoire XVI; je me prosternai, suivant l'usage, et baisai respectueusement sa mule; puis me relevant, nous entamâmes la conversation en latin, puis à naprière, Sa Sainteté voulut bien la continuer en italien. Le saint-père me parla, entre autres choses, des scènes scandaleuses qui avaient eu lieu sur plusieurs points de ses États, à l'occasion de saints et de madones à miracles, et qui avaient amené de sanglantes collisions entre les processions de différentes paroisses. Pour faire cesser les scandales, me dit le pape, j'ai pris le parti d'ordonner qu'on transférât à Rome les madones et les saints qui avaient fait les miracles; je les fais apporter dans mon oratoire au Vatican, alors je me mets à genoux devant les saintes images et je commence mes oraisons en adjurant le bienheureux ou la vierge de renouveler devant moi les miracles qu'ils ont bien voulu accomplir devant les pauvres gens de la campagne. Si le saint ou la madone ne veut pas reproduire le miracle devant moi qui suis le souverain père des fidèles, je le fais déposer dans une galerie du palais que je vais vous montrer, et qui en est encombrée; car,

ajouta très-magnément le saint-père, je n'en ai encore vu aucun remuer ni pied ni patte. »

De qui empêchait le renouvellement des prodiges devant le pape, c'était l'absence du compère chargé de faire jouer le truc particulier à chaque image. Or, pour la mise en scène, aujourd'hui comme au moyen âge, il était nécessaire de connaître le secret et de faire jouer le mécanisme. Pour l'édification des bons catholiques, nous allons indiquer les moyens de produire à volonté les miracles, par suite, d'agir sur l'imagination des gens simples et ignorants, et de leur extorquer de l'argent, comme faisaient les prêtres au moyen-âge et les curés, les moines et les Jésuites, dans les Etats du saint-père.

Article reproduit textuellement du catalogue du musée de Cluny, imprimé en 1872.

« 3734. Christ prédicateur en bois sculpté et peint du onzième au douzième siècle.

« Ce christ, haut de 30 centimètres, est placé sur une croix de bois dont la base est formée par un socle destiné à être fixé sur la balustrade de la chaire. La tête du Sauveur est mobile et s'agite de haut en bas au moyen d'un ressort intérieur qui fait également mouvoir les yeux d'émail et la langue, qui se tire et rentre par l'effet d'une légère pression. — Ce ressort existe encore; il pouvait être mis en mouvement sans l'aide des mains, la croix étant percée dans toute sa longueur pour le passage d'une tige en fer qui, traversant le socle, obéissait à la pression du pied du prédicateur. Ce curieux petit monument, précieux pour l'histoire des mœurs du moyen âge, et qui remonte à une époque à laquelle il était souvent nécessaire d'agir d'une manière sensible sur l'imagination des habitants des campagnes, a été retrouvé dans une petite église de village, au milieu des montagnes de l'Auvergne, et il a été donné au musée par M. Mallay, architecte à Clermont-Ferrand. »

Le musée de Cluny possède un autre objet de même catégorie extrêmement curieux.

C'est un meuble d'aspect monumental dans le goût pompéien et dont les petits théâtres des marionnettes peuvent donner une idée assez exacte.

Le devant est formé de deux panneaux qui semblent n'en faire qu'un seul. Une frise assez finement sculptée, mais empatée d'une épaisse couche de badigeon chocolat, court autour du meuble, encadrant des peintures dans le style byzantin, qui se détachent sur fond d'or. L'une de ces peintures représente le Christ, les mains liées et couronné d'épines; l'autre reproduit les instruments de la Passion disposés en trophée : la croix, les clous, le marteau, etc.

Regardez pieusement cette image sainte; recueillez-vous devant ces insignes de la Rédemption. Puis au signal donné par un curé :

Patras! dzin! boum!...

Le panneau supérieur craque et s'abîme avec un fracas épouvantable, et, sur ce coup de tonnerre, un diable, un énorme diable, sort de ce trou comme de l'enfer. Il s'élançait sur vous hurlant, comme un maudit; les prunelles roulent dans ses yeux horribles, allumés et sanglants; il tire une langue rouge et pointue!... C'est un effroi, une épouvante dont le secret n'a pourtant rien de diabolique; un grossier système de contre-poids, une anche placée dans la

bouche du diable, un tuyau et un soufflet qui s'y adapte, voilà tout l'inférial mystère.

Cette singulière machine date de la fin du seizième siècle; elle servait à faire des miracles. Qui peut dire combien d'écus valut aux bons pères la terreur qu'ils causaient en faisant apparaître subitement le grand tourmenteur de l'autre monde?

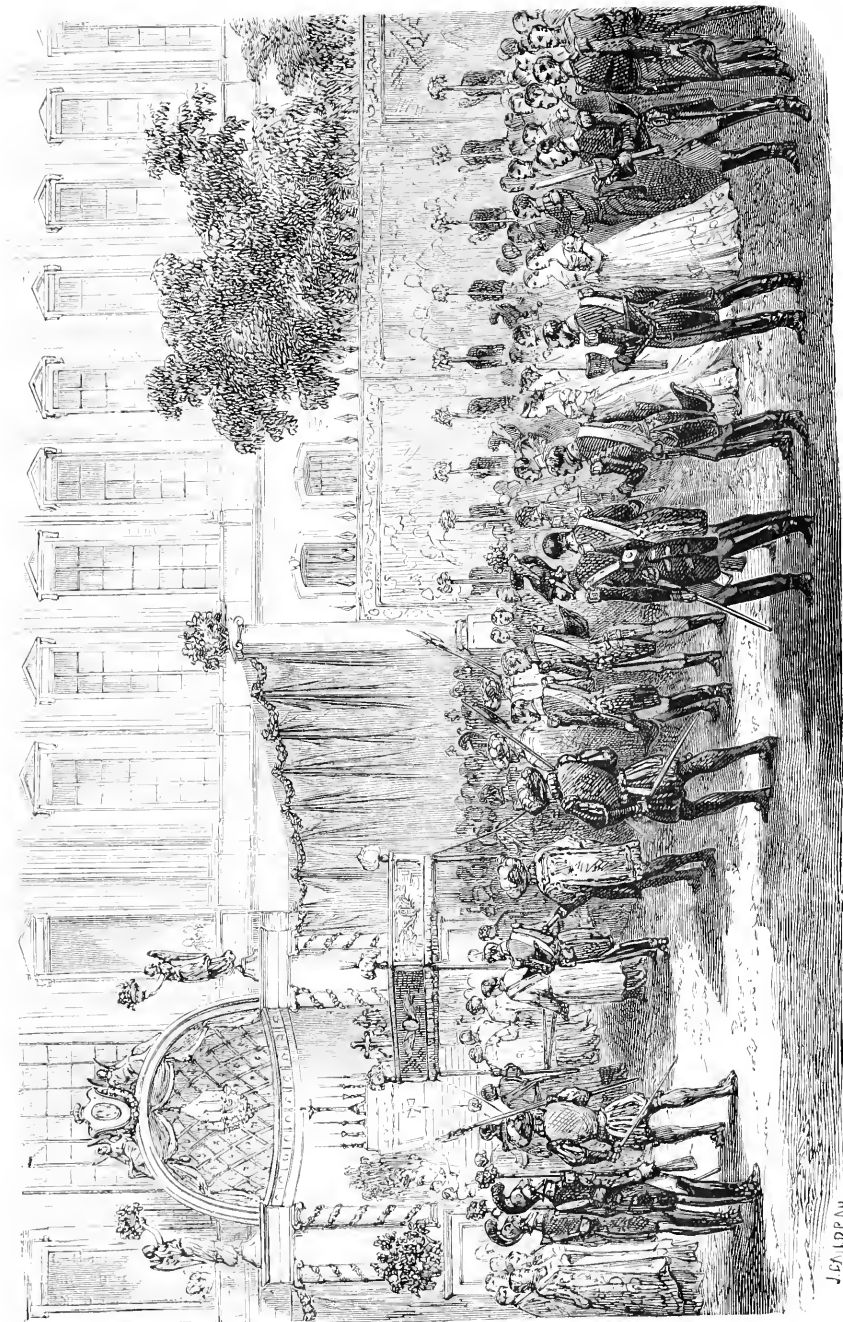
Des marchands, voyageant en Italie, cette terre bénie de la fourbe sacerdotale, achetèrent cette curiosité dans un couvent de moines, où, vu le progrès des lumières, on avait renoncé à s'en servir. Ils l'amènèrent en France, avec l'idée d'en faire une spéculation, et de monter, moyennant rétribution, ces marionnettes sacrées et diaboliques; mais l'empire ne voulait pas qu'on badinât avec les choses saintes, et l'autorisation fut refusée, sous prétexte de l'effet trop saisissant du grand diable. C'est alors que les propriétaires de Satan se décidèrent à traiter avec le musée de Cluny, qui est actuellement en possession de cette curieuse machine à miracles.

Les Jésuites, rendus furieux par leur échec dans la campagne qu'ils avaient entreprise, se rejetèrent sur les moyens violents de répression pour combattre l'esprit libéral des populations italiennes; préalablement ils firent leur déclaration de guerre à la société moderne dans toutes les règles, dans une conférence qu'ils tinrent à Chieri. Voici en quels termes le Père Roothoan, général de la compagnie, termina le discours qu'il prononça à cette occasion: « Vraiment notre siècle est étrangement délicat! S'imagine-t-il donc que la cendre des bûchers soit tellement éteinte qu'il n'en soit pas resté le plus petit tison pour allumer une seule torche? Les insensés! En nous appelant Jésuites, ils croient nous couvrir d'opprobre. Mais ces Jésuites leur réservent la CENSURE, des BAILLONS et le FEU.... Un jour nous serons les maîtres des nations.... »

Hélas! les malheureux peuples de l'Italie savaient depuis longtemps ce que leur réservaient leurs implacables ennemis, et la déclaration du Père Roothoan ne pouvait que les confirmer dans leur résolution de lutter à outrance contre leurs oppresseurs et de travailler au renversement de la papauté. Du reste les haines amoncelées dans les cœurs contre les gens d'Eglise, prêtres et moines, prélats, cardinaux et pape, se manifestaient presque journellement et sous toutes les formes; toutes les classes de la société, noblesse, bourgeoisie et populaire, s'étaient réunies contre l'ennemi commun; cet antagonisme apparait dans les documents relatifs aux différents soulèvements qui eurent lieu sous le règne de Grégoire XVI et qui amenèrent l'intervention de l'Autriche et de la France dans les affaires d'Italie. Il ne fallut pas moins que le secours de deux grandes puissances pour soutenir le pouvoir abhorré du pape.

Nous croyons nécessaire la reproduction de quelques-uns de ces documents historiques, pour servir de leçon aux peuples; il est bon d'apprendre aux hommes comment on doit agir pour renverser les trônes, et de quelle manière on doit s'y prendre pour conquérir la liberté ainsi que tous les biens qui en découlent.

« CONTRE LE DESPOTISME, L'INSURRECTION EST LE PLUS SACRÉ DES DROITS ET LE PLUS SAINT DES DEVOIRS. Déclaration de notre immortelle Convention.



Une procession à Paris, conduite et dirigée par les Jésuites

J. B. LIPPIN



Les citoyens de Bologne, d'Ancône, etc., en armes, gardent les portes de leurs villes après en avoir chassé les soldats du pape

Pour rendre l'enseignement plus complet et plus profitable, nous reproduisons également les notifications et proclamations émanant du pape, ou de ses légats, ou des chefs militaires agissant au nom de Sa Sainteté : dans ces pièces officielles ressortent l'hypocrisie, l'odieux, le grotesque, la cruauté, la fourberie, la férocité, enfin tous les mauvais sentiments, qui sont l'ordinaire apanage des hommes d'Église et des gens de guerre.

« BOLOGNE, 6 février 1831. — On bat la générale ; nous sommes en révolution, et Bologne est la première à donner l'exemple à l'Italie. Tout s'est passé tranquillement ; les citoyens sont armés, et des mil-

liers de patrouilles circulent dans la ville. Des cris de *Vive la liberté ! Vive la nation française qui nous a donné l'exemple !* retentissent de toutes parts. On a formé un gouvernement provisoire. L'avocat Vincini, ancien membre du corps législatif italien, en est le président. Les autres membres sont : le marquis Bevilacqua, le comte Charles Pepoli, allié de la famille de Murat ; le comte Aguechi, ancien préfet impérial en Italie ; le comte César Brianchetti, ancien chambellan de l'Empereur ; François Orioli, professeur de mathématiques ; Antoine Sylvain, professeur, et l'avocat Zanolini.

« Une autre commission a été formée pour l'organisation de la garde nationale. Le général en chef est

le major Louis Barbieri, ancien colonel de l'armée d'Italie, sous le prince Eugène, et les autres officiers supérieurs sont le comte Charles Pepoli, le marquis Alexandre Guidotti, César Ragani, anciens capitaines de cavalerie de l'armée d'Italie, ayant fait les campagnes de Russie, et le marquis Paul Borelli. Dans ce moment on proclame de nouveau la formation de cette commission, dans le sein de laquelle ont été pris les commandants des quatre quartiers de la ville. Tout cela s'est fait avec le plus grand ordre; la population entière est dans les rues, décorée de la cocarde tricolore italienne, bleue, blanche et verte; les femmes elles-mêmes en sont parées. Le drapeau aux mêmes couleurs flotte sur la grandetour et sur l'hôtel de ville. Demain il y aura grandes réjouissances et grandes mascarades. **LES ARMES DU PAPE SONT ABATUES** dans tous les lieux où elles étaient placées.

« Mgr Cécarelli, vice-légat, à l'exemple de Charles X, est parti de Bologne, accompagné de deux habitants distingués de la ville, et est arrivé paisiblement aux frontières de Toscane avec une escorte de gendarmerie. Ce sont Blanchetti et C. Pepoli, membres du gouvernement provisoire, qui ont consenti à l'accompagner.

« Toutes les troupes de ligne et la gendarmerie se sont réunies à la garde nationale.

« Dans ce moment le bruit se répand que la Romagne et une partie de la marche d'Ancône sont en insurrection. On vient de faire un appel à tous les anciens officiers. Les étudiants s'organisent. La révolution est complète; toutes les classes y prennent part. Cela paraît un songe. Nous nageons dans la joie, et toutes les femmes la partagent. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'un changement aussi entier de gouvernement a eu lieu sans la moindre violence, sans l'effusion d'une seule goutte de sang.

« Dans peu de jours nous aurons 20 000 hommes de garde nationale. Tous les hommes de 18 à 50 ans sont appelés à en faire partie. Bologne a une population qui s'élève à 60 000 âmes. »

« **PARME**, 6 février. — Le mouvement insurrectionnel était combiné pour la soirée du 5 et devait éclater à la fois à Modène, à Reggio, à Parme, à Bologne, dans toute la Romagne, dans la marche d'Ancône, jusqu'à Pérouse. Le 3, plusieurs arrestations ont été faites à Modène par ordre du duc; on a craint une trahison, et l'alarme s'est répandue dans la ville. Il a été décidé que le mouvement s'exécuterait dans la nuit du 3 au 4; on a aussitôt envoyé des avis à tous ceux qui devaient y prendre part; le même jour, à quatre heures du soir, les généraux Fontanelli et Zucchi ont reçu du grand-duc l'ordre de partir; et ils ont en effet quitté la ville.

« A neuf heures du soir, l'attaque a commencé et elle a duré jusqu'à deux heures du matin; pendant tout ce temps le canon et la fusillade se faisaient entendre dans toutes les rues de la ville.

« La cause de la liberté aurait triomphé ce jour-là si le duc, ayant été averti par des espions, n'avait fait investir la maison de Cyrus Menotti. On assure que le duc en personne s'est présenté pour sommer Menotti de reconnaître son duc, mais que celui-ci répondit qu'il ne connaissait point de duc....

« Les habitants de Carpi et de Sassuolo paraissent

avoir été seuls prévenus à temps du mouvement prématuré qui s'est opéré le 3; ils ont égaré leur garnison et dans la nuit même ont couru sur Modène; mais ils n'ont pas pu forcer les portes, ni escalader les murailles n'ayant pas d'artillerie à leur disposition. Ils ont seulement tué quelques soldats qui gardaient la ville à l'extérieur.... »

« **REGGIO**, 6 février. — Reggio a fait son mouvement; la garnison a été désarmée et chassée; le commandement supérieur a été donné au colonel Bolonigni; la garde nationale veille sur la tranquillité publique et 400 hommes armés se sont portés sur Modène. Il paraît que le peuple de cette dernière ville a pris part au mouvement et que le tyran avec un petit nombre de soldats s'est enfermé dans un lieu fortifié. La ville est au pouvoir du peuple.... On nous a dit que le duc étant parvenu à s'emparer des principaux patriotes les a fait charger de chaînes et a voulu les faire conduire à Mantoue, mais que le père et l'oncle de Menotti qui étaient à Carpi sur le chemin de Mantoue ont appelé le peuple aux armes; que le convoi a été assailli et les prisonniers délivrés, sauf Menotti qui avait été emmené à Mantoue. Si la Romagne arbore aussi l'étendard de la liberté, la cause aura triomphé partout....

« Dans les Etats insurgés de l'Italie, dans toute la Romagne, à Bologne, Modène et dans toute la marche d'Ancône, la République cispadane a été proclamée. »

« **FAENZA**, 7 février, ville de 22 000 habitants. Romagne. — Enfin notre Italie a secoué le joug... Samedi matin, 5 du courant, ayant appris que Bologne et Modène étaient en révolution, les citoyens s'assemblèrent en grand nombre au palais du gouvernement; le prolégat nomma une commission entre les mains de laquelle il déposa le pouvoir. Le peuple par un élan spontané courut aux armes; à deux heures la troupe était désarmée, quatre coups de fusil ont été tirés, mais personne n'a été blessé. A Forlì, cinq hommes ont été tués. Enfin depuis Bologne jusqu'à Rimini, en y comprenant tout le pays de la haute et basse Romagne, la population a suivi l'exemple de Bologne; Pezzaro, Ancône, Macerato, Pérouse ont aussi fait leur mouvement. Ici, le comte Joseph Rondinini a pris le commandement en chef de la garde nationale. »

« **REGGIO**, 8 février. — Le drapeau tricolore flotte en Romagne, à Bologne, et dans les Etats de Modène.... On espère que d'un jour à l'autre Parme aura embrassé notre cause. Aujourd'hui on a répandu le bruit qu'un mouvement avait éclaté à Milan, à Vérone et à Ferrare.... La cause italienne a triomphé. Les tyrans ne nous opprimeront plus. Partout on organise la garde nationale!... Le mouvement de Modène devait avoir lieu samedi soir. Le jeudi on a arrêté quelques bons patriotes et on a pris des mesures pour opérer le mouvement dans la nuit même. On s'est réuni le soir dans la maison de Menotti; à neuf heures les dragons sont entrés dans la maison; ils ont surpris les patriotes et sont arrivés jusqu'à la porte de la chambre où ils étaient réunis. A ce moment Cyrus Menotti saisit ses pistolets qu'il déchar-

gea sur les assaillants; ceux-ci tirèrent plusieurs coups de fusil contre les portes des appartements, mais bientôt culbutés par les patriotes ils furent repoussés au dehors; alors réunis avec les pionniers, ils se rangèrent en bataille et entourèrent la maison. Les patriotes soutinrent leur feu pendant trois heures avec le plus grand courage. Le duc, voyant l'obstination de ce petit nombre de héros, fit venir de l'artillerie, et la maison de Menotti étant presque abattue, les patriotes durent céder à la force et au nombre; ils furent horriblement traités par les soldats, de sorte que ceux qui n'avaient pas été blessés dans le combat, une fois rendus et désarmés, ont été couverts de blessures. »

« MODÈNE, 9 février. — Différents citoyens réunis à l'hôtel de ville ont nommé un gouvernement provisoire composé d'un dictateur et de trois consuls; l'avocat Biaggio Naldi a été nommé dictateur. Les consuls sont : Pierre Mancaosi, l'avocat Ferdinand Minghelli, le marquis A. Morano; cette décision et le nom des nouveaux magistrats ont été aujourd'hui imprimés, publiés et affichés. » (*Gazette de Milan.*)

« BOLOGNE, 10 février. — Notre révolution vogue à pleines voiles : moi, qui ai vu 1796, je ne puis comparer cette époque à celle d'aujourd'hui ; en deux jours 20 000 individus sont inscrits sur les registres de la garde nationale ; sous huit jours la seule ville de Bologne aura 40 000 hommes armés. On a formé un comité militaire composé des généraux Grabinski et Gondolfi. Tous les officiers de l'ancien royaume d'Italie sont appelés pour organiser les régiments de ligne ; on commence à réunir les dons-volontaires et les souscriptions spontanées ; une commission est nommée pour les recevoir. Tous les employés ont mis à la disposition du gouvernement les deux tiers de leur traitement. Notre ville ressemble à Naples, tant il y a de bruit, de mouvement et de foule dans les rues ; on voit arriver de toutes parts des hommes de la campagne qui viennent se joindre à nous, des courriers, des estafettes. Dans la ville et au théâtre retentissent les chants de Rossini, les airs du *Siège de Corinthe* qui enivrent un peuple confiant dans son avenir. Chute du pouvoir temporel du pape ; République !

« La liberté de la presse, la diminution des gabelles, la sûreté des propriétés, voilà le sujet de notre enthousiasme et de la joie des commerçants persuadés, ainsi que les artistes, que toutes les branches de leur industrie vont désormais se développer dans toute leur indépendance et leur prospérité.

« Déjà nous avons une foule de journaux, le *Moniteur*, le *Précurseur*, l'*Italie délivrée*, le *Gazette de Bologne*, et on annonce sous peu de jours une autre feuille qui sera un journal d'opposition. Depuis Bologne jusqu'à la Catholica, bourg situé auprès de Pesaro et à 18 lieues d'ici environ, nous sommes libres. Modène et Ferrare ont aussi arboré l'étendard de la liberté.

« Nous avons repris les anciens emblèmes de notre ville. C'est un lion qui aujourd'hui soutient un drapeau tricolore sur lequel est écrit le mot LIBERTÉ.

Au milieu de ce concert de cris de victoires et d'enthousiasme, le pape essaye de faire entendre des paroles mielleuses et hypocrites, pour ramener à son gouvernement les populations insurgées.

« ROME, 12 février. — Grégoire XVI à ses bien-aimés sujets.

« Appelé malgré notre faiblesse par la divine Providence au souverain pontificat et au gouvernement des Etats qui en forment le patrimoine, notre sollicitude pour eux nous engage à ouvrir notre cœur et à leur faire connaître sans retard de quels sentiments nous fûmes pénétré pour eux, depuis le moment que se déploya sur nous la volonté de Celui dans les mains de qui reposent les destinées des hommes. Placé de manière à être à leur égard plus que souverain, c'est-à-dire père tendre et affectionné, nous primes les entrailles d'un père qui n'aspire qu'au bonheur de ses enfants, qui n'a de sollicitude que pour eux. Nous nous sommes fait tout à tous ; nous tournâmes à l'instant toutes nos pensées sur les différentes classes de ceux que Dieu nous a donnés pour enfants, et ce fut dans l'amertume de notre esprit que nous vîmes le résultat des circonstances qui, sous tant de formes et en tant de lieux, ont porté la misère et le désordre.

« Nous nous rappelâmes nos glorieux prédécesseurs dont la mémoire nous sera toujours chère ; tous avaient mis en œuvre les moyens que pouvaient suggérer à leur esprit bienfaisant l'étendue de leurs vœux et leur tendresse paternelle pour le peuple. Cependant, persuadé que des mesures ultérieures de prévoyance seraient nécessaires pour le soulagement de nos sujets, nous nous en sommes occupé et nous nous en occuperons incessamment, malgré les soins nombreux que réclame de nous le gouvernement de l'Église, qui nous fournit une réunion de tant d'autres et de si graves méditations. Dans la mollicité de nos ressources et dans la multitude des événements malheureux qui les épuisent encore plus, Dieu sait tout ce que nous nous proposons d'exécuter, non-seulement pour attirer sur nous les bénédictions du ciel, mais encore la grâce de la terre sur ceux que Dieu nous a confiés, et les faire vivre heureux à l'ombre de la paix et dans un repos qui soit pour eux une source d'abondance. Telles sont les idées que nous avons déjà manifestées, les instructions que nous avons transmises et les mesures que nous avons recommandées à quiconque, à raison de ses différents emplois, doit en être l'exécuteur, afin que chacun, en général, et plus particulièrement ceux que la Providence a placés dans la classe des indigents, éprouvent jusqu'à quel point leur père veille avec sollicitude à soulager autant qu'il est possible leurs besoins.

« Mais, précisément, lorsque nous nous occupions de la douce pensée de consoler nos enfants, lorsque nous arrêtons les mesures pour accélérer cet heureux résultat, il nous est arrivé les plus tristes nouvelles de funestes révolutions survenues dans quelques provinces de nos Etats. Confiant néanmoins dans le secours qui donne la force au milieu des afflictions, nous nous sommes humilié sous la main puissante du Seigneur, en considérant que c'était ainsi qu'étaient marqués les précédents moments de notre pontificat, précisément un jour avant celui destiné à honorer dans notre misère, avec la solennité d'augustes cérémonies, la dignité du prince des apôtres, que n'affaiblit point l'indignité de son héritier. Mais dans un si grand trouble une pensée nous rassure, c'est que le Père divin qui, dans ses conseils impénétrables à la courbe vue des hommes, donne la vie ou la mort, sait aussi,

par les traits affectueux de sa divine miséricorde, relever de l'abîme ses serviteurs qu'il y a d'abord laissé tomber, et ne permet pas que leurs forces soient au-dessous de leurs tribulations.

« C'est aussi dans ces sentiments que nous parlons à ceux qui, par imprudence, se sont éloignés de notre sein, et qui, pour cela, n'ont pas cessé et ne cesseront pas d'être chers à celui qui conserve pour eux un esprit de charité et de miséricorde. Certain que l'ignorance où ils étaient qu'un nouveau père leur était rendu, et que la perte de celui dont ils avaient pleuré la mort était réparée, a rendu leur égarement moins monstrueux, nous leur adressons l'assurance de miséricorde et de pardon telle qu'elle convient à celui qui sait être le vicaire d'un Dieu fait homme, lequel se glorifiait, comme dans sa prérogative particulière, d'être doux et humble. Qu'ils réfléchissent, ces malheureux, quelle blessure ils ont faite au cœur de leur tendre père, quelle tranquillité ils ont perdue, quels périls ils encourent, et, en faisant la comparaison cruelle de l'état de désordre et d'inquiétude dans lequel ils se sont jetés, qu'ils déplorent dans la sincérité de leur cœur le tort qu'ils ont eu de s'éloigner des eaux vives, pour se former des citernes qui fuient.

« N'ayant que des désirs de paix et de conciliation, ne cherchant que le bien de ceux que nous regardons toujours comme nos enfants, nous ouvrons encore sur eux des entrailles d'amour, de douceur et d'indulgence, nous affligeant amèrement de la seule pensée que nous pourrions nous trouver dans la nécessité de recourir à des mesures de rigueur, lorsque nous sommes fermement disposé à étendre auparavant sur ces lieux, comme sur les autres parties de nos domaines, des mesures prévoyantes et paternelles.

« Que le Père des miséricordes écoute nos humbles prières ! Que toute erreur étant dissipée, toute machination ennemie étant éloignée, l'amour de la religion, la soumission, la concorde, soit l'esprit qui anime tous nos sujets, comme le désir de les rendre heureux est ce qui nous dirige dans l'effusion de notre cœur, avec laquelle, accordant à tous la bénédiction apostolique, nous invoquons sur tous la plénitude des consolations célestes. Donnée à Rome, au palais Saint-Pierre, le 9 février 1834 et de notre pontificat le premier.

« GREGORIUS PP. XVI.

« MODÈNE, 13 février. — Notre garde nationale a déjà commencé son service, et bientôt nous aurons des troupes de ligne bien organisées. Nous gardons en otages plusieurs personnages dévoués au duc et qui nous répondent de Menotti. Nous ferons nos efforts pour obtenir par échange ou de toute autre manière le retour de ce généreux citoyen. Sa femme est arrivée ici, le peuple l'a reçue avec les plus vives acclamations ; elle a été obligée de se montrer trois fois sur le balcon. Camille Manzini, Celeste Menotti, Nicole Fabrizi et le docteur Nullini ont été nommés tribuns du peuple pour assister le dictateur dans ses opérations.

« FERRARE, 14 février. — Dans la matinée du 7, un attroupement nombreux se forma sur la place de Ferrare et l'irritation des libéraux était extrême. Une dispute entre un soldat de la garde pontificale et un homme

du peuple donna lieu au prolégat de prendre une mesure de précaution. Il fit entendre des paroles de paix ; déjà le calme se rétablissait ; mais à la nouvelle que les portes de la ville étaient fermées, le peuple se porta en foule à la porte qui communique avec Bologne, et après avoir désarmé la garde papale, il en prit possession, laissant le passage libre aux habitants.

« Le même jour 7, du consentement du prolégat, on forma une *junte de sûreté publique*, composée du marquis Tommaso Calcagnini, du chevalier Joseph Agnelli, du docteur Grégoire Benoni, de l'avocat A. Delfini, du comte Vincent Renato et de J. Trontini.

« On a établi depuis un *gouvernement provisoire de la province et ville de Ferrare*. Les membres qui le composent sont : le docteur Alphonse Guidetti, président ; le comte Vincent Massari, avocat ; Hippolyte Leati, avocat ; Antoine Delfini, le comte Gentile Varano, le chevalier J. B. Bolorini, Gaetan Recchi. »

« FORLÌ, 16 février. — Après la révolution accomplie dans notre ville, le prolégat a signé un acte par lequel il a reconnu le comité provisoire. Depuis cette époque nous gardons parmi nous ce personnage, et nous ne le mettrons en liberté que lorsque les détenus politiques que le pape retient dans les prisons nous seront rendus. Nous sommes tous soldats, notre garde nationale est divisée en garde mobile et garde sédentaire ; plusieurs détachements partis de différents *points de la Romagne* se dirigent sur Rome.... »

« PARME, 18 février. — Le départ de Marie-Louise devait avoir lieu le 14, mais un grand concours de peuple s'opposa à ce qu'elle quittât la ville. En même temps le corps municipal se réunit en s'adjoignant quarante notables. Marie-Louise envoya un message portant son adhésion à cette mesure. Elle approuva aussi la création de la garde nationale et la nomination du commandant en chef. Ensuite elle manifesta le désir de quitter le pays, escortée d'une partie de son régiment, offrant de donner sa parole *sacrée* qu'à peine arrivée à la frontière elle le renverrait à Parme. Le corps municipal lui témoigna ses regrets et lui offrit de la faire escorter par la garde nationale. En effet, Marie-Louise est partie dans la nuit, accompagnée du régiment et de la garde nationale qui lui servirent d'escorte jusqu'aux bords du Pô. De là, elle se rendit à Casal-Maggiore.

« Le corps municipal, attendu l'urgence des circonstances, a organisé un gouvernement provisoire composé de cinq membres. Le président est le comte Lenati, ancien membre du Corps législatif français — quand le duché de Parme faisait partie de l'empire français sous le nom de département du Taro. —

« Le pays se constitue avec tranquillité, le régiment de Marie-Louise est revenu ; ce corps, qui se compose d'environ 1500 hommes, est dévoué à la révolution. »

« FORLÌ, 21 février. — Proclamation du comité provisoire du gouvernement de la province de Forlì :

« PROCLAMATION.

« Peuples de l'Italie, écoutez ! et si vous le pouvez ne frémissez pas.... Dans notre proclamation du 17 courant, nous vous annonçâmes que l'impuis

sante rage du gouvernement despotique déchu tâchait de séduire les cœurs italiens, qui renaissaient à la liberté, par de fausses caresses, des instances flatteuses; nous n'avons pas manqué de vous signaler la perfidie de ces machinations; nous vous avons dit la vérité; mais nous aurions pu vous prédire des atrocités plus grandes que nous devons attendre de ceux qui ont soif du sang italien.

« La dépêche de la cour de Rome du 16 courant au cardinal Benvenuti, légat à latere du pape, que nous avons interceptée et que nous livrons à la publicité, excitera votre indignation, réveillera votre vertu. Vous verrez avec horreur que la paix qu'on vous préparait était une paix de sang et de feu... On a chargé les cardinaux et les évêques d'un mandat impie, la guerre civile devait être organisée comme un moyen unique de défense, par les ministres de la charité, par les chefs de notre sainte religion. Vous serez saisis d'horreur en apprenant la profondeur de la scélératesse qui a inspiré la pensée de ce nouveau genre de guerre. Désespérant d'obtenir le secours des armes étrangères, on a voulu, par une exécration invention, verser à flots le sang italien dans nos riantes contrées. Mais Dieu ne laisse jamais accomplir les trames des impies. La cause des peuples qui veut la vérité dans la religion, la sainteté de ses ministres, et l'exécution des lois, est celle qui lui plaît; il a permis qu'on découvrit cet atroce attentat. Nous devons donc avoir en horreur les complots de la cour de Rome, mais nous ne devons pas craindre! Rappelez-vous l'enthousiasme qui faisait palpiter vos cœurs d'une joie italienne le jour où vous avez brisé l'esclavage.

« Nos fils déjà courants, combattent et vainquent à l'ombre du drapeau national; il n'y a plus parmi nous personne qui ne regarde comme son premier devoir de défendre nos couleurs. Mais, si tandis que nos courageux enfants exposent leur poitrine aux épées ennemies, quelques misérables soutenaient encore le despotisme, répétons que ceux-là ne sont pas Italiens, et que la vengeance publique les attend.

« Palais du gouvernement de Forli, 21 février 1831.

« Signé: L. Aw. Petrucci, président; Pietro chevalier Guavini; Giorani Romagnoli; G. Torquato Fabbri; Pietro Aw. Turchi; Giov. comte Cisterni, Salustio, comte Ferrari.

« N. Regnoli, secrétaire général »

Lettre du cardinal Bernetti au cardinal Benvenuti, tombée entre les mains du gouvernement provisoire de Forli. — « ROME, 16 février 1831. — Mon très-éminent seigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser de Terni et j'ai immédiatement soumis le contenu au saint-père; elle a été une consolation pour lui, au milieu des nouvelles affligeantes qu'il recevait de Pérouse, qui déjà s'était soustraite au gouvernement légitime.

« Dans la nuit prochaine il partira d'ici 150 hommes de troupes de ligne, et 100 autres partent de Civita-Vecchia pour aller à Spolète, où V. E. leur fera connaître s'ils doivent aller plus loin; le lieutenant-colonel Bentivoglio en aura le commandement. Il réunira toutes les forces dispersées dans les pay-

insurgés. Je crois que vous devriez lui faire entendre que son commandement n'est que provisoire.

« Le saint-père a une grande confiance dans le bon esprit et le sang-froid avec lesquels Votre Excellence a commencé sa mission; il en attend les meilleurs résultats, parce qu'il a une haute opinion de la prudence, de la sagacité bien connues de Votre Excellence. Il compte sur votre énergie pour faire un appel à tous les hommes capables de porter les armes dans les pays qui nous sont restés fidèles, et pour provoquer à opérer une contre-révolution tous les amis de la religion et du trône. N'ayant aucun autre moyen de défense, le saint-père veut qu'on fasse immédiatement usage de ce moyen efficace. Nous attendons de vous le plan d'une insurrection générale où les moyens d'effectuer la contre-révolution seront indiqués ainsi que ceux pour lesquels il vous faut le concours du gouvernement. Portez en tous lieux le fer et le feu; montrez-vous impitoyable envers les révolutionnaires, n'épargnez aucun coupable.

« En attendant nous ferons ici des proclamations qui seront répandues partout avec profusion et avec la plus grande célérité; je vous en ferai parvenir une très-grande quantité d'exemplaires.

« Je renouvelle à V. E. les sentiments du profond respect avec lequel je lui baise humblement les mains.

« Signé: BERNETTI. »

« ROME, 19 février. — Le mouvement insurrectionnel que le gouvernement redoutait a été prévenu par l'armement des *Trasteverini* — habitants des quartiers situés sur la rive droite du Tibre. — Cette population pauvre, mais énergique et robuste, a la prétention de descendre des anciens Romains et tient dans un assez grand mépris les habitants de la rive gauche, qu'elle regarde comme de nouveaux venus usurpateurs du sol de l'antique Rome. Les *Trasteverini* ont joué dans les troubles de la République romaine à la fin du dernier siècle à peu près le même rôle que les *lazaroni* à Naples. C'est une milice redoutable à la disposition du gouvernement contre les étrangers et contre les classes supérieures, qui, dans la capitale du monde chrétien, autant que dans le reste de l'Italie, inclinent vers une réforme politique.»

« MILAN, 23 février. — L'archiduchesse Marie-Louise est retournée dans ses Etats et s'est rendue à Plaisance, qui n'a pris aucune part aux troubles, étant tenue en respect par une forte garnison autrichienne.

« Il y a eu aussi des troubles à Rome, mais les troupes ont eu le dessus, parce qu'il y avait désunion parmi les agitateurs; cependant l'insurrection se propage de plus en plus dans l'Etat de l'Eglise: Ancône, Spolète et Foligno se sont rendus aux insurgés, de sorte que Rome est en ce moment comme bloquée.»

« PLAISANCE, 28 février. — Marie-Louise, princesse impériale, archiduchesse d'Autriche, par la grâce de Dieu, duchesse de Parme, Plaisance, Guastalla, etc., à ses sujets.

« Vous connaissez les motifs qui m'ont engagée à abandonner Parme et à me transporter dans ma ville fidèle de Plaisance. Avant mon départ j'avais pris les mesures nécessaires pour pourvoir aux besoins de mon

Etat jusqu'à mon retour. Mais dans l'intervalle une partie de mes sujets, oubliant leurs devoirs envers moi, n'ont pas craint d'établir à Parme un soi-disant gouvernement provisoire qui a suspendu l'action des autorités établies par moi dans mon duché.

« Je n'entends pas laisser enchaîner et détruire par ces rebelles la puissance qui m'a été confiée par Dieu, et en conséquence je déclare radicalement nul tout ce que le gouvernement érigé par ces hommes a jusqu'ici fait, ou pourrait faire ultérieurement, et je prierais chacun de mes sujets contre les conséquences qu'entraînerait pour moi l'obéissance aux ordres des autorités illégitimes.

« En déclarant en outre que la ville fidèle de Plaisance doit être jusqu'à nouvel ordre le siège de mon gouvernement, et que c'est du séjour que j'ai choisi que je veux faire connaître mes ordres ultérieurs, j'engage tous les hommes bien intentionnés à ne pas se laisser séduire par les usurpateurs et à me conserver cette fidélité dont pendant le cours de mon gouvernement j'ai reçu si souvent des témoignages bien chers à mon cœur.

« Après le rétablissement de l'ancien ordre de choses, je ne fermerai point l'oreille à ceux qui ont été séduits et j'oublierai volontiers tous ceux qui, trompés par les malveillants, ont pu se laisser entraîner inconsidérément à ces écarts regrettables.

« Mais au contraire, ceux qui persévèrent opiniâtrement dans leurs idées et dans leur rébellion contre leur légitime souveraine, j'agirai avec eux dans toute la rigueur qu'ils méritent.

« Signé : MARIE-LOUISE.

« Par Sa Majesté,

« Le Président de l'intérieur,
F. LE MACCHIA. »

« MILAN, 1^{er} mars. — Les troupes impériales et royales de l'empereur d'Autriche, placées sous le commandement du baron de Frimont, sont dirigées sur les provinces italiennes insurgées. Le général en chef se fait précéder des proclamations suivantes, adressées aux habitants des duchés de Parme, de Modène, et aux populations des Etats de l'Eglise :

« Proclamations de S. Exc. le général de cavalerie, baron de Frimont, commandant général dans le royaume lombard-vénitien.

« Habitants de Parme,

« S. M. I. R. et A. mon très-gracieux souverain, sur la demande officielle de S. M. l'archiduchesse de Parme, Marie-Louise, m'a ordonné d'entrer avec un corps de troupes dans le duché de Parme, dont la tranquillité a été troublée par des machinations révolutionnaires, et par une révolte criminelle contre l'autorité et contre la personne du souverain légitime.

« Parmesans de Plaisance, où votre très-clément souverain a établi son séjour au milieu de ses fidèles sujets, Sa Majesté a déjà transmis ses ordres suprêmes à la population égarée du duché de Parme. Pendant que les troupes de l'empereur mon maître, sur la réquisition de votre souverain, entrent sur votre territoire, elle répète et confirme ce qu'elle avait déjà déclaré dans sa proclamation du 28 février sur le sort

que doivent attendre, ou de sa clémence une soumission qui est un devoir, ou de sa justice une obstination criminelle.

« Habitants de Parme! écoutez la voix de votre souveraine et suivez l'exemple des fidèles Plaisantins qui ont célébré avec des cris d'allégresse son heureux retour parmi eux.

« Pour répondre aux vœux suprêmes de S. M. l'archiduchesse et pour remplir les ordres de l'empereur mon maître, mon devoir spécial est de faire observer, par les troupes placées sous mes ordres, la discipline la plus sévère. Je saurai satisfaire à ce devoir avec exactitude, et conduire au but de l'expédition le corps d'armée confié à mon commandement.

« Donné à Milan, le 1^{er} mars 1831.

« Le général en chef, baron DE FRIMONT. »

« Habitants de Modène,

« S. M. I. R. et A., l'empereur d'Autriche, mon auguste maître, d'après la demande officielle de S. A. R. l'archiduc d'Autriche, le grand-duc de Modène, a daigné m'ordonner d'entrer avec un corps autrichien dans le duché de Modène, dont la tranquillité a été troublée par les machinations des révolutionnaires et par la révolte la plus criminelle contre l'autorité sacrée de son souverain légitime.

« Modénais! votre très-généreux souverain retourne dans ses Etats accompagné des troupes de S. M. l'empereur mon auguste maître. Vous savez quel sort est réservé à ceux qui par une prompte soumission se confieront à la clémence de Son Altesse Royale, et quels châtimens attendent ceux qui par leur criminelle obstination tomberont dans les mains de la justice.

« Pour conserver intact le pouvoir de votre souverain, et remplir ainsi les ordres de S. M. l'empereur mon auguste maître, j'ai ordonné aux troupes sous mes ordres d'observer l'ordre et la plus stricte discipline. Je saurai satisfaire à ce devoir avec exactitude, et les troupes sous mes ordres rempliront le but de leur destination.

« Le général en chef, baron DE FRIMONT. »

« Sujets du souverain pontife,

« S. S. ayant adressé en vain des paroles de mansuétude et d'indulgence pour faire rentrer dans le devoir les malintentionnés qui ont précipité les diverses provinces de ses Etats dans les horreurs de l'insurrection, s'est adressée, par mon intermédiaire, à S. M. l'empereur d'Autriche, mon auguste maître, pour en obtenir assistance contre leurs attentats criminels.

« En vertu du pouvoir qui m'a été gracieusement accordé, j'entre avec un corps de troupes impériales dans les Etats soumis à l'autorité souveraine de S. S., dans lesquels les rebelles ont renversé le gouvernement légitime et usurpé le pouvoir suprême.

« Sujets de Sa Sainteté, je viens remplir un devoir sacré. Les troupes qui me sont confiées observeront l'ordre le plus exact et la discipline la plus sévère: elles ne viennent point en ennemies; elles sont appelées au secours de votre souverain indignement trahi, pour rétablir le gouvernement légitime et vous délivrer vous-mêmes des horreurs de l'anarchie.

« Donné à Milan, le 19 mars.

« Le général en chef, baron DE FRIMONT. »

A la suite des armées autrichiennes vinrent naturellement les princes expulsés, Marie-Louise, duchesse de Parme, et François IV, duc de Modène. A leur tour les souverains lancèrent des proclamations, puis ils procédèrent au châtiement des révoltés. Hélas! la force prime le droit trop souvent; les Italiens étaient vaincus, par conséquent considérés comme criminels au premier chef, criminels pour avoir voulu se soustraire au joug de princes étrangers, à la domination des prêtres; ils étaient coupables pour avoir expulsé d'une de leurs villes Marie-Louise, l'Autrichienne, la veuve de Napoléon I^{er}, courtisane émérite; pour avoir chassé d'une de leurs provinces un prince insolent et despote; pour avoir renvoyé de leurs cités les orgueilleux légats d'un pape abhorré.

Les Italiens ne devaient attendre ni clémence ni miséricorde de leurs princes, comme il parut par la suite, car les gibets se dressèrent, les prisons s'ouvrirent, et les commissions militaires instituées pour juger les coupables fournirent d'innombrables victimes. La besogne des bourreaux n'était pas encore achevée, lorsque survinrent des tremblements de terre, au commencement de l'année 1832, qui occasionnèrent quelques sinistres dans plusieurs villes du petit Etat de Modène. François IV, pris d'une peur superstitieuse, s'imagina que ces phénomènes météorologiques étaient un avertissement de Dieu dont les libéraux avaient provoqué les colères, et il institua un tribunal d'exception pour juger et condamner à mort ceux de ses sujets qui étaient suspects de libéralisme; « car, — disait le doux prince dans son édit du 15 mars 1832, — tant que ces hommes existeront, qui érigent le crime en maxime, exaltent ou défendent la Révolution française et conservent au fond du cœur les espérances que leur ont fait concevoir les succès iniques des drapeaux tricolores, comment pourrait-on espérer que Dieu laisse désarmer son bras vengeur? Ce sont eux qui attirent sur l'Italie les tremblements de terre, et sur l'Europe le choléra!... »

Par ordre du nouveau tribunal eurent lieu des visites domiciliaires dans les maisons suspectes, des arrestations en grand nombre, et des condamnations!... La ville de Modène était plongée dans la consternation; les rues étaient sillonnées de patrouilles de jour et de nuit; les places publiques, les promenades et les jardins étaient remplis de soldats.

Le tyranneau n'était pas encore rassuré par ce déploiement de forces, et craignant que ses ennemis n'eussent des intelligences dans sa petite armée, imagina de faire signer à tous les soldats, individuellement, une adresse au souverain, que nous reproduisons dans son intégrité, et qui permettra de se former une idée exacte du prince et de son gouvernement.

« Les soldats de François IV ont éprouvé la plus vive indignation — telle qu'il n'existe point de termes pour l'exprimer et qu'elle ne cessera qu'avec la découverte et l'extermination des sicaires, — lorsqu'ils ont appris le projet sacrilège qu'avaient conçu les révolutionnaires, d'assassiner la personne sacrée de leur adorable souverain; ils déclarent qu'ils ont éprouvé la plus pure satisfaction et un véritable et noble orgueil, lorsqu'ils ont adopté la devise d'un prince qui, par la vigueur de son âme et son véritable courage, peut se dire le premier soldat de notre siècle.

« Les soldats de François IV, fiers de servir sous sa bannière, jurent de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre l'invincible archiduc, leur père très-aimé, grand capitaine; ils doubleront de vigilance et d'énergie. Leur vie ne leur est chère que parce qu'ils peuvent l'offrir pour sauver celle de leur souverain, ou pour faire périr les assassins. Que si jamais — Dieu l'empêche! — l'enfer avait vomie une âme assez exécérable pour tenter le plus léger attentat, les soldats de François IV veulent que tout le monde sache qu'ils connaissent parfaitement, individu par individu, ceux de leurs concitoyens qui partagent les maximes des scélérats révolutionnaires et libéraux; qu'ils tremblent donc eux-mêmes, parce que les soldats les rendent, sur leur vie, garants de la sûreté de François IV; qu'ils tremblent, parce que la justice du soldat est aussi prompt que sûre. »

Le prince rendit ensuite un édit de proscription contre un nombre considérable de personnes de toutes les classes de la société suspectes d'idées libérales, quoiqu'on n'eût pu relever contre elles aucune charge, ni même constater la moindre participation directe ou indirecte dans les menées politiques. Le duché de Modène était régi comme un Etat barbaresque; lo bon plaisir du prince y tenait seul lieu de lois.

Cyrus Menotti était parvenu à s'échapper, mais son fils fut pendu, un avocat, puis d'autres; le général Zucchi condamné à une prison perpétuelle, tous les biens de sa femme confisqués, même sa dot; mille personnes entassées dans les prisons de Reggio, de Modène et de Carpi; trois mille autres individus inculpés, déferés aux tribunaux ordinaires et extraordinaires. La population entière de cet Etat ne comptait que 35 000 habitants; plus du tiers des citoyens adultes se trouvaient donc sous le coup des poursuites.

Le même régime existait dans le duché de Parme soumis à Marie-Louise, qui y exerçait l'autorité souveraine sous la protection des garnisons autrichiennes.

Quant aux provinces des États de l'Eglise, retombees sous le joug des prêtres, et maintenues par les troupes de l'empereur d'Autriche et plus tard par un corps d'occupation de l'armée française, elles subissaient tous les maux, toutes les calamités qu'entraîne après elle la domination du clergé, la pire de toutes, la plus funeste, la plus exécérable.

Mais, en dépit de toutes les persécutions dont ils étaient l'objet, les Italiens conservaient au fond de leur cœur la haine de la tyrannie, et, malgré la surveillance des polices de leurs bourreaux, continuaient à s'organiser en sociétés secrètes et se préparaient à de nouvelles luttes contre les princes et la papauté.

Le promoteur de toutes les conspirations, l'âme de tous les soulèvements, de toutes les rébellions, était Giuseppe Mazzini; son rôle pendant quarante années a été si important, sa participation à tous les actes de la révolution italienne a été si prépondérante, que nous ne pouvons nous dispenser de donner la biographie de cet homme éminent, le plus grand citoyen de notre époque, s'il ne se fût trouvé à ses côtés, en Italie même, et combattant pour la sainte cause des peuples, un autre citoyen, grand et illustre entre tous, Giuseppe Garibaldi. L'un et l'autre méritent de figurer dans le livre d'ordres nationaux; tous deux ont travaillé au triomphe de la Révolution,



Mazzini

et leurs noms doivent être et seront glorifiés par notre génération et par les générations futures.

Mazzini et Garibaldi étaient animés de la même haine contre les prêtres qu'ils considéraient comme les ennemis du genre humain, contre la papauté, qu'ils regardaient comme la plus fatale des institutions ; Mazzini étendait aux princes et aux rois cette haine vigoureuse, implacable, qu'il avait vouée aux oppresseurs de l'humanité ; Garibaldi allait plus loin que Mazzini : il enveloppait dans la même réprobation les castes aristocratiques, les classes privilégiées ; il voulait la liberté pour tous, l'émancipation des classes ouvrières, l'abolition de l'esclavage, du serfage et du prolétariat sous toutes leurs formes ; Mazzini était révolutionnaire et républicain, Garibaldi se montrait en même temps révolutionnaire, républicain et socialiste. L'Italie était le champ de bataille de Mazzini ; Garibaldi combattait en tous pays pour la liberté ; l'univers était son domaine.

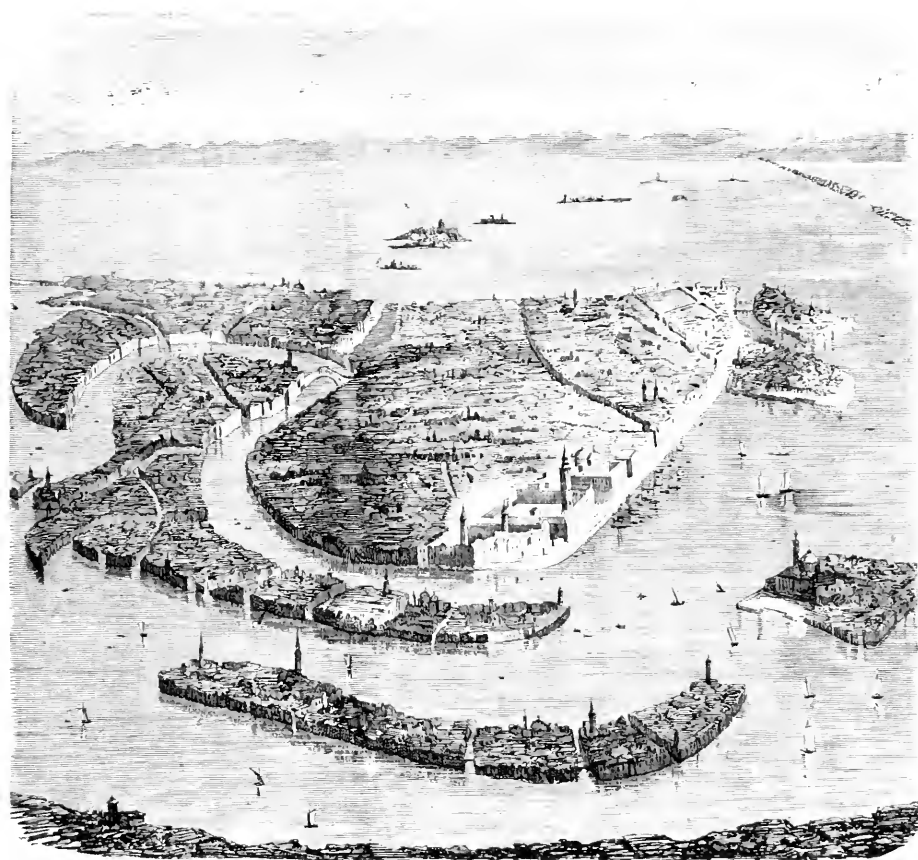
Giuseppe Mazzini, naquit à Gênes le 23 juin 1808. Il était étudiant à l'Université et fort jeune quand il

se fit recevoir dans l'association des Carbonari. Cette société politique s'était propagée avec une rapidité merveilleuse dans toutes les provinces italiennes.

Lorenzo Benoni nous a laissé dans ses *Mémoires d'un conspirateur* ce portrait du grand patriote :

« Mazzini avait la tête bien faite, le front large et saillant, les yeux noirs comme du jais et dardant par instants des éclairs.

« Son teint était d'un pâle olive, et ses traits, d'un ensemble frappant, étaient encadrés dans une profusion de cheveux noirs qu'il portait un peu longs. L'expression de sa physionomie, grave et presque sévère, était adoucie par un sourire d'une grande douceur, mêlé d'une certaine finesse et trahissant une riche veine comique. Il parlait bien et avec abondance ; quand il s'échauffait sur un sujet, il y avait dans ses yeux, ses gestes, sa voix, toute sa personne, une puissance de fascination tout à fait irrésistible. Sa vie se passait dans la retraite et dans l'étude. Les amusements communs aux jeunes gens de son âge n'avaient aucun attrait pour lui. Sa bibliothèque, son



Vue de Venise

cigare, son café, quelques promenades à l'occasion, rarement dans la journée et toujours dans les lieux solitaires, le plus souvent le soir et au clair de la lune, étaient ses seuls plaisirs; sa moralité était irréprochable, sa conversation toujours chaste. Si l'un des jeunes camarades qu'il réunissait parfois autour de lui se permettait une plaisanterie trop leste ou une expression à double sens, Mazzini l'arrêtait court par quelque mot qui ne manquait jamais de produire son effet. Telle était l'influence que lui donnait la pureté de sa vie et son incontestable supériorité.

« Mazzini était versé dans l'histoire et dans la littérature non-seulement de son propre pays, mais des pays étrangers. Mince et frêle de corps, il avait une infatigable activité d'esprit. Il écrivait beaucoup et bien, tant en vers qu'en prose, et il n'était guère de sujets qu'il n'eût abordés, essais historiques, critiques

littéraires, tragédies, etc. Amant passionné de la liberté sous toutes les formes, son âme indomptable se révoltait contre toute espèce de tyrannie et d'oppression. Bienveillant, sensible, généreux, jamais il ne refusait un conseil, un service, et sa bibliothèque, ainsi que sa bourse, bien garnies toutes les deux, étaient toujours à la disposition de ses amis. »

Les carbonari de Gênes faisaient donc en lui une bonne acquisition, mais l'impression qu'ils firent sur Mazzini fut loin d'être favorable. Bientôt il résolut de former lui-même une nouvelle société et chercha à s'assurer la coopération de ses amis politiques dans l'accomplissement de son œuvre de régénération pour l'Italie.

« Surtout, disait-il, point d'affiliation, point de serments, de signes mystérieux de reconnaissance, rien, en général, de ce qui caractérise les sociétés se-

crètes, la simple promesse verbale de répondre au premier appel doit suffire. Telles furent les bases de l'association des *Federati*, les *Fédérés*.

Il fonda à Gènes un journal, l'*Indicateur génois*; dès le premier numéro la censure commença à biller systématiquement des articles entiers. C'était l'obliger à cesser cette publication. Mazzini partit alors pour la Toscane. Il fit paraître à Florence une série d'articles de journaux très-remarquables.

Depuis 1821, le carbonarisme était persécuté et ses adeptes traqués sans miséricorde. Le pape Pie VII les avait excommuniés dans une bulle le 13 septembre, et la simple affiliation à cette société était punie de mort. Comme il arrive toujours en pareil cas, les rigueurs ne firent qu'augmenter son prestige.

Mazzini, revenu dans sa ville natale, s'efforça d'y accroître les *ventes* ou sociétés. Il fut arrêté avec une dizaine d'autres personnes et enfermé dans les prisons de la tour du palais des Doges. Il était accusé de faire partie de la société secrète des Carbonari et d'avoir, un jour, reçu comme membre de cette société un individu qui n'était autre qu'un membre de la police piémontaise. Mais le carbonarisme avait pénétré partout : un des magistrats dont se composait la commission chargée d'étudier l'affaire de Mazzini était lui-même carbonaro ; il influença ses deux collègues. Le jeune homme fut relaxé ; on lui donna un passe-port pour la Toscane ; ses amis furent mis en liberté, mais placés sous la surveillance de la haute police.

Expulsé de la Toscane, Mazzini dut se réfugier en France. Marseille lui fit l'accueil le plus enthousiaste ; le parti républicain y comptait de nombreux adeptes dans toutes les classes de la société.

On était en 1832 ; Charles-Albert venait de monter sur le trône du Piémont ; le prince avait été acclamé par les patriotes italiens qui saluaient en lui l'ancien carbonaro de 1821, et le futur libérateur de la commune patrie — du moins, ils le jugeaient digne et capable de remplir ce glorieux rôle. — Mazzini, qui partageait, dans une certaine mesure, l'opinion de ses amis sur le nouveau roi, s'empressa de lui écrire pour lui offrir le concours des libéraux italiens dans l'œuvre de la revendication, en lui indiquant toutefois à quelles conditions ce concours pouvait être acquis.

« Prince, — lui écrivit l'agitateur italien, — toute l'Italie n'attend qu'une parole de vous, une seule parole, pour se prononcer et reconquérir ses droits. Prononcez-la cette parole ! Placez-vous à la tête de la nation, et écrivez sur votre bannière : UNION, LIBERTÉ, INDÉPENDANCE. Proclamez la liberté de pensée. Déclarez-vous vengeur, interprète des droits populaires, régénérateur de toute l'Italie. Délivrez-la des barbares. Edifiez l'avenir. Donnez votre nom à un siècle. Plus de religion d'Etat ; l'Eglise libre dans l'Etat libre.

« Choisissez une voie qui concorde avec les aspirations de la nation, maintenez-vous-y invariablement ; soyez ferme et saisissez le temps : vous avez la victoire en main... A cette condition nous nous arrêterons autour de vous ; nous vous offrirons nos existences ; nous conduirons sous vos bannières les petits Etats d'Italie. Nous dépeindrons à nos frères les avantages qui résultent de l'union ; nous provoquerons les souscriptions nationales, les dons pa-

triotiques, nous prêcherons la parole qui crée les armées ; et après avoir déterré les os de nos pères égorgés par l'étranger, nous conduirons les masses contre les barbares, comme à une sainte croisade. Unissons-nous, Sire, et nous vaincrons ensemble. »

Le roi répondit qu'il avait rompu à tout jamais avec les doctrines anarchiques, qu'il comprenait son devoir, et que le meilleur conseil qu'il pût donner aux audacieux qui cherchaient à faire de lui le pivot de leurs doctrines subversives, était de les engager à renoncer à des manœuvres contre lesquelles il n'hésiterait pas à déployer une inflexible rigueur.

La réponse de Charles-Albert excita chez Mazzini une violente colère : *Chi la pace non vuol, s'écia-t-il, la guerra s'abbia*. « Celui qui refuse la paix aura la guerre. » Et la guerre à mort fut déclarée par Mazzini et par ses amis au royal traître qui manquait à ses anciens serments de carbonaro. Guerre aux rois !

C'est alors que Mazzini fonda la société « la Jeune Italie » pour combattre les tyrans qui opprimaient son pays. Sa devise était : *ora è sempre*, maintenant et toujours ; son symbole, une branche de cyprès, indiquant le deuil de la patrie ; ses moyens, la plume et le glaive.

La nouvelle société s'étendit avec une merveilleuse rapidité dans toutes les provinces italiennes et fomenta des rébellions sur différents points, notamment dans les Etats du roi de Piémont. Charles-Albert tint la promesse qu'il avait faite de déployer une inflexible rigueur à l'égard de ses anciens compagnons dans le carbonarisme ; il institua une commission criminelle extraordinaire pour rechercher et punir les coupables ; les tribunaux militaires fonctionnèrent à Gènes, à Chambéry, à Turin, et les supplices commencèrent. Parmi les condamnés, les uns furent livrés au bourreau et pendus, les autres passés par les armes ; les moins coupables plongés dans les cachots, les suspects emprisonnés et soumis à des traitements atroces, c'est le but de les amener à faire des révélations. On les affaiblissait par un régime approprié et en leur donnant une nourriture malsaine ou insuffisante. Pendant la nuit ils étaient réveillés en sursaut par des bruits lugubres ; pendant le jour, du pied de leur donjon, sous leurs fenêtres, on criait qu'un de leurs compagnons avait été fusillé le matin même, et que leur tour allait bientôt venir. Lorsqu'on jugeait que les prisonniers étaient suffisamment affaiblis au physique et au moral, on les soumettait à des interrogatoires pour leur arracher des aveux ; et s'ils résistaient encore, on laissait pénétrer dans leur cellule une mère, une femme, une sœur ou une fille, qui venaient les supplier de faire des révélations pour sauver leur vie.

Quelquefois on plaçait deux amis dans des cellules contiguës d'où ils pouvaient communiquer l'un avec l'autre. Plusieurs jours se passaient pendant lesquels on laissait tomber à l'oreille de celui qu'on voulait émouvoir quelques paroles de mauvais augure, concernant le sort de son camarade de prison ; puis un jour la porte de la cellule voisine s'ouvrait avec fracas, un grand bruit de pas se faisait entendre, suivi d'un silence de mort, interrompu soudain par une décharge de mousqueterie dans la cour de la prison.

Telles étaient les manœuvres employées par les

juges inquisiteurs du roi de Piémont pour arracher aux victimes des aveux ou des révélations.

Un prisonnier, condamné à Alexandrie, et qui survécut à une longue captivité dans le fort de Fenestrelle, a fait le récit suivant des odieux traitements qui lui furent infligés :

« Avant tout on m'enleva mes livres. Ensuite on me jeta dans une cellule sombre, humide et malpropre, en face de celle d'un autre prisonnier politique nommé Vochieri. Comme sa porte restait ouverte, je pouvais voir par une fente de la mienne ce qui s'y passait. Le malheureux était assis sur un escabeau de bois, avec une lourde chaîne rivée à la cheville ; deux gardes le sabre nu et un troisième armé d'un fusil gardaient le prisonnier. Les soldats semblaient plus consternés que le prisonnier lui-même. De temps en temps un vieux capucin venait le visiter. Son agonie fut longue et terrible. Enfin, un jour, on le conduisit au supplice.

Le gouverneur d'Alexandrie persista jusqu'au dernier moment à vouloir lui arracher des révélations, en faisant luire à ses yeux le leurre d'un pardon. « Délivrez-moi de votre odieuse présence, répondait Vachieri, — c'est la seule grâce que je demande. » Le gouverneur furieux lui donna un coup de pied dans le ventre, et Vochieri, tout enchaîné qu'il était, lui cracha au visage. Par un raffinement de cruauté presque incroyable, on le fit passer, pour aller au supplice, sous la croisée de sa propre maison, pour que sa femme, sa sœur et ses deux jeunes filles fussent témoins de ce déchirant spectacle.

Ce ne furent pas des soldats, mais des gardes-chiourme qui le fusillèrent. Le gouverneur assistait à l'exécution, assis sur un canon.

Les bourreaux ne manquaient pas de besogne sous le règne de Charles-Albert ; le roi voulait faire oublier qu'il avait été carbonaro et se montrait impitoyable envers les libéraux et les révolutionnaires. Un jour, on vit amener sur la grande place de la ville de Gènes deux pauvres prisonniers qu'on força de s'agenouiller, puis deux pelotons de soldats passèrent derrière eux, les mirent en joue, et au commandement des chefs, deux détonations se firent entendre ; aussitôt deux cadavres roulèrent foudroyés dans le sang : c'étaient Lucien Piacenza et Louis Turso. Un autre jour, ce fut au tour de François Miglio, de Joseph Biglia et d'Antoine Gavotti d'être passés par les armes ; ensuite arriva l'exécution du caporal Tamburelli et du lieutenant Ephèse Tola : tous étaient coupables des mêmes crimes ; ils aimaient leur patrie, ils la voulaient libre.

Dans les monarchies se trouvent toujours des juges pour l'application des lois atroces, et des esclaves pour l'exécution des martyrs.

Le conseil de guerre séant à Gènes, convoqué par ordre du gouverneur pour juger les nommés Angelo Orsini, âgé de 26 ans, médecin, né et domicilié à Gènes ; Joseph Noli, âgé de 26 ans, commis négociant, id. ; Henri Noli, âgé de 30 ans, id. ; Pierre Gaggini, âgé de 39 ans, horloger, id. ; Louis Turff, âgé de 23 ans, né à Turin, sergent-fourrier au corps royal d'artillerie ; Lucien Parenza, âgé de 23 ans, né à Savigliano, canonnier à la 6^e batterie dudit corps : tous détenus et accusés de conspiration contre l'Etat, d'avoir voulu faire insurger les troupes contre le

gouvernement de S. M. ; d'avoir eu connaissance du complot et de ne pas l'avoir révélé ;

A condamné Louis Turff et Lucien Parenza à la peine de mort infamante ; Henri Noli à la prison perpétuelle ; le médecin Angelo Orsini à vingt ans de prison ; Joseph Noli à trois ans ; et Pierre Gaggini à un an de la même peine.

Le conseil de guerre de la division de Turin a prononcé les arrêts suivants :

L'avocat J. B. Scavazzi, de St-Etienne-sur-Mer, contumace, convaincu d'avoir fait partie de sociétés secrètes tendant à renverser le gouvernement du roi, employé des manœuvres et usé de moyens de séduction envers plusieurs sous-officiers, et de leur avoir distribué des ouvrages séditieux, a été condamné à la peine de mort ignominieuse.

Le conseil de guerre de la division d'Alexandrie a rendu son arrêt dans l'affaire des nommés D. Ferrari, de Taggia ; A. Menardi, de Rorea Sparviera ; L. Viora, de Chivassa ; J. Rigasso, de Livourne ; A. Corta, de Lisiane ; A. J. Masini, de Summa, tous sergents-fourriers dans divers régiments. Les trois premiers ont été déclarés coupables d'avoir participé à une conspiration ayant pour but de renverser le gouvernement pour y substituer un régime républicain, et les trois derniers comme coupables de *non-révélation*. En conséquence, le nomme Ferrari a été condamné par grâce spéciale de Sa Majesté à passer par les armes, et les cinq autres à la peine de mort ignominieuse, précédée de la dégradation. Cette sentence a été exécutée sur tous les condamnés, excepté sur Viora qui obtint un sursis.

Ainsi, par ordre du roi, — seule loi vivante dans les pays monarchiques, — la mort ignominieuse pour avoir remis à quelques amis un livre, un journal ; la mort pour avoir reçu ce journal, ce livre ; la mort pour avoir su la chose et ne pas l'avoir révélée à la justice, pour ne pas s'être fait dénonciateur !

Honte sur les juges, les officiers, les assassins ! Exécution sur Charles-Albert, roi de Piémont, ordonnateur de ces atrocités !...

L'Autriche encombrait ses *Piombi* de martyrs pendant que le roi de Piémont fauchait les libéraux, le duc de Modène commandait au gouverneur de Reggio de lui envoyer des bourreaux pour exécuter les condamnés et pendre ses deux anciens compagnons de conspiration, Menotti et Borelli. D'autre part, le roi Louis-Philippe venait prêter main-forte à Grégoire XVI et avait fait occuper Ancône par des troupes françaises. L'Italie subissait un joug de terre et de sang. Il devenait urgent d'organiser un soulèvement général pour combattre tous les tyrans à la fois. Cette pensée occupait l'esprit de Mazzini.

« Préparons le soulèvement de l'Italie entière, disait-il à ses partisans, plus de luttes partielles. La grande bataille ou rien. »

De Genève, où le grand agitateur s'était réfugié, il combinait le plan d'une invasion en Savoie, faisait des approvisionnements d'armes et recrutait des soldats pour la cause de l'indépendance. Il avait donné le commandement de l'armée expéditionnaire à Jérôme Rannonino, ancien officier de l'Empire qui avait combattu naguère pour l'indépendance de la Pologne.

Mais, hélas ! il avait été induit en erreur sur les

ressources et les moyens qui étaient à la disposition des conjurés; l'entreprise échoua misérablement.

L'insuccès n'abattit pas cependant le courage de Mazzini; il redoubla d'efforts pour réparer l'échec subi, et chercha à accroître le nombre des défenseurs de la liberté en multipliant les sociétés patriotiques dans tous les pays; il créa la *Jeune Allemagne*, la *Jeune Pologne*, la *Jeune France*, la *Jeune Suisse*, qui étaient des sociétés sœurs de la *Jeune Italie*. Il inonda les provinces italiennes de ses écrits, et les fit pénétrer jusqu'au milieu des flottes autrichiennes, parmi les officiers, dont plusieurs s'affilièrent à la société que Musolino avait fondée dans les Calabres. Naples même comptait des affiliés par milliers.

Mazzini était le cœur et le bras de toutes ces sociétés; c'était lui qui traçait la route à suivre, qui dictait les programmes, qui marchait à la tête des phalanges pour combattre l'ennemi commun, le despotisme.

Les règlements de la Jeune Italie étaient simples, et les principes qui s'y trouvent exposés étaient empreints d'une extrême modération.

La société n'était terrible que pour les traitres. Rien ne justifiait donc la haine dont la poursuivaient les gouvernements, et qui avait fait édicter la peine de mort contre ceux en la possession desquels on aurait trouvé un seul numéro du journal la *Jeune Italie*.

Voici quelques-uns des articles de ces règlements :

« La Société est instituée pour la destruction, devenue indispensable, de tous les gouvernements de la péninsule, et pour former un seul Etat de toute l'Italie, sous le régime républicain.

« Ayant reconnu que le pouvoir absolu est la cause des maux horribles et que la monarchie constitutionnelle ne le cède en rien à celui-ci sous ce rapport, nous devons tous travailler à fonder une République une et indivisible.

« La régénération doit s'opérer dans les grands pays comme la France, par le peuple; dans les autres, notamment en Italie, par les princes.

« Le pape entrera dans la voie des réformes par nécessité; le roi de Piémont, par la perspective de la couronne d'Italie; le grand-duc de Toscane, par inclination et entraînement; le roi de Naples, par contrainte.

« Les peuples qui auront obtenu des constitutions, et auront par là acquis le droit d'être exigeants, pourront exprimer leurs vœux à haute voix et au besoin ordonner l'insurrection.

« Ceux qui seront encore sous le joug de leurs princes, devront exprimer leurs besoins, même en chantant, pour ne pas leur déplaire et les effrayer. Profiter de la moindre concession pour secouer et réunir les masses, sous prétexte de reconnaissance. Les fêtes, les hymnes, les atroupements donnent l'élan aux idées, rendent le peuple exigeant et l'éclaircissent sur sa véritable force. »

A ces règlements Mazzini avait ajouté des commentaires qu'il reproduisait sous mille formes, dans des brochures, dans les journaux, dans ses allocutions.

« L'Italie, disait-il, sans parler du grand spectacle d'un peuple qui aspire à reconstituer son unité, son indépendance, sa liberté, présente aujourd'hui un phénomène qui doit attirer les regards de tous les peuples. Il y a bien autre chose dans ce pays qu'une

multitude frémissante, qui réclame des améliorations matérielles; bien autre chose que des communes désireuses de leurs franchises. Il y a le développement d'une révolution morale, la manifestation d'une loi morale, la proclamation d'un principe de liberté morale.

« C'est le genre humain frappant aux portes de Rome et demandant son affranchissement.

« La papauté se meurt, la papauté est mortel! Depuis longtemps sa puissance morale est perdue en Europe. Luther la tua en lui arrachant le Nord. Le jour où la main qui s'adressait *urbi et orbi* se vit enlever un tiers de l'Europe, ce jour-là commença l'agonie de la papauté. La papauté est une religion, et le caractère de l'unité religieuse est son universalité. Chaque pape, en montant sur le trône, trouva restreinte l'étendue de sa domination. C'était un terrain dont l'Océan use les bords, une fleur que chaque bouffée de vent dépouille. Comme s'ils étaient poussés par une main toute-puissante, par la main de la civilisation progressive, les princes, les philosophes, les sectaires, à leur insu ou de propos délibéré, conspiraient à la ruine du colosse dont la tête était dans les nuages et dont les pieds étaient d'argile.

« Secouer le joug de Rome était vers la moitié du dix-huitième siècle la pensée prédominante des gouvernements italiens et étrangers; ils se croyaient grands et forts chaque fois qu'ils avaient résisté victorieusement à une prétention romaine.

« Il n'est pas vrai que deux races humaines existent sur la terre, que la famille des créatures humaines doive fatalement être partagée en deux; il n'est pas vrai que la pauvreté des uns aide au salut des autres, que le maître trouve en quelque sorte son complément dans l'esclave. Devant Dieu, il n'y a ni maîtres ni esclaves, ni riches ni pauvres, ni patriciens ni plébéiens, et ce qui n'est pas bon devant Dieu ne peut être bon devant les hommes.

« Nous sommes tous libres, parce que nous devons compte de nos œuvres, parce que nous sommes capables de progrès et nés pour travailler. Toute inégalité qui détruit notre liberté, qui entrave notre tendance au progrès, qui permet que l'oisiveté soit en honneur, tandis que le travail subit la flétrissure et la tyrannie, toute inégalité de cette sorte n'est pas Dieu, elle a sa source dans le mal, et Dieu tolère le mal sur la terre pour qu'en le combattant nous puissions mériter à ses yeux.

« Il n'est pas vrai que tout pouvoir vient de Dieu; il n'est pas vrai que tout fait emporte après lui le droit; il n'est pas vrai que nous devons soumission, obéissance passive à un gouvernement quel qu'il soit. Au nom de notre âme, immortelle, inviolable, fille de Dieu, nous déclarons cette doctrine fautive, immorale...

« Prêtres du Christ, regardez autour de vous.

« Pourquoi la terre frémit-elle? Pourquoi cet immense cri des peuples soulevés, et qu'aucune force ne pourra ramener à la paix et au silence? Toutes les armées, toutes les forces de la vieille Europe, tous les artifices de la diplomatie se sont ligüés pour étouffer les agitations, et l'on a cru qu'elles étaient étouffées; puis, après quelques heures, elles ont éclaté toujours et chaque fois plus redoutables. Combien ont péri parmi les agitateurs? Le nombre ne se compte pas; ils sont des milliers, ils sont des millions.



Charles-Albert, roi de Piémont

« Par toute la terre, ils sont tombés par milliers sur les bûchers et sur les échafauds, sous la hache; par millions sur les champs de bataille; par centaines de millions de faim et de misère ou dans l'exil. Comment sont-ils morts? Presque tous le sourire sur les lèvres, avec la fierté du défi sur le front, avec la calme sérénité que donne la conscience d'une mission accomplie, comme meurent les martyrs. Et vous appelez ce soulèvement des peuples une émeute! Moi je vous dis que c'est le soulèvement de l'humanité poussée par le choc du doigt de Dieu, que c'est la révélation d'une époque marquée par la Providence; je dis que vous devriez courber la tête et demander au père des hommes qu'il vous éclaire sur ses desseins, sur les destins nouveaux qu'il réserve à ses fils, sur les caractères de transformation qu'il prépare à la race humaine. Et quel est le cri des peuples ainsi soulevés? Patrie, liberté, nation, égalité, Dieu et peuple, progrès, association fraternelle, alliance: paroles saintes, et qui prophétisent un ordre nouveau. Si quelques cris anarchiques, si quelques rêves d'utopie subversive éclatent aujourd'hui dans le sein des populations excitées, ce sont les cris d'hommes désespérés, cent fois trompés et trahis, cent fois déboutés de leurs

justes demandes par l'inexorable volonté des castes privilégiées, des prêtres et des rois. »

En regard de ces admirables enseignements donnés par Mazzini aux membres de la Jeune Italie, nous transcrivons la formule du serment que prêtaient les *sanfedistes*, les adversaires des libéraux, recrutés parmi les gens ignorants des villes et des campagnes.

Les *sanfedistes* étaient organisés en légions et commandés par des chefs dévoués au pape. Ils étaient à la fois guelfes et gibelins, partisans de l'empereur et du pape; ils défendaient le trône et l'autel, la *sainte foi*.

Avant d'admettre un nouveau membre dans la terrible milice, on faisait subir un interrogatoire à l'initié. « Quelles sont vos couleurs? » demandait le prêtre ou le Jésuite chargé de recevoir le néophyte. — « Je me couvre la tête du jaune et du noir; je porte sur mon cœur le blanc et le jaune. » — Le noir et le jaune étaient les couleurs de l'empereur d'Autriche; le jaune et le blanc celles du pape.

Après l'interrogatoire sur ses opinions politiques et sur ses croyances catholiques, l'initié prêtait le serment suivant: « Je jure de n'épargner aucun individu appartenant à l'infâme parti des libéraux, de n'avoir pitié ni des pleurs des femmes, ni de celles

des enfants, ni des gémissements des vieillards, et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, sans égard pour le sexe, pour l'âge ni pour le rang. »

Parmi les plus féroces de ces milices papales se distinguaient les Trastévérins, rudes hommes qui habitent à Rome la rive gauche du Tibre, et qui prétendent descendre des anciens Romains. Or il advint qu'un petit livre français traduit en italien, répandu à profusion dans la ville sainte, fit des merveilles parmi les Trastévérins, les détacha de la cause du pape et les amena au parti libéral. Ce livre était : *LES PAROLES D'UN CROYANT* par l'abbé DE LAMENNAIS.

Cette lecture fut une révélation; le chapitre où les sept rois jurent d'adopter les prêtres et la croix comme des instruments d'oppression frappa l'imagination des Trastévérins; ils l'apprenant par cœur, ils le récitaient et le chantaient dans leurs réunions nocturnes; il devint leur évangile politique.

Et en vérité, on vit bien la main de Dieu manifestant sa justice, dans ce réveil du peuple romain à la voix de Lamennais. Le prêtre français, célèbre par la sainteté de sa vie, la puissance de son génie et son admirable éloquence, était venu à Rome, un bâton de pèlerin à la main, pour voir le souverain pontife et se défendre devant lui d'avoir voulu réconcilier la papauté avec la liberté. Grégoire XVI avait refusé orgueilleusement de recevoir l'humble prêtre qui suppliait qu'on lui accordât la grâce d'exposer à genoux le but de son pèlerinage apostolique. Alors, ayant pu voir de près cette autorité pontificale qu'il vénérât, il confessa son erreur de l'avoir appelée la lumière des nations, il dénonça devant le tribunal des peuples le souverain sacerdoce comme le complice de toutes les tyrannies, et il détruisit par sa parole le dernier prestige de la puissance temporelle des papes.

A son retour de Rome, l'illustre penseur écrivait à une catholique fervente, Mme de Senft, femme de l'ambassadeur d'Autriche à Turin :

« J'ai vu à Rome le plus infâme cloaque qui ait jamais souillé des regards humains. L'égoût gigantesque des Tarquins serait trop étroit pour donner passage à tant d'immondices. Là, nul autre Dieu que l'intérêt : on y vendrait les trois personnes de la sainte Trinité, l'une après l'autre ou toutes ensemble, pour un coin de terre ou pour quelques piastres. J'ai vu cela, et je me suis dit : Ce mal est au-dessus de la puissance de l'homme; et j'ai détourné les yeux avec dégoût et avec effroi. »

Grégoire XVI publia une lettre encyclique qu'il adressa aux patriarches, primats, archevêques et évêques de toute la chrétienté, pour atténuer les effets de ce livre terrible, *les Paroles d'un croyant*.

En dépit des encycliques, des persécutions, des supplices, les idées libérales laissaient chaque jour des progrès dans les Etats de l'Eglise; partout les noires cohortes des Jésuites trouvaient devant elles la vaillante phalange de la Jeune Italie, partout les séides de la papauté rencontraient une résistance opiniâtre; alors, désespérant de vaincre ses ennemis, les révolutionnaires, par les moyens ordinaires, le saint-siège eut recours à des mesures atroces dont le simple exposé suffit pour inspirer aux générations présentes et futures une horreur profonde pour l'institution capable de les avoir édictées.

L'évêque de Sinigaglia rendit une ordonnance obligatoire dans toute l'étendue de son diocèse, d'après laquelle tout jeune homme qui serait entré trois fois dans la maison habitée par une fille nubile serait tenu de l'épouser, *SOUS PEINE DES GALÈRES*.

L'archevêque de Ferrare fit défense aux médecins de sa juridiction, de continuer leurs soins aux malades qui, dès la troisième visite, n'auraient pas fait appeler le curé pour se faire administrer les sacrements, *SOUS PEINE D'EMPRISONNEMENT ET D'AMENDE*.

Un autre prélat décréta que tout blasphémateur, dans le ressort de son diocèse, serait arrêté, jugé et *PUNI DE LA PERFORATION DE LA LANGUE PAR UN FER ROUGE*.

L'inquisiteur général fit afficher sur les murs d'Ancone le farouche édit suivant : « Tous les juifs qui résident à Ancone et à Sinigaglia ne pourront plus recevoir de nourrices catholiques, ni engager des chrétiens à leur service, *LES DÉLINQUANTS SERONT PUNIS CONFORMÉMENT AUX DÉCRETS PONTIFICAUX*.

« Tous les Israélites devront vendre, dans un délai de trois mois, leurs biens meubles et immeubles, *SINON LEURS BIENS SERONT VENDUS A L'ENCAN*. Aucun d'eux ne pourra résider dans une ville, sans l'autorisation du gouvernement; en cas de contravention, *ILS SERONT RENVOYÉS DANS LEUR GHETTO RESPECTIF*. Aucun Israélite ne pourra coucher hors du ghetto, ni engager un chrétien à coucher dans cette enceinte, ni entretenir des relations amicales avec les fidèles, ni faire le commerce d'ornements sacrés, ou de livres d'aucune espèce, *SOUS PEINE DE CENT ÉCUS D'AMENDE ET DE SEPT ANNÉES D'EMPRISONNEMENT*.

« Les Israélites, en enterrant leurs morts, ne devront faire aucune cérémonie, et ils ne pourront point se servir de flambeaux, *SOUS PEINE DE CONFISCATION*.

« Ceux qui violeraient nos édits encourront *LES PEINES PORTÉES PAR LA SAINTE INQUISITION*.

« La présente mesure sera communiquée au ghetto pour être publiée dans la synagogue.

« Chancellerie de la sainte Inquisition, 24 juin 1843.

« *FRA VINCENZO SALVA*, inquisiteur général. »

Après la promulgation de ces édits, qui furent appliqués à toutes les villes des États pontificaux, et qui sont autant d'outrages aux lois divines et humaines, doit-on s'étonner que les patriotes italiens aient de nouveau pris les armes? Quel moyen pouvaient-ils employer pour résister à leurs ennemis, pour défendre les droits de la justice? Un seul : *L'INSURRECTION*. Et comme l'oppression était générale et couvrait la péninsule, la révolution dut également s'étendre aux principautés et aux royaumes italiens qui recevaient l'impulsion de la cour de Rome.

Deux jeunes hommes à l'âme héroïque, les fils de l'amiral napolitain Bandiera, étaient au service de l'Autriche, l'aîné comme lieutenant de vaisseau, le plus jeune comme enseigne; ils étaient parvenus à gagner à la cause de la Révolution une partie des équipages de la flotte autrichienne composés pour la plupart d'Italiens, et allaient tenter une descente en Sicile avec l'aide de la frégate « la Bellone, » lorsque le complot fut découvert. Prévenus à temps de l'ordre d'arrestation lancé contre eux, ils purent quitter leur navire et se réfugier à Corfou. Là ils reprirent leur projet, réalisèrent toute leur fortune et organisèrent une expé-

dition dirigée contre la Calabre. La troupe comptait vingt hommes, vingt héros; parmi eux Ricciotti et un tout jeune homme, Dominique Moro; les vaillants patriotes débarquèrent à Crotone, où devait les rejoindre une nombreuse troupe de leurs partisans; malheureusement les ordres de convocation n'étaient pas parvenus aux destinataires; réduits à leurs propres forces, les frères Bandiera ne purent attaquer et prendre la ville; ils durent gagner les bois où ils ne tardèrent pas à être eux-mêmes attaqués. Après deux combats terribles, la petite troupe enveloppée par des forces supérieures fut contrainte de mettre bas les armes et de se rendre; ils n'étaient plus que quatorze dont plusieurs gravement blessés. Une commission militaire les condamna tous à mort; mais pour cinq d'entre eux il y eut commutation de peine, emprisonnement perpétuel. Neuf restaient destinés au supplice: Attilius et Emile Bandiera, Dominique Moro, Nicolo Ricciotti, Dominique Lupatelli, Jacob Rocca, Jean Venerucci, François Berti, Anacharsis Nardi; — ils allèrent à la mort comme à un triomphe; ils furent conduits au lieu de l'exécution le 25 juillet 1844. Tous voulurent commander le feu, sans bandeau sur les yeux, et debout !.... Les soldats hésitaient dans l'accomplissement de leur horrible tâche, aucun d'eux n'osait tirer sur les martyrs. Alors Ricciotti leur cria : « Soldat moi-même, je sais que les soldats doivent obéir aux chefs. — Tirez donc, ajouta A. Bandiera, surtout visez au cœur. » Les autres condamnés crièrent : *vive l'Italie!* Une décharge retentit, six des martyrs tombèrent foudroyés, trois étaient seulement blessés et répétaient encore le cri de *vive l'Italie!* Une seconde décharge en fit des cadavres.

La justice royale était satisfaite, mais la Révolution n'était pas domptée; l'exécution des frères Bandiera et de leurs glorieux compagnons n'avait pas découragé les patriotes italiens, elle avait apporté un aliment de plus aux haines et aux colères du peuple; on peut même affirmer que la mort de ces martyrs amena le réveil de l'Italie entière. L'assassinat juridique des frères Bandiera devait faire éclater une opposition formidable contre les souverains.

Le roi de Naples avait cru tuer la Révolution, en commandant l'assassinat des neuf martyrs, et tout au contraire, le retentissement des décharges meurtrières va réveiller les peuples et produire des révolutions qui emporteront la monarchie napolitaine. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Pour le moment c'était la royauté qui triomphait en Italie, comme en France, comme ailleurs; le trône soutenait l'autel et l'autel défendait le trône: Louis-Philippe lui-même, le contempteur de l'Eglise, le roi de la bourgeoisie voltairienne, Louis-Philippe I^{er}, roi des Français, s'était rallié au clergé et travaillait à fortifier le pouvoir ecclésiastique, à l'insu de ses ministres, comme il résulte d'une pièce diplomatique confidentielle, qui n'était pas destinée à voir le jour, et dont le brouillon fut trouvé plus tard dans les papiers du monarque, aux Tuileries, lors de l'invasion du palais par le peuple, dans la révolution de 1848.

Nous transcrivons en entier ce curieux document : « Très-saint père, j'ai besoin d'épancher mon cœur dans le sein de Votre Béatitude avec la confiance que m'inspirent les nombreuses marques que j'ai reçues de

sa bonté paternelle, et avec cet abandon qui ne peut trouver place que dans une lettre qui soit tout à fait personnelle et confidentielle. Votre Sainteté ne connaît que trop les effrayantes et affligeantes difficultés contre lesquelles j'ai eu à lutter depuis mon avènement au trône. Je connais — et j'en suis bien reconnaissant — l'appréciation qu'elle a toujours faite de mes constants efforts pour relever l'Eglise et le clergé de France des douloureuses atteintes produites par l'exaltation de ses passions et par des mesures législatives que je ne pouvais empêcher et que pourtant je suis parvenu à faire effacer en grande partie.

« Qu'elle me permette de lui rappeler que la première de ces mesures fut la radiation des dépenses publiques, de tout traitement pour les cardinaux français, et que même les quatre cardinaux alors existants — Croi, Latil, Isoard et Rohan — furent dépouillés du traitement dont ils jouissaient, sans qu'il eût été possible d'obtenir en leur faveur aucune compensation, même une compensation aussi faible que celle que j'ai eu le bonheur d'obtenir pour eux, après des années de patience et de persévérance.

« La seconde mesure fut celle qui tendait à entraîner la suppression de trente sièges, en prescrivant l'extinction successive des traitements qui y étaient attachés, au fur et à mesure que ces sièges deviendraient vacants.

« La troisième a été une mesure semblable pour détruire le chapitre de Saint-Denis, prescrivant l'extinction successive des traitements des membres de ce chapitre, à mesure qu'ils viendraient à décéder.

« Je pourrais encore ajouter à cette pénible énumération, la réduction des traitements attribués aux sièges et à tant d'autres dignités ecclésiastiques; mais si j'allège le cœur de Votre Sainteté, en remettant sous ses yeux d'aussi tristes souvenirs, c'est pour lui rappeler que la tactique constante des ennemis de la religion et de l'Eglise est d'arracher au clergé ou au moins de diminuer autant qu'ils peuvent les honneurs, les dignités, les émoluments, et enfin cette considération publique dont le clergé doit être entouré, pour remplir dignement son saint ministère. Il est incontestable que telle est la tactique constante du parti irréligieux, et il ne l'est pas moins qu'elle est secondée par un autre parti, qui, sans être irréligieux, est toujours prêt par ses exagérations ou sa violence à exciter l'irritation publique, et en même temps à fomentier dans le sein du clergé l'irritation ou l'hostilité contre ma personne et mon gouvernement. Ce parti-là eût été fort aise que Votre Sainteté fût mis à portée de dire à la France et au clergé :

« Sous Louis XVIII et Charles X vous aviez quatre et même six cardinaux; mais sous Louis-Philippe la cour de Rome trouve qu'il y en a assez de deux. »

« Voilà, très-saint père, la tactique et les projets sinistres que j'ai cherché à déconcerter en demandant à la fois à Votre Béatitude deux chapeaux de cardinal, pour deux de nos dignes prélats; et je dois le dire en toute sincérité, quand j'ai vu émaner de Votre Sainteté une réponse dilatoire et sans terme, j'ai été frappé du parti que nos ennemis ne manqueraient pas d'en tirer, pour exploiter à leur profit nos susceptibilités nationales, toujours prêtes à s'enflammer. J'ai donc cru que le meilleur moyen de préve-

nir ce fâcheux effet était de tout envelopper du secret le plus absolu et de retarder la réception publique de la lettre de Votre Sainteté, jusqu'à ce qu'elle eût pu prendre en considération les représentations, également secrètes, que je croyais de mon devoir de lui adresser sur les conséquences et le fâcheux effet que produirait en France l'interprétation que la malignité ne manquerait pas de donner à la réponse de Votre Sainteté, afin de la faire envisager comme un refus d'augmenter le nombre auquel les cardinaux français sont actuellement réduits. Bien assuré que j'étais, que par la manière dont je m'y prenais le secret de cette réponse ne serait pas pénétré, je ne me croyais pas exposé à ce qu'un retard dicté par de tels motifs pût jamais être représenté comme un refus de recevoir une lettre particulière de Votre Sainteté.

« Après ces explications, que j'étais impatient de donner à Votre Sainteté et que je la prie d'accueillir avec la même bienveillance qu'elle m'a si souvent témoignée, il ne me reste plus qu'à lui manifester ma profonde reconnaissance de ce qu'elle a daigné retarder le consistoire, afin que je puisse la mettre à portée, par la réponse que je lui adresse, de satisfaire à un des vœux que je lui avais exprimés.

« C'est avec la même reconnaissance, etc., etc....

« LOUIS-PHILIPPE. »

Le roi citoyen, le représentant de la bourgeoisie française, voltairienne et frondeuse, s'étant déclaré le champion du catholicisme, avait envoyé un corps d'occupation à Ancône « pour maintenir l'ordre public dans l'Etat pontifical, pour veiller à la conservation de la souveraineté du pape, à l'intégrité et à l'indépendance tant intérieure qu'extérieure de cette même souveraineté, » suivant les termes d'une notification diplomatique faite à Grégoire XVI par les ambassadeurs représentant les cours d'Autriche, de France, d'Angleterre, de Prusse, de Russie et de Sardaigne. Les soldats français étaient devenus les gendarmes du pape, les soutiens des Jésuites, les pourvoyeurs de l'Inquisition; car cette exécration florissait encore à Rome et dans tous les Etats de l'Eglise, et mettait à mort ses victimes, non sur les bûchers comme autrefois, mais par d'autres supplices et par des moyens plus en rapport avec les progrès du siècle. Nous donnons un extrait succinct et curieux de l'ouvrage de Raphaël Ciocci, intitulé *l'Inquisition à Rome en 1841*, pour appuyer par un document authentique les crimes mystérieux de la papauté sous le règne de Grégoire XVI.

« D. Alberico, dans la simplicité de son cœur et dans la droiture de ses intentions, n'hésita pas à se présenter au général D. Nivardo Tassini, pour lui exposer ses sentiments et lui demander la permission de se retirer dans quelque monastère avec quinze autres jeunes gens, qui partageaient ses opinions et son intention de vivre dans la parfaite observance de la règle proposée. Sa démarche fut considérée comme une offense scandaleuse et inpardonnable, et nous fûmes tous dénoncés devant la sainte Inquisition comme hérétiques et apostats ayant une tendance à la destruction de l'ordre.... Le moine Stramucci fut envoyé au monastère de San Severino aux Mairais, où, grâce à l'insalubrité du lieu ou à quelque

autre cause, de robuste qu'il était, il fut réduit en un squelette en peu de mois. D. Andréa Gigli, curé au monastère de Chiaravalle, fut mandé à Rome. Il jouissait alors d'une excellente santé; mais, au bout de quelque temps, elle devint étrangement altérée; et après avoir dépéri par degrés pendant deux mois, il fut un matin trouvé mort dans son lit.... D. Eugenio Ghioni resta à Rome; mais quatre mois plus tard il descendit dans la tombe à l'âge de trente et un ans. D. Mariano Gabrielli, encore dans la fleur de l'âge, se vit dépérir de la même manière pendant six mois, et ensuite, comme D. Eugenio, il mourut de ce que l'on appelait consumption. L'abbé Bucciarelli, d'une taille herculéenne, alla dormir dans la poussière avec ses pères après une maladie de trois jours. L'abbé Berti fut au bout de deux mois attaqué d'une fièvre lente et rendit l'âme après dix jours de maladie. A l'expiration de trente-quatre jours, D. A. Baldini fut atteint de spasmes violents et d'inflammation, et alla rejoindre dans le ciel les victimes qui l'avaient précédé.... »

Grégoire XVI régnait à Rome, dans la plénitude du pouvoir, absolu soutenu par les troupes autrichiennes et appuyé par le gouvernement français; il continua la croisade noire dirigée à l'intérieur contre les libéraux italiens, et remplit les géôles, les prisons, les bagnes de patriotes. Réfractaire à toute idée de progrès, il défendit les congrès scientifiques, prétendant que la science détruisait la religion, et que les savants étaient les pires ennemis de l'Eglise; il s'opposa à toute construction de chemins de fer, qu'il regardait comme une invention diabolique, et refusa même de permettre aux bateaux à vapeur de naviguer sur le Tibre. Par contre, le saint-père, fidèle aux usages des temps passés, même dans ce qu'ils avaient de plus odieux, de plus barbare, encourageait la mutilation de pauvres enfants destinés à la chapelle Sixtine; le pape commandait des castrats parce que l'Eglise interdisait l'admission des femmes dans les solennités religieuses, pour remplacer leurs voix par celles de ces infortunés. Ainsi, au milieu du dix-neuvième siècle, deux souverains, tous deux chefs de religions, le sultan de Constantinople et le pape de Rome, outrageaient la civilisation et laissaient des eunuques: l'un pour la garde des femmes de son harem, l'autre pour le service de sa chapelle!... Exécration sur ces monstres! Mais aussi, honte sur les gouvernements de l'Europe et sur les peuples qui, par leur faiblesse, tolèrent l'existence de ces nouveaux minotaures!...

Enfin la mort allait délivrer Rome et l'Italie de leur bourreau; les débauches et l'intempérance avaient ruiné la constitution du vieux pape Grégoire; sur son visage s'épatait le nez pontifical en trois tronçons veinés, couturés, marbrés, laissant échapper par leurs fissures un sang vicié. Vers le mois de mai 1846 le pape fut obligé de garder le lit; dès ce moment son corps entra en décomposition, et il devint un objet de dégoût pour ceux qui l'approchaient. Le barbier camériste mayor fut l'un des premiers à abandonner le moribond; il entassa dans des fourgons les meubles précieux de son appartement du Quirinal, son argenterie, ses richesses, l'or et l'argent qu'il avait ramassé pendant ce long règne, et emmena sa femme, la Cajetanina, et la famille, il quitta furtivement la ville sainte pour se mettre à l'abri de la vengeance des Romains.



Grégoire XVI

Grégoire XVI demeura livré aux pères jésuites, qui faisaient bonne garde autour de lui, ayant à prendre leurs mesures pour assurer la transmission de la tiare à celui des cardinaux qu'ils avaient jugé le plus capable de maintenir la nef de saint Pierre sur les flots et d'assurer à la compagnie de Jésus l'omnipotence sur le monde catholique.

Après un mois d'agonie, le 1^{er} juin 1846, le pontife rendit le dernier soupir. Un des camériers présents couvrit le visage du mort d'un voile blanc, suivant le cérémonial adopté pour les papes, et se rendit auprès du cardinal camerlingue pour lui annoncer l'événement. Celui-ci se revêtit incontinent d'habits de deuil et fut au palais du Quirinal pour remplir les devoirs de sa charge. Introduit dans la chambre du mort, le cardinal fit lever le voile qui cachait le visage, et s'approchant du cadavre, il frappa sur la tête avec un marteau d'argent, par trois fois, appelant à haute voix le pontife par son nom de baptême. Ne recevant pas de réponse, il se tourna vers les assistants auxquels il dit : « Le pape est réellement mort. » Après

quoi il rédigea un rapport pour constater le décès et le fit notifier au sénateur romain chargé de recevoir la nouvelle et de la transmettre au peuple. Sur son ordre on mit en branle la cloche majeure du Capitole, et, à ce signal, répondirent les cloches de toutes les églises et de toutes les chapelles de la ville sainte par leurs carillons retentissants.

Vinrent alors les *cubiculaires* pour embaumer le corps, opération délicate qui offrit de grandes difficultés en raison de l'état de décomposition où était déjà entré le cadavre. Les entrailles furent extraites du corps, ainsi que le cœur et le foie, puis le tout mis dans une urne, laquelle fut portée en grande pompe à l'église des Saints Vincent-et-Anastase, qui est en possession du privilège de servir de dépôt aux viscères sacrés. Ensuite la momie pontificale fut revêtue des ornements sacerdotaux et transportée avec un grand appareil du Quirinal au Vatican. Le cortège suivit l'itinéraire accoutumé, à travers certaines rues de Rome, et qu'on nomme pour cette raison la voie papale. La litière sur laquelle reposait le corps de Grégoire XVI était por-

tée par des mules blanches caparaçonnées de deuil ; les gardes suisses marchaient aux deux côtés de la litière, puis venaient les dragons le sabre au poing, les massiers avec leurs masses renversées, les trompettes sonnant de leurs instruments, les pénitenciers de Saint-Pierre avec des torches allumées et psalmodiant l'office des morts. Derrière le cortège funèbre se pressaient un régiment de carabiniers, mousquetaires en mains, et un train d'artillerie avec sept canons. Venaient ensuite, sur deux files interminables, les clergés des églises, tous les moines des couvents, agitant goupillons, cierges, croix et ostensoirs; puis les détachements des corps de l'armée en résidence à Rome.

A son arrivée à la chapelle Sixtine, le corps fut enlevé de la litière et placé sur un lit de parade où il demeura trois jours et trois nuits sous la garde des pénitenciers de Saint-Pierre chargés de psalmodier les offices funèbres sans trêve ni relâche, jour et nuit.

Au quatrième jour, le cadavre fut enlevé de la chapelle Sixtine, puis transporté dans la basilique de Saint-Pierre, à la chapelle du Saint-Sacrement, et placé sur une estrade de manière à laisser passer les pieds à travers la grille qui ferme la chapelle, pour que les fidèles pussent baiser l'orteil du pape pendant les trois jours de l'exposition publique du cadavre.

Au septième jour la momie fut placée dans une bière de bois de cyprès, la bière fut mise dans un cercueil en plomb, et le cercueil placé à son tour dans un coffre en chêne; puis on apporta le coffre près de la chapelle du chœur, d'où on enleva le cercueil de Pie VIII qui fut descendu dans les caveaux de la vieille basilique; le coffre de chêne qui renfermait la dépouille mortelle de Grégoire XVI fut mis à l'endroit même occupé par son prédécesseur, d'où il sera retiré un jour pour faire place au nouveau pontife.

Un immense catafalque fut ensuite dressé au milieu de l'église en l'honneur du pape défunt; son portrait fut appendu sur une des faces du mausolée, et tout autour s'y trouvaient des inscriptions ayant trait aux principaux événements du règne. Deux mille écus romains — 10 700 francs de notre monnaie — avaient été dépensés pour cet inutile monument, symbole de l'orgueil cléricale. — Une prescription du pape Alexandre VII limite à ce chiffre la dépense du mausolée. — La basilique resplendissait des feux étincelants de milliers de cierges.

Les obsèques durèrent neuf jours à Rome et dans les principales villes des Etats de l'Église; — pour les papes, les cérémonies funèbres comprennent une période de neuf jours entiers, c'est pour ce motif qu'on les nomme *ersequia novendiales*.

Au dernier jour, un cardinal désigné par le sacré collège prononça l'oraison funèbre de Grégoire XVI en latin.

Le lendemain, les cardinaux se rendirent à la basilique de Saint-Pierre pour assister à une messe du Saint-Esprit, célébrée pontificalement par le cardinal-doyen. Les gardes nobles assistaient à la cérémonie, ayant quitté les emblèmes du deuil; les curseurs et les massiers portaient hautes leurs masses qu'ils avaient tenues jusque-là renversées.

Après la messe, un prélat désigné par le sacré collège récita l'oraison spéciale pour la nomination du nouveau pontife et fit une allocution aux cardinaux; il leur recommanda de procéder à une sainte et prompté élection, les engageant à porter leurs voix sur le plus digne d'occuper la chaire de saint Pierre; puis tous les assistants se retirèrent.

Tout était fini pour Grégoire XVI; un règne nouveau allait commencer.

ORAISON FUNEBRE DE GREGOIRE XVI

Lorsque les princes ne font plus aux peuples un crime de réclamer ce que le droit naturel exige qu'il leur soit accordé, alors cessent tout naturellement les factions, les sociétés secrètes, les écrits clandestins et autres manifestations de ce genre qui ne peuvent manquer de se produire quand les princes ne veulent régner que par la force. La mort du pape Mauro Capellari, Grégoire XVI, qui eut lieu le 1^{er} juin 1846, fut un de ces bienfaits que le ciel, miséricordieux et sensible de temps en temps aux misères de cette terre, opère pour le bonheur des peuples. La clémence, la modération, la pitié furent des vertus ignorées de son âme. On en voit assez la preuve dans les affaires de la Romagne, et dans l'incarcération, la proscription et la persécution de tant d'hommes honorables, dont le seul crime était d'avoir trop aimé leur patrie. Cruel par peur, il ne fit, en quinze années et quatre mois de règne, que signer des condamnations à mort. Il ne voulut jamais écouter les prières ni se laisser attendrir par les larmes des mères, des épouses, des amis, qui venaient le sup-

plier pour leurs fils, leurs maris, leurs compagnons. Egoïste et personnel à l'excès, il fit preuve de son manque de charité, d'humanité, pendant la période où sévit le choléra à Rome, en 1837. Sans autre souci que la conservation de sa santé, le pape se retrancha au Quirinal avec ses médecins, ses plus intimes courtisans et quelques cardinaux; il abandonna lâchement les malades et les mourants qui imploraient en vain les secours terrestres et célestes.

Grégoire XVI ne tenait à la dignité pontificale qu'autant qu'elle ne coûtait ni peines ni fatigue; il n'avait brigué le souverain pontificat que pour se procurer les moyens de se divertir dans des plaisirs honteux et dans une ivresse continuelle.

Ambitieux autant que vain, il ne voulait autour de lui que des flatteurs et de lâches courtisans, et cette engance diabolique qui pullule à la cour des princes ne lui manqua pas. Tant que les hommes de sciences, ou cultivant les arts et les lettres, se bornèrent à louer le saint-père, à s'occuper de théologie, de métaphysique, de confrérie, il les aima et les protégea; mais

il se tourna contre eux et les persécuta dès que les savants voulurent suivre la marche du progrès et s'éloigner de la servilité. Il refusa constamment son autorisation à l'établissement de chemins de fer, à des congrès scientifiques, à la fondation de collèges, d'écoles, de salles d'asile ou de crèches pour l'enfance.

Derrière toute innovation il voyait un ennemi de l'Etat et de la religion; il avait peur de tout; il surveillait avec la plus grande rigueur l'introduction des livres et des dessins. Il désirait la paix, non pas comme instrument de bonheur pour les peuples, mais parce qu'elle lui permettait d'exercer son despotisme en toute sécurité; il était l'ami et l'allié des princes, pour ce seul motif qu'il avait besoin du secours de leurs troupes pour maintenir son pouvoir et persécuter ses malheureux sujets. Il se couvrit d'infamie en prenant le parti de l'empereur de Russie schismatique contre la Pologne catholique. Sa politique était celle de l'Autriche, parce que l'Autriche lui prêtait le secours de ses armées pour combattre les séditions et les soulèvements qui éclataient presque chaque jour dans ses Etats.

Les quinze années et quatre mois de son pontificat ne furent pour lui qu'une paix sans tranquillité, un sommeil sans repos, un règne sans gouvernement. L'administration était désorganisée, les finances ruinées; la police protégeait les malfaiteurs et persécutait les honnêtes gens; aucune sécurité à la ville ni à la campagne; procès continuels, perpétrés par la cupidité des juges; commissions militaires au lieu des tribunaux ordinaires; condamnations mystérieuses, peines injustes, jugements iniques; l'armée corrompue et composée d'étrangers, source de désordres civils. Le génie nul ou persécuté; toute parole grave imputée à crime; les réunions les plus innocentes considérées comme crimes de lèse-majesté; aucun code; aucune autorité pour le plus grand nombre des citoyens; le secret des lettres violé; les mots de liberté, patrie, Italie, proscrits; les emplois et les honneurs, prix de l'ignorance et de la méchanceté; partout abus, arbitraire, corruption. Mœurs vicieuses, morale corrompue, religion rendue odieuse, si bien que l'édifice social menaçait ruine de tous côtés.

Ferdinando RANALLI.





Coutumes et cérémonies en usage pour l'élection des papes. — Exaltation du cardinal Mastai Ferretti sous le nom de Pie IX. — Histoire de Mastai avant son élection. — Portrait du saint-père. — Portrait et biographie du cardinal Antonelli. — Réformes mitigées et modérées consenties par le pape. — Décret d'amnistie pour les délits politiques, avec conditions, restrictions et exceptions. — Marche des événements en Italie. — Manifestations contre l'Autriche à Milan et à Venise. — La révolution en Sicile. — Mouvements à Naples, en Piémont, à Florence, à Rome. — Révolution en France, journées des 22, 23 et 24 février 1848; renversement du trône de Louis-Philippe; proclamation de la République. — Insurrection à Milan; expulsion des Autrichiens. — Révolution à Venise; Daniel Mann président de la République. — Le roi de Piémont, Charles-Albert, déclare la guerre à l'Autriche. — Pie IX refuse d'entrer dans la coalition. — Troubles à Rome. — Défaite de l'armée piémontaise à Custoza. — Assassinat du ministre Rossi sur les marches du Quirinal. — Fuite du pape de Rome. — Déchéance du pape et proclamation de la République. — Le triumvirat. — L'expédition de Rome par l'armée française. — Siège de la ville, résistance héroïque des Romains. — Garibaldi dans Rome. — Biographie de Garibaldi. — Prise de Rome par les Français. — Mazzini sort de la ville. — Retraite de Garibaldi et sa marche sur Venise. — Mort de sa vaillante compagne Anita. — Manifeste de Mazzini à l'Europe. — Lettre de Louis-Napoléon au colonel Edgar Ney. — Les Autrichiens à Venise. — Retour du pape dans la ville sainte. — Atrocités commises à Brescia par le général Haynau. — Rome sous le régime pontifical. — Mazzini organise à Londres un comité d'action et continue la lutte contre la papauté. — L'administration de la justice et le régime pénitentiaire sous le règne de Pie IX. — Affaires religieuses du Piémont et de l'Espagne. — Le dogme de l'immaculée conception. — Soulèvements en Piémont et en Sicile. — Guerre d'Italie. — Nouvelle insurrection en Sicile; débarquement de Garibaldi et des mille à Marsala. — Conquête de la Sicile et du royaume de Naples par Garibaldi. — Le miracle de saint Janvier. — Affaire d'Aspromonte; Garibaldi tombe blessé sur le champ de bataille. — Rapport officiel du comte Pepoli sur les procédés en usage dans les prisons pontificales. — La question romaine. — Guerre entre l'Autriche et la Prusse alliée à l'Italie. — Cession de la Vénétie. — Affaire de Mentana. — Le dogme de l'infailibilité. — Revue rétrospective des principaux conciles. — Protestation du comte de Montalembert contre le dogme. — Dissidences avec le saint-siège et schismes en Allemagne, en France, en Suisse, en Espagne. — Le P. Hyacinthe se sépare de la communion de Rome. — Le mariage des prêtres. — Les mystères du confessionnal. — Le manuel du confesseur, par Mgr Bouvier, évêque du Mans. — La confession engendre corruption et superstition. — Les sanctuaires miraculeux en Italie, en Espagne et en France. — Les prodiges d'une madone. — Guerre entre la France et la Prusse. — Désastres de l'armée française. — Déchéance de Napoléon III; proclamation de la République, dans la journée du 4 septembre 1870. — Invasion des États de l'Église par l'armée italienne. — Défaite des papalins. — Prise de Rome. — Déchéance du pape; chute du pouvoir temporel. — Rome capitale de l'Italie et siège du gouvernement. — *Sic transit gloria mundi*, ainsi passe la gloire de ce monde. — Oraison funèbre de la papauté. FINIS ECCLESIE.

Suivant les coutumes de l'Église romaine, après les obsèques de Grégoire XVI, la messe du Saint-Esprit terminée, les cardinaux auraient dû se rendre au conclave pour procéder à l'élection du nouveau pape; mais comme les membres du sacré collège n'avaient pas achevé leurs brigues, ils se séparèrent après la messe pour aller prendre les ordres des ambassadeurs

et des hauts dignitaires de la société de Jésus, se donnant rendez-vous pour une heure avancée de l'après-midi à la chapelle Sixtine du palais Quirinal. A l'heure dite, tous les cardinaux présents à Rome, fidèles au rendez-vous, se rendirent processionnellement au Vatican où se trouve l'appartement réservé au conclave. Ils y furent enfermés avec les cérémo-

mies usitées, et ils s'occupèrent de l'élection du pape. Toutes les conventions ayant été débattues et arrêtées, les marchés conclus, avant l'ouverture du conclave, les cardinaux tombèrent bientôt d'accord sur le choix du nouveau pontife ; cinquante cardinaux étaient réunis, les deux tiers plus un formaient la majorité nécessaire pour décider de l'élection. Après deux jours seulement de scrutins et de ballottages, le cardinal Mastai Ferretti qui était scrutateur appela trente-trois bulletins portant son nom ; au trente-quatrième bulletin il ne put lire le nom qui s'y trouvait écrit et il tombait en syncope de joie et de saisissement ; c'était ce dernier bulletin qui transformait l'obscur cardinal Mastai en pape, c'est-à-dire qui le créait le premier parmi les hommes, le plus grand parmi les rois, qui l'instituait représentant de Dieu sur la terre, qui en faisait presque un Dieu !... dans l'ordre des idées qui ont cours parmi les nations catholiques.

Dès que Mastai eut repris ses sens et possession de lui-même, il se redressa dans son fauteuil et attendit qu'on procédât à son exaltation suivant les us et coutumes de l'Eglise romaine. Les scrutateurs qui avaient continué le dépouillement trouvèrent trois votes de plus qu'il n'en fallait au cardinal Mastai pour être élu. Le cardinal doyen agita une sonnette pour donner le signal de la clôture des scrutins aux maîtres des cérémonies et au secrétaire du sacré collège qui se tenaient en dehors à la porte du conclave.

Les portes furent ouvertes et les chels d'ordres qui attendaient dans les appartements voisins arrivèrent processionnellement ayant leur doyen en tête. Celui-ci s'approcha de l'élu, qui lui était désigné par un maître des cérémonies, et lui adressa la phrase consacrée : acceptez-vous l'élection canoniquement faite de vous pour souverain pontife ? Mastai ayant répondu qu'il acceptait, les baldaquins qui surmontaient les sièges des cardinaux s'abaissèrent par le truc des poulies que firent jouer ceux-ci, le baldaquin du fauteuil de l'élu seul demeura en place ; ses deux voisins reculèrent même leurs sièges, pour isoler davantage celui du nouveau pape et indiquer qu'il était désormais distingué de ses anciens collègues. Le doyen demanda à Mastai quel nom il lui convenait de prendre comme souverain pontife. Sur sa réponse qu'il voulait être nommé Pie IX, le doyen dressa l'acte d'élection. Cet événement eut lieu le 16 juin 1846.

Les deux premiers cardinaux-diacres conduisirent l'élu derrière l'autel dressé au milieu du conclave et le revêtirent des habits pontificaux. Mastai se présenta ensuite devant l'assemblée et s'assit sur un trône, — c'est-à-dire un fauteuil à clous dorés, — qui avait été placé sur le marche-pied de l'autel, pour y recevoir la première adoration des membres du sacré collège. Cette adoration consiste, pour les cardinaux, à venir baiser les pieds et les mains du pape. A son tour le pape se leva et alla donner le baiser de paix aux cardinaux présents. Le camerlingue s'approcha ensuite du pontife et passa à son doigt l'*anneau du pêcheur*, que Sa Sainteté remit à un des maîtres des cérémonies pour qu'on y fit graver son nom.

Tel est le premier acte de cette pièce à décors et à tableaux, qu'on appelle l'intronisation d'un pape. Après les cérémonies de l'intérieur on passa, aux solennités de l'extérieur. La cloison qui fermait l'ou-

verture ou la fenêtre du conclave donnant sur le grand balcon du Vatican, qu'on appelle la *Loge*, fut abattue ; un maître des cérémonies passa à travers l'ouverture, levant en l'air une grande croix en or, et derrière celui-ci apparut sur le balcon le premier cardinal-diacre qui annonça à haute voix au peuple assemblé sur la grande place de Saint-Pierre, que le pape était élu et qu'il se nommait Pie IX. Puis il entra dans la salle du conclave et donna le signal du départ. L'assemblée forma le cortège du pontife qui fut conduit du Vatican au palais de Monte-Cavallo qu'il avait désigné pour sa résidence.

Le couronnement fut renvoyé au 21 juin. Ce jour-là Pie IX fut amené du palais de Monte-Cavallo en cortège de gala, jusqu'au Vatican, accompagné des cardinaux revêtus de la soutane rouge. Ayant coiffé le trirègne d'or enrichi de diamants, — cet orgueilleux symbole du prétendu pouvoir des papes sur le ciel, sur la terre et sur l'enfer, — et ayant endossé la chape d'argent, — emblème menteur de la virginité et de la pureté des papes, — Pie IX alla s'asseoir sur un coussin de velours placé au milieu de l'autel de la chapelle Sixtine et y reçut la deuxième adoration des membres du sacré collège.

Sa Sainteté vint ensuite s'asseoir sur la *Sedia* — chaise — et fut portée processionnellement dans l'intérieur de la basilique de Saint-Pierre, escortée par les cardinaux revêtus de longs manteaux trainants et ayant la barrette à la main ; le cortège revenu au point de départ, la sedia fut descendue des épaules des porteurs, et le pape reçut la troisième adoration des cardinaux. Ensuite il quitta la sedia et se rendit dans le vestibule de la chapelle où l'on avait dressé un trône et où il prit place. Les membres du sacré collège se rangèrent des deux côtés du trône sur des bancs recouverts de velours. L'archevêque-cardinal de la basilique s'avança à la tête de son clergé, harangua le pontife en latin, puis vint baiser les pieds et les mains de Pie IX ; tous les prêtres faisant partie du cortège s'avancèrent à leur tour pour baiser les pieds du pontife, genoux en terre, comme des chiens.

Telles sont les marques de plate adulation, de lâche servilité, que les ministres catholiques donnent à un homme qui s'intitule, par une feinte humilité, le serviteur des serviteurs de Dieu ! Excès de bassesse d'un côté ; suprême orgueil de l'autre !

Après avoir reçu les adorations du clergé de la basilique, Pie IX fut ramené de nouveau à la sedia et porté triomphalement hors de l'enceinte du temple pour y faire une nouvelle entrée, mais cette fois par la porte principale et à la vue du peuple immense entassé sur la grande place de Saint-Pierre. Au moment où Sa Sainteté franchit le seuil de la porte principale, de bryantines fanfares éclatèrent de toutes les tribunes supérieures de l'Eglise et continuèrent pendant la marche du cortège jusqu'à la chapelle Clémentine, musique délicate pour les oreilles des dévots, concert infernal pour celles des mécréants.

A la chapelle Clémentine le pape changea de costume et revêtit des ornements sacrés, magnifiques, splendides, tissés d'or, d'argent, de perles et de pierres... et tout autour de cette même chapelle, sur les murailles, se trouve reproduite l'image du jeune maître de Nazareth dans les différents événements de

sa vie et dans ses vêtements si simples, ceux que portaient les ouvriers de l'époque où il vivait!

Contraste étrange! humilité, pauvreté chez le maître; faste, orgueil, magnificence chez celui qui s'intitule le disciple, le vicaire du crucifié!

Le pontife demeura debout dans l'attitude d'un triomphateur; un maître des cérémonies s'avança, ayant à la main un long bâton d'argent dont l'extrémité se trouvait garnie d'étoupes enflammées imbibées d'alcool; il fit une profonde genuflection et abaissa le bâton d'argent, mais à peine le bâton eut-il touché le sol que les flammes s'éteignirent; le maître des cérémonies se relevant entonna d'une voix formidable ce verset: *Pater sancte, sic transit gloria mundi*, Saint-père, ainsi passe la gloire de ce monde; et il répéta par trois fois la même cérémonie, en l'honneur du père, du fils et du Saint-Esprit.

Le pape procéda ensuite à la célébration de la messe pontificale, ayant le visage tourné vers la principale porte d'entrée de Saint-Pierre. Le grand autel était, à cet effet, disposé sur deux faces, et le trône établi vis-à-vis de l'autel et dressé devant la chaire. Sur l'autel resplendissait une grande croix attribuée au célèbre ciseleur Benvenuto Cellini, et de chaque côté les statues de saint Pierre et de saint Paul; derrière se dressaient sept chandeliers de haute dimension dont l'un dépassait les autres, emblème de la suprématie pontificale; puis rangées symétriquement cinq mitres et une tiare, figurant les cinq patriarchats du monde chrétien subordonnés à la papauté.

Après les oraisons, le premier cardinal-diacre jeta sur le dos du pontife un *pallium* tissé avec la laine d'un agneau sans tache, pour indiquer l'état d'innocence et de candeur présumé de Pie IX. Le *pallium* était attaché au moyen de trois épingles en or terminées par des pierreries, pour rappeler les trois clous qui retenaient les mains et les pieds du pauvre charpentier de Nazareth sur la croix.

Le pape monta sur son trône et reçut du clergé la dernière adoration; puis on passa à d'autres exercices. Un cardinal-diacre accompagné de cinq acolytes récita l'Évangile en latin et en grec, pour donner une forme matérielle à la prétendue suprématie du siège de Rome sur les sièges des cinq patriarches, et à l'union qui devrait exister entre les deux communions latine et grecque; allégorie menteuse, les cinq patriarches et l'Église grecque ne reconnaissant ni la suprématie du siège de Rome ni sa communion.

La messe du couronnement terminée, Pie IX monta de nouveau sur la sedia, abrité par un immense parasol, sorte de dais flottant, et fut porté tout autour de la nef, puis il franchit le portique de la basilique et fut conduit processionnellement à la grande loge de la bénédiction, au Vatican, sur le balcon qui domine la place de Saint-Pierre.

Le souverain pontife avait devant lui une population qui se pressait sur l'immense place, dans les rues adjacentes, aux fenêtres, aux balcons, jusque sur les toits et les terrasses des maisons; c'était un océan humain avec ses vagues, ses houles, ses bruits, ses tempêtes. Pie IX s'assit sur un trône élevé au milieu de la loge, ayant à ses côtés les cardinaux, les grands officiers de sa cour, les hauts dignitaires ecclésiastiques couverts de riches costumes, violets,

pourpres, bariolés, lustrés, avec guipures et dentelles, chargés de broderies d'or et d'argent, la poitrine constellée de croix, de décorations! vanité des vanités! ..

Les chœurs de la chapelle Sixtine — les eunuques du pape — entendèrent des hymnes sacrées, puis le deuxième cardinal-diacre s'approcha de Pie IX en faisant trois profondes genuflections et lui enleva la mitre; le premier cardinal-diacre s'avança ensuite, en répétant les mêmes genuflections, et posa sur la tête du pape une tiare toute scintillante de rubis, d'émeraudes, de brillants, — don impérial, cadeau de Napoléon I^{er} à Pie VII, d'une valeur d'un demi-million de francs! — Ce trépan est en velours blanc; trois couronnes s'y enroulent, constellées de saphirs, d'émeraudes, de perles, de brillants; au sommet, une large et précieuse émeraude supporte une magnifique croix en brillants d'un prix fabuleux.

C'est l'emblème de la couronne d'épines que les féroces soldats enfoncèrent sur la tête du jeune maître de Nazareth avant de le conduire au supplice.

Tant de pompe, de luxe, de splendeur étalée par le chef d'une religion qui prêche le renoncement aux richesses, aux biens de cette terre; tout cet appareil, tout ce faste déployés par les ministres d'un prétendu Dieu qu'ils disent être né sur la paille, dans une étable, entre une vache et un âne; dont la vie s'est écoulée dans la pauvreté; dont les apôtres — ouvriers comme lui — vivaient du travail de leurs mains! ..

Le pontife ayant tiare en tête, se leva de son trône, entra ouvrit les bras, et allongeant trois doigts, de la main droite il bénit une première fois, puis une seconde et une troisième fois, *urbi et orbi*, la ville et le monde, Rome et l'univers, traçant le signe de la croix, devant lui, à gauche et à droite, et répétant trois fois la bénédiction.

Les deux cardinaux qui assistaient Pie IX redirent après lui les formules des indulgences accordées aux fidèles par le saint-père, l'un en latin, l'autre en italien, et ils lancèrent à la foule, du haut du balcon, des imprimés qui reproduisaient les formules des indulgences et à pleines corbeilles.

A ce moment, les assistants, qui s'étaient tenus prosternés, se levèrent poussant des vivats retentissants en l'honneur de Pie IX, les musiques militaires exécutèrent des fanfares, les cloches de l'église de Saint-Pierre s'ébranlèrent, donnant le signal des carillons aux quatre cents églises ou chapelles de Rome; les canons du château Saint-Ange mêlèrent à tous ces bruits, à tous ces tapages, leurs voix de bronze. Il semblait que des géants invisibles se livraient une bataille dans les airs; on pouvait s'imaginer que Rome allait s'abîmer dans un effroyable cataclysme.

Enfin, le couronnement du pape est accompli. Pie IX remonte sur la sedia, et est ramené au palais de Monte-Cavallo avec le même cortège qui était venu le chercher dans la matinée.

Le soir tous les palais de la ville sainte furent illuminés *ad giorno*; l'église de Saint-Pierre étincela sous les feux de vingt mille lampions; et un grand feu d'artifice fut tiré sur la plate-forme du château Saint-Ange, la *girandola*, comme on la désigne.

Rome avait donc son pape couronné, investi du pouvoir temporel et spirituel, tenant en ses mains, le double glaive, maître du corps et de l'âme...; mais les

gloires de ce monde sont passagères, comme Pie IX en a été averti dans la chapelle Clémentine, et bientôt il fournira un exemple de plus à l'instabilité des choses humaines. La papauté battue en brèche depuis plusieurs siècles par les réformateurs, minée par les philosophes, les libres-penseurs, va disparaître de la scène du monde; le glaive temporel sera arraché aux mains du débile vieillard, et le glaive spirituel déjà émoussé tombera dans le flou de l'oubli. *Finis Eclesiæ*, la fin de l'Église militante!

Jean-Marie-Mastai Ferretti, né à Sinigaglia, dans les États de l'Église, le 13 mai 1790, fit son éducation au collège de Volterre, sous la direction des PP. scolopaux. En 1815 il se fit affilier à une vente de carbonari à Macerata; précédemment il s'était fait admettre parmi les francs-maçons à Sinigaglia, où son nom figure sur le registre de la loge. A cette époque de sa vie, Mastai était renommé pour ses aventures galantes et ses succès auprès des dames. Grâce à des protections, il obtint son admission dans les gardes nobles du pape régnant Pie VII; mais il n'y fit qu'un court séjour, pour raison de santé; l'abus des plaisirs avait gravement altéré sa constitution et déterminé chez lui des attaques d'épilepsie. Le jeune Mastai quitta l'uniforme militaire pour endosser la soutane et fut ordonné prêtre en 1819. Ses supérieurs lui imposèrent l'obligation de ne dire la messe qu'en chapelle privée et avec l'assistance d'un autre prêtre. Les médecins lui prescrivirent une règle sévère de conduite pour combattre le mal affreux dont il était atteint. Mastai apporta alors une plus grande réserve dans ses relations avec le monde, et, peu de temps après, fut nommé coadjuteur à un canonicat, puis directeur d'un hospice; de là il passa aumônier à la nonciature et fut envoyé au Chili avec monsignor Muzzi, vicaire apostolique. De retour à Rome en 1825, il partagea son temps et ses soins entre les exercices de religion et les joies mondaines, choses qui s'allient parfaitement dans la ville sainte: son avancement ne souffrit nullement de ses bonnes fortunes, parmi lesquelles on citait la belle comtesse Galetti et la noble matrone Claire Colonna, car dès l'année 1832, Grégoire XVI le fit évêque d'Imola, et cardinal en 1840. Depuis ce moment jusqu'à la mort de Grégoire XVI, le cardinal Mastai Ferretti avait mené une existence obscure et rien ne faisait présager qu'il dût arriver au souverain pontificat; mais la compagnie de Jésus avait jeté les yeux sur lui comme sur un instrument utile à ses desseins et l'avait fait élire pape.

La situation des États pontificaux était déplorable à la mort de Grégoire XVI: le maintien du régime despotique et clérical était impossible; il fallait procéder à une transformation radicale du gouvernement, ou bien on avait en perspective une révolution terrible qui pouvait entraîner la ruine de la papauté et même celle de l'Église. Les Jésuites avaient fait le pape, mais précisément pour le rôle singulier, étrange, qu'il était appelé à remplir: celui de pape libéral; ils avaient compris qu'ils devaient se tenir à l'écart, mettre en scène d'autres personnages, laisser les événements suivre leur cours et attendre... savoir attendre est, en effet, ce qui distingue les politiques de cette exécrable compagnie, ce qui les a rendus si redoutables

aux peuples et aux rois. Les Jésuites poussèrent dans les conseils du saint-père une femme aux idées généreuses, au cœur vraiment italien, la comtesse Colonna, — qui déjà était l'amie du cardinal Mastai avant son exaltation, — et qui devint pour Pie IX une sorte d'Égérie, son inspiratrice pour les mesures utiles et libérales; mais, à côté de cette femme, et pour contre-balancer son influence, ils attachèrent à sa personne un de leurs affidés, nommé Antonelli. La lutte entre ces deux influences commença avec le règne de Pie IX; la comtesse Colonna mourut en 1847; le saint-père reporta ses bontés sur la comtesse de Spaur, mais le courant de la politique changea, la nouvelle favorite étant Autrichienne et la femme d'un agent de la cour de l'empereur d'Autriche; du reste, l'ascendant exercé par Antonelli sur l'esprit faible du pontife devait triompher des résistances féminines; Pie IX ne fut qu'une sorte d'automate dont son conseiller mettait en jeu les ressorts; Mastai était le *pape blanc*, celui des bonnes gens, des fidèles, des dévots; Antonelli était le *pape rouge*, qui régnait, qui dirigeait, qui gouvernait le monde catholique. C'est à lui que revient tout le mal accompli pendant le long règne de Pie IX, de même que c'est à la comtesse Colonna qu'on doit attribuer le peu de bien réalisé ou simplement ébauché dans les premiers mois du pontificat; car Pie IX, par lui-même, n'avait aucune importance; incapable de bien comme de mal, il serait passé inaperçu, et son règne aurait compté parmi les plus nuls, sans les circonstances politiques qui le mirent forcément en évidence. Son physique était en harmonie avec son intelligence; petit, obèse, un peu blafard, sa tournure vulgaire, commune, sa physionomie plate et somnolente, tel était le cardinal Mastai, tel devait être le pape Pie IX.

Près du pontife, au-dessus du saint-père, se dresse une autre figure bien autrement caractérisée, énergique, celle du cardinal Antonelli; le rôle de ce personnage, pendant tout le règne, est si important, que nous ne pouvons nous dispenser d'en faire le portrait, ou mieux, de reproduire la biographie qu'en a faite un écrivain de notre temps, Edmond About, dans un ouvrage intitulé : *la Question romaine*.

« Antonelli est né dans un repaire. Sonnino, son village, était plus célèbre dans l'histoire des crimes que toute l'Arcadie dans les annales de la vertu. Ce nid de vautour se cachait dans les montagnes du midi vers la frontière du royaume de Naples. Des chemins impraticables à la gendarmerie serpentaient à travers les maquis et les halliers. Quelques forêts entrelacées de lianes, quelques ravins profonds, quelques grottes ténébreuses, formaient un paysage à souhait pour la commodité du crime. Les maisons de Sonnino, vieilles, mal bâties, jetées les unes sur les autres et presque inhabitables à l'homme, n'étaient que les dépôts du pillage et les magasins de la rapine. La population, alerte et vigoureuse, cultivait depuis plusieurs siècles le vol à main armée et gagnait sa vie à coups de fusil. Les enfants nouveau-nés respiraient le mépris des lois avec l'air des montagnes et suçaient avec le lait de leurs mères la convoitise du bien d'autrui. Ils chaussaient de bonne heure les mocassins de cuir brut avec lesquels on court légèrement sur les roches les plus escarpées. Lorsqu'on leur avait enseigné l'art



de poursuivre et d'échapper, de prendre et de n'être point pris, la valeur des monnaies, l'arithmétique des partages et les principes du droit des gens tels qu'ils se pratiquent chez les Apaches et les Comanches, leur éducation était faite. Ils apprenaient tout seuls à jouer

du bien conquis et à satisfaire leurs passions dans la victoire. En 1806, cette race appétente et brutale, impie et superstitieuse, ignorante et rusée, gratifia l'Italie d'un petit montagnard appelé Giacomo Antonelli.

« Les éperviers ne couvent pas des colombes, » c'est



Daniel Manin, dictateur de la République à Venise

un axiome d'histoire naturelle qui n'a plus besoin de démonstration. Si le jeune Antonelli avait apporté en naissant les vertus naïves d'un berger d'Arcadie, son village l'eût renié, mais l'influence de certains événements modifia, sinon sa nature, au moins sa conduite ; son enfance et sa jeunesse furent soumises à deux influences contradictoires. Si le brigandage lui avait donné ses premières leçons, la gendarmerie lui en donna d'autres. Il n'avait pas plus de quatre ans, que certains bruits d'une haute moralité ébranlèrent violemment ses oreilles. C'était l'armée française qui fusillait les brigands dans la banlieue de Sonnino. Après le retour de Pie VII, il vit couper la tête à plusieurs voisins de sa famille qui l'avaient fait sauter sur leurs genoux ; ce fut bien pis sous Léon XII, le chevalet et le nerf de bœuf étaient en permanence sur la place du village. L'autorité rasait tous les quinze jours la maison d'un bandit, après avoir emmené sa famille aux galères et payé une prime à son dénonciateur. La porte Saint-Pierre, qui touche à la maison d'Antonelli, s'embellissait d'une guirlande de têtes coupées, et ces reliques éloquentes grimaçaient assez dogmatiquement dans leurs cages de fer. Avouez

que si le spectacle est l'école de la vie, c'est surtout un spectacle comme celui-là. Le jeune Giacomo put réfléchir sur les inconvénients du brigandage avant même d'en avoir goûté les plaisirs. Autour de lui quelques hommes de progrès cherchaient déjà des industries.

« Son père, qui avait, dit-on, l'étoffe d'un Gasperone ou d'un Passatore, deux brigands fameux dans les annales romaines, ne s'exposait pas sur les grands chemins. Après avoir gardé les bœufs, il se faisait intendant, puis receveur municipal, et gagnait plus d'argent avec moins de danger. Le jeune homme hésita quelque temps sur le choix d'un état. Sa vocation était celle de tous les habitants de Sonnino : vivre dans l'abondance, ne manquer d'aucune sorte de plaisirs, être chez soi partout, ne dépendre de personne, dominer les gens, leur faire peur au besoin, et surtout violer impunément les lois. Pour atteindre un but si élevé, sans exposer sa vie, qui lui fut toujours chère, il entra au grand séminaire de Rome.

« Antonelli comptait bien n'être jamais prêtre. C'est que dans la capitale de l'Église catholique les levites un peu intelligents deviennent magistrats, préfets, conseillers d'Etat, ministres. On fabrique des curés

avec les fruits sœcs. Antonelli se distingua si bien qu'il échappa, Dieu aidant, au sacrement de l'ordre. Il n'a jamais dit la messe; il n'a confessé personne; je ne veux pas jurer qu'il se soit confessé lui-même. Il obtint l'amitié de Grégoire XVI, plus utile assurément que toutes les vertus chrétiennes. Il fut prélat, magistrat, préfet, secrétaire général de l'intérieur et ministre des finances. Dirait-on qu'il n'avait pas pris le bon chemin? Un ministre des finances, si peu qu'il sache son métier, économise plus d'argent en six mois que tous les brigands de Sonnino en vingt années.

« Sous Grégoire XVI, il avait été réactionnaire pour se rendre agréable au souverain. A l'avènement de Pie IX, il professa, pour la même raison, des idées libérales. Un chapeau rouge et un portefeuille furent la récompense de ses nouvelles convictions. Quelle surprise pour les montagnards de Sonnino! Un des leurs se promenait en carrosse devant les casernes, et les soldats lui présentaient les armes, au lieu de lui tirer des coups de fusil! Il s'empara du nouveau pape comme de l'ancien, et l'on vit que la meilleure manière de prendre les gens n'était pas de les arrêter sur les grandes routes. Pie IX, qui n'avait pas de secrets pour son conseiller, lui parla de son désir de corriger les abus, sans dissimuler sa crainte de trop réussir. Il servit le saint-père jusque dans ses irrésolutions. Comme président de la consulte d'État, il proposait les réformes, et comme ministre il les ajournait. Personne ne fut plus actif à préparer la constitution de 1848, ni même à la violer. Il envoya Durando battre les Autrichiens et le désavoua dès qu'il se fut battu. Il se retira du ministère dès qu'il y vit quelques dangers à courir, mais il aida le pape dans la secrète opposition qu'il faisait à ses ministres. Le meurtre de Rossi lui inspira de sérieuses réflexions. Lorsqu'on a pris la peine de naître à Sonnino, ce n'est pas pour se laisser assassiner, au contraire. Il mit en sûreté le pape et lui-même et vint jouer à Gaète le rôle de secrétaire d'État *in partibus*.

« De cet exil date sa toute-puissance sur l'esprit du saint-père, sa réhabilitation dans l'esprit des Autrichiens et toute l'unité de sa conduite. Plus de contradictions dans sa vie politique. Ceux qui l'accusaient d'hésiter entre le bien de la nation et son intérêt personnel sont réduits au silence. Il veut restaurer le pouvoir absolu des papes pour en disposer à son aise. Il empêche tout rapprochement entre Pie IX et ses sujets: il appelle les canons de la catholicité à la conquête de Rome. Il rentre enfin, et pendant dix ans il règne sur un vieillard timide et sur un peuple enchaîné, opposant une résistance passive à tous les conseils et à toutes les volontés de l'Europe, cramponné au pouvoir, insouciant de l'avenir, abusant de l'heure présente et augmentant tous les jours sa fortune à la mole de Sonnino.

« En 1859, il a cinquante-trois ans. Il s'est conservé jeune. Son corps est svelte et robuste et sa santé montagnarde. Sa mâchoire lourde, ses dents longues, ses lèvres épaisses, expriment les appétits les plus grossiers. On devine un ministre greffé sur un sauvage. Lorsqu'il assiste le pape dans les cérémonies de la semaine sainte, il est magnifique de dédain et d'impertinence. Il se retourne de temps en temps vers la tribune diplomatique, et il regarde sans rire ces

pauvres ambassadeurs qu'il berne du matin au soir. Vous admirez le comédien qui brave son public. Mais lorsqu'il s'arrête dans un salon auprès d'une jolie femme, lorsqu'il lui parle de tout près, effleurant ses épaules et plongeant les yeux dans son corsage, vous reconnaissez l'homme des bois et vous songez en frémissant aux chaises de poste culbutées au bord d'un chemin. Il loge au Vatican, sur la tête du pape. Les Romains demandent, en manière de calembour, lequel est le plus haut, du pape ou d'Antonelli.

« Toutes les classes de la société le haïssent également. Concini, en France, sous Louis XIII, ne fut pas mieux détesté. Il est le seul homme sur qui tout le peuple tombe d'accord. Un prince romain me communiquait l'état approximatif des revenus de la noblesse. En me remettant la liste, il me dit: « Vous remarquez deux familles dont la richesse est indiquée par des points: c'est l'infini. L'une est la famille Torlonia, l'autre est la famille Antonelli. L'une et l'autre ont fait fortune en peu d'années: la première par la spéculation, la seconde par le pouvoir. » Il n'a réconcilié au saint-père ni un parti ni une puissance; il n'a gagné ni l'estime d'un étranger, ni la confiance d'un Romain; il a gagné du temps et rien de plus. Sa prétendue capacité n'est que malice. Il a la finesse d'un paysan, la ruse d'un Peau-Rouge; il n'a pas cette hauteur de vues qui fonde solidement l'oppression des peuples. Personne mieux que lui ne sait traîner une affaire en longueur, amuser le tapis, fatiguer les diplomates; mais ce n'est point par des jeux de cette sorte qu'on affermit une tyrannie branlante. Il a toutes les roueries de la mauvaise politique; je ne sais pas s'il en a le talent. Il n'en a pas besoin pour arriver à son but. Car enfin que veut-il? Dans quel espoir est-il descendu des montagnes de Sonnino? Croyez-vous en bonne foi qu'il songeât à devenir le bienfaiteur de la nation, ou le sauveur de la papauté, ou le don Quichotte de l'Église? Pas si sot! Il s'intéressait premièrement à sa personne, deuxièmement à sa famille. Sa famille va bien. Ses quatre frères, Philippe, Louis, Grégoire et Ange, ont porté les mocassins lorsqu'ils étaient jeunes; ils portent aujourd'hui tous ensemble et parallèlement la couronne de comte. L'un est gouverneur de la banque, excellente affaire; on lui a donné le mont-de-piété. Un autre est conservateur de Rome sous un sénateur choisi pour sa nullité, c'est-à-dire adjoint d'une commune où le maire ne compte pas. Un autre exerce publiquement le métier d'accapareur, avec de grandes facilités, pour interdire ou autoriser l'exportation, selon que ses magasins sont pleins ou vides. Le plus jeune est le commis voyageur, le diplomate, le messager de la famille, *Angelus domini*. Le comte Dandini règne à la police. Ce petit monde manie, déplace, augmente une fortune invisible, insaisissable et incalculable. On ne les plaint pas à Sonnino.

« Quant au prélat, ses goûts sont simples: une robe de soie rouge, un pouvoir illimité, une fortune énorme, une réputation européenne, et tous les plaisirs à l'usage de l'homme; ce peu lui suffit. Il est cardinal-diacre. Les bonnes âmes qui veulent absolument que tout soit bien à Rome, font sonner bien haut l'avantage qu'il a de n'être pas prêtre. Si on l'accuse d'être trop riche: « D'accord, répondent ces chrétiens indulgents,

« mais souvenez-vous qu'il n'est pas prêtre ! » Si l'on trouve qu'il a lu Machiavel avec profit, il n'est pas prêtre ! Si le public cite un peu ses bonnes fortunes, il n'est pas prêtre !...

« Ce mortel heureux a une faiblesse, mais elle est bien naturelle : il craint la mort. Une grande et belle personne qu'il a honorée de ses tendresses éminentes m'a dit en termes précis : « Lorsque j'arrivais au rendez-vous, il se jetait sur moi comme un fou et tâtait passionnément mes poches. Lorsqu'il s'était assuré que je ne portais point d'armes cachées, « il se souvenait que nous étions amis. »

« Un seul homme a osé menacer une vie si précieuse à elle-même : c'était un misérable idiot. Il se posta dans l'escalier du Vatican et attendit le cardinal au passage. Le moment venu, il tira de sa poche, avec de grandes difficultés, une fourchette. Le cardinal aperçut l'arme et fit un bond en arrière que les chamois des Alpes auraient admiré. Le pauvre assassin était déjà saisi, garrotté et livré aux juges. Les tribunaux romains, qui pardonnent trop souvent aux coupables, furent sans pitié pour cet innocent : on lui coupa la tête. Depuis qu'il s'est vu en présence d'une fourchette, le cardinal ne sort jamais sans les plus grandes précautions. Ses chevaux sont dressés à galoper furieusement par les rues : c'est au peuple à se garer. »

La peur de la mort, la passion de l'argent, le sentiment de la famille, le mépris des hommes, l'indifférence au bonheur des peuples, et divers traits de ressemblance accidentelle, ont fait comparer Antonelli à Mazarin. Ils sont nés dans les mêmes montagnes, ou peu s'en faut. L'un s'est introduit furtivement dans le cœur d'une femme, et l'autre dans l'esprit d'un vieillard. L'un et l'autre ont gouverné sans scrupule et mérité la haine de leurs contemporains. Cependant il y aurait injustice à les placer sur la même ligne. L'égoïste Mazarin a dicté à l'Europe les traités de Westphalie et la paix des Pyrénées ; il a fondé par la diplomatie la grandeur de Louis XIV et fait les affaires de la monarchie française, sans toutefois négliger les siennes. Antonelli a fait fortune au détriment de la nation, du pape et de l'Eglise. On peut comparer Mazarin à un tailleur excellent, mais fripon, qui babille bien ses pratiques après avoir prélevé quelques aunes de drap pour lui-même. Antonelli ressemble à ces juifs du moyen âge qui démolissaient le Colisée pour prendre le fer des scellements.

« Chaque fois que des réclamations des Etats ou du peuple arrivaient au saint-père, dit le même auteur, le pape faisait appeler son secrétaire d'Etat, ministre de tous les ministères, qui répondait sans hésiter : « D'abord il n'y a pas d'abus, et s'il y en avait, nous ne devrions pas y toucher. Réformer quelque chose, c'est faire une concession aux mécontents, céder, c'est prouver qu'on a peur. Avouer qu'on a peur, c'est doubler la force de l'ennemi, ouvrir les portes à la révolution, et prendre le chemin de Gaète, où l'on est très-mal logé. Ne bougeons pas de chez nous. Je connais la maison ; elle n'est pas neuve, mais elle durera plus que Votre Sainteté, pourvu qu'on n'y fasse aucune réparation. Après nous le déluge, nous n'avons pas d'enfants. Soyez tranquille, j'arrangerai diplomatiquement l'affaire. » Et il écrit en style entortillé une note invariable qui peut se resumer ainsi :

« Nous avons besoin de vos soldats et non de vos conseils, attendu que nous sommes infailibles. Si vous faisiez mine d'en douter, et si vous essayiez de nous imposer quelque chose, même notre salut, nous nous volerions la face de nos ailes, nous arborerions les palmes du martyre et nous deviendrions un objet de pitié pour tous les catholiques de l'univers. Or, nous avons chez vous quarante mille hommes — les tonsurés — qui ont le droit de tout dire et que vous payez de votre argent pour qu'ils parlent en notre faveur. Ils prêcheront à vos sujets que vous tyrannisez le saint-père, et nous mettrons votre pays en feu, sans avoir l'air d'y toucher. »

Nous avons donné l'esquisse sévère, correcte, de celui que le peuple appelait le pape rouge, de celui qui fut le maître de Rome tant que Pie IX eut en mains le pouvoir temporel, de celui qui fut l'arbitre des destinées de l'Eglise sous le pontificat de Mastai Ferretti, de Giacomo Antonelli. Laissons actuellement se dérouler les événements.

Lors de l'élévation de Mastai au saint-siège, il n'était pas possible à la cour de Rome de continuer la politique de répression à outrance suivie par Grégoire XVI, à l'égard des provinces italiennes, sans produire de violentes commotions et, par suite, amener la chute de la papauté, peut-être la ruine de l'Eglise. Un gouvernement libéral s'imposait au nouveau pontife, et, sous peine de périr, Pie IX devait entrer dans la voie de la modération et des réformes. Mastai se trouva donc entraîné — bien malgré lui, comme il parut plus tard — à jouer un rôle singulier, inouï, étrange pour un pape, de se montrer libéral et révolutionnaire. Les masses, toujours faciles à duper, crurent à la sincérité de la conversion du pontife et l'acclamèrent comme un libérateur : les écrivains, les journalistes de tous les pays entonnèrent ses louanges ; Mazzini, le grand agitateur, — cédant à un élan d'enthousiasme, — offrit à Pie IX de prendre en mains les destinées de l'Italie ; un historien, l'une des gloires de Florence, J. B. Niccolini, qui avait écrit dans ses ouvrages que la papauté était réfractaire à tout principe de liberté, que les papes se succédaient les uns aux autres, mais restaient les mêmes, imbus des doctrines les plus perverses, les plus détestables, les plus funestes pour l'humanité, Niccolini, presne fou, allait par les rues, criant que Pie IX était *l'ange de la liberté, le sauveur de l'Italie*, et qu'il rétractait tout ce qu'il avait écrit contre les papes. Ce même Niccolini, moins d'une année après, désabusé, comme le furent les masses, les écrivains, les journalistes et Mazzini, renouvelait ses imprécations contre la papauté, et s'écriait : « Oui, les papes sont tous les mêmes, ce sont les bourreaux de l'humanité ; il faut abolir la papauté. »

Quels étaient donc les actes de Pie IX qui avaient excité un si extraordinaire enthousiasme en Italie, et qui, de la Péninsule, avait gagné les autres contrées de l'Europe ? Quelles étaient donc les concessions politiques qu'il avait faites à son peuple ?

Hélas ! la liste en est courte, l'importance presque nulle, et l'on se demande, en énumérant les actes de Pie IX, dans les premiers mois de son règne, si les hommes de cette époque n'avaient pas été pris d'une

sorte de vertige, lorsqu'ils acclamaient comme un messie l'auteur de réformes aussi insignifiantes.

Une fois de plus l'histoire donnera cet enseignement, qu'il n'est pas une réforme politique, civile ou religieuse, que les peuples n'aient été obligés de conquérir au prix de leur sang, par l'INSURRECTION. Jamais, non jamais, les rois ni les papes, le clergé ni la seigneurie, les castes et les classes privilégiées, dans aucun pays et dans aucun temps, n'ont consenti volontairement à diminuer leur pouvoir ou leurs richesses : pouvoir injuste, violateur de la sainte loi de l'Égalité, richesses scandaleuses, iniques, soustraites, arrachées sous mille formes, sous mille prétextes, aux nations, aux travailleurs, à la plèbe.

Sa Sainteté, à l'occasion du couronnement, avait fait faire des distributions de secours à quarante mille pauvres de la ville, sans distinction de sexe ni d'âge, et il était revenu douze kreutzers, environ cinquante centimes, à chacun, d'après la note officielle du cardinal Patrizzi. Piètre aumône ! Et quel témoignage actablant contre l'administration des papes, que ce nombre de quarante mille indigents dans la capitale des États de l'Église, sur une population de cent soixante mille âmes, à cette époque ; un mendiant sur quatre habitants !

Pie IX avait accordé absolution pleine et entière aux fidèles des deux sexes qui avaient assisté à la cérémonie de son couronnement ou qui avaient reçu la bénédiction devant la grande loge du Vatican, sous la condition de repentir sincère de leurs péchés, de confession et communion, et de prier Dieu d'accorder la victoire sociale à l'Église, la concorde des princes chrétiens et la destruction de l'hérésie. L'absolution du pape était un mince avantage ; encore fallait-il pour l'obtenir s'être préalablement agenouillé au pied d'un tonsuré, et avoir avalé une hostie qui est censée contenir le Dieu des catholiques, esprit et chair, corps et sang de Jésus-Christ ; puis s'engager à prier et à travailler pour la victoire sociale de l'Église, c'est-à-dire pour le maintien de sa puissance, de son autorité, de ses richesses ; promettre de prier et travailler à la concorde des princes chrétiens pour mieux assurer leur domination, leur despotisme sur les peuples ; consentir à prier, à travailler pour la destruction de l'hérésie, c'est-à-dire l'extermination des libres-penseurs, des philosophes, des schismatiques protestants, anglicans, grecs, des israélites, des mahométans, des adorateurs de Brahma et de Vishnou, qui composent les neuf dixièmes de l'humanité et plus. Rude besogne pour un bien petit salaire, pour une absolution !

Le pape avait promis d'améliorer l'enseignement public, et, à cet effet, il avait présidé la congrégation des études qui ne s'était pas encore réunie depuis sa création qui datait du règne de Léon XII ; mais la congrégation étant composée de quinze cardinaux, tout progrès dans l'enseignement devait être nécessairement écarté, et la promesse du saint-père n'était plus qu'un leurre et un mensonge.

Sa Sainteté avait fait des réductions dans les dépenses affectées à sa personne sacrée ; au lieu des repas somptueux qui étaient servis à Grégoire XVI, le nouveau pape avait signifié à son chef de cuisine qu'il voulait que ses dîners ne fussent qu'à trois services ; mais ce qui était sobriété par rapport à son

prédécesseur glouton et ivrogne, demeurait luxe et gourmandise par comparaison avec la maigre pitance et souvent insuffisante de tant de milliers de ses sujets. Sa Sainteté avait supprimé une dépense de 4000 scudi, que son prédécesseur affectait à la culture des fleurs, mais les fleurs poussent dans tous les jardins sous le magnifi que ciel de l'Italie, et le pape pouvait s'en procurer à meilleur compte, s'il lui convenait d'en remplir les vases de ses appartements. Le saint-père avait trouvé soixante chevaux dans les écuries pontificales ; il en fit vendre la moitié et n'en conserva que trente pour le service de ses équipages ; mais le pape Ganganelli, Clément XIV, qui certes le valait bien, allait à pied, et Jésus-Christ, qui, probablement, valait mieux que Pie IX, marchait pieds nus ! Néanmoins, ces suppressions et ces économies domestiques dont les journaux de Rome entretenaient le public, et que racontaient à l'envi les uns des autres les journaux des pays étrangers, charmèrent les esprits et firent la popularité du pontife. L'engouement pour Pie IX allait *crescendo*.

L'amnistie vint ensuite, l'amnistie qui devait rendre à la liberté les milliers de personnes qui encombraient les prisons de toutes les villes des États du pape, qui devait rappeler en Italie tous les proscrits ; mais cette mesure de clémence promise dès le jour du couronnement, annoncée avec fracas, puis retardée, étudiée, discutée par une congrégation de six cardinaux, renfermait de telles conditions, restrictions et exceptions, qu'en vérité la reconnaissance de tous ceux qui en étaient l'objet aurait dû s'en trouver singulièrement amoindrie.

Le décret du saint-père, modèle de ruse, d'astuce, d'hypocrisie sacerdotale, sous les termes d'une feinte douceur, contenait force exhortations et menaces ; pour conclusion, il offrait la soumission ou le gibet.

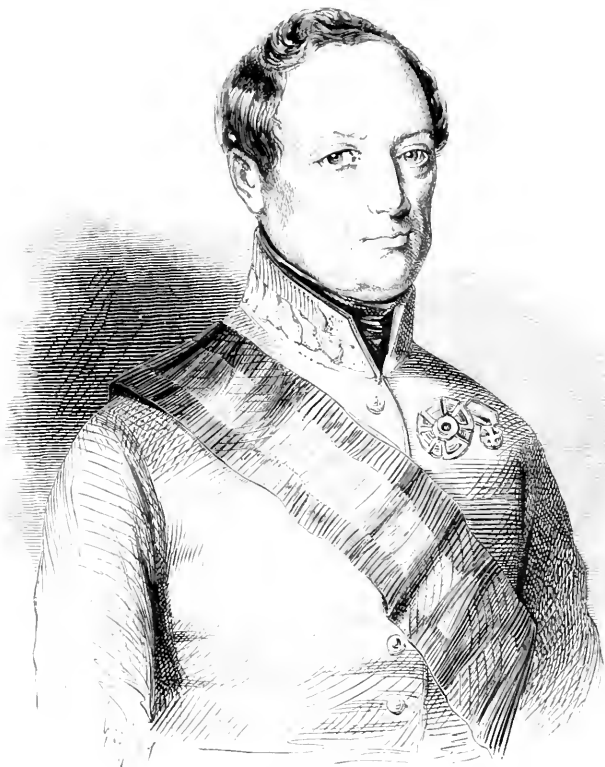
« Pie IX à ses très-fidèles sujets, salut et bénédiction apostolique.

« Dans ces jours où notre cœur était ému de voir la joie publique s'associer à notre exaltation au pontificat, nous ne pouvions nous défendre d'un sentiment de douleur en pensant qu'un certain nombre de familles ne pouvaient participer à la joie commune, parce qu'elles portaient la peine de quelques offenses faites par l'un de leurs fils à la société et aux droits sacrés du prince légitime.

« Nous voulons aujourd'hui jeter un regard de compassion sur cette jeunesse inexpérimentée qui a été entraînée par de trompeuses espérances, au milieu des discordes politiques qu'elle a été plutôt séduite que séductrice. C'est pour cela que nous voulons étendre la main et offrir la paix de cœur à ces enfants égarés qui voudront nous montrer un repentir sincère.

« Maintenant que notre bon peuple nous a fait voir son affection et sa constante vénération pour le saint-siège et notre personne, nous sommes persuadé que nous pouvons pardonner sans danger. Nous prescrivons donc et ordonnons que le premier jour de notre pontificat soit solennisé par un acte de grâce souveraine.

« 1° Il est fait à tous nos sujets qui se trouvent actuellement en lieu de punition pour délits politiques, remise de leur peine, pourvu qu'ils fassent par écrit une déclaration solennelle, sur leur honneur, de ne vouloir en aucune manière, ni en aucun temps,



Le feld-maréchal autrichien Radetzky

abuser de cette grâce, et s'ils promettent de remplir à l'avenir tous les devoirs de bons et fidèles sujets.

« 2° Ceux de nos sujets qui sont en pays étrangers pour délits politiques pourront profiter de la présente résolution en faisant, dans le délai d'une année, connaître à nos nonces apostoliques ou aux autres représentants du saint-siège leur désir de profiter de cet acte de notre clémence.

« 3° Nous absolvons également, ceux qui pour avoir pris part à quelques machinations contre l'Etat se trouvent surveillés politiquement ou déclarés incapables d'offices municipaux.

« 4° Nous voulons que toutes les procédures pour délits politiques qui n'ont pas encore reçu un jugement définitif, soient à l'instant supprimées, et que les prévenus soient librement renvoyés, à moins que quelques-uns d'entre eux ne demandent la continuation du procès, afin de mettre leur innocence au grand jour.

« 5° Ne sont pas compris dans les dispositions des précédents articles : le petit nombre d'ecclésiastiques, d'officiers militaires et d'employés du gouvernement qui sont déjà condamnés ou en fuite, ou en procès pour délits politiques.

« A l'égard de ceux-ci nous nous réservons notre détermination après avoir pris connaissance de leur position particulière.

« 6° Sont également exceptés de la présente grâce les crimes et délits ordinaires dont la connaissance est renvoyée aux tribunaux.

« Nous voulons avoir confiance que ceux qui usent de notre clémence, sauront respecter dans tous les temps leurs devoirs et leur honneur. Nous espérons encore que leurs esprits adoucis par notre pardon, déposeront leurs haines civiles, qui toujours sont l'occasion et l'effet des passions politiques, afin de resserrer les liens de paix dont Dieu a voulu que tous les fils d'un même père fussent unis; mais si notre espérance se trouvait trompée, ce serait avec une bien amère douleur que nous nous rappellerions que, si la clémence est l'attribut de la souveraineté, la justice en est le premier devoir.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 16 juillet 1846, de la première année de notre pontificat.

Sa Sainteté passa ensuite aux questions de finances et d'administration publique; elle chargea le cardinal Gizzi de préparer un projet de réformes sur les ministères, les pauvres, les hospices, les écoles, la justice, la perception des impôts, la comptabilité des finances; le projet fut bien rédigé et présenté au pape, mais non pas mis à exécution; les choses continuèrent sur les errements de l'ancien régime, aucune amélioration ne fut introduite dans les services publics. Parmi les taxes vexatoires et qui étaient particulièrement en horreur au peuple, se trouvaient celle du sel et celle sur la mouture, appelée *macinato*; le gouvernement percevait un droit élevé sur chaque sac de grains qu'on voulait faire moudre; le pape amonça et fit publier dans les journaux de Rome que les deux taxes allaient être supprimées et remplacées par un impôt sur la propriété, dont les biens ecclésiastiques seraient passibles comme les autres; et malgré cet engagement solennel, les deux taxes continuèrent à être perçues dans les Etats de l'Église, et ce ne fut que vingt ans après que le *macinato* disparut, aboli par un décret du général Acerbi, sous la dictature de Garibaldi, lors de la grande révolution italienne, en 1867.

Telles furent les réformes mitigées et modérées accomplies par le saint-père, ou, pour être dans la vérité, les velléités d'améliorations qui valurent à Pie IX une popularité extraordinaire pendant quelques mois, et un concert de louanges de la part des journaux de tous les pays catholiques, en Europe.

L'engouement général pour le pontife tomba peu à peu, et les sociétés secrètes se réorganisèrent dans toute l'Italie, depuis la Sicile jusqu'aux Apennins.

Le carbonarisme avait poussé de nombreux et vigoureux rejetons : les Frères artistes, les Fils de Mars, les Défenseurs de la patrie, les Tirailleurs américains, les Adelphe, les Ermoalists, les Illuminés, les Maçons réformés, les Chevaliers européens, les Philadelphes, etc. Toutes ces loges étaient en communication entre elles, et aussi avec les ventes de la Jeune Italie et les sociétés secrètes françaises : celles des Saisons, des Nouvelles Saisons de Paris, des Droits de l'homme, etc.... Le lien de la solidarité unissait les associations des deux pays.

Cependant des bruits de guerre étaient semés par toute l'Italie. On croyait généralement le temps venu de secouer le joug odieux de l'Autriche. A Milan, des manifestations silencieuses étaient adoptées. Défense fut faite à tout Lombard de fumer dans la rue; c'était un moyen de diminuer les impôts perçus au profit de l'Autriche. L'illustre Manin et Tommaseo prêchaient la révolte à Venise. A Rome, on commençait à s'apercevoir que les promesses du pape n'étaient qu'un leurre. A l'occasion d'une fête religieuse, au lieu des ovations habituelles, sa voiture fut arrêtée par la population irritée, et le drapeau tricolore fut agité sur la tête de Sa Sainteté.

Des démonstrations tumultueuses avaient lieu à Gênes; les cris : « A bas les Jésuites ! Vive la garde civique ! » se firent entendre; une pétition fut signée, mais la députation chargée de la présenter au roi Charles-Albert, à Turin, ne fut pas reçue.

A Livourne, la population s'ameutait sous les fenêtres du gouverneur de la ville et le forçait à nommer une commission chargée de hâter l'armement de la

garde civique. Mais le grand-duc envoya une commission composée du ministre de l'intérieur, du général commandant les troupes toscanes et du procureur général. Tous les chefs du parti libéral furent arrêtés et transportés à Porto-Ferrajo.

A Turin, une pétition se signait pour déclarer au roi que chacun était prêt à marcher. Le cri de guerre poussé par les Piémontais retentit dans l'Italie, et de tous côtés les populations demandaient à se préparer sans délai à la lutte. Ce fut de Naples que partit l'étincelle qui devait allumer le volcan par toute l'Italie.

Fatigué des exactions du roi Ferdinand, le peuple de Palerme se souleva. Les montagnards descendirent pour aider les habitants à chasser la garnison; les paysans de Monréale étaient accourus dans la ville dès le commencement du mouvement. Le 13 janvier 1848, le gouverneur et le général se retiraient dans le château royal, et les forts lançaient des boulets et des obus sur la ville insurgée. La révolution nommait néanmoins une commission provisoire, composée du prince de Scordia, du duc de Serra di Falco, de l'amiral Ruggiero Settimo, de deux avocats et d'un moine. Le 14, une escadre de neuf vaisseaux, portant six mille hommes, partait de Naples pour écraser la ville rebelle.

Ferdinand perdit la tête et voulut faire quelques concessions. Il déclara une amnistie, mais Palerme bombardée refusa de se soumettre. Un gouvernement était établi; il consistait : 1° en un comité de défense, présidé par le prince Pentellaria; 2° en un comité de finances, présidé par le marquis de Rudini; 3° en un comité des approvisionnements, présidé par le préteur de la ville, marquis de Spedalotto; 4° en un comité des affaires de l'Etat, présidé par le maréchal de camp en retraite don Ruggiero Settimo.

D'heure en heure les forces et la confiance des insurgés s'accroissaient, tandis que les troupes royales, entassées dans des lieux resserrés, voyaient diminuer leurs vivres et leurs ressources. Les communications entre ces troupes diverses étaient sérieusement inquiétées. Toute la partie du pays qui avoisine Palerme se soulevait également. Tous les rangs de la société étaient animés d'une même pensée : nobles, bourgeois, hommes du peuple, pêcheurs, tous se battaient aux cris de : « Vive l'indépendance sicilienne ! »

A Messine, un mouvement avait été tenté, mais il fut comprimé le même jour. A Salerne, des cris de : « Vive la Constitution ! » se firent entendre. A Naples, l'opinion publique était soulevée contre le ministre de la police et contre monsignor Coele, confesseur du roi. Ferdinand sacrifia son confesseur, et le ministre de la police reçut aussi l'ordre de partir.

Un nouveau ministère fut constitué, qui déclara à Sa Majesté, que dans les circonstances actuelles, il fallait immédiatement proclamer la Constitution. C'est ce qui fut fait le 29 janvier. Cette Constitution était fondée sur les mêmes principes que la Constitution française : deux Chambres, l'inviolabilité du roi et la responsabilité des ministres. Le 2 février, une amnistie pleine et entière fut de nouveau proclamée. Mais les Siciliens ne s'y laissèrent pas prendre. A ces deux décrets déclarant l'amnistie et proclamant la Constitution, le peuple répondit par les cris de : *guerra!* La junte repoussa les propositions du gouvernement napolitain, et un gouvernement provisoire fut définitivement

vement constitué pour toute la Sicile. Cependant la Constitution accordée par Ferdinand fut un encouragement pour l'Italie à revendiquer ses libertés. Le 8 février, Charles-Albert dut poser les bases d'une Constitution pour le royaume de Sardaigne. Le grand-duc de Toscane en fit autant; à Rome, l'hésitation fut grande. Comme toujours on chercha des faux-fuyants, on voulut temporiser. Une commission fut nommée pour examiner la question.

Sur ces entrefaites éclata comme un coup de foudre, en Italie, la nouvelle d'une révolution à Paris, la victoire du peuple dans les journées des 22, 23 et 24 février 1848, le renversement du trône de Louis-Philippe. Sa Sainteté n'hésita plus; elle forma un nouveau cabinet de dix membres laïques et de trois ecclésiastiques. Elle promit une loi fondamentale. Le pape entra dans la voie des concessions réelles, il faut le dire, absolument contre son gré, sous la pression des événements politiques; il avait compris qu'il n'y avait pour lui que cette alternative: céder ou être emporté dans la tourmente. Il céda, mais avec l'arrière-pensée de revenir sur ses concessions, et d'annuler les réformes dès que les circonstances lui permettraient de le faire sans danger. Lâcheté, fourberie, duplicité.

Ce fut Milan qui donna le signal de la guerre contre l'Autriche. Le 18 mars, une bande, armée de bâtons, s'empara du poste qui gardait le palais du gouverneur; des soldats y furent tués, et la bannière tricolore fut arborée sur le palais. Des barricades furent élevées. Le 19, le 20, le 21, les troupes autrichiennes, amoindries par la défection des soldats italiens, ne comptant pas plus de quinze mille hommes, dissimulés, entourés, luttèrent contre les bandes nombreuses de tirailleurs, contre l'animosité de toutes les classes de la société. Les vivres manquaient. Dans les sorties, les soldats étaient frappés du haut des toits par des balles sorties de fusils invisibles, par des projectiles lancés par des femmes. Le vitriol, l'eau bouillante pleuvaient sur eux. Ceux qui étaient faits prisonniers étaient jetés par les fenêtres ou massacrés. Les insurrections des villes voisines menaçaient de leur couper la retraite s'ils étaient vaincus. A Parme, la garnison autrichienne était chassée le 20 mars, et le duc se retirait après avoir nommé un conseil de régence. Des corps arrivaient de Brescia et de Bergame pour soutenir les Milanais. Des réfugiés lombards et des volontaires piémontais s'organisaient à Novare. Dans la Valteline et dans le pays de Côme, des paysans armés se réunissaient, et du canton suisse du Tessin, un bataillon de volontaires marchait sur Milan par le lac Majeur. Alors ce fut une déroutée chez les troupes autrichiennes. Harassées, démoralisées, affamées, elles eurent peine à se faire passage à travers les populations soulevées. Le vieux maréchal Radetzky fut obligé d'abandonner ses blessés, ses munitions, et une partie de ses équipages de guerre.

Venise ne resta pas en arrière; Tommaso et Manin avaient été emprisonnés. On obtint leur mise en liberté. Le peuple prit la cocarde aux trois couleurs, et se porta en masse au palais, demandant l'institution de la garde civique et des garanties. Le gouverneur dut céder, et aussitôt les citoyens coururent s'inscrire et s'organiser en compagnies. Le gouverneur ne pouvant plus faire respecter son autorité,

remit la ville aux mains du général Zichy. Celui-ci, instruit des insurrections de Padoue, de Vicence, de Trévise et de tout le pays italien en arrière de Vérone, voyant, du reste, sa retraite coupée, signa le 22 mars, avec un gouvernement provisoire qui venait de s'installer, une capitulation qui lui permit de faire embarquer ses troupes, mais en abandonnant tout le matériel de guerre, les caisses publiques et les soldats italiens. Le lendemain, le gouvernement provisoire proclama la République aux acclamations du peuple. Daniel Manin fut nommé président du gouvernement.

A Milan, Venise, Parme, se joignirent bientôt Pavie, Padoue, Plaisance, Modène. La Lombardie tout entière était debout. Le jour même de l'évacuation de Milan, Charles-Albert se prononça ouvertement; il lança le gant à l'Autriche dans la proclamation suivante, adressée aux peuples de la Lombardie et de la Vénétie:

« Peuples de la Lombardie et de la Vénétie!

« Les destinées de l'Italie mûrissent; un avenir plus heureux sourit aux intrépides défenseurs des droits foulés aux pieds.

« Nous, vos amis d'origine, qui comprenons le temps présent et qui faisons les mêmes vœux que vous, nous proclamons les premiers l'unanime admiration que vous porte l'Italie.

« Peuples de la Lombardie et de la Vénétie!

« Déjà nos armées se concentraient sur votre frontière, quand vous avez devancé nos vœux pour la délivrance du glorieux Milan; nous venons maintenant vous offrir, dans vos épreuves ultérieures, l'assistance que le frère attend du frère, l'ami de l'ami.

« Nous secondons l'accomplissement de vos justes desirs, en nous fiant à l'aide de ce Dieu qui est visiblement avec nous, de ce Dieu qui a donné Pie IX à l'Italie, et qui, par sa merveilleuse impulsion, met l'Italie en état de se suffire à elle-même.

« Et pour exprimer en signes éclatants et visibles le sentiment de l'union italienne, nous voulons que nos troupes, en entrant sur le territoire de la Lombardie et de la Vénétie, portent l'écu de Savoie sur la bannière tricolore italienne.

« Turin, 23 mars 1848. CHARLES-ALBERT. »

Mais les intérêts temporels de l'Italie se trouvaient en conflit avec les intérêts spirituels de l'Église, l'unité italienne avec l'unité catholique. Déjà Pie IX commençait à se repentir de s'être associé de ses vœux à l'indépendance de l'unité italienne. Il avait voulu par ce moyen se créer une sorte de popularité, mais rien de plus. On réclama de lui que, comme souverain, il participât à la lutte de l'Italie.

Le pontife céda à la pression qui était exercée sur lui par l'opinion publique, et consentit au départ de douze mille hommes, volontaires ou soldats de l'armée régulière, qui furent placés sous les ordres des généraux Ferrari et Durando; mais ce corps d'armée avait à peine engagé les hostilités avec les Autrichiens, que Pie IX, revenant sur l'autorisation qu'il avait donnée, déclarant, dans un consistoire secret, le 29 avril, qu'il s'opposait absolument à entrer dans une coalition contre l'Autriche, et faisait expédier l'ordre au général Ferrari et Durando de suspendre toute opération militaire, leur infligeant même un

désaveu pour ce qu'ils avaient fait. Le lendemain, la nouvelle de cette reculade ayant transpiré, un mouvement éclata dans Rome; la garde nationale s'empara de toutes les portes; des cardinaux furent retenus prisonniers. Le saint-père, quoique entouré des plus grandes formes de respect, fut isolé de ses cardinaux et retenu captif dans son palais. Alors il publia une proclamation dans laquelle il protestait contre les cris et les menaces dont aurait été l'objet « des personnes vénérables, désignées comme victimes innocentes, pour rassasier des haines effrénées, » et il terminait en menaçant « son excommunication. Mais il fallut céder: le ministère qui s'était d'abord retiré, reentra en fonctions, modifié seulement à l'avantage de l'élément laïque qui seul demeura au pouvoir.

Pendant ce temps, le roi Ferdinand faisait égorger ses sujets révoltés de nouveau, et livrait la ville de Naples au pillage. La garde nationale était dissoute. Ce bon prince profita de la circonstance pour refuser de se joindre au mouvement contre l'Autriche.

Et c'était là, cependant, une guerre essentiellement italienne.

Il fallait que cette guerre nationale fût soutenue par tous, par les Toscans, par les Romains, par les Siciliens, par les Napolitains, par les Milanais, par les Piémontais. L'Italie ne réclamait pas de secours extérieurs, elle n'en voulait pas; l'appui moral de la France lui suffisait. C'est par eux-mêmes que les Italiens voulaient conquérir leur indépendance. *L'Italia fara da se!* — L'Italie fera par elle-même!

Le 30 juillet au soir, le bruit d'une grande victoire remportée par l'armée sarde sur les Autrichiens s'étant répandu dans Rome, une joie indicible y avait éclaté. Une promenade aux flambeaux fut organisée aussitôt, et au lieu du cri de: « Vive Pie IX! » on entendit retentir pendant la nuit entière celui de: « Vive Charles-Albert! A bas les prêtres! » Le lendemain, on apprit que la victoire était un échec, et que l'armée piémontaise, commandée par Charles-Albert, avait été battue par l'armée autrichienne, à Custoza, dans la fatale journée du 26 juillet. A la joie succéda une consternation profonde; puis une colère sombre, qui se traduisit bientôt en démonstrations populaires menaçantes. La Chambre des députés traduisit le sentiment public dans une adresse à Pie IX, empreinte du plus vif patriotisme; le pape répondit, selon son habitude, en termes vagues; le ministère Mamiani offrit sa démission. De là un redoublement d'agitation dans la ville, et, partant, une demi-promesse de la part de Pie IX de consentir aux mesures énergiques exigées par la situation.

Mamiani se résigna à rester encore au pouvoir. Le 2 août, la Chambre des députés vota à l'unanimité: 1° la mobilisation de douze mille gardes nationaux; 2° l'organisation d'une légion étrangère de douze mille hommes; 3° la nomination d'un bon général italien, en qualité de chef de l'armée; 4° un subside de quatre millions de piastres affectés au département de la guerre.

Ces décrets, présentés le même jour aux membres du haut Conseil, furent votés par eux aussi unanimement qu'ils l'avaient été par la Chambre des députés. Mais le mauvais vouloir du pape et de la camarilla

paralisa en grande partie l'effet des mesures patriotiques adoptées par le Parlement.

Le général autrichien Welder occupa militairement Ferrare et Bologne. La France, l'Angleterre et la Toscane protestèrent contre cette violation de territoire.

Des Bolonais tuèrent un soldat autrichien, et la population se souleva le 8 août, et après une lutte sanglante, chassa la division autrichienne.

Quelques jours après, Mamiani, fatigué de l'opposition sourde de la gent cléricale et de l'indécision calculée de Pie IX, se retira définitivement, et fut remplacé par le comte Fabri, auquel succéda, le 16 septembre, le ministère Rossi, sous la présidence nominale du cardinal Soglia. La désaffection de plus en plus grande, causée dans les esprits par un gouvernement hostile au vœu public, devait, à la moindre occasion, se traduire en événements graves. Le 14 novembre au matin, le bruit courut que la police, dont Rossi s'était réservé la direction, avait fait arrêter deux réfugiés napolitains, et qu'elle était dans l'intention de les livrer au gouvernement de Naples. On apprit en même temps que les carabiniers, appelés à Rome en grand nombre, avaient été harangués par Rossi et distribués par fortes escouades dans les différents quartiers de la ville. Enfin la *Gazette* officielle du même jour avait ajouté à l'irritation publique par un article plein de fiel contre les députés de l'opposition, coupables, aux yeux du ministère, d'avoir dignement répondu aux sentiments du pays.

Le 15 novembre, jour destiné à la réunion du Parlement, une masse de peuple entourait les abords du palais de la chancellerie: des plaintes nombreuses s'y faisaient entendre sur la difficulté qu'éprouvait le public à assister aux séances des Chambres par suite des mesures ordonnées par Rossi. A une heure, arrive le ministre, accompagné de son collègue Rigghetti, et aussitôt des huées et des sifflets se font entendre. Rossi eut le tort de se tourner vers le peuple d'un air dédaigneux et de faire un geste menaçant.

C'en fut assez pour que la foule irritée se précipitât de toutes parts autour de lui, et, dans ce moment, un coup mortel lui fut porté soudainement à la gorge par une main inconnue. Le ministre expira bientôt après et la nouvelle de sa mort n'excita qu'une légère émotion dans la ville, tant il était devenu impopulaire.

Des scènes sauvages, que l'on ne saurait trop déplorer, eurent lieu le soir même de l'assassinat, sans que la force armée s'y opposât aucunement. Le lendemain, de grands attroupements s'étant formés dans les rues, la troupe, qui aurait dû les disperser, s'y associa en fraternisant avec la garde civique et le peuple. Une immense multitude se dirigea vers la Chambre pour inviter les députés à se rendre avec elle à Monte-Cavallo, dans le but de présenter au pape les demandes suivantes: Proclamation du principe de la nationalité italienne. — Convocation d'une Assemblée constituante pour arriver à une confédération des peuples italiens. — Exécution des résolutions prises par le Parlement, au sujet de la guerre de l'indépendance. — Formation d'un nouveau ministère.

Le pape répondit à Galetti, qui était parvenu à pénétrer auprès de lui, qu'il ne voulait point délibérer sous l'empire de la force, et qu'au surplus, il s'en remettait à la volonté de Dieu. Cette réponse porta à



Arrivée du pape à Civita Vecchia sur le Ténare

son comble l'agitation de la multitude, qui se pressa de plus en plus contre la grille du palais. Des gardes suisses, ayant proféré des injures contre le peuple, furent désarmés, et les autres se réfugièrent aussitôt dans le palais. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, que plusieurs coups de feu partaient des grilles et des fenêtres de Monte-Cavallo, et tuaient ou blessaient des hommes du peuple. Alors, le cri : *Aux armes!* retentit sur la place, et quelques coups de fusil ayant été tirés par la garde civique, le prolétariaat Palma, qui se trouvait à une des croisées, fut frappé mortellement.

Deux heures après, une multitude armée se joignait à la garde civique pour cerner de toutes parts le palais pontifical. Un grand nombre de soldats avec des canons vinrent se réunir aux assiégeants. Toutes les rues aboutissant à Monte-Cavallo furent gardées avec soin; mais avant d'en venir aux mains, on voulut épuiser tous les moyens de conciliation; le duc Sforza fut envoyé avec d'autres citoyens pour demander au pape satisfaction contre les Suisses, ainsi que l'acceptation du programme. La députation ne fut pas reçue; mais Galetti, qui jouissait d'une grande popularité, parut au balcon pour annoncer qu'il avait

été chargé par le pape de la composition d'un nouveau ministère, et que les autres demandes du peuple allaient être déférées à l'examen des Chambres.

Galetti fut assez heureux pour obtenir du peuple le pardon des Suisses, et bientôt après, les rassemblements se dissipèrent. Comme Sa Sainteté ne voulait en réalité faire aucune concession ni accorder aucune des réformes qui lui étaient demandées, il ne restait plus qu'un parti à prendre, celui de la fuite. Seulement le projet présentait de grandes difficultés pour l'exécution; car il était à craindre que la chose venant à s'ébruiter, le peuple ne mit obstacle au départ, non pour conserver la personne sacrée de Mastai, mais par simple prévoyance politique, pour ne pas exposer Rome à la restauration du pouvoir pontifical par les troupes étrangères. L'ambassadeur français fut mis dans la confiance et prié de tenir à la disposition du Saint-Père un navire pour le transporter en France avec sa suite. Le comte d'Hercomt accéda aux désirs de Sa Sainteté, et se prêta de bonne grâce à aider aux préparatifs et à accélérer le départ du pape. Le 24 novembre, il se rendit au palais de Monte-Cavallo en grand équipage, et au point

une audience, fut introduit dans le salon d'honneur où se trouvait le saint-père. Baisa la pantoufle selon l'usage, et reçut la bénédiction; puis le pape se retira dans son appartement, et l'ambassadeur demeura au salon comme si la conférence se prolongeait, pour donner le change aux personnes qui attendaient leur tour d'audience dans les salles du palais.

Pendant que se jouait cette comédie diplomatique, Pie IX était aux mains de son maître d'hôtel Filippani, qui s'occupait de son travestissement. Lorsque Mastai dut quitter ses vêtements blancs pour en prendre de noirs, il hésita et se mit à réciter des prières. Son domestique le gourmanda d'employer si mal son temps: « Vous ferez vos oraisons plus tard, saint-père, lui dit-il; les minutes s'écoulent. A bas la défroque et endossez votre nouveau costume. » Le pape se revêtit d'habits noirs, prit un manteau, s'enveloppa le cou d'une cravate brune, coilla sa tête auguste d'un chapeau rond, et, ainsi costumé, s'esquiva par un escalier dérobé qui aboutissait à une porte donnant sur les derrières du palais. Là, nouvel arrêt: la clé de cette porte était égarée; on dut forcer la serrure. Enfin, le pape est hors du palais, suivi du comte de Spaur et de son maître d'hôtel, qui portait les sceaux de l'Etat, le bréviaire, les pantoufles sacrées en velours, une cassette remplie de médailles d'or à l'effigie du pape et une bourse bien garnie. Les fugitifs gagnèrent une rue voisine où les attendait une chaise de poste qui les emporta sur la route de Civita-Vecchia. On fit halte au-dessus d'Arricia, à un endroit convenu où devait se trouver une autre voiture avec des chevaux frais. Le pape descendit pour prendre l'air et se remettre de ses émotions. A ce moment passait une patrouille de carabiniers qui s'approcha du groupe et offrit ses services. Sa Sainteté se tenait immobile sur le bord du fossé qui bordait la route, pleine d'anxiété et tremblante devant la maréchaussée. L'arrivée de la comtesse de Spaur en voiture à six chevaux, avec deux postillons en selle, mit fin aux embarras du saint-père: « Allons, signor docteur, dit-elle à haute voix, montez auprès de moi. » Les trois hommes s'approchèrent. Pie IX entra dans le carrosse, son domestique et le comte de Spaur se mirent sur la banquette extérieure, ayant chacun des pistolets chargés; puis les chevaux furent lancés à fond de train. Pendant la nuit, sur l'ordre du comte de Spaur, les postillons changèrent de direction, et le pape, au lieu d'être conduit à Civita-Vecchia, se trouva mené à Gaëte, dans les Etats du roi de Naples. Le comte d'Harcourt, qui avait aidé à tromper les Romains, était joué à son tour; au lieu de recevoir le pape qu'il était allé attendre à Civita-Vecchia, il vit arriver la veuve de Rossi, son fils, deux cardinaux et plusieurs monsignori. Le cardinal Antonelli, qui avait combiné le plan d'enlèvement avec le comte et la comtesse de Spaur, était parti de son côté avec le chargé d'affaires de l'Espagne pour rejoindre le saint-père à Gaëte.

Le lendemain, la nouvelle de la fuite du pape se répandit dans Rome, mais sans amener ni collisions entre les citoyens ni troubles; un gouvernement provisoire fut constitué, le peuple fut appelé dans ses comices pour procéder à la nomination de ses représentants, et l'Assemblée constituante convoquée pour le

5 février 1849. L'Assemblée romaine rendit le décret suivant:

« La papauté est déché en fait et en droit du gouvernement temporel des Etats-Romains.

« Le pontife romain aura toutes les garanties nécessaires à l'exercice indépendant de son pouvoir spirituel.

« La forme du gouvernement des Etats-Romains sera la démocratie pure, sous le glorieux nom de République romaine.

« La République romaine aura avec le reste de l'Italie des relations telles qu'une nationalité commune les exige. »

Le gouvernement provisoire de la République fut confié à un triumvirat élu à la majorité des voix par l'Assemblée, se composant des citoyens Guerrazi, Montanelli et Mazzoni; puis, deux mois après, le 29 mars, l'Assemblée constituante, réunie en conseil secret, remit le gouvernement à un nouveau triumvirat composé de Mazzini, Saffi et Armellini, avec des pouvoirs extraordinaires pour veiller au salut de la patrie.

Le nouveau gouvernement publia son programme dont nous citons les passages principaux:

« Pourvoir au salut de la République; la sauvegarder des dangers du dedans et du dehors; lui faire dignement tenir sa place dans la guerre de l'indépendance; voilà la mission qui nous est confiée.

« Ce mandat signifie pour nous la vénération, non-seulement pour la forme, pour un nom, mais aussi pour le principe représenté par ce nom et par cette forme de gouvernement, et ce principe est pour nous un principe d'amour, de civilisation, de progrès fraternel, par tous et pour tous, d'amélioration morale, intellectuelle et économique pour l'universalité des citoyens. Le drapeau républicain, arboré à Rome par les mandataires du peuple, ne représente pas le triomphe d'une fraction de citoyens sur une autre; il représente le triomphe commun, une victoire remportée par le plus grand nombre, consentie par l'immense majorité, du principe du bien sur le principe du mal, du droit commun sur la volonté du petit nombre, de la justice et de la liberté sur le privilège et le despotisme. Nous ne pouvons être républicains sans être meilleurs et sans prouver que nous valons mieux que tous les pouvoirs renversés. Liberté et vertu, République et fraternité, doivent être inséparablement unis. C'est à nous à en donner l'exemple à l'Europe.... Il s'agit de prouver à l'Italie et à l'Europe que notre cri: *Dieu et le peuple*, n'est pas un mensonge; que notre œuvre est éminemment religieuse, une œuvre d'éducation et de moralité; que les accusations d'intolérance, d'anarchie et de bouleversement, lancées contre la sainte bannière, sont fausses.

« Economie dans les emplois; moralité dans le choix des employés; la capacité garantie par les concours; ordre et sévérité de vérification, et contrôle dans la sphère financière, guerre à toute prodigalité; consécration exclusive de l'argent du pays à l'utilité du pays; exigence inviolable de tous les sacrifices toutes les fois que la nécessité du pays le demandera.

« Point de guerre de classes, point d'hostilité aux richesses honnêtement acquises, point de violation sans nécessité ou injuste de la propriété, mais tendance continue à l'amélioration matérielle des classes

les moins favorisées de la fortune; volonté ferme de rétablir le crédit de l'Etat, et frein à tout égoïsme coupable de monopole, d'artifice ou de résistance passive tendant à le dissoudre ou à l'altérer. »

Le programme du triumvirat romain produisit une immense sensation dans toute l'Europe, sans toutefois exercer aucune influence sur la situation politique de l'Italie, qui devenait de jour en jour plus critique depuis la défaite de Charles-Albert à Custoza. Le roi du Piémont, battu de nouveau à Novare, avait signé avec l'Autriche une paix honteuse, Gênes, qui avait refusé de reconnaître ce traité ignominieux, s'était vue assiégée, prise d'assaut par le général La Marmora et soumise à des rigueurs inouïes; sur tous les points où la lutte était engagée entre les princes et les peuples, ceux-ci avaient été vaincus. Rome demeurait le dernier rempart de l'indépendance italienne: ce fut contre cette ville héroïque que se concentrèrent tous les efforts des partis monarchiques. La France, alors gouvernée par les hommes de la réaction, tous dévoués au trône et à l'autel, décida l'expédition de Rome.

Le 24 avril 1849, l'avant-garde de la division française était arrivée devant Civita-Vecchia, et un aide de camp du général Oudinot, duc de Reggio, était descendu pour parlementer avec le préfet de la République romaine, Manucci. Il lui dit que la nation française n'avait d'autre but que de sauvegarder les intérêts matériels et moraux de la population romaine; qu'elle voulait assurer à l'Italie une sage liberté; qu'elle espérait trouver dans le peuple romain l'antique sympathie qui l'avait uni au peuple français; mais qu'en attendant, comme la flotte ne pouvait tenir la mer sans danger, un prompt permis de débarquement était nécessaire; dans le cas où ce permis serait refusé, le général français, à son grand regret, serait contraint d'employer la force. En outre, il devait prévenir la ville que, dans le cas où un seul coup de fusil serait tiré, elle serait imposée à un million. Et sans même attendre la réponse du gouvernement, le général Oudinot désarmait les troupes, occupait le fort, fermait l'imprimerie de la ville, mettait une sentinelle à la porte, et s'opposait au débarquement de cinq cents Lombards commandés par Manara, qui alla réclamer auprès du général français:

« Vous êtes Lombard? lui demanda Oudinot.

— Sans doute, répondit Manara.

— Eh bien! d'où vient que vous vous mêlez des affaires de Rome?

— Vous vous en mêlez bien, vous qui êtes Français, » répondit Manara.

Puis il lui tourna le dos et revint à son vaisseau.

En apprenant le refus du général français, ses volontaires voulaient sauter à l'eau et gagner la côte à la nage. Manara, les voyant décidés à recourir à cette extrémité, retourna une seconde fois près du général Oudinot, et, après une longue insistance, il obtint que le bataillon débarquerait à Porto d'Anzio. Quelques jours après, il entra dans Rome au milieu des applaudissements de la population.

À la nouvelle du débarquement des Français à Civita-Vecchia, l'Assemblée romaine s'était déclarée en permanence. Devait-on ouvrir les portes ou re-

pousser la force par la force? Telle était la grave question qui s'agitait.

Mazzini, Cernuschi, Sterbini et la majorité voulaient qu'avant tout on sauvât l'honneur, et qu'on se défendit énergiquement et jusqu'à la dernière extrémité, et le décret fut voté le 22 avril, à deux heures après midi; il était ainsi conçu:

« Au nom de Dieu et du peuple,

« L'Assemblée, d'après la communication reçue par le triumvir, lui remet entre les mains l'honneur de la République et le charge de repousser la force par la force. »

Cernuschi fut nommé inspecteur des barricades de Rome; les points élevés furent garnis de canons, et l'on attendit. C'est alors que parut Garibaldi, précédé d'une foule immense. Il fut reçu comme un libérateur.

« Ce vainqueur mystérieux, dit Biazo Miraglia dans son *Histoire de la Révolution*, environné d'une si brillante auréole de gloire, qui, étranger aux discussions de l'Assemblée et les ignorant, entraît à Rome la veille même du jour où la République allait être attaquée, était, dans l'esprit du peuple romain, le seul homme capable de soutenir le décret de résistance. Aussi, à l'instant même, les multitudes se réunirent-elles à l'homme qui personnifiait les besoins du moment et qui était l'espérance de tous. On improvisa une brigade à ce général, composée d'éléments étrangers les uns aux autres, et qui devaient se réunir et s'amalgamer dans l'enthousiasme qu'il inspirait. Cette brigade se forma: de deux bataillons de sa propre légion; de trois cents hommes de retour de Venise; de quatre cents jeunes gens de l'Université; de trois cents douaniers mobilisés; enfin de trois cents émigrés; en tout, deux mille cinq cents hommes.

Le 29, l'avant-garde française était à cinq lieues de Rome. Le général en chef envoya son frère, le capitaine Oudinot, en reconnaissance avec un officier d'ordonnance et quinze chasseurs. Arrivée à une lieue de Rome, cette reconnaissance rencontra les avant-postes romains. L'officier qui commandait, s'avancant vers les Français, leur demanda ce qu'ils voulaient.

« Aller à Rome, répondirent-ils.

— Cela ne se peut pas, » dit l'officier italien.

L'officier français, se tournant vers ses soldats, commanda le feu, et lui-même déchargea ses pistolets. Les Romains ripostèrent, et la reconnaissance se retira au galop, laissant un chasseur français engagé sous son cheval mort. Le général en chef apprit que Rome se préparait à se défendre, et qu'il ne devait pas compter, comme il s'y était tout d'abord attendu, qu'il y entrerait sans coup férir et au milieu des acclamations générales.

Le lendemain 30 avril, le général voulut exécuter l'attaque, dont voici le plan, trouvé sur un officier français tué.

« On dirigera une double attaque par les portes Angélica et Cavallegieri, afin de partager l'attention de l'ennemi par la première, on forcera les troupes ennemies qui campent sur le Monte-Mario et ensuite on pourra occuper la porte Angélica.

« Lorsque nos troupes auront occupé ces deux points nous pousserons l'ennemi avec toute la force possible.

en tous sens, et le point général de ralliement sera la place Saint-Pierre.

« On recommande surtout d'épargner le sang français. »

Dès le matin, le roulement des tambours annonça aux Romains l'approche des Français, et en un instant les murs et les bastions furent couverts d'hommes.

Après une lutte terrible, les Français furent repoussés, laissant deux cent soixante prisonniers aux mains de l'ennemi. Et Garibaldi écrivait au ministre de la guerre :

« Envoyez-moi des troupes fraîches, et, de même que je vous ai promis de battre les Français, parole que j'ai tenue, je vous promets d'empêcher que pas un ne rejoigne ses vaisseaux. »

Mais Mazzini opposa sa parole puissante à ce projet : « Ne nous faisons pas, dit-il, un ennemi mortel de la France, par une défaite complète, et n'exposons pas nos jeunes soldats de réserve, en rase campagne, contre un ennemi battu, mais valeureux. »

Le plan de Garibaldi, s'il eût été adopté, pouvait changer les destins de l'Italie; mais Mazzini avait mis toutes ses espérances dans le parti démocratique français dont Ledru-Rollin était le chef; il comptait sans l'influence du parti clérical que Bonaparte ménageait en vue de la réussite de ses projets infâmes.

Pendant la bataille, les musiques militaires romaines jouèrent la *Marseillaise*, en combattant ceux qui, animés par ce chant, avaient vaincu l'Europe.

Les balles et les boulets français causèrent, dans cette journée, de grands dommages aux monuments de la ville: ils tombèrent comme grêle sur la coupole de Saint-Pierre et sur le Vatican. Dans la chapelle Paulina, riche des fresques de Michel-Ange, de Zuccheri et de Lorenzo Sabati, une des peintures fut atteinte par un projectile. Dans la chapelle Sixtine, un autre endommagea un caisson peint par Buonarroti.

Les Français perdirent en morts, blessés et prisonniers treize cents hommes. Les Romains eurent cent hommes hors de combat et un prisonnier.

La joie fut grande dans Rome à la suite de cette première victoire. La ville tout entière fut illuminée; de tous côtés on entendit des chants et des orchestres. Aucun soldat prisonnier ne fut envoyé au quartier qui lui était destiné sans qu'il eût reçu des vivres et qu'il fut pourvu de tout ce dont il avait besoin.

Quant aux officiers, qui avaient perdu leur épée, il leur en fut à l'instant même rendu une autre.

Garibaldi se proposait de poursuivre les Français qui opérèrent leur mouvement de retraite dès le lendemain; mais au moment où il allait charger l'armée française, un officier s'avança sur la route et demanda à parlementer. L'officier était envoyé par le général en chef pour traiter d'un armistice et s'assurer si, bien réellement, le peuple romain acceptait le gouvernement républicain et voulait défendre ses droits. Pendant cet entretien un ordre du ministre arriva, enjoignant à Garibaldi de rentrer dans Rome. Et l'armistice demandé par le général Oudinot fut accordé. Rome se montra généreuse envers la France.

Garibaldi profita de ce temps d'arrêt pour marcher contre les Napolitains, qui s'avançaient vers Palestrina. Dans un premier combat, qui dura trois heures, les troupes royales prirent la fuite, laissant trois pièces

de canon sur le champ de bataille et une centaine d'hommes. Deux mille cinq cents Garibaldiens avaient mis en déroute complète six mille Napolitains.

Le jour suivant, un des bataillons de Garibaldi ayant reçu pour logement un couvent d'Augustins, les moines ne voulurent pas lui en ouvrir les portes; fatigués, sous des torrents de pluie, les républicains frappèrent vainement à la grille pendant une heure. Leur patience finit par se lasser; on fit venir les sapeurs et les portes du couvent furent enfoncées. Quoique Garibaldi ne laissât pas ignorer à ses hommes qu'il faisait aussi bien la guerre aux moines hostiles à la République qu'aux Napolitains, les officiers parvinrent à calmer les soldats, qui se couchèrent tranquillement sur le pavé des corridors. Mais le soir, quand ils revinrent de nouveau à leur logement, ils le trouvèrent de nouveau fermé; il fallut recourir encore à la hache des sapeurs. Mais cette fois les moines étaient partis, emportant avec eux les clés de leurs cellules. On dut enfoncer les portes pour avoir les couvertures et les objets nécessaires au campement; alors, au lieu de se contenter du pavé des corridors, les soldats voulurent avoir des matelas. En moins d'une demi-heure, le couvent fut sans dessus dessous. La correspondance des pauvres frères ne fut pas même égarée, et plus d'une lettre fut apportée en triomphe et lue à haute voix par les soldats, qui eût fait rougir jusqu'aux oreilles les chastes fondateurs de l'ordre des Augustins.

Le 16 mai, dix mille hommes et douze pièces de canon sortaient de Rome pour aller combattre les Napolitains. Garibaldi avait été nommé général de division. L'entreprise n'eut pas grand succès; les Napolitains attaqués à Velletri se retirèrent pendant la nuit et les républicains rentrèrent dans Rome le 24 mai.

Le général Rozetti écrivit alors au duc de Reggio pour lui demander un armistice illimité et la notification des hostilités quinze jours avant leur reprise.

Le général français répondit :

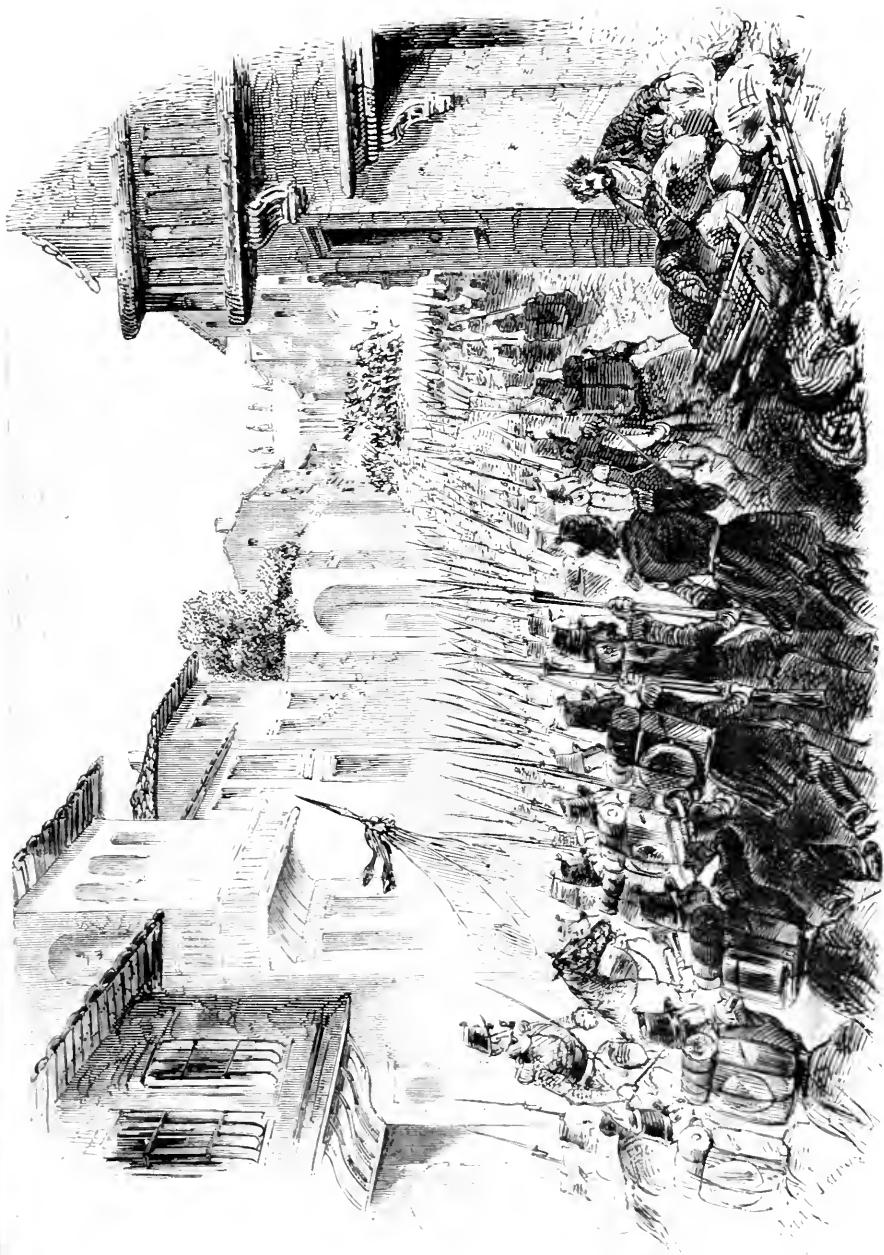
« Général,

« Les ordres de mon gouvernement sont positifs; ils me prescrivent d'entrer dans Rome le plus tôt possible. J'ai dénoncé à l'autorité romaine l'armistice verbal, que, sur les instances de M. de Lesseps, j'ai consenti à accorder momentanément. J'ai fait prévenir, par écrit, nos avant-postes, que les deux armées étaient en droit de recommencer les hostilités.

« Seulement, pour donner à vos nationaux qui voudraient quitter Rome, et sur la demande de M. le chancelier de l'ambassade de France, la possibilité de le faire avec facilité, je diffère l'attaque jusqu'au lundi matin au moins — 4 juin —. »

Malgré la promesse du général, au moment où minuit sonnait, dans la journée du 3 juin, une colonne française se glissa au milieu de l'obscurité vers la villa Pamphili où se trouvaient les avant-postes romains. « Qui vive? » cria la sentinelle.

« Viva l'Italia! » répondit-on. La sentinelle laissa approcher l'ennemi et fut poignardée. Tout ce qui se trouvait dans le poste fut frappé, tué ou fait prisonnier. Bientôt le canon tonna avec fureur. L'attaque devenait générale, la villa Corsini fut prise et reprise plusieurs fois. Les soldats de la République firent des prodiges



Défense de Rome contre l'armée française.

ges de valeur inutiles. Une armée de quarante mille hommes, ayant trente-six pièces de canon de siège, cernait la ville et avait terminé ses travaux d'approche; ce n'était plus qu'une question de temps.

Dans la nuit du 4 juin, la tranchée fut ouverte à trois cents mètres de la place et deux batteries de siège furent dressées. Le 7, il y eut trêve des deux côtés à l'occasion de la Fête-Dieu; jusqu'au 13 il ne se passa rien de remarquable, mais ce jour-là les Français commencèrent un terrible bombardement; le 20, trois brèches étaient praticables; enfin le 21, vers onze heures de la nuit, un certain bruit se fit entendre, ressemblant à quelque chose qui se brise. Quelques coups de fusil suivirent le bruit. Les Français s'étaient présentés devant la brèche, non pas comme un ennemi qui monte à l'assaut, mais comme des soldats qui relèvent une garde. Ils étaient sortis de dessous terre. On crut à une trahison.

Dès lors Rome était perdue, mais elle tombait glorieusement. Sa chute était le triomphe de la démocratie.

Dans la nuit du 23, les Français établirent leurs batteries; dans la matinée du 24, écrasés par les canons de la place, ils furent forcés de fermer les meurtrières et d'établir de nouvelles batteries. Le général Oudinot faisait lancer des bombes sur tous les quartiers de la ville; c'était surtout pendant la nuit qu'il employait ces moyens de terreur. Beaucoup tombèrent dans le quartier trastévérin, beaucoup sur le Capitole, quelques-unes sur le Quirinal, sur la place d'Espagne, dans le Corso. Une de ces bombes tomba sur le petit temple qui couvre l'Hercule de Canova; une autre éclata dans le palais Spada et endommagea la fameuse fresque de l'Aurore de Guido Reni; une autre brisa le chapiteau d'une colonne du merveilleux petit temple de la Fortune virile, chef-d'œuvre respecté par les siècles. C'est ainsi que le général professait le culte que, disait-il dans ses bulletins, il avait voué à la cité monumentale. Le triumvirat offrit aux familles dont les maisons avaient été renversées, un asile dans le palais Corsini. La tenue du peuple romain dans ces jours d'épreuves fut digne des temps antiques. Tandis que la nuit, poursuivies par la grêle de projectiles qui brisaient les toits de leurs maisons, les mères fuyaient, emportant leurs enfants serrés contre leurs poitrines, tandis que les rues s'emplissaient de cris et de lamentations, pas une voix ne parla de se rendre. Au milieu du tumulte, un cri railleur s'élevait de temps en temps, lorsqu'un boulet ou un obus renversait un pan de maison : Bénédiction du pape ! Le 27, Rome était pleine d'un immense frémissement. La journée fut terrible. Les rues étaient jonchées d'hommes mutilés; les travailleurs n'avaient pas plutôt la pelle ou la pioche à la main qu'ils étaient coupés en deux par les boulets ou mutilés par les obus. Tous les artilleurs avaient été tués sur leurs pièces; le service de l'artillerie était fait par des soldats de la ligne; toute la garde nationale était sous les armes; une réserve composée de blessés tout ensanglantés faisait le service. Et pendant ce temps, calme, impassible, l'Assemblée en permanence au Capitole délibérait sous les boulets et les balles. Tant qu'une pièce de canon resta sur ses essieux, elle répondit; la dernière fut démontée le 29. Le feu de la place s'éteignit, l'artillerie française tonna toute la

nuit afin d'empêcher la réparation des brèches. Pendant ce temps le tonnerre du ciel grondait, l'éclair se croissait avec les bombes. La foudre tomba pendant la nuit en deux ou trois endroits différents.

L'historien Vecchi raconte ainsi l'attaque qui eut lieu vers deux heures du matin.

« Nous étions enfermés à la villa Spada, où nous soutenions un effroyable feu de mousquets et de carabines. Nous commençons à manquer de munitions, quand le général Garibaldi parut avec une colonne de légionnaires et quelques soldats, décidé qu'il était à frapper un dernier coup, non pas pour le salut, mais pour l'honneur de Rome. Réunis à nos compagnons, nous nous élançâmes sur la brèche, frappant avec des lances, des épées, des baïonnettes; la poudre et les balles manquèrent : les Français, étonnés de ce terrible choc, reculèrent d'abord, mais d'autres survinrent; en même temps, l'artillerie pointée sur nous commençait à nous enlever des files tout entières. L'enceinte Aurélienne fut prise et reprise; il n'y avait pas un endroit où on eût pu poser le pied, si ce n'était sur un mort ou sur un blessé. Garibaldi, pendant cette nuit, fut plus grand que je ne l'avais jamais vu. Son épée était l'éclair; chaque homme frappé était un homme mort. On eût dit Léonidas aux Thermopyles. Je tremblais de le voir tomber d'un instant à l'autre. »

Mais non, il resta debout comme un destin.

Mazzini avait annoncé à l'Assemblée la véritable situation.

Trois partis restaient à prendre :

Traiter avec les Français;

Défendre la ville barricadée par barricade;

Sortir de la ville, Assemblée, triumvirat et armée, en emportant avec soi le palladium de la liberté romaine.

Garibaldi, mandé, arriva couvert de sang, les habits percés de balles et de coups de baïonnette. Il monta à la tribune. Le héros était grave et triste.

« Toute défense est désormais impossible, dit-il, à moins que nous ne soyons décidés à faire de Rome une seconde Saragosse; le 9 février, j'ai proposé une dictature militaire, elle seule pouvait mettre sur pied cent mille hommes armés; les éléments vivants subsistaient encore, on les eût trouvés dans un homme courageux. A cette époque, l'audace fut repoussée, les petits moyens l'emportèrent; je ne pouvais pas pousser l'argument plus avant. Si l'on m'eût écouté, l'aigle romaine eût de nouveau fait son aire sur les tours du Capitole, et avec mes braves j'eusse changé la face de l'Italie. Mais à ce qui est fait, il n'y a plus de remède. Regardons la tête haute l'incendie dont nous ne sommes plus les maîtres; sortons de Rome avec tous les volontaires armés qui voudront nous suivre; où nous serons sera Rome; je ne m'engage à rien, mais tout ce que peut faire un homme, je le ferai, et, réfugié en nous, la patrie ne mourra point. »

Cette proposition déjà faite par Mazzini fut repoussée. Henri Cernuschi lui-même la repoussa. « Vous savez tous, dit-il, si je suis ardent défenseur de la patrie et du peuple. Eh bien, c'est moi qui vous le dis, nous n'avons plus un seul obstacle à opposer aux Français, et Rome et son bon peuple... — les larmes l'étouffaient — doivent se résigner à l'occupation. »

Après une courte délibération, l'Assemblée rendit le décret suivant :

« République romaine,

« Au nom de Dieu et du peuple,

« L'Assemblée constituante romaine cesse une défense devenue impossible. Elle reste à son poste.

« Le triumvirat est chargé de l'exécution du présent décret. »

Garibaldi quitta Rome pour aller porter la révolte contre les Autrichiens, contre le tyran de Naples et contre Pie IX ; il avait sous ses ordres quatre mille fantassins et cinq cents cavaliers.

Avant de poursuivre le récit des événements dans lesquels le général Garibaldi aura à jouer un si grand rôle, nous croyons devoir tracer en quelques lignes la biographie de cet homme illustre.

GARIBALDI — Giuseppe — est né à Nice le 4 juillet 1807, d'une famille de pêcheurs. Enfant, il reçut la meilleure éducation qu'on pût lui faire donner dans une petite ville ; mais, à l'étude des livres, il préférait les courses en mer et les parties de pêche. Son goût prononcé pour la mer décida son père à le faire embarquer sur un navire de commerce ; ce fut dans une de ses pérégrinations sur la côte qu'il eut occasion d'aborder à Civita-Vecchia, et de visiter Rome. La vue des monuments de la ville sainte qui attestaient de sa gloire passée et de sa décadence présente laissa dans son esprit une impression profonde qui décida en quelque sorte de son existence. Depuis ce moment le jeune Garibaldi n'eut plus qu'une pensée, la délivrance de son pays, la régénération de l'Italie.

En 1832, il était entré dans une conspiration, et, après la dispersion des conjurés, il avait pu gagner un port de mer et s'embarquer pour l'Orient. Puis ayant appris qu'il n'avait pas été compris dans les condamnations prononcées à l'occasion de cette affaire, il revint en Italie et s'engagea dans la marine militaire. En 1834, Garibaldi était de nouveau mêlé aux événements politiques, et se trouvait forcé de quitter furtivement Gênes sous un costume de paysan. Mais cette fois les juges ne l'avaient pas oublié comme en 1832 : il fut condamné à mort. En 1836, Garibaldi était passé au service du bey de Tunis ; mais il quitta la régence dès qu'il sut qu'on préparait un mouvement contre l'Autriche, et il revint prendre sa part de danger et combattre pour l'Italie. La nouvelle tentative eut le sort des précédentes entreprises, les conjurés furent défaits à leur première rencontre avec les Autrichiens ; Garibaldi dut errer pendant plusieurs mois dans les montagnes noires pour échapper aux poursuites de ses ennemis. Il parvint encore à quitter l'Italie et s'embarqua pour l'Amérique du Sud sur un navire à destination de Rio-Grande, province méridionale du Brésil qui s'était déclarée indépendante et lutait pour la liberté. L'intrepide *condottiere* se réunit aux insurgés et combattit avec sa vaillance ordinaire. Dans une rencontre avec des forces brésiliennes supérieures, il fut blessé et fait prisonnier ; il parvint à s'enfuir, mais, repris, il fut soumis à de barbares traitements ; il s'évada pour la seconde fois et put recommencer la guerre de partisan. Au milieu de ces luttes dans le

Nouveau-Monde, dix années s'étaient écoulées, Garibaldi apprit par les journaux que les affaires politiques prenaient une tournure favorable en Italie ; alors il affréta un navire, embarqua un corps de volontaires choisis parmi les plus résolus de ses compagnons d'armes, et, accompagné de sa dièze et vaillante femme, Annita, il mit à la voile ; puis, après soixante-quinze jours de traversée, il débarqua à Nice, sa chère patrie, la ville du soleil et des fleurs.

On était au moment où l'armée du Piémont marchait à la rencontre des Autrichiens ; Garibaldi courut offrir ses services et ceux de son corps de volontaires à Charles-Albert, qui refusa dédaigneusement de les accepter ; puis, se ravissant, le roi de Piémont lui fit transmettre l'ordre de se rendre à Turin avec sa légion ; de Turin il fut dirigé sur Milan où la population lui fit une ovation, ce qui le consola des mortifications que lui avait fait éprouver Charles-Albert. Sa troupe s'était considérablement augmentée et formait un corps d'armée. Mais déjà les incursions du roi avaient compromis le succès de la campagne, et lorsque Garibaldi arriva à Bergame pour combattre les Autrichiens, la situation était désespérée. Que pouvaient les efforts de quelques milliers de soldats conduits par Garibaldi contre une armée formidable ? Sauver l'honneur du drapeau italien. C'est ce que fit le vaillant *condottiere* dans une série de combats glorieux, mais hélas ! stériles pour les résultats. Après la défaite de l'armée piémontaise à Custoza et le désastre de Novare, Garibaldi avait quitté le Piémont et s'était rendu à Ravenne où il s'occupait d'organiser une nouvelle légion de volontaires. Plus tard, comme nous l'avons vu, il était venu se jeter dans Rome pour essayer de défendre la ville éternelle contre les Français envahisseurs.

Quand les Gaulois entrèrent dans Rome sous les ordres de Brennus, ils trouvèrent les portes de la ville ouvertes, les rues libres et les sénateurs majestueusement assis sur leurs chaises curules. Les Français, conduits par le général Oudinot, trouvèrent les représentants du peuple, comme les antiques sénateurs, majestueusement assis dans la salle du Capitole. Les mêmes faits se renouvelaient après des siècles dans la ville éternelle ; les soldats italiens sont morts en Romains, comme leurs pères immortels, les députés succomberont à leur poste, s'il le faut, comme les anciens sénateurs dont ils seront les nobles émules.

Signe de la vieille espérance, lumière que regardent tous les peuples italiens, le drapeau de la République flotte sur les murs du Capitole. La main d'un général républicain arrachera cette bannière, détruira en un jour les espérances de tant de siècles ; il relèvera la pierre du tombeau où le peuple romain avait jeté la honte et les infamies du passé. Et cette violation ouverte du droit des gens s'est accomplie par la France ! La France qui a renversé trois trônes ; qui à la pointe des baïonnettes a porté dans toute l'Europe l'idée de la révolution ; la France qui a proclamé la souveraineté des peuples, violera indignement dans Rome ses propres principes.

Ainsi se termina cette lutte héroïque de la République romaine contre la République française s'érigée en protectrice du despotisme et de la tyrannie. Les vainqueurs signalèrent leur victoire par des scè-



Garibaldi

nes de carnage. Les triumvirs refusèrent d'accepter la triste mission de communiquer le décret de capitulation au général français. Mazzini écrivit à l'Assemblée constituante la lettre suivante :

« Ma conscience s'oppose à ce que j'assume la charge de communiquer le décret de l'Assemblée du 30 juin. J'étais, avec votre mandat, triumvir pour défendre la République et Rome; faite que vous me renettez change mon mandat; je me sens en liberté et je remets mon mandat entre vos mains. »

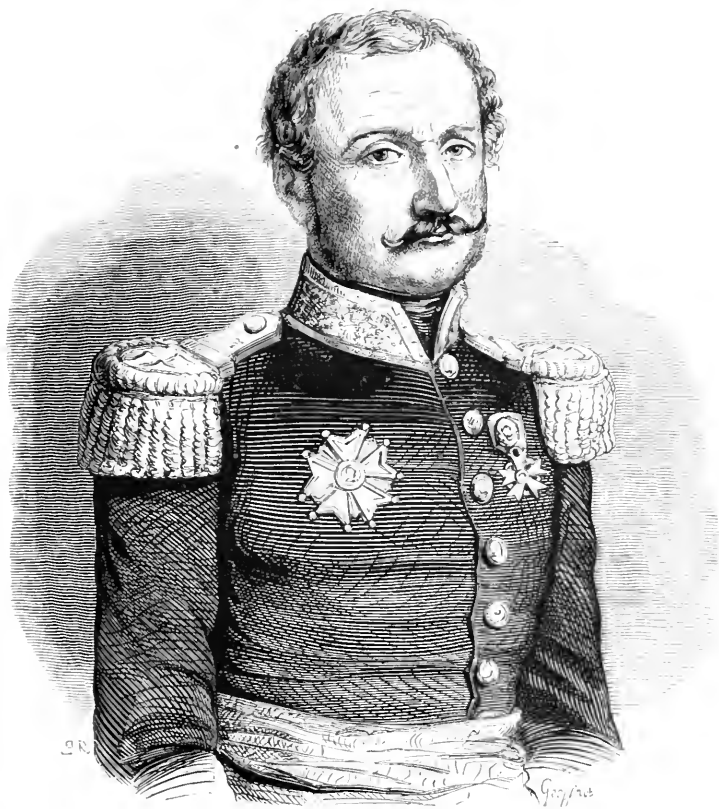
L'armée française entra sans condition. La ville fut déclarée en état de siège. Le général Rostolan fut chargé d'appliquer toutes les mesures de rigueur; la Constituante, à garde civique, tous les pouvoirs fu-

rent dissous; chaque citoyen dut remettre les armes qu'il possédait sous peine d'être traduit devant un conseil de guerre. Les drapeaux de la République furent enlevés, les écussons brisés; tous les fonctionnaires papalins furent replacés; une commission provisoire remplaça l'ancienne municipalité.

Un arrêté du général Morris, daté du 10 juillet, décide que tout citoyen qui portera des armes cachées sera arrêté, et que, s'il ne peut fournir des preuves de sa bonne conduite, il sera fusillé sur-le-champ.

De plus, tous les étrangers qui avaient porté les armes contre la République française devaient être immédiatement chassés de la ville.

Le consul anglais à Rome délivra des passe-ports



Le général Oudinot

aux citoyens les plus compromis dans les derniers événements, pour l'Angleterre et pour Malte, au grand plaisir des représentants de la République française.

Le général Oudinot chargea le colonel Niel d'aller porter à Sa Sainteté la clé de l'une des portes de la ville. Grande fut la joie du souverain pontife : « C'est sur la France que j'ai toujours compté ! » s'écria-t-il dans l'effusion de sa reconnaissance. Pie IX remit au messager une couronne pour sa femme, pour lui-même les insignes de commandeur de Saint-Grégoire, et une lettre de remerciement avec sa bénédiction au général Oudinot et à l'armée française.

Des *Te Deum* furent chantés avec accompagnement de salves d'artillerie pour remercier le Très-Haut de l'extermination des patriotes. Les Etats-Romains redevinrent la proie de leurs iniques et cruels oppresseurs. L'heure de la délivrance n'était pas encore venue, Rome était retombée sous le joug des prêtres ; le pape, appuyé sur la France et sur l'Autriche, institua une commission que le peuple surnomma le

Triumvirat rouge, et à laquelle Sa Sainteté avait donné pleins pouvoirs pour rétablir son gouvernement.

Le premier décret émanant de cette commission fut un décret publié à Viterbe par le cardinal d'Andréa ; il portait en substance les injonctions suivantes :

« Les *Casini* seront fermés. Quant aux cercles, ils sont prohibés, et toute association publique est dissoute. — Il est défendu de se réunir au nombre de cinq personnes et surtout le soir.

« Depuis onze heures du soir, quiconque sera trouvé dans les rues sans motifs justes et graves, sera arrêté et condamné à cinq jours d'emprisonnement, et à un mois en cas de récidive.

« La liberté de la presse est et demeure suspendue.

« On devra soumettre à l'autorité ecclésiastique ou à la police, suivant les matières, tout ce que l'on voudra publier. En cas de contravention, outre la confiscation de l'imprimé, l'éditeur et l'auteur seront passibles d'une amende de vingt-cinq écus pour la première fois, de cinquante pour la seconde et de cent

pour la troisième. Dans ce dernier cas, l'imprimerie sera fermée et l'imprimeur déclaré à jamais inhabile à exercer sa profession.

« Les livres et imprimés, soit étrangers, soit nationaux, ne peuvent être mis en circulation sans la permission de l'autorité ecclésiastique ou de la police. Lesdits livres ou imprimés ne pourront être vendus dans les rues et places, mais seulement dans les boutiques, avec autorisation écrite. — Les mêmes dispositions seront applicables aux gravures et lithographies. »

Mazzini s'éloignait de Rome au moment même où le général Oudinot y faisait son entrée *triomphale* entouré de son état-major.

L'accueil que l'on fit au vainqueur ne fut rien moins que flatteur. Tous les magasins sans exception étaient fermés, toutes les fenêtres étaient désertes. La foule était grande dans les rues. Les troupes furent saluées par des sifflets et par les cris de : Mort au cardinal Oudinot ! ironie et injure à l'adresse du général français. A bas Pie IX ! à bas les soldats du pape ! Vive la République romaine !

Le peuple, qui pendant huit mois n'avait pas remué un poignard, se rua sur les soldats et frappa trois prêtres qui s'étaient placés au milieu de leurs rangs, et criaient qu'ils étaient des libérateurs.

Les Français ne trouvaient personne qui voulût leur donner un renseignement, leur indiquer une rue ; et s'ils entraient dans un café ou dans un restaurant, l'établissement devenait immédiatement désert.

Le *Moniteur Romain*, dans son dernier numéro du 3 juillet, se rendant l'interprète de la population, s'exprimait en ces termes : « Les Français commencent à entrer dans la ville éternelle ! Où est donc cette majorité qui les attendait comme libérateurs ? Où sont les Romains opprimés qui désiraient être délivrés de la faction qui les tyrannisait ? Où sont les factieux ? La réponse à ces questions se trouve dans l'attitude du peuple romain, qui n'a pas perdu, qui ne perdra jamais l'imposante majesté de son antique nom. Honte sur les Français envahisseurs ! »

« Les Français entrent comme étrangers ; ils sont et seront toujours regardés comme des étrangers. Les citoyens de l'Italie comptaient trop sur la France ; ils n'auraient jamais pu soupçonner que les fils de la France pussent venir occuper et détruire la ville des grands monuments ; les citoyens de Rome ne peuvent voir dans les Français que des étrangers. »

Rome, qui avait joui de la plus parfaite tranquillité aussitôt le départ du pape et pendant tout le siège, se vit réduite à l'état le plus misérable après l'entrée des troupes françaises. D'un côté elle eut à supporter le fardeau d'une occupation étrangère, de l'autre elle dut assister aux vengeances du *Triumvirat rouge*.

La retraite de Garibaldi avait eu lieu le 2 juillet dans la soirée. Sa petite armée était divisée en deux légions : la première commandée par Garibaldi, la seconde par le lieutenant-colonel Sacchi ; un Américain commandait la cavalerie.

Les Français et les Autrichiens surtout se mirent à sa poursuite. L'intention du vaillant condottière avait été de porter à Manin le renfort de ses légions, pendant que Venise résistait encore ; mais devant les difficultés qui se dressaient sur sa route, il abandonna son projet et se dirigea vers la Toscane.

Cette marche dura toute une semaine ; arrivé à Terni, petite ville située à dix-huit lieues de Rome, il rencontra le 9 juillet le colonel Forbes, un officier anglais, qui avait embrassé la cause de l'indépendance italienne, et se trouvait à la tête de 900 hommes ; celui-ci offrit à Garibaldi de se réunir à lui : ce qui fut accepté ; ce renfort combla les vides qui s'étaient produits dans la petite armée.

Les ressources qu'on avait emportées de Rome, argent et provisions, étaient épuisées. Le lendemain de la sortie de Terni il y eut parmi la troupe un commencement de découragement et presque de sédition. C'était au moment d'une halte. Le commandant en chef dormait ; Forbes voulait le réveiller, mais Annita, la courageuse compagne du héros, s'y opposa et se rendit au milieu des rangs où la révolte menaçait d'éclater.

« Qui donc ose se plaindre ici ? dit-elle. Pour qui souffrez-vous, Italiens ? A qui s'adressent vos reproches ? N'êtes-vous pas des hommes sur lesquels la patrie a placé son dernier espoir ? Ne saviez-vous pas ce que vous faisiez quand vous vous êtes engagés dans cette entreprise ? Vous a-t-on séduits par des promesses mensongères ? Vous a-t-on promis autre chose que ce qui vous arrive ? Est-ce contre les privilèges que vous vous révoltez ? Dites alors qui est plus favorisé ici que vous tous. Est-ce le général ? Regardez-le, épuisé par le besoin, mais prêt à donner jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la cause que vous voulez trahir aujourd'hui.

« Est-ce que je ne partage pas vos épreuves ; est-ce que je me plains, moi ? une femme ! et vous êtes des hommes, et c'est l'Italie qui vous tend les bras !... »

On ne la laissa pas achever. On la porta en triomphe et l'ordre se rétablit comme par enchantement, à la voix de cette femme héroïque sur laquelle la mort avait déjà étendu ses sombres ailes.

Annita devait mourir quelques jours plus tard ! Garibaldi n'avait plus que quinze cents hommes quand il se décida à chercher un refuge sur le territoire de la République de Saint-Marin, située à deux lieues sud de Rimini. La désertion croissait chaque jour. Les chefs mêmes l'abandonnaient. Les autorités de Saint-Marin consentaient volontiers à donner asile aux fugitifs, mais elles craignaient l'Autrichien qui avait menacé de passer par-dessus tous les droits et d'envahir le territoire pour s'emparer de Garibaldi.

Le chef de la petite République entreprit cependant des négociations avec le général Gorzkowski, qui poursuivait les fugitifs, et il parvint à obtenir une capitulation ainsi conçue :

« Tous les légionnaires déposeront les armes près le gouvernement de Saint-Marin, et seront libres de retourner chez eux. Garibaldi recevra un passe-port régulier et sera embarqué aussitôt pour l'Amérique dans un port de la Méditerranée. »

Dès qu'ils eurent connaissance de ces conditions humiliantes, les volontaires retrouvèrent toute leur énergie et le départ pour Venise fut de nouveau résolu.

La tête de Garibaldi fut mise à prix ; — c'était peut-être la dixième fois que les séides des monarchies condamnaient à mort le généreux champion de la démocratie et de l'unité italienne.

« Quiconque osera fournir l'eau, le pain ou le feu à ce chef de brigands, disait Gorzkowski dans sa

proclamation, ou aux malfaiteurs échappés à la corde qu'il traîne après lui, sera considéré comme leur complice et passé par les armes, sans autre jugement!...

Les fugitifs atteignirent le petit port de Casenatico; là ils s'emparèrent par la force de treize barques sur lesquelles ils se dirigèrent vers la côte de Venise. Ils débarquèrent en vue de la ville sous le canon des vaisseaux autrichiens.

Tant et de si sublimes efforts devaient être inutiles!

Annita mourut dans une ferme aux environs de Ravenna, les compagnons de Garibaldi furent pris pour la plupart et fusillés; le général, cette fois encore, parvint à échapper à ses ennemis. La République avait été proclamée à Venise le 24 mars; le 30 août 1849, Radetzki y faisait son entrée.

Entre temps Mazzini avait lancé un manifeste terrible contre les oppresseurs de son pays, de Genève où il s'était réfugié, et clouait au pilori de l'histoire les bourreaux du peuple italien.

« La terreur règne à Rome, les prisons regorgent d'hommes qui ont été arrêtés et détenus sans jugement; cinquante prêtres sont confinés dans le château Saint-Ange; leur crime est d'avoir rendu des services dans nos hôpitaux; les citoyens les mieux connus sont exilés; l'armée est presque entièrement dissoute, la ville désarmée et les factieux ont été expulsés jusqu'au dernier. Et cependant la France n'ose pas consulter d'une manière légale la volonté des populations, mais rétablit l'autorité papale par un décret militaire.

« Je ne crois pas que depuis le démembrement de la Pologne on ait commis une injustice plus atroce, une plus énorme violation du droit éternel implanté par Dieu chez les peuples, le droit d'apprécier et de définir eux-mêmes leur propre existence, et de se gouverner selon leur propre appréciation de ce droit. Et je ne puis croire qu'il soit bon pour l'Europe que de telles choses puissent être accomplies aux yeux du monde, sans qu'une seule nation surgisse de son immobilité pour protester au nom de la justice éternelle. C'est couronner la force brutale là où Dieu seul devait régner par le pouvoir de la raison; c'est substituer l'épée et le poignard à la loi; c'est décréter une guerre féroce, sans limite de temps ou de moyens, entre les oppresseurs rendus défiants par leurs craintes et les opprimés qui sont abandonnés aux instincts de la réaction et de l'isolement. »

Après ce manifeste, le prince Louis-Napoléon, président de la République française, le promoteur de l'invasion de Rome, fut obligé lui-même, pour donner satisfaction à l'opinion publique, d'adresser des représentations indirectes au pape, dans une lettre qu'il écrivit le 18 août 1849 au colonel Ney, et qui est restée célèbre. Nous en extrayons les passages marquants, qui furent alors reproduits dans tous les journaux italiens par les soins de l'autorité française.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du saint-père, comme notre propre action, restent stériles, en présence des passions et d'influences hostiles. On voudrait donner, comme base de la rentrée du pape, la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit plus permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape: amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon, et gouvernement libéral.

« J'ai été personnellement blessé en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas fait mention de la France, ni même des souffrances de nos braves soldats.

Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté; il ne sera pas dit qu'en 1849 notre armée ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats. Ce serait notre éternel opprobre.

« Dites au général de remercier en mon nom l'armée de sa noble conduite. J'ai appris que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devait l'être. Rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes. »

Le saint-père ne tint aucun compte de ces remontrances; il n'avait plus besoin de la France et se tournait déjà vers l'Autriche, qui mécontente de son rôle passif, par suite de l'occupation de Rome par nos soldats, lui offrait ses services et l'engageait à se défier de nous, ses libérateurs.

Pie IX se décida à revenir à Rome le 12 avril 1850. Sa Sainteté s'était fait précéder par un décret d'amnistie qui lui avait été imposé par le gouvernement français; mais elle sut en éluder les conséquences par les exclusions et exceptions qui furent introduites dans le décret; elle excluait des bénéfices de l'amnistie :

- 1° Les membres du gouvernement provisoire;
- 2° Les membres de l'Assemblée constituante qui avaient pris part aux délibérations de cette assemblée;
- 3° Les membres du triumvirat et du gouvernement républicain;
- 4° Les chefs de corps militaires;
- 5° Tous ceux qui, ayant déjà une fois joui du bénéfice de l'amnistie accordée par Sa Sainteté, ont manqué à leur parole d'honneur en participant aux derniers bouleversements politiques;
- 6° Enfin ceux qui, outre les délits politiques, s'étaient rendus coupables de délits particuliers ou de droit commun.

La réaction fut plus terrible encore dans les provinces qui étaient soumises à l'influence autrichienne; elle atteignit bientôt dans certaines villes le suprême degré de la rage et de la démence.

A Brescia, ville du royaume Lombard-Vénitien, les habitants révoltés s'étaient signalés par un courage héroïque; le féroce Haynau avait imposé à la ville d'une contribution de guerre de 130 000 livres. A cette sommation les habitants avaient répondu par les cris de vive l'Italie! Mort aux barbares!

Les Autrichiens, maîtres de la citadelle, ouvrirent un feu terrible sur la ville. Pendant cinq jours les habitants opposèrent une résistance opiniâtre contre les quatre mille hommes de Haynau qu'appuyaient les canons de la citadelle. La ville était en feu; les munitions manquaient, il fallut se rendre. La municipalité envoya un religieux aux Autrichiens, demandant grâce pour les personnes qui n'avaient point pris part à l'action. Le général promit de respecter la vie et les biens des habitants; mais dès qu'il fut entré dans la ville, il la livra au pillage, puis il fit

conduire à la citadelle cent habitants des plus notables, et, après leur avoir fait donner la bastonnade, il les fit tous fusiller!...

C'est ainsi que ce monstre, oubliant les droits sacrés de l'humanité, se vengeait des pertes qu'il avait éprouvées, car dans la lutte étaient tombés plus de deux mille hommes dont un général et un colonel. Le général était le comte de Nugem, qui, blessé pendant l'attaque, mourut quelques jours après, léguant à la ville de Brescia toute sa fortune, comme protestation contre les cruautés du maréchal Haynau.

L'Italie était domptée sur toute la ligne, des Alpes aux Apennins; l'autel et le trône se dressaient au milieu des cadavres; le pape soutenu par la France, les princes défendus par l'Autriche; gendarmes et sbires à la porte du palais des tyrans.

Jetons un coup d'œil sur ce gouvernement et sur les hommes que la République française venait d'imposer de nouveau aux États-Romains, et citons *in extenso* l'intéressant article emprunté à la *Question romaine* par Edmond About.

« Le gouvernement de Pie IX retomba entre les mains des prêtres après l'invasion de Rome par les Français, en 1849. Ministres, préfets, ambassadeurs, magistrats, dignitaires furent ecclésiastiques ou prélats. Ce titre de prélat n'a pas à Rome le même prestige qu'en France. Le prélat romain est souvent un gros garçon qui sort du séminaire avec une tonsure pour tout sacrement. Il est docteur en quelque chose, il peut justifier d'un petit revenu et il entre dans l'Église en amateur, pour voir s'il y fera son chemin. Le pape lui permet de s'appeler monsignor au lieu de *signor* et de porter des bas violets. Ainsi chaussé il se met en route, et le voilà trottant vers le chapeau de cardinal. Il passe par les tribunaux ou par l'administration, ou par la domesticité intime du Vatican: tous les chemins sont bons, pourvu qu'on ait du zèle et qu'on professe un profond mépris pour les idées libérales. La vocation ecclésiastique n'est pas de rigueur, mais on n'arrive à rien sans un bon fonds d'idées rétrogrades. Le prélat est quelquefois un cadet de grande famille. Sa maison est de celles qui ont droit au chapeau. Il le sait, le jour où il met les bas violets, il peut d'avance commander les bas rouges. En attendant, il fait son stage, prend du bon temps et jette ses gourmes. Les cardinaux ferment les yeux sur sa conduite, pourvu qu'il professe des idées saines.

« Ces prélats tonsurés ne sont ni laïques ni prêtres; ce sont des êtres hybrides. Ils n'ont pas la vocation du sacerdoce, mais ils ont les idées, les intérêts, les passions de la caste ecclésiastique. Ils visent un chapeau de cardinal quand leur ambition ne va pas jusqu'à la tiare: mieux vaudrait qu'ils fussent cardinaux, ils n'auraient pas leur fortune à faire et rien ne les obligerait plus à signaler leur zèle contre la nation.

« Cette caste règne en pays conquis, elle regarde la classe moyenne, c'est-à-dire la partie la plus intelligente de la nation, comme une ennemie irréconciliable.

« Les prélats ne sont pas chargés d'administrer les provinces, mais de les contenir. La police n'est pas faite pour protéger les citoyens, mais pour les surveiller. Les tribunaux ont d'autres intérêts à défendre que l'intérêt de la justice.

« Parlons de la justice du gouvernement pontifical.

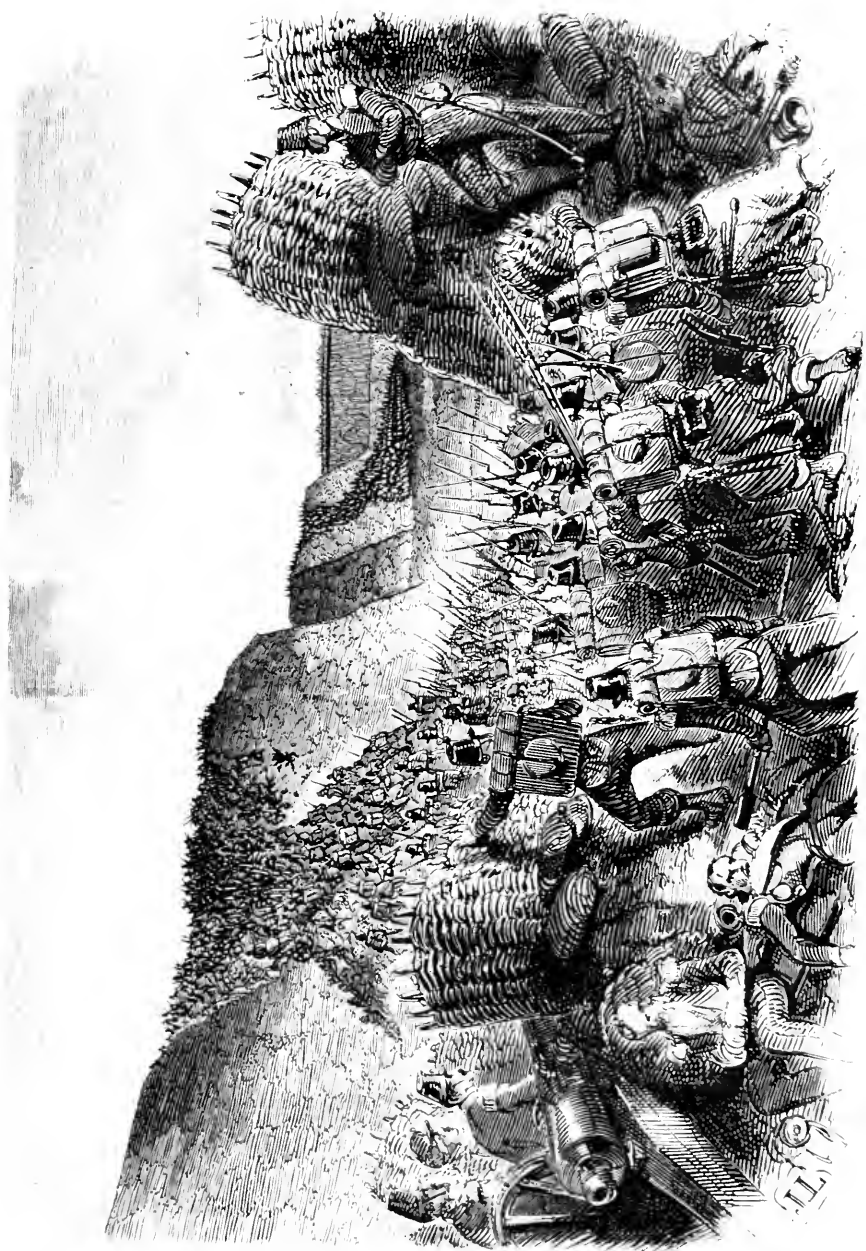
« Le supplice du chevalet avait été remis en vigueur par le cardinal Antonelli, et l'on avait conservé soigneusement l'usage de mettre à prix la tête des hommes. Après son retour dans ses États, sur les conseils de la France et d'après ses promesses, Pie IX avait proclamé une amnistie dont deux cent quatre-vingt-trois individus furent exclus. Plus tard, quelques-uns furent graciés, mais à quelles conditions! On les rappela provisoirement les uns pour un an, les autres pour six mois; ils étaient placés sous la surveillance de la haute police, l'exercice de leur ancien métier leur était interdit, ils étaient soumis au *pre-cetto*, c'est-à-dire à un certain règlement imposé par la police: ils devaient être rentrés tous les soirs au coucher du soleil, la police pouvait forcer leur domicile à toute heure de la nuit pour constater leur présence: sous aucun prétexte ils ne pouvaient sortir de la ville même en plein midi; la moindre infraction au règlement les exposait à la prison ou à un nouvel exil.

« Les prisons regorgeaient, et cependant si le gouvernement pontifical avait voulu arrêter tous ceux qui le détestaient, il n'aurait eu ni assez de gendarmes, ni assez de geôliers; néanmoins aucune parole ne se perdait; le gouvernement guettait et attendait l'heure de la vengeance, mais il était patient. Si le coupable occupait un emploi, il était cassé aux gages sans bruit, s'il était indépendant par sa fortune, on ne manquait pas de saisir toutes les occasions de le molester. Pendant l'occupation de Rome par l'armée française la rigueur des condamnations paraissait être adoucie. On se contentait de faire disparaître les gens à la sourdine en les enfermant pour toute leur vie dans une forteresse. Les prisons d'état étaient de deux qualités: saines ou malsaines. La forteresse de Pagliano était une des plus saines en 1856, elle contenait plusieurs centaines de prisonniers politiques qui entreprennent une évasion, on en tua cinq ou six à coups de fusil sur les toits comme des moineaux, plusieurs furent guillotins.

« Mais dans les provinces occupées par l'armée autrichienne, on exerçait des rigueurs implacables. Un accusé, jugé sans défense, était condamné par les officiers et exécuté par les soldats. La mauvaise humeur de quelques traîneurs de sabre frappe et tue. Un jeune homme allume un feu de bengale: vingt ans de galère. Une femme empêche un fumeur d'allumer son cigare: vingt coups de fouet. En sept ans, Ancône avait vu soixante exécutions capitales, et Bologne cent quatre-vingts. Le sang coulait et le pape s'en lavait les mains: ce n'était pas lui qui avait signé la condamnation. Les Autrichiens lui apportaient de temps en temps un homme fusillé comme un garde-chasse apporté au propriétaire un renard tué dans ses bois.»

Les crimes contre lesquels sévissait le plus la justice papale étaient ceux qui offensent Dieu. Le tribunal du vicariat envoie le blasphémateur aux galères et jette en prison l'impie qui refuse de communier à Pâques. Du reste, les Romains pouvaient se quereller, se voler, s'entre-tuer, cela était à peu près indifférent au pape et aux cardinaux.

« Le peuple de Rome fréquente les cabarets, il se querelle après boire, et les coups de couteau vont leur train. Dans les campagnes les différends se terminent de la même façon; les questions de mur mitoyen, les partages de succession, les affaires de famille se rè-



Le camp de l'Empire — Prise de Baur par l'armée française en 1809

glent à coups de couteau. La justice est lente, les procès coûtent cher, il faut graisser la patte, la faveur prime le droit, le juge est un imbécile, un intrigant ou un filon. Le couteau tranche tout.

« Les assassins, d'ailleurs, n'étaient pas des ennemis du gouvernement. On courait après eux pour la forme, mais on leur laissait le temps d'échapper. Il y avait le droit d'asile, insulte permanente à la civilisation, que les papes avaient établi et conservé afin de montrer que les privilégiés de l'Église sont supérieurs aux intérêts de l'humanité. Si les criminels arrivaient au bord d'une rivière, on cessait de les poursuivre, de peur que tombant à l'eau ils ne mourussent sans confession; s'ils accrochaient la robe d'un capucin, ils étaient sauvés; s'ils mettaient le pied sur un domaine ecclésiastique, sur une propriété nationale, la justice s'arrêtait et les regardait courir.

« Si la police était forcée d'arrêter le meurtrier et de la traduire devant les tribunaux, il était impossible de trouver des témoins pour ces sortes d'affaires, la délation était inconnue. Mais si, par hasard, l'assassin était pris sur le fait, on l'envoyait aux galères où il était suivi par la considération publique et il attendait que le pape, qui après tout ne lui voulait pas de mal, le fit relâcher pour n'avoir pas à le nourrir.

« Le duc Sforza Cesarini avait assassiné à bout portant un de ses domestiques qui ne lui parlait pas avec assez de respect, il fut condamné par le pape à un mois de retraite dans un couvent.

« Autre chose arrivait si la victime était un ecclésiastique : il n'y avait alors ni asile, ni galères, ni clémence.

« Le meurtrier d'un prêtre fut découpé en morceaux sur la place du Peuple; nous avons dit que l'homme qui menaça de sa fourchette le cardinal Antonelli eut la tête tranchée.

« On a célébré parmi les prétendus bienfaits du règne de Pie IX l'affranchissement des Juifs. Qu'on ne s'y laisse pas prendre. Le pape a démolì les portes du Ghetto; il a permis aux Juifs de circuler nuit et jour dans la ville et d'habiter partout. Il a fermé la petite église où ces malheureux étaient catéchisés malgré eux, à leurs frais, tous les samedis; leur condition cependant fut pire que jamais. Ils étaient enfermés comme autrefois par des portes invisibles, mais infranchissables. Le Ghetto était le quartier le plus horrible et le plus négligé de la ville. La municipalité ne faisait rien pour eux; ni le pape, ni les cardinaux, ni les évêques, ni les moindres prélats ne pouvaient mettre les pieds dans ce quartier maudit; les Juifs étaient écartés des emplois les plus modestes; aucun d'eux n'était propriétaire et ne pouvait le devenir; il leur est interdit de cultiver la terre et de se livrer aux travaux de fabrique.

« On se rappelle l'histoire du petit Mortara enlevé à ses parents au profit des néophytes. Quelques années auparavant, Padova, négociant, qui habitait Certo, dans la province de Ferrare, fut privé de sa femme et de ses enfants de la manière suivante :

« Il avait une jolie femme et deux beaux enfants. Son commis, qui était catholique, séduisit sa femme. Le mari en acquit la preuve et chassa son commis qui partit pour Bologne. Peu de temps après, Mme Padova alla rejoindre son amant. Le Juif, faisant l'abandon de sa femme, s'adressa à la justice pour qu'on lui remit ses enfants. Il lui fut répondu que sa femme

comme ses enfants avaient embrassé le christianisme et ne faisaient plus partie de sa famille. Néanmoins il fut condamné à leur payer une pension avec laquelle ils pussent vivre. Quelques mois plus tard, le cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne, célébrait le mariage de Mme Padova et de son amant. Padova n'était pas mort. Mais une femme mariée à un juif et à un chrétien ne pouvait être accusée de bigamie dans un pays où les Juifs ne sont pas des hommes.

« La prostitution florissait à Rome en particulier et en général dans toutes les grandes villes des États-Romains. La police ne pouvait refuser les consolations de la chair à cinq ou six mille personnes, prêtres ou moines, qui ont fait vœu de célibat, mais elle était très-sévère pour le scandale; elle ne permettait aux femmes de se conduire légèrement que si elles étaient abritées sous la responsabilité d'un mari. La prostitution n'était soumise à aucune surveillance; tant pis pour les fornicateurs s'ils étaient punis par où ils avaient péché. »

Après Edmond About, citons ce passage d'un autre écrivain sur les coutumes de la société romaine :

« Le mariage, pour les deux tiers de la population romaine, n'est qu'un lien formé par l'intérêt et que les vices les plus infâmes relâchent bientôt. Le mariage, pour la société romaine, n'est pas seulement un lien civil, il est élevé par l'Église jusqu'à la sainteté de sacrement. Eh bien ! il n'est pas de lieu où le mariage et les obligations qu'il impose aux époux soient méconnus avec plus d'audace que dans la cité romaine. La femme mariée perd toute pudeur.

« La dissolution du clergé romain qui ne prend pas la peine de cacher ses désordres, porte partout l'impureté et la souillure; le sigisbéisme est installé et honoré dans tous les logis, et se montre partout avec une révoltante arrogance. Le célibat des prêtres dans une ville que le clergé peuple et remplit d'une foule ecclésiastique a été, dans tous les temps, un fléau pour les mœurs romaines.

« La plaie de l'adultère, dont le clergé romain entretient le foyer, est un des plus odieux fléaux de la cité pontificale. Si l'on y joint l'intervention du clergé dans la famille par la confession, abusant de la faiblesse et de la crédulité des femmes pour surprendre les secrets du foyer, convoiter les héritages et porter, au profit de coupables desseins dont les prêtres sont les auteurs ou les complices, le trouble dans les maisons, on comprendra qu'une corruption qui dispose de moyens si multipliés peut tout entreprendre, tout braver. C'est à Rome qu'une femme, de celles qui se piquent de qualité, fait répondre par ses gens à ceux qui demandent à la voir : « *La signora è innamorata.* »

Telles étaient les mœurs et les coutumes de la société romaine sous le règne de Pie IX comme sous les règnes de ses prédécesseurs. D'après ces tableaux, qu'on juge si l'abolition du gouvernement pontifical n'était pas commandée par la morale et la justice, même en dehors de toute préoccupation politique.

La raison, le droit, la justice, la morale, étaient donc pour ceux qui poursuivaient le renversement du pouvoir temporel; et cependant ceux-là qui avaient le courage de réclamer cette grande réforme, qui voulaient l'Italie pour les Italiens et Rome pour les Romains, furent signalés par les gouvernements mo-

narchiques comme les perturbateurs du repos public, les ennemis du genre humain, et traqués par leurs sbires comme des bêtes fauves.

Un gouvernement qui pervertit, corrompt, dégrade et opprime un peuple, est un outrage permanent aux lois divines et humaines, il doit disparaître; la sentence de mort contre la papauté était prononcée et son exécution réclamée par tous les esprits éclairés des diverses nations de l'Europe; l'appui des monarchistes de France et d'Autriche pouvait retarder la chute du pape, non l'empêcher. La guerre entre les partisans de la République et les soutiens du clergé continua donc plus ardente, plus implacable, après la restauration de Pie IX. Mazzini, toujours infatigable, poursuivit son œuvre et inonda l'Europe de ses manifestes, de ses brochures, de ses journaux. La diplomatie, au service des rois et des réactions, mit la République helvétique en demeure de l'expulser. Le grand agitateur passa alors en Angleterre, où il constitua un comité national italien, lequel décréta un emprunt qui fut immédiatement couvert. De ce moment Mazzini put organiser le mouvement insurrectionnel sur la plus large échelle; il réunit autour de lui tous les proscrits qui affluaient à Londres, italiens, français, allemands, hongrois, espagnols, car la réaction triomphait dans tous les pays, et forma le comité d'action. Chacun des conjurés avait son rôle à remplir dans cette vaste conspiration. Quant à lui, chef et directeur du mouvement, sa vigilance s'exerçait sur toutes choses. Fidèle à sa devise : par la plume et par l'épée, combattre et vaincre, il se préparait à la bataille et répondait aux provocations de ses ennemis. Un de ses plus remarquables pamphlets fut dirigé contre deux députés français, Tocqueville et Falloux, qui avaient calomnié la République romaine dans leurs discours à l'Assemblée nationale. Nous en reproduisons les passages les plus saillants :

« Vous avez sciemment, avec le sourire sur les lèvres, lancé les calomnies de la réaction à ceux qui étaient morts pour leur pays. Il faut pour l'honneur de l'humanité que quelqu'un proteste.... Messieurs, votre éloquence est un artifice, votre parole une hypocrisie; à travers toutes vos déclamations, vous n'avez rien fait que mentir à la France et à l'Europe. S'il y a quelque chose de plus vil que le bourreau, c'est son valet qui soufflète les joues pâles du supplicié.

« Je viens donc protester au nom de Rome.... Elle était sans souverain; le pape avait fui et s'était réfugié à Gaète; une commission de gouvernement qu'il avait nommée avait refusé d'entrer en fonctions, deux députations, envoyées l'une après l'autre pour supplier Pie IX de rentrer, avaient été repoussées; il fallait en finir avec un état de choses qui menait inévitablement à l'anarchie et à la guerre civile.

« Ce fut à une heure du matin, le 9 février 1849, que la chute du pouvoir temporel, et comme conséquence, l'inauguration de la République, furent proclamées. Par qui? Par l'Assemblée constituante des États-Romains. De quelle manière cette assemblée avait-elle été élue? Par le suffrage universel. Y avait-il en, je ne dis pas terreur, mais la plus petite agitation, une influence illégitime? Non. Tout s'était passé avec ordre, tranquillité, sans corruption, sans menaces.

« Y eût-il une imposante majorité? Sur cent qua-

rante-quatre membres présents, onze voix se déclarèrent contre la proclamation de la République, comme inopportune, cinq contre l'abolition du pouvoir temporel. Combien parmi ceux que vous stigmatisiez maintenant comme étrangers se trouvait-il d'Italiens nés hors des États-Romains et siégeant alors sur les bancs de l'Assemblée? Deux: Garibaldi et le général Ferrari. Je me trompe: Garibaldi était déjà parti pour Riети. Ce ne fut que quelque temps après que Salicetti, Cernuschi, Caunonieri, D'all'Ouguro et moi fûmes élus. De quelle façon la double proclamation fut-elle reçue par la population? Y eut-il dans toute l'étendue du territoire romain une seule tentative de résistance, une seule marque de dissentiment, une simple protestation en faveur du pouvoir déchu? Non, pas une seule. Les villes et les campagnes accueillirent la République avec joie. Les municipalités établies sous le régime papal envoyèrent leur adhésion, renouvelée depuis par les municipalités élues le 11 mai par le suffrage universel.

« Pas un seul président, pas un seul employé du gouvernement dans les provinces qui ne fût né dans les États-Romains. Tous les chefs de l'armée, tous les principaux employés aux ministères, sortant des entrailles du pays, représentaient l'élément indigène.

« Où étaient donc les étrangers? Garibaldi et sa légion, huit cents hommes; Arcioni et sa légion d'émigrés, trois cents hommes; Manara mort pour la liberté et ses tirailleurs lombards, trois cents hommes; deux cents Polonais; la légion étrangère, cent hommes; la poignée de braves qui défendit le Vascello, sous les ordres de Medici; sept à huit officiers d'état-major. Voilà tout: de quatorze à quinze cents hommes, c'est là le nombre des étrangers qui concoururent à la défense de Rome, sur un ensemble de quatorze mille hommes, jeune armée sans expérience, sans tradition, improvisée au feu, qui tint pendant deux mois en échec cinquante mille soldats de France.

« Vous saviez cela, Messieurs, et cependant vous avez honteusement, devant l'Assemblée française, porté le nombre des étrangers à vingt mille comme une preuve que, après tout, ce n'était pas l'idée romaine que vous avez essayé d'étouffer dans le sang; et c'est sur ce chiffre de votre invention que reposent vos principaux arguments....

« ... Vous êtes forcés, Messieurs, ou de calomnier la valeur de l'armée française, ou bien de reconnaître la fausseté de vos propres déclarations, de déclarer qu'un petit nombre de factieux ont été capables, non-seulement de faire violence à une population de cent soixante mille âmes, mais en même temps de tenir tête à votre armée et de la repousser souvent; ou bien, pour éviter le reproche d'imbecillité et de couardise, d'avouer que le gouvernement, le peuple, la garde nationale et l'armée de Rome étaient unis comme des frères dans une idée commune de liberté et de résistance aux ennemis de la République. Il est nécessaire de bien établir le fait afin que, du moins, vous ne puissiez plus répéter cette absurde accusation sans que d'autres soient en mesure de vous répondre: c'est un mensonge prémédité.

« Nous étions forts, forts de l'affection des honnêtes gens — et les hommes du mal sont rares parmi nous —, forts de l'adhésion de nos concitoyens,



Le cardinal Antonelli

bien autrement que vous ne fêtes, Messieurs. Nous n'avions pas besoin, pour nous soutenir, d'imposer à la capitale l'état de siège, de dissoudre les gardes nationales, de remplir les prisons, d'y jeter pêle-mêle avec les autres, les représentants du peuple, de condamner à la déportation des milliers d'ouvriers, de nous entourer de soldats et de canons pour comprimer le reste de la population. Notre capitale était contente, je pense, malgré le poids des sacrifices qu'impose tout changement dans l'Etat, tranquille, calme; autrement la présence de votre armée sous nos murs aurait provoqué à un coup de main des mécontents; il est donc certain qu'il n'y avait pas de mécontents à Rome.

« Ne déshonorez point nos tendances par un mensonge flagrant. Quoi ! le premier décret que vous avez publié dans Rome établit les tribunaux militaires pour les faits politiques, dissout les cercles, le gouvernement, l'Assemblée; le 5 juillet, vous défendez tout rassemblement; vous proclamez des châtimens terribles pour protéger les personnes ayant des relations amicales avec vos troupes; le 6, vous dissolvez la garde civique; le 7, vous ordonnez le désarmement complet des citoyens; le 14, vous supprimez tous les journaux; le 18, vous lancez des menaces contre toute réunion de plus de cinq personnes.

« Tous vos actes, au milieu d'une population que



Le brave Arcioni, commandant des émigrés à Rome

vous affirmez vous être favorable, sont précisément ceux dont vous avez accusé le parti républicain, et vous persistez impudemment à lui lancer une accusation, qui retombe sur vous, et à vous glorifier d'être les restaurateurs de la liberté, de la paix et de l'ordre !

« Votre œuvre est une œuvre de destruction semblable à celle accomplie par la monarchie française contre l'Espagne en 1823. Et plutôt au ciel que vous eussiez le courage brutal de la monarchie ! mais, faux interprètes d'une idée qui n'est pas la vôtre ; ennemis secrets du drapeau que vous avez juré de défendre, conspirateurs plutôt que ministres, vous êtes forcés de vous envelopper de déclarations hypocrites. Mensonge dans vos assertions fondamentales,

mensonge dans vos déclarations particulières, mensonge en vous-mêmes, mensonge dans vos agents, mensonge, et en disant ceci je rougis pour la France, dont l'honneur traditionnel est atteint, mensonge dans les généraux de votre armée. Vous avez triomphé par le mensonge, et c'est par le mensonge que vous essayez de vous justifier. Vous avez tous menti, depuis le plus haut placé d'entre vous jusqu'au dernier de vos agents ; vous avez menti à vous-mêmes, à l'Assemblée, à la France, à l'Europe, lorsque depuis le premier jour jusqu'au dernier de votre expédition néfaste, vous avez fait et répété des promesses de protection, de fraternité, de liberté, que vous étiez décidés à l'avance à ne pas tenir...

« A vous, monsieur de Falloux, revient le triste honneur d'avoir le premier, dans votre discours du 6 août, déclaré à l'Europe que la France avait menti jusqu'à ce jour... La victime était alors étendue à terre, le poignard sur la gorge.

Tenez-les donc vos promesses!... Rome est aujourd'hui purgée de tout étranger et de tout factieux; les uns sont morts au champ d'honneur sous les balles de vos chasseurs de Vincennes, les autres errent en exil. Les honnêtes gens sont ralliés et rassurés; ils savent que tous les cabinets, même le cabinet républicain de France, sont prêts à agir pour leur défense; et le peuple sait par expérience ce que lui coûterait, une autre fois, l'expression de son vote intime. Osez donc maintenant; faites un nouvel essai: rendez au peuple le droit de voter librement; retirez-vous; faites que vos alliés se retirent aussi, après avoir accompli dans ces provinces la mission que vous avez vous-mêmes à accomplir dans la capitale, et qu'un gouvernement provisoire appelle les citoyens à se prononcer définitivement sur le pouvoir temporel du pape et sur les institutions qui doivent régir la nation. Nous qui sommes éloignés de l'Etat romain; nous, exilés par votre fait, nous acceptons l'épreuve; acceptez-la donc vous-mêmes, ou résignez-vous encore une fois à la flétrissure des imposteurs.

« Vous ne le ferez pas, vous ne pouvez pas le faire; vous savez que de ces essais sortiraient encore aujourd'hui votre condamnation et la ruine de vos projets. Votre président Louis-Napoléon a besoin des suffrages du parti catholique, et il importe à vos projets que le principe de l'autorité puisse être un jour invoqué en votre faveur, comme s'il était consacré par une institution religieuse. C'est pourquoi vous resterez à Rome, vous resterez autant que vous pourrez; car vous savez bien que la force étrangère peut seule empêcher une seconde révolution. Vous resterez odieux aux uns et aux autres, vous traînant d'intrigue en intrigue, impuissants à réprimer la réaction cléricalle d'un côté et le mécontentement populaire de l'autre... L'Europe saura que vous êtes non-seulement déloyaux, mais incapables.

« Vous êtes ministres de France, messieurs; moi, je ne suis qu'un exilé. Vous avez de la puissance, de l'or, des armées, des fonctionnaires, et une multitude d'hommes comme suspendus à un signe de votre tête: toutes mes consolations, à moi, ce sont quelques affections dévouées, et ce souffle de vent qui me parle de la patrie en passant sur les Alpes, et que vous, peut-être, inexorables dans la persécution comme celui qui tremble, vous vous efforcerez de me ravir.

« Cependant je ne voudrais pas changer mon sort contre le vôtre. Je porte avec moi, dans l'exil, la calme sérénité d'une conscience pure; je puis fixer tranquillement mes regards sur le visage d'autrui, sans crainte de rencontrer quelqu'un qui me dise: Tu as sciemment menti!

« J'ai combattu, et partout où je serai, sans relâche et sans peur, je combattrai les odieux oppresseurs de ma patrie, le mensonge, quel que soit le masque qu'il prenne, et les pouvoirs, qui, comme le vôtre, s'appliquent à maintenir ou à rétablir le règne du privilège et de la corruption. Mais j'ai combattu avec des armes loyales; je ne me suis jamais avili jusqu'à

flétrir du nom d'assassin un homme qui m'était inconnu et qui, peut-être, était meilleur que moi.»

Mazzini continua d'attaquer les abus du gouvernement pontifical, et signala les crimes, les attentats commis au nom de Pie IX, avec son entière approbation, souvent même par sa propre initiative. La lumière se fit, les mystères du Vatican furent dévoilés, et bientôt plusieurs des hommes qui s'étaient montrés les plus dévoués au saint-père, abandonnèrent la cause de Rome, comme avait fait l'illustre abbé Lamennais pendant le règne de Grégoire XVI. Le Père Lacordaire, général des Dominicains, avant de mourir, avait déclaré que le gouvernement des Etats et de l'Eglise était le pire des gouvernements, et que les journaux catholiques de Rome et de Paris patronés par Pie IX étaient la plus grande insolence qui eût été encore autorisée au nom de l'Eglise. Le comte de Montalembert, le fougueux catholique, avoua qu'il avait appris trop tard à connaître le caractère du pontife; il autorisa un journal français à reproduire les termes dans lesquels il avait exprimé ses regrets d'avoir participé à l'occupation de Rome, au renversement de la République par l'armée française: « Je regarde comme une punition de Dieu, avait-il dit au directeur du journal français, la cruelle maladie qui me tient cloué sur un lit de douleur, pour avoir coopéré à l'expédition de Rome. » Le Père Hyacinthe, une des gloires de la chaire sacrée, le premier orateur de notre époque, devait également se séparer avec éclat de la communion de Pie IX, repousser les dogmes surannés de l'Eglise catholique et, à l'exemple de Luther, contracter mariage avec la femme qui était selon son cœur. L'abbé Michaud, autre célèbre prédicateur, devait suivre son exemple; et de même, le chanoine Mouls du diocèse de Bordeaux, l'abbé Junqua, et des centaines et des milliers de prêtres devaient se prononcer contre les dogmes anciens ou nouveaux du catholicisme. Le gouvernement de Pie IX était tombé dans le plus grand discrédit, il ne pouvait se soutenir que par la force brutale, avec les troupes étrangères: à Rome, grâce aux secours de l'infâme Napoléon III, qui avait accompli son coup d'Etat au 2 décembre 1851 et s'était fait proclamer empereur des Français l'année suivante; dans les légations, avec l'appui des Autrichiens, qui occupaient les villes et jusqu'aux simples bourgades.

Partout, dans les Etats de l'Eglise, le désordre, la désorganisation, l'hypocrisie, les concussionnaires de la part des fonctionnaires, presque tous des tonsurés, le vol, le brigandage, la corruption. L'autorité autrichienne prenait le titre de gouvernement civil et militaire dans les Romagnes; en cette qualité elle se chargeait de la perception des impôts, rendait la justice et faisait signer à Mantoue et à Vérone, par l'autorité militaire supérieure, les sentences prononcées contre les sujets du pape. Les droits essentiels du pouvoir étaient abandonnés à une autorité étrangère qui concentrait tout dans ses mains; les frontières même disparaissaient, les limites des Etats étaient confondues, et les arrêtés de la justice allaient chercher leur confirmation sur un sol étranger. L'autorité nominale du pape et le gouvernement effectif de l'Autriche étaient sous Pie IX, comme sous son prédécesseur, deux faits absolument connexes, à ce point

qu'on ne pouvait plus supposer l'un sans l'autre, et que l'expulsion des Autrichiens, des légations devait nécessairement entraîner la chute du pouvoir temporel.

L'espionnage était érigé en vertu, préconisé, recommandé, imposé comme une obligation religieuse dans le catéchisme romain. Il y était dit que tout bon catholique devait instruire le gouvernement de toute trame occulte qu'il parviendrait à découvrir, pour les diverses causes suivantes : 1° afin que la religion qui souffre les plus graves dommages des détestables conjurations, ne soit pas troublée par les nouveautés contraires à ses saints enseignements ; 2° afin que la patrie soit préservée des funestes conséquences que l'anarchie, résultat inévitable d'un changement quelconque de gouvernement, produirait sur elle ; 3° afin que nous nous comportions en fils loyaux du souverain qui, dans les saintes Ecritures, est caractérisé de Père du Peuple, et qui a le droit de savoir les machinations qui le compromettent lui et sa nombreuse famille ; 4° afin que nous préservions encore nous-mêmes les personnes qui nous appartiennent, et les intérêts autant publics que privés, des ruines qui ne peuvent s'éviter que très-difficilement dans les rébellions.

L'Italie est-elle la terre des morts? Telle est la question que s'adressait Marc Monnier dans un livre écrit sur cette noble terre placée alors sous le joug de Pie IX, du roi de Naples, des princes et des généraux autrichiens. Jamais et nulle part despotisme plus arbitraire et plus minutieusement puéril n'a opprimé ni molesté la pensée humaine avec tant d'obstination et de rigueur. Toute feuille de papier qui s'imprimait, en journal, en brochure et en volume, à Rome, à Naples, à Turin, à Florence, à Milan et partout en Italie, devait passer sous les yeux d'un réviseur qui était chargé de la lire et de la reviser. Il y avait deux sortes de censeurs : l'un appartenait au clergé, l'autre à la police ; le premier, douanier politique, devait empêcher l'introduction de phrases provocatives ou d'idées frauduleuses contre ce qu'on appelle l'ordre social ; le second douanier religieux prévenait la contrebande anti-ultramontaine.

C'est là une oppression insupportable pour tout écrivain qui a une cause à défendre, une idée à exprimer. Bon gré, mal gré, le censeur collabore avec l'auteur : la censure se retrouve dans toute expression, car à chaque idée, à chaque libre élan de l'imagination se mêle inévitablement la pensée du censeur. On le craint avant d'écrire, on le voit quand on prend la plume ; vous le sentez derrière vous lisant par-dessus votre épaule et biflant la phrase que vous venez de commencer. Si bien que, pour échapper à cette observation, vous vous substituez à lui, vous finissez par penser ce qu'il pense et par écrire avec ses ciseaux.

Tout écrivain en Italie était doublé d'un censeur qui le tenait en laisse avec une rigueur inflexible.

Voulons-nous savoir ce qu'était la censure ? Voici quelques traits qui peindront son intelligence.

On présente un jour, à la censure de Naples, un manuscrit sur le galvanisme : elle le refusa net, croyant qu'il s'agissait de calvinisme. Pour faire passer la Dame aux Camélias, d'Alexandre Dumas fils, on a fait de la courtisane une jeune fille honnête, mais d'humble naissance, qu'un fils de famille veut épou-

ser. Le duel était prohibé au théâtre. Luther, Calvin, Campanella, Voltaire, Gioberti, mille autres personnages ne pouvaient pas même être nommés dans un article. En d'autres termes, la philosophie tout entière était défendue, excepté celle dont l'orthodoxie était notoire. Un jour on présenta au censeur un grand-maître française « à l'usage des Italiens » ; le censeur coupa ce mot Italiens : il le trouvait trop révolutionnaire.

À Milan, le professeur Astolfi avait écrit un traité de gnomonique. Les trois censeurs, à ce titre effrayant, tremblèrent de tous leurs membres et demandèrent que l'auteur fût mis en prison sur-le-champ. Il fallut l'intervention d'un mathématicien officiel pour leur expliquer que la gnomonique n'attaquait pas la propriété ni le gouvernement, mais qu'elle se bornait à tracer des cadrans solaires.

Il résultait de cette compression que dans toute l'Italie, les hommes qui avaient des idées et du style écrivaint pour eux seuls, insoucieux d'une réputation qui leur aurait coûté trop cher. Les autres se soumettaient à la censure et renouaient volontairement à leur virilité.

Comment se fait-il cependant que tant d'ouvrages modernes aient pu naître et se répandre par tous ceux qui ont travaillé à la renaissance de leur pays, quand ce travail était puni comme un crime ? Ils envoyaient leurs manuscrits à Lugano, à Bruxelles, à Bâle, à Paris. La contrebande les ramenait imprimés dans la patrie italienne. Plusieurs s'exilaient avec leurs œuvres, qui rentraient sans eux au pays natal. D'autres affrontaient un danger plus grand : ils recouraient aux presses clandestines. Des milliers d'ouvrages s'imprimaient dans des caves, à l'insu de la police et quelquefois même en plein soleil, trompant à force d'audace la vigilance des argousins. Les imprimeurs faisaient hardiment leur besogne. Lorsqu'un signalait à la porte un visage suspect, ils cachaient le manuscrit politique et mettaient à la place quelque opuscule de dévotion qu'ils paraissaient occupés à reproduire. Non-seulement l'opuscule de dévotion cachait la composition de l'œuvre prohibée, mais quand cette œuvre était publiée, le titre du pieux libelle servait à couvrir le véritable titre. Ainsi, *les Paroles d'un Croquant*, par La Tonnais, livre prohibé et condamné par une bulle spéciale du saint-père, portait sur la couverture : *De immaculato beati Virginis Mariæ conceptu*.

Quant à la répression des contraventions aux règlements sur la librairie, elle était impitoyable : à Rome, dans tous les Etats de l'Eglise, la mort pour celui qui imprimait, publiait, vendait un livre, ou une brochure, ou un journal politique ou de philosophie, la mort ou les galères pour celui en la possession duquel la police trouvait un seul livre ou un numéro d'un journal prohibé ; dans le royaume de Naples, dans les Etats du roi de Sardaigne, dans le grand-duché de Toscane, dans le duché de Modène, en Lombardie et dans la Vénétie, la mort ou les galères pour ceux qui propageaient les livres traitant de questions politiques ou d'économie sociale, pour ceux qui s'en trouvaient simplement nantis bien qu'ils ne les eussent pas communiqués ; la mort ou les galères pour ceux qui n'ayant ni propagé ni possédé ces écrits révolutionnaires, mais ayant eu connaissance de leur existence chez d'autres personnes, n'avaient pas été



César Meloni, de Sinigaglia, victime du pape, mort de souffrances en prison

dénoncer à la police ceux qui les possédaient. Et pour qu'on ne puisse mettre en doute l'exactitude de ces assertions, nous reproduisons le décret rendu par le maréchal Radetzki sur la matière en 1851, plus de deux ans après la guerre, c'est-à-dire lorsqu'on eût dû penser que le pays rendu au calme pouvait supporter un régime plus doux et jouir des libertés nécessaires à tout peuple civilisé.

Vérone, 2 février 1851.

« Puisqu'on ne cesse pas de répandre dans ces populations des écrits incendiaires et révolutionnaires, je dois en conséquence déclarer :

« 1^o Que mon décret du 10 mars 1849 est toujours en vigueur, par lequel encourt LA PLINE DE MORT par jugement sommaire, quiconque se trouve convaincu de la diffusion ou de la communication de ces écrits;

« 2^o Je juge utile de décider que celui en la possession duquel sera trouvé *un seul* deslits écrits incendiaires et révolutionnaires de quelque nature qu'il soit, et qui ne les remettra pas immédiatement à la plus voisine autorité, en indiquant en même temps sa provenance, quand bien même il ne serait pas convaincu de diffusion, pour la seule possession de cet écrit ou pour n'avoir pas dénoncé les possesseurs d'écrits semblables qui seraient à sa connaissance, sera puni d'en avant, selon les circonstances aggravantes ou atténuantes, de UN AN A CINQ ANS DE TRAVAUX FORCÉS.

« Maréchal RADETZKI. »

Un tel régime n'était guère favorable aux travaux

de la pensée. Aussi tous les auteurs de quelque mérite se sont-ils dispersés pour aller s'éteindre dans la persécution; il ne leur restait qu'à choisir entre l'exil et la mort. Les uns furent égorgés, les autres eurent leurs biens confisqués, et furent chassés de leur pays; tous disparurent sous les coups de la tyrannie.

L'administration de la justice, à Rome et dans tous les États du pape, avait d'étranges procédés, et de nature diverse, s'il s'agissait d'individus accusés de crimes ou délits de droit commun ou incriminés pour une cause politique. Ceux de la première catégorie pouvaient choisir leur avocat; les prévenus politiques devaient accepter le défenseur qui était désigné par la Consulte, c'est-à-dire par le gouvernement, et ce défenseur d'office était le plus souvent commis à cette fonction pour surprendre et dénoncer les secrets de ses clients. Mêmes procédés pour la composition des tribunaux qui devaient juger les deux catégories de prévenus, même iniquité à l'égard des prévenus politiques. Pour un criminel ordinaire, le tribunal était composé de laïques, le président seul était un *monsignor*; pour un inculpé de délits politiques, le tribunal se composait exclusivement de *monsignori*. Autant de gens jugés par la Consulte, autant de gens condamnés, et non à la simple prison ou à l'amende, mais toujours aux galères, quand ce n'était pas à mort ou aux galères à perpétuité; et ceux qui n'en avaient que pour vingt ou trente ans pouvaient se regarder comme des privilégiés; la confiscation des biens était appliquée en sus. Suppression de l'individu, ruine pour la famille : voilà de quelle manière procédaient les gens d'Eglise, les défenseurs de la religion et de

la famille. Enfin, la publicité des débats, cette garantie des accusés, préconisée par les juristes de tous les pays et de tous les temps, était refusée aux prévenus politiques. En matière de délits communs les audiences étaient publiques. Pour les délits politiques les audiences étaient secrètes. Aussi que de faits abominables se produisaient à propos des jugements, si l'on veut appeler jugements des condamnations certaines! Les avocats des accusés, bien que nommés d'office, étaient exposés à l'amende et à la prison, s'ils osaient prendre leur rôle au sérieux et défendre leurs clients avec quelque chaleur, s'ils essayaient de repousser avec trop d'énergie des imputations mensongères mises en avant par la sacrée Consulte.

Quant au régime pénitentiaire en vigueur sous le règne du *doux* pontife Pie, neuvième du nom, et aux traitements barbares dont usaient les agents du pape à l'égard des détenus politiques, on peut s'en rendre compte par la lecture des passages que nous avons relevés dans un livre écrit par Charles Paya, qui a puisé sur les lieux mêmes dont il parle tous les renseignements qu'il donne sur les prisons et autres établissements de corrections des États de l'Église, et qui avait été lui-même arrêté comme suspect et emprisonné dans un voyage qu'il avait fait à Rome.

Pour le gouvernement papalin, dit l'auteur du livre en question, l'homme qui n'approuvait pas tout ce que font les prêtres, dans l'ordre spirituel ou temporel, était le dernier des scélérats. Un jour, un prévenu politique, outré du langage insolent que prenait avec lui un *monsieur*, osa lui dire : « Je ne sais pourquoi vous me parlez ainsi, car enfin je ne suis ni un voleur ni un assassin. — Pire, pire, » répliqua le *monsieur*. Et tous ses confrères en dignité et en pouvoir partageaient le même sentiment. Voilà pourquoi on avait à Rome tant de mansuétude pour les coquins et tant de rigueurs pour les honnêtes gens. Annibal Locatelli avait été condamné à vingt ou trente ans de galères pour faits de patriotisme. Il était fort jeune, et l'on espérait avoir de lui des révélations. Un jour, le directeur de la prison où il était renfermé monta dans sa cellule et lui dit d'un ton mielleux : « Vous m'avez fait appeler, vous avez quelque chose à me dire? — Moi, nullement. — Mais oui, vous m'avez demandé, vous avez sûrement à me dire quelque chose. — Je vous répète, s'écria Locatelli avec impatience, que je ne vous ai pas demandé, et que je n'ai rien à vous dire; laissez-moi tranquille. — Ah! dit le directeur changeant de ton; ah! brigand, tu ne veux pas parler; eh bien! tu seras certainement pendu aux barreaux de ta fenêtre! »

On ne le pendit pas, mais on essaya de le faire mourir de peur. — Furieux d'avoir échoué dans ses tentatives, le directeur donna sans doute des ordres à ses subordonnés, et chaque fois que Locatelli rentrait dans sa cellule, après une promenade ou une absence de quelques minutes, il trouvait invariablement sur la partie intérieure du volet ou en dedans de la porte, une croix tracée à la craie blanche, comme pour indiquer qu'il était voué à la mort. Quand on vit que le jeune condamné persistait dans son silence et que l'on ne pouvait l'épouvanter, on cessa de crayonner, et le supplice symbolique fut terminé.

Les détenus politiques étaient envoyés au lazaret

de Paliano. Soumis à un régime affreux, ils eurent la fortune de rencontrer un gouverneur humain qui s'efforçait d'adoucir leur sort. Les cardinaux en furent instruits; au comble de l'exaspération qu'on pût avoir des égards pour de pareils scélérats, ils révoquèrent ce fonctionnaire et mirent à sa place un *san fêdiste* — enrôlé dans la congrégation de la Sainte-Foi, — enragé catholique n'ayant d'homme que le nom. Son prédécesseur tolérât la lumière dans les cellules jusqu'à neuf heures du soir, un peu de papier pour écrire aux familles, quelques livres pour abréger le temps, du linge quand le condamné avait le moyen de s'en procurer. Le *san fêdiste* fit enlever, sans aucun avis préalable, linge, livres et papier; et quand le soir vint, tandis que les prisonniers étaient occupés à prendre leurs dispositions pour passer la nuit, les gardiens entrèrent brusquement dans leurs cellules, éteignirent sans rien dire toutes les lumières et emportèrent plumes, encre, papier, mèches, huile, suif. Le lendemain, les prisonniers députèrent un des leurs auprès du gouverneur pour le prier poliment de leur rendre les choses dont ils avaient joui librement jusqu'à ce jour. Pour toute réponse, le gouverneur fit mettre le député au cachot. Les prisonniers voyant cette injustice se révoltèrent. Leur camarade leur fut rendu; mais lorsqu'ils furent tous rentrés dans leurs cellules, des gendarmes arrivèrent avec des fusils chargés et tirèrent sur ces malheureux désarmés. Plusieurs furent tués ou blessés. Grâce à ce système sanguinaire l'ordre fut rétabli pour longtemps.

Le fort de Paliano a été ouvert au mois de juin 1852 aux condamnés pour cause politique. Il a été vendu au pape par le prince Colonna qui connaissait l'usage auquel il était destiné. Honte éternelle sur lui!

La prison est divisée en quatre sections. La première, destinée aux personnes de distinction, était divisée en cellules très-petites qui pouvaient contenir chacune trois ou quatre prisonniers. La troisième section se composait d'une seule chambre longue et étroite où les prisonniers étaient entassés et couchés presque les uns sur les autres. La nourriture était si mauvaise que, quoique affamés, souvent ces malheureux ne pouvaient manger! Un pain noir et une soupe sale et non assaisonnée, du riz mêlé de petites pierres, des fèves tellement vieilles qu'il en sortait de grands insectes noirs, une eau mauvaise et remplie de matières étrangères : voilà le régime alimentaire de Paliano!

Pendant un certain temps, l'administration donnait aux prisonniers un sou par jour avec l'obligation de filer du chanvre des plus grossiers. La poussière intense qui s'en dégageait envahissait la gorge et altérait les poumons. Plusieurs détenus tombèrent malades. Le médecin du fort attesta le mal et ses causes. La filature cessa, mais la concession du sou fut retranchée.

Pour ajouter aux souffrances de la captivité, deux ou trois fois chaque nuit le gardien de la section, accompagné de plusieurs auxiliaires, entra dans les cellules, frappait les barreaux des fenêtres avec des barres de fer, pour s'assurer qu'elles n'avaient pas été scies ou limées. Éveillés à l'improviste par leurs gémissements, les malheureux captifs se croyaient transportés dans la région des démons. Quelquefois, on

leur ordonnaient brutalement de se lever pour laisser visiter leurs misérables lits composés d'un sac de paille, pour voir s'il n'y avait rien de caché dedans. De pareilles visites se faisaient aussi pendant le jour.

Si un prisonnier était désobéissant à la règle, on le conduisait à la tour. Là, on lui mettait aux pieds les *Balze*, lesquelles consistaient en une chaîne de fer à sept anneaux, attachée aussi à un cercle de fer embrassant la partie inférieure des jambes. Les *Ceppi* étaient bien pires. Ils consistaient en deux cercles semblables aux précédents, placés à la même partie du corps, ayant à l'extrémité postérieure un trou par lequel passait un anneau de fer droit et rond, de la longueur de plus d'un pied, formé avec des clous, et qui, pesant 100 à 120 livres, obligeait le détenu à rester toujours dans la même position. Le captif était tenu ainsi pendant dix à trente jours, dormant par terre, nourri de pain noir et d'eau tels que la faim seule pouvait le forcer à y recourir. Les gardiens et les auxiliaires venaient lâchement l'insulter et lui cracher au visage. Trois fois les prisonniers restèrent sans pain et sans soupe, parce qu'ils n'avaient pu en ces occasions accepter ni l'un ni l'autre, qui étaient encore plus mauvais que de coutume.

Ils furent, pour ce refus, tous privés de la promenade dans la petite cour, tous menacés de la *braga*, tous d'être attachés ensemble à la longue chaîne. On nommait ainsi une chaîne qui, passant par le dernier anneau de la braga, et par les anneaux fixés dans le plan de pierre sur lequel les prisonniers dormaient, joignait et réunissait tous les individus d'un même cahot. Tant que durait le sommeil ou plutôt le martyre de ces malheureux, les deux extrémités de la chaîne restaient assurées par deux énormes cadenas à deux anneaux plus forts que les autres, qui se trouvaient scellés et incrustés dans la muraille.

Là se trouvèrent emprisonnés en divers temps, le docteur Gozzi, médecin de l'Etat pontifical, le docteur en droit Vincent de Terzolina, Vénitien, ami intime de l'illustre Manin; César Meloni, Adam Batistelli, François Leonelli, Dominique Cerrini, Louis Girolani, de Sinigaglia; Joseph et François Trombetti, d'Imola; André Buonomi et Jean Pareschi, de Ferrare; Muray, d'Ancône; Girolami et Perrozi, de Rome; François Constantini, de Fuligno; le docteur Pierre Ripari, de Crémone, depuis commandant général de l'ambulance de l'armée méridionale, et une foule d'autres dont les noms ne purent m'être donnés. La plupart de ces malheureux avaient été conduits à Paliano, liés deux à deux avec des menottes de fer et escortés de carabiniers armés. Quelques-uns n'arrivèrent à destination qu'après avoir fait 40 milles de chemin, avec deux morceaux de pain noir et quatre baïocchi — environ 20 centimes — que la générosité du saint-père accordait à ces innocents!

César Meloni, de Sinigaglia, victime innocente, mourut d'avoir trop souffert; le baron Sauveur Sabariani, de Bénévent, fut empoisonné.

Tandis que souffraient toutes sortes de tortures des hommes uniquement coupables d'aimer l'Italie, sans qu'on fit grâce à aucun, beaucoup de prisonniers condamnés pour différents délits communs, même pour meurtre, à quinze, à vingt, à trente, à quarante, à cinquante, et même à soixante ans de

galères, obtenaient le bénéfice de l'exil, et quelques-uns leur liberté entière. Il en fut ainsi pour Leali, Molini Bucci, Bertì Domilla, Catenacci, Govoni, Tronchet, Guistini, Clarisse Bromiti, Annici, Tanni Sabadini et autres scélérats de la même espèce. C'est par ces injustices que se distinguait la justice du pape. Un religieux, nommé Père Julien, avait eu compassion des prisonniers et leur rendait visite de temps en temps; quelquefois il passait dans le Fort deux ou trois jours à écouter leurs plaintes. Il s'efforçait ensuite de faire adoucir par le souverain une situation intolérable. La sacrée Consulte trouva que le Père Julien protégeait trop les prisonniers et elle le réprimanda d'abord vertement. Un matin, au moment où il allait prendre son café au lait, il s'aperçut et fit remarquer aux personnes présentes que le liquide contenait du poison. C'était le chef infirmier, assassin de profession, le même qui avait empoisonné le baron Sabariani, qui avait versé dans le lait de la belladone, par suite d'ordres supérieurs.

A un mille environ du Fort de Paliano est située une montagne de moindre hauteur que celle sur laquelle le Fort de Paliano est assis. Là se trouve une espèce de puits profond, sans limite connue, ayant à son ouverture un plan de pierre incliné vers le bas. Les prisonniers n'avaient point d'autre cimetière ou tombeau. Aussitôt qu'un deux mourait, ou peu après, il était transporté au puits par les auxiliaires de l'établissement, sur une échelle de campagne, sans cercueil, à peine enveloppé dans une toile d'emballage, et jeté sur le plan de pierre, puis lancé dans la profondeur, sans autre souci de ce qu'il deviendrait. Souvent même un cadavre servait à pousser plus avant dans l'abîme un cadavre porté antérieurement! On conçoit si cette manière d'être enterré causait de l'effroi aux détenus! Ainsi le supplice pendant la vie, la haine et le mépris après la mort, tel était, pour des hommes honorables, le régime de Paliano.

Un jour, les prisonniers, à bout de souffrances, tentèrent de s'évader. Leur projet échoua; mais, pour le seul fait d'avoir voulu échapper aux tortures, ils furent condamnés, les uns à dix, les autres à vingt, les autres à trente ans de galères. Parmi eux s'en trouvaient auxquels la nouvelle condamnation ne pesait guère, puisqu'ils étaient déjà condamnés à vie; n'importe, on condamnait toujours! Il est facile de se persuader si, après de telles abominations, le désir de la liberté devint plus fort que jamais.

Lorsque les Piémontais envahirent l'Etat romain, le pape craignit que leur présence fournit aux détenus politiques de Paliano une occasion de s'enfuir; et ce fut alors que, par précaution, et non par humanité, ils furent transférés à Rome à la prison de San Michele.

C'est à San Michele que furent écroués, accusés de l'assassinat de Rossi, Grondoni et Santo Constantini, âgé de 26 ans. « Ce dernier était de trop honnête et bon caractère pour être coupable d'un tel délit. Sa seule faute fut l'imprudence de ses discours; mais il était innocent, et Grondoni de même, car celui qui frappa Rossi s'enfuit en Angleterre. Et pourtant Constantini fut condamné à mort et subit son destin publiquement, en septembre 1853, au milieu d'une indignation générale contre le détestable gou-

vernement pontifical. » Grondoni échappa au jugement en mettant fin à ses jours dans sa prison.

Montecitorio était une autre maison de détention. C'était un local de plain-pied, avec une petite porte de face à la porte d'entrée du corps de garde.

Elle ne recevait d'autre jour que celui qui pénétrait par une étroite fenêtre grillée, placée au-dessus de la porte même. L'humidité régnait constamment dans cette tanière. Les détenus étaient enfermés dans des trous d'environ dix pieds carrés, dont les murs étaient couverts des noms des malheureux qui, avec des mains frémissantes et des cœurs déchirés, avaient écrit mille malédictions contre leurs persécuteurs. Des ordures dégoûtantes et malsaines faisaient du sol un fumier immonde. Ces cachots étaient plus particulièrement destinés à des voleurs et à des assassins, qui plus tard étaient conduits dans d'autres prisons de la ville; mais il arrivait parfois, même souvent, qu'on y enfermait provisoirement les prévenus politiques, oubliés là ensuite des semaines et des mois, mêlés et confondus avec des bandits de la pire espèce.

L'invariable coutume papale exerçait un véritable saccage sur la personne des prisonniers.

A leur arrivée, bijoux, or, argent passaient de leurs mains dans les mains rapaces de leurs geôliers. Privés ainsi de tout moyen de se procurer ce dont ils avaient besoin, les dépouillés se trouvaient dans la condition la plus misérable. Il n'est pas sans exemple que l'administration ait négligé de leur envoyer même des aliments; et l'on en a vu rester ainsi trois et quatre jours, ne vivant que par la commensuration de ceux qui, n'étant point oubliés, consentaient à partager avec eux leur maigre pitance. Quand on venait à se souvenir d'eux, on leur faisait passer quelques *baioocchi* pour se procurer un peu de nourriture supplémentaire, par l'intermédiaire des carabiniers. La plupart couchaient nus sur une table étroite, n'ayant pas même un banc ou une chaise pour reposer leur tête. Souvent il se passait des semaines et des mois sans que personne vint interroger ces malheureux. Enfin il arrivait parfois qu'au lieu du juge instructeur, un prêtre qui était en même temps directeur général de la police, venait, assisté d'un secrétaire, pour questionner le captif. Ce que ce personnage cherchait surtout à obtenir, c'étaient des révélations. En échange, il promettait l'exil et même la liberté. Si le prévenu ignorait ce qu'on lui demandait, ou que, le sachant, il refusait de le révéler, il demeurait en prison indéfiniment. Outre le supplice de la *braga*, on appliquait aussi dans les prisons du pape la torture du *cavaletto*, du *collare* de fer et de la *mordacchia*. Le *cavaletto* se composait d'un morceau de pierre aussi dure que le marbre, devant lequel le patient était contraint de s'agenouiller, en mettant dessus sa poitrine. On lui attachait au sol, avec des fers, d'un côté les jambes, et de l'autre les mains. Dans cet état, on le frappait sur le dos avec un nerf de bœuf, long d'environ deux pieds, préparé pour cet usage. Les coups variaient de 25 à 30, selon la gravité présumée de la faute. Le collare de fer était un anneau fermé au cou, et fixé au mur par une chaîne très-courte. Le patient restait debout, et durant plusieurs heures. Ce supplice était appliqué aux détenus qui manquaient de

respect à leurs gardiens. La *mordacchia* était une espèce de ciseau ou pince de fer, au moyen de laquelle on saisissait et on maintenait hors de la bouche, pour un temps que déterminait à sa volonté le gardien-chef, une grande partie de la langue. Irritée et enflammée par la vive pression d'un corps étranger, la langue se gonflait tellement, qu'elle ne pouvait ensuite, pendant un long espace de temps, rentrer dans la bouche!

La *mordacchia* était la punition réservée aux blasphémateurs, spécialement contre la Vierge et les saints.

Ce n'étaient pas seulement les blasphémateurs de la Vierge et des saints qui enduraient ces différents supplices, mais aussi les offenseurs ou les suspects d'offenses envers le pape-roi. Un jour, un détenu, jeune et plein de vigueur, fit appeler le médecin de la prison pour lui dire que son estomac souffrait parce qu'il n'avait pas assez de pain. Le médecin lui tâta le pouls : il l'accusait une santé robuste, une organisation des plus saines. Alors notre Esculape dit du plus grand sang-froid au jeune homme : « Il faudra tirer un peu de sang. » Il voulait, en affaiblissant le mangeur, diminuer l'appétit! Je tiens ce fait du frère même du prisonnier. Le moment de la Pâque venu, on punissait tout détenu qui ne communiait point, et l'on donnait une demi-fiaschette de vin blanc d'Orvieto à celui qui communiait. Il est même arrivé à un prédicateur de dire en chaire : « J'espère que cette année il n'y aura pas de récalcitrant, car ce n'est point une demi-fiaschette que je donne, mais une fiaschette entière. » Ce vin obtenu par la pratique d'un sacrement donne lieu aux propos les plus étranges, les plus impies. Le gouvernement romain ne les ignorait pas, car ils étaient tenus à ses représentants eux-mêmes. L'odieux gouvernement papal n'accordait au prisonnier pour tout lit qu'une paille — un sac de paille — posée à même sur le sol, un traversin bourré de paille et une seule couverture. Si le prisonnier n'avait pas de quoi payer une seconde couverture, il devait se résigner à supporter les fraîcheurs du matin, souvent assez vives pendant l'été, et le froid dans la saison rigoureuse; et si ses moyens ne lui permettaient pas de se procurer un matelas et des draps de lit, il reposait à nu sur la paille. Voici maintenant comment le pape opérât à l'égard des condamnés à mort. Continuellement tenus, jusqu'au moment de la sentence, à un rigoureux secret, c'est-à-dire dans une prison éloignée et séparée de toute autre, les condamnés, quand la sentence était prononcée, obtenaient le bénéfice de la *Larga*. Ils pouvaient alors jour de la compagnie des autres prisonniers et se promener avec eux. Il leur était en outre accordé un matelas de laine, placé sur un sac de paille plus commode que les autres, et ceci se nommait le *lit de mort*. On leur donnait de meilleurs aliments avec du vin, et ceci se nommait le *régime de mort*. Ils recevaient chaque jour quatre *baioocchi*, et ceci se nommait la *paye de mort*! Ainsi passait le temps pour ces malheureux qui, durant des mois et souvent des années, attendaient à chaque heure qu'on les conduisit au supplice. Et il n'était pas rare que cette torture s'appliquât à des gens qui n'avaient commis aucun crime, même aucune sorte de délit!!!

Par ce retard calculé odieusement pour l'exécution

de la sentence capitale, les malheureux condamnés souffraient mille morts pour une, chaque jour, dans l'attente du supplice. Pie IX se montrait implacable pour les condamnés politiques; jusqu'à la dernière année de l'exercice de sa souveraineté temporelle, il eut la barbarie de laisser appliquer cet épouvantable système, les tortures de l'attente. Deux Romains, ouvriers maçons, nommés Monti et Tognetti, condamnés à tort ou à raison, car ils protestèrent de leur innocence jusqu'au dernier moment, pour avoir travaillé à un souterrain destiné à faire sauter la caserne des gendarmes pontificaux, en 1868, ne furent exécutés qu'après dix-huit mois de souffrance et d'attente.

Quand le jour de l'exécution était arrivé, les gardiens oignaient doucement avec de l'huile les cadenas, les serrures et les verrous de la porte du cachot, de manière à ne faire entendre aucun bruit en les ouvrant. Et à minuit, quatre ou six hommes, portant des torches et des chaînes, entraînaient à l'improviste dans la cellule, se jetant comme des tigres sur le condamné, lui enchaînaient les mains sur le dos et l'entraînaient abasourdi dans une chambre opposée, où il était obligé de faire sa confession à un prêtre qui le plus souvent n'avait de prêtre que l'habit. Peu d'instants après, le martyre était terminé. On a connu des individus qui ont souffert les tortures de l'agonie pendant deux ans, trois ans, cinq ans, six ans et même sept ans, ayant chaque jour en perspective cette épouvantable mort. Telle était la loi papale! tel était le gouvernement de celui qui s'intitulait le vicair de Christ sur la terre, le représentant d'un Dieu de mansuétude et de miséricorde!

Voici le nombre des condamnations, la plupart capitales, qui ont été prononcées, en quatre années seulement, dans les Etats pontificaux, sous le règne du *doux* Pie IX : à Bologne, du 23 mai au 23 juin 1849, 208; à Ancône, du 23 juin 1849 au 23 juin 1853, 60; à Rome, depuis le mois d'août 1850 jusqu'au mois de juin 1853, 46; le 24 janvier 1854, 3; à Sinigaglia, en septembre 1853, 24. Total : 341 condamnations dans les seules possessions du pape. Dans les pays plus directement placés sous l'influence ou sous le joug de l'Autriche, nous avons compté : à Livourne, exécutés sans jugement, les 13 et 14 mai 1849, 200; le 13 septembre 1851, 40; à Padoue et à Rovigo, condamnés par le conseil de guerre en 1849, 2514; en 1850, 1329; en janvier et mars 1851, 223; à Este, condamnés par le conseil de guerre, du 17 mai au 30 juin 1851, 115; à Brescia, massacrés par les ordres du général Haynau, au mois d'avril 1849, 222, dont 85 restés inconnus; pendus, le 9 juillet 1849, 6; le 10 juillet, 6; à Mantoue, le 7 décembre 1852, le prêtre Tazzoli et ses compagnons, 5; le 3 mars 1853, Tito Spérie et ses compagnons, 5; à Milan, en février 1853, 46. Total : 4711.

Ensemble, les deux tyrans, le pape de Rome et l'empereur d'Autriche, ont commandé plus de CINQ MILLI EXÉCUTIONS CAPITALLES! Tergolina, un ancien magistrat, qui fut condamné sans motif à vingt ans de galère, disait : « Les condamnations à mort qui furent exécutées dans les Etats pontificaux pour cause politique, de 1849 à 1853, sont trop nombreuses pour pouvoir être comptées. Elles s'élevaient à plus de deux cents, assurément.

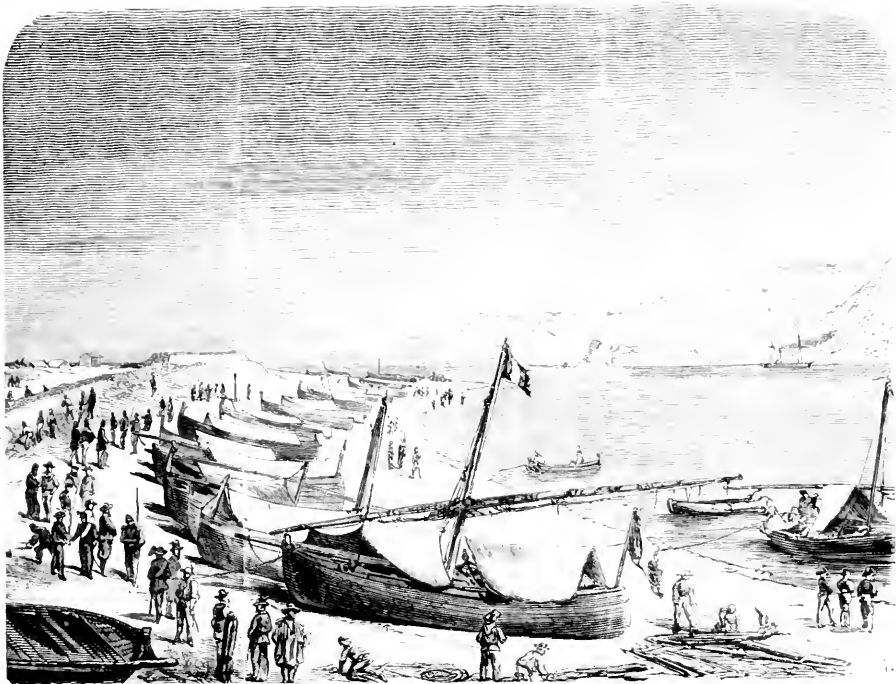
« Les hommes du gouvernement qui prononçaient les condamnations à mort ne s'inquiétaient pas de savoir si elles atteignaient un innocent ou un coupable; être un adversaire politique suffisait pour entraîner une sentence capitale; l'esprit de parti était l'unique arbitre de l'existence humaine, ce don sacré de Dieu. Et tout cela est arrivé au milieu du dix-neuvième siècle, quand, dans tout Etat, hors celui du pape, la civilisation marche à grands pas! Mais on ne pouvait mieux attendre d'un pays infortuné qui a un prêtre pour chef et roi, et des cardinaux pour hommes d'Etat; un pays dont les lois sont formées sur des traditions qui depuis longtemps auraient dû être abandonnées comme des fables et des contes absurdes. »

Revenons aux affaires religieuses qui s'embrouillaient singulièrement et menaçaient d'amener une rupture dans les rapports diplomatiques de la cour de Rome avec le gouvernement du Piémont et même avec celui de la catholique Espagne.

En 1853, le gouvernement piémontais avait fait publier un état des revenus possédés par le clergé séculier et régulier, tant des Etats de terre ferme que de l'île de Sardaigne. « Dans les Etats de terre ferme, disait le tableau, le clergé proprement dit se compose d'environ vingt-cinq mille prêtres pour une population de quatre millions et demi d'habitants; le haut-clergé piémontais se compose de quatre archevêques, de vingt-six évêques et de plus de treize cents chanoines. Le clergé possède des biens dont on évalue le revenu à seize millions de livres, ce qui supposait une valeur vénale de cinq cents millions; les dignitaires, les fonctionnaires supérieurs reçoivent des sommes importantes à divers titres, au détriment des prêtres de la dernière classe. Les évêques prélèvent ensemble pour un million de livres; l'archevêque de Verceil a cent seize mille francs de revenus.

« Il existe dans le Piémont soixante-dix ordres religieux, parmi lesquels des ordres mendiants et des ordres spécialement consacrés à la prédication et à l'instruction publique. Tous ces ordres possèdent plus de six cents maisons ou communautés renfermant cinq mille religieux et plus de trois mille cinq cents religieuses. Les revenus de toute nature de ces maisons s'élevaient à deux millions trois cent mille livres. »

Pour se rendre compte de l'intensité du mal et de la nécessité où se trouvait le Piémont de prendre des mesures efficaces pour arrêter l'envahissement du clergé et des ordres religieux, il suffit de faire un rapprochement entre les populations de la France et du Piémont, ainsi qu'une comparaison entre leurs clergés respectifs. La France, pour une population de près de quarante millions d'âmes, était desservie, pour ses besoins religieux, par une armée assurément trop nombreuse de quarante mille prêtres; le Piémont, avec une population de quatre millions cinq cent mille âmes, comptait vingt-cinq mille prêtres, c'est-à-dire un nombre presque dix fois plus grand! En outre, le Piémont comptait huit mille cinq cents religieux ou religieuses de tous les ordres. Lèpre monacale et plaie sacerdotale. Deux calamités qui arrêtaient dans leur essor la prospérité du pays et son développement. Le gouvernement piémontais présenta une loi au Parlement pour modifier l'ordre de choses éta-



Flottille de varibaldi, à Messine, disposée pour le débarquement en Catalogne.

bli, se faire adjuger les biens du clergé, supprimer les couvents et les ordres monastiques, en se chargeant de pourvoir aux besoins du culte. La loi fut adoptée, malgré les récriminations des prélats. Pie IX réunit alors ses cardinaux en consistoire secret, formula une protestation contre ce qui avait été fait à Turin, déclara nulle et de nul effet la loi votée par le Parlement, et prononça la peine d'excommunication majeure contre le roi Victor-Emmanuel, ses ministres, ses conseillers et tous ceux qui avaient proposé, approuvé ou sanctionné la loi. Sa Sainteté n'osa pas toutefois notifier officiellement l'excommunication. Néanmoins les relations entre les deux cours de Rome et de Turin s'étaient envenimées et faisaient présager une rupture prochaine et éclatante.

L'Espagne, à son tour, se décida à prendre une semblable mesure, et le ministre des finances présenta aux Cortès un projet de loi pour la vente des biens du clergé et des corporations religieuses. Le gouvernement espagnol osa même déclarer, dans un article qui formait le préambule de la loi, qu'il ne demanderait permission à personne, ni aux corporations, ni aux clergés, ni aux évêques, ni au pape, pour exécuter la loi. Le projet de loi stipulait que tous les biens de mainmorte seraient vendus dans un bref délai, et que le prix résultant de la vente de

ces biens serait échangé immédiatement en titres de la rente espagnole inaliénables. C'était une simple transformation de la richesse ecclésiastique, et non point une diminution dans les revenus réels.

Les évêques espagnols n'en protestèrent pas moins contre le projet de loi, qu'ils signaient comme devant consacrer une spoliation, et firent intervenir la cour de Rome pour en suspendre et en arrêter les effets. Intervention inutile, la loi fut discutée aux Cortès, malgré les oppositions et les menaces du saint-père. Le général Zavala, alors ministre des Affaires étrangères, adressa une circulaire sur le différend qui s'était élevé entre Rome et Madrid, dans laquelle il développait les causes qui avaient amené son gouvernement à prendre cette suprême mesure, et où nous relevons les passages suivants :

« On connaît les préjudices et ces dans tous les temps à l'État par le grand nombre d'ecclésiastiques sans bénéfices, sans occupations, sans moyens d'existence; loin d'être utiles à l'Église et à l'État, ils sont pour l'un et pour l'autre une source perpétuelle de désagréments. Les évêques peuvent créer des ecclésiastiques en nombre nécessaire pour le besoin du culte; mais ils ne peuvent pas produire les autres au delà de ce que les besoins et les convocations publiques exigent; ils ne peuvent pas multiplier de

ecclésiastiques oisifs, ignorants, inutiles, voués à la misère, et bien souvent ivrognes ou crapuleux.

« Le saint-siège engage la lutte avec une nation qui a toléré trop longtemps le scandale des grandes fortunes ecclésiastiques. Dans plusieurs de nos provinces, le produit entier des impôts ne suffit pas pour couvrir les frais du culte, et cela sans compter les émoulements perçus par cette Église et les droits paroissiaux, qui forment déjà à eux seuls un impôt considérable. Le saint-siège formule de graves accusations contre nous, parce que dans le budget de cette année, au milieu des embarras intérieurs et des calamités publiques qui ont frappé le pays, le gouvernement fait une retenue de tant pour cent sur les allocations dues au clergé, retenue que l'on opère depuis quelque temps, par une mesure passagère, sur les salaires de tous les employés de l'État, des veuves, des orphelins et des défenseurs de la patrie, qui sont bien plus intéressants que nos prêtres.... Si, par malheur, le saint-siège persistait dans sa conduite; si, par suite de son hostilité, il résultait de graves conflits, le gouvernement s'efforcera de réunir à la répression, au châtiement, à l'usage du droit de légitime défense, et avec une fermeté inflexible, le respect dû au père commun de l'Église; dans ce cas, le gouvernement déplorera un aveuglement funeste qui finirait par mettre le successeur de saint Pierre au nombre des ennemis d'une nation chrétienne et catholique qui a toujours regardé comme sa plus grande gloire de pouvoir s'appeler chrétienne. »

La loi fut sanctionnée et les biens du clergé mis en vente par adjudication. Quelques jours après, des bandes armées, qui recevaient le mot d'ordre du clergé, se réunissaient dans l'Aragon, dans la Castille et dans la Catalogne; la bannière de don Carlos était levée.

Cependant Pie IX n'osa point prononcer d'excommunication; le gouvernement espagnol fut simplement réprimandé et adjuré de revenir sur ses erreurs. Réprimandes et adjurations dont il ne fut tenu aucun compte par le ministère.

Sa Sainteté ne pouvant avoir raison des rébellions de l'Espagne et du Piémont contre son autorité, voulut essayer d'en atténuer les effets sur l'esprit des autres peuples par une grande solennité religieuse, par la convocation d'un concile; et elle imagina de transformer en dogme une simple croyance pieuse relativement à la mère de Jésus-Christ, la conception de Marie sans la tache du péché originel. Pie IX adressa aux évêques de la cinquième une lettre apostolique pour les convier à un concile œcuménique, dont il indiquait le but et l'objet, « d'accomplir un grand événement dans l'Église, réservé depuis tant d'années dans les trésors de la Providence à nos temps refroidis, pour la gloire et l'ornement de la vierge, mère de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne. Réparation qui était due à cette vierge immaculée qui, bien au-dessus des bras de chair, a arraché le peuple chrétien aux plus grandes calamités. »

Les voyages sont dans les goûts du clergé catholique, distractions fastueuses pour les évêques; visiter Rome, voir l'Italie, attrait puissant pour des prélats dont l'existence s'écoule dans une béate oisiveté, le comprennent à l'appel du saint-père et se mon-

trèrent disposés à accomplir les choses suivant ses désirs. Le 8 décembre 1854, le décret de l'immaculée conception fut rendu par le concile, sous l'inspiration du Saint-Esprit, par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de Pie IX. Ce décret établissait comme dogme que « Marie est immaculée, que par un privilège unique, spécial, elle a été soustraite à la tache du péché originel dès le premier moment de sa conception, pour être le siège de toute pureté de la majesté divine, et le prix de la rançon d'Ève, la fontaine de grâce et l'immortalité, etc.... » Les détails des cérémonies nous ont été conservés dans un document officiel que nous reproduisons avec ses métaphores et son style emphatique.

« Un grand événement que béniront tous les siècles futurs s'accomplissait le 8 décembre au matin à Rome, en cette année 1854, dans la basilique du Vatican. Le souverain pontife de l'Église catholique, Pie IX, définissait enfin comme dogme de foi ce qui depuis des siècles était l'opinion pieuse et universelle de l'Église relativement à l'immaculée conception de la très-sainte vierge Marie, ce qui formait le désir ardent des évêques et des fidèles confiés à leurs soins. A huit heures et demie, tous les cardinaux, les archevêques et les évêques, revêtus d'habits pontificaux, étaient réunis avec les divers collèges de prélats dans la chapelle Sixtine. Il y avait là des archevêques, évêques et cardinaux de toutes les parties du monde, des diverses provinces italiennes, des provinces autrichiennes, de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal. Il y avait des évêques de Hollande, de Grèce, de Bavière, de Prusse et des autres parties de l'Allemagne. Plusieurs étaient venus de la Chine à travers les mers, et d'Amérique et d'Océanie, pour entendre, au centre de l'unité catholique, la voix du successeur de Pierre. Après que l'Évangile eut été chanté en latin et ensuite en grec, S. Em. le cardinal Macchi, en qualité de doyen du sacré collège, avec les doyens des archevêques et évêques présents à la cérémonie, l'archevêque du rite grec et l'archevêque du rite arménien, se sont présentés au pied du trône, et l'un d'eux a adressé en latin au souverain pontife les paroles suivantes : « Ce que désire ardemment, ô Père bienheureux, ce que demande de tous ses vœux l'Église catholique, ce qu'a décidé votre suprême et infail-
« liblé jugement, l'immaculée conception de la très-
« sainte vierge Marie, mère de Dieu, pour en aug-
« menter les louanges, la gloire et la vénération,
« nous, au nom du sacré collège des cardinaux, des
« évêques de l'univers catholique et de tous les fi-
« dèles, nous demandons avec humilité et de tous
« nos vœux, que, dans cette solennité de la concep-
« tion de la Vierge bienheureuse, soient accomplis
« les vœux communs. C'est pourquoi, au milieu du
« sacrifice non sanglant, dans ce temple sacré du
« prince des apôtres, dans cette réunion solennelle
« du sénat considérable des évêques et du peuple,
« daignez, ô Père bienheureux, élever votre voix
« apostolique et prononcer le décret dogmatique de
« l'immaculée conception de Marie, pour lequel il y
« aura de la joie dans le ciel et une grande jubilation
« dans le monde. » A ces paroles, le pontife a ré-
pondu qu'il accueillait volontiers la prière du sacré

collège, de l'épiscopat et des fidèles, et que, pour l'exaucer, il était nécessaire d'invoquer l'aide du Saint-Esprit. Alors on a entonné le *Veni Creator*, et on a entendu, tout à coup, chanter cette hymne, non-seulement par les chœurs — les pauvres eunuques émasculés sous le pontificat de Grégoire XVI — de la chapelle pontificale, mais par tout le peuple accouru en grand nombre. Chacun, animé de la foi la plus ardente et d'amour pour Notre-Dame, que toutes les Nations proclament bienheureuse, demandait à Dieu la lumière pour le souverain pontife prêt à prononcer, dans la chaire de Pierre, une sentence devant laquelle tous les fidèles catholiques, quelque éloignés qu'ils soient les uns des autres, et séparés de lui de langage et de coutumes, auront aussitôt incliné leur front.

Après qu'on a eu chanté l'hymne, Sa Sainteté à lu, au milieu d'un profond silence, le décret, et avec une telle émotion, qu'elle a dû plusieurs fois, par instants, en suspendre la lecture; et, comme le pontife, tous ceux qui assistaient à ce grand acte étaient émus. Par son décret, le souverain pontife a solennellement décidé: « qu'il était dogme de foi que la bienheureuse « Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, par singulier privilège et grâce de Dieu, par « les mérites de Jésus-Christ, sauveur du genre humain, fut préservée et exempte de toute tache du « péché originel. » Telle est la décision dogmatique, solennelle, pour laquelle on avait adressé tant de prières au siège apostolique, et pour laquelle on avait interrogé tous les évêques catholiques, la décision solennelle que tant d'évêques accourus à Rome pour l'entendre annonceront avec joie à leurs fidèles lorsqu'ils retourneront dans leurs diocèses. Après la lecture du décret, S. Em. le cardinal-doyen est retourné au pied du trône, pour remercier le saint-père d'avoir décidé avec son autorité apostolique le dogme de l'immaculée conception, et pour le prier de publier la bulle relative à cette décision dogmatique. Cependant, le canon du fort Saint-Ange a annoncé à toute la cité la proclamation du décret, et il semblait que ses coups répétés voulussent faire savoir aux peuples les plus éloignés ce grand événement. Après la messe pontificale, à laquelle on assista dans des tribunes S. A. R. la princesse de Saxe, le corps diplomatique, l'état-major de l'armée française d'occupation, et dans un lieu réservé le secrétaire et les conseillers spéciaux de la congrégation extraordinaire de l'immaculée conception, on a chanté le *Te Deum* au milieu de l'émotion générale. Ensuite le saint-père, porté processionnellement sur la *sedes* — chaise — à la chapelle Sixte IV, a couronné d'une couronne d'or ornée de pierres précieuses l'image de la Vierge qui représente la Conception. Le soir toute la ville était illuminée. La municipalité avait fait illuminer la coupole du Vatican, le palais du Capitole, où deux orchestres ont exécuté jusqu'au soir des morceaux les plus approuvés des meilleurs maîtres. Il y a eu académie à la salle des Conservateurs en l'honneur de la Conception. S. Em. le cardinal anglais Wiseman y a lu un discours très-éloquent en présence d'une assemblée nombreuse de cardinaux, d'évêques, de prélats et d'autres personnages de distinction. »

Le dogme étrange qu'avait imaginé le saint-père était donc admis dans l'Eglise catholique; de par la

décision de Mastai Ferretti appuyée par un certain nombre de Pères, c'est-à-dire de prélats, de moines et de prêtres, il était enjoint aux fidèles de croire, sous peine de damnation éternelle, que la loi naturelle et la loi mystique avaient subi une dérogação en faveur de la mère de Jésus-Christ; la loi naturelle quand elle avait conçu, et la loi mystique lorsqu'elle-même avait été conçue; un pape avait décidé autrefois que Marie était demeurée vierge, quoique mère; Mastai, renchérissant sur les privilèges attribués à la vierge Marie, décrète en sa faveur une dérogação à la loi mystique du péché originel dont l'Eglise gratifie tous les humains, et décide qu'Anne, sa mère, l'a conçue sans péché; un autre pape, dans l'avenir, voudra peut-être étendre le bénéfice du miracle de l'immaculée conception aux ascendants et aux membres de toute la famille du Sauveur. Tout bon catholique sera tenu de dire *amen*, sous peine de damnation. Telle est la loi religieuse imposée aux fidèles.

Quoique la chose fût de nature à produire une grande sensation et à captiver les esprits, elle passa presque inaperçue, et Sa Sainteté n'en obtint pas le résultat sur lequel elle avait compté, distraire l'attention des peuples des luttes engagées contre le saint-siège par l'Espagne et le royaume de Sardaigne. Tous les Italiens suivaient avec intérêt les différentes phases du conflit. Les décrets du Parlement de Turin et des Cortès espagnoles recevaient leur pleine et entière exécution, les biens du clergé étaient mis en vente et les ordres religieux supprimés. L'exemple, en toute chose, est contagieux; l'énergie déployée par le roi de Sardaigne, pour les réformes ecclésiastiques, contribua à relever le courage des Italiens.

On était au moment de la guerre de Crimée dans laquelle Victor-Emmanuel avait pris parti avec la France et l'Angleterre contre la Russie.

Mazzini crut le moment propice pour un nouveau soulèvement, quitta Londres et vint à Gènes sur un navire à voiles qu'il avait freté pour l'expédition et qui était pourvu d'un matériel d'imprimerie avec une machine typographique. C'est de là qu'il publia et fit répandre par milliers et milliers ses proclamations qui appelaient les peuples aux armes pour la revendication de leurs droits. Le mouvement insurrectionnel devait éclater vers la fin du mois de juin 1857. Tel était le plan des conjurés: se rendre maîtres de Gènes et des forts grâce aux intelligences qu'ils avaient avec les troupes chargées de leur garde, et proclamer la République; Livourne se serait insurgée en même temps et la Toscane aurait suivi le mouvement; le colonel Pisacane devait se porter sur Naples et y provoquer la révolution. Pisacane, J. Nicotera et quelques autres des conjurés prirent passage sur un bateau à vapeur, le *Capitani*, à destination de Tunis. Le départ eut lieu le 25 juin; mais à peine hors de vue des côtes, Pisacane et ses amis intimèrent au capitaine l'ordre de changer de direction, pistolet au poing, et firent gouverner sur Naples. Ils débarquèrent à l'île de Ponza, où existait un grand établissement pénitencier qui renfermait un certain nombre de détenus politiques qu'ils délivrèrent; puis ils reprirent la mer et se firent conduire à Sapri.

Le roi Ferdinand II, à la nouvelle du débarquement des conjurés, lut pris d'une frayeur indicible; il quitta

précipitamment Naples et alla se réfugier derrière les murailles et les forts de Gaète. Les ministres, moins effrayés que le roi maître, restèrent à leur poste et

furent marcher tous les régiments qu'ils avaient sous la main, pour envelopper la petite troupe avant qu'elle eût le temps de se porter en avant et de grossir.



La ville le

ce qui eut lieu en effet. Les conjurés, attaqués par des forces considérables, furent défaits; une partie fut tuée en combattant; parmi ceux qui sur-

vécurent et qui furent faits prisonniers, les uns furent fusillés, entre autres le vaillant colonel Pisane, les autres furent garrottés, mis dans les

cachots pour être ensuite égorgés et condamnés au gibet ou aux galères.

L'insurrection échoua de même à Gênes et à Li-

youne pour différentes causes. Les patriotes qui ne purent s'échapper du Piémont subirent de sévères condamnations, Mazzini avait quitté Gênes, il fut



de Napl.

condamné à mort par contumace. Quelques mois plus tard il était condamné en France, également par contumace, à la déportation, pour complicité dans l'au-

diacienne tentative d'Orsini contre la vie de l'empereur Napoléon III, tentative qui avait été si près de réussir. L'heure de la rédemption n'était pas encore venue

pour l'Italie : les insurrections avortaient, et les bombes d'Orsini avaient éclaté sans atteindre l'oppresseur de son pays. Néanmoins l'attentat eut une heureuse influence sur la marche des affaires; Orsini, au moment de subir le dernier supplice, avait fait donner à Napoléon III ce suprême avertissement : « Rendez la liberté à l'Italie ou redoutez le poignard des vengeurs. » Le despote, effrayé, chercha à écarter de lui ce danger invisible, modifia sa politique, et en 1859 il déclarait la guerre à l'Autriche dans un manifeste qui en expliquait la cause et le but : « L'Autriche a amené les choses à cette extrémité, qu'il faut qu'elle domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique... Le but de cette guerre est de rendre l'Italie à elle-même... Et nous aurons à nos frontières un peuple qui nous devra son indépendance. » Le manifeste était du 3 mai 1859.

Promesses d'empereur, paroles de roi, c'est-à-dire duperie, mensonges! Napoléon III, au 12 juillet, deux mois après l'ouverture de la campagne, lançait une proclamation pour annoncer que la paix était conclue avec l'Autriche, bien que le but n'eût pas été atteint et que la Vénétie demeurât tout entière sous la domination autrichienne. Trahison! L'empereur des Français avait stipulé que tous les pays situés au delà du Mincio seraient conservés à l'empereur d'Autriche; toute la Vénétie sacrifiée demeurait la proie de l'étranger; il signifiait à l'Italie sa volonté de la constituer en confédération de tous les Etats italiens sous la présidence honoraire du pape! Aucuns changements politiques, le maintien de tous les tyrans, bourbons et autrichiens; la domination des prêtres; c'est-à-dire toutes les hontes, toutes les servitudes.

Mais Garibaldi se trouvait là, et les destins de l'Italie furent changés.

Le vaillant condottiere, après avoir échappé aux poursuites des troupes autrichiennes lors de la chute de la République romaine en 1849, avait pu quitter l'Italie. Il avait repris son métier de marin, avait commandé un navire marchand et trafiqué avec le Maroc, puis il était parti pour Montevideo; de là il avait gagné New-York où il s'était établi comme fabricant de chandelles. Vicissitudes des choses de ce monde! Garibaldi, le futur conquérant d'un royaume, vendait des chandelles, et avait pour voisin, marchand de cigares, le général Avezzana, qui avait été ministre de la guerre et chef suprême d'un gouvernement! De New-York, Garibaldi passa au Pérou, résida pendant quelque temps à Lima, puis reprit la mer et vint en Chine, à Canton. Enfin, dans le cours de l'année 1854, il était retourné en Europe, avait débarqué à Gênes et était venu s'établir à Nice où il passa les années 1855 et 1856. Par ses rudes labeurs, et grâce à quelques opérations commerciales heureuses, Garibaldi avait pu réunir un modeste somme qui lui permit d'acquérir une propriété dans l'île de Capraia, non loin de la Sardaigne, où il se retira avec ses deux fils Menotti et Ricciotto; moderne Cincinnatus, il cultivait la terre de ses mains, quand il fut appelé pour prendre le commandement d'un corps d'armée et sauver la patrie.

La lâche conduite de Napoléon, l'abandon qu'il faisait des droits de l'Italie dans son traité de paix avec l'Autriche, causèrent une sourde et profonde irritation dans tous les esprits. Le ministère du roi

de Piémont, tout entier, donna sa démission; Cavour était le président du conseil des ministres; le général Garibaldi ainsi que tous les officiers de son corps d'armée donnèrent également leur démission. Alors Victor-Emmanuel lui-même, cédant à l'entraînement général et mû secrètement par une pensée d'ambition, se déclara le champion de la cause italienne et refusa les démissions de Garibaldi et de ses officiers. L'union était faite entre la révolution et la maison de Savoie. Garibaldi conserva le commandement de son corps d'armée, et publia l'ordre du jour suivant :

« Quelle que soit la marche des événements politiques, dans les circonstances actuelles, les Italiens ne doivent ni déposer les armes, ni se décourager; ils doivent au contraire grossir les rangs et témoigner à l'Europe que, guidés par le vaillant Victor-Emmanuel, ils sont prêts à affronter derechef les vicissitudes de la guerre, de quelque nature qu'elles soient. »

Mazzini, qui avait assisté, invisible pour les polices italiennes, à cette lutte des empereurs de France et d'Autriche, sortit de son apparente inactivité.

Les Toscans s'étaient soulevés et avaient décerné à Victor-Emmanuel la dictature militaire. Les massacres de Pérouse par les troupes papales avaient poussé aux dernières limites l'irritation des patriotes contre Pie IX. Le grand agitateur s'occupa de soulever les Marches et l'Ombrie. La diplomatie apprit enfin que Mazzini se trouvait en Toscane, d'où il écrivit à Victor-Emmanuel une magnifique lettre dont nous détachons le fragment principal :

« Oubliez un instant le roi pour n'être que le premier des citoyens, le premier apôtre armé de la nation. Soyez grand comme le dessein que Dieu offre à votre ambition, sublime comme le devoir, hardi comme la foi. Veuillez et dites-le. Vous aurez tout le monde, et nous les républicains, les premiers avec vous. Avancez sans regarder ni à droite ni à gauche, au nom de l'éternelle justice et au nom du droit éternel, à la sainte croisée de l'Italie, et vous vaincrez avec elle.

« Et quand vous aurez vaincu, Sire, quand, au milieu des applaudissements de l'Europe et de l'ivresse reconnaissante des vôtres, joyeux de la joie de ces millions de citoyens et heureux d'avoir accompli une œuvre digne de Dieu, vous demanderez à la nation quel poste elle assigne à celui qui engagea son trône et sa vie, afin de la rendre libre et une, soit que vous désiriez passer glorieusement à la postérité avec le nom de président à vie de la République italienne, soit que la pensée dynastico-royale reste encore dans votre esprit, que Dieu et la nation vous bénissent! Moi, républicain, prêt à retourner attendre la mort dans l'exil, afin de garder intacte, jusqu'au dernier soupir, la foi de ma jeunesse, je m'écrierai avec mes frères de la patrie italienne : Président ou roi, que Dieu vous bénisse comme la nation pour laquelle vous osâtes et vous vainquîtes. »

Depuis plusieurs années le Comité central de Londres avait pris ses dispositions en vue d'un soulèvement à tenter en Sicile lorsque des circonstances favorables se présenteraient, et avait fait des approvisionnements d'armes et de munitions. La mort du lâche et féroce Ferdinand II, roi de Naples, survint à propos. Mazzini expédia aussitôt Crispi en Sicile pour s'aboucher avec les patriotes de l'île. Celui-ci visita

toutes les villes, s'arrêta particulièrement à Palerme, puis retourna à Londres rendre compte de sa mission.

Suivant le mot d'ordre convenu, le 4 avril de cette même année 1859, le son de la cloche du couvent de Gancia de Palerme donna le signal de l'insurrection. Les conjurés sont écrasés par des forces supérieures dans la ville; quatorze d'entre eux faits prisonniers sont passés par les armes. Nouveaux martyrs de la sainte cause! Mais l'insurrection se maintint dans l'intérieur de l'île. Garibaldi apparut alors sur la scène, débarqua à Marsala sous le feu de la flotte napolitaine, à la tête de mille braves, et, en quelques semaines, s'empara de l'île entière dont il est proclamé dictateur. Crispi est nommé secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

La Sicile conquise, Garibaldi songe à porter l'insurrection dans les provinces napolitaines, et s'occupe de réunir les barques et navires nécessaires au passage de ses troupes sur le continent.

Victor-Emmanuel intervient pour arrêter la marche victorieuse de Garibaldi et lui adresse une lettre pressante dans laquelle il adjure le général de ne pas passer outre, si le nouveau roi de Naples, François II, consent à retirer les troupes qui occupaient encore quelques forts dans l'île, et s'il s'engage à laisser les Siciliens libres de disposer de leurs destinées.

Sans tenir compte des remontrances et des conseils du roi de Sardaigne, Garibaldi termine ses dispositions pour l'embarquement des soldats de la révolution, nomme Augustin Depretis pro-dictateur à Palerme, et passe sur le continent avec ses vaillants compagnons. Depuis le moment de son débarquement jusqu'à celui de son arrivée à Naples, la marche de Garibaldi fut un véritable triomphe; les populations accouraient de toutes parts pour acclamer le libérateur de l'Italie, et les hommes en état de porter les armes se rangeaient sous sa bannière. Le 7 septembre le dictateur faisait son entrée à Naples; la veille, François II, aussi lâche que son père, avait fui honteusement en se faisant escorter par son armée.

La conquête du royaume des Deux-Siciles était faite; Garibaldi appela Pellavicino à Naples. La question de l'annexion fut posée. Un dissentiment surgit entre le dictateur et Cavour, le ministre de Victor-Emmanuel; celui-ci prétendait que l'annexion devait être proclamée immédiatement, Garibaldi voulait qu'elle fût prorogée jusqu'après la conquête des Etats pontificaux et de la Vénétie. Mazzini, qui était venu à Naples pour aider le dictateur de ses conseils et de son influence, appuyait la motion de Garibaldi. Décision sage et politique qui ne laissait pas de porte ouverte à la trahison; Victor-Emmanuel se trouvait contraint de prêter le secours de ses armes pour compléter l'œuvre de la délivrance. Mais, d'autre part, Rome était occupée par un corps de l'armée française, et la Vénétie hérissée de canons, de forteresses, et placée sous la main de l'Autriche; c'étaient deux difficultés formidables qui se dressaient devant les Italiens. En outre, les Napolitains se prononcèrent pour l'annexion immédiate, pour se faire un appui du Premier dans le cas d'un retour offensif de François II, et écarter les chances d'une restauration bourbonnisme qu'ils redoutaient par-dessus tout. L'entente se fit entre Garibaldi et le roi Victor-Emmanuel; les deux

noms, Rome et Venise, furent inscrits sur le drapeau de la démocratie italienne. La conquête, question d'opportunité; ajournement.

Le général Giardini avait envahi les Etats pontificaux, à la tête des troupes sardes, cultubé et anéanti en une seule rencontre, à Castellidardo, l'armée papale, commandée par un général français, Lamoricère; toutes les villes et les provinces du pape étaient en son pouvoir, sauf le territoire de Rome. L'armée piémontaise vint faire sa jonction avec les légions de Garibaldi. De ce moment la partie était définitivement perdue pour les Bourbons de Naples; François II fut obligé d'abandonner Capoue et Gaète, qui étaient encore occupés par ses soldats, et contraint de s'embarquer et de se réfugier à Civita-Vecchia, puis à Rome, auprès de Pie IX.

Le roi Victor-Emmanuel vint alors recevoir, des mains du noble et vaillant Garibaldi, deux royaumes, la Sicile et Naples, qu'il avait conquis avec le concours des mille héros emmenés à Marsala. La conquête s'était faite sans le roi et même contre sa volonté et celle de ses ministres.

La rencontre du monarque et du condottiere eut lieu à Monte Croce, petite bourgade de la province de Capoue, près de Naples. Victor-Emmanuel alla au-devant de Garibaldi et, lui tendant la main, il lui dit: « Je te dois un royaume, fais ta part. » Le brave soldat serra la main du prince et répondit ses simples paroles: « Sire, j'ai fait mon devoir. » Celui qui pouvait se tailler une principauté dans le nouveau royaume d'Italie, se faire délivrer un brevet de due, se faire nommer maréchal, consteller sa poitrine de toutes les croix et décorations, se faire renter à millions, refusa tout; fidèle à ses principes républicains et socialistes, il mettait en principe l'axiome de droit commun: Nul n'a droit au superflu tant que chacun n'a pas le nécessaire. Puis Garibaldi quitta Naples et retourna dans son modeste domaine de Caprera.

Mazzini avait aussi quitté Naples et reprenait l'œuvre au point où elle s'était arrêtée; Rome et Venise redevenaient le but de ses efforts, de son énergie, pour les faire rentrer dans la grande famille italienne.

S'il nait encore des poètes après notre époque industrielle, ils auront à célébrer cette longue suite de combats, ou plutôt de marches triomphales de Garibaldi, cette fabuleuse expédition des Deux-Siciles, cette entrée dans Naples, cette étreinte du roi et du soldat d'aventure, cette scène où la royauté se déclare vassale du républicain et lui offre une part dans ses Etats, comme le roi d'Espagne Ferdinand V, prenant le Nouveau-Monde des mains de Christophe Colomb pour le payer plus tard par des chaînes et par l'ingratitude. Victor-Emmanuel devait avoir ce point de ressemblance avec Ferdinand V.

La France recut, en dédommagement du secours de ses armes à l'Italie, la Savoie et Nice; la province qui avait donné son nom à la maison royale, aux ducs de Savoie, et Nice, la patrie de Garibaldi. Un simulacre de vote fut proposé aux populations, et les deux provinces furent incorporées à l'empire français. Le pape obtint de conserver les provinces de l'ancien patrimoine de saint Pierre, mais il perdit définitivement la Romagne et les Marches, qui demeurèrent annexées au royaume d'Italie. Ancône, Ferrare et

Ravenne. Les troupes françaises furent chargées d'occuper Nopi, Compagnone, Viterbe, Castelnuovo di Porto et Civita-Castellana, et de rétablir l'autorité du pape dans toutes ses provinces insurgées. Les rois ne sont-ils pas trafiquants de peuples, et les peuples sont-ils autre chose pour eux qu'un bétail humain? De par la volonté de Victor-Emmanuel, les Savoisiens et les Nigois furent placés sous la domination de l'exécrable Napoléon III. De par la volonté de l'empereur Napoléon, plus d'un million et demi d'Italiens des provinces de l'ancien patrimoine de saint Pierre furent remis sous le joug abhorré du pape.

Pour que rien ne manque à la gloire de Garibaldi, nous devons noter que pendant sa dictature à Naples le miracle de saint Janvier s'accomplit, comme de coutume, nonobstant l'absence du roi François II et le désarroi du parti clérical. Cette grande pasquinade religieuse pouvant disparaître d'un jour à l'autre, par le fait du progrès des lumières et de l'instruction chez le peuple napolitain, nous croyons utile, pour l'édification des générations futures, d'en donner une narration exacte, afin de faire comprendre à quel point d'astuce, de fourberie peut arriver le clergé catholique lorsqu'il s'agit d'assurer sa domination.

A Naples, le 19 septembre est un jour de grande solennité pour le peuple napolitain, c'est la fête de saint Janvier. Ce jour-là un fameux miracle se produit. Le sang de l'évêque décapité se liquéfie et bouillonne dans les deux petites fioles qu'une pauvre vieille femme avait apportées, dit la légende, sur le lieu même du supplice, pour recevoir le précieux sang. L'heure plus ou moins avancée de la journée à laquelle saint Janvier daigne opérer son miracle a toujours été pour les Napolitains l'assurance d'une année plus ou moins heureuse. Ils consultent le sang de leur patron comme les augures romains consultaient les entrailles des victimes pour en tirer des présages : quand le miracle est fait avant midi, l'année sera bonne; s'il ne dépasse pas l'heure des vêpres, elle sera incertaine; atteint-il le soir, elle est mauvaise. S'il n'avait pas lieu, c'en serait fait de la ville, il y aurait révolution, sac et pillage. Le miracle a toujours lieu, l'autorité civile y veille.

Un feu allumé sur le dôme de la cathédrale annonce le miracle à une vedette placée sur la plate-forme du fort Saint-Elme. L'artilleur attend le signal; le canon tonne et tous les forts de Naples y répondent par une salve en règle. Le peuple se signe, regarde l'heure, et il est fixé sur la mesure de bonheur qui lui est réservée pour l'année.

Ce miracle a lieu trois fois par an : le premier samedi de mai, le 19 septembre et le 16 décembre. Il se renouvelle à la même heure, pendant huit jours consécutifs deux fois par an. Le 19 septembre, le miracle a lieu simultanément à Naples et à Pouzzoles, où le saint a subi le martyre. Dans cette dernière ville, la pierre, tachée de sang, où tomba la tête du saint, rougit et fume à Naples, le sang, figé au fond des deux fioles, frém., se liquéfie, monte et bout.

Dès le matin, l'église est remplie de monde, l'autel est resplendissant de cierges, les chanoines sont à leur poste, épiaut les reliques, le peuple prie et attend. Tranquille d'abord et respectueux, il perd patience peu à peu, murmure, gronde, et finit par devenir d'une insolence que la piété seule peut excuser.

Il se trouve dans la foule des dévots, ou plutôt aux premiers rangs, de prétendus descendants de saint Janvier; ce sont pour la plupart de vieilles femmes déguenillées, la mine revêche, l'œil farouche, qui apostrophent leur vénérable parent de la façon la plus inconvenante. Après avoir tour à tour supplié Jésus-Christ, la sainte vierge Marie et Dieu le père d'intercéder auprès de saint Janvier pour l'exhorter à faire le miracle, de guerre lasse, elles s'adressent au saint lui-même : « Visage jaunâtre, lui crient-elles, veux-tu bien faire ton miracle! » Elles appellent ainsi la statue parce que sa tête est en or. Dans cette tête se trouve le crâne de saint Janvier, au dire des tonsurés. Le buste est en argent. En camail rouge, brodé en or et couvert de pierres, disparaît sous les nombreux colliers en diamants offerts au saint par les rois et les reines. La mitre est en argent doré. On y compte trois mille six cent quatre-vingt-seize pierres précieuses; ce sont d'abord des brillants de la plus belle eau, puis des saphirs, des rubis, des émeraudes, des escarboucles, des opales.

Le trésor de saint Janvier se compose de quarante-six bustes en argent et de trois statues de la même matière, grandes comme nature, représentant la sainte Vierge, l'ange Michel et l'ange Raphaël. La porte de la chapelle a coûté à elle seule 32 000 ducats... Le miracle bâclé, on serre les fioles dans un coffret en argent doré; puis, buste et burettes sont renfermés dans deux cellules aux parois d'argent et dont une clé est donnée au roi, l'autre à l'archevêque. On se souvient de ce qui se passa à Naples le jour de la Saint-Janvier, sous la République parthénoépéenne, lorsque le général français Championnet s'empara de la ville. Le clergé était très-ennemi de la France, et le miracle ne se faisait pas; le peuple commençait à s'aigreur. Le général envoya à l'archevêque un de ses aides de camp, qui lui signifia que si, dans dix minutes, le miracle n'avait pas lieu, on allait bombarder la ville. Saint Janvier prit peur, et avant que fussent écoulées les dix minutes accordées pour dernier délai, le miracle était accompli. Les dévots expliquent cet acte de soumission de saint Janvier en disant qu'il avait voulu épargner à la ville les horreurs d'un bombardement. En 1860, saint Janvier ne pouvait pas refuser à Garibaldi, qui venait de prendre Naples, ce qu'il avait accordé à Championnet. Le miracle s'est opéré en trois minutes! Aussitôt la cathédrale s'est remplie d'acclamations, de cris d'allégresse. Les dévots étaient en proie à un véritable délire. Les femmes déchiraient leurs vêtements avec des contorsions furieuses. Dans ce pays la joie fait peur. Les canons des forts ont tonné, les cloches ont dansé dans tous les campaniles : Garibaldi était reconnu par saint Janvier; il avait pour lui tout le peuple. Cependant les meneurs de l'opposition n'étaient pas découragés; ils disaient à des lazzaroni déconfits : « Le miracle a réussi; c'est signe que le roi va revenir à Naples. » Les miracles sont, comme les augures, susceptibles de différentes interprétations; mais, pour cette fois, l'explication reçut des événements un éclatant démenti, car le roi ne revint pas à Naples. Pour être véridique en toutes choses, nous devons reconnaître que le miracle n'avait pas été complet. La pierre de Pouzzoles n'avait ni rougi ni fumé; per-



Victor Emmanuel, 1861.

sonne n'avait songé pour le moment à cet accessoire du miracle des fioles sanglantes de saint Janvier. Nous devons également mentionner, comme un des actes les plus marquants de la dictature de Garibaldi,

un décret (12) de par Bonini, sous le titre de loi, pour, relativement, réhabilitant le nom de Mérimé, exécuté en 1854 pour tentative d'assassinat sur la personne de Ferdinand II, et constituant une pension à l'œuvre de 1.

victime, ainsi qu'une dot à ses sœurs. Dans le préambule du décret, il était posé en principe de droit politique que les rois se plaçant au-dessus et en dehors des lois, se trouvaient, pour ce fait, justiciables d'es autres hommes, et que chaque citoyen avait le droit de jurer et de frapper les tyrans. « Milano, était-il dit dans ce décret, a voulu venger les frères Bandiera et les autres martyrs fusillés, pendus et torturés par le féroce Ferdinand; il a voulu délivrer Naples du tyran farouche qui l'opprimait; il a succombé dans la tentative de l'exécution de l'arrêt de mort qu'il avait prononcé contre le bourreau des Italiens. C'est un martyr de la sainte cause de la justice; son nom doit être glorifié; c'est le digne émule de Brutus frappant César de son poignard, de Mucius Scévola se dévouant pour Rome et entrant dans la tente de Porsenna pour le tuer, d'Harmodius et d'Aristogiton percant de leurs glaives le tyran Hipparque et rendant à Athènes sa liberté. »

Le général Bixio, aide de camp du dictateur, se rendit ensuite à Consenza où avaient été enterrés les deux frères Bandiera avec leurs autres compagnons, pour procéder de même à la réhabilitation de ces martyrs de la cause italienne. Toute la division du général fut conduite en armes au champ où se trouvaient les restes des victimes; une simple croix en bois, dressée sur un tertre, indiquait le lieu de la sépulture. Les troupes furent rangées en cercle autour de ce tumulus sacré; le général fit une allocution dans laquelle il rappela les vertus et le courage des héros morts pour la patrie, offrant en exemple leurs luttes, leurs combats, leur sacrifice suprême à la liberté. Une colonne funéraire fut élevée sur l'emplacement où ils reposaient, et on y employa les pierres enlevées à la forteresse de Consenza qui fut démolie. Les matériaux de ce monument du despotisme servirent à la construction du mausolée.

L'annexion des provinces composant le royaume des Deux-Siciles au nouveau royaume d'Italie fut confirmée par les populations dans un vote solennel, de même que celle des provinces des Etats de l'Eglise, des duchés de Modène, de Parme et de Toscane. Le Parlement italien s'occupa ensuite des réformes à introduire dans l'administration intérieure des provinces annexées, réformes qui étaient réclamées depuis tant d'années par les peuples, et dont l'urgence se faisait impérieusement sentir. Parmi tous les vices et les abus qui existaient, notamment dans les Etats de l'Eglise, nous avons déjà fait ressortir ceux qui avaient trait aux prisons. Le Parlement chargea le comte Pepli, commissaire royal de l'Ombrie, de procéder à des visites dans les prisons des provinces qui dépendaient de sa juridiction et d'y apporter tels changements qu'il jugerait opportuns. Pepli s'adjoignit une commission spéciale pour l'aider dans les travaux de cette enquête. Quand elle fut terminée, il en fit l'objet d'un rapport dont il donna lecture au Parlement. Les faits dévoilés dans cette pièce témoignent combien étaient fondées les plaintes qui s'élevaient contre le gouvernement du saint-père, combien étaient justifiées les accusations dont Pie IX était l'objet. Incurie dans le gouvernement pontifical, inhumanité de la part du pape qui tolérait un semblable état de choses.

« Les prisons des condamnés et les prisons préventives ont été l'objet d'études spéciales de la part du gouvernement de l'Ombrie; car si la justice humaine

à le droit de punir les crimes, elle est dominée par un devoir impérieux qui l'oblige à observer, dans l'exercice de ce droit, les lois de l'humanité, ne pouvant, sous aucun prétexte, aggraver la peine par des traitements barbares. Dans les prisons d'Orvieto, au-dessus de la porte d'un réduit bas, souterrain, obscur, on voit écrites en gros caractères, pour l'éternelle condamnation du gouvernement clérical, ces effroyables paroles: *Destructis grassatoribus*, dont la traduction, littérale est: « Brigands devant être détruits, » ou: « Sépultures des malfaiteurs, » pour indiquer aux infortunés amenés dans ce lieu terrible qu'ils devaient y trouver une mort épouvantable par le fer, par la laim ou par les tortures! J'ai parcouru personnellement une grande partie de l'Ombrie, et nombreuses sont les prisons que j'ai visitées. J'exposerai rapidement quelques faits qui m'ont amené à nommer une commission chargée d'investigations minutieuses touchant les cruautés en usage dans les prisons du pape. Souvent j'ai trouvé de pauvres fous enfermés dans des cellules isolées, sans que personne vint leur porter secours ou consolations. M'étant rendu à Orvieto pour y visiter les prisons, je fus obligé d'en sortir au bout de quelques instants avec les magistrats qui m'avaient accompagné, tant était suffocante l'odeur fétide qui s'échappait de cet horrible lieu sans air et sans lumière. Et, en vérité, l'aspect pâle et émacié des condamnés prouverait assez que ces cachots avaient la puissance de détruire par eux-mêmes les détenus. Sur le seuil des prisons de Spolète apparut devant moi un homme à l'aspect farouche et sur le front duquel se lisait toute une série de forfaits. Je lui demandai qui il était, ce qu'il voulait. Il me répondit brièvement être le préposé aux châtimens, *corretto*, implorant une commutation de peine en récompense de ses fidèles services. M'étant enquis de la nature des services qu'il avait rendus si fidèlement, il fixa en souriant les regards sur un fouet et sur un nerf de bœuf qui pendaient accrochés à un clou sur la muraille nue. Je crus un instant qu'il mentait; mais le gardien me déclara que le fouet, le nerf de bœuf et le bâton étaient des instruments de torture légalement en usage dans ce lieu, et m'invita à lire une notification pontificale du cardinal Lante du 11 avril 1806, confirmée par notifications postérieures de la secrétairerie d'Etat du 21 septembre 1832 par Grégoire XVI, et 21 novembre 1840 par Pie IX, qui commençait par la phrase consacrée: « Sa Sainteté a daigné approuver, etc., etc. » En vertu de cette ordonnance, cent coups de bâton sont administrés à tous les détenus qui blasphèment le nom de Dieu, de la Madone et des saints. Le traitement infligé aux condamnés aux galères à vie est encore plus étrange et plus barbare. Si l'un d'eux vient à être condamné pour un nouveau forfait, *delitto*, commis dans le bague, à dix années de prison, par exemple, ne pouvant augmenter sa peine au delà de sa vie, en substitution, il est condamné pendant dix ans à une distribution annuelle de deux cents coups de bâton! J'ai aboli cette loi barbare par décret en date du 5 novembre 1860; mais elle avait été en vigueur jusqu'à ce moment, c'est-à-dire aussi longtemps que la province était restée sous l'autorité du saint-père.

« Le directeur de la prison de Spolète, interrogé,

déclara s'être servi du fouet et du nerf, non-seulement contre les condamnés, mais, ce qui est plus barbare et plus arbitraire, contre les détenus en prévention.

« Je ne puis passer sous silence qu'en visitant ces lieux de douleur, je me trouvais en face d'un vieillard presque éteint et consumé par une anxiété terrible, qui gisait sur un misérable grabat. Quand je m'approchai de lui, j'entendis sortir de ses lèvres ces paroles entrecoupées : « C'est pour demain, peut-être ? » et il tomba en proie à d'horribles convulsions. C'était un condamné à mort. Il y avait trois ans que le tribunal de première instance l'avait condamné, un an que le tribunal d'appel avait confirmé la sentence, mais le tribunal de rémission n'avait pas encore dit son dernier mot. Et ce malheureux rêvait toutes les nuits qu'on le conduisait à la mort; et chaque jour, en proie à d'atroces convulsions, de vigoureux et fort qu'il était, il ne lui restait plus qu'un souffle de vie. En présence de ce spectacle lamentable, je sentis se fortifier en moi la croyance que si le législateur a pu juger nécessaire à la sûreté de la société cette usurpation de l'homme sur les droits de Dieu, tous seront d'accord pour condamner le gouvernement qui prolongeait l'agonie du coupable d'une façon aussi barbare. Et afin de mettre en relief les procédés exécrables de la justice pontificale, j'ordonnai de procéder à une enquête, et de cette enquête il résulte que de longues années s'écoulaient toujours entre le crime, la condamnation et l'expiation. La commission, dans un rapport éloquent, met à nu les plaies et les abus qui se commettent dans les établissements pénitenciers de la Sabine et de l'Ombrie. Composée d'un avocat distingué, d'un médecin consciencieux, d'un citoyen honorable, elle a parcouru toutes les prisons, même celles situées au sommet des montagnes comme celles cachées au fond des vallées. Elle a noté, prison par prison, les énormités découvertes, les adoucissements impérieusement exigés par les lois de l'humanité, les besoins et les souffrances des condamnés. Vingt-huit prisons furent visitées par cette commission. Plusieurs sont placées dans d'anciens repaires infects du moyen âge (Magione, Spello, Gualdo, Tadino). Dans les passages et dans les chambres, peu d'air et peu de lumière (Castiglione del Lago, Feculli, Orvieto); manque général d'infirmiers (Péronse, prison des femmes, Citta della Pieve, Rocca Limbalda); la plupart du temps, latrines mal tenues, et comme conséquences, exhalaisons mortelles et puanteur insupportable (presque toutes, spécialement Spello, Pérouse). Les lits de camp sur lesquels dorment les condamnés sont remplis d'une vermine immonde (presque tous, spécialement Nocera, Pérouse, Feculli); dans beaucoup de prisons l'eau suintait des murailles (Visso, Castiglione del Lago); dans quelques-unes, le sol couvert de fanges et d'excréments (Bevagna, Visso); le fouet, le chevalot et les chaînes pendus au mur (Rieti, Magliano). Une seule prison, celle de Rieti, bâtie sous l'Empire français, fut trouvée salubre. Peu de garanties pour la justice et peu de sécurité, car les cellules secrètes, en beaucoup d'endroits, communiquent entre elles ou avec l'extérieur. Parmi les condamnés, aucune de ces distinctions exigées par la moralité, par l'équité, la convenance. Dans la même chaubure on voit souvent réunis celui

qui subit une première condamnation et le voleur de profession, l'assassin mêlé au coupable de simple délit. L'arrêté préventivement peut être innocent, l'homme honnête retenu en prison par un créancier impitoyable, condamné à partager le lit, la nourriture du dernier des malfaiteurs. Le vieux condamné ayant toute liberté de corrompre le jeune homme laissé sous sa garde pendant de longues heures sans que personne puisse se hasarder à combattre et à troubler les leçons du vice. Les prévenus politiques traités sans pitié! A Orvieto, une chambre étroite leur est réservée en haut d'une tour, une barre de fer qui traverse cette chambre attire souvent la foudre, qui en une seule fois atteignit mortellement sept prisonniers. Je ne sache pas qu'il y ait, après toutes ces horreurs, de preuves plus indiscutables pour condamner l'autorité temporelle du saint-siège. Dans ces lieux horribles, où le prêtre ne devrait faire entendre que des paroles d'oubli, de charité, de pardon, en faisant tous ses efforts pour rendre les peines moins amères et moins dures; où il devrait par sa parole ouvrir une nouvelle vie au condamné, au nom du vicaire de Dieu, on corrompt, on flagelle, on tue. Quatre cents condamnés renfermés dans la prison de Rocca di Narni demandent d'une seule voix du pain et du travail. La loi leur mesure injustement le pain, et le professeur Breschi, médecin qui faisait partie de la commission, n'hésita pas à déclarer que la nourriture était insuffisante pour les besoins de ces malheureux, qui se précipitaient au-devant de lui et de ses collègues en criant : « Nous avons faim! » NAPOLÉON PÉROU.

Pour compléter le tableau des infamies du gouvernement pontifical que Garibaldi, dans son langage énergique, appelle le gouvernement de Satan, nous apportons le témoignage du grand prévôt de l'armée française, Belot de la Vigne, sur la mansuétude dont les voleurs, les assassins et les brigands étaient l'objet de la part du clergé et de la police romaine.

« J'ai fait arrêter à Rome des assassins de la pire espèce, qui, sous prétexte de réaction napolitaine, avaient commis des crimes atroces dans les provinces, séquestrant les gens qu'ils arrêtaient, les rançonnant, puis les faisant mourir après des mutilations qui duraient plusieurs jours. Ces assassins, j'ai conservé leurs noms et le souvenir exact de leurs cruautés, avaient tous des papiers en règle délivrés par la police romaine, et quelques-uns trouvaient asile dans les couvents. J'ai fait arrêter des voleurs dans les églises, au grand scandale du clergé, quand on les prenait en flagrant délit; mais la police romaine, alors qu'elle devait les rendre, les mettait en liberté le lendemain. Il est bon de faire connaître ces faits, que j'affirme sur l'honneur, pour qu'on sache bien à quoi s'en tenir sur la justice d'un pays qui n'a aucune espèce de ressemblance avec le nôtre. »

Les questions politiques vont prendre, à partir de cette époque, pour le nouveau royaume d'Italie, une importance de plus en plus grande, et qui dominera tous les événements; ce sera la question romaine, jusqu'au jour où se sera accomplie la prise de possession de Rome capitale.

Dès l'année 1861, le Parlement italien s'était prononcé énergiquement contre l'intervention de la France dans les affaires de la péninsule, et réclamait

Rome comme capitale de l'Italie. Cavour avait appuyé les réclamations du Parlement et était mort ministre. Ricasoli lui avait succédé à la présidence du ministère; mais ayant voulu présenter un projet de loi dit du *capitolato*, qui se rapportait au principe de la liberté de l'Eglise, il avait été renversé du ministère. Rattazzi, son successeur, avait été renvoyé à son tour, pour avoir barré le passage à Garibaldi marchant sur Rome et tombant blessé à Aspromonte.

Le hardi condottiere avait essayé d'entraîner l'armée italienne dans un mouvement révolutionnaire pour mettre fin à l'occupation de Rome par les troupes de l'infâme Napoléon III; le ministère Rattazzi, traître et comard, avait envoyé un corps d'armée pour s'opposer à la marche des volontaires garibaldiens. Une rencontre eut lieu entre les troupes royales et la légion de Garibaldi à Aspromonte, village situé dans les Apennins. Le combat fut presque immédiatement arrêté par les ordres mêmes du général Garibaldi; celui-ci se porta en avant de sa légion pour faire cesser cette lutte fratricide entre Italiens. Mais la troupe qui se trouvait en face du général continuant le feu, il tomba frappé de deux balles; Menotti son fils avait également reçu une blessure. Dès que le feu eut cessé, les blessés furent relevés; Garibaldi avait été touché par une balle à la cuisse gauche, et avait reçu une autre balle au pied droit, au-dessus de la cheville; il fut transporté au Varignano dans le golfe de la Spezzia. L'affaire d'Aspromonte eut lieu le 30 août 1862. Pendant deux mois et plus il fut question d'amputer le glorieux blessé, les chirurgiens ne pouvant s'assurer de l'existence du projectile dans le pied, et la blessure prenant de jour en jour un caractère plus grave; enfin un chirurgien français, Nélaton, fut mandé près de Garibaldi, sonda la blessure avec un instrument garni d'une pointe en porcelaine, acquit la conviction de la présence d'une balle entrée profondément dans le pied, et parvint à l'extraire. Garibaldi était sauvé; les suites de son affreuse blessure se bornèrent à une légère claudication. Mais le ministère Rattazzi, l'ordonnateur de cette campagne, fut forcé de se retirer devant l'explosion des colères nationales; le roi Victor-Emmanuel vit également tomber sa popularité depuis cette funeste expédition. La balle qui avait frappé Garibaldi, avait plus rudement touché encore le ministre et le monarque. Minghetti, le promoteur d'une convention dés-honorante pour l'Italie avec le gouvernement français, était contraint de se retirer, à la suite d'événements terribles, en 1864. Le ministère Lanza, puis un nouveau ministère Ricasoli, étaient renversés plus tard sur la question romaine. En 1867, le deuxième ministère Rattazzi tombait en suite des discussions soulevées devant le Parlement et relatives à l'invasion des volontaires sur le territoire pontifical; enfin, au mois de décembre de cette même année, le ministère Menabrea était renversé à l'occasion des faits de Mentana, où jouèrent un rôle si fameux les chassapots de Napoléon III, pour la défense du pape.

Mais parmi ces événements, plusieurs sont d'une telle importance qu'il est nécessaire de leur accorder quelque développement.

Dès l'année 1864, le gouvernement français s'était trouvé contraint de donner une espèce de satisfaction

au royaume d'Italie et de consentir à retirer ses troupes de Rome; mais sur la question de Rome capitale, Napoléon III se montra intraitable, il exigea même que Victor-Emmanuel s'engageât à défendre le territoire du saint-père contre toute agression venant de l'extérieur. Le roi d'Italie accepta ce rôle odieux de sbire du pape, aux termes de la convention qui fut signée entre les deux souverains, le 15 septembre 1864, et qui était ainsi conçue :

« Art. 1^{er}. L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du saint-père, et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire.

« Art. 2. La France retirera ses troupes des Etats pontificaux graduellement et à mesure que l'armée du saint-père sera organisée. L'évacuation devra néanmoins être accomplie dans le délai de deux ans.

« Art. 3. Le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale, composée même de volontaires étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du saint-père et la tranquillité, tant à l'intérieur que sur la frontière de ses Etats, pourvu que cette force ne puisse dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien.

« Art. 4. L'Italie se déclare prête à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise.

« Art. 5. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours ou plus tôt si faire se peut. »

Le protocole faisant suite à la convention était ainsi conçu :

« La convention signée entre LL. MM. l'empereur des Français et le roi d'Italie n'aura de valeur exécutoire que lorsque S. M. le roi d'Italie aura décrété la translation de la capitale du royaume dans l'endroit qui sera ultérieurement déterminé par Sa dite Majesté. Cette translation devra être opérée dans le terme de six mois, à dater de ladite convention. »

Lorsque ces pièces diplomatiques furent connues à Turin, il se produisit dans la population un sourd murmure qui bientôt se traduisit en imprécations contre le roi et ses ministres; dès le 20 septembre, on pouvait prévoir un soulèvement général. Le ministère, inquiet, massait des troupes dans la ville pour empêcher les démonstrations hostiles. Le canon est toujours la suprême raison des tyrannies. Le conseil municipal se réunit le 21; il fit placarder sur les murs une proclamation pour engager les citoyens à demeurer calmes, mais en déclarant qu'il s'associait à leurs sentiments, et qu'il réprouvait la convention et le protocole y annexé, dont l'annonce avait si douloureusement ému les cœurs des Turinois. L'agitation redoubla dans cette ville, dont le dévouement à la maison de Savoie était proverbiale. Mille cris s'élevèrent : « Le roi est l'ennemi de l'Italie! A Rome! A Rome! Vive Garibaldi! Vive Mazzini! Vive l'Italie! » Trente mille personnes se pressaient sur la place et dans les rues avoisinant l'église de la Trinité. Tout à coup, un jeune homme s'élança sur l'appui d'une croisée dominant la foule et harangua le peuple : « Ils veulent nous enlever Rome et nous donner Florence! crie-t-il d'une voix frémissante; mais ce n'est pas pour avoir Florence que le martyrologe de notre

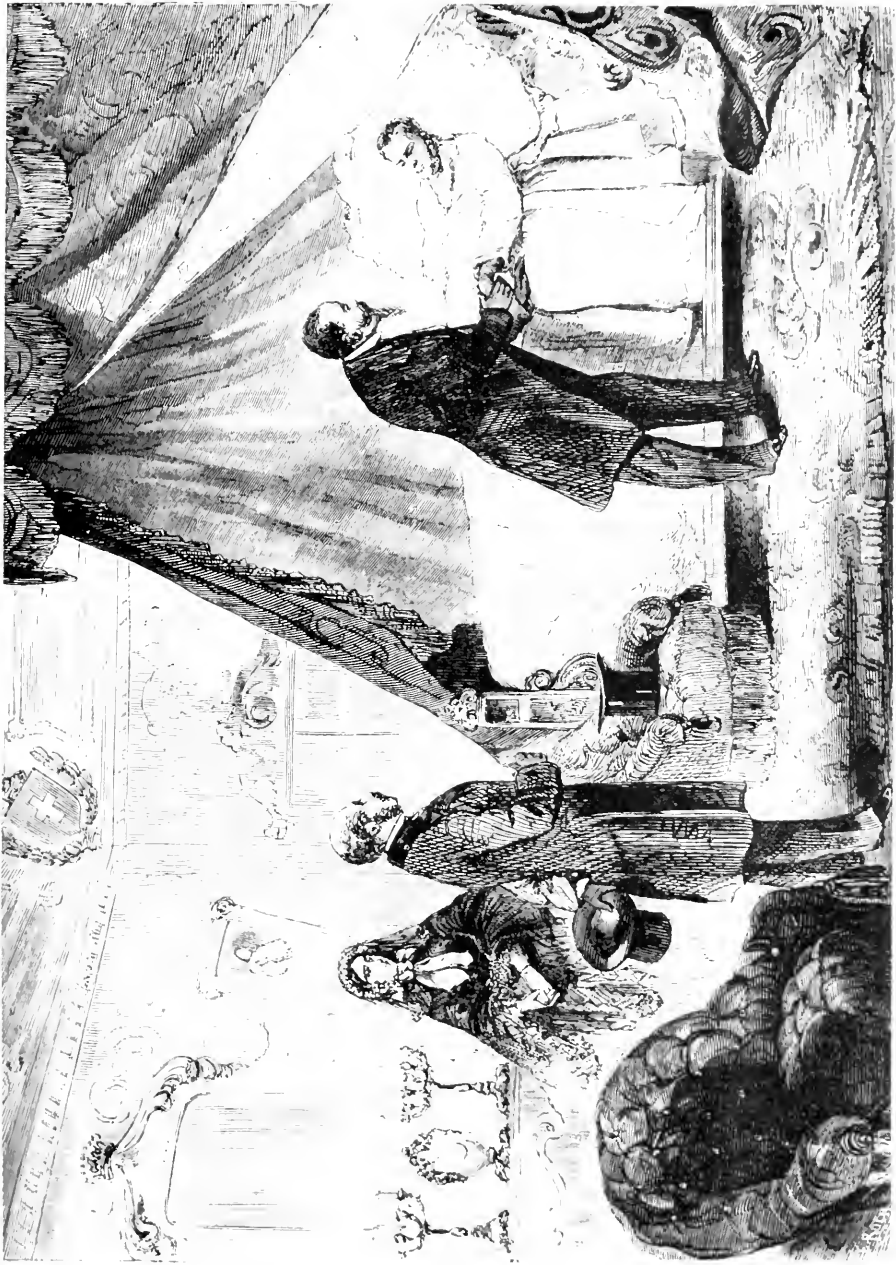


Illustration by G. F. Hart

malheureuse patrie a inscrit dans ses pages le nom de tant de glorieux martyrs.

« Le sang des victimes du despotisme réclame Rome!... La monarchie nous a trahis dans nos plus chères affections; à notre tour de demander des gages à cette monarchie qui nous a trompés tant de fois d'une manière infâme!

« Citoyens! nous qui voulons vraiment aller à Rome, nous qui sommes prêts à faire le sacrifice de Turin pour Rome, nous ne voulons pas qu'on nous impose Florence, parce que Florence est la négation de toutes nos aspirations. Rome est notre mot d'ordre. En restant à Turin, nous pourrions toujours nous rapprocher de Rome, en allant à Florence, nous nous en éloignons. Nous voulons Rome capitale.

« C'est de Turin qu'on a porté le drapeau italien à Milan, à Florence, à Palerme et à Naples. Pour aller à Rome, il doit partir aussi de Turin. Nous n'avons jamais réclamé Florence, nous avons toujours crié « Vive Rome capitale! »

Les places de Saint-Charles et du Château-d'Eau étaient occupées militairement; la population criait: « A bas le ministère! A bas le roi! »

Tout à coup, un groupe d'individus, drapeau en tête, débouche d'une rue voisine, traverse la place et rompt le rang des soldats. Un coup de feu est tiré. Les soldats croient que l'ordre de tirer sur le peuple a été donné et font une décharge sur la foule: cinquante-sept citoyens tombent blessés ou frappés mortellement.

La foule se retire rugissante, mais pour se préparer au combat. Le 22, les rassemblements deviennent plus nombreux encore que la veille. De son côté le ministère avait fait venir des renforts et l'armée comptait cinquante mille hommes. Tout à coup et sans provocation de la part du peuple, les agents de la police se ruent sur les rassemblements, et les troupes font des feux de pelotons. Les victimes tombent comme des épis sous la serpe des moissonneurs; on ramasse les cadavres et on les entasse en morceaux autour de la statue qui se trouve sur la place Saint-Charles, la statue d'Emmanuel Philibert; le piédestal disparaît derrière les corps, et bientôt la pyramide humaine s'élève jusqu'à la tête de bronze. Digne hécatombe offerte à l'ombre de ce roi par un autre roi de la maison de Savoie! Le 23, le peuple, décidé à vaincre ou à mourir, allait recommencer la lutte et menaçait le palais du roi. Alors le prince de Carignan se rendit auprès de Victor-Emmanuel pour lui exposer les dangers que courait la monarchie si la lutte se prolongeait et si le roi ne donnait pas une satisfaction au peuple. Victor-Emmanuel céda aux instances du prince; le ministère Minghetti tomba dans le sang qu'il avait fait verser, les troupes furent ramenées à leurs casernes, et la tranquillité se rétablit à Turin.

Une autre guerre se préparait, mais cette fois une nouvelle puissance entrait en ligne, la Prusse; un gouvernement hérétique allait revendiquer la suprématie sur l'empire d'Autriche pour la direction des peuples et des affaires de l'Allemagne. L'Italie se fit l'alliée de la Prusse et ouvrit les hostilités contre l'Autriche pour la revendication de la Vénétie. On était en 1866. Garibaldi fut appelé et chargé d'organiser un corps de volontaires. En trois jours plus de cent mille Italiens vinrent se faire inscrire sur les

registres d'enrôlement. Le roi s'effraya de ce prestige qu'exerçait le vaillant condottiere sur les masses, le ministère fit suspendre les enrôlements et apporta mille entraves dans l'organisation des légions, leur équipement et leur armement, jusqu'à refuser de leur fournir des canons. La Marmora, le général en chef de l'armée italienne, se fit battre honteusement par les Autrichiens et fut obligé de se retirer derrière Brescia, que couvrait Garibaldi et son corps de volontaires. L'amiral italien éprouva également une cruelle défaite à Lissa, dans une rencontre de sa flotte avec la flotte autrichienne. Malgré ces revers, Victor-Emmanuel eut sa part dans les dépouilles de l'Autriche vaincue à Sadowa par la Prusse. L'empereur d'Autriche fut contraint de céder la Vénétie; mais au lieu de faire la cession directe au roi Victor-Emmanuel, il se dessaisit de tous ses droits sur cette province en faveur de l'empereur Napoléon, qui la rétrocéda au roi d'Italie. La reprise de possession de la Vénétie, dans ces conditions, était un outrage pour la démocratie italienne. Le roi subit l'affront et accepta la province des mains de Napoléon. Mais restaient encore soumises au joug du pape les provinces de l'ancien patrimoine de saint Pierre et Rome, la ville éternelle. Mazzini et Garibaldi, unis dans une pensée commune, l'entier affranchissement de l'Italie, se concertèrent pour l'exécution du plan qui avait pour but la conquête de Rome. Ils différaient d'opinion sur les moyens d'attaque; Mazzini voulait faire éclater le mouvement à l'intérieur et renverser le gouvernement dans Rome même; Garibaldi jugeait qu'il serait plus facile de fomenter l'insurrection dans les provinces du patrimoine et, ce résultat atteint, de se porter sur la ville sainte et de l'enlever. Garibaldi comptait aussi sur l'appui tacite ou avoué de l'armée italienne; il espérait pouvoir l'entraîner dans l'attaque de Rome comme il avait fait lors de l'invasion du royaume de Naples, où l'armée piémontaise avait pris position contre la volonté du roi. Le plan de Garibaldi fut définitivement adopté. Mazzini envoya des fonds à Garibaldi pour qu'il pût organiser un corps de volontaires. Le général se rendit à Genève et prit toutes ses dispositions pour assurer le succès de l'expédition. Puis il se mit à la tête de ses troupes et entra sur le territoire piémontais. Mais, cruelle déception! arrivé à Sinalunga, il se trouva en face des troupes du roi d'Italie; ses partisans furent obligés de céder devant des forces supérieures, lui-même fut arrêté et conduit comme prisonnier à la citadelle d'Alexandrie, d'où il fut dirigé sous bonne escorte à Gênes et embarqué pour Caprera avec injonction de ne pas sortir de l'île que gardait la flotte italienne.

Garibaldi parvint cependant à déjouer la surveillance dont il était l'objet et passa à travers les navires croiseurs dans une barque et sous le costume de matelot; il se rendit à Florence et de là gagna la frontière romaine où se réunissaient ses légionnaires isolément ou par petits groupes. Sur l'invitation des députés Guerzoni et Cucchi qui s'étaient introduits dans Rome et qui croyaient le peuple disposé à se lever, Henri Cairoli essaya de pénétrer dans l'intérieur de la ville à la tête de soixante-dix braves. Le mouvement populaire n'eut pas lieu, les intrépides volontaires se trouvèrent enveloppés par les troupes

papales et furent tués jusqu'au dernier. Mais la revanche ne s'est pas attendue longtemps.

Garibaldi ayant pu franchir les obstacles qui le séparaient des siens, s'était mis à leur tête; il se porta sur Monte-Rotondo, ville du patrimoine qui rendrait un corps de l'armée papaline, et, après un combat meurtrier, força la garnison de capituler et prit possession de la ville. De là il marcha sur Tivoli, dont il s'empara. Le général était donc aux portes de Rome et — sans nul doute — c'en était fait du gouvernement pontifical. Alors intervint l'armée française, et, cette fois encore, le gouvernement de Satan fut sauvé. L'aveu de la défaite certaine, complète de l'armée papaline, ressort des termes mêmes du rapport du général en chef des troupes mercenaires du pontife.

« Le général Herman Kansler, commandant en chef les troupes pontificales, à Sa Sainteté :

« Très saint père,

« Les bandes de Garibaldi, enhardies par leur victoire de Monte-Rotondo, avaient poussé leurs avant-postes jusque sous les murs de Rome, et menaçaient la ville et ses environs, tentant de prêter secours aux nombreux sicaires introduits furtivement dans la capitale pour la rendre, elle aussi, victime de leurs sacrilèges intentions. Il était donc urgent de frapper sur ces bandes un coup décisif, afin d'en réprimer l'audace toujours croissante. C'est dans ce but que je résolus de combattre les Garibaldiens à l'endroit même d'où ils se vantaient de vouloir partir pour marcher à la conquête de Rome. Instruit de mon projet, le général en chef commandant le corps expéditionnaire français, comte de Faily, manifesta le désir de nous appuyer avec une colonne de ses troupes; elle devait surtout nous garantir contre toute surprise de la part des autres bandes qui se trouvaient réunies déjà en grand nombre à Tivoli, et qui, averties à temps, auraient pu tomber sur nos derrières pendant que l'on opérerait sur Monte-Rotondo. La colonne pontificale et la colonne française réunies formaient un corps d'armée de cinq mille hommes. Nous sortîmes de Rome à quatre heures du matin par la porte Pie, nous dirigeant au delà du pont Nomentano sur la route qui conduit à Mentana. L'ennemi que nous allions attaquer avait pris position. Il se tenait sur la défensive, et, loin de se disposer à battre en retraite, il préparait un mouvement de concentration sur Tivoli. Prévenu de la marche de nos colonnes, il se mit en mesure de nous tenir tête. Les barricades trouvées tant à Mentana qu'à Monte-Rotondo, et ses postes avancés, prouvèrent évidemment qu'il s'était retranché dans des positions assez fortes pour nous attendre et nous résister. A midi trois quarts environ et à quatre kilomètres de Mentana, l'avant-garde rencontra les premiers postes garibaldiens, et la bataille s'engagea. Nous étions repoussés sur tous les points.

« Il était déjà trois heures et demie, notre réserve était presque épuisée. »

[Sous cette phrase ambiguë, le général Kansler laisse assez comprendre que la situation des troupes papalines était désespérée et leur déroute certaine; les Garibaldiens avaient repoussé et écrasé leurs

ennemis, la victoire était à eux, et Rome devenait le prix de leur glorieux combat.]

« Je fis demander alors à M. le général de Pollés de nous appuyer. Les soldats français, qui jusqu'à ce moment avaient assisté impatiemment à nos progrès, s'élançèrent avec leur valeur habituelle sur les lignes ennemies qui cherchaient à nous envelopper. Les Garibaldiens, repoussés partout, s'enfermèrent dans Mentana que notre artillerie bloqua de toutes parts. J'attends le lendemain pour en finir en donnant l'assaut; j'espérais que l'ennemi se rendrait plutôt que d'affronter un assaut qui ne pouvait que lui faire subir un échec beaucoup plus sérieux. En effet, le 4 au matin, on amenait au quartier général un parlementaire qui proposait la reddition de Mentana, demandant que les Garibaldiens pussent se retirer avec armes et bagages. Ces conditions furent naturellement refusées. Cependant les Français avançaient dans le village de Mentana en faisant un grand nombre de prisonniers. »

Les troupes françaises étaient munies d'armes à feu d'un système nouveau, dit Chassepot, du nom de l'inventeur, meurtrières, terribles, et d'une supériorité marquée sur les anciens fusils qui étaient aux mains des légionnaires de Garibaldi. S. M. Napoléon III avait écrit au général en chef de l'armée d'occupation, comte de Faily, de l'instruire du résultat des essais qu'il aurait à en faire sur les bandes de Garibaldi. Le général de Faily, suivant les ordres qu'il avait reçus, ayant à rendre compte de l'action de Mentana, écrivit à son souverain que *les chassepots avaient fait merveille!* La bataille avait eu lieu dans la journée du 3 novembre. Garibaldi s'était retiré sur Terni avec le gros de ses troupes. Les autorités italiennes le firent conduire à Varignano, puis à Florence, avec ses deux fils. Les légionnaires avaient déposé leurs armes entre les mains de Ricotti, commandant en chef de l'armée italienne, qui avait passé la frontière, mais n'avait pas osé prêter secours à ceux qui combattaient et mouraient pour la patrie commune, retenu par les instructions du ministère Menabrea. Le gouvernement italien se décida néanmoins à formuler une sorte de protestation contre les agissements de la France, dans une note ainsi conçue :

« Florence, 7 novembre 1867. — Au ministre d'Italie, à Paris :

« Lorsque nous avons lait occuper par les troupes italiennes quelques points du territoire pontifical, nous avions un but qui est atteint. En effet, partout les troupes royales ont été accueillies avec reconnaissance par les populations. Dans beaucoup de localités non occupées par nos troupes, les populations ont fait des plébiscites et voté leur annexion au royaume. Mais le gouvernement a refusé d'en accepter le bénéfice, fidèle à la parole donnée que sa détermination de passer la frontière ne le conduirait à aucun acte d'hostilité. L'invitation faite aux volontaires de se retirer n'ayant pas été écoutée par le général Garibaldi, les troupes franco-pontificales ont attaqué et battu les volontaires, qui sont rentrés dans le royaume, où ils ont été désarmés. Garibaldi est retenu au Varignano. Les périls qui menaçaient l'Etat pontifical ont donc cessé. Le gouvernement a fait rentrer ses troupes sur le territoire du royaume. Le

gouvernement italiens, de son côté, a pris, par sa circulaire du 25 octobre, l'engagement solennel de se retirer du territoire pontifical aussitôt qu'il serait évacué par les volontaires et que la sécurité y serait rétablie. Ces conditions sont déjà réalisées. Confiant dans la parole de la France, nous attendons que le gouvernement impérial laisse cesser une intervention qui, en se prolongeant, deviendrait un obstacle à un arrangement durable.

Le pape donne le spectacle d'un gouvernement qui, pour se maintenir, paye une armée composée d'individus de la pire espèce, recrutés de tous les pays, et se croit obligé de recourir à l'intervention étrangère. Un sincère accord avec l'Italie ferait disparaître tout péril pour le saint-siège et assurerait la pérennité contre de nouvelles effusions de sang, en donnant un gage pour le maintien de la paix.... »

Mazzini, à la nouvelle de la défaite de Mentana, lança une proclamation au peuple italien, où se reflète son ardent patriotisme et dans laquelle éclate son indignation contre le roi d'Italie.

« Le roi qui appelle l'invasion dans son pays est un roi déchu, ou la nation qui supporte ce roi est une nation avilie... Vous ne pouvez plus attendre de la monarchie que dommages, honte et perfidie. Hâtez-vous de vous séparer d'elle, si vraiment vous voulez le salut de l'Italie!... Rome est à nous; Dieu et les hommes le proclament. C'est de Rome que nous tenons cette langue qui témoigne de notre fraternité. Notre histoire a sa source dans Rome. C'est à Rome que se trouvent les racines des traditions auxquelles nous devons d'être une nation. Dix siècles de souverains glorieux ont consacré son titre de mère de l'Italie et de centre de notre unité. C'est de Rome que nous avons donné la loi au monde, la première fois du Capitole et la seconde fois du Vatican; jadis le siège de la vie, aujourd'hui profané par l'impuissance et l'impotence.

« Une poignée d'invasisseurs étrangers sont descendus sur nos rivages pour nier ce dogme, pour vous déclarer une seconde fois, à vous et à toute l'Europe, que Rome appartient à la France, que c'est la France qui décide de son sort.

« Il n'y a pas un seul pays en Europe qui endurât une pareille insulte. Et vous, l'endurerez-vous? O Italiens! sonnez le tocsin, et qu'il soit le signal d'une guerre nationale contre les envahisseurs. Mais pour que la guerre soit nationale, pour que vous ayez des armes, des munitions, de l'argent, des chevaux, des volontaires, des soldats, des bases d'opération et des chefs d'une fidélité à toute épreuve, audacieux, tenaces et capables, il faut d'abord que vous affranchissiez votre pays, que vous vous débarrassiez du gouvernement qui vous déshonore et vous trahit. C'est de l'insurrection que la guerre doit sortir.

« En présence des faits accomplis, toute illusion est un crime ou une folie. Notre gouvernement monarchique aurait pu profiter d'un appel parti de Rome. Il ne l'a pas voulu. Notre gouvernement monarchique aurait pu devancer les Français à Rome. Il ne l'a pas fait.... Notre gouvernement monarchique a emprisonné deux fois le général Garibaldi; il a choisi le moment de l'intervention étrangère pour former un ministère semi-clérical hostile à toute li-

berté; il n'a passé la frontière pontificale que pour rendre au gouvernement du pape les populations qui avaient appelé l'Italie par leurs plébiscites; il a assisté sans émotion au massacre de nos frères italiens; à l'approche des Français, il s'est retiré des positions qu'il avait occupées; il a renié Rome, l'Italie et l'honneur de notre drapeau.... Si vous voulez sauver votre patrie, hâtez-vous donc de séparer ses destinées de celles de ce gouvernement. Libres alors, délivrés de toute défiance, de toute crainte de trahison, jetez-vous dans la lutte et soyez vainqueurs. En 1792, la France ne comptait comme vous que vingt-cinq millions d'habitants lorsqu'elle jeta le gant à la face des rois ligués contre elle, et la France fut victorieuse.

« Nous autres, républicains, en 1849, nous n'avions pour nous que Rome, lorsque nous avons tenu trente mille Français en échec.

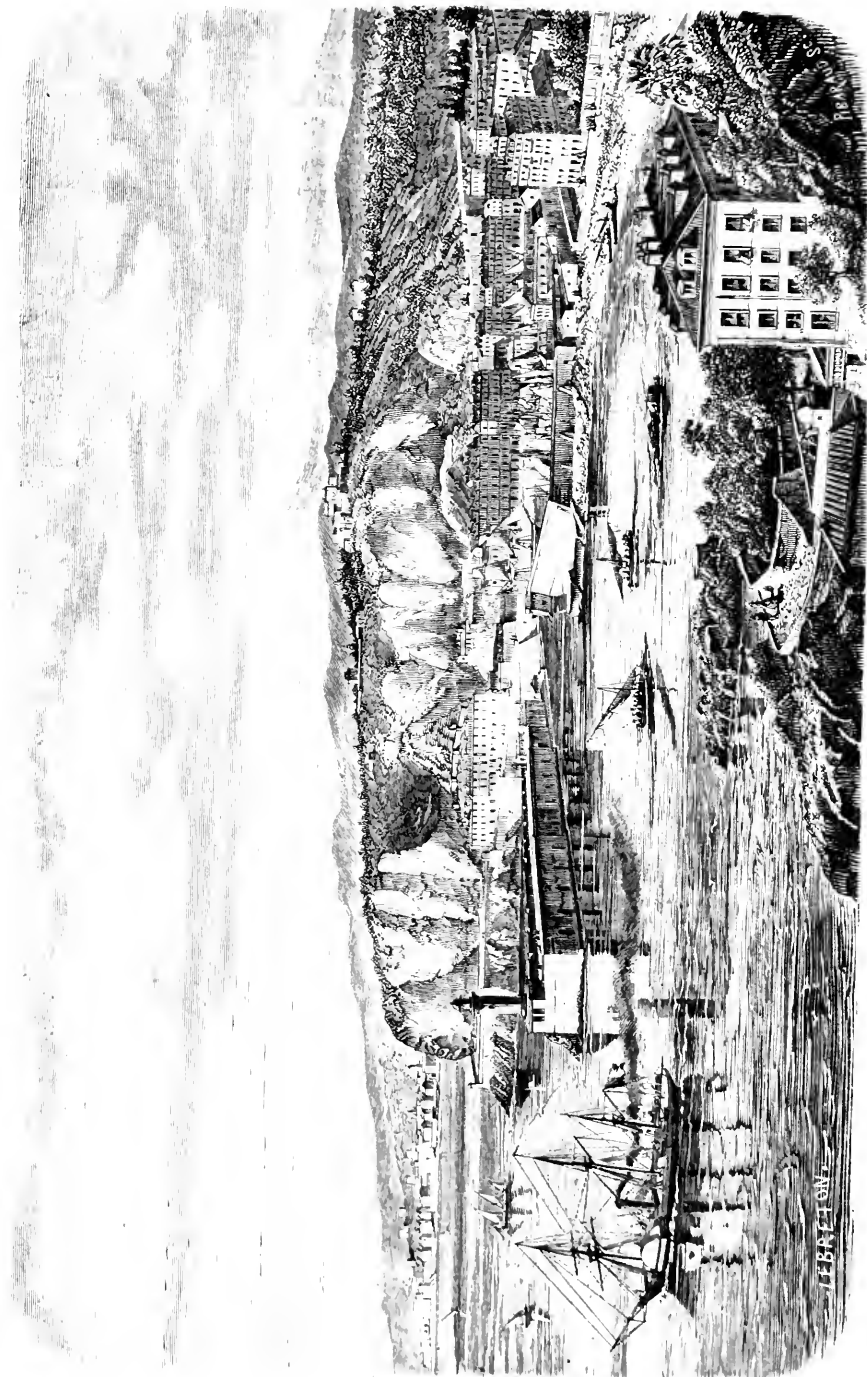
En 1868, Garibaldi se décida à rompre avec la monarchie qu'il regardait comme impuissante pour accomplir le programme national de l'unité; il se rallia au parti républicain et donna les explications de sa nouvelle attitude dans une lettre restée célèbre adressée à ses électeurs de la Gallura, qui pour la seconde fois l'avaient nommé député au Parlement italien.

« Si jamais il y eût une circonstance propre à m'embarasser, c'est ma réélection; je me trouve placé entre les sympathies affectueuses que j'ai pour les populations qui me sont chères et que je voudrais servir au prix de ma vie, et la répugnance d'approcher d'un gouvernement qu'on pourrait appeler « la négation de Dieu. »

« Anciens républicains par principes et de fait, mes amis et moi nous avions accepté de bonne foi la monarchie; nous ne lui demandions pas autre chose que d'améliorer la condition du peuple, de maintenir sa dignité intacte vis-à-vis des puissants de la terre et du vampire qui nous opprime depuis des siècles.

« Tolérant par nature, je n'aime pas à prononcer des paroles amères, et certes, j'aurais respecté un gouvernement quelconque qui eût fait le bien; mais fait-il le bien le gouvernement qui régit aujourd'hui l'Italie? Qu'attendre d'un gouvernement qui ne sait que commettre des exactions, dilapider la substance du peuple, et se faire l'agent d'une puissance étrangère? Et pour rendre honneur à la vérité, ne faut-il pas dire que la conduite de ce gouvernement dans les derniers événements de la campagne romaine a été une série de trahisons?

« Pendant que nos gouvernants me retenaient prisonnier à Caprera, ils ourdissaient une trame odieuse pour se débarrasser des braves volontaires qui marchaient sur Rome; ils leur persuadèrent qu'il suffirait d'entrer dans la ville et de tirer quelques coups de fusil pour s'en rendre les maîtres et voler au Capitole. De là l'erreur dans laquelle sont tombés les malheureux Romains et les immortels soixante-dix, conduits par l'héroïque Cairoli. Moi, qui connais la fausseté de ces exploiters du peuple, j'ai douté de leur généreuse pensée, et tremblant pour le sort de mes braves compagnons, j'ai donné l'ordre à Cairoli de se replier sur nous vers la frontière; mais il était trop tard. Ma première disposition sur le territoire romain ne fut pas exécutée, mon message



Nor. — La ville du sud et de l'ouest.

n'étant pas parvenu à Cairola, et je me trouvai sur les lieux après la terrible catastrophe.

« Après ma fugue de Caprera, je trouvai le mouvement commencé, mes amis et mes fils engagés ; je courus à la frontière pour avoir l'honneur de participer à la plus belle, à la plus splendide, à la plus généreuse des entreprises : le renversement du gouvernement de Satan.

« Le 22 octobre, je passai la frontière. Le 23, j'avais rejoint le corps de Menotti. Le 25, nous attaquâmes Monte-Rotondo. Le 26, nous avions fait replier l'armée papale dans l'enceinte de Rome. Cette armée, par peur, faisait sauter les ponts derrière elle ; et nous arrivâmes sous les murs de la vieille métropole du monde, repaire de tout ce que la famille humaine a de plus hideux, et en même temps la plus grande des gloires italiennes, enfin notre capitale, sans laquelle l'Italie n'est pas l'Italie, mais un corps sans tête, une chose informe à faire rire de pitié.

« Le 3 novembre, cette poignée de jeunes gens qu'un gouvernement, que je rougis d'appeler italien, non-seulement abandonnait, mais vendait, non-seulement n'assistait pas, mais encore spoliait de ses fusils, de ses munitions et de son pain, combattait à Mentana. Cette poignée de jeunes gens volés et trahis étaient de ceux qui avaient enrichi les arsenaux de l'Etat avec plus de matériel qu'ils n'en avaient jamais possédé. Cette poignée de jeunes gens, dépourvue du matériel le plus nécessaire au soldat qui combat, lutta à Mentana, une demi-journée, contre deux armées, et demeura un instant maîtresse du champ de bataille. »

Malgré la victoire de Mentana, en dépit des merveilles des chassepots français, il était facile de prévoir que la chute du pouvoir temporel du pape devait s'accomplir et dans un temps prochain. L'opposition républicaine dans l'Assemblée française réclamait avec énergie et insistance le rappel des troupes de Rome et le terme d'une intervention qui durait depuis vingt ans ; le ministre Rouher répondait insolemment : « L'Empereur ne retirera pas ses troupes de Rome, jamais ! jamais ! jamais ! »

Les événements sont plus forts que les hommes, et l'avenir devait se charger de donner au ministre de l'Empire un cruel et éclatant démenti.

Pie IX trônait toujours dans l'omnipotence du pouvoir temporel et spirituel sur Rome et les provinces du patrimoine qu'il avait pu retenir sous le joug. Une pensée surgit alors dans son cerveau. Pensée grandiose, suivant Sa Sainteté, capable de rendre au saint-siège son ancien prestige, d'augmenter sa puissance, par suite, de rétablir sa domination sur les provinces qui avaient été détachées des Etats de l'Eglise, peut-être même capable de lui assurer la possession de l'Italie entière. Le saint-père songea à se faire attribuer un privilège inouï, à se faire reconnaître une vertu surhumaine, l'omniscience, à se faire proclamer infaillible ! Être représentant de Dieu, vice-dieu sur cette terre, ne suffisait plus à son ambition ; il désira passer dieu, à l'instar des empereurs romains du Bas-Empire ; il voulut que les hommes lui décernassent la qualité la plus sublime, celle qui n'avait été reconnue jusqu'alors qu'à la divinité, l'infailibilité. Le pontife s'en ouvrit à ses confidents, aux Jésuites, aux prélats romains ;

et comme les uns et les autres étaient d'avance gagnés à sa cause, ne trouvant que des approbateurs, il résolut de passer du projet à la réalisation ; il convoqua en concile tous les évêques de la chrétienté. Le gouvernement français essaya de présenter quelques observations sur la prétention nouvelle soulevée par la cour de Rome ; il n'en fut pas tenu compte. Emile Ollivier, alors ministre des affaires étrangères de Napoléon III, écrivit à l'ambassadeur français la lettre suivante :

« Monsieur l'ambassadeur,

« Le gouvernement de l'Empereur ne s'est pas fait représenter auprès du concile, quoique ce droit lui appartienne en sa qualité de mandataire des laïques dans l'Eglise. Pour empêcher que les opinions excessives ne devinssent des dogmes, il a compté sur la sagesse des évêques et sur la prudence du saint-père. Pour défendre nos lois civiles et politiques contre les empiétements de la théocratie, il a compté sur la raison publique, sur le patriotisme des catholiques français, et sur les moyens ordinaires de sanction dont il dispose. Il s'est conséquemment préoccupé de ce qu'à d'auguste une réunion de prélats assemblés pour décider de grands intérêts de l'âme et de la foi, et ne s'est donné qu'une mission : assurer et protéger l'entière liberté du concile. Averti par les bruits de l'Europe des dangers que certaines propositions imprudentes feraient courir à l'Eglise, désireux de ne pas voir augmenter les forces d'agression organisées contre les croyances religieuses, il est sorti un moment de sa réserve pour donner des conseils et présenter des observations. Le souverain pontife n'a pas cru devoir écouter nos conseils ni accueillir nos observations. Nous n'insistons pas et nous rentrons dans notre attitude d'abstention et d'attente. Vous ne provoquerez et n'accepterez désormais aucune conversation, soit avec le pape, soit avec le cardinal Antonelli, sur les affaires du concile. Vous vous bornerez à vous renseigner, à vous tenir au courant des faits, des sentiments qui les ont préparés ou des impressions qui les ont suivies. Veuillez dire à nos évêques français que notre abstention n'est pas l'indifférence ; c'est pour eux du respect, c'est surtout de la confiance. Leur défaite serait bien amère, si par son intervention le pouvoir civil ne l'avait pas empêchée, et leur victoire aura tout son prix s'ils ne la doivent qu'à leurs propres efforts et à la force de la vérité. »

Sept cent cinq Pères avaient répondu à l'appel du pape, cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, abbés mitrés et chefs d'ordres religieux ayant rang d'évêques. L'ouverture du concile eut lieu dans une vaste salle du Vatican. Le pape voulut recevoir ses hôtes magnifiquement. Les évêques pauvres furent logés au Vatican, et défrayés de toutes leurs dépenses sur le trésor apostolique ; ils recevaient en outre dix ou quinze francs par jour de solde pour eux et leurs domestiques, selon leur grade dans la hiérarchie religieuse. Le pape tenait à avoir sous la main les prélats besogneux. Il était important pour Sa Sainteté de les isoler des intrigues et de les empêcher de se mêler aux conciliabules des opposants ; car, il faut le dire, la proposition du pontife relativement à son infailibilité avait rencontré une très-vive opposition dans

le concile comme au dehors, et on pouvait craindre de la voir rejetée par les Pères, si on laissait les réfractaires gagner du terrain. L'ambassadeur d'Autriche, à l'instar de celui de France, avait remis au cardinal Antonelli, ministre de Sa Sainteté, une note condamnant en termes nets et précis le dogme nouveau. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, avait exposé les motifs de son opposition dans une épître qui, sous les formes les plus respectueuses, démolissait pièce à pièce l'échafaudage des raisonnements invoqués en faveur du dogme, et qui se terminait ainsi : « En déclarant le pape infallible, le déclarera-t-on impeccable ? Non. La déclaration qu'on provoque ne devant rien ajouter ni retrancher à ce qui est, à ce qui fut, ce qui s'est vu déjà se pourra voir encore. Or, on a vu, il faut le dire avec respect, avec tristesse, mais il faut le dire, on a vu dans cette longue et incomparable série de pontifes romains quelques papes, en petit nombre, mais enfin il y en a eu, des papes qui se sont montrés faibles, des papes ambitieux, entreprenants, confondant le spirituel et le temporel, affectant des prétentions dominatrices sur les couronnes. N'est-il pas inutile, et j'ajouterais très-dangereux, de réveiller de tels souvenirs ? Certes, ce n'est pas moi qui les réveille : mais pourquoi d'imprudents avocats de la papauté se donnent-ils tous les jours la triste mission de les réveiller et de les envenimer ? »

Deux partis bien distincts s'étaient formés dans le concile : celui des infallibilistes, qui soutenait le projet de dogme présenté par le pape, et celui des anti-infallibilistes, qui comptait dans son sein les prélats les plus marquants par leur savoir et par leur éloquence. Mais la faction de Pie IX était la plus nombreuse ; elle disposait des voix des 276 évêques italiens ; 143 appartenaient aux Etats pontificaux, et se trouvaient sous la dépendance immédiate du saint-père, 65 napolitains, 13 pour la Sicile et Malte, 19 pour la Toscane et Modène, 25 pour le Piémont et la Sardaigne, 8 pour la Vénétie et 3 pour la Lombardie ; c'était un fort appoint pour le vote général, mais ce n'était pas la majorité. Malgré sa confiance dans les inspirations du Saint-Esprit pour compléter le nombre de ses partisans, le pape jugea à propos d'intervenir dans la question et de manœuvrer de manière à assurer le triomphe du dogme de l'infaillibilité. Il manda auprès de lui les évêques qui se montraient incéds, hésitants, pour les admonester ; il distribua à propos les menaces et les promesses ; aux ambassadeurs, il laissa entrevoir la possibilité de gravir un échelon de plus dans la hiérarchie ecclésiastique, ou même d'obtenir un chapeau de cardinal ; enfin il travailla tant et si bien qu'il put considérer le succès comme certain, et avoir gagné la majorité à sa cause. Mais il comprit aussi qu'il devait se hâter et enlever le vote de haute lutte, la fortune ayant parfois d'étranges retours. On distribua, par son ordre, aux membres du concile le *schema*, c'est-à-dire le libellé des articles ou *schemata*, sur lesquels les Pères devaient délibérer ; le *schema* se composait de cinquante et un articles. Il fut décidé dans les conseils du saint-père que les discussions et délibérations devaient être terminées dans la période de dix jours, et cette décision fut signifiée à l'assemblée. Les évêques opposants se prononcèrent contre la mesure qui

limitait à une période de jours aussi courte les délibérations sur un sujet aussi grave que l'adoption du dogme qui était en question et qui exigeait, selon eux, de la part des Pères, un long et sérieux examen. La majorité vota conformément aux volontés du pape, et on passa à la discussion des articles du *schema*. Il était posé en principes, dans le *schema*, que le privilège de l'infaillibilité embrasse non-seulement toutes les vérités révélées, mais généralement aussi tout ce qui est nécessaire pour les expliquer, les définir, les affirmer et surtout les défendre contre les erreurs des hommes et d'une fausse science. Ce qui équivalait à dire que l'infaillibilité de l'Eglise s'étend sans limites assignables sur le domaine de la science et de la philosophie. De plus, sous l'empire de l'infaillibilité, se trouvaient encore les mœurs, et sous cette dénomination élastique, les ultramontains comprenaient tous les actes de la vie civile, sociale et politique, et ceux de la vie religieuse proprement dite.

Le pouvoir attribué au pape dans ce même *schema* pour le gouvernement général de l'Eglise n'était pas moins illimité et absolu. Au chapitre où se trouvent exposés les droits et privilèges attachés à sa primauté, on enseignait que le pontife romain avait reçu de Jésus Christ, dans la personne de Pierre, prince des apôtres, une puissance pleine, ordinaire et immédiate sur l'Eglise universelle, et sur chacune des Eglises particulières, sur tout le corps des pasteurs et sur chacun des pasteurs ; de plus, qu'il est le père, le docteur et le juge suprême de tous les chrétiens. Partant de ces données, on affirmait le droit du pape à communiquer librement et sans aucun contrôle du pouvoir civil, avec les pasteurs et les troupeaux de l'Eglise universelle, et on condamnait ceux qui prétendent qu'on peut appeler de ses jugements au concile général, comme d'une autorité supérieure au souverain pontife romain.

L'archevêque autrichien, Schwartzemberg, prit la parole dans la séance du 22 mars et fit la critique des articles qui étaient soumis à l'examen des Pères ; il osa même blâmer les formules intolérantes dont il y était fait usage à l'égard des protestants. « Ce n'est pas le moment, disait le prélat, de lancer des anathèmes contre les protestants en masse. Au lieu de les gagner à la foi, on va les éloigner... Beaucoup d'entre eux sont des modèles de vertu et de la vertu la plus éclairée. L'humanité entière reconnaît leur mérite et en est reconnaissante. Elle prendra parti pour eux. Nous ne sommes pas dans une crise où il convienne d'aigrir les discussions. Il faut pacifier, réconcilier et montrer que l'unité n'est pas au delà des espérances de ce monde. » Ces sages paroles excitèrent un violent tumulte parmi les partisans de l'infaillibilisme, la voix de l'orateur fut couverte par les vociférations de la majorité des membres de l'assemblée, l'archevêque fut rappelé à l'ordre par le président et contraint de renoncer à la parole, même de sortir de l'assemblée. Mais il fut remplacé par un autre prélat allemand, Mgr Strössmayer, qui reprit la thèse de l'orateur censuré : « Nous ne sommes plus au seizième siècle où catholiques et protestants étaient en guerre ouverte. Vos anathèmes outrageants ne gagneront pas un seul protestant. Parmi les protestants, il y a beaucoup d'hommes de foi pure, de pro-

fondes et solides convictions. Malheureusement ils ne peuvent s'entendre avec nous sur quelques points de doctrine, mais ce sont des modèles de probité et d'honneur. L'intérêt du concile lui commande de chercher à concilier, et pour cela, il faut beaucoup de délicatesse et de modération. » Le cardinal Capalti, qui présidait la séance, s'écria : « Je vous rappelle à l'ordre ! » Mgr Strossmayer continua sans s'émouvoir, et fut une deuxième, puis une troisième fois rappelé à l'ordre. Sa vigueur s'en accrut. Le cardinal Capalti, rendu furieux, lui commanda de se taire. Mgr Strossmayer répliqua au président qu'il n'obéirait pas à son insolente injonction, qu'il ne voulait pas être rappelé à l'ordre quand il était dans la question. « Je proteste, ajouta-t-il, contre ces rappels à l'ordre, qui sont eux-mêmes contraires à l'ordre et attentatoires à la liberté de discussion. » Alors tous les évêques qui siégeaient à côté de Mgr Strossmayer se levèrent, applaudissant de la parole et du geste. Tous les Américains se levèrent également en signe d'approbation. Beaucoup d'Italiens et d'Espagnols se joignirent à eux. Mais les ultramontains protestèrent, et, au milieu d'une confusion inexprimable, ils vociférèrent des cris de : Vive Pie IX ! Vivent les cardinaux présidents ! Le cardinal Patrizzi, secrétaire du concile, prit ensuite la parole pour calmer les courages émus, comme dit Bossuet ; mais on ne l'écouta pas. On était tout entier à l'effet produit par MM. Schwatzenberg et Strossmayer. Après cette séance, douze évêques américains, suffisamment édifiés sur l'indignité de certains membres du concile, quittèrent Rome immédiatement.

Le lendemain 23, Mgr Strossmayer, en entrant au concile, reçut les félicitations de plusieurs évêques français, et celles de prélats d'autres nations. Le jeudi 24, Mgr Dubreuil, évêque d'Avignon, dans un discours très-fleuré, correct et incisif, reprit la thèse des prélats allemands sur l'inutilité des anathèmes ; cette fois les ultramontains n'osèrent pas l'interrompre. Mgr Strossmayer déposa ensuite entre les mains du président une protestation contre les violences dont il avait été l'objet. Il prit de nouveau la parole, et posa cette question : « Une majorité peut-elle faire un dogme ? Si oui, c'en est fait du prestige de l'unanimité des conciles, et ce n'en est pas moins fait du dogme de l'infailibilité ; car si le pape a été décrété infailible par la majorité, il ne l'était donc pas avant, malgré les paroles de Jésus-Christ : « Tu es pierre » et sur cette pierre je bâtirai mon Église, etc. » Si non, c'est encore bien pis. » Tous les évêques allemands et beaucoup d'évêques français déclarèrent qu'ils se rangeraient à l'opinion de leur collègue.

Mgr Hassan, prélat arménien, exprima à son tour quelques doutes sur la nécessité d'un dogme nouveau dans l'Église, lorsque déjà les dogmes anciens étaient si nombreux. Sa Sainteté manda, dès le lendemain, le prélat récalcitrant au palais, le chapitra à huis clos pour le faire revenir à d'autres sentiments ; puis, ne pouvant vaincre sa résistance, Pie IX s'emporta contre lui en paroles violentes, frappa du poing sur sa table et le saisit par la robe. L'évêque arménien eut grand-peine à s'arracher des étreintes du pape ; il s'esquiva du cabinet de Sa Sainteté tout tremblant et conta l'aven-

ture. Un autre prélat d'Orient qui avait également prononcé un discours contre l'infailibilité fut l'objet d'une arrestation, en plein jour, par la police, dans la via Giulia. L'évêque résista. Il fut maltraité, mis en sang. Ses coreligionnaires accoururent à son aide. Il s'ensuivit une mêlée. Passait d'aventure en ce moment un autre évêque d'Orient, en voiture. Voyant son confrère blessé, il descend de son carrosse, proteste. La police le maltraite aussi. Il reçoit un coup de poing dans le nez ; sa figure est en sang. Cet acte de brutalité accompli, les agents de la police se retirent, et il put emmener son confrère dans sa voiture pour le conduire d'abord à l'ambassade de France pour dénoncer les violences de la police pontificale, puis chez l'ambassadeur turc, Rustim-Bey.

Enfin, à l'une des réceptions au palais pontifical, un vieil archevêque plus âgé que Pie IX de quelques années, ayant osé hasarder quelques observations sur le dogme nouveau, le pontife qu'irritait à l'extrême toute espèce de résistance à ses volontés, lui répondit durement : « Il vous sied bien à vous qui avez les deux pieds dans la tombe de me faire de l'opposition ; sortez de mon palais, je vous exile. — Je vous obéis, saint-père, répliqua le vieux prélat en s'inclinant respectueusement ; mais avant de partir, permettez-moi de vous dire que si le concile vous déclare infailible, il ne vous rendra pas immortel ; si j'ai les deux pieds dans la tombe, vous y avez au moins une main. » Pie IX ne sut que répondre. Le pauvre archevêque sortit de la salle de réception, mais il n'alla pas en exil ; les conseillers du pape obtinrent que l'ordre fût révoqué, en lui faisant comprendre de quel ridicule il se couvrirait en y donnant suite.

Des discussions théologiques menées avec cette vigueur ne pouvaient manquer d'aboutir au succès ; aussi la majorité des Pères enleva-t-elle le dogme de l'infailibilité en dépit des oppositions. Voici le texte de ce curieux document que nous transmettons à la postérité : « Le pontife romain ne peut errer lorsqu'il définit les choses de la foi et des mœurs. La sainte Église romaine possède la pleine et suprême primauté et souveraineté sur l'Église catholique tout entière. Elle reconnaît en toute vérité et humilité avoir reçu cette prérogative avec la plénitude de la puissance de Notre Seigneur lui-même, dans la personne de saint Pierre, le prince des apôtres, dont le pontife romain est le successeur. Et comme, avant toutes choses, elle a l'obligation de défendre la vérité de la foi, c'est par son jugement que doit être définie toute question qui s'élève par rapport à la foi. — Deuxième concile de Lyon. — La parole de Notre Seigneur Jésus-Christ disant : « Tu es pierre, etc. », ne peut être démentie, et cette parole a été vérifiée par les faits, car le siège apostolique a toujours conservé sans souillure la religion catholique et proclamé la sainte doctrine, selon la formule du pape Hormisdas souscrite par les évêques orientaux. En conséquence, nous, Pie IX, *sacro approbante concilio*, nous enseignons et nous définissons comme dogme de foi que, par l'assistance de Dieu, le pontife romain à qui il a été dit par Notre Seigneur lui-même, en la personne de Pierre : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas », ne peut errer lorsque, exerçant la charge de suprême docteur de tous les chrétiens, il définit en

vertu de sa propre autorité ce qui doit être tenu par toute l'Eglise en matière de foi et de mœurs, et nous enseignons que cette prérogative de « l'inerrance » ou de « l'infailibilité » du pontife romain embrasse les mêmes objets auxquels s'étend l'infailibilité de l'Eglise. Que si quelqu'un — ce qu'à Dieu ne plaise! — osait contredire à cette définition, qu'il sache que par là il s'écarte de la vérité de la foi catholique et de l'unité de l'Eglise romaine. »

La proclamation du schéma fut aussitôt suivie du dépôt sur le bureau du président du concile d'une protestation signée par un grand nombre de prélats. Dans ce manifeste, les membres de la minorité s'élevaient contre le dogme de l'infailibilité, critiquant les formes de la procédure qui avaient été suivies dans les débats, comme étant contraires aux canons de l'Eglise, et terminaient en déclarant le vote nul de plein droit, n'ayant pas réuni le nombre de suffrages nécessaires en conformité des usages en pareille matière.

« En ce qui concerne le nombre des suffrages, disaient les Pères dans leur protestation, qui sont requis pour la solution des questions dogmatiques, point capital et pivot de tout le concile, cela est tellement grave, que pour le cas où ce que nous demandons respectueusement et instamment ne serait pas admis, nous déclarons que notre conscience demeurerait oppressée sous un poids considérable. Nous craignons que le caractère du concile oecuménique ne pût être révoqué en doute, qu'on ne fournit aux ennemis un prétexte d'attaquer le saint-siège et le concile, et qu'ainsi l'autorité de ce concile ne fût ébranlée auprès du peuple comme ayant manqué de vérité et de liberté, ce qui, dans ces temps troublés, serait une calamité telle qu'on ne pourrait en imaginer de pire. »

La protestation des membres opposants du concile ne fut pas mieux accueillie que ne l'avait été précédemment celle des ambassadeurs de France et d'Autriche, le dogme fut maintenu par la cour de Rome et promulgué solennellement, puis le pape donna sa bénédiction de la loge du Vatican *urbi et orbi*, à la ville et à l'univers, et ferma le concile.

Quoi qu'il en soit, malgré l'absence et l'abstention des évêques anglicans, des patriarches et des évêques grecs, qui enlevaient au concile de Rome son caractère oecuménique, malgré les protestations des prélats catholiques dissidents, les irrégularités et les vices de formes qui entachaient de nullité toutes les décisions des Pères, Pie IX demeura investi, à partir du jour de la promulgation du dogme, pour tout bon catholique, d'un attribut qui n'avait été encore reconnu qu'à la divinité : l'infailibilité; pontife-roi, pontife-dieu! Mastai Ferretti avait atteint le plus haut sommet auquel il soit donné aux mortels d'aspirer!... Mais le souverain arbitre de nos destinées, le grand architecte de l'univers, le Dieu des philosophes, des spirites, des libres-penseurs, des francs-maçons, Jéhovah, devait bientôt faire descendre de ces hauteurs inaccessibles à la simple humanité celui qui avait osé prendre sa place dans l'Empyrée.

« La roche tarpéienne est proche du Capitole! » disait-on dans l'antique Rome, par allusion à la proximité de ces lieux célèbres : le Capitole, où étaient conduits les triomphateurs après avoir obtenu de grandes victoires; la roche tarpéienne, d'où étaient

précipités dans l'abîme, comme criminels, ceux-là même qui parlois avaient reçu les honneurs du triomphe et qui avaient ensuite trahi la République. Le trône de Pie IX, pontife-roi, pontife-dieu, devait bientôt être emporté dans un immense cataclysme.

La révolte des consciences prit de grandes proportions en Italie, en France, en Allemagne, en Amérique; des dissidences avec Rome éclatèrent, des schismes même se produisirent, et parmi les opposants figurèrent quelques-uns des hommes les plus considérables du parti catholique, qui, jusqu'à jour où s'élevaient affichées les prétentions de Pie IX à l'infailibilité, s'étaient montrés les plus fermes et les plus fervents partisans du saint-siège. Le comte de Montalembert publia la lettre suivante, qui était adressée à un avocat célèbre, de ses amis : — Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé, dit on écrit rien de favorable à l'infailibilité personnelle et séparée du pape, telle qu'on veut nous l'imposer; ni à la théocratie, à la dictature de l'Eglise que je réprovais de mon mieux dans cette Histoire des moines d'Occident dont vous voulez bien apprécier la trame laborieuse; ni à cet absolutisme de Rome, dont le discours que vous me citez contestait l'existence, même au moyen âge, tandis qu'il forme aujourd'hui le symbole ou le programme de la faction dominante parmi nous. Assurément, si quelqu'un voulait bien m'indiquer quelque chose à corriger ou à rétracter dans ce que j'ai pu dire à la tribune du Luxembourg ou à celle du Palais Bourbon, et si je me sentais convaincu de mon tort, il ne m'en contenterait nullement de faire droit à sa réclamation, car quel est l'homme public à qui vingt-trois années d'expérience et de révolutions n'auraient pas appris quelque chose? Mais en relisant mes paroles de 1847, je ne trouve rien ou presque rien à y changer. Je sens que je combattais encore aujourd'hui tout ce que je combattais alors, et que je proclamerais, tout comme alors, l'incompétence réciproque de l'Eglise et de l'Etat en dehors de leur domaine propre, sans vouloir que leur indépendance mutuelle pût aboutir à leur séparation absolue. Toutefois, je reconnais volontiers que si je n'ai rien à retrancher, j'en aurais beaucoup à ajouter. J'ai péché par omission ou plutôt par imprévoyance. Je disais à la Chambre des pairs : « Le gallicanisme est mort, parce qu'il s'est fait le « serviteur de l'Etat; il ne vous reste plus qu'à l'en- « terrer. » Je crois que je disais vrai alors. Il était mort et bien mort. Comment donc est-il ressuscité? Je n'hésite pas à répondre : par suite des encouragements prodigués, sous le pontificat de Pie IX, à des doctrines outrées et outrageantes pour le bon sens comme pour l'honneur du genre humain; doctrines dont on n'entrevoit pas même une ombre sous la royauté parlementaire.... Mais qui pouvait nous faire soupçonner en 1847 que le pontificat libéral de Pie IX, acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté et personifié par deux journaux ultra-catholiques?

« Au milieu des cris unanimes que poussait alors le clergé en faveur de la liberté comme en Belgique, de la liberté en tout et pour tous, qui pouvait nous faire deviner l'incroyable volte-face de presque tout ce même clergé en 1852 — après la proclamation de l'Empire? — Qui pouvait prévoir l'enthousiasme de

la plupart des docteurs ultramontains pour la renaissance du césarisme, et surtout le triomphe permanent de ces théologiens laïques de l'absolutisme, qui ont commencé par faire litière de toutes nos libertés, de tous nos principes, de toutes nos idées d'autrefois, devant Napoléon III, pour venir ensuite immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire, en holocauste à l'idole qu'ils se sont élevée au Vatican? Que si ce mot d'*idole* vous semble trop fort, veuillez vous en prendre à ce que m'écrivait, dès le 10 septembre 1853, Mgr Sibour, archevêque de Paris: « La nouvelle école ultramontaine nous mène à une « double idolâtrie : *idolâtrie du pouvoir temporel* et « *du pouvoir spirituel*. Quand vous avez fait autrefois « comme nous, monsieur le comte, profession éclatante d'ultramontanisme, vous n'entendiez pas les « choses ainsi. Nous défendions contre les prétentions et les empiètements du pouvoir temporel, « l'indépendance du pouvoir spirituel; mais nous « respections la constitution de l'Etat et la constitution de l'Eglise. Nous ne faisons pas disparaître « tout pouvoir intermédiaire, toute hiérarchie, toute « discussion raisonnable, toute résistance légitime, « toute individualité, toute spontanéité. Le pape et « l'empereur n'étaient pas l'un toute l'Eglise, et l'autre tout l'Etat.... Sans doute il y a des temps où « le pape peut s'élever au-dessus de toutes les règles « qui ne sont que pour les temps ordinaires, et où « son pouvoir est aussi étendu que les nécessités de « l'Eglise.... Les ultramontains anciens en tenaient « compte; mais ils ne faisaient pas de l'exception la « règle. Les nouveaux ultramontains ont poussé tout « à l'extrême et ont raisonné à outrance contre toutes « les libertés, celles de l'Etat comme celles de l'Eglise. « Si de pareils systèmes n'étaient pas de nature à « compromettre les plus graves intérêts de la religion « dans le présent et surtout dans l'avenir, on pourrait se contenter de les mépriser; mais quand on a « le pressentiment des maux qu'ils nous préparent, « il est difficile de se taire et de se résigner. Vous « avez donc bien fait, monsieur le comte, de les stigmatiser. » Voilà comment s'exprimait, il y a dix-sept ans, le pasteur du plus vaste diocèse de la chrétienté, en me félicitant d'une de mes premières protestations contre l'esprit que je n'ai cessé de combattre depuis lors. — Car ce n'est pas aujourd'hui, c'est dès 1852, que j'ai commencé à lutter contre les détestables aberrations politiques et religieuses qui se résument dans l'ultramontanisme contemporain. Voilà donc, tracée par la plume d'un archevêque de Paris, l'explication du *mystère* qui vous préoccupe et du *contraste* que vous signalez entre mon ultramontanisme de 1847 et mon gallicanisme de 1870. C'est pourquoi, sans vouloir ni pouvoir entrer dans la discussion de la question qui se débat au concile, je salue avec la plus reconnaissante admiration, d'abord le grand et généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide, qui ont eu le courage de se mettre en travers du torrent d'adulations, d'impostures et de servilités où nous risquons d'être engloutis. — Grâce à eux, la France catholique ne sera pas restée trop au-dessous de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Amérique. — Je m'honore publiquement et plus que je ne puis dire

de les avoir pour amis, pour confrères à l'Académie. Je n'ai qu'un regret, celui d'être empêché par la maladie de descendre dans l'arène à leur suite; non certes sur le terrain de la théologie, mais sur celui de l'histoire et des conséquences sociales et politiques du système qu'ils combattent.

« Je mériterais ainsi ma part, et c'est la seule ambition qui me reste, dans ces litanies d'injures journalièrement décochées contre mes illustres amis par une portion trop nombreuse de ce pauvre clergé qui se prépare de si tristes destinées, et que j'ai autrefois aimé, défendu et honoré, comme il ne l'avait encore été par personne dans la France moderne.

« Comte DE MONTALEMBERT. »

Les conciles sont, pour le monde catholique, ce qu'étaient les états-généraux sous la monarchie, en France, des assemblées solennelles que les papes comme les rois ne convoquaient que pour des causes d'une extrême gravité, le plus souvent sous la pression d'événements politiques, dont ils redoutaient les empiètements sur leur autorité, et qu'ils s'empressaient de dissoudre aussitôt atteint le but proposé. Un exposé succinct des principaux conciles qui ont eu lieu en Europe et des sujets qui y ont été traités paraîtra intéressant à nos lecteurs. Nous empruntons ce document à l'*Histoire générale des conciles* de Petruccelli della Gattina, républicain sincère et député du Parlement italien :

« Ces assemblées, états-généraux du monde catholique, ont toujours suivi les grands cataclysmes qui ébranlent le monde laïque et produisent des ruines dans le monde religieux si vermoulu. Il y en a de plusieurs espèces : les provinciaux, les nationaux et les diocésains, les acuméniques ou généraux. Les conciles particuliers s'appellent synodes. On compte trois cent trente-neuf conciles d'abord exclusivement dogmatiques. Ils devinrent peu à peu politiques. En général les papes les ont craints et repoussés, cherchant à superposer leur autorité à celle d'un concile. Sans vouloir donner avec détail l'histoire des conciles, voici néanmoins quelques dispositions curieuses prises par ces assemblées. Le concile de Tolède — 400 — défend aux religieuses d'avoir des accointances avec leurs confesseurs. Celui de Besançon dépose l'évêque Celidonius qui avait épousé une femme veuve — 444 —. Le concile d'Arles excommunique les acteurs; celui d'Angers excommunique les clercs qui quittaient l'Eglise pour se faire soldats; celui d'Albon interdit à la gent cléricale de visiter les femmes à partir de midi; défend aux évêques d'avoir des chiens de chasse ou des faucons; aux abbés d'affranchir les serfs; celui d'Orléans — 533 — enjoint aux évêques de ne pas donner la prêtrise aux diacres qui ne savent pas lire, et leur défend d'admettre aux honneurs ecclésiastiques un serf ou un colon. Celui de Tours — 567 — ordonne aux évêques mariés de regarder l'évêchesse comme sœur et de ne plus avoir de relations charnelles avec leur femme. Le concile d'Auxerre défend aux fidèles de se déguiser en cerf ou en vache aux calendes de janvier. Le concile de Tolède — 680 — déclare déchu du trône les rois condamnés par l'Eglise; celui de Saragosse — 691 — condamne au cloître pour le

reste de leur vie les reines qui veulent rester dans le veuvage. Celui de Verberie — 753 — permet à un mari, qui a tué un assassin envoyé par sa femme, de la renvoyer de chez lui et de se remarier. D'après ce concile, si un mari est obligé d'entreprendre un long voyage, et si la femme ne veut pas le suivre, elle peut se remarier et le mari aussi. Il permet à un mari outragé de prendre une autre femme. Le concile de Paris — 829 — signifie aux rois qu'ils ne tiennent pas le trône de leurs ancêtres, mais de Dieu; celui d'Avignon proscriit le chant des triolets amoureux et la danse dans les églises, la veille des saints. Celui de Latran ordonne aux médecins de ne donner aucun médicament aux malades avant d'avoir appelé le confesseur. Dans quatre conciles tenus à Rome et à Constantinople, les Grecs et les Latins s'excommunièrent à qui mieux mieux. Le concile de Vienne présidé par Clément V, lequel se faisait accompagner en tous lieux par sa maîtresse, la comtesse de Périgord, défend aux ecclésiastiques d'exercer le métier de boucher, d'aubergiste, de commerçant de bibelots obscènes et d'objets contraires à la décence. Dans le concile de Clermont, Urbain II, après avoir béni la première croisade, absout l'impératrice Praxède qui se confessa en public. Sans rougir, dit le pape, des immondes pratiques auxquelles son mari l'avait soumise. Le concile de Nantes en 1431 proscriit la coutume qui était appliquée aux ecclésiastiques qu'on surprenait couchés dans un lit avec une femme, qui consistait à les promener nus dans la ville, à les placer sur l'autel de leur église et à les asperger d'eau bénite. Au concile de Lyon présidé par Grégoire X, l'institution du conclave fut décrétée. Il fut décidé que les cardinaux resteraient sous clé, séquestrés des influences du monde, et discuteraient entre eux le choix du pape. Si le troisième jour ils n'étaient pas tombés d'accord, on devait limiter leur dîner à un seul mets; passé le cinquième jour, ils devaient être mis au pain, à l'eau mêlée avec du vin, jusqu'au moment de l'élection. Au concile de Rome en 1302, les droits du saint-siège sur la puissance laïque furent établis par la bulle *Unam sanctam*. Philippe le Bel voulut rabattre l'outrecuidance du concile de Rome dans une assemblée réunie au Louvre. — Guillaume de Plasian accusa le pape Boniface d'avoir une maîtresse, d'avoir violé la fille de sa maîtresse, puis d'avoir usé et abusé des femmes de chambre de la mère et de la fille; il prétendit et affirma que, entre autres *bougeries*, ce pape disait : que les péchés charnels ne sont pas des péchés; qu'il désirait que Dieu lui fit du bien en cette vie parce qu'il ne se souciait guère de l'autre; que l'âme des hommes est pareille à celle des animaux; que le saint-sacrement est une jonglerie; qu'avoir commerce avec une jeune fille, avec des femmes, *etiam cum viris*, est un acte aussi indifférent que de se froter les mains l'une contre l'autre; qu'il ne croyait pas plus en Marie qu'en une ânesse, et en son fils qu'en un ânon... Le concile de Trente fut le plus long de tous les conciles et le plus paisible; il s'ouvrit le 13 décembre 1545, eut vingt-cinq sessions et dura vingt et un ans. Un évêque prononça le discours d'ouverture et s'attacha à prouver « que le concile était nécessaire, parce que plusieurs conciles « avaient déposé des rois et des empereurs; que dans

« l'Énéide, Jupiter avait assemblé le concile des dieux; que les prélats devaient se rendre à Trente « comme dans le cheval de Troie; que la porte du « concile et celle du paradis étaient les mêmes... » On pria pour l'empereur Charles V; l'évêque de Clermont demanda qu'on priât aussi pour le roi de France. On lui répondit qu'il faudrait alors prier également pour les autres rois, et que celui qui serait nommé le dernier se fâcherait... On s'en tint à la prière faite pour l'empereur Charles V. La mort de Pie IV hâta la clôture du concile. On décréta une fournée de dogmes expédiés de Rome, on excommunia les hérétiques et on se sépara pour aller fabriquer un pape. Le concile convoqué par Pie IX, pour se faire déclarer infaillible, fut calqué sur celui de Trente. Le pape y fit une longue allocution où il parla du ravage du rationalisme et des attentats des révolutionnaires qui ont dépourillé le saint-siège de ce qu'il tenait de Dieu, et fit une sortie contre l'éducation publique et l'enseignement empoisonnés par la liberté. Le tout assaini de des expressions ordinaires du vocabulaire clérical: *brebis*, *ouailles*, *loups voraces*, *chagrins du cœur paternel*, *persécuteurs de l'Église*, *scélérats fils de Satan*, etc. L'idée de ce concile avait germé dans la cervelle divine de l'angélique Pie IX dans les circonstances suivantes :

« Le 8 décembre 1854, le dixième anniversaire de la définition dogmatique de l'immaculée conception, la chancellerie romaine enfanta une lettre encyclique et le fameux *Syllabus*, œuvre d'un Jésuite allemand, le Père Schroder, qui traitait, en dix chapitres et quatre-vingts paragraphes, des erreurs principales de notre temps infortuné.

« Le 6 juin 1867, dix-sept questions, concernant surtout les hérétiques, le mariage civil, etc., furent adressées aux évêques dans une lettre circulaire. Le 26 du même mois, le pape prononçait une allocution dans un consistoire secret, en présence de cinq cents évêques, dans laquelle il leur communiqua son désir d'indiquer un concile général par lequel l'Église catholique chanterait ses plus beaux triomphes, convertirait ses ennemis, et proclamerait le règne du Christ sur tout le monde habité et habitable. Les évêques répliquèrent dans une adresse que leur cœur était rempli de joie à la perspective de ce concile œcuménique, qui, selon eux, ne pouvait être qu'une source infaillible d'unité, de sainteté et de paix. Cette adresse, ce fut avec enthousiasme que le pape la reçut; de plus, selon le vœu de ses fidèles mandataires, il mit le concile sous la protection de Celle qui avait foulé aux pieds la tête du serpent, et promit que ledit concile serait inauguré à l'anniversaire de l'immaculée conception. Le 29 juin 1868, la bulle de l'indication du concile fut canoniquement promulguée. Le 8 septembre suivant parut la lettre apostolique adressée à tous les évêques du rite oriental séparés de Rome, les invitant à se présenter au synode, et ces missives furent confiées à l'abbé Testa, qui devait les porter personnellement aux évêques et aux patriarches schismatiques. Enfin le 13 septembre parut la lettre apostolique aux protestants, par laquelle Pie IX les exhortait d'embrasser l'opportunité de ce concile, *occasionem amplectantur hujus concilii*. Les schismatiques orientaux ne semblèrent pas beaucoup

charmés de la politesse de l'invitation. Ainsi, le patriarche de Constantinople ne daigna même pas regarder la lettre, bien qu'elle fût relisée magnifiquement et blasonnée à son nom en caractères dorés. Le métropolitain de Chalcédoine rendit la lettre avec une simple mais énergique apostrophe en grec, qui signifiait : « F...-moi la paix ! » L'évêque de Varna pensa qu'il était de son devoir de ne pas accepter ce que son supérieur avait rejeté, et il renvoya l'encyclique. L'évêque de Salonique déclina l'invitation, et il donna cinq raisons de son refus : 1° Qu'en dirait le patriarche ? 2° Pourquoi un concile à Rome plutôt qu'en Orient ? 3° Pourquoi le pape veut-il nous attirer dans ses griffes ? 4° Le pape porte une épée qui a été défendue par les Ecritures ; qu'il la quitte et qu'il renvoie son armée. 5° Qu'il renonce au *Filio que*, qu'il se marie, et il n'y aura plus de différences graves dogmatiques entre les Grecs et les Latins. L'évêque de Trébizonde, plus farouche, à la vue de l'encyclique, se pâma comme une jeune fille devant une riche corbeille de mariage. Il fit mille singeries en jouant avec la sacrée lettre, et finit par déclarer qu'il ne savait pas lire les caractères latins, et que d'ailleurs il n'était nullement curieux d'assister au concile. La missive papale n'eut pas plus de chance avec les protestants. L'éminent presbytérien John Cumming, au nom des protestants du Royaume-Uni, s'adressa au cardinal Patrizzî, secrétaire du concile, pour savoir si, dans cette assemblée, ils auraient la liberté de parler et de formuler les causes pour lesquelles ils se sont séparés de l'Eglise romaine. L'angélique Pie IX ne fit à cette demande si juste qu'une réponse dure et impoliment négative. Et voilà comment, à part les schismatiques d'Orient et les protestants du Royaume-Uni, le concile fut oecuménique.

« L'évêque de Rome était déjà inviolable, comme le sont ou prétendent l'être tous les monarques ; aujourd'hui il est déclaré infaillible ; demain il pourra déroger, — si tel est son bon plaisir, en vertu du dogme nouveau, — qu'il est impeccable et immaculé. Les fidèles, qui reconnaissent au pape l'omniscience — infaillibilité — qui avait été jusqu'à notre temps l'attribut de la Divinité, ne pourraient refuser d'admettre ses prétentions à des qualités d'un ordre inférieur, et qui sont simplement l'apanage de la mère de Jésus-Christ. Du reste, les esprits sont déjà préparés à ce nouveau pas vers l'idolâtrie ; pour les dévots, le pape est Sa Sainteté, — impeccable ; — le pape revêt des habits blancs, emblèmes de son état de pureté, de virginité, — immaculé. — Nous répéterons avec le comte de Montalembert et l'archevêque de Paris, Mgr Sibour : Voilà les conséquences de l'idolâtrie du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. »

Le langage du comte de Montalembert était sévère, ses accusations terribles, mais malheureusement trop justifiées par la conduite et les tendances despotiques du saint-père. Sa Sainteté, dénaturant ce qui est l'essence de la doctrine chrétienne, son origine plébéienne qui en fait la religion des pauvres, des opprimés, des esclaves, avait osé déclarer que le jeune maître de Nazareth, le pauvre charpentier, celui qui avait vécu de son rude labeur, qui s'était entouré d'apôtres et de disciples ouvriers comme lui, était le Dieu des nobles, des aristocraties ! Pie IX avait dit,

dans une allocution à des pèlerins venus à Rome pour lui apporter une somme de deux millions de francs recueillis, sous le titre de denier de saint Pierre, parmi la noblesse et le clergé français : « L'aristocratie, la noblesse est un don de Dieu. En vérité, Jésus-Christ lui-même aimait l'aristocratie. Lui aussi voulut naître noble, de la race de David... Mon trône a un double soutien, le clergé et l'aristocratie. » Singulière interprétation de cette prétendue filiation de Jésus-Christ pour faire du plébéien un aristocrate. Dès l'antiquité, les philosophes disaient, et avec raison : — Il n'y a pas de roi qui ne descende d'esclaves, et il n'y a pas d'esclave qui ne descende de rois ; — mais ils n'en concluaient pas, comme Pie IX, que les esclaves dussent soutenir les rois et les aristocraties, et perpétuer l'état de misère et de dégradation auquel ils étaient réduits par la monarchie.

En Allemagne, le curé Ronge leva l'étendard de la révolte contre la papauté et recruta de nombreux partisans dans le clergé catholique. Au concile de Gotha, il prononça plusieurs discours dans lesquels il attaquait avec la plus extrême violence les deux puissances qui opprimaient son pays : « La nation allemande, s'écria-t-il un jour devant les Pères, souffre d'un joug indigène et d'un joug étranger ; le tyran qui tient nos corps en servitude est à Berlin ; le despote qui veut asservir nos âmes est à Rome. » Des salves d'applaudissements couvrirent la voix de l'orateur. Le chanoine Döllinger, prêtre bavarois, fit également scission avec la cour de Rome, prit la direction du mouvement anti-papal et devint chef du parti. Il attaqua le dogme de l'infaillibilité par le ridicule et avec des arguments tirés même de l'arsenal du catholicisme, en opposant les canons de l'Eglise aux prétentions audacieuses du pape : « Quatre cents ou six cents évêques, réunis à Rome en 1870, ont arrêté entre eux et décidé que la succession de saint Pierre est infaillible ; mais, — d'après la doctrine même des adorateurs de la pompre romaine, — leur arrêt n'a aucune espèce de valeur, tous les évêques, tous les conciles étant sujets à erreur, le pape seul ne pouvant se tromper. L'infaillibilité, d'après eux, est l'apanage exclusif du souverain pontife. Que des évêques se réunissent en grand ou en petit nombre, la chose est indifférente en soi ; ils ne peuvent corroborer ni infirmer le témoignage du pape. Le pape est tout, le concile ne compte pour rien. La déclaration d'infaillibilité n'a d'autre force que celle que lui a donnée Pie IX en se l'appropriant. C'est ainsi qu'en dernière analyse tout se résout dans le témoignage que le pape se donne à lui-même de sa propre infaillibilité, et qui assurément est ce qu'il y a de plus simple. »

Döllinger, en combattant les prétentions ridicules du saint-siège et les empiètements des Jésuites, devait obtenir un grand succès en Allemagne, d'autant plus que ses ennemis étaient obligés de reconnaître en lui un grand talent, un immense savoir, et se trouvaient forcés d'avouer que toute sa vie avait été honorable, pure, consacrée à l'étude, à la défense des libertés publiques et de la liberté de conscience.

En France, le schisme fut inauguré par un orateur d'un immense talent et de mœurs irréprochables, le P. Hyacinthe, de l'ordre des carmes. Avant son entrée en religion, le P. Hyacinthe se nommait

Charles Loyson, fils d'un recteur d'académie, il était entré au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où il termina ses études. Après avoir reçu les ordres sacrés, et un peu plus tard après son admission chez les carmes, il fut chargé par ses supérieurs de faire des prédications à Bordeaux, à Périgueux et à Paris. Sa parole était éloquente, ses raisonnements hardis; il conquit bientôt de nombreuses sympathies; mais aussi il s'attira des inimitiés puissantes. Les Jésuites, ne pouvant lui pardonner d'être le premier orateur de la chaire sacrée et de rejeter dans l'ombre les prédicateurs de la compagnie, lui suscitèrent des ennemis dans la presse ultramontaine, et bientôt l'accusèrent d'émettre des propositions contraires à la saine doctrine catholique. Enfin, l'illustre orateur, ayant osé déclarer en pleine cathédrale, à Notre-Dame de Paris, que les trois religions des peuples civilisés, le catholicisme, le protestantisme et le mosaïsme, pouvaient s'unir, se confondre, s'harmoniser dans le progrès moderne, fut signalé comme hérétique, et la chaire lui fut interdite par le général des carmes. Le P. Hyacinthe déposa le froc et rentra dans le monde profane. L'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, intervint dans la querelle et chercha à ramener au bercail la brebis égarée. Efforts vains: le P. Hyacinthe persista dans sa rébellion. Pie IX prit ses foudres en mains et lança l'excommunication majeure contre le réfractaire. La réputation du P. Hyacinthe grandit avec les persécutions; il quitta la France et alla faire des prédications en Amérique, où il eut un succès prodigieux; puis il revint en France au moment où le concile décrétait le dogme de l'infaillibilité; il se rangea parmi les adversaires de la papauté dans cette question et vint en Allemagne pour conférer avec le chanoine Duellinger sur les graves sujets de l'émancipation religieuse. La question du mariage des prêtres fut plus particulièrement agitée entre ces deux grands esprits. Elle fut résolue dans le sens de la sagesse et de la raison. De retour en France, le P. Hyacinthe continua la lutte engagée avec le clergé ultramontain, et attaqua surtout l'institution du célibat pour les prêtres et pour tous ceux qui étaient engagés dans les ordres religieux; il fit ressortir les graves inconvénients inhérents à cette discipline, les scandales qu'elle amenait, les crimes et les attentats qui en étaient la conséquence, s'appuyant dans ses raisonnements sur les statistiques judiciaires de la France et de l'étranger. L'illustre orateur corroborait sa thèse des relevés d'adultères, d'outrages à la morale publique, d'attentats à la pudeur, signalés par les journaux du temps et mis au compte des prêtres, des Jésuites, des frères de la doctrine chrétienne; il dénonçait les faits de cette nature comme se reproduisant partout et en tous lieux, en France, en Italie, en Espagne; il prouvait que le célibat n'était observé nulle part dans les clergés catholiques, et il concluait en proclamant la nécessité du rétablissement du mariage pour les prêtres. Bien plus, mettant sa conduite d'accord avec sa doctrine, le P. Hyacinthe choisit une compagne selon son cœur et l'épousa.

Après les éloquentes plaidoyers de l'ancien carme sur le célibat, que pourrions-nous ajouter qui n'ait été dit par lui? Le célibat des prêtres, obligatoire, est un outrage aux lois divines et humaines. Dans la

pratique, le célibat est illusoire; car on ne compte pas un prêtre sur cent ayant fidèlement observé le vœu de chasteté. Le mariage est une loi de la nature contre laquelle ne prévaudront jamais les prescriptions d'une secte ou d'une religion. La chasteté ne peut être le privilège des prêtres, qui ont à lutter contre les excitations de leur propre nature, et à combattre les tentations incessantes que provoquent les confidences de jeunes et belles femmes dans les mystères du tribunal de la pénitence; la continence est impossible aux prêtres jeunes ou vieux qui sont contraints, par devoir de profession, de lire, d'étudier, de commenter et d'appliquer les leçons du MANUEL DU CONFESSEUR, par Mgr Bouvier, évêque du Mans. — code d'obscénités, recueil de turpitudes et d'abominations, — dépassant les obscénités des soupers de la Régence, sous le duc d'Orléans, outreant les turpitudes et les abominations du Parc-aux-Cerfs de l'infâme Louis XV, à faire rougir la plus éhontée messaline, à faire bouillir le sang du plus austère et du plus chaste des anachorètes!

Le livre de Mgr Bouvier se trouve entre les mains du clergé depuis l'année 1853, et on évalue à plus de cent mille le nombre d'exemplaires répandus en France; chaque année s'effectue de nouveaux tirages de ce livre abominable. La corruption, la dépravation ont pénétré dans tous les sanctuaires; et, du confessionnal, la contagion s'est étendue partout, aux couvents, aux pensionnats, aux écoles, aux familles. Le confesseur n'est-il pas l'éducateur de nos enfants et de nos femmes élevées sur les genoux de l'Eglise?

L'ouvrage de l'évêque du Mans n'est pas le seul de cette catégorie de livres obscènes; le succès du Manuel de Mgr Bouvier a excité les convoitises sacerdotales; ces publications de haut goût sont lestement enlevées par les prêtres, auxquels elles sont destinées; spéculation excellente; Mgr Pie, l'évêque de Poitiers, en 1870, donna son approbation à un Manuel nouveau destiné principalement aux jeunes confesseurs, — *neo-confessarius*. Voici le titre de cet opuscule compacte et bien rempli de matière: « *De rebus veneris ad usum confessoriorum, auctore D. Craisson, olim superiore majoris seminarii ac vicario generali diocesis Valentineris*. PARISIS, Poussielgue frater, bibliopolæ- editores, via dicta Cassette, 27. 1870. » On lit au verso du faux titre: « *Imprimatur*, Pictavii, die 11 junii 1870. A. de Béchillon, v. g. » Cela, on le voit, est imprimé à Poitiers, approuvé par Mgr l'évêque, et vendu à Paris, à l'usage des confesseurs. Une préface instructive, bien que brève, nous apprend que ce Manuel est surtout destiné aux jeunes confesseurs, et que les solutions préférées tiennent le milieu entre le rigorisme janséniste et l'indulgence jésuitique. La morale des révérends Pères a paru trop relâchée à Monseigneur de Poitiers, et il s'est écarté de la doctrine de gens qui se montrent si indulgents pour les autres et pour eux-mêmes, comme le prouva un procès fameux intenté en 1872, à Rochefort, contre le supérieur des Jésuites de la maison professe, Dufour, pour outrage à la morale publique dans un wagon de chemin de fer, en compagnie d'une de ses jolies pénitentes. Le révérend Père fut absous par la justice, mais expulsé de la compagnie. Quant au livre étrange dont s'inspirent les confesseurs et dont Mgr l'évêque

de Poitiers s'est fait l'apologiste et le protecteur, il continue à s'imprimer et à se vendre chaque année, jusqu'à ce moment, au grand détriment de la morale publique. Notre sentiment sur la question n'est point isolé, car beaucoup d'excellents esprits s'élèvent contre la propagation de ces livres démoralisateurs, et un journal, la *Republique française*, a publié un article qui vise précisément le livre du vicaire général D. Craisson. Nous reproduisons cet article, qui rentre dans le cadre de notre ouvrage et se termine par des conseils sur lesquels nous appelons l'attention des pères de famille, des maris, des frères et des mères, au sujet des graves inconvénients de la confession pour les jeunes filles et les jeunes femmes.

« Il n'est pas qu'on n'ait entendu quelquefois parler, sous le manteau de la cheminée, des doctes élucubrations de Sanchez et de Liguori sur les basses régions de l'animalité humaine. On se plaisait seulement à penser que leurs curieux et odieux bouquins, reliés dans les endroits honteux des bibliothèques, dormaient d'un sommeil à peine troublé par quelque historien hardi ou par quelque amateur de *haute gresse*. Il n'en est rien. Ces catholiques inventeurs du cas de conscience, qui, pour le salut des âmes, ont reculé les limites de l'imagination lubrique, ont engendré toute une famille de pornographes sacrés. Ils règnent encore et ils s'ingénient, et ils s'évertuent dans le demi-jour du confessionnal. Rien de plus naturel, pour peu qu'on veuille y réfléchir un moment. La religion entend s'immiscer dans tous les actes, propres et sales, de ceux qui la pratiquent; elle s'est donné la tâche de laver dans les eaux de la pénitence, et de la tête aux pieds, hommes et femmes, filles et garçons de tout âge, et jusqu'aux êtres qui ne sont d'aucun sexe; il s'ensuit que toutes les parties de l'âme et du corps ont droit à son attention, à ses secours spirituels, à ses plus minutieux conseils. L'intention purifiante sanctifie donc les sujets les plus immondes; l'on résume. L'on analyse, et l'on commente les casuistes anciens et modernes, Augustin, Thomas d'Aquin, Sanchez, Liguori, Gury, Billuand, Sættler, Bouvier, Rous-selot, Bensembaum, le cardinal Groussel, sans compter les papes et les conciles.

« Le hasard nous a mis entre les mains une brochure de 240 pages compactes, dont voici le titre : *De rebus veneris ad usum confessoriorum, auctore D. Craisson*.

« L'ouvrage où sont gravement énumérés en latin spécial — de sacristie — les cas probables, assez probables, moins probables, est divisé en trois dissertations : *De castitate et peccatis ipsi oppositis; De quibusdam minus puticis ad matrimonium spectantibus; De quibusdam questionibus maximi momenti quæ forum et partum mulierum concernunt*. Les titres des chapitres ne peuvent guère se transcrire, même en latin.

« Tout en nous gardant bien d'effleurer les turpitudes inimaginables et drolatiques excoûtées par des célibataires échauffés pour l'édification de jeunes prêtres qui ont fait vœu de chasteté et qu'on appelle à jazer des ignominies dont l'ignorance absolue est leur devoir le plus sacré, nous attirerons l'attention sur certaines croyances absurdes et puérides qui hantent encore aujourd'hui, au dix-neuvième siècle, les cerveaux catholiques, et sur des prétentions mé-

dicales, médico-légales, étranges lorsqu'elles ne sont pas dangereuses, mais qui du moins peuvent à peu près se discuter en français. Et d'abord, nul n'oserait le croire, sinon ceux qui ont appris à ne s'étonner de rien, l'Église en est encore aux superstitions du plus ignare moyen âge; elle admet les possessions démoniaques, les succubes, les incubes, les sortilèges, les exorcismes; elle les admet hautement, sans rire. En voulez-vous la preuve? Lisez au paragraphe 180 ce qui est dit des relations avec un démon succube ou incube, péchés rapportés selon les cas à la bestialité, à l'adultère, au sacrilège et à l'inceste. Les paragraphes 212 et suivants, sur l'impuissance causée par un maléfice, par un sort jeté, etc., ont l'avantage bien rare de pouvoir être traduits. « Lorsque le maléfice est avéré, on peut recourir aux exorcismes de l'Église, non toutefois sans la permission de l'évêque. Mais jamais il n'est loisible d'employer un maléfice, fût-ce pour en combattre un autre, parce qu'il est mal en soi d'invoquer le secours du démon; ainsi l'ont décidé saint Thomas, et, d'après lui, l'Église tout entière. » Sanchez ajoute : « Ce n'est pas une excuse, quand l'on recourt à certaines pratiques superstitieuses et vaines dont on a constaté les effets merveilleux, d'user de réserve mentale et de protester qu'on n'a point l'intention d'employer ces pratiques en tant que superstitieuses, mais bien en tant que permises, si Dieu, et non pas le démon, consent à nous en accorder le bénéfice. » Ces paroles de Sanchez doivent être prises en sérieuse considération par ceux qui aujourd'hui s'adonnent si aisément aux opérations du magnétisme et du spiritisme :

« Est-il permis de demander à l'auteur du maléfice qu'il détruise le sortilège par un nouveau sortilège? Quelques-uns l'accordent. Liguori le nie.

« Mais est-il permis de demander au magicien de lever le sortilège, dans le doute si ce magicien sait ou non un moyen licite de rompre l'enchantement? Assurément, dit Liguori, s'il est avéré que le magicien connaît un moyen légitime, et cela quand même il devrait employer un moyen illicite, ce qui ne serait alors imputable qu'à sa malice. »

« Toutes ces insanités sont logiques. S'il y a de bons anges, il y en a de mauvais; si les premiers ont une action quelconque sur les affaires humaines, les seconds doivent avoir la leur et peuvent inspirer des sorciers et des enchanteurs. De là les maléfices, les tables tournantes, les évocations magnétiques et spirites; de là les exorcismes, les signes de croix, les chapelets et autres menus préservatifs.

« Du puéril passons au drolatique; il s'agit de la danse. La danse en elle-même, bien que dangereuse, n'est pas défendue; mais nos temps ont adopté des saltations si dénuées de toute pudeur, de toute vergogne, qu'on ne peut concevoir qu'on s'y livre sans péché. Ecoutez un témoin oculaire, D. B. de Saint-Laurent, dans son opuscule : *Quelques mots sur les danses modernes* — en français :

« Alors nous vint la polka!!! — les jeunes vierges chrétiennes polkèrent, puis valèrent... puis la polka, la mazurka, la redowa, la scotch, etc., les firent passer dans les bras et sur les poitrines palpitantes des jeunes gens enivrés... danses mo-

« dernes que je regarde comme de véritables actes
 « de prostitution ... La polka est une véritable exci-
 « tation à la débauche; pour les adultes, c'est un
 « prélude ou une réminiscence des plus coupables
 « voluptés.... La polka et ses dérivés ont changé le
 « naturel, l'allure et jus-ju'à la toilette de nos femmes :
 « les danseuses ne portent plus de bouquet au sein,
 « le pauvre bouquet était écrasé, tant les corps sont
 « rapprochés; les boucles ont disparu, parce qu'elles
 « entraient dans les yeux du danseur, et que deux
 « tours de polka les avaient défrisées. »

« Lisez maintenant M. de Goncourt, décrivant la
 manière de sauter vulgairement nommée valse —
Histoire de la société française pendant le Directoire :
 « ... La valse, toute nouvelle débarquée de l'Alle-
 « magne, commence en des années de licence son
 « règne charmant et immodeste dans les salons fran-
 « çais dégénérés. »

« C'est d'après ces imposantes autorités, auxquelles
 il faut joindre une dame de Bassonville, que le car-
 dinal Gousset, le P. Deschamps, et *tutti quanti*,
 refusent l'absolution aux fauteurs de ces dévergondages,
 répandus, « ô douleur! » jusque dans les
 moindres hameaux. Pourtant Liguori voyait à peine
 un péché véniel dans l'action de serrer légèrement la
 main de sa danseuse. Mais la polka! mais la redowa!
 mais la valse! Et il y a des malheureuses qui dansent,
cum larvis — avec des masques? — C'est le comble.

« Malheureux confesseurs et néo-confesseurs! que
 de pensées impures, que d'étranges raffinements d'im-
 mondices assiègent votre raison! A peine ose-t-on
 espérer qu'en ces tristes matières votre cervelle, exas-
 pérée par de telles peintures et de telles suppositions,
 et de telles insinuations, trouve quelque apaisement
 dans les prières suivantes :

« 1° Par ta virginité très-sainte, par ton immaculée
 « conception, très-pure vierge, purifie mon cœur et
 « ma chair. Amen.

« 2° Brûle du feu de l'esprit saint nos reins et
 « notre cœur, Seigneur, afin que nous te servions
 « d'un corps chaste, et que nous te plaisions par la
 « pureté de notre cœur; par le Christ vierge, fils de
 « vierge, époux des vierges! Amen. »

« Que de vierges dans cette affaire!

« Nous voulions aborder l'*Embriologie sacrée*, le
Baptême intra-utérin, l'*Opération césarienne* pendant
 la vie et après la mort de la mère, et une foule d'au-
 tres belles inventions. Mais bien que cette partie soit
 rédigée en français, le cœur nous manque.

« Ce livre obscène, invraisemblable, n'est point
 destiné aux laïques, bien qu'ils puissent à la rigueur
 connaître certaines choses auxquelles les prêtres, qui
 font vœu de célibat et de chasteté, ne peuvent et ne
 doivent rien entendre. C'est aux laïques, même croyants
 et fidèles, qu'il convient surtout de le lire, au moins
 une fois. Nous le recommandons aux pères, aux ma-
 ris, et même aux femmes qui envoient ou laissent aller
 à confesse leurs enfants, leurs sœurs, leurs petites
 filles. Qu'ils réfléchissent avant de les abandonner à
 des imaginations si corrompues et si savantes. »

Le confesseur est tout à la fois l'espion et le cor-
 rupteur dans les familles; il est au courant de tous
 les secrets, il y exerce une domination qui, pour être
 occulte, n'en est pas moins réelle; il agit sur le cœur

des femmes et des filles et sur les sens des natures
 faibles ou ardentes, à son gré, suivant les intérêts de
 sa cupidité ou pour la satisfaction de sa luxure.
 Aussi ne doit-on pas s'étonner de rencontrer les
 femmes les plus corrompues dans les pays où la
 confession est surtout pratiquée, en Italie, en Espa-
 gne et en France; les femmes du Nord, les Anglaises,
 les protestantes de l'Allemagne, de Suède, de Nor-
 vège, les Hollandaises, les femmes russes, les Amé-
 ricaines du Nord, passent et avec raison pour les
 femmes les plus vertueuses et le plus attachées à
 leurs devoirs d'épouse et de mère; elles ne se con-
 fessent point. Confession et corruption, c'est la mère
 qui engendre la fille. Les gens les plus corrompus,
 les plus débauchés, sont précisément ceux qui se
 confessent le plus souvent. Les exemples abondent,
 en tous temps, au bas et au haut de l'échelle sociale.
 Jeanne de Naples, la moderne Messaline, tuait son
 mari, puis se confessait et payait l'absolution en
 abandonnant au papala ville d'Avignon; Louis XIV,
 roi dévot et cagot, se confessait chaque semaine,
 même plus souvent, et il affichait le scandale de ses
 amours incestueux ou adultères à la cour; Louis XV,
 le moderne Sardanapale, allait se confesser et de-
 mander l'absolution, chaque fois qu'il tombait ma-
 lade; — la confession purifiée tout, disait le sire; —
 de nos jours, les deux reines d'Espagne, Christine et
 sa fille Isabelle, dévotes et superstitieuses, donnaient
 sur le trône, le scandale de leurs débordements; à
 leurs côtés, l'amant et le confesseur; leur chambres
 pleines de reliques et de sacrées momies qu'elles
 faisaient venir en grande pompe à l'époque de leurs
 couches. Superstition est aussi bien que corruption
 engendrée par la confession. La femme libertine,
 hystérique, est superstitieuse; elle a dans son bou-
 doir, comme les courtisanes italiennes, niche ou
 chapelle avec statuette en plâtre de la Vierge, un
 lumignon constamment entretenu, un verre avec de
 l'huile formant veilleuse, un rideau glissant sur sa
 tringle; si la belle amoureuse doit commettre un pé-
 ché, le rideau est tiré sur l'image, la madone n'a
 rien vu; le péché commis, le rideau glisse et la sta-
 tuette apparaît, la pécheresse se met à genoux, récite
 dévotement sa prière et demande pardon à la madone.
 Voilà quelle est la moralité que fait aux femmes la
 confession. Ceci est la superstition à l'intérieur; à
 l'extérieur elle revêt d'autres caractères: prodiges et
 miracles; la dévote ajoute foi aux prodiges, elle ima-
 gine les miracles, elle les raconte, elle les lait; elle
 en garantit l'authenticité, elle y croit fermement;
 c'est à la femme dévote, confessée et hystérique, que
 tant de sanctuaires miraculeux doivent leur vogue:
 Notre-Dame de Lorette en Italie, Notre-Dame del
 Pilar en Espagne, Notre-Dame de Verdet et Notre-
 Dame de Lourdes en France; vierges de bois, blan-
 ches, vertes ou noires; il y en a de toutes les cou-
 leurs et pour tous les goûts; c'est la femme dévote
 qui fait jaillir les sources du rocher, mieux que Moïse
 et sans verge; l'eau de la Salette coule et s'étend sur
 les contrées bénies du Dauphiné; la grotte de Lourdes,
 au milieu des Pyrénées, laisse sourdre un filet d'eau
 qui devient un véritable pacte pour le pays, par
 l'affluence des pèlerins qui accourent de tous les
 points de la France pour s'y abreuver, et qui emi-

chissent les prêtres qui desservent la chapelle et les cuisiniers qui servent les cabarets; chapelles et autour de la source sacrée, pour en expliquer les qualités, pour en exploiter les vertus. Hélas! dans toutes les religions, charlatanisme et jonglerie, imbécillité d'une part, exploitation de l'autre, les fidèles dupes, les prêtres fripons; dans le paganisme, les prodiges étaient en permanence dans le temple de Delphes, dans celui d'Esculape; dans les pagodes de l'Inde, miracles; dans la mosquée du prophète, à la Mecque, miracles aussi; dans le temple de Jérusalem, chez les Juifs, prodiges et miracles; les trompettes renversaient les murs de Jéricho; l'âne de Balaam prophétisait!... Le catholicisme ne s'est pas écarté de la tradition des collèges de prêtres des autres religions, et il l'a adopté, propagé, encouragé la production des miracles et des prodiges. Rome, centre et siège du chef de la religion catholique, a naturellement, plus que toute autre ville, le privilège des lieux saints; on y compte par centaines les sanctuaires miraculeux; chaque église ou chapelle prétend avoir en son prodige, et il existe quatre cents églises ou chapelles dans la ville sainte; certaines églises ont à elles seules plusieurs saints à miracles; on se heurte à chaque pas à quelque prodige dans la métropole du catholicisme. Voici de quelle manière s'exprime un écrivain français, Charles Paya, sur les scènes auxquelles il a assisté, à Rome, dans un voyage qu'il y fit un peu après la tenue du concile de l'Infaillibilité, par conséquent dans la dernière période du règne de Pie IX :

« Le bruit se répandit dans Rome, un jour de la Saint-Pierre, qu'une madone placée dans une niche, près de la place des Juifs, dans la petite rue de l'Arc-des-Cenci, opérait des miracles et y attirait une grande foule. Un maçon, qui s'y était transporté sur des béquilles, avait entendu une voix mystérieuse qui lui avait dit : « Jette-les »; et tout à coup il s'était redressé et il avait pu marcher sans difficulté. — Un aveugle avait subitement recouvré la vue, et la foule l'avait reconduit processionnellement dans sa maison, au bruit des cantiques et à la lueur de mille cierges. Rome entière alors accourut pour adorer la madone. On commença par décorer la niche et le tableau de la Vierge en l'entourant à profusion de fleurs, de vases et de bougies. Vers le quatrième jour, j'y fus moi-même conduit par la curiosité. Il me fut d'abord impossible de rien voir, tant la foule était compacte, tant était vil l'empressement avec lequel on se repoussait réciproquement pour approcher de la petite chapelle, tant on était désireux de se mettre en évidence, comme s'il se fût agi de faire la cour à un souverain de la terre. Enfin, ayant réussi à me procurer une chaise sur laquelle je montai, de ce poste élevé je pus dominer cette multitude fanatique et bien observer ce qui se passait. Je vis autour de la chapelle un cercle épais et turbulent de boiteux, d'aveugles et d'épileptiques, de malades de toute espèce et de toute condition sociale. Il y avait aussi des enfants et des jeunes filles qui, en criant et en pleurant, demandaient, à grand renfort de gestes et de contorsions, je ne sais quelle grâce. Au milieu de cette cohue, une femme d'une taille athlétique, parfaitement valide, mais tout éveillé, était perchée

sur une espèce d'escabeau qui lui servait de trépied. Ainsi placée au-dessus de la foule et lui servant d'interprète et de prêtresse, elle s'écriait de temps en temps, d'une voix rauque et stridente qui sortait d'une bouche affreusement édentée : *Maria santissima, vogliamo la grazia. Si vogliamo la grazia! viva Maria! viva Maria!* et la multitude en délire lui répondait par les cris mille fois répétés de : Vive Marie! De chaque côté de l'autel improvisé avaient été placés deux tables. Sur l'une étaient déposés les ex-voto offerts à la madone, sur l'autre une grande quantité de béquilles et d'instruments orthopédiques qui avaient appartenu, disait-on, aux personnes miraculeusement guéries. Près d'une autre table se tenait un pénitent avec un registre ouvert pour recevoir les offrandes en argent et pour consigner les noms et qualités des individus qui prétendaient avoir été l'objet d'un miracle. Pour compléter le nombre de ces honorables et pieux fonctionnaires, une vingtaine de jeunes gens aux figures sinistres, portant une boîte de fer-blanc à la main, se faufilaient partout, quêtant pour la madone, rançonnant les crédules, se moquant des graciés. Des voleurs de profession de toute espèce se livraient de leur côté sans péril à leur industrie. Un groupe se forma autour d'une jeune fille, assise sur une borne. Je m'approchai. « Voyez, me dit-on, c'est une femme qui vient de recevoir la grâce. » M'adressant alors à la graciée, je lui demandai si, en effet, elle venait d'être l'objet d'une faveur céleste. « Hélas! oui, monsieur, » me répondit-elle d'un ton moitié burlesque, moitié triste. « Mais de quelle maladie étiez-vous atteinte? — Je boitais et j'avais le côté gauche paralysé. — Et maintenant? — Maintenant je suis guérie, quoique j'aie toujours le pied gauche légèrement engourdi. » Je l'attendis à l'épreuve, mais je m'aperçus qu'elle hésitait à se mettre en marche; elle remarqua même mon obstination à ne pas la perdre de vue. Enfin, de guerre lasse, elle se leva, fit un effort héroïque et commença à marcher. Un vaisseau battu par la tempête, ballotté en tous sens par des vents contraires, n'eut jamais de soubresauts aussi violents, aussi saccadés que ceux qui balançaient la malheureuse visionnaire; et cependant les spectateurs de cette scène incroyable couraient après elle en criant au miracle et en la montrant du doigt à tous ceux qui accouraient. Cette pieuse orgie fut troublée tout à coup par une violente agitation. Des cris perçants se firent entendre; la foule se mit à fuir au milieu d'une confusion inexprimable. Je me réfugiai dans une maison voisine, je montai l'escalier, et de la fenêtre qui donnait sur la rue je découvris la cause de cette panique : l'autel était en feu, un commencement d'incendie s'était déclaré dans la chapelle.

« Le trop grand nombre de bougies allumées avait communiqué le feu aux draperies et aux voiles de gaze dont on avait orné à profusion le tableau de la madone en vogue. Alors une nouvelle scène tout à fait burlesque se déroula sous mes yeux. Deux ou trois cents aveugles, agenouillés en cercle autour de l'autel, psalmodiaient d'une voix nasillarde. Ne sachant que penser du bruit, de la confusion, des cris de désespoir qu'ils entendaient autour d'eux, surexcités déjà par l'étrangeté de leur situation, ils se levèrent

reut tout à coup, saisis d'une frayeur instinctive, prirent leurs bâtons à deux mains et commencèrent à faire le moulinet. Comment décrire la lutte qui s'engagea entre ces malheureux? L'un tombait en poussant de vrais cris d'aveugle, l'autre voulait fuir et se heurtait contre le mur ou s'embarassait dans les chaises. Quelques-uns, atteints par les brandons enflammés qui se détachaient de l'autel, se croyaient au milieu de l'enfer, et poussaient des hurlements diaboliques. La vieille pythonisse qui leur servait d'interprète céleste, cherchait vainement à sortir de cette cohue. Atteinte par les bâtons de ses protégés, elle remplaçait ses invocations à la Vierge par les imprécations les plus affreuses. Au plus fort de cette mêlée grotesque, la foule s'aperçut enfin que l'incendie ne s'était pas communiqué aux poutres et la rue se remplit de nouveau. On essaya de séparer les combattants en leur criant que ce n'était rien, qu'il n'y avait là ni diable ni enfer. On eut toutes les peines du monde à leur faire déposer leurs bâtons. La grâce avait agi : aveugles déjà, ils étaient devenus sourds. Le tumulte apaisé, on fit venir des cabarets voisins bon nombre de *mezzi* et de *fogliette*. La peur fit place à la joie la plus bruyante. L'ivresse la plus dégoûtante, les propos les plus obscènes succédèrent aux prières et aux invocations. »

On ne peut demeurer surpris, après de telles énormités et de si grands scandales donnés par l'Eglise, de voir des prêtres catholiques se séparer de la communion romaine à l'instar du P. Hyacinthe, et plusieurs, des plus recommandables dans le clergé français, faire scission avec le pape. Parmi ceux-ci, on compte Dom des Piliers, savant théologien, supérieur d'un grand séminaire et fondateur de l'abbaye d'Acay à Solesmes; l'abbé Michaud, docteur en théologie, chanoine honoraire et vicaire de l'église de la Madeleine, à Paris; le chanoine Moulis, du diocèse de Bordeaux, officier de la Légion d'honneur, et présenté pour occuper un évêché; l'abbé Juuqua, chanoine titulaire de la métropole de Bordeaux, auquel avait été offert l'évêché de la Guadeloupe qu'il avait refusé. Tous ces prêtres, et bien d'autres avec eux, protestèrent contre le dogme de l'infaillibilité et organisèrent une généreuse croisade contre les empiétements de la cour de Rome, contre l'ultramontanisme et le jésuitisme. L'insurrection avait gagné les sanctuaires.

En Suisse, la scission avec Rome prit un caractère plus prononcé encore: le grand conseil de Genève expulsa de son territoire Mermillod, qui était évêque du diocèse, et, par un vote solennel, le peuple décida que l'élection des curés de tout le territoire se ferait par les fidèles; — droit d'élection et de révocation.

— En Espagne même, dans la catholique Espagne, l'opposition contre Rome prit des proportions énormes et réclamait la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Mais les événements politiques se dessinaient avec un tel caractère de gravité dans le cours de cette même année 1870, que tout l'intérêt sur les questions religieuses s'effaça; l'attention se reporta sur la France et la Prusse qui s'apprétaient pour une guerre formidable.

Napoléon III, l'empereur des Français, conspué, honni, méprisé de la France entière, avait besoin de consolider son trône et voulait faire la guerre, c'est-à-dire tenter de ressaisir un peu de prestige par l'é-

clat des victoires. Les dynasties des monarches se fondent sur des cadavres. La guerre avait été décidée dans les conseils de l'empire. La guerre contre la Prusse; les frontières de la France reculées jusqu'au Rhin, la Belgique annexée, prix de la victoire; la dynastie de Bonaparte rivée au pays, la liberté détruite, la presse bâillonnée; le clergé en liesse, les aristocrates gorgés d'or, le glaive tout-puissant, le goupillon resplendissant; Te Deum dans l'Eglise, deuil pour la plèbe. Mais la Prusse était puissante et avait grandi depuis la bataille de Sadowa contre l'Autriche, la Prusse s'était ménagée des alliances; Napoléon, le défenseur du pape, le protecteur des prêtres, restait dans son isolement, dans sa faiblesse, avec les bénédictions du saint-père et les oraisons des tonsurés. Le roi Guillaume se trouvait le chef de quarante millions de sujets, et commandait à des armées préparées de longue main, quinze cent mille hommes; l'Allemagne avait accompli son évolution, non sa révolution, elle était unitaire et militaire. La famille des Hohenzollern avait poussé ses rejetons de tous côtés; un prince Charles de Hohenzollern avait été élu par les Moldo-Valaques, prince de Roumanie; une princesse Marie avait épousé le comte de Flandre, frère et héritier du roi des Belges; le fils du prince royal de Prusse avait pris pour femme une princesse anglaise; un autre prince, Léopold de Hohenzollern, simple lieutenant au 1^{er} régiment de la garde du roi de Prusse, avait été désigné pour occuper le trône d'Espagne; l'Italie était devenue l'alliée de la Prusse; le roi Guillaume était l'oncle de l'empereur de Russie. La Prusse avait ses avant-postes sur tous les points du continent, au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, à l'embouchure du Danube, à l'embouchure de l'Escaut, par de là les Pyrénées, au delà des Alpes, en Russie, en Angleterre, même en Amérique. La France, isolée, amollie, corrompue sous le régime impérial, se trouvait désarmée en face du colosse de bronze. — Napoléon III n'avait pas un peuple avec lui. Les Italiens ne pouvaient lui pardonner de les avoir vendus et trahis à Villafranca, d'avoir laissé la Vénétie aux mains de l'Autriche, d'avoir été à Rome pendant vingt années, le sbire et le gendarme du pape; ils ne pouvaient oublier les protestations de ses ministres contre les soulèvements de Bologne et des provinces pontificales, contre l'expulsion des tyrans de Naples, de Florence et de Modène, ni le guet-apens d'Aspromonte commandé par ses diplomates, ni la blessure de Garibaldi qui était celle de l'Italie, ni la convention du 15 septembre 1864 perpétuant le régime théocratique dans Rome, ni les atrocités de Mentana et les merveilles des chasse-pots. Les Italiens ne pouvaient pas, ne voulaient pas se rallier à l'exécrable despote qui les avait tenus courbés sous la sandale du vieux pape; ils attendaient frémissants le moment où ils pourraient enfin s'élaner sur Rome et compléter l'unité de l'Italie avec Rome capitale. Les yeux se fixaient du côté de Caprera, d'où l'on espérait recevoir le mot d'ordre et le signal de l'attaque. Mais Garibaldi calma les impatiences et répondit à une demande de la jeunesse de Plaisance sur le jour à fixer pour la délivrance de la ville éternelle. « Mes chers amis, prenez patience, le jour où il y aura des chances de succès, vous en-

tendrez la parole. » Napoléon avait besoin de tous ses soldats pour envahir la Prusse; il fallut réindire le corps d'occupation qui était à Rome; un premier départ de troupes eut lieu, puis un second, enfin le 1^{er} août, le général Dumont vint prendre congé du pape et lui annoncer qu'il emmenait avec lui en France jusqu'au dernier soldat du corps d'occupation. Pie IX, atterré, essaya par les larmes et par les prières de retenir ses derniers défenseurs; puis, reconnaissant l'inutilité de ses supplications, il chercha des soutiens autour de lui; à défaut de la France, il songea à réclamer l'appui de l'Autriche, mais l'armée de Victor-Emmanuel barrait le passage aux Autrichiens; il se rabattit sur l'Espagne, mais la flotte italienne croisait sur les côtes de Civita-Vecchia et empêchait toute tentative de débarquement. Sa Sainteté essaya alors de renforcer son armée; elle fit appel aux dévouements, au fanatisme, à la cupidité; elle convia les catholiques et les hérétiques à s'enrôler sous sa bannière; aux uns, elle ouvrait les trésors de ses indulgences, aux autres, elle promettait une haute paye. Fidèles et mécréants demeurèrent sourds à la voix du pontife. Le danger devenait de jour en jour plus pressant; le pape affolé demandait à ses cardinaux des conseils, et flottait irrésolu, ne sachant à quel parti il devait s'arrêter, ou demeurer dans la ville sainte ou se réfugier à Malte. Victor-Emmanuel suivait les événements pour saisir le moment favorable et le mettre à profit. Des troupes avaient été massées sur les frontières des Etats du pape et placées sous le commandement du général Ciadini, prêts à marcher sur Rome; trois navires entrassés avaient été armés et dirigés sur Civita-Vecchia. Dans la ville éternelle, l'émotion était grande, les esprits surexcités; chacun comprenait que la chute du trône pontifical était inévitable, et tous voulaient précipiter le dénouement. Les provinces encore soumises au joug de Pie IX signaient des adresses au roi d'Italie pour demander l'entrée des troupes sur leur territoire et leur annexion au royaume d'Italie. Les armes du pape étaient renversées partout, et le drapeau italien flottait sur les édifices dans les villes ou villages entre Orte et Acquapendente, c'est-à-dire presque aux portes de Rome. Aucun gouvernement étranger ne parut prendre souci de ces appels des populations au roi d'Italie, ni devoir s'opposer aux résolutions qui pourraient être adoptées contre le pape, par le gouvernement italien.

Les désastres de l'armée française, la déchéance de Napoléon et la proclamation de la République à Paris, au 4 septembre 1870, furent bientôt connus à Rome. Le parti de l'action fit immédiatement afficher une adresse aux Romains pour inviter la population à proclamer la République italienne, annonçant que le drapeau républicain serait arboré au même moment dans toutes les villes de la péninsule. A Gènes, une manifestation populaire avait parcouru les rues, acclamant la République française et Mazzini, président de la République italienne. Mais les troupes royales avaient franchi les frontières et marchaient sur Rome.

Le général Cardona adressa aux Romains une proclamation dans laquelle il annonçait qu'il ne venait pas avec des intentions belliqueuses, mais qu'il ap-

portait la paix et l'ordre; il promettait de laisser les populations s'administrer elles-mêmes tout en sauvegardant les intérêts du saint-siège. A Messine et à Catane, des démonstrations enthousiastes avaient lieu à la nouvelle de l'entrée des troupes italiennes sur le territoire pontifical. Les garnisons pontificales se retiraient devant les soldats de Victor-Emmanuel sans essayer de les arrêter, se contentant de couper certaines lignes de chemin de fer pour retarder leur marche et entraver leurs mouvements.

Mais la résistance se préparait à l'intérieur de Rome par les mercenaires composant l'armée pontificale; les canons étaient braqués dans toutes les rues et sur les places publiques pour mitrailler le peuple s'il eût tenté de faire une manifestation; sur les remparts, une artillerie formidable s'appêtait à repousser l'attaque de l'armée italienne. Le saint-père s'était décidé à demeurer dans la ville et à défendre son trône à outrance. Le roi Victor-Emmanuel avait commandé à ses généraux de s'emparer à tout prix de Rome. Orgueil et ambition! Que sont pour les souverains les ruines et les cadavres, lorsqu'il s'agit de conserver ou de conquérir une couronne?

Les troupes italiennes avançaient toujours; les villes qui se trouvaient sur leur passage les acclamaient, et celles qui étaient éloignées du théâtre de l'action envoyaient des députations aux généraux pour les féliciter; l'avant-garde du corps d'armée du général Cadorna arriva enfin en vue de Rome et fit halte à quelques milles des murs d'enceinte. Pie IX convoqua le corps diplomatique en séance solennelle, dénonça la conduite du roi d'Italie comme sacrilège et attentatoire aux droits du saint-siège, protesta contre l'invasion de ses Etats, et annonça sa résolution de s'opposer de toutes ses forces à l'entrée des troupes italiennes dans Rome. Protestations vaines, clameurs inutiles. Le 13 septembre, le 4^e corps de l'armée de Victor-Emmanuel quittait Civita-Castellana pour venir prendre position sous les remparts de la ville sainte. Puis un parlementaire fut détaché, par ordre du général Cadorna, pour enjoindre aux troupes étrangères d'avoir à quitter Rome pour laisser les habitants libres de leurs destinées. La réponse ayant été grossière et insolente, l'armée italienne investit la place et fit ses dispositions d'attaque. Le 17, l'ambassadeur prussien, le baron d'Arnim, se rendit au quartier général pour demander au général Cadorna quelles étaient ses intentions, et offrir ses bons offices pour éviter un conflit sanglant, s'ils pouvaient être accueillis par les deux armées. Cadorna répondit à l'ambassadeur que ses intentions n'étaient autres que celles exprimées dans les manifestes du roi et de son gouvernement; qu'il avait fait preuve pour sa part de beaucoup de patience et de longanimité, mais qu'il ne pouvait tolérer plus longtemps l'outrage de soldats étrangers qui s'imposaient à la ville de Rome. Le baron d'Arnim fit connaître au général les dispositions de résistance à outrance du saint-père, lui annonça que l'élément militaire était absolument maître de la ville, qu'aucun mouvement populaire ne pouvait se produire sans être à l'instant réprimé, et qu'il ne devait pas lui laisser ignorer qu'il y aurait une lutte terrible, acharnée, à soutenir. Le général répondit à l'ambassadeur que les considérations qu'il avait fait valoir ne pouvaient

changer ses intentions, et qu'il allait procéder immédiatement à l'attaque de Rome. Le baron d'Arnim obtint cependant un délai de vingt-quatre heures pour l'exécution, afin d'agir auprès du pape pour arriver à un accommodement. Les souverains ne savent jamais faire de concessions en temps opportun; Pie IX demeura inflexible dans sa volonté de résistance, dut Rome se trouver ensevelie sous les décombres et perdre la moitié de ses habitants!

L'armée italienne, forte de cinq divisions, enveloppa la ville et dressa les batteries destinées à battre les remparts. Au 29 septembre, l'attaque générale fut commandée; après quatre heures d'une canonnade furieuse, une brèche se trouva praticable; le général Cadorna fit ordonner l'assaut et entra dans la ville par la brèche avec sa division. Presque au même instant, le général Angioletti força la porte San-Giovanni, et le général Bixio la porte Pancrace. De ce moment toute résistance cessa, les soldats étrangers mirent bas les armes, le peuple romain acclama l'armée libératrice de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. La déchéance de Pie IX était prononcée comme souverain temporel : *Finis ecclesie!*

Garibaldi, gardé par la flotte italienne qui croisait devant l'île de Caprera, virtuellement emprisonné, n'avait pu voler au secours des Romains et faire proclamer la République italienne. Halte dans le progrès. Mais l'esprit général, dans notre vieille Europe commença dans le Nouveau-Monde, porte les peuples à l'installation des républiques. Les rois ni les papes ne pourront arrêter la marche de l'humanité. La terre

de Brutus, qui a produit Mazzini et Garibaldi, tient en réserve un moderne Spartacus qui saura briser les chaînes de l'Italie. Dans un avenir prochain, nous saluerons la République italienne, et plus tard la République universelle.

Après la prise de Rome par l'armée de Victor-Emmanuel, le pontife a continué de résider à Rome dans l'immense et splendide palais du Vatican, au milieu d'une cour somptueuse de cardinaux, de riches prélats, de grands dignitaires de l'Église, avec un peuple de serviteurs, laquais, cuisiniers, huissiers, camériers, ayant à sa disposition une liste civile de plus de trois millions et demi de francs, don offert au saint père par le peuple italien affranchi, rançon de la délivrance. En outre, la trésorerie de Sa Sainteté percevait, sous la dénomination de *denier de saint Pierre*, un tribut sur toutes les nations catholiques, tribut qui atteint des proportions énormes, et qui fait entrer dans les caves du Vatican plus de richesses que n'en renferment les palais du plus puissant monarque de la terre. Consolations pour ce qu'il a perdu : Opulence désormais lui tiendra lieu de pouvoir; car, dans l'ordre civil et politique, le pape n'est plus rien; Rome est devenue la capitale du royaume d'Italie, la résidence du chef du gouvernement; Mastai Ferretti est demeuré simple évêque de Rome; la fin de son épiscopat passera obscure et inaperçue; l'histoire n'a plus à enregistrer les actes des prélats qui viendront à leur tour occuper le siège épiscopal de la ville éternelle. *Sic transit gloria mundi*. Ainsi passa la gloire de ce monde.

ORAISON FUNÈBRE DE LA PAPAUTE

FINIS ECCLESIE

Depuis saint Pierre, — plus justement désigné sous le nom de Simon Bar Jonas, — en admettant qu'il ait existé et qu'il soit venu à Rome, l'Église compte deux cent quatre-vingt-treize pontifes; trente se trouvent éliminés comme usurpateurs ou antipapes. L'histoire ecclésiastique a conservé les noms de deux cent soixante-trois papes qu'elle considère comme légitimes. Sur ce nombre, vingt-neuf papes ont péri de mort violente et sont nommés martyrs, trente-cinq autres sont morts d'une manière non naturelle, dix-huit ont été empoisonnés : Jean XI, Clément II, Damase II, Etienne IX, Jean XIII, Pascal II, — le même qui déterra et insulta les cadavres de Henri IV, empereur d'Allemagne, et de Clément II; — Gélase II, Benoît IX, Alexandre V, Pie III, Alexandre VI, Adrien VI, Marcel II, Urbain VII, Clément VIII, Clément XIV, Léon XI et Léon XII, selon Bianchi Giovini; enfin, Léon X; mais on ne sait s'il mourut de poison ou de maladie vénérienne. Quatre papes furent assassinés: Jean VIII, Léon VI, Léon VII et Jean XII. Puis treize autres moururent d'étranges manières: Etienne VI, étranglé; Léon III et Jean XVI, mutilés; Jean X, étouffé; Benoît VI, tué avec un lacet au cou; Jean XIV mourut affamé, ainsi que

Grégoire XVI, selon Gualterio; Luce II fut tué à coups de pierres; Grégoire VIII, enfermé en prison dans une cage de fer; Célestin V, tué à l'aide d'un clou enfoncé dans les tempes; Boniface VIII se suicida; Clément V fut brûlé sur son lit d'agonie; Urbain VI, précipité de cheval, se tua dans la chute; Paul II succomba sous le poids écrasant de sa tiare; Pie IV mourut d'excès dans les bras d'une femme. Soixante-quatre papes donc, sur deux cent soixante-trois, ont péri d'une façon extraordinaire, sans compter une vingtaine d'autres morts subitement de chagrín, à la suite de revers essayés, notamment Grégoire IX, Innocent IV, Paul III et Paul IV, Grégoire XIII. Vingt-six papes ont été déposés, expulsés ou exilés, sans compter les papes d'Avignon. Ce sont: Serge III, Benoît V, Léon VIII, Jean XIII, Benoît VIII, Sylvestre III, Grégoire V, VII, IX, XII, Alexandre III, Urbain V et VI, Pascal II, Gélase II, Innocent II et IV, Eugène III et IV, Adrien IV, Luce III, Martin IV, Pie VI, VII et IX, Jean XXIII, auquel Martin V donna la chaise comme s'il eût en affaire à une bête fœce. Trente-cinq papes furent hérétiques. Plusieurs papes ont été accusés de meurtre. Léon V, — pape femme, — ou la papesse Jeanne, morte en accouchant

au milieu d'une procession, Vingt-huit papes appelèrent l'étranger en Italie pour se faire soutenir sur leur siège : Etienne II y appela les Francs et Pépin; Adrien I^{er}, Charlemagne; Jean VIII, les Francs et Charles le Bègue; Formose, Arnolphe, empereur d'Allemagne; Jean XII, Othon I^{er}; Jean XV et Grégoire V appelèrent Othon III; Léon IX y appela Henri III, empereur d'Allemagne; Grégoire VIII, Henri IV et Robert Guiscard; Nicolas II y attira Lothaire II; Eugène III, Frédéric Barberousse; Urbain IV et Clément IV y attirèrent Charles d'Anjou; Boniface VIII, Charles de Valois, Jean XXII, les Autrichiens de Frédéric le Bel; Innocent VI Charles IV, empereur d'Allemagne; Urbain VI, Louis de Hongrie; Jean XXIII, Sigismond; Sixte IV, les Turcs, pour la destruction de Venise; Innocent VIII, Charles VIII de France; Alexandre VI, les Français de Louis XII et les Espagnols de Ferdinand le Catholique; Jules II, les Français, Maximilien d'Autriche, les Espagnols, les Anglais; Léon X, Charles V, Henri VIII d'Angleterre, Ferdinand d'Autriche; Clément VIII, Charles V; Paul IV, Henri II et Soliman; Grégoire XVI, deux fois les Autrichiens, une fois les Français; Pie IX, les Autrichiens, les Espagnols, deux fois les Français, les Napolitains de Ferdinand II, les bandes noires de Lamoricière, les brigands de François II, les volontaires du monde catholique et même hérétique, qui formaient l'armée papaline lors de la prise de Rome par l'armée italienne en 1870.

Résumons cette chronologie des papes : quatre-vingt-dix pontifes, reconnus notoirement indignes d'occuper le saint-siège, ont péri de mort violente, ou bien ont été exilés, expulsés et déposés; trente-cinq autres papes ont été signalés par les historiens comme hérétiques, simoniaques, meurtriers, adultères, coupables de toute espèce de crimes; vingt-huit pontifes, en exécution aux populations de l'Italie, ont dû ap-

peler les étrangers à leur secours et livrer le pays à l'invasion pour se maintenir sur leur trône. Pour le surplus, on peut affirmer que la grande majorité a fait montre d'une nullité absolue. Les papes vertueux et véritablement dignes de respect et de l'amour des hommes ont été en imperceptible minorité.

Cependant, tous les pontifes sans exception, aux termes du décret promulgué par le concile tenu à Rome en 1870, sous le règne de Pie IX, sont déclarés par l'Eglise investis de la prérogative de l'infailibilité; aussi bien les pervers et les scélérats que les bons et vertueux papes; aussi bien ceux qui se sont distingués par l'orthodoxie de leurs doctrines que ceux qui ont erré en matière de foi, qui ont été jugés et déposés par les conciles. Papes infailibles les iconoclastes, *briseurs d'images*; pontifes infailibles les *adorateurs d'images*; papes infailibles ceux qui ont permis le mariage des prêtres; pontifes infailibles ceux qui l'ont défendu. Infailible le pape quand il décrétait et imposait une opinion en matière de foi ou de discipline ecclésiastique, et infailible quand il décrétait et imposait une opinion absolument contraire à celle qu'il avait promulguée, suivant les intérêts de sa politique ou les fluctuations de son jugement. Tous les papes ayant eu pour attribut l'omniscience, reconnus infailibles, passés à l'état de dieux! Suprême aberration de l'esprit humain.

FINIS ECCLESIE; chute du pouvoir temporel des papes; fin de l'Eglise militante, dominatrice, intolérante, persécutrice. Salut à la liberté de conscience; l'Eglise libre dans l'Etat libre; plus de religion d'Etat; ni soldats ni bourreaux, ni bûchers ni gibets, pour convertir les réfractaires aux croyances catholiques; chaque citoyen choisit son prêtre, salarié son culte, ou même n'en adopte aucun, si sa raison repousse toute croyance religieuse. Ni hypocrisie ni persécution. FINIS ECCLESIE.



HISTOIRE

DU

CONSULAT ET DE L'EMPIRE

BONAPARTE

PREMIER CONSUL

1800-1804

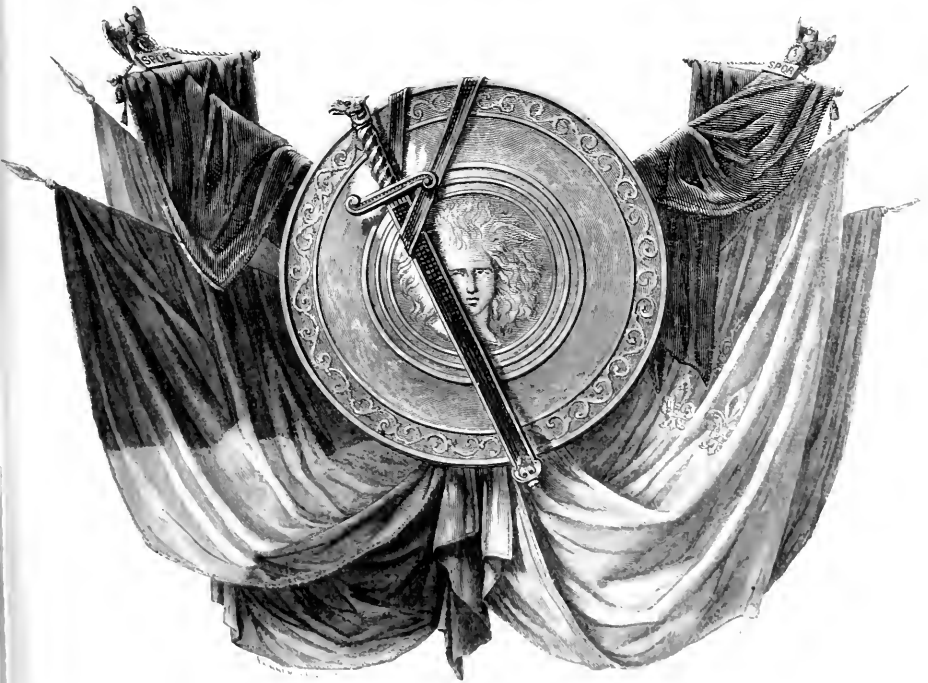
NAPOLÉON I^{ER}

EMPEREUR DES FRANÇAIS

1804-1815

PAR

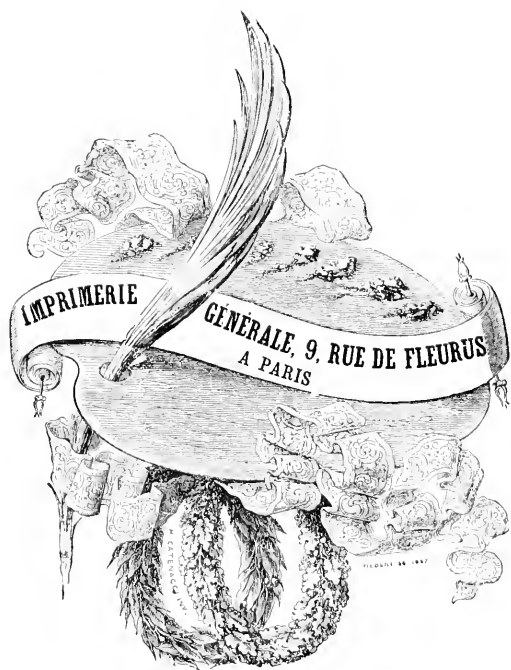
MAURICE LACHATRE



PARIS

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE

35, BOULEVARD DE SEBASTOPOL, 38





CHAPITRE PREMIER

Etablissement de la famille Bonaparte en Corse. — Naissance de Napoléon, 15 août 1769. — La famille des Bonaparte. — Enfance de Napoléon. — Son séjour à l'école de Brienne. — Napoléon à l'école militaire de Paris. — Sa première maîtresse meurt empoisonnée et enceinte. — Napoléon à Valence; ses instincts précoces de férocité. — Le commandant d'artillerie Bonaparte au siège de Toulon. — Journée du 13 vendémiaire à Paris. — Mariage de Bonaparte avec Joséphine de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais. — Campagne d'Italie. — Expédition d'Égypte. — Massacre des prisonniers par ordre de Bonaparte. — Les malades empoisonnés dans les hôpitaux. — Retour de Bonaparte en France — Le crime de Brumaire. — Renversement du Directoire. — Le Consulat. — Bonaparte premier consul, puis consul pour dix ans. — Rétablissement du culte catholique en France. — Le concordat. — Guerre contre l'Autriche. — Amistice avec l'empereur d'Autriche. — Retour de Bonaparte à Paris. — La machine infernale de la rue Saint-Nicolas. — Mort de Paul I^{er}, empereur de Russie. — La guerre se rallume en Allemagne et en Italie. — Nouvelles victoires des armées françaises. — Traités de paix avec toutes les puissances. — Bonaparte proclamé consul à vie. — Expédition de Saint-Domingue. — Le nègre Toussaint-Louverture. — Assassinat juridique du duc d'Enghien. — Proclamation de l'Empire. — 3 floréal an XII. — 23 avril 1804.

Au commencement du quinzième siècle, une famille Bonaparte, classée de Florence, à la suite de troubles politiques, était venue s'établir en Corse, alors sous la domination de Gènes, et avait fixé sa résidence à Ajaccio. Cette famille avait acquis une certaine influence dans le pays, et se trouvait à la tête des partisans de la séparation de la Corse d'avec Gènes, vers le milieu du dix-huitième siècle. Mais les séparatistes étaient divisés entre eux : les uns voulaient que la Corse demeurât indépendante et formât une République sous le protectorat de l'Angleterre, les autres demandaient l'annexion à la France. Charles Bonaparte combattait dans les rangs de ce dernier parti qui subit une grande défaite à Ponte Novo en 1769. La famille Bonaparte fut

obligée de se réfugier dans les montagnes de la Ronda, où Lætizia Ramolini, la femme de Charles Bonaparte, accoucha, le 15 août 1769, d'un enfant du sexe masculin qui fut Napoléon. Après les revers vinrent les victoires, le parti annexionniste triompha et la Corse demeura incorporée à la France. La famille Bonaparte se réinstalla à Ajaccio. Le ventre de Lætizia avait été fécond; huit enfants furent donnés à son mari par la belle et amoureuse Lætizia : Joseph, né en 1768; Napoléon, 1769; Elisa, 1773; Lucien, 1775; Louis, 1779; Pauline, 1781; Caroline, 1782; et Jérôme en 1784.

La jeunesse de Napoléon s'écoula dans le calme; il se montrait orgueilleux, querelleur, sournois, entêté, volontaire à l'excès; on ne l'aimait guère dans

la famille; sa mère seule avait pris quelque ascendant sur lui et pouvait s'en faire obéir.

Lors des élections pour l'Assemblée des notables, Charles Bonaparte fut nommé pour représenter la noblesse de Corse, et se rendit à Versailles, emmenant avec lui son fils Napoléon qu'il désirait faire entrer à l'école de Brienne, et sa fille Elisa qu'il devait faire placer à l'école des filles nobles de Saint-Cyr.

Le jeune Bonaparte se fit remarquer de ses maîtres par son intelligence, mais généralement ses condisciples le détestaient; morose, taciturne, inaccessible à l'amitié, il voulait les forcer à se ployer devant ses exigences; son caractère violent fut souvent l'occasion de rixes, de querelles, dont il fut toujours le provocateur. Un jour, il avait été condamné par un maître de quartier à revêtir un habit de bure et à dîner à genoux sur le seuil du réfectoire; au moment de subir cette peine, il fut saisi d'une attaque de nerfs, réelle ou feinte, qui obligea le directeur à lever la punition. Le jeune Bonaparte resta à Brienne jusqu'à l'âge de quinze ans. Grâce à la protection de M. de Marbeuf et de M. de Keralis, inspecteur des écoles militaires, il obtint son admission à l'école militaire de Paris.

Voici les notes de l'inspection générale :

« M. de Bonaparte (Napoléon), né le 15 août 1769, taille de quatre pieds dix pouces dix lignes, a fait sa quatrième; de bonne constitution, santé excellente, conduite très-régulière, s'est toujours distingué par son application aux mathématiques; il sait très-passablement son histoire et sa géographie; il est assez faible dans les exercices d'agrément et pour le latin où il n'a fait que sa quatrième. Ce sera un excellent marin. Il mérite de passer à l'école de Paris. »

À l'école militaire, même conduite et mêmes allures. M. de l'Éguille, son directeur, tirait son horoscope en deux lignes.

« Corse de nation et de caractère, il ira loin si les circonstances le favorisent. »

Hélas! la prédiction devait s'accomplir, et — les circonstances favorisant Napoléon — il fut poussé si loin et porté si haut, qu'il eut un jour dans ses mains les destinées du monde et qu'il put arrêter la marche du progrès dans l'humanité!

À l'école militaire il devient amoureux d'une jeune fille qui répond à sa passion; l'infortuné meurt empoisonnée et enceinte. Des soupçons planent sur Napoléon; l'intervention de M. de Marbeuf et le manque de preuves arrêtent le cours des investigations de la justice.

Napoléon est nommé lieutenant en second au régiment d'artillerie en résidence à la Fère, le 1^{er} septembre 1785; il avait seize ans. Son régiment est envoyé à Valence, dans le Dauphiné. Il y courtisa une dame Colombier qui ne put parvenir à humaniser cette nature féroce. On raconte qu'à cette époque se trahissaient déjà ses instincts cruels, et on cite sa réponse à l'un de ses interlocuteurs qui blâmait les atrocités accomplies par Turenne dans le Palatinat, d'après les ordres de Louis XIV : « A mon avis, le général a bien fait d'obéir au roi, de ruiner le pays, d'incendier les villes et les villages, d'égoûger les habitants, de tuer les femmes, les vieillards et les enfants, si tout cela était nécessaire

pour ses desseins. » Ainsi raisonnait le jeune Corse. Plus tard, fidèle à sa théorie, quand il pourra disposer de la vie des hommes, Napoléon fera exterminer des millions de soldats, et pour justifier ces atrocités, il émettra en principe de stratégie militaire : « que les hommes sont pour le général d'une armée, ce que sont les pions pour un joueur d'échecs; qu'il doit les placer selon les meilleures combinaisons pour assurer les chances de la partie, sans se préoccuper de ceux qui devront être sacrifiés. Le succès à obtenir, but absolu; la vie des hommes comptée pour rien. » La conduite de Napoléon, pendant tout son règne, a été la mise en pratique de cette affreuse théorie qui, du reste, est à l'usage de tous ceux qu'on appelle grands capitaines, les conquérants, que les nations acclament, auxquels les peuples imbeciles dressent des statues et des arcs de triomphe! La lâcheté des hommes fait la puissance des rois.

À vingt ans Napoléon passe lieutenant d'artillerie; c'était au moment où éclatait la Révolution. Il comprit de suite quel parti il pouvait tirer des événements; l'avenir était aux adversaires de la monarchie; il se fit révolutionnaire. On le nomma capitaine, et le 5 février 1792 il se trouvait en Corse en congé dans sa famille. L'île de Corse était à ce moment fort agitée; deux partis se trouvaient en présence : celui de l'autonomie de la Corse sous le protectorat de l'Angleterre, l'autre qui voulait que l'île demeurât incorporée à la France; le jeune capitaine se jeta dans la faction française, fut nommé chef de bataillon et placé à la tête d'un corps de volontaires. Pour ses premières armes, une lutte fratricide. Après quelques alternatives de succès et de revers, le parti de l'annexion fut définitivement écrasé par le parti républicain qui avait pour chef Paoli. Les propriétés des Bonaparte furent pillées et incendiées, la famille bannie comme elle l'avait été autrefois de Florence, et obligée de se réfugier en France.

Napoléon retourna à Paris; sa mère, veuve alors, se retira dans une pauvre maison aux environs de Toulon, puis elle vint à Marseille avec sa famille. La situation de fortune des Bonaparte était des plus lamentables; Letizia et ses filles, déjà grandes et belles personnes, en étaient réduites à se vêtir de robes d'étoffes grossières, sordides, usées, rapiécées; elles passaient souvent des journées n'ayant à manger que du pain, quelques cerises et de l'eau à boire; enfin arriva le jour où les sœurs de Napoléon, pour échapper à cette horrible misère, durent tirer parti de leurs charmes. Le bien-être, l'abondance reparurent dans le ménage. Courtisanes par nécessité, nous les retrouverons plus tard princesses impudiques.

Le commandant d'artillerie Bonaparte apparut ensuite au siège de la ville de Toulon qui s'était livrée aux Anglais. La Convention avait chargé le général Dugommier de reprendre possession de la ville rebelle. Bonaparte faisait partie de l'expédition; il contribua par ses habiles dispositions aux succès de l'armée, et, en récompense, il obtint un rapide avancement. À la fin du siège il était devenu général de brigade. Ce fut à l'occasion de ce siège mémorable que le fougueux révolutionnaire adressa à la Convention la lettre suivante où se dévoile le nouveau le caractère du Corse.

« Citoyens représentans,

« C'est du champ de la gloire, marchant dans le sang des traitres, que je vous annonce avec joie que vos ordres sont exécutés et que la France est vengée.

« Ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés; ceux qui avaient été seulement blessés par le canon républicain ont été dépêchés par le glaive de la liberté et par les baïonnettes de l'égalité.

« Salut et admiration aux représentans du peuple Robespierre jeune, Fréron, etc.

« BRUTUS BONAPARTE,
« Citoyen sans culotte. »

Ainsi s'exprimait et agissait un homme qui, peu d'années après ces événements, reniant la foi républicaine, s'intitulait le défenseur de la famille, de la religion, de la propriété. Plaçons en regard les actes et la conduite des galériens du bague de Toulon pendant la période des incendies; l'enseignement qui ressortira de la comparaison n'aura pas besoin de commentaires.

Ils étaient neuf cents; les Anglais firent enlever leurs fers, puis leur remettant des torches, commandèrent à ces malheureux de mettre le feu dans la ville, promettant de les recevoir ensuite à bord des navires de la flotte et de les rendre à la liberté. Les forçats non-seulement refusèrent d'accomplir les ordres des Anglais, mais encore, au péril de leur vie, au milieu de dangers de toute sorte, ils se portèrent sur les bâtimens qui étaient déjà en flammes dans l'arsenal pour arrêter les progrès de l'incendie, et parvinrent à éteindre le feu qui avait entamé quatre frégates, sauvèrent la corderie, les magasins à poudre, à blé, leur prison, leur bague même. Ces hommes flétris, condamnés par la société, se montrèrent généreux jusqu'à l'abnégation.

Bonaparte revint à Paris où s'agitaient toujours les destinées de la nation; les journées de thermidor avaient eu lieu, le parti de Robespierre avait disparu, celui-ci était mort sur l'échafaud; les ennemis de la République commençaient à se montrer au grand jour; on était en pleine réaction. Suivant sa tactique habituelle, le jeune général se tourna vers les nouveaux maîtres, fit sa cour à Barras et mérita par ses assiduités d'en être distingué. Nommé commandant général des troupes chargées de la défense de la Convention dans la journée du 13 vendémiaire — 5 octobre 1795, — il foudroya les royalistes sur les marches de l'église de Saint-Roch et sauva l'Assemblée. Exécutions et massacres; il excellait en ces sortes de choses; l'affaire fut bien conduite. Pour récompense, sa nomination comme général en chef de l'armée de l'intérieur, et une femme; il épousa la belle et voluptueuse créole Joséphine de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais, qui avait péri sur l'échafaud le 23 juillet 1794. Joséphine était dans tout l'éclat de sa beauté; elle avait deux enfans de son premier mari: un fils, Eugène, et une fille, Hortense. Créole de l'île de Saint-Domingue, elle possédait peu de fortune, mais Barras se chargea de la dot; il fit donner à Bonaparte le commandement en chef de l'armée d'Italie. Campagne brillante; villes conquises, mises à sac et à viols, troupes ennemies exterminées, canons enlevés, musées spoliés. Le Directoire accueillit le vainqueur de retour d'Italie avec grandes démon-

trations de joie et déploya une pompe extraordinaire pour la réception des drapeaux pris sur l'ennemi. Bonaparte, choyé, fêté, fort entouré, appelé sur lui tous les regards et l'attention. Le Directoire en prit ombrage et imagina l'expédition d'Égypte, dont le général eut la direction et le commandement. Légende merveilleuse, entremêlée de succès et de revers.

L'Égypte, où l'armée française avait planté son drapeau, était, nominalement bien plus que de fait, une possession de l'empire turc. Le pacha nommé par la Porte pour administrer cette belle province au nom du Grand Seigneur n'avait qu'une autorité précaire et tout à fait illusoire; la domination réelle appartenait depuis de longues années au corps des mamelouks, troupe d'élite instituée pour défendre le pays contre les incursions des Arabes, et dont les chefs avaient fini par s'emparer de la domination. A l'époque de notre expédition, deux de ces chefs ou beys, Ibrahim et Mourad, longtemps rivaux de puissance, s'étaient d'un commun accord partagé l'autorité souveraine: Ibrahim était à la tête de l'administration civile; Mourad s'était réservé le commandement militaire. Retiré au fond de son palais du Caire, sans influence aucune et sans nulle action sur l'administration du pays, le pacha envoyé de Constantinople n'avait d'autres fonctions que de percevoir le tribut annuel que les beys consentaient encore à prélever pour la Sublime Porte sur les revenus de l'Égypte.

Bonaparte essaya d'exploiter au profit de l'expédition cette situation politique. A peine débarqué, il expédia cette lettre au pacha turc:

« Le Directoire exécutif de la République française s'est adressé plusieurs fois à la Sublime Porte pour demander le châtiement des beys d'Égypte, qui accablent d'avanies les commerçans français.

« Mais la Sublime Porte a déclaré que les beys, gens capricieux et avides, n'écoutaient pas les principes de la justice; et que non-seulement elle n'autorisait pas les insultes qu'ils faisaient à ses bons et anciens amis les Français, mais que même elle leur ôtait sa protection.

« La République française s'est décidée à envoyer une puissante armée pour mettre fin aux brigandages des beys d'Égypte, ainsi qu'elle a été obligée de le faire, plusieurs fois dans ce siècle, contre les beys de Tunis et d'Alger.

« Toi qui devrais être le maître des beys, et que cependant ils tiennent au Caire sans autorité et sans pouvoir, tu dois voir mon arrivée avec plaisir.

« Tu es sans doute déjà instruit que je ne viens point pour rien faire contre le Koran ni le sultan; tu sais que la nation française est la seule et unique alliée qu'ait en Europe le sultan.

« Viens donc à ma rencontre et maudis avec moi la race impie des beys. »

En même temps Bonaparte faisait proclamer dans Alexandrie, et bientôt après répandre dans toute l'Égypte, la déclaration suivante: — Cette proclamation est une pièce intéressante à plus d'un titre, notamment en ce qu'elle fait connaître quels sentimens animaient Bonaparte à l'égard du pape et des ordres religieux, bien qu'il ait affecté dans la suite de se poser en protecteur de la papauté, dans l'intérêt de sa politique. —

« Depuis assez longtemps les beys qui gouvernent



Napoléon Bonaparte

l'Égypte insultent à la nation française et couvrent ses négociants d'avanies; l'heure du châtement est arrivée.

« Depuis assez longtemps ce ramassis d'esclaves achetés dans le Caucase et dans la Géorgie tyrannise la plus belle partie du monde; mais Dieu, de qui tout dépend, a ordonné que leur empire finit.

« Peuples de l'Égypte, on dira que je viens pour détruire votre religion: ne le croyez pas! Répondez que je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte, plus que les mamelouks,

Dieu, son prophète et le Koran. Dites-leur que tous les hommes sont égaux devant Dieu; la sagesse, les talents et les vertus mettent seuls de la différence entre eux. Or, quelle sagesse, quels talents, quelles vertus distinguent les mamelouks, pour qu'ils aient tout ce qui rend la vie aimable et douce?

« Si l'Égypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail que Dieu leur a fait. Mais Dieu est juste et miséricordieux pour les peuples.

« Tous les Égyptiens seront appelés à occuper tous



Joséphine de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais, mariée à Bonaparte

les emplois; les plus sages, les plus instruits, les plus vertueux gouverneront, et les peuples seront heureux.

« Il y avait jadis parmi vous de grandes villes, de grands canaux, un grand commerce; qui a tout détruit, si ce n'est l'avarice, les injustices et la tyrannie des mamelouks?

« Cadis, cheiks, inans, tchorbadgis, dites aux peuples que nous sommes amis des vrais Musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit l'inflâme pape de

Rome qui prétendait qu'il fallait faire la guerre aux Musulmans? N'est-ce pas nous qui avons détruit les ordres religieux militaires et les chevaliers de Malte, parce que ces insensés croyaient que Dieu voulait qu'ils fissent la guerre aux Musulmans? N'est-ce pas nous qui avons été dans tous les siècles les amis du Grand Seigneur, — que Dieu accomplisse ses desirs! — et les ennemis de ses ennemis? Les mamelouks, au contraire, ne se sont-ils pas révoltés contre l'autorité

du Grand Seigneur, qu'ils méconnaissent encore ?
 — Ne savez-ils pas que leurs caprices !

— Trois fois heureux ceux qui seront avec nous ! Ils prospéreront dans leur fortune et leur rang. Heureux ceux qui sont neutres ! ils auront le temps d'apprendre à nous connaître, et ils se rangeront avec nous. Mais malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les mamelons et combattront contre nous ! Il n'y aura pas d'es-pérance pour eux ; ils périront ! Guerre implacable et sans merci ! »

Bonaparte savait tenir de telles promesses ; le génie de la mort planait au-dessus de lui ; partout massacres et tueries. Après la prise de Jaffa, la garnison est passée au fil de l'épée, contre le droit des gens et les lois de la guerre. Plus tard, le nombre des prisonniers faits dans différentes rencontres grossissant et devenant un embarras pour l'armée française, le général en chef commande qu'on les réunisse sur un plateau, les fait entourer par une division d'infanterie renforcée de canons et fait ouvrir le feu contre les infortunés sans défense ; tous y périrent sous la mitraille et sous les balles des soldats ; ils étaient huit mille. Bonaparte assistait impassible à un massacre.

La peste se déclare dans les hôpitaux ; danger grave dans ce pays d'Égypte et à l'époque de l'année où l'on se trouvait ; le général mande auprès de lui le médecin en chef des hôpitaux pour aviser aux moyens à employer pour arrêter le fléau. Tous deux discutent ; mais l'homme de la science ne présentant pas de remède efficace et prompt, Bonaparte se prononce pour une mesure radicale, se défaire de tous les pestiférés, et il commande au médecin de leur administrer une potion qui tue les malades et fasse disparaître la peste. Le médecin indigné refuse d'exécuter un tel ordre. « Ni mes principes, ni la dignité de ma profession, lui répond-il, ne me permettent de devenir un assassin ; si de telles résolutions et les sentiments qui les inspirent sont l'apanage des esprits supérieurs, comme vous le prétendez, je me trouve l'heureux de ne pas appartenir à la catégorie des grands hommes. » Sur le refus du médecin, un pharmacien se chargea de l'horrible besogne ; une forte dose d'opium fut mêlée aux boissons et aux aliments des pestiférés, et cinq cent quatre vingt soldats moururent empoisonnés par ordre de leur général !

Bonaparte quitte l'Égypte pour revenir en France, laissant le commandement de l'armée au républicain Kléber, son émule, son rival, son ennemi. Kléber tomba sous le poignard d'un assassin.

Le retour de Bonaparte en France s'était effectué heureusement ; il avait traversé les croisières anglaises, avait débarqué à Fréjus le 9 octobre 1799, et violant les lois de quarantaine établies sur les côtes, il avait gagné Paris. Le Directoire était en pleine décomposition ; le transige de l'Égypte fut accueilli comme un libérateur. Le crime de brumaire eut lieu. La conspiration devait éclater le 17 qui correspondait au 3 novembre 1799, mais ce jour-là se trouvait être un vendredi. Le Corse assassin et empoisonneur était superstitieux. — vendredi, jour de malheur ; — l'affaire fut remise au lendemain. Il fit montre dans la perpétration du crime d'une grande incohérence d'idées, et on peut affirmer que, sans la présence d'esprit et le sang-froid de son frère Lucien, il eût échoué dans

l'accomplissement du forfait qu'il avait médité contre la représentation nationale.

Le Directoire renversé, le Consulat se constitue : Bonaparte, Siéyès et Royer-Ducos. Le Corps législatif est ajourné au 1^{er} ventôse. Une commission de vingt-cinq membres est nommée pour chacun des deux conseils, celui des Anciens et celui des Cinq-Cents. Les trois consuls viennent prêter serment de fidélité, devant ces commissions, à la souveraineté du peuple, à la République une et indivisible !

Les mensonges servaient la politique de Bonaparte. Il était utile qu'il parût avoir échappé au poignard d'un assassin ; un sous-officier de la garde du Directoire, nommé Thomé, avait eu la manche de son habit légèrement déchirée par un clou à l'angle d'une porte ; un allidé ayant remarqué la déchirure, prétendit que c'était un stylet qui l'avait produite ; le sous-officier voulut expliquer la cause de l'accident, mais son interlocuteur ne lui en laissa pas le temps, il le prit immédiatement par le bras, le présenta aux amis de Bonaparte, affirma qu'il s'était jeté entre l'assassin et le général. Thomé, se voyant loué et fêté, se laissa faire, on le conduisit à la citoyenne Bonaparte dans une de ses soirées ; celle-ci l'embrassa devant sa société et lui donna un brillant de 6000 francs. Les commissions législatives ne voulurent pas paraître indifférentes à cet acte supposé de dévouement, et accordèrent une pension de 600 francs au sauveur.

Il fallait un prétexte aux consuls et à leurs complices pour justifier les mesures de rigueur qu'ils voulaient prendre contre la presse ; la tentative d'assassinat dûment constatée par la récompense accordée au sous-officier Thomé fournissait ce prétexte. La presse bâillonnée, il devenait plus facile à Bonaparte de préparer les voies à son ambition. Les consuls débütèrent dans leur administration par un vol. Une somme de huit cent mille francs avait été placée en réserve au Luxembourg ; ils se l'adjugèrent et en firent le partage. Siéyès prit en outre possession d'un grand domaine national, à titre de récompense, puis il le vendit à l'État pour un million. Royer-Ducos n'resta pas en arrière pour les concussion. Le système des gaspillages, des déprédations continua sous diverses formes. Bonaparte, dans tous les vols, avait la grosse part ; il lui fallait plus d'argent qu'à ses collègues, ayant à pourvoir une nombreuse famille, à fournir aux goûts ruineux et dissipateurs de sa femme Joséphine, ayant souvent à acheter les hommes influents des commissions législatives, à payer les écrivains de la presse servile et à faire des largesses à l'armée. Corrompre ne suffisait pas, car il y avait encore des républicains inaccessibles aux séductions des places, des honneurs et de l'argent ; on passa à l'intimidation, à la proscription. Le 26 brumaire, un décret fut rendu contre soixante citoyens, en plupart anciens représentants du peuple, les condamnant à la transportation. Puis, en raison du mauvais effet qu'avait produit cette mesure inique, la peine fut commuée en une simple surveillance de police. Cette surveillance elle-même prit fin par un décret rendu par Bonaparte nommé consul à vie. La responsabilité et l'odieux des deux précédents arrêtés pesèrent sur les autres consuls. Bonaparte se réservait le mérite du dernier décret. Fourlerie du Corse.

Bonaparte faisait admirablement servir à ses desseins la corruption, la terreur, le mensonge, l'hypocrisie, et il avançait dans son œuvre ténébreuse, qui était l'asservissement du peuple et la chute de la République. Quand il jugea que les choses étaient arrivées au point où il les voulait pour la réussite de ses projets, il présenta aux commissions législatives un projet de Constitution qu'il avait longuement élaboré, pour l'intérêt de son ambition, dans lequel il ne laissait aux Français que le droit de pétition. Il agit sur les membres des commissions par les moyens ordinaires. La corruption, les distributions de places, les dons en argent, et obtint leurs voix. Par cette Constitution, Bonaparte était nommé consul pour dix ans, Cambacérès second consul, et Lebrun troisième consul; deux comparses dans la comédie politique. L'historien Gabier formule ainsi son jugement sur cette Constitution et les intrigues qui l'avaient enfantée : « Une minorité pitoyable crée, le 19 brumaire, trois commissions provisoires; ces trois commissions, sans être un corps constituant, créent une Constitution; cette Constitution engendre un grand consul; le grand consul engendre deux nouveaux consuls et des conseillers d'Etat; les deux nouveaux petits consuls, réunis avec deux petits consuls provisoires, métamorphosés en sénateurs, engendrent la moitié du grand corps dont ceux-ci sont déjà membres; cette moitié engendre l'autre moitié; et ce grand corps politique, qu'on appelle Sénat conservateur, étant ainsi complètement engendré, il engendre un Corps législatif et un Tribunal. Dans trois jours et trois nuits s'opèrent ces joyeux enfantements, et toutes les autorités qui devaient gouverner la France ainsi illégalement n'attendent pas qu'elles soient légitimées par l'adoption nationale pour s'emparer des fonctions des autorités qu'elles remplacent. »

Toutes les faveurs, tous les emplois furent distribués aux créatures de Bonaparte. Une administration nouvelle fut créée, qui détruisait toutes les institutions républicaines et mettait sous les ordres du premier consul tous les fonctionnaires de l'Etat. De nouvelles divisions furent établies dans le territoire. Un tribunal de première instance fut attribué à chaque arrondissement; vingt-neuf cours d'appel pour la France entière; chaque département ayant sa cour d'assises. Les charges d'avoués furent rétablies. Crée des emplois, c'était s'assurer les moyens de se faire des partisans. Le but à atteindre, remettre la France aux mains de fonctionnaires dévoués par intérêt à sa personne, complices dont le concours ne pouvait pas lui faire défaut au jour du crime. L'armée aussi était l'objet de ses attentions. Aux tyrans les prétoriens, Bonaparte flattait les soldats dans ses proclamations; il leur promettait des grades, des distinctions, des sabres d'honneur, des carabines, des mousquetons, des grenades d'honneur et une haute paye, appâts grossiers offerts à la vanité et à la cupidité. Il leur parlait aussi de conquêtes, de frontières à reculer, de territoires à envahir, promettant de se mettre à leur tête quand l'heure serait venue, afin de montrer à l'Europe étonnée qu'ils étaient de la race des braves. Le pillage, le viol, le sac des villes, présentés comme les palmes de la victoire. Bonaparte demoralisait l'armée pour s'en faire l'auxiliaire de son despotisme.

Les fonctionnaires et l'armée étaient au premier consul; c'était beaucoup, mais il avait encore besoin d'autres appuis pour ses desseins, la noblesse et le clergé, ces deux soutiens de toutes les tyrannies. Napoléon essaya d'attirer dans son parti les émigrés; il fit rendre des décrets révoquant les lois qui les privaient de leurs droits politiques, fit autoriser le gouvernement à confier des fonctions publiques à ceux des anciens nobles qui en seraient jugés dignes; en outre, il les fit rentrer en possession des biens mis sous le séquestre, qui n'avaient pas été aliénés. Mais ces premières avances de Bonaparte furent repoussées par les partisans du régime monarchique; des soulèvements eurent lieu dans plusieurs départements, et les consuls durent faire marcher des troupes contre ceux dont ils avaient voulu se faire des alliés et qu'ils désignaient alors comme « des traitres vendus à l'Anglais, comme des instruments de ses fureurs, comme des brigands méprisés de l'étranger dont ils avaient armé la haine. »

Bonaparte se retourna du côté du clergé et chercha à attirer les mêmes prélats qu'il nommait auparavant des *fakirs mutrés*; il rouvrit les églises, rappela les prêtres insermentés et commanda qu'on fit de pompeuses funérailles au pape Pie VI, qui venait de mourir dans son lieu d'exil en Dauphiné. Le culte catholique se trouva rétabli sur tout le territoire français. Il entama ensuite des négociations avec le pontife nouveau, Pie VII, pour un concordat. Dans cette convention, Sa Sainteté rétablissait les chapitres, les églises métropolitaines, les cathédrales, etc., les fondations en faveur de ces églises, les traitements des évêques, des curés, etc.; elle reconnaissait au premier consul le droit de nommer aux sièges épiscopaux et déclarait que « la religion catholique, apostolique et romaine attendait le plus grand éclat de la profession particulière qu'en faisaient les consuls de la République. » Flagornerie à l'adresse de Bonaparte.

En fils soumis de l'Eglise et en bon catholique, Bonaparte promulgua la nouvelle loi organique et alla entendre dévotement la messe à Notre-Dame. Malgré les faveurs dont on l'accablait, le clergé se tint sur la réserve; à Paris; dans les départements, il continua à souffler le feu de la guerre civile.

Les nobles et les prêtres lui faisant défaut, Bonaparte se rejeta sur l'armée; mais aux soldats il faut les batailles, les sièges de villes, le carnage et l'incendie. Donc la guerre fut résolue. Le 8 mars 1800, les consuls lancèrent une proclamation dans laquelle ils demandaient de l'argent, du fer et des soldats. Les assemblées législatives décrétèrent immédiatement que tous les Français âgés de vingt et un ans seraient mis à la disposition du gouvernement pour entrer dans les rangs de l'armée suivant les besoins du service. Une armée de réserve de soixante mille hommes fut organisée. On décréta également la formation de bataillons de volontaires. Bonaparte nomme Carnot ministre de la guerre, Berthier commandant en chef de l'armée de réserve, charge Moreau de diriger la guerre d'Allemagne, quitte Paris le 16 floréal — 6 mai — et va se mettre à la tête d'une armée de trente-cinq mille hommes qui l'attendait à Genève. Les Français gravissent le mont Saint-Bernard, conduits par Lannes, qui déploya l'armée dans la plaine, aux portes d'Yverdon, qui

est emportée d'assaut après deux jours de combat. La marche de l'armée ne fut plus qu'une suite de victoires. Lannes s'empara de Chivasso, où Bonaparte le rejoignit; Verceil est prise, le Tessin forcé; Lannes enlevait Pavie pendant que Bonaparte entraînait dans Milan, pendant que Murat marchait sur Plaisance chassant les Autrichiens jusqu'à Parme, et qu'une de nos divisions s'empara de Crémone.

Par contre, Gênes qui était à nous et où nous avions une garnison bloquée par la flotte anglaise, assiégée par une armée autrichienne, réduite par la famine, avait capitulé et se trouvait au pouvoir des Autrichiens. Le général Ott ayant laissé dix mille hommes dans la place avec Hohenzollern, s'était porté à la tête de son armée sur Plaisance, à la rencontre des Français. La route se trouvait barrée par les troupes placées sous le commandement des généraux Lannes et Victor; la bataille s'engage à Montebello. Bonaparte accourait pour soutenir les deux généraux français; mais lorsqu'il arriva sur le lieu de l'action, ceux-ci avaient terminé la besogne, ils avaient remporté la victoire, fait six mille prisonniers, et forcé Ott de fuir vers Tortone avec les débris de son armée. Bonaparte s'élança à la poursuite des impériaux avec la pensée d'empêcher la jonction des deux armées autrichiennes et d'arriver à Plaisance avant les ennemis. Il atteignit les Autrichiens le 25 prairial, mais la jonction des deux armées avait eu lieu, et les Français se trouvaient en face de troupes ennemies plus fortes du double de leur nombre; néanmoins Bonaparte donna l'ordre d'engager la bataille, qui eut lieu près d'un village nommé Marengo, occupé par le général Victor. L'armée française voyait sur toute la ligne, écrasée sous des forces supérieures; la division de Victor était en pleine déroute; l'aile gauche, commandée par Lannes, se trouvait découverte et forcée de battre en retraite; les autres positions, occupées par différents corps, étaient successivement abandonnées; la plaine était jonchée de cadavres; c'était le commencement d'une déroute générale; à ce moment le feld-maréchal Mélas, considérant la victoire comme décisive, quitta l'armée autrichienne pour rentrer à Alexandrie. En effet, la bataille était bien décidément perdue pour nous; Bonaparte triste, abattu, entouré de ses généraux qui venaient pour prendre ses ordres, ne pouvait retenir ses larmes et s'appretait à fuir. Tout à coup apparait sur le champ de bataille Desaix à la tête des deux divisions de la réserve; il se précipite comme un ouragan sur l'ennemi victorieux, le fait reculer, le culbute. Bonaparte reprend courage, commande à Kellerman de charger les Autrichiens avec la grosse cavalerie; la charge réussit, l'ennemi est rejeté sur notre infanterie qui en fait un carnage affreux. Le sort de la journée est changé, six mille prisonniers, le général Zich et tout son état-major. Mais, hélas! le héros de la journée, celui auquel était véritablement due la victoire, Desaix, le brave Desaix était mort, une balle l'avait atteint dans la mêlée. Bonaparte héritait de sa gloire. Ses rivaux savaient mourir à propos.

Moreau, chargé des opérations militaires en Allemagne, avait remporté de son côté d'éclatants succès; il avait battu l'ennemi à Eugen, à D-veskirch, à Biberrac, à Hoshstett; il avait occupé Augsburg et Munich; il allait marcher sur Vienne. C'était trop de

triumphes pour un autre que pour Bonaparte; toute gloire étrangère lui était importune, l'intérêt de la France ne passait qu'après son égoïsme; l'attention publique ne devait se porter que sur lui; le premier consul arrêta Moreau dans sa marche sur Vienne en concluant un armistice avec l'empereur d'Autriche, qui céda trois places fortes: Ingolstadt, Ulm et Philisbourg.

Bonaparte revint à Paris pour travailler l'opinion publique, éblouir et captiver les esprits par des fêtes et des exhibitions de drapeaux avec cortège militaire. On célébra en grande pompe l'anniversaire de la République; il y eut une fête de la Concorde, une autre fête pour la présentation des drapeaux, puis des revues de régiments, des spectacles à grand orchestre, banquets et feux d'artifice. *Panis et circences*: du pain et des jeux; c'est de cette manière que procédaient les empereurs romains pour assurer leur domination sur le peuple. Les plaisirs conduisent à la servitude. Les républicains demeuraient à l'écart; les royalistes agissaient et organisaient des complots. Mais les premiers étaient considérés comme plus redoutables, et il parut utile à Fouché, ministre de la police, d'inventer une conspiration contre la vie du premier consul pour avoir occasion de se défaire des républicains. Le 18 vendémiaire, quatre citoyens furent arrêtés, jugés, condamnés à mort et exécutés; quatre martyrs, Demerville, Topino-Lebrun, le sculpteur Ceracchi et le général Aréna, corse, d'un patriotisme ardent, adversaire politique du premier consul.

Après l'attentat imaginaire attribué aux Jacobins, vient le complot réel organisé par les royalistes le 3 nivôse — 24 décembre 1800, — à deux heures de l'après-midi, dans la rue Saint-Nicaise. Au moment où passait la voiture de Bonaparte, pour se rendre à l'Opéra, éclatent deux tonneaux remplis de poudre. Les chevaux lancés au galop étaient déjà loin du danger. Le premier consul était saul; sept personnes de son escorte furent tuées, vingt-cinq blessées. Occasion magnifique pour justifier l'adoption de mesures de rigueur contre les républicains; du 3 nivôse au 14 on instruisit l'affaire, et l'on put s'assurer que les républicains étaient absolument étrangers à l'attentat; néanmoins, par décret du premier consul daté du 14 nivôse an IX, furent condamnés à la transportation hors du territoire français, cent trente et un citoyens qui étaient signalés par Bonaparte comme septembriseurs et assassins. L'arrêt reçut son exécution. A toutes les sollicitations qui étaient faites en faveur des innocents sacrifiés à la politique du maître, Fouché répondait: « Le premier consul vent se défaire de ses ennemis innocents ou coupables; mieux vaut encore cent victimes que les perdre tous. »

Enfin, le 11 pluviose, lorsque le navire qui conduisait les républicains vers Cayenne voguait à pleines voiles pour sa destination et ne pouvait plus les ramener en France, Fouché se décida à publier un nouveau rapport aux consuls, dans lequel il signalait les auteurs de l'attentat de la rue Saint-Nicaise, les chouans et les royalistes. Le constructeur de la machine infernale, François Carbon, et Saint-Régent, qui avait mis le feu aux poudres, furent exécutés le 16 germinal.

Le 25 mars 1801 — an IX — eut lieu un événement qui devait avoir un grand retentissement en Europe et amena un changement dans la situation politique



Mort de Desaix, à Marengo.

des puissances. Par un brusque revirement d'opinion, le czar Paul, qui précédemment était entré dans la coalition, s'était pris d'admiration pour Bonaparte et s'était rapproché de la France. Il avait envoyé à Paris un exprès porteur d'une lettre autographe pour le premier consul. En même temps, il frappait d'embargo les bâtiments anglais dans les ports de la Russie, en représailles des vexations exercées par la marine britannique sur des bâtiments naviguant sous pavillon neutre; et par une déclaration solennelle, il se

proclamait protecteur de la ligue formée entre la Suède et le Danemark pour la libre navigation des neutres. C'était enlever à l'Angleterre la souveraineté des mers qu'elle s'était arrogée. Cette puissance répondit à cette mesure par les préparatifs d'une expédition formidable dans les mers de la Baltique. Mais en Angleterre l'opinion publique commençait à se prononcer avec énergie contre l'état de guerre que les efforts financiers du cabinet Pitt avaient pu maintenir depuis huit ans. Les vœux des populations se tournaient vers la paix;

les souffrances des classes laborieuses s'accroissaient de jour en jour; les impôts avaient atteint une effrayante proportion. Le ministère Pitt dut se retirer; mais il fut remplacé par un autre ministère qui appartenait au même parti. La politique ne subit donc aucun changement. Une flotte de cinquante voiles se présenta le 31 mars devant Copenhague; elle avait pour commandant Nelson, le vainqueur d'Aboukir, qui imposa le 2 avril un armistice aux Suédois. Il se dirigeait sur le port de Revel, quand il reçut la nouvelle de la mort de Paul I^{er}. Le czar venait de mourir assassiné, victime d'un complot que l'on accusa son fils Alexandre d'avoir dirigé avec les principaux personnages de l'aristocratie russe. Le lendemain du jour où l'on reçut à Paris cette accablante nouvelle, le 27 germinal an IX, on lut dans le *Moniteur*: « Paul I^{er} est mort dans la nuit du 24 au 25 mars!!! L'escadre anglaise a passé le Sund le 31!!! L'histoire nous apprendra les rapports qui peuvent exister entre ces deux événements!!! »

L'empereur Alexandre se hâta de répudier la politique qu'avait suivie son père dans les dernières années de son règne, et de revenir à l'alliance anglaise. Une convention signée le 17 juin à Saint-Petersbourg reconnut les prétentions de l'Angleterre, et les cabinets de Stockholm et de Copenhague dirent y adhérer. Les prétentions du cabinet anglais devinrent de plus en plus inadmissibles. Il demanda que les Français évacuassent l'Égypte, et que l'Angleterre conservât ses nouvelles acquisitions en Europe et dans les autres parties du monde, sauf le cap de Bonne-Espérance. Le premier consul reprit alors le projet d'une descente en Angleterre. D'immenses préparatifs se firent sur toutes les côtes, et Boulogne fut désigné comme point de rassemblement d'une nombreuse flottille de bateaux plats pour le transport des troupes. Nelson se présenta devant Boulogne avec une escadre de quarante voiles et des bateaux incendiaires, dans le dessein de détruire notre flottille; mais deux fois repoussé par nos braves marins, Nelson ramena honteusement son escadre dans les ports d'Angleterre.

Cet échec adoucit les prétentions de nos ennemis; et le 1^{er} octobre an X furent signés les préliminaires d'une paix définitive. L'Angleterre rendait à la République française et à ses alliés, la Hollande et l'Espagne, toutes les colonies conquises dans le cours de la guerre, à l'exception des îles de la Trinité et de Ceylan, qui lui restaient acquises. Le port du cap de Bonne-Espérance serait ouvert au commerce et à la navigation des deux parties contractantes, qui y jouiraient des mêmes avantages; l'île de Malte, dont les Anglais s'étaient emparés onze mois auparavant, et qui avait donné lieu aux difficultés les plus sérieuses des négociations, serait rendue, ainsi que l'avait demandé la France comme moyen de transaction, à l'ordre reconstitué de Saint-Jean de Jérusalem. La France, de son côté, remettait l'Égypte à la Porte, garantissant les possessions du Portugal, évacuant les États Romains et les ports qu'elle occupait dans le royaume de Naples, et reconnaissant la République des Sept-Îles.

L'annonce de l'accord des deux gouvernements fut accueillie par des démonstrations universelles de joie la plus vive, tant on était las de cette guerre

acharnée. Le nom de Bonaparte, livré jusque-là à tous les outrages que peut inspirer la haine, devint tout à coup populaire en Angleterre. A Londres, on se livra aux démonstrations les plus extravagantes. La voiture d'un aide de camp du premier consul fut dételée et traînée par la foule. Un autre traité, signé à Paris le 8 octobre, rétablissait la bonne harmonie entre le gouvernement français et la Russie; un autre, signé le 9, nous réconciliait avec la Porte, à laquelle nous venions de restituer l'Égypte.

La guerre s'était rallumée entre la France, l'Allemagne et l'Italie. Moreau avait gagné la bataille de Hohenlinden, enlevé les canons de l'ennemi, et se portait sur Vienne. L'empereur d'Autriche demanda la paix, céda à la France tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin, et reconnut l'indépendance des Républiques cisalpine, helvétique, batave et ligurienne. D'autre part, en Italie, Brune était vainqueur des Autrichiens à Pozzoli, et Murat contraignait le roi de Naples à demander la paix, en abandonnant à la France Porto-Langone, l'île d'Elbe et la principauté de Piombino, s'engageant en outre à fermer ses ports aux Anglais. L'Espagne céda le duché de Parme à la France. D'autres traités de paix furent conclus successivement avec la Bavière, le Portugal, la Russie, la Turquie, même avec l'Angleterre.

Entre temps, le Corps législatif votait la loi sur l'instruction publique, sur l'institution de la Légion d'honneur et sur le recrutement de l'armée. Les événements servaient la politique du premier consul et préparaient le succès du nouvel attentat qu'il méditait contre les libertés du pays. Bonaparte adressa un message aux Assemblées pour leur rendre compte de ce qui s'était accompli pendant les dernières campagnes; il s'étendit longuement sur les traités de paix, sur les conséquences qui devaient en résulter pour le commerce, pour l'industrie, pour les arts. Les partisans du premier consul poussèrent à l'enthousiasme, publièrent en tous lieux que le peuple français était trop généreux, trop magnanime pour ne pas récompenser de si grands bienfaits. Le Corps législatif, sous la pression des clameurs des séides de Bonaparte, émit le vœu qu'il serait donné au premier consul de la République un gage éclatant de la reconnaissance nationale. Le Sénat, docile et servile, décréta que le citoyen Bonaparte, premier consul, serait maintenu dans ses fonctions pendant une nouvelle période de dix années, à la suite de celle pour laquelle il avait été nommé par l'article 39 de la Constitution. Mais cela ne satisfaisait pas l'ambition de Bonaparte; le premier consul répondit à la commission que lui avait députée le Sénat pour lui transmettre sa décision: « qu'il ne voulait tenir que du peuple les fonctions honorables qu'on lui imposait. » Alors les deux autres consuls, qui étaient habitués à plier devant ses volontés, rendirent un décret d'après lequel « le peuple français serait consulté pour savoir si Bonaparte serait nommé consul à vie. » Des registres furent ouverts dans toutes les communes de la France, et grâce aux moyens que possédait le gouvernement pour le recouvrement des votes, il se trouva trois millions cinq cent soixante-huit mille signatures en faveur de Bonaparte. En conséquence de ce vote, le Sénat proclama Bonaparte consul à vie, par décret

daté du 14 thermidor — 2 août 1802. — Deux jours après, amplifiant sur sa précédente résolution, il rendait un autre décret reconnaissant au premier consul le droit de choisir son successeur. C'en était fait de la République.

Le 27 thermidor — 15 août, — Bonaparte ordonna qu'on célébrât partout avec une grande solennité la fête de l'Assomption, qui répondait à l'anniversaire de la ratification du concordat et à celui de sa naissance. Le Corse mécréant se faisait dévot. En Egypte, il s'était présenté aux sectateurs de Mahomet comme envoyé de Dieu pour soutenir et propager l'islamisme; en France, il devenait bon catholique, fils soumis de la sainte Eglise. Hypocrisie. En réalité, Bonaparte n'avait que des superstitions; ses opinions religieuses sont nettement formulées dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, écrit sous la dictée même de Napoléon par le comte de Las Cases, qui relève la réponse qu'il avait faite à quelques-uns de ses généraux qui lui avaient demandé les motifs de son apparente adhésion à tous les cultes. « Toutes les religions, répondit Napoléon à ses interlocuteurs, suivant la version du comte de Las Cases, sont évidemment l'œuvre des hommes. Les prêtres ont toujours glissé partout la fraude et le mensonge. Je me sers de la religion comme de base et de racine; mais je ne puis croire ce qu'elle enseigne, ma raison y répuque. Comment pouvoir être convaincu par la bouche absurde et avoir confiance dans ceux qui nous prêchent et commettent toutes les iniquités? J'étais entouré de prêtres qui me répétaient sans cesse que leur royaume n'était pas de ce monde, et ils prenaient tout ce qu'ils pouvaient. Le pape, chef de cette prétendue religion du ciel, le catholicisme, ne s'occupait que de la terre. »

Pendant cet intervalle de paix avec le continent, le premier consul se rejeta sur le Nouveau-Monde pour y porter la guerre; cet homme, véritable fleau envoyé par Dieu, ne pouvait vivre dans le calme et le repos, la guerre était son élément. Il équipa une flotte de trente-cinq vaisseaux de guerre et de vingt-trois frégates, transportant un corps expéditionnaire de vingt mille hommes sous les ordres du général Leclerc, qui avait épousé sa sœur Pauline; la destination était l'île de Saint-Domingue; le but, en faire la conquête et y établir la domination de la France, plus tard l'esclavage. Au départ, la légion polonaise, désignée pour faire partie de l'expédition, s'insurgea et refusa de s'embarquer. Bonaparte fit envelopper la légion par les autres troupes, puis on la décima; cinquante officiers et mille soldats furent passés par les armes. Les survivants obéirent; mais à peine débarqués à Saint-Domingue, ils passèrent au camp de Toussaint-Louverture, général et gouverneur de l'île de Saint-Domingue. La lutte traîna en longueur, il fallut envoyer successivement de nouveaux renforts; vingt-cinq mille soldats avaient péri dans les différents combats livrés aux nègres, sept mille malades agonisaient dans les hôpitaux, atteints de la fièvre jaune; enfin, Toussaint-Louverture, attiré dans un piège, sous prétexte d'une conférence, fut fait prisonnier et transporté en France; il mourut de consommation suivant les uns, et d'après d'autres historiens, étranglé dans sa prison. Trahison et crime inutiles. Le nègre Dessalines avait remplacé Toussaint-Louverture dans

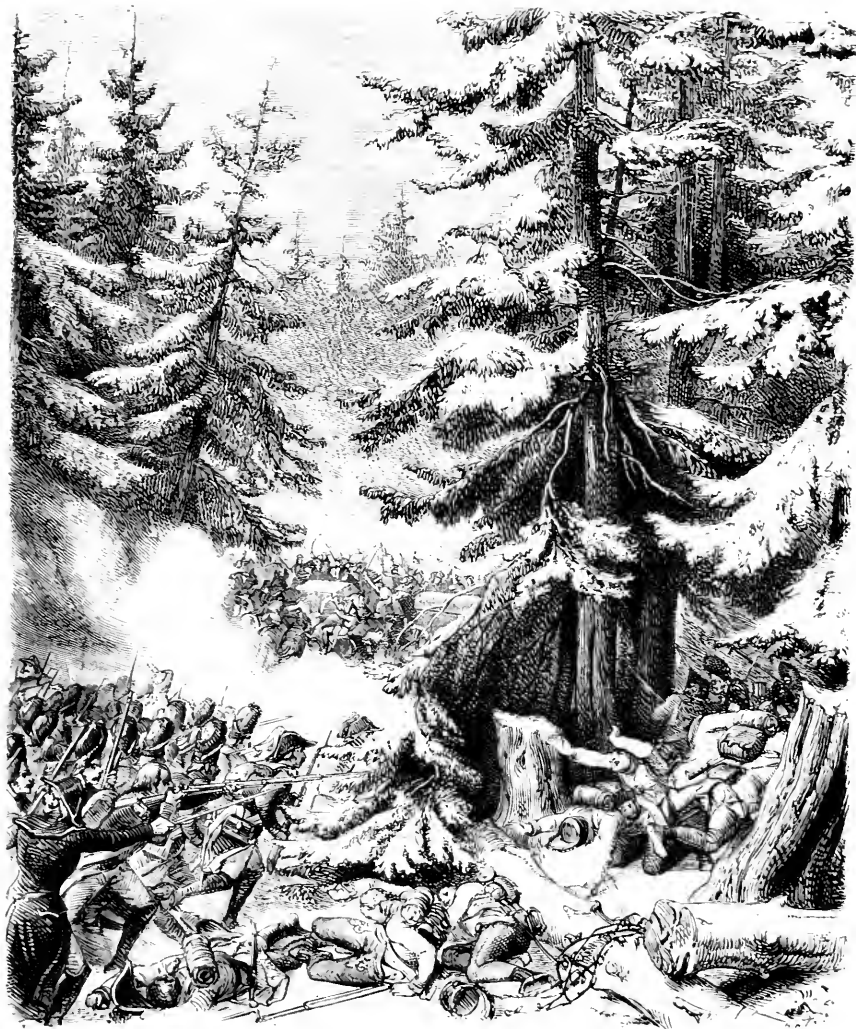
le commandement des troupes de Saint-Domingue et continuait la guerre avec vigueur. Le général Leclerc, le beau-frère de Bonaparte, était mort; Rochambeau, qui lui avait succédé, se vit contraint de traiter avec Dessalines, et de reprendre honteusement le chemin de la France avec les troupes qui lui restaient, le 9 frimaire an XII — 1^{er} décembre 1803. — Mais, dans le trajet, nos vaisseaux rencontrèrent des navires anglais qui les capturèrent tous, la guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et l'Angleterre. Cette triste expédition, fruit de l'orgueil et de l'ambition du premier consul, coûta à la France une riche colonie qui fut irrévocablement perdue pour elle, et trente mille de ses plus vaillants soldats morts ou prisonniers.

La patrie ne prit pas le deuil de ses enfants morts ou entassés sur les pontons anglais; le régime nouveau avait dépravé les esprits; servilisme avait remplacé civisme. Le caractère de Toussaint-Louverture et le rôle qu'il remplit dans la guerre de l'indépendance de Saint-Domingue méritent une mention particulière dans notre livre; nous reproduisons donc les pages éloquentes qu'a écrites Lamfley sur cet homme remarquable, qui est l'une des gloires les plus pures de la race nègre.

« A peine échappée aux convulsions qui avaient accompagné et suivi son affranchissement, l'île de Saint-Domingue se relevait de ses ruines sous la main intelligente et forte d'un noir, dans lequel, à leur grande surprise, les Européens avaient dû reconnaître un homme. En quelques années Toussaint-Louverture, par un heureux mélange de sincérité et de douceur, avait rétabli tous les éléments d'une société civilisée parmi ces esclaves révoltés, devenus indisciplinables et sur le point de retourner à l'état sauvage. Il avait mis un terme à la guerre civile, fait renaitre le travail et le commerce, rappelé les anciens colons sur leurs propriétés, réorganisé la justice et l'administration. Attentif à veiller sur l'indépendance de la République, il avait chassé de l'île les troupes anglaises et espagnoles. Nos représentants dans l'île, depuis Santhonax jusqu'à Hédonville, n'avaient été que les spectateurs impuissants de ces discordes si heureusement terminées; notre souveraineté sur Saint-Domingue était restée toute nominale; Toussaint s'était empressé de la reconnaître et de lui rendre hommage, mais avec l'ambition fort légitime de la maintenir à l'état honorifique. Il venait en dernier lieu d'envoyer à Bonaparte la Constitution de sa République, afin d'obtenir pour elle la ratification consulaire. Vivre indépendante sous la tutelle de la France, accueillir ses planteurs, ses commerçants et ses marins, leur accorder tous les privilèges compatibles avec la sûreté et la liberté de l'île, tel était alors le rêve de cette République que Toussaint-Louverture avait en si peu de temps élevée au plus haut point de prospérité. Voilà quelle était la situation de cette colonie au moment où, dans un simple but de domination et contre l'avis de tous les hommes compétents, Bonaparte se décida à décliner de nouveau sur elle toutes les dévastations d'une guerre impitoyable. Pour bien connaître les vues qui l'inspiraient ici, objet auprès duquel les péripéties de l'expédition ne sont que des détails.

il est nécessaire d'examiner de près toutes les pièces du procès. On s'attacha d'abord à rassurer les Anglais sur le but de l'expédition. Talleyrand reçut l'ordre de leur exposer par une note que, dans cette entreprise, le gouvernement français était guidé « moins par des conditions de finance et de commerce que par la nécessité d'éteindre dans toutes les parties du monde toute espèce de germes d'inquiétude et de troubles; on dirait aujourd'hui la nécessité de régner à Saint-Domingue. » Il ajoutait, pour les apaiser tout à fait, « que dans le cas où nous aurions reconnu l'organisation de Saint-Domingue, le sceptre du nouveau monde serait tôt ou tard tombé dans les mains des noirs. » Il fallait croire le cabinet anglais arrivé à l'imbécillité pour le supposer accessible à de pareilles craintes, et elles n'entrèrent pour rien dans sa détermination. Mais sans s'exagérer à ce point les dangers de la domination des noirs, les Anglais avaient beaucoup de griefs contre Toussaint-Louverture dont l'exemple pouvait tôt ou tard trouver des imitateurs; ils n'étaient pas fâchés d'ailleurs de nous voir engagés dans une lutte dont ils connaissent mieux que nous les périls. Ils ne s'opposeraient donc nullement à l'expédition; ils se contentèrent de la surveiller avec une défiance presque injurieuse, mais justifiée. Dans la note qui vient d'être mentionnée, Bonaparte annonçait nettement son intention « d'anéantir le gouvernement des noirs; » il ajoutait pour obtenir l'acquiescement des Anglais à ses projets, que « si le gouvernement reconnaissait et légitimait à Saint-Domingue la liberté des noirs, ce serait là un point d'appui pour la République dans le Nouveau-Monde; » il se proposait donc d'anéantir aussi cette liberté, puisqu'il se faisait d'avance un titre de cette intention aux yeux du cabinet anglais alors favorable à l'esclavage. Mais combien son langage était différent dans la lettre qu'il adressait en même temps à Toussaint-Louverture! « Nous avons conçu pour vous de l'estime, lui disait-il, et nous nous plaisons à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé par vos talents et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes lâches, remis en honneur la religion et le Dieu de qui tout émane. La Constitution que vous avez faite en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français. Les circonstances où vous vous êtes trouvé ont rendu légitimes les articles de cette Constitution qui pourraient ne pas l'être. Mais aujourd'hui que les circonstances sont heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, par les services que vous lui avez rendus et par les talents et la force de caractère dont la nature vous a doué. Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous... Que pouvez-vous désirer? La liberté des noirs? Vous savez que dans tous les pays nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avaient pas. »

Ainsi il ne s'agissait plus ici ni d'anéantir le gouvernement des noirs, ni de toucher à leur liberté, mais seulement de modifier quelques articles de la Constitution de Saint-Domingue et de rétablir la suzeraineté de la France. Il est vrai que cette lettre était portée par le capitaine général Leclerc à la tête de vingt ou vingt-cinq mille hommes, circonstance suffisamment significative. Bonaparte disait d'autre part dans l'*Exposé de la situation de la République*: « A Saint-Domingue, à la Guadeloupe, il n'est plus d'esclaves. Tout y est libre, tout y restera libre. A la Martinique, ce seront des principes différents. La Martinique a conservé l'esclavage, et l'esclavage y sera conservé. » En présence de toutes ces déclarations contradictoires, qui sont loin cependant d'avoir une valeur égale, l'idée la plus naturelle pour éclaircir la question est de s'en référer aux instructions du général Leclerc. Mais ces instructions n'ont pas été publiées, pour des motifs qu'il est trop facile de comprendre. Tout ce qu'on en sait, c'est que malgré les rigueurs excessives qu'il déploya à Saint-Domingue, Leclerc resta fort au-dessous de ce qui lui avait été commandé; Napoléon le lui reproche formellement dans ses Mémoires; mais en lui reprochant sa désobéissance, il se garde bien d'en faire connaître le vrai motif. Il assure que Leclerc avait simplement l'ordre d'élever et d'envoyer en Europe tous les officiers noirs au-dessus du grade de chef de bataillon. Toussaint-Louverture, ajoute-t-il, aurait servi en France comme général de division, et les autres chefs auraient été admis dans leur grade. Il est inutile de faire ressortir l'in vraisemblance de cette dernière assertion; quant à la première, elle soulève à peine un coin du voile. On peut heureusement suppléer dans une certaine mesure à cette omission. Dans sa correspondance avec Leclerc, le premier consul fait plusieurs fois allusion à ces instructions, et le peu qu'il en dit en donne une idée assez complète pour ceux qui ont étudié ce caractère. Peu de temps après le départ de l'expédition, le 16 mars 1802, Bonaparte écrivait à Leclerc: « Suivez exactement mes instructions, et dès l'instant que vous vous serez défait de Toussaint, Christophe, Dessalines et des principaux brigands, et que les masses noires seront désarmées, renvoyez sur le continent tous les noirs et hommes de couleur qui auraient joué un rôle dans les troubles civils. » Voilà pour le sort qu'il réservait dans ces instructions au citoyen illustre pour lequel il professait tant d'estime, et voilà ce qu'il entendait par « changer quelques articles de la Constitution. » Le mot « se défaire de Toussaint » dont le sens est très-clair dans la correspondance, se transforme dans les Mémoires en un grade de général de division. Quant à la question de l'esclavage, on en peut juger par voie d'induction. Personne n'ignore qu'il se bâta de le rétablir partout où il parvint à faire reconnaître son autorité; mais cela ne prouve pas, dit-on, qu'il en ait eu la pensée dès le début de l'expédition. Il est bien difficile d'admettre que celui qui rendait à l'esclavage aboli par notre législation son ancienne existence légale, non-seulement à la Martinique, mais à Tabago, à Sainte-Lucie, à la Guyane, aux îles de France et de la Réunion, eût maintenu une exception dangereuse



Bataille de Hohenlinder

pour la sécurité de nos colonies, à Saint Domingue et à la Guadeloupe; mais il y a plus, la façon d'être envisagée et rempli cet engagement à l'égard de la Guadeloupe démontre surabondamment qu'il n'a jamais eu la pensée de tenir ses promesses en ce qui concerne Saint-Domingue. Le rétablissement de l'esclavage étant tout d'abord décidé dans son esprit, mais il jugeait nécessaire d'y employer des transitions, et ce projet ne devait être démasqué que gra-

duellement. L'expédition de la Guadeloupe n'eut lieu qu'à la fin de mai 1802 Bonaparte, après s'être vainement efforcé d'en faire accepter le commandement au prévoyant Bernadotte, qui le refusa, l'avait donné à Richemont, le lieutenant de Moreau, un incomparable officier dont la vie glorieuse méritait une fin moins misérable que celle qu'il eût si tôt lui apporter la fièvre jaune. C'est par les mains d'un tel homme que Bonaparte avait résolu de faire rétablir

l'esclavage à la Guadeloupe, au mépris des plus solennelles déclarations. Mais il jugea convenable d'attendre que Richépanse fût arrivé dans l'île pour lui faire connaître le rôle qu'il lui réservait. Un mois et demi après son départ, le 13 juillet 1802, il lui faisait écrire par Decrès, le ministre de la marine : « En ajoutant à ces dispositions la recommandation de mettre la plus grande activité à faire passer d'une colonie à l'autre des secours de troupes selon qu'il sera nécessaire, on aura lieu d'être parfaitement tranquille, et nous serons à même de prendre toutes les mesures que nous jugerons à propos pour les colonies. La première de toutes paraît être d'établir l'esclavage à la Guadeloupe comme il l'était à la Martinique, en ayant soin de garder le plus grand secret sur cette mesure et en laissant au général Richépanse le choix du moment pour la publier. »

Cette recommandation, rapprochée de la note au cabinet anglais, des actes perfides et des cruautés atroces qui déshonorèrent notre expédition de Saint-Domingue, dit assez ce qu'ont pu être les instructions données au général Leclerc relativement à l'esclavage. Soumettre l'île par la terreur ou par la force, désarmer les noirs, faire périr leurs principaux chefs, déporter les autres, tel était le début d'un plan dont l'esclavage formait le couronnement nécessaire. Ces calculs furent trompés : jamais résultats plus désastreux ne répondirent à une politique plus perverse ; mais, comme il arrive d'ordinaire, les instruments supportèrent seuls le poids de l'expiation, loi historique qui devrait mettre en garde les hommes contre leur méprisable complaisance pour ceux qui disposent si légèrement de leurs destinées. On expédia à Saint-Domingue jusqu'à trente-cinq mille hommes, il en revint à peine quelques milliers. Quant au héros de la race noire, on sait comment, attiré dans un guet-apens par le général Leclerc, qui agissait à contre-cœur, d'après les injonctions répétées de Bonaparte, il fut envoyé en France et enfermé dans les cachots glacés du fort de Joux, où il périt au bout de quelques mois. Toussaint-Louverture pouvait mourir, car il avait fait une grande chose, il avait prouvé au monde que les noirs étaient des hommes, et des hommes capables de se gouverner eux-mêmes, faculté qu'on leur avait toujours refusée jusque-là. *Mort naturelle!* ont soin de s'écrier nos historiens en mentionnant les bruits auxquels donna lieu cette fin prématurée, comme si le supplice prolongé auquel fut soumis ce fils des tropiques n'était pas mille fois plus cruel qu'une exécution judiciaire. Mais qu'est-ce que l'obscur agonie d'un pauvre nègre pour les narrateurs attendris du martyre convenu de Sainte-Hélène? Il est vrai que l'équitable avenir dira peut-être de l'un de ces deux hommes qu'il fut le rédempteur de sa race : et de l'autre, qu'il fut le fléau de la sienne. »

Ce fut à cette même époque que se passa un fait qui atteste une fois de plus l'indignité des courtisans de Bonaparte et l'outrecuidance du Corse maudit. Les amis du premier consul faisant partie des assemblées législatives, par une lâche adulation, reportèrent sur leur maître tout l'honneur du grand travail sur les lois qui avait été ordonné par la Convention, commencé sous cette assemblée, continué sous le Direc-

toire, et qui venait d'être complété sous le Consulat. Autant qu'il est en notre pouvoir de le faire, nous restituerons à leurs véritables auteurs la part de mérite qui leur revient dans cette œuvre considérable, en citant leurs noms. Portalis, Tronchet, Préameneu, Malleville, furent les principaux rédacteurs du Code civil, qui reçut néanmoins plus tard le nom de Code Napoléon.

Le 25 ventôse — 15 mars 1804 — eut lieu l'enlèvement du duc d'Enghien. Le prince résidait à Eitenheim, petite ville du grand-duché de Bade, sur la frontière; il était tout à ses amours avec la belle princesse Charlotte de Rohan-Rochefort et ne s'occupait nullement de conspiration ni même de politique. Le premier consul avait résolu de s'emparer de la personne du prince et d'en faire un exemple, innocent ou coupable, pour terrifier les partisans de la famille des Bourbons. Pénétrer à main armée sur le territoire d'un Etat étranger et allié était une violation du droit des gens, considération sans valeur pour un conquérant; des émissaires furent dépêchés pour examiner les lieux et s'assurer les moyens de mener l'entreprise à bonne fin; leur rapport indiquait que l'opération était aisée et n'offrait aucun danger. Les généraux Ordener et Firion furent chargés de cette expédition de bandits; ils se glissèrent de nuit, avec une escorte, et entourèrent la maison du prince au moment où il venait de se coucher. Averti par un de ses domestiques que des gens à cheval gardaient la maison, le duc d'Enghien saute en chemise de son lit et prend un fusil; le domestique imite le maître; ils ouvrent la fenêtre et crient : « Qui va là? » Les gendarmes qui gardaient la maison demeurent silencieux. Le prince va tirer sur les soldats, quand survient le baron de Greinstein, son premier gentilhomme, qui le prie de ne pas tenter une défense inutile et de ne pas empirer les choses. Le prince s'habille à la hâte, pendant qu'on enfonçait les portes. Les gendarmes font irruption dans la chambre. « Qui de vous est le duc d'Enghien? » demandent-ils. Aucune réponse n'étant donnée, ils se décident à arrêter toutes les personnes qui se trouvaient dans la maison et conduisent leurs prisonniers au bourgmestre pour qu'il les leur désigne par leur nom. Le duc d'Enghien fut le troisième reconnu. Il est placé de force dans une voiture, mis entre deux gendarmes, et l'escorte fait volte-face pour rentrer en France. Le 20 on arrive, à quatre heures et demie du soir, près la barrière Saint-Martin, à Paris; là se trouvait un corrier de planton qui remit au chef de l'escorte l'ordre de siffler le long des murs et de gagner Vincennes, où le prince est rendu à cinq heures. Dans la nuit, à onze heures, le conseil de guerre se réunissait par ordre de Bonaparte pour un simulacre de jugement. L'accusé avait eu six heures pour préparer sa défense. Interrogé par les juges-assassins devant lesquels il avait été amené, le duc d'Enghien répondit avec dignité et fermeté : « J'ai combattu avec ma famille pour reconquerir l'héritage de mes ancêtres, mais depuis que la paix est faite, j'ai déposé les armes; j'ai reconnu qu'il n'y a plus de rois en Europe. » Nulle preuve de culpabilité, nul indice de conspiration; si résolus qu'ils fussent à commettre un crime, les juges eurent un moment d'hésitation, et ils adres-

sèrent aux consuls une missive pour avoir de nouveaux ordres. Cambacérés, deuxième consul, opina pour qu'on épargnât la vie du prince. Bonaparte, irrité d'entendre exprimer un avis contraire au sien, lui demanda, en fronçant les sourcils, depuis combien de temps il était devenu si avare du sang des Bourbons, lui qui avait voté la mort de Louis XVI? Ensuite il prit la lettre, écrivit au bas ces trois mots : *Condamné à mort*, et renvoya le messager avec la missive. Cambacérés n'osa faire aucune protestation.

La réponse du premier consul était connue d'avance, car Murat avait pris les dispositions d'usage pour une exécution. Le conseil qui se tenait en permanence vit l'annotation placée au bas de la lettre et prononça la peine de mort contre le duc d'Enghien; l'exécution devait avoir lieu sur l'heure. Le prisonnier fut conduit dans les fossés du château par un escalier étroit, adossé le long du mur de soutènement, sur le bord d'une tombe fraîchement creusée, une lanterne attachée à sa poitrine pour que les soldats du peloton pussent diriger leurs coups dans l'obscurité; puis, au signal de l'officier, le prince tomba foudroyé. Les préhudes du crime avaient eu lieu pendant les ténèbres, l'envahissement de la maison et l'enlèvement du prince; ce fut aussi dans les ténèbres de la nuit qu'eut lieu le dénoûment lugubre. Les criminels recherchent d'ordinaire l'obscurité pour l'accomplissement de leurs forfaits. Un historien, Hippolyte Magen, formule son opinion sur l'affaire du duc d'Enghien en termes très-sévères pour Bonaparte et très-justes : « Je suis de ceux pour lesquels un Bourbon mort vaut mieux qu'un Bourbon vivant; un prince occis est un ennemi de moins pour le peuple; si l'on eût exterminé le dernier de cette funeste race, la France n'eût point gémi sanglante et violée, sous les humiliations, les hontes, les crimes, les vengeances, les terreurs que la Restauration et l'étranger nous apportèrent. Mais le Français est loyal, ennemi des trahisons et de la tyrannie; Bonaparte, en arrachant sa victime et au sol hospitalier qui l'abritait, transgressa criminellement la loi des nations et méconnut le droit des gens. En ordonnant la rapide exécution d'un homme condamné à l'avance par des séides complaisants, il insulta à la justice, à l'humanité, il commit un lâche assassinat; en écrivant plus tard dans son testament ces paroles insolentes : « Le duc d'Enghien est mort parce que je l'ai voulu, » Napoléon avoua les secrets de ce féroce orgueil, de ce despotisme inflexible sous lequel disparurent une à une toutes nos libertés. Les princes de tous les temps et de tous les pays ont, du reste, commis de pareils attentats; nul droit jamais n'a été sacré pour eux dès qu'il s'est agi d'assouvir leurs vengeances ou de servir leurs intérêts. »

Les royalistes honorèrent la mémoire du duc d'Enghien dans toute l'Europe. On célébra un service en son honneur à Saint-Petersbourg et le cénotaphe portait cette inscription :

« Au grand et magnanime prince Louis-Antoine-Henri Bourbon-Condé, duc d'Enghien.

« Un monstre corse, la terreur de l'Europe, le fléau du genre humain, l'a dévoré à la fleur de l'âge. »

Chaque crime, chaque meurtre profitait à Bonaparte; le chemin de l'ambitieux était tracé dans la boue et dans le sang; les républicains étaient déportés ou morts,

les royalistes abattus, terrifiés, le peuple démoralisé, les esprits dépravés, les prêtres en armes, les classes privilégiées corrompues; tout était préparé pour le dernier acte de la grande comédie politique.

Le mot fut donné et les fonctionnaires se mirent en mouvement pour provoquer les adresses et les manifestations de la part des populations, pour l'établissement d'une dynastie napoléonienne. Les pétitionnements se firent sur une grande échelle avec l'aide des préfets, des traîneurs de sabre, des robins, des magistrats; toutes les adresses, calculées sur un modèle uniforme, exprimaient le désir des populations de mettre un terme aux conspirations et d'assurer la stabilité de l'Etat en la fondant sur la perpétuité d'une famille. Le Sénat vota une adresse solennelle dans le même sens. Bonaparte, toujours fourbe et hypocrite, répondit aux sollicitations qu'il avait besoin de réfléchir avant de prendre une si grave détermination et de consentir à accepter une responsabilité aussi formidable que celle du pouvoir suprême; enfin il annonça qu'il désirait consulter le conseil d'Etat et qu'il s'en remettrait à sa décision. Ce corps, qui était composé des plus serviles, des plus plats courtisans de Bonaparte, donna son avis conforme aux volontés du maître. Il n'y avait plus à gagner que les membres du Tribunal. Lacien, le frère du premier consul, et Murat, son beau-frère, qui avait récemment épousé Caroline, la plus jeune des sœurs de Bonaparte, furent dépêchés auprès des membres du Tribunal; ils gagnèrent les uns par des promesses, effrayèrent les autres par des menaces, intimidèrent l'assemblée en annonçant que si elle émettait un vote défavorable, ils feraient marcher l'armée contre les législateurs. Présentée et soutenue par de tels arguments, la proposition d'un changement dans la forme du gouvernement ne pouvait manquer de réussir. Le Tribunal mis en demeure de se prononcer par un vote public, déclara à l'unanimité des voix, moins celle de Carnot, que l'assemblée émettait le vœu que Napoléon Bonaparte premier consul fût proclamé empereur des Français, et que la dignité impériale devint héréditaire dans la famille. La délibération fut prise le 3 floréal an XII — 23 avril 1804. — Après la sanction du Tribunal, le vœu fut transformé en un sénatus-consulte, ainsi formulé :

Le gouvernement de la République est confié à un empereur qui prend le titre d'empereur des Français.

La justice se rend au nom de l'empereur par les officiers qu'il institue.

Napoléon Bonaparte, premier consul actuel de la République, est proclamé empereur des Français.

Venaient à la suite de ces premiers articles une série de dispositions relatives à la transmission de la couronne impériale, à la formation de la maison impériale, aux titres et aux fonctions de ceux qui devaient composer la valetaille dorée, enrubannée, constellée de croix et de décorations, de ces courtisans vils et rampants qu'on est convenu d'appeler, dans les pays monarchiques, les grands officiers de la couronne.

Le sénatus-consulte fixait également l'organisation du Sénat, du Corps législatif, du conseil d'Etat, de la justice, et de tous les services publics.

Une députation des grands corps de l'Etat vint apporter à Bonaparte le sénatus-consulte et lui adressa

une harangue de circonstance. Il répondit à la harangue par un discours emphatique. S'il acceptait la couronne, disait-il, c'était pour obéir aux vœux de la nation, dont il avait en vue le bonheur et la gloire; s'il consentait à devenir empereur, c'était par dévouement... mais il voulait que le peuple entier fût réuni dans ses comices et consulté par un plébiscite.

Il fut fait droit aux désirs de Bonaparte, et la France fut conviée à se prononcer sur la proposition suivante :

Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte, et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par le sénatus-consulte organique.

Le peuple était dressé aux comédies politiques, il applaudit et vota : trois millions cinq cent vingt mille *oui*; deux mille cinq cent soixante-neuf *non*, pour qu'il y eût un simulacre d'opposition. La proposition était adoptée, l'Empire était fait, la République morte.

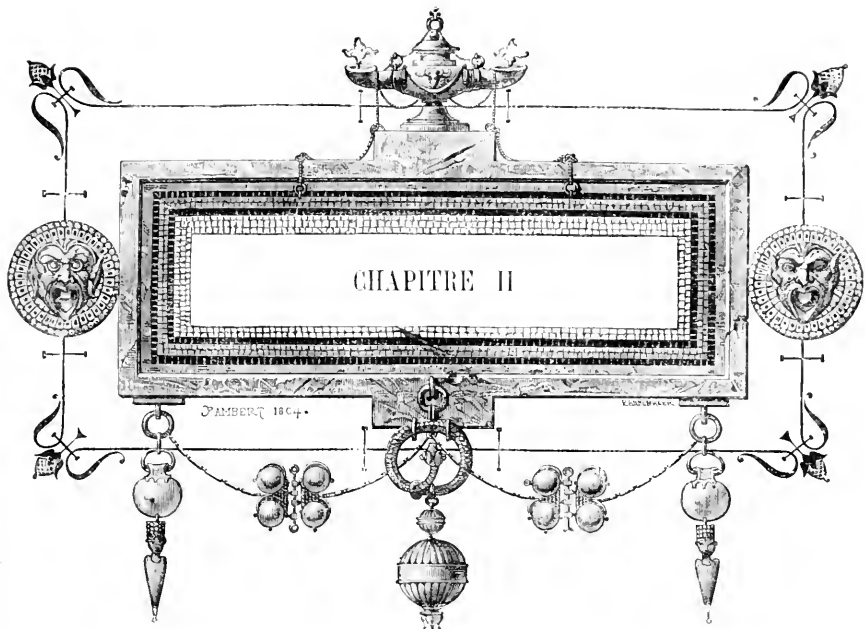
Bonaparte change de nom; on l'appellera désormais Napoléon; ce n'est plus un simple mortel, ce sera une majesté; les rois de l'Europe deviennent ses frères; il est maintenant au-dessus des lois et hors la loi; il n'est plus justiciable, comme tous les tyrans, que du poignard de Brutus. Ses courtisans deviennent princes et ducs, plus tard il leur donnera des trônes; pour le moment il leur distribue les titres, les distinctions, les places, les fonctions, les pensions; il leur donne en curée les richesses fruit du labeur des peuples. Ses deux frères Lucien et Jérôme sont disgraciés, exclus de la succession impériale; l'un et l'autre sont punis pour s'être mésalliés : Lucien avait épousé une dame Jauberton, Jérôme s'était marié en Amérique avec une demoiselle Paterson.

Napoléon est donc empereur! Nous allons le voir à l'œuvre, ce monstre qui avait déjà mérité le surnom d'Ogre de Corse, par allusion à ses goûts sanguinaires, qui rappelaient le personnage d'un conte de Perrault, l'ogre qui se nourrit de chair humaine. Ce n'est plus par millions que vont se compter ses victimes, mais par millions.

Les vices de l'individu passent presque inaperçus devant la grandeur des crimes de l'homme politique; cependant l'histoire doit les enregistrer pour faire connaître complètement celui qui a pesé d'un si grand poids sur les destinées de la France, qui a su éblouir les hommes de sa génération pendant quinze années, et qui, après des égorgements effroyables décorés du nom de victoires, a conduit la nation de désastres en désastres à la ruine et à la honte de deux invasions. Napoléon, consul ou empereur, s'est montré en toute circonstance orgueilleux, vain, égoïste, superstitieux; nul n'était à l'abri de ses insolences, de ses grossièretés; il insultait les magistrats de l'ordre le plus élevé s'ils osaient lui présenter des observations qui fussent en contradiction avec sa volonté; il gourmandait ses généraux, ses maréchaux; il leva même une fois sa cravache pour en frapper un amiral qui refusait de

faire appareiller la flotte dans un moment où se présentait une effroyable tempête qui devait faire courir les plus grands dangers à ses navires : — ce qui eut lieu effectivement. — Napoléon, dissolu et cynique, faisait montre de ses impudicités tout en méprisant souverainement les femmes; ses adultères étaient nombreux, et il ne prenait pas la peine de les cacher même à sa femme; Joséphine, de son côté, ne ménageait pas ses intrigues, débâches en partie double. Sa fille, celle qui fut plus tard la reine Hortense, reine impudique, affichait sa passion incestueuse pour le mari de sa mère et composait une romance en son honneur : « Partant pour la Syrie... » Famille des Atrides, tous confondus; Bonaparte avait fait épouser Hortense à son frère Louis, et, plus tard, il eut l'indignité de le contraindre à reconnaître comme ses enfants les bâtards que lui donnait sa femme. Le scandale devint cependant si grand, que Napoléon fut obligé de consentir au divorce de son frère Louis et de la royale courtisane. Pauline, la seconde sœur de Bonaparte, qui était revenue de l'île de Saint-Domingue veuve du général Leclerc et infectée du virus des colonies, remariée au prince Borghèse, continuait sa vie de débauchée, recevait publiquement ses amants à l'Opéra, et donnait des petits soupers comme autrefois la fille du régent. La famille Bonaparte réunissait toutes les ignominies.

Napoléon se distinguait par une grande habileté militaire, mais sans éclat de bravoure personnelle, ayant toujours le soin de se tenir autant que possible hors de la portée des projectiles; son activité était prodigieuse, mais elle ne s'exerça jamais que pour son ambition; il montra en toute chose une volonté indomptable et tenace, mais sans discernement, aussi bien pour les entreprises funestes, telles que le blocus continental, la guerre d'Espagne et la guerre de Russie, que pour les opérations plus raisonnables qu'il eut à conduire. Inaccusable à tout sentiment généreux, jamais il ne se laissa toucher par le dévouement de ses soldats, par les souffrances des peuples, par les larmes de ses victimes; les intérêts de la nation ne purent le faire céder en aucune circonstance sur les résolutions de son esprit faux. Il aimait le peuple, mais en uniforme de soldat, non avec la blouse de l'ouvrier, et encore l'aimait-il comme instrument de son ambition. — chair à canon. — Le bilan du régime impérial est facile à dresser, et lugubre. A l'intérieur, toutes les libertés confisquées, ravies; les sources du commerce et de l'industrie taries; l'agriculture perdue; tous les hommes valides fauchés dans les batailles; les femmes obligées de s'atteler à la charrue pour cultiver les terres; les filles condamnées au célibat; à l'extérieur, pour ennemis les nations de l'Ancien et du Nouveau-Monde; tous les débouchés fermés à nos produits, toutes les mers interdites à nos navires; l'isolement, c'est-à-dire la faiblesse; et après avoir fait périr dans les batailles trois millions et demi de Français, il laissa le pays ouvert à deux invasions, endetté, ruiné, dépecé par les monarchies coalisées.



CHAPITRE II

La cour de l'empereur. — Le régime républicain et le régime monarchique. — Conjuration de Georges Cadoudal et de Pichegru; les morts mystérieuses. — Bannissement du général Moreau. — Le ser de l'empereur à Paris. — Couronnement de Napoléon comme roi d'Italie à Milan. — Eugène de Beauharnais est nommé vice-roi d'Italie. — Elisa investie de la principauté de Piombino et de Lucques. — Nouvelle guerre; coalition de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre contre la France. — Bataille d'Austerlitz. — Napoléon distribue les dépouilles opimes des vaincus aux membres de sa famille et à ses généraux. — Joseph, frère aîné de l'empereur, est nommé roi de Naples; Louis, son autre frère, roi de Hollande; Murat, le beau-frère de Napoléon, est nommé grand-duc de Clèves et de Berg; Pauline, sa seconde sœur, est investie de la principauté de Guastalla. — Les provinces conquises sont érigées en fiefs militaires en faveur des généraux, avec transmission héréditaire dans l'ordre de primogéniture; régime féodal restauré, majorats et droit d'aînesse. — Retour au passé; le calendrier républicain est remplacé par le calendrier grégorien; la fête de Napoléon est substituée à la fête de la sainte Vierge, au 15 août. — Combat naval à Trafalgar; victoire des Anglais et mort de Nelson. — Fin de l'empire d'Allemagne. — Napoléon protecteur de la nouvelle Confédération germanique. — Les sociétés secrètes s'organisent en Allemagne. — Assésinat juridique du libraire Palm, de Nuremberg. — Nouvelle coalition contre Napoléon. — Bataille d'Iéna. — L'armée française à Berlin. — Bataille d'Eylau. — Bataille de Friedland. — Paix de Tilsitt. — La Pologne sacrifiée à l'ambition de Napoléon. — Erection du royaume de Westphalie en faveur de Jérôme, le plus jeune des frères de l'empereur. — Affaires d'Espagne et de Portugal. — Trahison de l'empereur. — Joseph est nommé roi d'Espagne, Murat roi de Naples. — Insurrection générale en Espagne. — Joseph à Madrid. — Capitulation honteuse de Baylen. — Retraite de Joseph sur Burgos. — Capitulation de Cintra et retraite de Junot du Portugal. — Entrevue de Napoléon et d'Alexandre à Erfurt; traité entre la France et la Russie. — Entrée de Napoléon en Espagne. — Victoires des Français. — Capitulation de Madrid. — Siège de Saragosse. — Départ de Napoléon de l'Espagne. — Résistance des Espagnols; guerre aux couteaux. — Le catéchisme espagnol. — Le roi Joseph, *Pape la botella*. — Proclamations des juntas insurrectionnelles. — Invasion du Portugal par le maréchal Soult. — Il vise la couronne de Portugal. — Succès et revers. — Bataille de Talavera. — Wellesley est créé par la couronne d'Angleterre duc de Wellington. — Insurrections dans les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud. — Retour de fortune en Portugal; siège de Lisbonne. — Retraite de l'armée française du Portugal. — Bataille des Arapiles. — Joseph abandonne Madrid. — Défaite de l'armée française à Vitoria. — Fin de la royauté de Joseph en Espagne. — Nouvelle guerre en Autriche. — Seconde prise de Vienne par l'armée française. — Batailles d'Essling et de Wagram. — Traité avec l'Autriche. — Tentative contre la vie de l'empereur par un jeune étudiant allemand. — Condamnation et exécution de Staub. — Divorce de l'empereur et de Joséphine. — Querelles entre le pape et l'empereur. — Incorporation des Etats-Romains à l'empire français. — Pie VII lance une excommunication contre Napoléon. — L'armée française prend possession de Rome. — Le pape est enlevé de Rome et expédié en France. — Le catéchisme impérial. — Le blocus continental. — Mariage de Napoléon avec Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche. — Naissance du roi de Rome

L'ère impériale s'ouvre pour la France; à tout monarque il faut des splendeurs et des pompes; Napoléon I^{er} forme sa cour sur le modèle de celles des plus grands potentats des siècles écoulés et de son

époque, et il cherche même à les dépasser; il veut être le premier, superbe et fastueux, entre tous les monarques du monde; tout est qualifié grand dans son entourage; Duroc, grand maréchal du palais;

Talleyrand, l'ancien évêque qui a déposé crosse et mitre, grand chambellan; Caulaincourt, grand maître des cérémonies; Berthier, grand veneur; le cardinal Fesch, son oncle, grand aumônier; des pages nobles pour le servir, toute une hiérarchie de la quais aux livrées impériales, vert et or; une armée de serviteurs; des valets par milliers, répartis dans ses palais, dans ses châteaux, disséminés sur ses chasses, dans les forêts, affectés à la garde et à l'entretien du domaine impérial ordinaire et extraordinaire. Les maréchaux de l'empire, Berthier, Monecy, Jourdan, Murat, Angereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Ney, Mortier, Davoust, Kellerman, Bessières, Lefebvre, Pérignon et Serrurier. Les carnassiers faisant cortège au lion, l'ogre accompagné de sa truie, tous prêts à dévorer la proie, — le peuple. — Mais pour le maître la grosse part, les milliards de la France; pour ses leudes, les millions. Toute richesse se forme de sang et de sueur cristallisés, — le travail; — c'est la plèbe qui produit et qui meurt à la peine. Opulence à la cour, Misère à l'atelier et dans la chaumière. Les jouissances des riches ont pour corollaires les privations des pauvres, privations aboutissant pour beaucoup à la mort lente par la faim. L'empire commence.

Arrêtons-nous un instant pour essayer de faire ressortir l'excellence des principes républicains dans le gouvernement des nations. Puissent nos enseignements être entendus dans notre France républicaine pour empêcher le retour au régime monarchique! Puissent-ils passer nos frontières pour exciter les nations esclaves au renversement des trônes! Tous les peuples sont frères; les rois sont nos ennemis.

L'essence d'une République est la justice; la conséquence de la justice pour une société bien organisée, c'est l'égalité devant les besoins pour tous les citoyens. La société est tenue à différentes obligations envers les individus qui en font partie, et — par réciprocité — chaque individu, de l'un et de l'autre sexe, doit remplir certains devoirs envers la société. C'est la loi de justice. Les droits de la femme sont égaux à ceux de l'homme dans l'ordre civil et politique.

Trois obligations primordiales incombent à la société :

1^o Fournir l'instrument de travail à l'individu, le plus en rapport possible avec les besoins de la production ou des services publics, et suivant ses forces, ses goûts, ses aptitudes;

2^o Assister tous ceux qui se trouvent empêchés de travailler pour une cause quelconque, extrême jeunesse, maladie, infirmités, chômage, extrême vieillesse; subvenir à leurs besoins dans la mesure des ressources sociales; éducation commune, gratuite, professionnelle, laïque, obligatoire;

3^o Garantir à chacun l'exercice plein et entier de sa liberté, en dehors de l'accomplissement de ses devoirs sociaux.

A ces obligations de la société envers l'individu correspondent les devoirs de l'individu envers la société :

1^o Remplir sa fonction de travailleur et de producteur dans la mesure de ses forces physiques ou intellectuelles;

2^o Acquiescer sa part dans les charges sociales, — l'impôt, — en abandonnant sur les produits de son travail tout ce qui excède les besoins raisonnables, ou

même au delà, en prélevant sur le nécessaire, dans les crises sociales et dans les calamités publiques;

3^o Respecter la liberté des autres, en dehors de l'accomplissement des devoirs sociaux.

Dans l'ordre politique, l'autonomie de la commune, la fédération des groupes, à l'instar des Etats-Unis de l'Amérique du Nord ou des cantons de la Suisse.

Dans l'ordre religieux, la libre conscience; pas de religion d'Etat; l'Eglise libre dans l'Etat libre; chaque citoyen choisit son prêtre, salarie son culte, ou n'en adopte aucun, si sa raison repousse toute croyance religieuse.

En adoptant ces principes, en les appliquant en tous pays, les hommes fermeraient l'ère des troubles, des insurrections, des révolutions; la pauvreté, la misère disparaîtraient comme par enchantement; bien-être pour tous, joie et bonheur, le véritable règne de Dieu sur la terre. LA RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE.

L'individu libre dans la famille; la famille libre dans la commune; la commune libre dans l'Etat; l'Etat libre dans la nation; la nation libre dans l'humanité.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

DÉMOCRATIQUE, SOCIALE, UNIVERSELLE.

Examinons actuellement les principes constitutifs des monarchies, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, régime impérial, royauté de droit divin ou monarchie constitutionnelle; des nuances seules les distinguent. Dans la pratique gouvernementale, les nuances s'effacent; les rois constitutionnels tendent vers l'exercice de l'autorité absolue; constitutions, chartes ou pactes sont violés ou écartés, lacérés, suivant les circonstances et dès qu'ils croient pouvoir le faire impunément.

La base de la monarchie, c'est l'injustice, l'iniquité, appuyées sur la force. — *Le premier de nos rois fut un soldat heureux*, a dit un poète. Le droit du roi n'existe pas; les monarques le comprennent si bien, que tous, sans exception, s'entourent d'un appareil formidable pour défendre leur autorité. Les soldats garnissent les avenues des trônes et maintiennent le souverain. Les trônes s'appuient sur les baïonnettes.

La force prime le droit.

La monarchie étant l'iniquité, tout ce qui en découle doit être infecté du même virus, c'est une loi inéluctable.

La conséquence première de l'établissement du monarque, c'est l'inégalité des conditions pour les citoyens, inégalité de fait devant la loi, le droit, la justice. Le monarque partage les terres entre ses leudes, au temps de la conquête des Gaules par les Franks; — à des époques plus récentes, — il distribue à ses grands officiers des titres, des fonctions, des emplois auxquels il affecte des traitements, dotations et pensions, à la charge du peuple. Résultat fatal: opulence pour les courtisans, pour les amis du prince; extrême misère pour la masse des citoyens. Le monarque n'a aucune obligation à remplir envers ses sujets. Sujets, *subditi*, soumis, c'est-à-dire à genoux, la tête contre terre, le pied du prince sur le cou. Le monarque n'est pas tenu à l'assistance envers les citoyens malades, infirmes, hors d'âge pour le travail, ni envers la tendre enfance; il n'est pas tenu à donner l'éducation aux filles et aux garçons qui naissent dans

ses Etats, ni à fournir les instruments de travail aux sultes, hommes et femmes.

Infraction vivante à la loi de justice, le prince superpose sa lignée à toutes les couches sociales, il établit les catégories, les castes privilégiées, il subordonne les classes les unes aux autres et décrète l'infériorité du sexe ou de la couleur de la peau; les pauvres deviennent les serviteurs des riches, la femme l'esclave de l'homme, le nègre la propriété du blanc.

Le droit social n'existant plus, le devoir est méconnu. Les citoyens ne sont tenus à aucun travail, le service du prince est seul obligatoire; le devoir social n'existe pas plus que le droit social. Anarchie complète. Les classes privilégiées, en possession de l'éducation, de l'instruction, de toutes les richesses de la communauté, s'affranchissent de l'obligation sociale, le travail; ou si elles consentent à remplir une fonction, c'est que la fonction aide à consolider un état de choses qu'elles jugent favorable à leurs intérêts, qu'elle entraîne à peu de fatigue et d'efforts, et qu'elle apporte profit et considération. En d'autres termes, les privilégiés ne se décident à travailler que pour maintenir leur domination et accroître leurs richesses; leur concours à des fonctions sociales a toujours pour objet de réduire, de resserrer la liberté des classes laborieuses, de diminuer la part déjà si exigüe laissée au pauvre. Les ouvriers peuvent également se refuser à l'obligation du travail et se mettre en grève, c'est-à-dire prononcer leur condamnation à mort et celle de leurs familles; suicide et meurtre. Les iniquités sociales aboutissent aux crimes.

Cette effroyable anarchie, dans les Etats monarchiques, est appelée l'ordre. Le prince, afin de maintenir et de perpétuer la puissance souveraine dans sa famille, a imaginé le droit d'hérédité, et l'a étendu à ses leudes, à ses courtisans, à ses amis et à ses sujets. Les enfants du prince hériteront du royaume; les fils des leudes, des courtisans et des amis du monarque, hériteront des domaines, des châteaux, des titres, des dotations, des fonctions, que les pères tiennent du prince; la plèbe héritera des haillons, des grabats, des chaumières, des masures, des huttes. Respect au droit de propriété et d'héritage. Le vol armé, le pillage, les déprédations, les concussions, la ruse et l'astuce, sont purifiés, consacrés, sanctifiés par le nouveau droit consenti, l'hérédité. De par la volonté du monarque, érigée en loi, la nation vaincue, soumise, domptée, passe en héritage, corps et biens, à la descendance du prince; de par la loi d'hérédité, les fils des conquis sont légués aux familles des leudes et des amis du monarque, à titre d'esclaves, de serfs ou de prolétaires. Misère éternelle, labeur écrasant et sans repos pour la plèbe des champs et de la ville.

Malgré tant et de si habiles précautions pour assurer la perpétuité des gouvernements monarchiques et des abus qui y sont incrustés, l'extrême misère du plus grand nombre a mis bien souvent les trônes en péril; les princes se sont alors préoccupés des moyens de prévenir les soulèvements populaires; les troupes du monarque ne parvenant pas toujours à contenir les populations insurgées, il a fallu chercher un auxiliaire à la force, et trouver un moyen d'enchaîner les volontés. Les rois ont inventé la religion de l'Etat; les prêtres sont devenus les complices des

rois dans l'œuvre de l'asservissement des peuples. Religion d'Etat, c'est-à-dire obligation pour les sujets de régler leurs pensées et leur conscience sur l'ordre du souverain, suivant les instructions et prescriptions que le prince transmettra aux prêtres de sa religion et que ceux-ci ont pour mission d'inculquer et d'imposer aux fidèles. La domination temporelle du monarque garantie, assurée, consolidée; de chaque côté du citoyen, le soldat et le prêtre; le corps et l'âme enchaînés; le glaive et la peur de l'enfer concourant à assurer la soumission des sujets.

Tel est, hélas! le triste spectacle qui afflige les yeux du philosophe, même aujourd'hui; et sans aller chercher nos exemples dans les autres parties du monde, constatons ce qui existe dans nos pays d'Europe qui sont censés à la tête de la civilisation: Le czar, autocrate de toutes les Russies, empereur-pontife, chef de la religion grecque, règne sur les âmes et sur les corps de plus de quatre-vingts millions de sujets. Le sultan, chef de la religion mahométane, règne à Constantinople, monarque absolu, maître des biens et de la vie de ses sujets; son harem renferme mille femmes destinées à ses plaisirs, des eunuques pour les garder, des esclaves pour le servir. L'empereur d'Allemagne commande à Berlin; le protestantisme est la religion du prince et celle de l'Etat, Luther s'impose à quarante millions de sujets. L'empereur d'Autriche règne à Vienne; le catholicisme est la religion du prince, religion d'Etat, et le pape de Rome dirige et gouverne trente millions de fidèles. En Angleterre, la religion de l'Etat est également celle de la reine; elle est imposée aux sujets, et les cultes dissidents sont tributaires de l'Eglise anglicane. En Belgique, la religion catholique est la religion du prince et celle de l'Etat, dominatrice et oppressive; en Hollande, la religion du monarque est le protestantisme, religion de l'Etat. En Italie, en Bavière, en Portugal, les princes sont de la religion catholique, le catholicisme est la religion de l'Etat. En Suède, en Norvège et en Danemark, le luthéranisme est la religion des princes et celle de l'Etat. La Grèce a pour religion d'Etat celle qui est professée par le prince, la religion grecque; les provinces danubiennes ont également pour religion d'Etat celle du souverain. La France et l'Espagne, quoique placées sous le régime républicain, ont jusqu'à ce moment — 1873 — conservé la religion catholique comme religion d'Etat; la Suisse même, la République helvétique, divisée en cantons indépendants, reconnaît une religion de l'Etat, certains cantons le protestantisme; d'autres, le catholicisme, avec l'intervention du peuple dans l'élection et la révocation des curés; ces Républiques, enserées au milieu des monarchies, en ont conservé les préjugés en beaucoup de points, notamment dans le respect des vieilles coutumes religieuses. Nulle part, en Europe, la libre conscience n'a été proclamée. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont seuls donné au monde cet exemple de tolérance universelle, jusqu'à ce jour du moins. « La République n'a reconnu pas de religion d'Etat et ne salue aucun culte. Les citoyens de l'Union jouissent d'une liberté absolue de conscience. » Article de la loi fondamentale des Etats-Unis du Nord de l'Amérique.

Nous avons exposé très succinctement les théories

républicains qui doivent régir les sociétés nouvelles, et à la suite nous avons indiqué les règles en vigueur dans les gouvernements monarchiques; laissons maintenant aux événements le soin d'instruire les hommes; les leçons de l'histoire sont les meilleurs enseignements pour les peuples.

Charlemagne s'était fait sacrer et couronner autrefois par un pape, Napoléon voulut aussi que le pontife régnant vint le sacrer et le couronner. Des négociations furent entamées à ce sujet avec le saint siège; mais dans l'Eglise, chaque coup de gouppilon se paye, chaque oraison s'escompte, rien pour rien; la clé d'or ouvrit tous les tabernacles. Pie VII se rendit à Paris et se mit aux ordres du Corse qui occupait le trône de France, sans plus s'inquiéter de savoir s'il avait à oindre un usurpateur ou le prince légitime. Puis, dans la matinée du 2 décembre 1804, les Parisiens assistèrent à un spectacle curieux et désopilant; le cortège pontifical était précédé d'un camérier de Sa Sainteté tout galonné or et argent, monté sur un âne et portant sur un coussin de velours grenat la pantoufle sacrée, objet de vénération pour les dévots catholiques. Le pape se rendait en grand apparat à Notre-Dame où il officia pontificalement. Après la messe, Napoléon et Joséphine s'avancèrent près du maître-autel pour recevoir la couronne impériale des mains du pape; mais au lieu de s'agenouiller devant Pie VII, l'empereur demeura debout, prit la couronne et la plaça sur sa tête, après quoi il couronna l'impératrice. Napoléon se trouva, à partir de ce moment, empereur par la grâce de Dieu et par la volonté nationale. Mais une seule couronne ne suffisait plus déjà à son ambition; la République italienne dut cesser d'exister, et Napoléon vint à Milan se faire couronner comme roi d'Italie.

Première distribution de royaumes et de principautés; il nomme Eugène de Beauharnais, le fils de Joséphine, vice-roi d'Italie; il donne à sa sœur Elisa la principauté de Piombino, qu'il réunit à Lucques dont il supprime le gouvernement républicain; bientôt il la mariera au prince Baciocchi et lui donnera pour cadeau de noces le grand-duché de Toscane. Napoléon avait déjà fait disparaître trois Républiques, celle de France, celle d'Italie et la petite République de Lucques. Les Républiques de la péninsule italienne y passèrent les unes après les autres; l'ogre de Corse les dévora toutes.

Les républicains avaient presque tous disparu, ou ceux qui restaient ne paraissaient pas à craindre; mais il n'en était pas de même des royalistes, ceux-là continuaient à donner des inquiétudes au premier consul. Ils ne cessaient pas de conspirer, de nouer des intrigues dans les départements, même à Paris; leurs menées à l'étranger étaient notoires et ils ne cherchaient point à les cacher. Le prince de Condé réussissait les émigrés sur les bords du Rhin et se préparait à entrer en France; le duc de Berri soulevait les départements de l'ouest, la Bretagne et la Vendée; l'or des Anglais soldait toutes les inimitiés. Georges Cadoudal et Pichegru, deux émissaires du comte de Provence qui avait pris le nom de Louis XVIII, étaient venus à Paris pour recruter des partisans et organiser un complot contre le premier consul. Les deux conspirateurs s'étaient abouchés avec Moreau pour

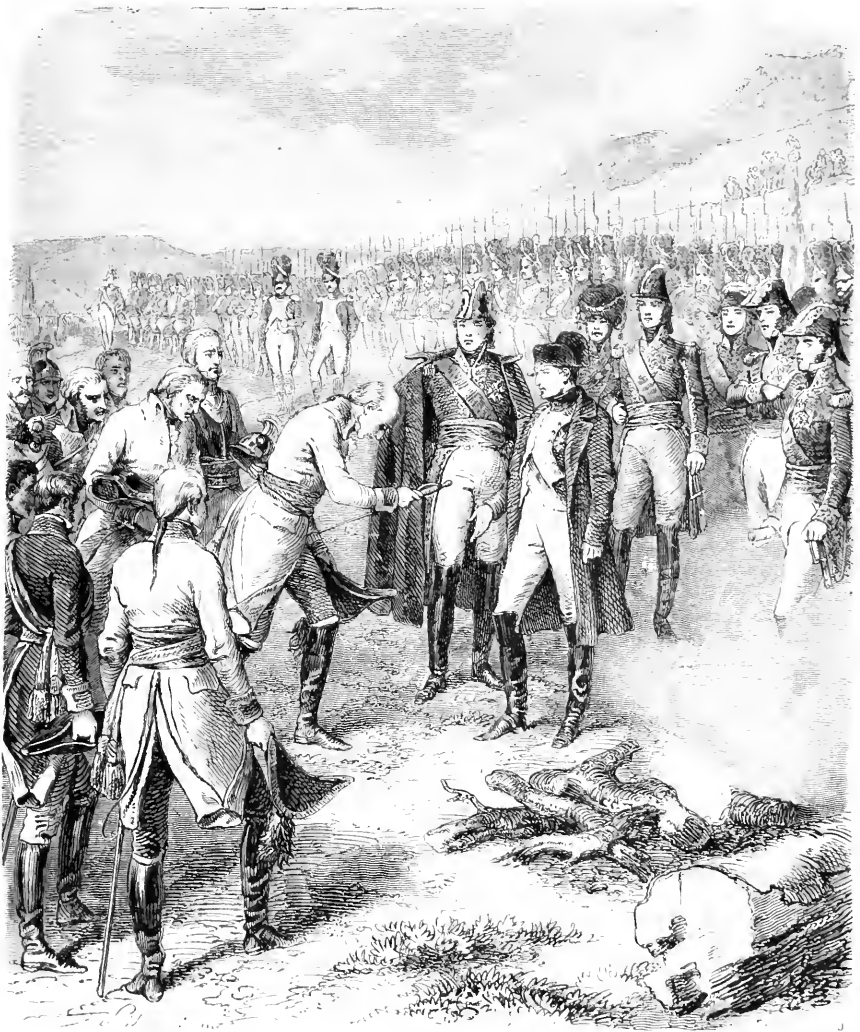
l'entraîner dans le parti de Louis XVIII: acquisition regardée comme très-importante, s'ils pouvaient réussir à l'amener à eux, en raison des talents militaires du général. D'un caractère faible et irrésolu, Moreau écouta les propositions, accueillit les conspirateurs, mais sans prendre de parti.

La police eut vent de ce qui se passait, des arrestations furent opérées, des perquisitions amenèrent la découverte de pièces compromettantes; dans plusieurs documents il était question d'entrevues des conspirateurs avec le général Moreau; celui-ci fut décrété d'arrestation. La nouvelle transmise à l'empereur excita chez lui une joie qu'il ne sut pas dissimuler. « Comment Moreau s'est-il engagé dans une telle affaire, disait-il à celui qui était venu lui annoncer l'arrestation du général; Moreau, le seul qui pût me donner de sérieuses inquiétudes, qui seul pouvait avoir des chances contre moi? Le voilà qui se perd et bien maladroitement. J'ai vraiment une étoile!... »

Il était en effet important pour Napoléon d'écartier un tel rival qui avait refusé de se rallier au régime nouveau; le général Moreau ayant conservé un grand ascendant sur ses anciens compagnons d'armes, pouvait à un moment donné appeler autour de lui une partie de l'armée et donner le signal d'une révolution militaire. Mais du moment où il demeurait acquis qu'il avait reçu plusieurs fois la visite de Pichegru et de Georges Cadoudal, il devenait facile de l'envelopper dans le procès de conspiration. Le 21 prairial an XII — 10 juin 1804, — Georges Cadoudal et dix-neuf de ses complices furent condamnés à mort pour conspiration et tentative d'assassinat sur la personne de l'empereur. Napoléon avait fait connaître aux membres du tribunal qu'il désirait que la même peine fût appliquée au général Moreau, afin — disait son envoyé aux juges — de réserver à l'empereur la satisfaction de lui faire grâce ou de commuer sa peine. Les juges, qui n'avaient trouvé aucun indice de culpabilité dans la conduite de Moreau, et qui n'avaient qu'à apprécier l'imprudencé qu'il avait commise en recevant les visites des conjurés, ne voulurent point lui faire courir la redoutable chance d'une grâce ou d'une commutation de peine; ils le condamnèrent à deux ans de prison que Napoléon commua peu après en un bannissement perpétuel. Aggravation et non atténuation dans la peine édictée.

Pichegru, pour son caractère remuant et son audace, donnait également des inquiétudes à Napoléon. Quand on l'interrogea sur les projets qu'on lui prêtait d'être venu à Paris pour rétablir les Bourbons sur le trône de France, il répondit: « Quand cela serait; n'est-il pas plus honorable de placer la couronne sur la tête d'un prince légitime, que sur celle d'un faquin à qui je n'aurais pas laissé battre le tambour dans mon armée. Votre empereur est un grotesque. »

Cette réponse équivalait pour Pichegru à un arrêt de mort. Les mameloucks et les Albanais de la garde de Napoléon remplacèrent les gendarmes pour le service du Temple où l'on gardait le prisonnier. Pendant une nuit quatre de ces soldats étrangers étranglèrent Pichegru; au matin les quatre mameloucks furent passés par les armes; — ils n'avaient pu communiquer avec personne. — Le secret devait être bien gardé. Mais une inconcevable étourderie avait été commise



Reddition d'Ulm

et mit sur la trace du crime. L'exécution prévue, on avait adressé une invitation à deux chirurgiens d'avoir à se transporter au Temple pour examiner l'état du cadavre et dresser leur procès-verbal pour constater publiquement que Pichegru s'était étranglé dans son cachot. L'invitation était prématurée; quand les chirurgiens se présentèrent au Temple le crime n'avait pas été consommé: ils durent retourner chez eux sans avoir accompli leur mission médicale: le lendemain ils revinrent, et ils furent mis en présence du cadavre.

Ceci se passait au cours du procès. Des investigations eurent lieu qui amenèrent la connaissance des faits que nous venons de relater; mais aucune suite n'y fut donnée; la main de l'empereur s'étendit là comme ailleurs; le silence se fit. Il demeura constaté, sinon prouvé, que Pichegru s'était étranglé dans son cachot. Le capitaine Wright, Anglais, compris dans l'accusation, pour avoir conduit les conjurés sur son navire, d'Angleterre en France, fut soumis à des traitements barbares, de la nature de ceux qui étaient en

usage sous l'Inquisition, et, finalement, étranglé comme Pichegru; le cadavre fut enlevé au milieu d'une nuit. Le lendemain, une note de la police était envoyée aux journaux, leur apprenant que le capitaine anglais Wright n'avait voulu faire aucune révélation et s'était coupé la gorge dans sa prison.

Les meurtres juridiques, les crimes mystérieux se succédaient les uns aux autres. Peu à peu, les uns après les autres, disparaissaient tous les ennemis du Corse; l'empereur n'avait plus à s'occuper que de sa gloire et des moyens d'augmenter les splendeurs de son règne. Napoléon songeait à égaler sinon à dépasser Charlemagne, le puissant empereur d'Occident au huitième siècle, et ce fut en effet l'objet constant de ses préoccupations pendant sa vie, que de chercher à copier et à imiter Charlemagne en tous ses actes. Une nouvelle guerre éclate; l'Autriche, l'Angleterre et la Russie s'étaient coalisées contre la France. Napoléon fait décréter une levée de quatre-vingt mille hommes, organise la garde nationale, rappelle les anciens soldats sous les drapeaux, et à la fête de deux cent mille hommes quitte Paris le 24 septembre 1806, passe le Rhin le 1^{er} octobre, chasse les Autrichiens qui avaient envahi la Bavière. Le 26, Ulm est forcée de capituler; trente-six mille hommes, quarante drapeaux, soixante pièces de canon tombent en notre pouvoir. Un mois avait suffi pour détruire l'armée autrichienne. Dans le même temps Masséna débloquait Trieste, Ney s'empara du Tyrol.

Napoléon, après avoir traversé Vienne dans la nuit du 22 novembre, établit son quartier-général à Schœnbrunn; et coupant la route au général Kutusof, qui commandait l'armée russe forte de quarante mille hommes, il le contraignit à se réfugier à Olmutz, où l'empereur d'Autriche s'était retiré, et où vinrent le rejoindre tous les corps de l'armée russe et les débris des régiments de l'armée autrichienne.

Le 2 décembre eut lieu la bataille d'Austerlitz. Par une manœuvre habile, Napoléon attire l'ennemi dans un endroit qui lui était défavorable. L'attaque dès le matin le centre de l'armée austro-russe pendant que Lannes et Murat tombent sur l'aile droite et que Soult écrase l'aile gauche. La victoire est complète; six mille Austro-Russes sont jetés dans l'étang de Sokonitz, vingt mille disparaissent avec tout leur matériel, engloutis sous les eaux du lac d'Olmutz et de quelques autres lacs sur lesquels l'armée ennemie s'était imprudemment engagée dans sa fuite désordonnée. Quinze généraux, quatre cents officiers russes, trente mille hommes, quarante drapeaux, cent vingt pièces de canon; tels furent les trophées de cette célèbre victoire! L'empereur de Russie n'eut son salut qu'à une fourberie: un pont gardé par nos troupes coupait sa retraite; il envoya au général français un billet annonçant qu'il venait de signer un armistice; le général le crut et le laissa passer. Tromperie d'un côté, imbecillité de l'autre.

Après la victoire, Napoléon fit demander une entrevue aux deux empereurs d'Autriche et de Russie. François consentit seul à venir trouver le vainqueur. Dès qu'il fut introduit auprès de Napoléon, celui-ci l'interpella durement et en termes vulgaires: « J'attends de vous, mon frère, que vous signiez sur-le-champ un armistice. Je me fous de mon frère Alexandre, il peut

faire un arrangement avec moi s'il le veut, sinon je saurai m'en passer; cela m'est égal; je me moque de lui et de ses cosaques. Quant à vous, si vous ne souscrivez pas à mes volontés, je vais expédier sur-le-champ un courrier à Vienne, avec l'ordre de raser cette ville. Je sais fort bien que l'intention de mon frère Alexandre est de m'attaquer dès qu'il aura pu reconstituer son armée; mais en attendant le résultat d'une nouvelle bataille, je vais donner les ordres d'exécuter ce que je viens de dire, pour Vienne et pour toutes les villes de vos Etats où se trouvent mes armées. »

Cette menace produisit son effet, et le 26 décembre 1806 la paix fut conclue avec l'Autriche. Par le traité signé à Presbourg, l'Autriche nous livrait les Etats Vénitiens, l'Istrie et la Dalmatie; cédait au Wurtemberg et à la Bavière, érigés en royaumes, le comté du Tyrol, la ville d'Augsbourg, ses possessions de la Souabe, la principauté d'Eischtaedt, le margraviat de Burgaw, et s'engageait à payer 80 millions à la France. Le roi de Naples, qui avait aidé la coalition, fut déclaré déchu de son trône, qui fut donné à Joseph Bonaparte, frère aîné de Napoléon.

Pendant ce temps, Nelson détruisait notre flotte à Trafalgar, que commandait Villeneuve: brave soldat, mais général routinier et sans génie. Nelson tomba mortellement frappé par un boulet pendant le combat; Villeneuve se tua de désespoir après sa défaite. Dix-sept vaisseaux et un grand nombre de prisonniers tombèrent au pouvoir des Anglais.

Enfin par la brillante victoire qu'il venait de remporter, l'orgueil de Bonaparte ne connut plus de bornes; il s'attacha à faire disparaître les derniers vestiges de la Révolution; il voulut, comme avait fait Charlemagne, transformer en provinces militaires les pays conquis, la Dalmatie, l'Istrie, le Frioul, Cadore, Bellune, Trévise, Bassano, Conegliano, Rovigo, Padoue; il les fit ériger en fiefs militaires qu'il distribua à ses généraux, avec droit de transmission héréditaire à leurs descendants mâles par ordre de primogéniture; majorats et droit d'aînesse rétablis, la féodalité restaurée, l'humanité rétrogradant de mille ans et plus! Régime impérial!

Déjà le 1^{er} janvier de cette même année 1806, le calendrier républicain avait disparu pour faire place au calendrier grégorien, autre retour au passé, et on y avait inscrit une fête nouvelle, celle de Napoléon; l'empereur avait détrôné celle que les catholiques appellent la sainte Vierge, la reine du ciel; à ces deux couronnes impériale et royale, il avait voulu ajouter un diadème mystique. Napoléon empereur et roi sur la terre, s'était imaginé qu'il devait encore commander au ciel les phalanges sacrées, saints et saintes, anges et archanges, et il avait pris possession du sceptre de la Vierge, mère de Dieu, suivant la religion.

Parvenu à ce degré de puissance, Napoléon prend la place du Père éternel et distribue les trônes et les principautés: il nomme Murat, son beau-frère, grand-duc de Clèves et de Berg, villes et territoires enlevés à la Prusse et à la Bavière; il donne à Berthier la principauté de Neuchâtel, à sa sœur Pauline celle de Guastalla, à Talleyrand la province de Bénévent, à Bernadotte celle de Ponte-Corvo; il donne à son frère Louis, le mari de sa favorite Hortense, le royaume de Hollande. Enfin il compose une nouvelle confédération

germanique comprenant seize princes souverains, et s'en déclare le protecteur. Il avait mis fin à l'empire d'Allemagne.

Mais toutes ces transformations et usurpations avaient porté au comble l'irritation des peuples vaincus, mûrs pour la liberté, pour la République, les Allemands auraient consenti au renversement des trônes pour rentrer en possession d'eux-mêmes, non pour être remis sous le joug de nouveaux tyrans. Une opposition formidable se forma contre le régime impérial, des sociétés secrètes s'organisèrent en Allemagne, et des brochures circulèrent de toutes parts, appelant le peuple aux armes pour la défense de ses droits et de sa nationalité. C'est à cette période de la domination française en Allemagne que se place un nouvel assassinat juridique commandé par Napoléon, offrant plusieurs points de ressemblance avec celui du duc d'Enghien, mais le dépassant en cruauté, car la nouvelle victime était mise en cause non pour un crime politique, mais pour un délit sans importance. Il s'agissait d'un simple libraire qui eût dû se trouver protégé par son obscurité. Enfin la position de l'infortuné était plus intéressante que celle du prince, il était père de cinq jeunes enfants: deux garçons et trois filles. Nous empruntons le récit de cette éouvante histoire au livre de Lanfrey sur Napoléon I^{er}.

« Palm était un libraire de Nuremberg, ville libre, récemment cédée à la Bavière et sur laquelle nous ne pouvions élever aucune prétention légitime, bien qu'elle fût momentanément occupée par nos troupes. Palm avait commis, comme tous ses confrères, le crime, non pas de publier, mais de vendre et de propager les brochures écrites en faveur de la liberté de son pays. Parmi ces brochures se trouvait l'éloquent écrit de Gentz, intitulé: *Le profond abaissement de l'Allemagne*, œuvre dont la verve et la véhémence avaient puissamment contribué à réveiller le sentiment national. Napoléon ne connaissait pas deux manières de réfuter un écrit: ne pouvant supprimer l'auteur, il s'en prit aux libraires. Il employa ici le remède que, dans toutes ses lettres, il recommandait à son frère Joseph, comme un moyen infaillible de calmer les Napolitains. Ce remède, qui revient comme un refrain perpétuel dans ses fraternels épanchements, et que Napoléon considérait comme applicable en tout et à tout, se résumait en une courte formule qui était, selon lui, le dernier mot de la sagesse politique; cette formule, c'est: *Fusillez!* Dès le 5 août, il envoyait à Berthier cet ordre expéditif: « Mon cousin, j'imagine que vous avez fait arrêter les libraires d'Angsbourg et de Nuremberg. Mon intention est qu'ils soient traduits devant une commission militaire et fusillés dans les vingt-quatre heures. Ce n'est pas un crime ordinaire que de répandre des libelles dans les lieux où se trouvent les armées françaises, pour exciter les habitants contre elles. La sentence portera que, partout où il y a une armée, le devoir du chef étant de veiller à sa sûreté, les individus tels et tels convaincus d'avoir tenté de soulever les habitants de la Souabe contre l'armée française sont condamnés à mort. » Ainsi, tout était réglé à l'avance, la culpabilité, la peine, la sentence, et il se trouva dans l'armée française sept colonels

pour accepter ce rôle ignominieux de juges par procuration. Mais ils auraient pu répondre ce qu'a écrit Mullin à propos du duc d'Enghien: « Il nous fallait juger sous peine d'être jugés nous-mêmes! » Palm, arrêté à Nuremberg, fut livré à la commission militaire, qui obéit à sa consigne en le condamnant à mort, ainsi que trois autres libraires dont on ne réussit pas à s'emparer. On jugea avec raison qu'il était inutile de lui donner un défenseur, mais on se ravisa en rédigeant la sentence, et le jugement unit le mensonge à l'atrocité en attestant par un faux serment que cette formalité avait été remplie. Palm marcha à la mort avec un courage et une simplicité qui émurent jusqu'à ses exécuteurs. Il fut bientôt célébré comme un martyr par des chants patriotiques qui retentirent dans toute l'Allemagne. »

La manière dont cette affaire fut conduite ajoute, s'il se peut, à l'infamie des agents de Napoléon. Lorsque l'ordre de l'empereur parvint à Berthier, on dépêcha immédiatement des soldats pour opérer l'arrestation du libraire Palm. Celui-ci se trouvait en voyage. Le mandat ne put être exécuté. Prévenu par une lettre de sa femme de la visite des gens de la force armée à son domicile, il jugea à propos de prolonger son absence; cependant, au bout de six semaines, il se décida à rentrer chez lui, ayant le désir bien naturel de revoir sa femme et ses enfants. Il se sentait si peu coupable qu'il ne supposait pas courir un si grand danger; néanmoins, par mesure de prudence, il arriva de nuit dans sa maison, ne donna avis de son retour à personne et resta enfermé dans une pièce au premier étage; les affaires continuaient comme si le maître de la maison eût toujours été absent. Mais la police militaire veillait; il lui fallait sa proie. Voilà quelle ruse fut employée pour découvrir la retraite du libraire; un jour, un pauvre enfant vint en pleurant demander l'aumône à la boutique de Palm, il fit de sa position un récit des plus lamentables; il avait perdu aux armées, disait-il, son père et sa mère, il était dénué de tout, sans asile, sans pain, sans moyen pour s'en procurer. Son histoire intéressa vivement Mme Palm, qui monta auprès de son mari pour lui en faire part. Le libraire partagea l'attendrissement de sa femme à l'égard du pauvre orphelin, et lui dit de le faire monter pour qu'il pût l'interroger lui-même et voir comment on pourrait le secourir plus efficacement qu'avec un don de quelques florins. L'enfant fut introduit auprès de Palm, répondit avec intelligence aux questions qui lui furent adressées, et sut intéresser si bien en sa faveur le libraire, que celui-ci, indépendamment d'une couple de florins qu'il lui remit pour ses besoins les plus pressants, l'engagea à titre de commis dans sa boutique et lui dit de revenir dès le lendemain matin pour entrer en fonctions. Au lieu de l'enfant, ce fut la police qui se présenta à la maison du libraire; le petit misérable avait rempli sa mission; Palm était découvert, arrêté et conduit à la citadelle de Nuremberg. Il fut immédiatement amené devant le conseil de guerre où siégeaient sept colonels et condamné à mort, sans l'assistance d'aucun avocat; l'exécution devait avoir lieu à l'issue du conseil de guerre. On ne lui accorda aucun sursis pour arranger ses affaires; on lui refusa même la

suprême consolation de voir sa femme et d'embrasser ses enfants. Il lui fut seulement permis d'écrire ses dernières volontés, ce qu'il fit dans une lettre touchante destinée à sa femme.

« Chère et bien-aimée femme,

On vient de me condamner à mort, et l'exécution de la terrible sentence doit avoir lieu sans délai ni sursis; il m'a été seulement permis de t'écrire ce suprême adieu. Je meurs innocent; le motif sur lequel s'appuie le jugement pour justifier ma condamnation est futile et n'aurait dû entraîner ni châtement ni blâme. Il est inutile d'exhaler ici des plaintes. Mes dernières pensées sont pour toi et pour nos chers enfants. Hélas! ils sont bien jeunes et ils auraient encore un besoin de leur père pour les guider dans la vie. Dieu n'a pas voulu que je leur fusse conservé; il faut se soumettre à sa volonté. Tu me remplaceras auprès d'eux, chère et bien-aimée femme, tu les guideras, tu les dirigeras dans la voie du bien; tu leur apprendras à aimer leurs semblables, à les secourir dans leurs besoins et dans la mesure de leurs forces; tu leur enseigneras que chacun de nous sur cette terre doit accomplir une mission de travail, et qu'après cette existence terrestre nous allons revivre dans les mondes supérieurs, où nous retrouvons ceux qui sont partis avant nous, et où viendront nous rejoindre ceux que nous laissons derrière nous. Embrasse nos chers enfants pour leur père qui va mourir, qui sera mort quand cette lettre te parviendra, ou, pour mieux dire, qui sera entré dans le monde des Esprits. On m'avertit qu'il est temps de partir. Adieu! adieu! ma dernière pensée pour toi, pour nos chers enfants.

« Ton mari, PALM. »

L'infortunée veuve reçut la lettre de son mari le lendemain du jour où avait eu lieu l'exécution. Malgré tous les efforts qu'elle fit pour résister au coup terrible et se conserver à ses enfants, le désespoir prit le dessus et la conduisit au tombeau; la plus âgée des filles de Palm, qui avait treize ans, était capable de comprendre ce qui s'était passé; elle devint folle. L'infortunée devait vivre de longues années après cet événement. L'Allemagne adopta les pauvres orphelins.

Le despotisme et la politique de Napoléon lui aliénaient tous les peuples; les rois de l'Europe en reprirent courage et une nouvelle coalition se forma. La Prusse, appuyée par la Russie, la Saxe et l'Angleterre, déclara la guerre à l'empereur par un ultimatum le 1^{er} octobre. Napoléon, qui était toujours préparé pour la bataille, entre en campagne le jour même où il reçoit la déclaration de la Prusse; le 9, les Prussiens sont battus à Schleitz; le 10, à Saalfeld; le 14 se livre la grande bataille d'Iéna qui avait en deux épisodes; Davoust, à la tête d'un corps d'armée de trente-deux mille hommes, sans cavalerie, avait attaqué l'armée commandée par le roi de Prusse et par le duc de Brunswick, forte de soixante dix mille hommes, pourvue d'une cavalerie imposante, douze mille chevaux, et retranchée à Auerstedt; Davoust avait remporté une victoire complète sur les ennemis qui étaient en nombre si supérieur à celui de ses troupes; le duc de Brunswick

avait été tué dans l'action. Sur un autre point, à Iéna, l'empereur avait également vaincu l'armée qui était opposée à la sienne, mais dans des conditions différentes de celles qui existaient pour Davoust: Napoléon n'avait en face de lui qu'un ennemi de force égale à celle dont il disposait et il avait une nombreuse cavalerie sous ses ordres. Par ordre de l'empereur, la bataille prit le nom d'Iéna, et tout l'honneur fut pour lui. Cette victoire ouvrait à Napoléon les portes de Berlin. L'armée y fit son entrée le lendemain, la division de Davoust en tête, précédée d'un héraut d'armes chargé de lire à haute voix une proclamation qui célébrait les succès du maréchal et de ses troupes. L'ordre du jour de Napoléon à l'armée était ainsi conçu: « Une des premières puissances de l'Europe osa, naguère, nous proposer une honteuse capitulation; cette puissance est anéantie. Les forêts, les défilés de la Franconie, la Saale, l'Elbe que nos pères n'eussent pu traverser en sept ans, ont été franchis par nous en sept jours: nous avons livré dans ce court intervalle de temps quatre combats et une grande bataille. Nous avons fait soixante mille prisonniers, pris cinquante-cinq drapeaux, parmi lesquels sont ceux des gardes du roi de Prusse, six cents pièces de canon, trois forteresses, des munitions, des approvisionnements, plus de vingt généraux. »

« Soldats, les Russes se vantent de venir à nous. Nous marcherons à leur rencontre, nous leur épargnerons la moitié du chemin. Ils trouveront Austerlitz au milieu de la Prusse. »

Napoléon fit poursuivre l'ennemi sans relâche et dans toutes les directions; Lassalle s'empara de Stettin et d'Erfurth; Bernadotte bat le prince de Wurtemberg, lui fait cinq mille prisonniers, lui enlève deux drapeaux et trente canons. Soult détruit à Magdebourg les restes de l'armée ralliés par le roi de Prusse. Lannes s'empara de Spond u; Murat oblige le corps de Hohenlohe à mettre bas les armes; Becker culbute le général Bila, en Poméranie, et fait prisonniers quatre mille fantassins; Drouet emporte Lubek d'assaut; Blücher, poursuivi par Soult, Murat et Bernadotte, capitule à Schwarau; Savary défait les Suédois à Bostoc; Davoust entre à Castrin, Ney réduit la forteresse de Magdebourg; Mortier soumet la province de Hesse et le Hanovre. Frédéric-Guillaume, réfugié à Kœnigsberg, sollicite un armistice que Napoléon lui accorde le 16 novembre à Charlottenbourg; mais il revient sur sa décision sur la nouvelle que quatre-vingt mille Russes s'approchent de la Vistule sous la conduite du général Kaminski renforcé par quinze mille Prussiens. Nos généraux avaient pris partout des positions favorables; le 24 janvier 1807, Napoléon ordonna la concentration des troupes qui avaient pris leurs quartiers d'hiver. Le 7 février, Soult commence l'attaque dans la ville d'Eylau dont les Russes sont débusqués après un combat opiniâtre. Le combat recommence le lendemain. Les Russes canonent la ville. Augereau riposte et les foudroie. Davoust arrive et les prend par derrière. Murat et Bessières se précipitent à la tête de la cavalerie sur l'ennemi et en font un affreux massacre. A Davoust encore était réservé l'honneur de décider la victoire; trois fois il attaque un plateau qui couronne un bois, et, à la troisième attaque, il

parvient à s'en emparer. Dès lors, la bataille était gagnée; mais elle nous avait coûté cinq mille morts et dix mille blessés. On évalua au double les pertes des Russes sans compter douze mille prisonniers qu'ils laisseront en nos mains avec seize drapeaux et soixante-cinq canons.

Le champ de bataille offrait un spectacle horrible : les morts et les mourants jonchaient le sol couvert de neige; les blessés faisaient entendre des cris déchirants. L'empereur alla visiter le champ de carnage et le parcourut impassible. On dit que s'étant arrêté devant un gendarme d'élite qui paraissait se reposer sur la neige enveloppé dans un manteau, il l'interpella durement pour lui demander pourquoi il ne se trouvait pas avec son régiment. Le brave, sans daigner lui répondre, ouvrit son manteau. Il avait eu les deux jambes emportées par un boulet!...

Les Russes se rallièrent à Koenigsberg, mais ils y furent battus le 15 février; ils essayèrent encore de tenir la campagne et continuèrent à éprouver des défaites. Le maréchal Lefebvre était occupé au siège de Dantzick. Lannes et Oudinot viennent à son aide : une vigoureuse sortie est repoussée le 15 mai. La ville est forcée de capituler. Lefebvre reçut de Napoléon pour récompense le titre de duc de Dantzick.

L'empereur de Russie reprit encore l'offensive avec une armée de cent quatre-vingt mille hommes et vint se heurter contre l'armée française à Heilsberg le 10 juin. Les Russes furent battus. Le 14, une autre bataille s'engage devant la ville de Friedland. La déroute des Russes fut complète; l'armée ennemie n'existait plus. Napoléon entra le 16 à Koenigsberg, où il trouve d'immenses richesses, entre autres trois cents navires mouillés dans le port, chargés de munitions, et ayant à bord cent soixante mille fusils envoyés au czar par l'Angleterre.

A ce moment Napoléon, victorieux de tous ses ennemis, pouvait dicter la loi aux puissances du Nord, mettre fin à une grande iniquité politique et reconstituer la Pologne. C'eût été en même temps payer une dette de reconnaissance envers les Polonais, qui étaient accourus sous ses drapeaux et qui servaient par milliers dans ses armées. Relever une nation n'était ni dans les goûts ni dans le sentiment du despote; les peuples n'étaient à ses yeux qu'un bétail humain; tout bétail doit appartenir à un maître. La reconnaissance n'est pas la vertu des tyrans. Les Polonais furent condamnés à demeurer sous le joug des souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse. Un traité de paix fut signé avec la Russie le 7 juillet, et avec la Prusse le 9, à Tilsitt. Voilà en quels termes Napoléon s'exprimait, au sujet de la question polonaise, dans une lettre à l'empereur russe Alexandre : « Je consens à ce que la Pologne soit rayée de la carte d'Europe et de l'histoire. » Mais, en retour, il exigea que l'on constituât un nouveau royaume pour Jérôme, son plus jeune frère, qui avait répudié sa première femme, et il lui fit attribuer la possession des provinces situées entre l'Elbe et le Rhin, sous le nom de royaume de Westphalie.

Après le traité de Tilsitt, la plupart des puissances européennes, soit par crainte, soit par intérêt politique, avaient adhéré à la ligne formée par Napoléon contre le commerce britannique. Le Portugal, réduit

depuis longtemps à la condition de colonie anglaise, refusa seul de se prêter au système de blocus continental. Nouvelle guerre contre le Portugal.

L'empereur conclut avec l'Espagne, le 27 octobre, un traité secret qui déclarait la déchéance de la maison de Bragance, et vingt-cinq mille hommes commandés par Junot obtinrent l'autorisation de traverser l'Espagne pour se porter sur le Portugal. La marche de Junot s'effectua sans rencontrer de difficultés dans les provinces portugaises; le prince-régent quitta même Lisbonne avec la famille royale et s'embarqua pour le Brésil, qui était une possession de la couronne et dont il fit l'empire du Brésil. Junot prit possession de Lisbonne le 30 novembre 1807; il fut créé duc d'Abrantès avec une dotation de 30 000 francs.

Maître du Portugal, l'empereur songea à conquérir l'Espagne; réunir les deux sceptres dans une même main, établir un de ses frères roi de toute la péninsule ibérique, ou placer deux de ses lieutenants sur chacun de ces trônes, soulevait son ambition. La cour de Madrid était alors livrée à des dissensions intestines d'une nature honteuse. Carlos IV, le roi d'Espagne, était dominé entièrement par sa femme Maria-Louisa, Italienne au cœur tendre, à la tête de laquelle, et celle-ci avait imposé au faible monarque pour premier ministre Manuel Godoi, prince de la Paix, son amant. D'autre part, Fernando, prince des Asturies, fils aîné du roi, écarté des affaires par le favori et délégué dans son palais, souffrait impatiemment la domination du ministre et tramait des conspirations contre son père, sa mère et Godoi.

Napoléon, sous prétexte d'offrir sa médiation aux deux partis, se s'interposa entre le fils et le père, remplit l'Espagne de soldats et occupa une grande partie des places fortes dans les provinces du Nord. On était arrivé au mois de mars 1808. Manuel Godoi, qui jusqu'alors avait favorisé la politique française, conçut de graves soupçons au sujet des intentions de Napoléon sur l'Espagne, et, brusquant les choses, se décida à se rallier à l'Angleterre et veut emmener la famille royale à Séville. Le parti du prince des Asturies, instruit du projet, cria à la trahison, accuse le ministre de vouloir livrer la capitale aux Français, fomente une émeute formidable et se port sur le palais de Godoi. La maîtresse du favori, doña Josefa Tado, soignée en ce moment du palais de son amant par une porte dérobée, soigneusement encapuchonnée; il était environ une heure de la nuit; on suppose que c'est le prince de la Paix qui cherche à s'échapper sous un déguisement; un coup de fusil est tiré, toutes les issues sont bloquées, et le peuple se rue sur le palais. Le sac et le pillage du palais de Godoi durèrent toute la nuit. Blotti dans le coin le plus obscur des mansardes, sous un rouleau de tapis de jonc, le prince de la Paix avait échappé aux recherches et à la fureur de la foule. Il y resta trente-six heures, livré à toutes les angoisses de sa position et n'ayant pas même une goutte d'eau, pour laquelle il eût donné sa principauté des Algarves et de l'Alentejo, comme il l'avoua plus tard, tant la soif le dévorait. Ne pouvant résister plus longtemps à cette torture, il sort de sa cachette à demi nu, couvert d'un manteau de molleton blanc; reconnu à l'instant, il est entouré par les gardes wallonnes, qui eurent toutes les peines du monde à

le soustraire aux poignards des assaillants et à le conduire à leur quartier. Le peuple madrilène se porta à la caserne des gardes pour en faire le siège et mettre à mort la victime. Déjà Carlos IV, sous la pression de l'émeute, avait déclaré Godoi destitué de ses fonctions de généralissime et de grand amiral. Le lendemain, Maria-Luisa, effrayée par les démonstrations de plus en plus menaçantes du peuple contre son amant, toujours enfermé et bloqué dans la caserne des gardes wallonnes, décida son mari, dont elle pétrissait la volonté comme une cire molle, à sacrifier sa couronne pour sauver Manuel Godoi. L'acte d'abdication fut rédigé le soir à sept heures par les ministres; il était ainsi conçu :

« Les infirmités qui m'accablent ne me permettent pas de soutenir plus longtemps le poids trop lourd du gouvernement de mes Etats; et l'intérêt de ma santé exigeant que j'aille jouir dans un climat plus doux du calme de la vie privée, j'ai résolu, après les plus mûres réflexions, d'abdiquer la couronne en faveur de mon héritier et bien-aimé fils, le prince des Asturies. En conséquence, ma royale volonté est qu'on le reconnaisse et qu'on lui obéisse, comme roi et maître naturel dans tous mes Etats et domaines; et afin que la présente déclaration royale de mon abdication libre et spontanée ressorte à effet et reçoive son exécution légale, vous la communiquerez au conseil et à tous ceux qu'il appartiendra.

« Fait à Aranjuez, le 19 mars 1808. MOI, LE ROI. »

Le 23 du même mois, Murat entra à Madrid à la tête de la cavalerie de la garde. Il y précéda Ferdinand VII d'un jour, et se hâta d'annoncer cet événement à l'empereur. A l'arrivée du courrier, Napoléon écrivit à son frère Louis, roi de Hollande :

« Le roi d'Espagne vient d'abdiquer, le prince de la Paix a été mis en prison, un commencement d'insurrection a éclaté à Madrid. Dans cette circonstance le grand-duc de Berg a dû y entrer le 23 mars avec quarante mille hommes. Jus qu'à cette heure, le peuple m'appelle à grands cris. Certain que je n'aurai de paix solide avec l'Angleterre qu'en donnant un grand mouvement au continent, j'ai résolu de mettre un prince français sur le trône d'Espagne, et j'ai pensé à vous pour l'occuper. Répondez-moi catégoriquement quelle est votre opinion sur ce projet, et quoique j'aie cent mille hommes en Espagne, il est possible, par les circonstances qui peuvent survenir, ou que je marche directement, et que tout soit fait dans quinze jours, ou que je marche plus lentement, et que cela soit le secret de plusieurs mois d'opérations. Répondez-moi catégoriquement : si je vous nomme roi d'Espagne, l'agréez-vous? Puis-je compter sur vous?... »

La réponse de Louis Bonaparte, plus prévoyant ou plus sage, fut négative. Napoléon n'en poursuivit pas moins son plan. Fidèle à ses instructions, Murat lui envoya une lettre du vieux roi, dans laquelle il déclarait n'avoir abdiqué la couronne que lorsque le bruit des armes et les clamours de sa garde rebelle lui avaient fait assez comprendre la nécessité de choisir entre la vie et la mort, mort qui devait être

suivie de celle de la reine. A cette lettre était jointe la protestation suivante :

« Je proteste et déclare que tout ce que j'exprime dans mon décret du 19 mars, où je résigne le trône à mon fils, m'a été imposé par le désir d'éviter les plus grands malheurs et d'empêcher l'effusion du sang de mes sujets bien-aimés; et, partant, que ledit décret est nul et de nul effet. MOI, LE ROI. »

Muni de cette pièce, Napoléon expédia Savary, duc de Rovigo, à Madrid. Le général diplomate décida Ferdinand à se porter au-devant de l'empereur dont l'arrivée en Espagne était annoncée. On devait le rencontrer à Burgos; c'était un leurre; Savary pousse le nouveau roi à venir à Vitoria, et, Napoléon ne s'y trouvant pas, il l'entraîne jusqu'à Bayonne où était réellement l'empereur. Ferdinand était tombé dans le piège qui lui avait été tendu.

Dans le même temps, Godoi, sur l'injonction de Murat, était remis en liberté, et prenait la route de France. Bientôt après, les infants Francisco, Carlos et Antonio furent enlevés du palais et dirigés de force sur Bayonne; mais cet enlèvement excita une insurrection formidable à Madrid dans la journée du 2 mai. L'émeute avait commencé à dix heures du matin, à deux heures tout était fini; les troupes françaises avaient dompté l'insurrection, écrasé le peuple, mais il manquait dans les rangs trois cents soldats, que Murat vengea le lendemain en faisant fusiller une cinquantaine de victimes.

Avant cet événement et le jour même de l'arrivée de Ferdinand à Bayonne, l'empereur avait fait signifier au roi d'Espagne, par Savary, qu'il était irrévocablement résolu à renverser du trône la race des Bourbons pour y substituer la sienne, et que Sa Majesté exigeait, en conséquence, sa renonciation à la couronne d'Espagne et des Indes en faveur de la dynastie napoléonienne. Les vieux rois étant arrivés sur les entrefaites, Napoléon réunit toute la famille au château de Marrac. L'entrevue fut des plus orageuses. Carlos IV, sous l'inspiration de Godoi, somma son fils, devant Napoléon, de lui restituer la couronne, par une cession pure et simple, le menaçant en cas de refus, lui, ses frères et toute sa suite, de les regarder comme émigrés et de les traiter en conséquence. Ferdinand répliqua en termes durs à l'égard de sa mère, il dit que la reine était la cause de tous leurs malheurs, que ses scandales avaient détruit tout le prestige de la royauté dans l'esprit des peuples, qui ne la nommaient plus que *real putana*, la royale putain. La reine éclata alors en invectives et en menaces contre son fils; elle lui reprocha de les avoir détrônés elle et son mari; puis s'adressant à Napoléon, elle le supplia de faire monter ce monstre sur l'échafaud. Ferdinand voulut répondre, mais son père s'élançant de son fauteuil l'apostropha d'un ton terrible, l'accusant d'avoir voulu lui arracher la couronne avec la vie, et il leva le poing sur lui pour le frapper. Napoléon intervint et le calme se rétablit. Ferdinand consentit à signer sa renonciation au trône, mais sous certaines conditions qu'il s'engageait à remettre à l'empereur dès qu'il les aurait rédigées. Ce qu'il fit en effet dès le 5 mai. Les condi-

tions mises par le prince des Asturies à sa renonciation au trône étaient au nombre de cinq. 1^o Le roi Carlos IV devait retourner à Madrid accompagné de Ferdinand qui prenait l'engagement de le servir en fils soumis et fidèle. 2^o Les Cortès seraient assemblées à Madrid, ou tout au moins il y aurait convocation des tribunaux et des députés du royaume. 3^o Sa renonciation serait faite en présence des membres de ce conseil, ou devant les Cortès, avec indication des motifs qui l'avaient déterminée, pour lui donner un caractère légal et authentique. 4^o Le roi Carlos IV déclarerait renoncer aux services de Manuel Godoi, — l'amant de la reine. — 5^o Enfin, pour le cas où le roi son père ne consentirait pas à retourner à Madrid et à exercer l'autorité souveraine par lui-même, ainsi qu'il y était résolu, d'après les renseignements qui avaient été donnés au prince, ce serait lui, prince des Asturies, qui prendrait le gouvernement avec le titre de lieutenant général du royaume.

Dans la même journée où furent remises les conditions du prince des Asturies à sa renonciation au trône, arriva la nouvelle de l'insurrection du 2 mai qui avait eu lieu à Madrid. L'empereur s'empressa d'en donner connaissance à ses hôtes. Il eut avec eux une longue conférence; Ferdinand était présent. Carlos IV accabla ses fils d'outrages, lui imputa l'insurrection du 2 mai, qu'il l'accusait d'avoir préparée avant son départ de Madrid, lui prodigua les noms de perfide et de traître, lui signifia de nouveau que s'il ne renonçait pas à la couronne, sans conditions, il allait être traité à l'instant même comme un usurpateur et accusé avec toute sa maison de conspiration contre la vie de ses souverains, Ferdinand, effrayé, abdiqua le lendemain dans les termes suivants :

« Mon très-honoré père et seigneur, j'ai déposé entre vos mains, le 1^{er} de ce mois, ma renonciation à la couronne en faveur de Votre Majesté; j'ai cru qu'il était de mon devoir de modifier cette renonciation par des conditions que m'imposaient également, et le respect que je porte à Votre Majesté, et la tranquillité de mes Etats, et la conservation de mon honneur et de ma réputation. C'est avec une extrême surprise que j'ai vu l'indignation qu'avait produite dans l'âme de Votre Majesté ces modifications dictées par la prudence et commandées par l'amour que je porte à mes sujets. Sans autre motif quelconque, Votre Majesté a jugé convenable de m'adresser, en présence de ma respectable mère et de l'empereur, les propos les plus injurieux, et, non contente de cela, de me redemander ma renonciation pure et simple, sous peine d'être moi-même, ainsi que les personnes qui composaient mon conseil, traités comme des conspirateurs. Dans cet état de choses, je remets à Votre Majesté la renonciation qui m'est commandée, afin qu'elle puisse retourner en Espagne pour y reprendre les rênes du gouvernement dans l'état où elles se trouvaient le 19 mars, lorsque Votre Majesté abdiqua spontanément sa couronne en ma faveur. »

La veille même de cette abdication, Carlos IV avait cédé sa couronne à Napoléon; les infants adhèrent à Bordeaux à cet acte rédigé par Duroc et le prince de la Paix. Le 10 mai, Carlos IV, sa femme Maria-

Louisa, réunie à son amant Manuel Godoi, et l'infant don Francisco, partirent pour Fontainebleau, et de cette résidence pour le château de Compiègne. Le 11 mai, Ferdinand et les infants don Carlos et don Antonio quittèrent Bayonne pour le château de Valençay, dans le Cher, propriété du prince de Talleyrand, qui leur fut assigné pour résidence.

Trahisson accomplie, comédie terminée; le 6 juin Napoléon rendait ce décret daté de Bayonne :

« Napoléon, par la grâce de Dieu, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération germanique, etc..., à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« La junte d'Etat, le conseil de Castille, la municipalité de Madrid, nous ayant fait entendre que le bonheur de l'Espagne exigeait que l'on mit un prompt terme à l'interrègne, nous avons résolu de proclamer, comme nous proclamons par les présentes, roi d'Espagne et des Indes notre bien-aimé frère Joseph-Napoléon, actuellement roi de Naples et de Sicile.

« Nous garantissons au roi des Espagnes l'indépendance et l'intégrité de ses Etats, aussi bien ceux de l'Europe que ceux de l'Asie et de l'Amérique. »

Le frère aîné de Napoléon avait consenti à l'investiture de la royauté d'Espagne pour servir la politique de l'empereur; la couronne de Naples était passée à Murat, beau-frère de Napoléon. La famille des Bonaparte comptait alors cinq monarques.

Napoléon, en recevant l'onction du pape Pie VII, lors du sacre, avait reçu on était censé avoir reçu l'investiture impériale de Dieu; et, par un de ces mystères impénétrables aux faibles mortels, il transmettait aux rois et aux princes de sa création le même caractère divin, ce qui leur permettait de s'intituler rois, princes ou ducs, reines, princesses ou duchesses par la grâce de Dieu! Combien les monarques se jouent de la crédulité, de la simplicité des peuples! Audace de la part des potentats qui ne craignent pas de faire intervenir la Divinité dans leurs vols, dans leurs brigandages, et de faire Dieu complice de leur tyrannie! Imbecillité de la part des nations qui acceptent ces mensonges parce qu'ils leur sont présentés comme des vérités par des prêtres imposteurs! — Tous les membres de la famille Bonaparte, sauf Lucien, qui n'avait pas consenti à la rupture de son mariage plébiscitaire, sont passés à l'état de rois, de reines ou de princesses souveraines, par la grâce de Dieu, c'est-à-dire sont devenus demi-dieux et déesses. De Napoléon empereur ont procédé Joseph roi d'Espagne, Louis roi de Hollande, Jérôme roi de Westphalie; Elisa, princesse Bacciocchi, duchesse de Toscane; Pauline, princesse Borghèse, duchesse de Guastalla; Caroline, femme de Murat, reine de Naples! Les trois jeunes filles qui, peu d'années auparavant, vivaient à Marseille, vêtues de robes grossières, n'ayant que du pain et quelques cerises pour apaiser leur faim, obligées de faire commerce de leurs charmes pour se soustraire à la misère, s'intitulent reines et princesses souveraines par la grâce de Dieu!!!... Les lendes du chef, investis, de par sa volonté, de principautés, de duchés, de fiefs militaires, de royaumes, s'im-



Manuel Godô, prince de la Paix, caché dans une mansarde de son palais

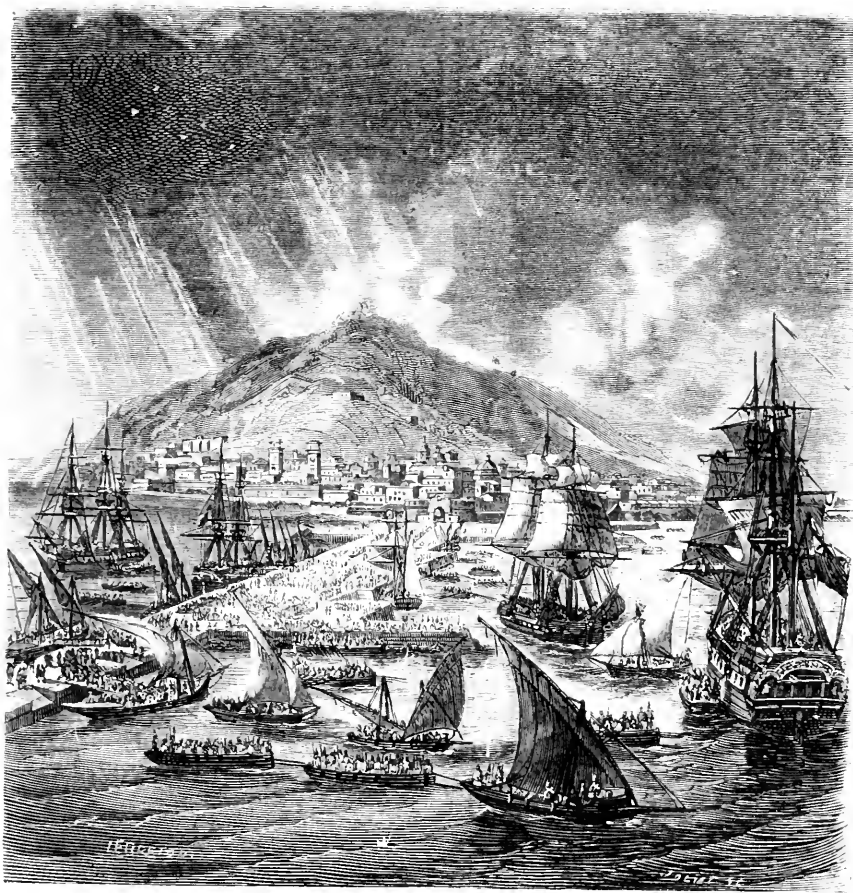
tituleront à leur tour rois, grands-ducs, princes souverains par la grâce de Dieu!

Assurément les uns et les autres faisaient un étrange abus du nom de la Divinité dans leurs formules autoritaires; ils régnaient par la volonté de Napoléon et par le droit du canon. La formule sacrée et consacrée, « par la grâce de Dieu, » qui est à l'usage de tous les souverains, à quelque culte qu'ils appartiennent, n'a d'autre but que de tromper les peuples. Empereurs et papes, rois et reines, grands-ducs et archiducs, princes et principicules, duchesses et princesses, tous se présentent aux nations ignorantes, abruties, asservies, comme des émanations de la Divinité. A ce titre ils réclament de leurs sujets, respect, soumission, adoration, non-seulement pour eux, mais encore pour leurs délégués, leurs officiers, leurs mandataires, pour tous ceux qui portent leur livrée ou auxquels ils ont consenti et transmis une parcelle de leur autorité. Cardinaux, archevêques, évêques, procédant du pape, représentants de Dieu; les ministres du souverain, les gouverneurs de ses provinces, ses grands chefs militaires, également représentants de Dieu; les prêtres et les moines, jusqu'au capucin sale et puant, jusqu'au Jésuite corrompé et corrompu, mandataires de la Divinité; les simples officiers du prince, ses baillis,

ses collecteurs, jusqu'aux sergents, tous ont la prétention de représenter Dieu et le prince. Et des millions d'hommes acceptent et se soumettent à de semblables théories! Idolâtrie! Un de nos pères de la Convention, dans un élan de généreuse indignation, en voyant la bassesse des petits, s'écriait : « Les grands ne sont grands que parce que vous vous mettez à genoux devant eux; relevez-vous! » Nous dirons à notre tour aux hommes de notre génération : « Les rois ne sont puissants que parce que vous rampez devant eux; plus d'idolâtrie, levez vous, brisez les idoles. »

A l'occasion de la distribution des nouvelles couronnes d'Espagne et de Naples, la verve gauloise s'exerça, à défaut d'opposition vigoureuse, dans une spirituelle caricature. La France s'y trouvait représentée sous la forme d'une ânesse revêtue du manteau impérial, portant l'empereur et les rois, les princes et princesses de la famille Bonaparte. Ces Corses avides levaient les mains et saisissaient des couronnes à la volée en criant : « Encore! encore! » Les maréchaux frappaient l'ânesse de leurs bâtons, et les sénateurs la traoyaient dans un bassin d'or « Jusqu'au sang! » vociférait l'empereur.

Cette exclamation reproduisait sous le crayon du dessinateur une réponse qu'avait faite Napoléon à son frère Lucien. Celui-ci lui ayant exprimé, disait on, la



Embarquement des Anglais à la Corogne

crainte que le pays ne se levât contre le despotisme impérial, lui aurait répliqué : « Ne crains rien, je les ai-général tant et si bien qu'il en sera de longtemps incapable. Il faut charger le boulet pour qu'il ne rüe pas. » Mais, à défaut de la France trop alentie, affaiblie, énermée pour mordre et ruer, suivant le langage métaphorique de Napoléon, l'Espagne se cabra sous la main du Corse qui prétendait l'asservir. Dès que le décret impérial transmettant la couronne à Joseph Bonaparte lut connu en Espagne, les provinces s'insurgèrent et proclamèrent la guerre contre l'usurpateur. Les juntas ou comités provinciaux de saut public se formèrent de toutes parts. Les troupes françaises, qui étaient cantonnées, disséminées sur une multitude de points, se trouvèrent assaillies à la fois par leurs implacables et neis et eurent à lutter con-

tre les couteaux et les poignards dans les villes, contre les corps d'armée en rase campagne. La nation entière se souleva; les vieillards, les femmes, les enfants se joignent aux combattants pour extermier les Français; les routes sont coupées, les courriers arrêtés, les trainards, les blessés, les malades massacrés; un général, dit-on, le général René, surpris par des paysans, est soumis à l'affaire ses tortures et sa tête est sur deux planches. C'est la guerre furieuse, d'extermination et sans merci de part ni d'autre. Les Français pillent et volent, massacrent les hommes et violent les femmes dans les villes prises d'assaut. Les richesses des couvents et des églises, les trésors des villes et même les épargnes des simples particuliers deviennent la proie des soldats par tout où ils sont les maîtres. On cite, entre toutes les villes, particulièrement le der-

nier traitement, Cordoue, l'ancienne capitale des émirs. La célèbre cathédrale, qui n'est autre que l'ancienne mosquée des Maures, jadis rivale en sainteté de celles de Médine et de la Mecque, et la première en magnificence, en splendeur et en richesses, devint la proie du soldat avide et irrité. Les couvents de Carmen, de San Juan de Dios et des Tereciâles furent ruinés de fond en comble. Le massacre fut terrible et riche le butin. Une ville de quarante mille âmes, opulente depuis des siècles, et renfermant des églises où la piété des dévots imbéciles avait accumulé les trésors, offrait une magnifique proie à l'avidité des généraux de l'Empire. Des seuls dépôts de la trésorerie et de la consolidation, le général Dupont, qui commandait le corps d'armée d'invasion, tira plus de dix millions de réaux, et des caisses publiques et particulières trois fois autant. Il compléta le pillage en frappant sur les habitants une énorme contribution de guerre. Le maréchal Bessières opérait de son côté à Burgos, à Valladolid: le maréchal Moncey à Valence; le général Lefèvre-Desnouettes à Pampelune et à Tudela. La victoire ouvrit les portes de Madrid à Joseph, qui y fit son entrée le 20 juillet 1808, à six heures et demie du soir, escorté de plusieurs corps d'infanterie et de cavalerie, d'un nombreux état-major, et de quelques-uns de ces lâches Espagnols qu'on appelait *afrancesados*, amis des Français. Le 25 du même mois, jour de la fête de saint Jacques, patron de l'Espagne, il fut couronné au milieu de l'indifférence et de l'hostilité sombre du peuple. Toutes les autorités, ainsi que les premiers personnages de la cour, lui prêtèrent serment de fidélité.

Pendant que ces choses se passaient à Madrid, une grande calamité frappait nos armes à Baylen; le général Dupont, le même qui avait si bien pillé et tant maltraité Cordoue, ayant les deux divisions Védel et Gobert réunies à la sienne, commandant un corps d'armée de dix-neuf mille combattants et trente-huit bouches à feu, avait signé une capitulation honteuse à Andujar, le 22 juillet. Le 23, la division aux ordres immédiats de Dupont, composée de neuf mille hommes, défilait devant les généraux espagnols Castanos et la Peña, et déposaient leurs armes à quatre cents toises du camp. Le lendemain, les divisions Védel et Gobert, comprenant dix mille hommes, livraient aussi, sans avoir combattu, aux recrues de Castanos, leurs fusils, leurs chevaux, leurs canons et leurs aigles. Mais les généraux et les officiers de l'armée savaient le butin qu'ils traînaient après eux; car, il faut l'avouer, le motif de la honteuse capitulation de Baylen était la peur de perdre les fruits du pillage de Cordoue. On peut dire de Dupont et de ses officiers, ce que Tite-Live disait des consuls qui avaient livré leurs légions aux ennemis: « Ici on vit des chefs plus occupés de sauver une richesse mal acquise que leur renommée et la gloire de Rome. »

Le désastre de Baylen ouvrait la route de Madrid à l'armée espagnole; Joseph fut obligé, après sept jours de règne dans la capitale, de se replier sur Burgos. Les combats snivaient sur d'autres points.

Une expédition anglaise, commandée par sir Arthur Wellesley, connu plus tard sous le nom de Wellington, débarqua sur ces entrefaites en Portugal et vint compliquer la situation. Le 22 août, Junot fut contraint de

signer la convention de Cintra, qui livrait le Portugal à l'ennemi. Joseph, auquel manquait la science militaire et le courage politique, ne pouvait dominer les événements; c'est ce que comprit Napoléon; il jugea sa présence nécessaire en Espagne. Mais il devait avant tout mettre fin à la guerre engagée dans le Nord. Il fit proposer une entrevue à l'empereur Alexandre pour le règlement des affaires de l'Europe et assurer aux puissances belligérentes une trêve d'au moins quatre ans. Le czar accepta. L'entrevue des deux souverains eut lieu à Erfurth dans les derniers jours du mois de septembre 1808. L'empereur Alexandre affecta de témoigner une grande déférence à son redoutable frère, ce qui ne l'empêchait pas de faire transmettre par ses agents diplomatiques à Londres les assurances de son inébranlable résolution de demeurer attaché à la cause de l'indépendance européenne. Le rusé cosaque jouait une partie double et, fidèle à la politique de sa race, il cherchait à s'assurer des alliances des deux côtés pour préparer sa domination sur le Bosphore et la conquête de Constantinople, objet de la convoitise de la cour de Russie depuis le règne de Pierre le Grand. Napoléon céda sur tous les points aux désirs d'Alexandre, et sacrifia la Turquie comme il avait précédemment sacrifié la Pologne. Dans la convention qui fut signée le 12 octobre, Napoléon reconnut à la Russie la possession de la Finlande, de la Moldavie et de la Valachie; par contre, Alexandre reconnut les changements survenus en Espagne et en Italie; il s'engageait à faire marcher une armée contre l'Autriche dans le cas où cette puissance voudrait reprendre les hostilités. Les deux brigands couronnés se garantissaient réciproquement la tranquille possession de leurs conquêtes, de leurs vols.

Rassuré du côté du Nord, l'empereur revient à Paris, convoque le Corps législatif et lui dit le 25 octobre: « L'empereur de Russie et moi sommes d'accord et invariablement unis pour la paix comme pour la guerre. Je pars dans peu de jours pour aller moi-même à la tête de mon armée couronner le roi d'Espagne à Madrid, avec l'aide de Dieu, et planter mes aigles sur les forteresses de Lisbonne. »

Quatre mois après, ce programme était rempli. Entré en Espagne à la tête de huit corps d'armée que dirigeaient les maréchaux Victor, duc de Bellune, Bessières, duc d'Istrie, Moncey, duc de Conegliano, Lefebvre, duc de Dantzick, Mortier, duc de Trévise, Ney, duc d'Elchingen, et les généraux Saint-Cyr et Junot, Napoléon forçait, le 29 novembre, les défilés de Somosierra, entraité le 4 décembre à Madrid, et chassait vers la mer l'armée anglaise de Moore, qui eut à peine le temps de s'embarquer à la Corogne.

Le général Saint-Cyr, pendant ce temps, avait fait sa mémorable campagne de Catalogne. Avec moins de dix-huit mille hommes il avait emporté toutes les places fortes, un immense matériel, fait plusieurs milliers de prisonniers, dispersé comme un tronçon la grande armée de Catalogne, en lui enlevant tout son pare de munitions et tous ses canons.

Madrid capitula le 4 décembre 1808. Napoléon reçut à Valladolid, en pleine cathédrale, devant le saint-sacrement, les députations de Madrid, de Ségovie, d'Astorga, de Léon, qui venaient prêter serment de

fidélité à Joseph, lequel reprit possession du trône d'Espagne le 22 janvier 1809.

Saragosse, à son tour, dut plier devant le maréchal Lannes, et après un siège de cinquante-deux jours, faire sa soumission. Cinquante-quatre mille Aragonais, de toute condition, de tout sexe et de tout âge, c'est-à-dire la moitié des militaires et la moitié des habitants ou des paysans, étaient morts pendant ce siège mémorable. La capitulation avait eu lieu le 20 février 1809. Ce triomphe des armes françaises éclata des deux côtés des Pyrénées comme un coup de foudre, et un moment les Espagnols suspendirent la lutte, terrifiés en voyant le drapeau français sur les ruines de Saragosse.

Heureusement pour l'indépendance de la nation, Napoléon repassa les Pyrénées, rappelé sur les champs de bataille de l'Autriche, et il emmena la fortune avec lui. Le commandement en chef des armées fut donné au maréchal Soult, duc de Dalmatie, pour la continuation des opérations militaires.

La haine des Espagnols pour leurs vainqueurs, comprimée un instant, se déchaîna de nouveau et sur tous les points; les Français eurent à lutter le jour et la nuit contre des ennemis qui les attaquaient sans trêve ni relâche, sous mille formes, et échappaient à leurs coups. Les soldats tombaient par milliers sous le poignard, sous le couteau, dans les villes, dans les campagnes, aux haltes, dans leurs tentes. Les prêtres et les moines exaltaient la rage des populations, bénissaient les armes, commandaient les assassinats et donnaient l'absolution aux meurtriers. La jeune enfance était initiée par eux à la haine de l'étranger par un catéchisme qui était répandu dans tous les diocèses et dans lequel se lisaient par demandes et par réponses les propositions suivantes :

Qui es-tu, mon enfant ?

Espagnol, par la grâce de Dieu.

Quel est l'ennemi de notre félicité ?

L'empereur des Français.

Combien y a-t-il de natures ?

Deux : la nature humaine et la nature diabolique.

Combien y a-t-il d'empereurs des Français ?

Un véritable en trois personnes trompeuses.

Comment les nomme-t-on ?

Napoléon, Murat et Godoi.

Lequel des trois est le plus méchant ?

Ils sont tous les trois également méchants.

De qui dérive Napoléon ?

Du péché.

Murat ?

De Napoléon.

Et Godoi ?

De la fornication des deux autres.

Quel est l'esprit du premier ?

Orgueil et despotisme.

Du second ?

Rapine et cruauté.

Du troisième ?

Cupidité, trahison, ignorance.

Que sont les Français ?

D'anciens chrétiens devenus hérétiques.

Est-ce un péché de mettre à mort un Français ?

Non : on gagne le ciel en tuant un de ces chiens d'hérétiques.

Quel supplice mérite l'Espagnol qui manque à ses devoirs ?

La mort et l'infamie des traîtres.

Qui nous délivrera de nos ennemis ?

La confiance en nous et les armes.

Le patriotisme était exalté jus qu'à la fureur par le fanatisme religieux; chaque Espagnol devenait pour les Français un ennemi implacable, atroce; nos victoires nous coûtaient aussi cher que des défaites; nos phalanges s'engloutissaient dans les fossés des villes assiégées; et même dans les cités soumises, nos soldats tombaient aux coins des rues avec un couteau dans la poitrine. Tous ces désastres, toutes ces tueries, pour l'orgueil et l'ambition d'un homme, de Napoléon, que de vils flatteurs, que de lâches écrivains ont appelé Napoléon le Grand !

Cette guerre d'Espagne entreprise par l'empereur, sans provocation de la part du peuple espagnol, sans autre objet que celui de mettre la couronne sur la tête du frère de Napoléon, celui que les Espagnols désignaient sous le nom de *Pepe la Botella*, Joseph la Boutaille, un ivrogne; cette guerre odieuse, inique à tous les points de vue, folle, extravagante, devait coûter à la France un demi-million d'hommes et plusieurs milliards !

On peut juger du degré de colère farouche auquel était monté le peuple espagnol, par le texte d'une des proclamations qui étaient répandues dans toutes les provinces par les soins des juntas et des municipalités : « Espagnols, ne vous laissez pas tromper par les mensonges, qui sont familiers à Napoléon ! Cet homme abominable ressemble au prince du ténébreux abîme, qui d'abord pervertit et ensuite précipite dans une ruine totale. Songez à toutes les belles promesses qu'il a faites aux Italiens et au mal qu'il a opéré dans leur patrie ! Les villes d'Italie, jadis florissantes et célèbres, sont aujourd'hui désertes et ignorées. *Rome la forte* est, par Bonaparte, devenue la faible; *Naples l'heureuse* est dans un état à faire pitié; *Venise l'opulente* est misérable; *Gènes la superbe* est abaissée; *Milan la grande* est dépeuplée; *Florence la belle* est flétrie; *Bologne la grasse* traîne une existence languissante; *Padoue la savante* a perdu la science qui faisait sa célébrité; *Ravenna l'antique* est obligée de se plier à de nouveaux vices et de nouveaux crimes.

« Quel salut pouvez-vous attendre d'un homme que l'enfer a vomi pour vous pervertir ? Aux armes ! aux armes ! Que le cri de guerre et de détresse retentisse de l'Orient à l'Occident, de la mer du Midi à celle du Septentrion ! Citoyens, volez aux clochers, faites entendre le son lugubre du tocsin. Enflammez dans les cœurs héroïques cet esprit héroïque des temps anciens qui jadis vous rendit la terreur de vos oppresseurs et anéantit les légions romaines, jusqu' alors toujours victorieuses.

« Vous, nobles et riches, ouvrez vos trésors, nourrissez les pauvres, afin qu'ils puissent d'un bras vigoureux serer le glaive de la vengeance; ou si votre cupidité est plus forte que votre patriotisme, tremblez, car le peuple saura vous punir et vous contraindre à remplir vos devoirs.

« Espagnols, dans le danger commun, tout est à tous; prenez l'or et le fer partout où vous les trouverez, afin de pouvoir nourrir et armer nos guerriers.

Artisans, forger des armes. Mères et épouses, préparez-vous à soigner nos blessés. Vieillards, mêlez vos imprécations à nos chants de combat pour nous animer davantage. Précipitons-nous comme des avalanches humaines sur les Français, depuis les Pyrénées jusqu'à la Sierra-Morena, afin que nous en purgions la terre et qu'ils disparaissent jusqu'au dernier.

Le maréchal Soult, après la retraite des Anglais et leur embarquement précipité à la Corogne, avait pénétré par la Galice dans le Portugal, et emporté Chavès et Braga; sa division était forte de vingt-cinq mille hommes. Il marcha sur Oporto, qui était défendue par une armée de quarante mille hommes, placés sous le commandement de l'évêque de la ville. Pendant que l'on parlementait pour la reddition de la place, un groupe de Portugais s'approcha des avant-postes de l'armée française comme pour se rendre, puis, tuant le commandant Roger, ils enlevèrent le général Foy et le conduisirent prisonnier dans la ville. Les négociations ainsi brusquement rompues, l'assaut fut donné, et l'armée française s'empara de la ville après des combats acharnés, dans la journée du 29 mars. Huit mille Portugais furent tués, et le général Foy délivré. Sur un autre point de la péninsule opérait Victor, duc de Bellune; il anéantit une armée espagnole à Médellin.

Soult, victorieux en Espagne et en Portugal, eut la pensée de se faire reconnaître comme roi de Portugal, mais il n'osa pas donner suite à ses projets ambitieux, sur l'avis qu'il reçut de l'empereur qu'il avait d'autres visées; il dut se contenter de ruiner et de rançonner le pays, de voler les églises, de dépouiller les musées de leurs plus riches tableaux, ce dont il s'acquitta à merveille, chargeant les fourgons de l'armée du produit de ses pillages et des dépouilles des villes qu'il occupait. Le lieutenant était digne du maître qu'il servait.

Après les succès vinrent les revers; Soult se trouva contraint de se replier devant des forces très-supérieures du duc de Beresford et de Wellesley, secondées par une insurrection générale du pays. Le roi Joseph et le maréchal Jourdan se portèrent au-devant des Anglais pour les arrêter dans leur marche et couvrir Madrid. Les armées se rencontrèrent près de Talavera, où se livra une terrible bataille. Les Anglo-Portugais étaient retranchés derrière des lignes formidables; leur aile droite touchait aux jardins de la ville de Talavera; l'aile gauche, formée par les Espagnols, retranchés derrière les oliviers, les murailles et les fossés de la cité, se prolongeait jusque sur les bords du fleuve. Les généraux français réunis au bivouac de Joseph discutèrent la question de savoir s'il fallait attaquer les alliés dans leurs retranchements ou s'il ne valait pas mieux attendre Soult, qui arrivait sur le flanc gauche et les derrières de l'ennemi. Les avis étaient partagés; le maréchal Jourdan était pour ce dernier parti, le plus sage; le maréchal Victor, poussé par la jalousie ou par un sot orgueil, émit un avis contraire; il dit que la prudence du major général ne pouvait tenir qu'à ternir l'honneur français, en laissant échapper l'occasion de cueillir de nouveaux lauriers. L'imbécile Joseph se rangea à cette opinion et décida la bataille; elle eut lieu le lendemain, 28 juillet 1809, la bataille fut une défaite

pour nos armes: nous y perdîmes deux généraux, dix mille hommes tués ou blessés et seize pièces de canon. La couronne d'Angleterre récompensa le triomphe de Wellesley en le faisant lord et duc de Wellington. Néanmoins, Grenade et Séville tombèrent au pouvoir des Français quelques mois plus tard, et Cadix fut bloquée par Joseph en personne.

Par contre, les colonies espagnoles de l'Amérique, profitant des embarras de la mère patrie, déployèrent l'étendard de l'indépendance. L'insurrection éclata d'abord à Venezuela, et s'étendit comme un incendie à Buenos-Ayres, à la Nouvelle-Grenade, au Paraguay, au Tucuman, au Chili, et jeta ses gerbes flamboyantes sur l'ancien sol de Montezuma, au Mexique. Les peuples s'insurgèrent contre la monarchie.

L'Angleterre soutint la guerre espagnole avec acharnement. Il y avait dans la péninsule, outre la garnison de Gibraltar, quarante mille Anglais, et, sans compter les forces qui défendaient Cadix, il restait sous les ordres de Wellington vingt-six mille de ses nationaux; les forces portugaises complétaient son effectif à quatre-vingt-six mille hommes bien pourvus, bien armés et pleins d'ardeur. Les troupes espagnoles grossies des guérillas pouvaient mettre en ligne trois cent mille hommes. Malgré les victoires de Soult sur la Guadiana, où le drapeau tricolore fut glorieusement déployé, Masséna, ne pouvant plus se procurer de vivres, se trouva forcé de lever son camp et d'évacuer le Portugal en mai 1811: sa retraite fut noblement couverte par la bataille d'Albufera, où le duc de Dalmatie tua, le 15 mai, dix mille hommes aux Anglais.

Le maréchal Soult avait rappelé auprès de lui Mortier, Victor et Sébastiani avec leurs corps respectifs, mais l'ensemble de ses forces atteignait à peine soixante-cinq mille hommes, parmi lesquels on comptait plusieurs régiments de la garde royale de Joseph. Ses mouvements étaient embarrassés par la présence du roi. Malgré les difficultés inhérentes à cette situation et l'infériorité numérique de ses troupes, le duc de Dalmatie contint Wellington en Estramadure, Ballesteros dans le pays de Ronda, Morillo sur les frontières de Portugal, les Espagnols du côté de Murcie et de la mer. Mais une nuée de guerilleros harcelait partout les corps français. On avait beau les chasser avec le fer et le feu, toujours battus, ils revenaient à chaque instant et décimaient nos colonnes en détail. Deux armées espagnoles furent battues, et Jaen ainsi que Séville obligées de capituler.

Les autres généraux cherchaient à se fortifier dans leurs gouvernements, mais le nombre de leurs soldats diminuait de jour en jour par suite des pertes qu'ils éprouvaient dans les rencontres avec les guérillas, et l'impossibilité où l'on se trouvait alors de recevoir des recrues de France. L'armée s'était déjà renouvelée trois fois par des renforts successifs, et les os de nos soldats blanchissaient les plaines et les montagnes de l'Espagne.

Masséna reçut un ordre de rappel et laissa le gouvernement de Salamanque, de Valladolid et des Asturies au remplaçant que lui envoyait Napoléon, le maréchal Marmont, duc de Raguse. Masséna rentra en France avec les dépouilles opimes des villes qu'il avait ravagées. Tous les généraux de l'Empire, ou

presque tous, étaient pillards et voleurs. Les bandes de la trсте impériale suivaient l'exemple du chef.

C'est à ce moment où la lutte prenait des proportions gigantesques, où il n'y avait pas un Espagnol qui ne fût un mortel ennemi pour les Français, et où le duc de Wellington recevait renforts sur renforts, que Napoléon rappela la garde impériale, les dragons et les meilleures troupes, pour les porter sur le Niémen et les opposer aux Autrichiens.

Vers le même temps, l'influence de Napoléon reprenait les avantages perdus en Portugal.

Le 10 juillet, le corps du maréchal Ney emporta Ciudad-Rodrigo; le 26 août, Alméda, la meilleure et la plus forte place du Portugal, se rendit à nos armes. Ces deux boulevards de la péninsule lusitanienne enlevés, l'armée française n'eût plus devant elle que Wellington, retranché dans des lignes formidables en avant de Lisbonne. Ces lignes presque inexpugnables, à cause des difficultés du terrain, enveloppant la capitale et ses dehors, s'étendaient depuis la mer jusqu'au Tage. Les Anglais étaient assiégés par l'armée française, mais ils pouvaient se ravitailler par la mer; les Français étaient les assiégeants, mais affaiblis dans leurs lignes, n'ayant derrière eux qu'un pays dévasté, ruiné, et les routes se trouvant interceptées par des guérillas qui empêchaient l'arrivée des convois. A la fin d'octobre, il ne restait presque plus de bétail dans le camp, en sorte qu'au commencement du mois de novembre, les soldats se mirent à manger la chair des chevaux et des mules. Le sel manquait tout à fait, le pain et les farineux également. Alors la détresse devint extrême. La difficulté de réparer la chaussure du soldat et l'impossibilité de lui en fournir de neuve augmentait encore sa misère.

Tandis que ces choses se passaient sur le Tage, les guerilleros apparaissaient sur tous les points, en Espagne et en Portugal, comme des essais de frelons. Comprenant à merveille ce système de guerre irrégulière, ils reprenaient en détail l'avantage que leurs forces réglées perdaient sur le champ de bataille. Les Espagnols avaient formé des guérillas dans toutes les provinces, même dans chaque canton. Les généraux français, attaqués de tous côtés par ces ennemis insaisissables, se virent dans la nécessité d'éparpiller leurs forces dans les provinces conquises. Mais les guérillas, dispersées sur un point, allaient se reformer sur un autre, et les bandes qu'on avait cru anéanties semblaient sortir plus fortes de dessous terre.

Telle était la situation du roi Joseph, à Madrid, en 1811. Placé entre les Cortès qui s'étaient réunies à Cadix, les guerilleros, les armées nationales et les Anglais, il voyait la guerre partout et le danger aux quatre coins de l'horizon. Bientôt les événements se précipitèrent avec l'Empire.

Le duc de Raguse et Wellington se trouvaient en présence, les Anglais ayant une force numérique double de celle des Français, sur les coteaux qui bordent la Guarana. Marmont, plein de cette jactance qui était le trait caractéristique des lieutenants de l'empereur, se regardant comme assuré de la victoire, négligea les précautions stratégiques les plus élémentaires, et engagea la bataille. Le 22 juillet 1812, Wellington, esprit froid, calculateur, quoique sans initiative et sans génie, sut profiter des fautes de son

adversaire et lança une masse de troupes sur l'aile gauche de Marmont, dégarinée par une manœuvre imprudente. Marmont et le général Bonnet, blessés grièvement l'un après l'autre, étaient à l'ambulance, et l'armée flottait sans chef et sans ordre, lors que Clausel vint prendre le commandement. Clausel rallia les fuyards, reforma l'aile gauche et le centre en s'appuyant sur la droite intacte encore, et, les n'assaut sur les hauteurs de Caravassa de Arriba, arrêta les Anglo-Portugais. Le soir, les Français repassaient la Tornes sous la protection des régiments du général Foy, chargé de couvrir la retraite.

Malgré cette journée néfaste, connue dans l'histoire sous le nom de bataille des Arapiles, rien n'était désespéré. Wellington, repoussé honteusement de Burgos par le général Dubreton, avait laissé trois mille morts sur les glacis de cette ville, et fuyait devant Souham. Hül, de son côté, évacuant Avanzuez, laissait rentrer Joseph dans sa capitale. Le départ du maréchal Soult, que Napoléon appelait à lui après les désastres de 1813, rendit la victoire aux Anglais. Wellington n'ayant plus devant lui que Joseph et Marmont, deux incapacités militaires, reprit l'offensive, d'autant plus encouragé à attaquer les Français que le gouvernement anglais augmentait ses forces à mesure que celles de ses adversaires diminuaient par le retrait de nouveaux régiments qui étaient rappelés en France. Wellington tourna les lignes françaises établies sur le Duero, et, le 1^{er} juillet 1813, il vint établir son quartier général à Toro. Ce mouvement contraignit le roi Joseph à abandonner Madrid.

Le roi opéra sa retraite, traînant un convoi immense de chariots chargés des richesses volées par lui, par les généraux français et par les dignitaires de sa cour, Français ou Espagnols; les familles de tous les fonctionnaires suivaient dans leurs voitures, veillant sur les fourgons qui contenaient les dépouilles de l'Espagne. Mais, arrivé à Vitoria, l'imbécile Joseph livra bataille à Wellington, dans la journée du 21 juin 1813, sans vouloir attendre les généraux Foy et Clausel, qui étaient détachés sur les ailes avec vingt-sept mille hommes. L'armée française essaya une grande défaite: dix mille hommes furent tués ou blessés, tout le matériel tomba aux mains de Wellington, et les régiments démoralisés s'enfuirent en désordre vers les Pyrénées. Un effrayant épisode compléta les désastres et l'horreur de cette journée.

« Dès que l'ennemi fit mine d'attaquer le parc des équipages, — dit un témoin oculaire dans un ouvrage sur l'Espagne, — les soldats qui étaient préposés à la garde de l'immense convoi n'eurent plus qu'une pensée, prendre leur part des trésors sur lesquels ils étaient chargés de veiller et qu'il ne leur était plus possible de défendre. On vit alors un pêle-mêle de soldats français, espagnols, anglais, portugais, s'attaquant les uns les autres pour piller les richesses que contenaient les fourgons, tant ceux qui se trouvaient sur leur chemin, abordant les voitures où étaient entassés les émigrés ou les familles des fonctionnaires, le sabre à la main, emportant les filles et les femmes, les violant sous les yeux des pères et des maris, les rejetant ensuite ou les tuant pour courir à d'autres meurtres, à de nouveaux vols. Les voitures de la cour, le trésor de l'armée, les fourgons du roi, des

ministres, des généraux, des employés, les chariots des émigrants, devinrent la proie de quelques milliers de pillards. Les pères fuyaient éperdus, emportant dans leurs bras leurs petits enfants pour les soustraire au glaive de ces forcenés. Les mères échevelées, nu-pieds, en chemise, luyaient à travers champs, traînant après elles leurs filles qui avaient subi les derniers outrages. Combien de familles se trouvèrent ainsi précipitées, en un clin d'œil, du haut des grandeurs et de l'opulence, dans un état d'abjection et dans le plus affreux dénuement ! »

Sans nul doute, on ne saurait réprover trop énergiquement les actes de cette soldatesque en dénuement ; mais n'avaient-ils pas préparé la catastrophe, eux-là mêmes qui en furent les victimes ? S'ils n'eussent pas rançonné, pillé et volé les populations espagnoles, pendant l'occupation du pays par les troupes françaises, ils n'auraient pas traîné dans leurs chariots les richesses qui, en provoquant les convoitises des soldats, avaient amené les scènes de carnage et de pillage.

Ainsi s'évanouit la royauté du frère de Napoléon ; ainsi se termina cette lutte, qui est l'éternel honneur de l'Espagne.

Hélas ! tant d'héroïsme, de la part des Espagnols, pour aboutir à la restauration des Bourbons, pour rendre la couronne à Ferdinand VII, pour rétablir la monarchie absolue et l'Inquisition !

Mais viendra le jour où le généreux peuple espagnol, mieux éclairé sur ses droits, chassera la fille dégradée de ce roi abominable, et proclamera la République, Commune et Fédération avec la libre conscience.

En Allemagne, l'horizon s'était singulièrement assombri ; cinq cent mille hommes s'étaient levés en armes contre Napoléon. La guerre avait repris avec une nouvelle fureur, en Allemagne, en Italie, en Dalmatie, dans le Tyrol, et jusque sur les frontières de la Pologne. Mais nous devons revenir à l'année 1809, au moment où Napoléon quitta l'Espagne pour prendre la direction de la nouvelle guerre qui avait éclaté entre la France et l'Autriche. L'empereur avait massé rapidement cent trente mille hommes dans la Bavière méridionale, dont il avait confié le commandement à Berthier ; ensuite il avait formé une autre armée de cent mille hommes composée de Saxons, Polonais, Dalmates et Italiens, qu'il avait divisée en différents corps, et qui étaient répartis sur quelques points menacés par l'ennemi. Quelques faux mouvements de Berthier avaient compromis la position des troupes sur le Danube ; Napoléon sut réparer les fautes du maréchal Berthier, et, combinant ses marches et contre-marches, il parvint à faire face partout aux ennemis qui disposaient de forces de beaucoup supérieures aux siennes, les battit dans une série de combats brillants, fit quarante mille prisonniers, prit cent canons, quarante drapeaux, trois mille voitures de vivres ou de munitions, et enfin enleva Vienne, après quelques heures de bombardement, dans la journée du 13 mai 1809. C'était la seconde fois que nous nous emparions de la capitale de l'Autriche. Mais les victoires n'avaient pas abattu l'ennemi, qui avait encore plus de trois cent mille hommes en ligne de l'autre côté du Danube. Napoléon, maître de Vienne, continua la campagne ; il fit jeter plusieurs ponts de bateaux sur le fleuve, vis-à-vis des impériaux, et les troupes fran-

çaises commencèrent à passer ; trente mille hommes se trouvaient déjà sur l'autre rive, quand les ponts furent rompus et entraînés par les eaux qui avaient considérablement grossi ; Masséna et Lannes, qui étaient avec les troupes passées de l'autre côté du Danube, soutinrent bravement le choc de forces triples des leurs appuyées de deux cents bouches à feu. Les ponts de bateaux furent réparés, le passage des Français continua à s'effectuer ; mais une seconde fois les chaînes des bateaux se rompirent ; il y avait alors cinquante mille hommes passés de l'autre côté, mais sans artillerie et presque sans munitions. Masséna tint les impériaux en respect avec sa division, jusqu'à ce que les ponts réparés pour la seconde fois permettent de continuer le passage des troupes et de l'artillerie françaises ; nous pûmes alors reprendre l'offensive. Les deux villages qui se trouvaient près du lieu du débarquement, Ansporn et Essling, furent pris et repris six fois dans la journée ; la nuit seule suspendit le carnage ; les pertes avaient été considérables des deux côtés. Le lendemain la bataille recommença plus furieuse encore ; nous eûmes trois mille hommes tués, dont trois généraux et le maréchal Lannes, qui eut les deux jambes emportées par un boulet, six mille blessés et deux généraux ; les Autrichiens avaient eu huit mille hommes tués et quatre-vingt-dix-sept officiers supérieurs, plus du double de ce nombre blessés : chacune des deux armées s'attribua la victoire. Au 5 juillet, les deux armées en viennent de nouveau aux mains, dans la plaine de Wagram, non loin du château d'Essling ; Napoléon avait cent cinquante mille hommes en ligne ; les Autrichiens étaient commandés par le prince Charles, leur plus habile général ; ils avaient la supériorité du nombre, cent soixante-quinze mille hommes. La bataille fut terrible, meurtrière, et la victoire, longtemps disputée, se décida enfin pour Napoléon, mais à quel prix ! Six mille cinq cents hommes tués, trois généraux, quinze mille soldats ou officiers blessés, et vingt et un généraux ; les Autrichiens laissèrent trente mille hommes tués ou blessés sur le champ de bataille, perdirent treize généraux et quarante pièces de canon. Le prince Charles demanda un armistice que Napoléon accorda. Prélude d'un nouveau traité de paix.

Après les massacres des soldats, distribution de récompenses aux chefs, c'est la coutume ; à la plèbe sous l'uniforme, comme à l'ouvrier en blouse, le rude labeur, les horions ou la mort ; chair à canon sur le champ de bataille pour faire les princes et les ducs ; pâture pour les machines qui saisissent ses membres dans les engrenages et broient les corps dans l'atelier, dans la fabrique, pour faire les maîtres riches et opulents. Napoléon nomme Davoust, qui était déjà duc d'Averstaedt, prince d'Eckmühl, Masséna prince d'Essling, Berthier prince de Wagram ; à chacun d'eux il constitue une dotation affectée au titre, avec transmission héréditaire ; le conquérant combloit ses lieutenants de faveurs. Les généraux Oudinot, Macdonald et Marmont passent maréchaux. Quant aux soldats, voici quelle fut leur part : c'est un blessé qui raconte la cruelle parole qu'il a entendue sortir de la bouche de l'empereur. « J'étais couché sur le sol humide de sang, à Wagram, grièvement blessé, après la bataille, Napoléon passait à cheval entouré de son brillant état-major ; il s'arrêta un instant tout près de l'endroit où

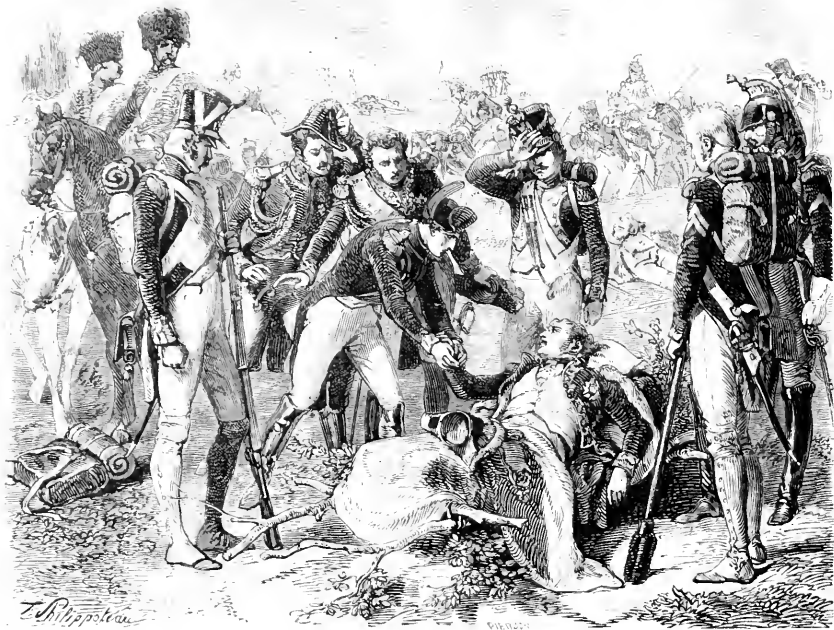
je me trouvais, et s'adressant à quelques-uns de ses officiers en leur désignant de la main les morceaux de morts et de blessés : « Commandez qu'on fasse vite nettoyer cela. » — Ce fut tout ce qui sortit de ses lèvres. L'homme pour lequel étaient morts tous ces braves, pour lequel gisaient étendus tant d'infortunés blessés, mutilés, ne trouva pas dans son cœur une parole de reconnaissance ou de pitié. » Âme de monarque, âme de boue; l'insensibilité, pour les conquérants, est érigée en principe. Napoléon écrivait à un commandant de place : « Les bombes brûlent une ville, écrasent les vieillards, les femmes, les enfants; le soldat doit tout voir sans s'attendrir ni sourcilier. »

« La bataille, il ne voulait pas qu'on dégarrit les rangs pour transporter les blessés à l'ambulance. Le soldat blessé n'avait guère plus de valeur qu'un soldat mort, à ses yeux. Cet homme, ce monstre, était cependant l'idole de ses soldats! Perversion du sens moral chez ces infortunés; aveuglement, ignorance, imbécillité!

Les conditions de la paix furent arrêtées dans un traité que signèrent l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche, à Schönbrunn, résidence impériale où s'était installé Napoléon, le 14 octobre 1809. Par ce traité, humiliant pour l'Autriche, cette puissance céda à Napoléon plusieurs de ses provinces, s'engageait à payer une contribution de guerre de quatre-vingt-cinq millions, et promettait de réduire de moitié les cadres de son armée; en outre, elle adhérait au blocus continental et fermait ses ports aux navires anglais. Ce fut pendant la courte période de ces négociations que fut opérée l'arrestation d'un jeune étudiant allemand dont les allures avaient excité les soupçons de la police de sûreté attachée à la personne de Napoléon. On l'avait surpris rôdant autour de la demeure impériale, cherchant à s'introduire dans les jardins, épiant les heures où Napoléon sortait ou rentrait de ses promenades; enfin il était parvenu à pénétrer jusque dans l'une des pièces de l'intérieur du palais, lorsqu'on l'arrêta; fouillé sur l'heure, il fut trouvé nanti d'un long poignard. On le conduisit au général Rapp, qui lui fit subir un interrogatoire. Le jeune étudiant répondit avec calme à toutes les demandes qui lui furent adressées; il déclara se nommer Frédéric Staub, et avoua que son projet était de tuer l'empereur pour délivrer l'Allemagne du tyran qui l'opprimait. On rendit compte à Napoléon de l'incident, de l'arrestation de l'étudiant et de l'interrogatoire qu'il avait subi. L'empereur ordonna qu'on le lui amenât pour qu'il pût l'interroger lui-même, avant qu'il passât devant le conseil de guerre déjà convoqué et qui devait le juger. Curiosité de tigre; Sa Majesté désirait voir quel effet produisait la terreur sur les traits d'une victime dévouée à la mort. Staub, conduit enchaîné devant Napoléon, ne montra ni arrogance ni frayeur. Interrogé sur ses intentions, il répondit qu'il avait voulu délivrer l'Allemagne de celui qu'il considérait comme l'ennemi de sa patrie, à l'exemple de Mucius Scévola qui, lui aussi, avait voulu frapper Porsenna l'ennemi de Rome. L'empereur lui demanda d'après quelle loi il avait cru pouvoir se faire juge et exécuter; Staub répliqua avec calme, mais d'une voix vibrante et énergique, que les rois et les empereurs étaient hors la loi, que les tyrans étaient justiciables du poignard de Brutus, que tout

citoyen frappant un monarque avait pour lui le droit et la justice. Cette libre réponse décontenança Napoléon; Sa Majesté avait espéré se donner le spectacle d'une victime se tordant de douleur, se jetant à genoux et demandant grâce, et tout au contraire, c'était le monarque qui demeurait humilié, abaissé, devant un juge inexorable. Napoléon n'avait point la grandeur d'âme de Porsenna, qui pardonna à celui qui avait poignardé un de ses officiers en croyant frapper le roi d'Etrurie. Le Corse était implacable dans ses vengeances; il avait fait fusiller le duc d'Enghien, étrangler Pichegru, exécuter Georges Cadoudal, pour des conspirations fictives ou avortées; il ne pouvait faire grâce à l'étudiant Staub. Sur un signe de l'empereur, l'un des officiers présents à l'entretien commanda au jeune Allemand de le suivre; on le conduisit à l'heure même devant le conseil de guerre qui était réuni et attendait sa proie; il fut jugé, condamné et exécuté dans la même journée. Justice d'empereur, justice expéditive. Aux yeux d'un tyran, qu'est-ce que la vie d'un homme? Moins que rien.

Peu de jours après cette exécution, le traité avec l'Autriche étant signé, Napoléon quitta Schönbrunn pour rentrer en France. Il lui restait à préparer les voies à la réalisation d'un article secret du traité de paix; le centaure corse s'était réservé une cavale autrichienne, la fille de l'empereur François; et celui-ci avait en la lâcheté de consentir au sacrifice, de s'engager à livrer sa jeune fille Marie-Louise, à peine âgée de dix-neuf ans, à son redoutable ennemi qui avait plus de quarante ans. Charles l'Idiot, roi de France, au dixième siècle, avait aussi livré sa fille Ghiselle au vieux Rolph ou Rollon le Normand, un autre bandit du même genre que Bonaparte. Les monarques sont les mêmes, en tous temps, égoïstes, cramponnés à leur trône, prêts à sacrifier tout, jusqu'à leurs enfants, pour les intérêts de leur ambition ou la conservation de leur couronne. Les rois sont bien positivement des monstres dans la nature. La répudiation de Joséphine était résolue. Duroc fut chargé d'en instruire l'impératrice; puis le 15 décembre eut lieu une comédie de famille. Napoléon ayant réuni tous ses parents dans une des salles de son palais, leur tint le discours suivant : « La politique de ma monarchie, l'intérêt, le besoin de mes peuples, qui ont constamment guidé toutes mes actions, veulent qu'après moi je laisse à des enfants, héritiers de mon amour pour mes peuples, ce trône où la Providence m'a placé. Cependant, depuis plusieurs années, j'ai perdu l'espérance d'avoir des enfants de mon mariage avec ma bien-aimée épouse, l'impératrice Joséphine; c'est ce qui me porte à sacrifier les plus douces affections de mon cœur, à n'écouter que le bien de l'Etat, et à vouloir la dissolution de notre mariage. Parvenu à l'âge de quarante ans, je puis concevoir l'espérance de vivre assez pour élever dans mon esprit et dans ma pensée les enfants qu'il plaira à la Providence de me donner. Dieu sait combien une pareille résolution a coûté à mon cœur; mais il n'est aucun sacrifice qui soit au-dessus de mon courage lorsqu'il m'est démontré qu'il est utile au bien de la France. J'ai le besoin d'ajouter que loin d'avoir jamais eu à me plaindre, je n'ai au contraire qu'à me louer de l'attachement et de la tendresse de ma bien-



Mort du maréchal Lannes à Essling

aimée épouse. Elle a embelli quinze ans de ma vie ; le souvenir en restera toujours gravé dans mon cœur. Elle a été couronnée de ma main ; je veux qu'elle conserve le rang et le titre d'impératrice. Je veux surtout qu'elle ne doute jamais de mes sentiments, et qu'elle me tienne toujours pour son meilleur et son plus cher ami. » Joséphine prit, après son mari, la parole : « Avec la permission de notre auguste et cher époux, dit-elle, je dois déclarer que ne conservant aucun espoir d'avoir des enfants qui puissent satisfaire les besoins de sa politique et l'intérêt de la France, je me plais à lui donner la plus grande preuve d'attachement et de dévouement qui ait jamais été donnée sur la terre. Je tiens tout de ses bontés ; c'est sa main qui m'a couronnée, et du haut de ce trône, je n'ai reçu que des témoignages d'affection et d'amour du peuple français. Je crois reconnaître tous ces sentiments en consentant à la dissolution d'un mariage qui désormais est un obstacle au bien de la France, qui la prive du bonheur d'être un jour gouvernée par les descendants d'un grand homme si évidemment suscité par la Providence pour effacer les maux d'une terrible révolution, et rétablir l'autel, le trône et l'ordre social. Mais la dissolution de mon mariage ne changera rien aux sentiments de mon cœur ; l'empereur aura toujours en moi sa

meilleure amie. Je sais combien cet acte, commandé par la politique et par de si grands intérêts, a froissé son cœur ; mais l'un et l'autre, nous sommes glorieux du sacrifice que nous faisons au bien de la patrie... » Suffoquée par les sanglots, Joséphine ne put achever ce discours qu'on avait écrit pour elle et qu'elle lisait. L'archichancelier de l'Empire prit le manuscrit des mains de l'impératrice et acheva de le lire. Le Sénat, fidèle à ses habitudes de servilisme, s'empressa d'adhérer à l'acte de divorce de l'empereur et de l'impératrice.

Ainsi s'accomplit la séparation de Napoléon et de Joséphine, au grand étonnement de la France et même de l'Europe, car rien ne faisait prévoir que l'empereur dût prendre une semblable résolution à l'égard d'une femme qui ne lui avait donné aucun sujet de mécontentement. Napoléon s'était toujours montré mari complaisant sur le chapitre des galanteries de Joséphine.

Les préliminaires officiels de la demande de la main de Marie-Louise à l'empereur François furent menés lestement par Berthier, qui signa un contrat de mariage à Vienne, le 16 février 1810.

La pauvre, délaissée, l'impératrice Joséphine, se retira au château de la Malmaison, où elle put méditer à son aise sur l'instabilité des choses huma-



Le prince Eugène de Beauharnais

nes, et prévoir — peut-être — les terribles événements que réservait l'avenir à l'homme dont elle connaissait l'ambition effrénée.

Survinrent à ce moment des démêlés entre Pie VII et l'empereur : celui-ci voulant contraindre le pape à adhérer au blocus continental et à refuser l'entrée de ses ports aux navires anglais; le pontife refusant d'accéder aux injonctions de l'impérial despote. Napoléon s'était décidé à incorporer les Etats-Romains à l'empire français par un simple décret où se trouvait ce singulier considérant que « Charlemagne, son prédécesseur, en concédant certains domaines aux évêques de Rome, ne les leur avait donnés qu'à titre de fiefs et sans que Rome cessât de faire partie de son empire. » Pie VII, nouveau Jupiter, prend ses foudres en main et les lance contre son ennemi; armes impuissantes, excommunication indigne. Les

troupes françaises entrent dans Rome, et prennent possession du château Saint-Ange. Le général Miollis fait enlever les cardinaux napolitains, chasse de la ville le cardinal Gabrielli, secrétaire de Sa Sainteté; puis le général Ravet, sans respect pour l' sacré caractère du pontife, emballe Pie VII dans une voiture et l'expédie en France. Le glaive avait raison du goupillon. Le peuple voyait avec joie ses deux ennemis aux prises, et applaudit aux mesures énergiques adoptées contre le pape et le clergé français.

Il faut dire que les prêtres avaient grandi en influence et que leur audace s'en était accrue d'autant; il devenait nécessaire de rabattre leur orgueil. Voici comment s'exprime, à ce sujet, le duc de Rovigo, préfet de police, dans ses Mémoires sur l'époque impériale : « Paris avait reçu des tonsurés de toutes robes et de toutes couleurs qui venaient de Rome; la France

était inondée de Jésuites, de moines et de prêtres de toute provenance ; beaucoup d'anciens soldats avaient quitté l'uniforme pour prendre froc ou soutane, trouvant que ce métier était préférable à l'autre, qu'on vivait mieux en baptisant et en confessant qu'en allant à la bataille. Je trouvai d'anciens souldards, les pères dans leurs régiments, affublés du costume religieux, tonsurés et tout à fait enrôlés dans la milice sacrée ; ils s'introduisaient dans les familles, abusaient de la crédulité des gens simples, prélevaient des impôts sur l'imbécillité humaine, s'offraient comme maîtres de latin. D'italien on de musique, pénétraient dans les couvents de filles ; les dévotes et les nonnes se les étaient partagés comme des morceaux de la vraie croix. Je les fis observer, et je ne tardai pas à reconnaître combien ces malheureux étaient corrompus, et de quel danger il était pour les familles d'y laisser des hommes aussi pervers, qui profitaient de l'accès qu'ils y avaient pour y introduire un genre de corruption jusqu'alors inconnu. Un grand nombre de prêtres furent arrêtés qui avaient poussé de jeunes femmes à quitter leurs maris sous prétexte qu'ils avaient acheté des biens nationaux ; d'autres, plus infâmes, qui avaient attiré chez eux, sous prétexte d'exercices de piété, des jeunes filles pour se livrer sur elles à des actes d'une honteuse dépravation. L'évêque de Tournay, qu'on dépouilla de son siège, était un agent de corruption et de débauche. Ses visites pastorales n'étaient qu'une série de saturnales, on trouva la preuve de sa démoralisation, et quelques versets d'offices divins mis en vers grivois à l'usage des grenadiers et des dragons, dans le tiroir où étaient ses bulles. En voyant cet homme dans le monde, on lui aurait confié sa fille, et jamais monstre ne fut plus digne d'une punition céleste. »

C'est pourtant devant ces gens-là que Bonaparte avait cru devoir abaisser son orgueil. C'est pour les attirer à lui qu'il avait rétabli le culte catholique, et ajouté aux charges de la nation les dépenses d'un clergé à payer, de vicaires généraux et de chapitres à doter, de succursales et de séminaires à fonder. Il avait ressuscité les ignorantins, ouvert pour retraite aux évêques le chapitre de Saint-Denis, et aujourd'hui il était forcé de déclarer qu'il aimerait mieux se faire luthérien, que de mettre la France de nouveau en feu, en y rétablissant le pouvoir de ces hypocrites.

Napoléon voulait que tout plût devant lui, hommes et choses, haut et bas clergé, religion et dogmes. Ainsi il lui prit un jour la fantaisie de faire servir la théologie à la propagande impérialiste ; immédiatement il fit confectionner un catéchisme dans lequel on inséra des propositions politiques conformes à ses intentions ; puis il voulut le faire approuver par la cour romaine. Le pape refusa d'obtempérer à ses ordres. Alors il s'adressa au cardinal-légitime Caprera, qui, plus docile que Pie VII, s'empressa de donner son approbation. Le catéchisme fut de suite imprimé et répandu dans tous les diocèses de l'empire français. Dans ce livre, Sa Majesté l'empereur se trouvait traité comme une personne divine, de sorte que pour les intelligences peu développées, le dogme de la trinité se transformait en quaternité, Dieu en quatre personnes, le père et les fils engendrant le saint-esprit, puis se mettant à trois pour créer Napoléon. Ce dogme nouveau n'aurait

pas été du reste plus absurde que plusieurs autres dogmes de la religion catholique admis aujourd'hui dans l'Eglise, par exemple l'infaillibilité du pape et l'immaculée conception. Quoiqu'il en soit, les articles parurent bizarres, même à l'époque où florissait le despotisme impérial.

« Demande : Quels sont mes devoirs envers Napoléon I^{er}, notre empereur ? — Réponse : Nous lui devons l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la défense de l'empire et de son trône, des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité de l'Etat.

« D. Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur ? — R. Parce que Dieu, en comblant notre empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain et l'a rendu son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu.

« D. N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon I^{er} notre empereur ? — Oui, car il est celui que Dieu a suscité pour rétablir la religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active, il défend l'Etat par son bras puissant ; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife. Ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre empereur et son auguste famille se rendraient dignes de la damnation éternelle. »

On éprouve encore plus de dégoût que d'indignation, dit Lanfrey, en songeant qu'un homme a osé dire de lui-même toutes ces choses impudentes. Ce qui est plus extraordinaire encore, c'est qu'il ait pu les dire impunément dans le siècle de Voltaire, c'est qu'il ait pu en faire l'objet d'un enseignement religieux ! Avec quel étonnant sans-*façon* cet ancien sous-lieutenant d'artillerie enrôle le pape dans sa police et transforme Dieu lui-même en gendarme ! Son autocratie n'était pas loin, comme on le voit, de passer à l'état de dogme. C'était là, selon lui, une transition nécessaire en attendant l'apothéose. Cette méthode constante, invariable de tout exploiter au profit du despotisme, depuis l'honneur du soldat jusqu'au zèle du pauvre curé de village enseignant la morale aux petits enfants, a été admirée comme une conception du génie, mais elle n'a pas plus de rapport avec l'art de gouverner que l'acte du sauvage coupant l'arbre pour cueillir le fruit n'a de rapport avec l'agriculture.

Le blocus continental, le rêve insensé de Napoléon, dirigé contre l'Angleterre, occupe une telle place dans ses pensées et eut sur tout son règne une si notable influence, qu'il devient nécessaire d'en faire l'histoire, pour l'intelligence des faits qui se sont produits et des événements qui nous restent à raconter. Nous reproduisons l'étude de Lanfrey sur cette grave question :

« Le 21 novembre 1806, une mesure beaucoup plus extraordinaire qu'aucune de celles qu'il avait adoptées jusque-là vint compléter le système au moyen duquel Napoléon se flattait de réduire et de faire capituler l'Angleterre. Ce système, annoncé par de nombreux actes préparatoires, tels que *la* ligue des neutres et la saisie des marchandises anglaises dans toutes les villes du Nord, consistait à fermer

le continent au commerce britannique. Le préliminaire indispensable d'une telle entreprise, si l'on ne voulait pas s'en tenir à une vaine fanfaronnade, était la conquête du continent, œuvre, il est vrai, déjà fort avancée, mais dont l'achèvement pourrait présenter quelques difficultés. On a déclamé à perte de vue sur la question de savoir si le droit de représailles autorisait ou non Napoléon à prendre une pareille mesure pour punir l'Angleterre des abus qu'elle commettait dans l'exercice du droit de visite et de blocus. C'est demander s'il est permis de répondre par une injustice dont on croit avoir à se plaindre, par une monstrueuse iniquité dont les victimes sont étrangères au débat. Il serait plus utile d'examiner si, ayant pris la mesure, il était en son pouvoir de l'exécuter. Or, ces prétendues représailles n'étaient seulement pas mille fois plus révoltantes que les abus qu'elles devaient réprimer, elles étaient la plus vaine et la plus chimérique des utopies. Les abus dont Napoléon se plaignait étaient réels, excessifs, souvent même ils étaient odieux; mais comment oublier que ceux qu'il exploitait le plus bruyamment contre les Anglais avaient été son propre ouvrage? De quel front osait-il leur reprocher de faire prisonniers les matelots de ses bâtiments de commerce, lui qui avait fait prisonniers non-seulement les matelots des vaisseaux marchands, mais tous les particuliers inoffensifs qui se trouvaient en France, en Hollande, en Italie, au moment de la rupture? Comment osait-il leur faire un crime du blocus de l'Elbe et du Wésér, lui qui ne s'était emparé de l'embouchure de ces fleuves que pour les fermer à leur commerce? Qu'étaient-ce d'ailleurs que les inconvenients et les abus du droit de visite, auprès des maux et des privations qu'il se croyait en droit d'infliger au continent pour venger ses propres injures? Le continent fermé aux marchandises anglaises, c'était le continent privé non-seulement des produits manufacturés en Angleterre, mais de tous les produits du Nouveau-Monde, devenus objets de première nécessité, tant ils étaient entrés dans la consommation journalière, c'était plus encore, c'était l'anéantissement de toute la marine marchande européenne, hors d'état de lutter contre la marine britannique. Et il supposait les peuples assez stupidement crédules pour imputer à l'Angleterre des maux dont il était si visiblement le seul auteur. Il les supposait assez aveugles pour se liquer contre la seule nation qui n'était pas fléchi devant lui, pour se laisser affamer par admiration pour un si grand homme, pour se réjouir de leur propre ruine, pourvu qu'elle assurât sa dernière victoire, pour épouser, au prix de tant de souffrances et de sacrifices, la querelle d'un conquérant insatiable, qui ne s'était fait connaître à eux que par des spoliations!

« Telles furent les illusions extravagantes de Napoléon. Une chose manqua à ce projet dès son origine, ce fut de pouvoir être exécuté, car son exécuter supposait non plus la docilité, mais le zèle et le concours des populations qui devaient en être victimes! Aussi produisit-il beaucoup de maux et de vexations, mais il ne fut jamais une loi que sur le papier, et l'on doit moins y voir un acte que le défi d'une colère impuissante. Ce toi des rois, qui ne pouvait pas, en réunissant toutes ses ressources et

tous ses moyens, parvenir à mettre une barque à la mer, décrétait avec un sang-froid superbe « que les « flottes Britanniques seraient désormais en état de « blocus! » Il interdisait tout commerce et toute correspondance avec elles; il décidait que « tout individu, sujet de l'Angleterre, trouvé dans les pays « occupés par nos troupes, serait prisonnier de guerre; « que les marchandises d'origine anglaise seraient « saisies partout où on les découvrirait; que toute « propriété quelconque appartenant à un sujet anglais serait déclarée de bonne prise. » En lisant le dispositif de cette mesure inusitée, on songe involontairement à tous ces rois de hasard, à ces favoris de la multitude auxquels leur grandeur subite donnait le vertige. Talleyrand eut l'ordre de communiquer sur-le-champ ce décret à tous nos alliés, y compris le Danemark, à qui il fut spécialement chargé de faire savoir que Napoléon n'entendait pas violer les traités, mais qu'il espérait que le cabinet de Copenhague ne tolérerait aucun courrier réglé ni aucun bureau de poste anglais en Danemark. Ce décret fut envoyé au Sénat avec un message dans lequel Napoléon disait en substance que son extrême modération ayant seule amené le renouvellement de la guerre, il avait dû en venir à des dispositions qui répugnaient à son cœur; car il lui en coûtait de faire dépendre les intérêts des particuliers de la querelle des rois, et de revenir, après tant d'années de civilisation, aux principes qui caractérisent la barbarie des premiers actes des nations.

On ne pouvait mieux qualifier ce mouvement de folie et d'orgueil. Le décret fut lu dans toute l'Europe avec plus de surprise encore que d'indignation, car si la tyrannie de Napoléon était justement exécutée, on croyait en général à son génie politique, et en présence d'un pareil trait de délire, il était impossible de ne pas reconnaître que l'ivresse du succès avait troublé la lucidité de cet esprit toujours si prodigieux dans la conduite des opérations militaires.

Ce décret allait en effet lier invinciblement et pour jamais l'Europe à l'Angleterre. Depuis longtemps sans doute les nations de l'Europe avaient été amenées, par une oppression toujours plus menaçante, à faire des vœux en faveur de la cour britannique, mais ce mouvement d'opinion s'était déclaré surtout chez les classes politiques et gouvernantes généralement plus sensibles que les autres aux questions d'indépendance.

Par suite du décret de Berlin, les classes les plus humbles allaient être les plus frappées. Les masses populaires que nous avions ménagées jusque-là, devenaient les plus intéressés à notre défaite et au triomphe de l'Angleterre. Le blocus continental, c'était la gêne, les privations, la misère entrant dans chaque maison, au sein des plus pauvres familles pour nous y faire des ennemis. Aucune mesure n'a plus contribué à soulever les populations contre nous et à accélérer la chute du régime impérial. Le message de Napoléon au Sénat se terminait par une demande fort inattendue, une nouvelle armée.

Après de si brillants succès remportés, assurait-il, presque sans perte d'hommes; après ces bulletins triomphants dans lesquels il constatait que sur une armée de cent vingt mille hommes il avait fait soixante-dix mille prisonniers; après toutes les levées d'hommes



Déclaration du blocus continental contre l'Angleterre

qu'il venait de faire en France et en Allemagne, on avait peut-être le droit d'espérer un peu de calme et de repos, on se flattait de l'avoir bien gagné; mais loin de songer à rien de semblable, il exigeait que le Sénat mit à sa disposition quatre-vingt mille conscrits, qui, selon les règles ordinaires, ne devaient partir qu'un an après, en septembre 1807. « Et dans quel plus beau moment, disait-il en signifiant cet ordre aux sénateurs, pourrions-nous appeler aux armes ces jeunes Français? Ils auront à traverser pour se rendre à leurs drapeaux les capitales de nos ennemis et les champs de bataille illustrés par leurs aînés »

Les sénateurs s'étaient réjouis de la rapidité de nos victoires parce qu'ils y avaient vu le gage du prompt rétablissement de la paix. C'était bien mal connaître le maître qu'ils s'étaient donné. Cette anticipation sur le sang des jeunes générations vivait leur jour, et ils s'étaient abusés, en même temps

que le décret sur le blocus continental vint leur inspirer leurs premières appréhensions sérieuses sur l'avenir de la fortune à laquelle ils avaient lié leur destinée et malheureusement aussi celle du pays. Ils avaient voulu faire un grand homme, créer un César; ils avaient voilé ses infirmités aux yeux de la nation trompée, ils lui avaient fait honneur de leurs travaux, lui avaient sacrifié leur part de leur gloire; ils avaient, pour ainsi dire, résumé en lui seul tout ce qu'ils avaient de force, de popularité, d'intelligence; ils s'étaient faits les serviles instruments de son pouvoir dans l'espoir d'être admis à en partager, sinon les hommages, du moins les jouissances. Maintenant l'idole était achevée, le héros échappait d'un bond à leurs timides étreintes; il était trop tard pour l'arrêter, trop tard pour déromper ses adorateurs. En vain ils s'efforcent de le retenir, en vain ils balbutient d'une lèvre tremblante des conseils qu'il n'écoute

pos, il faut le suivre sans trêve et sans repos, après avoir fait César, il faut lui donner le monde.

C'est au moment où il semble le plus inattaquable et où cependant la tête commence à lui tourner, que des rumeurs persistantes commencent à prédire la chute prochaine, inévitable dans l'opinion publique. C'est un sentiment intime et profond que ces succès éblouissants ne sont qu'apparence, que cette grandeur outre mesure est un rêve invraisemblable, une surprise qui ne peut être durable. Voilà ce que tout le monde sent avec l'infaillible justesse du bon sens public, et ce qui donne créance aux bruits les plus extraordinaires et les plus dépourvus de vérité. Napoléon s'en irrite avec raison, car il y voit non-seulement la preuve qu'on croit à ces fables, mais qu'on ne croit ni en lui ni en son œuvre. Il y voit son génie mis en doute et son étoile insultée. Ces rumeurs et la loi qu'on y ajoute sont un démenti que lui jette au visage le plus insaisissable des contradicteurs. Nos revers sont devenus plus probables que nos victoires, et cette conviction est si naturelle, que Napoléon la retrouve avec colère dans les préoccupations des hommes les plus dévoués. »

L'empereur, après ses victoires sur l'Autriche, en 1810, était à l'apogée de sa puissance; et, par contre, la France était descendue au dernier degré de la servitude. Les autocrates ne veulent voir autour d'eux que des esclaves; c'est dans l'ordre. Les peuples leur appartiennent; biens et vies, tout est à eux. Dans ses décrets, ses proclamations, ses discours, Napoléon poussait l'arrogance aux suprêmes limites. Les peuples étaient ses peuples, les citoyens ses sujets, la France son empire, métairie immense, avec bétail humain, cheptel impérial. La police, ou pour mieux dire, les polices, car il y en avait plusieurs, enveloppaient dans leurs mille réseaux toutes les classes de la société. Nulle bouche n'osait faire entendre un blâme, une plainte, une espérance. Sur un soupçon d'opposition ou d'indépendance, on était arrêté, emprisonné, déporté. On tremblait pour soi et pour les siens. La terreur impériale. Les agents de police étaient les véritables maîtres du pays. « Prends garde à moi, disait Fouché, ministre de la police, à un de ses amis; je te mets dans une conjuration, et tout sera fini pour toi. » L'ancien évêque, qui avait déposé mitre et crosse, ainsi que Talleyrand, exprimait, sous forme de plaisanterie, quel était en réalité le sort précaire des citoyens sous l'Empire. Leur liberté dépendait absolument de la volonté, du caprice des chefs de la police et de leurs agents. Espionnage sur la plus grande échelle. Fouché avait la direction de la haute police; il surveillait les salons de l'aristocratie, des fonctionnaires de l'Etat, des ambassadeurs, et aussi les demeures des particuliers, les comptoirs, les boutiques, les cafés, les cabarets et les bouges; le général Hullin avait dans son département la police militaire; il veillait sur les casernes, il faisait espionner les généraux, les officiers, les sous-officiers, il avait des mouchards même pour les simples soldats; le maréchal Moncey commandait la gendarmerie, autre surveillance, autre espionnage qui s'étendait dans toutes les parties du territoire; enfin, un aide de camp de l'empereur était à la tête de la police du cabinet qui épiait et espionnait

les autres polices. Les secrets des familles étaient à la merci d'une bande d'arrogans; rien n'était respecté, pas même la correspondance privée; le cabinet noir fonctionnait dans un coin de l'administration des postes, desservi par des agents habiles à prendre les empreintes, à décaheter et à recacheter les lettres des personnes signalées. Le cabinet noir coûtait à la nation six cent mille francs par an.

Le despotisme de Napoléon s'étendait absolument sur tout; c'est la loi fatale de tout principe; s'il est bon, les conséquences seront excellentes; s'il est mauvais, les conséquences seront détestables. L'empereur, maître du gouvernement politique du pays, voudrait régenter ses sujets, s'immiscer même dans leurs affaires de famille; c'est ce qui se produisit sous Napoléon. Sa grande préoccupation étant de fonder une dynastie, il lui fallait une noblesse puissante et riche; alors il chargeait ses préfets de lui fournir les listes des fils et des filles de familles opulentes, avec l'indication du chiffre des dots, des renseignements sur la nature de l'influence des familles dans le pays, sur leurs alliances; puis il imposait aux jeunes héritières pour maris les traîneurs de sabres qu'il avait anoblis, et aux fils de riches familles bourgeoises, il donnait pour femmes les filles pauvres de ses officiers d'aventure, en les affublant d'un titre nobiliaire. L'orgueil et la cupidité présidaient à ces unions; les goûts et les convenances réciproques ni l'amour n'étaient point consultés. Le maître voulait une cour et une noblesse à son image; aucun potentat n'eût plus de superbe que Napoléon, et aucun monarque ne se montra plus rapace et plus cupide que lui; son trésor était le plus énorme qui existât, et toujours il l'augmentait en prélevant une part sur les contributions qu'il frappait sur les peuples conquis. Sa liste civile s'élevait à quarante millions par an, et en outre, il s'était attribué un domaine impérial ordinaire et extraordinaire, composé de châteaux, de palais, de forêts, de terres immenses, qui dolaient et au delà sa liste civile. On compte qu'il distribua plus de cinq cents millions à ses courtisans, qu'il constitua des donations à ses maréchaux ou généraux s'élevant à vingt millions de rente; tandis que la plèbe de l'armée, soldats et simples officiers ne recevaient entre eux tous que onze millions.

Pour achever le tableau de cette triste époque, nous dirons que les libertés nécessaires, celles inhérentes à tout Etat civilisé, avaient été supprimées. Le droit de parler, d'écrire, de se réunir, était dénié aux citoyens. La tribune avait même été enlevée dans les assemblées législatives; les députés devaient prononcer leurs discours de la place où ils siégeaient. Le nombre des libraires et des imprimeurs fut limité, les titulaires astreints à l'obtention d'un brevet et à la prestation d'un serment. Des réglemens vexatoires furent édictés pour l'exercice de la profession d'imprimeur. Toute réunion de citoyens se trouva interdite pour la discussion de matières politiques, sociales, religieuses et philosophiques; les réunions savantes ou échantantes, ou ayant pour but des réglemens d'intérêts, furent soumises à l'autorisation de la police, avec obligation d'y admettre les agents et les agents au secrets de l'autorité. Par suite de cet état

de choses, l'esprit public n'existait plus, toute liberté était supprimée; il n'y eut que des esclaves. Le Sénat et le Corps législatif, rivalisant de bassesse, de lâcheté, ne faisaient entendre que les louanges du maître. Aplatissement général. Maréchaux et généraux, sénateurs et députés, grands dignitaires, simples fonctionnaires, tous courbés, à genoux, rampants devant l'idole! L'empereur était tout, remplissait tout, la cour et la ville, la terre et le ciel. Pour ces esclaves mitrés, titrés, décorés, dorés et rentés, le peuple ne comptait pour rien. En cela encore les courtisans voulaient singer le maître, qui affectait en toute occasion de montrer son mépris pour la vile multitude. « Qu'est-ce que le peuple? dit-il un jour aux députés de la République helvétique qui étaient venus lui présenter des réclamations au nom du peuple suisse; c'est un ramassis de gens de toute condition. Au lieu de faire de la politique, que les cordonniers s'occupent de faire des souliers. » Dans une autre circonstance, Napoléon dit en parlant des Parisiens: « J'ai besoin d'occuper la populace; cette canaille conspire quand elle ne travaille pas. » Il est juste de dire que son mépris ne s'arrêtait pas aux dernières couches sociales; l'ancienne noblesse avait part à ses boutades, et il exprimait en termes cruels son dédain pour les nobles de l'ancien régime: « Je ne fais d'eux que le cas qu'ils méritent; mes valets de pied portent un habit vert, et ces vieux nobles un habit rouge, voilà toute la différence qu'il y ait entre eux; pour le cœur, même bassesse. J'ai voulu leur frayer le chemin de la gloire en les engageant à me suivre aux combats, nul d'eux n'a répondu à mon appel; je leur ai ouvert mes antichambres, ils s'y sont précipités en foule. Comme des chiens, les nobles accourent à la pâtée. »

Les courtisans suivaient donc le maître dans ses caprices, ses variations, couvrant de boue ceux qui avaient encouru sa disgrâce, exaltant ceux qu'il avait distingués; tour à tour protecteurs de la religion ou contempteurs du pape, si Napoléon se montrait fils dévot de l'Eglise ou s'il entraînait en révolte contre le saint-père. Les généraux paraissaient avoir même perdu tout sentiment de dignité; ils tenaient à honneur de se ravalier au rang de dogues de combat. « Pour moi, disait l'un d'eux, et publiquement, j'appartiens à l'empereur, non à la France; je suis un chef d'hommes armés, et si Napoléon m'ordonnait de brûler Paris, je brûlerais Paris avec tous ceux qui s'y trouvent. »

Hélas! les généraux n'ont guère changé de langage et de sentiments depuis le premier Empire, car nous les verrons, sous d'autres monarques, canonner, incendier nos villes, massacrer les citoyens. Mêmes bourreaux pour des époques différentes. Il en sera ainsi, en France et ailleurs, jusqu'à ce que les peuples se soient décidés à supprimer les armées permanentes.

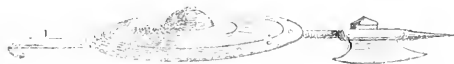
Il manquait encore quelque chose à l'empereur pour compléter son système despotique; un décret du 18 mars 1810 y pourvut: les prisons d'Etat furent rétablies, comme sous Louis XIV, et les prisonniers d'Etat ressuscitèrent, prisonniers sur lettres de cachet, par le bon plaisir de l'empereur ou des ministres, sans jugement, sans justice.

En ce même mois de mars, l'archiduchesse d'Autriche Marie-Louise quitta Vienne pour être livrée à l'ogre de Corse; c'était le complément de la rançon de son père; Napoléon alla au-devant d'elle jusqu'à Compiègne, où il la vit pour la première fois; contrairement à l'étiquette des cours, il monta dans sa voiture, l'embrassa et emporta sa proie dans le palais de Compiègne, où il passa la nuit avec elle. Le mariage civil fut célébré à Saint-Cloud le 1^{er} avril. Le mariage religieux eut lieu à Paris avec l'accompagnement ordinaire de fêtes publiques. Mais, sinistre prélude de cette nouvelle union, au bal de l'ambassadeur d'Autriche, auquel assistaient l'empereur et Marie-Louise, une bougie avait embrasé les tentures d'une croisée, et de là avait rapidement gagné toutes les autres tentures de la salle de bal, puis les vêtements de gaze des danseuses; il en était résulté un désordre effroyable, des scènes d'épouvante indescriptible; plus de cent personnes furent brûlées vives, ou étouffées, ou écrasées sous les pieds de la foule qui cherchait à s'échapper de la fournaise; la belle-sœur de l'ambassadeur périt au milieu des flammes; l'empereur put s'échapper par une porte dérobée en emportant dans ses bras Marie-Louise.

Ce terrible événement fut l'objet de tristes commentaires dans Paris. Beaucoup voulurent y voir un indice des malheurs que tenait l'avenir en réserve à Napoléon. Au mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette, Autrichienne comme Marie-Louise, une grande calamité avait signalé les fêtes célébrées en l'honneur des époux: des victimes avaient été écrasées par la foule, broyées dans l'effondrement des gradins d'un échafaudage; Louis XVI était mort sur l'échafaud; quelle fin lamentable était donc destinée à Napoléon?

Le 20 mars de l'année suivante, 1811, les présages sinistres étaient oubliés; une grande joie était donnée à Napoléon, son ambition dynastique se trouvait satisfaite: il avait un fils qui fut nommé Napoléon-François-Charles-Joseph, et qui fut salué à son berceau du titre de roi de Rome.

Les grands corps de l'Etat, comme c'est l'usage dans les pays monarchiques, et les hauts dignitaires de la cour, vinrent défilier devant le berceau du marmon; de graves magistrats lui adressèrent à genoux des discours, auxquels répondaient les vagissements de celui auquel semblaient réservées de grandes destinées. L'avenir est un livre fermé pour l'humanité.





CHAPITRE III

Guerre contre la Russie. — La grande armée. — Tristes débuts de la campagne. — Prise de Smolensk. — Napoléon refuse de reconnaître l'indépendance de la Pologne. — Bataille de la Moskowa. — Prise de Moscou. — Incendie de Moscou par les Russes. — Retraite de Moscou. — Le passage de la Bérésina. — Fuite de Napoléon. — Conspiration du général Malet. — Soulèvement des populations en Allemagne contre l'empereur. — Sixième coalition contre la France. — Victoires de Lutzen et Bautzen. — Armistice entre les parties belligérantes. — L'empereur d'Autriche entre dans la coalition. — Revers et succès de l'armée française. — Retraite de Leipsick. — Retour de Napoléon à Paris. — Nouvelles levées de soldats par anticipation de deux années sur les classes. — Velleités d'opposition au sein du Corps législatif. — Dissolution de l'Assemblée. — Invasion des armées des puissances étrangères. — Proclamations du général autrichien Schwartzemberg et du général prussien Bücher. — Les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse entrent en France. — Défection de Murat. — Le duc de Wellington envahit les provinces du Midi. — Le Corse maudit refuse d'armer le peuple pour la défense du pays. — Campagne de France; succès et revers. — La trahison de Talleyrand. — Le duc d'Angoulême à Bordeaux; le comte d'Artois à Vesoul, à la suite des fourgons des armées ennemies. — Proclamations des princes bourbons; hypocrisie, mensonges, duperie. — L'impératrice Marie-Louise abandonne Paris le 20 mars, emmenant son fils, le roi de Rome. — Joseph, frère aîné de l'empereur, lieutenant général de l'empire, est chargé de la défense de Paris. — Attaque de Paris, le 30 mars, par les armées alliées. — Joseph s'enfuit avec Jérôme et le ministre Clarke, duc de Feltre. — Marmont, duc de Raguse, signe la capitulation de Paris. — Entrée des alliés dans la capitale le 31 mars 1814 à sept heures du matin. — Talleyrand et ses complices forment un gouvernement provisoire. — Le Sénat proclame la déchéance de Napoléon. — Re-tablissement de la monarchie des Bourbons et des titres de l'ancienne noblesse. — Défections et trahisons. — Abdication de l'empereur. — Stipulations consenties par les puissances alliées en faveur de Napoléon et des membres de sa famille. — La souveraineté de l'île d'Elbe est attribuée à Napoléon avec une liste civile de deux millions de francs. — Les adieux de Fontainebleau. — Embarquement de l'empereur pour l'île d'Elbe. — Bran du régime impérial. — Apostasies politiques. — Imprécations : les langes.

L'empereur de Russie, Alexandre I^{er}, humilié et vaincu dans les batailles d'Austerlitz et de Friedland, avait réorganisé ses armées sur un pied formidable et songeait à prendre une revanche contre Napoléon. Pour les monarches, les questions d'amour-propre, d'orgueil, passent avant les intérêts des peuples. Alexandre avait à tirer vengeance de l'affront fait à ses armes; peu lui importait de faire couler le sang russe par torrents; à tout prix il fallait rétablir le prestige impérial. Un traité de paix existait entre la Russie et la France. Mais les princes ne sont-ils pas au-dessus des lois? Ce qui lie les autres hommes ne saurait faire obstacle aux volontés d'un empereur. Le 31 décembre 1810, Alexandre avait lancé un ukase, par lequel il ouvrait ses ports aux denrées coloniales, c'est-à-dire aux marchandises de provenance anglaise, et il déclarait en même temps interdits dans tout l'empire russe les produits de l'industrie française. La mesure

adoptée par le czar indiquait suffisamment qu'il voulait arriver à une rupture avec la France; mais la guerre d'Espagne occupait une partie considérable de nos armées, et Napoléon n'osa pas relever le gant; l'année 1811 se passa tout entière en négociations qui ne devaient pas aboutir. La Russie employa le temps en préparatifs de défense, fit de nouvelles levées de soldats et augmenta son matériel de guerre; elle était prête à repousser une invasion. Napoléon ne pouvait pas se laisser braver plus longtemps; il avait en outre à se relever de l'échec et de la capitulation honteuse de Baylen; enfin il ne voulait pas renoncer à son projet extravagant de blocus continental; la guerre contre la Russie fut résolue. Pour aller attaquer l'ours moscovite jusque dans ses glaces, il fallait une armée plus nombreuse qu'aucune des armées qui eussent encore été réunies en Europe; la France était déjà aux abois, la dépopulation était arrivée à ce point que les terres ne pouvaient

être cultivées faute de bras; les femmes étaient obligées de labourer, même de s'atteler aux charrires, de faire l'office de bêtes de somme! Par suite de la pénurie de travailleurs dans les campagnes, la production des céréales avait baissé et ne suffisait plus aux besoins de la France; le prix du blé s'était élevé à 52 francs l'hectolitre. La famine dans toute l'étendue de l'empire. Les populations décimées par la faim, les hommes, les femmes, les enfants, pâles, maigres, languissants. Tous nos ports fermés aux milliers de navires anglais chargés des blés de l'Amérique et de l'Égypte à 18 francs l'hectolitre. Résultat du blocus décrété, commandé par Napoléon! Condamnation à mort prononcée contre la nation et étendue à tous les pays soumis ou alliés, par l'empereur des Français. Tels sont les fruits et les conséquences du régime monarchique. La volonté d'un s' imposant à des millions d'hommes: la passion, le caprice d'un fou couronné décidant du sort des peuples! L'intérêt de sa gloire, l'ambition de Napoléon, exigeaient que la France fit un effort suprême; le maître transmits ses ordres au Sénat, et cette assemblée d'esclaves s'inclina devant le firman. Le 13 mars 1812, un décret du Sénat ordonna l'enrôlement de tous les Français; les hommes de vingt à quarante ans devaient former le premier et le second ban, les hommes de quarante à soixante ans étaient incorporés dans le troisième ban. Pour le travail, il ne restait plus alors que les enfants et les vieillards hors d'âge. L'ogre de Corse put alors trier dans cette masse humaine une armée de cinq cent mille hommes, immense hécatombe qui allait être offerte au Dieu de la guerre. Toutes les nations soumises au despote avaient envoyé leur contingent de victimes; les Prussiens avaient fourni trente-deux mille hommes placés sous le commandement de Macdonald, les Autrichiens trente mille hommes, les Italiens quarante-cinq mille hommes sous le commandement d'Eugène de Beauharnais, les Polonais trente-cinq mille sous les ordres de Poniatowski, les Allemands quatre-vingt-cinq mille; le surplus était composé de Français, près de trois cent mille hommes. La grande armée était divisée en seize corps. Son artillerie comprenait treize cent soixante-douze pièces de canon et plus de trois mille voitures pour le transport des munitions. L'armée était encore suivie de quatre mille voitures d'administration, des chariots de vivres, des voitures d'ambulance, des véhicules aménagés pour le transport des fourrages, des prolonges des équipages, qu'on évaluait à dix mille ou plus. D'immenses troupeaux de bœufs, de vaches et de moutons suivaient encore l'armée pour son approvisionnement. Napoléon avait pris à la France tout ce qu'il avait pu, bêtes et gens, matériel et vivres; il laissait derrière lui le pays désolé, ravagé, dévasté; l'incendie ou l'inondation n'eussent pas mieux fait la besogne que l'empereur des Français. Nous allons voir ce qu'il devait trouver devant lui. La grande armée s'engagea dans la Lithuanie. Les routes étaient mauvaises. Les chariots, les caissons, les voitures de vivres durent rester en arrière. Les troupes privées de leurs rations furent obligées de se livrer à la maraude pour se procurer des aliments; les soldats volèrent, pillèrent, deva-

expasérés de cette conduite, d'amis qu'ils étaient devinrent nos ennemis, se mirent en défense contre les maraudeurs isolés et en tuèrent bon nombre. Le 24 juin, on passa le Niémen. Les scènes de désolation prirent un caractère encore plus effrayant. Les trainards de l'armée se jetèrent sur les chariots qui, attelés de chevaux plus vigoureux, parvenaient à rejoindre les troupes; ils les dévalisèrent; les chevaux privés de leurs conducteurs renversaient les voitures, tombaient sous les brancards, et y mouraient de leurs blessures ou par manque de nourriture. Ces nouveaux obstacles arrêtèrent la marche des convois, et les vivres firent entièrement défaut. Les soldats, exténués par la fatigue des marches et sans rations, essayaient de tromper leur faim en paissant l'herbe des fossés le long de la route, et mouraient par milliers; certains se tuaient de rage et de désespoir. Le 28 juin, Napoléon arriva à Wilna; il y fit un séjour de quinze jours afin de permettre aux troupes demeurées en arrière de venir l'y rejoindre et pour y attendre les vivres qu'on devait lui expédier de Varsovie. Il poussa en avant et effectua le passage de la Dwina. L'armée avait déjà perdu cent mille hommes, par la faim, par la dysenterie, par les diverses causes que nous avons énumérées.

L'armée russe, ayant un effectif de trois cent soixante mille combattants, nous attendait, fraîche, reposée, abondamment pourvue de vivres; elle était divisée en trois corps, l'un d'eux placé sous le commandement de l'empereur Alexandre. Le czar avait compté sur deux auxiliaires puissants pour vaincre son ennemi, la dévastation et le climat. Son plan était de nous amener dans l'intérieur du pays le plus possible, et de ne laisser autour de nous que des cendres et des ruines. La résistance des Russes fut d'abord molle, les corps qui nous étaient opposés cédèrent à nos troupes dans les combats à Ostrowno, à Mohilew, à Polotzk; cependant à Smolensk la victoire fut plus disputée; mais les succès de l'armée française ne donnaient aucun résultat favorable: ruines et cendres, voilà ce qu'ils nous rapportaient. L'armée russe était poussée du côté de Moscou, mais le terrain conquis était un désert: les villes, les villages, même les maisons isolées dans les campagnes, avaient été brûlés par les Russes, les ponts coupés, les routes rendues impraticables par des obstacles de toute nature. A ce moment, Napoléon pouvait encore conjurer le destin et changer en triomphe éclatant l'immense désastre qui se préparait: il n'avait qu'à proclamer l'indépendance de la Pologne. La diète de Varsovie lui adressa une députation pour lui offrir d'insurger la Lithuanie et toutes les provinces polonaises, s'il consentait à reconnaître l'existence politique de la Pologne. L'insurrection de cette vaillante nation, qui comprenait plus de vingt-huit millions d'habitants, assurait en sa faveur une diversion formidable et renforçait son armée de trois cent mille hommes. Mais il fallait consentir à briser les fers d'un peuple. Le Corse infâme ne voulait que des nations esclaves; il refusa le secours qui lui était offert et fit cette réponse à la délégation: « Qu'il aimait la Pologne, qu'il ferait ce qui dépendrait de lui pour seconder ces résolutions; mais qu'il avait garanti à l'empereur d'Autriche l'intégrité de ses États, et qu'il ne saurait autoriser



aucune manœuvre tendant à le troubler dans la paisible possession de ce qui lui restait des provinces polonaises; que, du reste, la Providence couronnerait par le succès la sainteté de cette cause, et récompenserait ce dévouement à la patrie qui rendait les Polonais si intéressants. »

L'armée russe, placée sous le commandement général du maréchal Kutusof, s'était arrêtée sur la route de Moscou et paraissait résolue à en disputer le passage à Napoléon. Celui-ci, qu'avenglaient l'orgueil et qu'irritaient les obstacles, se décida à pousser immédiatement ses troupes plus en avant et à tenter le sort des batailles. Plusieurs de ses généraux essayèrent, mais inutilement, de le faire renoncer à entrer dans les steppes de la Russie avec une armée déjà fatiguée, exténuée et considérablement réduite; ils lui représentèrent qu'il serait plus prudent de prendre des quartiers d'hiver dans les villes occupées, dont le ravitaillement était assuré par Varsovie, et de remettre au printemps de l'année suivante la continuation de la campagne. Conseils inutiles, avis importuns et dédaignés. Les troupes reçurent l'ordre de se mettre en marche le 19 août. Cent soixante mille hommes partirent de Smolensk. Le 1^{er} septembre on arriva à Gjatssk; quarante mille hommes manquaient à l'appel; cinq mille avaient été tués dans différentes escarmouches avec l'ennemi, le reste avait succombé aux maladies, à la dysenterie, ou encombrait les hôpitaux, ou avait déserté. Le 7 septembre, l'armée française atteignit enfin l'armée russe, qui était campée sur les bords d'une rivière, la Moskowa. Les Russes avaient fortifié les hauteurs et se trouvaient protégés par des bois. Pour animer les soldats moscovites, le maréchal Kutusof avait fait lire devant les rangs une proclamation de l'empereur Alexandre, à phrases sonores et emphatiques: « Le sang des anciens Esclavons coule dans vos veines; soldats, vous combattez pour votre liberté, pour votre religion, pour votre patrie. Votre empereur est au milieu de vous, et Dieu est l'ennemi de l'agression. » Ce qui pouvait se traire plus fidèlement par ces paroles: Votre empereur, votre maître, le tyran de la Russie, vous commande de vous faire exterminer jusqu'au dernier pour son égoïsme, pour son orgueil, pour son ambition.

Napoléon, de son côté, avait lancé sa proclamation métaphorique aux bataillons français, pour exciter les soldats au courage: « Soldats, voici la bataille que vous avez tant désirée! La victoire dépend de vous; elle nous est nécessaire; elle nous donnera l'abondance, de bons quartiers d'hiver et un prompt retour dans la patrie. Conduisez-vous comme à Austerlitz, à Friedland, à Witepsk, à Smolensk; et la postérité la plus reculée citera avec orgueil votre conduite dans cette journée. Quand vous rentrerez dans vos foyers, chacun dira de vous: il était à cette grande bataille sous les murs de Moscou. »

La lutte commença, dès quatre heures du matin, par une canonnade furieuse, les Russes avaient plus de mille bouches à feu qui vomissaient la mitraille et les boulets sur nos troupes; l'attaque était terrible et la défense opiniâtre; certaines positions furent prises et reprises plusieurs fois par les corps des deux armées; nos généraux firent des prodiges de valeur; neuf d'entre eux tombèrent frappés mortelle-

ment, Plazozle, Rameul, Marion, Bonami, Compière, Hurst, Lombère, Montlaur et Caulaincourt jeune. Ney, Murat et Poniatowski se conduisirent en héros; les régiments de cuirassiers décidèrent du sort de la journée en faisant des charges réitérées sur les batteries ennemies et en sabrant les canonniers russes sur leurs pièces. Mais plus de la moitié des hommes gisait sur le champ de carnage, et plusieurs régiments de ces intrépides cuirassiers avaient complètement disparu, les boulets et la mitraille avaient moissonné jusqu'au dernier soldat. La bataille ne se trouva terminée qu'à quatre heures de l'après-midi; elle avait duré douze heures. La garde impériale, qui comptait trente mille hommes, n'avait pas donné; Napoléon, qui pouvait se jeter dans la mêlée avec cette puissante réserve, précipiter le dénoûment, anéantir l'armée russe et finir la campagne sur une grande victoire, commença la faute grave de ne pas paraître sur le champ de bataille; la garde dut rester l'arme au bras, frémissante et humiliée de son inaction; ainsi l'avait voulu l'empereur. L'armée russe put alors opérer sa retraite, considérablement réduite, mais non anéantie. Les pertes de la journée avaient été de cinquante mille hommes pour les Russes et de vingt mille pour nous. Dans son ordre du jour, lu devant le front des régiments, le lendemain, Napoléon voulut bien laisser à ses généraux et aux cuirassiers leur part de gloire. « Tout le monde s'est distingué, le roi de Naples et le duc d'Elchingen, etc.... se sont fait remarquer; l'empereur n'a jamais été exposé. » Malgré son impudence habituelle, Napoléon n'osa pas, cette fois, s'attribuer les exploits des autres généraux, et se trouva forcé, en quelque sorte, de faire l'aveu de la couardise dont il avait fait preuve dans cette journée. Cette conduite de l'empereur avait étonné et impressionné défavorablement tous les esprits, et on ne se gênait pas, au quartier général, pour la qualifier et la blâmer sévèrement. Le maréchal Ney avait été nommé, par l'empereur, prince de la Moskowa. Malgré cette nouvelle faveur dont il était l'objet, le maréchal ne pouvait contenir son mécontentement, et disait en parlant de Napoléon: « Puisqu'il ne fait plus la guerre par lui-même, et qu'il n'est plus général, qu'il laisse ses maréchaux faire la guerre, qu'il retourne aux Tuileries se payer dans son costume d'empereur. Alors nous pourrions éviter des désastres comme ceux qui nous ont accablés dans cette bataille, par suite de l'inaction de la garde. » Plus tard, l'empereur essaya d'expliquer sa conduite pour atténuer l'effet déplorable qu'elle avait produit sur l'armée; il prétendit que, comme général en chef, il avait le devoir de conserver intact un corps de troupes d'élite et dévouées, pour le cas où il eût dû livrer une nouvelle bataille le lendemain. Cette raison de prévoyance du chef militaire en vue d'autres combats ne justifiait nullement l'empereur; l'émoussement de l'armée russe, certain si la garde eût dû né dans la journée, rendait impossible une nouvelle bataille pour le jour suivant, et en outre il devenait évident pour tous ceux qui avaient assisté à l'action, que le concours de la réserve eût rendu la bataille moins longue et, par suite, eût conservé à l'armée bien des vies précieuses de généraux et de soldats. En tout cas, la question de la garde écartée, on lui reprochait de-

n'être pas venu se mettre auprès de ceux qui se battaient si vaillamment, pour les soutenir et les encourager par sa présence.

La route de Moscou était libre; l'armée française put alors faire son entrée dans l'ancienne capitale de la vieille Russie, le 14 septembre 1812. Minut lors les portes du Kremlin à coups de canon. Dans cette même journée, des incendies partiels éclatèrent dans la ville. Le 16, l'embrasement était général, tous les quartiers brûlaient à la fois. L'incendie avait été commandé par l'empereur Alexandre; Rostopchin, le gouverneur de Moscou, avait fait exécuter les ordres du czar par des criminels qu'il avait fait sortir des prisons où ils subissaient leur peine, et auxquels il avait distribué les torches. L'incendie dura onze jours et dévora les trois quarts de la ville. Napoléon, qui occupait le Kremlin, la vieille forteresse de Moscou, put contempler l'océan de flammes qui se déroulait sous ses pieds; et bientôt, le fléau destructeur s'approchant de sa nouvelle résidence, il fut obligé de l'abandonner. Nos soldats parvinrent enfin à arrêter le fléau, en coupant les maisons à coups de canon, et ils préservèrent à peu près un quart de la ville. La population de cette immense capitale, 400 000 habitants, hommes, femmes, enfants et vieillards, actuellement sans abri et sans vivres, se trouvaient voués à une mort certaine, de par la volonté de leur souverain. Pauvres peuples, comprenez-vous enfin, à la suite de si terribles exécutions, que les princes sont vos plus cruels ennemis! *Tout monarque ici-bas est un lâche égoïste et digne du trépas. Le châtiement dû pour un si grand forfait n'atteignit pas les véritables coupables, Alexandre et Rostopchin, mais les vils instruments dont ils s'étaient servis; cinq cents des incendiaires furent pris par les soldats et fusillés sans jugement, coupables ou innocents, car la fureur tue et ne discute pas. On était à la fin du mois de septembre et déjà l'atmosphère se refroidissait; les soldats, mal abrités dans les maisons à moitié détruites par l'incendie, souffraient de la pluie, des gelées blanches et même de la neige qui commençait à tomber. Les généraux convinrent Napoléon qu'il était temps de songer à la retraite et le pressèrent de l'exécuter pour soustraire les troupes à de plus longues privations et éviter peut-être de grands désastres. Le Conseil repoussa les sages conseils et entama des négociations avec le czar et Kutusof, dans l'espérance de conclure la paix. Vain espoir; après un mois de pourparlers, l'empereur comprit enfin qu'il était joué par ses adversaires, et il donna l'ordre de commencer la retraite le 23 octobre. L'armée devait aller prendre ses quartiers d'hiver sur la ligne du Niémen. En quittant Moscou, l'empereur avait fait miner et sauter le Kremlin. Les troupes se portèrent dans la direction de Smolensk. L'armée comptait encore à ce moment plus de cent mille hommes. Six cents pièces de canon et deux mille caissons; mais la cavalerie était mal montée et l'artillerie manquait d'attelages. Derrière venait une foule composée de vétérans, de malades, de femmes, d'employés, suivie d'une prodigieuse quantité de voitures chargées de vivres pour l'armée ou du butin provenant de l'incendie et du pillage de Moscou. Le queue de cette immense colonne n'atteignit Smolensk que le 13 no-*

vembre. La température était descendue à un degré de froid excessif pour cette époque de l'année même dans ces climats; le thermomètre marquait 16 et 18 degrés au-dessous de la glace, et pendant la retraite il descendit jusqu'à 30 et 32 degrés au-dessous de zéro; une couche de neige de six à huit toises couvrait la terre; les nuits de Livonia devenaient de plus en plus pémibles; au matin, lorsqu'on sortait de l'état de sommeil qui remplissait le sommeil, on apercevait autour de soi, et aussi loin que l'œil pouvait atteindre, des corps étendus, raides, des chevaux, des mulets abattus; bêtes et gens étaient morts de froid; des voitures brisées, des caissons et des canots abandonnés. De Smolensk à la Bérésina, la retraite devint plus désastreuse encore; à toutes les misères résultant de la fatigue, du froid et de la laim, s'ajouta un ennemi de plus, le cosaque. Le général Kutusof avait harcelé après l'armée française des milliers innombrables de cosaques qui, pareils à des frelons, se jetaient sur nous, tantôt par essais, tantôt par petits groupes, tantôt isolés, nous piquant de leurs longues lances, nous harcelant; fuyant dès qu'ils éprouvaient de la résistance, mais pour revenir sans cesse; tuant, enlevant tous ceux qui s'écartaient de la colonne. Eugene de Beauharnais se vit contraint d'abandonner toute son artillerie; puis, ayant été rejoint par un corps de troupes russes et forcé de livrer bataille, il perdit toute sa cavalerie; les corps placés sous le commandement de Victor et d'Angereau avaient été aussi cruellement décimés. Les que nous atteignimes la Bérésina, nous y trouvâmes l'armée russe, et il fallut encore livrer une bataille pour en effectuer le passage sur le pont que le génie militaire avait pu y jeter. La division Gérard soutenait le choc des Russes. Les soldats, affolés de terreur, se précipitaient pour traverser le pont; beaucoup tombaient étouffés dans la foule, écrasés sous les roues des canons; d'autres encore se jetèrent sur la glace qui couvrait le fleuve, mais qui s'effondra sous le poids dont elle était chargée, et qui furent engloutis.

Les Russes avaient dirigé contre le pont le feu d'une batterie qui vomissait les boulets, des obus et la mitraille; les obus mirent le feu aux madriers du pont et les flammes enveloppèrent tous ceux qui s'y trouvaient. Les troupes qui n'avaient pu effectuer leur passage furent obligées de se rendre à l'ennemi; vingt mille hommes se trouvèrent ainsi prisonniers de guerre. sept mille soldats avaient péri dans les flammes, ou étaient engloutis dans la Bérésina, ou étaient tombés sous les grêles de projectiles. Les bagages de l'armée et deux cents pièces de canon restèrent au pouvoir des Russes. Le maréchal Ney, qui s'était égaré au milieu de brouillards et se trouvait séparé de l'armée française, vint donner sur une batterie russe; il avait avec lui deux mille grenadiers. Sommé de se rendre, il répondit qu'un maréchal de France ne rend jamais son épée, et qu'on ne parle pas sous le feu. Il soutint l'attaque de l'armée russe jusqu'à la nuit; puis, favorisé par les ténèbres, il se dirigea sur le Dniéper qu'il traverse sur la glace; mais les chariots rompent les glaces et sont engloutis dans le fleuve avec les malades et les blessés.

Après le passage de la Bérésina, il ne restait de la grande armée que trente mille hommes, et dans quel

état! beaucoup ayant les membres gelés, rendant le sang par la bouche; les soldats se trouvaient au milieu d'un pays qui leur était inconnu, sans munitions, sans vivres, un grand nombre nu-pieds et les vêtements en lambeaux laissant leur corps exposé à la bise glaciale. Combien de milliers périrent encore de faim et de froid ou tombèrent sous les balles de l'ennemi, qui continuait de poursuivre les débris de notre armée! Les généraux, les soldats et les officiers furent sublimes de dévouement et d'abnégation. Napoléon et, après lui, Murat, seuls, firent preuve d'un lâche égoïsme; l'empereur abandonne les pauvres victimes de son orgueil, de son ambition, au milieu des dangers de toute sorte que les environnent, monte sur un traîneau de voyage, enveloppé de chaudes fourrures, et, sous le nom de duc de Vicence, traverse les pays qui le séparent de la France et se dirige sur Paris. Il avait laissé le commandement des troupes à Murat avec le titre de lieutenant général; mais celui-ci, à son tour, désertait le poste et remettait la direction des colonnes au prince Eugène de Beauharnais, pour revenir à Naples et veiller à la conservation de son trône.

Napoléon fit son entrée à Paris dans la soirée du 18 décembre. On l'instruisit alors d'un événement étrange qui avait eu lieu en son absence, connu dans l'histoire sous le nom de « la conspiration Malet. » « Personne jusqu'à ce jour, dit l'historien Ernest Hamel dans la préface de son livre sur *Les deux conspirations du général Malet*, n'avait rien su de la première affaire à laquelle s'est trouvé mêlé cet intrépide républicain, et qui avait motivé son arrestation en 1808. C'est la mission sainte de l'histoire d'exhumer les morts trop oubliés, de les ramener en quelque sorte à une seconde vie, de leur restituer la gloire dont ils avaient été déshérités. Le général Malet est un de ces généreux citoyens qui, ayant fait contre le premier Empire le serment d'Annibal, n'ont pas hésité, au plus fort de sa puissance, à prendre corps à corps le colosse impérial et à tenter de le jeter en bas. Que voulaient-ils? Arracher la France à un joug honteux, ramener dans son sein la justice et la liberté prosrites, rétablir la République et rendre la paix au monde. Assurément ils ne pouvaient entreprendre une œuvre plus noble et plus glorieuse. La biographie de ce grand patriote doit être transmise aux générations comme le plus bel exemple à leur présenter. »

Malet — Claude-François de Malet — était né à Dôle, dans le Jura, le 28 juin 1754; sa famille était de vieille noblesse; son père était chevalier de Saint-Louis. Quand la Révolution éclata, Malet embrassa la partie des idées nouvelles et il commença dans le Jura une propagande très-active en faveur des doctrines de la Révolution. Nommé commandant de la garde nationale de sa ville natale, il part à la tête d'une députation pour assister à la fête de la Fédération, et quand il s'agit de défendre la patrie dont les frontières sont menacées, il organise le bataillon des volontaires de son département. Vers la fin du Directoire il servait sous Championnet à l'armée d'Italie avec le titre de général de brigade. Il apprit avec indignation le guet-apens de Brumaire; mais marié et ne possédant pour toute fortune que son épée, il n'osa pas protester énergiquement et donna sa démission.

Cependant, dès la première année du Consulat on vit le général Malet en hostilité ouverte avec Bonaparte, qui ne pouvait lui pardonner, dit-on, d'avoir un jour en Italie rectifié publiquement un erreur grossière que lui Bonaparte avait commise, et qui eût compromis le sort d'une bataille. C'est à cette époque sans doute que Malet s'initia à la société secrète des Philadelphes, qui avait des adeptes dans tous les régiments. Froissé dans ses sentiments de citoyen par le despotisme Bonaparte, le général l'avait été également dans ses intérêts personnels. Il avait vu des officiers qui lui étaient inférieurs passer avant lui sur le tableau d'avancement.

Il exerçait le commandement du département de la Charente quand Bonaparte, après avoir étranglé la République, était devenu empereur. Forcé de donner son adhésion ou sa démission, le général écrit la lettre suivante :

« Citoyen premier consul,

« Nous réunissons nos vœux à ceux des Français qui désirent voir leur patrie heureuse et libre. Si un empire héréditaire est le seul refuge qui nous reste contre les factions, soyez empereur; mais employez toute l'autorité que votre suprême magistrature vous donne pour que cette nouvelle forme de gouvernement soit constituée de manière à nous préserver de l'incapacité ou de la tyrannie de vos successeurs, et qu'en cédant une portion si précieuse de notre liberté, nous n'encourrions pas un jour, de la part de nos enfants, le reproche d'avoir sacrifié leur liberté. »

Le général Malet fut d'abord mis en non-activité; plus tard il fut pourvu d'un emploi à l'armée d'Italie, et on le voit en 1805 enlever à l'ennemi huit bateaux sur lesquels il se proposait de passer l'Adige. Il rendit encore d'éminents services; quoique remplissant les fonctions de général de division, il restait toujours général de brigade; il fut de nouveau, sans motif, remis en non-activité.

C'est alors qu'avec Demaillet, son compatriote, et un grand nombre de membres de la société des Philadelphes, il prépara sa première conspiration. Bonaparte était en Espagne, mais la police veillait. Le complot fut découvert. Les membres du comité furent arrêtés. Il parut dangereux de mettre à nu dans un procès les plaies et les vices faibles du régime impérial; mais de personnages importants se trouvaient compromis. On étouffa l'affaire. On fit passer Malet comme un mécontent à moitié fou, Demaillet comme un énergumène sans valeur. Tous deux furent maintenus sous les verrous comme prisonniers d'Etat. Après dix-huit mois de séjour à la Force et à Sainte-Pélagie, Malet obtint d'être transféré dans la maison de santé du docteur Dubuisson, située en haut du faubourg Saint-Antoine, près de la barrière du Trône. C'est là que Malet attendit une occasion favorable pour mettre à exécution un nouveau projet de conspiration. La guerre de Russie vint lui offrir. Un jeune corporal de la garde de Paris venait quelquefois voir un de ses parents à la maison de santé; ce parent dit un jour au général : « Si vous pouviez, par vos connaissances, procurer de l'avancement à ce jeune homme, vous me rendriez un service personnel. » Le général



songea tout à coup à en faire son aide de camp. Malet connaissait l'impopularité qui s'attachait au nom de Napoléon; il pensait avec raison que le bruit de sa mort serait bien accueilli; il avait préparé cette proclamation qui fut lue aux soldats et affichée sur les murs de Paris. « Citoyens et soldats, Bonaparte n'est plus! Le tyran est tombé sous les coups des vengeurs de l'humanité! Grâces leur soient rendues! Ils ont bien mérité de la patrie et du genre humain. Si nous avons à rougir d'avoir supporté si longtemps à notre tête un étranger, un Corse, nous sommes trop fiers pour y souffrir un enfant lâchard. Il est donc de notre devoir le plus sacré de secourir le Sénat dans sa généreuse résolution de nous affranchir de toute tyrannie... Citoyens, dans cette journée à jamais mémorable, reprenez tous votre énergie, arrachez-vous à la honte d'un vil avilissement, l'honneur et l'intérêt se réunissent pour vous en faire la loi. C'est un régime oppressif à renverser. C'est la liberté à reconquérir pour ne plus la laisser perdre. Terrassez tout ce qui oserait s'opposer à la volonté nationale, protégez tout ce qui s'y soumettra. »

Le 22 octobre, Malet et l'abbé Lafon quittèrent sans difficulté la maison de santé et se rendirent dans une maison où ils étaient attendus. Il était dix heures du soir. Le jeune Râteau endossa le costume d'aide de camp, Malet celui de général de division; l'abbé Lafon et Boutreux, tous deux co-détenus de Malet, pendant ce temps, faisaient des paquets de proclamations destinés aux différents chefs de corps.

Vers trois heures et demie du matin, le général Malet, Râteau et Boutreux se rendirent à la caserne Popincourt où se trouvait la 10^e cohorte. Après s'être fait reconnaître du poste, Malet se fit conduire auprès du commandant, le colonel Soulier, vieux soldat, d'une faible intelligence, qui, malade et au lit, apprit avec consternation, de la bouche de Malet, la double nouvelle de la mort de l'empereur et le renversement du gouvernement impérial.

Malet lui intima l'ordre de faire mettre la cohorte sous les armes, ce qui fut fait. La conjuration avait une armée sous la main. Malet et Boutreux qui portaient les insignes de commissaire de police, se rendirent ensuite à la Force, où se trouvaient détenus deux généraux, Lahorie et Guidal, et ils ordonnèrent au geôlier de rendre la liberté à ces prisonniers. Guidal s'attendait à passer en jugement devant une Commission militaire. Il avait été arrêté vers la fin du Consulat, comme suspect d'hostilité contre le gouvernement de Bonaparte, et, depuis 1803, il végétait de prison en prison. Lahorie avait été aussi un des compagnons d'armes de Malet. Celui-ci leur expliqua en peu de mots la situation; ni l'un ni l'autre ne soupçonnaient un seul instant qu'il s'agissait d'une conspiration. « Il n'y a pas un instant à perdre », leur dit Malet, et ils partirent tous deux à la tête de deux compagnies pour la destination qui leur était indiquée.

Ils allèrent surprendre au lit Rovigo, le ministre de la police, le firent lever et le conduisirent à la Force où le préfet de police baron Pasquier vint bientôt le rejoindre. Le comte Frochot, préfet de la Seine, était absent quand le colonel Soulier, suivant les ordres qu'il avait reçus de Malet, se présenta. Il ne tarda pas à rentrer, et il recut un paquet qui contenait le

sénatus-consulte qu'avait préparé Malet, et qui était ainsi conçu :

SÉNAT CONSERVATEUR.

Séance du 22 octobre 1812.

La séance est ouverte à huit heures du soir, sous la présidence du sénateur Siéyès. Le Sénat, réuni extraordinairement, s'est fait donner lecture du message qui lui annonce la mort de Napoléon, qui a eu lieu sous les murs de Moscou, le 7 de ce mois. Le Sénat, après avoir mûrement délibéré sur un événement aussi inattendu, a nommé une Commission pour aviser, séance tenante, aux moyens de sauver la patrie des dangers imminents qui la menacent; et, après avoir entendu les rapporteurs de la Commission, a décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Le gouvernement impérial n'ayant pas rempli l'espoir de ceux qui en attendaient la paix et le bonheur des Français, ce gouvernement, ainsi que ses institutions, est aboli.

ART. 2. Ceux des grands dignitaires civils ou militaires qui voudraient user de leurs pouvoirs ou de leurs titres pour entraver la régénération publique sont hors la loi.

ART. 3. La Légion d'honneur est conservée. Les légionnaires ne porteront que le ruban, en attendant que le gouvernement ait déterminé un mode de récompense nationale.

ART. 4. Il est établi un gouvernement provisoire composé de quinze membres dont les noms suivent : MM. le général Moreau, président; Carnot, ex-ministre, vice-président; le général Augereau; Bigonnet, ex-législateur; Destutt-Tracy, sénateur; Florent-Guyot, ex-législateur; Frochot, préfet du département de la Seine; Jacquemont, ex-tribun; Lambrecht, sénateur; Montmorency (Mathieu); Malet, général; Noailles (Alexis); Truguet, vice-amiral; Volney, sénateur; Garat, sénateur.

ART. 5. Le gouvernement est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

Malet se rendit ensuite chez le général Hullin, commandant la place de Paris. Il était encore couché; ayant pénétré seul dans le cabinet du comte Hullin : « Je viens, lui dit Malet, vous apprendre une triste nouvelle : l'empereur est mort. » Hullin devint pâle et perdit contenance, mais il ne tarda pas à se remettre : « Où sont vos ordres? demanda-t-il. — Mes ordres, répondit Malet, les voici. » Et il lui tira un coup de pistolet à la figure. Hullin ne mourut pas de sa blessure, mais il garda le surnom de Bouffe-la-Balle, que lui donnèrent les Parisiens.

En sortant de chez Hullin, Malet se rendit à l'Hôtel de Ville où il pénétra seul. Ce fut sa perte. Là, il rencontra le commandant Laborde et le colonel Doucet, qui se jetèrent sur lui en criant : « Aux armes! » Un inspecteur général de la police accourut avec quatre dragons; Malet, et son aide de camp, qui venait d'arriver, furent garrottés et baillonnés et montrés aux soldats à qui Doucet cria : « Mes amis, votre père vit toujours, l'empereur n'est pas mort, ces hommes sont des imposteurs. »

Le 24 octobre, le *Moniteur* contenait la pièce suivante signée, due de Rovigo :

« Trois ex-généraux, Malet, Lahorie et Guidal, ont trompé quelques gardes nationales et les ont dirigés contre le ministre de la police générale, le préfet de police et le commandant de la place de Paris. Ils ont exercé des violences contre eux. Ils répandaient le bruit de la mort de l'empereur.

« Ces ex-généraux sont arrêtés; ils sont convaincus d'imposture; il va en être fait justice.

« Le calme le plus absolu règne dans Paris; il n'a été troublé que dans les trois hôtels où ces brigands se sont portés. »

Une foule de personnes furent arrêtées et livrées à la justice militaire. Le procès commença le 27 octobre. Furent condamnés à la peine de mort : Malet, Lahorie, Guidal, Soulier, le colonel Rabbe, le capitaine adjudant-major Piquet, les capitaines Steenhower et Bordenier, les lieutenants Beaumont, Fessart, Reynier et Joseph Lefevre; le caporal Râteau, le Corse Boccheiampo. Le jugement devait recevoir son exécution dans les vingt-quatre heures. Seuls le colonel Rabbe et le caporal Râteau obtinrent un sursis et, plus tard, grâce de la vie.

Le 29 octobre 1812, à trois heures et demie de l'après-midi, par un temps sombre et pluvieux, six fiacres s'arrêtèrent à la porte de la prison de l'Abbaye. Dans chacun de ces fiacres montèrent deux condamnés avec deux gendarmes. Puis le funèbre cortège s'achemina par les rues Sainte-Margueite, Taranne, de Grenelle-Saint-Germain et l'avenue de Lamotte-Piquet, à la plaine de Grenelle, lieu ordinaire de l'exécution des malheureux envoyés à la mort par les commissions militaires.

On a recueilli officiellement les paroles prononcées par le général Malet pendant ce trajet lugubre. Tandis que le pauvre colonel Soulier laissait retentir l'air de ses plaintes et se lamentait, hélas! sur le sort de sa femme et de ses enfants, et que le capitaine Bordenier s'évertuait à crier : « Vive l'empereur ! » pareil à l'esclave romain qui saluait César au moment de mourir; Malet s'efforçait de donner, en quelques mots, sa signification véritable au mouvement dont il était la victime. « Jeunes gens, » dit-il à des étudiants qui, dans la rue de Grenelle, regardaient passer d'un air ému les six fiacres, où vivaient et pensaient encore une douzaine d'hommes dont on allait faire des cadavres, « jeunes gens, souvenez-vous du 23 octobre. » — « Citoyens, » s'écria-t-il encore en passant devant l'École militaire, « je tombe, mais je ne suis pas le dernier des Romains. »

Une foule immense garnissait les abords de la plaine de Grenelle. Cette foule semblait n'être venue que pour rendre hommage aux condamnés et saluer en eux les martyrs de la plus sainte des causes. « Chapeaux bas! chapeaux bas! » cria-t-on à leur arrivée, et tous les fronts se découvrirent. La plaine était occupée par une force militaire imposante. Les troupes formaient un vaste carré dont un côté était resté vide. Au centre se tenaient les pelotons chargés d'exécuter la sentence de la commission militaire.

Malet adressa quelques paroles d'encouragement à ses compagnons, leur rappelant la grandeur et la sainteté de la cause pour laquelle ils allaient mourir.

On les adossa tous le long du mur d'enceinte du boulevard extérieur de l'École militaire; Malet se fit

à ses côtés Lahorie et Guidal. Le capitaine rapporteur Delon s'approcha et donna aux condamnés lecture du jugement de la commission militaire. « Misérable, » dit Guidal, « tu sais bien que les trois quarts des gens que tu as fait condamner sont innocents. »

Le général Malet commanda lui-même le feu. Tous tombèrent foudroyés, excepté lui. Il était resté debout, tout sanglant. Il fallut une seconde décharge pour l'achever. Frappé à mort, il tomba en criant une dernière fois : « Vive la liberté ! »

Les corps des onze suppliciés furent placés dans trois charrettes garnies de paille et menés au cimetière Clamart. On les jeta pêle-mêle dans une fosse commune, où ils furent recouverts d'une épaisse couche de chaux vive qui dut avoir bien vite raison de leurs restes mortels. Mais ce que la justice impériale fut impuissante à détruire, c'est la mémoire de ces hommes dont la renommée ira en grandissant à travers les âges. L'histoire dira toujours avec éloge les noms de Malet, de Lahorie, de Guidal et de ceux qui sont tombés avec eux dans la plaine de Grenelle, glorieusement, sur le champ de bataille de la liberté.

Mme Malet, arrêtée chez elle dans la journée du 23 octobre, fut éconduite aux Madelonnettes, où elle resta près d'un an, en compagnie des voleuses et des filles de mauvais vie. Elle ne fut mise en liberté que le 2 septembre 1813; mais elle dut fixer sa résidence à Douai, sa commune natale, où elle resta sous la surveillance de la police.

Un frère de Malet, ancien officier d'artillerie, dont les opinions politiques étaient diamétralement opposées à celles du général, fut arrêté chez lui, au fond du Jura, transféré à Paris et enfermé à la Force, où il était encore dans le courant du mois de janvier 1813.

Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*, parent de Malet, fut également inquiété. Des agents furent mis à sa poursuite et fouillèrent, pour l'arrêter, toutes les maisons où il avait demeuré dans Paris. A la nouvelle des recherches dirigées contre lui, il s'empressa d'écrire au baron Destouches, préfet du Jura, la lettre suivante :

« Monsieur le baron, une lettre de Paris m'annonce que le 25 ou le 26 du mois dernier on est venu me chercher dans les anciens logements que j'y ai occupés. Ces perquisitions n'ont pu être faites qu'en vertu d'ordres de la police, et je ne puis leur supposer d'autre motif que mes relations d'amitié et de parenté avec le général Malet. Suivant ma coutume constante d'aller au-devant de toutes les mesures du gouvernement qui me sont relatives, je crois devoir vous communiquer l'avis qui m'est donné, afin de vous mettre à même, si vous le jugez à propos, de transmettre à l'autorité les renseignements qu'elle paraît désirer sur mon compte. Veuillez observer que de retour ici depuis le commencement de septembre 1811, je ne me suis absenté que du 1^{er} au 20 janvier environ, pour un voyage à Paris, où j'ai fait une apparition de sept à huit jours. »

Deux complices du général Malet, l'abbé Lafond et Bouteux, n'avaient pas figuré dans le procès; l'abbé avait pu s'échapper et on ignore ce qu'il était devenu. Bouteux, à cause de son jeune âge, avait été épargné et conservé en prison. Mais l'empereur ne jugea pas qu'il dût être gracié; Staubausi était jeune,

et l'étudiant allemand avait été passé par les armes à Schoenbrunn, pour un simple projet d'attentat contre sa personne; l'étudiant français ne devait pas trouver grâce devant le Corse; je lui fallait un treizième cadavre. Le pauvre jeune homme, un adolescent, fut traduit devant une commission militaire et condamné à mort. Le 30 janvier 1813, la plaine de Grenelle vit de nouveau se préparer le sinistre appareil d'une exécution militaire. Il fallait, pour la tranquillité de Napoléon, que ce jeune bachelier en droit tombât sous un feu de peloton. Bouteux fut passé par les armes à la même place où Malet et ses compagnons avaient été frappés. Puis on le jeta à la fosse commune, dans un coin du cimetière de Clamart. Justice d'empereur!

L'événement était grave, et bien que le danger eût été écarté, il laissait voir combien était éphémère le pouvoir de Napoléon, puisqu'il avait failli être détruit par une simple conspiration. Il dut faire de singulières réflexions sur l'instabilité des choses humaines.

Le retour de l'empereur avait eu lieu de nuit, comme s'il eût été un chef de bandits revenant d'une expédition malheureuse; beaucoup, parmi les Parisiens, exprimèrent leur indignation de l'abandon de l'armée par le chef au milieu de circonstances aussi désastreuses, et on alla même jusqu'à l'accuser de lâcheté. Mais le Sénat servile intervint pour donner le change à l'opinion publique et nomma une députation dont Lacépède était le président, chargée d'offrir au souverain le tribut de la reconnaissance, de l'amour et du dévouement du Sénat et du peuple français. Le conseil d'Etat, non moins servile et adulateur que le Sénat, envoya également une députation pour exprimer à Sa Majesté l'empereur et roi « l'admiration qu'inspirait au monde entier le développement du plus auguste caractère pendant les mois de périls et de gloire qu'il avait traversés. » Napoléon répondit aux harangues avec hauteur et une certaine amertume.

La conspiration du général Malet était l'objet de ses préoccupations; et, dans une des séances du conseil d'Etat, il dévoila les anxiétés de son esprit à ce sujet: « Triste reste de nos révolutions; au premier mot de ma mort, sur l'ordre d'un inconnu, des officiers mènent leurs régiments forcer les prisons, se saisir des autorités! Un concierge enferme les ministres sous ses guichets! Un préfet de la capitale, à la voix de quelques soldats, se prête à faire arranger sa grande salle d'apparat pour je ne sais quelle assemblée de factieux. Tant pis que l'impératrice est là, le roi de Rome, mes ministres, et tous les grands pouvoirs de l'Etat! Un homme est-il donc tout ici? les institutions, les serments, rien? »

Le langage de l'empereur devant le Sénat était encore plus violent et plus agressif: « Des soldats timides et lâches perdent l'indépendance des nations, mais des magistrats pusillanimes détruisent l'empire des lois, les droits du trône et l'ordre social lui-même. Lorsque j'ai entrepris la régénération de la France, j'ai demandé à la Providence un nombre d'années déterminé. On détruit dans un moment, mais on ne peut réédifier sans le secours du temps. Le plus grand besoin de l'Etat est celui de magistrats courageux. Nos pères vivaient pour cri de ralliement: « Le roi c'est mort, vive le roi! » Ce peu de mots contient les principaux avantages de la monarchie. Méditez ces

paroles et occupez-vous de préparer un décret qui confère la régence à l'impératrice Marie-Louise, pour le cas où l'empereur viendrait à mourir. » Le décret fut rendu par le Sénat le 20 mars 1813; les valets avaient obéi au maître.

Napoléon vint ensuite au Corps législatif pour annoncer « qu'il fallait qu'on mit à sa disposition les plus grandes ressources pour faire face à toutes les dépenses et à toutes les éventualités qui pouvaient surgir dans l'état actuel des choses. » Les deux Assemblées s'empressèrent de souscrire à ses volontés. Les sénatus-consultes mirent à sa disposition cent mille hommes, formant le premier ban de la garde nationale, cent mille conscrits des années 1809, 1810, 1811 et 1812, cent cinquante mille conscrits empruntés à l'année 1814, ce qui, avec la conscription de 1813, composait un total de cinq cent mille hommes. Les jeunes gens qui s'étaient rachetés du service militaire précédemment et à des prix fabuleux, furent appelés à former une garde d'honneur de dix mille hommes. En trois mois les cadres se trouvèrent remplis, la cavalerie et l'artillerie furent réorganisées. Mais à partir de ce moment nous entrions dans une nouvelle série d'événements. « C'est en 1812 que se déclara la décadence de son empire, dit Mignet, dans son histoire sur cette époque. La fatigue de sa domination était générale. Tous ceux du consentement desquels il s'était élevé prenaient parti contre lui. Les prêtres conspiraient sourdement depuis sa rupture avec le pape. La masse nationale avait attendu de lui le ménagement des intérêts privés, l'accroissement du commerce, le respect des hommes, et elle se trouvait accablée par les conscriptions, par les impôts, par le blocus, par les cours prévôtales et par les droits réunis, suites inévitables de ce système conquérant. Au dehors, les peuples gémissaient sous le joug militaire, et les dynasties abaissées aspiraient à se relever. Le monde entier était mal à l'aise, et un échec devait amener un soulèvement universel. Telle était en effet la position de Bonaparte; dès qu'il sera battu, les rois qu'il avait faits, les sénateurs qui le flattaient, ses généraux même l'abandonneront. » Ces défections ne se firent pas attendre.

Le prince Eugène avait ramené les débris de son armée sur l'Elbe après avoir laissé des garnisons à Dantzick, à Stettin, à Gustrin, à Spandau. De tous côtés les populations s'insurgeaient derrière les Français. Une sixième coalition se formait contre la France entre la Russie, l'Angleterre, la Suède et la Prusse. Tous les princes allemands furent appelés à concourir, dans un délai fixé, à l'affranchissement de leur patrie. Des proclamations étaient répandues par toute l'Allemagne, appelant aux armes les populations: « Peuples, soyez libres, disaient-elles, venez à nous! Toute distinction de rang, de naissance, de pays, est bannie de nos légions, nous sommes tous des hommes libres! Allemands, à partir de ce jour, nos arbres généalogiques sont anéantis. Les exploits de nos aïeux sont effacés par l'avilissement de leurs descendants. La régénération de l'Allemagne peut seule produire de nouvelles familles nobles et rendre leur éclat à celles qui le furent jadis. »

La jeunesse allemande, qui déjà avait appris à exécuter Napoléon dans les sociétés qui s'étaient formées



Le général Moreau, traître à la France, tombe blessé mortellement devant Dresde.

depuis l'Empire, répondit à l'appel qui lui était adressé; tous les jeunes gens qui étaient en âge de prendre les armes s'enrôlèrent pour aller combattre l'ennemi de la grande patrie allemande et pour conquérir son indépendance. Les événements de l'Espagne venaient encore aggraver notre situation. La péninsule était évacuée, notre armée, chassée par Wellington, avait perdu tout son prestige. Nos frontières se trouvant menacées au Midi, les coalisés étaient assurés d'une puissante diversion.

Napoléon prit le commandement de la nouvelle armée qui venait de s'organiser et se porta sur Erfurth où il arriva le 25 avril 1813. L'armée française rencontra les Prusso-Russes à Lutzen et les battit complètement. Le maréchal Bessières eut la poitrine traversée par un boulet. L'ennemi perdit trois colonels, trente officiers et quatre cents soldats. Ce n'était

que le prélude d'une grande bataille qui fut engagée le 2 mai dans les environs de Leipsick. L'ennemi laissa vingt-cinq mille hommes sur le champ de bataille, et parmi les morts les princes de Hesse-Hombourg et de Mecklenbourg. Nos pertes avaient été aussi considérables: le général Gauric avait été tué. Le 20 mai, autre bataille de six heures, et prise de Bautzen; le 21, nouvelle bataille acharnée livrée par Oudinot et Macdonald. Vers les sept heures du soir, les Prusso-Russes étaient en pleine déroute, le jour suivant, on continua de les poursuivre. Mais nous avions perdu encore vingt mille hommes dans ces deux journées, le général Bruyères avait eu la jambe coupée par un boulet, et Duroc, le grand maréchal du palais, avait été éventré par le dernier boulet envoyé par l'ennemi et qui tua du même coup le général Kirgenor. Après ces épouvantables mas-

sacres, un armistice fut signé entre les parties belligérentes jus qu'au 22 juillet. Faute grave commise par Napoléon, ainsi qu'il le reconnut plus tard. « J'eus tout, dit-il à Sainte-Hélène, en parlant de ces événements, de consentir à un armistice; si j'eusse continué à marcher en avant, comme je le pouvais, mon beau-père, l'empereur d'Autriche, n'eût pas pris parti contre moi. » L'empereur d'Autriche n'avait pas osé entrer dans la coalition contre Napoléon jusqu'à ce moment, il cherchait même à se poser en médiateur pour amener la paix entre les parties belligérentes, mais, en secret, il faisait des préparatifs pour prendre part à la lutte contre son gendre. Enfin, à la suite de l'armistice, il jugea qu'il pouvait se prononcer sans danger contre la France, et il s'engagea à fournir un contingent de 200 000 hommes. Parmi les monarches, il est de règle que l'intérêt de leur couronne domine tout, et qu'ils doivent sacrifier à la conservation de leur trône les liens de famille, les sentiments d'affection, l'honneur, la justice, la probité. Cet empereur d'Autriche qui avait livré sa jeune fille au bandit corse pour sauver sa couronne, se réunissant à ses implacables ennemis pour les aider à renverser du trône sa fille et son petit-fils, dans la crainte que ceux-ci victorieux de Napoléon ne tournassent plus tard leurs armes contre lui-même. Le père sacrifiait deux fois son enfant à la conservation de sa misérable couronne! La coalition disposait alors de six cent mille hommes. Elle comptait parmi les chefs plusieurs des anciens compagnons d'armes de Napoléon et ses émules en gloire : Bernadotte, qui avait abandonné la France pour entrer au service du roi de Suède et de Norvège auquel il devait succéder; Moreau, ce général que l'empereur avait banni de France lors de la conspiration de Georges Cadoudal et de Pichegru; enfin le général Jomini, chef d'état-major du général Ney, qui était passé à l'ennemi.

Bernadotte apparaît au milieu des armées de la coalition par suite de circonstances assez curieuses. Le 18 mai 1812, le roi de Suède, Charles XIII, s'était dressé à la diète pour qu'on désignât le prince royal qui devrait lui succéder, son fils unique ayant été emporté par une attaque d'apoplexie sans laisser de postérité. Le choix de l'assemblée s'était porté sur Bernadotte, général français, qui avait été ambassadeur en Suède, sous la Révolution, puis maréchal et prince de l'Empire. Bernadotte accepta; on lui avait imposé une seule condition, celle d'embrasser la religion luthérienne. « Paris vaut bien une messe, » avait dit le parpaillot Henri IV, lorsqu'il s'était agi d'abjurer la Réforme pour entrer dans la capitale, et il avait fait prestement le saut périlleux. « Au diable le pape et tous les cabottins, avait répondu Bernadotte aux députés de la diète, je suis pour Luther, marché conclu. » Il trouva son nom de catholique, sa part de Paradis, ses dignités de maréchal et de prince français contre le titre de prince royal de Suède et le nom de Charles-Jean. Les ambitieux font bon marché de la religion, du culte, des dogmes, de ces choses qu'on appelle saintes, sacrées; mais en retour, devenus princes, ducs, rois, empereurs ou papes, ils en imposent le respect et l'observance à leurs sujets, par le fer et par le feu! La religion est

fûte pour le vulgaire; c'est le frein à toute révolte légitime. Courbe la tête peuple suédois, voilà un nouveau monarque par la grâce de Dieu!

Napoléon, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, juge ainsi ce soldat devenu roi : « Il a été une des causes de nos malheurs, c'est lui qui a donné à nos ennemis la clé de notre politique, la tactique de nos armées; il a cédé à des ressentiments personnels, à une sottise vanité, à de petites passions. La tête lui a tourné, à lui ancien jacobin, de se voir recherché, encensé par les légitimistes, de se trouver face à face, en conférence politique et d'amitié avec un empereur de toutes les Russies, qui ne lui épargnait aucune cajolerie. Dans son enivrement il sacrifia son ancienne patrie à la nouvelle, sa propre gloire, sa puissance, la cause des peuples, le sort du monde!... »

La Suède seule, parmi les puissances du centre et du nord de l'Europe, avait refusé d'entrer dans la ligue du blocus continental dont le chef de l'empire français était le promoteur. Entraînée, comme l'était la Russie, par la force de ses intérêts matériels, elle s'était séparée de la France et du système continental, avait ouvert ses ports à tous les pavillons, s'était jetée entre les bras de la Russie et rapprochée de l'Angleterre. Pour faire face à la coalition, Napoléon disposa trois cent trente mille hommes sur la ligne de l'Elbe, de Dresde à Hambourg. La période des combats était de nouveau ouverte. Le 25 août, Oudinot attaqua le corps d'armée de Bernadotte et, après une journée de lutte meurtrière, il était obligé de se replier sur Wittemberg. Napoléon s'était mis en marche pour venir attaquer Prague, lorsque la nouvelle lui parvint que deux cent mille Autrichiens se dirigeaient sur Dresde; il dut revenir sur ses pas et rentrer à Dresde pour la défendre. Il y avait fait son entrée le 26 août à huit heures du matin; les ennemis étaient déjà en vue de la ville et prenaient leurs dispositions de bataille. Vers quatre heures de l'après-midi, trois coups de canon donnèrent le signal de la bataille qui dura jusqu'à la nuit et reprit le lendemain dès l'aube, se prolongeant jusqu'à deux heures de l'après-midi. Victoire complète pour nos armes. L'ennemi était forcé de battre en retraite, laissant entre nos mains vingt mille morts ou blessés, vingt-cinq mille prisonniers, quarante drapeaux, soixante pièces de canon. Le général Moreau avait été grièvement blessé dans l'action, et il mourut de sa blessure quelques jours après. Nos pertes s'élevèrent à dix mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Malheureusement, sur d'autres points, nos armées éprouvèrent de cruels revers; Macdonald était battu à Kalzbach par Blücher et perdait vingt cinq mille hommes; Vandamme était cerné par des forces supérieures et contraint de se rendre avec les généraux Haxo et Guyot et quinze mille hommes; le maréchal Ney, qui marchait sur Berlin, rencontra le corps d'armée de Bernadotte à Deunewitz, le 3 septembre, et, après un combat acharné, était forcé de fuir vers Torgau; Murat essayait inutilement d'arrêter l'armée de Schwartzemberg qui le poussait devant elle et dont les colonnes arrivaient déjà en vue de Dresde. Autre malheur, le roi de Bavière qui, jusqu'à ce moment, s'était tenu à l'écart, venait de se joindre avec son armée aux Autrichiens.

Telle était la situation au 16 octobre, lorsque Napoléon livra une nouvelle bataille près du village de Wachau. Lorsque les deux armées étaient engagées et au plus fort de la mêlée, l'infanterie saxonne et la cavalerie wurtembergeoise passèrent à l'ennemi. Défection et trahison. Néanmoins tout l'honneur de la journée resta à nos armes, la victoire nous demeura; mais elle avait été chèrement payée. Les généraux Vial et Rochembeau tués, le général Latour-Maubourg grièvement blessé, la cuisse emportée par un boulet; plus de huit mille soldats ou officiers morts ou blessés. Notre artillerie avait tiré quatre-vingt-quinze mille coups de canon; toutes nos munitions étaient épuisées. Force nous était d'abandonner Leipsick. La retraite commença devint bientôt une déroute. La terreur et le désespoir s'étaient emparés des âmes de nos soldats; partout l'insubordination et le pillage, comme dans la terrible retraite de Moscou. Napoléon, qui n'avait en vue que le soin de sa sûreté personnelle, avait ordonné qu'on fit sauter le pont qui existait sur la rivière de l'Estler, entre Leipsick et Lindenau, afin de couper la route aux ennemis et d'arrêter leur poursuite, sans s'inquiéter de ce qu'il adviendrait de ceux qui se trouvaient encore en deçà de la rivière. L'ordre fatal fut exécuté — plus tôt qu'il n'aurait dû l'être, suivant l'excuse alléguée par l'empereur, pour se soustraire à la responsabilité des désastres qu'il occasionna; — cinquante mille Français n'avaient pu encore traverser le pont et se trouvaient séparés de l'armée, poursuivis et mitraillés par les batteries ennemis. En arrière de nos troupes, une barrière de feu, boulets et mitraille; en avant, une rivière rapide et profonde. Macdonald se jeta à la nage et parvint à la rive opposée; Lauriston et Poniatowski poussent leurs chevaux dans la rivière dont le courant les emporte et où ils furent engloutis; plus de douze mille hommes périrent noyés en essayant de passer la rivière; le surplus tomba sous les grâles de balles ou fut fait prisonnier.

Le gros de l'armée française arriva le 24 octobre à Erfurth, mais dans l'état le plus déplorable; les soldats exténués, consternés, démoralisés; pour comble de malheur, il n'y avait point d'approvisionnement dans la ville; les habitants n'avaient pas même de vivres pour eux; les malades et les blessés expiraient d'inanition dans les hôpitaux; il n'y avait ni bouillon, ni viande, ni pain, pas même de linze pour faire des compresses, ni une once de charpie. On exposa la pénurie dans la quelle se trouvaient les blessés à l'empereur, qui répondit brièvement: « Je donne 6000 francs par jour sur ma cassette pour l'entretien des hôpitaux. » Puis il continua sa marche en avant, sans plus se préoccuper des malheureux soldats abandonnés à Erfurth. La cassette impériale traversa la ville avec son escorte, mais il n'y avait point d'ordre de paiement; la parole de Napoléon n'avait été qu'un bruit.

L'ennemi continuait sa poursuite acharnée; à deux lieues de Hanaou, les généraux Lebrun et Sébastiani se retournèrent comme deux sangliers accablés par des chasseurs et, par trois charges vigoureuses, contraignirent les coalisés à nous laisser le passage libre jusqu'à Francfort; ils avaient eu six généraux tués et dix mille hommes hors de combat. Le 2 novembre 1813, Napoléon entra à Mayence; mais là,

comme à Erfurth, rien n'avait été préparé en vue de l'arrivée des troupes et d'une agglomération de blessés. Les habitants étaient heureusement pourvus de vivres; ils rivalisaient entre eux de dévouement, d'abnégation, distribuèrent aux pauvres blessés tout ce qu'ils avaient en vivres et en provisions. Honneur à eux! Leur conduite contraste avec celle de Napoléon. Peuple généreux, empereur égoïste. Pendant quatorze jours affluèrent à Mayence nos malheureux soldats, spectres vivants, hâves, décharnés, les vêtements en lambeaux, beaucoup n'ayant pas de chaussures aux pieds. Quinze mille malades ou blessés furent logés et soignés par les habitants pauvres ou riches, et pourtant l'arrivée successive des bateaux ne se ralentissait pas. Sans cesse s'avançaient vers la rive des barques silencieuses. On vit pendant quatre-vingt-seize heures les rues encombrées de mourants; les uns expiraient sur le seuil des maisons, les autres au coin des bornes. La dysenterie fauchait ses victimes par milliers; la ville n'était que fange. Sur les routes, des chevaux écorchés, d'une maigreur extrême, n'ayant eu ni fourrage ni litière depuis longtemps, tombaient d'épuisement; des affûts sans canons, des fourgons renversés; des plaintes, des imprécations!... Sur la place d'armes, des régiments entiers bivouaquaient dans la boue. Une épidémie éponvante se déclarait dans les hôpitaux et dans la ville. Personne n'en fut exempt. Le préfet et le gouverneur moururent. Comment en eût-il été autrement? Des blessés n'avaient pas été pansés depuis Leipsick; ils avaient fait aïssi quatre-vingt-douze lieues! leurs plaies étaient gangrenées, les vœux pullulaient! Du 7 au 20 novembre, il mourut jusqu'à cinq cents individus chaque jour. On paya 60 francs par jour aux fossoyeurs; ils périrent tous. Alors le Rhin devint la tombe générale... Napoléon avait déjà quitté Mayence, laissant Marmont chargé de sa défense, et le maréchal Victor à Strasbourg; il avait donné ordre aux généraux de faire rentrer en France les débris de l'armée, et il était revenu à Paris dès le 5 novembre. Le Sénat, suivant son habitude invariable, envoya une députation de ses membres pour saluer le maître et lui adresser les plus serviles adulations. Cependant la gravité de la situation ne pouvait plus se dissimuler; l'empereur répondit à la harangue des sénateurs: « Il y a un an, toute l'Europe était avec moi, aujourd'hui toute l'Europe marche contre nous. » Le Sénat s'empressa de promulguer un décret pour une levée de trois cent mille conscrits à prendre en anticipation sur les classes de 1814 et 1815, c'est-à-dire depuis l'âge de dix-huit ans, avec rappel des classes de 1811 et 1812. Dans le mois précédent, le 9 octobre, le Sénat avait déjà accordé une levée extraordinaire de deux cent quatre-vingt mille hommes. Le total des levées autorisées par le Sénat, dans cette seule année de 1813, se montait à onze cent quarante mille hommes! Et ce chiffre formidable de victimes ne suffisait pas encore au minotaure impérial; il enrôla et l'on forma, en dehors de la loi, plusieurs régiments d'enfants de douze à dix-sept ans, sous le nom de pupilles de la garde; on les arma de mousquetons de cavalerie pour les envoyer à la bataille! Trois régiments, composés entièrement de ces jeunes enfants, furent amenés dans un engagement pendant la campagne de France.

Les décrets rendus par le Sénat furent portés au Corps législatif pour y être examinés et approuvés; mais il s'y produisit une opposition très-vive, ce qui ne s'était point vu encore depuis le commencement du règne; des commissions extraordinaires furent nommées pour examiner la situation politique et en faire l'objet d'un rapport à l'Assemblée. Le rapporteur Lainé, qui avait été chargé de la rédaction de cette pièce, en donna connaissance à ses collègues. On en décida l'impression et la distribution aux membres du Corps législatif, suivant l'usage, avant de passer à la délibération. Par ordre de l'empereur, les épreuves furent saisies à l'imprimerie et le manuscrit lacré. L'Assemblée, indignée de ce procédé despotique, vota la présentation d'une adresse à Napoléon que Raynouard avait rédigée. Dans cette adresse le Corps législatif faisait une exposition des affaires du pays, lugubre, mais vraie. Il y était dit, entre autres choses: « L'armée nombreuse qui vous a été donnée naguère, Sire, pour la guerre de Russie, a été emportée tout entière par les frimas du nord; elle a été remplacée par une autre armée dont les soldats ont été arrachés aux arts paisibles, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture: cette nouvelle armée a engraisé les plaines maudites de Leipsick, et les flots de l'Esther ont entraîné des bataillons de nos concitoyens... Nous n'avons à offrir aucune image consolante dans le tableau de tant de malheurs... Ne dissimulons rien: nos maux sont à leur comble; la patrie est menacée sur tous les points de ses frontières. Le commerce est anéanti, l'agriculture languit, l'industrie expire; et il n'est point de Français qui n'ait dans sa famille ou dans sa fortune une plaie à guérir. L'agriculteur, depuis cinq ans, voit le fruit de ses travaux grossir le trésor qui se dissipe annuellement par les secours que réclament des armées sans cesse ruinées et affamées. La conscription est devenue pour toute la France un odieux fleau. Depuis deux ans, on moissonne trois fois l'armée; une guerre barbare et sans but engloutit périodiquement une jeunesse arrachée à l'éducation, à l'agriculture, au commerce et aux arts. Les cœurs des mères et les sueurs des peuples sont-ils donc le patrimoine des rois? »

Napoléon crut voir dans l'exposition des malheurs de la France une amère critique des actes de son gouvernement; rendu furieux par cette opposition qui se dressait devant lui, il refusa de recevoir l'adresse du Corps législatif. Quelques jours après, le Corse irascible vint lui-même dans l'Assemblée et prononça le discours suivant, où se voient les traces de l'orgueil blessé, au milieu de sa jactance habituelle :

« Messieurs, vous pouviez faire du bien, et vous n'avez fait que du mal. Les onze douzièmes d'entre vous sont bons, les autres sont des factieux. Qu'espérez-vous en vous mettant en opposition? Vous saisissez le pouvoir? Mais quels étaient vos moyens? Êtes-vous représentants du peuple? Je le suis, moi: quatre fois j'ai été appelé par la nation, et quatre fois j'ai eu les votes de cinq millions de citoyens pour moi. J'ai un titre et vous n'en avez pas; vous n'êtes que les députés des départements de l'empire. Votre commission a été conduite par l'esprit de la Gironde et d'Autueil. Lainé est un conspirateur, un agent de l'Angleterre, avec laquelle il est en correspon-

dance par l'intermédiaire de l'avocat Desèze: les autres sont des factieux. Je suivrai de l'œil Lainé; c'est un méchant homme. Votre rapport est rédigé avec une astuce et des intentions perfides dont vous ne vous doutez pas. Deux batailles perdues en Champagne eussent fait moins de mal. Vous avez mis dans votre rapport l'ironie la plus sanglante à côté des reproches. Vous dites que l'adversité m'a donné des conseils salutaires. Comment pouvez-vous me reprocher mes malheurs? Je les ai supportés avec honneur, parce que j'ai reçu de la nature un caractère fort et fier; et si je n'avais pas cette fierté dans l'âme, je ne me serais pas élevé au premier trône de l'univers. Vous avez voulu me couvrir de boue; mais je suis de ces hommes qu'on tue et qu'on ne déshonore pas. Est-ce par de pareils reproches que vous prétendez relever l'éclat du trône? Au reste, qu'est-ce que le trône? Quatre morceaux de bois doré recouverts d'un morceau de velours. Le trône est dans la nation. On ne peut me séparer d'elle sans lui nuire, car la nation a plus besoin de moi que je n'ai besoin d'elle. Que ferait-elle sans chef et sans guide? Lorsqu'il s'agit de repousser l'ennemi vous demandez des institutions, comme si nous n'en avions pas! N'êtes-vous pas contents de la constitution? Il y a quatre ans qu'il fallait en demander une autre, ou attendre deux ans après la paix. Vous voulez donc imiter l'Assemblée constituante, et recommencer une révolution? Mais je n'imiterai pas Louis XVI; j'abandonnerai plutôt le trône et j'aimerais mieux faire partie du peuple souverain que d'être roi esclave. »

Le Corps législatif fut dissous et les décrets du Sénat pour les levées d'hommes furent promulgués sans la sanction de l'Assemblée: coup d'État qui mit le comble à l'irritation des esprits.

Les armées de la coalition avançaient toujours; nos places fortes étaient obligées de capituler les unes après les autres; les alliés avaient fait trente mille prisonniers à Dresde; la Hollande était envahie et perdue pour nous, les garnisons de Torgau et de Danzick avaient été contraintes de se rendre. Schwartzemberg se préparait à passer le Rhin et lançait la proclamation suivante adressée au peuple français: « La victoire a conduit les armées alliées sur votre frontière, elles vont la franchir.

« Nous ne faisons pas la guerre à la France, nous repoussons loin de nous le joug que votre gouvernement voulait imposer à nos pays, qui ont les mêmes droits à l'indépendance et au bonheur que le vôtre.

« Magistrats, propriétaires, cultivateurs, restez dans vos foyers; le maintien de l'ordre public, le respect pour les propriétés particulières, la discipline la plus sévère marqueront le passage et le séjour des armées alliées; elles ne sont animées de nul esprit de vengeance. D'autres principes et d'autres vues que celles qui ont conduit vos armées chez nous président aux conseils des monarques alliés; leur gloire sera celle d'avoir amené la fin la plus prompte des malheurs de l'Europe. La seule conquête qu'ils ambitionnent est celle de la paix, mais d'une paix qui assure à leurs pays, à la France, à l'Europe un véritable état de repos. Nous espérons la trouver avant de toucher au sol français, nous allons l'y chercher. »

Blücher arrivait à son tour sur les bords du Rhin

et lançait, le 31 décembre, une autre proclamation ainsi conçue :

« J'ai fait passer le Rhin à l'armée de Silésie, pour rétablir la liberté et l'indépendance des nations, pour conquérir la paix. L'empereur Napoléon a réuni à l'empire français la Hollande, une partie de l'Allemagne et de l'Italie et a déclaré qu'il ne céderait aucun village de ses conquêtes, quand même l'ennemi occuperait les hauteurs qui dominent Paris. C'est contre cette déclaration et ces principes que marchent les armées de toutes les puissances européennes. Tout habitant des villes ou des campagnes doit rester tranquille chez soi, tout employé à son poste et continuer ses fonctions. A partir du moment où les troupes alliées seront entrées dans un territoire, toute communication des habitants de ce territoire avec le gouvernement impérial devra cesser. Tous ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre, seront coupables de trahison envers les puissances étrangères; ils seront traduits devant un conseil de guerre et punis de mort. »

Les armées des puissances coalisées avançaient toujours. Nouvelle défection : Murat, le beau-frère de Napoléon, s'était joint à nos ennemis et appuyait avec les troupes napolitaines l'armée autrichienne qui débouchait par la Haute-Italie et refoulait les troupes du prince Eugène. Le duc de Wellington envahissait les provinces du Midi à la tête de cent quarante mille hommes, anglais, espagnols et portugais. Les empereurs de Russie, d'Autriche et le roi de Prusse arrivaient à la tête de trois cent quarante mille hommes, par la Suisse, par Mayence et par la Hollande. Le flot de barbares eut bientôt couvert l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine et la Champagne. Même en ce moment la France pouvait encore être sauvée; mais il fallait armer le peuple et lui rendre la liberté. Le Corse maudit était incapable de ces résolutions généreuses. Il n'aimait la France qu'esclave et sous son talon. Le duc de Rovigo fut seulement autorisé à organiser la garde nationale de Paris, bien que la chose ne fût pas du goût de l'empereur, mais comme nécessité du moment, et sous la condition expresse qu'on n'y admettrait que les gens d'ordre; une garde nationale trice. Le duc de Rovigo, dans ses Mémoires, fait lui-même la critique de cette création : « L'espèce d'hommes qui convenait à la défense de la ville était celle qui est toujours généreuse, qui prodigue ses efforts et son sang; c'est la moins opulente, celle qui n'a rien à perdre, et chez laquelle l'honneur national parle toujours haut; mais l'empereur la considérait comme dangereuse pour son autorité, pour la classe opulente et les propriétaires, et il fut d'avis de l'éloigner de la formation des cadres. La garde nationale demeura donc composée d'officiers ministériels, d'avoués, de notaires, d'individus des classes riches et privilégiées. Le maréchal Monecy fut chargé du commandement de cette troupe qui comptait à peine trente mille hommes et à laquelle on n'avait même pas osé donner des fusils. C'était une véritable dérision, une comédie indigne. Le 23 janvier, l'empereur avait reçu le serment des officiers de la garde nationale. « Je pars, leur dit-il, pour combattre l'ennemi, et je vous laisse ce que j'ai de plus cher au monde, l'impératrice et mon fils. » Il partit le 25, lais-

sant la régence à Marie-Louise, et se porta rapidement entre la Seine et la Marne dans le but d'empêcher la jonction de Blücher et de Schwartzemberg. Il bat les Prussiens à Saint-Dizier et à Brienne, mais il ne peut empêcher Blücher d'opérer sa jonction avec l'armée autrichienne; et le 1^{er} février, accablé par des forces supérieures à la Rothière, il dut se retirer sur Troyes après avoir perdu six mille hommes.

Les alliés avaient ouvert un congrès à Châtillon où toutes les puissances étaient représentées pour discuter les conditions de la paix. Les plénipotentiaires, encouragés par leurs succès, prétendaient resserrer la France, non plus dans ses limites de 1792, mais dans celles de 1789. Napoléon était sur le point d'accepter ces conditions, lorsque le 17, un projet de traité fut remis au représentant de la France, lequel renchérisait encore sur les premières exigences. Les alliés y stipulaient que la France remettrait toutes les places des pays cédés; ils exigeaient qu'elle livrât les places de Besançon, de Belfort et d'Humingue, pour rester en dépôt jusqu'à la ratification de la paix. Napoléon comprend alors qu'il ne peut traiter qu'appuyé sur de nouvelles victoires. Il laisse à Nogent Victor et Bourmont, Oudinot au pont de Bray-sur-Seine. Il traverse le village de Champ-Aubert, met en déroute les Prussiens et s'élançe vers Montnairail où Nansouty tenait en échec l'armée de Sacken; le général Friant attaque une ferme défendue par quarante canons, Ney se précipite avec la garde sur les Russes et les Prussiens, Mortier s'empare des villages de Fontenelle et de Marchais où il passe au fil de l'épée tous les alliés qu'il y trouve. L'ennemi fut épouvanté après avoir perdu huit mille hommes. Notre perte s'élevait à deux mille. Le lendemain, le général Lefort, à la tête d'une division de dragons, et Nansouty avec deux divisions de cavalerie enveloppaient à Château-Thierry huit bataillons prussiens, en détruisaient une partie et faisaient deux mille prisonniers. Marmont poussé par Blücher se repliait sur Montnairail, quand Napoléon accourt à son secours et par une habile volte-face surprend à Vau-champs les derrières des Prussiens. Blücher enveloppé avec son état-major ne doit son salut qu'à l'obscurité; il fuit vers Châlons et laisse entre nos mains vingt pièces de canon, dix drapeaux, cinq mille prisonniers; neuf mille ennemis étaient restés sur le champ de bataille; nous n'avions perdu que six cents hommes. Quelques jours après, une nouvelle victoire remportée sur la coalition à Nangis coûtait à l'ennemi dix mille hommes tués ou prisonniers. Napoléon donne ordre au maréchal Victor de passer la Seine au-dessous de Nogent. Cet ordre est mal exécuté; les lenteurs du maréchal permettent à l'ennemi d'occuper avant lui le pont de Montereau où s'engagea un combat opiniâtre; le général Chateau, gendre du maréchal Victor, fut tué en voulant réparer la faute de son beau-père. Napoléon s'empare alors des hauteurs de Surville d'où il foudroie l'ennemi; le général Pajol charge les Prussiens et les Autrichiens et en fait un horrible carnage. L'ennemi vaincu à Montereau s'enfuit jusqu'à Troyes poursuivi par nos troupes qui entrent dans la ville saluées par de vives acclamations.

Cette guerre de détails dévorait les armées alliées.

L'empereur de Russie décida alors que Blücher et Schwartzemberg marcheraient immédiatement sur la Capitale. Le traître Talleyrand excitait les alliés à prendre cette mesure. « Vous pouvez tout, leur écrivait-il, et vous n'osez rien, osez donc une fois. » Cet homme qui avait été un des premiers à se couler devant la toute-puissance de Napoléon, s'était fait le chef des intrigues bourbonniennes. Mignet dépeint ainsi le caractère et la conduite de cet ancien évêque démi-tré. « Sans attachement de parti, d'une profonde indifférence politique, M. de Talleyrand pressentait de loin, avec une rare sagacité, la chute d'un gouvernement, se retirait à propos; et lorsque le moment précis pour l'abattre était venu, il y aidait de ses moyens, de son influence, de son nom, et de l'autorité qu'il avait en soin de ne pas perdre complètement. Pour la Révolution sous la Constituante, pour le Directoire au 18 fructidor, pour le Consulat au 18 brumaire, pour l'Empire en 1804, il était pour la restauration de la famille royale en 1814. Il paraissait le grand maître des cérémonies du pouvoir, et c'était lui qui depuis vingt années congédiait et installait les divers gouvernements. »

Les royalistes relevaient la tête; ils avaient arboré la cocarde blanche et annonçaient hautement le retour des Bourbons. Le duc d'Angoulême était arrivé à Saint-Jean de Luz, au milieu des fourgons anglais, et était entré avec eux le 12 mars dans Bordeaux; le comte d'Artois avait suivi les Russes et les Prussiens à Vesoul. Véritables chacals flairant les débris d'une proie. Ineptes et grotesques, les deux princes adressaient des proclamations aux Français pour essayer de les amener au parti des Bourbons. « Nous sommes en France, disait le duc d'Angoulême dans son manifeste au peuple de Bordeaux, nous sommes dans cette France qui nous est chère; nous venons briser vos lers, déployer le drapeau blanc, le drapeau sans tache. Ralliez vous autour de lui, braves Français; marchons tous ensemble au renversement de la tyrannie. » Le comte d'Artois, en Bourgogne, chantait le même air sur une autre gamme : « Qu'à la voix de votre souverain, de votre père, vos malheurs soient effacés. Ayez confiance et espoir. Plus de conscription, plus de droits réunis! Ces promesses solennelles, votre roi brûle de les accomplir et de signaler par son amour et ses bienfaits le moment fortuné qui, en lui ramenant ses sujets, va lui rendre ses enfants! » Proclamations hypocrites, promesses mensongères. Les peuples toujours crédules, toujours dupes, avaient foi dans la promesse des princes.

Napoléon était à Saint-Dizier, attendant Marmont et Mortier qui devaient venir l'y rejoindre avec leurs troupes; il reçut une missive du directeur des postes à Paris, Lavalette, dans laquelle on le pressait de revenir dans la capitale sans perdre une minute, s'il voulait empêcher qu'elle ne fût livrée aux ennemis par des traîtres et par les royalistes. Dès le 20 mars, l'impératrice Marie-Louise avait abandonné Paris, emmenant son fils, le roi de Rome, et laissant tous les pouvoirs à Joseph, frère aîné de l'empereur, avec le titre de lieutenant général. Le peuple de Paris se lève en masse et réclame des armes pour défendre la capitale; mais Joseph et le général Hulin, trop fidèles imitateurs de la politique de défiance de l'empereur, refu-

sent des fusils même à la garde nationale. Le dépôt central était encombré d'armes de toute sorte, particulièrement de fusils; il n'y avait pas moins de quatre cents pièces de canon à Vincennes et au parc de l'École militaire, et quatre-vingts pièces de gros calibre amenées de Cherbourg étaient en dépôt à Meulan. Mais le peuple armé, c'est le peuple libre; et ces misérables, à l'exemple du maître, voulaient qu'il demeurât esclave, dût Paris être perdu et la France anéantie. Les agents de police inondent la capitale, se mêlent aux groupes pour calmer l'agitation, propageant des nouvelles rassurantes et mensongères, pour éloigner l'idée d'un péril imminent; ils annoncent que Napoléon doit arriver à Paris et que sa présence suffira pour sauver la position.

Dans la nuit du 30 mars l'empereur Napoléon s'approche en effet de six lieues de la capitale, mais c'est pour apprendre que les armées alliées doivent tenter d'y faire leur entrée dans la matinée même. Voici quels étaient les moyens de défense de Paris : Dix-huit mille hommes pris dans les dépôts, la gendarmerie et les soldats rentrés à Paris après les dernières déroutes. Le peuple, le vrai peuple de Paris, vaillant, héroïque, qui aurait pu fournir en quelques heures cent mille combattants, tenu en suspicion, laissé sans armes à la merci des événements. Les maréchaux Marmont et Mortier poursuivis par Blücher et Schwartzemberg avaient pu franchir la Marne et se replier sur Charenton avec leurs corps d'armée; ils suivaient les collines qui s'étendent de Rosny à la Villette. Mais Blücher continuait sa marche et venait sans coup férir établir son quartier général à Noisy, point stratégique important pour l'attaque et pour la défense de Paris. L'armée des puissances coalisées forte de cent quatre-vingt mille hommes déborda bientôt des hauteurs qui couvrent Paris; les avant-gardes s'emparèrent de la Villette, de la Chapelle, de Pantin, de Romainville et de Charonne. Marmont se porta sur Romainville et chassa l'ennemi du village et du bois; mais de nouvelles colonnes vinrent renforcer les alliés et leur permirent de prendre l'offensive. Marmont plie et recule; puis ayant reformé plusieurs bataillons, il les lance en colonne d'attaque sur une batterie qui était défendue par les grenadiers russes de Rajewski et la grosse cavalerie du général Miloradovitch; et fait un carnage de tous les ennemis qu'il rencontre; ensuite il recule jusqu'aux premières maisons de Romainville, établit des tirailleurs derrière les murs et les haies des jardins, étend sa ligne de bataille appuyant sa droite à Ménilmontant et sa gauche vers les Prés-Saint-Gervais; dans cette position il repousse toutes les attaques et jonche le sol des cadavres des ennemis. A Belleville, neuf mille Français luttaient victorieusement contre soixante-dix mille assaillants pendant sept heures entières. Puis la canonnade se ralentit; à midi elle avait cessé; la lutte demeura suspendue pendant quelques instants; des deux côtés on avait besoin de repos. Blücher avait divisé une masse de cent mille soldats en trois colonnes qui, vers une heure de l'après-midi, se dirigèrent vers Aubervilliers, Saint-Ouen, Clichy, Pantin et Romainville.

Joseph et Jérôme, les deux frères de Napoléon, se tenaient à Falmi des projectiles dans un pavillon, sur les hauteurs de Montmartre, suivant avec une longue-

vue les péripéties du drame qui se jouait devant eux. Lorsqu'ils aperçurent les troupes de Blücher garnir la plaine de Saint-Denis, ils jugèrent que la partie était perdue et détalèrent honteusement par les boulevards extérieurs pour gagner Versailles. La conservation de leur précieuse existence leur tenait plus à cœur que le sort de l'Empire. Le ministre Clarke, aussi lâche que les Bonaparte, s'enfuit avec eux, abandonnant son poste. Peu d'instants après leur départ, un aide de camp de l'empereur accourut à toutes brides au pavillon qui lui avait été indiqué et où il comptait rencontrer Joseph, pour lui annoncer le retour de Napoléon et lui enjoindre de tenir jusque-là. L'aide de camp apprit alors la fuite des princes et du ministre et quelle direction ils avaient suivie. On lui donna même connaissance d'un pli non cacheté que Joseph avait laissé et qui devait être transmis aux maréchaux Marmont et Mortier. C'était un simple billet écrit d'une main tremblante, portant ces mots :

« Paris, ce 30 mars 1814.

« Si M. le maréchal duc de Trévise et M. le maréchal duc de Raguse ne peuvent plus tenir leur position, ils sont autorisés à entrer en pourparlers avec le prince de Schwartzemberg et l'empereur de Russie qui sont devant eux.

« Signé, JOSEPH.

« Montmartre, à midi un quart.

« Ils se retireront vers la Loire. »

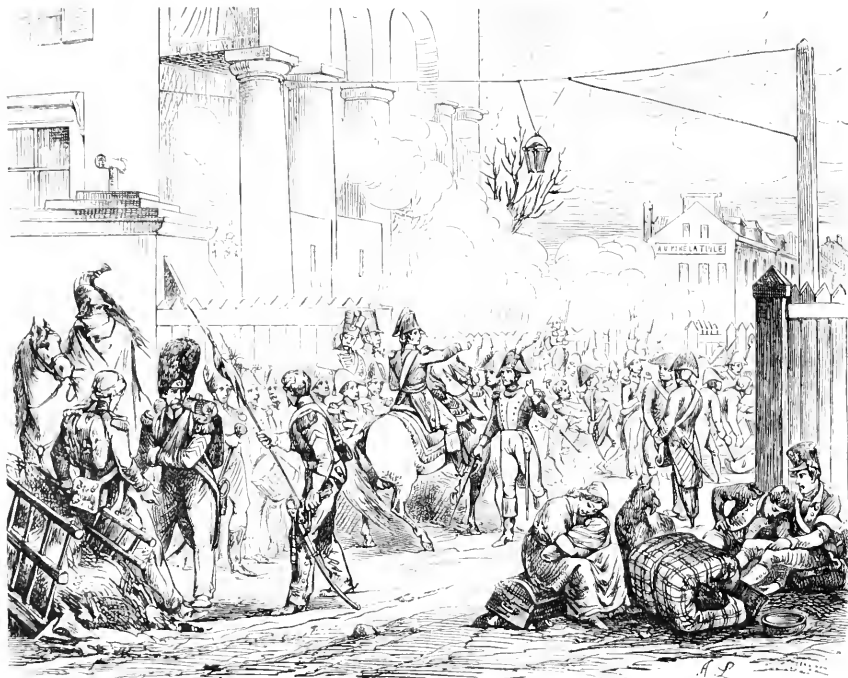
Sans perdre de temps, l'aide de camp se met à la poursuite des fuyards; il les rejoint sur la route à l'intérieur du bois de Boulogne, cheminant doucement au pas de leurs montures; et s'adressant à Joseph, il lui rend compte de la mission dont l'avait chargé l'empereur. « Vous arrivez trop tard, répond Joseph à l'émissaire de Napoléon, j'ai donné des ordres aux maréchaux pour traiter avec l'ennemi. — Vous pouvez retirer ces ordres, répliqua l'aide de camp, tout au moins en retarder l'exécution; revenez sur vos pas, autorisez une simple suspension d'armes; ce qui est important c'est de gagner quelques heures, de tenir jusqu'à la nuit; l'empereur sera ici demain matin, ce soir peut-être, avec son armée. » — « Eh bien! allez trouver les deux maréchaux, faites votre communication, ils décideront ce qu'il sera convenable de faire. »

— « Les ordres sont adressés à Votre Majesté, reprend l'aide de camp. » — « Vous dites vrai; mais si je demeurais à Paris et qu'on en vint à un armistice, les alliés pourraient exiger que je leur fusse remis en otage, or il ne me plaît point de courir ce risque. » Puis, sans attendre une nouvelle réplique de son interlocuteur, Sa Majesté Joseph, le roi dégoûté de l'Espagne et des Indes, fait volte-face en enfouissant les éperons dans le ventre de son cheval, s'éloigne par un temps de galop en poursuivant sa route du côté de Versailles; son frère Jérôme, Sa Majesté le roi de Westphalie, pauvre sire démolé, l'a bientôt rejoint avec le ministre Clarke, duc de Feltre.

Le maréchal Mortier continuait de se battre; mais les munitions vinrent à manquer, son artillerie était dépourvue de gargousses, rien n'avait été prévu pour le service et la distribution des munitions et des vivres; le feu de l'artillerie cessa tout à fait, les canonniers

n'avaient plus une seule gargousses, et ils en avaient même trouvé quelques-unes pleines de son!... Il était évident qu'il y avait en incurie de la part des chefs supérieurs et trahison... Bâcher s'empara des buttes Montmartre; l'armée de Silésie poussa nos soldats qui essayent de lui disputer le terrain et vient se heurter à la barrière de Clichy, défendue par quelques compagnies de la garde nationale qui, enfin, avaient pu se procurer des fusils. L'armée de Bohême, sous les ordres du prince de Wurtemberg, s'avance sur Vincennes et attaque une batterie de vingt-huit pièces de canon servie par deux cent soixante élèves de l'École polytechnique. Sur ces deux points l'ennemi est repoussé avec des pertes sensibles. Ailleurs les alliés étaient victorieux. Marmont fait alors demander un armistice de quatre heures qui lui est accordé. Jusqu'à ce moment le duc de Raguse avait fait son devoir et s'était conduit en brave soldat; mais nous allons le voir hésiter sur le parti qu'il doit prendre, puis céder à de funestes conseils, trahir son pays et se déshonorer. Rentré chez lui pour prendre quelques instants de repos, il y trouve le préfet Chabrol, plusieurs personnages des plus riches de la capitale, financiers, propriétaires, grands industriels, des nobles, des sénateurs, de hauts fonctionnaires de l'empire, des dignitaires de l'Eglise, déjà vendus aux Bourbons, qui l'attendaient pour l'engager à signer la capitulation de Paris. Le maréchal résiste d'abord aux obsessions dont il est l'objet, repousse les conseils de ces vils agents de la corruption. « On m'apprend, leur dit-il, l'arrivée prochaine de l'empereur; il est parti de Fontainebleau et en marche pour Paris avec ses troupes; je puis résister aux ennemis jusqu'à son arrivée, et en tout cas je puis toujours opérer ma retraite sur cette ville pour aller à sa rencontre et faire retour sur Paris avec son corps d'armée renforcé de mes troupes. Je suis commandant d'un corps et n'ai point autorité pour traiter un acte si malicieux. Je ne suis pas le gouvernement. » Les traitres qui l'entouraient répondirent à ses objections, revinrent à la charge, le poussèrent vivement, et, après quelque hésitation, le maréchal consentit à faire ce qui lui était demandé, à signer une capitulation. ..

Quel prix reçut Marmont pour trahir et livrer son pays? L'histoire ne précise rien; on sait seulement qu'il y eut marché, conditions de débats, argent donné, promesses engagées. Le maréchal envoya l'ordre aux élèves de l'École polytechnique qui se trouvaient à Vincennes et aux gardes nationaux de la barrière de Clichy d'abandonner postes et canons et de rentrer dans Paris. Les misérables entremetteurs de cette trahison se hâtèrent d'aller porter au quartier général des souverains étrangers la nouvelle de la promesse de la capitulation de Paris; le déshonneur de Marmont fut consommé dans la nuit même. La capitulation signée par le duc de Raguse recommandant la ville de Paris à la générosité des hautes puissances et stipulant les conditions suivantes : « Les troupes françaises évacuent la capitale le 31 mars, à sept heures du matin. Tous les arsenaux, ateliers, édifices militaires et magasins resteront dans l'état où ils se trouvaient avant la capitulation. La garde nationale sera conservée ou licenciée, selon que le décideront les souverains alliés; la gendarmerie municipale partagera



La garde nationale à la barrière de Clichy

le sort de la garde nationale. Les blessés et maraudeurs qui, après sept heures du matin, se trouveraient encore à Paris, seront prisonniers de guerre. »

Le 31 mars 1814, à sept heures du matin, les barrières de Paris furent ouvertes et livrèrent passage aux troupes alliées qui firent leur entrée dans la capitale, en vainqueurs, enseignes déployées, musique en tête, canons roulants, la cavalerie sabre au poing. Les arsenaux et magasins furent immédiatement occupés; nos ennemis y trouvèrent trente mille fusils neufs, — ceux qu'on avait refusé de livrer au peuple de Paris, — cent vingt-cinq pièces de canon, deux cent cinquante milliers de poudre, cinq millions de cartouches, vingt-cinq mille gargousses, trois mille obus chargés, etc., etc.... Nos troupes avaient cependant manqué de cartouches et nos artilleurs de gargousses pour repousser l'ennemi!... Trahison flagrante.

Quelques partisans des Bourbons, de vieux émigrés, des nobliaux, s'étaient portés au-devant des troupes alliées aux Champs-Élysées pour acclamer les vainqueurs; sur les boulevards, une bande de ces royalistes fit entendre quelques cris de : « Vivez les Bourbons ! vive Louis XVIII ! » La population demeura indifférente à ces démonstrations, les visages étaient tristes et mornes, l'entrée des troupes coalisées frappait de stupeur les esprits.

Ce même jour l'empereur de Russie vint prendre son logement dans l'hôtel du traître Talleyrand. On s'occupa ensuite de la rédaction d'une proclamation au peuple de Paris; l'empereur Alexandre en soumit le texte au roi de Prusse et au prince de Schwarzenberg, représentant de l'Autriche, qui y donnèrent leur assentiment. Cette pièce contenait en substance les projets et les intentions des puissances à l'égard de Napoléon : « Les armées des puissances alliées ont occupé la capitale de la France. Les souverains alliés accueillent le vœu de la nation française. Ils déclarent que si les conditions de la paix devaient renfermer de plus fortes garanties lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambition de Bonaparte, elles doivent être plus favorables lorsque, par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance du repos. Les souverains proclament, en conséquence, qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte ni avec aucun membre de sa famille; qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes. Ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours le principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte; ils garantiront et reconnaitront la constitution que la nation française se donnera. Ils invitent par conséquent le Sénat à désigner un



Adieux de Fontainebleau

gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration et préparer la constitution qui conviendra au peuple français. »

Pour obéir aux ordres des puissances alliées, les sénateurs alors présents à Paris, une trentaine environ, les plus lâches, les plus serviles, se réunirent dans le lieu ordinaire de leurs séances et nommèrent pour faire partie du gouvernement provisoire ceux qui leur furent désignés par les vainqueurs, le traître Talleyrand, Bournonville, Jaucourt, Dalberg et Montesquiou. Dès le lendemain ce fantôme de gouvernement publia l'acte en vertu duquel Napoléon était déchu du trône. Ceux-là qui avaient élevé l'idole sur le pavois la renversaient de leurs mains. Quant à la nation, nul ne songeait à la consulter. Les peuples sont-ils, pour les rois et pour les oligarchies, autre chose qu'un bétail humain destiné à passer des mains d'un maître dans celles d'un autre maître? Consultez-
 on les bœufs pour les amener de l'étable à l'abattoir?

« Considérant que Napoléon Bonaparte a déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français, en levant des impôts autrement qu'en vertu de la loi, en ajournant sans nécessité le Corps législatif, en rendant illégalement plusieurs décrets portant peine de mort, en anéantissant la responsabilité des ministres, l'indépendance judiciaire, la liberté de la presse, etc. ;

« Considérant que Napoléon a mis le comble aux malheurs de la patrie par l'abus qu'il a fait de tous les moyens qu'on lui a donnés en hommes et en argent pour la guerre, et en refusant de traiter à des conditions que l'intérêt national exigeait d'accepter ;

« Considérant que le vœu manifeste de tous les Français appelle un ordre de choses dont le premier résultat soit le rétablissement de la paix générale, et qui soit aussi l'époque d'une réconciliation solennelle entre tous les Etats de la grande famille européenne ;

« Le Sénat décrète :

« Napoléon Bonaparte est déchu du trône.

« Le droit d'hérédité est aboli dans sa famille.

« Le peuple français et l'armée sont déliés envers lui du serment de fidélité. »

Les membres du Corps législatif précédemment dissous par Napoléon, qui se trouvaient à Paris, s'empresèrent d'adhérer à l'acte de déchéance de l'empereur ; la Cour de cassation, la Cour des comptes, tous les robins gagnèrent prosternés et à plat ventre devant l'idole, vinrent donner leur adhésion à son expulsion du trône ; le clergé et l'Université firent de même. Le conseil municipal de Paris alla plus loin, il lança une proclamation dans laquelle il demandait l'installation

des Bourbons sur le trône. Après l'acte de déchéance, les cinquante-cinq députés censés représenter la France et formaient le gouvernement provisoire, procédèrent à la rédaction d'un programme politique. Après avoir posé le principe d'une monarchie héréditaire, ces sycophantes déclaraient que le peuple français appelé librement au trône Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi, et après lui, les autres membres de la maison de Bourbon. L'Acte contenait ensuite, en substance, les dispositions suivantes :

« Le pouvoir exécutif appartient au roi. Le roi, le Sénat et le Corps législatif concourent à la formation des lois. — La noblesse ancienne reprend ses titres, et la nouvelle conserve les siens. — La dignité de sénateur est inamovible et héréditaire; les membres actuels du Sénat sont maintenus et jouiront seuls de la dotation, dont les revenus passeront à leurs successeurs. — Le nombre des députés au Corps législatif sera le même qu'auparavant, et la durée de leurs fonctions fixée à cinq ans. — L'impôt sera voté annuellement et également réparti. — Le mode et la quantité du recrutement seront fixés par une loi. — L'indépendance du pouvoir judiciaire sera garantie, et l'institution du jury maintenue. — La confiscation sera abolie. — Les grades et pensions de militaires en activité ou en retraite seront maintenus. — Inviolabilité de la personne du roi, responsabilité des ministres. — Liberté des cultes et des consciences. — Liberté de la presse, sauf la répression des abus. — Egaie admissibilité aux emplois civils et militaires. — La dette publique sera garantie, et les ventes des biens nationaux maintenues. — Enfin, une dernière disposition portait que la présente Constitution serait soumise à l'acceptation du peuple français dans la forme qui serait réglée, et Louis-Stanislas-Xavier proclamé roi des Français dès qu'il l'aurait juré. »

Les complices de Napoléon, les membres du Corps législatif, les sénateurs, tous ces vils coquins dont les complaisances, les bassesses avaient étonné la France, se retournaient maintenant contre le maître qu'ils avaient servi : les courtisans qui naguère léchaient la main qui distribuait les faveurs, ramassaient la boue dans laquelle ils se vautreient, et la jetaient à la face de Napoléon; ces valets titrés, chamarrés, enrubanés, s'armaient de fouets pour en flageller l'empereur ! Triste spectacle, mais châtement bien mérité par le Corse maudit auquel la France devait tous ses désastres et le plus grand de ses malheurs, la perte de la République.

Le gouvernement provisoire s'occupait ensuite des affaires administratives, nomma des commissaires aux divers services, et donna le commandement de la garde nationale au comte Desolles. Une proclamation fut adressée aux armées françaises, ainsi conçue :

« Vous étiez naguère un million, presque tous ont péri; on les a livrés au feu de l'ennemi sans subsistances, sans hôpitaux; ils ont été condamnés à périr de misère et de faim. Tous les conscrits actuellement rassemblés sont libres de retourner chez eux; tous ceux qui n'ont point encore été enlevés de leur domicile sont autorisés à y rester; la même faculté est applicable aux bataillons de nouvelle levée, ainsi qu'à toutes les levées en masse. »

Dans un autre document officiel, le gouvernement

ordonnait de faire disparaître tous les emblèmes, chiffres et armoiries qui avaient caractérisé le gouvernement de Bonaparte. « Cet homme, disait le commentateur du document officiel, n'a jamais été Français; — il n'a point cessé d'entreprendre des guerres injustes, en aventurier qui veut être fameux; — il a dévoré dans peu d'années les richesses et la population valide de la France; — le Corse n'a su régner ni dans l'intérêt national ni dans l'intérêt même de son despotisme; — il a épuisé l'agriculture, enchaîné le commerce, moissonné la jeunesse, interverti l'ordre de la nature; — il a fondé sur la ruine de nos libertés la plus odieuse des tyrannies; — la licence de son pouvoir absolu n'a reculé devant aucun excès. »

Le *Journal de l'Empire* change de titre et devient le *Journal des Débats*, avec les mêmes rédacteurs, les frères Bertin, mais avec un langage bien différent; Châteaubriand et d'autres folliculaires royalistes y publient leurs articles outrageants; l'abbé de Pradt désigne Napoléon sous les noms de *Jupiter Scapin*. Dans la presse comme ailleurs, c'était un débordement d'injures à l'adresse de l'empereur, le délire des haines longtemps contenues qui faisaient explosion. Napoléon était justement haï, détesté, exécré.

Le jour même où s'agitaient les destinées de la France, pendant les négociations de la capitulation de Paris, le général Belliard était parti à franc-étrier sur un vigoureux cheval pour venir rendre compte à l'empereur de ce qui se passait. Il avait été immédiatement admis auprès de lui, quoiqu'on fût au milieu de la nuit. L'empereur, après l'avoir écouté, s'emporta en paroles amères contre son frère et son ministre; « Joseph est un imbécile, et Clarke un traître! » puis il ajouta en regardant sa montre: « Les alliés n'entreront pas dans Paris; il est une heure et demie, j'y serai avant eux; à trois heures, le tocsin sonnera dans les églises, la générale battra dans les rues; je me montrerai au peuple, je lui parlerai. Ah! vous ne savez pas ce que vaut la population de Paris; vous ne vous doutez pas de ce qu'elle peut quand elle veut. Des barricades dans les rues, des pavés sur les toits, des tirailleurs aux fenêtres, et les alliés en ont pour un mois avant d'arriver à l'Hôtel de Ville. C'est le faubourg Saint-Germain, c'est l'aristocratie, ce sont quelques émigrés, quelques traîtres qui ont provoqué la démarche faite auprès d'Alexandre. Mais Paris n'est pas tout entier dans le faubourg Saint-Germain; et grâce à Dieu, le peuple, le vrai peuple, les braves ouvriers des faubourgs, les jeunes gens des écoles et des ateliers ont un cœur, un dévouement et un courage sans bornes au service de la patrie. Ils ne s'abaisseront jamais eux, à solliciter la générosité des ennemis de la France; ils n'en veulent pas, ils n'en ont pas besoin; ce qui manque à leur courage, c'est un chef en qui ils aient confiance, un chef résolu à combattre à leur tête, à mourir, s'il le faut, avec eux. »

Regrets tardifs, mais non sincères; à ce moment Napoléon eût peut-être consenti à donner des armes au peuple de Paris, mais pour ce seul but qu'il se proposait, repousser les armées alliées, l'aider à ressaisir son pouvoir, à ramasser sa couronne tombée dans la boue et dans le sang; après quoi il aurait retiré les armes des mains des prolétaires, il aurait

de nouveau musolé le bon populaire. Puis il songea que le peuple victorieux voudrait conserver ses armes et proclamer la République. Il hésita et remit au lendemain à prendre un parti. Les nouvelles du jour suivant n'étaient pas favorables. Abandon général de sa cause par ceux qu'il avait considérés comme ses plus fidèles partisans. La conduite des sénateurs l'avait stupéfié et irrité au plus haut point.

« Les lâches ! s'écria-t-il. Eux pour qui un signe de moi était un ordre ! Eux qui ont toujours fait plus que je ne désirais ! » Un moment il revint à la pensée de réunir les forces dont il pouvait encore disposer et de marcher sur Paris, où les troupes alliées pouvaient trouver leur tombeau ; mais si les soldats montraient toujours le même dévouement, il ne voyait dans les chefs qu'hésitation et froidure. Les généraux, les hauts dignitaires de l'armée, ceux qu'il avait comblés de biens, de faveurs, de titres, qu'il avait gorgés de richesses, se montraient disposés à l'abandonner ; tous paraissaient soucieux et inquiets du sort qui leur serait réservé ; chacun semblait préoccupé d'assurer sa fortune dans ce grand naufrage. Napoléon reconnut qu'il ne pouvait plus compter sur de tels hommes, et sa volonté de fer dut plier devant la nécessité. Il se résigna, en frémissant de colère, au sacrifice qui lui conseillaient les lâches amis qui l'entouraient, et le 4 avril, il chargea Caulaincourt, Ney et Macdonald de porter à Paris son abdication. Il espérait encore qu'il lui serait possible de négocier un traité de paix ; la notification était formulée pour cet objet :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie pour le bien de sa patrie, inséparable des droits de son fils, de ceux de la régence de l'impératrice et du maintien des lois de l'empire.

« Fait en notre palais de Fontainebleau, le 14 avril 1814.

« NAPOLÉON.

Les trois négociateurs arrivés à Paris furent immédiatement conduits par Marmont à l'hôtel de Talleyrand et introduits en présence de l'empereur de Russie. Alexandre avait auprès de lui le roi de Prusse et dans son salon plusieurs généraux de Napoléon. La question de dynastie fut agitée. Marmont déclara qu'il se rangeait sous les drapeaux du duc d'Angoulême. L'empereur de Russie ajouta qu'il mettait toute sa puissance et celle de ses alliés de ce côté-là. Sur cette parole la séance fut levée, et les assistants dirent se retirer.

Dans la soirée il y eut un somptueux banquet chez le prince de Talleyrand ; les traites, les consignes, les renégats y portèrent la santé de son Louis XVIII. Ainsi se constituait le nouveau lien ; ainsi fut consacrée et restaurée la branche aînée de la dynastie des Bourbons !

Macdonald, Ney et Caulaincourt reprirent le soir de Fontainebleau et rendirent compte à Napoléon de leur mission. Elle avait misérablement échoué. L'empereur chercha encore dans son esprit quels moyens il

pourrait employer pour continuer la lutte ; il calcula les chances d'un retour, on le forma de dire le Roi ; il parlait de l'épée d'Alexandre, d'Atre et de Marins, mots sonores mais ceux qui n'avaient plus de sens. Les manœuvres qui se trouvaient auprès de lui écoutaient sans répondre. Leur silence indiquait suffisamment qu'ils ne partageaient pas ses illusions. Sur les entrefaites on vint lui annoncer la collection du maréchal Berthier, prince de Wagram. Cette nouvelle mit fin à ses hésitations. Il se résigna à une abdication sans conditions ni réserve. Le 11 avril, Napoléon formula son abdication en ces termes : « Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à ses serments, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France.

Les négociations furent alors reprises sur les bases de cette abdication, avec les puissances alliées. On accorda à Napoléon la souveraineté de l'île d'Elbe, petite île située entre la Corse et l'Italie. Le même traité stipulait aussi quelques conditions pécuniaires, dans le détail desquelles Napoléon avait refusé d'entrer : « Que m'importe ! avait-il dit. Un écu par jour et un cheval, voilà tout ce qu'il me faut ! » Desintéressement apparent, affectation de dédain pour les richesses ! Napoléon avait placé en lieu très-sûr un trésor immense ; il avait en outre, à n'en pouvoir douter, que les monarches alliés, ne fût-ce que par orgueil, voudraient assurer à lui et aux siens une existence fastueuse. Les rois sont généreux aux dépens des peuples ; il importait peu en effet aux souverains alliés de grossir la charge qui devait être ajoutée à la rançon de la France ; c'était le peuple qui devait payer. On alloua à Napoléon deux millions de pensions ; on assigna à Marie-Louise et à son fils le duché de Parme avec les villes de Plaisance et de Guastalla. — Les populations de ces cités étaient transmises comme du détail à l'ogre de Corse ! système de maréchisme. — On autorisa l'empereur à emmener avec lui quatre cents hommes, comme garde d'honneur. Il conserva tout l'apparat d'un souverain ! — On pourvut la nombreuse lignée des Bonaparte de domaines, de châteaux, de forêts, de rentes et de capitaines considérables, livres de toutes charges et de réductions. Fortunes énormes et soignées. Quant aux choses d'orgueil, aux titres, dénominations et appellations, rien ne fut ni magé ni puis. Les Maréchaux, l'empereur et l'impératrice devaient conserver leur rang et leurs titres leur vie durant, le même, les frères et soeurs, neveux et nièces de Napoléon devaient conserver, en qu'il y eût quelques exceptions, les titres de princes de sa famille. Les généraux dont l'empereur déclara qu'il voulait, les généraux dont sa famille était comblée par les vœux pieux furent impitoyablement éliminés par ce même empereur. On dit qu'après avoir pris connaissance des dispositions arrêtées par les puissances alliées, il prononça ces paroles : « Ça va bien, et qu'il faut maintenant se presser de partir, car j'ai vu de la poudre dans le nez de ces gens-là, et que j'ai peur qu'ils ne me trouvent là, de lui admettre un jour, un jour, un jour...

ti, pour en arrêter à l'instant les effets. Vraie ou fausse, cette tentative de suicide échoua. Peut-être jouait-il une nouvelle comédie? Cet homme était capable de toutes les hypocrisies, de toutes les fourberies. Le 20 avril il quitta Fontainebleau, accompagné des commissaires désignés par les souverains, pour se rendre au lieu d'exil qui lui était assigné. Douze cents hommes de sa garde étaient encore autour de lui; il voulut adresser ses derniers adieux à ces vieux compagnons de ses campagnes et de sa gloire: « Soldats de ma vieille garde, je vous fais mes adieux, leur dit-il d'une voix demi-brisée de douleur. Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme au temps de notre prospérité, vous n'avez jamais cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue; mais c'était la guerre civile, une guerre interminable, qui aurait ajouté aux maux de la France. J'ai sacrifié nos intérêts à ceux de la patrie: je pars. Vous, mes amis, continuez de servir la France: son bonheur était mon unique pensée; il sera toujours l'objet de mes vœux. Ne plaignez pas mon sort; si j'ai consenti à ne survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. Je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble. Adieu, mes enfants! Je voudrais vous presser tous sur mon cœur; que j'embrasse au moins votre drapeau... » Il saisit le drapeau qui s'était incliné vers lui; il y tint longtemps ses lèvres collées. Il embrassa le général Petit, puis il monta dans une voiture et partit avec une nombreuse escorte. Les généraux Drouot, Cambronne, Bertrand, et trois commissaires des alliés, un Anglais, un Autrichien et un Russe, l'accompagnèrent.

Cette scène des adieux de Fontainebleau, le discours qui fut prononcé par Napoléon, pourraient paraître attendrissants, si on ne savait que tout avait été préparé, étudié, composé pour un effet théâtral. C'était un habile comédien que l'empereur; il avait pris des leçons de poses et de gestes du fameux tragédien Talma. Pleurs de Corse, larmes de crocodile!

L'empereur s'embarqua le 28 avril à Saint-Raphaël, petit port situé près d'Antibes, dans le département du Var, pour l'île d'Elbe. Pendant son voyage à travers la France, il avait été l'objet d'insultes et d'injures de la part des populations; bien plus, à sa sortie de Fontainebleau, il avait failli donner dans une embuscade dressée au milieu de la route qui traverse la forêt, par un noble breton, le comte de Maubreuil, à l'incitation du prince de Talleyrand et des princes de la maison royale, qui voulaient venger le meurtre juridique du duc d'Enghien sur celui qui l'avait commandé. Mais les agents s'étaient jetés sur la voiture de la reine de Westphalie, croyant y trouver l'empereur, et, reconnaissant leur méprise, ils s'étaient contentés de faire main basse sur ses diamants et une cassette pleine d'or; ils s'étaient retirés ensuite. Le coup prémédité ne pouvait plus s'accomplir. La voiture de l'empereur passa au même endroit moins d'une heure après.

On raconte qu'au moment de s'embarquer, étant sur le rivage et attendant la chaloupe qui devait le conduire à bord du navire en partance pour l'île

d'Elbe, une voix s'éleva de la foule qui était accourue pour assister à l'embarquement. « Varus, qu'as-tu fait de nos légions? O Varus, rends-moi mes fils! » C'était le cri d'un vieillard dont les trois fils étaient morts dans la campagne de Russie, et dont la raison s'était égarée sous les coups du malheur.

Hélas! combien de pères de famille auraient pu demander compte de la perte de leurs enfants à cet homme qui s'en allait allègrement prendre possession d'un petit empire, renté à millions, entouré du faste des cours, et dont le sort était encore si fort enviable dans sa déchéance! Au lieu d'une couronne, n'avait-il pas mérité un châtiment sévère, celui qui avait sacrifié à son orgueil, à son égoïsme, à son ambition, plus de trois millions de Français, et peut-être le double de victimes chez les nations étrangères? Quelles terribles hécatombes!

Le régime impérial avait duré neuf années; voilà son bilan politique et financier: la honte de l'invasion, les souillures des armées étrangères sur le sol de la patrie, la perte de toutes les provinces conquises par la République, quinze milliards dépensés dans des guerres insensées, trois millions et demi de soldats français sacrifiés!

Talleyrand et ses quatre compagnons, qui composaient le prétendu gouvernement provisoire, continuèrent leurs manœuvres; ils avaient vendu la France, il leur restait à la livrer; c'était une grosse besogne, il fallait des complices pour la terminer.

Le Sénat était sous leur main; ils s'adressèrent à la valetaille sénatoriale, rompue à toutes les bassesses, à toutes les infamies, et, s'appuyant sur un mensonge, le prétendu appel libre par le peuple au trône de France de Louis XVIII, ils firent rendre un décret promulguant le rétablissement de la monarchie héréditaire et la restitution de leurs titres aux membres de l'ancienne noblesse. Le décret fut voté à l'unanimité; pas une voix n'y fit opposition. On avait garanti aux sénateurs la conservation de leurs traitements. C'était le prix de la trahison. La nation n'avait pas été consultée, le peuple n'avait pas été réuni dans ses comices; cependant les misérables sénateurs avaient osé proclamer que la restauration du trône des Bourbons s'accomplissait par l'appel libre du peuple français! Fourberie insigne, mensonge audacieux! Les grands dignitaires de l'empire s'empressèrent de donner leur adhésion au décret du Sénat: le maréchal Lefebvre, l'archichancelier Cambacérés, Fouché, le ministre de la police, Caulaincourt, le grand-maître des cérémonies, Berthier, prince de Wagram. D'autre part, le maréchal Augereau avait ouvert les portes de Lyon aux alliés. Davoust et Carnot avaient fait leur soumission à Hambourg et à Anvers. Le général Grenier avait fait prendre à ses troupes, à Pavie, la cocarde blanche. Le maréchal Soult avait livré Toulouse à Wellington, puis était venu présenter ses hommages et offrir son épée au duc d'Angoulême. Fontanes, le grand-maître de l'Université, sollicitait l'honneur de venir déposer aux pieds du descendant de saint Louis, de François I^{er} et de Henri IV, l'hommage de son amour et de sa fidélité. Tous les serviteurs de Napoléon accouraient pour adorer le pouvoir nouveau; tous félons, ambitieux, cupides: il s'agissait pour ces hommes sans



Campagne de France

conscience, sans foi, de s'assurer la conservation de leurs places, de leurs traitements, émoluments et dotations. Pauvre peuple! ce qui était en jeu dans ces ardentes poursuites, c'était ton travail, ta sueur et ton sang cristallisés, objets de l'éternelle convoitise de tes oppresseurs! Tu les verras, ces traitres, dans nos révolutions nouvelles, passer d'un régime à un autre, changer de cocarde et de drapeau, sans honte ni vergogne, sous cette excuse banale : « Nous servons la France, » et continuer à vivre de tes sueurs et à boire ton sang, accaparer tous les produits de ton travail, tous les biens de cette terre. Un jour, peuple, tu comprendras que le salaire de ceux qui servent l'État, en quelque fonction que ce soit, ne doit pas différer du salaire de l'ouvrier, — proportionné aux besoins de l'individu et aux ressources sociales; — alors cesseront le scandale des apostasies politiques, les hontes et les turpitudes si géné-

rales dans les pays soumis au régime monarchique ou gouvernés par les oligarchies.

Talleyrand et ses complices du gouvernement provisoire firent paraître une série de décrets qui modifiaient et changeaient les institutions et les choses suivant les besoins de leur politique; ils rétablirent la censure sur les écrits et sur les journaux, avec aggravation de mesures coercitives; ils déclarèrent la cocarde blanche cocarde française, et le drapeau blanc drapeau de l'État; ils provoquèrent l'envoi d'adresses de la part des corporations et des municipalités, pour féliciter le gouvernement « sur le retour des descendants de la race antique de nos rois, et les assurer du concours de leur dévouement, de leur fidélité. »

La France vaincue, sanglante, mutilée, était grisante, le pied du Cosaque sur le cou, la pointe du sabre du gendarme sur la poitrine; elle avait deux maîtres, le roi et l'étranger.



LES IAMBES

PAR

AUGUSTE BARBIER

O Corse à cheveux plats! Que la France était belle
Au grand soleil de messidor!

C'était une cavale indomptable et rebelle.
Sans frein d'acier ni rênes d'or;

Une jument sauvage à la croupe rustique,
Fumante encor du sang des rois.

Mais fière, et d'un pied fort heurtant le sol antique,
Libre pour la première fois.

Jamais aucune main n'avait passé sur elle
Pour la flétrir et l'outrager;

Jamais ses larges flancs n'avaient porté la selle
Et le harnais de l'étranger;

Tout son poil était vierge, et belle vagabonde,
L'œil haut, la croupe en mouvement,

Sur ses jarrets dressée, elle effrayait le monde
Du bruit de son hennissement.

Tu parus, et sitôt que tu vis son allure,
Ses reins si souples et dispo.

Gentaure impétueux, tu pris sa chevelure,
Tu montas botté sur son dos.

Alors, comme elle aimait les rumeurs de la guerre,
La poudre, les tambours battants,

Pour champ de course, alors, tu lui donnas la terre
Et des combats pour passe-temps;

Alors, plus de repos, plus de nuits, plus de sommes;
Toujours l'air, toujours le travail,

Toujours comme du sable écraser des corps d'hommes,
Toujours du sang jusqu'au poitrail.

Quinze ans son dur sabot dans sa course rapide
Broya les générations;

Quinze ans elle passa, fumante, à to te bride
Sur le ventre des nations;

Enfin, lasse d'aller sans finir sa carrière,
D'aller sans user son chemin,

De pétrir l'univers, et comme une pous-sière
De soulever le genre humain,

Les jarrets épuisés, haletante et sans force,
Près de fléchir à chaque pas,

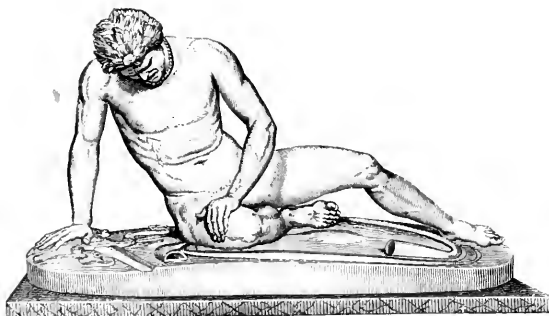
Elle demanda grâce à son cavalier corse;
Mais bourreau tu n'écoulas pas!

Tu la pressas plus fort de la cuisse neryeuse;
Pour étouffer ses cris ardents,

Tu retournas le mors dans sa bouche baveuse,
De fureur, tu brisas ses dents!

Elle se releva; mais, un jour de bataille,
Ne pouvant plus mordre ses freins,

Mourante, elle tomba sur un lit de mitraille
Et du coup te cassa les reins.





PREMIÈRE RESTAURATION

LOUIS XVIII

ROI DE FRANCE

1814-1815

Les origines du droit divin invoqué par les Bourbons. — Entrée du comte d'Artois à Paris en qualité de lieutenant général du royaume. — Débarquement de Louis XVIII à Calais. — Réception du roi à Compiègne. — Arrivée à Saint-Ouen. — Pronulgation du manifeste royal. — Entrée de Louis XVIII dans Paris. — Distribution de faveurs et de places aux anciens serviteurs de l'Empire; toujours les mêmes chiens avec un collier différent. — Distribution de millions; prix des défections et des trahisons. — Traité de paix avec les puissances étrangères et d'membrement de la France. — La charte octroyée par Louis XVIII. — Marche du gouvernement dans la voie de la réaction. — Les momeries religieuses. — Les scandales à l'occasion de l'enterrement de Mlle Raucourt, actrice. — Obsèques de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Les ultra-royalistes. — Symptômes de mécontentement contre la Restauration. — Départ de Napoléon de l'île d'Elbe et de barquement au golfe Juan, sur les côtes de la Provence, le 1^{er} mars 1815. — Proclamation de l'Empereur. — Marche sur Grenoble. — Les populations et les troupes acclament Napoléon. — Dispositions de la cour pour arrêter la marche de l'empereur. — Le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald sont forcés de quitter Lyon. — Entrée triomphale de Napoléon à Lyon; sa marche sur Paris. — Proclamation du maréchal Soult contre l'empereur. — Le maréchal Ney fait volte-face et se range du côté de Napoléon. — La comédie politique avant la tragédie. — Le roi et l'empereur font assaut entre eux de promesses libérales en faveur du peuple. — Louis XVIII tient une séance royale à Paris. — Le roi et les princes de la famille royale prêtent le serment de fidélité à la charte. — La cocarde blanche est foulée aux pieds et le drapeau fleurdelisé souillé d'immondices par les soldats. — Fuite du roi dans la nuit du 20 mars. — Louis XVIII vole les diamants de la couronne. — Louis XVIII se réfugie à Lille. — Déclaration des plénipotentiaires réunis au congrès de Vienne; Napoléon est mis hors la loi. — Procédures diplomatiques de Napoléon. — Préparatifs de l'invasion de la France par les puissances étrangères. — La France se transforme en un immense camp retranché et se prépare à une défense acharnée.

La France était retombée sous la domination des princes de cette famille de Bourbons qui avait été exclue du trône en 1792, et dont le chef, Louis XVI, avait péri sur l'échafaud le 21 janvier 1793, après un jugement solennel rendu par notre immortelle Convention. A l'empereur d'aventure succédait un roi légitime; le droit divin immaculé se substituait au droit divin adultéré par la sanction nationale. Les rois de cette race antique des Capétiens et de la branche bourbonnienne étaient habitués à ne pas compter avec le peuple; ils prétendaient tenir la couronne de Dieu et la France de leur épée; donc les millions d'êtres humains qui grouillaient à leurs pieds, vilhébail, étaient à eux, de par le droit de la conquête, la terre et tous

les biens meubles ou immeubles, les richesses renfermées dans ses profondeurs et tout ce qui se trouvait à sa surface, villes et villages, palais et chaumières, forêts et prairies, les cours d'eau qui l'arrosaient, les mers qui la baignaient, jusqu'à l'air qui l'enveloppait, jusqu'aux rayons de soleil qui la réchauffaient. De là les dîmes, les corvées, les impôts. Dieu était censé avoir tout donné à cette famille privilégiée des Bourbons. Ses titres, elle les exhibait : Hugues Capet, voleur, adultère, empoisonneur, usurpateur de la couronne de Lothaire et chef de la dynastie des Capétiens; — Louis IX, dit le saint, l'égot, caçot, lunatique, promoteur de deux croisades où périrent tant de milliers de nos pères, le roi au clioué legen-

daire de Vincennes, sous lequel il rendait la justice, et quelle justice ! Il condamnait les blasphémateurs à avoir la langue percée par un fer rouge à la première contravention à ses ordonnances, à avoir les lèvres et le nez coupés à la seconde contravention, et à être pendus à la troisième ; — François I^{er}, le restaurateur des lettres, qui faisait brûler vifs les imprimeurs et les libraires ; le roi galant, magnifique chevalier, mort d'une maladie honteuse ; — Louis XI, hypocrite, dévot et sanguinaire, l'inventeur des cages de fer, qu'on appelait les *fillettes du roi*, dans lesquelles il renfermait ses ennemis ; — Charles IX, l'organisateur de la Saint-Barthélemy, abominable scélérat qui, d'une des fenêtres du Louvre, arqua sur les huguenots qui essayaient de traverser la Seine à la nage pour échapper aux égorgeurs catholiques ; — Henri III, roi sodomite et pédéraste ; — Henri IV, le chef de la branche royale des Bourbons, monarque parjure et quatre fois renégat, coureur de ruelles et de mauvais lieux, affameur de Paris en deux sièges mémorables, batailleur, n'ayant jamais tiré son épée que contre des Français, forcé chassu édictant des peines atroces contre tout paysan surpris avec un fusil ou des engins de chasse auprès d'une remise ; pour la première fois, battu de verges jusqu'au sang autour du buisson ; pour la seconde fois, les galères ou le gibet, suivant le cas ; — Louis XIV, despote exécrable, incestueux, adultère, fanatique, ayant révoqué l'Édit de Nantes, persécuteur des protestants, commandant les dragonsades des Cévennes, faisant pendre, égorger, exterminer des populations entières parce qu'elles refusaient de se convertir au papisme, faisant brûler les villages, incendier les villes, pour racheter les crimes de sa vie ; — Louis XV, moderne Sardanapale, traînant dans le fameux Parc-aux-Cerfs une existence dissolue qui avait soulevé contre lui les malédictions des peuples ; — Louis XVI, coupable de trahison, jugé et condamné sur des preuves irrécusables, sur des pièces émanant du cabinet royal, revêtues de sa signature, pour avoir sollicité les secours des rois étrangers, pour avoir appelé l'invasion en France. Voilà sur quels titres s'appuyaient les Bourbons pour établir la légitimité de leur droit à la couronne de France. Hugues Capet, l'assassin, aurait reçu directement de Dieu l'investiture royale, et l'aurait transmise à travers les menteurs, les adultères et les incestes de ses successeurs, au roi Henri IV, avec le drapeau blanc, pour aboutir à un monarque actuel, Sa Majesté Louis XVIII, précédemment Louis-Stanislas-Navier, comte de Provence.

Cette famille comptait encore un nombre assez important de membres que la nation devait pourvoir de liste civile, d'apanages, de dotations, de palais, de châteaux, de forêts, de domaines, suivant l'usage adopté dans les pays monarchiques. Le comte de Provence, chef de la famille, le roi de France, était sans enfants ; on affirmait qu'il était impuissant, bien qu'il affectât d'avoir une maîtresse en titre ; MONSIEUR, comte d'Artois, son frère, qui dans sa jeunesse s'était fait remarquer par sa vie dissolue et ses grossièretés, avait changé d'allures, il était devenu fervent catholique, bigot, caquet, tout dévoué aux Jésuites ; il avait deux fils : le duc d'Angoulême, prince idiot, marié à la princesse Marie-Thérèse, fille de Louis XVI,

dont il ne pouvait avoir de progéniture pour vice de conformation ; le duc de Berri, second fils du comte d'Artois, prince d'un caractère léger, libertin, joueur. Ces personnages composaient la famille royale. A côté de la branche aînée, les branches collatérales et cadettes ; le prince de Condé et le duc de Bourbon, son fils, ce dernier, père du duc d'Enghien fusillé par ordre de Napoléon. Ces deux princes étaient tout à fait insignifiants ; le duc de Bourbon avait l'esprit faible et se laissait conduire par ses maîtresses. Sa femme, la duchesse de Bourbon, vivait séparée de lui, en France, où elle était rentrée sous l'Empire. Détail singulier qui montre à quel excès de bassesse en arrivent les princes et princesses, pour soutenir leur faste et pour satisfaire les besoins de leur vanité : cette princesse de sang royal, la mère du duc d'Enghien, avait sollicité l'assassin de son fils pour en obtenir de l'argent ; non une simple obole pour acheter le pain nécessaire et calmer les tortures de la faim, ce qui eût pu servir d'excuse à cette humiliante démarche, mais pour se faire attribuer une riche pension de 200 000 francs par an ! Une autre branche collatérale, celle des d'Orléans, était représentée par Louis-Philippe, duc d'Orléans, celui-là même qui se nommait le général Egalité, au commencement de la Révolution, et qui avait passé à l'ennemi avec le général Dumourier. Il avait épousé une fille de l'ancien roi de Naples, dont il avait une nombreuse lignée. C'étaient autant de maisons princières ou royales à installer, de dotations à distribuer, d'apanages, de pensions, traitements et émoluments à répartir, de dots, de domaines à constituer pour les princes et princesses, pour les altesses et les duchesses, pour Sa Majesté le roi, sans compter les favoris et favorites, les bâtards des princes, les courtisans, les hobereaux, les nobles et nobliaux ; toute une armée de mendiants, de valets, de parasites. Charges nouvelles pour le peuple. La France, à bout de ressources, écrasée d'impôts sous le régime impérial, ruinée, ravagée par l'invasion, devait payer les dotations allouées à l'empereur déchu et aux membres de sa famille, payer les dépenses des armées étrangères et des souverains alliés qui foulaient son sol, et payer encore pour les splendeurs de la cour des nouveaux maîtres. Pauvre peuple, pauvre France !

Le 12 avril 1814, à une heure de l'après-midi, S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, fit son entrée dans Paris, pour prendre la direction du gouvernement au nom de son frère, le roi Louis XVIII, avec le titre de lieutenant général du royaume ; Sa Majesté était encore en Angleterre occupée de ses préparatifs de départ. Le comte d'Artois, ignare et grossier quand il était jeune, se trouvait alors comme hébété. Il fut reçu avec une grande pompe par Talleyrand et les autres membres du gouvernement provisoire, ainsi que par les maréchaux ralliés à la Restauration. On lui adressa des harangues ; il ne sut faire aucune réponse, parut fort décontenancé, n'ayant à son service qu'un rictus grotesque qui laissait voir ses longues dents jaunes. Néanmoins le journal officiel lui prêta un discours très-bref qui avait été composé par un des secrétaires de Talleyrand et qui eut un grand succès. « Plus de divisions, la paix et le bonheur du pays doivent être l'objet de nos préoccupations »



Louis XVIII aux Tuileries

Je revois enfin la France; rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus. — Quelques jours après Louis XVIII, quitta l'Angleterre en adressant ses remerciements au prince-régent, dans une lettre où il disait « qu'il attribuerait toujours le rétablissement de sa maison sur le trône de ses ancêtres à la glorieuse Angleterre et à son généreux prince. » Il vint débarquer à Calais, escorté par la flotte anglo-russe, et, de là, se rendit à Compiègne, où il trouva réunis pour lui faire honneur les anciens maréchaux de l'Empire, Moncey, Balthier, prince de Wagram, Bonna, Lefebvre, Mortier, Ney, prince de la Moskowa, Mardonald, Serrurier, Marmont. Le 2 mai, le roi de France arriva au village de Saint-Ouen, où il promulgua la déclaration suivante, son manifeste politique :

« Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à notre bonheur.

« Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat dans sa séance du 16 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'Etat.

« Résolu d'adopter une constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de juin de la présente année le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

« Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, le Sénat et la Chambre composée des députés des départements;

« L'impôt sera librement consenti;

« La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la sécurité publique ;

« La liberté des cultes garantie ;

« Les propriétés seront inviolables et sacrées ; la vente des biens nationaux restera irrévocable ;

« Les ministres responsables pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre ;

« Les juges seront inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant ;

« La dette publique sera garantie. Les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse ;

« La Légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue ;

« Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires ;

« Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes. »

Le lendemain, 3 mai, le roi fit son entrée dans la capitale et vint à l'église de Notre-Dame ; le sceptre s'abaissait devant le goufflon ; un *Te Deum* fut entonné en signe d'allégresse et comme action de grâces envers Dieu pour le retour du monarque légitime. Louis XVIII était à cette époque de sa vie affecté d'une obésité monstrueuse qui rendait sa démarche lourde, embarrassée, et qui bientôt devait lui enlever la faculté de se mouvoir ; le roi de la Légimité représentait au naturel un magot chinois, joufflu, pansu, perclus ; ses serviteurs devaient le faire manger, lui attacher sa serviette sous le menton, et rouler son fauteuil quand il voulait changer de place ; ce poussah avait une maîtresse en titre, la comtesse du Cayla, dont la fonction se bornait à offrir à Sa Majesté ses prises de tabac entre deux beaux seins blancs comme lait, fermes comme roc. Tel était le souverain qui trônait à Notre-Dame, sous un dais de velours cramoisi, à fleurs de lis d'or, au milieu d'une assistance nombreuse de généraux, de maréchaux, de hauts dignitaires de l'ordre politique, administratif et judiciaire, de prélats, évêques, archevêques et cardinaux ; c'étaient les mêmes gens qui avaient figuré sous l'Empire, toujours les mêmes chiens, le collier seul était différent. Dès ce jour la curée des places commença ; distribution de faveurs et de fonctions. Le prince de Talleyrand, l'organisateur des royales trahisons, est nommé ministre des affaires étrangères, l'abbé de Montesquiou est placé à l'intérieur, Dambray à la justice, le baron Louis, abbé de cour, aux finances, Malouet à la marine, le général Dupont, celui qui avait pillé Cordoue et capitalé à Baylen, était promu à la guerre. MONSIEUR, comte d'Artois, est nommé colonel général des gardes nationales de France et colonel général des Suisses ; le prince de Condé, colonel général de l'infanterie de ligne ; le duc d'Angoulême, maréchal de France, colonel général des cuirassiers et des dragons ; le duc de Berri, colonel général des chasseurs et des cheval-légers-lanciers ; le duc d'Orléans, colonel général des hussards. Ondinot obtint le commandement en chef du corps royal des grenadiers et des chasseurs à pied ; Ney celui du corps royal des cuirassiers, des dragons, des chasseurs et des cheval-légers-lanciers. Il y eut des grades, des places pour toutes les défections, pour toutes les apostasies.

Après les titres, les distinctions, Sa Majesté procéda aux distributions d'argent ; la France avait été vendue, livrée, il fallait payer le prix de la trahison. Louis XVIII puisa à pleines mains dans tous les réservoirs de la fortune publique et fit largesse aux dépens de la nation ; il prit d'un seul coup au domaine extraordinaire 333 millions de francs, — le chiffre exact est 333 312 483 francs, — qu'il répartit entre ses nouveaux courtisans de l'ancienne et de la nouvelle noblesse ; il ajouta à ses dons 20 millions en or que la régence avait emportés à Blois, 8 millions d'actions de la Banque de France, 140 millions en obligations de divers gouvernements. Le sire ne s'oublia pas dans cette orgie financière ; il s'attribue 30 millions sous prétexte de dettes personnelles à payer à l'étranger ; il constitue un domaine royal à son profit, représentant un capital colossal, et fixe sa liste civile à 33 millions par an. Dans l'intervalle, les négociations relatives à la paix avaient été discutées et arrêtées ; les conventions furent signées le 30 mai. La France était sacrifiée à ses implacables ennemis ; les plénipotentiaires avaient barré d'un trait de plume toutes les conquêtes de l'Empire, même celles de la République ; nos frontières étaient ramenées en deçà des Alpes et du Rhin, découvertes et sous une ligne menaçante de fortresses ; on livrait aux alliés cinquante-trois de nos places fortes, trente et un vaisseaux de haut rang, douze frégates, avec tout leur armement, et en matériel ou valeurs mobilières pour un milliard et demi. Nous rentrions en possession de nos colonies, la Guadeloupe, la Martinique, l'île de la Réunion, etc.... Les armées étrangères devaient opérer immédiatement leur retraite et regagner leurs pays respectifs.

Au 5 juin, Louis XVIII octroya la charte qui reproduisait en partie dans ses articles les dispositions inscrites dans la déclaration royale du 2 mai précédent ; Sa Majesté instituait la Chambre des pairs nommés par le roi, avec transmission de la dignité aux descendants par ordre de primogéniture, et la Chambre des députés nommés par des électeurs, sous certaines conditions de cens ; électeurs, ceux qui payaient 300 francs d'impositions ; éligibles, ceux qui en payaient 1000. Tout le pouvoir législatif était remis aux mains des classes aristocratiques. La domination des riches se trouvait assurée, consolidée ; les pauvres, c'est-à-dire les ouvriers des villes, la plèbe des campagnes, la petite bourgeoisie, demeuraient dépouillés, déshérités de leur juste part de droits et de biens, voués à l'éternelle servitude, à la misère.

Les flatteurs du nouveau pouvoir, les plats courtisans, toute la valetaille impériale, qui avaient eu part aux distributions de faveurs et aux largesses du roi, tous les ventrus et les repus, acclamèrent Sa Majesté et la saluèrent du nom de *Louis le Désiré*.

La cour, l'armée, l'Église, c'est-à-dire le noble, le général, le prêtre, étaient gorgés, comblés, rassasiés ; on songea alors au peuple ; c'était la victime destinée à l'éternel sacrifice ; il s'agissait de la lier, de l'enserrer, de la garotter pour prévenir ses révoltes ; il s'agissait de l'asservir et de l'abrutir pour boire ses sueurs et son sang, pour la manger, pour la dévorer.

La voie était tracée ; il n'y avait qu'à ramener la France à l'ancien régime, à effacer le progrès comme

on avait barré les frontières, par un simple décret. Le gouvernement rend une ordonnance prescrivant l'observation du dimanche et des fêtes religieuses, enjoignant la fermeture des boutiques, des ateliers, des cafés, des débits de boissons, défendant les étalages de marchandises, interdisant aux portefaix et aux voituriers l'exercice de leur profession. Tous les Français obligés de faire acte de fervents catholiques. C'était un premier pas vers l'intolérance et un acheminement à l'Inquisition, d'exécration mémoire.

On s'occupa ensuite de la presse. Un des secrétaires de l'abbé de Montesquion, nommé Guizot, protestant, mais rallié à la Légimité, fut chargé de préparer un projet de loi sur la matière. Il s'acquitta à merveille de la commission et formula un règlement qui annihilait absolument l'article de la charte qui proclamait la liberté de la presse. Les chambres nouvelles, composées entièrement de royalistes, s'empresèrent d'adopter le projet de loi qui leur était présenté. C'était un pas vers l'intolérance politique. Le gouvernement prenait ses précautions contre les écrivains qui oseraient avoir une autre opinion que celle du maître. De telles prémisses ne pouvaient passer d'une consécration religieuse; au 15 août, fête de l'Assomption, une procession solennelle sortit des portes de Notre-Dame, après vêpres; MADAME et tous les princes et princesses suivaient à pied; les maréchaux et les généraux venaient après; tous les grands officiers de la cour suivaient également, chacun ayant à la main un cierge allumé, tête nue, psalmodiant des cantiques devant les reposoirs et recevant dévotement la bénédiction du prêtre officiant. Parmi tous ces bons catholiques se faisait remarquer le maréchal Soult, duc de Dalmatie, le ravageur de l'Espagne, celui qui mettait à sac et à viol les couvents de religieuses, qui pillait les églises; il portait haut le cierge et s'agenouillait bas devant le saint-sacrement. C'était pour le vieux mécréant un moyen de faire sa cour aux Bourbons et d'attirer à lui de nouvelles faveurs. Il eût abjuré le catholicisme, comme Bernadotte, pour une couronne; l'apostasie ne coûte guère à de tels hommes; mais le vent soufflait en sens contraire, et le forban, sans loi ni loi, qui eût vendu le pape et son clergé et renié Dieu pour de l'or, prit le masque de la dévotion, suivit les processions, alla à confesse et communia publiquement. Pour prix de son hypocrisie, il obtint le ministère de la guerre, qui lui valait un traitement énorme, ajouté à ses autres dotations, et lui donnait la haute main sur un budget de dépenses susceptibles de virements. Les beaux jours de la conquête d'Espagne paraissaient revenus pour le fameux duc de Dalmatie.

Le clergé avait repris ses allures d'intolérance et de persécutions; le gouvernement l'appuyait dans cette voie; mais les ouvriers ainsi que la bourgeoisie se montrèrent réfractaires, même hostiles à ces tendances. Un incident qui n'eût été que burlesque s'il ne s'était agi de mort, vint mettre en relief les antagonismes des différentes catégories sociales. Ce fut à l'occasion de la maladie et du décès de Mlle Raucourt, artiste attachée à la Comédie-Française, aussi célèbre par son talent que considérée pour sa bienfaisance. Elle recevait nombreuse société, donnait de grands diners auxquels était fort assidu le curé de

Saint-Roch, l'abbé Marduel, qui mangeait fort et buvait sec, — une fine gueule, — en langage de gastronome, comme beaucoup de gens d'église.

Le curé était chargé de la distribution d'une bonne part des larges aumônes de l'abbesse. Celle-ci tomba malade, ses facultés intellectuelles baissaient; obsédée en outre par des dévotes de sa parenté, elle eut la faiblesse de demander un prêtre pour l'assister à ses derniers moments; elle envoya naturellement auprès du curé de Saint-Roch, son commensal habituel.

L'abbé Marduel, qui songeait à troquer sa calotte pour une mitre, saisit l'occasion de se porter en défenseur anstère de l'Église; il refusa son concours et même l'assistance d'aucun prêtre de la paroisse pour Mlle Raucourt, comédienne et excommuniée. L'actrice meurt, privée des sacrements de l'Église, ce qui n'avait pas d'importance; une existence remplie par le travail et les bonnes actions vaut mieux auprès de Dieu que toutes les onctions et oraisons des tonsurés. Pour les funérailles, même refus de la part du curé; le corps d'une comédienne souillerait l'église; on prévient la famille et les amis que les portes du sanctuaire ne s'ouvriront pas pour cette dépouille impure. La famille se résigne, et pour éviter le scandale, décide que le cortège ira directement au cimetière du Père-Lachaise: ce qui aurait dû être convenu tout d'abord; à cette époque on n'était pas accoutumé aux enterrements civils, ceux des libres-penseurs, — sans l'assistance d'aucun culte. — Mais les détails de ce qui s'était passé avaient circulé dans le public; au moment où le cortège avait déjà pris les devants, une foule compacte se pressait autour du char mortuaire; les chevaux sont ramenés en arrière et l'on reprend le chemin de l'église Saint-Roch. Vingt mille personnes au moins étaient attroupées devant les marches du temple. Le curé se trouvait dans la sacristie. Une députation de la foule pénètre jus qu'auprès de lui et essaye de le faire revenir à des sentiments plus raisonnables pour éviter les conséquences de l'imitation populaire. Le curé obstiné refuse de faire ouvrir les portes et de recevoir le corps dans l'église. Fanatisme ou ambition. La foule impatiente force les grilles, arrive aux portes qui cèdent également sous une pression formidable; l'église est envahie et la multitude emporte le cercueil à bras jus qu'en chœur. Le gouvernement, prévenu de ces événements, avait envoyé les compagnies rouges pour mettre le peuple à la raison. « Sûrez cette canaille, avait dit la rude princesse d'Angoulême, tuez tout ce mauvais peuple qui ose profaner la maison de Dieu. » Les ordres de la duchesse d'Angoulême ne reçurent point leur exécution; les soldats avaient affaire à trop forte partie; ils cédèrent devant les clamours et les menaces de la foule. Enfin un prêtre sortit de la sacristie, récita les prières d'usage, donna le coup d'aspersion, et tout le monde fut content. Le convoi sortit de l'église, fit en passant une station devant le Théâtre-Français et continua sa route jusqu'au cimetière sans autre accident.

En Italie comme en France, les affaires du clergé prospéraient; Sa Sainteté Pie VII avait fêté son retour dans la ville éternelle par des cérémonies religieuses avec bénédiction de poignards destinés à l'égorgerement des libéraux; le souverain pontife avait réorganisé par un bref apostolique la compagnie de

Jésus, et décrété que toutes les concessions qu'il leur octroyait en Italie, privilèges, facultés et droits, seraient étendus à tous les royaumes. Le saint-père, en vertu de son omnipotence, réinstallait les Jésuites à Rome, dans les États de l'Église, en Italie, en France, en Espagne, en Autriche, enfin dans tous les pays. La bulle pontificale fut expédiée du Vatican à la cour de France avec accompagnement de cierges de la Chancelier pour la famille des Bourbons.

S. M. Louis XVIII, quoique sceptique à l'endroit de la religion, et même un peu voltairien, répondit à la politesse du saint-père, et vint allumer les cierges avec sa famille à l'église Saint-Paul, où il fit célébrer un service funèbre à la mémoire de Pichegru, de Moreau, de Georges Cadoudal et des autres victimes de la conjuration contre Napoléon. Le père de Georges Cadoudal fut anobli par lettres patentes, lui et sa descendance. Ainsi le régicide était sanctifié, encouragé, récompensé par un roi; S. M. Louis XVIII venait proclamer avec les républicains, « que les tyrans sont hors la loi et justiciables du poignard de Brutus. » Quel enseignement pour les peuples!

Autre réparation et glorification : le maréchal Soult fut nommé président d'une commission chargée de faire élever un monument pyramidal en granit, au lieu même où avaient été immolées les victimes de Quiberon, « guerriers chrétiens, défenseurs du trône et de l'autel. » Le décret royal désignait de cette façon les émigrés qui étaient venus en armes, sous pavillon anglais, débarquer sur la plage de Quiberon, où ils avaient été lâchement abandonnés par MONSIEUR, comte d'Artois, et où les phalanges républicaines commandées par le général Hoche les avaient attaqués et vaincus.

On procéda ensuite à l'exhumation des résidus d'ossements recueillis dans un jardin de la rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 48, à Paris, qui avait fait partie de l'ancien cimetière de la Madeleine, et qu'on voulut reconnaître pour les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Occasion superbe pour frapper l'esprit du peuple par une mise en scène solennelle. Les monarchies font servir les morts aussi bien que les vivants à la consolidation de leur puissance. Le 22 janvier 1815, les Parisiens eurent le grand spectacle des obsèques du roi et de la reine suppliciés; et comme de telles funérailles ne se renouvelleront peut-être plus dans notre France, nous voulons en transmettre le curieux récit dans tous ses détails, extrait du *Moniteur* du lundi 23 janvier 1815 :

« Tous les régiments de la garnison de Paris ont pris les armes à sept heures du matin, 22 janvier 1815, et sont venus border la haie depuis la rue d'Anjou Saint-Honoré jusqu'à la barrière Saint-Denis.

« MONSIEUR est parti du château des Tuileries avec Mgr le duc d'Angoulême et Mgr le duc de Berri, s'est rendu à la maison où se trouvaient les restes du corps du roi Louis XVI et de la reine sa femme, et a posé la première pierre du monument épirotaïque qui devra y être élevé.

« Les restes précieux de Leurs Majestés, qui avaient été déposés dans leurs cercueils, ont été portés sur un char funèbre par douze gardes de la manche de la compagnie écossaise des gardes du corps du roi. Le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

« Un détachement de gendarmerie, fort en avant, ouvrait la marche.

« Venait ensuite un escadron de hussards du régiment du roi, ayant en tête son colonel et les trompettes du régiment.

« Les compagnies de grenadiers et voltigeurs du régiment du roi et de la reine, infanterie légère et infanterie de ligne, portant l'arme sous le bras gauche, marchaient en colonne serrée, ayant avec elles leurs drapeaux et musiques, et en tête leurs colonels.

« M. le gouverneur de la première division militaire avec l'état-major général.

« Un demi-escadron de la garde nationale de Paris à cheval.

« Un détachement de la garde nationale à pied.

« M. le lieutenant général comte Dessolle avec l'état-major de la garde nationale.

« Un demi-escadron de grenadiers à cheval de la garde du roi, le capitaine et les officiers à leur tête.

« Trois carrosses du roi, à huit chevaux, dans lesquels les principaux officiers des princes.

« Un demi-escadron de mousquetaires de la seconde compagnie et un demi-escadron de la première, leurs officiers en tête avec leur musique.

« Un demi-escadron de cheval-légers de la garde du roi avec leurs trompettes et timbales, les officiers en tête.

« Huit carrosses du roi, à huit chevaux, dans lesquels étaient les personnes désignées par Sa Majesté pour faire partie du cortège.

« Le carrosse dans lequel était MONSIEUR, Mgr le duc d'Angoulême et Mgr le duc de Berri.

« Quatre hérauts d'armes à cheval.

« Le roi d'armes à cheval.

« Le grand maître, le maître et les aides des cérémonies à cheval.

« Quatre cheval-légers.

« Deux écuyers du roi à cheval.

« Les capitaines des quatre compagnies rouges aux petites roues du char.

« Le char.

« Six gardes du corps de la manche à droite et à gauche, tout auprès du char; trente cent-suisse sur les ailes, le capitaine à cheval à leur tête, accompagnant jusqu'à la barrière Saint-Denis.

« En l'absence du grand écuyer, l'écuyer commandant les écuries du roi, à cheval.

« Le capitaine des gardes du corps.

« Les officiers derrière lui.

« Un escadron des gardes du corps du roi derrière leurs officiers.

« Un demi-escadron de gendarmes de la garde du roi fermant la marche des troupes de la maison de Sa Majesté.

« Un détachement des gardes du corps de MONSIEUR.

« Le carrosse du corps de MONSIEUR.

« Celui de Mgr le duc d'Angoulême.

« Celui de Mgr le duc de Berri.

« Un demi-escadron de la garde nationale à cheval.

« Un escadron de dragons du roi.

« Une batterie d'artillerie de campagne se trouvait à la barrière de Saint-Devis, où elle attendait, le con-



Enterrement de Mlle Raucourt, actrice de la Comédie-Française

voi, qu'elle a suivi en tirant un coup de canon par rainure

« Le régiment des chasseurs du roi bordait la route de Paris à Saint-Denis.

« Le 12^e régiment d'infanterie légère occupait Saint-Denis avec trois escadrons de hussards du roi et une seconde batterie d'artillerie.

« La garde nationale de Saint-Denis était sous les armes sur la place de l'Abbaye.

« Toutes les troupes avaient le crêpe au bras.

« Les tambours et instruments étaient vides de serge noire. Les drapeaux et étendards avaient des crêpes

« Le cortège arrivé devant l'abbaye, à Saint-Denis, les corps du roi et de la reine ont été retirés du char par les gardes de la marche, portés par eux à l'église, reçus par tout le clergé, et présentés à Mgr l'évêque d'Aire, officiant, par Mgr l'évêque de Carcassonne, nommé pour représenter le grand aumônier. Ils ont ensuite été placés dans le catafalque élevé au milieu du chœur de l'église.

« Les places étaient disposées de la manière suivante

« MONSEIGNEUR, Mgr le duc d'Angoulême, Mgr le duc de Berri, princes du grand deuil; Mgr le duc d'Or-

léans et Mgr le prince de Condé occupaient les premières stalles hautes, à droite, dans le chœur. S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, Mme la duchesse de Bourbon et Mlle de Nemours, princesses de grand deuil, occupaient les stalles hautes, vis-à-vis. Après les princes étaient deux stalles vides, et, dans les quatre autres stalles suivantes, M. le comte Barthélemy, M. Lamoignon, M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, M. le maréchal duc de Reggio, ministre d'Etat, qui avaient été nommés par le roi pour porter les quatre coins du poêle au moment où l'on conduirait les cercueils à la tombe.

« Dans les stalles hautes et basses, à droite et à gauche, étaient placées des députations de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, du conseil de l'Université, de la Cour royale, du corps municipal et du tribunal de première instance.

« Le chœur était occupé par les grands et principaux officiers de la maison du roi et de celles des princes, par quatre des ministres de Sa Majesté et par les personnes que le roi avait nommées pour être du cortège.

« Des places étaient réservées aux personnes de haute distinction qui s'étaient présentées individuellement pour rendre les derniers devoirs au roi

Louis XVI et à la reine sa femme, parmi lesquelles MM. les maréchaux de France, MM. les membres de la Chambre des pairs et de celle des députés, MM. les grands-croix de l'ordre de Saint-Louis, M. V. les grands cordons de la Légion d'honneur, MM. les lieutenants généraux et maréchaux de camp, qui ont été placés dans le chœur, ainsi que M. le lieutenant général comte Dossolle, major général des gardes nationales du royaume, avec l'état-major et M. le lieutenant général comte Maison, gouverneur de la première division militaire, avec l'état-major général.

« La gouvernante des Enfants de France, les dames du palais de la reine femme du roi Louis XVI, et les dames de MADAME, duchesse d'Angoulême, occupaient des bancs à gauche et près du chœur.

« Quatre cents des demoiselles filles de membres de la Légion d'honneur, qui habitent l'ancienne abbaye de Saint-Denis, étaient placées sur des banquettes, dans la croisée du chœur près de l'autel.

« Le service divin a commencé; ensuite l'oraison funèbre a été prononcée par l'Évêque de Troyes.

« Après les absoutes, les corps du roi et de la reine ont été descendus dans le caveau....

« Des salves d'artillerie ont annoncé, le matin, le départ du convoi, et se sont renouvelées pendant le service à Saint-Denis et au moment de l'inhumation. »

Les ennemis de la Révolution prirent occasion de ces cérémonies pour vomir des torrents d'injures contre notre grande Convention. Le *Journal des Débats*, le *Quotidien* et d'autres feuilles appelaient cette assemblée nationale « une réunion de bandits » et qualifiaient ce qui s'y était accompli « d'horrible bacchanale. » Les courtisans poussaient le roi à des représailles. Châteaubriand écrivait, dans un article de combat, « que tout le monde n'avait pas, comme le roi, promis de tout oublier, et que ce monde était impatient de rompre le silence. » D'autres journalistes, après lui, disaient « qu'un roi ne doit jamais pardonner. » Les ultra-royalistes attaquaient avec une extrême violence la charte octroyée par Louis XVIII; ils la nommaient « une œuvre monstrueuse; » ils prétendaient qu'elle ne pouvait être considérée que comme une concession transitoire faite à de cruelles nécessités, mais que le prince avait pour devoir, dès que son autorité serait mieux assise, de supprimer cette charte qui consacrait les abominables usurpations de la Révolution; ils sommaient le monarque d'avoir à écraser les têtes de la faction libérale qui avait osé imposer des conditions à la restauration de la monarchie légitime. Les prêtres tonnaient du haut de leurs chaires contre les révolutionnaires et menaçaient du sort de Jézabel — d'être précipités des fenêtres de leurs maisons et d'être dévorés par les chiens — ceux qui détenaient les biens nationaux provenant du clergé ou des ordres religieux. Les militaires qui avaient fait partie des armées impériales étaient également l'objet de persécutions et de vexations de toute sorte; les numéros des régiments avaient été changés, comme pour effacer la gloire acquise en des combats fameux sous leur ancienne désignation; les officiers étaient renvoyés ou mis à demi-solde et remplacés par des chouans ou par des fils d'émissaires. Le duc de Berry ne dissimulait même pas son

aversion pour les anciens officiers de l'Empire, et sollicité un jour par un capitaine qui essayait d'obtenir son maintien sur les cadres de l'armée en parlant de vingt ans de bons services, il l'avait interrompu par cette brutale apostrophe : « Dites vingt ans de brigandage; » puis il l'avait congédié sans vouloir faire droit à sa requête. L'ordre de la Légion d'honneur, si respecté sous l'Empire, tombait dans le discrédit par suite du honteux trafic qui se faisait des croix de l'ordre; le comte de Blacas, grand maître de la garde-robe du roi et secrétaire d'État au département de sa maison, tenait boutique ouverte pour la vente des décorations, à deux cent cinquante francs, et s'en faisait un revenu considérable. Tous les laquins de la Restauration, tous les hobereaux de province accourus à Paris se pavanaient dans les promenades, sur les boulevards de Paris, avec la croix et le ruban rouge. De là grande irritation chez ceux qui se nommaient les grognards de l'Empire. Toutes ces mesures impolitiques, les manifestations du clergé, les mépris de la cour pour l'armée, les attaques de la presse royaliste, avaient rendu général le mécontentement, la désaffection du régime nouveau; et, pour les esprits réfléchis, il était aisé de prévoir que l'ordre de choses inauguré par la Restauration tomberait au premier choc, s'il se produisait un conflit entre la monarchie et le peuple.

Napoléon suivait la marche des événements avec attention de l'île d'Elbe où il était récongié, et se faisait tenir au courant de tout ce qui se passait sur le continent. Il eut bientôt compris qu'il pouvait tirer parti de ces dispositions hostiles du peuple et de l'armée contre les Bourbons, pour changer la face des choses, renverser la dynastie rivale et remonter sur le trône. Les plans du retour en France furent combinés, élaborés avec ses plus intimes confidents; puis, les préparatifs terminés, au 26 février 1815, une petite flottille prit la mer et fit voile dans la direction des côtes de France; elle se composait de quatre navires, dont un brick, *l'Inconstant*, armé de vingt-six canons, que montait l'empereur; il avait avec lui Drouot, Cambronne et quatre cents grenadiers de sa garde; trois bâtiments légers emportaient sept cents hommes, infanterie, chasseurs corses et cheval-légers polonais.

Le 1^{er} mars 1815, à trois heures de l'après-midi, le débarquement s'effectuait au golfe Juan, sur la côte provençale, tout près de Cannes, et en vue d'Antibes. Cette ville ferma ses portes et refusa de recevoir l'empereur. La petite troupe se mit en marche sur Gap, dans l'intérieur des terres; elle y fut accueillie avec enthousiasme. D'heure en heure le nombre de ses soldats augmentait par l'adjonction de ceux qui venaient prendre place dans les rangs. Napoléon fit imprimer à Gap les proclamations qu'il avait préparées dans le trajet de l'île d'Elbe au golfe Juan; l'une était adressée au peuple français, l'autre à l'armée. Dans cette dernière il faisait ressortir les victoires remportées par les soldats; il parlait des humiliations qui leur avaient été infligées par les Bourbons, de leurs services méconnus, de leurs cicatrices flétries. « Nous n'avons pas été vaincus, ajoutait-il, mais trahis par deux hommes sortis de nos rangs — il voulait désigner Bernadotte et Moreau; —

ces misérables ont souillé leurs lauriers, ont vendu leur pays, leur prince, leur bienfaiteur. Quant aux Bourbons, nous les avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir toute l'Europe pour nous susciter des ennemis; nous les avons vus armant les bras de leurs sicaires pour nous combattre dans les rangs des armées étrangères, en maudissant notre belle France. Ces lâches prétendraient-ils commander et enchaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards? Souffrons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux, qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens, qu'ils calomnient notre gloire? Si leur règne durait, tout serait perdu, même le souvenir de nos grandes victoires, de ces immortelles journées. Avec quel acharnement ils les dénaturent! Ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire; et s'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis que nous avons combattus sur les champs de bataille. Soldats! votre général, appelé au trône par le choix du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu; venez le joindre! Arrachez ces cocardes blanches, ces drapeaux fleurdelisés que la nation a proscrits, et qui, pendant vingt-cinq ans, servaient de ralliement à tous les ennemis de la France; arboriez la cocarde tricolore: vous la portiez dans nos grandes journées! Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des autres nations; mais nous ne devons point souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, à Tudela, à Eckmüll, à Essling, à Wagram, à Smolensk, à Lutzen, à Wurtzen, à Montmirail. Pensez-vous que cette poignée de Français aujourd'hui si arrogants puissent en soutenir la vue? Ils retourneront d'où ils viennent; et là, s'ils le veulent, ils régneront encore comme ils prétendent avoir régné depuis dix-neuf ans. Vos biens, vos rangs, votre gloire; les biens, les rangs et la gloire de vos enfants, n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les rois étrangers nous ont imposés. Ils sont les ennemis de notre gloire, car notre gloire est leur condamnation. Les vétérans de nos armées sont humiliés, leurs honorables cicatrices sont flétries. Leurs succès seraient des crimes, ces braves eux-mêmes seraient des rebelles, si, comme le prétendent les ennemis du peuple, les souverains légitimes étaient au milieu des armées étrangères.... Honneur à vous, braves soldats, gloire de la patrie! et honte éternelle aux Français criminels, dans quelque rang que la fortune les ait fait naître, qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étranger pour déchirer le sein de la patrie. » Au peuple, Napoléon rappelait les désastres de l'invasion étrangère, à laquelle la trahison, plus que nos revers, avait contribué à livrer la France. « Elevé au trône par le peuple français, tout ce qui a été fait sans lui est illégitime. Depuis vingt-cinq ans la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions et une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national et par une dynastie née de la Révolution même. Un prince qui régnerait sur la France, qui serait assis sur le trône par la force de ces mêmes armées qui ont ravagé notre territoire, chercherait en vain à s'étayer des principes du droit féodal; il ne pourrait assurer l'honneur et les droits qu'd'un petit

nombre d'individus, ennemis du peuple qui depuis vingt-cinq ans les a condamnés dans toutes nos assemblées: la tranquillité intérieure et la considération extérieure de notre pays seraient perdues à jamais. Français! dans mon exil j'ai entendu vos plaintes et vos vœux. Vous réclamez ce gouvernement de votre choix qui seul est légitime; vous accusez mon long sommeil; vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les grands intérêts de la patrie: j'ai traversé les mers au milieu de périls de toute espèce; j'arrive parai vous reprendre mes droits qui sont les vôtres. Tout ce que des individus ont fait, écrit ou dit depuis la prise de Paris, je l'ignorerai toujours; cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services importants qu'ils ont rendus. Il est des événements d'une telle nature, qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine. Français! il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit de se soustraire et qui ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux. Lorsque Charles VII entra à Paris et renversa le trône éphémère du roi anglais Henri VI, il reconnut tenir son trône de la vaillance de ses braves, et non d'un prince régent d'Angleterre. C'est aussi à vous seuls et aux braves de l'armée que je fais et que je ferai toujours gloire de tout devoir.... »

L'empereur n'était plus dans ses discours et dans ses allures le despote impudent, arrogant, insolent des jours d'orgueil et de puissance; il flattait, il caressait les soldats et le peuple, il promettait des institutions plus en rapport avec les progrès du siècle, il prononçait en toutes occasions le mot de liberté. Il continuait sa marche à travers la France; les troupes qui se trouvaient dans les villes placées sur son parcours se rangeaient sous son drapeau; on arriva enfin en vue de Grenoble. Une division de six mille hommes avait été envoyée pour barrer le passage à Napoléon. Bientôt les deux corps se trouvent en face l'un de l'autre. L'empereur, qui était en tête de sa garde met pied à terre, commande à ses soldats de baisser leurs armes, puis s'avancant jusqu'aux premiers rangs de ceux qui devaient le combattre, il les harangue: « Enfants, me reconnaissez-vous? — découvrant alors sa poitrine, — s'il en est un parmi vous qui veuille tuer son empereur, il peut le faire!... » Un hurra d'enthousiasme et les cris de vive l'empereur! sont la réponse des soldats; les deux troupes se mêlent, fraternissent; beau oup parmi les soldats de l'armée royale arrachent la cocarde blanche de leur shako et la remplacent par la cocarde tricolore qu'ils avaient conservée comme une précieuse relique au fond de leur sac. Quelques-uns passaient fièrement devant l'empereur et montrant leur vieille cocarde: « C'est celle que nous portions à Austerlitz; c'est celle que nous avions à Marengo. » Quand l'effervescence se fut un peu calmée, Napoléon reprit sa harangue interrompue: « Je viens à vous, enfants, avec une poignée de braves, parce que je compte sur le peuple et sur vous. Le trône des Bourbons est illégitime, puis-qu'il n'a pas été élevé par la nation; il est contraire à la volonté nationale, puis-qu'il est contraire aux intérêts de notre pays, et qu'il n'existe que dans l'intérêt de quelques familles. Demandez à vos frères; interrogez tous ces habitants qui accourent des en-

vions, ajoute l'empereur en désignant aux soldats la population qui se pressait au milieu d'eux, vous apprendrez de leur bouche la vérité sur la situation actuelle; ils vous diront qu'ils sont menacés du rétablissement des dîmes pour les curés, des privilèges, des droits féodaux pour les seigneurs, des corvées et de tous les anciens abus dont vos succès les avaient délivrés.... N'est-il pas vrai, paysans?» — « Oui, oui... répond la foule, tout cela est vrai, » et de nouvelles acclamations couvrent les dernières paroles de Napoléon. De Grenoble l'empereur continua sa route vers Lyon. A chaque station des scènes pareilles à celles de Grenoble se renouvelaient; l'enthousiasme allait grandissant; la marche de l'empereur était un continu triomphe. Il avait prélué juste dans sa proclamation à l'armée : « La victoire va marcher au pas de charge; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clochers en clochers jusqu'à Notre-Dame. »

La nouvelle du débarquement de Napoléon et de sa marche à travers la France était arrivée à Paris et avait jeté le désarroi dans les hautes régions gouvernementales. Un conseil avait été tenu chez le comte de Blacas, pour arrêter les dispositions à prendre en vue de conjurer le danger. MOXSTRA, comte d'Artois, et le duc d'Orléans furent expédiés sur Lyon accompagnés du maréchal Macdonald, avec la mission de couper la route de Paris et d'empêcher Bonaparte d'aller plus avant. Le duc d'Angoulême fut envoyé avec sa femme dans le Midi, à Bordeaux. Le duc de Berri, jugé le plus capable de la famille, demeura à Paris, chargé de la garde de Sa Majesté le roi son oncle. Le monarque joufflu, sans et perclus assistait aux événements avec la quietude d'esprit de l'épicurien, récitant des vers latins de son poète favori Horace, continuant à engoltrer dans son vaste estomac les mets succulents et les vins généreux, « tributs de la terre et des mers, » avec le même prodigieux appétit qu'il était l'apanage de son prédécesseur Louis XVI.

Le 6 mars, les deux chambres furent convoquées, et une ordonnance royale fut lancée contre « Napoléon Bonaparte traître et rebelle. » — « Il est enjoint — dit le monarque dans cette ordonnance royale — à tous les gouverneurs commandants de la force armée, gardes nationales, autorités civiles, et même aux simples citoyens, de *courir sus* audit Bonaparte, de l'arrêter et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre, qui, après avoir reconnu l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi. Seront punis des mêmes peines et comme coupables des mêmes crimes les militaires et les employés de tout grade qui auraient suivi ou accompagné ledit Bonaparte dans son invasion du territoire français. »

Le maréchal Soult, duc de Dalmatie, alors ministre de la guerre, le porte-cierge dans les processions de la cour, voulait demeurer à la hauteur des circonstances. Il y avait moins d'une année, lorsque le maréchal Soult commandait les troupes opposées à Wellington, après la retraite d'Espagne, il avait publié un ordre du jour dans lequel il « voyait à l'exécution publique et à la mort les hommes assez ennemis de la France pour douter du triomphe du grand et invincible empereur ! » Actuellement, rallié à la famille des Bourbons, il publie un ordre du

jour dans lequel il couvre d'outrages l'Idole qu'il encense. « Cet homme, » ose-t-il dire en parlant de celui qu'il nommait autrefois son maître.

« Soldats! cet homme qui naguère abdiqua aux yeux de toute l'Europe un pouvoir usurpé, dont il avait fait un si fatal usage, Bonaparte, est descendu sur le sol français qu'il ne devait plus revoir

« Que vent-il? La guerre civile. Que cherche-t-il? Des traîtres. Où les trouverait-il? Serait-ce parmi ces soldats qu'il a trompés et sacrifiés tant de fois en égarant leur bravoure? Serait ce au sein de ces familles que son nom seul remplit encore d'effroi?

« Bonaparte nous méprise assez pour croire que nous pouvons abandonner un monarque légitime et bien-aimé pour partager le sort d'un homme qui n'est plus qu'un aventurier. Il le croit, l'insensé, et son dernier acte de démence achève de le faire connaître.

« Soldats! l'armée française est la plus brave armée de l'Europe; elle sera aussi la plus fidèle.

« Rallions-nous autour de la bannière des lis, à la voix de ce père du peuple, de ce digne héritier des vertus du grand Henri. Il vous a tracé lui-même les devoirs que vous avez à remplir. Il met à votre tête ce prince, modèle des chevaliers français, dont l'heureux retour dans notre patrie a déjà chassé l'usurpateur, et qui aujourd'hui va, par sa présence, détruire son seul et dernier espoir.

« Paris, le 8 mars 1815.

« Maréchal SOULT,
« duc de Dalmatie. »

Le gouvernement de Louis XVIII essayait de se faire illusion sur la gravité du péri; il multipliait les ordonnances et les circulaires, engageant les sujets du roi à opposer la plus vigoureuse résistance, à combattre à outrance l'ennemi de la France. Les journaux officiels publiaient des nouvelles mensongères pour égarer l'opinion publique. Le *Journal des Débats* annonçait que « Bonaparte et ses bandes, en butte au juste mépris des hommes, se cachaient dans les montagnes, manquant de vivres et de munitions; que déjà la division et la discorde s'étaient introduites dans leurs rangs, et que les soldats se dispersaient de tous côtés; qu'enfin les pauvres égarés accouraient pour demander grâce, et que les rebelles ne tarderaient pas à expier d'une façon terrible leur tentative de révolte aussi odieuse que criminelle. »

En réalité les affaires de la légitimité prenaient de jour en jour une plus mauvaise tournure; les troupes royales réunies à Lyon avaient répondu par des clameurs et des menaces au maréchal Macdonald qui voulait les faire marcher contre l'empereur. Ce n'était plus une troupe, mais une véritable armée que commandait Napoléon quand il arriva à Lyon, par suite de l'adjonction des bandes qui étaient venues se joindre à lui dans tout le parcours depuis Grenoble. Le comte d'Artois, le duc d'Orléans et Macdonald avaient dû quitter précipitamment la ville. Les clés de Lyon furent présentées à Napoléon et il fit une entrée triomphale. Il passa une grande revue des troupes et de la garde nationale, puis il prit la route de Paris au milieu de nouvelles ovations et voyant toujours grossir son armée de recrues enthousiastes.

Une nouvelle défection vint compliquer la situation



Retour de l'île d'Elbe

déjà si embarrassée de la famille des Bourbons, le maréchal Ney passa du côté de l'empereur; le prince de la Moskowa avait fait serment à Louis XVIII — suivant les assertions des royalistes — de lui ramener Napoléon pieds et poings liés, enchaîné dans une cage en fer. L'empereur avait chargé le général Bertrand d'écrire à Ney. — Vous l'instruirez, lui avait-il dit, du delire qu'excite mon retour et de la réunion successive à mon armée de toutes les forces dirigées contre moi. Vous lui direz que les troupes qu'il commande imiteront infailliblement tôt ou tard l'exemple de leurs braves camarades, que les efforts qu'il pourrait tenter n'auraient d'autre résultat que de retarder tout au plus de quelques jours la chute des Bourbons; faites-lui entendre qu'il sera responsable envers la France de la guerre civile et du sang qu'elle fera verser. Flattez-le, ajouta l'empereur, mais ne le caressez pas trop; il croirait que je le crains et se levait prier.

La lettre du général Bertrand produisit l'effet que l'empereur en attendait. Le 15. Ney, qui se trouvait à Lons-le-Saulnier, fit publier l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

« La cause des Bourbons est à jamais perdue! La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur

notre beau pays! Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous : peu nous importe! La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire, mais ils se sont trompés; cette gloire est le fruit de trop nobles travaux, pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir.

« Soldats, les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits : la liberté triomphera enfin; et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affermir à jamais. Que, désormais, cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français! Que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénétrant de cette grande vérité!

« Soldats! je vous ai souvent menés à la victoire; maintenant, je veux vous conduire à cette glorieuse immortalité que l'empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours; et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. »

Trois jours après, le 18 mars, le maréchal Ney rejoignait Napoléon à Auxerre, lui conduisant toute sa division; il renouvela de vive voix les protestations de dévouement contenues dans son ordre du jour, et ajouta ce commentaire qui parut causer une surprise désagréable à l'empereur : « Je me range à vos côtés, sire, pour combattre les ennemis de la patrie. C'est

pour elle que j'ai versé mon sang sur vingt champs de bataille; pour elle je suis prêt à le verser jusqu'à la dernière goutte. Je vous aime, sire; mais la patrie avant vous, la patrie avant tout. » Ces sentiments trahissaient l'esprit d'indépendance et de liberté qui commençait à gagner les chefs militaires; le général Malet avait bien dit, pendant qu'on le conduisait au supplice, qu'il n'était pas le dernier des Romains. Après lui surgirent d'autres républicains, ses émules, le général Foy, le général Lamark, et bien d'autres, même parmi les leudes de la truste impériale; Ney, prînce de la Moskowa, eût probablement compté parmi cette phalange sacrée si une horrible catastrophe n'eût mis fin à son existence.

Le gouvernement des Bourbons se sentant impuissant à arrêter le torrent, voulut essayer de l'assassiner et mit en campagne des agents qui devaient poignarder l'empereur, mais la besogne était d'une exécution difficile; plusieurs des émissaires furent arrêtés, interrogés, contraints à faire des aveux, cependant non exécutés, Napoléon tenant à ce qu'il fût constaté que son retour en France s'était effectué sans qu'il eût été tiré un seul coup de fusil, sans qu'il eût été versé une seule goutte de sang.

Louis XVIII cramponné à son trône ne pouvait encore se décider à quitter la place; il faisait des appels au peuple et à l'armée, pour les amener à sa cause. Quelle différence de langage et d'allures! Naguère le roi, les princes, les courtisans abreuyaient d'outrages les soldats de l'Empire, insultaient le peuple et la bourgeoisie libérale; en ces moments de danger, Sa Majesté adressait une circulaire à l'armée et disait: « Je m'associais à la gloire de vos triomphes, braves soldats, alors qu'ils n'étaient pas remportés pour ma cause. C'est moi qui veux actuellement vous récompenser; c'est dans vos rangs, parmi l'élite des soldats restés fidèles, que je choisirai les officiers de ma vaillante armée. » Dans les manifestes adressés aux populations, le roi du droit divin descendait à la prière, et — suivant l'habitude des princes lorsqu'ils voient leur trône en danger — il faisait étalage de concessions libérales. Il promettait « d'étendre les droits de l'élection aux représentants de la science et de l'industrie, — adjonction des capacités; — il promettait d'améliorer le régime de la presse, de supprimer la censure, de réduire les impôts, de faire de larges économies dans les services publics... »

Napoléon ne voulut pas demeurer en reste avec son royal compétiteur en fait de promesses libérales en faveur du peuple; il décréta l'abolition de la noblesse, la suppression des titres féodaux, la remise en vigueur de toutes les lois rendues sur la matière par les précédentes assemblées révolutionnaires. Il déclara dissoute la Chambre des pairs comme « étant composée de personnes ayant intérêt au rétablissement des droits féodaux, à la destruction de l'égalité entre les citoyens et disposées à enlever au peuple les droits acquis et les conquêtes de la Révolution. » Il prononça la dissolution de la Chambre des députés comme « indigne de la confiance de la nation pour avoir adhéré au rétablissement de la noblesse féodale, pour avoir violé les droits du peuple en consacrant le principe que la nation était faite pour le trône et non le trône pour la nation. »

Singulier et curieux spectacle que donnaient aux peuples le roi de droit divin et le despote impérial dans cet assaut de promesses libérales pour ramener les sympathies de la nation! Comédie politique, car l'un et l'autre — le danger passé, la couronne en tête, le spectre en main — devaient serrer plus fort qu'avant le carcan mis au cou du peuple.

Napoléon s'engage à rallier la liberté, à s'appuyer sur la souveraineté nationale — source légitime de tout pouvoir, — à effacer des institutions tout vestige du régime féodal, du servage et de la glèbe.

Louis XVIII convoque les pairs, les députés, tous les grands dignitaires, à une séance royale, et là, ayant à ses côtés le comte d'Artois, le duc de Berri, le duc d'Orléans, le prince de Condé, il prononce le serment solennel de rester fidèle à la Charte. Après le roi, le comte d'Artois fait le même serment. Puis les princes jurèrent à leur tour de maintenir la charte, de vivre et de mourir fidèles à la Charte.

Tous les assistants, la fleur de la noblesse royale et impériale, éclatent en bravos, et crient: « Le roi à la vie et à la mort. » Une motion est proposée et décrétée d'enthousiasme, « la guerre contre Bonaparte déclarée guerre nationale. »

Il ne s'agissait plus que de trouver des hommes pour créer l'armée et soutenir de si vaillantes résolutions. Le comte d'Artois passe en revue toutes les légions de la garde nationale et charge les commandants d'inviter ceux qui veulent combattre pour la défense du trône et de l'autel, à sortir de leurs rangs. Quelques hommes, ivres pour la plupart, répondent à l'appel du prince. On n'en put former qu'une compagnie. Voilà quel concours la bourgeoisie prêtait à la légitimité.

Quant à l'armée, le *Journal des Débats* prétendait qu'elle restait fidèle au roi, et le 19 mars il publiait l'article suivant: « Les officiers répondent de leurs régiments; le général Marchand est sur les derrières de la troupe de Bonaparte; il a repris possession de Grenoble; la bande de l'usurpateur ne compte plus que trois à quatre cents hommes. »

Le *Journal des Débats*, organe du gouvernement royal, menteur comme tous les journaux officiels, cherchait à égarer l'opinion publique par des documents de son invention et des relations fournies par la police. Aux portes mêmes de Paris, les faits se chargeaient de donner le démenti aux allégations du journal. A Montreuil, les cavaliers du 6^e régiment de lanciers chassaient les gardes du corps à coups de fourreaux de sabre; au camp de Villejuif, placé sous les ordres immédiats du duc de Berri, les soldats arrachaient les cocardes blanches et souillaient d'immondes les drapeaux fleurdelisés. Enfin on connut à Paris la vérité, on apprit que Napoléon avait été accueilli dans toutes les villes situées sur le parcours de Lyon à Paris avec un enthousiasme indicible: à Villefranche, Mâcon, Tournay, Châlonsur-Saône, Avallon, Tonnerre, Auxerre, etc.; on sut qu'il était arrivé à Fontainebleau.

Dans la nuit du 20 mars, une voiture emporta celui que Napoléon appelait irrespectueusement « le cochon à l'engrais », c'est-à-dire S. M. Louis XVIII, ayant en sa compagnie une lourde cassette renfermant les diamants de la couronne, d'une valeur d'estimation de trente millions huit cent trente-quatre

mille quarante-six francs — 30 834 046 fr. — Larron et couard, le roi Louis XVIII s'échappait de Paris et prenait la direction du Nord. Il devait s'arrêter à Lille. La favorite, la comtesse du Cayla, suivait le monarque dans une voiture avec la tabatière de Sa Majesté, pour remplir les devoirs de sa charge. Le comte d'Artois, le duc de Berri, et quelques-uns des hauts fonctionnaires de la cour, prirent la même direction, une heure après; la riche cassette qu'emportait le roi exerçait sur eux une attraction puissante, comparable à celle de l'aimant sur la limaille de fer.

Les plénipotentiaires des puissances étrangères, réunis à Vienne, s'étaient émus de tout ce qui s'était accompli, et, dès le 13 mars, avaient fait une déclaration dont nous reproduisons les termes :

« Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Bonaparte et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur a fait éprouver. En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En réparant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui. Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique. Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 mai 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité, ainsi que celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres des révolutions. Et quoique intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre. » Au bas de cet acte furent apposées les signatures du prince de Metternich pour l'Autriche, du comte de Nesselrode pour la Russie, du prince de Hardenberg pour la Prusse, du duc de Wellington pour la Grande-Bretagne, de M. de Lowenhein pour la Suède, de M. Gomez pour l'Espagne, du comte de Palmella pour le Portugal, de M. de Talleyrand pour la France. — Un traité signé à Vienne le 25 mars, entre l'Autriche,

l'Angleterre, la Prusse et la Russie, consacra les dispositions prévues dans la déclaration du 13. Par ce traité, chacune des quatre grandes puissances signataires s'engageait à réunir et à tenir sur pied au moins cent cinquante mille hommes, pour maintenir dans toute leur intégrité les conditions du traité de Paris du 30 mai 1814, s'engageant en outre à ne pas déposer les armes tant que Bonaparte n'aurait pas été mis dans l'impossibilité absolue de jeter l'Europe dans de nouvelles perturbations.

Toutes ces résolutions des souverains des grandes puissances annonçaient une nouvelle invasion des armées étrangères pour la France. Danger formidable en un moment où la nation épuisée par tant et de si longues guerres ne pouvait mettre en ligne qu'une armée de cent mille hommes. Pas un peuple ami à nos côtés, pas un allié; la politique orgueilleuse et envahissante de Napoléon nous avait aliénés tous les peuples. L'empereur voulut tenter les voies de la diplomatie et adressa plusieurs notes aux puissances pour répondre aux accusations qui avaient été formulées contre son gouvernement. « La déclaration du 13 mars, disait-il dans une de ses notes diplomatiques, est l'œuvre des ministres des Bourbons plus que celle des plénipotentiaires des grandes puissances réunies au congrès de Vienne; cela ressort de la violence du langage, de l'emportement, de l'oubli des principes qui régissent les nations. Cet acte est tout entier rédigé par les envoyés du prince qui m'a mis hors la loi et m'a désigné au poignard des assassins. C'est à tort qu'on voudrait faire peser sur moi l'accusation d'avoir violé le traité de Fontainebleau. Les premières violations de ce traité proviennent de la main de Bourbon, restaurée sur le trône par les puissances alliées. La France avait été traitée par les Bourbons comme un pays révolté reconquis par les armes de ses anciens maîtres et asservie de nouveau à une domination féodale. Ce sont les gémissements et les vœux de la France opprimée, avilie, qui m'ont rappelé de l'île d'Elbe, et non des motifs d'ambition personnelle. Je n'ai pas apporté la guerre au sein de la France; au contraire, je suis venu arrêter les conflits sanglants qui allaient éclater entre les propriétaires des biens nationaux, c'est-à-dire les quatre cinquièmes des propriétaires du sol avec les nouveaux spoliés qui revendiquaient la possession des domaines extorqués par le clergé et par la seigneurie aux populations gauloises. C'est mon intervention qui a pu suspendre la guerre civile et religieuse prêtes à se déchaîner sur la France; les citoyens opprimés, abaissés, humiliés par les nobles, voulaient se venger d'eux et les exterminer; les protestants, les juifs, tous les cultes dissidents allaient prendre les armes pour se soustraire à la persécution religieuse. Je suis venu pour sauver la France de ces calamités, et c'est comme libérateur que j'ai été accueilli.

« Débarqué sur un coin du littoral avec quelques fidèles compagnons, je me suis vu entouré de foules qui m'accablèrent et ont transformé mon cortège en armée. J'ai parcouru deux cent vingt lieues sans obstacles, sans avoir à livrer un seul combat, et j'ai repris sans résistance, au milieu de la capitale et avec le concours de l'immense majorité des citoyens, le trône délaissé par les Bourbons. La famille des Bour-

bons n'avait pu trouver de défenseurs ni dans l'armée ni dans les gardes nationales, ni dans le peuple, ni même dans les maisons militaires du roi et des princes. C'est donc du vœu et du consentement de la nation entière que, pour la quatrième fois, je suis replacé à la tête de la France. »

À la suite de la note venaient les commentaires rédigés sous l'inspiration de l'empereur :

« Après une marche rapide et triomphale à travers la France, Napoléon est de nouveau installé aux Tuileries comme chef du gouvernement ; l'empereur des Français veut ce que veut le peuple : l'indépendance de la France, la paix intérieure, la paix avec tous les peuples, l'exécution du traité de Paris du 30 mai 1814. Il n'y a rien de changé dans l'état de l'Europe, il ne sera rien entrepris qui puisse compromettre le repos des nations, rien, si les puissances alliées reviennent, comme on doit l'attendre d'elles, à des sentiments justes, modérés ; si, respectant les droits d'une grande nation qui doit respecter les droits de toutes les autres, on lui laisse reprendre un monarque et se donner une constitution et des lois qui conviennent à ses mœurs, à ses intérêts, à ses habitudes, à ses besoins nouveaux. Il n'y a rien de changé, si, quand la nation française ne demande qu'à rester en paix avec l'Europe entière, une injuste coalition ne la force pas à défendre, comme elle l'a fait en 1792, sa volonté et ses droits, son indépendance et le souverain de son choix. »

Napoléon adressa ensuite aux souverains des grands États de l'Europe une lettre autographe tendant au même but, confirmant ses intentions pacifiques, reproduisant tous les arguments qu'il croyait de nature à frapper l'esprit des monarques et à les détacher de la coalition. « Monsieur mon frère, écrivait-il à chacun des potentats, vous avez appris dans le cours du mois dernier mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit maintenant être connue de Votre Majesté. Ils sont l'ouvrage d'une irrésistible puissance, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avait rendue au peuple français n'était plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments ni à ses mœurs. La France a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur ; l'attente qui m'avait décidé au plus grand des sacrifices avait été trompée. Je suis venu ; et du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial était nécessaire au bonheur des Français. Ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement du repos de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations ; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès. Une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments personnels de Votre Majesté, le calme général est assuré pour longtemps, et la justice, assise aux confins des divers États, suffira seule pour engarder les frontières. »

Démarches vaines, protestations inutiles ; les souverains avaient compris que le rusé Corse ne se donnait tant de peine pour chercher à les convaincre des sentiments pacifiques qui avaient subitement envahi son cœur, que pour gagner du temps, essayer de dissoudre la coalition et, en tout cas, pour organiser de nouvelles armées et prendre une attitude formidable. Les puissances alliées refusèrent d'entrer en négociations avec l'empereur, et de toutes parts on se prépara à la guerre. A ce moment nos arsenaux étaient vides, nos places fortes désarmées ; l'armée active ne comptait que cent mille hommes de toutes armes. Il fallait déployer une immense activité pour faire face aux difficultés de la situation. Mais l'enthousiasme était grand et la France renouvela les prodiges de 1793. Un décret impérial rappela les anciens militaires sous les drapeaux. Une loi fut préparée pour une levée de deux cent cinquante mille hommes. Des manufacturiers d'armes s'improvisèrent dans toutes les grandes villes. Des fabriques s'installèrent sur tous les points du territoire pour l'habillement des troupes, pour la chaussure et le fournement. Des ateliers confectionnèrent les cartouches et préparèrent les munitions de guerre. La France était devenue un immense camp retranché où tous se disposaient à la défense acharnée. Au 1^{er} juin l'effectif de nos troupes atteignait cinq cent soixante mille hommes. Si on eût pu retarder l'heure des batailles jusqu'au 1^{er} octobre, c'est-à-dire disposer de quatre mois, la France aurait eu neuf cent mille hommes équipés, organisés, prêts à entrer en campagne, et elle se fût trouvée en état de défier l'Europe entière et d'arrêter l'invasion. Mais déjà l'avant-garde des armées des puissances alliées se déployait de l'autre côté du Rhin, et un million de soldats étaient en marche, se dirigeant sur nos frontières, infanterie, cavalerie et artillerie.





LES CENT JOURS

NAPOLÉON I^{ER}

EMPEREUR DES FRANÇAIS

1815

Le chant de guerre des Prussiens en 1815; Alsace et Lorraine. — Napoléon aux Tuileries. — Fonction du ministre impérial. — Louis XVIII se retire à Gand, en Belgique. — Défections et trahisons aux Bourbons. — La duchesse d'Angoulême à Bordeaux. — Elle s'embarque pour l'Angleterre. — Le duc d'Angoulême fait prisonnier et déposé sur les côtes d'Espagne. — Intrigues des royalistes à Paris, à Gand et dans les départements. — Préparatifs des souverains alliés pour l'invasion en France. — Conduite de l'impératrice Marie-Louise. — Femme adultère elle refuse de rejoindre l'empereur. — Préparatifs de guerre en France. — L'acte additionnel à la constitution de l'Empire. — Cinq millions d'abstentions dans le vote de l'acte additionnel soumis à l'approbation du peuple. — Comédie politique et religieuse — Les mésaventures de Marat, il est classé de Naples et se réfugie en France. — Ouverture des chambres, le 7 juin 1815. — Départ de Napoléon de Paris pour prendre le commandement de l'armée d'opérations. — Préparatifs et dispositions pour la bataille de Waterloo. — Trahisson du général Boumont. — Arrivée du maréchal Grouchy. — L'épée titanique par Victor Hugo. — Départ de Napoléon pour Paris. — Défaite des bandes royalistes dans la Vendée. — Conférences à l'Élysée. — Délibérations de la Chambre des députés. — Napoléon est contraint d'abdiquer. — Nomination d'une Commission exécutive. — Intrigues et trahisons. — Correspondance secrète de Fouché, d'abord traitante, avec les ennemis. — Départ de Napoléon de l'Élysée pour sa résidence de la Malmaison. — Continuation des intrigues diplomatiques. — Départ de Napoléon de la Malmaison pour se rendre à Brichollet. — Organisation de la défense de Paris. — Approche des armées alliées. — Trahisson du maréchal Davoust. — Capitulation de Paris. — Entrée des armées étrangères dans la capitale le 7 juillet 1815. — Les Bourbons rentrent en France à la suite des fourgons des armées ennemies. — Entrée de Louis XVIII dans Paris le 8 juillet. — Embarquement de Napoléon, il monte sur un navire anglais le *Bellerophon*. — L'empereur est déclaré prisonnier de guerre et transporté à l'île de Saint-Hélène. — Fêtes et réjouissances à Paris. — Le drapeau rouge et le drapeau tricolore, emblèmes républicains; le lis, la cocarde blanche et le drapeau Bourbonnais, emblèmes de la monarchie. — Les hontes et les crimes de la Restauration. — Les malédictions sur Napoléon. — Les Limbes.

Parmi les nations qui faisaient partie de la coalition contre la France, se distinguait la Prusse, implacable et acharnée; elle avait à venger deux invasions et l'occupation de sa capitale, Berlin, prise deux fois par nos armées; elle était aussi fortement excitée par l'espoir du pillage et le désir de s'approprier plusieurs de nos provinces, objets de ses ardeutes convoitises, l'Alsace et la Lorraine. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, entonna le premier le chant de guerre dans une proclamation adressée à ses légions qu'il appelait « au secours de la France contre l'homme qui, depuis dix ans, avait répandu sur les peuples

des malheurs infinis. » Le monarque teuton songeait à se voir la France comme les souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie, avaient secouru la Pologne en la dépouillant et en s'en partageant les lambeaux!

Les hommes d'Etat prussiens et les journaux allemands se chargèrent de commenter, de développer ce que voulait le roi Frédéric-Guillaume. Nous reproduisons quelques-uns des articles où se révèlent les sentiments et les aspirations des Prussiens. La haine pour tout ce qui était Français y est poussée jusqu'à un paroxysme; le pillage, le démembrement de nos provinces y sont préconisés comme mesures de

salut public; l'Alsace et la Lorraine y sont indiquées comme revenant de droit à la Prusse dans le partage de nos dépouilles. Le *Mercur de Rhin*, journal publié à Cologne, sous la direction du conseiller d'État prussien baron de Stein, s'exprime ainsi : « On a eu de bonnes raisons pour rayer Bonaparte du rang des princes, mais il faut rayer la France du rang des nations : il faut la partager. Pas de paix tant qu'il y aura un Français. Qu'il y ait des Bourguignons, des Aquitains, des Bretons, des Normands, et vous aurez la paix pour des siècles; vous aurez la paix pourvu qu'ils s'entre-déchirent; ah! laissez-les s'entre-déchirer avec leurs propres dards tournés contre eux-mêmes. C'est dans le partage de la France qu'il faut chercher l'indemnité de nos finances et non pas en Allemagne; c'est en France qu'il faut donner des souverainetés; c'est l'Alsace, la Lorraine qu'il faut repeupler. On doit envoyer de ville en ville et de maison en maison des circulaires pour convenir d'abolir, absolument et une fois pour toutes, l'usage du français dans nos familles, nos écoles, etc.... Il est en France quelques hommes honnêtes; mais il serait inutile de s'arrêter à le reconnaître.... Tous sont un peu des peuples et de l'Eglise. Il n'y aura plus de droit des gens; il n'est plus question des lois de duel, mais d'assommer les Français comme un assomme des chiens enragés. Nous avons en le tort de ménager les Français; il fallait les exterminer tous, lorsque nous nous trouvions dans leur pays. Mais reportons-y sans délai le théâtre de la guerre.... Songeons que nous avons affaire à une armée élevée dans la rapine, le pillage, et dans une scélératesse insigne; et, puisqu'elle nous fait prendre encore une fois les armes, que sa dernière heure ait sonné.... Oui, il faut exterminer cette bande de cinq cent mille brigands; il faut que toute l'Europe s'arme contre eux; il faut faire plus, il faut déclarer la guerre à toute la nation et mettre hors la loi tout ce peuple sans caractère.... Si la France n'est pas vaincue et partagée cette fois-ci, les événements de l'année dernière n'auront fait qu'une courte interruption de la monarchie universelle. La France partagée ou les chaînes de la France : voilà notre alternative.... Si nous avons de justes motifs pour vouloir que Napoléon disparaisse de la scène comme prince, nous n'en avons pas de moins grands pour anéantir les Français comme peuple. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'on les égorge; il suffira de leur donner beaucoup de princes et non pas d'empereur, de les organiser à l'instar du peuple allemand. Le monde ne peut rester en paix tant qu'il existera un peuple français. Qu'on le change donc en peuples de Bourgogne, de Neustrie, d'Aquitaine, etc.; ils se déchireront entre eux; mais le monde sera tranquille pour des siècles.... »

Dans un autre article la rage et la colère débordent en imprecations :

« Que tous les Allemands en état de porter les armes se lèvent contre cette race impie qui ne se plaît que dans le sang et qui ne connaît d'amusement que la rapine et le pillage. La proscription prononcée par le congrès de Vienne contre son chef devra s'étendre sur toute la nation, pour qui le droit de guerre n'existe plus. Les lois du duel ne permettent pas le combat singulier avec un individu sans

bonheur; et les Français n'en ont plus.... Encore une fois, il faut exterminer les Français, les tuer comme nous les Français, donne à ce peuple le nom de Singe-Tigre. On verra que, sous peu, ils justifieront ce surnom, et qu'ils sortiront comme des bêtes féroces affamées de leur antre, où ils ont dormi pendant un an. Les rugissements de leur empereur les ont réveillés; ils tressaillent; ils bondissent; ils trépident, et attendent avec impatience le signal de leur prince pour assouvir leur voracité, leur soif de sang. Saint-Paul, dans sa lettre aux Romains, peint le peuple français quand il dit : « Ils sont tous corrompus; « il n'y en a aucun qui fasse du bien, pas même un « seul. Leur gosier est un sépulcre ouvert; ils se servent de leur langue pour tromper; ils ont sous leurs « lèvres un venin d'aspic; leur bouche est remplie de « malédiction et d'amertume; ils ont les pieds légers « quand il s'agit de répandre le sang; ils portent la désolation et la misère partout où ils passent; ils n'ont « point connu le chemin de la paix; ils n'ont point la « crainte de Dieu devant les yeux... » Peuples de l'Allemagne, restez fermes dans votre haine contre ce peuple. Soyez pénétrés de la conviction qu'aucun bien ne pourra jamais revenir à l'espèce humaine de cette race abominable, de cette engance de vipères que vingt-cinq ans de révolution ont fait éclore, et de leur capitale scélérate; car toutes les paroles qui sortent de leur bouche sont inspirées par le père du mensonge et n'aboutissent qu'à vous tromper. »

Aux articles de journaux joignons une pièce officielle, une proclamation portant la date du 15 avril 1815 et émanant de Justus Truner, conseiller d'État prussien et gouverneur général du duché de Berg; elle fut publiée à Dusseldorf et répandue dans toute l'Allemagne à des nombres immenses d'exemplaires :

« Braves camarades,

« Cette nation si longtemps fière de ses triomphes, et dont nous avons combé le front orgueilleux devant les aigles germaniques, menace de troubler encore le repos de l'Europe. Elle ose oublier que, maîtres de sa capitale et de ses provinces, nous devions, aux dépens d'un gouvernement dangereux, nous indemniser, il y a un an, par un partage, que tous les sacrifices que nous avons faits pour affranchir l'Allemagne rendaient nécessaire et légitime. Elle a laissé pénétrer sans résistance jusqu'au trône de la France, ce guerrier turbulent que notre prudence avait relégué sur le rocher brûlant de l'île d'Elbe; elle a accueilli cet homme; elle a vu fuir la famille des Bourbons et s'est plutôt armée contre elle qu'en faveur de sa cause. Braves Teutons! un pays ainsi livré au désordre de l'anarchie, dans lequel les révolutions se succèdent tour à tour, menacerait l'Europe d'une honteuse dissolution, si tous les braves Teutons ne s'armaient contre lui. Ce n'est plus pour lui rendre des princes dont il ne veut pas; ce n'est plus dans l'intention de chasser encore ce guerrier dangereux qui s'est mis à leur place, que nous nous armons aujourd'hui; c'est pour diviser cette terre impie que la politique des princes ne peut plus laisser subsister; c'est pour nous indemniser, par un juste partage de ses provinces, de tous les sacrifices que nous avons faits depuis vingt-cinq ans

pour résister à ses désordres. Guerriers! cette fois vous ne combattrez point à vos dépens. La France, dans sa fureur démagogique, a vendu à vil prix des biens immenses pour rattacher le peuple à sa cause. Ces biens, qu'on ose appeler nationaux, sont-ils légitimement acquis? Une sage administration en ressaisit la masse; et cette masse fournira enfin de nobles dotations à tous nos braves de tous les rangs et de tous les mérites. Ainsi, les princes et les sujets allemands trouveront à la fois, dans le fruit de cette guerre contre la tyrannie, les premiers, des vassaux que nos loix feront courber sous la discipline, et les seconds, des biens fertiles dans un pays que nos baïonnettes maintiendront dans une terreur nécessaire. Ainsi, marchez, braves Teutons! Fiers vainqueurs des Romains, marchez! La voix des souverains, la voix de l'intérêt particulier, tout vous appelle contre un ennemi que vous avez déjà vaincu et que vous vaincrez encore! »

A mesure que s'affaiblissait l'autorité de l'empereur, s'évanouissaient une à une les promesses de réformes et de libertés que Napoléon avait annoncées dans ses proclamations. Le Corse menteur et félon avait promis d'abolir la noblesse, et, contrairement à cet engagement, à peine installé aux Tuileries, il s'occupe de distribuer des titres à ses courtisans. Il nomme son ministre et offre à Carnot le portefeuille de l'intérieur avec le titre de comte; celui-ci refuse la distinction nobiliaire, mais accepte le poste de ministre où il espère pouvoir servir utilement le pays; les autres ministres étaient Davoust, Caulaincourt, Gaudin, Mollien, Dérès, Fouché et Cambacérès. La préfecture de la Seine est donnée à Bondy et la préfecture de police à Réal.

On vit alors se reproduire les scènes écurantes de la Restauration, la curée des places, les lâchetés, les trahisons, les parjures. Les fonctionnaires qui, naguère, avaient maudit l'Empire pour obtenir les faveurs de la famille des Bourbons, conspuaient la Restauration pour obtenir l'amitié de l'empereur. C'est dans l'ordre habituel des choses; les cours des princes ne sont que fange et fumier.

Louis XVIII, retiré à Lille depuis sa fuite de Paris, dut bientôt quitter cette ville devant l'attitude menaçante de la garnison; il partit pour la Belgique et s'arrêta à Ypres; il y fut bientôt rejoint par Monsieur comte d'Artois, le duc d'Orléans et le duc de Berry, puis il se rendit à Gand, qui devint la résidence de la famille et le centre des intrigues des royalistes. Le duc de Bourbon s'était dirigé du côté de la Vendée avec l'espérance de soulever les paysans en faveur du drapeau blanc, et d'opérer une diversion utile aux intérêts de la monarchie; mais le pauvre duc avait été chassé des villes dans lesquelles il s'était présenté, avait été obligé même de se cacher sous un déguisement, et, finalement, contraint de s'embarquer à Paimbœuf sur un petit navire qui le transporta en Espagne.

Les Bourbons avaient glorifié la trahison et récompensé les traîtres; actuellement la trahison les enveloppait et les mêmes traîtres se retournaient contre eux. C'était justice.

Augereau, ce maréchal qui avait livré la ville de Lyon lors de la déchéance de l'empereur et qui avait lâchement abandonné la cause de son maître, se te-

turnait contre les Bourbons et traînait le drapeau blanc dans la boue.

Ainsi, au Centre, au Nord, même dans la Vendée et dans la Bretagne, la cause des Bourbons était délaissée; dans une partie du Midi, en Provence, dans le Languedoc, à Bordeaux, se maintenait en core l'autorité royale, grâce à l'énergie de la duchesse d'Angoulême; le général Donadieu, chassé de Tours par ses propres troupes, était venu offrir ses services à la fille de Marie-Antoinette; Vitrolles, Desèze et Lainé, trois fameux royalistes, étaient également accourus pour se ranger à ses côtés. La princesse prit en main la direction des affaires; elle commanda à son mari, l'inépuisable duc d'Angoulême, de se porter à Nîmes et à Montpellier. « Maintenez le Languedoc et la Provence dans le devoir, avait-elle dit, je me charge de garder Bordeaux et les départements voisins. » Elle envoya Vitrolles à Toulouse, puis elle ouvre des registres d'enrôlements, recrute des soldats et passe des revues. Hélas! efforts inutiles, les soldats se mutinent et arrachent les fleurs de lis qui étaient à leurs shakos. Le général Clausel, rallié à l'empereur, arrive à Saint-André de Cubzac, village distant de douze lieues de Bordeaux, qui était défilé par trois cents volontaires bordelais appuyés de deux pièces de canon. Au premier choc il les met en déroute; ceux-ci se replient en désordre sur Bordeaux. On était au 1^{er} avril. La duchesse d'Angoulême prend des dispositions pour résister à l'ennemi; elle-même va inspecter les casernes, fait mettre les soldats sous les armes, et les harangue de sa voix roque, l'œil irrité, le geste impérieux: « Un étranger, un Corse, leur dit-elle, vient de s'emparer du trône de votre roi légitime; je viens vous rappeler vos serments; vous avez juré de servir le roi et de mourir pour sa défense. Êtes-vous prêts à faire le sacrifice de votre vie, et à vous réunir à la garde nationale pour combattre les soldats ralliés à l'usurpateur? » Et comme personne ne répondait à son interpellation, elle reprit avec fureur et un éclat de voix sauvage: « Je vous demande si l'on peut compter sur vous. » A cette apostrophe insolente les officiers répliquent qu'ils ne se battraient pas contre leurs frères; les soldats font retentir les aïeux des cris de vive l'empereur! La cause royale était perdue encore de ce côté.

La princesse quitte la caserne et se dirige vers le château-caserne, où se trouvait le régiment d'Angoulême, comptant bien l'enlever et s'en servir pour mettre les autres troupes à la raison; mais, arrivée à la porte de la forteresse, elle éprouve une déception: l'entrée est refusée à son escorte, le commandant consent à ce qu'elle y pénètre accompagnée seulement de son écuyer et de deux officiers généraux. Elle cède à la consigne et entre dans le château; puis montrant le poing au commandant: « Vous êtes un insolent, je vous ferai casser, » lui dit-elle. — On fait réunir les soldats, et la princesse passe dans les rangs et parle aux troupes; tantôt elle se répand en injures en menaces, tantôt elle supplie et sanglote. Les soldats demeurent froids et indifférents. « Allons! je vois que vous n'êtes plus Français, » leur crie-t-elle avec un accent de fureur. Les soldats ripostent par des hurrahs formidables en l'honneur de Napoléon, et la duchesse d'Angoulême, retournant sa jupe, dé-



La duchesse d'Angoulême

guerpit au plus vite, poursuivie par les bruits assourdissants des tambours qui battaient en signe de mort. Sortie du château-caserne, elle gagne les quais où étaient rangées les compagnies de la garde nationale; la princesse annonce aux officiers qu'en l'état des choses, sur le refus des troupes de se joindre à eux, il n'y a plus lieu de songer à combattre l'ennemi. Le soir même la duchesse d'Angoulême montait sur un sloop anglais et se faisait transporter à Plymouth.

Le général Clausel entra le lendemain à Bordeaux, et dut prendre des mesures énergiques pour mettre la ville à l'abri du pillage, les volontaires royaux

ayant menacé de mettre tout à feu et à sang, à sac et à viol, si la cité reconnaissait le gouvernement de Napoléon.

Le duc d'Angoulême, qui avait traversé le Languedoc et une partie de la Provence, se trouvait fort loin du théâtre des exploits malheureux de sa femme, et n'obtenait pas un meilleur succès qu'elle; il avait réuni, il est vrai, douze mille partisans royalistes à Sisteron, petite ville du département des Basses-Alpes, et, les divisant en deux corps, il les avait placés sous le commandement des généraux Ernoul, Gardanne, Loverdo et d'Aultannes, et il était remonté dans le Dauphiné avec l'intention de se diriger sur Lyon; le



Le duc d'Angoulême

prince imbécile s'imaginait qu'en suivant l'itinéraire qu'avait parcouru Napoléon un mois auparavant, il recueillerait les mêmes ovations. Les patriotes du Dauphiné se chargèrent de détruire ses illusions; ils se levèrent en masse et attaquèrent vigoureusement les partisans royaux; le général Gardanne passa de leur côté avec sa brigade; les montagnards dauphinois réunis à Gardanne tombèrent sur le corps du général Ernouf, le mirent en déroute et lui tuèrent cent cinquante hommes. Le prince entra dans Valence n'ayant plus que six mille partisans et huit pièces de canon. Il n'y fit pas long séjour. Sur l'avis qu'il reçut de l'approche de Grouchy, il détala, se repliant sur la petite ville de Pont-Saint-Esprit, sur le Rhône, en faisant sauter ou brûler les ponts derrière lui. De là il se ribattit sur le bourg de la Palud pour se rapprocher de la mer, et de cet endroit il envoya des émissaires à Toulon et en Espagne. Les premiers devaient offrir aux commandants des vaisseaux anglais qui étaient mouillés dans le port de leur livrer la ville de Toulon; les autres émissaires devaient se rendre en toute hâte à Madrid pour obtenir de Ferdinand VII des secours immédiats en hommes et en argent. Aucune infamie ne coûte aux princes : trahison et invasion. Le duc d'Angoulême était résolu à livrer la ville et l'arsenal de Toulon aux ennemis de son pays, aux Anglais, et à appeler l'invasion avec les Espagnols, pour maintenir l'autorité abhorrée de sa famille sur la France. Mais les soldats de Grouchy ne lui laissèrent pas le temps de réaliser ses projets. L'avant-garde des troupes impériales, commandée par le général Gilly, enveloppa le bourg de la Palud, et le prince fut contraint de capituler et de licencier ses bandes. Puis arriva Grou-

chy, commandant en chef, qui refusa de ratifier les clauses de la capitulation et fit le duc d'Angoulême prisonnier. Quelques jours après, sur un ordre de l'empereur, le prince fut conduit à Cette et mis à bord d'un navire qui devait le débarquer sur les côtes d'Espagne. La Provence se trouvait débarrassée complètement des bandes royalistes. Le Languedoc ne tarda pas non plus à s'en voir délivré. Le général Laborde fit arrêter le maréchal Pérignon, qui avait été installé à Toulouse par Vitrolles, et l'envoya à Paris comme prisonnier de guerre.

Les lois d'exil précédemment rendues contre les Bourbons furent rappelées, l'usage des monarches étant de frapper d'ostracisme les familles des prétendants au trône qu'ils occupent; les Bourbons avaient banni de France les membres de la famille des Bourbarte; Napoléon, à son tour, expulsait de la France les membres de la famille des Bourbons. Une amnistie générale fut proclamée, toutes les trahisons pardonnées, tous les parjures effacés; il n'y eut d'exceptions de la mesure de clémence que les plus obstinés refractaires, le prince de Talleyrand, Marmont, duc de Raguse, Dalberg, l'abbé de Montesquieu, Jaucourt, Buonville, Lynch, Vitrolles, le duc de Noailles, Bourienne, Bellart, Sosthènes de la Rochefoucauld et la Rochejaquelein. Quelques-uns des agents des Bourbons les plus compromis reçurent l'ordre de s'éloigner de Paris.

La masse des traîtres, des transfuges, des affidés, des salariés des Bourbons, demeura au centre de la capitale; ceux qui étaient exilés de Paris furent établis dans les environs; puis les intrigues se renouèrent avec la cour de Gand, les émigrés et les royalistes

des provinces. La France se trouvait de nouveau enveloppée dans un réseau de machinations qui allaient encore lui faire courir les plus grands dangers. Napoléon comprenait la situation, et il s'en expliqua un jour avec Benjamin Constant. « Nous allons être forcés de partir, lui dit-il, pour défendre nos frontières contre l'étranger, comme en 1792, en laissant derrière nous des ennemis implacables tout prêts à ouvrir les portes de Paris aux Prussiens. De nouvelles journées de septembre seraient nécessaires. La fibre populaire répond à la même. L'instinct des masses ne s'y est pas trompé. Voyez ces conscrits, ces fils de paysans, ils me considèrent comme leur protecteur contre les nobles; je n'ai qu'à faire un signe, moins qu'un signe, je n'ai qu'à tourner la tête, et tous les nobles seront massacrés dans toutes les provinces. Ils ont manœuvré depuis dix-huit mois de manière à s'attirer cet e haine générale. Ils ont bien mérité ce terrible châtimeut. » Mais les temps étaient changés: Napoléon avait peur de la Révolution et du peuple; toute mesure énergique qui était de nature à troubler sa quiétude lui répugnait. « Le repos d'un monarque constitutionnel me convient mieux aujourd'hui, avait-il coutume de dire, et conviendra plus sûrement encore à mon fils. » Non, ce n'étaient pas les massacres de nobles qu'il eût dû commander, ni les sanglantes exécutions des 2 et 3 septembre de l'année 1792, à Paris; mais changer simplement les conditions de la propriété en France, supprimer la propriété individuelle et la transporter à la commune, investir chaque municipalité du droit de répartir les terres et les maisons entre les travailleurs des champs, de manière à ce que chacun eût entre les mains les moyens d'exercer ses facultés de travail. Napoléon devait proclamer ce principe si juste, si équitable, — le droit de vivre en travaillant, — et imposer à chaque commune l'obligation de subvenir aux besoins de ses pauvres, de ses malades, des enfants, des vieillards, enfin de tous ceux qui pour une cause quelconque se trouvaient empêchés de travailler. Le droit et le devoir social se faisant équilibre. Les nobles et les grands propriétaires, dépouillés immédiatement des biens nationaux qu'ils détenaient contre toute espèce de justice, rentraient dans le droit commun; leur influence tombait à l'instant. L'égalité inscrite dans la loi devenait vérité dans le fait. La commune étendait sa protection sur tous ses enfants indistinctement, elle donnait aux uns l'instrument de travail, et à ceux qui eussent été hors d'état de travailler, elle eût accordé l'assistance. La révolution sociale accomplie, sans une goutte de sang à verser. Le bonheur de tous assuré, garanti, consolé.

Napoléon était incapable de concevoir et d'exécuter de telles choses; profondément égoïste, vaniteux, orgueilleux à l'excès, il lui fallait des trésors, des palais, des châteaux; il voulait des courtisans, des laudes, des laquais; la vue de troupes armées, le paillement des chevaux de bataille, le roulement des tambours, le bruit sourd des roues des canons traînés par leurs attelages, exaltaient son âme. Pour ces sortes de jouissances il hait la tyrannie, car seul le despotisme peut contraindre les hommes à servir dans ces conditions aux plaisirs d'un autre homme. L'empereur se préparait donc à défendre le vieux système

social avec les moyens qui se trouvaient à sa portée, en poussant ses légions contre les armées ennemies.

Les souverains alliés prenaient leurs dispositions pour assurer le succès de la campagne et de la nouvelle invasion; trois armées étaient en formation, l'une de trois cent quarante-quatre mille hommes sous les ordres de Schwartzemberg, la deuxième de deux cent cinquante mille hommes commandée par Wellington et Bûcher, la troisième de trois cent mille Russes placés sous le commandement d'Alexandre en personne. Leur but était de franchir les frontières sur trois points différents et de marcher sur Paris. D'autres corps de réserve portaient le nombre des ennemis à plus d'un million d'hommes.

Pour stimuler, aiguïser, exalter les haines de la coalition, la cour de Gand avait créé un journal, le *Moniteur de Gand*, dont la rédaction était confiée à un écrivain dont la plume distillait le venin et le fiel, Guizot, celui-là même qui avait préparé, élaboré le projet de loi adopté contre la presse dans la session parlementaire.

Pendant que s'accomplissaient tous ces événements, l'Autrichienne Marie-Louise continuait à résider à la cour de Vienne, pourvue d'un amant en titre, ne s'inquietant pas plus de Napoléon et de son fils, que si elle n'eût été ni mariée, ni mère. Elle ne daigna même pas répondre aux lettres et aux sollicitations de l'empereur qui l'appelait auprès de lui. Dans cet abandon Napoléon trouvait le juste châtimeut de la violence qu'il avait faite à la victime de son ambition. La jeune femme vengeait la souillure de sa virginité. L'empereur était cocu. Ces accidents sont fréquents dans les familles des souverains comme ailleurs. Les catins impériales, royales et patriciennes, protestent aussi bien que les pauvres filles des bouges contre la loi qui prétend les enchaîner à un maître. Les débauches et les immoralités qui existent à tous les degrés de l'échelle sociale ne disparaîtront qu'après l'adoption de réformes dans la loi du mariage, quand l'égalité des droits de la femme et de l'homme aura été reconnue, lorsque les unions libres auront pu se substituer aux mariages de convenances ou d'intérêt. Solution réservée à la République. L'esclavage des femmes durera autant que les monarchies.

Les choses de la guerre occupaient trop l'esprit de Napoléon pour qu'il fit grande attention à l'incident, il prit son parti de l'infidélité de sa femme ou n'y pensa plus; il avait à réorganiser l'armée pour se trouver en état de soutenir le choc des immenses bataillons qui s'apprétaient à envahir la France. Par décret impérial, dès le 18 mars, il avait rappelé sous les armes tous les officiers, sous-officiers et soldats qui avaient quitté l'armée, et réglé la formation de douze régiments de la jeune garde, et la réorganisation des régiments en quatre bataillons avec les cadres d'un cinquième bataillon. Les militaires qui avaient fait partie des anciennes armées étaient accourus pour se ranger sous les aigles, et les régiments s'étaient trouvés presque immédiatement au complet. D'autres décrets mirent successivement à la disposition du ministre de la guerre deux cent quatre bataillons de la garde nationale recrutés parmi les hommes de vingt à quarante ans. Tout Français ayant cinquante francs d'imposition fut tenu de se

procurer un fusil de calibre avec baïonnette et gibberne. Une partie de la nation était armée, mais au profit du despotisme, non pour la liberté. Des réformes promises pour la constitution il n'en était pas question. Le 24 mars cependant un décret établit la liberté de la presse; puis vingt jours après, l'exercice de ce droit parut exorbitant à l'empereur, et un autre décret supprima le journal *le Censeur européen*; la police enleva les feuilles imprimées et jusqu'aux formes de l'imprimerie. Napoléon se décida enfin à faire préparer la nouvelle constitution, mais il ne veut pour collaborateur dans cette œuvre que des hommes choisis par lui serviles et obéissants, auxquels il dicta ses volontés; il a perdu le souvenir des engagements qu'il avait pris, — de laisser aux représentants du peuple nommés dans l'Assemblée du champ de Mai, le soin de rédiger le pacte de famille qui devra consacrer désormais la liberté et les droits de tous les Français. — Il déclare insolemment — qu'il veut conserver son passé, que la nouvelle constitution doit se rattacher aux institutions impériales, que la confiscation sera maintenue dans la loi nouvelle. — Et, sur les observations de quelques-uns de ses conseillers qui cherchaient à l'amener à des idées plus saines et plus équitables, il entre en fureur et leur dit de ce ton impérieux qui lui était habituel: « Que me parlez-vous de bonté, de justice, de lois? Tout cela n'est rien, ma volonté est tout. Chacun a sa nature; la mienne n'est pas celle d'un ange. » C'était toujours le régime du sabre que Napoléon réservait à la France. Le 30 avril, un décret de l'empereur appela le peuple à se prononcer sur l'acte additionnel à la constitution de l'empire; son acceptation était soumise à un plébiscite.

Le préambule de cet acte additionnel en indiquait nettement l'esprit et l'objet. « Depuis que nous avons été appelés, il y a quinze années, par le vœu de la France au gouvernement de l'Etat, disait Napoléon, dans le document officiel, nous avons cherché à perfectionner, à diverses époques, les formes constitutionnelles, suivant les besoins et les désirs de la nation, et en profitant des leçons de l'expérience. Les constitutions de l'Empire se sont ainsi formées d'une série d'actes qui ont été revêtus de l'acceptation du peuple. Nous avons alors pour but d'organiser un grand système fédératif européen, que nous avons adopté comme conforme à l'esprit du siècle et favorable aux progrès de la civilisation. Pour parvenir à le compléter, et à lui donner toute l'étendue et toute la stabilité dont il était susceptible, nous avons ajourné l'établissement de plusieurs institutions intérieures, plus spécialement destinées à protéger la liberté des citoyens. Notre but n'est plus désormais que d'accroître la prospérité de la France par l'affermissement de la liberté publique. De là résulte la nécessité de plusieurs modifications importantes dans les constitutions, sénatus-consultes et autres actes qui régissent cet Empire. A ces causes, voulant, d'un côté, conserver du passé ce qu'il y a de bon et de salutaire, et, de l'autre, rendre les constitutions de notre Empire conformes en tout aux vœux et aux besoins nationaux ainsi qu'à l'état de paix que nous désirons maintenir avec l'Europe, nous avons résolu de proposer au peuple une suite de dispositions ten-

dant à modifier et perfectionner ces actes constitutionnels, à entourer les droits des citoyens de toutes les garanties, à donner au système représentatif toute son extension, à investir les corps intermédiaires de la considération et du pouvoir désirables; en un mot, à combiner le plus haut point de liberté politique et de sûreté individuelle avec la force et la centralisation nécessaires pour faire respecter par l'étranger l'indépendance du peuple français et la dignité de notre couronne... » Ce préambule déclarait en finissant que les articles composant l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire seraient soumis à l'acceptation libre et solennelle de tous les citoyens, dans toute l'étendue de la France. Venait ensuite les articles, au nombre de soixante-sept; la plupart étaient presque littéralement reproduits de la charte de 1814. De même que la charte, l'acte additionnel établissait deux chambres législatives, l'une héréditaire sous le titre de Chambre des pairs, c'était le Sénat transformé; l'autre élective, sous le titre de Chambre des Représentants. L'organisation électorale de l'an X était conservée. Aucun impôt ne pouvait être perçu, aucune levée d'hommes ordonnée, qu'en vertu d'une loi dont la proposition devait être faite à la Chambre élective. La liberté personnelle était garantie, la liberté d'écrire rétablie, et le jugement des délits de la presse déféré au jury. Le dernier article, qui, disait-on, avait été dicté par l'empereur, était ainsi conçu: « Le peuple français déclare que dans la délégation qu'il a faite et qu'il fait de ses pouvoirs, il n'a pas entendu et n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons ou d'aucun prince de cette famille sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux et seigneuriaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant, ni la faculté de porter aucune atteinte à l'irrévocabilité de la vente des domaines nationaux; il interdit formellement au gouvernement, aux chambres et aux citoyens toute proposition à cet égard. »

La famille de Napoléon n'avait pas manqué d'accourir auprès du chef de l'Etat, tous les frères prétendaient à des apanages princiers en attendant que l'empereur pût les remettre en possession des provinces ou des royaumes qu'ils avaient perdus; c'était une nouvelle charge pour la France. Le luxe qu'étaient les princes et les princesses de la famille impériale en des circonstances aussi critiques paraissait un défi jeté au peu de et une insulte à sa misère. Le mécontentement allait grandissant; des allers semblaient avoir irrité les Français contre la famille des Bourbons restés, dans le cours de l'an ce précédent, il était naturel que les mêmes mécontentements de la part des Bonaparte indignassent les sentiments des populations qui avaient acclamé l'empereur. L'empereur ne voyait que dont Napoléon avait été l'objet toujours comme un feu sans aliment; on chercha à se rendre compte des retards qu'il apportait à l'événement et si les formes politiques qu'il avait proposées, on examinait soigneusement les actes de son gouvernement, on trouvaient l'empereur de se rendre maître de ses ennemis, les autres hostiles à la liberté, ou à ce qu'on appelait sa commune et de de ses frères, ou à l'occa-

de manquer à toutes ses promesses, de ne point convoquer l'Assemblée du champ de Mai, comme il en avait pris l'engagement, on qualifia la formalité de plébiscite de manœuvre déloyale. Partout on répétait que les Bonaparte revenus d'exil n'avaient rien appris ni rien oublié, comme on avait dit des Bourbons. L'animadversion se généralisait et on confondait dans la même haine les Bonaparte et les Bourbons.

Cependant le sentiment du danger comprimait l'explosion des colères populaires; il s'agissait de sauver la patrie, de se préparer à la défense; toute la population de Paris travailla avec ardeur à relever les fortifications. Au 12 mai eut lieu une manifestation imposante. Vingt-cinq mille fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se formèrent en colonnes et vinrent se grouper dans la cour des Tuileries: une députation composée de plusieurs ouvriers se détacha de la foule et vint au palais demander à être admis en présence de l'empereur.

Lors que les ouvriers apprirent leurs députés par des masses en colonnes, les portes des palais s'ouvrirent devant eux. Les mandataires du peuple furent immédiatement conduits auprès de Napoléon. L'orateur de la troupe s'approchant de l'empereur lui tint ce fier langage :

« Nous vous avons accueilli avec enthousiasme, mais parce que nous attendons de vous une glorieuse indépendance et une sage liberté. Une fois déjà Paris est tombé au pouvoir des rois étrangers, par la trahison de vos généraux et parce que nous n'avions pas d'armes pour repousser les ennemis. Veillez à ce qu'on ne commette pas la même faute; nous sommes, pour la plupart, d'anciens défenseurs de la patrie, vous devez remettre avec confiance des armes à ceux qui ont versé son sang pour elle. Faites-nous donc distribuer des armes au nom de la patrie, nous ne sommes les instruments d'aucun parti ni les agents d'une faction. Vive la nation, vive la liberté! »

L'empereur répondit à la harangue par cette allocution : « Soldats fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, je connaissais votre attachement à l'honneur national; j'accepte votre offre; je vous donnerai des armes.... Soldats fédérés, s'il est des hommes nés dans les hautes classes de la société qui aient déshonoré le nom français, l'amour de la patrie et le sentiment de l'honneur national se sont conservés tout entiers dans le peuple des villes, les habitants des campagnes et les soldats de l'armée. Je suis bien aise de vous voir, j'ai confiance en vous. Vive la nation! » Le Corse maudit trompait une fois de plus le peuple. Il rendit bien un décret stipulant la formation de vingt-quatre bataillons fédérés de tirailleurs de la garde nationale, mais le projet demeura sur des rôles et aucun fusil ne fut distribué aux ouvriers de Paris. Toujours la même crainte du peuple en armes empêchait Napoléon de recourir à ce puissant élément de résistance. Le spectre du jacobinisme, l'hydre de l'anarchie se dressaient devant ses yeux comme les conséquences naturelles, fatales de l'armement du peuple. Jacobinisme et anarchie, c'étaient la liberté du peuple, l'indépendance de la France, la défaite des armées des rois coalisés. Napoléon ne voulait pas vaincre avec un peuple libre, il préférait être vaincu et laisser le peuple esclave.

Au 1^{er} juin eut lieu au champ de Mars une solennité politique et religieuse; l'empereur essayait encore de rallier à sa cause les porte-mitres et les tonsurés; messe à grand orchestre célébrée par un archevêque, ensuite présentation des cinq cents membres de la députation centrale des collèges électoraux de la France, enfin remise à l'empereur des procès-verbaux relatifs au résultat du scrutin ouvert pour l'acceptation de l'Acte additionnel à la constitution de l'Empire.

Sur 650 000 électeurs inscrits, 1 352 357 avaient répondu OUI.

4206 avaient répondu NON.

CINQ MILLIONS d'électeurs, 5 000 000 de citoyens avaient refusé de voter.

L'immense majorité des Français par son refus de voter avait infligé un blâme sévère à l'empereur et témoigné de son vif mécontentement pour le contenu des articles de l'Acte additionnel. Napoléon ne tint aucun compte du blâme, il considéra la minorité qui avait donné son approbation comme suffisante pour engager la nation entière, d'après cet adage vulgaire. — qui ne dit mot consent, — et il se prévalut du silence de la majorité pour affirmer dans ses manifestes officiels que le peuple français venait, pour la quatrième fois, de l'investir de l'autorité souveraine. La leçon donnée à l'empereur n'avait produit aucun effet; pour être efficace, elle eût dû être accompagnée d'une insurrection. Que les peuples s'inspirent des enseignements de l'histoire; — il n'est pas une réforme politique, civile ou religieuse que nos pères n'aient été forcés de conquérir, de siècle en siècle, au prix de leur sang, par l'INSURRECTION. — Cette vérité est de tous les âges et pour tous les pays. L'un des membres de la nouvelle chambre des députés chargé de transmettre au chef de l'Etat les vœux et les desirs de la représentation nationale lui adressa la harangue suivante : « Nous ne voulons pas du chef que voudraient nous imposer nos ennemis, et nous voulons précisément celui qu'ils repoussent. La France est en droit de choisir son gouvernement et le souverain qu'elle juge capables d'assurer son bonheur et son repos. Les puissances étrangères n'ont point à intervenir dans le règlement de nos affaires intérieures. Parce que la France ne veut pas descendre de son rang comme nation, faut-il qu'elle soit déchirée, dégradée, démembrée? Nous réserve-t-on le sort de la Pologne? Vainement veut-on cacher de funestes projets sous l'apparence du dessein unique de vous séparer de nous, pour nous donner à des maîtres avec qui nous n'avons plus rien de commun, que nous n'entendons plus et qui ne peuvent pas nous entendre. Les Bourbons ne sont point de notre siècle, ni de la nation. Ils ne pourraient croire à nos serments; nous ne pourrions ajouter foi à leurs promesses.... Si les souverains de l'Europe acceptent vos offres de paix, le peuple français attendra de votre administration forte, libérale, paternelle, des motifs de se consoler des sacrifices que lui aura coûtés la paix. Mais si on ne nous laisse que le choix entre la guerre et la honte, la nation entière se lèvera pour la guerre, prête à vous dégarer des offres, trop modérées peut-être, que vous avez faites pour épargner à l'Europe un nouveau bou-



Le maréchal Ney

versement. Tout Français est soldat; la victoire suivra vos aigles; et nos ennemis, qui comptaient sur nos divisions, regretteront bientôt de nous avoir provoqués »

Napoléon répondit à la harangue : « Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions. L'indignation de voir les droits sacrés à quibus par la nation au prix de vingt-cinq années de victoires, méconnus et perdus à jamais; le cri de l'honneur français flétri, les vœux de la nation, m'ont ramené sur le trône, sur ce trône qui m'est cher parce qu'il est le palladium de l'indépendance, de l'honneur et de droits du peuple. Ma pensée s'était portée tout entière sur les moyens de fonder notre liberté par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du peuple; j'ai convoqué le champ de Mai. Mais je ne tardai pas à apprendre que les souverains ligués menaçaient de nouveau l'indépendance de la nation et l'intégrité du territoire : il a fallu se préparer à la guerre.... Français! lorsque nous aurons repoussé ces injustes agressions, une loi solennelle, faite dans les formes voulues par l'Acte constitutionnel, réunira les différentes dispositions de nos constitutions aujourd'hui éparses. Français! vous allez retourner dans vos départements; dites aux citoyens que les circonstances sont graves; qu'avec de l'union, de l'énergie et de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs; que les générations à venir scrutent sévèrement notre conduite; qu'une nation a tout perdu quand elle a perdu l'indépendance. Dites-leur que les rois étrangers que j'ai élevés sur le trône ou qui me doivent la conservation de leur couronne, qui tous, au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du peuple français, dirigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais dites aussi aux citoyens que tant que les Français me conserveront ces sentiments d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante. Français! ma volonté est celle du peuple, mes droits sont les siens; mon bonheur, ma gloire, mon honneur, ne peuvent être que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France. »

Dans cette allocution emphatique, le mot liberté n'était pas prononcé une seule fois, et il n'y était pas fait mention de réformes politiques. La France était bien décidément jouée et trompée par Napoléon. La comédie politico-religieuse continua par la prestation du serment de fidélité à l'Acte additionnel; l'empereur, les princes de sa famille, les ministres, les grands dignitaires jurèrent de maintenir et d'observer l'Acte additionnel, absolument comme avaient juré de maintenir et d'observer la charte Louis XVIII, son frère, ses neveux, ses ministres; les courtisans de l'empire émergent; l'empereur à la vie à la mort! absolument comme avaient été les royalistes; le roi à la vie à la mort! Entre les deux exhibitions il ne s'était pas écoulé trois mois! Le clergé termina la

cérémonie par la ritournelle du *Te Deum*, puis il plia bagage et reconduisit son archevêque à la cathédrale, mitre en tête, crosse en main; la farce était jouée, tous les acteurs regagnèrent le legis.

Le dimanche suivant arriva le tour du peuple, il eut sa fête: spectacles en plein vent, pantomimes militaires aux Champs-Élysées, mâts de cocagne, distribution de saucissons et de bondins, fontaines jaillissantes donnant du vin au lieu d'eau; le renouvellement du miracle des noces de Cana, dont parle l'Évangile; des orchestres et des danses en plein vent. Des cris et des joies dans tout Paris, toute la police, tous les mouchards en gueule: Vive l'Empereur!

Le vrai peuple, les ouvriers, la petite bourgeoisie, les boutiquiers ne s'amusaient pas, ils étaient tristes, mornes, déplorant les libertés ravies et dans l'attente des événements. Napoléon essaya de ramener l'opinion en sa faveur, il consacra plusieurs heures, chaque jour, à des visites d'apparat aux établissements d'utilité publique, aux hôpitaux, aux ateliers des artistes, aux manufactures, aux fabriques particulières, aux écoles, aux lycées. Il alla même inspecter l'École polytechnique, cette création de notre grande Convention, qui lui était antipathique; il parut ne pas se souvenir que les élèves, consultés naguère sur la question du rétablissement de l'Empire, avaient répondu par un cri unanime de Vive la République! Le Corse se montra envers eux souple et caressant; il avait besoin des élèves pour se faire un regain de popularité. Derrière les aménités de ceux qu'on appelle « les grands » il y a toujours une pensée d'intérêt, une question d'égoïsme ou d'ambition.

Le roi de Naples, Joachim Murat, le beau-frère de Napoléon, celui-là qui, l'année précédente, en 1814, avait appuyé la coalition et tourné ses armes contre son pays, puni maintenant de sa félonie, sans couronne et sans sceptre, était venu chercher un refuge en France. Vicissitude des choses humaines, fragilité des grandeurs! Voici quels événements avaient amené sa chute du trône de Naples: sa royauté avait un vice originel aux yeux des souverains des vieilles dynasties de l'Europe, l'investiture du royaume de Naples venant de l'empereur; Joachim Murat l'avait compris et, à l'époque de nos revers, le traitre ambitieux avait fait défection pour gagner les bonnes grâces des souverains alliés et conserver sa couronne. La tactique avait réussi dans une certaine mesure; sa chute en avait été retardée, mais le péril n'était pas conjuré. Dès l'ouverture du congrès de Vienne, les Bourbons d'Espagne et de France avaient sollicité des puissances alliées la restauration des Bourbons de Naples, offrant de se charger de l'exécution d'une armée dans le sud de l'Italie pour le rétablissement de la monarchie des Deux-Siciles. L'Autriche avait présenté quelques observations et fait des réserves en faveur du roi Murat pour les services qu'il avait rendus à la coalition en 1814; mais le roi de Naples n'ayant qu'une médiocre confiance dans la sincérité et l'efficacité des bonnes dispositions de l'Autriche, avait songé à prendre des dispositions pour repousser par les armes l'agression dont il était menacé. Ce fut sur ces entrefaites qu'eut lieu le départ de l'empereur de l'île d'Elbe. Napoléon qui était au courant des affaires de l'Italie avait en-

voyé un émissaire à Murat pour lui tracer la ligne de conduite à suivre comme la plus favorable à leurs communs desseins. Il l'engageait à conserver les apparences de la neutralité, à s'assurer une bonne disposition défensive en avant d'Ancone, et à attendre les événements. « Lorsque le moment de vous prononcer sera arrivé, lui faisait dire Napoléon, vous en recevrez l'avis et vous pourrez beaucoup comme diversion, mais quand vous serez appuyé par une armée française. Sans ce secours, vous ne pouvez rien entreprendre. » Murat, d'un naturel emporté, bouillant, rude sabreur, intelligence bornée, ne pouvait goûter des conseils de temporisation et de prudence; dès qu'il eut connaissance du succès de l'empereur à son débarquement au golfe Juan et de sa marche triomphale à travers la France, il rompit avec la diplomatie, annonça publiquement son intention d'insurger l'Italie, se porta sur Ancone et garnit de troupes les Etat-Romains et la Toscane. Le pape abandonna Rome et se réfugia à Gènes, prêt à prendre la mer; le grand-duc de Toscane quitta Florence et gagna Livourne pour être plus à portée de s'échapper s'il était poursuivi. Le roi Murat alla prendre possession de Bologne, d'où il lança ses proclamations aux peuples de l'Italie. Voici en quels termes s'exprimait Murat, dans un manifeste qui porte la date du 31 mars 1815: « Italiens, le moment est venu où de grandes destinées doivent s'accomplir. La Providence vous appelle enfin à devenir un peuple indépendant. Un seul cri retentit du sommet des Alpes au détroit de Scylla. L'indépendance de l'Italie! Jadis, maîtres du monde, vous avez expié cette funeste gloire par une oppression de vingt siècles. Aujourd'hui, que votre gloire soit de n'avoir plus de maîtres! »

Imprudence et imprévoyance de la part du roi de Naples. Appel à l'insurrection prématuré, première faute; puis, seconde faute, ne pas avoir songé à faire des approvisionnement de fusils pour armer les populations qu'il voulait soulever, quand il savait que les princes restaurés par les Autrichiens avaient fait enlever toutes les armes existantes en 1814. Les populations, absolument dénuées d'armes, ne purent répondre à son appel. Les régiments autrichiens qui garnissaient la rive gauche du Pô sortirent de leurs cantonnements et, sans rencontrer de résistance sérieuse, poussèrent devant eux les troupes napolitaines, reprirent toutes les positions occupées par Murat et marchèrent sur Naples. Le 12 mai, les Impériaux faisaient leur entrée dans la capitale des Deux-Siciles, et Murat était contraint de fuir sur un navire marchand qui le ramena en France. La nouvelle de ces événements arriva à Paris et causa une grande irritation à Napoléon.

Plus tard, à Sainte-Hélène, ayant à donner son opinion sur la conduite de son beau-frère, il disait: « Le roi de Naples, en proie aux plus étranges vertiges, par deux fois a été la cause de nos malheurs: en 1814, en se déclarant contre la France; en 1815, en se prononçant contre l'Autriche. » Il n'y avait plus à compter sur une diversion du côté de l'Italie: nos frontières du Midi restaient découvertes. C'était un nouveau sujet de préoccupations pour l'empereur au milieu de tant et de si graves soucis.

An 7 juin 1815. ouverture du Parlement. Napoléon se rendit dans la salle qui avait été disposée pour la cérémonie, accompagné de ses deux frères Joseph et Lucien; il reçut le serment des pairs et des députés et fut salué des plus éclatantes acclamations, absolument comme l'avait été Louis XVIII peu de semaines auparavant par les chambres royalistes. Les rangs des députés étaient en partie composés des mêmes personnages, l'idole seule avait changé. Les castes privilégiées sont toujours prêtes à servir le pouvoir qui se montre disposé à maintenir les abus, les iniquités sociales qui sont les éléments de leur richesse, de leurs jouissances, de leur domination sur les classes ouvrières: les aristocraties, en tout pays et en tous temps, appartiennent à ceux qui se déclarent CONSERVATEURS, quels qu'ils soient, chefs d'une dynastie légitime ou usurpatrice, catholiques ou huguenots, absolus ou libéraux; Vive l'empereur ou Vive le roi, avec ou sans la charte, et même Vive le président de la République *conservatrice*, si ce président consent à maintenir, à conserver les privilèges, les abus, les monopoles qui sont l'apanage des classes riches.

Les institutions font les caractères; les mêmes spectacles se reproduiront dans nos pays aussi longtemps que nous n'aurons pas effacé les vaines distinctions établies entre les hommes par des gouvernements corrompueurs, tant que nous n'aurons pas ramené parmi nous la loi de l'égalité. C'est ce que réclament avec instance les esprits clairvoyants, les cœurs généreux qui se trouvent mêlés aux événements politiques. Aux états généraux, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, peu de jours après la prise de la Bastille, les députés aristocrates vinrent déposer sur le bureau de l'Assemblée tous leurs titres nobiliaires, leurs parchemins, consentirent l'abandon des dîmes, des privilèges, de tous les abus que sanctionnait le pouvoir royal et l'ordre social de l'époque; ils plièrent sous le vent de la Révolution. Plus tard ils s'étaient redressés et avaient tout repris, du moins tout ce qu'il leur a été possible de ressaisir. Dans la chambre des députés qui venait de proclamer de nouveau l'Empire se rencontra un de ces vaillants champions de la justice, Locrand de la Creuse, un Berrichon, pour demander à ses collègues qu'ils adoptassent une notion tendant à rétablir l'égalité entre tous les Français et à déclarer abolis pour toujours les titres nobiliaires. Cette généreuse proposition ne pouvait pas être admise par une telle chambre, mais elle demeura comme une protestation et une revendication réservée à l'avenir. Le Corse en éprouva un vif mécontentement qui se traduisit dans sa réponse à l'adresse de la chambre par cette allusion: « N'imitons pas les hommes du bas empire, qui s'occupaient de discussions métaphysiques au moment où les barbares pressaient les provinces de toutes parts et quand le bélier brisait les portes de la ville. » Pour les despotes l'heure des réformes ne sonne ni dans la guerre ni dans la paix; Napoléon était le fidèle interprète de la tradition monarchique dans sa réponse aux députés des classes privilégiées. Mais il refusait à la France un élément formidable de résistance dans le péril actuel. Au lieu de s'appuyer sur une nation de citoyens que la déclaration d'égalité eût exaltés jusqu'au pa-

roxysme du sacrifice, l'empereur dut laisser la direction du gouvernement à l'imbécile Joseph et à son frère Lucien, discrédités l'un et l'autre dans l'opinion publique, à ce point que même la Chambre des députés avait refusé de nommer Lucien son président ; quant à Joseph, il était tombé plus bas encore dans l'esprit public, pour sa fuite d'Espagne en 1809 et récemment pour son incurie et sa lâcheté dans la défense de Paris, en 1814. Ces deux pleutres demeurèrent chargés des destinées de la capitale, de par la volonté de l'empereur. Le caprice du maître imposait à la nation l'incapacité de ses frères, peut-être leur trahison.

Napoléon quitta Paris le 12 juin et se trouva le 14, deux jours après, entre Avesnes et Maubeuge à la tête d'une armée de 115 500 hommes qu'il avait divisée en six corps. Le premier corps placé sous les ordres du général Drouot d'Erlon comptait 16 200 hommes d'infanterie, 1500 cavaliers, 920 artilleurs avec 46 pièces. Les généraux Alix, Donzelot, Marcognet, Durnite et Jacquinet se partageaient les cinq divisions de ce premier corps. Le deuxième comptait 21 300 hommes d'infanterie, 1500 cavaliers, 930 artilleurs et 46 pièces ; il avait à sa tête le général Reille et pour généraux de divisions Bachelu, Jérôme Bonaparte sous la tutelle de Jacqueminot, Gérard, Foy et Piré. Vandamme commandait le troisième corps, ayant 14 630 hommes sous les ordres des généraux Lefol, Habert, Berthezène et Démon. Le quatrième corps sous le commandement de Gérard comprenait quatre divisions confiées à Pécheux, Vichery, Bourmont et Maurin. Le cinquième corps était commandé par Lohau, et ses trois divisions par Sümmer, Jeannin et Teste. Il comptait 11 000 hommes d'infanterie et 770 artilleurs avec 38 pièces. La garde impériale formant le sixième corps se composait de 3500 hommes de la jeune garde, 4250 chasseurs, 4420 grenadiers sous le commandement des généraux Duhesne, Morand et Friant ; Lefebvre-Desnouettes et Guyot commandaient 2120 hommes de cavalerie légère et 2010 de grosse cavalerie. Devaux était à la tête de l'artillerie. Mortier avait été nommé commandant en chef de cette garde. Le maréchal Grouchy dirigeait la réserve de cavalerie, 10 330 hommes partagés en quatre corps et huit divisions ayant pour chefs Papol, Soult, frère du maréchal, Subervie, Exelmans, Strolz et Clastel, Kellermann, Lhéritier et Roussel, Milhaut, Wathier et Delort. Cette réserve était accompagnée de 960 artilleurs avec 48 pièces.

Le quartier général de Napoléon était à Beaumont. Dès le 14, à seize lieues de là, Wellington et Blücher avaient opéré leur jonction ; Wellington et le prince d'Orange avaient sous leurs ordres 79 400 hommes d'infanterie, 15 650 de cavalerie, 7 000 artilleurs et mineurs avec 218 pièces de canon ; cette armée s'étendait de Nivelles à la mer, ayant son quartier général à Bruxelles. L'armée prussienne comptait 133 490 hommes. Blücher avait son quartier général à Namur ; il avait sous ses ordres les généraux Zethen, Pirch, Thielmann et Bulow avec 300 canons. Nous avions en face de nous des forces doubles des nôtres en hommes et en artillerie. Les deux armées de Wellington et de Blücher avaient un effectif de 236 000 hommes et 558 bouches à feu. L'empereur ne pouvait

leur opposer que 115 000 hommes, infanterie et cavalerie, et moins de 300 canons.

La bataille était imminente ; les généraux en chef des trois armées avaient pris leurs dispositions et manœuvraient pour se rapprocher de l'ennemi. Napoléon avait fait lire devant le front des troupes un ordre du jour qui se terminait par cette phrase : « Pour tout Français qui a du cœur le moment est venu de vaincre ou de mourir ! » — Les soldats, c'est-à-dire la plèbe armée, était bien prête au sacrifice, comme toujours, résolue à vaincre ou à mourir ; mais les chefs, les généraux, la seigneurie en panaches et en aiguillettes, une partie du moins, avait des intentions bien différentes. Les trahisous et les défections ne se firent pas attendre. Dans la matinée du 15, le général comte de Bourmont se porta en avant de sa division avec son état-major comme pour éclairer la marche de l'armée ; puis arrivé à une certaine distance, sur la route de Namur, quand il jugea qu'il ne pouvait plus être atteint dans une poursuite, il enfensa les éperons dans les flancs de son cheval et partit ventre à terre pour gagner les avant-postes de l'armée prussienne. Les officiers qui faisaient partie de son escorte étaient du complot et passèrent avec lui à l'ennemi. Le traître venait livrer à Blücher le plan de bataille arrêté par l'empereur dans le conseil des généraux et instruire nos ennemis des dispositions prises par l'armée française.

Napoléon recueillait les fruits amers de ses préférences pour l'aristocratie ; il avait voulu être servi par des nobles, et voilà que ceux qu'il avait investis de commandements importants se tournent contre lui et le trahissent. C'était dans la logique des faits.

Pouvaient-ils être fidèles à l'empereur, ces généraux, ces maréchaux qui, pendant les désastres de la première invasion, avaient fait volte-face et étaient venus parader au milieu des cortèges de l'empereur de Russie et des princes de la maison de Bourbon ? Ce même général Bourmont, — comte de l'ancienne noblesse, — qui venait de déserteur à l'ennemi, au moment de la bataille, avait donné au roi Louis XVIII le conseil d'appeler les rois étrangers à son secours, comme la seule ressource à employer contre Napoléon, dans la journée du 20 mars. L'empereur lui avait néanmoins confié le commandement d'une division. Le maréchal Soult, deux fois traître et parjure, celui qui, à force de platitudes, de lâchetés, d'hypocrisie, avait obtenu le ministère de la guerre de la faveur des Bourbons, celui qui avait signalé Napoléon à la vindicte publique et au poignard des assassins dans des circulaires fameuses, se trouvait investi de la fonction importante de major général de l'armée impériale, et son frère était placé à la tête d'une division du corps d'armée du maréchal Grouchy... lequel, dans cette même journée, au plus fort de la bataille, devait faire défaut et refuser de prendre part à la lutte... La trahison de Bourmont obligea Napoléon à modifier son plan de bataille, ce qui eut des conséquences funestes : perte de temps pour les mouvements des troupes, difficultés pour la transmission des nouveaux ordres aux commandants des corps et, pour ceux-ci, aux généraux des divisions qui étaient disséminés sur un long parcours. Déjà le succès de la bataille à livrer se trouvait compromis.



Le colonel Cambronne

Dans le cours de la matinée du 15, le général Reille opérant un mouvement vers Charleroi, surprémit les Prussiens, qui étaient postés sur la route, et occupait Marchiennes où il était rejoint par le général Drouot d'Erlon avec le premier corps. Le général Pajol à la tête de sa cavalerie enlevait le pont de la Sambre, culbutait l'ennemi qui garnissait les hauteurs et prenait possession de Charleroi. Les Prussiens se portèrent en masses sur Gilly, à gauche de Fleurus. Le général Vandamme accourut sur le même point avec le troisième corps d'armée et força l'ennemi à se retirer. Le général Lefol charge à la tête des quatre escadrons de la garde et met en déroute trois régiments prussiens; mais il tombe mortellement blessé.

Les généraux Reille et Bechelt continuaient la poursuite de la brigade belge sur la route de Bruxelles et lui faisaient 250 prisonniers. A six heures, nos troupes avaient franchi la Sambre et tué ou blessé 2000 Prussiens. Le quartier général s'était porté à Charleroi. La journée s'annonçait sous d'honnêtes auspices, malgré la trahison du général Bourmont. Mais les choses devaient bientôt changer d'aspect. Le feld-maréchal Blücher, prévenu par Bourmont, savait que Napoléon se proposait de l'attaquer à l'improviste, de s'emparer de Bruxelles, de diviser ainsi les deux armées et de les anéantir l'une après l'autre. Il avait concentré en conséquence des forces énormes sur le village de Fleurus, et quand l'empereur arriva pour l'attaquer, il trouva l'ennemi dans des positions formidables et occupant le village de Bry, situé au sommet d'un plateau dominant la plaine. Le maréchal Ney avait été prévenu qu'à deux heures

et demie le maréchal Grouchy commencerait l'attaque; il se tenait prêt à entrer en ligne et à tenir sur tout ce qui serait devant lui pour aider au mouvement d'ensemble et envelopper l'armée de Blücher. Ney attendait Grouchy qui ne paraissait pas, et Napoléon ne recevant point de nouvelles du maréchal Ney dut commander l'attaque. La lutte s'engagea dans le village de Saint-Amand, ardente, acharnée. On se heurte, on se déchire, on s'égorge au bord des fossés, au pied des arbres, au sein des maisons. Le midi nous reste. Le jour baisse, la destruction de l'armée prussienne était inévitable si le maréchal Ney eût exécuté les ordres qu'il avait reçus, au lieu d'attendre le signal de l'attaque de Grouchy. Retard funeste; Ney eut bientôt à soutenir le choc de l'armée de Wellington. A partir de ce moment sa vaillance repend le dessus, il se jette avec furie sur les ennemis qui se trouvent devant lui; le duc de Brunswick est tué, sa division décimée prend la fuite et entraîne les régiments de Nassau; Ney était victorieux et allait occuper la ferme des *Quatre-Bris*, quand vient à déboucher divisions par divisions toute l'armée anglaise... Lisons la parole à notre illustre maître, à Victor Hugo, pour raconter cette époque titanesque de Waterloo!

« Ceux qui veulent se figurer nettement la bataille de Waterloo n'ont qu'à concluer sur le sol par la pensée un A majuscule. Le jambage gauche de l'A est la route de Nivelles, le jambage droit est la route de Genappe, la corde de l'A est le chemin croisé d'Ohain à Braine-Aillevend. Le sommet de l'A est Mont-Saint-Jean. Il est Wellington; la pointe gauche inférieure

est Hougomont, là est Reille avec Jérôme Bonaparte ; la pointe droite inférieure de la Belle Alliance, là est Napoléon. Un peu au-dessous du point où la corde de l'A rencontre et coupe le jamlage droit est la Haie Sainte. Au milieu de cette corde est le point précis où s'est dit le mot final de la bataille. C'est là qu'on a placé le lion, symbole involontaire du suprême héroïsme de la garde impériale.

« Le triangle compris au sommet de l'A, entre les deux jamlages et la corde, est le plateau de Mont-Saint-Jean. La dispute de ce plateau fut toute la bataille.

« Les ailes des deux armées s'étendent à droite et à gauche des deux routes de Genappe et de Nivelles; d'Erlon faisant face à Picton, Reille faisant face à Hill.

« Derrière la pointe de l'A, derrière le plateau de Mont-Saint-Jean, est la forêt de Soignes.

« Quant à la plaine en elle-même, qu'on se représente un vaste terrain ondulant ; chaque pli domine le pli suivant, et toutes les ondulations montent vers Mont-Saint-Jean, et y aboutissent à la forêt.

« Deux troupes ennemies sur un champ de bataille sont deux lutteurs. C'est un bras-le-corps. L'une cherche à faire glisser l'autre. On se cramponne à tout ; un buisson est un point d'appui ; un angle de mur est un épaulement ; l'aute d'une licoque où s'adosser, un régiment lâche pied ; un ravalement de la plaine, un mouvement du terrain, un sentier transversal à propos, un bois, un ravin, peuvent arrêter le talon de ce colosse qu'on appelle une armée et l'empêcher de reculer. Qui sort du champ est battu. De là, pour le chef responsable, la nécessité d'examiner la moindre touffe d'arbres et d'approfondir le moindre relief.

« Les deux généraux avaient attentivement étudié la plaine de Mont-Saint-Jean, dite aujourd'hui plaine de Waterloo. Dès l'année précédente, Wellington, avec une sagacité prévoyante, l'avait examinée comme un en-cas de grande bataille. Sur ce terrain et pour ce duel, le 18 juin, Wellington avait le bon côté, Napoléon le mauvais. L'armée anglaise était en haut, l'armée française en bas.

« Esquisser ici l'aspect de Napoléon, à cheval, sa lunette à la main, sur la hauteur de Rosomme, à l'aube du 18 juin 1815, cela est presque de trop. Avant qu'on le montre, tout le monde l'a vu. Ce profil calme sous le petit chapeau de l'école de Brienne, cet uniforme vert, le revers blanc cachant la plaque, la redingote cachant les épaulettes, l'angle du cordon rouge sous le gilet, la calotte de peau, le cheval blanc avec sa housse de velours pourpre ayant au coin des N couronnés et des aigles, les bottes à l'écuycère sur des bas de soie, les éperons d'argent, l'épée de Marengo, toute cette figure du dernier César est debout dans les imaginations, acclamée des uns, sévèrement regardée par les autres.

« Cette figure a été longtemps toute dans la lumière ; cela tenait à un certain obscurcissement légendaire que la plupart des héros dégageant et qui voient toujours plus ou moins longtemps la vérité ; mais aujourd'hui l'histoire et le jour se font.

« Cette clarté, l'histoire, est impitoyable ; elle a cela d'étrange et de divin que, toute lumière qu'elle

est et précisément parce qu'elle est lumière, elle met souvent de l'ombre là où l'on voyait des rayons ; du même homme elle fait deux fantômes différents, et l'un attaque l'autre, et en fait justice, et les ténèbres du despote luttent avec l'éblouissement du capitaine. De là une mesure plus vraie dans l'appréciation définitive des peuples. Babylone violée diminue Alexandre ; Rome enchaînée diminue César ; Jérusalem tuée diminue Titus. La tyrannie suit le tyran. C'est un malheur pour un homme de laisser derrière lui de la nuit qui a sa forme.

« Tout le monde connaît la première phase de cette bataille ; début trouble, incertain, hésitant, menaçant pour les deux armées, mais pour les Anglais plus encore que pour les Français.

« Il avait plu toute la nuit ; la terre était défoncée par l'averse, l'eau s'était çà et là amassée dans les creux de la plaine comme dans des cuvettes ; sur de certains points les équipages du train en avaient jusqu'à l'essieu ; les sous-ventrières des attelages dégouttaient de boue liquide ; si les blés et les seigles couchés par cette cohue de charrois en marche n'eussent comblé les ornières et fait lièrre sous les roues, tout mouvement, particulièrement dans les vallons du côté de Papelotte, eût été impossible.

« L'affaire commença tard ; Napoléon, nous l'avons expliqué, avait l'habitude de tenir toute l'artillerie dans sa main comme un pistolet, visant tantôt tel point, tantôt tel autre de la bataille, et il avait voulu attendre que les batteries attelées pussent rouler et galoper librement ; il fallait pour cela que le soleil parût et séchât le sol. Mais le soleil ne parut pas. Ce n'était plus le rendez-vous d'Austerlitz. Quand le premier coup de canon fut tiré, le général anglais Colvill regarda à sa montre et constata qu'il était onze heures trente-cinq minutes.

« L'action s'engagea avec furie, plus de furie peut-être que l'empereur n'eût voulu, par l'aile gauche française sur Hougomont. En même temps Napoléon attaqua le centre en précipitant la brigade Quiot sur la Haie-Sainte, et Ney poussa l'aile droite française contre l'aile gauche anglaise qui s'appuyait sur Papelotte.

« L'attaque sur Hougomont avait quelque simulation ; attirer là Wellington, le faire pencher à gauche, tel était le plan. Ce plan eût réussi, si les quatre compagnies des gardes anglaises et les braves Belges de la division Perponcher n'eussent solidement gardé la position, et Wellington, au lieu de s'y masser, put se borner à y envoyer pour tout renfort quatre autres compagnies de gardes et un bataillon de Brunswick.

« L'attaque de l'aile droite française sur Papelotte était à fond, culbuter la gauche anglaise, couper la route de Bruxelles, barrer le passage aux Prussiens possibles, forcer Mont-Saint-Jean, refouler Wellington sur Hougomont, de là sur Braine-l'Alleud, de là sur Hal, rien de plus net. A part quelques incidents, cette attaque réussit. Papelotte fut pris ; la Haie-Sainte fut enlevée.

« Détail à noter. Il y avait dans l'infanterie anglaise, particulièrement dans la brigade de Kempt, force recrues. Ces jeunes soldats, devant nos redoutables fantassins, furent vaillants ; leur inexpérience

se tira intrépidement d'affaire; ils firent surtout un excellent service de tirailleurs, le soldat en tirailleur, un peu livré à lui-même, devient pour ainsi dire son propre général; ces recrues montrèrent quelque chose de l'invention et de la furie françaises. Cette infanterie novice eut de la verve. Ceci déplut à Wellington.

« Après la prise de la Haie-Sainte, la bataille vacilla.

« Il y a dans cette journée, de midi à quatre heures, un intervalle obscur; le milieu de cette bataille est presque indistinct et participe du sombre de la mêlée. Le crépuscule s'y fait. On aperçoit de vastes fluctuations dans cette brume, un mirage vertigineux, l'attrail de guerre d'alors presque inconnu aujourd'hui, les latbaeths à flammes, les sabactaches flottantes, les balletteries croisées, les gibernes à grenades, les dolmans des hussards, les bottes rouges à mille plis, les lourds shakos enguirlandés de torsades, l'infanterie presque noire de Brunswick mêlée à l'infanterie écarlate d'Angleterre, les soldats anglais ayant aux entournoires pour épaulettes de gros bourrelets blancs circulaires, les chevaux-légers hanovriens avec leur casque de cuir oblong à bandes de cuivre et à crinières de crins rouges, les écossais aux genoux nos et aux plaids quadrillés, les grandes guêtres blanches de nos grenadiers; des tableaux, non des lignes stratégiques, ce qu'il faut à Salvator Rosa, non ce qu'il faut à Gribouval.

« Une certaine quantité de tempête se mêle toujours à une bataille. *Quid obscurum, quid divinum.* Chaque historien trace un peu le linéament qui lui plaît dans ces pêle-mêle. Quelle que soit la combinaison des généraux, le choc des masses armées à d'incalculables reflux; dans l'action, les deux plans des deux chefs entrent l'un dans l'autre et se déforment l'un par l'autre. Tel point du champ de bataille dévore plus de combattants que tel autre, comme ces sols plus ou moins spongieux qui boivent plus ou moins vite l'eau qu'on y jette. On est obligé de reverser là plus de soldats qu'on ne voudrait. Dépenses qui sont l'imprévu. La ligne de bataille flotte et serpente comme un fil, les traînées de sang ruissellent illogiquement, les fronts des armées ondoient, les régiments entrent ou sortent tout des caps ou des golfes, tous ces écueils renouent continuellement les uns devant les autres; où était l'infanterie, l'artillerie arrive; où était l'artillerie, accourt la cavalerie; les bataillons sont des fumées. Il y avait là quelque chose, cherchez, c'est disparu; les éclaircies se déplacent; les plis s'ouvrent et reculent; une sorte de vent du séptentrion pousse, reboule, enfle et disperse ces multitudes tragiques. Qu'est-ce qu'une mêlée? une oscillation. L'immobilité d'un plan mathématique exprime une minute et non une journée. Pour peindre une bataille, il faut de ces puissants peintres qui aient du chaos dans le pinceau; Ruy-Brandt vaut mieux que Vandermeulen, Vandermeulen, exact à midi, ment à trois heures. La géométrie trompe; l'ouragan seul est vrai. C'est ce qui donne à Folard le droit de contredire Polybe. Ajoutons qu'il y a toujours un certain instant où la bataille dégénère en combat, se particularise, et s'éparpille en d'innombrables faits de détails qui, pour empêcher

l'expression de Napoléon lui-même, « appartient « plutôt à la biographie des régiments qu'à l'histoire « de l'armée. » L'historien en ce cas, à le droit évident de résumer. Il ne peut que saisir les contours principaux de la lutte, et il n'est donné à aucun narrateur, si consciencieux qu'il soit, de fixer absolument la forme de ce nuage horrible qu'on appelle une bataille.

« Ceci qui est vrai de tous les grands chocs armés, est particulièrement applicable à Waterloo.

« Toutefois, dans l'après-midi, à un certain moment, la bataille se précisa.

« Vers quatre heures, la situation de l'armée anglaise était grave. Le prince d'Orange commandait le centre, Hill l'aile droite, Picton l'aile gauche. Le prince d'Orange, éperdu et intrépidé, criait aux Hollandais-Belges: *N saan! Brunswick! jamais en arrière!* Hill, affaibli, venait s'appuyer à Wellington. Picton était mort. Dans la même minute où les Anglais avaient enlevé aux Français le drapeau du 165^e de ligne, les Français avaient tué aux Anglais le général Picton d'une balle à travers la tête. La bataille, pour Wellington, avait deux points d'appui, Hougoumont et la Haie-Sainte; Hougoumont tenait encore, mais brûlait; la Haie-Sainte était prise. Un bataillon allemand qui la défendait, quarante-deux hommes seulement survivaient; tous les officiers, moins cinq, étaient morts ou pris. Trois mille combattants s'étaient massacrés dans cette gorge. Un régiment des gardes anglaises, le premier boueur de l'Angleterre, réputé par ses compagnons invulnérable, y avait été tué par un petit tambour français. Baring était délogé, Alten était sabré. Plusieurs drapeaux étaient perdus, dont un de la division Alten, et un du bataillon de Lunelbourg porté par un prince de la famille de Deux-Ponts. Les Français criés n'existaient plus; les gros dragons de Ponsomby étaient bûchés. Cette vaillante cavalerie avait plié sous les lances de B. et sous les cuirassiers de Trarling; de deux cents chevaux il en restait six cents; des trois lieutenants-colonels, deux étaient tués, Hamilton blessé, Muter tué. Ponsomby était tombé, troué de sept coups de lance. Gordon était mort, Marsh était mort. Deux divisions, la cinquième et la sixième, étaient détruites.

« Hougoumont entamé, la Haie-Sainte prise, il n'y avait plus qu'un nord, le centre. Ce nord-là tenait toujours, Wellington le renforta. Ruy-Brandt Hill qui était à Merbe Braine, il y appela Chassé qui était à Braine-l'Alleud.

« Le centre de l'armée anglaise, un peu serrée, très-dense et très-compacte, était fortifié et siéué. Il occupait le plateau de Mont-Saint-Jean, ayant derrière lui le village et devant lui la pente, assez à pic alors. Il s'appuyait à cette forte maison de pierre, qui était à cette époque un bien domanial de Nivelle, et qui, sur l'intersection des routes, masse du siècle, se dressait si robuste que les boulets y ricochaient sans ébranler. Tout autour du plateau, les Anglais avaient tiré et à la haie, à la haie, à la haie, dans les anfractuosités, mis une graine de canon entre deux branches, crénelé les fusons. Leur artillerie était en embuscade sous les haies-sèches. Ce travail pénible, incontestablement fait par la guerre





qui admet le piège, était si bien fait que Haxo, envoyé par l'empereur à neuf heures du matin pour reconnaître les batteries ennemies, n'en avait rien vu, et était revenu dire à Napoléon qu'il n'y avait pas d'obstacle, hors les deux barricades barrant les routes de Nivelles et de Genappe. C'était le moment où la moisson est haute; sur la lisière du plateau, un bataillon de la brigade Kempt, le 95^e, armé de carabines, était couché dans les grands blés.

« Ainsi assuré et contre-buté, le centre de l'armée anglo-hollandaise était en bonne posture.

« Le péril de cette position était la forêt de Soignes, alors contiguë au champ de bataille et coupée par les étangs de Groenendael et de Boitsfort. Une armée n'eût pu y reculer sans se disjoindre; les régiments s'y fussent tout de suite désagrégés. L'artillerie s'y fût perdue dans les marais. La retraite, selon l'opinion de plusieurs hommes du métier, contestée par d'autres, il est vrai, eût été là un sauve-qui-peut.

« Wellington ajouta à ce centre une brigade de Chassés, ôtée à l'aile droite, et une brigade de Wincke, ôtée à l'aile gauche, plus la division Clinton. A ses Anglais, aux régiments de Halkett, à la brigade de Mitchell, aux gardes de Maitland, il donna comme épaulements et contre-forts l'infanterie de Brunsvick, le contingent de Nassau, les Hanovriens de Kiehnansogge et les Allemands d'Ompht. Cela lui mit sous la main vingt-six bataillons. *L'aile droite*, comme dit Charri, fut rabattue derrière le centre. Une batterie énorme était masquée par des sacs à terre à l'endroit où est aujourd'hui ce qu'on appelle « le musée de Waterloo. » Wellington avait en outre dans un pli de terrain les dragons-gardes de Somerset, quatre cents chevaux. C'était l'autre moitié de cette cavalerie anglaise, si justement célèbre. Ponsomby détruit, restait Somerset.

« La batterie, qui, achevée, eût été presque une redoute, était disposée derrière un mur de jardin très-haut, revêtu à la hâte d'une chemise de sacs de sable et d'un large talus de terre. Cet ouvrage n'était pas fini; on n'avait pas eu le temps de le pahsader.

« Wellington, inquiet, mais impassible, était à cheval, et y demeura toute la journée dans la même attitude, un pen en avant du vieux moulin de Mont-Saint-Jean, qui existe encore, sous un orme qu'un Anglais, depuis, vanale enthousiaste, a acheté deux cents francs, scié et emporté. Wellington fut là froidement héroïque. Les boulets pleuvaient. L'aide de camp Gordon venait de tomber à côté de lui. Lord Hill, lui montrant un obus qui éclatait, lui dit : « Mylord, quelles sont vos instructions, et quels ordres nous laissez-vous, si vous vous faites tuer? — *De faire comme moi,* » répondit Wellington. A Clinton, il dit leoniquement : « *Tenir ici jusqu'au dernier homme.* » La journée visiblement tournait mal. Wellington cria à ses anciens compagnons de Talavera, de Vittoria et de Salamanca : « *Boys* (garçons), *est-ce que on peut songer à lacher pied? Pen- sez à la vieille Angleterre!* »

Vers quatre heures, la ligne anglaise s'ébranla en arrière. Tout à coup on ne vit plus sur la crête du plateau que l'artillerie et les tirailleurs, le reste disparut; les régiments, chassés par les obus et les

boulets français, se replièrent dans le fond que coupe encore aujourd'hui le sentier de service de la ferme de Mont-Saint-Jean, un mouvement rétrograde se fit, le front de bataille anglais se déroba, Wellington recula. « Commencement de retraite! » cria Napoléon.

« L'empereur, quoique malade et gêné à cheval par une souffrance locale, n'avait jamais été de si bonne humeur que ce jour-là. Depuis le matin, son impénétrabilité souriait. Le 18 juin 1815, cette âme profonde, masquée de marbre, rayonnait à éblouissement. L'homme qui avait été sombre à Austerlitz fut gai à Waterloo. Les plus grands prédestinés font de ces contre-sens. Nos joies sont de l'ombre. Le suprême sourire est à Dieu.

« *Bidet César, Pompeius flebit,* » disaient les légionnaires de la légion Fulminatrix. Pompée cette fois ne devait pas pleurer, mais il est certain que César riait.

« Dès la veille, la nuit, à une heure, explorant à cheval, sous l'orage et sous la pluie, avec Bertrand, les collines qui avoisinent Rossumme, satisfait de voir la longue ligne des feux anglais illuminant tout l'horizon de Frischemont à Braine-Allend, il lui avait semblé que le destin, assigné par lui à jour fixe sur le champ de Waterloo, était exact; il avait arrêté son cheval, et était demeuré immobile, regardant les éclairs, écoutant le tonnerre; et on avait entendu ce fataliste jeter dans l'ombre cette parole mystérieuse : « Nous sommes d'accord. » Napoléon se trompait. Ils n'étaient plus d'accord.

« Il n'avait pas pris une minute de sommeil; tous les instants de cette nuit-là avaient été marqués pour lui par une joie. Il avait parcouru toute la ligne des grand-gardes, en s'arrêtant çà et là pour parler aux velottes. A deux heures et demie, près du bois d'Hougomont, il avait entendu le pas d'une colonne en marche; il avait cru un moment à la reculée de Wellington. Il avait dit : *C'est l'arrière-garde anglaise qui s'ébranle pour decamper. Je ferai prisonniers les six mille Anglais qui viennent d'arriver à Ostende.* » Il causait avec expansion; il avait retrouvé cette verve du débarquement du 1^{er} mars, quand il montrait au grand maréchal le paysan enthousiaste du golfe Juan, en s'écriant : « *Eh bien, Bertrand, voilà déjà du ren- fort!* » La nuit du 17 au 18 juin, il railait Wellington : « *Ce petit Anglais a besoin d'une tigeon,* » disait Napoléon. La pluie redoublait; il tonnait pendant que l'empereur parlait.

« A trois heures et demie du matin, il avait perdu une illusion; des officiers envoyés en reconnaissance lui avaient annoncé que l'ennemi ne faisait aucun mouvement. Rien ne bougeait, pas un feu de bivouac n'était éteint. L'armée anglaise dormait. Le silence était profond sur la terre; il n'y avait de bruit que dans le ciel. A quatre heures, un paysan lui avait été amené par les coureurs; ce paysan avait servi de guide à une brigade de cavalerie anglaise, probablement la brigade Vivian, qui allait prendre position au village d'Oblain, à l'extrême gauche. A cinq heures, deux déserteurs belges lui avaient rapporté qu'ils venaient de quitter leur régiment, et que l'armée anglaise attendait la bataille. « *Tant mieux!* » s'était écrié Napoléon. « *J'aime encore mieux les culbuter que les refouler.* »

« Le matin, sur la berge qui fait l'angle du chemin

de Planceoît, il avait mis pied à terre dans la boue, s'était fait apporter de la ferme de Roscomme une table de cuisine et une chaise de paysan, s'était assis, avec une botte de paille pour tapis, et avait déployé sur la table la carte du champ de bataille, en disant à Soult : « *Joli échiquier !* »

« Par suite des pluies de la nuit, les convois de vivres, empêtrés dans des routes défoncées, n'avaient pu arriver le matin, le soldat n'avait pas dormi, était mouillé et était à jeun, cela n'avait pas empêché Napoléon de crier allègrement à Ney : « *Nous avons quatre-vingt-dix chances sur cent.* » A huit heures on avait apporté le déjeuner de l'empereur. Il y avait invité plusieurs généraux. Tout en déjeunant, on avait raconté que Wellington était l'avant-veille au bal à Bruxelles, chez la duchesse de Somerset, et Soult, rude homme de guerre avec sa figure d'archevêque, avait dit : *le bal, c'est aujourd'hui.* L'empereur avait plaisanté Ney qui disait : *Wellington ne sera pas assez simple pour attendre Votre Majesté.* C'était là d'ailleurs sa manière. *Il badinait volontiers,* dit Fleury de Chaboulon. *Le fond de son caractère était une humeur enjouée,* dit Gourgaud. *Il abondait en plaisanteries, plutôt bizarres que spirituelles,* dit Benjamin Constant. Ces gaietés de géant valent la peine qu'on y insiste. C'est lui qui avait appelé ses grenadiers « les grognards ; » il leur pinçait l'oreille, il leur tirait la moustache. *L'empereur ne faisait que nous faire des niches ;* ceci est un mot de l'un d'eux. Pendant le mystérieux trajet de l'île d'Elbe en France, le 27 février, en pleine mer, le brick de guerre français le *Zéphyr* ayant rencontré le brick *l'Inconstant* où Napoléon était caché et ayant demandé à *l'Inconstant* des nouvelles de Napoléon, l'empereur, qui avait encore en ce moment là à son chapeau la cocarde blanche et amarante semée d'abeilles, adoptée par lui à l'île d'Elbe, avait pris en riant le porte-voix et avait répondu lui-même : *l'empereur se port bien.* Qui rit de la sorte est en familiarité avec les événements. Napoléon avait eu plusieurs accès de ce rire pendant le déjeuner de Waterloo. Après le déjeuner il s'était recueilli un quart d'heure, puis deux généraux s'étaient assis sur la botte de paille, une plume à la main, une feuille de papier sur le genou, et l'empereur leur avait dicté l'ordre de bataille.

« A neuf heures, à l'instant où l'armée française, échelonnée et mise en mouvement sur cinq colonnes, s'était déployée, les divisions sur deux lignes, l'artillerie entre les brigades, musique en tête, battant aux champs, avec les roulements des tambours et les sonneries des trompettes, puissante, vaste, joyeuse, mer de casques, de sabres et de baïonnettes sur l'horizon, l'empereur, ému, s'était écrié à deux reprises : *magnifique ! magnifique !*

« De neuf heures à dix heures et demie, toute l'armée, ce qui semble incroyable, avait pris position et s'était rangée sur six lignes, formant, pour répéter l'expression de l'empereur, « la figure de six V. » Quelques instants après la formation du front en bataille, au milieu de ce profond silence de commencement d'orage qui précède les mêlées, voyant défilier les trois batteries de douze, détachées sur son ordre des trois corps de d'Erlon, de Reille et de Lobau, et destinées à commencer l'action en battant Mont-

Saint-Jean où est l'intersection des routes de Nivelles et de Genappe. L'empereur avait frappé sur l'épaule de Haxo en lui disant : *Voilà vingt-quatre belles filles, général.*

« Sûr de l'issue, il avait encouragé d'un sourire, à son passage devant lui, la compagnie de sapeurs du premier corps, désignée par lui pour se barricader dans Mont-Saint-Jean, sitôt le village enlevé. Toute cette sérénité n'avait été traversée que par un mot de pitié hautaine ; en voyant à sa gauche, à un en-foit où il y a aujourd'hui une grande tombe, se masser avec leurs chevaux superbes ces admirables Écossais zébrés, il avait dit : *C'est d'annage.*

« Puis il était monté à cheval, s'était porté en avant de Roscomme, et avait choisi pour observatoire une étroite croupe de gazon à droite de la route de Genappe à Bruxelles qui fut sa seconde station pendant la bataille. La troisième station, celle de sept heures du soir, entre la Belle Alliance et la Haie Sainte, est redoutable ; c'est un tertre assez élevé qui existe encore et derrière lequel la garde était massée dans une déclivité de la plaine. Autour de ce tertre, les boulets ricochaient sur le pavé de la chaussée jusqu'à Napoléon. Comme à Brienne, il avait sur sa tête le sifflement des balles et des biscaïens. On a ramassé, presque à l'endroit où étaient les pieds de son cheval, des boulets verroulés, de vieilles lames de sabre et des projectiles informes, mangés de rouille. *Scabra rubigine.* Il y a quelques années, on y a déterré un obus de soixante, encore chargé, dont la lunette s'était brisée au ras de la bombe. C'est à cette dernière station que l'empereur disait à son guide Lacoste, paysan hostile, effaré, attaché à la selle d'un hussard, se retournant à chaque paquet de mitraille, et tâchant de se cacher derrière Napoléon : — *Imbecile, c'est honteux. Tu vas te faire tuer dans le dos.* Celui qui écrit ces lignes a trouvé lui-même dans le talus friable de ce tertre, en creusant le sable, les restes du col d'une bombe, désagréés par l'oxyde de quarante-six années, et de vieux tronçons de fer qui cassaient comme des bâtons de sureau entre ses doigts.

« Les ondulations des plaines diversement inclinées où eut lieu la rencontre de Napoléon et de Wellington ne sont plus, personne ne l'ignore, ce qu'elles étaient le 18 juin 1815. En prenant à ce champ funèbre de quoi lui faire un monument, on lui a ôté son relief réel, et l'histoire déconcertée ne s'y reconnaît plus. Pour le glorifier, on l'a dénigré. Wellington, deux ans après, revoyant Waterloo, s'est crié : *Où m'a changé mon champ de bataille !* Là où est aujourd'hui la grosse pyramide de terre surmontée du lion, il y avait une crête qui vers la route de Nivelles s'abaissait en rampes praticables, mais qui du côté de la chaussée de Genappe était presque un escarpement. L'élevation de cet escarpement peut encore être mesurée aujourd'hui par la hauteur des deux tertres des deux grandes sépultures qui encaissent la route de Genappe à Bruxelles : l'une le tombeau anglais, à gauche, l'autre le tombeau allemand, à droite. Il n'y a point de tombeau français. Pour la France, toute cette plaine est sépulture. Grâce aux mille et mille charrières de terre employées à la butte de cent cinquante pieds de haut et d'un demi-mille de circuit, le plateau de Mont-Saint-Jean est aujourd'hui acces-

sible en pente douce; le jour de la bataille, surtout du côté de la Haie-Sainte, il était d'un abord âpre et abrupt. Le versant là était si incliné que les canons anglais ne voyaient pas au-dessous d'eux la ferme située au fond du vallon, centre du combat. Le 18 juin 1815, les pluies avaient encore raviné cette raideur, la fange compliquait la montée, et non-seulement on gravissait, mais on s'embourbait. Le long de la crête du plateau courait une sorte de fossé impossible à deviner pour un observateur lointain.

« Qu'était-ce que ce fossé? Disons-le. Braine-l'Alleud est un village de Belgique. Olain en est un autre. Ces villages, cachés tous les deux dans des courbes de terrain, sont joints par un chemin d'une lieue et demie environ qui traverse une plaine à niveau ondulant, et souvent entre et s'enfonce dans des collines comme un sillon, ce qui fait que sur divers points cette route est no ravin. En 1815, comme aujourd'hui, cette route coupait la crête du plateau de Mont-Saint-Jean entre les deux chaussées de Genappe et de Nivelles; seulement elle est aujourd'hui de plain-pied avec la plaine; elle était alors chemin creux. On lui a pris ses deux talus pour la butte-montument. Cette route était et est encore une tranchée dans la plus grande partie de son parcours; tranchée creuse quelquefois d'une douzaine de pieds et dont les talus trop escarpés s'éroulaient çà et là, surtout en hiver, sous les averse. Des accidents y arrivaient. La route était si étroite à l'entrée de Braine-l'Alleud qu'un passant y avait été broyé par un chariot, comme le constate une croix de pierre debout près du cimetière qui donne le nom du mort, *Monsieur Bernard D'orpe, marchand à Bruxelles*, et la date de l'accident, *pevrier 1637*. Elle était si profonde sur le plateau du Mont-Saint-Jean, qu'un paysan, Mathieu Nicaise, y avait été érasé en 1783 par un charron; et du talus, comme le constatait une autre croix de pierre dont le faite a disparu dans les défillements, mais dont le piédestal renversé est encore visible aujourd'hui sur la pente du gazon à gauche de la chaussée entre la Haie-Sainte et la ferme de Mont-Saint-Jean.

« Un jour de bataille, ce chemin creux dont rien n'avertissait, bordant la crête de Mont-Saint-Jean, fossé au sommet de l'escarpement, ornière cachée dans les terres, était invisible, c'est-à-dire terrible.

« Donc, le matin de Waterloo, Napoléon était content.

« Il avait raison; le plan de bataille, conçu par lui, nous l'avons constaté, était en effet admirable.

« Une fois la bataille engagée, ses péripéties très-diverses, la résistance d'Hougomont, la tenacité de la Haie-Sainte, Baulin tué, Foy mis hors de combat, la muraille inattendue où s'était brisée la brigade Soye, l'étourderie fatale de Guilleminet n'ayant ni pétards ni sacs à poudre, l'embournement des batteries, les quinze pièces sans escorte culbutées par Exbride dans un chemin creux, le peu d'effet des bombes tombant dans les lignes anglaises, s'y enfouissant dans le sol détrempé par les pluies et ne réussissant qu'à faire des volans de boue, de sorte que la mitraille se changeait en éclaboussure, l'inutilité de la démonstration de Picé sur Braine-l'Alleud, toute cette cavalerie, quinze escadrons, à peu près

annulée, l'aile droite anglaise mal inquiétée, l'aile gauche mal entamée. L'étrange malentendu de Ney massant, au lieu de les échelonner, les quatre divisions du premier corps, des épaisseurs de vingt-sept rangs et des fronts de deux cents hommes livrés de la sorte à la mitraille, l'effrayante trouée des boulets dans ces masses, les colonnes d'attaque désumées, la batterie d'écharpe brusquement démasquée sur leur flanc, Bourgeois, Donzelot et Durutte compromis, Quiot repoussé, le lieutenant Vieux, cet hercule sorti de l'école polytechnique, blessé au moment où il enfonçait à coups de hache la porte de la Haie-Sainte sous le feu plongeant de la barricade anglaise barrant le coude de la route de Genappe à Bruxelles, la division Marcognet, prise entre l'infanterie et la cavalerie, fusillée à bout portant dans les blés par Best et Pack, sabrée par Ponsouby, sa batterie de sept pièces enclouée, le prince de Saxe-Weymar tenant et gardant, malgré le comte d'Erlon, Frischemont et Smolain, le drapeau du 105^e pris, le drapeau du 45^e pris, ce hussard noir prussien arrêté par les courcours de la colonne volante de trois cents chasseurs battant l'estrade entre Wavre et Plancenoit, les choses inquiétantes que ce prisonnier avait dites, le retard de Gronchy, les quinze cents hommes tués en moins d'une heure dans le verger d'Hougomont, les dix-huit cents hommes couchés en moins de temps encore autour de la Haie-Sainte, tous ces incidents orageux, passant comme les nuées de la bataille devant Napoléon, avaient à peine troublé son regard et n'avaient point assombri cette face impériale de la certitude. Napoléon était habitué à regarder la guerre fixement; il ne faisait jamais chiffre à chiffre l'addition poignante du détail; les chiffres lui importaient peu, pourvu qu'ils donnassent ce total : Victoire; que les commencements s'égarrassent, et il ne s'en alarmait point, lui qui se croyait maître et possesseur de la fin; il savait attendre, se supposant hors de question, et il traitait le destin d'égal à égal. Il paraissait dire au sort : tu n'oseras pas.

« Mi-parti lumière et ombre, Napoléon se sentait protégé dans le bien et toléré dans le mal. Il avait, on croyait avoir pour lui, une connivence, on pourrait presque dire une complicité des événements, équivalente à l'antique invulnérabilité.

« Pourtant, quand on a derrière soi la Bérésina, Leipsick et Fontainebleau, il semble qu'on pourrait se délier de Waterloo. Un mystérieux froncement de sourcil devient visible au fond du ciel.

« Au moment où Wellington rétrograda, Napoléon tressaillit. Il vit subitement le plateau de Mont-Saint-Jean se dégrainer et le front de l'armée anglaise disparaître. Elle se ralliait, mais se dérobait. L'empereur se souleva à demi sur ses étriers. L'éclair de la victoire passa dans ses yeux.

« Wellington acculé à la forêt de Soignes et détruit, c'était le terrassement définitif de l'Angleterre par la France; c'était Crécy, Poitiers, Malplaquet et Ramillies vengés. L'homme de Marengo raturait Azincourt.

« L'empereur alors, méditant la péripétie terrible, promena une dernière fois sa lunette sur tous les points du champ de bataille. Sa garde, l'arme au pied derrière lui, l'observait d'en bas avec une sorte



Le dernier épisode de la bataille de Waterloo.

de religion. Il songeait ; il examinait les versants, notait les pentes, scrutait le bonnet d'arbres, le carré de seigles, le sentier ; il semblait compter chaque buisson. Il regarda avec quel que fixité les barricades anglaises des deux chaussées, deux larges abattis d'arbres, celle de la chaussée de Genappe au-dessus de la Haie-Sainte, armée de deux canons, les seuls de toute l'artillerie anglaise qui vissent le fond du champ de bataille, et celle de la chaussée de

Nivelles où étincelaient les baïonnettes hollandaises de la brigade Chassé. Il remarqua près de cette barricade la vieille chapelle de Saint-Nicolas peinte en blanc qui est à l'angle de la traverse vers Braine-l'Alleud. Il se pencha et parla à demi-voix au guide Lacoste. Le guide fit un signe de tête négatif, probablement perfide.

« L'empereur se redressa et se recueillit.
« Wellington avait reculé.

« Il ne restait plus qu'à achever ce recul par un écrasement.

« Napoléon, se retournant brusquement, expédia une estafette à franc étrier à Paris pour y annoncer que la bataille était gagnée.

« Napoléon était un de ces génies d'où sort le tonnerre.

« Il venait de trouver son coup de foudre.

« Hludonna l'ordre aux cuirassiers de Milhaud d'en lever le plateau de Mont-Saint-Jean.

« Ils étaient trois mille cinq cents. Ils faisaient un front d'un quart de lieue. C'étaient des hommes géants sur des chevaux colosses. Ils étaient vingt-six escadrons; et ils avaient derrière eux, pour les appuyer, la division de Lefebvre-Desnouettes, les cent six gendarmes d'élite, les chasseurs de la garde, onze cent quatre-vingt dix sept hommes, et les lanciers de la garde, huit cent quatre-vingts lances. Ils portaient le casque sans crins et la cuirasse de fer battu, avec les pistolets d'arçon dans les fontes et le long sabre-épée. Le matin toute l'armée les avait admirés, quand, à neuf heures, les clairons sonnait, toutes les musiques chantant : *Veillons au salut de l'empire*, ils étaient venus, colonne épaisse, une de leurs batteries à leur flanc, l'autre à leur centre, se déployer sur deux rangs entre la chaussée de Genappe et Frischemont, et prendre leur place de bataille dans cette puissante deuxième ligne, si sagement composée par Napoléon, laquelle, ayant à son extrémité de gauche les cuirassiers de Kellermann et à son extrémité de droite les cuirassiers de Milhaud, avait, pour ainsi dire, deux ailes de fer.

« L'aide de camp Bernard leur porta l'ordre de l'empereur. Ney tira son épée et prit la tête. Les escadrons énormes s'ébranlèrent.

« Alors on vit un spectacle formidable.

« Toute cette cavalerie, sabres levés, étendards et trompettes au vent, formée en colonne par division, descendit d'un même mouvement et comme un seul homme, avec la précision d'un bélier de bronze qui ouvre une brèche, la colline de la Belle-Alliance, s'enfonça dans le fond redoutable où tant d'hommes déjà étaient tombés, y disparut dans la fumée, puis, sortant de cette ombre, reparut de l'autre côté du vallon, toujours compacte et serrée, montant au grand trot, à travers un nuage de mitraille crevant sur elle, l'épouvantable pente de boue du plateau de Mont-Saint-Jean. Ils montaient, graves, inébranlables, imperturbables; dans les intervalles de la manœuvre et de l'artillerie, on entendait ce piétinement colossal. Etant deux divisions, ils étaient deux colonnes; la division Wathier avait la droite, la division Delord avait la gauche. On croyait voir de loin s'allonger vers la crête du plateau deux immenses conglomérats d'acier. Cela traversa la bataille comme un prodige.

« Rien de semblable ne s'était vu depuis la prise de la grande redoute de la Moskowa par la grosse cavalerie; Murat y manquait, mais Ney s'y retrouvait. Il semblait que cette masse était devenue monstre et n'eût qu'une âme. Chaque escadron ondula et se gonflait comme un anneau du polype. On les apercevait à travers une vaste fumée déchirée çà et là. Pêle-mêle de casques, de crins, de sa-

bles, bondissement orageux des croupes des chevaux dans le canon et la fanfare, tumulte discipliné et terrible; là-dessus les cuirasses, comme les écailles sur l'Hydre.

« Ces récits semblent d'un autre âge. Quelque chose de pareil à cette vision apparaissait sans doute dans les vieilles épopées orphiques racontant les hommes-chevaux, les antiques hippanthropes, ces titans à face humaine et à poil équestre dont le galop escalada l'Olympe, horribles, invulnérables, sublimes; dieux et bêtes.

« Bizarre coïncidence numérique, vingt-six bataillons allaient recevoir ces vingt-six escadrons. Derrière la crête du plateau, à l'ombre de la batterie masquée, l'infanterie anglaise, formée en treize carrés, deux bataillons par carré, et sur deux lignes, sept sur la première, six sur la seconde, la crosse à l'épaule, couchant en joue ce qui allait venir, calme, muette, immobile, attendait. Elle ne voyait pas les cuirassiers et les cuirassiers ne la voyaient pas. Elle écoutait monter cette marée d'hommes. Elle entendait le grossissement du bruit des trois mille chevaux, le frapement alternatif et symétrique des sabots au grand trot, le froissement des cuirasses, le cliquetis des sabres, et une sorte de grand souffle farouche. Il y eut un silence redoutable, puis, subitement, une longue file de bras levés brandissant des sabres apparut au-dessus de la crête, et les casques, et les trompettes, et les étendards, et trois mille têtes à moustaches grises criant : Vive l'empereur! Toute cette cavalerie déboucha sur le plateau, et ce fut comme l'entrée d'un tremblement de terre.

« Tout à coup, chose tragique, à la gauche des Anglais, à notre droite, la tête de colonne des cuirassiers se cabra avec une clameur éroyable. Parvenus au point culminant de la crête, éllernés, tout à leur fureur et à leur course d'extermination sur les carrés et les canons, les cuirassiers venaient d'apercevoir entre eux et les Anglais un fossé, une fosse. C'était le chemin creux d'Ohain.

« L'instant fut épouvantable. Le ravin était là, inattendu, béant, à pic sous les pieds des chevaux, profond de deux toises entre son double talus; le second rang y poussa le premier, et le troisième y poussa le second; les chevaux se dressaient, se rejetaient en arrière, tombaient sur la croupe, glissaient les quatre pieds en l'air, pilant et bouleversant les cavaliers; aucun moyen de reculer; toute la colonne n'était plus qu'un projectile; la force acquise pour écraser les Anglais écrasa les Français, le ravin inexorable ne pouvait se rendre que comblé; cavaliers et chevaux y roulèrent pêle-mêle, se broyant les uns les autres, ne faisant qu'une chair dans ce gouffre; et quand cette fosse fut pleine d'hommes vivants, on marcha dessus et le reste passa. Presque un tiers de la brigade Dubois eroula dans cet abîme.

« Ceci commença la perte de la bataille.

« Une tradition locale, qui exagère évidemment, dit que deux mille chevaux et quinze cents hommes furent ensevelis dans le chemin creux d'Ohain. Ce chiffre vraisemblablement comprend tous les autres cadavres qu'on jeta dans ce ravin le lendemain du combat.

« Napoléon, avant d'ordonner cette charge des

cuirassiers de Milhaud, avait scruté le terrain, mais n'avait pu voir ce chemin creux qui ne faisait pas même une ride à la surface du plateau. Averti pourtant et mis en éveil par la petite chapelle blanche qui en marque l'angle sur la chaussée de Nivelles, il avait fait, probablement sur l'éventualité d'un obstacle, une question au guide Lacoste. Le guide avait répondu non. On pourrait presque dire que de ce signe de tête d'un paysan est sortie la catastrophe de Napoléon.

« D'autres fatalités encore devaient surgir.

« Était-il possible que Napoléon gagnât cette bataille? nous répondions non. Pourquoi? à cause de Wellington? à cause de Blücher? Non. A cause de Dieu.

« Bonaparte vainqueur à Waterloo, ceci n'était plus dans la loi du dix-neuvième siècle. Une autre série de faits se préparait, où Napoléon n'avait plus de place. La mauvaise volonté des événements s'était annoncée de longue date.

« Il était temps que cet homme vaste tombât.

« L'excessive pesanteur de cet homme dans la destinée humaine troublait l'équilibre. Cet individu comptait à lui seul plus que le groupe universel. Ces pléthores de toute la vitalité humaine concentrée dans une seule tête, le monde montant au cerveau d'un homme, cela serait mortel à la civilisation, si cela durait. Le moment était venu pour l'incorrupible équité suprême d'aviser. Probablement les principes et les éléments, d'où dépendent les gravitations régulières dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, se plaignaient. Le sang qui fume, le trop-plein des cimetières, les mères en larmes, ce sont des plaidoyers redoutables. Il y a, quand la terre souffre d'une surcharge, de mystérieux gémissements de l'ombre, que l'abîme entend.

« Napoléon avait été dénoncé dans l'infini, et sa chute était décidée.

« Il gênait Dieu.

« Waterloo n'est point une bataille; c'est le changement de front de l'univers.

« En même temps que le ravin, la batterie s'était démasquée.

« Soixante canons et les treize carrés foudroyèrent les cuirassiers à bout portant. L'intrépide général Delord fit le salut militaire à la batterie anglaise.

« Toute l'artillerie volante anglaise était rentrée au galop dans les carrés. Les cuirassiers n'eurent pas même un temps d'arrêt. Le désastre du chemin creux les avait décimés, mais non découragés. C'étaient de ces hommes qui, diminués de nombre, grandissent de cœur.

« La colonne Wathier seule avait souffert du désastre; la colonne Delord, que Ney avait fait obliquer à gauche, comme s'il pressentait l'embûche, était arrivée entière.

« Les cuirassiers se ruèrent sur les carrés anglais.

« Ventre à terre, brides lâchées, sabre aux dents, pistolets au poing, telle fut l'attaque.

« Il y a des moments dans les batailles où l'âme durcit l'homme jusqu'à changer le soldat en statue, et où toute cette chair se fait granit. Les bataillons anglais, éperlument assaillis, ne bougèrent pas.

« Alors ce fut effrayant.

« Toutes les faces des carrés anglais furent attaquées à la fois. Un tournoiement frénétique les enveloppa. Cette froide infanterie demeura impassible. Le premier rang, genou en terre, recevait les cuirassiers sur les baïonnettes, le second rang les lussillait; derrière le second rang les canonniers chargeaient les pièces, le front carré s'ouvrait, laissant passer une éruption de mitraille et se refermait. Les cuirassiers répondaient par l'écrasement. Leurs grands chevaux se cabraient, enjambaient les rangs, sautaient par-dessus les baïonnettes et tombaient, gigantesques, au milieu de ces quatre murs vivants. Les boulets faisaient des trous dans les cuirassiers, les cuirassiers faisaient des brèches dans les carrés. Des files d'hommes disparaissaient broyées sous les chevaux. Les baïonnettes s'enfonçaient dans les ventres de ces centaures. De là une difformité de blessures qu'on n'a pas vue peut-être ailleurs. Les carrés, rongés par cette cavalerie forcée, se rétrécissaient sans broncher. Impuissables en mitraille, ils faisaient explosion au milieu des assaillants. La figure de ce combat était monstrueuse. Ces carrés n'étaient plus des bataillons, c'étaient des cratères; ces cuirassiers n'étaient plus une cavalerie, c'était une tempête. Chaque carré était un volcan attaqué par un nuage; la lave combattait la foudre.

« Le carré extrême de droite, le plus exposé de tous, étant en l'air, fut presque anéanti dès les premiers coups. Il était formé du 75^e régiment de highlanders. Le joueur de cornemuse au centre, pendant qu'on s'exterminait autour de lui, baissant dans une inattention profonde son œil mélancolique plein du reflet des forêts et des lacs, assis sur un tambour, son pilroch sous le bras, jouait les airs de la montagne. Ces Écossais mouraient en pensant au Ben Lothian, comme les Grecs en se souvenant d'Argos. Le sabre d'un cuirassier, abattant le pilroch et le bras qui le portait, fit cesser le chant en tuant le chanteur.

« Les cuirassiers, relativement peu nombreux, amoindris par la catastrophe du ravin, avaient liti contre eux presque toute l'armée anglaise, mais ils se multipliaient, chaque homme valant dix. Cependant quelques bataillons hanovriens plierent Wellington le vit, et songea à sa cavalerie. Si Napoléon, en ce moment-là même, eût songé à son infanterie, il eût gagné la bataille. Cet oubli fut sa grande faute fatale.

« Tout à coup les cuirassiers assaillants se sentirent assaillis. La cavalerie anglaise était sur leur dos. Devant eux les carrés, derrière eux Somerset, Somerset, c'étaient les quatorze cents dragons-gardes. Somerset avait à sa droite Dornberg avec les chevaux-légers allemands, et à sa gauche Trip avec les carabiniers belges; les cuirassiers, attaqués en flanc et en tête, en avant et en arrière, par l'infanterie et par la cavalerie, durent faire face de tous les côtés. Quo leur importait? ils étaient tourbillon. La bravoure devint inexprimable.

« En outre, ils avaient derrière eux la batterie toujours tonnante. Il fallait cela pour que ces hommes fussent blessés dans le dos. Une de leurs cuirasses, troncée à l'omoplate gauche d'un biscaïen, est dans la collection du musée de Waterloo.

« Pour de tels Français, il ne fallait pas moins que de tels Anglais.

« Ce ne fut plus une mêlée, ce fut une ombre, une furie, un vertigineux emportement d'âmes et de courages, un ouragan d'épées-éclair. En un instant les quatorze cents dragons-gardes ne furent plus que huit cents; Fuller, leur lieutenant-colonel, tomba mort. Ney accourut avec les lanciers et les chasseurs de Lefebvre-Desnouettes. Le plateau de Mont-Saint-Jean fut pris, repris, pris encore. Les cuirassiers quittaient la cavalerie pour retourner à l'infanterie, ou, pour mieux dire, toute cette cohue formidable se colletait sans que l'un lâchât l'autre. Les carrés tenaient toujours. Il y eut douze assauts. Ney eut quatre chevaux tués sous lui. La moitié des cuirassiers resta sur le plateau. Cette lutte dura deux heures.

« L'armée anglaise en fut profondément ébranlée. Nul doute que, s'ils n'eussent été affaiblis dans leur premier choc par le désastre du chemin creux, les cuirassiers n'eussent culbuté le centre et décidé la victoire. Cette cavalerie extraordinaire pétrifia Clinton qui avait vu Talavera et Badajoz. Wellington, aux trois quarts vaincu, admirait héroïquement. Il disait à demi-voix : « Sublime ! »

« Les cuirassiers anéantirent sept carrés sur treize, prirent ou enclouèrent soixante pièces de canon, et enlevèrent aux régiments anglais six drapeaux, que trois cuirassiers et trois chasseurs de la garde allèrent porter à l'empereur devant la ferme de la Belle-Alliance.

« La situation de Wellington avait empiré. Cette étrange bataille était comme un duel entre deux blessés acharnés qui, chacun de leur côté, tout en combattant et en se résistant toujours, perdent tout leur sang. Lequel des deux tomba le premier ?

« La lutte du plateau continuait.

« Jusqu'où sont allés les cuirassiers ? personne ne saurait le dire. Ce qui est certain, c'est que, le lendemain de la bataille, un cuirassier et son cheval furent trouvés morts dans la charpente de la bascule du passage des voitures à Mont-Saint-Jean, au point même où s'entrecoûpèrent et se rencontrèrent les quatre routes de Nivelles, de Genappe, de la Hulpe et de Bruxelles. Ce cavalier avait percé les lignes anglaises. Un des hommes qui ont relevé ce cadavre vit encore à Mont-Saint-Jean. Il se nomme Delaive. Il avait alors dix-huit ans.

« Wellington se sentait pencher. La crise était proche.

« Les cuirassiers n'avaient point réussi, en ce sens que le centre n'était pas enfoncé. Tout le monde ayant le plateau, personne ne l'avait, et en somme il restait pour la grande part aux Anglais. Wellington avait le village et la plaine culminante; Ney n'avait que la crête et la pente. Des deux côtés on semblait enraciné dans ce sol funèbre.

« Mais l'affaiblissement des Anglais paraissait irrémédiable. L'hémorragie de cette armée était horrible. Kempt, à l'aile gauche, réclamait du renfort. — *Il n'y en a pas*, répondait Wellington, *qu'il se fasse tuer !* — Presque à la même minute, rapprochement singulier qui peint l'épuisement des deux armées, Ney demandait de l'infanterie à Napoléon, et Napoléon s'écriait : *De l'infanterie ! où veut-il que j'en prenne ! Veut-il que j'en fasse ?*

« Pourtant l'armée anglaise était la plus malade. Les poussées furieuses de ces grands escadrons à cuirasses de fer et à poitrines d'acier avaient broyé l'infanterie. Quelques hommes autour d'un drapeau marquaient la place d'un régiment, tel bataillon n'était plus commandé que par un capitaine ou par un lieutenant; la division Alten, déjà si maltraitée à la Haie-Sainte, était presque détruite; les intrépides Belges de la brigade Van Kluzé jonchaient les seigles le long de la route de Nivelles; il ne restait presque rien de ces grenadiers hollandais qui, en 1811, mêlés en Espagne à nos rangs, combattaient Wellington, et qui, en 1815, ralliés aux Anglais, combattaient Napoléon. La perte en officiers était considérable. Lord Uxbridge, qui le lendemain fit enterrer sa jambe, avait le genou fracassé. Si, du côté des Français, dans cette lutte des cuirassiers, Delord, l'héritier, Colbert, Dnop, Travers et Blancard étaient hors de combat, du côté des Anglais, Alten était blessé, Barne était blessé, Delancey était tué, Van Meeron était tué, Ompteda était tué, tout l'état-major de Wellington était décimé, et l'Angleterre avait le pire partage dans ce sanglant équilibre. Le 2^e régiment des gardes à pied avait perdu cinq lieutenants-colonels, quatre capitaines et trois enseignes; le premier bataillon du 50^e d'infanterie avait perdu vingt-quatre officiers et cent douze soldats, le 79^e montagnards avait vingt-quatre officiers blessés, dix-huit officiers morts, quatre cent cinquante soldats tués. Les hussards hanoviens de Cumberland, un régiment tout entier, ayant à sa tête son colonel Haeke, qui devait plus tard être jugé et cassé, avaient tourné bride devant la mêlée et étaient en fuite dans la forêt de Soignes, semant la déroute jusqu'à Bruxelles. Les charrois, les prolonges, les bagages, les fourgons pleins de blessés, voyant les Français gagner du terrain et s'approcher de la forêt, s'y précipitaient; les Hollandais, sabrés par la cavalerie française, criaient : *alarme !* De Vert-Coucou jusqu'à Grocpenael, sur une longueur de près de deux lieues dans la direction de Bruxelles, il y avait, au dire des témoins qui existent encore, un encombrement de fuyards. Cette panique fut telle qu'elle gagna le prince de Condé à Malines et Louis XVIII à Gand. À l'exception de la faible réserve échelonnée derrière l'ambulance établie dans la ferme de Mont-Saint-Jean et des brigades Vivian et Vandeleur qui flanquaient l'aile gauche, Wellington n'avait plus de cavalerie. Nombre de batteries gisaient démontées. Ces faits sont avoués par Silorne; et Pringle, exagérant le désastre, va jusqu'à dire que l'armée anglo-hollandaise était réduite à trente-quatre mille hommes. Le Duc-de-Fer demeurait calme, mais ses lèvres avaient blêmi. Le commissaire autrichien Vincent, le commissaire espagnol Alava, présents à la bataille dans l'état-major anglais, croyaient le duc perdu. A cinq heures, Wellington tira sa montre, et on l'entendit murmurer ce mot sombre : *Blücher ou la nuit !*

« Ce fut vers ce moment-là qu'une ligne lointaine de baïonnettes étincela sur les hauteurs du côté de Frischemont.

« Ici est la péripétie de ce drame géant.

« On connaît la poignante méprise de Napoléon; Grouchy espéré, Blücher survenant; la mort au lieu de la vie.



Le général Lobow

« La destinée a de ces tournants ; on s'attendait au trône du monde ; on aperçoit Sainte-Hélène.

« Si le petit père, qui servait de guide à Bülow, lieutenant de Blücher, lui eût conseillé de déboucher de la forêt au-dessus de Frischemont plutôt qu'au-dessous de Plancenoit, la forme du dix-neuvième siècle eût peut-être été différente. Napoléon eût gagné la bataille de Waterloo. Par tout autre chemin qu'au-dessous de Plancenoit, l'armée prussienne aboutissait à un ravin infranchissable à l'artillerie, et Bülow n'arrivait pas.

« Or, une heure de retard, c'est le général prussien Muffling qui le déclare, et Blücher n'aurait plus trouvé Wellington debout ; « la bataille était perdue. »

« Il était temps, on le voit, que Bülow arrivât. Il avait du reste été fort retardé. Il avait bivouaqué à Dion-le-Mont et était parti dès l'aube. Mais les chemins étaient impraticables et ses divisions s'étaient embourbées. Les ornières venaient au moyen des canons. En outre, il avait fallu passer la Dyle sur l'étroit pont de Wavre : la rue menant au pont avait été incendiée par les Français ; les caissons et les fourgons de l'artillerie, ne pouvant passer entre deux rangs de maisons en feu, avaient dû attendre que l'incendie fût éteint. Il était midi que l'avant-garde de Bülow n'avait pu encore atteindre Chapelle-Saint-Lambert.

« L'action commencée deux heures plus tôt, eût été finie à quatre heures, et Blücher serait tombé sur la bataille gagnée par Napoléon. Tous sont ces immenses hasards, proportionnés à un infini qui nous échappe.

« Dès midi, l'empereur, le premier, avec sa longue-vue, avait aperçu à l'extrême horizon quelque chose qui avait fixé son attention. Il avait dit : — Je

vois là-bas un nuage qui me paraît être des trouées. Puis il avait demandé au duc de Dalmatie : — Soudt, que voyez-vous vers Chapelle-Saint-Lambert ? — Le maréchal braquant sa lunette avait répondu : — Quatre ou cinq mille hommes, sire. Evidemment Grouchy. Cependant cela restait immobile dans la brume. Toutes les lunettes de l'état-major avaient étudié « le nuage » signalé par l'empereur. Quelques-uns avaient dit : ce sont des colonnes qui font halte. La plupart avaient dit : Ce sont des arbres. La vérité est que le nuage ne remuait pas. L'empereur avait détaché en reconnaissance vers ce point obscur la division de cavalerie légère de Dornon.

« Bülow en effet n'avait pas bougé. Son avant-garde était très-faible, et ne pouvait rien. Il devait attendre le gros du corps d'armée et il avait l'ordre de se concentrer avant d'entrer en ligne ; mais à cinq heures, voyant le péril de Wellington, Blücher ordonna à Bülow d'attaquer et dit ce mot remarquable : « Il faut donner de l'air à l'armée anglaise. »

« Peu après, les divisions Lottin, Hiller, Haake et Rysse se déployaient devant le corps de Lobow, la cavalerie du prince Guillaume de Prusse débouchait du bois de Paris, Plancenoit était en flammes et les boulets prussiens commençaient à pleuvoir jusque dans les rangs de la garde en réserve derrière Napoléon.

« On sait le reste ; l'irruption d'une troisième armée la bataille disloquée, quatre vingt-six bouches à feu tonnant tout à coup, Pirch 1^{er} survenant avec Bülow, la cavalerie de Zielen menée par Blücher en personne, les Français refoulés, Marcognet balayé du plateau d'Ohain, Durutte délogé de Papelotte, Dou-

zelo et Quoit reculant, Lobau pris en écharpe, une nouvelle bataille se précipitant à la nuit tombante sur nos régiments démantelés, toute la ligne anglaise reprenant l'offensive et poussée en avant, la gigantesque trouée faite dans l'armée française, la mitraille anglaise et la mitraille prussienne s'entraîdant, l'extermination, le désastre de front, le désastre en flanc, la garde entrant en ligne sous cet épouvantable écroulement.

Comme elle sentait qu'elle allait mourir, elle cria : Vive l'empereur ! L'histoire n'a rien de plus émouvant que cette agonie éclatant en acclamations.

« Le ciel avait été couvert toute la journée. Tout à coup, en ce moment-là même, il était huit heures du soir, les nuages de l'horizon s'écartèrent et laissèrent passer, à travers les ormes de la route de Nivelles, la grande roue rouge sinistre du soleil qui se couchait. On l'avait vu se lever à Austerlitz.

« Chaque bataillon de la garde, pour ce dénouement, était commandé par un général. Friant, Michel, Roguet, Harlet, Mallet, Poret de Morvan, étaient là. Quand les hauts bonnets des grenadiers de la garde avec la large plaque à l'aigle apparurent, symétriques, alignés, tranquilles, dans la brume de cette mêlée, l'ennemi sentit le respect de la France; on crut voir vingt victoires entrer sur le champ de bataille, ailes déployées, et ceux qui étaient vainqueurs, s'estimant vaincus, reculèrent; mais Wellington cria : *Debout, gardes, et vivez juste !* Le régiment rouge des gardes anglaises, couché derrière les haies, se leva, une nuée de mitraille cribla le drapeau tricolore frissonnant autour de nos aigles, tous se ruèrent et le suprême carnage commença. La garde impériale sentit dans l'ombre l'armée lâchant pied autour d'elle, et le vaste ébranlement de la déroute : elle entendit le sauve-qui-peut ! qui avait remplacé le Vive l'empereur ! et, avec la fuite derrière elle, elle continua d'avancer, de plus en plus foudroyée et mourant davantage à chaque pas qu'elle faisait. Il n'y eut point d'hésitants ni de timides. Le soldat dans cette troupe était aussi héros que le général. Pas un homme ne manqua au suicide.

« Ney, éperdu, grand de toute la hauteur de la mort acceptée, s'offrait à tous les coups dans cette tourmente. Il eut là son cinquième cheval tué sous lui. En sueur, la flamme aux yeux, l'écume aux lèvres, l'uniforme déboutonné, une de ses épaulettes à demi coupée par le coup de sabre d'un horse-guard, sa plaque de grand-aigle bosselée par une balle, sanglant, fangeux, magnifique, une épée cassée à la main, il disait : *Venez voir comment meurt un maréchal de France sur un champ de bataille !* Mais en vain ; il ne mourut pas. Il était hagard et indigné. Il jetait à Drouot d'Erlon cette question : *Est-ce que tu ne te fais pas tuer, toi ?* Il criait au milieu de toute cette artillerie écrasant une poignée d'hommes : — *Il n'y a donc rien pour moi ! Oh ! je voudrais que tous ces boulets anglais m'entrassent dans le ventre !* — Tu étais réservé à des balles françaises, infortuné !

« La déroute derrière la garde fut lugubre.

« L'armée pria brusquement de tous les côtés à la fois, de Hougomont, de la Haie-Sainte, de Papelotte, de Plancenoit. Le cri de trahison ! fut suivi du cri : sauve-qui-peut ! Une armée qui se débände, c'est un dégel. Tout fléchit, se fêle, craque, flotte, roule,

tombe, se heurte, se hâte, se précipite. Désagrégation inouïe. Ney emprunte un cheval, saute dessus, et, sans chapeau, sans cravate, sans épée, se met en travers de la chaussée de Bruxelles, arrêtant à la fois les Anglais et les Français. Il tâche de retenir l'armée, il la rappelle, il l'insulte, il se cramponne à la déroute. Il est débordé. Les soldats le fuient, en criant : *vive le maréchal Ney !* Deux régiments de Durutte vont et viennent effarés et comme ballottés entre le sabre des uhlands et la fusillade des brigades de Kempt, de Best, de Pack et de Rylandt ; la pire des mêlées, c'est la déroute ; les amis s'entre-tuent pour fuir ; les escadrons et les bataillons se brisent et se dispersent les uns contre les autres, énorme écume de la bataille. Lobau à une extrémité comme Reille à l'autre sont roulés dans le flot. En vain Napoléon fait des murailles avec ce qui lui reste de la garde ; en vain il dépense à un dernier effort ses escadrons de service. Quoit recule devant Vivian, Kellermann devant Vandeleur, Lobau devant Bülow, Morand devant Pireh, Dornon et Subervic devant le prince Guillaume de Prusse. Guyot, qui a mené à la charge les escadrons de l'empereur, tombe sous les pieds des dragons anglais. Napoléon court au galop le long des fuyards, les harangue, presse, menace, supplie. Toutes les bouches qui criaient le matin : Vive l'empereur ! restent béantes ; c'est à peine si on le connaît. La cavalerie prussienne, fraîche venue, s'élançe, vole, sabre, taille, hache, tue, extermine. Les attelages se ruent, les canons se sauvent ; les soldats du train détellent les caissons et en prennent les chevaux pour s'échapper, des fourgons culbutés les quatre roues en l'air entravent la route et sont des occasions de massacre. On s'écrase, on se foule, on marche sur les morts et sur les vivants. Les bras sont éperdus. Une multitude vertigineuse emplit les routes, les sentiers, les ponts, les plaines, les collines, les vallées, les bois, encombrés par cette évacuation de quarante mille hommes. Cris, désespoir, sacs et fusils jetés dans les seigles, passages frayés à coups d'épée, plus de camarades, plus d'officiers, plus de généraux, une inexprimable épouvante. Zieten sabrant la France à son aise. Les lions devenus chevreuils. Telle fut cette fuite.

« A Genappe, on essaya de se retourner, de faire front, d'enrayer. Lobau rallia trois cents hommes. On barricada l'entrée du village ; mais à la première volée de la mitraille prussienne, tout se remit à fuir, et Lobau fut pris. On voit encore aujourd'hui cette volée de mitraille empreinte sur le vieux pignon d'une maison en briques à droite de la route, quelques minutes avant d'entrer à Genappe. Les Prussiens s'élançèrent dans Genappe, furieux sans doute d'être si peu vainqueurs. La poursuite fut monstrueuse. Blücher ordonna l'extermination. Roguet avait donné ce lugubre exemple de menacer de mort tout grenadier français qui lui amènerait un prisonnier prussien. Blücher dépassa Roguet. Le général de la jeune garde, Duhesme, acculé sur la porte d'une auberge de Genappe, rendit son épée à un hussard de la mort qui prit l'épée et tua le prisonnier. La victoire s'acheva par l'assassinat des vaincus. Ponißons, puis que nous sommes l'histoire : le vieux Blücher se déshonora. Cette férocité mit le comble au désastre. La déroute

désespérée traversa Genappe, traversa les Quatre-Bras, traversa Sombrefle, traversa Frasnes, traversa Thuin, traversa Charleroi, et ne s'arrêta qu'à la frontière. Hélas ! et qui donc luyait de la sorte ? la grande armée.

« Ce vertige, cette terreur, cette chute en ruine de la plus haute bravoure qui ait jamais étonné l'histoire, est-ce que cela est sans cause ? Non. L'ombre d'une droite énorme se projette sur Waterloo. C'est la journée du destin. La force au-dessus de l'homme a donné ce jour-là. De là, le pli épouvanté des têtes ; de là, toutes ces grandes âmes rendant leur épée. Ceux qui avaient vaincu l'Europe sont tombés terrassés, n'ayant plus rien à dire ni à faire, sentant dans l'ombre une présence terrible. *Hoc erat in fati.* Ce jour-là, la perspective du genre humain a changé. Waterloo, c'est le gond du dix-neuvième siècle. La disparition du grand homme était nécessaire à l'avènement du grand siècle. Qu'il y en, à qui on ne réplique pas, s'en est chargé. La panique des héros s'explique. Dans la bataille de Waterloo, il y a plus que du nuage, il y a du météore. Dieu a passé.

« A la nuit tombante, dans un champ près de Genappe, Bernard et Bertrand saisissent par un pan de sa redingote et arrêtèrent un homme hagard, pensif, sinistre, qui, entraîné jusque-là par le courant de la déroute, venait de mettre pied à terre, avait passé sous son bras la bride de son cheval, et, l'œil égaré, s'en retournait seul vers Waterloo. C'était Napoléon essayant encore d'aller en avant, immense sonnambule de ce rêve écroulé.

« Quelques carrés de la garde, immobilisés dans le ruissellement de la déroute comme des rochers dans de l'eau qui coule, tintent jusqu'à la nuit. La nuit venant, la mort aussi, ils attendirent cette ombre double, et, inébranlables, s'en laissèrent envelopper. Chaque régiment, isolé des autres et n'ayant plus le lien avec l'armée rompue de toutes parts, mourait pour son compte. Ils avaient pris position, pour faire cette dernière action, les uns sur les hauteurs de Rossomme, les autres dans la plaine de Mont-Saint-Jean. Là, abandonnés, vaincus, terribles, ces carrés sombres agonisaient formidablement. Ulm, Wagram, Léna, Friedland, mouraient en eux.

« Au crépuscule, vers neuf heures du soir, au bas du plateau de Mont-Saint-Jean, il en restait un. Dans ce vallon funeste, au pied de cette pente gracieuse par les cuirassiers, inondée maintenant par les masses anglaises, sous les feux convergents de l'artillerie ennemie victorieuse, sous une effroyable densité de projectiles, ce carré lutait. Il était commandé par un officier obscur nommé Cambrome. A chaque décharge le carré diminuait, et ripostait. Il répliquait à la mitraille par la fusillade, rétrécissant continuellement ses quatre murs. De loin les feuxards, s'écroulant par moments essoufflés, écoulaient dans les ténèbres ce sombre tonnerre décroissant.

« Quand cette légion ne fut plus qu'une poignée, quand leur drapeau ne fut plus qu'une loque, quand leurs fusils épuisés de balles ne firent plus que des bâtons, quand le tas de cadavres fut plus grand que le groupe vivant, il y eut parmi les vaincus une sorte de terreur sacrée autour de ces mourants sublimes, et l'artillerie anglaise, reprenant haleine, fit silence. Ce fut une espèce de répit. Ces combattants

avaient autour d'eux comme un fourmillement de spectres, des silhouettes d'hommes à cheval, le profil noir des canons, le ciel blanc aperçu à travers les roues et les allûts ; la colossale tête de mort que les héros entrevoient toujours dans la fumée au fond de la bataille s'avancait sur eux et les regardant. Ils purent entendre dans l'ombre crépusculaire qu'on chargeait les pièces ; les mèches allumées pareilles à des yeux de tigre dans la nuit firent un cercle autour de leurs têtes ; tous les boute-feu des batteries anglaises s'approchèrent des canons, et alors, emu, tenant la minute suprême suspendue au-dessus de ces hommes, un général anglais, Colville selon les uns, Mailland selon les autres, leur cria : Braves Français, rendez-vous ! Cambrome répondit : MERTZ ! »

Lorsque tous ces héros ou presque tous eurent été couchés sur le sol, les Prussiens et les Anglais se mirent à la poursuite des autres coups qui luyait ; après le combat la boucherie, le massacre des blessés, des prisonniers ; un soldat ou un officier prussien tua rude le général Duhesme qui lui présenta à la poignée de son épée et se rendait. La journée nous avait coûté 19 000 hommes tués ou blessés et 7 000 prisonniers. Les alliés avaient perdu 33 000 hommes. La division de Grouchy était intacte ; le maréchal mangeait des fraises assaisonnées de sucre et d'eau-de-vie au village de Sart-à-Walbain, pendant la bataille ; le trait avait relâché de marcher sur Mont-Saint-Jean, malgré les pressantes sollicitations des officiers, sous prétexte qu'il devait attendre les ordres de l'empereur à son poste. C'est à son inaction que l'armée française dut son désastre.

Napoléon quitta le champ de bataille laissant au maréchal Soult le soin de rallier les corps débandés sous les murs de la ville de Laon, chef-lieu du département de l'Aisne, et il partit en poste pour Paris, où il jouait sa présence nécessaire pour conjurer une révolution.

La Vendée, cette terre classique du trône et de l'autel, si docile autrefois à la voix de ses pères et de ses nobles, avait été le théâtre de quelques désordres ; Larochejaquelein avait encore pu réunir quelques bandes de paysans, soutenir la campagne depuis les premiers jours du mois de mai jusqu'au 2 juin ; mais le général Trovot en avait eu raison à Saint-Jean de Mont, Larochejaquelein y avait trouvé la mort. Au 21 juin, le nouveau chef des bandes, Szancont, avait éprouvé une grande déroute et avait été tué dans l'action. La Vendée se trouvait délivrée des chouans et pacifiée. Mais cet événement cessait d'avoir de l'importance en face des grands intérêts qui étaient en jeu. L'empereur, arrivé à Paris dans la nuit du 20 juin, convoqua dès le lendemain les ministres et d'autres personnages à l'Élysée, pour délibérer sur les mesures à prendre dans les graves circonstances qui se produisaient. Carnot proposa le remède énergique, « déclarer la patrie en danger et réunir tous les patriotes dans une immense fédération. Armer le peuple était le jour ce qui repoussait le plus au Corse ; il combattit la proposition de Carnot et fut appuyé par Emile Fouché qui déjà méditait une trahison ; Lucien se prononça pour un coup d'État, la dissolution des Chambres, la dicta-



Général Bertrand

ture pour Napoléon; Regnault de Saint-Jean d'Angely conseilla l'abdication. L'avis qui prévalait dans l'esprit de l'empereur était celui de Lucien. « Un grand pouvoir, dit-il à ses conseillers, une dictature temporaire peut tout sauver; je pourrais me proclamer dictateur, mais je préfère recevoir des Chambres l'investiture de cette fonction suprême. Dans les moments de crise, le premier besoin, la première pensée sont ceux de la conservation. Les patriotes refuseront-ils de confier la dictature à l'empereur, quand seul il peut sauver le pays? Si l'on se divise sur cette grave question, tout est perdu. »

A ce moment de la délibération une grave nouvelle fut apportée au conseil; la Chambre des députés, sur la proposition de Lafayette, avait décrété l'indépendance de la nation menacée. Presque aussitôt une députation se présentait à l'Élysée chargée d'apporter à l'empereur le texte officiel du vote de la Chambre :

« La Chambre des députés déclare que l'indépendance de la nation est menacée; la Chambre se déclare en permanence; toute tentative faite pour la dissoudre est réputée haute trahison et sera punie comme telle. Les troupes de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour la défense du territoire ont bien mérité de la patrie.

Le ministre de l'intérieur est invité à réunir à l'état-major général les commandants et majors de la légion de la garde nationale parisienne, afin d'aviser au moyen de lui donner des armes, et de porter au plus grand complet cette garde citoyenne, dont le patriotisme et le zèle, éprouvés depuis vingt-six ans, offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à la tranquillité de la capitale et à l'inviolabilité des représentants de la nation. Les ministres de la

guerre, de l'intérieur, de la police et des relations extérieures, sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de la Chambre. »

Les députés avaient prévu et déjoué les machinations de l'empereur; ils s'étaient mis en garde contre un nouveau coup d'État, une répétition des scènes du 18 et du 19 brumaire; Napoléon se trouvait maté. Le Corse songeait bien encore à passer outre et à commettre un nouvel attentat contre la représentation nationale, mais la chose offrait plus de difficultés au lendemain d'une défaite semblable à celle qu'il avait essuyée à Waterloo qu'à son retour d'Égypte, lorsque la France était pleine du bruit de ses victoires remportées en Italie et sur la vieille terre des Pharaons. Il fallait prendre une détermination; les ministres mandés deux fois à la barre de l'Assemblée ne s'étaient pas encore rendus à l'invitation de la Chambre; enfin Napoléon dut permettre à ses conseillers d'aller rendre compte de la situation aux représentants de la nation. Ce fut Regnault de Saint-Jean d'Angely qui fut chargé de faire l'exposition succincte de l'état des affaires. Quand il eut terminé son discours, un des députés, Henri Lacoste, prit la parole en ces termes: « Le voile est déchiré, nos malheurs sont connus! Le moment n'est pas venu de demander compte au chef de l'État du sang de nos braves versé à torrents et de la perte de l'honneur national. L'heure de la justice sonnera. Aujourd'hui je le somme au nom du salut public de nous dévoiler le secret de ses pensées, les mystères de sa politique; celui qui nous a poussés sur les bords de l'abîme doit avoir le moyen de nous empêcher d'y être précipités. Répondez, ministres de Napoléon, avez-vous un moyen de fermer l'abîme entr'ouvert



Napoleon au château de la Malmaison

sous nos pas? Votre silence est sa condamnation. Vous le savez comme nous, c'est à Napoléon seul que l'Europe a déclaré la guerre. Consentez-vous à séparer la nation de Napoléon? Quant à moi, je ne vois qu'un obstacle, qu'un homme, entre la paix et nous : c'est Napoléon. Qu'il parte et la patrie est sauvée!» Des applaudissements frénétiques saluent le discours de l'orateur. Lucien cherche à ramener quelques partisans à la cause de son frère; il essaye de démontrer à l'Assemblée que le salut commun dépend de l'union des grands corps de l'Etat, et que le sort de la France est intimement lié à celui de l'empereur. Lafayette réplique au discours de Lucien, au nom de la majorité de la Chambre : « Vous nous accusez de manquer à nos devoirs envers l'homme et envers Napoléon. Avez-vous oublié tout ce que nous avons fait pour l'empereur? Nos sacrifices ont été immenses. Avez-vous oublié que les ossements de nos enfants, de nos frères, attestent partout notre fidélité, dans les sables de l'Afrique, sur les bords du Guadalquivir et du Tage, sur les rives de la Vistule et dans les déserts glacés de la Moscovie? Depuis dix ans, plus de trois millions et demi de Français ont péri pour un homme qui veut lutter encore contre l'Europe entière dans l'intérêt de sa propre ambition. Nous avons

trop fait déjà pour lui. Notre devoir nous commande de songer à sauver la patrie. » — « Retournez auprès de votre frère, crie de son banc le député Jay, dites-lui que son ablication est nécessaire: la destinée de la patrie, dans une heure peut-être, il sera trop tard. » Lucien quitta éperdu la salle des délibérations de l'Assemblée. Une commission extraordinaire est nommée pour transmettre à l'empereur le vœu de la Chambre, pour son ablication, et — en cas de résistance de sa part — pour lui signifier sa déchéance. La Chambre des pairs, sur la motion de Thibaudeau, avait pris les mêmes dispositions que la Chambre des députés.

Lucien, de retour à l'Élysée, fit part à son frère de ce qui s'était passé à la Chambre des députés et de ses résolutions prises par la Chambre des pairs, et conclut en disant à Napoléon : « Il faut abliquer ou dissoudre les Chambres, et ce dernier moyen est le meilleur. » Napoléon reste un instant atterré sans pouvoir prononcer une parole, puis il laisse échapper des phrases entrecoupées d'imprécations... « Des traites, des traites partout!... O France héroïque de 93 qu'es-tu devenue? Ne vas-tu pas te lever comme un seul homme pour repousser l'invasion!... » On annonce à l'empereur qu'une députation de la Chambre

Les députés demande à être admise près de lui... C'est le vote de l'Assemblée qu'on lui apporte; la Chambre exige son abdication... La colère de Napoléon éclate... Il se promène à grands pas dans son cabinet... Puis qu'on veut me faire violence, je n'abdiquerai pas... La Chambre n'est qu'un ramassis de brouillons et de factieux; j'aurais dû chasser tous ces députés... et les pairs également... » — Puis se calmant un peu : « Qu'on me laisse réfléchir en paix sur ce que je dois décider dans l'intérêt de mon fils et pour la France... Ma tête est à votre disposition! Quand j'aurai abdiqué vous n'aurez plus d'armée... Dans huit jours l'étranger sera à Paris... » Les pensées les plus contradictoires se présentaient à son esprit; il passait tour à tour d'un parti à un autre, de la résignation à la violence. Cet état de perplexité dura toute la journée du 21 et la nuit. Enfin, le 22 juin il formula ainsi son abdication : « Français! en commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés, sur le concours de toutes les autorités nationales. J'étais fondé à en espérer le succès et j'avais bravé toutes les déclarations des puissances contre moi. Les circonstances paraissent changées; je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne! Ma vie politique est terminée; je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des Français. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les Chambres à organiser, sans délai, la régence par une loi. Unissez-vous tous pour le salut public, et pour rester une nation indépendante. »

La Chambre des députés avait vaincu le Corse, mais son triomphe n'aboutissait qu'à faire ressortir son impuissance; élue par les riches, elle ne représentait près la nation et n'avait aucune influence sur le peuple; les députés qui s'étaient montrés unis lors qu'il s'était agi de renverser l'empereur, se trouvaient divisés sur les résolutions à prendre en vue de l'avenir. Quelques-uns, et c'étaient ceux qui étaient le mieux inspirés, voulaient qu'on se formât en Convention nationale et que l'on fit appel au génie révolutionnaire; les autres demandaient à se rapprocher des Bourbons; quelques-uns réclamaient une régence et la dynastie impériale. On procéda à la nomination d'une commission de cinq membres chargés du pouvoir exécutif. Furent désignés : Fouché, qui déjà était venu aux Bourbons, Carnot, Grenier, Caulaincourt et Quinette.

La cause impériale était perdue; Lucien avait essayé vainement d'obtenir de la Chambre des pairs la reconnaissance du roi de Rome comme héritier de la couronne; on avait repoussé la motion avec une extrême violence, et on avait été jusqu'à lui contester à lui-même la qualité de Français, pour s'être affublé du titre de prince de Canino, affecté à la propriété d'un domaine qu'il avait acheté dans les Etats du pape.

La Chambre des députés essaya de se poser en Convention, moins l'énergie; elle déclara la guerre nationale et appela tous les Français à la défense de la patrie. Elle autorisa le pouvoir exécutif à faire des réquisitions en nature pour l'approvisionnement de l'armée et les transports, à suspendre les lois sur la

liberté individuelle, et à faire arrêter ou mettre en surveillance quiconque serait prévenu de provoquer des troubles et d'entretenir des intelligences avec l'ennemi; enfin, elle mit à sa disposition toutes les ressources du trésor public.

Le peuple fut dupe, un instant, de cette comédie parlementaire. Dans la séance du 22 juin, les représentants de la noblesse et de la bourgeoisie avaient fait entendre de fières paroles. « Nous périrons tous, avaient ils dit, plutôt que de nous laisser arracher notre indépendance. L'ennemi s'avance, plus de discours. Nous sommes Français, nous saurons combattre et vaincre ou mourir... » Fanfaronnades, jactance! ces ombres pâles ne possédaient ni l'enthousiasme ni le feu sacré de nos héroïques conventionnels. Revenus bientôt au sentiment de leur égoïsme, rappelés au soin de leurs intérêts de castes, à la conservation de leurs privilèges, de leurs monopoles, de leurs richesses mal acquises, leur courage aboutit à une simple reconnaissance des droits du roi de Rome au trône impérial comme légitime héritier de Napoléon I^{er}. Cette reculade honteuse éclaira les masses sur le sort que lui réservaient les députés, continuation de l'esclavage, maintien du despotisme sous de nouveaux maîtres; les enrôlements s'arrêtèrent, le peuple de Paris ne sortit plus de ses faubourgs. La Chambre déconsidérée, le gouvernement sans force, le pays s'abandonnant lui-même, Napoléon relégué dans son palais, presque prisonnier; telle était la situation de la France. Les armées alliées avançaient dans le cœur du pays, et déjà elles occupaient Compiègne, Senlis!

L'empereur fit alors appeler le général Becker, qui était chargé de la garde du palais et de sa personne. « L'ennemi est en marche sur Paris, lui dit-il; ses intentions sont manifestes, il veut s'emparer de la capitale; il faut être insensé ou traître pour ne pas voir que les puissances trompaient la France quand elles prétendaient n'en vouloir qu'à ma personne. Les gens qui dirigent les affaires du pays n'entendent rien au gouvernement d'une grande nation. Qu'on me rende le commandement des troupes et tout peut encore se réparer. Je vais en faire la demande. » Il prit une plume et rédigea la lettre suivante destinée aux membres de la commission chargée du pouvoir exécutif :

« En abdiquant le pouvoir, je n'ai point renoncé au plus noble droit du citoyen, au droit de défendre mon pays. L'approche des ennemis de la capitale ne laisse plus de doute sur leurs intentions, sur leur mauvaise foi.

« Dans ces graves circonstances, j'offre mes services comme général, me regardant encore comme le premier soldat de la patrie. »

Le général Becker reçut la missive qu'il s'empressa de porter à sa destination. La commission du pouvoir exécutif se trouvait précisément réunie et en séance. Le président prit connaissance de la lettre de Napoléon et en fit la lecture à ses collègues. « Est-ce qu'il se fout de nous? » ajouta-t-il, en forme de priaraison. La discussion s'engagea néanmoins sur la demande de Napoléon et sur les termes de la réponse à lui faire. On s'arrêta à cette décision qui fut transmise à l'empereur : « que les devoirs des membres de la commission du pouvoir exécutif envers la

patrie, et les engagements pris par les plénipotentiaires avec les puissances étrangères, ne permettaient pas d'accepter son offre. »

Lors qu'il eut connaissance de la réponse, Napoléon jugea que son rôle politique était fini. « J'avais bien jugé ces gens-là, dit-il, ce sont des hommes incapables et sans énergie ! Puis qu'il en est ainsi, il ne me reste qu'une chose à faire, — partir. — » Il chargea alors son aile de camp, le général Flahaut, de s'entendre avec les membres de la commission et le ministre de la guerre, Davoust, pour arrêter les préparatifs de son départ et de son embarquement. Davoust, celui-là même qui, peu de jours avant les funestes événements, se tenait à genoux devant l'empereur, eut l'insolence de répondre au général Flahaut : « Votre Bonaparte se fait bien tirer l'oreille pour partir; de gré ou de force il faut qu'il nous débarrasse de sa personne; sa présence est un obstacle aux négociations; il nous gêne et nous importune. S'il s'imagina que nous le reprendrons, il est dans l'erreur; nous n'en voulons plus; c'est bien fini pour lui; qu'il aille au diable! Dites-lui qu'il faut qu'il parte sans plus de retard; sinon je le fais arrêter ou je l'arrêterai moi-même. » — « A message grossier, répartit le général Flahaut, je n'ai qu'une réponse à faire, c'est de vous en charger vous-même. Maréchal, je me respecte trop et je respecte trop la personne et l'infortune de l'empereur pour consentir à lui rapporter vos paroles. » Et comme le maréchal Davoust cherchait à invoquer son droit de commandement à titre de supérieur dans la hiérarchie militaire : « Vous n'avez rien à me prescrire, répliqua le général, je laisse mon épée et je donne ma démission; servir sous vos ordres serait un déshonneur pour moi. »

Les négociations se suivaient entre les cinq plénipotentiaires qui avaient été désignés par la commission exécutive et les puissances alliées; en outre, des pourparlers étaient engagés entre Fouché et Wellington, à l'insu des autres membres de la commission exécutive. Le traître Fouché voulait se ménager la faveur du pouvoir nouveau et s'assurer une haute position dans le gouvernement qui devait succéder à l'Empire. Voici le texte de la lettre qu'il écrivit à Wellington :

« La nation française veut vivre sous un monarque; elle veut aussi que ce monarque règne sous l'empire des lois. La république nous a fait connaître tout ce qu'ont de funestes les excès de la liberté; l'empire, tout ce qu'a de funeste l'exercice du pouvoir. Notre vœu, et il est immuable, est de trouver, à égale distance de ces excès, l'indépendance, l'ordre et la paix de l'Europe. Tous les regards, en France, sont fixés sur la constitution de l'Angleterre; nous ne prétendons pas être plus libres qu'elle; nous ne consentirons pas à l'être moins. Les représentants du peuple français travaillent à son pacte social. Les pouvoirs seront séparés, mais non divisés. C'est de leur séparation même qu'on veut faire naître leur harmonie. Dès que ce traité aura reçu la signature du souverain qui sera appelé à gouverner la France, ce souverain recevra le sceptre et la couronne des mains de la nation. »

Le 25, Napoléon quittait le palais de l'Élysée pour se rendre à sa résidence de la Malmaison près de Rueil, où Fouché établit une garde pour surveiller

l'empereur et prévenir de sa part quelque tentative désespérée qui pouvait remettre tout en question. Il lui fit conseiller de désigner les États-Unis pour sa résidence ultérieure, sous menace d'être enlevé et embarqué de force. Napoléon dut subir ce nouvel affront. Il demanda que deux frégates fussent mises à sa disposition pour effectuer son voyage. Mais, sur l'observation qu'il lui fut faite qu'on devait préalablement obtenir des sauf-conduits de l'amirauté anglaise, il déclara qu'il refusait de s'embarquer. Alors on promit de mettre les deux frégates à sa disposition sans passe-ports anglais. Toutes les difficultés étant levées, Napoléon quitta enfin la Malmaison le 21, pour se rendre à Rochefort, escorté par un fort détachement placé sous les ordres du général Becker. Quelques heures après son départ une bande de Prussiens envahissait la Malmaison et la saccageait. Les alliés enveloppaient Paris.

Mais la capitale organisait sa défense; dès la veille l'état de siège avait été déclaré, le commandement général des troupes était aux mains du maréchal Davoust. L'armée comptait 80 000 hommes d'infanterie, 25 000 de cavalerie, et sur la ligne des retranchements une artillerie formidable. Le feld-maréchal Blücher avait pris possession d'Aubervilliers et se portait sur la rive gauche de la Seine avec 60 000 Prussiens ou Anglais. Tous les ponts étaient minés, et des postes de gardes nationaux se tenaient prêts à y mettre le feu pour les faire sauter. Un officier royaliste, un traître nommé Martainville, ouvrit le passage à Blücher qui commit l'imprudence de passer la Seine et de séparer son armée de celle de Wellington. A ce moment le maréchal Davoust était maître de la situation; il pouvait attaquer Blücher et écraser les Prussiens, ensuite se retourner contre les Anglais; mais Davoust méditait aussi une trahison et préparait la reddition de Paris.

Le 30 juin, les députés avaient voté une adresse aux départements et aux armées, se terminant par cette déclaration héroïque, si elle eût été sincère : « Les Français périront tous plutôt que de consentir à supporter le joug humiliant qu'on voudrait leur imposer. Nous jurons de mourir comme de dignes représentants d'un grand peuple, en allant nous placer, désarmés et parés des couleurs nationales, entre le canon et le feu de l'ennemi et celui des redoutes et des braves qui doivent défendre les approches de la capitale, où siège la représentation nationale. »

Le 1^{er} juillet, Bory de Saint-Vincent renchérissant sur les résolutions de ses collègues s'écriait en pleine Assemblée : « Nos ennemis supposent donc que les hommes de la Révolution sont bien lâches. Ils ont placé leurs espérances dans les Vendées royales, et ils ne songent pas qu'il y aurait des Vendées patriotiques. Vous apprendrez à l'univers que vous ne connaissez rien de plus beau que de mourir pour la patrie. »

A l'adresse de la Chambre une réponse avait été faite, approuvée et signée par un grand nombre de personnes des départements en résidence à Paris, et de militaires faisant partie de l'armée de Paris; le maréchal Davoust, le seul des maréchaux de l'Empire, y avait apposé sa signature. La comédie se continuait de tous côtés. « Nous sommes en présence de

nous ennemis ; nous jurons entre vos mains et à la face du monde de défendre jusqu'au dernier soupir la cause de notre indépendance et l'honneur national. On voudrait nous imposer les Bourbons, et ces princes sont rejetés par l'immense majorité des Français. Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, représentants, qu'on aurait signé le testament de l'armée, qui pendant vingt années a été le palladium de l'honneur français. Il est à la guerre, surtout lorsqu'on l'a faite aussi longtemps, des succès et des revers ; si on veut nous humilier, nous saurons mourir. Les Bourbons n'offrent aucune garantie. Nous les avons accueillis avec les sentiments de la plus généreuse confiance ; nous avons oublié tous les maux qu'ils avaient causés par leur acharnement à vouloir nous priver de nos droits les plus sacrés ; hé bien ! comment ont-ils répondu à notre confiance ? Ils nous ont traités comme des rebelles et des vaincus. Représentants ! ces réflexions sont terribles, parce qu'elles sont vraies. L'exorable histoire racontera un jour ce qu'ont fait les Bourbons pour se remettre sur le trône de France ; elle dira aussi la conduite de l'armée, de cette armée essentiellement nationale, et la postérité jugera qui mérita le mieux l'estime du monde. »

Les opérations militaires se poursuivaient, mais entravées, paralysées par le mauvais vouloir et la trahison de Davoust prince d'Eckmühl, le général Exelmans avait détruit la cavalerie prussienne près du bois de Verrières ; le général Vandamme avait coupé la retraite à l'armée de Blücher, et le succès d'une attaque générale était assuré avec les 50 000 hommes que Davoust avait massés de ce côté de Paris ; mais au lieu de frapper ce grand coup, le maréchal avait appelé les 2^e et 3^e corps qui étaient en avant de Saint-Cloud. Parallèlement marchaient les négociations ; Fouché continuait à donner des conseils au duc de Wellington et le tenait au courant des événements. « L'armée est mécontente, — écrivait-il au duc, — parce qu'elle est malheureuse ; rassurez-la, elle deviendra fidèle et dévouée. Les Chambres sont indociles pour la même raison ; rassurez tout le monde, et tout le monde sera pour vous. Qu'on éloigne l'armée, Les Chambres y consentiront en leur promettant d'ajouter à la charte les garanties spécifiées par le roi. Pour se bien entendre, il est nécessaire de s'expliquer : n'entrez donc pas à Paris avant trois jours. Dans cet intervalle, tout sera d'accord. On gagnera les Chambres ; elles se croiront indépendantes et sanctionneront tout. Ce n'est point la force qu'il faut employer auprès d'elles, c'est la persuasion. »

La trahison était partout, dans la commission exécutive avec Fouché, dans l'armée avec Davoust. Quand toutes les dispositions eurent été prises, au moment même où la défaite des armées alliées était certaine, assurée, le maréchal Davoust signait avec Blücher et Wellington une capitulation infamante qui livrait Paris et désarmait nos soldats. Cette convention porte la date du 3 juillet ; elle était ainsi conçue :

« ART. PREMIER. — Il y aura une suspension d'armes entre les armées alliées commandées par S. A. le prince Blücher, S. I. ex. le duc de Wellington, et l'armée française sous les murs de Paris.

« ART. 2. — Demain, l'armée française commencera à se mettre en marche pour se porter derrière la Loire. L'évacuation totale de Paris sera effectuée en trois jours, et son mouvement pour se porter derrière la Loire sera terminé en huit jours.

« ART. 3. — L'armée française emmènera avec elle tout son matériel : artillerie de campagne, convois militaires, chevaux et propriétés des régiments, sans aucune exception. Il en sera de même pour le personnel des dépôts, et pour le personnel des diverses branches d'administration qui appartiennent à l'armée.

« ART. 4. — Les malades et les blessés, ainsi que les officiers de santé qu'il serait nécessaire de laisser près d'eux, sont sous la protection spéciale de Messieurs les commissaires en chef des armées anglaise et prussienne.

« ART. 5. — Les militaires et employés dont il est question dans l'article précédent pourront, aussitôt après leur rétablissement, rejoindre le corps auquel ils appartiennent.

« ART. 6. — Les femmes et les enfants de tous les individus qui appartiennent à l'armée auront la faculté de rester à Paris. Ces femmes pourront, sans difficulté, quitter Paris pour rejoindre l'armée, et emporter avec elles leur propriété et celle de leurs maris.

« ART. 7. — Les officiers de ligne employés avec les fédérés ou avec les tirailleurs de la garde nationale, pourront ou se réunir à l'armée ou retourner dans leur domicile ou dans le lieu de leur naissance.

« ART. 8. — Demain, 4 juillet, à midi, on remettra Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly. Après-demain, 5 juillet, à la même heure, on remettra Montmartre. Le troisième jour, 6 juillet, toutes les barrières seront remises.

« ART. 9. — Le service intérieur de Paris continuera à être fait par la garde nationale et par le corps de gendarmerie municipale.

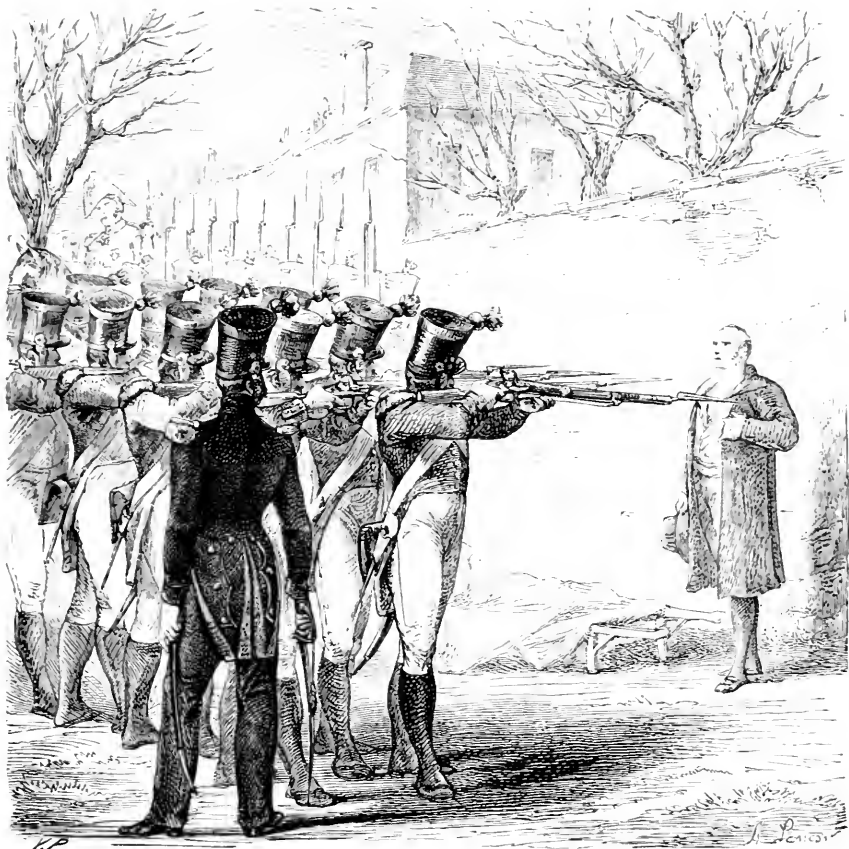
« ART. 10. — Les commandants en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs subordonnés les autorités actuelles, tant qu'elles existeront.

« ART. 11. — Les propriétés publiques, à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre, soit qu'elles appartiennent au gouvernement, soit qu'elles dépendent de l'autorité municipale, seront respectées ; et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration ou dans leur gestion.

« ART. 12. — Seront pareillement respectées les personnes et les propriétés particulières. Les habitants, et en général tous les individus qui se trouvent dans la capitale, continueront à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être inquiétés, ni recherchés en rien relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leur opinion politique.

« ART. 13. — Les troupes étrangères n'apporteront aucun obstacle à l'approvisionnement de la capitale, et protégeront au contraire l'arrivage et la libre circulation des objets qui lui sont destinés.

« ART. 14. — La présente convention sera observée, et servira de règle pour les rapports mutuels jusqu'à la conclusion de la paix. En cas de rupture, elle sera dénoncée dans les formes usitées au moins dix jours à l'avance.



Assassinats juridiques

L'INFAMIE DES Juges FAIT LA GLOIRE DES CONDAMNÉS

« ART. 15. — S'il survient des difficultés sur l'exécution de quelqu'un des articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'armée française et de la ville de Paris.

« ART. 16. — La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, sauf la ratification des puissances dont ces armées dépendent.

« ART. 17. — Les ratifications seront échangées demain, 4 juillet, à six heures du matin, au pont de Neuilly.

« ART. 18. — Il sera nommé de part et d'autre des commissaires pour veiller à l'exécution de la présente convention. »

Pour mieux faire ressortir l'infamie du maréchal Davoust qui signa cette capitulation, nous reproduisons le texte d'une réponse du duc de Wellington à Louis XVIII, peu de jours après sa rentrée à Paris, lorsque le roi le félicitait sur la part qu'il avait prise à la restauration du trône des Bourbons. « Ni Bu-

cher ni moi, répondit le duc, n'étions capables de vous rendre votre couronne. Nous avions affaire à une armée de 80 000 engagés qui nous auraient écrasés, si on eût livré bataille; et, si on nous eût attaqués, nous aurions été forcés de battre en retraite. »

Davoust demeura cloqué comme traître au pilori de l'histoire.

Le 7 juillet 1815, les troupes étrangères prirent possession de Paris. Aux termes de la capitulation, l'armée française devait se retirer derrière la Loire. Les soldats brisaient leurs armes et maudissaient les traîtres qui les avaient vendus à l'ennemi. Les députés firent un simulacre de résistance et se réunirent au lieu ordinaire de leurs délibérations pour continuer leur travail de constitution. Un simple piquet de gardes nationaux conduits par un magistrat municipal suffit pour mettre les députés en déroute et dissoudre l'Assemblée.

Louis XVIII, après la bataille de Waterloo, avait

donné un grand banquet à ses fiancés et aux princes de sa famille, à sa résidence de Gand, pour fêter l'événement qui était le deuil de la patrie; il avait porté un toast au succès des armées alliées contre la France; et un maréchal, Victor, duc de Bellune, avait répété le toast après le prince!

Le 25 juin, le roi avait lancé une proclamation exaltant les vertus guerrières des armées alliées et pleine de menaces pour les Français; puis Sa Majesté s'était mise en route pour rejoindre les troupes de l'invasion et entrer à leur suite dans le cœur du pays. Le 5 juillet, le monarque se fit sa cour à Saint-Denis, et y recevait les hommages des hauts fonctionnaires qui, pour la seconde fois, avaient changé de drapeau et renié leur maître; en tête figurait Fouché duc d'Ortrant!... Le 8 juillet, Louis XVIII faisait son entrée dans Paris, ayant à ses côtés le comte d'Artois et le duc d'Angoulême, et pour escorte une tourbe de soudards, Français, Anglais, Prussiens, maréchaux et généraux!... Cortège digne d'un roi imposé à une nation par les armées étrangères. Tous les détails du tableau en harmonie avec le sujet. Les ulans prussiens campent dans la ville, leurs chevaux attachés aux arbres des promenades; les canons braqués sur les avenues, sur les places, sur les boulevards, les artilleurs près de leurs pièces, mèche en main; les régiments anglais échelonnés dans toutes les rues et gardant le palais du roi! La restauration du trône des Bourbons était un fait accompli!...

L'Empire était bien décidément fini; Napoléon, parti le 29 juin de la Malmaison, s'était embarqué à Rochefort sur la frégate la *Saale*, mouillée dans la rade de l'île d'Aix. Les croisières anglaises tenaient la mer et rendaient impossible la sortie furtive du navire. Il fallait prendre un parti. L'empereur se décida le 13 juillet à passer sur un vaisseau anglais, le *Bellérophon*, qui gouverna immédiatement pour se rendre en Angleterre et jeta l'ancre le 26 dans la rade de Plymouth. Mais il ne fut pas permis à Napoléon de descendre à terre; il était déclaré prisonnier de guerre. Le général Gourgaud, qui avait accompagné l'empereur, fut seulement autorisé à porter au prince régent une lettre qu'avait rédigée Napoléon ainsi conçue: « En butte aux factions qui divisent mon pays et à l'infinité des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique. Je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse Royale, comme du plus puissant, du plus constant, du plus généreux de mes ennemis. — NAPOLÉON. »

La missive amonéée, obséquieuse, n'eut pas le succès que l'auteur en attendait. Le cabinet de Londres fit signifier brutalement au prisonnier du *Bellérophon*, le 30 juillet, qu'il serait conduit à l'île de Sainte-Hélène, aux extrêmes limites de l'Océan, ce lieu étant choisi par le gouvernement pour sa résidence. « C'est pire que la cage de Tamerlan, dit l'empereur aux personnes de son entourage; je préférerais qu'on me livrât aux Bourbons; l'idée seule de cet exil me fait horreur. Être relégué pour la vie dans une île entre les tropiques, à une distance immense de tout continent, privé de toute communication avec le monde, et de tout ce qu'il renferme de

cher à mon cœur! » Et tirant de sa poitrine un médaillon qui contenait les portraits de sa femme et de son fils, il l'approcha de ses lèvres, laissa couler quelques larmes, et ajouta: « Je trouve la conduite des souverains alliés envers moi plus cruelle et plus injuste en cela qu'en toute autre chose. Pourquoi me priver des consolations de la vie domestique et m'enlever ce qui doit être l'objet des plus chères affections de tout homme au monde: mon enfant et la mère de mon enfant! Autant aurait valu signer tout de suite mon arrêt de mort! » Puis il dicta aux fidèles Bertrand et Las Cases la protestation suivante qui devait avoir le même sort que la lettre au prince régent: « Je proteste solennellement ici, à la face du ciel et des hommes, contre la violence qui m'est faite, contre la violation de mes droits les plus sacrés, en disposant par la force de ma personne et de ma liberté. Je suis venu librement à bord du *Bellérophon*. Je me suis pas prisonnier; je suis l'hôte de l'Angleterre. J'y suis venu à l'instigation même du capitaine, qui a dû avoir des ordres du gouvernement de me recevoir et de me conduire en Angleterre avec ma suite, si cela m'était agréable. Je me suis présenté de bonne foi, pour venir me mettre sous la protection des lois d'Angleterre. Aussitôt assis à bord du *Bellérophon*, je fus sur le foyer du peuple britannique. Si le gouvernement, en donnant des ordres au capitaine du *Bellérophon* de me recevoir ainsi que ma suite, n'a voulu que me tendre une embûche, il a forfait à l'honneur et flétri son pavillon. Si cet acte se consommait, ce serait en vain que les Anglais voudraient parler à l'Europe de leur loyauté, de leurs lois et de leur liberté; la foi britannique se trouve perdue dans l'hospitalité du *Bellérophon*. J'en appelle à l'histoire: elle dira qu'un ennemi, qui fit vingt ans la guerre au peuple anglais, vint librement dans son infortune chercher un asile sous ses lois. Quelle plus éclatante preuve pouvait-il lui donner de son estime et de sa confiance? Mais comment répondit-on, en Angleterre, à une telle magnanimité? On feignit de tendre une main hospitalière à cet ennemi, et, quand il se fut livré de bonne foi, on l'immola. »

La décision prise par le gouvernement anglais fut ratifiée à Paris, au nom de l'empereur d'Autriche, de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, le 2 août 1815.

Le navire qui portait l'empereur leva l'ancre et fit voile pour sa sombre destination. Il passa encore en vue de France, devant le cap de la Hogue; Napoléon se tenait sur le tillac, braquant une longue-vue sur le continent; il leva son chapeau et murmura ces adieux. « Adieu, adieu terre des braves; adieu, chère France! Quelques traîtres de moins et tu serais encore la grande nation et la maîtresse du monde! » Le vent éloignait toujours le navire, la terre disparut, la brume couvrit l'horizon, on ne vit plus que le ciel et l'eau. Les Anglais s'étaient faits les geôliers de la coalition.

À Paris, fêtes et réjouissances en l'honneur des Bourbons; des rondes et des farandoles dans le jardin des Tuileries; les royalistes en liesse; les nobles dans la cour, duchesses et comtesses, aux bras des officiers anglais ou prussiens, la gorge nue, les lèvres ardentes; ni honte ni pudeur; l'orgie publique. La France entière donnée en curée; notre or, nos

femmes, nos filles, nos richesses, nos armes, nos chels-d'œuvre : tout aux Anglais, tout aux Russes, tout aux Prussiens. Ils sont là un million deux cent mille, cosaques, pandours, uhlands, hommes de pied, gens à cheval ; bêtes et soldats, tous à nourrir, tous à engraisser ; la France est épuisée de contributions, d'exactions ; elle s'effrite, elle gémit, elle râle ; mais le bâton des argousins de la monarchie la force de se lever, d'agir ; il faut qu'elle travaille, qu'elle produise pour les besoins, pour les plaisirs des hordes de Wellington, de Blücher et d'Alexandre, le grand, le magnifique empereur de Russie, — suivant les journaux royalistes, — le grand homme qui possède les vertus de Cyrus et la générosité de Scipion... Quant aux débris de nos armées, aux dernières phalanges retirées derrière la Loire, — ce sont des misérables, prétendent les mêmes écrivains ralliés aux Bourbons, couverts du sang de la France, la honte, l'opprobre de l'humanité, les brigands de la Loire. — La dissolution de l'armée française est réclamée et accordée par S. M. le roi Louis XVIII. Un million de baïonnettes étrangères lui garantissent l'obéissance, sinon l'amour de ses sujets. Les outrages des royalistes ne s'arrêtent pas aux glorieux soldats de la France : « Bonaparte, ce Corse au teint de plomb et à l'œil de tigre, dont la bouche n'a jamais souri qu'au carnage, est un brigand exécrable gorgé de notre sang. Son règne était le plus odieux des opprobres. L'avantage d'en être affilié n'admet pas de compensation. C'est un anthropophage pour uvi par les malédictions du monde. » — « Derrière Bonaparte, il y a maintenant les Fédérés, les Jacobins et la mort. Il n'y a que deux partis, celui de la légitimité et celui de l'usurpation. Il ne faut pas laisser subsister le principe, la cause du mal. Les brigands de la Loire, les patriotes, les ennemis de la religion, ceux qui s'intitulent libres-penseurs, sont tout ce qu'il y a de plus abject, de plus misérable, de plus audacieux, ce sont des scélérats effrénés, dignes complices de Bonaparte. Tous méritent la mort. »

La légitimité confondait dans sa haine les partisans de l'Empire et les républicains ; elle les poursuivait de ses colères, les enveloppait dans les mêmes persécutions, les désignait aux poignards sans distinction. La communauté de dangers, de souffrances, produisit alors un rapprochement entre les anciens partis ; les bonapartistes s'unirent aux républicains, les emblèmes devinrent communs, ce furent l'oillet rouge et le drapeau tricolore ; puis les uns et les autres se préparèrent à de nouveaux combats. La restauration des Bourbons n'était qu'une halte dans la marche du progrès ; l'humanité s'arrête parfois, épuisée, à la suite d'efforts prodigieux, mais dès qu'elle a repris des forces, elle recommence la lutte contre l'esprit du mal, contre le trône et l'autel, contre la seigneurie et le clergé, contre le roi et le pape.

Les royalistes avaient la cocarde blanche, le lis pour emblème, le drapeau blanc fleurdelisé ; ils triomphaient... La terreur blanche s'organisa partout... Le drapeau blanc flottait sur nos édifices, comme au temps des égorgements des Valdois, des ordonnances d'Ecouen, des massacres de la Saint-Barthélemy, des dragonnades des Gêvennes... A quelles hontes nouvelles, à quels crimes allait-il encore conduire la

France? Etendard blanc, drapeau de Satan ! voilà quels attentats il devait déclencher sur nos provinces :

Démolition des fortifications d'Humingue, avec l'engagement de ne jamais les rétablir ; suicide et humiliation ;

Raçon de sept cents millions à payer aux armées coalisées ;

Dépense de deux cents millions à affecter à la réparation des places fortes restituées à nos ennemis ;

Occupation des départements du Nord et de l'Est par une armée étrangère de 150 000 hommes, à notre charge, pendant une période de sept années, et sous le commandement d'un général en chef à la nomination des puissances alliées ;

Organisation de lion les d'assassins à Marseille, qui tuèrent à coups de couteau une multitude de victimes désignées par un comité de royalistes ;

Recrutement de scélérats dans le département du Gard, sous la conduite de bandits royalistes, Servan, Truphèmi, Tre-staillons, qui égorgèrent plusieurs centaines de patriotes, bonapartistes ou républicains ;

Massacres en règle par les Voltaires de Nîmes ; la population décimée, les familles protestantes obligées d'émigrer ; dix mille personnes se jetant dans les montagnes des Gêvennes et de la Gardennique pour échapper au poignard des catholiques royalistes ;

Le maréchal Brune tué à Avignon d'un coup de carabine ; le cadavre traîné dans les rues par une foule fanatisée, et précipité dans le Rhône ;

Le général Ramel poignardé à Toulouse ;

Le maréchal Ney, le colonel Labédoyère, les deux frères Faucher, tombant sous les balles des pelotons d'exécution ; assassinats juridiques ;

Les insignes de l'Empire, les emblèmes de la République brûlés par ordonnances des cours royales ; les auto-da-fé !

Les patriotes au bagne et dans les prisons ;

Le bannissement indigé à ceux qui crient : Vive l'empereur ! la prison à ceux qui ne se découvrent pas sur le passage du carrosse du roi ;

Condannés à mort, fusillés dans les vingt-quatre heures, par jugement des commissaires royaux, ceux qui sont trouvés possesseurs d'un écrit séditieux ;

Les cours prévôtales en permanence ; la guillotine fonctionne tous les jours, et la Chambre royaliste demande qu'on y ajoute le gibet ;

La France transformée en un immense abattoir humain ;

Les bandes d'assassins se parent de signes de ralliement, la cocarde blanche, l'écharpe blanche et verte ; les prêtres, les Jésuites se jettent dans la mêlée pour fanatiser les populations ;

Le comte d'Artois, le frère du roi, protégé, encouragé, solde les chefs des égorgeurs.

Quant au roi Louis XVIII, monument de chair et de grasse, sans jambes, tout entrailles et tripailles, il continuait à engouffrer des amas de vicieuses, à boire des tonnes de vin ; énorme tube digestif percé aux deux bouts, calme, apathique, insouciant de tout le bruit qui se faisait autour de lui. Les yeux de peloton abattaient les généraux et les maréchaux, le couperet de la guillotine tranchait les têtes ; le poignard des Vendeux trouait les poitrines ; les balles,

les bonapartistes, les républicains tombaient par centaines et par milliers sous les coups des assassins royalistes; Sa Majesté continuait de prendre ses quatre repas chaque jour, de réciter les plus belles odes d'Horace, en latin, savourait avec délices le tabac parfumé que lui présentait Mme la comtesse du Cayla sur sa gorge rebondie, et il s'endormait le soir du profond sommeil que donne le sentiment d'une journée bien remplie. Cochon à l'engrais. Les dia-

mants de la couronne, volés par le monarque, avaient été réintégrés dans le trésor royal; soyons véridiques pour le bien comme pour le mal, mais ce fut la France qui dut rembourser aux juifs qui les avaient reçus en gage dans la ville de Gand, les millions qui avaient été prêtés pour soutenir le faste et les dépenses de la cour de Louis XVIII.

La Restauration s'ouvrait pour la France sous de fâcheux auspices.

LES IAMBES

PAR

AUGUSTE BARBIER

Encor Napoléon! encor sa grande image!

Ah! que ce rûle et dur guerrier

Nous a coûté de sang, de larmes et d'outrage
Pour quelques rameaux de laurier!

Ce fut un triste jour pour la France abattue,
Quand du haut de son piédestal,

Comme un voleur honteux, son antique statue
Pendit sous un chaivre brutal.

Alors on vil au pied de la haute colonne,
Courbé sur un câble grinçant,

L'étranger, au long bruit d'un hurra mono'one,
Ebranler le bronze puissant;

El quand sous mille efforts, la tête la première,
Le bloc superbe et souverain

Précipita sa chute, et sur la froie pierre
Roula son cadavre d'airain,

Le Hun, le Hun stupide, à la peau sale et rance,
L'œil plein d'une basse fureur,

Aux rebords des ruisseaux, devant toute la France,
Traîna le front de l'empereur.

Ah! pour celui qui porte un cœur sous la mamelle,
Ce jour pèse comme un remords;

Au front de tout Français, c'est la tache éternelle
Qui ne s'en va qu'avec la mort.

J'ai vu l'invasion à l'ombre de nos marbres
Entasser ses lourds chariots;

Je l'ai vue arracher l'écorce de nos arbres,
Pour la jeter à ses chevaux;

J'ai vu l'homme du Nord, à la lèvre farouche,
Jusqu'au sang nous meurlrir la chair,

Nous manger notre pain, et jusque dans la bouche
S'en venir respirer notre air;

J'ai vu, jeunes Français, ignobles libertines,
Nos femmes, belles d'impudeur,

Aux regards d'un Cosaque étaler leurs poitrines,
El s'enivrer de son odeur.

Et bien! dans tous ces jours d'abaissement, de peine,
Sous tous ces outrages sans nom,

Je n'ai jamais chargé qu'un être de ma haine....
Sois maudit, ô Napoléon!



HISTOIRE DE LA RESTAURATION

LOUIS XVIII

ROI DE FRANCE

1815-1824

CHARLES X

ROI DE FRANCE

1824-1830

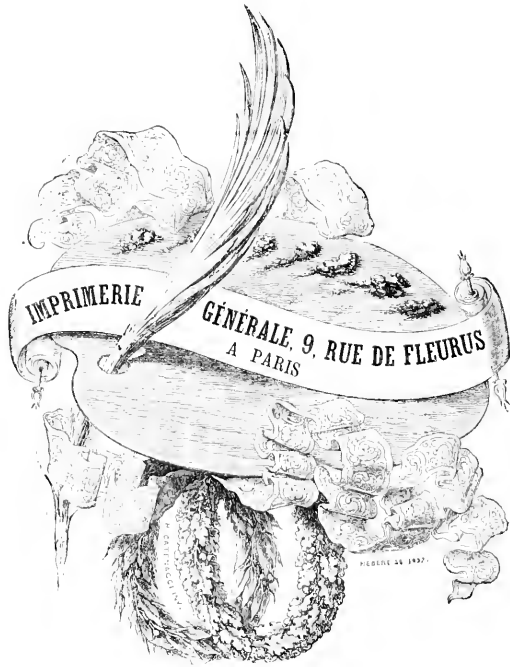
PAR

MAURICE LACHATRE



PARIS
ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE

38, BOULEVARD DE SEBAS-TOPOI, 38





LA RESTAURATION

LOUIS XVIII
ROI DE FRANCE

1815-1824

CHAPITRE PREMIER

La deuxième Restauration. — Situation de la France pendant la deuxième invasion. — Les derniers défenseurs de la patrie. — Licenciement de l'armée de la Loire. — Les listes de proscription. — Mécontentement de l'armée; le drapeau blanc est foulé aux pieds par les soldats, le drapeau berrichon est traîné dans la boue. — La TERREUR BLANCHE. — Massacres à Marseille; 300 officiers à demi-solde et militaires retraités égorgés; 400 anciens muetteux, leurs femmes et leurs enfants assassinés, les personnes suspectes d'idées libérales tuées dans leurs maisons. — Égorgements à Avignon; libéraux et bonapartistes assassinés; les invalides poignardés et noyés; le maréchal Brune, tué d'un coup de feu, est traîné dans les rues de la ville, mutilé et précipité dans le Rhône. — Pillage, incendies, viols dans les campagnes; la chasse aux Fédérés. — Assassinats à Nîmes; la *Ligue*, catholiques contre protestants; meurtres, pillages, exactions, provoqués, commandés par les cures et les Jésuites. — La garnison de Nîmes, désarmée, est presque entièrement exterminée par trahison. — Les crimes de Prestatons. — Supplices infligés aux femmes des libéraux; le battoir royaliste, l'opulation, les outrages et le viol. — Les tueries à Uzès; les exploits de Graf-faud, dit Quatre-Taillons. — Le régime de la Terreur s'étend par toutes les villes des départements du midi de la France. — Les crimes officiels de la Restauration; nouvelles listes de proscription, les conseils de guerre, les cours d'assises. — Condamnation et exécution du colonel Luboyère. — Les frères Faucher, le jureur de la Reole. — Arrestation, détention, jugement et condamnation à mort des deux frères. — Arrestation et procès du maréchal Ney. — Le maréchal Mincey retiré de présider le conseil de guerre chargé de juger le prince d'Orléans. — Un nouveau conseil de guerre, composé des anciens maréchaux de l'Empire, se déclare incompetent pour juger le maréchal Ney. — La cause est portée devant la Cour des pairs. — Sur les dépositions du traître Bourmont et du colonel Clouet, deux transfuges qui avaient passé à l'ennemi à Waterloo, le maréchal est condamné à la peine de mort. — Exécution du maréchal Ney. — Procès et condamnation à mort du comte de la Valette. — Mme de la Valette est admise à visiter son mari la veille du jour fixé pour l'exécution. — Le condamné s'élève de son cachot déguisé et sous les habits de sa femme. — Reconnaissance tardive de l'innocence de M. de la Valette, sa femme était devenue folle.

Paris, pour la deuxième fois en moins d'une année, avait subi la honte d'une capitulation, et la France était livrée aux horreurs de l'invasion. Le 7 juillet 1815, en vertu de la convention signée par Grouchy, les armées anglaise et prussienne avaient pris possession de la capitale, et — le lendemain, 8 juillet, — Louis XVIII, le roi de la Légimité, s'était installé aux Tuileries; Sa Majesté avait une *auge dorée* dans l'antique palais des souverains, pour continuer la métaphore impériale.

On sait que Napoléon ne désignait le comte de Pro-

vence que par ces mots : *cochon à l'empire*, faisant allusion à l'énorme corpulence du sire, à sa glotonnerie, à son incurable paresse. Le roi bouffon pouvait être comparé, en effet, à ces pores superbes du comte de Durlin, en Angleterre, bœuf de chair et de grasse; c'était un cube de matière animale, avec une tête monstrueuse, deux larges cornes tenant lieu de narines sur la face, bourrés de tubac, les abajours tombantes; la tête réunie au buste sans transition; le buste confondu avec l'abdomen; pour jambes deux pots de colonne; tout cela cloué sur place, ou lié :

porté à force de bras, traîné, poussé, roulé sur des véhicules appropriés aux besoins et aux jonctions à remplir. Telle était l'idole, tel était le dieu de la Légimité, le roi Louis XVIII. La deuxième Restauration commença : nouveau deuil pour la patrie !

Les armées des puissances coalisées franchissaient nos frontières sur tous les points, couvraient nos provinces, Russes, Anglais, Prussiens, Autrichiens, Belges, Bavaurois, Sardes, tous étaient accourus pour avoir leur part dans le pillage, dans les déponilles ; onze cent mille barbares foulaient le sol de la France.

L'armée française comptait encore cent mille hommes d'infanterie, vingt mille de cavalerie, et six cents pièces de canon ; elle était en retraite sur la Loire, qu'elle devait traverser, aux termes de la capitulation consentie par le traître Grouchy. Les principaux chefs des troupes se réunirent à Angerville (Seine-et-Oise), et formulèrent la déclaration suivante qui fut mise à l'ordre du jour et lue devant le front des régiments : « Les motifs qui ont déterminé les chefs de l'armée à accepter les résolutions arrêtées dans la convention du 3 juillet 1815 sont ceux du plus absolu dévouement à notre malheureuse patrie, le désir de lui éviter de plus grands malheurs, celui de la guerre civile. A cette considération, généraux, officiers et soldats sacrifieront leur gloire et leurs plus chers intérêts. L'armée a la conviction qu'en se soumettant franchement au gouvernement de Louis XVIII, basé sur les lois, elle lui donne une grande force contre ceux des étrangers qui voudraient l'anéantissement de la France, de nos libertés civiles et de notre existence nationale, et une grande force à l'intérieur, en contribuant à rallier tous les Français. En conséquence, l'armée est disposée à jurer fidélité au roi et aux lois qui gouvernent la patrie. Elle ne demande que ce que l'honneur lui prescrit : que nul Français ne soit proscrit, ni privé de son rang, de ses emplois civils et militaires, et que l'armée soit conservée dans son état actuel tant que les étrangers resteront en France. »

Malis il n'entraîna pas dans les vues de Louis XVIII ni dans celles d'aucun des princes de la famille des Bourbons de s'appuyer sur les vieilles cohortes républicaines ou impériales, pour résister aux prétentions des rois coalisés, ou pour pacifier le pays. L'armée devait être sacrifiée aux rancunes royales et aux haines des étrangers ; un article secret du traité de Vienne du 25 mars stipulait le licenciement complet des troupes françaises. On n'attendait que le moment opportun pour prendre la mesure. Elle était encore redoutable, cette armée ; on devait, pour cette raison, éviter de la jeter dans un mouvement insurrectionnel dont les conséquences pouvaient remettre tout en question. La France était vaincue, envahie, et cependant elle n'était pas domptée ; sur mille points la résistance se soutenait, énergique, acharnée ; de vaillants soldats disputaient pied à pied le sol de la patrie, débattaient les villes et couvraient nos arsenaux. Roy à Valenciennes, Bonnaire à Condé, Rigault avec les écoles des arts et métiers de Cladons-sur-Marne, Lecourbe dans les Vosges, Mériage devant Metz, Rapp devant Strasbourg ; les francs-tireurs sur les frontières de l'Est, Suchet avec la vaillante population de Grenoble sur l'Isère, Brune à la tête

des Provençaux dans le Var, et combien d'autres braves !... Il était donc urgent d'en finir avec les derniers défenseurs de l'indépendance nationale avant de frapper les *brigands de la Loire*, dénomination injurieuse dont on avait coutume de se servir à la cour lorsqu'il était question des vaillants soldats faisant partie de l'armée de la Loire. Les alliés prirent alors leurs dispositions stratégiques et se partagèrent le territoire français : Le duc de Wellington maintint son quartier général à Paris. L'armée anglo-batave couvrait les départements de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine-Inférieure sur la rive droite du fleuve, de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord. Blücher avait choisi Caen pour quartier général ; l'armée prussienne avait mission d'occuper le Finistère, le Morbihan, la rive droite de la Loire-Inférieure, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, la Mayenne, le Calvados, la Manche, l'Orne, la Sarthe, Eure-et-Loir, la rive gauche de la Seine Inférieure, l'Eure, Loir-et-Cher, et l'Indre-et-Loire. Elle se liait à l'armée anglaise dans Seine-et-Oise sur la rive gauche du fleuve. Melun était le quartier général du feld-maréchal russe Barclay de Tolly ; son armée donnait la main à celle de Wellington dans Seine-et-Marne sur la rive gauche du fleuve, et couvrait l'Aisne, la Marne, les Ardennes, la Meuse, la Meurthe, la Haute-Marne et l'Aube. Les Bavaurois occupaient le Loiret, l'Yonne, la Nièvre, l'Allier, les Vosges, et confinaient aux Russes par la Haute-Marne. Le prince de Wrede avait Auxerre pour quartier général. Le Puy-de-Dôme était assigné aux Wuertembergeois. L'Autriche avait en France deux fortes armées sous le commandement du prince de Schwartzemberg, dont le quartier général était à Fontainebleau. L'armée dite du Haut-Rhin devait occuper le Cantal, la Lozère, le Gard, la Loire, la Haute-Loire, les Bouches-du-Rhône, le département de Vaucluse, le Var et les Basses-Alpes. L'armée d'Italie devait occuper les Hautes-Alpes, la Drôme, l'Ardèche, l'Isère, le Mont-Blanc, l'Ain, le Rhône, le Jura, le Doubs, la Saône-et-Loire, la Haute-Saône et la Côte-d'Or. — Enfin les Saxons et les Badois étaient cantonnés dans le Haut et le Bas-Rhin.

La lutte dura encore trois mois entre les patriotes et les envahisseurs ; mais elle dut cesser devant l'immensité des forces étrangères. Le chef d'escadron Brice eut la gloire de quitter l'un des derniers le champ de bataille avec une convention que nous devons citer comme un titre d'honneur & sa mémoire.

« Convention conclue entre le colonel Orloff au nom des hautes puissances alliées d'une part ;

« Et le chef d'escadron Brice, commandant le 2^e corps de chasseurs volontaires de la Meurthe, au nom du gouvernement français, d'autre part :

« Dès ce moment, toutes les hostilités cessent entre les troupes alliées et celles commandées par le chef d'escadron Brice.

« Le chef d'escadron Brice s'engage à déposer les armes à Fremenville, et à dissoudre son corps dans les vingt-quatre heures de la ratification de la présente convention par le commandant en chef du 7^e corps d'armée de S. M. l'empereur de toutes les Russies, dans les Vosges. Quant aux parties détachées de son corps, M. Brice enverra les ordres en conséquence,

et nommera les chefs qui les commandent et les lieux où ils se trouvent.

« M. le chef d'escadron Brice et les officiers sous ses ordres s'engageront, chacun sur leur parole d'honneur, en rentrant dans leurs foyers, dans les lieux autres que les places fortes qui n'ont pas encore arboré le pavillon blanc, à ne rien entreprendre contre les hautes puissances alliées, à moins qu'ils n'y soient autorisés par leur gouvernement légitime, reconnu des puissances alliées.

« Ils conserveront leurs armes et leurs bagages.

« Il ne sera fait aucune recherche contre ceux qui ont servi dans le 2^e corps de chasseurs volontaires, non plus que contre leurs parents, soit dans leurs personnes, soit dans leurs propriétés. »

Malgré les termes de la convention qui semblaient devoir couvrir tous les faits accomplis, le chef d'escadron Brice fut jugé par contumace pour le crime de rébellion, par un conseil de guerre royaliste, et condamné à mort. La fuite et l'exil le déroberent à l'exécution de la terrible sentence. C'est ainsi que les Bourbons récompensèrent la vaillance et les services rendus à la patrie.

Autre défense héroïque : La place forte d'Huningue soutint un siège en règle pendant plus de deux mois, du 22 juin au 28 août, contre une armée entière ; à bout de vivres et de munitions, Barbanègre, le commandant de la ville, fut obligé de capituler ; il obtint des conditions honorables, et il défila avec ses armes devant l'armée ennemie, à la tête de sa garnison ; ils étaient cinquante braves ! Pour châtier la ville d'Huningue, les Bourbons firent raser ses fortifications.

Les alliés des Bourbons se montraient atroces, implacables, contre les Français qui avaient les armes à la main pour la défense de leurs foyers. Les Russes avaient fait afficher la proclamation suivante dans les communes du département où ils étaient cantonnés : « Tout individu qui, sans appartenir à un corps régulier de troupes françaises, sera pris les armes à la main, sera livré à une commission militaire, et la sentence exécutée dans les vingt quatre heures. Les maires ou, à leur défaut, les notables des villes et des communes dans l'arrondissement desquelles un acte quelconque d'hostilité aura été commis contre les troupes alliées, seront arrêtés et jugés par la commission militaire s'ils se refusent à livrer les coupables. » Les Autrichiens renchérisaient sur la proclamation russe : « Les communes qui feront de la résistance à main armée seront pillées et incendiées ; tous les individus qui seront pris les armes à la main sans être revêtus de l'uniforme qui caractérise le soldat seront fusillés. »

Paris était en butte aux vexations des Prussiens, encore plus exécrables que les Autrichiens, que les Anglais et les Russes ; le général Mülling, nommé gouverneur de la capitale par le feld-marschal Blicher, y exerçait une tyrannie insupportable ; il avait pris en main la direction de tous les services et ne laissait aucune autorité aux fonctionnaires de l'administration. Il en vint à décréter que les ponts d'Iéna et d'Austerlitz seraient minés et détruits, que la colonne Vendôme serait abattue et l'arc de triomphe de la barrière de l'Étoile démoli. Il fallut l'intervention de Louis XVIII appuyée par l'empereur Alexandre pour arrêter l'exécution de ces projets. Les noms des

deux ponts furent simplement changés ; le pont d'Iéna devint le pont des Invalides, et le pont d'Austerlitz le pont du Jardin-du-Roi. Le vandale se jeta sur nos musées qu'il dépillait des chefs d'œuvre qui avaient entassés nos victoires ; les chevaux de bronze offerts par Venise et qui ornaient la place du Carrousel furent enlevés ; les plus belles toiles furent arrachées de leurs cadres, roulées, plées, même sciées par le milieu pour être placées dans les bourgeois prussiens ; aucun artiste français, aucun ouvrier ne voulurent prêter leur ministère pour l'emballage des œuvres d'art qui nous étaient ravies. Des vases antiques, des statues admirables subirent, par suite de l'expérience des soldats chargés des emballages, des mutilations irréparables.

Pendant que les barbares pillaient nos musées, S. M. Louis XVIII demeurait impassible au fond de son palais, et Talleyrand, qui eût dû tout au moins essayer de défendre nos richesses artistiques, conduisait les députations de nos sociétés scientifiques qui venaient réclamer contre les pillards prussiens, avec cette réponse banale : « Laissez tous ces gens-là se déshonorer ; après tout, quelques toiles et quelques marbres, ce n'est pas une grosse affaire. »

La chose qui préoccupait davantage les Bourbons, c'était le licenciement de l'armée française ; l'empereur Alexandre somma Louis XVIII d'avoir à exécuter la clause du traité du 25 mars et à procéder sans plus de retard à la dissolution de l'armée de la Loire et de tous les régiments français. Le ministre de la guerre, Gouvion Saint-Cyr, par esprit de corps, essaya de combattre la mesure ; il échoua dans ses tentatives ; la famille des Bourbons voulait plus même que le czar, non le licenciement, mais la destruction de l'armée. Le ministre dut s'occuper alors de l'organisation d'une armée nouvelle dont les bases et jusqu'aux plus petits détails furent soumis à l'approbation de l'empereur de Russie.

Le plan du ministre de la guerre comprenait trois parties distinctes : 1^o Création d'une garde royale d'environ 30 000 hommes, destinée à servir de modèle à toutes les armées dont se composerait le service des armées de terre ; le ministre supprimait la maison militaire du roi qui avait excité un si vil mécontentement dans l'armée en 1814, et qui constituait une grosse charge pour le budget. 2^o Organisation de légions en nombre égal à celui des départements ; c'était une heureuse et patriotique idée. 3^o Établissement de dépôts de remonte pour la cavalerie et pour le recrutement des hommes dans les contrées qui produisaient des chevaux de selle ou de trait.

Ce plan ne convenait ni au roi Louis XVIII, qui voulait s'entourer des gentilshommes de son royaume, ni au parti ultra-royaliste, qui voulait écarter les roturiers de tous les grades, ni à l'empereur de Russie, qui redoutait toutes les innovations. L'armée reçut une organisation hâtive qui ne répondait point aux vues de Gouvion Saint-Cyr ; mais la volonté royale primait celle du ministre, et celui-ci dut consentir aux modifications qui lui étaient imposées et qui avaient reçu l'approbation du czar Alexandre. S'agissait-il pour la France ! Même dans notre organisation intérieure, nous subissons la loi des souverains étrangers.

Toutes choses étant arrêtées entre les monarques et les ministres, l'ordonnance royale de dissolution

de l'armée fut rendue signée de Louis XVIII, et — pour que l'Empire fût aux troupes fût plus sanglante — contre-signée par Fouclé, duc d'Orante. Puis une seconde ordonnance fut promulguée, contenant les dispositions arrêtées dans le conseil des ministres, contre les personnes qui étaient jugées coupables de rébellion ou de trahison à l'égard du roi. Cette pièce contenait les principaux articles suivants : « Art. 1^{er}. Les généraux et officiers qui ont trahi le roi avant le 23 mars, ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée, et ceux qui, par violence, se sont emparés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétents, dans leurs divisions respectives, savoir : Ney, Labédoyère, les deux frères Lallemand, Drouet-d'Erlon, Lefebvre-Desnoettes, Aménil, Brayer, Gilly, Mouton-Duvenet, Grouchy, Clauzel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambroune, Lavalette, Rovigo.

« Art. 2. Les individus dont les noms suivent, savoir : Soult, Alix, Exechmans, Bassano, Marbot, Félix Lepelletier, Boulay de la Meurthe, Méché, Frossinet, Thibaudet, Carnot, Vandamme, Lamarque, Lobau, Harel, Piré, Barrière, Arnaud, Pommereuil, Regnaud de St-Jean d'Angély, Arrigoli duc de Padoue, Dejean fils, Garreau, Réal, Bouvier-Dumolard, Merlin de Douai, Durbach, Dirat, Deferson, Bory-Saint-Vincent, Félix Desportes, Garnier de Saintes, Mellinet, Hullin, Cluys, Comtin, Forlín-Janson fils aîné, Leborgne d'Éveville, sortiront dans les trois jours de la ville de Paris, et se retireront dans l'intérieur de la France, dans les lieux que notre ministre général de la police leur indiquera, et où ils resteront sous sa surveillance, en attendant que les Chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront ou sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux. — Sront sur-le-champ arrêtés ceux qui ne se rendraient pas au lieu qui leur sera assigné par notre ministre de la police générale.

« Art. 3. Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés dans le délai d'un an, d'en disposer et d'en transporter le produit hors de France, et d'en recevoir, pendant ce temps, le revenu dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve de leur obéissance à la présente ordonnance.

« Art. 4. Les listes de tous les individus auxquels les articles 1 et 2 pourraient être applicables sont et demeurent closes par les désignations nominales contenues dans ces articles, et ne pourront jamais être étendues à d'autres pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, autrement que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles auxquelles il n'est expressément dérogé que pour ce cas seulement.

Cette ordonnance fut accueillie à l'armée de la Loire comme le complément de la trahison qui l'avait empêchée de combattre sous Paris. Le nom de Davoust était excepté de la liste des généraux sur lesquels s'appesantissait la main royale; cette exception fut interprétée comme le prix de la félonie du maréchal. Le mépris de sa personne amena celui de son autorité. La discipline fut ébranlée. La confiance qu'inspiraient les chefs des régiments fut la seule mesure de l'obéissance de leurs subordonnés; il y

eut encore des régiments, mais plus d'armée. Les généraux en chef, et la plupart de ceux de division et de brigade, devinrent suspects, perdirent tout ascendant moral et cessèrent spontanément de se montrer à leurs troupes. Le prince d'Eckmühl, effrayé de l'impression que les ordonnances royales avaient faite sur l'esprit des troupes, s'empressa d'écrire au ministre pour lui présenter des observations et lui faire part de la crainte de voir l'armée passer à l'insurrection. Le roi ne consentit point à revenir sur ses résolutions, ni même à effacer un seul des noms inscrits sur la liste de proscription. Davoust reçut son ordre de rappel et fut remplacé dans le commandement de l'armée par Macdonald.

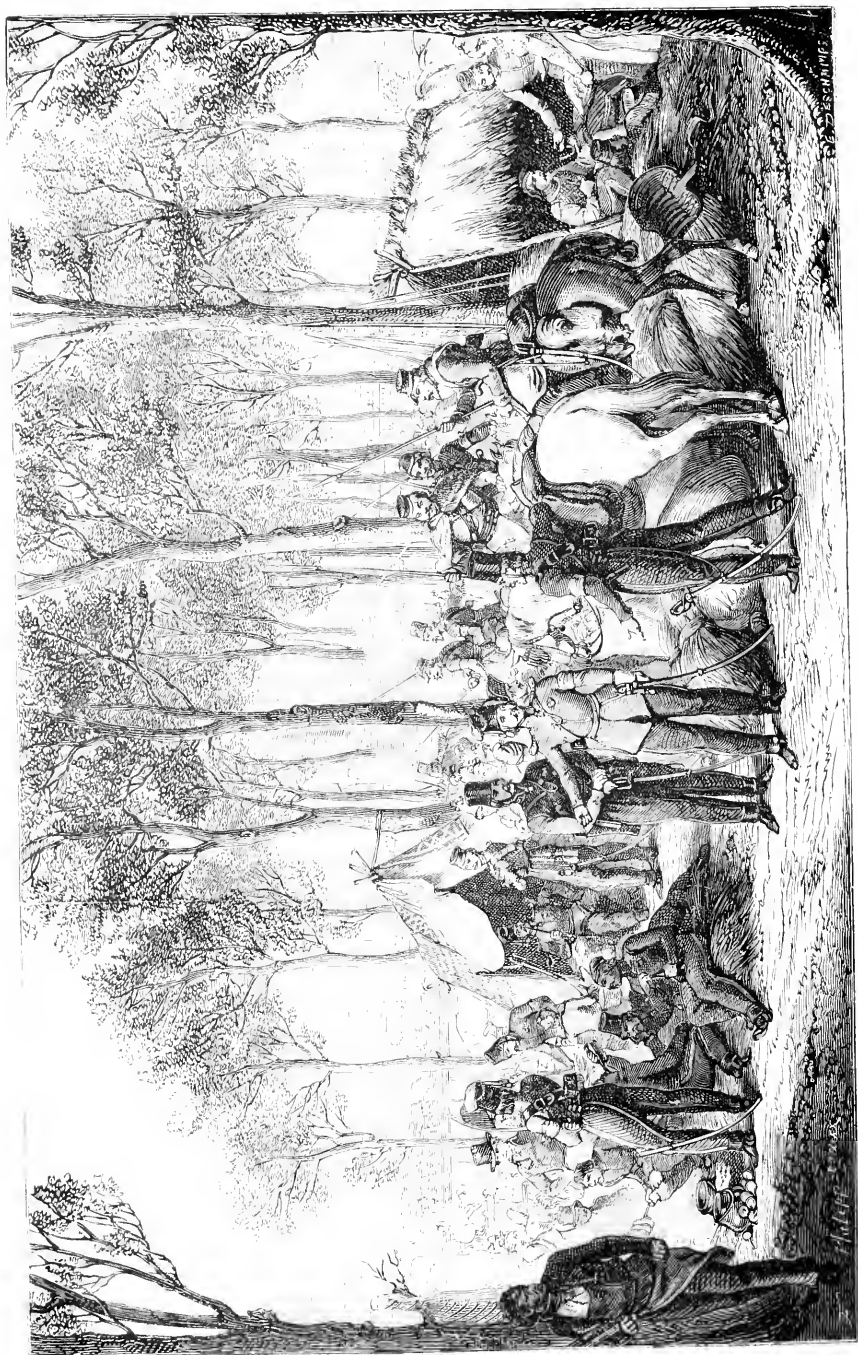
Le nouveau chef des troupes prescrivit immédiatement le changement de cocarde, mais il rencontra de la part des soldats une résistance qui menaçait de dégénérer en rébellion; la cocarde blanche fut foulée aux pieds, les drapeaux fleurdelisés traînés dans la boue, maculés d'immondices; c'était bien l'accueil que méritait la guenille royale, l'emblème de cette race infâme des Bourbons. S'il se fût présenté en ce moment aux soldats un chef dans lequel ils eussent eu confiance, une révolution militaire était accomplie, et d'autres destinées s'ouvraient pour la France. Malheureusement aucun Spartacus ne s'offrit pour briser les chaînes des esclaves; les clameurs s'apaisèrent, le maréchal Macdonald agit sur les colonels des régiments, et le changement de cocarde put s'opérer dans les différents corps. Le licenciement eut lieu sans plus de résistance, puis la réorganisation de l'armée avec des chefs royalistes, des émigrés, des hobereaux, des transfuges de tous les partis.

Il ne restait plus d'obstacles devant la réaction, pas un ennemi debout en face des Bourbons; la royauté, la seigneurie, le clergé triomphaient, — infame trinité! — Louis XVIII le molosse régnait et la terrible princesse d'Angoulême gouvernait. Le terrain était bien préparé pour la nouvelle croisade contre le progrès, qui avait été résolue dans les conseils de la cour: alors s'ouvrit la période de proscriptions, de vengeances, d'assassins, de crimes de toute nature, qui a reçu dans l'histoire le nom de TERREUR BLANCHE. Marseille entra la première dans la voie sanglante. Nous devons dire que la haine des Marseillais contre Napoléon était justifiée; le commerce y était presque anéanti par suite des guerres du Consulat et de l'Empire et des prescriptions du blocus continental; les habitants avaient raison de regretter le temps où leur port jouissait de ses franchises et était ouvert aux navires de toutes les nations. Le régime impérial était abhorré à Marseille. En 1814, à la première déchéance de Napoléon, le peuple s'était porté à la préfecture pour en arracher le représentant de l'autorité et le mettre à mort; celui-ci avait pu échapper par la fuite au sort qui lui était réservé; le peuple avait tourné alors sa fureur sur les monuments qui rappelaient l'Empire, avait mutilé et brisé le buste de Napoléon qui se trouvait sur le cours Bonaparte, arraché les arbres de cette promenade, l'une des plus belles de la cité, et même saccagé le monument dressé en l'honneur de Desaix. Plus tard, à l'époque du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, les Marseillais s'étaient portés en masse sous

les fenêtres du maréchal Masséna, vociférant des cris de mort contre l'empereur et demandant à combattre le tyran. Une colonne de gardes nationaux était partie immédiatement pour Gap où l'on croyait pouvoir rencontrer la troupe de Napoléon. Mais la marche rapide de l'empereur avait déjoué les calculs; quand les Marseillais arrivèrent à Gap, l'empereur faisait son entrée triomphale à Grenoble; ils furent obligés de rebrousser chemin sans avoir atteint le but de l'expédition. Bientôt même Marseille apprit que Napoléon arrivé à Paris était remonté sur le trône; les habitants firent comme ceux de toute la France, ils reconquirent le gouvernement impérial. Le maréchal Brune vint remplacer Masséna, et un nouveau préfet, le comte Frochet, fut installé à Marseille.

Pendant la période des Cent-Jours, qui sépara les deux Restaurations, le maréchal Brune, chargé d'organiser un corps d'armée, avait dû quitter Marseille pour se rendre dans le département du Var où se rassemblaient les nouvelles recrues; il avait laissé le commandement de la 8^e division militaire au général Verdier. Le 25 juin, un dimanche, arrive à Marseille la nouvelle du désastre de Waterloo; aussitôt la population entre en effervescence, se porte à l'hôtel de ville, en arrache le drapeau tricolore, qui est brûlé sur la place publique au milieu d'acclamations frénétiques. On met en branle les cloches des églises, les tambours battent la générale pour appeler les citoyens aux armes; l'insurrection est maîtresse de la ville; le général Verdier réunit les troupes et opère un mouvement de retraite pour éviter l'effusion du sang. Le gros de la troupe parvint en effet à gagner la campagne sans avoir été attaqué et sans avoir été forcé de tirer sur le peuple; mais l'arrière-garde ne fut pas aussi heureuse, elle essaya plusieurs décharges des assaillants insurgés, eut quelques morts et bon nombre de blessés. Les soldats isolés qui furent rencontrés dans les rues ou qui étaient restés dans les casernes furent égorgés. Ensuite on attaqua les libéraux: toutes les personnes signalées comme partisans du régime impérial ou attachées aux idées républicaines furent assassinées dans leurs maisons. Les massacres étaient organisés par quartiers. Beaucoup d'officiers à demi-solde et d'anciens militaires retraités, au nombre d'environ trois cents, avaient eu l'idée, au commencement de l'insurrection, de se grouper et de se renfermer dans l'un des forts qui commandaient la ville, pour se soustraire au poignard des meurtriers. Hélas! précaution vaine: dans la nuit ils furent attaqués par une foule rendue furieuse et enivrée par les fumées du sang répandu; après plusieurs assauts le fort fut enlevé et ceux qui s'y trouvaient furent massacrés, tous jusqu'au dernier. Marseille renfermait aussi les débris des corps de mameloucks qui avaient suivis notre ancienne armée à son retour de l'expédition d'Égypte; on en comptait quatre cents, presque tous mariés et ayant plusieurs enfants: autant de victimes désignées aux glaives des massacreurs. Hommes et femmes, vieillards et enfants, tous étaient égorgés; ceux qui parvenaient à s'échapper de leurs maisons étaient poursuivis par leurs bourreaux, ou tués à coups de carabine. Entre mille épisodes de ces terribles journées on cite le meurtre d'une pauvre négresse qui s'était sauvée du

côté du port derrière ses maîtres, afin de pouvoir sauter dans une barque et se réfugier sur un navire; mais avant d'atteindre la barque elle est rejointe par une bande d'assassins. « Crie Vive le Roi! lui commande le chef. — Non, répond-elle bravement, jamais! » Les bourreaux se jettent sur l'infortunée, arrachent ses vêtements, la frappent du poing, la traînent dans la boue, et d'un coup de laitonnette lui percent le ventre. « Crie Vive le Roi! » répète le chef des bandits. La pauvre victime porte la main à sa blessure pour retenir ses entrailles qui en sortaient et réplique encore: « Jamais! Vive l'Empereur! » On la précipite dans la mer; elle touche le fond, puis revient à la surface, et presque suffoquée elle a encore le courage de crier Vive l'Empereur! On dirige sur elle les carabines et elle expire sous une grêle de balles. Les massacres se continuèrent pendant toute la nuit et la journée du lendemain. Un comité de royalistes s'était formé et avait pris en mains les rênes de l'administration. Les bandes, armées de haches, de sabres, de poignards et de carabines anglaises, parcouraient les rues. Les officiers à demi-solde, les anciens militaires, tous les individus qui avaient appartenu à l'armée à un titre quelconque, furent traqués comme des bêtes fauves et égorgés sans pitié. Sur une place publique, Ricard, militaire à cheveux blancs, déjà frappé de plusieurs coups de sabre, est taillé en morceaux par ces forcenés. Ailleurs, un père et un fils, liés ensemble dos à dos, sont assommés à coups de bâton, de pierres et de crosse de fusil. Bessière, citoyen de Marseille, âgé de soixante-trois ans, ancien militaire, estimé de tous ceux qui le connaissent, est traîné dans les rues et tué à coups de pistolet; sa maison avait été dévastée et pillée de fond en comble. Marey, menuisier, est arraché de son domicile, et expire sous les coups de bâton qui lui brisent la tête. Le barreau marseillais comptait dans ses rangs un homme de savoir, d'esprit et d'honneur: c'était Anglès-Capfégué, qui, pendant quelque temps, avait exercé en Italie les fonctions de préfet militaire. Désigné aux assassins par le comité royaliste, il est massacré chez lui à coups de sabre sous les yeux de sa mère. Les cadavres des victimes, traînés dans les rues, y étaient l'objet des plus ignobles outrages; on formait des farandoles et on dansait autour des corps. La garde nationale demeurait impassible devant ces atrocités, quand elle ne se mêlait pas aux meurtriers. Les campagnes ne restèrent pas en retard sur la ville pour le nombre ni pour l'énormité des crimes; les compagnies franches, composées de paysans fanatisés par les curés, tuèrent par milliers les libéraux qui avaient fui Marseille et avaient espéré trouver un refuge dans les villages. On les égorgéait sur les routes, dans les champs, sur le seuil des maisons, jusque dans les églises. Quand ils étaient morts, on ne s'en occupait plus, on laissait les cadavres pour courir à d'autres assassinats. Un voyageur qui était venu à Marseille par la route de Cassis, à l'époque de ces tueries, raconte qu'ayant exprimé à son conducteur son étonnement de voir tant de cadavres sur le chemin, celui-ci avait répondu: « Les libéraux et les bonapartistes sont comme des chiens; on les tue, mais on ne les enfouit pas. » La Provence entière fut



Campement des alliés aux champs-Élysées, dans Paris



Mort du maréchal Brune

bientôt sillonnée de bandes armées qui commirent toute espèce de violences sur les personnes et sur les propriétés, sous prétexte de royalisme.

Le maréchal Brune s'était renfermé dans Toulon avec quelques bataillons de la nouvelle formation et tenait en échec l'armée piémontaise. Le 9 juillet il avait consenti à un armistice pour attendre les ordres du gouvernement de Paris. Sur les entrefaites il reçut la visite du marquis de Rivière, une des créatures du comte d'Artois, qui s'était fait reconnaître comme gouverneur de la Provence et commissaire extraordinaire représentant Sa Majesté Louis XVIII. Le marquis affirma au maréchal qu'il s'était assuré des dispositions des puissances alliées, qu'il avait conféré avec lord Exmouth, commodore anglais, et avec le général autrichien Nugent, cantonné à Aix, et qu'il n'y aurait de leur part aucun acte d'hostilité si le maréchal consentait à résigner le commandement

de l'armée du Var. Brune céda aux sollicitations du marquis et fit reconnaître le gouvernement des Bourbons par ses troupes, ce qui excita une mutinerie dans laquelle il courut risqué de la vie, les soldats se croyant encore trahis. Un ordre venant de Paris rappelait le maréchal au siège du gouvernement. Il se disposa à obéir. Mais en vue des dangers qu'offrait le parcours à travers les bandes armées qui infestaient les routes de la Provence, Brune déclara qu'il voulait prendre un navire à Toulon pour venir débarquer au Havre et de là se rendre à Paris. Trajet plus long mais plus sûr que celui par voie de terre. Le marquis chercha à lui faire abandonner ce projet, affirmant que la route était protégée par des corps de troupes régulières; il s'engagea même à prendre toutes les précautions nécessaires pour que le voyage du maréchal s'effectuât sans accident. Brune consentit alors à suivre la voie de terre, et un aide de

camp du gouverneur de la Provence prit les devants pour éclairer la route jusqu'à Avignon.

L'ancienne résidence des papes pendant le grand schisme d'Occident, la capitale du comté Venaissin qui était restée sous la domination des prêtres pendant plusieurs siècles, Avignon, n'avait pu échapper à l'esprit de fanatisme qui soufflait sur la Provence; les curés y exerçaient une influence plus marquée encore que dans les autres villes. La nouvelle du désastre de Waterloo y avait trouvé les esprits préparés aux mêmes scènes de carnage qu'à Marseille, et, quand on y eut connaissance de l'arrivée de Louis XVIII à Paris, les colères et les haines contenues firent explosion. Les soldats rencontrés dans les rues étaient insultés, menacés, maltraités. C'était le prélude des tueries. Dès ce moment, dans toutes les campagnes, s'organisaient des bandes de volontaires royaux; ces bandes afflueaient sur la ville et les massacres commencent. Les assassinats ont lieu comme à Marseille, rue par rue, maison par maison; on traque les libéraux et les bonapartistes comme des bêtes féroces; partout meurtre, pillage, incendie et viol. Il existait à Avignon un établissement où vivaient un certain nombre de vieux soldats convertis de blessures et mutilés, c'était une succursale de l'hôtel des Invalides de Paris; leurs infirmités, leur vieillesse semblaient devoir les protéger contre les fureurs de la réaction royaliste; ces braves débris de nos armées n'avaient donc pas songé à quitter la ville. Bientôt de violentes clamours et des cris sauvages leur annoncent que la foule en veut à leur vie; ils ferment les grilles et prennent les armes pour se défendre. Les agresseurs hésitent devant cette attitude énergique; survient un ancien royaliste, Lacroix, qui harangue les assaillants et parvient à les faire renoncer à leur projet d'attaque. Le massacre des Invalides n'eut pas lieu cette fois; mais ceux d'entre ces vétérans qui s'aventurèrent par la suite dans la ville furent poignardés ou noyés dans la petite rivière de Sorgues. Les choses étaient en cet état lorsque le maréchal Brune arriva au bourg de Saint-Andréol, à l'extrême limite du département des Bouches-du-Rhône. Dans le trajet de Toulon à Saint-Andréol, le maréchal avait dû la vie à l'intervention des hussards hongrois que le général autrichien Nugent avait envoyés pour lui servir d'escorte. Des bandes royalistes avaient essayé par deux fois de rompre les rangs des hussards pour le tuer. A Saint-Andréol, on le prévient que son arrivée est déjà connue à Avignon, qu'il y a un complot organisé contre lui et qu'il sera attaqué au passage. Le maréchal demande au maître de poste, Viard, s'il existe une route de traverse pour gagner Orange sans traverser Avignon. Le maître de poste donne un faux renseignement et répond négativement, dans la crainte d'attirer sur lui même la colère des royalistes s'il fournissait à sa victime les moyens d'échapper à ses meurtriers. Le danger existait en arrière et en face; Brune se décide à pousser en avant. Il arrive à Avignon dans la matinée du 2 août à la porte de Loule occupée par un poste de gardes nationaux; on arrête la voiture; l'officier demande les papiers du voyageur; Brune présente son passe-port qui était signé par le marquis de Rivière. L'officier examine le passe-port et l'envoie au major Lambot, commandant supérieur

du département. Mais l'officier a déjà dit à ses hommes quel est le personnage qui vient d'entrer à Avignon. La nouvelle se répand avec la rapidité de l'éclair; toute la ville est en rumeur. La garde urbaine, organisation militaire du parti royaliste, prend les armes; des groupes sinistres se forment; des voix élèvent menaçantes; on demande que le maréchal ne puisse continuer sa route. Brune sort de l'hôtel où il s'était arrêté pour prendre son repas et remonte en voiture, la chaise de poste part, mais toujours enveloppée de gens à figure sinistre; à une portée de fusil, la foule de plus en plus compacte et agressive lance des pierres contre le maréchal; enfin on saisit les rênes des chevaux et on ramène la voiture à l'hôtel. Brune descend et se réfugie dans une chambre au premier étage. L'hôtel est assiégé par une multitude furieuse qui fait entendre des cris de mort contre le maréchal. Le maire de la ville, Puy, accourt, et, aidé du maître de l'hôtel, cherche à tenir tête à l'orage; mais leurs efforts sont impuissants: les portes sont forcées, l'hôtel envahi. La garde nationale était là et laissait faire. La porte de la chambre dans laquelle s'était barricadé le maréchal cède sous les efforts des assaillants; un noble royaliste est à leur tête, il crie, il vocifère, il anime la foule contre la victime. Un coup de pistolet est tiré, au bruit de la détonation répond du dehors un hurlement de joie; mais Brune n'est pas blessé, il a écarté l'arme dirigée sur sa poitrine, la balle a effleuré le front et a troué le mur; un second pistolet est braqué sur lui, l'amorce seule brûle; enfin un coup de carabine l'étend raide mort. Les assassins se précipitent sur le cadavre, l'emportent et le jettent sur la place; tour à tour les forcés s'approchent pour le frapper du pied ou du poing; ils le mutilent affreusement, puis le traînent dans les rues, et, l'amenant jusqu'à la treizième arche du pont, ils le précipitent dans le Rhône. Plus tard la main d'un patriote a gravé sur la pierre de cette arche l'inscription suivante: *Cimetière du maréchal Brune.*

Ainsi s'accomplit, en plein jour, dans une grande ville, l'assassinat d'un des plus illustres guerriers et des plus habiles négociateurs de la France révolutionnaire; trois mille gardes nationaux avaient assisté impassibles aux péripéties de ce drame sanglant.

Par ordre de la cour, le *Moniteur* essaya d'atténuer l'énormité du crime et publia la version suivante: « Le maréchal Brune, après avoir quitté Toulon, s'est mis en route avec des passe-ports de M. de Rivière. Il a été reconnu par le peuple à Avignon; aussitôt un mouvement populaire a éclaté; M. Brune est descendu de voiture et s'est réfugié dans une auberge. M. le Préfet, qui l'avait déjà vu et lui avait conseillé de poursuivre sa route sans délai, est accouru; pendant quatre heures, il a, au péril de sa vie, défendu celle de M. Brune; jamais ses discours et ses efforts n'ont pu arrêter la fureur populaire; il n'y avait aucune force armée dans la ville. Enfin, au moment où le maréchal s'est cru certain que la porte de son asile allait être enfoncée, il s'est tué d'un coup de pistolet. Il a été ordonné au Préfet de diriger des poursuites contre les auteurs de la sédition. » Les Bourbons avaient renchéri sur les assassins en calomniant la victime et la chargeant d'un suicide. Au-

un des coupables ne fut en réalité poursuivi, et celui qui avait tiré le coup de carabine demeura protégé par le chef d'une des plus nobles familles de la Provence.

Le meurtre d'un maréchal de France, l'assassinat des pauvres Invalides, l'égorgeement des libéraux et des anciens militaires restés dans la ville ne suffisaient pas à ces carnibales; ils se forment en bandes et se répandent dans les environs, semant partout la terreur et la mort. Toutes les maisons de campagne sont fouillées pour rechercher les patriotes. Incendie, viol et pillage; les expéditions se nomment *la chasse aux Fédérés*. Partout où sont rencontrés des libéraux, de vieux militaires en retraite, de personnes soupçonnées d'avoir des opinions républicaines ou bonapartistes, la mort leur est infligée avec des raffinements de cruautés, des mutilations: les femmes et les filles des victimes sont outragées sous leurs yeux, les cadavres sont jetés dans le Rhône; les maisons livrées au pillage, puis incendiées; les jardins ravagés, les oliviers coupés par le pied. De tous les côtés des scènes de désolation. Les chefs de ces hordes royalistes, au nom du trône et de l'autel, frappent également des contributions sur les villages, imposent des rançons aux propriétaires riches, et les obligent, par des supplices effroyables, à racheter leur vie, l'honneur de leurs femmes, leurs propriétés. D'Avignon ils étendent le cercle de leurs sanglants exploits et viennent jusqu'à la ville d'Orange. Mais là ils rencontrent un maire énergique, Hugues, et une population qui ne subissait pas l'influence des curés; on les enveloppe, on les désarme et on les entasse dans les édifices qui peuvent être transformés en prisons. Des protecteurs veillaient sur eux, et bientôt un ordre de Paris enjoignit aux autorités qu'elles eussent à rendre à la liberté tous les prisonniers. La main de la duchesse d'Angoulême était là comme partout où se commettaient des forfaits; la fille de l'Autrichienne Marie-Antoinette avait à venger la mort de Louis XVI et de sa mère; il fallait à cette terrible princesse des milliers de victimes innocentes en holocauste et comme expiation de l'acte de suprême justice accompli par la Convention. Les protégés de la cour, les sicaires de la famille des Bourbon se nommaient Pointu, Magnan, Nadau, Cadillan, chefs de bandes royalistes, porte-faix et bachers sur le Rhône, les plus affreux coquins du pays, qui s'étaient rendus coupables de crimes atroces.

Nîmes, le chef-lieu du département du Gard, ne demeura pas en arrière de Marseille et d'Avignon pour les assassinats et les scènes d'horreur. Le clergé catholique et les congrégations religieuses, les Jésuites surtout, avaient pris une influence redoutable sur la population ignorante, particulièrement sur les travailleurs de terre; le frère Modeste, le frère Alexandre, le frère Saturnin, le curé Tempé, étaient les orateurs de la faction monarchique; ils prêchaient dans les églises, dans les rues, sur les places publiques, dans les promenades, sur les routes, partout où ils espéraient rencontrer un auditoire disposé à écouter leurs déclamations furibondes. Ces ministres d'un Dieu de paix soufflaient en tous lieux la haine et la guerre, exaltaient les esprits des catholiques, bénissaient les poignards et commandaient le massacre des protestants, des libéraux, des bonapartistes. La *Ligue* se forma à Nîmes comme du temps des Guises; catho-

liques contre huguenots. Un ex-receveur des revenus du clergé, Froment, nommé capitaine de la milice, et Flocher, son beau-frère, se mettent à la tête d'une bande de fanatiques, attaquent l'hôtel de ville, tuent ou chassent ceux qui s'y trouvaient et qui essayaient de le défendre, mettent en déroute les dragons qui cherchaient à rétablir l'ordre, et sont maîtres de la ville. Les massacres s'organisent; les ligueurs, toujours commandés par le capitaine Froment, envahissent les maisons des protestants, les couteaux font rage, le sang coule partout. Mais les libéraux se réunissent à leur tour, s'arment de tout ce qui se rencontre sous leurs mains, prennent l'hôtel de ville, et contraignent l'abbé de Belmont, officier municipal, de se mettre à leur tête, drapeau rouge en mains, et de marcher contre les catholiques. La ville présente alors l'aspect le plus lamentable; des hommes armés sont embusqués aux coins des rues, aux fenêtres, derrière les portes, et font feu sur les passants; on s'attaque à coups de sabre et à coups de fourche. Le régiment de Guyenne prend enfin les armes pour rétablir l'ordre. Le bruit des tambours fait cesser le feu des deux partis. La nuit suspend le combat, et les gardes nationaux se retirent peu à peu.

Les communes de Bouillagues, Rôhllan, Manduel, Relesson, Margueritte, se sont levées en masse à l'appel de leurs curés, au son du tocsin et au bruit du tambour. Les paysans se répandent par bandes aux environs de la ville, arrêtant ceux qui s'échappent de Nîmes, espérant trouver un abri dans la campagne, mais ils y rencontrent d'autres égorgeurs; tous les fuyards, hommes et femmes, vieillards et enfants, sont tués à coups de fourche ou de maillet ou fusillés; il n'y a d'épargnés que ceux qui peuvent fournir des preuves de catholicité. Noguier, riche fabricant, et sa femme, qui avaient pu gagner leur maison de campagne, sont tués dans leur lit; Blaicher, autre protestant, âgé de plus de 70 ans, et un jeune garçon, Peyre, de moins de 15 ans, sont tués de coups de faux, mutilés, massacrés. Un autre, Maigre et son fils, un jeune enfant, sont assassinés au milieu de circo stances atroces. Des centaines d'infortunés subissent le même sort. La lutte continuait sanglante, acharnée, dans l'intérieur de la ville; les patriotes se défendaient bravement; ils se massaient sur l'Esplanade, qui est la grande promenade de Nîmes; enfin le major Saint-Pons se décida à foncer sur les ligueurs à la tête des bataillons de la garde nationale et les met en fuite. La paix est rétablie; les chefs des bandes avaient à Nîmes, comme à Avignon, comme à Marseille, des protections puissantes qui les dérobaient à l'action de la justice. Leurs crimes demeurèrent impunis.

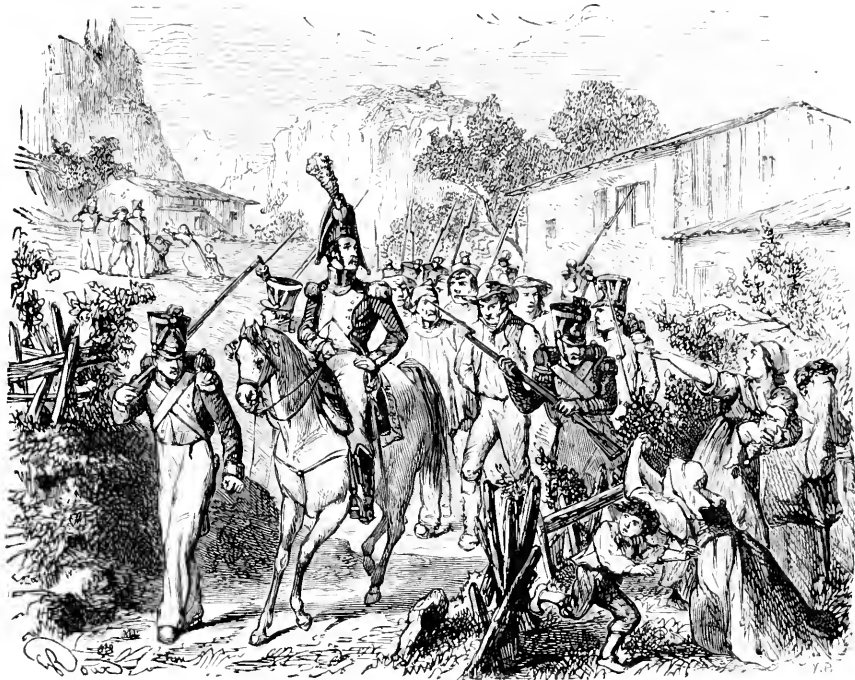
C'était un encouragement pour en commettre d'autres et de plus épouvantables.

A Uzès et à Beaucaire, dès qu'on avait eu connaissance de l'issue fatale de la bataille de Waterloo, on avait arboré le drapeau blanc; des bandes de volontaires royaux s'étaient immédiatement organisées, et la proclamation suivante avait été affichée dans toutes les villes du département du Gard: « Nous, René Depierre, comte de Bernis, chevalier de dévotion de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, officier supérieur des gardes du corps de Monsieur, commissaire extraordinaire du Roi dans les départements du Gard

et de la Lozère, par commission datée de Barcelone, le 16 juin 1815, signée Louis-Antoine, duc d'Angoulême; et nous, Alexis, marquis de Calvière, officier supérieur de la première compagnie des mousquetaires du Roi, chevalier de la Légion d'honneur, aussi délégué, arrêtons: Tout fonctionnaire public, soit civil, soit militaire, nommé par Buonaparte depuis le 1^{er} mars, cessera toute fonction à l'instant du présent. À moins qu'il ne reçoive de M. le préfet ou de M. le général commandant le département l'ordre de continuer. Est nommé préfet du Gard M. Jules, baron de Calvière, ancien maire de Saint-Gilles. Est nommé commandant du même département, M. Jean de Barre, maréchal de camp des armées du Roi. Est nommé commissaire général de police du département du Gard, M. Vidal. Toute société armée et non armée, toute fédération, tout rassemblement, formés contre l'autorité du Roi, seront sur-le-champ dissous. Les fédérés se rendront dans leurs communes respectives pour y faire leur soumission aux autorités royales, y déposer leurs armes, et y demeurer en surveillance jusqu'à nouvel ordre. Tous fédérés, gardes nationaux, et autres citoyens qui, dans les trois jours de la publication du présent, resteront en armes et ne se seront pas conformés aux dispositions de l'article précédent, seront poursuivis, arrêtés, et traduits devant un conseil de guerre, pour y être jugés dans les vingt-quatre heures, et punis conformément aux lois et ordonnances du royaume. Il est ordonné à tout militaire, de quelque grade qu'il soit, de rentrer dans ses foyers, pour y attendre les ordres du Roi; il leur est, en conséquence, défendu de reconnaître à l'avenir les ordres de l'ex-général Gilly, ni de tout autre chef qui donnerait des ordres au nom de Napoléon Buonaparte, ou de la Commission du gouvernement établie à Paris. Le général Gilly qui commandait la division à Nîmes, aussitôt qu'il avait appris la rentrée du roi à Paris, avait chargé le général Maulmont de faire prendre la cocarde blanche aux troupes et à la garde nationale, afin d'éviter des conflits avec la population royaliste, et s'était précipitamment éloigné de la ville. Malgré ces mesures de prudence, dès le lendemain du départ du général, les meurtres commencèrent; une patrouille de gardes nationaux qui n'avaient pas encore de cocardes blanches se vit attaquée par un attroupement de royalistes, elle dut faire usage de ses armes pour se dégager et tira en l'air; le hasard voulut qu'une balle vint tuer par ricochet un garçon boulanger qui était sur le seuil de sa boutique. Le soir, un protestant qui faisait partie d'une autre patrouille, fut tué raide d'un coup de fusil parti d'une croisée du quartier des Calvières. Un bourgeois, protestant, ouvre la fenêtre pour voir ce qui se passait: une balle l'atteint et le tue. Le jour suivant, sur l'invitation qui lui en est faite par les meneurs du parti royaliste, et pour écarter les dangers d'une lutte fratricide, le général Maulmont consent à la reddition des armes et à la remise de la citadelle. Les portes s'ouvrent et la garnison d'élite; les soldats quatre de front, sans armes, prennent la route d'Uzès. La citadelle est immédiatement occupée par les royalistes. Tout à coup éclate le bruit de la mousqueterie dirigée sur la colonne; les soldats tombent tués ou blessés, les rangs sont rompus; ce sont les volontaires de

Beaucaire et d'Uzès, les champions du trône et de l'autel qui, embusqués aux abords de la caserne, attendaient les malheureux fédérés pour les fusiller. Sans armes, privés absolument de tous moyens de défense, les soldats sont contraints de fuir pour échapper au plomb mortel; mais ceux-là seuls purent sauver leur vie qui rencontrèrent une porte ouverte pour se réfugier et se cacher dans les rares maisons qui se trouvaient à leur portée, tous ceux qui se sauvaient à travers champs ou qui couraient sur la route d'Uzès pour gagner de l'avance sur leurs ennemis, tombèrent sous les balles des volontaires placés à l'affût sur le chemin et dans la campagne; les blessés étaient assommés à coups de crosse de fusil, ou percés à coups de baïonnette. Après le carnage, les royalistes entrèrent à Nîmes; il n'y avait ni préfet, ni chef militaire, ni garde nationale; la ville tout entière était à la merci des bandes de Bernis, de Calvière et de Vidal. Les commissaires royaux et le préfet qu'ils avaient nommé continuaient à résider à Beaucaire, voulant laisser à leurs soldats le temps de calmer leur ardeur et de se requiesce du sang des victimes. Les bandes ne s'en firent pas faute; elles étaient assurées de l'impunité et s'en donnèrent à cœur joie. Elles envahissent la ville, se font indiquer les demeures des protestants les plus coupables lorsqu'ils sont les plus riches, pillent, dévastent, démolissent les maisons ou les incendient. Un homme qui devint depuis fameux par ses crimes, Jacques Dupont, plus connu sous le nom de Trestaillons, était à la tête de ces bandes venues du dehors pour égorgé les protestants. Ce Trestaillons fut nommé capitaine dans la garde nationale improvisée, et sa compagnie, recrutée par lui-même parmi les plus scélérats, portait comme lui la cocarde et la ceinture blanche et verte. Ce monstre acquit dès lors une lugubre célébrité.

Trestaillons, homme sans crédit, sans fortune, sachant à peine signer son nom, fut pendant trois mois l'homme le plus redouté du département du Gard; il alla de pair avec les premiers administrateurs et les plus monarchiques personnages de la contrée. L'histoire ne doit pas séparer leurs noms du sien, leurs intentions de ses actes, leur influence du souvenir de sa longue puissance et de sa scandaleuse impunité. Les brigands régèrent dans Nîmes après l'assassinat et la dispersion de la garnison. A partir du 16 juillet 1815, on vit pendant trois mois Trestaillons parcourir la ville et les campagnes voisines à la tête d'une bande de scélérats, tantôt tuant à coups de pistolet ou de fusil les protestants qu'il allait chercher chez eux sous prétexte de les conduire en prison, tantôt pénétrant dans leur chambre à l'aube du jour ou se faisant ouvrir la porte au nom du Roi, et, devant une femme et des enfants éplorés, enfonçant son épée dans le sein de ses victimes, que ses fidèles compagnons achevaient à coups de sabre, pour courir ensuite à de nouveaux assassinats. Dalbos est conduit par deux brigands armés; il demande grâce: on la lui accorde; il fait deux pas et tombe atteint de plusieurs balles. Rambert se déguise en femme; il est reconnu et fusillé à quelques pas de sa maison. Saus-sine, capitaine de canonniers, est attaqué sur le chemin d'Uzès, et expire sous les coups des brigands. Chivras aimé fuit à travers champs; il gagne la maison



frestaillons et sa bande

de campagne de Rouvière, et est assassiné en y arrivant. Quatre frères de Chivas moururent comme leur aîné de la main de Trestaillons ou de ses acolytes. André, un de ses frères, est alité par la maladie; Trestaillons, son voisin, va le voir le lendemain du jour où il a assassiné son frère. Il le trouve faible, souffrant et soigné par sa famille, qui, comme lui, ignore que l'homme qui lui fait visite est déjà couvert du sang d'un de ses proches. Trestaillons, avec l'apparence d'un intérêt affectueux, s'approche du lit, interroge le malade et sa femme sur la nature et la marche de la maladie; puis, tout à coup, il se lève, et tirant un des pistolets de sa ceinture, il ajoute avec un sourire moqueur : « Tes médecins n'y entendent rien; moi seul j'ai le secret de ta guérison. » Il appuie le canon de son pistolet sur le front d'André, lui fait sauter la cervelle en présence de sa femme qu'il tue bientôt après à coups de sabre sur le cadavre de son mari. — Raut est saisi chez lui et fusillé. Clos est aperçu par Trestaillons; il lui tend la main; Trestaillons détache de sa ceinture un pistolet, et lui brûle la cervelle, en plein jour, en pleine rue, à la vue de tout un faubourg. — Galandre, poursuivi par la horde, se réfugie dans un estaminet; on le force d'en sortir; il est immolé à coups de sabre.

Combat suit quelques hommes qui veulent le conduire en prison; ces hommes changent d'avis et le fusillent en chemin. Cabanon, marchand de vin, fait Trestaillons, et se réfugie dans une maison où se trouve un curé vénérable. A la vue du scélérat, le prêtre recule et un nouveau crime est consommé. Abourtit, banquier, revient de sa maison de campagne; on l'attend à un détour du chemin, et il est en plein jour assassiné et dépoaillé. Huit personnes de la famille Leblanc vivent sous le même toit. Elles sont étranglées et massacrées à l'intérieur ou traînées dehors et coupées en morceaux. La maison d'un simple charretier, Louis Bigot, est cernée par une centaine d'individus en uniforme de garde nationale; quinze d'entre eux pénètrent dans l'intérieur. Louis Bigot et son gendre avaient été prévenus et s'étaient soustraits au danger par la fuite. Sa femme et sa belle-sœur sont assassinées; sa fille ne doit son salut qu'à ses enfants qui la protègent de leurs corps, de leurs cris et de leurs larmes. Ludet, domestique de ferme, rencontre une bande royale. Elle l'arrête, le lie sur le haut de la charrette de paille qu'il conduit à la ville, y met le feu; et, pendant que le malheureux pousse des hurlements, les monstres dansent autour du char enflammé en chantant l'air de Vive Henri IV; puis ils répètent

en chœur les couplets composés en l'honneur de leur chef dont le refrain était :

Teo-Taillons Personne,
N'éparcions Perdonne ;
Vivent les Chouans
Et les bons Blancs !

Après chaque couplet retentissaient les cris de : Vive le Roi ! Vive la Religion ! Les maisons de ville et de campagne de plus de cinq cents familles protestantes furent démolies ou incendiées, ayant été préalablement pillées par les amis du roi.

Vidal, commissaire général de police, fit son entrée à Nîmes le 17 juillet, décoré de l'écharpe et de la cocarde blanche et verte déjà rendues si redoutables par Trestaillons. Sa présence ne ralentit en rien les excès de ses sicaires. Elle ajouta même à la terreur des patriotes catholiques et protestants ; ceux-ci désertèrent en foule une cité qui ne leur présentait plus qu'un asile précaire, où, à chaque instant, l'assassinat et l'incendie menaçaient de les atteindre. — Le 19, le commissaire extraordinaire Bené de Bernis et Jules de Calvière, le préfet, l'un et l'autre décorés de la même cocarde que Trestaillons et Vidal, entrent dans la ville sous l'escorte des dernières bandes d'infanterie et de cavalerie qu'ils amènent de Beaucaire. La soumission de la contrée au gouvernement royal était complète. Partout, dans le Gard, le drapeau blanc était arboré. Mais cela ne suffisait pas aux Bernis, aux Calvière, aux Vidal, aux Trestaillons et à leurs affidés. Il leur fallait avant tout un semblant de guerre. Onze mille protestants avaient cherché asile dans les Cévennes. Cette émigration d'hommes, de vieillards, de femmes et d'enfants, effrayés des excès d'une populace fanatisée par les curés et que conduisait Trestaillons, fut considérée comme une rébellion flagrante contre Louis XVIII. Les catholiques continuèrent à exercer les traitements les plus cruels sur les protestants restés dans la ville. Trestaillons et sa bande firent subir publiquement aux femmes et aux filles protestantes des supplices que la plume a peine à décrire. Un battoir de blanchisseuse, traversé de clous dont les pointes saillaient dessinaient une large fleur de lis, fut l'instrument d'une atroce fustigation. Les premiers qui en firent usage se contentèrent d'abord de lever les robes des infortunées qu'ils voulaient en frapper, en pleine rue et sur les places publiques ; mais bientôt la lubricité des bourreaux prit plaisir à dépoillier entièrement les victimes. Ni la vieillesse, ni les grâces de la jeunesse, ni les souffrances de la maternité commençante, ne trouvèrent pitié dans le cœur des infâmes. Plusieurs femmes enceintes expirèrent sous le battoir royaliste ; d'autres furent outragées et violées par ces monstres. chose désolante à dire, ce ne furent pas leurs ennemis du même sexe qui se montrèrent le moins avides de repaître leurs yeux du spectacle des outrages, du viol et du sang versé. Des mères, les femmes à prêtres, les dévotes entouraient en hurlant les victimes, et poussaient les exécuteurs à ajouter aux souffrances des protestantes ainsi outragées par une dépilation qu'elles provoquaient en s'écriant : « Point de pitié,

il faut leur arracher tous les poils ; voyez, ils sont tricolores ; poussez, forcez les gueuses ! Vive Jésus ! Vive Marie ! »

Un noble qui avait été installé comme sous-préfet à Uzès, le comte de Vallabris, emporté par son zèle royaliste et désireux de se distinguer pour obtenir les faveurs de la cour, eut l'idée de faire attaquer les postes de gardes nationaux de l'arrondissement d'Alais comme lieux de rassemblements de rebelles en contravention avec les ordonnances du comte de Bernis. Le 25 juillet, il commande à un officier de la garde nationale d'Uzès, Graffaud, le digne émule des égorgeurs nîmois, qui avait pris le surnom de Quatre-Taillons, de pousser une reconnaissance jusqu'au village d'Yeuzet dépendant de Saint-Maurice. Le scélérat s'empresse d'obéir aux ordres du sous-préfet, emmène trente brigands avec lui, se porte sur le village, va droit au poste de la garde nationale, fait prisonniers six braves gens, les attache avec des cordes et revient à Uzès avec sa prise. Quatre-Taillons va se placer avec sa bande et ses prisonniers sur l'esplanade en face de la sous-préfecture, puis il entre dans le cabinet de Vallabris pour lui rendre compte de son expédition et lui demander ce qu'il doit faire des prisonniers.

« Tu les as trouvés armés, répond Vallabris, ils sont hors la loi, fais-en ce que tu voudras. »

Graffaud descend, fait adosser les prisonniers à un mur, puis à son commandement les fusils des exécuteurs s'arment, et au mot feu ! une détonation se fait entendre ; six cadavres gisent étendus ; du même coup le monstre avait fait six veuves et vingt-six orphelins ! Vive le Roi ! Vive la Religion ! C'est ainsi que travaillent les défenseurs du trône et de l'autel, *Ad majorem Dei gloriam !*

A quelques jours de là, une maison située sur l'esplanade vis-à-vis de la sous-préfecture qui appartenait à une veuve protestante, se trouva tout à coup investie par la bande de Quatre-Taillons, mise à sac en plein jour. Grande émotion parmi le voisinage ; un garde national nommé Garnier sort de sa maison ayant son fusil à la main pour arrêter le pillage ; Vallabris qui était à son balcon lui crie : « Où vas-tu ? — Vous le voyez, je vais au secours de ceux qu'on attaque. — Rentre chez toi, cela ne te regarde pas. » Le brave Garnier comprit qu'il serait seul pour défendre la pauvre veuve et qu'il courait danger de mort, il remonta chez lui.

Dans la journée du 4 août ce fut bien pis ; le meurtre des protestants qui avaient été renfermés dans les prisons d'Alais avait été résolu. Un seul catholique s'y trouvait pour un délit de droit commun ; dans la nuit le commissaire de police Thédénat le fait mettre en liberté ; un autre commissaire de police, Boncarnt, distribue des cartouches et de l'argent à Quatre-Taillons et à sa bande. Au matin Graffaud se présente à la prison à la tête de ses hommes et réclame au concierge nommé Pigeon les protestants qui sont sous sa garde. Pigeon refuse de les livrer sans un ordre écrit ; Graffaud insiste et profère d'horribles menaces ; le pauvre concierge consent à venir prendre les ordres du commandant militaire de la ville ; celui-ci enjoint à Pigeon d'obéir à Graffaud. Deux prisonniers sont d'abord extraits de la

geôle, Ribot et Dupiat; ils sont amenés sous les fenêtres du sous-préfet et fusillés. Beschard et de Sasette furent conduits à leur tour au même endroit, mais tués à coups de sabre. « Aux autres! aux autres! » crièrent les bandits; on alla chercher Amandier et Bremond, qui tombèrent sous les coups des royalistes à côté des cadavres de leurs compagnons de captivité. Vallabris assistait de sa fenêtre aux tueries et applaudissait à chaque coup porté aux victimes. Vive le Roi! Vive la Religion!

Le régime de terreur qui pesait sur les départements de la Provence s'étendit par tout le Languedoc; les mêmes scènes de carnage se produisirent à Montauban, à Alby, à Carcassonne, à Toulouse, enfin dans tous les départements de la France méridionale. Chaque ville, chaque village avait son comité royaliste qui dictait les peines et les condamnations, qui dressait les listes de proscription et se chargeait d'exécuter les sentences. Les préfets, les sous-préfets, tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire n'étaient que les instruments dociles de ces comités tyranniques. Les plus terribles parmi ces proscripteurs étaient ceux qui avaient à se faire pardonner leurs excès de magiques d'un autre temps, ou leurs lâches adulations envers l'Empire, ou qui se croyaient intéressés à soutenir les Bourbons pour en obtenir des places, des honneurs ou des pensions. Le propre du régime monarchique est de dépraver les hommes, de pervertir les natures, de pousser à tous les crimes par ambition et par cupidité. La Terreur blanche dura près de trois années, sur toute cette partie de la France, de 1815 à 1817.

Sans doute la République de 93 eut ausi ses journées lugubres, ses proscriptions, ses arrêts de mort; mais les crimes politiques de cette héroïque époque avaient leur excuse, leur justification, leur glorification dans l'immensité du péril, dans la race de ses ennemis, dans la grandeur du but à atteindre, la régénération de l'humanité. Aux yeux du philosophe, la Terreur de 93 a été une nécessité fatale, et la République demeure absoute des crimes qu'elle a commis; elle donnait la réplique aux massacres de la Saint-Barthélemy, aux dragonnades des Cévennes, aux forfaits séculaires de la monarchie. La Terreur blanche, sous la Restauration, n'avait ni excuse ni justification; elle était commandée, excitée par les Bourbons vindicatifs, haineux, par une femme impitoyable, par la duchesse d'Angoulême. La Terreur blanche maudite par notre génération passera à la postérité chargée de l'exécration des hommes.

Les crimes de la Restauration peuvent être divisés en deux catégories: la première comprenant les meurtres, assassinats, brigandages excités, encouragés, récompensés même par les Bourbons, mais sans la sanction officielle du gouvernement; la seconde catégorie embrasse les crimes officiels, les assassinats juridiques, les cours prévôtales et les conseils de guerre; elle fournit un contingent de victimes encore plus nombreuses. La Terreur blanche était une médaille, avec face et revers; exécutions solennelles et avouées, vengeances terribles et mystérieuses. L'histoire fait remonter à l'infâme gouvernement des Bourbons la responsabilité des deux natures de forfaits.

Sa Majesté Louis XVIII avait annoncé dans ses

proclamations que son règne serait inauguré par la clémence et la miséricorde; paroles de prince, mensonges. Tout arbre produit le fruit qui lui est propre; on ne cueille pas d'oranges sur un cyprès. La monarchie ne devait apporter à la France que misère et désolation. A peine installé sur le trône, Louis XVIII entre dans la voie des rigueurs, ce qu'il nomme des représailles. Les nobles qui entourent le souverain l'excitent à toutes les vengeances. Chateaubriand ose dire dans un rapport au roi, « qu'il faut frapper sans pitié ces déloyaux chevaliers qui baisaient le matin la main du prince pour le trahir le soir, hommes parjures envers les anciens et les nouveaux maîtres. »

Les Bourbons étaient du reste préparés de longue main à des mesures atroces, et depuis longtemps ils avaient dressé leurs listes de proscription contre « les scélérats qui avaient excité et soutenu le système impie, sacrilège et régicide: » — ce sont les expressions textuelles du préambule de ces listes que nous reproduisons à titre de document historique et curieux. Les noms des membres de la Convention étaient suivis de la lettre E, qui indiquait le genre de supplice auquel ils étaient réservés, *Ecartelés*; les factieux de la première classe étaient annotés avec un R — *Roués*; — ceux de la deuxième classe, avec un P — *Pendus*; — ceux de la troisième classe, les imbeciles, les lâches, les indifférents, avec un G — *Galvès*. Devaient être écartelés: le duc d'Orléans, Robespierre, la Réveillère-Léaux, le comte de Castellane, le marquis de Rochegude, le marquis d'Aoust, Siéyès, Camille Jordan, Merlin de Douai, Buzot, Châteauneuf, Barrère de Vieuzac, Vouland, Treillard, Coehon, Pétion, Campmas, Colombel d'Alençon, Gourdan, Lesertp, Pflieger, Dupont, Manuel, Lafoy, Lamarque, Alquier, Bonnet de Treyches, Enjubaub, Lejeans, Antoine, le marquis de la Goste, Salicetti, Lindet, Garat, journaliste. Pélissier, Rabaud, Coulmiers. — Etaient voués au supplice de la roue: le duc d'Aiguillon, André, Goupil, Volney, Durand de Maillane, les deux Lameth, Talleyrand, Lafayette, le vicomte de Beauharnais, Prieur de la Marne, Gauthier-Biauzat, le duc de Liancourt, Rowbel, Barnave, Chaleraud, Laborde, Frétan, Custine, Roderer, l'abbé Grégoire, le vicomte de Noailles, Vadier, Target, le duc de la Rochefoucauld, Dupart, le marquis de Montesquiou, Bailly, Camus, Guillotin, Desmumier, le duc de Biron, le comte de la Marek, le marquis de Sillery, Thouret, Lecouteux, Voïdel, le marquis de Gony d'Arcy, Rognault de Saint-Jean-d'Angely, le baron de Menou, le marquis de Grillon, Dubois-Grancé, Lanjuinais, Le Chapelier, le prince de Broglie, le marquis Latour-Maubourg. — Etaient destinés à être pendus: Bureaux de Puzy, Boissy d'Anglas, Dom Gerle, Guiot de Saint-Florens, le vicomte de Toulangeon, Populus, Gauthier des Ordières, Giraud Duplessis, le baron de Wimpfen, Ramel-Nogaret, Després de Crassier, Bazin, Garat, avocat, Frochot, le comte de Praslin, le comte de Montmorency, Lenoir-Delaroche, Thiibaudeau, Moreau de Saint-Méry. — Un nombre des imbeciles ou des indifférents qu'il fallait envoyer aux galères, étaient: le marquis de Boussan, prince de Poix Noailles, le marquis de Toulangeon, le marquis de Saitille, Brillat-Savarin, le marquis de Blacons, le marquis de Saint-Marc, Nompierre de Champagny,

le marquis de Rostaing, le comte de Montrevel, d'Aguesseau-Dufresne, le chevalier de Boulders, Quatre-Fages de la Roquette, Bergasse, Lazroule, le comte de Rochechouart, le marquis de Lusignan, le comte de Puisaye, le marquis de Crussol d'Aunboise, Mollin, le marquis de Périgny, le baron d'Allarde, Gougogne, le duc de Lévis, le duc de Luynes, Nicodème de Valenciennes, le comte de Dillon. Puis une foule de moines, bénédictins, chartreux, etc., des échevins, des syndics, des juges, des conseillers, des procureurs du roi, des avocats, des lieutenants de police, des commissaires, des cultivateurs, des négociants, des médecins, etc. Ainsi, parmi les députés, 35 devaient être écartelés, 102 roués, 288 pendus, 250 envoyés aux galères. Le personnel de la Convention se divisait également en écartelés, roués, pendus et galériens; il en était de même dans les assemblées postérieures pour les individus qui s'étaient plus ou moins prononcés contre les Bourbons. Tous les usurpateurs, déserteurs, consuls, ministres, devaient subir le supplice de Ravaillac et de Damien.

Chaque province était annotée pour des égorgements et des listes de proscription; on devait agir de même qu'à Paris dans chaque ville, dans chaque localité qui s'était signalée par son opposition à la monarchie.

Les royalistes qui avaient fait preuve de tant de lâcheté pendant toute la durée de la République et de l'Empire, se montraient actuellement fanfarons, insolents: ils donnaient leurs conseils au souverain, lui adressaient des supplications, lui intimaient presque des ordres; il fallait que les Bourbons missent à profit l'abaissement de la France, — osaient-ils dire, — pour frapper leurs ennemis; — on devait profiter de la présence des armées étrangères et de la protection de onze cent mille Laonnettes pour dresser les échafauds, pour faire exécuter les ennemis du trône et de l'autel. Avec un libéral ne devait trouver grâce.

La convention du 3 juillet 1815 stipulait que nul ne serait recherché pour les faits accomplis antérieurement; c'était en vertu de cette convention que les armées alliées avaient fait leur entrée dans Paris le 7 juillet; comme conséquence, le roi Louis XVIII avait pris possession du trône le jour suivant. La capitulation de Paris engageait virtuellement tous les souverains alliés de Louis XVIII au même titre. Mais quels sont les traités, les contrats, les chartes que respectent les princes lorsqu'ils ont affaire à leurs sujets, et quand leurs haines, leurs passions ou les intérêts de leur ambition se trouvent en jeu? Le désir de la vengeance était dans le cœur des princes et des princesses de cette famille de Bourbons; la féroce duchesse d'Angoulême, qui, en réalité, gouvernait la France sous le nom de Louis XVIII, roi perclus, avait soif de sang, et voulait immoler des victimes aux mânes de sa mère, l'Autrichienne Marie-Antoinette. Les clauses de la capitulation de Paris furent déclarées nulles et non avenues pour le roi, à l'égard de ceux de ses sujets qu'il lui convenait de poursuivre comme traités ou rebelles. Les conseils de guerre entretenus en fonctions. Conseils de guerre, tribunaux d'assassins.

Le maréchal Ney fut décrété d'arrestation; mais pour le moment il échappa aux recherches de toutes

les polices. Le colonel Labédoyère fut moins prudent que le maréchal. Il avait suivi l'armée dans sa retraite au delà de la Loire; mais, après le licenciement des troupes, il avait compris qu'il ne serait plus en sûreté en France; il résolut de passer en Amérique et parvint à se procurer un passe-port pour l'Amérique et une lettre de crédit. Avant de partir il voulut aller embrasser sa femme et son enfant qui étaient demeurés à Paris, et il se mit en route pour la capitale. Malheureuse pensée, qui peut-être lui fut souflée par les agents du préfet de police Decazes. On lui avait donné à entendre que sa présence à Paris passerait inaperçue, que la police fermerait les yeux. Entré dans la capitale à huit heures du matin, il y était arrêté le même jour à six heures du soir. Le conseil des ministres se réunit, et, à l'unanimité, décida que l'ordonnance royale qui avait visé un certain nombre d'individus comme traîtres et rebelles, recevrait son exécution à l'égard du colonel de Labédoyère, le plus promptement possible. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr fut chargé de composer le conseil de guerre. En même temps, la police fit circuler des bruits de conspiration, pour donner le change à l'opinion publique; on prétendait que le colonel était venu à Paris pour se mettre à la tête d'un complot bonapartiste. Labédoyère comparut devant ses juges. C'était une nature généreuse, incapable de mensonge même pour sauver sa vie; il dit résolument au tribunal qu'il croyait appartenir à la patrie plutôt qu'à un gouvernement quelconque; qu'il avait agi suivant les inspirations de sa conscience; il avoua qu'il s'était rallié à l'empereur parce que les Bourbons avaient trompé les espérances de la France et manqué à toutes leurs promesses. L'officier qui remplissait les fonctions du ministère public interrompit brutalement l'accusé: « Je ne souffrirai pas que l'accusé se livre à des divagations politiques. » La défense n'étant pas libre, Labédoyère fut obligé de se rasseoir et de se taire. Les juges étaient tous d'anciens émigrés ou des bonapartistes ralliés; ils avaient pour mission de frapper, non de rendre la justice; ils le condamnèrent à mort. La pauvre femme de Labédoyère put se frayer un passage jusqu'au roi et vint se jeter à ses pieds pour le supplier de faire grâce de la vie au condamné. Louis XVIII ayant le passage barré, fut obligé de répondre à l'infortunée; mais il demeura inflexible. « Je ne puis vous accorder ce que vous me demandez, lui dit-il, mais il y a une chose que je puis faire et à laquelle je ne manquera pas, *je ferai dire des messes pour son âme.* » L'infortunée tomba sans connaissance. Le passage était libre, le roi put aller à la promenade. Quand il rentra aux Tuileries vers les cinq heures, une vieille dame vêtue de deuil l'attendait dans la galerie du pavillon de Flore. Elle allait se jeter aux pieds du monarque. Sur un signe du maître, les courtisans la repoussèrent; c'était la mère de la victime. Ce même jour, 19 août 1815, à dix heures du soir, le colonel Labédoyère était fusillé.

Deux frères jumeaux étaient nés à la Réole, dans le Bordelais, Constantin et César Faucher; ils avaient quinze ans lorsqu'ils étaient entrés aux chevau-légers de Louis XVI, le même jour; tous deux avaient reçu de leur père, ancien officier, avec l'amour de la patrie le goût de la philosophie et des lettres. En 1800, l'un



avait été nommé par Bonaparte, premier consul, sous-préfet de la Réole, et l'autre membre du conseil général de la Gironde. Les deux frères se trouvaient à Paris le 20 mars 1815, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe; César fut nommé représentant par le collège électoral de la Réole, et Constantin élu maire de cette ville. L'un et l'autre furent désignés par l'empereur pour un commandement dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Les arrondissements de la Réole et de Bazas furent placés sous l'autorité militaire de Constantin. Après la bataille de Waterloo, les deux frères avaient résigné leur commandement.

Des cavaliers armés, accompagnés d'un groupe de paysans fanatisés, arrivèrent à la Réole, arrêtant les gens pour leur faire crier Vive le Roi! Malheur à qui ne pouvait crier assez vite ni assez haut : de pauvres métayers sans armes furent roués de coups pour n'avoir pas obtenu assez promptement aux ordres de ces brigands; un d'eux en mourut quelques heures après. Au nombre des plus forcenés était un catholique, Darmand, fils du directeur des domaines et attaché au comte d'Artois. A cheval et brandissant son sabre, il vociférait : « A bas les brigands Faucher! A bas les généraux de la Réole! Il faut tuer les scélérats! » Deux de ces bandits se rendirent à la prison de la Réole où ils avaient été détenus quelques années auparavant, et là, en présence du concierge, de sa femme, de ses enfants et de plusieurs autres personnes, ils dirent entre autres choses « qu'ils boiraient avec plaisir un verre du sang des Faucher. » Un groupe de cent cinquante personnes, ou peut-être plus, se forma devant l'ancien couvent des Bénédictins où sont réunis la municipalité, la sous-préfecture, le procureur du tribunal. Ces hommes étaient étrangers à la Réole. Des cris s'élevèrent encore du milieu de ce rassemblement :

Il faut aller tuer les généraux Faucher! Il faut tuer les généraux de la Réole. » La femme du sous-préfet, Mme Parly, court aux Bénédictins où se trouve son mari avec les autres fonctionnaires publics : « Ne perds pas une minute, viens vite, lui dit-elle, mon ami, viens vite, on va égorger MM. Faucher. » Plusieurs fois elle répète cet avertissement, et voyant que son mari ne s'en émeut pas, elle ajoute : « Mais, monsieur, vous voulez donc les laisser périr? » Et personne de ceux qui étaient auprès du sous-préfet ne se montra moins impassible que lui. Enfin l'attroupement se mit en marche pour accomplir son funeste dessein; la contenance ferme de quelques citoyens opposés à ces projets imposa à cette turbe; elle se dispersa, mais non sans continuer de proférer les menaces de mort, qui retentissaient encore dans toute la ville : « Il faut tuer les Faucher! » Les volontaires royaux n'avaient pas tout-à-fait renoncé à leurs sinistres desseins. Ils revinrent quelque temps après à la Réole et paraissaient vouloir faire le siège de la maison des frères Faucher. Ceux-ci écrivirent au général Clausel, que le roi n'avait point encore révoqué, pour lui donner connaissance de ce qui se passait : « Notre maison est réellement en état de siège, au moment où nous écrivons; nos armes sont là, sous notre main, nos avenues éclairées, et le corps de la place en défense; nous ne craignons pas la desertion de la garnison. Cet état respectable est respecté par ces messieurs, qui attaquent, frappent des hommes faibles, des femmes et des enfants. Le

sous-préfet est l'âme de ce mouvement de crime et de désorganisation; c'est lui qui a décidé MM. Duhamel de Castets à faire venir ici, le 24 juillet, des bandes de paysans armés, appelés des arrondissements voisins; c'est lui qui a appelé lesdits gardes royaux. C'est lui qui, ouvertement, les pousse en avant. Comme les amis du préfet Faucher doivent avoir une conduite analogue, chacun dans l'ordre de ses fonctions, son ami Dumoulin, procureur du roi, et son substitut Montaubrie, viennent de lancer un mandat d'arrêt pour prévention de crime, non pas contre les criminels qui ont tenté d'assassiner le sieur Albert, qui ont frappé sa fille, foulé aux pieds la dame Peyroulet, etc., etc.; mais contre J. Dubois, vigneron, qui a commis le crime épouvantable de dire hautement : « Que l'état actuel n'était que passer, et que les amis de la patrie triompheraient; qu'il l'avait lu dans un livre ancien. » Ces messieurs, dits gardes royaux à cheval grossis des gardes royaux de ces contrées, ne s'élevaient pas à plus de cent chevaux; nous enlèverions ces messieurs et comprimerions leurs satelles : ce serait l'affaire de deux heures en plein midi, avec les seules forces que notre population bornée nous offre; mais nous craignons que cet acte de juste défense ne puisse être le signal de la guerre civile, ou au moins ne contrarie les dispositions de notre général, spécialement encore chargé de tout ce qui tient à l'ordre public. Nous vous aurions une grande obligation, si vous pouviez nous dire quelle marche nous devons tenir dans cet état de crise, pour venir en aide à la patrie en souffrance. Cette lettre vous est remise par un patriote de confiance. »

Le 31 juillet, dans l'après-midi, pendant que les deux frères étaient dans leur salon, un capitaine et un lieutenant de gendarmerie y entrèrent suivis d'un adjoint; la maison était cernée par des officiers espagnols et par une troupe de hoberaux royalistes. La garde nationale était sous les armes. Une perquisition minutieuse commença, à la suite de laquelle, bien qu'il ne fût rien trouvé de compromettant, les deux jumeaux furent enlevés de leur domicile et jetés dans les cachots de la Réole, où on leur fit subir tous les outrages. On donna l'ordre de les transférer à Bordeaux, le 2 août. Ils furent escortés pendant la route par un peloton de gendarmes et quatorze brigands qui avaient mission de les poignarder. L'indiscrétion de l'un d'eux révéla aux victimes leur situation. Le maréchal de logis de la gendarmerie qui commandait l'escorte parvint à les sauver, et ils entrèrent vivants au fort du Hâ. Ils furent en lutte aux mauvais traitements des autres prisonniers encouragés par les gardes nationaux qui formaient la garde du fort. Un gros négociant qui faisait partie de cette garde engagea plusieurs de ces vauriens détenus pour vol à assommer les frères Faucher, ajoutant que si on voulait les punir, il se faisait fort d'empêcher qu'on les mit au cachot et qu'ils seraient bien récompensés. Un autre leur distribua de l'argent, promettant également l'impunité, s'ils assommaient les deux bonapartistes. Un valet de la prison s'approcha un jour des deux frères et leur dit : « On a voulu nous donner de l'argent pour mettre deux boudins de poudre dans votre pailasse. Un monsieur borgne de la garde nationale m'a présenté ces deux boudins. » Un prêtre nommé

Rousseau, qui devait plus tard être nommé curé de Saint-Michel, et qui avait été sous l'Empire l'homme de confiance du fameux Pierre-Pierre, commissaire général de police à Bordeaux, s'unit aux persécuteurs des frères Faucher. Le 6 août il leur écrivit pour leur reprocher de n'avoir point assisté à sa messe : « J'imaginai, leur dit-il, — nous copions fidèlement l'Orthographe — que cet acte de religion vous était familier. Vous avez scandalisé vos confrères, les autres détenus, en ne remplissant pas ce devoir qui est commun à tous les prisonniers catholiques. J'imagine que vous vous ennuyez. Je vous envoie les nouvelles du jour; elles sont propres à vous faire faire des réflexions sérieuses sur les motifs et les causes de votre arrestation. » Pour distraire les deux frères dans leur prison, ce prêtre inhumain les obligea à lire ce bulletin publié dans le *Mémorial bordelais*, et que la veuve Cavazza faisait crier dans les rues. « Les frères Constantin et César Faucher, de la Réole, ces deux misérables que leur conduite forcée à su rendre si fameux parmi nous, et dont on ne prononce le nom qu'avec horreur, viennent enfin d'être pris et jetés dans les prisons de la Réole. Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs quelques détails assez curieux qui nous parviennent à l'instant sur cette arrestation. Le 31 juillet, M. Lavaissière assisté de la force armée, s'étant transporté à leur domicile, y trouva un petit arsenal composé de vingt fusils de chasse, quatre espingoles, une douzaine d'épées ou de sabres, les pierriers appartenant à la ville et deux autres pierriers qu'ils avaient volés à M....

« Toutes ces armes furent aussitôt enlevées et portées à la commune. Ils ne tardèrent pas eux-mêmes à subir un interrogatoire sur ce premier fait; mais bien d'autres accusations pèsent encore sur eux: acte en fut dressé, et ils furent conduits en prison. Le lendemain était jour de foire à la Réole; le bruit de leur arrestation avait attiré une foule considérable de curieux, dont pas un ne voulut se retirer avant d'avoir eu le plaisir de les suivre au tribunal où ils devaient subir un nouvel interrogatoire. Il est impossible de peindre l'indignation de ce peuple immense, groupé autour d'eux et les accablant des injures les plus outrageantes. Monstres! bêtes féroces! scélérats! telles étaient les épithètes qui pleuvaient de toutes parts. Celui-ci leur demandait l'argent qu'ils lui avaient volé, celui-là son père qu'ils firent périr sur l'échafaud. Les paysans surtout étaient furieux, et tous les voulaient mettre en pièces. Un de ces paysans tenait même déjà César par son habit; un mouvement de plus et il était perdu. Si des êtres aussi vils, aussi profondément misérables, pouvaient être humiliés de quelque chose, ils l'eussent été sans doute de se voir ainsi l'objet de l'exécration publique, et de ne devoir leur salut qu'à ceux-là même qu'ils persécutèrent le plus durant leur odieuse puissance. L'escorte dont ils étaient accompagnés se composait uniquement des citoyens de la ville. Mais pendant toute cette scène, la contenance des deux jumeaux révolutionnaires était à étudier: on pouvait lire sur leurs figures la conviction du crime, la crainte du châtiement, l'effroi surtout que leur inspirait un peuple irrité, tout prêt à se faire justice lui-même; et cependant une audace inconcevable, cette audace de la

scélératesse qui leur est si familière, semblait parfois faire taire en eux tout autre sentiment; mais ce n'était là qu'un masque qui n'en imposait plus à la multitude. Le procès de ces coupables s'instruit sans relâche à la Réole. Nous pouvons donc espérer qu'enfin justice sera faite de leurs infâmes turpitudes. Puisse leur châtiement effrayer ceux qui seraient tentés de les imiter! puissent surtout de bien plus grands coupables encore ne pas échapper à celui qu'appelle sur leur tête la France indignée de leurs exécrables forfaits! »

Les deux frères furent interrogés le 8 et le 9 août, et ils purent prévoir alors le sort qui leur était réservé. « L'interrogatoire que vous nous avez fait subir, écrivirent-ils quelques jours après au procureur général, nous a laissé voir les causes jusqu'ici occultes de notre étrange position, et c'est avec un légitime orgueil que nous disons après un ancien: Nos ennemis, pour dire du mal de nous, ont été forcés d'avoir recours à la calomnie. Vous n'êtes, Monsieur le procureur général, que l'organe des interrogations que vous nous avez adressées; vous nous avez dit même « Que nos lois nous cachaient pour toujours l'auteur des calomnies avancées contre nous, et que, quel que fût le caractère du reproche, accusé-on l'un de nous d'avoir voulu faire rôti son frère pour le manger, vous seriez obligé de nous en faire la question sans que nous pussions jamais descendre jus qu'à celui qui vous la dictait. » Ainsi le ministère est en quelque sorte une bouche de fer où toutes les délations peuvent être jetées et accueillies, et d'où la calomnie peut vomir, en toute sécurité, ses poisons contre nous. Dans l'impossibilité où vous nous mettez d'attaquer cette hydre corps à corps, nous allons la combattre dans les questions qu'elle vous a soufflées. Leur discussion fera ressortir l'absurdité des allégations; l'iniquité sera enlacée dans ses propres pièges et prise en flagrant délit. Que ne pouvons-nous, déclarant le voile qui nous dérobe nos lâches ennemis, les saisir dans le poste abrité que leur donne votre ministère! nous les produirions en public dans toute leur turpitude, et nous les attacherions ainsi au carcan de l'opinion. Nous vous prions de nous faire donner une copie authentique de cet interrogatoire qui restera dans notre famille comme un monument de la délirante fureur qui nous poursuit en ce mois d'août 1815. Cet interrogatoire deviendra l'acte d'accusation de ceux qui l'ont rédigé. Cet interrogatoire nous appartient plus qu'au ministère public, car il n'est qu'accusateur, et nous sommes accusés; s'il renferme nos réponses, il contient aussi les questions, et c'est dans ces questions, je vous le répète, que nous saisirons le monstre et que nous le marquerons du fer chaud de l'infamie. Il est si important pour nous cet interrogatoire, il révèle d'une manière si éclatante les véritables causes de notre persécution, que nous regarderions comme un déni de justice le refus qui nous en serait fait. Cette supposition est injurieuse au ministère public, qui, au-dessus de tous les partis, ne s'abaissera à en servir aucun, et restera impassible comme les lois dont il est la sentinelle. L'atrocité de plusieurs questions qui nous ont été faites nous a ôté le calme d'esprit nécessaire pour bien rédiger nos réponses; mais elle nous a convaincus que la réaction qui nous martyrise à l'aide des formes judiciaires trouvera bons

tous les moyens de parvenir au terme extrême de ses vengeances. Nous devons à votre magistrature tutélaire, nous devons à notre honneur de vous prémmuir contre l'influence d'une atmosphère de prévention que la malveillance épaissit incessamment contre nous. C'est dans la conscience de l'homme de bien que nous déposons des observations ou plutôt des dépachements qui révéleront sans doute la sollicitude de la magistrature. » Les deux frères furent enfermés dans une cellule où avaient été entassés dix-sept forçats ; les malheureux y avaient laissé de la vermine en si grande quantité qu'au bout de quelques heures il sembla aux frères Faucher que leur corps se fût couvert d'une seule peau. « Je vous ai déposé ici par ordre supérieur, leur dit l'aide-concierge. — Mais où sont les ordres que vous avez reçus ? Montrez-les-nous, répliquèrent-ils. — On ne me les a pas donnés par écrit, mais je n'en dois pas moins obéir. » La première visite qu'ils reçurent dans cet affreux séjour fut celle d'un capitaine qui portait la décoration du lis, et d'un autre officier qui était décoré du brassard blanc. L'aide-concierge leur ayant dit que ce capitaine était l'officier de ronde, ils lui adressèrent leurs plaintes. « Il est vrai, répliquèrent ces messieurs, que l'on respire ici une odeur infecte, mais dans aucune prison les lieux d'aisance ne sentent bon. — Mais voyez, ces myriades de dégoûtants insectes qui nous dévorent. — C'est encore un accompagnement obligé des prisons, cela ne saurait être autrement. — Ah ! messieurs, on devrait bien nous accorder des chaises. — Cela ne se peut pas, car, en les brisant, vous n'auriez qu'à vous en faire des armes. » L'officier de ronde avait réponse à tout, et cette réponse était toujours un refus ou une pitoyable raison ; enfin, voulant cependant montrer quelque bienveillance : « Si vous avez besoin de distractions, leur dit-il, il n'y a pas d'inconvénients à ce qu'on vous en procure ; on pourra, par exemple, vous permettre le journal ; vous y verrez que cela va bien : on nage dans le sang à Nîmes, à Avignon, à Uzès. Les honnêtes gens, voyant que les lois sont insuffisantes, prennent le soin de leur vengeance. Ils avaient commencé en l'an III ; cela dura trop peu, ils cessèrent trop tôt ; ils continuent en ce moment. Si le mouvement d'avril, mai et juin s'était prolongé, on aurait vu des noyades, des fusillades, comme à Nantes, en 1793. Les honnêtes gens prennent leur revanche. » Après ces propos, les deux officiers se retirèrent. Le lendemain, l'aide-concierge dit aux deux frères qu'il avait l'ordre de les priver de tout ce qui pouvait leur être agréable. « On vous a donc ordonné de nous faire souffrir ? — On ne m'a point donné cet ordre-là par écrit, mais on me l'a donné à entendre ; c'est M. le comte de la Poterie. » Peu de temps après, le colonel prince de Santa-Croce vint de la part du comte de Vioménil, gouverneur, demander aux deux frères quelle était leur qualité, pour déterminer la formation du conseil de guerre. Ils répondirent qu'ils avaient été généraux de brigade, mais qu'ils étaient citoyens français et devaient être jugés sous ce titre. En même temps, ils se plaignirent des rigueurs inouïes de leur captivité. Le prince de Santa-Croce leur dit que le régime des prisons ne le regardait point, et qu'ils pouvaient se plaindre au gouverneur, comte de Vioménil.

Les frères Faucher étaient accusés :

1° D'avoir retenu, contre la volonté du gouvernement, un commandement qui leur était retiré ;

2° D'avoir commis un attentat dont le but était d'exciter à la guerre civile, et d'armer les citoyens les uns contre les autres, en réunissant dans leur domicile des gens armés qui y faisaient un service militaire et qui criaient : Qui vive ! sur les patrouilles de la garde nationale ;

3° D'avoir comprimé, par la force des armes et par la violence, l'élan de fidélité des sujets de Sa Majesté ;

4° D'avoir embauché pour les rebelles et détourné de leurs drapeaux les soldats du Roi, en les engageant à se joindre à la bande de Florian ;

5° D'avoir excité au pillage et à la dévastation des propriétés particulières un détachement de nègres qui était venu à la Réole.

Ils repoussèrent victorieusement les cinq chefs d'accusation et tout ce qu'avait pu y joindre la malveillance. Malgré leur innocence, les infortunés furent condamnés à mort ! Une personne qui se trouvait près d'eux leur ayant témoigné le regret de les voir mourir si tôt, César lui répondit : « La durée ordinaire de la vie est de soixante ans ; nous en avons cinquante-six, ainsi ce n'est que quatre ans qu'on nous vole. » Depuis leur mise en jugement, l'autorité militaire avait tenu sur pied une grande partie de la garnison. Le 27, il y eut un déploiement de forces encore plus considérable. Les deux frères, portant des vêtements pareils, traversèrent à pied, en se donnant le bras, une partie de la ville de Bordeaux. Ils firent preuve d'un grand sang-froid, et saluaient en souriant les personnes de leur connaissance qu'ils rencontraient. Arrivé à une prairie en face de la Chartreuse, cimetière de Bordeaux, le lugubre cortège s'arrêta. C'était l'endroit choisi pour le supplice des frères Faucher. Ils refusèrent de se laisser bander les yeux et de se mettre à genoux. César commanda le feu, et, se tenant par la main, ils tombèrent tous deux sans vie devant la garde nationale, les volontaires royaux à cheval et la légion de Marie-Thérèse, duchesse d'Angoulême, convoqués extraordinairement pour cette exécution. Le bruit des détonations fut salué par des hurlements de la foule et par les applaudissements des dames royalistes.

Le maréchal Ney avait été arrêté dans le département du Cantal. Les ministres décidèrent d'abord qu'il serait traduit devant un conseil de guerre, vu l'ordonnance qui avait rayé le maréchal de la liste des membres de la pairie. Un arrêté spécial déterminait la composition du conseil que Monecy devait présider ; mais le maréchal refusa la commission par la lettre suivante adressée à Louis XVIII :

« Sire, Votre Majesté daignera-t-elle me permettre d'élever ma faible voix jusqu'à elle ? Sera-t-il permis à celui qui ne devia jamais du sentier de l'honneur, d'appeler l'attention de son souverain sur les dangers qui menacent la personne de Votre Majesté et le repos de l'Etat ? Placé dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majesté ou de manquer à ma conscience, je dois m'en expliquer avec Votre Majesté. Je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable, votre justice et l'équité des juges en répondront à la postérité, qu

pèse, dans la même balance, les rois et les sujets... Sont-ce les alliés qui exigent que la France immole ses citoyens les plus illustres? Mais, Sire, n'y a-t-il aucun danger pour votre personne et votre dynastie à leur accorder ce sacrifice? D'abord ils se sont présentés en alliés; mais les habitants de l'Alsace, de la Lorraine et de notre capitale même, quel nom doivent-ils leur donner? Ils ont demandé la remise des armes : dans le pays qu'ils occupent maintenant, et dans les deux tiers de votre royaume, il ne reste pas même un fusil de chasse! Ils ont voulu que l'armée française fût licenciée, et il ne reste plus un seul homme sous les drapeaux, pas un caisson attelé! Il semble qu'un tel excès de condescendance ait dû assouvir leur vengeance; mais non : ils veulent vous rendre odieux à vos sujets en faisant tomber, soit parmi les maréchaux, soit dans les armées, les têtes de ceux dont ils ne peuvent prononcer le nom sans rappeler leur humiliation. Ma vie, ma fortune, tout ce que j'ai de plus cher est à mon pays et à mon Roi; mais mon honneur est à moi, aucune puissance humaine ne peut me le ravir. Qui, moi! j'irais prononcer sur le sort du maréchal Ney! Mais, Sire, permettez-moi de demander à Votre Majesté où étaient les accusateurs pendant que Ney parcourait tant de champs de bataille? Ah! si la Russie et les alliés ne peuvent pardonner au vainqueur de la Moskowa, la France peut-elle oublier le héros de la Bérézina? Et j'enverrais à la mort celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux, leurs parents! Réfléchissez-y, Sire, c'est peut-être la dernière fois que la vérité parvient jusqu'à votre trône : il est bien dangereux, surtout bien impolitique, de pousser des braves au désespoir. Ah! peut-être, si le malheureux Ney avait fait à Waterloo ce qu'il fit tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il point traîné devant une commission militaire! Peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient sa protection.»

A cette lettre noble et couraieuse, Louis XVIII répondit par l'arrêt suivant : « Vu nos ordonnances en date du 24 juillet et 2 août, en vertu desquelles le maréchal Ney est traduit par-devant le conseil de guerre de la première division militaire : vu l'arrêt du 24 août, par lequel notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre a désigné les membres qui doivent former le conseil de guerre; considérant qu'aux termes de cet arrêt et en vertu de l'article 5 de la loi du 4 fructidor an V, le maréchal Monecy, duc de Conegliano, est appelé à présider ledit conseil de guerre, comme étant le plus ancien des maréchaux de France; vu les lettres de M. le maréchal Monecy, desquelles il résulte qu'il n'a point, pour se dispenser de siéger dans ledit conseil de guerre, la seule excuse qui, d'après l'article 6 de la loi du 13 brumaire an V, puisse être considérée comme valable. Considérant que le refus de M. le maréchal Monecy ne peut être attribué qu'à un esprit de résistance et d'indiscipline d'autant plus coupable qu'on devait attendre un exemple tout à fait contraire du rang éminent qu'il occupe dans l'armée et des principes de subordination que, dans sa longue carrière, il a dû apprendre à respecter; nous avons résolu de lui appliquer la peine portée par l'article 6 de la loi du 13 brumaire an V, contre tout officier qui, sans excuse valable, refuse de

siéger dans le conseil de guerre où il est appelé. A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : M. le maréchal Monecy est destitué; il subira une peine de trois mois d'emprisonnement. »

Mais le refus du maréchal Monecy ne pouvait faire renoncer le gouvernement royal à ses projets de mort contre Ney. On procéda à la formation d'un nouveau conseil de guerre qui fut composé ainsi qu'il suit :

Le maréchal comte Jourdan, président; le maréchal Masséna, le maréchal Augereau, le maréchal Mortier, le lieutenant général comte Villate, le lieutenant général comte Claparède, le lieutenant général comte Maison, gouverneur de Paris; le baron Joinville, commissaire ordonnateur de la première division militaire, était chargé des fonctions de commissaire du Roi, et le comte de Grundler, maréchal de camp, de celles de rapporteur. Le conseil tint sa première séance le 9 novembre. Le lieutenant général comte Gazan remplaçait le général Maison parmi les juges. Le conseil décida d'abord à huis clos et en l'absence du maréchal Masséna que les motifs de récusation présentés par le maréchal et fondés sur une vive querelle qui avait eu lieu entre lui et le maréchal Ney en Espagne n'étaient pas suffisants pour motiver son refus de siéger au conseil. Le maréchal Ney n'assistait pas à cette séance; elle fut consacrée à la lecture des pièces de la procédure parmi lesquelles se trouvait la déclaration suivante : « Je déclare parces présentes décliner la compétence de tout conseil de guerre; cependant, par déférence pour MM. les maréchaux et officiers supérieurs qui composent le conseil de guerre, je consens à répondre à toutes les questions qui me seront faites. » Le lendemain, 10 novembre, le maréchal comparut devant le conseil. L'interrogatoire se borna aux questions d'usage sur les nom et qualité de l'accusé. Berryer plaida la question d'incompétence contre laquelle se prononcèrent le rapporteur Grundler et le commissaire du roi Joinville. Après une délibération d'une demi-heure, le conseil déclara, à une majorité de cinq voix contre deux, qu'il était incompétent pour juger le maréchal Ney. Cette décision poussa à son comble la fureur de la réaction; les Bourbons se répandaient en injures grossières contre les maréchaux et les généraux du conseil de guerre; la duchesse d'Angoulême sacrait et jurait, ce fut elle qui décida Louis XVIII à rendre une ordonnance qui fut portée dès le lendemain par le duc de Richelieu à la cour des pairs et qui évoquait devant elle la cause du maréchal. « Ce n'est pas seulement au nom du Roi, Messieurs, dit le ministre aux pairs assemblés, que nous remplissons l'office de procureur général, c'est au nom de la France depuis longtemps indignée et maintenant stupéfaite. C'est même au nom de l'Europe que nous venons vous conjurer et vous requérir à la fois de juger le maréchal Ney. Il est inutile, Messieurs, de suivre la méthode des magistrats qui accusent en énumérant avec détails toutes les charges qui s'élevèrent contre l'accusé; elles jaillissent dans la procédure qui sera mise sous vos yeux.... Nous accusons devant vous le maréchal Ney de haute trahison et d'attentat contre la sûreté de l'Etat. Nous osons dire que la chambre des pairs doit au monde une éclatante réparation : elle doit être prompte, car il importe de retenir l'indignation qui,

de toutes parts, se soulève. Vous ne souffrirez pas qu'une plus longue impunité engendre de nouveaux fléaux, de plus grands peut-être que ceux auxquels nous essayons d'échapper. Les ministres du Roi sont obligés de vous dire que la décision du conseil de guerre devient un triomphe pour les factieux. Il importe que leur joie soit courte, pour qu'elle ne soit pas funeste. Nous vous conjurons donc, et, au nom du Roi, nous vous requérons de procéder immédiatement au jugement du maréchal Ney. »

Le 21 novembre, le maréchal Ney comparissait devant la chambre des pairs. Il avait pour défenseurs deux avocats, Berryer et Dupin. Les fonctions du ministère public étaient remplies par Bellart. Parmi les témoins, deux jouèrent un rôle infâme, le général Bourmont et le colonel Clouet, deux transfuges qui avaient passé à l'ennemi à Waterloo. Le traître Bourmont lit la déposition suivante : « Le maréchal prit un papier sur la table. Voilà ce que je veux lire aux troupes, et il nous donna connaissance de la proclamation qu'il avait rédigée. Le général Lecourbe et moi, nous nous sommes opposés à ce qu'il voulait faire; mais persuadés que, si tout était arrangé, il avait pris des mesures pour empêcher ce que nous pouvions entreprendre, sachant que les troupes, déjà fort ébranlées par les emissaires de Bonaparte, avaient en lui une grande confiance, — car c'était de tous les généraux celui qui possédait le plus la confiance de toute l'armée. — nous résolûmes d'aller sur la place. Nous étions affligés et tristes; les officiers d'infanterie nous dirent qu'ils étaient bien fâchés de cela; que, s'ils l'avaient su, ils ne seraient pas venus. Après la lecture, les troupes défilèrent aux cris de Vive l'Empereur ! et se répandirent en désordre dans la ville. Le maréchal était si bien déterminé d'avance à prendre son parti, que, une demi-heure après, il portait la décoration de la Légion d'honneur avec l'aigle, et à son grand colron la décoration à l'effigie de Bonaparte. Son parti était donc pris; à moins qu'il ne l'eût emporté d'avance à Lons-le-Saulnier pour le service du Roi. »

En entendant sa déposition, le maréchal Ney ne put contenir sa colère : « Depuis huit mois, s'écria-t-il, que le témoin prépare son thème, il a eu le temps de le bien faire. Il a cru impossible que nous nous trouvions jamais en face; il a cru que je serais traité comme Labédoyère et fusillé par jugement d'une commission militaire; mais il en est autrement. Je vais au but : la vérité est que le 14 je l'ai fait demander avec le général Lecourbe. Ils sont venus ensemble. Je suis fâché que Lecourbe ne soit plus; mais je l'invoque dans un autre lieu; je l'interpelle contre tous ces témoignages devant un tribunal plus élevé, devant Dieu qui nous entend tous; c'est par lui que seront jugés l'un et l'autre et que sera connue la vérité. J'étais la tête baissée devant la fatale proclamation, et vis-à-vis d'eux qui étaient adossés à la cheminée. Je sommai le général Bourmont, au nom de l'honneur, de dire ce qui se passait. Bourmont, sans ajouter aucun discours préliminaire, prend la proclamation, la lit, et dit qu'il est absolument de cet avis. Il la passe ensuite à Lecourbe. Lecourbe la lit, ne dit rien et la rend à Bourmont. Lecourbe dit ensuite : Cela vous a été envoyé; il y a quelque *mauvais*; il y

a longtemps qu'on prévoit tout cela. Le général Bourmont fait rassembler les troupes, et il a deux heures pour réfléchir. Quant à moi, quelqu'un m'a-t-il dit : Où allez-vous? Vous allez risquer votre honneur et votre réputation pour une cause funeste. Je n'ai trouvé que des hommes qui m'ont poussé dans le précipice. Je n'avais pas besoin, M. de Bourmont, de votre avis, quant à la responsabilité dont j'étais chargé seul; je demandais les lumières et les conseils d'hommes à qui je croyais une ancienne affection et assez d'énergie pour me dire : vous avez tort. Au lieu de cela, vous m'avez entraîné, jeté dans le précipice. Bourmont rassembla ses troupes sur une place que je ne connaissais même pas; il pouvait, s'il jugeait ma conduite mauvaise, et que je voulusse trahir, faire garder ma porte. J'étais seul, sans cheval, sans officiers. Il a beaucoup d'esprit; sa conduite a été très-sensée. Je l'avais vivement prié de loger chez moi, il ne l'a pas voulu. Il s'éloigna, se réfugia chez le marquis de Vaulchier, formant ensemble des coteries pour être en garde contre les événements et s'ouvrir dans tous les cas une porte de derrière. » Clouet, ancien aïe de camp du maréchal, déposa aussi contre lui. Ces dépositions, empreintes de mauvaise foi et de passion, ne purent atténuer l'évidence des faits, desquels résultait que le maréchal n'avait pensé à publier sa proclamation que lorsque l'impossibilité de faire marcher les troupes qu'il avait sous ses ordres contre Napoléon lui eut été démontrée. Cependant le procureur général Bellart prononça un réquisitoire odieux et inique par lequel il réclamait la peine capitale contre le maréchal Ney. Berryer lui répliqua : « J'ai justifié le maréchal Ney de tout reproche de préméditation; l'intention qui l'a toujours dirigé est devenue évidente : elle offre une nouvelle preuve de l'attachement qu'il portait à son pays. Les formes du gouvernement ont changé bien des fois pendant la vie militaire du maréchal Ney; elles l'ont toujours trouvé attaché uniquement au bien public, au bonheur et à la gloire de son pays. Lors de la première invasion de notre territoire, c'est lui qui, voyant que Bonaparte avait follement compromis les intérêts de la France, pressa le premier son abdication. C'est le même désir de sauver sa patrie qui, à Lons-le-Saulnier, lorsque la défection la plus complète l'entourait de toutes parts, lorsque le plus fatal enthousiasme égarait tous les esprits, exaltait toutes les têtes; lorsque tout le monde était dans la persuasion que le gouvernement royal avait disparu, c'est le même amour de la patrie qui fit la règle de sa conduite : c'est encore son amour pour son pays qui, après la défaite de Waterloo, engagea le maréchal, en présence des représentants les plus distingués de la nation, à leur dévoiler la vérité tout entière. Ainsi, à toutes les époques de sa vie, le maréchal Ney n'a connu qu'une souveraine au monde, la patrie. Toute idée de criminalité doit donc disparaître aujourd'hui de sa conduite; le souverain lui-même n'a-t-il pas cédé à l'intérêt de la patrie, lorsqu'il s'est retiré du territoire pour éviter l'effusion du sang français? Ainsi, le désir ardent d'empêcher que le sein de la patrie fût déchiré, voilà l'unique motif de la conduite du maréchal. Je pourrais me contenter d'avoir porté dans vos esprits cette conviction; mais la grandeur de l'accusation m'invite à repro-

duire ici les moyens de droit qui s'y appliquent ; le soin de la défense qui m'est confiée m'en impose l'obligation ; les devoirs de mon état, le respect pour le souverain, voilà ce que je saurai concilier. J'établis que l'action criminelle ne pourrait pas être intentée, quand même le crime aurait été commis, parce qu'il y a eu remise de la criminalité ; l'Europe n'a sévi que contre le grand coupable. Il ne m'est point donné de soulever le voile des événements politiques que l'avenir seul pourra éclaircir ; mais nous pourrions tomber d'accord sur les points primordiaux. Malgré le traité du 30 mai 1814, l'usurpateur avait reparu ; c'est alors que l'Europe, réunie dans un conseil de majestés, forme une confédération ; elle arrête, le 13 mars 1815, à Vienne, que la cause de la Légimité en France sera défendue ; qu'on maintiendra le traité de Paris. Les souverains alliés donneront au droit de la Légimité le secours de leurs armes ; ils feront cause commune et réuniront tous leurs efforts contre ceux qui voudraient troubler la paix générale. La France ne fut pas étrangère à ce traité. Il est signé par MM. les princes de Talleyrand, Dalberg, de Noailles, et la Tour-du-Pin. L'alliance, signée le 30 mai 1814, est renouvelée dans le traité du 25 mars 1815. Les puissances alliées y règlent le contingent auquel chacune contribuera pour maintenir le traité de Paris et les décisions du congrès de Vienne. Ainsi, c'est pour l'exécution de ce traité que l'Europe est en armes, de ce traité qui a rétabli en France la plénitude de la puissance royale. Tel est le but de cette nouvelle coalition, La France et S. M. faisaient donc partie de cette alliance. C'était pour la cause commune que l'Europe avait pris les armes. Les puissances réalisent leurs promesses ; chacune fait entrer en ligne le contingent qu'elle avait promis. Tout marchait d'un commun accord sur la France, mais pas avec la même célérité. Les armées prussienne et anglaise ont été les plus diligentes ; elles sont arrivées les premières sous les murs de Paris, mais ce n'était toujours que le résultat de l'accord commun... »

Ici le procureur général Bellart interrompit Berryer en s'écriant qu'il n'y avait dans l'enceinte où il parlait que des Français ; que c'était dans les lois françaises qu'il fallait que le maréchal cherchât sa défense, et non dans les traités des puissances étrangères, qui étaient du ressort de la politique...

Le maréchal indigné s'écria : « Jusqu'ici ma défense a paru libre, maintenant on l'entrave, de remercie mes défenseurs du dévouement qu'ils m'ont témoigné et qu'ils me témoignent encore ; mais qu'ils cessent ma défense plutôt que de la présenter incomplète. Je fais comme Moreau, j'en appelle à l'Europe et à la postérité. » Et Dupin s'étant levé pour répondre à quelques observations du procureur général, le maréchal ajouta : « Je défends à mes avocats de parler dorénavant. Le président ordonnera à la chambre ce qu'il voudra. Qu'elle juge ! » Après la lecture du réquisitoire, dans lequel le procureur général concluait à la peine capitale, l'assemblée entra en délibération. Sur l'accusation de haute trahison, 158 voix répondirent affirmativement ; une seule fut négative. Un pair s'était abstenu de voter. L'appel nominal sur l'application de la peine donna, pour la mort suivant les lois militaires, 138 voix et 17 voix pour la déporta-

tion. Cinq pairs s'abstinrent de voter, se fondant sur ce que la défense n'avait pas été libre. Le parti royaliste ne voulut épargner aucune humiliation ni aucun tourment à sa victime. Ce n'était pas assez d'être sûr de pouvoir bientôt mettre à mort le maréchal ; on voulut aggraver la peine par des tortures morales qui lui furent infligées jusqu'à l'heure du supplice. Des gardiens de bonne volonté s'étaient proposés pour veiller aux abords de sa chambre. Ils couchaient en travers des corridors. Il y avait parmi eux des individus de la garde nationale de Paris, appartenant à des familles nobles. Quatre autres étaient installés dans sa chambre qu'ils ne quittaient pas : c'étaient des gardes du corps déguisés. Pour la première fois depuis les temps de barbarie, on voyait en France des militaires attachés directement à la personne royale briguer l'odieuse mission de contribuer à l'exécution des arrêts de justice rendus au nom de leur maître. Mais les hommes qui ne reculaient pas devant l'infamie d'être comptés parmi les bourreaux de Ney, savaient bien qu'elle leur serait comptée comme une preuve de dévouement et de zèle pour leur roi. Toutefois, on respecta assez l'honnêteté publique pour vouloir lui cacher cette transformation d'officiers français en exécuteurs des hautes œuvres. On permit au maréchal de faire ses adieux à sa femme et à ses enfants ; ils furent introduits aussitôt après la lecture de l'arrêt. La maréchale, en entrant dans la chambre, tomba raide sur le plancher ; Ney la releva et eut beaucoup de peine à la faire revenir de son évanouissement. Puis, après avoir eu un entretien à voix basse avec ses enfants, il les engagea à se retirer, ainsi que leur mère. Quelque temps après, la voiture qui conduisait Ney à la mort, s'arrêtait à l'extrémité extérieure de la grande allée du jardin du Luxembourg, laquelle mène à l'Observatoire : c'était la voiture du grand référendaire Sémonville. Ney en descendit vivement et, se plaçant le long d'un mur en construction qui bordait l'avenue, en face d'un peloton de vétérans chargé de l'exécution : « Je déclare en face de Dieu, dit-il d'une voix ferme, que je n'ai jamais été traître à ma patrie. Puisse ma mort la rendre la plus heureuse ! Vive la France ! Et, se tournant vers le peloton : « Soldats, droit au cœur ! » Ce furent ses dernières paroles : il tomba percé de douze balles. Un quart d'heure après, le corps fut enlevé et déposé à l'hôpital de la Charité, d'où le lendemain sa famille le fit transporter au cimetière du Père-Lachaise. Ainsi périt, à l'âge de quarante-six ans, Michel Ney, prince de la Moskowa, duc d'Elchingen, maréchal de France.

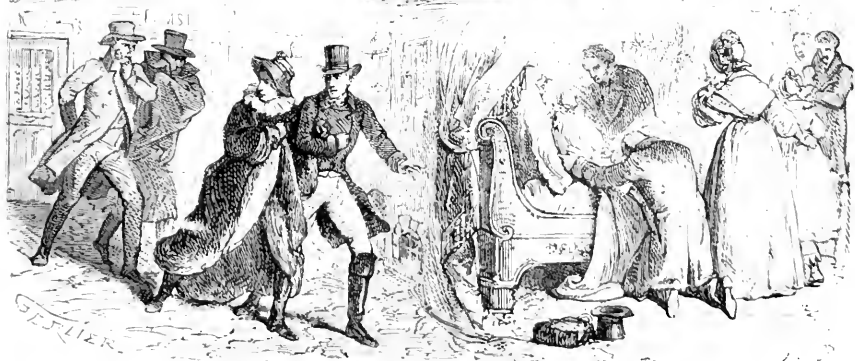
Nouvelle condamnation à mort : cette fois le personnage mis en cause appartenait à l'administration civile, non à l'armée ; c'était le comte de La Valette, ancien aide de camp de Bonaparte dans les campagnes d'Italie, et directeur général des postes sous l'Empire. Il comparut devant la cour d'assises de la Seine comme prévenu d'intelligences avec le parti rebelle, pour avoir fait partir de Paris, le 20 mars 1815, à quatre heures de l'après-midi, une dépêche ainsi conçue : « L'Empereur sera à Paris dans deux heures, et peut-être avant. La capitale est dans le plus grand enthousiasme ; tout est tranquille, et, quoi qu'on puisse dire, la guerre civile n'aura lieu nulle

part. » Sur cette simple dépêche qui relatait l'état de la capitale dans la journée du 20 mars, le gouvernement du roi établissait le crime de connivence et de complicité avec l'empereur, attendu que l'événement annoncé avait précisément eu lieu dans la journée et pres que à l'heure indiquée. Mais l'accusé et son défenseur opposèrent l'argument et prouvèrent, à l'aide de témoignages irrécusables, que dès le matin du 20 mars le bruit général à Paris était que la journée ne se passerait pas sans que Napoléon y fût son entrée. Par conséquent l'annonce d'un événement prévu par une population entière ne pouvait faire tomber sur l'expéditeur de la dépêche le soupçon de connivence avec l'empereur. Malgré l'absence de preuves de la culpabilité, et quand tout faisait au contraire ressortir son innocence, M. de La Valette, à la seconde audience, fut condamné à la peine de mort. Il se pourvoit immédiatement en cassation, non avec l'espoir de voir l'arrêt cassé, le comte de La Valette savait qu'il avait affaire à des ennemis implacables et que la justice ne lâcherait pas sa proie, mais afin de gagner du temps et pour permettre à sa femme de faire des démarches en sa faveur auprès des membres de la famille royale. C'était encore une illusion dont se berçait l'infortuné. Mme de La Valette n'épargna ni ses soins ni ses peines pour essayer d'intéresser au sort de son mari toutes les puissances qu'elle connaissait et qui avaient des relations avec la cour; elle fit solliciter Louis XVIII pour qu'il voulût bien user de clémence envers le condamné; le roi se montra même disposé à céder aux instances de son entourage, mais il n'osait prendre aucune décision sur ce grave sujet sans l'assentiment de la terrible duchesse d'Angoulême, et il chargea quelques courtisans de disposer les choses de manière à amener une entrevue entre la comtesse de La Valette et la princesse. Il fut arrêté que la femme du condamné serait introduite aux Tuileries et placée sur le passage de la duchesse d'Angoulême, qu'elle se jetterait à ses pieds et lui demanderait la grâce de son mari. Le maréchal Marmont, qui avait servi en Egypte avec le comte de La Valette, se chargea d'introduire la pauvre femme dans le palais, et il dut s'autoriser de son titre de maréchal pour forcer les consignes et arriver jusqu'à l'altière duchesse avec sa protégée. La scène se passa comme il avait été convenu; Mme de La Valette se jeta aux pieds de la princesse en demandant grâce pour son mari, et baignée de larmes; mais la cruelle duchesse d'Angoulême, au lieu d'accueillir la suppliante avec bonté, la repoussa du poing, s'arracha de ses étreintes et avec des éclats de voix sauvage cria en se retirant : « Point de grâce, à mort tous les traitres; » puis jetant des regards furieux sur les assistants elle se retira dans ses appartements. Le malheureux garde qui avait laissé passer le maréchal et Mme de La Valette fut chassé immédiatement.

Le pourvoi en cassation fut rejeté le 19 décembre et l'exécution fixée au surlendemain 21, dans la matinée. Mme de La Valette obtint la seule faveur qu'il fût possible de lui accorder, celle de voir une dernière fois son mari avec sa jeune fille pour recevoir son adieu suprême. Elle se présente à la Conciergerie dans l'après-midi du 20 décembre, accompagnée de sa fille âgée de douze ans et de la gouvernante. Elles sont

introduites auprès du prisonnier. Après un certain temps, l'heure de se retirer étant venue, elles frappent à la porte du cachot pour appeler le guichetier. Celui-ci leur ouvre la porte et la referme sur le condamné. Mme de La Valette tient son mouchoir sur son visage pour étouffer ses sanglots; la gouvernante et sa fille l'aident à marcher, la soutenant de chaque côté. Le groupe arrive au guichet intérieur, puis à la porte principale de la prison; les geôliers ouvrent les portes et saluent avec respect, émus d'une si grande infortune.... Lorsque le concierge vint apporter le repas du prisonnier et pénétra dans son cachot, il y trouva Mme de La Valette qui avait pris la place de son mari. Le prisonnier s'était évadé sous un déguisement avec les vêtements de sa femme. Toute la police fut mise sur pied, des recherches furent dirigées de toutes parts, les barrières de Paris furent fermées et des estafettes lancées dans toutes les directions pour ressaisir le fugitif. Poursuites et recherches inutiles; M. de La Valette fut introuvable. La victime avait échappé aux griffes des tigres; son cadavre devait manquer à Mme la duchesse d'Angoulême.

Cette évasion accomplie en un tel moment, en un tel lieu, au milieu de circonstances romanesques, cette tête qui éclappait au complot à la minute même où l'on dressait l'échafaud, le dévouement de la femme du condamné, le refus inhumain de la duchesse d'Angoulême d'entendre les supplications de Mme de La Valette quand elle lui avait demandé la grâce de son mari, tout concourait à rendre la victime intéressante et les bourreaux odieux. La nouvelle de l'évasion fut accueillie du public avec des transports de joie, mais aussi elle excita dans le parti de la réaction des cris de rage et une exaspération indicible. La police fut mise en suspicion, les porte-clés, les geôliers et le concierge de la prison furent arrêtés; une enquête fut ordonnée pour arriver à la découverte des complices qui avaient pu faciliter la fuite du condamné. La chambre des députés s'en émut et chargea l'un de ses membres, Humbert de Sossmaisons, fougueux royaliste, d'adresser aux ministres une interpellation sur l'événement. Voici le texte de ce document curieux, modèle de férocité, bien digne de cette horrible époque et des hommes qui avaient en mains le pouvoir, princes de la maison de Bourbon et vieux nobles : « Le coupable, dit l'orateur interprète des sentiments de l'assemblée, devait recevoir le prix de ses attentats, car le Roi, malgré sa clémence, avait fait prévaloir la loi de la justice sur les sentiments de son cœur. La voix de la nation tout entière a ratifié le jugement. Le long retard qui a eu lieu entre le jugement et son exécution ouvre un vaste champ aux conjectures et permet beaucoup de questions. La fuite de La Valette est-elle liée à un complot? Les longs délais qui ont eu lieu ont-ils des causes qui excusent, sans le justifier, le défaut d'exécution? Toutes les précautions nécessaires à la garde du prisonnier ont-elles été prises? Pour tout autre individu le jugement eût-il été aussi long? Pour un condamné ordinaire n'y aurait-il pas eu des surveillants de jour et de nuit? Aurait-il obtenu autant de temps pour préparer sa mort ou pour préparer sa fuite? Et quand la France attendait, avec impatience, la punition d'un si grand coupable, les règles ordinaires ne devaient-elles pas au moins être prises



Mare de la Va. ... tant exalter son nom, le la ...

à son égard ? Un maréchal de France a payé de sa vie le crime de haute trahison, et le complice de l'attentat, un des principaux agents de la conspiration du 20 mars, trouve le moyen de se soustraire à l'exécution... » Un autre orateur, encore un noble, défenseur de la propriété, de la famille et de la religion, le sire de Bouville, continue sur le même thème : « L'évasion et l'impunité d'un coupable offrent rarement assez d'importance pour mettre en mouvement un des grands corps de l'Etat ; mais ici les circonstances sont graves : il s'agit d'un criminel d'Etat, d'un condamné que la clémence d'un souverain n'a pas défendu contre les sévérités des lois et qui n'avait plus qu'à subir son jugement.... »

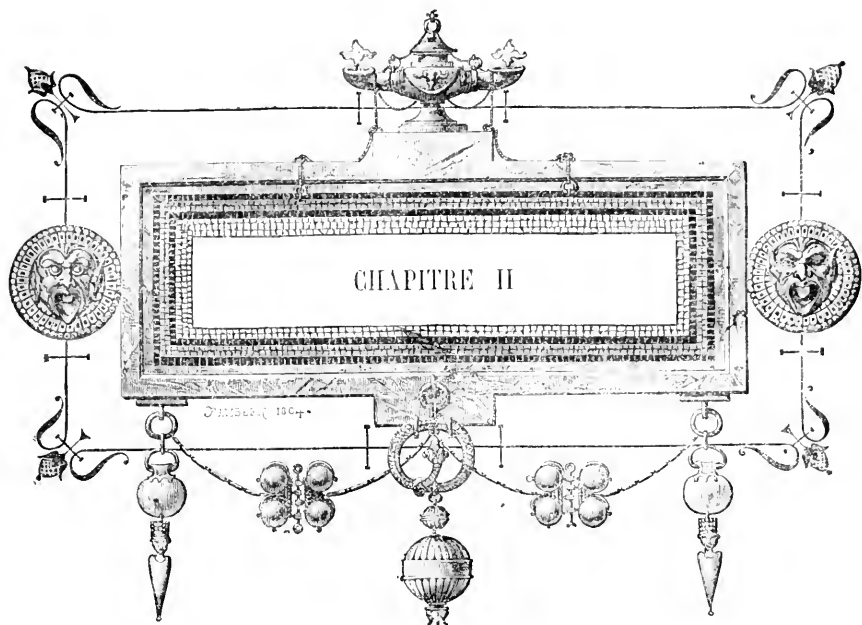
« La Conciergerie est, dit-on, une des prisons les plus sûres ; le fugitif a dû passer par des barrières surveillées par des guichetiers, les enjamber, se baisser pour les franchir, pendant que ses mains masquaient le visage. Le fugitif est un homme gros et d'une taille peu élevée. Il s'est dérobé sous les vêtements d'une femme délicate et mince, et il a franchi les barrières sous son costume grotesque, sans trahir des formes qui devaient sauter aux yeux par leur bizarrerie, sans que les sanglots affectés aient pu trahir sa voix. Et cependant un seul porte-clés est compromis. »

Le larouche député termina son discours par la proposition suivante : « Je demande que la chambre nomme une commission parmi ses membres chargée de recueillir tous les renseignements sur la conduite des ministres dans l'affaire La Valette et de lui rendre compte du résultat de ses investigations. Il n'y a rien d'injurieux en cela pour les ministres. L'affaire intéresse essentiellement la nation ; la représentation na-

tionale n'a d'autre moyen d'entrer dans l'examen de la cause qu'en y introduisant les ministres eux-mêmes. » Cette proposition, qui était en réalité une mise en suspicion du ministère tout entier, fut acceptée par la chambre.

Pendant qu'avaient lieu ces débats, M. de La Valette préparait son départ de France. Le 7 janvier 1816 il sortit de sa retraite, vêtu d'un uniforme d'officier anglais ; il se rendit chez le capitaine Hutchinson, où il passa la nuit ; le lendemain il montait en chaise de poste avec le général Wilson et passait la frontière sans être reconnu. Le général Wilson l'accompagna jusqu'à Mons. Il avait été aidé dans tous ces arrangements par trois Anglais. M. de La Valette se retira dans une maison de campagne qu'il possédait en Bavière, où il demeura cinq années. Au bout de ce laps de temps son procès fut revisé, et les nouveaux juges reconnurent son innocence, à la grande rage et colère de la duchesse d'Angoulême, véritable furie qui eût poursuivi la victime jusqu'à extermination si la chose eût été en son pouvoir. Mme de La Valette, après la fuite de son mari, avait été retenue prisonnière ; la gouvernante avait également été arrêtée. L'une et l'autre furent traduites devant un tribunal comme complices de l'évasion, mais acquittées. Tant et de si terribles secousses avaient frappé Mme de La Valette, que son intelligence s'en était trouvée obscurcie et égarée ; on dut la confier aux soins d'un médecin aliéniste. Elle ne pouvait aller rejoindre son mari en exil. Quand M. de La Valette revint en France, la pauvre femme ne le reconnut pas : elle était folle. Que nos malédictions retombent sur les auteurs de ces iniquités, sur les Bourbons et leurs complices !





Les crimes des Bourbons d'Espagne. — Ferdinand VII dissout les Cortès, abolit la Constitution et rétablit l'Inquisition. — Triomphe du clergé, des moines et des Jésuites. — Exécutions et condamnations des libéraux en masse. — Insurrections en Espagne; Mina se réfugie en France. — Exécutions du général Porlier en Galice, de Lasey, du colonel Vidal et de ses compagnons à Valence. — Calvo de Rosas, l'héroïque défenseur de Saragosse, est appliqué à la torture pendant cinq heures avant d'être exécuté. — Les Bourbons de Naples. — Murat organise une expédition en Calabre. — Le drame du Pizzo. — Murat est fusillé par ordre de Ferdinand IV, roi de Naples. — Ouverture des Chambres; discours de Louis XVIII. — Organisation du gouvernement monarchique; loi contre les cris et les écrits séditieux; loi suspendant la liberté individuelle; retour au régime des lettres de cachet et à la loi des suspects. — Rétablissement des cours prévôtales. — Traité pa-sé entre la France et les puissances alliées; perte de territoire; rançon de sept cents millions de francs; occupation des départements par une armée étrangère forte de cent cinquante mille hommes, à la charge du pays. — Lois rendues en faveur du clergé; captation des héritages par les prêtres; reconstitution de la puissance cléricalle. — Tableau de la cour de Louis XVIII; les moines de l'ancien régime, rocailles et antiquailles. — La liste civile du roi, trente-trois millions de francs. — Énumération des gentilshommes de la chapelle, de la cuisine, de la garde-robe et de l'écrin du roi. — Les membres de la famille royale. — Le duc d'Orléans, la duchesse de Bourbon, le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc de Berri. — Organisation de la maison militaire du roi; la garde royale et l'armée. — Mesures réactionnaires; honcietement de l'école polytechnique; épuraton et transformation de l'Institut de France. — Les infamies de la police; les agents provocateurs; la prétendue conspiration des patriotes de 1816. — Condamnations à mort et à la déportation. — Les exploits de la justice dans les départements. — Trois exécutions à Carcassonne; cinq victimes décapitées à Montpellier à la lueur des flambeaux. — Sept condamnations à mort à Nîmes; cinq hommes et deux femmes. — Deux exécutions à Alençon; quatre à Melun. — Condamnation à mort d'un chef de bataillon à Bourg-en-Bresse; six condamnations aux travaux forcés à perpétuité à Lons-le-Saulnier. — Deux exécutions à Mont-de-Marsan; une à Langres. — Sept condamnations à mort à Aubigné (Sarthe). — Exécutions à Bordeaux, à Montargis, à Lyon, etc.... — Tentative de soulèvement dans le département de Flisère; proclamation de Didier; répression impitoyable; cour prévôtale et commission militaire. — Trois condamnations à mort par la cour prévôtale, vingt et une condamnations à mort par la commission militaire. — Procès de Didier, condamnation et exécution. — Condamnation à mort du général Travot. — Condamnation à mort et exécution du général Chartrand. — Condamnation du général Bonnaire à la déportation. — Condamnation à mort et exécution du général Mouton-Duvernet. — Condamnations à mort des généraux Debeyle, Gruyer et Boyer-Peyreléau. — Condamnations à mort par contumace de onze généraux ou maréchaux: Bertrand, Drouot, Lallemand, Lefèvre-Desnoettes, Brayer, Cambonne, Grouchy, Vandamme, Excelmans, Gilly et Clausel. — Le général Chambure est condamné aux travaux forcés à perpétuité, à la marque et au carcan. — Mariage du duc de Berri avec la princesse Marie-Caroline-Thérèse, fille du roi des Deux-Siciles.

La réaction terrible et sanglante ne s'arrêtait pas à nos frontières; elle avait passé les Pyrénées et les Alpes, elle s'était abattue partout où régnaient les Bourbons, à Modène, à Naples, à Madrid. Le roi Ferdinand VII, rentré en Espagne le 24 mars 1814, s'était

dirigé sur Valence. On attendit du monarque une manifestation de sa reconnaissance pour les Cortès de Cadix qui avaient sauvé le trône, et avec l'indépendance de la nation espagnole, la liberté de l'Europe; mais, à l'étonnement général, il rendit, le 4 mai, le

d'arrêt suivant, d'été de Valence, monument éternel de l'esprit réactionnaire bouabonnien et de l'ingratitude royale :

« Depuis le moment où la divine Providence, par le moyen de l'abdication volontaire de mon auguste père, me plaça sur le trône de mes ancêtres, auquel j'étais appelé, suivant les anciennes lois et coutumes de la nation espagnole; depuis l'heureux jour où j'entrai dans la capitale au milieu des acclamations d'un peuple fidèle, je pris la ferme résolution, et pour répondre à tant de fidélité et de loyauté, et pour remplir les devoirs d'un bon roi envers son peuple chéri, de consacrer tout mon temps et toutes mes facultés à réparer les maux causés par la funeste influence d'un favori sous le précédent règne. — Go lei, prince de la Paix, l'amant de la reine. »

Après avoir tracé en quelques lignes le tableau de ses souffrances imaginaires de l'exil, le prince aborde la question des Cortès :

« Au 24 septembre 1810 furent installées, dans l'île de Léon, les Cortès appelées générales et extraordinaires. Ces Cortès eurent l'audace d'attribuer à la nation la souveraineté qui est inhérente à ma personne royale, mais ce ne fut qu'un prétexte pour se l'approprier elles-mêmes. A la faveur de cette usurpation, les Cortès donnèrent à l'Espagne les lois les plus arbitraires, lui imposèrent une nouvelle constitution qui, sans mandat des provinces, ni des peuples, ni des juntes, et sans que les députés de la plupart des provinces de l'Espagne et des Indes en eussent connaissance, fut décrétée, sanctionnée et publiée en 1812.

Ce premier attentat contre les prérogatives du trône, commis par un abus coupable du nom de la nation, fut comme le prélude et la source des autres qui le suivirent. Les menaces et la violence des tribunaux des Cortès firent adopter les lois qu'on appela boulamentales, et ce qui n'était que l'œuvre d'une faction fut proclamé comme le vœu de la nation entière.

« Toutes les bases de l'ancienne constitution monarchique furent renversées, et on copia les principes révolutionnaires et démocratiques de la Constitution française de 1791, d'après lesquels le gouvernement serait présidé par un chef ou magistrat qui n'est qu'un commis et non un roi.

Je déclare que mon intention royale est non-seulement de ne pas prêter serment ou d'adhérer à la Constitution ni à aucun décret adopté tant par les Cortès extraordinaires que par les Cortès ordinaires actuellement siégeant, et notamment aux actes qui dérogent aux droits et aux prérogatives de ma souveraineté, mais encore de déclarer cette Constitution et ces décrets nuls et de nul effet, maintenant et à toujours, et attendu que tout Espagnol qui tenterait de les soutenir porterait atteinte aux prérogatives de ma souveraineté, au bonheur de la nation et à la paix du royaume, je déclare que quiconque oserait faire de pareilles tentatives sera coupable de haute trahison, et comme tel puni de mort. »

Aussitôt ce décret rendu, Ferdinand VII prépara son départ pour Madrid. Avant de quitter Valence, il donna ses ordres pour la dissolution des Cortès et l'arrestation des récents, des ministres et des députés. Une commission de police fut nommée par le roi pour l'exécution de ses ordres. Les prisons se rempli-

rent, et la péninsule se trouva transformée en un vaste cachot gardé par des goéliers en armes.

Le roi arriva à Madrid le 14 mai, et dès cet instant la terreur serra tous les coeurs et plana sur toutes les têtes. Les journaux monarchiques, laissant éclater les passions si longtemps contenues, se mirent à pousser des cris de vengeance et de mort. Les prêtres à leur répondirent de leurs chaires transformées en tribunes politiques, et vociférèrent contre les libéraux des menaces et des outrages. Les ministres du Dieu de paix terminaient tous leurs sermons par cette péroraison : « Il faut pendre les libéraux, il faut les pendre tous sans forme ni procès ! » Le peuple espagnol, abruti et confessé par ces prêtres abominables, se précipitait sur le passage du roi et hurlait : « Vive le roi absolu, mort aux Cortès ! » Le Bourbon ne trouvant plus d'obstacle à l'exercice de sa volonté, s'abandonna avec délices à ses goûts sanguinaires et à sa soif de vengeances. Trouvant la justice prévôtale trop lente, il condamna les sauveurs de la monarchie et de l'Espagne en vertu de son omnipotence souveraine. Le 21 juillet 1814, il abolit la Constitution et rétablit l'Inquisition dans tous ses Etats d'Espagne et des Indes. Ensuite il envoya aux présides ou fit jeter dans les cachots de ses forteresses quarante députés, l'élite des Cortès de 1812, parmi lesquels se trouvaient Arguelles, surnommé *le Divin*, à cause de ses grandes vertus, Calatrava, Zorraquin et Martinez de la Rosa.

Telle était la récompense réservée par Ferdinand VII aux Espagnols pour leur sublime élan de 1808 à 1814, pour les sacrifices de la nation, pour les prodiges de dévouement et d'héroïsme accomplis. Tant de victimes sacrifiées pendant les guerres de l'invasion, tant de calamités supportées avec résignation pendant sept années entières, pour aboutir à la restauration d'un roi, dont le premier acte, à son retour, était d'anéantir la liberté de la nation et de rétablir les vieux abus de l'Église. Ainsi, un peuple entier s'était levé pour sauver le sol et garder le nom de ses pères; l'élite des citoyens de l'Espagne avait proclamé la liberté civile, et les efforts réunis du courage et de la pensée n'avaient pour résultat que le triomphe de l'Inquisition !

Tous les couvents se repeuplèrent d'anciens et de nouveaux moines; tous les biens qu'ils avaient extorqués à l'imbecillité humaine ou volés aux victimes de l'Inquisition et dont la nation avait repris possession, leur furent rendus sans réserve, et même avec addition de nouvelles propriétés confisquées sur les libéraux. Les Jésuites furent rappelés également et pourvus de bénéfices, d'immenses domaines, de palais, de châteaux, d'édifices. Ferdinand VII combla de richesses et de biens cette engence diabolique de tonsurs, *At majorem Dei gloriam*.

Dix mille Espagnols suspects d'attachement aux idées françaises furent bannis avec confiscation de tout ce qu'ils possédaient, c'est-à-dire condamnés à mourir de faim sur la terre étrangère. Le nombre des autres condamnations fut immense. La détention dans les citadelles, l'exil, étaient les moindres peines; le bague ou la mort étaient le plus ordinairement infligés par les tribunaux de sang institués par l'infâme monarchie. Ce système atroce demeura longtemps appliqué, car le roi était déjà rentré depuis deux ans dans la plénitude de sa puissance, que les cachots

étaient encore encombrés de victimes, et que de longues listes de proscription apparaissaient par intervalles comme pour entretenir et réveiller la terreur des familles.

Le patriotisme espagnol rebondit cependant sous les griffes du tigre bourbonnien, les grands cœurs s'indignèrent, les forts protestèrent sans peur contre le despotisme royal, et l'étendard de la révolte fut arboré sur plusieurs points. Le lamenteux Mina s'était levé le premier, mais il avait été contraint de suspendre la lutte pour un moment et de se réfugier en France; d'autres l'avaient remplacé et continuaient le mouvement insurrectionnel. Hélas! il y eut encore de nouvelles victimes; le général Porlier paya de sa vie une tentative de soulèvement en Galice; Lasey, l'un des héros de l'indépendance, fut fusillé; le colonel Vidal et ses compagnons furent exécutés à Valence; l'héroïque Calvo de Rosas, le gouverneur de Saragosse, fut appliqué avant son exécution à des tortures effroyables qui durèrent cinq heures entières, pour lui arracher le secret d'un complot qu'il ne connaissait pas. Ce fut en vain que la reine implora la grâce de la malheureuse victime, touchée de sa constance et des tourments qu'endurait Calvo de Rosas, sans que sa grande âme fléchit quand le bourreau torturait ses membres; la reine implorait Ferdinand à genoux et à mains jointes. Le Bourbon resta sourd et inflexible, comme s'il eût voulu prouver par cet acte impie d'ingratitude qu'il n'avait de mémoire que pour la vengeance.

Mais ces cruautés, ces barbaries devaient aboutir à un résultat bien différent de celui qu'en attendait le monstre couronné qui régnait à Madrid. Nous retrouverons bientôt le peuple espagnol en armes, la royauté vaincue, humiliée. Nous verrons le roi Ferdinand contraint d'accepter cette Constitution de 1812, objet de ses plus vives répulsions, et mendiant le secours d'une armée étrangère pour se maintenir sur le trône.

Les Bourbons de Naples ne restaient pas en arrière de leurs aînés d'Espagne et de France et abattaient les libéraux comme fait la faux des épis mûrs. Gibets à Naples, à Messine, à Palerme; fusillades en permanence sur tous les points; bannissements en masse; confiscations de biens; les bagnes regorgeant de condamnés politiques, toutes les prisons remplies. La restauration des Bourbons sur le trône des Deux-Siciles fonctionnait admirablement. C'était un autre Ferdinand quatrième du nom, qui avait repris la couronne, après le départ de Murat, et avec l'aide des troupes autrichiennes. L'histoire de ce Ferdinand ne touche à notre histoire de France que par un épisode que nous avons à raconter, le retour du roi déchu dans ses États et sa triste fin. Murat, après sa fuite de Naples, embarqué sur un navire marchand, était venu prendre terre le 25 mai au golfe Juan, près de Cannes, précisément à l'endroit où Napoléon avait débarqué deux mois auparavant, venant de l'île d'Elbe. Le premier soin de Murat fut d'envoyer un courrier à l'empereur pour lui demander ses ordres. Napoléon qui était sous l'impression d'une vive irritation contre son beau-frère ne daigna pas même lui faire de réponse. Fouché, ministre de la police, lui envoya seulement un de ses agents pour l'informer que le désir de l'empereur était qu'il demeurât éloigné de l'armée. Bientôt après il reçut une

lettre de Fouché qui confirmait les avis qu'il avait chargé l'agent de police de lui transmettre. Murat s'était établi près de Toulon, dans une maison de campagne; il se décida ensuite à transporter sa résidence dans les environs de Lyon, et il quitta sa campagne. Mais arrivé à Aubagne, entre Toulon et Marseille, il eut connaissance des événements qui avaient eu lieu, le désastre de Waterloo et la proclamation du gouvernement royal à Marseille. On était au 25 juin. Il rebroussa chemin et retourna à sa campagne. C'est là que vinrent le trouver plusieurs officiers de l'armée napolitaine qui avaient quitté Naples après lui. Tous s'accordèrent à lui dépendre son ancien royaume comme prêt à se soulever en sa faveur s'il y reparaissait; parmi ces hommes, les uns étaient dupes de leurs propres illusions; les autres étaient des agents provocateurs du roi Ferdinand IV qui avaient pour mission d'attirer Murat dans un guet-apens et de l'y faire périr, afin de débarrasser les Bourbons de Naples d'un compétiteur qui était jugé dangereux. Murat flottait hésitant entre deux partis: celui qui souriait à son ambition, essayer de reprendre possession du trône de Naples; l'autre parti moins séduisant, mais plus sage, de solliciter l'autorisation de l'empereur d'Autriche de résider dans ses États et de rejoindre sa femme et ses enfants qui avaient été conduits à Trieste. Fouché qui avait consenti à se charger de la négociation avait fait connaître à Murat que sa demande était accueillie sous la condition qu'il ferait une renonciation publique au trône de Naples et qu'il prendrait un simple titre de comte. Un courrier partit immédiatement pour Paris avec l'acceptation de Murat aux conditions qui lui étaient imposées. Mais, deux jours après, Murat apprend qu'une bande de brigands royalistes est partie de Marseille pour venir l'égorger, et qu'il doit être attaqué dans la nuit du 17 au 18 août dans sa maison; il quitte précipitamment la campagne et se rend à Toulon. Précisément le maréchal Brune venait d'y proclamer l'autorité royale. N'osant pas résider à la ville, Murat se réfugia dans une petite maison non loin de la mer sur la route de Toulon à Antibes. Mais là encore il ne se trouve plus en sûreté; il apprend que sa tête a été mise à prix; et pour échapper à la police il est obligé de courir d'un lieu à un autre. Il demeure une semaine entière caché dans la chambre d'une pauvre paysanne. Ses amis parviennent à lui procurer une barque de pêcheur, non pontée, sur laquelle il s'embarque avec quelques-uns de ses compagnons, anciens officiers, pour gagner la Corse. En route le temps devient mauvais, une tempête éclate et la barque allait sombrer, lorsque d'aventure passe le paquebot de Toulon à Bastia qui recueille les passagers. Murat amené à Bastia n'y demeure qu'un instant et se rend à Vescovato où il trouve le général Franceschetti, un de ses anciens officiers, qui l'accueille avec les mêmes honneurs que s'il eût encore été roi de Naples. C'est là que Murat reprit son projet insensé de retour à Naples; il l'affrète quelques barques, achète des armes et réunit 200 hommes pour l'aider à la conquête de son royaume. Sur les entrefaites un de ses officiers, Macirone, parti de Marseille, le rejoint à Vescovato et lui apporte les passe-ports nécessaires pour se ren-

de dans les Etats de l'empereur d'Autriche. « Trop tard, » répond Murat à l'officier chargé de lui faire la remise des pièces de la chancellerie autrichienne. La flottille prend la mer; elle était sous le commandement d'un capitaine de frégate, Barbara, dont le rôle n'a jamais été bien expliqué; on ne sait s'il fut traître ou maladroit et malheureux. On arriva en vue des côtes de la Calabre le 6 octobre. Une seule des barques avait pu rallier le navire où se trouvait Murat, les autres avaient été dispersées par le mauvais temps; cette barque était montée par 40 hommes. On s'approche de terre pour effectuer le débarquement. Les douaniers qui étaient sur la côte se réunissent et s'apprêtent à faire feu sur les deux navires. On est forcé de gagner la pleine mer et d'aller chercher un autre point pour y débarquer. Pendant la nuit la barque montée de 40 hommes avait été poussée au loin et avait disparu. Murat décida alors qu'il devait renoncer à sa tentative de débarquement. Mais, nouvelle fatalité, le navire avait fait des avaries et ne pouvait sans danger continuer à tenir la mer; il y avait impossibilité d'aller à Trieste. Barbara eut l'opinion de débarquer au Pizzo, où il prétendait avoir des intelligences. Le 8 octobre on arrive au port. Murat veut se faire débarquer immédiatement, avant que ses amis aient pu se rendre compte par eux-mêmes de la disposition des esprits. Ses compagnons se trouvent contraints de le suivre pour ne pas paraître l'abandonner. La troupe ne comptait pas trente hommes. Murat recommande à Barbara de se tenir prêt à le recevoir à bord avec ses compagnons, pour le cas où ils seraient obligés de battre en retraite. Murat descendu sur le port est reconnu par les marins qui le saluent de leur *vivat* et se joignent à sa troupe. Tous se dirigent alors vers la petite ville de Monteleone. Mais, dans le trajet, ils sont attaqués par une bande de paysans qu'un capitaine de la gendarmerie royale avait réunis en hâte et qu'il avait lancés à leur poursuite. La bande de paysans s'accroissait de minute en minute, le danger était pressant, il fallut revenir sur ses pas avant que la retraite sur le Pizzo se trouvât coupée. On arrive au port en soutenant la fusillade; mais, nouveau malheur, le navire avait été jeter l'ancre au large, le capitaine n'avait pas cru que le retour de la troupe dût être si prompt et avait pris cette disposition pour mettre le navire à l'abri d'une surprise. La troupe est pressée de tous les côtés par les assaillants; quelques hommes tombent sous les balles; ceux qui restent cherchent à pousser à l'eau deux barques qui étaient sur le rivage; mais avant qu'ils aient pu arriver à leurs fins, ils sont entourés, saisis, maltraités et faits prisonniers. Murat est lui-même accablé d'injures, frappé et jeté dans une prison. Le capitaine Barbara leva l'ancre et s'éloigna du Pizzo; il avait suivi à l'aide d'une longue-vue les péripéties de la lutte; son intervention était inutile pour le salut de ses compagnons et n'aurait abouti qu'à la capture du navire et de ses marins. L'expédition avait eu une malheureuse issue. Le général Nunziante, qui commandait les Calabres, averti de ce qui s'était passé, accourut au Pizzo, et se rendit dans la prison de Murat pour l'interroger. Murat demanda à être embarqué sur un navire anglais qui se trouvait dans le port. Le général répon-

dit qu'il avait ordre de ne pas se dessaisir de son prisonnier, qu'il le conserverait sous sa garde jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de son gouvernement. Bientôt arriva l'ordre de séparer Murat des généraux Franceschetti et Natale qui étaient restés avec lui; puis, dans la nuit, un nouvel ordre enjoignit à Nunziante de réunir une commission militaire et de faire juger Murat. Dans tous les pays, commission militaire ou conseil de guerre, c'est l'équivalent de tribunal d'assassins; les gens qui les composent, pliés aux habitudes de discipline, ne jugent pas, ils condamnent. Ferdinand IV voulait qu'on le débarrassât de Murat, la commission militaire obéit et prononça la peine de mort. L'exécution eut lieu sans délai ni sursis. On ne permit pas à Murat de voir et d'embrasser ses compagnons. La seule faveur qu'on lui accorda fut de pouvoir écrire à sa famille; il joignit à la lettre une mèche de ses cheveux, et la remit au capitaine rapporteur pour qu'il la fit parvenir à sa femme. Murat fut conduit dans une petite cour où devait avoir lieu l'exécution; il refusa le bandeau et la chaise qui lui furent offerts: « J'ai trop souvent bravé la mort pour la craindre, » dit-il à l'officier; et il attendit d'un œil ferme le feu des soldats. Joachim Murat, roi de Naples par la volonté de l'empereur des Français, tombait sous les balles des exécuteurs de Ferdinand IV, roi de Naples par la volonté de l'empereur d'Autriche. Ainsi vont les choses de ce monde; les ambitieux atteignent parfois le sommet des grandeurs, et parfois aussi ils sont précipités dans les profondeurs de l'abîme! Les compagnons de Murat passèrent également devant la commission militaire et furent condamnés à mort. Le Bourbon de Naples avait atteint son but, Murat était fusillé, il daigna faire grâce aux complices de la tentative d'invasion, Natale, Galvani et autres.

Revenons aux affaires de France: les Chambres françaises de cette époque offrirent un sujet digne de l'intérêt de l'historien. Aux termes de la Charte octroyée par Louis XVIII, des élections avaient eu lieu pour la nomination des représentants qui devaient composer la chambre des députés. Les élections s'étaient faites sous la pression des événements politiques que nous avons tracés, c'est-à-dire avec la Terreur blanche, et en présence des armées étrangères; les noms des plus fameux chouans et royalistes sortirent des urnes; on pouvait considérer la chambre, ainsi formée, comme le triomphe d'une nouvelle invasion plus terrible que les précédentes. Tous les députés, ennemis implacables du peuple, plus royalistes que le roi, forcés catholiques; deux députés seulement faisaient exception, deux libéraux, Voyer d'Argenson et Flanguergues; ce dernier ne payant le cens qu'au moyen d'une transmission de concessions d'intérêts dans une mine, fut même éliminé. L'opinion libérale ne comptait qu'une voix.

A l'ouverture des Chambres, qui avait eu lieu le 7 octobre 1815, Louis XVIII prononça le discours suivant, qu'on appelle en style parlementaire le discours de la couronne, lequel contenait l'exposition de la politique du gouvernement:

« C'est pour donner plus de poids à vos délibérations, avait dit Louis XVIII, c'est pour en recueillir moi-même plus de lumières, que j'ai créé de nou-

veux pairs et que le nombre des députés des départements a été augmenté. J'espère avoir réussi dans mes choix. L'empiement des députés dans ces conjonctures difficiles, est aussi une preuve qu'ils sont animés d'une sincère affection pour ma personne, et d'un amour ardent de la patrie. C'est donc avec une douce joie et une pleine confiance que je vous vois rassemblés autour de moi, certain que vous ne perdrez jamais de vue les bases fondamentales de la félicité de l'Etat; union franche et loyale des Chambres avec le Roi, et respect pour la Charte constitutionnelle. Cette Charte que j'ai méditée avec soin avant de la donner, à laquelle la réflexion m'attache tous les jours davantage, que j'ai juré de maintenir, et à laquelle vous tous, à commencer par ma famille, allez jurer d'obéir, est sans doute, comme toutes les institutions humaines, susceptible de perfectionnements; mais aucun de nous ne doit oublier qu'après de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover. Assez d'autres objets importants s'offrent à nos travaux : faire re fleurir la religion, épurer les mœurs, fonder la liberté sur le respect des lois, les rendre de plus en plus analogues à ces grandes vues, donner de la stabilité au crédit, recomposer l'armée, guérir des blessures qui n'ont que trop déchiré le sein de notre patrie, assurer enfin la tranquillité intérieure, et par là faire respecter la France au dehors; voilà où doivent tendre tous nos efforts. Je ne me flatte pas que tant de biens puissent être l'ouvrage d'une session; mais si, à la fin de la présente législature, on s'aperçoit que nous en ayons approché, nous devons être satisfaits de nous. Je n'y épargnerai rien, et pour y parvenir, je compte, Messieurs, sur votre dévouement au pays, sur votre coopération la plus active. »

L'objet principal de la politique des Bourbons était donc de faire re fleurir la religion catholique, d'ouvrir de nouveaux temples, d'augmenter les traitements déjà si élevés des grands dignitaires ecclésiastiques, de construire des couvents, de multiplier les congrégations, de recruter une nouvelle milice sacrée et de lui livrer le peuple ignorant, abruti, démoralisé. Les classes aristocratiques étaient conviées, sollicitées par le roi à lui apporter leur concours dans cette œuvre de fanatisme et de réaction. La seigneurie et le clergé sont les soutiens naturels de toutes les tyrannies; les classes privilégiées répondirent à l'appel du monarque. Quant au peuple, il n'en fut pas même question; le roi n'avait parlé ni de ses besoins, ni de ses misères, ni de ses souffrances; les patriciens n'avaient pas à s'occuper de son instruction, des conditions économiques de son existence, des moyens de lui procurer du travail, de l'allègement des charges qui pèsent sur lui ni de l'assistance publique. La plèbe n'était pas même représentée dans cet aréopage. Qui ne possède rien n'a pas droit de suffrage; ceux qui possèdent un capital payant le cens, trois cents francs, sont admis à choisir leurs mandataires, mais avec l'obligation de les prendre parmi les riches, les grands propriétaires, les hobereaux qui payent l'impôt de mille francs avec les sieurs et le travail des esclaves, des serfs, des ouvriers; telle est la loi imposée par la Charte. De par cette loi octroyée, sous le bon plaisir de Louis XVIII, trente-sept millions de Français se trouvent déshérités, déclarés parias, condamnés

au silence, soumis à une classe dirigeante composée de quelques milliers d'aristocrates descendants des anciens leudes des rois francs ou des familles enrichies par les confiscations, les exactions, l'insure ou la prostitution. Trente-sept millions de Français n'avaient aucun moyen légal de faire entendre leurs plaintes, leurs réclamations, s'ils se trouvaient opprimés par les représentants de l'autorité; ils ne pouvaient même pas formuler des vœux.

Les Chambres répondirent au discours de la couronne par des adresses emphatiques, comme c'est l'usage; la chambre des députés et la chambre des pairs enchérent l'une sur l'autre dans leurs protestations d'amour et de dévouement pour le monarque et l'auguste famille des Bourbons. La chambre des pairs comptait deux cent onze membres; la dignité de pair avait été déclarée, par ordonnance royale, héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la ligne directe. C'était un achèvement au rétablissement du droit d'aînesse aboli pour les héritages par la Révolution. La chambre des députés se composait de près de quatre cents membres.

Les deux Assemblées s'accordèrent dans leurs adresses pour demander au gouvernement des mesures de rigueur : « Votre Majesté, disaient les pairs, saura concilier avec les bienfaits de sa clémence, les droits de la justice, et nous osons solliciter humblement de son équité la distribution nécessaire des récompenses et des peines... » — « Nous vous supplions, Sire, disaient les députés, de faire que la justice marche où la clémence s'est arrêtée. Que ceux qui aujourd'hui encore, encouragés par l'impunité, ne craignent pas de faire parade de leur rébellion, soient livrés à la juste sévérité des tribunaux. La chambre concourra avec zèle à la confection des lois nécessaires à l'accomplissement de ce vœu... »

En conséquence de ces dispositions, le gouvernement de combat, ainsi que s'intitulent toutes les réactions, présenta trois projets de loi qui répondaient aux sentiments de haine dont étaient animés les royalistes contre les libéraux; le premier contre les cris et les écrits séditieux; le deuxième sur la suspension de la liberté individuelle; le troisième pour l'établissement des cours prévôtales, tribunaux de sang qui devaient être substitués aux cours d'assises.

Dans le projet de loi présenté par le ministère, la peine édictée contre les personnes coupables de cris séditieux ou d'avois publié, propagé ou vendu des écrits, emblèmes ou gravures tendant au renversement de la monarchie, ou simplement irrespectueux envers la famille royale, était la déportation. La loi déclarait séditieux tous cris, tous discours proferés dans les lieux publics ou destinés à des réunions de citoyens, tous écrits imprimés, même tous ceux qui, n'ayant pas été imprimés, auraient été ou affichés, ou vendus, ou distribués, ou livrés à l'impression, toutes les fois que par ces cris, par ces discours ou ces écrits, on aurait tenté d'affaiblir, par des calomnies ou des injures, le respect dû à l'autorité du roi, à la personne des membres de sa famille, ou que l'on aurait invoqué le nom de l'usurpateur ou d'un individu de sa famille, ou de tout autre chef de rébellion; toutes les fois que l'on aurait, à l'aide de ces cris, de ces discours ou de ces écrits, excité

désobéir au roi et à la Charte constitutionnelle. Étaient déclarés coupables d'actes séditions les auteurs, marchands, distributeurs, expositeurs de dessins ou images, dont la gravure, l'exposition ou la distribution tendrait au même but que les discours et écrits séditions. Loi terrible pour que les libraires et les imprimeurs!

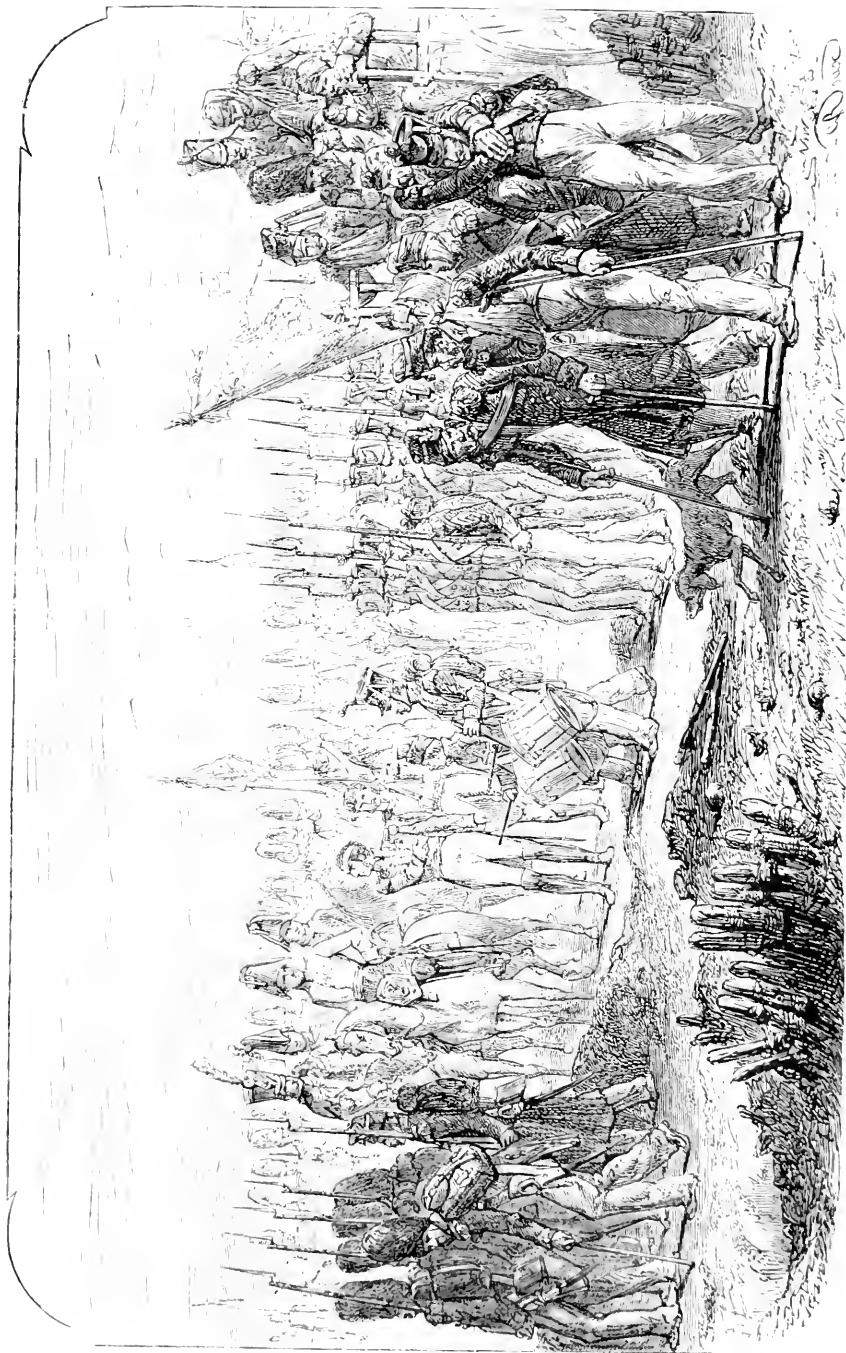
La déportation pour de tels délits ne parut pas une pénalité assez forte pour certains députés; Humbert de Sosmaisons, l'un des ultra-royalistes, demanda, dans la discussion, qu'on y substituât la peine de mort! Son amendement provoqua sur tous les bancs de l'Assemblée une explosion de bravos frénétiques. Un autre député, Piet, proposa la peine des travaux forcés à perpétuité; un autre, Josse de Beauvoir, appuya la proposition de son collègue en disant qu'il n'y avait pas lieu d'user de vains ménagements, et qu'il votait la peine des travaux forcés à perpétuité contre les coupables. — « Non, non, rugit le terrible Sosmaisons, la mort, la mort! » — « Il faut les frapper de la peine du parricide, hurla un autre député, Boïn, couper le poignet et trancher la tête des rebelles! » On s'évertua à inventer de nouvelles sévérités même contre les agents de l'autorité pour stimuler leur zèle, provoquer les dénonciations; les maires, les adjoints, juges de paix, officiers ou sous-officiers de gendarmerie, se trouvèrent menacés d'amendes pouvant s'élever à quinze cents francs s'ils étaient convaincus de négligence ou d'un zèle trop tiède dans la dénonciation des crimes et délits qui intéressaient l'autorité royale. Sallaberry opina pour qu'on accordât le tiers des amendes aux dénonciateurs, afin de tenir en haleine tous les fonctionnaires, et de les placer sous la surveillance des sentinelles royalistes. Ces différentes motions furent appuyées et développées par Forbin des Issarts, Boldern, Tringuelage, Hyde de Neuville, Amartyon de Montleury. « J'ai entendu quelques-uns de mes collègues, dit ce dernier député en terminant son discours sur le projet de loi, exprimer la crainte que la dureté de la loi ne réduisît au désespoir et ne poussât au dernier degré du crime ceux qu'elle devait atteindre. Pusillanimité, faiblesse; qu'avons-nous à craindre aujourd'hui? Le licenciement de l'armée de la Loire est opéré; l'épuration des officiers s'opère et va être terminée... Nos ennemis sont désarmés, nous pouvons les frapper sans courir le moindre danger. »

Le projet de loi sur la suspension de la liberté individuelle portait que tout individu, quelle que fût sa profession, civil, militaire ou autre, qui aurait été arrêté comme prévenu de crimes ou délits contre la personne ou l'autorité du roi, contre les personnes de la famille royale, ou contre la sûreté de l'État, pourrait être détenu pendant toute la durée de la session des Chambres, et même au delà, si l'Assemblée, dans la session suivante, jugeait à propos d'en prolonger les effets, et si les prévenus n'avaient pas été traduits devant les tribunaux. Pour le cas où les motifs de prévention ne seraient pas assez graves pour déterminer l'arrestation, il était dit que le prévenu pourrait être placé sous la surveillance de la haute police. C'était le retour au régime des lettres de cachet, à la loi des suspects. Les citoyens pouvaient être arrêtés et plongés dans les cachots pendant un temps indéfini, sans poursuite, sans jugement, sur le simple caprice d'un

fonctionnaire de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire, sans obligation pour le fonctionnaire de faire comparaître la victime de ses vengeances devant un tribunal. Détention préventive indéfinie; séquestration des citoyens; l'arbitraire substitué à la justice.

Les deux projets de lois passèrent à une grande majorité, l'une avec 294 voix contre 56, l'autre avec 293 voix contre 69.

Comme complément à ces lois atroces, Clarke, duc de Feltre, l'ancien ministre de Napoléon, devenu ministre de la guerre de Louis XVIII, présenta un troisième projet de loi pour le rétablissement des cours prévôtales. Ces commissions extraordinaires devaient être composées des séides du gouvernement, de ses créatures les plus dévouées, de scélérats disposés à obéir aveuglément au maître et à frapper les victimes désignées à leurs coups. Les jurys, quoique choisis et triés dans la haute bourgeoisie, n'inspiraient pas assez de confiance aux Bourbons; les formes judiciaires adoptées dans les cours d'assises ne répondaient pas aux impatiences sanguinaires de la duchesse d'Angoulême. La chambre accueillit avec des cris d'enthousiasme le projet de loi et nomma une commission pour l'étudier et en faire le rapport. Voici le document officiel qui fut déposé quelques jours après la présentation du projet de loi sur le bureau de la chambre par le député chargé de la rédaction du rapport sur la loi: « Il est des époques où la société attaquée avec violence est obligée de traiter en ennemis ceux qui, placés dans son propre sein, lui déclarent, en quelque sorte, une guerre ouverte, et de les frapper avant qu'ils soient devenus assez forts pour la détruire elle-même. Lorsque la multitude est prête encore à se laisser agiter par des suggestions insensées, la justice doit faire briller son glaive avec plus d'éclat, pour jeter l'épouvante dans l'âme des méchants. Telle a été dans tous les temps et dans tous les pays l'origine de ces juridictions spéciales, plus occupées du fond que des formes, qui semblent aux yeux d'un observateur superficiel, négliger un moment la sécurité individuelle, parce qu'elles ont pour objet de lui donner, avant tout, la seule base réelle et durable, la sûreté de l'État. L'on a attribué aux cours prévôtales tous les crimes et attentats contre la sûreté du souverain et de l'État, qui sont spécifiés dans le code des délits et des peines, ou dans la loi récemment rendue sur les cris et autres actes séditions, toutes les fois que ces crimes et attentats sont publics ou accompagnés de violences publiques. Le président de ces cours est chargé de présider aussi les audiences de police correctionnelle. Prenant ainsi une connaissance immédiate de tout ce qui peut troubler l'ordre d'une manière grave ou légère, il apercevra plus promptement les rapports qui peuvent rattacher les petites commotions aux grandes. Le but de la loi est de faire renaître enfin, dans ce royaume, le calme que des institutions semblables y entretenaient autrefois; d'intimider les méchants qui verraient de nouveaux malheurs avec joie, pour peu qu'ils offrent de nouvelles chances à leur ambition; de les isoler, en quelque sorte, de cette foule d'êtres faibles dont ils font les instruments de leurs fureurs. Son exécution sera confiée à des mains fermes et pures; c'est ce dont la sagesse du roi et sa sollicitude



Rédemption de la ville et de la forteresse d'Huningue

constante pour le bonheur de son peuple ne doivent permettre à personne de douter. »

Nous transcrivons le texte des principales dispositions de cette odieuse loi : « Chaque département aura une cour prévôtale composée d'un président, d'un prévôt et de quatre juges choisis parmi les membres du tribunal de première instance. Le prévôt devra avoir au moins le grade de colonel et être âgé de trente ans. Un des quatre juges sera désigné pour remplir les fonctions d'assesseur. La cour prévôtale devra connaître de tous les crimes auparavant attribués aux cours spéciales et presque de tous les crimes et délits politiques dont la législation nouvelle a augmenté la nomenclature; elle jugera sans attendre qu'il soit décidé si elle est ou non compétente. Le prévôt sera chargé de la recherche et de la poursuite des crimes. La cour prévôtale, sur la réquisition du prévôt ou du procureur du roi, remplissant près d'elle les fonctions du ministère public, pourra se transporter et siéger partout où il lui conviendra; les prévenus devront être interrogés dans les vingt-quatre heures qui suivront leur arrestation. L'instruction sera rapide, et le jugement devra avoir lieu sans délai. L'arrêt sera rendu en dernier ressort et sans recours en cassation; il sera exécuté dans les vingt-quatre heures, à moins que la cour ne juge à propos de recommander le condamné à la clémence du Roi. »

Un député, Duplessis, monta à la tribune pour appuyer la loi, mais en y introduisant un amendement tendant à faire adopter l'obligation d'un cens de 600 fr. de contribution foncière pour le prévôt des commissions judiciaires; ce fonctionnaire devait offrir, selon lui, une double garantie, celle du grade de colonel et de propriétaire. Le même député demandait aussi une modification dans le genre du supplice lorsque les cours prévôtales auraient prononcé la peine de mort contre les coupables, appuyant sa motion par le raisonnement suivant qui formait la péroraison de son discours : « Messieurs, semblables au médecin que ne rebutent ni la vue des plaies hideuses qu'il cherche à guérir, ni le dégoût des substances qu'il prépare pour arracher un malade à la mort, vous ne redouterez point d'occuper vos esprits de ces tristes objets, et, puisque je suis arrivé aux articles qui traitent des jugements prévôtaux, j'oserai vous dire : Il faut changer l'instrument du supplice. Celui que la Révolution a introduit sous prétexte d'humanité — à combien de barbaries n'a-t-il pas servi? — a été consacré par la mort de trop d'innocentes victimes et teint d'un sang trop pur et trop illustre pour être employé désormais à la punition du crime. Qu'il soit à jamais dévoué aux expiations du plus grand des attentats. Le temps est venu où, pleins de cette pensée, vous devez proposer une loi qui portera qu'à l'avenir nul condamné à mort ne sera décapité. Mais, en attendant, rétablissez dans l'exécution des jugements prévôtaux le supplice usité autrefois en France, et encore aujourd'hui chez nos voisins. L'humiliation qui l'accompagne produira des effets plus salutaires que la peine même. Je propose cet article additionnel : Dans l'exécution des jugements prévôtaux, le supplice du gibet... » Des murmures violents l'interrompirent. « Eh bien! reprit-il avec colère, faites la loi que vous voudrez, mais surtout ôtez l'autorité

et les emplois des mains de ceux qui en font un si indigne usage, mettez en place des serviteurs fidèles, et l'État est sauvé. »

Voyer d'Argenson prit également la parole dans la discussion, mais pour combattre cette loi de terreur et de sang; il ne parvint à réunir que 10 voix dans le scrutin, 290 suffrages se prononcèrent pour la création des cours prévôtales.

Dans l'intervalle de ces discussions parlementaires, les plénipotentiaires des puissances alliées avaient terminé la rédaction du traité à intervenir entre la France et les rois coalisés, et le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, put en donner communication à la chambre des pairs dans la séance du 25 novembre 1815. Voici le préambule de ce traité et ses principales dispositions :

« Au nom de la Très-Sainte Trinité,

« Les Puissances alliées ayant, par leurs efforts réunis et par le succès de leurs armes, préservé la France et l'Europe des bouleversements dont elles étaient menacées par le dernier attentat de Napoléon Buonaparte et par le système révolutionnaire reproduit en France pour faire réussir cet attentat; partageant aujourd'hui avec S. M. T. C. le désir de consolider, par le maintien inviolable de l'autorité royale et la remise en vigueur de la Charte constitutionnelle, l'ordre de choses heureusement rétabli en France, ainsi que celui de ramener, entre la France et ses voisins, et la remise en vigueur de la Charte constitutionnelle, l'ordre de choses heureusement rétabli en France, ainsi que celui de ramener, entre la France et ses voisins, ces rapports de confiance et de bienveillance réciproques que les funestes effets de la Révolution et du système de conquête avaient troublés pendant si longtemps; persuadées que ce dernier but ne saurait être atteint que par un arrangement propre à leur assurer de justes indemnités pour le passé et des garanties solides pour l'avenir; ont pris en considération, de concert avec S. M. le roi de France, les moyens de réaliser cet arrangement, et ayant reconnu que l'indemnité due aux Puissances ne pouvait être ni toute territoriale ni toute pécuniaire, sans porter atteinte à l'un ou à l'autre des intérêts essentiels de la France; et qu'il serait plus convenable de combiner les deux modes, de manière à prévenir ces deux inconvénients, Leurs Majestés Impériales et Royales ont adopté cette base pour leurs transactions actuelles; et se trouvant également d'accord sur celle de la nécessité de conserver, pendant un temps déterminé, dans les provinces frontières de la France, un certain nombre de troupes alliées, elles sont convenues de réunir les différentes dispositions fondées sur ces bases dans un traité définitif. Dans ce but et à cet effet, S. M. le roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, pour elle et ses alliés, d'autre part, ont nommé leurs plénipotentiaires pour discuter, arrêter et signer ledit traité définitif; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont signé les articles suivants :

ART. 1^{er}. Les frontières de la France seront telles qu'elles étaient en 1790, sauf les modifications de part et d'autre, qui seront indiquées dans l'annexe au présent article.

ART. 2. Les fortifications d'Iluningue ayant été constamment un objet d'inquiétude pour la ville de

Bâle, les hautes parties contractantes, pour donner à la Confédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance et de leur sollicitude, sont convenues, entre elles, de faire démolir les fortifications d'Huningue; et le gouvernement français s'engage par le même motif à ne les rétablir dans aucun temps, et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre que trois lieues de la ville de Bâle. La neutralité de la Suisse sera étendue au territoire qui se trouve au nord d'une ligne à tirer depuis Ugine, y compris cette ville au midi du lac d'Annecy, Faverges jusqu'à Lecheraine, et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône, de la même manière qu'elle a été étendue aux provinces de Chablais et de Faucigny, par l'article 92 de l'acte final du Congrès de Vienne.

ART. 3. La partie pécuniaire de l'indemnité à fournir par la France aux Puissances alliées est fixée à la somme de sept cents millions de francs. Le mode, les termes et les garanties du paiement, seront indiqués dans une annexe qui aura la même force et valeur que si elle était textuellement insérée au présent traité.

ART. 4. L'état d'inquiétude et de fermentation dont, après tant de secousses violentes et surtout après la dernière catastrophe, la France, malgré les intentions paternelles de son roi et les avantages assurés par la Charte constitutionnelle à toutes classes de ses sujets, doit nécessairement se ressentir encore, exigeant pour la sûreté des États voisins, des mesures de précautions et de garanties temporaires, il a été jugé indispensable de faire occuper, pendant un certain temps par un corps de troupes alliées, des positions militaires le long des frontières de la France, sous la réserve expresse que cette occupation ne portera aucun préjudice à la souveraineté de S. M. T. C., ni à l'état de possession, telle qu'il est reconnu et confirmé par le présent traité. Le nombre de ces troupes ne dépassera pas cent cinquante mille hommes. Le commandant en chef de cette armée sera nommé par les puissances alliées. Ce corps d'armée occupera les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, le Quesnoy, Maulbeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroy, Givet avec Charlemont, Mézières, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitsche, et la tête du pont du fort Louis. L'entretien de l'armée destinée à ce service devra être fourni par la France; une convention spéciale réglera tout ce qui peut avoir rapport à cet objet. Le maximum de la durée de cette occupation militaire est fixé à cinq ans. Elle peut finir avant ce terme si, au bout de trois ans, les souverains alliés, après avoir, de concert avec S. M. le roi de France, mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques et les progrès que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité aura faits en France, s'accordent à reconnaître que les motifs qui les portaient à cette mesure ont cessé d'exister. Mais quel que soit le résultat de cette délibération, toutes les places et positions occupées par les troupes alliées seront, au terme de cinq ans révolus, évacuées sans autre délai et remises à S. M. T. C., ou à ses héritiers et successeurs. »

Différentes conventions particulières se trouvaient annexées au traité, pour la délimitation des frontières avec les pays limitrophes, pour le paiement de l'in-

demnité de guerre, la rançon de sept cents millions de francs, ainsi que pour le règlement des conditions relatives à l'entretien et à la solde de cent cinquante mille hommes que les rois étrangers laissaient dans nos provinces. Humiliation et ruine en permanence pour le pays.

La grande victime, le peuple, se trouvait enfin comme le désiraient ses éternels ennemis, la seigneurie et le clergé, dans l'impissance absolue de remuer; l'ordre était rétabli, les baïonnettes étrangères et les sabres des gendarmes royalistes laissent bonne garde; silence partout, aux champs et à l'atelier; plus de clameurs, les plaintes et les gémissements étaient étouffés; les vivants semblables à des morts; les lois de terreur sont forgées, le bourreau à son poste, le couperet aiguisé, les soldats avec la carabine à l'épaule!... L'ordre règne en France... Mais combien de temps peut durer une situation semblable? Quelques jours, quelques mois peut-être. Les muscles des soldats et des bourreaux ne sont pas d'acier; les bras ne peuvent tenir indéfiniment les fusils braqués ni le couperet en mains. Les hommes de la réaction royaliste ont compris que le règne de la terreur aurait fatalement un terme, mais ils savent aussi qu'il y a un moyen de prolonger indéfiniment l'état de torpeur, d'engourdissement et d'abrutissement du peuple, l'émasculature morale, l'intervention des prêtres catholiques. Sa Majesté Louis XVIII avait appelé l'attention des Chambres, dans son discours d'ouverture, sur la nécessité de faire relever la religion; les princes et les aristocrates étaient d'accord sur le but, il ne s'agissait que de rechercher et d'appliquer les meilleures mesures pour obtenir le plus promptement possible le résultat désiré. Un député, Castelbajac, noble de Languedoc, monta à la tribune pour demander qu'on autorisât les membres du clergé à recevoir des legs testamentaires; en d'autres termes, il demandait qu'il fût permis aux prêtres d'arracher des donations aux mourants par la peur de l'enfer, et de dépouiller les familles des successions de leurs auteurs. Voici en quels termes s'exprimait ce forcené catholique : « Messieurs, les plaies et les maux causés par la guerre peuvent se guérir; — le peuple crèvera s'il le faut à la peine, c'est le lot des damnés d'ici-bas; — mais ce qui ne se guérit pas avec la même facilité, c'est le mal produit par une longue absence de morale et de religion. C'est à vous, qui êtes appelés à faire oublier à la France ses cruelles infortunes, à prendre les mesures nécessaires pour rendre à la religion, non son ancienne splendeur, hélas ! elle ne peut plus y prétendre aujourd'hui; mais du moins une existence qui garantisse à la génération future les avantages dont nous sommes privés. Si nos enfants sont élevés dans les principes religieux, ils auront une idée exacte de la vertu; la religion leur dira que l'honneur est l'alliance de la loyauté et du courage; elle leur dira qu'un serment est un lien que la mort seule peut rompre; que Dieu pris à témoin d'une promesse ne l'y est jamais en vain; et si les intérêts de la patrie étaient entre les mains de tels hommes, ne craignez ni erreur ni parjure. » Le mot de *patrie*, jeté dans le courant de ce prône, blessa quelques oreilles, et des murmures se firent entendre, comme si un blasphème eût été proféré. Le prédicateur parlemen-

taire ne pouvait cependant pas refuser d'expliquer sa pensée. « En employant le mot de patrie, expliquons-nous bien, je n'entends point répéter le mot dont on a tant abusé; le mot qui a servi de prétexte à tous les intérêts les plus vils, à toutes les passions, et d'excuse à tous les crimes; j'entends par patrie, non le pays où je fus attaché sous les honteuses lois de l'usurpation, mais le pays de mes pères avec le gouvernement légitime. Qu'on parcoure la France, et l'on frémit de l'état d'humiliation où se trouve la religion. Dans plusieurs de nos contrées, ses temples, témoins vivants de la foi de nos aïeux, sont abandonnés; l'oiseau de proie a établi sa demeure où était autrefois le tabernacle; et là où se chantaient les saints cantiques, l'on n'entend plus que le cri de douleur du pieux habitant des campagnes, qui interroge ces ruines et leur demande où donc est maintenant la demeure du Dieu de ses pères. » Cette poésie, d'un romantisme qui commençait à devenir à la mode, fut suivie d'une proposition formulée en ces termes : « Les évêques et curés sont autorisés à recevoir toutes les donations de meubles, immeubles et rentes qui pourraient leur être faites par des particuliers pour l'entretien du culte, de ses ministres, de ses séminaires ou tout autre établissement ecclésiastique, pour les posséder, eux et leurs successeurs, à perpétuité, en les appliquant à la destination voulue par le donateur. » Une loi pareille était l'absolution de l'intrigue et de la captation : la chambre accueillit avec enthousiasme la proposition de Castellhaja. On avait pris autrefois des précautions contre la faiblesse des malades à leur lit de mort; nos codes avaient déclaré nulles les dispositions d'un mourant en faveur de l'ecclésiastique ou du médecin qui assistait à ses derniers moments : cette garantie contre les captations fut supprimée, quant au confesseur. La chambre décréta qu'il pourrait recevoir un legs, à la charge par lui de l'appliquer, dans l'année, aux besoins de son diocèse. Enrichir le clergé et le rattacher à la vie politique, voilà à quoi travaillaient sans relâche tous les débris de la gentilhommerie; l'opulence du clergé et sa domination, voilà ce qu'ils espéraient fonder. Cependant ceux qui composaient l'assemblée n'ignoraient pas les conséquences funestes d'une semblable mesure, l'aliénation lente mais certaine de toutes les propriétés au profit du clergé, comme il était arrivé en France où les corporations religieuses possédaient plus du tiers du sol, avant la Révolution, comme cela existait à ce moment même en Espagne, où les biens de main-morte comprenaient les deux tiers de la surface des provinces; et ils préparaient la dépossession de leurs propres descendants. Mais la passion politique aveugle parfois les hommes. Cette perspective de splendeurs et de richesses pour le clergé parut même insuffisante à certains esprits; attendre la succession des fidèles catholiques, confessés et menacés du feu éternel, des fourches de Satan, ravir les héritages des morts, c'était bien; mais dépouiller les vivants était plus expéditif et préférable. Du reste, les deux modes pouvaient se combiner. Le comte de Blangy fit la motion de soumettre au roi une adresse exprimant le vœu de voir améliorer immédiatement le sort des ecclésiastiques, et une Commission fut chargée de l'examiner. Le député Roux-Laborie, rapporteur, donna

les plus touchants regrets aux splendeurs de l'ancienne Église; il s'attendrit en parlant de ces gros bénéfices dont la feuille s'était perdue; il se récria sur l'injustice de l'Assemblée constituante qui avait eu le malheur de dépouiller le clergé. « Mais du moins, ajouta-t-il, en commettant cette faute, que nous sommes appelés à réparer, elle prit l'engagement de maintenir au clergé un revenu de 82 millions. Cet engagement est une promesse sacrée que nous devons acquitter. » Singulière théorie qui tendait à déclarer les prêtres nouveaux héritiers naturels et légitimes des prêtres morts, envers lesquels des engagements avaient été pris, mais qui avaient cessé avec eux; théorie absurde, contraire à toutes les règles du droit, à toutes les prescriptions du Code. Le rapporteur continua son discours par des jérémiades et des lamentations sur la détresse de l'épiscopat et de l'Église : « Ah! sans doute, il faut tout faire marcher ensemble, sans doute il faut soutenir le crédit public, il faut payer l'arriéré; mais il faut aussi que de pareils maux cessent, pour réconcilier Dieu avec la terre, le ciel avec la France. »

C'était par de telles mesures que les partisans de l'ancien régime, du temps passé et trépassé, essayaient d'arrêter la marche du progrès, d'embrayer le char de la Révolution. Ces vengeurs, ces trembleurs, ces persécuteurs, s'agitaient dans leur impuissance; ils demeuraient comme des momies desséchées, racornies, comme des sphinx pétrifiés et perdus au milieu d'une civilisation qui transformait et emportait toutes choses, préjugés, usages, croyances, coutumes; ils étaient condamnés à périr bafoués et ridicules.

La cour répondait du reste à l'idéal d'un régime caduc; tout y était vieux : hommes, choses, idées, fonctions; la cour des Tuileries était la réunion de toutes les ganaches et l'assemblage des rocailles et anti-quailles.

Les différents services de la cour étaient compris sous ces quatre divisions : la grande aumônerie, la grande maîtrise, la chambre et l'écurie. Le vieil archevêque de Paris, le cardinal de Talleyrand-Périgord, était le grand aumônier; compagnon de Louis XVIII dans l'émigration, il avait été le confident de ses intrigues et de ses plaisirs. Chargé de l'intendance des Quinze-Vingts, il exploitait cet hospice comme une ferme, et les pauvres aveugles n'avaient jamais été aussi malheureux que sous son administration. Le grand aumônier se distinguait par une insatiable cupidité et par sa haine contre la Révolution. Son vicaire général était un noble, le galant Quélen, véritable poupée, qui devint bientôt son coadjuteur. — La grande maîtrise de l'hôtel était confiée au héros de l'émigration, le prince de Condé, et, en survivance, à son fils, le duc de Bourbon. L'un et l'autre ne faisaient que de rares apparitions au château : le prince de Condé parce qu'il était trop vieux, et le duc de Bourbon trop occupé de ses chasses et de ses amours. Le duc d'Es-cars, premier maître d'hôtel, était le véritable grand maître : on lui reconnaissait tout ce qui rend propre aux emplois de la domesticité, et il s'en acquittait avec une intelligence remarquable. Le comte de Rothe, premier échanson, et le marquis de Montdragon complétaient la liste des grands officiers de la bouche royale. Tous auraient été remplacés avec beaucoup

d'avantage par des gens du métier; mais les rois doivent être servis par des gentilshommes. Maîtres orgueilleux dans leur maison, valets rampants à la cour, ils délibèrent gravement sur les moyens de satisfaire la sensualité du prince; puis dans la chambre des pairs, ou dans celle des députés, ils se transforment en législateurs et proposent les lois nécessaires pour faire revivre le vieux culte auquel ils sont voués. Le prince de Talleyrand, comme grand chambellan, était le premier dignitaire de cette cour; il se moquait très-volontiers des prérogatives attachées à son service. Il disait : « J'ai sur mes armes deux clés d'or couronnées, comme le pape; je donne la chemise au roi, et je ne cède cet honneur qu'aux princes du sang et aux princes légitimes. Au sacre, je chausse les bottines à Sa Majesté, et lui mets sa tunique. Ainsi vous voyez que je ne sors pas de sa toilette; mais c'est au sacre, et nous n'en aurons plus sous ce règne, pas plus que de princes légitimes. » Après Talleyrand venaient quatre premiers gentilshommes : les ducs de Richelieu, de Duras, d'Aumont et de la Châtre, tous les quatre émigrés. Le duc de Duras était un des témoins accusateurs qui déclarèrent avoir entendu le maréchal Ney dire au roi qu'il ramènerait Napoléon dans une cage de fer. Le duc d'Aumont avait tenté de lever en Suède un régiment pour combattre Napoléon. Il n'était rentré en France qu'en 1814. Le duc de la Châtre était, depuis 1779, l'un des premiers gentilshommes de la chambre du comte de Provence; grand bailli du Berry, à l'époque de la Révolution il fut député de la noblesse de cette province aux États généraux, où il vota constamment avec le côté droit. Colonel de *Royal émigrant* en 1793, il fit partie de l'expédition de Quiberon; il prit ensuite rang dans l'armée anglaise, eut en 1814 l'ambassade de Londres, fut élevé à la pairie, et revint en 1816 prendre son service de gentilhomme. Le duc de Richelieu était le plus modéré et le plus prudent des quatre; il admettait qu'on devait faire des concessions à l'esprit du siècle. — La grande maîtrise de la garde-robe était conférée au comte de Blacas, l'un des plus funestes courtisans qui se soient jamais trouvés auprès d'un prince; il devait bientôt être nommé à l'ambassade de Rome. Le comte Alexandre de Girardin prenait le titre de capitaine commandant les chasses, qu'il partageait avec le baron d'Hanecourt, capitaine de la classe à courre. Tous ces hobereaux, gentilshommes de cuisine, de garde-robe et d'écurie, étaient à la tête de cette classe qui aspirait à ramener le temps où l'on envoyait le vilain aux galères pour avoir tué un lièvre sans la permission de son seigneur. Le marquis de Dreux-Brézé était le grand maître des cérémonies. Dreux-Brézé était l'étiquette personifiée. Les nobilités guerrières de cette galerie étaient les quatre capitaines des gardes. L'un d'eux, le duc de Croi-d'Havre, membre de l'Assemblée des notables en 1787 et député de la noblesse d'Amiens aux États généraux, avait signé toutes les protestations de la minorité contre les réformes, et était allé ensuite à Coblenz, puis à Madrid, où il avait intrigué pour entraîner Charles IV dans la coalition.

Il y avait aussi le duc de Grammont, le prince de Poix, alors duc de Mouchy, et le duc de Luxembourg. Ces quatre capitaines, tous quatre lieutenants généraux,

avaient en outre des emplois richement rétribués, mais aucune capacité militaire; et le duc de Berry disait, en parlant de tous ces nobles et nobiliaux attachés à la cour : « Prenez leurs noms, mettez-les dans un chapeau, tirez-en un au hasard, ce sera une ganache. » Or, pour payer ces ganaches, ces laquais titrés et chamarrés, la France épuisée, ruinée, ravagée, devait encore servir au roi une liste civile de trente-trois millions de francs, en dehors de tant de sacrifices et de si lourdes charges que lui imposait la monarchie. Plusieurs de ces ganaches appartenant à la domesticité royale, princes, ducs, comtes et barons, recevaient un traitement annuel, Louis voulons dire des gages, de 400 000 fr., 300 000 fr., 200 000 fr., 100 000 fr.; ceux qui étaient le moins rétribués parmi ces valets, ces parasites, recevaient encore 40 000 fr. et 30 000 fr. par an! Pauvres ouvriers, braves gens de la glèbe : voilà l'emploi que font les rois de vos sueurs et de votre sang cristallisé. N'ouvrez-vous pas les yeux à la lumière, et ne prêterez-vous pas attention aux paroles de vos prophètes? *Nul n'a droit au superfluité que chacun n'a pas le nécessaire.* — Le travail est d'obligation, nul ne peut s'en affranchir. — *De chacun selon ses forces*, c'est le devoir de l'individu envers la société; — *À chacun suivant ses besoins*, c'est le devoir de la société envers l'individu. — Le gouvernement des châteaux de Versailles et Trianon était confié au père du prince de Poix; celui des Tuileries au marquis de Champeenets fils. Le comte Bozon de Périgord, autre personnage marquant par l'exagération de ses sentiments royalistes, avait reçu le gouvernement de Saint-Germain-en-Laye. Compiègne était donné au vicomte de Montmorency; Fontainebleau au duc de Coigny, qui passait pour avoir été l'un des amants de Marie-Antoinette, ancien député de la noblesse aux États généraux; il était entré dans toutes les conspirations contre le peuple, et avait reçu pour prix de ses services le bâton de maréchal avec le gouvernement des Invalides. Le duc de Serent, dont les opinions ardentées étaient notoires, occupait Rambouillet; le comte de Vaudreuil, célèbre par ses amours avec la reine Marie-Antoinette, était installé au Louvre. Tous ces individus se faisaient remarquer par leurs colères réactionnaires et composaient ce qu'on appelait le pavillon Marsan. C'était dans le pavillon Marsan que se concentrait toute l'action contre-révolutionnaire. Le pavillon Marsan n'était qu'une avant-garde initiée aux secrets de la politique de Louis XVIII; mais cette avant-garde allait parfois au delà de ce que je recevait la prudence, et on aurait souvent bien voulu la désavouer. Cette avant-garde ne se composait pas exclusivement de jeunes gens; on y voyait le duc de la Maille, qui depuis son retour de l'émigration avait été en France l'agent secret des Bourbons jusqu'en 1814. Le comte d'Artois l'avait fait un des gentilshommes de sa chambre. Le duc de Fitz-James, aide de camp du prince et son premier gentilhomme, avait toute la morgue des races royales; fils naturel de Jacques II, il se regardait et voulait être regardé comme un Stuart. Aide de camp du maréchal de Castries à l'armée du prince de Condé, il revint en France sous le Consulat. En 1813, il se fit porter sur les contrôles de la garde nationale parisienne, et il figurait dans l'une de ses légions lorsque les coalisés menacèrent la capitale. Le 30 mars

1814, cette légion fut envoyée à la barrière de Mousseaux pour combattre les ennemis. Les gardes nationaux se préparèrent à la défense, lorsque le duc de Fitz-James sort des rangs et par une harangue habile autant que peltide parvint à intimider les nombreux bourgeois qui composaient cette légion, et les détermina à rentrer dans leurs foyers. Le lendemain, le duc, à la tête de quelques jeunes nobles, parcourut Paris en criant : Vive le Roi! Après avoir accompagné à Gand le comte d'Artois, il revint et fut nommé pair de France. Il se signala dans le procès du maréchal Ney, par l'acharnement avec lequel il poussa à la condamnation à mort. Mauvais parent comme il était mauvais citoyen, le duc de Fitz-James fit tout ce qu'il put pour faire condamner le général Bertrand, son beau-frère. Peu de mois après, il succéda à un autre hobereau, Boisjolin, dans le commandement de la garde nationale à cheval. Tels étaient les principaux personnages qui figuraient à la cour de Louis XVIII.

Les princes et princesses de la famille royale méritent une mention spéciale : « Le duc d'Orléans, marié à la princesse Amélie, la sœur du roi de Naples Ferdinand IV, s'effaçait le plus qu'il pouvait, afin de se faire pardonner ses opinions de jeunesse, ses liaisons avec les Jacobins, et pour écarter les soupçons sur de secrètes ambitions; il paraissait ne s'occuper que du soin de sa fortune qui était considérable et qu'il voulait toujours augmenter. L'avarice, la cupidité étaient en effet ses vices favoris. Prendre et amasser, dépenser peu, chicaner ses créanciers ou même ne pas les payer, lorsque cela était possible, étaient la règle de sa conduite. Il sollicita et obtint une ordonnance royale pour être dispensé de payer un tiers de sa part dans les contributions de guerre; Sa Majesté Louis XVIII accéda à sa demande et étendit la faveur aux biens de la duchesse douairière d'Orléans et à ceux du prince de Condé. La duchesse de Bourbon, la mère du duc d'Enghien, autre royale mendicante. On citait de cette princesse deux lettres qu'elle avait écrites à l'impératrice Joséphine quelques années auparavant, et depuis le divorce, dans le but de solliciter une pension de 200 000 fr. par an pour elle, et où se rencontrent des détails qui donnent une triste opinion de son caractère. Cette lemme, de race royale, s'était adressée au meurtrier de son fils, à Napoléon, pour en obtenir une riche dotation et une pension pour deux bâtards de la famille, ses frères naturels. Voici ces lettres :

« Madame,

« Vous avez été extrêmement aimable en offrant votre médiation près de S. M. l'Empereur, pour obtenir en ma faveur l'autorisation de rester en France et une allocation suffisante pour m'y mettre à même de vivre d'une manière convenable à mon rang.

« Je sais, madame, ce que vous avez déjà fait, et que c'est en grande partie à vos démarches que je suis redevable des 200 000 fr. par an que Sa Majesté a eu la bonté de m'accorder.

« Cependant, le ministre m'informe qu'il ne faudra, sur cette somme, prélever 50 000 fr. pour mes frères naturels, reconnus par mon père, ce qui réduira mon revenu annuel à 150 000 fr.

« Vous trouverez certainement, madame, que ce revenu est très-modique en regard de mes obligations,

et dans la nécessité où je suis de former un établissement nouveau, manquant de meubles, de linge, etc.

« J'ai, en effet, prié Sa Majesté d'accorder à chacun de ces deux messieurs une pension de 25 000 fr., comme la seule dette que j'ai moralement contractée.

« Mais je n'avais pas l'idée que ce dût être déduit de ma propre pension.

« Je croyais important qu'ils fussent mis à l'abri de toute perte, en cas où je vinsse à mourir avant eux. C'est pourquoi je vous prie, madame, d'employer vos bons offices près de l'Empereur, en appuyant cette requête (qui, je l'espère, ne sera pas regardée comme déraisonnable.

« Ce sera une nouvelle obligation à ajouter à celles que je vous ai déjà.

« Je joins ici une copie de la lettre que j'ai adressée à Sa Majesté et qui a dû être mise sous ses yeux par le ministre de la police.

« Agrérez, madame, l'assurance de mes sentiments respectueux.

2 avril 1815.

« L.-M.-J.-J. D'ORLÉANS-BOURBON. »

Il est de règle, en effet, comme l'indique la duchesse, que le peuple paye les frasques des princes, pourvoie leurs bâtards et solde leurs maîtresses.

Seconde lettre adressée également à l'impératrice Joséphine :

« Madame,

« Je suis profondément touchée de votre obligeance et me confie pleinement à l'espoir que vous manifestez. Il me paraît difficile que l'Empereur refuse une si juste requête, si j'ose me servir de cette expression, et surtout lorsqu'elle est appuyée par vous. Soyez assurée, madame, que ma reconnaissance égalera les sentiments dont je vous prie, par avance, de recevoir la sincère expression.

« L.-M.-J.-J. D'ORLÉANS-BOURBON. »

Le personnage le plus important de la famille royale était le comte d'Artois, frère de Louis XVIII et l'héritier du trône. L'importance attribuée au comte d'Artois venait de la position que lui avait faite le hasard de sa naissance, mais non le mérite personnel du prince; son esprit était nul; il n'avait ni éloquence, ni aménité; il était en outre de la plus crasse ignorance; on racontait sur ses bêtises, sur ses anecdotes, des anecdotes à faire pâmer ou rire. Entre autres choses, il avait dit à un savant qui lui rendait compte d'une ascension qu'il avait faite : « Vous deviez avoir bien chaud, monsieur, étant si près du soleil. » L'ignare personnage ne savait pas même qu'à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, la rarefaction de l'air est un obstacle à la production du calorique, et que, pour cette raison, les montagnes sont couvertes de neiges éternelles à une certaine hauteur. Dans une autre circonstance où il était question de la mer Noire, un des assistants ayant désigné cette mer sous son ancien nom de Pont-Euxin, le prince demanda où était situé ce pont qu'il n'avait pas encore entendu nommer. Sot et idiot, sans esprit, sans jugement, tel était le prince que tenait en réserve la Providence pour remplacer

Louis XVIII. A ses côtés, pour le diriger, pour le pousser, se tenait l'altière duchesse d'Angoulême, la fille de l'Autrichienne Marie-Antoinette, qui avait épousé son fils aîné Louis-Antoine, duc d'Angoulême, homme d'une nullité absolue, insignifiant, grotesque. La princesse, d'après le dire de Napoléon, était le seul homme de la famille des Bourbons; c'était en effet une batailleuse, à la voix rauque, au geste menaçant, véritable furie dès qu'elle rencontrait de l'opposition à ses volontés; le roi Louis XVIII lui obéissait en tout; le comte d'Artois tremblait sous son regard; son mari, le duc d'Angoulême, ne comptait pas: la princesse n'avait pas de sexe ni le prince de tempérament; tous deux, le mari et la femme, étaient de l'espèce neutre. Le second fils du comte d'Artois, le duc de Berri, ne dépassait guère son frère, le duc d'Angoulême, en intelligence, mais il avait un mérite de plus que lui, il pouvait procréer; le prince était ivrogne et libertin; il avait des maîtresses, courait les mauvais lieux, buvait à rendre par haut et par bas; c'était un ignoble personnage. En 1816 on le maria avec l'une des filles du roi de Naples, la princesse Caroline, qui devait trancher par ses allures et ses galanteries avec le bigotisme de la cour et les hypocrisies de la camarilla du pavillon Marsan où trônait la duchesse d'Angoulême.

Le comte d'Artois était le chef des ultra-royalistes reconnu et adopté; le prince, incapable de dissimulation par bêtise ou par jactance, professait hautement son culte pour les traditions de la monarchie absolue; du reste il avait fait connaître quelles étaient ses espérances et le but qu'il se proposait d'atteindre, dans une proclamation aux Vendéens. « Espérez, leur avait-il dit, que l'antique monarchie se relèvera plus puissante que jamais. Le grand œuvre — la contre-révolution — se consomme insensiblement. Dans peu, vos ennemis seront les instruments de votre volonté. C'est alors que vous brillerez sans nuages, seuls et vrais héros français; c'est alors qu'on écartera sans retour ces hommes nouveaux, que la nécessité nous fait encore ménager. C'est alors que s'accomplira cette contre-révolution qu'on n'a pu qu'ébaucher, ce retour absolu et général à l'ancien régime. Espérez! » C'était le roi de France en expectative et, pour le moment, le roi de la faction contre-révolutionnaire; il avait à sa dévotion la noire milice, les prêtres, les Jésuites, toute la sale engeance monastique; le centre de ce gouvernement occulte était au pavillon situé à l'extrémité gauche des Tuileries qu'on nommait le pavillon Marsan. On y méprisait, on y raillait le monarque régnant qui occupait le pavillon de Flore situé à l'extrémité opposée: lorsqu'on avait à parler de lui on ne le nommait que *le roi dix-huit*, par dérision; on se moquait de ses lenteurs qu'on qualifiait de faiblesses; on s'y montrait irrité de le voir chercher à miner la révolution au lieu de l'attaquer de front. Il y avait positivement lutte, tiraillements, entre les partisans du pavillon Marsan et les fidèles du pavillon de Flore, non sur le but, objet des espérances communes, mais sur le choix et la nature des moyens à employer. Supprimer la Révolution, rétablir la monarchie absolue, rayer de l'histoire tout ce qui s'était accompli depuis un tiers de siècle et plus, voilà ce que voulaient fermement les

deux partis monarchiques; Louis XVIII prenait ses dispositions avec un certain art, pour y arriver sans secousses, c'était un prince de l'école de Machiavel; le comte d'Artois, qui avait la présomption de l'ignorance et la confiance du fanatisme dans les prédictions des prêtres, prétendait qu'on devait agir résolument et emporter la victoire de haute lutte. Il opérait dans ce sens et se préparait à livrer bataille. Le grade nationale de Paris reçut une organisation spéciale et tous les états-majors furent composés de louzeurs catholiques. L'armée nouvelle fut recrutée et organisée en vue des services qu'elle était appelée à rendre à la monarchie; elle devait être un instrument passif dans les mains des chefs, prête à se ruer sur le peuple, à mitrailler, à égorger, sur l'ordre du prince, à canonner et à brûler Paris. Le comte d'Artois fit entrer dans les régiments de la garde tous les anciens chouans qu'il fut possible d'enrôler, tous les brigands qui s'étaient signalés par leurs excès dans les troubles du Midi. Ces hommes qui avaient fait leurs preuves devaient imprimer un élan vigoureux aux troupes au moment de la bataille. On forma un corps d'étrangers qui fut placé sous le commandement du prince Louis de Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein, auquel on accorda des lettres de grande naturalisation et qui fut nommé pair de France. Enfin on enrôla des Suisses; on en créa plusieurs régiments. Une armée composée d'étrangers paraissait devoir être une plus sûre garde pour la monarchie qu'une armée nationale, et surtout d'un plus puissant secours au moment de l'insurrection, si le peuple tentait de se lever pour défendre ses droits.

On n'épargna aucune dépense pour la reconstitution de l'armée, le soutien de la monarchie; la seule maison militaire du roi coûtait plus de six millions par an, et se composait de quatre divisions — deux de cavalerie, deux d'infanterie, — en outre elle avait deux régiments d'artillerie, l'un à cheval, l'autre à pied. La première division d'infanterie était sous les ordres du lieutenant général comte de Lauriston; la deuxième sous les ordres de Bourmont; ce commandement avait été le prix de sa trahison. Tous les gens de guerre se ressemblent, à quelques exceptions près, toujours prêts à se vendre pour des titres, des croix, des pensions, de gros traitements. Les rois savent bien qu'ils ne peuvent s'attacher les hommes qu'en donnant satisfaction aux plus détestables passions, à l'égoïsme, à la cupidité, à l'orgueil. La monarchie est bien réellement la cause de tous les vices des sociétés et par suite de leur décadence. Après la maison militaire du roi, la garde royale comprenant 26 000 hommes, dont 20 000 d'infanterie et 6 000 de cavalerie. Quatre maréchaux de France, les ducs de Bellune, de Raguse, de Reggio et de Tarente, étaient attachés à la garde royale en qualité de majors généraux avec les attributions de généraux en chef. Chaque régiment de la garde coûtait presque autant que deux régiments de la ligne. Défenseurs plus immédiats du souverain, les officiers et les soldats de la garde devaient recevoir une paye plus forte que celle des troupes de ligne. Ainsi le commandant l'intérêt du souverain et la splendeur du trône. L'armée de ligne comptait 50 000 hommes; elle était divisée en 86 légions, une par département; elle avait aussi 47 régiments de cavalerie.

12 régiments d'artillerie, 4 régiments de Suisses et une légion étrangère. L'uniforme de l'infanterie était blanc, la couleur des Bourbons, le lis étant leur emblème. Les uniformes des autres corps étaient de couleurs variées et de coupes diverses affectant de reproduire les costumes des troupes étrangères. Flatterie à l'adresse des rois alliés et humiliation infligée à nos soldats.

Autre mesure réactionnaire : licenciement de l'École polytechnique par une ordonnance royale, sur la demande du ministre Vaublanc. C'était une création de la République, et de plus, les élèves de l'École, tous libres-penseurs, refusaient de se soumettre aux mœurs religieuses qu'on voulait leur imposer, confession et communion ; pour ces deux motifs la camarilla du pavillon Marsan et la duchesse d'Angoulême avaient décidé que cette pépinière de factieux et de voltairiens serait détruite. Le roi avait signé la condamnation des élèves.

Une autre création de la République excitait encore les colères furibondes de la noblesse et du clergé, l'Institut de France, qui renfermait dans son sein les personnages les plus distingués dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, mais qu'on supposait hostiles à la Restauration ; on décida que l'Institut serait épuré et réformé. L'épuration porta sur les noms suivants : Garat, Merlin, Siéyès, Cambacérès, Reynaud, Roederer, Maury, Lucien Bonaparte, Étienne, Arnaud, Monge, Carnot, l'évêque conventionnel Grégoire, Mongez, Lakanal et le peintre David. Tous ces anciens membres de l'Institut en furent exclus, et on leur substitua des nullités, entre autres le prince de Talleyrand et Raoul Rochette. La division de l'Institut en quatre classes fut abandonnée, et l'on adopta l'ancienne organisation des quatre académies du régime monarchique.

Les épurations, les exclusions, passèrent des Sociétés savantes aux administrations civiles, aux ministères ; partout les directeurs des services publics procédèrent à des éliminations parmi les employés, ne conservant que les hommes notablement attachés au trône et à l'autel, et remplaçant les exclus par des nobles, des émigrés, des chouans, des gens affiliés aux congrégations religieuses et aux Jésuites. Les préfets dans les départements se conformèrent aux prescriptions des ministres, et suivirent la même marche. De cette façon, du sommet à la base, tout l'édifice gouvernemental était couvert de serviteurs dévoués corps et âme à la Légimité. Le terrain était préparé pour la réaction, les lois de terreur avaient été rendues, et les gens propres à les appliquer ne devaient pas faire défaut. Vaublanc était ministre à l'intérieur, Decazes ministre de la police, le marquis de Messey, grand prévôt à Paris. Tous se mirent à l'œuvre ; mais comme il arrive en ces sortes de croisades, le burlesque, le grotesque se trouvaient mêlés à l'horrible, au tragique. Le marquis de Messey était un personnage ridicule qui accueillait les contes les plus extravagants et les dénonciations les plus drolatiques, il en était venu à ne voir partout que des conspirations contre la monarchie ; sans cesse il courait de la préfecture de police aux Tuileries, de l'état-major de la place au palais de justice, pour faire part des révélations qui lui avaient été faites. Un jour, il annonçait mystérieu-

sément que des conjurés au nombre de trente mille, de quarante mille, de cinquante mille, devaient s'introduire dans le château des Tuileries par des souterrains pour venir égorguer la famille royale ; un autre jour, il affirmait tenir de source certaine qu'on avait déposé mille barils de poudre dans les caveaux des Tuileries pour faire sauter le palais et anéantir tous ceux qui l'habitaient. On procédait à des visites minutieuses qui troublaient les esprits, et l'on ne trouvait pas trace des prétendus dépôts de poudre. Le grand prévôt apportait la même intelligence dans la poursuite des emblèmes factieux. Il fit arrêter bel et bien un digne opticien qui avait pour enseigne une image avec cette inscription : *Au Paon d'or* ; le marquis de Messey prétendait que l'oiseau avait une vague ressemblance avec l'aigle. Délit constaté et punissable suivant la loi. Il fit également emprisonner, juger et condamner le propriétaire d'un cercle littéraire situé au coin de la rue de Grammont et du boulevard, qui avait une enseigne prétendue factieuse, avec le titre : *Aux Cinq parties du monde* ; allégorie politique et coupable. L'Europe était représentée sous le costume de Pallas, la déesse de la guerre, ayant une sorte de ressemblance avec Napoléon ; l'Océanie était figurée par une femme au teint bistre, montée sur un rocher, lance en main ; c'était évidemment pour rappeler le souvenir de Napoléon sur le rocher de Saint-Hélène ; l'Amérique, jeune sauvage empanachée, au regard menaçant dirigé vers l'Europe, c'était la République ; l'Afrique, c'était un lion endormi ! n'était-il pas évident que l'artiste avait voulu indiquer le réveil du lion, pensée criminelle au premier chef, l'Asie paraissait irréprochable, mais on avait placé un arc-en-ciel au-dessus de la tête, c'était le symbole de paix et de réconciliation entre les partis hostiles à la royauté, c'était la reproduction de la fameuse prophétie de Lafayette sur la cocarde tricolore qui devait faire le tour du monde. Le grand prévôt avait trouvé tous ces délits, tous ces crimes, dans l'enseigne factieuse ; le propriétaire du cercle fut sévèrement puni ; on voulut bien cependant ne pas le condamner à mort.

Le terrible prévôt, dans ses poursuites effrénées contre les emblèmes, s'en prit même à une pauvre hirondelle. Voici l'histoire : Au printemps de 1816, la garde nationale de Nanterre, près Paris, était réunie pour l'installation de ses officiers. Une hirondelle, trop jeune encore pour voler loin, est lâchée des rangs de la milice villageoise et vient se poser sur l'épaule de l'un des magistrats civils. L'hirondelle avait à la patte un petit nœud de favoris tricolores. Le maire prenant l'oiseau, ôte le nœud séditieux, donne un baiser à l'oiseau, lui rend la volée et dit en riant : « Va, petite, Dieu te garde des gendarmes ! » Sur ce, le zèle des amis du roi s'alarme, et dès le lendemain, sur une dénonciation, le grand prévôt arrive chez le maire. « La sûreté du trône exige, dit-il, que l'auteur de la manifestation séditieuse soit connu et livré à la vindicte des lois. » Le maire proteste de son ignorance. Le coupable, malgré les recherches de la police, reste inconnu. Le prévôt se retire alors en disant : « Monsieur, j'ai la conviction que vous savez la vérité ; il vous convient de me la taire ; ceci est une fort mauvaise note pour vous et pour la commune : nous la surveillerons de près. Je sais bien que l'hi-



Conspiration Dujier. — Insurrection des paysans à Grenoble

rondelle, avec son nœud tricolore, n'est qu'une farce; mais je vous réponds que si je parviens à découvrir le coquin qui se l'est permise, il payera cher son impudence. » Peu de jours après, le maire reçut l'ordre d'exercer la plus rigoureuse surveillance sur vingt-deux anciens militaires retirés à Nanterre, et soupçonnés de cette action par la police. — On avait en toutes les peines du monde à faire renoncer le marquis à l'idée de faire décimer la compagnie, c'est-à-dire de faire fusiller plusieurs des anciens soldats de l'Empire, comme complices de l'hirondelle factieuse.

Le ministre de la police, Decazes, appli punit dans toute leur rigueur les lois d'exception rendues par la chambre des députés. Sur un ordre émané des bureaux, les agents procédaient à l'arrestation des personnes suspectes, généraux, industriels, hommes de lettres, artistes, journalistes; on violait le domicile des citoyens et l'on procérait à des perquisitions vexatoires. Les victimes de ces mesures policières étaient ensuite amenées devant le ministre, et bien qu'on n'eût rien trouvé qui fût de nature à les compromettre, celui-ci leur intimait l'ordre de quitter

Paris ou de sortir de France. L'arbitraire, le caprice d'un ministre, écartés substitués à la loi. Dans les départements, les préfets, les sous-préfets, de simples agents de l'administration se trouvaient les dépositaires d'une autorité aussi exorbitante.

De toutes parts pleuvaient les dénonciations, les rapports, les révélations de complots; la police les encourageait, les excitait, les provoquait. Pour justifier des mesures aussi odieuses il devenait nécessaire de produire enfin une conspiration; toutes les polices monarchiques savent préparer les embûches, attirer les simples, compromettre les imprudents; elles ont des agents dressés pour cette nature de service, ce sont les agents provocateurs. Le ministre Decazes mit en campagne un de ses plus fins limiers, nommé Scheltein, qui avait été autrefois à son service particulier, et on organisa la conspiration des patriotes de 1816. Scheltein et ses affidés se glissèrent dans les débits de la biisson ou dans les cabarets où se réunissaient des ouvriers et d'anciens militaires pour prendre leur modeste repas; ils causèrent des affaires politiques, s'exprimèrent en termes violents contre l'ordre de choses actuel, provoquèrent des réponses conformes à leurs attaques. Scheltein se lia de cette manière avec trois braves patriotes, Pleignier, Carbonneau et Tolleron; il leur parla de projets d'association, d'organisation de société secrète; il les détermina à rédiger en commun une proclamation qui fut imprimée et qu'il s'était chargé de propager en tous lieux. Des agents déguisés en bourgeois, avec le ruban rouge de la Légion d'honneur, étaient entrés dans la conspiration, et distribuaient la proclamation dans les ateliers, dans les boutiques, jusque dans les prisons. Un chevalier de Saint-Louis, attaché également à la police, était dressé à fournir la pièce compromettante dans la poche des gens qui lui étaient désignés comme suspects et qu'on arrêtait ensuite, pour les trouver nantis de la proclamation. Lorsqu'on jugea les choses arrivées au point où on les voulait, les journaux royalistes reçurent l'ordre d'annoncer avec grand fracas que le gouvernement était sur les traces d'un vaste complot; puis on procéda aux arrestations. Plus de trois cents personnes furent mises en prison et au secret; on relâcha un grand nombre des inculpés contre lesquels il n'y avait pas le moindre indice de culpabilité; on en retint vingt-huit qu'on traduisit devant la cour d'assises de la Seine le 27 juin 1816, comme prévenus d'être les auteurs ou adhérents d'un attentat et d'un complot contre la vie et la personne des membres de la famille royale; les quels attentat et complot avaient pour but de détruire le gouvernement établi en France, de changer l'ordre de successibilité au trône, et d'armer les citoyens contre l'autorité royale. Le procureur général Bellart déploya dans cette affaire toutes les ressources de la chicane pour accabler les victimes; il coordonna les éléments de la prétendue conspiration avec un art infernal, dissimulant l'action de la police; il entassa les mensonges et les sophismes pour donner à une association dont l'existence n'était pas même prouvée le caractère d'une conjuration, et il obtint du jury trié, choisi parmi les partisans de la monarchie, un verdict de culpabilité contre dix-neuf des prévenus, reconnus coupables à différents degrés; trois d'entre eux comme

auteurs principaux, douze pour avoir imprimé ou distribué des écrits séditieux, pour n'avoir pas révélé les projets qui étaient à leur connaissance, et pour avoir distribué un signe de ralliement, quatre simplement pour le délit de distribution d'un signe de ralliement et pour non-révélation du complot. En conséquence, Pleignier, Carbonneau et Tolleron furent condamnés à avoir le poing droit coupé et la tête tranchée, dans le mode prescrit pour le crime de parricide. Le jugement portait qu'ils étaient coupables: 1° d'avoir commis le crime de lèse-majesté, en commençant ou en commettant plusieurs actes pour parvenir à l'exécution d'un attentat et d'un complot contre la vie et contre la personne du roi; 2° d'avoir commencé ou commis un ou plusieurs actes pour parvenir à l'exécution d'un attentat et d'un complot contre la vie et la personne des membres de la famille royale; 3° d'avoir, de concert avec un ou plusieurs individus, formé un complot qui aurait eu pour but, soit de détruire ou changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens à s'armer les uns contre les autres. Leurs compagnons furent condamnés, savoir:

Charles, Lefranc, la femme Picard, Desbannes, Derwin, Debrun, Warin et Lascaux à être déportés hors du territoire continental de la France; Sourdou, Descubes, Gonneau et Philippe, à dix années de reclusion; Hemi Oseré et Bonassier père à huit années; Bonassier fils à six années, et Jacques Oseré à cinq; tous, à l'exception des déportés, devaient être attachés au carcan, et rester toute leur vie, à l'expiration de leur peine, sous la surveillance de la haute police. Les pourvois des trois condamnés à mort furent rejetés, et, le 28 juillet, l'ordre arriva du ministère de la justice de les conduire au supplice.

Tous trois marchèrent à la mort, en chemise, les pieds nus, et la tête entourée d'un crêpe funèbre. Après qu'ils eurent entendu la lecture de leur jugement au pied de l'échafaud, ils en montrèrent rapidement les degrés. Carbonneau tendit son poignet avec résignation à l'exécuteur. Tolleron posa le sien sur le billot en disant: « Coupe cette main qui a défendu la patrie. » Pleignier fit quelque difficulté pour se soumettre à cette cruelle opération; mais le bourreau lui ayant dit: « Monsieur Pleignier, ne faites donc pas l'enfant; voyez ces messieurs, ce sont des hommes, » il n'hésita plus. Le soleil éclairait de ses derniers rayons le lieu du supplice. La foule muette et dans l'anxiété paraissait douter encore de la réalité du spectacle qui s'offrait à ses yeux: on ne pouvait à l'mettre que la royauté serait inexorable et que l'exécution aurait lieu. Lorsque le bruit de la hache vint dissiper son dernier espoir, du sein de cette multitude consternée s'éleva un cri de douleur suivi de sours murmures d'indignation. Tous les visages étaient pâles et défaits; on se montrait les Tuileries avec les poings crispés et les yeux menaçants, comme pour appeler sur ceux qui les habitaient les vengeances et les malédictions. Quand la dernière tête tomba sous le couperet, des cris de Vive le roi, Vive les Bourbons! s'élevèrent de l'enceinte réservée où se pressaient la valetaille de la cour, les gens de la police, les affiliés aux congrégations, et un certain nombre de nobles et d'émigrés. Il y avait encore trois noms à ajouter au

martyrologe des peuples; hélas! ce ne seront pas les dernières victimes.

Dans les départements les cours prévôtales et les tribunaux rivalisaient de zèle: les Boarbons étaient bien servis partout. A Douai, la cour royale condamna à six mois de prison une repasseuse, un marchand d'allumettes et un cordonnier, pour avoir répandu le bruit que Napoléon allait revenir en France avec deux millions de Turcs. A Toulouse, une peime plus sévère fut prononcée contre une vieille femme qui avait conté à ses voisins que l'empereur s'avancait par des souterrains avec une armée de nègres. Partout les agents avaient pour mission de provoquer, soit à parler, soit à agir. Les bustes de la famille royale étaient exposés jusque dans les maisons consacrées à la prostitution. A la Rochelle, sur la dénonciation d'une fille publique avec laquelle il avait passé la nuit, un capitaine à demi-solde fut condamné à trois mois de prison pour avoir là « adressé des paroles ordurières ou infamantes à un buste qualifié respectable, et manifesté l'intention d'avilir une image révérée, » celle de la duchesse d'Angoulême. A Aix, un jeune serrurier fut puni de treize mois de prison pour avoir dit, étant sur le passage de la duchesse de Berri : « Ma foi, elle n'a rien de beau. » Une affiche malencontreuse valut une autre condamnation à un vieil officier octogénaire; c'était encore à Aix. Cette affiche portait ces mots : « Jardin royal et retour à la vertu, où S. M. Louis XVIII est représentée en habit militaire. Spectacle, où plusieurs figures richement costumées et de la plus grande fraîcheur sont exposées dans un salon. Prix : « deux sous dans le jour et quatre sous à la chandelle. » Sur la demande d'un passant qui s'enquérât de l'objet de l'annonce, le trop complaisant officier lui dit que c'était l'affiche d'un spectacle de marionnettes. Un mouchard qui se trouvait là se jeta sur le vieillard, le prit au collet et, avec force horions, le conduisit au poste voisin. Pour outrage indirect à la personne du roi, l'officier octogénaire fut condamné à trois mois de prison; la condamnation ne fut pas plus sévère en considération de son grand âge. Il ne pensait pas avoir commis de délit, car il avait répondu naïvement à la question qui lui avait été adressée: c'était en effet un cabinet de figurines ou une exhibition de marionnettes. Il arrivait parfois qu'on commettait de graves infractions aux lois nouvelles, bien innocemment, sans s'en douter, tout pouvant prêter matière à l'application des textes sur les cris, signes et emblèmes séditieux. Un canonnier de marine, à Toulon, subit une condamnation à trois mois de prison et fut placé pendant cinq ans sous la surveillance de la haute police, pour avoir joué, sur le fifre, l'air provençal *aro can tout acaba*; le procureur du roi avait motivé la poursuite sur cette allégation « que le même air avait servi de signal aux agents furibonds de la tyrannie, pendant la Terreur. » Le tribunal reproduisit ce singulier délit dans son arrêt. Le brave artilleur ignorait certainement que cet air eût servi à un signal quelconque vingt-cinq ans auparavant, quand il n'était pas né. Les notes de musique étaient devenues factieuses et judiciaires des tribunaux. A Dijon, deux notaires furent destitués pour des propos tenus en famille et rapportés à l'autorité. A Rennes, un capitaine retraité subit une condam-

nation à trois mois de prison avec privation pour toute sa vie d'un douzième de sa pension, pour un bouton à l'aigle que sa domestique avait cousu à son habit à son insu et sans y entendre malice. A Alençon, on condamna à trois mois de prison un pauvre tisserand qui, dans une auberge où l'on chantait des chansons royalistes, avait crié *rice le tard!* Le tribunal voulut y voir une allusion injurieuse à l'auguste personne du roi qui était d'une forte corpulence. Nous avons indiqué quelques-unes des causes drolatiques des persécutions royalistes: maintenant nous abordons le côté lugubre et atroce de la période judiciaire. A Carcassonne, un comité royaliste parvint, à l'aide d'un agent provocateur, à organiser une *conspiration des prisons*, qui fit tomber trois têtes sous la hache prévôtale, celles d'un jeune médecin, d'un ex-militaire et d'un cultivateur. A Montpellier, cinq prétendus conspirateurs furent décapités à la lueur des flambeaux. A Nîmes, le même arrêt de mort fut prononcé contre cinq hommes et deux femmes. A Alençon, deux citoyens furent exécutés, et plusieurs autres envoyés aux galères pour la même cause. Melun vit aussi immoler quatre victimes, auxquelles pareil attentat était imputé.

A Bourg-en-Bresse, un chef de bataillon, Savarin, fut envoyé à la mort, comme auteur d'un complot dont le but était d'allumer la guerre civile en France. A Lons-le-Saulnier, pendant la disette, un rassemblement formé pour aller enlever des pommes de terre fut traité comme une rébellion contre l'Etat: six malheureux furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité et au carcan. A Mont-de-Marsan, deux ouvriers furent exécutés comme conspirateurs. A Langres, un jeune soldat fut exécuté pour avoir crié, dans un moment d'ivresse: *Vive l'empereur!* Autour de son échafaud, on avait rangé en bataille la légion de la Haute-Marne, musique en tête, et l'on joua l'air de: « *Vive Henri IV* » pendant l'exécution. Dans la Sarthe, le fils d'un meunier d'Aubigné, et un garçon meunier, fatigués des vexations qu'ils éprouvaient de la part des Chouans, se présentèrent un matin de les désarmer à domicile. Le jeune Leroi — c'était le fils du meunier — et son compagnon avaient, quoique très-jeunes, servi sous l'Empire. Ils se présentèrent chez trois habitants connus comme fongueux royalistes, et leur demandèrent leurs fusils. De retour au moulin, Leroi raconte à son père ce qu'il venait de faire. Le père le réprimanda et alla rendre les fusils à leurs propriétaires en les priant de regarder ce qui s'était passé comme « une folie de la part d'étourdis qui n'en connaissent pas les conséquences. Chacun lui promit de ne pas porter plainte. Mais déjà le fait avait été raconté, et une dénonciation avait été adressée au procureur du roi. Suivant l'habitude des gens de justice, pourvoyeurs de l'échafaud, le chef du parquet dont ressortait Aubigné voulut donner une grande importance à l'affaire, et s'en servir comme d'un marchepied pour arriver à un poste supérieur: il commanda l'arrestation de vingt-trois habitants, et, parmi eux, furent compris le père et la mère du jeune Leroi. On fit des enquêtes, on recueillit des propos de cabaret; et, avec cet art infernal particulier aux robins, le magistrat royaliste combinant tous ces éléments, en fit un vaste complot bonapartiste. Le ré-

soltat fut la condamnation à mort de sept de ces infortunés, Pierre Leroi fils, Joseph Lambert, Jean Joreau, Charles Rolland, Alexandre Maigne, Charles-Joseph Benroy et Alexis Pasquier. Le père de Leroi fut condamné à vingt ans de travaux forcés. La mère et un tout jeune frère de Leroi furent placés sous la surveillance de la haute police. La terrible sentence rendue le 27 mai 1816 eut sa pléine et entière exécution; il y eut même, à l'égard de cette famille, des raffinements de barbarie ordonnés par le prévôt royaliste, qui étaient un outrage à la civilisation et faisaient reculer le siècle jusqu'au règne de Louis XI. A l'instar de ce roi qui avait fait conduire les cinq enfants du duc de Nemours sous l'échafaud où leur père était décapité, pour que le sang rejaillît sur eux, la prévôté avait voulu que le père, la mère et le jeune frère de Leroi fussent amenés, le jour de l'exécution, tout près de l'instrument de supplice, afin que le sang de la victime couvrit les infortunés. Horreur et abomination! Exécration sur la monarchie!

Bordeaux eut également son complot bonapartiste, préparé, combiné par les agents de la police avec l'aide et assistance du préfet. Des têtes tombèrent, et en grand nombre; le terrible préfet ne fit grâce à aucun de ceux qui figurèrent dans le procès; ses agents provocateurs, condamnés avec les victimes qu'ils avaient compromises, furent guillotines comme les autres; ils avaient espéré jusqu'au dernier moment qu'on les séparerait de leurs compagnons; ce fut seulement quand ils furent conduits sur le lieu destiné aux exécutions qu'ils comprirent qu'ils étaient sacrifiés; alors ils éclatèrent en cris de rage, en hurlements furieux, et dénoncèrent le préfet comme l'auteur et l'instigateur de la prétendue conspiration. Le métier de mouchard, comme on le voit, a parfois ses inconvénients. Les agents de police, les *rous-ins*, suivant l'expression pittoresque en usage dans les faubourgs de Paris, courent plus d'un danger, celui d'être assommés par ceux qu'ils trahissent, et celui d'être guillotines par ceux qui les emploient. Puisse cette vermine policière disparaître de tous les pays avec la lèpre monarchique qui l'engendre!

A Montargis, une sédition causée par la cherté des grains fut transformée par les chefs de l'ordre judiciaire en une conspiration politique; il y eut encore des condamnés à mort, et, dans le nombre, un pauvre idiot qui était employé à sonner la cloche d'une église, et qui, le jour de la rébellion, avait rempli son office habituel sans savoir qu'il agitait le tocsin.

A Lyon et dans les villes du département du Rhône, la guillotine était en permanence; le bourreau et ses aides allaient exercer leur affreux ministère jusque dans les villages. Chaque jour une ou plusieurs têtes tombaient sous le fatal couperet.

Toutes sortes de conspirations se produisaient sous la main de la police, avec les noms les plus bizarres et dans les conditions les plus invraisemblables; l'une des plus fameuses reçut le nom de « Conspiration de l'Épingle-Noire. » L'instruction de cette affaire fut extrêmement laborieuse, en raison de l'impossibilité où l'on était de relever des charges contre les prévenus, en grand nombre, qui avaient été arrêtés. Quand l'affaire fut évoquée devant le tribunal, quelques-uns des accusés se trouvaient prisonniers depuis dix-huit

mois; l'un d'entre eux avait été conservé au secret pendant trois cent et un jours. Tous furent acquittés, aucune preuve de culpabilité n'ayant pu être fournie contre eux. L'action de la police royaliste fut mise au grand jour, signalée et blâmée par les avocats des prévenus. Gens de police, gens de sac et de corde; boue et fumier.

Si le gouvernement se montrait rigoureux, injuste, persécuteur, à l'égard de ceux qu'il considérait comme ses ennemis, par contre il couvrait de sa protection et d'immunités ses partisans et jusqu'aux gens attachés à leur service, quelques crimes qu'ils eussent commis. Entre autres indignités de la justice royaliste, on cite le fait suivant qui eut lieu à Grenoble: le garde d'un ancien seigneur de village, émigré pendant la Révolution et réinstallé dans son château, avait tué d'un coup de fusil, dans une forêt communale, un pauvre père de famille qui était occupé à ramasser les débris de bois coupés par ordre du maire et avec son autorisation. Le meurtre était injustifiable, et il avait eu des témoins, quatre cultivateurs qui se trouvaient d'aventure à l'endroit où le crime s'était accompli. Le maire et le juge de paix, requis par les habitants de la commune, s'étaient transportés sur les lieux, avaient dressé le procès-verbal et fait arrêter le meurtrier. Alors intervint le hobereau en faveur de son garde; les influences de la soutane furent mises en jeu; le curé du village et le noble parvinrent à arrêter le cours des poursuites commencées contre l'assassin, le firent mettre en liberté et poussèrent les gens de justice contre les auteurs de l'arrestation du garde. Le comte de Montlivaut, préfet de Grenoble, prit à cœur de venger l'insulte qui avait été faite à un ancien émigré dans la personne de son garde; il envoya un officier de gendarmerie avec un détachement pour opérer l'arrestation du maire, du juge de paix et des quatre témoins qui avaient signé le procès-verbal. Conformément à ses prescriptions, les six individus arrêtés furent attachés deux à deux avec chaînes et menottes, conduits à pied, de jour, à travers la vallée, pour que leur humiliation en fût augmentée, et amenés jusqu'à Grenoble où ils furent emprisonnés. Cependant, le lendemain, en dépit des injonctions du préfet, qui voulait qu'on les retint en prison et qu'on leur fit un procès pour irrévérence envers la noblesse, les magistrats instructeurs se trouveraient contrains de les remettre en liberté, ne pouvant les incriminer pour avoir rempli leur devoir, mais ils n'osèrent pas évoquer devant eux la cause criminelle. L'assassinat du pauvre paysan demeura impuni.

Tant de persécutions de la part de l'autorité, les denis de justice, les violences, les attentats dont les citoyens étaient victimes, irritaient au plus haut point les esprits généreux et préparaient les populations à la rébellion. C'est le propre de toutes les tyrannies d'engendrer la révolte; les princes parviennent bien à réprimer les soulèvements, mais arrive un jour où le soulèvement se transforme en révolte et emporte le trône. L'insurrection est le plus sacré des devoirs.

Un premier appel à l'insurrection fut adressé au peuple au commencement de mai 1816, par un ancien maître des requêtes au conseil d'État, nommé Didier, de Grenoble, dans une proclamation qu'il

fit répandre dans les différentes communes du département de l'Isère, où il croyait facile de lever l'étendard de la révolte, en raison de la configuration du pays, de ses montagnes et des sentiments patriotiques des habitants.

« Français, disait le courageux insurgé dans son manifeste, une révolution dont le principe et le but n'étaient que l'amour et le bonheur des hommes, et qui, dirigée par l'infernale politique des Anglais, versa sur l'Europe d'affreuses calamités, a fini par précipiter la France sous ce cruel ennemi des peuples, l'oppressur du monde. C'est le représentant de l'oligarchie anglaise, lord Wellington, qui règne sur nous! Sommes-nous ses sujets?... Est ce là ce que le gouvernement anglais avait déclaré dans ses protestations solennelles? Tout l'orgueil de ce gouvernement se réveille en voyant recommencer pour nous la fatale époque de Charles VI. Ah! la nôtre présente d'autres caractères que l'imagination même n'aurait pu concevoir. L'infortuné Charles VI n'avait pas livré la France aux Anglais; il n'était pas leur allié contre sa nation; mais celui qui se dit notre roi est l'allié des Anglais! bien plus, il est leur prisonnier. Voyez comment ils respectent en lui le sacré diadème et l'anguste caractère qu'ils prétendent lui avoir rendu par leurs armes! Voyez l'humiliation dont ils l'accablent! Rappelez-vous ce qu'ont fait les Anglais; souvenez-vous de Toulon et de Quiberon; c'est du sang français qu'il faut à l'Angleterre: elle ne veut que la ruine, la honte et la désolation de notre patrie; les Bourbons et les nobles ne sont que ses instruments; la proscription de toute idée généreuse, le rétablissement de la féodalité, ses moyens. Plus de ports, plus de marine, plus de commerce, plus d'industrie, plus de sentiments nationaux en France; des maîtres et des serfs: voilà ce que veut le gouvernement anglais pour exercer impunément son monopole sur l'Europe et le monde! Que le scandale cesse! Arrêtons ce torrent d'une ambition dont les annales des peuples n'offrent pas d'exemple. Aux armes! aux armes! Français, tout votre sang bouillonne dans vos veines; votre indignation est à son comble! craignez en les excès, vous retomberiez dans les pièges que vous ont tendus les artisans de nos calamités publiques. Que le plus noble élan, que la plus juste, la plus sacrée des causes ne soit souillée par aucun attentat. Sauvons la France de la tyrannie et de la Jacquerie. La force est généreuse; indulgence sur le passé, accueil au retour sincère, respect aux personnes et aux propriétés, malheur aux traîtres. *L'Indépendance nationale* donne un chef au peuple français! c'est le fils de celui dont le trône héréditaire, consacré par notre religion, fut reconnu par l'Europe, l'héritier légitime au profit de qui l'abdication de son père fut sanctionnée par une loi solennelle. Nous sommes ses lieutenants, et nous vous disons: Vive Napoléon II, empereur des Français! Nous sommes Français aussi, et nous ne séparons jamais le trône du principe dont il dérive. Et vous que, dans les fureurs de son envie, l'Angleterre voudrait anéantir pour vous punir de votre gloire, soldats! vous serez vengés. Renaissez pour l'arnée de l'Indépendance nationale, cette armée dans laquelle tout citoyen est soldat; et n'oublions jamais que tout soldat est citoyen. Arborons donc avec con-

fiance l'étendard de l'honneur français! marchons d'un pas assuré sous les drapeaux de l'Indépendance nationale, et méritons par notre conduite que le ciel puisse protéger la plus sainte entreprise, et l'humanité tout entière la couvrira de ses vœux.

« Un des commissaires de l'Indépendance nationale, *Signé: DIDIER.* »

A cette époque les hommes les plus avancés n'allaient pas jusqu'à la revendication des droits du pauvre, jusqu'à arborer la bannière des Jacques; c'était encore au nom du principe de la monarchie qu'on se révoltait; changement de maître, rien de plus; maintien des abus, des privilèges, des monopoles: respect de la propriété grande ou petite, bien ou mal acquise; le peuple toujours misérable et opprimé, les classes aristocratiques toujours maîtresses de la vie et du travail des pauvres par la possession de la terre et des richesses sociales. Néanmoins cette proclamation, si modérée par les termes de son exposition de principes, provoqua de la part du préfet, le comte de Monthivant, l'emploi de mesures d'une extrême rigueur: de tous côtés il lança ses agents, fit procéder à des perquisitions et commanda une foule d'arrestations de personnes innocentes. Les procédés du préfet amenèrent une recrudescence dans l'irritation qui existait déjà dans les esprits et poussèrent un certain nombre d'individus à gagner la montagne pour se réunir à la bande d'insurgés qu'avait déjà recrutés Didier. Celui-ci descendit dans la plaine: pour venir attaquer Grenoble: ce fut sa perte; ses partisans mal armés, non encore disciplinés, pouvaient bien soutenir la lutte dans les escarpements des montagnes, mais n'étaient pas en état de se mesurer avec des troupes réglées en rase campagne. Le général Donadieu alla à la rencontre de la colonne insurgée et la mit en déroute. Les soldats se mirent sur les fuyards et en firent un carnage horrible; ils se répandirent même dans les campagnes environnantes et, sous prétexte de rechercher les insurgés, ils fouillèrent les maisons, pillèrent, violèrent les filles et les femmes, égorgèrent les pères et les maris des victimes de leurs violences. Dans une de ses lettres qui a été conservée par l'histoire, le général Donadieu informait un de ses amis que les corps des morts et des mourants couvraient la terre à plus de deux lieues autour de Grenoble. Sa dépêche au général Parthouneau, chef de la 10^e division militaire, commençait par ces mots: « Vive le roi! mon cher général, depuis trois heures le sang n'a cessé de couler, etc. » Il écrivait au baron Clerc, maréchal de camp commandant le département de la Drôme: « Vive le roi! mon cher général, les cadavres de ses ennemis couvrent tous les chemins qui arrivent en cette ville. Depuis minuit jusqu'à cinq heures, la mousqueterie n'a pas cessé dans le rayon d'une lieue; on ennuie les prisonniers par centaines; la cour prévôtale en fera prompt et sévère justice. Les chefs de l'insurrection ayant été tués ou ayant pris la fuite, la plupart des prisonniers qu'on amenait à Grenoble n'étaient que de pauvres paysans attirés par la curiosité sur le lieu du combat; très-peu avaient été pris les armes à la main. D'autres, et ceux-là formaient au moins le tiers du rassemblement, n'avaient quitté leur village que parce qu'ils croyaient — le fait a été po-

sivement reconnu — venir assister à des fêtes et à des réjouissances, suivant la déclaration du ministre de la police lui-même, faite plus tard, dans un discours à la chambre des députés, lorsqu'il eut à rendre compte de cette affaire.

Le 5 mai, un conseil de fonctionnaires eut lieu chez le préfet pour l'adoption des mesures de rigueur. Bien que tout fût terminé et que la répression eût déjà été impitoyable. Donadieu et Monthivaut voulurent qu'on procédât au jugement des prisonniers et à leur exécution dans la journée même, sans s'embarrasser des formalités inscrites dans la loi; néanmoins on parvint à leur faire comprendre que la justice des cours prévôtales était suffisamment expéditive. Un arrêté préfectoral fut immédiatement rendu. Il portait que « la justice et la vindicte publique exigeaient que ceux qui avaient pris part à la sédition à main armée fussent inexorablement poursuivis et livrés à la cour prévôtale; que la sûreté générale demandait que tous moyens de refuge et de défense leur fussent enlevés; qu'en conséquence les possesseurs d'armes de guerre ou de cartouches, ou ceux qui, connaissant ceux-ci, ne les dénoncèrent pas, seraient traités comme complices de la sédition. » L'arrêté spécifiait que le châtimeut réservé aux complices atteindrait toute personne convaincue d'avoir donné asile aux rebelles. Enfin des récompenses en argent, depuis cent francs jusqu'à trois mille francs, étaient promises à ceux qui livreraient les auteurs, chefs ou auteurs de la sédition. La cupidité venait en aide à l'intimidation pour exciter les délations! Honte sur les misérables suppôts de la monarchie qui avaient recours à de tels moyens! La cour prévôtale entra immédiatement en fonctions, et quatre jours après elle avait prononcé trois condamnations à mort contre Drevet, Buisson et David. Ce dernier paraissait si peu coupable que les juges, tout implacables qu'ils fussent, décidèrent qu'il serait sursis à son exécution et qu'il serait recommandé à la clémence du roi. Les deux autres, Drevet et Buisson, furent conduits au supplice dans la journée même de leur condamnation, entre quatre et cinq heures du soir. Pendant le trajet de la prison au lieu de l'exécution, ils firent entendre plusieurs fois le cri de Vive l'empereur! Vive Napoléon II! Drevet entonna la *Marseillaise*. La foule se découvrit sur leur passage. Deux deus, avant de mourir, crièrent: Vive l'empereur! Vive la liberté! — On pourrait s'étonner de voir les hommes de l'opposition de cette époque combattre et mourir en invoquant deux choses aussi disparates, qui s'excluent l'une l'autre, l'empereur et la liberté, si on ne savait que ces deux mots, dans leur bouche, avaient une signification spéciale; ils étaient une menace, un défi, adressés à la monarchie du droit divin qui les poursuivait d'une égale haine; ils étaient aussi la formule d'une alliance des bonapartistes et des républicains réunis contre l'ennemi commun, le roi. Les ultra-royalistes n'étaient pas contents des agissements de la cour prévôtale; en effet, elle avait acquitté un des inculpés qui était tout à fait innocent, et elle avait proposé un sursis pour un condamné qui n'était guère plus coupable; on leur avait soustrait un cadavre et on voulait encore sauver une victime. La cour prévôtale ne rem-

plissait pas assez complètement l'œuvre de sang pour laquelle elle avait été instituée. Mais, dès le lendemain, une proclamation vint rassurer les amis du roi sur la suite des exécutions; le lieutenant général commandant la 7^e division militaire et le préfet de l'Isère annoncèrent aux habitants de Grenoble que, par dépêche télégraphique, le gouvernement ordonnait que le département de l'Isère fût regardé comme étant en état de siège, qu'en conséquence les autorités civiles et militaires se trouvaient investies d'un pouvoir discrétionnaire. La cour prévôtale demeurait sus;endue et était remplacée par une commission militaire. Les forenés royalistes allaient donc être servis suivant leurs goûts sanguinaires et rassasiés de cadavres. « Les instructions du gouvernement, disait la proclamation, qui suspendent le cours ordinaire des lois, doivent rassurer tous les citoyens paisibles qui savent que les autorités militaires et civiles veillent constamment pour le maintien de l'ordre et le bien du service du roi. Que les mauvais citoyens tremblent! Quant aux rebelles, le glaive de la loi va les frapper. » Le 8 mai parut l'ordre du jour du général Donadieu: « Article 1^{er}. Les habitants de la maison dans laquelle sera trouvé le sieur Didier seront livrés à une commission militaire pour être passés par les armes. — Article 2. Il est accordé à celui qui livrera, mort ou vif, ledit sieur Didier, une somme de trois mille francs pour gratification. » Le lendemain, 9 mai, le général et le préfet rendent, de concert, un arrêté ainsi conçu: « Article 1^{er}. Tout habitant dans la maison duquel il sera trouvé un individu ayant fait partie des bandes séditionnaires, et qui, l'ayant recélé sciemment, ne l'aura pas dénoncé sur-le-champ à l'autorité, sera arrêté, livré à la commission militaire, et condamné à la peine de mort. Sa maison sera rasée. — Article 2. Tout habitant qui, vingt quatre heures après la publication du présent arrêté, n'aura point obéi à l'arrêté du préfet — sur le désarmement, — et chez lequel il sera trouvé des armes de guerre, ou qui aurait en son pouvoir des armes de chasse, pistolets, épées, etc., dont il n'aurait pas fait la déclaration, sera livré à la commission militaire, et sa maison rasée. »

La commission militaire, qui avait été constituée pour connaître des faits de l'insurrection au lieu et place de la cour prévôtale, répondit aux espérances des plus enragés royalistes; la cour prévôtale avait mis quatre jours pour juger quatre accusés et n'avait prononcé que trois condamnations à la peine capitale; la commission militaire, dans une seule séance, avait jugé trente accusés et prononcé vingt et une condamnations à mort. L'infâme colonel qui présidait le tribunal d'assassins, un noble, le comte de Vautré, affectait une outrecuidance qui dépassait toutes les bornes; grossier et insolent, il interrompait les plaidoiries des avocats et répétait sans cesse: « Abrégez! abrégez! » Il signifia à l'avocat Sapey, qui était chargé de la défense de quatre accusés, qu'il ne lui accordait qu'un quart d'heure pour ses plaidoiries, moins de quatre minutes pour chaque tête à disputer aux bourreaux; un autre avocat, Mallein, put à peine présenter quelques observations qu'il jugeait importantes pour ses clients; le colonel lui commanda brutalement de se taire, ajoutant que le conseil avait hâte

d'en finir. La séance avait duré cinq heures, trente accusés avaient dû être interrogés, défendus et jugés pendant ce court intervalle de temps, dix minutes pour chaque jugement à rendre! Telles sont les garanties d'équité qu'offre ce mode de tribunal constitué pour frapper, non pour juger. Sur les trente inculpés, neuf furent acquittés; on n'avait pu relever contre eux aucune charge; vingt et un furent condamnés à mort, et, parmi eux, sept qui avaient paru à peu près innocents obtinrent un sursis et furent recommandés à la clémence du roi. Le lendemain 10 mai 1816, à cinq heures du soir, les quatorze victimes tombaient sous les balles des pelotons d'exécution; à six heures, les autorités de la ville, les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire et les sommités du parti monarchique se réunissaient en un banquet de cent couverts pour fêter les membres de la commission militaire. Les assassins burent à l'extermination des révolutionnaires et des bonapartistes; tous les assistants, hommes d'Eglise, nobles, nobliaux, gens de guerre, répondirent au toast par des hurrahs et des cris de Vive le roi! Vive la religion! Une dépêche télégraphique porta à Paris les vœux et les félicitations des royalistes à S. M. Louis XVIII, ainsi que le recours en grâce pour les sept condamnés non exécutés. Le roi devint bien à ses fidèles serviteurs une marque de sa munificence; la réponse du monarque ne se fit guère attendre. Le ministre de la police générale, le comte Fenezac, envoya au général Donadieu la dépêche suivante : « Ordre du roi. Les vingt et un condamnés à mort par le conseil de guerre doivent être exécutés sans délai ni sursis; de même le condamné David par la cour prévôtale doit aussi subir la peine capitale. Le gouvernement élève de trois mille à vingt mille francs la prime offerte à ceux qui livreront Didier. » La dépêche du ministre était arrivée le 14 mai; dès le lendemain la garnison était commandée pour assister à l'exécution des sept condamnés par le conseil de guerre, qui furent fusillés; David, qui avait été jugé par la cour prévôtale, fut guillotiné. Sa Majesté avait fourni huit cadavres à ses amis et feaux sujets pour une nouvelle fête. L'élévation de la prime de délation avait également produit son effet et excité le zèle des limiers. La retraite de Didier fut découverte; des carabimiers piémontais vinrent le saisir dans un moulin où il était réfugié à Saint-Jean d'Arve et le livrèrent à l'autorité française. Le malheureux fut amené à Grenoble et renfermé dans la prison de la ville. La nouvelle de cette capture importante fut transmise à Paris avec demande d'ordre sur la marche à suivre pour l'instruction du procès de ce grand coupable.

Tous ces crimes, tous ces assassinats qui idiotes sont tellement épouvantables; les dénis de justice, les rejets des recours en grâce témoignent d'une cruauté si féroce chez Louis XVIII et de la part des membres de la famille des Bourbons, qu'en vérité on s'esait tenté de les révoquer en doute ou tout au moins d'accuser l'historien d'assombrir le tableau, si tous les faits n'étaient accompagnés de pièces et de documents officiels. Or, chacun de nos lecteurs pourra s'assurer de la parfaite exactitude de nos écrits en se reportant au curieux et savant ouvrage de Vanhelle, *l'Histoire des deux Restaurations*, dans lequel sont reproduits

les textes des décrets, procès-verbaux, arrêtés et jugements relatifs aux événements.

Le gouvernement dépêcha de Paris le lieutenant de police Eymard, un de ses plus habiles argousins, pour procéder à l'interrogatoire de Didier et diriger les recherches pour l'arrestation des complices. Nouvelle occasion pour les royalistes de montrer leur zèle; la chasse à l'homme recommença aussi furieuse qu'un jour de l'insurrection; dans la ville et hors de Grenoble, des bandes de soldats allèrent fouiller les maisons des personnes suspectes et y commirent toutes sortes d'abominations; les citoyens les plus honorables n'étaient pas à l'abri de ces persécutions. On cite, entre autres, l'assassinat d'un vieillard nommé Tabaret, très-riche propriétaire de la commune de Saint-Hilaire de la Soûne. Nul soupçon de complicité dans l'insurrection ne pouvait tomber sur lui, puisqu'il était précisément absent du département lorsqu'elle s'était produite, et que, dans tout l'arrondissement de Saint-Marcellin dont dépendait la commune où il résidait, on n'avait pas signalé de symptôme d'agitation. Néanmoins le comte de Montlivaut, pour ce seul motif que le digne vieillard professait des opinions libérales, juge à propos de lancer après lui un sieur Susbielle, commandant de place à Saint-Marcellin, avec ordre de le lui amener mort ou vif. Tabaret ayant eu vent de ce qui se tramait, avait eu le temps de fuir et d'aller se cacher dans la maison d'un fermier. Malheureusement des indices mirent les persécuteurs sur ses traces, et dans la nuit du 29 au 30 mai, la maison où il était réfugié fut cernée par le détachement de Susbielle de quatre-vingts hommes et par la foule qui s'était réunie aux soldats. Tabaret, réveillé en sursaut par le bruit et les cris, comprit qu'il était découvert; il se leva, met son pantalon et gagne le toit de la maison, pour essayer d'échapper au danger. Il est aperçu. Des interpellations fariboluses lui sont adressées : « Le voilà! Descends donc, coquin! Viens ici, brigand! Nous te tenons, enfin, sacré bonapartiste! Voici le moment de te tuer! Tu ne nous échapperas pas! » Le commandant Susbielle ordonne à sa troupe de faire feu. L'infatigable est atteint et pousse des cris de douleur. « Qu'on le jette à bas! » crie Susbielle. On envahit la maison, on monte sur le toit où gisait le pauvre vieillard blessé de trois balles, et on le précipite à terre. On le ramasse évanoui, mais non encore mort, on le met sur un tonneau pour l'amener à la prison de Saint-Marcellin.... Il expira dans le trajet. L'expédition était terminée: les ordres du jacobin avaient été remplis. Un cadavre de plus, un ennemi de moins; Vive le roi! Didier comparut devant la cour prévôtale, la commission militaire ayant été dissoute; il fut condamné à mort. Pendant la lecture de l'arrêt, son visage demeura impassible; c'était un caractère stoïque; on l'admira. Le 10 juin, Paul Didier fut conduit au supplice. La foule était peu nombreuse; quelques royalistes, des moucharls et des prêtres. Les habitants restèrent renfermés dans leurs maisons en signe de deuil. Didier, arrivé au pied de l'échafaud, en monta les degrés, seul, d'un pied ferme, leva les yeux au ciel avant de placer sa tête sur le billot.... Le fatal couperet s'abatit.... Tout était fini pour le martyr sur cette terre. Il était entré dans le monde des Esprits.

A la suite de ces événements, un certain nombre de départements furent tenus en état de suspicion et placés sous la menace d'une mise en état de siège : Isère, Rhône, Hautes et Basses-Alpes, Drôme, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain, Jura, Doubs, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire, Ardèche et Lozère. La monarchie du droit divin ne pouvait se soutenir qu'en appelant à son aide le bourreau, le prêtre, le soldat.

Les conseils de guerre continuaient à juger les généraux et les autres militaires compromis à l'époque du retour de l'empereur de l'île d'Elbe, bien qu'ils fussent convertis par la convention de Paris et même par les déclarations royales. Les ennemis de la Légimité étaient déclarés hors la loi, hors du droit commun ; les conventions, les engagements, les déclarations ne pouvaient lier le monarque à leur égard. Le général Marchand fut traduit devant un conseil de guerre à Besançon, pour avoir trahi le gouvernement du roi et livré Grenoble à Napoléon. Le général Donnadieu avait été désigné pour présider le conseil, mais les circonstances ne lui ayant pas permis de remplir cette fonction, un autre l'avait remplacé. Le général Marchand dut à cette circonstance son acquittement ; il fut rendu à la liberté après une détention préventive de six mois. Le général Travot fut moins heureux. Travot venait de recevoir du duc de Feltré, ministre de la guerre, une lettre flatteuse dans laquelle on lui annonçait qu'une pension de retraite était accordée à ses services. Le général se croyait à l'abri de toute poursuite ; mais la veille de la promulgation de la loi d'amnistie, du 12 janvier 1816, le télégraphe transmit, de la part du duc de Feltré, à un conseil militaire, siégeant à Rennes, l'ordre de commencer une procédure contre le général Travot. Le conseil de guerre, présidé par le général Canuel, s'assembla le 18 mars. Parmi les délits qui furent imputés à Travot, on s'étonna d'en trouver un jusqu'alors inconnu dans les fastes de la jurisprudence criminelle. Faisant allusion à la conduite du général pendant la guerre de Vendée, où il avait paru plutôt en pacificateur qu'en guerrier, le commissaire du roi, le capitaine Toufflet, dans son réquisitoire, disait, en parlant de Travot : « La modération ne fut point une des armes les moins redoutables entre ses mains ; la clémence elle-même fut un de ses moyens de succès. » Le 20 mars, Travot fut condamné à la peine capitale comme coupable : 1° d'avoir comprimé, par la force des armes, l'élan des fidèles sujets du roi dans la Vendée ; 2° d'avoir provoqué, par une lettre du 19 avril 1815, écrite au prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, l'organisation d'un corps composé des anciens chasseurs de la Vendée, qui, selon les expressions littérales de sa lettre, réuniraient à eux « tous les jeunes gens appartenant aux familles des acquéreurs de domaines nationaux, et des hommes animés du meilleur esprit de ces contrées, » lequel corps avait servi sous ses ordres ; 3° d'avoir employé la force contre les armées royales dans la Vendée, pour détruire et changer le gouvernement légitime et l'ordre de successibilité au trône. Nous devons faire remarquer que le nom du général Travot n'était point porté sur les listes de proscription publiées par les ordonnances du 24 juillet 1815, et que celui de Lamarque, général en chef, en Vendée, le supérieur de Travot,

n'était inscrit que sur la seconde liste, dite des trente-huit, qui furent exilés. — Ainsi, contradiction choquante ! le principal coupable, en admettant qu'il y eût culpabilité dans l'espèce, le général en chef n'avait été condamné qu'à l'exil, et son subordonné se trouvait frappé par une condamnation à mort ! — Les avocats du général Travot, qui, pendant les débats, avaient déployé un courage bien rare à cette époque d'abattement et d'égoïsme, se pourvurent en révision au nom du général, et publièrent, sous le titre de *Moyens d'annulation*, un mémoire qui en appelait à l'opinion publique. Le conseil de révision s'assembla le 23 mars. L'arrêt du conseil de guerre fut confirmé, malgré les efforts des avocats, et ceux-ci furent arrêtés et incarcérés, sous la prévention d'avoir, par leur *Mémoire*, excité à désobéir au roi et à la Charte constitutionnelle ; d'avoir, par des calomnies, tenté d'affaiblir le respect dû à l'autorité du roi, etc. L'un d'eux, Coatpont, ne fut rendu à la liberté qu'après une détention de plus de deux mois. Quant au général Travot, on n'osa pas exécuter la terrible sentence prononcée contre lui. La peine de mort fut commuée en vingt années de prison. Le général Travot, presque sexagénaire, ne put supporter un pareil coup ; sa raison s'altéra entièrement, et il mourut quelque temps après dans une maison de santé.

Un de nos plus jeunes généraux, l'intrepide Chartrand, fut aussi la victime des hommes pour lesquels l'invariabilité de ses opinions était un reproche. Au retour de Napoléon, Chartrand, que la Restauration n'avait pas employé, fut chargé du commandement du département de l'Aude. En se rendant à sa destination, il rencontra le baron Trouvé, qui venait d'être destitué de la préfecture de ce département qu'il administrait depuis 1805. Ils eurent ensemble une longue entrevue pendant laquelle Chartrand ne cacha pas les sentiments de mépris que lui inspiraient les Bourbons. Cette entrevue devait avoir pour lui de funestes conséquences. En effet, après la rentrée de Louis XVIII à Paris, il fut dénoncé au ministre de la guerre par le baron Trouvé, redevenu préfet de l'Aude. Chartrand fut traduit devant un conseil de guerre composé d'émigrés et de traitres qui le condamnèrent à mort le 9 mai 1816, comme coupable d'avoir fait arborer, dans le Midi, le drapeau tricolore. L'ordre d'exécuter le jugement arriva le 21, à Lille, où Chartrand avait été jugé, et le lendemain, à sept heures du matin, le général fut fusillé sur les glacis de la citadelle.

Le général Bonnaire était aussi un de ces braves que l'amour de la liberté et de la patrie avait précipités dans les rangs de leurs défenseurs. C'était un volontaire de 1792. Pendant les Cent-Jours, il commandait la place de Condé. Lorsque les Anglais investirent cette place après Waterloo, il refusa de la leur livrer. Un colonel, nommé Gordon, qui avait suivi Louis XVIII à Gand, se présenta au nom du roi, pour sommer le général Bonnaire de livrer la ville ; mais il fut regardé comme un espion et reconduit hors des remparts au milieu des habitants et des soldats exaspérés qui le poursuivaient de leurs huées et de leurs malédictions. A peine était-il sur les glacis que l'on tira sur lui. Le lieutenant Mietton, aide de camp du général, fut accusé d'avoir, par ordre de ce dernier, commandé le feu, ce qui était absolument faux.



Dégradation du général Bonnaire

L'INFAMIE DES JUGES FAIT LA GLOIRE DES CONDAMNÉS!

Mietton fut condamné à mort et fusillé le 30 juin 1816 ; le général Bonnaire ne put être convaincu d'avoir coopéré à l'acte pour lequel il était poursuivi ; néanmoins il fut condamné à la déportation et à la dégradation. Le 29 juin, il fut dégradé publiquement sur la place Vendôme. L'infortuné général ne put survivre à cette humiliation ; la peine de la déportation, commuée en une prison perpétuelle, ne lui parut pas un bienfait.

Il mourut peu de temps après à Sainte-Pélagie.

Parmi les généraux dont l'ordonnance du 24 juillet

avait prescrit la mise en jugement, Mouton-Duvernet était un de ceux dont les royalistes regrettaient le plus de n'avoir pu se venger. Soldat de la Révolution, Mouton-Duvernet avait été sous l'Empire du petit nombre de ceux qui n'admettaient l'élevation que pour prix des services rendus à la patrie. Aussi quand Napoléon fut revenu de l'île d'Elbe, les citoyens qui voulaient la liberté et l'égalité le nommèrent-ils à la chambre des députés. Il y émit les opinions les plus patriotiques et les moins royalistes. Les Bons nous

devenait pas l'oublier. Après les Cent-Jours, Mouton-Duvernet, sachant que son arrestation était résolue, se déroba par la fuite et se tint longtemps caché; mais cette existence de proscrit lui devint bientôt insupportable. Il ne prit alors aucune précaution. Il se rendit à Montbrison pour y voir sa famille, et y fut arrêté au mois de mars 1816. Conduit à Lyon, il y parut le 19 juillet devant un conseil de guerre qui le condamna à mort. Il se pourvut en révision contre le jugement, non avec l'espoir de le faire réformer, mais pour gagner quelques jours et donner à sa femme le temps de se rendre à Paris et d'y tenter quelques démarches en sa faveur. La pauvre femme fut conduite aux Tuileries et placée sur le passage du roi; elle se jeta aux pieds de Louis XVIII et, au milieu de ses sanglots, demanda grâce de la vie pour son mari. Le roi la repoussa de la main et dit avec colère à ceux qui étaient à ses côtés : « Eloignez cette femme. » Nulle grâce ni commutation de peine ne fut accordée; ces Bourbons étaient implacables. Le conseil de révision avait confirmé la sentence du conseil de guerre le 26 juillet; le jour même le général fut fusillé. Le soir, il y eut à Montbrison, comme cela avait eu lieu à Grenoble en semblable occasion, un banquet offert par les royalistes de la ville aux juges-assassins du conseil de guerre; on y but largement à la santé du roi, des membres de la famille royale, mais on n'y servit que d'une sorte de viande, assaisonnée et préparée de différentes manières, des cervelles de *mouton*, par une ironie sauvage et féroce, pour rappeler aux convives que les balles du peloton d'exécution avaient fait sauter la cervelle du général Mouton-Duvernet.

Un certain nombre de généraux furent encore condamnés à mort; parmi les victimes nous citerons les noms des plus marquants : Debeyle, dont la peine fut commuée en celle de dix années de détention; Gruyer, dont la peine fut également commuée en celle de vingt ans de reclousion; Boyer-Peyreleau, condamné à mort, fut gardé trois ans dans la citadelle de Besançon, puis rendu à la liberté. Onze généraux ou maréchaux furent condamnés à mort par contumace, et — sans nul doute — tous ceux-là eussent été impitoyablement fusillés s'ils ne s'étaient dérobés par la fuite à leurs ennemis : Bertrand, Dronot, Lallemand, Lefèvre-Desnouettes, Brayer, Cambroune, Grouchy, Vandamme, Excelmans, Gilly et Clauzel. Le général Chamblure fut aussi l'objet de poursuites, pour avoir rassemblé un corps de volontaires dans le département de la Côte-d'Or et avoir tenu la campagne contre les alliés. Le patriotisme était imputé à crime par les Bourbons. Le général fut condamné par la cour royale de Dijon, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité et au carcan ! L'infamie des juges fait la gloire des condamnés.

Pendant que les cours d'assises, les cours prévôtales et les conseils de guerre prononçaient les sentences de mort sur tous les points du royaume, on célébrait à l'église de Notre-Dame de Paris le mariage de Charles-Ferdinand, duc de Berri, le second fils de Monsieur, comte d'Artois, avec la princesse Marie-Caroline-Thérèse, fille du roi des Deux-Siciles. Cet événement eut lieu le 17 juin 1816, au milieu de fêtes et de solennités religieuses et militaires. Les grands corps de l'Etat et les courtisans vinrent féliciter le roi, la famille royale, les deux époux, et leur prédire à tous, joie et félicité, perpétuité de la race et de la possession de la couronne ! Les mêmes banales félicitations et prédictions avaient été adressées par les mêmes corps, par les mêmes personnalités, à Louis XVI et à Marie-Antoinette l'Autrichienne; et l'avenir réservait aux idoles le fatal couperet; des vœux et de semblables prédictions avaient été faits à Napoléon et à Marie-Louise; et Napoléon — nouveau Prométhée — était attaché sur un roc, et un vautour, l'Anglais, lui déchirait le cœur ! — Les oraisons des curés, les harangues des aristocrates, ne peuvent arrêter le cours de la destinée. Le duc de Berri devait fournir un exemple de plus des vicissitudes de la fortune, les peuples ne ratifient pas toutes les promesses des courtisans.

Ce prince n'avait du reste aucune qualité, aucune vertu qui fût de nature à le faire aimer des citoyens. Il avait de nombreux travers. Pendant le jour, il posait en militaire, affectait les allures d'un caporal de l'Empire; il buvait outre mesure, jurait et sacrait. On était de lui des mots grossiers et orduriers qui n'étaient trouvés superbes que parce qu'ils sortaient de la bouche d'un prince. D'un simple bourgeois ils eussent été déclarés ignobles et sans esprit. Insolent envers tout le monde, il s'oublia un jour jusqu'à arracher les épaulettes d'un officier supérieur, jusqu'à frapper de sa cravache un brave ouvrier, Louvet; le militaire subit l'affront sans mot dire; l'ouvrier vengea plus tard son injure.

Les allures du prince étaient différentes le soir; il dépouillait tout appareil; il se lançait dans les plaisirs faciles; il courait les mauvais lieux; il essayait de faire revivre les mœurs de la régence. Mais comme son esprit était inculte, son intelligence bornée, tout cela était fait maladroitement, sans grâce. Ses amours étaient bruyants, mal choisis; il en résultait du scandale et de la honte. Il avait ouvert le sentier, sa jeune femme ne devait pas tarder à y suivre son mari. Débauche et libertinage en partie double. Pour le moment, le prince et la princesse sont tout à leur joie; on danse à la cour, on pleure dans les mansardes et le sang coule à torrents sur les échafauds politiques ! Mais, patience, chacun aura ses heures d'angoisses ! Au prince le poignard de Brutus; à la princesse l'exil.





CHAPITRE III

Nouvelle session législative; adoption d'une nouvelle loi électorale; conditions du droit de voter: 30 ans et le cens fixé à 300 francs; conditions du droit d'éligibilité: 30 ans et le cens fixé à 1000 francs. — Lois d'exceptions: suspension de la liberté individuelle; suspension de la liberté de la presse. — Les exploits des préfets royalistes dans les départements. — Epurations des fonctionnaires de tous ordres. — Les femmes signalées comme bonapartistes ou professant des idées libérales sont traînées dans les rues par les gendarmes, la tête rasée, le visage noirci, fouettées publiquement et jetées en prison. — Le club blanc de Limoges. — Le comité secret de Bordeaux. — Trois condamnations à mort et exécutions à Carcassonne. — Assassinat politique à Rozez: Fualdès égorgé et saigné par les royalistes. — Les prétendants au nom et au titre de Louis XVIII, fils du roi Louis XVI; le procès de Mathurin Bruneau; Richemont, duc de Normandie. — Les exécutions dans l'armée, à la Rochelle, à Paris, à Perpignan, à Pongibault, etc.... — Les agents provocateurs de la police; soulèvements factices et répressions. — Audace du clergé; rétus des sacrements et de la sépulture. — Confidences du préfet de Lyon sur les agissements des curés et des agents de police pour la confection des complots. — Cent cinquante-cinq condamnations à Lyon à l'occasion d'une insurrection imaginaire; treize exécutions; seize condamnations à mort par contumace; vingt-six à la déportation; quatorze aux travaux forcés; cinquante-huit à l'emprisonnement; vingt-huit à des peines diverses. — Exécution d'un vieillard de 76 ans et d'un enfant de 16 ans. — Cruautés exercées sur les prisonniers. — La police secrète essaye d'organiser de nouveaux soulèvements. — Le ministère se décide à envoyer le maréchal Marmont pour faire une enquête sur les événements. — La complicité des autorités constituées avec les agents des comités ultra-royalistes demeure prouvée. — Il ressort des pièces et documents officiels que les insurrections avaient été organisées par la police du parti royaliste et jésuitique. — Le général Canuel est privé de son commandement et le préfet de Lyon, comte de Chabrol, révoqué de ses fonctions. — Le comte du pavillon Marsan se prononce en faveur des fonctionnaires révoqués. — Mémoires du maréchal Marmont et du colonel Fabvier sur les événements de Lyon. — Répliques du général Canuel et du comte de Chabrol. — Procès et condamnation. — Le maréchal Marmont et le colonel Fabvier sont sacrifiés aux haines du parti ultra-royaliste.

Louis XVIII avait mis fin à la session législative par une ordonnance royale, le 5 septembre 1816, prononcé la dissolution de la chambre des députés et convoqué les collèges électoraux pour nommer les membres d'une nouvelle chambre. Aux termes de la Constitution, Sa Majesté était tenue à ces formalités pour les changements à apporter dans les lois fondamentales. Il s'agissait de modifier la loi électorale dans ses éléments les plus essentiels. Les collèges renvoyèrent au gros monarque des députés selon son cœur, royalistes et ultra-royalistes, toute la gentillomerie de province, une collection de momies de l'ancien régime, fanatisés, corrompus, égoïstes, tels qu'il les fallait pour la confection des lois destinées à soutenir, à consolider le trône de la Légimité. Un seul libéral avait été nommé, comme dans la précédente chambre, Camille Jordan. Les électeurs de Paris avaient également nommé un député qui devait figurer plus tard dans les rangs de l'opposition, Jacques

Laffitte, mais qui n'était connu pour le moment que comme financier et gouverneur de la Banque de France. C'était une grande intelligence et un généreux cœur.

La session fut ouverte le 6 novembre 1816. Pasquier était le président de la chambre.

Dans ces conditions le roi pouvait avoir toutes les ancrages; quelle que fût la loi électorale qu'il eût à présenter, il était bien assuré de la voir adoptée et acclamée par les séides de la monarchie. Louis XVIII mit à profit les circonstances, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par la simple lecture des dispositions de la nouvelle loi, qui fut déposée sur le bureau de la chambre par le ministère.

Tout Français âgé de trente ans, et payant trois cents francs de contribution directe, était appelé à concourir à l'élection des députés du département où il avait son domicile. Le préfet dressait la liste des électeurs; il décidait en conseil de préfecture sur les réclamations quant aux conditions politiques. Les

rclamations quant aux droits civils étaient de la compétence des tribunaux. — Il n'y avait, dans chaque département, qu'un seul collège électoral, s'assemblant au chef-lieu et nommant directement les députés. — Les collèges ne pouvaient s'occuper que de l'élection des députés; toute discussion, toute délibération sur un autre objet leur étaient interdites. — Chaque collège ne pouvait être moindre de trois cents électeurs; s'il excédait le nombre de six cents, il se divisait en sections. — Tout collège avait un président nommé par le roi. — La session des collèges ne pouvait être de plus de dix jours. — Chaque séance s'ouvrait à huit heures du matin; il ne pouvait y en avoir qu'une par jour, qui était close après le dépouillement du scrutin. — Les électeurs votaient par bulletins de liste. Il n'y avait que trois tours de scrutin; chaque scrutin devait rester ouvert au moins pendant six heures, être clos à trois heures, et dépouillé séance tenante: le résultat devait en être proclamé sur-le-champ. — Nul n'était élu à l'un des deux premiers tours de scrutin, s'il ne réunissait le quart plus une des voix de la totalité des électeurs composant le collège, et la moitié plus un des suffrages exprimés. — Au troisième tour de scrutin, les nominations avaient lieu à la pluralité des votes. — Les préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départements ne pouvaient être élus dans les départements où ils exerçaient leurs fonctions. — Pendant la durée ou dans l'intervalle des sessions des Chambres, si la députation d'un département devenait incomplète, par suite du décès ou de la démission d'un ou de plusieurs députés, il y avait lieu de procéder au remplacement des députés démissionnaires ou décédés par le collège électoral du département auquel ils appartenaient. — Les députés à la chambre ne recevaient ni traitement ni indemnité. — La loi proposée reconnaissait la parfaite égalité de droits entre tous les électeurs. La qualité d'éligible était la seule distinction entre ces derniers. N'étaient éligibles que ceux qui payaient mille francs de contributions immobilière ou personnelle. Le principe de l'élection directe était un principe démocratique; mais il était singulièrement tempéré dans son application; et le nombre des citoyens auxquels l'électorat était conféré en vertu de la fixation du cens à trois cents francs, constituait une fraction si minime dans l'ensemble de la population, qu'il était véritablement dérisoire de prétendre que les députés choisis par cette fraction fussent une représentation nationale. A cette époque il n'y avait pas en France plus de soixante-quatorze mille neuf cents individus payant trois cents francs de contributions immobilière et personnelle; et en comptant pour le cens la patente, ce nombre s'élevait à quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-huit, sur lesquels trois mille huit cent trente-six pouvaient être électeurs par la patente seule. Il y avait seize mille cinquante-deux cotes atteignant le chiffre de mille francs; ce qui donnait un peu plus d'un cinquième d'éligibles.... Du total de quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-huit, il fallait déduire un cinquième au moins de filles, de veuves, de mineurs électoraux, c'est-à-dire n'ayant pas trente ans révolus, ou de vieillards rendus incapables par leurs infirmités; ce qui réduisait la matière électorale à soixante-

douze mille sept cent cinq, et le nombre des éligibles à douze mille environ. Une loi établie sur de telles bases était une violation de la Charte.

La représentation nationale se trouvait — par l'adoption des principes exposés dans le projet des ministres — supprimée de fait et remplacée par une oligarchie dévouée au prince. Le peuple, spolié de tous droits, accablé de charges, n'avait plus la possibilité d'exprimer ses vœux ou de faire entendre ses doléances; il n'avait plus de mandataires. Cette loi ramenait la France au moyen âge, au temps où le peuple était taillable et corvéable à merci et à miséricorde, soumis à des seigneurs. Le roi demeurait appuyé par son aristocratie, seize mille familles opulentes, les suzerains; ceux-ci étaient soutenus par soixante-quatorze mille familles jouissant d'une certaine fortune, — la couche des électeurs, — leurs vassaux; quant au reste de la nation, ce qu'on appelle le peuple, la vile multitude, petits bourgeois, ouvriers et paysans, tous demeuraient voués aux privations, condamnés aux travaux forcés à perpétuité, sans autre salaire que celui absolument nécessaire pour soutenir leur misérable existence. Résultat lamentable du régime monarchique, UN CONTRE TOUS, qui reconnaît un roi maître de la vie et des biens de ses sujets.

Si étrange que la chose puisse paraître, les dispositions de la loi furent trouvées trop libérales par les députés ultra-royalistes; un de ces enragés prit la parole pour attaquer la loi et prononça le discours suivant: « Quoi! on pense encore aujourd'hui qu'il faut appeler la multitude dans le gouvernement!... En reconnaissant pour électeurs tous ceux qui payent trois cents francs de contribution, au lieu d'un droit éventuel que donne la Charte, on suppose un droit positif qu'elle ne donne pas; on avoue et on reconnaît implicitement que tous ceux qui ne payent pas trois cents francs auraient le même droit si elle n'y avait pas mis obstacle; dès lors la Charte ne paraît plus comme un don libre et volontaire, mais plutôt comme une restriction à un droit existant; mais tout droit suppose un principe dont il dérive; si celui qu'on admet n'est pas celui de la Charte, il faut bien lui trouver une autre origine. Ainsi, de conséquence en conséquence et par enchaînement nécessaire, on tombe dans la théorie des droits primitifs, dans la théorie des droits imprescriptibles de l'homme et des citoyens, dans la théorie d'un contrat social, et finalement dans le dogme de la souveraineté du peuple, dans ce dogme antimonarchique et antisocial, principe de notre révolution, principe de révolutions sans fin.... Je ne conçois pas ceux qu'une juste horreur anime contre la Révolution; ils la poursuivent dans ses effets et ses résultats.... C'est dans ses principes qu'il faut aller étouffer cette fille de l'enfer.... On ne s'effraye point de réunir quelques milliers d'individus dans les principales villes du royaume!... N'a-t-on rien alors à redouter de ces masses d'électeurs rassemblés, et surtout dans la capitale, où ils s'élèveront à douze ou quinze mille?... Ces hommes peuvent se croire et se dire la nation tout entière. Si quelque génie malfaisant leur inspirait l'idée d'obtenir par eux-mêmes ce qu'ils attendraient longtemps par la voie tardive de leurs députés, s'ils déclamaient ouvertement leurs griefs, leurs sujets de mécontentement, leurs

demandes, enfin si le peuple, dont ils sont bien plus près que le gouvernement, se montrait disposé en leur faveur; si, usurpant tous les pouvoirs, ils expliquaient leurs volontés, quel moyen aurait le gouvernement pour s'y opposer? »

La discussion sur la loi, qui s'était ouverte le 26 décembre, fut close le 8 janvier; son adoption fut votée par cent trente-deux députés contre cent qui la repoussaient pour différents motifs, beaucoup parce qu'ils la regardaient comme trop libérale! La chambre des pairs l'adopta également par 95 voix contre 77. Dès le lendemain elle fut soumise à la sanction royale. La promulgation eut lieu le 3 février 1817.

Les troupes étrangères continuaient à occuper nos départements, cent cinquante mille soldats foulaient toujours le sol de la patrie, ce qui irritait à l'extrême les populations, froissées dans leurs intérêts et dans leur orgueil national. A cette cause de mécontentement était venu s'ajouter un nouveau sujet de préoccupations, la disette, qui se faisait sentir sur tous les points du territoire. Les récoltes, cette année, avaient manqué par suite des intempéries des saisons; le prix du blé avait haussé démesurément; à Paris le pain de quatre livres s'était élevé de dix sous, prix auquel il s'était trouvé l'année précédente, à vingt-quatre sous. On était menacé de la famine. Des rumeurs sinistres se répandaient à la ville et dans les départements; on accusait les plus hauts personnages de la cour de spéculer sur la misère publique, comme sous le règne de Louis XV et sous celui de Louis XVI, d'accumuler les grains. La haine que l'on voue aux riches et aux capitalistes n'est jamais plus active et souvent plus fondée que dans les époques de détresse. La cupidité est le vice dominant des classes privilégiées, en tout temps; accaparement et spéculation leur paraissent tout à fait légitimes; le système économique des sociétés modernes permet à quelques-uns d'affamer les ouvriers pour se faire riches. Pour mettre un terme à cette anomalie, la République de l'avenir devra décréter de nouvelles lois réglant les rapports sociaux et s'appuyant sur ce principe que « nul n'a droit au superflu tant que chacun n'a pas le nécessaire. » Abolition de la richesse individuelle; conséquences: suppression de la misère: le bien-être général. Sous le régime monarchique voici de quelle manière les choses se passaient: dans les campagnes, les riches propriétaires, les capitalistes, les gros fermiers se coalisaient pour produire la hausse sur les grains; au sein de la capitale et dans toutes les grandes villes, les banquiers, les usuriers, les seigneurs de la cour, les hauts fonctionnaires, les boulangers et les marchands de farine s'entendaient pour affamer le peuple. On ne livrait plus qu'un pain composé de substances avariées, de farines mélangées, noir et indigeste. Les maladies se développaient avec une semblable alimentation, et le chiffre de la mortalité s'élevait d'une façon inquiétante. On imputait cet état de choses aux tolérances de la police, aux manœuvres des riches, à la complicité des Bourbons. On était bien près de la vérité. Pour prévenir l'explosion des mécontentements, le comte Decazes, le ministre du roi, ne trouva d'autre remède que le déploiement de nouvelles rigueurs; il demanda aux Chambres des lois d'exception contre la liberté des citoyens et contre la presse. Les Cham-

bres accordèrent tout ce qui leur était demandé. Par une première loi il fut décrété que: « tout individu prévenu de complot et de machinations contre la personne du roi, les membres de sa famille ou la sûreté de l'Etat, pourrait, jusqu'à l'expiration de la nouvelle loi, et sans qu'il y eût nécessité de le traduire devant les tribunaux, être arrêté et détenu. » Par une seconde loi il était dit que: « les journaux et écrits périodiques ne pourraient paraître qu'avec l'autorisation du roi. » Suppression des deux libertés reconvenues nécessaires dans les sociétés civilisées.

Dans les départements, les préfets de la faction ultra-royaliste continuaient les persécutions et entretenaient la Terreur blanche. Dans le Cher, le marquis de Villeneuve renouvelait tous les conseils municipaux; il avait changé en moins d'un mois deux cents maires et adjoints, et faisait recevoir par les curés le serment de ceux qu'il instituait à leur place; il usait de l'arbitraire comme nul n'avait fait avant lui. Il instituait un *jury de repentir*, pour reconnaître la sincérité des sentiments de ceux qui demandaient à être admis dans les rangs de la garde nationale. — Dans le département de Saône-et-Loire, le marquis de Vaulchier ajoutait chaque jour aux cent mille destitutions prononcées depuis 1815. Dans un seul arrondissement, celui de Louhans, il révoquait plus de cent fonctionnaires publics. — Dans le Cantal, le préfet Locard se signalait par des violations de la liberté individuelle et sévissait ensuite contre les avocats qui osaient lui demander les motifs de ces détentions illégales. Il avait inventé un supplice nouveau à l'égard des femmes riches ou pauvres qui lui étaient signalées comme bonapartistes ou professant des idées libérales: il les livrait à des détachements de la garde départementale, qui, en plein jour, le sabre nu et tambour battant, traînaient de rue en rue ces infortunées, liées, garrottées, décoiffées, la tête rasée, le visage couvert d'une couche de cirage noir: ou bien il les faisait fouetter en place publique et jeter en prison. Dans la Haute-Vienne, administrée par le baron de Barrin, il s'était formé un comité dénonciateur présidé par une marquise qui aidait de leurs conseils une baronne et une vieille fille de qualité. Ces mégères politiques s'étaient adjoint quelques magistrats pensant bien et un colonel de gendarmerie pensant mieux encore. Cette réunion, appelée le *Club blanc*, eut la puissance de faire exiler de Limoges les docteurs Badoux et Sulpicien, habiles praticiens, qui cependant pouvaient rendre de grands services à la ville de Limoges, où une épidémie exerçait alors ses ravages. On sévit principalement contre tous les hommes que leur bienfaisance signalait comme les amis du pauvre. Mais le zèle royaliste du Club blanc ne s'arrêta pas là. On ourdit une vaste conspiration contre les patriotes et les officiers à demi-solde. On avait résolu d'égorger les bonapartistes à domicile. On devait, une nuit, sonner le tocsin, crier au feu, et des sicaires, postés aux portes des patriotes, devaient les poignarder au moment où ils sortiraient de leurs maisons. Le complot royaliste échoua par l'indiscrétion d'un de ses membres. Les meneurs cherchèrent alors à rejeter l'odieuse intrigue sur quelques misérables dont ils s'étaient servis comme agents provocateurs. L'un de ces derniers, nommé

Epinat, fut même incarcéré et chargé des iniquités du parti royaliste, comme le bouc d'Israël. Le maréchal écrivit à ce sujet une lettre au duc d'Angoulême, que nous reproduisons en conservant son style et ses incorrections :

« Monseigneur, voici en très-peu de mots les exposés que j'aurais à vous alléguer, quoiqu'ils fussent en très-grand nombre depuis votre auguste rentrée en France, qui a été si chère à une partie des honnêtes Français : j'avais été employé en qualité d'agent secret dans les polices de divers départements, Lyon, Limoges, Montpellier et Avignon, le tout pour faire des découvertes en secret contre les ennemis du royaume. Il en résulte, Monseigneur, qu'après avoir fait faire ou fait de mes mains, par mon adresse et mon zèle pour mon roi, plusieurs progrès dans chacune, et parvenant à la fin à être dévoilé, je fus envoyé à Limoges, capitale du Limousin, département de la Haute-Vienne; dans cette ville-là, je fus de suite appelé à mon même devoir, et je fus sous les ordres de MM. Arnaud et Tarnaud, ces deux braves commissaires que vous avez créés vous-même à votre passage à Limoges, et à qui de même, Monseigneur, vous donniez la grande décoration de chevalier de Saint-Louis pour leurs valeur et exploits d'émigration en votre faveur. J'étais aussi employé par M. le baron de Barrin, digne préfet de cette ville, et M. de Séurat, digne procureur de Sa Majesté. Enfin, après avoir resté là huit à neuf mois, et connaissant tous les factieux officiers à demi-solde et autres, il fut arrêté de leur tendre un piège pour tâcher moyen, si toutefois ils acquiesçaient là, à les faire déporter. Que fit-on? L'on conjectura d'inventer une lettre, et à mon adresse, poste restante, à Limoges, signée Forget, deuxième aide de camp de Napoléon le Grand. Et que faisant voir moi-même cette lettre à tous ces officiers, je passerais pour un grand napoléoniste et je saurais leurs sentiments. Enfin, Monseigneur, comme ça serait trop long à vous réciter, je vous supplie à me faire transférer à Paris, où je vous dirai de vive voix comme cela se passa. Je suis aussi muni d'une des copies de la lettre supposée par MM. Arnaud et Tarnaud, commissaires, et dont M. de Barrin, préfet à Limoges, avait fait lecture par moi-même. Une pareille fut portée au général Simmer, à Clermont, non par moi-même. Ça a été lui qui m'a fait arrêter à Lyon et veut me faire juger. Je demande, Monseigneur, avant que je sois jugé, à vous instruire des choses qui ne pourront qu'être salutaires à votre dignité, et vu que je désire vous les dire et qu'elles sont utiles. J'ai toujours fait mon devoir pour mon roi et surtout pour Monseigneur; j'ai agi d'après les ordres de la police de sûreté générale qui m'était confiée. J'ai toujours cherché et pénétré dans le cœur des scélérats, et j'ai fait des découvertes à la police; or donc, je ne crois pas que la police m'abandonne, ayant suivi ses ordres. Signé : EPINAT, de la prison de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme. »

Dans le département de la Gironde, un comité royaliste secret s'était emparé de tous les pouvoirs, et avait mis la terreur à l'ordre du jour. Les fripons, les faussaires, tous les êtres immoraux marchaient tête levée et, se montrant partout en armes, constituaient la force première du parti de la contre-révo-

lution. Les gens de bien étaient consternés. Pour déguiser les symptômes du mépris public, on imagina l'expédition des fêtes et des réjouissances. Des gens du monde dit comme il faut, de la plus haute noblesse, des prêtres eux-mêmes vinrent prendre part aux jeux ou plutôt aux orgies pour lesquelles la partie du peuple la moins éclairée avait été conviée; les femmes, les filles de quelques-uns des premiers magistrats du département, se jetèrent dans les valse et les farandoles des pauvres citoyens. Le préfet, baron Trouvé, n'avait garde de blâmer toutes ces scènes d'un turbulent enthousiasme : d'ailleurs, une solennité religieuse était toujours dans la matinée le prélude des soirées et même des nuits les plus scandaleuses; et ce n'était jamais qu'après avoir assisté aux offices dans l'église de la paroisse où il avait son banc particulier, que le préfet donnait le signal des plaisirs. Il présida à un auto-da-fé dans lequel les bustes, les statues, les portraits de Napoléon, les drapeaux qui, pendant vingt ans, avaient conduit nos soldats à la victoire, furent livrés aux flammes. Ce même préfet iconoclaste avait provoqué autrefois des exécutions semblables, mais pour des signes différents, il avait fait brûler les insignes de la royauté et de la noblesse. Il destitua en une seule fois, à l'instigation du comité secret, trois cents maires et plus de cent percepteurs, parmi lesquels les plus riches étaient les seuls qui pussent espérer de se faire réintégrer; il faisait commerce de tout, de sa conscience et des places.

Dans le département de l'Aude, on avait dressé une liste de proscrits; mais le plus difficile était de trouver des prétextes pour légitimer, du moins en apparence, les arrêts déjà rendus. Une surveillance des plus minutieuses fut organisée; les prêtres, les curés furent chargés d'exercer par le confessionnal cette police d'investigation; chaque semaine ils faisaient parvenir leur rapport au curé du canton; ils venaient même au chef-lieu du département dénoncer directement leurs paroissiens. Dans un grand nombre de communes leurs prédications fanatiques jetèrent le peuple dans la désolation. En rappelant la dime, en présentant le calcul détaillé de ce qu'ils prétendaient leur être dû pour arrérages, ils faisaient pressentir que le moment n'était pas éloigné où ils seraient rétablis dans tous leurs anciens privilèges; ils excommuniaient, jamaient, anathématisaient tous ceux qui, de bonne foi, avaient réclamé les secours spirituels des prêtres constitutionnels. Ils allèrent, dans leur délire, jusqu'à le menacer du carcan, que plusieurs ci-devant seigneurs avaient réédifié à l'entrée de leurs châteaux, en signe de la reprise de leurs anciens droits et surtout de leur juridiction paternelle. Fléau monarchique et lèpre cléricale.

Le droit d'arrêter, d'emprisonner, fut accordé à tous ceux qui le réclamaient; les curés l'utilisèrent pour opérer des conversions, commander les offrandes et créer partout en leur faveur un impôt supplémentaire destiné à remplacer la dime. A la moindre résistance, ils venaient faire des dénonciations au comité secret, qui s'était formé à Carcassonne, et réclamer l'assistance de la force armée. Sur leur réquisition, on faisait marcher des compagnies d'infanterie et de cavalerie, sur les communes dénoncées.

La première opération consistait à répartir le corps de gens armés entre les habitants, chez lesquels tout devait être mis à la discrétion des soldats. Puis une arrestation générale était faite; le tribunal s'assemblait : il se composait des adjoints de la mairie, du commandant de la force armée et de deux ou trois estafiers, sous la présidence du curé ou sous celle du seigneur. On amenait successivement les détenus, on les soumettait à un interrogatoire accompagné de menaces; on forçait des aveux contre ceux qu'on voulait perdre; puis le seigneur et le curé intercédèrent pour obtenir un pardon général et la retraite de la force armée : la comédie était jouée. Dans le canton de Lagrane, il n'y eut sorte d'horreurs auxquelles ne se livra cette soldatesque envoyée par le comité. On n'avait garde d'oublier les anciens membres de la chambre des députés de l'Empire; on les poursuivait sans pitié. Un d'eux, le citoyen Debosque, avait été signalé aux gendarmes, qui devaient l'arrêter mort ou vif; il dut s'enfuir dans les montagnes des Corbières et des Pyrénées, où il erra pendant plusieurs mois. Quand les passions politiques furent un peu apaisées et qu'il put rentrer dans sa maison, il y trouva sa pauvre femme qui rendait le dernier soupir, tuée par les émotions et les appréhensions des dangers auxquels elle le savait exposé. Un autre ancien député de Narbonne, Rivals, qui avait été receveur général du département, obligé de quitter la ville, où il était l'objet de menaces de mort de la part des royalistes, ne put résister à de si terribles commotions et tomba en paralysie. Lorsqu'il fut à peu près rétabli, croyant le danger passé, il revint dans ses foyers; mais il y fut arrêté sans ordre, sans mandat, et tenu assiégé pendant vingt-quatre heures par une foule en délire, fanatisée par les prêtres, qui demandait sa tête. Il n'échappa à la mort que grâce à l'intervention de quelques généreux citoyens qui prirent sa défense.

Mais il fallait des victimes et du sang aux persécuteurs; ils se rejetèrent sur les prisons, où ils organisèrent une conspiration à l'aide d'agents provocateurs. Voici comment ils procédèrent : Les prisons de Carcassonne regorgeaient de prisonniers politiques, innocents tous, suspects d'idées libérales ou d'opinions bonapartistes. Parmi eux se trouvait un homme de beaucoup d'esprit et d'un grand savoir, le chirurgien Baux. Précédemment il avait été arrêté sur la dénonciation du maire de sa commune, le comte de Vandomois, et traduit devant le tribunal pour un crime imaginaire; mais les preuves à décharge étaient tellement évidentes que les juges furent contraints de l'acquitter et d'ordonner sa mise en liberté. Le comte de Vandomois, furieux, dénonça le tribunal au procureur général, qui donna l'ordre de poursuivre de nouveau et de conclure contre Baux. Cet ordre fut exécuté, et Baux, condamné, fut transféré dans les prisons de Carcassonne pour y subir sa peine. Son esprit et son patriotisme l'avaient fait signaler au comité secret comme un homme dangereux. Ce fut sur lui que l'on jeta les yeux pour en faire le chef d'une prétendue conspiration. A cet effet, un nommé Coméleran fut introduit dans la prison, à titre de visiteur, sous un prétexte d'humanité; mais en réalité pour essayer d'organiser un complot qui pût devenir la base

d'une accusation capitale. Cet homme était un agent provocateur. Il fit part à quelques-uns des prisonniers d'un plan d'évasion qu'il avait combiné, dont l'exécution, disait-il, serait des plus faciles, avec l'assistance des amis du dehors et le concours effectif d'un patriote riche, Fournié de la Trivole, s'il consentait à donner l'argent nécessaire pour corrompre les geôliers et les soldats de garde. « Mais, pour obtenir son appui, ajouta-t-il traitreusement en s'adressant à plusieurs des prisonniers, il faudrait que vous me fiessez parvenir une lettre, signée par vous, pour flatter les ressentiments politiques du patriote, dans laquelle vous me diriez qu'aussitôt libres, votre premier soin sera de vous emparer de la personne du prévôt, des membres de la cour prévôtale, du préfet et de toutes les autorités de la ville. » Après avoir donné ces perides conseils et fourni les moyens de lui faire parvenir la missive, il prit congé des pauvres dupes. La question d'évasion fut agitée entre les prisonniers; plusieurs, et parmi ceux-ci le citoyen Baux, se prononcèrent contre le projet proposé. Mais le désir bien naturel de reconquérir la liberté ramena peu à peu les esprits au plan de Coméleran. La lettre fut écrite, signée, même par Baux, et envoyée à l'agent provocateur. Les infortunés avaient donné dans le piège. Le misérable Coméleran s'empressa de porter la lettre au prévôt. Celui-ci ne perdit pas une minute; quoiqu'on fût au milieu de la nuit, il se transporta à la prison avec la force armée, interrogea les prisonniers, fit mettre au cachot ceux qu'il jugea à propos d'isoler et procéda à une enquête. Il proniait leur grâce à ceux qui feraient des aveux et, de cette manière, il fit charger les prisonniers dont il voulait la mort. La cour prévôtale se réunit et se déclara compétente pour le jugement à intervenir « comme s'agissant d'un complot d'évasion et de massacre, et d'attentat au gouvernement royal dans la personne des membres des autorités constituées, ou bien d'un complot qui avait pour but de porter le trouble dans la ville de Carcassonne, en excitant les citoyens à s'armer contre l'autorité royale. » La cour royale de Montpellier confirma cet arrêt, et les prévenus comparurent devant la cour prévôtale, bien qu'il ne fût réellement question que d'une tentative d'évasion qui eût dû ressortir du tribunal de simple police correctionnelle. Au cours de l'audience, l'agent provocateur Coméleran eut l'audace de déclarer qu'il n'avait jamais eu de relations avec les prisonniers, qu'il ne connaissait aucun d'eux, et qu'il ne pouvait même s'expliquer qu'ils eussent pu lui écrire une lettre de la nature de celle qui les amenait devant la cour. L'acte d'accusation relevait contre les accusés des délits qui entraînaient la peine capitale, « d'avoir formé un complot tendant à s'évader et à égorger le prévôt, le procureur du roi, le préfet, et les membres de la cour prévôtale. » En conséquence, le chirurgien Baux et deux autres prisonniers furent condamnés à mort. Deux heures après la sentence rendue on procéda à l'exécution.

A cette même époque eut lieu un procès criminel qui eut un grand retentissement, à Rhodéz, département de l'Aveyron, au sujet du meurtre de Fualdès, ancien magistrat sous la République et sous l'Empire, qui avait été attiré dans une maison publique, tenue par la femme Baucal, égorgé et saigné sur une

table, comme on fait d'un cochon, par de fongueux royalistes. Mais, cette fois, la cause ayant été évoquée devant la cour d'assises, deux des coupables, nommés Bastide Grammont et Janson, furent condamnés et exécutés. La clémence royale ne put s'étendre que sur les autres criminels moins compromis ou restés dans l'ombre.

Pendant toute cette période de la Restauration on marche tellement dans le sang que, pour faire diversion, nous croyons utile d'insérer à cette place un autre procès politique curieux, mais non sanglant, celui d'un nommé Mathurin Bruneau, fils d'un sabotier de Vézins, qui prétendait être Louis XVII, fils du roi Louis XVI, dont la mort n'avait pas été légalement constatée. L'opinion publique n'a jamais été bien définitivement fixée sur l'événement; le voile est resté étendu sur la fin du jeune prince. Beaucoup de contemporains s'accordaient à reconnaître qu'un enfant était mort au Temple, où se trouvait renfermé le fils de Louis XVI, mais nul ne pouvait affirmer que ce fût le prince. Les médecins avaient bien constaté le décès, mais non l'identité du cadavre. Pour plusieurs, il demeura au contraire prouvé que l'enfant sortit de la prison et qu'il devait reparaître un jour ou l'autre. C'est en effet ce qui arriva : plusieurs individus se présentèrent successivement pour réclamer l'héritage de Louis XVI, chacun se prétendant le rejeton royal qui avait été renfermé au Temple et en avait été enlevé au moyen d'un subterfuge, par la substitution d'un enfant mort. — On compta jusqu'à quatre prétendants : Hergavault, Mathurin Bruneau, Naüendorf et Richemont; mais on put se convaincre, dans le cours des débats qui se produisirent devant les tribunaux, que la police avait suscité plusieurs de ces prétendants pour troubler les consciences et frapper de discrédit la revendication d'un héritier légitime. Nous nous bornerons à raconter les divers incidents du procès de Mathurin Bruneau, qui nous paraît avoir été un des faussaires, et à reproduire une attestation d'un grand poids en faveur de Richemont, se faisant appeler « duc de Normandie, » qui avait été le titre de Louis XVII, et qui nous semble avoir pu être le fils de Louis XVI. Du reste il a soutenu son rôle avec une grande constance jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Londres vers l'année 1860, âgé par conséquent de soixante quinze ans. Pendant cette longue existence il a toujours montré une grande candeur et beaucoup de fermeté dans l'exposition des faits qu'il racontait, et venant à l'appui de ses prétentions. Pour nous, l'état civil d'un roi ou d'un prétendant au trône a si peu d'importance, que nous ne prendrions même pas la peine de nous prononcer dans la question. Mathieu Bruneau, fils d'un sabotier de Vézins, ainsi que la chose fut prouvée aux débats, pendant le cours du procès, s'était fait passer précédemment pour le fils d'un baron émigré; il avait été arrêté plusieurs fois comme vagabond et finalement transporté en Amérique comme aspirant canonier. Il en était revenu en 1816 avec un passe-port sur lequel il s'était fait inscrire sous les noms de Charles de Navarre. Il commença à faire des dupes, se présentant comme étant Louis XVII, dauphin de France. La police l'arrêta sous la prévention d'escroquerie avec supposition d'état et le transféra dans la prison de Rouen. L'aven-

ture s'ébruita, la curiosité fut excitée, et bon nombre de partisans de la monarchie voulurent reudre visite au prisonnier; la police favorisa cette tendance à l'engouement par des permis de visiter le prétendant, et celui-ci en tira profit largement. Vieux nobles, douairières, prêtres accouraient déposer leurs hommages aux pieds de Bruneau, transformé en prince royal, et, ce qui valait mieux, lui apportaient force présents et de l'argent. Le drôle prenait de toutes mains sans scrupules ni vergogne. Il était grossier, ne savait ni lire ni écrire, jurait et sacrait, buvait jusqu'à la saoulerie et faisait une énorme consommation de tabac sous toutes les formes : c'était un vaurien. Pour les adorateurs de la monarchie, tout ce qui touche aux personnes royales est charmant; leurs vices deviennent des vertus, leurs laideurs se changent en beautés; tout ce que faisait et répondait le prétendu Louis XVII était trouvé adorable. Après tout, Bruneau n'était ni plus ni moins ivrogne que le duc de Berri, ni plus ni moins bête que le duc d'Angoulême, ses royaux cousins, réputés parmi les partisans des Bourbons comme des princes accomplis. D'ailleurs pour les plus clairvoyants il était encore possible de se faire illusion en rejetant les défauts du prince sur la mauvaise éducation qu'il avait reçue au Temple du cordonnier Simon, et qui s'était continuée dans la compagnie des gens au milieu desquels il avait vécu pendant son existence si tourmentée. Le procès eut lieu devant la police correctionnelle; le gouvernement fit prolonger les débats à dessein pendant douze jours entiers, pour soutenir l'attention publique et affecter de donner une grande importance à la comédie judiciaire qui se jouait.

Pendant les audiences, le prétendu dauphin ne perdit rien de son aplomb; il traita de faux témoins ses parents et les autres personnes qui vinrent déposer de sa véritable personnalité. Le procureur du roi ayant dit dans son réquisitoire : « Le fourbe est dévoilé, il ne sera pour personne Louis XVII, fils de l'infortuné Louis XVI, » Bruneau se leva tout courroucé, et apostrophant le magistrat : « Apprends, scélérat, que je serai toujours Louis XVII, fils du malheureux Louis XVI que vous avez assassiné; et ce n'est ni toi ni les tiens qui m'en empêcheront. Je veux payer de ma tête; vous avez bien tué mon père, tuez-moi aussi. » Un gendarme ayant pris Bruneau par le bras pour le faire rasseoir : « Laissez-moi, s'écria-t-il, ou je vous fous ma main sur la figure. » Dans le cours des débats, il soutint constamment qu'il n'était pas Bruneau : « Je suis Charles de Navarre, roi de France, disait-il, maintenant dans les fers. Pourquoi toute la famille royale n'est-elle pas ici? mes parents en verraient de belles! » Toutes les fois que le président l'interpellait par son nom : « Je suis Louis XVII, répliquait-il; faudra-t-il le répéter cent fois? Je suis le roi de France et votre maître; je ne suis ni un vagabond ni un escroc, mais bien le duc de Normandie... Vous n'êtes pas mes juges... Qu'on appelle ma sœur, elle me reconnaitra bien! » Enfin le 19 février 1818 Mathurin Bruneau fut condamné à cinq ans de prison pour manœuvres frauduleuses tendant à s'attribuer un titre et une qualité auxquels il n'avait aucun droit, et à deux autres années pour outrages envers la magistrature au cours des débats.



CLÉMENT.

ASSASSINAT FUALDES

Après la comédie transcrits on la pièce authentique que nous avons relevée sur une brochure publiée en 1831 par Labreche de Fontaines, bibliothécaire de la duchesse douairière d'Orléans, qui existe à la Bibliothèque nationale, et qui a trait au duc de Normandie — connu sous le nom de Richemont, — lequel s'était mis en relations avec le duc de Berri et lui avait écrit plusieurs lettres :

« Je terminerai par la révélation d'une discussion qui eut lieu en 1819, entre Louis XVIII et le duc de Berri — père du comte de Chambord. — Il s'agissait du fils de Louis XVI, pour lequel le duc de Berri réclamait des secours et une possession d'état.

« Eh bien ! lui dit son oncle, quand vous aurez fait arriver au trône ce *misérable bâtard*, y arrivez-vous ? »

« On sait que le comte de Provence, calomniateur du roi Louis XVI, de Marie-Antoinette et du Dauphin, ne recula devant aucune infamie pour s'emparer du trône.

« Eh ! que m'importe le trône, lui répondit le duc de Berri : justice avant, mon oncle. »

« Cette scène eut pour auditeur un illustre personnage en ce moment à Paris. Le duc de Berri tomba frappé sous le fer d'un assassin.... »

La discussion entre Louis XVIII et le duc de Berri eut lieu à la suite d'une lettre que Louis XVII avait écrite de Prusse à son cousin ; elle a été attestée par plusieurs personnes, entre autres par M. Marcoux, de Versailles, qui a remis la déclaration suivante :

« Je soussigné, Jean-Jacques Marcoux, ancien huissier de la chapelle du roi, atteste que M. Petel, ancien avoué ; parent d'un des huissiers du cabinet du roi Louis XVIII, m'a fait le récit suivant :

« Peu de temps avant l'assassinat du duc de Berri, ce prince se présenta fort agité pour parler au roi, et au moment d'entrer dans le cabinet, il dit aux huissiers : « Laissez-moi. » Alors ils fermèrent la première porte, et le prince poussa la seconde un peu fort, de sorte qu'elle revint sur elle-même et resta entre-bâillée. La voix du prince s'éleva très haut ; ils écoutèrent et entendirent dire au roi :

« Je viens de répondre à mon cousin.

« — Quel cousin ?

« — Le duc de Normandie. »

« — Le roi avec véhémence : « Il est mort.

« — Non, il n'est pas mort, voilà sa lettre.

« — S'il n'est pas mort, il est mort civilement. Ne savez-vous pas qu'après moi vous êtes appelé à régner ! »

« Le duc de Berri répondit : « Sire, la justice plutôt qu'une couronne. »

Le roi, d'un ton violent, lui intima l'ordre de se tirer sur-le-champ.

« L'huissier, mon parent, en rentrant chez lui, dit :

« Le duc de Berri est perdu.... rappelez-vous qu'il est perdu. » Et ses parents lui demandèrent pourquoi. Pressé par eux, il raconta ce qui précède.

« En loi de quoi, j'ai signé à Paris, le 18 mai 1851. Signé : MARCOUX. »

Les manœuvres machiavéliques et les moyens de rigueur servaient aux Bourbons pour maintenir leur domination abhorrée ; massacres et assassinats juridiques, lois préventives et répressives, épuration et

réorganisation de l'armée devenue l'instrument de leur despotisme ; et cependant, malgré tant et de si habiles dispositions, des symptômes de mécontentement se faisaient jour parmi les populations et des séditions éclataient presque journellement dans l'armée. Nouveau et grave sujet de préoccupations pour la cour ; mais la question fut bientôt tranchée ; les rois n'ont-ils pas à leur disposition les moyens de résoudre toutes les difficultés ? Le couperet de la guillotiné pour les citoyens, les pelotons d'exécution pour les soldats mutins. Jamais les princes ne donnent tort à leur gouvernement, jamais ils ne consentent à modifier leurs systèmes pour apaiser les mécontentements ; ce sont toujours les peuples qui sont coupables lorsqu'ils entrent en rébellion, suivant la théorie monarchique. — Toute sédition constitue une grave offense à la majesté royale, et entraîne un châtimement en rapport avec l'énormité du crime. — On procéda donc pour l'armée ainsi qu'on opérât pour le populaire ; les conseils de guerre furent constitués pour juger et condamner les soldats, sous-officiers ou officiers qui se rendaient coupables de manifestations hostiles à la Légimité. A la Rochelle, plusieurs militaires du deuxième bataillon colonial avaient résolu de lever l'étendard de la révolte, — le drapeau tricolore, — espérant entraîner dans le mouvement tout le reste de la garnison. Ayant été dénoncés, ils furent mis en jugement ; le sergent Dandeleux et le fusilier Balleydier furent condamnés à mort comme auteurs et chefs du complot et passés par les armes le 22 septembre 1817 ; huit de leurs camarades impliqués dans le même procès furent condamnés à une détention plus ou moins longue. A Paris, où la garnison était nombreuse, les actes d'indiscipline furent fréquents. « Il n'y a d'avancement que pour ces chiens d'émigrés, disaient les soldats, et on nous mène à la baguette. » Ils se vengeaient des mauvais traitements en souffletant leurs officiers ; on les condamnait à mort. La plaine de Grenelle, affectée à ces sortes d'exécutions, les voyait se renouveler presque chaque jour. Des complots s'ourdissaient jusque dans les rangs de la garde royale. Un brave Parisien nommé Desbans, fourrier au 2^e régiment d'infanterie de la garde, conçut le projet de faire feu sur les princes à l'une des revues qu'ils devaient passer à Versailles, et il s'en ouvrit à plusieurs de ses camarades, entre autres à Nepveu, qui avait promis de le seconder, mais qui revint sur sa détermination, et à un sergent-major, Faiseaux, qui eut l'indignité de le dénoncer au lieutenant de la compagnie. Desbans, Nepveu et un autre sous-officier, Chayaux, furent arrêtés et traduits devant le deuxième conseil de guerre. Le jugement fut rendu le 30 août 1817, à une heure après minuit. Desbans et Chayaux furent condamnés à mort, et Nepveu à trois ans de prison pour non-révélation. Les condamnés ayant refusé de se pourvoir devant le conseil de révision, furent tirés de leur prison et conduits à la plaine de Grenelle pour y subir leur peine. Desbans était décoré de la Légion d'honneur et avait reçu la croix sur le champ de bataille, de la main de l'empereur ; la sentence comprenait sa dégradation comme membre de la Légion d'honneur. Le condamné détacha la croix de sa poitrine, mais au lieu de la remettre à l'officier qui

remplissait les fonctions de greffier, il la plaça en deux et l'avalait. Les deux victimes mirent bas leurs habits, puis Desbans commanda le feu; ils tombèrent foudroyés sous les balles du peloton d'exécution.

A Perpignan, un sergent nommé Martin Chasselot fut fusillé pour avoir accompagné de paroles mal sonnantes son refus de changer l'effigie de la croix qu'il avait reçue de l'empereur. « Il ne voulait pas, disait-il, porter sur sa poitrine l'ignoble face d'un Bourbon. » L'infortuné paya de sa vie ce propos irrévérencieux à l'adresse de Henri IV mort depuis deux siècles et l'us.

A Pontgibaut, Miskwitz, maréchal des logis des lanciers polonais, subit le même sort. Il n'avait pu se résigner à taire son admiration pour Napoléon; c'était là tout son crime. Ce brave, qui se croyait sans reproche, marcha à la mort avec une contenance fière. Quand il fut en face des soldats chargés de l'exécution de la terrible sentence, il repoussa le mouchoir avec lequel on voulait lui bander les yeux, et découvrant sa poitrine sillonnée de blessures : « Camarades, cria-t-il, en montrant une large cocarde tricolore placée sur son cœur, voilà le but; mourir sous ce signe de la gloire, c'est encore mourir au champ d'honneur. Vive l'empereur! Vive... » Une décharge de mousqueterie arrêta sur ses lèvres le mot qu'il allait prononcer. Le nombre des exécutions militaires pendant les trois premières années de la Restauration fut très-considérable; l'armée était saignée à blanc. Mais il n'est pas possible de raconter toutes les condamnations ni d'en fixer le chiffre.

A Paris on ignorait ce qui se passait dans les départements, et dans chaque département on ignorait ce qui avait lieu dans les départements limitrophes; la presse était bâillonnée, la censure jetait le voile sur tous les crimes juridiques, et ce qui pouvait en transpirer se trouvait dénaturé et justifié par les récents officiels. Ces inflâmes Bourbons savaient tuer leurs ennemis et les déshonorer. Cependant toutes ces exécutions n'apaisaient pas les mécontentements; pour une victime sacrifiée dix ennemis nouveaux se dressaient plus implacables; les haines s'amoncelaient contre la Légimité.

Revenons aux affaires civiles et religieuses : les préfets de certains départements, placés sous l'influence particulière de la faction ultra-royaliste du pavillon Marsan, se faisaient particulièrement remarquer par des excès de zèle. On raconte une des excentricités du préfet de la Somme, Séguier, qui pourra donner une idée de l'aulace des fonctionnaires de cette époque. Ce satrape, ce furibond de royalisme, cet énergumène légitimiste, s'imagina que le procureur général d'Amiens était d'une fidélité douteuse envers la dynastie, parce qu'il ne poursuivait pas avec assez d'acharnement les suspects qui lui étaient signalés; il résolut en conséquence de le soumettre à une épreuve. Un soir donc, le préfet, assisté de deux autres fonctionnaires importants de la ville, fit enlever le procureur général de son domicile, et conduire, les yeux bandés, dans un endroit où se trouvaient plusieurs de leurs affidés armés et masqués. Là on lui annonça qu'une révolution avait éclaté à Paris et que Louis XVIII avait été renversé du trône. Le préfet ajouta que les royalistes se préparaient à proclamer le comte d'Artois roi de France, et qu'on l'engageait à prêter ser-

ment de fidélité au nouveau pouvoir. Le procureur général s'empessa de faire ce qui lui était demandé et qui était selon ses sentiments. Alors le préfet avoua qu'il n'avait écarté aucune révolution à Paris, que Louis XVIII était toujours sur le trône, et que tout ce qui avait été fait n'avait eu d'autre but que de lui faire subir une épreuve et pour s'assurer de la sincérité des sentiments du magistrat préposé à la garde de la justice. Le procureur général se montra furieux d'avoir été l'objet d'une semblable comédie qui était un outrage à son caractère, et adressa au ministre de la justice un rapport sévère contre le préfet et les deux autres fonctionnaires qui l'avaient assisté dans cette affaire. Le scandale avait été trop grand, le préfet Séguier et ses deux acolytes furent destitués, malgré la protection dont les couvrait le parti des ultra et les Jésuites.

Le préfet d'Angers avait une autre tactique pour faire ressortir son royalisme; il provoquait des séditions et se procurait la gloire de les étouffer. Vers la fin du mois d'octobre 1817, il avait fait distribuer par les agents de sa police secrète, aux officiers à demi-solde et aux citoyens connus pour leurs idées libérales, la proclamation suivante : « Aux armes! braves Angevins! Depuis trop longtemps nos fronts sont flétris sous le joug... Redressons-nous, secouons nos chaînes avec indignation; l'honneur nous le commande; la patrie nous en conjure. Qu'attendons-nous? Bientôt, éroissant de jour en jour, la misère publique aura anéanti nos dernières ressources, et nos tyrans marcheront sur nos corps épuisés. Mais nous, braves Angevins, nous ne subirons point une telle ignominie. Nous sommes Français, nous sommes libres, et le succès de notre cause est dans nos mains! Jamais le moment ne fut plus favorable à la Prusse et l'Angleterre ont déployé le saint étendard de l'insurrection; la Russie se retire avec horreur de cette ligne sacrilège des rois contre les peuples; l'Allemagne secoue les nos desseins, elle possède Napoléon II... Levons-nous, braves Angevins! Le signal nous est donné par nos frères, nos aînés dans la guerre de la liberté contre le despotisme. La Lorraine, l'Alsace, la Champagne, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Limousin, le Dauphiné et l'Auvergne arborescent de leur côté le drapeau national. D'humbles citoyens, de vieux enfants de la victoire sont à leur tête. Imitez leur courageux dévouement! » — Pendant qu'on faisait circuler cette excitation à la révolte, on mettait tout en œuvre pour exaspérer les habitants. Le 5^e régiment de la garde royale, presque entièrement composé de Vendéens et de Chouans, était en garnison à Angers, où il se livrait à toute espèce d'outrages et de mauvais traitements envers la population. Cette soldatesque s'attroupaient dans les rues et flogait les habitants à crer Vive le Roi! Si quelqu'un hésitait à obéir, elle le faisait mettre à genoux, et le frappait d'une manière barbare. Un malheureux que ces brigands assaillirent resta mort sur la place. Dans plus de quarante départements, les préfets royalistes, inversés à ce que la tranquillité de la France ne peut pas assurer, réussirent à provoquer des commotions de sédition. Une hausse soudaine et exorbitante dans le prix des denrées de première nécessité concida avec l'émission mystérieuse d'une grande

de faux bruits et de nouvelles contradictoires. Les autorités eurent à réprimer des désordres à Nogent, à Sézanne, à Château-Thierry, à Montargis, à Gien, à Pithiviers, à Souillac, à Châtillon-sur-Seine, à Chaunoy, à Bernay. La Bourgogne fut ensanglantée. Il y eut encore des mouvements prévus, fomentés et comprimés de la même manière, dans la Drôme, l'Isère, l'Ain, le Doubs, la Loire, Saône-et-Loire, la Nièvre, la Meurthe, Maine-et-Loire, l'Eure, l'Yonne, à Rouen, à Elbeuf.

Le comité du pavillon Marsan voulait qu'on profitât de la présence des armées étrangères pour frapper un grand coup, un coup terrible, contre les patriotes; mais pour frapper ce coup, il fallait un prétexte, et on travailla à le faire naître par tous les moyens possibles. Nous avons déjà indiqué de quelle manière opérèrent les affiliés du parti royaliste et jésuitique dans certains départements. La ville de Lyon et le département du Rhône furent également le théâtre des exploits du préfet, des généraux commandant la division militaire et le département, et tout particulièrement du maire, le comte de Fargues. Ce dernier s'efforçait d'imposer à la population le joug clérical, et se faisait appuyer par les autorités civiles et militaires dans l'adoption des mesures qu'il lui convenait de prendre dans ce but. Les documents confidentiels du comité du pavillon Marsan ont été conservés, heureusement pour l'histoire, et nous permettent de juger le régime que nous préparait les hommes noirs, les révérends Pères jésuites : « Il faut, écrivait l'un des personnages les plus fameux du comité, purger l'Etat de trois à quatre mille factieux, il faut envoyer ces éternels artisans de révolution dans des colonies lointaines pour y républicaniser à leur manière. Il faut désarmer la population afin qu'il n'y ait d'autre force armée en France que l'armée royale... Il faut sauver le pays illégalement ou le perdre légalement. » Fidèles à la consigne qui leur était envoyée de Paris, les autorités de Lyon cherchaient à préparer le salut du pays par tous les moyens qu'ils jugeaient utiles à la cause, sans se soucier de la légalité; c'est ainsi qu'ils eurent l'audace de faire revivre d'anciennes ordonnances royales qui dataient de plus d'un siècle, au profit du clergé. Le maire déclara obligatoires la présentation de billets de confession pour tous les individus occupant des emplois dans l'administration. Les curés des paroisses furent autorisés à refuser les cérémonies religieuses et même la sépulture aux morts, quand ils n'avaient pas été appelés au lit des malades pour les administrer. Pratique essentielle pour ces ténébreux rapaces, la loi leur ayant reconnu la faculté de recueillir les dons et les legs qu'ils arrachaient des moribonds par la peur du diable. L'audace du clergé en était arrivée au dernier degré; certains curés osaient soutenir publiquement en chaire que le prêtre a droit d'entrer à toute heure dans la chambre du malade, sans sa volonté et malgré la défense de la famille. Ils appuyaient leurs prétentions sur la vieille législation de la monarchie française, dont ils rappelaient les textes :

« Déclaration du 8 mars 1712, par Louis XIV :

« Voulons que tous les médecins de notre royaume soient tenus le second jour qu'ils visiteront les ma-

lades attequés de fièvre ou autre maladie qui par sa nature peut avoir trait à sa mort, de les avertir de se confesser, et, en cas que les malades ou leurs familles ne paraissent pas disposés à suivre cet avis, les médecins seront tenus d'avertir le curé de la paroisse et d'en retirer un certificat portant qu'ils ont été avertis par le médecin d'aller voir lesdits malades.

« Défendons au médecin de les visiter le troisième jour s'il ne leur paraît pas, par un certificat du confesseur, qu'ils ont été confessés... »

« Voulons que les médecins qui auront contrevenu à notre présente déclaration soient condamnés pour la première fois à 300 livres d'amende; qu'ils soient interdits pour la seconde fois pendant trois mois, et pour la troisième fois déclarés déchus de leurs degrés, qu'ils soient rayés du tableau des docteurs et privés pour toujours du pouvoir d'exercer la médecine dans tout le royaume. »

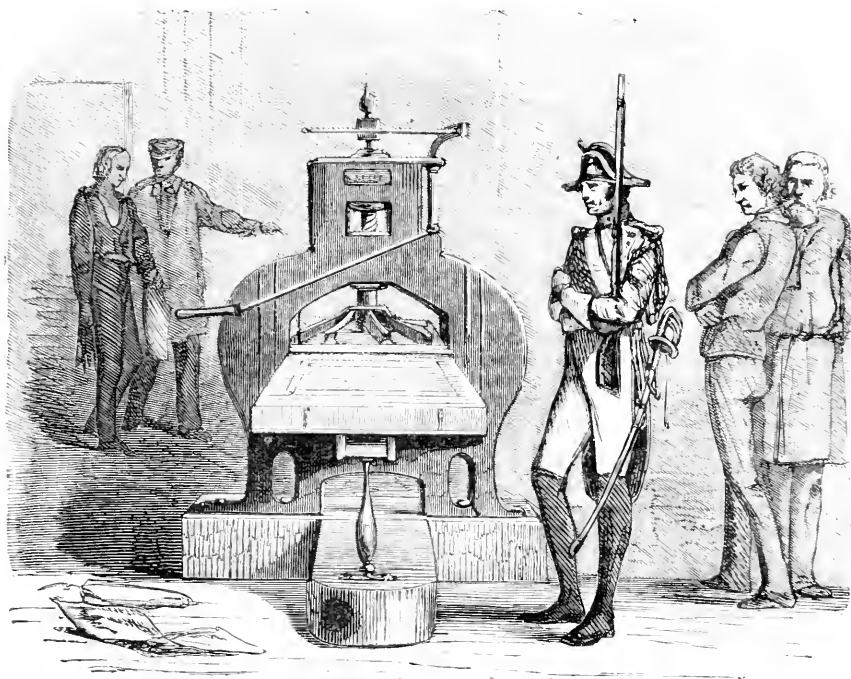
« Ordonnance du 14 mai 1724, par Louis XV :

« Enjoignons à tous curés, vicaires et autres qui ont la charge des âmes, de visiter soigneusement les malades... »

« En cas qu'au mépris de leurs exhortations, lesdits malades refusent de recevoir les sacrements, voulons que s'ils viennent à recouvrer la santé, le procès leur soit fait par nos baillis et sénéchaux et qu'ils soient condamnés au bannissement à perpétuité avec confiscation de leurs biens.

« Si, au contraire, ils meurent dans cette malheureuse disposition, nous ordonnons que le procès sera fait à leur mémoire, pour être leur dite mémoire condamnée avec confiscation de leurs biens. »

Les prêtres insultaient les vivants et outrageaient les morts de toutes manières; ils refusaient d'ensevelir les corps des bonapartistes et des libéraux décédés sans confession, ils refusaient de procéder à la bénédiction des mariages, au baptême et à la communion des enfants de ceux qu'ils regardaient comme ennemis de la religion ou simplement comme peu zélés en matière de sacrements. La seule cérémonie dont ils fussent trouvés dignes était celle de l'offrande; pour celle-là, c'était différent; les prêtres reçoivent de toutes mains, les mécréants et les tièdes sont toujours admis à déposer leur offrande dans la bourse ou le bonnet carré. Les scandales se produisaient sur tous les points du département. A Saint-Niziers, une fille chrétienne, mais non de la secte catholique, avait été inhumée dans le cimetière de la commune, avec l'autorisation du maire; le curé fit déterrer la bière renfermant le cadavre et les fit déposer sur la voie publique. Des actes analogues eurent lieu dans d'autres endroits et dans d'autres départements, notamment à Saint-Just, à Saint-Galmier, à Saint-Marcellin, à Maroles, à Périgueux, à Chazelles, à Tourette, à Saint-Médard, à Aveizien, etc. Les curés lançaient leurs anathèmes sur leurs adversaires politiques qu'ils appelaient jansénistes, hérétiques, sectaires, schismatiques; ils les poursuivaient jusque dans le confessionnal en cherchant à amener contre eux le zèle des dévots et le fanatisme des ignorants. A Saint-Hambert, le curé, qui était affilié à la compagnie de Jésus, refusa les sacrements et la sépulture à une pauvre enfant de onze ans qui n'avait pas voulu condamner les livres de la maîtresse qu'elle servait, disant qu'elle ne les con-



Le régime de la presse sous la Restauration!

naissait pas. La fillette ne comprenait probablement pas ce que voulait d'elle son curé. A Saint-Etienne, un autre curé appelé au lit de mort d'une femme, lui avait demandé si elle croyait à l'Eglise dispersée comme à l'Eglise assemblée; comme son intelligence et sa science religieuse ne lui permettaient pas de se prononcer sur cette question, l'homme à soutane fulmina contre elle son anathème et ne permit pas son inhumation en terre sainte. A Saint-Galmier, un autre curé refusa également la sépulture à une veuve qui avait refusé de répéter cette formule étrange : « Je crois tout ce que vous croyez. »

Il est facile de s'imaginer que servie par de tels partisans l'autorité ne devait pas manquer de conspirations venant éclore à point pour les besoins de la politique. La police et la sacristie s'unirent à Lyon pour échauder un grand complot. Nous laisserons la parole au comte de Chabrol, préfet du Rhône, pour faire connaître et juger les manœuvres des gouvernements dans ces sortes d'affaires. L'enseignement est précieux. Nous transcrivons textuellement le rapport adressé par le préfet au ministre de la police générale du royaume, le comte Decazes : « Monsieur le lieutenant de police, lui écrivait il, a fait parvenir à Votre Excellence les procès-verbaux et interrogatoires des prévenus dans ce qu'on appelle la seconde conspira-

tion de Lyon; j'ai lu avec la plus grande attention toutes les pièces, ainsi que les notes qu'il y a jointes; il m'a paru en résulter que le premier fondement de cette prétendue conspiration tient aux révélations faites par une femme sur laquelle sont parvenus les plus mauvais renseignements, et que des personnes respectables qui lui ont donné asile représentent comme une tête dérangée. Cette femme — la fille Lallemand — paraît avoir de grands rapports avec un des vicaires de Saint-François. — c'est la maîtresse de ce prêtre — qui s'est mis à la tête d'un petit comité de police, d'où sont sorties, depuis l'hiver dernier, une foule de notes remises tant à M. de Damas qu'à moi, prétendues révélées sous le seau de la confession, et qui toutes, soigneusement vérifiées, n'ont jamais conduit à aucun résultat. Que des neuf personnes arrêtées, cinq seulement sont prévenues de discours et de manœuvres sollicitieuses; que les quatre autres, et notamment l'ex-colonel Alix et le capitaine Dupont, n'ont été arrêtés que par une erreur qui doit donner de vifs regrets à l'autorité qui s'est permis, aussi légèrement, une action arbitraire; qu'il n'existe même contre les autres que la simple déclaration du gendarme Gauthié, et que, quelque véridique que puisse paraître cette déclaration, il est cependant permis de penser qu'un simple maréchal des logis, employé directement par son colonel et son général, et qui, pour remplir le rôle

de mouchard qui lui était confié, devait parler et agir dans le sens d'un jacobin prononcé, a pu, dans l'intention de faire valoir ses services, recueillir comme des révélations importantes tous les bruits populaires : que les faits d'une paisse brûlée au milieu d'une rue, de quinze pièces de canon transportées par des portefaix de la Quarantaine au sommet de Saint-Just, de cinq cents hommes cachés dans une maison où l'on n'a trouvé que de vieux fagots, sont de ces contes absurdes faits pour le peuple, mais auxquels les autorités devaient peu s'arrêter dans une ville défendue par quatre mille hommes de troupes de ligne et huit mille hommes de garde nationale. Qu'il n'est pas déraisonnable de voir dans cette foule de déclarations et de notes remises tout d'un coup depuis deux mois, la tactique des prêtres et d'hommes mécontents de certaines mesures du gouvernement, qui, non moins inconsidérés dans leurs manœuvres que dans leurs discours journaliers, s'occupent à produire une agitation factice, dans les vues de s'en faire une arme contre le ministère. — COMTE DE CHABROL. »

Ce même préfet, si explicite dans sa correspondance avec le ministre de la police, et qui signalait les agissements coupables des prêtres de Lyon, changeait d'allures et de langage dans ses rapports administratifs avec le comte de Fargues, maire de la ville, et le général Canuel, commandant la division, les deux foudres de guerre du parti légitimiste; il cherchait à ménager les royalistes constitutionnels qui recevaient le mot d'ordre du ministère et les ultra qui recevaient leurs inspirations du pavillon Marsan; la lutte était engagée entre Louis XVIII et son frère le comte d'Artois. Le roi et ses ministres n'étaient pas toujours les plus forts; les fonctionnaires publics se trouvaient obligés à de grands ménagements envers le doyen comte d'Artois, en vue de l'avenir, puisque c'était lui qui devait succéder à Louis XVIII. Les tribunaux adoptaient la même tactique, au grand préjudice de la justice, qui n'était plus distribuée avec impartialité, les juges se laissant influencer par la crainte de déplaire par leurs arrêts, tantôt au ministère et au roi régnant, tantôt à la camarilla du pavillon Marsan et au parti ultra. Lorsque l'affaire qui était l'objet du rapport du comte de Chabrol arriva au tribunal, le procureur général Chantelauze examina les pièces avec soin et dut faire le même aveu que le préfet, qu'il n'existait pas la plus légère trace d'un complot. Sur les neuf personnes qui avaient été arrêtées et qui étaient sous les verrous depuis plusieurs mois, on dut en relâcher deux, un ancien colonel, Alix, et le capitaine Dupont, contre lesquels n'existait pas l'ombre d'une charge; sept autres inculpés furent envoyés devant la police correctionnelle, pour simples propos séditieux; trois furent acquittés, et quatre condamnés à quelques mois d'emprisonnement — moins par justice, ajoutait le préfet dans son rapport au ministre, que par égard pour ceux qui avaient inventé la conspiration. »

Cet échec judiciaire ne découragea pas les hommes noirs ni leurs protecteurs; les uns et les autres se mirent en campagne de plus belle pour provoquer de nouvelles séditions, organiser des complots; les généraux Canuel et Maringonné, le colonel de la garde

nationale, comte de Chambort, le maire de Lyon, comte de Fargues, et les vicaires généraux de l'archevêché déployaient une activité dévorante. Les émissaires du comité royaliste, gens en soutane ou à épauettes, étaient sans cesse en mouvement, colportant les nouvelles les plus étranges, communiquant des lettres apocryphes, annonçant des soulèvements prêts à éclater à Lyon ou dans les départements voisins. Toutes nouvelles absurdes, mensongères.

Le comité avait à gages une sonnambule qui feignait des extases et prophétisait; elle annonça entre autres choses qu'il existait un immense dépôt d'armes à Fourvières et prétendit que son esprit, à l'état sonnambulique, avait pénétré dans le souterrain et qu'elle se faisait fort de le faire découvrir à l'autorité. Sur cette folle déclaration, le général Canuel se met à la tête d'une troupe munie de pelles et de pioches, accompagné de la pythonisse, et fait bouleverser le sol sur ses indications, sans pouvoir rencontrer ni armes ni vestige d'un souterrain. La confiance du général dans cette femme n'en fut pas moins entière, après cette déception, et il continua à opérer des arrestations de personnes qu'elle désignait à tort et à travers comme affiliées à des complots.

Les choses allèrent si loin que le préfet dut adresser un nouveau rapport au ministre sur la situation, dont nous extrayons le passage suivant : « Un parti mécontent — celui des ultra — s'est livré à sa tactique ordinaire; les bruits répandus de proche en proche, les avis anonymes donnés à l'autorité, qui ont lassé sa patience et ses recherches depuis un an, les prétendues révélations qui ont été faites en confession et que nous rapportent des prêtres décriés pour leurs mœurs; tout a été l'objet de nos investigations. Partout on a remonté à la source et on a eu occasion de se convaincre que tous ces avis n'avaient pas de fondements... » Tout ce qui avait pu être constaté, c'est que certaines femmes vivaient de l'autel, ayant pour amants des hommes en soutane, et que les tonsurés trahissaient le secret de la confession et révélaient à l'autorité les confidences de leurs pénitentes. Le comte de Chabrol, dans ce même rapport, déplorait les inconvénients de l'immixtion de l'autorité militaire dans les affaires de la cité, et il expliquait comment s'étaient formées les compagnies de Jésus, avec un ramassis de gens de la pire espèce, endoctrinés, fanatisés par les prêtres, lesquelles formaient de véritables bandes d'assommeurs que les royalistes lançaient sur les libéraux.

Nous relevons sur les pièces officielles de l'époque les noms de quelques-uns des agents provocateurs qui avaient été délégués par le gouvernement occulte du pavillon Marsan et le parti jésuitique pour agiter Lyon et les départements voisins, et les événements auxquels ils ont pris part, afin d'établir d'une manière irrécusable l'antagonisme qui existait entre Louis XVIII et son frère le comte d'Artois, le chef de la faction des ultra. Un gendarme nommé Mathey, l'agent du marquis de Massey, grand prévôt de Paris, parcourait les villes de l'Isère, du Doubs et du Rhône, ayant pour mission de se mettre en rapports avec les personnes soupçonnées de libéralisme ou professant des idées anti-religieuses. Il se présentait à elles comme officier de la grande armée et décoré de

la Légion d'honneur. Les agents de la police du préfet de Lyon le surprirent pérorant dans un groupe contre les Bourbons et le conduisirent en prison. Ce fut alors qu'il fit l'aveu de son titre de mouchard pour se faire relaxer; il justifia en effet qu'il avait des instructions écrites du marquis de Massey lui enjoignant de se mêler aux mécontents pour découvrir les bonapartistes, les libéraux, les ennemis de l'Église, leur tendre des pièges et les livrer à l'autorité. Il avait lui-même sous ses ordres une bande d'argousins qui se donnaient des airs superbes, menaçants, affichaient des accointances avec les plus grands personnages, et qui devaient seconder Mathey dans ses tentatives d'embauchement et de complots.

Un autre agent provocateur arrêté dans des circonstances analogues, nommé Bonafoux, déclara avoir été envoyé en mission secrète, aux mois de septembre et octobre 1817, par le général Donadieu, auprès du général Canuel, et il justifia des ordres de ces deux généraux. Il déclara au préfet de l'Isère, Chappin d'Arnouville, « qu'il devait exciter les mécontents, leur proposer de se mettre à leur tête pour monter le coup, et qu'à l'instigation du général Donadieu, il avait donné une apparence de conspiration à des propos de gens qui n'avaient songé ni à une action ni à un complot. »

Le nommé Gacon, adjudant-major d'un bataillon de la garde nationale du faubourg de la Guillotière, à Lyon, opérait alternativement à Lyon et à Grenoble. A Lyon, il colportait une lettre qu'il était censé avoir reçue de Grenoble, et où on lui annonçait que beaucoup d'étrangers se réunissaient dans ses murs pour y établir un centre de correspondances et de manœuvres révolutionnaires. Dans une autre lettre, on lui mandait : « Que les compagnons du devoir s'augmentaient tous les jours : qu'on espérait ne pas tarder à agir; que le patron s'était rendu à Romans pour presser le recrutement. » Gacon se servait de ces lettres pour pousser les esprits faibles à des manifestations séditieuses; mais en même temps il en faisait usage auprès de la police de l'état-major, à qui il les présentait comme écrites par un sieur Herbin, ancien militaire, dont il avait surpris la confiance en leignant d'entrer dans ses vues.

L'œuvre des agents provocateurs s'accomplissait : les directeurs de ces machinations prenaient leurs mesures pour envelopper dans une sanglante répression tous les gens assez crédules qui se seraient laissés gagner. Le lieutenant de police Senneville avait été jusque-là le plus grand obstacle à l'accomplissement de leurs projets. Mais ce fonctionnaire avait été obligé de faire un voyage à Paris, ils profitèrent de son absence pour précipiter la catastrophe; et le 8 juin 1818 éclata dans les campagnes la grande conspiration qu'ils avaient eux-mêmes échafaudée. Cette conspiration était une confusion de manœuvres sans but, sans concert entre les malheureux qui s'y trouvaient engagés, un éveil donné par le tocsin sans que la plupart de ceux qui couraient à ce signal sussent ni où ils allaient ni ce qu'ils allaient faire. Ce fut une sorte de fausse alerte, pendant laquelle chacun se levait, s'agitait, se dirigeait au hasard, dans l'ignorance de ce qui se passait. Au reste, les prétendus conspirateurs ne furent nulle part agressifs; tout se

borna à des rassemblements partiels, sans objet, à des marches à l'aventure et complètement isolées. Cependant les hauts intrigants, qui avaient besoin que l'on crût à un plan habilement conçu et plus habilement déjoué, ne manquèrent pas de bâtir sur tant d'incidents presque fortuits un rapport duquel il résultait que jamais la monarchie et l'Etat n'avaient été en plus grand péril, et qu'ils les avaient sauvés.

A Lyon, dans un conciliabule d'ecclésiastiques et de dévots, on agita la question de savoir si l'on profiterait du mouvement pour se défaire des protestants du Midi qui s'étaient réfugiés dans le département du Rhône. La réunion dans laquelle fut faite cette atroce proposition eut lieu le 5 juin; et elle fut repoussée, non parce qu'elle était odieuse, mais parce qu'on craignait de ne pouvant, en trois jours, amener à se compromettre « ces hérétiques, dont la prudence était désespérante ». Le maire, l'enragé comte de Fargues, donnait le ton pour cette orthodoxie homicide, et les autres administrateurs ne l'imitaient qu'avec trop de zèle. Il aspirait à rétablir les corps d'états, en les plaçant sous la bannière d'une congrégation ou de quelque confrérie religieuse; il enrégimentait ainsi les décroetteurs, en attribuant au clergé une surveillance immédiate sur les individus qui ne pouvaient exercer cette profession que sous le bon plaisir de la mairie, du curé et du commissaire de police. Il essaya aussi de soumettre à la même direction les porte-faix, les commissionnaires, les domestiques, et plusieurs catégories d'ouvriers. Mais les maîtres n'ayant pas consenti à refuser du travail à ceux qui ne se confessaient pas, il eut le regret d'échouer dans cette tentative. Si toutes les autorités du département avaient secondé la tendance de la gent sacerdotale à s'immiscer dans tout ce qui est du ressort de l'organisation civile, l'Inquisition n'aurait pas tardé à surgir dans cette partie de la France. Derrière les arrêtés de la mairie et de la préfecture, il y avait les inspirations et les conseils des hommes canoniques, ainsi que les révélations du confessionnal. Le général Canuel fut prévenu, le 7 juin, que la conspiration éclaterait certainement le lendemain. La gendarmerie était instruite de ce qui se projetait; tous les commissaires de police de Lyon avaient adressé à la préfecture des rapports circonstanciés sur la prochaine émeute. Cependant aucune mesure locale n'avait été prise pour paralyser l'insurrection sur les points où il avait été dit qu'elle se fomentait. Les commissaires de police n'avaient reçu aucune instruction particulière. La garde nationale n'avait pas été avertie de se tenir prête à réprimer des troubles, et les trompes n'avaient point été consignées dans leurs casernes. Enfin aucune précaution n'avait été prise au sein de cette population citée, où l'on assurait pourtant qu'était le foyer de l'immense conspiration. Cependant cette journée du 8 s'écoula non-seulement sans tentative d'insurrection, mais encore sans aucune espèce de fermentation, même dans les quartiers les plus populeux. Lyon ne fut le théâtre d'aucune manifestation séditieuse, et c'est ce que devait reconnaître plus tard le procureur du roi, prenant ses conclusions pour faire condamner à mort deux accusés traahits devant la cour prévôtale. « Lyon, dit-il, n'éprouva aucune commotion, aucune secouss. Le complot, l'attentat n'y

parent éclore. On ne put reconnaître et surprendre, à Lyon, aucun des auteurs ou complices, parce qu'à Lyon aucun n'avait été en action. Lyon ne se troubla pas; tous les factieux demeurèrent immobiles. » Le prévôt Desluttès constatait le même fait. « Les conjurés, dit-il, ne tardèrent pas à s'apercevoir des mesures prises par l'autorité; tous furent glacés d'effroi, ils se dispersèrent, laissant ainsi avorter un affreux complot. » Voici maintenant à quoi se réduisit l'insurrection dans les campagnes. Sur dix mille habitants que l'on pouvait compter dans les onze communes où il y eut des symptômes de sédition, à peine deux cent cinquante parurent prendre part à l'insurrection; la plupart d'entre eux ne savaient où ils allaient, ni dans quel but on se réunissait. On entendait le toc-in sonné par les moteurs, et on courait au hasard pour apprendre ce que signifiait ce signal. Plusieurs habitants, se croyant appelés au secours d'une maison incendiée, s'empressèrent de venir avec des seaux; presque tous étaient sans armes; et, comme ils ignoraient généralement le motif de la réunion, il ne se forma partout que des attroupements tumultueux, qui, se trouvant sans chefs et sans organisation, disparurent après avoir tourné quelque temps sur eux-mêmes. Si quelques-uns furent plus persistants, c'est qu'ils furent maintenus par la contrainte. C'est ce que le procureur du roi ne peut s'empêcher de proclamer. « Des hommes plus ou moins audacieux, dit-il, cherchèrent, soit par des menaces, soit par de fallacieuses illusions, à égarer, à entraîner la multitude; mais ils ne purent faire que fort peu de recrues parmi les propriétaires, que le besoin de l'ordre, du repos, et leur intérêt personnel, doivent naturellement retenir. » Parmi ces illusions, il mit l'assurance qu'on donnait aux paysans qu'ils auraient désormais le pain à trois sous, s'ils voulaient marcher sur Lyon, qui, ajoutait-on, était déjà en pleine insurrection. En résumé, aucune voie de fait ne fut commise, pas une goutte de sang ne fut répandue par les insurgés. Tout fut dispersé en un clin d'œil, sans que la force armée eût été obligée de tirer un seul coup de fusil. C'était là, en quelque sorte, une insurrection invisible; cependant le préfet l'annonça à Paris comme une immense explosion, dont l'autorité, aussi intelligente qu'énergique, avait su circonscrire les effets; et le général Canuel adressait aux troupes de sa division et à la garde nationale lyonnaise cet ordre du jour : « Des brigands ont tenté de se mesurer contre vous; leur projet n'a échoué que parce que votre noble contenance les a épouvantés. Trop lâches pour croiser le fer avec les braves gardes nationales et les intrépides soldats du roi, ils ont eu recours à des assassinats; et vous eussiez tous été leurs victimes s'ils avaient pu vous attaquer un à un; ils ne respirent que le pillage et le désordre. S'ils osent se présenter encore, frappez, et qu'ils disparaissent de cette terre qu'ils ont souillée depuis longtemps par des forfaits. Vous vous êtes montrés citoyens et soldats fidèles. Je vous remercie. Vous avez sauvé Lyon. Vive le Roi! » Le préfet aussi se mit à exagérer toutes choses, et, dans sa perspicacité, il découvrit beaucoup de génie dans la disposition de ce qu'il appelait les deux foyers d'insurrection, « lesquels s'appuyant, dit-il, sur la Saône d'un côté, sur le Rhône de

l'autre, pouvaient en moins d'une heure se réunir, isoler Lyon du reste du département, et se porter à la fois, par les routes de Moulins, de Mâcon, de Toulouse, sur la rive. »

Cependant le général Cannel, le maire, tous les magistrats qui appartenaient à la faction ultra-monarchique, n'étaient pas sans s'apercevoir que les témoignages qu'ils avaient à produire étaient aussi faibles qu'incohérents. La police civile fut mise à l'écart, comme si le général, le maire et le préfet eussent eu des motifs puissants et légitimes de la suspecter; le maire, comte de Fargues, s'arrangea de telle façon que les révélateurs n'avaient de communication qu'avec lui. C'était lui qui préparait et dictait les déclarations que pouvaient désirer les hauts fabricateurs de la conspiration.

A chaque instant apparaissaient les traces d'une provocation organisée, et dont les éléments se distribuèrent en quelque sorte hiérarchiquement dans deux comités dont les membres étaient mi-partie dupes et victimes. Le premier devait monter et diriger les mouvements de la ville; le second avait la campagne dans ses attributions. A la tête de ce dernier était le nommé Jacquit, ouvrier en soie, sans éducation et sans moralité. Personne ne déploya autant d'activité que lui pour compromettre les habitants des villages; on le voyait partout, donnant des ordres, répandant des instructions. On l'avait souvent entendu dire qu'il recevait les ordres des généraux qui étaient à Lyon. Le comité pour l'intérieur de la ville se composait de Barbier, Volozan, Taisson, Mermet, Guannon, Burdel et Cochet. Ces trois derniers étaient des patriotes que l'extravagance de Barbier éclaira sur ses véritables desseins; soupçonnant le piège, ils se retirèrent avant qu'il fût question de rien entreprendre.

On voulait grossir le danger pour pouvoir effrayer le gouvernement et pour exalter le mérite des libérateurs. Aussi on n'épargnait pas les rapports fallacieux; on inondait l'Europe de pamphlets où l'insurrection lyonnaise n'était représentée que comme un des moindres incidents d'une immense complication révolutionnaire. Des récits mensongers étaient envoyés aux souverains; et, pour prêter un appui sensible à de si odieuses calomnies, on livrait le département du Rhône à une atroce terreur, on le consternait par des supplices, on y encombrait les prisons; des agents officieux ou salariés dressaient des listes de suspects, sur lesquelles on était rarement inscrit sans être bientôt privé de sa liberté. La faction ultra-monarchique faisait publier qu'une révolution universelle avait été imminente et qu'elle l'était encore. L'autorité militaire, surpassant toutes les autres en imagination, faisait explorer par des commissaires spéciaux, non-seulement les départements, mais les contrées au delà de nos frontières; on faisait semblant d'y chercher des conspirateurs qui n'avaient jamais existé. Le comte de Chabrol lui-même, qui s'était montré si complètement désabusé lorsqu'il écrivait : « que la concordance des bruits alarmants prouvait qu'ils avaient été répandus par des gens à qui leur leçon avait été faite, » ne tarda pas à devenir un des plus puissants soutiens du régime de compression fondé sur les craintes que les révélateurs faisaient métier d'inspirer. Les citoyens de toutes



Un banquet bonapartiste, sous la Restauration

classes voyaient leurs maisons violées la nuit par des visites domiciliaires. trop heureux si les agents de cette police nocturne se contentaient de leur enlever leurs armes et de livrer leurs papiers à une odieuse investigation. Les individus chez qui on se présentait étaient censés avoir un fusil; s'ils n'en avaient pas, on les forçait d'en acheter un pour le livrer. Les perquisiteurs enlevaient les armes de luxe comme les armes de guerre et confisquaient le tout à leur profit. Si un prévenu parvenait à se soustraire aux recherches, ses parents et ses amis étaient immédiatement arrêtés. On incarcérait des enfants et des femmes pour les forcer à déclarer la retraite de leur père, de leur mari. On alla jusqu'à employer la corruption pour amener les parents à se dénoncer entre eux. — Le ministère avait voulu retirer de Lyon les régiments suisses, auxquels les habitants de cette ville étaient si antipathiques, et avait même fixé le jour de leur départ.

Chabrol sollicita un contre-ordre, et, dès qu'il l'eût obtenu, proclama mauvais citoyens ceux qui voyaient avec peine cette milice étrangère. « Cette troupe, écrivait-il au gouvernement, est préférable à toute autre, le régime militaire et la terreur qui le suit étant les seuls moyens de contenir la canaille révolutionnaire. » Ce mot de canaille était alors un des plus usités dans la langue officielle des fonctionnaires publics pour désigner les libéraux et les bonapartistes. Les officiers à demi-solde étaient en butte à des humiliations de toute sorte de la part du général Canuel, qui les recevait dans sa cour et dans son écurie, et traitait de brigandages les services rendus à la patrie; tandis que les officiers suisses, comblés de gratifications et d'éloges, se croyaient tout permis, et ne manquaient jamais, dans les patrouilles volontaires qu'ils faisaient, d'insulter et de frapper les citoyens qu'ils rencontraient dans la rue.

A cette époque de persécution, un ouvrier, arrêté un seul jour, était un homme perdu; il ne pouvait plus trouver d'ouvrage, car aucun fabricant n'aurait pu l'employer, sans courir le risque d'être dénoncé à la cour prévôtale et poursuivi par elle.

Pour parvenir à envelopper dans le complot un très-grand nombre d'individus, on avait eu la précaution de remettre aux agents provocateurs des listes que l'on se proposait de saisir sur eux lorsqu'on les arrêterait. L'un d'eux se fit prendre un papier sur lequel étaient inscrits les noms des habitants qui s'étaient levés en masse, au mois de mars 1815, pour marcher contre le duc d'Angoulême. Cette pièce était censée l'un des contrôles de la conjuration.

Bientôt commença l'action de la cour prévôtale. Le Code pénal ordonne expressément, en statuant sur la répression des attroupements séditieux et des bandes armées, quel que soit le but de leur entreprise, — art. 100 et 193 : « Qu'il ne soit prononcé aucune peine contre ceux qui, en ayant fait partie sans y exercer aucun commandement et sans y remplir aucun emploi ou fonction, se seront retirés au premier avertissement des autorités, ou même depuis, lorsqu'ils n'auront été saisis que hors des lieux de la réunion séditieuse, sans opposer de résistance et sans armes. » Le devoir de la cour prévôtale était donc tout tracé dans ces lignes. On lança des proclamations pour rassurer ceux qui avaient eu le malheur de se laisser égarer. Plusieurs d'entre eux, se fiant à ces promesses de pardon, quittèrent leur asile pour venir se livrer à l'autorité; mais ils ne trouvèrent que la mort, au lieu de la grâce promise. Pendant quatre mois, les magistrats montrèrent un infatigable acharnement contre ces malheureux. Dans une de ces lugubres séances prévôtales, les juges purent entendre sans indignation le procureur du roi fulminer ces paroles contre un enfant à peine âgé de seize ans : « Pierre Dumont appartient d'ailleurs à une famille exécrable, c'est de quoi nous sommes informé en termes positifs par les autorités locales; son affreuse perversité est sans doute le fruit des exemples que ses parents lui donnèrent, et l'application de la loi qui le frappe prévendra de nouveaux crimes qu'il ne manquerait pas de commettre. » Dumont était le fils d'un père irréprochable, et sa mère, venue depuis quelques années, n'était citée dans Saint-Genis, qu'elle habitait, que pour l'honnêteté et la régularité de sa conduite. Ce jeune homme fut condamné à mort comme convaincu d'avoir fait partie d'un rassemblement armé, et d'avoir commis une tentative d'assassinat sur le curé d'Trizny. Cette dernière imputation n'aurait pas dû être articulée dans l'accusation dirigée contre lui. En effet, cet enfant, armé d'un pistolet, aurait dit au curé : « Crie Vive l'empereur, ou je te tue! » Mais le pistolet n'était pas chargé, et, bien que le curé n'eût pas déferé à l'injonction, il n'avait cependant essayé au un mauvais traitement. Il n'y avait donc pas eu tentative d'assassinat. Dumont fut livré au bourreau avec le capitaine Ondin. Sa mère eut la douleur de voir dresser devant ses fenêtres l'échafaud sur lequel devait périr son fils, et fut contrainte de payer cent cinquante francs pour les frais de séjour, et de nourriture de la troupe qui était venue protéger la mise à exécution de l'arrêt prévôtal.

On prodiguait la mort, la déportation, les galères. On imposait silence aux avocats qui remplissaient consciencieusement les devoirs de leur ministère. Déjà plusieurs têtes étaient tombées, et rien ne faisait espérer que le fatal tombereau cesserait enfin de parcourir les campagnes désolées. L'effectif des insurgés, même en le grossissant d'un nombre d'individus contre lesquels il ne s'élevait que des présomptions, était tout au plus de deux cent cinquante; et pourtant, bien que le général Canuel n'eût excepté de la grâce que les chefs de bande, il y eut cent cinquante-cinq condamnations. Treize infortunés furent envoyés à la mort, seize furent condamnés à la même peine par contumace, vingt-six le furent à la déportation, quatorze aux travaux forcés, cinquante-huit à l'emprisonnement, vingt-huit à des peines diverses. Un homme de soixante-seize ans, infirme, fut livré au bourreau. Les soldats, chargés d'arrêter les suspects, étaient autorisés à faire feu sur eux, s'ils ne s'empressaient de déferer à l'injonction de les suivre. Un cultivateur, Antoine Colomban, fut tué aux pieds de sa femme enceinte et mère de trois enfants.

Le lieutenant de police Senneville dit lui-même dans ses rapports que personne alors à Lyon n'était sûr de coucher le soir dans son lit.

On recevait dans les prisons des détenus de toutes mains, et sans remplir les formalités exigées par la loi; les citoyens arrêtés étaient rançonnés par les geôliers de la manière la plus révoltante; il n'y avait pas même dans les prisons de registres de discipline. « Il est vrai, dit le colonel Fabvier dans une brochure sur cette époque, qu'on y suppléait à coups de fusil. » En moins de six semaines, dans la prison de Saint-Joseph, on tira quatre fois sur les prisonniers, en vertu d'une consigne verbale et à l'instigation de l'économé de la prison, qui ne cessait de dire aux soldats : « Tirez, tirez donc sur ces brigands-là! » Enfin, une sentinelle placée dans la rue fit feu sur des prisonniers qui prenaient l'air à une fenêtre, derrière des grilles, en causant; la balle traversa le bras de l'un d'eux. On eut à déplorer de semblables accidents à Roanne, et de même dans les prisons de plusieurs autres villes du département, comme dans les divers départements où dominaient les ultra-royalistes et les congréganistes.

On était sans pitié pour les libéraux, pour les bonapartistes, et notamment pour les anciens militaires; on les traquait comme de véritables bêtes fauves. Les frères Bacheville, tous deux officiers à demi-solde, étaient venus à Lyon pour y voir leurs parents qui y résidaient; des espions royalistes donnèrent avis de leur arrivée au général Canuel; celui-ci dépêcha immédiatement des gendarmes pour s'emparer d'eux; ils résistent aux agresseurs et opèrent leur retraite, les gendarmes somment les gardes nationaux du poste voisin de leur prêter main-forte et de les poursuivre. Les gardes nationaux demandent à ce qu'on leur exhibe le mandat d'arrêt; comme les gendarmes n'avaient aucun ordre écrit, ils refusent de se prêter à une arrestation illégale. Les frères Bacheville mettent les moments de la discussion à profit et se dérobent par la fuite aux recherches de la police. Le général Canuel, furieux du mauvais succès de l'expédition, lance un décret contre les

frères Bacheville, les déclare en état de rébellion et met leurs têtes à prix. Le ministre général de la police, le comte Décazes, approuva la conduite de Canuel et autorisa les préfets du Rhône et des départements voisins à faire apposer des affiches dans toutes les communes pour annoncer qu'il serait accordé une récompense de douze cents francs aux personnes qui livreraient l'un des Bacheville, et le double de la somme à celles qui procureraient la capture des deux frères.

A Villefranche, deux soldats logés chez un habitant prenaient pour un aigle un coq placé sur une pendule, ils dénoncent leur hôte, et le malheureux est menacé d'être fusillé. On ne le remet en liberté qu'après lui avoir fait subir les traitements les plus cruels. Dans tous les arrondissements, le censitaire qui déplaisait aux meneurs royalistes était rayé de la liste des électeurs, et il lui était impossible de faire accueillir ses réclamations. Dans quelques communes, il se rencontra des nobles assez impudents pour décréter de leur autorité privée le rétablissement des corvées, et pour faire faire leurs moissons par de pauvres cultivateurs sans rémunération, comme au temps où ils étaient attachés à la glèbe.

Les choses ne paraissant pas encore assez avancées dans le sens de la réaction aux membres du comité royaliste de Lyon, ceux-ci expédièrent de nouveaux agents provocateurs dans toutes les directions du département pour semer l'alarme, augmenter les inquiétudes et annoncer qu'un grand mouvement insurrectionnel devait éclater à Lyon le 25 août, à l'occasion de la Saint-Louis. Ce même jour, plus de huit mille familles quittèrent la ville, et la fête se célébra sans affluence de populaire; la garnison seule, les régiments suisses et l'artillerie de la garde nationale firent le défilé devant les autorités avec une arrogance provoquante; les rares spectateurs assistèrent impassibles à cette démonstration. Le soir il n'y eut d'illumination qu'aux édifices publics et aux fenêtres des personnages officiels ou chez les ultra-royalistes. Décidément la Légimité perdait du terrain à Lyon, et il était temps d'aviser. Le ministre, instruit de ce qui se passait par des rapports officieux, s'émut de cet état de choses et résolut d'envoyer à Lyon le duc de Raguse avec des pouvoirs extraordinaires, pour faire une enquête sur les événements et procéder, s'il y avait lieu, à la révocation des autorités constituées.

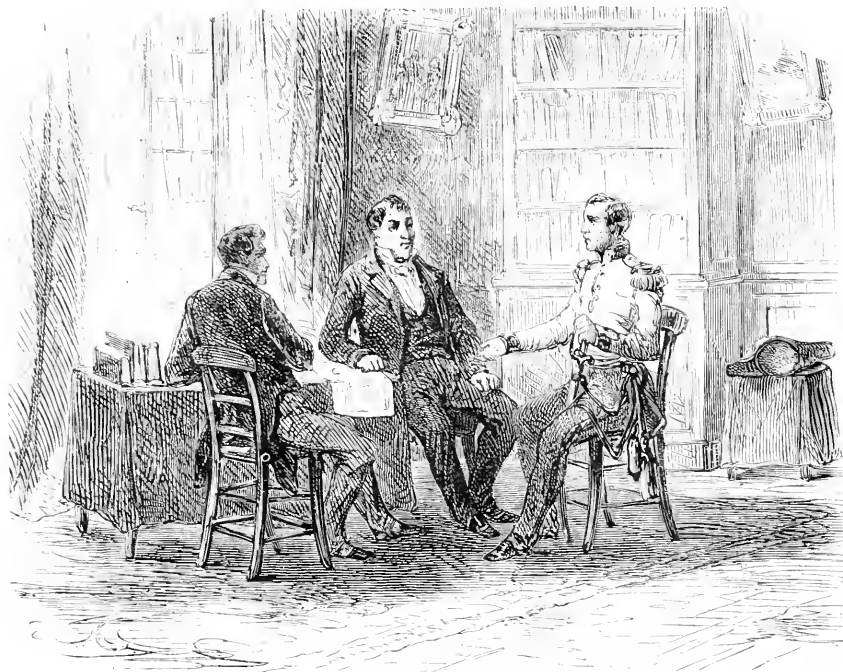
Marmont arriva à Lyon le 3 septembre : à partir de ce moment on commença de respirer, les bruits sinistres cessèrent de circuler; ce fut au tour des autorités réactionnaires de trembler. Le préfet, qui avait louvoyé entre les deux partis, celui du ministère et celui des ultra-royalistes, et qui sentait sa position compromise, essaya d'arrêter les investigations du maréchal Marmont et voulut faire prévaloir ce singulier axiome gouvernemental, « qu'il faudrait creuser jusqu'au centre de la terre pour y ensevelir les erreurs des magistrats, » afin de ne pas atténuer le prestige des représentants de l'autorité. Le duc de Raguse ne tint aucun compte de ce sophisme, examina avec soin tous les rapports qui avaient été faits depuis le commencement des prétendus troubles, renonça jusqu'au 8 juin et prit connaissance des

dossiers qui avaient occasionné tant et de si terribles condamnations. Il acquit la conviction que l'insurrection de Lyon n'avait eu aucun fondement sérieux, qu'elle n'avait existé que dans l'imagination de gens intéressés à faire valoir leur prétendue importance, pour attirer sur eux les faveurs du gouvernement, ou désireux de favoriser les menées du comité ultra-royaliste du pavillon Marsan. Le maréchal appela sur tous ces Brouillons la sévérité du ministère. Les prisons se vidèrent, les agents de police rentrèrent dans l'ombre; le général Canuel fut privé de son commandement, et le préfet de Lyon révoqué.

Mais, quand il fut revenu à Paris, le duc de Raguse se vit à son tour l'objet des plus violentes attaques de la part des congréganistes, soutenus par le pavillon Marsan et par l'un des ministres, le fanatique Lainé; il dut publier un opuscule pour se défendre et rendre compte des faits sur lesquels il avait eu à statuer. Le colonel Fabvier publia de son côté un précis des événements qui avaient eu lieu depuis le mois de juillet 1816 jusqu'en septembre 1817, au moment où Marmont avait paru à Lyon. Le lieutenant de police Senneville corrobora par ses rapports rendus publics les allégations du maréchal et celles du colonel Fabvier.

Le général Canuel intenta alors un procès en calomnie au colonel Fabvier et au lieutenant de police Senneville; puis le maire de Lyon, comte de Fargues, le prévôt Deshutes et le comte de Chabrol publièrent des mémoires justificatifs dans lesquels ils entassèrent les mensonges et les sophismes pour essayer de ramener l'opinion en leur faveur. Démarches vaines, tentatives inutiles; tous ces intrigants demeurèrent sous le coup du mépris public.

L'avocat Dupin, chargé de plaider pour le colonel Fabvier devant le tribunal, dévoila tous les mystères de la contre-révolution, les agissements du comité royaliste du pavillon Marsan; il flétrit en termes énergiques la conduite des autorités de Lyon, qui n'avaient pas craint de jeter le pays dans toutes les horreurs de l'anarchie, de l'arbitraire, pour favoriser les tendances coupables du parti royaliste et jésuitique; il fournit les preuves des provocations à la révolte émanant des autorités civiles et militaires; il montra la main de la police dans tous les soulèvements et demanda le redressement des torts dont avaient souffert les victimes. « Vos clameurs, dit-il dans sa péroraison en s'adressant à ses adversaires présents à l'audience ou absents, ne pourront étouffer les plaintes des veuves, les gémissements des mères, les cris des orphelins, dont vous avez tué les maris, les fils, les pères. Vous êtes des assassins! Vous ne pouvez rendre la vie aux morts, mais j'appelle sur vous les malédictions de la génération actuelle et celles de la postérité. » A l'appui des allégations de l'avocat Dupin, et pour mieux faire ressortir les iniquités du régime monarchique, nous reproduisons le calcul de statistique qui a été fait sur une seule catégorie de victimes, par suite de l'application de la loi qui suspendait la liberté individuelle et donnait aux agents du gouvernement le pouvoir d'arrêter, de surveiller et d'emprisonner toute personne suspecte, sans qu'il fût nécessaire de traduire les victimes de l'arbitraire devant un tribunal. C'est

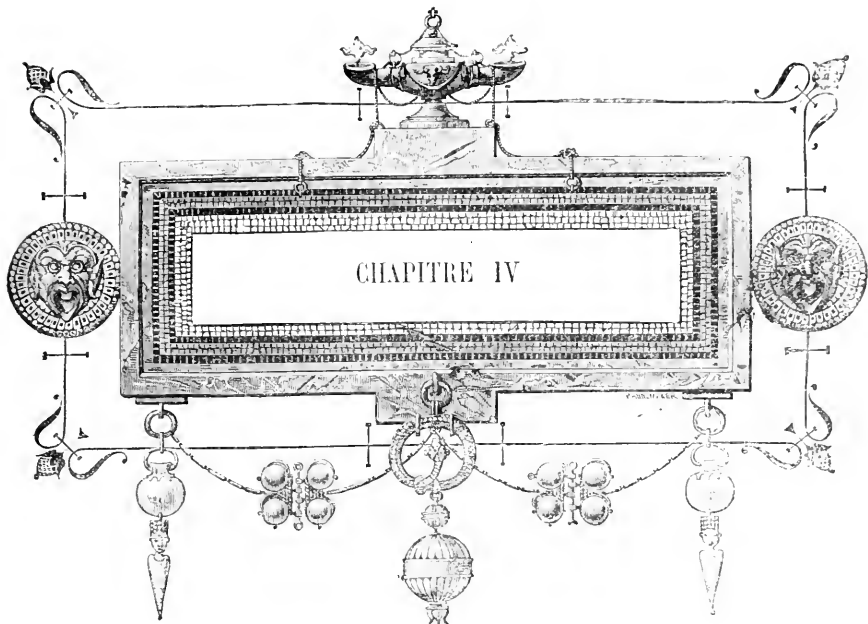


Les enquêtes dans la ville de Lyon

le ministre Decazes, lui-même, qui vint fournir cette preuve en rendant compte à la Chambre, dans une séance, de l'usage qu'il avait fait de cette loi atroce. Du 29 octobre 1815 au 7 décembre 1816, en treize mois, le ministre déclarait qu'il avait fait arrêter et emprisonner 2081 individus, en outre qu'il avait interné ou assigné des résidences forcées à 1975 personnes, enfin qu'il avait placé sous la surveillance de la police ou des autorités locales plus de neuf cents autres. Dans ce court espace de temps, le ministre avouait que cinq mille personnes innocentes — mais suspectes — avaient été persécutées, poursuivies, plongées dans les cachots du gouvernement! Les juges du tribunal de première instance, qui voyaient les promoteurs de ces crimes plus loin et plus haut, sur les marches du trône, présidant le comité du pavillon Marsan, n'osèrent pas prononcer

de condamnation et mirent les parties hors de cause. Le général Canuel fit appel et l'affaire revint en cour royale. Les juges de cette cour se montrèrent plus dociles à la consigne partie du comité royaliste, et rendirent une sentence favorable au général Canuel. Le comte d'Artois et la duchesse d'Angoulême obligèrent le ministre de la guerre à mettre le colonel Fabvier à la réforme, et firent interdire au duc de Raguse l'entrée du château. Le roi Louis XVIII dut subir cette double humiliation, et laisser frapper deux hommes qui avaient obéi aux instructions de son ministère et avaient loyalement rempli la mission dont on les avait chargés. Le gouvernement occulte du pavillon Marsan triomphait du gouvernement régulier; le parti ultra et jésuitique représenté par le comte d'Artois et la duchesse d'Angoulême montrait une fois de plus qu'il pouvait lutter contre le roi et le vaincre.





Le nouveau concordat avec le pape fait rétrograder la France de trois siècles. — Organisation militaire de la France par le maréchal Gouvion Saint-Cyr. — Le budget de la France en 1818 est fixé à un milliard. — Le congrès d'Aix-la-Chapelle. — Libération du territoire; les troupes étrangères se retirent dans leurs pays respectifs. — Luites entre les partisans des idées libérales et les ultra-royalistes. — La chambre des pairs adopte une proposition tendant à enlever le droit d'élection à la bourgeoisie. — Résistance du ministère aux projets des réactionnaires. — Les débats à la chambre des députés. — La proposition de la chambre des pairs est repoussée par la chambre des députés. — Annulation de l'élection de l'ex-conventionnel Grégoire, abbé, puis évêque a-sermenté, député de l'Isère. — Le duc de Berri est poignardé par Louvel le 13 février 1820. — Indifférence du roi sur l'événement. — Les dissensions dans la famille royale. — Renversement du ministre favori Decazes. — Portrait de Louvel, son attitude devant la chambre des pairs; son courage et son énergie jusqu'à la dernière minute du drame. — La défaite des doctrinaires, Royer-Collard, Guizot, Barante, etc. — Les libéraux de la chambre des députés s'unissent à la bourgeoisie et poussent à l'insurrection. — Jacques Lafitte, Casimir Périer, Manuel, Benjamin Constant, le général Foy, Lafayette, etc., chefs du mouvement. — Complot avorté; la chambre des pairs prononce trois condamnations à mort. — Accouchement de la duchesse de Berri le 29 septembre 1820. — Bumeurs et suppositions malveillantes à l'occasion de la naissance posthume du royal marmot. — Henri-Dieudonné, duc de Bordeaux, est gratifié du domaine de Chambord acheté avec le produit d'une souscription prétendue nationale. — Procès de maléfices et de sortilège, renouvelé du moyen âge, pour provoquer l'avortement de la duchesse de Berri; deux condamnations à mort. — Les projets de coalition des rois contre les peuples; la Russie, la Prusse et l'Autriche offrent à la France et à l'Angleterre de reconnaître le principe d'intervention de la part des rois pour garantir leurs trônes contre les révolutions. — La Sainte-Alliance. — Attitude provocante du parti des congréganistes et des ultra-libéraux. — Le roi Louis XVIII entre dans l'arène politique par une proclamation aux électeurs. — Mort de Napoléon à Sainte-Hélène le 5 mai 1821. — Fête et réjouissances aux Tuileries à l'occasion de l'événement. — Organisation des sociétés secrètes dirigées contre la royauté. — Le carbonarisme en France. — Conspiration militaire à Belfort, à Strasbourg, à Nantes, à Saumur, à la Rochelle. — Dix-sept condamnations à mort pour la conspiration de Saumur; exécution du général Berton à Poitiers; exécution de Saugé et de Jaglin à Thouars. — Le procès des quatre sergents de la Rochelle à Paris; condamnation à mort et exécutions: Bories, Raouly, Goubin et Pommier. — Le triomphe des congréganistes; missions, processions et conversions. — Le rapt d'une jeune fille anglaise par le clergé.

Le pape Pie VII, rétabli dans sa toute-puissance par les événements de 1814, voulut revenir sur les concessions qu'il avait été forcé de faire à Napoléon: il rappela ses protestations de Fontainebleau, qui le déliaient des serments qu'il avait faits, et présenta une note diplomatique dans laquelle Sa Sainteté formulait ses prétentions. Le souverain pontife réclamait: 1° la restitution du comtat d'Avignon, ou une indemnité telle que le patrimoine de Saint-Pierre

n'en fût pas amoindri; 2° l'institution canonique absolue, reconnue au saint-siège; 3° une nouvelle circonscription des métropoles, des cathédrales, et, par suite, l'augmentation des sièges; 4° les annates et certaines autres redevances que l'Eglise de France était accoutumée de payer au temps de sa gloire et de sa puissance. Ces prétentions ne déplaisaient pas au parti royaliste et au roi, qui voulait rétablir l'Eglise française dans son ancienne splendeur. Les relations

diplomatiques entamées avec le pape en 1814 recurent donc une nouvelle activité. Le comte de Blacas d'Aulps, qui venait de négocier à Naples le mariage du duc de Berri, reçut des pouvoirs extraordinaires et partit pour Rome. Le concordat de l'an X et les actes organiques furent annulés, la dotation des églises en biens-fonds ou en rentes sur l'Etat fut consentie d'une manière invariable. La seule question restée en suspens fut la rétrocession du comtat d'Avignon. Le pape se borna à faire des protestations dans la bulle de circonscription du royaume qui lui fut soumise, et à en appeler à la justice du roi très-chrétien. Le résultat de toutes ces négociations fut la convention du 16 juillet 1817, qui rétablit le concordat de François I^{er} et de Léon X, laissant rétrograder la France de trois siècles, et imposant à la société actuelle des dispositions d'un autre âge, comme par exemple l'obligation de chasser des villes les gens excommuniés, celle de cesser tous rapports avec les populations sur lesquelles le pape lancerait l'interdit, etc....

A l'époque où parut ce concordat, sous le règne de François I^{er}, le Parlement et l'Université avaient protesté contre son admission comme attentatoire aux libertés de l'Eglise gallicane; mais sous le règne de Louis XVIII, grâce aux événements qui avaient fait passer le pouvoir aux mains du parti néo-catholique, ce même concordat fut accueilli sans opposition. La chambre des députés avait été renouvelée d'un cinquième de ses membres, conformément aux prescriptions de la nouvelle loi électorale, et avait pour président un noble. Après l'organisation de la noire milice, la chambre s'occupa de la formation de l'armée; le ministre de la guerre, Gouvion Saint-Cyr, présenta le projet de loi qui fut adopté à une immense majorité. En voici le texte : « L'armée se recrute par des engagements volontaires et, en cas d'insuffisance, par des appels. — Pour être admis à contracter un engagement, il faut être Français, âgé de dix-huit ans, jouissant de ses droits civils, n'être ni repris de justice, ni vagabond, ou déclaré tel par jugement. — Il n'y a ni prix en argent, ni prix quelconque d'engagement. — Le complet de paix est fixé, en totalité, à deux cent quarante mille hommes. — Les appels ne pourront excéder ce complet, ni excéder annuellement le nombre de quarante mille hommes. — Les remplacements sont admis suivant des conditions déterminées. — La durée du service des soldats appelés sera de six ans. — Les rengagements peuvent avoir lieu. — Les sous-officiers et soldats licenciés, après les six ans de service exigés, seront assujettis, en cas de guerre, à un service territorial, dont la durée est fixée à six ans, sous le nom de vétérans. — Nul ne pourra être sous-officier s'il n'est âgé de vingt ans et s'il n'a servi activement pendant deux ans dans un des corps de troupes réglées. — Nul ne pourra être officier s'il n'a servi pendant deux ans comme sous-officier, ou s'il n'a suivi ou rempli les cours des écoles militaires. — Les deux tiers des sous-lieutenances de la ligne seront donnés aux sous-officiers. — Les deux tiers des grades et emplois d'officiers inférieurs seront donnés à l'ancienneté. — Nul officier ne pourra être promu à un grade ou emploi supérieur, s'il n'a servi quatre

ans dans le grade ou l'emploi immédiatement inférieur, excepté à la guerre, pour des besoins extraordinaires ou pour des actions d'éclat mises à l'ordre du jour de l'armée. »

Cette nouvelle organisation militaire était un progrès réel sur la précédente organisation, et le maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui en était le promoteur, sut en faire ressortir toutes les heureuses conséquences, par la façon dont il l'appliqua. Tout d'abord il fit cesser la double dépense de la solde d'activité et de la demi-solde, en rappelant sous les drapeaux les officiers que ses prédécesseurs avaient exilés dans leurs foyers; ensuite il chercha à reconstituer avec économie une armée véritablement nationale. Jusqu'alors, les officiers d'état-major avaient été choisis parmi les protégés des généraux; le maréchal voulut qu'à l'avenir ils sortissent d'une école spéciale qu'il créa, et dans laquelle ils étaient appelés à acquérir toutes les connaissances qui font l'homme de guerre instruit. Il réorganisa l'École polytechnique et lui donna de nouveaux développements; il établit pour l'avancement dans les différents corps un roulement entre les officiers de la ligne et ceux de la garde royale. De la sorte, il opérât une espèce de fusion, et la garde royale devenait moins un corps privilégié qu'un corps de récompense. Les grades supérieurs ne furent plus prodigués; beaucoup de vieux émigrés, qui, la plupart, s'étaient faits d'eux-mêmes lieutenants généraux, maréchaux de camp, colonels, furent admis à la retraite; d'autres incapacités trop notoires furent également renvoyées. Le maréchal ne négligea rien pour réorganiser l'administration de la guerre, que le duc de Feltre avait désorganisée par ses opérations. Il s'environna de tous les hommes qui pouvaient le plus lui être utiles, et ne regarda jamais comme une défaveur la fidélité et le dévouement à l'empereur. La chambre passa ensuite à la discussion du budget. Il était évalué en recette ordinaire à 767 778 600 francs. Les dépenses, avec les charges ordinaires et extraordinaires, devaient s'élever à 1 098 362 696 fr. Le déficit était donc de 331 584 093 fr., qu'on ne pouvait obtenir qu'au moyen d'un crédit.

Pour combler cette différence, le ministre proposa la création de seize millions de francs de rentes, dont il ne devait aliéner immédiatement que les trois quarts. Les préoccupations, à cette époque, se portaient vers la libération du territoire; tous les Français réclamaient avec instance l'éloignement des troupes étrangères; les ultra-royalistes seuls se montraient opposés à cette mesure. Les affiliés du comité du pavillon Marsan s'évertuaient à démontrer aux représentants des souverains alliés que se trouvaient à Paris, que la présence des armées coalisées était nécessaire pour comprimer l'esprit révolutionnaire toujours prêt à se réveiller, et pour protéger la renaissance des institutions monarchiques. Ils cherchaient surtout, mais vainement, à gagner à leur idée le duc de Wellington. Ils tinrent alors conseil : ils auraient bien désiré faire éclater dans Paris ou dans quelque autre grande ville un mouvement insurrectionnel qui pût être imputé à la turbulence de la démocratie ou du bonapartisme; mais depuis les révélations faites sur les événements de Lyon, ils n'osaient plus se servir de leurs agents provocateurs.

Ils résolurent de simuler une tentative d'assassinat sur la personne de Wellington, sans toutefois lui faire courir aucun danger, et trouvèrent un Anglais, espion fameux de toutes les polices, qui se chargea de l'exécution de ce projet. Le 12 février 1818, comme Wellington rentrait dans son hôtel, à une heure du matin, un coup de pistolet fut tiré contre sa voiture. On n'aperçut personne, on ne découvrit aucune trace de la balle; mais les domestiques du général prétendirent en avoir entendu le sifflement. Paris fut consterné. Les journaux du parti ultra insinuaient que les puissances pourraient se croire autorisées à faire peser sur la France le châtiement d'un crime si horrible, qu'ils attribuaient naturellement à l'esprit révolutionnaire. Ils firent courir le bruit que le souvenir de la conduite de Wellington envers le maréchal Ney, dont la mort lui était reprochée, n'était pas étranger à l'attentat dont il avait été l'objet. La police effectua un grand nombre d'arrestations, mais elle ne put rien découvrir. Louis XVIII et tous les autres monarques adressèrent à Wellington des félicitations sur le danger auquel il était censé avoir échappé. Cependant les ultra avaient réellement produit sur l'esprit de Wellington l'effet qu'ils s'étaient promis de leur trame. Le généralissime des alliés était menaçant; il annonçait des mesures terribles. Il accusait la police française de manquer de vigilance et de bonne volonté; et pourtant on ne perdit pas de temps pour encombrer les prisons de prévenus. Un domestique du général affirmait avoir vu l'assassin, et il prétendait qu'il avait des favoris très-épais: il n'en fallut pas davantage pour que la police fit main basse sur toutes les personnes qui avaient d'épais favoris.

Lord Kinnaird, alors à Bruxelles, écrivit à Paris au général anglais Murray, pour lui faire savoir qu'un réfugié français pouvait donner des renseignements capables d'éclaircir cette affaire. Ce réfugié était un nommé Marinet, contumace politique, ex-auditeur au conseil d'Etat, condamné à mort par la cour prévôtale de Dijon. Ayant reçu l'assurance de ne pas être inquiété, il se rendit à Paris avec lord Kinnaird. Malgré les promesses du ministre de la justice, Marinet fut arrêté le 26 février et conduit à la Conciergerie, où on le garda au secret. On craignait ses révélations. En effet, dès son premier interrogatoire, Marinet avait signalé la faction du comte d'Artois, et il offrait de prouver ce qu'il disait, si on le remettait en liberté. Mais les ultra avaient trop intérêt à étouffer sa voix. Il fut établi aux débats qu'on avait désigné à Marinet les personnages qu'il devait accuser; on paya des témoins pour déposer contre lui. Cependant, malgré les déclarations achetées, il ne s'éleva pas contre Marinet l'ombre d'une charge. Il fut absous à l'unanimité.

Les ultra ne se bornèrent pas à cette triste comédie. Ils voulaient aussi changer les bonnes dispositions de l'empereur Alexandre pour l'évacuation du territoire français; et dans ce but ils imaginèrent encore un complot. La police prétendit tenir les fils d'une conspiration dans laquelle entraient six cents individus, la plupart contrebandiers. Le projet des conjures, d'après la police, était d'enlever l'empereur Alexandre dans son voyage d'Aix-la-Chapelle à

Bruxelles, de lui faire signer de vive force, au fond d'un bois, un acte pour la délivrance de Napoléon, et de le retenir comme otage. C'était absurde, mais l'intention n'en était pas moins criminelle. On fit quelques arrestations pour faire croire à l'existence du complot, mais on dut y renoncer devant l'incrédulité du public. Les prévenus furent remis en liberté, et la justice ne fut pas même saisie de l'affaire.

Enfin le congrès qui devait se réunir à Aix-la-Chapelle pour le règlement de cette importante question, la libération du territoire, s'ouvrit le 30 septembre 1818. Le corps diplomatique y était au grand complet. Le prince de Metternich et le baron Vincent représentaient l'Autriche; Capo d'Istria, Nesselrode, le prince de Liéven, M. d'Allops et Pozzo-di-Borgo y représentaient l'empereur de Russie; le duc de Wellington, lord Castlereagh et M. Canning représentaient la chancellerie anglaise; le prince de Hardenberg, le comte de Bernstorff, le baron Alexandre de Humboldt, la chancellerie prussienne. L'ecomte de Voronsow, commandant l'armée russe d'occupation en France, et plusieurs autres chefs des armées alliées étaient accourus à ce rendez-vous. On y voyait aussi les deux grands banquiers Rothschild et Baring, dont les stipulations financières rendaient la présence et les conseils indispensables. Le roi de Prusse, en sa qualité de seigneur d'Aix-la-Chapelle, y avait devancé ses alliés, afin de les recevoir. Alexandre et l'empereur d'Autriche y firent leur entrée le 28 septembre. Le duc de Richelieu était arrivé de l'avant-veille avec Rayneval et Mounier, qui tous deux avaient suivi les négociations de Paris et devaient représenter la France.

Louis XVIII avait dit au duc de Richelieu au moment de son départ: « Faites toute espèce de sacrifices pour obtenir l'évacuation du territoire; exprimez à mes alliés combien mon gouvernement sera difficile tant qu'on pourra lui reprocher les calamités de la guerre. Répétez à l'empereur Alexandre qu'il peut rendre à ma maison un dernier et plus éclatant service qu'en 1814 et 1815; après avoir restauré la légitimité, il lui restera encore la gloire d'avoir restauré l'indépendance nationale. Obtenez les meilleures conditions possibles, mais, à tout prix, point d'étrangers! » Seul de tous les souverains, l'empereur Alexandre ne se montra pas malveillant à l'égard de la France. « Votre nation, dit-il au duc de Richelieu, est brave et loyale; elle a supporté ses infortunes avec une résignation héroïque. Croyez-vous, monsieur de Richelieu, que le gouvernement soit assez affermi pour que l'évacuation ne compromette pas son existence? Dites-moi toute la vérité: car, vous le savez, je suis l'ami et l'admirateur de votre nation; je ne veux que votre parole. » A la suite d'une longue explication, le principe de l'évacuation du territoire français fut admis dans la soirée du 1^{er} octobre. L'empereur Alexandre s'empressa de faire annoncer cette détermination à tous les Français qui étaient à Aix-la-Chapelle: il voulut lui-même en donner la nouvelle au général Maison. « Eh bien! général, lui dit-il, l'évacuation de la France est décidée, et votre pays va recouvrer son indépendance. J'aime à me persuader qu'après avoir montré autant de résignation dans les revers, vos com-

patriotes ne se conduiront pas plus mal dans des circonstances plus heureuses. Je souhaite de voir la France d'ici à deux ans, pour juger par moi-même des avantages qu'elle aura retirés de l'ordre de choses dans lequel elle est entrée. Il est des personnes qui prétendent qu'un parti puissant — le parti des ganaches — désire voir renaître le régime qui existait avant la Révolution. Qu'en pensez-vous ?

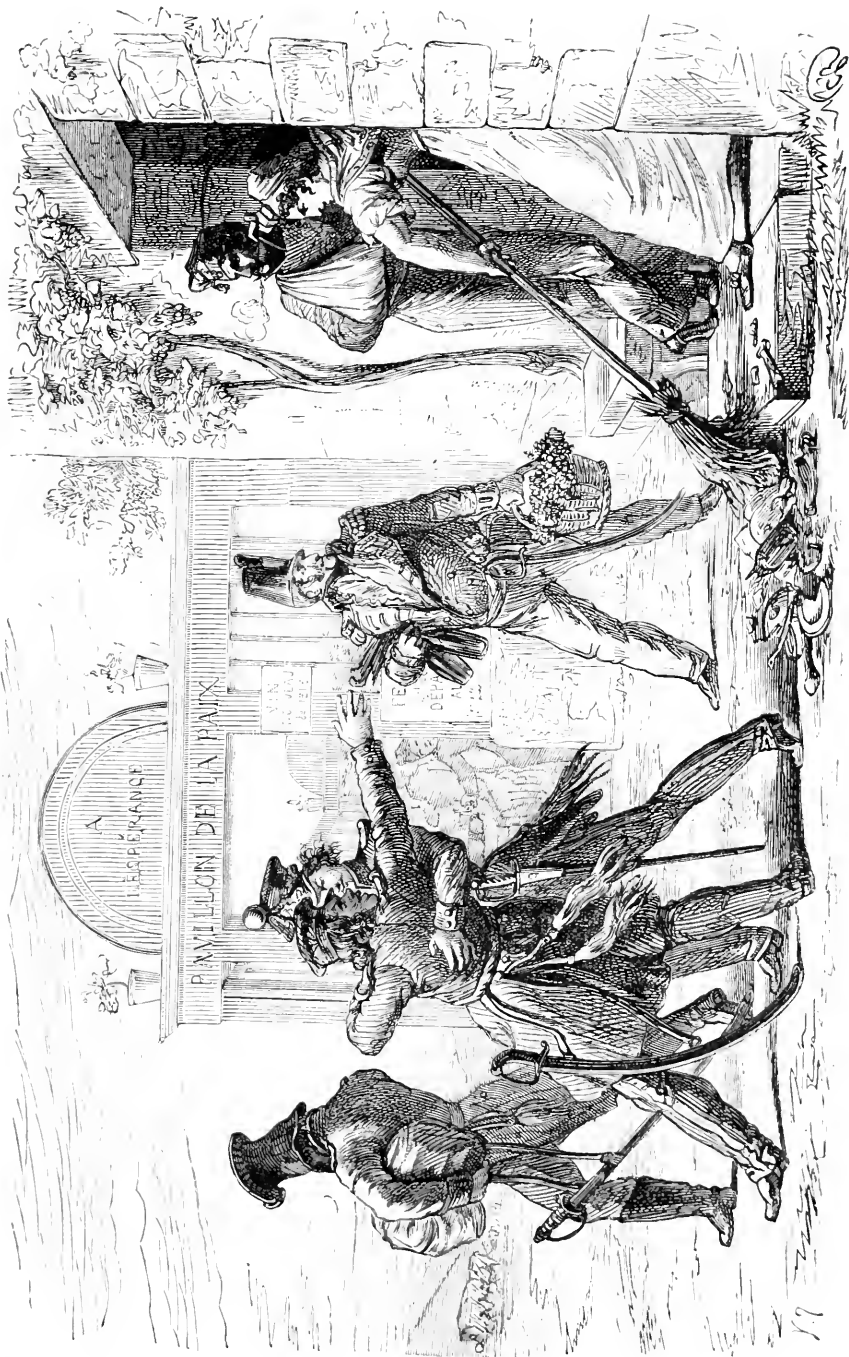
— Des personnes aigries par le malheur et quelques autres peut-être séduites par des idées ambitieuses, peuvent regretter ce régime; mais la majorité est bien loin de cette opinion, tout au contraire. — J'ai la plus grande confiance dans la sagesse du roi de France et dans son jugement; mais n'est-il pas à craindre que son frère, MONSIEUR, — bigot, cagot et bête comme il est, — une fois monté sur le trône, n'adopte un autre système? — MONSIEUR, s'il devenait roi, prendrait une connaissance parfaite de la véritable situation de la France, et suivrait la marche constitutionnelle que son frère s'est tracée. — Nous devons l'espérer malgré l'étroitesse de son jugement. — MONSIEUR aurait peut-être de la peine à se soustraire aux engagements qu'il semble avoir pris avec les personnages si remuants du parti des ganaches et les Jésuites dont il s'est entouré. Il lui faudrait régner pour eux et par eux; or, ce serait le pire des régimes que celui du clergé soutenu par toutes les momies d'un temps passé et trépassé. Un choc serait inévitable, et je ne serais pas étonné que, tout auprès du trône, il ne se trouvât quelqu'un pour pousser à la catastrophe dont il profiterait. — Général, vous connaissez personnellement le duc d'Orléans; que pensez-vous de ses prétentions? — Le duc d'Orléans est certainement le prince qui comprend le mieux la France du dix-neuvième siècle. Roi, il n'aurait rien à venger ni à punir, on ne pourrait, par conséquent, lui attribuer d'arrière-pensée; mais S. A. R. préférera toujours les douceurs de la vie privée aux soucis de la couronne : la vie publique a pour lui si peu d'attraits, qu'il se dispense même de venir siéger à la chambre des pairs. — Souvent on s'élance pour arriver plus sûrement. — Je ne suppose plus une telle intention au prince. — Vous avez donc cru à cette ambition? — J'y ai cru, en effet, dans deux ou trois circonstances; mais on ne peut douter qu'il ne mette aujourd'hui son bonheur à resserrer de plus en plus les liens qui l'unissent à la branche aînée. — L'avènement de M. le duc d'Orléans ne serait pas bien vu par les maisons souveraines de l'Europe; il y a eu trop peu d'intervalle du Régent à Egalité, et la conduite de ce dernier est une tache qui ne s'effacera pas de longtemps. L'Europe, qui reste armée pour le principe de la Légimité, ne doit pas souffrir l'usurpation de la famille. — J'ose me porter garant que S. A. R. le duc d'Orléans n'en donnera pas l'exemple; il est trop affectionné aux princes de la branche aînée et trop absorbé dans la préoccupation de ses intérêts, qu'il regarde comme ce qu'il y a de plus sérieux dans la vie. Le prince n'a qu'une seule passion, qu'un seul désir, l'accroissement de sa fortune; c'est un prince avare par-dessus tout. — C'est un vif et défectueux; mais ne nous occupons plus de ce cuistre; je souhaite que la France soit grande, puissante, glorieuse, cela est né-

cessaire aux intérêts, bien entendus, de toutes les puissances; je vous donne ma parole d'honneur, général, que je n'ai point d'autres sentiments, et vous pouvez m'en croire, car je suis honnête homme. »

Malgré un certain ton de convenance, les alliés saisissaient toutes les occasions d'humilier la France dans la personne de ses représentants. Dans les bals qui furent donnés par lady Castlereagh, on disait que les dames anglaises, encouragées par la morgue de leur patronne, avaient poussé l'insolence jusqu'à refuser la main des cavaliers français. Mais il est certain que ceux-ci eurent à dévorer un bien plus cruel outrage. Le 18 octobre était l'anniversaire de la bataille de Leipsick : les souverains le célébrèrent avec une pompe extraordinaire qui ne prouvait que trop que les sentiments généraux dont quelques-uns faisaient parade, n'étaient pas toujours la règle de leur conduite. Pendant cette solennité, qui fut à la fois militaire et religieuse, les Français qui se trouvaient à Aix-la-Chapelle avaient quitté la ville, à l'exception du duc de Richelieu, des employés de la légation et de quelques intrigantes qui étaient venues à ce rendez-vous diplomatique, attirées par divers motifs d'intérêt. « C'est une horreur, s'écrièrent les Français qui s'étaient retirés à la campagne, de célébrer sous les yeux du représentant de la France une journée qui a été la première cause de nos désastres. C'est le comble de l'insolence et de l'inconvenance. »

Enfin l'heureuse nouvelle de l'évacuation de notre territoire fut publiée; elle était attendue partout avec une vive impatience. Paris, qui n'était en contact immédiat qu'avec les opulents états-majors de la coalition, ne sentit pas tout le bienfait de la libération, et cette population de boutiquiers, qui ne voyait dans les étrangers prodiges de l'or de la France qu'un surcroît d'acheteurs, déplorait presque leur départ; mais les départements de l'Est, qui, depuis trois ans, subissaient une douleur et une humiliation de tous les instants, attendaient avec anxiété l'heure de la délivrance. Les troupes prussiennes mirent une telle lenteur à évacuer les rives de la Meuse, que le parti ultra commença à répandre le bruit qu'elles ne se retireraient pas, et que les souverains se repentaient déjà des résolutions trop précipitées qu'ils avaient prises. Leurs espérances ne s'évanouirent même pas lorsque les troupes étrangères eurent passé la frontière française. Ils répandaient les nouvelles les plus alarmantes. Ils concluaient des moindres circonstances que les coalisés ne s'étaient un instant éloignés que pour éprouver la France. Aussi, ces prophètes de malheur témoignèrent-ils une grande joie en apprenant qu'un corps de troupes russes, qui faisait partie de l'armée d'occupation, s'était arrêté à Erfurt. Ils imaginaient déjà que les soldats étrangers étaient à la veille de rétrograder vers nos frontières. Toutefois, leur satisfaction fut de courte durée : ils ne tardèrent pas à être informés que cette halte était tout à fait étrangère à la politique, et que le corps russe, ayant repris sa marche, venait d'arriver en Pologne. L'évacuation était désormais un fait irrévocablement accompli.

La France, dans sa confiance d'un meilleur avenir, oubliait ses maux passés et s'occupait de reprendre possession d'elle-même, en éliminant peu à



Evacuation du territoire

peu des élections les représentants de l'aristocratie et du clergé. Au renouvellement de l'année 1818, sur cinquante-cinq députés à élire, vingt libéraux passèrent, ce qui élevait à quarante-cinq le nombre des membres de l'opposition dans la chambre. Quel progrès s'était déjà accompli en si peu de temps ! Au lieu d'un seul député libéral qui existait dans cette chambre, que le peuple avait nommée, par ironie, la chambre introuvable, quarante-cinq députés se dressaient menaçants devant le parti des ultra, des gachaches, des Jésuites. Aussi la colère et la rage des hommes de ce parti ne connut plus de bornes ; ils comprenaient que cette fatale loi d'élection qu'ils avaient été contraints de subir devait les emporter tous et ramener le triomphe de la démocratie. Ne pouvant ou n'osant pas encore la supprimer, ils se décidèrent à apporter de nouvelles restrictions, de nouvelles entraves à ce droit d'élection déjà resserré dans de si étroites limites. La chambre des pairs, composée de tous les débris de la vieille monarchie, ouvrit la campagne pour un renouveau de la loi électorale, et vota sur la proposition qui réunit quatre-vingt-neuf voix contre quarante-neuf.

A la chambre des députés, Jacques Laffitte présentait une proposition en sens contraire ; il demanda que la chambre émit un vote tendant à supplier le roi de ne pas permettre qu'aucune atteinte fût portée à la loi électorale. Le gouvernement déclara qu'il maintiendrait l'intégrité de la loi, et la discussion en demeura là malgré les efforts de deux fongueux royalistes, Villèle et Lainé, qui appuyaient la résolution de la chambre des pairs.

La chambre des momies ne se tint pas pour battue, et le 26 février 1819, le marquis Barthélémy monta à la tribune pour développer la proposition. L'orateur, dans un discours cauteleux empreint de l'esprit jésuitique, prétendit n'avoir à demander que des changements de minime importance dans la loi ; il s'agissait simplement de déclarer que les possesseurs de maisons et de terres seraient seuls investis de droits politiques. Il évita de faire mention des industriels, des négociants, de tous ceux qui exerçaient une profession libérale ou autre, et qui, ne possédant pas d'immeubles en propre, se trouvaient naturellement privés de droits électoraux. La proposition ne tendait rien moins qu'à établir la suprématie des propriétaires du sol sur toutes les autres classes de la société. On revenait au règne des grands feudataires de la couronne. Le comte de Clermont-Tonnerre ne prit pas tant de ménagements pour attaquer la loi. « Le nombre des électeurs qui payent de trois cents francs à sept cents francs d'impositions, dit-il, comprend au moins les deux tiers du nombre total des électeurs ; et comme il est évident que, dans des positions semblables, les intérêts se groupent et se concertent, il est évident aussi que le pouvoir des élections est dans les mains des moins imposés, et que ce sont par conséquent les plus imposés des électeurs qui, n'ayant en quelque sorte qu'une participation secondaire à la nomination des représentants de la propriété, ne viennent point aux élections pour y jouir d'un droit qui devient illusoire. »

La loi existante consacrait déjà une grande iniquité sociale en refusant le droit de nommer ses

mandataires à l'immense majorité des Français, et en ne reconnaissant la qualité d'électeurs qu'à la classe moyenne, à la petite bourgeoisie et à l'aristocratie, actuellement on songeait à éliminer cette classe moyenne et à n'admettre à la vie politique que les représentants de la haute aristocratie.

Les attaques dont la loi électorale était l'objet avaient jeté l'alarme dans les esprits, et il était à craindre que la fermentation, se propageant dans les départements, n'y provoquât des soulèvements. Les ultra ne s'en inquiétaient point et poussaient le ministère à l'adoption de mesures de rigueur pour ramener le calme. « Etouffez la fermentation, répétaient à l'envi les coryphées du parti aux ministres, prévenez, réprimez ; vous avez des geôliers et des soldats ; emprisonnez tous les brailleurs, faites sabrer ce populaire mutin et cette bourgeoisie rebelle. »

Le ministre Decazes reproduisit alors devant la chambre des pairs la déclaration qu'il avait faite aux députés : « Rien au monde ne pourra déterminer le cabinet à modifier une loi dont les résultats ont été jusqu'à ce moment rassurants. » Malgré cette déclaration si formelle du ministère, le parti des mollesques ne se tint pas pour battu ; nul d'entre ces vieux pairs ne répliqua, mais ils votèrent sur la proposition, et quatre-vingt-quatorze voix contre soixante adoptèrent la prise en considération de la proposition. Le ministère était battu, le roi mis en échec par le parti jésuitique, par les ultra, derrière lesquels se trouvaient le dévot comte d'Artois et la furibonde princesse d'Angoulême. La scission qui existait entre les membres de la famille royale apparaissait une fois de plus et sous une forme violente. Louis XVIII se trouvait obligé de renvoyer son ministère et de plier devant son frère, ou de faire entrer une fournée de pairs à la chambre pour en déplacer la majorité. Ce fut à ce dernier expédient que le roi s'arrêta. Le ministère recruta parmi les fidèles soixante-dix aspirants à la pairie, sur lesquels Louis XVIII en choisit soixante et un qui furent enrôlés dans le cénacle des momies. Comédies parlementaire à l'usage des monarchies !

La proposition relative aux réformes réactionnaires à introduire dans la loi électorale fut reprise à la chambre des députés et donna lieu à des débats animés. Villèle, l'un des chefs de la faction des ultra, attaqua le ministère, les préfets, tous les agents du gouvernement qui avaient favorisé, disait-il, les tendances libérales dans certains départements ; il les accusa même d'avoir violé la loi par l'introduction d'électeurs ne payant pas le cens exigé, et, à l'appui de ses accusations, il cita le fait relatif au département du Gard, où le nombre des électeurs s'était élevé dans une année, de 991 à 1598, avec l'augmentation de plus de six cents. L'orateur qui succéda à la tribune au fongueux clérical, reprit une à une toutes les allégations de Villèle et n'eut pas de peine à en démontrer la perfidie et la fausseté ; sa péroraison en ce qui concernait le département du Gard acheva la défaite du parti de la réaction. « Vous avez parlé de l'accroissement étrange dans le nombre des électeurs du département du Gard, dit le député libéral, mais vous connaissez parfaitement la cause de cette apparente anomalie ; vous savez que la terreur que vous et

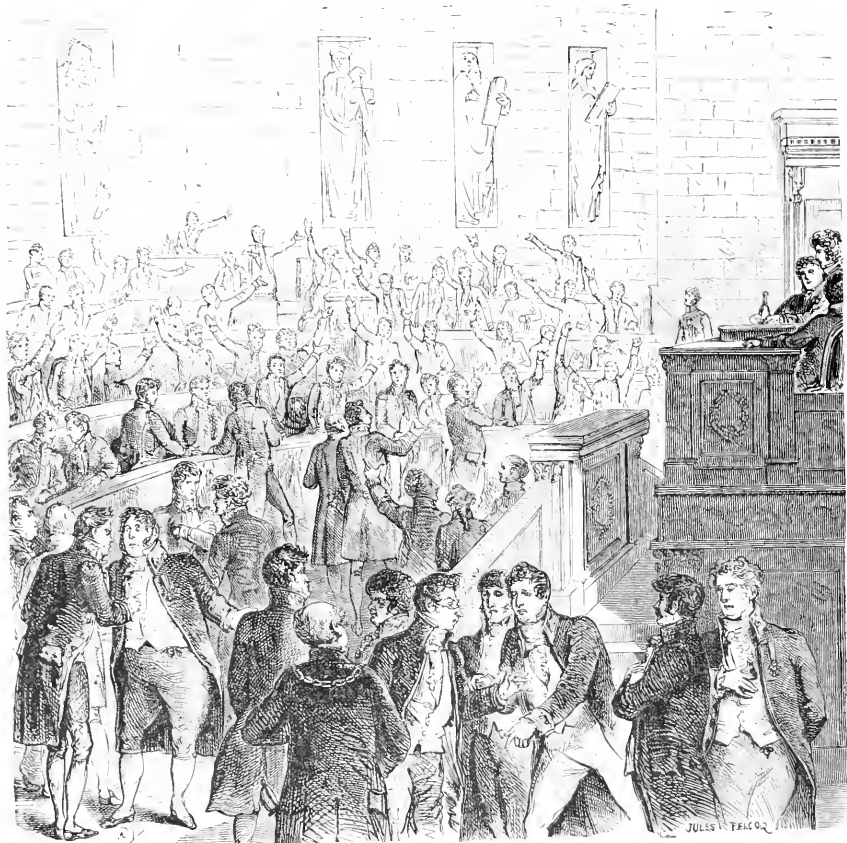
les vôtres aviez inspirée dans les contrées du Midi avait empêché un grand nombre d'électeurs d'user de leurs droits et de se présenter aux élections. Vous osez attaquer les élections de 1818. Eh bien! je vais parler de ce qui s'est passé dans ces mêmes collèges en 1815. Le vote pour le choix des députés devait avoir lieu le 21 du mois, beaucoup d'électeurs libéraux étaient descendus de leurs montagnes pour exercer leur droit et discuter le mérite des candidats; les assassins qui étaient aux gages du parti ultra-royaliste et des Jésuites en avaient déjà tué quatorze dès le 17, quatre jours avant l'ouverture du scrutin; beaucoup prirent peur et, pour se soustraire au danger de mort, regagnèrent leurs montagnes: voilà pour quel motif il y eut à ce moment moins de mille électeurs pour le département. Aux élections suivantes, les mêmes craintes ont retenu encore les électeurs dans leurs montagnes, les meurtres de 1815 n'ayant pas été punis. Il a fallu que trois années s'écoulassent pour ramener le calme dans les esprits. Aujourd'hui les électeurs reparaissent devant l'urne et exercent le droit que leur confère la Charte. Vos accusations de fraudes et d'illégalités contre le ministère et les prélats n'ont aucun fondement; nous avons dénoncé vos violences, les crimes de votre parti, le pays vous jugera. » Après les répliques de la droite, où siégeaient les plus enragés réactionnaires, un nouvel orateur du parti libéral prit encore la parole et fit à la chambre les singulières révélations que nous relevons dans son discours: « Il ne nous est plus permis de nous taire; nous devons dire à la France quels crimes ont été commis par l'exécrable faction ultra-royaliste et jésuitique; ce sera un grand scandale, mais nous serions coupables de garder plus longtemps le silence devant des attaques odieuses et déloyales; et, après tout, le scandale est dans l'énormité des attentats qui ont été commis par les scélérats de ce gouvernement occulte dont nous connaissons les trames et les chefs, le scandale n'est pas dans la révélation, dans la plainte, dans les cris des victimes dont le sang a été injustement répandu. Cette tribune ne doit pas rester muette pour les attentats parce qu'ils ont été couverts par de puissants protecteurs. Mandataires du peuple, notre devoir est de préserver le pays du fléau des partis; il est utile, il est nécessaire que vous connaissiez les faits; je me bornerai à en citer quelques-uns parmi les plus marquants, les plus notoires, le non-dit en étant malheureusement trop considérable. Personne ne pourra ni les révoquer, ni les révoquer: Le général commandant à Nîmes, au milieu d'une sédition, protégeait de sa personne et de son épée l'ordre public et les citoyens; il est frappé d'un coup de feu dans la poitrine, tiré à bout portant; l'auteur du crime est saisi, le fait est certain, prouvé. Le juge pose cette question: L'homicide a-t-il été commis dans le cas de légitime défense? Le jury répond affirmativement et l'accusé est acquitté. Un autre général commandant à Toulouse veut apaiser une émeute, et reçoit une dangereuse blessure. Il est porté dans son domicile. Ses assassins y pénètrent et le déchirent tout vivant de mille coups. Ils sont mis en jugement; on allègue en leur faveur qu'ils n'ont pu donner la mort à un homme déjà blessé d'un coup mortel, et deux d'entre eux sont condamnés seulement à la réclusion.

Voici un dernier fait, mais plus récent. L'esprit de parti s'est agité avec violence; il a disputé au glaive de la loi les accusés de l'assassinat de Fuadès... »

A la suite de ce discours, la chambre des députés passa au vote sur la proposition de la chambre des pairs; 150 voix contre 94 la repoussèrent; la majorité en faveur de la loi électorale était de 56 voix.

L'année 1819 vit s'éteindre une des illustrations guerrières de la France républicaine. Le maréchal Serrurier était du petit nombre de ces généraux qui ne s'étaient pas moins fait remarquer par leur désintéressement que par leur bravoure et leurs talents militaires. Il s'était en outre honoré pour toutes les vertus qui font l'homme de bien et le grand citoyen. Soixante-cinq ans de sa vie avaient été consacrés au service de la patrie, et cette vie était sans tache.

En cette même année eut lieu l'élection de l'ex-conventionnel Grégoire, abbé; puis évêque assermenté, comme député de l'Isère. Lors de la vérification des pouvoirs, les bureaux se prononcèrent pour l'annulation de l'élection; et quand vint la discussion devant l'Assemblée, un hobereau, nommé Marcellus, s'écria: « Point de récidive dans cette enceinte! » Les ultra appuyèrent l'anathème par des hurrahs frénétiques, et, sans vouloir entendre aucun des orateurs du parti libéral, on passa aux voix et le député de l'Isère fut repoussé à une forte majorité. Cependant l'allégation de récidive appliquée à l'évêque Grégoire était une calomnie, car il était de notoriété qu'il n'avait pas voté la mort de Louis XVI. Mais ce qui était vrai et ce que ne pouvaient lui pardonner les royalistes, c'est qu'à différentes reprises, à la Constituante et à la Convention, il avait prononcé des discours foudroyants contre la monarchie. En 1791, l'abbé Grégoire avait demandé la convocation d'une convention pour juger le roi Louis XVI, convaincu de parjure et de trahison envers la nation; et, le 20 septembre 1792, c'était sur sa motion que la monarchie avait été abolie. Ses discours étaient ses crimes, aux yeux des défenseurs du trône et de l'autel; il devait être repoussé comme il le fut par les ennemis du peuple. Mais pour nous, les éloquentes discours de l'évêque démocratique sont précisément ses titres à l'admiration de la postérité, et nous en avons devoir en reproduire quelques fragments pour glorifier sa mémoire: « Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et les tanières des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. » Dans une séance de l'Assemblée où était agitée la question de l'inviolabilité dont on cherchait à empêcher la personne de Louis XVI pour assurer l'impunité du royal traître, l'abbé Grégoire avait prononcé ces phrases énergiques: « Un parjure, un meurtre, sont à la vérité des actions royales, quant au fait et d'après les habitudes frocées de cette classe d'hommes qu'on appelle rois; mais quant au droit, ces crimes rentrent dans la classe des délits privés. Après avoir discuté les principes, je passe à l'application: Le royauté fut toujours pour moi un objet d'horreur; mais Louis XVI n'en est plus revêtu; je me désole de toute annulation contre lui pour le juger d'une manière impartiale; d'ailleurs il a tant fait pour obtenir le mépris qu'il n'y a plus de place à la haine. Quel homme s'est joué avec plus d'effronterie de la



La chambre introuvable, sous la Restauration

Tous les députés, moins un, curaux, hobereux, éleveurs, huitres et bêtres, royalistes, congréganistes, cléricaux

foi des serments? C'est dans cette enceinte, c'est là que je disais aux législateurs : Il jurera tout, il ne tiendra rien. Quelle prédiction fut jamais mieux accomplie? Ce digne descendant de Louis XI venait, sans y être invité, dire à l'Assemblée que les ennemis les plus dangereux de l'Etat étaient ceux qui répandaient des doutes sur sa loyauté; et rentrant aussitôt dans son tripot monarchique, dans ce château, tannière de tous les crimes, il allait, avec sa Jézabel et sa cour, combiner et mûrir tous les genres de perfidie. Et cet homme ne serait pas punissable! L'histoire qui burinera ses crimes pourra le peindre d'un seul trait : Aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés, le bruit du canon annonçait un carnage effroyable, et ici, dans cette salle, *il manœuvrait!* »

La divergence des opinions s'accroissait de jour en jour davantage; d'un côté, les libéraux propageaient le mépris des formes et des institutions monarchiques,

et apprenaient aux masses que les princes, les nobles et les prêtres étaient des accessoires funestes à l'édifice social dont il serait utile de se débarrasser; d'autre part, les partisans de la monarchie et les congréganistes s'efforçaient de toutes manières de faire reculer la civilisation; ils déclamaient contre l'esprit du siècle et exaltaient les institutions surannées de ce qu'ils appelaient le bon vieux temps, où les peuples étaient mallables et corvéables à merci, où la seigneurie et le clergé étaient tout-puissants. Les fonctionnaires appartenant à cette coterie vexaient et persécutaient les acquéreurs de biens nationaux; les évêques, les prêtres, les Jésuites, réclamaient dans leurs mandements, dans leurs prêches, par la voie de la presse et par des pétitions la restitution des biens du clergé, l'introduction du catholicisme dans la loi, les registres de l'état civil et les dîmes. En d'autres termes, ils voulaient le retour aux édits de Louis XIV contre la

protestantisme et les sectes dissidentes; mieux encore, ils prétendaient au rétablissement de l'infâme Inquisition et aux bûchers pour les juifs et les hérétiques, comme au temps de Henri II. En fait, sur beaucoup de points les curés percevaient déjà les dîmes; les nobles revenaient aux anciennes formules de la féodalité, et dans les actes publics se qualifiaient de hauts et puissants seigneurs. et leurs femmes de hautes et puissantes dames. Tant d'insolence, tant de jactance, irritaient au plus haut point le peuple et la bourgeoisie contre les gens d'église et contre les hobereaux, et l'on pouvait déjà prédire un prochain cataclysme destiné à changer une fois encore la face du pays, lorsque se produisit un de ces événements qui, dans les monarchies, ont une suprême importance, la mort du principal héritier du trône.

Dans la nuit du 13 février 1820, à onze heures, le duc de Berri avait été poignardé au moment où il sortait de l'Opéra. En lui s'éteignait la branche aînée des Bourbons; il n'avait pas d'enfants; son père, le comte d'Artois, était hors d'âge, et son frère, le duc d'Angoulême, ne pouvait pas avoir de rejeton. La nouvelle répandue dans Paris y causa plus de surprise que de chagrin; le prince ne jouissait d'aucune popularité, la bourgeoisie le méprisait pour ses mœurs crapuleuses; l'armée le détestait à cause de ses brutalités et de son insolence; les masses l'exécraient d'instinct parce qu'il appartenait à la race des Bourbons. Le duc de Berri portait sur sa face le stigmate de ses débauches; son teint était couperosé, le nez couvert de bourgeons; sa vue seule inspirait le dégoût. C'était en somme un piètre personnage, et sa mort n'était pas une grande perte pour le pays; mais, en raison de sa position d'héritier de la couronne, l'événement prenait un caractère d'extrême gravité. D'abord le parti des ultra comptait s'en servir pour renverser le ministère Decazes et s'imposer à Louis XVIII, ensuite pour lancer le pays dans la voie des réactions à outrance. Châteaubriand, qui était à cette époque l'un des plus fougueux royalistes, osa écrire que «le pied du ministre Decazes avait glissé dans le sang.» donnant à entendre qu'il était complice du meurtrier; Charles Nodier, un des écrivains de la cour, inventa cette phrase: «Le poignard qui a percé le duc de Berri est une idée libérale.» comme pour appeler les vengeances du pouvoir sur les hommes qui appartenaient au parti du progrès.

Le roi Louis XVIII, instruit immédiatement de l'attentat, fit preuve d'une extrême insensibilité à l'égard de son neveu; ce ne fut qu'à force d'instances que le duc de la Châtre et quelques autres personnages de son entourage parvinrent à le décider à se faire transporter des Tuileries à l'Opéra où le prince était resté agonisant. Ses préoccupations étaient toutes pour sa personne. Ses habitudes s'en trouvaient dérangées; il redoutait de s'exposer au froid en faisant le trajet; puis, n'y avait-il aucun danger pour lui? «L'homme est-il arrêté? Est-on sûr qu'il n'y ait pas d'autre assassin?» demandait-il anxieusement. «A-t-on mis sur pied toute la garde royale? Il faut qu'on veille sur les jours du roi,» répétait-il à chaque instant. On lui assura que toutes les précautions avaient été prises et qu'il ne courait aucun danger. Alors il consentit à se faire rouler avec son

fauteuil jusqu'à l'escalier d'honneur, puis hisser sur les épaules de ses gardes et porter dans sa berline. Le monolithe royal fut amené à l'Opéra dans la pièce où gisait le duc de Berri entouré de chirurgiens et de quelques personnes de la cour; la duchesse de Berri se trouvait également près de son mari. Le roi considéra le moribond pendant quelques instants avec une sorte d'indifférence, lui adressa de banales consolations, après quoi, sous le prétexte de ne pas augmenter ses souffrances et sa fatigue, il ordonna qu'on le ramenât aux Tuileries. Pendant le trajet il ne fit que maugréer sur le mauvais état du pavé des rues de Paris, et sur ce qu'un roi de France ne pouvait avoir une voiture bien suspendue. Quant à son neveu qu'il venait de contempler pour la dernière fois, il ne s'apitoya pas sur son sort et évita même d'en parler. C'était le fils de son frère, et il n'aurait ni l'un ni l'autre. Tous deux ne l'aimaient pas non plus comme il était facile de s'en convaincre par la guerre qu'ils faisaient à son gouvernement et par les fureurs du parti des ultra qu'ils patronaient. L'innuitié entre parents du degré le plus proche est chose ordinaire parmi les familles royales, l'histoire abonde en exemples; l'ambition de régner pousse aux crimes, aux fratricides, même au parricide. Hélas! les assassinats, les empoisonnements, les meurtres, les étranglements entre princes n'ont point été encore assez fréquents, puisqu'il reste des rois sur les trônes pour le malheur des peuples!

Le conseil des ministres s'était réuni, et le comte Decazes craignant que l'attentat n'eût des ramifications et ne tint à quelque vaste complot, avait préparé avec ses collègues plusieurs projets de loi d'une nature exceptionnelle et qu'il jugeait indispensables dans les circonstances: rétablissement de la censure pour les journaux et écrits périodiques; suspension de la liberté individuelle. Sur un ordre signé de trois ministres, tout citoyen pouvait être arrêté et plongé dans un cachot, sans qu'il fût nécessaire de le traduire devant les tribunaux; c'était le retour aux lettres de cachet de l'ancienne monarchie qui étaient en usage encore sous Louis XVI. Le comte Decazes se présenta devant la chambre des députés avec la ferme croyance que des mesures de cette nature donneraient pleine satisfaction au parti des ultra; mais grande était son erreur; les mesures réactionnaires si violentes qu'elles fussent ne pouvaient contenir les hommes de la congrégation; ce qu'ils voulaient, c'était frapper les ministres, et, parmi les ministres, celui qui était le plus cher à Louis XVIII, le comte Decazes, n'osant pas ou ne voulant pas mettre le roi en cause. Clausel de Coussergues prit la parole pour interpellier le ministre, et en termes formels accusa le comte Decazes de complicité dans l'assassinat du duc de Berri. Toute la droite, les affiliés au comité du pavillon Marsan et au parti jésuitique, applaudirent l'orateur et crièrent qu'il fallait immédiatement décider qu'une adresse serait présentée au roi pour dénoncer le ministre et demander avec son renvoi qu'il fût traduit devant la cour des pairs pour répondre à l'accusation. Ce ministre, devenu l'objet de l'animadversion des fougueux royalistes, était cependant dévoué aux principes d'ordre, de religion, de propriété; c'était bien

un forcené réactionnaire, mais il avait la tache originelle, c'était un petit bourgeois, un homme de roture que le caprice de Louis XVIII avait élevé au poste important de premier ministre. Le roi appelait celui-ci son enfant et son élève, et le consultait en toute chose; il l'avait fait pair de France, l'avait affublé d'un titre de comte, puis avait fait décider son mariage avec une fille de la famille de Saint-Aulaire qui était alliée à des princes souverains et fort riche. Quelle était la cause et l'origine de cette passion de Louis XVIII pour ce bourgeois enrichi? C'est ce que cherchaient à expliquer les princes et princesses de la famille royale, le duc de Berri surtout, le plus ordurier en paroles comme en actions, par des sarcasmes obscènes, par des allusions scandaleuses et des rapprochements historiques avec le temps de Henri III et le règne des mignons. Les courtisans, les gens attachés aux maisons des princes et des princesses unirent leurs clamours à celles des députés de la droite, des pairs de France, des congréganistes, des jésuites, et supplièrent le roi de changer ses ministres. Louis XVIII résistait encore. Alors intervint le comte d'Artois et l'impérienne duchesse d'Angoulême, non pas avec des prières, mais avec des menaces, exigeant le renvoi immédiat du ministre favori. Le comte Decazes fut obligé de donner sa démission le 17 février. Louis XVIII voulut que la retraite de son plus cher favori fût accompagnée des marques de son affection et de sa munificence; il le érca duc, le fit membre de son conseil privé et le nomma son ambassadeur à Londres avec un traitement de cinq cent mille francs; en outre, il le chargea de choisir lui-même son successeur au poste de premier ministre. Le duc Decazes désigna son ami, le comte Simon, pour le ministère de l'intérieur, et le duc de Richelieu pour la présidence du conseil des ministres, sans portefeuille; ce qui fut agréé. Mais le comte d'Artois exigea que l'une de ses créatures, le baron Capelle, fût accepté comme secrétaire général du ministère de l'intérieur, que la direction de la police passât aux mains d'un autre de ses partisans, Mounier, enfin que Pottalis, un des affiliés du pavillon Marsan, fût nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice.

Le prince plaçait des sentinelles, ses espions, dans les avenues des ministères, et en réalité allait se trouver plus maître que le roi. Le parti des congréganistes, des jésuites l'emportait. C'est le sort des monarchies de dépendre de leur entourage. L'instruction de l'attentat de Louvel s'était faite et voici ce qu'elle avait relevé sur le meurtrier: Louvel, né à Versailles, le 17 octobre 1785, appartenait à une famille de petits notiers honorés et estimés, mais pauvres. L'enfant, dès le plus jeune âge, avait annoncé une nature sympathique et recueillie. Élevé, à titre gratuit, d'un établissement d'instruction primaire, *les Enfants de la patrie*, il avait appris à lire dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution républicaine de 93. Son esprit s'était nourri de sentiments virils, s'était imprégné de généreux principes, de tout ce qui fait les grands caractères. Il fut mis ensuite en apprentissage et embrassa l'état de sellier; il travailla à Versailles, puis à Orléans; de là il vint à Paris où il ne demeura que peu de mois. Son court séjour

fut profitable à son instruction; il put y acheter quelques bons ouvrages d'histoire, de philosophie et d'économie politique, dont il faisait sa lecture favorite après sa journée de travail. Il retourna à Versailles pour satisfaire à la conscription. Devenu soldat, il s'attira l'estime et l'affection de ses chefs et de ses camarades; mais la vie bruyante et oisive du militaire ne pouvait convenir à sa nature réfléchie; il s'en retira dès que cela lui fut possible. La disposition d'esprit rêveuse et mélancolique de Louvel s'accrut encore à la suite des revers de 1814 et des humiliations de 1815; il n'aimait pas les Bonaparte, et il détestait encore davantage les Bourbons qu'il considérait comme des traîtres et des lâches; il leur avait voué dans son cœur une haine implacable. Une circonstance vint encore aviver cette haine. Étant à Metz, ouvrier dans une fabrique importante de sellerie, il avait été chargé de porter une selle destinée au duc de Berri; le prince voulut en faire l'essai immédiatement et monta à cheval dans son manège. En descendant de cheval le prince fit la critique de la selle, disant qu'on travaillait mieux en Angleterre. « Que n'y êtes-vous resté! » répliqua Louvel. La réponse parut inconvenante au prince, et il lui donna plusieurs coups de cravache sur la figure. Aujourd'hui, grâce aux progrès de l'éducation des prolétaires, si un prince, lût-ce un roi, osait infliger une semblable insulte, la rude main de l'ouvrier s'abattrait sur sa face et infligerait au personnage la correction qu'il aurait méritée. A cette époque le peuple était élevé dans l'idée qu'il devait supporter tous les affronts venant des princes. Mais la colère fermentait au fond du cœur de Louvel, et, de ce moment, sa résolution fut prise, de venger son injure et de délivrer le pays de tous les membres de cette famille des Bourbons. Comme il en fit l'aveu dans le cours de l'instruction de son affaire, il avait résolu de tuer d'abord le plus jeune des princes de la famille royale, le duc de Berri, ensuite le duc d'Angoulême, le comte d'Artois, et enfin le roi. Il n'avait pu mettre à exécution que le premier projet. Quand on l'avait arrêté, au moment où il venait de poignarder le duc de Berri, il avait dit simplement: « Je suis Louvel; disposez de moi; je n'ai pas manqué mon coup, je suis content. »

Louvel comparut au mois de juin devant la cour des pairs qui était chargée des jugements pour les crimes et attentats touchant la famille royale; il se pisa sans aucune espèce d'arrogance, bien qu'il se félicitât d'avoir tué un prince. Pendant deux jours que durèrent les débats, il apporta une présence d'esprit et une précision incroyables dans ses réponses. « Les rois et les princes, dit-il, sont des monstres dans l'humanité, comme l'a répété l'abbé Grégoire après tant de philosophes; leur vie est une calamité pour les peuples, leur mort un bienfait. Plût à Dieu que mon poignard ait pu trancher le fil du dernier des membres de la famille des Bourbons! » Quand on chercha à lui faire admettre l'idée d'un châtiment éternel dans l'enfer, pour un si grand forfait, il sourit dédaigneusement. « L'enfer, répliqua-t-il, n'est qu'un mot destiné à effrayer les sots. Si les aristocrates, les gens d'église, les complétes de la monarchie, me maudissent, le peuple, les ouvriers mes frères, applaudis-

sent à mon action; mon nom sera placé un jour avec celui de Brutus et parmi les justiciers, les vengeurs. » Il refusa constamment de reconnaître qu'il avait des complices. « Je voulais agir sûrement, je devais agir seul; je n'ignorais pas qu'un homme est toujours maître de la vie d'un autre homme, quand il veut sacrifier la sienne. Je n'avais besoin de personne. » Le duc de Raguse ayant dit que pour un tel parricide le coupable devait être condamné à avoir le poignet coupé, Louvel se tourna vers lui: « Si quelqu'un, dit-il, mérite d'avoir le poignet coupé, c'est vous, vous qui êtes mon complice, parce que, si vous n'aviez pas trahi la France, je n'aurais pas commis un crime. Vous avez vendu la patrie, et moi j'ai voulu la sauver. »

Louvel avait versé le sang du duc de Berri par patriotisme; il croyait avoir rempli un devoir imposé à tous les Français. Ramené à la Conciergerie où il était détenu, il y apprit son arrêt de mort en homme qui ne s'était pas fait d'illusion sur le sort qui l'attendait. Le procureur général vint le voir dans sa prison et lui promit que sa peine serait commuée en celle du bannissement, s'il voulait dénoncer ses complices; mais Louvel persista à déclarer qu'il n'avait aucun aveu à faire. On le conduisit à travers un grand appareil militaire sur la place de Grève couverte de cent-suisses et de gardes du corps. Louvel n'était point un fanatique, c'était un homme qui raisonnait; sa pensée était celle du peuple et de la vieille armée en présence des princes auxquels ils imputaient les maux de la patrie. Arrivé au lieu du supplice, on le vit se pencher et prêter l'oreille pour entendre ce qui se disait dans la foule; entièrement préoccupé du public, il ne prêtait aucune attention au prêtre qui l'accompagnait. C'était l'abbé Montès. Au pied de l'échafaud l'abbé lui dit: « Regardez le ciel; dans un instant vous comparaitrez devant le souverain juge, il est encore temps de le désarmer par un sincère repentir. — Je n'éprouve aucun regret d'avoir fait ce que j'ai fait », répondit-il à l'abbé. Et comme celui-ci revenait à la charge, Louvel ajouta: « Allons! laissez-moi, on m'attend là-haut! » Le condamné était sorti de la Conciergerie à six heures moins un quart; à six heures cinq minutes il avait cessé de vivre. La mort du duc de Berri était vengée, une tête était offerte en holocauste à la monarchie.

Le théâtre de l'Opéra, où l'incident avait eu lieu, demeura fermé et fut condamné à être rasé; un monument expiatoire devait être élevé sur l'emplacement. Réminiscence des temps passés. On s'en prenait aux pierres et aux maisons des méaventures qui arrivaient aux princes. Cependant le bon sens public prit le dessus, la réflexion aidant, et l'on renonça à ce ridicule projet de destruction de l'Opéra.

Une sorte de gens qu'on appelait « les doctrinaires » à cette époque, éprouva le contre-coup des peurs de la faction des ultra; tous ceux qui appartenaient à cette nuance de libéralisme furent expulsés des différents postes qu'ils occupaient dans le gouvernement; Royer-Colard, Guizot — le transfuge de Gand, — Barante, Camille Jordan, perdirent leurs sièges au conseil d'État; un certain nombre de préfets furent révoqués; on procéda à des épurations, et partout on installa des fonctionnaires du parti des ultra et des congréganistes. Le gouvernement entraînait dans

la voie résolument réactionnaire. La liberté courait les plus grands risques.

Mais aussi, dans le camp des libéraux, les haines s'amoncelaient, les colères s'aiguisaient; on se racontait les exécutions qui avaient eu lieu pour surexciter les esprits contre les Bourbons, celle du maréchal Ney, celle de Labédoyère, celle du général Chartrand, de Mouton-Duvernet: on énumérait les condamnations à mort prononcées par les cours prévôtales, les exécutions, non plus isolées, mais en masses, et les milliers de victimes sacrifiées par les conseils de guerre. On rappelait les proscriptions, les déportations, les emprisonnements, les destitutions et révocations. On mandissait le roi, les princes, les princesses de la famille des Bourbons, les nobles, les émigrés, les gens d'église, les Jésuites et les congrégations. L'espoir renaissait dans les cœurs; la chambre comptait aussi quelques généraux patriotes, Jacques Laffitte, Casimir Périer, Manuel, Benjamin Constant, le général Foy, Lafayette, et d'autres. La plupart s'arrêtaient au libéralisme bourgeois: pour l'époque cela s'appelait le progrès; le peuple restait dans les limbes, il n'avait pas encore fait sa réapparition sur la scène politique. Le grand peuple de 93 dormait avec Lazare dans son sépulcre de pierre.

Or cette bourgeoisie elle-même, menacée dans ses intérêts, dans ses droits politiques, en vint à ressusciter la formule révolutionnaire: « Contre tout despotisme, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus saint des devoirs. » Le soulèvement général fut recommandé, prôné et préparé dans les régions élevées du parti libéral; on chercha à réunir, à grouper les forces éparses; la jeunesse des Ecoles à Paris s'organisa en sections; une loge de francs-maçons se fonda sous le nom de « la loge des Amis de la Vérité » et compta de nombreux prosélytes dans l'armée; des affiliés s'enrôlèrent dans les légions départementales pour y faire une active propagande; tout se trouva bientôt prêt pour la bataille à livrer à la royauté. Louvel avait préparé les voies; l'insurrection complètera l'œuvre. A bas les Bourbons! La monarchie doit être frappée à la tête, frappée au cœur, frappée dans ses membres, frappée partout. A bas le roi!

Mais, dans la guerre engagée contre les monarches, de même que dans les autres guerres de nation, la victoire ne suit pas toujours les premières batailles. Les libéraux durent essayer plus d'une défaite. Le gouvernement avait ses espions qui éventèrent la première conspiration, le jour même où devait éclater le mouvement. Quatre cents étudiants munis d'armes et de munitions avaient pris leurs postes de combats; six mille fédérés des faubourgs de Paris attendaient le signal pour élever les barricades; les trois comités directeurs étaient en permanence, le comité bonapartiste, le comité républicain, le comité grenoblois, qui était également républicain; tout était disposé pour une grande bataille; le mot d'ordre était « Liberté! » le but, renverser le gouvernement, se saisir des membres de la famille des Bourbons morts ou vivs, des pairs, des députés, des fonctionnaires congréganistes et de la faction des ultra. Le fer et le feu devaient être utilement employés. La lâcheté, la trahison d'un chef de bataillon, nommé Berard, fit avorter le projet à la minute suprême.

La chambre des pairs évoqua l'affaire et prononça trois condamnations à mort contre des accusés qui, heureusement pour eux, avaient pu échapper aux recherches de la police. Les juges et le misérable Bellart, avocat général, qui avait prononcé le réquisitoire contre les conjurés, se virent l'objet des malédictions de la foule et furent poursuivis dans les rues par les cris de : « A bas les traîtres ! à bas les assassins ! » Le parti libéral avait essuyé une défaite avant même d'avoir commencé le combat. Ses forces étaient toujours entières; c'était partie remise, on continua de se préparer pour de nouvelles luttes.

Sur les entrefaites accoucha la duchesse de Berri, le 29 septembre 1820, huit mois environ après la mort de son mari, d'un enfant mâle, héritier posthume de la couronne de France. Grossesse et naissance, tout avait été entouré de mystère. La galante duchesse était-elle réellement enceinte des œuvres de son mari, au moment où il avait été tué; ou bien s'était-elle hâtée de prendre un géniteur pour donner un maître à la France; ou bien la naissance du marmot était-elle simulée et destinée à tromper les ambitions de la branche cadette, de la maison d'Orléans? La carrière était ouverte à toutes les suppositions, et aucune ne fit défaut à cette occasion. L'une et l'autre de ces allégations avait ses propagateurs ardents et trouvait un auditoire disposé à l'accueillir; on n'ignorait pas que les princes de la famille des Bourbons étaient capables de toutes les infamies pour s'assurer la tranquille possession du trône, pour garder ce riche héritage, la France, dont ils avaient fait leur ferme. Au point de vue républicain, il importe peu que cet embryon soit le fruit de l'adultère, ou le produit légitime d'un prince, ou le résultat d'un complot dynastique et d'une supposition d'état; du moment où le fœtus est présenté comme un prétendant à la couronne, c'est l'ennemi commun contre lequel doivent être dirigés les coups de la démocratie. Cet embryon, ce fœtus adultérin, légitime ou supposé, reçut les noms de Henri-Dieudonné, le titre de duc de Bordeaux, et eut pour cadeau de joyeux avènement à la vie le domaine de Chambord. La ville de Pau avait envoyé la gousse d'ail légendaire avec laquelle les princes de Navarre avaient coutume de frotter les lèvres des nouveau-nés dans leur famille. Le domaine de Chambord avait été donné au marmot par ses léaux, avec le produit d'une souscription qui était censée nationale. Le vieux roi Louis XVIII voulut fêter aussi cet heureux événement, qui assurait le repos de son règne contre les menées ambitieuses du duc d'Orléans, et fit de larges distributions de titres, de décorations, de cordons bleus et rouges; il songea même à faire de la clémence, et commua la peine de mort prononcée contre Gravier et Jouton en celle des travaux forcés à perpétuité. Ces deux infortunés avaient été jugés et condamnés à mort pour avoir formé le projet, disait l'accusation, de provoquer l'avortement de la duchesse de Berri! C'était un procès digne du moyen âge, accusation de maléfices et de sortilèges!... Les deux infortunés échappèrent ainsi à la peine capitale, mais pour subir celle des travaux forcés à perpétuité, avec la marque du fer rouge sur l'épaulé : T. F. P. — Honte et exécration

sur ce régime monarchique où s'accomplissaient de telles iniquités!

Les rois de l'Europe, qui voyaient avec anxiété se réveiller de toutes parts l'esprit de liberté et d'indépendance, sentirent le besoin de s'unir entre eux plus étroitement pour lutter contre la bourgeoisie et le peuple, et s'engagèrent par un traité à intervenir dans les affaires intérieures de leurs gouvernements respectifs, pour conserver leur autorité dans son intégrité; c'était le principe d'intervention admis par les rois et dirigé contre les peuples; c'était la menace d'invasion suspendue sur les têtes; le massacre, le viol, l'incendie, le pillage, tous les maux imaginables en perspective, prêts à se déchaîner sur les provinces qui oseraient s'insurger contre les despotes. Les rois qui s'intitulent frères, entre eux, sont en effet les plus terribles, les plus implacables ennemis des nations; les aristocraties, de même que les rois, se considèrent comme sœurs entre elles; toutes les castes privilégiées, à quelque pays qu'elles appartiennent, sont solidaires; elles s'appuient, elles s'unissent entre elles, elles se soutiennent; leur but aux uns et aux autres est le même : s'emparer des produits du travail du populaire, conserver en leur possession toutes les richesses de cette terre, demeurer à perpétuité, eux et leur descendance, les maîtres de tout le bétail humain qui grouille à leurs pieds. Le mot « intervention » résumait cet état social et politique de l'Europe à cette époque. La Russie, la Prusse et l'Autriche avaient pris l'initiative de cette coalition des rois et des aristocraties, et avaient invité la France et l'Angleterre à s'y adjoindre. C'était la Sainte-Alliance. Les royalistes français accueillirent les offres des puissances absolues avec enthousiasme et entrèrent plus résolument encore dans la voie des réactions politiques, assurés du concours des armées étrangères pour étouffer les tentations de soulèvements qui pourraient encore se produire. Ce nouvel acte devait, suivant eux, enrayer pour toujours le char du progrès.

Ce fut sous ces influences que s'ouvrit la période électorale de l'année 1821, pour le renouvellement du cinquième des députés. Le roi entra lui-même dans l'arène, et rédigea une proclamation écrite tout entière de sa main, qui fut reproduite à cent cinquante mille exemplaires et adressée à tous les électeurs. Le sire ouvrait ainsi les écluses de son éloquence : « Les circonstances sont graves, regardez chez vous, autour de vous. Tout vous dira vos dangers, vos besoins, vos devoirs... »

Tout semblait devoir concourir au triomphe de la faction congréganiste et des ultra : les rois de l'Europe, l'intervention de Louis XVIII dans les élections, et finalement un événement capital, la mort de Napoléon. La nouvelle arriva à Paris le 5 juillet; Napoléon était mort le 5 mai 1821, à l'île de Sainte-Hélène. Il était âgé de cinquante et un ans, huit mois et vingt jours; il se trouvait prisonnier depuis cinq ans, sept mois et quinze jours. Le plus grand homme de guerre des temps modernes, et l'un des plus terribles despotes qui aient régné sur les peuples, venait de s'éteindre misérablement sur un rocher au milieu de l'Océan. Puisse sa mémoire demeurer en exécration aux peuples!



Assassinat du duc de Berry

Sois maudit, ô Napoléon, dans le temps et dans les âges!

La nouvelle était intéressante pour toutes les têtes couronnées; les rois n'avaient plus à craindre leur terrible ennemi; la famille des Bourbons se trouvait particulièrement délivrée d'une secrète terreur, d'un retour toujours possible tant que Napoléon avait été vivant. Il y eut à cette occasion grande réception aux Tuileries; le corps diplomatique vint apporter ses félicitations à Louis XVIII; les maréchaux, les généraux de l'Empire accoururent pour manifester leur joie de l'événement. Le cœur des courtisans est composé de bone et de fumier! Il semblait que ce soir-là toutes les ingrátitudes, toutes les trahisons se fussent donné rendez-vous autour du royal cul-de-jatte. Les rois et les empereurs méritent de tels serviteurs.

Le clergé aussi était en liesse; il s'occupait de relever toutes les anciennes corporations et en créait de nouvelles; l'ordonnance royale flétrissait tous ses empiétements; la congrégation de l'Instruction chrétienne, organisée pour fournir des maîtres aux écoles des départements de l'ancienne province de Bretagne, lut mise en possession de l'enseignement dans tout le royaume. Les supérieurs étaient des Jésuites. Les capucins, les carmes, bien d'autres anciens or-

dres, obtinrent des brefs pour leur rétablissement, qui furent enregistrés par le conseil d'Etat. Partout le froc et la soutane. Vive Jésus! Vive Marie! Les congrégations de femmes surgissaient dans chaque ville, robes noires ou grises, guimpes et bandeaux, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le service particulier des tonnés. Vive Marie! Vive Jésus! Le comte d'Artois était le général et le protecteur de tous les ordres religieux.

La bourgeoisie et le peuple assistaient frémissants de colère à ce délire étrange des siècles des autres âges; tous les hommes de progrès sentaient qu'il n'était que temps de réunir leurs efforts pour arrêter le mouvement de recul imprimé à la civilisation par les Bourbons. Des sociétés politiques secrètes se formèrent de toutes parts pour lutter contre les tendances des congréganistes et des royalistes; les principales étaient la société de l'Épingle noire, celle des Vautours de Bonaparte, celle des Chevaliers du Soleil, celle de la Régénération universelle; toutes ayant leur organisation propre, leurs statuts particuliers, mais un but commun, renverser le trône et l'autel. A bas le roi! A bas les curés!

La Revolution avait également préparé ses plans, établi ses divisions et ses groupes pour le jour de la

Bataille. La France avait été divisée en cinq grands districts : le premier comprenait Paris — centre principal d'action — la Normandie, la Picardie, la Flandre et la Champagne; le deuxième se composait des départements de l'Est; à ce district étaient joints l'Alsace, la Lorraine, le Dauphiné et la Bourgogne; les centres d'action étaient à Colmar, Strasbourg, Mulhouse, Belfort, Metz, Besançon, Lyon, Grenoble; le troisième s'étendait sur une portion notable des départements du Midi; Marseille, Nîmes, Avignon, Béziers, etc., étaient les centres d'action; le quatrième renfermait les départements frontières de l'Espagne; Bordeaux, Toulouse, Pau, Auch, Bayonne, Mont-de-Marsan, étaient les chefs-lieux de la conjuration; le cinquième district embrassait quatre départements de l'Ouest; Orléans, Bourges et Châteaurox en étaient les centres d'action.

Une nouvelle et formidable société vint également s'implanter à Paris, le carbonarisme ou la carbonerie, dont les citoyens Joubert et Dugiel avaient été les initiateurs. Ces deux vaillants républicains avaient eux-mêmes été reçus à Naples dans la société des carbonari, lorsqu'ils s'y étaient réfugiés pour échapper à la police après une conspiration avortée. Dugiel, qui était revenu à Paris le premier, avait rapporté tous les documents relatifs à cette société. Il en donna connaissance à plusieurs patriotes de ses amis, et, après une étude faite en commun, on en modifia certaines dispositions pour les approprier au caractère et aux mœurs de notre pays. Les statuts furent rédigés avec le concours de Joubert qui, dans l'intervalle, était également rentré à Paris, et la société prit immédiatement naissance. Le carbonarisme constituait un système de conspiration en permanence, dont les rameaux pouvaient se multiplier à l'infini, sans se trahir les uns les autres, sans laisser jamais apercevoir le trouc auquel ils se rattachaient. Voici quelle était l'organisation ingénieuse qui défiait les investigations de toutes les polices: Le carbonarisme se constituait d'agréations sans adhérence entre elles, et qui devaient cependant recevoir une impulsion commune. Toute agrégation de ce genre était ce qu'on nommait une vente. Chaque vente, composée de vingt membres, était close dans une sphère à part, séparée du reste de l'association; ses membres n'avaient de commerce qu'entre eux; leur communication avec l'ensemble de « ce vaste archipel des bouches volcaniques », selon l'expression pittoresque de J. Reynaud, n'était établie que par l'intermédiaire des présidents de ventes, réunis en haute vente, mise elle-même en rapport avec la vente suprême. Vers la fin de 1821, l'association avait pris de telles proportions, qu'elle pouvait se croire en mesure de renverser la monarchie. L'impatience des ventes de Paris ne pouvait plus être contenue. Les ventes des départements n'étaient pas moins pressées d'ouvrir la campagne. Déjà on accusait la lenteur et l'indécision de la vente suprême. A Paris, toutes les ventes étaient armées et exercées un manèment des armes. Il existait une vente dans l'École polytechnique, une dans le 45^e régiment de ligne, une autre dans le 47^e. On entra en négociations avec l'Espagne, le Portugal et les chefs du parti libéral italien. Les chances d'un éclatant succès étaient saisissantes et

nombreuses. Tout ce qui sentait en France battre son cœur aux noms de Liberté et d'Égalité était prêt à marcher. L'association était forte à Rennes, Nantes, la Rochelle, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Metz, Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Neubrisach, Lyon et Marseille; mais le peuple de Lyon, particulièrement, avait accueilli la carbonerie avec enthousiasme. Il n'y avait peut-être pas en France un seul régiment où il n'y eût des carbonari; il y en avait jusque dans la garde royale et parmi les gardes du corps. La presse et la tribune entretenaient au sein de la population une effervescence extraordinaire; bourgeois et ouvriers, tous aspiraient au moment de s'affranchir. « L'action, dit Trélat dans ses mémoires, ne pouvait plus être retardée. On se trouvait dans cette fausse position que les localités prêtes voulaient des généraux, et que d'un autre côté on ne pouvait songer à un ajournement sans s'exposer aux plus graves iudicrétions. »

Il fut décidé que le colonel Pailhès se rendrait à Belfort avec un certain nombre d'étudiants de Paris dont la population alsacienne avait demandé la présence. Le général Lafayette promit de se trouver sur les lieux avant l'action. Lorsque le petit bataillon fut à Belfort, il n'était plus possible de recourir à de nouveaux délais, car la situation allait devenir dangereuse. Cependant le général Lafayette n'arrivait pas. Au moment où il avait dû partir, plusieurs de ses collègues à la chambre, qui n'avaient pas la même confiance que lui dans le mouvement, l'avaient supplié de rester, et il avait consenti, non à retirer la parole qu'il avait donnée, mais à attendre de nouvelles informations. Ce fut Ary Scheffer, le peintre, ardent républicain, qui après avoir fait sans s'arrêter un instant le trajet de Paris à Belfort, repartit immédiatement de cette dernière ville, à franc étrier, et vint rendre compte au général de l'état des choses. Lafayette ne différa plus son départ — il monta en chaise de poste avec son fils Oscar. Mais les choses avaient marché de telle sorte à Belfort, qu'on ne pouvait plus attendre un jour; l'on fut même obligé de devancer le moment qui avait été fixé pour la prise d'armes; et les conjurés décidèrent que le mouvement éclaterait le 31 décembre à minuit, au lieu du 1^{er} janvier qui avait été précédemment arrêté. Quelques heures seulement séparaient de la minute où le combat devait commencer, lorsqu'un sous-officier manqua de cœur et se décida à trahir les conjurés; le commandant de place, prévenu par ce misérable, fait mettre la troupe sous les armes, et opère l'arrestation des chefs du complot qui lui avaient été désignés. La conspiration était étouffée, que beaucoup de ceux qui devaient y prendre part attendaient encore le signal pour se rendre aux postes assignés. A ce même moment arrivaient dans le faubourg de Belfort, Joubert et Armand Carrel, alors lieutenant au 29^e de ligne; tous deux étaient venus en chaise de poste; ils furent avisés par des amis qui les attendaient dans la rue, et ils purent rebrousser chemin sans accident. Ceux-là n'avaient plus rien à craindre. Restait à prévenir le général Lafayette, qui était également en route et ne devait pas être très-éloigné de Belfort; ce fut Bazard qui avait la direction civile du mouvement et la confiance du général

Lafayette, qui se chargea de pousser à sa rencontre sur la route, pour éviter qu'il ne se compromît inutilement, et que sa présence n'aggravât la position des conjurés arrêtés. Puis il revint lui-même en toute hâte à Paris pour donner des nouvelles sur l'échec subi et arrêter toute tentative d'un soulèvement dans la capitale, qui pouvait avoir de funestes conséquences, l'autorité se trouvant sur ses gardes et prête à écraser l'insurrection.

C'est le propre des caractères bien trempés de ne point se laisser décourager par les échecs; les conjurés reprirent la propagande et cherchèrent de nouveaux adeptes dans les régiments. L'un des membres du comité de direction s'était mis en rapport avec un sergent-major du 45^e de ligne, nommé Bories, âme ferme et loyale, qu'enflammait le désir d'affranchir son pays du double joug de la monarchie et de l'Église. Ce jeune homme exerçait une grande influence sur ses camarades, les autres sous-officiers du régiment, et, avec son concours, on pouvait espérer qu'au moment de la bataille une puissante diversion serait obtenue. D'autres affiliations également importantes avaient eu lieu dans plusieurs autres régiments: de toutes parts se renouaient les fils de la conspiration. Mais un élément de discorde et de division s'introduisit dans les rangs de la charbonnerie; la faction du duc d'Orléans, qui y comptait un certain nombre d'adeptes, cherchait à y faire prédominer ses préférences politiques et à modifier son attitude. C'est à cette influence fatale qu'on doit imputer le mauvais succès des entreprises qui suivirent celle de Belfort, et dans lesquelles périrent tant de courageux champions.

Lois de l'issue malheureuse du complot de Belfort, le général Lafayette, son fils Oscar, Bazard, Ary Scheffer et le colonel Brice avaient pu échap­per aux agents de police du gouvernement, et ceux qui étaient en cause, ne pouvant être convaincus par des preuves du crime de rébellion, avaient été simplement condamnés à cinq années de prison et cinq cents francs d'amende; ils étaient quatre, Tellier, Pailhès, Dublard et Guinand; ils firent preuve, pendant tout le cours des débats, d'une grande fermeté.

À Strasbourg, au mois d'avril 1822, un complot est dénoncé par un traître, nommé Charvais, qui s'était fait affilier à la charbonnerie pour trahir. Quatre lieutenants de l'un des régiments en garnison furent arrêtés, puis, sur l'ordre du général Turrey, enchaînés et transférés séparément à Paris où ils furent plongés dans des cachots et tenus au secret. Cette fois encore on ne put fournir aucune preuve de culpabilité contre eux; et après plusieurs mois de détention, on dut les ramener à Strasbourg pour les faire passer devant un conseil de guerre. Trois furent acquittés; le quatrième fut simplement condamné à quelques mois de prison. Les officiers reçurent une ovation à la sortie de l'audience; le soir il y eut des illuminations dans la ville.

À Nantes, une nouvelle conspiration se préparait avec le concours du 13^e régiment de ligne; le général Berton, le colonel Alix, Louis de Saint-Aignan et quelques autres officiers devaient se mettre à la tête des insurgés. Un officier dénonça encore ses camarades et fit avorter l'entreprise.

À Saumur, on avait organisé aussi un complot. Les chevaliers de la Liberté — nom sous le quel se désignaient les conjurés — avaient des intelligences avec la garnison du château, qu'ils étaient assurés d'emporter à la première attaque; ils comptaient entraîner dans le mouvement toutes les populations des villes voisines et des villages. Mais il était nécessaire de s'entendre avec la vente suprême à Paris pour faire insurger en même temps d'autres contrées. Le 9 février 1822, il y eut réunion des conjurés, et il fut décidé que des émissaires seraient envoyés dans les centres d'action de la Bretagne pour annoncer aux patriotes que les citoyens de Saumur se préparaient à lever l'étendard de la révolte, et réclamaient leur concours. La mission eut tout le succès qu'on pouvait espérer; les patriotes bretons répondirent qu'ils étaient prêts à appuyer le mouvement et à envoyer des groupes de jeunes gens armés à Saumur, pour se joindre aux conjurés. Là encore il se rencontra des traîtres qui dénoncèrent le projet; il fallut renoncer à faire éclater l'insurrection à Saumur qui se trouva placée sous une active surveillance et où le gouvernement avait massé de s forces importantes. On se rejeta sur la Rochelle, qui était moins surveillée et dans laquelle venait d'arriver le 45^e de ligne, régiment auquel appartenait le sergent-major Bories, affilié à la charbonnerie, et trois autres braves sergents également encaçés dans la société, Pommier, Raouly et Goulin. Le plan de l'insurrection était simple, il consistait à enlever le régiment et à en former deux divisions; l'une devait marcher sur Nantes, l'autre sur Saumur; des intelligences existaient avec tous les régiments qui se trouvaient dans ces deux villes, et l'on croyait pouvoir compter les entraîner tous: de ces deux points on eût marché sur Paris et proclamé la République. Par une fatalité inconcevable, le colonel eut de quelque chose et fit arrêter Pommier, Raouly et Goulin. Quelques jours auparavant, Bories avait été mis en prison pour une querelle avec des sous-officiers suisses. La conspiration se trouvait privée de ses principaux auxiliaires.

Les chevaliers de la Liberté continuaient, à Saumur et dans les environs, leur œuvre de propagande; auprès des sous-officiers et des officiers des régiments qui avaient mission de les contenir. L'école de cavalerie, qui avait été licenciée, se trouvait occupée par un corps de carabiniers, mais presque tous les sous-officiers, officiers et bon nombre de soldats de ce corps étaient affiliés aux carbonniers. On s'occupa aussitôt de renouer les fils d'une nouvelle conspiration. On était au commencement de mai; quinze sous-officiers de l'école de cavalerie dissoute se trouvaient dans les prisons et attendaient le jour prochain de leur jugement qui devait avoir lieu à Tours; d'autres conjurés, au nombre de quatre-vingts, des villes de Thouars, Saumur, Pathenay, étaient détenus dans la prison de Poitiers. Le but de la conspiration était de délivrer les captifs. Ce généreux projet fut dénoncé par un traître, un maréchal des logis nommé Worleld, qui s'était fait affilier à la charbonnerie. D'une part il tenait le colonel au courant des menées des conjurés, et d'autre part il s'engageait envers Granménéil, qui était un des agents les plus actifs du complot, à entraîner tout

son escadron dès qu'on donnerait le signal de la révolte. On devait le mettre en rapport avec d'autres conjurés pour arrêter les dernières dispositions à prendre. Wœlfeld désigna lui-même le lieu, le jour et l'heure où il pourrait se rencontrer avec les principaux chefs de la conjuration, qui étaient le général Berton, Baudrillet, Delalande, Rousseau et Choyer de Saint-Clément. Trois d'entre eux furent exacts au rendez-vous, fixé au 17 mai, le général Berton, Baudrillet et Delalande; les deux autres, pour des causes diverses, furent retenus ailleurs et ne parurent pas; Wœlfeld s'était fait attendre deux heures; enfin il arriva accompagné de quatre sous-officiers, tous armés de fusils à deux coups. Le traître pénétra seul dans la pièce où se tenaient les conjurés; il pose son fusil tout près de la porte, puis, s'approchant du général, il l'embrasse. Ce baiser était le signal convenu avec les autres sous-officiers qui s'étaient placés aux aguets dans un corridor; ils poussent la porte et pénétrèrent dans la pièce; Wœlfeld se jette sur son fusil et, se retournant, met en joue le général; les autres sous-officiers font de même et couchent en joue Delalande et Baudrillet. Tenus en respect par les canons des fusils braqués sur eux, les infortunés sont forcés de se rendre; on les attache avec des cordes dont s'étaient pourvus les misérables agents, et on les conduit à Saumur dans les cachots du château. Wœlfeld et ses quatre compagnons furent promus chevaliers de la Légion d'honneur et passèrent officiers pour cet affreux guet apens! Les défenseurs du trône méritaient bien ces distinctions. Les congréganistes voulurent également témoigner leur reconnaissance au soudard, et firent une quête dans les églises, qui produisit une somme de dix mille francs. C'était le denier de Judas pour avoir livré son maître. Wœlfeld, bien qu'Alsacien et protestant, était proclamé le sauveur de la religion, le plus ferme soutien de l'autel. Le drôle emboursa la somme; il recueillait de sa trahison honneurs et profit; ses acolytes durent se contenter de la croix et du grade.

Baudrillet était un caractère faible; le séjour dans un cachot abattit son âme; les juges commis à son interrogatoire en obtinrent des aveux; il désigna tous ceux qu'il connaissait et qui faisaient partie du complot. A la suite de l'instruction de l'affaire, soixante-quinze personnes furent décrétées d'accusation pour crime d'attentat à la sûreté de l'Etat et renvoyées devant la cour de Poitiers pour y passer en jugement. Le général Berton argua de son grade d'officier général pour être jugé par la cour des pairs. Sa demande fut rejetée, et il fut transféré dans la prison de Poitiers comme les autres accusés. Envers lui les rigueurs étaient excessives, et un général qui commandait dans cette dernière ville, nommé Malartie, sembla avoir pris à tâche de torturer la victime. Le bourreau avait ordonné que le prisonnier demeurerait attaché jour et nuit avec des cordes; il venait faire sa visite chaque jour et, sous ses yeux, faisait resserrer les liens jusqu'à faire jaillir le sang des poignets; et si le prisonnier exprimait des plaintes d'un si cruel tourment, le général Malartie répondait par des injures. L'infortuné général Berton n'avait pu obtenir qu'à grand-peine la permission de recevoir les visites de ses enfants, et encore n'était-ce que pour

de courts instants et toujours en présence des geôliers. Les débats s'ouvrirent; tous les juges étaient congréganistes et ultra-royalistes, le procureur général, nommé Mangin, était réputé comme l'un des plus atroces parmi les pourvoyeurs d'échafauds, l'auditoire même était trié et se composait de Chouans, d'émigrés, de tonsurés; l'entrée du prétoire avait été refusée aux libéraux, même aux fils du général Berton. Les condamnations les plus rigoureuses étaient certaines. Après dix-sept jours de débats, soixante-quinze condamnations furent prononcées, cinquante-huit contre des contumaces, dix-sept atteignant des accusés placés sous la main de la justice; parmi eux six étaient condamnés à mort, le général Berton, Callé, Sangé, Jaglin, Pradin et Sénéchaud, parmi les contumaces, onze étaient également condamnés à mort, Grandmènil, les lieutenants Delon et Moreau, les capitaines Rivereaud et Pombas, le professeur Chauvet, Cossin, Heureux, Clappey, Saunion et le commandant Gauchais.

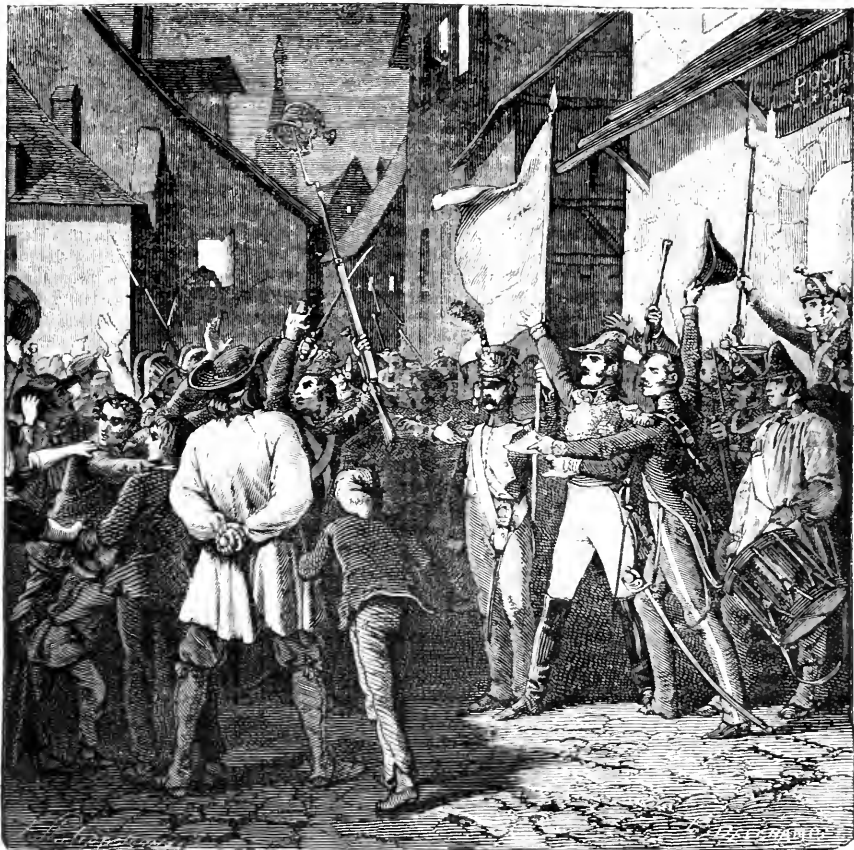
Dix-sept condamnations à mort pour un complot avorté! Les défenseurs du trône et de l'autel font bon marché de la vie des hommes lorsqu'il s'agit de frapper les victimes de leurs déprédations, de leurs vols, qui osent se lever pour la revendication de leurs droits. Deux des condamnés seulement obtinrent une commutation de peine, Pradier et Sénéchaud; ils furent transférés au mont Saint-Michel pour y subir une détention perpétuelle. Callé échappa au supplice en se suicidant; il s'ouvrit l'artère crurale avec un canif, la veille du jour où il devait être exécuté.

Le général Berton mourut bravement sur l'échafaud, sans l'assistance d'aucun prêtre; arrivé au lieu du supplice, il monta les degrés d'un pas ferme, cria d'une voix retentissante : Vive la France! Vive la liberté! Quelques secondes après, le fatal corperet s'abattait; un martyr moult au ciel! Sangé et Jaglin furent ramenés à Thouars pour y subir la peine capitale. Sangé mourut en criant : Vive la République! A bas le roi!

Le colonel Alix, les médecins Riques et Ledain, ainsi que quelques autres, furent condamnés à la détention pour une durée plus ou moins longue, et renfermés, les uns au mont Saint-Michel, les autres dans la prison de Limoges.

A côté du procès de Poitiers s'instruisait un autre procès à Paris, celui des quatre sergents de la Rochelle. Dès que Raouls, Goubin et Pommier avaient été arrêtés, le général Despinois, qui commandait à la Rochelle, s'était rendu à la prison pour essayer de leur arracher des aveux; d'abord le général avait feint de prendre un grand intérêt à leur position; il s'apitoyait sur leur sort, évoquait les images de leurs parents, faisait ressortir le désespoir dans lequel se trouvaient plongées leurs mères; il s'attendrissait et paraissait prêt à verser des larmes, et il les poussait à des aveux; mais la tactique ne réussissant pas, l'indigne général passa subitement aux menaces, aux injures, même aux coups.

Le misérable général Despinois eut l'indignité de frapper du poing, de dresser avec le pied les pauvres jeunes gens qui étaient liés, garrottés, et ne pouvaient ni se défendre ni se soustraire à ces brutalités. Réagissant alors contre ce lâche, les sergents s'empor-



Les inspirations militaires sous la Restauration.

tèrent en menaces et lui dirent que d'autres sauraient tirer vengeance de ses outrages. Leurs cris de colère furent recueillis par le général espion, et furent considérés comme des aveux de complicité dans une conjuration. Bories, plus prudent, esprit calme et supérieur, avait été séparé de ses camarades à dessein, car on savait qu'il eût pu éveiller le piège qui leur était tendu. Néanmoins aucune preuve matérielle n'existait contre les sergents de la Roche-Be; les menaces mêmes adressées au général ne pouvaient être interprétées dans le sens d'aveux d'un complot; tout au plus ils pouvaient indiquer que leurs auteurs étaient ennemis de l'ordre de choses existant. Mais à des robins comme Bellart et Marchangy qui étaient chargés de l'instruction de l'affaire, véritables inquisiteurs politiques, haineux et baveux, il fallait moins que des preuves, moins que des paroles pour échauffer un procès criminel : des plaintes et des

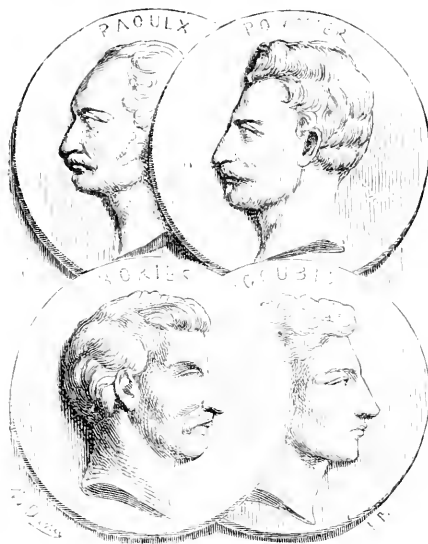
gémissements suffisaient. On signifia aux quatre sergents, dans le cachot où ils avaient été réunis, y compris Bories, qui avait été rapproché de ses compagnons, l'ordonnance qui les renvoyait devant la cour d'assises de Paris pour y répondre sur l'accusation portée contre eux d'un attentat ayant pour but de changer la forme du gouvernement. Après la lecture de la pièce par le greffier, Bories jugea de la gravité de la position et dit à ses camarades : « Mes amis, nous sommes appelés à comparaître devant un tribunal de sang, préparons-nous à mourir. Les sergents furent alors transférés à Paris, mais séparément. Ils y trouvèrent d'autres coaccusés : Baralero jeune, avoué; Recurt, Gauran, tous deux élèves internes dans un hôpital; un capitaine, un professeur et quelques autres.

L'accusation fut soutenue par Marchangy et Broé, appartenant à ce qu'on appelait la noblesse de robe; c'étaient deux ambitieux, deux scélérats, capables de

toutes les exagérations, de toutes les infamies, dans l'accomplissement de leurs terribles fonctions. Marchangy osa prononcer ces atroces paroles, dans son réquisitoire, en désignant Bories aux membres du jury appelés à prononcer sur la cause : « Aucune puissance ne saurait arracher sa tête à la vindicte publique. » L'auditoire en frémit, car il semblait que déjà s'abattait le fatal couperet sur la victime. Le vaillant Bories seul demeura impassible; son âme planait déjà au-dessus de la terre. L'accusation s'évertuait à représenter Bories comme le chef de complot, mais sans pouvoir articuler contre lui aucune preuve à l'appui; tout ce qu'on releva par les témoignages de quelques espions qui avaient assisté à des séances de ventes, c'est que les assistants avaient parfois acclamé la constitution de 1791; ni armes ni munitions n'avaient été découvertes; on avait seulement saisi chez quelques-uns des prévenus deux ou trois bouts de fleurets mal emmanchés qu'on désignait sous le nom de poignards. Nul preuve de conspiration, nulle pièce écrite, aucun témoin honorable pour fournir même une indication sur le complot. Tout leur crime consistait donc dans leur affiliation au carbonarisme; mais les accusés soutinrent que le but de la société était essentiellement philanthropique; les défenseurs des quatre sergents de la Rochelle, les avocats Derville, Mérillhou, Chaix d'Est-Ange et Goffinères, soutinrent la même thèse dans leurs plaidoiries; et rien, absolument rien, ne pouvait être argué contre cette allégation. Les débats étant clos, Bories se leva de son banc, et s'adressant aux jurés : « Messieurs, leur dit-il, l'avocat général a tenu à me représenter pendant tout le cours de la procédure comme le chef du complot... qui est censé avoir existé. Eh bien! j'accepte, pour ma part, cette terrible désignation; je m'estimerai heureux encore de savoir que ma tête, en roulant sur l'échafaud, aura pu sauver la vie de mes camarades... » Les jurés, qui, eux aussi, étaient triés et choisis parmi les plus enragés du parti congréganiste et ultra-royaliste, ne se laissèrent pas toucher par ce généreux dévouement; leur verdict fut affirmatif sur tous les points formulés dans l'accusation; les quatre sergents de la Rochelle furent condamnés à mort. — « Hélas! mes amis, s'écria Bories en entendant le fatal arrêt, ne vous l'avais-je pas dit dès le premier jour, que ce tribunal d'assassins nous condamnerait à mort? — Puis se retournant vers son défenseur, il l'embrassa et lui dit : « Je vous rends grâce pour tous les efforts que vous avez faits pour nous arracher à la mort, mais toute défense était inutile, nous étions condamnés à l'avance; je n'éprouve qu'un regret, c'est de n'avoir pas suivi ma première pensée et de n'avoir pas déclaré hautement qu'en effet j'avais conspiré pour délivrer mon pays du joug infâme des Bourbons. — Les condamnés se pourvurent en cassation, sur les instances de leurs avocats, pour gagner quelques jours et donner le temps à leurs amis de préparer un projet d'évasion. L'affaire fut mal conduite, le projet échoua, et les tentatives n'aboutirent qu'à faire de nouvelles victimes. Le jour de l'exécution avait été fixé au 21 septembre 1822. Une foule considérable se pressa sur le passage du cortège funèbre, les hommes ayant pour la plupart un crêpe au chapeau et une fleur d'immortelle à

la boutonnière. Il était près de cinq heures de l'après-midi; à ce même moment sortait des Tuileries, pour sa promenade habituelle, Louis XVIII; on put croire un instant que les deux escortes allaient se croiser et que Sa Majesté se trouverait face à face avec son compère le coupeur de têtes; mais la royale chevauchée hâta le pas et prit les devants. Les martyrs suivaient, calmes, presque souriants, sur la fatale charrette, ayant l'exécuteur à leurs côtés. Tous les fronts s'inclinaient devant ceux qui allaient mourir. Arrivés au pied de l'échafaud, ils s'embrassèrent tous les quatre, gravirent l'un après l'autre les degrés qui les séparaient de l'éternité, firent entendre leur dernier adieu à la vie : « Liberté! République! » Le couperet s'abattit quatre fois et tout fut terminé.... Le soir on dansait aux Tuileries; S. M. Louis XVIII se faisait rouler sur son fauteuil dans les salons, et recevait les félicitations de la tourbe des courtisans sur l'événement du jour.

Un écrivain républicain, Trélat, fait les réflexions suivantes sur le jeune martyr et sur le rôle du carbonarisme ou de la carbonnerie en France : « Bories, dit-il, était un jeune homme de vingt six ans, aux traits fins et délicats, ayant à peine un léger duvet sur les lèvres, d'une tournure charmante; il n'avait du militaire que la vaillance et la franchise, sans aucun des défauts que produit l'oisiveté des casernes et la vie de garnison. Ses mœurs étaient pures, ses goûts simples, sa vie retirée; il employait la plus grande partie de son temps à la lecture des historiens, des philosophes. Son cœur était exempt d'ambition. Son vœu le plus ardent était de combattre pour la victoire du peuple et de mourir au jour du triomphe. Il se montra irrité, un jour qu'on lui proposait de le conduire chez le général Lafayette; il craignait qu'on n'eût en la pensée de stimuler son zèle patriotique, qu'on n'eût songé à exciter sa vanité par une présentation officielle, en s'appuyant sur l'autorité d'un grand nom; il refusa l'offre qui lui était faite. La méditation et la lecture avaient amplement suppléé aux imperfections de son éducation première. Bien qu'entré fort jeune au service, il avait toutes les vertus du citoyen et il s'enflammait souvent pour l'éclat de notre gloire militaire; il ne concevait rien de plus triste et de plus déplorable que l'oppression du peuple par l'armée. Ce fut un grand crime de la monarchie, et un grand malheur pour le peuple, que le meurtre de Bories, car il avait dans la tête de nobles pensées et au fond du cœur un puissant amour de l'humanité. Bories n'en avait point imposé à ses juges lorsqu'il avait dit que le carbonarisme était une institution philanthropique; en effet, cette société devait travailler activement à répandre parmi nous l'amour de l'humanité et les principes d'égalité. Au devoir de cette propagande s'ajoutait celui de combattre pour renverser tout ce qui lui était opposé; mais quand on eut acquis la preuve, par tant et de si cruelles expériences, que le carbonarisme ne pouvait triompher de la monarchie, on dut modifier certaines de ses dispositions et s'en tenir à la propagande des principes démocratiques, à l'éducation politique du peuple et de la bourgeoisie. Le carbonarisme disparut de la scène et se transforma en société de secours pour les détenus politiques et leurs familles.



Les quatre sergents de la Rochelle

Mais on serait injuste envers les carbonari si on ne faisait remonter jusqu'à eux la gloire du succès qui devait couronner plus tard les efforts de la démocratie. Le dévouement dont ils firent preuve pendant les luttes qu'ils soutinrent contre la royauté, le retentissement des procès politiques, les souffrances des condamnés, le sang des martyrs, n'avaient pas été perdus pour la cause du progrès; et la postérité devra conserver les noms des carbonari dans sa commémoration des morts, pour les glorifier. »

Le clergé était en liesse, les gonillons tressaillaient. Vive Jésus! Vive Marie! Processions et missions partout, des miracles par charités; des croix qui apparaissent dans les airs, des Christ qui laissent suinter le sang de leurs blessures, des madones qui pleurent, comme en Italie, cette terre sainte, sacrosainte, où abondent les prodiges, par la grâce du pape. Les prêtres expliquaient les miracles par la toute-puissance de Dieu; et les fidèles, les dévots, répétaient après eux : « Non, rien n'est impossible à Dieu! » On admettait les contes les plus absurdes, les plus grotesques, les plus fantastiques, comme des manifestations de la suprême volonté de Dieu. On ne tenait plus compte des lois de la nature; la Bible racontait bien que Jonas était entré dans le ventre d'une baleine, quoique le gosier du cétacé ne puisse donner passage qu'à des poissons d'un assez faible volume; mais, disait-on, rien n'est impossible à Dieu; il eût fait avaler la baleine par Jonas s'il l'eût voulu! Les magistrats de l'ordre le plus élevé traînaient leurs sinistres dans les processions, marchant nus-pieds; les généraux, les préfets, tenaient à honneur

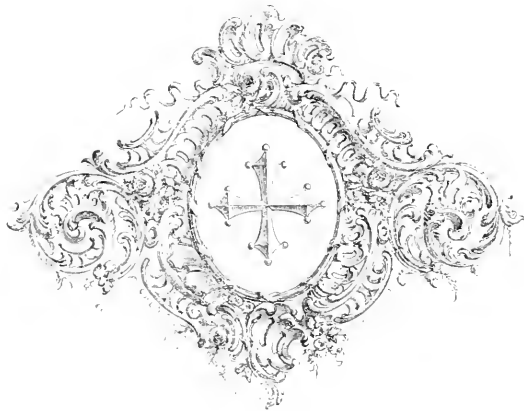
de porter le dais sous lequel se prélassait un sale capucin ou quelque fakir mitré, avec sa bonlieuserie, le saint-sacrement; les soldats faisaient la haie ou escortaient, cierge en mains, grosse renversée; les gardarmes voillaient. Vive Jésus! Vive Marie! Dans toutes les villes, dans les bourgades, dans les simples hameaux, la croix de mission, en fer ou en bois, colossale, haute comme le grand mât d'un navire, portée par la population entière, aux cris répétés de : « Vive la religion! Mort aux hérétiques! » C'était le bon temps pour les hypocrisies, les capitivités; les places, les fonctions étaient réservées aux dévots, aux pratiquants, à ceux qui s'approchaient de la sainte table, qui se confessaient, qui s'affiliaient aux confréries. Vive Jésus! Vive Marie! On avait repandu la bonne semence dans les régiments; des grades et la croix de Saint-Louis pour les officiers, des galons et des primes en argent pour les sous-officiers et les soldats; les bons apôtres faisaient rade de faveurs; c'était un déluge de bénédictions sous toutes les formes pour ceux qui se convertissaient et entraient dans le giron de l'Eglise. Les premières dames de la cour ou de la ville voulaient être les maritimes des néophytes qui abandonnaient Luther ou Calvin pour le pape; elles les comblaient de douceurs, de cadeaux et d'argent, elles les recommandaient à leurs chets et au ministre, elles les poussaient. On compta que plusieurs, parmi les soldats, se firent baptiser et rebaptiser, passant d'une religion à l'autre, pour profiter des aubaines que leur procurait une nouvelle conversion. Vive Jésus! Vive Marie!

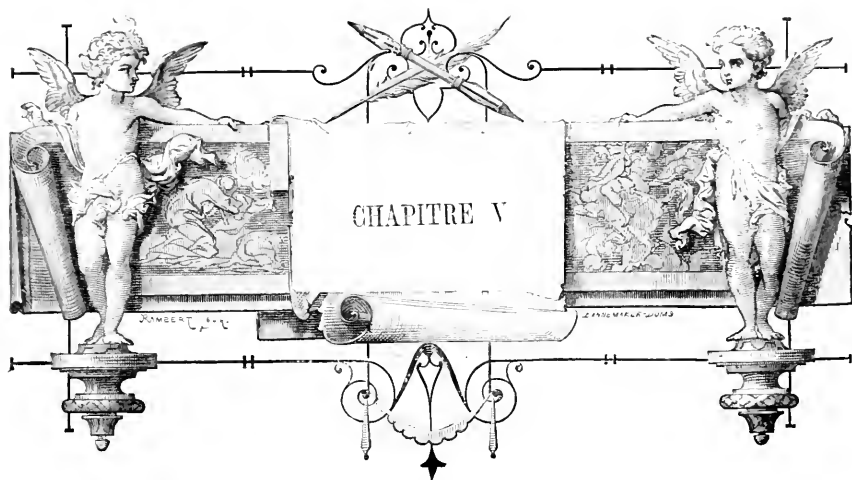
Le prosélytisme s'exerçait même à l'égard des en-

fauts; ainsi on cite l'histoire d'une subornation et d'un enlèvement de jeunes filles anglaises : sir Douglas Lovelay avait placé dans une institution à Paris sa nièce et ses deux filles pour y faire leur éducation, en stipulant qu'on ne chercherait pas à ébranler leurs croyances religieuses qui étaient celles de l'Eglise anglicane. Néanmoins, dès qu'il fut retourné en Angleterre, on travailla tant et si bien l'esprit des trois enfants, qu'on les décida à se faire catholiques et à abjurer la religion de leur famille. Sir Douglas Lovelay, instruit de ce qui s'était passé, était revenu à Paris pour retirer les jeunes filles des mains de la maîtresse de pension qui avait si indignement trompé sa confiance. Les deux plus jeunes lui furent rendues; quant à sa fille aînée, qui était d'une remarquable beauté, elle avait été cachée dans un couvent dont on refusa de lui dire le nom, et quelques démarches qu'il entreprit pour découvrir le lieu de retraite de son enfant, il ne put parvenir à le connaître. Aucun magistrat ne consentit à lui prêter le secours de son ministère pour l'aider dans ses recherches, l'entrée des couvents étant interdite à toute personne non munie de l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques. Enfin, une circonstance fortuite l'ayant mis sur la voie, il apprit que sa fille était renfermée dans la maison de la congrégation de Notre-Dame, rue de Sévres, n° 106. Le pauvre père affolé de douleur s'y rend en toute hâte pour réclamer son enfant; on cherche à nier, on prétend que sa fille n'est pas dans la sainte maison; il exhibe alors une lettre de la supérieure de la congrégation écrite à une dame anglaise qui confirmait le fait; toute feinte devenant inutile, on lui déclare que sa fille ne lui sera pas rendue. Le père refuse de se retirer, se cramponne à la grille du parloir, cherche à la forcer, appelle à grands cris son

enfant; des agents de police sont mandés pour arracher sir Douglas de la maison; mais il revient à la charge, et par trois fois il fallut employer la force pour l'empêcher d'y rentrer; les agents et les soldats avaient dû croiser l'épée et les baïonnettes sur sa poitrine. Il invoqua l'intervention de l'ambassade anglaise, mais la diplomatie elle-même ne pouvait faire ouvrir les grilles d'un couvent; il adressa une pétition à la chambre des députés; sa pétition n'amena aucun changement dans la situation des choses. Sa fille demeura cloîtrée, perdue pour sa famille, et l'archevêque de Paris eut l'audace, plus tard, de demander à sir Douglas une dot pour que sa fille pût prononcer ses vœux et prendre le voile dans un couvent de son diocèse!

En cette année 1822, les élections pour le renouvellement des membres de la chambre des députés présentèrent une certaine animation; le baron Louis se prononça dans le sens des idées libérales et, par son opposition au gouvernement, il perdit son titre de ministre d'Etat; un autre personnage marquant de l'époque, Roy, entra également dans l'opposition. Sur douze députés que devait élire le département de la Seine, deux seulement furent pris parmi les partisans du ministère, dix appartenaient aux idées libérales; dans les autres départements, les résultats avaient été ceux-ci : dans les collèges d'arrondissements les royalistes avaient eu vingt-cinq nominations, les libéraux dix-sept; dans les collèges de départements, sur vingt-neuf députés, l'opposition n'en avait obtenu que cinq. Les forces des deux partis demeuraient respectivement ce qu'elles étaient avant les élections; les luttes parlementaires allaient de nouveau s'engager entre la majorité monarchique et la minorité libérale. Vive la Charte! A bas les Jésuites!





CHAPITRE V

Préliminaires de l'intervention française en Espagne. — Ouverture de la session législative; discours de la couronne. — Adresse de la Chambre des députés; discussions parlementaires et incidents. — Le discours de Manuel contre Ferdinand VII, roi d'Espagne. — L'orateur est interrompu par les cris de colère et de rage de la majorité royaliste. — La Chambre nomme une commission chargée de faire un rapport sur l'incident. — L'expulsion de Manuel de la Chambre est prononcée par la majorité. — Manuel refuse de se soumettre à la décision de la Chambre. — La garde nationale est requise par le président pour expulser le député rebelle qui refuse d'obéir. — Un colonel de gendarmerie, le vicomte de Foucauld, fait *empoigner* Manuel par ses hommes. — Cent mille citoyens font une ovation à Paris au député proscrit par la Chambre. — Les patriotes des départements envoient des couronnes civiques à Manuel. — L'intervention de la France en Espagne est l'objet d'une réprobation générale. — Entrée de l'armée française en Espagne; les réfugiés français se présentent au pont de Béhobie avec le drapeau tricolore pour soulever les troupes. — Épisodes relatifs aux proscrits français pendant la période de l'invasion. — Le colonel Fabvier, le colonel Caron, le commandant Gauchais. — Les réfugiés faits prisonniers à la Corogne sont ramenés en France et traduits en cour d'assises. — Acquittement des accusés à Toulouse. — Les réfugiés en Catalogne; Armand Carrel, Joubert. — Capitulation consentie par le général Rottembourg garantissant aux réfugiés qu'ils ne seraient pas poursuivis à leur rentrée en France pour les faits qui se seraient passés en Espagne. — Au mépris des engagements pris par le général Rottembourg, les prisonniers sont traduits devant les conseils de guerre à Perpignan et condamnés à mort. — Les jugements sont cassés pour vice de formes; les accusés sont renvoyés devant le conseil de révision à Toulouse et acquittés. — Affaires d'Espagne. — Conspirations militaires. — Trahisons des généraux Saarsfeld et O'Donnell — Pronunciamento militaire à l'île de Léon; Ouroga, Arco-Aguero, Riego, chefs du mouvement. — Trahison des généraux Freire et Campana; les massacres à Cadix. — Insurrections dans les provinces; soulèvement à Madrid — La Constitution de 1812 est imposée au roi Ferdinand VII. — Accueil enthousiaste fait à la Constitution par toutes les classes éclairées. — Antagonisme entre la cour et le parti libéral. — La Tragédia; la *Marseillaise* du soldat, l'hymne de Riego. — Trahisons et lâchetés du roi Ferdinand. — Marche de l'armée française à travers l'Espagne. — Défection des généraux espagnols de l'armée constitutionnelle. — Entrée du duc d'Angoulême à Madrid. — Reddition de Cadix. — La réaction à outrance en Espagne. — Restauration du pouvoir absolu. — Vengeances terribles de Ferdinand VII. — Supplice de Riego. — Condamnations à mort; exécutions, assassinats. — Retour de l'armée française. — Entrée des troupes dans Paris. — Mort de Louis XVIII.

Une intervention dans les affaires politiques de l'Espagne paraissait être l'objet de toutes les préoccupations en France, dès la fin de l'année 1822. Le parti congréganiste poussait à la guerre; il fit nommer Mathieu, comte de Montmorency, pour représenter la France à la cour d'Autriche. Celui-ci, dans le congrès du 22 octobre, qui fut tenu à Vérone, demanda l'autorisation pour les Bourbons de faire une guerre de principes dans la Péninsule. Le premier ministre, Villèle, qui ne voulait pas engager les choses si avant, essaya de contre-balancer les démarches de Montmorency par un nouveau mandataire, Châteaubriand, qu'il lui avait adjoint. Malheureusement il n'était déjà plus possible de revenir sur les engagements qui avaient été pris au nom de la France;

les empereurs de Russie et d'Autriche, les rois de Prusse, de Naples et de Sardaigne, avaient donné leur assentiment aux mesures qui leur avaient été soumises, et avaient même envoyé à leurs représentants à Madrid des notes diplomatiques avec ordre de les communiquer au cabinet espagnol. La note de la Russie était tout à fait dans le sens et l'esprit de l'absolutisme. « Exprimer le désir de soustraire au même joug un monarque malheureux et un des premiers peuples de l'Europe, d'arrêter l'effusion du sang, de favoriser le rétablissement d'une administration nationale, certes ce n'est pas attenter à l'indépendance du pays ni établir un droit d'intervention contre lequel une puissance quelconque ait le droit de s'élever. » Les notes de la Prusse et de l'Autriche étaient

d'un teneur différente, mais rédigées dans le même esprit; la note de Montmorency, s'exprimant au nom de la France, était la plus menaçante.

Lorsque le congrès des grandes puissances eut définitivement arrêté que l'intervention en Espagne serait effectuée par les troupes françaises, Montmorency revint à Paris et se présenta devant le ministère, comme le mandataire officiel de la Sainte-Alliance et l'organe de sa volonté suprême. Le roi Louis XVIII l'accueillit avec de grandes démonstrations de joie, et après avoir écouté le rapport des négociations, il lui dit : « Je suis content de vous, mon cousin, et je vous fais duc. » Le comte Mathieu, le nouveau duc de Montmorency, le matamore du parti congréganiste, soutenu par le dévot comte d'Artois, par la duchesse d'Angoulême, par les ultra, voulait forcer le vain au premier ministre et l'obliger à notifier au gouvernement espagnol les intentions du congrès, en le menaçant de rompre les relations diplomatiques s'il ne s'y conformait immédiatement. Mais le prudent Villèle refusa de céder à ces impatiences: le ministre, d'accord avec le roi, prétendait qu'il fallait agir avec la plus grande circonspection et ne pas se lancer dans les aventures. En effet, si l'on cédait aux injonctions du comité du pavillon Marsan et qu'on fit la notification au gouvernement espagnol; si l'on n'y avait pas égard, c'était la guerre avec l'Espagne, c'est-à-dire une occasion de dépenses énormes, un prétexte offert aux mécontents de la France, aux sociétés secrètes, d'agiter les esprits, la guerre de principes étant repoussée par l'opinion publique. Le ministre et le monarque n'étaient pas non plus sans inquiétudes sur les éventualités qui pouvaient surgir pendant la guerre: la défection d'un ou de plusieurs régiments, l'entraînement exercé sur les troupes et leur ralliement aux constitutionnels d'Espagne, puis leur retour en France sous le drapeau tricolore, et finalement le renversement du trône des Bourbons. D'autre part, l'Angleterre se montrait hostile à l'intervention, et le duc de Wellington, revenant du congrès de Vienne, s'était arrêté à Paris pour présenter au roi un mémorandum dans lequel le premier ministre anglais, Canning, déclarait que « le gouvernement britannique verrait avec d'autant plus de déplaisir toute intervention étrangère dans les affaires d'Espagne, que le gouvernement espagnol n'avait donné de sujet de plainte à aucune puissance, et que la constitution intérieure d'un Etat est du ressort de cette politique intime dans laquelle des Etats voisins n'ont pas le droit de s'immiscer. »

Mais le parti congréganiste de la Chambre des députés, poussé par le bigot comte d'Artois et la fougueuse duchesse d'Angoulême, se prononça pour l'intervention avec un tel emportement, que le ministre Villèle et Louis XVIII furent contraints de céder. La note de la France fut alors remise au premier ministre espagnol, San Miguel, en même temps que les notes de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. La fierté espagnole réagit, comme on devait s'y attendre, contre l'outrage diplomatique; les Cortès répondirent aux sommations des puissances avec hauteur. Les relations officielles avec l'Espagne furent suspendues et notre ambassadeur rappelé.

La session législative s'ouvrit sur ces entrelattes. Le discours de la couronne dut aborder la question

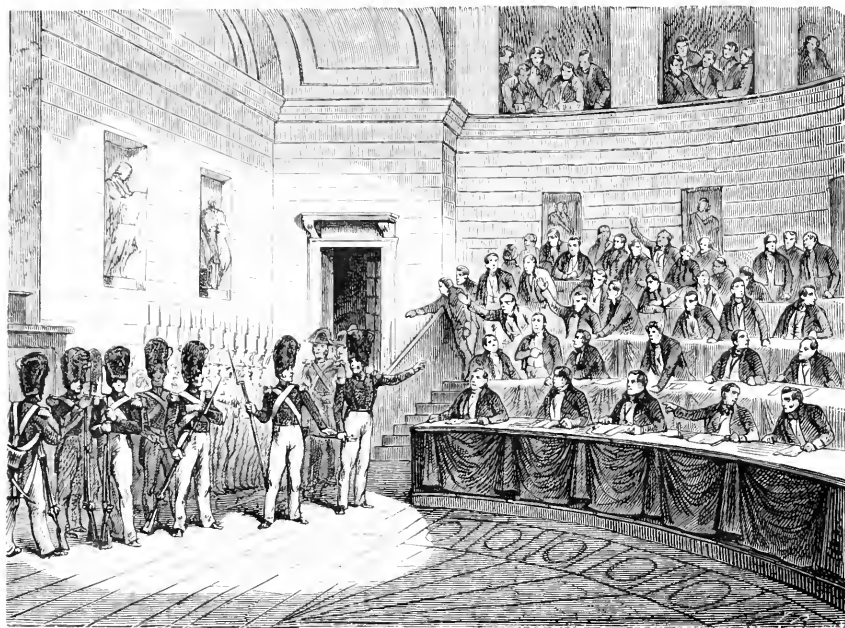
de guerre qui tenait tous les esprits en suspens. « La France, disait le roi dans son allocution aux Chambres, devait à l'Europe l'exemple d'une prospérité que les peuples ne peuvent obtenir que du retour à la religion, à la légitimité, à l'ordre, à la vraie liberté. Ce salutaire exemple, elle le donne aujourd'hui. J'ai tout tenté pour garantir la sécurité de mes peuples et préserver l'Espagne elle-même des derniers maux. L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid laisse peu d'espoir de conserver la paix. Cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, sont prêts à marcher en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe. Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée; elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix que l'état de l'Espagne rendrait impossible. Que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et dès ce moment les hostilités cesseront; j'en prends le solennel engagement. »

Cette rupture des relations diplomatiques de la France avec l'Espagne et les préparatifs de guerre avaient été l'objet de spéculations effrénées à la Bourse et ailleurs; les receveurs généraux avaient vendu par milliers les titres de rentes pour les racheter à vil prix; les banquiers avaient accaparé les sucres, les cafés, toutes les denrées coloniales, pour les revendre au double et au triple des prix d'achat; les grandes maisons de commerce s'étaient emparées des fournitures à faire aux troupes d'expédition, en draps, en chemises, en vivres, en approvisionnements de toute sorte. Des fortunes colossales, scandaleuses, se fondèrent sur cette immense calamité, sur la ruine des libertés d'un peuple. Triste spectacle donné au monde. Cependant, les héritiers, les enfants, les parents de ces voleurs, de ces pirates, de ces sangsues publiques, prétendent que leurs auteurs se sont enrichis par le travail, et ils jouissent sans remords de richesses mal acquises. De par le droit d'hérédité, la spoliation, le dol, la fraude, ont été purifiés, sanctifiés. Les fils de ces forbans, de ces bandits, s'intitulent les amis de l'ordre, de la famille, de la religion, de la propriété. Hourra pour les manieurs d'argent! — Mais les prophètes signalent au peuple cette menace contenue dans la loi des douze tables donnée au mont Sinai, pour les héritiers des criminels : « Contre l'ennemi commun la revendication est éternelle. »

L'adresse de la Chambre des députés en réponse au discours de la couronne fut belliqueuse, monarchique dans le sens de l'absolutisme et ultra-catholique : « Sire, nous sommes Français! Aucuns sacrifices ne coûteront à vos peuples pour défendre la dignité de votre couronne, l'honneur et la sûreté de la France; c'est à nous de concourir de tous nos efforts à la généreuse entreprise d'étouffer l'anarchie pour ne conquérir que la paix, de rendre la liberté à un roi de votre sang, d'assurer le repos de l'Espagne pour affermir celui de la France, et de délivrer du joug de l'oppression un peuple qui nous a dû à briser nos fers et qui ne peut recevoir d'institutions

conformes à ses vœux et à ses mœurs que de son légitime souverain. Votre armée, courageuse et fidèle, s'élançait avec ardeur sous l'étendard des lis, à la voix de Votre Majesté. Elle ne prend et ne gardera les armes que pour maintenir l'ordre social et préserver de tout principe contagieux et désorganisateur notre pays et nos institutions. » Cependant cette adresse ne passa pas sans rencontrer une vive opposition de la part des députés libéraux. Le général Sébastiani, dans un élan d'indignation, s'écria : « C'est le pouvoir absolu que vous allez conquérir en Espagne pour nous le rapporter en France; c'est la contre-révolution que vous voulez. » Le ministre Villèle répliqua au discours de Sébastiani et le fit échapper cet aveu : « Nous sommes dans l'alternative d'attaquer la révolution espagnole aux Pyrénées ou d'aller la défendre sur le Rhin. » Le général Foy releva cet aveu de la subordination de la France à la Sainte-Alliance : « Je demande, dit-il, que la Chambre prie le roi d'aviser à ce que jamais, par les chances de la guerre ou sous prétexte d'alliance et de secours, les troupes étrangères n'entrent sur notre territoire. Appeler l'invasion sur un pays est un crime de lèse-nation; et c'est cependant ce qu'on serait disposé à faire pour nous-mêmes, d'après ce que vient de dire le ministre. Nous ne voulons pas d'intervention étrangère dans nos affaires, et nous ne devons pas davantage l'infliger à un autre peuple. La révolution espagnole est pure d'excès, et nous n'avons pas même un prétexte pour justifier l'attaque. Il serait odieux et inique tout à la fois de chercher à étouffer la liberté dans un pays où elle vient de se substituer au despotisme le plus atroce et à l'infâme Inquisition. » Duvergier de Hauranne et quelques autres députés de la nuance modérée purent même obtenir l'admission de leurs amendements; la majorité, composée de forcenés catholiques et monarchistes, répondait à tous les discours des libéraux par des hurlements : « La guerre, la guerre! » — Châteaubriand prit également la parole dans la discussion, pour appuyer les résolutions de cette majorité fanatique. « La France, dit-il, ne déclare pas la guerre à des institutions; ce sont ces institutions qui lui font la guerre; c'est sa vieille ennemie, sous le manteau espagnol, qui la provoque; c'est la Révolution qui, s'attachant aux pas des Bourbons, cherche une seconde victime. Si la guerre avec l'Espagne a lieu, ce sera pour nous un immense avantage : elle nous aura créé une armée, elle nous aura fait remonter à notre rang militaire parmi les nations. Le roi, ce monarque si sage, si paternel, si pacifique, a jugé que la dignité et la sûreté de la France lui faisaient un devoir de recourir aux armes après avoir épuisé les conseils; il a remis la garde du drapeau blanc, avec une généreuse confiance, à des capitaines qui ont fait triompher d'autres couleurs. Eh bien! ils lui rapprendront le chemin de la victoire; il n'a jamais oublié celui de l'honneur! » Un député de la minorité libérale, nommé Manuel, monta à la tribune pour répondre au discours de Châteaubriand; il démolit pièce à pièce tout l'échafaudage de ses théories liberticides, puis, arrivant à la personne de Ferdinand VII, il énuméra les turpitudes de sa vie, les atrocités de son gouvernement, depuis

1815 jusqu'à 1819. « Que sera-ce donc, ajouta l'orateur, lorsque le roi d'Espagne aura des injures personnelles à poursuivre? Pourra-t-il se défendre de ses propres passions, quand il aura confié le pouvoir à des hommes qui auront aussi à venger leur exil et leur ambition déçue? Un prince qui a pu être accusé par son père d'avoir attenté à ses jours, peut être jugé capable de tous les crimes quand il aura dans ses mains un pouvoir absolu. Vous allez déclainer sur l'Espagne toutes les furies, toutes les vengeances. Ce sera l'œuvre de l'intervention de la France. Vous voulez sauver, dites-vous, les jours menacés de ce monarque; prenez garde de ne pas les compromettre par vos projets d'invasion; les mesures que vous voulez prendre sont de nature, je vous le déclare, à faire monter sur l'échafaud ceux qui vous inspirent si vif intérêt. C'est parce que l'étranger est intervenu dans la Révolution française que Louis XVI a été précipité du trône. Auriez-vous donc oublié que dès le moment où les puissances envahirent notre territoire, la France révolutionnaire sentant le besoin de se défendre par des formes et une énergie nouvelle... » A cette partie du discours de Manuel, une explosion de cris, de malédictions, s'éleva des bancs de la droite; un tumulte indescriptible s'ensuivit. « A la porte le libéral! A bas le républicain! C'est la justification du régime! » Manuel demeurait calme, impassible, à la tribune, devant ces vociférations, essayant de se faire entendre pour terminer la phrase qu'on avait interrompue. Mais les enragés refusaient de l'écouter. « La phrase est d'une horrible clarté, s'écriait Hyde de Neuville, nous ne voulons pas en entendre davantage. » — « La Chambre est suffisamment instruite, clamait le marquis de la Case, elle n'a plus qu'à prononcer la condamnation du coupable. » Le tumulte allait toujours croissant; on demandait la nomination d'une commission chargée d'infliger sans désemparer un châtiment au député criminel. La Commission fut nommée et son rapporteur Forbin des Issarts monta à la tribune pour demander l'expulsion de Manuel de la Chambre. La séance fut levée sur cette motion. Le lendemain, un député de la droite, le comte de la Bourdonnaye, vint déclarer, dès l'ouverture de la séance, qu'il appuyait la demande d'expulsion déposée par Forbin des Issarts; la discussion s'engagea immédiatement sur la question. Mais, cette fois, la Chambre voulut bien écouter le député Manuel. « Je ne viens pas à cette tribune, dit l'orateur, dans l'espérance de conjurer l'orage qui gronde sur ma tête. Je ne prends la parole que pour établir et constater, autant qu'il dépend de moi, que la mesure qu'on vous propose est un acte de tyrannie, sans prétexte, sans excuse comme sans justice. Envoyé à cette tribune pour y défendre les intérêts de mon pays, j'ai dû remplir ce devoir sacré, et je déclare que si je continue à y paraître, je n'y montrerai ni moins de franchise ni moins de dévouement. Mais vous voulez m'en éloigner; c'est là seulement ce qui vous importe. Eh bien! prononcez votre arrêt; je ne chercherai pas à l'éviter. Je sais qu'il faut que les passions aient leur cours; votre conduite est tracée par celle de vos devanciers et de vos modèles. Tout ce qui a été fait par eux vous le ferez; les mêmes éléments devront pro-



Expulsion de Manuel de la Chambre des députés

duire les mêmes résultats. Je serai votre première victime; puisse-je être la dernière. Je n'emporterai aucun ressentiment; mais si je pouvais être animé de quelque désir de vengeance, victime de vos fureurs, je confierais à vos fureurs le soin de me venger. Le jour des représailles viendra pour tous. »

La majorité ne tint aucun compte des avertissements qui lui étaient donnés; la proposition fut mise aux voix et adoptée par la Chambre. Manuel annonça qu'il refusait de se soumettre à la décision de l'Assemblée, qui était illégale; il dit qu'il était nommé par le peuple pour le représenter à la Chambre, et qu'il continuerait de siéger. Il demeura en effet à son banc et n'abandonna la séance qu'après la clôture, avec les autres députés. Le lendemain il revint occuper sa place. Le président, après avoir ouvert la séance, commanda à Manuel de sortir de l'Assemblée. « Monsieur le président, répondit Manuel, j'ai prévenu hier la Chambre que je refusais son vote, je reviens donc occuper ma place, comme c'est mon droit et mon devoir, et je ne sortirai d'ici que par la force. » Les huissiers de la Chambre s'approchèrent de Manuel pour lui intimer de nouveau l'ordre de sortir, au nom du président de la Chambre. Les exhortations des huissiers n'ayant pu vaincre la résolution du député, on fit entrer un piquet de la garde nationale qui était de service à l'Assemblée; le sergent Mercier vint à son tour transmettre à Manuel l'ordre qu'il avait reçu

d'expulser de la Chambre; mais sur les observations qui lui furent adressées que l'acte qu'il allait accomplir constituait une violation à la loi qui couvrait les mandataires du peuple, il se retira ému avec ses hommes et quitta la salle; sa retraite fut accompagnée des applaudissements de la minorité. Alors on eut recours à la gendarmerie qui était, à cette époque, en haine au peuple, à la garde nationale, même à l'armée; un colonel, nommé vicomte de Foycauld, accepta la triste mission, et pénétrant dans l'enceinte législative à la tête d'un détachement de soudards, il alla droit au député, et le désignant du poing à ses hommes : « Gendarmes, *empoignez* le sieur Manuel. » — « Cela suffit, dit alors le député, je cède à la force et je suis prêt à vous suivre. » — Deux gendarmes le prirent par le bras et l'accompagnèrent jusqu'à sa sortie de la salle. Tous les députés libéraux se levèrent de leurs places, s'écriant qu'eux aussi devaient être emmenés, qu'ils s'associaient à tout ce qu'avait dit Manuel; et ils suivirent leur collègue arrêté et *empoigné* par les gendarmes. La séance fut levée sur cet incident. Le général Foy, Lafayette et Casimir Périer se montraient des plus animés. Les groupes de citoyens qui stationnaient aux abords de la Chambre accueillirent Manuel avec des témoignages de bruyante sympathie et le reconduisirent triomphalement jusqu'à sa demeure. Dans le trajet l'escorte se grossit considérablement, plus de



Le colonel Fabvier

cent mille personnes prirent part à la manifestation. Ce même jour soixante-trois députés de l'opposition signèrent une protestation qui fut déposée sur le bureau de l'Assemblée déclarant la représentation nationale mutilée, et toutes les délibérations ultérieures qui seraient prises entachées d'illégalité. Les patriotes des départements décernèrent une couronne civique à Manuel, et les libéraux de Paris ouvrirent une souscription pour offrir un fusil d'honneur au sergent Mercier. L'incident fut clos, et la majorité compta à la Chambre deux ennemis de moins : Benjamin Constant qui n'avait pas été réélu, Manuel qu'on venait d'expulser.

L'armée montra aussi ses répugnances pour la guerre d'Espagne, et il fallut sévir pour arrêter l'opposition; entre autres actes, le général Curial renvoya dix-huit officiers d'un seul régiment et, pour contenir les autres, il fit lire aux troupes un ordre du jour dans lequel il faisait connaître les motifs qui avaient amené cet acte de sévérité, se terminant par cette menace : « Le juste châtement qui vient d'être infligé servira de leçon à tous ceux qui seraient tentés de transiger avec leurs devoirs et qui, n'étant pas pénétrés vivement de leur importance, seraient froids dans leur manière de voir et de penser. » La partie militante du carbonarisme français, ainsi que les réfugiés bonapartistes et républicains, cherchèrent à profiter de cette disposition des esprits pour recommencer la lutte contre la monarchie; des émissaires se mirent en rapports avec les troupes qui composaient l'armée d'observation qui avait été échelonnée le long des Pyrénées, sous le prétexte d'empêcher les communications avec l'Espagne, comme cordon sanitaire, à l'occasion de la fièvre jaune qui avait éclaté à Barcelone. Un grand nombre de sous-officiers, d'officiers, même

des colonels et des généraux avaient été gagnés à la cause et avaient promis de passer dans le camp des constitutionnels à leur entrée en Espagne. Les réfugiés qui se trouvaient en Belgique et en Angleterre, tenus au courant des événements, s'embarquèrent pour la côte septentrionale de l'Espagne, ayant nommé le général Lallemand pour les commander. Le premier détachement dont faisaient partie le commandant Gauchais et Grandménéil vint débarquer à la Corogne. Le général Lallemand s'était rendu sur un autre navire à Lisbonne, avec un patriote de Nantes, Gossin, et de là avait rejoint l'armée constitutionnelle de Lopez Baños; mais, n'ayant pu faire admettre les réfugiés comme auxiliaires dans l'armée espagnole, il s'était embarqué pour l'Angleterre, jugeant la partie perdue.

Cependant les réfugiés qui avaient débarqué sur les côtes des provinces basques étaient parvenus à organiser, à Bilbao et à San Sebastian, deux compagnies d'infanterie, qui avaient élu le colonel Caron pour chef. Le colonel Fabvier s'était installé à Irun, petite ville frontalière, où il avait réuni quelques officiers et de jeunes patriotes qui voulaient combattre pour la cause de la liberté; il avait encore avec lui quelques Piémontais et des Italiens qui étaient venus de la Catalogne. Les deux compagnies du colonel Caron opérèrent leur jonction avec sa troupe; mais l'effectif total ne dépassait pas cent cinquante hommes; tous avaient revêtu l'uniforme de la garde impériale et avaient pris le drapeau tricolore. On comptait sur l'effet moral que devait produire l'aspect de cette troupe et la vue du drapeau national, ainsi que sur les intelligences qu'on avait dans les bataillons d'avant-garde de l'armée française, pour décider le mouvement et faire passer les troupes du côté des réfu-

giés; mais il se trouva que, par suite d'indiscrétions, les chefs avaient eu vent des dispositions des bataillons d'avant garde, l'ordre de marche avait été changé, et les bataillons qui arrivèrent les premiers au pont jeté sur la Bidassoa étaient composés en partie de Vendéens et de Chouans. Le colonel Fabvier, qui n'avait pas été prévenu de ce changement de troupes, se porta avec son monde, qu'il avait divisé en trois pelotons, jusqu'à l'ancien pont de Behobie, qui avait été détruit en 1814 et n'avait pas été rétabli. Toute sa troupe entonna la *Marsillaise*, et un officier, Marotte, vint planter le drapeau tricolore en tête du pont. En ce moment le général Valin, qui commandait l'avant-garde française, fit braquer deux canons chargés à mitraille sur les réfugiés; à la première décharge, quinze hommes tombèrent avec Marotte, et le drapeau tricolore fut renversé. Un autre officier, Benit, court au drapeau et le relève; une seconde décharge emporte encore vingt hommes, et parmi eux le brave Benit. Les réfugiés se retirèrent en bon ordre, ayant perdu quarante-cinq des leurs, et se retirèrent sur San Sebastian. L'armée française effectua son passage sans rencontrer de résistance: une colonne vint assiéger San Sebastian; la masse des troupes prit différentes directions, et un corps d'armée suivit la route de Madrid. De San Sebastian, les réfugiés passèrent en Galice; les colonels Fabvier et Caron se firent conduire à la Corogne. Par suite de rivalités dans le commandement, Fabvier et Caron se séparèrent. Fabvier quitta l'Espagne, retourna en Angleterre, d'où il passa en Grèce où il combattit pour l'indépendance des Hellènes. Le colonel Caron se rendit à Orense, de là à Vigo, d'où il fit voile pour l'Angleterre. Le commandant Marchais était resté à Lugo avec quelques soldats qui persistaient dans leur résolution de lutte à outrance contre les Bourbons. Les péripéties, les marches et les contre-marches des réfugiés, leurs combats, ne sont que des épisodes de minime importance dans l'histoire de l'invasion de l'Espagne par l'armée de la Restauration; il y eut cependant un fait d'armes qui mérite d'être signalé: A l'attaque de la Corogne par la division du général Burke, le drapeau tricolore se trouva encore une fois en face du drapeau blanc et le força de reculer. Cependant, plus tard, les débris de la troupe du commandant Marchais, enveloppés par les guerillas royalistes, furent contraints de se rendre; on transporta les prisonniers à Bayonne, et de cette ville à Toulouse, pour y être jugés comme traîtres. Après des débats qui eurent un grand retentissement et pendant lesquels ils montrèrent beaucoup de caractère et d'énergie, les accusés furent acquittés par la cour d'assises de la Haute-Garonne et remis en liberté. Le commandant Gauchais fut seul retenu pour l'ancienne condamnation à mort qu'il avait encourue à Poitiers, dans l'affaire du général Berton; on le ramena à Poitiers pour y purger sa contumace. La peine capitale fut confirmée, mais on n'osa pas l'exécuter, et il y eut pour lui une commutation de peine en vingt années de détention.

Sur un autre point de l'Espagne, en Catalogne, le drapeau tricolore s'était également levé; plus de cinq cents combattants suivaient le brave Armand Carrel, qui avait donné sa démission de lieutenant au 29^e de

ligne, et Joubert, l'intrépide carbonaro. Mais attaqués à Llers, non loin de Barcelone, par la division du général Rottembourg, ils furent contraints de mettre bas les armes, toutefois avec une capitulation qui leur garantissait qu'aucune poursuite ne serait exercée contre eux à leur rentrée en France. Néanmoins, arrivés à Perpignan, au mépris des engagements stipulés, on les traduisit devant des conseils de guerre, qui condamnèrent à mort bon nombre d'entre eux. Les jugements furent cassés heureusement pour vices de formes; les prisonniers furent renvoyés devant le conseil de révision à Toulouse, qui, plus scrupuleux que les conseils de guerre, décida que les conditions de la capitulation devaient être exécutées et les acquitta tous. C'était pour la seconde fois, dans l'espace de quelques mois, que la patriotique ville de Toulouse arrachait aux bourreaux les têtes des proscrits.

Pour bien faire comprendre les causes de cette réprobation générale à l'endroit de l'intervention de la France en Espagne, nous devons revenir en arrière et raconter les crimes de Ferdinand VII; c'était un Bourbon; et surtout où l'on rencontre un prince de cette race, on peut être assuré de voir une large trace de sang, des gibets, des bûchers, des tortures, des calamités sans nombre. Bourbons d'Espagne, comme Bourbons de France, de Naples et de Modène, tous se montraient tyrans farouches, inexorables. Que leur nom reste voué à l'exécration des peuples!

En 1819, lorsque les anciennes colonies espagnoles, Buenos-Ayres, Venezuela, le Chili, la Nouvelle-Grenade, se constituèrent en États souverains et proclamèrent la République, Ferdinand voulut envoyer des troupes en Amérique. Sa politique machiavélique lui montrait dans l'expédition un double résultat à obtenir: celui de réduire des peuples qu'il appelait des rebelles et de se débarrasser de l'armée, où les idées libérales se propageaient rapidement sous le couvert des loges maçonniques. Vingt-deux mille hommes furent donc rassemblés dans l'Andalousie. Les officiers, aliés presque tous au Grand-Orient, et sûrs de leurs soldats, peu disposés à s'embarquer, firent des ouvertures aux généraux O'Donnell et Saarsfield. Les deux généraux firent montre d'entrer dans la conspiration, mais avec la pensée bien arrêtée de trahir les conjurés. Au jour fixé pour le prononcement, Saarsfield se mit à la tête de la cavalerie, O'Donnell prit le commandement de l'infanterie, et, au lieu d'acclamer la Constitution libérale, ainsi qu'il avait été décidé par les officiers francs maçons, les généraux traitres poussèrent le cri de: *Viva el rey nato!* — Vive le roi absolu! — Cette perfidie et l'arrestation de cent trois officiers ne découragèrent pas les conjurés. La constance, l'opiniâtreté, sont un des caractères de la race espagnole; les projets de soulèvement furent donc poursuivis. La fièvre jaune, qui avait éclaté à Cadix vers la fin de 1819, avait fait ajourner l'expédition; O'Donnell, rappelé à Madrid, se trouvait remplacé par le général Calderon. Les circonstances étaient favorables pour faire éclater le mouvement; elles furent mises à profit. Les colonels Quiroga et Arco-Aguero furent choisis pour chefs de l'insurrection. Ils s'adjoignirent le commandant en second du bataillon des Asturies, l'in-

trévide Riego, qui proclama la Constitution à las Cabezas de San Juan, le 1^{er} janvier 1820. Riego entraîna deux autres bataillons et marcha sur le quartier général; il arrêta le général Calderon et alla se réunir ensuite à Quiroga, qui venait de s'emparer de l'île de Léon. Le mouvement accompli, les conjurés eurent une force de cinq mille cent hommes. Quiroga en garda trois mille dans l'île de Léon et lança Riego avec une colonne de deux mille hommes sur le littoral de la Méditerranée. Le promoteur de l'insurrection parcourut hardiment la côte d'Algésiras à Malaga, et poussa même jusqu'à Cordone, mais sans recueillir d'autre fruit de cette marche aventureuse, entre les colonnes mises à sa poursuite, que les acclamations du peuple. Pendant ce temps, les généraux Freire et Campana renouvelaient, avec des circonstances encore plus odieuses, le guet-apens de Saarsfield et de O'Donnell. Ils avaient fait crier à son trompe dans Cadix que la Constitution y serait proclamée le 10 mars. Toute la population se prit au piège, et, au moment où elle remplissait les rues pavisées de drapeaux et ornées depuis le matin de guirlandes de fleurs, la soldatesque, excitée par ces deux misérables, se rua sur la foule en vociférant : *Viva el rey neto!* — Vive le roi absolu! — Mort à la nation! La troupe se baigna dans le sang, tua, pillà, viola les filles et les femmes pendant trois jours entiers, comme dans une ville prise d'assaut.

Que de sang eût été épargné dans le présent et dans l'avenir, si les conjurés eussent poignardé les généraux dès le moment où éclata l'insurrection. La mort des chefs du gouvernement qu'on attaque est une des nécessités de toute révolution; rois, princes et les complices de leurs crimes doivent être immolés. Condition du succès; garantie contre un retour de fortune. Les morts seuls ne reviennent pas. Pour avoir oublié ce principe de droit insurrectionnel, pour avoir respecté la vie de quelques généraux traîtres, hypocrites, infâmes, l'Espagne a dû subir les massacres de Cadix et tant d'autres calamités dont ces mêmes généraux ont été les instruments.

Le sang innocent répandu à Cadix porta malheur à Ferdinand VII. Dès que la nouvelle des massacres parvint dans les provinces, l'agitation gagna la Galice, Valence, Saragosse, Barcelone, Pampelune, même Madrid. Le traître O'Donnell, qui était parti pour combattre les libéraux à la tête d'une division, eut la main forcée par ses soldats, et, après avoir proclamé la Constitution à Ocaña, il se vit contraint de se mettre aux ordres de la junte de Galice, avec son frère Alexandre O'Donnell, qui commandait le régiment impérial. Emporté par le torrent, le bourreau de Cadix, le général Freire lui-même, dut jurer la Constitution dans la ville qu'il avait décimée. Révoqué de ses fonctions par Ferdinand, il céda la place à Ballesteros; mais ce général, tout en acceptant le commandement, déclara qu'il refusait de tirer l'épée pour la cause du despotisme. Devant cette levée de boucliers, le lâche Ferdinand VII capitula; la population de Madrid était frémissante, les rues se couvraient de baïonnettes, mais cette fois pour la liberté. Le 7 mars, à dix heures du soir, le monarque promit de céder au vœu général. Le décret qui réalisait cette promesse parut, en effet, le lendemain. Il por-

taît la convocation de nouvelles Cortès, une amnistie générale et l'abolition de l'Inquisition. Le 9, devant une junte composée de onze membres, Ferdinand VII prêta serment de fidélité à la Constitution de 1812. Le peuple se contentait d'une parole de roi pour trancher la question entre le despotisme et la liberté. Duperie et mensonge. On ne cherche pas à dompter les tigres, on les tue. Les rois sont des monstres dans l'ordre social et politique; le glaive de Brutus est le suprême argument qu'on doive invoquer contre eux. *Tout monarque ici-bas est un lâche égoïste, et digne du trépas.*

Cette charte, qui tient une si large place dans l'histoire moderne d'Espagne, comprenait dix articles. Dans le premier était posé le principe de la souveraineté nationale. Le deuxième traitait du territoire, de la religion, du gouvernement. La religion catholique, apostolique et romaine, prétendue la seule véritable par les Cortès, était déclarée à perpétuité, et à l'exclusion de toutes les autres, religion de l'État. Le gouvernement devait être monarchique et divisé en trois pouvoirs. Les Cortès, se réservant la puissance législative, laissaient le pouvoir exécutif au roi, et aux tribunaux le pouvoir judiciaire. La représentation nationale se composait d'une chambre unique formée par l'élection à trois degrés, la paroisse, le district et la province. Ne pouvaient en faire partie ni les ministres, ni les conseillers d'État, ni les personnes occupant des charges dans la maison du roi. Les sessions devaient durer trois mois; au bout de deux ans, expirait le mandat des députés, qui n'étaient pas rééligibles. Le roi pouvait opposer trois fois son *veto* aux lois votées par les Cortès; mais elles passaient de droit si elles lui étaient présentées une quatrième fois. Une commission de sept membres, dite de permanence, veillait à l'observation des lois fondamentales dans l'intervalle des sessions.

Dans le quatrième article, on déterminait les prérogatives et les devoirs de la royauté. Les Cortès se réservaient le droit de nommer la régence et constituaient un conseil d'État de quarante membres. Le cinquième renfermait l'organisation des tribunaux, dont les membres, choisis par le roi sur la présentation du conseil d'État, étaient inamovibles. Le sixième réglait l'administration intérieure des provinces et des communes; celle des communes était confiée aux *ayuntamientos*; les députations dirigeaient celle des provinces. Dans les articles septième et huitième, il était spécifié qu'aux seules Cortès appartenait le droit de voter les contributions et d'en fixer l'assiette, ainsi que le chiffre de l'armée. Le dernier article traitait du maintien et des modifications qui pourraient être apportées plus tard au pacte social, et consacrait le droit de pétition.

Cette charte, au point de vue de la justice absolue, des droits du peuple et du citoyen, laissait beaucoup à désirer; elle maintenait et consacrait deux grandes iniquités, le trône et l'autel; elle admettait encore les privilèges de la richesse et de la naissance, la noblesse, l'hérédité, la grande propriété; — à cette époque les quatre cinquièmes du sol étaient au clergé et aux grands d'Espagne, fruit des rapines, des confiscations, des captations, des extorsions; — mais un des articles de la Constitution réservait les réformes de l'avenir, déclarait la Constitution progressive,

susceptible d'être améliorée, modifiée. Elle réalisait un immense progrès en ce sens qu'elle mettait lin au régime de l'absolutisme.

Le roi avait accepté la Constitution, mais avec la rage dans le cœur, et en se promettant de déchirer le pacte qui lui était imposé aussitôt qu'il aurait pu ressaisir la force. Pour le moment il devait se résigner, paraître satisfait du nouvel ordre de choses et faire prêter le même serment aux membres de sa famille ainsi qu'aux grands d'Espagne et aux gens du palais qui y étaient le plus opposés. Éternelle comédie des cours. L'infant don Carlos, le frère du roi, fanatique et bigot, le champion de l'absolutisme, donna aussi son adhésion dans une adresse à l'armée et à la couronne : « Soldats, en prêtant, devant vos drapeaux, le serment à la Constitution de la monarchie, vous avez contracté des devoirs immenses. Une brillante carrière de gloire s'ouvre devant vous. Aimer et défendre la patrie, soutenir le trône et la personne du roi, respecter les lois et vous unir au peuple pour consolider le système constitutionnel : tels sont vos devoirs sacrés ; voilà ce que le roi attend de vous et ce dont je promets de vous donner l'exemple.

« Sire, j'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté l'adresse des carabiniers royaux, dont le commandement est une de vos gracieuses faveurs. Partageant hautement les sentiments qui y sont exprimés, j'unis mes vœux à ceux de la brigade pour féliciter Votre Majesté avec le plus vif enthousiasme, sur votre magnanime résolution de rétablir le sanctuaire des lois fondamentales qui forment la sage Constitution de la monarchie espagnole, publiée à Cadix, le 19 mars 1812. La brigade saura soutenir avec constance et avec sa bravoure ordinaire les vœux qu'elle a l'honneur d'adresser à Votre Majesté. CARLOS. »

Cette fameuse Constitution fut reçue avec enthousiasme par les grandes villes, le commerce, l'industrie, les professions libérales, l'armée, la marine et les petits propriétaires, par tous ceux qui étaient même de l'apprécier. Mais les grands d'Espagne, les nobles, les propriétaires d'esclaves, les évêques, les curés et les moines la maudissaient pour les entraves qu'elle apportait à leur domination ; les gens de la campagne et le pauvre peuple ignorant des villes, habitués à subir les influences du confessionnal, voyaient ces changements avec inquiétude.

En révolution les esprits vont vite : on eut bientôt cloué au pilori le roi, la famille royale, la cour et le clergé, dans une chanson qui devint célèbre et fut chantée par toute l'Espagne, dans les théâtres, dans les cafés, dans les auberges, sur les places publiques, dans les rues, devant le palais du roi, les hôtels des nobles, devant les églises et les couvents : cette satire sanglante se nomme la *Trogila*, du nom des premières paroles :

« *Tragila, tragila, tu serv'ion.* »

Avale-la, avale-la toi, servile.

CHŒUR.

Avale-la, avale-la, servile,
Celle Constitution que tu n'aimes pas !

Avale-la, chien, avale-la, chat,
Avalez-la, tous ceux du palais !

UNE VOIX.

Il est passé le temps
Où l'on grillait
Comme le saumon
La chair humaine !
Que celui qui en est fâché
Rongé l'os à présent,
Le libéral
Lui dira ceci :

CHŒUR.

Avale-la, avale-la, servile,
Celle Constitution que tu n'aimes pas !
Avale-la, chien, avale-la, chat,
Avalez-la, tous ceux du palais !

UNE VOIX.

Il n'y a plus de bonnets pointus,
Plus de bûchers !
Des lois sages
Les ont abolis,
Il n'y a plus de vassaux,
Il n'y a plus d'esclaves,
Il n'y a que des Espagnols
Libres et braves !

CHŒUR.

Avale-la, avale-la, servile,
Celle Constitution que tu n'aimes pas !
Avale-la, chien, avale-la, chat,
Avalez-la, tous ceux du palais !

Les termes de chien et de chat désignaient le roi et l'infant don Carlos ; les bonnets pointus faisaient allusion aux bonnets de carton peints, de forme pyramidale, qu'on mettait aux victimes de l'Inquisition conduites au bûcher. Les nobles, les serviteurs de la monarchie, les employés du palais, la mitraille, la prêtraille, la moinaïlle se trouvaient flagellés et battus dans la chanson populaire. La colère et la fureur des absolutistes étaient extrêmes.

Les classes éclairées applaudissaient et chantaient la *Tragala*. Le retour des proscriés de 1814 fut l'occasion de fêtes nationales. Le roi Ferdinand, habile aux dissimulations comme tous les despotes, outre la mesure, et il fit ministre l'un des condamnés de retour du bague, celui qu'on nommait le divin Arguelles. Celui-ci se défiant, non sans raison, de cette conversion royale trop brusque pour être sincère, repoussait le portefeuille qui lui était offert ; Ferdinand le manda au palais, et parvint à vaincre sa résistance par de nombreuses protestations ; saisissant un exemplaire de la Constitution qui se trouvait sur sa table : « Je l'ai juré, dit-il, je l'observerai et la ferai garder fidèlement. » Promesses de roi !

Au 5 septembre, Madrid fit témoin d'un de ces magnifiques spectacles qui laissent derrière eux des traces flamboyantes ; une ovation populaire y fut décernée à Riego, le vaillant chef de l'armée insurrectionnelle. Le grand patriote parcourut les principales rues de la capitale sur un char, à la manière des triomphateurs de l'ancienne Rome, quand un général avait vaincu des rois. Son cortège, composé de la population tout entière, entonnait la *Marseillaise* du soldat, l'hymne dit de Riego, et faisait éclater ses superbes accents.

PREMIER CHŒUR.

Soldats, la patrie
Nous appelle au combat !
Jurons pour elle
De vaincre ou mourir !

UNE VOIX.

Calmes et constants,
Vaillants et hardis,
Chantons, soldats,
L'hymne du combat.
A nos accents,
L'univers s'émeut
Et reconnaît en nous
Les enfants du Ciel !

Déjà le dieu aux mains sanglantes,
Mars, excite l'audace
Et invoque le génie
De cette grande nation.
La trompette guerrière
Fait retentir les airs ;
D'horreurs altéré
Déjà mugit le canon.

DEUXIÈME CHŒUR.

Soldats, pour la patrie,
La gargousse au canon !
Et mort qui déteste
La Constitution !

UNE VOIX.

La mignonne s'appelle
La Constitution !
Celle que le roi Ferdinand
Par force a jurée,
Et qui reçut le baptême à Calix,
Ayant pour parrains
Les hommes les plus dignes
De cette nation.

Soldats, la patrie
Vous appelle au combat !
Accourez promptement
Et combattez pour elle.
La patrie promet
De couvrir de gloire
Le héros qui sait
Pour elle mourir !

Ce chant splendide, expression des plus nobles sentiments du citoyen, traduisait les passions du peuple et son amour pour la liberté ; et à ce titre il était exécuté de la cour, des grands et du clergé.

Les populations fanatisées du nord de l'Espagne se lancèrent dans la mêlée, à l'appel des prêtres, des moines et des nobles ; les bandes de l'armée de la Foi s'organisèrent, et la guerre civile éclata. Le roi Ferdinand n'osait pas encore jeter le masque et rompre avec le parti libéral, mais il travaillait sourdement à la ruine du gouvernement constitutionnel, insultait ou mystifiait les ministres pour les contraindre à donner leur démission ; il distribuait l'or et les encouragements dans l'armée, notamment dans sa garde, pour exciter des séditions. En 1822, l'antagonisme entre les Cortès et la couronne prit un caractère encore plus tranché ; le roi choisit ses ministres parmi les hommes les plus tarés, les plus serviles, et ceux-ci commencèrent une guerre générale et violente con-

tre les libéraux ; les Cortès répondirent à l'attaque en nommant Riego président de l'Assemblée. Le roi pousse alors à la révolte les régiments gagnés à sa cause. Le jour de la Saint-Ferdinand, 30 mai, les troupes en résidence à Aranjuez, à la suite de libérations, font entendre les cris de : *Viva el rey neto!* — Vive le roi absolu ! — A Valence, le 2^e régiment d'artillerie se soulève aux mêmes cris de *Viva el rey neto!* Le 2 juillet, à Madrid, la garde royale s'insurge contre la Constitution et attaque les Cortès. Le même mouvement réactionnaire se produit dans la Catalogne. Mais le peuple était armé ; la milice et les régiments restés fidèles à la Constitution eurent bientôt raison des absolutistes ; Mina, investi du commandement en chef de toutes les forces libérales, anéantit l'armée de la Foi et en dispersa les débris, malgré les secours des légitimistes français et du cabinet des Tuileries. La monarchie était encore une fois vaincue.

Riego et le parti des *comuneros* étaient les maîtres de la situation ; ils pouvaient renverser le trône, supprimer le roi et proclamer la République ; l'Espagne se fût trouvée, d'un bond, au sommet de la civilisation. La science, non le courage, firent défaut à ceux qui tenaient dans leurs mains les destinées du pays ; ils croyaient encore à l'utilité de la monarchie, et ils gardèrent le roi. Ce lâche monarque, qui eût envoyé les vainqueurs au bague, ou qui les eût fait pendre si la garde royale eût triomphé, vint s'humilier devant les Cortès, donna lui-même la liste des conjurés absolutistes, en tête de laquelle figuraient son frère don Carlos, plusieurs grands d'Espagne, des archevêques et des généraux d'ordres religieux ; bien plus, il signa l'ordre de l'exécution du général Elio qui, en 1814, avait le premier quitté le drapeau des Cortès pour passer à son service. Suprême couardise et ingratitude royale ! Ferdinand accepta également un ministère qui lui fut désigné par les chefs du parti libéral, San Miguel et Lopez Baños.

Tels étaient les événements qui avaient attiré l'attention de la Sainte-Alliance sur l'Espagne et provoqué l'intervention de la France dans la Péninsule ; il s'agissait, pour cette tourbe de rois et d'aristocrates conjurés, de détruire la liberté dans son dernier refuge. Le roi Louis XVIII avait accepté les fonctions d'exécuteur des hautes-œuvres. Honte et malédiction sur ce prince et sur toute la race des Bourbons !

C'était à la Constitution de 1812 et aux Cortès que le gouvernement avait déclaré la guerre ; le but qu'on se proposait d'atteindre par une intervention armée était bien positivement la restauration du pouvoir absolu en Espagne. L'armée d'invasion, épurée avec soin et composée de l'élite des troupes, avait un effectif de cent mille hommes. Le commandement nominal avait été donné au duc d'Angoulême, avec le titre de généralissime ; mais, en raison de son incapacité absolue dans les choses de la guerre et dans les affaires politiques, on lui avait adjoint le général Guillemint en qualité de major général, et Martignac pour la direction politique. L'armée était divisée en quatre corps ayant pour chefs : le premier, le duc de Reggio ; le deuxième, Molitor ; le troisième, un général étranger, le prince de Hohenlohe, représentant la Sainte-Alliance ; et le quatrième, Moncey, duc de Coneglia-

no. L'armée française avait franchi la Bidassoa le 7 avril 1823. Le quatrième corps opéra en Catalogne; le troisième en Navarre et en Biscaye; le deuxième corps se divisa en deux colonnes: l'une, commandée par Molitor, se dirigea vers les provinces de Valence et de Murcie; l'autre, sous la conduite du général Bourke, prit à revers les Asturies et la Galice; enfin le premier corps, sous les ordres de Marmont, ayant avec lui l'indolent prince d'Angoulême, se dirigeait par un chemin direct au centre de la révolution. Toutes ces divisions étaient flanquées par les restes de l'armée de la Foi qui avaient été armés et réorganisés en France. C'étaient des bandits plutôt que des soldats.

Pour faire tête à l'invasion, les Cortès avaient une armée et des guerillas; mais la plupart des généraux et des officiers des troupes régulières étaient hostiles à la Révolution et prêts à trahir; les guerillas, commandées par des chefs intrépides, étaient seules résolues à combattre. Le premier corps de l'armée française arriva jusqu'à Logroño sans trouver d'ennemis; il y avait dans la place neuf cents hommes qui se replièrent. Le 22 avril, on occupa Burgos. Ce même jour, Molitor atteignait Tudela, poussant devant lui le général Ballesteros qui avait évacué la ville pour des motifs que sa conduite devait expliquer plus tard. Il préparait sa défection. Le général Morillo exécuta la même manœuvre de retraite devant Marmont. Ne trouvant aucune résistance, Molitor se dirigea sur Saragosse où il entra le 26 avril, et se porta sur Praga, tandis que Ballesteros continuait son mouvement rétrograde sur Valence. Le premier corps descendit de Burgos à Valladolid, et, onze jours après, le 23 mai, touchait par son avant-garde aux portes de Madrid. Le général Morillo s'était enfui avec ses soldats dans la Galice, et un autre traître, O'Donnell, qui avait dissimulé à dessein sa division pour ne pas avoir à combattre, s'était replié sur Madrid et ne s'y était arrêté que pour livrer la capitale au duc d'Angoulême sans combat. Aux termes de la convention conclue le 18 à Buitrago, des troupes constitutionnelles devaient être laissées à Madrid pour la garde des établissements publics. Les Cortès, le roi et tous les corps de l'État avaient quitté la capitale et s'étaient retirés à Cadix.

Le duc d'Angoulême fit son entrée dans Madrid le 24 mai. Le premier soin de Martignac fut d'y installer une junte de gouvernement qu'il investit de tous les pouvoirs pour le règlement et la direction des affaires du pays pendant l'absence ou la prétendue captivité du roi.

Le 27 mai un combat fut livré vers Talavera par la division Vallin, au pont de l'Alberche; il n'y eut que deux soldats tués. Molitor, le 16 juin, avait atteint Ballesteros à Alcira, lui livra bataille et perdit cinq hommes seulement. Le général Bordesouille, bien plus heureux encore, attaquait avec sept mille soldats, à Santa-Cruz, une division ennemie forte de quinze cents hommes, la mettait en déroute, enlevait deux canons et un drapeau, sans perdre un seul de ses soldats. Le général Lauriston eut quelques hommes blessés à San Lucar, en poursuivant Lopez Baños, qui venait d'évacuer Séville.

Bourmont occupa Séville avec une forte colonne; Molitor se trouvait à Grenade avec son corps d'armée,

et Bordesouille arrivait aux portes de Cadix; les deux généraux en chef de l'armée constitutionnelle, Morillo et Ballesteros, jugèrent que le moment d'opérer leur défection était arrivé; mais ils avaient leurs conditions à faire et à débattre le prix de la trahison. Morillo envoya un parlementaire à Bourmont; le transfuge de la Galice tomba bien vite d'accord avec le traître de Waterloo; il réunit les trois mille soldats qui lui restaient aux troupes de Bourke et alla se battre cette fois au pont de Sampayo, mais contre ses frères. Ballesteros, qui avait encore sept mille vieux soldats sous ses ordres, fit également sa soumission, et expédia l'ordre de se rendre et de reconnaître l'autorité de la junte royaliste aux gouverneurs des places de Carthagène, Alicante, Pampelune, San Sebastian, Paniscola, las Peñas de San Pedro, Monzon, Vénasque. A partir de ce moment, la résistance mollit dans l'Andalousie et en Galice. Les vaillants cabecillas constitutionnels, découverts par la défection de ces traîtres, sont obligés de poser les armes; la Corogne capitule le 24 août; le Trocadero et le fort de Santi Petri, les deux boulevards de Cadix, sont pris le 31 août et le 20 septembre: l'un par l'armée, qui ne perdit que quarante hommes; l'autre par la marine, qui n'eut pas même un blessé. Sept jours après, les Cortès se déclarent dissoutes; le roi sort de la ville assiégée le lendemain 28 septembre pour se rendre au camp des Français. Le 3 octobre, le drapeau blanc flottait sur les murs de Cadix. Les trahisons et l'invasion avaient eu raison de la Révolution. L'Espagne était en deuil. Mina, qui avait tenu six mois en échec le quatrième corps et l'armée de la Foi, ne rendit Barcelone, Hostalrich et Tarragone que le 2 novembre, quand la résistance était devenue inutile par la dissolution des Cortès. Riego avait été livré à ses ennemis par un paysan et sa famille, qui lui avaient donné l'hospitalité et qui devaient le conduire dans les montagnes de l'Estramadure, où l'attendait une troupe de partisans. San Miguel et le guerillero Barbès avaient été faits prisonniers à Lerida. Il ne restait plus qu'un seul défenseur de l'indépendance nationale en armes, l'Empecinado dans l'Estramadure.

Ferdinand VII rétabli dans la plénitude de son autorité, le parti absolutiste triomphant et n'ayant plus d'ennemis, la réaction se déploya dans toute sa violence; la période des persécutions s'ouvrit et le sang coula à torrents.

Riego, l'illustre champion de la liberté, le héros populaire, fut conduit d'Arquillos, province de Jaen, où il avait été arrêté, à Madrid: il comparut devant un tribunal d'assassins, et il fut condamné à être pendu sur la place publique, après avoir été promené dans les rues de Madrid sur un panier traité par un âne. La tête séparée du corps devait être placée à l'entrée de las Cabezas de San Juan, le cadavre devait être coupé par quartiers, un des quartiers destiné à Séville, un autre à l'île de Léon, un autre à Malaga et un autre à Madrid, c'est-à-dire aux lieux dans lesquels le brave Riego était supposé avoir commis les actes principaux de sa rébellion; en outre, confiscation de ses biens au profit du roi. La sentence reçut sa pleine et entière exécution le 7 novembre 1823. Il y avait moins de trois ans que Riego, maître de Madrid, chef de la Révolution, parcourait les rues de

la capitale sur un char de triomphe, acclamé par une foule innombrable; il tenait dans ses mains les destinées de la monarchie et le sort du roi; il avait conservé la royauté et fait grâce de la vie à Ferdinand; ce fut là son tort et la faute grave du parti libéral. En révolution, on doit prévoir et prévenir les retours de fortune. L'infortuné Riego expia cruellement les erreurs de sa générosité, et avec lui des milliers de libéraux qui devinrent les victimes des vengeances royales. Plus tard, Torrijos et cinquante-quatre de ses compagnons, guerilleros constitutionnels, furent barbaquement assassinés sur une des places de Malaga; l'exécution dura une demi-heure; la compagnie de soldats tira sur les infortunés jusqu'à ce qu'aucun des patriotes ne remuât ni mains ni pieds! Parmi les victimes se trouvaient des jeunes gens de moins de seize ans, et même un enfant de onze ans!

L'Empecinado eut également son tour; après mille tortures sans nom, il fut pendu. Chaque jour des listes de proscription étaient dressées; les prisons se remplirent, les bagnes regorgèrent de victimes; ceux des libéraux qui échappaient aux tribunaux étaient désignés aux insultes et au poignard des fanatiques par les curés et les moines. Les plus favorisés étaient condamnés à l'exil et leurs biens confisqués; les traitres Ballesteros et Morillo furent bannis.

Ivre de sang, la réaction catholique s'exalta jusqu'à la démence; chaque jour amena de nouvelles exécutions; si bien qu'on disait à Madrid que ce n'était plus le confesseur du roi, le jésuite Saez, qui était ministre, mais le bourreau.

Le but que s'était proposé l'armée française se trouvait atteint, on dut songer au retour. Pour avoir si efficacement contribué à river les chaînes du peuple espagnol, les généraux Molitor et Lanrion furent élevés à la dignité de maréchaux; Bordesoulle, Gnilleminot, Bourke, Bonrmont et Damas furent nommés pairs de France. Les troupes effectuèrent leur rentrée à Paris le 2 décembre, et défilèrent sous l'arc de triomphe de l'Étoile, ayant à leur tête le duc d'Angoulême. A la réception du soir, aux Tuileries, il y eut des courtisans qui vinrent féliciter le prince et qui le proclamèrent le plus grand capitaine du siècle! Il y eut fêtes et réjouissances publiques à cette occasion dans la capitale; parmi le populaire, quelques sifflets se firent entendre comme moquerie à l'adresse de la garde royale; les soldats se fâchèrent, brutalisèrent la canaille et tuèrent un ouvrier tout à fait inoffensif presque sous les fenêtres du roi!

Le vieux monarque approchait enfin du terme de son existence. Le jour de la Saint-Louis de l'année 1824 — 25 août — il put encore recevoir les félicitations des grands corps de l'Etat et les ambassadeurs; mais la mort l'avait déjà touché de son aile. Le 10 septembre, qui était un dimanche, le médecin de service au château prévint la famille royale de la situation désespérée du malade. Louis XVIII ne se faisait pas illusion sur la gravité de son état, il comprenait que sa dernière heure allait sonner; il s'entretint avec ses ministres des mesures à prendre pour parer aux dangers du moment suprême; au comte d'Artois, il dit qu'il lui pardonnait les chagrins qu'il lui avait causés, et l'engagea à modérer l'exaltation de ses opinions religieuses. « J'ai louvoyé

entre les partis, comme notre aïeul Henri IV, et je meurs dans mon lit, ce qui est une meilleure fin que la sienne. Agissez comme je l'ai fait, mon frère, ajouta-t-il, et vous arriverez à ce terme en paix et en tranquillité. Tâchez que votre conduite comme roi soit différente de votre conduite comme prince; écarter de vous les Jésuites et les hommes de la réaction. » — Quand on lui présenta le duc de Bordeaux, il dit en levant la main vers son frère: « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant! » Puis il ferma les yeux, et on l'entendit prononcer quelques mots qui semblaient répondre à une idée qu'il poursuivait: « Mon frère... bigot, fanatique, idiot... La monarchie renversée.... La maison de Bourbon finie.... Les d'Orléans... oiseaux de proie... »

Le 16 septembre 1824, l'agonie avait commencé aux premières heures, et à quatre heures du matin le roi rendait le dernier soupir. Louis XVIII avait vécu soixante-huit ans et dix mois.

Le comte d'Artois, prévenu immédiatement de l'événement, se rendit à l'appartement du mort pour lui fermer les yeux, comme le voulait l'étiquette. Il contempla en silence la figure pâle de celui qui avait été son frère, son maître, et envers lequel il s'était conduit en ennemi. Triste et imposant spectacle. Il demeura là, à genoux, le front baissé, silencieux, partagé entre le sentiment qu'excitait dans son cœur l'image de la mort, et la joie qui inondait son âme à la pensée qu'il tenait enfin la couronne, objet de ses ardent convoitises et qui s'était fait si longtemps attendre. Il s'arracha aux pensées confuses dont son esprit était visiblement agité, et se redressant sur ses pieds, il commanda qu'on ouvrit les portes de la chambre mortuaire.

Derrière les portes, dans les pièces voisines, se tenaient les courtisans, les officiers du palais, une foule de fonctionnaires, de domestiques, toutes les ganaches de la Restauration. Le vieux duc de Duras cria par trois fois: « Messieurs, le roi est mort! Vive le roi! » Ce cri retentit d'un bout à l'autre du palais, et du palais à la ville; il se répéta partout. Le nouveau règne était commencé.

Ainsi fut proclamé Charles X. Le nouveau roi quitta aussitôt les Tuileries, et se retira à Saint-Cloud. Il lui tardait de recevoir de nouveaux hommages; il y attendait les grands corps de l'Etat.

La mort avait envahi Louis XVIII avant même qu'il eût expiré. Lorsqu'on procéda à son autopsie, on trouva qu'une partie de ses membres s'était détachée; la gangrène avait produit ces désordres effroyables. Le chlorure de chaux, immédiatement appliqué, arrêta les progrès de la décomposition dont les restes du prince étaient la proie. Dès le matin, les Parisiens purent pénétrer dans ces appartements aux tentures funèbres, et contempler le roi de la Restauration, gisant solennellement, la face découverte, les mains jointes et pressant un crucifix, et le corps caché sous une draperie blanche qui lui servit de premier linceul. La chambre mortuaire était celle où il avait exhalé son dernier soupir six heures auparavant. Là se tenaient debout le grand chambellan, un capitaine et un lieutenant des gardes. Là se tenaient aussi le grand aumônier, l'archevêque de Paris, et douze chanoines de Saint-Denis, qui psal-

modiaient d'une voix nasillarde les prières des trépassés. Le chancelier de France avait dressé l'acte de décès. On procéda à l'embaumement en présence des grands officiers de la couronne. L'organisation de Louis XVIII n'offrit de remarquable que la dimension assez vaste de son cerveau, plus développé à gauche qu'à droite; les entrailles et le cœur furent renfermés dans une boîte de vermeil. Le grand chambellan, prince de Talleyrand, et le premier gentilhomme, duc d'Anmont, étendirent le linceul sur le corps, qui s'exposa dans la salle du Trône.

Tout ce que l'histoire des deuil de Versailles offrait de plus solennel, fut alors évoqué. Pour présider à ce cérémonial suranné, le vieux marquis de Brézé s'était rajeuni; les chiffres, les écussons, les draperies aux sombres couleurs, semées de fleurs de lis d'or et de larmes d'argent, tapissaient l'intérieur des murs du palais. Les insignes de la royauté s'y reflétaient sur les tentures violettes; là, les ordres; ici, le sceptre et la couronne; plus loin, la main de justice. Tous ces orgueilleux emblèmes du pouvoir suprême brillaient à côté de ce trône vide, au pied duquel était un cercueil.

Charles X et sa famille vinrent de Saint-Cloud jeter l'eau bénite, comme faisait la foule qu'on y avait conviée. Cette foule se porta durant cinq jours à un drame mouï pour elle, et qu'elle contemplait avec avidité. On eût dit qu'une vague prévision l'avertissait qu'elle ne le reverrait plus jamais. Deux cent mille personnes accoururent et défilèrent sans bruit, sans désordre, et passèrent en s'inclinant. Les unes y étaient venues avec le sentiment qu'inspire la religion de la mort ou le respect de la royauté; chez le plus grand nombre, c'était avec le désir de voir, désir qui partout attire la foule, que les pompes du monde se mêlent aux fêtes funéraires ou aux fêtes du plaisir.

Le 23 septembre, au bruit du canon des Invalides et du bourdon de Notre-Dame, on transporta la dépouille mortelle à la dernière demeure des rois. Des détachements de troupes formaient une haie serrée, depuis la place du Carrousel jusqu'aux boulevards, et depuis les boulevards jusqu'à Saint-Denis. Officiers de l'état-major, officiers généraux, grands officiers de la couronne, maréchaux, pairs de France et députés, marchaient lentement, suivis des forts de la halle, des charbonniers, des ouvriers des ports, dont les députations, bizarrement mêlées aux chevaliers des ordres, aux princes du sang et aux pauvres, tenant une torche à la main, semblaient rappeler à tout le monde le néant des grandeurs de la terre, et l'égalité qui règne aux tombeaux. Les hérauts d'armes, les pages, les écuyers,

les gardes du corps, tout ce qui avait approché le roi pendant sa vie, se pressait encore autour de son cercueil. La splendeur du char funèbre étonnait les yeux. La foule grossissant à chaque pas, encombrait les rues tendues de noir; sur la route bordée de soldats, toutes les populations des campagnes étaient accourues; elles regardaient avec surprise cette procession, où pas une voix de prêtre ne se faisait entendre à travers les roulements des tambours et les lugubres détonations de l'artillerie placée de distance en distance.

Ce n'était pas, comme on le disait, que Louis XVIII fût mort en philosophe dédaigneux du pardon de Dieu, ou en réproché auquel ses ministres l'avaient refusé: les prêtres ne refusent rien aux rois. On les avait vus prier, veiller près du monarque agonisant, et asperger ses restes mortels à coups de goupillon; si tout à coup ils avaient disparu, c'est que, dût en médire ce peuple qu'on prétendait pourtant ramener au respect des choses religieuses, l'archevêque de Paris n'avait pas voulu autoriser le grand aumônier à se faire précéder de la croix épiscopale, sans que cette autorisation lui eût été demandée; et il n'avait pas convenu à l'humilité du cardinal prince de Croÿ de se soumettre à cet acte de juridiction. Quatre chapelains, jetés au coin d'un carrosse, puis le grand aumônier, portant le cœur du défunt, et venu là en costume de cardinal, sans habits pontificaux, assistèrent seuls à la translation. Le peuple, qui croyait les y trouver en foule, cherchait vainement un clerc de l'Eglise au convoi du fils aimé de l'Eglise, un prêtre chrétien au convoi du roi très-chrétien.

Le dévot Charles X avait refusé d'intervenir dans la querelle de préséance des deux fakirs; « il n'y avait pas besoin de tant de prêtres, avait-il dit, au convoi d'un monarque voltairien. »

Ce premier affront infligé à la mémoire de Louis XVIII fut suivi d'un acte odieux et criminel; le testament du feu roi fut jeté au feu par ordre de Charles X.

Le comte d'Artois poursuivait Louis XVIII de son inimitié jusque dans la mort. C'était commettre un abus de confiance, un vol, un sacrilège. Les personnes auxquelles le vieux roi avait voulu laisser des legs comme marques de son affection et de sa tendresse se trouvaient spoliées.

C'était le début de Charles X dans la carrière qui s'ouvrait devant lui.

Pendant le règne de Louis XVIII — la terreur blanche — on avait marché dans le sang jusqu'aux genoux.

Sous Charles X — le règne des prêtres — l'eau bénite et les immondices cléricales monteront jusqu'aux lèvres.

Le roi est mort! Vive le roi!





LA RESTAURATION

CHARLES X

ROI DE FRANCE

1824-1830

CHAPITRE PREMIER

Avenement de Charles X au trône. — Le portrait du sire. — La lutte s'ouvre dès le premier jour du règne entre la faction cléricale ayant le roi pour chef et le parti libéral. — Charles X aspire au rétablissement du pouvoir absolu et de l'Inquisition, à l'instar de ce qui existe en Espagne. — État de la Péninsule sous Ferdinand VII, un autre Bourbon. — L'Inquisition en Catalogne, à Barcelone, dans la province de Valence. — Le dénoûment des victimes de l'Inquisition dans la Catalogne, en deux années, 1824 et 1825 : cinq mille sept cents. — Un auto-da-fé à Valence en 1826. — La liste civile du roi et les dotations apanagées des princes de la famille royale élevées à cinquante millions. — Charges imposées au peuple par la monarchie. — Les infamies du règne : la loi du sacrilège, invention du crime imaginaire de déicide. LE MILLIARD des émigrés. — Apparition du socialisme : discussions sur les origines et le droit de propriété. — Théories nouvelles sur les devoirs de la société envers les individus. — Les cérémonies du sacre de Charles X dans la cathédrale de Reims. — La procession en commémoration du vœu de Louis XIII ; menaces à l'adresse des protestants. — La congrégation de la Bonne-Mort organisée pour capter les héritages en faveur du clergé. — Talma, le célèbre comédien, refuse de recevoir les visites de l'archevêque de Paris et meurt en libre penseur. — Les empiétements du clergé et son immixtion dans les affaires privées des citoyens. — Surveillance des cabinets de lecture. — Le mandement de l'archevêque de Rouen déclarant les mariages religieux catholiques seuls légitimes ; par suite, dénonçant les unions entre les protestants et entre les juifs non me concubinaires et les enfants nés de ces unions comme bâtards. — Congrégation organisée par l'archevêque de Besançon, pour la propagation de la foi, ayant pour épigraphe la fameuse formule des Jésuites : *Ad majorem Dei gloriam!* — Vœux et délibérations des conseils généraux en 1826, sous la pression des congrégations religieuses. — Les scandales des missions ; scènes de pugilat dans les églises à Rouen. — Erection des croix de missions à Amiens, à Avignon ; fanatisme des populations ; scènes sanglantes. — Établissements des Jésuites à Montmorillon, à Auray, à Forcalquier, à Saint-Acheul, à Montrouge, etc., etc. — Charles X affilié à la société des Jésuites. — La congrégation mère composée des membres de la famille royale, des plus grands seigneurs et des premières dames de la Cour. — Les congrégations séculaires. — Les cataclysmes du ciel sont ouvertes à l'occasion du jubilé universel. — Vente des indulgences, pardons et absolutions ; délivrance des âmes du purgatoire, d'après le tarif de la chancellerie romaine. — La cour de France à l'époque du jubilé. — Présentation du projet de loi pour le rétablissement du droit d'aînesse. — La grande revue des légions de la garde nationale de Paris au Champ de Mars, en 1826, par Charles X. — Cris et manifestations hostiles aux ministres, aux congréganistes et aux Jésuites. — Licencement de la garde nationale de Paris ; mesure impolitique. — Voyage de Charles X au camp de Saint-Omer. — Triomphe de l'opposition aux élections de Paris; Dupont (de l'Éure), Jacques Laffitte, Casimir Perier, Benjamin Constant, Boyer-Colliard. — Les émeutes de la rue Saint-Denis. — chute du ministère Villèle. — Formation du ministère Martignac. — Antagonisme entre le nouveau ministère et le parti cléricol. — Ordonnance royale sur les séminaires. — Le règne des prières.

Charles X règne. Au roi sans jambes a succédé le roi sans tête. Louis-Antoine, comte d'Artois, le frère de Louis XVI et de Louis XVIII, né en 1757, avait soixante-sept ans lorsqu'il fut appelé à s'asseoir sur ce

trône qu'il convoitait depuis si longtemps. Au physique, le sire était un type, mais un type grotesque ; il avait une tête haute et pointue, nulle place dans le crâne pour la cervelle, siège présumé du jugement ; ses

yeux étaient à fleur de tête, les dents jaunes et longues. Ses gestes étaient saccadés, sa démarche sans grâce; on eût dit un pantin mù par des ficelles. Son fils, le duc d'Angoulême, paraissait avoir pris à tâche de singer son auteur; même allure, même démarche, la physionomie ayant un degré de bêtise en plus. Le père et le fils étaient dignes l'un de l'autre. Au moral. Sa Majesté offrait un assemblage d'hypocrisie, d'ignorance, de fanatisme, et on hésitait à se prononcer sur celui des défauts qui l'emportait sur les autres. La reine, la duchesse d'Angoulême, nièce et bru de Charles X. exerçaient sur son esprit une pernicieuse influence. Le sceptre se trouvait aux mains d'un moine imberbe et d'une nonne sanglante. Le règne promettait d'être terrible pour les libéraux, les voltairiens, les libres penseurs, pour tous ceux qui avaient figuré à un titre quelconque dans les événements passés ou qui pouvaient être simplement soupçonnés d'avoir des sympathies pour les hommes et pour les choses de la Révolution.

La guerre était donc ouverte entre le sombre passé et l'esprit moderne. Restait à savoir qui l'emporterait, du roi ou du peuple, dans la lutte qui s'engageait.

Le monarque, pour son début dans l'exercice de la royauté, eut à lire un discours devant les Chambres, le 22 décembre 1824. C'était son programme politique. Le roi s'y prononçait énergiquement dans le sens de la réaction; il prévenait les Chambres que le ministère aurait à présenter dans la session des projets de lois destinés à consolider le trône, à venger la religion et à guérir les plaies faites au pays par la Révolution. C'était une campagne dirigée à l'intérieur contre le peuple et la bourgeoisie. Quant à l'extérieur, le prince annonçait que l'entente la plus parfaite existait avec tous les souverains. On était dans la période triomphante de la Sainte-Alliance entre les rois. Charles X s'étendait aussi avec complaisance sur le rôle « glorieux » de l'armée française en Espagne, et parlait de la nécessité de prolonger le séjour des troupes dans la Péninsule pour en achever la pacification.

Or, sous ce prétexte de pacification, c'était en réalité l'extermination des libéraux espagnols qu'avait en vue le roi de France. C'était la croisade noire à l'extérieur comme à l'intérieur.

Il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur l'autre côté des Pyrénées, pour voir ce qui s'y passait à ce moment, avec l'aide et le concours de nos troupes, et juger ou prévoir ce qui serait réservé à la France, après la pacification de l'Espagne.

Ferdinand VII, un autre Bourbon, régnait à Madrid dans la plénitude du pouvoir absolu. Le roi d'Espagne, dévot et fanatique, avait pu rétablir le Saint-Office dans ses États: l'Inquisition florissait dans les provinces comme au temps de Philippe II et de Torquemada. Ces choses s'étaient accomplies avec l'aide et le secours de l'armée française!

Il semble réellement, en rappelant de tels souvenirs, qu'on évoque les fantômes d'un autre âge, et on est forcé de produire les au orités et les preuves à l'appui de semblables allégations qui touchent à une époque récente. Plusieurs des hommes de la génération actuelle ont pu même assister aux événements que nous allons raconter, et que nous extrayons de

l'excellent ouvrage de D. Alfonso Torres, — en espagnol, — *Histoire des persécutions politiques et religieuses; galerie politique, philosophique et humanitaire.*

« Comme Ferdinand VII n'osait rétablir l'Inquisition sur les anciennes bases, malgré les sollicitations pressantes du parti catholique, on imagina de créer une société secrète en Catalogne, sous la dénomination de *El angel extirminador*, — l'Ange exterminateur, — dont l'objet, ainsi que l'indiquait suffisamment son titre, était d'*exterminer* les libéraux. Cette société tint une réunion générale au monastère de Poblet, où se trouvèrent cent vingt-sept prélats et dignitaires ecclésiastiques, sous la présidence de l'archevêque Creus et de l'évêque *in partibus* de Ceuta, nommé Abellá, secrétaire général de l'évêque de Barcelone. La question qui fut résolue dans cette assemblée concernait l'assassinat de six cents officiers réfugiés à Barcelone, à la suite de l'invasion de l'armée française en 1823, crime horrible qui fut résolu de sang-froid et exécuté de plusieurs façons, toutes atroces. Mais ce n'était pas les seuls attentats qui eussent été commis par les évêques, les curés et les moines, ou accomplis sur leurs ordres par de misérables fanatiques que leurs prédications avaient transformés en bêtes féroces. Avant la réunion de Poblet, en septembre 1825, les membres de la société avaient déjà immolé en Catalogne mille huit cent vingt-huit individus, de la manière la plus infâme. »

Le marquis de Miraflores a écrit également un livre sur cette époque, *Documents concernant la révolution d'Espagne*. « D'après les renseignements parvenus au tribunal de Barcelone, dit le narrateur, depuis la fin de l'année 1823 jusqu'à la fin du mois d'octobre de l'année 1825, on comptait qu'il avait été assassiné dans les villes, les villages ou par les chemins 1828 personnes, entre lesquelles un député de la province de Barcelone. Le plus grand nombre des victimes avaient appartenu à l'armée constitutionnelle dissoute, et ils avaient été odieusement assassinés lorsqu'ils retournaient aux lieux fixés pour leur résidence, avec l'autorisation du gouvernement, et sans armes; les autres victimes étaient des propriétaires ou des personnes de diverses professions qui s'étaient ralliées aux lois fondamentales du royaume lors de la promulgation de la Constitution de 1812 par le roi lui-même. C'étaient de grandes iniquités. »

Selon d'autres auteurs dignes de foi, le nombre des victimes qui avaient péri, à la fin de 1825, dépassait cinq mille sept cents, savoir: plus de quatre mille libéraux assassinés par les affiliés à la société de « l'Ange exterminateur, » et mille sept cents condamnés à mort par les tribunaux ordinaires à l'instigation des familiers du Saint-Office.

A Valence, la terreur catholique était plus grande encore. L'archevêque de la province, don Simon Lopez, avait rétabli l'Inquisition pour tous les pays dépendant de sa juridiction, sous le titre de *Junta de la fe*. Voici le texte du mandement pastoral portant la date du 11 octobre 1824: « Les évêques ont le droit d'informer dans toutes les causes qui tiennent à la foi, même dans les choses placées en dehors des affaires religieuses, comme juges naturels et ayant en garde le dépôt de la foi, ainsi que le dit l'apôtre, fonctions que remplissait glorieusement l'Inquisition,

au grand avantage de l'Etat. Mais comme il nous serait extrêmement difficile, au milieu de tant d'occupations de notre ministère, de remplir ces devoirs avec l'exactitude et la vigilance nécessaires, nous avons décidé de conférer tous nos pouvoirs à la *Junta de la fé* et de l'autoriser, elle et chacun des individus qui en font partie, à surveiller toute espèce de livres, de papiers, de journaux, à recevoir les déclarations relativement à ces objets comme à tout ce qui a trait à la foi et aux bonnes coutumes. En conséquence, nous donnons à ce présent édit toute la publicité, et faisons connaître les personnes qu'il nous a plu d'investir de notre autorité : président de la *Junta*, le docteur en droit ecclésiastique don Miguel Torerano, qui a été déjà inquisiteur à Valence; fiscal — accusateur public, — le docteur Juan Bautista Falco, et secrétaire, le docteur José Royo. »

Parmi les jugements iniques rendus par cette trinité infernale, nous relèverons celui qui concerne un maître d'école, Antonio Ripoll, né en Catalogne, mais qui exerçait dans la campagne de Valence, sur les bords du lac d'Albufera. C'était un sage; il passait les jours à instruire les jeunes enfants dont l'éducation lui avait été confiée. Il s'était formé une religion naturelle par la lecture des philosophes; il professait une grande admiration pour le créateur de l'univers, mais il n'avait pas la même vénération pour les prétendus mystères du christianisme, et il négligeait absolument ce qu'on appelle les devoirs religieux. Dénoncé à la *Junta de la fé*, il fut arrêté et conduit en prison. Modèle d'humanité, de désintéressement, le pauvre maître d'école distribuait à ses élèves, plus pauvres encore que lui, une partie de son mince salaire. Ses vertus ne purent fléchir les trois prêtres infâmes qui avaient à le juger. L'infortuné comparut devant le tribunal ecclésiastique pour avoir à répondre de l'accusation d'hérésie. Antonio Ripoll déclara qu'il aimait avant tout la vérité, qu'il ne voulait pas mentir en la présence de Dieu; il avoua qu'il ne pouvait admettre d'autres principes que ceux que sa conscience lui représentait comme étant les meilleurs. Il confessa qu'il ne reconnaissait ni les mystères de la sainte trinité catholique, ni l'incarnation du verbe, ni la virginité de Marie, mère du Christ, ni l'eucharistie.

Sur ses aveux et déclarations, la *Junta de la fé* instruisit son procès comme hérétique contumace et le condamna à mort, puis elle chargea le pouvoir séculier de l'exécution de la sentence.

Antonio Ripoll avait entendu prononcer la terrible condamnation sans montrer la moindre émotion, son âme planait déjà au-dessus de la terre; la victime était résignée et ne fit entendre aucune plainte contre les juges assassins.

Le 31 du mois de juillet 1826 avait été fixé pour l'exécution de ce martyr de la philosophie rationaliste. Dans la matinée de ce jour, à Valence, l'autorité avait fait enlever des rues par lesquelles devait passer le funèbre cortège les images de sainteté, les statues de la Vierge; elle avait même fait abattre la croix qui était placée sur la potence dans les exécutions ordinaires, comme pour soustraire ces emblèmes religieux à la profanation que leur aurait infligée le regard d'un condamné pour crime d'hérésie.

Le martyr fut conduit au lieu du supplice, sur la

place du Marché, ayant un bâillon pour l'empêcher de parler au peuple, revêtu du san benito, coiffé d'un bonnet pointu barbillonné de flammes, et escorté d'une foule de moines, de prêtres, de pénitents des confréries portant des cierges allumés.

Antonio Ripoll marchait humble, calme; arrivé au pied de l'échafaud, son bâillon lui fut enlevé; de nouvelles exhortations lui furent adressées pour qu'il abjurât son hérésie et confessât la prétendue divinité de Jésus-Christ. A ce moment encore il pouvait échapper à l'horrible supplice en reniant ses opinions philosophiques; il préféra mourir. Il gravit les degrés de l'échafaud et, quelques minutes après, le corps pendait inerte attaché à la potence. Un juste était entré dans le monde des Esprits.

Honte et exécution sur les trois juges-prêtres, sur les magistrats de Valence qui firent exécuter la sentence, sur le roi Ferdinand VII, un Bourbon, le promoteur de cet auto-da-fé!

Après de semblables atrocités qui étaient un outrage à la civilisation, après de tels crimes commis par le clergé espagnol au dix-neuvième siècle, crimes et atrocités qui se répétaient sous d'autres formes en Italie, à Naples, à Modène, et en France, avec la participation des Bourbons, faut-il s'étonner de voir les prêtres et les rois devenus l'objet des haines des populations? La dévastation des couvents, l'incendie des églises, l'extermination des moines et des curés, furent plus tard le juste châtimement infligé aux bourreaux de l'humanité. L'expulsion des rois et des princes de cette race des Bourbons de tous les trônes qu'ils occupaient, à Paris, à Madrid, à Naples et à Modène, fut la punition légitime de leurs forfaits. Le règne des prêtres est bien positivement le règne de Satan. Voilà les conséquences du pouvoir absolu des rois et de la domination du clergé pour l'Espagne. C'étaient cependant les institutions et le régime politique que revêtaient pour la France l'imbécile Charles X et la fanatique duchesse d'Angoulême.

Mais la mise en œuvre présentait de grandes difficultés, et malgré son peu de jugement, Charles X comprenait qu'il devait user de ménagements pour arriver à son but. Du reste, il était dirigé par les Jésuites, qui calmaient ses impatiences et celles de la princesse. Docile aux conseils des révérends Pères, le roi, à peine installé sur le trône, parut vouloir entrer dans la voie des réformes libérales; il abolit la censure qui existait sur les journaux. Ruse de Jésuite; il fallait laisser croire à ses adversaires que la monarchie désarmait, pour obtenir en échange une grosse liste civile, d'importantes concessions et un plus grand pouvoir. Si la tactique ne réussissait pas, on était toujours à temps pour revenir aux restrictions anciennes; on était sûr ou l'on se croyait assuré d'être en mesure de dicter aux Chambres les lois ou décrets dont l'adoption serait jugée nécessaire.

La liste civile, pour un monarque, à son avènement au trône, est la grande question; autrefois les rois de France disposaient de tout ce que l'impôt pouvait arracher aux peuples; mais depuis la Révolution il leur avait fallu accepter des mandataires de la nation leur part qu'ils avaient gonflée autant qu'ils avaient pu. C'était la portion apparente de leur fortune, car en réalité les souverains n'ont jamais man-



Charles X, roi de France

qué de puiser dans tous les réservoirs de la richesse publique, avec la connivence de leurs ministres. La forme a changé, le fond est resté le même; les rois constitutionnels de même que les rois absolus pillent, volent, épuisent le pays, avec la complicité des ministres parlementaires comme avec les ministres du bon plaisir. Le roi, suivant Auguste Barbier, le poète :

C'est l'éponge qui boit les richesses sans nombre,
Que l'ouvrier plantif élabore dans l'ombre.

La liste civile de Charles X fut fixée à vingt-cinq millions de francs par an, pour toute la durée du règne, et la dotation apanagère de la famille royale à sept millions. Les revenus du domaine ordinaire de la couronne étaient estimés à dix-huit millions. En totalité, le roi et sa famille s'attribuaient cinquante millions par an.

En calculant les dépenses ordinaires qui incombent aux pauvres gens de la ville et de la campagne, nous trouvons que cette famille des Bourbons absor-



Le ministre Villèle

bait à e le seule autant que cinquante mille familles de travailleurs. Suprême iniquité!

Est-il juste, grand Dieu! qu'ici-bas, d'un seul homme Des millions d'humains soient les bêtes de somme?

En dehors de cette liste civile, les accessoires et les charges de la monarchie dépassaient un milliard de francs; plus tard ces accessoires et ces charges atteindront deux milliards; nous les verrons même s'élever à pres de trois milliards par an! Quarante millions d'êtres humains, en France, devront travailler le jour et la nuit, s'étenuer, s'imposer les plus dures privations, pour fournir ces budgets formidables. Tels sont les fruits, telles sont les conséquences du régime monarchique!

Les splendeurs du trône étant assurées, on songea à pourvoir l'autel; après le roi vient le prêtre; les deux bourreaux, les deux exploiters de l'humanité se donnent la main. Sa Majesté fit présenter par son ministre Villèle une loi sur les communautés religieuses et les congrégations de femmes; la loi souleva bien quelques débats dans la Chambre des députés, mais enfin elle passa. C'était une première victoire remportée sur l'esprit voltairien. Le roi se crut assez fort pour aborder une autre loi qui lui tenait grandement à cœur, en ce qu'elle devait mettre la France au niveau de l'Espagne sous le rapport religieux, et préparer le rétablissement de l'Inquisition; c'était la loi du sacrilège.

Le projet de loi fut présenté à la Chambre des pairs, où siégeaient les momies de l'ancien régime et ceux que P. L. Courier appelait les concombres, les

ois, les ruminants de la légitimité. Le ministre définissait le sacrilège « la profanation des vases sacrés et des hosties consacrées. » Son Excellence demandait la peine de mort pour les outrages qui auraient été commis à l'encontre de bibelots en métal et de débris de pâte sans levain. La peine capitale devait être appliquée : 1° si les vases sacrés renfermaient au moment du crime des hosties consacrées; et 2° si la profanation avait été commise publiquement. La peine capitale devait même être élevée à celle des parricides, c'est-à-dire entraîner la mutilation avant la mort; le coupable devait avoir le poignet coupé avant d'être guillotiné, si la profanation avait été commise volontairement et par haine ou par mépris de la religion.

La peine du parricide, c'est-à-dire la mort précédée de la mutilation, devait être appliquée à la simple profanation des hosties consacrées, si cette profanation avait été commise volontairement et par haine ou mépris de la religion.

La commission chargée de l'examen du projet reconnut unanimement la nécessité d'assurer à la religion de l'Etat les garanties, la protection que les lois existantes lui refusaient. Toutefois, elle proposa plusieurs amendements, et il lui sembla que le texte d'une loi qui prodiguait avec tant de luxe la peine capitale pouvait être un peu mitigé, dût la sensibilité des âmes dévotes en être scandalisée.

En conséquence, la peine des travaux forcés à perpétuité était substituée à celle de la mort, pour la profanation des vases sacrés, lorsque l'acte profanatoire ne réunissait pas les deux conditions qui en aggravent le caractère; si elle n'avait pas pour objet des hosties consacrées et si elle n'avait pas été commise

publiquement, c'est-à-dire en présence de plusieurs personnes, de deux au moins.

Mais la peine capitale était maintenue pour le cas de profanation des vases sacrés contenant des hosties consacrées et commise publiquement; le condamné devait en outre faire amende honorable devant la porte de la principale église du lieu où le sacrilège aurait été commis, ou du lieu où aurait siégé la cour d'assises ayant prononcé le jugement. Cérémonie renouvelée du moyen âge.

La même condamnation à mort était réservée pour le simple vol d'objets destinés au culte, dans les édifices consacrés à l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, lorsque le vol se trouverait accompagné des autres circonstances déterminées par l'article 381 du Code pénal.

Les travaux forcés à perpétuité devaient être appliqués à quiconque aurait été déclaré coupable d'avoir, dans un édifice consacré à la religion catholique, volé, avec ou même sans effraction du tabernacle, des vases sacrés qui y auraient été renfermés.

Le projet de loi ainsi amendé fut adopté par la Chambre des pairs et par la Chambre des députés, où il ne rencontra que quatre-vingt-quinze opposants. Tous les autres étaient enrôlés dans la noire milice.

Un fait assez singulier, c'est que la loi du sacrilège fut pour la première fois appliquée à un prêtre de l'église de Saint-Ferréol à Marseille, qui avait volé une couronne en vermeil ornée de diamants qui surmontait un saint-sacrement.

La France libérale réprova cette loi absurde et barbare qui créait un délit imaginaire, le déicide, et assimilait un vol ou même un simple acte d'irrévérence pour des débris de pâte ou de la poussière de froment — les hosties, — aux crimes et aux attentats de la nature la plus grave. Le ministère fut décrié de l'épithète *déplorable*; Charles X partagea l'animadversion générale. Qu'importait au roi et aux ministres la haine ou le mépris des citoyens? Ils avaient remporté une deuxième victoire sur l'esprit libéral. Ils se sentaient poussés en avant par le succès. Villèle vint alors présenter aux Chambres le projet de loi qui devait « fermer les dernières plaies de la Révolution » Il s'agissait de donner en pâture UN MILLIARD DE FRANCS aux émigrés, aux Vendéens aux Chouans, à tous les nobles et hobereaux qui avaient trahi et vendu la France, qui avaient porté les armes contre la patrie.

La loi donna lieu à des discussions d'une extrême violence dans les Chambres comme au dehors, et — chose singulière pour l'époque — des polémistes osèrent attaquer l'origine et le droit de propriété. Le premier orateur qui prit la parole dans les débats à la Chambre des députés fut Labbey de Pompières. « Les émigrés ont tout perdu, à ce que prétend le ministre, dit l'orateur; fiction mensongère que les listes d'électeurs ont dissipée depuis longtemps. Tous ou presque tous, eux ou leurs héritiers, sont électeurs et éligibles, c'est-à-dire figurent parmi les plus riches propriétaires. S'il y a des exceptions, c'est pour quelques hobereaux de province auxquels ne sera attribuée qu'une faible part dans le milliard d'indemnité; c'est pour ceux dont toute la fortune était mobilière que la loi est invoquée au nom de la justice et

que la justice repousse; c'est pour les cadets de famille qui n'avaient que la cape et l'épée. Le ministre admet hypocritement que la mesure qu'il propose fera disparaître la défaveur attachée au titre des nouveaux propriétaires. Quelle possession fut donc jamais plus légitime que celle d'un bien confisqué sur les descendants des voleurs franks? Les possesseurs des biens nationaux ont acheté et payé les héritages dont leurs ancêtres avaient été dépossédés par les conquérants; ils sont donc légitimes propriétaires à deux titres, comme héritiers et comme acquéreurs. Si la possession d'un bien confisqué est illégitime, quel est le champ exempt de ce vice originel? Quelle est la terre qui n'en ait pas été atteinte, depuis la confiscation prononcée contre Robert d'Artois, ou seulement depuis celle des terres et domaines du connétable de Bourbon, jusqu'à nos jours? »

Un autre député compléta la péroraison de Labbey de Pompières par cette rude apostrophe : « Vous demandez, ministres de Charles X, UN MILLIARD pour les émigrés, victimes de confiscations sous la République, et justes et punis de leurs forfaitures, de leurs trahisons envers la nation. Mais vous devriez demander plutôt à la Chambre les moyens de réparer les iniquités de la monarchie envers les héritiers des huguenots dont elle a confisqué les biens, envers les descendants des infortunés qui ont été spoliés par les souverains du droit divin, et dont les propriétés ont été distribuées aux favoris, aux maîtresses et aux bâtards des rois. Vous savez bien qu'il n'existe pas une seule famille noble qui ne doive son illustration et sa fortune à l'infamie ou à la prostitution. La confiscation opérée sur les émigrés n'a donc été qu'un acte de justice tardive. Bien loin d'avoir à revenir sur cette mesure, le peuple devra aviser un jour à compléter l'œuvre de réparation. Nul n'a droit qu'à sa juste part dans le capital social. Tout ce que possèdent en excédant les classes privilégiées a été détourné frauduleusement du fonds commun et doit y faire retour. » Casimir Périer, Benjamin Constant, Dupont (de l'Eure), Basterrèche, et d'autres députés du parti libéral, combattirent le projet de loi avec des arguments différents et des talents divers. Les ventrus et les pansus de la Légimité, les amis du trône et de l'autel défendirent la loi avec acharnement; les ministres Villèle, Martignac et Vaublanc prirent tour à tour la parole dans la discussion.

Parmi les ultra-royalistes et les hommes de la congrégation, il se trouva quelques enragés qui, exagérant le principe de la loi, en repoussaient l'adoption, parce qu'elle ne donnait pas aux victimes de la Révolution des compensations suffisantes. La Bourdonnaye, l'un de ces longueux réactionnaires, monta à la tribune et prononça un discours dans ce sens. « Je repousse le projet du gouvernement, parce qu'il ne répond ni aux espérances des familles dépouillées, ni à la sécurité des acquéreurs des biens nationaux. Il fait une loi inique, plus largement conçue, et qui satisfasse davantage aux intérêts des deux parties qu'elle concerne. »

Les hommes noirs le vaient aussi la tête au-dessus des bénéficiers et réclamaient la part d'indemnité qui revenait, prétendaient-ils, aux âmes du bourgeois.

Voici en quels termes était formulée cette étrange réclamation, dont s'était fait le porte-voix un journal ecclésiastique de Toulouse :

« N'est-il pas extraordinaire que, dans ces nombreuses pétitions qui ont paru au sujet de l'indemnité, on n'ait pas daigné dire un mot des pertes qu'ont essuyées les âmes du Purgatoire, par la spoliation entière de ce qui était nécessaire pour leur salut ! Quelque graves que soient les conséquences de la confiscation des biens des émigrés, elles ne nous paraissent pas cependant comparables aux peines terribles qu'endurent journellement les âmes du Purgatoire par la privation de leurs biens. Or, l'Etat s'étant enrichi de leurs dépouilles — les dépouilles des âmes du Purgatoire ! — il serait bien juste, ce nous semble, qu'on songeât à les indemniser, et qu'on leur accordât même le privilège sur toute autre demande, comme étant les plus faibles et les plus malheureuses. »

Malgré la pieuse réclamation du journal des Jésuites, les âmes du Purgatoire n'eurent aucune part dans le plantureux milliard octroyé aux émigrés ; on laissa à Dieu le soin de les indemniser. La loi fut votée à la chambre des députés par 254 voix contre 129 opposants — majorité en faveur de la loi 125 voix. A la Chambre des pairs, la loi eut 119 voix pour et 63 voix contre. Le milliard était acquis aux émigrés ; le peuple allait être accablé d'impôts : Vive le roi !

La faction monarchique aurait dû se trouver satisfaite ; elle avait en mains la puissance, elle était comblée d'honneurs ; elle possédait la richesse, la terre, les palais, les châteaux, et voilà qu'on y ajoutait un milliard !... L'ambition, chez les gens de cette caste, est insatiable ; les défenseurs du trône et de l'autel rêvaient déjà de nouvelles conquêtes.

Les débats parlementaires sur le milliard des émigrés avaient eu cependant un heureux résultat ; ils avaient ouvert les yeux aux moins clairvoyants sur les vices de la propriété, telle qu'elle est constituée dans nos pays civilisés, sur les abus de la richesse individuelle, sur les iniquités du droit d'hérédité. Des polémistes attaquèrent dès ce moment la propriété, en recherchèrent les origines et déclarèrent que toutes, sans exception, étaient entachées de dol, de fraude, de spoliation : produits de la compéte, fruits des exactions, des confiscations, des captations ; ils se prononcèrent également contre le droit d'hérédité, tel qu'il était compris et pratiqué. Ils posèrent différents axiomes de droit social et d'économie politique qui eurent l'approbation des masses intelligentes : Le capital est du domaine général ; — chacun a droit à une part dans l'héritage commun ; — à la mort de l'individu sa part doit faire retour à la masse. — A l'appui de cette thèse, les commentateurs ne manquaient pas ; chaque argument était suivi de cette menace tirée de la Loi des douze tables : Contre l'ennemi commun la revendication est éternelle. — Nul, disaient ces hardis novateurs, ne peut réclamer que la possession du morceau de terre nécessaire à l'exercice de ses facultés de travail, et seulement pour le temps pendant lequel on peut le cultiver. Après la mort de l'individu on quand il a cessé d'y appliquer son travail. La possession prend terme, et le lot de terre fait retour à la masse. Par contre, la société doit pourvoir tous les individus qui naissent sur cette terre de l'instrument

de travail, ce qui embrasse, indépendamment de la mise en possession d'une part du capital social, l'éducation et l'assistance dans toutes les phases de la vie. Hors de là, disaient ces implacables logiciens, il n'y a qu'iniquité ; les spoliés ont le droit de reprendre sur les biens des spoliateurs, sur les propriétaires.

Les polémistes démontraient, l'histoire en mains, que les propriétés avaient pour origine, soit la confiscation, c'est-à-dire l'iniquité ; soient les extorsions des prêtres, soit la conquête, c'est-à-dire, la violence, la ruse, la force ; les captations d'héritages et les legs arrachés aux mourants par la peur de l'enfer ; soient les acquisitions et les envasilemements de ceux qui s'étaient enrichis dans les spéculations ou dans les fonctions publiques, c'est-à-dire en violant la loi de justice, de réciprocité, d'équivalence des services et des produits.

A l'article du Code civil : Possession vaut titre » après une jouissance tranquille et non interrompue de trente années, ils opposaient toujours l'article de la Loi des douze tables : « Contre l'ennemi commun la revendication est éternelle. » Non, s'écriaient-ils, la jouissance paisible d'un bien pendant trente années ni même pendant des siècles ne peut constituer un droit au voleur puissant, armé et rusé, ou à ses héritiers qui détiennent la propriété. Non. Le silence des spoliés ou de leurs descendants tremblants devant le spoliateur ou ignorants de leurs droits, ne donne pas l'investiture aux propriétaires du capital qui est de son essence, du domaine général. Et ils répétaient la formule de la revendication : « A chacun sa part dans l'héritage commun. » Ces idées, ces principes ont germé ; ils apparaitront plus tard sous des formes plus imposantes.

On s'occupa ensuite du sacre de Charles X, cérémonie solennelle dans les monarchies qui s'appuient sur le droit divin. Depuis le baptême de Clovis, la cathédrale de Reims avait acquis le privilège du sacre des rois de France. A dater de Hugues Capet, usurpateur et meurtrier, la plupart des monarques y avaient été consacrés.

Louis XVI y avait été sacré le 17 juin 1775, par l'archevêque Charles-Antoine de la Roche-Aymon ; Louis XVII, qui compte comme un chiffre sur le catalogue des rois bourbonniens, était mort au Temple ou en avait été enlevé, — comme le prétendent certains écrivains, — mais n'avait point reçu la consécration. Louis XVIII, royal cul-de-jatte, avait été empêché par ses infirmités d'aller et recevoir l'onction catholique. Charles X, amoureux de toutes les vieilles traditions, voulut revenir aux coutumes de ses ancêtres, et commanda qu'on fit toutes les dispositions nécessaires à Reims pour son sacre.

A toutes les époques, une pareille cérémonie a vivement excité la curiosité publique, et, depuis Flodard, les historiens ont rarement omis de s'y arrêter sur les circonstances qui ont accompagné ses pompes accoutumées. Nous allons les imiter, car cet épisode présente ici un intérêt particulier. C'est, depuis que la Charte a ouvert en France une ère nouvelle, la première solennité de cette nature ; c'est sans doute aussi la dernière qui se sera produite dans la vieille basilique. Les cérémonies du sacre de Charles X méritent encore d'être décrites, à cause de la magni-

rence avec laquelle elles ont été célébrées — tous les arts, toutes les industries se sont épuisées pour environner d'un éclat et d'une splendeur dignes de mériter ce pompeux étalage de la vanité monarchique. La cathédrale restaurée et embellie, des ornements sacerdotaux d'une richesse inestimable, des femmes chargées de pierreries, une cour qui semblait revêtue d'un milliard dont on venait de l'indemniser, des ambassadeurs rivalisant de luxe, des équipages aussi nombreux qu'élégants et magnifiques, une ville entière décorée, dorée, tapissée partout comme un salon de roi, un camp rempli de l'élite de l'armée, un soleil dont les rayons, confondus avec le feu des diamants, l'or des vêtements, les armes des guerriers, se redettaient en mille et mille gerbes éblouissantes; les vapeurs enivrantes de l'encens, la majesté du temple, la mélodie des chants religieux, le son des cloches, les détonations du bronze, une foule impatiente et curieuse qui se presse sur les pas du cortège, criant *Vive le roi!* avec le même enthousiasme qui lui faisait jadis crier *Noël!* au sacre de Louis XI; un tel spectacle ne peut pas être oublié dans l'histoire de Charles X.

Le 28 mai 1824, le roi, accompagné du dauphin, des ducs d'Orléans et de Bourbon, escorté par ses gardes du corps, fit son entrée à Reims dans la voiture construite exprès pour le sacre, et dans laquelle il était monté à une demi-liene de la ville.

Le cortège, se composant de la foule des grands dignitaires, des députés des villes du royaume et des autorités du département, se rendit à la cathédrale. L'ancien et pauvre aumônier du prince pendant l'émigration, Latil, devenu prince de l'Eglise, cardinal et archevêque de Reims, reçut le roi sous le dais. « Je rends grâce à Dieu, dit-il au monarque, de vous avoir inspiré la grande et religieuse pensée de venir sanctifier la dignité de roi par un acte solennel de religion, au pied du même autel où Clovis reçut l'onction sainte. Dans tous les lieux soumis à votre puissance, Sire, on vous fera assez entendre que vous êtes roi, tandis qu'ici, dans ce temple, dans cette cité, le berceau de la foi de vos pères, tout vous rappellera que vous êtes catholique, tout vous dira que vous êtes le fils aîné de l'Eglise et le roi très-chrétien et que vous devez obéissance à l'Eglise. »

Sa Majesté fut conduite le lendemain, vers sept heures et demie du matin, à la cathédrale, dans les pièces qui avaient été disposées pour sa réception. A ce moment la cérémonie commença à l'intérieur de l'église: l'archevêque de Reims s'avance vers l'autel, précédé des évêques de Soissons et d'Amiens faisant fonctions de diacre et de sous-diacre; les archevêques de Besançon et de Bourges, les évêques d'Autun et d'Evreux forment le cortège; derrière eux une foule de chanoines et de moines, de curés et de curétons, piliuns, surplis, soutanes, frocs, camails, aubes et cassolettes pleines de chœur, dans l'église, dans les chapelles, partout. Deux cardinaux avec robes rouges, chapeaux rouges bas rouges, se détachent des groupes; ce sont les cardinaux de Clermont-Tonnerre et de la Fare, assistants du roi, qui se dirigent vers l'appartement où s'est arrêté Charles X et dont une des portes s'ouvre dans l'église. L'orgue et la musique se font entendre: des voix humaines entonnent

des hymnes sacrées. Arrivés devant la porte de la chambre royale, le grand chantre, qui les précède avec un bâton, frappe trois coups. Les chants cessent, la musique se tait. La porte s'entr'ouvre; le grand chambellan apparaît et dit à haute voix: « Que demandez-vous? » Le cardinal de Clermont-Tonnerre, premier assistant, répond: « Nous demandons Charles X, que Dieu nous a donné pour roi. » Aussitôt les deux battants de la porte s'ouvrent pour laisser passer les deux cardinaux. Ceux-ci s'approchent du roi, qui était assis; mais il se lève et les salue. Les cardinaux lui présentent l'eau bénite et le prient de les suivre dans l'église, où ils l'accompagnent jusqu'au trône qui avait été préparé pour lui dans le chœur et autour duquel se trouvait rangée la famille royale. Charles X assis et couvert, une main posée sur les Evangiles et l'autre sur la sainte croix, prononce trois serments: celui du sacre, celui de chef et souverain grand maître de l'ordre du Saint-Esprit, celui de chef et souverain des ordres de la Légion d'honneur.

« En présence de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre sainte religion, comme il appartient au roi très-chrétien et au fils aîné de l'Eglise; de rendre bonne justice à tous mes sujets; enfin, de gouverner conformément aux lois du royaume et à la charte constitutionnelle que je jure d'observer fidèlement. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles. »

Pendant la grand-messe, les princes se dépouillent de leurs couronnes, les prélats de leurs mitres. Le roi vient présenter ses offrandes à l'autel; il laisse son sceptre au maréchal duc de Dalmatie, sa main de justice au maréchal duc de Trévise, et après avoir communiqué sous les deux espèces, il reçoit la couronne de diamants à la place de celle de Charlemagne que le roi a quittée avant la grand-messe. Cette couronne, que surmonte le *Régent*, est estimée dix millions et demi de francs. Enfin le cortège sortit de l'église et, après les réceptions accoutumées, Charles X se rendit, couronné en tête et revêtu de tous les ornements royaux, au festin préparé dans l'antique salle où se conservaient les portraits des rois qui avaient été sacrés à Reims depuis Clovis. A la suite de cette fête, de nombreuses promotions eurent lieu dans l'ordre du Saint-Esprit — cordon bleu. — Ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit figurer le nom du maréchal Soult à côté de ceux de Polignac, Pastoret, Ravez, d'Autichamp, Brissac, Fitz-James, Brézé, etc. Les comtes de Damas, de Sabran et d'Escars, le marquis de Rivière, furent créés ducs; le nombre des gentilshommes honoraires de la chambre fut plus que doublé. De nombreuses promotions eurent lieu dans l'ordre de la Légion d'honneur; les poètes firent des vers, et l'on décora les poètes, des plus fameux aux plus obscurs. Gordons, croix et rubans, hochets de la vanité, monnaie avec laquelle les rois payent les lâchetés et les flatteries.

Le roi entra à Paris le 6 juin. Les fêtes publiques durèrent trois jours; il y eut en outre brillante soirée à l'Hôtel de Ville le 12; danses et concerts, illuminations, festins; toujours aux dépens du peuple. Joie et plaisirs pour les oisifs; peines et misère pour les travailleurs. *Vive le roi!*

Au 15 août eut lieu une procession solennelle, en



Sacre de Charle X dans la cathédrale de Reims

commémoration de la victoire remportée sur les protestants à la Rochelle, par suite d'un vœu de Louis XIII, il y avait trois cents ans. C'était une menace à l'adresse des cultes dissidents, l'annonce d'un retour certain aux époques d'intolérance religieuse. Depuis l'année 1733, les rois de France avaient cessé d'assister à cette cérémonie, Charles X y parut accompagné du dauphin et entraînant la dauphine et la duchesse de Berri avec toute la cour.

L'archevêque de Quelen conduisait triomphalement cette foule de princes, de seigneurs, de princesses et de grandes dames, et, à voir Porgueil de l'archevêque de Paris et l'humilité du roi, on se prenait à douter si l'autel était au-dessus du trône ou le trône au-dessus de l'autel. Mais, ce qui ne faisait doute pour personne, c'était l'adhésion du roi à la croisade noire entreprise par le clergé contre la liberté de conscience. On signalait déjà Charles X comme félon, prêt à manquer aux serments qu'il avait prêtés lors de son sacre, de demeurer fidèle à la Charte.

A partir de ce moment, la faction jésuitique ne prit plus la peine de masquer ses empiètements et agit au grand jour. Elle voulut faire appliquer la loi du sacrilège aux journaux qui discutaient les doctrines religieuses ou qui osaient seulement défendre les libertés de l'Église gallicane. Des procès célèbres s'ensuivirent; mais, en dépit de l'appui du gouvernement, les corporations religieuses subirent d'éclatantes défaites devant le jury, même devant la Cour royale. Les robins étaient devenus disciples de Voltaire.

Le ministre de la justice eut un jour l'indignité d'exprimer son mécontentement au premier président Séguier, sur un jugement rendu par la Cour dans un procès de presse, en lui disant que la magistrature avait rendu un mauvais service au roi, mais il s'attira cette verte réponse : « La Cour rend des arrêts et non des services. » Le garde des sceaux, devenu furieux par la réplique, dit au président « qu'il était heureux pour lui que sa place fût inamovible. » -- « Je vous crois, avait reparti Séguier avec sa verve caustique, mais je sais aussi qu'il est heureux pour la France que la vôtre ne le soit pas. »

Les missions, les plantations de croix allaient leur train; les retraites religieuses se multipliaient sur tous les points du territoire; les confréries, les congrégations, les archiconfréries pullulaient; une d'elles avait pour objet principal de provoquer les bonnes morts, c'est-à-dire d'agir sur les malades et les familles des mourants pour les amener, par la persuasion, par les menaces, par les persécutions, à admettre les visites d'un prêtre, à recevoir les sacrements et à se faire enterrer avec les cérémonies religieuses. C'était un double avantage pour les curés, d'abord pour les profits qu'en retiraient les paroisses, ensuite pour les dons et legs que les confesseurs arrachaient aux moribonds en faveur des églises, pour des messes, des oraisons ou des fondations pieuses. L'archevêque de Quelen était le protecteur naturel de ces confréries, et, en particulier, de la congrégation de la Bonne-Mort, qui fournissait un appoint considérable à ses revenus, les confesseurs ayant toujours soin d'insinuer aux moribonds qu'ils ne devaient pas oublier de laisser dans leur testament des marques de leur piété à leur archevêque, qui disposait de hautes influences

auprès du bon Dieu. Dans les occasions où il s'agissait d'un gros legs à conquérir ou d'un homme célèbre à convertir, l'archevêque opérait lui-même. Ainsi, lors de la maladie du fameux tragédien Talma, qui était libre penseur et fort éloigné de toute pratique religieuse, le prélat se présenta à plusieurs reprises pour voir et confesser le malade; à chaque fois il avait été repoussé, et cependant il insistait encore, et, de la prière, passait à la menace, quand Talma, ému par le bruit des altercation qui arrivaient jusqu'à lui, fut obligé d'intervenir en répétant à voix haute, et de manière à être entendu de l'antichambre où se tenait l'archevêque, qu'il ne voulait pas de prêtre, et qu'il désirait que son corps ne fût pas porté à l'église. L'archevêque fut alors obligé de se retirer; Talma put mourir en paix, et ses dernières volontés furent exécutées; son corps fut transporté directement au cimetière sans l'accompagnement d'aucun prêtre ni des ministres d'aucun culte. Digne fin d'un sage, d'un philosophe, d'un libre penseur. La domination du clergé se faisait de plus en plus sentir à Paris comme dans les départements, à ce point qu'un journal put formuler cette accusation trop justement appuyée sur les faits : « On tourmente les consciences; on ne peut naître, ni vivre, ni mourir en paix. » Tous les jours se produisaient, en effet, des actes d'intolérance ou de prosélytisme outré. Les confesseurs enlevaient leurs pénitentes, les plus jolies et les plus riches, et les cachaient au fond de quelque couvent — parfois — après en avoir joui et abusé. Les dévotes ardentesses opéraient des raptis d'enfants de juifs ou de protestants, et les baptisaient de force. Les curés et les curétons refusaient la bénédiction nuptiale aux époux dans les mariages mixtes, et même aux catholiques qui n'étaient pas pourvus d'un billet de confession. Les billets de confession se vendaient publiquement. C'était un trafic scandaleux. Certains se confessaient par procuration; il y avait autour des églises des rôdeurs et des rôdeuses qui se chargeaient de la corvée moyennant rétribution. Dans les baptêmes, on repoussait les parrains et les marraines qui ne récitaient pas couramment les patenôtres catholiques, et qui étaient notes comme ne remplissant pas les prétendus devoirs religieux. Dans la pratique de la charité, la même intolérance se faisait sentir; les pauvres familles n'étaient secourues qu'à la condition de justifier que les enfants allaient au catéchisme, que les adultes se confessaient régulièrement aux grandes fêtes de l'année et communiaient; les femmes étaient tenues à une fréquentation plus grande des sacrements que les hommes; l'aumône était maigre pour les infortunées qui ne communiaient qu'une fois par mois; les grandes dévotes paraissaient à la sainte table chaque semaine et recevaient des aumônes plus abondantes; mais celles qu'on appelait doubles dévotes, triples et contre-triples dévotes, qui communiaient tous les deux jours ou même chaque jour, se trouvaient comblées et atraient à elles la grosse part dans les distributions. Les plus fortes primes étaient attribuées aux plus hypocrites. Vive Jésus! Vive Marie! Les tonsurés prétendaient travailler ainsi au bien de la religion et donner des encouragements à la vertu.

La police contraignait tous les citoyens, à quelque

culte qu'ils appartinssent, lors du passage des processions, à pavaiser les murs, à orner les balcons de tapis, à répandre des palmes dans la rue sur toute la longueur de leurs maisons. Les juifs étaient tenus ainsi de glorifier un Dieu qu'on les accusait d'avoir crucifié; les protestants se trouvaient forcés de concourir aux pompes d'une secte qui proclamait la virginité de la mère de Jésus-Christ à laquelle ils ne reconnaissaient aucune vertu; les libres penseurs devaient contribuer malgré leur volonté aux splendeurs de cérémonies qu'ils considéraient comme des superstitions déplorables. Les passants ne pouvaient, sous peine d'arrestation, d'amende et d'emprisonnement, se dispenser d'ôter leur chapeau et de s'agenouiller; les personnes en voiture qui rencontraient une procession, devaient à l'instant arrêter leurs chevaux, descendre du véhicule et se prosterner devant le tonnerre qui tenait en main une idole en métal que les catholiques appellent le saint-sacrement. Il n'était sorte de vexations et d'avaries qui ne fussent infligées aux citoyens; les curés s'immisçaient dans toutes les affaires; ils avaient des agents pour veiller sur les bonnes mœurs et les bonnes lectures; ceux-ci inspectaient tout particulièrement les cabinets de lecture pour en faire disparaître les livres qui étaient regardés comme dangereux par la prêtraille, les romans de Voltaire, les ouvrages de Montesquieu, la *Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau, les œuvres de d'Alembert, de Diderot, et une foule d'autres livres de différents auteurs.

L'audace de certains prélats dépassait même les bornes de la bienséance; ainsi l'archevêque de Rouen osa transmettre des instructions d'une nature obscène dans un mandement à ses curés, mandement qui fut lu publiquement en chaire dans toutes les églises du diocèse. Il y était recommandé aux curés de veiller sur la conduite de leurs paroissiens, sur les relations intimes des époux; il y était indiqué qu'ils devaient faire comprendre aux fidèles que le mariage civil n'avait aucune valeur, que le mariage religieux et catholique seul était légitime; qu'en conséquence les unions des juifs et des protestants n'étaient autres que des concubinages, et que les enfants nés de ces conjonctions impures étaient des bâtards. « L'époque actuelle sera difficile à expliquer pour nos arrière-neveux, s'écrie un des écrivains de la Restauration, en parlant de ce qui se passait sous ses yeux; il n'est plus question de cet évêque, de curés, de curétons, de Jésuites, de moines, de convents. Sous le règne de Charles X on n'entend plus retentir que les mots de bulles, de mandements, de confession, de communion, d'indulgences et d'excommunication. La division règne entre les prélats, les chefs d'ordres et les prêtres; les plus tolérants sont en butte aux tracasseries, aux haines, aux colères des plus furibonds. »

L'archevêque de Besançon avait organisé une congrégation qui avait pris pour épigraphe la formule fameuse des Jésuites: *Ad majorem Dei gloriam!* A la plus grande gloire de Dieu! Voici un extrait des règlements de cette association :

« ART. 1, 2 et 3. — Il est fondé en France une association pieuse prenant le titre d'Association pour la propagation de la foi, qui a pour but d'étendre la société des fidèles catholiques, en aidant de tous les

moyens en son pouvoir les missionnaires chargés de répandre les lumières de la foi. Elle se compose de fidèles des deux sexes.

« ART. 4 et 5. — L'Association est partagée en divisions, centuries et sections. Dix membres forment une section, dix sections une centurie, dix centuries une division.

« ART. 6. — L'Association est dirigée par un conseil supérieur établi à Paris, par deux conseils centraux, l'un à Paris pour le Nord de la France, l'autre à Lyon, pour le Midi; par des conseils généraux établis dans chaque ville métropolitaine, par des conseils particuliers dans chaque diocèse.

« ART. 7, 8, 9 et 10. — Chaque division, chaque centurie, chaque section a un chef. Les chefs de divisions sont nommés par les conseils généraux, et correspondent avec le conseil particulier de leur diocèse et avec les chefs de leurs centuries; ceux-ci sont nommés par le chef de leur division et correspondent avec ce chef et les chefs de leurs sections; ces derniers sont nommés par le chef de leur centurie et correspondent avec lui.

« ART. 14. — Pour appeler les grâces de Dieu sur l'Association, chaque associé récite tous les jours un *Pater* et un *Ave*. Il y joindra cette invocation : Saint François Xavier, priez pour nous.

« ART. 15. — L'Association reconnaît saint François Xavier comme son patron.

« ART. 16. — Chaque associé donne cinq centimes par semaine, etc., etc. »

C'était à l'aide de ces moyens que le parti clérical parvenait à produire des manifestations plus ou moins factives en faveur des doctrines ultramontaines et liberticides. Grâce à tous les ressorts qu'il pouvait mettre en jeu, à la pression exercée par le confessionnal sur les femmes et les filles des membres des conseils généraux, le clergé obtint d'un grand nombre de ces assemblées le vote des vœux qui furent portés au pied du trône à la suite de la session, en 1826, et qui se traduisaient ainsi : Notables restrictions à la liberté de la presse; — quelques conseils généraux demandèrent sa suppression; — Rétablissement des biens de main morte en faveur du clergé et des congrégations religieuses; — Augmentation des couvents d'hommes et de femmes; — Révision de la législation en matière de librairie et d'imprimerie; — probablement avec retour aux anciennes pénalités sur la matière; les libraires et imprimeurs étaient passibles du bûcher et de la hart, sous François I^{er}, le père des lettres! — Abolition de l'Université; — Restriction ou suppression des cafés, cabarets, sociétés chantantes, théâtres, académies ou autres réunions. Ni jeux, ni distractions, ni science.

Pour appuyer, répandre et propager les bons principes, des missions étaient envoyées dans tous les départements. Mais, parfois, lesdites missions devenaient l'occasion de conflits, de troubles, même de luttes sanglantes; la tranquillité publique fut sérieusement compromise à Brest, à Lyon, à Rouen et dans une foule d'autres villes.

La ville de Rouen s'était partagée en deux camps, à l'occasion des missions; dans l'une tous les fanatiques, les dévotes, les femmes hystériques, les pauvres ignorants, les gens crédules, les imbecilles, exal-

tés jusq'au délire par les fougueuses prédications des missionnaires; dans l'autre, les gens sensés, les esprits calmes, les hommes raisonnables qui jugeaient qu'il était plus à propos de vaquer aux affaires, de soigner leurs ménages, de suivre les travaux de l'atelier, que de courir aux sermons. Ceux-là furent désignés comme des impies par les prédicateurs à leur auditoire, et quelques uns nominativement avec des épithètes mal sonnantes. Plusieurs des individus ainsi outragés et publiquement, envahirent la cathédrale, et quand le prédicateur descendit de la chaire, ils le soufflèrent d'importance. Le sang partit du nez et de la bouche du malencontreux tonsuré; les dévots se jetèrent sur les assaillants pour défendre la soutane; une mêlée générale s'ensuivit; la force armée dut intervenir, faire évacuer la cathédrale et en fermer les portes. La paix était rétablie dans l'église, mais non dans les familles; partout des discussions, des querelles; ces apôtres qui s'annonçaient comme des conciliateurs et des ministres de charité, semèrent la haine et la discorde sur leur passage.

Dans les villes où existaient des salles de spectacle, le scandale prenait de singulières proportions; la lutte s'établissait entre les comédiens et les prêtres; a latte d'arlequin se croisait avec la verge du bedeau. Le public qui fréquentait le théâtre prenait parti naturellement pour les comédiens, pour les excommuniés qu'il trouvait plus amusants que les curés; on demandait à grands cris le *Tartuffe* de Molière; le régisseur apparaissait sur la rampe et d'un ton sérieux et comique à la fois, il annonçait que « monseigneur ne voulait pas qu'on le jouât. » La salle comprenait que le mot monseigneur désignait le fakir mitré de la ville, et des tonnerres d'applaudissements ébranlaient la salle de spectacle. Le gouvernement avait en effet donné l'ordre dans tous les départements qu'on interdît la représentation de cette pièce du répertoire du théâtre français, qui flagelle si bien les gens à soutane et tous les hypocrites. Lyon, Bordeaux, Angoulême, Avignon, eurent comme Rouen leurs jours de tumulte et leurs scènes de scandale; plusieurs prédicateurs y reçurent de rudes corrections; parfois les tonsurés se trouvèrent les plus forts et firent jouer les couteaux contre leurs adversaires.

A Amiens, qui renfermait la jésuitière de Saint-Acheul, les révérends Pères étaient tout puissants; une mission y fut prêchée avec grand éclat; il y eut des conversions à remuer à la pelle. Après la mission il fut décidé qu'on devait élever un monument qui en perpétuerait le souvenir, une croix colossale, et qu'on y ajouterait un miracle. Au jour dit, sans consulter l'autorité, les missionnaires prennent possession d'une place qu'on destinait à un marché, et y conduisent une foule hurlante, fanatisée, qui portait à force de bras l'énorme croix; deux cents personnes, hommes et femmes, les plus enragés, les plus dévotes, se relayaient de cent pas en cent pas pour amener le monument de la superstition à l'endroit où il devait être placé. La croix avait plus de cent pieds de hauteur, elle mesurait trente-quatre mètres. Le miracle de la fin rata, les rouages des machines n'avaient pu fonctionner. Les Pères de la mission avaient fait leurs orges à Amiens; ils avaient vendu force croix, scapulaires et chapelets, ils avaient débité des bulles d'in-

dulgences par charretées et fait des quêtes qui leur avaient rapporté l'impossible. Ils se retirèrent chargés, comblés, ne sachant où serrer leur trésor. Quelle magnifique spéculation que celle qui repose sur l'imbécillité humaine!

A Avignon, à Nîmes, à Montpellier, à Marseille, les missions avaient un autre caractère; on ne se contentait pas d'y planter des croix, on les arrosait de sang. Les protestants, les juifs, les libres penseurs devenaient les victimes de ces forcenés qui poussaient au paroxysme de l'exaltation un des plus fougueux chefs des missions, l'abbé Guyon. Les plantations de croix et les processions se faisaient avec accompagnement de cantiques, de hurlements, de vociférations. Vive Jésus! Vive Marie! Malheur aux protestants qui s'abandonneraient sur le passage des processions ou que le hasard amenait sur les lieux; la foule les injuriait, les frappait, et parfois les immolait. Vive Jésus! Vive Marie! A Avignon, le jour des Morts, le 2 novembre, l'abbé Guyon était monté sur ses tréteaux dans le cimetière de Saint-Lazare. Il faisait sa harangue à un auditoire abruti qui l'écoutait bouche béante, à genoux dans la boue, les hommes ayant la tête nue; l'orateur tonnait contre les autorités, contre les magistrats, « trop lâches pour venir prier avec lui, disait-il, dans ce lieu mortuaire où Dieu les attendait tous, pour les condamner, et avec eux les protestants, les juifs, les libres penseurs, les libéraux, les indifférents... » A ce moment l'abbé Guyon avise un jeune homme qui était demeuré debout et couvert; le mistral soufflait avec violence, le froid était vif; il y avait donc une excuse suffisante pour garder un chapeau sur la tête et ne pas s'agenouiller pour écouter un prédicateur. L'irritable missionnaire interrompît son discours, et désignant le jeune homme d'un geste menaçant à la foule, il l'interpella et s'écria : « Que vent l'impudent? Pourquoi vient-il profaner cette terre sacrée? Est-ce un juif? Est-ce un protestant? Non; c'est un impie qui ose braver notre sainte religion; c'est un libre penseur, un disciple de Voltaire. »

A cet appel au fanatisme religieux, la foule répond par des cris de colère et de rage à l'adresse de l'impie; les dévots s'agitent, s'émeuvent, et déjà ils se préparent à mettre en pièces la victime. Par bonheur une compagnie d'infanterie se trouvait sur les lieux; le jeune homme se jette au milieu des soldats; ceux-ci croisent la baïonnette sur les agresseurs. L'orateur continue de gronder, une collision est imminente, le sang va couler, car les assaillants pressent les soldats. L'abbé Guyon intervient alors, il réclame le malheureux jeune homme et promet de le protéger; il le prend sous le bras et l'entraîne dans l'église voisine. Là, en présence de la foule qui l'avait suivi, il lui fait subir un interrogatoire et lui commande de faire une profession de foi catholique. Le jeune homme refuse de répondre et réclame avant tout sa liberté. L'abbé Guyon déclare au peuple qu'il le lui abandonne. C'en était fait de l'infortuné, lorsque, derrière lui, une porte s'ouvrit, celle de la sacristie; il s'y précipite, et derrière lui la porte se ferme. Il était sauvé; il devait son salut à l'intervention de quelques généreux citoyens. Le missionnaire remonte en chaire, et essayant hypocritement de calmer les esprits : « Mes frères, dit-il en s'adressant à l'assemblée, récitons ensemble



Viste au couvent des Jésuites, à Montroige. La compagnie de Jésus triomphe

un *Pater* et un *Ave* pour obtenir de Dieu la conversion de cet impie » Après quoi il sort de dessous sa soutane un grand Christ et, d'une voix formidable, il s'écrie : « Jurons tous sur cet emblème sacré de notre religion de forcer parents et amis de se confesser à leurs derniers moments. Vive Jésus ! Vive Marie ! »

A Bourdel, dans le département de Lot-et-Garonne, une pauvre femme désignée par le curé comme hérétique et sorcière avait été brûlée vive par les forcenées dévotes. Dans une autre localité, une jeune fille exaltée par les prédications des missionnaires avait dressé un bûcher et s'y était laissé brûler, pensant gagner le paradis par le sacrifice de sa vie.

Où était en plein règne des prêtres, en France comme en Espagne ; les échafauds, les potences, les bûchers allaient être relevés, *ad majorem Dei gloria!* à la plus grande gloire de Dieu ! Les Jésuites possédaient des établissements considérables à Montmorillon, à Auray, à Forcalquier, à Saint-Acheul, à Montroige ; ils entouraient le trône, ils gardaient les avenues du pouvoir, ils étaient chargés de l'éducation du duc de Bordeaux, ils étaient les confesseurs de la rude princesse d'Angoulême, de la galante duchesse de Berri, des princes, des ministres, des hauts fonctionnaires de l'Etat, de leurs femmes, de leurs maîtresses, de leurs enfants ; ils étaient de tout et par-

tout ; Charles X était lui-même affilié à la société, le roi était Jésuite ! Vive Jésus ! Vive Marie !

La congrégation mère comptait quatre cents personnes, le roi, les princes, les princesses, les plus grands personnages, hommes et femmes, de la noblesse, du clergé, de l'administration, des Chambres, de la diplomatie ; elle avait en outre des membres correspondants occupant les plus hautes fonctions à l'étranger ou dans les départements ; trois notabilités financières y avaient été admises en considération des services importants rendus à l'œuvre. L'archevêque de Québec et Frayssinon dirigeaient les réunions, qui se tenaient deux fois par mois, chez le duc de Rohan, ou aux Tuileries au pavillon Maisan. Vive Jésus ! Vive Marie !

Autour de cette congrégation mère pullulaient, grossissaient, poussaient les filles, les succursales, les rejetons, à Paris, dans les départements. Ces associations et confréries se reliaient entre elles, se prêtaient un mutuel appui, obéissaient au même mot d'ordre ; guerre implacable à l'esprit moderne ! Vive la religion !

Les congrégations enveloppaient la France d'un immense réseau à mailles serrées ; c'étaient elles qui disposaient de toutes les places, des fonctions, des emplois, depuis les plus élevés jusqu'aux plus mo-

d'êtres. Les congréganistes faisaient et défaisaient les paroisses, ayant cent trente-cinq députés affiliés. Les agents du gouvernement étaient absolument sous leur dépendance; c'était au sein de leurs réunions secrètes que se rédigeaient les listes d'épuration et de proscription pour les libéraux et les bonapartistes. Les congrégations étaient les foyers de l'immoralité politique, du culte des intérêts, les centres de corruption qui menaçaient d'infecter le pays tout entier. Triste et douloureux spectacle.

La nation n'était rien, les affaires religieuses absorbèrent toute l'attention; il semblait que la France fut devenue un immense couvent peuplé de moines et de nonnes. A la cour, à la ville, à la campagne, il n'était question que des choses d'église. On était entré dans le deuxième quart du siècle; l'archevêque de Québec publia un mandement pour annoncer l'ouverture d'un jubilé universel dont la durée était fixée à six mois. Cette nouvelle fut accueillie comme s'il se fût agi de la découverte et de la conquête d'une sixième partie du monde. Le prélat énumérait dans son mandement le nombre et l'importance des grâces, faveurs et indulgences qui seraient réparties sur les fidèles qui accompliraient différentes pratiques de dévotion à des heures déterminées, aux églises et aux chapelles dédiées à certaines idoles. Le culte des images, si véhémentement réprouvé dans les premiers siècles du christianisme, était rétabli et singulièrement préconisé par l'archevêque de Paris. D'après le mandement de monseigneur, il semblait que Dieu se fût décidé à ouvrir les cataractes du ciel pour verser sur les fidèles tous les trésors célestes : pardons, absolution, indulgences plénières, protection spéciale de Jésus, de la Vierge, de Joseph ou d'un simple habitant des cieux, assurance d'une bonne mort, arrivée directe au paradis sans même passer par le purgatoire, délivrance des âmes des parents et amis qui pouvaient se trouver dans ces parages déplaisants, à l'ordre et au commandement du dévot. Tout cela était offert, promis, garanti, assuré, moyennant finances. Monseigneur n'avait pas oublié le tarif de la chancellerie romaine. C'était une exploitation sur la plus large échelle de la bêtise humaine; il y avait part de bénéfices pour tous ceux qui s'entremettaient dans l'opération; au pape la grosse portion, c'était justice à tout seigneur tout honneur et profit; il y avait la portion réservée à l'archevêché et celle qui restait au curé de l'église où s'effectuait la vente des indulgences, où se payait la rançon des trépassés.

Pendant que Mgr de Québec à Paris, et les autres évêques ou archevêques dans les départements, vendaient la recette pour arracher des âmes aux flammes mystiques du purgatoire, d'autres évêques et archevêques, au delà des Pyrénées, faisaient monter sur les échafauds ou sur les bûchers de pauvres victimes du fanatisme, et livraient leurs corps aux flammes réelles et matérielles. Le supplice de l'infortuné Ripoll avait lieu à Valence, en cette année 1826; comme aussi l'exécution de prétendus hérétiques ou juifs, dans cette même ville de Valence, et aussi à Barcelone, en Catalogne et dans les différentes provinces de l'Espagne! O peuples, quand donc ouvrirez-vous les yeux à la lumière? Quand donc déciderez-vous à vous

soustraire à la domination de tous les fakirs mitrés? Jugez-les à l'œuvre; jonglerie en deçà des Pyrénées, atrocité au delà des monts! A de si grands maux, un remède simple, une mesure réclamée par tous les sages esprits, qui ne fera verser ni une goutte de sang ni une larme, — la séparation de l'Église et de l'État.

La cour, Charles X en tête, suivit pieusement tous les exercices religieux; la leste et fringante duchesse de Berri fut obligée d'y figurer aux côtés de sa belle-sœur, la duchesse d'Angoulême, la royale mère; les princes y parurent aussi, les princesses, les maréchaux, — Soult le porte-étendard, — les généraux, même les moins dévots; toute la valetaille dorée, les fonctionnaires, la magistrature, les jeunes militaires; chacun était tenu d'imiter le roi, de s'agenouiller devant la calotte, de se plonger dans l'eau bénite. Époque de comédie, d'hypocrisie! Vive Jésus! Vive Marie!

Le clergé et la noblesse avaient obtenu de grands avantages pendant cette période de la Restauration; le clergé avait fait rendre la loi du sacrilège, s'était fait autoriser à ouvrir des couvents et des capucinières, à fonder des congrégations et des confréries en tous lieux; les Jésuites pouvaient établir leurs maisons professes et s'emparer de l'enseignement de la jeunesse, au mépris de la loi, qui ne reconnaissait pas leur institution et les bannissait du pays; les nobles avaient fait voter par les Chambres le milliard des émigrés qu'ils s'étaient partagé. Ce n'était pas encore assez pour l'Église et pour la seigneurie. Le garde des sceaux, ministre de la justice, vint présenter un projet de loi pour le rétablissement du droit d'aînesse, se fondant sur le texte de la Bible qui reconnaissait ce privilège de la naissance en faveur d'Esau fils d'Isaac. C'était un recul de trois ou quatre mille ans. Le texte de la loi proposée par le ministre portait que « dans toute succession déléguée à la ligne directe descendante et payant trois cents francs d'impôt foncier, si le défunt n'avait pas disposé de la quotité disponible, cette quotité serait attribuée à titre de préciput légal au premier-né des enfants mâles du propriétaire décédé. » Le ministre de la justice et, après lui, ses deux collègues Corbière et Villele s'efforcèrent de justifier ce projet de loi par des considérations de politique et d'ordre public. Ils échouèrent heureusement dans leurs tentatives, la Chambre des pairs elle-même refusa d'admettre le principe du droit d'aînesse. Il y eut à cette occasion des manifestations bruyantes de joie à Paris et dans les grandes villes, des illuminations, des promenades avec chants patriotiques, et des arrestations opérées par la police. On cria: A bas les roussins! Les gens de police sont les mêmes sous tous les régimes; leur mission est de tourmenter les citoyens, de les outrager, de les emprisonner dès qu'ils font de l'opposition au gouvernement.

Le 29 avril de cette année 1826, anniversaire de l'entrée du comte d'Artois à Paris en 1815, eut lieu une grande revue, au Champ de Mars, des douze légions de la capitale et de la légion de la banlieue, formant un effectif de vingt mille hommes. Un ciel pur, un soleil éblouissant, promettaient une belle journée de printemps; la population était accourue pour assister à la cérémonie militaire et garnissait toutes les avenues et l'enceinte du champ de manœuvres. A une heure, le roi sortit des Tuileries à cheval, accompagné

du dauphin, du duc d'Orléans, du duc de Chartres, de ses aides de camp et des principaux officiers de sa maison. La dauphine, la duchesse de Berry, la duchesse d'Orléans, Mademoiselle Adélaïde d'Orléans, suivaien le cortège dans une calèche découverte.

Pendant le trajet des Tuileries au Champ de Mars les choses se passèrent assez bien; les agents de police, les argousins, crièrent Vive le Roi! sur le passage de Charles X; mais sur le terrain de la revue, il y eut moins d'acclamations en l'honneur du roi, et parmi les cris qui furent poussés, se distinguèrent ceux de: A bas les ministres! Vive la Charte! Vive la liberté de la presse! Les manifestations hostiles prirent un caractère plus prononcé quand la revue fut terminée. Cette garde nationale triée et épurée tant de fois renfermait encore des éléments d'indépendance et d'opposition; elle détestait les ministres, les congréganistes et les Jésuites. Lorsque les légions passèrent sous les fenêtres du ministère occupé par Villèle, rue de Rivoli, il y eut des hurrahs formidables lancés contre le ministre: A bas Villèle! A bas les Jésuites! Vive la Charte! Les mêmes cris s'étaient fait entendre devant l'hôtel du ministre Peyronnet. Tout cela était grave. Le roi avait été hué, les ministres baffoués, les Jésuites insultés. On tint conseil aux Tuileries: Charles X voulait paraître n'avoir entendu que des vivats en son honneur; il refusait de sévir contre la garde nationale, ou si un châtement devait être appliqué, il opinait pour qu'il ne frappât que les deux légions qui s'étaient fait remarquer par leur hostilité pendant le défilé. Mais le ministre Villèle avait à cœur de se venger de la milice citoyenne; il déclara au roi que si justice ne lui était pas rendue, et si les Jésuites ne recevaient pas une éclatante réparation des outrages qui leur avaient été prodigués, il donnerait sa démission. Le directeur de la police, Franchet, l'âme damnée de la compagnie de Jésus, appuyait Villèle; deux autres ministres, Corbière et Clermont-Tonnerre, se prononcèrent dans le même sens; enfin la terrible duchesse d'Angoulême signifiâ à Charles X qu'elle était pour les mesures de rigueur. Le roi céda et le licenciement de la garde nationale en masse fut résolu.

L'ordonnance royale parut dès le lendemain dans le *Moniteur*, journal officiel du gouvernement. Elle n'avait qu'une ligne: « Article unique. La garde nationale de Paris est licenciée. » Dès sept heures du matin, le 30 avril, les Tuileries, l'hôtel de l'Etat-Major et l'Hôtel de Ville de Paris étaient débarrassés des gardes nationaux. Le parti de la congrégation triomphant, les Jésuites avaient remporté la victoire. Vive Jésus! Vive Marie! La duchesse d'Angoulême et le duc de Rivière avaient voulu faire une tentative de coup d'Etat et se mettre à même de juger de ce qu'ils pourraient oser plus tard; l'essai avait pleinement réussi. L'ordonnance royale n'avait provoqué aucun soulèvement dans la rue. Ils en concluaient que le peuple était émasculé, qu'on pouvait tout contre lui. Cependant l'émotion, pour ne pas s'être traduite par des rassemblements ou par des troubles, n'en était pas moins réelle. Le licenciement de la garde nationale de Paris avait été une mesure essentiellement impolitique. Charles X, qui avait signé l'ordonnance, venait de faire disparaître la dernière barrière qui existait entre le peuple et la royauté; il avait stupéfiement

congélié ceux qui auraient pu s'interposer entre lui et la Révolution: la bourgeoisie était mécontente, et il était facile de prévoir qu'un premier choc que le pouvoir aurait à soutenir, elle passerait du côté du peuple. Dès ce jour la monarchie des Bourbons était perdue. La chute de Charles X ne dépendait plus que d'une circonstance que lui-même pouvait faire naître. Les rois sont tous aveugles, inconsidérés: ils provoquent les colères populaires et en deviennent les victimes. L'insurrection est le plus sacré des droits.

Le roi quitta le château de Saint-Cloud le 3 septembre 1826, pour entreprendre un voyage dans les villes du nord de la France et visiter ensuite le camp de Saint-Omer, où se trouvaient réunis vingt mille hommes de troupes. Dans cette excursion, Charles X reçut les témoignages d'un enthousiasme officiel, comme ont l'habitude d'en recevoir les souverains en voyage; il eut des arcs de triomphe, des harangues, des acclamations, des bals et des bouquets. L'imbécile monarque se figura que la nation était heureuse et qu'on avait une grande affection pour sa personne. L'illusion ne devait pas être de longue durée. Le roi était de retour à Paris et la période électorale venait de s'ouvrir. Les députés de l'opposition avaient été proclamés pour le département de la Seine: c'étaient Dupont de l'Eure), Jacques Lafitte, Casimir Périer, Benjamin Constant, Ternaux, Royer-Collard, qui avait été élu dans sept collèges différents; le baron Louis et Schonen. Paris voulut célébrer son triomphe par des illuminations et des feux de joie. Assurément, tout cela était fort innocent, pacifique, et ne s'écartait pas de la légalité. Mais une victoire du peuple était une défaite pour le ministère, pour le roi, et toute manifestation devenait particulièrement désagréable aux membres du ministère, aux princes, aux princesses et à Charles X. La police fut chargée de réprimer ces manifestations, d'en changer le caractère et d'amener des collisions entre le peuple et la troupe. Ce fut principalement dans la rue Saint-Denis que les agents provocateurs allèrent chercher l'émotion et la firent naître. La police y excita la révolte, et la révolte en était venue aux mains avec les gendarmes. Les détachements d'infanterie et les escadrons de cavalerie étaient reçus à coups de pierres, seuls s'armes que possédait le peuple; bientôt après on construisit des barricades; quelques insurgés parvinrent à se procurer des fusils en forgeant les bontiques d'armuriers; on fondit des balles, on fabriqua de la poudre, le combat s'engagea avec la troupe. Sur certains points les soldats prirent, en d'autres endroits ils montraient de l'indécision; quelques compagnies paraissaient disposées à fraterniser avec les ouvriers. Le commandant d'un bataillon répondit à un commissaire de police qui lui donnait l'ordre de faire tirer sur des rassemblements, par le mot de Cambonne:

M... — Un capitaine de voltigeurs repiqua à un autre agent de police qui lui faisait la même injonction, que ses soldats n'étaient pas des assassins et qu'ils ne feraient pas feu sur de braves gens qui criaient: Vive la Charte! Malheureusement, tous les officiers ne se conduisirent pas de cette manière, beaucoup d'anciens émigrés, des Normans, des Vendéens, ces misérables suppôts de la monarchie neurent exécuter des charges par la cavalerie et à l'ordonnement

des feux de peloton sur les rassemblements. De nombreuses victimes jonchèrent les rues de Paris. L'émeute était réprimée, mais la conduite du gouvernement avait accru l'exaspération publique; les personnes les plus paisibles, celles qui étaient même étrangères aux luttes politiques, joignaient leurs malédictions à celles des patriotes. Les ministres durent se retirer devant la réprobation générale; le ministère Villèle tomba dans le sang; on était au 5 janvier 1828.

Le nouveau ministère était ainsi composé : Portalis, garde des sceaux; la Ferronnays aux affaires étrangères; Martignac à l'intérieur; Roy aux finances; Saint-Cricq au commerce; Caux à la guerre; Vatimesnil à l'instruction publique; Fautrier, évêque de Beauvais, aux affaires ecclésiastiques; Hyde de Neuville à la marine. Belleyme remplaça Delavau à la préfecture de police. On avait supprimé la direction générale de la police du ministère de l'intérieur. Le duc d'Angoulême s'était réservé la présentation aux emplois vacants dans l'armée, sous le seing du ministre de la guerre.

Le ministère Villèle était tombé sous le poids de ses iniquités; il avait grevé le pays d'un milliard pour les émigrés; il avait fait rendre la loi du sacrilège; il avait ouvert les portes de la France aux infâmes Jésuites; il avait multiplié en tous lieux les congrégations religieuses, rétabli la censure, et finalement il avait fait verser le sang des citoyens dans les rues de Paris; ce ministère était devenu justement l'objet des haines et des colères populaires.

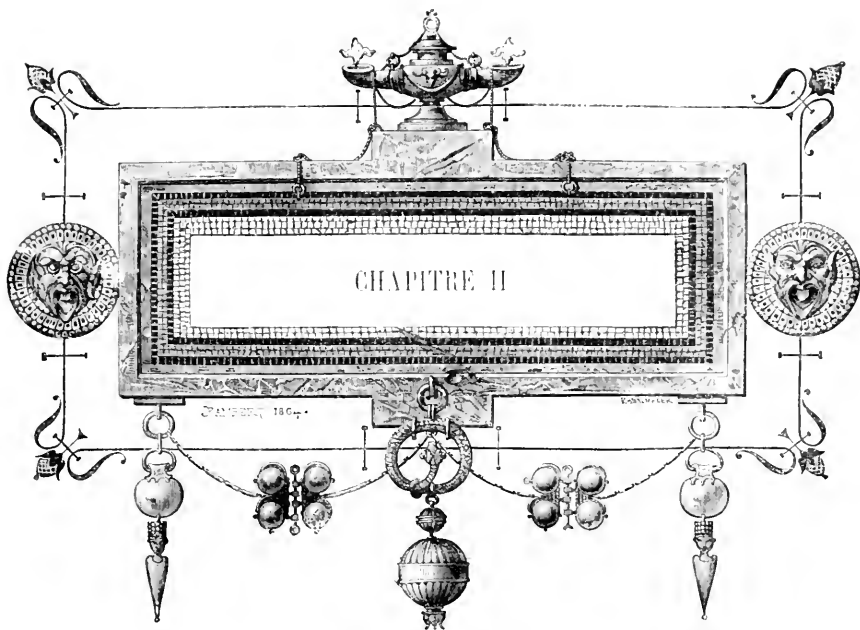
La nouvelle combinaison, sans donner complète satisfaction à l'opinion publique, était un progrès réel

sur l'administration précédente; mais aussi, à ce titre précisément, les nouveaux conseillers de la couronne allaient se trouver en hostilité avec le parti ultra, avec les congréganistes, même avec le roi.

L'antagonisme entre le ministère et le clergé ne tarda pas à éclater; ce fut à l'occasion d'une ordonnance que les ministres firent rendre à Charles X, presque contre sa volonté, pour soumettre les petits séminaires au régime de l'Université, mesure parfaitement juste, puisque la loi avait conféré à ce corps l'enseignement public, et d'autant plus nécessaire qu'il s'agissait de soustraire un nombre considérable de jeunes enfants à l'influence des Jésuites, qui occupaient toutes les chaires des petits séminaires. Les fakirs mitrés se prononcèrent contre l'ordonnance royale, et fulminèrent leurs anathèmes contre les ministres. L'archevêque de Quélen osa réprimander même le roi dans une lettre pastorale qu'il termina t par cette phrase insolente : « Donnez-moi les âmes, Sire, et gardez pour vous tout le reste. Si vous m'offrez les dons de votre munificence, je ne les accepterai que comme des moyens d'aplanir les routes du salut. » Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, plus impudent, plus arrogant encore que l'archevêque de Paris, écrivit au gouvernement : « Lors même que tous se soumettraient à cette ordonnance, je n'y obéirai jamais! — *Etiam si omnes, ego non!* »

Charles X subit ces affronts publics, s'inclina sous la verge des bedeaux, et modifia les dispositions de l'ordonnance, qui demeura sans application. C'était le règne des prêtres.





Ouverture de la session parlementaire de 1828. — Royer-Collard est nommé président de la Chambre des députés. — Les hostilités s'engagent à l'occasion des Jésuites. — Révélations sur les constitutions secrètes de la compagnie de Jésus par un membre de la société. — Labbey de Pompières demande à la Chambre la mise en accusation du ministère Villèle. — Débats parlementaires sur l'affaire des Jésuites. — Victoire du parti libéral; le roi est contraint de rendre une ordonnance contre les Jésuites. — La question grecque. — Chute de Missolonghi et défense héroïque de la ville. — Les assiégés font sauter le bastion Botzaris; vainqueurs et vaincus sont engloutis sous les décombres. — Intervention de la France, de l'Angleterre et de la Russie dans les affaires de la Grèce. — Résistance du sultan Mahmoud aux trois puissances. — Triste tableau de la Grèce pendant la guerre de l'Indépendance. — Bataille navale de Navarin; la flotte turco-égyptienne est anéantie par les flottes combinées des trois puissances. — Débarquement d'un corps d'armée français en Morée. — Évacuation de la Morée par les troupes turques et égyptiennes. — Session de 1829: discours de la couronne. — Luites entre l'opposition et le gouvernement. — Chut du ministère Martignac. — Formation d'un ministère de combat; le prince de Polignac président du conseil des ministres. — Première levée de boucliers contre le ministère en Bretagne; association des cinq départements pour le refus de l'impôt. — Fabrication d'un corps de saint par Mgr l'archevêque de Quelen. — Mise en scène à l'occasion de la translation d'une idole en cire; procession solennelle à travers Paris. — L'imbécile Charles X se montre de plus en plus ahuri, hébété, arachi; il se confesse chaque jour et communie de deux jours l'un. — Les processions, rogations, pèlerinages ordonnés et organisés sur tous les points de la France, dans le but de fasciner, d'abrutir, de fanatiser le peuple. — Ouverture des Chambres pour la session de 1830; discours de la couronne, annonce de la guerre d'Alger, menaces dirigées contre les libéraux — Adresse de la Chambre en réponse au discours de la couronne, signée par 221 députés. — Le roi prononce la prorogation puis la dissolution de la Chambre des députés. — Manifeste du ministère relatif à la guerre d'Alger. — Exposé des griefs de la France contre le dey. — Départ de l'expédition sous les ordres du traître Bourmont. — Débarquement des troupes, combats et prise des forts. — Capitulation du dey d'Alger. — Entrée de l'armée française à Alger le 5 juillet 1830

La session parlementaire de 1828 s'ouvrit au milieu des orages politiques qu'avaient soulevés les agissements du ministère Villèle aux élections des députés. Des milliers de pétitions signalaient les fraudes, les illégalités, les ruses, les actes de corruption des agents du gouvernement pour faire triompher les candidats des congrégations. Les scandales avaient été si grands, les faits étaient tellement avérés, que même les défenseurs du trône et de l'autel se trouvèrent contraints de les flétrir dans un ordre du jour motivé. La présidence de la Chambre des députés échoit à Royer-Collard, qui avait été élu dans sept collèges.

Comme d'autres députés avaient également été élus dans plusieurs collèges, on dut procéder à de nouvelles élections pour les collèges qui se trouvaient sans représentants, par suite des options. Cette fois il se produisit une innovation qui surprit désagréablement les classes dirigeantes; les électeurs exigèrent de leurs candidats une profession de foi politique; c'était un achèvement au mandat impératif ou mandat contractuel qui, en bonne logique, doit toujours être imposé aux représentants du peuple. Le gouvernement s'en inquiéta d'abord; mais comme la tranquillité publique n'en fut pas troublée, il laissa faire et resta

absolument étranger aux luttes électorales. Les candidats libéraux triomphèrent dans tous les collèges. Le parti de l'opposition se trouvait renforcé.

Des propositions d'une extrême importance furent alors présentées à la Chambre; les unes avaient trait aux Jésuites; on demandait une enquête pour faire constater officiellement leur présence en France, afin de leur appliquer les lois du royaume qui les en bannissaient; les autres avaient pour objet la réorganisation de la garde nationale; une des propositions visait l'ancien ministère et demandait la mise en accusation de tous les membres qui l'avaient composé, pour crime de forfaiture et de concussion.

Ce fut un ci-levant Jésuite, devenu libre penseur, nommé Marcial Marcet de la Roche-Arnaud, qui attaquait le grelot et dénonça la compagnie de Jésus; il signala les empiétements, et fournit tous les renseignements à l'appui de ses allégations: statuts de la société, règlements secrets, indications sur le nom, la situation et l'importance de ses établissements; il donna même la statistique de l'immense personnel de la compagnie et des ressources considérables qu'elle avait à sa disposition. Ces révélations excitèrent la rage et les colères de tous les hobereaux et des bureaux de la Chambre; mais, en dépit de leur opposition, la pétition fut recommandée aux ministres de l'Instruction publique et de la justice, pour aviser un redressement des griefs et à l'observation des lois.

La proposition relative à la mise en accusation des anciens ministres fut l'objet d'une longue et très-vive discussion. Un député de l'opposition, Labbey de Pompières, formula ainsi sa demande: « J'accuse les anciens ministres de trahison envers le roi, qu'ils ont isolé du peuple; je les accuse de trahison envers le peuple, qu'ils ont privé de la confiance du roi; je les accuse de trahison pour avoir attenté à la Constitution du pays et aux droits particuliers des citoyens; je les accuse de concussion pour avoir perçu des taxes non votées et dissipé les deniers de l'Etat. » Le député libéral basait ses accusations sur des faits et des actes patents, irrécusables: le retour des Jésuites, la tolérance, la protection dont ils avaient été couverts; l'entérinement d'une bulle du pape contraire aux libertés de l'Eglise gallicane et aux clauses du concordat; l'installation des Chartreux, des Trappistes et autres ordres religieux, auxquels il avait été fait des concessions préjudiciables à l'Etat; le licenciement de la garde nationale; enfin les massacres de la rue Saint-Denis.

De ces deux graves questions, l'une fut renvoyée à plus mûr examen, la demande de mise en accusation du ministère Villele, et n'eut pas de solution; l'autre, relative aux Jésuites, fut déferée à une commission nommée par la Chambre. Cette commission devait rechercher les moyens propres à assurer dans toutes les écoles ecclésiastiques secondaires l'exécution des lois du royaume, et à coordonner leur organisation avec la législation politique et les maximes du droit public français.

L'enquête constata que huit établissements d'enseignement public étaient dirigés par les Jésuites, les uns se faisant appeler Pères de la foi, les autres Pères de la règle de Saint-Ignace, pour essayer de cacher leur véritable nom, mais quelques uns plus har-

dis se déclaraient membres de la compagnie de Jésus. La commission, qui avait été unanime dans les dispositions à adopter pour l'enquête, se divisa pour les mesures à prendre. Les membres éclairés et logiques concluaient naturellement à la suppression des maisons qui n'existaient qu'en violation des lois; les Jésuites avaient été expulsés de la France en vertu d'ordonnances qui n'avaient pas été abrogées, et, suivant la loi existante, aucune congrégation n'avait le droit de se former sans l'autorisation préalable des trois pouvoirs de l'Etat. La partie saine et logique de la commission demandait résolûment l'expulsion des hommes noirs. Les autres membres, par faiblesse de jugement ou intérêt de parti, prétendaient que les choses devaient être maintenues en l'état; attendu que les Jésuites ne se trouvaient en France que comme individus et non point en corporation; attendu que la Charte accordait à chacun la liberté de conscience et laissait les individus suivre telle doctrine et telle règle religieuse qui lui conviendrait; attendu que, selon les déclarations des évêques, la direction des écoles secondaires ecclésiastiques n'était confiée qu'à des prêtres choisis par eux, soumis, comme tous les autres prêtres du diocèse, à leur autorité et juridiction spirituelle et à leur administration temporelle; attendu que ces prêtres désignés par le nom de Jésuites étaient revêtus du même habit que les autres ecclésiastiques, à l'exception du collet que certains portaient d'une autre forme; attendu enfin que l'existence actuelle des congrégations n'était pas contraire aux lois du royaume, quoique dirigées par des prêtres qui suivaient pour leur régime intérieur la règle de Saint-Ignace de Loyola.

Malgré ces sophismes et ces raisonnements captieux des suppôts du clergé, le ministère Martignac se prononça pour l'expulsion des Jésuites, et le roi fut contraint de signer l'ordonnance suivante: « Les établissements d'enseignement signalés à Aix, Riom, Bordeaux, Dole, Forcalquier, Montmorillon, Saint-Acheul et Sainte-Anne d'Auray, s'étant écartés du but de leur institution en recevant des élèves dont le plus grand nombre ne se destinait pas à l'état ecclésiastique, et se trouvant dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non légalement établie en France, nous décidons qu'à partir du 1^{er} octobre prochain ils seront soumis au régime de l'Université. Nous décidons en outre qu'à partir de la même époque nul ne pourra être chargé de la direction ou de l'enseignement dans une des maisons dépendantes de l'Université ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'affirme par écrit être étranger à toute congrégation religieuse non légalement établie en France. »

Deux autres ordonnances suivirent celle-ci, pour en atténuer les dispositions: l'une élevait à vingt mille le nombre des élèves qui pourraient être admis dans les écoles secondaires ecclésiastiques; l'autre créait huit mille demi-bourses pour ces établissements, à la charge de la nation.

Malgré ces marques de générosité et ces preuves de la protection du monarque, les Jésuites fermèrent leurs établissements, et beaucoup d'entre eux se retirèrent de l'autre côté des Alpes. Les plus riches parmi leurs élèves les y suivirent. Le foyer de la

peste jésuitique avait simplement été déplacé. Néanmoins ce fut une grande victoire remportée par le parti libéral sur la faction cléricale et sur le roi. Le peuple fit des manifestations dans les rues, et l'on cria : A bas les Jésuites ! A bas le roi ! La cause de la monarchie était déjà liée à celle de l'abominable compagnie de Jésus, pour le grand amour qu'on savait lui porter Charles X.

La mesure imposée au souverain par ses ministres, par la Chambre des députés, par l'opinion publique contre les Jésuites, avait été bien sensible au cœur de Charles X; la duchesse d'Angoulême en avait éprouvé des accès de colère et de rage; mais il avait fallu plier.... en se réservant de revenir sur les faits accomplis, de retirer les concessions, de chasser les ministres, les députés, et de châtier le mauvais peuple.... ainsi que nous le verrons plus tard.

Pour le moment, les événements poussaient aux mesures libérales; après l'affaire des Jésuites arriva la question grecque. La Restauration, qui était intervenue naguère en Espagne pour soumettre un peuple, allait être obligée de combattre pour l'indépendance d'un autre peuple. Singulier jeu de la destinée ! Le roi très-chrétien, celui qui s'intitulait le fils aîné de l'Eglise, avait été contraint de poursuivre les Jésuites, de chasser les plus vaillants défenseurs de la religion, de se dresser contre les prélats de son royaume. Actuellement, le monarque du droit divin, le promoteur le plus ardent du pouvoir absolu, allait prendre en mains la cause de l'indépendance et de la liberté d'une nation.

La Grèce, après avoir subi pendant des siècles la domination des Turcs, avait enfin secoué ses chaînes et revendiquait son droit national. Ce réveil du peuple grec avait été salué par les sympathies de l'Europe entière. De toutes parts, des souscriptions s'étaient ouvertes pour fournir des armes et des munitions aux Hellènes. Des soldats, des officiers de l'Empire couraient se ranger sous la bannière de ce peuple qui proclamait son indépendance et brisait le joug sous lequel l'avait tenu courbé depuis tant d'années l'empire ottoman. La France se trouvait noblement représentée par le colonel Fabvier, l'Angleterre par lord Byron, commandant l'un et l'autre une troupe d'intrépides guerriers.

Mais les gouvernements étaient restés en dehors du mouvement qui portait l'opinion du côté de l'Orient. Tous les peuples sont frères; les rois sont nos ennemis.

Les Turcs inondaient la Grèce de soldats; les populations tombaient entières sous le terrible cimeterre des musulmans; les villes étaient mises à sac, les femmes violées, les enfants écartelés, les édifices incendiés. Partout le feu et le sang. Le farouche Ibrahim, le fils de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, commandait les troupes du sultan et tenait assiégée depuis deux années la ville de Missolonghi, le dernier rempart de la Hellade occidentale. Résistance héroïque, défense sublime. Les habitants mouraient de faim; on décida une sortie générale à travers les lignes des assiégeants. Les troupes de Karaïskaki devaient seconder la sortie par une attaque contre le camp des égyptiens. Au jour convenu, les vieillards se réunissent aux femmes et aux enfants, on dispose les blessés sur des brancards; ce sera la seconde co-

lonne, qui devra suivre la première et passer par la trouée que feront les Souliotes.

Les portes de Missolonghi s'ouvrent, et le défilé commence; mais l'ennemi veille et, soudain, une grêle de balles et de boulets part des forts des assiégeants et de toute la ligne de ses ouvrages. Les Souliotes se couchent contre terre et attendent pour se relever que le signal pour l'attaque des troupes de Karaïskaki ait été donné. Vaine attente, les ordres ont été mal transmis et aucune diversion ne se produit; d'autre part, la seconde colonne sort de la ville et presse la première. Il faut se lever et combattre, un contre dix, contre vingt. En avant ! mort aux barbares ! Les Souliotes s'élancent sur les retranchements égyptiens.

La seconde colonne, composée de Missolonghiotes, de leurs femmes et de leurs enfants, semblait n'avoir qu'à suivre la route que la garnison lui ouvrait; mais elle fut refoulée dans la ville par les égyptiens et les Turcs, qui y entrèrent avec elle, et là commença le combat le plus affreux. Les Grecs s'étaient fait des armes du feu, du fer, des pavés; ils se défendaient de rue en rue, de maison en maison, avec la rage du désespoir. Les Turcs les poursuivaient à travers les ruines et à la lueur de leurs foyers embrasés; ils égorgèrent tout ce qui tombait sous leurs mains, sans distinction d'âge ni de sexe. Alors les femmes grecques, craignant de tomber au pouvoir des barbares, coururent avec leurs enfants se jeter dans le grand puits de la ville; quand il fut comblé de cadavres, les autres se précipitèrent dans la mer: un grand nombre de ces infortunées se jeta sur les baïonnettes égyptiennes ou dans les flammes des maisons incendiées. Mille à douze cents, qui ne trouvèrent sans doute aucun moyen de se donner la mort, furent la proie du vainqueur. D'autres femmes, des enfants, des vieillards, des soldats blessés ou malades, qui n'avaient pu abandonner la ville, s'étaient retranchés dans le magasin à poudre et dans le bastion Botzaris, sous lequel on avait pratiqué des mines remplies de poudre. Là se trouvait Christos Kapsalis, l'un des primats de Missolonghi, et plusieurs autres vénérables vieillards, qui avaient promis de veiller sur l'honneur de la patrie et sur les femmes confiées à leur garde. Ils tiurent leur promesse. Les Turco-égyptiens, dans l'espérance d'y trouver les trésors des habitants, étaient entrés, au nombre de plus de deux mille, dans le bastion Botzaris, lorsqu'une explosion épouvantable, l'arrachant de ses fondements, engloutit sous ses décombres vainqueurs et vaincus. La détonation fut si forte que les maisons voisines s'en écroulèrent, de larges crevasses s'ouvrirent dans le sol qui les portait, et la mer refoulée inonda le quartier opposé de la ville.... Ibrahim, ses officiers et tous ses soldats, glacés d'épouvante, s'arrêtèrent au bord de ces ruines et attendirent le jour sans oser aller plus avant.

Cependant la colonne des braves Souliotes, sortie la première de la place, avait passé entre les deux forts d'Ibrahim et traversé les retranchements. Tant d'audace paraissait frapper leurs ennemis de stupeur: les Arabes enrégimentés avaient vainement essayé de croiser leurs baïonnettes devant ce petit nombre de guerriers, armés seulement de leurs sabres; d'autres

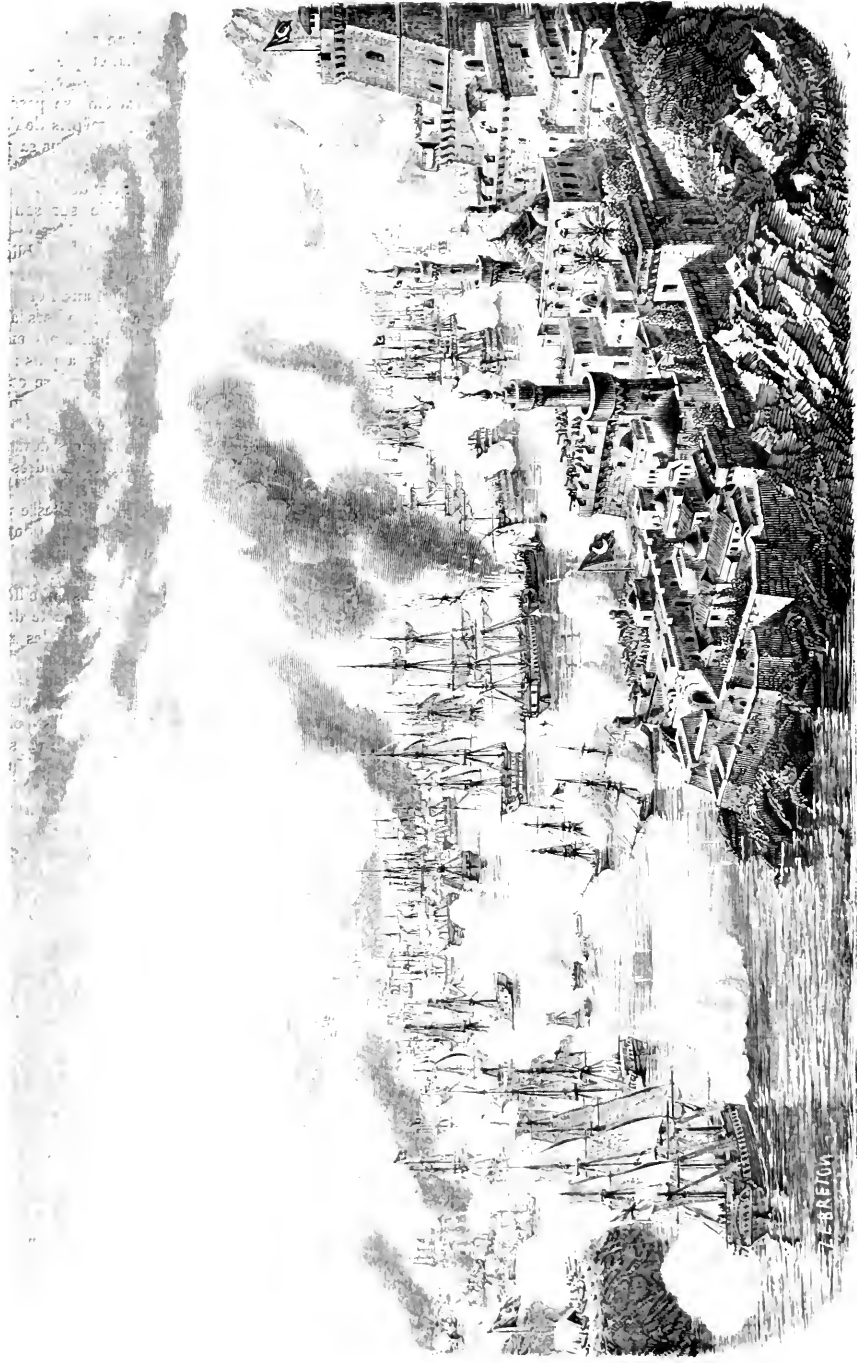


Page de Miss-Jonghi

s'éleva l'un sur l'autre des coups de fusil. Les Grecs, vainement surmontant toutes les difficultés; ils étaient déjà parvenus à une demi-lieue de la ville. Jusqu'ils virent paraître cinq cents hommes de cavalerie ottomane, qui les arrêtaient de Bochos pour leur faire le passage. Mais ils n'atteignirent que l'armée-garde, où se trouvaient plusieurs malades et le général Stourmis. La plupart furent massacrés; le reste poursuivi sa route; il fut rejoint au monastère de Saint-Siméon par une autre poignée de héros,

qui, sortis de Clissovo, se dirigeaient, comme leurs frères, vers le mont Aracinte.

Les malheureux qui échappèrent au fer des barbares avaient encore à parcourir une route longue et pénible pour arriver à Salone. Ceux qui conservaient assez de forces soutenaient les malades et les blessés. Ils se traînaient ainsi d'abîmes en abîmes, de torrents en torrents, au milieu d'une solitude effrayante, ne trouvant pas une maison debout, pas un morceau de pain pour se nourrir, pas un homme pour les guider.



Legation de Naurum

LEGATION

La famine, qu'ils avaient voulu fuir, les poursuivait pendant les longues journées de cette déplorable retraite. Ils durent paître l'herbe des chemins et ronger l'écorce des arbres pour tromper leur faim.

La colonne était réduite à dix-huit cents hommes lorsqu'elle parvint à Salone, ayant à sa tête Nothis Butziris et Kitos Travellos, deux chefs qui s'étaient illustrés durant le siège et dans la retraite.

La chute de Missolonghi fut un grand désastre pour la Grèce; ce fut aussi une des causes principales de son affaiblissement. Les gouvernements de l'Europe eurent honte de l'abandon dans lequel ils avaient laissé ce malheureux pays; ils partagèrent enfin l'émotion qui animait tous les cœurs autour d'eux; ils cherchèrent à donner à la politique une tendance dictée par l'humanité. Il était temps! Après sept années d'une guerre acharnée et sanglante, après avoir donné mille preuves d'un courage et d'un patriotisme qui rappellent les temps héroïques de son histoire, la Grèce était à bout de forces. Karaïskaki était mort en combattant vaillamment sous les murs d'Athènes envahie; l'Acropolis venait de tomber après lui; l'armée d'Ibrahim, secondée par une flotte turco-égyptienne, parcourait à son gré la Morée en ruines, menaçant d'exterminer jusqu'au dernier des Hellènes. La Grèce était à toute extrémité! La France, l'Angleterre et la Russie, poussées chacune par un motif d'intérêt particulier et invoquant l'humanité outragée, résolurent de s'opposer à la prolongation de ces massacres. Elles firent signifier à la Porte Ottomane un traité conclu entre elles le 6 juillet 1826, par lequel les trois cours s'engageaient à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher entre les parties belligérantes un accommodement définitif et une paix durable.

À la réception de ce traité, Mahmoud répondit que la Sublime Porte n'avait pas coutume d'admettre d'intervention étrangère dans ses affaires intérieures; qu'il n'avait aucune proposition à écouter de la part des puissances que le sort de la Grèce intéressait si fort aujourd'hui, et qu'on ne le verrait jamais traiter avec des sujets rebelles. Et à l'instant Mahmoud expédia l'ordre à son lieutenant de presser, d'obtenir à tout prix la soumission de la Grèce. En même temps il prescrivait des levées d'hommes dans tout l'empire.

Après d'inutiles avertissements, les amiraux français, russe et anglais rédigèrent la lettre suivante, que l'amiral anglais Codrington adressa en leur nom à Ibrahim. Elle peut donner une idée de l'horrible situation de la Grèce à cette époque, et des griefs que l'Europe chrétienne articulait en faveur d'une contrée qui faisait aussi partie de la chrétienté.

« A bord du vaisseau de Sa Majesté Britannique, l'Asie.

« Altesse,

« Le 9 octobre 1826.

« Des informations très-positives qui nous arrivent de toutes parts nous annoncent que de nombreux détachements de votre armée parcourent dans différents sens la partie occidentale de la Morée; qu'ils dévastent, détruisent, brûlent, arrachent les arbres, les vignes et toutes les productions végétales; qu'ils détruisent les édifices, les maisons; qu'ils se hâtent, enfin, de faire de cette contrée un véritable désert.

« Nous apprenons de plus qu'une expédition est préparée contre le district de Maina, et que déjà des forces avancent dans cette direction.

« Tous ces actes de violence extrême se passent sous nos yeux, pour ainsi dire, et au mépris de l'armistice que Votre Altesse s'est engagée, sous sa parole d'honneur, d'observer fidèlement jusqu'au retour de ses courriers, armistice en faveur duquel la rentrée de sa flotte à Navarin lui fut accordée sur son expresse demande le 7 octobre dernier.

« Les soussignés se voient dans la pénible obligation de vous déclarer aujourd'hui qu'une pareille conduite de votre part et une violation aussi étrange de vos engagements placent Votre Altesse hors la loi des nations et en dehors des traités existants entre leurs cours et la Porte Ottomane. Il y a plus : les soussignés considèrent les dévastations qui se commettent en ce moment même par vos ordres comme directement contraires aux intérêts de votre souverain, qui pourrait perdre, en raison de ces dévastations, les avantages réels que le traité de Londres lui assure sur la Grèce.

« Les soussignés demandent à Votre Altesse une réponse catégorique et prompte à la présente notification, et lui laissent à prévoir les conséquences immédiates d'un refus ou d'une tergiversation. »

Ibrahim avait reçu de nouveaux renforts; une flotte imposante était à sa disposition, la conquête de la Grèce était presque accomplie; il méprisa les menaces des trois puissances, et, poursuivant ses desseins, il fit sortir de Navarin une division navale chargée d'aller ravitailler Patras. Une autre division avait pour mission de déposer sur différents points de la côte des troupes destinées à dévaster le pays.

Le 20 octobre, les trois escadres, anglaise, française et russe, sous les ordres de l'amiral Codrington, engagèrent le combat. La rade de Navarin présente le plus terrible spectacle. Cent cinquante bâtiments de guerre s'abandonnèrent, se heurtèrent, s'incendièrent durant trois heures, dans un bassin resserré, sur une triple ligne et sous le feu des batteries de terre et des brûlots, qui ajoutaient l'horreur de l'incendie au bruit des explosions et aux cris de l'abordage. La tactique et le sang-froid européens devaient l'emporter sur l'aveugle courage des Turcs et des Égyptiens. Le combat avait commencé à deux heures après midi; le feu des vaisseaux anglais et français fut si bien dirigé, qu'à cinq heures du soir la première ligne ennemie était détruite; les vaisseaux et les frégates qui la formaient étaient coulés, brûlés ou désemparés. Plusieurs allèrent se jeter à la côte, et, pour qu'ils n'y devinssent pas la proie du vainqueur, leurs équipages eux-mêmes les firent sauter. Ce combat donna à la situation un aspect nouveau : il imprima à la politique européenne une marche plus décidée. Le règne de la neutralité avait cessé.

Il s'agissait d'élever un État indépendant sur une terre esclave, de créer une nation là où il n'y avait encore que des instincts de nationalité, d'organiser l'ordre là où il n'y avait plus trace de civilisation, de constituer un peuple là où l'on ne voyait que des peuplades réunies par l'origine et par le nom, et, ce qui était plus difficile, de les instruire au respect du pouvoir, à la soumission aux lois, après avoir exalté

l'héroïsme de leur révolte et leur courageuse résistance à l'oppression.

Le gouvernement français, poussé par l'opinion publique, dut prendre des mesures efficaces pour assurer l'affranchissement de la Grèce. Une expédition fut décidée, et le 17 août 1828 la flotte mit à la voile, emportant un corps d'armée composé de trois brigades, sous les ordres des généraux Schneider, Sébastiani et Higonet; le lieutenant général Maison avait le commandement en chef, le général Durrieu était son chef d'état-major.

Le 30 août, deux brigades débarquaient paisiblement dans le golfe de Coron; la troisième, battue par les vents, n'arriva que le 16 septembre, après avoir perdu trois bâtiments dans la traversée. On comprend facilement l'enthousiasme de l'armée française en touchant le sol de l'héroïque nation dont elle venait briser les fers. Elle ne demandait qu'à en venir aux mains avec les soldats d'Ibrahim, dont l'intrépidité et la barbarie étaient également célèbres. Mais ces desirs furent vains, cette espérance de gloire fut trompée. La diplomatie, et surtout celle du cabinet de Saint-James, n'était pas restée oisive: par un traité conclu à Alexandrie entre Méhémet-Ali et l'amiral Codrington, l'évacuation immédiate et entière de la Morée avait été convenue. Ibrahim, en exécution de ce traité, autorisa l'embarquement de ses troupes à bord des vaisseaux alliés de France et d'Angleterre.

Ainsi fut accomplie sans combat l'expulsion de l'armée égyptienne. Mais les Turcs ne devaient pas remettre aussi facilement les places dont ils étaient maîtres. Le chef d'état-major et le général Higonet reçurent simultanément l'ordre de se porter, à la tête de leurs brigades, l'un sur Modon, l'autre sur Navarin. C'était Soliman-Bey qui défendait la ville de Modon avec un détachement égyptien; la citadelle était occupée par une garnison turque sous le commandement d'Hassan-Pacha. Aux sommations du général Durrieu, les deux chefs répondirent que les Turcs n'étaient pas en guerre avec les Français, il ne serait commis aucun acte d'hostilité contre eux s'ils n'attaquaient pas, mais que Modon ne se rendrait point. Le général en chef ordonna aussitôt d'investir la place. Un vaisseau anglais et un vaisseau français allèrent s'emboîser pour seconder l'attaque des troupes de terre, et le génie dressa des batteries. Alors les commandants turcs demandèrent à s'aboucher avec le général Maison. Ils avouèrent qu'ils étaient dans l'impossibilité de se défendre, et comme il ne leur était pas permis d'accepter une capitulation, il fut convenu que l'on entrerait dans la place malgré eux. On brisa les portes de la ville à coups de canon, et les mille hommes qu'elle renfermait furent embarqués pour l'Égypte.

La session de 1829 s'ouvrit, comme d'habitude, par un discours de la couronne. Charles X parla du résultat de l'expédition de Morée et du retour en France des dernières troupes qui avaient occupé l'Espagne et maintenu le pouvoir absolu de Ferdinand VII. Le roi annonça que l'espérance d'obtenir une juste réparation des griefs de la France envers le dey d'Alger, sans avoir recours aux armes, avait seule retardé les mesures qu'on serait peut-être forcé de prendre pour le punir. C'était le prélude d'une guerre contre

l'Algérie. Sa Majesté s'exprima également en termes menaçants à l'égard de la presse, et l'on pouvait aussi prévoir de ce côté les préliminaires d'une guerre intérieure. « La presse, disait le roi, jouit d'une liberté entière, mais la licence, si funeste ennemie, se montre encore à l'abri d'une loi généreuse et confiante. Nous espérons que la raison publique, qui s'affermir et s'éclaire, fera justice de ses écarts, et que la magistrature, fidèle à ses nobles traditions, connaîtra ses devoirs et saura toujours les remplir. »

L'antagonisme continuait entre la monarchie et le peuple. Les occasions ne manquaient pas à l'opposition pour engager la lutte; trop de motifs sérieux s'offraient à elle pour faire ressortir les vices de la royauté et l'indignité de ses ministres. Un article du budget de 1828 soumis à l'examen de la Chambre des députés, constatait qu'une dépense de cent soixante et quelques mille francs avait été faite par l'ex-ministre de la justice Peyronnet, pour la décoration d'une salle à manger, sans qu'il y eût été autorisé ni par les Chambres, ni même par une ordonnance royale. Comme la loi ne permettait aux fonctionnaires qui disposent des deniers de l'Etat de les employer hors des limites des crédits qui leur sont ouverts, que dans le cas d'une urgence bien démontrée, la commission non-seulement blâma sévèrement la conduite de l'ancien ministre, mais encore elle conclut à ce que la dépense demeurât à la charge de celui qui l'avait ordonnée, et que le ministère actuel poursuivît le débiteur en remboursement. Les membres du cabinet s'efforcèrent de combattre la proposition de la commission. Ils ne purent s'empêcher de reconnaître que la conduite de Peyronnet avait été illégale et imprudente; mais ils prétendirent que la Charte interdisait de poursuivre les ministres pour autres crimes que ceux de trahison et de concussion; qu'en conséquence, ce serait violer la Charte que de donner suite à l'amendement de la commission, puisqu'il n'y avait ni trahison ni concussion à poursuivre. Benjamin Constant soutint que la concussion se rencontrait dans l'acte du ministre attaqué, car toute dilapidation des finances, tout emploi illégal et non sanctionné d'une portion de la fortune publique, devait être considéré comme un acte de concussion. Dupin proposa la rédaction suivante de l'amendement de la commission: « Le ministre des finances est chargé d'exercer devant les tribunaux une action en indemnité contre l'ancien ministre. » Cette rédaction fut adoptée.

A la Chambre des pairs, Peyronnet essaya de se justifier en établissant que la loi, sur laquelle on s'était appuyé pour blâmer sa conduite, n'existait pas alors, ou que, du moins, elle n'était point encore exécutoire. Il déclarait avoir agi légalement, et n'être sujet à aucune responsabilité. Une transaction fut proposée par la commission, et, après une sérieuse controverse, l'amendement de la Chambre des députés fut rejeté. On s'attendait à un conflit; mais la loi modifiée fut votée au palais Bourbon.

Un des articles des comptes définitifs de 1827 entraîna une longue et vive discussion: c'était celui qui traitait des dépenses de l'imprimerie royale. Une énorme quantité de pamphlets, de circulaires, avait été adressée à tous les électeurs, dans le but de les

corrompre, de les intimider ou d'obtenir leurs suffrages par des promesses. Le ministère Villele, existant alors, avait prodigué tous les moyens de séduction pour faire pencher à son profit la balance des élections; il s'agissait de sanctionner ces dépenses. La gauche s'éleva avec autant de force que de raison contre cette partie du budget. « Il ne s'agit pas, disait Benjamin Constant, de la dilapidation d'une somme moïque, il s'agit d'un ministre abusant de son autorité pour commander et disséminer la calomnie, la payant aux frais de l'Etat, inondant de libelles la France, qu'il avait, avec ses deux collègues, bâillonnée par la censure, sous prétexte de prévenir la licence des libelles; fraudant les revenus de l'Etat, en ordonnant le transport gratuit d'un déluge d'impôts; réunissant tous les genres de délits : concussion, puisqu'il y a eu détournement des deniers publics pour son propre intérêt; trahison, puisqu'il travaillait à séparer le trône de la nation, en empêchant la nation, ce que heureusement il n'a pu faire, de se nommer des organes fidèles, qui portassent au pied de ce trône l'expression de ses douleurs, de ses espérances et de son amour. »

A propos de la responsabilité ministérielle, la plus odieuse des nombreuses mystifications du gouvernement, Benjamin Constant disait : « Les ministres peuvent être condamnés à siéger, eux et leur postérité, à la Chambre des pairs; condamnés à se passer, de l'épaule au côté, le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit ou de la Légion d'honneur; condamnés à recevoir le titre et les prérogatives de ministres d'Etat; condamnés à se faire inscrire les premiers en tête du livre des plus grosses pensions du Trésor! Voilà quels sont, pour les ministres, les effets désastreux, les tribulations de leur responsabilité, de cette responsabilité non pas telle que la Charte l'a faite, mais telle que les ministres se la transmettent et se l'appliquent!... »

Ces attaques contre les ministres et d'autres, suivies d'échecs parlementaires, décidèrent Charles X à changer ses conseillers; le ministère Martignac tomba et fit place à une nouvelle combinaison, à la tête de laquelle fut placé le prince de Polignac. Sa Majesté avait enfin un cabinet selon son cœur, ministère de cœur et de camarilla, dévoué aux Jésuites et prêt à se jeter dans toutes les aventures. Mais ce nom de Polignac avait éveillé les craintes des libéraux; de sourdes rumeurs s'élevaient contre le choix du monarque; on sentait que l'on entrerait en révolution. Le ministère Polignac apparaissait comme la dernière étape de la royauté des Bourbons; on voyait au bout le rétablissement du pouvoir absolu ou la chute de Charles X. Quelle serait la durée de ce ministère et quelle tournure prendraient les événements?

Ce qui ressortait clairement du choix de Polignac comme premier ministre, c'est que la monarchie ne croyait plus avoir besoin de masquer ses batteries, c'est que le roi Charles X était résolu de livrer le dernier combat au parti libéral. Le prince de Polignac était le fils de cette comtesse Jules de Polignac, fameuse à la cour de Louis XVI par sa beauté et par ses goûts étranges; elle était particulièrement aimée de Marie-Antoinette, et, disait-on, très au mieux avec le comte d'Artois. Le fils avait hérité de la tendresse

que portait le comte d'Artois à la belle comtesse; on prétendait même que l'affection de Charles X pour le prince de Polignac avait un caractère paternel.

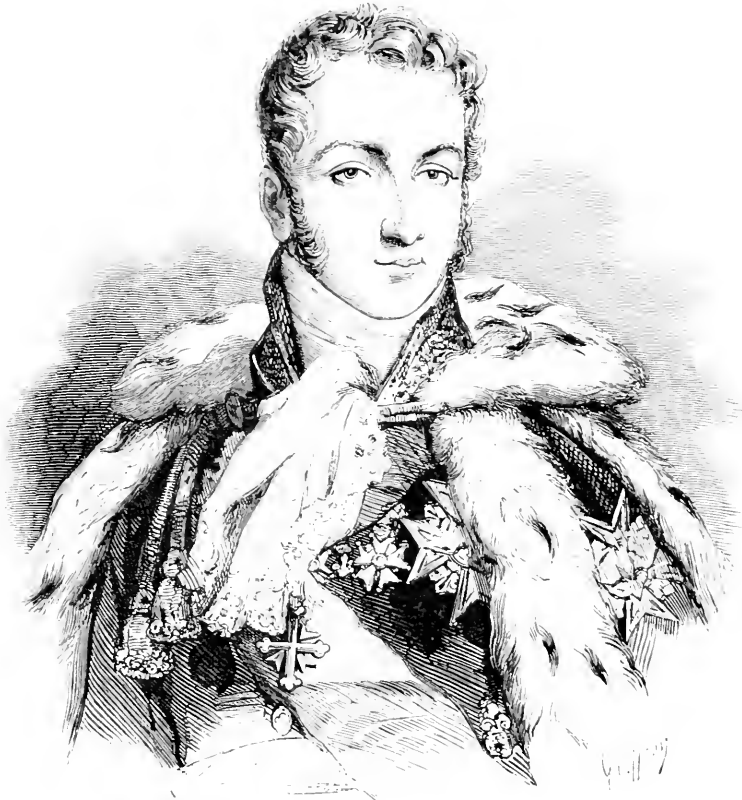
Au commencement de la Révolution, le jeune Polignac était officier de hussards et figurait parmi les adversaires les plus déclarés des réformes politiques. Emigré, il avait pris du service dans l'armée des princes et commandait un régiment qui portait son nom. Rentré en France au commencement de l'Empire, il avait été impliqué dans la conspiration de Georges Cadoudal et condamné à mort. Les démarches de sa jeune femme et l'intervention de l'impératrice Joséphine avaient détourné le coup prêt à le frapper; toutefois il fut maintenu comme prisonnier d'Etat, transféré au château de Ham, puis ramené au Temple et enfin détenu à Vincennes; il avait obtenu son admission dans une maison de santé en 1812. Lors des événements de 1814, Polignac s'enfuit de Paris et vint rejoindre à Vesoul le comte d'Artois.

Avec un tel ministre, Sa Majesté pouvait tout oser; du reste, si un doute avait pu s'élever sur la signification d'un semblable choix, les noms de deux des collègues du prince de Polignac auraient suffi pour dissiper ce doute; Bourmont, le traître Bourmont, le transfuge de Waterloo, le dénonciateur dans le procès du maréchal Ney, était promu à la guerre; la Bourdonnaye, le plus exalté de la phalange congréganiste, était nommé ministre de l'intérieur. Polignac prenait le portefeuille des affaires étrangères avec la présidence du conseil des ministres.

Ces trois hommes, longueux réactionnaires, les cyrphées du parti jésuitique, les champions du pouvoir absolu, étaient les conseillers du roi, avaient dans leurs mains la direction des affaires du pays; c'était toute une révélation des projets sinistres que les cent voix de la presse dénonçaient à la France. Il n'était plus possible de se faire illusion sur les desseins de la cour: chacun comprenait qu'on marchait au renversement de la Charte, au rétablissement du régime du bon plaisir, à l'absolutisme, à la domination du clergé, à l'Inquisition, à l'instar de ce qui existait en Espagne. Les autres ministres, quoique moins compromis que les trois premiers, appartenaient également à la faction des ultra; Courvoisier était appelé à la justice, l'amiral de Rigny à la marine, Montbel à l'instruction publique, Chalrol aux finances. Le ministère du commerce avait été supprimé.

Chose étrange, ce fut de la Bretagne, le foyer du royalisme nagueux, que partit le signal de la première levée de boucliers contre le ministère Polignac. Une association s'y forma pour combattre le gouvernement par le refus de l'impôt, et lança le manifeste suivant :

« Nous, soussignés, habitants de l'un et l'autre sexe dans les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne, sous le ressort et la protection de la cour royale de Rennes, liés par nos propres serments et par ceux de nos chefs de famille au devoir de fidélité au roi et d'attachement à la Charte; considérant qu'une poignée de brouillons politiques menace d'essayer l'audacieux projet de renverser les bases des garanties constitutionnelles consacrées par la Charte; considérant que, si la Bretagne a pu trouver dans ces garanties la compensation de celles que lui assurait son contrat d'union à la France, il est de son devoir et de



Le prince Jules de Polignac

son intérêt de conserver ce reste de ses libertés et de ses franchises : il est dans son caractère et de son honneur d'imiter la généreuse résistance de ses ancêtres aux envahissements, aux caprices et aux abus d'autorité du pouvoir ministériel ; considérant que la résistance par la force serait une affreuse calamité, qu'elle serait sans motifs lors que les voies restent ouvertes à la résistance légale, que le moyen le plus certain de faire préférer le recours à l'autorité judiciaire est d'assurer aux opprimés une solidarité fraternelle, déclarons sous l'honneur :

« 1^o Souscrire individuellement pour la somme de dix francs ; et subsidiairement et en outre, les sous-signés, inscrits sur les listes électorales de 1830, pour le dixième du montant des contributions qui leur sont attribuées par lesdites listes, que nous nous obligons à payer sur les mandats des procureurs généraux, dans le cas où il y aurait lieu à en nommer, en conformité de l'article 3 de la présente.

« 2^o Cette souscription formera un fonds commun à la Bretagne, destiné à indemniser les souscripteurs des frais qui pourraient rester à leur charge, par suite du refus d'acquitter des contributions publiques illégalement imposées, soit sans le concours libre régulier et constitutionnel du roi et des deux Chambres, constituées en conformité de la Charte et des lois actuelles, soit avec le concours des Chambres, formées par un système électoral qui n'aurait pas été voté dans les mêmes formes constitutionnelles.

3^o Advenant le cas de la proposition officielle soit d'un changement inconstitutionnel dans le système électoral, soit de l'établissement illégal de l'impôt, deux mandataires de chaque arrondissement se réuniront à Pontivy, et dès qu'ils seront réunis au nombre de vingt, ils pourront nommer, parmi les souscripteurs, trois procureurs généraux et un sous-procureur dans chacun des cinq départements.

« La mission des procureurs généraux est :

1° de recueillir les souscriptions; 2° de satisfaire aux indemnités, en conformité de l'article 2; 3° sur la réquisition d'un souscripteur, in-quiété pour une contribution illégale, d'exercer sous son nom, par les soins du sous-procureur de son département ou du délégué qu'ils auront nommé dans son arrondissement, le pourvoi et ses suites, par toutes les voies légales, contre les exacteurs; 4° de porter plainte civile et accusation contre les auteurs, fauteurs et complices de l'assiette et perception de l'impôt illégal.

« 5° Les souscripteurs nomment des mandataires de cet arrondissement, pour se réunir, en conformité de l'article 3, aux mandataires des autres arrondissements, et pour remettre la présente souscription aux procureurs généraux qui seraient nommés. »

Entre temps les choses de religion allaient leur train; force neuvaines et bénédictions dans les églises, excursions et pèlerinages aux sanctuaires en vogue, exhibitions de momies, de reliques, d'idoles: toutes les vieilles superstitions étaient en vogue. L'archevêque de Quénen voulut renchérir sur ses confrères et se mit à fabriquer un saint, mais un vrai saint, au complet, sans y rien omettre; puis, à l'instar de Pygmalion devenu amoureux de la belle statue créée par son ciseau, le prélat s'éprit de son œuvre et l'exposa à l'adoration des fidèles. Il s'agissait de quelques débris d'ossements humains ramassés au hasard par de pauvres béguines qui imaginèrent de les attribuer à Vincent de Paule: les nonnes les conservaient précieusement depuis seize ans dans une chapelle; il y avait un crâne, une partie d'épine dorsale, quelques os ayant appartenu à des bras et à des jambes. L'archevêque de Paris fit enlever ces débris et présida à la confection d'un saint qu'il baptisa naturellement du nom de Vincent de Paule; le crâne fut appliqué sur une tête en cire, les cubitus et les fémurs furent glissés dans une gaine de même matière, l'épine dorsale demeura enclassée dans un torse; on y ajouta toutes les parties qui constituent un corps humain du sexe masculin, on orna la tête et le visage de cheveux et de barbe. Le saint fut ensuite couvert de vêtements splendides, enclassé, puis exposé à l'adoration des dévotés et des imbeciles. Tous ces honneurs rendus au nouvel habitant d'un lieu de la fabrication de monseigneur ne suffisaient ni à sa vanité ni à son ambition: il avait rêvé pour lui une apothéose. Un programme fut dressé pour régler l'ordre et la marche d'une procession imposante pour la translation de cette grotesque figurine.

Le mandement de l'archevêque fut disposé sur des affiches de grande dimension, de couleurs variées, imprimées en gros caractères, et appliquées à tous les coins de rue. La population entière de Paris était conviée à la cérémonie. Ces appels à la curiosité, ces étalages dignes des treteaux d'un charlatan, émuèrent les esprits sages et excitèrent la verve des journaux. La *Gazette des cultes* elle-même, quoique très-affectionnée à la religion, osa blâmer monseigneur et publia une sorte de protestation se terminant par cette phrase: « N'est-il pas surprenant de voir figurer les détails d'une cérémonie catholique sur des affiches mêlées aux annonces des pièces de théâtre, sur les murailles de Paris, à côté des affiches destinées aux évolutions de Francini, et de présenter au public les

merveilles opérées ou à opérer par les reliques de saint Vincent de Paule à côté des prodiges des clients savants ou des puces travaillenses? » Monseigneur ne goûta pas la critique de la pieuse *Gazette des cultes*, et fit condamner l'éditeur à un mois de prison et mille francs d'amende pour son irrévérence.

Le programme de l'archevêque fut suivi de point en point, et Paris entier accourut à la cérémonie. On cria dans les rues et l'on vendait les imprimés contenant l'ordre et la marche, — non du bœuf gras, — comme c'était l'usage à l'époque des jours gras, à la fin du carnaval, chaque année, — mais du corps de saint Vincent de Paule rapiécé et rebouté par les soins de Son Éminence Monseigneur de Paris. Un sou! un sou! L'ordre et la marche!

La marionnette avait été déposée sur le maître-autel dans l'église de Notre-Dame et placée dans une châsse en argent massif. Elle devait être transportée de la cathédrale à la chapelle des lazaristes, qui avaient été désignés pour en être les gardiens. Au jour fixé, une immense procession sortit de la vieille basilique, longe les rues et les quais de la Cité, traverse les ponts et atteint lentement le convent de la rue de Sévres. Sur tout le parcours les mai-sons étaient tapissées ou cachées sous des draps blancs et revêtues de feuillages, de par l'ordre de la police. Les confréries d'hommes et de femmes, les séminaires, les écoles de la doctrine chrétienne, avaient pris rang dans le cortège; les ignorantins, les lazaristes, tous les sales capucins, les sœurs de Saint-Vincent, les nonnes et béguines de toute robe et de toute couleur, suivaient, escortés par les gendarmes, par les agents de police, par les argousins et les roussins ayant à leur tête le préfet Mangin. La troupe de ligne et la garde formaient une double haie. Devant la châsse marchait Mgr l'archevêque, radié, vêtu d'habits pontificaux éblouissants, accompagné d'un état-major de prélats ayant mire en tête, crose au poing, de chanoines des chapitres de Notre-Dame et de Saint-Denis. Derrière la châsse venaient les grands personnages de l'époque, ministres, maréchaux, généraux, les magistrats avec ou sans hermine, les hauts fonctionnaires des diverses administrations, et à leur suite tous les clergés de Paris, les curés des villes, les curétons des villages voisins ou des départements limitrophes, plus de quatre mille prêtres et lévites, une véritable armée d'hommes noirs.

Cette représentation théâtrale, qui appartenait au sombre moyen âge plus qu'à l'époque actuelle, excitait l'étonnement et la verve gonaillaise d'un immense concours de populaire. Les chants religieux psalmodiés par les tonsurés se mêlant aux fanfares des musiques militaires provoquaient les élancements et les huées de la foule. En somme, l'effet produit par l'exhibition des reliques était déplorable. Bourgeois et artisans se moquaient ouvertement de ces catholiques momeries.

Les gouvernements se ressemblent tous; ils sont aveugles quand les intérêts de leur ambition ou leur vanité se trouvent en jeu; l'affluence considérable des curieux fut interprétée par la cour de Charles X comme un signe certain de la dévotion des habitants de la bonne ville de Paris, comme une marque de leur fidélité, de leur dévouement envers Sa Majesté. Le roi ne voulut pas se montrer moins dévot que son

peuple à l'endroit de la sacrée momie; il vint avec toute la cour s'agenouiller et prier devant la chaise du saint. L'impure duchesse de Berri s'y rendit de son côté en leste et dames équipage, avec quelques jeunes gens et ses dames d'atour, mais plutôt pour juger de l'effet des décorations de la chapelle et comme s'il se fût agi d'un spectacle, que pour y faire des oraisons. Elle s'agenouilla devant le saint, fit ses grimaces et partit. La farce catholique était jouée. Il n'y avait plus qu'à en développer les conséquences et à les faire servir au triomphe de la religion. C'est à quoi s'employèrent de leur mieux les ministres du roi, les congréganistes, les Jésuites, et tous les hommes noirs de la faction.

L'imbécile Charles X se montrait de plus en plus ahuri, hébété, avachi. On le rappela à ces hautes pensées de la foi, c'est-à-dire aux promesses qu'il avait faites au pied des autels et devant la chaise de saint Vincent de Paul de relever la religion opprimée. Le confesseur du roi était parvenu à l'obliger à se présenter au confessionnal et à communier de deux jours l'un, en lui faisant accroire que ces fréquentes communions transformaient son vieux torse en un sanctuaire dans lequel la divinité résidait en permanence, en une sorte d'antichambre du paradis. D'un tel sire on pouvait tout obtenir, quand le moment de frapper le grand coup serait venu. Le clergé se retourna du côté du peuple qu'il fallait également fasciner, abrutir, fanatiser.

Des processions furent ordonnées et organisées à Paris et dans toutes les villes des départements; des prières publiques furent recommandées par les évêques; les reliques des saints et saintes furent exposées à la vénération des fidèles; les neuvaines, les rogations, les pèlerinages aux grottes et aux lieux consacrés reprirent avec fureur; toutes les dévotes et les fanatiques remplirent les églises. Le mouvement religieux agitait la France et préparait la trahison politique. Les esprits sérieux du parti de la cour comprenaient toutefois que ces agitations étaient factices, et qu'il fallait donner à l'opinion publique un aliment et des préoccupations d'un autre ordre. Les comédies sacrées furent maintenues, mais à côté on fit surgir un grave événement, la guerre d'Alger. Il y avait là, en effet, de quoi remplir les imaginations et opérer une utile diversion aux attentats qu'on préméditait contre les libertés de la France.

Dans la séance royale de l'ouverture des Chambres pour la session de 1830, le roi parla du châtiment qu'il comptait infliger au dey d'Alger, comme devant tourner au profit de toute la chrétienté; ensuite il passa aux droits sacrés de la couronne, et gourmanda l'opposition sur ses résistances aux projets de lois que présentaient ses ministres. L'attaque était directe; les menaces solennelles. La Chambre des députés en prit ombrage et, dans son adresse en réponse au discours de la couronne, elle exposa en termes respectueux au roi qu'il y aurait un danger pour Sa Majesté de conserver un ministère qui se trouvait en désaccord avec le pays et la Chambre, sur les fins qu'il se proposait et dans la conduite de ses affaires publiques. Deux cent vingt et un députés avaient voté et signé cette adresse devenue fameuse dans l'histoire. C'était la révolte de la bourgeoisie contre

la royauté. Charles X prononça la prorogation, puis la dissolution de la Chambre.

La guerre était bien engagée. Les électeurs allaient avoir à se prononcer dans le conflit, et il était facile de prévoir que les collèges étaient les mêmes députés. Le roi, se croyant le plus fort, était résolu à pousser les choses à l'extrême, à livrer le dernier combat. Il comptait vaincre, ayant avec lui les phalanges célestes, Jésus et Marie au ciel, toute la prêtraille, la mitraille et la moinaïlle sur la terre, et enfin une armée qui serait revenue d'une glorieuse expédition, quand l'heure de la bataille devrait sonner.

Le ministère lança immédiatement le manifeste relatif à l'Algérie, pour distraire l'attention des masses et détourner les esprits des questions politiques. Voici le document officiel qui fut publié et répandu à des nombres extraordinaires d'exemplaires :

Plusieurs des publications où l'on traite des causes de la guerre qui existe entre la France et Alger, donnent à cet égard des détails très-inexactes. Nous croyons utile de rappeler les principales circonstances qui ont forcé le gouvernement du roi de rompre avec la régence, et qui ont déterminé l'envoi d'une expédition sur les côtes d'Afrique.

« La France a recouvré, en 1817, les établissements qu'elle possédait depuis quatre siècles sur la côte d'Afrique. La situation avantageuse de ces possessions, leur richesse en grains, bestiaux, laines, cire, miel, etc., les facilités qu'elles offrent pour répandre nos marchandises dans l'intérieur de l'Afrique, et l'abondance des produits de la pêche du corail sur cette côte, avaient procuré de grands avantages aux compagnies qui les exploitaient avant la Révolution. Mais, depuis 1817, l'instabilité de nos relations avec la régence d'Alger, leur caractère mal assuré et précaire, enfin le dessein hautement avoué par le dey de nous dépouiller de nos domaines sur le sol de l'Afrique, ont empêché nos négociants d'y retourner et d'y former des établissements considérables qui ne peuvent subsister sans être soutenus par la confiance. Cet état de choses doit être considéré comme un de nos premiers griefs contre Alger, puis-que les mauvaises dispositions du dey ont contribué d'une manière directe à empêcher une ancienne possession française de reprendre la valeur qu'elle avait eue si longtemps pour nous.

« Dans l'audience où le dey insulta notre consul, il lui déclara publiquement qu'il ne voulait plus « permettre qu'il y eût un seul canon français sur le « territoire d'Alger, et qu'il ne nous y reconnaissait « plus que les droits généraux dont jouissaient les « autres négociants européens qui viennent y trafiquer. » Ce sont les propres expressions qu'il employa; et l'on verra tout à l'heure qu'il fit aussitôt après raser les forts appartenant à la France, et détruire les établissements de commerce fondés sous leur protection.

« A la possession d'un territoire assez considérable se joignait pour nous, sur la côte d'Afrique, le droit exclusif de la pêche du corail sur une étendue d'environ soixante lieues de côtes, droit également reconnu par nos traités avec la Porte et avec la régence d'Alger. Ces traités stipulaient que nous payerions pour ce privilège une redevance annuelle qui,

fixés originairement à dix-sept mille francs, avait été portée à soixante mille francs lorsque ce privilège nous avait été rendu en 1817. Mais deux ans à peine étaient écoulés, que le dey nous déclara inopinément que nous avions à choisir entre renoncer à ce privilège, ou lui payer annuellement deux cent mille francs. L'intérêt de notre commerce fit consentir le gouvernement à cette augmentation de charges, et, cependant, malgré l'exactitude avec laquelle nous acquittâmes ce droit, le dey fit publier en 1826 un manifeste qui permettait à toutes les nations la pêche du corail sur les côtes de la régence d'Alger, mesure qui nous privait d'un privilège dont le dey voulait cependant continuer à recevoir le prix.

« A ces griefs généraux se joignent une foule d'offenses particulières; nous ne parlerons ici que des principales et de celles qui sont postérieures à la Restauration.

« En 1814, le dey intima au consul général, Dubois-Thainville, l'ordre d'arrêter définitivement les comptes de plusieurs sujets algériens, créanciers de la France; et comme le consul représentait qu'il ne pouvait le faire sans y être autorisé par son gouvernement, le dey le renvoya immédiatement d'Alger. Les événements des Cent-Jours nous forcèrent à dissimuler cet outrage, et un nouveau consul fut envoyé en 1816; mais le dey ne consentit à l'admettre que moyennant le paiement préalable d'une somme de cent mille francs, à titre de présent gratuit.

« En 1818, le brick français *le Fortuné* fut attaqué et pillé par des habitants de Bone, sans que l'on pût obtenir du dey aucune réparation.

« En 1819, le dey répondit à la sommation collective de l'amiral français Jurien et de l'amiral anglais Treetmantle, qui venaient, par suite des résolutions arrêtées au congrès d'Aix-la-Chapelle, l'inviter à renoncer à la piraterie, qu'il prétendait se réserver le droit de mettre en esclavage les sujets de toutes les puissances qui n'auraient pas de traités avec lui, et qui n'entretenaient pas dans ses États des consuls par les mains de qui des redevances ou tributs lui seraient payés.

« En 1825, malgré la teneur expresse des traités, et sous prétexte de contrebande, le dey fit forcer et visiter la maison de l'agent consulaire français à Bone. Le résultat de cette visite prouva la fausseté de l'accusation, et cependant le dey ne nous donna aucune satisfaction de cette offense.

« Les droits qui doivent être perçus pour nos marchandises dans les ports de la régence sont déterminés par des traités; en 1825, le dey exigea arbitrairement de nos négociants à Bone des droits beaucoup plus forts que ceux du tarif.

« A l'exemple de ce que d'autres grandes puissances avaient fait pour plusieurs États, la France accorda, en 1825, sa protection au pavillon romain. Les deys d'Alger et de Tripoli et le bey de Tunis reconnurent successivement que cette mesure était justifiée par les rapports qui nous unissent au chef de notre religion, et ils s'engagèrent solennellement à respecter, à l'égal du nôtre, le pavillon romain. Mais dix-huit mois après avoir souscrit cet engagement, le dey d'Alger fit arrêter et confisquer deux bâtimens romains. Le prix de ces navires et de leur chargement

fut partagé entre le dey et les corsaires capteurs, et nos réclamations ne purent obtenir que la mise en liberté des équipages.

« Les violations de nos traités devinrent de plus en plus fréquentes dans les années 1826 et 1827. L'audace du dey s'accroissant par l'impunité, on le vit alors refuser positivement de reconnaître nos capitulations avec la Porte. Ce fut aussi à cette époque que les Algériens commencèrent à exiger des capitaines de nos navires marchands qu'ils rencontraient en mer, de venir sur leur bord, pour la vérification de leurs expéditions, ce qui était directement contraire au traité de 1719. Il arriva que, tandis que le capitaine du bâtiment français *la Conception* laissait ainsi vérifier ses papiers à bord d'un armement algérien, son propre navire reçut la visite d'hommes détachés par le corsaire, qui enlevèrent des caisses, de l'argent, et les autres objets qu'ils trouvèrent à leur convenance.

« Mais, indépendamment de ces griefs multipliés, l'insolence et la mauvaise foi du dey dans l'affaire des juifs algériens Backri et Busnach ne laissèrent bientôt plus à Sa Majesté d'autre parti à prendre que celui auquel elle s'est déterminée, en déclarant la guerre à cette régence. Des fournitures faites sous le Consulat et l'Empire avaient constitué les sieurs Backri et Busnach créanciers du Trésor d'une somme qui n'était point liquidée à l'époque de la Restauration. Une transaction passée entre les commissaires du roi et le fondé de pouvoir des intéressés, le 28 octobre 1819, et approuvée par le roi et par le dey d'Alger, régla définitivement cette créance à sept millions, qui durent être payés par douzième, à compter du 1^{er} mars 1820. Mais il fut expressément stipulé — art. 4 — que les sujets français qui auraient eux-mêmes des réclamations à faire valoir contre les sieurs Backri et Busnach, pourraient mettre opposition au paiement, et qu'une somme égale au montant de leurs réclamations serait tenue en réserve jusqu'à ce que les tribunaux français eussent prononcé sur le mérite de leurs titres de créance.

« Conformément à cette disposition, les sujets français furent invités à produire leurs réclamations, et la somme s'en étant élevée à environ deux millions cinq cent mille francs, le trésor royal paya aux sieurs Backri et Busnach quatre millions cinq cent mille francs qui restaient sur le total du montant reconnu de la dette, et il versa l'autre partie à la caisse des dépôts et consignations.

« Cette mesure n'était que l'exécution littérale de la convention du 28 octobre. Mais le dey ne tarda pas à prétendre que les tribunaux ne jugeaient pas assez vite, qu'il fallait que le gouvernement français intervint pour hâter leur action, et enfin que le trésor royal devait lui remettre à lui-même la somme contestée, ajoutant que les sujets français viendraient ensuite à Alger pour faire valoir devant lui leurs réclamations.

« De telles prétentions étaient contraires à la convention du 28 octobre; elles l'étaient aussi à la dignité du gouvernement français, qui n'aurait pas pu même y consentir sans dépasser ses pouvoirs, puisqu'il n'était pas maître d'intervenir dans les débats judiciaires, et de transférer à d'autres l'examen de



Algier

causes dont les tribunaux étaient seuls désormais appelés à connaître. Ces explications furent données à diverses reprises au chef de la régence, qui n'en tint aucun compte et qui persista à demander, comme condition du maintien de ses relations avec la France, le paiement immédiat de la somme entière de sept millions. Dans une lettre qu'il adressa lui-même au ministre des affaires étrangères, cette alternative était énoncée d'une manière si hautaine, que le baron de Damas ne crut pas devoir y répondre directement, et qu'il se borna à transmettre un nouvel exposé de l'affaire au consul général du roi, Delval, à Alger, en lui prescrivant de s'en expliquer verbalement avec le dey. Le consul n'avait pas encore reçu cette lettre quand il se présenta, suivant l'usage, au palais du dey, la veille des fêtes musulmanes. Ce prince ayant demandé au consul général s'il n'était pas chargé de lui remettre une réponse à sa lettre, et celui-ci ayant répondu négativement, il porta subitement au consul Delval plusieurs coups d'un éventail ou chasse-mouches qu'il tenait à la main, en lui ordonnant de sortir de sa présence.

« Après un tel outrage, commis publiquement sur le représentant de la France, le gouvernement du roi ne pouvait plus prendre conseil que de sa dignité offensée. Cet affront comblait la mesure des procédés injurieux de la régence; tout rapport était désormais devenu impossible entre la France et elle, avant qu'une réparation éclatante eût vengé l'honneur national. Le baron de Damas prescrivit au consul général de la demander, ou d'abandonner immédiatement Alger. Cette réparation fut refusée, et le consul avait à peine quitté la ville que le dey envoya l'ordre au gouverneur de Constantine de détruire par le fer et le feu les établissements français en Afrique. Cet ordre fut promptement exécuté, et le fort de la Calle fut ruiné de fond en comble.

« Le roi envoya devant Alger une division de ses vaisseaux avec ordre de maintenir un blocus rigoureux. Les résultats de cette mesure, prolongée pendant trois ans, n'ont pas répondu, malgré le zèle et le courage de nos marins, aux espérances qu'elle avait fait concevoir. Le blocus a coûté à la France près de vingt millions, sans avoir causé à l'ennemi un dommage assez réel pour le déterminer à nous demander la paix.

« Il importait à la dignité de la France, et aux intérêts des sujets du roi engagés dans des transactions commerciales avec le nord de l'Afrique, et dont les navires étaient sans cesse menacés par les corsaires de la régence d'Alger, que l'on adoptât un système nouveau plus énergique et plus décisif. Néanmoins le gouvernement du roi, voulant ne porter la guerre sur le territoire algérien que lorsqu'elle serait évidemment reconnue nécessaire, se détermina à faire encore une tentative auprès du dey, et un dernier outrage à notre pavillon, une dernière violation des droits les plus sacrés chez tous les peuples, vint mettre le comble aux attentats de la régence et rendre désormais toute conciliation incompatible avec l'honneur national. Au moment où notre envoyé, La Bretonnière, sortait du port, une décharge générale de toutes les batteries voisines fut faite sur le vaisseau parlementaire, qui fut atteint par quatre-vingts

boulets. Le feu ne cessa que lorsque le vaisseau se trouva entièrement hors de portée.

« Tel est l'exposé succinct des griefs dont le roi se dispose à tirer vengeance : violation des principes du droit des gens, infraction aux traités et aux conventions, exactions arbitraires, prétentions insolentes opposées aux lois du royaume et préjudiciables aux droits des sujets français, pillage de nos bâtiments, violation du domicile de nos agents diplomatiques, insulte publique faite à notre consul, attaque dirigée contre le pavillon parlementaire. Le dey semble avoir tout épuisé pour rendre une guerre inévitable et pour animer le courage de nos soldats, auxquels est réservée la noble mission de venger la dignité de la couronne et de délivrer la France et l'Europe du triple fléau que les puissances chrétiennes ont enduré trop longtemps : l'esclavage de leurs sujets, les tributs que le dey exige d'elles, et la piraterie qui ôte toute sécurité aux côtes de la Méditerranée, et qui menace sans cesse les navires marchands qui naviguent sur cette mer. »

Sur la présentation officielle du dauphin, le commandement de l'expédition d'Alger fut donné à Bourmont, qui déposa par intérim son portefeuille entre les mains du président du conseil.

Le chiffre total de l'armée fut fixé à trente-sept mille cinq cent sept hommes de toutes armes, administration comprise. Les lieutenants généraux Berthezène, Loverdo et d'Escars reçurent chacun le commandement d'une des trois divisions dont se composa l'infanterie; l'artillerie eut à sa tête le général Lahitte; les trois escadrons de chasseurs qui formaient, au nombre de cinq cents, toute la cavalerie de l'expédition, furent réunis sous les ordres du colonel Bontemps; le général Valazé prit la direction du génie. Le général Tholozé devait occuper l'emploi de chef d'état-major général.

L'amiral Duperré fut investi du commandement de la flotte, qui se composa de cent onze bâtiments de guerre et de plus de cinq cents transports de toute grandeur.

L'embarquement des troupes eut lieu à Toulon et à Marseille.

Le 11 mai, l'embarquement de tout le matériel était terminé et celui des troupes commencé; le 18, elles étaient à bord.

Le point de ralliement général fut donné dans la rade de Palma.

Le 25 mai, à cinq heures du soir, le vaisseau amiral la *Provence* donna le signal du départ, et plus de cent bâtiments de guerre, formant la première division de la flotte, sortirent de la rade de Toulon. La seconde division mit à la voile le lendemain matin; la troisième, mouillée dans la rade d'Hyères, ne partit que le 27.

Le débarquement eut lieu dans la baie ouest de la presqu'île de Sidi-Feruch ou Torre-Clica, le 14 juin, à quatre heures du matin.

Le 4 juillet, toutes les batteries ayant été terminées devant Alger, l'attaque générale eut lieu, et en vertu d'une capitulation cette ville nous fut livrée le lendemain 5 juillet 1830.

La veille de l'embarquement, on avait distribué aux troupes un ordre du jour du général en chef :

« Soldats ! l'insulte faite au pavillon français vous appelle au delà des mers ; c'est pour la venger qu'au signal donné du haut du trône vous avez brûlé de courir aux armes, et que beaucoup d'entre vous ont quitté avec ardeur le foyer paternel.

« A plusieurs époques, les étendards français ont flotté sur la plage africaine. La chaleur du climat, la fatigue des marches, les privations du désert, rien n'a pu ébranler ceux qui vous y ont devancés. Leur courage tranquille a suffi pour repousser les attaques tumultueuses d'une cavalerie brave, mais indisciplinée. Vous suivez leurs glorieux exemples.

« Les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés sur vous ; leurs vœux vous accompagnent : la cause de la France est celle de l'humanité. Montrez-vous digne de votre noble mission ; qu'aucun excès ne ternisse l'éclat de vos exploits : terribles dans le combat, soyez justes et humains après la victoire ; votre intérêt le commande autant que votre devoir.

« Trop longtemps opprimé par une milice avide et cruelle, l'Arabe verra en nous des libérateurs ; il implorera notre alliance. Rassuré par notre bonne foi, il apportera dans nos camps les produits de son sol. C'est ainsi que, rendant la guerre moins longue et moins sanglante, vous remplirez les vœux d'un souverain aussi avare du sang de ses sujets que jaloux de l'honneur de la France.... »

Bientôt le drapeau de la France flotta sur les débris sanglants du dernier boulevard d'Alger, et le dey fut forcé d'accepter le traité de capitulation suivant :

« Le fort de la Casbah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger, et le port de cette ville, seront remis aux troupes françaises demain, 5 juillet 1830, à dix heures du matin.

« Le général en chef de l'armée française s'engage envers S. A. le dey d'Alger à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement.

« Le dey sera libre de se retirer, avec sa famille et ce qui lui appartient, dans le lieu qu'il fixera, et tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française. Une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille.

« Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection.

« L'exercice de la religion mahométane restera libre. La liberté des habitants de toutes classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte ; leurs femmes seront respectées. Le général en chef prend l'engagement sur l'honneur.

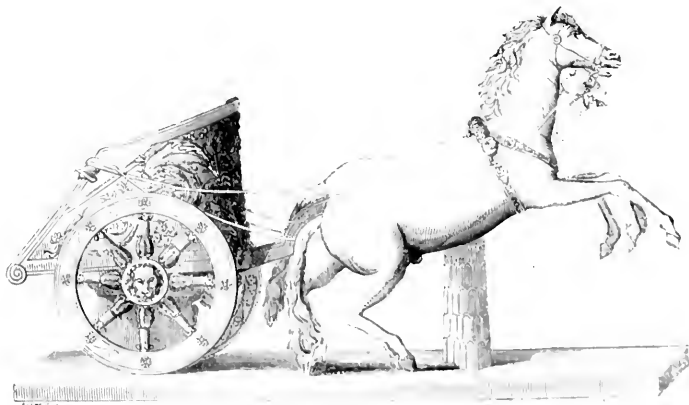
« L'échange de cette convention sera fait demain avant dix heures du matin, et les troupes françaises entreront aussitôt après dans la Casbah, et successivement dans tous les autres forts de la ville et de la marine. »

Le dey, voyant qu'aucune chance de salut ne lui restait, que l'heure fatale avait sonné, accepta, sans restriction, tous les articles de ce traité. Toutefois, il sollicita un sursis de vingt-quatre heures, laquelle le général français ne voulut pas consentir, et nos troupes prirent possession de la ville, du fort de Babazon et des batteries du môle, à l'heure indiquée par la capitulation.

Tous les esclaves chrétiens que renfermaient les bagnes d'Alger, débarrassés de leurs chaînes, s'empressèrent d'accourir au-devant de leurs libérateurs. A leur tête se montraient, pleins de joie, les marins échappés au massacre des équipages de *l'Aventure* et du *Sylène*.

Le dey s'était retiré dans un palais de la ville basse qu'il avait occupé jadis. Il vint à la Casbah rendre visite à son vainqueur, et faire enlever les effets et l'argent qui lui appartenaient.

L'armée française avait vaincu les ennemis du dehors et pris Alger ; deux semaines avaient suffi pour obtenir ce résultat ! Combien ne serait-il pas plus aisé à l'armée royale de vaincre les ennemis du dedans, s'ils osaient faire une tentative de résistance au moment où il conviendrait au roi de déchirer le pacte social ! Voilà ce que disaient les ennemis de la Révolution, les gens de la cour, les hommes en soutane. La confiance de Charles X était entière ; les princes et les princesses l'appuyaient dans ses résolutions, regardant le succès comme assuré. Le dernier acte du drame se prépare.





CHAPITRE III

Les cérémonies religieuses à Notre-Dame de Paris. — *Te Deum* en actions de grâces pour la prise d'Alger; menaces du prélat à l'aire se des libéraux. — Le triumvirat sacerdotal; l'archevêque de Quelen, le cardinal Latil et Frayssinous, évêque d'Hermopolis. — Les trois prélats font hommage au pape des terres déjà conquises à Alger et de celles à conquérir. — Missive confidentielle du triumvirat sur les affaires politiques de la France. — Intervention du pape dans les questions d'intérieur; Sa Sainteté excite Charles X à prendre des mesures violentes contre la presse. — Résultats des nouvelles élections; 214 députés réélus sur les 221 qui avaient signé l'adresse au roi qui avait motivé la dissolution de la Chambre. — Situation critique de la royauté. — La bourgeoisie fait échec à la monarchie. — Charles X repousse les conseils et les avertissements des amis sages et fidèles. — Deux ministres refusent de s'associer aux mesures préméditées en violation de la Charte. — Deux autres membres du conseil se prononcent également contre un coup d'Etat. — L'imbécile Charles X passe outre et signe à Saint-Cloud, le 25 juillet 1830, les fameuses ordonnances royales; sept ministres les contre-signent: le prince de Polignac, Chantelauze, baron d'Haussez, comte de Peyronnet, Montbel, comte de Guernon-Rainville, baron Capelle. — Publication officielle des ordonnances dans le *Moniteur* du 26 juillet, déclarant la liberté de la presse suspendue, prononçant la dissolution de la Chambre des députés, constituant une nouvelle loi électorale et convoquant les collèges électoraux pour la nomination des députés. — Résistance des journaux: Armand Carrel au *National*. — Protestation des journalistes; protestations du barreau. — Conduite admirable du citoyen M^e, imprimeur; il brave les agents de l'autorité et fait imprimer les journaux de l'opposition. — La résistance aux ordonnances se généralise; Thiers, Châtelain, Cauchois-Lemaire, Baudé, Coste, Mignet, Bert, Leroux, Ch. de Rémusat, Évariste Dumoulin, Roqueplan, etc., signent la protestation des journalistes. — Les argousins de la police envahissent les bureaux du journal le *National*; résistance opposée par les rédacteurs. — Réunion des députés à l'hôtel de Casimir Périer. — Le tribunal de commerce de Paris se prononce contre les ordonnances. — Dénombrement des troupes que la monarchie doit opposer à l'insurrection. — Pendant qu'on massacre le peuple à Paris, le roi chasse à Fontainebleau. — Marmont, duc de Raguse, le capitulaire, le traître, est chargé du commandement des troupes royales au 27 juillet. — Réunion des députés chez Cadet de Gassicourt. — Adoption des mesures de résistance contre le gouvernement. — Paris se hérise de barricades; combats entre le peuple et les troupes. — Appel aux armes et proclamations adressées aux citoyens dans la journée du 28. — L'armée plie sur tous les points; déflections parmi les troupes royales. — Retraite du maréchal Marmont le 29 juillet. — L'Hôtel de Ville, le Louvre et les Tuileries tombent au pouvoir du peuple. — Un comité s'organise sous le nom de commission municipale. — La cour prodigue les outrages au maréchal Marmont à son retour à Saint-Cloud. — L'imbécile Charles X consent à faire des concessions au peuple: *Il est trop tard!* — Les trois glorieuses journées: 27, 28 et 29 juillet 1830. — Héroïsme et probité du peuple. — Dénombrement des victimes. — La bourgeoisie va recueillir les fruits de la victoire; nouvelle étape du peuple dans le martyrologe. — Proclamation rédigée par Jacques Laffitte, Thiers, Mignet et Larrégué en faveur du duc d'Orléans. — Manifeste publié par le prince. — Charles X se retire à Rambouillet avec les troupes fidèles à sa cause. — Défections dans l'armée; la Revolutio éclate dans les départements; le roi est contraint d'abdiquer. — Envoi d'une commission extraordinaire à Charles X pour presser le départ de la cour. — Le roi refuse de recevoir les délégués du duc d'Orléans. — Une expédition est résolue pour forcer la famille royale à s'éloigner; le général Pajol est chargé de diriger les colonnes du peuple sur Rambouillet. — Charles X cède à la force et se dirige sur Cherbourg avec la famille royale. — Trois générations de rois s'embarquent pour l'Angleterre. — La France est débarrassée de l'exécrable famille des Bourbons de la branche aînée; mais, trompée, égarée par les meneurs de la bourgeoisie, elle revient à son voûsissement et se laisse imposer un roi de la branche cadette des Bourbons — Louis-Philippe, duc d'Orléans, est conduit à l'Hôtel de Ville et proclamé roi des Français.

Au moment où la déclaration de guerre avait été faite contre Alger, l'archevêque de Paris avait ordonné des prières publiques pour demander à Dieu le succès de nos armes et le massacre des Sarasins. C'est l'usage, dans les pays monarchiques, de faire intervenir la divinité pour les guerres justes ou injustes qu'il convient au souverain d'entreprendre. Jéhovah doit prendre en main son épée flamboyante et

exterminer les ennemis du prince. Les prêtres commandent, son devoir est d'obéir. Sottise humaine! Fourberie sacerdotale! Le dieu qu'invoque les ministres de chaque religion n'est-il pas le père des nations, aussi bien celui des musulmans que celui des chrétiens?

Après la prise d'Alger, Mgr de Quelen présida à une nouvelle cérémonie religieuse, au *Te Deum* qui

fut chanté en actions de grâces pour la victoire remportée par l'armée française. Le monarque s'était rendu à la cathédrale avec toute la cour. Il fut reçu à la porte de la basilique par l'archevêque, qui lui adressa un discours relatif à la circonstance, et qui contenait des allusions politiques menaçantes : « La main du Tout-Puissant est avec nous, Sire; que votre grande âme s'affermisse. Bientôt Votre Majesté aura à venir remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces, non moins éclatantes! » Le mandement de monseigneur, publié et affiché ce même jour aux portes des églises dans tout Paris, éclairait d'un jour sinistre les merveilles prévues et indiquées dans le discours au roi. « L'insolent pirate, le dey d'Alger, — disait le prélat, insultant le vaincu dans son mandement. — courbe maintenant la tête sous l'épée victorieuse de la France. Deux semaines ont suffi pour humilier et réduire à la faiblesse d'un enfant ce musulman superbe.

« Ainsi soient traités partout les ennemis de notre seigneur et roi, ainsi soient confondus tous ceux qui osent se soulever contre lui... »

Les libéraux, les journalistes, les écrivains étaient donc réservés au même sort que celui des Arabes et des Algériens; aux uns les chaînes et la prison, aux autres la mort s'ils osaient se lever pour la défense de leurs droits!

L'archevêque de Paris devenait de plus en plus influent dans le conseil royal. Ils étaient trois à se partager la conscience de l'imbécile Charles X, Mgr de Quélen, le cardinal Latil et l'évêque d'Hermopolis, Mgr Frayssinous; trois fakirs mitrés, trois Jésuites. Hommes noirs, bourreaux de l'humanité!

L'inférial triumvirat formula une lettre, avec l'approbation du roi, destinée au pape, dans laquelle il était fait hommage à Sa Sainteté de la nouvelle conquête, comme à l'époque des croisades, au moyen âge. Toutes les terres conquises et celles à conquérir étaient offertes à Pie VIII au nom du roi et de l'Église de France; Sa Sainteté était sollicitée d'envoyer un légat à latere sur le sol africain pour en prendre possession et y organiser le culte, ce qui voulait dire: pour y préparer les conversions par le fer et par le feu. Le catholicisme ne procède que par la persécution, c'est là son mode de propagande et ses moyens de prosélytisme.

Mais, en dehors de la missive officielle se trouvait un pli ayant un caractère tout confidentiel et dont il ne fut pas donné connaissance au roi. Les trois Jésuites, confesseurs et conseillers du monarque, rendaient compte au pape de la situation politique de la France, faisant ressortir dans leur missive particulière les grands avantages qu'avait obtenus le clergé pendant le règne de Charles X, et ceux plus considérables encore qu'il serait possible d'emporter de haute lutte, si le saint-père voulait bien aider de son influence les efforts qu'ils faisaient auprès du roi pour le décider à livrer la dernière bataille à la liberté de la presse et à l'esprit moderne. Cette curieuse épître est un des documents historiques qui furent trouvés ultérieurement, lors du sac de l'archevêché à Paris, en 1831, dans les papiers secrets de Mgr de Quélen; le brouillon était tout entier de la main du prélat. Nous citons le texte de quelques passages

qui ont de l'intérêt comme révélations sur les envahissements du clergé et sur les tendances des hommes en soutane à l'absorption de toutes les richesses du pays. « Votre Sainteté apprendra avec joie, disaient l'archevêque et ses deux complices dans la lettre confidentielle, que sous le règne actuel, le clergé a reçu plus de trente millions en legs, représentés par des propriétés et des immeubles dont la valeur ne tardera pas à doubler ou même plus; ces résultats ont été obtenus en moins de cinq années et demie. Sous le règne de Louis XVIII, en neuf années, le montant des legs n'avait atteint que douze millions. Si la même proportion se présente, comme nous l'espérons, dans le cours des années suivantes de ce règne si favorable aux intérêts de l'Église, le clergé sera bientôt rentré en possession de tout ce qu'il avait avant la Révolution et même davantage. Nos biens sont exempts des charges publiques comme biens de mainmorte, ce qui rejette tout le fardeau des impôts sur la bourgeoisie et le mauvais peuple.

« Grâce à la munificence particulière du prince et aux oblations de ses sujets, les églises vont se trouver plus richement dotées qu'elles ne l'ont été sous aucun des rois prédécesseurs de Charles X. Mais le zèle pieux du monarque et les libéralités des fidèles sont constamment entravés par la résistance qu'opposent au gouvernement royal des écrits licencieux, pervers, une mauvaise presse et des journaux détestables. Il semble donc nécessaire que le père commun des fidèles détermine par les oracles de sa sagesse le roi Charles X à mettre un frein à la licence de la presse, à rompre le pacte qui le lie à la nation et à ressaisir le pouvoir absolu. A ces conditions l'Église sera triomphante et la Révolution anéantie. »

Le vieux pape s'empressa d'obtempérer aux désirs des prélats français, et il chargea le cardinal Albani, son ministre des affaires étrangères, d'envoyer un cardinal Lambruschini, le nonce du saint-siège à Paris, une lettre pour Charles X. Le pontife disait au roi, dans cette missive: « qu'il le conjurait d'arrêter par des mesures énergiques le torrent dévastateur qui menaçait d'engloutir l'État, l'Église, le monarque et la monarchie. » Le saint-père envoyait à Charles X son absolution à l'avance pour les infractions à ses serments; il lui donnait des indulgences en surplus et lui prédisait une éclatante victoire dans la croisade à l'intérieur. L'infailibilité du pape devait être mise en défaut par les événements.

Les derniers scrupules du roi se trouvaient levés par la lettre du saint-père, il était alors bien résolu de violer ses serments et de déchirer la Charte. Le moment suprême était arrivé.

Nous avons vu qu'une ordonnance royale avait prononcé la dissolution de la Chambre des députés, le 16 mai précédent, convoquant les collèges des arrondissements pour le 23 juin et les collèges des départements pour le 20 juillet. La nouvelle Chambre devait se réunir le 3 août suivant.

Au 23 juillet le résultat des élections pour tous les départements, sauf pour la Corse, était connu; on savait que deux cent quatorze sur les deux cent vingt et un députés qui avaient signé la fameuse adresse infligeant un blâme au monarque avaient été réélus. Les électeurs ratifiaient donc les remou-

trances qui avaient été faites par leurs mandataires. La bourgeoisie faisait élire à la monarchie.

Les conseillers de la couronne, les Jésuites et le polichinelle du Vatican avaient conduit Charles X à cette situation, grosse de périls, dont il lui était bien difficile de sortir. En cédant aux exigences de la nouvelle Chambre et sacrifiant le ministère Polignac, il amoindrait l'autorité royale, il compromettait sa dignité ; en continuant la lutte, il était obligé de recourir à un coup d'Etat : c'était risquer sa couronne et sa vie. Mais le roi était rempli d'une présomptueuse confiance dans le résultat d'une lutte ; les prêtres lui avaient promis la victoire contre les ennemis de l'Eglise, le pape lui avait promis un triomphe éclatant sur la Révolution. Son choix était fait : déchirer la Charte et lancer les troupes sur les citoyens, si on osait entrer en rébellion contre ses ordonnances. Le canon est la dernière raison des rois.

Des sages avis n'avaient cependant pas manqué au monarque pour le dissuader de ces fatales résolutions. Le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld avait adressé trois rapports au roi sur les dangers qu'offrait l'adoption d'un coup d'Etat pour trancher la difficulté de la situation. Un publiciste, Laurentie, qui comptait parmi les plus fidèles et les plus dévoués des amis de la monarchie, s'était exprimé dans le même sens sur les périls que feraient courir au roi des mesures extra-légales. « Puisque le monarque est en conflit avec la Chambre, disait Laurentie, il n'y a qu'à faire appel à la nation et à convoquer les assemblées primaires. Ce sera le peuple qui deviendra juge dans le différend. »

Le prince de Polignac repoussait avec dédain les rapports de la Rochefoucauld et les conseils de Laurentie, qu'il appelait « une rêverie nationale. » Il avait sa solution prête, un coup d'Etat. Le ministre était tellement confiant dans le résultat de ses dispositions, si convaincu de sa force, que la veille du jour où allait éclater la révolution, le lundi au soir, 26 juillet 1830, il donna une fête et reçut dans son hôtel nombreuse et brillante société. L'on riait et l'on dansait sur l'abîme.... Nul parmi les convives ne fit entendre une parole de blâme contre le ministre en ce moment ; plus tard, ces mêmes flatteurs du pouvoir jetèrent la pierre au prince de Polignac, et figurèrent parmi ceux qui le condamnèrent à être renfermé comme prisonnier au fort de Ham. Ils lui firent expier ainsi ses maladrotes, ses fautes politiques, non le crime lui-même, l'attentat contre les droits du peuple ; ils le punirent d'avoir mal pris ses mesures, d'avoir failli à la stratégie militaire, de n'avoir pas réussi dans le coup d'Etat.

Au sein du conseil des ministres, il y eut aussi des opposants aux ordonnances royales ; l'historien doit rendre justice à tous : Courvoisier et Chabrol refusèrent de s'associer aux mesures préméditées ; ils donnèrent leur démission, qu'ils motivèrent sur le dissentiment qui existait entre eux et les autres membres du conseil sur l'application de l'article 14 de la Charte. Guernon-Ranville partageait l'opinion de ses deux collègues, et, dans un rapport au prince de Polignac, il disait, à propos de la censure à établir sur la presse et de la dissolution de la Chambre avant sa convocation, « qu'il ne croyait pas que cette marche

pût sauver la monarchie ; qu'il jugeait que ce serait un coup d'Etat de la plus extrême violence, la violation la plus manifeste de l'article 35 de la Charte, la violation de la foi jurée. » Il ajoutait « qu'un tel projet ne pouvait convenir ni au roi ni à des ministres consciencieux. » Néanmoins, Guernon-Ranville, plus attaché à son portefeuille qu'aux choses de probité, ne donna pas sa démission. Montbel mit sa signature au bas des ordonnances, en déclarant au roi qu'il agissait contre sa propre opinion et qu'il lui faisait le sacrifice de ses pensées et de sa vie.

Il y avait donc quatre ministres en dissentiment avec le roi ; mais il faut dire aussi que ce dissentiment était plus sur la forme que sur le fond même des ordonnances ; ces ministres admettaient le droit, pour Charles X, en se fondant sur l'article 14 de la Charte, de dissoudre la nouvelle Chambre ; seulement ils prétendaient que le roi ne devait recourir à cette mesure extrême, à la violence, à la dernière raison des monarques, au canon et à la mitraille, qu'après avoir laissé la Chambre se réunir et après une nouvelle provocation ayant un caractère révolutionnaire.

Malgré les avertissements, les conseils de ses amis et de plusieurs de ses ministres, Charles X avait passé outre et signé les ordonnances royales à Saint-Cloud, le 25 juillet 1830. Les ordonnances étaient précédées d'un rapport revêtu des signatures du prince de Polignac, Chantelauze, baron d'Haussez, comte de Peyronnet, Montbel, comte de Guernon-Ranville, baron Capelle. Le rapport se terminait par cette conclusion : « qu'un gouvernement à le droit, pour sa sûreté, de se mettre au-dessus des lois. » Les gens de la cour faisaient revivre et mettaient en pratique la devise du comte d'Artois, de Marie-Antoinette, de l'ancienne camarilla de Trianon et des conciliabules de Coblenz : « Tout pour le roi et par le roi » C'était le retour au régime absolu. Vive le roi ! Mort à la nation !

Le 26 juillet, on lut dans le *Moniteur* :

1^o Une ordonnance qui déclarait *la liberté de la presse périodique suspendue*.

Les dispositions coercitives de la loi du 21 octobre 1814 étaient remises en vigueur.

Tout écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression était déclaré soumis à la censure préventive et à l'autorisation des agents administratifs.

On y prescrivait la saisie des livres publiés en contravention à ladite ordonnance, ainsi que celle des presses et des caractères de l'imprimerie de laquelle ils seraient sortis.

Cette ordonnance, signée par le roi, était contre-signée par tous les ministres, excepté Peyronnet.

2^o Une ordonnance contre-signée par Peyronnet seul, prononçant la dissolution de la Chambre des députés ;

3^o Une ordonnance contre-signée par les sept ministres et constituant en trente articles une nouvelle loi électorale ;

4^o Une ordonnance contre-signée Peyronnet, convoquant les collèges électoraux d'arrondissements pour le 6 septembre suivant, et les collèges électoraux de départements pour le 15 du même mois.

C'était pousser la provocation jusqu'à la folie ; Polignac, du reste, agissait avec tant de confiance, qu'il

n'avait pas pris les mesures de précaution plus simples, même contre une émeute importante, j'ensaisant « qu'un bonnet à poil suffirait pour mettre les mutins à la raison; » paroles textuelles de Peyronnet, le matamore du ministère.

A peine le *Moniteur* eut-il paru, que le *National* se hâta de publier un supplément au numéro du jour qui fut distribué avant midi; Armand Carrel, le rédacteur en chef du journal, prenait une courageuse initiative; il fit précéder les ordonnances des lignes suivantes :

« Le ministère de Charles X n'a pas cru devoir se présenter au jugement de la Chambre; il veut s'en tenir au jugement des collèges électoraux. Il a reconnu qu'il était impossible qu'il ne succombât pas devant les lois; il vient de renverser toutes les lois que la France avait appris à pratiquer, à respecter, à chérir depuis quinze ans.

« Les trois ordonnances qui suivent paraissent dans le *Moniteur* en même temps que notre feuille de ce jour. Elles n'ont pas besoin de commentaire; elles prouvent la sincérité des serments d'attachement à la légalité, à la Charte, aux institutions qui depuis un an ont été opposées par les hommes du pouvoir aux cris d'alarme que nous arrachait une juste prévoyance.

« La France rentre dans une carrière dont elle se croyait heureusement sortie depuis quinze ans : elle retombe en révolution par le fait même du pouvoir. Jetée malgré elle hors des voies de la légalité, elle est menacée de n'y plus rentrer que par des tempêtes. Le moment d'agir est venu.

« C'est une consolation au moins pour la France de pouvoir se dire qu'elle n'a point commis de faute, qu'elle n'a motivé en rien par sa conduite, depuis un an, les tyranniques mesures qui viennent d'être adoptées contre elle. La justice, c'est-à-dire l'observation des lois, est de son côté. Elle puisera dans ce sentiment le courage nécessaire pour persévérer dans la défense de son droit.

« Le ministre avait demandé une Chambre au pays; cette Chambre a été nommée librement et régulièrement. Elle exprimait les opinions de la France; elle devait être convoquée au 3 août prochain; elle seule pouvait accorder le budget de 1831.

« Ce qui reste à faire à la France, c'est de refuser l'impôt.... La Chambre aujourd'hui brisée a fait son devoir; les électeurs ont rempli le leur; la presse, qui désormais ne pourra plus servir ouvertement la cause de la liberté, a fait aussi tout ce qu'on pouvait attendre d'elle; c'est aux contribuables maintenant à sauver la cause des lois. L'avenir est remis à l'énergie individuelle des citoyens. »

La presse, la première attaquée par les ordonnances, jeta le premier cri d'alarme, donna le premier exemple de la résistance, le premier signal du combat. Le barreau, guidé par des hommes qu'il avait l'habitude de regarder comme ses chefs, protesta avec la presse. Le commerce se joignit à eux.

Les signataires de la protestation des journalistes, au nombre de quarante-quatre, disaient : « On a souvent annoncé depuis un mois qu'un coup d'Etat serait frappé. Le bon sens public se refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant, le *Moniteur* a enfin publié ces mémorables ordonnances, qui sont la plus

éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu; celui de la force a commencé.

« Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dépouillée du caractère de la loi.

« Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles, qu'il suffit de les énoncer.

« Les matières que règlent les ordonnances publiées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'après la Charte, prononcer toute seule. La Charte (art. 8) dit que les Français, en matière de presse, seront tenus de se conformer aux lois; elle ne dit pas aux ordonnances. La Charte (art. 35) dit que l'organisation des collèges électoraux sera réglée par les lois; elle ne dit pas par les ordonnances :

« La couronne avait elle-même, jusqu'ici, reconnu ces articles. Elle n'avait point songé à s'armer contre eux, soit d'un prétendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement attribué à l'article 14.

« Toutes les fois, en effet, que des circonstances prétendues graves lui ont paru exiger une modification, soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres. Lorsqu'il a fallu modifier la Charte pour établir la septennalité de la Chambre et le renouvellement intégral des députés, elle a eu recours, non à elle-même comme auteur de cette Charte, mais aux Chambres.

« La royauté a donc reconnu, pratiqué elle-même ces articles 8 et 35, et ne s'est point arrogé, à leur égard, ni une autorité constituante, ni une autorité dictatoriale qui n'existent nulle part.

« Les tribunaux, qui ont droit d'interprétation, ont solennellement reconnu ces mêmes principes. La cour royale de Paris et plusieurs autres cours ont condamné les auteurs de l'*Association bretonne*, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement. Elles ont considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise.

« Ainsi, le texte formel de la Charte, la pratique suivie jusqu'ici par la couronne, les décisions des tribunaux, établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le roi et les Chambres, peuvent seuls statuer.

« Aujourd'hui donc, ces ministres criminels ont violé la légalité : nous sommes dispensés d'obéir. Nous essayerons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée; nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui au moins elles puissent arriver dans toute la France.

« Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplissons.

« Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement dissoute. Mais nous pouvons la suppléer, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident, et de résister, autant qu'il sera en elle, à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons.

« La Charte dit (art. 50) que le roi peut dissoudre la Chambre des députés; mais il faut, pour cela, qu'elle ait été réunie, constituée en Chambre.

qu'elle ait soutenu enfin un système capable de provoquer sa dissolution. Mais avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections accomplies. Or, nulle part la Charte ne dit que le roi peut casser les élections : elles sont donc illégales, car elles font une chose que la Charte n'autorise pas.

« Les députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien et dûment élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront faire pour faire prévaloir ce droit, ils le doivent.

« Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à jurer jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. »

Il est généralement reconnu que l'impulsion donnée à la Révolution vint des ouvriers imprimeurs. Les renseignements les plus précis permettent d'affirmer que l'imprimerie du citoyen Mie est la seule qui fut fermée le lundi matin, et que c'est de là que partit réellement le premier signal de la résistance active.

Les bureaux de l'imprimerie du citoyen Mie devinrent un point central où les ouvriers accoururent et où se réunirent les patriotes qui voulaient se concerter sur les moyens à prendre pour résister aux ordonnances. Pendant qu'une douzaine d'entre eux étaient réunis, un envoyé du préfet de police Mangin se présenta, porteur d'une lettre par laquelle ce chef d'argousins ordonnait au citoyen Mie de cesser à l'instant l'impression de tous les journaux, jusqu'à ce qu'ils se fussent conformés aux ordonnances du jour; le citoyen Mie lut cette lettre, la jeta dans sa corbeille de papiers de rebut, et, après avoir refusé un récépissé à l'agent de la préfecture, ajouta : « Dites à votre maître que lorsque j'ai la loi pour me protéger, je n'obéis pas aux insolences des gouvernants; voilà, — montrant une balle de fusil qu'il tenait à la main, — la seule réponse que j'ai à lui faire. » L'envoyé se retira; le citoyen Mie expédia à l'instant même une déclaration pour l'impression à deux mille exemplaires d'un journal, le *Triboulet*, déclaration qui fut refusée, ainsi qu'on devait s'y attendre; le citoyen Mie annonça qu'il passerait outre et fit la déclaration officielle à Mazauric, chef du bureau de la librairie au ministère de l'intérieur, de son intention d'imprimer à cent millions d'exemplaires le *Sylphe*, mieux connu sous le nom de *Petit Journal rose*, de l'opposition la plus avancée. Le journal le *Globe* eut aussi recours au dévouement du citoyen Mie, qui se rendit avec le citoyen Leroux, gérant de cette feuille, et maître Marécat, huissier, au ministère de l'intérieur pour faire signifier sa déclaration au ministre dans la personne de son subordonné Mazauric, dans le cas où celui-ci se refuserait de la recevoir. Il refusa en effet; dès lors, maître Marécat notifia la déclaration à Mazauric en lui demandant ce qu'il avait à répondre. Celui-ci crut de son devoir de faire observer au citoyen Mie qu'aux termes des ordonnances, on briserait les presses qui serviraient aux impressions qu'il voulait faire. « C'est ce que je veux voir, lui répondit le citoyen Mie; après celles-là, d'autres : nous verrons qui cédera le premier. »

« Messieurs, répliqua alors Mazauric, je vais envoyer consulter le ministre. » Après une heure d'at-

tente, le ministre fit cette réponse : « Le chef du bureau de l'imprimerie et de la librairie ne doit recevoir ni déclaration ni signification par huissier... » Cette réponse fut inscrite et l'acte enregistré à l'instant même... C'est le seul acte légal de la révolution de juillet 1830, et, par conséquent, l'acte le plus franchement courageux; car Paris ayant été, dès le lendemain, mis en état de siège, si le citoyen Mie eût été arrêté, il eût suffi d'établir son identité pour le faire condamner à mort et le frapper judiciairement. La force prime le droit dans les monarchies.

Un écrivain patriote, Frédéric Chevalier a, le premier, rendu au citoyen Mie une justice éclatante.

« Presque tous les journaux littéraires et politiques, dit-il, ont fait leur devoir dans cette crise; mais ce qui est au-dessus de tout éloge, c'est la constante énergie avec laquelle les rédacteurs du *Temps*, du *National* et du *Journal de Paris* n'ont cessé de lutter contre l'oppression. C'est des bureaux du *National* et du *Globe* que sont partis ces milliers d'écrits qui appelaient le peuple aux armes. Mais leurs efforts auraient été impuissants peut-être sans la courageuse coopération du citoyen Auguste Mie, imprimeur. Cet honorable citoyen, non content d'avoir répondu par le mépris aux ordres arbitraires de l'ex-préfet de police Mangin, fit offrir, dans la journée même du 26 juillet, le secours de ses presses à tous les journaux et écrivains constitutionnels qui ne trouvaient pas d'imprimeurs. Le mardi 27 juillet, sur le refus du ministre de l'intérieur de recevoir la déclaration d'imprimer plusieurs feuilles constitutionnelles, il la réitéra en personne, et par le ministère d'un huissier, forçant ainsi le pouvoir arbitraire jusque dans ses derniers retranchements. Environné d'une légion de sbires de la police, il ne cessa d'imprimer pour la cause de la liberté, et de répandre ces proclamations qui rallièrent en quelques heures, les mardi 27 et mercredi 28 juillet, tous les patriotes des quartiers de la Bourse, Montmartre et la Chaussée-d'Antin. »

La protestation des journalistes, telle que la rédigèrent les citoyens Thiers, Châtelain et Cauchois-Lemaire, fut un intrépide et solennel hommage rendu à l'inviolabilité de la loi. On y opposait au pouvoir dictatorial des ordonnances l'autorité du pacte fondamental; on y invoquait contre des modifications arbitrairement introduites, soit dans le régime électif, soit dans la constitution de la presse, non-seulement les termes de la Charte, mais les décisions des tribunaux et la pratique suivie jusqu'alors par le roi lui-même. Enfin, la violation de la légalité par le gouvernement y était présentée comme la consécration d'une désobéissance qui devenait par là nécessaire, légitime, et en quelque sorte sacrée. C'était combiner, dans une juste mesure, la prudence et l'énergie. Conçue dans cet esprit, la protestation fut unanimement adoptée.

Mais fallait-il la revêtir de la signature de tous ceux qui y avaient concouru? Les citoyens Daupe et Coste, l'un administrateur, l'autre rédacteur en chef du journal le *Temps*, représentèrent que l'influence des journaux tenait en partie au mystère dont les écrivains restaient enveloppés; que la solennité d'une semblable résistance serait inévitablement atténuée par la désignation de quelques noms obscurs, et qu'il



Émeute au Palais-Royal

convenait de laisser toute son action à la puissance de l'inconnu. Thiers répondit qu'il valait mieux assurer à la protestation ce genre de faveur que mérite et obtient toujours le courage. Cet avis prévalut à cause de son apparente hardiesse. Au fond, partager la responsabilité de la résistance et l'étendre sur tant de têtes, c'était l'affaiblir.

La protestation fut donc revêtue des signatures suivantes : *National* : Gauja, gérant ; Thiers, Carrel, Mignet, Peyssé, Chambolle, Albert Stopfer, Dubochet, Rolle ; *Tribune* : Auguste Fabre, Ader ; *Courrier français* : Chatelain, Avenel, Alexis de Jussieu, J. B. Dupont, V. de Lapelouze, Guyet, Moussette ; *Globe* : Leroux, Ch. de Rémusat, de Guizard, B. Dejean ; *Constitutionnel* : Amée, Cauchois-Senty, Haussmann, Buzoin, Barbaroux, A. Billiard, J. B. Baude, Dussard, Chalas ; *Journal du Commerce* : Bert, F. Larégy ; la *Révolution* : Plaigniol, Levasseur, Evariste Dumoulin, Fazy ; *Journal de Paris* : Léon Pillet ; *Figaro* : Bohain, Roqueplan ; *Sylphe* : Vaillant. — Qu'il nous soit permis de le faire remarquer, pour l'honneur de la démocratie, l'immense majorité de ces hommes est demeurée fidèle à cet engagement d'honneur contracté envers le pays, malgré toutes les séductions dont on les a entourés plus tard : honte sur ceux qui ont succombé, opprobre à ceux qui ont

trahi. Le citoyen Laborde avait présidé cette réunion et avait reçu une députation des élèves des écoles. « Citoyens, leur avait-il dit, retournez auprès de vos camarades ; dites-leur que vous nous avez trouvés animés des mêmes sentiments que vous, et prêts aux mêmes devoirs ; tâchez de vous réunir ce soir encore en plus grand nombre, vers les dix heures, et nous vous ferons savoir ce que nous aurons résolu ; ce ne sont plus de vaines paroles qu'il faut aujourd'hui, car c'est une action forte, unanime et bien dirigée pour qu'elle soit plus puissante. Allez, mes amis, et comptez sur nous... » Le citoyen Laborde sortit des bureaux du *National* pour convoquer chez lui les députés présents à Paris ; la convocation fut faite pour sept heures du soir. A huit heures, les citoyens Baroux, Daunou, Marschal, Villemain, J. Lefebvre, Vassal, Bernard (de Rennes), Schonen, avaient répondu à cet appel ; insensiblement le nombre des députés augmenta.

Le danger était grand, la lutte imminente ! Mais qui pouvait en prévoir l'issue ?

S'il y avait incertitude sur les résultats, si l'on devait craindre de se compromettre avec eux, il n'y avait pas à se faire illusion sur le caractère des événements auxquels on touchait. Dès la soirée du 26 juillet, la révolte, se préparant à devenir révolution, était aux

prises avec la force armée défendant l'arbitraire. Dès lors l'affaire était engagée.

Les premiers combats avaient eu lieu entre la gendarmerie et cheval et ce qu'on appelait encore ce jour-là les gamins de Paris; enfants audacieux auxquels on allait donner le nom de héros.

Ce furent eux qui préludèrent aux grandes batailles des jours suivants, par des escarmouches dont la témérité dut faire trembler la police chargée de maintenir l'ordre dans la rue. Ils se précipitaient en tumulte et sans armes, saisissant à la hâte, frappant aux jarrets, faisant ruer et cabrer les chevaux des cavaliers, qui les écartaient à coups de plat de sabre, et menaçaient le sang pour le lendemain. Puis, ces enfants, qu'on croyait dispersés, ressortaient plus nombreux et plus téméraires des allées obscures, des boutiques fermées, des voitures en station, où ils s'étaient un instant réfugiés. Ils revenaient à la charge pour fuir de nouveau, et, comme les Parthes, ils lançaient en fuyant des pierres ramassées au hasard, et qu'ils devaient bientôt remplacer par les pavés.

A cette heure de la nuit, le peuple descendait des barrières et de la Villette, dont il avait été célébrer la fête. La nouvelle des ordonnances commençait à circuler dans ses rangs; les ouvriers imprimeurs la lui avaient apportée. Il se formait en groupes du milieu des quels sortaient déjà la menace et la malédiction. A bas Polignac! A bas Polignac! tel était le cri qui se faisait entendre d'un bout à l'autre des longues rues Saint-Martin et Saint-Denis comme autour du Palais Royal. L'indignation était déjà expressive et agissante; déjà on brisait des réverbères par colère et par un admirable instinct.

La nuit du 26 au 27 se passa calme en apparence. Charles X n'avait aucune inquiétude à Saint-Cloud, il ne changea rien à ses habitudes. Le prince de Polignac l'a déclaré plus tard dans un interrogatoire, on ne prévint même pas Charles X des rassemblements qui avaient eu lieu le 26 sur plusieurs points de la capitale. Enfin, et ce fait ne paraît pas croyable si l'on n'avait eu au procès la déclaration formelle du prince de Polignac en présence de tous les intéressés, il n'y eut de conseil des ministres que le mardi 27 dans la soirée. Cependant, le mardi, la résistance s'organisait, des généraux, des officiers dont le peuple savait bien reconnaître les allures, se mêlaient aux groupes qui stationnaient sur les boulevards et dans les carrefours pour y lire à haute voix les journaux qui avaient été imprimés dans la nuit, en dépit de la surveillance de l'autorité et de ses agents.... Le préfet de police Mangin crut le moment venu d'agir; les presses du *National* furent soumises les premières aux prescriptions indiquées dans les ordonnances; les rédacteurs du journal protestèrent contre cette illégalité, on dit même que Thiers fit la jonglerie d'une résistance qui permit de constater qu'il ne céda qu'à la violence.

Les gérants, loin de reculer, firent continuer intrépidement le tirage: assistés des ouvriers de leurs imprimeries, ils repoussèrent les suppôts de la police, et les réduisirent à demander du renfort aux hommes employés dans les prisons. La force militaire dont ceux-ci étaient accompagnés ne les rassura pas contre l'énergie de la résistance qu'on leur opposait, et dont ils avaient la triste mission de triompher. On enfouça

les bureaux de la rédaction, on sembla les mettre au pillage, et des scènes de violence capables d'irriter les plus habitués à la soumission frappèrent les yeux de la foule indignée. Ces scènes se passaient dans la rue Richelieu et sur la place des Italiens, au milieu des quartiers les plus fréquentés et les plus peuplés on peut se figurer le retentissement qu'elles avaient dans tout Paris, et comment elles étaient racontées, grossies, exagérées, en circulant d'un bout à l'autre de la cité. C'était le signal donné à la guerre civile, une provocation directe à user partout de la force contre la force; et déjà, en effet, on en était arrivé aux représailles. Ceux qui avaient été assaillis dans leur domicile devinrent assaillants à leur tour. Ces ouvriers, dont les ateliers avaient été envahis, fermèrent les imprimeries des journaux ministériels. Les uns ne voulaient pas que la protestation contre les ordonnances fût connue; les autres voulaient empêcher que l'on donnât aux départements de fausses notions sur les événements de Paris. On était en pleine anarchie.

Cependant il fallait organiser la résistance, il fallait pousser à l'insurrection. Ceux qui désiraient une révolution l'appelaient à grands cris; ils ne savaient encore ce qu'ils mettraient à la place, mais ils cherchaient déjà à renverser le pouvoir apostat qui les avait trompés et attaqués. Ils manquaient de chefs, de direction; l'hôtel de Casimir Périer était entouré de citoyens qui attendaient impatiemment qu'on eût pris une résolution.

Là, trente-deux députés se trouvaient réunis sous la présidence de Labbey de Pompières, cet énergique vieillard, qui était accouru comme un jeune homme à la nouvelle du danger. Là, on proposait timidement d'émettre la proposition que le citoyen Laborde avait provoquée la veille, quelque chose d'insolent. Mais protester? Au nom de qui? Au nom de la Chambre? Il n'y a plus de chambre. Au nom de la France? Vous n'êtes plus ses représentants! A ce langage, Labbey de Pompières s'indignait, Mauguin s'animait. Il ne fallait pas souffrir qu'une violation du pacte constitutionnel brisât les droits dont les électeurs et leurs mandataires étaient investis au nom de la Constitution; il ne fallait pas que les représentants du peuple abdiquassent sur le mot d'ordre du roi; qu'ils se tinssent pour morts parce qu'une ordonnance de bon plaisir les avait frappés. Un acte de pouvoir absolu ne devait faire loi que dans un gouvernement absolu. Audry de Puyraveau, Labbey de Pompières, Schonen et même l'avocat Persil, se rangeaient du côté des citoyens Laborde, Bérard et Mauguin. L'avocat Dupin, au contraire, répétait que la dissolution était un privilège du trône constitutionnel, un acte consommé; cet acte avait été lu à la Chambre; il n'y avait plus de députés: simples citoyens, ils avaient perdu le droit de protester; il ne leur restait plus que celui de présenter de respectueuses doléances, et d'en appeler au monarque contre les ordonnances dont le ministère avait assumé sur lui seul la funeste responsabilité. Sébastiani et Guizot partageaient cette opinion. Casimir Périer restait muet. Bertin de Vaux, l'un des directeurs du *Journal des Débats*, s'écriait encore: « Malleureuse France! Malheureux roi! » et, en séparant Charles X de son ministère, il se laissait pourtant entraîner au

parti de la Révolution, parti qui avait du moins un caractère d'énergie déjà dépassé par les faits. Mais on n'adoptait aucune mesure. On parlait de protestation; on disputait sur les termes, on hésitait à la signer, pour y accuser, pour y flétrir le gouvernement tout entier. La majorité tremblante, incertaine, doutant du lendemain, ne voulait pas que les reproches remontassent jusqu'à ce roi au nom duquel le sang était déjà répandu. Villemain, l'un des plus résolus en cet instant, reculait devant cette nécessité. Cependant il venait de monter la robe sanglante de César à l'assemblée, en lui racontant, plein d'émotion, comment un jeune homme, un enfant, avait été frappé à mort sous ses yeux par un gendarme. Le sang coulait dans la rue; il pouvait couler aussi sur l'échafaud; il fallait donc agir avec prudence et retenir son indignation! Casimir Périer était surtout de cet avis. Le choix qu'on avait fait de son salon pour une réunion de ce genre lui donnait une inquiétude qu'il ne savait pas dissimuler, et sur l'observation d'un de ses collègues que, dans les circonstances présentes, cette réunion n'était que trop insignifiante, et qu'il eût mieux valu y arrêter une protestation qu'à perdre son temps à délibérer, il s'écria d'une voix tonnante : « Entend-on me rendre responsable des événements terribles qui semblent se préparer? Cela serait épouvantable, et je ne peux le supporter. » En effet, Casimir Périer eût voulu pour beaucoup rester en dehors de ces événements, dût-il n'en pas profiter. Il s'arrangeait de la Restauration; sa figure, ses manières aristocratiques avaient plu à Charles X; à la suite d'un bal à Troyes, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur, et cette petite distinction avait grandement flatté la vanité du banquier. Depuis, il avait reçu magnifiquement le roi dans sa visite aux mines d'Anzin; la cour des Tuileries s'était ensuite ouverte pour lui; dès lors c'était de la branche aînée des Bourbons, et non du duc d'Orléans, qu'il avait rêvé de devenir le ministre favori.

On délibérait à voix basse et avec ménagement chez les députés. Dans tous les lieux publics, on parlait hautement, résolument, et l'agitation des esprits était d'autant plus emportée et expressive, que les intérêts privés étaient plus compromis. Comme la veille, il y avait stagnation complète à la Bourse; les opérations financières étaient mortes, mais rien n'égalait la vivacité des émotions qui venaient s'y exprimer. Ce nid de frelons était en grande rumeur.

Stimulé par la masse des négociants qui assiégeaient son vestibule et remplissaient sa salle d'audience, le tribunal de commerce rendit un jugement solennel et influent. L'imprimeur du *Courrier français* s'était refusé à laisser sortir cette feuille de ses presses, dans la crainte de se trouver en contradiction avec les ordonnances. Le tribunal déclara que « cet acte, étant contraire à la Charte et aux lois fondamentales de l'Etat, ne saurait être obligatoire, ni pour la personne sacrée et inviolable du roi, ni pour les droits des citoyens auxquels il portait atteinte, » et en conséquence, il condamna l'imprimeur à reprendre l'impression du *Courrier français* dans les vingt-quatre heures, sinon il le rendrait passible de dommages et intérêts envers qui de droit. Jugement mémorable et qui, prononcé d'une voix sonore

par Ganneron, président de cette juridiction populaire, fut accueilli aux acclamations de mille auteurs avérés, qui allèrent le proclamer dans Paris.

Ces arrêtés de la magistrature ont été utiles à la Révolution qui s'opérait; s'ils ne l'ont pas faite ni commencée, ils lui ont donné du moins un caractère de légalité.

La cour et le ministère semblaient peu se préoccuper de ces résistances; ils avaient placé leur confiance dans l'armée, dans la garde royale surtout.

Ils avaient sous la main, pour combattre le peuple, 12 550 hommes, répartis ainsi qu'il suit :

<i>Garde royale.</i>		
Infanterie : Trois régiments, 2 ^e , 3 ^e et 7 ^e ,		Hommes.
formant huit bataillons.		3 800
Cavalerie : Deux régiments, lanciers et cuirassiers		800
Artillerie : Deux batteries, ayant pour les servir.		150
<i>Troupe de ligne.</i>		
Infanterie : 5 ^e , 50 ^e , 55 ^e et 25 ^e léger, don-		
nant un total de		4 400
Fusiliers sédentaires : Douze compagnies.		2 100
Gendarmerie d'élite et municipale.		1 300
		12 550

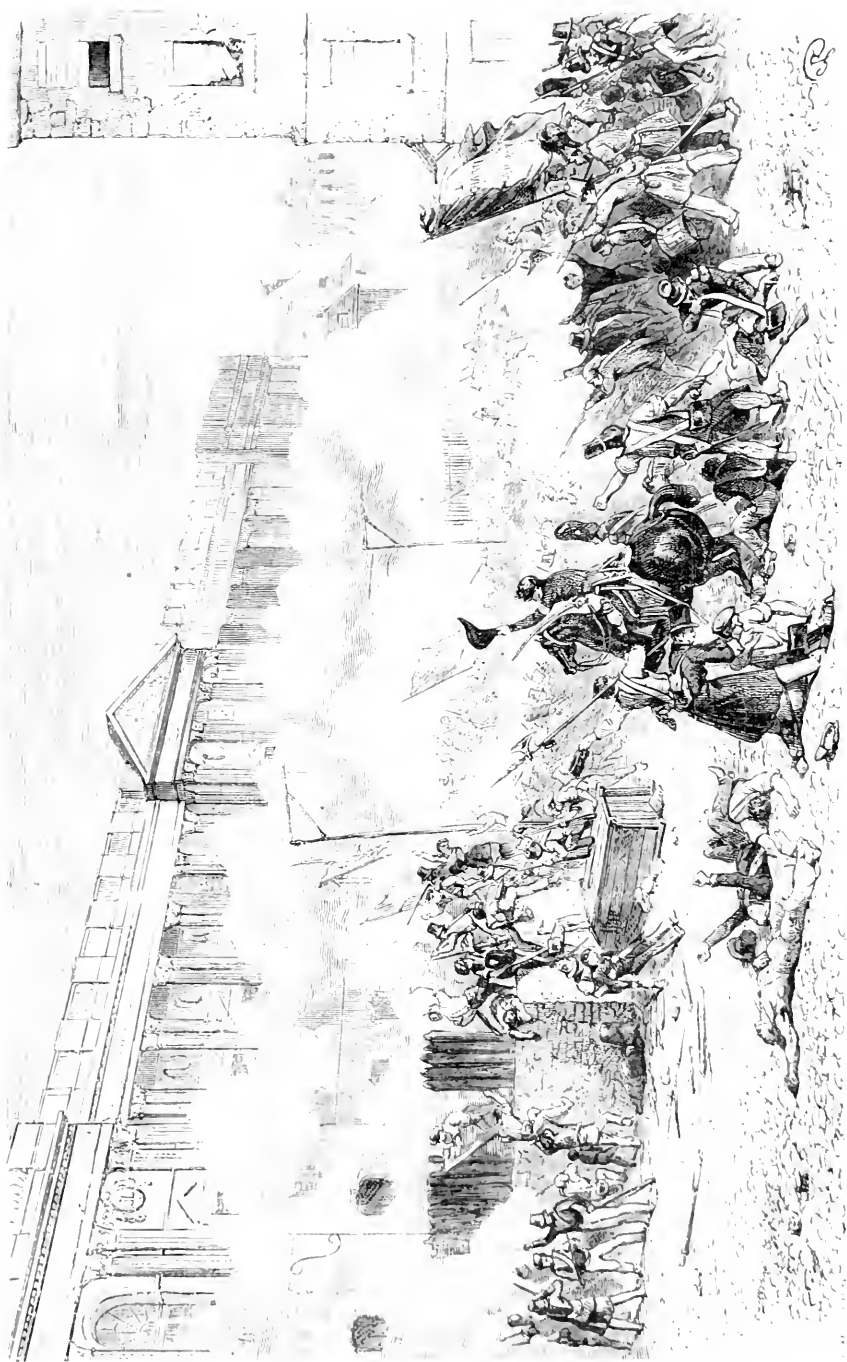
Pendant qu'on se battait dans les rues de Paris, le roi chassait dans la forêt de Fontainebleau; le vieux roi avait le cœur léger, la conscience calme, bien qu'il eût contrevenu et manqué aux serments les plus solennels, violé la Charte, déchiré le pacte qui le liait à la nation; il avait l'absolution du pape, des indulgences en surplus; enfin il avait communiqué dans la matinée; il était donc en règle avec sa conscience. Quant au reste, c'était l'affaire de ses ministres; ils avaient des troupes fidèles, des baïonnettes, des canons; il se reposait sur eux du soin de mettre à la raison la canaille de Paris, pour le cas où elle oserait broncher. De ce côté encore l'imbécille Charles X se croyait tout à fait au repos. La loi prime le droit. Il croyait avoir la force en main. On s'égorgeait à Paris, et le sire chassait à Fontainebleau.

Cependant, après avoir pris son plaisir favori, il revint au palais de Saint-Cloud; on était au mardi matin 27 juillet 1830. On avertit le monarque de ce qui se passait. Il manda auprès de lui le maréchal Marmont, duc de Raguse, le capitulaire, le traître, celui qui avait livré et vendu Paris aux alliés en 1814, et il lui donna le commandement des troupes pour arrêter le mouvement. Marmont partit immédiatement pour Paris; à midi il avait établi son quartier général dans la galerie neuve des Tuileries, sur la place du Carrousel.

Il était temps que le gouvernement prit ses dispositions de défense, car l'insurrection gagnait du terrain et commençait à se généraliser. Les boulevards se garnirent de troupes, mais la masse des curieux grossissait d'heure en heure, et les curieux pouvaient se transformer en combattants. On criait : Vive la charte! A bas la garde! Vive la ligne! Les imprécations se croisaient, les démonstrations prenaient un caractère menaçant; tout était en fermentation.



révolution de 1830. — Combat dans le faubourg Saint-Antoine



Revolition de 1848. — Prise du Louvre par le peuple

La journée du 27 se passa en tâtonnements, en hésitations de part et d'autre. Il y eut cependant de nombreuses victimes, mais la lutte n'était pas encore sérieusement engagée. La bourgeoisie voulait une bataille et s'y préparait. Le gouvernement n'était pas disposé à céder; toutefois il se tenait sur l'expectative, n'osant pas provoquer ses adversaires; il attendait que l'attaque vint du peuple. Les ouvriers des faubourgs demeuraient spectateurs du mouvement; ils n'y avaient pas encore pris part. Le peuple agité, inquiet, paraissait attendre que les chefs de la bourgeoisie se fussent davantage compromis.

Une réunion de patriotes eut lieu le 27 au soir chez le citoyen Cadet de Gassicourt; on y avait convoqué les membres du comité central des élections, de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, et les journalistes. Elle fut présidée tour à tour par Maurice Duval, Schonen et Chevalier. On y agita d'abord la question du refus de l'impôt, pour ne pas effrayer les timides; ensuite on en vint à l'objet principal de la réunion, à la discussion des moyens à employer pour diriger le mouvement et le faire tourner au profit de la liberté. Le droit à l'insurrection y fut proclamé.

La discussion sur la défense armée fit naître des craintes sur les conséquences et chassa les peureux; les plus hardis demeurèrent en séance et adoptèrent plusieurs mesures importantes. On nomma des commissaires pour chaque arrondissement avec mission de s'emparer des mairies et de procéder immédiatement à l'organisation de la garde nationale. Parmi les commissaires figuraient Cadet de Gassicourt, Chevalier, Gisquet, Féron, Hamel, Boulay (de la Meurthe), Durozier, Chardel. Plusieurs d'entre les commissaires demandèrent la destruction des listes des délégués, pour ne pas fournir de pièces compromettantes à l'autorité, en cas d'insuccès. Thiers était du nombre des conspirateurs timides et trop prévoyants, cependant il finit par se ranger à l'opinion de Cadet de Gassicourt, appuyée par Béranger le chansonnier et Cauchois-Lemaire; il fut décidé que la liste des délégués serait conservée; tous devaient brûler leurs vaisseaux et encourir les conséquences de leurs actes. Les ouvriers exposaient bien leur vie dans le combat, et jouchaient le sol de leurs cadavres; les représentants de la bourgeoisie pouvaient-ils moins faire que d'accepter leur part de responsabilité de la révolte? La séance fut levée à minuit.

Le 28 juillet, dès l'aube, des rassemblements plus compactes que la veille se formèrent sur tous les points de la ville. Des ouvriers de toutes professions marchaient en colonnes serrées, armés de bâtons ferrés, de piques, de broches, de faux, d'outils perforants ou tranchants, de haches de charpentiers, de coutelas de bouchers, de lourds marteaux de forgerons, de masses garnies de clous. Le brave peuple marchait au combat contre le despotisme. Quelques-uns commençaient à faire usage de carabines et de fusils qu'ils avaient enlevés aux boutiques d'armuriers. Les colonnes laissaient entendre les cris de Vive la charte! A bas les ministres! A bas Polignac! Les bandes envahissaient les rues et poussaient des reconnaissances jusqu'aux postes avancés des troupes royales. Le peuple prenait des dispositions stratégiques et allait engager le combat.

De distance en distance se tenaient, dans chaque rue, des groupes de bourgeois, encourageant de la voix et du geste les ouvriers, leur indiquant les endroits où devaient être élevées les barricades. Peuple et bourgeoisie étaient unis pour la bataille. L'heure suprême était venue. Quel plus beau spectacle que celui d'un peuple combattant pour sa liberté!

Les rues déparées, des monceaux de pierres, des voitures renversées, des tonneaux remplis de terre, formaient comme des bastions jetés à travers tous les quartiers, et destinés à servir de points d'attaque et de défense aux insurgés.

Tandis que les soldats marchaient à découvert contre ces mille forteresses qui semblaient miraculeusement sorties de terre pendant la nuit, ils allaient avoir à se défendre contre un autre système d'agression plus formidable encore: les femmes, les enfants, les vieillards, ceux qui ne pouvaient ou n'osaient descendre dans la rue, ceux qui n'avaient point d'armes pour s'y montrer, ramassaient les pierres, les moellons, les pavés; ils les montaient aux étages les plus élevés des maisons ou sur les toits; puis ils les lançaient par les fenêtres, ils les laissaient tomber comme une pluie meurtrière sur la troupe ébranlée, que la terreur et la foudre du ciel semblaient à la fois frapper.

Bientôt la terreur que révélaient les mouvements incertains des troupes, et qui se peignait sur le visage de leurs chefs, accrut l'audace des assaillants; ils attaquaient les patrouilles, ils enlevaient les corps de garde isolés, se faisaient remettre leurs armes et les tournaient à l'instant contre ceux qui résistaient. Le peuple s'était successivement emparé de l'arsenal, de la poudrière des Deux-Moulins et du dépôt d'armes de la place Saint-Thomas-d'Aquin; il avait forcé les portes de la prison militaire de l'abbaye; l'hôtel de Ville même était déjà tombé entre ses mains; il y sonnait le tocsin; il plantait au haut de l'horloge un drapeau tricolore surmonté d'un crêpe noir. Il allait falloir du canon et de la mitraille pour le chasser de ce poste important, où il devait bientôt rentrer et régner.

Les rapports des chefs militaires étaient effrayants; l'embarras était grand.

Les troubles de 1828, si facilement comprimés, n'avaient donné au maréchal Marmont qu'une imparfaite idée des ressources infinies, des efforts audacieux que le peuple parisien pouvait opposer à la tyrannie. Déjà l'insurrection de Juillet grandissait devant lui. En apprenant que l'hôtel de Ville était pris, il disait comme le duc de Laroche-foucauld après la journée du 14 juillet 1789: « Ce n'est pas une émeute à châtier, c'est une révolution à prévenir. » Il envoya un exprès à Charles X pour l'éclairer sur la gravité de la situation et l'engager à céder aux vœux des Parisiens, à renvoyer son ministère. Le monarque entêté et présomptueux refusa de sacrifier ses ministres. A ce moment la dynastie des Bourbons pouvait encore être sauvée.

Le peuple et les troupes étaient franchement engagés; cependant le mot d'ordre se faisait attendre pour les combattants. Les ouvriers se bornaient à faire des escarmouches; ils attendaient que les bourgeois se missent résolument à leur tête pour fonder sur l'armée. L'appel aux armes décidé par le comité des patriotes parut enfin; Paulin, l'un des rédacteurs



Le drapeau tricolore arboré sur l'Hôtel de Ville

du *National*, était venu l'apporter au courageux imprimeur Mie; immédiatement composé et imprimé, il en avait été tiré un grand nombre d'exemplaires que le citoyen Mignet fit distribuer et répandre de toutes parts; bientôt Paris en fut inondé. La Révolution avait donc son mot d'ordre. Dès cet instant, la cause des Bourbons était perdue.

APPEL AUX ARMES!

« 28 juillet au matin. — Amis, portons des pavés au haut des maisons. Faisons-nous ouvrir les portes bon gré, mal gré! Il s'agit de vaincre ou de mourir!

« Quatre heures. — *L'Hôtel de Ville est pris!* Les Suisses sont battus; un gouvernement provisoire vient d'être formé: il se compose de *Lafayette, Gérard* et le *duc de Choiseul*. (*C'était faux.*)

« *A bas les Bourbons! Vive le gouvernement provisoire! Vive la liberté!*

« Cinq heures. — *Victoire! Victoire!*... La ligne a refusé de tirer. Un officier du 5^e a brisé son sabre. Tous les postes sont à nous. L'ennemi fuit de tous côtés. Nous avons pris deux canons.

« *Vive la ligne! A bas la garde royale!*

« Gardes nationaux qui avez des uniformes, sortez, si vous ne voulez pas être brûlés dans vos maisons.

« Les gardes nationaux sont invités à se réunir pour veiller à la sûreté de leurs propriétés.

..

« Six heures. — Aux barricades! aux barricades! Coupez les arbres, dépavez les rues... Portez des pavés dans vos maisons et mettez vos uniformes. Marmont redouble d'ardeur. La mitraille continue de donner sur les boulevards, sur les quais, mais la troupe déserte. Encore un effort et nous sommes vainqueurs!

« *Vive la liberté! Plus de fleurs de lis!... Les fleurs de lis à la lanterne! Vive le peuple! A bas le drapeau blanc! A bas les Bourbons!*

« P. S. Demain matin, nous distribuerons douze cents fusils à l' Arsenal. Nous avons des armes!

..

« 29 juillet. — On parle du duc d'Orléans! Mais son nom n'a pas été prononcé une fois pendant le combat; pas une seule fois non plus après la victoire.... Camarades, prenons garde à nous! »

..

Le maréchal Marmont comprit les difficultés de la situation, et dès neuf heures du matin de cette journée du 29 il adressa au roi la note suivante :

« J'ai déjà eu l'honneur de rendre hier compte à Votre Majesté de la dispersion des groupes qui ont troublé la tranquillité de Paris; ce matin, ils se reforment plus nombreux et plus menaçants encore; ce n'est plus une émeute, c'est une révolution.

« Il est urgent que Votre Majesté prenne des moyens de pacification.

« L'honneur de la couronne peut encore être sauvé; demain peut-être il ne serait plus temps.

« Je prends pour la journée d'aujourd'hui les mêmes mesures que pour celle d'hier; les troupes seront prêtes à midi, mais j'attends avec impatience les ordres de Votre Majesté. »

Charles X et les siens étaient frappés de cet esprit de vertige et d'erreur, de la chute des rois funeste avant-coureur, et qui ne leur permettait plus que des résolutions impuissantes, des partis absurdes ou désespérés. L'heure de la chute des Bourbons de la branche aînée était venue.

Déjà le courage manquait à ses défenseurs démoralisés. C'était le sang de leurs frères, de leurs hôtes, de leurs amis qu'il leur fallait verser. La garde royale même hésitait. Un soldat qui hésite est à moitié vaincu.

Ici la troupe de ligne refusait de tirer, là elle tirait en l'air, et la foule applaudissait. Ailleurs, les officiers brisaient leurs épées, les soldats jetaient leurs cartouches; enfin cette partie de la garnison était passive ou prête à passer au peuple. On le disait au prince de Polignac : « Eh bien! on tirera sur la troupe comme sur le peuple, » répondit l'extravagant ministre.

Charles X, toujours retiré à Saint-Cloud, avait fait dire à Marmont « de rassembler ses forces sur la place du Carrousel et sur la place Louis XV, et d'agir

avec des masses. » L'aveugle monarque se croyait toujours aux prises avec une simple émeute.

Quand Charles X donnait cet ordre, le maréchal en était déjà réduit à cette nécessité. Il avait essayé de déployer ses colonnes pour envelopper les révoltés et les placer entre deux feux. Ce mouvement s'était effectué avant midi, mais il n'avait eu qu'un succès passager et qui n'aurait pas dû faire illusion.

A deux heures, le général Saint-Chamans, commandant une colonne chargée de suivre les boulevards jusqu'à la Bastille, était contraint d'évacuer ses positions. Il était obligé de livrer des combats à chaque pas; puis, quand il avait pris des barricades, dès qu'il les avait franchies, elles se redressaient derrière lui. Ne pouvant plus ni avancer ni revenir en arrière, la route ayant été coupée, il avait dû gagner le pont d'Austerlitz, et mettre la Seine entre ses soldats et leurs assaillants. C'était une défaite, une déroute.

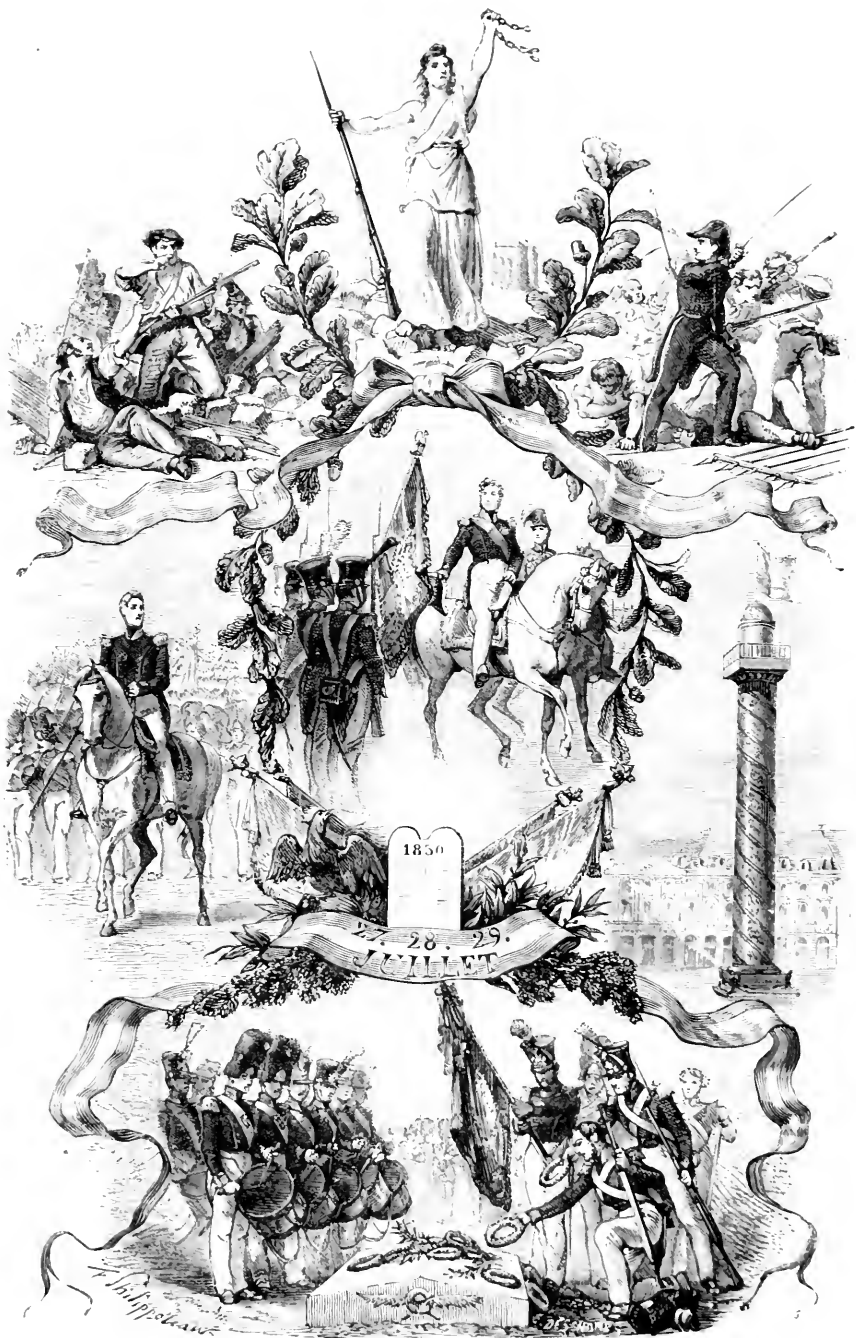
Au marché des Innocents, la lutte était plus terrible. Le général Quinzonas et le colonel Pleusselwe, avec deux bataillons de la garde suisse, devaient nettoyer les rues Saint-Honoré et Saint-Denis. Ils l'achèverent d'abord la place, mais la bataille n'était pas gagnée; les insurgés ne disparaissaient du milieu des rues que pour se montrer aux croisées, puis bientôt reparaitre dans la rue. Le sang répandu, l'odeur de la poudre enivraient peuple et soldats; mais le peuple devait l'emporter. Quand tout repoussait les troupes royales, tout lui venait en aide. Tout échauffait son cœur, la haine, la vengeance, la gloire, la liberté. Les transports publics redoublaient les siens : il tombait aux acclamations de la foule; il mourait pour la liberté, pour l'immortalité.

La nuit du 28 au 29 fut consacrée à faire ou à relever les barricades, à rentrer les blessés, à se procurer de la poudre, à relever les morts; il y en avait beaucoup. En rentrant chez lui, Lafayette, accompagné de son petit-fils, le jeune Lasteyrie, et des citoyens Carbonnel et Dumoulin, passa en revue quelques postes d'insurgés et visita plusieurs barricades. Il excita à la résistance et fit entendre partout des paroles d'encouragement et d'espérance.

Dès le matin — jeudi 29 — le peuple était au combat, décidé à remporter la victoire; ce qui restait de postes entre les mains des Suisses et de la garde royale fut désarmé; la ligne s'était en partie jetée dans les rangs du peuple et fraternisait avec lui; le 5^e et le 53^e de ligne, campés sur la place Vendôme, donnèrent le signal de cette défection, que principalement à l'intervention du frère de Jacques Laffitte, qui les entraîna vers le boulevard des Italiens, à l'hôtel Laffitte; la garde royale et les Suisses s'étaient de toutes parts repliés vers la cour du Louvre et des Tuileries.

Le maréchal Marmont, qu'on pressait sur les flancs et sur les derrières, voyait partout des masses d'insurgés qui l'avaient chassé, la veille, de toutes ses positions, s'appêtant à l'attaquer de nouveau.

Quelques recrues et le dépôt des Suisses occupaient encore la caserne de Balybone. Les vétérans et les élèves de l'Ecole d'état-major étaient assis sur les canons de l'esplanade des Invalides; un bataillon de la garde tenait l'Ecole Militaire, un autre la Banque et le Palais-Royal; deux régiments de ligne stationnaient



sur la place Vendôme. Le reste des troupes protégeait la route de Saint-Cloud. L'armée royale n'attaquait plus; elle était partout sur la défensive.

Le maréchal offrait inutilement une trêve; cette voix n'était point entendue, celle de l'insurrection grondait plus haut.

Vers onze heures, les députés se trouvèrent réunis chez Jacques Laffitte au nombre d'environ cent quarante; on revoyait Sébastiani, Villemain.... l'avocat Dupin lui-même ne craignit pas d'accepter sa part d'un déjeuner révolutionnaire. Mauguin et Laffitte proposèrent d'organiser un gouvernement provisoire. On hésitait.... En ce moment arriva une députation des vainqueurs de l'Hôtel de Ville. « L'Hôtel de Ville est nettoyé maintenant, dirent les citoyens qui composaient la députation, il y vient beaucoup de monde qui demande où est le gouvernement provisoire. Jusqu'à présent nous avons dit : *On ne passe pas*. Bien entendu parce qu'il n'y a personne.... Nous venons vous prier d'y venir pour donner des ordres, faire porter des secours; l'affaire n'est pas encore finie. »

Le général Gérard, auquel s'adressaient ces braves jeunes gens, refusait *tant d'honneur*. Lafayette arrive, prend le commandement supérieur. Une commission qui eut le tort de s'appeler *municipale* est chargée de veiller aux affaires générales.

Le Louvre est emporté.

Les Tuileries sont prises. Vive le peuple!

La commission se rend à l'Hôtel de Ville, d'où elle dresse la proclamation suivante :

« *Habitants de Paris!* Charles X a cessé de régner sur la France. Ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi de notre patrie et de ses libertés qu'il ne pouvait comprendre. Après avoir attaqué nos institutions par tout ce que l'hypocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il avait résolu de les noyer dans le sang français. Grâce à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir sont finis.

« Quel peuple au monde mérite mieux la liberté! Dans le combat, vous avez été des héros. La victoire a fait connaître en vous ces sentiments de modération et d'humanité qui attestent à un si haut degré les progrès de notre civilisation. *Vainqueurs et livrés à vous-mêmes, sans police, sans magistrats, vos vertus ont tenu lieu de toute organisation*. Jamais les droits de chacun n'ont été plus religieusement respectés. Le peuple est demeuré sublime.

« Habitants de Paris, votre commission municipale a voulu s'associer à votre dévouement et à vos efforts. Ses membres éprouvent le besoin de vous exprimer l'admiration et la reconnaissance de la patrie. Leurs sentiments, leurs principes sont les vôtres; au lieu d'un pouvoir imposé par les armes étrangères, vous avez un gouvernement qui vous devra son origine. Les vertus sont dans toutes les classes; toutes les classes ont les mêmes droits, ces droits sont assurés.

« *Vive la France! Vive le Peuple! Vive la Liberté!*

« LOBAU; AUDRY DE PUYRAVEAU;
MAUGUIN; SCHONEN. »

Odilon Barrot fut nommé secrétaire de la commission, sur la présentation de Jacques Laffitte.

Paris entier était libre. L'insurrection la plus sainte, la plus héroïque, la plus pure, avait triomphé. Pour toute vengeance, pour tout trophée, le peuple roi plaçait un cadavre sur le trône de Charles X.

Paris offrit bientôt le plus admirable tableau qu'il ait jamais été donné au monde de contempler. Le volcan fumait encore, la lave bouillonnait dans ses flancs à demi fermés.... A sa surface tout était déjà tranquille et rassuré: la colère de ce peuple s'était apaisée comme celle du lion, que la fuite de l'ennemi satisfait. Ses foudres étaient tombées; l'orage avait cessé. La liberté était conquise et l'ordre régnait dans la ville.

Alors, dans chaque rue, à chaque porte, sur le seuil de toutes les maisons où le sang avait coulé, on voyait les femmes accourir, se presser, secourir à l'envi ceux des combattants que la mitraille de la garde ou la balle des insurgés avaient renversés. Les corps des victimes étaient religieusement ensevelis. A la fontaine des Innocents, au pied du Louvre, on creusait « aux héros morts pour la patrie » des tombes chargées de lauriers: les mères, les épouses, les sœurs venaient mêler leurs pleurs et leurs joies sous les cyprès.

Le peuple fit aussi la police de la ville qu'il avait conquise; il y établissait sans violence son autorité toute-puissante et sa paisible souveraineté; partout l'ordre s'organisait à sa voix. Il occupait les postes, les barrières; il montait la garde au Trésor, à la Bourse, à la Banque, autour des monuments, des dépôts publics et des palais désertés. Au milieu des acclamations d'une multitude enivrée, il promenait ses drapeaux vainqueurs d'un bout à l'autre de la cité. Dans ce jour de fête de la liberté, il chantait sa victoire pour se délasser du combat; il s'endormait calme et joyeux auprès des barricades préparées par ses soins contre l'invasion nocturne dont il pouvait être menacé.

Mais cette crainte était vaine; l'armée royale avait quitté Paris pour n'y plus rentrer; Marmont, vaincu, honteux, malheureux sans doute, rentra à Saint-Cloud auprès du roi son maître.... Tous les souvenirs de 1814 étaient réveillés, non-seulement dans l'esprit du peuple, mais encore dans celui des courtisans: ceux-ci firent au maréchal fugitif un accueil outrageant. Le duc d'Angoulême, en l'abordant, lui adressa ces dures paroles: « Tout ce qui est arrivé est l'œuvre de la trahison; les traites ne se corrigent pas, je m'en aperçois trop tard; vous nous avez traités comme vous avez traité l'autre. » Puis arrachant l'épée que le maréchal avait au côté, il la brisa et lui en jeta les morceaux à la figure.

Charles X n'avait cependant pas encore perdu toute espérance; le royal idiot comptait toujours sur l'intervention céleste; il s'était retiré dans sa chapelle, s'était confessé, avait communiqué; Jésus, Marie, Joseph et tous les habitants des cieux furent invoqués. Alors il chargea Mortemart de former un nouveau ministère; il lui donna ses pleins pouvoirs pour faire les concessions que les circonstances rendaient indispensables. Charles X perdit enfin sa dernière illusion; Mortemart avait compris que tout était consommé, qu'il serait absolument inutile qu'il se présentât soit à l'Hôtel de Ville, soit à la réunion des députés à l'Hôtel de Jacques Laffitte. *Il était trop tard!*

Proclamons maintenant devant l'histoire, et disons

à nos fils, pour l'éternel honneur du peuple, combien les ouvriers se montrèrent probes et désintéressés pendant la lutte et après la victoire. Ces prolétaires en haillons, ces rudes travailleurs, tant calomniés par les aristocrates, les nobles, les prêtres, sous le régime monarchique, conspués, honnis, même par les riches bourgeois, outragés, désignés par les épithètes de vile multitude, canaille, populace, respectèrent toutes les propriétés, montèrent la garde aux portes du Trésor public, qui renfermait trente millions en numéraire, veillèrent sur la Bourse, sur la Banque, sur les riches hôtels !

S'il se glissa dans leurs rangs quelques misérables dont le vol était l'unique profession, ils en firent justice. Les coupables surpris en flagrant délit étaient jugés par les ouvriers, un écriteau était attaché sur leur poitrine, portant écrit en gros caractères : **VOLEUR** ; ils étaient fusillés sur l'heure.

Les pertes en hommes avaient été considérables du côté de l'armée et du côté du peuple ; les troupes avaient eu deux mille soldats tués, le peuple mille combattants ; trois mille victimes avaient succombé ! Des blessés en plus grand nombre avaient été transportés dans les hôpitaux ou dans les domiciles des citoyens.

125 cadavres avaient été déposés à la Morgue ;

85 citoyens tués à l'attaque du Louvre furent enterrés devant la colonnade ;

25 cadavres furent déposés à l'extrémité de la rue Froïdmanteau ;

43 furent mis dans les caveaux de l'église Saint-Eustache ;

34 cadavres furent apportés sous les voûtes du quai de Gèvres ;

8 furent mis dans la cour de l'hôtel la Rochefoucauld ;

70 cadavres furent enterrés au marché des Innocents.

La bataille entre le peuple et la royauté avait duré trois jours, les 27, 28 et 29 juillet ; on donna à cette période le nom de glorieuses journées ; hommage bien mérité. Les trois glorieuses journées marqueront dans l'histoire du peuple. Hélas ! le peuple ne devait pas recueillir le fruit de sa victoire ; c'était à la bourgeoisie que devait être attribué le prix du sang. Nouvelle étape à faire dans le martyrologe.

Dès le 30, la commission réunie à l'Hôtel de Ville s'occupa de régulariser les services administratifs. Le colonel Parchappe, qui dès la veille était venu se placer aux côtés du général Lafayette, reçut l'ordre d'organiser un corps pour la garde de l'Hôtel de Ville, de la Banque, du Musée et du Trésor public ; il devait prendre trente hommes de chacune des légions de la garde nationale, et y adjoindre quatre cents volontaires. Cet officier remplit sa mission avec zèle, intelligence et célérité. Dès le 31, c'est-à-dire le lendemain, il vint prendre possession de la Bourse, y laissa une garde et put procéder à l'inventaire des objets qui s'y trouvaient, en argenterie, en munitions de guerre, en armes, en valeurs de diverse nature, dont il effectua la remise entre les mains des membres de la commission du ministère des finances, le 1^{er} août.

L'ignoble chef des mouchards, le préfet Mangin,

avait quitté la préfecture de police et était passé à l'étranger. L'emploi avait été immédiatement occupé par le citoyen Bavoux, excellent patriote, dont le premier soin fut de purger l'administration de tous les argousins de l'ancien régime. Il publia dès le jour de son installation la proclamation suivante :

« Parisiens ! Investi par la commission municipale de Paris de cette magistrature qui veille à votre sûreté, j'ai pris les mesures nécessaires pour votre libre circulation. Continuez et régularisez votre service dans la garde nationale ; mettez-vous à la disposition des maires. Peu de chose reste à faire pour achever la conquête de la liberté. La cause sacrée de la patrie est gagnée ! Elle appelle votre dévouement. N'ayez aucune inquiétude sur la conservation de vos propriétés ; la vigilance la plus active de ma part vous en donne la garantie. Peuple éminemment généreux, braves citoyens, continuez vos efforts : la paix publique, les institutions protectrices de l'honneur français et la liberté que vous avez conquise par un courage au-dessus de tout éloge, en seront bientôt le prix. Vive le peuple ! Vive la liberté ! »

Le citoyen Bavoux était trop confiant dans les agissements des meneurs du mouvement ; il reconnut bientôt que le peuple n'était pas à bout de luttes et de sacrifices pour achever la conquête de la liberté. La bourgeoisie avait pris en mains la direction des affaires, et le banquier Jacques Laffite, de concert avec Thiers, Mignet et Laréguy, rédigeait la proclamation suivante qui fut affichée sur tous les murs de Paris :

« Charles X ne peut plus rentrer à Paris ; il a fait couler le sang du peuple.

« La République nous exposerait à d'affreuses divisions ; elle nous brouillerait avec l'Europe.

« Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution.

« Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmappes.

« Le duc d'Orléans est un roi étoyen.

« Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores.

« Le duc d'Orléans peut seul les porter encore. Nous n'en voulons point d'autres.

« Le duc d'Orléans ne se prononce pas. Il attend votre vœu.

« Proclamons ce vœu, et il acceptera la Charte comme nous l'avons toujours entendue et voulue. C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne. »

L'Hôtel de Ville, cependant, était une puissance, on y organisait, on y déléguait, on y autorisait même l'impression et l'affichage du placard suivant :

« Trente juillet

« La France est libre !

« Elle veut une Constitution.

Elle n'accorde au gouvernement provisoire que le droit de la consulter.

« En attendant qu'elle ait exprimé sa volonté, respect aux principes suivants :

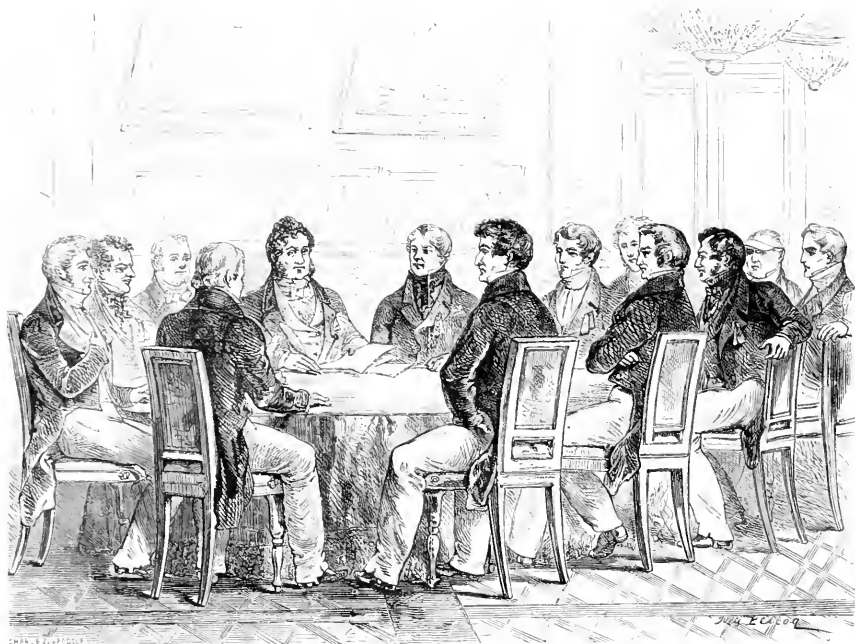
« Plus de royauté !



Révolution de 1830. — Départ des Parisiens pour Rambouillet.



Révolution de 1848. — Le duc d'Orléans se rendant à l'Hôtel de Ville.



Un conciliabule des députés de la bourgeoisie au Palais-Royal

« Le gouvernement exercé par les seuls mandataires de la nation ;

« Le pouvoir exécutif confié à un président temporaire ;

« Le concours médiat ou immédiat de tous les citoyens à l'élection des députés ;

« La liberté des cultes ; plus de culte de l'État ;

« Les emplois de l'armée de terre et de mer garantis contre toute destitution arbitraire ;

« Etablissement des gardes nationales sur tous les points de la France ; la garde de la Constitution leur est confiée.

« Les principes pour lesquels nous venons d'exposer notre vie, nous les soutiendrons au besoin par la voie de l'insurrection légale. »

Cette déclaration, affichée en placard, avait le tort grave de n'être revêtue d'aucune signature ; elle n'appela pas suffisamment l'attention des citoyens.

Les comités bourgeois, plus habiles, travaillent l'opinion publique et précipitent les événements. Guizot rédige une adresse au duc d'Orléans ; Jacques Lafitte la fait signer par quatre-vingt-neuf députés et, à la tête d'une commission, il va la porter au Palais Royal, où se trouvait le duc d'Orléans. Le banquier entraîne le prince sur le balcon et le présente à la foule qui était réunie dans la cour et sur la place. Des applaudisse-

ments frénétiques éclatent de tous côtés. Hélas ! le peuple inconscient courait au-devant d'un nouvel esclavage ; il acclamait le maître.

Dans la même journée, le prince rusé faisait également afficher sur les murs sa première proclamation, dans laquelle il parlait de dangers chimériques qu'il venait affronter, et des calamités de la guerre civile, de l'anarchie, alors que tout combat avait cessé, et que l'ordre le plus parfait régnait dans la capitale.

Oh ! celui-là était bien digne d'être roi, dont la première parole était un mensonge, dont le premier acte était une tromperie. Duc d'Orléans, ravisseur de nos libertés, sois maudit dans le temps et dans l'éternité ! Voici le curieux manifeste du prince :

« Habitants de Paris. Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le vœu que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

« En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même longtemps portées.

« Les Chambres vont se réunir ; elles aviseront

aux moyens d'assurer le respect des lois et le maintien des droits de la nation.

« Une charte sera désormais une vérité.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Pendant que ce nouveau pouvoir surgissait des barricades, Charles X se retirait à Rambouillet avec dix mille hommes. Des ordres avaient été expédiés au camp de Saint-Omer pour faire marcher les troupes sur la capitale, ainsi qu'aux divers régiments en garnison aux environs de Paris : ordres tardifs, mesure impuissante, car la province a entendu l'appel fait par Paris; les soldats ont arboré les couleurs nationales, les citoyens ont foulé aux pieds le drapeau blanc fleurdelisé; la révolution est accomplie.

Alors Charles X comprit que sa cause était définitivement perdue; il sortit du silence qu'il gardait depuis le jour de sa fuite de Saint-Cloud, et, le 2 août, il adressa le message suivant au duc d'Orléans :

« Mon cousin, je suis profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux.

« Le dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu. Vous aurez donc, en qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux, etc., etc.

« Signé : CHARLES-LOUIS-ANTOINE. »

Cet acte sans valeur arriva à Paris après l'accomplissement non-seulement de l'œuvre populaire, mais encore pendant que les députés réunis s'occupaient d'une nouvelle organisation gouvernementale.

Le même jour, le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, nomma cinq commissaires ayant pour mission de se rendre auprès de Charles X, à Rambouillet, pour lui offrir de l'accompagner dans sa retraite sur Cherbourg, où le vieux roi, disait-on, voulait s'embarquer pour l'Angleterre. Les commissaires désignés étaient : le duc de Trévise, qui refusa et fut remplacé par le maréchal Maison; le duc de Coigny, Jacqueminot, Schonen et Orlon Barrot. Mais, à ce moment encore, le vieux roi s'imaginait qu'il était en mesure de traiter, même de dicter les conditions de son abdication, avant ou croyant avoir à sa disposition une armée fidèle. Il refusa de recevoir les commissaires et même de prendre connaissance du message qu'ils étaient chargés de lui remettre, et ceux-ci durent revenir à Paris sans avoir pu remplir leur mission.

Charles X croyait bien à la perte du trône pour lui et pour son fils, le duc d'Angoulême, dont l'impopularité était extrême, mais il refusait de croire à la ruine de la dynastie. De graves questions s'agitaient en ce moment à Rambouillet pour faire passer la couronne sur la tête du jeune prince Henri, l'enfant

du miracle, comme on l'appelait, le rejeton de l'impure duchesse de Berri. Quoique légère à l'extrême et plus adonnée à la galanterie qu'à la politique, cette princesse tenait fortement à conserver son titre, son rang, et toutes les jouissances que donne le pouvoir. Devenir régente flattait son ambition. Dans ce poste elle eût été à même de satisfaire tous ses goûts, toutes ses passions. La duchesse de Berri se cramponnait aux débris du trône; elle refusait de quitter Rambouillet, d'abandonner la France. Ces idées s'étaient déjà fait jour à Saint-Cloud, pendant que tonnaient le canon dans Paris et que retentissait le bruit des fusillades. La princesse voulait quitter le palais avec son fils et se jeter entre les combattants, projet qui, probablement, n'eût rien changé à la face des choses, la haine du peuple enveloppant le royal mariot et la princesse aussi bien que les autres membres de cette famille des Bourbons. Elle avait renoncé du reste à cette idée extravagante, sur les observations de Charles X et de la duchesse d'Angoulême, et devant la perspective des dangers qu'elle pourrait faire courir à son fils et courir personnellement.

De retour à Paris, les commissaires se présentèrent au Palais-Royal pour rendre compte de leur mission au duc d'Orléans, quoi qu'on fût au milieu de la nuit; mais les instants pressaient. En politique, les minutes sont précieuses; on ne doit en perdre aucune. Le prince les reçut en caleçon, dit Louis Blanc dans son *Histoire de dix ans*, n'ayant pas même pris le temps de se vêtir.

Il fut décidé entre le prince et ses conseillers que si le roi Charles X ne consentait pas à quitter Rambouillet de bonne volonté, il faudrait l'y contraindre par la force, sa présence constituant un danger réel pour l'ordre de choses nouveau. Une expédition fut immédiatement décidée sur Rambouillet, et le commandement en fut délégué au général Pajol. On visait deux buts dans cette mesure : occuper le peuple, distraire son attention des manœuvres de la bourgeoisie, effrayer la cour et contraindre le roi déchu à s'éloigner davantage du théâtre des événements. L'ordonnance suivante fut rendue dans la journée du 3 août :

« Lieutenant générale du royaume.

« S. M. Charles X ayant abdiqué la couronne, et S. A. R. Mgr le dauphin ayant également renoncé à ses droits, il est devenu indispensable qu'ils s'éloignent immédiatement du territoire français; en conséquence, le lieutenant général Pajol est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour les y déterminer, et pour veiller à la sûreté de leurs personnes.

« Il sera mis à sa disposition toutes les forces dont il aura besoin.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

« Le commissaire provisoire au département de la guerre,

« Comte GERARD. »

Laissons maintenant parler un des témoins et des acteurs de l'expédition, Suquaire Souligné, qui a écrit sous l'impression du moment :

« Le général qui le premier, au moment où la potence n'était pas moins à craindre que les balles et la mitraille de la garde royale, avait accepté le comman-

dement en chef des Parisiens. Pajol, le 3 août à midi, reçut du lieutenant général lui-même l'ordre de se porter immédiatement sur Rambouillet, avec les braves de bonne volonté qui consentaient à le suivre. Il se chargea sans hésiter d'un commandement que, sans doute, aucun autre officier général n'avait voulu accepter, car il n'était plus qu'adjoint.

« Suivant toutes les règles et les calculs ordinaires de la guerre, une telle expédition devait probablement se terminer par une catastrophe. Pajol n'ignorait pas que tous les généraux vaincus sont accusés jusque dans la tombe des désastres des expéditions qui leur sont confiées, même quand elles ont échoué par un manque de moyens matériels, et lorsqu'ils se sont fait tuer sur le champ de bataille. Pajol, en acceptant le commandement, connaissait donc ses dangers personnels et même ceux auxquels il allait exposer son ancienne gloire militaire.

« Le général, avec l'aide de la police, ayant réuni environ seize cents omnibus, gondoles, fiacres et cabriolets, partit de Paris vers les trois heures et arriva à Cugnières à neuf heures du soir, avec quinze mille hommes armés et huit pièces de quatre, que le citoyen Degoussée eut la pensée d'enlever à Saint-Cyr.

« En arrivant à Cugnières (à deux lieues de Rambouillet), le général ordonna la formation immédiate d'un camp à la romaine, c'est-à-dire qu'il couvrit l'armée avec les voitures qui l'avaient amenée. L'expédition aussi en toute hâte une avant-garde de six cents hommes, sous le commandement du brave colonel Dufay, en lui ordonnant de faire halte à moitié chemin de Rambouillet, d'y prendre et d'y garder une position jusqu'à ce qu'il y reçût de nouveaux ordres; et pour le cas où à deux heures du matin il n'en aurait pas reçu, il devait se porter en avant et commencer l'attaque. Il ajouta qu'il s'en rapportait à lui sur le choix et l'audace des moyens, en lui enjoignant toutefois de faire respecter les jours de ses prisonniers. »

L'expédition réussit; la cour prit peur, Charles X consentit à quitter Rambouillet et à partir pour Cherbourg avec toute la famille royale; là se trouvait un navire prêt à mettre à la voile, qui emporta le roi, le dauphin, le duc de Bordeaux, trois générations de rois, les deux princesses d'Angoulême et de Berri, et quelques-uns de leurs courtisans et des femmes de leur entourage. La France renvoyait en Angleterre cette exécrable famille des Bourbons qu'elle nous avait rapportée dans les flancs de ses navires quinze années auparavant. Quelle magnifique revanche, quel sublime enseignement!

Mais, malheur, trois fois malheur! Le peuple, éga-

ré, trompé, aveuglé, entraîné par la bourgeoisie, délivré à peine du joug de la monarchie, de la domination des Bourbons de la branche aînée, revient à son vomissement, comme les chiens dont il est parlé dans la Bible, se place de nouveau sous le joug d'un roi, se laisse imposer un Bourbon de la race cadette, le duc d'Orléans! Nouvelles chaînes pour la France; nouveau deuil pour la liberté!

La monarchie constitutionnelle va s'inaugurer avec Louis-Philippe, duc d'Orléans, le chef de la branche cadette des Bourbons.

Un brillant cortège d'hommes à cheval, généraux empanachés, officiers à aiguillettes, sort du Palais-Royal; le prince est au milieu d'eux en costume d'officier général; la foule acclame; quelques rares cris d'opposition cherchent à se faire entendre, mais sont étouffés dans l'enthousiasme général. Le peuple défait les barricades, écarte les obstacles, pour le passage de l'idole. Le cortège traverse les rues, les quais, et arrive à l'Hôtel de Ville. Sur le perron attendaient la commission municipale, le général Lafayette et son état-major. Le duc d'Orléans monte le grand escalier, se tenant au bras du général Lafayette. On pénètre dans la salle dite de Henri IV. Là est lue solennellement la proclamation des députés qui décide des destinées du pays — sans l'avoir consulté — qui décrète une nouvelle dynastie et impose au monarque des conditions qu'il doit accepter pour garantir les libertés de la nation. Louis-Philippe s'incline en signe d'assentiment et place la main sur son cœur. Le programme de l'Hôtel de Ville est donc accepté par le prince. Le général Lafayette prend alors Louis-Philippe par le bras, s'avance avec lui sur le balcon, et, un drapeau tricolore à la main, il présente le duc d'Orléans au peuple assemblé sur la place de Grève et devant l'Hôtel de Ville.

Louis-Philippe était roi des Français. Le peuple avait abdiqué sa souveraineté. La commission municipale et Lafayette donnaient leur démission. Le pouvoir nouveau était institué.

En ce moment, du groupe des combattants de Juillet qui assistaient à la cérémonie, se détache un des plus vaillants, le citoyen Dubourg; il s'approche du roi. « Prince, lui dit-il, — aux yeux du parti que je représente, — République est préférable à Royauté, même à une royauté constitutionnelle; nous nous inclinons cependant devant l'expression de la volonté nationale. N'oubliez jamais les engagements que vous venez de prendre devant le peuple, de respecter ses droits et sa liberté. Sentinelles vigiliantes, les républicains veillent debout et en armes. Malheur au roi s'il venait à violer ses serments! »





PROLOGUE

Généalogie de la famille d'Orléans. — Croisements, adultères, mélanges et échanges, substitutions et suppositions d'état. — Louis-Philippe, petit-fils d'un valet d'écurie, duc de Chartres, se pose en révolutionnaire et devient le général Egalité. — Il trahit la République et passe à l'ennemi avec le général Dumouriez. — Il donne son adhésion au manifeste de Louis XVIII en 1803. — Le nouveau duc d'Orléans passe en Catalogne pour combattre les troupes de Napoléon. — Trahison envers la France. — Son rôle politique pendant la Restauration. — Ses lâchetés, ses hypocrisies à la cour. — Il obtient de Louis XVIII plusieurs ordonnances pour la restitution des biens immenses provenant des apanages des bâtards de Louis XIV. — Ses démêlés judiciaires avec sa mère, avec plus de cent communes et trente mille propriétaires. — Charles X accorde au duc d'Orléans le titre d'Altesse Royale et la sanction légale des ordonnances rendues par Louis XVIII pour la réintégration des anciens biens de la famille dans l'apanage du prince. — Ingratitude du duc d'Or-

léans envers la famille royale. — Sapes et mines, conspirations et rébellions. — Louis-Philippe se trouve prêt à recueillir l'héritage de la branche aînée des Bourbons lors de la révolution de 1830. — Louis-Philippe I^{er} est proclamé roi des Français, par la grâce de Dieu et la volonté nationale. — Détails sur la richesse immense de la famille d'Orléans au moment où la couronne échoit à Louis-Philippe. — Le nouveau monarque, avare et rapace, se fait attribuer une liste civile de DOUZE MILLIONS DE FRANCS, qui viennent s'ajouter aux revenus du domaine ordinaire de la couronne et aux revenus de la fortune personnelle des princes et princesses de la famille. — Ruses du roi harpagon pour soustraire ses biens particuliers aux conséquences de sa promotion : il fait donation à ses enfants de tous ses domaines, terres, maisons, châteaux, palais, de ses valeurs, titres de rentes, etc., le roi ne devant rien avoir en propre. Tromperies et vols. C'était un prince habile, prévoyant, nullement généreux, tors et retors. — Portrait de Sa Majesté Louis-Philippe I^{er}, le roi-citoyen.

EPHÉMÉRIDES

1830

Affaires de l'Algérie. — Hésitation chez les généraux à adhérer à la révolution de Juillet 1830. Le maréchal Bourmont, le transfuge de Waterloo, essaye d'agir sur l'armée pour faire un retour offensif en France. — Résistance de l'amiral Duperré ; la flotte arrache le drapeau blanc et arbore la bannière tri-

colore. — L'armée suit l'exemple de la flotte ; le maréchal Bourmont est contraint de s'embarquer précipitamment. — Le premier ministère de la monarchie bourgeoise : Dupont (de l'Eure), Jacques Laffitte, Guizot, Broglie, Molé, Dupin. — Assassinat du prince de Condé. — Connivence présumée

d'un haut personnage dans la perpétration du crime. — Relations du roi et de la reine avec la maîtresse en titre du prince, la baronne de Feuchères. — Dépouilles accablantes des témoins dans le cours du procès intenté par la famille de Rohan. — La baronne de Feuchères est admise à la cour. — L'héritage du prince de Condé passe en entier au duc d'Aumale, en vertu d'un testament et par décision des juges vendus à Louis-Philippe. — La révolution éclate en Belgique; journées de Septembre 1830; la monarchie est vaincue. — Procès des ministres de Charles X, signataires des ordonnances, Polignac, Peyronnet, Guernon-Ranville et Chantelauze. — La révolution éclate en Pologne; nuit du 29 novembre 1830; fuite du grand-duc Constantin, vice-roi et frère de l'empereur de Russie. — Lutttes héroïques des Polonais. — Mort de Benjamin Constant; ses funérailles, son extrême misère dans les derniers jours de sa vie. — La Chambre des pairs érigée en cour de justice est chargée de juger les anciens ministres de Charles X. — Arrêt et condamnation des ministres. — Emeutes dans Paris; destitution du général la Fayette des fonctions de général en chef des gardes nationales; Dupont (de l' Eure) donne sa démission de ministre de la justice. — Progrès de la Révolution en Pologne.

1831

Intrigues diplomatiques à l'occasion du choix d'un nouveau roi pour la Belgique. — Episodes de la guerre de Pologne; lutte héroïque des Polonais. — La diète de Varsovie prononce la déchéance de la maison de Romanoff au trône de Pologne. — Situation intellectuelle et morale de la société en France; Saint-Simoniens, républicains démocrates; Eglise française et l'abbé Châtel, primat de la nouvelle Eglise. — Rupture entre Rome et l'abbé de Lamennais; caractère et doctrines du nouvel adversaire de la papauté. — Manifestation légitimiste dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois; le peuple envahit l'église, brise les statues des saints, saccage tout ce qui tombe sous sa main; à bas la calotte! — Pillage et sac de l'archevêché. — Troubles dans Paris. — Loi électorale édictée par la Chambre des députés; le cens de 200 francs est fixé pour les électeurs, et celui de 500 francs pour les éligibles. Exclusion des capacités du droit de nommer les députés. Subordination du travail au capital décrétée par les privilégiés, les parasites, les riches. — La révolution éclate en Italie; nuit du 3 février 1831, à Modène. — L'insurrection s'étend à Bologne, à Parme, à Reggio et menace Rome. — Jacques Laffitte, président du conseil des ministres, est en désaccord avec le roi sur la politique à suivre en Italie et donne sa démission. Casimir Périer le remplace comme premier ministre. — La cause de l'Italie est abandonnée par le gouvernement français. — Les Autrichiens entrent dans les provinces révoltées et rétablissent les princes dans leurs duchés. — Convention d'Ancône. — Vengeance et perfidie du Vatican. — Histoire des sociétés populaires; société des Amis du Peuple. — Progrès du parti républicain. — Caractère et violences

de Casimir Périer. — Dissolution de la Chambre des députés; Chambre nouvelle. Evénements extérieurs. Combats et batailles entre les Polonais et les Russes. — Invasion du choléra-morbus en Pologne. — Mort du grand-duc Constantin. — Expédition française en Portugal contre don Miguel. — La conférence de Londres règle les rapports de la Hollande et de la Belgique; le prince Léopold est élu roi des Belges. — Intervention d'une armée française en Belgique. — Scandales financiers; marchés honteux; concessions et dilapidations imputées à Casimir Périer, le premier ministre, et à Gisquet, le préfet de police. — Nouveaux combats entre les Polonais et les Russes; bataille de Varsovie; assaut, capitulation de Prague. — Chute de la Pologne. — Emeute formidable dans Paris. — Le parti légitimiste agite la Vendée. — La duchesse de Berri quitte l'Ecosse pour se rendre en Italie et préparer son retour en France. — La bourgeoisie complète sa victoire sur l'ancien régime par l'abolition de l'hérédité de la pairie. — Loi sur le bannissement de la branche aînée des Bourbons. — Atteinte portée en France au principe monarchique. — La question sociale à Lyon. Situation déplorable des ouvriers en soie. Conflits entre les ouvriers et les fabricants. — L'insurrection éclate à l'occasion de la question des tarifs. Iniquité des maîtres: le salaire de certaines catégories d'ouvriers était tombé à 18 sous par jour pour 18 heures de rude labeur! — Révolte des esclaves du capital. Apprêts du combat. Topographie de Lyon. — Riches contre pauvres, mais les riches appuyés par l'armée, pourvus de canons, de cavalerie, d'infanterie. — Les pauvres arborent le drapeau noir avec la devise terrible et navrante: VIVRE EN TRAVAILLANT OU MOURIR EN COMBATTANT. — Les troupes, la garde nationale, les exploités et les oppresseurs sont battus et refoulés sur tous les points de la ville. Victoire au peuple! — Le gouvernement envoie des renforts contre les ouvriers et reprend possession de Lyon. — Deuil! Servitude, oppression, misère! Les exploités, les maîtres, les riches commandent encore; la force prime le droit. — Eternelle lutte du bien contre le mal; l'iniquité triomphe cette fois encore; les possesseurs du capital, les propriétaires des instruments de travail, les pansus et les repus, les voleurs de la fortune publique ont de nouveau pris le pouvoir en main. — Arrivée à Lyon du duc d'Orléans, fils aîné du roi, accompagné du maréchal Soult et escorté par d'innombrables bataillons. — Pauvre peuple! semblable au Prométhée de la fable, des vautours sont attachés à tes flancs et se repaissent de ta chair et de ton sang, les rois, les princes, les prêtres, les exploités, les propriétaires, les riches, les fonctionnaires publics.

1832

Liste civile du roi, DOUZE MILLIONS par an, pour toute la durée du règne! — Pamphlet de Cormenin sur la grande fortune de la famille royale; énumération de ses palais, de ses châteaux, de ses forêts, de ses immenses domaines, de ses apanages, de ses valeurs mobilières en titres de toute nature et tout

évalué en capital à UN MILLIARD DE FRANCS! — Procès au sujet de la mort mystérieuse du duc de Bourbon. — Persécutions exercées par le pouvoir contre le parti républicain. — Conspiration de la rue des Prouvaires. — Dissentiments entre Louis-Philippe et Casimir Périer; scènes de fureur. — Expédition d'Ancône et occupation de la ville par les troupes françaises. — Troubles à Grenoble; les habitants chassent de leur ville le 35^e régiment de ligne et l'accompagnent à coups de pierre et de trique. Ce régiment avait mérité le châtimement qui lui était infligé pour les provocations, les insolences, les brutalités des officiers envers les citoyens. — Le choléra-morbus à Paris. — Scènes terribles provoquées par l'ignorance. Vingt mille victimes en dix-huit jours! — Mort de Casimir Périer. — Menées et intrigues du parti légitimiste. — Situation de la Vendée. — La duchesse de Berri s'embarque secrètement près de Massa sur le *Carlo-Alberto* et vient débarquer sur les côtes de la Provence, près de Marseille. — Tentative d'insurrection à Marseille. — Voyage de la royale catin à travers la France en compagnie de ses amants. — Divisions intestines; la duchesse de Berri en Vendée. — Prise d'armes; engagements partiels; combats et défaite du parti légitimiste. — La duchesse de Berri est contrainte de fuir pour échapper aux poursuites et de changer presque chaque jour de retraite; ses désagréments, ses aventures galantes. — Le beau Mesnard, favori en titre, le maréchal Bourmont, Charette. — Voyage de l'avocat Berryer en Vendée. — La princesse se réfugie à Nantes. — Organisation des Sociétés pour la défense des droits de l'homme, les Egalitaires, la Société des Amis du Peuple, les Communistes, les Réformistes, la Société des Droits de l'homme, etc. — Physionomie du faubourg Saint-Antoine au mois de juin 1832. — Funérailles du général Lamarque. — Insurrection des 5 et 6 juin à Paris. La rouge bannière est arborée par les vaillants ouvriers. — Les troupes sont partout battues et refoulées. — Les gardes nationales de la banlieue et des départements accourent pour soutenir le gouvernement et reprennent l'offensive. — Episode héroïque du cloître Saint-Méry : Soixante républicains tiennent en échec l'armée, la garde nationale de Paris et des départements pendant trois jours et trois nuits. De soixante combattants le nombre est réduit à dix-neuf, tous les autres étaient tués ou blessés. N'ayant plus de vivres ni de munitions, ils s'ouvrent un chemin à la baïonnette et percent les rangs des soldats. Honneur aux braves! — Le fonctionnement des conseils de guerre. — Condamnations. — Mort du duc de Reichstadt, le fils de Napoléon. — Intrigues ministérielles; nouveau ministère sous la présidence du maréchal Soult; Broglie aux affaires étrangères, Thiers à l'intérieur, Guizot aux finances, Barthe à la justice. — Après cinq mois de séjour à Nantes, la duchesse de Berri est trahie, vendue et livrée par un juif converti au catholicisme, Deutz, au prix de un million. — Thiers avait provoqué la trahison et soudoyé le crime, avec le consentement du roi. — Transfèrement de la princesse de la prison de Nantes à la citadelle de Blaye. — Tentative avortée; coup de pistolet tiré sur Louis-Philippe à

l'ouverture de la session législative. — Question belge : l'armée française passe la frontière sous les ordres du maréchal Gérard; les princes d'Orléans et de Nemours suivent l'armée au milieu des fourgons. — Siège et prise d'Anvers.

1833

La duchesse de Berri prisonnière à Blaye. — Débats parlementaires sur les règles à suivre dans l'occurrence et mise en accusation de la princesse. — Bruits étranges et rumeurs répandus à Bordeaux et à Paris sur l'état de la duchesse de Berri.... On parle de ses galanteries et d'une grossesse.... — Les nobles et nobliaux du camp légitimiste se déclarent prêts à se battre contre tous ceux qui oseraient soutenir une si vilaine calomnie. — Le roi donne à la duchesse de Berri, pour geôlier, un vieux soudard, le général Bugeaud. — Visite de médecins, envoyés de Paris, pour examiner l'état de la princesse. — Immense scandale! la duchesse de Berri est enceinte! — Désarroi dans le parti légitimiste. — Le 10 mai 1833, la princesse met au monde un enfant du sexe féminin. — Du 24 avril 1832, jour du départ de Massa, jusqu'au 11 mai 1833, date de l'accouchement, près de treize mois s'étaient écoulés! L'inconduite de la princesse est incontestable; la fable d'un mariage secret avec un prince italien, Lucchesi-Palli, ne pouvait atténuer la honte qui rejaillissait sur elle et sur la famille royale exilée. — La duchesse de Berri obtient la permission de quitter la forteresse de Blaye; elle s'embarque le 8 juin sur le navire le *Bordelais*, ayant à ses côtés la nourrice, portant la petite fille, et le beau Mesnard, celui qu'on désignait comme l'amant en titre. — Les progrès du parti républicain. — Mort tragique de Dulong, député de la gauche, tué en duel par le général Bugeaud. — Le vénérable Dupont (de l'Eure) donne sa démission de député. — Une lutte terrible se prépare entre le pouvoir et le parti républicain. — Loi rendue par la Chambre contre les crieurs publics; scènes d'horreur. — Loi contre les associations. — Démission du duc de Broglie. — Intrigues secrètes. — Remaniement ministériel; Thiers passé à l'intérieur.

1834

Aspect militaire de Lyon. — Formation du *Comité invisible*. — Lutte des Mutuellistes contre les fabricants; suspension des travaux à Lyon. — On se prépare à la bataille. — Journée du 9 avril; occupation militaire de la ville. — Combats, incendies, assassinats par les troupes. — Massacres dans le faubourg de Vaise. — Soulèvements dans Paris; tueries ordonnées par Thiers et exécutées par le général Bugeaud. — Massacres de la rue Transnonain par le 35^e de ligne, le même régiment chassé naguère de Grenoble par la population. — Préliminaires du monstrueux procès d'avril. — Mort du général la Fayette, 20 mai 1834. — Les républicains, quoique vaincus à Lyon et à Paris, se dressent de jour en jour plus menaçants devant la monarchie.

Affaires extérieures. — Dédain de l'empereur Nicolas pour Louis-Philippe. — La politique fran-

caïse à Madrid. — Traité de la *quadruple alliance*. — Elections du mois de juin 1834; la majorité de la nouvelle Chambre est dévouée à la royauté. — Secrètes dissidences dans le ministère. — Crise ministérielle. — Un ministère de trois jours. — Formation d'un nouveau ministère; Guizot et Thiers rentrent aux affaires. — La terreur monarchique à Lyon; la *commission des neuf* instituée par le gouvernement remplit les prisons de victimes. — Etat des prisons à Paris; scènes de violences et de brutalités de la part de la police et des geôliers. — Procès du *National* devant la Chambre des pairs érigée en cour de justice, et condamnation du journal.

1835

Intrigues de cour. — Louis-Philippe pose le principe du gouvernement personnel : *le roi règne et gouverne*. — Thiers et Guizot combattent les prétentions du monarque et adoptent pour devise : *le roi règne et ne gouverne pas*. — Crise ministérielle; formation d'un nouveau ministère : le duc de Broglie, aux affaires étrangères et président du conseil, Thiers à l'intérieur. — Réclamation des Etats-Unis d'Amérique à la France pour le remboursement d'une prétendue dette de vingt-cinq millions. — La Chambre des députés et la Chambre des pairs votent l'adoption du projet de traité présenté par le gouvernement pour le payement des vingt-cinq millions. — Procès d'avril. — La Chambre des pairs constituée en cour de justice. — Congrès républicain réuni à Paris. — Programme adopté par les avocats des accusés pour la défense générale. — La Cour des pairs viole le droit de libre défense et prétend imposer aux prévenus des avocats nommés par elle. — Protestation du barreau de Paris, de celui de Rouen, de Lyon, de Bordeaux, et de presque tous les barreaux de la France. — Les menées du gouvernement ont pour résultat d'attirer les sympathies de la France entière sur les accusés. — Dissidences entre les accusés de Paris et ceux de Lyon sur le mode de défense. — Ouverture des débats devant la Cour des pairs. — Protestations des accusés; scènes étranges; violences exercées sur les détenus par les geôliers et les argousins. — Un magistrat infâme, Martin (du Nord), ose demander à la Cour des pairs que le jugement soit instruit et rendu sur pièces. — Manifeste des avocats encourageant les accusés à la résistance. — La Cour des pairs mande à sa barre les signataires du manifeste et les gérants des journaux qui l'ont reproduit. — La Chambre des députés est engagée dans la lutte et livre un de ses membres, signataire du manifeste, à la Chambre des pairs. — Procès des défenseurs et condamnations. — La Cour des pairs continue à suivre les voies de l'arbitraire et rend arrêts sur arrêts contraires au droit et à la justice; elle décide la disjonction des causes et ordonne qu'on procédera au jugement des catégories d'accusés, ville par ville. — Préparatifs d'évasion. — Dans la soirée du 12 juillet, les prisonniers détenus à Sainte-Pélagie s'échappent par un souterrain, sauf quelques-uns qui préférèrent continuer la lutte judiciaire. — Fureur et colères des gens de police à la nouvelle de l'évasion. — La Cour

des pairs, sur la demande du procureur général Martin (du Nord), décide qu'elle jugera sur pièces les accusés qui persistent à refuser des défenseurs nommés d'office, ce qui constituait une violation des lois fondamentales de la justice. — Condamnations des accusés des différentes catégories. — Arrêt rendu contre les accusés de Lyon, 13 août 1835. — Contre les accusés de Lunéville, 7 décembre 1835. — Contre les accusés de Saint-Etienne, Grenoble, Marseille, Arbois et Besançon, 28 décembre. — Contre les accusés de Paris, 23 janvier 1836; et, en ce même jour, contre les accusés contumaces. — Affaires d'Espagne. — La politique du roi en opposition avec celle de Thiers. — La machine infernale de Fieschi; attentat contre le roi; morts et blessés dans le cortège de Louis-Philippe. — Funérailles des victimes; quatorze chars funèbres. — On attribue le complot au parti légitimiste. — Hostilité du clergé contre la dynastie d'Orléans mise en relief à l'occasion de cet événement. — Les ministres, Broglie, Thiers et Guizot présentent à la Chambre et font adopter trois projets de loi qui étaient des outrages à la justice et à la liberté; ces lois infâmes sont restées dans l'histoire sous le nom de *lois de septembre*. — L'une de ces lois changeait les règles de la justice dans la tenue des cours d'assises; la deuxième modifiait la constitution du jury, établissait le vote secret, statuait que la majorité nécessaire pour la condamnation serait réduite de huit à sept voix sur douze, et aggravait la peine de la déportation; la troisième instituait des peines exorbitantes pour les délits de presse; rétablissait la censure préalable sur les dessins, gravures, emblèmes, et fixait le cautionnement des journaux à cent mille francs! Silence aux pauvres!

1836

Intrigues et rivalités à la cour et à la ville. — Louis-Philippe poursuit son rêve du gouvernement personnel. — Divisions dans le ministère; Thiers aspire à remplacer le duc de Broglie au ministère des affaires étrangères. — Débats parlementaires sur la réduction du taux de l'intérêt des rentes. — Chute du ministère et formation d'un nouveau cabinet; Thiers ministre des affaires étrangères et président du conseil. — Procès de Fieschi, Morey, Pépin, Nina Lassave; condamnations et triple exécution. — Occupation de Cracovie par les Autrichiens, les Prussiens et les Russes; violation des traités de Vienne. — Voyage du duc d'Orléans à Berlin et à Vienne, en quête d'une princesse pour fiancée. — Ses déconvenues et affronts qui lui sont infligés. — Nouvel attentat contre la personne du roi. — Le moderne Brutus; arrestation d'Alibaud, son caractère, son attitude devant les juges; condamnation et exécution; un nom à ajouter dans le martyrologe des peuples. — Duel entre deux journalistes fameux, Emile de Girardin et Armand Carrel. — Mort d'Armand Carrel. — Affaires d'Espagne; la révolution éclate sur tous les points; Madrid en insurrection. — Chute du ministère français. — Formation d'un nouveau cabinet; Molé aux affaires étrangères et président du conseil. — Intrigues et menées bonapartistes; le prince Louis-Napoléon entre en scène.

— Préparatifs de complot; tentative d'insurrection militaire à Strasbourg. — La conspiration échoue misérablement; Louis-Napoléon et ses complices sont faits prisonniers. — Le prince est conduit à Cherbourg et embarqué pour l'Amérique. — Mort du vieux Charles X, à Goritz (Autriche), le 6 novembre 1836. — Affaires d'Algérie; système du maréchal Clansel; le général Berthezène; le duc de Rovigo. — Abd-el-Kader. — Affaire de la Maeta. — Expéditions de Mascara et de Tlemcen. — Camp de la Tafna. — Victoire de la Sickak. — Première expédition de Constantine. — L'armée française est repoussée par les Arabes et contrainte de battre en retraite pour rentrer à Bone. — Impéritie des chefs chargés de diriger l'expédition.

1837

Élargissement et commutation de peines des anciens ministres de Charles X prisonniers au château de Ham. — Nouvel attentat contre Louis-Philippe. — Procès des accusés de Strasbourg pour l'insurrection bonapartiste. — Le jury de Strasbourg prononce l'acquiescement des prévenus. — Tentative de soulèvement militaire à Vendôme. — Complot contre la vie du roi. — Lois d'arbitraire proposées par le ministère; loi de disjonction en matière de délits politiques communs à des militaires et à des citoyens, déclarant les militaires justiciables des conseils de guerre. — Erection d'une prison à l'île Bourbon pour les condamnés à la déportation. — La délation imposée aux citoyens sous peine de la reclusion, s'ils ne révélaient pas les complots formés contre la vie du roi et dont ils auraient connaissance. — La Chambre repousse les projets de loi à une majorité de deux voix, 211 contre 209. — La famine dans les départements; misère effroyable des prolétaires des villes et des campagnes. — Louis-Philippe fait présenter à la Chambre, par son ministre de l'intérieur, trois demandes: un million pour la dot de sa fille aînée mariée au roi des Belges, un accroissement de revenu de un million pour le duc d'Orléans, un apanage en terres, châteaux et palais pour le duc de Nemours. — Irritation des esprits devant cette royale mendicité; pamphlet contre la loi d'apanage, par Timon. — Rivalités entre les ministres Molé et Guizot. — Crise ministérielle. — Formation d'un nouveau ministère; Molé aux affaires extérieures et président du conseil. — Amnistie générale proclamée pour les crimes et délits politiques. — Célébration du mariage du duc d'Orléans et de la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, à Fontainebleau, le 30 mai 1837. — Ouverture du Musée de Versailles, le 10 juin. — Affaires de l'Algérie; anarchie dans l'administration de la colonie. — Négociations entamées par le général Bugeaud pour la paix. — Entrevue du général français et d'Abd-el-Kader. — Traité de la Tafna; Bugeaud se fait allouer, par un article secret, une somme de cent mille francs. — Seconde expédition contre Constantine, dirigée par le général Damrémont. — Le général Damrémont est tué sous les murs de la ville. — Prise de Constantine. — Agrandissement de nos conquêtes en Algérie.

1838

Le parti démocratique accroît ses forces et s'organise pour la lutte contre la monarchie. A bas le trône et l'autel! — Formation du COMITÉ CENTRAL. — Dissolution de la Chambre et campagne électorale. — Chambre nouvelle. — L'opposition et les doctrinaires. — Préludes de la coalition des partis hostiles au gouvernement personnel du roi. — Mort de Talleyrand le traître, l'infâme, incestueux, apostat, concussionnaire, voleur. — Questions financières: théorie de la dette perpétuelle, théorie de l'amortissement du capital; réduction successive du taux de l'intérêt jusqu'à zéro; liquidation sociale, suppression du grand-livre des créanciers de l'Etat, équitable répartition des richesses existantes; à chacun sa part dans l'héritage commun; la propriété collective substituée à la propriété individuelle. — Ni riches ni pauvres; le bien-être universel. — La conversion des rentes 5 pour 100 en 4 1/2 pour 100, votée par la Chambre des députés, est repoussée par la Chambre des pairs. — Orgies financières; spéculations et agiotage. — Création des chemins de fer. — Loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. — Oligarchie financière constituée; féodalité industrielle implantée en France. — Découverte d'une nouvelle conspiration contre le gouvernement; Hubert, principal accusé. — Procès et condamnations; une femme héroïque, Laure Grouvelle. — Couronnement de la reine Victoria en Angleterre. — Le maréchal Soult est envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur extraordinaire. — Fêtes splendides à l'occasion du couronnement de la reine, et, contraste navrant! tableau des misères des ouvriers, des parias de la société, des damnés de ce monde prétendu civilisé! — Une brochure bonapartiste; le lieutenant Laity. — Le prince Louis-Napoléon, de retour d'Amérique, continue ses menées et ses intrigues en Suisse. — Intimation faite à la Suisse par le gouvernement français d'avoir à expulser de son territoire le prince Louis-Napoléon. — La diète helvétique refuse de se soumettre aux injonctions de la France. — Le prince met fin au conflit international en quittant la Suisse; il établit sa résidence en Angleterre. — Naissance du comte de Paris, le 24 août 1838; transports de joie dans la famille royale. — Un vampire de plus qui sucera le sang du peuple! — Evacuation d'Ancone par l'armée française; une des hontes du règne. — Accusations de concussion portées contre Giquet, le préfet de police; procès et débats scandaleux. — Ouverture de la session parlementaire; la coalition se dresse menaçante contre le ministère; Guizot et Thiers sont les chefs de la coalition.

1839

Le ministère Molé aux prises avec l'opposition. — Expédition maritime contre le Mexique. — Intrigues ministérielles; propagande entreprise par la coalition; manifestes des députés contre le gouvernement personnel du roi. — Difficultés diplomatiques relatives au traité hollando-belge. — Chute

du ministère. — Premiers débats entre les chefs de la coalition pour la distribution des ministères. — Antagonisme entre Thiers et Guizot. — Tentatives et avortements de diverses combinaisons pour la formation d'un nouveau cabinet. — Un ministère de fantaisie. — Insurrection dans Paris; la Société des Familles; Barbès et Blanqui. — Défaite des insurgés. — Formation du nouveau ministère; le maréchal Soult aux affaires étrangères et président du conseil, Montalivet à l'intérieur; tous les ministres plats courtisans et dévoués au gouvernement personnel du roi. — Procès des insurgés du 12 mai devant la Cour des pairs. — Incidents dramatiques et plaidoiries des défenseurs; Dupont et Emmanuel Arago. — Condamnation à mort prononcée contre Barbès. — Exaspération des esprits contre la rigueur de l'arrêt. — Le roi est contraint par l'opinion publique de commuer la peine capitale; on édicte contre l'héroïque Barbès la peine des travaux forcés à perpétuité, puis, sous la pression de nouvelles démonstrations de la colère populaire, on modifie l'arrêt et on condamne Barbès à la déportation. — Procès des insurgés de la seconde catégorie; condamnation à mort prononcée contre A. Blanqui, le vaillant champion de la démocratie. — La peine capitale est commuée à l'égard de Blanqui en celle de la déportation. — Question d'Orient: Mahmoud, sultan, et Méhémet-Ali, pacha d'Égypte. — Démêlés entre le suzerain et le vassal. — Préparatifs de guerre en Syrie. — L'armée ottomane et l'armée égyptienne en présence. — Grande bataille de Nézib gagnée par Ibrahim-pacha, fils de Méhémet-Ali, sur Haliz-pacha le général en chef de l'armée turque. — Mort du sultan Mahmoud à Constantinople le 1^{er} juillet 1839. — Le gouvernement français oblige le pacha d'Égypte à suspendre la marche victorieuse d'Ibrahim sur Constantinople. — La flotte turque est livrée au pacha d'Égypte par l'amiral Akhmet-Pevri, traître et félon. — Intervention des cinq grandes puissances: France, Angleterre, Russie, Autriche et Prusse, pour le règlement des affaires d'Orient. — Intrigues et divisions entre les diverses puissances; ligne contre la France, formée par l'Angleterre et la Russie auxquelles se joignent l'Autriche et la Prusse.

1840

Le roi harpagon tend la sébille pour obtenir une aumône: Louis-Philippe fait présenter à la Chambre une demande de dotation en faveur du duc de Nemours, son deuxième fils: cinq cent mille francs de rente et une somme de cinq cent mille francs pour cadeau de noces. — Soulèvement de l'opinion publique contre le projet de dotation; commentaires offensants à l'adresse de la famille d'Orléans; outrages distribués aux princes; ils sont traités d'avares, de cupides, de fesse-Mathieu. — Pamphlet terrible de Timon, ayant pour titre: *Questions scandaleuses d'un jacobin au sujet d'une dotation*. — Rejet de la demande de dotation par la Chambre; chute du ministère. — Formation d'un nouveau cabinet: Thiers aux affaires étrangères et président du Conseil, Rémusat à l'intérieur, le général Despens-

Cubières à la guerre. — L'infâme Guizot, le transfuge de Gand, est promu à l'ambassade de Londres. — Récriminations du roi Louis-Philippe et boutades contre les conseillers que lui impose la coalition. — Affaires extérieures: accord des puissances contre la France; rivalités des cabinets de Paris et de Londres. — Affaires de l'Algérie: la guerre sainte prêchée par Abd-el-Kader; combat héroïque de Mazagran: cent vingt-trois soldats français luttent et repoussent les attaques de douze mille Arabes pendant quatre jours et quatre nuits. — Projet de loi sur la conversion des rentes adopté par la Chambre des députés et repoussé par la Chambre des pairs. — Renouvellement du privilège de la Banque de France; triomphe des manieurs d'argent; concussions et déprédations dans les hautes régions gouvernementales. — Question des chemins de fer; la féodalité financière est constituée, au détriment des citoyens de toute classe et de toute condition. — Présentation du projet de loi relatif à la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon de l'île Sainte-Hélène à Paris. — La Chambre des députés accorde deux millions pour les dépenses du transport de la momie impériale. — Discussions parlementaires sur le budget de l'année 1841, porté à un milliard deux cents millions. — Agitation et pétitionnement pour la réforme électorale. — Deux systèmes en présence: adjonction des capacités et suffrage universel. Le gouvernement les repousse l'un et l'autre. — L'organisation du travail devient la thèse des discours dans les réunions publiques. — Manifestations réformistes à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Nantes et dans toutes les grandes villes. — Banquet réformiste du huitième arrondissement pour le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. — Polémique dans les journaux, interdiction du banquet par le préfet de police, sur l'ordre du ministre de l'intérieur. — Le banquet a lieu dans la plaine de Châtillon et réunit six mille convives. — Questions sociales: le salaire et le capital. — A bas les privilèges, les monopoles! Guerre aux riches, aux oisifs, aux parasites! — Coalition des corporations d'ouvriers pour la défense de leurs droits; intervention de la police; rixes et arrestations. — La presse républicaine prend la défense des ouvriers contre les fabricants et contre le gouvernement. — Solennité préparée à Strasbourg en l'honneur de Guttemberg, l'inventeur de l'imprimerie. — Traité de la quadruple alliance, entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, relativement à la question d'Orient, sans la participation de la France. — Emotion excitée dans le pays par l'outrage infligé à la France. Lâcheté de Louis-Philippe et de son ministère. — Intrigues et manœuvres du roi et de ses ministres pour l'établissement de forts détachés autour de Paris. — Débarquement du prince Louis-Napoléon à Boulogne, à la tête de soixante conjurés, le 6 août. — La tentative d'insurrection échoue misérablement; un grenadier est blessé à la figure par un coup de pistolet tiré par le prince. — Les conjurés opèrent leur retraite vers la mer pour se rembarquer. Le prince Louis est fait prisonnier ainsi que cinquante-trois de ses compagnons. — Le prince est transféré de Boulogne au château de Ham et ensuite à Paris où il est renfermé à la Concier-

gerie pour y attendre son jugement. — Les conjurés comparaissent devant la Cour des pairs; le prince Louis-Napoléon est condamné à un emprisonnement perpétuel dans une prison d'Etat; les autres complices sont frappés de différentes peines. — Courardise et lâcheté du ministère et de la cour en face des grandes puissances dans la question d'Orient. — Manifestations de la garde nationale de Paris. — Projet d'embastillement de Paris; défiances du peuple contre la monarchie. — Nouvel attentat contre Louis-Philippe; le justicier était un prolétaire, Darmès, un républicain. — Démission du ministère, et formation d'un nouveau cabinet: le maréchal Soult à la guerre et président du Conseil, Guizot aux affaires étrangères, Duchâtel à l'intérieur, Martin (du Nord) à la justice, Duperré à la marine, Humann aux finances, Cunin-Gridaine au commerce, Teste aux travaux publics, Villemain à l'instruction publique. — Affaires d'Espagne. Expulsion de don Carlos et fin de la guerre civile. — La régente Marie-Christine et son ministère font adopter par les Cortès un projet de loi supprimant les *fueros* ou libertés municipales. — La lutte s'engage entre le peuple et la monarchie. — Le maréchal Espartero prend parti pour la nation. — Révolution de palais; chute du ministère espagnol. — Les mystères de l'alcôve de Marie-Christine dévoilés; la régente était mariée secrètement à un simple garde du corps, nommé Muñoz, son amant pendant les dernières années du règne de Ferdinand VII et dont elle avait eu plusieurs enfants. — Insurrection à Barcelone. — Explosion populaire à Madrid, à Cadix, à Burgos, à Grenade, à Carthagène et dans presque toutes les grandes villes d'Espagne. — La régente est contrainte d'abdiquer et de quitter l'Espagne; elle se retire en France emportant vingt millions de duros volés à la nation, représentant plus de cent millions de francs! — Arrivée de la frégate *la Belle-Poule* à Cherbourg, rapportant les vieux ossements de l'ogre de Corse, Napoléon I^{er}. — Transbordement de la momie impériale sur un bateau à vapeur qui la conduit au Havre, à Rouen, et, en remontant la Seine, jusqu'à Courbevoie, aux portes de Paris. — Entrée triomphale du cercueil dans la capitale le 15 décembre. Le peuple imbecille acclame le tyran qui avait trahi, égorgé la République, foulé aux pieds les libertés de la nation, et semé sur les champs de bataille plus de trois millions de soldats, victimes de son ambition! A bas l'empereur! à bas l'empire; à bas le trône, à bas l'autel! Vive la République!

1841

Le nouveau ministère français déclare la guerre à la révolution et aux idées de progrès par l'organe de Guizot, le transfuge de Gand. — Luites parlementaires au sujet des affaires d'Orient; Thiers aux prises avec Guizot; les deux complices dévoilent aux yeux du pays leurs hontes respectives. — Persécutions exercées contre la presse démocratique; saisies du journal le *National*; condamnation de l'illustre Lamennais à une forte amende et à l'emprisonnement. — Inondations dans les départements du Centre et du Midi de la France. — Le projet d'embastillement de Pa-

ris est de nouveau présenté à la Chambre par le gouvernement. — Débats soulevés dans la presse, aux Chambres et dans le sein du ministère à l'occasion des forts détachés et de l'enceinte continue. — Thiers, l'homme fatal, le promoteur de toutes les mesures liberticides du règne de Louis-Philippe, fait adopter le projet de loi par la Chambre des députés. Il est décidé que Paris sera ensermé d'une muraille et placé sous les canons de fortresses, nouvelles Bastilles destinées à foudroyer les révolutions de l'avenir. — Révélations sur la correspondance antipatriotique de Louis-Philippe durant son émigration. — Adoption de la loi relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Accroissement annuel des déficits dans les budgets de la monarchie constitutionnelle. — Iniquité dans la répartition des impôts; augmentation des charges qui pèsent sur les pauvres. — Agitation à Toulouse à l'occasion du recensement; à bas le préfet, à bas Humann, le ministre des finances! — La ville se couvre de barricades; la municipalité et la garde nationale font cause commune avec le peuple. — La victoire demeure à l'insurrection. A bas le roi! — Un commissaire général, Maurice Duval, est envoyé à Toulouse. — Répression et condamnations; la force prime le droit; le canon a raison de l'insurrection. — Troubles à Lille, à Clermont-Ferrand et ailleurs. — Procès politiques: le journal le *National* appelé devant la Cour des pairs est condamné; Darmès comparait également devant la Chambre des pairs et est condamné à mort. — Exécution de Darmès, le 31 mai; un nom à ajouter au martyrologe du peuple. — Mort de Garnier-Pagès, député républicain. — Election de Ledru-Rollin comme député, au deuxième collège de la ville du Mans, en remplacement de Garnier-Pagès. — Procès intenté à Ledru-Rollin et au citoyen Hauréau pour le discours prononcé par le candidat devant ses électeurs et pour son insertion dans le journal le *Courrier de la Sarthe*. — Empêchements apportés par le ministre de la justice, Martin (du Nord), aux manifestations de la liberté, par voie de la presse et par voie de réunions. — Attentat contre les princes d'Orléans; un ouvrier scieur de long, François Quémisset, tire un coup de fusil sur les princes sans les atteindre. — Procès devant la Cour des pairs; le directeur du *Journal du Peuple*, Dupoty, est impliqué dans la procédure pour COMPLICITÉ MORALE, doctrine nouvelle inventée par un procureur général qui avait nom Hébert, homme taré, sans conscience, repu et vendu à la coterie monarchique. — Hébert concluait dans son réquisitoire à la peine de mort contre Dupoty; la Cour prononça une condamnation à cinq années d'emprisonnement. — Transactions diplomatiques du ministre des affaires étrangères. — Soumission complète de Méhémet-Ali; convention des détroits. — Chute du ministère whig en Angleterre. — Traité du droit de visite. — La grande République des Etats-Unis refuse sa sanction au traité. — Emotions en France et manifestations contre le ministère. — Ouverture de la session législative.

1842

Luites entre l'opposition et le gouvernement à

l'occasion de l'adresse, en réponse au discours de la couronne sur la question du droit de visite. — Eclat du ministère. — Attaques dirigées contre le ministre de la justice, Martin (du Nord), au sujet de graves atteintes portées par l'autorité aux institutions du pays. — Le ministre est dénoncé avec preuves à l'appui, comme ayant fraudé la loi, et ordonné à ses préfets de prendre des dispositions de nature à assurer aux jurys une majorité composée de gens à leur dévotion dans les causes politiques à juger. — Les jurés serviles et corrompus sont mis au ban de l'opinion. — Le général Bugeaud est nommé au gouvernement de l'Algérie. — Situation politique et militaire d'Abd-el-Kader. — Expédition dans les provinces de l'Est. — L'émir est refoulé vers les frontières du Maroc. — Établissement de l'impôt sur le revenu, *income-tax*, en Angleterre; réduction sur les impôts de consommation, allègement des charges pesant sur les pauvres. — Affaires d'Espagne : Espartero est nommé régent. — Soulèvement militaire organisé par le général O'Donnell à Pampelune. — Complot ourdi à Madrid par les généraux Diego Léon et Concha; un combat sanglant s'engage dans le palais même de la reine entre les conjurés et les troupes restées fidèles au régent. — L'insurrection est étouffée dans le sang; le général Diego Léon est fusillé. — Campagne ouverte en faveur de la réforme électorale; opposition du roi à toute espèce de mesure favorable au progrès. — Le duc d'Orléans et le ministère tout entier adhèrent à l'opinion du roi et se déclarent contre la réforme. — Le parti des conservateurs-bornes, à la Chambre, se rallie au ministère et repousse le projet qui avait été présenté pour l'adjonction des capacités aux électeurs censitaires. — Discussion de la loi sur les chemins de fer; agiotage et tripotages financiers; scandales et vols. — Fin de la législature; convocation des collèges électoraux pour la nomination des députés à la nouvelle Chambre. — Rigueurs exercées contre la presse; condamnations prononcées contre les journaux de Paris, le *Charivari*, le *Siècle*, le *National*, la *Gazette de France*, la *Mode*. — Mort subite du ministre Humann, et son remplacement aux finances par Lacave-Laplagne. — Épouvantable catastrophe sur le chemin de fer, rive gauche, de Paris à Versailles. — Prise de possession des îles Marquises, par l'amiral Dupetit-Thouars, au nom de la France. — Triomphe de l'opposition aux élections à Paris; progrès des idées républicaines. — Étrange accident survenu dans la famille royale; le duc d'Orléans meurt d'une chute de voiture, suivant la version officielle, et, d'après une chronique mystérieuse, d'un coup d'épée reçu dans un duel, pour une femme qu'il disputait à un rival. — Complications dans l'avenir de la dynastie. — Caractère du prince; sa nullité, son incapacité en toutes les choses qui ont trait au gouvernement des hommes. — La question de régence est soulevée dans la presse, à la cour et dans les Chambres. — Trois partis se forment dans la nation; les conservateurs-bornes se prononcent pour le duc de Nemours, l'opposition dynastique pour la duchesse d'Orléans; les républicains veulent que la question de régence soit laissée à la décision du

peuple, le véritable souverain. — Le parti du duc de Nemours obtient la majorité au vote de la loi de régence. — Dilapidations à l'Hôtel de Ville. — Procès et condamnations de fonctionnaires concussionnaires. — Rupture entre Lamartine et la majorité monarchique. — Les questions de réforme parlementaire sont de nouveau présentées à la Chambre et repoussées par les députés fonctionnaires. — Corruption électorale; fonctionnaires prévaricateurs; enquête parlementaire; singulières découvertes de manœuvres employées par les plus hauts fonctionnaires de l'Etat, pour la conclusion de marchés, pour des concessions de mines et de chemins de fer. — Les grandes compagnies industrielles et de chemins de fer achètent à beaux deniers comptants, ou par des dons d'actions, les ministres et les députés de la majorité monarchique. Les intérêts des contribuables sont sacrifiés à la cupidité de ministres indignes et de députés corrompus. Le règne est à son apogée de démoralisation.

1843

Affaires d'Espagne : lutte entre les différents partis. — Espartero dissout les Cortès; les élections renforcent l'opposition; chute du ministère espagnol. — Le régent suspend la session par un décret, puis dissout les nouvelles Cortès. — La révolte éclate contre le régent; soulèvement à Malaga, à Grenade, à Barcelone, à Séville, à Valence. — Les agents de Marie-Christine se mêlent au mouvement; le général Narvaez entre en Espagne pour prendre le commandement des troupes insurgées. — Chute du régent; Espartero est contraint de fuir jusqu'à Port-Sainte-Marie, près de Cadix, et de se réfugier sur un navire anglais en partance pour la Grande-Bretagne. — Nouvelles élections en Espagne; les Cortès prononcent la déchéance du régent et la majorité de la jeune reine. — Le ministère Lopez cède la place au ministère Olozaga. — Intrigues de palais; le général Serrano et le général Narvaez renversent le ministère. — Gonzales Bravo arrive au pouvoir; rappel de la reine Marie-Christine. — Les Anglais dans l'Inde et en Chine. — Troubles dans les districts manufacturiers de la Grande-Bretagne; les chartistes. — L'agitateur irlandais O'Connell et l'association du rappel. — Procès et condamnation de l'agitateur. — Les Rebeccaites du pays de Galles; bandes de paysans et d'ouvriers déguisés en femmes. — Ligne des céréales. — Les affamés, les déshérités, les parias de la société réclament à main armée leur part dans l'héritage commun. — Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. — Affaires d'Afrique : prise de la Smala d'Abd-el-Kader par les troupes françaises. — L'émir est contraint de se réfugier dans le Maroc. — Le général Bugeaud, l'exécuteur des massacres de la rne Transnonain, le geôlier de la duchesse de Berri, est nommé maréchal de France. — Le roi offrait cette dignité au vieux soldat comme compensation au gouvernement de l'Algérie qu'il voulait lui enlever pour en investir le duc d'Aumale, son fils, avec le titre de vice-roi. — Le duc de Nemours est mis en scène et parcourt les départements de l'ouest

de la France; le maire du Mans, Trouvé-Chauvel, lui adresse une verte remontrance, sous forme de harangue. — Visite de la reine Victoria à Louis-Philippe au château d'Eu. — Voyage du duc de Bordeaux à Londres. — Le duc de Nemours en Angleterre. — Pèlerinage des légitimistes français à Belgrave-Square, résidence du duc de Bordeaux. Emotions au château des Tuileries. — Les îles de Taïti et la reine Pomaré. — Intrigues des Anglais dans l'archipel des îles Marquises. — Le consul missionnaire Pritchard.

1844

Ouverture de la session législative. — Le roi fait présenter de nouveau un projet de loi de dotation en faveur du duc de Nemours, UN MILLION DE FRANCS! — Rejet du projet de loi par la Chambre; débats ignominieux pour Louis-Philippe. — Les princes et princesses de la famille royale sont traités publiquement de ladres, d'avares, hués et conspués par la population. — Le ministre Guizot est outragé en pleine Chambre, appelé traître et transfuge de Gand, signalé à la France, au monde civilisé comme un homme sans conscience, sans moralité, sans foi politique. Le contre-coup des flétrissures infligées au ministre ébranle le ministère tout entier et le trône. — Embarras diplomatiques relativement aux affaires de l'Océanie. — Faiblesse et lâcheté du ministère; désaveu de l'amiral français. — Intrigues de l'émir Abd el-Kader sur les frontières du Maroc. — Préparatifs de guerre dans le Maroc contre les Français. — Les hostilités sont engagées par les Marocains sur le territoire français; première victoire remportée par nos troupes sur les bords de la Moulah. — Mécontentement de l'Angleterre à la nouvelle de nos succès. — Le maréchal Bugeaud remporte un second avantage sur les Marocains et occupe Ouchda. — Arrivée d'une flotte française sur les côtes du Maroc. — Complications diplomatiques; incident relatif au missionnaire anglais Pritchard, arrêté à l'île Taïti, emprisonné et embarqué pour être conduit aux îles Sandwich. — Bombardement de Tanger et de Mogador par la flotte française. — L'armée marocaine commandée par le fils de Muley-Abd-er-Rhaman vient camper sur les bords de la rivière Isly. — L'armée française marche en avant pour livrer la bataille; dix mille hommes contre trente mille ennemis. — Victoire pour l'armée française. — Attitude hostile du gouvernement anglais à l'égard de la France. — Couardise du ministère et du roi; Guizot fait offrir une indemnité en argent au missionnaire Pritchard. — La paix est conclue avec le Maroc, sous le contrôle des diplomates anglais, et à des conditions humiliantes pour la France. — Louis-Philippe se rend en Angleterre pour faire une visite à la reine Victoria, et dans le but secret de préparer les voies à un mariage entre le duc de Montpensier, le plus jeune de ses fils, et la reine d'Espagne ou, tout au moins, avec l'infante, sœur de la reine. — Irritation des esprits en France contre Louis-Philippe et son ministre Guizot. — Intrigues de cour et ri-

valités des courtisans; le roi veut obliger son ministère à présenter de nouveau le projet de loi pour la dotation du duc de Nemours. — Une coalition nouvelle des partis se forme dans la Chambre pour renverser le ministère.

1845

Ouverture de la session: Molé, à la Chambre des pairs, attaque la politique de Guizot, qu'il nomme une *politique à outrance*. — Thiers, à la Chambre des députés, reproche amèrement au ministère trois fautes capitales: le traité de paix avec le Maroc, la convention Pritchard et son adhésion au droit de visite accordé aux vaisseaux de la marine anglaise. — Alliance de la royauté et du clergé; manœuvres souterraines des Jésuites; Villemain est remplacé au ministère de l'instruction publique par Salvandy. — Thiers signale à la tribune les envahissements de la Compagnie de Jésus, et somme le gouvernement d'appliquer les lois contre les corporations religieuses. — Les propositions relatives à la réforme électorale sont rejetées par la majorité des députés-bornes comme aux précédentes sessions. — Fin de la session parlementaire; constitution d'un comité électoral en vue de nouvelles élections, et manifeste aux électeurs. — Guizot, l'austère intrigant, fait l'apologie de la corruption électorale dans un discours à ses commettants de Saint-Pierre-sur-Dives. — Règlement définitif du droit de visite avec les modifications qui avaient été réclamées par l'opposition. — Ordonnances de Salvandy; le ministre de l'instruction publique prépare la ruine de l'Université et le triomphe des Jésuites. — Protestations des professeurs et des corps savants contre les ordonnances ministérielles.

1846

Le clergé protégé par les ministres s'empare des avenues de l'enseignement, et veut détruire l'Université. — Evénements de la Gallicie; révolte des paysans contre les seigneurs; revendication armée des terres possédées par les riches. « LE SOL APPARTIEN À TOUS; À CHACUN SA PART DANS L'HÉRITAGE COMMUN. » — Insurrection à Cracovie; nomination d'un Comité de salut public. — La ville est attaquée par les troupes des trois puissances, Russie, Prusse et Autriche; les insurgés sont contraints de faire leur soumission. — Question de réforme électorale et parlementaire. — Thiers et Rémusat se prononcent pour l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de député. — La majorité des députés ventrus et repus repousse encore la proposition de réforme. — Clôture de la session; ordonnance de dissolution de la Chambre; élections générales pour la nouvelle Chambre. — Attentat contre la personne du roi, dans la forêt de Fontainebleau. — Arrestation de l'auteur de l'attentat; c'était un ancien garde général des forêts de la Couronne révoqué, nommé Leconte, qui se vengeait; nulle pensée politique n'avait armé son bras. — Evasion du prince Louis-Napoléon de la citadelle de Ham où il était retenu

prisonnier. — Détails de l'évasion; intervention de la maîtresse du prince, miss Howard; il sort de la forteresse déguisé en ouvrier, une planche sur l'épaule, la pîpe à la bouche. — Louis-Napoléon se dirige sur Saint-Quentin, puis sur Valenciennes où il prend le train du chemin de fer qui le transporte à Bruxelles, et d'où il gagne l'Angleterre par Ostende. — Stupéfaction et colère de Louis-Philippe à la nouvelle de l'évasion du prisonnier; mise en jugement et condamnation du médecin du prince, Conneau, comme complice de l'évasion; révocation du commandant du fort de Ham; punitions infligées aux gardiens et au portier-consigne, pour défaut de surveillance. — Mariage du duc de Bordeaux avec la sœur du duc de Modène. — Agitation électorale; les partis se dressent menaçants devant la monarchie. — Nouvel attentat sur la personne du roi par un ouvrier nommé Joseph Henri; condamnation par la Cour des pairs à la peine des travaux forcés à perpétuité. — Manœuvres de la police; triomphe des conservateurs dans les élections; le ministère Guizot se trouve appuyé et renforcé par une majorité compacte de députés-bornes. — La question des réformes est de nouveau posée et abordée dans la presse et dans les groupes parlementaires de l'opposition. — Un publiciste, Emile de Girardin, fait sommation au ministère d'avoir à donner au peuple des réformes politiques ou des réformes matérielles. — Première session de la Chambre; revue des forces respectives des partis; le ministère fait élire président de la Chambre, Sauzet, avec une majorité de cent vingt voix. — Insuffisance de la récolte en France, misère des campagnes. — Imprévoyance du ministre de l'agriculture, dans la question des approvisionnements. — Crise financière; embarras de la Banque de France. — Spéculations effrénées; jeux de bourse, aziotage; la bourgeoisie semble en proie à une sorte de délire, le délire de la fortune. — Le travail, le commerce, la production, tout est délaissé pour les ventes et les achats d'actions de toute provenance, chemins de fer, mines, canaux, forges, sociétés industrielles, asphalte et bitume, etc.... — Les mariages espagnols. A la suite d'une nuit de débauche, en partie carrée, entre la jeune reine Isabelle, sa mère Marie-Christine, et leurs amants, la question des mariages est résolue. — La jeune reine consent à prendre pour époux, son cousin don François de Asis, un pauvre hère, de complexion débile, qui le rendait incapable de remplir les fonctions de mari. — L'infaite, sœur de la reine, est accordée au duc de Montpensier, le plus jeune des fils de Louis-Philippe. — Les deux mariages sont célébrés le même jour et au même autel, le 10 octobre; la jeune reine avait seize ans, mais déjà elle s'était vautrée dans toutes les fanges, et avait mérité d'être nommée la *real patana*. — Incorporation de Cracovie à l'Autriche. — Partage des débris de la Pologne entre les trois vautours, le russe, l'autrichien, le prussien. — Emotion produite en Europe par cette violation du pacte des nations. — Affaires de Suisse: catholiques et protestants; les Jésuites dans les cantons réactionnaires. — Dissidences religieuses et querelles poli-

tiques; la guerre civile éclate en Suisse. — Ligue du Sonderbund formée par les cantons catholiques; révolution à Genève, l'aristocratie bourgeoise succombe dans la lutte; dictature de James Fazy. A bas les Jésuites, à bas le pape!

1847

Aspect de la France au commencement de l'année; état des partis; Ecoles socialistes; revendication du droit à la possession des instruments de travail par les ouvriers. — Troubles dans les campagnes provoqués par la cherté des blés; les accapareurs sont tués par le peuple affamé, à Buzançais, à Châteauroux et à Bélabre. — Les riches se vengent des pauvres par des condamnations et des exécutions capitales. — Un ministre de la justice et des cultes est surpris dans une maison de débauche avec des enfants de 12 ans, une fillette et un petit garçon. Scandale et stupéfaction à la cour des Tuileries. — Démission de Martin (du Nord); il est remplacé dans son poste par Hébert, le procureur général, et l'inventeur de la complicité morale. — Maladie et mort mystérieuse de Martin (du Nord). — Retraite du ministre de la marine et du ministre de la guerre; révocation du ministre des finances; le général Trézel est nommé à la guerre, Montebello à la marine, Jayr aux travaux publics, Dumon passe aux finances. — Le ministère est sommé par l'opposition de se mettre à la tête du progrès politique; Guizot repousse les projets de réforme et répond par cet insolent déli: *rien, rien, rien!* — Débats et orages parlementaires. — La majorité des ruraux, des bornes, des ventrus, des repus demeure fidèle au ministère. — La presse républicaine continue la lutte pour les réformes et agit le pays. — Révélations à la Chambre sur les tripotages financiers des députés ministériels. — Les scandales du régime monarchique. — Les preuves des dilapidations du ministère de la marine sont anéanties dans l'incendie du Mourillon, second arsenal de Toulon. — Découvertes des vols administratifs dans les approvisionnements du port de Rochefort. — Désordres et vols dans la manutention de Paris. — Un député de la majorité, Drouillard, de Quimperlé, est traduit en cour d'assises et condamné pour fait de corruption électorale. — Affaire du journal *l'Époque*; trafic des privilèges de théâtre; cent mille francs versés aux mains d'un journaliste taré, surnommé le roi des drôles, vendu au ministère; accusation de péculat; offre faite au nom du ministre Duchâtel, aux maîtres de poste, de présenter à la Chambre un projet de loi favorable à leurs intérêts moyennant le payement préalable de douze cent mille francs, à titre de pot-de-vin. — Les ministres sont accusés publiquement d'avoir consenti à vendre moyennant un prix débattu un siège à la Chambre des pairs. — Procès intenté au général Despans-Cubières, ancien ministre de la guerre, pour concussion et abus d'influences; Teste, ancien ministre des travaux publics, pair de France et président de la cour de cassation, est impliqué dans les poursuites. — Instruction de l'affaire; deux nouveaux complices, Parmentier et le banquier Pellapra; turpitudes et ignominies. — Déposition du notaire de

Pellapra accablante pour Teste; cent mille francs ont été versés aux mains du ministre prévaricateur. — Tentative de suicide; Teste se tire un coup de pistolet dans la région du cœur, mais le coup ne le blesse que légèrement. — Condamnations des accusés: Teste, à la dégradation civique et à trois ans de prison; le général Despans-Cubières, Pellapra et Parmentier, à la dégradation civique, et à une amende. — Déprédations et dilapidations dans l'administration de l'hôpital du Gros-Caillou. — Affaire Choiseul-Praslin. — Assassinat commis par un pair de France, le duc de Choiseul-Praslin, sur la personne de sa femme, avec des circonstances atroces. — La victime était la fille du maréchal Sébastiani, aide de camp du roi et son ami particulier. — Arrestation du meurtrier et convocation de la Cour des pairs pour procéder au jugement du coupable. — Empoisonnement et mort mystérieuse du duc de Choiseul-Praslin. — Agitation réformiste. — Manifeste en faveur de la réforme électorale et parlementaire. — Organisation des banquets. — Banquet du Château-Rouge; discours des membres du comité central. — Banquet de Mâcon; discours de Lamartine. — Banquet de Colmar, de Strasbourg, de Soissons, de Saint-Quentin. — Le maréchal Bugeaud est remplacé par le duc d'Aumale dans le gouvernement de l'Algérie. — Mécontentement et démission du maréchal Soubt des fonctions de ministre de la guerre. — Guizot est nommé président du conseil des ministres. — Banquet de Périgueux, d'Orléans, de Goulommiers, de Melun, de Lille, de Rouen, etc. — Le conseil général de la Seine, réuni pour la session ordinaire, émet le vœu de réformes politiques et administratives, et celui de la révision de la loi électorale. — Le ministère trahit partout la cause du progrès et de la liberté, en Suisse et en Italie. — Les palinodies du nouveau pape Pie IX. — Les princes italiens sont contraints à faire des concessions aux peuples. — Le gouvernement français s'allie aux Autrichiens pour étouffer le mouvement qui se produit contre la domination étrangère. — Occupation de Ferrare par l'Autriche. — Soulèvement des populations contre les princes autrichiens. — Insurrection à Lucques; prise d'armes en Sicile contre le gouvernement du roi de Naples. — Duplicité et trahison de Guizot à l'égard du parti du progrès italien. — Secrets motifs du suicide de l'ambassadeur français, Bresson; reproches et duretés adressés par le roi à son ambassadeur; mécontentement de l'ambassadeur et accusations de déloyauté, de vanité, à l'adresse de Louis-Philippe et de son ministre. — Le prince de Joinville formule ses griefs contre le roi et le ministère. — Situation du pays, mécontentement général, désaffection à la monarchie vers la fin de l'année 1847. — Triomphe de l'opposition dans les élections partielles. — Le ministre Guizot est chargé de toutes les iniquités du règne, comme le bouc d'Israël. — Ouverture de la session législative. — Discours du trône. — Provocations lancées aux Chambres, à la presse et à la nation par le ministère et mises dans la bouche du roi. — Affaires d'Algérie: Abd-el-Kader tente de conquérir l'empire du Maroc et échoue dans son entreprise — L'émir, battu et refoulé par les troupes

de l'empereur Muley-Abd-er-Rhaman, est forcé de se replier sur les frontières des possessions françaises. — Abd-el-Kader envoie un parlementaire au général français, Lamoricière, pour discuter les conditions de sa soumission; il est stipulé que l'émir conservera sa liberté et devra être conduit au lieu qu'il lui conviendra de désigner. — Le général accède aux désirs de l'émir et engage sa parole que toutes les clauses de la soumission seront respectées. — Le duc d'Aumale ratifie les engagements pris par Lamoricière, en sa qualité de gouverneur de l'Algérie. — Au mépris de la foi jurée, de l'engagement solennel d'un général, de la ratification des clauses du traité par le fils du roi, l'émir est embarqué sur un navire français et conduit en France pour y être gardé dans une forteresse comme prisonnier de guerre.

1848

Mort de Madame Adélaïde, sœur du roi. — Nouveaux scandales politiques; mise à l'encaissement des charges de la Cour des comptes, des recettes particulières et des fonctions publiques dans le cabinet même de Guizot, l'austère intrigant. — Effet prodigieux de ces révélations sur tous les esprits; le ministère est battu en brèche dans les Chambres. — Discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne devant la Chambre des pairs. — Orages parlementaires et accusations accablantes contre le ministère à la Chambre des députés. — Guizot est appuyé par la majorité des députés-bornes, des vendus, des corrompus, des éleveurs, des bestiaux, de ceux qui s'intitulent conservateurs, défenseurs du trône et de l'autel. Le ministère et la monarchie triomphent dans les Chambres, mais sont condamnés par la nation. — Le comité central des électeurs de la Seine décide l'organisation d'un banquet au nom des électeurs du XII^e arrondissement. — Interdiction du banquet signifiée par un commissaire de police. — Réunion des députés de l'opposition pour l'examen de la question; il est décidé que l'agent de l'autorité a dépassé le droit que lui confère la loi et qu'on ne tiendra pas compte de la défense. — Manifeste des députés de l'opposition. — Commission d'organisation du banquet. — Reculade du ministère, promesses de concessions et de réformes. — Le vieux roi repousse obstinément tous les projets de conciliation; le gouvernement prend ses dispositions pour la bataille en cas de résistance de la part du peuple. — Second manifeste des députés; transaction offerte par les députés de l'opposition dynastique et consentie par le ministère. — Refus du parti républicain d'adhérer au lâche compromis des députés monarchiques. — Programme de la manifestation réformiste. — Toutes les corporations, la garde nationale, les Ecoles de droit et de médecine, sont conviées à faire partie du cortège qui doit accompagner les convives jusqu'au lieu choisi pour le banquet. — Le ministre de l'intérieur fait signer aux députés de l'opposition que devant l'attitude agressive des républicains, il retire ses engagements de la veille et la promesse de tolérer le banquet, qu'en conséquence il emploiera la force contre toutes les manifestations. — Les députés de l'opposition dy-

nastique se retirent du conflit, lâcheté ou trahison, et laissent le peuple seul en face du gouvernement. — Proclamations affichées sur les murs de Paris, pour annoncer que le banquet était interdit et que tous les rassemblements seraient dispersés par la force. — Les députés de l'opposition cherchent à calmer l'irritation des masses en dressant un acte de mise en accusation des ministres.

Journée du 22 février.

Le peuple demeure calme dans sa force; des masses innombrables descendent des faubourgs de Paris et se dirigent vers la Madeleine, les Champs-Élysées et la place de la Concorde. — On entonne la *Marseillaise*. Vive la Réforme! A bas les ministres! A bas Guizot! — Les troupes sont lancées contre les citoyens; on construit des barricades, le combat s'engage entre le peuple et l'armée.

Journée du 23 février.

MANIFESTE DU COMITÉ ÉLECTORAL DÉMOCRATIQUE

« Le Ministère est renversé; c'est bien.

« Mais les derniers événements qui ont agité la capitale appellent sur des mesures devenues désormais indispensables, l'attention de tous les bons citoyens.

« Une manifestation légale, depuis longtemps annoncée, est tombée tout à coup devant une menace liberticide, lancée par un ministre du haut de la tribune. On a déployé un immense appareil de guerre, comme si Paris eût eu l'étranger, non pas à ses portes, mais dans son sein. Le peuple, généreusement ému et sans armes, a vu ses rangs divisés par des soldats. Un sang héroïque a coulé.

« Dans ces circonstances, nous, membres du comité électoral démocratique des arrondissements de la Seine, nous nous faisons un devoir de rappeler hautement que c'est sur le patriotisme de tous les citoyens, organisés en garde nationale, que reposent, aux termes mêmes de la charte, les garanties de la liberté.

« Nous avons vu, sur plusieurs points, les soldats s'arrêter avec une noble tristesse, avec une émotion fraternelle, devant le peuple désarmé. Et, en effet, combien n'est pas douloureuse, pour des hommes d'honneur, cette alternative de manquer aux lois de la discipline ou de tuer des concitoyens! La ville de la science, des arts, de l'industrie, de la civilisation, Paris enfin, ne saurait être le champ de bataille rêvé par le courage des soldats français. Leur attitude l'a prouvé, et elle condamne le rôle qu'on leur impose.

« D'un autre côté, la garde nationale s'est énergiquement prononcée, comme elle le devait, en faveur du mouvement réformiste, et il est certain que le résultat obtenu aurait été atteint sans effusion de sang, s'il n'y eût pas eu de la part du ministère provocation directe, provocation résultant d'un brutal étalage de troupes.

« Donc, les membres du comité électoral démocratique proposent à la signature de tous les citoyens la pétition suivante :

« Considérant : — Que l'application de l'armée à la compression des troubles civils est attentatoire à la dignité d'un peuple libre et à la moralité de l'armée

elle-même; — Qu'il y a là renversement de l'ordre véritable, et négation permanente de la liberté; — Que le recours à la force seule est un crime contre le droit; — Qu'il est injuste et barbare de forcer des hommes de cœur à choisir entre les devoirs du militaire et ceux du citoyen; — Que la garde nationale a été instituée précisément pour garantir le repos de la cité et sauvegarder les libertés de la nation; — Qu'à elle seule il appartient de distinguer une révolution d'une émeute;

Les citoyens soussignés demandent que le peuple tout entier soit incorporé dans la garde nationale; — Ils demandent que la garde municipale soit dissoute; — Ils demandent qu'il soit décidé législativement qu'à l'avenir l'armée ne pourra plus être employée à la compression des troubles civils.

A. Guinard, électeur, délégué du 8^e arrondissement.

Louis Blanc,	—	du 2 ^e	—
David (d'Angers),	—	du 11 ^e	—
Martin (de Strasbourg),	—	du 10 ^e	—
Durand de Saint-Amand,	—	du 1 ^{er}	—
Félix Pyat,	—	du 8 ^e	—
Greinheiser,	—	du 3 ^e	—
Vasnier,	—	du 4 ^e	—
Haguette,	—	du 4 ^e	—
Recurt,	—	du 8 ^e	—
O. Gellée,	—	du 9 ^e	—
Victor Masson,	—	du 11 ^e	—
Chaumier,	—	du 9 ^e	—
L. Monduit,	—	du 11 ^e	—
M. Goudchaux,	—	du 2 ^e	—
Barbier,	—	du 10 ^e	—
Laudeau,	—	du 7 ^e	—
Dauphin,	—	du 7 ^e	—
Destourbet,	—	du 7 ^e	—
Jules Bastide,	—	du 7 ^e	—
Hovyn Tranchère,	—	du 3 ^e	—
Cercueil,	—	du 8 ^e	—
Maurice La Châtre,	—	du 1 ^{er}	—

Les rues, les places, les boulevards se hérissent de barricades, les combats deviennent plus meurtriers que la veille. L'armée est frappée de stupeur. — La garde nationale intervient dans le conflit. Vive la Réforme! A bas les ministres! A bas Guizot! — La nouvelle de la chute du ministère et de la démission de Guizot circule dans Paris; enthousiasme général; illuminations. — Promenades aux flambeaux; une colonne de citoyens paisibles descend les boulevards jusqu'à la hauteur de la rue des Capucines, où se trouvait le ministère des affaires étrangères gardé par un bataillon de la troupe de ligne. — Les soldats barrent le passage aux citoyens formés en colonne serrée, ayant au milieu d'eux femmes et enfants. — Un agent de police, un ignoble roussin, tire un coup de pistolet; les soldats se croient attaqués par le peuple et font une décharge sur la colonne inoffensive; le pavé du boulevard est jonché de cadavres et de blessés. — Fureur et exaspération des citoyens témoins de la scène de carnage. — On place quelques-uns des cadavres sur un char qui est promené sur la ligne des boulevards et dans les rues des faubourgs. Aux armes! aux armes! on assassine nos frères! — La ville entière se hérisse de barricades formidables,

et la bataille reprend avec une nouvelle vigueur sur tous les points à la fois.

Journée du 24 février :

Louis-Philippe veut tenter une résistance à outrance et nomme le maréchal Bugeaud commandant général de l'armée de Paris. — A bas Bugeaud ! A bas l'exécuteur des massacres de la rue Transnonain ! — Thiers est appelé au château des Tuileries pour recevoir du roi la mission de former un ministère. — Proclamation signée Thiers et Odilon Barrot, annonçant les concessions de la monarchie au peuple, dissolution de la Chambre, un ministère de l'opposition

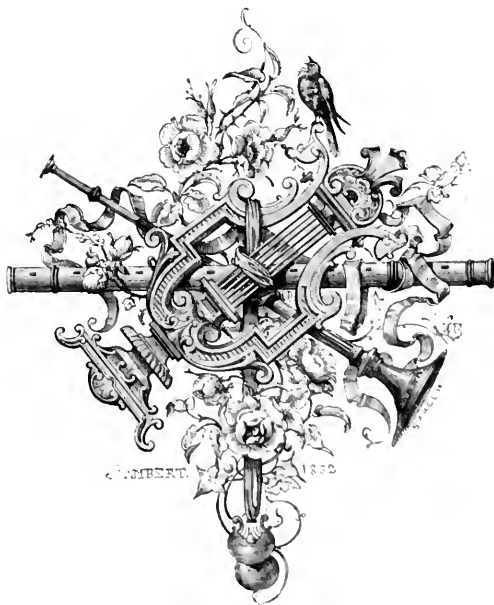
et la réforme ! — Les insurgés refusent de cesser le combat ; à bas Thiers ! à bas le roi ! vive la réforme ! — Le peuple refoule les troupes et, partout victorieux, s'approche du palais des Tuileries ; les courtisans, les députés conservateurs, les conseillers de la couronne, les fils du monarque, prononcent enfin le mot « abdication ». — Louis-Philippe se décide à signer un acte d'abdication pour sauver la monarchie. — IL EST TROP TARD ! les insurgés envahissent les abords du château et entrent en vainqueurs dans le palais des rois. A bas Louis-Philippe ! A bas la monarchie !

Vive la République !

ÉPILOGUE

Le convoi de la royauté part pour Saint-Cloud. — Retraite des troupes. — Victoire du peuple. — Prise des Tuileries. — Le trône est enlevé par les insurgés, promené dans Paris et brûlé sur la place de la Bastille. — Effroi dans l'intérieur de la Chambre des députés ; apparition, désespoir et fuite de Thiers. — Ouverture de la séance ; terreur des monarchistes. — Arrivée de la duchesse d'Orléans et de ses enfants. — Apparition du peuple dans les tribunes ; tumulte et agitation ; à bas les Bourbons ! Plus de princes ni de princesses ! Mort aux traîtres ! — Ledru-Rollin à la tribune ; le Président de la Chambre, Sauzet, quitte le fauteuil et s'enfuit ; désarroi parmi les dynastiques. La Chambre est dissoute ; Dupont (de l'Eure) prend place au fauteuil. — Le peuple à l'Hôtel de Ville. — Constitution du Gouvernement provisoire. — Proclamation de la République. — Dispersion de la famille royale. —

Louis-Philippe à Saint-Cloud ; état moral du roi. — Louis-Philippe s'enfuit à Trianon. — Nouvelles terreurs et nouvelle fuite ; le roi part pour Dreux avec la reine et les princesses. — Scènes de nuit. — Déguisements et départ précipité de la famille royale. — Incidents dramatiques du voyage. — Le roi et la reine se séparent. — La ferme. — Le cabaret de *Marlborough*. — Le roi et la reine se retrouvent dans une maisonnette isolée sur les bords de la mer. — Louis-Philippe errant sur la grève, pendant huit jours, en quête d'un navire pour passer en Angleterre. — Détails de cette odyssee. — Embarquement furtif de la famille royale et arrivée en Angleterre. — Aventures et incidents du voyage de la duchesse d'Orléans et de ses enfants, du duc de Nemours et de la duchesse de Montpensier à travers la France. — FIN de la monarchie constitutionnelle ; VIVE LA RÉPUBLIQUE !





LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

ÉPHÉMÉRIDES

1848

Aspect de l'Hôtel de Ville dans la nuit du 24 au 25 février. — Le peuple en armes gardant les barricades. — Portraits des membres du Gouvernement provisoire : Dupont (de l'Eure), François Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Crémieux, Armand Marrast, Louis Blanc, Flocon, Albert. — Le drapeau rouge est arboré à l'Hôtel de Ville. — Le peuple de Paris séduit, trompé par les sophismes et les calomnies de Lamartine à l'égard de la rouge bannière, consent à lui substituer le drapeau tricolore. — Décrets et proclamations du Gouvernement provisoire. — Manifestations populaires. — Abolition de la peine de mort en matière politique. — Les socialistes entrent dans le mouvement révolutionnaire. — Organisation du travail et le ministère du progrès. — Deux partis dans le Gouvernement provisoire, celui du peuple, en minorité, et celui de la bourgeoisie, en majorité. — Rivalités et conflits. — Conciliabules légitimistes et orléanistes. — Clémence et générosité du peuple. — Apostasies politiques, conversions et trahisons. — Les maréchaux, les généraux, les fonctionnaires publics placés au sommet de la hiérarchie font acte d'adhésion à la République; les évêques et les archevêques, toute la curaille, se rallient au Gouvernement provisoire; mêmes chiens rampants et lâches. — Explosions de cupidités et d'ambitions individuelles. — Les prélats et les généraux président à la plantation des arbres de la liberté dans les villes des départements. — Les rois

s'humilient devant la majesté du peuple; les ambassadeurs recherchent l'amitié des membres du Gouvernement provisoire. — Soulèvements dans les diverses capitales de l'Europe. — Avilissement des souverains et fatale générosité des nations. — En temps de révolution, on ne doit pas discuter avec le monarque, mais le tuer! — Création de la Commission du Luxembourg, pour rechercher les causes des souffrances des ouvriers et poser les bases d'une meilleure organisation du travail. — Etablissement des ateliers nationaux. — Les vieux partis royalistes se coalisent; la réaction commence à lever la tête à Paris et dans les départements. — Manifestations de la bourgeoisie et contre-manifestations populaires. — Les clubs dans Paris. — Les chefs et orateurs des réunions, Blanqui, Cabet, Barbès, Raspail. — Abolition de l'esclavage dans les colonies. — Révolution à Vienne, à Berlin, dans le grand-duché de Posen. — Agitation et confusion dans toute l'Allemagne. — Révolution à l'Orient de l'Europe. — Événements de Cracovie. — Mouvement général en Allemagne, en Hongrie, en Hollande, en Belgique, etc. — Attitude de la Suisse, de l'Espagne. — Insurrection dans toute la Péninsule italienne. — Politique de couardise adoptée par la coterie bourgeoise du Gouvernement provisoire; les peuples sacrifiés aux rois. — Exaspération des républicains contre le Gouvernement provisoire; troubles et manifestations menaçantes. —

Les élections générales pour l'Assemblée nationale; le peuple des campagnes ignorant et habitué à subir l'influence des riches, envoie à l'Assemblée une

majorité de représentants royalistes, les herbivores, les citrouilles. — Premiers succès de la réaction. — Installation de l'Assemblée nationale.

LA COMMISSION EXECUTIVE

EPIHEMERIDES

1848

Proclamation de la République par l'Assemblée. — Intrigues parlementaires. — Formation du ministère; l'Assemblée et le Pouvoir exécutif sont constitués. — Le Gouvernement provisoire a pris fin. — Création de la Commission exécutive; François Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin. — Manifestation des clubs en faveur de la Pologne; journée du 15 mai; envahissement de l'Assemblée par le peuple. — Arrestation de plusieurs des chefs du mouvement. — Fête de la Concorde; élections

complémentaires du 5 juin; deux chefs de l'école socialiste sont nommés représentants du peuple à Paris, Pierre Leroux et Proudhon. — Dissolution des ateliers nationaux accomplie par la majorité réactionnaire de l'Assemblée; les ouvriers arborent la rouge bannière et se lèvent en armes contre la réaction. — Les affamés, les parias entrent en révolte contre les oppresseurs, les riches, leurs éternels ennemis. — Combats du 23 juin; le général Eugène Cavaignac est promu commandant en chef des troupes de Paris.

DICTIONNAIRE DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC

EPIHEMERIDES

1848

Journée du 24 juin; retraite de la Commission exécutive; dictature du général Cavaignac. — Journée du 25 juin; luttes acharnées entre les troupes et le peuple; assassinats, égorgements commandés par les chefs de la réaction. — Mort de l'archevêque de Paris tué sur une barricade. — Journée du 26 juin; l'insurrection est étouffée dans le sang. — Quatre mille victimes de l'armée ou du peuple; sept généraux tués, cinq grièvement blessés. — Vengeances et proscriptions; la terreur règne dans Paris. — Cruautés exercées envers les prisonniers par les gardes nationaux, amis de l'ordre, de la famille, de la religion! — Vingt mille captifs; déportation en masse, sans jugement et sans justice. — Lamennais poursuit de ses imprécations le général Cavaignac et le flétrit de l'épithète de boucher. — La majorité de l'Assemblée déclare que le

général a bien mérité de la patrie! — Proudhon et Thiers devant l'Assemblée, les deux personnalités marquantes du peuple et de la bourgeoisie; le travail en face du capital. — Développement de la révolution européenne; les Slaves, la Hongrie. — Soulèvements en Italie; premiers succès contre l'Autriche; trahison du pape, défection du roi de Naples. — Revers de l'armée piémontaise; bataille de Custoza; capitulation de Milan. — La République à Venise, à Rome; le traître Rossi est poignardé sur les marches du palais de la chancellerie; fuite du pape. — Constitution de la République française. — Les candidatures à la présidence de la République: Cavaignac, Louis-Napoléon, Ledru-Rollin, Raspail, Lamartine. — Election du 10 décembre; victoire remportée par la réaction. Le peuple est encore une fois trompé, bafoûé; éternelle victime!

PRÉSIDENCE DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

EPIHEMERIDES

1 8 4 8 — 1 8 5 2

1848

Louis-Napoléon est élu par cinq millions et demi de suffrages. — Le Président de la République prête serment à la Constitution. — Installation de Louis-Napoléon au palais de l'Élysée. — Premier ministère: Odilon-Barrot, président du conseil, Drouin de Lhuys, Malleville, Falloux, Rullières, Destutt de Tracy, Léon Faucher, Passy et Bixio; six orléanistes, un légitimiste, un républicain doctrinaire, tous ennemis du peuple. — Portrait et biographie du Président. — Boulay (de la Meurthe) est nommé par l'Assemblée vice-président de la République. — Premiers symptômes d'antagonisme entre l'Assemblée et le Président; suppression de l'impôt sur le sel votée par l'Assemblée nationale malgré l'opposition du gouvernement à cette mesure.

1849

Conflits entre le gouvernement et l'Assemblée; présentation d'une loi contre le droit de réunion par le ministère. — La loi est repoussée par 418 voix contre 342. — Ledru-Rollin dépose sur le bureau du président de l'Assemblée un acte d'accusation contre les ministres. — Agitation dans Paris; la garde mobile incline du côté du peuple. — Apparition sur la scène politique du général Changarnier. — Orages parlementaires; un orateur de l'extrême gauche, Félix Pyat, flétrit en termes énergiques les hommes de la réaction, dits du grand parti de l'ordre. — Procès contre les citoyens qui avaient tué le général Bréa; condamnations à mort; l'échafaud politique est relevé; deux nouveaux noms à inscrire dans le martyrologe des peuples, Daix et

Lahr! — Procès contre les auteurs présumés de l'envahissement de l'Assemblée nationale au 15 mai, Blanqui, de Plotte, Martin dit Albert, Barbès, Sobrier, Raspail, Quentin, Degré, Langer, Borme, Thomas, Louis Blanc, Seigneuret, Housseau, Huber, Laviron et Chancel. Le général Courtais, Caussidière et Villain, accusés de complicité. — Condamnations à la déportation prononcées contre huit des accusés et à la détention contre quatre autres accusés; six des prévenus acquittés. — Dernières séances de l'Assemblée constituante; élections pour l'Assemblée législative. — Luttes entre les partis; propagande réactionnaire par le comité de la rue de Poitiers, composé de membres de toutes les nuances monarchiques. La propagande socialiste républicaine. — Les populations ignorantes, dans les départements, votent pour les candidats de la réaction et assurent une majorité imposante aux ennemis de la République dans l'Assemblée législative. — Paris porte ses suffrages sur les citoyens chers à la démocratie, Ledru-Rollin, Félix Pyat, Pierre Leroux, les sergents Boichot et Rattier, Lamennais, Bixio, Théodore Bac, Considérant, Perdiguer; mais, hélas! les réactionnaires parviennent à faire passer plusieurs de leurs candidats; donc lutte et chaos en perspective. — L'expédition de Rome autorisée par la majorité de l'Assemblée constituante; réprobation que soulève cette mesure dans le parti républicain. — Clôture des séances de l'Assemblée constituante au 27 mai. — Affaires d'Italie: bataille de Novare remportée par l'Autriche sur l'armée piémontaise. — Abdication de Charles-Albert, roi du Piémont. — Armistice conclu entre les Autrichiens et Victor-Emmanuel, fils de Charles-Albert. — Défense héroïque de Brescia; cruautés du général Haynau. — Occupation de Milan par le général autrichien Radetzki. — Soulèvement de la ville de Gènes et proclamation de la République. — Le nouveau roi du Piémont, Victor-Emmanuel, fait bombarder Gènes et étouffe l'insurrection dans le sang. — La chute de Gènes a son contre-coup à Florence; le parti du grand-duc renverse le triumvirat républicain et ressaisit le pouvoir. — Sauf Venise qui lutte encore contre les Autrichiens, la République n'a plus, en Italie, qu'un boulevard, Rome; la démocratie y réunit ses forces pour la défendre contre l'agression des Français. — L'expédition de Rome était un crime politique. Que la malédiction des peuples poursuive les promoteurs de cette guerre; que l'exécration de la postérité s'attache à Louis-Napoléon, à ses ministres et à tous ceux qui ont ordonné, autorisé ou coopéré à cet attentat! — Mazzini, le grand agitateur italien; son portrait et sa biographie. — Le général Oudinot commande le corps expéditionnaire dirigé contre Rome; les Français débarquent à Civita-Vecchia. — Le triumvirat romain organise la résistance contre les envahisseurs. — La rouge bannière, le drapeau de la République universelle, est arboré sur les monuments de Rome. — Marche en avant des troupes françaises, et attaque de la ville éternelle. — Garibaldi, le glorieux soldat de l'humanité, le défenseur des peuples opprimés, est à la tête des républicains et repousse victorieusement les agresseurs. — Pie IX appelle sur l'Italie

tous les fléaux et les invasions; les Autrichiens bombardent Bologne, les Espagnols débarquent à Gaète, les hordes du roi de Naples attaquent les frontières du Midi, les Français envoient bataillons sur bataillons et inondent la province romaine de troupes pour venger leur échec devant Rome. — Le siège de Rome par l'armée française. — Défense héroïque organisée et soutenue par Garibaldi. — Le choléra dans Paris — Mort du maréchal Bugeaud. — Débats orageux dans l'Assemblée nationale au sujet de l'expédition contre Rome; Ledru-Rollin attaque le ministère pour violation de la constitution et fait un appel aux armes. — Joutes oratoires entre Thiers et Ledru-Rollin. — Mise en accusation du ministère. — Attroupements dans Paris; le général Changarnier est investi du double commandement de l'armée de Paris et de la garde nationale. — Les représentants du peuple, dits montagnards, se réunissent au Conservatoire des Arts-et-Métiers pour délibérer sur le salut de la République. — Les troupes accourent et attaquent les barricades qui défendaient les approches du Conservatoire des Arts-et-Métiers. — Les représentants montagnards sont forcés de fuir; cette fois encore, la force prime le droit; victoire pour les exploités du peuple, défaite pour les amis de la République. — L'Etat de siège est proclamé dans Paris; dévastation des imprimeries des journaux par les champions de l'ordre. — Emeutes à Lyon, à Reims, à Bordeaux, à Lille, à Mâcon, etc. — L'insurrection de Lyon est vaincue après sept heures de luttes effroyables; deuil pour la République; honneur au courage malheureux; la rouge bannière avait été plantée sur les barricades; gloire aux vaillants! — Prise de Rome le 2 juillet et chute de la République romaine. — Nouveau deuil pour la démocratie; arrêt dans la marche de l'humanité. — La réaction dans Rome; le pape refuse de rentrer dans la ville éternelle avant qu'on ait fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la révolution. — Une commission gouvernementale de trois cardinaux; les *triumvirs rouges*. — L'autorité française est amenée, par les rigueurs et les iniquités des cardinaux, à s'interposer entre les bourreaux et les victimes. — Chute de Venise après une glorieuse et longue défense. — Soulèvement de la Hongrie; Kossuth est mis à la tête du gouvernement insurrectionnel. — Les armées autrichiennes envahissent la Hongrie; supplices et exécutions à Pesth. — Intervention des Russes; le traître Gœrgey, dictateur, vend sa patrie, capitule en pleine campagne et livre son armée aux Russes. — Chute de l'empire allemand; dissolution du parlement de Francfort; la Prusse entre en scène. — Soulèvements dans toutes les grandes villes d'Allemagne; le drapeau rouge, emblème de l'alliance des peuples, est arboré à Stuttgart, à Munich, à Nuremberg, à Würzburg, à Dresde. — La cause des opprimés succombe en Allemagne, comme en Autriche, comme en Italie, comme en France. — O peuples! souvenez-vous, quand viendra le jour des représailles et des vengeances! — Malgré les défaites essayées par les peuples, un progrès s'était accompli; les princes, naguère en possession d'une autorité absolue, se trouvaient

contraints d'accepter des constitutions qui limitaient leur pouvoir; le régime constitutionnel s'était implanté en Prusse, en Autriche, à Naples, à Florence, dans le Piémont, à Rome et ailleurs. — Voyage du Président de la République à travers la France; organisation des ovations par la police. — Symptômes de mésintelligence entre l'Assemblée nationale et Louis-Napoléon. — Changement de ministère; le Président de la République prend pour conseillers des hommes tarés et corrompus qui se dévouent à sa fortune.

1850

Loi contre les instituteurs primaires adoptée par l'Assemblée avec une seule voix de majorité, 313 pour, 312 contre. — Loi sur l'enseignement public élaborée sous l'inspiration des Jésuites et votée par l'Assemblée législative; triomphe du clergé sur l'Université. — Elections démocratiques à Paris; deux socialistes et un républicain passent à une immense majorité; de Flotte, un des insurgés des journées de Juin, François Vidal, l'un des chefs de l'école communiste, Carnot, ancien ministre de l'Instruction publique, sous le Gouvernement provisoire. — Les exploits de Carlier, chef de la police; enlèvement des arbres de la liberté; émeutes dans Paris. — Manifestations populaires contre le Président de la République. — Protestation de J. P. Proudhon contre la politique réactionnaire du prince Louis-Napoléon. — Discussion de la loi restrictive du suffrage universel; luttes dans l'Assemblée; discours de Thiers; l'ordonnateur des massacres de la rue Transnonain se prononce pour la loi et outrage le peuple qu'il nomme *la vile multitude*. — Tumulte indescriptible dans l'Assemblée, protestations contre l'insolence de l'orateur. — La majorité de l'Assemblée, composée des ennemis de la République, vote la loi qui supprime trois millions d'électeurs, le 31 mai; et, à la suite, adopte toutes les lois liberticides qui lui sont présentées par le gouvernement. — Le ministre de la justice, Rouher, insulte l'origine de la République, en pleine Assemblée, et nomme la révolution de Février 1848 UNE CATASTROPHE. — Le président de l'Assemblée, Dupin, refuse de rappeler à l'ordre le ministre; des interpellations violentes se croisent et contraignent le président à lever la séance. — Fin de la session et nomination d'une commission de permanence pour représenter l'Assemblée nationale pendant les vacances. — Les manifestations légitimistes et orléanistes; pèlerinages à Wiesbaden et à Claremont. — Mort de Louis-Philippe, le 26 août, à sa résidence de Claremont, en Angleterre. — Voyages politiques du prince-président en Bourgogne, en Franche-Comté, en Alsace et en Normandie. — Retour de Louis-Napoléon à Paris; les revues de troupes au camp de Satory. — Les prétoriens en débauche; distributions de vins et de liqueurs aux soldats, promesses d'avancement prodiguées aux officiers. — La commission de permanence conçoit des inquiétudes au sujet des menées du prince-président et somme les ministres de fournir des explications sur les faits qui s'étaient passés pendant les revues des troupes. — Antago-

nisme entre le général Changarnier et le prince-président. — Ordre du jour du général Changarnier interdisant aux troupes de prôner aucun cri sous les armes. — Dissolution de la société bonapartiste du DIX-DECEMBRE. — Ouverture de la nouvelle session législative; message du prince-président.

1851

Scission entre l'Assemblée et le Président de la République. — Intrigues et menées de Thiers. — Crise ministérielle; retraite du ministre de la guerre. — Situation formidable du général Changarnier, investi de deux grands commandements militaires, et appuyé par la majorité monarchique de l'Assemblée. — Négociations du Président avec les chefs du parti conservateur. — Crise ministérielle; retraite et remplacement des ministres opposés à la révocation du général Changarnier. — La destitution du général Changarnier est prononcée. — Irritation des partis monarchiques; Thiers prononce un long discours contre le prince-président et le termine par cette prédiction menaçante pour l'Assemblée: L'EMPIRE EST FAIT. — Le cabinet du 9 janvier est renversé par le vote de l'Assemblée. — Nouveau message du Président; formation d'un ministère intérimaire. — L'Assemblée refuse au prince-président une augmentation de dotation demandée par le ministre. — L'antagonisme entre le Pouvoir exécutif et l'Assemblée se dessine de jour en jour davantage. — Formation d'un ministère définitif: Rouher à la justice, Baroche aux affaires étrangères, Léon Faucher à l'intérieur, Fould aux finances, Magne aux travaux publics, Randon à la guerre, Chasseloup-Laubat à la marine, Buffet au commerce, Crouseilles à l'Instruction publique. — Question de la révision de la Constitution. Lutte entre les fractions de l'Assemblée. — Discours prononcé à Dijon par Louis-Napoléon. — Le général Changarnier relève le gant jeté à l'Assemblée, prononce un discours qu'il termine par ces mots: *Mandataires de la France, délibérez en paix!* — L'Assemblée repousse le projet de loi présenté par les ministres pour la révision de la Constitution. — L'Algérie pendant la Présidence de la République: insurrection de Zaatcha; siège et prise de Zaatcha. — Expédition de la petite Kabylie; déprédations, massacres et incendies commandés par le général Saint-Arnaud. — Soumission des Kabyles. — Lutte ouverte entre le Président de la République et l'Assemblée. — Les progrès du socialisme en France; sociétés secrètes; la Marianne! Commune et fédération avec la rouge bannière. République fédérale, démocratique, sociale, universelle. — Tactique machiavélique du prince-président à l'encontre des différents partis existant dans l'Assemblée; il change son ministère et forme un nouveau cabinet. — Le général Saint-Arnaud est nommé ministre de la guerre; Carlier, le préfet de police, est remplacé par Maupas. — Message du prince-président; il somme l'Assemblée d'avoir à rétablir le suffrage universel et de rapporter la loi qu'elle avait votée dans la séance du 31 mai de l'année précédente. — L'Assemblée repousse l'urgence de la loi. — Proposition relative à la

sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée; le président de l'Assemblée devait être investi de l'autorité nécessaire pour fixer les forces militaires qu'il jugerait nécessaires pour la garde de l'Assemblée, avec le droit d'en nommer les chefs. — Discussion sur le projet de loi tendant à rétablir le suffrage universel dans son intégrité; rejet par la majorité: 353 voix contre 347 décident que le suffrage universel continuera à être mutilé. — Débats relatifs à la proposition tendant à donner au président de l'Assemblée le droit de fixer les forces qu'il jugerait nécessaires à la sûreté de l'Assemblée, et d'en nommer les chefs. — Outrecuidance du général Saint-Arnaud; ceux qui devaient trahir la République étaient préparés pour un coup d'Etat. — Les Montagnards s'abstiennent de voter, et la proposition est rejetée par 408 voix contre 355. — Grande joie dans les hautes sphères du pouvoir. — Retour agressif de l'Assemblée contre le Pouvoir exécutif. — Projet de loi sur la responsabilité du Président de la République, en vue de prévenir et de punir la trahison et la violation prévue de la Constitution par le prince Louis-Napoléon. — Les trames bonapartistes; le Président change et renouvelle l'état-major de l'armée de Paris, il s'entoure d'officiers à sa dévotion, il remplace les régiments qui tenaient garnison à Paris par d'autres régiments dont les chefs étaient vendus ou disposés à trahir le pays, enfin il place à la tête de l'armée de Paris un homme taré, méprisé, honni, conspué, couvert de dettes, sans loi ni loi, prêt à tous les crimes, à tous les forfaits pour servir son ambition et ses passions, le général Magnan. — Allocation du prince-président aux officiers de la garnison de la capitale dans une réception solennelle. Tous les traîneurs de sabre, les baveurs d'absinthe, les soudards présentés à Louis-Napoléon par le général Magnan acclament le prince-président et jurent d'obéir en tout ce qui leur serait commandé. — L'obéissance passive est la loi du soldat! — Distribution de récompenses à la suite de l'Exposition qui avait eu lieu à Paris. Discours du Président aux grands industriels, aux fabricants, ayant pour but de gagner à sa cause les exploités du peuple, les manieurs d'argent. — Conciliabule de vingt et un généraux chez le général Magnan; tous ces coquins, ces traîtres, ces infâmes jurent de brûler Paris et d'en exterminer les habitants, s'il est nécessaire, pour assurer l'exécution des plans du prince-président. — La soirée du 1^{er} décembre au palais de l'Élysée. Les préparatifs du crime. — Tous les bandits sont à leur poste pour frapper la victime, le peuple, pour étrangler la République! Maupais, le policier, le chef des argousins, des mouchards; Mocquard, le secrétaire intime du prince-président; Vieyra, l'orcené réactionnaire, qui avait été fait colonel d'état-major de la garde nationale, expressément pour jouer son rôle dans la trahison; Morny, le coureur d'aventures, le joueur perdu de dettes, l'intrigant politique, le bâtard de la reine Hortense, le royaliste catin, le frère adultérin du prince-président; Saint-Arnaud, le voleur, l'escroc, le pillard qui avait mérité cent fois le gibet en Algérie; Magnan, le scélérat, le parjure, celui qui avait déjà trahi son serment à Louis-Philippe lors de l'expédition de Louis-Na-

poléon à Boulogne; Fialin dit Persigny, un abominable coquin, homme de sac et de corde. Le chef de ces misérables, de ces voleurs, de ces assassins est Louis-Napoléon Bonaparte, le Président de la République, celui-là même qui, trois ans auparavant, avait juré solennellement d'être fidèle à la Constitution de son pays, à la République. — Bévêlle, lieutenant-colonel et officier d'ordonnance du prince-président, est chargé de se rendre à l'Imprimerie nationale avec une escorte d'anciens gardes municipaux pour y faire imprimer les proclamations destinées à annoncer au peuple le coup d'Etat. — Arrestations nocturnes; investissement de l'Assemblée; déploiement des troupes: le général Changarnier est arrêté par le commissaire Lerat, Thiers par le commissaire Pubault, le général Lamoricière par le commissaire Blanchet, le général Cavaignac, le général Bedeau, le colonel Charras sont arrêtés par d'autres commissaires; tous les roussins, tous les argousins étaient sur pied pour ces exécutions! — Le colonel Espinasse investit le palais législatif et procède à l'arrestation des questeurs Le Flô et Baze. — Les troupes se déploient dans tous les quartiers de Paris, cavalerie, infanterie, artillerie; les canons chargés, les canonnières ayant en mains la mèche allumée, prêts à mitrailler les citoyens qui oseraient faire de la résistance; les soldats pourvus de cartouches, ivres et menaçants, les officiers insolents et provoquants, Paris ressemblait à une ville prise d'assaut, envahie par une soldatesque victorieuse, dans la matinée du 2 décembre. — Proclamations: dissolution de l'Assemblée; convocation du peuple dans ses comices du 14 au 21 décembre; mise en état de siège de la capitale. — Appel aux populations; appel aux soldats. — Scènes à la mairie du X^e arrondissement, à la rue de Grenelle; réunion des députés et protestations contre le coup d'Etat; le général Oudinot est nommé par l'Assemblée général en chef de l'armée de Paris, le colonel Tamisier, chef d'état-major pour la troupe de ligne, Mathieu de la Redorte, chef d'état-major pour la garde nationale. — Envahissement de la mairie par les chasseurs de Vincennes; arrestations de deux cent vingt représentants; ils sont conduits prisonniers à Mazas, à Vincennes et au fort du Mont-Valérien. — Attitude du peuple de Paris; les républicains portaient une égale haine au Président de la République et à la majorité monarchique de l'Assemblée. — La haute Cour de justice se réunit, prononce la déchéance du Président de la République et décrète la mise en accusation pour crime de haute trahison et de violation de la Constitution. — Journée du 3 décembre. Réunions des députés de l'opposition républicaine et des chefs des sociétés secrètes. Appel aux armes. — Comité insurrectionnel: Victor Hugo, Michel (de Bourges), Charamaule, Maurice Lachâtre, etc. — Des barricades s'élèvent sur différents points de la capitale; plusieurs représentants de la Montagne se mettent à la tête des combattants, d'enseigneurs du droit et de la légalité. Baudin, Esquiros, Madier de Monjau et Schœlcher commandent les barricades. — Madier de Monjau est blessé à la barricade du boulevard Beaumarchais; Baudin est tué raide d'une balle au front à

— Le tirade de la rue Sainte-Marguerite. — Les soldats du 10^e de ligne commandés par le chef de bataillon Bigot. — Journée du 4 décembre. Les hommes du coup d'Etat, les soudards, les généraux, les traineurs de sabre, les buveurs d'absinthe avaient accompli une partie de leur tâche, mais non terminé la besogne; il fallait frapper un grand coup, répandre l'effroi et la terreur, glacer les esprits d'épouvante. Prélude : on enlève vingt-cinq millions à la Banque; les rouleaux d'or sont distribués aux officiers, un million est attribué à Saint-Arnaud, un autre million à Magnan; des tonneaux de vin, de liqueurs, d'absinthe sont mis à la disposition des soldats. L'action commence : au boulevard Poissonnière une foule compacte et fiévreuse est en face des soldats. Tout à coup, sur l'ordre du colonel Lourmel, sans provocation, sans préavis, les soldats ivres pour la plupart font une décharge terrible et foudroient les infortunés qui sont devant eux, puis le bataillon ouvre les rangs pour faire place aux canons qui tirent à boulets sur les maisons!... Le pavé des boulevards et de la rue Montmartre est jonché de cadavres!... C'est ainsi que se font les coups d'Etat!... Peuple! souviens-toi un jour de la revanche! Pas de pardon pour les officiers qui auront commandé le feu contre les citoyens! — Soulèvements dans les départements, dans l'Allier, la Nièvre, la Côte-d'Or, Saône-et-Loire, le Jura, le Gard, le Gers, l'Hérault, l'Yonne, la Drôme, Lot-et-Garonne, le Var, les Basses-Alpes, Gênes aux défenses de la République! — Le gouvernement envoie des bataillons et des canons sur les points menacés et triomphe partout. — Deuil pour la France. — Episode lugubre des Basses-Alpes: un enfant de dix-huit ans, Martin Bidouré, arrêté par une compagnie de gendarmes, est assassiné par le capitaine Houler qui lui tire un coup de pistolet à la tête et à bout portant. Dans la nuit, Martin Bidouré reprend connaissance et parvient à se traîner dans un taillis; de là il gagne une ferme où il demeure trois jours, puis il est conduit à l'hospice d'Anps. — La victime est dénoncée au préfet du département, Pastoureaux, et celui-ci sollicite du général Vaillant l'ordre de faire fusiller l'infortuné, ce qui fut exécuté de la façon la plus barbare, car il fallut deux décharges successives pour faire de la victime un cadavre! — Les actes de barbarie se multiplient sur tous les points où l'armée est aux prises avec les citoyens. — Le général Vaillant est élevé à la dignité de maréchal de France, le 12 décembre, par Louis-Napoléon. — Après la chasse à l'homme la curée des places: composition du premier ministère : Saint-Arnaud à la guerre, Morny à l'intérieur, Rouher à la justice, Fould aux finances, Magne aux travaux publics, Lefebvre-Durullé au commerce, Turgot aux affaires étrangères, Ducos à la marine, Fortoul à l'instruction publique. — Création d'une commission consultative sous la présidence de Louis-Napoléon composée de tous les rois et les ventrus de la majorité monarchique et cléricale des précédentes Assemblées. — Le vote du plébiscite est fixé au 20 décembre; il avait pour objet d'interroger le peuple sur les questions suivantes auxquelles il devait répondre par *oui* ou par *non*.

1. Le peuple approuve-t-il le coup d'Etat? 2. Le peuple approuve-t-il le pouvoir exécutif du chef de l'Etat? 3. Le peuple approuve-t-il les bases d'une Constitution nouvelle empruntée à la Constitution du Consulat. Le vote a lieu sous une pression de terreur indicible, et les agents du gouvernement procèdent sans contrôle au dépouillement des bulletins: 7.439.216 bulletins sont indiqués comme portant le mot *oui*; 610.737 comme portant le mot *non*. — L'épouvantable tragédie était censée consacrée par la nation. — Qu'ils soient maudits dans le temps et dans l'éternité, ceux qui ont aidé, soutenu, approuvé le coup d'Etat; ou qui ont voté en faveur de ce hideux histrion Louis-Napoléon Bonaparte.

1852

La dictature. — Réorganisation politique et administrative de la France. — TR DUM chanté à Notre-Dame en l'honneur de l'homme qui avait violé les lois de son pays, trahi ses serments, volé les caisses publiques et fait massacrer des milliers d'innocents. — Le clergé de Paris et son archevêque en tête, Mgr Sibour, vient rendre hommage à Louis-Napoléon; le grand criminel est glorifié, sanctifié par la euvaille, la moinaïlle et la mitraille. — Preamble de la constitution nouvelle. Articles organiques : 1^o le chef du pouvoir exécutif élu pour dix ans et responsable avec une liste civile de douze millions par an; 2^o un corps législatif composé d'environ deux cent soixante membres élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste, ayant pour mission de discuter et de voter les lois que le gouvernement aura à présenter, mais sans initiative pour la présentation des lois, ni pour y introduire des amendements, et sans tribune; 3^o un Sénat composé de cent cinquante membres choisis par le chef du pouvoir exécutif, et formant une sorte de pouvoir pondérateur; 4^o un conseil d'Etat; 5^o une haute cour de justice ayant pour objet de juger et de réprimer les attentats contre le chef de l'Etat et la sûreté publique. — A toutes ces fonctions devaient être attachés des emoluments énormes; douze mille francs par session de trois mois, pour chacun des membres du Corps législatif; vingt mille francs par an pour chacun des magots du conseil d'Etat; trente mille francs de dotation annuelle pour chacun des membres du Sénat. — Peuple! travaille! et meurs à la peine; ton sang et ta sueur cristallisés doivent nourrir les maîtres! — Mais, pour établir de si monstrueuses institutions, il faut plaquer une nation sous un régime de terreur. — Mesures de répression et de compression: décret prononçant l'expulsion du territoire français de soixante citoyens, représentants du peuple ou appartenant au parti démocratique, entre autres, Cholat, La grange, Gambon, Nadaud, Bayne, Victor Hugo, Raspail, de Flotte, Bancel, Eugène Sue... Par un autre décret étaient momentanément expulsés du territoire français, un certain nombre de personnes appartenant aux partis monarchiques, les généraux Lamorinière, Changarnier, Le Flô, Bédau, et quelques personnages marquants, Duvergier de Hauranne, Grévy, Thiers, Rémusat, Gambulle, Emile de Girardin, Antony Thouret, Edgar Quinet... — Fonctionnement des commissions mixtes dans les

départements. — Vingt mille citoyens sont condamnés, sans même être entendus, à la transportation à Cayenne, à la transportation en Afrique, à l'expulsion de la France, au bannissement momentané, à l'internement, à la surveillance. — Conseils de guerre en permanence pendant trois mois. — Décrets contre la famille d'Orléans; obligation pour les membres de cette famille de vendre tous les biens qu'ils possédaient en France dans le délai d'une année; annulation de l'acte de donation fait par Louis-Philippe à ses enfants lors de son avènement au trône, et retour des biens au domaine public. — Modification ministérielle; création de deux nouveaux ministères, le ministère d'Etat et le ministère de la police. — Fialin dit Persigny est nommé ministre de l'intérieur en remplacement de Morny, démissionnaire. — Décrets contre la presse. La connaissance des délits de presse est enlevée au jury et attribuée aux tribunaux de police correctionnelle. — Dissolution des gardes nationales dans toute la France; le peuple et la bourgeoisie déclarés suspects et maintenus dans l'obéissance par une armée de prétoriens. — Décret imposant le serment politique à tous les fonctionnaires nommés ou élus de toute catégorie, à ceux placés au plus haut comme au plus bas échelon de la hiérarchie, ministres et agents, ambassadeurs et députés; nul n'en était dispensé. Ainsi le voulait le maître, Louis-Napoléon, le parjure, le sacrilège! — Suppression des immunités de l'Université; les professeurs sont déclarés révocables à la volonté et suivant le caprice du chef de l'Etat ou de son ministre de l'instruction publique. — Décret contre les journaux. Augmentation du chiffre des cautionnements pour les journaux de Paris et des départements. Aggravation dans la pénalité, par amendes et prison. Obligation de l'autorisation préalable pour la fondation d'un journal. Restrictions apportées dans les matières à discuter. Rétablissement de la censure pour les dessins, gravures, estampes, emblèmes, etc., et obligation d'une autorisation préalable du ministre de l'intérieur pour Paris et des préfets dans les départements. — Le commerce de la librairie soumis à une autorisation du ministre; peines sévères édictées contre ceux qui feraient le commerce de livres sans permission. — Droit attribué au ministre de prononcer contre les journaux la suspension, et la suppression après deux avertissements. — Scandales financiers; tous les bandits attachés à la fortune de Louis-Napoléon, tous les complices du crime du 2 décembre mettent la France en coupe réglée et se partagent ses richesses. — Concessions de lignes de chemin de fer, de mines, de canaux, sociétés industrielles et financières,

compagnies de toute nature; agiotage et tripotages. — Présentation du projet de loi sur la conversion de la rente 5 p. 100 en 4 1/2 p. 100. — Elections des députés au Corps législatif; tous les membres élus sous la pression administrative et devant la pointe des baïonnettes sont des hommes vénaux, lâches, méprisables, disposés à obéir au maître en tout ce qu'il ordonne. — Ouverture de la session législative le 29 mars; fin de la dictature de Louis-Napoléon. — Distribution des aigles à l'armée; allocution du Président de la République: « Les armées sont dans les mains des chefs d'Etats des moyens puissants d'ordre public. Leur mission est de maintenir les peuples dans la soumission par la terreur... » — Les prétoriens défilent devant le trône du nouveau César et crient: *Vive l'Empereur!* — Bénédiction des drapeaux. — Derrière le sceptre se dresse le goupillon. Le clergé arrose les étendards d'eau bénite, et César fait distribuer des tonnes de vin aux soldats. — Affaires extérieures. Démêlés de la France avec la Belgique et avec la Suisse. Les gouvernements absolus applaudissent au coup d'Etat. — Voyages politiques du prince-président à Strasbourg, à Bourges, à Moulins, à Roanne, à Saint-Etienne, à Lyon, à Grenoble, à Valence, à Avignon, à Arles, à Marseille, à Toulon, à Aix, à Nîmes, à Montpellier, à Toulouse.... Les argousins, roussins et policiers sont en liesse, chauffent le populaire, forment les cortèges, crient et vocifèrent: *Vive Napoléon! Vive l'Empereur!* — Louis-Napoléon à Bordeaux. — Discours du Président: *L'EMPIRE, C'EST LA PAIX.* — L'émir Abd-el-Kader détenu au château d'Amboise comme prisonnier d'Etat est rendu à la liberté, par ordre de Louis-Napoléon, transporté à Brouse, dans les Etats du Sultan, et gratifié d'une pension de cent vingt mille francs par an, aux dépens du peuple, à prélever sur le travail des ouvriers. — Convocation du Sénat et Sénatus-Consulte relatif au rétablissement de l'Empire. — Plébiscite soumis à la ratification du peuple français; les suffrages sont recueillis comme pour les précédents appels au peuple, par des fonctionnaires tarés, vendus, complices du crime du 2 décembre; 7 824 189 électeurs étaient censés s'être prononcés pour le rétablissement de l'empire, 253 145 électeurs étaient indiqués comme opposants au régime impérial. — Les colonies françaises. Soumission de la grande Kabylie. Colonies transatlantiques. — Les mines d'or de la Californie. — Les mines d'or de l'Australie. — A chacun sa part dans l'héritage commun. — La propriété c'est le vol. — Ni riches ni pauvres; le bien-être universel. — Plus d'oisifs, de parasites, ni exploitateurs du peuple! l'empire du monde appartient au travail.





LE SECOND EMPIRE

NAPOLÉON III

EMPEREUR DES FRANÇAIS

1852-1870

EPHEMERIDES

1852

Premier tableau du drame impérial. Anniversaire du guet-apens du 2 décembre; entrée du nouvel empereur, Napoléon III, à Paris, à dix heures du matin, le 2 décembre 1852. — Tous les fonctionnaires, la tourbe des courtisans, les traîneurs de sabre, maréchaux et généraux, les magistrats en sarmar, les fakirs mitrés, les cardinaux et les amiraux, les députés, les sénateurs, la valetaille dorée, enrubanée, décorée, empanachée, forment le cortège du sinistre égorgé, de l'homme parjure, de Napoléon III. — Les mouchards, les policiers, les niais et les imbéciles acclament le bandit couronné : *Vive l'Empereur!* — Saint-Arnaud et Magnan sont nommés maréchaux de France; le prince a payé les dettes des deux scélérats et les a pourvus de traitements dépassant quatre cent mille francs par an. C'est le prix du sang innocent. *Vive l'Empereur!* — Peuple! souviens-toi au jour de la revanche! — Les nuits de Saint-Cloud. — Orgies impériales; les récréations de Napoléon III : Tableaux vivants, groupes de femmes nues, représentant des scènes mythologiques; comédies érotiques; le vin, le jeu, les belles. — La cour transformée en lupanar.

1853

Négociations entamées par le ministre des affaires étrangères, Drouin de Lhuys, pour la reconnaissance du nouvel empire par les gouvernements étrangers. — Affront infligé à Napoléon III par l'empereur de Russie qui refuse de le nommer son frère dans les lettres de créance de son ambassadeur, et l'appelle

dédaigneusement son *bon ami*. — Modifications à la constitution de 1852; la nouvelle cour. — La liste civile de l'empereur est portée à vingt-cinq millions de francs, qui s'ajoutent aux revenus des forêts faisant partie de la dotation impériale, quinze millions par an; pour le bandit couronné QUARANTE MILLIONS à prélever sur les sueurs du peuple! — Quinze cent mille francs jetés en pâture aux membres de la famille impériale. — Tous les chiens à la curée; la domesticité du palais se forme, évêques, maréchaux, amiraux, écuyers, veneurs, maîtres des cérémonies, chambellans, aides de camp, officiers d'ordonnances; haute et basse domesticité; les écuries, la bouche, la garde-robe, le royal pot de chambre. — Mariage de l'empereur. — Les aventures d'une Andalouse; les nuits de Compiègne. — Eugénie de Montijo, comtesse de Teba, est unie à Napoléon III le 29 janvier 1853. — Ouverture de la session législative; les muets du Corps législatif et les eunuques du Sénat votent et approuvent tous les projets de loi qu'il convient au gouvernement de présenter à leur sanction. — Nouvelles entraves apportées au commerce des livres, l'ignorance érigée en maxime gouvernementale. — Complots de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique. — Les camps de Satory près Paris, d'Helfant près de Lille et de Sathonay près de Lyon; conséquences de la politique des tyrans; isoler les soldats des citoyens pour en faire des dogues de combat et les lancer contre le peuple aux jours de révolution. — Simulacres de batailles à Saint-Germain-en-Laye; discours de l'empereur; insinuations belliqueuses en contradiction avec la déclaration de Bordeaux; l'Envoire c'est la paix. — Voyages de l'empereur et

de l'impératrice dans les départements du Nord. — Guerre entre la Russie et la Turquie. — Crise des subsistances en France, en Angleterre, en Allemagne et dans le Piémont. — Établissement de la caisse de la boulangerie.

1854

La question d'Orient; Ambition de l'empereur de Russie, égoïsme et cupidité de l'aristocratie anglaise, vanité de Napoléon III; ce dernier avait à se venger du dédain de Nicolas qui refusait de le nommer son *frère*! — Petites rivalités qui allaient amener d'affreux malheurs. Conséquences du régime monarchique! — Démêlés au sujet des lieux saints; mission du prince russe Menschikoff à Constantinople. — Invasion des Principautés danubiennes par les Russes. — Alliance de la France et de l'Angleterre; la flotte anglo-française dans les eaux de Bezdika. — Guerre entre la Russie et la Turquie. — La flotte alliée se rend dans la mer Noire. — Désastre de la marine turque à Sinope; une escadrille ottomane est anéantie par une escadre russe. — Rupture des relations diplomatiques entre la France et la Russie. — Le droit des neutres; attitude de l'Allemagne. — Ouverture de la session législative; engagement national; déclaration de guerre à la Russie. — Formation de l'armée expéditionnaire; le maréchal saint-Arnaud prend le commandement des troupes; les généraux complices de l'attentat du 2 décembre l'accompagnent, Canrobert, Vinoy, Forey, Espinasse et Lourmel. — Bombardement de la ville d'Odessa, port de commerce russe, par les flottes alliées. — L'armée française et anglaise en Orient. — Constantinople; Gallipoli; Scutari. — Les généraux en chef des trois armées alliées; Saint-Arnaud pour la France, Raglan pour l'Angleterre, Omer-Pacha pour la Turquie. — Envois successifs de renforts de troupes en Orient; hélas! plus de trois cent mille hommes, pour la France seule, viendront sur ces plages lointaines pour y souffrir toute espèce de privations et pour y mourir! Les nations alliées y perdront deux cent mille soldats, et les Russes, un demi-million d'hommes! Déplorables résultats du régime monarchique!... A bas les rois! Vive la République! — Siège de Silistrie par les Russes; évacuation des Provinces danubiennes. — L'armée française à Varna; le choléra. — Expédition dans la Dobrutscha; l'incendie des magasins de Varna. — Croisière de l'escadre anglo-française dans la mer Baltique; Cronstadt, la citadelle de Saint-Petersbourg. — Prise des forts de Bomarsund (îles d'Aland). — Création de la garde impériale. — Départ de l'armée expéditionnaire de Varna; expédition de Crimée. — Débarquement des alliés à Old-Fort (Crimée). — Bataille de l'Alma; le prince Menschikoff, général en chef de l'armée, commande quarante mille hommes; victoire complète pour les troupes alliées. — Marche des armées alliées sur Sébastopol. — Maladie et mort du maréchal Saint-Arnaud; traître, voleur et assassin, que le nom du complice du forfait du 2 décembre 1851 demeure en exécution à la postérité! — La nation devra encore payer cent mille francs pour les frais des funérailles du bandit et fournir une pension de vingt mille francs par an à sa femme! — Pauvre peu-

ple! on met à sa charge les femmes, les catins et les lâchards de ses bourreaux; c'est toi qui dois payer par surenchérissement de leurs sacrées momies! — Le maréchal Canrobert prend le commandement en chef de l'armée; siège de Sébastopol. — Ouverture de la tranchée; premier bombardement de Sébastopol. — L'armée d'observation russe reçoit d'immenses renforts de troupes de toutes armes envoyées de l'intérieur de l'empire. — Combat de Balaklava; bataille d'Inkermann. — Le général Lourmel, fordonateur des massacres du boulevard Montmartre au 4 décembre 1851, est tué raide à Inkermann. Un nom de plus à clouer au pilori de l'histoire. — Travaux des armées alliées; approches de l'hiver; aspect des camps. — Travaux des Russes; combats de jour et de nuit. — Les tranchées devant Sébastopol. — Traité avec l'Autriche; la France pendant la guerre; convocation du Corps législatif et du Sénat; le choléra décime la population, CENT MILLE VICTIMES.

1855

L'hiver en Crimée; les troupes devant Sébastopol; sorties des Russes; changement dans la direction des attaques françaises; nouvelle organisation de l'armée. — Attaque des Russes contre Eupatoria. — Mort de l'empereur Nicolas à Saint-Petersbourg. — Combats nocturnes entre les assiégés et les assaillants. — Le prince Gortschakoff est investi du commandement de la ville de Sébastopol par ordre du nouvel empereur Alexandre II. — Réouverture générale du feu contre les abords de Sébastopol et la tour Malakoff; batteries de fusées, batteries de mortiers; 500 bouches à feu sont en état d'agir. — On tire 30 000 coups de canon dans la seule journée du 10 avril, le bombardement dure vingt jours entiers. — Les ambulances des armées alliées sont encombrées de blessés et de malades. — Les hommes morts se comptent par milliers. — Tous ces désastres pour une querelle de princes, une rivalité d'empereurs! — Voyage de Napoléon III à Londres; visite de l'empereur et de l'impératrice à la reine Victoria à Windsor. — Réception de Napoléon III dans l'ordre burlesque des chevaliers de la *Jarretière*. — Retour de l'empereur en France. — Un républicain italien, Pianori, tire deux coups de pistolet sur Napoléon III dans l'avenue des Champs-Élysées, et le manque. — Procès devant la Cour d'assises, condamnation et exécution. Place dans le martyrologe des peuples au nom de Pianori! — Traité d'alliance avec le Piémont. — Conférences de Vienne; intrigues diplomatiques de la Russie; allures ambiguës de l'Autriche; rupture des négociations. — Napoléon III remplace le ministre des affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, partisan de la paix, par Walowski et se prononce pour la continuation de la guerre. — Dissentiment entre lord Raglan et le général Canrobert sur les mesures militaires à prendre et sur le mode d'attaque. — Nouveaux renforts de troupes venus de France et d'Italie; le général Lamarmora amène quinze mille soldats piémontais aux alliés. — Rupture définitive entre le général anglais et le général en chef français. — Démission du général Canrobert; il est remplacé

— Le commandement par le général Pélissier. — Expédition de Kertch. — Les opérations du siège de Sébastopol sont poussées vigoureusement; prise du mamelon Vert, attaque de la tour Malakoff; échec des troupes françaises, plusieurs milliers de cadavres jonchent le terrain où s'est livré le combat. — Le général Pélissier contemple le champ de carnage avec impassibilité. Il était habitué aux scènes terribles; il avait fait brûler vifs et enfumer autrulois, en Algérie, trois mille Arabes, hommes, femmes, vieillards et enfants qui s'étaient réfugiés dans une immense caverne. — Le général anglais, plus sensible aux souffrances des hommes, ressent une telle commotion de l'épouvantable spectacle qui s'offrirait à sa vue, qu'il en tombe gravement malade; et peu de jours après il rend le dernier soupir. — Bataille de Traktir. — Nouveau bombardement de Sébastopol le 5 septembre; assaut donné le 8; prise de la tour Malakoff après des prodiges de valeur de la part des troupes alliées et d'une roque défense de la part des Russes. Vingt mille hommes sacrifiés de part et d'autre; une hécatombe de quarante mille hommes en l'honneur de la monarchie!... — Retraite des Russes; occupation de Sébastopol; explosions et mines éclatant sur tous les points; l'incendie dévore la ville. — Pour atteindre ce résultat stérile, un million d'hommes avaient péri en deux ans; les armées alliées avaient mis en batterie plus de huit cents bouches à feu; elles avaient consommé plus de trois millions de kilogrammes de poudre et vingt-huit millions de cartouches. — Quatre nations gouvernées par des monarches, la France, l'Angleterre, le Piémont, la Turquie, s'étaient coalisées contre une cinquième nation, la Russie, gouvernée également par un souverain. — Tant et de si effroyables désastres, tant et de si énormes dépenses, pour aboutir à ce résultat: l'empereur de Russie nommera désormais Napoléon III son frère, au lieu de l'appeler son *bon oncle*, et l'empereur des Français sera honoré de la visite de l'empereur de Russie à Paris! — Convocation des Chambres en session extraordinaire; nouvel emprunt de sept cent cinquante millions pour faire face aux frais de la guerre, et appel sous les drapeaux de cent quarante mille hommes pour remplacer les vides faits dans les rangs de l'armée. — Exposition universelle à Paris; voyage de la reine Victoria en France; séjour à Paris. — Visite du roi de Sardaigne, de Victor-Emmanuel à l'empereur. — Agitation parmi les classes ouvrières; éternelle lutte du travail contre le capital; insurrection des ouvriers anglais du département de Maine-et-Loire. — Procès des insurgés devant la Cour d'assises d'Angers; condamnations. — Expédition sur les côtes de la mer d'Azov; prise de Kiburn. — La flotte dans la Baltique; opérations dans la mer Blanche et dans l'océan Pacifique. — Négociations; traité avec la Suède. — Les débris des troupes de la garde et de plusieurs régiments ramenés de Crimée font leur entrée dans Paris le 29 décembre. — De couronne impressionnée conduite par le spectacle des blessés et des soldats mutilés placés au front des régiments. — Mémorial signé des auteurs et les promoteurs de cette horrible guerre de Crimée! Nos plus cruels ennemis sont les rois,

1856

Ouverture du Congrès de Paris pour la discussion des conditions de la paix entre les puissances belligères. — Réunion des Chambres; discours émhématique de l'empereur sur la situation politique. — L'impératrice met au monde un fils dans la nuit du 16 mars; sujet d'allégresse pour les courtisans, les vampires, les sangsues publiques; l'héritier du prince représente le maintien des idées, des privilèges, des monopoles. — En contraste, la naissance et cet embryon est une cause de deuil pour les travailleurs, les exploités, les déshérités, les victimes du capital et de la monarchie. — Le traité de paix est signé le 30 mars. — Emplacements du souverain sur les attributions du Corps législatif pour la fixation des pensions à accorder aux veuves des hauts fonctionnaires de l'Etat. — La question de régence est soumise au Sénat et réglée selon les volontés de l'empereur; l'impératrice-mère régente et la majorité du prince impérial fixée à dix-huit ans accomplis. — Lutte entre les routiniers protectionnistes et les partisans du libre échange en matière commerciale et industrielle. — Exposition universelle agricole. — Inondations dans les départements arrosés par la Saône, le Rhône, la Loire et ses affluents. — Le séjour de l'empereur à Plombières; scandales de nuit et de jour à la cour du Sire. — Attitude de la Russie après les événements; elle se recueille, ce qui signifie qu'elle repare ses désastres et se prépare à reprendre un jour une revanche éclatante sur l'Europe. — Menace formidable pour l'avenir! Menace contre la liberté des peuples!

1857

Assassinat de l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, par un prêtre nommé Vergor. — Révolutions sur les causes mystérieuses de l'attentat. — Le cardinal Morlot, prélat courtisan et libéral, est promu à l'archevêché de Paris. — Gaspiillage des deniers de l'Etat; dotation de cent mille francs par an allouée à Pélissier, nommé duc de Malakoff; on lui accordait un franc de rente pour chaque soldat qu'il avait fait mourir devant cette tour maudite de Malakoff. — Acquisition des masures de Longwood qui avaient abrité Napoléon I^{er} à l'île de Sainte-Hélène, pour la somme de cent quatre-vingt mille francs à prélever sur le trésor du peuple. — Accroissement des impôts en France; impôt sur les valeurs mobilières. — Augmentation du contingent annuel pour le recrutement de l'armée, cent mille hommes chaque année au lieu de quatre-vingt mille. — Truppages financiers; renouveau du réseau des chemins de fer et des tarifs de ses compagnies; sulventes des Sociétés pour le service des communications à vapeur avec le Nouveau-Monde; prorogation du privilège de la Banque de France. — Fin de la presse législative; préparation aux élections pour la nouvelle Chambre; tous les préfets et les agents de la centralité des diverses branches de l'Administration, les chefs de corps de l'armée, les curés et les fonctionnaires, manœuvrent, cressent et montent pour assurer la nomination de députés bonapartistes et cléricaux. L'Empire s'appuie sur le

clerge. — Conquête de la grande Kabylie. Le maréchal Randon gouverneur de l'Algérie; aggression et invasion des Français sur les terres des Kabyles; l'iniquité érigée en principe par le gouvernement impérial. — La guerre d'Afrique est l'école du meurtre, du viol, du pillage. — Guerre dans l'Inde entre l'Angleterre et les peuples conquis; autre école du vol, de l'astuce, du brigandage. — Mêmes causes, produisent mêmes effets; régime impérial en France, régime monarchique en Angleterre; même tyrannie avec des nuances différentes, mêmes besoins de former des soldats prêts à tuer, à brûler, à exterminer sur l'ordre des chefs, pour maintenir l'autorité des despotes, des bourreaux de l'humanité. — Les rois sont des monstres dans la nature; le devoir des peuples est de les supprimer. — **TOUT MONARQUE, ICI-BAS, EST UN LÂCHE ÉGOÏSTE ET DIGNÉ DE HELIAS.** — Prise de Delhi par les Anglais; l'Inde après la conquête; suppression de la Compagnie des Indes et réunion des immenses possessions de la Compagnie à la couronne d'Angleterre; deux cents millions de sujets annexés à la couronne. — Résultat des élections pour la nouvelle Chambre: sept députés républicains; tous les autres députés, candidats officiels présentés aux électeurs par les préfets de l'Empire, soutenus par les curés et les friocards, passent à l'aide des manœuvres frauduleuses et des urnes à double fond mises sous la garde des maires choisis par l'autorité. Des sept députés républicains, un meurt avant la convocation des Chambres, le général Cavaignac; deux refusent de prêter serment à l'Empire, Gouddiaux et Carnot; quatre seulement consentent à siéger, ce sont: les assermentés Curé, Darimon, Emile Ollivier et Hénon. — Visites et excursions princières. Napoléon III se rend dans l'île de Wight, à Osborne, avec l'impératrice, pour faire une visite à la reine d'Angleterre; il fait un autre voyage à Stuttgart, la capitale du royaume de Wurtemberg, et se rend à la villa de la grande-duchesse Olga où il devait rencontrer l'empereur de Russie, Alexandre II. — Les deux bourreaux des peuples s'embrassèrent, et Alexandre II appela Napoléon III son bon frère. — C'est pour arriver à cette comédie que l'homme du 2 décembre avait sacrifié trois cent mille soldats français et gaspillé deux milliards! Pauvre peuple, pauvre France! Voilà les tristes fruits du régime monarchique. — Persécutions contre la presse et les écrivains. — Eugène Suir, célèbre romancier socialiste, auteur des *Mystères du peuple*, meurt en exil, à Annecy Savoie, le 3 août. — Inauguration des nouveaux bâtiments du Louvre; quarante millions dépensés pour augmenter la splendeur du palais du souverain. Hélas! combien de familles de braves travailleurs se trouvent sans abri ou avec un abri insuffisant, pendant qu'un seul homme, le maître, l'*ennemi de tous* garde et s'attribue vingt palais! — Munificence de l'empereur à l'encontre de l'armée; augmentation de la solde des officiers, des sous-officiers et des soldats; César ménage et caresse ses prétoriens. — Création d'une nouvelle décoration, la médaille militaire, avec attribution d'une pension de 100 francs; un os à ronger pour les dogues de combat, le prix du sang, pour les exciter

et les lancer contre les citoyens, aux jours où les ouvriers affamés se mettent en grève pour une augmentation de salaire, ou se promènent par les rues avec le drapeau noir et arborent la devise: **VIVRE EN TRAVAILLANT OU MOURIR EN COMBATTANT.**

1858

Contre l'ennemi commun, la revendication est éternelle. — Le tribunal secret; les francs-juges condamnent à mort Napoléon III comme traître, parjure et assassin, comme l'ennemi du genre humain et l'obstacle à la liberté des peuples. — Un Italien, Orsini, est chargé de l'exécution de la sentence suprême. — Conjuraison contre la vie de l'empereur. — Orsini et ses amis se rendent à Paris munis de bombes destinées à l'accomplissement du redoutable projet. — La soirée du 14 janvier devant l'Opéra; Arrivée de l'empereur et de l'impératrice avec le cortège ordinaire des lanciers de la garde devant le péristyle de l'Opéra. L'un des conjurés, Gomez, lance une première bombe remplie de fulminate qui blesse les deux chevaux de la voiture de l'empereur; Rudio et Orsini lancent chacun une autre bombe dont les explosions soulèvent la voiture sans tuer le monstre, et blessent ou renversent environ cent cinquante-deux personnes, des lanciers, des gardes de Paris, des agents de police, des mouchards. Dans le nombre des victimes, hélas! on compte des femmes et des enfants. — Un autre des conjurés, Pieri, avait été reconnu par un agent de police comme ancien expulsé de France, et arrêté avant l'explosion, il avait été conduit au poste. — Gomez est également arrêté; on saisit ensuite Orsini à son domicile, et enfin Rudio. — Procès des conjurés devant la Cour d'assises de la Seine; Orsini, Pieri et Rudio sont condamnés à la peine de mort, Gomez aux travaux forcés à perpétuité. — Exécution de deux des conjurés, Orsini et Pieri; commutation de la peine de mort pour Rudio en celle des travaux forcés. — Enthousiasme et sympathies excitées en Europe par la noble attitude d'Orsini pendant le procès et en face de la mort. — Le martyr a sommé le despote de rendre l'indépendance à l'Italie, en lui montrant des spectres vengeurs prêts à le frapper.... Napoléon III obéira un jour à cet ordre et affranchira l'Italie.... — Ouverture de la session législative. — Mesures de répression et de compression; le général Lespinaise, l'un des complices du 2 décembre, est promu au ministère de l'intérieur. — Décret divisant le territoire de l'Empire en cinq grands commandements militaires confiés à cinq maréchaux, avec émoluments de trois cent mille francs pour chaque général en chef. — La France est reconstituée en fiefs militaires comme au temps de Charlemagne; recul de mille années. — Lettres patentes du 1^{er} février conférant la régence à l'impératrice et, à défaut de l'impératrice, aux princes de la famille suivant l'ordre de l'hérédité de la couronne. — Arrestations de citoyens sur tous les points du territoire; dix mille personnes suspectes d'opinions républicaines sont enlevées de nuit ou de jour, plongées dans les geôles du gouvernement, ensuite conduites enchaînées comme des cri-

minels et déportées en Algérie, sans justice ni jugement. — Constitution d'un Conseil privé destiné à devenir Conseil de régence, en cas de mort de l'empereur : deux princes de la famille de l'empereur, avec le cardinal Morlot, Pélessier, Fould, Troplong, Morny, Fialin dit Persigny et Baroche. — A chacun des bandits qui composait le Conseil privé est allouée une dotation de cent mille francs par an. — Plus tard, deux autres personnages seront adjoints aux premiers : Walewski et Magne. — Onze cent mille francs par an ajoutés aux charges de la nation pour payer les complices du crime du 2 décembre qui, déjà, étaient rentés à millions. — La loi infâmante de *Sûreté générale*, proposée par le gouvernement, est votée par le Corps législatif; sur deux cent cinquante et un votants, il se rencontre vingt-quatre opposants. Premier symptôme d'indépendance donné par les députés. — Les citoyens se trouvent placés par cette loi sous le bon plaisir de trois fonctionnaires, le préfet, le général commandant le département et le procureur impérial qui peuvent prononcer sur leur sort, sans les voir ni les entendre, et les condamner à l'amende, à la prison, à l'internement, au bannissement et même, à la déportation pour un nombre d'années indéterminé. — Sénatus-consulte décrétant pour les candidats à la députation, l'obligation du serment préalable et par écrit. — *Le Toast à la petite balle*, par Félix Pyat. — Difficultés avec l'Angleterre sur la question des réfugiés. Chute du ministère Palmerston et avènement du ministère Derby. — Le gouvernement anglais refuse de faire droit aux réclamations de Napoléon III qui demande l'expulsion des réfugiés républicains du sol de la Grande-Bretagne. — La Belgique, le Piémont et la Suisse cèdent aux menaces de la France, et font adopter par les Assemblées législatives des mesures préventives contre les réfugiés. — Modification dans le cabinet; le général Lespinaze est remplacé au ministère de l'intérieur par Delangle; détente dans la politique; voyage de l'empereur en Bretagne. — Erection du ministère de l'Algérie et des colonies en faveur du prince Napoléon-Jérôme. — Fêtes à Cherbourg; visite de la reine Victoria à l'empereur. — Les mécontentements de la France, les sourdes colères commencent à se manifester sous mille formes; Napoléon III est en proie à de sombres terreurs; il craint la rébellion qui emporterait le trône et sa dynastie, il redoute le poignard de Brutus dont il a été menacé par Orsini. — Le tyran songe à entamer une nouvelle guerre pour distraire les peuples et écarter les dangers que crée son imagination.

1859

La question italienne; Cavour, premier ministre du roi Victor-Emmanuel. — Etat de l'Italie; gouvernements de la Toscane, de Rome, de Naples; antagonisme du Piémont et de l'Autriche; entrevue de Cavour et de Napoléon III à Plombières. — Mariage du prince Napoléon-Jérôme avec la princesse Marie-Clotilde de Savoie, fille de Victor-Emmanuel. — Préparatifs de guerre en Autriche et en Italie; négociations entre les divers cabinets

pour empêcher un conflit. — La médiation de la France, de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse est repoussée par l'Autriche; ultimatum de l'empereur d'Autriche François-Joseph au roi de Sardaigne; passage du Tessin par les troupes autrichiennes le 29 avril. — Napoléon III, poussé par l'ombre vengeresse d'Orsini, prend parti pour l'Italie contre l'Autriche; passage de l'armée française en Savoie et en Piémont. — L'empereur demande au Corps législatif un subside de trois cents millions et une levée de cent quarante mille hommes; le minotaure s'apprête à dévorer de nouvelles victimes. — Napoléon III, histrion politique, veut jouer au guerrier politique et prend nominalement le commandement en chef de l'armée d'Italie. — Les véritables chefs des troupes sont les maréchaux Baraguey-d'Hilliers, Gurobert, les généraux Mac-Mahon et Niel. — Combat de Montebello; défaite des Autrichiens. — Passage de la Sesia; journée de Palestro; nouvelle victoire remportée sur les Autrichiens par les troupes italiennes et françaises. — Garibaldi apparaît sur les champs de bataille; il bat les Autrichiens à Varese et à Côme; enthousiasme des populations. — Combat de Turbigo. — Bataille de Magenta; le général en chef autrichien Giulai est complètement défilé par le général Mac-Mahon; vingt mille hommes tués ou blessés de l'une ou de l'autre armée; le général Mac-Mahon est créé maréchal de France et duc de Magenta avec dotation de trente mille francs par an; le sang des soldats fait pousser les lauriers; les enfants du peuple meurent à l'armée pour servir l'ambition des chefs, et ceux qui survivent aux combats, mutilés ou blessés, devront travailler aux champs ou à l'atelier pour payer les pensions et les dotations des officiers de toute hiérarchie! — Marche de l'armée franco-sarde sur Milan, capitale de la Lombardie. — Soulèvement dans Milan; retraite précipitée des Autrichiens. — Entrée des troupes italiennes et françaises à Milan; poursuite de l'armée autrichienne; combat de Melegnano. — Chutes des gouvernements de Florence, de Parme et de Modène; le corps d'armée du prince Napoléon en Toscane; évacuation des Romagnes par les troupes autrichiennes. — Révolution à Bologne, Imola, Forlì, Faenza, Ferrare, Ravenne et dans toutes les légations; les armes du pape sont partout renversées; à bas Pie IX! à bas les frocords! à bas les curés! — Rome entre en fermentation et veut s'affranchir de la domination des prêtres. — Affaires de Naples; mort de Ferdinand II, le roi Bomba; avènement de son fils, François II, à la couronne de Naples; le fils digne du père, fanatique, lâche et en exécution au peuple. — Attitude de l'Europe; chute du ministère tory, formation d'un cabinet whig favorable à l'indépendance italienne; méfiances de l'Angleterre à l'égard de Napoléon III; mouvement national en Allemagne contre l'Empire; la Prusse fait des armements et se tient prête pour toutes les éventualités; la Russie concentre un corps d'armée sur les frontières autrichiennes. — Marche de l'armée franco-sarde en Lombardie; les troupes autrichiennes reculent et évacuent Lodi, Crémone, Pavie, Plaisance. — Le vaillant Garibaldi, le héros de l'indépendance italienne,

classe les Autrichiens de Bergame et de Brescia. — Bataille de Solferino, 24 juin; les armées française et sarde comptaient 187 956 combattants, les deux armées autrichiennes opposées aux alliés avaient 217 324 hommes en ligne. Le choc allait avoir lieu entre quatre cent mille combattants. — Attaque et prise des hauteurs de Solferino et de Cavriana; lutte dans la plaine de Médole; pendant deux heures le salut de l'armée est compromis par l'inéptie de Napoléon III. — L'orage pendant la bataille; retraite générale des Autrichiens. — Lutte de l'armée piémontaise à San Martino. — Cinquante mille hommes tués ou blessés! triste bilan de la victoire! Cinquante mille victimes de l'ambition et de l'orgueil de trois potentats! — Passage du Minicio par l'armée française; entrée dans le fameux quadrilatère formé par les places fortes de Peschiera, Mantoue, Vérone et Legnano; la flotte devant Venise. — Napoléon III a peur de la révolution; défaillance et lâcheté; il envoie le général Fleury avec une lettre autographe pour l'empereur François-Joseph, contenant une demande d'armistice. — Entrevue des deux empereurs à Villafranca; trahison envers l'Italie. — Les préliminaires de la paix signés à Villafranca: Formation d'une confédération des Etats italiens, sous la présidence honoraire du pape; cession de la Lombardie à Napoléon III qui en fait la rétrocession au roi de Sardaigne; la Vénétie maintenue à l'Autriche, mais faisant partie de la confédération italienne; rétablissement des ducs de Toscane et de Modène dans leurs Etats; réformes imposées au pape dans le gouvernement des Etats de l'Eglise. — Retour des troupes d'Italie; colères et irritation de la France contre l'empereur parjure et traître. — L'homme de décembre essaye de pallier son nouveau crime par une mesure de réparation qu'il nomme pompeusement « un acte de clémence », l'amnistie pour les délits politiques. — Le bourreau veut bien pardonner à ses victimes et ouvrir les portes de la France aux infortunés qu'il avait envoyés en exil, ou dans les cachots, ou aux bagnes à Cayenne! — Question romaine: l'unité italienne. Chute du ministère Cavour; formation du ministère Rattazzi. — Les provinces de l'Italie centrale et les Romagnes procèdent à des élections par le suffrage universel, nomment des assemblées et des gouvernements provisoires. — Les assemblées votent la déchéance de leurs souverains respectifs; l'assemblée des Romagnes déclare à l'unanimité que le pays ne veut plus du gouvernement temporel du Saint-Siège. — Les assemblées provinciales demandent l'annexion des provinces au Piémont. — Irritation et protestations de la cour de Rome contre le mouvement annexionniste et unitaire. — Le parti de l'unité italienne est appuyé par l'Angleterre et l'Allemagne; embarras de Napoléon III sur la question romaine: d'une part ayant à ménager le clergé qui soutenait son gouvernement et abrutissait les populations, de l'autre ne voulant pas s'exposer aux graves conséquences d'une rupture avec les deux redoutables puissances hérétiques. — Lutte entre le parti clérical et le parti libéral en France et en Italie; tous les fakirs mitrés se prononcent pour le pape; intervention de Napoléon III et conseils à

Pie IX; déplorable entêtement du saint-père. — La cour de Rome repousse tous les conseils, se refuse à toute espèce de concessions à l'esprit moderne; le pape a une seule réponse pour toutes les demandes, invitations et sollicitations: *Non possumus*, nous ne pouvons pas. — Guerre entre les deux principes.

1860

Modification du cabinet en France: Thouvenel, ministre des affaires étrangères. — Cavour revient au pouvoir à Turin. — Scandale donné par l'évêque Dupanloup flétrissant la mémoire d'un de ses prédécesseurs, évêque d'Orléans. — Ouverture de la session législative; discours de la couronne; Napoléon III dénonce au pays le marché qu'il a conclu avec Victor-Emmanuel; consentement à l'annexion des provinces centrales au Piémont et cession de la Savoie et du comté de Nice à la France; les populations transmises comme un bétail de souverain à souverain. — Protestation de Garibaldi contre le honteux marché qui livrait Nice, sa patrie, à l'exécration des peuples. — Affaires de Rome: l'armée pontificale se recrute de bandits de tous les pays pour reconquérir les Romagnes annexées au Piémont; le général Lamoricière commande les troupes papistes. — Affaires de Naples: insurrection de Sicile; mouvement à Palerme et à Messine; les troupes de François II mitraillent les habitants de ces deux villes, pillent et incendient les maisons des citoyens les plus inoffensifs. — Garibaldi accourt de Turin à la tête de mille vaillants patriotes pour secourir les Siciliens; il débarque à Marsala, le 15 mai, livre un combat aux troupes napolitaines qui essayent de lui barrer le passage à Calafatimi, les met en pleine déroute et continue sa marche victorieuse jusqu'à Palerme, où il fait son entrée le 27 mai; bataille indescriptible: mille soldats de Garibaldi et les Palermitains combattent pendant trois jours et trois nuits contre vingt-sept mille hommes de troupes régulières appuyées par une artillerie formidable et les forts qui dominent la ville; l'armée royale est écrasée, et Palerme tombe au pouvoir de Garibaldi. — Le roi de Naples implore le secours des puissances étrangères; refus de l'Angleterre, de la France, d'intervenir dans les affaires intérieures du royaume. — Troubles à Naples; le roi essaye d'enrayer le mouvement en faisant des concessions; il proclame le gouvernement constitutionnel. — Dictature de Garibaldi en Sicile; attaque de Milazzo, prise de Messine. — Débarquement de Garibaldi dans les Calabres; conquête des provinces méridionales. — Marche en avant des troupes révolutionnaires; entrée de Garibaldi dans Naples; enthousiasme de la population pour le héros de l'indépendance. — Fuite de François II et sa retraite à Gaète. — Invasion des Etats de l'Eglise par l'armée sarde; le général Gialdini s'empare des villes d'Urbino, de Pesaro, de Fano, de Sinigaglia, et marche sur Ancône; le général Lamoricière et les papalins essayent de résister à Castelfidardo et éprouvent une sanglante défaite. — Bataille de Vulture entre l'armée napolitaine forte de quarante mille hommes et les légions de Garibaldi comptant

à peine quinze mille hommes. Victoire complète pour Garibaldi; les Napolitains sont mis en pleine déroute et perdent quatre mille soldats. — Jonction de l'armée piémontaise et des troupes révolutionnaires; entrevue de Garibaldi et de Victor-Emmanuel; le vaillant condottiere salue Victor Emmanuel « roi d'Italie ». Ce fut une grande faute politique; le dictateur eût dû proclamer la République fédérale, démocratique et sociale. — Prise de Capoue par les troupes piémontaises. — Annexion des provinces méridionales italiennes et de la Sicile au Piémont. — Siège de Gaëte par l'armée piémontaise. — Retour de Garibaldi à l'île de Caprera, sa résidence habituelle. — Le roi François II capitule et abandonne Gaëte pour se réfugier à Rome et y organiser des intrigues contre l'indépendance de l'Italie. — Le premier parlement italien se réunit à Turin, le 21 février, et décerne à Victor-Emmanuel II le titre de *roi d'Italie*. — Le nouveau royaume comptait vingt-deux millions d'habitants; restaient à conquérir sur l'Autriche, Venise l'héroïque, et, sur le pape, Rome, capitale de l'Italie. — Expédition de Syrie; les Maronites et les Druses; massacres des chrétiens par les Turcs à Damas. — Intervention de l'émir Abd-el-Kader en faveur des victimes. — Débarquement des Français à Beyrouth. — Travaux du percement de l'isthme de Suez, en Egypte, pour la communication des deux mers, Méditerranée et mer Rouge. — Lesseps, promoteur et organisateur de cette colossale entreprise. — Politique intérieure; la liberté commerciale; l'Anglais Richard Cobden, chef de la ligue du libre échange; Napoléon III entre dans la ligue pour gagner de la popularité. — Un traité de commerce établi sur les bases de la liberté des échanges est signé par la France et l'Angleterre. — Session législative; discussions économiques et religieuses. — Mort du prince Jérôme. Le dernier des frères survivants de Napoléon I^{er}. — Voyages de l'empereur en Savoie, en Corse, en Algérie, pour ranimer l'amour des citoyens pour sa dynastie. — Le mécontentement des populations se manifeste de jour en jour davantage; Napoléon est contraint de donner satisfaction à l'opinion en faisant quelques concessions aux libertés publiques. — Rétablissement de l'adresse en réponse au discours de la couronne au Corps législatif; rétablissement de la tribune pour les orateurs; autorisation de la reproduction des débats parlementaires. — Expédition de Chine; violation des anciens traités existants par les Chinois; envoi d'une expédition anglo-française. — Débarquement des troupes à Shang-Haï, sous le commandement du général Cousin-Montauban. — Marche du corps expéditionnaire sur Pékin; dix mille soldats européens mettent en déroute les armées chinoises, pénètrent jusqu'au cœur de l'empire du fils du soleil et s'emparent de la capitale. — Incendie et pillage du palais d'Été par les ordres du général Cousin-Montauban; partage du butin entre les officiers et les soldats. — Soumission des Chinois, traité de Pékin; la Chine demeure ouverte au commerce du monde. — Affaires du Japon; bombardement de Simonsaki; ouverture des ports du Japon. — Guerre de Cochinchine; l'empire d'Annam.

1861

Ouverture de la session législative; joutes parlementaires entre les cléricaux et les bonapartistes, au Sénat et au Corps législatif. — Agitation religieuse; les curés et les frocards prêchent ouvertement contre le gouvernement impérial; les évêques lancent des mandements; toute la calotte est en révolte. Vive Jésus! Vive Marie! — Dilapidation des deniers publics; récriminations contre les agissements du préfet de la Seine, Haussmann. — Evacuation de la Syrie par les troupes françaises, sur les injonctions du gouvernement anglais. — Question italienne. Mort de Cavour. — Reconnaissance officielle du royaume d'Italie par l'Angleterre et la France. — Question romaine. — Ricasoli, premier ministre du roi d'Italie, négocie inutilement un rapprochement entre l'Italie et le Saint-Siège. — Le ministre du pape, Mérode, s'empare en paroles outrageantes pour l'empereur Napoléon, en présence du général Goyon. — Arrivée des ambassadeurs siamois en France; réception solennelle au palais de Fontainebleau. — Visites royales et princières; le roi de Prusse, Guillaume I^{er}, vient à Compiègne; le roi des Pays-Bas, Guillaume III, fait également visite à la résidence impériale; un prince portugais, qui fut depuis Louis I^{er}, vient encore rendre hommage à Napoléon III; le roi de Suède, Charles XV, et son frère Oscar au palais de Saint-Cloud. — Insuffisance dans les récoltes des céréales; crise commerciale et financière. — La guerre de sécession aux Etats-Unis, et conséquences des luttes sanglantes à l'intérieur de la grande République de l'Amérique du Nord. — Etat des finances de la France dévoilé et critiqué par un économiste, E. Forcade; émotion excitée dans le monde financier. Napoléon III se voit contraint de renoncer au droit excessif qu'il s'était arrogé de disposer des trésors de la France et d'ouvrir des crédits à ses ministres sans l'autorisation des Chambres. — Expédition dans l'extrême Orient; expédition du vice-amiral Charner en Cochinchine; arrivée de l'escadre à Saïgon. — Prise des lignes de Ri-Hoa; prise de Bien-Hoa. — Soumission des Annamites. — Traité de Londres entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour une expédition commune contre les ports du littoral du Mexique et même à l'intérieur. Napoléon III se lance dans les aventures. — Prise de possession de Vera-Cruz par les troupes espagnoles parties de Cuba, avant l'arrivée de l'expédition.

1862

La guerre du Mexique. Méintelligence entre les chefs de l'armée expéditionnaire; le général espagnol Prim et le plénipotentiaire anglais consentent à entrer en pourparlers avec Juarez, président de la République du Mexique, et signent la convention dite de la *Sotela*; le vice-amiral Jurien de la Gravière adhère au traité au nom de la France. — Napoléon III désavoue le vice-amiral Jurien de la Gravière, ordonne son rappel en France et transmet les pouvoirs politiques au ministre Saligny, et les pouvoirs militaires au général Lorencez. — Le plénipotentiaire anglais se sépare de la France et se

rend à Mexico pour traiter au nom de l'Angleterre; le général Prim expédie de son côté un agent diplomatique à Mexico pour traiter au nom de l'Espagne et fait remarquer ses troupes pour les ramener à Cuba. — Les Français demeurent sans alliés, au nombre de cinq mille hommes, pour soutenir la guerre contre le Mexique. — Marche des troupes françaises sur Puebla; le corps expéditionnaire essuie une sanglante défaite et est contraint de regagner Orizaba. — Les difficultés de la position s'accroissent; les communications entre Orizaba et Vera-Cruz sont coupées; en outre la fièvre jaune et les autres maladies épidémiques du pays déciment les marins de l'escadre et les soldats français. — Envois de renforts sous le commandement du général Forey et reprise des hostilités. — Session législative en France. — Tripotages financiers; conversion des rentes de cinq pour cent en quatre et demi pour cent. — Présentation au Corps législatif d'un projet de dotation de cinquante mille francs, en faveur du général Cousin-Montauban, réversible sur la tête de ses descendants. Le projet est critiqué par l'Assemblée en termes humiliants pour le général. — L'empereur irrité contre l'Assemblée lui inflige un blâme public; les députés répondent à l'outrage par un rapport concluant au refus de la dotation. — Napoléon III est contraint de subir l'affront, mais il se venge de l'Assemblée en élevant le général Mautauban à la dignité de maréchal de France; déjà il avait nommé le général sénateur avec le titre de comte de Palikao. — Sa Majesté récompensait avec soixante mille francs de pensions, prélevées sur le budget, le pillard du palais d'Été de l'empereur de Chine, et payait le collier de perles valant un million qu'il avait donné à Eugénie Montijo; c'était la part du butin pour l'impératrice. — Débats parlementaires au Sénat et au Corps législatif sur la question religieuse et sur l'occupation de Rome. — L'opposition dans les Chambres, dans la presse et dans le pays, somme le gouvernement de rappeler les troupes françaises d'Italie. — Embarras financiers; le ministre des finances, Fould, présente plusieurs projets de lois ayant pour objet de fournir des ressources au Trésor en augmentant les impôts; l'Assemblée composée de riches et de privilégiés ajoute aux charges du peuple et rejette l'impôt sur le revenu. — Crise cotonnière par suite de la guerre de sécession des États-Unis; misère effroyable des populations dans les grandes villes industrielles de la France. — Nouvelles tentatives de négociations avec le Saint-Siège par le ministre des affaires étrangères, Thouvenel; refus absolu et péremptoire de la part du Pape d'adhérer à aucune des concessions demandées par la France. — Garibaldi se met en campagne à la tête de ses volontaires pour chasser l'étranger de Rome et rendre à l'Italie sa capitale. — Le vaillant champion de la démocratie est arrêté dans sa glorieuse entreprise par le roi Victor-Emmanuel, et tombe blessé sur un champ de bataille, à Aspromonte, frappé par une balle italienne. — L'opinion publique se soulève, en Italie et en Angleterre, contre le gouvernement français et contre le ministère italien. — Napoléon est forcé de renvoyer

son ministre des affaires étrangères, Thouvenel; il nomme à sa place Drouin de Lhuys. — Le cabinet italien est renversé et tombe sous le mépris et l'indignation publique; Rattazzi est remplacé par Farini. — Voyages politiques de Napoléon III dans les départements du centre de la France; sous l'apparat des ovations officielles et policières se montrent partout la désaffection et l'hostilité des esprits contre le gouvernement impérial. — L'exposition universelle de Londres; ses conséquences économiques et industrielles; les ouvriers de tous les corps d'état et de tous les pays établissent entre eux des rapports de confraternité; base de la sainte-alliance des peuples; l'*Internationale*.

1863

Le président de la République mexicaine, l'impétueux Juárez, prépare ses moyens de résistance. — L'armée française forte de cinquante mille hommes et pourvue d'une artillerie formidable, vient mettre le siège devant Puebla et s'en empare après deux mois de combats sanglants et au prix de pertes énormes. — Forey reçoit le prix du sang versé par les soldats; il est nommé maréchal de France avec une dotation de trente mille francs par an. — Nouveaux renforts de troupes venues de France; marche en avant de l'armée sous les ordres du général Bazaine; prise de Mexico, capitale de la République. — Une assemblée de notables mexicains, de traités choisis par les Français, décide que le gouvernement républicain a pris fin, proclame l'établissement du régime monarchique et décerne la couronne impériale à l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche. — La guerre de l'Indépendance est proclamée par Juárez; la lutte continue acharnée, implacable contre les Français envahisseurs. — Gloire au peuple mexicain, gloire à Juárez; honte sur Napoléon III qui veut enchaîner la généreuse nation, honte sur Maximilien d'Autriche qui prend la couronne offerte par des bandits et des traitres! — En France le clergé domine et se montre agressif contre l'Université; fermeture du cours d'hébreu du professeur Renan, sur l'innocence des évêques ultramontains, au ministre de l'instruction publique. — Mort de l'archevêque de Paris, Morlot; l'évêque de Nancy, Darboy, est promu au siège de Paris. — L'opposition au Corps législatif; Emile Ollivier attaque le ministère tout en ménageant le souverain; Picard et Jules Favre battent en brèche la politique de l'Empire. — Insurrection en Pologne; des sympathies se manifestent pour l'héroïque nation dans les masses, dans la presse, au Corps législatif et même dans le Sénat. — Approche de la fin de la législature; les fureurs du gouvernement impérial; remaniements des circonscriptions électorales. — Les nouvelles élections; manœuvres et intrigues du ministre de l'intérieur, Fialin dit Persigny, l'un des complices du guet-apens du 2 décembre; circulaires et intimidations ministérielles pour empêcher l'élection des candidats opposés à l'Empire. — Triomphe des candidats de l'opposition à Paris; les neuf députés à nommer sont tous choisis parmi les ennemis de

Napoléon III; dans les départements vingt et un députés hostiles au régime impérial; le Corps législatif avait une opposition comme il ne s'en était pas produit depuis le commencement du règne. — Thiers, Havin, Emile Ollivier, Jules Simon, Pelletan, Darimon, Berryer, Marie, Jules Favre, Hénon, Lanjuinais, etc., etc. — L'empereur est contraint de renvoyer Fialin dit Persigny du ministère de l'intérieur; changement de cabinet. — L'insurrection polonaise grandit et inflige de rudes échecs aux troupes russes. — Langiewicz dictateur. — La Pologne tout entière est debout et en armes. Cruautés des Russes, viols, incendies, meurtres de femmes, d'enfants et de vieillards. — Barbaries de Monravief, général en chef dans la Lithuanie. — Soulèvement de l'opinion publique dans toute l'Europe contre Alexandre II, l'infâme empereur de Russie, le bonreau de la Pologne. — Peuples reconnaissez à tous ces actes ce que vous devez attendre de vos tyrans; les rois sont des monstres dans l'humanité.

Tout monarque ici-las
Est un lâche égoïste
Et digne du trépas!

L'Angleterre adresse d'énergiques représentations au czar, lui intime l'ordre de faire surseoir aux supplices, aux assassinats juridiques; Napoléon III refuse de s'associer à la généreuse intervention du cabinet anglais et se couvre d'opprobre par sa lâche conduite. — Mort de Billant, ministre d'Etat, l'un des coryphées du parti bonapartiste. — Remaniement ministériel; Rouher est appelé au ministère d'Etat. — Ouverture de la session législative. — Projet fantastique d'un congrès de souverains pour le règlement des affaires de l'Europe imaginé et proposé par Napoléon III. — L'Angleterre refuse d'adhérer au projet; l'idée est délaissée par toutes les autres puissances. — Un jour l'Europe sera en possession d'un congrès des peuples.

COMMUNE ET FÉDÉRATION,
AVEC LA ROUGE BANNIÈRE.

1864

La question financière se dresse menaçante; la dette consolidée augmentée de plusieurs milliards, la dette flottante exigible à tout moment attend le chiffre énorme de 972 millions, et le budget ordinaire se traduit chaque année par un déficit considérable. — Fould présente un projet de loi pour un emprunt de 300 millions. — Thiers combat la politique aventureuse de l'Empire et signale les dangers des expéditions lointaines et les charges qu'elles entraînent pour le pays. — Le gouvernement est contraint d'entrer dans la voie des concessions pour essayer de calmer les esprits; un décret décide qu'il n'y aura plus de privilèges pour les théâtres. — Elections partielles à Paris; deux anciens membres du gouvernement provisoire de 1848 sont élus: Carnot et Garnier-Pagès. — L'archiduc Maximilien déclare accepter le titre d'empereur du Mexique; il fait un traité avec la France pour le règlement des dettes et charges de l'expédition. — Le gouvernement fran-

çais patronne un emprunt de 300 millions en faveur du nouvel empereur du Mexique. — Ainsi pourvu d'or et appuyé par une armée et une flotte française, ce porte-couronne s'embarque pour aller prendre possession du trône du Mexique. — En bannit couronné trafiquant de la liberté de dix millions de Mexicains et les vendait comme un vil bétail à un autre coquin. Tous les monarques sont frères, tous méritent le même châtiement. — Soulèvements en Algérie; mort du maréchal Pelissier; le maréchal Mac-Mahon est nommé gouverneur de l'Algérie. — Affaires extérieures. La guerre du Danemark; l'Autriche et la Prusse réunies pour combattre et dépouiller le Danemark de deux provinces, objets de la convoitise du roi de Prusse, Guillaume I^{er}, et de l'empereur d'Autriche, François-Joseph. — Rôle odieux joué par le ministre prussien, Bismark. — Toutes les puissances assistent impassibles à cette lutte inégale; le Danemark est vaincu et contraint de céder le Sleswig et le Holstein que se partagent la Prusse et l'Autriche. — Négociations avec l'Italie. Le gouvernement français, sous la pression de l'opinion publique, est contraint de signer une convention avec le gouvernement italien et de consentir l'évacuation de Rome par ses troupes. — Encyclique du pape Pie IX en réponse à la convention; le gouvernement français défend aux évêques de faire faire la lecture en chaire du *Syllabus* sous les peines édictées par le statut organique.

1865

Décret impérial nommant le prince Napoléon-Jérôme vice-président du conseil privé. — Ouverture de la session législative, discours de la couronne. — Mort du célèbre publiciste et socialiste P. J. Proudhon, l'auteur de la formule économique « la propriété c'est le vol ». — Mort du colonel républicain Charras, en exil. — Mort du frère aîné de l'empereur, Morny, fils de la reine Hortense et du comte de Flahaut, président du Corps législatif et son principal complice dans le coup d'Etat du 2 décembre, agioteur, concussionnaire et le promoteur de la funeste expédition du Mexique. Le duc de Morny s'était fait attribuer le tiers des 75 millions réclamés injustement au Mexique par le banquier Jecker. — Sous le règne de Napoléon III, les fonctionnaires de l'ordre le plus élevé se révèlent comme pillards, voleurs, ruffians; leurs femmes figurent à la cour de l'impératrice comme catins et drôlesses. — Grève des ouvriers à Paris, à Bordeaux, etc...; rébellion des opprimés, des exploités, des affames. — Voyage de Napoléon III en Algérie; l'impératrice gouverne, en l'absence de son mari, avec le titre de régente; c'est le règne des chignons, des cotillons, des rigodons, des gothons. — Discours du prince Napoléon-Jérôme au conseil général d'Ajaccio. — Remontrance épistolaire de l'empereur et démission du prince de ses charges et dignités. — Mort du maréchal Magnan, l'un des complices du crime du 2 décembre. — Retour de l'empereur à Paris. — Grèves des ouvriers à Paris et dans les départements, pour la réduction des heures de travail et une augmentation de salaire. — Note menaçante du

président des Etats-Unis au gouvernement français relativement à l'occupation du territoire du Mexique par les troupes françaises. — Revue des escadres de la Grande-Bretagne et de la France à Cherbourg et à Brest, marines royale et impériale, fastueuses inutilités, charges pour les nations, objet d'orgueil pour les souverains. — Walewski, un bâtarde de Napoléon I^{er}, est nommé président du Corps législatif, cent mille francs d'appointements attribués au fatus impérial. — Débats parlementaires; Emile Ollivier, député républicain, prépare une trahison et se tourne vers l'Empire. Thiers sape et mine le gouvernement impérial en dévoilant les scandales financiers, les concussion, les dilapidations des fonctionnaires, les vols commis par le souverain et ses ministres. — Présentation d'un projet de loi par un groupe de députés de la noblesse et de la haute bourgeoisie tendant à rétablir sous une forme déguisée le droit d'aubaine dans les familles. Rejet du projet de loi. — Mort du général Lamoricière, le vaincu de Castellidardo, au service du Pape. — Visite de la reine d'Espagne, Isabelle II, à la famille impériale à Biarritz. — Première reculade de Napoléon III dans les affaires du Mexique; sur de nouvelles notes comminatoires des Etats-Unis, il se décide à fixer le terme du rembarquement des troupes françaises pour la France. — Le choléra éclate à Paris, à Marseille, à Toulon. — Soulèvement des Arabes en Algérie. — Arrivée à Paris du comte de Bismark, ministre du roi de Prusse, Guillaume I^{er}; il est reçu en audience secrète par Napoléon III. — Ouverture de la session législative. — Mort du président des Etats-Unis, Abraham Lincoln, assassiné, le 14 avril, à Washington, par les partisans de l'esclavage. — Deuil général dans la grande République de l'Amérique du Nord. — Fin de la guerre de sécession; l'esclavage est aboli pour jamais dans les Etats-Unis. — Vaillante résistance du président de la république mexicaine, Juarez, contre les troupes françaises. — L'empereur Maximilien forme un ministère avec les traitres qui se sont ralliés à son gouvernement. — Le maréchal Bazaine à Mexico; déprédations et concussion. — Proclamation du président Benito Juarez appelant le peuple aux armes pour repousser l'invasion étrangère. — Maximilien fait une proclamation sanginaire et menace de la peine de mort tous les Mexicains qui se seront levés en armes pour défendre l'indépendance de leur pays; ensuite, en vertu de ce décret atroce, il fait fusiller deux généraux républicains faits prisonniers à Urnapan. — Rivalités entre la Prusse et l'Autriche à l'occasion du partage des provinces enlevées au Danemark.

1866

Ouverture de la session législative; discours de l'empereur tendant à calmer le mécontentement des Etats-Unis au sujet de l'occupation du Mexique par les troupes françaises. — Débats au Corps législatif relativement aux affaires d'Allemagne; les orateurs se prononcent contre la Prusse. — L'évacuation du Mexique est décidée; le départ des troupes doit avoir lieu à des époques déterminées. —

Le gouvernement français déclare qu'il demeurera neutre dans le coullit qui semble près d'éclater entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie. — L'Autriche fait des armements et concentre des troupes en Bohême et en Galicie. — Circulaire aux gouvernements de la Confédération germanique. — Dépêche de la Prusse aux gouvernements allemands sur ses griefs contre l'Autriche. — Mort de Ferdinand Flocon, ancien membre du gouvernement provisoire en 1848 et réfugié à Lausanne (Suisse). — Armements de la Prusse contre l'Autriche. — Traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie. — Intervention des cabinets de France, de Russie, de la Grande-Bretagne pour une conférence de paix à Paris, pour le règlement des questions en litige entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie. — Refus de l'Autriche d'adhérer au congrès. — Manifeste des souverains à leurs peuples avant de commencer la guerre. — Déclarations de guerre respectives. — Théâtre de la guerre; les Italiens passent le Mincio sous la conduite de Victor-Emmanuel et franchissent la frontière à Ladrone avec Garibaldi. — Entrée de l'armée prussienne en Bohême. — Les Autrichiens battent les troupes italiennes à Custoza; ils sont battus en Bohême par l'armée prussienne. — Suite de victoires remportées par les Prussiens sur les Autrichiens. — Bataille décisive de Sadowa gagnée par les armées de la Prusse sur les armées de l'Autriche. — Cession de la Vénétie par l'Autriche à la France pour être rétrocédée à l'Italie. — Napoléon III offre de servir de médiateur entre les puissances belligérantes. — Négociations à Paris touchant les bases d'un armistice avec préliminaires de paix. — Conclusion d'une suspension d'armes; conclusion d'un traité de paix préliminaire. — Ouverture des négociations de paix à Prague et conclusion de la paix entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie. — Abolition des communautés religieuses en Italie. — Retour de l'impératrice Charlotte du Mexique; elle se rend à Paris pour solliciter de nouveaux secours d'hommes et d'argent. — Ses instances sont repoussées par Napoléon III. — Conspiration organisée à Mexico contre Maximilien et étouffée dans le sang. — Mission du général Castelnau au Mexique; les Français commencent à effectuer leur embarquement pour le retour des premières troupes en France. — Les troupes républicaines remportent de brillants succès sur l'armée impériale mexicaine.

1867

Décret impérial modifiant les conditions de l'organisation politique de la France; crise ministérielle; Rouher, ministre d'Etat, le maréchal Niel à la guerre. — Ouverture de la session législative. — Révélations sur le cabinet noir et la violation du secret des lettres; réprobation unanime contre les agissements du gouvernement. — Soulèvement des ouvriers contre les maîtres du capital, les exploités. — L'Exposition universelle à Paris. — Arrivée de l'empereur de Russie, Alexandre II, à Paris. — Visite du roi Guillaume, de Prusse, à Napoléon III. — Attentat contre la vie de l'empereur de Russie par un jeune Polonais, Berzewski. — L'em-

peur Alexandre II, le bourreau de la Pologne, échappe à la balle dirigée contre lui; attitude de Berezowski devant ses juges; le jury admet des circonstances atténuantes; le vengeur de la Pologne est l'objet des sympathies de tous les amis des peuples. — Conférence internationale sur la question des monnaies. — Affaires du Mexique. Départ des dernières troupes françaises pour rentrer en France. — L'empereur Maximilien se met à la tête des troupes mexicaines et des légions étrangères; il arrive à Queretaro. — Les lieutenants de Maximilien sont battus sur tous les points par les soldats de l'indépendance. — Un corps de troupes républicaines commence deerner Mexico et de mettre le siège devant la ville. — L'empereur Maximilien est fait prisonnier à Queretaro, traduit devant un conseil de guerre et fusillé le 19 juin. — Puissent tous les empereurs et rois tomber de la même manière sous les balles républicaines! — Les villes de Vera-Cruz et de Mexico se rendent à discrétion aux troupes du président Juarez. — Visite à Paris du prince royal de Prusse, du prince de Galles, du roi des Hellènes, du roi de Wurtemberg, du roi de Bavière. — Traité de commerce entre la France et le royaume de Siam. — Abolition de la contrainte par corps en France. — Prise de possession de la basse Cochinchine par la France. — Visite de l'empereur et de l'impératrice à la cour d'Autriche. — Discours de l'empereur à Lille dans lequel il annonce des *points noirs à l'horizon*. — Revendication de Rome, capitale de l'Italie, par les Italiens; nouvelle intervention de la France dans les affaires de l'Italie. — Démonstrations menaçantes des Italiens; expédition des garibaldiens dans les Etats pontificaux; affaire de Mentana; les chassepots des soldats français font des merveilles contre les volontaires de Garibaldi. — Exaspération des esprits en France contre le rôle odieux imposé aux soldats français par Napoléon III. — Ouverture de la session législative; insolence du ministre Rouher, déclarant que le gouvernement français n'abandonnera *jamais* Rome. — Vols administratifs et dilapidations des deniers de la ville de Paris par le préfet Haussmann; déficit de 530 millions de francs.

1868

Débats parlementaires au Corps législatif; adoption de lois sur la presse, sur le contingent, sur l'organisation de l'armée, sur le droit de réunion. — Rupture des relations diplomatiques entre la France et le bey de Tunis; négociation et rétablissement des rapports entre les deux pays. — La monie de l'empereur Maximilien est ramenée du Mexique et transportée à Trieste. Léon éclatante pour les voleurs de couronnes!! — Le pape annonce la convocation d'un concile universel. — Discours d'Emile Ollivier au Corps législatif concluant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Nouvel emprunt de 429 millions pour couvrir le déficit des budgets de la France. — Fondation d'une revue satirique, la *Lanterne*, par Rochefort; le spirituelcrivain châtie les ministres, les courtisans, couvre de ridicule l'empereur, l'impératrice et le prince impérial; la France

entière applaudit; la *Lanterne* se vend à 120 000 exemplaires. — Poursuites exercées contre Rochefort; sa condamnation; il se réfugie en Belgique. — Révolution en Espagne; les maréchaux Prim et Serrano et l'amiral Topete se mettent à la tête des troupes et marchent contre l'armée royale; combat d'Alcala; le général Novahches commandant les troupes fidèles est grièvement blessé et ses troupes sont mises en déroute. — Madrid fait son *procurador* et organise un gouvernement provisoire. — La reine Isabelle quitte San Sebastian, où elle résidait avec la cour, et se réfugie en France, emmenant avec elle Marfori, son amant; la royauté vient s'établir à Paris. — Démonstrations contre le gouvernement impérial à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Baudin, représentant du peuple, tué à Paris, le 3 décembre 1851, lors du gnet-apens consommé par Louis-Napoléon. — Remaniement ministériel; La Valette ministre des affaires étrangères. Le mépris public se manifeste contre l'Empire.

1869

Ouverture de la session législative. — Mesures odieuses ordonnées par le ministre de l'intérieur contre les réunions publiques. — Mort de Lamartine, grand poète et mauvais politique. — Reserves faites par le gouvernement au sujet du concile général convoqué par le Pape. — Fin de la session du Corps législatif. — Troubles suscités par les policiers, les roussins et les argousins à l'occasion des réunions électorales pour le choix des candidats à la députation. — Triomphe de l'opposition. Sont élus députés: Bancel, Ollivier, Jules Favre, Picard, Gambetta, Raspail, Thiers. — Troubles à l'occasion des élections à Angers, Lille, Amiens, Toulouse, Saint-Etienne, Dijon, Calais, Toulon. — Nouveaux troubles à Paris; la police embrigadée des repris de justice et forme une légion de blouses blanches; les roussins sont armés de casse tête et de boules d'acier qu'ils lancent sur les citoyens. — L'irritation contre le régime impérial grandit de jour en jour. — La *Lanterne* de Rochefort continue en Belgique pénètre en France par toutes les frontières et contribue à accroître le mal contentement des masses. — Des groupes d'ouvriers parcourent les rues de Paris en chantant des couplets satiriques sur l'empereur, l'impératrice et le prince impérial, Badin-guet, Badinguette et le p'tit Badinguette. — Soulèvement à Nantes et à Bordeaux; les troupes sont chargées de réprimer les émeutes. — Rébellion à Saint-Etienne; combat entre les ouvriers et les soldats. — Napoléon se rend un camp de Châlons. — Affaires d'Espagne; ouverture des Cortès par Serrano. — Les Cortès nomment Serrano chef suprême du pouvoir exécutif. — Envoi de renforts à l'île de Cuba contre l'insurrection qui prend des proportions formidables. C'est la revendication des esclaves au droit imprescriptible à la liberté. — Les Cortès décident par 214 voix contre 71 que la forme monarchique sera conservée pour l'Espagne. — Serrano est proclamé régent de la monarchie jusqu'à l'élection d'un roi. — Message de l'empereur Napoléon III au Corps législatif indiquant les modifications et changements à introduire dans les

rouge administratifs. — Retour de Napoléon III à Paris. — Remaniements ministériels ; Magne aux finances, le maréchal Niel à la guerre ; Rouher est nommé président du Sénat. — Mort du maréchal Niel. — Résistance du P. Hyacinthe aux prescriptions du concile sur le dogme de l'infaillibilité du pape ; le grand orateur sacré se sépare avec éclat de la communion romaine. — Voyage de l'impératrice Eugénie en Orient. — Grève et troubles aux forges d'Aubin (Aveyron) ; révolte des ouvriers des mines ; intervention de la troupe ; dix-huit ouvriers sont tués ; le lieutenant Bablon est décoré. — Exaspération des esprits contre le gouvernement et contre les exploités du peuple. — Ouverture des Chambres ; discours de l'empereur qui se fait humble pour obtenir l'appui des députés contre la nation. — Crise ministérielle ; l'empereur est contraint de renvoyer son cabinet et de charger Emile Ollivier de former un nouveau ministère. — Affaires d'Espagne ; composition du ministère ; Prim, présidence et guerre ; Toppete, marine ; Sagasta, intérieur. — Candidature du duc de Gênes au trône d'Espagne. — Insurrection dans les provinces. — La mère du duc de Gênes s'oppose à la candidature de son fils au trône d'Espagne.

1870

Le nouveau ministère : Ollivier, justice ; Daru, affaires étrangères ; Buffet, finances ; le général Leboeuf à la guerre. — Le préfet de la Seine, Haussmann, est congédié et remplacé par Chevreau. — Le gouvernement entre dans la voie des concessions pour la décentralisation administrative. — Election de Henri Rochefort comme député à Paris, dans une élection partielle. — Création du journal *la Marseillaise*, par Henri Rochefort. — Polémique entre les rédacteurs de *la Marseillaise* et le prince Pierre Bonaparte ; Victor Noir se rend avec Fonviel à la demeure du prince pour lui proposer un cartel. Pierre Bonaparte tire trois coups de revolver sur Victor Noir et le tue. — Emotion dans Paris à la nouvelle de l'assassinat. — Enterrement de Victor Noir avec le concours de deux cent mille citoyens. — Article de Henri Rochefort flétrissant le meurtrier et clouant tous les Bonaparte au pilori de l'histoire. — Le ministère demande au Corps législatif l'autorisation de poursuivre l'auteur de l'article outrageant le souverain. — Henri Rochefort traduit devant le tribunal correctionnel est condamné à six mois de prison et à trois mille francs d'amende. — Arrestation du condamné. — Emeutes et troubles dans Paris. A bas l'Empire ! — Le gouvernement essaye de donner une sorte de satisfaction au peuple : il fait traduire Pierre Bonaparte devant la haute Cour de justice, tribunal spécial indiqué par la constitution pour juger les princes de la famille du souverain. Le tribunal d'exception, gagné et vendu au gouvernement, acquitte l'accusé. — Un des témoins dans le procès, A. Fonviel, ne pouvant maîtriser son indignation, interpelle publiquement Pierre Bonaparte et, par trois fois, le flétrit du nom d'assassin. — Le verdict du tribunal accroît le mécontentement général contre le gouvernement et le mépris pour la famille impériale. — Le ministère tente de calmer les esprits en renonçant à demander le

maintien de la loi de sûreté générale. — Napoléon consulte le peuple sur la politique adoptée par son gouvernement pour l'intérieur et pour l'extérieur, au moyen d'un plébiscite. Les fonctionnaires publics, les préfets et les curés dirigent le mouvement plébiscitaire, dénaturent les votes, introduisent des bulletins à volonté dans les urnes, et présentent un résultat fallacieux de sept millions de voix approuvant la politique de l'empereur. — Le maréchal Prim envoie une note à communiquer au gouvernement français sur l'acceptation de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne. — Le gouvernement français signifie au ministère espagnol qu'il devait renoncer à ce candidat s'il ne voulait s'exposer aux conséquences d'une rupture avec la France. — Le ministère espagnol refuse de se soumettre à la volonté de Napoléon III ; Emile Ollivier vient annoncer au Corps législatif que la paix n'a jamais été plus assurée qu'au moment où il parle. — L'ambassadeur de France près la Confédération des Etats de l'Allemagne du Nord, Benedetti, est chargé par le gouvernement de demander au roi de Prusse de faire défense au prince de Hohenzollern d'accepter la couronne d'Espagne. — Guillaume I^{er} refuse d'intervenir dans la question. — Le ministre des affaires étrangères, Gramont, invite l'ambassadeur allemand, en résidence à Paris, à demander à son souverain une lettre autographe pour l'empereur, dans laquelle des excuses seraient faites pour les procédés dont on avait usé envers l'ambassadeur français et où le roi de Prusse déclarerait s'engager pour le présent et pour l'avenir à maintenir la défense au prince Léopold d'accepter la couronne d'Espagne. — Benedetti aborde la même question dans une entrevue avec le roi de Prusse dans la ville d'Ems. — Le roi Guillaume signifie à l'ambassadeur de France qu'il ne lui accordera plus d'audience. — Emile Ollivier, devant le Corps législatif, et Gramont devant le Sénat, lisent une déclaration sur les faits existants, sur les griefs vrais ou prétendus à imputer au roi de Prusse, et concluent à une demande de secours en hommes et en argent pour mettre le gouvernement en état de venger son honneur par les armes. — Intervention anglaise ; remontrances au gouvernement espagnol pour l'engager à renoncer à la candidature du prince de Hohenzollern. — L'ambassadeur d'Espagne, Olozaga, notifie officiellement au gouvernement français la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern à sa candidature au trône d'Espagne. — Projets de réconciliation présentés par le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne à la France et à la Prusse. — Refus de Napoléon III de rabattre de ses prétentions ; par suite de cette obstination, tout rapprochement entre les deux gouvernements est rendu impossible. — La déclaration de guerre est faite à la Prusse par le chargé d'affaires de l'ambassade de France à Berlin, dans la journée du 19 juillet. — Révélations faites par le chancelier fédéral, Bismarck, à la tribune du Reichstag, sur les menées et les intrigues de Napoléon III, et ses projets d'agrandissement et d'annexions des pays voisins. — Les armées se mettent en mouvement. L'empereur Napoléon III se rend à Metz pour prendre le com-

mandement en chef de l'armée française et investit l'impératrice du titre et des fonctions de régente pendant son absence. — Le roi de Prusse, Guillaume I^{er}, se met à la tête des troupes de la Confédération des Etats de l'Allemagne du Nord. — Déclaration de neutralité, dans la guerre franco-allemande, des puissances européennes: Angleterre, Italie, Russie, Belgique. — La période des massacres est ouverte. — 2 août: Combat de Saarbrück. Le prince impérial, âgé de quinze ans, ramasse une balle égarée. Napoléon III raconte l'incident avec emphase dans une dépêche adressée à l'impératrice. La nouvelle est accueillie à Paris par des huées et au milieu des risées. — 4 août: Bataille de Wissembourg. La division sous les ordres du général Douay, du corps d'armée de Mac-Mahon, est mise en pleine déroute. — 6 août: Bataille de Fröschwiller. Les maréchaux Mac-Mahon et Canrobert, et le général Faily, sont battus par les Prussiens; l'armée française a quinze mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers, elle perd ses drapeaux, des mitrailleuses et des canons. — Le général Frossard essuie une nouvelle défaite. L'armée française est en retraite sur l'intérieur. — Les soldats et les officiers font entendre des plaintes contre l'incapacité du commandant général des troupes; Napoléon III est forcé de résigner le commandement et de remettre la direction des opérations militaires au maréchal Bazaine. — L'armée française continue à être refoulée vers la Moselle. — Investissement et siège de Strasbourg par les Prussiens. — Le maréchal Bazaine est nommé général en chef de l'armée du Rhin; le maréchal Lebœuf est relevé de ses fonctions de chef de l'état-major; le général Trochu est chargé de l'organisation d'un nouveau corps d'armée au camp de Châlons; le général Vinoy est chargé de l'organisation d'un autre corps d'armée dans un camp sous les murs de Paris. — Désarroi de toutes parts dans l'armée française; tous ses chefs, ses maréchaux, ses généraux, incapables, traîtres ou lâches. — 14 août: Les troupes françaises continuent à être refoulées et viennent se concentrer sous les murs de Metz. — Napoléon III quitte Metz, pour se rendre à Verdun, et de là à Châlons. — L'armée prussienne poursuit ses avantages et remporte de nouvelles victoires sur les troupes françaises devant Metz. — Le maréchal Bazaine laisse couper ses communications avec les autres corps d'armée. — Les événements désastreux connus à Paris, y occasionnent une grande fermentation. — Le général Trochu est envoyé dans la capitale avec le titre de gouverneur. — Les Prussiens commencent de bombarder Strasbourg. — Les troupes françaises abandonnent le camp de Châlons. — Le maréchal Mac-Mahon prend le commandement du 1^{er} corps d'armée. — 30 août: Bataille de Beaumont. Les troupes françaises sont repoussées jusque sous les murs de Sedan, laissant au mains des Prussiens vingt-trois canons, leurs tentes et trois mille prisonniers; le nombre des soldats tués ou blessés est considérable. — 1^{er} septembre: L'armée de Metz essaye, mais inutilement, de percer les lignes prussiennes; elle est obligée de regagner ses campements après avoir été battue à Noisseville. — Dans la même journée du 1^{er} septembre, se livre

une grande bataille sous les murs de Sedan. Deux armées prussiennes, commandées par le roi Guillaume I^{er}, font essuyer une défaite complète à l'armée de Mac-Mahon; trente mille Français sont faits prisonniers; les Allemands s'emparent d'un grand nombre de canons et de drapeaux; le maréchal Mac-Mahon est blessé. — Ce nouveau désastre est attribué à l'incapacité militaire de Mac-Mahon, lequel s'est fait battre dans toutes ses rencontres avec les Prussiens. — Une partie de l'armée française se réfugie sur le territoire belge; le gros des troupes se renferme dans la ville de Sedan. — Les troupes allemandes enveloppent de toutes parts la ville et l'armée française qui s'y est retranchée et commence de la bombarder. — 2 septembre: L'empereur Napoléon III, qui déjà, avant la bataille, se trouvait à Sedan avec sa suite et des fourgons remplis d'or et d'argent, se décide à se rendre au roi de Prusse pour sauver sa personne et les millions qu'il avait en réserve. — La capitulation est conclue et signée par le général français Wimpffen, autre nullité militaire, qui avait remplacé Mac-Mahon dans le commandement en chef. Toute l'armée française se rend aux Allemands: un maréchal, trente-neuf généraux, deux mille trois cent vingt-cinq officiers, quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante sous-officiers ou soldats; plus de quatorze mille blessés. Les drapeaux de tous les régiments, soixante-dix mitrailleuses, trois cent trente pièces de campagne, cent cinquante pièces de rempart, et dix mille chevaux, tombent aux mains de l'ennemi. Que la honte de ce terrible désastre retombe sur Napoléon III et sur les chefs militaires incapables ou traîtres qui l'entouraient! — L'empereur des Français avait stipulé dans le traité de capitulation qu'il aurait la faculté de se faire suivre de ses fourgons et qu'ils ne seraient point visités. Il emporte avec lui tout le trésor de l'armée, plus de cinquante-sept millions; il est conduit prisonnier au château de Wilhelmshöhe près de Cassel qui lui était assigné pour résidence par le roi de Prusse. — L'impérial bandit volait la France au dernier jour de son règne comme il l'avait volée au début, dans la journée du 2 décembre 1851. — Que Napoléon III demeure cloué au pilori de l'histoire. — 4 septembre: Le maréchal Montauban annonce au Corps législatif que l'armée de Mac-Mahon a capitulé et que l'empereur est prisonnier. Jules Favre fait immédiatement la proposition de déclarer l'empereur et sa dynastie déchus des droits que leur donne la constitution et de nommer une commission chargée d'exercer le pouvoir gouvernemental. — Thiers propose d'instituer une commission pour le gouvernement et la défense du pays. — Pendant que les députés délibèrent sur les propositions dans leurs bureaux, des masses populaires forcent les cordons des troupes qui fermaient les abords de l'Assemblée, pénètrent dans la salle, demandent la déchéance de Napoléon III et de la dynastie impériale. Vive la République! — Les députés de l'opposition quittent l'Assemblée et se rendent à l'Hôtel de Ville où ils proclament la République. — Pendant que ces événements se passaient à Paris, le gouvernement impérial était renversé à Lyon, à Bordeaux, à Marseille et dans presque toutes les grandes villes; la

République y était acclamée. — 5 septembre : Le *Journal officiel* de la République française fait un appel au peuple, annonce la déchéance de Napoléon III et l'avènement de la République. Le ministère est ainsi composé : présidence, Trochu ; affaires étrangères, Jules Favre ; intérieur, Gambetta ; guerre, Leflô ; marine, Fourrichon ; justice, Crémieux ; instruction publique, Jules Simon ; travaux publics, Dorian ; agriculture, Magnin ; finances, Picard. — Le nouveau gouvernement dissout le Corps législatif et supprime le Sénat. — Heuri Rochefort, délivré par le peuple et enlevé de la prison de Saiute-Pélagie où il était renfermé, est conduit en triomphe à l'Hôtel de Ville et proclamé membre du Gouvernement de la Défense nationale. — Fuite de l'impératrice Eugénie ; elle va rejoindre le prince impérial en Angleterre. — Le peuple, dans sa clémence imbécile, laisse partir tous ses ennemis, les exploités de l'Empire,

les voleurs, les repus, les assassins, tous ceux qui l'avaient opprimé, pressuré pendant vingt ans et plus, les bandits, les scélérats, les rufians et les catins de la cour impériale. — Hélas ! tous ces fuyards, ces lâches, ces filous, ces voleurs, maréchaux et généraux, fonctionnaires de toute catégorie, magistrats, fakirs mitrés, moines et curés, reviendront sur la scène politique, après que tout danger aura disparu, avec leurs familles, leurs maîtresses, les drôlesses de la monarchie, les courtisanes de l'Église, pour vivre aux dépens des travailleurs, s'engraisser des sueurs du peuple et, malheur ! trois fois malheur ! pour présider à des hécatombes humaines, à des massacres effroyables, au supplice, à l'agonie de milliers et de milliers d'innocents !!!

Pour le moment, L'EMPIRE A PRIS FIN :

VIVE LA RÉPUBLIQUE !



LE CONVOI FUNÈBRE DES MONARCHIES

La France révolutionnaire a renversé, au 4 septembre 1870, le second empire, et a exprimé une fois de plus dans le cours du siècle sa volonté d'en finir avec le régime monarchique, sous quelque forme qu'il se présente.

En 1814 et 1815. — Chute du premier empire; Napoléon I^{er}: le despotisme militaire, le règne du sabre, le Césarisme.

En 1830. — Chute de la royauté de droit divin; Charles X: le règne des prêtres, du goupillon.

En 1848. — Chute de la monarchie constitutionnelle; Louis-Philippe I^{er}: le règne de la bourgeoisie, des manieurs d'argent.

En 1870. — Chute du second empire; Napoléon III: une trilogie, le règne du sabre, du goupillon et de l'argent.

Quatre dynasties abattues sous la hache populaire, tombant au milieu de cataclysmes terribles, et laissant derrière elles de larges traînées de sang.

A chaque révolution, le peuple généreux et clément faisant grâce à ses bourreaux, lorsqu'il aurait dû faire justice du monarque, de sa famille, de ses courtisans, de ses ministres, de ses chefs militaires, de ses policiers, de ses évêques, de ses curés, de ses cohortes de moines, de ses religieux, de ses nonnes!

Aussi, pour ce manque de logique dans les révolutions, chaque victoire du peuple a été suivie d'une défaite.

L'expérience du passé servira-t-elle aux hommes de notre génération?

L'avenir se chargera de la réponse.

La société moderne aspire à des réformes économiques et politiques qui sont en désaccord complet avec le régime monarchique; il faut donc que les princes disparaissent, et avec eux les castes privilégiées qui vivent à l'ombre de la monarchie.

Cette évolution aura lieu; empereurs et papes, rois, reines, princes et princesses, nobles et bourgeois, clergé et armée, douanes et frontières, seront supprimés, rayés; tout ce qui constitue le monde conservateur doit s'effondrer et s'abîmer pour faire place à l'ordre nouveau, au règne de la justice, au droit. A bas les privilèges, les abus, les monopoles!

A notre époque deux mots résument les aspirations des peuples civilisés: LA COMMUNE.

Tous les peuples combattent, aux jours de révolutions, sous le même drapeau, LE DRAPEAU ROUGE. COMMUNE ET FÉDÉRATION AVEC LA ROUGE BANNIÈRE.

C'est la formule de la revendication des droits du peuple adoptée dans la formidable insurrection de Paris au 18 mars 1871.

PROGRAMME DE LA COMMUNE DE PARIS

Égalité des droits civils et politiques de l'homme et de la femme;

L'individu libre dans la famille;

La famille libre dans la Commune;

La Commune libre dans l'État;

L'État libre dans la nation;

La nation libre dans l'humanité;

Éducation commune, gratuite, professionnelle, obligatoire et laïque.

Suppression des armées permanentes.

Séparation de l'Église et de l'État.

La propriété collective substituée à la propriété individuelle.

A chacun sa part dans l'héritage commun.

Le mariage civil et religieux remplacé par un contrat de société à durée limitée et subordonné aux convenances réciproques entre la femme et le mari.

La loi de justice et de réciprocité appliquée en tout et pour tout.

Le salaire des fonctionnaires égal au salaire de l'ouvrier et de l'ouvrière.

Assistance à l'enfance, aux malades, aux infirmes, aux vieillards, à ceux et à celles qui, pour une cause quelconque, seraient empêchés de travailler.

Abolition de la peine de mort.

A chacun suivant ses besoins. — De chacun suivant ses forces.

Tous pour chacun. — Chacun pour tous.

Ni riches ni pauvres; le bien-être universel.

REPUBLIQUE FÉDÉRALE, DÉMOCRATIQUE, SOCIALE, UNIVERSELLE

Pour le triomphe de ce programme, pour la mise en pratique de ces principes de droit et de justice, combien parmi nos frères des classes ouvrières devront se dévouer, combattre et mourir!

LA SCIENCE PRÉPARE LES RÉVOLUTIONS ET EN ASSURE LE TRIOMPHE

C'est aux philosophes, aux penseurs, aux ouvriers de la plume, d'élaborer les formules économiques, de vulgariser les idées sociales, de conduire, de diriger les phalanges du peuple.

Les rois sont nos ennemis: ceux qui se nomment les *conservateurs* sont également nos ennemis.

Le philosophe La Boétie a défini le monarque: UN CONTRE TOUS.

Les *conservateurs* sont les tenants du roi, ses leudes, ses officiers grands et petits, ses courtisans, ses ministres, ses serviteurs, tous ceux qui s'appuient sur son autorité pour vivre plantureusement aux dépens des travailleurs, en demeurant oisifs ou corrupteurs et malfaisants.

Les *conservateurs* sont les nobles, les chefs militaires, les maréchaux, généraux et amiraux, les ministres des églises, les prêtres de toutes les religions, tous ceux qui font partie des milices sacrées du pape et du grand Turc, de Calvin, de Luther, de Vichou et du grand Lama, les riches proprié-
taires

res, les grands industriels, les gros commerçants, les capitalistes, les détenteurs des mines, des houilles, des voies ferrées, des canaux, des mille produits du travail de l'homme ou des trésors de la nature, et généralement les *maîtres*.

Sont également de la catégorie des *conservateurs* ceux qui soutiennent et défendent le système monarchique et capitaliste.

Est *conservateur* celui qui prétend que la propriété est le produit du travail, et que le propriétaire a le droit d'user de la chose qui est du domaine commun, selon son bon vouloir, d'en tirer le parti qui lui convient, sans autre souci que celui de satisfaire son intérêt propre.

Est *conservateur* celui qui ne reconnaît aux institutions juridiques que la mission de sauvegarder les intérêts, privilèges et avantages de ceux qui occupent des positions dites supérieures. On appelle ainsi les fonctions qui rapportent à leurs titulaires de gros revenus ou de la considération sans travail.

Est *conservateur* celui qui prétend s'attribuer ou attribuer à d'autres une rémunération supérieure, sous le prétexte d'un mérite particulier ou d'une science acquise à l'aide de circonstances favorables. L'équité veut que le salaire demeure proportionné aux besoins de l'individu et aux ressources de la société, tandis que le devoir commande à ceux qui sont plus forts, plus habiles ou plus savants de mettre toutes leurs facultés au service de la communauté sans aucune arrière-pensée d'intérêt.

Est *conservateur* celui qui affirme que la liberté et l'indépendance politique des citoyens et des femmes puisse leur être garantie autrement que par une situation économique de telle nature que chaque individu ne relève que de lui-même, c'est-à-dire à la condition que la société aura mis l'instrument de travail à la disposition de tous indistinctement, hommes et femmes, suivant les aptitudes respectives et les besoins de la communauté.

Est *conservateur* celui qui admet qu'il suffit de modifier le mode de nomination, les titres et la durée des magistratures publiques pour organiser la République, quand il est démontré que toute organisation politique nouvelle ne peut se maintenir avec les institutions d'un régime caduc.

Est *conservateur* celui qui aspire à gouverner ses concitoyens, ou à s'enrichir à leurs dépens, à l'aide de l'impôt, de la rente, du loyer, du fermage, du prêt à intérêt et même du salariat, quand il s'attribue ou se fait attribuer, sous un prétexte quelconque, un salaire qui dépasse ce qui lui est dû, suivant la loi de justice et de réciprocité.

Est *conservateur* et conservateur incorrigible, celui qui se contente de jouir de la vie, de dépenser les richesses que le hasard de la naissance ou d'autres causes ont mises à sa disposition, sans faire usage de son intelligence, sans chercher à se rendre compte des phénomènes sociaux qui se manifestent, sans vouloir se former une opinion sur ce qu'on est convenu d'appeler le juste et l'injuste. Ce conservateur, nommé *Snob* chez les Anglais, *Philistin* en Allemagne, est, en France comme par

tous pays, pétri de vanité féroce et d'instincts bestiaux; il est lâche, cruel, égoïste; il acclame les vainqueurs dans les luttes politiques, il insulte les vaincus, il pousse à l'égorgement des victimes, des martyrs, surtout si les vaincus sont des ouvriers ou des femmes d'ouvriers. Ce carnivore, cet animal, cette brute oublie même, dans ses transports de fureur contre les prolétaires, qu'après l'assassinat et le massacre des travailleurs, il manquera des produits qui sont nécessaires à l'extension de son luxe et à ses jouissances personnelles.

Les variétés de *conservateurs* que nous venons d'énumérer sont engendrées par les institutions monarchiques, oligarchiques et économiques que le socialisme ou l'idée communaliste a pour mission de faire disparaître. On rencontre les *conservateurs* à tous les degrés de la hiérarchie sociale; ce sont les monarchistes, les cléricaux, les partisans de la royauté absolue ou constitutionnelle, de l'Empire, de la République conservatrice; il en existe même dans le parti républicain doctrinaire et formaliste.

Signaler au peuple ses ennemis, c'est lui indiquer ce qu'il doit faire aux jours de révolution et de justice.

Tous les *conservateurs* qui veulent enrayer le progrès, faire obstacle à la marche de l'humanité, empêcher l'établissement de la Commune, doivent être mis hors d'état de nuire à la République.

Brutus a fait justice de César par un coup de poignard; Harmodius et Aristogiton ont frappé du glaive le tyran d'Athènes, Hipparque; Cromwell a fait tomber la tête de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, sous la hache du bourreau; la Convention française a envoyé Louis XVI et Marie-Antoinette à l'échafaud; Juarez, le champion de l'indépendance mexicaine, a fait passer par les armes l'empereur Maximilien, pour crime de lèse-humanité.

Les empereurs, les rois et les reines sont des monstres dans la nature; les nations doivent les mettre hors la loi, hors le droit commun.

Ce sont les grands criminels, mais non les seuls coupables; le peuple doit rechercher les complices, les adhérents, ceux ou celles qui ont trempé dans les infamies, dans les ignominies des régimes monarchiques, qui ont participé aux vols, aux brigandages, qui ont pactisé avec les oppresseurs, qui ont aidé, soutenu les tyrans, qui ont profité des dilapidations, des concussions. Le peuple doit faire justice des traîtres, des pillards, des assassins, des bourreaux, des chefs qui ont commandé les massacres d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards aux jours d'insurrection, et aussi des vils instruments qui ont exécuté les ordres. Pour tous et pour chacun, justice! Mais une justice graduée selon le nombre et la gravité des crimes!

Lorsque la République aura été définitivement constituée, quand la Commune n'aura plus rien à craindre des agissements de ses ennemis, la justice fera place à la clémence.

Jusqu'à ce moment, le peuple devra veiller en armes et faire exécuter ses décrets.



L'HISTOIRE DES PAPES se termine à l'année 1870, avec l'abolition du pouvoir temporel des papes, sous Pie IX; LES CRIMES DES ROIS, DES REINES ET DES EMPEREURS ont leur terminaison naturelle avec la chute de l'Empire, au 4 septembre de cette même année 1870, à la déchéance de Napoléon III.

Le cadre de l'ouvrage est rempli.

Lorsque le citoyen Maurice Lachâtre commença d'écrire l'histoire des papes, en 1844, sous le pontificat de Grégoire XVI et le règne de Louis-Philippe I^{er}, rien ne faisait prévoir que la chute de la monarchie et de la papauté dût être aussi prochaine, et qu'un quart de siècle suffirait pour amener ce résultat inespéré.

Pendant ce court espace de temps, le trône s'est écroulé deux fois et l'autel a été renversé; en 1870 la France a repris possession d'elle-même et a proclamé la République; l'Italie a supprimé la papauté.

La victoire du peuple est-elle définitive? Le monde est-il délivré pour jamais du pape de Rome? La France est-elle débarrassée pour toujours du régime monarchique?

A ces questions nul ne peut répondre.

Le devoir de tous et de chacun est de veiller au salut de la République, de chercher par tous les moyens à maintenir les conquêtes obtenues au prix de grands sacrifices. Hélas! c'est par milliers de milliers que les victimes ont péri dans les luttes séculaires contre la théocratie et la monarchie, c'est par torrents que le sang a coulé dans les batailles, dans les insurrections, sur les échafauds politiques. Cependant il se peut que l'ère des épreuves demeure encore ouverte, que le progrès se trouve momentanément arrêté par les résistances des champions de l'Eglise et de la royauté. La bataille devra alors continuer sans trêve ni merci. Contre l'ennemi commun la revendication est éternelle; l'ennemi, c'est le maître, c'est le prêtre. Honneur aux martyrs, aux défenseurs du droit! Sans doute, nous reverrons de mauvais jours; de nouvelles victimes viendront payer la dette de sang; des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants seront sa-

crifiés, fusillés, déportés, envoyés aux bagnes ou renfermés dans les geôles des classes dirigeantes. Le règne des capitalistes, des grands propriétaires, des riches industriels, des traineurs de sabre, des nobles et des prêtres n'a pas encore pris fin; mais patience, courage et persévérance; chaque jour nous ferons un pas vers la délivrance.

Eugène Suë, notre immortel romancier, a placé en tête de son admirable livre LES MYSTÈRES DU PEUPLE cette épigraphe, qui est une vérité historique: *Il n'est pas une réforme civile, politique ou religieuse que nos pères n'aient été forcés de conquérir, de siècle en siècle, au prix de leur sang par l'insurrection.*

Le peuple a été souvent victorieux, mais crédule, généreux, élement plus qu'il n'aurait dû l'être, pardonnant à ses ennemis, il retombait bientôt sous la domination de ses anciens maîtres. Toutefois, même après les défaites, une partie des droits obtenus à la suite des insurrections demeurait acquise. Les dominateurs, réintégrés dans leur autorité, n'osaient pas revenir aux anciennes coutumes, par crainte de nouveaux soulèvements; et ainsi, pas à pas, de siècle en siècle, se faisait le progrès; l'esclavage était aboli, ensuite le servage.

Le prolétariat, qui est la forme actuelle de subordination du travailleur au propriétaire, au capitaliste, disparaîtra à son tour.

Nous approchons du jour où sera résolu le problème social, où le travail sera affranchi. Donc ni sécurité trompeuse ni découragement; si la République se maintient, il faut continuer à faire bonne garde. La main sur l'arme, et, à la première tentative de restauration monarchique, nous foudroierons nos éternels ennemis. Si nous devons encore succomber dans la lutte et voir se relever l'autel et le trône, alors nous recommencerons de saper, de miner le pouvoir éphémère qui nous serait imposé, nous l'attaquerons par des écrits, par la parole, par le vote, par des conspirations. CONTRE LE DESPOTISME, L'INSURRECTION EST LE PLUS SACRÉ DES DROITS ET LE PLUS SAINT DES DEVOIRS

De nouveaux noms viendront prendre place dans le martyrologe des peuples, mais aussi de nouvelles conquêtes dans la voie de la liberté, du droit au travail, d'une meilleure répartition des richesses, s'ajouteront à celles que nos pères nous ont léguées.

La gloire de notre génération est d'avoir aboli le pouvoir temporel du pape, d'avoir renversé les trônes des tyrans de l'Italie, de l'Espagne et de la France; c'est la part du vieux monde; pour le nouveau continent, sa gloire est d'avoir aboli l'esclavage des noirs aux États-Unis, d'avoir exécuté un empereur, Maximilien, au Mexique.

La tâche de l'historien est de conserver le souvenir des grandes choses accomplies et de tracer aux générations futures la voie qu'elles doivent suivre, pour faire entrer le plus promptement possible l'humanité en possession de tous ses droits. A cette tâche l'auteur de l'*Histoire des Papes* ne failira pas; il continuera d'enregistrer les événements auxquels il lui sera donné d'assister.

Des annexes suivront l'ouvrage actuellement terminé et complet en trois volumes. Ces annexes paraîtront sous différents titres, pour des causes qu'il est nécessaire d'expliquer.

L'auteur, à la suite des événements insurrectionnels dont Paris a été le théâtre, en l'année 1871, s'est vu obligé de quitter son domicile au 24 mai, pour échapper au glaive de féroces soldats qui avaient mission de le passer par les armes. L'une des escouades qui avaient envahi sa demeure en ce jour fatal, emmena l'ami fidèle de l'auteur et caissier de notre maison de librairie, le citoyen Eugène Profillet, vieillard inoffensif et tout à fait étranger à la politique. Depuis ce jour l'infortuné n'a plus reparu.... On en est réduit à des conjectures sur son sort; le citoyen Profillet a dû être fusillé par justice sommaire et même sans aucune formalité, comme tant de milliers d'innocents, de victimes de tout âge, même des enfants, des femmes.... Les troupes de Versailles avaient vaincu la Commune!

Le citoyen Maurice La Châtre, absent au moment de l'envahissement de son domicile et prévenu à temps de ce qui s'y était passé, avait pu se retirer chez des amis dévoués où il demeura pendant quatre-vingt-deux jours. Dans le courant du mois d'août, il put gagner la frontière et se réfugier en Espagne, à San Sebastian, où il résida deux années entières.

Après cette période de repos, il se vit forcé de quitter l'Espagne, la ville de San Sebastian se trouvant bloquée par les bandes carlistes; il s'embarqua sur un navire qui l'amena en Belgique et il vint se fixer à Bruxelles.

Mais, dans cette résidence, il devait être l'objet de nouvelles persécutions; il reçut du gouvernement belge l'*invitation* d'avoir à sortir du territoire dans le délai de huit jours. On l'expulsait de la Belgique. C'était la troisième condamnation qui venait atteindre l'auteur, pour des délits imaginaires, sans avoir été appelé devant des juges.

Au 24 mai 1871. — Condamnation à mort! Le

citoyen Maurice La Châtre était désigné comme devant être passé par les armes, par justice sommaire, sans être interrogé par un tribunal.

En décembre 1873. — Condamnation à la déportation dans une enceinte fortifiée, — peine afflictive et infamante; — par contumace.

Au 17 avril 1874. — Invitation d'avoir à quitter le territoire belge. Expulsion. Persécution politique. *Vae victis!* Malheur aux vaincus!

Cependant aucun délit de droit commun ou même politique ne pouvait être imputé au condamné; le jugement rendu par le conseil de guerre de Versailles établissait la participation du citoyen Maurice La Châtre aux faits insurrectionnels de la Commune sur deux fictions: 1^o une lettre trouvée à son domicile lors des perquisitions qui y avaient été opérées, mais dont l'enveloppe n'existait pas, était supposée lui avoir été adressée. Or, cette lettre avait été apportée au bureau du journal le *Vengeur* qui se trouvait dans la maison, et était destinée à l'un des rédacteurs; — 2^o ladite lettre contenait un avis relatif à l'existence vraie ou supposée d'une locomotive blindée et de wagons armés de canons dans la gare du chemin de fer d'Orléans, qui pouvaient être utilisés contre les troupes de Versailles. La communication épistolaire était considérée par les juges militaires comme une preuve de la connivence du citoyen Maurice La Châtre avec des bandes armées. Le conseil de guerre n'admettait pas qu'une lettre de cette nature eût pu être envoyée par une personne inconnue du destinataire.

Du reste, le prétexte de la condamnation importait peu aux juges militaires; ils avaient résolu de frapper l'auteur du *Dictionnaire universel*, de l'*Encyclopédie nationale*, de l'*Histoire des Papes*, de l'*Histoire politique du dix-neuvième siècle*: SES LIVRES ÉTAIENT SES CRIMES.

Ne pouvant pas prononcer la peine capitale pour un délit aussi vague qu'une connivence établie sur deux fictions, le conseil de guerre a condamné l'accusé à la déportation dans une enceinte fortifiée.

C'est au milieu de ces pérégrinations, de ces tourments d'esprit et de corps, de ces exils, ballotté de France en Espagne, d'Espagne en Belgique, n'ayant qu'une résidence précaire à Bruxelles, que l'auteur de l'*Histoire des Papes* a dû continuer ses travaux littéraires et finir son livre.

Il fallait clore la publication sans délai ou courir le risque de laisser l'ouvrage inachevé; l'auteur s'est décidé alors à remplir par des éphémérides la période historique qui restait à traiter dans l'histoire du dix-neuvième siècle, de 1830 à 1870.

Mais cette période sera un jour reprise par l'auteur et complétée par des ANNEXES qui se rattacheront à l'œuvre principale. LES MORTS PARLERONT!

Ceux de nos abonnés qui désireraient recevoir les ANNEXES DE L'HISTOIRE DES PAPES, devront en faire la demande à l'éditeur, lequel leur expédiera par la poste, suivant l'usage, les livraisons complémentaires dès qu'elles auront pu être publiées.



TABLES
CHRONOLOGIQUES, SYNOPTIQUES
ET
ANALYTIQUES

TOME PREMIER

EMPEREURS ROMAINS	AVÈNEMENTS	PAPES	PAGES
		<i>Prologue</i>	5
		PREMIER SIÈCLE	
AUGUSTE.....	14		
TIBÈRE.....	37		
CALIGULA.....	41	PIERRE ??? — Il n'est point prouvé qu'il ait vécu à Rome.....	29
CLAUDE.....	54	LIN, 2 ^e pape. — Son martyre est un mensonge inventé par Usnard.....	35
NÉRON.....	66		
GALBA.....	68	CLET, 3 ^e pape. — Fourberie des prêtres dans la falsification du texte des Évangiles.....	38
OTHON.....	69		
VITELLIUS.....	69	CLÉMENT, 4 ^e pape.....	39
VESPASIEN.....	78		
TITUS.....	79	<i>Histoire politique du premier siècle</i>	41
DOMITIEN.....	81	DEUXIÈME SIÈCLE	
	91		
NERVA.....	96	ANACLET, 5 ^e pape. — Il défend aux prêtres de conserver leur barbe et leur chevelure.....	44
TRAJAN.....	98	ÉVAMISTE, 6 ^e pape. — Fausses décrétales.....	46
		ALEXANDRE 1 ^{er} , 7 ^e pape.....	47
ADRIEN.....	117	SIXTE 1 ^{er} , 8 ^e pape. — Fables sur l'institution du carême.....	48
	132		

EMPEREURS ROMAINS	AVÈNEMENTS	PAPES	PAGES
ANTONIN.....	138 142	TÉLESPHORE, 9 ^e pape. — Institution de la messe de minuit.....	49
	154 158	HYGIN, 10 ^e pape.....	50
MARC-AURÈLE.....	161	PIE 1 ^{er} , 11 ^e pape.....	51
LUCIUS VERUS.....	161 167 175	ANICET, 12 ^e pape.....	52
		POTER, 13 ^e pape. — Richesses scandaleuses des prêtres. — Les femmes prêtresses.....	55
	179	ELEUTHÈRE, 14 ^e pape. — Hérésie des Valentinien. — Ils adorent trente dieux.....	56
COMMODE.....	180		
PERTINAX.....	193		
DIDUS JULIANUS.....	193		
PESCENIUS NIGER.....	193 194	VICTOR, 15 ^e pape. — Pontife fourbe et ambitieux; est réprimandé par saint Irénée.....	59
CLODIUS ALBINUS.....	196	<i>Histoire politique du deuxième siècle.....</i>	60
SEPTIME SÈVÈRE.....	197		
		TROISIÈME SIÈCLE	
	202	ZÉPHYRIN, 16 ^e pape. — Il devient hérétique. — Lâcheté du pontife.....	63
ANTONIN CARACALLA.....	211		
SEPTIMIUS GÉTA.....	211		
OPILIUS SEVERUS MACRIN.....	217		
HELIOGABALE.....	218 221 222	CALIXTE 1 ^{er} , 17 ^e pape. — Entrepôt général de reliques.....	65
ALEXANDRE SÈVÈRE.....	226	URBAIN 1 ^{er} , 18 ^e pape. — Il veut faire recevoir Jésus-Christ au nom des dieux de l'empire.....	67
		PONTIEN, 19 ^e pape. — Conte ridicule d'une femme possédée du diable.....	68
	233	ANTEROS, 20 ^e pape.....	69
JULIUS VERUS MAXIMIN.....	234	FABIEN, 21 ^e pape. — Le Saint-Esprit sous la forme d'un pigeon blanc.....	70
GORDIEN L'ANCIEN.....	237	<i>Vacance du saint-siège.....</i>	71
GORDIEN LE JEUNE.....	237	CORNEILLE, 22 ^e pape.....	72
PUPPIEN, MAXIME et BALBIN.....	237	NOVATIEN 1 ^{er} , antipape. — Corneille le fait excommunier.....	
GORDIEN III.....	238		
		LUCIUS, 23 ^e pape.....	75
	250	ETIENNE 1 ^{er} , 24 ^e pape. — Saint Cyprien assemble un concile et condamne le pape.....	76
TRÉBONIEN GALLUS.....	251	SIXTE II, 25 ^e pape. — Il termine les querelles sur le baptême des hérétiques.....	78
		<i>Vacance du saint-siège.</i> — Martyre de saint Laurent.....	80
	258	DENYS, 26 ^e pape. — Paul de Samosate précurseur de la doctrine spirite.....	82
AURÉLIUS CLAUDE.....	268		
	269	FÉLIX 1 ^{er} , 27 ^e pape.....	84
QUINTILIUS.....	270		
DOMITIUS AURÉLIEN.....	270 274	EUTYCHIEN, 28 ^e pape.....	86
TACITE.....	275		
FLOBIEN.....	276		
PROBUS.....	276		
CARUS.....	282		
	283	CAÛS, 29 ^e pape. — Fuite honteuse du pape.....	88
CARINUS.....	284		
NUMÉRIEN.....	284		
DIOCLÉTIEN.....	284		
MAXIMIEN HERCULE.....	286 296	MARCELIN, 30 ^e pape. — Persécution de Dioclétien. — Le pape abjure la religion chrétienne et sacrifie aux dieux des païens.....	91
		<i>Histoire politique du troisième siècle.....</i>	93

EMPEREURS ROMAINS	EMPEREURS D'ORIENT	ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	PAPES	PAGES
QUATRIÈME SIÈCLE					
CONSTANTIUS CHLORUS.....			305		
GALÈRE MAXIME ..			305		
VALERIUS SÉVÈRE ..			305		
MAXIMIEN GALÈRE ..			305		
CONSTANTIN.....			306		
ATRÉLIUS MAXIME ..			306		
			307	MARCEL 1 ^{er} , 31 ^e pape. — Il remplit les fonctions de palefrenier	98
LICINIUS.....			308		
			310	EUSÈBE, 32 ^e pape. — Conte ridicule sur la croix de Jésus-Christ trouvée par la mère de Constantin.....	100
			310	MELCHIADES, 33 ^e pape.....	101
			314	SYLVESTRE 1 ^{er} , 34 ^e pape. — Concile de Néocésarée sur les adultères des femmes des prêtres. — Désordres dans les convents. — Fourberie des prêtres sur la croix.....	102
			335	MARC, 35 ^e pape.....	106
			336	JULES 1 ^{er} , 36 ^e pape. — Son infailibilité mise en défaut.....	110
CONSTANTIN LE JEUNE			337		111
CONSTANCE			337		
CONSTANT.....			337		
MAGNENCE.....					
NÉPOTIANUS.....	TYRANS				
VÉTÉRIANUS.....					
SYLVANUS.....			352	LIBÈRE, 37 ^e pape. — Sa chute honteuse. — Il est exilé. — Affection des dames romaines pour le pontife. — Il meurt hérétique.....	113
JULIEN L'APOSTAT ..			361		
JUVIEN			363		
VALENTINIEN	VALENS		364		
			366	FÉLIX II, 38 ^e pape ou antipape. — Deux papes à Rome.....	117
PROCOPE, TYRAN ..			367		
GRATIEN			367		
VALENTINIEN II.....			367		
			378	DAMASE, 39 ^e pape. — Débauches des prêtres. — Le pape adultère.....	119
	THÉODOSE.....		379		
			384	SIRICE, 40 ^e pape. — Mœurs infâmes du clergé.....	123
HONORIUS.....	ARCADIUS.....		395	<i>Histoire politique du quatrième siècle.....</i>	127
			398		
			402	ANASTASE 1 ^{er} , 41 ^e pape.....	132
				INNOCENT 1 ^{er} , 42 ^e pape. — Incontinence des moines. — Réflexions sur les victimes des cloîtres. — Sac de Rome.....	133
	THÉODOSE II.....		408		
			417	ZOZIME, 43 ^e pape. — Son imposture.....	139
		PHARAMOND	418	BONIFACE 1 ^{er} , 44 ^e pape. — Schisme dans l'Eglise. — Eulalius et Boniface. — L'em-	

EMPEREURS ROMAINS	EMPEREURS D'ORIENT	ROIS DE FRANCE	ÉVÈNEMENTS	PAPES	ANNÉES
			423	peretur nommé un troisième pontife par intérim. — Rétablissement de Boniface... CÉLESTIN I ^{er} , 45 ^e pape. — Condamnation de Nestorius...	141 144
VALENTINIEN III...		CLODION...	425 428 432	SIXTE III, 46 ^e pape. — Il est accusé d'inceste...	148
		MÉROVÉE...	440	LÉON I ^{er} , 47 ^e pape. — Le pontife défend aux femmes de prendre le voile avant l'âge de 40 ans...	150
MAXIMUS...	MARCEN...		449		
AVITUS...			450		
		CHILDÉRIC...	455		
MAJULIANUS...	LÉON LE GRAND...		455		
LIBUS SÉVERUS...			456		
			457		
ANTHÉMIUS...			461	HILAIRE, 48 ^e pape. — Violence du pontife... SIMPLICIUS, 49 ^e pape. — Démêlés entre le pape et le patriarche de Constantinople...	159 161
OLYBRIUS...			472		
GLYKERIUS...			473		
JULIUS NEPOS...			473		
	LÉON LE JEUNE...		474		
	ZÉNON...		474		
AUGUSTULE...			475		
FIN DE L'EMPIRE ROMAIN.		CLOVIS I ^{er} ...	481		
			483	FELIX III, 50 ^e pape...	163
	ANASTASE...		491		
			492	GÉLASE I ^{er} , 51 ^e pape. — Ses hérétiques...	165
			496	ANASTASE II, 52 ^e pape. — Conversion de Clovis...	168
			498	SYMMAQUE, 53 ^e pape. — Symnaque et Laurent élus papes. — Les Vierges sacrées sont violées et égorgées... <i>Histoire politique du cinquième siècle</i> ...	171 175
SIXIÈME SIÈCLE					
			514	HORMISDAS, 54 ^e pape. — Les prêtres excitent les séditions. — Les catholiques égorgent un nombre prodigieux de moines.	180
		THIERRY à Metz. CLODOMIR à Orléans CHILDEBERT à Paris CLOTAIRE à Soissons.	515		
	JUSTIN I ^{er} ...		518		
			523	JEAN I ^{er} , 55 ^e pape. — Miracle du cheval du pape. — Orgueil du pontife. — Sa fourberie. — Il meurt en prison...	185
			526	FÉLIX IV, 56 ^e pape. — Miracle ridicule attribué au pape...	187
			527		
JUSTINIEN I ^{er} ...			529	BONIFACE II, 57 ^e pape. — Schisme de Dioscore...	189
			531	JEAN II dit MÉRIGRE, 58 ^e pape. — Contradictions des jugements du saint-siège...	190
		THILODEBERT à Metz.	534		
			535	AGAPET I ^{er} , 59 ^e pape. — Sa pauvreté...	192
			536	SILVÈRE, 60 ^e pape. — Trahison du pape. — Il livre Rome à	

EMPEREURS D'ORIENT	ROIS DE FRANCE	AVENE- MENT	PAPES	PAGES
		538	Beausire. — Il est déposé et enfermé dans un cou-vent.	196
	THEODERIC à Metz.	548	VIGILE, 61 ^e pape. — Ses vices. — Il jure d'obéir aux ordres de Théodora. — Il est excommunié. — Il est traîné dans les rues de Rome la corde au cou. — Il est envoyé en exil.	198
		555	PÉLAGE 1 ^{er} , 62 ^e pape. — Les prêtres l'accusent de l'empoisonnement de Vigile. — Concile de Paris.	215
	CARIBERT à Paris.	559	JEAN III, 63 ^e pape.	210
	GONTRAN à Orléans.			
	SIGEBERT à Reims.	561		
	CHILPERIC à Sois-sons.			
JUSTIN II.		565		
		572	<i>Vacance du saint-siège</i>	211
	CHILDEBERT II à Metz.	573	BENOÎT 1 ^{er} , 64 ^e pape. — Famine à Rome.	211
		575		
TIBÈRE II.		577	PÉLAGE II, 65 ^e pape.	212
MAURICE.		578		
		582		
	CLOTAIRE II à Sois-sons.			
		584		
		590	GRÉGOIRE 1 ^{er} , 66 ^e pape. — Intolérance du pontife. — La religion place les princes au-dessus des peuples. — Découverte du purgatoire. — Incontinence du clergé. — La politique des prêtres couvre le monde de ténèbres et d'ignorance.	215
	THIERRY II à Orléans.			
	THÉODEBERT II à Metz.	596		
			<i>Histoire politique du sixième siècle</i>	229
			SEPTIÈME SIÈCLE	
PHOCAS.		602		
		604	SABINIEN, 67 ^e pape. — Le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe.	234
		605	BONIFACE III, 68 ^e pape. — Son despotisme.	242
		606	<i>Vacance du saint-siège</i>	243
		607	BONIFACE IV, 69 ^e pape.	243
HÉRACLIS.		610		
		614	DÉODAT 1 ^{er} , 70 ^e pape.	244
		617	BONIFACE V, 71 ^e pape.	245
		625	HONORIUS 1 ^{er} , 72 ^e pape. — Il devient hérétique. — Un concile le condamne.	247
	DAGOBERT à Metz.	625		
	CARIBERT II en Aquitaine.	625		
	SIGEBERT II en Austrasie.	638	SÉVERIN, 73 ^e pape. Il est assiégé dans le palais de Latran. — Les soldats pillent les trésors du saint-siège.	250
	CLOVIS II en Neustrie.	638		
		640	JEAN IV, 74 ^e pape. — Disputes des moines et des prêtres.	252
CONSTANTIN III.		641	THÉODORE 1 ^{er} , 75 ^e pape.	254
II BRACLÉONAS.		641		
CONSTANT II.		642		
		649	MARTIN 1 ^{er} , 76 ^e pape. — 12 ^e session du concile de Latran.	259
	CLOTAIRE III en Neustrie.	655	ÉTIENNE 1 ^{er} , 77 ^e pape. — L'orfèvre saint Eloi.	267
		656		
	CHILDEBERT II en Austrasie.	658	VITALIS, 77 ^e pape.	270
		660		
CONSTANTIN IV.		668		
	THIERRY III en Neustrie.	670		
		672	DÉODAT II, 79 ^e pape.	274

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	PAPES.	PAGES
		DAGOBERT II en Austrasie.....	674 676 678	DOMNUS I ^{er} , 80 ^e pape.....	275
			681	AGATHON, 81 ^e pape. — Concile de Constantinople.....	277
JUSTINIEN II.			685	LÉON II, 82 ^e pape.....	282
			685	BENOÎT II, 83 ^e pape. — Concile de Tolède.....	284
			686	JEAN V, 84 ^e pape.....	287
			687	CONON, 85 ^e pape. — Sa faiblesse.	288
				SERGIVS I ^{er} , 86 ^e pape. — Trois papes sont proclamés à 11 fois. — Sergius achète le pontifical.	290
		GLOVIS III en Neustrie.....	691		
LÉONCE.....		CHILDEBERT III en Neustrie.....	695		
THIÈRE AUSTRIQUE.....			698		
				<i>Histoire politique du septième siècle.....</i>	295
				HUITIÈME SIÈCLE	
			701	JEAN VI, 87 ^e pape. — Profonde ignorance du clergé.....	310
JUSTINIEN II (rétabli).....			705	JEAN VII, 88 ^e pape.....	312
			707	Vacance du Saint-Siège.....	313
			708	SISINNUS, 89 ^e pape.....	313
PHILIPPE BARBANÈS.....		DAGOBERT III en Neustrie.....	711	CONSTANTIN I ^{er} , 90 ^e pape. — Cruautés du pontife.....	314
ANASTASE II.....			713		
		CHILPÉRIC II en Neustrie.....	715	GRÉGOIRE II, 91 ^e pape. — Miracle des trois éponges. — Fourberies sacerdotales.....	318
THÉODOSE III.....			716		
LÉON III.....		CLOTARE IV en Austrasie.....	717		
		THIERRY IV en Austrasie.....	720 731		
			741	GRÉGOIRE III, 92 ^e pape. — Concile de Rome contre les Iconoclastes.....	324
CONSTANTIN V.....			742	ZACHARIE, 93 ^e pape. — Première époque de la grandeur papale.	331
		CHILPÉRIC III en Austrasie.....	742		
		DEUXIÈME RACE.			
		PÉPIN LE BÉAT.....	752	ÉTIENNE II, 94 ^e pape. — Il ne règne que pendant trois jours.	336
			752	ÉTIENNE III, 95 ^e pape. — Pépin protège le pape et lui fait don de villes et de territoires dont il s'engage à faire la conquête. — Origine de la puissance temporelle des papes.....	337
			757	PAUL I ^{er} , 96 ^e pape. — Il se soumet aux ordres de Pépin.....	344
			767	CONSTANTIN II, 97 ^e pape. — Un laïque est élevé au trône pontifical sous le nom de Constantin II. — Il est chassé du saint-siège. — Election frauduleuse du moine Philippe. Election violente d'Étienne IV.	347
		CHARLEMAGNE.....	768 769	ÉTIENNE IV, 98 ^e pape. — Cruautés exercées par le pontife contre l'infortuné Constantin. — Justice éclatante de Dieu..	350
			772	ADRIEN I ^{er} , 99 ^e pape. — Charle-	

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVENI- MENTS	PAPES	PAGES
				magne entre à Rome. — Donations au saint-siège. — Deuxième concile de Nicée. — Nouvelles donations de Charlemagne au saint-siège.	355
LÉON IV.....			775		
CONSTANTIN VI.....			789	Léon III, 100 ^e pape. — Conjuration contre le pontife. — Il est mutilé et renfermé dans un cachot.....	360
			795	<i>Histoire politique du huitième siècle.....</i>	371
				NEUVIÈME SIÈCLE	
	CHARLEMAGNE.....		800		
NICÉPHORE I ^{er}			822		
STAVRAGE.....			811		
MICHEL I ^{er}			811		
LÉON V.....			813		
	LOUIS I ^{er}	LOUIS LE DÉBONNAIRE.....	814	Étienne V, 101 ^e pape. — Son voyage en France.....	382
			816	Pascal I ^{er} , 102 ^e pape. — Il fait crever les yeux et arracher la langue aux dix-neuf rois qui restent fidèles à la France.....	385
MICHEL II.....			820	Étienne II, 103 ^e pape. — Les évêques français reçoivent l'ordre des missions. — Concile de Meaux.....	390
			824	Vaast, 104 ^e pape.....	391
			827	Gauzelin, IV, 105 ^e pape. — Dissputes entre le pape et les monarques.....	396
			827		
THÉOPHILE.....			829		
	LOTHAIRE I ^{er}	CHARLES LE CHAUVÉ.....	840	Stéphanes II, 106 ^e pape. — Il vend publiquement les évêques de l'Église. — Concile de Paris.....	399
MICHEL III.....			842	Étienne IV, 107 ^e pape.....	404
			844	La papauté JEANNE. — Elle se déguise en homme pour entrer dans le monastère de son amant. — Elle se rend à Rome. — Son intrépidité. — Ses amours avec un cardinal. — Elle devient évêque. — Elle accorde le pardon au pré-sion, en présence du peuple. — Sa mort. — Histoire de la croise.....	405
	LOUIS II LE GERMANIQUE.....		844	Benoît III, 108 ^e pape. — Il est élisé au palais de Latran à coups de bâton. — Anastase se proclame pape. — Il est couronné son tour. — Consécrations de Benoît.....	418
			847	Nicolas I ^{er} , 109 ^e pape. — Secte des Sacerdotistes. — Concile de Metz. — Le pape casse le décret de ce concile. — Photius excommunié le pape dans un concile oecuménique.....	421
			847		
			853	Adrien II, 110 ^e pape. — Le théologien schisme la femme et la fille du pape. — Les évêques de France repoussent l'abdication du pontife.....	422
BAZILE I ^{er}			867		

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEEURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	PAPES	PAGES
			872	JEAN VIII, 111 ^e pape. — Concile de Pavie. — Concile de Rome. Concile de Troyes. — Concile de Constantinople.....	455
	CHARLES LE CHAUVÉ.....	875		
		LOUIS II LE BÈGUE.....	877		
		LOUIS III.....	879		
	CHARLES LE GROS.....	CARLOMAN.....	879		
		881		
		882	MARTIN II, 112 ^e pape. — Il vend au roi d'Angleterre un morceau de la prétendue vraie croix.....	464
		CHARLES LE GROS.....	884	ADRIEN III, 113 ^e pape. — Décrets scandaleux du pape. — Schisme des Grecs.....	465
		885	ETIENNE VI, 114 ^e pape. — Miracle de l'eau bénite et des sauterelles.....	467
LÉON VI.....	886		
		Eudes usurpateur.....	888		
	GUY.....	891	FORMOSE 1 ^{er} , 115 ^e pape. — Siège de Rome par Arnoul.....	472
	ARNOU.....	891	BONIFACE VI, 116 ^e pape. — Le cardinal Baroniüs l'appelle un infâme scélérat.....	476
		896	ETIENNE VII, 117 ^e pape.....	477
			<i>Histoire politique du neuvième siècle.</i>	480
DIXIÈME SIÈCLE					
			827	ROMAIN 1 ^{er} , 118 ^e pape. — Les pontifes du dixième siècle sont appelés par les historiens des assassins, des simoniaques, des incestueux, des pédérastes, des magiciens et des empoisonneurs.....	489
	LAMBERT.....	CHARLES III LE SIMPLÉ.....	898	THÉODORE II, 119 ^e pape.....	490
		898	JEAN IX, 120 ^e pape. — Concile de Rome.....	491
	LOUIS L'ENFANT.....	899		
		900	BENOÎT IV, 121 ^e pape — Tableau de la corruption des prêtres romains. — Les églises deviennent des lieux de prostitution.....	497
	LOUIS L'AVEUGLE.....	901		
		903	LÉON V, 122 ^e pape.....	500
		903	CHRISTOPHE 1 ^{er} , 123 ^e pape. — Sergius s'empare du trône pontifical. — Christophe est enfermé dans une prison et condamné à mourir de faim.....	502
		904	SERGIUS III, 124 ^e pape. — Ses adultères avec la fameuse courtisane Marozie.....	503
		910	ANASTASE III, 125 ^e pape.....	507
ALEXANDRE.....	CONRAD 1 ^{er}	910		
CONSTANTIN VII.....	911		
		912	LANDON, 126 ^e pape.....	510
	BERENGER.....	912	JEAN X, 127 ^e pape.....	511
	HENRI 1 ^{er}	915		
		918		
		920		
		RAOUL (usurpateur).....	923		
		928	LÉON VI, 128 ^e pape.....	515
		928	ETIENNE VIII, 129 ^e pape.....	516
		931	JEAN XI, 130 ^e pape. — Ses incestes avec Marozie, sa mère.....	518
	OTHON LE GRAND.....	LOUIS IV d'Outre-Mer.....	936	LÉON VII, 131 ^e pape.....	520

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVENEMENTS	TABLES	PAGES
			939	LEHNE IX, 132 ^e pape. — Il est infiltré par les Romains.	2
			943	MARTIN III, 133 ^e pape.	23
			945	AGAPET II, 134 ^e pape. — Leno- rance profonde des pontifes.	54
		LOTHAÛRE.	954		
			956	JEAN XII, 135 ^e pape. — Ses ince- stes avec Marozie qui était à la fois sa grand-mère et sa mère. — Dé- bauches et scandales dans les Églises d'Orient et d'Occident. — Déposition de Jean XII.	526
ROMAIN II.			959		
NICÉPHORE II.			963		
			964		
			964	LEON VIII, 135 ^e pape.	532
			964	JEAN XII rétabli par une révolte organisée par les courtisanes de Rome. — Cruauté du pon- tife. — Il est surpris en adul- tère et tué dans les bras de sa maîtresse.	535
			964	BENOÏT V, 137 ^e pape. — Il meurt en exil.	538
			964	LEON VIII rétabli par l'empe- reur Othon. — Le pontife ac- corde à Othon l'investiture les évêques et le droit d'élire les papes. — Il permet aux évê- ques de la Bavière de se marier.	539
			965	JEAN XIII, 138 ^e pape. — Il est chassé de son siège et rétabli par Othon. — Cruauté du pon- tife.	542
JEAN I ^{er} ZIMISCÈS.			968		
			972	BENOÏT VI, 139 ^e pape. — Sa mort tragique.	549
	OTHON II.		973	BONIFACE VII, 140 ^e pape. — Il est chassé de Rome. — Il vole les trésors de l'Église. — Il se sauve à Constantinople. — Il vend publiquement les trés- ors et les reliquaires de l'É- glise. — Il revient en Italie.	550
			974	DOMNÈS II, 141 ^e pape. — Cor- ruption du clergé.	551
			974	BENOÏT VII, 142 ^e pape. — Il se fait proclamer pape quoique Boni- face VII fût encore existant. — Othon II marche sur Rome. — Festin cruel de l'empereur et du pape.	555
BAZILE II.			976		
CONSTANTIN VIII.			976		
			983		
	OTHON III.		985	JEAN XIV, 143 ^e pape. — Retour de Boniface. — Jean XIV est arrêté, jeté dans un cadet et condamné à mourir de faim. — Son cadavre est exposé sur un pont-levis.	558
			985	BONIFACE VII rétabli par un patriote. — Crimes et deban- ches du pontife. — Mort de ce monstre. — Son cadavre est déclaire et traîne dans les rues de Rome.	559
			988	JEAN XV, 144 ^e pape. — Affaire scandaleuse d'Arnoul de Reims	561
		LOUIS LE LAINEUX	986		
		LE 4 ^{TEME} RÈGE.			
		HUGUES CAPELL.	987		
			996	GREGOIRE V, 145 ^e pape. — Il est	

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	FAITS	PAGES
				chassé du saint-siège et prend la fuite.....	568
			997	JEAN XVI, antipape. — Il s'empare du saint-siège. — Les évêques l'excommunient. — Il est soumis aux traitements les plus barbares. — Grégoire V rentre à Rome.....	569
			999	GRÉGOIRE V rétabli. — Concile de Rome. — Superstitions de l'époque.....	572
				<i>Histoire politique du dixième siècle</i>	575
				ONZIÈME SIÈCLE	
			999	SYLVESTRE II, 145 ^e pape. — Généalogie bizarre du pontife. — Son éducation chez les Mages. — Il est accusé de magie. — Grand scandale relativement à la juridiction d'un convent de filles.....	582
	HENRI II.....		1002		
			1003	JEAN XVII, 147 ^e pape. — Le faux prophète.....	590
			1004	JEAN XVIII, 148 ^e pape. — Il passe sa vie dans l'oisiveté et les débauches. — Sa mort. — <i>Vacance du saint-siège</i>	591
			1009	STÉPHANES IV, 149 ^e pape.....	592
			1012	BENOÎT VIII, 150 ^e pape. — Le pontife est en exécution aux Romains. — L'antipape Grégoire. — Retour de Benoît VIII à Rome. — Il repousse les Sarrasins. — Sa barbarie envers la femme d'un chef arabe. — Il livre son cadavre à la brutalité des soldats. — Bulle contre les Juifs, qui sont tous condamnés à mort.....	594
	CONRAD II.....		1024	JEAN XIX, 151 ^e pape. — Concile de Limoges sur la vente des absolutions par le pontife. — Le pape est chassé de Rome. — Il est rétabli par Conrad. — Sa mort.....	598
ROMAIN III ALGYPHOPLE.....			1028		
		HENRI I ^{er}	1031		
			1033	BENOÎT IX, 152 ^e pape. — Il est ordonné à l'âge de douze ans. — Il emploie le secours du démon pour se faire aimer des dames romaines. — Ses crimes excitent une violente sédition. — Il est chassé de Rome.....	602
MICHEL IV.....	HENRI III.....		1034		
			1039		
MICHEL V.....			1041		
CONSTANTIN IX.....			1043		
			1044	SYLVESTRE III, antipape. — Sa nomination après l'expulsion de Benoît IX. — Benoît rentre à Rome. — Il vend la tiare à un prêtre nommé Jean.....	605
			1044	JEAN XX, antipape. — Il est consacré par l'infime Benoît. — Sylvestre III rentre dans Rome. — Benoît IX, à son	

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVENEMENTS	PAPES	PAGES
				tour, reprend la tiare. — Trois papes réunis. — Leurs débauches et leurs crimes. — Ils veulent le trône à un quatrième pape.	606
			1054	GRÉGOIRE VI, 153 ^e pape. — Ses cruautés. — Concile de Pavie. — Le pontife est convaincu de simonie. — Il est déposé.	607
			1046	CLEMENT II, 154 ^e pape. — BENOÎT IX, pour la quatrième fois, s'empare du trône pontifical.	609
			1047	DAMASE II, 155 ^e pape. — SAUVOUR. — BENOÎT IX remonte sur le trône pour la cinquième fois. — Il est encore chassé de Rome.	612
			1048	LEON IX, 156 ^e pape. — Diète de Worms. — Conciles de Rome et de Pavie. — Origine de la commémoration des trépassés. — Concile de Reims. — Ecrits de Dunken sur les débauches du clergé.	614
			1053	Forme du saint-siège. — Origine des cardinaux.	615
THÉODORA.....			1054	VICTOR II, 157 ^e pape. — Concile de Tours. — Concile de Toulouse.	620
MICHEL VI.....	HENRI IV.....		1056	ÉTIENNE X, 158 ^e pape. — Etat du schisme d'Orient.	636
ISAAC I ^{er} COMNÈNE.....			1057		659
			1058	BENOÎT X, 159 ^e pape. — Son élection violente et simoniaque. — Il dépose volontairement la tiare.	642
			1058	NICOLAS II, 160 ^e pape. — Miracle scandaleux entre le pape et l'abbé Didier. — Concile de Rome. — Concile des Gaules.	644
CONSTANTIN X.....		PHILIPPE I ^{er}	1059		
			1060		
			1061	ALEXANDRE II, 161 ^e pape. — Vacance du saint-siège. — Les cardinaux consacrent Alexandre II. — Diète de Bâle. — Election d'un antipape.	645
			1065	HONORIUS II, antipape. — Fuite d'Alexandre II. — Schisme de Florence. — Concile de Rome. — Concile de Mantoue. — Fuite de l'antipape.	650
			1066	ALEXANDRE II seul pape. — Socte des incestueux. — Abus des excommunications. — Alexandre vend les absolutions.	654
MICHEL VII.....			1067		
ANDRONIC.....			1067		
CONSTANTIN XI.....			1067		
ROMAIN IV.....			1068		
MICHEL VII seul.....			1071		
			1073	GRÉGOIRE VII, 162 ^e pape. — Ses tentatives dans les affaires d'Allemagne. — L'empereur méprise les tentatives du pape. — Grégoire est déposé. — Il est excommunié par un concile. — Il fait trangler Eustache, son neveu, dans une nuit de débauche. — Amursul, fils de l'empereur, comtesse Mathilde et le pape. — Le pontife est déposé du saint-siège et conduit de Bayonne nommé à sa place.	657

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	PAPES	PAGES
NICÉPHORE III.....	1078	VICTOR III, 163 ^e pape.— Il refuse le pontificat, abdique et accepte enfin la tiare.— La comtesse Mathilde protège Victor.— Diète de Spire.....	679
ALEXIS 1 ^{er} COMNÈNE	1081		
			1085		
			1087	URRAIN II, 164 ^e pape.— Schisme d'Allemagne.— Perfidie du pape.— Concile de Clermont.— Pierre l'Érmite.— Les croisades.....	681 693

TOME DEUXIÈME

DOUZIÈME SIÈCLE

			1099	PASCAL II, 165 ^e pape.— Querelle des investitures.— Conciles de Poitiers et de Rome.— Henri IV fait sa soumission au saint-siège.— Lettre infâme du pape.— Le pape est fait prisonnier.— Il accorde les investitures.— Il est remis en liberté.— Conciles de Latran, de Cépéran et de Beauvais.— Séditions contre le pape.— Sa fuite.— Sa mort.....	5
	HENRI V.....	LOUIS VI LE GROS. LOUIS VII LE JEUNE.	1106 1108 1108 1118	GÉLASE II, 166 ^e pape.— Élection de l'antipape Grégoire VIII	22
JEAN II.....			1119	GRÉGOIRE VIII, antipape.— L'antipape est reconnu en Allemagne et en Angleterre.— Gélase rentre à Rome.— Sanglante révolte contre le pontife.— Sa mort au monastère de Cluny.....	
			1119	CALIXTE II, 167 ^e pape.— Concile de Toulouse.— L'empereur Henri renonce aux investitures.— Concile de Reims.— Calixte II entre à Rome.— Fuite de l'antipape.— Abailard et Héloïse.— Supplice de l'antipape.— Concile de Latran.....	24 27
			1124	HONORIUS II, 168 ^e pape.— Schismes du monastère de Cluny et du couvent du Mont-Cassin.....	34
	LOTHAIRE II.....		1125 1130	INNOCENT II, 169 ^e pape.— Double élection d'un pape et d'un antipape.— Schisme dans l'Église romaine.— Concile de Reims.— L'antipape Anaclet est excommunié.— Mort de l'antipape et fin du schisme.— Concile général de Latran.— Schisme des Grecs.....	38

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	PAPES	PAGES
MANUEL I ^{er}	CIGISLAS III.....		1128 1143 1144	CÉLESTIN II, 170 ^e pape..... LUCIUS II, 171 ^e pape. — Révolte des Romains. — Lucius se met à la tête des troupes. — Il est tué dans la mêlée.....	46 47
	FREDÉRIC I ^{er} BARBEROUSSE.....		1152 1153	EUGÈNE III, 172 ^e pape. — Révolte des Romains. — Le pape parvient à s'échapper de Rome.....	47
			1154	ANASTASE IV, 173 ^e pape. — Différends entre l'Eglise et l'Empire.....	57
			1159	AGRIEN IV, 174 ^e pape. — Violente sédition à Rome — Adrien quitte la ville. — Querelles entre l'empereur et le pape.....	59
ALEXIS II.....		PHILIPPE-AUGUSTE II	1180 1181	ALEXANDRE III, 175 ^e pape. — Schisme dans l'Eglise romaine. — Election de l'antipape Victor IV. — Sa mort. — Election de l'antipape Pascal III. — Sa mort. — Election de l'antipape Calixte. — Soumission de Calixte. — Election de l'antipape Innocent III. — Concile de Latran. — Croisade contre les Albigeois. — Persécution contre les Vaudois.....	66
			1183 1185	LUCIUS III, 176 ^e pape. — Il est chassé de Rome. — Il rentre à la tête d'une armée. — Il est chassé de Rome pour la seconde fois. — Décret contre les Vaudois. — Nouvelle croisade en Orient. — Histoire de la patriarchesse de Jérusalem.....	81
ANDRONIC I ^{er}			1187	URBAIN III, 177 ^e pape. — Conquêtes du sultan Saladin.....	86
ISAAC II.....			1187	GREGOIRE VIII, 178 ^e pape. — A la nouvelle de la prise de Jérusalem, les cardinaux s'engagent par écrit à renoncer à leurs conculines.....	88
			1187	CLEMENT III, 179 ^e pape. — Nouvelle croisade.....	89
	HENRI VI.....		1190 1191	CÉLESTIN III, 180 ^e pape. — Supplice du coute Jourdan. Nouvelle croisade. — Avario sordide du pape et des cardinaux.....	92
ALEXIS III.....	PHILIPPE.....		1195 1197	<i>Histoire politique du douzième siècle</i>	96
				TREIZIÈME SIÈCLE.	
	OTHON IV.....		1198	INNOCENT III, 181 ^e pape. — Il met la France en interdit. — Massacre des Albigeois. — Saint Dominique fait incendier Beziers.....	104
ALEXIS IV.....			1203		
NICOLAS CANALI.....			1204		
ALEXIS MURISULPHI.....			1204		

EMPIRE D'ORIENT		EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	FAITS	PAGES
EMPIRE LATIN A CONSTANTINOPLE	EMPIRE GREC A NIQUE					
BAUDOIN 1 ^{er}				1204		
	THÉODORE LASCARIS 1 ^{er}			1205		
HENRI PIERRE DE COURTENAY				1206		
				1216	HONORIUS III, 182 ^e pape. — Nouvelle persécution contre les Albigeois.....	114
ROBERT	FRÉDÉRIC II			1218		
				1220		
	JEAN DUCAS VATAKES			1222		
		LOUIS VIII		1223		
		LOUIS IX		1226		
				1227	GRÉGOIRE IX, 183 ^e pape. — Guerre contre les Albigeois. — Frédéric est trois fois excommunié. — Paix entre l'empereur et le pape. — Le pape excommunie Frédéric pour la quatrième fois.....	117
JEAN DE BRIENNE BAUDOIN II				1228		
				1237		
				1241	CÉLESTIN IV, 184 ^e pape. — Les cardinaux nomment deux papes. — Les deux pontifes sont contraints d'abdiquer. — Election de Célestin IV. — Il est empoisonné par les prêtres.....	124
				1241	INNOCENT IV, 185 ^e pape. — <i>Vacance du saint-siège</i>	125
		CONRAD IV		1250		
		GUILAUM		1250		
				1274	ALEXANDRE IV, 186 ^e pape. — Secte des Flagellants.....	132
	THÉODORE LASCARIS II			1255		
		RICHARD de Cornouailles		1257		
		ALPHONSE de Castille		1258		
	MICHEL PALÉOLOGUE			1260		
RETABLISSEMENT DE L'EMPIRE GREC A CONSTANTINOPLE						
MICHEL PALÉOLOGUE				1261	URBAIN IV, 187 ^e pape. — Croisade contre Manfredi.....	135
				1264	CLÉMENT IV, 188 ^e pape. — Le fanatisme des croisades se répand dans tous les pays de la chrétienté.....	140
				1268	<i>Vacance du saint-siège pendant trois ans</i>	144
		PHILIPPE III LE HARDI		1270		

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	ANNÉES MILLEA	P. 145	P. 145
			1271	GREGOIRE X, 18 ^e pape. — Constitution relative à l'élection des papes.....	140
	RODOLPHE DE HABSBOURG.....		1273 1276	INNOCENT V, 190 ^e pape. — Il rétablit la paix dans l'Italie.....	144
			1276	ADRIEN V, 191 ^e pape. — Il meurt avant d'être consacré.....	150
			1276	JEAN XXI, 192 ^e pape.....	151
			1277	NICOLAS III, 193 ^e pape. — Il prépare les Vêpres siciliennes.....	153
			1280	MARTIN IV, 194 ^e pape. — Vêpres siciliennes.....	156
ANDRONIC II PALÉOLOGUE.....		PHILIPPE IV LE BEL.....	1282 1285	HONORÉ IV, 195 ^e pape. — Actions anomales des croisés en Catalogne.....	161
			1287	NICOLAS IV, 196 ^e pape. — Les infidèles font la conquête de la Terre sainte. — Vies des ecclésiastiques au treizième siècle. — <i>Vacance du saint-siège</i>	162 165
	ADOLPHE DE NASSAU.....		1292	CÉLESTIN V, 197 ^e pape. — Son imbécillité. — Son abdication.	167
			1296	BONIFACE VIII, 198 ^e pape. — Il fait enfermer Célestin dans un cachot, et le condamne à mourir de faim. — Dénûcs entre le pape et Philippe le Bel. — <i>Impûtes du pontife</i>	171
	ALBERT 1 ^{er}		1298	<i>Histoire politique du treizième siècle</i>	181
			QUATORZIÈME SIÈCLE		
			1303	BENOÎT XI, 199 ^e pape. — Il veut réformer les mœurs du clergé. — Il est empoisonné par les cardinaux.....	191
			1304	CLÉMENT V, 200 ^e pape. — Son pacte avec Philippe. — Persécutions contre les Templiers. — L'empereur Henri VII s'empare de Rome. — Il est empoisonné par un moine.....	193
HENRI VII.....		LOUIS XI LE JUSTE.....	1308 1311	<i>Vacance du saint-siège</i> . — Partage des trésors de l'Église entre les mignons et les maîtresses de Clément V. — Interrègne de deux ans.....	194
LOUIS IV.....		PHILIPPE V LE LONG.....	1316	JEAN XXII, 201 ^e pape. — Son père était un chausseur ambulante de Cahors. — Mauvaise foi du saint-père. — Son entrée à Avignon. — Guerres en Italie. — Les comètes et les Gibelins. — Les citoyens somment le saint-père d'avoir à quitter Avignon et de rentrer en Italie. — Louis de Bavière fut excommunié le pontife par une assemblée d'évêques. — Il entre à Rome, met le pape en accusation et le déclare déposé du gouvernement de l'Église.....	201
		JEAN 1 ^{er} n'a vécu que huit jours.....	1413		

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	PAPES	PAGES
ANDRONIC III.....		CHARLES IV LE BEL PHILIPPE VI DE VA- LOIS.....	1322 1328 1333	NICOLAS V, antipape. — Jean XXII est condamné à mort par l'Empereur. — Election de Nicolas V. — Jean excite la femme dont Nicolas était séparé depuis quarante ans à revendiquer ses droits d'épouse légitime. — Les deux papes s'excommunient. — Singulier accord entre les deux pontifes. — Abjuration de Nicolas.....	27
			1334	JEAN XXII, seul pape. — Il est déclaré hérétique. — Le roi de France menace de le faire brûler vif pour crime d'hérésie. — TARIFF DE LA CHANCELIERIE ROMAINE POUR L'ABSOLUTION DE TOUTS LES CRIMES.....	210
			1341 1342	BENOÎT XII, 202 ^e pape. — Son origine incestueuse: il était fils de Jean XXII et de la sœur du pontife. — Il refuse de rentrer en Italie. — Ses débauches à Avignon.....	213
JEAN PALÉOLOGUE.....			1341 1342	CLÉMENT VI, 203 ^e pape. — Craintes de Pierre Gomez, grand inquisiteur de Florence. — Jeanne de Naples vend Avignon au pape. — Réapparition des Flagellants. — Lettre singulière de Belzébuth au pape. — Tableau des mœurs abominables de la cour pontificale.....	217
JEAN CANTACUZÈNE.....	CHARLES IV.....		1346 1347 1350 1352	INNOCENT VI, 204 ^e pape. — Traité de l'empereur grec avec le pape.....	228
		JEAN II.....			
MATHEU CANTACUZÈNE.....			1355 1362	URBAIN V, 205 ^e pape. — Entrevue du pape et du roi de France dans la ville d'Avignon. — Urbain fait un voyage à Rome. — Il donne la rose d'or à la fameuse Jeanne de Naples. — Il meurt à Avignon.	233
		CHARLES VI.....	1364 1370	GRÉGOIRE XI, 206 ^e pape. — Retour du saint-père à Rome... URBAIN VI, 207 ^e pape à Rome. — Election orageuse d'Urbain VI. — Il est excommunié par les cardinaux résidant à Avignon. — Election de Clément VII par les cardinaux français. — Guerre entre les deux papes. — Urbain fait assassiner Jeanne de Naples. — Urbain est chassé de Rome. — Clément VII siège à Avignon. — Tableau des mœurs de la cour pontificale. — Urbain rentre à Rome. — Il meurt empoisonné.....	236 241
	VIGILAS.....		1378		
		CHARLES VI.....	1380 1389 1391	CLÉMENT VII, à Avignon. Pape ou antipape?.....	241
MANUEL II PALÉOLOGUE.....					

EMPEREURS D'ORIENT	EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	SAINT-SIÈCLES	PAPES	PAGES
			139	BONIFACE IX, 20 ^e pape. — Les deux papes s'excommunient. — Cruautés de Clément VII. — Sa mort. — Election de Benoît XIII par les cardinaux français. — Benoît est assésé dans Avignon. — Débauches de Boniface. — Benoît est chassé d'Avignon. — Il se réconcilie avec les cardinaux. — Mort de Boniface.	259
				<i>Histoire politique du quatorzième siècle</i>	261
			QUINZIÈME SIÈCLE		
	ROBERT		1400		
			1404	INNOCENT VII, 205 ^e pape. — Benoît XIII se rend en Italie. — Il fait emprisonner son compétiteur. — Concile de France.	277
			1406	GRÉGOIRE XII, 210 ^e pape. — Il envoie une ambassade à Benoît XIII. — Celui-ci excommunique le Concile national. — Le roi Charles VI fait sommer le pape d'Avignon d'avoir à se démettre de ses fonctions. — Benoît met la France en interdit. — Il s'enfuit d'Avignon. — Condamnation des deux pontifes. — Election d'un troisième pape.	280
			1408	ALEXANDRE V, 211 ^e pape. — Sa faiblesse. — Il rétablit l'autorité du saint-siège dans Rome. — On l'empoisonne à Faide d'un mystère.	285
	SIGISMOND		1410	JEAN XXIII, 212 ^e pape. — Ses exactions. — L'Inquisition en Espagne. — Le Saint-Office et ses familiers. — Accusations atroces portées contre le pape. — Arrestation et déposition du pontife. — Grégoire XII fait cession de ses droits à la papauté. — Décret contre Benoît XIII. — Supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague. — Election d'un quatrième pontife.	288
			1420	MARTIN V, 213 ^e pape. — Pendant ce pontificat, meurent Grégoire XII, Jean XXIII et Benoît XIII. — Election de l'antipape Clément VIII. — Abdication de l'antipape. — Fin du schisme.	302
JEAN PALÉOLOGUE remonte sur le trône.		CHARLES VII	1422		
			1425		
			1431	EUGÈNE IV, 214 ^e pape. — Supplice ordonné par le pape contre le moine Massins. — Concile de Bâle. — L'assemblée se divise et forme deux conciles qui s'anathématisent réciproquement. — Eugène est déposé par le concile de Bâle.	310
	ALBERT II d'Autriche		1437		
	FÉLIX III		1440		
			1447	FÉLIX V, 215 ^e pape. — Il est excommunié par Eugène. —	

EMPEREURS D'ORIENT	PAPES	ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	PAGES
CONSTANTIN XI DRAGOUNES	Eugène rentre à Rome. — Mort d'Eugène		1418 1450	316
	NICOLAS V, 216 ^e pape. — Négociations de Nicolas pour obtenir la renonciation de Félix à la papauté. — Fin du schisme. — Mort de Félix. — Prise de Constantinople par Mahomet II.		1455	319
	CALIXTE III, 217 ^e pape. — Croisade contre les Maures d'Espagne.		1458	324
	PIE II, 218 ^e pape. — Ses querelles avec les Français. — Abolition de la pragmatique sanction en France. — Fourberies de Louis XI et de Pie II. — Lâche rétractation du pape.	LOUIS XI	1461 1464	327
	PAUL II, 219 ^e pape. — Il devient odieux aux Romains. — Il condamne l'historien Platine aux tortures de la chambre chaude. — Sa mort.		1471	334
	SIXTE IV, 220 ^e pape. — Il décrète que les bâtards des papes seront princes par droit de naissance. — Réorganisation des tribunaux de l'Inquisition en Castille. — Bref de Sa Sainteté autorisant la famille du cardinal de Sainte-Lucie à pratiquer l'acte de sodomie pendant les trois plus chauds mois de l'année. — Sixte IV établit à Rome de très-nobles lupanards.		1483 1484	338
	INNOCENT VIII, 221 ^e pape. — Guerres entre le saint-siège et le roi de Naples. — Le pape excommunique Ferdinand. — Traité entre le pape et le sultan Bajazet.	CHARLES VIII	1491	346
	ALEXANDRE VI, 222 ^e pape. — Tableau des saturnales de la cour de Rome. — Le cardinal Borgia. — Ses débauches avec une dame espagnole et ses deux filles. — Ses bâtards. — Horribles incestes entre le saint-père, sa fille Lucrèce Borgia et ses deux frères François et César Borgia. — Mme Lucrèce épouse Jean Sforce. — Le pape préside au coucher des époux et à la consommation du mariage. — Giulia concubine du saint-père. — Orgies et débauches. — Simonie, vols, meurtres et empoisonnements commis par le pontife. — Cinquante courtisanes sont amenées dans une salle du Vatican et se livrent à d'horribles scènes de luxure avec les cardinaux, en présence du pape et de sa fille.		1493 1498	351
MAXIMILIEN		LOUIS XII		
	<i>Histoire politique du quinzième siècle.</i>			370

EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈ- MENTS	PAPES	PAGES
SEIZIÈME SIÈCLE				
		1503	PIE III, 223 ^e pape. — Désordres à Rome et en Italie.	395
		1503	JULES II, 224 ^e pape. — Fourberies du saint-père. — Il assiège Mirandole et monte à l'assaut, armé de pied en cape. — Le pape est suspendu de ses fonctions par le concile de Pise. — Concile de Latran.	397
		1513	LÉON X, 225 ^e pape. — Impiété du pape. — Intrigue entre le pape et une dame de la cour de France. — Concordat entre le pape et François I ^{er} . — Trafic des indulgences. — Martin Luther et sa doctrine. — Bulle de Léon X contre Luther. — Edit de Charles-Quint contre le réformateur.	409
CHARLES-QUINT...	FRANÇOIS I ^{er}	1515		
	1519		
		1521	ADRIEN VI, 225 ^e pape. — Son opinion sur ses prédécesseurs et sur l'infaillibilité pontificale. — Il est empoisonné par les prêtres.	425
		1523	CLEMENT VII, 227 ^e pape. — Etat du luthéranisme en Europe. — Sac de Rome par les Espagnols. — Cruautés exercées dans la ville sainte. — Mariage de la nièce du pape, Catherine de Médicis, avec Henri, fils du roi de France. — L'Eglise anglicane se sépare de la communion de Rome.	432
		1524	PAUL III, 228 ^e pape. — Calvin et ses doctrines. — Ignace de Loyola, fondateur de la Société de Jésus. — Concile de Trente. — Mort de Luther. — Perfidie du pape.	445
	HENRI II.....	1547		
		1549	JULES III, 229 ^e pape. — Ses amours avec un gardeur de singes. — Progrès des Jésuites. — Poursuites contre les hérétiques en Italie.	465
		1555	MARCEL II, 230 ^e pape. — Ses projets concernant le redressement des abus.	478
		1555	PAUL IV, 231 ^e pape. — Il augmente le pouvoir des inquisiteurs. — Orgueil et insolence du pontife. — Sa Sainteté fait brûler les livres protestants.	480
FERDINAND I ^{er}	1558		
	FRANÇOIS II.....	1559	PIE IV, 232 ^e pape. — Continuation du concile de Trente. — La France refuse de recevoir les actes du concile de Trente.	487
	CHARLES IX.....	1560		
MAXIMILIEN II.....	1564		
		1565	PIE V, 233 ^e pape. — Sa Sainteté préside le tribunal de l'Inquisition. — Cruautés du saint-père. — Mort de ce pape exécrable.	495
		1572	GREGOIRE XIII, 234 ^e pape. — Massacres de la Saint-Barthélemy. — Réforme du calendrier.	508
RODOLPHE II.....	HENRI III.....	1574		
		1576		
		1585	SIXTE V, 235 ^e pape. — Le pape et les Jésuites. — Les amours du pape. — Le pontife et la Ligue. — Fourberies du saint-père. — Sixte-Quint est empoisonné par les Jésuites.	519
	HENRI IV.....	1589		
		1590	URBAIN VII, 236 ^e pape. — Ses vertus. — Comme son prédécesseur, il meurt empoisonné par les Jésuites.	542
		1591	GREGOIRE XIV, 237 ^e pape. — Il se déclare pour la Ligue. — Il excommunique Henri IV.	544
		1591	INNOCENT IX, 238 ^e pape.	545
		1591	CLEMENT VIII, 238 ^e pape. — Les Jésuites arment le bras de Jean Châtel contre le roi de France. — Ils sont chassés de France. — L'Inquisition en Espagne; supplices et tortures.	546
			<i>Histoire politique du seizième siècle.</i>	563
DIX-SEPTIÈME SIÈCLE				
		1605	LÉON XI, 240 ^e pape. — Sa haine pour les Jésuites.	619
		1605	PAUL V, 241 ^e pape. — Les Jésuites en Angleterre. — Conspiration des poudres. — Doctrine des Je-	

EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈNE- MENTS	PAPES	PAGES
			suites sur le régicide. — Assassinat de Henri IV. — Supplice de Ravailiac. — Népotisme et incestes du souverain pontife.....	621
MATHIAS	LOUIS XIII	1610		
FERDINAND II.....	1612		
	1619		
	1621	GRÉGOIRE XV, 242 ^e pape. — Persécutions et massa- cres des réformés en Bohême, en Hongrie et en Saxe. — Louis XIII persécute les protestants.....	633
	1623	URBAIN VIII, 243 ^e pape. — Lutte entre le pape et Ri- chelieu. — Le pape s'unit aux protestants pour combattre Richelieu. — Le parti protestant se re- lève en Allemagne. — Condamnation de Galilée..	638
FERDINAND III.....	1637		
	LOUIS XIV.....	1643		
	1644	INNOCENT X, 244 ^e pape. — La belle-sœur du pontife, Olympia, gouverne l'Église. — Débauches et in- cestes du pape avec les deux Olympia. — Massa- cres des protestants irlandais. — République an- glaise. — Cromwell.....	663
	1655	ALEXANDRE VII, 245 ^e pape. — Débauches du pape. — Les provinciaux de Pascal. — Louis XIV me- nace de venir brûler le pape dans le Vatican.....	680
LÉOPOLD I ^{er}	1658		
	1667	CLÉMENT IX, 246 ^e pape. — Les Jésuites livrent l'île de Candie aux mahométans.....	689
	1669	CLÉMENT X, 247 ^e pape. — Vices honteux du saint- père. — Il meurt usé par l'ivrognerie.....	692
	1670	INNOCENT XI, 248 ^e pape. — Le P. Lachaise confes- seur de Louis XIV. — L'Église gallicane. — Fana- tisme de Louis XIV. — Révocation de l'édit de Nantes.....	695
	1689	ALEXANDRE VIII, 249 ^e pape. — Indolence du pontife. — Restitution d'Avignon.....	709
	1691	INNOCENT XII, 250 ^e pape. — Louis XIV se soumet au saint-siège. — Fénelon est déclaré hérétique. — Jubilé séculaire.....	711

TOME TROISIÈME

			<i>Histoire politique du dix-septième siècle.....</i>	5
			DIX-HUITIÈME SIÈCLE	
		1700	CLÉMENT XI, 251 ^e pape. — Fourberie de Clément XI. — Bulle Unigenitus. — Le clergé français proteste contre la constitution Unigenitus. — L'abbé Du- bois. — Tentatives du pape pour réunir l'Église russe à l'Église romaine.....	81
JOSEPH I ^{er}	1705		
CHARLES VI.....	1711		
	LOUIS XV.....	1715		
	1721	INNOCENT XIII, 252 ^e pape. — L'abbé Dubois achète le chapeau de cardinal. — Le pape vend à Louis XV la permission de déjeuner avant de communier. — Le pape meurt empoisonné.....	102
	1724	BENOÎT XIII, 253 ^e pape. — Les Jésuites deviennent de plus en plus redoutables. — Le pape en tu- telle. — Concile du brigandage d'Embrun.....	105
	1730	CLÉMENT XII, 254 ^e pape. — Les convulsionnaires. — Bulle de Clément XII contre les francs-maçons. — Histoire de la Maçonnerie.....	112
	1740	BENOÎT XIV, 255 ^e pape. — Voltaire et Benoît XIV.	

EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS DE FRANCE	AVÈNE- MENTS	PAPES	PAGES
			— Lutte entre les enfants de Loyola et les philo- sophes. — Publication de l'Encyclopédie	120
CHARLES VI.....		1742		
FRANÇOIS I ^{er}		1745 1758	CLÉMENT XIII, 256 ^e pape. — Banqueroute frau- duleuse de la Société de Jésus. — Les Jésuites sont traduits devant le Parlement. — Examen de leur constitution. — Abolition de la Société de Jésus en France. — Les Jésuites sont chassés d'Espagne, de Naples, de la Sicile, de Malte, de Plaisance et de Parme. — Tous les peuples demandent l'abolition des Jésuites. — Le pape meurt empoisonné	132
JOSEPH II.....		1765 1769	CLÉMENT XIV, 257 ^e pape. — Les Encyclopédistes font triompher la raison humaine. — Clément XIV supprime les Jésuites dans tout l'univers chrétien. — Le pape meurt empoisonné par les Jésuites	138
	LOUIS XVI.....	1774	PIE VI, 258 ^e pape. — Ses mœurs dissolues. — Ses incestes. — Il renouvelle les crimes de Borgia. — Saturnales au Vatican. — Louis XVI ouvre les états généraux. — Constitution civile du clergé. — Proclamation de la République en France. — Condamnation de Louis XVI. — Le pape arme contre la France. — Bonaparte en Italie. — Pie VI en exil. — Sa mort	142
LÉOPOLD II.....		1790		
FRANÇOIS II.....		1792		
	RÉPUBLIQUE.....	1792		
			<i>Histoire politique du dix-huitième siècle</i>	165
DIX-NEUVIÈME SIÈCLE				
		1793	PIE VII, 259 ^e pape. — Bonaparte consul fait élire le nouveau pape sous le nom de Pie VII. — Fourbe- rie du saint-père. — Concordat de 1801. — Napoléon est proclamé empereur. — Le pape re- çoit l'ordre de venir à Paris pour le sacrer. — Rupture entre l'autel et le trône. — Les Français occupent militairement la ville apostolique. — Le pape excommunique l'empereur. — Pie VII est fait prisonnier. — Il est conduit en France. — Il signe un nouveau concordat à Fontainebleau. — Sa sainteté rejette le concordat qu'elle avait accordé en vertu de son <i>infaillibilité</i> , et déclare qu'elle a agî sous l'inspiration de l'esprit des ténèbres. — Chute de l'empereur. — Retour des Bourbons. — Pie VII envoie complimenter Louis XVIII	211
	NAPOLÉON I ^{er} em- pereur.....	1804		
		1814 1823	LEO XII, 260 ^e pape. — Résistance en France aux progrès de l'ultramontanisme. — Avènement de Charles X. — Spéculations du pontife sur les in- dulgences. — Richesses extorquées par le pape pendant le jubilé de 1825. — Dernier auto-da-fé célébré en Espagne. — Lutte, en France, entre les Jésuites et l'Université. — Ordonnances contre la Société de Jésus	212
	LOUIS XVIII.....			
		1824 1829	PIE VIII, 261 ^e pape. — Blasphémateurs mis à la torture par l'Inquisition d'Espagne. — Révolution française. — Louis-Philippe I ^{er} roi des Français. — Le pape refuse de reconnaître le nouveau roi	310
	CHARLES X.....			
	LOUIS-PHILIPPE I ^{er}	1830	GREGOIRE XVI, 2 ^e pape. — Intemperance du saint-père. — Insurrections dans les Etats de l'E- glise. — Le pape appelle les troupes autrichiennes à son secours. — Répression impitoyable. — Mas- sacres, fusillades, exogements, incendies, vols et viols. — Conseils de guerre, tribunaux d'assés- sins. — Les Jésuites. — Exploitation des miracles. — La mécanique sacrée. — La Révolution triom- phe. — Intervention de l'Autriche. — Mazzini. Lunenauis. — Castration des enfants pour fournir	

ROIS DE FRANCE	AVÈNEMENTS	PAPES	PAGES
	1846	des chanteurs à la chapelle Sixtine. — Le pape meurt à la suite d'excès de table. Débauché, ivrogne, giouton.....	313
RÉPUBLIQUE.....	1848	PIE IX, 263 ^e pape. — Portrait du saint-père. — Mouvements révolutionnaires en Italie. — Révolution en France. — Fuite du pape. — Déchéance du pape et proclamation de la République. — Mazzini. — Garibaldi. — Prise de Rome par les Français. — Le dogme de l'Immaculée Conception. — Guerre d'Italie. — Affaires d'Aspromonte et de Mentana. — Le dogme de l'infailibilité. — Schismes en Allemagne, en Suisse et en Espagne. — Le P. Hyacinthe. — Le mariage des prêtres. — Mystères du confessionnal. — Le Manuel du confesseur par Mgr Bouvier, évêque du Mans. — Invasion des Etats de l'Eglise. — Rome, capitale de l'Italie. — Chute du pouvoir temporel. — FIN DE LA PAPAUTE.....	343
NAPOLÉON III empereur.....	1852		
RÉPUBLIQUE.....	1870		

HISTOIRE POLITIQUE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

LE CONSULAT ET L'EMPIRE

NAPOLÉON 1^{er}

CHAPITRE I. — La famille Bonaparte. — Jeunesse de Napoléon. — Le commandant d'artillerie Bonaparte au siège de Toulon. — Le 13 vendémiaire. — Mariage de Bonaparte avec Joséphine. — Campagne d'Italie. — Expédition d'Égypte. — Le crime de Brumaire. — Renversement du Directoire. — LE CONSULAT. — Guerre contre l'Autriche. — Traité de paix avec toutes les puissances. — Bonaparte consul à vie. — Assassinat juridique du duc d'Enghien. — Proclamation de l'empire. 23 avril 1804....	5
CHAPITRE II. — Le sacre de l'empereur. — Napoléon roi d'Italie. — Bataille d'Austerlitz. — Joseph roi de Naples. — Louis roi de Hollande. — Bataille d'Iéna. — Bataille d'Eylau. — Paix de Tilsitt. — Jérôme roi de Westphalie. — Joseph roi d'Espagne. — Murat roi de Naples. — Traité entre la France et la Russie. — Napoléon en Espagne. — Joseph abandonne Madrid. — Nouvelle guerre en Autriche. — Batailles d'Essling et de Wagram. — Divorce de l'empereur et de Joséphine. — Le pape excommunique Napoléon. — L'armée française prend possession de Rome. — Le pape est envoyé en France. — Le blocus continental. — Mariage de Napoléon et de Marie-Louise.....	21
CHAPITRE III. — Guerre contre la Russie. — Retraite de Leipsick. — Nouvelles levées. — Dissolution de l'Assemblée. — Invasion des armées étrangères. — Les princes Bourbons viennent à la suite des armées étrangères. — Marie-Louise abandonne Paris. — Entrée des alliés dans la capitale le 31 mars 1814. — Déchéance de Napoléon. — Rétablissement de la monarchie des Bourbons. — Embarquement de l'empereur pour l'île d'Elbe.....	47

PREMIÈRE RESTAURATION

LOUIS XVIII

Entrée de Louis XVIII dans Paris — La Charte. — Les momeries religieuses. — Traité de paix avec les puissances étrangères. — Démembrement de la France. — Départ de Napoléon de l'île d'Elbe. — Débarquement au golfe Juan. — Napoléon entre à Lyon. — Il marche sur Paris. — Fuite du roi. — Préparatifs de l'invasion de la France par les puissances étrangères. — La France s'arme pour une défense acharnée.....	71
---	----

LES CENT JOURS

NAPOLÉON 1^{er}

Louis XVIII se retire à Gand. — Dispositions des souverains alliés pour l'invasion en France. — L'acte additionnel à la Constitution. — Départ de Napoléon de Paris pour prendre le commandement de l'armée d'opérations. — Bataille de Waterloo. — Napoléon est contraint d'abdiquer. — Organisation de la défense de Paris. — Capitulation de Paris. — Entrée des armées étrangères dans la capitale le 7 juillet 1815. — Louis XVIII entre à Paris le 8 juillet. — L'empereur est déclaré prisonnier et trans-	
---	--

porté à l'île de Sainte-Hélène. — Les hontes et les crimes de la Restauration. — Malédiction sur Napoléon, le despote, l'ennemi du genre humain. Les larmes.....

PAGES

85

SECONDE RESTAURATION

LOUIS XVIII

CHAPITRE I. — Les listes de proscription. — La terreur blanche. — Massacres, égorgements, noyades, pillages, incendies, viols. — Supplices infligés aux femmes des libéraux. — Le battoir royaliste, Pépilation, les outrages. — Les conseils de guerre, les cours d'assises. — Les exécutions.....

Nouvelle
pagination.

3

CHAPITRE II. — Les crimes des Bourbons d'Espagne. — Ferdinand VII rétablit l'Inquisition. — Triomphe des curés et des Jésuites. — Exécutions des libéraux en masse. — Louis XVIII organise le gouvernement monarchique. — Loi suspendant la liberté individuelle. — Retour au régime des lettres de cachet et de la loi des suspects. — Lois en faveur du clergé. — Trente-trois millions de liste civile. — Infamies de la police. — La prétendue conspiration des patriotes en 1816. — Condamnations à mort et à la déportation.....

27

CHAPITRE III. — La loi électorale. — Les femmes signalées comme libérales sont traînées dans les rues par les gendarmes, la tête rasée, le visage noirci, fouettées publiquement et jetées en prison. — La police organise les soulèvements. — Condamnations à Lyon.....

51

CHAPITRE IV. — Nouveau concordat. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Libération du territoire. — Le duc de Berri poignardé par Louvel. — Accouchement de la duchesse de Berri le 29 septembre 1820. — Henri-Dieudonné, duc de Bordeaux, est gratifié du domaine de Chambord, acheté avec le produit d'une souscription. — La Sainte-Alliance. — Mort de Napoléon à Sainte-Hélène. — Le carbonarisme en France. — Le procès des quatre sergents de la Rochelle.....

69

CHAPITRE V. — L'intervention française en Espagne est l'objet de la réprobation générale. — L'armée française en Espagne. — Restauration du pouvoir absolu. — Vengeances terribles de Ferdinand VII. — Retour de l'armée française. — Son entrée à Paris. — Mort de Louis XVIII.....

89

CHARLES X

CHAPITRE I. — Le portrait du sire. — La lutte s'ouvre entre la faction cléricale ayant le roi pour chef et le parti libéral. — L'Inquisition en Espagne sous Ferdinand VII, un autre Bourbon. — Cinq mille sept cents victimes en 1824 et 1825. — La liste civile de Charles X et les dotations des princes élevées à cinquante millions. — LE MILLIARD des émigrés. — Apparition du Socialisme. — Les congrégations religieuses. — Érections de croix. — Fanatisme des populations. — Scènes sanglantes. — Jubilé universel. — Délivrance des âmes du purgatoire d'après le tarif de la chancellerie romaine. — Triomphe de l'opposition aux élections de Paris. — Chute du ministère Villèle.....

101

CHAPITRE II. — La session parlementaire de 1828. — Révélations sur les constitutions secrètes des Jésuites. — Débats parlementaires à ce sujet. — Victoire du parti libéral. — La question grecque. — Session de 1829. — Lutte entre l'opposition et le gouvernement. — Hébétement de Charles X. — Session de 1830. — Annonce de la guerre d'Alger. — Dissolution de la Chambre. — Entrée de l'armée française à Alger le 5 juillet 1830.....

117

CHAPITRE III. — Le triumvirat sacerdotal. — Le pape excite Charles X à prendre des mesures violentes contre la presse. — Deux cent quatorze députés de l'opposition sont réélus. — L'imbécile Charles X signe le 25 juillet 1830 les fameuses *ordonnances* déclarant la liberté de la presse suspendue, prononçant la dissolution de la Chambre et constituant une nouvelle loi électorale. — Protestations des journalistes et du barreau. — La résistance se généralise. — La monarchie oppose les troupes à l'insurrection. — Pendant qu'on massacre le peuple à Paris, le roi chasse à Fontainebleau. — Paris se hérise de barricades. — L'armée plie sur tous les points. — L'Hôtel de Ville, le Louvre et les Tuileries tombent au pouvoir du peuple. — Le stupide roi consent à faire des concessions. — *Il est trop tard.* — Le roi est contraint d'abdiquer. — Il est chassé du territoire. — La France est débarrassée de l'exécrable famille des Bourbons, mais elle revient à son vomissement et se laisse imposer un monarque de la branche cadette. — Louis-Philippe I^{er} est proclamé roi des Français.....

132

LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

LOUIS-PHILIPPE I^{er}

Prologue du règne.....
Éphémérides.....
Épilogue du règne.....

Nouvelle
pagination.

1

1

13

	PAGES		PAGES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		PRÉSIDENTE DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE	
LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE		Ephémérides	
Ephémérides	14		15
LA COMMISSION EXECUTIVE		LE SECOND EMPIRE	
Ephémérides	15	NAPOLÉON III	
DICTATURE DE GÉNÉRAL CAVAIGNAC		Ephémérides	21
Ephémérides	15	Le convoi funèbre des monarchies	35
		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	

FIN DU TROISIÈME VOLUME



LA COMMUNE DE PARIS

D 104 .L3 1870

v.3 SMC

La Cheatre, Maurice,

1814-1900.

Histoire des papes :

Mysteres d'iniquite

AZE-0755 (mch)

